BnF Gallica

Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie. Tome dixième, Lyon-Maximin (Saint-). Deuxième partie, Mans [...]

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

{BnF Gallica

. Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie. Tome dixième, Lyon-Maximin (Saint-). Deuxième partie, Mans (Le)-Maximin (Saint-) / publ. par le R. P. dom Fernand Cabrol,... et le R. P. dom Henri Leclercq ; avec le concours d'un grand nombre de collaborateurs. 1931-1932.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :
- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter **utilisationcommerciale@bnf.fr**.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

ROBERT 1933

F 6090

DICTIONNAIRE
D'ARCHÉOLOGIE CHRÉTIENNE
ET
DE LITURGIE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
RÉGIE DU DÉPÔT LÉGAL
DÉPÔT D'IMPRIMEUR
24 JUIN 1931
N° 1389

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION

du R^me^ Dom Fernand CABROL

ABBÉ DE FARNBOROUGH

et de Dom Henri LECLERCQ

AVEC LE CONCOURS D'UN GRAND NOMBRE DE COLLABORATEURS

FASC. CX-CXI. MANS (LE) - MARIAGE

223



PARIS-VI
LIBRAIRIE LETOUZEY ET ANÉ
87, BOULEVARD RASPAIL, 87

1931

Ce fascicule contient huit gravures hors texte.

4° V 6695 (X²)

ARTICLES CONTENUS DANS LES FASCICULES CX-CXI

MANS (Le). — I. Le nom de la ville. II. Le site. III. Enceinte gallo-romaine. IV. Introduction du christianisme. V. Les *Actus* et les *Gesta*. VI. Les *Gesta Aldrici*. VII. Les *Actus pontificum*. VIII. La liste épiscopale. IX. Les Vies des saints. X. Saint Julien. XI. Saint Pavace et saint Liboire. XII. Saint Victeur. XIII. L'évêque Turibe. XIV. Principius. XV. Saint Innocent. XVI. Saint Domnole. XVII. Testament de saint Domnole. XVIII. L'épiscopat de Baldegisilus. XIX. L'épiscopat de saint Bertrand. XX. Testament de saint Bertrand. XXI. Saint Hadouin. XXII. Testament de saint Hadouin. XXIII. Saint Béraire. XXIV. L'épiscopat d'Aiglibert. XXV. L'aumônier saint Flaceau. XXVI. Le monastère, l'école et la chapelle de Saint-Pavin. XXVII. Suite de la liste épiscopale. XXVIII. Le moine Léthald. XXIX. Menhir ou Peulvan. XXX. Fontaine Centonomius. XXXI. Église Saint-Julien-du-Pré. XXXII. Église Saint-Victeur. XXXIII. « Cimetière des chrétiens. » XXXIV. Manuscrits liturgiques. XXXV. Numismatique. XXXVI. Le suaire de saint Bertrand. XXXVII. Ampoule de verre, par H. Leclercq, col. 1433-1553.

MANSE. — I. Le mot *mansus*. II. Ce qu'était le manse. III. Le manse seigneurial. IV. Les manses tributaires. V. Différences entre les manses tributaires. VI. Le manse censile. VII. Le manse vêtu et le manse nu. VIII. Les manses entiers et les demi-manses. IX. Les manses héréditaires et les manses amovibles. X. Les manses à redevances. XI. Les manses ecclésiastiques. XII. Les manses ministériels. XIII. Autres espèces de manses. XIV. La constitution des manses. XV. L'habitation. XVI. La contenance des manses. XVII. Nombre de manses des églises. XVIII. Quelques acceptions du mot *curtis*. XIX. De la « cour » proprement dite. XX. Le gynécée. XXI. La colonie. XXII. Les hospices. XXIII. De trois autres tenures. XXIV. Les jardins. XXV. Les moulins. XXVI. Les églises et chapelles. XXVII. L'agriculture, par H. Leclercq, col. 1553-1565.

MANSI (Jean-Dominique). — I. Biographie. II. Le *Supplementum*. III. L'*Amplissima*. IV. *Sacrorum conciliorum nova et amplissima collectio*, par H. Leclercq, col. 1565-1582.

MANSIONARIUS, par H. Leclercq, col. 1582-1585.

MANTOUE, par H. Leclercq, col. 1585-1586.

MANUEL DE DHUODA. — I. Renaissance carolingienne. II. Dhuoda. III. Le manuscrit. IV. Le *Manuale*. V. Bibliographie, par H. Leclercq, col. 1586-1603.

MANUSCRITS. — I. Notions générales. II. Le papyrus et le parchemin. III. Les volumes et les livres. IV. Le *Virgile* du Vatican. V. La miniature et l'écriture. VI. Traces de l'antiquité. VII. Le Psautier de Paris. VIII. Aspect des manuscrits grecs. IX. Le manuscrit de Bérat. X. Les manuscrits mérovingiens. XI. Les manuscrits carolingiens. XII. Essai de classement de quelques manuscrits. XIII. De l'usage et de la conservation des manuscrits. XIV. Lexique paléographique, par H. Leclercq, col. 1603-1714.

MANZONI (Viale), par H. Leclercq, col. 1714-1717.

MAPPA, par H. Leclercq, col. 1717-1719.

MAPPAE CLAVICULA (*Clef de la peinture*). — I. Les *Compositiones*. II. Le papyrus X de Leyde. III. La *Mappae clavicula*. IV. Bibliographie, par H. Leclercq, col. 1719-1729.

MARAICHERS, par H. Leclercq, col. 1729.

MARANATHA, par H. Leclercq, col. 1729-1730.

MARANGONI (Jean). — I. Biographie. II. Bibliographie, par H. Leclercq, col. 1730-1735.

MARBRIER, par H. Leclercq, col. 1735-1738.

MARC (Saint). — I. Le personnage. II. Les monuments, par H. Leclercq, col. 1738-1740.

MARC (Procession de Saint-), par H. Leclercq, col. 1740-1741.

MARC DE VICO PALLACINE (Saint-), par H. Leclercq, col. 1741-1749.

MARC ET MARCELLIN. — I. Crypte. II. Récit légendaire. III. Vestiges. IV. Bibliographie, par H. Leclercq, col. 1749-1753.

MARCEL (pape), par H. Leclercq, col. 1753-1760.

MARCELLA, par H. Leclercq, col. 1760-1762.

MARCELLIN, par H. Leclercq, col. 1762-1773.

MARCELLIN (Ammien). — I. Biographie. II. Caractère. III. Esprit. IV. Le christianisme. V. Bibliographie, par H. Leclercq, col. 1773-1777.

MARCHÉ ET FOIRE. — I. Origines. II. Occasions. III. Étymologie. IV. Chez les Grecs. V. Chez les Romains. VI. Chez les Irlandais. VII. Chez les Germains. VIII. Chez les Francs. IX. Bibliographie, par H. Leclercq, col. 1777-1799.

MARCHE GERMANIQUE, par H. Leclercq, col. 1799-1803.

MARCHÉLEPOT. — I. Les fouilles. II. Marchélepot. III. Coup d'œil d'ensemble, par H. Leclercq, col. 1803-1821.

MARCHI (le P. Joseph). — I. Biographie. II. Bibliographie, par H. Leclercq, col. 1821-1825.

MARCIA. — I. Les monuments. II. Les textes. III. Bibliographie, par H. Leclercq, col. 1825-1831.

MARCIA OTACILIA SEVERA, par H. Leclercq, col. 1831-1833.

MARCIONITES. — I. Le marcionisme. II. Marcion. III. La doctrine. IV. L'Église. V. L'expansion. VI. Épigraphie, par H. Leclercq, col. 1833-1840.

MARCULF, par H. Leclercq, col. 1840-1842.

MARIAGE. — *Textes :* I. Le mariage d'après la morale universelle. II. Formes du mariage. III. Conditions du mariage. IV. Effets du mariage. V. La juridiction disciplinaire de l'Église. VI. Les mésalliances et l'Église. VII. L'interdiction du mariage et du remariage. VIII. Le christianisme : contrat et sacrement. IX. Législation impériale. X. Le mariage chez les Barbares. XI. Le mariage des non-libres : 1° Mariages purs; 2° Mariages mixtes; 3° Condition des époux. XII. Mariage spirituel. XIII. Rites et prières liturgiques. XIV. La couronne nuptiale. XV. L'anneau nuptial. XVI. Le baiser de fiançailles. XVII. La jonction des mains. XVIII. La pièce de mariage. XIX. Le poêle ou voile. XX. Rites. XXI. Prières.

Monuments. — I. Mosaïque. II. Fresques. III. Sarcophages. IV. Graffite. V. Orfèvrerie. VI. Monnaies. VII. Fonds de coupes. VIII. Ivoire. IX. Anneaux.

Epigraphie : Bibliographie particulière. I. Désignations. 1° Le mariage. 2° Les époux. II. Les épithètes. III. L'expression de la douleur. IV. La continence dans le mariage. V. L'âge nubile. VI. Le mariage des clercs. VII. Les mésalliances. VIII. Les secondes noces. IX. Sur des questions de mariage. X. Le mariage et la famille, par H. Leclercq, col. 1843-1880.

CONDITIONS ET MODE DE PUBLICATION

Le *Dictionnaire d'Archéologie chrétienne* est publié par fascicules in-4 de 256 colonnes, contenant la matière d'un volume in-8 de 500 pages (1 000 000 de lettres environ). Une gravure hors-texte tient lieu de 16 pages de texte. La vente des fascicules est réservée aux souscripteurs. Le prix du fascicule est de 30 francs.

Pour les souscripteurs à l'ouvrage complet, le prix du fascicule est réduit à 20 francs (port en plus) payable à la réception ; mais ils devront faire un versement préalable de 100 francs à valoir sur les derniers fascicules à paraître. Ce versement restera acquis aux éditeurs en cas de cessation de souscription.

Les volumes formés de six fascicules se vendent séparément 180 francs.

DICTIONNAIRE
D'ARCHÉOLOGIE CHRÉTIENNE
ET
DE LITURGIE

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
RF

M *(suite)*

MANS (Le). — I. Le nom de la ville. II. Le site III. Enceinte gallo-romaine. IV. Introduction du christianisme. V. Les *Actus* et les *Gesta*. VI. Les *Gesta Aldrici*. VII. Les *Actus pontificum*. VIII. La liste épiscopale. IX. Les Vies des saints. X. Saint Julien. XI. Saint Pavace et saint Liboire. XII. Saint Victeur. XIII. L'évêque Turibe. XIV. Principius. XV. Saint Innocent. XVI. Saint Domnole. XVII. Testament de saint Domnole. XVIII. L'épiscopat de Baldegisilus. XIX. L'épiscopat de saint Bertrand. XX. Testament de saint Bertrand. XXI. Saint Hadoin. XXII. Testament de saint Hadouin. XXIII. Saint Béraire. XXIV. L'épiscopat d'Aiglibert. XXV. L'aumônier saint Flaceau. XXVI. Le monastère, l'école et la chapelle de Saint-Pavin. XXVII. Suite de la liste épiscopale. XXVIII. Le moine Léthald. XXIX. Menhir ou Peulvan. XXX. Fontaine Centonomius. XXXI. Église Saint-Julien-du-Pré. XXXII. Église Saint-Victeur. XXXIII. « Cimetière des chrétiens. » XXXIV. Manuscrits liturgiques. XXXV. Numismatique. XXXVI. Le suaire de saint Bertrand. XXXVII. Ampoule de verre.

I. Le nom de la ville. — Le Mans portait primitivement le nom de *Suindinum* ou *Subdinnum*, et, comme tant d'autres chefs-lieux de cités gauloises, changea ce nom, sous la domination romaine, contre le nom de son peuple; il s'appela donc dans la suite *Cenomanni*. Ce nom suivit dans le langage les vicissitudes du pluriel de la seconde déclinaison, et quand s'est faite l'immobilisation qui a été le point de départ de la formation de la langue française, il s'est fixé à la forme *Cenomannis*, qui est celle de l'ablatif.

Un fait analogue se rencontre dans la plus grande partie des villes épiscopales anciens chefs-lieux de cités. La forme *Cenomannis* est celle que nous lisons sur les plus anciennes monnaies mérovingiennes; on cite un triens dont la légende est CENNOMANIS [1]; un autre porte CINOMANNIS, ce qui ne doit pas nous surprendre puisque, vers le milieu du VIIe siècle, l'*e* et l'*i* étaient complètement homophones et se confondaient très fréquemment. Mais voici une forme plus curieuse que nous donne l'auteur de la *Vita sancti Maximi;* nous y lisons ceci : *fuit unus vir de territorio Celmanes civitate et dux* [2]. L'*i* de la dernière syllabe se change en *e*; ce n'est qu'un nouveau symptôme de cette homophonie dont on vient de parler; mais la liquéfaction du *n*, qui devient *l*, rappelle *Fanomartis* devenu *Falmartis* dès l'époque mérovingienne.

L'histoire de saint Maxime n'est pas antérieure au VIIe siècle, puisque ce saint était contemporain de Brunehaut; quant au duc gallo-romain, mentionné dans ce latin barbare, comme appartenant au territoire du Mans, c'était le bisaïeul de saint Maxime, et, par conséquent, il a dû vivre avant Clovis; il s'appelait *Eonocius* et sa femme se nommait *Sivella;* ils eurent un fils, Wobert, qui épousa Helcana et dont le fils, Maxence, épousa Radegonde.

Maxence eut trois fils, Gundebert, Gundelaïc et Radoldus. Jeunes encore, ils entreprirent un pèlerinage à Rome et passèrent d'abord par Tours pour honorer saint Martin. Malgré leur escorte de cent cinquante hommes, ils furent massacrés par des brigands sur les bords de la Creuse, dans un lieu appelé *Clavicus vicus*. Gundebert seul échappe, laissé pour mort parmi les cadavres de ses compagnons: c'est lui qui doit être le père de saint Maxime; un voyageur panse ses blessures, l'emmène dans le pays de Cahors *(in partibus Caturcenses)*; aux questions de son sauveur qui deviendra bientôt son beau-père, Gundebert répond : *Nos tres fratres fuimus ex territorio Clemanense;* encore un pas vers la transformation moderne du mot *Cenomannis*, nous voici arrivés à *Clemanes*. On pourrait vouloir mettre l'incorrection de cette forme au compte d'un copiste, mais par bonheur les monnaies viennent déposer sans altération possible; or, sur les monnaies de la fin du VIIe siècle, probablement même du commencement du VIIIe, sur ces affreux petits *trientes* presque illisibles dits « au type du chaperon perlé », dont le foyer d'émission comprend, entre autres régions, le département actuel de la Sarthe, on trouve des légendes conformes au texte de l'hagiographe. C'est ainsi qu'un triens de l'ancienne collection de Ponton d'Amécourt donne la forme CLIMANE et le nom du monétaire VINOVALDVS. Les listes qu'on a publiées indiquent d'autres pièces du même style avec les légendes : CLIMONE VINOVALDVS, et LIMOVECAS-VINOALD; on peut soupçonner ce dernier triens d'avoir été mal lu et d'appartenir au même atelier que les précédents.

Au point où nous en sommes, le nom moderne est, pour ainsi dire, formé. Le *c* qui précède l'*l* de *Clemanes* ou *Climanes* prend la forme d'une aspiration et suit le

[1] Ponton d'Amécourt, *Essai sur la numismatique mérovingienne comparée à la numismatique de Grégoire de Tours*, in-8°, Paris, 1861, p. 78.— [2] *Acta sanct.*, 2 janvier.

4°V 6695

sort du *c* initial de *Clodoveus*. Au temps de Louis le Débonnaire, on a dû dire *Hlemanes* comme on disait *Hludovicus ;* puis cette aspiration s'est adoucie et a disparu. Qu'est-il resté ? *Lemanes*, la dernière voyelle est devenue muette, on a prononcé *Leman's ;* plus tard, la première syllabe a été prise par un article; de Leman's on a fait Le Mans : il était dès lors naturel de décliner cet article et on a dit : *du Mans, au Mans* [1].

II. Le site. — Au commencement du IIe siècle de notre ère, la capitale des *Cenomanni* portait le nom de *Vindinon* au témoignage du géographe Ptolémée : Αὐλίρκιοι οἱ Κενομανοι ὧν πόλις Οὐίνδινον. Il n'y a pas lieu de s'arrêter à une opinion qui prétend fixer à Allonnes l'emplacement du Mans primitif.

Le Mans s'élevait sur une sorte de promontoire au confluent de deux cours d'eau : la Sarthe et le ruisseau d'Isaac [2]. Les habitants de la région s'établirent sur le sommet du plateau, suffisamment protégés par la rivière et par les marécages. Une ville naquit sur ce point, dont on retrouva quelques vestiges lors du percement du tunnel (1873-1876). Au cours des travaux, on découvrit sous la muraille gallo-romaine un escalier formé de gros blocs de pierre. Cet escalier, auquel il est impossible d'assigner une date, non plus qu'à un peulvan placé au bas de la cathédrale et dont nous reparlerons, faisait vraisemblablement partie d'une très vieille enceinte construite par les Gaulois, avant l'occupation romaine.

Pendant l'occupation romaine, ce qui n'était sans doute qu'une sorte de campement prit l'aspect d'une ville. La sécurité et la prospérité que l'empire assurait aux populations décidèrent les habitants de *Vindinon* à sortir des limites restreintes de l'*oppidum* gaulois, pour se répandre et construire, au delà des deux cours d'eau, de luxueuses habitations et des bains alimentés par des aqueducs. Un vaste amphithéâtre fut élevé sur la rive gauche du ruisseau d'Isaac, à l'endroit de la moderne rue des Arènes [3]; on a relevé quelques débris de cet amphithéâtre, mais trop peu significatifs pour qu'on puisse leur assigner une date.

Pendant une période de trois siècles environ, depuis la conquête de César jusqu'à l'invasion des Barbares, nous ignorons à peu près tout de l'histoire des Cénomans. Tout ce qu'on en peut dire, c'est que, vers la seconde moitié du IIIe siècle, ces populations virent des bandes s'abattre sur le pays, piller et incendier les *villas* assises à mi-côte des collines de la Sarthe, de l'Huisne et de leurs affluents. Les anciens historiens retracent ces faits en peu de mots que confirment et aggravent les découvertes récentes. Les ruines exhumées à Allonnes, près du Mans, à Jublains, dans la Mayenne, à Roullée près de Mont-Saint-Jean et ailleurs, les fouilles des *villae* de Rocher et de la Cour à Sceaux, de Planchette à Saint-Jean-des-Echelles ont révélé la présence d'importants établissements anéantis par le feu au IIIe et au IVe siècle. Les découvertes numismatiques des trésors de La Blanchardière à Beaufay et de La Tourelle à Jublains [4] ont confirmé ces faits et ont permis de leur assigner une date presque certaine.

III. Enceinte gallo-romaine. — Commencée à la fin du IIIe siècle de l'ère chrétienne et terminée dans le courant du IVe siècle, cette enceinte, avec ses tours demi-circulaires, constituerait une des plus puissantes attractions archéologiques si l'édilité mancelle avait pris soin de la dégager des bouges et des masures qui y sont accolés et dont quelques-uns sont un foyer de pestilence. L'enceinte dessine un parallélogramme de 500 mètres de longueur sur 200 mètres de largeur, dont le grand axe est parallèle à la Sarthe. Son périmètre total est de 1 400 mètres.

Les murailles n'ont pas de fondation. Elles reposent simplement sur de gros blocs de pierre juxtaposés, sans mortier; parfois sur des fragments d'inscriptions ou de monuments antérieurs. Au-dessus de ces blocs, le revêtement extérieur présente un parement de petites pierres cubiques, de 10 à 12 centimètres carrés, disposées par assises régulières, et noyées dans un lit épais de mortier mélangé de brique pilée. De cinq en cinq, ces assises sont séparées par une chaîne de trois rangs de briques. En certains endroits, on a reconnu la trace de décorations géométriques, triangles, losanges et cercles, formées par l'emploi simultané de la pierre blanche et du grès brun ou roussard. Les tours, en forme de talon, hémisphériques à l'extérieur, s'élèvent sur un massif plein et ne sont évidées qu'à la partie haute : l'une des mieux conservées, la *tour Magdeleine*, montre encore plusieurs baies en plein cintre percées à la hauteur du premier étage pour permettre aux défenseurs de battre le fossé. Trois portes et plusieurs poternes s'ouvraient dans l'enceinte; la principale de ces poternes se voit presque intacte dans la rue de la Tannerie. L'enceinte a été construite suivant les règles de la fortification ancienne. Sur tout le périmètre, sauf dans la tranchée du Tunnel, l'enceinte subsiste, tantôt apparente jusqu'à une certaine hauteur, tantôt sous les maisons auxquelles elle a servi de base. Mais c'est du côté de la rivière, sur le front Ouest, qu'elle est le mieux conservée. De ce côté se voient encore deux tours de construction gallo-romaine presque jusqu'au sommet, la tour du Vivier et la tour Magdeleine (fig. 7588); deux autres ont gardé leur parement intact jusqu'à mi-hauteur, avec des couronnements postérieurs d'effet très pittoresque, la tour Saint-Hilaire et la tour de Tucé; une cinquième, la tour du Tunnel, conserve au moins une bonne partie de ses assises inférieures [5].

Bibliographie : *Bulletin monumental*, t. XXIII, p. 524-530; t. XXV, p. 596-604. — E. Hucher, *Description des enceintes successives de la ville du Mans*, dans *Étude sur l'histoire et les monuments du département de la Sarthe*, in-8°, le Mans, 1856, p. 13-40. — Voisin, *Cité des Cénomans; nouvelles explorations sur les remparts du Mans*, dans *Bulletin de la Société*

[1] Ponton d'Amécourt, *Comment s'est formé le nom de la ville du Mans*, dans *Annuaire de la Société française de numismatique et d'archéologie*, 1867, t. II, p. 291-293. — [2] Le ruisseau d'Isaac, vulgairement appelé le Merdereau, prend sa source au N.-E. du Mans. Avant d'être absorbé pour les besoins de la ville, il coulait par la vallée de Misère, passait aux pieds du Mans et se jetait dans la Sarthe, non loin du pont Perrin. En 1180 et 1181, il est question de vignes situées *super rivulum fontis Isaac ;* voir *Livre blanc*, p. 81. On trouve, en 1256, une vigne du chapitre du Mans *quae vocatur Riparia de Isaac, sitam in feodo domini episcopi Cenomanensis. Ibid.*, p. 170. En 1809, l'ingénieur Daudin a constaté l'ancienne embouchure du ruisseau d'Isaac, dans la Sarthe; cf. *Notice historique sur quelques objets d'antiquités trouvés au Mans, etc., en 1809*, dans *Annuaire de la Sarthe* pour 1810. — [3] L'amphithéâtre du Mans, reconnu en 1791, était, d'après Maulny « de forme circulaire et non ovale comme dans la plupart des amphithéâtres; son diamètre intérieur était de 338 pieds, et celui de l'arène de 272. Quatre estrades circulaires de 17 pieds de largeur chacune coupées par des murs de refend de 16 pieds d'épaisseur soutenaient des galeries voûtées qui régnaient autour du cirque. En calculant l'étendue de l'emplacement, les sièges pouvaient contenir 7.000 spectateurs. » Daudin, *Essai sur les poteries romaines et les nombreux objets d'antiquités qui ont été trouvés au Mans en 1809*, p. 8, 9; Renouard, *Essais historiques sur la ci-devant province du Maine*, t. I, p. 59. — [4] E. Hucher, *Le trésor de Jublains*, dans *Revue historique et archéologique du Maine*, t. VIII, p. 221 sq. — [5] R. Charles, *Le vieux Mans et ses monuments*, in-fol., Mamers, 1881, p. 2.

royale d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, t. XIV, p. 89-122. — R. Charles et G. Bonnet, *Le vieux Mans, ses enceintes et ses monuments*, dans *Revue hist. et arch. du Maine*, 1881. — A. Blanchet, *Des enceintes romaines de la Gaule*, in-8°, Paris, 1907, p. 44-50. — R. Triger, *L'enceinte gallo-romaine du Mans. Projet de dégagement*, dans *Revue hist. et arch. du Maine*, 1926, t. LXXXIII, p. 267-288.

IV. L'INTRODUCTION DU CHRISTIANISME. — La foi chrétienne pénétra en Gaule à une date tardive et ce furent des Orientaux qui l'y apportèrent, des Asiates principalement, probablement aussi des

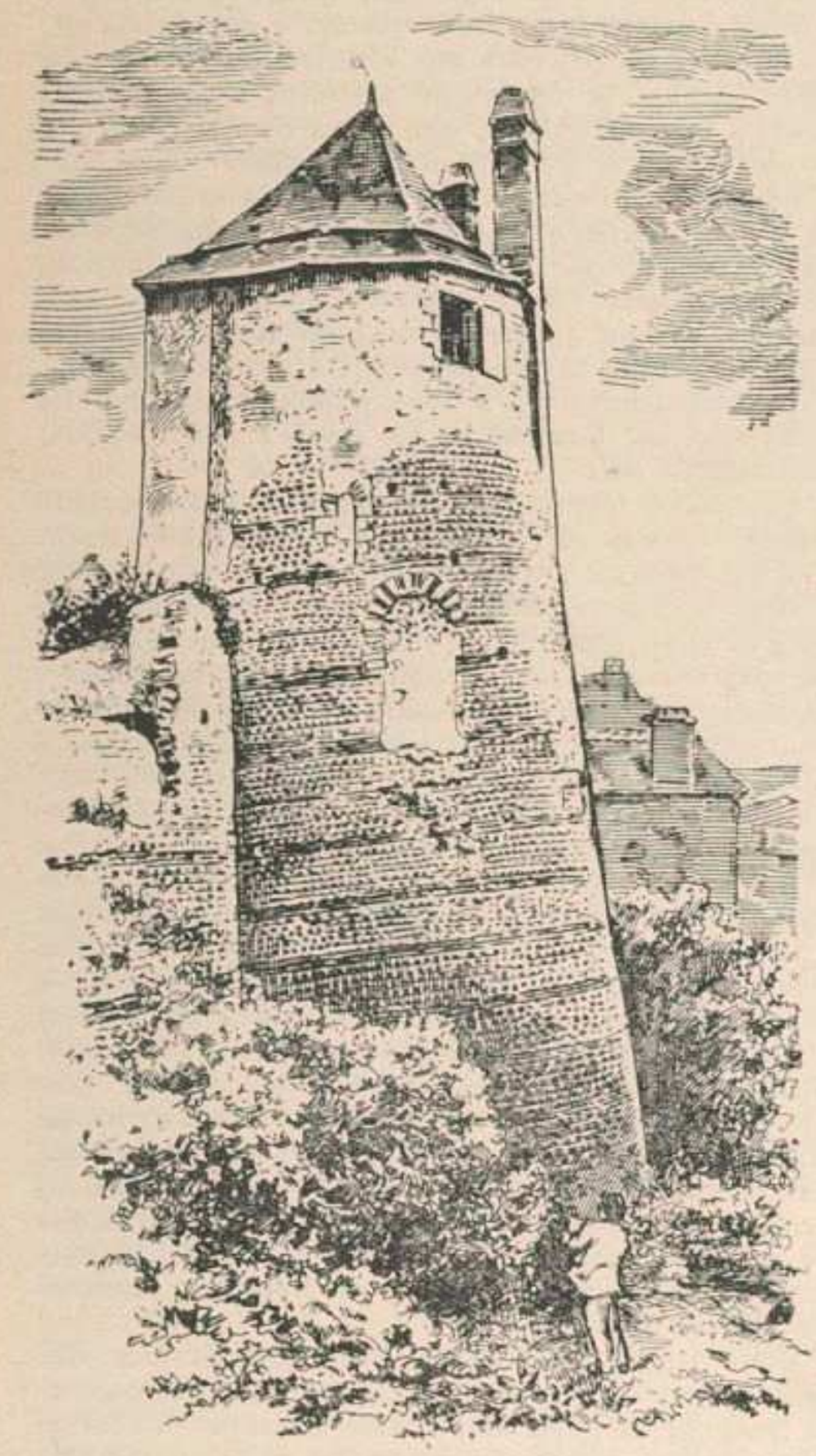

7588. — Tour Magdeleine au Mans,
d'après A. Ledru, *La cathédrale Saint-Julien*, 1900, p. 4.

Syriens, que nous entrevoyons vers le dernier quart du IIe siècle à Vienne, à Lyon, à Autun. Nos pères et nous-mêmes n'avons sans doute aucun devoir de reconnaissance aux Italiens du fait de notre conversion à l'Évangile. Le paganisme opposa aux premiers apôtres de la religion nouvelle une vigoureuse et tenace résistance. Il avait pour lui la durée et l'accoutumance, plongeant des racines dans d'innombrables générations; il recula pied à pied et l'idée chrétienne prévalut, mais lentement, péniblement, au prix de luttes prolongées et de martyrs sans nombre. Plus tard, beaucoup plus tard, au IXe et au XIXe siècle, on imagina une évangélisation de l'Occident, au pas de charge, des miracles à profusion, des conversions innombrables et soudaines et les auteurs de ces contes ne semblèrent pas s'apercevoir que de pareils succès avaient été bien factices puisqu'ils n'avaient laissé ni traces, ni preuves, ni souvenirs après eux. Si on s'attache à ce qui est seul digne d'attention, l'histoire vraie, on ne peut se refuser à reconnaître que l'expansion du christianisme en Gaule rencontra des adversaires acharnés à défendre leurs positions. Aussi longtemps que le paganisme fut la religion de l'État, les progrès des apôtres chrétiens furent lents et toujours menacés; après la paix de l'Église, il ne suffit pas de la conversion de Constantin, de son entourage, de ses fonctionnaires pour entraîner la multitude à la foi chrétienne. Et c'est là, il faut bien le dire, l'immense honneur dont on découronne ces apôtres; il leur fallut lutter, parler, discuter, argumenter sans relâche pour obtenir des résultats contestés, au lieu que les maladroits inventeurs d'une conversion soudaine de la Gaule, les représentent courant de succès en succès, de conquête en conquête et — comme c'est le cas pour saint Julien du Mans — d'acquisition en acquisition. La réalité est très différente. Le paganisme se défend et, après un succès passager sous le règne de l'empereur Julien, il succombe sous les coups de l'empereur Théodose. Mais, au Ve siècle, en dépit des travaux et des miracles de saint Martin, des idoles subsistent, des temples dédiés aux vieilles divinités païennes existent encore si nombreux que Chilpéric en prescrira la destruction. En 452, le concile d'Arles prononce l'anathème sur ceux qui allument des flambeaux, rendent un culte aux arbres, aux fontaines, aux pierres. En 567, le concile de Tours prescrit l'excommunication de tous ceux qui rendent hommage aux arbres, aux pierres, aux fontaines. Même prescription au concile de Nantes, en 658, et, en 789, un capitulaire rendu par Charlemagne à Aix-la-Chapelle prescrit la destruction des arbres, des pierres et des fontaines.

Les anciens, païens et chrétiens, ont prodigué les preuves de leur présence partout où ils ont vécu. Dans le pays des Cénomans, quoique le sol ait été ouvert bien des fois, depuis un siècle surtout, jamais la pioche n'a mis au jour le moindre vestige rappelant un souvenir quelconque des premiers âges de l'Église. Par contre les traces des civilisations successives ont été rencontrées sur tous les points : instruments en pierre ou en bronze, menhirs, dolmens, inscriptions, statuettes, urnes cinéraires, fibules, lampes sépulcrales, mosaïques, marbres antiques, sculptures, poteries, briques, médailles, etc., dont l'énumération détaillée ne peut trouver sa place ici. Si le christianisme s'était introduit dans la contrée dès le Ier ou le IIe siècle, surtout avec l'éclat que lui prêtent les légendaires anciens et modernes, on devrait en rencontrer quelques indices matériels au milieu de tant de débris hétéroclites sortis du sol. Il ne suffit pas de dire que les chrétiens vivant sous la menace s'abstenaient de manifester inconsidérément leur foi afin de se soustraire à des persécutions redoutables. Mais les chrétiens couraient de pareils dangers à Rome, en Afrique, en Égypte, en Asie Mineure et cependant ne s'y interdisaient pas de manifester leur foi; en outre, ces évêques qu'on nous représente convertissant des milliers et des milliers de païens, les baptisant, créant des paroisses rurales, implantant des églises florissantes avaient-ils donc quelque chose de plus à craindre et plus de précautions à garder que les fidèles qui à Rome, sous l'œil des empereurs, à Carthage, à Lyon, sous la menace des proconsuls, savaient bien rendre à leur foi des témoignages matériels qui sont parvenus jusqu'à nous.

« De ce que le christianisme ne détrôna pas bruyamment dès le Ier siècle le culte des divinités païennes chez nos ancêtres, comme veut le faire entendre le

naïf auteur des *Actus pontificum Cenomannis in urbe degentium* à des gens aussi ignorants que lui, il ne s'ensuit aucunement qu'il n'y eut pas d'assez bonne heure, dans la contrée, une discrète infiltration évangélique. Mais, quant à assigner une date à ces premières infiltrations et à en découvrir le mode, c'est une tâche à laquelle personne ne peut songer. Ce qui paraît probable, c'est que le mouvement religieux ne se manifesta pas sérieusement dès le Ier siècle et que, jusqu'au IVe et au delà peut-être, la communauté chrétienne des Cénomans et des Diablintes, tout comme celle de Tours, vécut peu nombreuse, avec ou sans évêque, obscure et ignorée, épargnée par les persécutions qui ne lui firent aucun martyr. Le zèle des nouveaux convertis put, durant de longues années, s'employer à amener dans leurs rangs les innombrables païens récalcitrants des villes et des campagnes ainsi que les barbares entrés dans l'empire.

« A l'appui de la thèse de l'infiltration lente de la foi chrétienne, on a cité un fait, de minime importance, il est vrai, mais qu'il est cependant juste de signaler. Parmi les milliers de pièces romaines trouvées dans le Maine, un certain nombre tirées du lit de la Mayenne, au gué de Saint-Léonard, près de Mayenne, ou rencontrées à Jublains, présentent, dit-on [1], « des signes particuliers de la foi nouvelle », c'est-à-dire des croix marquées après coup avec une pointe. On est peut-être en face d'une discrète manifestation chrétienne ? Par malheur il est impossible de savoir par qui et à quelle époque ont été marquées ces monnaies jetées par des voyageurs dans la rivière, à la tête d'un pont, comme offrande à la divinité des eaux. Une monnaie de Claude le Gothique (268-270) rencontrée à Beaumont-Pied-de-Bœuf (Mayenne), au milieu de 2 400 autres, porte la Providence debout, tenant de la main droite un globe, et de la gauche, une corne d'abondance terminée par une croix bien caractérisée. Si ce dernier signe semble indiquer que le monétaire du IIIe siècle qui l'a frappée était chrétien, rien ne peut mettre sur la voie pour découvrir sa nationalité. Au total, les monnaies à la croix recueillies dans la Mayenne n'ont aucune portée dans la question. Marquées au IIIe siècle, elles peuvent avoir été apportées de fort loin. De plus, elles n'ont pas été examinées avec assez de méthode pour nous fournir le moindre renseignement utile [2]. »

Les hagiographes manceaux du IXe siècle ont eu beau jeu pour mettre en scène tout un personnel de leur invention. De rares et vagues souvenirs s'étaient transmis d'un évêque Julien dont personne ne pouvait savoir ce qu'il avait fait pendant sa vie; eux composèrent un roman appelé à un succès comparable au succès qui accueillait alors à Limoges la légende de saint Martial. L'auteur des *Actus pontificum* fit de saint Julien un envoyé du pape saint Clément entre les années 87 et 97; dans la suite on trouva mieux : Bondonnet, au XVIIe siècle, tint pour l'année 95; un abbé Voisin, de nos jours, recula jusqu'en l'an 70, sous le pape Lin, et on parla enfin de l'an 66, au temps de saint Pierre. D'autres, comme le moine Léthald au Xe siècle et Le Corvaisier au XVIIe, s'en tenaient au pontificat de Fabien (236-250); dom Colomb préférait la période 252 à 299; Cauvin parlait de 340 et dom Piolin plaidait pour le Ier siècle. On pouvait les mettre d'accord les uns avec les autres en leur disant, comme le faisait loyalement le chanoine Ledru, qu'on est forcé de confesser une complète ignorance sur la date de l'arrivée de saint Julien au pays des Cénomans [3].

V. Les *Actus* et les *Gesta*. — La liste épiscopale ancienne de l'Église du Mans nous a été transmise par deux recueils qui jouissent d'une certaine notoriété parmi les érudits; ce sont les *Actus pontificum Cenomannis in urbe degentium* et les *Gesta domni Aldrici Cenomannicae urbis episcopi a discipulis suis*. Le premier recueil offre une histoire des évêques du Mans depuis le fondateur présumé, saint Julien, jusqu'à l'évêque Aldric, qui siégea de 832 à 857; le second rapporte les faits et gestes dudit Aldric. Ces deux écrits sembleraient, par la date de leur rédaction, se trouver en dehors de la période chronologique de nos études, s'ils ne contenaient tous les deux la copie de nombreuses chartes mérovingiennes et carolingiennes, en tout quarante-cinq pour la période mérovingienne, dont la plupart ont été arguées de faux. Un pareil soupçon est à peine moins fâcheux qu'une condamnation formelle et les deux recueils en ont grandement pâti.

Les *Actus pontificum* contiennent beaucoup de chartes fausses et ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on s'en est aperçu. Un jugement rendu au nom du roi Charles le Chauve, le 29 octobre 863, déclare faux une série de titres produits par l'évêque du Mans à l'appui de ses prétentions sur le monastère de Saint-Calais [4], et plusieurs des chartes conservées dans les *Actus* ont pour but d'établir les droits de l'évêché sur ce monastère. Soumis au jugement de dom Rivet, les *Actus* sont déclarés « faux et supposés [5] » et cette condamnation a été généralement ratifiée.

Les *Gesta Aldrici* bénéficièrent d'un verdict moins rigoureux et le même dom Rivet n'y découvre que « des pièces sincères et authentiques [6] ». Cette indulgence n'a pas trouvé beaucoup de partisans au XIXe siècle, parmi les critiques teutons en particulier, qui ont rejeté pour les mêmes raisons *Actus* et *Gesta* [7]. Bien mieux, un de leurs compatriotes prononça que ces deux écrits étaient l'ouvrage d'un seul et même imposteur, faussaire avéré qui porte sur la conscience des falsifications non moins éhontées : les fausses décrétales du pseudo-Isidore et les faux capitulaires du pseudo-Benoît Lévite [8]. Tout cela parut irréfutable et fut accepté, admiré, développé et renforcé de preuves nouvelles [9].

Dom Rivet, Bréquigny, Pardessus étaient des timides qui consentaient à tolérer quelques pièces; L. Duchesne écartait tout impitoyablement et s'interdisait de tenir aucun compte de rien de ce qui pouvait se trouver dans les *Actus* aussi bien que dans les *Gesta* [10]. Cependant, J. Havet, mieux avisé, se livrait à une étude personnelle des documents et en arrivait à réviser des conclusions hâtivement énoncées, ce qui l'amena à renouveler l'aspect du problème.

[1] Angot, *Dictionn. hist. de la Mayenne*, t. I, p. 27; t. III, p. 617. — [2] A. Ledru, *Répertoire des monuments et objets anciens préhistoriques, gallo-romains, mérovingiens et carolingiens existant ou trouvés dans les départements de la Sarthe et de la Mayenne*, in-8°, le Mans, 1911, p. LII-LIX. — [3] A. Ledru, *La cathédrale Saint-Julien du Mans*, in-fol., Mamers, 1900, p. 10. — [4] Mabillon, *Annales O. S. B.*, t. III, p. 105; Martène, *Amplissima collectio*, t. I, col. 169; Bouquet, *Recueil des historiens*, t. VII, p. 297; J. Havet, *Questions mérovingiennes*, dans *Biblioth. de l'Ecole des chartes*, 1887, t. XLVIII, appendice, n. 21. — [5] Rivet, *Histoire littéraire de la France*, 1740, t. V, p. 147. — [6] Id., *ibid.*, t. V, p. 146-147. — [7] P. Roth, *Geschichte des Beneficialwesens*, p. 452, 460; *Feudalität und Unterthanverband*, p. 103-104; Th. von Sickel, *Acta regum et imperator. Karol.*, t. II (1867), p. 286, 350, 352, 397 sq.; Böhmer-Mühlbacher, *Regesta imperii*, t. I (1880-1889), passim. — [8] B. Simson, *Die Entstehung der pseudoisidorischen Fälschungen in Le Mans*, 1886, p. 134. — [9] P. Viollet, dans *Bibl. École des chartes*, 1888, t. XLIX, p. 658-660; L. Duchesne, dans *Bull. critique*, 1886, p. 445; *Les anc. catal. épisc. de la prov. de Tours*, 1890, p. 45; P. Fournier, *La question des fausses décrétales*, 1887-1888; J. Havet, dans *Bibl. École des chartes*, 1887, t. XLVIII, p. 11. — [10] L. Duchesne, *Les anciens catalogues*, p. 35-52.

Reprenant et approfondissant une opinion émise par feu G. Waitz, dès 1887, dans la préface de son édition des *Gesta Aldrici*, Havet démontra que les quarante-quatre premiers chapitres appartiennent seuls à l'ouvrage primitif. Peu de temps après, P. Viollet, amené à l'examen d'une charte des *Actus* réputée apocryphe, dut constater sa parfaite authenticité [1]; enfin J. Havet procéda à une enquête approfondie que la mort l'empêcha de conduire jusqu'au bout [2], mais dont les conclusions ne sont plus contestables.

Il fallait de sa part autant de courage que de loyauté pour entreprendre la réhabilitation d'un document mis au ban de la science historique et autant de science que de sincérité pour lui restituer une autorité critique. C'était cependant aux « Actes des évêques du Mans » qu'il consacrait la septième de ses *Questions mérovingiennes*, modèle d'érudition solide et de critique pénétrante. Il ne fallait rien moins pour galvaniser l'attention depuis longtemps lassée par les revendications de l'école légendaire qui enseignait l'apostolicité des Églises des Gaules et, en particulier, de l'Église du Mans.

Cependant, en 1878, tandis que le *Congrès archéologique de France* tenait au Mans sa XLVe session, un incident assez significatif s'était produit. L'abbé de Meissas avait présenté des « considérations particulières sur la mission de saint Julien au Mans [3] ». Ces « considérations » ne tendaient à rien moins qu'à détruire devant le clergé manceau l'auréole apostolique de saint Julien. Le scandale fut si considérable que plusieurs ecclésiastiques quittèrent la salle du congrès devant ce souffle quasi hérétique, et que l'évêque du Mans, Mgr Chaulet d'Outremont, se posa, par procureur, le lendemain même, en défenseur de la vérité outragée. « Son intervention fut à ce point malheureuse que la thèse de l'abbé s'en trouva sérieusement fortifiée [4]. »

VI. LES *GESTA ALDRICI*. — Les *Gesta Aldrici* nous sont connus par un manuscrit unique, conservé à la bibliothèque de la ville du Mans, n. *99*, écrit au XIe siècle et désigné parfois comme remontant au IXe siècle. La date de la transcription est assurée par une liste d'évêques, copiée en tête du volume et s'arrêtant de première main à l'évêque Avesgaud (995-1035). Toutes les éditions dérivent de ce manuscrit que son premier éditeur, Baluze, n'a probablement jamais vu et qu'il n'a connu que par une transcription défectueuse.

L'édition *princeps* parut dans les *Miscellanea* de Baluze, in-8°, Paris, 1680, t. III, p. 1-178; édit. in-fol., 1761, t. I, p. 79-120. G. Waitz publia dans les *Monumenta Germaniae historica*, in-fol., Hannoverae, *Scriptores*, t. XV (1887), p. 304-327, la partie narrative sans les nombreuses chartes qui se rapportent au texte, sous prétexte de les réserver pour un autre volume des *Monumenta*. Enfin MM. Charles et Froger ont donné une édition complète des *Gesta domni Aldrici Cenomannicae urbis episcopi a discipulis suis*, texte publié et annoté par l'abbé Ro[bert] Charles et l'abbé L[ouis] Froger, in-4°, Mamers, 1889.

Ce n'est pas une biographie complète de l'évêque Aldric dont l'épiscopat dura vingt-quatre ans (832-857) et qui n'est représenté ici que de 832 à 840. Les chartes qui y sont insérées sont surtout des actes de l'empereur Louis le Débonnaire, données pendant ces huit années.

Alors que les *Actus* ont en vue l'histoire des évêques du Mans, les *Gesta* ne se préoccupent que de l'évêque Aldric. Quand celui-ci est nommé évêque, son biographe écrit : « Il obtint un certain évêché qu'on appelle le Mans » et ce n'est pas dans ces termes qu'il s'exprimerait si l'auteur avait déjà écrit la biographie des prédécesseurs. — Les *Gesta* ont une préface chose insolite s'ils n'étaient que la continuation des *Actus* qui n'en ont pas. — Enfin, l'auteur des *Gesta* écrit un latin incorrect, gâté, qu'on ne peut comparer et, moins encore, confondre avec le latin des *Actus*.

Mais les *Gesta* comme les *Actus* sont préoccupés d'imiter le *Liber pontificalis* de l'Église romaine. Le cadre de chaque notice épiscopale présente la nationalité de l'évêque, énumère ses actes, particulièrement les constructions d'édifices, les cérémonies d'ordination. Il est visible qu'une des deux compilations a servi de modèle à l'autre. Mais ce sont les *Gesta* qui s'inspirent des *Actus* et non les *Actus* des *Gesta*, car dans ce deuxième cas l'auteur aurait conçu son ouvrage comme une suite et non comme un écrit isolé, n'aurait pas composé une préface, n'aurait pas écrit : « Il obtint un certain évêché qu'on appelle le Mans. » D'ailleurs les *Actus* renvoient expressément aux *Gesta*. Ceux-ci sont donc les premiers écrits et ont imité le *Liber pontificalis*.

On voit, dans un manuscrit des *Actus*, les *Gesta* incorporés aux *Actus;* c'est là une maladresse d'un copiste du XIIIe siècle. La preuve s'en trouve dans le fait que, pour se procurer le texte des *Gesta*, le copiste a dû les emprunter au manuscrit unique du XIe siècle qui nous a conservé cet ouvrage; il ne les trouvait donc pas dans son exemplaire des *Actus*. Cette transcription ne s'étend pas, du reste, au delà des premiers chapitres, et la plus grande partie des *Gesta* ne nous est connue que par le manuscrit du XIe siècle. Le texte authentique du chapitre des *Actus* sur saint Aldric, donné par un autre manuscrit, a été imprimé par Mabillon : il ne copie pas les *Gesta Aldrici*, mais il y renvoie le lecteur, il les analyse, il en parle comme d'un ouvrage antérieur et distinct.

Il est vrai que les *Gesta* se donnent eux-mêmes pour une partie des *Actus*, mais le passage visé n'appartient pas à l'ouvrage. Les mots *Placuit etiam* et ce qui suit appartiennent aux *Actus* et non aux *Gesta;* c'est un fragment des *Actus* qui s'est égaré dans le manuscrit des *Gesta*. Les éditeurs ne se sont pas accordés sur le point où commencent les additions, où finissent les *Gesta Aldrici;* l'opinion de J. Havet est que le dernier chapitre de l'ouvrage est le n. XLIV, et les additions commencent au n. XLV. Aux raisons convaincantes qu'il apporte, on peut ajouter celle-ci : la septième des poésies publiées par Dümmler sous le nom de *Carmina Cenomannensia* [5], pièce écrite du vivant d'Aldric, mentionne les *Gesta* et en donne un assez long résumé; or ce résumé répond uniquement aux quarante-trois premiers chapitres des *Gesta*.

L'ouvrage ne nous est pas parvenu complet. La date de la rédaction peut être fixée à quelques mois près. Ils sont antérieurs à la mort d'Aldric (857); antérieurs aussi à la mort de Louis le Débonnaire (20 juin 840) ou du moins au moment où la nouvelle de cette mort arriva dans le Maine car l'auteur n'a pas connu la translation de saint Pavace, faite le 9 juillet 840. Mais les *Gesta* sont antérieurs de peu à la mort de l'empereur et comme l'ouvrage contient une pièce du 20 février 840, il a été rédigé ou du moins achevé entre le 21 février et le 8 juillet 840. D'après

[1] P. Viollet, *Histoire des institutions politiques et administratives de la France*, 1890, p. 387-388. — [2] J. Lair, *Discours aux funérailles :* « Quand la mort l'a frappé, il allait faire la lumière sur la question des *Acta Cenom. episc.* », dans *Bibl. Ecole ch.*, 1893, t. LIV, p. 527. — [3] *Congrès*, 1878, p. 143-169, 405-413; les réponses de dom Piolin et de dom Chamard ne comptent pas. — [4] A. Ledru, *Les premiers temps de l'Eglise du Mans. Légende et histoire*, in-12, le Mans, 1913, t. I, p. XIII-XIV. — [5] *Monum. German. hist., Poetae latini aevi carolini*, t. II, p. 628-632.

le titre de l'ouvrage, nous aurions affaire à l'œuvre collective de plusieurs auteurs, les élèves de l'évêque. En fait cependant l'auteur est unique; c'est saint Aldric lui-même. Il est vrai qu'il consacre le chap. II, à l'énumération de ses vertus; ce qui n'a rien d'invraisemblable, car il n'apprécie pas, il expose les faits, et l'éloge dont il s'agit, le seul que contienne l'ouvrage, est emprunté littéralement aux notices de Grégoire III et Léon III au *Liber pontificalis* [1]. Aldric raconte non sa vie, mais sa gestion, c'est un compte rendu adressé à son bienfaiteur impérial. Quant aux dix-neuf chartes elles sont toutes authentiques.

VII. Les *ACTUS PONTIFICUM*. — Le titre exact et complet de cet écrit dans le manuscrit n. *224*, de la bibliothèque du Mans, fol. 15, est celui-ci : *Actus pontificum Cenomannis in urbe degentium*; c'est celui que nous sous-entendons chaque fois que, pour raison de brièveté, nous écrivons le mot *Actus*. On trouve souvent, et probablement à tort, les titres *Gesta pontificum* ou *Gesta episcoporum Cenomannensium* qui se lit sur la copie d'André Du Chesne (Bibl. nat., Baluze, *45*, fol. 53), sans qu'on puisse savoir si ce titre a été imaginé par Du Chesne ou s'il le lisait sur le manuscrit dont il faisait usage. Dans les deux manuscrits, chaque chapitre, contenant la vie d'un évêque, est intitulé *Gesta*.

La première publication du texte fut faite par Mabillon, dans ses *Vetera analecta*, édit. in-8°, t. III (1682), p. 50-397, 540-544; édit. in-fol., 1723, p. 239-338, d'après les deux manuscrits qui existent encore. Le manuscrit *224* de la bibliothèque du Mans [2] appartenait alors au chapitre de la cathédrale; Mabillon ne le consulta pas directement, il lui fallut se contenter d'une médiocre copie que lui procura l'abbé de Saint-Vincent du Mans, ainsi que l'indique ce passage : *Acta haec episcoporum Cenomannensium ex regesto pontificali cathedralis ecclesiae rogatu meo describi curavit R. P. abbas monasterii S. Vincentii* [dom Joachim Le Comtat] *ex nostris, qui regestum istud a venerabilibus canonicis ejus capituli commodato impetravit, postulante imprimis humanissimo domino Godefrido, archidiacono* [Guillaume Godefroy † 1688], *favente etiam domino Le Voyer* [Michel Le Voyer], *majori decano meritissimo, atque cooperante D. Musseroto* [Julien Musserotte] *canonico*. Il n'est pas superflu d'ajouter, pour rendre à chacun suivant son mérite, que si l'édition de Mabillon est fautive et médiocre, la responsabilité en retombe sur ces divers personnages. L'autre copie, faite au XVIIe siècle, par André Du Chesne dont on reconnaît l'écriture, vient on ne sait d'où, car il n'a pas dit d'où il l'avait tirée. Cette copie se trouvait dans la bibliothèque de Colbert et fut communiquée à Mabillon par Baluze [3]; elle se trouve maintenant à la Bibliothèque nationale, coll. Baluze, *45* (fol. 53 et 68-144) [4]. L'original dont s'était servi A. Du Chesne est actuellement introuvable.

J. Havet a pu examiner à loisir le manuscrit *224* en vue du travail qu'il préparait sur les *Actus*, et aussi le manuscrit des *Gesta Aldrici*, qui lui furent communiqués à Paris; il fit à propos des *Actus* les remarques suivantes :

Chacun de ces deux manuscrits (Mans, *224*; Bal., *45*) contient certains morceaux qui manquent à l'autre. Les vies des six personnages donnés comme les premiers évêques du Mans, Julien, Turibe, Pavace, Liboire, Victurus et Victurius, ne sont que dans le *224*; la copie de Du Chesne commence avec Principe, le septième de la liste, dont l'existence est connue d'ailleurs et qui était évêque en 511. La même copie omet plusieurs fragments des chapitres suivants; et, dans l'ensemble, néanmoins, les deux manuscrits s'accordent à peu près pour la partie comprise depuis l'épiscopat de Principe jusqu'à celui de Francon II (816-832), prédécesseur d'Aldric.

De 832 à 1064 (avènement d'Arnaud), la copie de Du Chesne entre seule en ligne de compte : elle donne seule les chapitres relatifs à Aldric et aux neuf évêques qui l'ont suivi. Le ms. *224* remplace le chapitre sur Aldric par une copie incomplète des *Gesta Aldrici* et passe sous silence ses neuf successeurs. L'accord entre les deux exemplaires reprend avec la vie de l'évêque Arnaud (1067-1081), qui figure dans l'un comme dans l'autre, ainsi que celles de ses successeurs Hoël (1085-1097), Hildebert (1097-1125), Gui (1126-1135); puis il cesse de nouveau : dans la copie de Du Chesne, la vie de Gui est inachevée et suivie d'un simple catalogue sommaire des évêques postérieurs, jusqu'à la mort de Claude d'Angennes (15 mai 1601); dans le ms. *224*, la vie de Gui est complète et nous avons encore celles de Hugues (1135-1142), de Guillaume (1142-1186) et de Geoffroi de Loudon (1234-1255).

Mabillon avait terminé l'impression des *Actus* d'après la copie fournie par l'abbé de Saint-Vincent lorsque Baluze lui communiqua la copie de Du Chesne. Les neuf successeurs d'Aldric (853-1064) étaient donc omis et Aldric n'était représenté que par des extraits des *Gesta Aldrici*. Dès qu'il eut en mains la copie de Du Chesne, il fit imprimer des cartons, où il donna, à la place des extraits des *Gesta Aldrici*, les chapitres du manuscrit de Du Chesne relatifs à Aldric et à ses neuf successeurs. Mais il ne toucha pas aux autres parties du volume. L'édition des *Actus* dans les *Vetera analecta* de 1682 représente donc le ms. *224* seul pour les prédécesseurs d'Aldric, ainsi que pour Arnaud et ses successeurs; et la copie de Du Chesne, seule, pour la partie intermédiaire, d'Aldric à Vulgrin inclusivement.

Lorsqu'il annonçait la copie de Du Chesne communiquée par Baluze, Mabillon s'exprimait ainsi : *Acta Chesniana incipiunt a principio episcopo, et in Guidone desinunt, suntque veluti quoddam nostrorum compendium*. Certains critiques comprirent que le texte de Du Chesne était un abrégé de celui du ms. *224*; ils crurent à une rédaction distincte, à un résumé analytique, bref à un ouvrage différent dû à un auteur qui aurait récrit toute l'histoire des évêques du Mans depuis l'origine, en termes plus brefs. On alla plus loin. On tenta d'évaluer l'intervalle de temps qui aurait séparé les deux rédactions : les *Actus* primitifs, conformes au ms. *224*, remonteraient au IXe siècle, ceux de la copie Du Chesne au XIIe siècle. La vérité est que les deux rédactions n'en font qu'une. Si le ms. de Du Chesne est plus court, c'est que certains chapitres y ont été omis, mais les parties conservées ne présentent aucune différence avec le ms. *224* ou l'édition de 1682 : c'est un exemplaire tronqué du texte des *Actus*, ce n'est pas un autre texte. Il a été tronqué, d'ailleurs, par accident au moins autant que par système. L'omission des six premiers chapitres, par exemple, ne peut avoir été ni réfléchie ni volontaire, car le septième, devenu le premier, débute par une allusion au précédent. Une autre lacune, aux chapitres relatifs aux évêques Domnole et Bertrand, appartient à la catégorie des accidents connus en typographie sous le nom de « bourdons » : elle a eu pour résultat de faire disparaître la valeur de trente-deux pages de l'édition de Mabillon, et d'amalgamer

[1] L. Duchesne, dans *Bulletin critique*, t. XI, p. 202. — [2] *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France*, Départements, t. XX (1893), p. 153-154. — [3] Cf. *Vetera analecta*, in-8°, t. III, p. 275 et troisième de la préface. — [4] Il est nécessaire ici de prévenir le lecteur que les feuillets ont été transposés par le relieur; il faut les lire dans l'ordre suivant : 53, 69-74, 68, 75-84, 87, 86, 85, 88-144.

en une seule pièce une charte du roi Théodebert et la fin du testament de l'évêque Bertrand. On ne saurait dire si, dans ces deux cas, les omissions doivent être imputées au manuscrit copié par Du Chesne ou à Du Chesne lui-même. Peut-être aussi est-ce lui qui aura supprimé en divers chapitres le texte d'un certain nombre de chartes rapportées *in extenso*. Ici l'omission a pu être intentionnelle : on aura voulu alléger le récit historique en le débarrassant d'un excès de pièces justificatives.

Est-ce encore par un accident matériel, est-ce par toute autre circonstance qu'il faut expliquer la principale lacune du ms. *224*, l'omission des biographies des neuf successeurs d'Aldric ? On ne peut le dire. Quant à l'omission du chapitre sur Aldric lui-même, elle est imputable au fait volontaire du copiste qui a jugé à propos de substituer à ce chapitre une transcription des *Gesta Aldrici*, transcription qui, d'ailleurs, ne nous est pas parvenue complète, soit qu'elle n'ait jamais été achevée, soit qu'elle ait été mutilée après coup.

Le manuscrit d'où André Du Chesne a tiré sa copie devait être du XIIe siècle, puisqu'il s'arrêtait au milieu de la vie de Gui (1126-1135). Il avait dû être conservé au Mans jusqu'au commencement du XVIIe siècle, puisque ses possesseurs y avaient ajouté, de siècle en siècle, les noms des évêques qui s'étaient succédé jusqu'alors sur le siège de cette ville; mais il n'y était plus dans la seconde moitié du même siècle, puisque Mabillon, qui dut à l'abbé de Saint-Vincent du Mans, la connaissance du ms. *224*, n'apprit que par Baluze l'existence du texte que représente la copie de Du Chesne.

Quoi qu'il en soit, les deux manuscrits se complètent mutuellement et Mabillon a eu raison de suppléer par l'un à la principale lacune de l'autre.

Nous avons dit que J. Havet avait consacré une étude mémorable aux *Actus*, en 1893-1894; ce travail demeura inachevé, mais, quelques années plus tard parut une nouvelle édition des *Actus* sous ce titre : *Actus pontificum Cenomannis in urbe degentium, publiés par l'abbe* G. Busson *et l'abbé* A. Ledru, *avec une table alphabétique des noms par* Eugène Vallée, au Mans, 1901-1902, in-8°, de CXLVII-606 p., et deux pl. d'après le ms. *224*; formant le tome II des *Archives historiques du Maine*. Les nouveaux éditeurs ont donné une édition minutieusement exacte du texte d'après le ms. *224* et le Bal. *45*; le texte a été amendé, de fâcheuses corrections ont disparu et plusieurs pièces tirées du *224* ont trouvé leur place dans l'édition, savoir : 1° une liste des rois des Francs depuis les origines jusqu'au XIVe siècle (ms. *224*, fol. 13 v°, édit., p. 1-5); 2° de courtes annales qui vont de 1179 à 1206 et que les éditeurs ont intitulées : *Eventus varii* (fol. 14 v°, p. 5); 3° une liste des évêques du Mans depuis saint Julien jusqu'à la fin du XIIe siècle (fol. 5-11, p. 10-27); 4° trois documents hagiographiques, déjà publiés ailleurs, tous trois relatifs à saint Julien. Ils ont de plus inséré çà et là, d'après des éditions antérieures, quelques documents complémentaires et divers extraits du martyrologe de l'Église du Mans d'après le ms. *224*, dont on trouve une bonne description, p. CXLII-CXLVII.

L'ouvrage comporte deux parties qu'il importe de bien distinguer : une *introduction*, qui est l'ouvrage de M. Busson et une *édition* qui appartient à M. Ledru. De celle-ci (p. 1-511) il n'y a guère à dire que du bien; elle marque, non seulement quant aux *Actus*, mais aussi quant aux autres documents hagiographiques, un progrès réel sur les précédentes éditions. De l'*introduction* (p. I-CXLVII) on ne peut que manifester le regret qu'elle dépare le travail qu'elle est censée présenter. « Je dois l'avouer, a écrit M. Ledru, je n'étais pas fâché de voir comment un traditionaliste convaincu, philosophe et ancien professeur d'Écriture sainte, apprécierait le fameux livre manceau qui, quelques années auparavant, avait été étudié avec maîtrise par feu Julien Havet. » Les appréciations émises par M. Busson, la tentative de réhabilitation à laquelle il se livre ont été analysées et rejetées à l'unanimité par ceux qui ont eu à se prononcer sur cette thèse tendancieuse[1] presque uniquement employée non seulement à disculper, mais à exalter les anciens historiographes manceaux, comme aussi les évêques du diocèse. Si cette apologétique venait à prévaloir, ce serait à désespérer de la probité et de la diplomatique.

Composé sur le modèle du *Liber pontificalis* romain, le livre des *Actus* en reproduit les formules et la distribution, mais il s'en distingue en ce qu'il intercale à la suite ou dans le corps de ses notices quarante-neuf chartes, de 513 à 833, dont J. Havet arrive à défendre vingt-huit, parmi lesquelles il distingue un certain nombre plus ou moins interpolées. Dans son ensemble c'est un ouvrage très précieux quoiqu'il ne soit pas sincère.

Nous avons dit que les *Actus* sont une histoire des évêques du Mans depuis l'origine jusqu'à saint Aldric, continuée jusqu'au XIIe et même jusqu'au XIIIe siècle. La distinction entre le recueil primitif et la continuation est facile, aussi bien pour les *Actus* que pour les *Gesta Aldrici*, si facile qu'on peut dire qu'elle saute aux yeux et Mabillon n'a pu s'y méprendre. Dans la vie d'Hildebert (1097-1125), Mabillon lisait cette phrase de début : *Venerabilis quoque Hildeberti non imparis meriti actus describere disposui...* et il ne pouvait manquer de s'apercevoir que *quoque* et *non imparis* ne se rapportent à rien. Mais la copie de Du Chesne était très différente : *Expletis prout potui duorum episco[po]rum domni videlicet Arnaldi atque domni Hoelli gestis, venerabilis quoque Hildeberti non imparis meriti actus describere disposui, ne laudabilis ejus memoria inerti silentio tegeretur*. Le copiste du ms. *224* avait supprimé le premier membre de phrase pour la même raison qui l'avait fait incorporer les *Gesta Aldrici* et cette raison c'est de former un corps unique de l'histoire des évêques du Mans.

Les biographies d'Arnaud, d'Hoël et d'Hildebert sont l'ouvrage d'un même écrivain qui mentionne la mort d'Hildebert, en 1134, neuf ans après qu'il était passé du siège du Mans sur le siège de Tours; comme cet écrivain vivait en 1134 on peut lui attribuer avec assez de vraisemblance la vie de Gui (1126-1135) ou tout au moins la partie de cette vie commune aux deux manuscrits.

Entre l'évêque Aldric et l'évêque Arnaud, on compte neuf titulaires (857-1064) dont les biographies ne se trouvent que dans le ms. de Du Chesne, et qu'on doit attribuer aussi à des continuateurs, car le chapitre qui les précède, celui d'Aldric, mentionne cet évêque comme encore vivant; son auteur était donc contemporain d'Aldric et ce n'est pas lui qui a pu écrire la vie de ses successeurs.

De saint Julien à saint Aldric, au contraire, tout est d'une même plume, et Mabillon l'a dit en peu de mots : *idem in omnibus genius ac stilus, idemque scopus*. Le style de l'auteur des *Actus* est parfaitement reconnaissable, d'un bout à l'autre de cette

[1] Albert Poncelet, dans *Analecta bollandiana*, 1903, t. XXII, p. 467-471; Paul Fournier, dans *Bulletin critique*, 1904, p. 341-348, 361-369, 381-386; Auguste Molinier, dans *Revue historique*, 1903, t. LXXXIII, p. 83-86; M. Vaes, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, de Louvain, 1905, t. VII, p. 92-103.

partie de l'ouvrage. Son « génie » et son but ne s'y reconnaissent pas moins; on sait que cet auteur est un imposteur et un faussaire, qui a cherché à augmenter frauduleusement la fortune temporelle de l'évêché. L'imposture inspirée par ce motif se rencontre dès les premiers chapitres, où l'on veut nous faire croire que l'apôtre du Maine et ses premiers disciples, en plein paganisme, auraient fait une distribution exacte de leur diocèse en paroisses et fixé le tarif des cens de cire et d'huile dus par chacune de ces paroisses à la mense épiscopale; anachronisme qui choquait déjà Tillemont [1]. Le faux commence dès l'épiscopat de saint Innocent (au VIe siècle) sous le nom de qui on donne des chartes qui ne soutiennent pas l'examen; il se continue jusqu'à celui de Francon Ier (au IXe siècle), qui aurait obtenu de Charlemagne de prétendues concessions, manifestement copiées sur les vraies chartes de Louis le Pieux rapportées par les *Gesta Aldrici*. Tout cela est d'un seul et même écrivain, d'un contemporain d'Aldric [2].

Il faut excepter, dans la première partie de l'ouvrage, un seul fragment ajouté après coup; c'est un récit de la translation du corps de saint Julien, inséré après le chapitre relatif à la vie de ce saint [3]. Il y est question de faits qui eurent lieu longtemps après la mort de l'évêque Aldric. L'interpolation est, sans doute, imputable au copiste du manuscrit du XIIIe siècle.

Le point exact où finit l'ouvrage et où commencent les additions peut être déterminé avec précision. Si au début du chapitre sur Aldric, tel que le donnent la copie de Du Chesne et, d'après elle, l'édition de Mabillon, il est question d'Aldric comme d'un homme encore en vie, à la fin du même chapitre, au contraire, on relate sa mort. Le commencement et la fin du chapitre n'appartiennent donc pas au même auteur et à la même rédaction. Entre le paragraphe où l'on voit Aldric vivant et celui où on dit qu'il est mort, prend place la copie d'une prétendue bulle de Grégoire IV adressée à Aldric, le mardi 8 juillet 833, bulle dont la fausseté n'est pas contestée [4]. Cela vaudrait la peine de la mettre au compte du faussaire qui n'a rédigé cette pièce que pour établir un précédent en faveur des futurs évêques, comme le montre le titre [5].

Ajoutons que la copie de cette bulle, introduite ici brusquement et hors de propos (sa vraie place, si elle avait dû en avoir une, aurait été dans les *Gesta Aldrici*), n'est rattachée par aucun lien au paragraphe qui la précède, tandis qu'une phrase de transition la lie au paragraphe suivant; qu'elle est pleine de répétitions et toute d'un style diffus, bien éloigné du langage clair et coulant des *Actus* et fausses pièces fabriquées par leur auteur; enfin, que le paragraphe qui la précède immédiatement se termine par une formule de prière, analogue à celles qui se lisent à la fin des autres chapitres et destinée évidemment à former la péroraison de celui-ci et de l'ouvrage entier : *Defendat eam* [l'Église du Mans] *Dominus omnipotens ab omnibus aemulis suis una nobiscum, humiliter oramus, et nunc et per cuncta secula seculorum, amen.*

C'est ici que se terminent les *Actus;* ce qui suit appartient aux additions postérieures, mais pas tout ce qui suit. Il faut ajouter un fragment conservé par le manuscrit des *Gesta Aldrici* dans lequel on reconnaît le style et la langue de l'auteur des *Actus* qui, d'ailleurs, se désigne suffisamment au début, en répétant textuellement le titre qu'il a donné à son ouvrage : *Placuit etiam in hac scedula, que de quibusdam* actibus pontificum Cenomannica in urbe degentium *usque ad Aldricum ejusdem urbis episcopum...* C'est donc bien une histoire des évêques du Mans depuis l'origine *usque ad Aldricum*. Ce morceau, consacré uniquement au récit de la restitution du monastère de Saint-Calais à l'évêque en 838, était, dans l'intention du même auteur, destiné à être incorporé dans l'ouvrage, *in hac scedula... inserere*, mais cette intention n'a pas été suivie d'effet puisque aucun des deux manuscrits des *Actus* ne le donne.

La date exacte des *Actus* a été fort discutée. Dom Rivet et l'abbé Louis Froger [6] tiennent que les *Actus* ont été écrits sous l'épiscopat de Robert, successeur d'Aldric; mais cette hypothèse est réfutée d'avance par le passage où l'auteur souhaite longue vie à l'évêque Aldric : *Aldricus... cui Dominus, oramus, hanc degere vitam secundum suam voluntatem tribuat, et post hanc vitam ei concedat sempiternam*. Un passage non moins formel termine le chapitre additionnel conservé dans le manuscrit des *Gesta Aldrici ;* là aussi il est parlé d'Aldric au présent : *Et sic falsitas subditur veritati atque injuste alienata juste restituntur, que et actenus a prefato episcopo et a sue sedis ecclesie ministris legibus possidentur et canonice atque regulariter gubernantur.*

Les *Actus* ont donc été écrits avant la mort d'Aldric (857) et après la rédaction des *Gesta Aldrici*, à qui ils empruntent, pour les reproduire en les falsifiant, deux chartes mérovingiennes de l'évêque Domnole. Nous avons vu que les *Gesta* ont été terminés dans le premier semestre de l'an 840, avant la mort de Louis le Débonnaire.

Mais avant d'aller plus loin, observons que l'auteur des *Actus* est différent de l'auteur des *Gesta* qui est Aldric lui-même; l'auteur des *Actus* n'est donc pas Aldric. Cet auteur est un imposteur et un faussaire; il fait ses preuves en falsifiant la première charte de Domnole, dont les *Gesta* lui fournissaient le texte non altéré. Cet auteur était un clerc du diocèse du Mans attaché à l'évêché, car ses intérêts semblent se confondre avec ceux de l'évêque. Tous les faux qu'il allègue ont pour but d'assurer des droits et des biens, non seulement au diocèse, à la cathédrale ou au chapitre, mais, plus particulièrement, à l'évêque lui-même, à ce qu'on a appelé plus tard la mense épiscopale. Il semble qu'il disposait en maître de cette mense, et que, sans être évêque, il avait entre les mains toute l'administration effective de l'évêché.

L'évêque Aldric s'était donc déchargé du soin de l'administration sur quelqu'un qui n'en était guère digne. Or nous savons qu'en 853 un concile se réunit à Soissons auquel Aldric s'excusa de ne pas assister étant, disait-il, atteint de paralysie, incapable de se déplacer et sollicitant les prières de ses collègues. Le concile chargea l'évêque de Tours, Amauri, de visiter Aldric et de prendre les mesures nécessaires; cette mission donnée au métropolitain indique que le malade était hors d'état de gérer effectivement son diocèse. En ce cas, il fallait confier l'administration diocésaine à un membre du clergé local et c'est ce clerc qui, pour défendre le temporel de l'évêché, notamment pour soutenir la lutte contre l'abbé de Saint-Calais au sujet de la possession de ce monastère, aura eu recours à des falsifications qui constituent, pour une très grande partie, les *Actus*.

[1] Tillemont, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des six premiers siècles*, t. IV, p. 730, col. 2. — [2] G. Waitz, dans *Monum. Germ. hist., Scriptores*, t. XV, p. 305, notes 5, 6, est seul à émettre une opinion contraire. Ses raisons ont été réfutées d'avance par Mabillon, *Vetera analecta*, in-8, t. III, p. 393. — [3] Mabillon, *Vetera analecta*, in-8°, t. III, p. 60-62. — [4] Jaffé, *Regesta pontif. roman.*, n. 1958. — [5] *Quae etiam in exemplum aliis episcopis prodesse poterit.* — [6] *Hist. litt. de la France*, t. V, p. 146; *Gesta domni Aldrici*, p. IX, p. XVIII, note 6.

Quel est ce clerc ? Julien Havet, après l'avoir dépisté, a cru découvrir son nom; c'est le chorévêque David, dit-il; mais cela n'est pas si évident que Louis Duchesne ne puisse soutenir que la conjecture est fausse, d'où il est permis de conclure que la question n'est pas encore très avancée et comme elle n'a pour nous qu'un intérêt très secondaire, nous en reviendrons à la question de date.

Pour un ouvrage de longue haleine, comme les *Actus*, cette question est multiple; il y a la date de l'achèvement et de la publication de l'ouvrage, celle de la rédaction, celle de la préparation des matériaux.

L'achèvement et la publication ne peuvent avoir eu lieu qu'au temps de la maladie d'Aldric et après l'apparition des fausses Décrétales. La maladie d'Aldric a commencé après 849 et avant 853; les fausses Décrétales ont paru, dit-on, entre 847 et 852. L'ouvrage est, d'ailleurs, on l'a vu, tout entier antérieur à la mort d'Aldric, car même le chapitre supplémentaire, composé après coup pour y être ajouté, a été écrit du vivant d'Aldric qui est mort au mois de janvier 857. L'achèvement et la publication des *Actus* ont donc eu lieu dans les années 850 à 856.

La rédaction a probablement été commencée plus tôt, car un travail de cette importance aura demandé plusieurs années de préparation; mais elle n'a pu être commencée après 840, puisque le plan de l'ouvrage est imité de celui des *Gesta Aldrici*. Il serait chimérique de vouloir préciser davantage, mais puisqu'on a soutenu que les *Actus* étaient antérieurs à 835, il est bon, pour couper court à cette imagination, de noter que les *Gesta Aldrici*, écrits en 840, insèrent une charte de Louis le Débonnaire, octroyée le 17 mars 836 au monastère de Notre-Dame situé entre l'enceinte de la ville et la Sarthe : *Primo siquidem hoc accepit* (l'évêque Aldric) *praeceptum, quoniam putabat quod praedictum monasteriolum donatio regum et fiscus erat imperatorum.* Par cet acte, l'empereur faisait abandon de ses droits en faveur de l'Église du Mans : *Nostra largitione tradere, concedere et de nostro jure in jus ac potestatem illius solemni donatione transferre.* Aldric obtint ce privilège lorsqu'il s'occupa de la reconstruction et consécration du monastère. Si le livre des *Actus* avait été composé au début de l'épiscopat d'Aldric, et précisément en vue de le renseigner sur ses droits, sur l'extension du patrimoine et l'histoire de son diocèse, comment expliquer que ce ne fut que peu de temps après l'octroi de ce *praeceptum* que l'on retrouva *traditiones et precarias sive privilegia et strumenta multarum chartarum in vestigario sive armario praedictae Ecclesiae*, alors que ces titres sont pourtant tous insérés dans les *Actus* ? Et c'est sur présentation de ces privilèges, ignorés lors de la première demande adressée à Louis le Débonnaire, que l'empereur concéda un second diplôme restituant à l'évêque du Mans ces biens qui lui avaient appartenu jadis. Les *Actus* n'existaient donc pas en 836, et même on peut dire que les recherches méthodiques en vue de dresser cette compilation n'avaient pas encore été commencées.

Un indice qui confirme cette conclusion se retrouve dans la façon dont le récit des *Gesta* présente deux chartes de l'évêque Domnole, donation sous forme de testament du 6 mars 572, et celle du 4 septembre 581, faites en faveur du monastère de Saint-Vincent. Lorsqu'on contesta à Aldric, en 832, ses droits sur le monastère, ces titres ne purent être reproduits; on en appela au témoignage d'hommes de confiance dont les serments donnèrent satisfaction à Louis le Débonnaire et lui permirent d'octroyer le 29 décembre 832 un privilège en faveur de l'Église du Mans. Peu de temps après, dit l'auteur des *Gesta*, on retrouva les anciennes chartes et *idcirco in hoc opusculo praedictum privilegium* (de Domnole) *nobis inserere placuit, ut si, quod absit,... praefatum privilegium... aliquis occultare vellet, in hoc opusculo exemplar ejus inveniretur.* Un pareil langage, de telles précautions se comprendraient difficilement chez un écrivain qui, s'il n'a pas rédigé lui-même les *Actus*, travaillait du moins avec leur auteur dans les mêmes archives et devait par conséquent connaître cet ouvrage officiel dans lequel se trouvent ces chartes. Il importe de noter que nous avons ici autre chose que la phrase qui précède l'insertion de chaque acte public dans les *Actus* et les *Gesta;* la situation concrète est décrite avec soin, particularité qui concorde avec cette autre, de retrouver, publiés dans les *Gesta*, des privilèges anciens. Les *Actus* n'étaient donc pas en usage à l'époque où fut rédigée cette notice. Si l'on remarque que l'auteur parle de l'opuscule dans lequel il insère les titres, que les *Gesta* d'autre part ne sont pas une suite de notes écrites au jour le jour, il faut conclure encore une fois que les *Actus* sont postérieurs à l'œuvre des *Gesta*, à l'an 840.

Les chapitres n'ont pas été écrits dans l'ordre où on les lit. Le chapitre VIII (celui de saint Innocent), qui donne encore au septième évêque le nom de Severianus, est, au moins, quant à ce passage, antérieur au chapitre VII, où ce septième évêque est appelé Principius. Le chapitre d'Herlemond Ier qui contient, d'accord avec le catalogue primitif, la mention du pseudo-Béraire II ne paraît pas. D'autres indices autorisent à assigner, non seulement au chapitre de saint Principe, mais aussi à ceux des prétendus premiers successeurs immédiats de saint Julien, Turibe, Pavace, Liboire, Victurus, une date postérieure à celle des chapitres suivants.

J. Havet a montré que l'auteur des *Actus* ne s'était pas arrêté en si beau chemin; nous possédons quelques autres productions de sa plume, entre autres la vie d'un saint manceau, nommé Almir, contemporain de Domnole, au VIe siècle, qui est un récit également mensonger, puis encore plusieurs vies des saints Turibe, Pavace, Domnole. C'était donc un hagiographe fort entreprenant et qui écrivit ou projeta encore d'écrire un recueil des miracles (*virtutes, signa*) des saints évêques du Mans.

On n'a pu se mettre d'accord sur le nom et sur la date; on est arrivé à une approximation suffisante; reste à savoir ce qu'il faut penser de l'auteur et de l'ouvrage. L'auteur, clerc ou chorévêque, est un homme du IXe siècle, et il partage la moralité des gens d'église, ses contemporains. Cela est fâcheux à dire, mais il serait malhonnête de le taire. Il y avait alors, parmi le clergé, des personnages qualifiés qui répandaient à foison le mensonge en vue de procurer des avantages matériels à l'institution, cathédrale ou monastère, à laquelle ils étaient affiliés. Dans ce but, rien ne leur coûtait depuis l'ineptie la plus grossière jusqu'au mensonge le plus venimeux; il s'agissait pour eux de posséder, d'accaparer, de ruiner de façon légale et ils recouraient au procédé le plus efficace en leur temps : la falsification des actes publics. Certains ne parvenaient pas à s'élever au-dessus d'une production maladroite, plusieurs arrivaient à acquérir une habileté qui nous surprend encore aujourd'hui. Dans une société où la propriété du sol représente la principale richesse, il n'est rien qu'on ne tente et qu'on ne risque pour s'emparer d'une terre convoitée. On voudrait pouvoir dire que les serviteurs de Dieu ignorent cette avidité, on doit reconnaître qu'elle est leur plus ordinaire passion. Évêques et clercs, abbés et moines, se font une juste idée des devoirs de leur état au point de vue des mœurs, ils n'en ont plus la moindre notion dès qu'il s'agit de l'intérêt. La cathédrale veut mettre la main sur les biens du monastère, le monastère

veut se faire exempter des prétentions de la cathédrale et le conflit aboutit à des *chronicon*, des *actus*, des *gesta*, des *vitae*, des *miracula*, des *testamenta* où le clerc rivalise d'ingéniosité avec le moine pour tromper le lecteur, décourager sa curiosité et accaparer le bien d'autrui. Ce qui manque le plus, ce qui manque même tout à fait à ces hommes d'un passé lointain qui se découvrent à nous dans l'ardeur de leur passion malsaine, c'est la loyauté, la probité! Qu'on lise dans les *Actus* les *Gesta domni Bertichrammi* et on y saisira le procédé sur le vif. L'auteur a devant les yeux le testament authentique du vieil évêque qui multiplie les libéralités. Nul, pense-t-il, ne recourra au texte de ce testament qu'il interprète à sa façon. A l'en croire, les fondations de saint Bertrand ont été faites aux dépens de l'Église-mère qu'elles ont appauvries d'autant; aussi l'évêque les a-t-il soumises, par manière de compensation, à la cathédrale : *subjugavit Ecclesiae suae*. Or, le testament n'en dit rien et saint Bertrand ne faisait aucun tort à son Église puisqu'il dotait toutes ses fondations sur ses biens personnels [1].

On sait que l'ignorance avait fait de si grands progrès à partir du VIe siècle que toute notion historique semblait évanouie à l'époque de la renaissance carolingienne. Celle-ci tourna son principal effort vers la littérature, l'Écriture sainte, les beaux-arts, elle négligea ou bien elle appréhenda l'étude de l'histoire ecclésiastique et laissa pulluler les fables, les légendes, les contes, sans souci des anachronismes. On vit alors naître et prospérer des prétentions à une antiquité apostolique qui n'était qu'un procédé impudent employé pour accaparer des biens réels au nom de droits imaginaires. Ainsi, on mit en circulation un apostolat dépourvu de titres afin d'arrondir les propriétés de la cathédrale; on créa un personnage nommé Julien, fondateur de l'Église du Mans, où l'avait envoyé le pape saint Clément. Cet évêque n'avait eu d'autre préoccupation que de fonder dans son diocèse quatre-vingt-dix paroisses rurales qu'il imposait lourdement de redevances en triens, en huile et en cire. Ainsi Julien ne semble être venu chez les Cénomans que pour déterminer les propriétaires du pays à se dépouiller en faveur de la cathédrale. En dehors de longues nomenclatures des champs, des vignes, des bois donnés à cette église, des rentes fondées à son profit, la soi-disant vie de Julien ne contient guère qu'un épisode. C'est un voyage à Rome; mais si l'évêque est allé là-bas, c'est pour rapporter des reliques, lesquelles reliques font des miracles, lesquels miracles provoquent de nouvelles donations à la cathédrale. S'il fonde quelque autre église, c'est à charge pour elle de payer tant à la cathédrale, de servir à certains jours un festin convenable (*honesta refectio*) au clergé de la cathédrale, de prendre à sa charge les pauvres de la cathédrale. La prétendue vie de Julien n'est qu'un prétexte à dresser un ensemble d'exactions rattachées contre toute vraisemblance au premier évêque du Mans, pour les rendre plus respectables. L'auteur ignore les matières qu'il aborde : il parle de paroisses rurales au IIe siècle, alors qu'il est avéré que cette création ne remonte pas au delà de la fin du IIIe siècle ou du commencement du IVe; il parle d'une redevance en triens et avoue qu'il a rencontré les états de cens où il est question de cette monnaie dans les listes de la fin du VIe et du début du VIIe siècle; le triens ou tiers de sou d'or étant une monnaie particulière aux deux premiers tiers de la période mérovingienne. Mais qu'importe, pourvu que les paroissiens paient ce qu'on réclame d'eux avec d'autant plus de rigueur qu'on leur rappelle qu'ils doivent le bienfait de la foi à l'évêque Julien, contemporain des apôtres, et à ses premiers successeurs. Et les chefs de ces paroisses avaient intérêt eux-mêmes à proclamer l'antiquité de leur église rurale pour s'assurer le rendement complet des taxes. Charlemagne avait recommandé de payer exactement les dîmes aux anciennes églises et il permettait l'érection de nouvelles avec le consentement des évêques, mais à la condition de ne pas frustrer les paroisses anciennes de ce qui leur était dû de toute antiquité.

Le mobile intéressé qui inspire l'auteur des *Actus* pouvait ne pas trop scandaliser ceux qui y trouvaient leur profit; mais comment un évêque tel qu'Aldric ou ses successeurs ont-ils pu ne pas repousser un écrit où les contradictions, les erreurs ne se comptaient pas, et de celles qui eussent arrêté l'esprit d'un enfant. Par exemple voici les trois premiers évêques : Julien, Turibe et Pavace, qui occupent respectivement le siège épiscopal pendant 47 ans, 3 mois, 10 jours; 5 ans, 6 mois, 16 jours; 43 ans. Ce qui donne un total de 95 ans, 9 mois, 26 jours; or Julien a fondé le siège épiscopal sous Domitien (81-96) et il se trouve qu'en ajoutant 95 ans, 9 mois, 26 jours, on arrive sous le règne d'Aurélien (270-275), d'où il suit que 95 égale 175 ! Ce n'est pas tout. Les *Actus* faisaient de Liboire le successeur immédiat de Pavace et lui accordaient 49 années d'un épiscopat qui prenait fin en 365; or 95 et 49 donnent 144 ans qui déduits de 365, donnent l'année 220 ou 221 pour la fondation du siège du Mans, ce qui est fort éloigné du synchronisme de Domitien, 81-96. Enfin, un seul instant d'attention eût soulevé cette question : comment l'évêque Victeur, mort en 490, a-t-il pu être sacré par saint Martin, mort lui-même en 396 ou 397 ?

Ce qui paraît ressortir d'une comparaison entre le catalogue épiscopal contenu dans les *Actus* et le catalogue épiscopal conservé par les *Gesta*, c'est que l'accord n'était pas fait entre eux vers le milieu du IXe siècle, sous l'épiscopat d'Aldric. Tantôt les deux catalogues offraient une succession de noms identiques, par exemple pour Julien, Turibe, Pavace, Liboire, Victor, Victeur; tantôt ils avaient chacun leur liste différente. Ainsi les *Gesta* donnent : Severius, Innocens, Domnolus, Hadoindus, Berarius, Bertigrannus, Aiglibertus, alors que les *Actus* énumèrent : Principius, Innocens, Domnolus, Baldegisilus, Bertichrammus, Hadoindus, Berarius, Aiglibertus. Pour les chorévêques, le désaccord est encore plus complet. La liste des *Gesta* ne les connaît qu'à partir de Gunherius (890-913), tandis que celle des *Actus* les distribue entre différents évêques, à partir de Domnole, en 511. Ces hésitations indiquent qu'alors on ne possédait pas au Mans un catalogue officiel [2].

VIII. La liste épiscopale. — Au IXe siècle, l'Église de France traversa une période d'ultramontanisme aigu. Etre franc et être catholique ne suffisait pas, il fallait pouvoir se dire romain. Rien n'était bon, rien n'était pur que ce qui portait l'estampille romaine, qu'il s'agît des formules, du chant, des cérémonies ! Et comme cet engouement ambitionnait de s'imposer partout, on ne trouva rien de plus décisif que de faire de Rome la mère-fondatrice de toutes les Églises provinciales. Chroniqueurs, hagiographes, scribes, se mirent à l'œuvre, avec une sincérité et une ignorance qu'on a depuis décorées du nom de candeur, pour composer des récits capables de flatter la vanité des fidèles et de satisfaire l'ambition des clercs par des inventions qu'on appellerait puériles si elles ne s'inspi-

[1] A. Ledru, *Saint Bertrand, évêque du Mans*, dans *La province du Maine*, 1907, t. XV, p. 57-59. — [2] A. Ledru, *Les premiers temps de l'Église du Mans. Légende et histoire. Les origines*, in-12, le Mans, 1913, p. 26-37.

raient d'une ardente cupidité. Chaque siège épicospal un peu considérable estima ne pouvoir affermir plus solidement ses privilèges et servir ses intérêts que par la rédaction d'un catalogue dont le premier titulaire venait de Rome en droiture, spécialement désigné par saint Pierre ou par son successeur saint Clément.

L'Église du Mans n'échappa pas à cette ambition qu'elle réussit à satisfaire sans s'infliger trop d'embarras. Les Manceaux, à l'époque mérovingienne, tournaient leur dévotion vers l'évêque Victurius ou Victor, mort en 490. Chaque année, ils le fêtaient, le 1er septembre, dans une basilique qui portait son nom et dont le souvenir nous a été conservé, au VIIe siècle, par les testaments des évêques Bertrand et Hadoind [1]. A très peu de distance s'élevait la basilique de saint Julien, autre évêque [2]. Ces deux oratoires, situés au delà de la Sarthe, ne devaient pas être très importants; néanmoins, chacun d'eux était desservi par une communauté : *monasterium* et *monasteriolum* [3]. Mais les moines n'étaient guère assidus; aussi l'évêque Aldric (832-857) jugea convenable de ramener dans la ville les corps saints déposés à Saint-Victor et à Saint-Julien. C'étaient, disait-on, ceux d'anciens évêques qui, outre Julien et Victor, s'appelaient Liboire, Pavace, Gundanisole [4]. L'évêque Aldric fit donc transporter dans sa cathédrale les saints Julien, Turibe, Pavace, Romain, Liboire et Hadoind [5]. L'auteur des *Gesta Aldrici* à qui nous devons ces détails prend soin d'ajouter que la liste épiscopale du Mans s'ouvrait par Julien, Turibe, Pavace et Liboire; de plus il connaît deux Victurius.

Outre les *Gesta Aldrici* et les *Actus pontificum*, l'Église du Mans peut éclairer ses origines au moyen de deux catalogues épiscopaux insérés dans les manuscrits *99* et *224* du Mans, l'un en tête des *Gesta Aldrici*, l'autre en tête des *Actus pontificum*. Les voici :

1° Catalogue des *Gesta Aldrici*.

Nomina episcoporum Cenoman(is) in urbe degentium.

Domnus Julianus episcopus sed. annis XLVII mens. III dies XX.

Domnus Turibius episcopus sed. annis V dies XVI.

Domnus Pavatius episcopus sed. XLIII.

Domnus Liborius episcopus sed. annis XLVIIII.

Domnus Victurius episcopus sed. annis XXIIII menses VII dies XIII.

Domnus Victurius episcopus sed. annis XL mens. VII dies XVI.

Domnus Severius episcopus sed. annis VIIII mens. I dies XXI.

Domnus Innocens episcopus sed. annis XLV mens. X dies XXV.

Domnus Domnolus episcopus sed. annis XLVI mens. XI dies XXIIII.

Domnus Hadoindus episcopus sed. annis XXX mens. XI dies XXIIII.

Domnus Berarius episcopus sed. annis XXV menses IIII dies XVIII.

Domnus Bertigrannus episcopus sed. annis XXXVII.

Domnus Aiglibertus episcopus sed. annis XXXIIII menses VI dies XI.

Domnus Berarius episcopus sed. annis III et dim(idio).

Domnus Herlemundus episcopus sed. annis XXVI menses VIIII dies XIII.

Domnus Gauziolenus episcopus sed. annis L.

Domnus Herlemundus episcopus sed. annis VIIII.

Domnus Hodingus episcopus sed. annis II.

Domnus Merolus episcopus sed. annis XXX.

Domnus Joseph episcopus sed. annis VIIII.

Domnus Franco prior natus episcopus sed. annis XXII menses III dies XIII.

Domnus Franco posterior episcopus sed. annis XVI menses V dies V.

Domnus Aldricus episcopus feliciter multa vivat per tempora; sed. annis XXIIII menses III dies II. [*Isti sunt corepiscopi : Petrus corepiscopus. Sentfredus. Desideratus. Bertodus, David:* cette liste des chorévêques est de seconde main].

Domnus Rotbertus episcopus sed. annis XXVI.

Domnus Lambertus episcopus sed. annis.

Domnus Gunherius episcopus sed. annis XXIII.

Domnus Hucbertus episcopus sed. annis XXXVII menses X dies XI.

Domnus Mainardus episcopus sed. annis XX menses V dies VI.

Domnus Siginfredus episcopus sed. annis XXXIII menses XI dies XVI.

Domnus Avesgaudus episcopus sed. annis.

Domnus Gervasius sed. ann.

2° Catalogue des *Actus pontificum*.

In nomine Domini incipiunt nomina vel tempora vitae iustorum vel iniustorum pontificum Cenomannis in urbe degentium. Primus [6] *beatissimus Julianus Cenomanniae urbis episcopus, qui fuit temporibus Domiciani, Nerve ac Traiani imperatorum, sub quibus Iohannes apostolus et evangelista apocalipsim et evangelium scripsit.*

Beatissimus Julianus episcopus s. ann. XLVII m. III d. X.

Beatus Turibius episcopus s. ann. V d. XVI.

Beatus Pavatius episcopus s. ann. XLIII.

Beatus Liborius episcopus s. ann. XLVIIII.

Beatus Victurus episcopus s. ann. XXIIII m. VII d. XIII.

Beatus Victurius episcopus s. ann. XL m. VI d. XIII.

Beatus Principius episcopus s. ann. XXVIIII m. I d. XXI. Petrus corepiscopus.

Beatus Innocens episcopus s. ann. XLV m. X d. XXV. Seienfridus corepiscopus [7].

Beatus Domnolus episcopus s. ann. XLVI m. X d. XVIIII. Desideratus corepiscopus.

Domnus Baldegisilus episcopus s. in episcopatu ann. V. Besthbodus corepiscopus [8].

Beatus Bertichramnus episcopus s. ann. XXXVII.

Beatus Hadoindus episcopus s. ann. XLVII m. XI d. XXIIII.

Beatus Berarius episcopus s. ann. XXXV m. IIII d. XVII. David corepiscopus.

Domnus Aiglibertus episcopus s. ann. XXXIIII m. VI d. XI. In cuius tempore Petrus fuit corepiscopus.

Domnus Herlemundus episcopus s. ann. XXVI m. VIII d. XIII.

Domnus Gauziolenus episcopus s. ann. L.

Domnus Herlemundus alter episcopus s. ann. VIIII.

Domnus Odingus episcopus s. ann. II.

Domnus Merolus episcopus s. ann. XXX.

Domnus Joseph episcopus s. ann. VIIII.

Domnus Franco prior natu episcopus s. ann. XXII m. III d. III.

Domnus Franco iunior natu episcopus s. ann. XVI m. V d. V.

Beatus Aldricus episcopus s. ann. XXIIII m...., d....

Domnus Rotbertus episcopus s. ann. XXVI.

[1] J.-M. Pardessus, *Diplomata, chartae*, t. I, p. 210; t. II, p. 70. — [2] J.-M. Pardessus, *op. cit.*, t. I, p. 213 (testament de Bertrand). — [3] Böhmer-Mühlbacher, *Reg. imper.*, n. 883. — [4] Nous sommes renseignés par l'auteur de la *Translatio S. Liborii*, qui visita les lieux en 836. *Monum. Germ. hist., Script.*, t. IV, p. 152. — [5] Peut-être aussi ceux des saintes Tenestine et Adrehilde, comme l'a pensé Julien Havet (*Œuvres*, t. I, p. 349, note 2), la phrase des *Gesta* prête à l'équivoque. — [6] Ce qui suit est la reproduction du titre spécial de la notice de saint Julien : *Incipiunt gesta...* sauf *Decit* au lieu de *Domiciani*. — [7] Ici, le mot *Gauzioleni* ajouté au XIIIe siècle. — [8] *et Merolus*, addition du XIIIe siècle.

Domnus Lanbertus episcopus s. ann. VII.
Domnus Gunherius episcopus s. ann. XXIII.
Domnus Hubertus episcopus s. ann. XXXVII m. X d. XII.
Domnus Mainardus episcopus s. ann. XX. m. V d. VI.
Domnus Segenfredus episcopus s. ann. XXXIII m. XI d. XVI.
Domnus Avesgaudus episcopus s. ann. XLII intervallo quinquaginta dierum.
Domnus Gervasius episcopus s. ann. XX.
Domnus Vulgrinus episcopus et monachus s. ann. VIII m. VIIII d. XI duorum annorum et quatuor mensium intervallo.
Domnus Arnaldus episcopus s. ann. XIIII mens. IX.
Intervallum ann. integrum, menses IIII^or dies XXIII.
Domnus Hoellus episcopus s. ann. XII menses III dies VII.
Post hunc cessavit episcopatus IIII^or mensibus.
Domnus Ildebertus episcopus s. ann. XXVIII mens. VI.
Intervallum mens. XIII.
Domnus Guido episcopus s. ann. VIII mens. V.
Cessavit episcopatus mens. VII.

Le premier catalogue fut copié sous l'évêque Avesgaud (994-1036) dont il n'indique pas les années; mais la rédaction première s'arrêtait avec Aldric encore vivant. Le second catalogue s'arrête, de première main, à Guy dont l'épiscopat fut suivi d'une vacance de sept mois. L'un et l'autre catalogue est en rapport avec les *Gesta* et avec les *Actus*, mais sans une coïncidence exacte. Le catalogue du manuscrit des *Actus* contient le nom de Badegisile qui n'a pas de notice dans le texte; peut-être aura-t-il été inséré tardivement.

Le second catalogue est d'accord avec le texte actuel des *Actus*, il n'en est pas de même du premier catalogue. Les différences se produisent dans la partie de la série qui comprend les évêques du VIe et du VIIe siècle.

Catal. I	Catal. II
Victurius.	Victurius.
Sexerius.	Principius.
Innocens.	Innocens.
Domnolus.	Domnolus.
Hadoindus.	Bertichramnus.
Berarius.	Hadoindus.
Bertigrannus.	Berarius.
Aiglibertus.	Aiglibertus.
Berarius.	Herlemundus.
Herlemundus.	

« Le désaccord porte sur trois points : 1° le *Severius* de la première liste est remplacé dans la seconde par un *Principius;* 2° l'évêque Bertrand est placé, dans la seconde liste, deux rangs plus haut que dans la première; 3° celle-ci insère, entre Aiglibert et Herlemund, un deuxième Béraire qui manque à la seconde liste. Mais il est aisé de voir que, dans le principe, le livre épiscopal — les *Actus* — avait été constitué conformément à la première liste et non à la seconde. A la place de *Principius* on y trouvait un *Severius* ou *Severianus*. Dans la notice d'Innocent [1], qui est actuellement précédée de celle de Principius, on lit qu'Innocent, après la mort de son prédécesseur Sévérien, *post beati viri Severiani antecessoris sui transitum*, se mit à l'œuvre pour agrandir la cathédrale. Ainsi, lorsque la notice d'Innocent a été rédigée pour la première fois, il y avait avant elle une notice de *Severianus*. De même, avant la notice d'Herlemund, il y eut d'abord un deuxième Béraire. En effet, Herlemund est dit avoir été *successor posterioris domni Berarii* [2]. Sur les trois points où la première liste est corrigée par la seconde, deux ont laissé des traces évidentes dans les *Actus*. Il y a donc lieu de croire que la troisième s'y trouvait aussi, et que les vies des évêques Hadoind, Béraire, Bertrand ont été d'abord disposées dans cet ordre et non dans l'ordre actuel [3]. Il est bien possible que ces retouches, en tout ou en partie, aient été faites par l'auteur lui-même : la dernière surtout lui était imposée par l'un de ses documents, le testament d'Hadoind, où Bertrand est nommé comme antérieur à lui [4]. »

Le rédacteur des *Actus* ne disposait pas d'un catalogue officiellement dressé et conservé. Il a omis deux évêques certains : Principe et Badegisile; il a déplacé de deux rangs l'évêque Bertrand, il a interverti Herlemund et Béraire II. Ce n'est pas tout. Il fait succéder Turibe à Julien et a donné à Victor le cinquième rang, alors que Turibe devait prendre place à la suite de Victor. Pour cette partie de la série, il s'accorde avec les *Gesta Aldrici*.

Les chiffres d'années, de mois et de jours offrent peu de garanties. Voici une faute certaine. Francon Ier monte sur le siège en 793, ses trois prédécesseurs Joseph, Merolus et Hoding ont gouverné pendant un espace de quarante et un ans, ce qui reporte à 752; or bien loin d'être mort cette année-là Gauziolen vivait encore en 765.

« Sur les quatre prédécesseurs immédiats d'Aldric, Merolus, Joseph, Francon Ier et Francon II, la tradition encore vivante pouvait fournir quelque chose. De Merolus, sauf ses antécédents, dont on parlera tout à l'heure, l'auteur n'a rien à dire, sinon que Charlemagne prit de son temps quelques mesures pour reconstituer le patrimoine de l'Église du Mans. Ajoutons un miracle qui se serait produit à l'enterrement de l'évêque. Son successeur Joseph est représenté comme ayant eu de graves difficultés avec son clergé; la cruauté qu'il aurait montrée [5] à ce propos lui valut d'être déposé de l'épiscopat. Ce fait n'est pas autrement connu; mais on ne voit pas pourquoi il aurait été imaginé. Il sait que Francon Ier restaura la cathédrale et constitua la mense des chanoines, il lui attribue aussi quelques menues fondations. Mais, pour lui, l'événement capital de cet épiscopat, c'est l'adjonction de Saint-Calais à la mense épiscopale, adjonction que nous savons s'être produite par concession temporaire, mais qu'il présente comme une restitution à titre perpétuel. Dans la notice de Francon Ier, il insère trois diplômes de Charlemagne, un de Louis le Pieux; ce dernier seul est authentique. De Francon II il ne rapporte qu'un seul fait, la consécration de l'église abbatiale de Saint-Calais; il est tellement pressé d'arriver à Aldric qu'il ne se tient pas de parler de lui dès la notice de son prédécesseur. Pour les deux Francon il donne des dates obituaires, 816 et 832, et aussi les épitaphes composées par ordre d'Aldric.

« La période antérieure à Charlemagne lui apparaît comme un temps de troubles et d'usurpations. Ceci n'a rien que de vraisemblable, car on sait ce que nos églises eurent à souffrir au temps de Charles-Martel

[1] Cette notice commence ainsi : *Domnus Innocens, natione Gallus, Cenomannicae urbis episcopus, successorque praenominati beati successoris videlicet domni Victurii.* Il est clair qu'il manque un nom après *beati*, sans doute celui de Sévérien effacé et non remplacé. — [2] Cet évêque Béraire a réellement existé; mais il n'a pu siéger au Mans qu'après Harlemund. — [3] C'est du reste ce que suppose une autre série de vies d'évêques du Mans, rédigée par le même auteur. — [4] L. Duchesne, *Fastes épiscopaux de la Gaule*, in-8, Paris, 1910, t. II, p. 315-316. — [5] *Flagelare... quosdam caecare et castrare.* Mabillon, *Vetera analecta*, in-fol., Pariziis, 1723, p. 291.

et même de Pépin le Bref. Mais de cette vraisemblance d'ensemble on n'a pas le droit de conclure à l'exactitude des détails rapportés ici. On va les résumer.

« Après la mort de l'évêque Herlemund (vers 723), nous dit-on, le siège demeura vacant plusieurs années. L'évêché et ses biens étaient tombés aux mains d'un comte Rothgaire et de son fils Karivius, qui se contentaient d'en jouir sans s'inquiéter de pourvoir aux besoins religieux de la population. Celle-ci, mécontente, finit par obliger ses maîtres à lui donner un évêque. Rothgaire choisit son autre fils, Gauziolen, et le fit ordonner, non pas à Tours, mais à Rouen, contre tous les usages. On était alors au commencement du règne de Childéric III (743). Au bout de quelques années, Pépin, mécontent de cet arrangement de famille, fit ordonner à Cologne un autre évêque, Herlemund, qu'il envoya au Mans. Rothgaire et les siens furent contraints de le recevoir et il put siéger près de neuf ans. Mais Gauziolen parvint à l'attirer dans un guet-apens et lui fit crever les yeux. Herlemund se retira alors dans le monastère des Deux-Jumeaux, au diocèse de Bayeux, où son frère était abbé. Pépin, irrité, fit crever les yeux à Gauziolen, sans cependant lui enlever l'évêché. Les fonctions épiscopales furent confiées à des chorévêques, qui se succédèrent dans l'ordre suivant : *Seufredus*, *Desideratus*, *Berthodus*, *Merolus*. Ce dernier, nommé sous Charlemagne, aurait été ordonné par trois évêques. Quant à Gauziolen, il continua de gouverner ou plutôt de dissiper le temporel de l'Église du Mans, second par son vidame Abraham, qui trouva le moyen de perpétuer le pillage après la mort de son maître et, en punition, mourut d'une mort effrayante. L'épiscopat de Gauziolen dura cinquante ans. Après sa mort, Charlemagne lui donna pour successeur un prêtre de son palais, appelé Hoding, lequel trouva l'Église du Mans en un tel état qu'il s'empressa de demander son changement. Au bout de deux ans il fut transféré à Beauvais. On lui donna pour successeur le chorévêque Merolus qui se trouvait avoir une ordination suffisante.

« A ce récit des *Actus* doit être rattaché un épisode, probablement du même auteur, qui figure dans une des pièces ajoutées en supplément aux *Gesta Aldrici* [1]. Pépin se trouvant à passer par le Maine, Gauziolen et son frère Harivius ne voulurent pas le recevoir dans la ville du Mans; ils se livrèrent même contre lui à des hostilités qui coûtèrent la vie à l'échanson du roi.

« Qu'il y ait dans tout cela une large part de fables, c'est ce dont on ne peut douter. Mais l'épiscopat de Gauziolen est mentionné dans les documents depuis 743 jusqu'à 765; aucun évêque n'est attesté pour la période qui s'étend de 724 à 774 [2]. Harivius n'est pas un personnage fictif; nous savons, par un bon document, qu'il eut quelque temps l'évêché en son pouvoir, et cela officiellement, avec reconnaissance royale, mais nous savons aussi que, peu après, les fonctions épiscopales furent exercées par un prélat qui, sous l'ancien évêque Herlemund, avait sa résidence dans le diocèse du Mans. Ces faits concordent avec certains traits du récit précédent, relativement à la promotion de Gauziolen et à celle de Merolus. Quant aux chorévêques, il semble bien que nous ayons la signature de l'un d'eux, *Desideratus*, au bas d'un précaire concédé par Gauziolen et daté de 756.

« En revanche, il est inadmissible que Pépin ait pu laisser l'évêché du Mans à un homme qui se serait rendu coupable de tels méfaits et dont la promotion aurait été aussi irrégulière. Si le roi le remplaça, neuf ans durant, par Herlemund, c'est qu'il ne le considérait pas comme légitime; s'il eut assez d'autorité pour lui faire crever les yeux, on ne voit pas pourquoi il n'eût pas eu le pouvoir de lui ôter sa prébende. Du reste, cet évêque soi-disant aveugle signait encore, en 762 et 765, avec de nombreux collègues, sans que les protocoles portent la moindre trace de l'assistance d'autrui. Il y a donc, dans le récit du biographe, des contradictions manifestes.

« Les trois vies de Béraire, Aiglibert, Herlemund Ier, correspondent à la seconde moitié du VIIe siècle et aux vingt premières du VIIIe. Outre ce qu'il a pu tirer des chartes, notre auteur s'est aidé en ce qui regarde Béraire, de la translation de saint Benoît et de sainte Scholastique, par Adrevald de Fleury (voir *Dictionn.*, t. v, au mot Fleury-sur-Loire). C'est là qu'il a pris tout ce qu'il raconte sur l'arrivée au Mans des reliques de sainte Scholastique. Le nom de Béraire ne figure pas dans l'écrit d'Adrevald; c'est notre auteur qui l'a introduit, à tort, car la translation de saint Benoît est de l'année 703, bien postérieure à cet évêque. D'Aiglibert il raconte qu'il était archichapelain, chef (*princeps*) des évêques du royaume et qu'il portait le *pallium* « comme les métropolitains ». Tout cela est sûrement faux. Il ajoute qu'Aiglibert dut se donner un coadjuteur, le chorévêque Pierre (*chorepiscopus et adjutor domni Aigliberti*). Ceci, sauf le titre de chorévêque, n'a rien qui répugne absolument.

« En remontant plus haut, la tradition orale, depuis longtemps inaccessible, ne pouvait lui être d'aucune utilité. Il n'avait que des chartes, les deux testaments de Bertrand et d'Hadoin avec quelques pièces d'importance beaucoup moindre. L'ordre des anciens évêques, leurs noms mêmes, n'étaient assurés par aucun document. Sous Aldric, on mit en évidence les tombeaux des évêques enterrés à Saint-Victor; ils portaient des inscriptions. Notre auteur en tira parti, mais sans pouvoir se retrouver dans les notes consulaires que portaient les plus anciennes. On ne saurait dire si les dates obituaires qu'il assigne à chaque prélat lui ont été fournies par ces marbres, ou s'il a dû en tirer quelques-unes, soit des calendriers, soit de son imagination si complaisante. Voici, en tout cas, ce qu'il dit des dates et des lieux de sépultures :

1. Julien — *v kal. febr.* — Enterré au delà de la Sarthe dans un oratoire préparé par ses disciples. On voit, par d'autres documents, que cet oratoire était voisin de la basilique des Apôtres (ou Saint-Victor).
2. Turibe — *XVI kal mai., p. c. Viatoris II vc.* (497 ou 496), basilique des Apôtres.
3. Pavace — *IX kal. aug.*, basilique des Apôtres.
4. Liboire — *V id. iun.*, basilique des Apôtres.
5. Victurus — basilique des Apôtres.
6. Victurius — *Kal. sept. Fausto iun. et Longino II cons.* (490).
7. Principe — *XVI kal. oct.*, basilique des Apôtres.
8. Innocent — *XIII kal. iul.*, basilique des Apôtres.
9. Domnole — *kal. decemb.*, à Saint-Vincent.
10. Bertrand — ... *kal. iul.*, Saint-Pierre-de-la-Couture.
11. Hadoind — *XIII kal. sept.*, basilique des Apôtres.
12. Béraire — *XVI kal. nov.*, Saint-Martin-de-Pontlieue.
13. Aiglibert.
14. Herlemund — *IX kal. nov.*
15. Gauziolen — ... ... Saint-Pierre-de-la-Couture.

Seufred, chorévêque, Saint-Victor.
Berthod, chorévêque, Saint-Victor.

16. Merolus — *XV. kal. apr.*, Saint-Victor.

[1] Édit. Froger, p. 131. — [2] On n'entend pas, par cette observation, justifier le chiffre de cinquante ans attribué à Gauziolen.

17. Franco I — *III kal febr.*, 816, Saint-Vincent.
18. Franco II — *VIII id. nov.*, 832, Saint-Vincent.

« Quant aux renseignements sur les ordinations, sur la patrie ou la famille des évêques, il n'y a pas lieu, croit-on, de les prendre au sérieux, sauf peut-être, en ce qui regarde la patrie, pour les deux ou trois prédécesseurs d'Aldric. Les renseignements sur les fondations d'églises ou de monastères se rattachent à ce qu'il y a de plus suspect dans les tendances et dans la documentation de l'ouvrage. Il est difficile d'y ajouter foi, quand on n'a pas, pour se rassurer, quelque charte authentique ou quelque vocable bien établi [1]. »

J. Havet attribuait les *Actus* au chorévêque David; L. Duchesne, qui avait adhéré sans réserve jadis à la thèse de Simson sur l'identité du faussaire des *Actus* et des *Décrétales* du pseudo-Isidore, n'avait peut-être pas d'autre raison pour refuser à David la paternité des *Actus;* problème qui paraît insoluble.

Les *Actus pontificum* et les *Gesta Aldrici* s'interrompent au pontificat d'Aldric (832-857) et c'est aussi avec cet évêque que nous arrêtons notre travail; il nous importe dès lors assez peu d'entrer dans le détail des différentes continuations plus ou moins tardives que reçut la liste épiscopale.

C'est évidemment du catalogue des *Gesta* que dépendent deux listes des évêques du Mans, copiées l'une à Angers au XIe siècle, l'autre à Tours au XIIIe. Le catalogue de Saint-Aubin d'Angers s'est conservé dans le manuscrit *465* du fonds de la reine de Suède au Vatican. Le catalogue de la Chronique de Tours est apparenté au précédent. Il faut toutefois signaler la correction relative à *Baldegisilius;* cet évêque, omis indûment dans le plus ancien catalogue manceau, a été rétabli ici, avant *Bertigrannus*, son successeur, sans cependant que l'on ait modifié l'ordre des noms, très fautif à cet endroit. Cette correction aura pu être inspirée par le second catalogue de Saint-Aubin dont nous parlerons dans un instant, et notamment par le manuscrit *Vatic. Regin. 711a*, où la liste mancelle se trouve avoir été prolongée jusqu'au nom de Maurice.

Le catalogue inséré dans la collection de Robert de Torigni n'est autre que celui des *Actus pontificum*, mais avec quelques fautes spéciales. Baldegisile manque, et aussi Herlemund II entre Gauziolen et Hoding.

Le second catalogue, qui fut recueilli au XIIe siècle, à Saint-Aubin d'Angers, existe dans trois manuscrits qui sont le *Parisinus 4955* et les *Vat. Reg. 711a* et *450*. Le texte s'arrête à Guillaume de Passavant (1143-1187); nous ne dépasserons pas Aldric :

S. Julianus.
S. Turibius.
S. Pavatius.
S. Liborius.
S. Victurus.
S. Victurius.
S. Principius.
S. Innocens.
S. Baldegisilus.
S. Bertichramnus.
S. Hadoindus.
S. Berarius.
Aiglibertus.
Herlemundus,
Gauziolenus.
Herlemundus.
Odingus.
Merolus.
Joseph.
Franco.
Franco.
Aldricus.

L'orthographe du ms. *711a* est la mieux conservée et la plus voisine de l'original : 3 *Pavacius*, 20 *Francho*, 21 *Francho*.

IX. Les vies des saints. — A ces documents faux ou avariés dont se réclame l'histoire légendaire de l'Église du Mans, il faut ajouter un certain nombre de *Vies de saints* qui appuient l'ordre chronologique imaginé par les *Actus* pour les premiers noms de la liste épiscopale. Ces vies n'existent plus, mais on les suppose et on en conclut non seulement leur existence mais encore leur contenu [2]. Bien plus, on les retrouve déchiquetées, insérées dans des légendes moins anciennes, à l'aide de la cadence métrique qui signale ces bribes disséminées et qui ont dû être écrites avant l'épiscopat de saint Bertrand († 623), époque à laquelle la prose métrique ne s'employait plus au Mans. La raison qu'on en donne c'est qu'en 581, saint Domnole usait encore de cette recherche dont on ne retrouve plus trace dans le testament de saint Bertrand, en 616. Pareille fixation chronologique est arbitraire et, pour tout dire, fantaisiste, car il se peut qu'un auteur ne s'assujettisse pas à l'emploi du *cursus* sans qu'on soit en droit de prétendre que ses compatriotes et ses contemporains n'en usaient jamais. Dans le cas de saint Bertrand, il se trouve que son testament est dicté au notaire Ebbo, et que cette dictée comporte environ quarante pages d'impression, circonstances peu favorables à l'emploi de la prose métrique qui réclame du temps et des soins à loisir. « Par ailleurs, en lui supposant la plus grande facilité pour improviser le latin élégant, ce qu'il n'a pas voulu faire en la circonstance, il ne s'ensuit pas qu'aucun clerc ou moine à cette date ou depuis n'ait été en mesure d'écrire des vies de saints en prose plus ou moins rythmée? Est-ce que les clercs manceaux qui avaient vingt ans en 581, époque à laquelle on rencontre la prose métrique sous la plume de saint Domnole, étaient devenus incapables en 616, à l'âge de 55 ans, de se servir de la même prose. Est-ce qu'en 636, alors qu'ils avaient 75 ans, ils ne pouvaient plus s'exprimer comme dans leur jeunesse [3]? » On parle de décadence commencée et consommée, mais une manière d'écrire ne finit pas à date fixe, comme par décret; il faut tenir compte des retardataires.

Mais il y a un fait plus grave. Pour obtenir les bribes de prose métrique, on est obligé de les retoucher; le malheur est que ces phrases, pour se tenir en cet équilibre que veut le rythme, doivent être modifiées, légèrement sans doute, mais enfin sans que rien y oblige. « Telles qu'elles sont dans le manuscrit qui les contient, elles se laissent aisément comprendre; elles n'ont rien de contraire aux règles de la syntaxe latine; n'est-il pas plus naturel de n'y pas toucher et de conclure tout bonnement à l'absence du rythme [4] ? »

« A cette remarque, il est utile d'en ajouter une autre. Peut-on répondre que les lambeaux de phrases, plus ou moins violemment rythmés, n'ont pas été extraits par les hagiographes de vies de saints quelconques? On sait avec quelle facilité se démarquaient mutuellement ces étranges écrivains qui ne reculaient même pas devant le suprême plagiat : substituer simplement dans le corps du récit un nom propre à un autre. Est-ce que tous les saints n'étaient pas nantis des mêmes vertus et des mêmes pouvoirs miraculeux?

« En somme, le *cursus* ne nous apporte aucune lumière bien précise. Nous restons en face de légendes, de fictions littéraires, la plupart écloses au IXe siècle dans l'école des clercs d'Aldric et de l'auteur des *Actus*. Toutes ces vies sont de la même époque : vies de *saint Julien* attribuée au Romain Sergius (que nous appellerons le faux Sergius); de *saint Turibe*, par un prétendu contemporain nommé Charus, fils de Sévère; de *saint Pavace*, par un soi-disant diacre Deodatus qui aurait écrit sur l'ordre de saint Liboire (IVe siècle);

[1] L. Duchesne, *Fastes épiscopaux de la Gaule*, t. II, p. 318-323. — [2] Busson, *Les sources de la vie de saint Julien par Létald*, 1900, p. 23, 25-28. — [3] A. Ledru, *Les premiers temps de l'Église du Mans*, in-12, le Mans, 1913, p. 46-47. — [4] Ch. Froger, *A propos des Actus*, dans *La province du Maine*, 1904, t. XII, p. 262.

de *saint Principe ;* de *saint Domnole*, par un auteur qui se donne comme écrivant sur l'ordre de l'évêque Hadoind (627-650) et dont le récit est d'accord avec celui des *Actus* et en désaccord avec celui de Grégoire de Tours, de saint Bertrand, etc. A ce stock épiscopal, il convient d'ajouter quelques vies d'ermites, dont les plus connues sont celles de Calais, Avit, Rigomer, Almir, Bomer, Ulphace, Anvieu, Ernée, Fraimbault, Constancien et Siviard. Un certain nombre de leurs légendes, soi-disant écrites par des contemporains, renvoient aux *Actus* et prouvent ainsi que les hagiographes du IXe siècle ou des siècles suivants ont fourni toute une littérature apocryphe difficile à exploiter au profit de l'histoire sincère. Pour ces gens d'un autre âge, la vérité venait après l'édification, ou, pour mieux dire, tout ce qui leur paraissait édifiant devait être vrai. »

On s'était flatté de gagner deux ou trois siècles et de relever jusqu'au VIe et peut-être au Ve des débris, des lambeaux de phrase qui témoigneraient valablement pour le Ier et le IIe siècle. Persistante aberration de ceux qui veulent croire qu'un espace de trois ou quatre siècles, pourvu qu'il soit très éloigné de nous, peut faire l'effet de quelques années à peine. Autant vaudrait soutenir que les *États de Blois* d'Auguste Vitet, et la *Chronique de Charles IX* de Prosper Mérimée sont des témoins historiques puisque leurs auteurs n'ont vécu et n'ont écrit sur les événements du XVIe siècle que dans la seconde moitié du XIXe.

X. Saint Julien. — Le 27 mars de l'année 616, l'évêque du Mans, Bertrand, sentit la mort approcher et dicta ses dernières volontés. Cet acte très long et très curieux sur lequel nous aurons à revenir renferme la mention la plus ancienne d'un évêque du nom de Julien avant occupé le siège du Mans. S'adressant à son archidiacre, Bertrand lui prescrit les libéralités à faire aux basiliques et oratoires suburbains du Mans [1] :

Tibi vero, archidiacone, demando atque praecipio, ut per omnes basilicas quae circa civitatem nostram esse noscuntur, hoc est : basilicae sancti Victurii peculiaris patronis mei, dabis solidos XX : basilicae domni Vincentii, ubi sanctus Domnolus episcopus requiescit, in honore ipsius martyris vel domni antistitis, dabis solidos XX ; basilicae sanctae Mariae vel Sanctae Crucis dabis solidos X ; idemque basilicae sancti Richomeri, solidos X ; basilicae sancti Juliani episcopi, aut caballum, aut in aurum, dabis solidos V ; basilicae sancti Hilarii dabis solidos V ; ad oratoria domni Martini, domni Victorii, vel sancti Petri infra muros, dabis in aurum aut in caballos solidos V ; basilicae sancti Stephani martyris, aut in aurum, aut in caballos dabis solidos V.

La basilique de Saint-Julien est nommée la sixième sur sept basiliques suburbaines. L'évêque Bertrand n'en veut oublier aucune, mais il mesure ses bienfaits à 20 sous, 10 sous, 5 sous, et Saint-Julien fait partie de la dernière catégorie. Après cette mention occasionnelle, il n'est plus question de l'évêque Julien jusqu'en l'année 802. Un *praeceptum* de Charlemagne — et qui n'est pas à l'abri du soupçon — énumère certains établissements religieux situés sur la rive droite de la Sarthe, entre autres un *monasteriolum sancti Juliani, in quo ipse requiescit in corpore* [2]. On retrouve ces mots dans un *praeceptum* authentique de Louis le Débonnaire, de 832 [3], et on ne s'aventure guère en supposant que ces divers actes visent une basilique desservie par un petit monastère, désignés tous les deux par le vocable de Saint-Julien. Quelques vestiges matériels et des souvenirs locaux qui paraissent offrir une certaine garantie de véracité permettent de ne pas écarter tout à fait ce qu'on croit savoir de cette primitive basilique qui se serait trouvée sur l'emplacement de l'église du Pré, sur la rive droite de la Sarthe.

Jusqu'à l'épiscopat d'Aldric, au IXe siècle, on ne sait rien de plus que l'existence d'une église de banlieue dédiée à un évêque nommé Julien. A partir d'Aldric on est presque inquiet d'apprendre tant de choses sur cet évêque auparavant inconnu; le voici qui devient le premier évêque du Mans, enterré dans le cimetière de la communauté primitive.

Ce cimetière restait en exploitation au commencement du IXe siècle; c'est lui qui semble désigné dans un poème de Théodulphe d'Orléans, composé en 820, pour distraire les loisirs forcés que lui valait son exil au Mans. On y lit qu' « il est une rivière appelée la Sarthe, ainsi l'ont nommée les anciens Gaulois. Le Perche lui donne naissance et la Mayenne l'engloutit. Dans sa course à travers les champs cénomans, elle longe les murs de la ville [du Mans]. A l'endroit tout proche où les habitants ont coutume de la passer en barque, elle leur a fait un jour une surprise peu commune. Comme l'aurore mettait en fuite les ombres humides, les gens du pays allèrent à la rivière comme de coutume. Ils trouvèrent à sec le passage qu'ils traversaient naguère en bac ou en maniant la rame. Les eaux ne coulent plus : sur les deux rives, le peuple étonné s'arrête; le lit desséché l'invite à s'avancer entre ses bords. Il y avait un mort à conduire *au tombeau en dehors de la ville, au delà de la rivière;* sa famille éplorée l'emporte en passant à pied sec [4]. »

Le convoi funèbre devait se rendre au cimetière que le faux Sergius appelle « cimetière des chrétiens », et qui était situé sur la rive droite de la Sarthe entre les ponts Perrin et Ysouard; il est impossible de déterminer s'il existait un bac sur la rivière afin d'abréger le chemin aux habitants du centre de la ville qui se rendaient au delà de la Sarthe. La présence d'une nécropole sur l'emplacement désigné par Théodulphe est suffisamment prouvée par les nombreux vestiges exhumés sur ce point chaque fois qu'on fouille le sol aux alentours de l'église du Pré construite dans ce cimetière et qui a succédé à la primitive basilique de Saint-Julien mentionnée par le testament de l'évêque Bertrand en 616 et les *praecepta* de 802 et de 832. Cette nécropole gallo-romaine était encore utilisée à l'époque carolingienne et depuis [5].

« L'ancienne église abbatiale de Saint-Julien-du-Pré, paroissiale depuis la Révolution sous le nom de Notre-Dame, est un monument en forme de croix latine, des XIe et XIIe siècles avec des voûtes établies au XVe. Sous le chœur existait une petite crypte qui fut comblée en 1792 ou 1793 par le curé assermenté André-Pierre Ledru. L'abbé Ambroise Guillois, son successeur médiat, voulut la restituer au culte. Lors des travaux exécutés à cet effet, en 1843 et 1844, l'abbé Julien Livet, futur curé du Pré, qui devait achever la restauration en 1860, put faire un plan des fouilles.

« On avait découvert, à l'entrée du chœur actuel, les fondations d'une absidiole minuscule de 1 m. 55 de largeur sur 2 m. 24 de profondeur; les murs mesu-

[1] *Actus pontif.*, édit. Ledru, p. 137 (27 mars 616). — [2] *Id.*, ibid., p. 284 (23 avril 802). — [3] Böhmer-Mühlbacher, *Regesta imp.*, n. 883 (31 décembre 832). — [4] Théodulphe, *De fluvio qui siccatus est*, *P. L.*, t. CV, col. 340-341; A. Ledru *Théodulphe, évêque d'Orléans, prisonnier au Mans de 817 à 821*, dans, *La Province du Maine*, 1899, t. VII p. 81-93. On ne saurait prétendre qu'il n'y avait pas de ponts au Mans sur la Sarthe au IXe siècle. Les *Gesta Aldrici*, édit, Charles et Froger, p. 123, parlent du pont de Sainte-Marie (vers le pont Ysouard). Le pont Perrin devait exister dès l'époque romaine; cf. A. Ledru, *Répertoire*, p. 138. — [5] *Province du Maine*, 1898, t. VI, p. 129-133; A. Ledru, *Répertoire des monuments et objets anciens*, in-8°, Au Mans, 1911, p. 166-169.

raient entre 0 m. 60 et 1 m. d'épaisseur. Les hommes qui avaient vu l'absidiole ou confession avant sa destruction par le curé André-Pierre Ledru disaient qu'elle était si peu élevée qu'un individu debout en touchait la voûte avec la main [1], par conséquent elle avait environ 2 m. 20 de hauteur. Autour de cet édicule, qui ne pouvait abriter qu'un seul cercueil, celui de l'évêque Julien, se développait une sorte de déambulatoire de 1 m. 50 de largeur en moyenne,

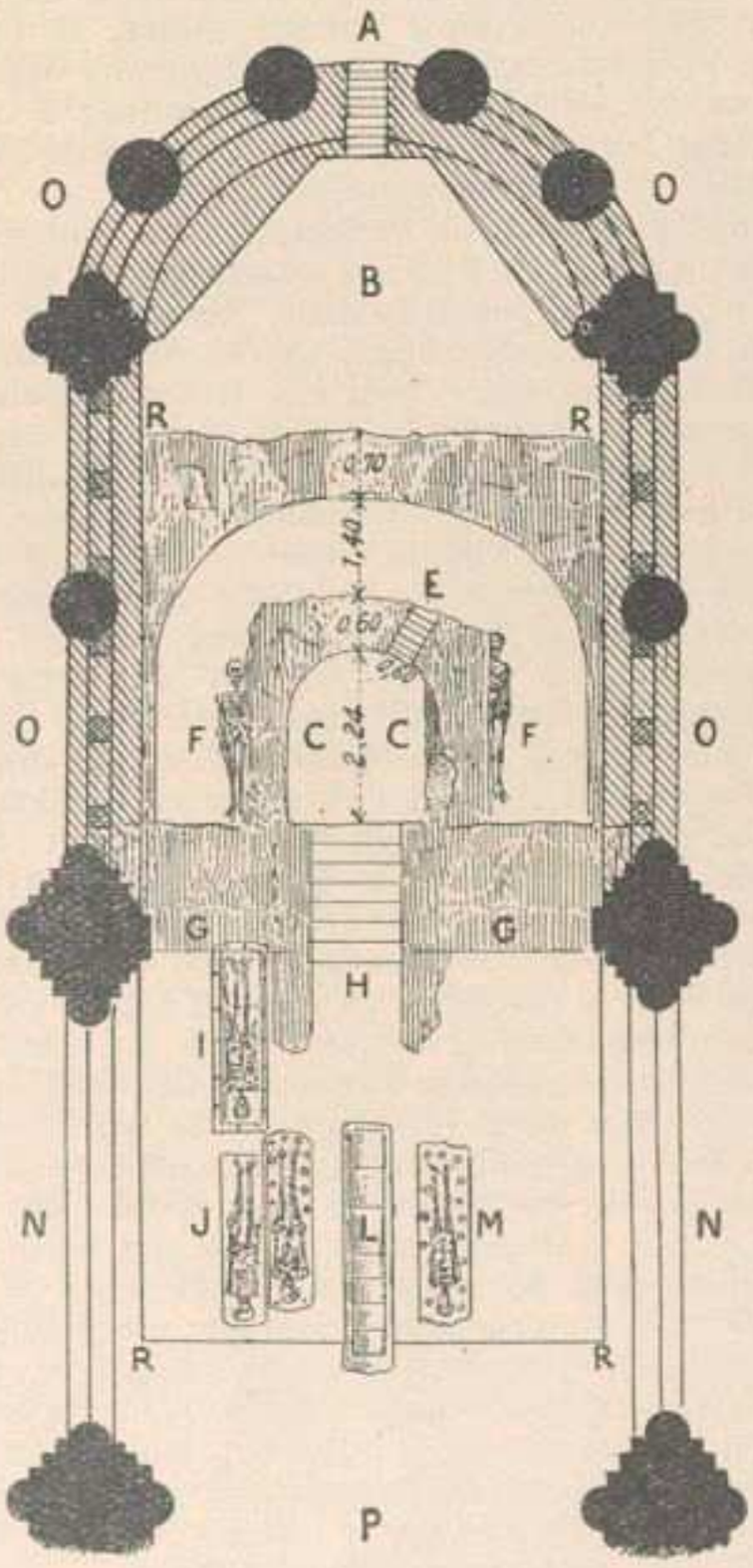

A. Escalier actuel de la crypte moderne.

B. Crypte sous le chœur.

C. Petite chapelle primitive dans laquelle était le tombeau de saint Julien. Il n'en reste plus que l'indication des fondations au ras du pavage dans la crypte B.

D. Mur ajouté après coup à une époque inconnue.

E. Escalier venant des bâtiments de l'abbaye, actuellement Dépôt de mendicité.

F. Squelettes enfouis presque sous les fondations du tombeau de saint Julien.

G. Mur allant d'un pilier à l'autre.

H. Ancien escalier de l'église à la crypte.

I. Tombeau supposé d'une abbesse du Pré, contenant anneau et crosse déposés au musée du Mans. Le cercueil, en pierre blanche, se trouvait à 1 m. 80 au-dessous du pavage.

J. Cercueil en bois, à 1 m. 20 de profondeur, renfermant un squelette de femme dont la chevelure s'est conservée.

K. Cercueil en bois, à 1 m. 70 de profondeur, touchant des pieds le cercueil I; le squelette est environné de pots en terre remplis de charbon.

L. Canal en larges briques romaines s'en allant du chœur sous la nef, trouvé à 1 m. 96 au-dessous du pavage de la nef.

M. Cercueil en bois, à 1 m. 70 de profondeur : le squelette environné de pots en terre remplis de charbon, comme K.

N. Transepts de l'église.

O. Déambulatoire autour du chœur.

P. Commencement de la nef.

RRRR. Rectangles indiquant les constructions attribuées à la primitive basilique de Saint-Julien, par l'abbé Livet.

Résultat des fouilles faites en 1843-1844 dans l'église de Notre-Dame-du-Pré. Plan levé par l'abbé J. Livet.

7589. — Plan du tombeau de saint Julien, d'après A. Ledru, *Les premiers temps de l'église du Mans*, 1913, p. 62.

clos par un mur à peu près circulaire à l'intérieur et rectiligne à l'extérieur. Ce déambulatoire, peut-être ajouté après coup [2], était probablement destiné aux fidèles qui ne pénétraient pas dans la confession même. De là, on voyait le sarcophage du saint à travers la *fenestra* par laquelle il était loisible d'étendre la main ou de passer certains objets pour toucher le tombeau dont le contact était réputé salutaire. En avant se trouvait, entre deux gros murs, fermant l'absidiole, un escalier qui en permettait l'accès du côté de la nef. Les murs de cette crypte s'élevaient encore à 1 m. 70 environ, en 1844; la voûte n'existait plus depuis la Révolution. Les murs en moellons réguliers et que nous avons vus à hauteur d'homme au moment des fouilles de M. Guillois, dit l'abbé Livet, s'écroulèrent jusqu'aux fondations lorsqu'il fit enlever les corps qui se trouvaient déposés près des dernières assises, comme l'indique le relevé des fouilles [3]. Ces deux corps, ou plutôt ces deux squelettes (F, F', du plan) engagés sous les fondations de la crypte, semblent indiquer qu'ils avaient été enterrés là avant saint Julien, ou au moins avant la construction de l'édicule [4]. »

Il n'est pas téméraire de reconnaître dans ces murs, mal cimentés, qui s'écroulèrent si facilement, une construction de la fin du IVe siècle ou du siècle suivant, bien différente des murailles de l'époque gallo-romaine. Nul n'en peut décider aujourd'hui, mais il n'est que juste de rappeler que l'abbé Julien Livet, curé du Pré, peut être légitimement soupçonné d'avoir procuré la disparition des dernières traces de l'antique confession qui était de nature à compromettre la cause qu'il soutenait. En effet, une construction mérovingienne devenait un argument grave contre une crypte gallo-romaine et une évangélisation au Ier siècle; le témoin compromettant fut supprimé. Par manière de compensation à l'usage des historiens et des antiquaires, on indiqua sur le pavage de la crypte nouvelle, avec d'anciennes pierres, la trace de la confession de jadis (fig. 7589).

De ce qui précède il ne résulte aucune donnée historique ni sur les faits et gestes de saint Julien, ni sur la date de son arrivée au pays des Cénomans,

[1] *Bulletin monumental*, 1834, t. I, p. 323. — [2] S'il faut en croire les *Actus* (p. 80), Domnole, au VIe siècle, aurait agrandi *mirifice*, le petit monastère de Saint-Julien et y aurait établi cinquante moines. — [3] Notes manuscrites de l'abbé Livet. — [4] A. Ledru, *Les premiers temps de l'Église du Mans*, in-12, le Mans, 1913, p. 60-64.

ni sur sa présence dans ce pays avant l'année 616. Il était alors en possession d'une crypte surmontée d'une basilique, mais on ne peut dire depuis combien de temps. Sur ces maigres données il s'est rencontré des hagiographes pour soutenir que « dans le cours du VIe siècle, la croyance générale de l'Église du Mans était que saint Julien, son fondateur, avait été envoyé de Rome par saint Pierre ou par saint Clément au nom du prince des Apôtres, qu'il était venu chez les Cénomans et qu'il y avait établi une société chrétienne. Les monuments de la liturgie constataient ce fait que l'on avait reçu des ancêtres, probablement par des documents écrits, et, sans aucun doute, par la tradition appuyée sur des faits réels. Malheureusement, ces monuments n'ont pas encore été retrouvés, peut-être ne le seront-ils jamais; mais leur existence est incontestable aux yeux d'une saine critique, aussi bien que la plupart des faits qu'ils contenaient [1]. »

On a justement dénoncé dans « cette argumentation un chef-d'œuvre d'incohérence [2] »; il n'est pas permis d'y voir autre chose qu'un mensonge à la fois astucieux et grossier. Nous eussions désiré n'avoir jamais à écrire le nom de son auteur conscient et convaincu, dom Paul Piolin, mais le silence eût pu ressembler à un calcul ou à une excuse et il a paru nécessaire de dire, au moins une fois, pourquoi les assertions contenues dans la prétendue *Histoire de l'Église du Mans* seront méthodiquement éliminées de notre travail. Aux affirmations qu'on vient de lire on ne peut opposer qu'une négation pure et simple et maintenir que le texte de 616 : *basilicae sancti Juliani episcopi aut caballum, aut in aurum dabis solidos V*, ne permet de soutenir rien autre chose que l'existence d'une basilique dédiée à un évêque nommé Julien, d'époque et d'origine inconnues, dont il est impossible de dire s'il jouissait d'un culte et s'il était en possession d'une légende.

Quant à la prétendue découverte [3], au moyen du *cursus* (voir ce mot), dans les documents du Xe ou du XIe siècle, des fragments de textes du commencement du VIe siècle, si ce n'est du Ve où l'évêque Julien est donné pour un disciple des apôtres, envoyé de Rome par le pape saint Clément, c'est un divertissement qu'on est dispensé de prendre au sérieux.

Au Mans, à l'époque mérovingienne, la dévotion locale s'adresse à saint Victeur *(Victurius)*, mort en 490. Un de ses proches successeurs, l'évêque Innocent (533-539), voyant le concours des fidèles qui se fait autour de cette tombe, agrandit la basilique où elle se trouve et transporte les restes de l'évêque dans l'abside neuve au lieu le plus honorable; il se fait même préparer une sépulture à ses côtés. Un monastère-hôpital attenant à la basilique reçut alors d'importants accroissements [4] ; ce ne fut que sous l'évêque Domnole que le *monasteriolum* attenant à Saint-Julien commença à prendre quelque développement [5].

Ce Domnole réserve d'ailleurs sa dévotion à saint Victeur et, le 1er septembre 581, il célèbre en grande pompe, avec son collègue d'Angers, Andovée, la fête de celui qu'il qualifie « son patron spécial ». C'est d'ailleurs le titre que lui donne également l'évêque Bertrand (586-616), qui lègue à sa basilique vingt sous d'or, un troupeau et des biens-fonds [6], alors que la basilique de Saint-Julien n'obtient qu'un legs si mince qu'il semble être plutôt un témoignage de politesse. Le successeur de saint Bertrand n'est pas mieux disposé à l'égard de saint Julien qu'il passe sous silence, tandis qu'il demande à être inhumé auprès de saint Victeur dont la basilique reçoit un legs important, la villa *Acerucus* [7]. Les évêques Turibe, Pavace, Liboire, Victor, Principe, Innocent, Hadoind, Mérole viennent tous reposer autour de saint Victeur, suivant le témoignage de l'auteur des *Actus ;* aucun d'eux ne songe ou ne se soucie d'aller tenir compagnie à saint Julien dans sa basilique délaissée. Assurément cette indifférence ne l'eût pas empêché d'avoir été disciple de saint Pierre, mais on doit convenir que si ce titre lui était reconnu dès lors, il faisait assez peu d'impression sur ses successeurs, vrais ou supposés. Au XIe siècle, il n'en allait plus ainsi : saint Julien était arrivé à la notoriété et les gens d'alors étaient un peu embarrassés d'avoir à constater ce long et, selon eux, scandaleux dédain. L'embarras ne dura guère; on inventa un récit où Julien n'était plus isolé dans sa basilique du Pré, car saint Turibe et saint Pavace venaient, l'un à droite, l'autre à gauche, lui tenir fidèle compagnie. Malheureusement on n'avait pas regardé de fort près et on ne s'était pas aperçu que les deux squelettes (F, F, du plan) n'avaient pu être enterrés à cette place après saint Julien, mais l'y avaient précédé. Enfin, l'évêque Aldric ne manifestait pas à saint Julien plus d'intérêt et de dévotion que n'avaient fait ses prédécesseurs; il décida de placer ses reliques dans l'autel spécialement dédié à saint Victeur. C'était, si l'on veut, la célébrité, mais la célébrité *incognito*.

A cette célébrité d'une nature particulière le rattache un témoignage tout aussi significatif, ce témoignage par prétérition. En effet, les évêques Innocent, Domnole, Bertrand ont eu un contemporain, grand curieux d'histoire ecclésiastique, non seulement contemporain, mais voisin, collègue et métropolitain : Grégoire de Tours (544-595), infatigable à recueillir les faits relatifs aux saints de la Gaule, leur vie, leurs miracles, leur tombeau. Évêques, prêtres, moines, nonnes, tout lui est bon, pourvu qu'on ajoute une unité aux exemples qu'il rassemble, mais il va sans dire que les évêques sont l'objet d'une déférence et d'éloges particuliers. Grégoire n'a ni préventions ni préférence : il énumère Gatien et Martin de Tours, Melaine de Rennes, Aubin d'Angers, Similien de Nantes et Victeur du Mans. Car Victeur jouit d'une grande réputation : il éteignait jadis les incendies, aujourd'hui il guérit les malades et, dans sa ville du Mans, Grégoire ne lui connaît pas de rival. Le nom de Julien ne se trouve même pas sous sa plume. Non seulement il tait son nom dans le *De gloria confessorum*, mais il n'en parle dans aucun de ses ouvrages. On sait que Grégoire a dressé une liste célèbre des évêques venus en Gaule sous Dèce : on y rencontre les noms de Gatien, Trophime, Paul, Saturnin, Denis, Austremoine, Martial; il n'est pas fait mention de Julien. Voilà, certes, un métropolitain assez peu au courant des illustrations de sa province, mais que dire de ses suffragants qui se sont tus et l'ont renseigné sur Victeur sans lui dire même le nom de Julien?

Il ne faut pas s'étonner de cette ignorance du métropolitain, pas plus que du silence de ses suffragants. L'évêque Julien se trouvait dans le cas de beaucoup d'autres au VIe ou au VIIe siècle. On ne pensait guère à lui, on ne parlait guère de lui. Les livres de Grégoire de Tours parlent souvent de tombes saintes découvertes miraculeusement. Parmi ses prédécesseurs, Gatien lui-même ne lui est connu que par tradition. Austremoine, fondateur de l'Église d'Auvergne, a été enseveli à Issoire; il fallut que le prêtre Cautinus s'y prît ingénieusement pour ramener l'attention sur lui, racontât une procession nocturne,

[1] P. Piolin, *Histoire de l'Église du Mans*, t. I, p. XCII. — [2] A. Ledru, *Les premiers temps de l'Eglise du Mans*, p. 68. — [3] Busson, *Les sources de la vie de saint Julien par Létald*, in-8°, Laval, 1900. — [4] *Actus*, édit. Ledru, p. 55. — [5] *Actus*, édit. Ledru, p. 80. — [6] *Actus*, édit. Ledru, p. 125, 130, 137. — [7] *Actus*, édit. Ledru, p. 158.

des hommes blancs, etc. Ursin, premier évêque de Bourges, ne fut pas mieux traité et fut oublié dans le cimetière public. Ce qu'il faut retenir de cela c'est l'abandon où pouvaient tomber les tombes d'évêques, tombes que nous supposons toujours entourées d'un culte *traditionnel* (et qui, étant admis leur authenticité, auraient dû être vénérées dès l'origine), glorifiées par des miracles, assiégées par les foules et qui, parfois, pour ne pas dire souvent, étaient délaissées, oubliées, ignorées, jusqu'au jour où un clerc entreprenant annonçait ce qu'il avait appris dans une vision, fouillait le sol et y découvrait un saint dont personne n'avait gardé le souvenir et à qui une légende prestement fabriquée donnait une histoire que personne n'était plus en mesure de critiquer ou de contredire.

Mais encore voudrait-on savoir comment la légende a pris naissance? Parmi tant de particularités que nous ignorons, il est souvent impossible de donner à cette question une réponse satisfaisante. Pour l'Église du Mans, si mal pourvue de documents, ni les vestiges archéologiques, ni les indices liturgiques ne nous apprennent rien. Les vestiges, nous avons dit qu'ils tendraient plutôt à appuyer l'opinion qui place saint Julien au IIIe siècle; les indices sont encore moins suggestifs. Les Églises des Gaules possédaient leur liturgie particulière, d'inspiration milanaise, ce qui ne renforce pas l'opinion favorable à l'envoi d'évêques par saint Pierre ou par saint Clément. La liturgie gallicane offrait une certaine homogénéité, mais elle manquait d'unité; aussi arriva-t-il que, vers la fin du VIIe et la première moitié du VIIIe siècle, elle dépendait d'un épiscopat arrivé à la pire décadence. Pépin le Bref, saint Boniface et le pape de Rome jugèrent le moment venu d'une réforme qui n'atteindrait pas seulement la hiérarchie épiscopale, placée dans une dépendance absolue de Rome, mais qui introduirait les usages romains partout où il serait possible d'éliminer les formules gallicanes. Plus ou moins dociles à la pression qui s'exerça sur eux, évêques et clercs durent se soumettre. Il y eut sans doute les enthousiastes, les indifférents et les résignés; les premiers, alors comme en d'autres temps, comprirent que leur zèle serait payé en faveurs et en honneurs. Le vent soufflait du côté de Rome, ils se firent tout romains, comme l'évêque Francon (793-816), qui, ayant à consacrer l'église de Ceaulcé, plaça, au dire des *Actus*, le corps du bienheureux Ernée dans un tombeau à la mode de Rome [1].

« De là à se réclamer d'une origine apostolique, il n'y avait qu'un pas. On le fit, avec d'autant moins de scrupule que tout le monde y trouvait son compte en profit ou en vanité. En général, l'idée de revendiquer des origines tout à fait anciennes, de se rattacher aux apôtres ou à leurs disciples immédiats n'apparaît que dans un très petit nombre de textes avant la fin du VIIIe siècle. En dehors de saint Eutrope de Saintes et de saint Trophime d'Arles, on « ne trouve, disait L. Duchesne, avant le VIIIe siècle aucune revendication d'origines apostoliques ou quasi apostoliques. Au VIIIe siècle, la fondation de l'Église de Paris est placée sous les auspices de saint Clément; à Metz, à Beauvais, dans les premiers temps de Charlemagne, on remonta jusqu'à saint Pierre lui-même. Depuis le IXe siècle précédent, à tout le moins, les princes francs étaient censés descendre de Priam et des héros troyens (voir *Dictionn.*, t. v, col. 2118-2122). Le progrès de la littérature dans les écoles carolingiennes répandit le goût des origines antiques et mit à la portée de tout le monde les procédés par lesquels on se les procure. Les églises, les grands monastères furent alors pourvus d'ancêtres par des généalogistes plus ou moins exercés, dont les fantaisies, converties en traditions par un usage plusieurs fois séculaire, trouvent encore créance aux yeux de certaines personnes... La vraie tradition, celle qui se manifeste dans les documents susceptibles de témoigner de ce que l'on pensait en Gaule au IVe siècle, au Ve, au VIe et même au delà, ne connaît pas ces prétentions [2]. » « L'opinion sur l'origine apostolique de l'Église du Mans peut être classée parmi celles qui se firent jour entre le VIIe et le IXe siècle, au moment surtout de l'effervescence ultramontaine de l'époque carolingienne. Grégoire de Tours, Domnole et Bertrand du Mans ne semblent pas la connaître [3]. »

L'auteur des *Gesta domni Juliani* dans les *Actus pontificum* veut que le personnage de son invention ait vécu au temps de Domitien, Nerva et Trajan [4]; il fait de lui un noble romain instruit dans les lettres sacrées dès son enfance. Après avoir fait partie des 70 disciples des apôtres, il est ordonné évêque par saint Clément qui l'envoie en Gaule avec le prêtre Turibe et le diacre Pavace, en même temps que saint Denis prenait le chemin de Paris.

Dès son arrivée aux portes de la ville du Mans, Julien va se montrer thaumaturge [5] et les *Actus pontificum* rapportent le premier miracle accompli par lui lorsqu'il fit jaillir une fontaine à la porte de la ville [6]. Voici le récit du IXe siècle :

Hic (Julianus) *cum, Domino ducente, ad praedictam Cenomannicam urbem veniret, antequam in ipsam urbem intraret, procul tamen ab urbe, merens et tristis, in quodam sedebat loco, ubi cogitare coepit quid agere deberet; quia si ita illuc intraret nullus eum reciperet, sed magis contumeliis affectum rejicerint, et nichil proficeret. Ille autem hoc cogitans et mente angens, divinitus est ita consolatus, ut ceptam oboedientiam nichil dubitando perficeret. Mox vero ipse surgens, fixit baculum in terram, quem manu tenebat, quem etiam a beato Clemente in sua ordinatione perceperat. Ubi statim fons surgens vivus e terra egressus est, qui* CENTONOMIUS *vocatur, eo quod perfectam ibi meruit percipere consolationem. Homines vero loci illius, tam civitatis quam et suburbani, ut viderunt signum quod in Christi nomine fecit, et fontem vivum manantem de loco ubi nulla suspicio aquae erat, mirati sunt valde...*

Le moine Letald retouche la scène : il montre Julien après avoir opéré plusieurs conversions, logé hors de la ville où il voit les habitants privés d'eau. Vite, il gagne un endroit propice, plante son bâton en terre et récite une prière à laquelle tous les témoins répondent *Amen*. L'eau jaillit et les assistants se font baptiser : c'est la source de *Centonomius* [7]. Voici ce que le miracle est devenu au Xe-XIe siècle. Désormais les monuments l'interprètent longtemps dans le même esprit. Parfois saint Julien est seul [8], ou accompagné des saints Turibe et Pavace [9], ou encore il opère en présence de trois personnes [10], ou même d'une femme exorcisée [11]. A mesure qu'on s'éloigne du Moyen Age la scène se modifie. Sur une tapisserie de la cathédrale, du XVIe siècle, une jeune fille recueille l'eau miraculeuse, sept témoins sont en arrière [12].

[1] *Actus*, édit. Ledru, p. 292 : *... atque ejus sepultura, sapienter et more romano, ornavit.* — [2] L. Duchesne, *Fastes épiscopaux de la Gaule*, t. I, p. 58. — [3] A. Ledru, *Les premiers temps de l'Église du Mans*, p. 90-92. — [4] Il omet Hadrien qui est nécessaire pour parachever les quarante-sept ans d'épiscopat. — [5] A. Ledru, *Saint Julien, évêque du Mans*, dans *La province du Maine*, 1904, t. XII, p. 49-66, 81-88, 113-121, 145-150, 177-181, 209-220, 245-254, 277. — [6] Édit. Ledru, 1901, p. 29. — [7] Lethald, *Vita S. Juliani*, *P. L.*, t. CXXXVII, col. 785-786. — [8] Tympan de la porte de l'ancienne salle du chapitre, XIVe siècle. — [9] Vitrail dans le tympan d'une fenêtre du chœur de la cathédrale, XIIIe siècle. — [10] Vitrail des vignerons, médaillon central de la lancette, XIIIe siècle. — [11] Sceau du XIVe siècle publié par E. Hucher, *Catalogue du musée archéologique du Mans*, 1897, p. 83, n. 494. — [12] A. Ledru, *La cathédrale du Mans*, p. 469.

Bientôt la jeune fille restera seule. Alors les historiens entrent en scène à la suite de Le Corvaisier. Celui-ci imagine un entretien entre saint Julien et la fille [1] et le conte fait son chemin, il sert de thème et d'illustration aux *Femmes du Maine aux grandes époques de l'histoire* [2] jusqu'au jour où un critique le réduit à ce qu'il est : rien [3].

Cette critique ne doit pas nous détourner du récit des *Actus*. Nous y voyons les Manceaux s'y convertir en foule, recevoir le baptême, ainsi que le *princeps civitatis*, nommé Defensor, sa femme Goda et tous leurs gens. Cet excellent Defensor abandonne même sa maison pour qu'on en fasse une église et Julien y érige un autel à la vierge Marie et un autre à saint Pierre. Le jour de la consécration de cette église, Defensor et ses officiers offrent des présents : or, argent, vêtements, troupeaux; ensuite il prend la parole et avertit l'assistance qu'elle doit désormais obéir en tout à Julien; les récalcitrants seront torturés sur le chevalet, et on pense bien qu'ils ne se le font pas répéter. Alors Defensor qui est en veine de générosité prodigue les dons à l'Église du Mans, dans la ville, dans la banlieue, dans les champs, dans les forêts; il donne sans cesse depuis les coteaux de la Sarthe jusqu'aux collines de l'Huisne et encore : Chaumar (à Rouillon), *Vodebris*, *Callisamen*, *Viveregium*, *Ala*, Champagné, Jublains, Céaulcé, le *vicus Labricinis* (Lavardin) et tous les autres *vici* du territoire cénoman.

Julien baptise et baptise toujours; enfin, après sept années, il forme le projet d'aller consulter le pape de Rome sur certaines questions matrimoniales qui dépassent sa compétence. Defensor et toute la noblesse mancelle enfourchent les bidets du pays et font escorte à l'évêque. A Rome, cette caravane est accueillie, fêtée, bourrée de reliques qu'elle rapporte au Mans. Entre temps les dons continuent à affluer, villas et le reste; tout le monde veut se dépouiller, vend ses biens et en apporte le prix à l'évêque. Julien n'a presque pas le loisir de remercier, mais c'est un administrateur sans égal. Non content de fonder, au delà de la Sarthe, hors de la ville, l'église des Saints-Apôtres, il bâtit près de la cathédrale une sorte d'hôtellerie pour traiter les clercs et les pauvres de la ville aux trois fêtes de la Purification, de Saint-Pierre et de l'Assomption; en outre il établit quatre-vingt-dix paroisses rurales sous autant de curés. Cela lui est aisé car, en 27 ordinations, il a ordonné 176 prêtres, 22 diacres, autant de sous-diacres, sans parler des acolytes, des exorcistes, des lecteurs et des portiers. Enfin, après un épiscopat de 17 ans, 3 mois et 10 jours, Julien meurt le 5 des calendes de février (28 janvier) et ses disciples l'enterrent dans l'église des Saints-Apôtres.

Les *Actus* nous font grâce des miracles qui remplirent la *Vita Juliani* du faux Sergius. Celui-ci a d'autres préoccupations que l'auteur des *Actus* qui ne vise qu'à l'enrichissement temporel de l'Église du Mans. Son confrère veut doter cette Église d'une illustration qui ne lui laisse rien à envier aux voisins. Ces miracles, dont nous avons vu un spécimen dans la fontaine de *Centonomius*, sont aussi nombreux que variés. Ils n'en valent guère mieux.

Sulpice-Sévère avait mis au compte du thaumaturge saint Martin trois résurrections; désormais les hagiographes qui ont la prétention de fonder une célébrité durable à leur héros ne peuvent se dispenser de lui attribuer quelques miracles qui le tirent du commun. Saint Martin a trois résurrections à son actif, saint Julien en aura trois lui aussi [4] et, pour qu'elles soient plus frappantes, le faux Sergius les décalque sur celles de saint Martin, presque sans y rien changer [5]. C'est pourquoi on a eu raison d'écrire que « les hagiographes des temps mérovingiens justifient une défiance générale; on dirait qu'ils ont voulu faire de tous les miracles un fonds commun où chacun pouvait puiser pour enrichir son héros [6]. » Le plagiat est la règle dont s'inspirent les anciens compositeurs de vies de saint; ils n'ont aucun souci de la probité historique telle que nous la comprenons aujourd'hui; leur unique préoccupation est de stupéfier leurs crédules lecteurs.

Voici un exemple : Julien franchit une des portes de la ville du Mans auprès de laquelle se trouvait un cachot renfermant six prisonniers qui, à sa vue, crient à tue-tête : « Prie pour nous, serviteur de Dieu, bon pasteur, nous croyons que nous allons être délivrés par ton arrivée! » Julien sollicite des geôliers la mise en liberté et, comme de juste, ne l'obtient pas. De retour chez lui, il refuse son dîner jusqu'à ce qu'il reçoive des nouvelles des prisonniers qui, soudain, échappés on ne sait comment, se précipitent chez l'évêque dont les assistants bénissent la puissance [7]. Cet évêque qui sollicite des geôliers à relâcher d'eux-mêmes les prisonniers passerait de nos jours en police correctionnelle pour provocation au désordre. Mieux avisé que le faux Sergius, Venance Fortunat avait imaginé un conte du même genre dont il avait fait honneur à saint Aubin d'Angers. L'évêque Aubin franchit une porte de la ville d'Angers auprès de laquelle se lamentaient des prisonniers dans une tour. Aubin dédaigne les geôliers, s'adresse au juge qui repousse la requête de l'évêque, lequel, alors, s'adresse à Dieu. Soudain une grosse pierre se détache du mur, les prisonniers décampent à l'instant et entrent saluer Aubin dans l'église de Saint-Maurille [8]. Et le même conte servira à saint Victeur du Mans; c'est, comme on l'a dit, une historiette passe-partout qui a fait bon service. Fortunat l'a-t-il inventée? Ce n'est pas probable, il l'a trouvée vraisemblablement dans les légendes du ve et du vi[e] siècle qui circulaient sur la puissance de saint Martin et auxquelles saint Grégoire de Tours faisait un sort dans ses petits livres où on voit des prisonniers délivrés miraculeusement [9].

Selon les *Actus*, l'évêque Julien fonda au Mans, outre l'église cathédrale, une basilique sur la rive droite de la Sarthe qu'il dédia aux saints apôtres Pierre et Paul et dont il confia le gouvernement à un prêtre nommé Zacharie. Cette basilique, construite en dehors de la ville, porta, peu de temps après, le vocable de Saint-Victeur; nous décrirons plus loin ce qu'on peut en savoir aujourd'hui [10].

Toujours suivant les *Actus*, saint Julien gouverna son Église pendant quarante-sept ans, trois mois et dix jours, fit vingt-sept ordinations et, sur la fin de sa vie, d'après le moine Letald, se retira dans un lieu nommé plus tard Saint-Marceau, où il mourut en paix le 5 (ou le 6) des calendes de février [11].

Saint-Marceau ou Saint-Martial est un petit village du canton de Beaumont, situé à vingt kilomètres du

[1] *Histoire des évêques du Mans*, 1648, p. 48-49. — [2] R. T. dans *Le nouvelliste de la Sarthe*, 21 mars 1902. — [3] A. Ledru, *Le premier miracle attribué à saint Julien* (*La fontaine Centonomius*), dans *La province du Maine*, 1902, t. x, p. 177-185. — [4] Saint Martial en aura six, d'après le faux concile de 1031, voir *Dictionn.*, t. ix, col. 1130 sq. — [5] A. Ledru, *Les premiers temps de l'Église du Mans*, p. 117-120. — [6] G. Busson, *Les origines de l'Eglise du Mans*, 1906, p. 117. — [7] *Actus*, édit. Ledru, p. 23-24. — [8] *Vita S. Albini*, *P. L.*, t. lxxxviii, col. 435. — [9] *De miraculis de Martini*, l. IV, c. xxvi, xxxix, xli, *P. L.*, t. lxxi, col. 1000-1006. — [10] Rasée en 1862; cf. Voisin, dans *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe*, t. xvi, p. 911-918; Persignan, *Recherches sur l'apostolat de saint Julien, premier évêque du Mans*, in-8°, le Mans, 1886. — [11] Les *Actus pontificum* portent le 5 des calendes de février, c'est-à-dire le 28 janvier. Le martyrologe de l'Église du Mans place cette mort le 6 des calendes, 27 janvier. A. Ledru, *La mort de saint Julien à Saint-Marceau*, dans *La province du Maine*, 1906, t. xiv, p. 273-283, 305-311.

Mans, sur la rive gauche de la Sarthe, laquelle à cet endroit est franchie par un pont en pierre du XVIe siècle, décoré, en son milieu, d'une niche renfermant une statue de la Vierge du XIVe ou du XVe siècle. S'il fallait en croire les *Actus*, ce serait saint Turibe, compagnon et successeur immédiat de Julien, qui bâtit la première église de Saint-Marceau, *in vico Marciano*. Dans la charte de la seconde donation de l'église de Saint-Martial aux moines de Saint-Vincent par Guillaume, fils de Robert de Saint-Martial (1080-1102), on lit que la sainte Vierge était patronne de l'église et que les religieux de Saint-Vincent avaient agrandi le petit monastère de Saint-Julien qu'ils possédaient là [1]. Ce prieuré, dont la date de fondation est inconnue, avait été, raconte-t-on, bâti au lieu même de la mort de saint Julien. Il ne reste plus trace des bâtiments primitifs remplacés au XVIe siècle par de nouveaux bâtiments et par une grande chapelle Renaissance qui se dresse toujours sur la colline, au-dessus de la fontaine Saint-Julien et de la rivière.

D'après les *Actus*, saint Julien fut enterré au delà de la Sarthe, dans la basilique que ses disciples lui firent élever et, selon une vie anonyme, au delà de la Sarthe, au cimetière des chrétiens (voir col. 1462).

Dans les *Gesta domni Juliani*, la mort et la sépulture de Julien sont mentionnées brièvement; dans la *Vita* on voit reparaître Defensor qu'une vision instruit de la mort de l'évêque qui, avant de trépasser, avait désigné Turibe, son archiprêtre, pour successeur. Peut-être trouvera-t-on, comme nous-même, superflu de parler des ouvrages et des lettres laissés par Julien; il est plus rapide et très exact de dire, en quatre mots, qu'ils n'ont jamais existé.

« Les récits de la vie de saint Julien dont on vient de donner la substance sont presque toujours des plagiats composés à la manière des vies de saints de basse époque. Leur banale phraséologie efface tout, confond tout. Les personnages de cette légende sont des êtres de convention, chargés d'un rôle obligé, instruments passifs d'une volonté supérieure. Naturellement, les miracles abondent : les anges ainsi que les diables prennent part à l'action tant au ciel que sur la terre. La narration, qui, si elle était historique, devrait être pleine d'imprévu, a l'air d'un conte où tout est appris et récité, où rien ne vit, ne respire, où il n'y a que des personnages, jamais des hommes. Ceux-là sortent de la coulisse à point nommé avec une gaucherie d'acteurs improvisés. Julien ne fait pas exception; il pose en face d'une galerie de gens avides d'embrasser le christianisme. Les païens auxquels on a appris en un rien de temps le symbole des apôtres et prouvé que Jésus-Christ avait donné à Pierre, à son disciple Clément et aux évêques leurs successeurs le pouvoir de lier et de délier, écoutent avidement les paroles de Julien, lui obéissent sur-le-champ, se convertissent par milliers et se dépouillent de leurs biens. On les baptise de suite sans l'épreuve du catéchuménat et — malgré une petite persécution avortée — tout marche pour le mieux jusqu'à la fin pendant quarante-sept ans (81-117) [2]. »

Cette rapsodie s'inspire avec une maladresse soutenue du récit des *Actes des Apôtres* et de la *Vie de saint Martin* par Sulpice Sévère. L'auteur voulait que saint Julien pût rivaliser ou plutôt concurrencer les réputations les plus illustres : dès lors aucune merveille ne semblait excessive; l'Église du Mans ne pouvait être comparée qu'à la première Église de Jérusalem et l'évêque Julien devait égaler l'évêque Martin, « le saint par excellence, le roi des saints », le seul qui semblât balancer dans la dévotion des peuples la puissance divine elle-même [3].

Est-ce à dire, s'est-on demandé, que la légende de Julien ne renferme rien de réel? Et avec beaucoup de finesse et de bienveillance on a essayé de montrer comment on y pouvait ressaisir quelques vagues indices d'un récit historique primitif soumis, pendant plusieurs siècles, à toutes le chances possibles d'oubli et d'altération. Du IIe siècle il ne peut être question, et en voici une preuve : au IIe siècle, le Mans s'appelait *Vindinon;* c'est beaucoup plus tard qu'il a pris le nom d'*urbs Cenomannica*, le seul que connaissent les *Actus*.

Dans cette ville de *Vindinon*, Julien fait sourdre une fontaine appelée *Centonomius* qui peut-être garde un souvenir païen. *Nomius* était le fils d'Apollon et de Cyrène et ce nom s'appliquait à Apollon lui-même et aussi à Jupiter : peut-être faut-il lire *Sanco Nomius*, invocation païenne sur une source depuis longtemps jaillissante et consacrée par les Cénomans à une divinité. Le récit de l'hagiographe place le miracle en dehors de la ville fortifiée dont les portes ne s'ouvraient qu'à celui qui pouvait donner le mot de passe. Or, au Ier et au IIe siècle, le Mans était ville ouverte et n'avait pas de murailles, pas de sentinelles, pas de mot de passe; à la fin du IVe siècle, elle avait une enceinte fortifiée.

En ce qui concerne Defensor, ce nom n'est pas un nom propre, mais le titre d'un fonctionnaire (voir *Dictionn.*, t. IV, au mot DEFENSOR CIVITATIS) dont l'institution remonte à l'année 367, sous l'empereur Valentinien. Un *defensor* n'avait pas qualité pour être tenté de commettre un abus de pouvoir tel que celui qu'on lui attribue dans les *Actus :* de signifier au peuple de se convertir à la foi de Julien sous peine de la torture; mais sous Valentinien et sous Théodose, les affaires du paganisme étaient en assez fâcheuse posture pour qu'un fonctionnaire espérât pouvoir tirer avantage d'un excès de zèle administratif. Ces indices ne sont pas négligeables, ils autorisent même dans une certaine mesure les conclusions suivantes :

« Etant donné — et cela est probable, mais non pas certain — que l'évêque saint Julien, titulaire en 616 et avant, de la basilique cimétériale du Pré, était bien le premier évêque du Mans, ainsi que nous l'apprennent les hagiographes contemporains d'Aldric, il faut, pour ne pas faire table rase sur son compte, placer son pontificat à la fin du IVe siècle au plus tôt, à l'époque de Litorius, deuxième évêque de Tours, et de Defensor, premier évêque d'Angers.

« Voici comment apparaissent les origines de l'Église du Mans :

« Pendant les trois premiers siècles, on ne trouve nulle trace de communauté chrétienne chez les Cénomans; quelques adeptes de la nouvelle doctrine pouvaient cependant s'y rencontrer.

« Après Constantin la situation se modifie. Alors apparaissent les premiers évêques, en tête desquels on est autorisé à placer saint Julien, dont le tombeau du Pré présentait les caractères d'une construction peu soignée de la fin du IVe siècle. Celui-ci dut inaugurer son pontificat après que la ville eut été munie de son enceinte gallo-romaine, au milieu de terreurs de guerre et d'invasion qui motivaient la fermeture rigoureuse des portes de l'antique Vindinon. Non loin de l'une des portes de la ville, au Midi et sur le bord d'une voie romaine se dirigeant vers Tours et Angers, se trouvait la fontaine *Centonomius*, consacrée à une divinité païenne, protectrice des campagnes, des pâturages et des bergers, sanctifiée plus tard, suivant l'habitude, par une pieuse légende. Au nombre des conquêtes spirituelles de Julien se trouva le *defensor civitatis*, le *patronus plebis* qui donna une partie de

[1] *Cartulaire de Saint-Vincent*, édit. R. Charles et S. d'Elbenne, col. 431. — [2] A. Ledru, *Les premiers temps de l'Église du Mans*, p. 105-106. — [3] Id., *ibid.*, p. 108-131.

sa maison pour l'exercice du culte. Le souvenir de ce protecteur, perpétué dans la communauté cénomane, en fit, au IXe siècle, un *princeps*, un gouverneur, un potentat, incarnant dans sa seule personne l'intolérance que les chrétiens manceaux, soutenus par le pouvoir impérial, manifestèrent contre les païens fidèles à leurs vieilles croyances, en particulier contre ceux d'Artins. Quant aux biens légués à l'Église du Mans sous le seul pontificat de Julien, c'est l'accumulation sur une seule tête, sur la plus vénérable, des dons des fidèles faits à l'Église du Mans au cours des premiers siècles de son existence. Les paroisses rurales sont dans le même cas.

« A une date qu'on ne saurait préciser, mais probablement au Ve siècle, la primitive basilique inaugurée par Julien et le *defensor* fut dédiée à la Vierge dont le culte était encouragé par les récents décrets d'Éphèse (430) et de Chalcédoine (451). Plus tard, la Vierge céda le pas aux martyrs milanais Gervais et Protais qui, à leur tour, furent détrônés au XIe siècle par saint Julien auquel on payait le tribut d'une apostolicité de fraîche date.

« De l'examen attentif de l'œuvre de nos hagiographes du IXe siècle, on peut tirer une dernière conclusion : le premier missionnaire manceau, peut-être venu de Tours, a dû porter ses premiers efforts d'évangélisation dans le Sud-Est de la région cénomane, entre le Mans et les confins des Tourangeaux, dans les *vici* et les villas desservis par la *via Turniacensis* et d'autres voies qui mettaient en communication le Mans avec Tours et Blois. C'est vraisemblablement au souvenir de cette évangélisation qu'obéissait le faux Sergius en localisant les principaux miracles de saint Julien dans cette seule région : au Mans, à Pruillé-sur-Veuve [1], à Ruillé-sur-le-Loir, à Poncé et à Artins [2]. »

On a dit que, longtemps avant le IXe siècle, Julien jouissait au Mans d'une notoriété particulière, tellement que l'évêque Aldric, en prenant possession du diocèse du Mans (22 décembre 832), trouva le culte de Julien bien établi. Cette assertion sollicite l'examen. Deux ans après son intronisation, Aldric construit, à l'usage de ses chanoines, une église qu'il dédie non à saint Julien, mais à saint Étienne. Parmi les vingt-six ou vingt-sept saints dont les reliques sont réparties entre les six autels on rencontre un saint Julien martyr, différent de celui de la basilique du Pré.

Le 22 décembre 834, Aldric consacre l'abside de sa cathédrale et, le 21 juin 835, la nef. La place d'honneur dans l'abside appartient au Sauveur et à sa mère, ensuite aux saints Gervais, Protais et Étienne. Puis viennent Martin, Hilaire, Germain, Vaast, Domnole, Calais, Rigomer, etc. Un Julien, confesseur, sans autre qualificatif, est cité plus loin entre Augustin et Jérôme : on ne sait de qui il s'agit. Nous arrivons au troisième autel de la nef, à gauche de l'autel de Saint-Jean-Baptiste; il est spécialement consacré en l'honneur des saints manceaux dans l'ordre suivant: « Victur, Victeur (Victurius), Brice, Ernée, Baumade, Almire, Ulphase, Julien, premier évêque du Mans, Turibe, Pavace et Liboire confesseurs [3]. » Ainsi, dans la nouvelle cathédrale, dédiée aux saints Gervais et Protais, depuis le Ve siècle, Julien n'a pas encore d'autel à lui. Dans le 3e autel de la nef il occupe le 7e rang sur 11 titulaires. C'est Victeur qui passe en tête.

Pour le luminaire nocturne, Aldric décide l'entretien, chaque nuit, de trois lampes et un cierge et, pendant les offices nocturnes : onze lampes et cinq cierges: saint Julien n'est nommé nulle part. Il est vrai qu'on pose une lampe, dans la nef, devant l'autel de saints Victeur, Brice, Ernée et *reliquorum sanctorum* : c'est avec ceux-ci que Julien est compris.

La fête de saint Julien passe également inaperçue; nulle mention de lui dans la *Constitutio Aldrici Cenomannicae urbis episcopi de luminaribus et incensibus ecclesiae senioris civitatis* [4]. On conserve le texte de la messe quotidienne d'Aldric; il n'y est fait mention que de la Vierge, des apôtres et des martyrs Gervais, Protais et Étienne, les grands protecteurs de la cathédrale [5].

L'intention d'honorer spécialement saint Julien, en dehors de la basilique du Pré, apparaît pour la première fois en 835, lorsqu'on place ses reliques dans un autel dédié aux deux Victeur.

Le 25 juillet d'une année qui se place entre 841 et 850, le corps de saint Julien fut transporté de la basilique du Pré à la cathédrale.

Il n'est pas permis de s'éloigner de saint Julien sans accorder un souvenir à son neveu. Ce neveu est un certain Romain qui, comme on doit s'y attendre, a pris place au calendrier. Sa *Vita* nous est connue d'après une copie du début du XVIIe siècle, complétée, pour les premiers paragraphes, à l'aide d'un bréviaire manceau du XVe siècle [6]. Aujourd'hui, saint Romain fait figure, le 7 novembre, au bréviaire du Mans, où il a su s'insinuer et se maintenir depuis le bréviaire de 1693.

Le prologue de la *Vita*, rédigé en forme de lettre d'envoi, attribue l'ouvrage à Grégoire de Tours qui s'y donne le titre d'*archiepiscopus*, anachronisme suffisant à lui seul pour mettre en défiance. Le style et le récit indiquent une époque tardive, peut-être plus récente que la renaissance carolingienne, à en juger par l'emploi de termes tels que *apocrisiarius* ou *obedientia* au sens de *cella*. En définitive, c'est un conte sans valeur historique. Plus de la moitié du récit n'est qu'une copie de la *Vita Ia* et des *Miracula S. Fursei* [7]; le reste est une imitation. Ce qui rattache cette composition au pays manceau ce sont deux noms de lieu : *Crovius* et *Mantula*, *Maule* et non *la Mue* [8].

L'intrusion du personnage est tardive. Au temps de saint Aldric, qui marque la limite de nos recherches sur l'Église du Mans, il n'est pas encore question de saint Romain. Nous avons dans les *Gesta Aldrici* deux listes de saints manceaux qui enrichirent de leurs reliques les autels de la cathédrale presque entièrement reconstruite. Le nom de saint Romain n'y figure pas. Il se pourrait qu'on ait fait à son sujet une confusion et qu'il s'agisse de saint Romain de Blaye. Grégoire de Tours, se trouvant en péril de mort, avait invoqué ce saint personnage au moment où il s'attendait à être englouti par les flots de la Gironde; c'est de lui qu'il parle dans son *De gloria confessorum* [9]; le même Grégoire a raconté la passion et les miracles du saint martyr Julien de Brioude [10]; une confusion se serait produite, comme l'a soupçonné G. Chastelain, l'auteur du *Martyrologe universel*.

XI. Saint Pavace et saint Liboire. — L'auteur des *Actus* nous présente, sous le nom de *Turibius*, un évêque du IIe siècle qui mourut à la veille du VIe siècle; nous l'y retrouverons; mais cela ébranle un peu la confiance qu'on serait disposé à accorder à deux

[1] Actuellement Pruillé-l'Éguillé. — [2] A. Ledru, *Les premiers temps de l'Église du Mans*, p. 145-148. — [3] *Gesta Aldrici*, p. 12-17; cf. A. Ledru, *Saint Aldric et le culte de saint Julien*, dans *La province du Maine*, 1911, t. XIX, p. 217-223, 258-267. — [4] *Ibid.*, p. 128-130. — [5] *Ibid.*, p. 167-169. — [6] R. Poupardin, *Vie de saint Romain du Mans, attribuée à Grégoire de Tours*, dans *Anal. boll.*, 1904, t. XIII, p. 308 314; cf. G. Busson, dans *La province du Maine*, 1904, t. XII, p. 235-237. — [7] *Acta sanctor.*, janv. t. II, col. 401 sq. — [8] Auprès du Mans, hameau dépendant de la commune de Saint-Saturnin. — [9] *De gloria confessorum*, CXLVI. — [10] *P. L.*, t. LXXXI, col. 801-828; cf. A. Ledru, *Note sur saint Romain et saint Victeur*, dans *La province du Maine*, 1905, t. XIII, p. 74-75.

autres évêques qui n'ont d'autre chronologie que celle de ce même auteur des *Actus* qui les fait contemporains de saint Julien; ce qui conduit dans la première moitié du ve siècle ou un peu plus tôt. Toutefois si leur chronologie est incertaine, leur réalité s'appuie sur ce seul fait qu'en 836, leurs restes se trouvaient dans la basilique des Saints-Apôtres : *Erant autem in eodem loco aliorum quoque membra sanctorum in sarcofagis honeste recondita maxime episcoporum civitatis illius, ex quibus tunc simul cum B. Liborii corpore datae sunt reliquiae Pavacii videlicet atque Gundanisoli.* Sur Gundanisole, évêque du Mans peut-être, on ne connaît absolument rien.

1° *Pavace.* — C'est un nom sans plus et tout ce qu'on a imaginé à son sujet n'a pas l'ombre de réalité. L'auteur des *Actus* savait-il compter ? On serait tenté de se le demander quand on lit sous sa plume que Pavace fut ordonné diacre par saint Clément de Rome (86-97) et vivait encore, sous l'empereur Aurélien (270-275). Il y avait alors un peu plus de cent ans qu'il était évêque, ayant succédé à Turibe, mort sous Antonin le Pieux (138-161); néanmoins, on apprend avec stupéfaction que cela ne compte que pour quarante-trois ans. Il paraît que la spécialité de saint Pavace était de détruire les serpents.

2° *Liboire.* — Pavace, étant mort sous Aurélien (270-275) eut Liboire pour successeur, disent les *Actus*. Lui aussi est en délicatesse avec la chronologie, car ces mêmes *Actus* le font mourir un 5 des ides de juin (9 juin) et enterrer par saint Martin de Tours qui occupa le siège de cette ville de 372 à 397; Liboire fut donc évêque une centaine d'années plus ou moins, ce qui n'empêche que, pour l'auteur des *Actus*, cela ne compte que pour quarante-neuf ans. Dans la *Vie de saint Pavace*, du même temps que les *Actus*, le pontificat de Liboire se place sous Valérien (252-260) et Constantin (306-337); toutes ces dates, comme on l'a fort bien dit, ne signifient rien : elles sont données au hasard. La *Vie de saint Liboire* ramène le saint vers la fin du IVe siècle afin de mettre en lumière ses relations avec saint Martin de Tours, ce qui donne du relief à un personnage sans aucune illustration personnelle. Ce thème, que rien ne confirme, a naturellement été exploité et développé à loisir par les hagiographes modernes [1].

A raison du rôle que joue saint Martin dans le récit qui va suivre, on doit supposer que c'est à l'épiscopat de saint Liboire qu'il se rattache.

Le bienheureux Démétrius de La Fontaine-Saint-Martin doit beaucoup aux anciens historiens de l'Église du Mans. Le Corvaisier le présenta et dom Piolin l'accommoda après avoir remarqué que dans le récit de son prédécesseur « tiré de deux manuscrits différents, les fautes de chronologie et les invraisemblances sont en grand nombre »; toutefois comme « le fond de cette histoire repose sur des monuments respectables et sur une tradition ancienne » il a « tâché de dégager les données véritables des erreurs que l'ignorance y avait ajoutées [2]. » L'histoire se passe au IVe siècle à l'occasion d'une visite de saint Martin au Mans où il ne put être rejoint par un ancien compagnon d'armes, Démétrius, qui le manqua et fut assez heureux pour le rejoindre à La Fontaine-Saint-Martin où saint Martin l'engagea à se fixer. Démétrius obéit, fit des conversions en grand nombre, une résurrection et mourut en 454. En 1818 on trouva dans ce village, proche de l'église paroissiale, des ossements qu'on déposa dans l'église avec une inscription rédigée par le curé du lieu, attestant que « *l'an 1818, le 14 du mois de mars, a été trouvé en ce lieu, dans un tombeau formé d'une seule pierre, le corps du bienheureux Démétrius, fondateur de la foi, premier pasteur de cette paroisse et des environs, mort il y a 1 364 ans, lequel a été remis en cette chapelle avec grande pompe et cérémonies le 19 de novembre suivant. Voyez sa vie dans le manuscrit de Clodomir, roi d'Orl'ehan.* »

Heureusement pour lui, Démétrius avait apparu au XVIIe siècle, par les soins de Le Corvaisier qui s'autorisa de deux manuscrits conservés aux archives de la Sarthe, fonds municipal, n. 723, renfermant des copies de chartes soi-disant mérovingiennes, d'une antiquité si reculée qu'elles constitueraient, dans l'hypothèse de leur authenticité, « les plus anciens documents de la monarchie française [3]. » La première charte, datée de 442, est grotesque; en voici le début : « *Anno Domini ab Incarnatione Domini nostri Jesu Christi quadragintesimo quadragesimo secundo, cum Leo papa homo valde religiosus idemque pius pater nobilissimus, pro sua insigni virtute singularique integritate gubernacula imperii tractaret, accidit ut Constantinus, magnus ille imperator et fortis, qui omnem suam aetatem in populi christiani bellis consumpsit fato suo obiit. In cujus exercitu divus Martinus militaverat merueratque stipendia, quibus quidem temporibus secundus ille rex Francorum Clodio chevelatus in bellicosa Gallia regnabat, Demetrius* etc. » Ce ramas d'inepties et d'anachronismes adopte l'ère chrétienne avant la naissance de Denys le Petit son inventeur, et fait vivre en même temps le pape saint Léon Ier (440-461), Constantin le Grand (306-337); Clodion (428-448), saint Martin de Tours, mort en 396 ou 397 et Démétrius mort en 454. La deuxième charte, datée de 518, est digne de la première; elle est du roi Clodomir qui nomme un curé à La Fontaine-Saint-Martin, dote la cure et lui impose de conserver les inscriptions gravées en lettres d'or dans son église, dont il rapporte le texte.

En voici un échantillon :

Sacratas struxit tibi Defensorius aedes,
Jupiter altisonans, caelum qui fulmine torques.
Haec tibi praeclarus bello delubra sacravit
Vadus, qui forter summa ditione tenebat
Caenomanos; quem Romalidum moderator et Urbis
Romanae princeps regem dominumque potentem
Constituit Caesar praestans Octavis armis.

Et Clodomir continue : *Obiit Demetrius VIII calendas junias anno Incarnationis Domini 454. Sunt que nota sepulchri duo lapides erecti, altitudine cubitus cum medio, unus in capite, unus in pedibus. Scripta sunt in ligno quod est juxta sepulchrum miracula quae Demetrius ille patravit, quae non litteris consignavit, quoniam tantus erat numerus ut credi vix possit, tamen jussi meum amanuensem transcribere et in meum thesaurum referre.*

Le manuscrit de Clodomir, « roi d'Orl'ehan », est le digne pendant de ces textes mérovingiens. Il est écrit en français, par Clodomir, le 1er des ides de juillet 518 en présence de « Emerion Esnauts, Gaufrigue Esnauts, Joachim Esnauts, Bellery de Champagne, Victor Jaunai... », dans sa « maison de La Fontaine-Saint-Martin »; ce manuscrit existait encore au « trésor du château de Courcelle » le 26 mai 1664; il fut publié sous ce titre : *Histoire du bienheureux Démétrius, fils du grand prévot de la ville de Constantinople, disciple de saint Martin, évêque de Tours, et premier pasteur de la paroisse de La Fontaine-Saint-Martin, diocèse du Mans*, in-8°, au Mans, Fleuriot, 1818. Clodomir débute ainsi *fortitudinis* : « *Turris est nomen Domini.* Tu ne t'étonneras pas, ami lecteur,

[1] P. Piolin, *Hist. de l'Église du Mans*, t. I, p. 68 sq. — [2] Id., *Ibid.*, t. I, p. 5, note 2. — [3] Ledru, *Le bienheureux Démétrius de la Fontaine-Saint-Martin*, dans *La province du Maine*, 1901, t. IX, p. 128-140.

de ce qu'un roi est plus désireux des lettres et histoires saintes que des guerres et camps... Donc, moi Clodomir, roi d'Orléans... »

Faut-il aller plus loin? Et que dire de l'inconcevable ineptie de Le Corvaisier qui avoue ses hésitations « à cause de la mesprise des temps, des noms et des qualités de personnes », ou de l'impudente déloyauté de dom Piolin qui écrit que « le fond de cette histoire repose sur des monuments respectables et sur une tradition ancienne. » Voilà ce qu'est devenu, entre les mains de ces faussaires, saint Démétrius, martyrisé à Thessalonique vers 306, et honoré le 8 octobre dans l'Église du Mans.

Avant de quitter saint Liboire nous devons dire quelque chose de la translation de ses reliques du Mans à Paderborn en l'année 836, translation dont nous possédons trois récits. Le premier, qui est aussi le plus ancien, a pour auteur le prêtre saxon Idon, chef de la députation chargée par Badurad, évêque de Paderborn, d'aller chercher au Mans les reliques de saint Lidoire. Ce récit, vraisemblablement rédigé vers 857, a été publié d'après un manuscrit d'Avranches [1]. Le deuxième récit est celui du moine saxon, Agius de Corvey, rédigé sur l'ordre de Biso, évêque de Paderborn en 886, qui s'est aidé du récit d'Idon [2]. Le troisième récit ou *Historia translationis* relève d'Idon et est attribué à un clerc manceau [3].

Voici en substance, d'après Idon, comment les choses se sont passées [4]. Les envoyés de Badurad arrivèrent au Mans le 3 des calendes de mai (29 avril 836) pour accomplir leur mission. Aldric, son chorévêque David, un nombreux cortège de prêtres, de clercs et d'autres personnages, se rendirent processionnellement à l'église des Apôtres, située dans le faubourg au delà de la Sarthe, dans laquelle reposait le bienheureux Victeur, l'un des prédécesseurs d'Aldric. Là se trouvaient également les corps de beaucoup d'autres saints, notamment celui de Liboire, quatrième évêque du Mans. On plaça les restes de ce dernier dans la châsse qui devait les transporter en Saxe, puis la procession se mit en marche pour gagner l'église mère, c'est-à-dire la cathédrale alors dédiée au saint Sauveur, à la sainte Vierge et aux martyrs Gervais, Protais et Étienne.

Idon raconte de nombreux miracles qui ne nous apprennent rien d'utile. Le jour des calendes de mai (1er mai), après avoir uni les deux Églises du Mans et de Paderborn par les liens de la confraternité, Aldric transporta en grande pompe le corps de saint Liboire de la cathédrale à Saint-Vincent. Les envoyés de Badurad quittaient définitivement le Mans, accompagnés par Aldric jusqu'à la basilique fondée par saint Domnole située au delà de la porte de la ville, et dans laquelle devait s'accomplir une dernière cérémonie : la bénédiction solennelle de l'évêque du Mans aux voyageurs. Cela fait, ils s'engagèrent sur le chemin pavé qui conduit à Pontlieue, où un homme fut guéri.

De Pontlieue on se rendit à Saint-Mars et, le soir même, à Saint-Symphorien de Connerré où l'on passa la nuit. Agius fait le même récit, mais le clerc manceau les corrige et remplace Pontlieue par Pont-d'Yvré-l'Évêque, Saint-Mars-la-Brière et Connerré. Il a raison.

XII. Saint Victeur. — Avec Saint-Victeur (*Victurius, Victurus, Victorius, Victor*), nous rencontrons le premier évêque du Mans dont l'existence est attestée par des documents historiques irrécusables. C'est à l'occasion d'un concile d'Angers tenu, le dimanche 4 octobre 453, pour donner un successeur à saint Maurille, mort le 13 septembre précédent, que nous rencontrons *Victurius* du Mans, parmi ses collègues : Léon, de Bourges; Eustochius, de Tours; Thalassius, successeur de Maurille; Chariato, Rumoridus et Viventius. Vers cette même date de 453, Victurius écrit, avec les évêques de Bourges et de Tours, une lettre collective à leurs collègues de la IIIe Lyonnaise, relative aux privilèges de l'Église. Le 18 novembre 461, à l'occasion de la fête de la « réception » de saint Martin, neuf évêques se rassemblent à Tours parmi lesquels nous retrouvons *Victurius* du Mans. Peu de temps après, nous ne le retrouvons plus à Vannes à l'ordination de l'évêque Paterne, ayant été retenu, fait-il savoir, par quelque nécessité. Grégoire de Tours, qui donne à notre évêque le nom de *Victorius*, fait de lui un confesseur, illustre par ses miracles. On lui faisait honneur d'avoir éteint, avec un signe de croix, un incendie qui dévorait sa ville épiscopale [5] et son tombeau était en réputation de guérir les malades.

Les *Actus pontificum* placent sa mort *kalendas septembris, Fausto juniore et Longino bis consulibus*, c'est-à-dire le 1er septembre 490, date qui semble avoir été relevée sur son épitaphe [6]. Les mêmes *Actus* et les *Gesta Aldrici* lui assignent un épiscopat de 40 ans, 7 mois, 16 jours (ou 6 mois et 13 jours), ce qui peut venir également de son épitaphe. D'après ces chiffres, la date de sa consécration épiscopale se place le dimanche 15 janvier ou bien le dimanche 18 février 450, ce qui concorde avec les données certaines des conciles. Le martyrologe hiéronymien met sa fête au 1er septembre; elle est indiquée à cette date sur un authentique de reliques à la fin du VIIe siècle [7].

C'est saint Victeur et non saint Julien [8] qui fonda le monastère des Douze-Apôtres, au delà de la Sarthe. Il y plaça des moines ayant vraisemblablement un abbé nommé Zacharie. C'est là qu'il reçut la sépulture. Les *Actus* disent que l'évêque Innocent, au VIe siècle, agrandit et orna l'église des Douze-Apôtres et fit déposer le corps du saint dans une crypte neuve [9]; le vocable de Victeur remplaça celui des Douze-Apôtres dès la fin du VIe siècle.

Le prestige de saint Victeur fut si grand pour ses successeurs du VIe et du VIIe siècle qu'il leur fit oublier saint Julien. Il occupa le siège épiscopal du 15 janvier (ou 18 février) 450 au 1er septembre 490. Voici ce qu'apprend l'histoire. Ce n'est pas tout à fait ce que rapporte la légende. On peut négliger les *Acta sancti Victorii* qui ne sont que le développement des *Actus*. Ceux-ci racontent comment saint Martin, averti de la maladie de saint Liboire, se rendit au Mans pour le préparer à la mort. Chemin faisant, il aperçut non loin du Mans le sous-diacre *Victurus* qui fouissait sa vigne en chantant les louanges de Dieu L'évêque s'arrêta, et dit : « Je te salue, seigneur évêque », mais Martin l'emmena au Mans, ferma les yeux de Liboire, qu'il enterra entre saint Turibe et saint Pavace, parla au peuple, ordonna le sous-diacre Victeur, donna le voile à sa femme, baptisa leur enfant *Victurius* qu'il emmena à Tours et dont il fit son disciple. Quand l'évêque *Victurus* mourut, après 24 ans, 7 mois et 13 jours d'épiscopat, son fils *Victurius* lui succéda et fut consacré par saint Martin; il mourut

[1] A. Poncelet, *Relation originale du prêtre Idon sur la translation de saint Liboire à Paderborn* dans *Analecta bollandiana*, 1903, t. XXII, p. 145-172. — [2] *Acta sanctorum*, 22 juillet. — [3] *Acta sanctorum*, 23 juillet. — [4] A. Ledru, *Translation des reliques de saint Liboire du Mans à Paderborn, en 836*, dans *la Province du Maine*, 1903, t. XI, p. 161-166. — [5] *De gloria confessorum*, c. LVI. — [6] J. Havet, *Œuvres*, t. I., p. 348; L. Duchesne, *Fastes*, t. II, p. 332 — [7] L. L. Delisle, dans *Mél. d'arch. et d'hist.*, 1884, t. IV, p. 3 — [8] *Actus*, édit. Ledru, p. 37. — [9] *Actus*, p. 55. En 1862 disparurent les derniers restes de l'église Saint-Victeur; les murs avaient 1 m. 60 d'épaisseur; cf. A. Ledru, *Saint Victeur, évêque du Mans (458-490)* dans *La province du Maine*, 1905, t. XIII, p. 26-41.

le 1er septembre 490, après 40 ans, 6 mois, 13 jours d'épiscopat.

Ce récit nous montre un baptême d'adulte par un évêque qui tient le rôle de parrain, et qui procède à une consécration épiscopale sans le concours de deux consécrateurs. Voici pour le droit canon; la chronologie n'est pas plus épargnée. Saint Martin mourut en novembre 396 ou 397; il avait été ordonné évêque de Tours en 372. Dès lors il n'a pu consacrer *Victurius* mort le 1er septembre 490, après 40 ans d'épiscopat, par conséquent en 450; ni *Victurus* mort après 27 ans d'épiscopat, par conséquent en 423. A cette date il y avait déjà plus d'un quart de siècle que saint Martin était mort.

Nous ne pouvons accorder qu'un mot à la combinaison de dom Piolin qui pour conserver *Victurius* et *Victurus* se livre à des calculs fantaisistes. Ce faisant il arrive à faire asseoir sur le siège épiscopal du Mans, de 511 à 530, un Victorius II, duquel il ignore tout, ce qui ne l'empêche pas d'assurer que « ce que l'on sait de cet évêque donne une grande idée de sa vertu [1]. » Plus loin [2], dom Piolin parle, d'après M. de Martonne [3], d'un saint Victor, évêque du Mans au VIe siècle, dont la vie est relatée dans un lectionnaire du XIVe siècle provenant de l'église de La Chaussée-Saint-Victor [4], près de Blois. On lit sur la couverture du manuscrit que ce Victor, fils du chevalier Thibault et de Jeanne, « laissa tout, enfants, parents, patrie, et alla construire un oratoire sur le château de Blois, où, après la mort d'Allain, évêque du Mans, et sur le bruit de ses miracles, il fut élu à sa place. » Ce Victor honoré auprès de Blois n'est autre que le Victeur, mort le 1er septembre 490 [5].

Les *Actus* nous ont doté d'un *Victurius* et d'un *Victurus*, père et fils. Jusqu'ici nous avons vu que les deux se ramènent à un seul. « Le livre épiscopal du Mans distingue deux *Victurii* ou plutôt un *Victurus* et un *Victurius*. Les pièces qui mentionnent l'église de Saint-Victeur ne parlent que d'un seul saint (chartes de Domnole, en 581; de Bertrand, en 616; d'Hadoind, en 643; de Louis le Pieux, en 832). Dans le récit que mentionnent les *Gesta Aldrici* [6], les deux saints sont, à la vérité, distingués, mais un texte parallèle et contemporain qui énumère, comme les *Gesta*, les autels de la cathédrale et leurs reliques [7], ne mentionne qu'un seul *Victurius*. L'auteur des *Actus pontificum* les distingue, mais non sans embarras. Il représente le second comme fils du premier; il les fait consacrer tous les deux par saint Martin de Tours, ce qui est insensé; c'est du reste tout ce qu'il peut dire de l'un et de l'autre [8]. Dans les indications relatives à la sépulture, il répartit entre les deux des renseignements qu'il a coutume de réunir pour chaque évêque; il marque le lieu de la sépulture dans la notice de *Victurus* [9], la date du jour et de l'année dans celle de *Victurius* [10]. Tout cela, conclut L. Duchesne, étant connu le peu de scrupule de notre auteur, rend bien suspecte la distinction des deux évêques [11]. »

« Le dédoublement peut s'expliquer comme il suit. Il existait au Mans, depuis au moins le commencement du VIIe siècle, deux églises sous le même vocable : la première, une basilique *extra muros (Sanctus Victurius)*, au delà de la Sarthe [12], et la seconde, un simple oratoire ou *cellula*, dans l'enceinte de la cité, auquel il donne le nom de *Victorii* [13]. Pour les hagiographes manceaux du IXe siècle, particulièrement pour l'auteur des *Actus*, à court d'évêques pour allonger sa liste, ces deux églises devaient avoir deux patrons distincts, lesquels, portant le même nom, étaient certainement parents. De Principe, évêque du Mans, il faisait un frère de saint Remi de Reims, parce que celui-ci avait un frère de ce nom; il pouvait bien établir un lien plus étroit entre le patron de l'oratoire *intra muros* et le patron de la basilique *extra civitatem*. Il savait que beaucoup d'évêques de ces temps étaient mariés. Le lien paternel et filial une fois établi entre Victor et Victeur, il était bon d'introduire saint Martin dans leur histoire. N'avait-il pas, lui aussi, un oratoire au Mans, *intra muros*, et une église à Pontlieue, non loin de la cité?

« Quelques anciens auteurs manceaux ont écrit que l'hôpital des Ardents, auprès de la cathédrale, fondé ou restauré au IXe siècle par saint Aldric et rétabli au XIe par Avesgaud, avait succédé à une chapelle qui avait été construite en souvenir d'un arrêt d'incendie opéré au Ve siècle par saint Victeur, d'où son nom des Ardents [14]. Cette affirmation, dénuée de preuves matérielles, n'en est pas moins à retenir. Il est probable qu'après le miracle raconté par Grégoire de Tours, on éleva, à l'endroit de la cité [15] où le feu s'était arrêté, un oratoire qui garda le nom du thaumaturge, et dans lequel on célébrait, le 25 août, la mémoire de l'événement. Quand, au IXe siècle, on eut dédoublé le saint, on fêta le premier le 25 août, et le second à la date indiquée par les *Actus*, c'est-à-dire le 1er septembre. Le calendrier du missel manceau du XIIe siècle [16] consacre la distinction des deux saints en ces termes : *VIII kalendas septembris. Cenomannis, depositio sancti Victurii episcopi et confessoris et kalendis septembris. Depositio sancti Victurii episcopi Cenomanensis*. Le martyrologe de l'Église du Mans, dont nous possédons une copie du XIIIe siècle [17], s'exprime à peu près de la même façon. Dès lors la liturgie mancelle ne devait plus varier; mais seul Victeur qui a siégé au Mans de 450 à 490 a droit à la qualification de personnage historique [18]. »

XIII. L'ÉVÊQUE TURIBE. — Au dire des *Actus*, il accompagna saint Julien chez les Cénomans vers l'an 90, lui succéda sous le règne d'Antonin (138-161) et mourut après 5 ans, 6 mois et 16 jours d'épiscopat. L'auteur des *Actus* est précis : *Obiit XVI kalendas maias P. C. Viatoris II V. C. C.*, ce qui doit s'entendre ainsi : *obiit XVI kalendas maias post consulatum Viatoris iterum* (ou *bis*) *viri clarissimi consulis* (497); à moins qu'on ne préfère lire : *post consulatum Viatoris VV CC*, ce qui donnerait 496. Cet épiscopat d'une durée de deux siècles et demi environ a semblé difficile à admettre. Un bénédictin de Saint-Maur, auteur d'une *Histoire des évêques du Mans*, relève la difficulté, mais il fait grand cas des dates consulaires en même temps que de l'ordre des catalogues épiscopaux qui est souvent, dit-il, tout ce que les archives d'une Église peuvent offrir de plus certain. Du moment qu'il reçoit la date consulaire et le catalogue du Mans, du IXe siècle, il n'y a pas d'autre solution que d'admettre une confusion entre deux évêques Turibe : le premier

[1] *Histoire de l'Église du Mans*, t. I, p. 149; voir p. 145, 154. — [2] *Ibid.*, t. VI, p. VI-IX. — [3] *Deux nouveaux évêques du Mans*, Nantes, 1886. — [4] *La Chauciée-Saint-Victeur*, Actes de 1371, bibl. de Blois, arch. Joursanvault, n° 716; *Saint-Victor-sur-Loire*, Acte de 1407, Arch. nat., *KK897*, fol. 51. — [5] J. Soyer, *Un saint blésois; Victor, évêque du Mans, son identité*, in-8°, Blois, 1903. — [6] *Gesta Aldrici*, édit. Charles et Froger, p. 17. — [7] *Ibid.*, p. 128. — [8] Cela n'est pas tout à fait exact. L'auteur des *Actus* renvoie pour *Victurius* à une vie qu'il a composée, *Actus*, p. 49. — [9] *Actus pontificum Cenomanis in urbe degentium*, édit. Ledru, Le Mans, 1902, p. 48. — [10] *Actus*, édit. Ledru, p. 49. — [11] L. Duchesne, *Fastes épiscopaux*, t. II, p. 332, note 4. — [12] *Actus*, p. 137. — [13] *Actus*, p. 137. — [14] Le Corvaisier, Bondonnet, Piolin et le reste. — [15] Grégoire laisse entendre que le feu menaçait *caulas ecclesiae*, au moment où Victeur l'arrêta. — [16] Cf. *La province du Maine*, 1901, t. IX, p. 61. — [17] *Nécrologe-obituaire de la cathédrale du Mans*, p. 225-229. — [18] A. Ledru, *Les premiers temps de l'Église du Mans*, 1913, p. 264-267.

vivant sous Antonin (138-161) et le second, après saint Victeur, de 490 à 496 ou 497; ou bien une erreur grossière qui a fait remonter un évêque Turibe, mort en 496 ou 497, jusqu'au règne d'Antonin. Le bénédictin de Saint-Maur n'aperçoit pas de meilleure solution que de dédoubler Turibe; procédé commode pour donner de l'apparence au catalogue épiscopal, mais procédé arbitraire et qui ne doit pas retenir l'attention. L'auteur des *Actus* n'a connu qu'un seul Turibe, le compagnon de saint Julien, venu en l'an 90 environ et décédé après 496 ou 497. Du moment qu'on accepte ce Turibe, toute la question est de lui assigner une date ou bien sous Antonin, ou bien après saint Victeur.

Faire vivre Turibe sous Antonin pour donner satisfaction à l'auteur des *Actus*, c'est accorder à celui-ci une créance dont il n'est guère digne et, qu'en l'espèce, il ne réclame pas puisque c'est lui-même qui nous met sur la voie de la solution à adopter, lorsqu'il cite la date consulaire de la mort de Turibe, date qu'on a rapportée ci-dessus et qu'il était incapable d'inventer. S'il la transcrit c'est qu'il l'a lue, accolée au nom de Turibe sur un ancien monument et il l'a appliquée sans la comprendre au nom de l'évêque qu'il veut faire vivre au IIe siècle, encore qu'il soit du Ve. Outre la date de la mort de Turibe, l'auteur des *Actus* a été instruit de la durée de son épiscopat : 5 ans, 6 mois et 16 jours. Ces chiffres correspondent à ce que nous savons. Victeur, mort le 1er septembre 490, fut remplacé par Turibe, décédé le 16 avril 496, exactement après 5 ans, 6 mois et 16 jours. Si l'on admet les 5 ans et 16 jours des listes des *Actus* et des *Gesta Aldrici*, il faudra placer entre Victeur et Turibe une vacance de six mois; si au lieu de 496 on adopte 497, on prolongera la vacance en conséquence [1].

XIV. Principius. — Fut-il le successeur immédiat de Turibe, mort en 496 ou 497? Il est impossible de le savoir. Le catalogue épiscopal des *Gesta Aldrici* fait suivre le nom de Victurius par celui de Severius, évêque du Mans pendant 9 ans, 1 mois et 21 jours. Dans la liste des *Actus* nous lisons à la place de ce Severius le nom de Principius, avec les chiffres 29 ans, 1 mois, 21 jours, et la notice de l'évêque Innocent dans les *Actus* fait suite à celle de Principius quoiqu'elle nous dise que cet Innocent eut Sévérianus comme prédécesseur. Voici bien de la confusion sans doute et L. Duchesne semble autorisé à conclure que l'Église du Mans, au IXe siècle, ne possédait pas de catalogue officiel.

Ce qu'on peut dire de Sévérianus c'est d'abord que s'il a existé, ce qui est douteux, nous connaissons de lui son nom et rien de plus; ce nom, c'est le rédacteur des *Actus* qui nous le livre et son crédit est si mince qu'on peut hésiter à le suivre ou bien chercher autre chose. Dom Briant, bénédictin de Saint-Maur, suggérait que Principius pouvait avoir deux noms : Principius-Severianus, et la conjecture est assez ingénieuse pour donner envie de s'y rallier [2].

Quoi qu'il en soit, le premier évêque historique qui prend place après Turibe, est Principius qui souscrit au concile d'Orléans en 511 : *Principius, episcopus Ecclesiae Cenomanicae*. Les *Actus* le placent sur le siège épiscopal dès le temps de Zénon l'Isaurien (471-491), ce qui est faux pour un successeur de Turibe mort en 496 ou 497. Les *Actus* font de Principius le frère de saint Remi de Reims, ce qui est également faux, puisque Principius, frère de Remi, fut évêque de Soissons et mourut avant 505. La notice des *Actus* paraît romanesque et n'appuie ses dires sur rien; ce qu'on peut savoir de l'épiscopat de Principius, ce sont les difficultés qu'il eut à surmonter en l'année 510. Grégoire de Tours nous apprend que Clovis fit tuer au Mans son parent Rignomer, frère de Ragnacaire, roi de Cambrai, et de Richaire. Principius a pu se compromettre par son dévouement pour Rignomer et s'attirer la malveillance de Clovis, mais c'est sans aucune preuve ni raison que les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* [3] ont avancé que Clovis vint au Mans à la tête de son armée, qu'il ruina la contrée et que Principius dut apaiser le roi des Francs.

Au point de vue chronologique, on ne peut rien dire de plus sinon que Principius était évêque du Mans le 12 juillet 511, jour où il signait au concile d'Orléans [4]. Sa mort se place le 16 septembre d'une année inconnue, mais antérieure à l'année 524, et peut-être à l'année 513. Il fut inhumé dans la basilique des Saints-Apôtres ou de Saint-Victeur.

XV. Saint Innocent. — L'existence de l'évêque *Innocens* ou *Innocentius* est attestée par le texte de Grégoire de Tours qui mentionne sa mort en 559 [5] : la date de son élévation à l'épiscopat est moins certaine. On trouve sa souscription à deux conciles d'Orléans, en 533 et 541, sous Childebert [6]. Le précaire de Ténestine, du samedi 27 avril 524 (?), conservé dans les *Actus*, mais gravement interpolé et remanié, porte la date du *v kal. mai.* de l'an XIII de Childebert. Si cette date appartient au texte primitif, et si la mention de l'évêque Innocent au début de la charte est primitive aussi, il faudra admettre que cet évêque siégeait au Mans dès l'année 524 [7].

Les *Actus* ne sont pas en peine pour remplir les années de ce long épiscopat. S'il faut les en croire, Innocent était d'origine gallo-romaine, baptisé et ordonné par saint Victeur. Évêque, il termina la cathédrale qu'il dédia aux saints Gervais et Protais, il construisit une abside à la basilique des Saints-Apôtres et y transféra le corps de son prédécesseur inhumé dans une autre partie de l'église. Le monastère desservant cette basilique fut agrandi afin de recevoir les pauvres, les voyageurs, les pèlerins [8]. Pendant un épiscopat de 45 ans, 10 mois et 26 jours, Innocent fit cinquante ordinations et consacra 318 prêtres. Il mourut le 13 des calendes de juillet (19 juin) et fut enseveli près de saint Victeur [9], dont le nom remplaça, vers cette époque, celui des Saints-Apôtres.

Les *Actus* nous apprennent encore, si tant est qu'on puisse se fier à eux, que saint Innocent agrandit la cathédrale. Celle-ci, à la mort de saint Victeur, se composait d'une nef [10], d'un transept Nord et d'une petite abside orientée, avec arc triomphal, à l'entrée de laquelle se trouvait l'autel de la sainte Vierge. Saint Innocent fit agrandir l'abside vers l'enceinte gallo-romaine de la ville, construisit un transept au Midi et exhaussa l'ancienne nef consacré par saint Julien. L'autel de la sainte Vierge, qui jusque-là avait occupé la place d'honneur, fut mis dans le transept Nord, l'autel de Saint-Pierre dans le transept Sud, et l'autel central de l'abside reçut les reliques des saints

[1] A. Ledru, *Saint Turibe, évêque du Mans (490-496 ou 497)*, dans *La province du Maine*, 1906, t. XIV, p. 177-186, 228-236. — [2] *Cenomania*. Ms. de la bibl. du Mans *226 ter;* cf. A. Ledru, *Saint Principe, évêque du Mans, 511*, dans *La province du Maine*, 1906, t. XIV, p. 241-248. — [3] Tome XIII, p. 84; et à la suite P. Piolin, *Hist. de l'Église du Mans*, t. I, p. 137-138, récit entièrement imaginaire. — La liste épiscopale des *Actus* lui donne un chorévêque Pierre, qui semble n'être autre que le chorévêque Pierre placé par la même liste au temps de l'évêque Aiglibert, au VIIe siècle. — [5] Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, l. VI, c. IX. — [6] J. Sirmond, *Concilia antiqua Galliae*, 1629, t. I, p. 269. — [7] J. Havet, *Œuvres*, 1896, t. I, p. 427; cf. p. 378-391. — [8] *Actus*, édit. Ledru, p. 75, 76. — [9] *Actus*, édit. Ledru p. 79. — [10] Nous parlons ici de l'ancienne basilique de Saint-Julien.

Gervais et Protais [1]. Ceux-ci devinrent les patrons de la cathédrale, probablement par une dédicace solennelle dont on retrouve l'indice dans le *Martyrologe* local au 13 décembre [2] : *Idus decembris. Cenomannis civitate, addicio ad titulum matris Ecclesiae in commemoratione sanctorum martirum Gervasii et Protasii.*

« On trouve dans le recueil de Gruter la reproduction très imparfaite d'une pierre malheureusement disparue. C'est un onyx (intaille ou camée) sur lequel est gravée une porte flanquée de tours. De chaque côté, un personnage debout, vêtu du *pallium*, tend les bras vers cette porte. Au-dessus se voit une main sortant des nuages. (Dans la première édition du livre de Gruter, la main est remplacée par des rayons (fig. 7590). Des légendes expliquent le sujet. Sous la porte qui,



7590. — Sceau de Pierre de Longueil (?)
d'après Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 578, n. 40.

suivant une coutume longtemps conservée, figure une ville (ou ici une église) se lit le mot latin abrégé : CAENOM (Le Mans). La main qui descend du ciel est celle de Dieu, représentée de grandeur exceptionnelle comme dans les sarcophages chrétiens. Au-dessous sont gravées les trois lettres DEX, abréviation du mot *dextera*. Derrière les deux personnages sont écrits perpendiculairement leurs noms, sans l'addition du mot *sanctus* :

G P
E R
R O
B T
A A

« Ce sont les saints patrons de la cathédrale et de la ville, les martyrs Gervais et Protais. La copie grossière que nous possédons de cet onyx ne permet guère d'en estimer l'âge. La disposition des lettres superposées pour former les noms des saints mène toutefois à penser que la pierre est postérieure au VIIIe siècle. Quoi qu'il en soit de l'époque certainement reculée à laquelle elle a pu être gravée, il faut remarquer qu'elle met sur nos yeux la représentation, probablement unique aux temps anciens, de saints gardant une cité. » Cette gemme paraît avoir servi de sceau à Pierre de Longueil, évêque du Mans (1309-1326). Une empreinte conservée aux archives départementales de la Sarthe offre le même type avec des différences qui permettent de supposer que Gruter a pris quelques libertés.

Bibl. — J. Gruter, *Inscr. roman. corpus*, p. 1158. — Combrouse, *Monnaies royales de France*, 1843, pl. XLI, n. 4. Duchalais. — dans *Revue numismatique*, 1840, p. 123. — Cauvin, *Géographie ancienne*, pl. I, p. 691. — E. Le Blant, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1887, p. 346-350. — Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 478, n. 40. — Le Blant, *Nouveau recueil*, p. 24-26. — F. X. Kraus, dans *Real Encyklopädie*, t. II, p. 789. — E. Babelon, *La glyptique mérovingienne et carolingienne*, dans *Comptes rendus Acad. inscr.*, 1895, p. 423-424. — *Dictionn.*, t. VI, col. 849, fig. 5100, n. 227.

On a prétendu rattacher la pseudo-mission de saint Maur en France à une démarche faite par l'évêque Innocent auprès de saint Benoît. C'est un conte, indigne de retenir l'attention (voir *Dictionn.*, t. VI, au mot GLANFEUIL).

XVI. SAINT DOMNOLE. — Saint Domnole est connu par un chapitre de Grégoire de Tours [3], par des chartes conservées dans les *Gesta Aldrici* et par les *Actus pontificum ;* ce sont des informations d'une autorité dont n'approchent certes pas la notice du saint consignée dans ces mêmes *Actus* [4] et deux vies publiées par les *Acta sanctorum* [5]. Nous disons « deux » vies, mais en réalité une des deux n'est guère autre chose que la notice des *Actus* un peu accommodée, et, comme l'a vu Jul. Havet, c'est l'œuvre d'une même main. Pour la *Vita* qui reste et qui compte seule c'est se donner une peine superflue que de la confronter avec la *Vita sancti Paduini* (S. Pavin). Ce dernier document qui ne date que du XIIe siècle n'a pu servir de source à l'auteur de la *Vita sancti Domnoli* qui, lui, vivait au IXe siècle.

Domnole (*Domnolus*, *Domnulus*, *Donnolus*, *Onnoule*, *Annolet*, *Tannoley*) était contemporain des fils de Clovis et fut abbé du monastère de Saint-Laurent à Paris, ville comprise dans le royaume de Childebert Ier. Il entretenait de bons rapports avec Clotaire Ier, roi de Soissons, et cachait dans son monastère les espions que ce roi envoyait à Paris du vivant de son frère. La mort de ce dernier (23 décembre 558) fit Clotaire seul roi et il offrit à Domnole l'évêché d'Avignon; l'abbé refusa d'aller habiter un pays de sophistes et de philosophes [6]. Les Manceaux n'étaient ni l'un ni l'autre : Domnole accepta le siège du Mans (559) et s'y sanctifia.

Il assista, en 567, au IIe concile de Tours [7], et fonda vers le même temps (572), sur la colline qui domine au Nord la ville du Mans, un monastère dédié aux saints Vincent et Laurent. On possède deux chartes de Domnole, datées du Mans, 6 mars 572, 4 septembre 581, relatives à des donations faites à ce monastère [8]. Les *Actus* lui attribuent en outre la fondation ou plutôt l'accroissement du petit monastère de Saint-Julien-du-Pré, auprès du tombeau de saint Julien, à peu de distance du monastère des Saints-Apôtres; il y plaça cinquante moines qui devaient accueillir voyageurs et pèlerins. Reste à décider si c'est à saint Domnole ou à saint Innocent qu'il faut faire remonter cet accroissement.

D'après les *Actus pontificum*, saint Domnole gouverna l'Église du Mans pendant 46 ans, 11 mois, 25 jours; il fit 75 ordinations, 360 prêtres, 250 diacres, et il mourut le jour des calendes de décembre (1er décembre), puis fut enterré dans l'église du monastère de Saint-Vincent.

Grégoire de Tours a consacré un chapitre à saint Domnole et son récit ne concorde pas avec celui des *Actus*. Il attribue à l'évêque du Mans un épiscopat de vingt-deux années seulement, ce qui place sa mort en 581. Il nous dit que, se sentant atteint du mal royal et de la pierre (*morbo regio calculoque*), Domnole désigna son successeur et, avec l'assentiment du roi Chilpéric, son choix tomba sur l'abbé Théodulphe. Les canons ne permettaient pas cette conduite, mais il est

[1] Le Corvaisier, *Histoire des évêques du Mans*, p. 114, avance, d'après des *Cartulaires* inconnus, que saint Innocent reçut directement de Milan les reliques de ces martyrs. — [2] Bibl. du Mans, ms. *244*, fol. 200. — [3] Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, l. VI, c. IX. — [4] *Actus*, édit. Ledru, p. 79. — [5] *Bibl. hagiogr. lat.*, n. 2273. [6] L. Duchesne, *Discours de réception à l'Académie français* — [7] Maassen, *Concilia aevi merovingici*, 1893, p. 136. [8] *Cartul. de Saint-Vincent*, édit. Charles et d'Elbenne, col. 6, 9.

avec les canons des accommodements lorsqu'on prévoit les tribulations que peut entraîner la vacance d'un siège épiscopal. Les rois mérovingiens ne se désintéressaient pas des élections et imposaient leurs créatures, généralement très peu recommandables : Domnole espéra éviter des épreuves à son diocèse et sa prévoyance fut trompée. Chilpéric retira sa parole et remplaça Domnole non par Théodulphe, mais par Badegisil.

XVII. Testament de saint Domnole. — Le 6 mars 572, Domnole, par son testament, donnait à Saint-Vincent du Mans et à la basilique fondée par lui pour conserver les reliques de ce saint qu'il avait rapportées de Rome, les domaines de Tresson, du Fresnay, du Buis et leurs dépendances. Le testament de Domnole est conservé dans les *Actus pontificum*, dans les *Gesta Aldrici* et dans le Cartulaire de Saint-Vincent du Mans; ces diverses copies dérivent les unes des autres. Le texte des *Actus*, comparé à celui des *Gesta*, offre, il est vrai, un assez bon nombre de variantes, mais ce ne sont que des corrections opérées pour ramener le latin mérovingien aux règles de la grammaire latine ou pour rendre les phrases plus facilement intelligibles. Des notes explicatives ont été ajoutées, des passages obscurs ont été supprimés. En outre, l'ordre des souscriptions a été modifié sans doute par quelque accident de copie; c'est l'ordre des *Gesta* qui est le bon, car il place toutes les signatures des diacres après celles des prêtres, conformément à la hiérarchie ecclésiastique, tandis que les *Actus* les mêlent. Quant au cartulaire de Saint-Vincent, il donne un texte plus court que celui des *Gesta ;* il y manque toute l'énumération des biens donnés par l'évêque au monastère. Bréquigny et La Porte du Theil ont vu dans cette brièveté un signe d'authenticité; ils ont reproduit le texte du cartulaire de Saint-Vincent et rejeté en note, comme suspect d'interpolation, tout ce que les *Gesta* donnent en plus. Ils ont pris ce parti, faute d'avoir regardé les premières pages du Cartulaire et d'avoir remarqué que la charte de Domnole y est précédée d'une notice sur la vie de cet évêque, empruntée textuellement aux *Actus pontificum*. Si les rédacteurs du Cartulaire ont eu recours à cet ouvrage, c'est que, selon toute probabilité, à l'époque où ils ont travaillé, les originaux vus par Aldric avaient péri depuis longtemps; ils durent donc aller chercher, dans la bibliothèque de la cathédrale, les plus anciens titres de l'histoire de leur monastère et le manuscrit des *Actus* (n° *224*) leur fournit à la fois la vie et le testament de Domnole. Il en résulte que le texte du Cartulaire a pour cette charte moins de valeur encore que celui des *Actus ;* celui-ci est de seconde main, celui-là de troisième. Aussi est-il encore plus fautif; par exemple, non seulement il donne les signatures en désordre comme les *Actus*, mais il ajoute à ce désordre, il en omet plusieurs, il en ajoute d'autres qu'il emprunte à une charte de Domnole de 581.

Le texte donné par les *Gesta Aldrici* est authentique. La langue, le style, les dispositions conviennent à l'époque mérovingienne. Le passage que Bréquigny et La Porte du Theil ont tenu pour suspect est la pierre de touche de l'authenticité du document : il contient une énumération d'esclaves des deux sexes, que l'évêque déclare donner au monastère et qu'il désigne par leurs noms. Cette indication essentielle au moment où elle était faite perdait toute valeur après quelques dizaines d'années. Les deux mêmes érudits ont été assez mal inspirés en fondant leurs doutes sur le document de 581 sous prétexte que celui-ci ne se trouve pas ailleurs que dans les *Actus pontificum*, alors qu'il se lit, et dans un texte meilleur, dans les *Gesta Aldrici*. Texte meilleur en effet car après ces mots : *ab hodierno die predictus abba antedicti loci ad stipiendia fratrum nuncupante basilice faciat renovare*, voici ceux que les *Actus* ont insérés : *et sub jure memorate Cenomannensi Ecclesiae juste et legitime esse debere censeo ;* or, c'est ici une fraude voulue par le faussaire et qui change la portée du texte.

Ces deux actes de 572 et 581 ne doivent pas être considérés séparément l'un de l'autre. Le premier est une simple donation entre vifs, le deuxième, une addition ou, si l'on veut : un testament avec son codicille : *quia ante tempus testamentum meum condidi, et in ipsum voluntatem meam adhuc non complevi quod in eum conscriptum videtur, volo in omnibus conservetur, et hec paginola plenam capiat opto robore.* L'acte de 572 n'était pas trop régulier, car la date était placée à la fin avant les signatures; or c'était une règle dans les testaments de mettre la date au commencement, aussi dans l'acte de 581 la date est placée en tête et forme l'entrée en matière.

Les rédacteurs du testament et du codicille se sont conformés à un ensemble de lois qui régissaient, de leur temps, la prose latine, les règles de la prose métrique, qui limitaient à un certain nombre de types consacrés les agencements de syllabes longues et brèves, permis à la fin des phrases ou à la fin des membres de phrase. Ainsi dans chaque phrase et dans chaque membre de phrase, le dernier peut avoir à peu près n'importe quelle forme métrique; mais, ce dernier mot choisi, la forme métrique qu'il présente détermine la forme métrique que doit présenter la fin du mot précédent. Si, ces règles présentes à l'esprit, on examine les textes de la première partie de l'époque mérovingienne, on reconnaît aisément qu'elles étaient connues à cette époque et que les écrivains s'attachaient à les observer. Elles sont suivies à peu près régulièrement à la fin du ve siècle et au commencement du vi^e^; à la fin du vi^e^, on les retrouve toujours bien reconnaissables et jusqu'au commencement du viie siècle dans quelques chartes royales et jusque dans le formulaire de Marculfe; mais alors, les infractions, sinon aux règles de la prose métrique, du moins aux lois de la prosodie, devenant de plus en plus nombreuses, le sens du procédé se perd chaque jour davantage, et la fin du viie siècle en marque l'abandon.

Pendant le dernier quart du vi^e^ siècle, les règles de la prose métrique ne sont pas encore tombées en oubli, celles de la prosodie déjà sont mal connues. Aussi la plupart des fins de phrase et d'incise sont-elles aisées à scander si on consent à prendre son parti, çà et là, de certaines fautes de quantité. Voici ce que nous rencontrons dans le testament :

Congruum nobis fuit ut votum desiderabile in caritatis vestre *noticiam pŏnĕrēmus*, quia si consensus vester desiderium cordis nostri *decrĕtā ādnĕctĕrit*, credimus nullius ullo umquam tempore contrarietate a nobis pariter firmata *pŏssĕ cŏnvĕlli*. Cum pro salutem populi vel *custodĭam cĭvĭtātis* reliquias d[omn]i ac venerabilis sancti *Vincentĭi mārtĭris* intercedente presumptione ausi fuerimus deferre *cum Dĕi ādjūtōrĭo*, u[t] vestro eidem loco dignitatis ereximus in culmine ita petimus ut nostro pariter *dilĕtūr ĕt mūnĕre*, et si sensus vester in nos *contulĕrit clārĭtātem*, hanc paginolam donationes vestro quesumus ut fir*mētūr rŏbŏre*. Arrêtons-nous sur cette double faute de prosodie, la quantité correcte est *rōbŏre*.

Suit une énumération des biens donnés, remplie en majeure partie de noms propres qui ne se serait pas prêtée à l'observation des lois du mètre. Celles-ci reparaissent aussitôt que cette énumération est terminée. L'acte de 581, qu'on peut considérer comme une manière de codicille au testament, observe les mêmes règles, et celles-ci nous apportent une confirmation indirecte de l'authenticité des deux pièces. En effet, si elles étaient fausses, elles n'auraient pu être fabri-

quées qu'au IXe siècle : or, au IXe siècle, la prose métrique n'était plus même un souvenir.

Nous donnons à la suite les deux actes, précédés chacun de sa bibliographie :

Acte du 6 mars 572. Original perdu.

Copie du XIe siècle, *Gesta Aldrici*, Bibl. du Mans, ms. *99*, fol. 10 vo. — Copie du XIIe siècle, *Acta pontificum Cenomannis in urbe degentium*, bibl. du Mans, ms. *224*, fol. 89 ro (résumé des *Gesta Aldrici*). — Copie du XIIe siècle, bibl. du Mans, ms. *224*, fol. 31 ro (Actes de saint Domnole). — Copie du XVIIe siècle (André Du Chesne), *Actus*..., Bibl. nat., fonds Baluze, t. XLV, fol. 76 vo. — Copie de la fin du XVIIe siècle (Gaignières), *Cartulaire de Saint-Vincent*, Bibl. nat., *lat. 5444*, p. 8. — Copie de la fin du XVIIe siècle (Gaignières), Bibl. nat., *lat. 17036*, p. 11, copie identique à la précédente. — Copie du XVe siècle, *Livre blanc de l'évêché du Mans*, bibl. du Mans, ms. *255*, fol. LVII (d'après le ms. *224*, fol. 31 ro). — Copie du XVIe siècle, bibl. du Mans, ms. *11*, fol. 261 ro (d'après le ms. *224*, fol. 89). — Copie du XVIe siècle, bibl. du Mans, ms. *11*, fol. 97 vo (d'après le ms. *224*, fol. 31 ro). — Copie du XVIIe siècle, bibl. du Mans, ms. *97* (d'après le ms. *224*, fol. 31 ro). — Copie du XIXe siècle (M. Bilard), bibl. du Mans, ms. *473*, fol. 800 (d'après Bibl. nat. *5444*). — Mention du XVIIe siècle (D. Le Michel), Bibl. nat., *lat. 13820*, fol. 204 vo. — E. Baluze, *Miscellanea* (1680), édit. D. Mansi (1761), t. I, p. 83 (d'après bibl. du Mans, ms. *99*). — D. Papenbroeck, *Acta sanct.*, (1689), 16 mai, d'après des mss. perdus. — J. Mabillon, *Vetera analecta* (1682), in-fol. (1723), p. 252 (d'après ms. du Mans *224*, fol. 31 ro). — Bréquigny et La Porte du Theil, *Diplomata, chartae*, t. I (1843), p. 134 (d'après ms. Bibl. nat., *5444*). — Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, 1845, instrum., p. XII (d'après ms. du Mans *224*, fol. 31 et fol. 89). — Sainte-Marthe, *Gallia christiana*, t. XIV (1856), instrum., col. 103 (d'après ms. du Mans *99*). — *Cartulaire de Saint-Vincent*, édit. R. Charles et S. d'Elbenne (1886), col. 6 (d'après mss. du Mans *99* et *224*). — *Gesta Aldrici*, édit. Charles et Froger (1889), p. 22. — J. Havet, *Questions mérovingiennes. Les actes des évêques du Mans* (1893), append. I, dans *Œuvres*, t. I, p. 417. — *Actus pontificum*, édit. Busson et Ledru (1902), p. 84 (d'après ms. du Mans *224*, fol. 31 ro, ms. Bibl. nat., Baluze, t. 45), p. 310 (d'après ms. *224*, fol. 89). — Voisin, *Vie de saint Julien et des autres confesseurs pontifes ses successeurs*, 1846 (trad. franç., d'après ms. *224*, fol. 31 ro). — Bréquigny, *Table chronologique des diplômes*, t. I (1769), p. 31.

Testament de saint Domnole

Domino venerabili ecclesie Cenomannice clero Domnolus episcopus. Congruum nobis fuit ut votum desiderabile in caritatis vestre noticiam poneremus, quia si consensus vester desiderium cordis nostri decreta adnecterit, credimus nullius ullo umquam tempore contrarietate a nobis pariter firmata posse convelli. Cum pro salutem populi vel custodiam ciivitatis reliquias d[omn]i ac venerabilis sancti Vincentii martiris intercedente presumptione ausi fuerimus deferre cum Dei adjutorio, [ut] vestro eidem loco dignitatis ereximus in culmine, ita petimus ut nostro pariter ditetur et munere, et si sensus vester in nos contulerit claritatem, hanc paginolam donationes vestro quesumus ut firmetur robore. Dono ergo in ipsius domni Vincentii honorem donatumque esse volumus villa cognominante Tricione [a], quam Abundantius quondam visus est tenuisse, per loca designata, de confluentes [b] usque Brivas [c] defluit in [Vi]dua [d] usque termino Proliacense [e] (al. per loca designata, sicut Tritio usque Brivas defluit in Viduam, et usque terminum Proliacensem, Actus, edit. Busson et Ledru), subjungente ad se adjacentia Saturniacinse [f], inde per via Saturniacinse pervenit ad Wacta [g] usque Campo Daulfo [h], deinde ab broialo Censurio [i] usque ad domum Mere, inde ad campum Locogiacinse pervenit ad ipso Tricione; cum id quicquid Mallaricus diaconus noster tempore vite sue usu fructuario possidere videtur, cum agris, pratis, pascuis, silvis, aquis aquarumve decursibus, cum mancipiis his nominibus Leudomado cum uxore nomine Leudomalla et infantulum, Litomeri, Leudulfo, item Leudulfo, Chariobaudi, Vinoflède et Mogiane, gregi equino quem Allomeris intra termino ipso commanens custodire videtur; idemque et villa Fraxeneto, quem bone memorie Aper presbiter tenuit, cum broialos Marcelliacensis, cum vineis, silvis, pratis, pascuis, aquis aquarumve decursibus, cum accolas X commanentes in rem ecclesie. Quicumque oportuni ad domum ipsam fuerint, quos per adsignatione Leudorico defensorem ecclesie perceperit possidendos, cum mancipiis his nominibus, Launoveto, Foedulo cum uxore Taligia, Sesulfo, Castino cum uxore Leudomalla et filio, Leudoghisilo cum filia Childegunde, Pupa cum filios, Populonio cum porcus, Leudomado, Mundofeda et Leudomanda, cum libertos omnes predicti presbiteri; pari modo et locello Ad Bucus, quem de Eutelio presbitero accepimus, cum mancipia, qui ibidem excolere videntur; pratum intra vivario supra ripa Sarte secum, quem Abundantius vel auctores ecclesie visi sunt tenuisse, Chyldigisilo puero cum armentum peccorum quem ipse custodire videtur, et campo adjacentem ad memorato prato quem nostro opere fecimus, Sescimundo cum uxore sua Wiliare. Hec omnia quod per hanc paginam donationes, quem Aunulfo diacono prof. unanimiter rogavimus conscribenda, constat delegasse, nuncupata basilica habeat, teneat, possideat; quicumque loci ipsius dignitatem perceperit, jure hereditario perpetualiter sibimet vindicet possidendum. Si ullo umquam tempore aut pontifex civitatum aut quilibet persona a nobis donata vel tradita de dominacionem basilice ipsius abstrahere voluerit, induat maledictionem pro benedictione et Domini nostri Ihesu Xpisti vel omnium sanctorum martirum incurrat offensa, et voluntas nostra perpetim auxiliante Domino capiat firmitatem, A[qu]iliani legis indeta mentione.

Actum Cenomannis in civitate anno XI regnante domini nostri Chilperici regis pridie nonas marcias.

+ Domnolus peccator subscripsit.

Germanus peccator rogante clero Cenomannis subscripsi. — Dinamius peccator consensi et subscripsi. — Drauscio presbiter subscripsi. — Injuriosus pecē subscripsi. — Meterius presbiter consensum nostrum subscripsi. — Populonius presbiter consensi et subscripsi. — Alloveus presbiter consensum nostrum subscripsi. — Setrius peccator consensi et subscripsi. — Leudoneus presbiter subscripsi. — Dauvaredus presbiter consensum nostrum subscripsi. — Frigimodus presbiter. — Ursicinus diaconus consensum nostrum subscripsi. — Ceusus diaconus consensum nostrum subscripsi. — Romolus diaconus consensi et subscripsi. — Daddus, diaconus consensu nostrum subscripsi. — Noxus, diaconus subscripsi. — Sennovechus diaconus consensi et subscripsi. — Teodulfus peccator consensi et subscripsi. — Affar presbiter consensi et subcripsi. — Dorus, presbiter consensum nostrum subscripsi.

a. Tricione, Le Tresson, actuellement l'Etangsort, se jette dans la Veuve, au village de Brives. — *b.* L'Etangsort, cours d'eau qui passe à Tresson. — *c. Brivas*, Brives, commune de Courdemanche (Sarthe). — *d. Vidua*, La Veuve, affluent du Loir. — *e. Proliacense*, Pruillé-l'Éguillé (Sarthe). — *f. Saturniacinse*, Sornay (?); cf. De Janssens, *Province du Maine*, t. III, p. 56. — *g. Wacta*, La Gâte, à Villaines-sous-Lucé (Sarthe). — *h. Campo Daulfo* dans

la région de Tresson et de Villaines-sous-Lucé. — *f. Centurio*, nom perdu.

Acte du 4 septembre 581. Original perdu. — Copie du XIe siècle, *Gesta Aldrici*, bibl. du Mans, ms. *99*, fol. 11 r°. — Copie du XIIe siècle, *Actus pontificum*, bibl. du Mans, ms. *224*, fol. 90 r° (résumé du précédent). — Copie du XIIe siècle, bibl. du Mans, ms. *224*, fol. 31 v° (Actes de S. Domnole). — Copie du XVIIe siècle (A. Du Chesne), *Act. pont.*, Bibl. nat., fonds Baluze, t. XLV, fol. 79 v°. — Copie du XVIe siècle, bibl. du Mans, ms. *11*, fol. 265 v° (d'après ms. *224*, fol. 90 r°). — Copie du XVIe siècle, bibl. du Mans, ms. *11*, fol. 80 r° (d'après ms. *224*, fol. 31 v°). — Copie du XVIIe siècle, bibl. du Mans, ms. *97* (d'après *224*, fol. 31 v°.). — Baluze, *Miscellanea* (1680), édit. Mansi (1761), t. I, p. 83 (d'après ms. du Mans *99*). — Mabillon, *Vetera analecta*, 1682, in-fol., 1723, p. 252 (d'après ms. *224*, fol. 31 v°). — Pardessus, *Diplomata, chartae*, t. I (1843), p. 148. — Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans* (1845), instrum., p. XIII (d'après ms. *224*, fol. 31). — *Cartulaire de Saint-Vincent* (1886), col. 9 (d'après mss. *99* et *224*, fol. 31 et 90). — *Gesta Aldrici*, édit. Charles et Froger (1889), p. 26 (d'après ms. *99* et *224*). — J. Havet, dans *Œuvres*, t. I, p. 421 (d'après ms. *99* et *224*). — *Actus pontificum*, édit. Busson et Ledru (1902), p. 87 et 313 (d'après ms. *224*). — Voisin, *Vie de saint Julien* (1844), p. 313. — Bréquigny, *Table chronologique*, t. I (1769), p. 32. — L. Célier, *Catalogue des actes des évêques du Mans*, 1910, p. 3, n. 2.

Codicille de saint Domnole

Anno XX regni domini nostri Chilperici gloriosissimi regis, prid. non. septbr., ego Domnolus in Xpisti nomine episcopus cum evocassem domno et fratri meo Audoveo episcopo Andecave civitatis visitare sanctis liminibus patroni pecculiaris mei Victori episcopi, immo et sollempnitatem ipsius celebrassem, cum consensu omnium fratrum meorum presbiterorum, quia ante tempus testamentum meum condidi et in ipsum voluntatem meam adhuc non complevi, quod in eum conscriptum videtur, volo in omnibus conservatur et hec paginola plenam capiat opto robore. Dono basilice sanctorum Vincentii et Laurentii, quem meo opere construxi, et edific[io] pro salvationem civitatis et populi conlocavi, coloneca cognominante Canonno [a], cum agris, pratis, pascuis, silvis, aquis aquarumve decursibus, et mancipiola duo, Waldardo cum uxore sua, vel infantibus eorum, qui ibidem nunc commanere videntur. Ab hodierno die predictus abba antedicti loci ad stipendia fratrum nuncupante basilice faciat revocare, et tamen ut post meum, quando Deus jusserit, obitum, qui presens fuerit ordinatus de loco prefato commemorationem meam annis singulis adimplere procuret. Ideo tibi, Niviarde diacone ac defensor nostre ecclesie, indico atque jubeo ut hoc tua traditione, sicuti nunc ab ecclesia possidetur, cum omni soliditate vel adjacentia sua Leuso abbate facias consignari. Hoc vero inserendum rogavi, ut qui voluntati mee obvius esse voluerit maledictionem illam incurrat quam propheta in psalmo CVIII decantavit, et presens pagina maneat inconvulsa, quam pro rei firmita[te] manu propria subscripsi et domnis et fratribus meis m[u]n[i]endam rogavi.

+ Domnolus peccator subscripsi.

Audoveus peccator rogante domno Domnolo episcopo subscripsi. — Theodulfus peccator subscripsi. — Aumulfus presbiter subscripsi. — Leudoricus presbiter scripsi et subscripsi.

a. Canonno, Chenon, moulin à Coulongé (Sarthe).

XVIII. L'épiscopat de Baldegisilus. — L'évêque Domnole sentant approcher la mort désigna pour lui succéder l'abbé Théodulfe et fit confirmer ce choix par le roi Chilpéric. Mais Chilpéric changea d'opinion et remplaça Théodulfe par Badégisil, son majordome, qu'il nomma évêque à la place de Domnole [1]. Ce fut un pitoyable choix que celui de ce *Baldegisilus*, ainsi que le nomment les *Actus* sur le compte duquel l'auteur des dits *Actus* garde le silence. Badégisil était marié à Magnatrude et le 12e canon du IIe concile de Tours, tenu en 567, permettait à l'évêque marié de garder sa femme, à condition de vivre avec elle comme avec une sœur. D'après ce qu'on sait de lui, on est en droit de douter que Badégisil se mit en règle avec ce canon. C'était, au dire de Grégoire de Tours, son contemporain, un homme cruel, rapace et pillard. Sa dureté ne le cédait qu'à celle de sa femme qui l'incitait au crime; sa violence se manifestait par les bourrades qu'il distribuait autour de lui, disant : « Est-ce parce que je suis devenu clerc qu'il me faut renoncer à me venger de ceux qui me font tort? » Ce digne ménage se livrait à d'atroces cruautés : *Erat enim ineffabili malitia; nam saepius viris omnia pudenda cum ipsis ventris pellibus incidit, feminis secretiora corporis loca laminis candentibus perussit* [2]. En 585, Badégisil se rendit au concile de Mâcon, réuni par ordre du roi Gontran. C'est à ce concile qu'il fut question de l'âme des femmes (voir *Dictionn.*, t. V, col. 1349-1353). On sait encore que Badégisil fit, non dans son diocèse, mais dans une localité non désignée, la dédicace d'une basilique à saint Martin [3].

En la sixième année de son épiscopat, Badégisil offrit un grand banquet aux Manceaux, mais saisi de la fièvre, il mourut au milieu de ses projets de fête [4], vraisemblablement à la fin de décembre 586. Il eut pour successeur Bertrand qui eut fort à faire pour se débarrasser de Magnatrude, la veuve de Badégisil, qui prétendait garder tout ce que les fidèles avaient offert à l'Église du Mans pendant l'épiscopat de son mari. Cependant elle fut obligée de tout restituer. Elle n'était pas au bout de ses aventures [5], mais désormais elle ne nous appartient plus et l'épiscopat de saint Bertrand allait ramener la régularité dans l'Église du Mans [6].

XIX. L'épiscopat de saint Bertrand. — Quand mourut l'indigne évêque Badégisil (décembre 586), la ville du Mans était au pouvoir du roi Gontran qui nomma l'archidiacre de Paris, *Bertchramnus* ou *Bertichramnus* [7] couramment désigné sous le nom de saint Bertrand. Les *Actus* nous apprennent qu'il était de famille noble, moitié Aquitain et moitié Franc [8]. Le précieux testament du saint, document d'une importance considérable et que nous étudierons en son lieu, nous apprend que les parents de Bertrand étaient de riches propriétaires; que sa mère était originaire du Bordelais ou de la Saintonge et son père des bords de la Seine, vers Rouen; qu'il avait deux frères : Berthulfus et Ermenulfus, et des neveux : Sigechelmus, Leuthramnus, Sichramnus, Thoringus. Nous voici en pleine société franque.

La famille maternelle de Bertrand possédait à Bordeaux une maison que lui et son frère Ermenulfe durent recouvrer dans la suite [9]. En outre, elle était propriétaire de villas dans la même région : *Floirac*, dans

[1] Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, l. VI, c. IX. — [2] Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, l. VIII, c. XXXIX. — [3] Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, l. IX, c. XXXVI. — [4] Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, l. VIII, c. XXXIX. — [5] Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, l. X, c. V. — [6] A. Ledru, *Badégésil, évêque du Mans (581-586)*, dans *La province du Maine*, 1906, t. XIV, p. 337-346. — [7] Grégoire de Tours, *Hist. Francorum*, l. VIII, c. XXXIX. — [8] *Actus*, édit. Ledru, p. 98. — [9] *Actus pontificum*, in-8, Le Mans, 1902, édit. Ledru, p. 122.

le pays dit « Entre-deux-Mers »[1] ; *Plassac*[2] auprès du château de Blaye. Durant son enfance, alors qu'elle était orpheline[3], la mère de Bertrand fut spoliée d'une partie de ses biens. La villa de Plassac tomba aux mains de Morilien et de ses fils, Aunulphus et Arnulphus. Sur le point de mourir, et après avoir reçu l'extrême-onction[4], les deux premiers léguèrent leur part aux églises de Bordeaux, de Tours et d'Angoulême. Quand, plus tard, Bertrand voulut rentrer en possession de la villa maternelle, il fut obligé de traiter avec Arnulphus, détenteur du dernier tiers, et avec Agericus, évêque de Tours[5]. La villa de Floirac avait eu le même sort; un nommé Childegrenus, possesseur illégitime, l'avait laissée à son fils Berthramnus ou Betto auquel Bertrand dut payer une certaine somme pour en recouvrer la moitié[6]. D'autres villas dans le pays de Saintes : *Brigueil* et *Châtelaillon*, qui semblent également être de son héritage maternel, furent aussi accaparées pendant longtemps par d'injustes détenteurs. Elles furent rendues à Bertrand par Clotaire II, quand ce dernier fut en possession de tout son royaume[7], c'est-à-dire en 613. La famille paternelle avait des biens à Croisset et à la Bouille, vers la Normandie[8].

Bertrand naquit vraisemblablement vers 550, aux environs de Rouen, dans l'une des villas de son père. Il reçut la tonsure à Tours, au tombeau de saint Martin et, dans la suite, il s'imposa l'envoi annuel d'une somme d'argent à la basilique de Tours[9]. Il reçut les différents ordres des mains de saint Germain de Paris[10] et fut fait archidiacre de cette Église pendant l'épiscopat de Germain ou de son successeur, Ragnemodus. Quand il monta, en 586, sur le siège du Mans, Bertrand fut peut-être consacré par son métropolitain, Grégoire de Tours; il attribuait son élévation à l'épiscopat à la protection de saint Germain qui, du ciel, veillait sur lui[11].

A cette date, le diocèse du Mans possédait, outre l'église de Jublains et les paroisses rurales établies dans les *vici*, le monastère de Saint-Calais. La ville épiscopale, resserrée dans un étroit espace entre des murailles gallo-romaines, renfermait plusieurs édifices religieux : l'église-mère, placée à l'extrémité Nord de l'agglomération, auprès du rempart; le petit oratoire de Saint-Michel, dans une tour de l'enceinte, à proximité de la cathédrale; l'oratoire de Saint-Victeur, plus tard les Ardents, croit-on, également auprès de la cathédrale et les oratoires de Saint-Pierre[12] et de Saint-Étienne[13].

En dehors du mur d'enceinte s'élevaient : le monastère féminin de Sainte-Marie, établi entre la muraille et la Sarthe, par Harégaire, sa femme Truda et leur fille Ténestine; le monastère de Saint-Victeur, sur la rive droite de la Sarthe; le monastère de Saint-Vincent, construit par saint Domnole, au-dessus de la cité; et les petites basiliques de Saint-Hilaire, entre la muraille et la Sarthe, de Saint-Julien et de Saint-Richmir[14], sur la rive droite de la rivière. A quatre kilomètres environ de la ville, sur le bord de l'Huisne, la petite basilique de Saint-Martin-de-Pontlieue, de laquelle on arrivait au Mans, à travers des terrains en partie incultes par une voie pavée qui laissait à gauche les arènes[15] gallo-romaines, depuis longtemps abandonnées[16].

On trouve le nom de saint Bertrand à l'occasion de divers incidents tels que ses réclamations à Magnatrude, veuve de l'évêque Badégisil; le châtiment des princes bretons Warochus et Vidimaclus en 587.

A la mort du roi Gontran, le 28 mars 593, l'évêque Bertrand prêta serment de fidélité au neveu du défunt, Clotaire II, fils de Chilpéric Ier et de Frédégonde[17]; mais Childebert II, fils de Sigebert et de Brunehaut, occupa le Mans et son territoire contre tout droit; alors, nous dit Bertrand, « comme j'étais lié par mon serment, de manière à ne pouvoir l'enfreindre, j'ai volontiers abandonné la sainte Église du Mans avec tous mes biens, plutôt que d'être convaincu de parjure. Et tandis que plein d'attachement pour mon prince, je lui demeurais fidèle, ce même prince a dû m'accorder quelques bienfaits pour subvenir à mes besoins et pour nourrir mes pauvres[18]. »

Un clerc nommé Berthégisile occupa le siège vacant[19] et s'empara des biens de l'Église et de ceux de Bertrand, en particulier des *locelli* de Cambrai et d'Etival. Aussitôt après la mort de Childebert II (septembre 596), Frédégonde rentra en possession de Paris et probablement du Mans où Bertrand se réinstalla (fin 596-début 597). Il reçut peu après la villa de Bonnelles, située au territoire d'Étampes, près de la forêt d'Yveline[20] et la moitié de la villa Celonica, au territoire de Tréguier[21]. Quant à Berthégisile, Bertrand exigea de lui une charte de vendition des biens usurpés, ce qui devait mettre à néant toute revendication future[22].

En l'an 600, Clotaire fut attaqué par ses deux cousins, Théodebert II et Thierry II; battu par eux à Dormelles, il conclut la paix et abandonna le Mans à Théodebert. Bertrand subit le contre-coup des événements : « Quand une autre fois, dit-il, on dressa des embûches pour priver de son royaume le glorieux roi Clotaire, je fus réduit à la captivité. Alors Berthégisile, dont je ne devrais pas prononcer le nom, désola de nouveau l'Église du Mans. Ayant trouvé dans les archives la charte qu'il avait consentie précédemment, il la fit jeter au feu[23]. » Ce deuxième exil dura quatre ans (600-604). Quand il remonta sur son siège, Bertrand se fit livrer les biens repris par Berthégisile : Cambrai, Etival, avec leurs dépendances, maisons, serfs, vignes, prés, étangs, cours d'eau, droits et pécule[24]. Quand Théodebert et Thierry eurent disparu, Clotaire redevenu maître de toute la monarchie franque donna cours à sa générosité envers les Églises et les évêques. Bertrand reçut de lui plusieurs villas et de l'argent pour en acquérir. De plus, il fit restituer la villa de Mornac qui avait été enlevée par Modeghiselus[25] ainsi que les villas de Brigueil et de Châtelaillon en Saintonge.

Au cours de son long épiscopat, saint Bertrand fit diverses fondations qui nous sont connues par son testament, car ce qu'on lit dans les *Gesta domni Bertichramni*, c'est-à-dire dans les *Actus*, est sujet à caution.

La plus importante des fondations de Bertrand est celle du monastère des apôtres Pierre et Paul, qui devint plus tard l'abbaye bénédictine de la Couture. La fondation était faite pour des chanoines et la sustentation d'un bon nombre de pauvres, mais on ne sait en quelle année; elle est antérieure à 616. La

[1] *Actus*, p. 122. Floirac, canton du Carbon, Gironde. — [2] Canton et arrond. de Blaye. — [3] *Actus*, p. 121, 122. — [4] *Actus*, p. 121. — [5] *Actus*, p. 121. Bertrand traita avec les Églises de Bordeaux et d'Angoulême après le 27 mars 616. — [6] *Actus*, p. 122. — [7] *Actus*, p. 111. — [8] *Ibid.* — [9] *Actus*, p. 137; A. Ledru, *Saint Bertrand*, dans *La province du Maine*, 1906, t. XIV, p. 369-383; 1907, t. XV, p. 20-26, 49-59, 97-106, 122-134, 148-162, 227-236, 262-271. — [10] *Actus*, p. 98. — [11] *Actus*, p. 127. — [12] Peut-être sur l'emplacement de Saint-Pierre-de-la-Cour. — [13] Reconstruit par Aldric dans le cloître des chanoines. — [14] En 832, il dépendait du monastère de Sainte-Marie. — [15] Pendant son pontificat, Bertrand planta des vignes aux arènes du Mans. *Actus*, p. 114. — [16] A. Ledru, *Saint Bertrand, évêque du Mans, 586-626 environ*, dans *La province du Maine*, 1906, t. XIV, p. 369-376. — [17] *Actus*, p. 110. — [18] *Actus*, p. 110. — [19] *Actus*, p. 99, 114-115. — [20] *Actus*, p. 163-104. — [21] *Actus*, p. 104. — [22] *Actus*, p. 115. — [23] *Actus*, édit. Ledru, p. 115. — [24] *Actus*, édit. Ledru, p. 115. — [25] *Actus*, édit. Ledru, p. 109.

fondation était largement dotée en vignes, prés et champs. Il y ajouta, le jour même de la dédicace, une villa, qu'il détacha du patrimoine de son Église, à raison de sa proximité du monastère, la villa Wibriacus.

A droite d'une poterne de l'enceinte du Mans existait un oratoire dédié à saint Michel. Bertrand y adjoignit une maison pour le logement des pontifes et des religieux attachés à l'oratoire.

La basilique de Sainte-Croix fut fondée par saint Bertrand près du monastère des Saints-Pierre-et-Paul.

On ne saurait dire de façon certaine si saint Bertrand fut le fondateur ou seulement le restaurateur de Saint-Martin de Pontlieue. Là se trouvait un hospice pour les pauvres, les pèlerins, les malades, les aveugles, sous la dépendance du monastère des Saints-Pierre-et-Paul.

Saint Bertrand a fondé la basilique et le monastère de Saint-Germain, situés près de Saint-Julien-du-Pré, dans la banlieue du Mans; cette fondation fut faite en l'honneur de saint Germain de Paris et elle reçut des moines. Ce monastère fut doté de villas, de vignes, de terres achetées par Bertrand sur sa fortune privée.

Estival-lès-le-Mans était un monastère de nonnes au IXe siècle, mais son existence au temps de saint Bertrand n'est rien moins que certaine. Dans le testament, Estival est un simple *locellus* donné à la basilique des Saints-Apôtres.

Après avoir assisté, en 614, au concile de Paris, saint Bertrand revint au Mans et, le 27 mars 616, dicta son testament au notaire Ebbo, puis le fit souscrire par sept notables témoins, dont deux, Guntinus et Hugo, sont qualifiés *honorati*. Pour se conformer au 8e canon du récent concile de Paris, l'évêque confia à son archidiacre la mission de faire — après ouverture — légalement insérer ce testament dans les actes municipaux afin d'en assurer l'exécution [1].

Il suffit d'avoir lu ce testament pour entrevoir son importance. Non content d'en donner une édition très améliorée, A. Ledru a voulu, selon son expression, « le dépecer », en groupant les villas, qui y sont énumérées, sous le titre de l'établissement ecclésiastique ou du personnage auxquels ces mêmes villas ont été léguées. On aura ainsi un tableau exact de la fortune d'un évêque mérovingien, de l'origine et de la répartition de cette fortune.

Le testament débute ainsi : « Au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ et du Saint-Esprit, le 6 des calendes d'avril, l'an 22 du très glorieux seigneur roi Clotaire, moi, Bertrand, quoique indigne pécheur, évêque de la sainte Église cénomanne, grâce à Dieu sain d'esprit, de corps et d'entendement, craignant les effets de la fragilité humaine, j'ai composé mon testament et j'ai prié mon fils, le notaire Ebbo, de l'écrire. S'il arrivait que quelque règle du droit civil ou du droit prétorien le rendit nul, je veux qu'il ait au moins la valeur de codicille. »

Les différents légataires sont :

1° L'Église-mère ou cathédrale; trente et un lots;

2° L'Église cathédrale et le monastère des Saints-Apôtres; quatre lots, à partager;

3° Le monastère des Saints-Apôtres; quarante-sept lots;

4° Le monastère de Saint-Germain au Mans; sept lots;

5° Le monastère de Saint-Martin-de-Pontlieue; six lots;

6° Le monastère de Saint-Victeur; un lot, un troupeau, vingt sous (d'or?);

7° L'Église de Paris; deux lots;

8° Le monastère de Saint-Germain de Paris; un lot;

9° L'Église de Metz; deux lots;

10° La basilique Saint-Pierre-et-Saint-Médard; un lot;

11° La famille; vingt-cinq lots;

12° Clotaire II; deux lots;

13° La reine Bertrude, épouse de Clotaire II; un lot;

14° Cotta et ses fils; un lot;

15° Différents serviteurs; quatre lots;

16° Divers dons aux églises du Mans.

Bertrand avait laissé des héritiers capables de bénir sa mémoire et d'exécuter ses volontés; il s'en flattait : *Felix est homo ille qui amicos bonos relinquit*, dit-il ingénument. Ce testament a tenu les hagiographes en respect; ils n'ont guère entrepris de déformer la figure d'un évêque si copieusement propriétaire, ils ont renoncé à en faire un thaumaturge. C'est, en effet, le grand propriétaire qui survit pour l'histoire et cela vaut mieux à nos yeux d'historien que des volumes entiers de prodiges douteux. Ce Bertrand était sans aucun doute un bon administrateur qui ne laissa nulle part péricliter ses domaines. « Dans un *locus* du Bordelais » il entretenait une fabrique de poix. Sur ces territoires désignés dans son testament sous les titres de *villa*, *villare*, *locus*, *locellus*, *ager*, *agellus*, *colonica*, *reicola* ou *mansio*, se trouvaient des vignes, des champs, des prés, des pâturages, des étangs, des cours d'eau, des maisons, des troupeaux, avec des esclaves ou serfs plus ou moins nombreux suivant l'importance du domaine. Il ne faut pas s'y méprendre et croire que certaines dénominations rapportées ci-dessus, comme : *villaris*, *locellus*, *agellus*, *reicola*, indiquent un simple champ, une parcelle de terrain, un coin de terre comme on en rencontre actuellement. Ces diminutifs de *villa* représentent toujours une assez vaste étendue de terrain qui dépasse de beaucoup les trois ou quatre cents hectares de nos châteaux modernes. Quant à la villa elle-même, elle était naturellement plus étendue que ses diminutifs et prenait souvent de grandes proportions. D'une manière générale, et en réservant les exceptions, on peut dire qu'elle correspondait souvent au territoire d'une commune et quelquefois à celui de plusieurs communes actuelles.

« La plupart du temps, les chartes n'indiquent pas l'étendue de ces villas. Pour le pays manceau, on peut cependant signaler une intéressante exception. La villa de Tresson, donnée, le 6 mars 572, par l'évêque Domnole à l'abbaye de Saint-Vincent, est assez exactement décrite pour qu'on puisse en connaître la surface et les limites. Au Nord, elle commençait à une ligne d'environ 7 à 8 kilomètres des Gâtes ou la Gâte (*Waota*) de Challes, au cours supérieur du ruisseau le Tresson, entre les bourgs de Maisoncelles et de Tresson. A l'Est, elle était bordée par le même ruisseau du Tresson ou Etangsort. A l'Ouest, la petite rivière la Veuve la séparait de la villa de Pruillé (-l'Éguillé). Au Midi, elle se terminait au confluent de la Veuve et du Tresson au hameau de Brives. De sa limite au Nord jusqu'à Brives, on compte environ 13 kilomètres à vol d'oiseau. En prenant 5 kilomètres comme largeur moyenne de la villa, on arrive à une superficie de 65 kil. carrés, soit 6 500 hectares. Habundantius l'avait possédée autrefois et un diacre, nommé Mallaricus, en possédait une partie à usufruit. Il exploitait cette partie composée de champs, prés, pâtures, bois, eaux, cours d'eau à l'aide de quelques esclaves attachés à la glèbe : Leudomadus, sa femme Leudomalla et sa fille la petite Litomeris; Leudulphus; un autre Leudulphus, Chariobaudus, Vinofrède et Mogiane. Un troupeau de chevaux, confié à la garde d'Allomeris, était nourri sur le même sol. Sur ce vaste territoire, qui dépasse en étendue les plus grandes forêts de la Sarthe, se trouvent actuellement, en tout ou en partie, les communes de Challes, Volnay, Saint-Mars

[1] *Actus*, p. 141.

Le Locquenay, Tresson, Montreuil-le-Henri, Saint-Pierre et Saint-Vincent-du-Lorouer, Villaines-sous-Lucé, Courdemande et peut-être un morceau du Grand-Lucé.

« Parmi les 135 biens de la succession de Bertrand, se trouvent 62 villas et 13 groupes de villas. En comptant chaque groupe pour deux villas seulement, on arrive à un total de 88 grandes propriétés, qui pouvaient avoir chacune environ 3 000 hectares; soit un total de 264 000 hectares. Si l'on ajoute les 47 autres plus petits domaines dénommés : *locus*, *locellus*, *ager*, *colonica*, *reicola*, *villaris*, *agellus*, etc., on trouve que l'évêque possédait peut-être plus de 300 000 hectares de terres, la moitié d'un département français comme celui de la Sarthe, y compris des maisons au Mans, à Jublains, à Paris et à Bordeaux.

« On connaît le prix de quelques villas acquises par Bertrand. Il nous dit lui-même qu'il avait acheté la villa de Cherré (*Kairaco*), 300 sous d'or; la villa de Pannon (*Pannonio*), 140 sous; la villa de Dido, sur la Loire, 100 sous; la villa de Poillé (*Pauliacum*), 30 sous; un Breuil auprès du Mans, 40 sous; et la villa de Plassac (*Blacciago*), 60 sous. D'après Guérard, au VIe siècle, le sou d'or valait 99 fr. 53 en monnaie moderne (en 1844), soit cent francs en chiffre rond. Sur ce pied la villa de Cherré lui revenait donc à 30 000 fr.; celle de Panno à 14 000; celle de Dido à 10 000; celle de Poillé, à 3 000 fr.; le Brueil près du Mans, à 4 000 fr. et la villa de Blassac à 6 000 fr. Ces chiffres ne représentent vraisemblablement pas la valeur des biens susdits, car l'évêque en léguant à son neveu Léodechranne la villa de Poillé, qu'il avait achetée, pour 30 sous, de Bobène, abbé de Saint-Aubin d'Angers, spécifie qu'en cas de revendication future de la part d'un successeur de Bobène, ce domaine lui serait revendu le double.

« Cette fortune territoriale considérable, éparse entre la Bretagne et les Pyrénées, le territoire de Paris, la Bourgogne et la Provence, nécessitait de la part de Bertrand de nombreux déplacements, rendus faciles par les routes romaines qui sillonnaient le pays et sur lesquelles roulaient facilement de confortables chars à deux ou quatre chevaux. C'est dans un de ces véhicules mérovingiens appartenant à l'évêque *Bertechramnus* (du Mans ou de Bordeaux) que le poète Fortunat monta un jour et qu'il célébra ensuite, par une pièce de poésie, et le char et Bertechramnus qui lui avait fait l'honneur de l'admettre à ses côtés [1] :

Curriculi genus est, memorat quod Gallia raedam,
Molliter incedens orbita sulcat humum.
Exiliens duplici bijugo volat axe citato,
Atque movet rapidas juncta quadriga rotas.
Huc ego dum famulans comitatu jungor eodem,
Et mea membra cito dum vehementer equo,
Pontificisque sacri Bertechramni actus honore,
Comprendente manu raptus in axe levor.
Qualiter implumes fetus pia mater hirundo,
Confovet, et placide pennula tensa tegit.
Sic bonitate potens, affectu dives opimo,
In proprium pastor molle sedile locat.
Nec solum amplectens pia mens, sed diligit omnes,
Unde magis populis unicus exstet amor.

« Avec l'expérience des affaires, Bertrand possédait nécessairement ce qui en constitue l'essence : une certaine défiance à l'égard des autres hommes. Il savait que la justice et la bonne foi étaient trop souvent étouffées par l'amour immodéré des biens matériels. Aussi ne craint-il pas de bien préciser dans son testament que, redoutant l'éveil de certaines convoitises au sujet de ses legs, il place l'exécution de sa volonté sous la sauvegarde de Dieu. Qu'on y prenne garde! Tout contempteur de la justice, fût-il évêque, partagera la damnation de Judas [2]. »

Après les invasions normandes, les chanoines qui desservaient le monastère des Saints-Apôtres furent remplacés par des moines bénédictins de l'abbaye de la Couture. Ceux-ci s'employèrent à écrire une vie de leur fondateur qui est conservée dans le manuscrit *217* de la bibliothèque municipale du Mans, fol. 88-97. Cette biographie fait peu d'honneur à celui qui la composa et qui s'est efforcé de délayer les *Gesta domni Bertichramni* des *Actus*. « C'est dire qu'en dehors des lieux communs, on n'y trouve rien de nouveau, pas même des miracles. Il débute par une comparaison entre saint Julien, le premier évêque du Mans, fondateur d'hôpitaux *ad singulas portas Cenomaniae urbis*, et saint Bertrand, fondateur, lui aussi, de plusieurs hospices. Il indique ensuite, de la manière suivante, l'origine de son héros : *Beatus Bertrannus, nobili genere regum Francorum et altero sanguine palatinorum comitum Aquitaniae oriundus.* Il est ainsi en progrès sur les *Gesta* qui disaient seulement : *Domnus Bertichramnus, urbis Caenomannicae praesul, nobilis genere, natione partim Aquitanicus et partim Francus.* L'apparition de l'ange à Bertrand, en oraison dans une des tours de la ville, est donnée avec force détails qui n'ont rien à voir avec la vérité, et le nom de l'endroit désigné pour la fondation du monastère des Saints-Apôtres n'est plus la *villa cujus vocabulum est Vivereus*, mais la *villa Vinereus dicta*. Comme dans les *Gesta* (non dans le Testament), les fondations faites par Bertrand sont expressément soumises à l'Église-mère.

« Il y a cependant un point où l'auteur de la légende se montre plus audacieux que le rédacteur des *Gesta*. Ce dernier, qui connaissait Badégisil, mais qui ne voulait pas en parler, ne nous dit pas à quel évêque succédait Bertrand. L'hagiographe supprime également Badégisil de la liste épiscopale et nous montre le fondateur de son monastère prenant immédiatement la place de Domnole. Qui plus est, Bertrand est élu par les Manceaux, lui présent. Il a beau refuser la dignité qu'on lui offre, fournir les meilleures raisons de son refus, se cabrer devant les acclamations de la foule *(vociferantium)*, il est élu et sacré malgré lui.

« Naturellement pour cet auteur sans critique comme pour l'auteur des *Gesta*, Bertrand était archevêque et portait le *pallium*. Saint Bertrand mourut, au dire de ses *Gesta* et de sa *Vie* du XIIe siècle, *pridie kalendarum juliarum*, c'est-à-dire le 30 juin, d'une année avant 627, époque à laquelle saint Hadouin était évêque du Mans. S'il fallait tenir compte de la liste épiscopale des *Actus* on placerait son décès en 623 ou 624. Sa sépulture eut lieu au monastère des Saints-Apôtres [3]. »

XX. Testament de saint Bertrand. — Le compilateur des *Actus* a inséré ce testament aussi remarquable par son étendue que par ses dispositions. La pièce s'ouvre par une invocation suivie de la date, la suscription, diverses formules relatives à l'exécution et, enfin, le texte. Après celui-ci on lit des imprécations, une deuxième date se référant à la première, les souscriptions et, finalement, l'ordre d'insérer l'acte aux *Gesta municipalia*.

D'après Daniel Papebroch, l'original du testament de saint Bertrand était perdu dès le XVIIe siècle et l'abbaye de la Couture n'en pouvait même pas présenter une copie ancienne à collationner avec le texte du manuscrit du Mans (n° *224* de la bibliothèque municipale). L'affirmation du jésuite est erronée, car Barnabé Brisson qui a cité la fin du testament de saint

[1] *P. L.*, t. LXXXVIII, col. 142. — [2] A. Ledru, dans *La province du Maine*, 1907, t. XV, p. 236, 262-267. — [3] A. Ledru, *Saint Bertrand*, dans *La province du Maine*, 1907, t. XV, p. 268-270.

Bertrand dans son ouvrage [1], dit que le testament à lui communiqué par La Croix du Maine, se trouvait *in vetustis schedis* et *in iisdem membranis* que celui de saint Hadouin. Par ailleurs, Le Corvaisier [2] nous apprend qu'il publie le testament d'après « l'exemplaire inséré dans le Pontifical » (ms. *224*) et d'après certains documents conservés « dans les archives de l'abbaye de la Couture ». En outre, P. Renouard [3] affirme que « l'original du testament de saint Bertrand a été gardé dans l'abbaye de la Couture jusqu'aux premières années de la Révolution... Il était (dit-il), écrit sur plusieurs parchemins collés les uns à la suite des autres et formant un rouleau qui, lorsqu'il était développé pour le lire, pouvait avoir environ sept mètres de longueur sur un demi de largeur. » La copie qui nous a été conservée ne semble pas reproduire directement l'original, mais quelque transcription en latin dit mérovingien, par conséquent si fautif qu'on ne saurait sans impertinence l'attribuer à saint Bertrand. Le prétendu original conservé à la Couture jusqu'à la Révolution ne serait ainsi qu'une copie figurée. Ajoutons qu'un bon nombre de fautes, contrairement à l'ordinaire, doivent appartenir aux copistes du XIIe siècle. La longueur du document, hérissé de difficultés, paraît les avoir fatigués. Les changements d'écriture sont fréquents et, vers la fin, les fautes s'accumulent [4].

Le testament de saint Bertrand est conçu et rédigé conformément aux prescriptions du droit romain; la préoccupation de se mettre en règle avec lui se retrouve dans la double date qui marque le jour où les dispositions ont été prises et l'acte dressé. Le testateur observe, comme nous l'avons dit, que, si, par quelque oubli ou vice de forme, le testament est invalide, il vaudra à tout le moins comme codicille : *Quo testamentum meum si quo casu, jure civile aut jure [praetorio] vel alicujus nove legis interventum valere nequiverit, ac si ab intestatum, ad vicem codicellorum valere eum volo et valeat.* Saint Hadouin recourra à une précaution analogue : on la rencontre déjà dans la pièce désignée sous le nom de testament de saint Remi, et elle subsistera, encore reconnaissable, jusqu'en plein Moyen Age.

Le testateur institue comme héritiers l'Église du Mans et l'abbaye de Saint-Pierre-et-Saint-Paul (La Couture), il attribue des legs au roi Clotaire II, à la reine Bertrude, aux parents de l'évêque : *Ligechelmus*, son neveu, et ses petits-neveux (*pronepotes*) *Thoringus*, *Leodochramnus* (al. *Leutramnus*) et *Sichramnus;* il n'oublie pas son successeur, les monastères de Saint-Victeur, Saint-Germain et Saint-Martin-de-Pontlieue au Mans, l'Église de Paris, le monastère de Sainte-Croix-et-Saint-Vincent (depuis Saint-Germain-des-Prés) à Paris, Saint-Étienne de Metz, Saint-Pierre et Saint-Médard, enfin les serviteurs de l'église et les pauvres. En outre, Bertrand affranchit ses esclaves et prévoit un don en argent à Saint-Martin de Tours, à Saint-Aubin d'Angers, aux monastères du diocèse et aux clercs de l'évêché. Ce faisant, le testateur interpelle les légataires à la deuxième personne : *Tu... Aecclesia Cenomannica, una cum sancta ac venerabile basilica Domni Petri et Pauli apostolorum..., heredes michi estote, heredesque meos vos esse constituo ac jubeo; caeterive exheredes sint toti.* Ce sont bien là les formules en usage à Rome. C'est encore à la deuxième personne que Bertrand interpelle ses héritiers, mais il parle de tous les légataires, sauf un, à la troisième personne : *Tu dulcissime nepos Sichechelmi.* La loi exige sept témoins et l'évêque s'y conforme : *Ut lex edocet, septem virorum honestorum subscriptionibus et sigillis credidi muniendum et pro totius rei firmitate atque stipulatione adnecti praecepi.* Si le testament manquait de preuves en faveur de son authenticité, on en trouverait une tout à fait décisive dans l'ordre d'insérer l'acte aux *Gesta municipalia.* Au VIIe siècle, cette prescription a encore tout son sens; il n'en serait pas de même deux siècles plus tard.

Non seulement le testament de saint Bertrand est conforme aux prescriptions de la loi romaine, mais encore, il offre des points de contact avec les formules du VIIe siècle. On lit, en effet, dans le recueil de Marculfe [5], un testament qui offre plusieurs passages assez semblables à certaines phrases de l'évêque du Mans :

Formule de Marculfe	Testament de Bertrand
... sana mente integroque consilio metuentes (il s'agit de deux époux) *casus humanae fragilitatis, testamentum nostrum condidimus quem* illi *notario scribendum commisimus.*	*... sanus, Deo propitio, mente et corpore, sanoque consilio, metuens casus humane fragilitatis, testamentum meum condidi, eumque filio meo Ebbone notario, scribere rogavi et dictavi.*
... Tu tunc, dulcissima conjux mea illa, *vosque dulcissimi filii mei* illi, *heredes quoque meos vos esse volo, hereditatem meam habituti, reliqui vero heredis exheredis sint.*	*... Tu tunc, sacrosancta Aecclesia Cenomannica, una cum sancta ac venerabili basilica Domni Petri... heredes michi estote, heredesque meos vos esse constituo ac jubeo, ceterive exheredes sint toti.*
... Id ut fiat, prestitur, impleatur, te, Omnipotens Deus, testem committo.	*Id ut detur, fiat, prestetur, fidei heredibus meis committo.*

Formules wisigothiques	Testament de Bertrand
[n. 21] *Quod si ad jus praetorium et urbanum supra valere non potueret, ab intestato, vice codicillorum aevo eam valere volo et jubeo.*	*Quo testamentum meum si quo casu jure civile aut jure [praetorio], vel alicujus novae legis interventum valere nequiverit, ac si ab intestatum, ad vicem codicellorum valere eum volo et valeat.*
[n. 22] *Humane conditionis fragilitatem per omnia metuens... testamentum condidi, scribendum dictavi.*	*Metuens casus humanae fragilitatis, testamentum meum condedi, eumque... scribere rogavi te dictavi.*

Saint Bertrand désigne les rois de la manière en usage à l'époque où il consignait des suprêmes volontés : *Gloriosissimo rege... praecelsa domna regina.* On rencontre l'emploi du mot *canonicus* qui surprendrait à cette date si on ne pouvait y voir ici le sens de « clerc » et non de « chanoine ». Bertrand a encore quelques souvenirs du vieux parler, il emploie le mot *regesturiolum* avec le sens de « caisse », tel qu'on le rencontre dans Grégoire de Tours et chez Césaire d'Arles; Bertrand est le dernier témoin de cet usage. La distinction qu'introduit le testateur entre esclaves romains et esclaves barbares est encore un vestige du passé. L'authenticité du testament est sortie victorieuse de toutes les confrontations; elle peut être admise sans hésitation, car il n'est guère vraisemblable que l'auteur des *Actus*, s'aidant d'un formulaire, ait fondu en un seul acte, le testament, toute une série de donations authentiques dont il relevait l'existence dans une ancienne vie de saint Bertrand.

Actus pontificum Cenomann. (XIIe siècle), bibl. du Mans, ms. *224*, fol. 36 r° à 45 v°. — Copie (de la fin seulement) (XVIIe siècle), Bibl. nat., fonds Baluze, t. XLV, fol. 79 v°. — Copie (XVIe siècle), bibl. du Mans, ms. *11*, fol. 89 (d'après le ms. *224*). — Extraits du XVIIIe siècle, bibl. du Mans, ms. *91 bis*, fol. 2 (d'après

[1] *De formulis et solemnibus populi romani verbis*, Paris, 1583, p. 772. — [2] *Histoire des evesques du Mans*, 1648, p. 184. — [3] *Essais historiques sur la ci-devant province du Maine*, le Mans, 1811, t. I, p. 166. — [4] G. Busson et A. Ledru, *Actus pontificum*, 1901, introd., p. CXXXIII. — [5] Marculfe, *Formular.*, l. II, f. 17, édit. Zeumer, p. 86-88; voir H. Leclercq, *Formules*, dans *Dictionn. d'archéol. chrét.* t. V, col. 1899-1948.

le ms. *224*). — Le Corvaisier de Courteilles, *Histoire des evesques du Mans*, 1648, p. 184-222 (d'après un ms. perdu), avec des corrections souvent heureuses dont il faut tenir compte : « le texte duquel quoyque corrompu et remply de fautes, tant contre la grammaire que contre l'orthographe, a esté néantmoins assez exactement corrigé par une personne fort capable et versée dans la connoissance de l'antiquité. » — Mabillon, *Vetera analecta*, 1682, édit., in-fol., 1723, p. 255 (d'après le ms. *224*). — Papenbroeck, dans *Acta sanctorum*, 1695, 5 juin (d'après Le Corvaisier). — J. M. Pardessus, *Diplomata, chartae*, 1843, t. I, p. 197, n. 230 (d'après Le Corvaisier et le ms. *224*). — Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, 1845, Instrum., p. XVI (d'après le ms. *224*). — *Gallia christiana*, t. XIV (1856), Instrum., col. 104 (d'après le ms. *221*). — *Société des archives historiques du Maine. Archives historiques du Maine*, t. II. *Actus pontificum Cenomannis in urbe degentium publiés par* P. Busson et A. Ledru, *avec une table alphabétique des noms dressée par* E. Vallée, in-8°, le Mans, 1901, p. 101-141. — A. Voisin, *Vie de saint Julien et des autres confesseurs pontifes ses successeurs*, in-8°, le Mans, 1844, p. 322-356 (traduct. d'après Le Corvaisier). — Bréquigny, *Table chronologique des diplômes*, t. I (1769), p. 45. — L. Celier, *Catalogue des actes des évêques du Mans jusqu'à la fin du XIIIe siècle*, in-8°, Paris, 1910, p. XLVI-LI, p. 3-5, n. 3. — A. Ledru, dans *La province du Maine*, 1907, t. XV.

Testament de saint Bertrand

In nomine Domini nostri Jhesu Xpisti et Spiritus Sancti, sub die sexto kalendas aprilis, anno XXXII regnante gloriosissimo domno Clothario rege, Bertrannus, etsi indignus peccator, episcopus sanctae aecclesiae Cenomannicae, sanus, Deo propitio, mente et corpore, sanoque consilio, metuens casus humanae fragilitatis, testamentum meum condedi, eumque filio meo Ebbone notario scribere rogavi et dictavi. Quo testamentum meum, si quo casu, jure civile aut jure preterirem [pretorio], vel alicujus novae legis interventum valere nequiverit, ac si ab intestatum ad vicem codicellorum valere eum volo et valeat.

Itaque quando ego suprascriptus Bertrannus peccator ex rebus humanis excessero, debitum vel naturae tempus complevero, tunc tu, sacrosancta aecclesia Cenomannica, una cum sanctae ac venerabili basilica domni Petri et Pauli apostolorum, que in conspectu civitatis, opere meo, pro defensione civitatis vel salubritatem populi aedificavi, heredes michi estote, heredesque meos vos esse constituo ac jubeo; caeterive exheredes sint toti.

Omnis itaque cui hoc testamentum meum dedero, legavero, dari vel jussero, id ut detur, fiat, prestetur, fidei heredibus meis committo; si quos autem liberos esse jussero, liberae liberi ve sint toti. Et quia inclitus atque praecelsus domnus Chlotharius rex, cui Deus in milia aeternam retribuat beatitudinem, suum praeceptum manus suae jure firmatum michi dedit, ut de propria facultate, quod ex parentum successione habeo, seu quod munere suo consecutus sum, aut aliquid comparavi vel comparare, Deo adjuvante, potuero, vel in quibuscunque rebus atque corporibus facultatum augmentare potuero, tam pro animae meae remedium, quam propinquis meis seu fidelibus meis delegare voluero, liberum tribuit arbitrium; iccirco te, sacrosancta aecclesia Cenomannica, heres mea, habere volo ac jubeo : villam juris mei, cujus vocabulum est Bonalpha (*a*), sita in territurio Sta[m]pense (*b*) seu Sequalina (*c*), silva, et michi precelsus domnus Chlotharius rex suo munere, una cum praecelsa domna Fredegunda (*d*) regina quondam genitrice sua, postquam eis domnus Vaedola justicia eorum reddidit, in me humilem eorum, pro fidei meae conservationem, quae semper circa ipsum principem, inviolabilem tenere habere visus sum, concesserunt : ipsam villam, cum domibus, mancipiis, vineis, silvis, campis vel omni jure, et adjacentibus suis, tam mobilibus quam et immobilibus post obitum meum, tibi valeas perpetualiter possidere; excepto quos exinde liberare voluero : similiter agrum Culturam (*e*) eo tempore adquisitum, te, domna heres mea aecclesia, habere volo ac decerno; ex quo agro medietatem bonae memoriae domna Ingoberga (*f*) quondam regina, mea instantia, meoque exigente servitio, sanctae Mariae dereliquit; aliam vero medietatem, de germano ipsius Magnulfo (*g*), quondam, dato precio, comparavi; ut in jure sanctae aecclesiae ager ille ad integram pervenerit : et de villa Celonica (*h*), sita in territorio Tricurino, quam bonae memoriae Bobolenus medietatem aecclesiae delegaverat; et pro ipsa medietate multas habui vexationes, sed meo opere egi ut de jure sanctae aecclesiae non auferetur; etiam et postea aliam medietatem, quam uxori vel heredibus suis ad possidendum delegaverat, dato pretio, ad integrum comparavi, et in dominationem meam pervenit; volo ut ipsam villam, cum omni integritate, tu, sacrosancta aecclesia heres mea, una cum Fano Vicinoniae (*i*), quicquid inibi comparavi, aut meo opere adquisivi, cum portione illa quam in Bructiago (*j*) comparavi, ubi domos aedificavi et mancipias stabilivi, cum id quod adhuc, Deo propitio, in ipsis agris immeliorare potuero, cum omni integritate eorum, et mancipia inibi commanentia, tibi, sacrosancta aecclesia, volo esse donatum. Itemque et villa Brea (*k*), quem michi Daulfus per donationis titulum contulit, et ego postea michi comparavi, velut quaecumque subjunxi, vel ut ipsam villam cun omni integritate sua, sicut a me praesenti tempore possidetur, in dominationem sanctae aecclesiae Cenomannicae heredis meae perduret. Sed quam plurima, que memorare novero, tibi, meo studio, sancta aecclesia, adquisivi. Et licet omnibus, Xpisto propitio, notum sit qualiter ego aut quam fideliter in sancta aecclesia aut in monasteriis aut in cunctis rebus laborassem, tamen et tu, domne pontifex, quem Deus in eis post me esse voluerit, cognoscere potes quanta ibidem meo studio vel labore, tempore meo, Deus est dignatus conferre. Quod si fide integra disponis inquirere, cognosces me tuae aecclesiae non modicum laborasse : unde tibi ineptum esse non debet, si aliquid de rebus sanctae Mariae cuicumque ex fratribus nostris, hoc est presbyteris et diaconibus seu lectoribus, aut propinquis meis vel amicis aut servientibus, tam sanctae aecclesiae quam et meis propriis, cuicumque aliquid in usufructu dimitto; quia sanctae aecclesiae proprietatem non aufero, et de substantiola mea heredem ipsam constituo.

Et quia sanctae recordationis domnus Domnolus, quondam episcopus, de agris aecclesiae aliqua locella ad basilicam suam, ubi requiescere videtur, delegavit; sed nobis molestum fuit, ut iterum nos simile conditione, de agris aecclesiae aliquid auferre aut minuare deberemus, ut basilice sanctorum Petri et Pauli apostolorum, quam in honore eorum nominis construxi, conferre deberemus. Sed magis pertractans cum consilio venerabilium fratrum nostrorum presbyterorum, seu diaconorum, vel omnium clericorum, ut unum locellum de aecclesiae conditione ad ipsam sanctam basilicam, non tantum pro necessitate, sed propter primitias vel reverentiam ipsorum domnorum apostolorum, et quod mater sancta aecclesia, quae [1] omnes basilicas ad se pertinentes fovet ac dictat [2], convenit cum domnis pontificibus, diem illum, quo benedictio caelestis vel reliquiae sanctorum Petri et Paul apostolorum in ipsa basilica positae sunt, et dupli-

[1] *Quae* est de trop. — [2] Pour *ditat*.

citer divina opitulante gratia, a sanctis sacerdotibus consecrata est in honorem sanctorum apostolorum, vel loci illius consecrationem : villa Wibriaco (*l*) (*al.* Umbriaco), quem Basilius et Baudegundus, quondam, per donationis titulum, ad sanctam aecclesiam condederant, post eorum obitum possidendam, unde et nos postea jugiter laboravimus ut aecclesiae non auferetur, post ea omnia supradicta quod per me humilem sanctae aecclesiae proficit aut obvenit, ita praedicti Wibriaco, quia in suburba basilice (*al.* subumbra basilice, *ms. 11;* suburbana basilica, *Mabillon*) domni Petri et Pauli apostolorum, quae meo opere aedificata esse dinoscetur : ad ipsam sanctam aecclesiam. Xpisto propitio, debeat in perpetuo permanere, id michi placuit delegare. (*Corr. :* Post ea omnia supradicta, quae per me humilem sanctae aecclesiae proficiunt aut obveniunt, ita praedictum Wibriacum, quia [est] in subumbra basilicae domni Petri et Pauli apostolorum, quae meo opere aedificata esse dinoscitur : ad ipsam sanctam aecclesiam, Xpisto propitio, debeat in perpetuo permanere, id mihi placuit delegare.)

Ut [1] villa Nimione (*m*), sita in territorio Parisiaco, cum vineis quae Frontanito (*n*) ad plastarias et vinitores esse noscuntur, quas michi domnus Chlotarius, rex, dedit, quae meo sepius, dum laicus fui (*o*), tam de fisco, quam de comparato [2], possidendum sanctae aecclesiae Parisiacae, sub cujus gratia nutritus sum, ad integrum volo esse donatum.

Basilicae vero sanctorum ac beatissimorum Petri et Pauli apostolorum, quem superius heredem, una cum sancta aecclesia Cenomannica constitui, sicut mea est devotio, quia ibidem meum, quando quidem Deus voluerit, desidero collocare corpusculum : ad ipsam sanctam basilicam, in honore sanctorum apostolorum, ut pro facinore meo quod hic in saeculo jugiter visus sum perpetrasse, ut ipsi apostoli suffragiis suis, ab infernali poena me liberare dignentur, et si non in gloria — quod non mereor — vel veniam eorum patrociniis aut intercessionibus, merear obtinere : dono itaque ad ipsam sanctam basilicam villas sitas tam in territorio Cenomannico, quam et in Stanpense (*p*) vel Burdigaliase (*q*) aut ubicumque — tam [3] per donationis titulum, quam [4] ad ipsam basilicam jam die natalicii sui dedi, verum etiam quod et adhuc per testamenti istius paginam dedero : — quas michi domnus gloriosus Chlotharius, per suam munificentiam contulit, vel pro fidei meae conservationem, ad integrum, suis praeceptionibus manum suam roboratus, michi integram tribuet licentiam, ut praedicto loco, pro animae meae remedio vel sui regni stabilitate, ipsas villas, quas munere suo promerui, conferre debere. Haec sunt villas : Crisiaco (*r*), Villa Theodonae (*s*), Colonica nomine Telate (*t*), et alias villas Buresaco (*u*), et mansiones in Wastinense (*v*), quas de viro illustri Warnachario (*w*), majorem domus, pro villa Columbaria (*x*) percepimus.

Illud vero rogo atque jubeo abbatibus, qui per singula tempora, sicut divina potentia aut gratia domnorum apostolorum eos inibi jusserit perdurare : ut omni tempore vitae eorum, hoc sit eis potissimum, observandum, ut de villis superius nominatas, quicquid exinde aut in tributum aut in suffragium, annis singulis poterit obvenire, medietas ex hoc, quando fuerit mea commemoratio, pauperibus, aut in vestimentum aut in aurum erogetur : alia medietas, luminis exinde in sancta basilica omni tempore sufficienter accendatur, ut nunquam sit neque una hora noctis, absque luminaria ipsa sancta basilica, nisi, sicut dignum est, in honorem praedictorum apostolorum, luminis omni tempore fulgeat indesinenter, tam ad basilicam sanctorum Apostolorum, quam et ad Sanctam Crucem (*y*), quem postea aedificavi, vel ad basilicam domni Martini ad sinodochium, quae est ad Pontileuga (*z*); excepto de fructibus aut reliquis conditionibus, quod de praedictis agris speratur (*al.* separatur) in usibus sanctae basilicae et monasterii qui, sive alimonia canonicorum vel pauperum, qui ad ipsam basilicam sanctam ad matrico sedere videntur (ut *add. Le Corvaisier*) victus et vestitus, per singulos annos, sufficienter ministretur; et pro meis expiandis peccatis, jugiter Domino deprecantur, et pro collata principis coelestis eidem (*al.* pro collata licentia principis, coelestis [princeps] eidem, *ita Le Corvaisier*) et regnum longevum praestet, et in retributionem aeternam centuplum accipere mereatur.

Aecclesiae ve(ro) herede meae : villa Dolus (*aa*), quod meo opere construxi, et meo ingenio undique ad me pervenit, post diem obitus mei, quicquid inibi laboravero (cum, *add. Mabillon*) domibus, mancipiis, vineis, campis, pratis, cultis et incultis, et omni jure suo, vel termino suo, quod ibi justo ordine vel traxi, te, sancta aecclesia, in integrum habere delego.

Basilicae sancti Petri et Pauli : villas, quas dato pretio comparavi, id est : Gaviaco (*ab*), Colonica (*ac*), Landolenas (*ad*) et Ferrensis (*ae*), meo opere undique adquisitas, et (quicquid, *add. Mabillon*) Cellis (*af*) vel in Sanarciago (*ag*), ad prope (*al.* quinto lapide, *ita Le Corvaisier*) Cenomannis civitate, quicquid Portithorengo, quem per tutelam percepi, inibi fuit, et hoc quod Ceta et Mancia vel Guntha illuc possedisse jure visae fuerant, et ad meam pervenit ditionem, tam terris, vineis, 〈a〉 colonis et servis, integra portione eorum : similiter et villas quas in honorem basilicae domni Petri et Pauli comparavi, de pecunia quam gloriosus domnus Chlotharius rex nobis dedit, vel nos cum ipso, pro fidei nostrae undique conquisivimus, — haec sunt villae ipsae : Campo Chunane (*ah*), Ludina (*ai*) et Comariago (*aj*), vel Cambariaco, sicut venditiones edocent; ipsam basilicam, sicut nos eas jam ibidem tradidimus, cum vilare cui nomen Piciniaco (*ak*), quem Gundobaldus, quondam diaconus, tenuit; pariter et Hiliaco (*al*), quem de viro illustri Babisone percipimus; volo in Dei nomine, possidendas; illud etiam constituens ac decernens, quod quicquid michi in minutis rebus aut in quibuscumque modis datum est, vel in meis cartis noscuntur esse conscriptae, hoc totum et ad integrum, tu, sancta aecclesia, et venerabilis basilica domni Petri et Pauli, qui in hoc folio testamenti mei forsitan in oblivione michi obvenit, equa lance dividatis possidendum.

Villa vero Morenaco (*am*), quam meo opere et cum grandi labore adquisivi, et postea tunc [cum] ego absensui (*al.* absens fui, *ita Le Corv.*) pro fidei mei conservatione, a Modeghiselo malo ordine fuit praeoccupata; et cum Deus reddidit justitiam domno Chlothario regi, iterum ad dominationem sanctae aecclesiae vel meam pervenit; ipsam villam cum omni jure suo et terminum, te sancta aecclesia, habere constituo.

Basilica vero sancti Petri et Pauli portionem deinde quod inibi possidere videor, cum colonica quae michi Leodoaldus per donationis titulum contulit, cum id quod ibidem postea undique comparavi, in ipso fundo Methense (*an*) et Voligione (*ao*), cum omni integritate, portionibus ipsius vel terminis earum, et mancipia, mobilibus et immobilibus, tu, sancta basilica, perpetualiter valeas dominare.

Licet nulli habetur incognitum qualiter ego post transitum Guntranni (*ap*), quondam regis, per quod sacramentum insolubile domno meo Clothario regi dedi, pro eo quod civitas Cenomannis, legitimo ordine, post transitum domni Gunthranni, ex hereditate genitoris suis, bonae recordationis 〈suae〉 Chilperici (*aq*) quondam regis, debuit pervenire; sed faciente cupiditate,

[1] *Ut* à retrancher. — [2] Ajouter *auxi?* — [3] Lire *tum.* — [4] Lire *quod.*

et civitas ipsa ei fuit ablata, et de reliquo regno suo multum passus est dispendium. Sed dum me sacramentum meum in integrum constrinxit ut eum nullatenus dimittere deberem, facile et michi fuit et sedem, facultatem, tam sanctam aecclesiam quam et proprietatem relinquerem, quam perjurus — quod absit — invenirer. Sed dum pro amore ipsius principas, unanimiter cum ipso consisterem, anteriorem expoliationem suam vel posteriorem, quod injuste pertulis, necessi ipsi principi fuit ut nobis aliquid adderet, unde vitae substantiae (*lege :* substantia) et nos et pauperes nostri sustentare deberemus. Unde ille rex caelestis pro nobis retributor exsistat; nam nos pauperi haberemus (*al.* nos pauperi non habemus, *Mabillon*) nec aurum, nec argentum, unde tibi, gloriosissime domne Clotharie, bona retribuamus : attamen, de id quod gloria vestra nobis contulit, praesumemus in hoc testamento nostro vestram celsitudinem memorare. Offerimus itaque regno vestro, de muneribus vestris, unde nos per praeceptum vigoris vestrae manus roboratum, licentiam tribuisti faciendi quod volebamus, id est : villas Neolone (*ar*) et Walionno (*as*), cum omni termino et adjacentiis ad se pertinentibus, vel quicquid postea nobis fuit melioratum, hoc celsitudo vestra ad suam recipiat dominationem. Similiter donamus tibi, gloriosissima domna Berchetrudis (*at*) regina, villam nomine Penpinas, quae appellatur Cella (*au*), quam nobis gloriosus domnus noster, jugalis vester, suo munere contulit : ut ipsam villam, cum domibus, mancipiis, vel terminum suum, post meum obitum, ad vestrum regimen, absque ullo impedimento recipiatis.

Dulcissimo nepote suo (*al.* meo, *Mabillon*) Sigechelmo, et pronepote meo Thoringo, si michi superstites fuerint, villam Seuva (*av*), cum villare Ripariola (*aw*), equa lance dividant. Simili modo, illa Briomilia (*ax*), quae ex successione parentum, nobis juste debita erat, et per interregna, longo tempore, nobis ablata fuit, et postea, cum Deus domno Chlotario regnum suum in integrum dedit, ipsam villam nobis sua pietas reddidit, et per praeceptionem suam firmavit : quam villam dulcissimo pronepoti meo, filio Sigechelmi, Leutranni et Sichranni volo esse donatam. Similiter villam Castolione sitam in Santonico (*ay*), qui parentibus meis et viro illustri Sigeleno fuit, et ipsam nobis gloriosus domnus Clotharius rex, per suum praeceptum concessit, quia jam longo tempore et michi et jam dicto parente meo Sigeleno ablata fuit, si me superstes fuerit, ipse Sigelenus, ad suam revocet dictionem (*al.* ditionem, *Mabillon*) : sin autem filiis suis, id est Sicheleco et Berthelaico (*az*), ipsam volo esse donatam. Villas Crisciago (*ba*) et Botilo (*bb*), qui nobis ex successione genitoris nostri juste debentur, et cum germanis meis deberem partire, si ipsos mors non antecessisset : modo jubeo ut dulcissime nepos meus Sigecheme, una cum nepoti meo Thoringo, aequa lance ipsas villulas dividatis. Villam Bualone (*bc*) citam juxtam Pense (*lege :* sitam in Stampense, *Mabillon*), secus Aequalina, quam per donationis titulum, dulcissimo pronepoti meo Leuthramno, die nuptiarum suarum dedi, sicut donatio ipsa continet, et per hoc testamentum meum, ipsam eis volo esse donatam. Locello qui appellatur Fontanido (*bd*), quem inibi (*al.* mihi, *Mabillon*) gloriosus domnus Clotharius rex suo munere concessit, ubi Eusebius quondam laicus vineas plantavit, et nos postea et mancipia posuimus : ipsum locellum, cum omni integritate, quod ibidem accipere videtur tantum (*al.* aspicere videtur totum, *Mabillon*) et ad integrum, sancta basilica domni Petri et Pauli ad suam revocet dominationem; et medietatem de vineis pronepos meus Leuthramnus et conjux sua perpetualiter valeant possidere.

Basilice domni et peculiaris patrini mei Germani (*be*) episcopi, qui me dulcissime enutrivit, et sua sancta oratione, acsi indignum, ad sacerdotii honorem perduxit, si supersistit ⟨ut⟩ in basilica domni Vincentii, ubi ejus sanctum corpusculum requiescit : dono inibi, in honore sepulturae suae, villam Bobane (*bf*), quae est in terraturio Stampense, super fluvio Calla, quem michi gloriosissimus domnus Clotharius rex suo munere contulit. Jubeo ea conditione : ut si sanctum corpus ejus in basilica nova, quem inclytus Chilpericus quondam rex construxit, si convenerit ut inibi transferatur, villam ipsam, ubi ejus sanctum corpus fuerit, semper ibidem deserviat; et ipse sanctus pontifex pro meis facinoribus deprecare dignetur. Rogo, abba [il]lustris loci illius, ut nomen meum in libro vitae recitetur.

Villare meum quae est in Cramteno (*bg*) terratorio ad summa Vedantia (*bh*), sicut a me praesenti tempore possidetur, et ex successione domni et genitoris mei legitime reddebatur : basilica[e] domni Petri et Pauli, post obitum meum, pro mercede animae meae, volo esse donatum. Dulcissimo pronepote meo Thoringo, dono ei colonica, cui vocabulum est Villanova, quem de filio Papoleno quondam dato pretio comparavi; in perpetuo teneat atque possideat. Villa Idguino dulcissimo nepote meo Segechelmo, dum advivit, volo esse donatum. Post obitum vero illius, filii sui, qui ex Bertichildi filia Leutranni nati esse noscuntur, absque consortium fratrum suorum, si alios filios habuerit, ipsos precipio possidendum.

Viniola seu prata quae sunt ad Ruilione (*bi*), et adjungunt ad vineas sanctae aecclesiae, vel infra terminum Calimarcense (*bj*), quas dato pretio comparavi : sanctae aecclesiae volo esse donata. Idemque et colonica Satovera (*bk*), quem Vulfarius quondam tenuit, et postea Aiga eam nobis cum ipsas venditiones, quas ab ipso Vulfario acceperat, dedit : et ipso locello cum vineis et cum omni jure suo, tu, sancta aecclesia, heres mea, percipias. Et locello qui dicitur Condomas (*bl*), quem pro re mea accepi, et postea fidelissime Cottane per donationis titulum concedi, volo ut ipsa locello, jam dicta Cotta vel filii sui in perpetuo valeant ad integrum possidere.

Domum vero intra muros civitatis Parisiorum, qui ab Eusebio quondam fuit aedificata vel possessa, et michi a precelso domno Clothario regi concessa esse denoscitur : inter sancta aecclesia Cenomannica et sancta basilica heredes mea, aequaliter possidendum decerno; sic quoque ut de tabernias, quae infra ipsam domum esse noscuntur, locarius ille, qui annis singulis exinde speratur, lumen in sacrosancta aecclesia Cenomannica et praedicta basilica domni Petri et Pauli inferatur; et arias (*al.* areas, *Mabillon*) quae foris civitatis sunt, idemque communiter possideant. Id constituimus observandum, ut quicquid die obitus mei, in domo superius nominata Parisius, aut in unum aut in quibuslibet rebus, quae nostrae propriae esse noscuntur, aequaliter heredes meas, sancta aecclesia Cenomannica et basilica domni Petri et Pauli, inter se dividant.

Pene michi in oblivi[o]ne fuit positum, sed divina inspirante gratia, memoravi viniolas secus Arenas (*bm*) juxta quod ipsas maxima [ex parte, *add. Le Corv.*] de deserto recuperavi vel adunavi, de ipsa Arena usque ad strada, quod clausure ipsa circumcingit, quod ipsa sancta basilica domni Petri et Pauli praesenti tempore possidere videtur; idemque vineolas, pradela vel terraturium, quod in dextera parte de strada est qui vadit ad Pontileugua (*bn*), quem de venerabili fratre meo Eoladi abbati comparavi, quae in ipsius basilicae oppidum esse noscitur, cum Brugilo quem de fratre meo Leusio abbate, datos quadraginta solidos, redemi, et campellos quos cum ipso abbate commutavimus, quae ad alveum Sartae, cum prato qui est ad confluentis (*bo*) : totum et ad integrum cum ser-

vientibus, quos inibi posui, [a]ut adhuc Xpisto propitio, ponere potuero, et modo ad ipsa sancta basilica in Dei nomine possidetur : in perpetuo dominetur.

Simili modo medietatem de colonica Vatinolonno (*bp*), quem de Berone, in nomine ipsius sanctae basilicae, comparavi, et aliam medietatem, quem illustris matrona Egydia, ad ipsum sanctum locum per donationis titulum contulit : jubeo ut in integrum, sicut a modo ab ipsa basilica, Xpisto praesuli, possidetur, et in perpetuo inibi perseveret.

Et quia nulli habetur incognitum, qualiter Berthegisilus inlicito ordine, contra discreta (*al.* decreta, *Mabill.*) canonum, in sede sua [1] fuit adgressus, et nimium res sanctae Mariae vel meas proprias generavit pro his gravissimum dispendium; unde sciam (*al.* etiam, *Mabillon;* quod sciam, *Le Corv.*) non ut debuit restauravit, nisi parvitate, pro (*al.* per, *Mabillon*) res proprias meas, quas malo ordine dixtraxerat, locella cum carta venditionis dedit, hoc est cum domibus, cum Bariaco (*bq*) et Stivale (*br*), portionem suam in integrum nobis vendidit. Et postea, cum alia vice gloriosus domnus Clotharius de regno suo, in insidiis pertulit, et iterum ego pauper [propter *add. Le Corv. et Mab.*] ipsum valde in captivitate fui, et in ipso nec nominandus Berthegisilus iterum vastatur[2] aecclesiae accessit, et carta ipsa quam prius fecerat, in archivo aecclesiae invenit, eam igni comburi precepit, sic illi judex metuendus atque terribilis, pro rebus suis, cum eo ponit judicium. Et postquam Dominus noster cum voluntate Dei, una cum [3] praecelso consubrino suo, Thudoberto regi (*bs*), caritatem inivit, et voluntarie quantitatem de regno suo recepit, et nos locella illa (*al.* illo, *Le Corv.;* nullo, *Busson-Ledru*) obsistente, ad dominationem nostrae revocavimus; Campariaco vero, Aestivale, cum domibus, mancipiis, vineis et silvis, pratis, aquis, aquarumve deattibus (*al.* decursibus, *Mabillon*), et jure earum, vel omnem peculium : sanctae basilicae domni Petri et Pauli delego.

Perfeci scilicet domum, quae infra muros, in dextra parte de posteriola, meo opere aedificavi, ubi oratoribus (*al.* oratoriolus, *Le Corv., Mab.*) in honore sancti Michaelis (*bt*) archangeli constructus est : volui ut ipsas domus et basilica sancti Petri et Pauli esse debuisset.

Dum nos cum domno Clothario regi pro fide nostra et amore illius dicenti (*al.* detenti, *Le Corv., Mab.*) fuimus, pistrinus aecclesiae ante ipsa domo constructa est; propterea in his locis, aecclesiae stipendia et madricola quam ego inibi erexi : supplex quaeso domino meo pontifici qui michi successor fuerit, ut omni tempore madricola ipsa, sicut usque nunc meis temporibus stipendia promeruit, et semper in antea ministrante sancta aecclesia alatur; et domus ipsa sit ad receptionem pontificum, vel religiosos, qui ad ipsum oratorium deserviunt; quia et virtutes ibi ostensa sunt et honorare in omnibus vel venerare debetur.

Precamur domno et pontifici successori nostro, et per Deum Trinitatis conjuramus, ut de villas quas ego sanctae aecclesiae, per hunc folium testamenti delegavi, vel qui meo tempore conquesite sunt, vel in dominationem sanctae aecclesiae pervenerunt : omnibus vel inomnibus, decimas annone, vini, casei, lardi, omnes decimas in domo ipsa sancti Michaelis Archangeli, annis singulis congregentur, sicut nostro tempore actum fuit; et pauperibus vel peregrinis, in eorum alimonia ministretur; quia nec sancta ecclesia dispendium perferret, et quod nos, etsi indigni, qui qualemcumque loca sacerdotii visi fuimus nuncupari (*al.* occupare, *Le Corv., Mab.*), ea quae Domino annuente, in pauperibus studuimus ministrare, a vobis indesinenter conservetur. Basilicae vero sancti Petri et Pauli curtem illam, cum casas quas bone memoriae Romolos, quondam presbyter, Cenomannis in civitatem tenuit, et domum illam, quae nostris temporibus, supra muros aedificavi[t], et nos ei [et *add. Mab.*] manum ad hoc porreximus, et postea de nepte sua comparavimus : domus ipsas, sicut a praesenti tempore, in Dei nomine, ab ipsa sancta basilica possidentur, cum id quicquid inibi laboratum fuerit, aut ante que [3] meis temporibus subjectum : totum et ad integrum praefata aecclesia, absque ullius impedimento, perpetualiter valeat possidere.

Sanctae aecclesiae herede mea dono villa cui vocabulum est Grandefontana (*bu*) quae, dato praecio, de Waddoleno, compatri meo, filio Bavone, comparavi, cum omni jure vel terminum suum. Te vero, sancta basilica domni Petri et Pauli dono villa Conadaco (*bv*) quem de Belletrudi sive Bettane, matrona, relicta quondam Maurini, dato precio, comparavi, cum Colicas (*bw*) villas quas postea, dato precio, de Betholeno vel Mantharigo, cum silvas vel omni adjacentia ad se pertinentes, cum domibus et mancipiis, sicut jam in tua dictione tradidi, cum mobilibus et immobilibus : in integrum volo esse donatum, cum agellum illum nomine Utimiago, quem filio et parente meo Berulfo ad usufructuario praestemus [4], et post meum obitum ad tuam revoces potestatem.

Dulcissimo nepote me Sigechelmo, licet jam per donationis titulum, villa Murocincto (*bx*) inte (*al.* ante, *Mab.*) actis temporibus contuli, quem ex successione domni et genitoris mei legitime reddebatur, et postea, meis peccatis facientibus, germanus meus Berthulfus in expeditionem domni Clotharii regis interemptus fuit, et portio sua michi legitime obvenit, volui in hunc testamentum meum comprehendi; ut tam quod prius ei dedi, quam et quod postea michi de germano meo obvenit, totum et ad integrum ipse nepos meus, villa ipsa cum domibus, mancipiis, vineis, campis, pratis, silvis, aquis aquarumve decursibus, mobilibus et immobilibus, sicut hoc jam possidere videtur, et ipsi et sobolis sui perpetualiter dominetur. Tercia vero portione de ipsa ville Murocincto, quem bone memoriae germanus meus Ermenulfus tenuit, et ipsam michi dedit : dulcissimo pronepote meo, filio ipsius Sigechelmi, nomine Leodefredo, post obitum meum volo esse donatam; excepto illius emisit (*al.* exceptis illis quos emisit, *Mabillon*) aut ego de captivitate redemi : ipsi liberi perseverent.

Casa vero qua esse infra muros civitatis Cenomannis, quem domnus et frater meus Chaimoaldus (*by*), episcopus, dum archidiaconati videtur officium fungere, aedificavit, cum casella quem Malaricus (*bz*), diaconus, tenuit : hoc dulcissimo nepoti meo Sigechelmo, cui eas dedi, volo ut et ipsi et filii sui in perpetuo dominentur; quia ubi casa nova est, areas illa comparatas esse noscuntur.

Villam vero Patriliaco (*ca*), quae est secus ponto Chiuggane, quem de Doleno quondam comparavi, et venditionem in nomine sanctorum Petri et Pauli vel basilicae eorum, quam jam tunc tempore aedificare videbamus, et postea ad ipsa sancta basilica delegavi : volo ut eam in perpetuo possideat, cum colonicas ad se pertinentes.

Villam Monciaco (*cb*) cum colonica quae condite (*al.* quam condidi, *Le Corv.*) vel undique id (*al.* in, *Le Corv.*) ipso Condacense (*cc*) aut Monciadense comparavi et adjunxi : te, sancta aecclesia, heres mea, ad integrum volo esse donatum. Vineas vero quas michi sanctae memoriae domnus Licinius (*cd*) episcopus pro amoris ad efectu (*al.* affectu, *Mabillon*), secus vineas Cariliacensis (*ce*) suo munere dedit, et no, antea de Sargite quondam necutiante (*al.* negociantes *Le Corv.*) Parte divina cum terra comparavimus,

[1] Lire *mea.* — [2] Lire *vastator.* — [3] Pour *quod.* — [4] Plutôt *praestamus.*

et postea inibi vineas posuimus, et in una clausura cum vineas sanctae aecclesiae adjunximus : volumus, ut pro mercede animae nostrae, hoc aecclesia sancta Caenomannica possideat; licet antea ipse ager parum habebat vineolas, nec domini mei antecessores episcopi aliquid ibi voluerunt addere, sed non (*al.* nos, *Mab.*) pro amore sanctae aecclesiae vel agmentum ipsius, tam de negotiantibus, quam de reliquis, maxime spaciavimus, et pretium dedimus; ut in jure et dominationem sanctae aecclesiae proficiant optamus.

Idemque et vineolas quae sunt in Sabonarensae (*cf*) quae meo opere undique subjunxi, aut per domnum (*al.* donum, *Mab.*), aut per vinditionem et si adhuc subjungere potuero, cum cultoribus eorum et familias vel domum quae ibi stabilivi : te, sancta aecclesia domni Petri et Pauli, habere jubeo.

De Ponteleuga, haec est de matricula et sinodotii (*al.* synodochii, *Mab.*) in honorem sancti Martini — haec est matricula sancti Petri et Pauli, quod est Pontumleugua. — Si per singula perpensamus quantum facinora nostra, in saeculum dum detenti fuimus, commissa esse noscuntur, non est (*al.* esse, *Mab.*) tantum facultos redimendi, quantum sunt culpae commissae; sed omnipotens Deus, qui nullum perire vult, ipsa parva manuscula quae grandis lacrimas ve lmemoris animae (*al*, quae cum grandibus lacrymis, vel memori anima, *Busson-Ledru*), Redemptori nostro offerre videmur in pauperis, ipse nobis pro larga pietatis tuae (*al.* suae, *Mab.*), gratia, qualemcumque tribuat veniam. Ergo, quia votus et liberatio et deliberatio mea est, ut basilica quae in honore beatissimi ac peculiaris patrini [1] nostri Martini sancti episcopi, ad Ponteleugua, ubi et requies sua sancta, Deo propitio, posui : delego atque [2] ipsum sanctum locum locella his nominibus : Logiagas (*cg*) Noginto (*ch*), Nova Villa (*ci*) Antoniaco (*cj*) et de Monasteriolo (*ck*), partem illam quem de Leodelene, dato pretio, comparavi, et Avanto : quodcumque inibi comparavi, aut unde michi obvenit (*al.* Et Avanto et quodcumque inibi comparavi, aut undecumque michi et obvenit, *Le Corv.*), cum mancipiis, mobilibus et immobilibus, et omni jure earum, vel quantumcumque adhuc ad ipsa loca subjungere aut comparare potuero, habere jubeo ac decerno sub abbate vel basilicae sancti Petri et Pauli potestate consistat. Licet praesumptione, ut dicamus, ex sinodotii locus sit, dum parvam ibi intulimus (*al.* et que xenodochii locus sit. Licet ex praesumptione, ut diximus, dum parva ibi intulimus, *Le Corv.*) tamen potens est Deus et ipse sanctus athleta Xpristi, inibi plurima conferre, unde pauperes et alimonia vestiantur, et cuncti amici nostri et peregrini receptacula pro nostra memoria habere videantur. Ad presens jubemus, ut sedicem (*al.* sedecim, *Le Corv.*) animolas Deo devotas, hoc est viros pauperes, caecos aut debiles, qui [3] in ipso loco collocentur, et diebus singulis, eis victus, facta ratione, sufficienter ministretur.

Et quod superius meminimus, de tributum Taletense (*cl*) et suffragium Crisciacense vel Cambariacense, sicut superius jam precepimus, tamen (*al.* tam in, *Mab.*) vestimentis quam in lectariis aut in calciamentis et istis fratribus nostris et matricolabus sancti Petri, qui sub regimine suo esse noscuntur : tu, abbas basilicae sancti Petri et Pauli, omnimodis potissimum tibi cura sit, hoc eis in omnibus adimplere. Quod si in aliquo, quod absit, ex hoc negligens apparueris, ante tribunal Xpristi, cum sancto Petro et Paulo apostolos et sancto Martino antistitem, habeas rationem. Et nullus ex pontificibus successoribus nostris, de id quod ad praedictum locum vel pauperibus est delegatum, auferre praesumat; sed ad festivitatem ipsam et pontifex et omnis clerus prandium dignum percipiant. Et si de predicta locella quicumque aliquid retraxerit, tanquam necatur (*al.* necator, *Mab.*) pauperum, ante conspectu divino judicetur. Tu vero, venerabilis abba, vel successores tui, talem curam habeatis de cursum sanctae aecclesiae domni Martini, qualem et de sanctorum Petri et Pauli; et lumen per noctis, de tributum villarum ipsarum sufficienter comparetur; et quod superest, ad ipsos pauperes vel inopes ipsius basilicae proficiat.

Villa vero Blacciago (*cm*) sita in terraturio Burdigalense secus castro Blaivit quae est super alveum Garonne, licet a parentibus meis longo tempore fuit possessa, et per interregna vel adolescentia genitricis meae fuit de jure suo ablata, et ab Aunulfo, filio Maurilionis, qui eas occupaverat per testamenti sui paginas, dum illiti esset (*cn*) (*al.* illic esset, *Le Corv.*; illicite, *Mab.*; illiti essent, *Busson-Ledru*) ad sanctas aecclesias, hoc est : Burdigalense et Toronicae et Equiles omnes (*al.* Engolismensem, *Le Corv.*; Equilinense, *Mab.*; Inculismense, *Busson-Ledru*) in duas partes, ex ipsa villa sunt delegatas; testicharnulfus (*al.* tertiam Arnulfus, *Mab.*) germanus ipsius Aunulfo possedebant undealtercatione habuimus inter nos et ipsos [4] de praedicta villa; sed illi recognoscens quod nobis legitime debebatur, coram ipsis pontificibus, qui duas partes ex hoc possidere videbantur, nobis, de praesente, tertia ex omnibus de villa ipsa reddidit, et epistola exinde manu sua roborata, vel a predictis sacerdotibus firmata, nobis tradidit possidendam. Sed dum nos ita constringit amor divinus, ut contra sancta aecclesia non ambulemus, forsitan si possumus, cum gratia domnorum meorum et fratrum, rem ipsam redimere, sed quia domnus Agericus, episcopus, portionem illam quae sancti Martini fuit, nobis vendidit, et venditionem cum canonicis suis nobis fecit, et solus (*al.* solidos LX, *Le Corv.*; solidus LX, *Mab.*) secundum arbitrii sui valebat, de-presenti dedimus, et ipsa altercatio nostra subjunximus : volumus ut tu, sancta heres mea aecclesia Caenomannica, possideas; et si adhuc in rem ipsam de domus pontificis (*al.* de domnis pontificibus, *Le Corv.*), ut (*al.* vel. *Le Corv.*; de, *Mab.*) Burdigalense aut Equilemense redimere possumus : totum et ad integrumad tuam revoces potestatem.

Colonica vero Vincentiane (*co*) quae domna et genitrix mea possedit, et nos eam modo in Dei nomine possidere videamus (*al.* videmus, *Le Corv.*, *Mab.*), quae secus ipsum agrum Blacciaco esse videtur : basilicae sancti Petri et Pauli, cum mancipiis, vineis et terris, volo esse donatum.

Villa Floriaco (*cp*), sita inter duo maria, qui parentum meorum fuit, et postea genitrix mea per orphanitatem perdidit et ab Childegerno, malo ordine fuit possessa, quam villa (*al.* cujus villae, *Le Corv.*; quam villae, *Mab.*) medietatem, cum mancipiis, domibus, vineis, silvis, omnique termine (*al.* termino, *Mab.*), suo vel adjacentibus sibi, a Berthranno sive Bettone, filium ipsius Childegerni, dato praetio, redemi : volo ut ipsa villa qui parentum meorum fuit, basilica sancti Petri et Pauli in perpetuo dominetur.

Domum vero infra muros civitatis Burdigalense, quam ego et germanus meus Ermenulfus nostro opere, recuperavimus, ipsam domum cimencitia cum adpenditia sua, aditione (*al.* ad ditione, *Mab.*) dulcissimo nepoti nostro Sigechelmo jubemus pervenire, ut ipsa habeat et possideat, et suis posteris ad possidendum relinquat. Et hoc jubemus, ut omni tempore vitae illorum, quomodo (*al.* quando, *Mab.*) missi domnis et venerabilibus sanctae aecclesiae Genomannico vel basilicae sancti Petri et Pauli, pro piscibus

[1] Lire *patroni*. — [2] Lire *ad*. — [3] Mot à supprimer. — [4] Lire *ipsum*.

negotiandum ibidem venirent : semper in domo illa receptaculum habeant, et inibi quae eis necesse fuerit, comparent.

Locum vero qui appellatur Braesetum in territorium Burdigalense, ubi peccarias (*al.* picarias, *Le Corv.*) habere videmur et dato pretio cum Arennoaldo quondam comparavimus : ipsam rem cum praecariis (*al.* picariis, *Le Corv.*) inibi manentibus et familias eorum vel pinita (*al.* pineto, *Le Corv.*), sicut a me presente tempore possidetur, et post meum obitum, tu, sancta ac venerabilis basilica domni Petri et Pauli, ad tuam revoces ditionem, ut exinde annis singulis pix recipiatur.

Omnibus notum est qualiter bis aut tercio, in rebus sanctae aecclesiae velproprias, sustinuis poliationem; Deus scit quod non pro culpis nostris hoc passus sum, sed pro haec quod fidem volui inlibata custodire; et sancta aecclesia in praesidiis, illo tempore, grave pertulit dispendium; et ego pauper substantiola mea propria valde egemus (*al.* egenus, *Mab.*) evasi. Ieirco erubeco scribere quod parum resedit ad offerre. Dono argentum illum quem nobis postea Deus vel domnus rex aut amici contulerunt, sicut brevis manus mea conscripta concinit, quia pertractavi, ut duas partes de ipso argento quod ego visus sum laborasse : tu, sacrosancta aecclesia percipias. Alia vero portione, quem in ipso breve conscripsi, tu, basilica sancti Petri et Pauli, quem herede meae, sicut, te, sancta aecclesia, institui, habere jubeo. Adjuro per Patrem et Filium et Spiritum Sanctum, tam tibi domni pontifex qui successurus eris, quam et te abba qui eo tempore fueris, quando me Deus de hoc saeculo migrare praeceperit, vel successoribus vestris : ut nullus non praesumat de ista paruta (*al.* parvula, *Mab.*) munuscula, quae ego (*al.* lego, *Le Corv.*), sancta aecclesia, vel sanctae basilicae, pro commemoratione nominis mei, de his speciebus nichil abstrahere vel venundare, sed omni tempore tam pro ornatum sanctae aecclesiae vel basilicae, mense earum, perpetualiter debeat perdurare. De reliquo vero argentulo, quo[d]cumque post diem obitus mei in regesturiolo meo inventum fuerit, et hoc non delegavi, exceptum argentum sanctae aecclesiae salvo, jubeo, quod praesens habere videor, vel adhuc laborare potuero, quod delegatum non uerit : totum inter sanctam aecclesiam ac sanctam basilicam domni Petri et Pauli, aequaliter dividant[ur] (*Mab.*); et abbas portionem illam quam accepit, si necesse fuerit sepulturae meae aliquid exornari (expendat, *addit Le Corv.*), et si ego hoc antea non fecero, de hoc ipsum quod e contra pontifice perceperit, ad ipsa sepultura mea dignetur, exinde studeat componere ; et si nos ea (facta, *add. Le Corv.*) Xpistus permitteret ea luce derare (*al.* ea de luce migrare, *Le Corv.;* durare, *Mab.*), argentus ille in ministerio, quo necesse fuerit basilicae faciendum, intromittatur.

Simile modo jubeo quod de vestimenta clamea (*al.* damea, clavia, *Mab.*; clavia, *Le Corv.*), tu, dulcissimi archidiaconi, qui eo tempore fueris, domno vero et pontifice successore meo, pariculos duos optimos, de proprio vestimenti clamea, reverenter offerre jubeo. Tibi vero sancti archidiaconi praecipio, ut unum caballum (*al.* amphiballum, *Le Corv.*) bonum et unum pareculum, de proprietate mea praesumas. Omnia vero quae de proprietate, seu ex militia, in regesturiolo meo, post meum obitum inventa fuerint, secum (*al.* seu et, *Mab.*) species aut vestimenta quod ego laboravi vel adquisivi, excepto quod sancta aecclesia proprium est : tres exinde jubeo fieri portionis : una domnus et successor meus pontifex accipiat ; alia vero basilica domni Petri et Pauli; tercia vero de praesente pauperibus jubeo erogare. Similiter tibi praecipio, archidiaconi, et coram deo contesto(r) (*Mab.*), ut de eos fructus quos eo anno relinquero, cum diem extremum exclusero, per manu tua, tercia parte pauperibus absque fraude erogetur.

Similiter volo ac jubeo ut omnibus servientibus sanctae aecclesiae, qui ministeriales esse noscuntur, vel meis, tam clericis quam secularibus, qui mecum conservare (*al.* conversare, *Mab.*) videntur : singulos caballos, tam ingenui quam liberi vel servientes, de praesenti percipiant : reliquos vero caballos, tam warannonis, quam spadas seu poledros, qui inventi fuerint, et characterio sanctae aecclesiae habuerunt : totus [1] pontifex vel aecclesia recipianti Ille (*al.* illi, *Mab.*) vero qui meum charactorio peculiarem habuerint (*al.* habuerunt, *Mab.*), aut quos michi parentes vel amici dederunt : medietatem sanctae aecclesiae ex ipso accipiat; aliam medietatem basilica vel abbas qui inibi esse videtur, recollegat. Illud huic testamento adnecti volui : ut de gregis equinis, quos mea parvitas undique adtraxit vel agmentavit, excepto jumenta antiqua, et de (*al.* inde, *Mab.*) duas portiones ex ipsis gregis, quae meas proprias esse videntur, et super terra sanctae aecclesiae pascua habent ut diximus, fiant : una percipiat sancta aecclesia, et alia percipiat basilica sancti Petri et Pauli. Gregem illum, quem portinas (*al.* posternas, *Le Corv.*) equitiarias super rem sanctae basilicae domni Victurii episcopi intendere (*al.* insedere, *Le Corv.*) videtur, ad ipsa sancta basilica volo esse donatum. Jumente da illo (*al.* jumenta autem illa, *Le Corv.*) qui fuerunt peculiaris Gallimere, pro fidele mea Elopodiacum (*al.* pro fideli mea Elopodiaco, *Le Corv.;* pro fidele mea Elopodiae, *Mab.*) volo esse donatus.

Villa Mareiliaco (*cq*) seta secu Diablentas (*cr*) vico, quem, dato pretio, a Medighiselo et Ebretradi comparavi, aut undique adjunxi, aut adhuc adjungere potuero, cum domibus et mancipiis et adjacentia sua, pratis, pascuis, aquis, aquarumve deductibus : dulcissimo pronepoti meo Leodochranno dono atque transfundo perpetua dominatione.

Similiter villa secus Pocileno vico (*cs*), quem genitor Blado Vi triberno Bessorum (*al.* quam genitor Hludovicus tribunus Bessorum, *Le Corv.;* Bladovic tribuno Bessorum, *Mab.*), nobis pro soledus nostros unde det (*al.* pro solidis M venumdedit, *Le Corv. ;* prosoledus nostros vendidit, *Mab.*); ipsam rem cum omni adjacentia sua, tibi dulcissimi pronepus meus Sigramni, habere jubeo. Similiter villam Pauliacum (*ct*), quem ego dato (pretio id est) (*Mab.*) solidos tregentos auro, venerabile Bobeno abbate, de basilica domni Albini comparavi : ipsa dulcissimo pronepoti meo Leodochranno habere jubeo, ut ipsa in perpetuo possideat. Sic quoque, si aliquid aut basilica domni Albini, aut abbas qui successor ipsius Bobeno fuerit, exinde adtemptaverit, solidos ipsos (*al.* circa ipsos, *Mab.*), cum daplicatis facionem (*al.* damni satisfactione, *Le Corv. ;* dupli satisfactionem, *Mab.*) jam dicto Leudochranno reddat : et villa ipsa, si voluerit contra definitione antecessores sui agere, nec sic valeat vindicare; et sic ab ipso pronepoti meo in perpetuo vindicetur.

Vilam quam secus vico Berulfo (*cu*) esse dinoscetur, et in ipsa villa Beralfus, qui (*al.* Beculfus quicquid, *Le Corv.*) quondam amisit, quicquid inibi comparavi, tam de filio Elnulfi, quam de Remoaldo vel conjuge sua : totum et ad integrum inter dulcissimos pronepotis meis Leutfredo et Thoringo, si michi superstites fuerint, equalentia inter se dividendum, volo esse donatum; sic quoque ut post meum obitum, si quis suprestitis fuerit, post obitum (alterius, *add. Le Corv.*) ad suam in integrum revocet potestatem.

Basilicae sancti ac beatissimi sancti Germani

[1] Pour *totos.*

Parisiaci antistites, qui michi dulciter enutrivit, et ad sacerdotali onus, ut non merui, a[c] per sua intercessione perveni (*al.* et ad sacerdotale onus sua intercessione promovit, *Le Corv.*) : ad ipsa basilica in ipsius honorem obedum (*cv*) (*al.* obvadum, *Le Corv.*; obitum pro obitus in civitate, *Mab.*) civitates Caenomannicae aedificavi, et casas inibi aedificavi, et moniculos institui, qui inibi, Xpisto propitio, in perpetuis temporibus officium et servitium procurent : dono ad ipsa basilica, in honore ipsius pontificis, villas his nominibus : Charisago (*cw*) cum vineis quae Silviago (*cx*) vico sunt, et reicola quae appellatur Stirpiaco (*cy*) cum vineolas et mancipiola qui inibi esse noscuntur : Landolenas (*cz*) Graciaco (*da*) et Manciaco, quas dato pretio undique comparavi, et ad meam pervenit ditionem [tam] (*add. Mab.*) quam praesenti tempore [possidere] (*add. Mab.*) videor, quam quod adhuc meliorare potuero : ad ipsa sancta basilica in honore beatissimi domni Germani volo esse donatas; et vineas, illas quae ad Ruilione (*db*) sunt, quod Aunigiselos dicans (*al.* diaconus, *Mab.*) tenuit, vel adhuc postea undique comparavi, cum prate medietate (*al.* prati mediate, *Mab.*) ad ipsum Ruivilionem; ad ipsa sancta basilica praecipio possidendum.

Villa vero de Comanico (*dc*), quae ego de filio et parenti meo Ebroaldo comparavi et postea, et domos et vineas inibi aedificavi, cum id quod inveni, cum omni jure et adjacentia sua : te, basilica sancti Petri et Pauli, quam in honore vestro aedificavi, et in medietate herede constitui, in omnibus habere decerno.

Reicola quae appellatur Fontanas, infra terminum Alaunense (*dd*), quam michi vir magnificos Baudhegiselus et Saucia (*al.* Sanctia, *Mab.*) conjux sua condederunt, et donationes fecerunt, et nos multum eis in quo potuimus solacia prebuimus : ipsam rem, post obitum nostrum, sancta aecclesia ac venerabilis basilica domni Petri et Pauli ad tuam revocas ditionem, sicut a[b] ipso Baudeghiselo possessum fuit ; sic quoque, ut in omnia illarum in libro te in ipsa basilica recitetur (*al.* ut nomina illorum in libro vitae in ipsa basilica recitatur, *Le Corv.*, *Mab.*).

Villa Redonatiogo (*de*), quae ad Bonalfa (*df*) semper aspexit, et nos postea inibi tam terras quam silvas, quas, dato pretio, de Chargario et Ragnarico comparavimus vel undique : totum et ad integrum sicut semper ipsi vilaris Donatiacos ad Bonalcha (*al.* villa Redonatiaco ad Bonalfa, *Le Corv.*, *Mab.*) aspexit, et inibi aspicere debeat, ut sancta aecclesia herede meae in perpetuo proficiat.

Licet quicquid a nobis fuerat laboratum, tam in agris quam mobilibus et immobilibus : volemus totum jam, sicut anterior testamentus noster habuit, in uno testamentum (*al.* voluerimus jam sicut anterius testamentum nostrum habuit, in isto testamento, *Le Corv.*) totum et ad integrum delegavi. Sed quia postea, postquam Deus glorioso domno nostro Chlothario rege totum regnum Francorum in sua ditione advenire praecepit, et postea nobis sua larga pietas pro servitia nostra in aliquo respexit, nec ipsum nobis oportet praeterire. Ergo villas illas quas bone recordationis Avitus, filius Felici, quondam episcopus, qui parentem nostram et proxima[m] in conjugium habuit sociata; et omnes res Aviti inter me et vir illuster Gundolando majores domos suas pietas concessit (*al.* virum illustrem Gundolandum majorem domus sue, sua pietas concessit, *Le Corv.*), et ego contra ipsum, modo ad praesens habere videor : omnem portionem meam, tam quod in Biturivo (*dg*) est, quam in Albiense, Cadurcino et Agennense, totum et ad integrum, quicquid medietas ex agro ipso ad meam pertinet rationem, pro mea vel in quantitate relaxandi peccata, basilica sancti Petri et Pauli, quem heredem constitui, post obitum meum, in integritate, villas ipsas percipias; et Nogiogilo villam, quam et ego et vir inlister Gundolandus filiae meae et parente Dundane, usufructu concessemus : post ipsius obitum, vos, sacrosancta aecclesia et basilica, communiter, medietate, sicut precaturiam jam dictae matronae convenit, ad vestram revocetis potestatem, idipsum aequaliter dividendum.

Villa vero Vocriomno (*dh*), quam michi gloriosus domnus Chlotharius rex suo munere, pro rebus nostris, quas Egulfus et Arnoaldus, malo ordine et tenuerunt et vastaverunt, licet plus jam nobis exinde pius rex dederat; sed per injunctionem suam hoc aecclesiae Mistice in honorem domni Stephani relaxavi, et villam istam, cum domno et fratri meo Arnulfo episcopo petivi ut (*al.* episcopo partivi, petivi ut, *Le Corv.*) illas villas quae fuerunt Egulfo et Arnoaldo ipso receperit (*al.* reciperet, *Le Corv.*; recepit, *Mab.*); nos villa Vocrionno in perpetuo tenere deberemus, et quod exinde facere volebamus, liberum arbitrium haberemus : iccirco ipsa villa tam per mercedem domni regis, quam et pro nostra, quia viniolas parum habet basilica sancti Petri et Pauli, hic in loco isto, ideo ipsa villa, cum omni jure suo et adjacentias ad se pertinentes, totum et ad integrum, te, sancta basilica domni Petri et Pauli, ubi corpusculum meum desidero sepelire in perpetuo volo esse donatum.

Villa vero Nociogilos (*di*) quae est in terraturio Pectavo super alveum Ligeris, quem inibi (= michi) Beato nepus quondam Babone, filius Theudaldo, de maternum suum, per donationis titulum condedet : te, sacrosancta basilica domni Petri et Pauli, post obitum meum habere jubeo.

De Marogilo (*dj*), villas Rufiniaco (*dk*) et Marigilo (*dl*), quid (*al.* qui, *Mab.*; quidquid, *Busson-Ledru*) de actione Nunciane ad me pervenerunt (*al.* pervenit, *Busson-Ledru*) pro (*al.* per, *Mab.*) res sanctae aecclesiae quod multum devastavit, et nobis gloriosus domnus Clotharius rex, post obitum ipsius Nonciane concessit : te, sacrosancta aecclesia heres mea, habere jubeo. Locello qui appellatur Lucianus (*dm*), quicquid inibi debet Hisigilo, reicola illa quae est super Ledo fluvium, nomine Bauciallo (*dn*), quem ego de Besthigeselo de Vindocinense et conjuge vel filiastros suos comparavi : basilicae sancti Victuri Cenomannice civitate, cum mancipiis et omni re quod inibi melioratum est, volo esse donatum.

Villa nomine Tauriaco (*do*), portionem illam quem Nuntia inibi tenuit, et nos modo pro (*al.* per, *Mab.*) praeceptionem domni nostri, sicut Marogilo et Rufiniaco tenemus, et ipsa villa Tauriaco, tam portione illa Nunciane qui fuit, et modo ad nostra traditione pervenit, quam et portionem illam, quam Audericum et nepote sui, filius germane suo et germanae suae nobis vendederunt, et ipsum insimul conjunximus : te, sacrosancta aecclesia heres mea, habere jubeo.

Locello quae appellatur Luciacus (*dp*), quicquid inibi de Berthigisilo, vel conjuge sua et filiis eorum comparavi, et ad praesens possidere videor, cum quicquid inibi adjunxi, aut adhuc adjungere potuero : basilicae sancti Petri et Pauli herede me[ae] delego possidendum.

Villas vero sitas in terraturio Dunense (*dq*), hoc est villa Pannonio (*dr*), quem de Johanni abbate, dato pretio, hoc est solidis centum quadraginta comparavi; et villam Macirias (*ds*), quam de Bethone, filio Baddone quondam, similiter visus sum comparasse : ipsas reicolas, tu, dulcissimus nepos meus Sigechelmi, post meum obitum recipias; sic quoque ut post tuum obaedum filium (*al.* filii tui, *Mab.*) inter se equalentia dividant.

Reicolas illas, quas sanctae aecclesiae Suadria, soror Theoderi, quondam episcopi, per suum testa-

mentum dedit, hoc est Luciniaco(*dt*) et Monte(*du*) et postea meo opere ipsas vindicavi : tu, sacrosancta aecclesia heres mea, ad tuam revoces potestatem.

Villa quam de Didone, nepoti Romano, super Ligere comparavi, hoc est dato solidos centum : ipsam rem, quicquid inibi ad praesens habere videar (*al.* videor, *Mab.*), cum domibus vineis, terris, mancipiis et omni portione illa, te, sacrosancta aecclesia heres mea, habere jubeo.

Similiter villa Brea (*dv*), quam michi Theudoaldus vendidit : et ipsam ad tuam revoces dicionem, cum vineis, mancipiis et omni jure suo.

Kairaco (*dw*) villa vero, quam de Eomerio diacono, datos solidos CCC comparavi, et nunc in dicione mea in Dei nomine esse dinoscetur : te, sancta basilica domni Petri et Pauli, quae heredem cum aecclesia nuncupavi, habere decerno, cum domibus, mancipiis, vineis, pratis, silvis cum omni jure suo; et si adhuc inibi aliquid meliorare potuero totum et ad integrum ad tuam revoces potestatem.

Villa Sitriaco (*dx*), quem dato pretio de Leugadie comparavi, cum alio locello qui nuncupatur Blaciacos (*dy*), cum adjacentibus ad se pertinentibus, domibus, mancipiis, vineis, terris, pratis, silvis, vel omni jure earum : te, sacrosancta aecclesia Cenomannica heredem meum, habere praecipio.

Villa Cresciaco et Vallis (*dz*), sicut per epistolas inter me et domno Arnulfo, episcopo Metensis aecclesiae, convenit : in honore domni Stephani, aecclesiae suae, sicut jam per epistolam nostram prius decrevi, post meum obitum, ipsa sancta aecclesia in honore sancti Stephani, ad suam revocet ditionem; et nomen meum in libro vitae, inibi qui tunc tempore pontifex fuerit [scribi *add. Mab.*] jubeat.

Tres partes colonica, quem de ratione Arnoaldo habuimus : ipsam basilicam domni Petri et peculiaris patroni nostri Medardi episcopi, post meum obitum, habere jubeo.

Villa Montiniaco (*ea*), quam Giboaldus, quondam episcopus, tenuit, et postea ad nostram ditionem venit : ipsa cum omni jure suo sancta aecclesia sui esse nec (*al.* sancta ecclesia juris tui esse nunc, *Le Corv.*, sancta ecclesia juris sui esse nunc, *Mab.*) delego atque decerno.

Villas vero sitas in Burgundia, quas nobis gloriosus domnus noster Clotharius rex, et viris Inbradone et Marnehario majoris domus dedit, qui fuerunt Leudegyselo quondam : terciam portionem, quam mihi ex ipsas villas, legitimo ordine, cum ipsis viris illustribus debetur : vos, sacrosancta aecclesia Cenomannicae et basilica sancti Petri et Pauli, heredes meas, equalentia cum ipsis habere volo.

Et villas in Provencia, quas ipse pius rex, inter me et viros illustris Gondolaido et Chugo, de ratione Aureliane dedit, quantum exinde per justitiam vindicare possemus, absque peccatum nostrum, id est, de ipsas villas portionem meam : vos heredes meas, cum ipsis illustris viris, ad vestram revocetis potestatem.

Villa vero quae de ratione Nuntiane, tam in Pectavo, quam et in Erbaticola(*eb*), quam et illas alias villas, quas cum Ghisone compatri meo, in Cadurcino, Limodicino, aut ubicumque in gutia portio Nuntiane nobis exinde legitime reddebantur : te dulcissime compater meus Ghiso, pro amoris affectum et comparatum, una eum nepoti vestro et nostro Thoringo, aequaliter dividendum habere praecipio.

Villas vero, quas, dato pretio, de Dracoaldo (*ec*) episcopo comparavi, et in civem ipsam, ubi praedictus pontifex fuit occias (*al.* occisus, *Le Corv.*, *Mab.*) esse noscuntur : tibi, dulcissime nepos meus Sigechelmi, una cum filiis tuis, praecipio possidendum.

Fedelissimus meus Warnehario et Walcone filio Tedemondi quondam, qui michi fideliter ab adolescentia eorum, vel sanctae aecclesiae, cum integra fide, quod omnibus incognitum non est, desservisse noscuntur : quicquid eis, in terris, mancipiis, vineis, dedi, ut (*al.* aut, *Mab.*) ipso meo tempore visi sunt adquisisse : totum et ad integrum eis volo esse concessum; et filii et filiae eorum, quamdiu vixerint, possideant, et nullus ex eis exinde nichil auferre (*al.* auferat, *Mab.*) jubeo ac decerno.

Quicquid fideli nostro Cherulfo quondam dedimus, in (*al.* vel, *Mab.*) filiis suis hoc ad integrum confirmamus. Fidelissimo amico meo Chadeleno(*al.* Chadaleno, *ms. 11*), quicquid ei hic in Cenomanico dedi : volo et hoc in perpetuo et ille et filii sui possideant; quia omnibus notum est quod fideliter in ministeriis sanctae aecclesiae et jugiter deserviunt (*al.* deservivit, *Mab.*); et tempore vitae suae facere disponit, et justum est ut quicquid ei de jure aecclesiae, vel quae meo labore ad aecclesiae pervenit, semper in eo perpetualiter perduret.

Fideli meo Betoleno, filio Cundeleno quondam, quicquid genitore suo dedero, vel quod postea ipso Betholeno ex nostra largitate est concessum : ipso Betholeno et conjugae suae, vel filiis eorum, in perpetuo volo esse donatum; sic quoque, ut genitrix sua, quotquot et inde (*al.* exinde, *Mab.*) habet, dum advixerit usufructuario possideat; post obitum ipsius, jam dictus Betholenus et filii sui in integrum percipiunt, et semper amici aecclesiae persistant.

Illud itaque rogo atque jubeo, ut quanticumque amici mei vel fideles servientes fuerint, semper eis memor sit nutritura mea, vel benefactum meum, quod, circa illos impendidi, ut et ipsis, post obiutm meum, cura sit ut, cum dies commemorationis meae evenerit, semper inibi adesse debeant, et abbate loci illius solacium praebant, et dicantur (*al.* dicatur, *Le Corv.*, dicant, *Mab.*) : Felix est homo ille, qui amicos bonos relinquid.

Praecipio tibi, dulcissime nepos meus Sigechelmi, et filiis tuis rogo et adjuro per Deum omnipotentem, ut quamdiu vos Deus in saeculo suprestitisse voluerit, una cum conjuges vestras vel sobolis vestris, si sanitas permiserit, semper annis singulis, bis aut ter, sepulturola mea visitetis, et pauperes, in quo potueritis, reficiatis; et hoc adjuro abbate loci illius, ut [t]aliter vos reficiat, et filios vestros honoret, qualiter cognoscit me sancta aecclesia fuisse consolatorem: ut vobis et filiis vestris delectet frequens visitare locum ipsum sanctum, vel meam commemorare memoriam.

Adjuro et rogo domno meo Cabimoaldo (*ed*) episcopo, quia consanguineus meus esse dinoscetur, et eum divina pietas ad sacerdotale culmen perduxit : semper illi memor sit nutritura mea, vel patrociniis sancti Petri, unde ad ipsum honus. Xpristo praesule, ambulavit; ut edomea (*al.* idonea, *Mab.*) sepulturae (*al.* utendo mea sepultura, *Le Corv.*), quandoque me Deus ab hac luce migrare jusserit, suis manibus cum reliquis domnis et fratribus suis, corpus culomeo dignanter sepeliant, ut et de Domini (*al.* ut et a Domino, *Le Corv.*, ut unde Domini, *Mab.*) mercedem conquirant, et in populo laus percurrat. Hoc jubeo tunc archidiacono, ut ipsius domnus qui peccatorem sepelire dignaverint, donent eis caballis pali duo, et poledros congregans duos, et singulos parioculos (*al.* ipsis domnis... donet ipsis caballos passus duos et poledros congregos duos et singulos pareculos, *Le Corv.*) ipsi domni accipiant. Et tu hoc, domne Chaimalde, cum archidiacono dignanter facias, et tibi simili modo, sicut tui fratres accipiant, ut accipias jubemus. Et quamdiu in saeculo te Deus suprestitem esse voluerit, rogo ut ad meam commemorationem digneris venire; et domnus abbas vel congregatio sancti Petri et Pauli dignam tibi honorem impendant.

Hos has liberas liberae suae esse jubeo (*al.* liberos ve esse, *Mab.*) : Lebigiselo cum uxore et filiis : Chinemundo; Chrodosindo cum uxore et infantes; Theodogundi et filio suo Lopo et filia sua Emmane, cum uxore et filiis : Gaviulfo, Hiliano, Picoaldo cum uxore et filiis : filio et filia Maurello. Similiter et famulos meos, qui michi (*al.* inibi, *Mab.*) deservire videntur, tam natione romana quam et barbare; id sunt : Theodane, Bajone, Baudasindo, Mauro, Austrehario, Audisgisilo, Vetegisilo, Bercehano, Quotane, Alagise, Leodegiselo, et filiis Theodonivie. Hujus omnis ad integrum ingenuos esse jubeo, cum omni peculiari eorum quod habent aut deinceps laborare poterunt; et defensionem sanctae basilicae domni Petri et Pauli apostolorum, ubi corpusculo meo in Dei nomen opto requiescere, habere mereantur; ita ut unusquisque, tempore depositionis suae (*al.* meae, *Mab.*) conveniant, et oblata tantum nominis mei ante sanctum altarium offerant vel recenseant, et ministerium qualem egisse visi sunt, unusquisque, in Dei nomen, in praedicta die observent; et abbati loci illius solacium praebeant, et postea in crastinum, abbas det illis dignam refectionem, et unusquisque ad domos eorum revertantur, tam isti quorum nomina hic continentur, vel quos postea de gente barbara comparavi, aut adhuc compare potuero, tam pueri quam puellae, qui a me empti noscuntur; et epistolas eis feci, et ipsi in integra ingenuitate perdurent; et hoc observent quid et phariseorum (*al.* et hoc observent quod et patres eorum, *Le Corv.;* quod et pluris eorum, *Mab.;* quod et pares eorum, *Busson-Ledru*), et toti sub tuitione et defensione sancti Petri perseverent; et das gustaldus (*ee*) qui voluerunt ex ipsis cum ipso abbate consistere vel basilicae deservire de rebus sanctae basilicae ditentur (*al.* dotentur, *Le Corv.*); ut eis melius delectet sepulturolae meae impendere honorem et sanctae basilicae deservire. Et qui hic in Cenomannico terraturio manere noscuntur, defensionem sanctae basilicae domnorum apostolorum Petri et Pauli se habere noscuntur, si necesse fuerit. Et abbas ille, cui basilica sancta ad regendum et gubernandum commissa fuerit, omni tempore, de eo quod inibi a me collatum est, depositionem meum et lumen sepulturolae meae, annis singulis, taliter studeat celebrare, qualiter aliis delectet loca sanctorum in maximis rebus ditare. Quod si abbas ille qui exinde negligens fuerit, cognoscat ante tribunal Xpristi, cum domnis Petro et Paulo apostolis, ex hoc habere actionem (*al.* ultionem, *Mab.*) et perpetuam suscipere dampnationem. Illos vero, quos de ratione aecclesiae, per (*al.* pro, *Le Corv., Mab.*) singulis festivitatibus in albis, per epistolas relaxavi aut relaxavero, sicut epistolae eorum edocent, sub tuitione et defensione sanctae aecclesiae repedeant (*al.* recipiant, *Le Corv.* ; rependeant, *Mab.*).

Et quia casus humanus multos dubios reddit, et ego vereor, ne, quod Deus avertat, devotionem meam iniqua cupiditas, quae malorum radix est, in aliquo frangat : conjuro te, domne sacerdos, quem post me Deus esse voluerit, per illum judicium tremendumque diem, — sic in aeternum beatitudinis praemium adipiscas, et non cum Juda dampnationis partem adquiras! — ut in omnibus, voluntatis meae arbitrium impleas; vel dum te Deus superstitem esse voluerit, custodire intendas omnia. Tamen libertatem dabit perpendere, qui voluntati suae judicium firmiter desiderat permanere. Rogo, cum testamentum meum a domnis et comprovintialibus meis fuerit apertum, tunc per manum archidiaconi, centum solidi per domnum episcopum Turonicae civitatis, ad sepulcrum domni et peculiaris patroni mei sancti Martini antistitis, ubi comam deposui, et annis singulis tributum meum ibidem reddidi, transmittantur.

Similiter ad basilicam sancti Albini (*ef*) antistitis, per manum Andegavi pontificis, solidi quinquaginta dirigantur, quos soli[dos] per sacellos, separatim cum brevicellis sigillatis, ad unumquemque locum, sicut superius memini, in manu, fideli dispensatori commendavi, sicut pagina testamenti mei eloquitur dispensandos.

Tibi vero, archidiacone, demando atque praecipio, ut per omnes basilicas quae circa civitatem nostram esse noscuntur, hoc est : basilicae sancti Victurii peculiaris patroni mei, dabis solidos XX : basilicae domni Vincentii, ubi sanctus Domnolus episcopus requiescit, in honore ipsius martyris vel domni antistitis, dabis solidos XX : basilicae sanctae Mariae vel Sanctae Crucis dabis solidos X : idemque basilicae sancti Richomeri, solidos X : basilicae sancti Juliani episcopi, aut caballum aut in aurum, dabis solidos X : basilicae sancti Hilarii dabis solidos V : ad oratoria domni Martini, domni Victorii, vel sancti Petri intra muros, dabis in aurum aut in caballos solidos V : basilicae sancti Stephani martyris, aut in aurum, aut in caballos dabis solidos V.

Similiter volo ac jubeo, ut omnibus clericis nostris, qui hic in aecclesia deservire noscuntur, de quibus aut in quibuslibet rebus : quinquaginta solidos dones. Illud vero specialiter rogo, ut in superscripta loca, ubi aliquid, non ut decuit, sed in quantum virtus praevaluit, delegavi, nomen meum ac sacerdotes illorum in libro vitae jubeant adscribere, et per singulas festivitates recitari.

Libet (*al.* licet, *Le Corv., Mab.*) superius hoc intimare debueram, quid cineribus meis deservire deberent; sed quia non habui integre perscrutatum de familia mea, quorum hoc agendum committerem; ideo michi convenit, ut de quantiscumque villis sanctae basilicae domni Petri et Pauli heredis meae delegavi possidendas, ut singulos condomas de unaquaque villa qui nitidiores esse noscuntur, et nos vel basilicae sanctae fideliter deserviunt, volumus nomina eorum in una epistola conscribere, et manu nostra firmare, ut integro relaxentur a servitio, et ipsis una pariter cum abbate, de sepulturola mea, tam de luminario quam de cineribus meis, integra eis sit cura usque die ultimo vitae eorum; tam illi quam soboles qui ex ipsis fuerant procreati, in perpetuo debent cum integra diligentia deservire, et ingenuitas status illorum sub defensione ipsius abbatis debeat perpetualiter perdurare.

Sed quia nos de familia sanctae aecclesiae nichil nec cineribus nostris, nec dispositione facienda praesumimus injungi aut relaxari, sicut domni et antecessores nostri fecerunt; simili modo jubeo, ut si aliquid (*al.* aliqui, *Le Corv.*) michi minime in mente fuerint de meis famulis, aut germani mei Bertulfi quondam, et haec (*al.* nunc, *Le Corv.*) in Cenomannico manere videntur, toti absoluti sunt (*al.* sint, *Le Corv.*) a servitio, et defensionem vel tuitionem sanctae basilicae domni Petri et Pauli, sicut reliqui liberi mei, habere mereantur. Illos vero quos de captivitate redemi, et ante ingenui fuerunt, et modo pro pretio servire videntur, tam viri quam mulieres de villa Boalcha, omnes a servitio relaxentur. Ad matriculas capitalis (*al.* capituli, *Le Corv.*) in civitate vel qui per basi[li]colas sunt, per manus archidiaconi, quinque solidos jubeo dari.

Quia deliberationis meae arbitrium opto per hunc testamentum firmiter conservare, ideo conjuro vos, domni et pontifices, per sanctum apostolatum quem divina traditione accepistis, ubicumque necesse fuerit, basilicae meae vel abbati loci illius semper solatium praebeatis; et tale consilium domno et successori meo instruite, ut de id quod sanctae basilicae, in honore domni Petri et Pauli apostolorum,

pro animae meae remedium deputavi, nichil exinde minuet (*al.* minuat, *Le Corv.*, *Mab.*); nec per qualibet occasione aliquid debeat fraudare : quia ego nullum dispendium me sanctae aecclesiae generasse cognosco. Similiter conjuro vos, omnes, per victimas (*al.* victorias, *Le Corv.*, *Mab.*) clementissimorum principum, qui in saeculo virtutem agendi apud ipsos domnos et principes nostros habetis, ut si necesse fuerit, semper defensionis vestrae auxilium huic paginolae non negetis.

Adhuc parva memoravi quod valide in oblivone tradidi. Domnum vero Diablentes (*eg*) quam meo opere aedificavi, cum curte et stabulum et ortus et colonicas, quicquid eundique, tam de Bosone presbytero quam de heredis Eboleno, Trilono (*al.* Eboleni, tribuni, *Le Corv.*) loco quae ducitur Calviaco (*eh*), vel undique in opidum Diablentis, juxta ripam Aroene(*ei*) fluviolo comparavi, tam terris, mancipiis, silvis, pratis et omnes jure suo, cum Taxonaria (*ej*), quam vindicavi contra Leutchero et heredes suos : totum et ad integrum, te, sacrosancta aecclesia heres mea, habere volo; excepto res antiquas sancta[e] aecclesia[e] Diablenticae, idemque et portiones illas quas michi Gunherus (*al.* Guntherus, *Mab.*) in omnes res suas, per donationes contulit : et ipsum conjunctum apud ipsam casam Diablenticam, te, sacrosancta mater et heres mea aecclesia, habere decerno, Casellas illas quas bonae memoriae Domnigisilus diaconus ex nostro munere habuit, et ipsi pauper inibi aedificavit, et nos post illius obitum, dulcissimo nepoti nostro Leudochramno concessimus, cum omnes casellas, custicella, vineola, campellos, et quod ibi ipse diaconus habere visus fuit, cum mancipiola illa qui inibi habere videntur : volumus ut ipse nepos noster, dum pro amore nostro frequens ad basilicam sancti Petri et Pauli apostolorum venire deliberat, sicut et nos in testamentum scripsimus, volumus ut ipsas, cum gratia pontifice successore nostro, semper possideat; sic quoque ut post obitum illius ad jus sanctae aecclesiae revertatur.

Nam et ego in praesenti denuntio, ut si quis contra hanc voluntatem meam venire temptaverit, excommunicatione perpetua feriatur, et in (omitt. *Le Corv.*, *Mab.*) tale in ipsum Dei (*al.* Deus, *Mab.*) judicium ostendat, ut lepra Naaman percussus, terra ipsum sicut Dathan et Abiron absorbeat; et sic ultio divina in illum appareat, et in praesenti saeculo se male egisse cognoscat, et in futurum judicium, numquam remissionis veniam consequatur.

Si quae litture si quae caraxature, si quae litterae adjectae sunt vel detracta, ego feci fierique jussi, dum meam michi saepius praelego voluntatem; et omnia per singula recognosco vel emendo. Ut lex edocet, septem virorum honestorum subscriptionibus et sigillis credidi muniendum, et pro totius rei firmitate atque stipulatione adnecti praecepi.

Actum Cenomannis in civitate, die et anno superius comprehenso.

Bertichramnus in Xpristi nomine, acsi indignus episcopus, testamentum meum, quem filio meo Ebbone notario scribendo dictavi, relegi et subscripsi.

Guntinus honoratus subscripsi, rogante Domno Bertichramno. — Dado, rogante domno Bertichramno, subscripsi. — Signum Gaerinus, rogante domno Bertichramno, subscripsi. — Ibbolenus, rogante domno Bertichramno, subscripsi. — Gaddo, rogante domno Bertichramno, subscripsi. — Signum Hugo honoratus subscripsi. — Ego Ebbo notarius, jubente domno meo Bertichramno episcopo et ipso praesente, hoc testamentum scripsi, relegi et subscripsi, notavi diem.

Similiter ego Bertichramnus episcopus rogo filio meo archidiacono, ut cum testamentum meum apertum fuerit, ipso prosequente, gestis municipalibus secundum legem faciat alligari, quo semper firmiter perduret.

a. *Bonalpha*, Bonnelles (Seine-et-Oise).
b. *Sta[m] pense*, Étampes (Seine-et-Oise).
c. *Sequalina* ou *Aequalina*, *Equalina*, *Equilina (silva)*. La forêt d'Yveline, près de Rambouillet.
d. *Frédegonde*, troisième femme de Chilpéric Ier, née vers 543, morte en 597.
e. *Cultura*, Coutures (Loir-et-Cher), sur le Loir.
f. *Ingoberge*, femme de Caribert Ier, roi de Paris, née en 519, morte en 589.
g. *Magnulfus*, frère d'Ingoberge, mentionné par Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, l. VII, c. XXVII, XXXII; un évêque de Toulouse, nommé Magnoaldus, est représenté au concile de Mâcon, en 585.
h. *Celonica (villa), in territorio Tricurino*. Dans le pays de Tréguier (Côtes-du-Nord).
i. *Farum Vicinoniae* (on trouve aussi *Favisnonia*, *Farisnonia*), Feuvillaine, Feux-Villaines, à Saint-Pierre-de-la-Cour (Mayenne).
j. *Bructiago*, Brossay (il y en a plusieurs dans la Mayenne) non loin de Feuvillaine.
k. *Brea*, Brée (Mayence), sur la Jouanne.
l. *Wibriaco*, lieu disparu qui touchait à la Couture, au Mans.
m. *Nimio, in territorio Parisiaco*, Nijon.
n. *Frontanito, ad plastarias*, un Fontenay, près de Paris, dans le voisinage de plâtrières.
o. Les bollandistes soutiennent que Bertrand était trop jeune (environ huit ans), à la mort de Clotaire Ier, en 561, pour recevoir de ce roi une *villa*. S'il s'agit de Clotaire II, né vers 583, Bertrand, encore laïque à trente ans, n'aurait pu recevoir les ordres de saint Germain, évêque de Paris, mort en 576. On ignore absolument la date de la naissance de Bertrand, ce qui détruit tout le raisonnement précédent.
p. *Stanpense*, l'Étampois.
q. *Burdigaliase*, le Bordelais.
r. *Crisciaco*, Crécy-sur-Marne (Seine-et-Marne) et mieux Crécy-Coupé (Eure-et-Loir).
s. *Villa Thedonae*, peut-être Villepion, actuellement château, commune d'Atenay (Loiret), ou bien Thionville (Seine-et-Oise).
t. *Colonica homine Telate*, un Teillais, vers l'Orléanais.
u. *Buresaco*, Boursay (Loir-et-Cher).
v. *Wastinense*, le Gâtinais, dans le Loiret.
w. *Warnachaire*, maire du Palais en 612, sous Thierry II, roi de Bourgogne, d'Orléans et d'Austrasie, mort en 626.
x. *Columbaria*, une Colombière quelconque.
y. *ad Sanctam Crucem*, Sainte-Croix-lès-le-Mans.
z. *Pontileuga*, Saint-Martin de Pontlieue.
aa. *Dolus*, peut-être Dolus (Charente-Inférieure).
ab. *Gaviaco*, probablement Joué-l'Abbé (Sarthe), ou peut-être Joue, commune d'Andouillé (Mayenne).
ac. *Colonica*, Coulonges en Saint-Fraimbaut de Prières. toujours nommé entre Alençon et Vieuvy-en-Ceaulcé,
ad. *Landolenas*, villa différente de celle qui sera mentionnée plus loin sous le même nom.
ae. *Ferrensis*, probablement Ferré, en Martigné (Mayenne).
af. *Cellis*, Les Celles, à Sainte-Sabine (Sarthe); voir Coutard, *Essais de toponymie mancelle, Sainte-Sabine*, p. 23-24.
ag. *Samarciago*, probablement Marcé, à Trangé, près du Mans.
ah. *Campo Chunane*, La Chouanne. Il y a actuellement deux lieux portant ce nom, l'un à Yvré-le-Pôlin, l'autre à Saint-Ouen-en-Belin. On trouve dans les anciennes cartes le gué de la Chouanne, sur le ruisseau des Filletières.
ai. *Ludina*, le chapitre du Mans possédait autrefois la Ludinière à Saint-Jean-des-Échelles (Sarthe).
aj. *Comariago*, Comerais, en Ballée (Mayenne).
ak. *Piciniaco*, peut-être Peigné, à Sougé-le-Ganelon (Sarthe).
al. *Hiliaco*, peut-être Hillieux en Saint-Georges-sur-Erve (Mayenne).
am. *Morenaco*, peut-être Mornac dans les Charentes.
an. *Methense*, peut-être le pays des Mées (Sarthe), ou le Mée (Eure-et-Loir).
ao. *Voligione*, peut-être Vouzon (Loir-et-Cher).
ap. *Gontran*, fils de Clotaire Ier, mort en 593.
aq. *Chilpéric Ier*, frère de Gontran, mort en novembre 584.

ar. Neolo, peut-être Neulan, pour Meulan (Seine-et-Oise).
as. Walionno, Gaillon (Eure).
at. Bertrude, deuxième femme de Clotaire II, morte en 618.
au. Cella (Penpinas [villa nomine] quae appellatur Cella), La Celle.
av. Seuva, probablement la Sauve, près de Bordeaux.
aw. Ripariola, un Riverolle ou Rivarolle, près de la Sauve (Gironde).
ax. Briomilia, peut-être Brigueil (Charente).
ay. Castolione, sita in Santonico, un Châtillon, en Saintonge.
az. Berthelaico. On rencontre, à Bourges, en 672, un abbé Barcelaicus; voir *Anal. boll.*, t. XVII, p. 373.
ba. Crisciago, peut-être Croisset (Seine-Inférieure).
bb. Botilo, La Bouille ? (Seine-Inférieure).
bc. Bualo, dans l'Étampois.
bd. Fontanido [Fontanetum ?], Fontenay, près de Paris.
be. Sur ce passage, voir *Dictionn. d'archéol. chrétienne*, t. VI, au mot : *Germain-des-Prés.*
bf. Bobane, ou bien Saint-Germain-sur-École (Seine-et-Marne), ou bien Boinville (Seine-et-Oise).
bg. Cramteno, pour *Caranteno*, probablement le territoire de Charenton, près de Paris.
bh. Vedantia, probablement Vincennes.
bi. Ruilione, Rouillon, près du Mans (Sarthe).
bj. Calimarcense (terminum), de *Callemarcius*, Chaumar, ferme en Rouillon, près du Mans.
bk. Salovera, Souvre, à Allonnes, près du Mans.
bl. Condomas, peut-être un Cosne (Sarthe).
bm. Arenas, les Arénes, sous les murs du Mans.
bn. Pontileugua (Pontileuga, Ponteleuga, Pontumleuga, dans le même acte), Pontlieue, aujourd'hui grand faubourg du Mans.
bo. qui est ad confluentis; au confluent de l'Huisne et de la Sarthe.
bp. Vatinolonno, Ganelon; il y en a deux : vers Sougé-le-Ganelon (Sarthe) et vers Montigny-le-Ganelon (Eure-et-Loir).
bq. Bariaco, Cambariacus, Cambrai, à Saint-Christophe-du-Jambet (Sarthe).
br. Stivale (Aestivale, Vivale), Estival-lès-le-Mans (Sarthe).
bs. Théodebert II, né en 586, roi d'Austrasie en 596.
bt. La chapelle de Saint-Michel était une des tours gallo-romaines de l'enceinte du Mans, auprès de la cathédrale actuelle. A côté se trouvait la maison bâtie par saint Bertrand, qui a fait place à l'escalier dit monumental.
bu. Grandefontana, Grand-Fontaine, en Ruillé-Froidfond (Mayenne).
bv. Conadaco, Connay (Mayenne).
bw. Colicas, Coudrières ?
bx. Murocincto, peut-être Meurcé (Sarthe).
by. Chaimoaldus (Haimoaldus), évêque de Rennes, L. Duchesne, *Fastes épiscopaux de la Gaule*, t. II, p. 341.
bz. Malaricus vivait du temps de saint Domnole. Voir le testament de ce dernier.
ca. Patriliaco, un Parillé, près de la Chouanne.
cb. Monciaco, Moncé-en-Belin (Sarthe).
cc. Condacense, pour Condatense; le territoire de Condé, nommé au même endroit Condite : c'est Malicorne (Sarthe).
cd. Licinius, évêque d'Angers, vivait en 601, il était mort en mars 616.
ce. Cariliacensis, probablement Carriès, à Marçon (Sarthe).
cf. Sabonarensae, Savonnières, villa à Saint-Georges-de-la-Couée (Sarthe).
cg. Logiagas, Les Logis. Il existe « les Logis » à Thorée (Sarthe).
ch. Noginto, Nogent-le-Bernard (Sarthe).
ci. Nova-Villa, Neuville-sur-Sarthe (Sarthe).
cj. Antoniaco, Antoigné (Sarthe).
ck. Monasteriolo, probablement Montreuil-sur-Sarthe, actuellement réuni à Neuville-sur-Sarthe (Sarthe).
cl. Taletense. La comparaison des deux passages du testament montre que Telate est pour Taletum ou Taletense pour Telatense.
cm. Blacciago, Plassac (Gironde), près de Blaye.
cn. Il ne s'agit pas seulement d'Aunulfus, mais aussi de son père Maurilio, qui s'étaient partagé la villa nommée Blacciago et qui, après avoir reçu l'extrême-onction, léguèrent chacun leur part aux Églises de Bordeaux, de Tours et d'Angoulême.
co. Vincentiane, près de Plassac (Gironde).
cp. Floriaco, inter duo maria, l'un des Floirac, près de Bordeaux, sur la rive droite de la Garonne.
cq. Marciliaco, probablement *Marciliaco*, Marcilly (Mayenne).
cr. Diablentas, Jublains (Mayenne).
cs. Pocileno vico. L'adjectif *Pocilenus* suppose un *Pocile* qui est devenu, croyons-nous, Pezé (à Yvré-le-Pôlin). *Pocilenus* a donné le Pôlin, qui comprend actuellement deux paroisses, Parigné-le-Pôlin et Yvré-le-Pôlin.
ct. Pauliacum, un Poillé quelconque, peut-être Poillé-sur-Vègre (Sarthe).
cu. Vico Berulfo, Bérus (Sarthe).
cv. D'après Théodulfe, qui en parlait *de visu*, au commencement du IXe siècle, il n'y avait aucun gué sur la Sarthe, sous les murs du Mans.
cw. Charisago, Cherisay (Sarthe).
cx. Silviago, un Sougé, probablement le Ganelon (Sarthe).
cy. Stirpiaco, un Etriché vers Sougé-le-Ganelon (Sarthe) ou plus loin vers la Mayenne.
cz. Landolenas, deux villas différentes de ce nom, données l'une à la Couture et l'autre à Saint-Germain-des-Prés.
da Graciaco, Grazay (Mayenne).
db Ruilione, Rouillon, près du Mans (Sarthe).
dc Comanico, peut-être le pays de Comminges.
dd Reicola quae app. Fontanas, inf. term. Alaunense, Les Fontaines, dans le voisinage d'Allonnes.
de Redonatiogo ou *villare Donatiaco;* le manuscrit donne les deux leçons et il existe dans la Mayenne un Renazé et un Denazé.
df Bonalcha, Bonnelles (Seine-et-Oise).
dg Biturivo, Bourges (Cher).
dh Voeriomno, peut-être Voiron (Isère).
di Nociogilos, et quelques lignes plus haut, *Nogiogilo.*
dj Marogilo, peut-être Mareil-en-Champagne (Sarthe).
dk Rufiniaco, Roufigny, Roufigné ou Roufignac.
dl Marigilo, peut-être Mareil-sur-Loir (Sarthe).
dm Lucianus pour *Luciacus*, un Lucé, de la Sarthe.
dn Bauciallo, super Ledo fluvium. Il y a Boisseau (Loir-et-Cher), mais un peu loin du Loir.
do Tauriaco, Thoiré.
dp Luciacus, un Lucé, de la Sarthe.
dq Dunense, le Dunois.
dr Pannonio, nous ne trouvons que Panon, près de Mamers, que saint Bertrand place dans le Dunois.
ds Macirias, Mezières, canton de Brou (Eure-et-Loir).
dt Luciniaco, Lucé, dans la Mayenne.
du Monte, Mont (?).
dv Brea, Brée (Mayenne).
dw Kairaco, probablement Cherré (Sarthe).
dx Sitriaco, probablement Chitray (Mayenne).
dy Blaciacos, peut-être Blozé, commune de Montenay (Mayenne).
dz Vallis, un Laval du côté de Metz.
ea Montiniaco, un Montigny quelconque.
eb Erbaticola, le pays d'Herbauge (ancien Poitou).
ec Mabillon ajoute en marge : *Ausciensi*. Le *Cartulaire noir* de la cathédrale d'Auch, compilé dans la seconde moitié du XIIIe siècle, mentionne sur sa liste épiscopale deux archevêques *Dracoaldus* qui auraient vécu au VIe et au VIIe siècle. L. Duchesne, *Fastes*, t. II, p. 93-97, n'a pu les classer. L'existence du premier semble incontestable : on peut l'identifier avec celui du testament de saint Bertrand.
ed Cabimoald doit être le même que *Chaimoald* ou *Haimoald*, évêque de Rennes, déjà mentionné.
ee Das gastaldus, Le Corv., Mab., ce mot signifie « gardien préposé ». *Das* doit être l'article.
ef Saint Aubin, évêque d'Angers, mort vers 550.
eg Diablentes, Jublains (Mayenne).
eh Calviaco. Il y a eu autrefois un Chaugé dans le territoire de Jublains, sans doute le *Calgiacum* du Cartulaire d'Evron.
ei Aroene fluviolo, l'Aron, affluent de la Mayenne.
ej Taxonaria, Les Tesnières, à Marcillé (Mayenne).

XXI. Saint Hadoin. — On trouve son nom orthographié *Chadoenus, Caduindus, Clodoenus, Hadwinus, Hadoendus, Chadoin, Hadoind, Hardoin;* il succéda à saint Bertrand vers 623 ou 624 et gouverna l'Église du Mans pendant une trentaine d'années (623-653). Cet évêque fonda ou autorisa la fondation de divers

monastères, spécialement celui de Saint-Longis : *Sanctus Loncgisilus cellam seu monasterium in condita Sagonense, prope Mamertum, in loco qui dicebatur Buxidus seu Busiacus* [1], et celui d'Evron.

Pendant son épiscopat, Hadoin assista au concile de Reims (627-630) [2], à celui de Clichy (627) et se fit représenter au concile de Chalon-sur-Saône, en 650, par son délégué l'abbé Chagnoaldus [3].

Le 8 des ides de février (6 février) 643, l'évêque dicta son testament dont nous parlerons plus loin; il mourut le 13 des calendes de septembre (20 août) et, selon son désir, fut enterré dans l'église de Saint-Victeur où reposaient déjà un certain nombre de ses prédécesseurs [4].

L'auteur d'un récit intitulé : *Translatio beati Juliani episcopi*, récit composé peut-être dans le cours du XIe siècle [5], raconte qu'au IXe siècle, lorsque saint Aldric releva les corps des évêques du Mans, on retrouva celui de saint Hadouin absolument entier avec ses habits pontificaux [6]. Le continuateur des *Gesta Aldrici* affirme, au contraire, qu'on découvrit seulement la plus grande partie de son corps [7]. Le texte dit *integrum*, ce qui ne veut rien dire de plus que « entier ».

XXII. Testament de saint Hadouin, évêque du Mans. — Hadouin ne nous est connu que par les *Actus pontificum Cenomanensium;* il occupa le siège épiscopal pendant une période de trente années environ (vers 623-vers 653). On rencontre sa souscription aux conciles de Reims (627-630), de Clichy (627), et celle de son représentant Chagnoaldus au concile de Chalon-sur-Saône (639-654). Son successeur Béraire apparaît pour la première fois vers 658 (ou 659) dans une charte de Clotaire III.

Le testament authentique de saint Hadouin a été publié pour la première fois — sinon en entier, du moins en grande partie — par Barnabé Brisson. Il en avait trouvé le texte sur d'anciens parchemins qui lui avaient été communiqués par François Grudé, sieur de La Croix (La Croix du Maine) : *Proferans*, dit-il, *testamentum a me in vetustis schedis quas mihi Cruceus noster utendas dedit, repertum. Ejusmodi namque manuscriptas, et vel fugientibus literis et interdum prope ad internecionem deletis literis exaratas membranas, ab ineunte aetate curiose investigasse, et etiamnum, prout sors fert, non sine taedio et temporis, in his otii angustiis, jactura, evolvere me inficior... Testamentum autem cujus praeconium facio Hadoindi est Cenomanicae urbis episcopi.*

Le testateur institue pour héritier l'Église du Mans et attribue des legs aux monastères de Saint-Victeur, des Saints-Pierre-et-Paul (la Couture), de Saint-Vincent et de Notre-Dame d'Evron (*de Aureonno*), ainsi qu'à *Chadonnus* qu'il qualifie *defensor noster*, à *Bodilo* désigné comme *filius et parens noster*. C'est *Bodilo* et *Andrannus* qui sont exécuteurs testamentaires. La pièce est d'assez peu postérieure au testament de saint Bertrand pour qu'on puisse s'attendre à y rencontrer des formules identiques ou analogues. La contexture rappelle celle du testament précédent, il se termine par un codicille relatif à la mise à exécution et à l'insertion aux *Gesta municipalia*. Outre les ressemblances frappantes, il existe entre les testaments de Bertrand et d'Hadouin des différences suffisantes pour qu'il soit invraisemblable que le premier ait servi de modèle au second. Hadouin n'institue qu'un seul héritier, au lieu de deux qui se partageront les biens de Bertrand. Celui-ci énumère tout ce qu'il laisse aussi bien aux légataires qu'aux héritiers, tandis qu'Hadouin ne désigne que les biens qu'il attribue à d'autres qu'à son Église; les libéralités faites à la cathédrale ne sont mentionnées que par prétérition. On relève des formules identiques, mais ce sont celles qui devaient se trouver à cette époque à peu près dans tous les testaments. Le codicille du testament de saint Hadouin est sans équivalent dans celui de saint Bertrand. Enfin, la date et les noms des témoins diffèrent. Le testament de Bertrand est du 6 des calendes d'avril, la trente-deuxième année de Clotaire et contient sept témoins dont le notaire, tandis que le testament de saint Hadouin est du 8 des ides de février, la cinquième année de Clovis II et contient sept témoins, plus le notaire, et sept autres, dont plusieurs diffèrent des premiers, pour le codicille et parmi ces quinze noms, pas un seul semblable à ceux de saint Bertrand.

A propos de ces noms de témoins, il semble, que le texte des *Actus* soit altéré : il porte : *Cadulfus subscripsi; Ordinante domno Hadoindo episcopo, hoc testamentum Redditus scripsit et subscripsit.* Or c'est *Cadulfus*, d'après le texte, qui a écrit la pièce : *eumque Cadulfo diacono scribendum dictavi.* On doit donc peut-être lire : *Redditus subscripsi. — Cadulfus ordinante domno Hadoindo episcopo scripsit et subscripsit.* Cette dernière formule devient ainsi semblable à celle qui termine le *mandatum* ou codicille annexé au testament.

Actus Pontificum Cenomanensium (XIIe siècle), bibl. du Mans, ms. *224*, fol. 49 v°. — Copies du XVIIe et du XVIIIe siècle (bibl. du Mans, ms. *11*, fol. 140 r°; *226 bis*, fol. 23 v°; *226 ter*, p. 70; Bibl. nat., Baluze, t. 45, fol. 84 v°, *lat. 10037*, p. 36). — Barnabé Brisson, *De formulis et solemnibus populi romani verbis*, Paris, 1583, p. 771 (d'après une source perdue). — Le Corvaisier, *Histoire des evesques du Mans*, 1648, fol. 236 (d'après une source perdue). — Mabillon, *Vetera analecta* (1682), in-fol.; 1723, p. 267 (d'après le ms. *224*). — *Acta sanct.*, addend. ad diem XX januar. (d'après une source perdue). — *Annuaire de la Sarthe*, 1841, p. 69 (d'après le ms. *224*, extraits). — J.-M. Pardessus, *Diplomata, chartae*, t. II, p. 69. — Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans* (845), instrum., p. XXXVIII (d'après le ms. *224*). — *Gallia christiana*, t. XIV (1856), instrum., col. 121 (d'après le ms. *224*). — Busson et Ledru, *Actus pontificum* (1029), p. 157 (d'après le ms. *224*). — Voisin, *Vie de saint Julien et des autres confesseurs*, 1844, p. 363 (traduct. franç., d'après Le Corvaisier). — Bréquigny, *Table chronologique des diplômes* (1769), t. I, p. 56.

Testament de saint Hadouin

In nomine Domini nostri Jhesu Xpisti et Spiritus Sancti, VIII idus februarias, in anno V, regnante gloriosissimo Clodoveo rege (a), ego Hadoindus, acsi indignus, tam[et]si peccator, episcopus sanctae Dei aecclesiae Caenomannis civitate, sanus, Deo propitio, mente et corpore, sanoque consilio,metuens casum humanae fragilitatis, testamentum condidi eumque Cadulfo diacono scribendum dictavi. Quod testamentum meum, si quo casu, jure civile aut praeturio, vel alicujus novae legis interventum valere nequiverit, ac si ab intestato, ad vicem codicellorum valere eum volo et valeat. Itaque, si quando ego, Hadoindus, suprascriptus episco-

[1] La charte de fondation est réputée fausse; cf. J. Havet, *Œuvres*, t. I, p. 368. — [2] Sirmond, *Concilia antiqua Galliae*, 1629, p. 480. — [3] F. Maassen, *Concilia aevi merovingici*, p. 201, 203, 214. — [4] *Actus*, édit. Ledru, p. 141. — [5] Cf. *La province du Maine*, 1896, t. IV, p. 105. — [6] *Actus*, p. 61 : *Rursus invenit corpus sancti Haduindi, duodecimi ejus civitatis episcopi et confessoris, ut referunt, natione Scoti, quem integrum, una cum sacerdotalibus vestimentis quibus sepultus fuerat, reperit.* — [7] *Gesta Aldrici*, édit. Froger, p. 124 : *maximam partem corporis sancti Haduindi.*

pus, e rebus humanis excessero, debitum venturi temporis complevero : tunc, tu, sacrosancta aecclesia Caenomannis, heres mea esto: heredemque meam te esse constituo, ita ut ubicumque aliquid per hunc testamentum meum dedero, legavero, dareque jussero, et ut datus fiat, prestitor (*al.* praestetur, *Briss.*, *Mab.*) fidei tuae heredem me committo. Dono tibi, sancta ac venerabilis mater aecclesia Caenomannica, in honore sanctae Mariae et domni Gervasii et Prothasii martyrum, villam juris mei, cujus vocabulum appellatur Avesa (b), quam datis rebus propriis meis comparavi, cum domibus, aedificiis, mancipiis, vineis, silvis, pratis et pascuis quantumcumque in ea loca aspicere videtur, cum colonis, et integro termino suo : ad jus et dominationem vestram revocetur perpetualiter possidendum. Similiter, basilica domni Victurii, ubi ipse domnus requiescere dinoscitur et, si meruero, inibi sepulturam habere desidero : dono inibi villa nuncupante Aceruco (c) quam dato pretio comparavi; cum domibus, mancipiis, vineis, silvis, pratis et pascuis; excepto aliquid (*al.* exceptis his quos, *Briss.*, *Mab*), pro animae meae remedio ingenuos fieri praecepi; totum et ad integrum praefata basilica, post meum discessum, suae potestatis faciat revocare perpetua dominatione possidendum.

Per ea vero conditione, dono sanctae basilicae domni Petri et Pauli apostolis, quem domnus Bertichramnus, quondam episcopus, ad oppidum Caenomannicae civitatis, suo opere aedificavit : villam proprietatis meae Iscomodiaco(d), sitam in pago Belim(e), quam data pecunia, de Ausereno et genitrice sua comparavi, ut hoc ministri ejusdem, post meum transitum, teneant, possideant, et futuris facere cui voluerint, derelinquant. Similiter dono ad ipsa sancta basilica domni Petri et Pauli apostolis, villas quibus nomina sunt : Taudiniaco (f), Martiniaco (g), quam Lupus quondam per beneficium nostrum tenere visus fuit; hoc suprascripto basilica, post nostrum discessum, cum omni integritate quod ad ipsas villas aspicere videtur, ministri nostri jam dictae basilicae de praesente percipiant dominandum.

Simili modo dono basilicae domni Vincentii martyris, quam Domnolus, sanctae recordationis episcopus, suo labore construxit, villam juris mei Pratellus (h), cum omni integritate, quantumcumque inibi Domnola visa fuit habuisse. Simili modo dono basilicae domne et sanctae Mariae Aureonno vico (i) quem Agobertus, abbas Diriaginsis (j), simul aedificavit, et Jona villa, quae fuit Sigulfo presbytero, et ejus fidelis noster Adder (k) per nostrum beneficium habere videtur; pariter et mansionem ad prope ipsa Jona, quem Lupus quondam tenuisse visus fuit, ipsius Chaddono volumus esse concessum; si tamen filios habuerit, in eorum permaneat potestate; et si quidem filios non habuerit, post suum transitum, ad jus et dominationem domne Mariae de Aureonensi vico (l) revertatur perpetuis temporibus dominandum. Similiter villa Lastemariaco (m), quam ex munificentia nostrum, ipsius fidele nostro Chaddono defensore concessimus; voluntas mea est, ut dum advixerit, hoc usu possideat; post ejus discessum, cum omni re meliorata vel superposita sanctae, basilicae Aurionense (n) vico revertatur; similiter et Pauliaco (o), qui fuit Roccoleno, partis jam dictae basilicae domne Mariae, ejusque temporibus possidere decernimus. Idemque villa Baudiace (p) ex comparatione legitimos nostros directionibus revocavimus tam terris, domibus, mancipiis, silvio, pratis et pascuis, accolis, cum omnibus integro terminum, praefatae sanctae basilicae ejusque ministri in perpetuum a die praesente jure suo recipiant. Simulque et villa Driaco (q) ad oppidum ipsius basilicae, cum colonica Lamariaco (r) antefate sanctae basilicae sanctae Mariae pro nostra interveniendum peccata : similiter Ausciaco (s), qui fuit Ructulfo, et hoc quod de Edeberto commutavimus : simili modo Auliaco et Castra (t) : similiter villa Commetas, quam de illustri matrona Modenane, data nostra pecunia, comparavimus, cum domibus, aedificiis, terris, mancipiis, silvis, ac pascuis, basilicae illius domne Mariae Auronianensis vico conscribimus. Appiaco (u) colonia, simili modo villa Frigida Fonte (v), cum omni integritate, vel aspicientes, ad se pertinentes, cum domibus, aedificiis, mancipiis, tam servos quam et ingenuos, litis, accolis, terris, vineis, silvis, pratis et pascuis, aquis, aquarumve decursibus omni re inexquisita, ut a die praesente, antefatae sanctae basilicae domne Mariae, pro nostra intervenienda peccata, ut Dominus noster Ihesus Xpistus quantitate nostris delictis concedere dignetur, illuc esse proficiendum. Similiter Vernicella (w), cum omni jure et termino suo, vel colonica ad se pertinentes, ad ipsam sanctam basilicam proficiat in perpetuum.

Et si aliquis exinde epistolam, quasi a nobis factam, protulerit, vacua et inanis permaneat. Et ita nobis convenit, ut superius intimare ut quicumque facta nostra, de propinquis aut de heredibus nostris, cartam aliquam, quamvis bonorum hominum manus roborata, ut cupiditas suadet, protulerit, vacua et inanis permaneat; et illam maledictionem percipiat, ut superius est comprehensum.

Villa Fontanas (x), in pago Silviacinense (y), filius et parens noster Bodilo, dum superstes fuerit, locellum illum tempore vitae suae teneat ac possideat.

In Xpristi nomine Hadoindus, etsi peccator, episcopus, hoc testamentum, quod ex devotione fieri rogavi, relegi et subscripsi.

Rensindus subscripsi — Berteghiselus subscripsi. — Marsus subscripsi. — Autliber subscripsi. — Saighrannus subscripsi. — Audobertus subscripsi. — Cadulfus subscripsi. — Ordinante domno Hadoindo episcopo, hoc testamentum Redditus scripsit et subscripsit (z).

Domno magnificis in Xpisto et sanctae aecclesiae filiis Bodilono et Audranno, Hadoindus episcopus rogo et supplico caritati vestrae, ut, cum me Dominus et creator omnium de hoc saeculo migrare praeceperit, Caenomannis civitate ire [1] faciatis ; et ibi testamentum meum, cum apertum fuerit, vos prosequentibus, apud quam publica gesta municipalibus faciatis alligare, et quod unicuique per ipsum testamentum, sanctis civibus vel propinquis meis, seu fidelibus, visus sum delegasse, vestra dispensatione, unusquisque juxta ipsa delegatione percipere valeat, et quicquid exinde egeritis, gesseritis, ratum et firmissimum debeat permanere. Quod mandatum manu nostra firmavimus et petimus muniendum Caenomannis civitate.

In Xpisti nomine Hadoindus, etsi peccator, episcopus, hoc mandatum relegi et subscripsi.

Resindus subscripsi. — Berteghiselus subscripsi. — Marsus subscripsi. — Audo subscripsi. — Austrebertus subscripsi. — Defensor subscripsi. — Ursinianus subscripsi. — Sirannus. — Cadulfus, diaconus, ordinante domno Hadoindo episcopo, hoc mandatum scripsit et subscripsit (á).

a. Clovis II, né en 632, roi de Neustrie et de Bourgogne, janvier 639; de France, 656; mort vers la fin de 657.
b. *Avesa*, Avoise (Sarthe).
c. *Aceruco*, sans doute Errouy, à Auvers-le-Hamon.
d. *Iscomodiaco*, Ecommoy (Sarthe).
e. *Belim* pour *Belini*, Le Belin, territoire au sud du Mans, qui contient six paroisses.
f. *Taudiniaco*, Thoigné (Sarthe).
g. *Martiniaco*, Martigné (Mayenne).
h. *Pratellus*, Préaux (Orne).

[1] Lire *iter*.

i. *Aureonno vico*, Evron (Mayenne).
j. *Diriagensis*, Diergé, voir A. Angot, *Dictionn. histor. de la Mayenne*, t. II, p. 135.
k. Le texte porte *Add;* Brisson et Mabillon lisent *Chaddo.*
l. *Aureonensi vico*, Evron (Mayenne).
m. *Lastemariaco.* Est-ce la Leumerie ? ou bien Lévaré (Mayenne) ?
n. *Aurionense*, Evron (Mayenne).
o. *Pauliaco*, Poillé en Sainte-Gemmes-le-Robert (Mayenne).
p. *Baudiace*, Baugé (Mayenne).
q. *Driaco* (on prononçait *Deriacus* ou *Diriacus*), Diergé à Evron (Mayenne).
r. *Lamariaco*, peut-être Lamerie, commune de Bonchamp (Mayenne).
s. *Ausciaco*, probablement un Houssay, dans la Mayenne; ou bien Oizé, Ozé, Euzé, Heuzé.
t. *Auliaco et Castra*, Ahuillé (Mayenne), nommé autrefois Houillé, et Châtres (Mayenne).
u. *Appiaco*, un Aché quelconque, dans la Mayenne.
v. *Frigida Fonte*, Froid-Font, peut-être Ruillé-Froid-Font (Mayenne).
w. *Vernicella* ou *Verinecella.* Serait-ce Verniette (Sarthe) ?
x. *Fontanas*, doit être Fontaines, près du Loir.
y. *Silviacinense*, plus probablement *Silviacense*, territoire de Sougé.
z. Le Corvaisier, Mabillon et Cauvin ont lu : *Cadulfus ordinante domno Hadouindo episcopo hoc testamentum redditus scripsi et subscripsi*, ce que Voisin traduit : « Moi, Cadulphe, j'ai écrit ce testament par ordre du seigneur Hadouin, et, après l'avoir rendu, je l'ai souscrit. » *Redditus* paraît être un nom propre (Busson et Ledru).
a'. C'est bien Cadulfe qui écrit le *mandatum* annexé au testament; mais pour le testament lui-même, il aura cédé sa place à un autre peronnage nommé *Redditus*, puisque après : *Cadulfus subscripsi*, on, lit : *Redditus scripsit et subscripsit.*

XXIII. Saint Béraire. — *Berarius, Berlecarius, Beracharius*, successeur d'Hadoin. Nommé comme partie au procès dans une charte de Clotaire III, de 659 ou 660 (ou 658-659) [1]. On retrouve son nom au bas des deux privilèges d'Emmon en 660 [2]. Il obtint de Clotaire III et de sa mère, sainte Bathilde, un privilège pour son Église [3]. Les *Actus* nous disent que ce fut sous son épiscopat que les reliques de sainte Scolastique arrivèrent au Mans; l'évêque fonda le monastère de Saint-Pierre entre la muraille de l'enceinte et la rivière de Sarthe; une femme riche, nommée Lopa, fonda celui de Tuffé; affirmations sujettes à révision. Béraire mourut le 16 des calendes de novembre, dans le domaine de Baneth, au territoire de Bordeaux, avant 673. Cette date nous est indiquée par J. Havet [4], qui ne tient pas compte de la charte de Béraire, donnée au sujet de la villa *Cabariacus* en Aquitaine, le 2 juillet de la quatrième année du règne de Thierry III, c'est-à-dire en 676 [5]. Dom Briant prolonge son épiscopat jusqu'en 679.

Un denier d'argent qui fit partie du Cabinet de Ponton d'Amécourt, porte le nom *Ebricharius* où ce numismatiste voit l'évêque du Mans, évêque et monétaire. Une face portant cette légende autour de la croix posée sur un piédestal; l'autre face montrant deux personnages accostant un cippe surmonté d'une croix, avec la légende ⊏ENOMANNIS.

D'après Adrien de Longpérier et Ponton d'Amécourt, les deux personnages représentent (fig. 7591) saint Gervais et saint Protais, patrons de l'Église du Mans, et le cippe du milieu, le peulvan ou menhir, autrefois surmonté d'une croix, qu'on voit encore de nos jours adossé à la cathédrale, et qui serait la plus ancienne figuration de ce monument manceau (voir fig. 7599).

Il est très possible que les contemporains aient admis cette interprétation; reste à savoir si le type primitif

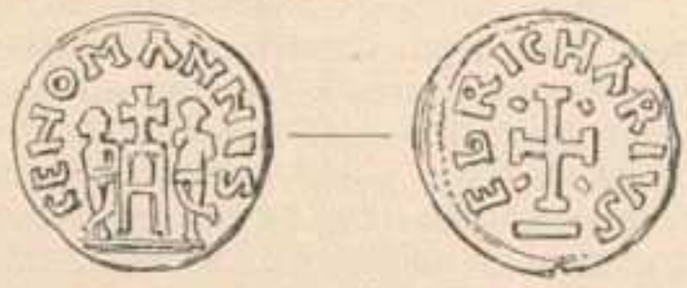

7591. — Monnaie du Mans, d'après Ledru, *Cathédrale du Mans*, p. 47.

de la monnaie est bien un bronze de Constant Ier représentant deux soldats accompagnant une enseigne militaire; c'est assez vraisemblable [6].

La monnaie d'*Ebricharius* porte au Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale le n. 422, et un autre exemplaire varié, mais offrant encore l'espèce de menhir, surmonté d'une croix, le n. 423.

XXIV. L'épiscopat d'Aiglibert. — Successeur de Béraire, en 673 au plus tard, est encore évêque en 692 et ne dépasse pas l'année 698 ou 699 [7]. Ces dates, absolument certaines, ne s'écartent pas trop des 24 ans, 6 mois et 11 jours que lui accordent les *Actus*. Il obtint du roi Childéric II une charte datée du 27 août 673 ou 674 [8] et du roi Thierry III, deux autres, du 6 décembre 675 [9] et du 5 mars 676 [10]. Lui-même donna deux chartes dont les originaux sont perdus. En juin 683, l'évêque concède au monastère de Notre-Dame du Mans que gouverne Adrehilde la liberté d'élire son abbesse et il prie ses successeurs de ne pas imposer à ce monastère des redevances onéreuses [11]. Le 9 juillet 692, Aiglibert mande aux agents des domaines de l'Église du Mans de remettre entre les mains des *missi* du monastère de Notre-Dame, les dîmes qu'il a concédées à l'abbesse Ada sur différentes terres [12]. Enfin la signature d'Aiglibert figure au bas de la charte d'Agerad de Chartres, datée du 6 mars 696 ou 697 (an II de Childebert III) [13]. Il n'y a pas lieu de tenir compte du diplôme de Thierry III concédant à Aiglibert le droit de monnayage (27 avril 687), il est manifestement faux [14].

L'acte du mois de juin 683 pour le monastère Notre-Dame [15] porte les souscriptions de trente et un évêques de toutes les parties de la France où ils étaient assemblés pour la tenue d'un concile national. Ce concile du Mans ne nous est connu par aucun autre indice, mais rien non plus ne nous dissuade d'y croire. Sur trente et un évêques, nommés sans désignation de siège, on peut en identifier au moins seize : *Hilbertus*, métropolitain de Tours (674-690 environ); *Landebertus*, de Lyon (680-690); *Landobertus*, de Sens (677-691); *Blidramnus*, de Vienne; *Gosenus*, de Bourges, (682-696); *Herlingus*, de Meaux (680-...); *Aiglibertus*, d'Angers; *Aclaldus*, pour *Ageradus* ou *Aidradus*, de Chartres (682-696); *Rigobertus* pour *Sigobertus* d'Orléans (670-693); *Adalbertus*, de Soissons (680-684); *Hermenarius*, d'Autun (678-690); *Vindicianus* pour *Vindilianus*, de Cambrai (669-693); *Aquilinus*,

[1] J.-M. Pardessus, *Diplomata, chartae*, n. 332. — [2] Id., *ibid.*, n. 333, 335. — [3] Mentionné dans Pardessus, *op. cit.*, n. 446. — [4] *Œuvres*, t. I, p. 397. — [5] *Actus*, p. 187. — [6] Ponton d'Amécourt, *Recherches des monnaies mérovingiennes du Cenomanicum*, in-8°, Mamers, 1883, p. 58; Hucher, *Géographie ancienne du diocèse du Mans. Essai sur les monnaies du Maine*, p. 696; *Revue numismatique*, 1848; Ledru, *Cathédrale*, p. 47; *Répertoire*, p. 121. — [7] J. Havet, *Œuvres*, t. I, p. 397, 411. — [8] Pardessus, *Diplom.*, n. 366; J. Havet, *op. cit.*, p. 271. — [9] Pardessus, *Diplom.*, n. 379; J. Havet, *op. cit.*, p. 408, 438. — [10] Pardessus, *Diplom.*, n. 381; J. Havet, *op. cit.*, 401, 436. — [11] Pardessus, *Diplom.*, t. II, p. 213; *Actus*, p. 199, 210; J. Havet, *op. cit.*, p. 394, 430-436. — [12] J. Havet, *op. cit.*, Append., p. VI; *Actus*, p. 207. — [13] Pardessus, *Diplomata, chartae*, n. 435; Ledru, *Cathédrale du Mans*, p. 49-50. — [14] Pardessus, *Diplomata, chartae*, n. 405. — [15] J. Havet, *Œuvres*, t. I, p. 394-400; 340-436.

d'Evreux (663-690); *Theodefredus*, d'Amiens; *Berulfus*, pour *Serulfus*, de Laon; *Clemens*, de Beauvais.

Aiglibert mourut vers 698 ou 699, laissant à sa cathédrale de nombreux vases d'or et d'argent [1]. On ignore le lieu de sa sépulture.

XXV. L'AUMÔNIER SAINT FLACEAU. — Le pontificat de l'évêque Aiglibert aurait été, au dire des hagiographes manceaux, illustré par les vertus d'un saint prêtre nommé Flaceau. Du jour où Le Corvaisier l'eut découvert, il n'y eut pas d'éloges et de politesse qu'on ne fit à ce « sainct prestre qui s'appelloit en latin *Flaccus* ou *Flacellus*, en français Flaceau, qui demeuroit peut-estre au lieu où l'on voit une rüe qui porte son nom [2]. Je n'ay pû, dit-il, rien apprendre de certain touchant les actions de sa vie et du temps de son décès, sinon qu'il estoit directeur des religieuses de Saincte-Scolastique et supérieur d'un petit hospice basty auprès de leur abbaye [3]. » Le jésuite Longueval ajouta que Flaceau, quoique directeur de religieuses, « se sanctifia dans cette occupation toujours sainte et pénible, pourvu qu'on n'en fasse pas un amusement [4] ! »

Or saint Flaceau du Mans est un personnage imaginaire qui s'est substitué au martyr Flaceau, Frouceau ou Floxel [5] dont il est question au 17 septembre dans les *Auctaria* du Martyrologe d'Usuard : *Ipso die sancti Floscelli, martyris, Ipso die sancti Floscelli martyris egregii. Natale sancti Floscelli, martyris* [6]. Le personnage a même sa légende conservée dans le manuscrit *5.353* de la Bibliothèque nationale [7]. Voici donc un martyr devenu confesseur et aumônier de religieuses, mais nous allons voir ce qui lui advint entre Usuard au IXe siècle et Le Corvaisier au XVIIe.

Le plus ancien missel manceau connu [8] (fin XIe-début XIIe) mentionne au 15 des calendes d'octobre (17 septembre) : *Lugduno, depositio sancti Lamberti, episcopi et martyris et natale sancti Floscelli martyris.* Le martyrologe de l'Église du Mans [9] (fin XIIIe siècle) donne au 15 des calendes d'octobre : Apud Leodicum, beati Lamberti, episcopi Tungrensis... *In Scotia, sancti Floscelli martyris.* L'*Ordinarium novum secundum usum Ecclesiae Cenomanensis*, de 1481, par le chanoine Pierre Hennier, renferme sous la rubrique : *De sanctis Lamberto et Flocello*, la phrase suivante : *De sanctis martyribus Lamberto et Flocello fiunt III lectiones et missa. Oratio et hystoria de communi plurimorum martyrum.* Dès lors, tous les missels du Mans, depuis la fin du XVe siècle, portent cette légende au 15 des calendes d'octobre : *Lamberti et Flocelli martyrum III lec. sine missa.* Les bréviaires sont d'accord avec les missels. Le bréviaire de Tressan, en 1693, consacre à la fin de la légende de saint Lambert, les quelques lignes suivantes à saint Flaceau : *Passus est eodem die Flocellus, qui puer decennis, tempore Autumni* (sic) *equuleo suspensus, ac deinde in ignem conjectus, a quo nihil laesus, tandem martyrio coronatur.* Ce furent les adieux des deux martyrs qui s'éclipsèrent au XVIIIe siècle.

De cela il ressort que la liturgie du Mans connaissait bien un saint Flaceau, martyr; quant au prêtre, directeur de religieuses, il est de l'invention de Le Corvaisier et de son contradicteur Bondonnet. Ceux-ci s'autorisaient peut-être de la chapelle de Saint-Flaceau détruite vers le milieu du XVIe siècle; mais la chapelle est mieux que détruite, elle est branlante. Le *Cartulaire de Saint-Vincent* [10] contient un texte de la fin du XIe siècle (1080-1085) intitulé : *De ecclesia sancti Floscelli a vicecomite Huberto data.* Par cette charte, passée au château de Beaumont, le vicomte Hubert, qui devait partir trois jours plus tard pour l'Angleterre, donna aux religieux de Saint-Vincent sa chapelle du *martyr* saint Flaceau, bâtie dans la ville du Mans : *Notum esse volumus presentibus atque futuris, quod Hubertus, vice comes, quamdam suam capellam in honore sancti Floscelli martyris dicatam, in urbe Cenomanica sitam, pro redempcione sua et parentum suorum, nec non uxoris Ermengardis et filiorum suorum, Radulfi, Huberti atque Guillelmi, Sancto Vincentio et abbati Rannulfo, necnon et monachis in predicto loco Deo servientibus, perpetim possidendam tradidit...* Dom Colomb analyse ainsi ce document : « Vers le même temps, Hubert, vicomte du Maine, donna à l'abbé Ramnulfe et aux moines qui servent Dieu à Saint-Vincent sa chapelle, dédiée à saint Flaceau martyr, située dans la ville du Mans, pour la posséder à perpétuité, pour la rémission de ses péchés, ceux de sa femme Ermengarde et de ses enfants, Raoul, Hubert et Guillaume [11]... »

De ce qui précède il y a cette conclusion à tirer : le saint Flaceau du Mans est un martyr enfant qui jouit d'un culte au Mans; l'aumônier des nonnes de Sainte-Scholastique, contemporain de l'évêque Aiglibert, est un personnage imaginaire [12].

XXVI. LE MONASTÈRE, L'ÉCOLE ET LA CHAPELLE DE SAINT-PAVIN. — Les *Actus pontificum* et la *Vita* de saint Domnole, écrits vers le même temps, rapportent que Domnole fonda sur la rive droite de la Sarthe, en face du Mans, un petit monastère dont il confia la direction à un moine nommé Pavin (*Paduinus*), prévôt ou prieur de l'abbaye de Saint-Vincent. Pavin gouvernait quatorze ou vingt-quatre moines chargés de la réception des pauvres, des voyageurs et des étrangers tenus en dehors de la ville *propter custodiam civitatis.* Une dotation prise sur les biens de l'Église du Mans assurait l'existence de ce monastère dédié à la Vierge [13]. Ces renseignements peuvent être contrôlés à l'aide d'un document conservé dans les *Gesta Aldrici* [14], d'où il a passé dans le *Cartulaire de Saint-Vincent* [15] On y lit qu'une certaine *Bethta, Deo sacrata*, vendit à l'abbaye de Saint-Vincent des biens qu'elle avait hérités de son fils *Ermenfredus.* Cette vente fut attaquée par les hoirs de Bethta et Pavin réussit à apaiser le litige. L'acte en fut passé à Souillé, près de La Guierche, canton de Ballon (Sarthe), le 12 octobre de la onzième année du roi Thierry, en 684, en comptant les années de règne à partir de 673. *Patvinus* est le même que *Paduinus, praepositus de Sancto-Vincentio* qui figure dans les *Actus.* Comme on ne peut le faire vivre sous Domnole (559-581) et

[1] *Actus*, édit. Ledru, p. 194. — [2] Rue Saint-Flaceau, partant de la place Saint-Pierre-le-Cour pour aboutir à la rue Godard, près de l'escalier des Boucheries. — [3] Le Corvaisier, *Histoire des évesques du Mans*, 1648, p. 250; cf. Bondonnet, *Vie des évêques du Mans*, 1651, p. 337. — [4] *Histoire de l'Eglise gallicane*, 1730, t. IV, p. 176. Un bénédictin de Saint-Maur, *Histoire des évêques du Mans*, p. 72; *Mémoires de Maulny*, archives de la Sarthe; fonds municipal 21*, p. 369; Pesche, *Dictionn.*, t. III, p. 357; t. V, p. 201; A. Guillois, *L'Evangile en action ou Histoire des saints qui se sont sanctifiés dans le Maine et l'Anjou*, t. III, p. 61; A. Voisin, *Les Cénomans anciens et modernes*, t. I, p. 240; Guettée, *Histoire de l'Eglise de France*, t. II, p. 468; *Recherches sur les pèlerinages manceaux*, 1899, p. 46; *Petite histoire de l'Eglise du Mans*, 1900, p. 33; — [5] Noget de la Coudre, *Mémoire sur le lieu du martyre et les actes de saint Floxel*, Caen, 1861. — [6] *P. L.*, t. CXXIV, col. 479.— [7] *Catalogus codd. hagiogr. latin.*, in-8°, Bruxelles, 1890, t. II, p. 320-327. — [8] Ms. de la biblioth. du comte Ch. de Montesson. — [9] Bibl. du Mans, ms. *244.* — [10] *Cartulaire de Saint-Vincent*, édit. R. Charles et d'Elbenne, col. 33. — [11] *Mémoires pour servir à l'abbaye de Saint-Vincent*, p. 64. — [12] A. Ledru, *Saint Flaceau du Mans ou la genèse d'une légende apocryphe*, dans *La province du Maine*, 1900, t. VIII, p. 369-379. — [13] *Actus*, édit. Ledru, p. 82. — [14] *Gesta*, édit. Charles et Froger, p. 188-191. — [15] *Cartulaire de Saint-Vincent*, édit. Charles et d'Elbenne, 1886, p. 7-9.

sous Aiglibert (673-696) force est bien d'opter entre les *Actus* et la *Vita* d'une part et les *Gesta* d'autre part qui rapportent une charte authentique.

Par suite de l'impossibilité d'établir un synchronisme entre le règne de Thierry et l'épiscopat de Domnole, on a conclu qu'il fallait substituer *Chilperici* a *Theodorici* et dater la charte en question du 12 octobre 572 sous Chilpéric Ier. Mais il faut observer que le testament de saint Bertrand, daté du 27 mars 616 [1], énumère toutes les basiliques, oratoires et monastères du Mans pour leur faire des legs et on lit dans ce nombre un seul monastère de Sainte-Marie qui ne saurait être que celui établi par sainte Ténestine, au pied des murailles du Mans, sur la rive gauche de la Sarthe. Si du vivant de saint Bertrand il avait existé dans sa ville épiscopale deux monastères du même nom et que l'un d'eux eût été intentionnellement omis — et par conséquent déshérité — par l'évêque, ce dernier n'eût pas manqué de spécifier auquel des deux monastères homonymes il destinait ses largesses et, afin d'éviter toute méprise, on aurait lu dans le testament non pas *basilicae sanctae Mariae*, mais, par exemple, quelque chose comme *basilicae sanctae Mariae intra fluvium Sarthae et murum civitatis*, ou bien *basilicae sanctae Mariae ultra fluvium Sarthae*.

Ces remarques, jointes à l'acte de *Bethta*, daté de la onzième année du règne de Thierry, nous permettent d'affirmer que saint Pavin vécut après saint Bertrand et qu'on doit placer vers 684 l'origine du monastère qu'il dirigea. La date de 684 est le seul renseignement chronologique que nous puissions avoir sur saint Pavin. A quelle date naquit-t-il? Quand fonda-t-il son monastère? Quelle année peut-on assigner à sa mort? Autant de questions insolubles. Cependant il n'est pas téméraire de croire qu'il mourut dans les premières années du VIIIe siècle, et, d'après le calendrier manceau, le 17 des calendes de décembre (15 novembre) : *XVII kalendas decembris, natale sancti Marcuti, episcopi et confessoris, et sancti Paduini abbatis* [2]. Son corps fut déposé dans l'enceinte de son monastère, probablement dans la basilique, où l'on ne tarda pas à lui rendre un culte [3]. Un *praeceptum* de Charlemagne du 23 avril 802 [4] mentione le *monasteriolum vel sinadochium sancte Marie, in quo domnus Paduinus requiescit in corpore* [5]; et en 832, Louis le Débonnaire parle de même du *Monasteriolum vel sinadochium sanctae Mariae in quo domnus Paduinus requiescit in corpore* [6].

Ce n'était pas assez d'avoir un culte dès le IXe siècle, les moines d'Évron mis en possession par Foulques Riboul, aux IIe siècle, de l'église de Saint-Pavin-des-Champs voulurent posséder une *Vita* en bonne forme, celle que Mabillon a imprimée pour la première fois au XVIIe siècle [7], *ex codic. paroeciae sancti Paduini dioec. Cenomanensis*. Dom Rivet [8] croit que cette vie fut écrite peu de temps après la mort du saint et, plus avisé, le P. Lelong doute de sa valeur [9]; ce en quoi il a bien raison car cette vie est un composé factice de fragments empruntés aux vies de saint Aubin d'Angers par Fortunat, de saint Domnole, de saint Julien par Léthald, le tout relié par de rares détails biographiques, des lieux communs agrémentés de textes d'Écriture sainte, avec l'accompagnement ordinaire de quelques miracles. C'est un écrit qui n'a pu être compilé que par des moines d'Évron et dont on est aujourd'hui dispensé de tenir aucun compte [10].

Ce qu'on vient de dire de la *Vita* pourrait dispenser d'aborder un détail qui s'y trouve contenu, s'il n'était utile de détruire certaines erreurs avec obstination. On sait combien a eu la vie dure cette prétendue école du palais mérovingienne de l'invention de dom Pitra (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 1805-1813); l'école de Saint-Pavin n'a pas eu l'existence moins solidement chevillée. Dom Rivet dans l'*Histoire littéraire de la France* avança que « tout ce qu'on apprend de plus remarquable dans la *Vie de saint Pavin* est l'établissement d'une école pour l'instruction de la jeunesse dans le monastère que le saint gouvernait [11]. » Voici l'école fondée et les auteurs s'extasient sur l'institution : Pesche [12], Guillois [13], Cauvin [14] et Barthélemy Haureau qui tient à y mettre un peu du sien : « Dès le VIe siècle, écrit-il, l'école d'Anisole était florissante [— elle n'a jamais existé—]; Chilpéric Ier y envoyait son fils Mérovée, [pour le faire tonsurer et s'en débarrasser —]. On citait aussi dans le même temps, comme une des plus fameuses, l'école épiscopale de Saint-Pavin-des-Champs, fondée par saint Bertrand. Celle-ci devint plus célèbre encore au IXe siècle, sous la direction d'Aldric et, au XIe, elle avait pour professeurs Ermenulphe, Robert le Grammairien, Arnauld, Hildebert de Lavardin [15]. » Si un laïque peut se permettre cette fantaisie, un religieux a le devoir d'assaisonner ce conte de componction et dom Piolin n'y manque pas : « Le monastère de Sainte-Marie-de Baugé, dit-il, devint en peu de temps célèbre, surtout par la réputation du saint abbé et de l'école qu'il y dirigeait. Cette école, pendant toute la durée des temps mérovingiens, rivalisa avec celle d'Anisole, et fut pour toute la province l'un des principaux foyers de lumière et de vie [16]. » Désormais l'école de Saint-Pavin est entrée dans l'histoire, elle rayonne, et même elle se dédouble en deux écoles : « l'une pour les jeunes gens, l'autre pour ceux qui voulaient rester dans la vie civile [17]. »

Les livres de piété, les manuels revêtus de l'estampille diocésaine, la presse édifiante adoptent à l'envi l'école de Saint-Pavin comme un supplément de démonstration aux bienfaits dont la civilisation est redevable à l'Église et aux moines. Or l'école de Saint-Pavin n'a jamais existé à moins qu'on n'arrive à la découvrir dans ce passage qui trompa dom Rivet : *Tunc memoratus sanctus Paduinus ibidem coepit cellam aedificare,... ecclesiam... construxit, fratresque... congregare studuit,... cujus exemplo multi etiam nobiles atque ignobiles saecula et pompis ejus abrenuntiantes, jugoque Domini colla submittentes, regulari vitae se submittere curaverunt* [18].

L'église de Saint-Pavin-des-Champs, dans le faubourg de ce nom, a été démolie jusqu'au ras du sol dans les derniers mois de 1901. On voulait se procurer le terrain nécessaire à la construction d'un édifice plus vaste; la destruction de cette relique vénérable fut décidée. L'édifice condamné était d'une simplicité extrême. A l'extrémité d'un plan rectangulaire, une abside en cul-de-four (fig. 7592). Les murs épais, construits en pierre du roussard, de petit appareil, étaient peu réguliers. Pas de briques ou de tuiles plates dans

[1] *Actus*, édit. Ledru, p. 101-141. — [2] A. Ledru, *Un missel manceau du XIIe siècle*, p. 8. — [3] A. Ledru, *Saint Pavin*, dans *La province du Maine*, 1902, t. x, p. 113-118. — [4] L. Duchesne, *Fastes épiscopaux*, t. I, p. 318, le dit faux; A. Ledru, *loc. cit.*, p. 118, note 2 soutient que ce n'est pas prouvé.— [5] *Actus*, édit. Ledru, p. 284. — [6] *Gesta Aldrici*, édit. Charles et Froger, p. 36. — [7] *Acta sanctor. O. S. B.*, t. I, p. 271-274. — [8] *Hist. litt. de la France*, t. III, p. 549. — [9] *Bibl. hist. de la France*, liv. II, n. 12-130. — [10] A. Ledru, *Vie de saint Pavin*, dans *La province du Maine*, 1902, t. x, p. 145-152. — [11] *Hist. litt. de la France*, t. III, p. 549. — [12] *Dictionn. de la Sarthe*, t. V, p. 516-517. — [13] *L'Évangile en action*, t. III, p. 293. — [14] *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, p. 174. — [15] *Histoire littéraire du Maine*, 2e édit., p. XXI. — [16] *Hist. de l'Eglise du Mans*, t. I, p. 269-270. — [17] F. Legeay, *Recherches historiques sur Saint-Pavin-des-Champs*, 1884, p. 9-10. — [18] A. Ledru, *L'école du monastère de Sainte-Marie*, dans *La province du Maine*, 1902, t. x, p. 152-156.

la maçonnerie, en dehors des portes dont nous parlerons dans un instant. Les petits moellons du roussard étaient noyés dans un ciment très dur, très compact, de teinte gris-rose, faisant office de mortier. Dans le cube total de maçonnerie, ce mortier occupait un volume considérable. Les ouvertures étaient en plein cintre.

Les portes étaient au nombre de trois : A, B, C :

A, porte ancienne, donnant sur le cimetière;

B, porte ancienne semblable à A;

C, porte moderne, en pierre blanche, appareillée dans le pignon de la rue, sous le beffroi contenant les cloches. Cette porte, refaite à une époque récente,

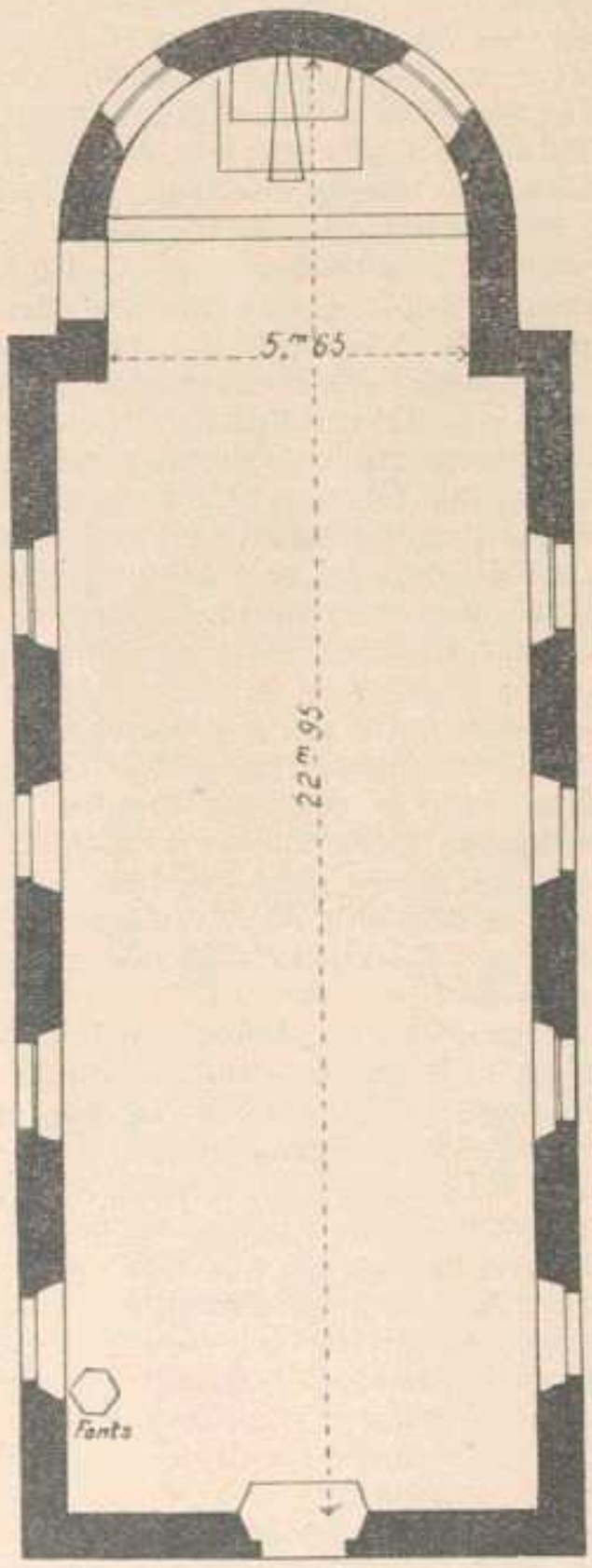

7592. — Plan de l'église de Saint-Pavin-des-Champs avant sa démolition, d'après *Revue de l'art chrétien*, 1903, IVe série, t. XIV, p. 477.

en remplaçait une autre qui était ancienne; car, noyé dans la maçonnerie, on pouvait voir au-dessus de la porte moderne un arc de décharge en tuiles plates semblables à celles de la porte A. Une quatrième porte moderne établissait la communication entre la sacristie et l'église.

Le cimetière, autour de l'église, jadis devant la porte A, était, depuis plus de trente ans, remplacé par un jardin planté d'arbres, entouré d'une grille.

La porte A et la porte B étaient murées; ces deux portes semblables étaient en plein cintre (fig. 7593). Entre chaque claveau de pierre se trouvait une brique large et plate. Au-dessus des claveaux, sur l'extrados, était un rang de briques. Rien ne faisait relief sur le mur. Les briques, placées entre chacun des claveaux, étaient bien conservées et portaient, quelques-unes du moins, une encoche pour permettre de la saisir plus facilement (fig. 7594). Les piédroits de cette porte étaient en moellons. L'église n'avait jamais été voûtée.

L'abside en cul-de-four était voûtée en plâtre.

L'autel s'élevait tout au fond de l'abside, éclairé

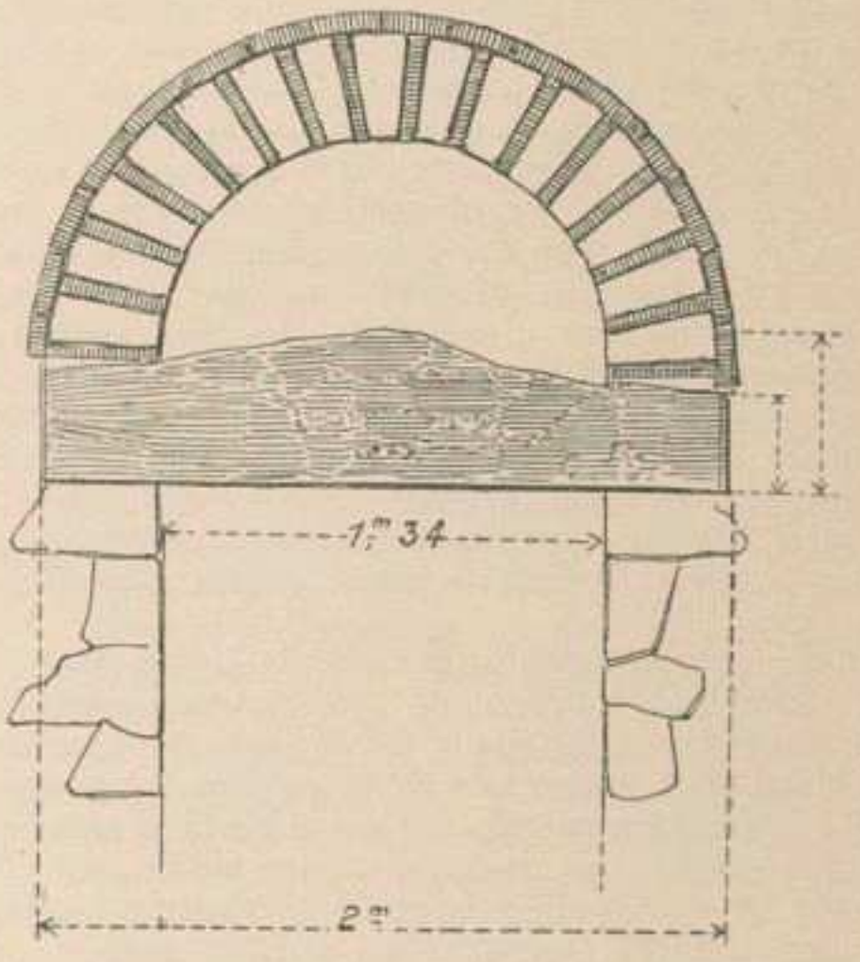

7593. — Porte du cimetière, *ibid.*, p. 478, fig. 2.

par de grandes ouvertures du XVIIe siècle. Les arêtiers, aux angles du pignon sur la rue et tous les jambages des portes et des fenêtres étaient formés par des pierres coquillières de Doué-la-Fontaine; on reconnaissait facilement là des fragments de cercueils. Noyés dans la maçonnerie, en débris, on trouva des fragments de poteries micacées ornées d'œils-de-perdrix en creux et de masques humains en relief. Ces poteries

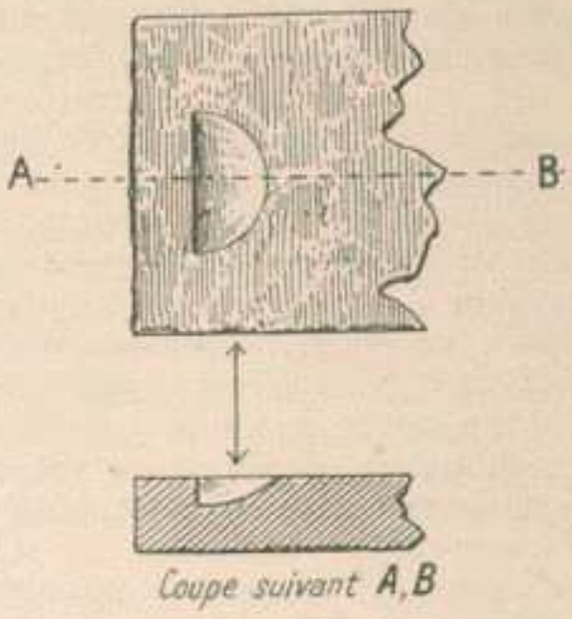

7594. — Brique, *ibid.*, p. 478, fig. 3.

assez communes dans le Maine semblent avoir cessé d'être fabriquées vers le XIIe siècle (fig. 7595).

Dans la partie basse, s'appuyant sur le sol, l'église Saint-Pavin était antérieure à l'an 1000, comme le montrent assez les portes A et B. Après la démolition, en décembre 1901, J. Chappée pratiqua, dans les premiers jours de 1902, des fouilles dans le haut de la nef et au-dessous du maître-autel. Un sarcophage, muni de son couvercle, le tout en pierre coquillière de

Doué-la-Fontaine, ne tarda pas à être reconnu. Il se trouvait exactement dans l'axe de la nef et de l'abside, sous la masse du maître-autel, à une très faible profondeur. Tout autour, l'abside était en terrain vierge. Seule, l'excavation nécessaire au placement du sarcophage avait été creusée (fig. 7596). Plus large du côté de la tête et des épaules que du côté des pieds, le cercueil touchait par son petit côté

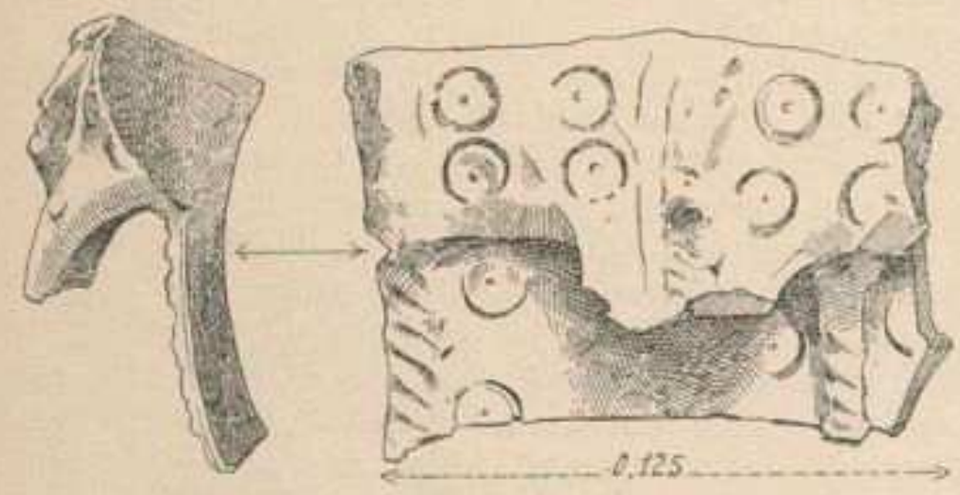

7595. — Poteries, *ibid.*, p. 479, fig. 5.

au mur même de fondation de l'abside. Aucun ciment ne reliait le couvercle au sarcophage lui-même, et ce couvercle était brisé en deux morceaux (fig. 7597). Le couvercle fut soulevé le 9 janvier 1902.

On découvrit au milieu du limon humide qui garnissait tout le fond du sarcophage les armatures en fer, au moyen desquelles il fut aisé de reconstituer un coffre de bois armé de fer inséré dans le sarcophage et que le temps avait consumé. Parmi les objets en métal, on trouva une chaînette de cuivre,

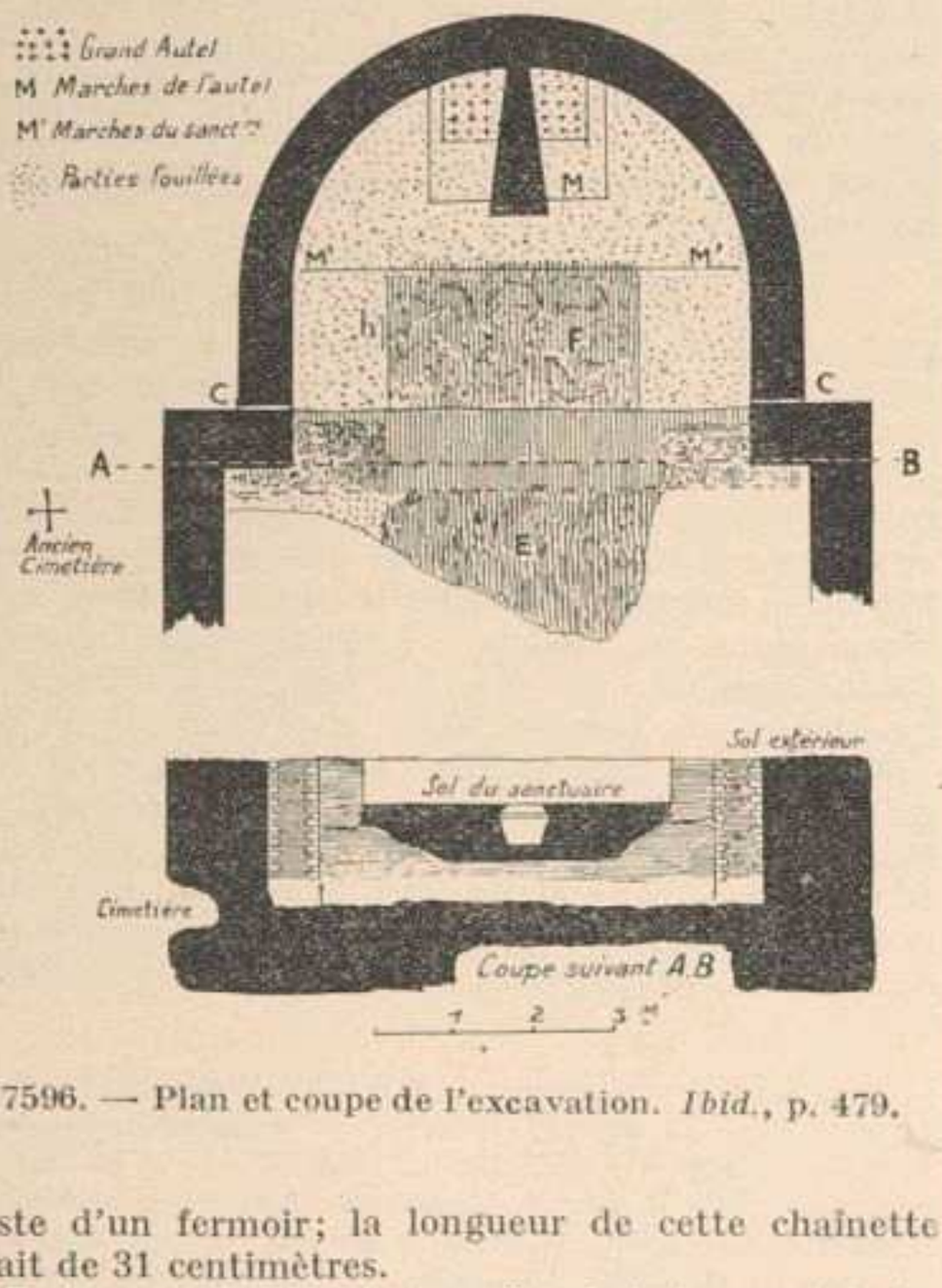

7596. — Plan et coupe de l'excavation. *Ibid.*, p. 479.

reste d'un fermoir; la longueur de cette chaînette était de 31 centimètres.

Enfin, sous les débris du coffre de bois, armé de fer et effondré, un examen plus attentif permit de recueillir des ossements. On n'a guère de raison de douter qu'on se trouvait en présence du tombeau de saint Pavin. L'aspect du sarcophage, les ferrures peuvent remonter à l'époque présumée du IXe siècle où ces reliques se trouvaient en l'église Saint-Pavin-des-Champs. Au XVIIIe siècle, les reliques furent officiellement reconnues par un évêque du Mans; mais, à partir de 1862, l'oubli s'était fait sur cette sépulture dont on ne parlait plus qu'avec doute.

Le corps de saint Pavin fut-il placé dans l'église dès l'origine à l'endroit où il fut retrouvé en 1902? C'est ici le domaine de la conjecture. J. Chappée supposait qu'il fut d'abord inhumé hors l'église, vraisemblablement sous un des portiques, ensuite transporté près de l'autel, où il demeura quelques années ou quelques siècles. Enfin on éleva l'abside et le corps y fut placé?

Les fouilles pratiquées à Saint-Pavin ont permis de constater : 1° que l'église primitive était à chevet droit; 2° que ce chevet droit avait été démoli suivant une ouverture assez grande pour donner passage dans

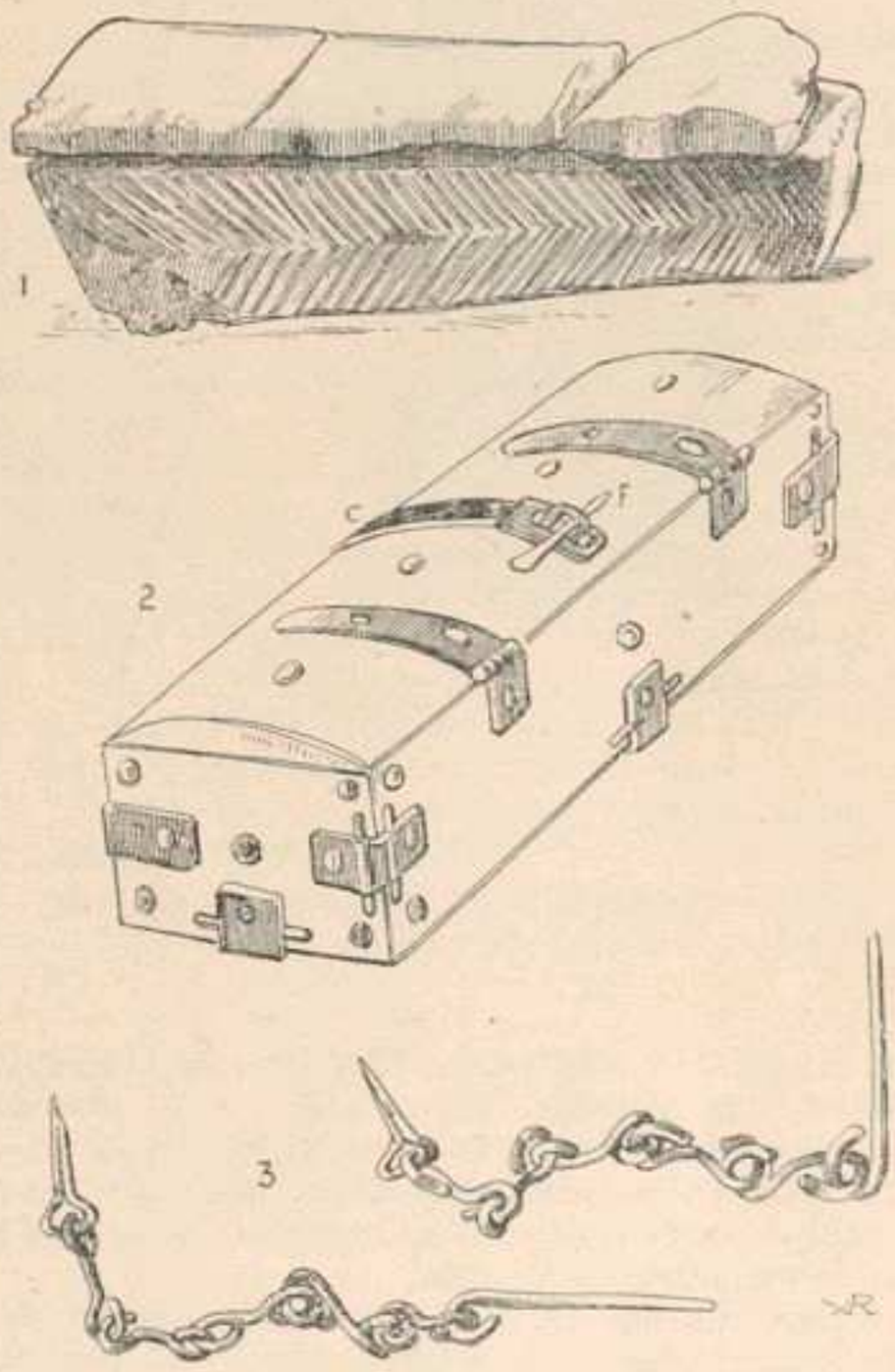

7597. — Le cercueil de saint Pavin.
Ibid., p. 484, fig. 14 ; p. 480, fig. 7 *bis* ; p. 481, fig. 8 *bis*.

l'abside; les fondations du mur du chevet existent encore sous terre; 3° que l'abside avait été construite après le mur droit du chevet auquel elle n'était pas soudée.

Le tombeau de saint Pavin offrait un des plus rares exemples connus d'une tombe sainte mérovingienne; on devaites pérer qu'il serait respecté lors de la construction d'une nouvelle église (fig. 7598); il n'en a rien été. Traitant avec dédain les substructions de l'ancien édifice qui entouraient le tombeau du saint et qui le gardaient dans son cadre primitif, le curé Péan et l'architecte Guerrier ne voulurent rien entendre; ils placèrent leurs jalons sans tenir compte des murs romans qui auraient dû servir de base à une modeste crypte et firent disparaître jusqu'aux derniers vestiges du vieil édifice. « Comment, écrivait à cette occasion André Hallays, peut-on espérer que le clergé veillera de lui-même sur la beauté des vieilles églises, lorsqu'on le voit, comme ici (à Saint-Pavin),

indifférent aux souvenirs qui devraient lui être les plus précieux et les plus sacrés [1] ! »

XXVII. Suite de la liste épiscopale. — Les noms qui suivent jusqu'à celui de l'évêque d'Aldric ne nous offrent plus un intérêt aussi particulier que ceux que nous venons de voir.

14. *Herlemund* occupait le siège du Mans dès le 3 mars 698 ou 699 [2]; il l'occupait encore le 1er juin 721 [3]. Dans ces limites tombent deux chartes de Dagobert III du 2 et du 10 mars 713 [4], une de Herlemund lui-même, de janvier 712 ou 713 [5]; enfin une d'un évêque Béraire pour Herlemund (21 février 710) [6].

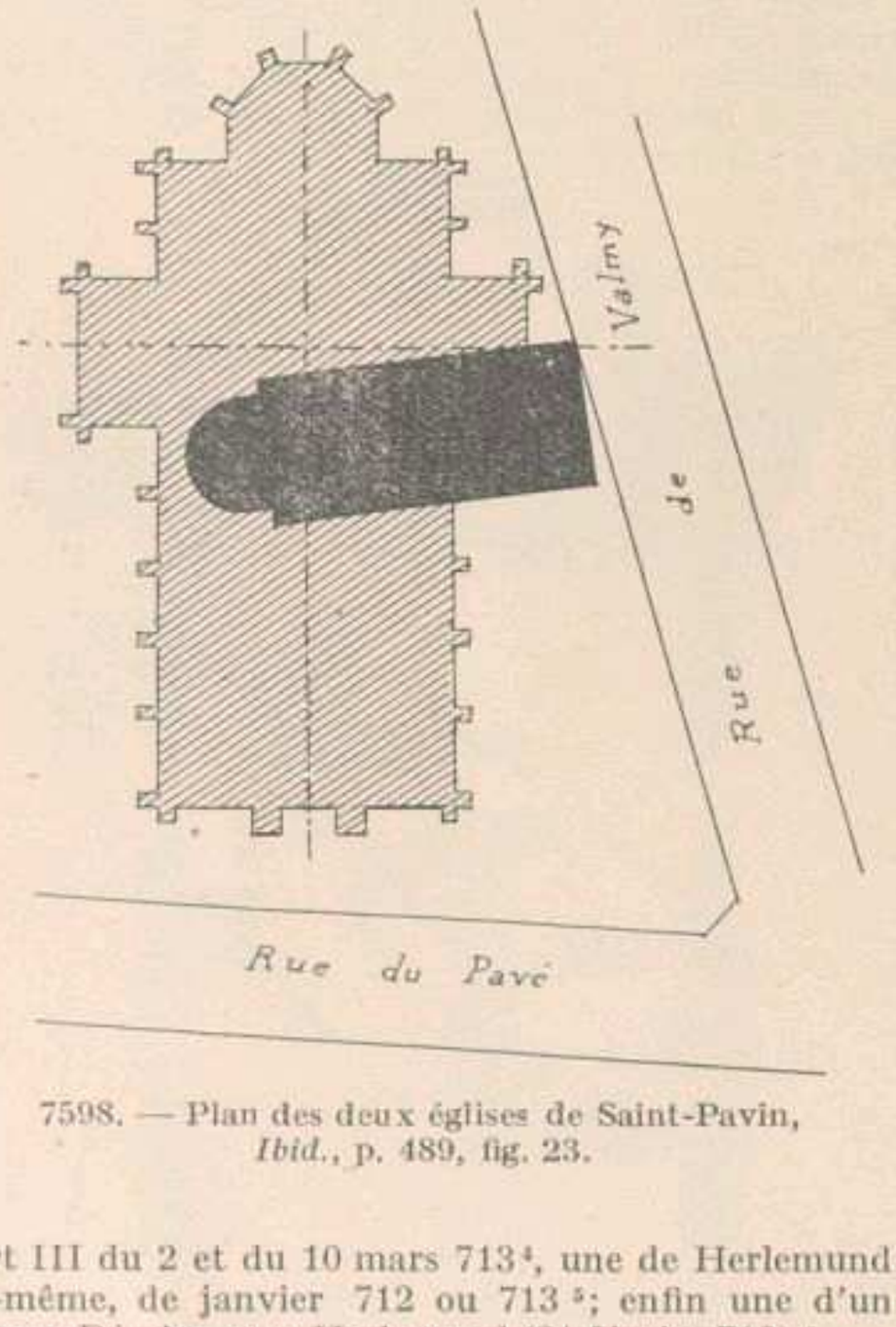

7598. — Plan des deux églises de Saint-Pavin, *Ibid.*, p. 489, fig. 23.

La charte d'Herlemund contient une donation par lui faite au monastère de Saint-Ouen, fondé par lui, près de l'enceinte de la ville.

Herlemund mourut le 9 des calendes de novembre (24 octobre) d'une année qui ne peut être plus tard que 722.

Charivius. — Le 5 mars 723, une charte d'immunité du roi Thierry IV est adressée à l'*illuster vir Charivius, qui matrem Ecclesiae Cenomannicae sancti Gervasii ac Protasii martyris in regimine habere videtur*. Ce Charivius était un intrus sur le compte duquel les *Actus* nous renseignent. Le comte Rothgarius s'était emparé de l'évêché et des biens, empêchant l'élection du successeur d'Herlemund. Devant le murmure du peuple, il plaça son fils Gauziolen sur le siège du Mans et le fit sacrer à Rouen, Charivius, son frère, rentra dans la coulisse.

15. *Gauziolen.* — A son retour de Rouen, Gauziolen se mit en possession du diocèse du Mans. Il reçut de Childéric III une charte d'immunité [7] pour le domaine d'*Ardunum*, en date du 2 mars de l'an Ier du règne (743-744). A cette date un drame allait s'accomplir. Quand Childéric III eut été dépossédé du trône, Pépin le Bref plaça sur le siège du Mans un évêque moins médiocre que celui qui l'occupait; ce fut un clerc de Cologne appelé : 16. Herlemund II, qui gouverna avec sagesse pendant neuf ans, reconnu par le comte Rothgarius, Charivius et Gauziolen. Celui-ci invita son successeur dans sa maison et lui fit crever les yeux. Herlemund se retira auprès de son frère, l'abbé du monastère des Deux-Jumeaux, près de Lisieux, au diocèse de Bayeux. Pépin instruit de ce crime manda Gauziolen à Paris, lui fit crever les yeux et le renvoya au Mans, où, devenu incapable, l'évêque indigne et infirme se fit aider par différents chorévêques : Seutfred, Desiré, Berthod, Mérode.

Les *Actus pontificum* augmentent de six chartes le chapitre consacré à Gauziolen. Dom Briant tient pour suspects la plupart des documents, J. Havet en retient deux, l'un de 743, l'autre de 749 relatif au vidame Abraham aussi décrié que son maître [8]. Gauziolen signa, en 762, la charte de fondation du monastère de Prüm [9] et assista, en 765, à l'assemblée d'Attigny. Il mourut, en 771, dans une villa de Sainte-Marie et de Saint-Gervais [10], dont le nom est *Silviacus*. Son corps fut ramené au Mans et inhumé dans l'église abbatiale la Couture.

16. *Hoding.* — Charlemagne désigna un prêtre de son palais, *Hodingus*, qui trouva la situation du diocèse si lamentable qu'il obtint après deux années (771-772) son transfert à Beauvais. — Au dire des *Actus*, ce médiocre évêque *neque inveniens unde ipsam ecclesiam restaurare... posset* [11], emporta avec lui *quando de Cenomannica parochia profectus est, multa cartarum strumenta vel praecepta regalia;* le chartrier du Mans ne les revit jamais [12].

17. *Mérole.* — Le clergé et le peuple du Mans avaient sans doute réfléchi aux inconvénients des évêques envoyés par le prince; ils prièrent le chorévêque Mérolus d'accepter la succession de Hoding. Ce Mérole consulta Angilramnus, évêque de Metz qui, ayant acquis la certitude que Mérole avait reçu la consécration épiscopale des mains de trois évêques, le jugea propre à remplir les fonctions épiscopales au Mans. Mérole se montra pasteur fidèle [13]; on le trouve mentionné dans un diplôme de Charlemagne relatif à Saint-Calais en date du 19 février 774, concernant un échange de biens [14]; dans un précaire du 1er mai 778 [15] et dans trois autres [16] datés de 797 et de 800, mais ici les dates sont douteuses. Sous l'épiscopat de Mérole, Charlemagne visita la Neustrie et vint peut-être au Mans vers la fin de l'année 778; ce lui fut l'occasion de rendre à l'Église du Mans le monastère de Saint-Vincent et ceux moins importants de Saint-

[1] J. Chappée, *Le tombeau de saint Pavin, Découverte, exploration et description;* A. Ledru, *Étude historique et critique sur saint Pavin*, in-4°, Paris, 1902; A. Ledru, *A propos du tombeau de saint Pavin*, dans *La province du Maine*, 1902, t. x, p. 351-357; J. Péan, *Au sujet du tombeau de saint Pavin*, 1902; J. Péan, *Un dernier mot au sujet du tombeau de saint Pavin*, in-4°, le Mans, 1902; cf. *Province du Maine*, 1903, t. xi, p. 46-47; J. Chappée et A. Ledru, *Le tombeau de saint Pavin*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1903, 4e série, t. xiv, p. 478-490; *Correspondance*, dans *ibid.*, 1904, t. xv, p. 161-162 (lettres de R. Triger, J. Chappée et A. Ledru); A. Hallays, dans *Journal des Débats*, 10 septembre 1902. — [2] Pardessus, *Diplom.*, n. 445, 446; J. Havet, *Œuvres*, t. i, p. 271. — [3] Pardessus, *Diplom.*, n. 517; J. Havet, *op. cit.*, p. 272. — [4] Pardessus, *Diplom.*, n. 486, 487; J. Havet, p. 272. — [5] Pardessus, *Diplom.*, n. 484; J. Havet, *op. cit.*, p. 414-443. — [6] Pardessus, *Diplom.*, *Add.*, n. 85; J. Havet, *op. cit.*, p. 411, 440. — [7] Pardessus, *Diplom.*, n. 569; J. Havet, *op. cit.*, p. 272. — [8] *Actus*, édit. Ledru, p. 243. — [9] Böhmer-Mühlbacher, *Regesta imperii*, n. 93. — [10] C'est-à-dire une villa de la cathédrale. — [11] *Actus*, édit. Ledru, p. 245. — [12] *Actus*, édit. Ledru, p. 247. — [13] *Actus*, édit. Ledru, p. 247. — [14] Böhmer-Mühlbacher, *Regesta imperii*, n. 156; J. Havet, *Œuvres*, in-8, Paris, 1896, t. i, p. 169-170. — [15] *Actus*, édit. Ledru, p. 207, 208; J. Havet, *op. cit.*, t. i, p. 407. — [16] *Gesta Aldrici*, éd. Charles et Froger, p. 180, 181, 182.

Aubin, de Sainte-Marie, de Sainte-Almire, de Saint-Uphace, de Saint-Rigomer, de Saint-Ouen en même temps que plusieurs *villae* [1]. Mérole mourut le 15 des calendes d'avril (18 mars) dans la villa Sainte-Épine et fut ramené le lendemain au Mans pour être inhumé à Saint-Victeur (784).

18. *Joseph.* — Cet évêque reçut la consécration épiscopale après avoir été élu par le clergé et le peuple, ce qui était alors une rare exception. Des difficultés survinrent, Joseph fut dénoncé à Charlemagne mais dénoncé sans preuves canoniques, il se vengea atrocement des prêtres qui lui étaient opposés, il les fit fouetter, aveugler et châtrer. Charlemagne fut indigné, Joseph nia tout, puis, une belle nuit, défroqua et décampa. Arrêté dans sa fuite, il fut jugé, dégradé, enfermé au monastère de Candes, en Touraine, où il mourut et fut enterré. Son épiscopat se place entre 784 et 793.

19. *Francon Ier.* — Cette fois on revint aux clercs du palais et Charlemagne désigna Francon, *ex pago Asbanio*, la Hesbaye, au diocèse de Liége. Il fut nommé en 793 et il reçut quelques années plus tard la visite de Charlemagne, à l'époque où celui-ci se trouvait à Tours, entre le 19 avril et le 25 décembre 800. Le roi des Francs trouva l'Église du Mans à peu près dans le même état que lorsqu'il y était venu au temps de Mérole, vingt-deux ans auparavant. Francon sollicita de lui la restitution de Tennie, Juillé, Ballon, Andouillé et d'autres *villae* à la mense épiscopale, alors détenues par des laïques. Charles refusa et proposa une autre compensation; l'évêque demanda le monastère de Saint-Calais qu'il garda neuf ans.

Francon restaura sa cathédrale, renouvela la toiture de tuiles et de plomb ainsi que la décoration intérieure. En outre, il rétablit la discipline, régla la vie canoniale, construisit un réfectoire du côté occidental de la cathédrale et donna trois *villae* aux chanoines.

Francon mourut à l'âge de cent ans, le 30 janvier 816, dans la villa de Baliau; il fut ramené au Mans et enterré à Saint-Vincent avec cette épitaphe :

Hoc busto tegitur tumulatus Franco sacerdos,
Fessus jam senio hac requiescit humo.
Urbem hanc qui rexit felix moderamine justo,
Algida corda fervens dogmate nempe facto.
Decursis annis bis denis atque duobus,
Ad coelum vehitur regna beata petens.
Dic quicumque legis haec verba praecantia quaeso,
Perpetuam requiem donet ei Dominus.

« L'évêque Francon est enseveli dans ce tombeau; accablé de vieillesse, il a trouvé le repos en ce lieu. Il gouverna heureusement cette ville par une conduite équitable, réchauffant les cœurs glacés par de saintes prédications. Après vingt-deux ans de charge pastorale, il a été élevé au ciel pour jouir de la béatitude. Qui que tu sois, lecteur de ces paroles, dis, je te prie : Que le Seigneur lui donne le repos éternel. »

20. *Francon II.* — Neveu du précédent à qui il succéda, il fut consacré dans la cathédrale, le 29 juin 816. Il siégea au concile de Paris, en 829. Ce fut pendant son épiscopat, le 8 février 820, au petit jour, que la Sarthe se dessécha subitement, phénomène arrivé deux fois déjà et qui s'explique par une crevasse en amont de la ville. Le cours de la rivière fut suspendu pendant quatre heures, suffisamment pour qu'un convoi funèbre pût traverser le lit et gagner à pied le cimetière du Pré sur la rive droite. Le lendemain, le même phénomène se produisit dans l'Huisne. Ces faits, inexplicables pour les gens du IXe siècle, n'eurent pas le temps de les « frapper de terreur » (ce dont on ne trouve l'indice nulle part); auparavant les deux rivières s'étaient remises à couler suivant leur habitude séculaire. Théodulphe évêque d'Orléans, alors exilé au Mans, trouva dans cet incident la matière d'un poème; il fut mieux inspiré si c'est au Mans, comme on le dit, qu'il composa l'hymne *Gloria laus et honor Deo.* Il mourut dans cette ville, empoisonné, dit-on, et y fut enterré. Quant à Francon II il mourut saintement *in villa quae Culturas nominatur*, le 6 novembre 832. Son corps fut ramené au Mans et enterré à Saint-Vincent, aux pieds de Francon Ier, avec cette épitaphe :

Qui fuerat largus, nulli bonitate secundus,
Francia quem genuit, mors inimica tulit.
Et doctor populi, pius, ac miserator egentum,
Franconisque nepos, praeditus eloquio.
Jamque decem et septem ferme volventibus annis,
Abstractus carne, fertur ad astra poli.
Hos quicumque legis versus, dic Lector opime,
Aeternam requiem det sibi Celsitonans.

« La mort ennemie a ravi (cet évêque) qui, né dans le pays franc, était doué de générosité et d'une bonté qui ne le cédait à nulle autre. Docteur du peuple, pieux, pitoyable aux malheureux, ce neveu de Francon était doué d'éloquence. Son âme a été séparée de son corps pour gagner le ciel, après un pontificat de presque dix-sept ans. Qui que tu sois qui lis des vers, ne cesse de répéter, ô lecteur, que le Maître du tonnerre lui donne le repos éternel. »

21. *Aldric.* — L'épiscopat d'Aldric nous entraîne quelques années au delà de la date où nous arrêtons ordinairement nos recherches, mais on ne peut en être surpris à raison de ce que nous avons dit de cet évêque à propos des *Gesta Aldrici* et des *Actus pontificum.* — Francon II étant mort le 8 novembre 832, Louis le Débonnaire qui se trouvait à Tours, accompagné de son confesseur Aldric, fit élire celui-ci au siège du Mans, choix excellent. Aldric était né, le 21 juin de l'an 800, d'un Saxon et d'une Bavaroise; il fut élevé à la cour impériale depuis l'âge de douze ans, reçut la tonsure, vers 820, des mains de Gendulphe, évêque de Metz, et une prébende capitulaire. En 822, il fut ordonné diacre et prêtre, par Drogon, de Metz. Les *Gesta Aldrici* nous le font connaître; il ne paraît pas que sa culture littéraire fût très poussée. Quand, vers ses vingt ans, il se décida pour la cléricature, il se mit à l'étude de la grammaire, du chant romain et de l'Écriture sainte, mais il n'y brilla jamais. Les pièces des *Carmina Cenomanensia*, composées sous ses yeux, et dont il a accepté la dédicace, montrent qu'il n'était pas difficile ni sur la versification ni sur la latinité. Au surplus, sa vie est celle d'un homme d'action et non d'un homme de cabinet, fait pour le gouvernement et non pour l'étude. Francon était mort le 8 novembre, Aldric fut fait évêque le 9, entra au Mans le 11 et fut consacré par son métropolitain, Landramne, de Tours, le 22 décembre. Le surlendemain 24, il reçut dans sa cathédrale l'empereur Louis qui séjourna huit jours dans la ville et rendit à Aldric quelques domaines dont le fisc s'était emparé, particulièrement la *villa* de Neuville-sur-Sarthe.

Son épiscopat fut rempli, mais nous n'en retiendrons que ce qui regarde la période qui le précède et peut aider à l'éclairer, c'est-à-dire que nous ne parlerons que des translations des restes de ses prédécesseurs. Celle de saint Liboire, envoyé à Paderborn, a déjà été exposée (voir col. 1477); vers la même époque, entre 836 et 840, le 25 juillet, croit-on, Aldric, voulant enrichir sa cathédrale, y transporta les restes de saint Julien, trouvés dans la petite basilique du Pré, ceux des saints Turibe et Pavace, le bras droit de saint Liboire et une partie du corps de saint Hadoin pris aux Saints-Apôtres. Il y joignait les corps de saint Romain(?), de sainte Ténestine et de sainte Ade. Une relation, qui semble du XIe siècle, dit qu'Aldric

[1] *Actus*, édit. Ledru, p. 248.

plaça les reliques de saint Julien sur l'autel situé à droite de celui des saints martyrs Gervais et Protais. Quant à celles des autres saints, il les mit au mieux qu'il put, dans un endroit secret de l'église. Mais les miracles dus à l'intercession de saint Julien s'étant multipliés, un évêque, qui vivait longtemps après la mort d'Aldric, transporta les restes de l'apôtre des Cénomans dans un nouvel autel, éminent placé derrière l'autel des Saint-Gervais-et-Protais [1]. Voici une autre explication de ces translations par Aldric.

Après la mort de Louis le Débonnaire, 20 juin 840, la situation d'Aldric se trouva modifiée, et les années de la deuxième moitié de son pontificat ne virent qu'une succession d'épreuves. Louis le Débonnaire avait laissé une partie de son héritage à son jeune fils, Charles le Chauve, mis en possession de la Neustrie; Charles trouva des adversaires disposés à le combattre tandis qu'Aldric lui restait fidèle. L'abbé de Saint-Calais, Sigemond, prit parti pour Lothaire contre Charles, c'est-à-dire contre celui que soutenait l'évêque dont la juridiction était odieuse aux moines de Saint-Calais. Ces choses en vinrent à ce point que l'évêque Aldric qui avait réuni son synode au Mans, le 12 mai 840, fut bientôt obligé de quitter son siège [2], événement qui doit prendre place après le 9 juillet 840, jour de la translation du bras droit de saint Liboire et du corps de saint Pavace au monastère de Saint-Sauveur [3]. Pendant ce temps, Lothaire envahit et ravagea le Maine [4], s'acharnant contre les œuvres d'Aldric. Mais sa défaite par Charles le Chauve à Fontanet, le 25 juin 841, permit à Aldric de rentrer au Mans; ce fut pour y constater l'étendue du désastre [5]. De 844 à 850, nouvelles catastrophes : en 845, Charles le Chauve, battu par Nomenoé, se retira au Mans qui, en 850, tomba au pouvoir des ennemis.

Il est probable qu'au cours de ces années troublées, après 840, la basilique du Pré, celle des Saints-Apôtres, le monastère de Saint-Sauveur, d'autres encore furent abandonnés ainsi que leurs reliques par un clergé peu soucieux de se faire maltraiter. Impuissant à relever tant de ruines, Aldric retira des églises et monastères ruinés les restes des saints Julien, Turibe, Pavace, Romain, des saintes Ténestine, Ade ou Adrechilde, une partie du corps de saint Liboire et la plus grande partie du corps de saint Hadouin. L'évêque fit déposer ces restes dans la confession du maître-autel de la cathédrale [6]. Cette translation eut lieu, en particulier, pour le corps de saint Julien pris au Pré, le 25 juillet d'une année qui semble devoir prendre place entre 841 et 850.

Pour un motif inconnu, Aldric ne toucha pas aux restes de saint Victeur. Cette explication de la translation des reliques, appuyée sur les *Gesta Aldrici*, a l'avantage de ne violer aucun texte, elle supprime les difficultés qui surgissent quand on veut placer cette cérémonie entre 832 et 840 [7].

« Au cours du XIe siècle, l'histoire de cette translation fut simplifiée ou pour mieux dire dénaturée. Tous les corps saints relevés par Aldric des églises abandonnées avaient été trouvés dans la seule basilique du Pré, autour du tombeau de saint Julien : à droite, Turibe; à gauche, Pavace; puis Romain, Ténestine, Ade, Hadoin en entier avec ses vêtements pontificaux, et la plus grande partie du corps de saint Liboire [8]. L'auteur de ce dernier récit vivait au plus tôt au XIe siècle, au moment où Julien prenait une importance capitale dans l'Église du Mans. Il a tout confondu pour la plus grande gloire de son héros dont le tombeau devint le centre d'une couronne d'autres saints et ses racontars, d'une fausseté évidente, doivent être négligés [9] ».

XXVIII. Le moine Léthald. — L'évêque Avesgaud, qui occupa le siège épiscopal depuis les environs de l'an 997 jusque 1034-1036, donna une attention particulière aux origines de son Église et au personnage de saint Julien, ce qui le mit en rapports avec un moine nommé Léthald, placé très jeune au monastère de Micy, près Orléans. Cette maison avait pour abbé Robert de Blois, auparavant abbé de Saint-Florent de Saumur, que les moines, à l'instigation de Léthald, accusèrent de différents crimes devant l'évêque d'Orléans et qui fut expulsé avec un sien favori. Léthald lui succéda, mais pendant peu de temps, car Robert fut rappelé et Léthald se retira au monastère de la Couture, au Mans, dans l'espoir d'y trouver le calme auquel il aspirait. L'évêque Avesgaud apprécia les talents de Léthald et l'engagea à retoucher les anciennes vies légendaires de saint Julien. De là sortit la *Vita sancti Juliani Cenomanensis antistitis primi auctore Letaldo Miciacensi monacho* [10] que précède une *Epistola dedicatoria ad Avesgaudum Cenomanensem episcopum*. Cette pièce a conservé le nom de Léthald en bonne place à côté du moine Guibert qui n'eut pas moins que lui le respect de la vérité historique.

« On ne saurait rapporter avec trop de respect et de gravité, écrivait Léthald, ce qui est destiné à être lu en présence du Dieu de vérité, de peur que le moyen par lequel on se flatte de l'apaiser, n'irrite davantage sa colère. Il est certain qu'il n'y a que ce qui est exactement vrai, qui puisse lui plaire. Cependant, il se rencontre des écrivains qui, sous prétexte de rehausser les actions des saints, comptent pour rien de heurter la vérité, comme si l'on pouvait par le mensonge réussir à relever la gloire de ceux qui ne seraient jamais parvenus à l'état de béatitude, s'ils avaient été partisans du mensonge. Il faut donc rapporter avec une scrupuleuse exactitude ce que la vérité a fait elle-même; car si quelqu'un des anciens passe pour avoir opéré des miracles, ce n'est point à l'homme mais à la vertu de Dieu qu'on doit les attribuer; elle seule peut les opérer en qui et par qui il lui plaît [11].

« Quand je raconte les actions extraordinaires de notre excellent père [Julien], ni je ne doute de ses mérites, ni je ne manque de confiance dans la puissance du Christ; mais, trouvant les mêmes choses ailleurs, je ne vois pas clairement ce qu'il faut croire, tant que l'autorité de quelque grave et grand docteur ne m'aura pas tiré de mon incertitude et fixé, comme par le poids d'une ancre, mon esprit ballotté. En effet, beaucoup de faits se trouvent dans les actes de saint Julien que l'on rencontre dans ceux des saints martyrs Clément et Denis et du confesseur Fursy, avec le même sens et presque les même mots. »

Léthald rechercha attentivement les récits anciens, et les *Actus* ne réussirent pas à le persuader de l'apostolicité de saint Julien. « Quant au temps où fleurit saint Julien, dit-il, je l'ai pris pour conjecture du livre de Grégoire de Tours, lequel, dans son *Histoire*, affirme que sous les consuls Decius et Gratus, Sixte, évêque de Rome, ordonna et envoya en Gaule, pour y prêcher la parole de Dieu, plusieurs évêques. Or,

[1] *Actus*, édit. Ledru, p. 62; cf. A. Ledru, *Les premiers évêques du Mans, leur sépulture, la translation de leurs reliques*, dans *La province du Maine*, 1896, t. IV, p. 64-73, 97-108. — [2] *Gesta Aldrici*, édit. Charles et Froger, p. 158-159, 163-165. — [3] *Ibid.*, p. 127. — [4] *Annales Bertiniani*, p. 48-49. — [5] *Gesta Aldrici*, p. 164. — [6] *Ibid.*, p. 123-125. — [7] A. Ledru, *Translation des reliques des premiers évêques du Mans par Aldric*, dans *La province du Maine*, 1906, t. XIV, p. 49-62, 85-96; 1911, t. XIX, p. 217-223; 313-326, 345-356, 408. — [8] *Actus*, édit. Ledru, p. 327-332. — [9] A. Ledru, *Les premiers temps de l'Église du Mans*, p. 160-163. — [10] *P. L.*, t. CXXXVII, col. 781. — [11] *Ibid.*, col. 782.

comme saint Grégoire dit que le bienheureux Denis fut de leur nombre, et que, dans les *Gestes* de notre glorieux père Julien, on raconte qu'il vint pour prêcher dans les Gaules avec le même bienheureux Denis, je n'estime pas douteux qu'il ait existé sous les consuls Decius, Valerianus et Gratus, au temps de Sixte, évêque de Rome, qui ayant été persécuté par ce même Decius, avec l'archidiacre Laurent et ayant persévéré, comme lui, dans la confession du Christ, partagea avec lui la couronne de la victoire. Mais, quant à dire que saint Julien reçut sa mission du bienheureux Clément, cela ne concorde ni avec la chronologie, ni avec l'autorité des anciens, car le bienheureux Clément fut déporté en Chersonèse, sous Trajan, et entre Trajan et Decius, sous lequel nous avons conjecturé que le bienheureux Julien vécut, il y a plusieurs empereurs,

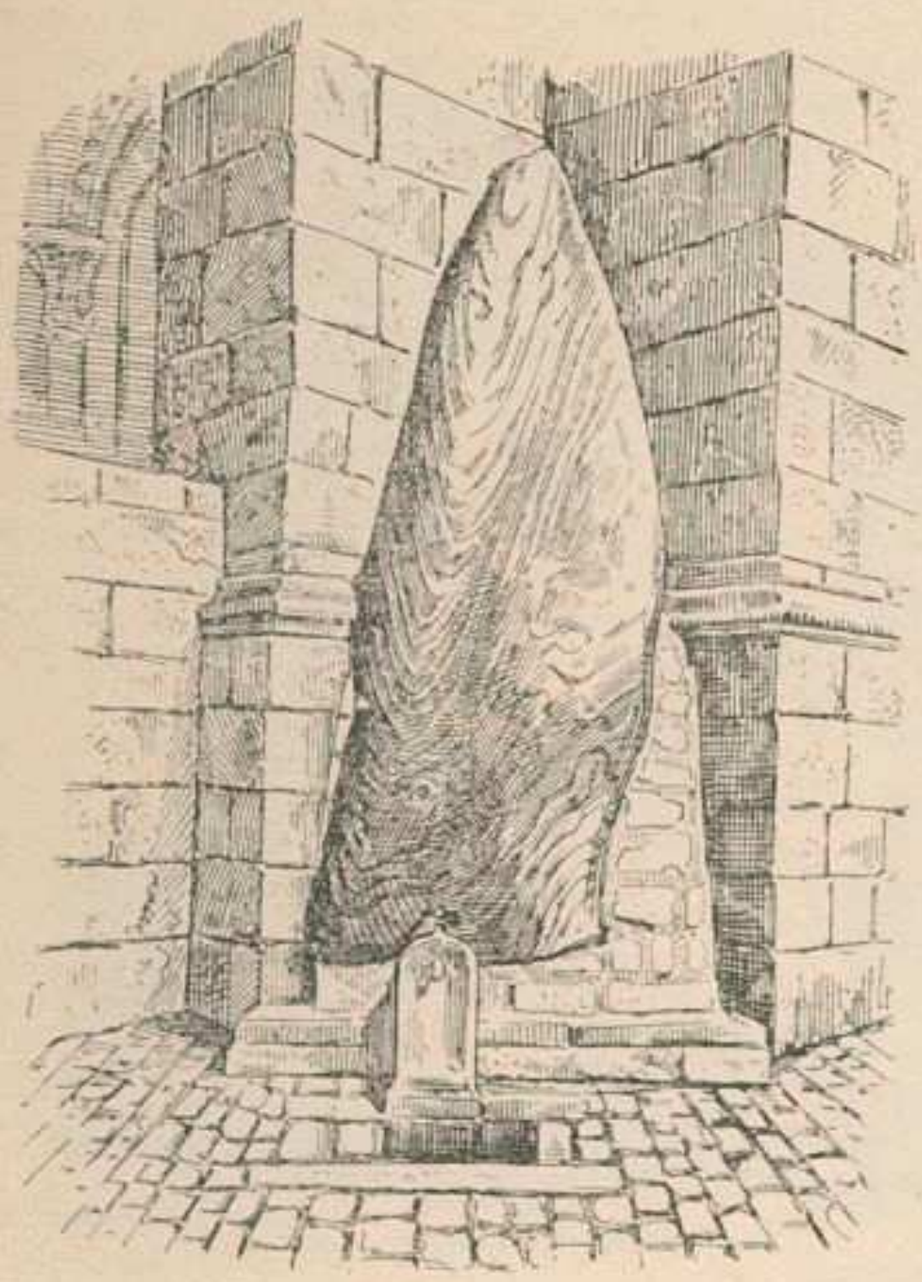

7599. — Menhir du Mans,
d'après A. Ledru, *Répertoire des monuments et objets*, dans *Archives historiques du Maine*, 1911, t. II, p. 120.

comme un lecteur diligent le verra facilement dans la chronique d'Eusèbe de Césarée, que Jérôme a traduite.

« Donc, pour ce que nous avons écrit, nous nous sommes appuyé, autant qu'il nous a été possible, sur l'autorité des anciens Pères, racontant simplement des faits qui nous sont venus par une antique tradition et rejetant ceux qui nous ont paru moins probables. Cependant, nous ne voudrions pas diminuer en quoi que ce soit les mérites d'un si glorieux père, car, avec la permission de Dieu, de tels miracles s'opèrent actuellement sur son tombeau, qu'on ne peut douter qu'il en ait accompli de bien plus grands encore durant sa vie mortelle. »

Léthald avait formé le projet d'écrire les *miracula* arrivés au tombeau de saint Julien; on ne sait s'il tint sa promesse, mais ce livre ne nous est pas parvenu. Il retoucha l'office liturgique, antiennes et répons; il nous en avertit lui-même; quant à la messe dont nous avons transcrit le texte au § XXXIV, de ce travail, on ne saurait dire avec certitude si elle est son ouvrage.

XXIX. Menhir ou Peulvan. — Au bas de la nef de la cathédrale du Mans, on conserve un objet en grès brut, haut de 4 m. 55, large à sa base de 1 m. 30. Il a la forme d'un cône aplati, bosselé de plis réguliers qui donnent l'apparence d'une draperie. Au sommet se trouve un morceau de fer qu'on croit être le scellement d'une croix disparue (fig. 7599). Ce qui, au point de vue des antiquités chrétiennes, donne à ce monument un intérêt particulier, c'est qu'on croit le reconnaître figuré dans une monnaie du VIIe siècle portant le nom de EBRICHARIVS (l'évêque Béraire), nous en avons parlé déjà dans la notice de cet évêque (voir col. 1526). Amb. Ledru écrit au sujet de cette monnaie : « Cette pierre rappelle exactement par sa forme le menhir de la cathédrale devenu avec sa croix le symbole de la cité chrétienne [1], M. Prou [2] a voulu voir à la suite de certains auteurs, sur le denier de Béraire, une copie modifiée des deux soldats qui sur les bronzes de Constantin Ier accompagnent une enseigne militaire (voir fig. 7591). L'examen attentif de la pièce et la comparaison de l'image qu'elle porte avec le menhir de la cathédrale, autrefois surmonté d'une croix, ne permet guère d'adopter cette opinion. Avec Ponton d'Amécourt [3] je reste persuadé que le graveur manceau du VIIe siècle a voulu représenter le menhir de la cathédrale. L'abbé Voisin [4] rapporte que, de son temps, les vieillards appelaient cette pierre *le Mans* [5]. »

XXX. Fontaine Centonomius. — Place de l'Éperon. Nous en avons parlé à l'occasion du premier miracle de saint Julien (voir col. 1468); elle avait gardé son nom pendant le Moyen Age, elle le perdit pour prendre le nom de saint Julien grâce à « l'ymaige de monsieur sainct Julien » qu'on suspendit à la maison la plus proche de la source (XVe siècle environ [6]).

XXXI. Église Saint-Julien-du-Pré. — Nous avons vu que, d'après les *Actus pontificum*, les disciples de saint Julien élevèrent une basilique sur son tombeau; la *Vie* anonyme du saint dit que lui-même avait commencé cette basilique au delà de la Sarthe, dans le cimetière des chrétiens. Il parait probable que le premier évêque du Mans aura reçu la sépulture dans la nécropole gallo-romaine, située sur la rive droite de la Sarthe. Un oratoire élevé sur sa tombe aura reçu des développements ultérieurs et sera devenu Saint-Julien-du-Pré.

On ne possède aucune donnée historique sur la construction de cette première basilique du Pré et sur le monastère que saint Domnole éleva au VIe siècle. Au XIe siècle, l'évêque Aldric fit retirer le corps de Julien et l'oubli dut se faire sur la basilique et le tombeau délaissés, mais au XIe siècle, une bonne chrétienne, nommée Lezeline, entreprit de ramener dans ces bâtiments une communauté de religieuses bénédictines [7].

L'église abbatiale sert actuellement de paroisse sous le vocable de Notre-Dame-du-Pré, avec tendance à revenir à Saint-Julien-du-Pré. C'est un monument en forme de croix latine du XIe-XIIe siècle avec voûtes du XVe (fig. 7600.) Entre le Pré et l'ancienne église Saint-

[1] Voir *La province du Maine*, 1909, t. XVII, p. 88-89. — [2] M. Prou, *Les monnaies mérovingiennes de la Bibliothèque nationale*, in-8°, Paris, 1892. Introduction, p. CXII. — [3] *Recherches des monnaies mérovingiennes du Cenomannicum*, in-8°, Mamers, 1883, p. 72. — [4] *Les Cénomans anciens et modernes*, in-8°, Paris, 1852, p. 165. — [5] A. Ledru, *Répertoire des monuments et objets anciens, dans Archives historiques du Maine*, in-8°, au Mans, 1911, p. 121. — [6] A. Ledru, *Répertoire*, p. 124, 368. — [7] A. Ledru, *La cathédrale Saint-Julien du Mans*, 1900, p. 18-19; A. Ledru, *L'église du Pré au Mans*, dans *La province du Maine*, 1906, t. XIV, p. 160-163.

Victeur, le sol renferme de nombreux débris gallo-romains. L'abbé Voisin a recueilli sur la place du Pré, à deux mètres de profondeur, parmi les graviers, des fragments de poteries romaines. Des fragments de poteries semblables sont sortis du sol, lors de l'installation du tramway électrique dans la rue des Noyers.

Tombeaux en pierre, peut-être mérovingiens, découverts près de l'église. En 1857, l'architecte de la ville du Mans fit creuser le sol au pied de la façade de l'église pour s'assurer si les lézardes des murs provenaient de ce qu'ils ne reposaient pas sur un terrain solide. Dans la tranchée ouverte à cet effet, les ouvriers découvrirent, à environ 1 m. 33 de profondeur, deux tombeaux en pierre de Villaines, ayant la forme d'auges, munis de leurs couvercles et renfermant chacun un squelette. Dans l'un, brisé par la pioche, on a trouvé un anneau digital en argent qui, vraisemblement, avait appartenu à une femme; il pesait 7 à 8 grammes. L'autre fut retiré à peu près intact; le couvercle légèrement bombé présentait une croix gravée entourée de rayons. Ces sarcophages mesuraient 1 m. 80 de longueur [1].

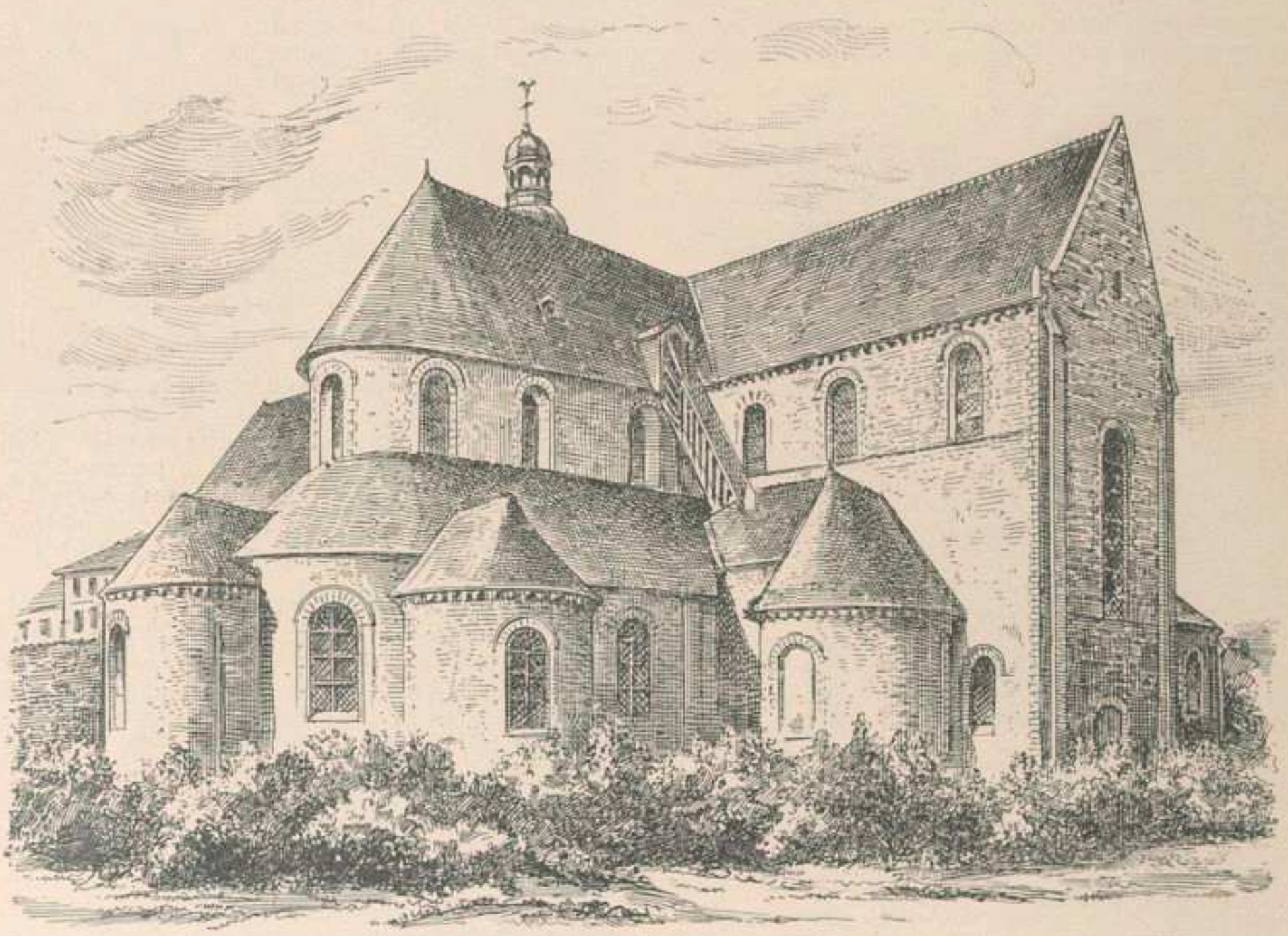

7600. — Église Saint-Julien-du-Pré, d'après Ledru, *La cathédrale du Mans*, in-fol., Mamers, 1900, p. 74.

XXXII. Église Saint-Victeur. — Nous avons parlé déjà de l'église Saint-Julien ou Notre-Dame-du-Pré (col. 1542) et de l'église Saint-Pavin (col. 1530); nous n'avons donc plus à dire quelques mots que de l'église Saint-Victeur.

L'année 1862 vit la disparition des derniers vestiges de l'église Saint-Victeur. L'abbé Voisin, qui suivait la démolition des vieux murs, nous parle d'une nef reposant sur le sable de la rivière. Elle formait un parallélogramme de 11 mètres en dehors, orientée de l'Est à l'Ouest. Les murs des substructions, d'un mètre d'épaisseur, présentaient trois rangs de briques gallo-romaines, avec mortier épais de 4 centimètres comme les briques. Au-dessus s'élevait une muraille de 5 mètres, épaisse seulement de 0 m. 65 cent., présentant un petit appareil régulier, sans cordons de briques. Cette partie semblait mérovingienne. L'abside avait 6 mètres. La crypte qui ne pouvait contenir plus de 3 ou 4 tombeaux ne remontait guère qu'au XVIe siècle. Au-devant de l'abside, en tête de la nef, l'on voyait un mur de substruction, large de 1 m. 60, élevé de 0 m. 50, composé de trois rangs de briques gallo-romaines et de trois rangs de cubes de roussard, fortement léchés par le feu. Ce mur avait été enduit à l'intérieur de l'église et peint en rouge d'ocre; au-dessus régnait dans tout l'édifice une aire de ciment de briques, d'un bel effet, et derrière ce mur étaient rangées les piles de pavés d'une sorte d'hypocauste.

Ces découvertes permirent de constater que l'église des Saints-Apôtres ou de Saint-Victeur (la nef seule) avait d'abord été construite à la manière des Gallo-Romains et dans le style des murs de la cité. Le premier édifice fut détruit jusqu'à hauteur de 0 m. 50 et les débris de mortier, de tuiles à rebords, restèrent en dehors du mur méridional. L'aire du second, en ciment, posée sur les ruines du premier, releva le pavage de 0 m. 50 environ, et le petit appareil, augmenté de fragments de sarcophages, releva les murailles de 5 mètres. Un troisième édifice avait été élevé au XVIe siècle.

De cette description, il semble ressortir que la nef de Saint-Victeur, à chevet carré, était établie sur des substructions gallo-romaines de la fin du IIIe siècle ou du IVe. Si saint Julien en fut le fondateur, ainsi que

[1] A. Ledru, *Répertoire*, p. 162, 164.

le prétendent les *Actus*, il put installer son édifice sur les fondations d'une construction privée détruite par l'incendie à l'époque des invasions comme l'indique le mur entre la nef et l'abside. L'abside fut ajoutée plus tard par saint Innocent, au VIe siècle, suivant les mêmes *Actes* et refaite au XVIe.

Bibl. — Voisin, dans *Bull. de la Soc. d'agric., sc. et arts de la Sarthe*, t. XVI, p. 911-918; *Les Cénomans anciens et modernes*, 1862, p. 293, 359. — Perrigan, *Recherches sur la cathédrale du Mans*, p. 17; Tournesac, dans *Bull. monum.*, t. I, p. 325. — Ledru, *La cathédrale Saint-Julien du Mans*, p. 14. — A. Ledru, *Répertoire*, p. 165-166.

XXXIII. « CIMETIÈRE DES CHRÉTIENS. » — Jamais, à ma connaissance, écrit le chanoine Ledru, des fouilles sérieuses et méthodiques n'ont été opérées dans l'ancienne nécropole gallo-romaine du Mans, autour de l'église du Pré. Ce cimetière devait s'étendre sur une assez vaste étendue de terrain, entre la Sarthe et le ruisseau de Grenouillet, qui n'est qu'un simple fossé creusé de main d'homme, destiné à protéger le faubourg du Pré. Dans les dernières années du XIXe siècle, en creusant la cave d'une maison, à l'angle de la rue de la Donelle et de la rue du Tunnel prolongée, à quelque 60 mètres de l'église, des ouvriers découvrirent, à différentes profondeurs, plusieurs squelettes, des vases, des urnes, des poteries rouges, dites de Samos, des morceaux de verres anciens et un fragment d'objet indéterminé en bronze. Par malheur ces fouilles n'ont pu être surveillées à temps et il faut se contenter de renseignements assez vagues, fournis par les ouvriers eux-mêmes.

Les squelettes étaient couchés sur le dos, la tête reposant sur une brique carrée mesurant 0 m. 24 de côté sur 0 m. 03 d'épaisseur. Un vase se trouvait de chaque côté de la tête. Les cadavres avaient pu être ensevelis en pleine terre, car on n'a pas remarqué trace de cercueil, ni de clous provenant de cercueils en bois. Au-dessous des squelettes, à une plus grande profondeur, se trouvaient des urnes présumées cinéraires, brisées, ainsi que d'autres vases, par la pioche des terrassiers. Voici la description des objets principaux qui ont pu être sauvés :

1. Fragment d'objet en bronze difficile à déterminer;

2. Vase en terre noire, ayant probablement contenu des cendres humaines;

3. Fragments de poteries rouges dites de Samos, IIIe-IVe siècle;

4. Beau vase en terre grise[1], avec une seule anse, orné sur la panse de marguerites rudimentaires, peintes en blanc sur fond rougeâtre (fig. 7601). Ce joli vase se trouvait à la tête d'un squelette; il paraît être du Ve siècle, de fabrication mérovingienne et mesure 0 m. 215 de haut sur 0 m. 14 de diamètre à la panse. Aucun résidu à l'intérieur, il contenait peut-être de l'eau bénite. D'après ces quelques données le cimetière du Pré paraît être un cimetière gallo-romain, encore utilisé après la conquête des Francs et en partie durant tout le Moyen Age. Ainsi qu'on l'a dit plus haut, saint Julien y fut inhumé parmi les sépultures païennes.

XXXIV. MANUSCRITS LITURGIQUES. — 1. La bibliothèque du Mans conserve sous le n. 77 un ancien sacramentaire de cette Église. Volume de 204 feuillets mesurant 0 m. 263 de haut sur 0 m. 20 de large. Écriture à longues lignes de la seconde moitié du IXe siècle. Lacunes au commencement et à la fin. Demi-reliure basane.

Fol. 1. Préliminaires, qui consistent principalement en prières pour les ordinations.

Fol. 6 v°. Titre : *In nomine Domini. Incipit liber sacramentorum de circulo anni, a sancto Gregorio, papa romano, editus, qualiter missa romana celebratur, hoc est in primis introitus qualis fuerit statutis temporibus sive diebus festis seu cotidianis, deinde Kyrie eleison, item dicitur Gloria in excelsiis Deo si episcopus fuerit, tantummodo die dominico sive diebus festis, a presbiteris autem minime dicitur nisi solo in Pascha ; quando vero laetania agitur, neque Gloria in excelsis Deo neque Alleluia canitur, postmodum dicitur oratio, deinde sequitur Apostolus, item gradalis seu*



7601. — Vase en terre grise,
d'après A, Ledru, *La cathédrale Saint-Julien du Mans*, 1900, pl. II, fig. 5.

alleluia, postmodum legitur evangelium, deinde offertorium, et dicitur oratio super oblata, qua completa dicit sacerdos excelsa voce. Tout cela est écrit en onciales et remplit deux pages.

Fol. 7 v°. Préface — Fol. 9 v°. Canon de la messe. — La préface et le commencement du canon sont en onciales d'or (fol. 7 v°-10 r°). — A la suite du canon (fol. 12 v°), oraisons de messes pour le sacre des évêques et l'ordination des prêtres et des diacres.

Fol. 17. Oraisons des messes, à partir de la veille de Noël. *VIIII kal. januarii id est de XXIIII mensis decembris, orationes in vigiliis Domini.*

Fol. 90. Oraisons de diverses messes : *Orationes in natale papae. — Orationes in ordinatione presbiteri. — Orationes ad sponsas benedicendas. — Orationes pro peccatis. — Incipiunt orationes cotidianae. — Incipiunt orationes matutinales. — Orationes vespertinales seu matutinales. — Orationes ad baptizandum infirmum. — Oratio ad visitandum infirmum. — Oratio super paenitentem. — Oratio ad agapem pauperum. — Oratio ad capillaturam.— Oratio ad clericum faciendum. — Oratio ad barbas tundendas. — Orationes super episcopum defunctum. — Item aliae orationes in agenda mortuorum. — Ad pontificem ordinandum.*

Fol. 105. Préface de la seconde partie du sacramentaire. *Huc usque praecedens sacramentorum li-*

[1] A. Ledru, *La cathédrale Saint-Julien du Mans*, 1900, p. 19-20, pl. II.

bellus a beato papa Gregorio constat esse editus... nisi emendatio librariorum diligentia conservetur.

Fol. 106 v°. Table de la seconde partie du sacramentaire dont voici les premiers et les derniers articles : *Incipiunt capitula praefati libelli.* I. *Benedictio cerei.* — II. *Orationes per singulas lectiones in sabbato sancto.* — III. *Item orationes in vigilia Pentecosten...* CXXXVIIII. *Impositio manum* (sic) *super energuminum caticuminum.* — CXL. *Item alio pro parvulo energumino.* — CXLI. *Item aliae orationes super energumino baptizato.*

Fol. 109. Seconde partie du sacramentaire. Elle se termine par les trois chapitres qui sont cotés dans la table CXXXVIIII, CXL et CXLI, et qui dans le texte portent les numéros CXLII, CXLIII et [CXLIIII].

Fol. 171. Recueil de préfaces. Le volume se termine (fol. 204 v°) par la rubrique : *Dominica III ante natale Domini.*

A une époque fort ancienne, des morceaux divers ont été ajoutés sur les folios 1-2 v°, 14 et 14 v°, 25 et 25 v°, 169, 170 v°. De ces additions une seule mérite d'être remarquée, c'est la messe en l'honneur de saint Julien qui remplit les deux pages d'un petit feuillet intercalé après coup, mais au plus tard dans le courant du xe siècle ou au début du XIe. Ce feuillet mesure 0 m. 19 de haut sur 0 m. 12 de large; il est réglé à la pointe :

[VI.] KL. FEBRUARII SANCTI JULIANI.

Deus, qui Ecclesie tue beatum Julianum mirabilem tribuisti doctorem ; concede propicius, ut hunc apud te pium mereamur semper intercessorem. Per Dominum.

Super oblata : *Respice, Domine, quesumus super hec que tibi oferimus et beati pontificis Juliani meritis, nos ab omnibus exime peccatis. Per Christum.*

Prefatio :

VD. eterne Deus, qui inter primos sancte tue fidei fundatores, beatum Julianum pontificem velud sydus lucidum, tu, sol justitie decorasti, sicut enim splendens lucifer venturum solem post ancxie noctis nunciat umbram, sic [*b*]*is beatissimus eis qui in tenebris et umbra mortis residebant, post errorum tenebras, veritatis tue nunciavit fulgorem ; ergo largire propicius ut ejus meritis et viciorum tenebris careamus, et lucis tue claritate perlustrari mereamur. Per Christum.*

Ad complendum : *Divinis, Domine, repleti sacramentis suplices deprecamur ut beat*[*i pon*]*tificis Juliani meritis, dignos nos facias celestibus institutis. Per Dominum.*

Benedicat vos omnipotens Deus, magni presulis Juliani meritis et sacris ejus vos semper informet exemplum. Amen.

Et quem ecclesie doctorem contulit inter[1] *pium vobis intercessorem semper largiatur in celis. Amen. Quo et exemplis ejus informati et meritis muniti ad celestem patriam perveniatis inlesi. Amen.*

Quod ipse[2]*...*

La présence de cet office prouve que le livre a dû être écrit dès le x-XIe siècle à l'usage de l'Église du Mans. Trouvé, en 1695, dans le trésor de cette église, il fut, l'année suivante, l'objet d'une controverse que dom Tassin a résumée d'après le *Journal des sçavans* dans son *Histoire littéraire de la Congrégation de Saint-Maur*, in-4°, Bruxelles, 1770, p. 24-25.

La décoration du sacramentaire est assez simple. Les initiales sont des capitales romaines alternativement rouges et vertes. Il y a aussi des titres ou observations d'une certaine longueur, disposés sur des lignes qui sont alternativement en rouge et en vert, notamment sur les folios 43, 47 v°, 104 v° et 148.

Les six pages qui répondent aux folios 7 v°-10 r° ont un encadrement d'entrelacs, bordé d'un pointillé rouge. Les monogrammes VD du folio 8 et TE du folio 10 sont tracés et ornés dans le même style que les encadrements des folios 7 v°-10 r°.

Bibl. — L. Delisle, *Mémoire sur d'anciens sacramentaires*, dans *Mém. de l'Acad. des inscript.*, t. XXXII, part. 1 (1886), p. 140-142. — G. Couderc, *Le Mans*, dans *Catal. génér. des manuscr. des bibl. publ.*, t. XX (1893), p. 69, n. 77. — A. Ledru, *La cathédrale Saint-Julien au Mans*, in-fol., Mamers, 1900, p. 108-109.

2. Missel. XIIe siècle. 151 feuillets, 0,20×0,15; propriété de M. de Montesson. Surcharges dans le calendrier, notation neumatique sans portée. Le calendrier montre que ce livre fut à l'usage de l'Église du Mans.

Fol. 1-6. Calendrier.

Messes de Noël, de l'Épiphanie, de la Purification, de l'Annociation.

Prières du prêtre en revêtant les ornements liturgiques. Ordinaire de la messe.

Fol. 24 r°. Préface *Vere dignum.* Christ en majesté assis entre les branches du V.

Fol. 24 v°. Canon de la messe. Christ en croix entre la Vierge et saint Jean.

Fol. 28 à 100. Messes diverses.

Fol. 100 v°-102 v°. Bénédiction du sel, de l'eau, d'une maison, du pain, des fruits nouveaux, des vêtements, le sel à donner aux bestiaux, *ad clericum faciendum, ad barbam tondendam.*

Fol. 104. Formule pour remettre la besace et le bâton aux pèlerins.

Fol. 104. *Ordo ad catecizandum infantes.*

Fol. 112 v°. *Absolutio super penitentes.*

Fol. 115 v°. *Absolutio peregrinorum.*

Fol. 119-121. Extrême-onction. Litanies des saints.

Fol. 126 v°. Recommandation de l'âme.

Fol. 129-133. Messe des morts et prières de l'enterrement.

Fol. 141-143 v°. *Hic incipit Penitencia secundum antiquos* (Pénitentiel).

Fol. 143 v°. *Ordo ad faciendum judicium.*

Ordo ad ferrum vel ad aquam.

Fol. 145 v°. *Adjuratio aquae ferventis.*

Bénédiction de pain d'orge, de fromage, de sel et d'eau.

Bibl. — A. Ledru, *Un missel manceau du XIIe siècle*, dans *La province du Maine*, 1901, t. IX, p. 58-73, et 2 pl.

XXXV. NUMISMATIQUE. — Un des savants qui ont su le mieux et fait avancer le plus l'histoire des monnaies mérovingiennes et de leurs ateliers de fabrication a consacré longtemps son attention aux pièces du Cenomannicum, s'imposant la fixation du style de ces monnaies et des types qui peuvent permettre de chercher l'assimilation des noms de lieux qui n'ont pas encore été déterminés. Les types principaux seraient le *profil concave* et la *face sigillaire.*

En ce qui regarde le *profil concave* l'attribution paraît indiscutable; un triens du Mans le porte très distinctement; le tiers de sou de Ballon, de Noyen-de Fyé, de Marcé, de Neuvy sont attribués très judicieusement et représentés par les légendes BALA, IONNO, qui est peut-être plus exactement BALATONNO, NOVIOMO, BELLOFAECO, MARCIACO NOVOVICO. Le CLOTE donné au Lude est douteux parce que le profil concave n'y est pas très nettement visible, et que le revers se rapproche singulièrement du style du Parisis; douteux aussi COLOSA attribué à Couleur; pour ces deux localités d'ailleurs, les règles de la philologie ne justifient pas l'attribution.

La *face sigillaire* semble appartenir à la Normandie plutôt qu'au Maine; le principal argument invoqué est un tiers de sou lu IABOLENTAS VI et assimilé

[1] Mot en trop, doit être retranché. — [2] Inachevé.

à Jublains dont on possède des monnaies mérovingiennes portant et DIABLEN-TIS et DIABLENTAS: mais il se pourrait que *Jabolentas* fût un autre *vicus* que Jublains. Toutes les attributions ne sont pas incontestables; par exemple sur un triens à face sigillaire la légende a été rognée et on croit lire

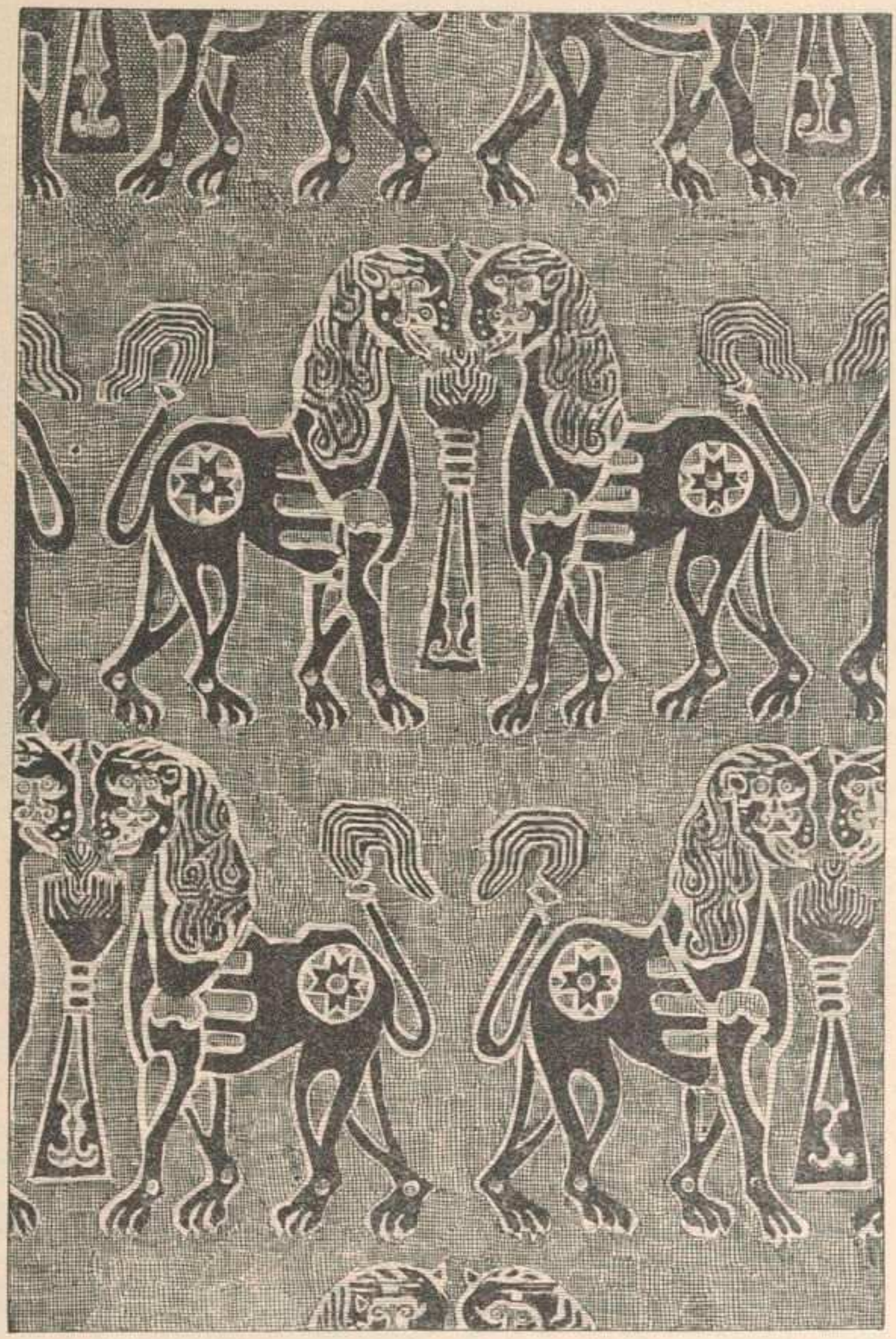

7602. — Suaire de saint Bertrand, d'après Ledru, *La cathédrale du Mans*, pl. en regard de la p. 42.

LAIOMOFI à la place de CATOMOFI qui a été proposé; de même, un triens de Cormes, dans le Maine, offre un type qui n'est pas particulier à la cité et le nom... OBERTVS, qui se lit au revers, peut fort bien n'être pas celui du roi Dagobert car une autre pièce nous apprend qu'à CORMA même un monétaire signait GVNDOBERT.

La numismatique mérovingienne présente un fait qui demande explication : c'est la multiplicité des ateliers, dispersés dans toutes les parties du territoire et la rareté des produits de chacun de ces ateliers, produits qui n'existent, le plus souvent, qu'à l'état d'unité. On ne peut s'arrêter, ne fût-ce qu'un instant, à l'explication que dans chacune des localités dont les noms sont gravés sur les monnaies mérovingiennes, il y ait eu un atelier permanent; il faut donc chercher une autre raison. La *Vie de saint Eloi* nous montre le fonctionnaire du fisc allant percevoir l'impôt dans les bourgs et les villages; il recueillait l'or, et, comme il était accompagné du monétaire, il y a lieu de croire que le métal était fondu et monnayé sur place; le nombre de sous ou de tiers de sou était ouvré suivant

la somme que chaque localité devait fournir. De plus, il ne faut pas oublier que, dès le VIe siècle, existait l'*immunité*, qui était l'aliénation de la chose publique, surtout au profit des évêques, des abbés, des églises et des abbayes; moins souvent au profit de laïques. L'une des principales conséquences de l'immunité était que, lorsqu'il n'y avait pas cession formelle des droits du fisc au privilégié, c'étaient les agents de l'évêque, du chapitre ou de l'abbaye qui faisaient la perception de l'impôt pour le verser dans le trésor royal. Les documents d'archives de l'époque mérovingienne sont malheureusement très rares; mais il y aurait lieu de chercher, dans le peu qui nous en reste, et jusque dans les textes contemporains des premiers Carolingiens, si les noms de ces nombreux villages gravés sur les monnaies ne sont pas ceux de biens appartenant à des domaines ecclésiastiques ou même laïques; il y aurait donc à étudier si les grandes abbayes comme Saint-Martin de Tours, Saint-Denis-en-France, etc., étant dispensées de l'impôt dû au fisc, ne percevaient pas pour elles-mêmes les cens qui leur étaient dus dans les mêmes conditions qu'au trésor royal. Dans ce cas, les légendes RACIO BASILISCI, RACIO ECCLESIE, RACIO FISCI, RACIO DOMINI n'indiqueraient-elles pas les perceptions faites au profit de l'abbaye, de l'église, du trésor royal et du domaine direct du roi? — Notons en passant que l'impôt romain s'était perpétué sous les rois mérovingiens (voir *Dictionn.*, t. VII, au mot IMPÔT) : or l'impôt romain s'acquittait en or. Il est à remarquer qu'à mesure que les rois mérovingiens perdaient de leur puissance, le monnayage d'or se ralentissait, puis cessait pour faire place au monnayage d'argent; ne serait-ce pas parce que la perception de l'impôt en or tombait en désuétude? L'attribution de triens à telle ou telle localité réclame une extrême circonspection, parce qu'un certain nombre de lieux en France portent le même nom et il y aurait parfois à faire un partage entre elles en étudiant les types. Nous avons déjà (au mot LIEU, *noms de*) montré que certains noms géographiques se présentent avec une surabondance vraiment extraordinaire et nous les lisons sur des monnaies mérovingiennes avant que les mots latins aient été soumis à l'épreuve de leur transformation par la langue romaine; c'est là un supplément de difficulté dont il faut tenir compte. Ces remarques peuvent avoir leur utilité lorsqu'on voit Ponton d'Amécourt admettre l'existence d'une soixantaine d'ateliers monétaires dans l'ancien diocèse du Mans et proclamer sa liste « très incomplète » et, comme telle, sujette à des accroissements.

XXXVI. LE SUAIRE DE SAINT BERTRAND. — On conservait au Mans deux pièces d'un tissu qui primitivement était d'un morceau unique, mais qu'on voulut partager entre le trésor de la cathédrale et celui de l'église de la Couture. Ce dernier mesure 0 m. 92 sur 0 m. 65 environ; il est placé sous une châsse avec cette inscription : *De sudario B. Bertranni episcopi.* Ce tissu a été publié par A. de Caumont dans son *Abécédaire d'archéologie*, par E. Hucher dans une *Notice sur une ancienne étoffe de soie déposée dans le trésor de la cathédrale du Mans et de l'église de la Couture de la même ville*, dans *Études sur l'histoire et les monuments du département de la Sarthe*, 1856, p. 89-98. Charles Lenormand s'en était occupé dans les *Mélanges d'archéologie* des PP. Cahier et Martin, et le chanoine Ledru en a donné une reproduction en couleurs dans *La cathédrale Saint-Julien du Mans*, in-fol., au Mans, 1900, p. 41-42, pl.

Ce tissu présente un seul et même sujet, reproduit uniformément, mais en diagonale ou en quinconce, sur toute l'étendue du voile. Deux lions debout, affrontés, s'abreuvent dans une coupe placée entre eux, ou bien respirent, haletants, la flamme d'un pyrée, si le petit monument qui les sépare doit être regardé comme un bûcher ou un vase de feu.

« Quelques personnes ont cru que la tête des lions était vue de face; cette opinion prenait sa source dans l'ornementation assez singulière de cette tête; mais il ne peut y avoir de doute lorsqu'on examine attentivement la direction de la langue, la forme de la mâchoire inférieure et les vestiges de l'œil placé de profil.

« Ce tissu est en soie, le fond est uniformément rouge pourpre. Les lions sont ouvrés en soie verte et rehaussés de plaques rouges disposées dans le but d'imiter la saillie des muscles et des os. De minces filets jaunes dessinent les formes et séparent les couleurs. Un ornement très caractéristique couvre la cuisse des lions, c'est une étoile à huit pans de couleur verte,

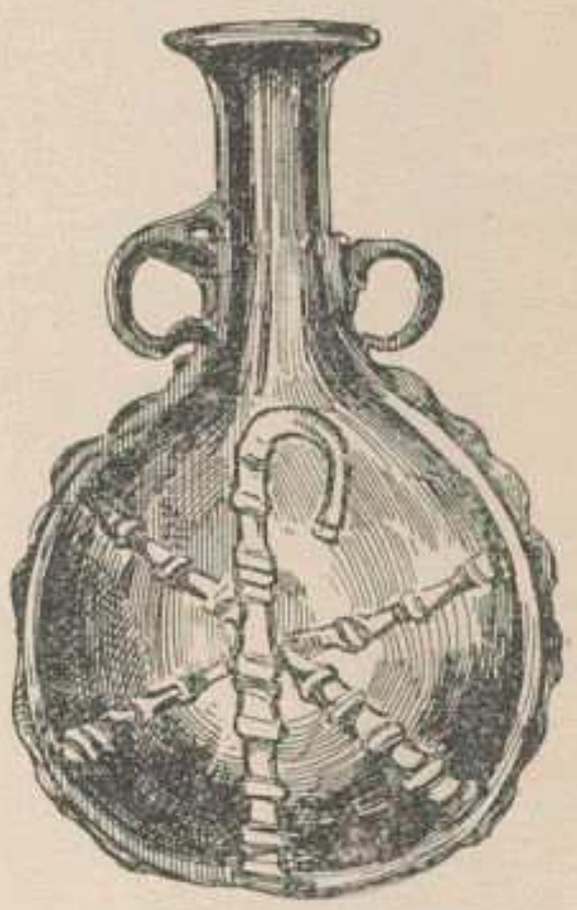

7603. — Vase de verre jaunâtre, d'après A. Ledru. *Répertoire des monuments et objets anciens*, 1911, dans *Archives historiques du Maine*, t. VI, p. 212.

inscrite dans un cercle rouge (voir *Dictionn.*, t. VI, au mot GELLONE, fig. 4913). Le pyrée qui est placé entre eux a pour ornement longitudinal une arabesque dont plusieurs courbes semblent dénoncer une provenance orientale. Le tissu est très fin, très serré, très régulier. » (fig. 7602).

Ce tissu rentre dans la catégorie des tissus de provenance sassanide dont on possède un certain nombre d'exemplaires (voir TISSUS).

XXXVII. AMPOULE DE VERRE. — Les souvenirs de l'antiquité chrétienne sont si rares au Mans qu'on pourrait dire qu'ils n'y sont pas représentés.

En 1857, A. de Caumont vit dans la cour de l'hôtel de ville un sarcophage en pierre de taille qui lui parut mérovingien ou carolingien, long de 1 m. 60, évasé au pied. Le couvercle était orné d'une double croix. Il était là depuis très peu de temps, apporté on ne sait d'où [1].

Lampe en terre rouge, portant un chrisme [1].

Vers 1830, on découvrit au château d'Andigné, à l'embouchure de la Gé dans la Sarthe, des sarcophages en pierre [2]. Un ouvrier brisa d'un coup de pioche un cercueil de pierre tendre. Ce cercueil renfer-

[1] *Bulletin monumental*, 1858, p. 18; A. Ledru, *Répertoire*, p. 135. — [2] *Atlas Daudin*, pl. 56; A. Ledru, *Répertoire*, p. 152. — [3] *Société française pour la conservation des monuments*, 1837, p. 55-56; A. Ledru, *Répertoire*, p. 212.

mait des ossements réduits en poussière, au milieu desquels se trouvait un « vase (fig. 7603). Sa couleur est à peu près celle du verre de bouteille, mais d'une teinte... tirant sur le jaune. Sa forme est celle d'une fiole à ventre plat ; séparée du goulot, elle présenterait une forme orbiculaire. Ce goulot est cylindrique, mais son orifice est évasé. La capacité de ce vase est d'un cinquième de litre ou la mesure d'un verre ordinaire... Des filets de verre ondés appliqués sur les deux côtés, à partir de la moitié du goulot jusque sur le ventre du vase, forment deux anses à l'aide desquelles on pouvait le porter en sautoir. Enfin au milieu de cette forme aplatie, est figuré, par de pareils filets, le monogramme du Christ. » Entré au musée municipal du Mans.

H. Leclercq.

MANSE. — I. Le mot *mansus*. II. Ce qu'était le manse. III. Le manse seigneurial. IV. Les manses tributaires. V. Différences entre les manses tributaires. VI. Le manse censile. VII. Le manse vêtu et le manse nu. VIII. Les manses entiers et les demi-manses. IX. Les manses héréditaires et les manses amovibles. X. Les manses à redevances. XI. Les manses ecclésiastiques. XII. Les manses ministériels. XIII. Autres espèces de manses. XIV. La constitution des manses. XV. L'habitation. XVI. La contenance des manses. XVII. Nombre de manses des églises. XVIII. Quelques acceptions du mot *curtis*. XIX. De la « cour » proprement dite. XX. Le gynécée. XXI. La colonie. XXII. Les hospices. XXIII. De trois autres tenures. XXIV. Les jardins. XXV. Les moulins. XXVI. Les églises et chapelles. XXVII. L'agriculture.

I. Le mot *mansus*. — Ce mot est mérovingien, on le lit à deux reprises dans le testament de Léodebode pour la fondation de Fleury-sur-Loire (voir *Dictionn.*, t. v, col. 1709-1713) et dans la charte de Leotheria pour l'Église de Sens. Ce ne sont pas les seuls exemples connus, puisqu'on peut y ajouter un fragment de donation faite par l'abbé Ado au monastère de Saint-Remi, daté du mois d'avril 715-716.

II. Ce qu'était le manse. — Le manse était le principal élément de la propriété territoriale, désigné généralement par *mansus*, moins souvent *mansum* et rarement *mansa;* mot qui a donné dans la langue vulgaire : *mas*, *meix* ou *mex*. A une époque où la richesse était presque exclusivement territoriale, on estimait la fortune d'un propriétaire par le nombre et l'importance de ses biens fonds; de même que, de nos jours encore, dans certaines provinces plus agricoles qu'industrielles, on exprime cette fortune par le nombre des « domaines ». Guérard ne connaissait pas d'exemple plus ancien de *mansus* que le testament de l'évêque Perpétuus de Tours, testament relégué aujourd'hui parmi les actes faux; il n'eût pas été surpris qu'on rencontrât ce terme dans un texte plus ancien que le ve siècle; nous ne croyons pas que jusqu'ici la rencontre ait été faite.

Le manse était une habitation rurale à laquelle était attachée, à perpétuité, une quantité de terre déterminée, et, en principe, invariable. On disait couramment *mansus* en parlant de l'habitation ou ferme, mais on n'excluait pas du sens les terres qui en dépendaient; parfois même le mot s'appliquait principalement aux terres. — Il y avait plusieurs espèces de manses et en particulier celles qui étaient attachées au domaine et celles qui faisaient partie des tenures.

III. Le manse seigneurial. — Il existait une hiérarchie parmi les manses et, comme de raison, un manse principal ou chef-manse dont le souvenir se conserva longtemps dans certaines de nos provinces sous le nom de *chef-mets* ou *chef-mois*. C'était le *mansus dominicus* ou *indominicatus*, celui de qui tous les autres dépendaient. A sa tête, se trouvait le propriétaire lui-même ou un concessionnaire préposé par lui et jouissant de ses droits avec certaines réserves. C'était là ce que, pendant plusieurs siècles, on nomma « terre salique ». Ce manse dominant commandait à des manses d'une classe inférieure, cédés en tenure, c'est-à-dire occupés par des tenanciers chargés, à son profit, de redevances et de services perpétuels, ainsi que de travaux non rémunérés pour l'entretien des bâtiments et la culture des terres. Des hommes de condition plus ou moins servile étaient, en outre, attachés au manse seigneurial.

Celui-ci comprenait d'ordinaire, avec l'habitation ou manoir, une cuisine, une boulangerie, des bâtiments pour le logement des serfs, des ateliers divers pour fabriquer ou réparer le matériel, des granges, écuries, étables, pressoirs, cours, jardins, vergers, viviers, etc. Tout cela est stipulé dans le *Polyptyque* de Saint-Maur sous la désignation suivante : *mansum indominicatum cum casa et diversis aedificiis sufficienter, cum viridario et omnibus congruis adjacentiis*. On trouve des précisions sur les bâtiments, le mobilier, le bétail, la basse-cour, les plantations et les provisions d'une terre royale dans le *breviarium* de Charlemagne et dans son capitulaire *de villis*. Dans le *Polyptyque* de l'abbaye de Saint-Germain, rédigé en 814 par l'abbé Irminon, on lit ces mots : *mansum indominicatum cum casa et aliis casticiis sufficienter*, et ici *casticiis* a le sens de *aedificiis*. Les manses seigneuriaux de cette abbaye ont souvent sous leur dépendance des églises, des moulins, des terres labourables, des prés, des vignes et des bois. Celui du fisc de Secqueval comprend même un breuil, ou parc clos de murs.

Les chefs-manses étaient aliénés et cédés en bénéfice ou en tenure, sans rien perdre de leur suprématie sur les autres manses qui dépendaient d'eux. Il y a des chefs-manses donnés en bénéfice, et d'autres en précaire, mais la condition de ces manses est double; celui qui est donné en bénéfice constitue un bénéfice proprement dit à l'égard du propriétaire tout en restant un manse domanial à l'égard du bénéficier tant que celui-ci le conserve en sa possession et ne le concède pas de nouveau en bénéfice ou en censive.

Il se pourrait que le terme *mansioniles* que nous lisons dans le *breviarium* de Charlemagne s'applique à des portions de terre détachées du chef-manse, soumises à des obligations particulières et attribuées à des tenanciers leur vie durant; après leur mort elles revenaient au propriétaire qui pouvait en faire une concession nouvelle.

IV. Les manses tributaires. — Occupés par des tenanciers de condition plus ou moins servile, qui les cultivaient de leurs mains, et s'en appropriaient les revenus, sous réserve de redevances et de services réglés envers le propriétaire. Les manses tributaires étaient qualifiés ingénuiles, lidiles ou serviles. On trouve rarement ces trois catégories réunies, cependant on les rencontre au fisc de Boissy, dans le *Polyptyque* de Saint-Germain.

La condition d'un manse était invariable et perpétuelle. Un manse ingénuile, tombât-il dans la possession d'un serf, demeurait ingénuile et il en était de même s'il devenait la tenure d'un homme libre. En règle générale, la condition du manse était indépendante de la condition du tenancier, au moins depuis le règne de Charlemagne.

Malgré les anomalies très fréquentes entre la condition du tenancier et celle de la tenure, on observe des cas si nombreux d'analogie entre ces deux conditions qu'on peut conclure à l'existence d'une règle ancienne qui les accordait, c'est-à-dire qui concédait aux colons les manses ingénuiles, les lidiles aux lides et les serviles aux serfs. D'après B. Guérard, cet accord aura ensuite été rompu par l'effet de cette tendance géné-

rale des siècles à rapprocher et à fondre ensemble les différentes classes de serfs, comme à effacer les distinctions de tribus ou de races, c'est-à-dire à transformer les colons et les lides en serfs ou mainmortables, en même temps que les lois des Saliens, des Ripuaires, des Bourguignons, des Alamans et des autres peuples germains, allaient se perdre dans le code universel et barbare de la féodalité. Mais, à l'origine, tous les manses devaient être ingénuiles et possédés exclusivement par les colons; à défaut de ceux-ci on fit appel aux lides et aux serfs, qui communiquèrent au manse le titre de leur propre condition. Toujours est-il que les manses ne portent, jusqu'au VIIIe siècle, aucune qualification distinctive.

« Il serait donc permis de croire que, déjà sous Charlemagne, l'état dans lequel s'offrent les tenures n'était qu'un état dégénéré, si les institutions, à quelque époque qu'on les considère, ne présentaient, dans leurs transformations continuelles, le double caractère du progrès et de la décadence. Alors, au VIIIe siècle, c'était la possession qui tendait à devenir uniforme; un siècle plus tard, au milieu du travail d'appropriation générale, ce fut la propriété même qui tendit à son tour à l'uniformité. Ainsi les conditions des personnes et des terres allèrent constamment en se simplifiant; la liberté et la propriété grandirent ensemble et se fortifièrent l'une par l'autre, et finalement la féodalité, après avoir servi de dissolvant général, conduisit, à travers une diversité infinie, les hommes et les choses à l'unité [1]. »

V. Différences entre les manses tributaires. — La condition des manses dépendait des charges supportées par eux, mais ces charges ne différaient souvent entre elles que du plus au moins. Dans beaucoup de cas, la nature des charges d'un manse ne permet pas de dire auquel des trois ordres il appartenait.

A Saint-Germain-des-Prés, les manses de même condition ne sont pas toujours soumis aux mêmes charges; celles-ci variant d'un fisc à l'autre et parfois même dans le même fisc. On observe une progression dans l'étendue des terres et dans la somme à payer : les serviles sont les moins favorisés; les lidiles ont un rang intermédiaire; enfin les manses ingénuiles ont à la fois plus de terre et plus d'argent. Quant aux charges imposées, nous voyons que les manses ingénuiles sont soumis au tribut de guerre, et à la redevance appelée *lignaritia* qui suppose toujours le droit d'usage dans les forêts, tandis que les serviles sont presque toujours exempts de ces prestations. Les manses serviles payent des *faculae*, du fer, de la moutarde et du houblon, toutes choses dont les ingénuiles sont exempts; ils sont astreints à la culture des vignes très rarement exigée des ingénuiles; enfin ils fournissent le guet pour la garde du manse seigneurial, obligation épargnée aux ingénuiles. Les manses lidiles portent les mêmes charges que les ingénuiles, avec cette seule différence qu'au lieu de payer trois sous pour le droit de guerre, ils en paient deux.

A Saint-Wandrille, les manses sont distingués non plus en ingénuiles, lidiles et serviles, mais en *mansi integri*, *medii* et *manoperarii*, ce qu'on peut nommer manses entiers, demi-manses et manses qui doivent les œuvres manuelles. A Saint-Maur, les manses ne forment que deux ordres et sont distingués en manses ingénuiles et serviles, ou bien en *mansi carroperarii* et *mansi manoperarii*, c'est-à-dire qui doivent les charrois et qui doivent la main-d'œuvre.

Quand la nécessité eut fait admettre le manse lidile et le servile à la suite de l'ingénuile, cette concession fut faite aux dépens de l'institution primitive, c'est-à-dire par le partage et l'appauvrissement des anciens manses. Dans les distributions de terres tributaires on réservait aux serfs les lots les plus faibles, exigeant moins de rentes et plus de services corporels. Mais il arriva que le serf fut remplacé par un lide ou par un colon et les travaux serviles qui avaient été exigés du serf continuèrent à l'être, non par le droit mais par la force. Ainsi d'abord les personnes communiquèrent leur condition aux terres, et ensuite les terres imposèrent leur condition aux personnes. Un manse colonaire devint servile en passant à un serf et, devenu servile, il demeura tel, même lorsqu'il fut possédé par des personnes qui n'étaient pas serfs.

VI. Le manse censile. — Celui-ci n'était pas une catégorie à part, puisqu'un manse censile peut être en même temps ingénuile; et, en effet, un manse censile était nécessairement ingénuile, lidile, servile ou même domanial à moins que sa condition ne fût indéterminée; il rentrait, par conséquent, dans l'un des quatre ordres reconnus ci-dessus. Il ne serait pas exact de définir le *censilis mansus* par le manse qui paie un cens, attendu que cette obligation lui est commune avec les autres manses. D'ailleurs, les redevances d'un manse ingénuile et celles d'un manse servile étaient appelées *census ingenuilis* et *census servilis*. Quelquefois on remplaçait *census* par *debitum*.

Dans la plupart des documents, une tenure censile est appelée *terra* et non *mansus*. Ainsi dans le *Polyptyque* de Saint-Maur, après l'énumération des manses, il est parlé de la *terra censalis* et de l'argent ou du vin qu'elle est obligée de payer. D'après tout cela on peut se former une idée de cette espèce de tenure.

VII. Le manse vêtu et le manse nu. — Le terme *absus* appliqué à un manse ne signifie pas qu'il soit sans culture. Dans le fisc de Maisons-sur-Seine, se trouve un manse *absus* tenu et cultivé par un nommé Restoldus et sa femme. Ailleurs un *mansus indominicatus* a la même qualification, quoiqu'il soit cultivé, au moins en partie.

Lorsqu'un manse était absolument sans culture et sans produit, on l'appelait également *absus* ou d'un nom équivolent. Au fisc de Villemeux, il est question d'un *mansus absus*, de 6 bonniers de terre labourable, qui ne rend rien à Saint-Germain. A Neuilly, sur sept manses, il s'en trouvait six et demi *vêtus* et la moitié restant du septième était *absa;* il n'y avait personne. Ainsi le *mansus absus* est celui qui, faute d'hommes pour le cultiver, reste improductif entre les mains du maître. Le serf de la glèbe pouvait être lui-même *absus* lorsqu'il manquait de manse ou de terres suffisantes pour former un établissement agricole. Ainsi le serf agricole était si étroitement possédé par la glèbe que si le manse lui manquait ou s'il manquait au manse, l'un et l'autre étaient également dits *absi*, comme s'ils se trouvaient veufs l'un de l'autre ou séparés de leur moitié.

Au lieu d'*absus* on trouve avec la même signification : *incultus*, *non possessus*, *vacuus*, *desertus*, *nudus*, *absens*, *absolutus*.

Le manse occupé et cultivé se nommait *mansus vestitus*. Quelquefois le mot *vestitus* est remplacé par un équivalent, tel que *cultus*, *laboratus*, *possessus*, *institutus*, *coopertus* [2].

Il y a très peu de manses nus dans le *Polyptyque* de Saint-Germain, ce qui prouve que les domaines étaient en plein rapport. Charlemagne voulait qu'il lui fût rendu compte des manses *absi*, afin d'y mettre ordre.

VIII. Les manses entiers et les demi-manses. — Le manse entier ou complet, *mansus integer* ou *plenus*, était celui qui n'était pas divisé et qui contenait,

[1] B. Guérard, *Polyptyque d'Irmirnon*, t. I, p. 584. — [2] Le *pullus vestitus* désigne le poulet accompagné d'œufs donnés en redevance.

avec les bâtiments nécessaires pour son exploitation, la quantité de terres réglée par la coutume du pays et soumise aux redevances et services d'usage. Le demi-manse, *mansus dimidius* ou *medius* n'avait que la moitié, ou environ, de la contenance voulue, et ne supportait guère que la moitié, ou à peu près, des charges ordinaires. Mais la contenance d'un manse, quoiqu'elle ait été, dans certain temps et dans certains lieux, rigoureusement fixée à douze bonniers, était fort variable; même dans un même fisc, sur les terres de l'abbaye de Saint-Germain. De plus, il arrive assez fréquemment que tel demi-manse contient plus de terres que tel manse entier, et cela dans un même fisc; la grandeur du manse se réglait alors moins sur la contenance que sur le produit. Il y avait aussi des *manselli* ou manses qui n'avaient ni autant de terres à faire valoir, ni autant de charges à supporter que d'autres et dont la contenance était le plus souvent variable et indéterminée. Le *Polyptique* de Saint-Germain parle également de *mansurae* et de *curti mansi* qui étaient, suivant toute vraisemblance, des tenures de la même espèce.

IX. Les manses héréditaires et les manses amovibles. — Les premiers étaient ceux que les tenanciers transmettaient en héritage à leurs descendants; c'étaient les possessions colonaires du temps passé. Mais les serfs avaient pris la place des colons et c'est ainsi que nous voyons des serfs propriétaires de manses et d'autres biens. Les manses héréditaires étaient l'opposé des manses amovibles, *mansi mutabiles*, dont on parle beaucoup plus tard. Ceux-ci retournaient au propriétaire, soit à la mort du tenancier, soit à terme fixé d'avance, soit à la volonté de l'une des deux parties. Les hommes qui les habitaient n'étaient pas attachés à la glèbe.

X. Les manses a redevances. — Nous avons nommé déjà les *mansi manoperarii*, c'est-à-dire ceux dont les tenanciers devaient au propriétaire un travail manuel; les *mansi carroperarii*, c'est-à-dire ceux qui étaient tenus de fournir des charrois. La plupart des manses de Saint-Germain-des-Prés supportent à la fois ces deux charges, sans recevoir néanmoins dans le *Polyptyque*, aucune de ces deux qualifications.

Les manses soumis à l'obligation de fournir des palefrois, c'est-à-dire des chevaux pour le transport des bagages, sont désignés dans le *Polyptyque* de l'abbé Irminon, sous le nom de *mansi paraveredarii* ou *mansi paraveredorum*.

XI. Les manses ecclésiastiques. — Conformément à la prescription des conciles et des capitulaires, il devait être affecté à l'entretien exclusif de chaque église au moins un manse entier [1] qui formait ce qu'on appelait la dot de l'église [2]. D'après une loi de l'empereur Lothaire, ce manse était composé de douze bonniers de terre labourable, avec deux serfs [3]. La dot d'une église fut quelquefois augmentée par des ordonnances particulières. Charlemagne prescrivit, en 789, que chaque église, dans la Saxe, serait pourvue de deux manses par les hommes du canton qui la fréquenteraient [4]; et Louis le Débonnaire ajouta deux manses au manse primitivement accordé à chaque église de l'évêché de Wurzbourg [5]. Mais souvent le manse ecclésiastique n'avait pas la mesure prescrite par la loi; c'est pourquoi il est enjoint aux commissaires diocésains de vérifier si les églises possèdent chacune un manse de douze bonniers [6].

Toutes les églises dépendantes de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés avaient des terres et des serfs affectés à leur entretien. Certaines d'entre elles possédaient plus de 12 bonniers, c'est-à-dire plus que la quantité prescrite par les ordonnances ecclésiastiques et civiles, quelques-unes possédaient exactement les 12 bonniers prescrits, enfin il s'en trouvait qui n'étaient pas suffisamment dotées; l'église d'Epinai avait un manse de 4 bonniers de champ, 7 arpents et demi de vigne et 3 arpents de pré.

XII. Les manses ministériels. — On désigne sous ce nom, dans le *Polyptyque de Saint-Germain*, les manses tenus par les officiers des fiscs. Ces officiers étaient le maire, le doyen, le cellérier, le forestier et autres employés de ce genre, tous de condition plus ou moins servile. Leurs manses supportaient tantôt les charges communes, tantôt des charges particulières et moins fortes, ou même n'en supportaient aucune; ceux des maires étaient souvent doubles, et presque toujours plus considérables ou mieux composés que ceux des autres tenanciers.

XIII. Autres espèces de manses. — Les manses ministériels ne sont pas la même chose que les *mansi beneficiales*, *vassalorum*, *exercitales*, qui étaient les manses concédés en bénéfice à des hommes libres, et soumis non plus à des obligations serviles, mais à des devoirs d'un ordre généralement plus élevé, tels qu'une fidélité inviolable et l'assistance non seulement à la guerre, mais dans toutes les circonstances où le seigneur avait besoin de son vassal.

On rencontre en outre des *mansi regales*, *fiscales*, *publici*, des *mansi sediles*, *proprii*, *slavonici*, enfin des *mansi silvatici*, *cippales* et autres; la plupart sont mentionnés, sinon définis par Du Cange.

Un synonyme de *mansus* est le mot *factus* et aussi le mot *huba* ou *hoba*, celui-ci employé très fréquemment sur les bords du Rhin, et surtout au delà de ce fleuve.

XIV. La constitution des manses. — D'après l'ancienne coutume, une terre, à la fin du VIIIe siècle, était, au moins en très grande partie, divisée en plusieurs portions ou lots, qui composaient autant de manses. Les manses tributaires, quoique ordinairement inégaux entre eux, n'étaient pas d'une valeur tellement disproportionnée qu'ils se fussent soumis à la même loi envers le maître de la terre. Le manse était alors l'élément constitutif de la propriété et de la possession : c'était, pour ainsi dire, l'unité censuelle à l'égard du propriétaire ou seigneur, de même que le *jugum* ou le *caput* était, sous l'empire, l'unité territoriale imposable à l'égard de l'État. Cette forme de tenure fut longtemps en faveur, non seulement auprès du maître du sol, en ce qu'elle lui rendait facile et uniforme la perception des cens et des services qui lui étaient dus, mais encore auprès des tenanciers, parce qu'en mettant une mesure constante à leurs charges, et des limites fixes à leurs devoirs, elle leur assurait en même temps des droits et une certaine stabilité dans leur position. Les conditions des tenures, une fois consacrées par l'usage, constituaient la loi

[1] *Conc. Hispal.*, en 590, dans Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. x, col. 453; *Capitul. Aquisgr.*, en 817, c. 10, dans Baluze, *Capit. reg. Franc.*, t. I, p. 565; *Capit. Worma.*, 820, c. 4; *Tusiac.*, 865, c. 11; *ibid.*, t. I, p. 663; t. II, p. 198; Astronome, *Vita Ludovici*, c. 28, dans Bouquet, *Recueil*, t. VI, col. 101; Réginon, *De eccl. discipl.*, t. I, 24; *Jean VIII à Adalard de Tours*, dans *Script. Franc.*, t. IX, col. 171. — [2] *Lotharii capitul. add. ad leg. Longob.*, c. I, dans Baluze, *Capit. reg. Franc.*, t. I, p. 327. — [3] *Ibid.*, *Unus mansus cum XII bunariis de terra arabili.* — [4] *Capitulatio de partibus Saxoniae*, c. XV, dans Baluze, *Capitul. reg. Franc.*, t. I, p. 253. Il est, en outre, accordé à chaque église deux serfs, l'un mâle et l'autre femelle, par cent vingt habitants. — [5] Bouquet, *Recueil*, t. VI, col. 633 : charte de Louis le Débonnaire I. — [6] Hincmar, *Capit. inquisit.*, 2, dans les *Opera* d'Hincmar, édit. Sirmond, t. I, p. 716. Et *Inquisitio*, c. XIII, dans Réginon, *De ecclesiasticis disciplinis*, p. 23, édit. Baluze. Dans cette *inquisitio*, nous voyons de façon certaine que le nombre des serfs attachés au manse ecclesiastique est porté à quatre.

de la terre, dite aussi le droit de la *court*. Le propriétaire ramenait donc volontiers à la constitution des manses les terres qui n'étaient pas *amansées*.

De même que le vassal ne pouvait diminuer son fief, de même il était interdit au mansuaire d'affaiblir son manse. Mais, dès le IXe siècle, le système des manses était en décadence rapide.

XV. L'HABITATION. — Chaque manse tributaire avait une habitation, *sella* ou *cella*, avec les écuries, granges et autres constructions nécessaires aux travaux des champs. La *sella* et tous les autres bâtiments étaient généralement de bois. Les toits étaient en bardeaux, et même on revêtait encore de bardeaux les quatres murs extérieurs des maisons. La grande quantité de bardeaux exigée en cens prouve au moins qu'on en faisait un emploi très usuel. Les habitations, au lieu de se joindre, devaient être isolées les unes des autres par les cours, les jardins, les vergers et autres dépendances qui les entouraient. Cet isolement était, du reste, un des caractères des habitations des Germains. Chacun, suivant Tacite, laissait un espace libre autour de sa maison, et l'usage du mortier, comme celui de la tuile leur était inconnu.

La *sella* du manse tributaire répond à la *casa* du manse seigneurial; l'une n'était qu'une amplification de l'autre. Mais il y a *sella* et *cella*. Ce dernier nom s'applique non à la demeure du tenancier, mais à une colonie ou une dépendance d'un monastère où se trouvaient des greniers, des magasins, avec quelques religieux chargés de l'administration des biens monastiques dans le voisinage. Ces *cella* qui, à l'origine, n'étaient guère autre chose qu'un cellier, avec le temps, devinrent des prieurés.

XVI. LA CONTENANCE DES MANSES. — Il n'existait pas une rigoureuse égalité dans l'étendue des manses, alors même qu'ils supportaient les mêmes charges. On observe, en effet, dans un même fisc, des manses soumis aux mêmes obligations, composés néanmoins les uns de deux ou trois fois plus de terres que les autres. Dans le fisc de Boissy, par exemple, des manses ingénuiles ont de 17 à 19 bonniers de champ, de 8 à 16 arpents de pré, et 1 ou 2 bonniers de bois; tandis que d'autres n'ont que 5 ou 6 bonniers de champ, 2 ou 3 arpents de pré et 1 bonnier de bois ou même moins encore. Parmi les manses lidiles, il s'en trouve qui sont composés de 16 bonniers au moins de terre labourable et de 5 à 6 arpents de pré, tandis que d'autres n'ont que 5 bonniers de champ et 2 arpents de pré. Enfin, dans le même fisc, des manses serviles ont 13 bonniers de terre labourable, 4 à 6 arpents de pré et 2 bonniers de bois, tandis qu'un autre n'a que 4 bonniers de terre labourable et 1 arpent de pré.

D'un fisc à l'autre, la contenance moyenne des manses varie pareillement et quelquefois d'une manière considérable. En général, les manses n'étaient pas de même grandeur, quoique l'opinion contraire ait prévalu et ait été particulièrement soutenue par Mlle de Lézardière [1].

Les principales autorités sur lesquelles on se fonde pour fixer à 12 bonniers la mesure du manse sont la loi lombarde de Lothaire, le règlement de l'archevêque Hincmar, en 852, et la charte des époux Macaire et Gondrade, du 13 avril 885, dans laquelle un manse ecclésiastique est dit composé de 12 bonniers de terre labourable, et la définition du *mansus* donnée par Papias, qui le fait de 12 *jugera*.

A l'égard de ces autorités, on remarquera d'abord qu'à l'exception de la définition de Papias, qui s'applique à tous les manses, elles ont rapport au seul manse ecclésiastique; ensuite que dans la charte de Macaire et Gondrade on lit le passage suivant, auquel on n'a pas fait attention : *Mansus III habentes de terra arabili bunuaria XXXV*, et qui prouve, si petite que soit la différence, que, dans cette charte même, la mesure du manse n'est pas toujours rigoureusement de 12 bonniers; enfin que Papias donne au manse 12 *jugera*, et qu'en invoquant son témoignage, on suppose nécessairement que 12 *jugera* ou 12 bonniers étaient la même chose; c'est ce qui a entraîné Mlle de Lézardière à cette affirmation erronée, que 12 bonniers représentaient 12 arpents romains ou 6 arpents de Paris.

Il n'y a donc pas lieu de soutenir que les manses ecclésiastiques de même que les autres manses étaient composés de 12 bonniers; sur ce point il n'y avait pas de règle générale. A Saint-Germain-des-Prés, les terres affectées à l'entretien des églises formaient rarement des manses de 12 bonniers. Ce chiffre avait bien été décidé en principe par l'autorité civile et l'autorité ecclésiastique, mais il serait difficile d'admettre que cette décision fût antérieure au IXe siècle, et qu'elle ait été complètement observée, au moins en deçà du Rhin.

Quant au manse seigneurial, sa contenance n'avait absolument rien de déterminé, elle dépendait uniquement de la quantité de terre dont il plaisait au maître de se réserver la possession.

XVII. NOMBRE DES MANSES DES ÉGLISES. — Le mode de division des terres en manses était fort en usage dans l'empire franc, et il est rappelé par une foule de documents. C'était principalement sur le nombre des manses appartenant aux hommes libres, que se réglaient les obligations du service militaire, ainsi que le montant des contributions et des subsides imposés dans certaines circonstances à la propriété. Un homme de guerre devait être fourni par tous les cinq, tous les quatre ou même tous les trois manses. Au concile d'Aix-la-Chapelle, en 817, où toutes les églises sont divisées en trois classes, nous voyons que les plus riches sont dites posséder 3 000, 4 000 ou 8 000 manses au plus, tandis que les moyennes en ont 1 000, 1 500 ou 2 000, et les plus pauvres de 200 à 300 seulement. A Saint-Germain le chiffre total des manses, calculé d'après la partie perdue du *Polyptyque*, pouvait s'élever à 6 480 manses.

XVIII. QUELQUES ACCEPTIONS DU MOT *CURTIS*. — Le mot *curtis* a reçu plusieurs significations; souvent il est synonyme de *mansus* et il désigne l'habitation sans les terres; d'autres fois il signifie l'habitation et les terres qui en dépendent. Le même mot se présente aussi dans beaucoup de textes avec le sens de *villa* pour désigner un village, ou ce que nous nommons généralement une terre. De là vient qu'un nombre considérable de noms de lieu commencent ou se terminent par le mot *cour* ou *court*. Il arrivait parfois que la *curtis* comprenait plusieurs terres.

Un grand nombre de lieux, dont plusieurs sont devenus des villes, sont qualifiés, dans les chartes ou dans d'autres documents : *curtes* ou *curiae regiae*, *regales*, *dominicae*.

XIX. DE LA « COUR » PROPREMENT DITE. — La signification la plus commune et la plus ancienne de *curtis* est celle de cour ou de basse-cour. Le mot *curtis* venait du latin *chors* ou *cors*, en sorte que la *curtis dominica* peut être définie la partie du manse seigneurial close de murs, de haies ou de barrières et qui renfermait la maison et les autres bâtiments. Les lois barbares font usage du mot *curtis* avec ce sens; de même les *formulae Andecavenses* dans lesquelles on lit ces mots : *casa cum curte circum cincta*. Charlemagne veut qu'on ait bien soin des bâtiments placés au dedans de ces cours et des haies qui les entourent;

[1] *Théorie des lois politiques de la monarchie française*, époq. II, part. I, l. III, c. VII, t. II, et l. V, c. XII, t. III, p. 17.

le moine Hariulf témoigne que l'*atrium* d'une maison était appelé vulgairement une *curtis*. Le *Polyptyque de Saint-Germain* use du mot *curtis* dans le même sens. Nous y voyons l'obligation pour les tenanciers d'amener les bardeaux, *axiculi*, dans la cour seigneuriale, *curtis dominica*, de faire le guet dans cette cour, d'en enlever le fumier, et d'en entretenir la clôture. La loi des Bavarois contient, relativement à l'enceinte de la cour, une disposition ainsi conçue : *Si autem curtis adhuc cinctus non fuerit, ille qui defendere voluerit, jactet securem, saiga valentem, contra meridiem, orientem atque occidentem. A septentrione vero, ut umbra pertingit, amplius non ponat sepem nisi determinata fuerit contentio.* Le sens est, croyons-nous, que le jet de la hache marquera, au Midi, à l'Orient et à l'Occident, les limites de l'enceinte de la cour; et que, quant au Nord, qui est le côté sur lequel doit tomber l'ombre de l'enceinte, la limite sera réglée par un jugement ou par un arbitrage.

Parmi les constructions, *aedificia* ou *castitia*, renfermées dans la cour ou adhérentes à la cour, la loi des Alamans nomme, à la suite de l'habitation principale, *domus*, et du logement particulier du maître, *sala*, les bâtiments suivants : l'écurie, *scuria*; le grenier, *grania*; le cellier, *cellaria*; la salle de bain, ou l'étuve, *stuba*; la bergerie, *ovile*; le toit à porcs, *porcaritia domus*; la grange, *spicarium*. La salle de bain est appelée *balnearium* dans la loi des Bavarois, qui parle en outre de la boulangerie, *pistoria*, et de la cuisine, *coquina*. Il y avait aussi, dans la cour, le pressoir, *torcular*; la brasserie, *camba*; la lavanderie, *lavenderia*; et différentes espèces d'ateliers. On y trouve aussi des chambres à poêle, *pisilia*, *pisela*; des prisons ou maisons d'arrêt, *cippi*, dans lesquelles on mettait aux détenus les ceps aux pieds et aux mains.

La cour renfermait, en outre, des logements pour les serfs du domaine; aussi voyons-nous qu'il y avait pour eux dix-sept cabanes de bois dans la cour d'*Asnapium*, et huit dans celle de *Grisio*, faisant, l'une et l'autre, partie des fisc de Charlemagne.

XX. Le gynécée. — (Voir *Dictionn.*, t. VI, col. 1923-1927.)

XXI. La colonie. — La *colonia* ou *colonica* est l'habitation du colon ou du serf laboureur, avec les terres qu'il cultive et les bâtiments nécessaires à l'agriculture. Il n'y a guère de différence entre le *mansus* et la *colonica*. Mais s'il arrive que ces deux termes figurent à côté l'un de l'autre, il est possible d'établir une distinction entre eux; *mansus* signifie plutôt l'habitation, et *colonica* désigne la terre colonaire. Il existait des *colonicae dominicales* qui répondaient aux *mansi indominicati*, ces deux expressions étant équivalentes, quoique celle-là soit beaucoup moins usitée.

Souvent la *colonica* se confond entièrement avec la *villa* pour représenter, comme celle-ci, soit une terre comprenant plusieurs manses, soit un village ou un hameau : c'est ce qui arrive surtout lorsque la *colonica* porte un nom qui lui est propre. Ainsi dans le testament de saint Remy, *colonicam Passicum*, et dans ces expressions, tirées du testament de Bertrand, évêque du Mans : *colonica nomine Relate; colonicam cui vocabulum est Villa nova; colonicam Satoveram; medietatem Vatilonno;* etc., le mot *colonica* paraît signifier une terre, un village, un lieu d'une certaine étendue et renfermant une certaine population non libre.

Quelquefois la *villa* est distinguée des *colonicae* qu'elle renferme. En pareil cas, la *colonica* paraît être la partie de la *villa* occupée par les serfs laboureurs et composée principalement de manses tributaires; elle répondrait alors à peu près au *villaris* ou villiers, tel que l'a défini l'abbé Lebeuf.

Les *colonici* qui figurent dans plusieurs textes sont peut-être les habitants des *coloniae* ou *colonicae*, tant serfs que colons.

XXII. Les hospices. — Nous attachons ici au mot « hospices » un sens très différent de celui dont il a été question dans *Dictionn.*, t. VI, col. 2748.

Malgré la disproportion notable qui existait entre les divers manses, on peut dire d'une manière générale qu'ils formaient des établissements ruraux à peu près complets, par conséquent assez riches, après l'acquittement des redevances et des services dont ils étaient chargés pour procurer une certaine aisance aux familles serves qui les occupaient. On ne peut pas dire la même chose des hospices, *hospitia*, qui constituaient des tenures beaucoup moins considérables. Il y avait donc d'abord cette différence entre le manse et l'hospice, que celui-ci était composé d'un fonds de terre plus étendu et plus productif; puis ils différaient en outre, l'un de l'autre, en ce que tous les manses d'une même terre étaient ordinairement soumis à des lois communes et constantes, qui formaient ce qu'on appelait le droit de la terre ou de la cour; tandis que les hospices, ayant une contenance variable et arbitraire avaient à supporter chacun des charges différentes et souvent fort inégales, quoique nécessairement moins fortes que celles des manses : par conséquent, ils ne pouvaient être régis par un droit fixe et uniforme. On peut encore conjecturer que l'hospice n'était, au moins dans l'origine, qu'une tenure temporaire et révocable, au lieu que le manse paraît avoir été toujours héréditaire. Ce qu'il y a de certain c'est que les terres qui n'étaient pas *amansées* étaient susceptibles d'être ou réunies ou divisées à la volonté du maître, tandis que le manse restait invariable. Mais le temps, qui finit par confondre les terres aussi bien que les personnes, détruisit insensiblement l'intervalle qui séparait les manses des hospices, et ces deux espèces de tenures ne différèrent bientôt l'une de l'autre que du plus au moins, c'est-à-dire que les petits manses devinrent de grands hospices, et les grands hospices de petits manses; aussi trouve-t-on déjà, dans le *Polyptyque d'Irminon* les uns et les autres décrits sous le titre commun de *mansi* et sous celui d'*hospitia*.

Dans les documents, *hospitium* signifie tantôt l'habitation seule, tantôt l'habitation et la terre ensemble, quoique le premier sens soit le sens propre et direct de ce nom. On fit usage de *hospitiolum* sans que ce mot ait toujours eu rigoureusement la portée d'un diminutif.

De même que les manses, les hospices furent distingués en ingénuiles et en serviles, différence qui ne devait porter que sur une certaine modification dans les charges, et qui cessa bientôt d'être mentionnée.

XXIII. De trois autres tenures. — On lit la mention dans le *Polyptyque* de Saint-Germain-des-Prés, de tenures appelées *unciae* et d'autres appelées *partes*, qui paraissent, les unes et les autres composées de petites portions de terre d'une contenance variable, quoique ces noms semblent indiquer qu'elles étaient, dans l'origine, des parties aliquotes d'une mesure et formaient une quantité de terre fixe et déterminée.

Quelques documents mentionnent, sous le nom d'*accola*, une tenure qui semble avoir tenu le milieu entre le manse servile et l'hospice.

XXIV. Les jardins. — Pour n'être pas très communs, sans doute, au sens que nous donnons présentement à ce mot, les jardins ont cependant existé. Nous renverrons à ce que nous en avons dit dans le commentaire du plan de Saint-Gall (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 104) et nous en rapprocherons les indications fournies par les polyptyques de Saint-Germain-des-Prés, de Saint-Amand, de Saint-Remy, de Saint-Ber-

tin et de Prüm, enfin par les statuts de Corbie. Jardins d'agrément, jardins potagers, vergers, il serait sans doute abusif de vouloir établir entre eux une rigoureuse distinction. En général, un *hortus*, au Moyen Age, est un terrain clos d'un mur, d'une haie ou d'un treillage et destiné principalement à la culture des légumes, des racines et des herbes médicinales. Dans les terres de l'abbaye de Prüm, les jardins étaient divisés en *areae* et en *agri*, peut-être des planches, et en *lecti*, peut-être des couches. A Corbie, il existait à proximité du monastère, quatre jardins ou un grand jardin divisé en quatre, dont on cultivait les parties à la charrue et à la herse; et les maires de certaines terres voisines, appartenant au monastère, devaient fournir pour cette culture quatre charrues tous les trois ans, et quatre herses tous les quatre ans à la Saint-Marcellin. Il est vrai que la dépense de table du monastère de Corbie était calculée à raison de 400 personnes à nourrir par jour; les jardins qui devaient y suffire étaient nécessairement d'une immense étendue et généralement beaucoup plus vastes que les jardins des manses seigneuriaux pour lesquels on avait sans doute moins besoin de l'emploi de la charrue. Les maires dont nous avons parlé étaient tenus également de s'entendre avec les frères jardiniers pour les sarclages qui se faisaient depuis la mi-avril jusqu'à la mi-octobre, et de présider eux-mêmes ou par leurs doyens à ces travaux exécutés par les serfs de l'abbaye, notamment après la transplantation des poireaux, *porricini;* des échalotes, *porri;* des aulx et des oignons. Les ustensiles des jardiniers étaient, entre autres : la houe ou pioche, *fossorium;* la bêche, *bessus*; la cognée, *securis;* la doloire, *dolatoria;* la tarière; petit et grande, *taratrum majus et minus;* le greffoir, *scalprum;* la gouge, *gulbium;* la faucille, *facile*; la faux, la serpe, *truncus ;* le couteau, *culter ;* la faux, *falx ;* la scie, *serra;* la baune, *bausta.*

XXV. Les moulins. — Dans le *Polyptyque* de Saint-Germain, le mot *farinarius* est préféré à *molendinum* qu'on lit rarement. Il n'y est question que de moulins à eau, les moulins à bras étant devenus à peu près hors d'usage et les moulins à vent n'étant pas encore connus en France ni même en Europe. A Corbie, chaque meunier avait régulièrement six roues à faire tourner dans son moulin. Ceux qui ne travaillaient qu'avec trois roues devaient se réunir deux à deux pour jouir d'une tenure entière, c'est-à-dire du manse et des trois bonniers de terre affectés à chaque moulin. Le nombre des moulins de l'abbaye de Saint-Germain, dans la partie du *Polyptyque* qui nous a été conservée, s'élève à 84 environ et comme la partie qui nous a été conservée représente à peu près le quart de l'ouvrage on peut calculer sur plus de 300 moulins.

XXVI. Les églises et chapelles. — Les églises situées dans les terres de l'abbaye de Saint-Germain dont nous avons la description, sont au nombre de trente-cinq, et les chapelles ou oratoires au nombre de deux seulement. Les églises et les chapelles paraissent en bon état et sont dotées. Quelques églises sont dites subordonnées à d'autres, *subjectae;* elles en étaient alors comme les succursales, néanmoins elles avaient une dotation à part.

Les églises étaient elles-mêmes des espèces de tenures conférées par l'abbaye, soit directement à des prêtres, pour y célébrer le service divin et remplir les fonctions curiales, soit à des bénéficiers ou vassaux qui, dans ce cas, en étaient probablement les collateurs.

Les terres composant la dot d'une église étaient souvent partagées en deux parts : le curé en avait une, et l'autre était possédée par des tenanciers ordinairement à titre d'hôtes, astreints à diverses redevances et services, dans certaines églises, telles que Saint-Maurice de Villemeux; la dotation ecclésiastique était souvent assez considérable pour être distinguée en terres seigneuriales et en terres censuelles : les premières étaient celles dont l'église ou le curé se réservait la possession, et les dernières, composées quelquefois de plusieurs manses, étaient partagées en plusieurs tenures tributaires. Les églises appelées dominicales ou seigneuriales, *ecclesiae indominicatae*, faisaient partie de la seigneurie et restaient à la collation du seigneur.

Les laïques possédaient des églises en toute propriété, et en disposaient comme de leurs autres biens. Les gens d'église eux-mêmes, auxquels il était d'ailleurs interdit d'aliénier les biens ecclésiastiques ne faisaient pas difficulté de donner aussi des églises en précaire.

XXVII. L'agriculture. — « Les Germains, en s'établissant dans la Gaule, n'ont pas fait moins de mal à l'agriculture qu'à tout le reste de la civilisation. Qu'ils n'aient eu aucun goût pour les travaux paisibles des champs, c'est ce que démontre suffisamment leur histoire, quand bien même Tacite ne serait pas là pour attester que le soin des terres était par eux abandonné aux femmes, aux inférieurs et aux vieillards [1]. A la vérité, d'après le témoignage de quelques auteurs anciens, ils se sont mis, dans certaines circonstances, à cultiver le sol qu'ils avaient envahi et dévasté [2], et même le poète Fortunat nous représente le duc Gogon, dans le royaume de Sigebert, labourant ses *novales*, c'est-à-dire ses guérets, après les avoir incendiés [3] :

An sua rura colens, exusta novalia sulcat,
Et rude cervici taurus aratra gemit.

« Mais c'était, chez ces barbares, une violence faite à leurs penchants, et l'on doit croire qu'ils n'étaient pas longs à revenir à leur instinct naturel pour le pillage et la destruction. En ce temps, ce qu'on trouvait d'agriculture en Gaule était, non pas ce qu'ils avaient apporté, mais ce qu'ils n'avaient pas détruit; et s'il n'y avait eu qu'eux pour cultiver la terre, le pays n'aurait pas tardé à devenir aussi sauvage que les marécages et les forêts d'où ils étaient sortis. Mais les Romains, en sauvant ce qu'ils purent des arts de la civilisation, prirent soin des plus précieux de tous; bientôt les moines s'établirent dans les déserts et travaillèrent à défricher et à féconder le sol; enfin, le génie de Charlemagne triomphant de l'esprit germanique, arrêta le règne de la décadence et commença l'ère d'une régénération sociale, que les fautes de ses successeurs reculèrent jusqu'au xve siècle. Ce qui n'est pas douteux, c'est qu'au commencement du ixe, l'agriculture présente, dans les fiscs de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, un état surprenant de prospérité.

« Les terres y sont divisées, comme on l'a vu, en seigneuriales et en tributaires. Les premières sont administrées par les moines ou par leurs officiers et les secondes possédées par des colons, des lides, des serfs, et quelquefois même par des hommes libres, qui les ont reçues et qui les tiennent de l'abbaye.

« La plus grande partie des terres tributaires sont distribuées en petites fermes appelées manses. Ces manses sont occupés par une ou plusieurs familles, quoiqu'elles soient en général assez chargées d'enfants, sont loin de paraître dans l'indigence. Outre les terres de leurs tenures, elles avaient néanmoins à cultiver encore celles des manses seigneuriaux. Aux différentes saisons de l'année, les hommes de l'abbaye,

[1] Tacite, *Germania*, 15. — [2] Claudien, *De laude Stiliconis*, I, v. 221 sq.; Sidoine Apollinaire, *Carmen*, VII, 416. — [3] Venance Fortunat, *Carmen*, VII, 4.

sous la direction ou sur l'ordre du maire et du doyen de la terre se rassemblaient les uns avec des chevaux et des bœufs, les autres avec des pioches, des houes, des bêches, des haches, des faux, des serpes et autres instruments de ce genre, et allaient par bandes, travailler dans les champs, les vignes, les prés et les bois du manse seigneurial [1]. »

H. Leclercq.

MANSI (Jean-Dominique). — I. Biographie. II. Le *Supplementum*. III. L'*amplissima*. IV. *Sacrorum Conciliorum nova et amplissima collectio*.

I. Biographie. — Jean-Dominique Mansi naquit à Lucques d'une famille patricienne, le 16 février 1692. Ce ne fut pas un enfant prodige mais un élève docile, appliqué et pieux, qui sut, à la fin de ses classes, autant sinon plus que ses professeurs. Avec ce bagage, il entra, à l'âge de seize ans, dans la congrégation des clercs-réguliers de la Mère de Dieu et y fit profession le 15 août 1710. La théologie scholastique le rebutait, il se tourna par goût et par sentiment de son aptitude vers l'histoire et la morale qu'il apprit d'autant mieux qu'il fut chargé de l'enseigner et succéda au célèbre Roncaglia. De cet enseignement sortit son traité *De casibus et excommunicationibus episcopis reservatis*, in-4°, Lucae, 1724 (2e édit., 1739), qui souleva les critiques des dominicains Concina et Mamachi qui l'accusèrent de laxisme. L'archevêque de Lucques, Fabio Coloredo, prit sa défense; les dominicains dénoncèrent le livre à la Congrégation de l'*Index*. Contrarié mais non découragé, Mansi redoubla, travailla sans trêve ni merci à des entreprises littéraires qui ne le détournaient pas d'ailleurs du ministère pastoral.

Il s'engagea dans une traduction latine du *Dictionnaire de la Bible*, des *Dissertations préliminaires* et du *Commentaire sur l'Ancien et le Nouveau Testament*, de dom Calmet, ce qui s'espaça sur treize années, 1725-1738. Entre temps et par manière de délassement, Mansi donnait une édition de la *Vetus disciplina*, du P. Thomassin, qu'il agrémentait de notes et de préfaces de sa façon. Tout cela ne l'absorbait pas assez pour l'empêcher d'entreprendre une édition des *Annales ecclesiastici* de Baronius, allongées d'un *Apparatus* et de la *Continuatio annalium*, de Raynald. Le savant Dominique Giorgi prêta son concours à cette édition de Baronius qu'améliore la critique de Pagi et qu'alourdissent les annotations de Mansi. Les trente-huit volumes in-folio parurent à Lucques entre 1738 et 1759. Après cela qu'était pour Mansi une édition de l'*Historia ecclesiastica*, de Noël Alexandre, qui ne comptait que neuf volumes in-folio avec les critiques de Roncaglia et les réfutations de Basnage (Lucae, 1749). Mis en goût, Mansi donna l'*Historia ecclesiastica*, de Graveson, avec un beau cortège de notes et d'additions (Venetiis, 1762). Dès lors la *Bibliotheca latina mediae et infimae aetatis*, de Jean-Albert Fabricius, ne fut qu'un passe-temps; ses 6 volumes in-4° parurent à Padoue en 1754 avec les suppléments de Christian Schoettgen et un millier de corrections environ sans parler des monuments inédits ajoutés pour lester l'ouvrage. Ce n'est pas fini. Les *Miscellanea*, de Baluze, parurent par les soins de Mansi suivant une disposition nouvelle, et enrichis d'inédits en quatre volumes in-folio, parus à Lucques en 1761. Pour avoir fréquenté la morale, Mansi se jugeait des obligations envers elle, il s'en acquitta à sa manière par la publication de la *Theologia moralis*, du P. Layman, *nunc primum pluribus in locis expolita, castigata, aucta et frequentibus luculentisque animadversionibus illustrata*, 2 tomes en un volume in-folio, Patavii, 1760; et enfin la *Theologia moralis*, de A. Reiffenstuel, avec les améliorations des PP. Kresslinger et Kick.

Il y aurait là de quoi accabler une académie, tout cela ne fut qu'un jeu pour Mansi qui trouva le loisir de donner une édition, la 4e, d'un ouvrage de Mencke, *De charlataneria eruditorum declamationes duae cum notis variorum; accessit epistola Sebastiani Stadelii (Christ. Aug. Heumann) ac tandem supplementi loco, in hac editione adjectae sunt N.* (Mansi) *notae tumultuariae* (Lucae, 1726). Des *notae tumultuariae*, le digne homme n'a fait que cela pendant toute sa vie. Cependant il faut rendre justice à sa dissertation : *De epochis conciliorum Sardicensium et Sirmiensium*, in-8°, Lucae, 1746, où il fixait le concile de Sardique en 344, ce qui lui valut une diatribe de Mamachi, à qui il répondit et tint bon, en 1749. Dans un genre différent, Mansi avait donné les *Pii II orationes politicae et ecclesiasticae*, Livourne, 1752, et on publia, après sa mort, un *Epitome doctrinae moralis ex operibus Benedicti XIV depromptae*, Venetiis, 1770.

Rappelons encore un *Diario sacro antico e moderno delle chiese di Lucca*, composé par un religieux de sa congrégation (Gabriel Grammatica), revu et augmenté par Mansi, in-8°, Lucae, 1753; les additions de Mansi concernant le développement du christianisme en Toscane et à Lucques. Puis ce sont les *Memorie della gran contessa Matilda* d'après l'édition de F.-M. Fiorentini, garnie de documents nouveaux, in-4°, Lucae, 1757; et *De insigni codice Caroli Magni aetate scripto et in bibliotheca majoris ecclesiae Lucensis servato*, dans la *Raccoltà* du P. Calogerà, t. XLV, p. 73-223.

Dans cette énumération, il est difficile et même impossible de suivre l'ordre chronologique, car les publications s'enchevêtrent et se poursuivent parallèlement. Au reste la chronologie importe peu ici car l'œuvre totale ne marque pas le développement logique d'un plan scientifique, mais une série d'entreprises qui sans être négligeables ne peuvent cependant être considérées comme ayant réalisé un progrès; le mieux qu'on en puisse dire c'est qu'elles ont rendu plus accessibles des ouvrages dont le besoin se faisait assez généralement sentir à ceux qui pouvaient en faire bon usage.

Cet entassement de titres donne à peine une idée de la masse de livres qu'ils représentent, du cube de cette littérature sans cesse accrue et nous n'avons pas encore tout nommé. On pourrait s'imaginer Mansi inabordable, inaccessible à l'abri de ce rempart d'in-folios, on se tromperait. L'homme était d'accès facile, souriant, paraissant avoir des loisirs à la disposition de tous les importuns; mieux que souriant, ce qui n'est parfois qu'une pose, véritablement bon et indulgent jusqu'à se laisser contredire et faire du tort sans chercher à prendre sa revanche. Il allait son chemin, entassait des notes, visitait des bibliothèques : Vienne, Naples, Rome, traitait avec les éditeurs dont il serait aujourd'hui l'épouvante et à qui il semblait alors une providence. Une collection n'était pas à moitié qu'il en commençait une autre. Qu'y gagnait-il ? Son patrimoine était assez peu de chose et il y avait renoncé dans la ferveur de sa profession religieuse. Les éditeurs, en ces temps fabuleux, rétribuaient-ils honnêtement ses travaux ? Son biographe assure qu'il était riche, du moins qu'il gagnait beaucoup d'argent. Riche, il ne le fut jamais : il l'était si peu qu'il ne put payer ses bulles à la chancellerie pontificale. Qu'il ait gagné de l'argent, ce n'est pas impossible, mais celui-ci s'écoulant sans doute dans ce tonneau sans fond qu'est le coffre d'une communauté religieuse. Mansi était maintenant le « lanceur » qu'on recherchait pour mettre en train une entreprise de librairie; son nom était une promesse et presque une garantie. Son aménité lui valait

[1] B. Guérard, *Polyptyque d'Irminon*, t. I, p. 636-637.

d'honorables relations et son expérience lui promettait d'estimables succès. A Rome, où il fit un séjour un peu prolongé, il avait ses admirateurs, entre autres le cardinal Passionei qui le vantait fort à ses collègues. Un d'eux, Rezzonico, en faisait cas, à tel point que, élu pape (6 juillet 1758) sous le nom de Clément XIII, il se montra disposé à admettre Mansi dans le sacré Collège. Les quintaux de livres qu'il avait fait paraître sous son nom lui servirent, à défaut d'autre chose, de piédestal et, si ses titres littéraires ne pouvaient lui susciter des envieux, du moins ne pouvait-on trouver rien à reprendre à ses titres théologiques inexistants.

Pour suppléer à ces derniers, ses amis de Lucques imaginèrent de lui fournir l'occasion de rendre à l'Église un signalé service. Depuis quelques années paraissait à Paris une vaste entreprise patronnée et conduite par un groupe d'hommes instruits mais athées pour la plupart qui versaient leur philosophie pernicieuse dans les gros volumes de l'*Encyclopédie*. La réputation de cette œuvre collective était grande et, à divers points de vue, méritée; son influence sur la foi et les mœurs n'en était que plus redoutable. Quelques amis de Mansi s'avisèrent donc de faire une nouvelle édition de l'*Encyclopédie*, mais rendue orthodoxe, non par des suppressions mais au moyen d'additions introduites sous forme de notes qui rendraient l'ouvrage inoffensif, voire édifiant. La tentative pouvait sembler hardie, il parut prudent de sonder des cardinaux; ceux-ci approuvèrent hautement; il n'y avait pas lieu de se montrer plus scrupuleux qu'eux-mêmes et Mansi accorda sa collaboration ainsi que quatre autres prêtres. Quand la nouvelle de cette édition d'un livre condamné par l'Église arriva au pape Clément XIII, celui-ci manifesta son déplaisir et le P. Mansi, averti aussitôt, retira sa collaboration. Ce n'était qu'une alerte. Le pape avait mal compris de quoi il s'agissait, il n'y avait pas lieu de renoncer à une œuvre louable et ces affirmations écrites par le cardinal Besozzi rassurèrent Mansi qui, de nouveau, promit sa collaboration et acheva les notes qui lui étaient assignées dans le premier volume. Celui-ci parut, en 1758, avec cette mention : *Deuxième édition enrichie de notes et donnée au public par M. Octavien Diodati, noble Lucquois*. A Lucques, chez Vincent Justiniani, imprimeur, MDCCLVIII. *Avec approbation*. Le livre était dédié au sénat et à la République de Lucques.

Quand ce premier volume parut, le pape Clément XIII ne cacha pas son mécontentement; il se crut bravé et la disgrâce de Mansi fut complète, retentissante. Ce fut le supérieur général des clercs-réguliers de la Mère de Dieu, P. Fréd. Sarteschi, qui essuya la bourrasque. La première fois qu'il obtint une audience, le pape l'interpella : « Les notes à l'*Encyclopédie* ont grandement fait tort au P. Mansi, lui dit-il, faites-le lui savoir. Nous lui avions assez clairement fait connaître nos volontés au sujet de ce travail, et il n'en a pas tenu compte. Eh bien, qu'il le sache, c'est avec une grande peine que nous vous le répétons, cette affaire lui a fait tort, grand tort! » Le P. Sarteschi invoqua la lettre du cardinal Besozzi qu'il offait en holocauste, il expliqua comment désormais l'*Encyclopédie* était devenue un ouvrage avancé du système défensif de l'Église, peine perdue! Il parlait de notes, mais « Est-ce qu'on lit des notes ? » demanda le pape qui conclut l'entretien : « Il s'est fait tort, grand tort, dites-le-lui. » — La commission fut faite, Mansi n'en fut pas ému et toute cette grande colère ne put lui arracher une seule ligne d'excuse. La première fois qu'il se trouva en présence de Clément XIII, celui-ci lui demanda la nature actuelle de ses occupations : « Les conciles, très saint Père. — C'est bien, dit le pape, nous connaissons vos talents, Père Mansi; mieux vaut les mettre au service de la grande œuvre des conciles qu'à celui de l'*Encyclopédie*. »

Mansi se consolait facilement du chapeau de cardinal à jamais perdu du moment qu'il pouvait se livrer à sa passion, on pourrait bien dire à sa manie de produire de nouveaux volumes; il allait produire, comme il l'avait dit au souverain pontife une nouvelle collection de conciles qui fera l'objet d'un paragraphe spécial dans le présent travail. Mais il ne faut pas s'illusionner, ni les volumes dont nous avons parlé ni ceux dont il nous reste à raconter les péripéties ne peuvent placer Mansi au rang des grands érudits du passé, peut-être même sa place parmi les grands laborieux pourrait-elle être contestée. Ce n'est ni un Mabillon, ni un Du Cange, ni un Tillemont ou un Montfaucon que cet infatigable compilateur à qui on ne songera pas à refuser une vaste lecture sauf à lui en contester l'emploi. Nul sens critique ne le guide, il associe, il coud bout à bout sans se préoccuper de la valeur des documents et du mérite des dissertations ou du choix des variantes; pour lui la quantité importe plus que la qualité. Les matériaux qu'il exploite sont disparates, il semble ne pas songer à une idée générale et à un plan d'ensemble, tout lui est bon pourvu que cela tienne de la place. Traducteur, il se préoccupe peu ou point de cette probité élémentaire qui consiste à interpréter moins les mots que la pensée; éditeur, il ajoute plutôt qu'il ne revise ou corrige; ordonnateur il entasse, il empile sans goût, sans choix, au gré de ses copistes, car il a eu cette infirmité de s'abandonner à des secrétaires. Et quels secrétaires ? Mansi aimait la jeunesse, il prenait plaisir à s'entourer de jeunes gens et d'enfants qu'il instruisait, stimulait dans leurs études, utilisait à des travaux de copie; ou bien, étendu sur son lit, il se délassait en jouant avec eux quelques instants. Ensuite il leur dictait un thème latin, il le corrigeait et en échange confiait à leur cervelle frivole et à leur plume inexperte des copies qu'il recueillait sans les relire, auxquelles il ajoutait quelques notes et les envoyait sans plus de scrupules à l'imprimeur. De correction des épreuves il n'était pas question, c'était affaire à l'imprimeur. Mansi avait alors la joie de voir paraître un in-folio de plus, portant son nom, et dont il ignorait ou peu s'en faut le contenu.

En véritable Italien il s'était affilié à une de ces académies qui pullulent dans son pays; il avait jeté son dévolu sur l'Académie des Arcades et y était immatriculé sous le nom pastoral de *Cleptolème*. La vieillesse était venue et il ne s'en apercevait guère qu'au chiffre croissant de ses volumes; en 1765, le siège archiépiscopal de Lucques étant vacant, le sénat de la ville élit le P. Mansi qui se conforma aux usages et après avoir protesté de son indignité, menacé de son refus, accepta (1765). Le pape le dispensa de l'examen d'usage pour la réception du *pallium*, l'archevêque institua une Académie et, le 26 avril 1768 une attaque d'apoplexie l'immobilisa. Une longue et pénible déchéance l'achemina, parmi beaucoup de souffrances, vers la mort qui n'arriva que le 27 septembre 1769, à l'âge de soixante-dix-sept ans.

Sa vie fut écrite par un de ses anciens confrères, le P. Franceschini; elle orne avec son portrait le frontispice du XIXe volume de cette collection de conciles dont il nous reste à parler.

II. Le *Supplementum*. — C'est en 1748 que Mansi, déjà engagé dans d'autres publications, fit paraître un volume intitulé : *Sanctorum conciliorum et decretorum collectio nova seu collectionis Conciliorum a PP. Philippo Labbeo, et Gabriele Cossartio Soc. Jesu presbyteris primum Vulgatae, dein emendatioris, et am-*

plioris opera Nicolai Coleti sacerdotis Venetiis recusae Supplementum. In quo additamenta, variantes lectiones, emendationes ad concilia Veneto-Labbeana; nova itidem concilia ac decreta permulta exhibentur. Omnia ex editis et mss. codicibus undique quaesitis graecis latinisque, collegit digessit, additisque praefationibus, notis, dissertationibus historicis, criticis, chronologicis, dogmaticis illustravit Joannes Dominicus Mansi Lucensis clericus regularis Congregationis Matris Dei. Et en faux titre : *Ad concilia Veneto-Labbeana Supplementum.* L'ouvrage entier en a gardé le nom de *Supplementum* dans la désignation courante. Les six volumes parurent à Lucques : t. I et II (1748); t. III (1749); t. IV (1750); t. V (1751); t. VI (1752). L'ouvrage est dédié au roi de Sardaigne, Charles-Emmanuel.

La première pensée de ce recueil paraît se trouver dans l'observation faite par Mansi au cours de son édition des *Annales ecclesiastici*, des lacunes imputables à Baronius et à Pagi relativement aux anciens conciles. De ce qui eût peut-être, de nos jours, inspiré quelques pages d'un article de revue, Mansi tira la matière de six in-folio qu'il ajouta à la réédition des Conciles du P. Labbe par Coleti. Ce fut l'œuvre la plus personnelle de Mansi et qui l'engagea plus tard dans une nouvelle entreprise, celle de l'*Amplissima collectio*.

Ainsi qu'il arrive souvent, la préface du *Supplementum* avait été mûrie à loisir et promettait plus et mieux que l'ouvrage ne devait tenir. Il n'est pas contestable, en effet, que la chronologie ne laissât fort à désirer dans les anciennes collections de conciles; le nouvel éditeur avait pu s'en rendre compte et il espérait y porter remède au moyen de ses notes d'abord et, ensuite, des manuscrits et des ouvrages imprimés. Les manuscrits conservés à la bibliothèque du chapitre de Lucques étaient, sans doute, estimables, mais ne représentaient pas un apport dont il fallut faire tant d'état, une indication plus modeste eût suffi. Les imprimés offraient une matière immense depuis que les érudits du XVIIe siècle s'étaient appliqués dans leurs recueils à rassembler tout ce qui leur tombait sous la main; encore fallait-il s'imposer le dépouillement, l'extraction des morceaux, leur critique, et Mansi devait souvent fermer ces gros volumes pleins de promesses sans en retirer rien qui valût la peine de prendre place parmi le *Supplementum*.

Les sources les plus copieuses furent les *Concilia Magnae Britanniae et Hiberniae*, de David Wilkins, parus en 1737, les *Sacra concilia Ecclesiae romano-catholicae in regno Hungariae*, de 1016 à 1215, par le P. Péterffy, les *Scriptores* et les *Anecdota*, de dom Martène. Grâce à eux surtout, Mansi put ajouter aux précédentes éditions des conciles trois cent vingt lettres de papes, deux cents conciles nouveaux en totalité ou en partie, trois cent quatre-vingts autres connus par de simples mentions, trois cent vingt sont éclairés ou rectifiés par des notes chronologiques. Ces chiffres sont honorables, mais ils sont loin de représenter l'effort critique qu'on pourrait être tenté de supposer. Trop souvent Mansi ajoute à ce qu'on savait, mais ce qu'il ajoute est de valeur assez faible pour ne rien dire de ce qui est complètement erroné; il semble qu'il se soit appliqué de préférence aux minuties, peut-être faute d'avoir entrevu les questions importantes et d'avoir su qu'elles existaient. Voici pour son effort personnel.

Quant aux emprunts qu'il a faits aux sources les plus copieuses, Wilkins et Martène, Mansi paraît ne s'y être appliqué que d'une manière superficielle; il le sentit lui-même et refit en partie ce travail une deuxième fois quand il prépara l'*Amplissima*. Le résultat n'en est pas moins médiocre; en voici quelques exemples :

Wilkins donne un concile tenu à Londres en 1268, que préside le légat Ottoboni [1]. En pareille matière, la date présente un intérêt incontestable, Wilkins n'a pas manqué de la donner, Mansi copie Wilkins et parvenu à l'avant-dernière phrase, soit distraction, soit lassitude, omet de la transcrire; or c'est là que se trouve la date, tandis que l'extrait de Wikes donné par Mansi ne donne qu'une indication vague. Wilkins a donné les constitutions du légat Ottoboni non dans le texte de Spelman reproduit par Labbe et par Coleti, mais revu sur trois manuscrits; or Mansi, dans son *Supplementum*, s'est contenté de quelques extraits et dans l'*Amplissima* il a reproduit Coleti.

A propos du concile de Reading, en 1271, Wilkins donne six lignes rappelant la réunion tenue par les évêques de la province de Cantorbéry contre le chapitre métropolitain relativement à la juridiction pendant la vacance du siège [2]. L'épisode a eu son épilogue dans l'arrangement intervenu en 1278 entre ces évêques et le chapitre; Wilkins donne cette pièce [3]. Mansi n'en dit mot.

Et ce ne sont là que deux exemples parmi beaucoup d'autres.

Mêmes procédés, même sans-gêne à l'égard des grands recueils de dom Martène, où Mansi fait son choix de la façon la plus arbitraire. Dans le tome IV du *Thesaurus anecdotorum*, Martène a collectionné nombre de statuts synodaux parmi lesquels Mansi fait son choix, sans qu'il soit possible d'en deviner les raisons et de s'expliquer celles qui lui font négliger et passer sous silence tant de pièces intéressantes à l'égal des conciles qu'elles peuvent, parfois, remplacer utilement.

Parmi les conciles, on cherche en vain certaines additions importantes, telles que celles introduites par dom Martène au concile de la province de Sens, tenu à Paris, en 1323, d'après un manuscrit de Saint-Victor et imprimées dans le t. VII, col. 1288 des *Veterum scriptorum amplissima collectio*, où Mansi semble ne les avoir pas aperçues. Le concile de Pise est de même frustré de plus de la moitié des documents qui y ont rapport dans ce même t. VII. On peut signaler de semblables négligences à l'égard du t. VIII.

Ces inadvertances n'ont de comparable que la désinvolture avec laquelle Mansi exploite sa source sans prendre même le souci de mettre au point et de vérifier. Mansi exploite Martène, il ne s'en cache pas; on ne le lui reproche pas, c'est la nature de son recueil qui l'y oblige, mais que Martène renvoie aux *Concilia* du P. Labbe cela va de soi, alors que Mansi dans son *Supplementum* qui est amorcé aux *Concilia* de Coleti devrait prendre la peine de faire les renvois non à Labbe, mais à Coleti; il n'en fait rien. Ce qui dépasse la permission, c'est que, dans l'*Amplissima*, Mansi ayant à renvoyer à des textes publiés d'après Labbe dans un volume précédent n'en fera rien, et renverra encore le lecteur aux éditions de Labbe. C'est l'incurie la plus complète.

L'absence de vérification n'est que trop visible, par exemple lorsque Mansi, pendant qu'il exploite Martène, rencontre chez celui-ci un renvoi à un ouvrage différent; au lieu de s'y reporter, il transcrit le renvoi et passe outre, sans se demander si la pièce à laquelle il adresse le lecteur n'a pas sa place marquée dans un recueil de conciles.

[1] Wilkins, *Concilia*, t. II, col. 1; Mansi, *Supplementum*, t. II, col. 1247; *Conciliorum amplissima collectio*, t. XXIII, col. 1213. — [2] Wilkins, *Concilia*, t. II, col. 24; Mansi, *Supplementum*, t. II, col. 1255; *Conciliorum amplissima collectio*, t. XXIV, col. 19. — [3] Wilkins, *Concilia*, t. II, col. 31.

Enfin, il faut signaler des omissions surprenantes. Entre 1748 et 1752, dates du *Supplementum*, Mansi ignore l'existence de deux ouvrages d'une importance capitale pour son recueil les *Capitularia regum Francorum* de Baluze, publiés en 1677 et les *Epistolae romanorum pontificum* de dom Coustant, publiés en 1721. Et nonobstant ces lacunes, ces faiblesses desquelles les contemporains semblèrent ne pas s'apercevoir, le *Supplementum* obtenait du succès, et l'heure était aux vastes entreprises en un temps où on s'imaginait réaliser un progrès en ajoutant au nombre des volumes.

III. L'*AMPLISSIMA*. — Lorsque, en 1758, Clément XIII l'interrogeait : « Père Mansi, à quoi vous occupez-vous ? » Mansi répondait : « Aux conciles, très saint Père. » Il y était donc revenu, et voici comment.

Le *Supplementum* avait tracé une voie à suivre, d'autant plus aisée que depuis quelques années divers recueils apportaient des suppléments toujours accrus à la collection des conciles. Il y avait à verser au dossier non seulement Baluze et Coustant, mais encore les Ballerini dont les trois volumes sur les *Sancti Leonis Magni opera* (1753-1757) contenaient des trésors. Les grandes bibliothèques étaient bien loin d'avoir livré tout ce qu'elles renfermaient d'inédit et cet ensemble fondu, avec le *Supplementum*, dans une collection unique comme celles qui existaient déjà donnerait un recueil dont les proportions dépasseraient tout ce qui s'était fait jusque-là.

L'inspection des bibliothèques s'imposait d'abord et, en 1755, Mansi prit la route de Vienne où son ami J.-B. Sardini lui promettait ses entrées à la bibliothèque impériale. L'esprit commercial de Mansi était rempli de prévoyance. Avant d'aller à Vienne, il commença par s'arrêter à Venise pour y découvrir un éditeur; ce fut Antoine Zatta. Quand ils furent tombés d'accord, Mansi partit pour Vienne, revint à Lucques et ébaucha l'entreprise, mais dès le printemps de 1756, il se rendit à Rome, à Naples, au Mont-Cassin, revint à Rome et regagna Lucques, toujours occupé de l'*Amplissima*. Voici la version du biographe de Mansi; en voici une autre :

Antoine Zatta revendique pour lui-même l'initiative de l'entreprise. Ce fut lui, le libraire vénitien, qui conçut le projet et combina sa réalisation consistant à couler dans le cadre de Coleti la matière du *Supplementum* de Mansi qui serait l'ordonnateur de l'ensemble ainsi réalisé. Zatta se chargeait de tout, faisait les frais des voyages de Mansi et de l'édition, même il prenait à sa charge la correction des épreuves. Cet éditeur entreprenant et libéral ne demandait à Mansi qu'une part de collaboration fort peu absorbante. Elle consistait à désigner l'endroit où, dans l'édition de Coleti, prendraient place les pièces dont se composait le *Supplementum*, à faire de même pour les pièces retrouvées depuis la publication du *Supplementum* et à saupoudrer les marges de quelques variantes. Tout cela était assez peu de chose, il faut en convenir, en sorte que Mansi fait beaucoup moins figure d'éditeur responsable, au sens qu'on donne de nos jours à ce mot, que d'ordonnateur officiel. Même il n'était pas seul puisque, dans la préface du t. x, on lui découvre des collaborateurs : Mansius, Zacharias, Puell, Forster... qui apparaissent en nombre respectable dans le titre comme ces *alii eruditissimi viri manus auxiliatrices ferentes*.

Une fois faite la part de Mansi dans l'entreprise de Zatta, on ne s'étonne plus que le libraire vénitien ait donné un recueil sans valeur critique et déparé par de graves lacunes. Mansi n'a pas envisagé la collection nouvelle des conciles autrement que les érudits ou les compilateurs qui, avant lui, avaient obstinément, depuis deux siècles et demi environ, accru et alourdi sans cesse le premier essai remontant au commencement du XVIe siècle, sous prétexte de l'améliorer.

C'est, en effet, en 1524, que Jacques Merlin, docteur de l'université de Paris, tira d'un manuscrit du XIIe-XIIIe siècle [1], la première collection des conciles qui parut sous ce titre : *Tomus primus quatuor conciliorum generalium, Quadraginta septem conciliorum provincialium authenticorum, Decretorum sexaginta novem pontificum ab apostolis et eorum canonibus usque ad Zachariam primum, Isidoro auctore. Cum privilegio venundatur Parisiis in edibus Galioti a Prato.* Au revers du titre, le privilège de François Ier, daté de 1520, et l'acte *prefectorum pretorio incorruptissimi Parisiorum senatus*, daté de 1524. — Le tome IIe est intitulé : *Secundus tomus Conciliorum generalium. Practica quinte synodi Constantinopolitani. Sexta synodus Constantinopolitana. Acta concilii Constantiensis. Decreta concilii Basileensis. Approbatio actorum concilii Basileensis. Confirmatio constitutionum Friderici et Karoline. Cum privilegio venundatur Parisiis in edibus Galioti a Prato*, format in-folio.

Ce chanoine Jacques Merlin était un terrible homme qui voyant l'Église menacée de toutes parts, trahie par la papauté, l'épiscopat, le clergé et les fidèles, dressait pour s'opposer au mal ses deux in-folio. La préface qui les présentait au public ne cachait pas les alarmes de l'auteur qui, après mûres réflexions facilitées par deux années de prison et quelques mois d'exil, donna une deuxième édition ornée d'une préface moins enflammée, datée du 30 mars 1530. Cette deuxième édition ne différait de la première que par des retouches de la préface et une addition peu importante à la fin du second volume. L'édition de Cologne est du format in-folio et en un seul volume, mais avec deux titres. En 1535, une troisième édition, en caractères gothiques, parut chez Regnault à Paris, du format in-8° et en deux volumes [2]. Les titres sont identiques dans ces deux éditions, mais diffèrent un peu de celui de 1524.

Dès 1538, Pierre Crabbe, franciscain, donna, à Cologne, une collection intitulée : *Concilia omnia, tam generalia, quam particularia, ab Apostolorum temporibus in hunc usque diem a sanctissimis Patribus celebrata, et quorum acta literis mandata, ex vetustissimis diversarum regionum bibliothecis haberi potuere, his duobus tomis continentur.* Tomus primus *ea recensel concilia, quae a beato Petro apostolo usque ad Iohannem hujus nominis papam secundum servata invenimus. Quorum ordinem et nomina si quis accuratius desideret, versa pagina indicabit.* Coloniae, M.DXXXVIII. — Tomus secundus... *a temporibus Agapeti papae usque ad Eugenium papam quartum.* 2 volumes du format in-folio. En tête du tome Ier, l'éditeur a donné une liste des manuscrits, datée du 21 août 1538; à la fin du second volume, l'*Ad lectorem* est daté du 19 août de la même année. Les dédicaces à Charles-Quint et aux membres de son Conseil à Malines sont datées du 1er janvier 1538.

Crabbe améliora et enrichit son œuvre dont il donna une deuxième édition à Cologne, en 1551, en trois volumes in-folio, intitulés : *Conciliorum omnium tam generalium quam particularium, quae jam inde ab*

[1] Ce manuscrit est conservé à la bibliothèque du Palais-Bourbon, sous la cote *B 19*. L'identification de ce manuscrit comme source de J. Merlin avait été faite par Camus, dans *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, 1800, t. VI, p. 286; elle a été appuyée depuis par Hinschius, *Decretales pseudo-Isidorianae*, praef., p. LXXII. — [2] Brunet présente, dans son *Manuel du libraire* cette édition comme une curiosité typographique.

apostolis in hunc usque diem celebrata, ex vetustissimis diversarum regionum bibliothecis haberi potuerunt in tres nunc tomos ob recentem multorum additionem divisa. Tomus primus (Secundus tomus... *a quinta synodo Constantinopolitana usque ad synodum Constantiensem.* — Tertius tomus... *a synodo Basileensi usque ad concilium universale Tridentinum*), *cum indice novo copiosissimo.* Coloniae Agrippinae, M.D.L.I. Les trois volumes portent la même date. L'*Ad lectorem* est du 1er janvier 1551.

Tandis que Jacques Merlin s'était borné à reproduire l'ordre de la collection canonique du pseudo-Isidore, Pierre Crabbe adoptait et appliquait résolument l'ordre chronologique, il donnait à son œuvre un aspect historique en plaçant à la tête de chaque pontificat la notice du pape extraite du *Liber pontificalis* et en accompagnant les textes de notes historiques, d'observations critiques et de variantes. Somme toute, c'est Pierre Crabbe qui donna le type du recueil qui fut accru depuis, mais sans que le plan en fût modifié. Cette œuvre (la seconde édition de 1551 surtout) marquait un progrès sensible et montrait la voie à suivre pour réaliser de nouveaux progrès. Crabbe avait parcouru les bibliothèques dans un rayon assez étendu pour son temps, — Belgique, Nord de la France, région du Rhin, — avait poussé ses recherches avec méthode et abouti à un important résultat puisqu'il avait plus que doublé la collection de Jacques Merlin : 130 conciles, au lieu de 55.

Mieux encore, Crabbe avait montré le plus louable souci d'améliorer les textes par la comparaison des manuscrits d'où il tirait un choix de variantes offertes au lecteur; si parfois un texte se refusait aux améliorations fondées, l'éditeur savait s'interdire les conjectures hasardeuses et encombrantes qui n'ont d'autre but, semble-t-il, que de faire valoir son ingéniosité personnelle. Aussi ne peut-on que souscrire au jugement qu'il porte sur lui-même : *Fecimus quantum in nobis fuit.*

Ce fut un chartreux, Laurent Surius, qui entreprit à Cologne, chez le libraire successeur de l'éditeur de Merlin et de Crabbe, une nouvelle édition, en quatre volumes in-folio parus sous la date de 1567. Le premier est intitulé : *Tomus primus conciliorum omnium, tum generalium, tum provincialium atque particularium, quae jam inde ab apostolis usque in praesens habita, obtineri potuerunt, magna insignium synodorum, aliorumque maxime utilium accessione adeo nunc auctorum, ut in tomos 4, distributa sint : aliquot locorum millibus in synodi et epistolis decretalibus hactenus editis, ad vetustissimorum manuscriptorum codicum fidem diligenter emendatis et restitutis per F. Laurentium Surium carthusianum, cum indice locupletissimo quatuor tomis communi.* Coloniae Agrippinae, MDLXVII. Les trois autres volumes portent un titre abrégé. La dernière page du dernier volume est datée du 31 janvier 1567. La dédicace à Philippe II est du 30 janvier 1567.

Surius s'est rendu à lui-même une justice un peu trop laudative. Il va, dans la dédicace, jusqu'à parler de zèle superstitieux apporté à l'établissement du texte d'où il a écarté impitoyablement ses conjectures pour leur préférer les manuscrits. Ses corrections sont très nombreuses, elles sont loin d'être toujours justifiées. Surius n'a que trop souvent cédé à sa fâcheuse habitude de retoucher les textes, aussi bien ceux des conciles que ceux de la vie des saints; en outre, il a, sans le dire, fait des coupes sombres dans l'appareil de variantes amassées par Crabbe et commis quelques autres qui ressemblent parfois, vis-à-vis du lecteur, à un abus de confiance.

La collection éditée à Venise, en 1585, par Dominique Nicolini et Dominique Bollanus est dédiée au pape Sixte-Quint, comprend cinq volumes in-folio, portant tous la date de 1587 quoique la dédicace au pape soit datée du 26 septembre 1585. En voici le titre : *Conciliorum omnium tam generalium, quam provincialium, quae jam inde ab apostolorum temporibus, hactenus legitime celebrata haberi potuerunt; volumina quinque. Quibus novissima hac editione, post Surianam, accessere praesertim Nicaenum et Ephesinum celeberrima concilia. In quorum omnium collocatione temporum ratio habita est, et eruditae notationes per catholicos theologos additae. Primo volumini praefixus est index conciliorum omnium, et seorsum principalium capitum, in illis contentorum. Cuique autem volumini praemissus est rerum vocorumque omnium singularium locupletissimus index in studiosorum majorem utilitatem, et commodum Sixti V, Pontificis Maximi felicissimis auspiciis.* Venetiis, MDLXXXV. Cette édition ne marque pas un progrès, c'est tout au plus si elle ne marque pas un recul. Les notes du dominicain Bollanus sont si strictement théologiques qu'elles y sont ensevelies et nul n'a jamais songé depuis à les en retirer; les conjectures chronologiques sont hasardées quand elles ne sont pas inexactes. Nicolini, pour sa part, n'a rien trouvé de mieux que de gonfler l'édition de Surius par de volumineux travaux qu'il reproduit depuis le premier mot jusqu'au dernier sans omettre les préfaces ni les privilèges; c'est ainsi qu'on voit apparaître les notes du P. Fr. Torres sur les Constitutions apostoliques, sa traduction des canons arabes de Nicée, la traduction du concile d'Éphèse du P. Peltan, la version du concile de Nicée du P. Pisanus et les actes des cinq premiers conciles provinciaux tenus à Milan par saint Charles Borromée; le sixième, quoique imprimé en 1583, lui échappa.

En 1606, et à Cologne, parut la collection de Severin Bini, en quatre tomes formant cinq volumes avec ce titre : *Concilia generalia et provincialia, quotquot reperiri potuerunt, item Epistolae decretales et romanorum pontificum vitae : omnia studio et industria R. D. Severini Binii Licentiati recognita, aucta, notis illustrata et historica methodo disposita,* Coloniae Agrippinae, 1606. Cette édition fut augmentée en 1618 et parut en quatre tomes (neuf volumes) dédiés à Paul V sous ce titre : *Concilia generalia et provincialia, graeca et latina quotquot reperiri potuerunt. Item epistolae decretales et romanorum pontificum vitae, omnia studio et industria R. D. Severini Binii SS. Theologiae doctoris, Metrop. Eccles. Colon. canonici praesbyteri, ex manuscriptis aliisque emendatioribus codicibus nunc secundo aucta eorumdemque collatione recognita, notis utilissimis illustrata, historica methodo disposita et in tomos quatuor distributa,* Colon ae Agrippinae, MDCXVIII. — Une troisième édition donnée à Paris, en 1636, reproduit exactement la seconde, quoique le titre soit un peu plus développé; neuf tomes en onze volumes; la pagination des volumes de l'édition de Cologne est reproduite en marge de celle-ci.

Dans sa première édition, Bini a fait entrer la *Collectio conciliorum Hispaniae*, de Garcius Loaisa, et les trois volumes des *Epistolarum decretalium summorum Pontificum*, d'Antoine Carafa (voir *Dictionn.* au mot LETTRES *des papes*).

Dans sa deuxième édition, Bini pensa faire un coup de maître en réimprimant les quatre in-folio de l'édition romaine des conciles généraux, parue en 1608, sous les auspices du pape Paul V. Cette édition est intitulée : Τῶν ἁγίων οἰκουμενικῶν Συνόδων τῆς Καθολικῆς Ἐκκλησίας ἅπαντα, *Concilia generalia Ecclesia catholicae Pauli V. Pont. Max. auctoritate edita.* Tomus primus, *Pleraque Graece nunc primum prodeunt : omnia autem ex antiquis exemplaribus tum graecis tum latinis diligenter recognita,* Romae, MDCVIII; le tome IIe, de 1609, le tome IIIe, de 1612,

le tome IVe, de 1612. Cette édition fut entreprise par le cardinal Antoine Carafa, continuée par le cardinal Frédéric Borromée avec la collaboration du cardinal François Tolet et du P. Pierre Morin de l'Oratoire; la part principale du travail appartient à Antoine Carafa et à Pierre Morin; la préface est du P. Jacques Sirmond. Cette nouvelle collection eut le mérite de faire entrer en ligne les textes grecs confinés jusqu'alors dans les manuscrits de la Bibliothèque vaticane, elle eut le grave tort de polir les textes latins afin d'en rendre la lecture plus correcte. Il y eut, en outre, des passages du texte grec qui furent traduits avec un caractère qui permettait de reconnaître ces morceaux. Quand Séverin Bini s'avisa de les introduire dans sa collection à lui, il négligea cette précaution typographique et, par sa faute, les versions antiques et les traductions modernes entrèrent sur le même pied non seulement dans sa collection, mais dans toutes celles qui procédèrent de celle-ci.

Ce fut le cas de l'édition dite *Regia* qui parut à l'imprimerie du Louvre en 37 volumes in-folio, tous marqués au millésime de 1644, sous ce titre qui a du moins le mérite d'être bref : *Conciliorum omnium generalium et provincialium collectio regia*, Parisiis, typographia regia, MDCXLIV. D'après l'usage adopté par Nicolini, le progrès de la nouvelle édition par rapport aux éditions précédentes consiste à réimprimer une collection type que l'on grossit de son mieux; cette fois c'est Bini qui fournit le fond auquel on ajoute trois volumes des *Concilia antiqua Galliae* du P. Sirmond, parus en 1629 et le tome Ier des *Concilia, decreta, leges, constitutiones in re ecclesiarum orbis Britannici* (seul publié) de H. Spelman [1]. L'inconvénient, si c'en est un, de la collection *regia* était d'être soignée, partant trop coûteuse et inaccessible à ceux qui en eussent tiré bon parti.

On ne pouvait adresser ce reproche à l'édition des PP. Labbe et Cossart (voir *Dictionn.*, t. VIII, au mot LABBE) dont les dix-sept volumes in-folio sont intitulés : *Sacrosancta concilia ad Regiam editionem exacta quae nunc quarta parte prodit auctior studii Philipp. Labbei et Gabr. Cossartii. Soc. Jesu Presbyterorum.* Tomus primus. *Ab initiis aerae christianae ad annum CCCXXIV...* Tomus decimusquintus... *ad annum MDCLXIV*, Lutetiae Parisiorum, MDCLXXI (MDCLXXII). Les onze premiers tomes portent le millésime de 1671, les tomes XII-XV celui de 1672; les tomes XVI et XVII contenant l'*Apparatus*, celui de 1672; le tome XI se compose de deux volumes.

Dès 1661 avait paru, en manière de prospectus, une Synopse : *Conciliorum generalium, nation. provinc. dioeces. cum vitis epistolisque Rom. Pontificum historica synopsis; amplissimae collectionis, quae singulari studio XIV aut XV tomis paratur, prima delineatio. Proponente, atque ad symbolum invitante omnes per orbem eruditos, Philippo Labbe, Biturico, Societatis Jesu theologo.* Lutetiae Parisiorum, sumptibus societatis typographicae librorum ecclesiasticorum jussu Regis constitutae, MDCLXI. Le privilège en faveur de Sébastien Cramoisy est daté du 15 mai 1660. — Le P. Labbe eut la satisfaction de conduire son œuvre presque jusqu'à son achèvement. A sa mort (17 mars 1667), les tomes I à VIII inclus et XII à XV inclus, le commencement du t. IX et le commencement du t. X étaient imprimés; il ne restait au P. Gabriel Cossart qu'à donner ces deux volumes, le t. XI et l'*Apparatus*.

L'édition des PP. Labbe et Cossart se conformait au texte de Severin Bini avec une sorte de scrupule bien mal placé d'autant que Labbe savait de reste les faiblesses de l'édition à laquelle il ne se conformait peut-être si soigneusement que pour s'épargner le soin de le corriger. Au fond de Bini, texte et annotation, il ajoutait les notes et copies du P. Sirmond et les emprunts faits à Baronius, d'Achery, Marca, Combefis, Baluze et Dugdale. Ce qui appartient en propre à Labbe et à Cossart, c'est un choix abondant de variantes, mais ces variantes ne portent que sur des mots, jamais sur des phrases ou des passages plus étendus, c'est dire combien peu elles ont influé sur la constitution des textes. Par contre, les deux éditeurs ont tourné leur attention sur les réunions épiscopales dont le souvenir s'est conservé à défaut de leurs actes perdus. Le principal mérite de l'édition Labbe et Cossart est la clarté.

Étienne Baluze fit paraître en 1683 une *Nova collectio conciliorum. Stephanus Baluzius Tutelensis in unum collegit, multa notatu dignissima nunc primum edidit, notis illustravit, reliqua emendavit ad vetustissima exemplaria manuscripta.* Son *tomus primus* fut aussi un *tomus unicus* que publia François Muguet, *regis et illustrissimi archiepiscopi Parisiensis typographi*, in-folio de 1594 colonnes, avec épître dédicatoire, préface et tables non paginées suivant l'usage du temps; le privilège est daté du 29 avril 1679 et le *prospectus* de 1677. Un autre *prospectus* parut en 1700 et, en 1707, le volume reçut un titre nouveau sans qu'il y eut de nouvelle édition.

Baluze tenta un vigoureux effort pour sortir de l'ornière où, les uns après les autres, versaient les divers éditeurs de collections conciliaires; il entreprit de remonter aux sources. Malheureusement Baluze obéissait à des préoccupations théologiques qui troublaient la sérénité de son jugement scientifique. Partisan des doctrines gallicanes, « en publiant sa collection, il avait principalement en vue le concile de Bâle, et il suffit de jeter un coup d'œil sur la liste de ses manuscrits pour se convaincre de la place considérable qu'y tenait ce concile. Cependant comme il tenait à conserver sa pension de 1000 livres sur les revenus de l'évêché d'Auxerre, il avait de ce chef trop d'intérêt à ne pas froisser la curie romaine par la mise au jour de ces documents, et c'est pour ce motif qu'il suspendit la publication de ses conciles. » C'est peut-être faire la part trop large à un souci matériel de la part d'un homme qui savait à l'occasion se compromettre à tout risque et péril, mais Baluze, en 1683, gardait encore des ménagements avec la curie romaine, ménagements auxquels il renonça après la condamnation par celle-ci des *Vitae paparum Avenionensium;* c'est peut-être la raison qui lui fit envisager, en 1707, un rajeunissement de son œuvre sous un titre nouveau. Cette fois encore, le projet n'eut pas de suite; un mois avant sa mort, en 1718, il songeait encore à cette publication et se trouvant en un âge fort avancé, il prévoyait la nécessité « d'aller à deux presses, afin d'avancer cette impression ».

La mort vint peu après et l'œuvre de Baluze en est restée à son volume de 1683 qui a droit à de grands éloges pour l'établissement consciencieux du texte et l'abondance des notes d'une érudition consommée. Par contre, il faut indiquer quelques réserves au sujet des récriminations dont ce savant homme a rempli des centaines de pages. Il avait la partie belle lorsqu'il reprochait aux Romains leur inintelligence, et leur sans-gêne à l'égard du texte des anciennes versions latines qu'ils avaient massacrées, mais point n'était besoin de le dire et de le démontrer avec une telle insistance. Pour s'y être ainsi complu et attardé il a gâté son œuvre personnelle et la version latine des actes du concile de Chalcédoine par Rusticus, telle qu'il la présente, est d'une utilisation si laborieuse, qu'on a plus vite fait d'en revenir aux anciens collecteurs, Crabbe, Surius ou Nicolini.

[1] H. Spelman publia ce volume en 1639, mourut en 1644, laissant le manuscrit du tome II qui parut en 1664.

Après Baluze on eut le P. Hardouin! Des influences qui n'ont pas été tirées au clair, mais où se laisse deviner celle du P. de La Chaise, furent assez puissantes pour faire choisir et pensionner par l'Assemblée du clergé de France, un auteur peu ou point préparé qu'elle chargea, en 1685 par l'entremise de Fr. de Harlay, archevêque de Paris, de publier une nouvelle collection des conciles. Les procès-verbaux de l'Assemblée n'en font aucune mention, peut-être dans la crainte de braver l'opinion, peut-être pour complaire à Charles-Maurice Le Tellier, archevêque de Reims qui, en 1700, était président de l'assemblée. Ce grand prélat, qui rendit tant et de si éminents services à l'Église de France, n'hésita pas à remontrer à Louis XIV l'aberration d'un pareil choix; il lui représenta que ledit Hardouin ne s'était signalé jusqu'alors que par des livres extravagants et remplis de fausse-tés, en sorte qu'on ne pouvait lui confier un ouvrage de cette importance pour l'Église et que la prochaine assemblée confierait ce travail à des hommes doctes, capables de s'en acquitter. Malgré cette opposition qu'on eût fait sagement d'écouter, une cabale réussit à maintenir le choix du P. Hardouin qui s'appliqua sur-le-champ à une entreprise pour laquelle rien ne le désignait. Il faut reconnaître qu'à défaut de compétence il n'y apporta point de précipitation puisqu'il consacra quinze années à la préparation. Ce ne fut qu'en 1715 que l'imprimerie royale fut prête à donner la collection. Au cours de l'impression des volumes des bruits défavorables avaient mis en garde contre la nouvelle production du P. Hardouin; dès l'apparition la Sorbonne provoqua un arrêt du Parlement de Paris portant prohibition de l'ouvrage comme renfermant des maximes contraires aux libertés de l'Église gallicane [1]. Les six censeurs nommés par la Sorbonne, Philippe Anquetil, Louis Ellies du Pin, Charles-Witasse, Denis Léger, Pierre Le Merre et Nicolas Bertin, avaient rédigé un *Avis*, dont on conserve les trois états successifs, dans lequel ils faisaient valoir que l'éditeur avait retranché de sa collection plusieurs pièces d'une authenticité reconnue afin de les remplacer par d'autres d'une fausseté évidente [2]. La vente de l'ouvrage était prohibée. En 1722, trois des censeurs, seuls survivants, donnèrent un avis nouveau imposant des cartons [3] et ce ne fut qu'en 1725 que les commissaires nommés par le Conseil d'État présentèrent les *Remarques* [4] concluant à la suppression des cartons; le 21 avril 1725, un *Arrêt* donna mainlevée de l'ouvrage [5].

La *Collectio regia maxima* parut alors en douze volumes in-folio, avec ce faux-titre : *Conciliorum collectio regia maxima ad P. Philippi Labbei et P. Gabrielis Cossartii e societate Jesu labores haud modicâ accessione factâ, et emendationibus plurimis additis, praesertim ex codicibus manuscriptis : cum novis et locupletissimis indicibus, studio P. Joannis Harduini ex eadem societate Jesus presbyteri, tomis duodecim.* — Titre : *Acta conciliorum et epistolae decretales ac constitutiones summorum pontificum.* Tomus primus, Parisiis, ex typographia regia, MDCCXV, XIII, 1810 p.; Tomus secundus... MDCCXIV, 1462 p... La date est répétée sur la dernière page de chaque volume; le Ier et le XIe volumes portent la date 1715, tous les autres 1714; le tome VIe est divisé en deux parties, ce qui donne bien douze volumes, mais non pas douze tomes.

La collection parut avec un discrédit dont elle ne se releva jamais; on a entrepris de nos jours sa réhabilitation. En définitive, c'est un recueil fort bien imprimé, de belle allure, d'où l'éditeur a élagué une foule de vieilleries encombrantes telles que notes, dissertations, traités dont l'absence est un service rendu. La même opération de déblayement a porté sur les lettres pontificales qui n'ont pas directement trait aux conciles, et c'est une solution heureuse. On n'en peut dire autant de la distinction introduite entre les conciles connus par des actes ou fragments et ceux dont il ne subsiste qu'une mention; ces derniers sont isolés, rejetés dans l'index chronologique avec une référence, ce qui les met dans le cas d'être oubliés. En ce qui regarde les textes, l'apport personnel d'Hardouin est illusoire; il s'est trouvé satisfait de reproduire les collations du P. Sirmond agrémentées des variantes du P. Labbe et de Baluze; enfin ce qu'il tire des manuscrits est négligeable.

Le travail d'Hardouin était si décrié que, peu d'années après son apparition, un ancien imprimeur, Nicolas Coleti, entreprit une édition nouvelle intitulée : *Sacrosancta concilia ad regiam editionem ex acta quae olim quarta parte prodiit auctior studio Phil. Labbei et Gabr. Cossartii, Soc. Jesu presbyterorum; nunc vero integre insertis Stephani Baluzii et Joannis Harduini additamentis, plurimis praeterea undecumque conquisitis monumentis, notis insuper ac observationibus, firmiori fundamento conciliorum epochas praecipue fulcientibus, longe locupletior, et emendatior exhibetur curante Nicolao Coleti Ecclesiae Sancti Moysis Venetiarum sacerdote alumno.* 23 volumes in-folio, Venetiis, 1728-1732 (t. I-V, 1728; t. VI-IX, 1729; t. X-XIII, 1730; t. XIV-XVII, 1731; t. XVIII-XIX, 1732; t. XX-XXI, 1733) ; il y a deux volumes d'*Apparatus*, 1728 et 1733.

C'est une reproduction de la collection du P. Labbe (y compris les fautes) avec l'addition de notes tirées de Hardouin et de pièces extraites de Baluze et des Spicilèges. Cette collection de Coleti avait d'incontestables mérites, d'abord celui d'être terminée — vingt-trois in-folio en six ans — ensuite d'être munie de bonnes tables. En quelques années, l'édition fut épuisée et nous avons vu que, pour la compléter, Mansi composa le *Supplementum* en six volumes qui, à son tour, connut le succès, c'est-à-dire le débit. On s'explique maintenant un peu mieux comment Antonio Zatta, qui savait la bonne affaire qu'avait faite son confrère Sebastiano Coleti, conçut la pensée d'une entreprise analogue et adressa ses propositions à Jean-Dominique Mansi.

IV. *SACRORUM CONCILIORUM NOVA ET AMPLISSIMA COLLECTIO.* — Le premier volume de la collection nouvelle parut en 1759 sous ce titre : *Sacrorum conciliorum nova et amplissima collectio, in qua praeter ea quae Phil. Labbeus et Gabr. Cossartius S. J. et novissime Nicolaus Coleti, in lucem edidere ea omnia insuper suis in locis optime disposita exhibentur, quae Joannes Dominicus Mansi Lucensis, congregationis Matris Dei evulgavit. Editio novissima ab eodem Patre Mansi, potissimum favorem etiam et opem praestante Emmo. cardinali Dominico Passioneo Sanctae Sedis apostolicae bibliothecario, aliisque item eruditissimis viris manus auxiliatrices ferentibus curata, novorum conciliorum, novorumque documentorum additionibus locupletata ad mss. codices Vaticanos, Lucenses, aliosque recensita, et perfecta. Accedunt etiam notae, et dissertationes quamplurimae, quae in caeteris editionibus desiderantur.*

[1] Sur cette affaire, consulter à la Bibl. nat., ms. *fr. 6268, 6269, 6270, 9594* et nouv. acq. franç., *6837*. — [2] Bibl. nat., ms. *fr. 6269*. — [3] *Analecta juris pontificii*, 1882, t. XI, part. 1, col. 769-828, 897-954; 1883, t. XI, part. 2, col. 1-40. — [4] Les *Remarques des commissaires* seraient l'ouvrage d'un intrigant connu du temps de la Régence, l'abbé de Targny. — [5] Sur les suites, de cette affaire, qui offrent un certain intérêt, mais sont étrangères à notre sujet, cf. C. Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, t. IV, col. 98-99.

Tomus primus. *Ab initiis aerae christianae ad annum CCCIV*, Florentiae, 1759, *Expensis Antonii Zatta Veneti*.

Mansi écrivit la préface générale ; annonça qu'il réimprimait Coleti tel quel, erreurs comprises, sauf à les signaler au passage; il donnait de même les notes de Séverin Bini et plusieurs ayant exprimé le désir de les voir disparaître il les défendait et les maintenait à leur place afin d'éviter des changements qui entraîneraient trop de chances d'erreurs. Cela dit, Mansi décrit les manuscrits auxquels il a eu recours; ce sont quatre collections canoniques conservées à la bibliothèque du chapitre de Lucques, les numéros *123*, *124*, *125* et *490*. Cela dit, Mansi tire sa révérence à quelques personnages dont l'énumération donne du lustre et prouve, à défaut d'autre chose, les belles relations de l'auteur dont la reconnaissance peut monter vers trois cardinaux.

Ce que Mansi ne dit pas c'est la manière dont il se comporte avec les variantes des textes : à l'entendre, celles de Labbe sont placées dans les marges, celles de Coleti et les siennes sont reléguées au bas des pages, les premières appelées par des chiffres, les autres par des lettres. Or il s'en faut de beaucoup que cette méthode ait été observée d'une façon régulière, mais ce n'est là que faute vénielle; ce qui l'est moins, c'est le traitement fait aux variantes de Labbe. D'édition en édition les textes s'étaient hérissés de variantes nouvelles dont chaque nouvel éditeur revendiquait sa part en les présentant sous un sigle spécial : étoile, apostrophe, lettre. Le respect de ces distinctions était sans doute un casse-tête pour les compositeurs; cependant Coleti s'y soumit et s'en tira avec honneur; par contre Mansi et Zatta eurent bientôt fait d'y renoncer, ils ne conservèrent que l'étoile qui annonça la part commune de Crabbe, Surius, les collecteurs romains, Labbe et Cossart, ce qui était arbitraire et injuste en même temps, car, sous ce nivellement, la part de chacun disparaissait; en outre la méthode était peu scientifique, parce que toutes les variantes n'avaient pas la même valeur : celles de Labbe et de Cossart notamment représentaient un apport d'une importance et d'une autorité qu'on ne pouvait égaliser avec celles de leurs prédécesseurs. La mesure générale avait pour résultat de faire perdre leur valeur aux premières sans rehausser celle des seconds.

L'ouvrage fut tiré à 300 exemplaires sur grand papier pour les souscripteurs, et d'autres, en nombre inconnu, sur papier ordinaire. Les souscripteurs payaient chaque volume 30 livres de Venise. A partir de l'apparition du tome x^e^ la souscription étant fermée, les catalogues de Zatta offrirent les exemplaires restants au prix de 36 livres, sur papier ordinaire avec obligation pour l'acheteur de s'engager pour les volumes à paraître.

A la fin des tomes IIIe, IVe et VIIe on trouve imprimées les listes de souscripteurs qui arrivent jusqu'au chiffre de 322 parmi lesquels presque tous sont Italiens et Autrichiens, quelques-uns sont Allemands; pas un seul n'est Français. Si les premiers volumes avaient profité d'une sorte d'engouement, il n'en était plus ainsi par la suite. Le tome XV annonçait la mort de Mansi en 1769 et Zatta s'empressait de rassurer les souscripteurs, les assurant que depuis 1746, la collection était complètement achevée. Les tomes XVIIe et XVIIIe parurent en 1772 et 1773, le XIXe en 1774, dans lequel on donna le portrait de Mansi et sa vie par le P. Franceschini. Puis les tomes XX à XXIV se succédèrent régulièrement d'année en année; à partir du tome XXVe les intervalles s'élargirent, celui-ci parut en 1782; le XXVIe en 1784, le XXVIIe en 1784 encore et le XXVIIIe en 1785. Les tomes XXIX à XXXI contiennent ce qui a trait au concile de Bâle dans un inexprimable désordre et ces tomes s'étaient fait attendre vingt ans, 1778-1798. Zatta n'en pouvait plus, il s'arrêtait avec ce volume XXXIe, une sorte d'avorton, à l'année 1438.

Mansi passa un siècle entier dans la paix de l'oubli : *Mansi in solitudine* comme on l'a dit avec une pointe d'esprit. En 1900, l'attention fut ramenée sur lui et son œuvre fut étudiée avec pénétration et sans indulgence. Œuvre manquée, vraie mystification, elle reproduit toutes les collections antérieures, disait-on, mais avec les mêmes erreurs, augmentées encore s'il est possible. En outre, elle est la plus incomplète, parce qu'elle se termine à l'année 1439, parce qu'elle manque de table analytique, de table des noms propres et des noms géographiques, et que sa masse énorme de documents est maniable seulement dans l'ordre chronologique. Le sens critique fait absolument défaut et l'édition des textes est à recommencer *ab ovo*, comme s'il n'y avait encore rien de fait [1].

Semblables entreprises peuvent donner le frisson à un particulier; elles échauffent l'âme d'un corps savant et lui offrent l'occasion de donner sa mesure. Une collection entièrement nouvelle. « C'était là, il faut bien l'avouer, un projet caressé depuis longtemps à Solesmes. Bien plus, ce projet aurait déjà reçu un commencement d'exécution, à ce qu'affirme M. G. Krüger, professeur de Giessen. M. Krüger, en effet, a reçu de qui de droit l'autorisation d'écrire que les bénédictins de Solesmes préparaient une nouvelle édition des conciles, dont les premiers volumes seraient *sous peu* (*sic*) livrés au public [2]. » Fallacieuses promesses! Trente années sont écoulées et on n'a rien vu.

Précisément, en cette même année 1900, parut un *prospectus* sous le titre suivant : *Conciliorum amplissima collectio, de J.-D. Mansi. Continuation, supplément et corrections. Directeur : Abbé J.-B. Martin. Éditeur : H. Welter.* Aux termes de ce *prospectus* on se propose de donner la reproduction de l'*Amplissima*, de J.-D. Mansi, augmentée d'une continuation jusqu'à 1900 et d'un supplément général corrigeant les erreurs de l'*Amplissima*, donnant les textes qui manquent dans ce recueil ainsi que les notes et observations que les travaux des érudits permettent d'y ajouter. L'œuvre consistera donc d'abord dans une reproduction par fac-similés des trente et un volumes de l'*Amplissima* de J.-D. Mansi. La seconde partie de l'œuvre consiste à poursuivre, depuis l'année 1439 jusqu'à nos jours, le recueil général des conciles : c'est la *continuation;* puis à offrir au public un *supplément* général qui contiendra :

1° Les textes qui manquent dans l'*Amplissima*, soit inédits, soit figurant dans un recueil extra-conciliaire;

2° Les *testimonia* qui manquent dans l'œuvre de Mansi;

3° Les variantes notables aux textes publiés;

4° Le redressement des erreurs d'attribution ainsi que des mauvaises leçons;

5° La mention des erreurs et lacunes qu'on aura relevées dans les dissertations et les notes des divers éditeurs;

6° Ceux-ci ayant arrêté trop tôt — à l'an 1300 — la publication intégrale des synodes et statuts synodaux, on en donnera jusqu'à l'époque du concile de Trente, le texte complet et, après 1564, une analyse substantielle.

« Nous n'insérerons, dans la continuation et le

[1] S. Vailhé, *Les grandes collections des conciles*, dans *Échos d'Orient*, 1901, t. IV, p. 238. — [2] S. Vailhé, *op. cit.*, 1901, t. IV, p. 239.

supplément, que les actes des conciles et les documents conciliaires. Nous n'y mettrons ni les vies des papes, sauf pour les passages qui se rapportent aux conciles, ni les lettres des papes qui ne les concernent pas directement.

« L'*Apparatus* sera infiniment plus riche que ceux de Labbe et de Coleti. Quant aux tables plus complètes que celles d'aucune collection précédente, elles seront faites avec le plus grand soin et il suffira de les consulter pour retrouver, dans les diverses sections de notre collection, tous les textes qui ont trait à un même concile, à un même fait, à un même personnage, à un même point de dogme ou de discipline. Elles seront préparées au fur et à mesure du tirage des bonnes feuilles de chaque volume, ce qui permettra de livrer aux souscripteurs les deux ou trois volumes qu'elles rempliront, dans l'année qui suivra la publication du dernier volume de la collection. »

L'abbé J.-B. Martin, professeur aux facultés catholiques de Lyon, mourut en 1922 et son collaborateur, l'archevêque d'Athènes, L. Petit, mourut, en 1928, celui-ci avec la satisfaction d'avoir vu l'achèvement de l'œuvre après une interruption trop explicable entre 1914 et 1921. C'est en 1927 que le cinquante-troisième et dernier volume a été terminé avec les actes du concile du Vatican de 1870 [1].

La couverture sur papier bistre de ce LIIIe volume porte la mention suivante : *Mansi, Etat de la collection après son achèvement au 1er avril 1927*.

Volume O (hors série) *Introductio seu apparatus ad ss. concilia* (Jacobatius, Delphinus, Donatus, Mantua-Bonavitus, Fabulottus, Caranza, Petr. de Monte). Ce volume ne fait pas partie de l'*Amplissima :* c'est le tome XXII de Coleti.

Vol. 1,	comprenant	les	conciles des années	1(33)-304
Vol. 2,	—	—	—	305-346
Vol. 3,	—	—	—	347-409
Vol. 4,	—	—	—	410-431
Vol. 5,	—	—	—	431-441
Vol. 6,	—	—	—	441-451
Vol. 7,	—	—	—	451-492
Vol. 8,	—	—	—	492-536
Vol. 9,	—	—	—	536-590
Vol. 10,	—	—	—	590-653
Vol. 11,	—	—	—	653-687
Vol. 12,	—	—	—	687-787
Vol. 13	—	—	—	787-814
Vol. 14,	—	—	—	814-854
Vol. 15,	—	—	—	855-868
Vol. 16,	—	—	—	869-871
Vol. 17*a*,	—	—	—	872-884
Vol. 18*a*,	—	—	—	885-967
Vol. 17 *bis*,	—	—	—	Baluze
Vol. 18 *bis*,	—	—	—	560-921

Dans l'ancienne édition de Mansi, les *Capitularia regum Francorum* de Baluze publiés dans les tomes 17 *bis* et 18 *bis* d'après l'édition de Chiniac, de 1780, se trouvent en appendice des tomes XI à XVIII d'après l'édition de 1677.

Vol. 19,	comprenant	les	conciles des années	967-1070
Vol. 20,	—	—	—	1070-1109
Vol. 21,	—	—	—	1109-1166
Vol. 22,	—	—	—	1166-1225
Vol. 23,	—	—	—	1225-1268
Vol. 24,	—	—	—	1269-1299
Vol. 25,	—	—	—	1300-1344
Vol. 26,	—	—	—	1344-1409
Vol. 27,	—	—	—	1409-1418
Vol. 28,	—	—	—	1418-1431
Vol. 29,	—	—	—	1431-1434
Vol. 30,	—	—	—	1434-1439
Vol. 31*a*,	—	—	—	1439 (suite)

Ici s'arrêtait le *Mansi* tel qu'Antoine Zatta l'a donné, à Florence et à Venise, de 1759 à 1798. Ces trente-quatre volumes sont réimprimés en fac-similé.

Vol. 31 *bis*,	compren.	les	conciles des années	1439-1446
Vol. 32,	—	—	—	1446-1549
Vol. 33,	—	—	—	1549-1565
Vol. 34,	—	—	—	1565-1720
Vol. 35,	—	les	additions aux —	1414-1720

C'est la première continuation de l'ancien *Mansi*, prise dans Coleti, t. XVIII, col. 607-1484 ; t. XIX, XX, XXI, et dans Mansi, *Supplementum*, t. V-VI.

Vol. 36 *a*, *Conspectus* ou table sommaire des t. I à XLVI et Supplément (Synodes occidentaux pour les années 1546-1569).

C'est avec ce volume que commence la deuxième continuation de *Mansi* avec le titre spécial de *Collectio conciliorum recentiorum Ecclesiae universae*. Un tome préliminaire 36 *a*, 36 *bis*, 36 *ter* et dix volumes :

Vol. 36 *bis*,	Supplém. et synodes occident.	de	1569-1609
Vol. 36 *ter*,	—	—	1610-1720
Vol. 37,	Conc. et syn. occident.	et orient.	1720-1735
Vol. 38,	—	—	1736-1789
Vol. 39,	—	—	1790-1845
	—	—	1777-1805
Vol. 40,	Synodes orientaux		1806-1874
Vol. 41,	Conc. nation. de Paris et concordats		1797-1817
Vol. 42,	Synodes orientaux		1865-1874
Vol. 43,	—	occidentaux	1846-1850
Vol. 44,	—	—	1850-1853
Vol. 45,	—	orientaux	1859-1884
Vol. 46,	—	melchites	1716-1902
Vol. 47,	—	occidentaux	1854-1859
Vol. 48,	—	—	1860-1867
Vol. 49,	Conc. du Vatic. I. Acta praesynodalia		1865-1869
Vol. 50,	—	II. Acta synodalia	1869-1870
Vol. 51,	—	—	—
Vol. 52,	—	—	—
Vol. 53,	—	—	—

Une table paraîtra plus tard.

H. LECLERCQ.

MANSIONARIUS. — Les documents du VIe siècle et après nous parlent souvent à Rome de *mansionarii* qui formaient dans les basiliques importantes de la ville et de la banlieue un collège ou *schola* résidant à proximité de ces basiliques dans des *mansionariae* [2]. Denys le Petit, dans son *Codex canonum*, donne mansionarius comme l'équivalent de προσαμνάριοι, qu'on lit dans le canon 2e du concile de Chalcédoine, en 451 ; ces προσμανάριοι sont des clercs à qui il est rigoureusement interdit d'obtenir leur charge par offrande ou par achat. Il est vrai que Justell, Beveridge et Bingham se sont évertués à soutenir que ces προσμανάριοι étaient des administrateurs assez semblables aux économes. Le *Liber pontificalis*, dans les notices consacrées aux papes Jean IV et Benoît II, place les *mansionarii* dans les rangs du clergé : *Hic dimisit omni clero... diaconibus et mansionariis solidos mille*. Dans les *Dialogues* de saint Grégoire le Grand (III, XXV) nous l'entendons qualifier un même personnage, Abundius, tantôt *custos ecclesiae*, tantôt *mansionarius*. La fonction principale consistait, semble-t-il, à prendre soin des lampes, c'est ce qu'on peut conclure de ces mêmes *Dialogues*, I, V. et II, XXIV. Dans le premier *Ordo* le *mansionarius* d'un titre romain accompagne le prêtre qui se rend à la rencontre du pape venant célébrer la messe pontificale; en ce cas, le *mansionarius* porte l'encensoir. D'après Mabillon, dans son commentaire des

[1] S. Salaville, *La continuation de Mansi*, dans *Echos d'Orient*, 1921, t. XXIV, p. 228-239. — [2] Torrigio, *Grotte vaticane*, p. 527 ; Borgia, *Vaticana confessio*, p. LVI sq. ; Galletti, *Del primicerio*, p. 103 ; Marini, *I papiri diplomatici*, p. 225-301.

Ordines romani, les *mansionarii seu custodes ecclesiarum* étaient employés dans les titres patriarcaux *ad eas ornandas emundandas aliaque prestanda quæ necessaria erant*. A moins qu'on admette l'analogie entre *mansionarii* et προσμανάριοι ce titre ne se retrouve pas en Orient. Les *mansionarii* étaient spécialement affectés au service de la *confessio* au sens ancien de ce mot, c'est-à-dire de la tombe du martyr. La basilique vaticane avait sa *schola confessionis S. Petri*. Les collèges ou *scholae* de *mansionarii* eurent assez d'importance pour qu'ils pussent recevoir des donations, posséder des biens; c'est là-dessus que Gaetano Marini et d'autres se sont fondés pour voir dans les *mansionarii* l'origine des collèges de chanoines dans les basiliques (voir *Dictionn.*, t. III, au mot CHANOINES). Tomasi voyait dans les *mansionarii* de véritables chanoines chargés de la célébration de l'office et de la psalmodie diurne et nocturne [1]. La découverte des actes du synode romain de 732 a rendu cette opinion insoutenable. On y voit la distinction nettement établie dans la basilique vaticane entre la fonction réservée aux moines, qui est la psalmodie de jour et de nuit, et la fonction des *mansionarii de confessione* qui consiste dans la garde et l'entretien du matériel et du luminaire : *diligentiam facere et luminariorum concinnationem*, c'est bien pour cela que saint Grégoire le Grand les dénommait *custodi* [2]. Il en était de même dans les autres basiliques suburbaines qui possédaient simultanément des moines et des *mansionarii* habitant séparément, les premiers dans leur monastère, les seconds dans leurs *mansionariae* proches ou adjacentes à la basilique.

Le principal du collège des *mansionarii* s'appelait *primus mansionarius* et avait la garde du *vestiarium*, c'est-à-dire de la sacristie et du trésor de la basilique, c'est ce qui permet de comprendre pourquoi le *primus mansionarius* de la basilique du Latran est quelquefois confondu avec le *vestiarius* du palais pontifical [3]. Les simples « titres » avaient au moins un *mansionarius* [4]. On conserve à Saint-Paul-hors-les-Murs l'épitaphe d'un *mansionarius* de l'église des Saints-Jean-et-Paul [5] :

LOCVS DONATI MANSION
ARII SACTORVM IOHANNIS
ET PAVLI

Une inscription donnée par Marini est ainsi libellée [6]

L Ꝺ FAVSTINI QVEM COM
PARAVIT A IVLIO
MANSIONARIO SVB
CONSCIENTIA PRES
BYTERI MARCIANI

S'il s'agissait ici d'une épitaphe provenant des catacombes on se trouverait amené à croire que les *mansionarii* ont eu part à l'administration des cimetières souterrains au même titre que les *fossores* : il semble plus probable que les *mansionarii* traitaient de l'achat des sépultures dans les basiliques et leurs portiques.

La visite des pèlerins dans les basiliques et leur *confessio* faisait des fonctions de *mansionarius* tout autre chose qu'une sinécure, il fallait veiller, surveiller; en outre, on voit qu'ils avaient l'adminis-

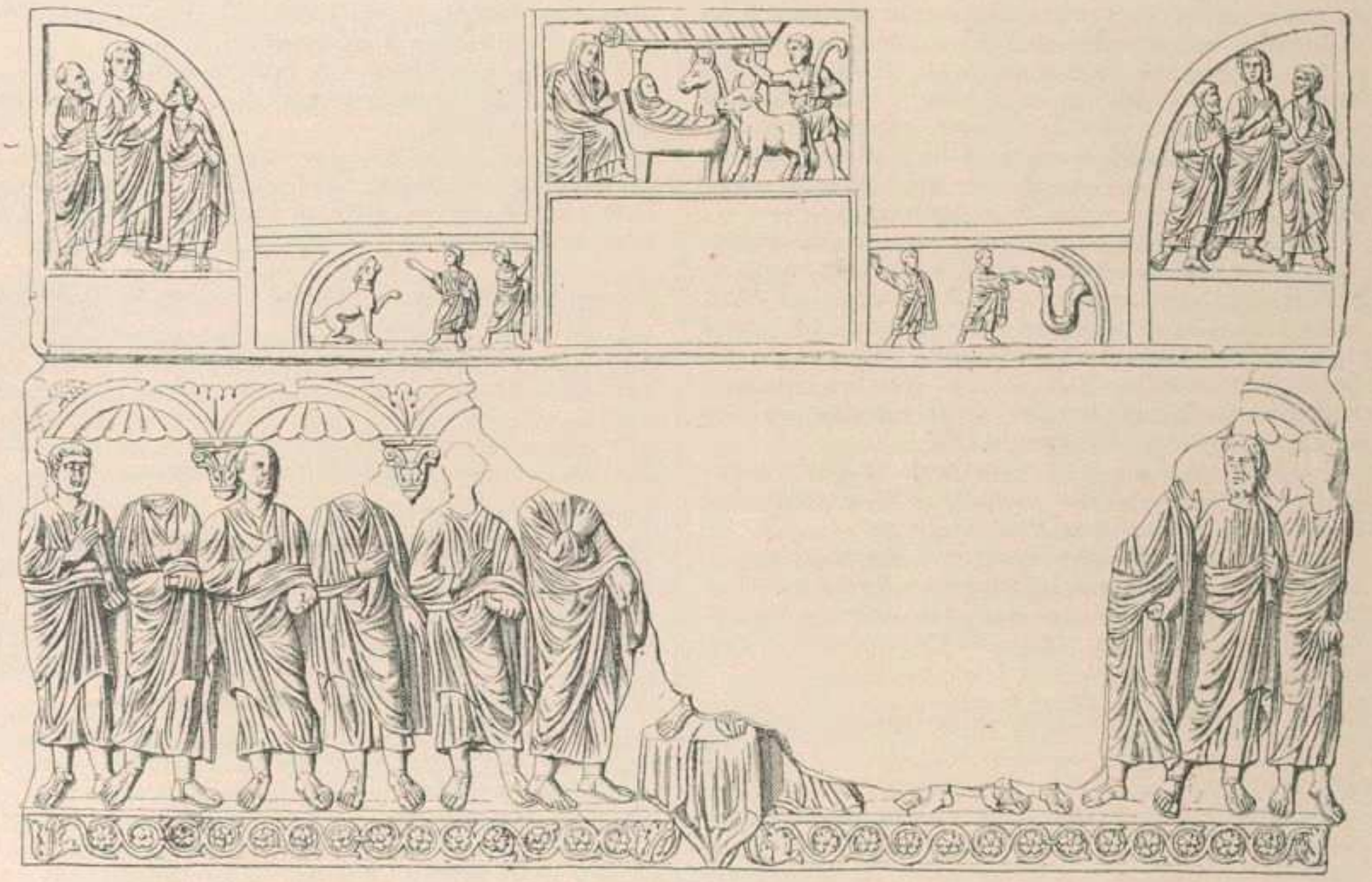

7605. — Sarcophage de Mantoue, d'après Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, t. v, pl. 320, n. 2.

[1] Tomasi, *Opera*, édit. Vezzosi, t. VII, p. 22 sq. — [2] S. Grégoire, *Dialogi*, l. III, c. XXIII, XXIV, XXV. — [3] Galletti, *Del vestiario*, p. 6 sq. — [4] Mabillon, *Museum italicum*, t. II, p. 6. — [5] Margarini, *Inscript. basilicae S. Pauli*, n. 396; Muratori, *Novus thes.*, p. 1932, n. 6. — [6] Marini, *I papiri diplomatici*, p. 30; De Rossi, *Roma sotterranea*, t. III, p. 525.

tration des tombes. Cette inscription de Jules *mansionarius* est la plus ancienne connue, on ne sait pas exactement sa provenance et elle a passé du musée Rondanini au musée Kircher (voir ce nom). Sa date est douteuse. Marini dit que les caractères imitent le type damasien, c'est vrai, mais l'imitation est grossière et nous avons d'autres essais d'imitation du type damasien au ve et au vi^e^ siècle (notamment l'épigraphe du pape Vigile) qui sont incontestablement meilleurs. L'emploi du sigle L pour *locus* convient à la fin du ve siècle ou au vi^e^ siècle; en somme cette inscription est de la fin du ve ou de la première moitié du vi^e^ siècle, c'est-à-dire de l'époque où nous savons qu'existèrent les *mansionarii*.

Le *mansionarius* qui vend une sépulture *sub consciencia*, c'est-à-dire *sub praesentia* d'un prêtre, est plus qu'un simple gardien et a une autorité analogue à celle d'un *praepositus*, la formule indique qu'il est sous la dépendance hiérarchique du prêtre Marcien.

H. Leclercq.

MANTOUE. — I. Sarcophage. — On conserve actuellement à la cathédrale de Mantoue un sarcophage de grandes dimensions qui s'y trouve depuis 1776, date de la démolition de l'église Sainte-Agnès. Il a été jadis doré.

Face antérieure. Un portique à sept arcades sans colonnes. Au centre, le Christ sur un monticule recouvert d'un voile, entouré de deux groupes de six apôtres chacun (fig. 7605). Le couvercle, en forme de toit nous montre au centre la Nativité et l'arrivée d'un berger; à droite, l'épisode (apocryphe) du chien de Simon le Magicien (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2578, fig. 851); à gauche, Daniel empoisonnant le dragon des Babyloniens. Les deux acrotères montrent le Christ enseignant deux apôtres.

Faces latérales. Trois arcades soutenues par des colonnes. Une personne qui discourt; un ménage chrétien avec son jeune enfant; Moïse recevant la Loi. — Même disposition; une femme entre deux hommes, (fig. 7606).

Bibliographie. — F. Odorici, *Di un antico sarcofago-cristiano della città di Mantova* dans *Giornale di Mantova*, 25 juin 1855; cf. Donismondi, *Dell'istor. eccl. di Mantova*, in-8°, Mantova, 1812, t. I, p. 286; Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, in-fol., Prato, 1881, t. V, p. 39, pl. 320, n. 2; pl. 321, n. 1-2.

II. Épigraphie. — Inscription trouvée en 1785, dans l'église Saint-Benoit conservée au musée, n. 99 :

HIC RQ IN PACE THOMAS VH NE
GOTIATOR PENT QVI VIX · ANN
PLM·XXV·DEP SVB·XI KAL·MAR·IND·I
SEXiES PC · PAVLINI · IVN

La date est le 19 février 540; il faut corriger indiction IIIe.

Bibliographie. — M. Borsa, *Museo della R. Accademia di Mantova*, in-8°, Mantova, 1790, p. 27; G. Labus, *Museo della R. Accademia di Mantova*, in-8°, Mantova, t. II (1833), p. 34, pl. 4; *Corp. inscr. lat.*, t. V, n. 4084.

H. Leclercq.

MANUEL DE DHUODA. — I. Renaissance carolingienne. II. Dhuoda. III. Le manuscrit. IV. Le *Manuale*. V. Bibliographie.

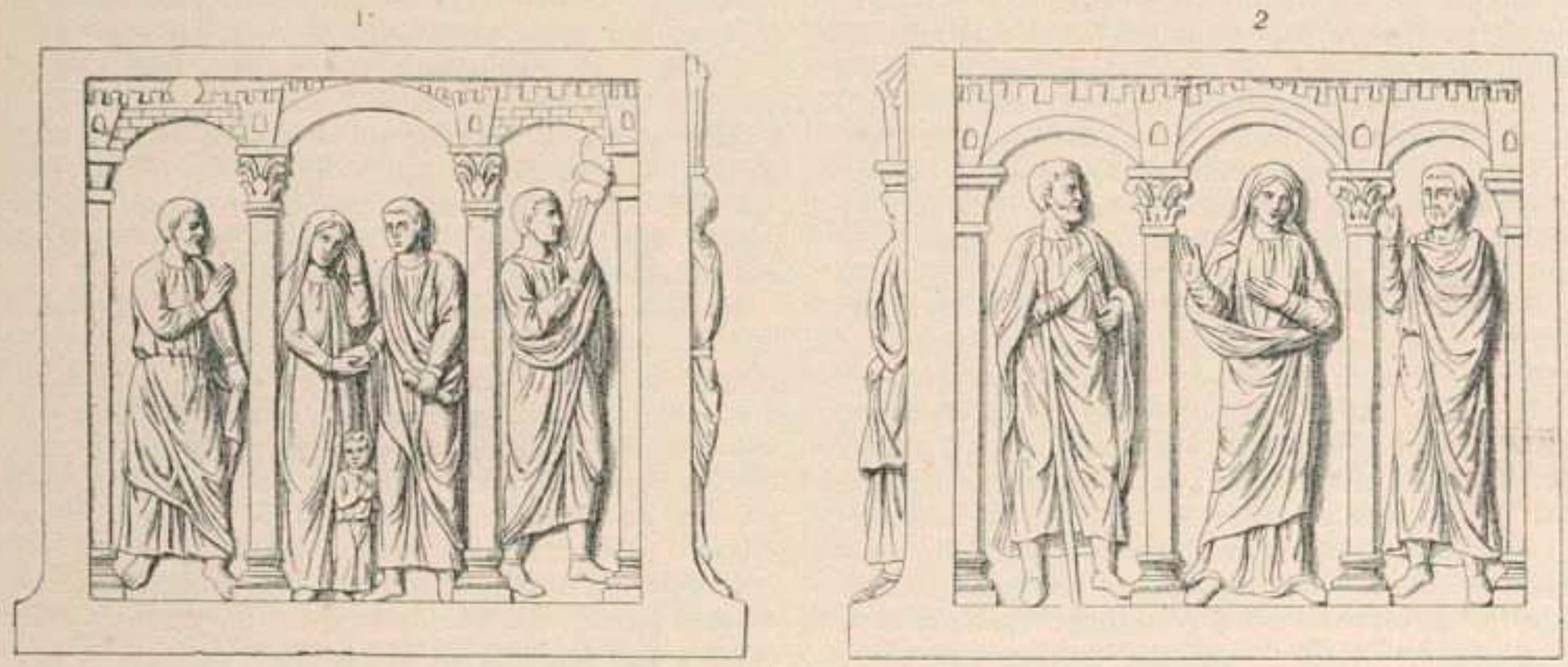

7606. — Sarcophage de Mantoue, côtés, d'après Garrucci, *op. cit.*, t. V, pl. 321, n. 1-2.

I. Renaissance carolingienne. — La renaissance carolingienne est un mémorable exemple de cette vertu de renouvellement, presque de résurrection, que la Providence a déposée mystérieusement dans l'âme de la nation française. En peu d'années, quelques hommes appliqués à leur tâche, accomplissent leur effort et restaurent la prospérité de l'État et de la société. Aidé de quelques maîtres italiens et anglo-saxons, Charlemagne réussit, dans l'espace de vingt ans, à restaurer dans l'empire franc la civilisation à la place de la barbarie, et il a pleinement mérité l'hommage emphatique et amphigourique, mais sincère et expressif que lui adresse Walafrid Strabon dans sa préface à la *Vita Karoli* d'Einhard : *Regni a Deo sibi commissi nebulosam et ut ita dicam pene cecam latitudinem totius scientiae nova irradiatione et huic barbarici ante partim incognita luminosam reddidit, Deo illustrante.* La culture littéraire a produit alors si rapidement des fruits, qu'on les voit, pour ainsi dire, mûrir sous nos yeux dans les œuvres écrites à la fin du viiie siècle, en particulier dans les *Annales*, dont la composition subit au jour le jour l'influence du progrès littéraire à mesure qu'il s'accomplit. Il en est parmi elles, les *Annales Laurissenses*, par exemple, dont la première partie est assez incorrecte et grossière pour qu'on les ait qualifiées d'*Annales plebei* et qui, à partir de 788 et surtout de 801, deviennent assez correctes et assez élégantes pour qu'on ait cru y reconnaître la main d'Einhard, l'imitateur habile de Suétone. Le progrès suscité par les écoles carolin-

giennes n'a pas seulement été prodigieusement rapide, il a été extraordinairement étendu. Pendant que Benoît d'Aniane prépare au fond de la Septimanie sa réforme monastique, sur les bords du Wéser, à Fulda, s'instruit Einhard, le futur biographe de Charlemagne, et dans la Saxe à demi païenne, Corvei va être un foyer de culture littéraire, comme Saint-Gall dans les âpres vallées alpestres. Si superficielles par certains côtés, si puériles que fussent les leçons données dans les écoles carolingiennes, l'étude des lettres est par elle-même si vivifiante qu'à la lourde barbarie des Mérovingiens succède, au IXe siècle, une véritable fièvre intellectuelle. Ce n'est pas seulement le style qui s'est retrempé aux sources antiques; ce sont les esprits qui sont devenus plus vigoureux, plus larges et plus vifs. On ne se contente plus de compiler les textes théologiques ou d'énumérer richement des batailles dans d'informes chroniques, on ose penser et on sait l'art de composer. Nithard est le Thucydide d'une époque dont les Annalistes sont les Hérodotes; Scot Érigène trouve à la cour de Charles le Chauve des auditeurs capables de goûter sa métaphysique, écho des théories alexandrines; les hérésies de Gottschalk, de Claude de Turin, témoignent que la théologie a cessé d'être la répétition mécanique de formules qu'on ne comprend pas; la poésie lyrique, épigrammatique, didactique refleurit à la cour; la littérature s'introduit même dans la politique et les querelles civiles donnent naissance à des écrits de polémique; on prend enfin plaisir à écrire des traités de politique et de morale où, sous le fatras des citations et des banalités édifiantes, on découvre un commencement d'observation psychologique et de philosophie sociale. Agobard et Hincmar sont des prélats hommes d'État, qui savent soutenir leurs idées ou défendre leurs actes politiques par la parole et par la plume, et Agobard est de plus un théologien d'une lucidité d'esprit qui fait pressentir saint Anselme. Walafrid Strabon a eu raison de dire « qu'une lumière nouvelle a illuminé les ténèbres de la barbarie. »

II. Dhuoda. — Ce qui montre combien fut profond ce mouvement de renaissance intellectuelle, c'est que les femmes s'y sont associées. Avec la facilité d'assimilation propre à leur sexe, elles deviennent vite habiles à tous les arts et versées dans toutes les connaissances qu'on pouvait acquérir alors. Elles se mêlent en égales à toutes les préoccupations, à tous les actes de la vie des hommes, comme nous le voyons faire à Imma, la femme d'Einhard, « la fidèle compagne qui allégeait tous les soucis de sa vie [1] »; ou même elles les dominent par la supériorité de leur intelligence, comme le fit Judith, la seconde femme de Louis le Débonnaire. Parmi ces femmes, « amies des lumières [2] », « ornées de toutes les fleurs de la sagesse [3] », une des plus remarquables fut certainement Dhuoda.

La famille de Guillaume de Gellone nous est aujourd'hui bien connue [4]. De ses deux mariages, contractés avec Cunégonde et Witburge, il eut dix enfants : Witcher, Hildelm, Helimbruch, Gerberge, Thierry, Gaucelme, Garnier, Rolinde, Herbert et Bernard. Bernard, duc de Septimanie, épousa Dhuoda, dont l'origine est inconnue [5] et dont le nom est tiraillé de plusieurs façons : Duodana, Dodana, Dodane, Doe. La forme allongée est tantôt *Dodanae*, tantôt *Dodanam*, tantôt *Dhuodane* qu'on lit dans l'acrostiche de son épitaphe et qui tient lieu de *Dhuodanae*, « à Dhuoda ». La forme simple correspond au cas sujet, et la forme allongée aux divers cas qui se sont plus tard confondus dans le cas-régime de l'ancien français. Ces deux formes sont d'un emploi légitime dans le texte latin dicté par l'auteur, suivant que le nom de Dhuoda est sujet ou régime, étant données les conditions du langage au IXe siècle. Mais dans le français moderne qui ne possède plus de cas-sujet et de cas-régime, la forme allongée doit être rejetée et la forme simple doit seule être retenue : *Dhuoda*.

Dhuoda avait épousé, en 824, dans le palais d'Aix-la-Chapelle, Bernard, duc de Septimanie, qui passe pour l'aîné des fils de saint Guillaume de Gellone; il fut, en tout cas, le plus célèbre de ses enfants. Bernard fut nommé comte de Barcelone après la révocation du duc de Béra; il ne paraît pas cependant avoir succédé immédiatement à ce dernier comme marquis de Gothie, et peut-être n'obtint-il ce titre qu'en 827, lorsque son frère Gaucelme eut été révoqué de ses fonctions par l'empereur pour avoir mal dirigé la guerre contre les Sarrasins [6]. Ce n'est, en effet, que l'année suivante, en 828, qu'on trouve Bernard qualifié pour la première fois, par l'auteur de la *Vita Hludovici imperatoris*, de *comes limitum et partium Hispaniae* [7], titre équivalant à celui de *marchio* ou de *dux* qui lui est attribué dans la suite [8].

Dhuoda, avons-nous dit, est d'origine inconnue; une erreur de copie dans le manuscrit de Paris avait induit Mabillon à penser qu'elle était la propre sœur de Louis le Débonnaire. La première phrase de la souscription est ainsi donnée par le grand bénédictin : *Incoatio hujus libelli IIo anno obitus Ludovici condam mei fratris...* Baluze, dom Vaissète et dom Rivet ont montré que cette opinion n'avait aucun fondement [9], mais elle n'a pas été absolument abandonnée par E. Mabille dans les notes de la deuxième édition de l'*Histoire du Languedoc* [10].

Les doutes qui pouvaient subsister sur la leçon *Ludovici quondam mei fratris*, adoptée par Mabillon, sont levés par l'examen du manuscrit de Nîmes, lequel porte très nettement *Ludovici condam imperatori (sic);* la leçon du manuscrit Paris, *lat. 12293* n'est, de son côté, aucunement douteuse, elle donne bien : *quondam mei fratris*, mais c'est évidemment une faute de scribe. Cette copie, Mabillon le dit lui-même, dérivait d'un manuscrit supposé original que Pierre de Marca avait communiqué à dom Luc d'Achery : *ex ipso autographo quod illustrissimus Petrus de Marca quondam Acherio nostro concessit.* Or Baluze déclare avoir lu de ses yeux *Ludovici condam imperatoris* dans le manuscrit de Pierre de Marca. L'affirmation de Baluze suffisait; il n'est cependant pas indifférent de la voir confirmée par l'autorité du manuscrit de Nîmes. Il faut donc renoncer formellement à l'idée de mettre Dhuoda au nombre des enfants de Charlemagne. Elle appartenait probablement à quelque grande famille du midi de la France. Elle parle aux chapitres v et xv de l'illustration et des exploits de sa race; mais rien ne prouve, ni même n'indique qu'elle appartînt à la famille de Dadila, riche propriétaire du diocèse de Nîmes dont le testament a été conservé [11].

[1] Loup de Ferrières, *Epist.* IV. — [2] *Lucis amica*, dit à son sujet Walafrid Strabon. — [3] Les *Annales Metenses*, à l'année 830, nous montrent Judith *sapientiae floribus optime instructa*. — [4] J. Calmette, *La famille de saint Guilhem*, dans *Annales du Midi*, 1906, t. XVIII, p. 145-166. — [5] Baunard, *Reliques d'histoire. Notices et portraits*, in-12, Paris, 1899, p. 36 : « une des plus nobles princesses de la cour impériale ». Il n'en sait rien. — [6] Einhard, *Annales*, ad. ann. 827, dans *Monumenta Germaniae historica, Scriptores*, t. I, p. 359. — [7] *Vita Hludowici imperatoris*, dans *Monumenta Germaniae historica, Scriptores*, t. II, p. 632. — [8] *Histoire générale du Languedoc*, nouvelle édition, t. II, p. 274. — [9] Baluze, *Marca hispanica*, col. 349; Vaissète, *Hist. génér. du Languedoc*, nouvelle édition, t. I, p. 493; Rivet, *Histoire littéraire de la France*, t. V, p. 17. — [10] Vaissète, *Histoire générale du Languedoc*, t. II, p. 274, col. 2, n. 2. — [11] Vaissète, *Histoire générale du Languedoc*, nouvelle édition, Toulouse, 1832, t. II, preuves, col. 81.

Dhuoda fut mariée, pour son malheur, le 29 juin 824 [1], au fils de Guillaume de Gellone, Bernard. Cette union était éclatante. Le jeune époux de Dhuoda avait succédé à son père comme margrave de la marche d'Espagne, il avait reçu en 820 le comté de Barcelone, enlevé au comte de Bera; de plus, il était le parent et le filleul de l'empereur; il avait été élevé auprès de Louis, alors que celui-ci était roi d'Aquitaine et avait pour principal conseiller et appui le duc Guillaume le Pieux. Cette faveur signalée fait comprendre pourquoi le mariage fut célébré dans la chapelle du palais impérial d'Aix-la-Chapelle (le *Dôme*) à un moment où tout paraissait sourire à Louis et à Bernard.

La naissance d'un fils nommé Guillaume, comme son aïeul, dut, le 29 novembre 826, mettre le comble au bonheur de Dhuoda [2]. A ce moment aussi, Bernard occupé à défendre la frontière d'Espagne contre les attaques de l'émir de Cordoue, Abderraman II, et contre la révolte d'Aizo, ne la délaissait pas encore. Il la protégeait au contraire contre les périls qui pouvaient la menacer [3]. Mais en 829, Bernard fut appelé à la cour; il reçut avec l'office de camérier les fonctions de premier ministre, ou mieux d'un vice-empereur. Dhuoda fut reléguée à Uzès et probablement séparée de bonne heure d'un enfant qu'elle adorait. Du lieu de sa retraite, qui fut peut-être une sorte de détention, la malheureuse femme peut suivre, d'un cœur anxieux, la fortune de son mari qui, d'abord au comble de la faveur et accusé d'être l'amant de l'impératrice Judith, est chassé une première fois, en 830, par l'insurrection du fils de Louis, redevient tout-puissant en 831, pour être, en 832, dépouillé de tous ses honneurs qu'il devait recouvrer en 835. Dhuoda, pieuse et fidèle à ses devoirs d'épouse, s'était oubliée pour son mari qui ne paraît pas avoir eu de grands égards pour elle. Elle s'endetta pour lui venir en aide et vécut dans la gêne pour le soutenir. Après la mort de Louis le Débonnaire, les deux époux furent quelque temps réunis car Dhuoda donna naissance, le 22 mars 841, à un second fils nommé Bernard, qui lui fut enlevé par son mari comme l'avait été l'aîné, et avant même qu'il eût été baptisé. L'évêque d'Uzès, Elephantus, le conduisit à Bernard avec un corps de troupe.

L'histoire de Bernard de Septimanie est étroitement liée à celle de l'empire de Charlemagne et aux transformations politiques qui en commencèrent la décadence. Parmi les partis qui s'étaient formés autour de Louis le Débonnaire, Bernard représentait avec presque toute la noblesse laïque le parti des nationalités et de l'autonomie provinciale. Il voulut faire triompher ses idées dans les trois situations qu'il traversa successivement : d'abord en Septimanie, pour organiser ce duché; puis à la cour de Louis, au profit de la France; enfin en Septimanie, au profit de la Gaule méridionale, et toujours il fut combattu par des adversaires plus habiles peut-être mais certainement plus heureux que lui.

En Septimanie, il veut maintenir à la fois l'unité franque et l'autonomie locale; pour cela il s'entoure d'hommes riches mais non nobles; il veut donner l'évêché de Maguelonne à Fulbod à qui la population préfère Frédol et refuse d'accepter Argemire nommé par Louis le Débonnaire. Comme homme de guerre il réussit peu; il se fait battre par Abderraman II dans une entreprise contre Huesca et se laisse rejeter sur Barcelone; de plus il ne peut soumettre la révolte d'Aizo qui lui échappe, grâce aux lenteurs de l'armée des comtes Hughes et Matfred, ses ennemis, chargés d'aller à son secours. Mais leur complot, au lieu de le perdre, sert à son élévation. En 817, Bernard devient chambellan et chef du palais impérial; il essaye d'organiser le royaume du jeune Charles, mais il s'y prend maladroitement, mécontente tout le monde par son orgueil et par sa liaison, réelle ou prétendue, avec l'impératrice Judith. Cette question est capitale pour l'histoire des infortunes et de la décadence de la dynastie carolingienne; on sait qu'elle est loin d'être résolue. Si Paschase Radbert et Agobard accusent hautement la reine d'adultère, Thégan et l'Astronome la disculpent, et il est fâcheux que pour soutenir la culpabilité de Bernard et de Judith on ait pensé pouvoir invoquer la *Chronique* dite d'Eudes Arlbert, dont la fausseté est indéniable; le fragment publié par les bénédictins date tout au plus du XVIe siècle. Quant à recourir à l'autorité d'Henri Martin, c'est un symptôme trop inquiétant d'aberration pour qu'il y ait lieu d'en parler.

Comment aborder et résoudre aujourd'hui ce drame conjugal sinon en se demandant si les passages du *Manuel* où il est question de Bernard doivent nous faire croire à sa culpabilité ou nous en faire douter ? Est-ce par grandeur d'âme que Dhuoda rappelle les périls dont son mari l'a sauvée et enseigne à son fils à respecter son père ? Ou est-ce à l'infidélité de Bernard qu'elle fait allusion quand elle parle du *dirum vulnus* dont elle meurt? Mais comment, pour nous, refaire la comparaison qui s'était imposée au rude, rusé et aventureux Bernard entre la pauvre Dhuoda avec sa piété un peu prêcheuse, sa douceur maladive, ses roucoulements de colombe blessée, et la fière Judith, aussi savante que sa rivale et, de plus, habile musicienne, étincelante d'esprit et de gaieté, et d'une beauté qui arrachait à des évêques même des cris d'admiration? Enfin, il y a un dernier problème qu'il faut rappeler faute de pouvoir le résoudre : Bernard avait-il pu connaître Judith avant son mariage avec Dhuoda, et faut-il accorder quelque vraisemblance aux bruits qui en ont fait le père de Charles le Chauve?

C'était une de ces carrières aventureuses qui paraissent autoriser les contemporains à tout supposer. Par eux Bernard fut accusé de fascination sur l'empereur par ses prestiges diaboliques, à cause de son goût pour les sciences physiques et l'astrologie; même on lui imputa d'avoir voulu se défaire de Louis et des fils du premier lit. Bernard fut alors renvoyé dans son duché; le parti unitaire reprit le pouvoir et se vengea cruellement de lui sur sa famille; un de ses frères eut les yeux crevés. Moins d'un an après, une contre-révolution avait éclaté. Bernard se purgea par serment au plaid de Thionville de toutes les accusations portées contre lui. Néanmoins il ne recouvra jamais plus son influence. Se voyant supplanté dans la confiance aveugle de Louis le Débonnaire par le moine Gontbald, artisan de la restauration de l'empereur et privé de l'appui de Judith, Bernard regagna son duché. Ce fut alors qu'il tenta d'appliquer sur un nouveau terrain ses idées politiques et de constituer un état autonome dans le Midi, en rattachant la Septimanie à l'Aquitaine du roi Pépin qui avait été jusqu'alors son ennemi juré. Sa tentative de révolte, en 832, échoua et la diète de Joac le priva de ses gouvernements de Septimanie et des Marches espagnoles; son frère Gaucelme, comte de Roussillon, fut disgracié en même temps.

Retiré alors dans ses terres en Bourgogne, Bernard s'associa avec le comte Warin pour restaurer Louis le Débonnaire après sa seconde déposition, et ce fut sa marche hardie sur la Marne jusqu'à Bonneil qui détermina la retraite de Lothaire et la délivrance de

[1] La onzième année du règne de Louis le Débonnaire (824), *concurrente V. III kal. julii*, ce qui donne le 29 juin; l'éditeur Bondurand a écrit *concurrente VIII kalendarum julii*, mais le mot *concurrente* pour avoir un sens doit être suivi d'un seul chiffre. — [2] Baunard, *op. cit.*, p. 37, écrit le 2 novembre; sa notice est un tissu d'inexactitudes. — [3] *Manuel*, c. LXXI.

Louis. Pour se venger de Bernard, Lothaire fit décapiter son frère Gaucelme et noya sa sœur Gerberge, nonne à Chalon, dans la rivière de Saône. Redevenu duc de Septimanie, Bernard lutta contre les Sarrasins et se défendit contre le duc de Toulouse. Il ne reparut dans les conseils qu'après la mort de Louis le Débonnaire, à l'assemblée de Bourges, comme un ardent négociateur de la paix. Vassal à la fois de Charles le Chauve et de Pépin d'Aquitaine, Bernard voulait tirer le plus d'avantages possibles de son adhésion à l'un ou à l'autre. En 840, il refuse l'hommage à Charles et est emprisonné peu de temps. N'ayant ensuite pas réussi à conclure la paix entre les deux princes, il observe la neutralité dans la guerre qui éclate entre eux et à la bataille de Fontanet (25 juin 841), il garde son armée à une dizaine de kilomètres du champ de carnage afin de se prononcer pour le vainqueur, quel qu'il fût. La victoire ayant favorisé Charles le Chauve, Bernard lui porta son hommage, mais le roi réclama un gage, peut-être un otage qui fut le fils aîné : Guillaume, âgé de quinze ans. Après le traité de Verdun, Bernard essaya de se rendre indépendant en Septimanie et on le voit dater ses actes sans aucune mention du roi régnant. En 842, Charles le Chauve lui donna un successeur, avec le titre de marquis de Gothie; en 844, dans une diète convoquée en Aquitaine par Charles le Chauve, Bernard fut condamné et eut la tête tranchée. Le récit de la *Chronique* de Bardin qui assure que Bernard périt de la main même de Charles le Chauve ne mérite aucune créance.

Seule, malade, triste jusqu'à la mort, Dhuoda fut poussée, par l'ardeur de sa tendresse pour son fils aîné Guillaume et « par le regret de sa beauté », à écrire pour lui un livre d'exhortations morales mêlées à des effusions d'amour maternel et à des lamentations sur son propre sort : c'est le *Manuale*, dont la plus grande partie a été écrite du 30 novembre 841 au 30 novembre 842. Dhuoda y a ajouté une sorte de *post-scriptum* pendant l'hiver 842-843 et, comme c'est assez l'usage des femmes, c'est dans le *post-scriptum* qu'elle a mis les choses les plus intéressantes, le précieux chapitre intitulé : *Ad me recurrens, lugeo*, et son épitaphe. Ces exhortations pieuses, ces conseils de prudence, de fidélité envers le roi, ne devaient guère trouver d'écho dans le cœur de Guillaume.

Dom Vaissète veut qu'après la mort de Bernard (844), Guillaume, son fils aîné, ait été pourvu du duché de Toulouse; mais il n'allègue d'autre preuve de ce fait qu'un passage de la *Chronique* d'Adhémar de Chabannes qui est loin d'être explicite et qui renferme de telles erreurs qu'on ne peut y ajouter la moindre confiance. Il est plus vraisemblable de croire qu'après la mort de son père, Guillaume se retira dans les terres que son grand oncle, le comte Théodoric, lui avait léguées dans le comté d'Autun et dont il était entré en jouissance après la bataille de Fontanet, en 841. Cependant, en 849, Guillaume voulut s'emparer sur le comte Isembert, fils de Warin, et sur Aledran, comte de Barcelone, de cette dernière ville, à laquelle probablement il prétendait avoir des droits. Il fit d'abord Aledran prisonnier et se rendit momentanément maître des comtés de Barcelone et d'Ampurias; mais Aledran ayant recouvré la liberté, les choses changèrent de face; Guillaume fait, à son tour, prisonnier, fut condamné à mort pour rébellion [1], en 850, et exécuté à l'âge de vingt-quatre ans. Il ne paraît pas avoir été marié, du moins ne laissa-t-il pas de postérité [2].

Son jeune frère avait alors neuf ans et tout porte à croire qu'il était revenu depuis plusieurs années auprès de sa mère. La première fois qu'il est fait mention de ce jeune Bernard, c'est en 864; il avait alors vingt-trois ans et se trouvait le dernier survivant de sa branche. Charles le Chauve étant à la diète de Pistres l'avait, paraît-il, confirmé dans la possession des biens tenus jadis en bénéfice par son frère Guillaume en Bourgogne. Au nombre de ces bénéfices se trouvait peut-être le comté d'Autun. Mais le jeune Bernard était loin de se montrer reconnaissant de ce que le roi ne l'avait pas entièrement privé des biens de sa famille; il ne pouvait oublier que Charles le Chauve avait été l'ennemi de tous les siens, qu'il avait ordonné la mort de son père et celle de son frère Guillaume, et il ne songeait qu'à la vengeance. Ayant obtenu, sous prétexte de retourner dans ses terres, l'autorisation de quitter la diète avant sa conclusion, il partit de nuit et se cacha avec une troupe de gens armés dans une forêt voisine de Pistres. Il s'y mit en embuscade dans le but, disent les uns, de surprendre le roi; pour tuer, selon les autres, Robert le Fort, comte d'Anjou, et Radulfe Ier, comte de Poitiers, les principaux conseillers du roi et les ennemis de sa famille. Le roi ayant eu connaissance du complot, envoya des gens pour s'emparer de sa personne, mais Bernard put s'échapper. Charles fit immédiatement instruire son procès à la diète de Pistres, et il fut condamné à perdre ses honneurs et ses dignités dont le roi disposa en faveur de Robert le Fort à la vie duquel Bernard avait voulu attenter [3].

Bernard ne se soucia guère de la sentence prononcée contre lui; il se maintint à main armée dans le comté d'Autun; et soit que Robert le Fort, auquel ce comté avait été donné, n'ait pu réussir à s'en emparer, soit qu'il en ait été empêché par les Normands, qui exigeaient sa présence sur les bords de la Loire, il fut le premier à conseiller au roi, en 866, de donner à son fils Louis un bénéfice dont il ne pouvait jouir [4]. Charles suivit son conseil, mais cette nouvelle disposition ne fit point abandonner à Bernard la voie dans laquelle il était entré; il fallut employer la force pour le contraindre à céder. Surpris, en 872, après une longue résistance, par une bande d'hommes armés que Bernard, fils de Blichilde, avait envoyés contre lui, il périt dans la mêlée [5]. Charles, en apprenant sa mort, donna le comté d'Autun au marquis de Gothie en récompense du service qu'il lui avait rendu. Ainsi finit, sans laisser de postérité, le dernier descendant de la branche aînée issue de Guillaume de Gellone.

Dhuoda survécut sans doute à son mari et à son fils aîné; elle aura pu sans prolonger sa vie jusqu'à l'extrême vieillesse, survivre aussi à la fin misérable du cadet. Sa vie aura été un long tissu de misères qu'une âme comme la sienne devait ressentir avec une cruelle amertume. Quoique la plus grande partie du *Manuel* soit remplie de citations de la Bible, et de dissertations morales et théologiques, qui n'échappent à la banalité qu'en tombant dans les subtilités et les fantaisies étymologiques et arithmétiques [6], il est précieux, d'abord comme témoignage du degré d'instruction auquel pouvait arriver une femme du IXe siècle. On a réussi à identifier un assez grand nombre de sources auxquelles a puisé Dhuoda [7] qui traitait avec une liberté extrême les matériaux littéraires qu'il lui convenait d'utiliser, même lorsqu'elle les empruntait à la Bible et aux Pères de l'Église. L'intérêt durable du livre se trouve dans son existence

[1] *Chronicon Fontanellense*, dans *Mon. Germ. hist., Script.*, t. II, p. 302. — [2] *Hist. génér. de Languedoc*, nouv. édit., t. II, p. 274-275. — [3] Hincmar, *Annales Remenses*, dans *Mon. Germ. hist., Script.*, t. I, p. 466. — [4] Hincmar, *Annal. Remenses*, t. I, p. 471. — [5] Hincmar, *Annales Remenses*, t. I, p. 494. — [6] Chap. LXIV, LXV sq. — [7] Ph. Becker, *Duodas Handbuch*, dans *Zeitschrift für romanische Philologie*, 1897, t. XXI, p. 73-101.

même et dans le fait qu'une femme l'a écrit au IXe siècle. Au milieu de ces dissertations pédantesques, l'âme de la femme qui les a écrites se laisse voir tout à coup à nu, avec sa tendresse passionnée, avec ses troubles, sa misère, son désespoir : *incerta ex meritis, incerta vigore, fragilisque labore per undas conquassor* [1]. — *Ulceris rigata... septa felle* [2]. Dans les chapitres sur les misères de la vie, sur les pauvres [3], dans celui sur la prière surtout, il y a des accents personnels qui touchent et qui charment : *Ego autem tepida et desidiosa Dhuoda fragilisque et declinans ad yma, non solum longa sed nec brevis mihi delectatur oratio* [4]. La malheureuse épouse et non moins malheureuse mère a eu le temps de réfléchir sur les prières dans les longues années de délaissement et de solitude qui ont fait presque toute la trame de sa vie; on sent que ses conseils sur ce sujet sont le fruit de l'expérience. L'image qui nous apparaît à travers les feuillets du *Manuel*, de cette femme fatiguée de la vie, dégoûtée des grandeurs du monde, n'ayant plus au cœur que l'amour de son enfant est une figure originale et attachante à laquelle on doit restituer son rang parmi un groupe d'écrivains entre tous sympathiques.

On serait volontiers tenté de s'étonner de voir que, de nos jours, l'attention semble s'être détournée d'une catégorie d'ouvrages dont le *Manuel* de Dhuoda nous donne un des plus anciens modèles, nous voulons dire les conseils écrits laissés par des parents à leurs fils. Après le *Manuel à son fils Guillaume* de Dhuoda, viendraient les *Instructions de saint Louis à son fils*, les *Enseignements* d'Anne de France à sa fille Suzanne de Bourbon, les *Avis d'une mère à son fils* de la marquise de Lambert, les *Lettres à son fils* de lord Chesterfield, et combien d'autres qui formeraient un recueil moral et psychologique d'une singulière richesse.

III. Le manuscrit. — En 1885, la bibliothèque de Nimes fit l'acquisition des papiers de E. Germer-Durand; on y trouva deux manuscrits, un Horace du XIIIe siècle et un exemplaire du *Manuale* de Dhuoda qui semble dater de l'époque carolingienne.

De ce *Manuale* on ne connaissait jusqu'alors que la préface, la table et treize chapitres publiés, en 1677, par Mabillon, dans ses *Acta sanctorum O. S. B.*, saec. IV, pars 1, p. 750-757. Étienne Baluze avait de son côté, en 1688, fait imprimer la préface et la souscription finale, dans *Marca hispanica*, col. 777-778. Au XVIIIe siècle, dom Rivet, dans l'*Histoire littéraire de la France*, t. V, p. 19, regrettait que l'ouvrage n'eût pas été entièrement mis en lumière; enfin de nos jours, l'abbé Migne se contenta de reproduire les fragments donnés par Mabillon, *P. L.*, t. CVI, col. 109-118. On pouvait dire néanmoins que le *Manuale* était inconnu, car non seulement les fragments donnés par Mabillon et Baluze sont très courts et tout à fait insuffisants; ils sont, de plus, très incorrects.

La seule copie connue du *Manuale* faisait partie du manuscrit *Paris, lat. 12293*, dans lequel elle occupe 90 feuillets. Cette copie, faite au XVIIe siècle, dérivait d'un manuscrit ancien de l'abbaye de La Grasse, que Pierre de Marca avait communiqué à dom Luc d'Achery. On ne sait ce qu'est devenu ce manuscrit, qui ne saurait être confondu avec les fragments de Nîmes.

Le manuscrit de Nimes se compose de 32 feuillets, les fragments qui le composent ne représentent qu'une faible partie du texte total, pour lequel il faut recourir au manuscrit de *Paris 12293* qui, tout défectueux qu'il est, mérite d'être attentivement collationné, car les textes des deux manuscrits sont indépendants l'un de l'autre. C'est donc le manuscrit de Paris qui sert de base à l'édition, les fragments de Nîmes prennent place là où ils nous conservent le texte.

Mabillon s'est servi du manuscrit de Paris d'où il a tiré les deux premiers paragraphes des *Prolégomènes*, la *Préface* et la *Table* des chapitres, le début du chapitre Ier, le chapitre VII, les deux derniers tiers du chap. X, le chap. XI, le début du chap. XV, le début et la fin du chap. XIX, la première moitié du chap. XX, les chap. LXI et LXII (auxquels il conserve la mauvaise division et le mauvais numérotage : LX et LXI) qui, dans une partie du *Manuel*, ne concorde pas avec la *Table;* le chap. LXVIII, le chap. LXXI, sauf la phrase qui précède les mots : *Finit hic liber manualis;* le chap. LXXII auquel il ne donne pas de numéro; le chap. LXXIII, dont il place à tort, et toujours d'après le manuscrit de Paris, le commencement à part, en en faisant un chap. LXXII et enfin la suscription.

Les fragments de Nîmes contiennent une partie de la *Table* des chapitres, une partie des chapitres XXII, XXIII et XXVIII, le chap. XXIX, les premières lignes et plus des trois derniers quarts du chap. XXX, le début du chap. XXXI, la fin du chap. XXXII, le début du chap. XXXIII, la fin du chap. XXXIX, les chap. XL et XLI, le commencement du chap. XLIII, la fin du chap. LXI, les chap. LXII et LXIII, les deux premières lignes du chap. LXIV, la fin du chap. LXVIII et toute la fin du Manuel à partir de cet endroit.

L'édition du texte a été donnée par Ed. Bondurand, *L'éducation carolingienne. Le manuel de Dhuoda (843)*, in-8°, Paris, 1887. L'éditeur a dû, pour rendre le texte utilisable, rétablir le numérotage des chapitres et le mettre d'accord avec la *Table;* le texte a été partout respecté, il est d'ailleurs identique dans les deux manuscrits, sauf des variantes imputables aux scribes. Les fragments de Nîmes donnant le même texte que les passages correspondants du manuscrit de Paris, quoique les deux manuscrits soient indépendants l'un de l'autre, il s'ensuit que le texte entier du *Paris, lat. 12293* est mis, quant à son authenticité, hors de toute discussion. L'éditeur a joint au texte une traduction française.

La découverte des fragments de Nimes intéresse particulièrement la réputation de Dhuoda puisqu'ils ont permis, en plus de nombreuses corrections au texte, d'y discerner trois nouvelles pièces de poésie, dont deux acrostiches. Le scribe carolingien les a indiqués très clairement au moyen de la disposition des lignes et de l'emploi de la couleur rouge pour les lettres initiales; mais le copiste du manuscrit de Paris n'a rien laissé subsister de ces distinctions; aussi Mabillon et ceux qui, après lui, furent réduits à ce manuscrit, n'ont pas soupçonné l'existence de ces poésies qui échappent à toute métrique et dont les vers sont simplement des lignes plus courtes que les autres.

IV. Le *Manuale*. — Pour l'*Epigramma* seulement, la première poésie du *Manuel*, le copiste du manuscrit de Paris a conservé la disposition primitive des lignes. L'acrostiche donne cet avertissement : DHVODA DILECTO FILIO VVILHELMO SALVTEM LEGE. Les fragments de Nimes ne donnent pas cette pièce, mais ils contiennent les trois suivantes :

1° Le chapitre LXVIII. Il est principalement composé de vingt lignes poétiques ne formant pas d'acrostiche. Dhuoda exhorte le jeune Guillaume à lire assidûment le *Manuel* et à le faire lire plus tard à son petit frère.

2° Le chapitre LXIX, composé de dix-huit versets dont les initiales donnent le résumé de l'enseignement de Dhuoda, et les initiales forment l'acrostiche : VERSI AD VVILHELMVM F(*ilium*).

3° Le chapitre LXXIII contient l'épitaphe acrostiche de DHVODANE.

[1] *Annal. Remens.*, c. LXXVI. — [2] Ch. LXXIII. — [3] Ch. XXXII, XXXI. — [4] Ch. X.

La dernière phrase du chapitre LXVIII nous apprend que ces vers ont été dictés par Dhuoda elle-même, avec tout le reste : *Hos versiculos supra, infra et subtus, ad mentem corpusque tuum ipsa dictavi, cum cunctis.*

Les *Prolegomena* se composent principalement de l'*Epigramma*, du prologue et de la préface.

L'*Epigramma* est une invocation en vers adressée à Dieu pour l'enfant chéri. Comme c'est l'usage, l'auteur prend soin d'avertir le lecteur du petit artifice au moyen duquel il découvrira l'acrostiche : « Lecteur, si tu désires connaître le sens caché de cette pièce, cherche parmi les premières lettres de mes vers celles qui doivent t'en instruire. Elles t'apprendront rapidement ce que j'ai voulu dire. Commence ta recherche par la lettre D; c'est à la lettre M que se termine ma pensée. »

Le prologue apprend à Guillaume de quelle utilité lui sera le *Manuel*. « De même, dit Dhuoda, que le jeu des échecs est le plus brillant des arts mondains pour un jeune homme; de même que le miroir d'une femme lui montre ce qui doit disparaître de son visage, et ce qu'elle y doit laisser voir pour plaire à son mari; de même je désire qu'au milieu du tourbillon du siècle, tu lises mon livre aussi souvent qu'on se regarde dans un miroir et qu'on joue aux échecs. »

La préface nous apporte de précieux détails biographiques et chronologiques : « La onzième année de l'avènement de l'empereur Louis et, le 29 juin, j'épousai dans le palais d'Aix-la-Chapelle ton père Bernard. La treizième année du règne de l'empereur et, le 29 novembre, je t'ai donné le jour. Tu es mon premier-né et j'ai ardemment désiré ta naissance. Au milieu des malheurs croissants de ce siècle, et comme le royaume s'abîmait sous les révolutions et les discordes, l'empereur Louis alla où nous allons tous et mourut sans achever la vingt-[septième] année de son règne. L'année qui suivit sa mort, naquit ton frère. Sa naissance arriva à Uzès, le 22 mars. Ton père Bernard se le fit amener en Aquitaine par Elefantus, évêque d'Uzès, et quelques autres de ses fidèles, avant même qu'il eût reçu le baptême. Les ordres de mon seigneur vous ont éloignés de moi et m'ont fait faire un long séjour à Uzès, où je me suis réjouie de ses prospérités; mais, le cœur plein de toi et de ton frère, j'ai fait écrire pour toi ce petit livre, selon ma faible intelligence.

« Quoique mille obstacles s'opposent à ce que je te voie un jour, te voir est le premier de mes soucis, le seul devant Dieu. Si Dieu me donnait de la vertu, je renoncerais à ce bonheur, mais j'y aspire parce que mes péchés ont éloigné mon salut et mon âme s'épuise de ce désir. Il est sans espoir, car j'ai appris que ton père Bernard t'a confié au roi Charles. Je te recommande de te montrer digne de cette faveur par ton zèle pour ce monarque. Cependant, comme dit l'Écriture, cherche d'abord en tout le royaume de Dieu, et le reste te viendra par surcroît. »

Vient ensuite la table des chapitres du *Manuel*.

Dans les chapitres I à VII, Dhuoda parle de Dieu et dans le chapitre II nous lisons cette comparaison dans laquelle on aperçoit une réminiscence évangélique [1] : « Je cherche Dieu comme une chatte importune recherche, parmi d'autres chats, les miettes qui tombent de la table de son maître. » Dans le chapitre V Dhuoda explique la sublimité de Dieu au moyen de la première lettre du mot *Deus*. Le *delta* vaut quatre chez les Grecs et D vaut 500 chez les Latins. Les deux nombres 4 et 5 sont donc contenus dans le mot *Deus*. Cinq rappelle les cinq sens, et quatre remet en mémoire les quatre éléments. Ce chiffre quatre s'applique encore aux quatre vertus, aux quatre évangiles, aux quatre parties du monde. Mais les nombres 4 et 5 résultent des combinaisons des nombres 1, 2 et 3. Le nombre 3 est parfait, comme offrant la plus haute expression de Dieu : le Père, le Fils et le Saint-Esprit. Le nombre 2 s'entend des deux vies, l'active et la contemplative. Le nombre 1 est préférable à tous les autres, comme Dieu est préférable à tout. Cela pourrait mettre en fuite un lecteur de seize ans de nos jours, mais à l'époque carolingienne, cette exposition pythagoricienne soulevait l'admiration et Dhuoda ne faisait guère que répéter ce que de plus illustres avaient dit avant elle à peu près dans les mêmes termes.

Dans le chapitre VII on lit ceci : « Tu auras des docteurs dont l'enseignement sera plus varié et plus élevé; mais tu ne trouveras que dans mon livre l'ardent amour de ta mère pour son premier-né. Lis-le, comprends-le, applique-le; instruis ton jeune frère, dont j'ignore encore le nom, lorsqu'il aura reçu la grâce du baptême, instruis-le dans le bien et aime-le... Ton frère est ta propre chair... Que le Tout-Puissant, dont je fais de si fréquentes mentions, quoique indigne, vous rende heureux sur la terre avec votre père Bernard. »

Cette épouse délaissée, à qui un mari impitoyable a arraché ses enfants, revendique son droit au rôle de mère; elle instruit son fils au nom de sa tendresse et de son expérience. Pour cela elle a recours à la plume d'un secrétaire nommé Vislabert, mais il n'est pour rien dans les conseils qu'elle adresse, il tenait la plume pendant qu'elle dictait. Est-il nécessaire de le dire et pourrait-on trouver ailleurs que dans le cœur d'une mère une protestation telle que celle de cette femme toujours hantée par sa douleur : « J'en vois beaucoup dans le monde qui vivent heureuses, entourées qu'elles sont de leurs enfants. Et moi, ta mère, ô mon fils, je suis si loin de toi! C'est pourquoi je m'inquiète; et, voulant te servir, je t'envoie ce petit écrit pour que ton âme y prenne la forme de sa beauté. Heureuse si, suppléant ainsi à mon absence, ce livre te rappelle, mon fils, ce que demande de toi la prière d'une mère. » C'est le ton sur lequel, dans l'*epigramma* acrostiche du début, Dhuoda disait à Dieu : « Aie pitié de mon fils. Je suis dévorée d'angoisse. »

Ensuite viennent soixante-treize chapitres d'inégale longueur, disposés sans beaucoup d'ordre et où il est question d'abord des devoirs envers Dieu, de l'amour que nous lui devons, de la recherche que nous en faisons, de ses attributs et de sa grandeur (ch. I-VII). Après un chapitre sur la Trinité (VIII), Dhuoda enseigne à son fils la pratique des vertus théologales de foi, d'espérance et de charité (ch. IX); elle lui prescrit le devoir de la prière, à propos de laquelle elle ne peut résister au plaisir de glisser une étymologie de son crû. *Oratio*, dit-elle, vient de *oris ratio;* et avec le même bonheur elle fait venir *reverentia* de *res venerabilis*. A cette occasion, nous savons que « moi, la tiède et négligente Dhuoda, je ne me plais ni dans une longue, ni même dans une courte prière. » Elle consacre néanmoins un deuxième chapitre (XI) à ce sujet.

Aux obligations envers Dieu s'ajoutent celles de la piété filiale et malgré tant de sujets de plainte contre le duc Bernard, Dhuoda ne veut se souvenir que du droit qu'il conserve (XII-XIII) : « Ce que tu dois mon fils, à ton seigneur et père, de respect, d'amour et de fidélité, je veux m'efforcer de t'en faire souvenir. Obéis-lui en tout et suis son jugement; sois le soutien de sa vieillesse, si, par la grâce de Dieu, il parvient à cet âge. Ne le contriste jamais durant sa vie; ne le dédaigne pas quand, à ton tour, tu seras grand et puissant. »

[1] Matth., XV, 27; VII, 28.

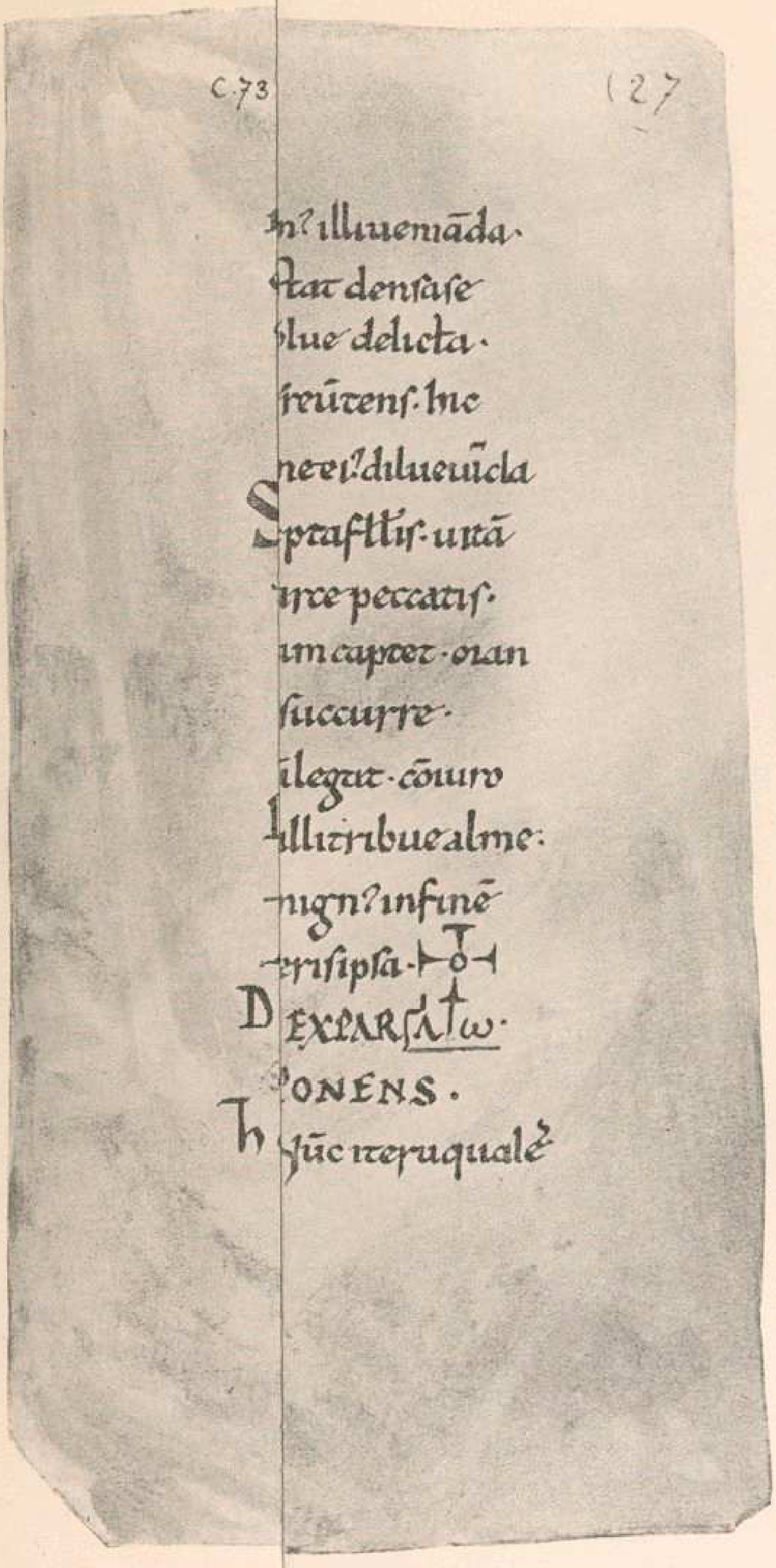
C.73
(27
hꝰ illuenāda.
ſtat denſaſe
ſlue delicta.
ſtrūxenſ. hic
neeiꝰ dilueuūcla
ſpraſſiſ. unā
ure peccatiſ.
um capiet oran
ſuccurre.
ilegat. cōuro
llitribue alme:
nignꝰ infinē
erſipſa.
DEXLARſΛTω.
ONENS.
hſūc reꝛuquale

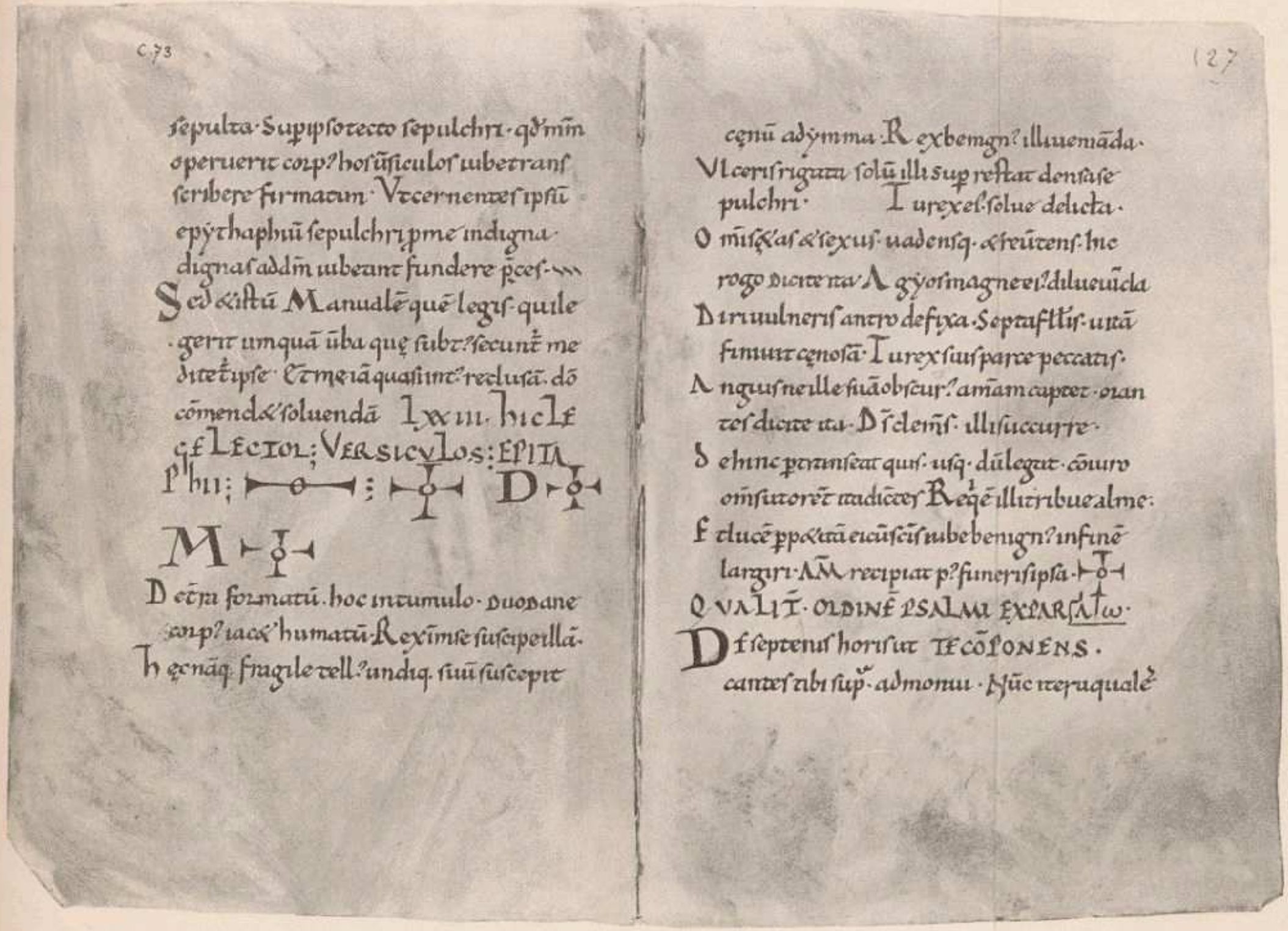

C.73

sepulta. Sup ipso tecto sepulchri. qd mm
operuerit corp? hos ūsiculos iube trans
scribere firmatum. Vt cernentes ipsū
epythaphiū sepulchri pme indigna
dignas addm iubeant fundere pces.
Sed & istū Manualē quē legis. qui le
gerit umquā ūba quę subt? secunt me
dite t ipse. Et me iā quasi int? reclusā. dō
cōmend & soluendā LXXIII. hic LE
GE LECTOR: VERSICVLOS: EPITA
PHII: D
M
De tra formatū. hoc in tumulo. Duodane
corp? iac & humatū. Rex im se suscipe illā.
hęc nāq. fragile tell? undiq. suū suscepit

127

cęnū ad ymma. Rex benign? illi ueniāda.
Vlceris rigata solū illi sup restat densa se
pulchri. Tu rex eius solue delicta.
O mīsęas & sexus. uadensq. & reūtens. hic
rogo dicite ita. Agyos magne ei? dilue uīcla
Diri uulneris antro defixa. Septa fl̄lis. uitā
finiuit cęnosā. Tu rex suis parce peccatis.
Anguis ne ille suā obscur? amām captet. orān
tes dicite ita. Ds clem̄s. illi succurre.
De hinc ptransseat quis. usq. dū legat. cōiuro
om̄s ut orēt ita dicētes Reqē illi tribue alme.
Et lucē pp & ita eicū scīs iube benign? in finē
largiri. AM recipiat p? funeris ipsa.
QVALIT. ORDINE PSALMI EXPARSATW.
De septenis horis ut TE CŌPONENS.
cantes tibi sup. admonui. Nūc iteru quale

7604. Manuel de Dhuoda. Paris *lat. 12293.*

Les chapitres suivants sont consacrés à la fidélité que le jeune Guillaume doit à son seigneur Charles le Chauve, auprès de qui son père l'a placé (XV) : « Ne te borne pas à plaire aux yeux de ton maître, mais montre-lui du sens, de la pureté et une grande fidélité... Lis les vies ou les dires des saints Pères d'autrefois, et tu y trouveras comment tu dois être vis-à-vis de ton seigneur. » Si cette conduite est approuvée, le jeune homme méritera d'être appelé au conseil parmi les grands; voilà bien les illusions d'une mère et cela l'amène à une comparaison à retenir pour l'histoire de l'orfèvrerie carolingienne (XVI) : « Lorsque les orfèvres ont commencé à étendre l'or pour l'appliquer, ils attendent un jour, un temps, ou une heure d'une température favorable, afin que le métal resplendisse dans leur ouvrage d'un plus éblouissant éclat. » Les chapitres suivants sont relatifs aux conseillers (XVII et XVIII) : « Il est des gens qui se croient des conseillers et qui ne le sont pas. Ils s'estiment des sages et je suis peut-être plus sage qu'eux, moi, indigne; » et elle se laisse aller à des récriminations sur ce qui se voit, car « l'iniquité déborde et la charité disparaît. » Mais son fils écoute-t-il ces avertissements désintéressés? Pour soutenir son attention, elle l'interpelle : « Lis si plus bas Dhuoda ne salue pas Guillaume. » — Et les conseils reprennent leur train, comme les exemples de l'Ancien Testament continuent à défiler. Il faut savoir se conduire parmi les grands de la cour (XIX et XX), de même qu'il faut savoir se montrer serviable envers tous, les petits comme les grands (XXI). En manière d'argument, la mère va chercher un exemple dans l'*Ars grammatica* de Donat qui écrit : *Amo te et amor a te : diligo te et diligor a te; agnosco te et agnoscor a te. Et item : Ego mei vel m[e]is, mihi vel a me. Et pluraliter : Illi, illorum, illis, illos, ab illis et caetera his pertinentium similia.* Et pour achever la démonstration, c'est un passage de l'*Histoire naturelle* de Pline l'Ancien (VIII, 50) sur la manière dont les cerfs traversent les fleuves ou les bras de mer, qui est invoqué. Dans ce même chapitre, on rencontre une citation de cinq vers barbares à peu près inintelligibles :

Virgo creavit arva, virginem virgo,
Ex virgine factus homo;
Heu, proh dolor! corruptus virgo;
Proh dolor, heu! corrupta virgo,
Omniumque reptis utrisque cedens.

Le chapitre XXII est consacré au respect dû aux prêtres. Sur ce sujet, la pieuse Dhuoda serait facilement intarissable. « A l'exemple des saints apôtres, dit-elle, les prêtres dignes de vénération lient et délient. Ce sont des pêcheurs et des chasseurs. Ils enlèveront leur proie aux mains étrangères, c'est-à-dire aux esprits immondes et la donneront au ciel épurée par la pénitence. Ils dressent et ordonnent l'autel sacré près de leur demeure. Les prêtres sont les gardiens des vases, c'est-à-dire des âmes de Dieu. Les lèvres du prêtre gardent la science et on y cherche la loi, parce qu'il est l'ange du Seigneur. Quoi de plus sublime que les anges et les archanges? Comme les colombes vigilantes, ils volent vers les fenêtres célestes, dans le triomphe de leurs vertus, et méritent d'être appelés les amis de Dieu. Brûlant du feu de la charité, les prêtres ne cessent d'enseigner. Heureux et saints, fleurissant dans le Christ, ils méritent, avec double gain, d'obtenir le royaume du ciel. Honore les prêtres qui sont dignes de respect. Quant à ceux qui ne sont pas à la hauteur de leur état, ne les juge pas témérairement... S'ils n'ont pas tous les mêmes mœurs ne les incrimine point, car il y a beaucoup de demeures dans la maison de Dieu, et les étoiles du ciel ne brillent pas du même éclat. Une étoile diffère de l'autre en clarté, et il y a des justes qui brillent plus que d'autres. Il en est ainsi des prêtres. Il n'est point d'homme qui ne pèche à moins que sa vie ne soit d'un jour. »

Les chapitres XXIII et XXIV sont un avertissement contre les mauvaises mœurs. Dhuoda y rappelle que les contraires sont ordonnés en médecine, et qu'il faut aussi lutter par des contraires contre le mal spirituel. Ce chapitre contient une citation d'un traité des *Synonymes*, qui est empruntée à Isidore de Séville; on y lit en outre des vers estropiés qu'on retrouve dans le livre IX du *Cathemerinon* de Prudence : *Hymnus omni horae.*

Le chapitre XXV traite de l'orgueil et le chapitre XXVI des sept dons du Saint-Esprit. Naturellement, Dhuoda ne peut laisser échapper une si belle occasion de parler des vertus du nombre sept : sept jours dans la semaine, sept temps des révolutions des planètes, sept lampes dans le Saint des Saints.

Le chapitre XXVII parle des vices et le XXVIII montre les vertus qu'il leur faut opposer. Le chapitre XXIX est une exhortation à la patience et le chapitre XXX traite des huit béatitudes. Dans le chapitre XXXI il est question de la charité, dans le XXXII des diverses natures de tribulations, dans le XXXIII de la réconciliation avec Dieu après une faute, et dans les chapitres XXXIV à XXXIX Dhuoda s'efforce d'être brève en parlant à son fils des tentations, des persécutions, du besoin, du malheur et de la maladie.

Le chapitre XL exhorte Guillaume à glorifier Dieu en toutes choses.

Le chapitre XLI est la comparaison des vertus que lui procureront les sept dons du Saint-Esprit et les huit béatitudes. Nous n'avons que le début de ce chapitre, et le chapitre XLII, qui traitait de la manière de se conserver immaculé avec l'aide de Dieu, manque tout entier.

Le chapitre XLIII traite de la perfection.

Le chapitre XLIV a pour sujet les combinaisons du nombre sept dans leur rapport avec le pardon des injures. « Quand on dit 7 fois 7, on provoque chacun de nous à la plénitude de la réparation (des injures). Si l'on ajoute 1, on exprime par ce total la grâce du Saint-Esprit nous corrigeant, pour la rémission de nos péchés, en nous faisant faire réparation. C'est le pardon du psaume L (le numéro de ce psaume se compose du carré de sept et d'une unité), que l'on récite dans l'année du Jubilé, année de rémission et d'absolution. Quand on dit 7 fois 11, c'est pour la seule recommandation de ton corps, qu'obtiendra ta réparation volontaire. Quand on dit 7 fois 70, c'est pour que tu remettes aux autres les injures dont ils se sont rendus coupables envers toi. Le calculateur dit 490 comme s'il disait : « Celui-là est mon frère plus qu'aucun de mes proches ou des autres hommes. » Voici, dans ce chapitre, un détail à retenir sur les *articulatores* ou calculateurs : « En luttant à travers les quinze degrés des Sept Dons et des Huit Béatitudes, tu t'élèveras peu à peu, mon fils, au sommet de la perfection, ainsi qu'on parvient au nombre cent en comptant de la main gauche à la main droite. En effet, les plus habiles calculateurs comptent les nombres avec (les doigts de) la main gauche jusqu'à quatre-vingt-dix-neuf; mais lorsqu'ils parviennent au centième, ils arrêtent immédiatement la main gauche et, joyeux, ils élèvent la main droite pour le nombre cent. »

Les chapitres XLIV à L abordent les questions de la naissance charnelle, de la naissance spirituelle, de la mort du corps et de la mort de l'âme.

Les chapitres L à LX contiennent des avis et des exhortations à Guillaume touchant la lecture, la prière pour le passé, le présent, le futur, pour tous les degrés de la hiérarchie de l'Église, pour le roi Charles le Chauve, pour le duc Bernard de Septimanie, pour ceux qui se nuisent par les discordes et les procès,

pour ceux qui sont en chemin, pour les navigateurs, les malades, les affligés, les persécutés, les indigents, pour tous les fidèles défunts, ceux de mérites médiocres comme ceux de grande vertu, et enfin pour les méchants.

Le chapitre LX contient un curieux dialogue entre un esprit et un vieillard sur les peines des défunts. L'esprit, pendant sa vie terrestre, n'a pas connu la Loi (chrétienne) et n'a jamais reçu le baptême. Il déclare au vieillard qu'il souffre des peines un peu plus tolérables que ceux qui, après avoir connu la puissance de Dieu, reçu le baptême et la foi dans la SainteTrinité, sont morts sans le fruit de la pénitence. « Quelle est votre peine? », demande le vieillard. La voix répond : « Autant il y a de distance du ciel à la terre, autant il y a de feu sur ma tête et sous mes pieds. Moi et ceux de ma condition, nous sommes au milieu. Mais ceux dont j'ai parlé, plongés, sous nos pieds, au plus profond de l'enfer, y souffrent d'épouvantables tortures. » Cet entretien est une citation inachevée qui se termine ainsi : « Alors le vieillard commença de gémir et dit en sanglotant : « J'ai cinq frères, etc. » Ce dialogue, qui se termine par quelques mots de la parabole de Lazare, a été inspiré par certains souvenirs de cette parabole, mais en diffère notablement.

Dhuoda avait conservé un souvenir particulièrement affectueux de l'oncle Thierry, frère de saint Guillaume de Gellone, son beau-père, et l'un des cofondateurs de l'abbaye de Gellone. Les chapitres LXII et LXIII sont employés à exhorter le jeune Guillaume à conserver la mémoire de Thierry, qui l'avait fait son héritier, et à prier pour le repos de son âme. « Il ne faut pas oublier, lui recommande Dhuoda, de prier pour celui qui, te prenant dans mes bras, t'adopta pour son fils dans le Christ par le baptême de la régénération. Quand il vivait, il s'appelait le seigneur *Theudericus;* maintenant il n'est plus. Il eût été en tout ton guide et ton ami si cela eût été permis. Il a été reçu, sans doute, dans le sein d'Abraham. Te laissant dans le siècle comme un enfant premier-né, il a légué tous ses biens à notre maître et seigneur (l'empereur Louis le Débonnaire) afin qu'ils te soient entièrement remis. »

Dans le chapitre LXIV, Dhuoda rappelle la méthode élémentaire qu'elle a suivie dans la composition de son livre. Il y est une fois de plus question des quinze échelons formés par les sept dons du Saint-Esprit et les huit béatitudes.

Le chapitre LXV décompose le nom d'Adam afin de chercher sa signification dans ses lettres : « De même que 5 fois 3 font 15, de même 15 fois 3 font 45. Ajoutez 1 et vous avez 46. Ce nombre d'après les principes des Grecs est contenu tout entier dans les lettres du nom d'Adam » ($\alpha=1$, $\delta=4$, $\alpha=1$, $\mu=40$). « En effet, l'*alpha* qui est l'Orient vaut 1; le *delta* qui est l'Occident vaut 4; une seconde fois l'*alpha* qui est le Septentrion, vaut 1; et enfin le *moida* (pour *mu*) qui est le Midi vaut 40. Adam, par ses descendants, s'est étendu sur ces quatre parties du monde. »

Les chapitres LXVI et LXVII sont relatifs aux quinze bénédictions qui sont offertes à Guillaume; mais il n'en est réellement question que dans le second des deux, et encore, dans le chapitre LXVII n'est-il parlé que de treize bénédictions sur quinze. Dans le chapitre LXVI Dhuoda débute par des calculs qui la conduisent jusqu'au million. Puis elle expose la signification des dix premiers nombres. « Le nombre 5, par exemple, doit s'entendre des cinq vierges sages, qui conservent à leurs cinq sens l'éclat de la virginité et la blancheur de la chasteté. Le nombre 6 veut dire les six urnes qui représentent les six âges du siècle. Apprends à y discerner les gens de bien et tourne-toi vers le noble falerne » (allusion aux urnes de Cana). Dhuoda revient encore sur le calcul avec les doigts; voici ses paroles : *Cum omnes partes usque in denarium utiliter crescant, cum solis ternis, et in centesimum et in millesimum, omnes articulationes, per flexos peritissimorum articulos, usque ad mille millia, ad salutem morum omnium, per saltus aderescunt, humanorum; perfectissimus autem est omnium millia millesimus.* Ce que E. Bondurand interprète ainsi : « Comme les unités des différents ordres (unités, dizaines, centaines, etc.) peuvent être décuplées par le seul moyen de trois autres nombres (par exemple : le nombre 1 devient 10 en y ajoutant 2, 3 et 4; le nombre 10 devient 100 en y ajoutant 20, 30 et 40, etc.), et peuvent de même devenir cent et mille fois plus grandes, ainsi les phalanges, par la flexion que les plus habiles calculateurs impriment à leurs doigts, arrivent, par une progression rapide, à exprimer jusqu'à un million, pour le salut de la civilisation tout entière. Un million, en effet, est le plus parfait de tous les nombres. » S'il en était autrement, les frères de Rebecca ne lui auraient pas dit : « Puisses-tu croître, par ta descendance, jusqu'à mille fois mille. »

Les chapitres LXVIII et LXIX sont : le premier en vers, le deuxième en versets formant acrostiche. Le chapitre LXVIII vaut plus pour nous que tous ces raisonnements pythagoriciens :

« Tu as déjà, dit Dhuoda à son fils, seize ans accomplis. Si mon second fils avait le même âge, j'écrirais pour lui un autre livre. Si je te voyais parvenir à l'âge de trente ans, j'entrerais dans des développements plus étendus et plus approfondis. Mais la mort approche de moi et la détresse épuise mon corps. Aussi, prévoyant que je n'irai pas jusque-là, je me suis hâtée de composer le présent livre pour te servir à toi et à ton frère. Je t'exhorte à y puiser toujours ta nourriture, et à t'y désaltérer comme à un breuvage parfumé de miel. La date de mon mariage avec ton père, la date de ta naissance, aux approches des calendes de décembre, tu y trouveras tout cela. Depuis le premier vers de ce livre jusqu'à sa dernière syllabe, sache que tout est écrit en vue de ton salut. Pour connaître les matières traitées, lis les titres des chapitres : tu comprendras plus aisément le texte de ces chapitres.

« Les vers qui précèdent ou qui suivent, je les ai dictés moi-même, avec tout le reste, pour ton esprit et ton corps, et je ne cesserai de t'exhorter à les lire et à les apprendre par cœur. »

L'acrostiche du chapitre LXIX donne : VERSI AD VVILHELMVM F*(ilium);* le chapitre se termine par ces mots : « J'achève ces vers, avec l'aide de Dieu, quand tes seize ans viennent de s'accomplir, au moment d'entrer dans le mois de décembre, le jour de la fête de saint André et dans l'Avent du Verbe. » C'est le 30 novembre 842; Guillaume étant né le 29 novembre 826; en cette année 842, le premier dimanche de l'Avent tomba seulement le 3 décembre.

Dans le chapitre LXX, Dhuoda s'occupe de la manière dont son fils, parvenu à l'âge d'homme, devra organiser sa maison; mais son enseignement proprement dit est terminé avec les chapitres précédents où elle a mis tout son savoir littéraire : des vers et un acrostiche.

Le chapitre LXXI est intitulé : *Ad me recurrens lugeo.* « Je pleure en faisant un retour sur moi-même. » Dhuoda livre quelque chose des tristesses qui furent comme la trame de sa vie : « Tu n'ignores pas, dit-elle, les périls de toute sorte auxquels mon constant état de souffrance, les événements et l'obstacle de ma faiblesse ont livré ma frêle enveloppe. Grâce à Dieu et à la valeur de ton père Bernard, j'ai échappé à tous ces dangers, mais mon esprit retourne vers

ces violentes péripéties... Si tes fréquentes prières et celles des autres me sont nécessaires à présent, elles me le seront bien davantage encore après ma mort dont je sens l'heure prochaine. Mon esprit est déchiré de crainte et d'angoisse au sujet de mon salut, et je suis incertaine de le mériter... Cependant je ne désespérerai jamais de la miséricorde de Dieu. Pour l'obtenir un jour, je ne laisse personne qui puisse aussi bien plaider pour moi que toi-même, noble enfant, et ceux qui naîtront de toi.

« J'ai contracté beaucoup de dettes pour venir en aide à mon seigneur et maître Bernard : je ne voulais pas que, dans la Marche d'Espagne ou partout ailleurs, mes services lui fissent défaut; je ne voulais pas non plus qu'il se séparât de toi ou de moi, comme c'est la coutume dans certaines circonstances. Pour subvenir à des dépenses nombreuses, j'ai dû faire souvent d'importants emprunts, non seulement à des chrétiens, mais encore à des juifs. Autant que j'ai pu je les ai remboursés et je les rembourserai toujours autant que je pourrai. Mais si, après ma mort, quelque chose reste dû, je te supplie de rechercher avec soin mes débiteurs. Quand tu les auras trouvés, fais payer tout exactement, d'abord avec les ressources de mon héritage, s'il en reste, et ensuite avec celles que tu as en propre, ou que tu auras, avec l'aide de Dieu, légitimement acquises. »

Au chapitre LXI Dhuoda recommandait à son fils la prière pour ses parents défunts, mais elle s'est souvenue qu'elle avait oublié de les nommer, et elle supplée à cet oubli dans le chapitre LXXII où elle énumère : Guillaume de Gellone, le saint aïeul, sa première femme Cunégonde et sa fille Gerberge, celle qui fut noyée dans la Saône; puis la seconde femme Vuithberge et l'oncle Thierry, Gaucelme, Garnier et Rothlindes, enfants de Guillaume.

« Il se trouve encore, ajoute Dhuoda, des membres de ta famille qui sont vivants, grâce à Dieu, mais qui se sont entièrement consacrés à leur créateur. Lorsqu'un membre de ta famille viendra à mourir, ordonne d'ajouter son nom à la liste des défunts pour lesquels il faut prier. Agis de même pour le seigneur Héribert, ton oncle », qui avait eu les yeux crevés.

Le chapitre LXXIII est consacré à l'épitaphe de Dhuoda avec son nom en acrostiche :

Hic lege, lector, versiculos epitaphii.
\+ D + M +
D*e terra formatum, hoc in tumulo Duodane corpus iacet huma-*
Rex immense, suscipe illam. [*tum :*
H*aec namque fragile tellus undique suum suscepit coenum*
Rex benignus, illi veniam da. [*ad ymma :*
U*lceris rigata, solum illi superrestat densa sepulchri :*
Tu, Rex, ejus solve delicta.
O*mnis aetas et sexus, vadensque et revertens hic, rogo, dicite*
Agyos magne, eius dilue vincla. [*ita :*
D*iri vulneris antro defixa, septa fellis, vitam finivit coenosam :*
Tu, Rex, suis parce peccatis.
A*nguis ne ille suam obscurus animam captet, orantes dicite*
Deus clemens, illi succurre. [*ita :*
N*e hinc pertranseat quis, usque dum legat. Conjuro omnes ut*
Requiem illi tribue, Alme [*orent, ita dicentes :*
E*t lucem perpetuam ei cum sanctis jube, benignus, in finem*
Amen recipiat post funeris ipsa [*largiri.*

L'inscription débute par le sigle D. M. pour lequel on a proposé la lecture *dis manibus* et *Deo maximo*. Cette survivance du sigle païen *dis manibus* jusqu'au milieu du IXe siècle est intéressante à noter, mais elle ne prouve guère qu'une chose : c'est qu'en bonne élève de la renaissance carolingienne, Dhuoda employait une formule qui n'avait pour elle aucune signification; l'alternance des croix et des lettres le dit suffisamment.

« Dans ce tombeau repose le corps de Dhuoda, formé de la terre :
Roi infini, reçois-la.
La terre a repris le limon périssable dont elle était faite :
Roi bienveillant, pardonne-lui.
Abreuvée de maux, il ne lui reste plus que la terre du sépulcre :
Roi, remets-lui ses fautes.
O vous, de tout âge et de tout sexe, qui viendrez et reviendrez ici, dites :
Dieu grand et saint, délivre-la de ses chaînes.
Percée d'une cruelle blessure, environnée d'amertumes, elle a fini sa triste vie :
Roi, pardonne-lui ses péchés.
Afin que le serpent du mal ne saisisse point son âme, vous qui priez, dites :
Dieu clément, viens-lui en aide.
Que personne ne passe outre avant d'avoir lu. Je conjure tous de prier et de dire :
Dieu bon, donne-lui le repos.
Et ordonne qu'elle participe enfin, avec les saints, à la lumière éternelle :
Qu'elle reçoive, après sa mort, *amen*. »

A la suite de l'épitaphe vient un chapitre sans numéro d'ordre prescrivant à Guillaume l'ordre à suivre pour le chant des psaumes, qui a tant de vertus qu'on doit le pratiquer assidûment.

« Recours toujours à ce livre. — Sois toujours, noble enfant, fort et prospère dans le Christ. »

Enfin la souscription finale : « Ce livre a été commencé la seconde année de la mort de l'empereur Louis, la veille des calendes de décembre, à la messe de la Saint-André, dans les premiers jours de l'Avent. Il a été terminé avec l'aide de Dieu... le quatre des nones de février, jour de la Purification de sainte Marie, toujours vierge, sous le règne favorable du Christ, et dans l'attente du roi que Dieu nous aura donné. Lecteur, prie pour Dhuoda [et pour le scribe Wislabert, qui a écrit ce livre avec grand labeur *(ms. de Paris)*] si tu veux mériter de contempler le Christ dans l'éternelle félicité. C'est ici que se termine, grâce à Dieu, le livre du *Manuel* de Guillaume. Comme dit l'évangile : Tout est consommé. »

Comme plusieurs chartes méridionales de la même époque, la suscription omet la mention du règne de Charles le Chauve; elle ne parle que du règne du Christ et de « l'attente du roi que Dieu nous aura donné ». C'est la preuve qu'au début de 843, l'autorité de Charles le Chauve n'était pas encore universellement reconnue en Septimanie. Toutefois Dhuoda savait parfaitement que ce prince régnait, puisque dans le cours du *Manuale* elle recommande à son fils de lui être fidèle; il ne faut donc voir ici rien de subversif, mais une inadvertance du scribe se conformant à l'habitude générale autour de lui de contester la souveraineté de Charles le Chauve. Cette contestation était, en partie, l'ouvrage de Bernard de Septimanie qui, attaché pour lors à Pépin, cherchait à se rendre indépendant de Charles dans son gouvernement de Septimanie.

Le manuscrit de Paris porte une mention absente des fragments de Nîmes : *et pro scriptore Wislaberto, qui magno labore hunc codicem scripsit manualem.*

V. BIBLIOGRAPHIE. — Azaïs, dans *Bulletin de l'académie de Nîmes*, 1883, p. 23-26; *Mém. acad. Nîmes*, 1883-1884, p. 13-27. — L. Baunard, *Dodana, une fille de Charlemagne*, dans *Revue de Lille*, 1891, t. v, p. 5-26; *Dodana ou Dhuoda, le livre d'une mère au temps de Charlemagne*, dans *Reliques d'histoire. Notices et portraits*, in-12, Paris, 1899, p. 31-70. — Ph.-Aug. Becker, *Duodas Handbuch*, dans *Zeitschrift für römanische Philologie*, 1897, t. XXI, p. 73-101; *Nachtrag*, dans *ibid.*, 1898, t. XXII, p. 292. — Ed. Bondurand, *L'éducation carolingienne : le Manuel de Dhuoda (843)*, in-8°, Paris, 1887. — R. Ceillier, *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, 1752, t. XVIII, p. 533-534; 2e édit., t. XII, p. 388. — L. Delisle, dans *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions*, 1885, IVe série, t. XIII, p. 236-239. — A. Molinier, dans *Bibliothèque*

de l'École des chartes, 1888, t. XLIX, p. 111-113. — G. Monod, dans *Revue critique*, 1888, IIe série, t. XXV, p. 345-349. — Dom Rivet, *Histoire littéraire de la France*, 1740, t. V, p. 17-20.

H. LECLERCQ.

MANUSCRITS. — I. Notions générales. II. Le papyrus et le parchemin. III. Les volumes et les livres. IV. Le *Virgile* du Vatican. V. La miniature et l'écriture. VI. Traces de l'antiquité. VII. Le Psautier de Paris. VIII. Aspect des manuscrits grecs IX. Le manuscrit de Bérat. X. Les manuscrits mérovingiens. XI. Les manuscrits carolingiens. XII. Essai de classement de quelques manuscrits. XIII. De l'usage et de la conservation des manuscrits. XIV. Lexique paléographique.

I. NOTIONS GÉNÉRALES. — Après avoir étudié déjà l'écriture (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 1930-2055) et le livre (voir *Dictionn.*, t. IX, col. 1754-1772) il nous sera permis de ne plus entrer, à l'occasion des manuscrits, dans des détails techniques précédemment expliqués. Si, sous ce nom de *manuscrit*, il fallait entendre tous les signes graphiques que la main de l'homme a tracés, pareille entreprise dépasserait nos forces. Il ne nous serait pas possible de remonter à l'origine des civilisations, d'y rechercher les vestiges des monuments laissés par l'humanité, toujours désireuse de déposer l'expression de sa pensée sous forme de caractères écrits. Aucune matière, les plus compactes comme les plus fragiles, ne semble avoir échappé à l'inquiète curiosité qui porte l'esprit humain à transmettre le récit des choses qui le touchent. Le temps s'est chargé de mettre bon ordre à ce prurit narratif, mais il n'est pas plus arrivé à tout détruire que les générations n'ont réussi à tout sauvegarder. A mesure que nous nous enfonçons dans les périodes les plus lointaines, les monuments se font si rares qu'ils ne nous apparaissent plus qu'isolés à d'immenses intervalles dans le temps et dans l'espace. Les plus antiques témoins de ce qu'on ose à peine nommer des civilisations sont des manuscrits, matières minérales entaillées, rayées, griffées, offrant l'empreinte d'une pensée encore confuse, d'une langue encore hésitante et qui, cependant, tient à s'exprimer sur les parois des grottes rupestres comme sur l'épiderme d'un caillou, d'un cylindre. Les siècles s'écoulent et les métaux, la terre cuite ou la brique sont appelés à revêtir la dignité de manuscrits.

L'expérience aura appris sans trop tarder quels sont les corps les plus résistants, partant les plus avantageux pour recevoir les avis et les indications destinés à la postérité. Sous quelle forme ? Flavius Josèphe a recueilli l'écho d'une tradition ancienne d'après laquelle Seth, fils d'Adam, énonça sur une stèle de pierre certaines découvertes utiles, stèle qu'on conservait encore en Syrie. N'entreprenons pas de deviner le mystère de cet alphabet antédiluvien. Bornons-nous à rappeler cette première loi donnée aux Hébreux sur le mont Sinaï, laquelle était écrite sur des tables de pierre. Égyptiens et Assyriens ont couvert d'inscriptions hiéroglyphiques et cunéiformes des murailles entières et des briques sans nombre. Grecs et Romains ont multiplié les inscriptions dont le nombre et la superficie déconcertent le calcul. La pierre, le marbre, le bronze étaient alors employés de préférence pour la transcription des textes officiels, des actes administratifs; on en faisait couramment usage pour l'affichage de certains actes, la notification des édits du préteur, des fastes ou calendriers annuels, l'indication des calculs relatifs à l'astronomie, au comput, à l'agriculture, au cadastre, aux cérémonies religieuses. Le haut Moyen Age resta d'abord fidèle à ces pratiques; nous avons eu occasion de parler des chartes lapidaires (voir *Dictionn.*, t. III, col. 886-910) encore fréquentes dans la chancellerie byzantine et dans la chancellerie pontificale qui, elles-mêmes, y renoncent vers le XIIe-XIIIe siècle.

Le testament d'Auguste, à Ancyre, la chronique de Paros, à Oxford (*Arundelliana*) nous apprennent encore quelles vastes surfaces ne craignait pas d'aborder l'épigraphie officielle qui, non seulement, recourait à la pierre et au marbre, mais asservissait les métaux à sa destination. Des lois, des traités de paix, des sénatus-consultes, des discours officiels furent gravés sur le bronze, comme c'est le cas pour l'interdiction de la fête des bacchanales et pour les « tables » de Claude. A-t-on recouru à l'emploi du bronze pour fabriquer des livres? Quoi que dise Hyginus il semblerait permis d'en douter si nous n'avions donné l'exemple d'un livre gnostique en métal (voir *Dictionn.*, t. II, col. 514-525, fig. 1393-1400), mais il est vrai qu'il s'agit non de bronze mais de plomb.

Le plomb fut, en effet, une matière apte à recevoir l'écriture, grâce à sa ductilité. On s'en était avisé dès une lointaine antiquité puisque nous entendons Job se lamenter en ces termes [1] : « Ah, si mes paroles étaient consignées dans un livre avec un stylet de fer!... si elles étaient tracées sur les lames de plomb! » Le plomb est d'un maniement si aisé qu'on pouvait lui donner non seulement l'aspect d'un livre, mais celui d'un rouleau ou d'un phylactère. Au IIe siècle de notre ère, l'usage existait encore, dans un temple de Béotie, de donner lecture de sentences d'Hésiode tracées sur de longs rubans de plomb [2]. On sait aussi (voir *Dictionn.*, t. I, au mot ADJURATION) combien fréquemment les cochers du cirque et tous ceux qui se livraient à ces métiers décriés, employaient des feuilles de plomb pour attirer sur leur rival une malédiction qui le rendit impropre au succès; cette littérature nous est conservée par les *tabellae defixionum* (voir *Dictionn.*, t. X, au mot MALÉFICE, col. 1288-1292).

Les caractères isolés en bronze, découpés ou fendus et formant l'inscription d'un édifice public, comme celle de Nîmes restituée au XVIIIe siècle par Séguier, ne peuvent être mentionnés que pour mémoire.

L'or et l'argent n'ont servi qu'à titre exceptionnel pour des inscriptions; Mabillon a mentionné une ordonnance de Charlemagne gravée sur le cuivre, mais son authenticité est généralement contestée. D'une manière générale, les métaux ne nous ont pas transmis comme le marbre et la pierre les textes qui leur furent confiés et la raison est si facile à découvrir qu'il est à peine nécessaire de l'exposer. La valeur commerciale et la fusibilité du métal ont conspiré contre ces textes; la tentation était grande pour celui qui s'appropriait une table de bronze de la détourner de son ancien usage pour lui en donner un nouveau et nul ne s'avisait de transcrire une inscription avant d'envoyer le métal au creuset ou à la fonte.

La terre cuite remonte à une antiquité peut-être égale à l'emploi de la pierre et du métal. La stèle dont le patriarche Seth gratifiait ses contemporains était accompagnée, toujours au dire de Flavius Josèphe, d'un monument en briques revêtu également d'inscriptions. Si haut dans le passé qu'il faille faire remonter la terre cuite, c'est tout de même peut-être demander beaucoup que de remonter au fils d'Adam! Quoi qu'il en soit, nous savons que les Babyloniens consignaient sur des briques leurs calculs astronomiques. Les Assyriens ont fait usage de galettes et de rouleaux en terre sur lesquels, préalablement à la cuisson, ils traçaient des caractères gravés en creux à l'aide de moules en bois. Il est à peine nécessaire de rappeler que les Grecs firent, eux aussi, usage de la brique et, à plus forte raison, les Romains dont les produits portaient une estampille en relief ou en creux qui a déjà

[1] Job, XIX, 24. — [2] Pausanias, *Baeotica*, IX, 31.

attiré notre attention (voir *Dictionn.*, t. v, col. 534-546).

Du règne minéral nous passons maintenant au règne végétal et nous arrivons aux matières qui ont reçu plus communément l'écriture dans l'antiquité. Le bois a été employé à cet usage depuis plusieurs milliers d'années; c'est du moins ce qu'on peut inférer d'une planchette de sycomore provenant d'une pyramide de Memphis [1]. On s'explique sans peine que, du jour où le bois fut débité en planches ou en poutres, équarri, raboté, poli, l'idée soit venue d'utiliser cette matière dont la résistance peut, avec quelques soins, être très prolongée. Les tablettes de bois étaient connues des Hébreux au temps où fut rédigé le *Livre des Rois*, et des Grecs à l'époque homérique. Toutefois, ce furent les Romains qui marquèrent un progrès sensible en faisant entrer le bois dans la pratique journalière. Ils employaient le buis, l'if, l'érable et, de préférence, les bois durs, en particulier le *citrus*, qui est une sorte de cyprès venant d'Afrique. Les feuillets étaient disposés tantôt en forme de livre ou de portefeuille, tantôt en forme de diptyque ou de polyptyque, ou encore en forme de paravent. Ces feuillets étaient le plus souvent enduits d'une mince couche de cire sur laquelle on écrivait avec la pointe d'un style. Le bois est une substance ordinairement colorée, veinée, qui absorbe rapidement l'encre ou les corps gras, de sorte qu'après un seul usage sa surface est souillée ou du moins ternie et qu'on ne peut lui demander d'offrir longtemps une surface nette et lisible. La cire remédiait à cet inconvénient, mais si elle permettait un emploi prolongé c'était à condition d'un renouvellement périodique de cette cire. Le bois n'a donc jamais connu un usage bien général sinon recouvert de cire et alors il a servi aux correspondances, aux devoirs des écoles, aux comptes des commerçants, aux notes fugitives de ce que nous nommons un calepin. Einhard nous apprend que Charlemagne avait toujours, même la nuit, des tablettes de cire à portée de sa main. Les dames françaises portaient à leur ceinture, renfermées dans un étui, des « tables à escrire » et le musée des archives nationales conserve des tablettes de cire sur lesquelles on transcrivait les dépenses de l'hôtel du roi avant de les reporter sur le parchemin. Les tablettes conservées renferment une partie des recettes et des dépenses des années 1256-1257, sous saint Louis. Chaque feuillet était joint à d'autres par des charnières de façon à donner l'apparence d'un livre; la surface était enduite de cire noire de chaque côté et l'écriture tracée dans le sens le plus long, puis barrée aux articles vérifiés ou recopiés par les gens préposés aux comptes.

L'ivoire servait également; nous avons encore des exemples de diptyques liturgiques sur ivoire (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 1083); mais cette matière est plutôt rebelle à l'encre. Nous avons donné déjà un spécimen avec le diptyque de Gallienus (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 1406, fig. 3757).

Nous ne disons rien des *ostraka* ou tessons de poterie et des *tablai*, sortes d'étiquettes de bois, qui feront l'objet d'articles séparés, pas plus que nous ne parlons du prétendu papier d'écorce qui était tout simplement du papyrus. Ce qu'il faut remarquer encore c'est que si, étymologiquement, tout ce qui est écrit sur les matières que nous venons d'énumérer a droit au nom de *manuscrit*, en fait on les désigne sous les noms de monuments, d'épigraphie, etc.; et le mot *manuscrit* ne s'applique, suivant une règle admise par tous, qu'aux transcriptions exécutées sur le papyrus, le parchemin ou le papier, qu'il se présente sous la forme de livre ou sous celle de rouleau et de feuille volante. La distinction est-elle fondée ? Ce n'est pas à nous d'en juger, il nous suffit de nous y conformer.

II. Le papyrus et le parchemin. — Un récit d'une grâce inoubliable nous a appris comment une femme juive obligée d'abandonner son enfant et ne pouvant se résoudre à le voir périr, s'avisa de l'exposer sur les eaux du Nil, parmi les roseaux qui en couvraient les bords. Son calcul ou son pressentiment ne la trompèrent pas; le jeune enfant fut aperçu, secouru, sauvé et dut à cette circonstance un nom qu'il rendit fameux et parmi les plus révérés de l'humanité : Moïse, qui veut dire : sauvé des eaux. Ces roseaux, parmi lesquels il avait attendu la pitié de celle qui le sauva, étaient une plante aquatique poussant dru sur les rives marécageuses du fleuve et qu'on nommait *papyrus*. Aux temps lointains, ce roseau foisonnait en Égypte; de nos jours on ne le rencontre plus guère qu'en Nubie. Au temps d'Homère, on l'utilisait pour la fabrication des cordages des vaisseaux; Grecs et Romains lui donnèrent une destination plus relevée; ils l'achetaient en grande quantité aux Juifs qui, au dire de Strabon, s'adonnaient à la culture et à l'exploitation du papyrus, et l'expédiaient d'Alexandrie où nous savons que la juiverie était nombreuse et prospère. On cultivait aussi le papyrus sur les bords du lac de Tibériade, en Syrie, et dans les eaux de l'Euphrate, mais il est d'une qualité inférieure.

On n'a pas d'indication chronologique certaine sur l'époque où on commença à travailler les roseaux du Nil; il paraît probable que les Grecs ont connu et employé le papyrus dès le VIe ou le VIIe siècle avant notre ère; mais quand les Égyptiens ont-ils connu et utilisé eux-mêmes cette merveilleuse invention? Beaucoup plus tôt, sans doute, mais il est encore impossible de fixer une date ou de proposer un chiffre.

La préparation du papyrus était lente, laborieuse et délicate. Voici ce que nous en dit Pline, le naturaliste : « On prépare le papier en divisant à l'aiguille la tige du papyrus, grosse à peu près comme le bras, en feuillets très minces, mais aussi larges que possible. Le feuillet le meilleur est celui de l'intérieur de la hampe, et ainsi de suite dans l'ordre de la division... On façonne les différentes espèces sur une table humectée avec de l'eau du Nil; ce liquide trouble tient lieu de colle. D'abord, sur cette table inclinée, on colle des feuillets de toute la longueur du papyrus; seulement on les rogne à chaque extrémité; puis, on pose transversalement d'autres bandes, en forme de treillage. On les soumet à la presse; cela fait une feuille que l'on sèche au soleil. On joint entre elles les feuilles, mettant d'abord les meilleures, et ainsi de suite jusqu'aux plus mauvaises. La réunion de ces feuilles forme un *scapus*, main...

« Les inégalités du papyrus sont polies avec une dent ou un coquillage, sans quoi les caractères sont sujets à s'effacer; poli, il est plus luisant, mais ne prend pas l'encre aussi bien. Après l'avoir collé avec de la colle de farine ou de la mie de pain bouillie, de façon à avoir le moins de bandes sèches interposées et à le rendre plus doux que la toile de lin même, on l'amincit avec le maillet, on met une nouvelle couche de colle, on efface les plis qui se sont formés, et on le bat de nouveau avec le maillet.

On obtenait ainsi des *chartae* dont les principaux inconvénients étaient d'être onéreuses et fragiles. La production intense du papyrus en Égypte ne suffisait pas à la demande; c'était dès lors une matière d'agiotage et il arriva, sous Tibère, que le prix exorbitant du papyrus faillit soulever des émeutes à Rome. La situation alla d'ailleurs en s'aggravant de siècle en siècle par suite de la situation économique

[1] S. Birch, *Eclaircissements sur le cercueil du roi memphite Mycerinus, traduits de l'anglais et accompagnés de notes par Ch. Lenormant*, in-4°, Paris, 1839.

déplorable de l'Égypte qui, à partir du IVe siècle, vit se succéder les bouleversements. L'administration et les particuliers faisaient usage du papyrus aussi bien pendant toute l'antiquité que sous l'empire ; on ne peut être surpris dès lors que l'Égypte, obligée de pourvoir aux besoins de l'empire, n'y pût suffire. Il ne faut pas songer à calculer la production possible pendant des siècles lorsqu'on sait que cette matière, fragile entre toutes, ne peut plus être représentée que par d'insignifiants débris. Longtemps on a conservé quelques chartes qui avaient, tant bien que mal, traversé le Moyen Age à l'abri d'un trésor de monastère. Mabillon n'a eu guère à étudier que les exemplaires conservés à Saint-Denis; un siècle plus tard, les fouilles d'Herculanum rendirent environ trois mille papyrus et, depuis lors, le nombre n'a cessé de s'accroître. Chaque grand musée tient à honneur de posséder et d'accroître une collection de papyrus et des savants se sont illustrés à en donner la lecture et l'explication; mais c'est là un aspect du sujet que nous n'avons pas à aborder ici.

La vogue du papyrus déclina rapidement après la conquête de ce pays par les Arabes, conquête qui rendait la culture, la préparation et l'exportation à peu près impossibles. On se mit alors à le cultiver en Sicile, mais avec des procédés et une expérience qui laissaient trop sentir leur infériorité. Au XIe siècle, il n'en était plus question. En Gaule, le papyrus était encore abondant au VIe siècle; mais au VIIIe siècle, il était devenu rare et presque introuvable. La chancellerie carolingienne ne se faisait pas scrupule de s'emparer de papyrus mérovingiens, de les gratter, de les couper ou de les coudre ensemble afin de transcrire de nouveaux actes royaux. Il y a donc eu des papyrus palimpsestes bien que la délicatesse de la matière semblât interdire la possibilité d'un grattage; mais la nécessité rend ingénieux.

Après nous être occupé de la matière subjective dans le règne minéral et dans le règne végétal, nous arrivons, avec le parchemin, au règne animal. Quand le papyrus ne suffit plus ou manqua tout à fait, il y avait longtemps déjà qu'on avait trouvé un moyen de s'en passer. A la suite d'un conflit survenu entre l'Égypte et le roi de Pergame, en Asie Mineure, les sujets d'Eumène (197 av. J.-C.) se voyant privés de papyrus s'avisèrent, plutôt que de ne pas écrire, de préparer la peau des animaux. Ainsi fut utilisée une matière nouvelle qui prit, d'après son origine, le nom de *pergamenon*, et fit une concurrence redoutable au papyrus sur lequel elle avait une véritable supériorité. Par sa solidité, par sa souplesse, par sa préparation plus rapide et moins onéreuse, le parchemin s'imposa dès qu'il parut, mais il n'élimina le papyrus qu'après une rivalité de plusieurs siècles et lorsque l'Égypte cessa d'approvisionner le marché. Le parchemin devint, pour la période du Moyen Age, ce que le papyrus avait été pour la période antique, ce qu'est devenu le papier pour l'époque moderne. Mais la routine est si puissante que, nonobstant tous les avantages qu'on lui reconnaissait, le parchemin ne réussit à détrôner le papyrus qu'après plusieurs siècles. Les premiers essais de fabrication tentés par les Romains avaient donné des résultats médiocres; on n'avait obtenu que du parchemin jaune sale assez déplaisant à la vue. La préparation des peaux consistait en un nettoyage au rasoir ou au canif pour dépouiller le cuir de toutes les parties molles et charnues ou graisseuses; cela fait, on employait la pierre ponce afin d'égaliser et d'amincir et, finalement, l'agate pour polir. On s'avisa de blanchir, puis l'idée vint de donner au parchemin des teintes pourprées et azurées. On eut ainsi une matière à la fois splendide et onctueuse, mais néanmoins ce ne fut pas avant le IIIe siècle de notre ère qu'on confectionna des manuscrits sur parchemin en forme de livres. La peau qui servait à la fabrication du parchemin était ordinairement la peau de mouton; toutefois l'épiderme était éliminé pour réserver la pellicule plus douce qui se trouve entre la chair et l'épiderme. Le veau servait à faire un parchemin de luxe plus fin et plus blanc, qui a gardé le nom de vélin; enfin, la dépouille des agneaux mort-nés fut également utilisée. On doit, vraisemblablement, ranger au nombre des contes, les récits de bibliothécaires qui prétendaient reconnaître dans tel ou tel volume la peau humaine et, même, la peau féminine. Ces fantaisies macabres sont certainement exceptionnelles, à supposer qu'elles soient certaines et, même dans ce dernier cas, elles sont invérifiables. La préparation du parchemin réclamait des ouvriers spéciaux dont le souvenir s'est conservé dans telle « rue des parcheminiers » dont il ne reste plus guère aujourd'hui que l'emplacement ou même seulement le souvenir.

Les monastères, où l'étude des lettres et le soin de l'accroissement de la bibliothèque imposaient la nécessité de se procurer du parchemin, possédaient parfois une parcheminerie à eux, notamment Cluny, au XIIe siècle. L'université de Paris ne voulut pas être tributaire des fabrications monastiques; elle eut ses établissements à elle, très achalandés et très prospères. La foire du Landit (voir ce nom) était un des grands marchés où se rendaient en foule industriels, commerçants, professeurs et étudiants. Le parchemin au Moyen Age n'avait plus les qualités du parchemin antique. Celui-ci, mieux battu, n'offrait guère de rugosités, était exempt de fibres et de rayures; surtout on y eût cherché bien inutilement les fentes et les trous qui séparent les feuillets de date postérieure. Par contre, l'extrême ténuité du parchemin antique le rendait parfois transparent et la morsure acide de certaines encres découpait des ajours fâcheux. A partir du XIIIe siècle, la fabrication réalisa de sérieux progrès, surtout dans le Nord de la France où les résultats furent heureux par l'application sur la peau d'un enduit minéral.

Quand le papyrus manqua, on connut la disette du parchemin dont le prix exorbitant découragea les bourses modestes, ce qui entraîna de regrettables conséquences. Devant l'impossibilité d'acquérir le parchemin trop coûteux, on prit le parti de s'en procurer au moyen de grattages et de lavages, ce qui nous a valu les palimpsestes. La pratique était ancienne puisque Trébatius, un ami de Cicéron, n'hésitait pas à se procurer à ce prix le parchemin qui lui était nécessaire et Cicéron le félicitait de son industrieuse parcimonie. Ce procédé prit un développement regrettable lorsque certains monastères se résignèrent au sacrifice de textes anciens qui leur paraissaient moins utiles que d'autres textes qu'ils voulaient se procurer; on vit alors une hécatombe d'auteurs classiques exécutée au profit de textes canoniques, pénitentiaires ou patristiques. Jules Michelet que sa passion sectaire inspire voit dans ces lavages et ces grattages une sorte de conspiration ourdie pour amener la disparition des chefs-d'œuvre classiques. Il n'en est rien. Si des textes classiques furent recouverts par des textes ecclésiastiques, on peut citer des cas où les textes scripturaires ont été effacés pour faire place à des textes classiques. Heureusement, la maladresse des exécutants ne venait pas à bout d'abolir le texte condamné à disparaître; celui-ci n'a été parfois que dissimulé, voilé en quelque sorte et on a réussi, au moyen de réactifs chimiques à faire revivre et à lire ce qui semblait condamné et perdu pour toujours. Angelo Mai (voir ce nom) a dû en grande partie sa réputation à l'adresse et au bonheur qui lui ont permis de restituer à la littérature classique le *De re publica* de Cicéron et quelques pièces d'égale valeur.

Le papier devait avoir son tour, qui vint vers la fin du Moyen Age. On a fait remonter son origine aux Chinois, aux Japonais et aux Arabes qui firent longtemps le service de commis voyageurs entre ces civilisations lointaines et celles de l'Occident. Tout cela est possible, mais, en ce qui concerne le papier, on n'en rencontre nulle part la présence en Occident avant le xe siècle. Le premier qu'on y employa provenait des papeteries grecques et avait été fabriqué avec de la ouate battue, encollée ou polie avec une dent d'agate *(charta bombycina)*. Les pèlerins de nos contrées qui se rendaient en Terre sainte, avaient sans doute observé la culture du coton dans le voisinage de Jéricho, mais ils ignoraient le parti qu'ils en eussent pu tirer. En Italie, on signale quelques diplômes de rois normands de Sicile écrits sur papier de coton, mais il fallut, moins de cinquante ans après, reporter ces titres sur parchemin. En France, on signale, en 1189, l'existence d'un moulin à papier fonctionnant sur l'Hérault, au diocèse de Lodève, et peut-être faut-il renoncer au papier de coton battu, encollé et poli, car l'examen microscopique le plus attentif qui a été fait des débris existants a permis de reconnaître la présence du chanvre et du lin à la place du coton pur. La conséquence à tirer de là serait donc que tous les papiers anciens sont de fil ou de chiffe.

Le papier de chiffe ou de linge est signalé pour la première fois par Pierre le Vénérable, abbé de Cluny [1], vers 1125, ensuite vient la charte de l'évêque de Lodève en 1189 [2]. Les plus anciens échantillons connus sont la minute de l'interrogatoire des Templiers, en 1309, et la lettre du sire de Joinville au roi Louis X (1315). Ce sont là des dates certaines et, assurément, plus dignes d'attention que les récits qui prétendent invoquer des faits impossibles à contrôler. C'est ainsi qu'on a fait état d'un prétendu traité conclu, en 1168, entre les rois de Castille et d'Aragon et déposé aux archives de Barcelone. Or ce traité existe bien, mais à l'état de transcription, sur un registre qui a environ deux cents ans de moins, et le plus ancien document sur papier que renferme le dépôt de Barcelone est un autre registre de chancellerie remontant à l'an 1237 [3]. Ce serait là, en tout cas, un exemple bien postérieur aux faits constatés en France.

Les manuscrits nous ont conservé les textes sous deux formes : le rouleau, *volumen*, et le livre carré, *codex*. L'usage des rouleaux était très fréquent dans les premiers siècles de notre ère, nous le voyons figuré sur nombre de fresques et de bas-reliefs; au contraire, avec l'âge des mosaïques, le livre est employé de préférence. Les hexaples d'Origène étaient transcrits sur des rouleaux, le Christ représenté à l'abside de Sainte-Pudentienne tient un livre ouvert; les sarcophages nous font voir le Sauveur donnant la Loi généralement écrite sur un rouleau et une fois quatre petits livres carrés symbolisent les évangiles. Un *volumen* se déroulait peu à peu et le texte s'y trouvait disposé sur des colonnes étroites appelées *pagina;* à mesure qu'on avançait dans la lecture, on roulait la partie ainsi lue sur une vergette, de sorte que, la lecture du *volumen* entier terminée, il fallait le dérouler de nouveau sous peine d'être obligé de commencer par la fin.

Au Moyen Age on prit l'habitude d'écrire à longues lignes; toutefois on peut dire que ce procédé était devenu exceptionnel. Sans doute, les Juifs continuaient à écrire la *Thora* sur des rouleaux et les chrétiens ont fait usage de ce qu'on nomme « rouleaux des morts », mais, à partir du IIIe siècle de notre ère, l'usage du *codex* fut définitivement admis. Les plus anciens *codices* ont été composés, semble-t-il, de planchettes superposées et retenues les unes avec les autres par un fil, leur usage pour transcrire des comptes remonte au moins à l'époque de Cicéron; ce n'est qu'à partir du IIe siècle de notre ère qu'on adapte ce procédé à la transcription des textes littéraires. En général, ces *codices* se composaient de feuillets de parchemin; parfois on eut recours au papyrus.

Pour écrire sur les tablettes recouvertes de cire, on faisait usage du style, consistant en un morceau d'or, d'ivoire ou de métal, pointu à une extrémité, arrondi ou aplati de l'autre, ce qui permettait d'écrire et d'effacer avec le même instrument. Pour le papyrus, il fallait recourir à l'emploi du calame ou roseau, taillé comme nos plumes d'oie. Le calame fut de bonne heure remplacé par les plumes d'oiseaux : oie, corbeau; on dit que les anciens firent usage de plumes de métal, mais cela dut être toujours exceptionnel [4].

Lorsqu'il s'agissait d'encres de couleur ou de titres et d'initiales de chapitres on se servait parfois du pinceau, mais son rôle a toujours dû être si restreint qu'il appartient plutôt au matériel de l'enlumineur qu'à celui du copiste. (Voir *Dictionn.*, t. II, col. 1579-1582, au mot CALAME; t. V, col. 39-42, voir ENCRE.)

III. LES VOLUMES ET LES LIVRES. — Le travail que nous avons consacré aux bibliothèques (voir *Dictionn.*, t. II, col. 842-904) nous dispense de revenir ici sur ce sujet et de parler des bibliothèques antiques. Il est probable que jusqu'au IVe siècle de notre ère on y eût cherché en vain des écrits chrétiens. Ceux-ci étaient conservés pour les fidèles et nous savons que, pendant la persécution de Dioclétien, on les rechercha dans leurs domiciles afin de les détruire, ce qui fut exécuté méthodiquement et impitoyablement. Ce furent surtout les livres saints et les livres liturgiques qu'on poursuivit avec le plus d'acharnement; les autres furent-ils plus épargnés? On n'en sait rien; il peut se faire qu'on ait pu les soustraire plus facilement aux policiers qui devaient être assez embarrassés pour se prononcer sur la saisie d'un exemplaire de l'*Octavius* ou de l'*Apologia* de Justin ou sur un traité de Tertullien. On pourrait être tenté de croire que leur embarras durait peu et, pour faire preuve de zèle, ils condamnaient tout, supprimaient tout; ainsi s'expliquerait, dans une certaine mesure, comment ces écrits nous sont parvenus à si peu d'exemplaires. La bibliothèque d'Alexandrie avait été plus accueillante aux livres chrétiens, mais ce n'est qu'un : peut-être; et nous savons quelle fut sa destinée (voir *Dictionn.*, t. I, col. 1175-1177, 1181-1182; t. IV, col. 2562-2566).

A Rome le goût des livres naquit assez tard, mais se répandit vite et, bientôt, devint général. Tous les patriciens voulurent en avoir, sinon pour s'y instruire du moins pour s'en vanter. César, devenu dictateur, charge Varron de réunir les éléments de deux grandes bibliothèques, l'une grecque, l'autre latine, et ce projet est réalisé par Auguste. Asinius Pollion rassemble, par les ordres de ce prince, la première bibliothèque publique qu'ait eue Rome; ensuite on voit se former successivement la bibliothèque Octavienne et la bibliothèque Palatine, celle-ci comprenant une section grecque et une section latine. Les successeurs d'Auguste suivent son exemple : Tibère, Vespasien, Trajan, Domitien lui-même. Sous Constantin, grâce à ces efforts, Rome comptait vingt-neuf bibliothèques publiques.

Et il faut compter aussi les bibliothèques particulières. Tout riche Romain s'estime obligé de posséder des casiers remplis de *volumina*. Pline le Jeune parle

[1] *Bibliotheca Cluniacensis*, col. 1070; il précise un papier provenant : *ex rasuris veterum pannorum.* — [2] *Gallia christiana*, t. VI, col. 540. — [3] Cf. *Apunter paleographicos para uso de los alumnos de la Escuela especial del notariado*, Barcelone, 1880, sect. XIV, p. 61, par F. de Bofarull. — [4] Wattenbach, *Das Schriftwesen in Mittelalter*, 1875, p. 108.

maintes fois dans ses lettres de livres achetés par lui; les fouilles de Pompéi et d'Herculanum ont rendu des rouleaux en cendres. C'était tout ce qui pouvait arriver à des papyrus. Malgré sa fragilité, cette matière était d'un prix élevé, et parfois elle manquait. Lorsque le papyrus arrivait à Rome, certains *librarii* peu scrupuleux lui faisaient subir un fâcheux traitement; ils trichaient sur la qualité, joignant à des feuilles belles et sans tache d'autres bien inférieures; beaucoup se permettaient même de revêtir les unes et les autres d'une couche épaisse de résine, laquelle rend aujourd'hui à peu près impossible le déroulement des volumes latins trouvés à Herculanum. Les papyrus en langue grecque, écrits en Orient, n'ont pas subi cet apprêt.

La hauteur de la feuille de papyrus déterminait la hauteur du rouleau; le plus grand était appelé *macrocolle* et mesurait parfois un pied romain en hauteur; il était réservé pour les ouvrages de luxe et pour les diplômes impériaux. On trouva cependant que ce format ne suffisait pas et il fut doublé; en effet, certaines bulles pontificales mesurent jusqu'à deux pieds. Mais c'étaient des documents d'apparat; on réservait aux ouvrages littéraires un format plus maniable et, suivant une pratique qui s'est conservée jusqu'à nous, le format des livres était d'autant plus réduit que le contenu en était plus léger. La pensée de transcrire des poésies amoureuses et des plaintes élégiaques dans le format in-folio, n'eût pas semblé aux anciens plus disproportionnée qu'à nous-mêmes. Le papyrus, suivant sa finesse, portait des noms différents, mais tout cela ne paraît pas avoir duré beaucoup plus que les étiquettes de notre papier à lettres.

La première feuille de chaque main de papyrus portait le nom du fabricant et cette inscription s'appelait *protocole;* les Arabes, devenus maîtres de l'Égypte, maintinrent cet usage; une bulle de 876 pour l'abbaye de Tournus porte le nom du fabricant en caractères arabes. Un édit de Justinien interdit aux notaires publics de faire disparaître cette inscription dans le papyrus employé par eux. Vers la fin de l'empire, la fabrication du papyrus s'exerçait sous la surveillance directe du pouvoir central représenté par le *comes sacrarum largitionum*.

Le *volumen* n'avait pas besoin d'être déroulé pour reconnaître son contenu; il suffisait pour cela de l'attirer un peu du casier dans lequel il était couché; on pouvait alors lire le nom de l'auteur, le titre de l'ouvrage et la section comprise dans ce *volumen* sur une étiquette collée au *verso* de la feuille.

La longueur d'un *volumen* n'était pas réglée par une loi ou par l'usage; en réalité elle l'était par la nécessité d'avoir un rouleau facilement maniable et, pour cela, assez mince. Presque toujours le texte était disposé par colonnes; rarement on écrivait dans le sens de la hauteur du papyrus, *transverso calamo*.

Un rouleau trouvé à Thèbes mesurait 43 m. 40; cette longueur est excessive et a dû être rarement employée, car un tel rouleau est presque intransportable. On a supposé que, pour les ouvrages littéraires, on adoptait une longueur voisine de 12 mètres. Il en résulta une conséquence imprévue, du moins chez les auteurs latins qui s'habituèrent à diviser leurs ouvrages par parties égales ou presque égales, parties qui formaient chacune un *volumen* auquel on donna le nom de *liber*. Ces habitudes paraissent dater de la période alexandrine. Dès le temps de Cicéron cette coutume est bien établie à Rome. Varron s'y conforme et bien d'autres; on peut citer les *Tusculanes* de Cicéron, les *Géorgiques* de Virgile, l'*Art d'aimer* d'Ovide, la *Géographie* de Strabon, l'*Histoire naturelle* de Pline, les *Stratagèmes* de Frontin. Cette règle facilita la proportion, mais peut-être aux dépens de la vigueur lorsque les écrivains se crurent obligés de délayer sur une douzaine de mètres la matière qui pouvait tout au plus en occuper une huitaine ou même moins. Ce qui fut acquis pour durer jusqu'à nous, ce fut la division par livres, mais les auteurs ne s'astreignirent pas rigoureusement à leur donner une égale dimension; on peut citer à titre de preuves les poésies de Claudien, de Prudence, de Paulin de Périgueux, les traités exégétiques d'Origène et de saint Jérôme. Cette irrégularité provient de l'usage de plus en plus répandu du *codex*, du livre carré.

Pour évaluer la longueur d'un ouvrage on en comptait les lignes *(stichoi)* d'où est venu le mot *stichométrie*, et ce terme servit pour la prose comme pour la poésie. On a calculé de façon approximative que la longueur maximum des ouvrages des prosateurs était de 5 000 lignes, d'où trois formats : au-dessous de 2 300, petit et moyen format; de 2 700 à 4 000, grand format; de 4 000 à 5 000, très grand format. Ces règles de stichométrie persistèrent et furent appliquées à des ouvrages composés à une époque ancienne. Dans la plupart des bibles, on lit à la fin de chaque livre le nombre des lignes qui le composent; mais ces indications sont traditionnelles et ne tenant pas compte de l'envahissement des abréviations. Plus tard, en plein Moyen Age, des règles analogues s'introduiront dans les études de notaires et dans les greffes; aujourd'hui encore la loi règle minutieusement le nombre des syllabes qui doivent composer chaque ligne dans une copie authentique d'acte.

Vers la fin du Ier siècle s'introduit l'usage du *codex*, qui est essentiellement un livre, composé de feuillets de papyrus ou de parchemin pliés et assemblés par cahiers. Cette nouveauté parut ingénieuse et Martial s'extasie, dans des épigrammes, de cet usage, à plusieurs reprises; il mentionne des ouvrages *in membranis* voulant désigner par là sans doute des *codices*. Nous voyons, chez Isidore de Séville, le mot *codex* désigner plusieurs *libri*, le contenu de plusieurs *volumina;* les Grecs se servaient du mot *teuchos*, et c'est de là qu'est venu *penta-teuque*, réunion de cinq livres.

Dès le temps de saint Jérôme, c'est-à-dire vers la fin du IVe siècle, le mot *volumen* a perdu son sens originaire et désigne un manuscrit de forme quelconque. Sidoine Apollinaire, parlant de l'*Odyssée*, se contente de dire *Smyrnae volumen*.

Le livre carré, *codex quadratus*, qu'on nomme aussi *membrana*, n'est pas toujours confectionné en parchemin; on sait qu'il y a eu des *codices* en papyrus et quelques-uns, des derniers temps de l'empire, nous ont été conservés, notamment le Josèphe de l'Ambrosienne, le saint Hilaire de Vienne, le saint Augustin de la Bibliothèque nationale à Paris, les homélies de saint Avit conservées en partie à Paris, en partie à Genève. Dans le livre carré, on écrit de chaque côté du feuillet, et ces feuillets sont réunis par cahiers, *quaterniones*, se composant de quatre feuillets; toutefois dans les *codices* en papyrus, à chaque *quaternio* est joint un double feuillet de parchemin qui le soutient et qui le protège. Chez les Grecs, à la place de *quaternio* on fait usage du mot *tetradion*. Quand le cahier comprenait cinq feuilles au lieu de quatre, on parlait de *quinquenniones*, et le feuillet double s'appelait *diploma*. Différents usages ont été suivis pour la confection des cahiers : ou bien on les assemblait et on les cousait avant d'écrire, ou bien le cahier n'était relié qu'après avoir été utilisé. Un usage qui s'est conservé dans nos livres modernes est celui de numéroter chaque *quaternio* par un chiffre I, II, III, etc. Jusqu'au XVIIe et au XVIIIe siècle, les imprimeurs commençaient à la fin d'un cahier les premières lettres du premier mot du *quaternio* suivant.

Les anciens ne paraissent pas avoir connu le numé-

rotage par feuillets; les renvois se faisaient par les premiers mots du passage à consulter. Certaines inscriptions mentionnent telle page déterminée d'un livre de comptes; il ne s'ensuit pas que ces livres fussent paginés, on pouvait se contenter de signaler la page ou le feuillet.

Le format des *codices* est assez clairement indiqué par l'adjectif *quadratus* qui sert à les désigner. Dans les manuscrits très anciens, chaque page est divisée en trois ou quatre colonnes, le *codex Alexandrinus* du IVe siècle en compte trois; le *Virgile* du Vatican est écrit à longues lignes; au Moyen Age, on pratique généralement la transcription sur deux colonnes.

Nous parlerons des tablettes de cire quand l'ordre alphabétique amènera ce mot.

Le Moyen Age a conservé toutes les habitudes de l'antiquité; il a eu des rouleaux, des livres carrés, des tablettes de cire: mais, vers la fin de l'empire, le succès du livre carré semble assuré désormais. C'était là un de ces progrès que plusieurs se refusent à reconnaître, ce qui ne prouve autre chose que leur inaptitude à comprendre les exigences et les nécessités de l'époque où ils vivent. Le livre, comme l'imprimerie, n'ont eu qu'à paraître pour que leur avenir fût assuré.

Une fois encore, dans ce travail, nous avons exposé tout ce qu'il était utile de dire à propos de l'écriture (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 1930-2055). L'antiquité grecque et romaine a fait usage de plusieurs types d'écriture : la capitale, l'onciale, la cursive. La capitale est celle qui reproduit les caractères suivant les modèles que nous donnent tant d'inscriptions, chaque lettre bien proportionnée, tracée séparément, excluant toute fantaisie. Un des plus beaux exemples de cette écriture nous est conservé dans le manuscrit du Virgile du Vatican que nous étudierons à part. Cette écriture, est-il besoin de le dire, était dispendieuse et peu rapide, exigeait une place considérable, ce qui donnait au livre des dimensions excessives; en outre, elle réclamait un copiste consommé dans son art et capable, à l'aide de la réglure, de tracer des caractères toujours égaux et semblables. C'est pourquoi, de bonne heure, on modifia cet alphabet trop solennel et on adopta un type d'une exécution plus rapide où les angles font place à des courbes plus ou moins infléchies, ce qu'on nomma l'onciale, du mot *uncia* qui désigne la douzième partie du pied. Dès le temps de saint Jérôme on attribue le nom d'onciale à une écriture dérivée de la capitale et n'en différant que par la forme des lettres A, D, E, G, M, Q, T, V. On a proposé de faire remonter l'onciale au IIe siècle, ce qui est tout de même peut-être un peu tôt; le manuscrit de Tite-Live de Paris, du Ve siècle, nous montre un alphabet dont presque toutes les lettres appartiennent à l'écriture onciale. Toutefois celle-ci n'a été d'un usage courant qu'à l'époque barbare, mais on sait que rien n'est plus difficile à dater qu'un manuscrit en écriture onciale.

A ces écritures majestueuses et dont la lecture nous impose l'opération préliminaire d'épeler, les Romains et les Grecs préfèrent dans la pratique l'écriture cursive où plusieurs lettres sont liées entre elles, en sorte que la main du scribe peut les tracer d'un seul jet. A Herculanum des manuscrits entiers étaient écrits en cursive et c'est le cas pour les tablettes de cire publiées par Mommsen. C'est encore une cursive, mais moins lâchée, plus soignée, qui est désignée sous le nom de cursive romaine, ou écriture curiale; on en fait usage pour les diplômes impériaux du IIIe siècle, diplômes dont le déchiffrement n'a été tenté que de nos jours, et dont la Bibliothèque nationale possède plusieurs exemplaires. Cette cursive, très curieuse à étudier au point de vue paléographique, l'est moins pour les manuscrits, car jusqu'à une époque avancée du Moyen Age, elle a été peu employée par les copistes pour la transcription de traités étendus, pour la transcription de volumes de luxe.

Les *volumina* et les *codices* ne comportaient guère, lorsqu'ils étaient écrits sur papyrus qu'une très légère décoration compatible avec la fragilité de la matière; nous en avons donné quelques exemples en couleur à propos d'un exemplaire illustré du chronographe (voir *Dictionn.*, t. III, pl. h. texte, col. 1546-1553). On cite des rouleaux de portraits avec les légendes; l'une de ces iconographies était l'œuvre de Cornelius Népos; de même, nous savons que Varron avait orné ses *Hebdomades* de portraits dus à une artiste grecque, Lala de Cyzique; Pline cite un traité des simples, adressé à Néron, avec figures représentant les plantes décrites. Sur les papyrus l'écriture était régulière et soignée; il fallait prendre la précaution d'enduire le *volumen* d'huile de cèdre afin d'éloigner les insectes. On prenait la même précaution pour le parchemin.

Pour les *codices* on pouvait aborder une ornementation plus compliquée et on ne s'en privait pas. Quoique les monuments de cette catégorie antérieurs à Constantin aient tous péri, on sait qu'ils recevaient une décoration fort luxueuse. Lorsqu'un feuillet de parchemin avait été suffisamment gratté, égalisé et poli, il offrait une blancheur tellement éclatante qu'on s'avisa de passer au safran une de ses faces et même, semble-t-il, plus tard, les deux faces. Le safran conduisit au pourpre, réputé la plus belle couleur de l'antiquité, peut-être parce qu'elle était la plus coûteuse. La mode des manuscrits « pourprés » se conserva longtemps en Orient comme en Occident, au moins jusqu'à l'époque de la renaissance carolingienne inclusivement. L'effet devait être assez riche à l'origine; mais aujourd'hui, le pourpre est tourné au violet foncé et cette dernière teinte est d'autant plus accusée qu'on avance davantage dans le Moyen Age.

Sur le vélin pourpré, l'encre noire eût été peu lisible; on fit parfois usage du cinabre et, plus souvent, de l'or et de l'argent. L'écriture en or paraît avoir été connue des Grecs, mais c'était un luxe inaccessible à bien des ambitions sous peine de s'endetter pour longtemps. Quand on s'avisa d'un tel luxe pour les livres liturgiques, il ne manqua pas de Pères de l'Église pour jeter les hauts cris, saint Jérôme entre autres [1]. Les manuscrits des épîtres et des évangiles provoquèrent un luxe qu'on pourrait trouver excessif s'il n'y fallait voir un hommage rendu au Christ et si cette piété un peu fastueuse ne nous avait valu des monuments mémorables tels que l'évangéliaire de Sinope, celui de Rossano, les fragments de la Genèse conservés à Vienne, le *codex argenteus* d'Ulphilas, aujourd'hui à Upsal, l'évangéliaire de Bérat (d'Albanie) et quelques autres dont nous avons déjà eu l'occasion de parler.

La recette exacte pour la préparation des encres métalliques dont faisaient usage les anciens ne nous est pas connue. L'écriture d'argent s'est presque toujours altérée et a passé au noir; l'écriture d'or elle-même s'est ternie et a pris une teinte rougeâtre.

Les anciens faisaient encore usage de l'encre de cinabre et s'en servaient pour les titres des ouvrages et des chapitres, et parfois pour les premières lignes de chaque traité. Quelques-uns des manuscrits les plus anciens, les *Tite-Live* de Vienne et de Paris, le *Virgile* de Florence, sont ainsi disposés, et de là les mots *rubrica*, *rubricare*, pour désigner les titres d'un ouvrage et l'action de tracer, de disposer ces mêmes titres. L'encre rouge, composée cette fois non plus de cinabre mais de pourpre, fut réservée à Constantinople pour la signature des empereurs, qui écrivaient aussi ou faisaient écrire le mot *legimus* au bas des actes qui portaient leur nom. Cette formule se

[1] *Praefatio in Job*, *P. L.*, t. XXVIII, col. 1083.

lit notamment au bas de la lettre d'un empereur byzantin à Pépin le Bref; on la retrouve encore sur un diplôme de Charles le Chauve de l'an 846. Cette encre sacrée, *sacrum incaustum*, était confiée à la garde d'un officier spécial; plus tard on l'appela *cinnabaris* quand la pourpre devenue rare eut été remplacée par le cinabre.

L'écriture antique, capitale et onciale, ne comportait guère l'emploi d'abréviations; c'est plus tard qu'on y eut recours et on aboutit parfois à des transcriptions à peu près indéchiffrables.

Le parchemin pourpré, l'écriture chrysographique ne suffisant à l'ostentation du luxe, on eut recours à la miniature. Nous énumérerons ici quelques-uns des plus célèbres manuscrits, d'autres ont déjà été étudiés dans le *Dictionnaire :* la *Genèse* de Vienne (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 927-935), le *Dioscoride* de Vienne (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 1039-1044), l'*Iliade* de l'Ambrosienne et le *Virgile* du Vatican, dont nous allons parler. Ce ne sont pas les seuls, mais les miniatures dont ils sont ornés nous amènent à rappeler que les artistes se sont souvent inspirés de l'art ancien, ou même ont simplement copié des modèles plus anciens. En étudiant, à l'occasion de Joseph (voir ce mot) des mosaïques de Venise, nous avons vu qu'elles s'inspirent des miniatures antiques; il y a eu ainsi une longue transmission séculaire de types et de scènes qui nous permet de remonter à l'art antique avec plus ou moins d'altérations; ainsi les anciens exemplaires de Térence dérivent de peintures anciennes, celles de la *Psychomachia* de Prudence et du Dioscoride également; enfin le *Ménologe* de Basile et plusieurs autres sur lesquels nous reviendrons.

IV. Le *Virgile* du Vatican. — Ce manuscrit est un des plus célèbres qui existent au monde. Il est écrit en lettres capitales et partage cette particularité avec six autres qui contiennent, en totalité ou en partie, le texte de Virgile. Si on tient compte de certaines particularités alphabétiques, il est possible de les répartir en trois groupes qui sont respectivement : A. *Palatinus, Romanus;* B. *Dionysianus, Sangallensis;* C. *Vaticanus* (celui-ci), *Mediceus* et *Veronensis.* Les caractères généraux sont les mêmes et cela rend fort difficile l'entreprise de les différencier et de les dater. Un premier aspect de cette question demande à être abordé ici. On a pensé trouver une solution en recourant à l'épigraphie qui offre une analogie apparente avec des textes transcrits en lettres capitales. Il faut reconnaître que les inscriptions n'ont rien ou presque rien à nous apprendre sur ce point parce que les moyens matériels du copiste et du lapicide diffèrent par trop; la plume ou le style ne peut donner des résultats comparables à ceux que produit le ciseau; ainsi l'alphabet des manuscrits et celui des inscriptions se sont développés isolément. Même si on admet entre eux un certain parallélisme, il ne peut guère porter que sur les sigles et non sur les lettres. La même forme a persisté dans les inscriptions pendant des siècles et les alphabets les plus divers s'y sont coudoyés à la même époque. J.-B. de Rossi reconnaissait à la seule inspection des caractères les inscriptions sorties des ateliers à Rome et les distinguait de celles de Porto et les unes et les autres de celles d'Ostie. Cet exemple montre quel peu de fonds il faut faire sur les comparaisons épigraphiques.

Autre déception. Les deux manuscrits du groupe A offrent une certaine conformité de caractères avec ceux des graffites de Pompéi et des papyrus d'Herculanum. Mais dans ce groupe, celui qui est désigné sous le nom de *Romanus* (Vatic. *3867*) a été écrit à une époque où la langue latine était très corrompue et son enluminure invite à le faire contemporain de la renaissance carolingienne. Dans le groupe B, le *Dionysianus* (Vatic. *3256*) que Pertz faisait remonter au siècle d'Auguste doit prendre rang parmi les plus tardifs. Reste le groupe C dont les représentants ne peuvent pas prendre date avant le IVe siècle.

Conclusion provisoire : celle de Niebuhr, celle de Mommsen, celle de Zangemeister et Wattembach, celle de M. Pierre de Nolhac : les hypothèses les plus précises qu'on a émises sur la date des manuscrits en capitales n'ont guère plus de valeur les unes que les autres et ne reposent pas sur des observations certaines [1].

Le manuscrit *Vatic. lat. 3225* se compose de 75 feuillets en parchemin mesurant 295 mill. en largeur, sur 318 à 320 mill. en hauteur. Le texte est illustré de cinquante miniatures dont les dimensions varient; quelques espaces sont demeurés en blanc. Il ne comprend qu'une partie de l'œuvre de Virgile et la mutilation est très ancienne, car le fol. I et le fol. LXXV portent les traces de frottement d'un long usage. En beaucoup d'endroits, le parchemin a été fortifié et remplacé par du parchemin moderne; presque tous les feuillets ont été montés sur onglets, précaution qui paraît avoir été prise à un moment où presque tous les feuillets devaient être séparés les uns des autres. Cependant quelques-uns sont encore unis et ont servi pour guider et contrôler la restitution hypothétique du manuscrit. Il s'est conservé un cahier de feuillets adhérents composé ainsi : XXXIX-XLII, XL-XLI, et un autre : LX-LXIII, LXI-LXII. Dans son état actuel, le groupement est arbitraire et ne peut servir à retrouver le groupement primitif.

Le manuscrit a été rogné à la marge supérieure et peut-être aux autres marges. Il portait des titres courants sur les rectos et ces titres étaient de première main; ainsi, au fol. XXXV on peut restituer : LIB IIII. Il n'y a plus, en revanche, aucune indication de quaternions. Au bas du recto du fol. XL, on lit cette précieuse indication « 100 fol. » en écriture minuscule du XIIIe siècle; donc, à cette date, le manuscrit n'avait pas encore eu à subir toutes ses mutilations.

La page normale, sans miniature et sans blanc, contient 21 vers. Chaque page est réglée à la pointe sèche à raison de 21 lignes distantes les unes des autres de 7 millimètres. Cette réglure fut tracée d'abord; ensuite on limita la marge droite et la gauche par des lignes verticales. Ces lignes servent à circonscrire le cadre de la peinture, quand il y en a sur la page. La réglure est si légère qu'on l'aperçoit à peine de l'autre côté de la page. Il est à remarquer que ces traits ne servaient pas à l'enlumineur lorsqu'il avait à tracer des lignes horizontales dans une miniature; le fond une fois posé les faisait disparaître entièrement. Le fol. XXIII est réglé, quoiqu'il n'ait reçu aucune écriture et qu'il ne porte qu'une grande miniature au recto.

L'encre n'est pas uniforme, brune au recto, pâlie au verso et parfois (fol. XXXVII) plusieurs encres sur la même page. En plusieurs endroits l'encre a rongé le parchemin qui semble découpé à jour. Le vermillon apparaît trois fois, au début des livres. Quoique certaines pages soient écrites avec plus ou moins de soin ou avec une plume ou une encre différente, l'écriture permet d'affirmer qu'il n'y a eu qu'un seul copiste; la division qui est établie en trois parties repose uniquement sur les peintures.

Le caractère employé pour le *Vatic. lat. 3225* offre une certaine lourdeur imputable, peut-être, à l'école

[1] Pour tout ce paragraphe, cf. P. de Nolhac, *Le Virgile du Vatican et ses peintures*, dans *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale et autres bibliothèques*, 1897, t. XXXV, part. 2, p. 683-791.

à laquelle appartenait le copiste. Toutefois, celui-ci ne s'interdisait pas de faire usage, sur une même page, d'un double alphabet, peut-être avec le souci d'imiter l'alphabet du manuscrit qu'il avait devant les yeux, ce qui lui était d'autant plus facile qu'il ne s'éloignait pas sensiblement de celui de son temps; mais certaines lettres, dont la forme s'était déjà modifiée dans l'usage courant, se rencontraient par moments sous sa plume et dénotent la différence des temps. L'écrivain fait un usage assez fréquent des lettres conjointes; il y en a parfois jusqu'à cinq dans la même page. Elles servent à resserrer l'écriture et le copiste les emploie seulement à la fin du vers, quand le mot qui le termine menace d'empiéter sur la marge.

Trois signes abréviatifs seulement sont de première main; c'est : le point, la virgule, le trait horizontal. Les deux premiers s'emploient aussi bien dans le corps qu'à la fin du vers; le troisième n'est usité qu'à la fin et sert uniquement à représenter la lettre M. Ce trait horizontal, extrêmement léger et terminé quelquefois par un petit crochet, ne se trouve jamais placé au-dessus de la voyelle qui précède M; il prend place immédiatement à la suite, à la hauteur de la ligne supérieure, et quand la voyelle s'arrête à la marge il est toujours hors de la marge. On lit fréquemment MAGNV$\bar{}$; SORORE$\bar{}$ et parfois M final est rejeté en marge, surtout dans la combinaison VM.

On trouve Q suivi d'un point pour signifier QVE: parfois le point à la valeur de VS qu'il remplace dans les datifs et ablatifs pluriels. La virgule est placée à la hauteur du milieu des lettres, son emploi est rare; parfois elle sert, comme le point, à figurer le groupe VS.

Le manuscrit fait usage de ponctuation et seulement sous forme de points, ceux-ci étant disposés de trois manières : en haut, en bas, au milieu de la hauteur des lettres. Aucun espace blanc ne lui paraît réservé. Généralement, le point en haut indique la ponctuation la plus forte et le point au milieu équivaut à notre virgule. Mais il n'y a pas de règle certaine et suivie. La plupart des points ont été placés après coup, lors d'une révision contemporaine du manuscrit; mais le fait le plus remarquable c'est qu'il y a une ponctuation certainement posée par le copiste lui-même, à mesure qu'il écrivait son texte. Un signe critique extrêmement léger placé dans la marge de gauche à la hauteur de l'interligne se rencontre à profusion; il est de première main ou du moins de première époque et signale le début et la fin du discours; il joue donc le rôle de nos guillemets.

Un certain nombre d'additions et de corrections peuvent être rapportées à une époque contemporaine de la copie du manuscrit. Cette première révision fut fort attentive et on doit lui attribuer la plupart des vers omis par le copiste et qu'on retrouve dans les marges du haut et du bas et dans l'interligne.

Dans la suite des siècles, le *Vaticanus* a subi un nombre considérable de revisions, toutes partielles et ne portant, dans l'état actuel du manuscrit, que sur une page ou sur quelques pages isolées. La plus ancienne seule, qui pourrait remonter au ve ou au vi^{e} siècle, la plus importante, paraît avoir eu pour but de compléter, dans l'ensemble du manuscrit, la première révision. Les corrections se sont succédé jusqu'au xve siècle.

S'il faut conclure maintenant, avec M. P. de Nolhac, des observations qui précèdent et dont nous n'avons présenté qu'un résumé, à l'âge du manuscrit, nous nous bornerons à rappeler quelques faits bien peu certains. Au point de vue philologique, l'examen qu'a fait Ribbeck des fautes des divers copistes de Virgile ne l'a amené à aucune conclusion pour l'époque de corruption de la langue à laquelle on peut rattacher celle du *Vaticanus*. Les peintures, comme on le verra, ne nous renseigneront pas davantage. Le caractère de l'écriture, le double alphabet qui y apparaît et qui tend à faire penser à une imitation d'écriture plus ancienne, enfin la présence d'une ponctuation de première époque, voilà autant d'indices qui portent à rapprocher de nous la date du manuscrit. D'autre part, il paraît vraisemblable : 1° que le *Vaticanus* soit antérieur au *Mediceus*, un de ses correcteurs ayant une écriture à peu près identique à celle du copiste de *Mediceus;* 2° que le *Vaticanus* ne soit pas du iiie siècle, comme les bénédictins l'avaient supposé, mais sensiblement postérieur.

Si on veut serrer les conséquences de ces deux faits, en les supposant établis, on arrivera à admettre que le manuscrit peut être du ive ou du ve siècle. Comme le ve siècle est rempli par les invasions des barbares et les ravages de l'Italie, il semble plus naturel qu'un ouvrage d'aussi longue haleine que notre Virgile, orné de grandes peintures presque à chaque feuillet, n'ait pas été entrepris et mené à bien en ces temps troublés. On sera donc incliné à l'opinion qui le porte au ive siècle. Mais rien ne s'oppose absolument, il convient de le reconnaître, à le reporter au vi^{e} siècle, époque où furent copiés, on le sait, beaucoup d'auteurs anciens. Quelle que soit la date préférée, on sera d'accord pour voir dans le *Virgile* du Vatican un manuscrit digne de la plus minutieuse étude et un des livres les plus vénérables que l'antiquité nous ait laissés [1].

Nous arrivons à l'étude des peintures du *Vaticanus*. Avant d'aller plus loin, il est utile de rappeler la confusion établie couramment entre le *Vatic. lat. 3225* et un autre manuscrit de Virgile, également conservé à la Vaticane sous le numéro *3867*, désigné sous le nom de *Romanus* et qu'on prend souvent pour celui dont nous parlons ici. Le portrait de Virgile, la scène de la grotte abritant Énée et Didon et d'autres morceaux connus appartiennent au *Romanus*. Cela dit, nous n'avons pas à entrer dans l'histoire des reproductions partielles ou totales du *Vaticanus* depuis le xvie siècle jusqu'à nos jours [2]; c'est des peintures elles-mêmes que nous avons à nous occuper seulement parce que celles-ci nous font toucher à l'art de l'enluminure de la manière la plus précise.

Les peintures du Virgile sont, nous l'avons dit, au nombre de cinquante, soit neuf pour ce qui reste des *Géorgiques* et quarante et une pour l'*Énéide*. Ces peintures n'offrent pas toutes les mêmes dimensions. Six d'entre elles remplissent une page entière dont deux ont servi de frontispice à un livre, ce qui était probablement la disposition adoptée pour chaque livre. De moindres miniatures, plus nombreuses, occupent le haut des pages, ou bien encore le milieu ou le bas, à la façon de nos vignettes insérées dans le texte.

Les encadrements, carrés dans les miniatures à pleine page, rectangulaires dans les autres, sont formés ordinairement par trois bandes de couleur, dont la première et la troisième sont posées côte à côte. La bande intérieure est noire, la bande extérieure est rouge, c'est la plus large et elle mesure de 5 à 6 millimètres. La bande intermédiaire n'est qu'un mince filet de blanc placé sur le rouge à la limite du noir et qui s'épanouit en fleuron aux quatre angles. Sur le filet rouge sont posées, à la suite les unes des autres, de larges plaques d'or ordinairement en forme de losanges réguliers [3]. On trouve deux autres exemples d'encadrement. Le premier est un grand cadre plus haut que large, occupant toute la première page du

[1] P. de Nolhac, *op. cit.*, p. 704. — [2] Voir P. de Nolhac, *op. cit.*, p. 705-710. — [3] Ces losanges paraissent tracés avec un instrument spécial, à moins qu'ils ne soient les morceaux découpés d'une feuille d'or extrêmement fine.

manuscrit actuel et formant six petits tableaux rectangulaires contenant chacun un sujet distinct. Le second est fourni par conjecture; on trouve au dernier folio du livre VI de l'*Énéide* l'empreinte d'un encadrement circulaire qui occupait le milieu d'une page disparue et dont le sujet servait de frontispice au livre VII. Ce frontispice d'un genre spécial paraît indiquer, dès l'antiquité, une division de l'*Énéide* en deux parties.

Les peintures sont conservées de façon très inégale. Plusieurs, qui se trouvent sur des feuillets mutilés, sont en partie perdues. Parmi celles qui sont entières, celles des quatre premiers livres de l'*Énéide*, qui sont de valeur inférieure, sont en bon état, et celles des livres suivants gardent encore quelque fraîcheur; celles des *Géorgiques*, au contraire, les mieux exécutées, ont souffert bien davantage. Cette perte d'une partie des peintures tient au procédé de l'exécution. Elles sont faites à la gouache, par teintes successives; les teintes légères ont tenu; d'autres, trop épaisses ou se trouvant sur des fonds moins susceptibles de les conserver, sont tombées par plaques sous le frottement, emportant quelquefois le fond sur lequel elles avaient été placées. Ces peintures, diversement écaillées, permettent de se rendre compte de la manière dont on les a exécutées. Aucune trace de dessin primitif ne se retrouve sur ces fonds.

L'auteur de ces peintures paraît ignorer la perspective linéaire; s'il a un certain sentiment de la perspective aérienne, c'est par des moyens tout à fait artificiels qu'il essaye d'en rendre les effets, et c'est à des variations de fonds qu'il a recours. Au lieu de préparer un fond uniforme remplissant tout le cadre, comme il l'a fait, par exemple, pour certaines scènes des Enfers où le fond entier est violet, il divise d'ordinaire son cadre en plusieurs bandes horizontales [1]. Le fond du premier plan, destiné à représenter le sol, est vert, jaune pâle ou gris cendré. Vers le milieu du tableau, une bande rose correspond souvent au second plan ou à la partie du ciel immédiatement au-dessus de l'horizon. Le haut est ordinairement occupé par une bande bleue ou verte représentant le ciel.

Après cette préparation du fond, le peintre aborde son sujet. Il n'exécute pas d'abord les personnages du premier plan; il commence par faire les plans les plus éloignés, le paysage, les constructions, etc. Si les personnages doivent se trouver devant une muraille, devant un temple, il peint d'abord entièrement sa muraille en rougeâtre ou en bleu, les colonnes du temple en blanc, etc. Sans doute, il attendra pour dessiner au pinceau les intervalles des pierres, les cannelures des colonnes, que les objets du premier plan soient peints à leur tour; mais, en réalité, ceux-ci se trouveront sur une double couche de couleurs différentes, et, s'il y a des détails de ces objets qui réclament une surcharge spéciale, celle-ci se trouvera posée sur une triple couche. Il est évident que cette manière de peindre n'excluait pas la disposition préalable des sujets; en peignant son temple, par exemple, le peintre savait bien qu'il y aurait sur le devant des personnages qui cacheraient une partie des colonnes. Mais l'expérience devait avoir appris la nécessité de peindre le plus possible par larges couches et par grands coups de pinceau.

Les couleurs posées sur de petites surfaces avaient moins de légèreté et, par suite, de solidité. C'est ce que prouve, entre autres choses, l'état de mutilation de la peinture 37 : des parties assez importantes des vêtements y sont restées, parce que les vêtements se font d'ordinaire à coups de pinceau un peu larges; il ne reste absolument rien des têtes, à cause de la minutie avec laquelle elles avaient été exécutées. Il y a, du reste, des fonds sur lesquels les couleurs tiennent plus ou moins bien. Celles qui laissent le plus facilement tomber les couches qu'on leur a superposées semblent être le violet et le blanc. Sur les fonds plus remplis de gouache, la peinture en s'écaillant laisse assez souvent à nu le parchemin.

Les fonds donnent fréquemment leur propre couleur aux objets de peu d'importance qu'on y a placés. Les rochers ou les murailles, par exemple, prennent facilement la teinte rose ou verte du fond; il arrive même qu'ils changent de couleur avec lui et que, verts dans le bas, il se trouvent devenus roses dans le haut. Les objets qui n'ont point de couleur particulière sont alors dessinés simplement avec le pinceau chargé, trempé dans un ton plus fort que celui du fond. Pour les personnages, au contraire, ce fait ne se produit jamais; les chairs et les vêtements ont toujours des couleurs complètement différentes des teintes pâles des fonds. Il n'y a que les ombres dans le Enfers qui soient peintes en grisaille, l'absence de couleur spéciale servant à indiquer que ce ne sont pas des corps matériels.

Ces procédés et cet emploi des fonds sont à peu près communs à toutes les peintures du manuscrit. Mais, à regarder de plus près, M. Pierre de Nolhac a été amené à reconnaître trois peintres qui y ont successivement travaillé. L'un a illustré les deux livres conservés des *Géorgiques* (peint. 1-9); l'autre, le début de l'*Énéide* jusqu'après IV, 583 (peint. 10-25); le troisième le reste de l'*Énéide* (peint. 26-50).

L'illustration des *Géorgiques* est d'une grande délicatesse : le nu particulièrement y est traité avec beaucoup de finesse; les animaux sont rendus avec une vérité frappante; les compositions ont de la vie et de la grâce. En quittant ces peintures, qui ont par malheur souffert du temps plus que les autres, on n'arrive pas sans une surprise désagréable à celles de l'*Énéide*. Elles portent les traces d'une véritable précipitation. On a travaillé trop vite, ce qui se montre même aux encadrements; non seulement le filet blanc y a complètement disparu, mais encore la bande rouge, tracée sans suivre une ligne régulière, festonne des deux côtés et l'encadrement noir est mis sur le rouge au hasard du pinceau; l'or lui-même est jeté en désordre. La même rapidité se manifeste dans les sujets. L'artiste semble avoir les procédés de la fresque plutôt que ceux de la miniature : il peint largement et emploie presque toujours les tons purs; c'est même pour cela que ses compositions sont mieux conservées que celles du reste du manuscrit : généralement d'exécution moins épaisse, elles se prêtaient moins à l'écaillement. Mais elles ne font de l'effet que vues de loin. Le nu, si remarquable dans les premières peintures, est très mauvais dans les secondes, les draperies sont lourdes, beaucoup de peintures ont un fond bleuâtre uniforme; toute perspective aérienne ou linéaire est absente. La grossièreté est surtout sensible dans les visages; ils n'ont aucune expression, aucune vie; on devine les traits plutôt qu'on ne les voit, et les têtes sont beaucoup trop fortes pour les corps. L'existence d'une seconde main ayant décoré cette partie du manuscrit paraît à tous égards suffisamment établie.

Dès qu'on arrive aux peintures des fol. XL et suivants, par exemple devant la scène si expressive du fol. XLI, où les femmes entourent le bûcher de Didon mourante, on est frappé d'un changement remarquable. Les visages sont encore maladroitement traités, et n'ont pas la finesse de ceux qu'on a trouvés dans les *Géorgiques;* mais ils révèlent un peintre bien plus maître de son art que le barbouilleur des pages précé-

[1] Les compositions de l'*Iliade* de l'Ambrosienne n'ont pas de fond, sauf en deux représentations de paysage avec fond de ciel violet.

dentes. Les scènes de plein air sont plus sur un fond uniforme; on retrouve des bandes différentes, et l'artiste témoigne de son observation de la nature par le ciel rose de ses horizons et par ses derniers plans de mer, où le vert intense rappelle bien les lointains calmes de la Méditerranée. Précisément à l'endroit du manuscrit où les peintures changent ainsi de caractère, recommence la régularité dans les encadrements et le filet blanc y reparaît pour ne les plus quitter. Il n'est pas douteux qu'on ne soit en présence d'une troisième main, bien distincte des deux autres, qui a illustré à elle seule toute la seconde moitié du manuscrit tel que nous le possédons.

La présence de trois peintres appliqués à l'illustration d'un même manuscrit, à la même époque et appartenant à la même école, paraît hors de question. Chacun d'eux diffère de ses camarades autant par le talent que par l'usage des procédés techniques, ils se distinguent les uns des autres, le premier par son habileté, le deuxième par sa maladresse, le troisième par un faire qui le place entre ses deux compagnons. Appartenant à la même école la seule distinction entre eux vient de la différence de talent et du soin avec lequel ils s'acquittent de leur tâche.

De même que l'épigraphie ne peut guère aider à dater le *Vaticanus* au point de vue de l'écriture, de même les fresques et les mosaïques n'aident pas à cette même recherche au point de vue de la miniature, et cela pour le même motif, la technique trop différente. On pourrait être tenté de comparer le *Virgile* du Vatican à l'*Iliade* de l'Ambrosienne dont les peintures, mal conservées, offrent une certaine analogie avec celles du *Virgile*, mais très inférieures au point de vue technique; mais cette comparaison n'apprendrait guère car la même incertitude plane sur les deux manuscrits qu'on peut placer, sous toutes réserves, entre le IVe et le VIe siècle.

Quoi qu'il en soit, le *Virgile* est le plus notable exemple de décoration des livres antiques arrivés jusqu'à nous. C'est une illustration entièrement inspirée de l'antiquité classique et où l'influence barbare ne se fait sentir nulle part. Le fait de l'existence d'un manuscrit classique illustré est, par lui-même, intéressant, à plus forte raison un manuscrit de Virgile. L'art de la miniature existait dans l'antiquité et quelques textes en témoignent; il faut y joindre un passage de Martial sur un portrait de Virgile lui-même, placé en tête d'un exemplaire de ses œuvres [1] :

Quam brevis immensum cepit membrana Maronem :
Ipsius vultus prima tabella gerit.

Le *Vaticanus*, à l'état complet, s'ouvrait-il par un portrait de Virgile? Nous ne savons, mais le *Romanus* a conservé cette tradition et le portrait du poète assis s'y trouve jusqu'à trois fois, en tête et dans le cours des *Bucoliques* [2].

Les vêtements ordinaires sont la tunique ou l'*exomis*, le *paludamentum*, la toge ou le *pallium*, pour les hommes, la *palla* pour les femmes. Des laticlaves de couleur violacée, imitant la pourpre, ornent souvent les dalmatiques. Aucun exemple de vêtements barbares: par contre un vêtement troyen, ou réputé tel : tunique à longues manches (*chiridota*), braies de diverses couleurs descendant jusqu'à la chaussure et serrées de cordons, coiffure en forme de mitre. Sur ce point, l'illustration du *Vaticanus* se trouve d'accord avec les peintres des catacombes dans la représentation de Daniel, des trois Hébreux et des Mages (voir *Dictionn.*, à ces mots). Le même costume se retrouve pour les auxiliaires germains et les Daces captifs figurés sur la colonne Trajane, et pour les Marcomans sur la colonne Antonine [3].

Les peintures des *Géorgiques* méritent, malgré leur état de mutilation, d'être classées parmi les meilleurs restes de l'art de la peinture dans l'antiquité. La grâce et la fraîcheur des compositions, l'excellente manière de traiter le nu, le dessin juste et libre des visages témoignent, sinon d'un maître de premier ordre, au moins d'un peintre vraiment habile et qui n'a pas entièrement perdu les secrets de son art. On a déjà mentionné son habileté pour peindre les animaux. Le combat des taureaux est particulièrement digne d'être signalé et rapproché des meilleurs morceaux antiques par exemple de la mosaïque de la villa Hadriana qui représente le combat d'un taureau et d'un lion; c'est la même hardiesse de mouvement, la même sûreté de dessin. La finesse des touches est telle que, sans les deux arbres maladroitement mis pour préciser le lieu de la scène, on se croirait en présence d'un chef-d'œuvre de la miniature moderne. Tous ces caractères mettent une distance de temps considérable, et qu'avant M. Pierre de Nolhac on n'a jamais assez remarquée entre le *Vaticanus* et le *Romanus*. La barbarie, dans le second manuscrit se révèle surtout par la gauche disposition des groupes et le petit nombre des personnages, par l'absence des fonds de paysage, enfin par le manque total de modèle et l'impuissance à dessiner les visages autrement que de face ou de profil. Le miniaturiste du *Romanus* s'inspire évidemment d'une œuvre de l'âge classique, mais de fort loin et en la défigurant entièrement; ceux du *Vaticanus* au contraire, et particulièrement l'artiste qui traite les *Géorgiques*, sont encore maîtres des procédés antiques.

D'autres observations ajoutent du prix au *Vaticanus*. Ses illustrateurs ont le souci de rendre avec exactitude la pensée du poète, de ne rien donner à la fantaisie, de ne rien ajouter ni retrancher d'essentiel aux détails fournis par le texte. Le scrupule avec lequel ils remplissent leur rôle d'interprètes et la discrétion avec laquelle ils savent s'y borner témoignent, pour leurs compositions, d'une époque où Virgile était encore parfaitement compris et intelligemment respecté. La fidélité des peintres à suivre le texte n'est pas moins méritoire, on ne peut signaler que de rares exceptions comme le Laocoon représenté nu au lieu d'être vêtu (peint. 13), comme le changement du lieu de la scène (peint. 41).

Plus d'une fois l'exactitude à rendre les moindres détails du texte donne à certaines parties des scènes la valeur de véritables scolies. En résumé, l'ensemble de ces peintures, dans l'état primitif du manuscrit, constituait un magnifique commentaire figuré de Virgile, et depuis lors, ni au Moyen Age ni à la Renaissance, quel qu'ait été le culte dont on ait entouré la mémoire du poète, aucune interprétation picturale plus complète n'a été tentée par un artiste [4].

Dans l'ameublement, rien ne s'écarte des usages des premiers siècles de l'empire. Les intérieurs sont très rares dans le *Vaticanus*, mais ils donnent bien l'idée des chambres étroites des maisons romaines. Le siège de Vénus et celui de Didon se retrouvent dans les peintures pompéiennes. Le lit sur lequel Didon se donne la mort a pour montant un dauphin allongé, la tête en bas et nous avons déjà rencontré et signalé ce type sur des sarcophages chrétiens des IVe

[1] Martial, *Epigramm.*, XIV, 186. — [2] Voir le Virgile en mosaïque trouvé à Sousse, en 1896, dans *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1896, p. 580, pl. en regard. — [3] Dans le *Vaticanus* Énée ne porte jamais le vêtement attribué à ses compatriotes, probablement parce qu'il était considéré par les Romains comme une marque de mœurs efféminées qu'on ne pouvait imputer au chef de la race romaine. — [4] P. de Nolhac, *op. cit.*, p. 705-721.

et ve siècles, et sur la cassette d'ivoire de Brescia (le lit sur lequel est couchée la fille de Jaïre). C'était là un motif très ancien puisqu'on l'a rencontré à Pompéi sur des objets en bronze; on ne peut donc tirer de ce type de fabrication l'indice d'une date.

L'art nautique n'est pas beaucoup plus instructif. En plusieurs circonstances on voit des vaisseaux munis de l'*aplustrum*, la *camera*, le *cheniscus*, tels qu'on les voit sur les médailles de Lépide, sur la colonne Trajane, etc. Les armes et les costumes de guerre sont de la meilleure époque et il n'y a guère de différence entre les soldats d'Énée et de Turnus dans l'*Énéide* et les légionnaires qui composaient les armées de Trajan et d'Antonin.

Les cérémonies religieuses sont fréquentes et l'illustration s'attache à les représenter toutes, même les moins importantes. On ne compte pas moins de cinq sacrifices représentés et les feuillets manquants devaient en offrir d'autres encore. Les sacrifices diffèrent, mais l'exactitude des détails y est toujours rigoureusement observée: rien n'y manque, ni le *popa*, ni le *camillus*, ni les victimes enguirlandées de feuillages et d'*infulae*, la bandette rouge aux flancs. Les dieux et les personnages mythologiques sont figurés avec les attributs que leur donne l'art de la meilleure époque. Le soin et l'exactitude des représentations divines fournissent évidemment des indications non négligeables sur l'âge de nos miniatures. Elles doivent appartenir à une époque où les sacrifices étaient encore des cérémonies publiques et tenaient dans la vie des citoyens une place importante, où les images des dieux et les types mythologiques étaient devant les yeux et dans la pensée de tous et se retrouvaient tout naturellement sous le pinceau des artistes.

Mabillon et ses contemporains opinaient en faveur d'une haute antiquité et se prononçaient pour les premières années du IIIe siècle, ce qui est trop demander. Sans doute, à s'en tenir aux miniatures seules, il serait permis de se prononcer pour le Ier siècle, dont nous aurions une copie. Resterait à fournir la preuve que nous avons des copies et non des originaux. Toutefois, nous aurions peine à admettre et, pour tout dire, nous n'arriverions pas à croire que des artistes païens du VIe siècle aient conçu cet ensemble d'illustration et l'aient exécuté ayant su n'y mêler pas un seul trait de la barbarie alors triomphante et des mœurs nouvelles.

On s'attendait à trouver les miniatures insérées dans le texte. Or, sur cinquante peintures conservées, cinq seulement sont encadrées par des fers au-dessus et au-dessous, onze sont en haut ou en bas de page suivant un texte sans aucun intervalle. Dans tous les autres cas, la peinture occupe le haut d'une page, et la page qui précède se termine par un blanc plus ou moins large. Pourquoi ne l'a-t-on pas évité ? D'autant qu'il y a tel blanc assez large pour avoir pu recevoir une peinture sans qu'il fût nécessaire de la renvoyer, ainsi qu'on l'a fait, à la page suivante. Comment se fait-il que le peintre n'ait jamais songé à loger la miniature dans ce bas de page où elle venait à sa place ? En admettant qu'il ait indiqué au copiste le vers exact au-dessous duquel il voulait placer une peinture, pourquoi n'aurait-il pas consenti à la transcription de quelques vers de plus, afin d'éviter ce blanc disgracieux ? Les explications proposées sont assez peu convaincantes. Ce qui paraît certain c'est que l'illustration a été exécutée avant la transcription en mesurant à celle-ci très largement la place que le copiste, fidèle à ses habitudes, aimait à ménager, en sorte qu'il n'a pu, ni su, ni voulu espacer son texte de façon à couvrir les blancs qu'on lui abandonnait (fig. 7607).

Ce n'est pas le moindre intérêt du *Vaticanus* que de nous permettre de prendre une idée exacte de ce qu'était la librairie et l'art des manuscrits vers la fin de l'Empire romain, en même temps que de nous aider à retrouver un de ces exemplaires de grand luxe que les curieux admiraient dans la boutique d'un libraire ou dans la boutique d'un riche patricien. Nous ne pouvons songer à cette place à entreprendre la restitution du manuscrit primitif, mais il est permis de croire que la mutilation très ancienne a porté sur un exemplaire des œuvres *complètes* de Virgile, lequel aurait donné un ensemble de 420 feuillets et de 245 peintures, c'est-à-dire une œuvre artistique considérable, tellement considérable qu'on ne conçoit pas qu'elle eût été entreprise et poursuivie au seuil des âges barbares. Si la transcription peut être retardée jusqu'au IVe ou même au VIe siècle, l'illustration ne peut être reportée au delà de la premiere de ces dates.

Nous donnerons enfin la description d'une peinture, qui se voit au feuillet VII recto, et qui représente le vieillard de Corycus, dont il est question dans les *Géorgiques*, IV, 125 sq. Coricus est assis sur une pierre à gauche les doigts levés et, en face de lui, Virgile debout, en *exomis* bleue. Entre eux deux serviteurs sont tournés vers le vieillard et recueillent des fleurs dans des corbeilles. Dans le fond, une maison champêtre, dans le ciel une étoile. On ne peut qu'être frappé de l'analogie de cette composition avec les adorations des Mages (voir ce mot) quoique rien n'indique que le peintre ait songé à cette scène du Nouveau Testament, mais l'intérêt du rapprochement se trouve dans ce que le sujet classique traité ici est tout à fait exempt d'influence barbare qu'on retrouve dans les scènes des mages.

Bibliographie. — En 1677, le cardinal Camillo Massimi fait graver sur cuivre les peintures du *Vaticanus* par Pietro Santi Bartoli, de Lucques, qui paraît avoir fait diverses séries de croquis, aujourd'hui en Angleterre, cf. *Palaeographical society*, pl. CXVI, notice; Michaelis, dans *Archaeolog. Zeitung*, 1875, p. 67. — En 1708, J.-K. Schott annonce dans le *Journal des savans*, p. 217, le projet de faire reproduire le *Vaticanus* dans une réunion de monuments antiques destinés à illustrer les œuvres de Virgile; ce projet n'eut pas de suite; cf. J.-A. Fabricius, *Biblioth. lat., supplem.*, édit. Hamb., t. I, § 12, p. 297.

P. Virgilii Maronis opera quae supersunt, ex antiquo codice Vaticano ad priscam imaginum formam incisa a Petro Sancte Bartoli, in bibliotheca Camilli cardinalis Maximi diu servata et demum, permissu marchionis Camilli Maximi, typorum impressione pandita. Anno MDCCXXV, in-folio (les planches ne sont pas numérotées). Sur ces planches, cf. P. de Nolhac, dans *Notices et extraits*, t. XXXV, part. 2, p. 706.

Antiquissimi Virgiliani codicis fragmenta et picturae ex bibliotheca Vaticana ad priscas imaginum formas a Petro Sancte Bartholi incisae. Romae ex chalcographie R. C. A. apud pedem marmoreum A. S. CIC. ICCCXLI. Ce titre est encadré dans le même frontispice que celui de 1725. In-fol. de XXII-225 pages, publié par les soins de Bottari. Sur cette édition, cf. P. de Nolhac, *op. cit.*, p. 706-707.

P. Virgilii Maronis Bucolica Georgica Aeneis ex codice Mediceo Laurentiano descripta, ab Antonio Ambrogi Florentino, S. J., italico versu reddita... et antiquissimis codicis Vaticani picturis pluribusque aliis veterum monumentis aere incisis... illustrata, 3 vol. in-fol., Romae, 1763-1764-1765. Toute l'illustration servit de nouveau dans *Antiquissimi Virgiliani codicis bibliothecae Vaticanae picturae a Petro Sancte Bartoli aere incisae. Accedunt ex insignoribus pinacothecis picturae aliae veteres, gemmae et anaglypha quibus celebriora Virgilii loca illustrantur*, in-4°,



7607. VIRGILE DU VATICAN. *(Vatic. lat. 3225)*

Romae, 1776 et en 1782, autre édition. Sur ces entreprises, cf. P. de Nolhac, *op. cit.*, p. 707-708. Les planches de Bartoli sont publiées en réduction dans la *Galerie mythologique* de Millin, Paris, 1811, pl. CLXXV *bis* sq.; et dans *Nouv. gal. myth.* de Creuzer-Guignaut, 1841, n. 861-866, pl. CCLII sq.

Tabulae chronologicae Jo. Dominici Musantii, S. J., Romae, 1750, pl. XL.

Storia delle arti del disegno, di Giov. Winckelman, Roma, 1783, t. II, p. 409.

Séroux d'Agincourt, *Histoire de l'art depuis sa décadence au IVe siècle*, t. I, Peinture, pl. XXI-XXV; t. III, p. 30.

Ang. Maï, *Homeri Iliados picturae antiquae ex codice Mediolanensi bibliothecae Ambrosianae*, in-4°, Romae, 1835, 51 pl.; *Virgilii picturae antiquae ex codicibus Vaticanis*, in-4°, Romae, 1835, 67 pl.; cf. P. de Nolhac, *op. cit.*, p. 709.

P. de Nolhac, *Les peintures des manuscrits de Virgile*, dans *Mélanges d'archéol. et d'hist.*, 1884, t. IV; *Petites notes d'art italien : Raphaël et le Virgile du Vatican*, in-8°, Paris, 1887; *Le Virgile du Vatican et ses peintures*, dans *Notices et extraits de la Biblioth. nation. et autres biblioth.*, t. XXXV (1897), IIe partie, p. 683-791; *Codices Vaticani selecti phototypice expressi jussu Leonis PP. XIII, consilio et opera curatorum bibliothecae vaticanae*, Vol. I; *Fragmenta et picturae Vergiliana codicis Vaticani 3225*, in-fol., Romae, 1899; A. Venturi, *Storia dell' arte italiana*, in-8°, Milano, 1901, t. I, p. 138, 139, 140, fig. 127, 128, 129, p. 304, 311-328, 359.

V. La miniature et l'écriture. — Nos plus anciens manuscrits grecs ornés de peintures ne datent que du IXe siècle de l'ère chrétienne; or c'est l'époque précise à laquelle s'arrêtent nos recherches archéologiques. Il semble donc que ce sujet va se trouver en dehors de nos études, mais avant de prononcer cette exclusion contre une catégorie importante de manuscrits il faut se rappeler que, lorsqu'on rencontre dans ces volumes quelque représentation qui rappelle la manière des anciens, il est utile de savoir comment la transmission s'est opérée. On n'ose pas en faire honneur à une tradition d'école et on hésite à n'y voir que le hasard heureux d'une rencontre entre un modèle de bonne époque et un artiste encore habile ou du moins adroit et intelligent. Mais ces rencontres sont si rares qu'on pourrait les tenir pour négligeables, puisqu'un examen attentif portant sur quinze cents manuscrits grecs plus ou moins ornés que possède la Bibliothèque nationale n'a apporté qu'une demi-douzaine environ de ces rencontres.

Mais il y a copie et il y a réminiscence. Au-dessus de l'influence directe il y a les souvenirs vagues qui conservent un reflet du passé, qui suggèrent une adaptation ou une transposition évidemment inspirée d'une peinture ancienne. C'est le cas lorsque le miniaturiste du IXe siècle ou depuis représente les personnages de l'Écriture sous d'amples draperies de ton clair uni, vêtement inconnu à ses contemporains et aux Juifs de la Bible, mais habituel aux philosophes de la Grèce et aux patriciens de Rome. Cette tradition à laquelle sont demeurés fidèles de nos jours Ingres et Flandrin, qui donnent au Christ et aux apôtres les larges et nobles draperies de l'ère classique, tire son origine de ce que les grandes scènes historiques du christianisme ont été interprétées par des artistes grecs ou alexandrins des six premiers siècles d'une manière si excellente qu'on n'a pu depuis lors s'affranchir de leur imitation.

En plus de la tradition d'école, de l'influence du modèle, de l'effet indirect d'un vague souvenir qui a cessé d'être compris, en plus de tout cela disparu et quand tous les fils possibles d'une transmission quelconque ont été brisés, il reste, jusque dans les volumes rapprochés par leur date des manuscrits grecs, quelque chose d'homogène et de national qui impressionne et qui du plus ancien au plus moderne les associe tous en un groupe distinct et y fait reconnaître un goût particulier, un sentiment de race. Or, ces manuscrits conservent entre eux jusque dans les plus bas temps un air de famille. Ils ont tous, si manifeste que puisse être l'infériorité de certains, un lointain rapport de pensée, d'ordonnance ou d'exécution, un reflet perceptible de ce passé qu'ils évoquent toujours et qu'ils rappellent quelquefois.

Mais, dira-t-on, ce n'est point d'art grec, c'est d'art byzantin qu'il doit être question, c'est-à-dire d'une formule de décadence à nous transmise surtout par les mosaïstes et par les miniaturistes. Nous ne parlons ici que de ces derniers et on admet généralement que ceux de Constantinople, pénétrés d'une culture plus achevée, ont su conserver avec plus de fidélité les procédés et les leçons des anciens, comme aussi exercer une plus heureuse influence sur les calligraphes et les artistes de l'époque carolingienne. Mais en quoi l'Italie byzantine s'est-elle montrée inférieure à la capitale et en quoi Ravenne est-elle dépassée par les décorateurs de Sainte-Sophie ?

Les miniaturistes byzantins ont orné les livres que leur préparaient les scribes initiés aux types d'écriture de l'antiquité classique : la capitale, l'onciale, la minuscule, la cursive. C'est à cette collaboration des écrivains et des artistes que nous devons les manuscrits ornés où on adopte de bonne heure certaines règles qui se retrouvent en Occident. Par exemple, dans les manuscrits byzantins, la capitale est le plus souvent réservée aux titres, aux débuts d'ouvrages, tandis que l'onciale jouit d'une longue faveur. B. de Montfaucon a fait erreur lorsqu'il a avancé que les volumes grecs en onciale étaient antérieurs au Xe siècle, il a été démontré que ce type fut conservé fort longtemps, principalement pour les livres liturgiques. L'onciale grecque a donné naissance aux anciens alphabets liturgiques slaves. En grec comme en latin, la minuscule dérive de l'onciale et on admet une triple division dans l'écriture minuscule : ancienne, moyenne et nouvelle. Enfin, il faut garder sa place à la cursive que l'antiquité connut et employa et dont les papyrus nous conservent de nombreuses variétés. La lecture des manuscrits grecs, comme celle des manuscrits latins est ralentie par les abréviations qui consistent en liaison ou même en suppression de lettres, avec, parfois, quelques emprunts à la tachygraphie.

L'onciale grecque n'est pas plus facile à dater que ne l'est l'onciale latine; il est vrai que les scribes grecs ont eu plus souvent que leur confrères latins l'attention de signer leur ouvrage et d'ajouter une date, mais le cas est exceptionnel pour les manuscrits d'époque ancienne qui nous intéressent particulièrement. Tandis qu'en Occident, la transcription des manuscrits était devenue presque un monopole monastique; en Orient, la vie laïque plus fortement organisée avait résisté puissante, active, et elle se manifestait dans une culture séculière persistante dont on relève la trace chez différentes écoles provinciales. Celles-ci duraient et prospéraient, nonobstant la concurrence des monastères et cette circonstance n'a peut-être pas été étrangère à la variété des ouvrages classiques transcrits. Les copistes monastiques au contraire donnaient la préférence aux ouvrages ecclésiastiques.

VI. Traces de l'antiquité. — La miniature est un art de l'Égypte des Pharaons, développé par les Alexandrins. Primitivement le Livre des Morts recevait des illustrations destinées à instruire et à guider l'âme au cours des épreuves de sa migration extra-

corporelle; plus tard, à l'époque des Ptolémées, le rôle de la miniature se fit moins austère, elle fut destinée à plaire autant qu'à instruire; parfois on recourut à elle pour appuyer l'argumentation. La réputation d'Alexandrie était si haute qu'on ne croyait pouvoir faire mieux ni autrement qu'elle et Constantin appela à Constantinople une pépinière d'Alexandrins lettrés qui se firent suivre de leurs livres ou en firent tirer copie. Ce fut ainsi que les manuscrits grecs nous transmirent non seulement le texte, mais encore les miniatures et que l'antiquité fut conservée. Le papyrus se prêtait moins que le vélin ou le parchemin aux compositions picturales dont on pourrait peut-être proposer une division générale : la miniature alexandrine est inventive et terne, la miniature byzantine est routinière et éclatante. Comme la mosaïque, la miniature offrait aux Byzantins un prétexte pour satisfaire ce besoin de somptuosité et d'éclat qui était devenu le caractère artistique d'une société insatiable de splendeur et de luxe.

Il nous est malheureusement difficile de porter un jugement motivé sur les anciens manuscrits grecs auxquels la persécution iconoclaste fut fatale. C'est donc avec une part d'arbitraire qu'on a pu proposer une distinction en périodes. Jusqu'au ve siècle, l'art antique se conserve pur ou à peu près, n'ayant subi que les transformations imposées par le choix des sujets. L'époque de Justinien qui se fait sentir jusqu'à Léon l'Isaurien est marquée par une recherche de la splendeur obtenue presque toujours mais parfois aux dépens du bon goût. Dans la première moitié du VIIIe siècle éclate la querelle des images qui entraîne la destruction d'innombrables monuments de l'art : statues, mosaïques, miniatures. Au IXe siècle, après la pacification du IIe concile de Nicée, l'art reprend ses droits et brille avec éclat au Xe siècle pour s'appauvrir et déchoir au XIIe et au XIIIe siècle.

L'inconvénient de l'art byzantin c'est son côté artificiel; il se résigne, sans paraître en souffrir le moins du monde, à suivre des traditions codifiées sous forme de canon ou de guide et à ne plus s'en écarter. Le sentiment individuel, l'émotion personnelle ne comptent plus pour rien. L'artiste emploie des types, adopte des gestes, choisit des couleurs qu'il ne lui est pas permis d'écarter ou de modifier; il répète, il reproduit indéfiniment. Mais quelques esprits originaux, quelques talents hors de pair, ne peuvent se soumettre à cette fonction mécanique, ils se dérobent au canon, créent des œuvres originales librement imitées de l'antique. Mais les meilleurs, les plus indépendants se rattachent par quelque côté à la tradition. Dès le règne de Constantin, au dire de saint Jean Damascène, les types du Christ et de sa mère sont définitivement arrêtés et il en est de même pour les martyrs, les docteurs, les saints qui doivent rentrer dans le canon fixé et traditionnel. Si les artistes soumis à ce régime avaient reçu une formation aussi sommaire que celle dont pouvaient se réclamer leurs collègues d'Occident, c'eût été la déchéance irrémédiable. Heureusement, il n'en était pas ainsi. L'éducation technique des peintres demeurait à la base de la profession de peintre et le miniaturiste, comme le mosaïste, savait dessiner, il avait appris à dessiner et il s'appliquait à s'en souvenir et à en donner la preuve. En outre, il entretenait et cultivait son imagination, si bien que lors même qu'il respectait une tradition autoritaire, il savait imprimer à son œuvre un caractère personnel, varier les scènes, modifier l'interprétation du texte à illustrer.

Pour quelques audacieux, quelques affranchis, combien de centaines et de milliers qui s'appliquent à reproduire un modèle, à exécuter des types conventionnels, qui s'interdisent même la possibilité d'un choix parmi les épisodes à illustrer. C'est qu'en Orient il y a tels et tels sujets imposés, en dehors desquels rien n'existe. L'illustration d'une Bible n'est pas abandonnée, comme en Occident, à l'ingéniosité de celui qui la lit et qui doit l'interpréter. Il doit se conformer à un ordre tracé d'avance, tant pis s'il se sent attiré par un récit ou par un détail qu'il traiterait avec émotion ou originalité; il est bien question de cela, en vérité! Et ce qui avait été peut-être une règle inspirée par le souci de donner un commentaire suivi en vue d'une explication méthodique des événements dégénère bien vite en pur formalisme. Ce n'est plus seulement l'Écriture sainte qui est soumise à ce régime, ce sont les homélies de Pères; aussi voyons-nous les manuscrits de saint Grégoire de Nazianze illustrés de miniatures placées aux mêmes endroits, se rapportant aux mêmes passages du texte.

A ce régime étouffant, la flamme paraît devoir s'éteindre, cependant elle persiste, elle continue à refléter la tradition d'un passé qui s'éloigne de plus en plus et dont la notion se conserve encore reconnaissable. Nous avons parlé déjà (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 1667-1711, fig. 5411-5451) du manuscrit *Paris, gr. 510* contenant les *Homélies* de saint Grégoire de Nazianze, manuscrit exécuté entre les années 867 et 886. A la suite d'un cahier préliminaire viennent les quarante homélies chargées d'ornements qui sont de deux sortes :

« Les uns, tels que les lettres initiales et têtes ou fins de chapitres, sont exécutés avec richesse mais avec peu de talent par un simple calligraphe; les autres représentent des scènes à personnages insérées au courant du texte, sont de main d'artiste. On y compte une quantité de petites peintures et quarante-cinq grandes dont plusieurs occupent une page entière, où l'influence de l'art antique se montre à diverses reprises. Tantôt c'est l'élégance et la pureté du dessein, ou bien la justesse des mouvements, l'expression des physionomies, les draperies du vêtement qui révèlent l'antiquité, quand ce n'est pas un mince détail comme la seille contenant les *volumina* (page 332) et la colonne cravatée (page 452). Qu'on feuillette les fig. 5411-5451 et on pourra se convaincre de cette influence persistante de l'antiquité apparente sur un manuscrit de la fin du IXe siècle; il nous suffit même de renvoyer à la magistrale miniature donnée à l'article Ezéchiel (*Dictionn.*, t. V, pl. h. t. en regard de la col. 1048).

Mais ce manuscrit n'est pas isolé; à côté du *510* vient prendre place le *139*, exécuté au Xe siècle, qui renferme quatorze peintures à pleine page, grandes compositions rappelant d'une manière frappante le style des peintures antiques. Ce sont cependant des scènes chrétiennes, mais on va voir comment l'auteur les a interprétées.

« Un premier point qu'il importe d'établir est que ces peintures n'ont pas été faites pour le volume où elles se trouvent. La manière inégale et bizarre dont elles sont réparties et tantôt agglomérées, tantôt disséminées dans le volume pourrait déjà le faire supposer; mais, de plus, il y a des raisons directes de le croire et de penser qu'elles proviennent d'une époque plus ancienne que n'est le manuscrit. En effet : 1° elles ne portent aucun texte et le verso est en blanc; 2° elles sont encadrées d'ornements et de fleurettes semblables pour chacune des quatorze, mais totalement différentes des ornements qui sont mêlés au texte du psautier; 3° dans les endroits où ce texte a le moins de marge, il a en encore une largeur de 2 ou 3 centimètres, tandis que plusieurs des quatorze peintures exécutées à part ont leur bordure rognée du côté de la tranche, ce qui indique bien qu'elles étaient primitivement plus larges que le volume; 4° enfin leurs ors sont d'une autre qualité que ceux qui accompagnent le

texte ; ils sont moins solides et beaucoup moins brillants [1]. »

Ces observations nous offrent donc un lot de quatorze miniatures d'un manuscrit ayant appartenu ou ayant été destinées à un autre manuscrit probablement plus ancien. Le caractère antique doit ici nous retenir. Les fonds estompés, les tons roses ou bleus du ciel, les architectures solennelles, les allégories, les nimbes de couleur, le coloris brun des carnations, tout révèle l'imitation des anciens modèles. Et en outre on y a relevé des éléments byzantins : carnations vertes et nimbe d'or de David et des prophètes, vertus chrétiennes seules nimbées; on peut ajouter que David sur le pavois se détache sur un fond d'or avec la stature et la solennité de l'art monumental.

Après le *Virgile* du Vatican le Psautier de Paris va nous retenir quelques moments.

VII. Le Psautier de Paris. — Le manuscrit grec *139* de Paris est un des exemplaires les plus remarquables du Psautier illustré. On a pu croire, à en juger d'après sa beauté et sa richesse, qu'il avait fait partie de la bibliothèque de quelque *basileus* [2]; conjecture invérifiable. Nous savons cependant que ce volume fut acheté à Constantinople par l'ambassadeur de France, Hurault de Boistaillé, vers 1557-1559, pour le prix de cent écus couronne. On lit, en effet, en haut du fol. 1. la mention suivante : *Ex bibliotheca Jo. Huralti Boistallerii-Habui ex Constantinopoli pretio coronatorum 100* [3]. La bibliothèque du roy acquit, en 1622, la plupart des manuscrits de Hurault [4] et le psautier en question porta successivement les cotes : *CCXI*, dans le catalogue de Rigault (1622); — *211*, dans le catalogue de Dupuy (1645); — *1878*, dans le catalogue de Clément (1682); enfin gr. *139* dans le catalogue imprimé de 1740. J.-B. Cotelier a inséré une notice au verso du premier feuillet du manuscrit.

Le volume se compose de 449 feuillets en parchemin, de format in-folio, mesurant 360 millimètres sur 260; il est enfermé dans une reliure de maroquin olive, avec ornements sur les plats et qui pourrait fort bien avoir été exécutée pour Hurault lui-même. L'écriture est une admirable minuscule qui peut remonter au xe siècle, mais nous n'avons à parler ici que de l'illustration. Elle se compose, avons-nous dit, de quatorze grandes miniatures à pleine page et ainsi réparties : Sept en tête du volume (fol. 1-7) formant un cahier indépendant où la première peinture manque; une huitième a pris place vers le milieu du manuscrit au fol. 136 v°; six autres sont réparties vers la fin : fol. 419 v°, 422 v°, 428 v°, 431 v°, 435 v°, 446 v°. Ces quatorze miniatures forment deux groupes ainsi disposés :

1 (2) David jouant de la harpe (fol. 1 v°);
2 (3) David terrassant un lion (fol. 2 v°);
3 (4) David oint par Samuel (fol. 3 v°);
4 (5) Combat de David contre Goliath (fol. 4 v°);
5 (6) Les filles d'Israël glorifiant David (fol. 5 v°);
6 (7) Couronnement de David (fol. 6 v°);
7 (1) Exaltation de David (fol. 7 v°);
8 (8) Pénitence de David (fol. 136 v°).

Le psautier est suivi par les cantiques illustrés de six miniatures disposées chacune en regard d'un cantique mais qui, primitivement, étaient peut-être réunies. Les voici :

1 (9) Passage de la mer Rouge (fol. 149 v°);
2 (10) Moïse sur le Sinaï (fol. 442 v°);
3 (11) Anne, mère de Samuel (fol. 428 v°);
4 (12) Prière de Jonas (fol. 431 v°);
5 (13) Prière d'Isaïe (fol. 435 v°);
6 (14) Prière d'Ezéchias (fol. 446 v°).

Il n'y a pas de miniatures pour le cantique d'Habacuc, le cantique des trois Hébreux, le *Magnificat* et le *Benedictus*. Ces quatorze peintures abondent en caractères de pure antiquité grecque et doivent être décrites.

1. (I Rois, xvi, 18.) Si l'artiste a cherché dans l'Écriture sainte le sujet de cette miniature il y a ajouté tout ce que son éducation artistique lui suggérait en représentant David gardant les troupeaux de son père sur la montagne de Bethléem et jouant de la harpe (fig. 7608). Il semble avoir calqué son David sur un Orphée ou un Apollon antique. Au milieu d'un paysage verdoyant et montagneux, David, assis, touche sa lyre. Ses moutons et ses chèvres, gardés par un chien, s'ébattent autour de lui et descendent se désaltérer dans un ruisseau qui coule au premier plan. Une jeune femme se tient assise à côté de lui, la main posée sur son épaule. Elle a le sein et les bras nus, les cheveux maintenus par un ruban écarlate qu'une broche carrée retient sur son front; son corsage est en peau de tigre, sa robe violette; un ample mantelet bleu à bordure jaune enveloppe ses jambes; elle est chaussée de sandales à lacets bleus. Il n'y a pas de doute sur le personnage qu'elle représente car, de même que David, elle a son nom écrit à côté d'elle, c'est ΜΕΛΟΔΙΑ. Sur la droite, à un plan plus éloigné, s'élève une colonne tronquée, sur le sommet de laquelle est un vase en bronze à deux anses et qui est cravatée vers le milieu du fût d'une pièce d'étoffe rouge, mode antique dont il y a beaucoup d'exemples. Derrière cette colonne se cache une jeune femme qui regarde furtivement et ne laisse voir que sa tête. Dans le fond, à gauche, au haut de la montagne, dans un lointain bleuâtre, est un édifice indiquant l'abord de la ville, car on lit au-dessous : ΒΗΘΛΕΕΜ, et sur le premier plan, au bord du ruisseau, un homme demi-nu couché à terre, à demi enveloppé d'une pièce d'étoffe verte, couronné de feuillage et au-desssous duquel est écrit qu'il figure la montagne de Bethléem : ΟΡΟC ΒΗΘΛΕΕΜ. Pour le principal personnage $\Delta\bar{\Delta}\Delta$, il est assis sur un roc, il a la tête nue, les cheveux blonds, bouclés sur les épaules; il est vêtu d'une tunique blanche tombant au-dessus du genou et à manches courtes, ornée de bandes longitudinales jaunes; par-dessus cette tunique est jeté un manteau violet; il a la chaussure des pâtres montant jusqu'à mi-jambe. Sa lyre est posée sur un socle en bois sculpté qui ressemble à une boîte d'harmonie sur laquelle l'instrument serait monté. Pour les détails, comme pour l'ensemble, cette bucolique est entièrement conçue et exécutée d'après les données de l'époque classique.

2. (I Rois, xvii, 34-35). La même harpe ou lyre dont David se servait dans la miniature précédente, gît dans l'angle gauche du tableau avec le manteau violet; au premier plan, les brebis paissent, mais une d'entre elles qui s'est écartée du troupeau a été saisie par les deux griffes antérieures d'un lion qui commence à la dévorer, mais David a bondi et saisi le lion de sa main gauche par la crinière, tandis que de sa main droite il l'assomme à coups de massue. David porte le même vêtement qu'au n° 1, si ce n'est qu'il a ceint sa poitrine d'une sorte de plaid bleu. Son mouvement de colère et son attitude herculéenne sont très beaux. Derrière lui s'avance, comme pour le soutenir, une femme demi-nue, nimbée, couronnée de laurier et de

[1] H. Bordier, *Description des peintures et autres ornements contenus dans les manuscrits grecs*, in-4°, Paris, 1883, p. 4. — [2] Kondakof, *Histoire de l'art byzantin*, in-4°, Paris, 1886, p. 41. — [3] Les édits de 1550, 1551 et 1554 avaient fixé le poids de cette monnaie d'or à 2 deniers, 14 grains et sa valeur à 15 sous tournois. — [4] L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque impériale*, in-4, Paris, 1868, t. I, p. 213-214.

chêne; son nom nous apprend que c'est la force ICKYC. Une autre femme cachée derrière les rochers étend la main d'un geste de frayeur; près de celle-ci est une sorte de borne milliaire surmontée d'un vase de bronze, et dans le fond une maisonnette de couleur violacée.

3. (I Rois, XVI, 13). C'est la scène de l'onction de David par Samuel, une des scènes les plus équilibrées et les plus complètement satisfaisantes de la série. David portant toujours le même vêtement, placé entre son père Jessé et le prophète Samuel, s'incline devant ce dernier qui élève en l'air la corne qu'il tient de la main droite, afin de répandre sur la tête du jeune homme l'huile sainte qui s'y trouve contenue (fig. 7609). Derrière Jessé se tiennent debout ses six autres fils dont cinq ont leur nom inscrit au-dessus d'eux : ce sont : ЄΛIAB, AMINAΔAB, PAΔΔAÏ, MAΘANAHΛ. CAMAA; ce qui manque est ACAM (cf. Paralip., II, 15). Enfin derrière David est une jeune femme, épaules et bras nus, dont le sens allégorique fait allusion à la douceur et à la bonté de David; c'est celui qu'indique le mot ΠPAOTHC inscrit au-dessus de sa tête. Elle porte, de même que Samue (et de même aussi que la Force dans la miniature précédente) un nimbe rose bordé d'un trait blanc. Dans le fond, deux édifices d'une architecture très recherchée et ornés d'une guirlande de feuillage.

4. (I Rois, XVII, 48-51). Combat de David contre Goliath. Dans la partie supérieure David, ayant derrière lui la Puissance : ΔYNAMIC, brandit sa fronde contre Goliath couvert d'une armure et qui vient de lancer un long javelot contre son adversaire; une jeune fille placée auprès de lui prend la course pour s'enfuir; c'est la Jactance : AΛAZONEIA. Au-dessous est une seconde scène dans laquelle David prend par les cheveux Goliath renversé à terre et commence à lui trancher la tête. A gauche et à droite, sont deux groupes de soldats bardés de fer : les Juifs et les Philistins.

5. (I Rois, XVIII, 6-7). Les femmes d'Israël chantant la gloire de David. Le verset 7 porte ces mots : Καὶ ἐξῆρχον αἱ γυναῖκες καὶ ἔλεγον. Ἐπάταξε Σαοὺλ ἐν χιλιάσιν αὐτοῦ, καὶ Δαυὶδ ἐν μυριάσιν αὐτοῦ, paroles que le peintre a répétées au haut de sa peinture dans l'angle gauche en y écrivant CAOYΛ ЄN XIΛHACI KAI ΔAΔ ЄN MYPIACI. La scène ne se compose que de quatre personnages. Le roi Saül debout, en costume de guerre, la lance en main, la tête entourée d'un nimbe rose, et semblant parler à deux femmes, dont l'une danse en jouant de petites cymbales; derrière Saül est David dans son costume habituel et semblant s'éloigner du roi.

6. (I Rois, II, 4, et V, 3). Couronnement de David. David, vêtu comme nous l'avons vu jusqu'ici, mais portant cette fois un nimbe d'or, est debout, tenant de la main droite un long sceptre rouge, orné à l'extrémité supérieure d'un croisillon et d'une sorte de rosace; il est soulevé sur la face intérieure d'un grand bouclier rond, de couleur jaunâtre, soutenu par cinq hommes qui se trouvent au centre d'un groupe d'une trentaine de personnages, vêtus de tuniques courtes, avec manteaux de diverses couleurs. Derrière lui, à droite, une femme debout (allégorie dont le nom n'est pas indiqué), les cheveux noirs ceints d'une épaisse couronne de laurier, les bras et les épaules nus, le torse entouré d'une étoffe verte, retenue sous les bras par une écharpe jaune safran; elle avance le bras droit et pose sur la tête de David une couronne d'or, ornée de pierreries. Au-dessous de la scène, on lit la légende :

+'O ΔĀΔ CTЄΦO'MЄNOC ·:·

A droite et à gauche sont figurés deux édifices, se détachant sur un fond d'or, reliés entre eux par une sorte de galerie; dans l'édifice de gauche, on aperçoit aux fenêtres les bustes d'un homme et d'une femme, qui regardent la scène du couronnement. On remarquera les ornements en forme de fleurs de lis qui décorent la crête, la cimaise et le fronton des deux édifices, dont l'un est couvert en terrasse, tandis que l'autre est couvert d'un toit bleu (fig. 7610).

Montfaucon a donné cette miniature dans ses *Monuments de la monarchie française*, t. I, p. XX, pl. I, comme représentant l'élévation sur le pavois.

7. (Psaume LXXI, 1). Glorification de David. Le roi David debout sur un escabeau sculpté et doré, posé sur le sol jonché de fleurs; il est revêtu des insignes royaux. Le visage, encadré par la barbe et les cheveux grisonnants, est celui d'un sexagénaire; il se détache sur un nimbe rose et porte la couronne fermée, ornée de pierreries vertes et blanches (émeraudes et perles), au-dessus une colombe aux ailes éployées. Le vêtement consiste en une longue tunique blanche à parements jaunes, serrée à la taille par une ceinture rouge gemmée et recouverte par un long et ample manteau royal violet foncé, attaché par une fibule sur l'épaule droite et dont l'étoffe se compose de rosaces et de losanges, ces derniers renferment des fleurons qui ont une certaine apparence de fleurs de lis. Ce manteau, comme une toge antique, porte la trabée brodée. Les pieds sont chaussés de brodequins pourpre brodés de turquoises serties d'or en forme de marguerites épanouies. De la main gauche David tient le psautier ouvert et il bénit de la main droite, à la manière des Grecs. Le livre est de parchemin pourpré, ouvert au psaume LXXI (fig. 7611).

De chaque côté du roi, se trouvent des piédestaux décorés d'arcatures sur lesquels se tiennent debout deux figures symboliques, à droite du roi, la Sagesse : COΦIA; à gauche, la Prophétie : ΠPOΦHTIA; elles ont la tête nimbée de rose pâle et ce nimbe est serti d'un filet vert. Les cheveux châtains de l'une sont ceints d'un bandeau vert, avec une émeraude au-dessus du front, les cheveux blonds de l'autre d'un bandeau bleu avec une turquoise. La Sagesse tient sous le bras gauche un livre fermé, elle est vêtue d'une longue tunique rouge recouverte en partie d'un manteau bleu; la Prophétie qui étend la main droite sur le livre que porte David et tient un rouleau fermé de l'autre main est vêtue d'une longue tunique d'étoffe vert clair, avec parements de pourpre brochés d'or. De petits arbustes forment le fond de la composition.

Cette planche est reproduite en chromolithographie par J. Labarte, dans son *Histoire des arts industriels*, pl. LXXXII (Album, t. II).

8. (II Rois, XII, 1-16). La pénitence de David. Le prophète Nathan, NAΘAN, vient reprocher à David, ΔAYIΔ, son adultère avec la femme d'Urie; cette miniature se trouve placée en regard du psaume L *(Miserere mei Deus)*, qui contient l'expression du repentir du roi-prophète. Toutefois ce psaume L ne nous offre que des plaintes d'ordre général, le nom du prophète ne se lit que dans le titre, nulle mention d'Urie, de Bethsabée ou Nathan, c'est donc plutôt au chapitre XII du livre II des Rois que se rapporte la miniature. David, revêtu de ses habits royaux, couronné, assis sur une chaise dorée, chaussé de bottines rouges à fleurs vertes, reçoit d'un air accablé les reproches que lui adresse Nathan, debout devant lui, enveloppé d'une robe gris bleu et d'un long manteau violet. Leurs noms sont écrits au-dessus de leurs têtes. Sur le premier plan, à droite, David est représenté de nouveau, agenouillé et presque prosterné par terre. Par son attitude et ses vêtements il semble calqué sur l'empereur aux pieds du Christ (probablement Justinien) qui figure dans la mosaïque décorant



7608. David jouant de la harpe.
Miniature du *Psautier de Paris, ms. grec 139*



7609. David oint par Samuel.
Miniature du *Psautier de Paris, ms. grec 139*

le tympan de la porte royale à Sainte-Sophie de Constantinople. Derrière lui, appuyée sur une sorte de pupitre, est une jeune femme demi-nue, la Pénitence : ΜΕΤΑΝΟΙΑ. Les quatre personnages sont nimbés, David (les deux fois) en or; Nathan, en blanc; le Pénitence, en rose. On avait commencé à découper cette miniature; un morceau manque, derrière David assis, probablement le haut du corps de Bethsabée.

9. (Exode, XIV, 19-28). Le passage de la mer Rouge. Le fond représente une ville au pied des montagnes, au-dessus de laquelle plane dans l'air une femme enveloppée d'un voile semé d'étoiles : ΝΥΖ; tout cela en gris bleu, sauf les étoiles qui se détachent en blanc. Sur un plan plus rapproché, est un personnage grimaçant, vêtu de rose et de jaune, assis à terre, c'est le désert : ΕΡΕΜΟC. Entre le désert et la mer, qui occupe la moitié inférieure de la page, c'est-à-dire tout le premier plan, se trouve la foule des Juifs : ICPAHΛITAI, qui s'enfuit précédée de la colonne de feu qui la guide et, derrière elle, Moïse, MOYCHC, jeune homme à la chevelure noire, nimbé d'or, aux longs vêtements bleus et blancs, qui se retourne vers la mer en la touchant d'une baguette noire, qu'il porte dans la main droite. L'armée égyptienne est submergée dans les flots; ses premiers rangs sont déjà en partie détruits; on voit se débattre à demi noyés plusieurs chevaux et deux hommes qui sont en train de couler et dont les jambes surnagent : l'un les a tatouées de points bleus et rouges, l'autre les a revêtues de pantalons collants brodés de fleurettes bleues et blanches. Sur son char à demi submergé, le Pharaon : ΦΑΡΑΩ, en cuirasse d'or, est saisi aux cheveux par un homme complètement nu qui sort des eaux jusqu'à mi-cuisses et cherche, par un mouvement très énergique, à y entraîner le roi d'Égypte; c'est l'Abîme : ΒΥΘΟC. Dans l'angle inférieur, à droite, se voit une femme à demi plongée dans l'eau avec un aviron doré dans la main gauche, elle figure la mer Rouge : ΕΡΥΘΡΑ ΘΑΛΑCΗ. Des carquois remplis de flèches flottent au fil de l'eau.

10. (Exode, ch. XIX, XX, XXIV, XXV). Moïse s'entretient avec Dieu sur le mont Sinaï. Le législateur des Hébreux : ΜΩΥCHC, portant un nimbe d'or, est debout au pied du mont Sinaï figuré par un entassement de rochers abrupts; il lève son regard vers une main lumineuse qui perce la nuée rose et qui figure l'Éternel; au pied, des fleurs et des arbustes. A gauche, Moïse, après s'être déchaussé, a gravi la montagne nu-pieds, on le voit dans l'attitude pénible d'une ascension difficile, les mains couvertes du pan de son vêtement pour recevoir les tables de la Loi qu'une main divine lui présente. Au pied de la montagne, qui marque le premier plan de la composition, un homme nu assis, vu de dos, le visage de profil, appuie sa main gauche sur le rocher pendant que sa main droite saisit un tronc d'arbre; sur ses jambes une draperie verte, c'est le Sinaï : OPOC CINA. Entre Moïse et ce personnage, un groupe d'une douzaine d'Israélites debout, serrés les uns contre les autres, enveloppés dans de longs manteaux rouges et bleus, la plupart ayant les yeux levés dans la direction de Moïse.

11. (I Rois, I, 26-28, II, 1 sq.). La prière d'Anne, mère de Samuel. Debout, les bras levés dans l'attitude de l'orante, la tête nimbée d'or, le regard dirigé vers une main divine perçant la nuée rose, Anne est vêtue d'une longue tunique bleue, recouverte d'un ample manteau rouge, à bandes et franges bleues, dont une partie lui enveloppe la tête. Derrière elle plusieurs édifices se détachant sur un fond de montagnes colorées en bleu; l'un de ces édifices est couvert de tuiles roses, l'autre est surmonté d'une galerie à balustrade que couronne une sorte d'arc triomphal avec motifs sculptés. Sur le sol quelques humbles plantes. Dans l'angle gauche supérieur, cette inscription en onciales rouges sur fond d'or : + Η ΠΡΟΦΗΤΙC ΑΝΝΑ Η Μ(ητ)ΗΡ CΑΜΟΥΗΛ ΑΝΘΟΜΟΛΟΓΟΥΜΕΝΙ ΤΩ Κ(υρι)Ω ΚΑΙ ΛΕΓΟΥCΑ.

12. (Jonas, I-III). L'aventure de Jonas. Cette miniature rapproche quatre épisodes. Le principal et qui attire d'abord l'attention, montre Jonas, vêtu d'une longue tunique gris bleu avec laticlaves de pourpre, drapé d'un manteau vert rejeté sur l'épaule gauche. Imberbe, avec la chevelure brune, nimbé d'or, il est debout sur un rocher qui s'avance dans la mer. L'attitude est celle de l'orant, les bras élevés vers Dieu qui lui apparaît sous la forme d'une main lumineuse perçant la nuée; la scène se détache sur un fond d'or (fig. 7612).

Le prophète reçoit l'ordre de se rendre à Ninive. C'est la ville figurée à gauche de la miniature, mais elle n'est point nommée. Jonas arrive près de la porte et adresse la parole à un groupe compact d'habitants qui se pressent à sa rencontre, précédés d'un vieillard à la barbe et aux cheveux blancs, vêtu d'une longue tunique de teinte bleutée, recouvert d'un manteau bleu foncé; ce vieillard est flanqué de deux autres personnages imberbes à cheveux noirs portant sur leur tunique jaune l'un un manteau brun, l'autre un manteau rouge. Sur le linteau de la porte, des ornements en forme de fleur de lis. Sur la courtine, parmi les tourelles, trois personnages demeurés à l'intérieur de la ville, écoutent ce qui se dit; la ville paraît importante avec ses nombreux édifices à toits rouges et une tour à toit bleu.

Au bas du tableau, une barque montée par six hommes précipite par-dessus bord Jonas qu'un poisson recueille et qu'il rejette un peu plus loin. On rapprochera le type du poisson et de Jonas dressé debout, de la fresque donnée déjà (voir *Dictionn.*, t. VII, fig. 6285).

13. (Isaïe, XXVI, 9-20). La prière d'Isaïe. Nous avons déjà donné cette miniature (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 1580, fig. 5993). Le prophète ΗCΑΙΑC, vieillard grisonnant, vêtu d'une longue tunique gris bleu à laticlaves foncés et couvert d'un manteau rose, est représenté debout, dans l'attitude de la prière, conversant avec Dieu représenté par un main lumineuse perçant la nue. Au-devant de lui, l'Aube : ΟΡΘΡΟC, sous la forme d'un enfant, vêtu d'une courte tunique blanche, tenant une torche allumée. Derrière le prophète, une femme, allégorie de la Nuit : ΝΥΖ, nimbée de bleu, le teint verdâtre, les cheveux noirs; les bras et les épaules nus, les pieds chaussés de bleu gris, vêtue d'une tunique violacée attachée sur l'épaule gauche et tenant de la main gauche une torche renversée, de couleur verdâtre à flamme bleue. Autour de la tête et des épaules, flotte une gaze légère bleue, parsemée d'étoiles blanches.

14. (Isaïe, XXXVIII, 1-20). La prière d'Ezéchias (voir *Dictionn.*, t. V, col. 1049). Ezéchias : ΕΖΕΚΙΑC est couché sur un lit doré et orné de gemmes; son vêtement consiste simplement en une tunique blanche avec parements d'or au cou et aux manches, les jambes sont étendues et enveloppées dans un manteau violet posé sur un matelas rose à larges bandes vertes. Les traits du visage expriment la souffrance; d'épais cheveux noirs sont ceints d'un bandeau bleu, la tête se détache sur un nimbe d'or. Le lit est drapé et en avant du lit se trouve un escabeau sculpté et doré portant les chaussures rouges du roi; à côté, une aiguière et un plateau.

Le prophète Isaïe : ΗCΑΙΑC est debout devant le roi, dans le même costume que dans la miniature précédente, il étend la main droite vers Ezéchias. Derrière celui-ci, un serviteur debout, vêtu d'une

tunique verte bordée de rouge au cou et aux poignets, agite un éventail en plumes de paon (voir *Dictionn.*, t. v, au mot Flabellum). Au fond de la scène, le palais royal parmi les arbres.

A droite du tableau, le roi Ezéchias, debout, dans l'attitude de la prière, la tête levée vers le ciel, les mains couvertes de son manteau violet, vêtu d'une tunique blanche avec parements d'or au bas et sur les épaules, serrée à la taille par une ceinture rouge. La chaussure se compose de hauts brodequins rouges; les cheveux noirs sont ceints d'un bandeau bleu, nimbé d'or. A gauche du roi, une jeune femme, allégorie de la Prière : ΠΡΟCΕΥΧΗ, aux cheveux roux ceints d'un ruban vert et nimbée de bleu; son corsage rouge bordé de bleu laisse les épaules et les bras nus; il est serré à la taille par une ceinture verte. Dans le haut de la scène, le soleil se détache en rouge, sur le fond rose du tableau; il est représenté avec ses rayons sous la forme d'une médaille, portant une tête d'empereur de profil et surmontée d'une couronne radiée (fig. 7613).

Plusieurs de ces miniatures se retrouvent dans des compositions d'autres manuscrits postérieurs, ce qui montre la persistance des types antiques dont ces quatorze peintures offrent un exemple mémorable. Pour ceux qui ont acquis une longue familiarité avec l'antiquité classique nous avons ici, quelle que soit la date des miniatures, l'analogue d'un manuscrit du IVe siècle, de ceux qui auront passé devant les yeux de Constantin ou de Théodose.

Bibliographie. — J. Labarte, *Histoire des arts industriels*, in-4°, Paris, 1875, t. III, p. 52, p. LXXXII. — H. Bordier, *Description des peintures et autres ornements contenus dans les manuscrits grecs de la Bibl. nat.*, in-4°, Paris, 1883, p. 4-6, 108-114. — M. Kondakoff, *Histoire de l'art byzantin*, traduct. Trawinski, in-4°, Paris, 1886, t. I, p. 166 sq.; t. II, p. 28 sq. — J.-J. Tikkanen, *Die Psalterillustration im Mittelalter*, dans *Acta societatis scientiarum Fennicae*, in-4°, Helsingfors, 1895, 1900. — H. Omont, *Fac-similés des miniatures des plus anciens manuscrits grecs de la Bibliothèque nationale du VIe au XIe siècle*, in-fol., Paris, 1902, p. 4-10, pl. I-XIV *bis*.

VIII. Aspect des manuscrits grecs. — Nous devons nécessairement nous borner et nous croyons préférable l'étude d'un manuscrit capital à l'énumération d'exemples tirés de plusieurs. Ce que nous venons de dire au sujet de la miniature laisse cependant quelques observations à faire relativement à l'ornementation des manuscrits en lettres ornées, bandeaux à dessins, écriture d'or et figures.

Dans les manuscrits grecs, les lettres ornées n'ont jamais eu l'importance qu'elles prirent en Occident; une grande sobriété, qu'on pourrait parfois accuser de sécheresse, a été de règle. En général, l'initiale peinte est rejetée hors de texte, en marge; les copistes dédaignent ces embellissements, ils ne veulent connaître que le texte; aussi il arrive que cette initiale appartient parfois au milieu d'un mot dont le commencement se trouve à la ligne suivante. Dans beaucoup de manuscrits, même somptueux, ces initiales sont de petite dimension, assez simples, en écriture d'or; ou bien si le scribe veut montrer les ressources dont il dispose, volontiers il fait alterner une initiale rouge avec une verte et une bleue. C'est là, à ses yeux, le dernier mot de la recherche.

Dans les anciens manuscrits, le *Codex Ephraemi*, par exemple, les initiales sont fort simples; le texte écrit en caractères compacts ne renferme que quelques lettres en vermillon au début de chaque alinéa. Plus tard, à une époque qui, déjà, ne nous retient plus, la fantaisie s'en mêle. Dans un ϵ vient se blottir un pêcheur à la ligne dont le bras tendu et l'instrument forment la barre médiane de la lettre; pour un T c'est un renard portant deux oiseaux au bout d'un bâton. Beaucoup de ces lettres sont monochromes, d'autres, à peu près aussi nombreuses, sont exécutées en deux ou trois couleurs. Au XIe siècle, il arrive qu'on rencontre des capitales bleues liserées ou cerclées de rouge, etc. Dans la plupart des manuscrits, en effet, outre les initiales, on trouve des bandeaux de couleur en tête de chaque ouvrage ou partie d'ouvrage. Beaucoup de ces bandeaux affectent la forme d'un Π grec, formant une sorte de fronton. La décoration et les couleurs varient indéfiniment; tantôt c'est une simple ligne d'or, ondée ou brisée, accompagnée de pois de couleur, tantôt un bandeau quadrangulaire, composé de petits polygones alternativement bleus et verts, cerclés d'or et disposés en quinconces. Au centre dans un espace vide, le titre en capitales d'or, entouré de médaillons où sont figurés le Christ, la Vierge et les saints. Parfois ces bandeaux, ces Π sont fleuronnés; d'autres se composent d'entrelacs; enfin dans quelques beaux manuscrits ces bandeaux se développent au point de devenir un véritable petit tableau.

De ces bandeaux, il faut rapprocher les canons des Évangiles dans les manuscrits occidentaux; ce motif ornemental prend parfois une grande importance. Au-dessus de ces portiques élégants l'artiste dessine des oiseaux, des bêtes fauves, des scènes de chasse, comme un guépard poursuivant des cerfs (voir fig. 5503) ou des épisodes de la vie des champs. La plupart de ces petites peintures sont gracieuses, d'une exécution spirituelle et délicate et témoignent de beaucoup de goût et d'imagination, par imitation, les bandeaux initiaux, en forme de Π, ont souvent pris la forme d'arcades sous lesquelles le scribe a disposé le titre.

A la fin des livres et des chapitres on rencontre des ornements analogues. Dans le *Codex Alexandrinus*, par exemple, la souscription est accompagnée d'un losange, avec points à l'intersection de chaque ligne. Un peu plus tard, on trouve des lignes ou des torsades d'or, des cadres de couleur, etc. Enfin, il arrive assez fréquemment que les scribes disposent les gloses marginales sous une forme régulière et leur donnent l'apparence d'une croix; cet usage se retrouve dans les anciens manuscrits occidentaux.

La chrysographie a toujours été en grande faveur auprès des calligraphes byzantins. Toutefois, passé le Xe siècle, il est peut-être sans exemple de rencontrer des manuscrits tout entiers en écriture d'or. En général, celle-ci est réservée pour les titres et les tables des chapitres en tête des volumes; ainsi, dans les canons qui précèdent le texte des Évangiles, la lettre d'Eusèbe à Carpianus est parfois chrysographiée en entier, de même la préface générale dans le recueil des homélies de saint Jean Chrysostome. Ailleurs encore, l'or sert pour les titres et les premières lignes de chaque chapitre. Dans les très anciens manuscrits, cette écriture paraît avoir été, en Orient comme en Occident, tracée à la plume ou au pinceau; plus tard les artistes grecs prennent l'habitude d'écrire deux fois le texte, d'abord en cinabre auquel on superpose une légère couche d'or. Le procédé apparaît très visible dans une foule de volumes du IXe siècle et depuis.

L'or a encore été employé comme fond pour les peintures somptueuses, mais au lieu de ne dorer que la partie non occupée par les figures, les artistes byzantins commençaient, à la mode antique, par couvrir le parchemin d'une couche d'or assez épaisse, et sur cette couche dessinaient et peignaient les personnages. Le procédé était peu sûr, beaucoup de peintures byzantines sont aujourd'hui écaillées, le fond seul est resté.

En Orient comme en Occident, on a combiné l'écriture soit d'or, soit d'argent avec l'emploi du parche-



7610. Couronnement de David.
Miniature du *Psautier de Paris, ms. grec 139.*



7611. Glorification de David.
Miniature du *Psautier de Paris, ms. grec 139.*



7612. Épisodes de la vie de Jonas.
Miniature du *Psautier de Paris, ms. grec 139.*

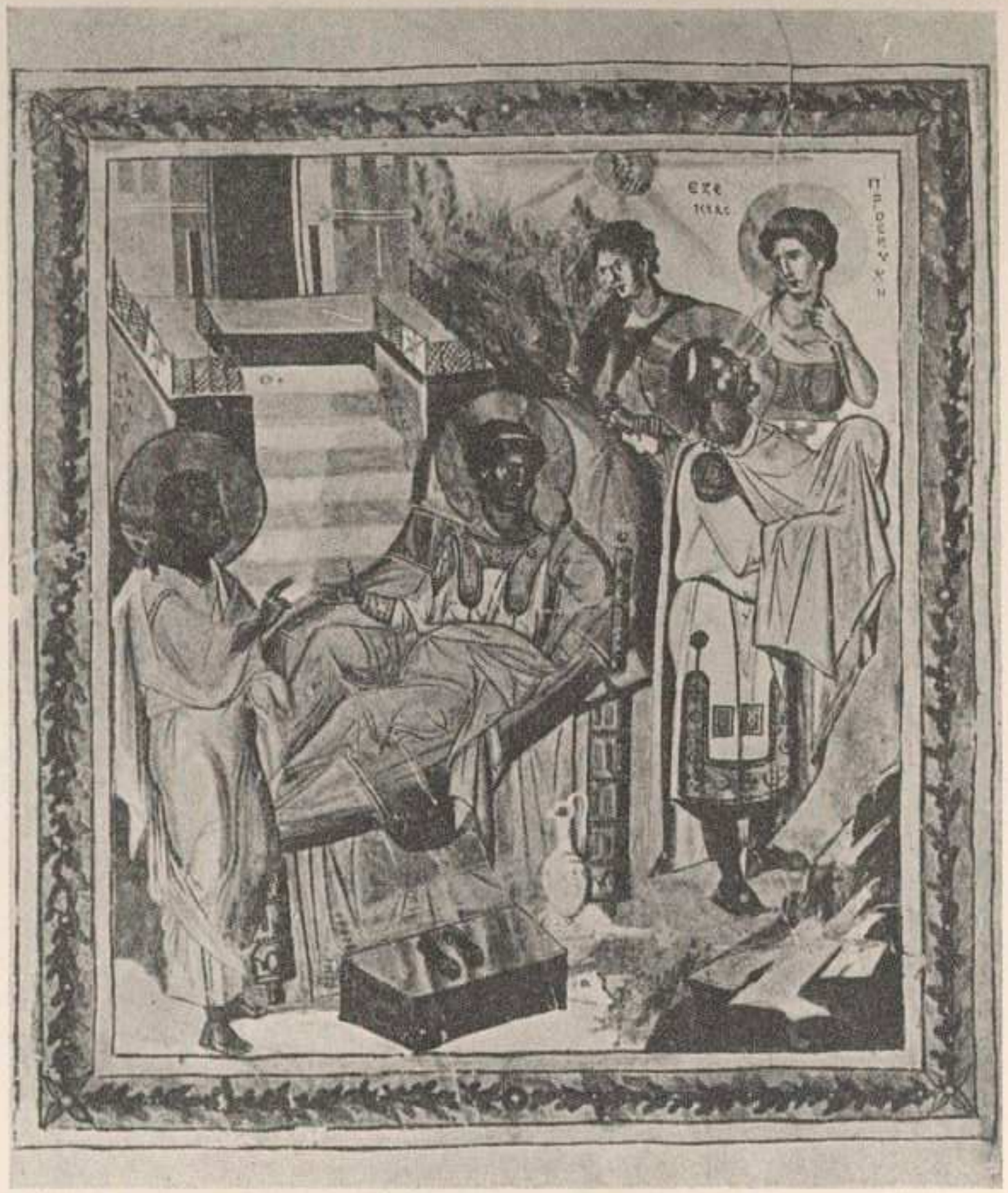

7613. Prière d'Ezéchias
Miniature du *Psautier de Paris, ms. grec 139.*

min pourpré. Il ne reste qu'un nombre minime de ces manuscrits somptueux. L'évangéliaire de Rossano est écrit sur pourpre en lettres d'or et d'argent; la Genèse de Vienne, rapportée de Constantinople au XVIe siècle; le saint Marc du Mont-Athos qui date du VIe siècle, où l'or a été réservé pour les titres et certains noms sacrés : *Théos*, *Christos*, *Jesous*, etc., le texte est en lettres d'argent; même particularité pour le psautier dit de saint Germain, conservé à Paris. L'habitude remonte à l'antiquité. L'usage du vélin pourpré paraît s'être continué assez longtemps en Grèce; on peut mentionner un évangéliaire du Xe ou du XIe siècle, trouvé à Bérat, en Albanie, composé et écrit comme celui de Rossano qui lui est bien antérieur.

IX. Le manuscrit de Bérat. — Nous n'avons pas eu à nous occuper de Bérat d'Albanie dont l'histoire ancienne se résume en une mention de Tite-Live (XXXI, 27), à condition d'identifier la ville actuelle avec l'ancienne Antipatria, qui devait se trouver un peu en amont de l'Apsus. Bérat n'a eu d'évêques qu'à partir du XVe siècle, mais cette ville musulmane comporte une ville haute, celle-ci byzantine et chrétienne où se conserve un manuscrit important. Cela est d'autant moins attendu que la ville, n'ayant rien d'antique, n'a offert aucun monument, aucune inscription de haute époque; pas un seul voyageur n'y a rien signalé. En 1875, L. Duchesne, pendant sa mission au Mont-Athos, alla copier un texte grec à Patmos où il apprit de M. Sakkélion l'existence d'un manuscrit pourpré. Dans le *Bulletin critique* du 15 avril 1881, t. I, p. 451, note 1, Duchesne glissa ces mots : « Le signataire de ce compte rendu a le plaisir de pouvoir annoncer qu'il existe un cinquième spécimen de manuscrit grec en parchemin couleur pourpre écrit en lettres d'argent. Le manuscrit en question contient, comme celui de Rossano, le texte des évangiles de saint Matthieu et de saint Marc. » Cette indication passa inaperçue, sauf en Allemagne et, en 1884, quand P. Batiffol se préoccupa de posséder quelques précisions sur ce manuscrit, il fut renseigné d'après une *Notice* du métropolitain Anthime Alexoudis; il put donner suite à la suggestion de L. Duchesne et sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique, alla reconnaître le trésor de l'église de Bérat. Les manuscrits y étaient au nombre d'une vingtaine environ, tous se rapportant à des matières ecclésiastiques. Entre autres une *liturgie* ou texte de l'office dit de saint Jean Chrysostome, rouleau de vélin pourpre, long de 2 m. 85, large de 0 m. 26, calligraphié en lettres d'argent pour le corps du texte et en lettres d'or pour les capitales et les noms propres ou sacrés. Ensuite un évangile comprenant les quatre évangélistes sur vélin pourpre, d'écriture minuscule, très régulière et pure de toute forme onciale, écrit tout entier à l'encre d'or et orné de miniatures sans intérêt artistique. Ce manuscrit, que l'on croit, à Bérat, avoir été écrit de la propre main de saint Jean Chrysostome et qui est, comme tel, vénéré ainsi qu'une relique est en réalité du Xe siècle ou du commencement du XIe. Ce manuscrit prend place parmi les monuments, assez rares, de la chrysographie byzantine, au nombre desquels on connaît le psautier de Londres (XIe siècle) et l'évangéliaire de Florence (XIe siècle). On pourra désormais leur adjoindre l'évangile de Bérat désigné sous le nom de *codex aureo-purpureus Anthymi*.

Reste un dernier manuscrit, le seul qui mérite de nous retenir et, en réalité, le seul remarquable du trésor de Bérat, propriété de l'église Saint-Georges et désigné sous le nom de *Beratinus*.

Les manuscrits grecs sur vélin pourpre à lettres d'argent sont très rares. On connaît la Genèse illustrée de Vienne (VIe siècle), l'Évangile de Patmos (VIe siècle), l'Évangile de Rossano (VIe siècle), le psautier de Zurich (VIIe siècle) et l'évangéliaire de Vienne (IXe siècle). Si on laisse de côté les quelques feuillets séparés publiés par P. Uspenski vers 1855, c'est tout ce que l'on possède dans cette catégorie, c'est ce qui fait l'importance du *Beratinus* dont on constate la présence à Bérat à une date déjà assez ancienne. Sa reliure date du commencement du XIXe siècle.

Le manuscrit compte 190 feuillets non paginés, dont les six premiers sont fort mal conservés ainsi que les feuillets 75-78. L'évangile de saint Matthieu prend fin à la moitié de la seconde colonne du fol. 112 r°, le fol. 112 v° n'est pas écrit; les fol. 113-114 contiennent les κεφάλαια de saint Marc; l'évangile de saint Marc commence avec le fol. 115. Le manuscrit a dû être longtemps exposé à l'humidité et à la poussière; il a ainsi perdu une quarantaine de feuillets que l'on pourrait répartir approximativement. Le parchemin est ferme et d'une légèreté moyenne, il est très sec et les lignes ne transparaissent généralement pas d'une page à l'autre. La teinture pourpre est aujourd'hui violacée avec nuance lie de vin, elle devait jadis tirer plus sur le rouge. Les feuillets ont été ébarbés, ils mesurent encore 314 mill. sur 268 mill. La réglure a été faite à la pointe sèche et chaque ligne est marquée d'un double trait servant à fixer la base et le sommet de chaque lettre. Chaque page a deux colonnes de dix-sept lignes. Pour chaque ligne, le nombre des lettres varie entre 8 et 12, la moyenne étant 9 plutôt que 10. Une marge de 35 mill. sépare les deux colonnes. Dans la marge supérieure figurent les κεφάλαια et nul autre titre courant, sur une réglure spéciale, très près du bord, exactement au-dessus de la colonne à laquelle ils renvoient. Les chiffres des notes ammonio-eusébiennes sont écrits en manchettes. Le corps du texte est d'argent, les six premiers feuillets de saint Matthieu présentent, écrits en or, les mots ΠΗΡ IC. ΥC. de même pour le titre de la première ligne de saint Marc. Le manuscrit ne présente aucun ornement. Les lettres initiales des paragraphes, en saillie sur la marge, à peu près de toute leur largeur, sont deux fois plus grandes que les lettres courantes, mais elles n'ont aucune décoration. Seul Ο est orné d'une petite croix en son milieu. Saint Matthieu finissant à mi-colonne, un bandeau à l'encre d'argent et du motif géométrique le plus simple garnit l'espace vide. Il arrive que le scribe pour terminer un mot sans aller à la ligne, empiète un peu sur la marge de droite et se serve de caractères plus petits, mais il ne s'y résout que rarement.

Tel est l'aspect sous lequel se présente le *Beratinus*.

L'écriture du manuscrit est franchement de vieille onciale. Les lettres rondes, comme Ε, Θ, Ο, C, ne s'allongent jamais; les lettres carrées, comme Η, Μ, Ν, Π, ne sont jamais rectangulaires, pas même à la fin des lignes. Toutes les lettres sont droites et aucune, en aucun endroit, ne se penche. Elles sont régulières et ne dépassent pas le sommet ni la base de la ligne, pas même Β, Ζ ou Ξ; seuls Ρ et Υ ont leur jambage vertical qui descend au-dessous de la ligne; Φ et Ψ la dépassent dans les deux sens. La panse de Δ est nettement anguleuse. La barre horizontale de Δ est déliée, mais s'écrase légèrement à ses extrémités; on en peut dire autant de Τ, de Π et de Γ. La barre horizontale de Θ ne sort pas du cercle et le divise en deux sections égales; celle de Ε passe exactement et suivant une ligne droite par le foyer du segment lunaire et s'écrase un peu à son extrémité droite. Les deux pointes de l'arc de Ε et de C s'écrasent aussi légèrement. L'Ω est presque fermé. Les lettres initiales sont plus grandes du double, mais appartiennent au même système graphique, la vieille onciale. En définitive l'écriture du *codex Beratinus* peut être

rapprochée des meilleurs types de la vieille onciale, comme le *Dioscoride* de Vienne, ou mieux encore le palimpseste *I*[7] de Pétrograd, c'est-à-dire d'écritures données comme du commencement du VIe siècle.

En outre, le manuscrit ne présente aucun signe d'accentuation, aucune trace d'esprits, ce qui est une bonne marque d'antiquité. Nous avons ici le texte continu, sans aucune coupure, écrit à pleine ligne et les mots ne sont pas séparés. La ponctuation consiste à marquer la fin des phrases d'un point un peu allongé et qui est simple ou double indifféremment, placée à mi-hauteur des lettres. L'apostrophe n'est pas employée constamment pour marquer les élisions; par contre on la met toujours à P final. Les voyelles I et Y sont surmontées d'un *tréma* dans la plupart des cas où elles ne sont pas diphtonguées. Les citations de l'Ancien Testament sont signalées en marge par des guillemets. Les ligatures sont au nombre de trois seulement, pour exprimer μου, pour αυ et pour αὐτοῦ. Les abréviations sont les plus anciennes connues : $\overline{\text{OC}}$, $\overline{\text{IC}}$, $\overline{\text{KC}}$, $\overline{\text{YC}}$, $\overline{\text{XC}}$, $\overline{\text{ΠΗΡ}}$, $\overline{\text{ΜΗΡ}}$, $\overline{\text{ΠΝΑ}}$, $\overline{\text{ΑΝΟC}}$, $\overline{\text{ΟΥΝΟC}}$ (mais souvent aussi $\overline{\text{ΟΥΡΑΝΟC}}$) $\overline{\text{ΔΑΔ}}$, $\overline{\text{ΙΗΔ}}$, une fois $\overline{\text{ΙΛΗΜ}}$, jamais $\overline{\text{ΙΗΜ}}$. Ajoutez l'abréviation du ν final au bout de la ligne, τω, un petit nombre de fois κ pour καὶ, une fois ЄIN/ pour ЄIVAI, une fois ΔΟΥΝΑ pour ΔΟΥΝΑΪ, une fois ΚΑΘΗCΘ/ pour ΚΑΘΗCΘΑΙ et une fois ΔIK/OI pour ΔΚΙΑΙΟΙ.

L'écriture du *Rossanensis* est plus serrée que celle du *Beratinus* et une comparaison paléographique attentive des deux manuscrits permet de les considérer tous les deux comme de la même époque, c'est-à-dire de la fin du VIe siècle.

Bibliographie.

Σύντομος ἱστορικὴ περιγραφὴ τῆς ἱερᾶς μητροπόλεως Βελεγράδων καὶ τῆς ὑπὸ τὴν πνευματικὴν αὐτῆς δικαιοδοσίαν ὑπαγομένης χώρας νῦν πρῶτον συντα χθεῖσα καὶ ἰδίοις ἀναλώμασι τύποις ἐκδοθεῖσα ὑπὸ τοῦ μετροπολίτου Βελεγράδων Ἀνθίμου Δ. Ἀλεξούδη τοῦ ἐκ Μαδύτων τῆς θρακικῆς χερσονήσου. A Corcyre, 1868.

L. Duchesne, dans *Bulletin critique*, 15 avril 1881, t. I, p. 451, note 1.

C. Tischendorf, *Novum Testamentum graece, edit. octava critica major*, t. III, *Prolegomena* de C.-R. Grégory, 1884, p. 409, note 2.

P. Batiffol, *Les manuscrits grecs de Bérat*, dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1885, t. XLVI, p. 369-371; *Les manuscrits de Bérat*, dans *Bulletin critique*, 1885, t. VI, p. 260-261; la notice parue en 1885 dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 1885, t. V, p. 358-376, est remplacée par celle-ci : *Les manuscrits grecs de Bérat d'Albanie et le Codex purpureus* Φ, dans *Archives des missions scientifiques et littéraires*, 1887, IIIe série, t. XIII, p. 435-556.

X. Les manuscrits mérovingiens. — Ce qu'on est convenu de nommer les invasions barbares et dont on a voulu faire une sorte de rajeunissement de la société romaine, rajeunissement par le fer et par le feu, entraîna pour la civilisation les plus graves conséquences. Les barbares étaient presque complètement étrangers à la culture des lettres et des arts, vers laquelle rien ne les attirait et qu'ils paraissaient incapables non seulement de comprendre mais même de sentir. A mesure qu'ils s'établirent et s'implantèrent, les écoles furent délaissées et se fermèrent; le peu qui subsista ne dura que grâce aux monastères où une tradition se conserva de la culture antique. Mais les Francs ne manquaient pas de curiosité, leur intelligence et leur goût s'éveillèrent à la vue des productions étrangères à ce qu'ils avaient appris; eux aussi voulurent écrire, conserver les récits qui flattaient leur amour-propre ou qui célébraient leur histoire; ils écrivirent donc et l'influence de leurs goûts créa une sorte d'art embryonnaire qui mit sa marque sur le domaine très spécial de la calligraphie. L'histoire des manuscrits de l'an 400 à l'an 750 est, en réalité, l'histoire du mélange de deux arts, de deux civilisations; de ce rapprochement et, on pourrait dire, de cette confusion d'une décadence extrême et d'une barbarie enfantine, sortira l'art carolingien.

Quoi qu'on puisse penser ou dire de la stagnation intellectuelle des moines à diverses époques de l'histoire, il n'est pas contestable qu'au VIIe siècle, ce furent les moines qui, en Occident, sauvèrent la civilisation menacée et, en apparence, condamnée à périr. Ils lurent, ils écrivirent, ils copièrent et donnèrent à ces occupations une part considérable de leur temps. Tandis que les moines orientaux s'adonnaient avec une complaisance morbide à cette paresse du corps et de l'esprit qu'ils décorent du nom de méditation, tandis qu'ils maudissaient à grand fracas les auteurs classiques, sauf à les cultiver en cachette, les moines occidentaux s'entretenaient complaisamment dans un reste de culture et ne jugeaient pas encore leur salut éternel compromis parce qu'ils avaient relu Ovide ou Virgile. Le monastère de Lérins (voir ce mot) est, dès le IVe siècle, un centre d'études; mais c'est un phare isolé. Il manquait encore une règle claire et précise et une discipline; ce furent les bienfaits qui sortirent, dès la première moitié du VIe siècle, de la règle bénédictine. Quoique saint Benoît ne prescrive nulle part l'étude et la transcription des manuscrits, il impose la lecture et prévoit la formation d'une bibliothèque pour alimenter les lectures individuelles et conventuelles. La règle de Cassiodore, au monastère de Vivarium, à la fin du VIe siècle, fera un pas de plus; cependant, c'est la règle de saint Benoît qui aura l'honneur d'associer dans les monastères le travail manuel au travail de l'esprit et qui deviendra pendant des siècles quelque chose comme le balancier de la vie morale et intellectuelle de vingt générations.

Il n'y eut pas seulement saint Benoît! Sa part est assez belle et assez large pour qu'on fasse à côté d'elle celle de saint Colomban. L'Irlande inviolée par les légions romaines avait été évangélisée dès le Ve siècle et ses apôtres avaient su respecter une civilisation incomplète, tout en l'enrichissant de ce qui pouvait y être adapté de la civilisation romaine. Un art original sortit de là qui prit le contact de l'art anglo-saxon et donna naissance à une création nouvelle où la culture des lettres classiques s'embellit du reflet de la miniature. La prospérité de quelques grands monastères disséminés entre l'Angleterre et l'Irlande stimule les progrès d'une école impatiente non seulement de produire mais de se répandre. Bretons et Scots, passionnés d'aventures et de changement, découvrent ingénieusement le prétexte à de perpétuels voyages. Puisqu'ils placent l'amour de leur patrie tout de suite après l'amour du Christ, ils iront servir le Christ loin de cette patrie afin de s'infliger la peine de l'exil volontaire. Dès lors, les voilà lancés sur les chemins du monde, où ils ne s'arrêteront jamais et ne se fixeront parfois qu'un moment. Pour Colomban, le plus illustre de ces infatigables, Luxeuil, Saint-Gall, Bobbio, ne sont que des étapes; comme pour Boniface, le plus entreprenant de ses émules, le Rhin et l'Elbe ne sont que des voies de pénétration. Eux aussi vont implanter des monastères, des écoles, des *scriptoria*, des bibliothèques, et ne serviront pas moins la tradition des lettres que la culture des arts.

S'ensuit-il que les moines du VIe au IXe siècle ont été des savants et des artistes? Assurément non, car il ne faut pas s'abuser sur le degré de culture de ces religieux. Ils ont sauvé une partie des lettres antiques, mais sans discernement. Ils ont copié les auteurs latins

classiques parce qu'il leur semblait nécessaire d'en posséder le texte, comme une source, une référence à laquelle il faudra peut-être recourir un jour; mais ils ont donné la préférence aux traités, aux homélies, aux commentaires, aux gloses, aux chroniques qui, à leurs yeux prévenus, offraient l'avantage de contenir les enseignements de la foi, de la religion, de la piété chrétiennes. Il leur est même arrivé de sacrifier un texte classique pour transcrire par-dessus des ouvrages dont la conservation avait plus de prix à leurs yeux et l'histoire des palimpsestes est là pour nous apprendre combien grossièrement ils se trompaient.

Comment ces copistes eussent-ils compris l'utilité de conserver les ouvrages de Cicéron eux qui parlaient une langue dont la barbarie nous confond d'étonnement; cependant, ils se sont astreints à cette ingrate besogne et il faut savoir leur en tenir compte, comme aussi à ceux qui, ayant la charge des bibliothèques, comprenaient la nécessité d'y conserver ces traités philosophiques et ces périodes oratoires que personne n'entendait plus.

On est trop disposé à oublier, ou du moins à taire, le silencieux service de ces copistes anonymes auxquels leur rebutante besogne arrache parfois une plainte ou un cri d'impatience en arrivant au terme de ces fastidieuses transcriptions. Parmi ceux qui ont peiné ainsi, beaucoup ne comprenaient plus le sens de ce qu'ils copiaient et ils répandaient à pleines mains les fautes qui exercent aujourd'hui le sens critique de ceux qui s'emploient à retrouver la leçon primitive. Quelques noms se sont conservés de copistes à qui nous ne devons pas ménager l'expression de notre reconnaissance pour la peine qu'ils ont prise et pour le service que, sans s'en douter, ils nous ont rendu, car c'est grâce à eux que, au sortir du Moyen Age, la pensée humaine a pu s'abreuver au réservoir à peu près intact de la culture antique.

Copistes, ces moines irlandais, francs et italiens, ne se sont pas bornés à copier; ils ont fait plus, ils ont voulu décorer, embellir leurs manuscrits et s'ils n'y ont pas toujours également réussi, du moins ont-ils révélé par leur effort les tendances d'un art nouveau. Les dessins barbares et choquants apportent un témoignage de leur touchante bonne volonté à créer, à rajeunir, à inventer.

C'est par cet aspect que l'étude des manuscrits de l'époque mérovingienne prend une réelle importance, car grâce à eux, et à eux seulement, nous pouvons savoir quelque chose de ce qui se passa dans la rencontre de la civilisation avec la barbarie. En effet, la peinture, la sculpture et l'architecture sont alors muettes; le bas-relief est d'une maladresse inexprimable; la mosaïque est inexistante; la calligraphie et la miniature demeurent nos seuls moyens d'investigation dans le passé.

L'antiquité avait connu trois genres d'écriture : la capitale, l'onciale, la cursive; les mérovingiens y ajoutèrent la minuscule.

La capitale avait contre elle deux objections graves, elle était lente et coûteuse; elle demandait beaucoup de temps au copiste qui écrivait et beaucoup de vélin au libraire. On ne l'abandonnait pas encore tout à fait, mais d'après le petit nombre de manuscrits qui se sont conservés, on croit pouvoir conclure qu'on en exécutait assez peu. Entre le ve et le viiie siècle, on connaît encore le *Prudence* de la Bibliothèque nationelle que certains croient antérieur à l'année 527, et dont les caractères sont d'une parfaite élégance et les abréviations fort rares et fort simples. Cette élégance s'atténue et on ne la retrouve plus dans l'Évangéliaire en lettres d'or de Saint-Germain-des-Prés ni dans l'Évangéliaire de Metz, tous les deux de la fin du viiie siècle [1].

La capitale servit longtemps encore pour les titres, pour les rubriques, et en plein Moyen Age, il n'est pas rare de rencontrer des lignes entières écrites dans ce caractère; on la retrouve parfois en tête des diplômes royaux et des bulles papales, mais ici l'écriture antique, pleine et robuste, a subi une grave modification, elle s'est allongée, distendue et comme émaciée. Chaque école de copistes lui fait subir quelque traitement nouveau d'où elle sort détériorée; tantôt elle affecte des formes bizarres, tantôt elle s'écrase, tantôt elle file en hauteur et s'allonge démesurément. Ce n'est pas tout encore, il lui faut subir les lettres enclavées et conjointes, non plus avec la réserve des calligraphes d'autrefois qui paraissaient ne se permettre ces licences qu'à regret et n'en abusaient pas, mais avec une surabondance indiscrète qui arrive parfois à faire servir le même jambage à trois ou quatre lettres différentes, aboutissant presque aux monogrammes compliqués qui figurent au bas des diplômes.

L'onciale a été beaucoup plus employée que la capitale aux temps mérovingiens. Cette écriture s'est rencontrée dès le iiie siècle dans l'épigraphie païenne d'Afrique; on la rencontre parfois dès le début du ive siècle dans des inscriptions, mais son développement date surtout de l'époque barbare. Tantôt elle s'étale lourdement, avec une sorte de complaisance, tantôt elle s'écrase, s'aplatit, les pleins s'alourdissent. Toutefois le caractère même de cette écriture arrondie et massive répugnait aux innombrables ornements dont la fantaisie des scribes surchargeait les lettres capitales, et les manuscrits ou parties de manuscrits écrits en onciales ont été toujours plus simples que ceux écrits en capitales. L'usage de l'onciale se conservera longtemps; elle figure dans les titres de la plupart des manuscrits carolingiens, soit pure, soit mêlée à la capitale, et elle sera très longtemps employée pour les légendes des sceaux.

A partir du vi^e^ siècle, nous voyons apparaître l'écriture minuscule qui dérive de l'onciale à laquelle on a enlevé une partie de ses jambages. Le passage de l'alphabet oncial à l'alphabet minuscule se marque bien, si on compare la petite onciale des notes marginales du *Prudence* avec l'écriture appelée semi-onciale, c'est-à-dire mélangée d'onciale et de minuscule. La minuscule est représentée dans des manuscrits compacts tels que le *Grégoire de Tours* du viie siècle et le *Lectionnaire* de Luxeuil, un peu antérieur. Cette minuscule varie de pays à pays et même d'école à école et le nombre des variétés est presque égal au nombre d'exemplaires. Ce n'est guère qu'avec la renaissance carolingienne qu'elle se simplifiera en s'épurant, et cette minuscule caroline, lentement transformée par les siècles, régnera dans l'Europe entière jusqu'à l'âge moderne.

La cursive romaine a subi, elle aussi, de graves transformations et il n'est pas possible de définir ici tous les genres de cursive qui furent connus dans l'antiquité. Plusieurs ont pris la cursive et la minuscule l'une pour l'autre, trompés en cela par le grand nombre de ligatures qu'on relève dans ces deux écritures, mais la cursive a toujours eu un caractère de précipitation qui suffit à la faire reconnaître. Il faut tenir compte des difficultés de la lecture; la minuscule, si étrange que soit la forme de certaines lettres, se déchiffre généralement sans peine; la cursive, au contraire, notamment dans les diplômes impériaux des iiie et ive siècles, dans les diplômes royaux mérovingiens et dans les chartes de Ravenne du vi^e^ siècle, offre des difficultés inouïes qui ont cédé à l'effort des paléographes de nos jours seulement.

[1] Voir *Dictionn.*, t. v, col. 827, n. 124; col. 822, n. 117.

Toutes ces écritures antiques ont subi, à l'époque mérovingienne, de profondes modifications. Les érudits ont pensé longtemps faire merveille en créant des dénominations particulières pour tels et tels alphabets; ils ont mis en circulation les écritures lombardique, irlandaise, anglo-saxonne, germanique, mérovingienne et wisigothique. L'heureux choix de ces termes peut être contesté parce que l'usage des types qu'ils désignent ne s'est pas limité à l'*area* géographique qu'ils évoquent; ainsi la lombardique a été employée ailleurs qu'en Italie et longtemps après la destruction et la disparition de la nationalité lombarde. L'écriture irlandaise et anglo-saxonne a connu sur le continent des foyers de production très disséminés. Le domaine de l'écriture wisigothique a été l'Espagne entière et le Sud de la Gaule, ancienne Septimanie. Il y a eu depuis des précisions apportées; on a précisé le caractère de l'écriture bénéventine, comme on a déterminé les produits des écoles de Tours, de Corbie, et d'ailleurs. Nous avons du reste déjà traité en partie ce sujet à propos des écritures (voir ce mot).

Venons-en maintenant à l'exécution des manuscrits de l'époque mérovingienne. Seuls les manuscrits les plus anciens offrent une complète unité et sont écrits du commencement à la fin soit en capitale soit en onciale. La plupart des volumes en onciale renferment dans les titres, dans les suscriptions, au début des alinéas, des passages en lettres capitales; l'onciale remplit le même rôle par rapport à la minuscule, mais parfois elle est elle-même mêlée de capitale. En général, le manuscrit est l'œuvre d'un unique copiste, mais cette règle souffre nombre d'exceptions. Le Psautier de Saint-Germain, le Saint-Hilaire de Tours sont des volumes écrits à grands frais. Le *Prudence* est dû à deux copistes : mais voici par exemple le manuscrit d'Eugippius qui a appartenu à M. Desnoyers et que possède aujourd'hui la Bibliothèque nationale, il renferme des parties en onciale, à côté de pages entières en minuscule ou en cursive. C'est que le texte a été distribué à plusieurs copistes qui suivant que la place menaçait de manquer à la fin du cahier qu'ils avaient à remplir, allongeaient ou serraient leur écriture, multipliaient les abréviations ou les ligatures afin de loger le texte qu'ils avaient mission de transcrire.

Le texte, dans les manuscrits mérovingiens, est disposé soit à longues lignes soit sur deux ou même trois colonnes. Cette dernière disposition est une marque d'ancienneté, tel le célèbre Pentateuque de Lyon; on connaît même un manuscrit à quatre colonnes, mais le cas est exceptionnel. Plus grand est le nombre de colonnes, plus le souvenir du *volumen* antique est proche. Dans les textes en onciale et en capitale les mots sont peu ou point séparés, le plus souvent il n'y a pas coupure de mots à la fin de la ligne, c'est au copiste de prendre ses dispositions, soit en rapprochant les lettres, soit en faisant usage d'un signe abréviatif, pour faire entrer le mot entier dans la ligne. Un usage antique a parfois survécu; il consiste à écrire un mot entier ou une partie d'un mot en interligne.

Le copiste n'est pas si sûr de sa main et de son coup d'œil qu'il n'ait recours à la réglure; pour cela il trace des lignes très légèrement à la pointe sèche entre deux traits verticaux qui mesurent les marges. Dans les manuscrits à grande écriture, on prend la précaution de tracer une double ligne que doivent affleurer la partie supérieure et la partie inférieure des lettres; c'est le cas pour le *Prudence*. Enfin, dans la plupart des manuscrits de la Bible en onciale ou en capitale on signale le début des paragraphes ou des phrases en faisant sortir la première partie de la lettre au lieu de la faire rentrer.

L'ornementation de ces manuscrits anciens est, généralement, très sobre. Le *Prudence* ne renferme absolument que des titres en rouge. Même sobriété dans les plus anciens volumes en onciale. Parfois la feuille de lierre est employée à titre de ponctuation, elle encadre les titres courants ou les numéros de quaternion, placés au verso du dernier feuillet de chaque cahier; des torsades en rouge ou en noir, remplissent les lignes inachevées, ou bien indiquent la séparation des livres et des chapitres. Parfois l'ornementation est plus somptueuse, le copiste a fait usage du vélin pourpré, de l'encre d'or ou d'argent. Citons encore le Psautier de Saint-Germain-des-Prés.

Nous avons dit que les copistes pouvaient être assez ignorants pour massacrer l'orthographe, ou même la syntaxe du texte qu'ils transcrivaient; il fallait, une fois leur travail terminé, remettre le manuscrit entre les mains du correcteur qui relisait et relevait les fautes, ajoutant les lettres oubliées, les mots aussi parfois et ajoutant parfois quelque note marginale. Quant aux lettres à supprimer on les soulignait d'un point ou d'un trait. Le correcteur se chargeait aussi des signes de ponctuation : points, virgules, signes quelconques. Les points sont tantôt ronds, tantôt carrés, ils servent également à la ponctuation et aux abréviations. Celles-ci sont, en somme, assez rares, plus rares dans les manuscrits que dans les chartes; elles portent en général sur les noms sacrés, tels que *Dñs*, *Ds*, *Sps*, qui reviennent fréquemment dans les textes ecclésiastiques.

La lecture de l'onciale n'offre aucune difficulté, mais elle est lente parce que l'absence de séparation entre les mots oblige à épeler les lettres; la lecture de la minuscule et de la cursive offre plus de difficultés.

Quant à l'ornementation elle nous montre, dès le premier aspect, l'existence d'une école particulière qui, dans le choix des formes ornementales et des colorations, s'affranchit des règles anciennes.

Les plus anciens manuscrits montrent une grande sobriété dans laquelle il est permis de voir une extrême incapacité. Quelques lettres de couleur, des feuilles de lierre ou d'autres arbres, des capitales dans les manuscrits en onciale. Parfois des lignes en vermillon ayant l'aspect de tresses ou de cordes. Le plus grand luxe consiste dans l'emploi du parchemin pourpré, de l'encre d'or ou d'argent. Pour tout cela le calligraphe suffit et n'a pas besoin de recourir à un ornemaniste. Le *Prudence* nous montre ce qu'on peut attendre d'un de ces calligraphes encore capables de tracer la capitale. Il aligne les poésies au milieu d'une large page blanche. A chaque poésie, titre en rubrique; il a également transcrit en lettres rouges les premières lignes des pièces importantes. Le saint Hilaire en onciale n'offre déjà plus l'aspect élégant et majestueux du manuscrit précédent; l'onciale n'a pas la gravité noble de la capitale et elle va perdre rapidement sa fermeté. Veut-on un exemple plus luxueux? Ce sera le Psautier de Saint-Germain écrit sur vélin pourpré de teinte foncée. Le copiste a fait usage de l'onciale d'argent et de caractères de grandes dimensions (plus de 8 millimètres) extrêmement réguliers. Le premier mot de chaque verset empiète sur la marge, les titres des psaumes sont à l'encre d'or, ainsi que les noms divins. Peu d'abréviations, quelques lettres liées. En un mot un beau et riche volume.

Le plus célèbre des manuscrits à peintures de l'époque mérovingienne est le *Pentateuque de Saint-Gatien de Tours* également désigné sous le nom de *Pentateuque d'Ashburnham* (voir *Dictionn.*, t. 1, col. 2971-2973), conservé à la Bibl. nat., nouv. acq. *lat. 2334*. Ce volume date du VIe ou du VIIe siècle et les dix-neuf peintures qui en font l'ornement ne brillent ni par l'heureux choix des couleurs, ni par la correction du dessin; mais dans ces pages grossièrement exécutées on ne trouve aucune trace d'influence étrangère, c'est l'œuvre d'un

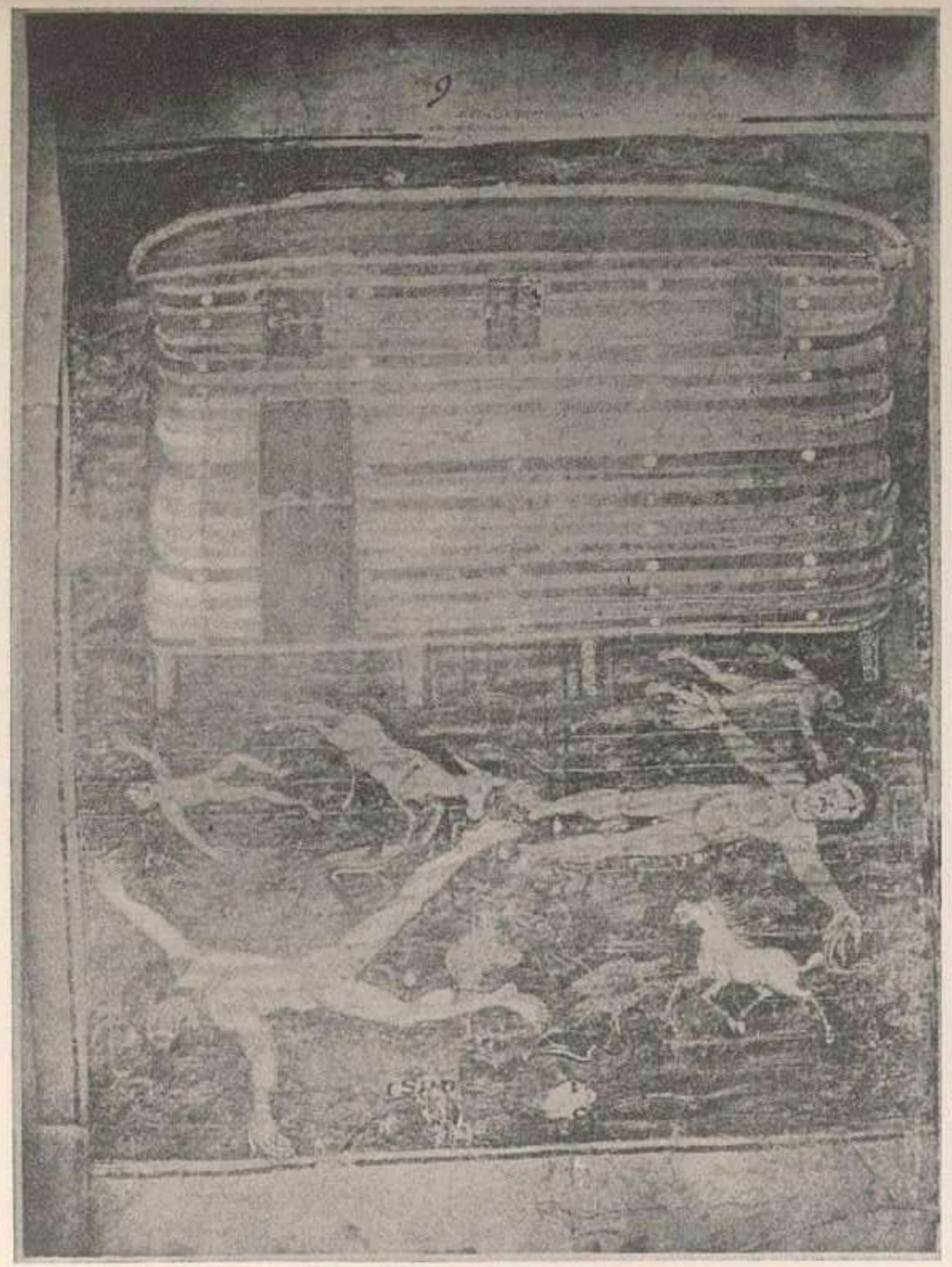

7614. Le Déluge - Arche de Noé.
Miniature IV (fol. 9) du *Pentateuque d'Ashburnham*, Bibl. Nat., *Nouv. acq. lat. 2334.*



7615. Épisodes de l'histoire de Joseph.
Miniature XI (fol. 40) du *Pentateuque d'Ashburnham*, Bibl. Nat., *Nouv. acq. lat. 2334.*



7616. Episodes de la vie de Joseph.
Miniature XII (fol. 44) du *Pentateuque d'Ashburnham.*



7617. Le Sinaï et le Tabernacle de l'Alliance.
Miniature XVIII (fol. 79) du *Pentateuque d'Ashburnham.*

artiste de l'école romaine dégénérée. Les procédés sont les mêmes que dans le *Virgile* du Vatican. Autour de chaque scène figure un petit filet rouge. Les fonds sont d'une seule couleur, rouge, bleu, vert, et les sujets y sont tracés par superposition de couches. Les costumes sont antiques, les scènes traitées à la romaine; dans la peinture représentant le festin offert par Joseph à ses frères, les convives sont sur des lits. Chaque miniature représente plusieurs scènes différentes. L'artiste ne connaît d'ailleurs ni la perspective, ni le modelé; il a donné aux extrémités de ses personnages ces dimensions monstrueuses qu'on retrouve sur les ivoires et certains sarcophages de l'extrême décadence, les têtes sont barbares, sans expression. Samuel Berger a supposé, sans donner de raisons, que ce manuscrit est une œuvre espagnole du VIIe siècle. C'est là une de ces conjectures dont on encombre l'histoire et qui n'ont d'autre résultat que de donner à ceux qui les mettent en circulation un air de divination qui ne s'autorise de rien. Aussi Paul Leprieur ne manque pas d'ajouter avec toute la gravité requise qu'il ne peut qu'« enregistrer l'hypothèse, sans oser trancher nettement la question. Notons, toutefois, dit-il, que les peintures à sujets qui décorent ce remarquable fragment de Bible à images, bien qu'imitées probablement d'un type oriental plus ancien, sont traitées dans un esprit de réalisme dur et barbare, tout méridional d'aspect. Palmiers, chameaux, nègres, par exemple, y sont visiblement repris et observés sur nature. Si ce monument presque unique, qui semble amorcer les Bibles à images des temps carolingiens, pouvait être sûrement revendiqué pour l'Espagne, elle *(sic)* prendrait du coup une importance de premier ordre pour l'époque. » En vérité on se demande pourquoi ? Et cette importance serait-elle de deuxième ou de troisième ordre si le *Pentateuque* en question au lieu de venir d'Espagne venait d'Italie ou tout simplement de Tours. Ce manuscrit est probablement un produit gallo-romain de l'extrême décadence.

Le manuscrit présente, comme frontispice, une sorte de portique ancien avec des courtines suspendues et courant sur une tringle comme nous voyons à la porte d'entrée des temples romains et des basiliques chrétiennes. Nous avons déjà attiré l'attention sur la contribution précieuse qu'apporte le *Pentateuque* de Saint-Gatien à l'histoire de l'architecture, du costume de l'habitation et des instruments domestiques et agricoles.

Nous allons décrire deux des miniatures du *Pentateuque*. Celle que nous avons donnée (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2972) porterait plus justement pour titre : la sortie de l'arche; en effet, le déluge est représenté par une autre miniature pl. IV, fol. 9 *a*. C'est un immense coffre muni d'une porte et de trois fenêtres, cerclé de fer et posé sur quatre pieds. Comme explications on lit à gauche, en haut : *hic dillubium aquae*, et à droite, en haut : *hic noe inclusus in arca* [*?cum uxorem et fi*]*lios et nuros cum omnia substantia ter*[*rae... p*]*ecora bestias et uolatilia*. Le coffre flotte ou plutôt se pose sur l'eau verte où flottent des cadavres de géants et où galopent un mulet et un cheval hennissant (fig. 7614).

La miniature XI, fol. 40 *a*, nous montre divers épisodes de la vie de Joseph en Égypte. Il est honoré par le Pharaon, assis sur un char attelé de quatre chevaux : *hic ioseph ubi pergit per* [*terram*] *egyptiorum*, précédé par deux postillons : *hic praecones curre*[*ntes*] *ante ioseph*, et arrive dans une ville figurée par un entassement de maisons remplies de monde : *hic cives civitatis adorantes ioseph*. Au-dessous, la scène se trouve transportée à la campagne et *hic ioseph super messores ut congre*[*gen*]*t fru*[*men*]*ta*. Des hommes coupent le blé à la faucille, un autre lie des gerbes dont quelques-unes sont déjà alignées. Dans l'autre partie inférieure de la composition on assiste au retour des fils de Jacob auprès de leur père à qui ils rendent compte de leur voyage. Le patriarche *iacob* est assis sur le seuil de sa vaste demeure; il a à côté de lui le jeune Benjamin; à toutes les fenêtres on voit les épouses des dix fils aînés, mais ceux-ci ne sont que neuf ayant dû laisser Siméon en otage en Égypte. Deux d'entre eux lèvent la main droite comme pour prêter serment : *uenientes* [*ex eg*]*ypto r*[*efe*]*rent*. Au premier plan des sacs et dix mulets chargés (fig. 7615).

La miniature XII, fol. 44 *a*, continue ces épisodes de l'histoire de Joseph. Ses frères sont revenus vers lui, et la scène se passe en *egyptus* où nous voyons une vaste habitation avec, à une fenêtre du premier étage, la femme de Joseph. Celui-ci, *ioseph*, est assis dans une galerie au rez-de-chaussée, richement vêtu, avec des pantalons [*accipit*] *mune*[*ra a*] *fratri*[*bus*] *suis et representa*[*nt*] *ei fratrem suum*. En effet, le jeune Benjamin, plus petit et plus enfant que dans la miniature précédente, se trouve près de Joseph et les dix frères sont agenouillés *hic filii iacob fratres ioseph offerent munera;* au dehors dix mulets attendent. Au registre qui vient immédiatement dessous, Joseph, contrairement au récit biblique, mange avec ses frères; ils sont onze couchés sur des lits et le petit Benjamin sur un tabouret : *ioseph ubi comedet cum fratrib. suis et egyptis iussit comedere seorsum;* toutes les mains se tendent vers le plat. Joseph, reconnaissable à son pantalon, se tient un peu à l'écart de son encombrante famille et a placé son frère Benjamin à ses côtés; on dirait un collégien en vacances, qui brandit on ne sait quoi (la peinture est détériorée). Quant aux Égyptiens ils font bande à part et dînent ensemble : *egypti ubi comedent seor*[*sum*] ; au registre inférieur, ils sont assis alternativement, un Égyptien et un nègre à une table carrée. Près d'eux un homme s'agite en brandissant deux espèces de gobelets à côté du *uincerna*. La partie inférieure de cette page est très abîmée et on y voit un autre *uincerna*, puis deux hommes ainsi désignés : *hic egypti suflantes ad pigella*. Puis on découvre le vol et la coupe volée dans le sac de Benjamin, déjà chargé sur un des neuf mulets : *dispensator domus ioseph inuenit poculu in sacco ueniamin*. Joseph accuse ses frères de vol : *ioseph facit calumnia fratrib. suis de scifo id est poculo quasi furato et dicunt nescimus quis fecerit hoc*. Le jeune *Benia*[*min*] est fort calme mais la douleur des frères forme une scène assez mouvementée. Alors *ioseph* se retire dans sa chambre *ubi pla*[*n*]*get* (fig. 7616).

La miniature XVIII, fol. 76 [a], nous montre le Sinaï et le tabernacle de l'alliance. Sur un fond vert, une chaîne de montagnes d'où sortent des flammes et, dans un nuage, la tête de Dieu dont s'approche Moïse : *hic m*[*oys*]*es acc*[*ipit*] *precepta;* derrière lui Aaron : *aaron in monte*, puis *nadab* et *abiu*, ensuite les *seniores isrl*, tous blonds et imberbes. Au pied de la montagne, un autel de maçonnerie a été construit, il est chargé de trois vases et Moïse tient les tables de la Loi; cinq jeunes hommes apportent des pains : *hic ubi offerent olocausta;* pendant qu'une foule représentant le peuple est désignée ainsi : *hic filii isrl dicunt ad moysen omnia quae precepit dns faciemus*. La scène entière est ainsi expliquée : *hic moyses edificabit altare ex lapidibus et leget populo librum federis*. — Le registre inférieur figure le tabernacle entre deux tentes : *tentoria filiorum isrl ;* et les cinq personnages : *moyses, iosue, aaron, nadab, abiu* (fig. 7617).

La représentation du tabernacle nous offre le sanctuaire d'une basilique chrétienne vers l'époque de Grégoire de Tours. Au centre un terre-plein auquel on accède par trois degrés et sur lequel pose l'autel carré semblable à celui qui est figuré à Ravenne pour le sacrifice de Melchisedech. L'autel est drapé, porte une-

nappe brodée et il est surmonté d'une couronne de lumières. De chaque côté des courtines roses courent sur des tringles et en arrière du *ciborium* six arcades garnies de lampes suspendues et de rideaux; au pied, deux chandeliers.

Les Francs, venus de la Germanie, qui ébranlèrent et renversèrent l'empire romain d'Occident au Vᵉ siècle et s'installèrent sur ses ruines, avaient des goûts et un art moins raffinés que les Grecs et les Romains, mais ils avaient cet art, celui du Nord de l'Europe qui a envahi, satisfait, et même subjugué, toutes les peuplades disséminées depuis la Slavonie jusqu'à l'Irlande. On a, faute de mieux, et non sans maladresses, donné à cet art le nom de mérovingien qui est impropre. En effet, les mérovingiens représentent une dynastie régnant sur quelques tribus plus ou moins groupées, entre la Lys, la Meuse et la Loire, tandis que l'art dont nous parlons est représenté par des spécimens authentiques et bien caractérisés dans le Kent, le Jutland et la Scandinavie; on le retrouve encore sur les bords du Rhin et dans la direction du Danube, toutes régions demeurées en dehors de l'influence des mérovingiens. Il serait plus exact de parler d'un art oriental d'origine, propre à toutes les peuplades de race aryenne, n'ayant pas subi l'influence des civilisations sémitiques de la Méditerranée orientale. On retrouve dans les manuscrits de l'époque du VIᵉ-VIIIᵉ siècle pouvant être assignés aux provinces que gouvernèrent les mérovingiens, quelques-uns des éléments décoratifs remarqués sur les fibules et les plaques de ceinturon franques, burgondes ou scandinaves : dessins contournés, figures d'animaux stylisés, mouches, griffons, monstres affrontés, bandelettes, tresses de dessin irrégulier et rehaussées d'ornements en forme de rondelles.

Cet art s'est développé et épuré du VIᵉ au VIIIᵉ siècle en Irlande et dans la Grande-Bretagne, d'où il est passé sur le continent. S'il faut faire assez large la part des disciples de saint Colomban et des compagnons d'Alcuin dans la calligraphie et l'ornementation des manuscrits, il semble impossible de reporter à leur seule influence certains caractères communs à nombre de manuscrits de Gaule, d'Italie et d'Espagne. En effet, beaucoup de volumes exécutés dans ces trois contrées et présentant à d'autres égards les caractères généraux de la librairie antique renferment également des particularités ornementales tout à fait étrangères au goût des anciens Romains.

Parcourons rapidement, à la suite de l'érudit délicat que fut Paul Le Prieur et en adoptant les termes mêmes dont il s'est servi, observons dans l'illustration des manuscrits ce qui a trait au dessin ornemental, aux couleurs et à la représentation animale.

Le dessin ornemental est, à tous points de vue, la partie la plus remarquable. Il est toujours tracé à la plume et sa finesse, sa légèreté, la sûreté du trait autant que sa ténuité font des manuscrits irlandais des prodiges impossibles à égaler. C'est principalement dans les grandes planches où on loge deux ou trois lettres parmi une variété infinie de combinaisons linéaires que les miniaturistes irlandais sont inimitables.

Ces dessins, malgré leur fantaisie, ont des proportions géométriques; chaque planche d'entrelacs, par exemple, sera divisée en un certain nombre de parallélogrammes ou de carrés, où dominera une couleur particulière. L'élément principal est la tresse ou la bandelette de couleur variée, repliée plusieurs fois sur elle-même et terminée souvent par des têtes d'animaux : oiseaux, serpents, poissons, plus ou moins étirés, tordus, irréels. Ailleurs encore, les colonnes qui soutiennent les arcades, sous lesquelles sont disposés les canons évangéliques d'Eusèbe, sont bien des colonnes antiques, mais le dessinateur les a chargées de dessins en couleur, damiers ou rosaces; les arcs supérieurs, qui se coupent, se recourbent et se terminent en têtes de monstres. En un mot, c'est une combinaison savante du dessin géométrique et du dessin fantaisiste : les éléments ornementaux sont parfois empruntés à l'art antique, notamment la grecque qui, au lieu de former des angles droits, donne des angles alternativement obtus et aigus.

Ce goût pour la variété se remarque surtout dans la forme des lettres capitales. On rencontre des lettres en forme d'oiseaux, de poissons, le lectionnaire de Luxeuil en offre des variétés nombreuses, mais en outre on trouve des capitales de forme inattendue, bizarre, parfois amusante. Cette préoccupation d'atteindre à la bizarrerie s'accuse plus encore dans le choix des couleurs. Avec un goût très sûr, une sûreté d'œil étonnante, les peintres anglo-saxons recherchent les couleurs dont le rapprochement semble devoir choquer et ils réussissent à les marier de la façon la plus harmonieuse. Ici un faisceau de bandelettes rouges et jaunes se relève sur un fond de couleur noire ou pourpre; ailleurs les bandelettes seront laissées en blanc et garnies seulement d'une chaîne continue de points d'un rouge vif. Les lettres capitales se détachent en pourpre sur un fond d'or mat, en clair sur un fond pourpre ou vert cru.

Tous ces dessins sont exécutés à la plume et au compas; on aperçoit encore, dans le manuscrit d'Epternach, les traces des lignes tirées à la pointe sèche pour obtenir une symétrie parfaite entre les différentes parties. Une fois tracés à la plume, les dessins ont été remplis de couleur au pinceau en teintes plates, avec une belle sûreté de main. L'effet d'ensemble est curieux et rappelle ces magnifiques cadres dont les copistes arabes et persans ont enrichi leurs somptueux manuscrits.

La figure humaine joue un rôle considérable dans ces peintures, mais c'est là le côté faible et beaucoup plus que faible dans l'art barbare, qu'il soit mérovingien ou anglo-saxon, car les Irlandais aboutissent à des productions auxquelles il n'est même plus possible d'appliquer le nom de figure humaine.

Dans une exposition sommaire, telle que doit l'être nécessairement celle d'un *Dictionnaire*, il n'est pas possible d'entrer utilement dans une multitude de détails, de faire les allusions et les réserves qui justifient les observations d'ensemble et empêchent de leur donner une portée générale abusive. D'ailleurs, la part a été faite assez large dans le *Dictionnaire* aux manuscrits anciens pour qu'il soit permis de ne pas s'étendre trop longuement. Jusqu'ici, par exemple, nous n'avons rien dit des manuscrits espagnols en écriture wisigothique. A vrai dire, les spécimens en sont rares hors de la péninsule, et ceux que l'on connaît sont loin de présenter le même intérêt que les manuscrits anglo-saxons. L'écriture est d'aspect moins soigné, le parchemin moins fin et les ornements d'ordinaire peu abondants et grossiers. En voici un exemple, que nous avons décrit: le sacramentaire de Gellone. L'ornementation est barbare, mais riche et variée; les couleurs employées le plus fréquemment sont le vert, le rouge et le jaune; les lettres initiales sont à double trait, et les intervalles entre les traits sont remplis de teintes plates de couleur claire. Ici, comme dans les manuscrits irlandais, on retrouve autour des initiales des grénetis de points rouges; ailleurs la panse des initiales est formée par le corps d'un poisson, d'un oiseau replié qui se mord la queue; on trouve parfois une tête humaine de style barbare figurant la lettre O. Sur les marges, dans les lettres ornées, on a tracé de véritables scènes; ici le combat d'un renard et d'un animal fantastique tenant du serpent et de l'oiseau, là un aigle liant un mouton, une main humaine sai-

sissant un poisson, deux oiseaux se disputant leur proie, etc. Tous ces dessins sont barbares. La figure humaine est traitée avec une maladresse enfantine, mais l'ensemble témoigne d'une imagination en plein travail.

Les manuscrits Paris *lat. 17654* et *17655* qui offrent le texte de Grégoire de Tours nous permettent de juger de l'ornementation et de la calligraphie de manuscrits exceptionnellement soignés et corrects. L'onciale et la minuscule sont tracées avec régularité. L'initiale I de *igitur* nous montre la persistance du symbolisme antique. Sur une colonne ouvragée, trois oiseaux mesurent leur vol pour atteindre le sommet où deux colombes méconnaissables se désaltèrent à un calice qui fait songer à la fable du Renard et de la Cigogne par La Fontaine. Sur ce calice néanmoins une croix est posée. Le deuxième manuscrit nous fait voir les combinaisons de poissons entrant dans les initiales. C'est tout un alphabet qui a été ainsi imaginé (fig. 7618, 7619.)

Il est extrêmement difficile de dater les manuscrits de l'époque mérovingienne, principalement ceux qui sont écrits en capitales et en onciales. Le nombre des volumes à date certaine est peu considérable et, dans la plupart des cas, les meilleurs paléographes ne parviennent pas à s'entendre, leur opinion diffère parfois d'un siècle ou deux, ce qui ne les empêche pas d'affirmer que tel manuscrit appartient à la dernière dizaine d'années de tel siècle, comme s'ils l'avaient vu écrire devant leurs yeux. Nous donnons ici un essai de classement des manuscrits en capitale et en onciale; sur un total de près de trois cents, on en trouve huit qui sont datés entre 509-510 et 754. La date est donnée, soit par le collateur, le correcteur du volume ou par le copiste lui-même qui indique son nom et le nom du donateur aux frais duquel le volume a été écrit. Ainsi le Sulpice Sévère de Vérone fut commandé par un certain Hieronymus à Ursicinus, lecteur de cette Église; le Nouveau Testament de Fulda a été lu et corrigé, en 546, par l'évêque de Capoue, Victor; un scribe nommé Gundohinus écrivit, en 754, un évangéliaire à la requête d'une dame nommée Fausta; ce volume est aujourd'hui à Autun. Ou bien, sur d'autres volumes, la date est fournie par un synchronisme, par exemple un manuscrit conservé à Bruxelles et qui fut écrit à Saint-Médard de Soissons, par ordre de l'abbé Nomedius sous Childebert III.

La nature des textes copiés par les scribes de l'époque mérovingienne rend encore plus difficile la fixation de la date de transcription. Ces textes, en effet, sont, soit des livres liturgiques, soit des ouvrages des Pères, ou l'Écriture sainte. Se conformant à une tradition déjà établie au IVe siècle et qui n'obtient pas l'agrément de saint Jérôme, les copistes réservent pour les livres saints, toutes les ressources de la calligraphie et de l'art ornemental. Parchemin pourpré, calligraphie en or ou en argent, initiales peintes, frontispices ornés, tout doit concourir à la splendeur du manuscrit scripturaire, liturgique ou patristique. La décoration de ces diverses classes de manuscrits se fixe bientôt. Les évangéliaires s'ouvrent par des feuillets réservés aux portiques qui abritent les concordances des canons d'Eusèbe; chaque évangile débute par une miniature à pleine page qui montre l'évangéliste en personne ou bien son symbole traditionnel. Les sacramentaires offrent une ornementation plus variée, mais presque toujours on y retrouve les titres en capitales de couleur disposés sous un vaste portique, des initiales compliquées, etc. Les psautiers s'embellissent d'une ou plusieurs peintures montrant le poète entouré d'acolytes. Sauf dans les manuscrits de grand luxe, tels que le Psautier d'Utrecht, on ne sort guère du cadre tracé qui s'imposera jusqu'à la fin du Moyen Age.

Pour les copistes, à tout le moins, pour certains parmi eux, la transcription d'un manuscrit est une œuvre qui sera récompensée dans le ciel et qui inflige à celui qui s'y applique une rude mortification. L'Irlandais Holcundus, loquace comme la plupart de ses compatriotes, tient à composer une prière que, sans doute, il jugeait fort belle et que, pour cette raison, il a faite fort longue et assez prétentieuse; il souhaite que le volume qu'il a écrit lui mérite la grâce d'éviter les peines éternelles et lui vaille d'aller, après sa mort, rejoindre en paradis le chœur des saints et des pieux disciples de Jésus. Cette souscription est écrite en partie en grec, ce qui a pour premier résultat de nous apprendre que Holcundus ignorait le latin presque autant que le grec. Ces braves gens sont d'ordinaire enchantés et ravis d'arriver au bout de leur travail; ils récapitulent ce qu'il leur valut, l'onglée aux doigts, l'ennui, la fatigue; en général, ils se montrent à nous plutôt à leur désavantage.

L'existence d'un *scriptorium* devenait vite pour un monastère une nécessité, car l'acquisition des livres était chose indispensable et coûteuse; en outre les bienfaiteurs, les grands personnages ecclésiastiques souhaitaient avoir à leur portée et, dans une certaine mesure, sous leur dépendance, des hommes capables d'exécuter des livres, d'en faire des œuvres d'art et ainsi d'être entre leurs mains des artisans utiles dont ils tiraient un travail rare, apprécié et, parfois, même, glorieux. Le règlement d'un *scriptorium* était assez rigoureux; on a conservé la prière qu'on récitait au moment où les copistes se mettaient au travail. Il fallait, là comme partout où une œuvre collective s'accomplit, un directeur volontaire et des copistes assidus, attentifs, soigneux; il ne suffisait pas d'avoir la main ferme, il fallait encore avoir assez d'instruction pour transcrire correctement. Les évêques, les abbés estimaient un honneur de prendre la plume et de copier un manuscrit; c'est le cas de saint Victor de Capoue, de saint Willibrod et de beaucoup d'autres. A Corbie, à Tours, à Saint-Gall et, probablement, dans tous les monastères, il y a des moines qui réussissent à ne faire que peu de chose ou même rien du tout, mais ceux-là sont les habiles qui esquivent les obligations de la règle sous un prétexte ou sous un autre. Dans les monastères où l'observance est en honneur il faut prendre sa part du travail commun, dans les champs ou au *scriptorium* comme dit la règle de saint Ferréol : *Paginam pingat digito, qui terram non proscindit aratro.*

XI. Les manuscrits carolingiens. — Une fois de plus nous rappellerons que la matière de ce paragraphe a été exposée déjà dans divers articles relatifs à Charlemagne (voir *Dictionn.*, t. III, col. 703-710, 743-748), à Charles le Chauve (voir *Dictionn.*, t. III, col. 825-866) et dans nombre d'articles isolés consacrés à divers manuscrits étudiés en détail. Tel critique a beau jeu d'écrire que nous ne devrions pas sectionner les sujets et qu'il serait préférable de rassembler tout ce qu'ils comportent, mais c'est la raison d'être d'un *Dictionnaire* et c'est un *Dictionnaire* que nous composons; lorsqu'il sera terminé, une table générale multipliera les fils conducteurs parmi cet immense chantier; et cette table générale, est-il besoin de le dire, ne peut être entreprise qu'après l'achèvement de l'édifice.

Charlemagne a voulu une renaissance religieuse, législative, administrative, littéraire et artistique; il a su découvrir et employer les hommes qui la procureraient. Le rôle personnel de l'empereur ne doit être ni contesté, ni amoindri; il s'intéressait même à ce qu'il ne comprenait pas, prenant plaisir à entendre discuter et pérorer le cénacle qui vivait et prospérait de ses bienfaits, allumant et entretenant le feu sacré de la curiosité et des recherches scientifiques par d'opulentes récompenses : évêchés, abbayes, ambassades, missions, etc. De ce premier d'entre les Charles on pourrait

dire, comme Charles VII, qu'il fut le « bien servi »; principalement à partir du jour où il se fut attaché l'Anglo-Saxon Alcuin et le Lombard Paul Diacre. L'un et l'autre implantèrent en France la culture régnante en Angleterre et en Italie. La papauté exerça, elle aussi, une influence bienfaisante dans l'œuvre de restauration des études ecclésiastiques et dans le rétablissement des mœurs et de la discipline déchues au niveau de la barbarie. Les envois de livres liturgiques et de chantres contribuèrent au rétablissement des études littéraires, du chant divin, au relèvement du niveau intellectuel du clergé. L'école du palais et les écoles monastiques ou épiscopales formèrent un noyau d'hommes suffisamment instruits pour porter intérêt au relèvement intellectuel et pour y travailler utilement. A ces services vient s'ajouter l'adoption d'une écriture nouvelle, plus lisible, plus élégante que la minuscule mérovingienne dont elle se distingue non seulement par le type mais par la correction orthographique et par le respect de la syntaxe. Ce n'est pas tout; en multipliant les belles copies des œuvres classiques, on les sauve définitivement de la destruction.

Qu'est donc l'écriture caroline? Elle varie suivant les pays et suivant les écoles, dont les plus célèbres et les mieux connues sont celles de Tours, de Trèves, de Saint-Gall, de Corbie; mais elle se distingue de toute autre par l'allure générale; les lettres sont rondes, amples et régulièrement tracées. Dans l'écriture caroline de Saint-Martin de Tours, l'influence anglo-saxonne se fait sentir dans la forme de certaines lettres du *g* notamment, mais en somme cette écriture s'inspire plutôt des anciens modèles, et par son élégance, par sa clarté, elle aide à produire des œuvres excellentes; pour l'écriture capitale, il serait impossible de nier l'influence de l'école anglo-saxonne. Les copistes ont recours à ce caractère pour les titres et les débuts de chapitres. La capitale et l'onciale sont presque abandonnées, on fait encore usage de la semi-onciale, mais de préférence on emploie la minuscule caroline.

L'ornementation des manuscrits est assez simple et la plupart tirent leur valeur de l'élégance de l'écriture. Quelquefois on remarque l'alternance des couleurs : rouge, vert, jaune, et l'emploi des initiales rouges. Les princes carolingiens ont eu le goût des beaux livres et s'en sont fait exécuter à leur gré; principalement des livres liturgiques et des textes scripturaires. Pour cela on a recours au vélin pourpré, mais combien peu d'exemplaires peut-on citer : l'Évangéliaire de Charlemagne, celui de Saint-Médard de Soissons, celui de saint Lupicin. On continue à employer l'écriture d'or ou d'argent, mais combien rarement. Au IXe siècle, une mode nouvelle s'introduit, on réserve la pourpre pour quelques feuillets au début d'un volume et pour les fonds des grandes peintures. Parfois, on adopte un système de bandes alternativement pourpre, rouge et jaune. On voit aussi des livres écrits tout entiers en or non plus sur pourpre, mais sur le vélin blanc. L'encre d'argent est fort employée et elle n'offre plus aujourd'hui qu'un aspect terne et sale.

L'ornementation proprement dite comprend les lettres initiales au début des traités et des chapitres; titres en capitale, en onciale ou en lettres enclavées; parties du texte en écriture particulière, soit capitale dans les manuscrits en onciale, soit en onciale dans les manuscrits en minuscule, soit enfin minuscule plus forte que le corps du texte, pages ornées, enfin figures.

Il suffit cependant de comparer certaines initiales des plus anciens manuscrits carolingiens et celles des manuscrits anglo-saxons pour reconnaître entre les unes et les autres des ressemblances indéniables. Mais l'art anglo-saxon n'en a pas moins un rival, c'est la tradition antique qui, au temps de Charlemagne, survit, ou plutôt, se met à revivre en Gaule et de ce mélange sortira l'art roman proprement dit. Comment et pourquoi, au IXe siècle, l'art antique jouit-il d'une pareille faveur, on n'en saurait donner la raison certaine; mais il faut constater le fait et reconnaître que si nous n'avons plus les manuscrits connus et imités par les calligraphes carolingiens, ceux-ci ont dû avoir devant les yeux autre chose que le *Pentateuque* de Tours.

Le Psautier d'Utrecht, exécuté en France, à Hautvilliers (près de Reims) vers le commencement du IXe siècle, paraît avoir été copié sur un manuscrit plus ancien. Le texte, écrit en capitale sur trois colonnes, est copieusement illustré de dessins à la plume; l'artiste est à la fois rempli de talent et plein d'inexpérience, qui s'accuse dans le tracé des têtes et des extrémités, les personnages ont l'air d'oiseaux montés sur des pieds humains, mais une foule de détails prouvent l'inspiration des modèles antiques. Ainsi les constructions, palais, forteresses, sont romaines; l'ange qui vient assister David combattant Goliath est antique. On a conjecturé une origine byzantine, elle est peu vraisemblable; on croirait plus volontiers à quelque beau modèle daté du IVe siècle et venu d'Italie. C'est donc semble-t-il, de ce côté, plutôt que du côté de Byzance qu'il faut tourner son attention. Les artistes du IXe siècle auront pu s'inspirer parfois de quelques peintures grecques, mais le cas est rare et, à mesure que l'on avance dans le siècle, l'art antique prédomine de plus en plus. Pour s'en convaincre, il suffirait presque de comparer l'Évangéliaire de Charlemagne de 781 et le Psautier de Charles le Chauve. L'œuvre de Gotescalc, en 781, renferme les évangiles de l'année; c'est un manuscrit en lettres d'or sur parchemin pourpré, avec titres en encre d'argent; chaque page se compose de deux colonnes renfermées dans des encadrements assez riches, imités, semble-t-il, des manuscrits d'Angleterre; on y retrouve bien quelques rinceaux rappelant l'ornementation antique, mais la majeure partie des motifs se compose d'entrelacs, de monstres, de dessins géométriques. Les six miniatures du volume représentent les quatre évangélistes, le Christ dans sa majesté et la « source de vie », c'est-à-dire une sorte de kiosque porté sur huit colonnes abritant la fontaine mystique (voir *Dictionn.*, t. III, fig. 2635) à laquelle viennent se désaltérer un cerf et des oiseaux. Sur un fond où courent des plantes se promènent paons, coqs, canards, etc. On retrouve cette représentation sur l'Évangéliaire de Saint-Médard de Soissons. Ces deux livres et celui de Saint-Maximin de Trèves offert par Ada, procèdent probablement d'une école qui a fleuri dans le Nord de la Gaule, école dite franco-saxonne et qui a produit aussi l'Évangéliaire de Saint-Vaast, ainsi que bien d'autres dont une trentaine sont conservés.

L'école de Tours, celle de Lyon nous sont également connues avec plusieurs autres qui seront étudiées en leur lieu.

XII. Essai de classement de quelques manuscrits. — Nous grouperons ici quelques manuscrits d'un très grand intérêt d'après leur écriture et nous donnerons leur bibliographie principale, car on ne saurait se flatter de ne rien omettre. A la liste dressée par L. Traube nous avons pu ajouter quelques numéros et plusieurs références. Pour abréger, voici une liste bibliographique des ouvrages ou recueils auxquels nous renverrons le plus souvent.

Album paléographique ou Recueil de documents importants relatifs à l'histoire et à la littérature nationales reproduits en héliogravures d'après les originaux des bibliothèques et des archives de la France, Paris, 1887. — *Archiv des Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde*, Frankfurt-am-Mein, 1820-1821 ; Hanover, 1824-1874. — Arndt-Tangl = W. Arndt, *Schrifttа-*

feln zur Erlernung der lateinischen Palaeographie, 4e édit., par M. Tangl, Berlin, 1904-1906. — Th. Astle, *The origin and progress of writing*, London, 1803. — de Bastard, *Peintures et ornements des manuscrits*, I. Série paléographique, Paris, 1835 sq. — S. Berger, *Histoire de la Vulgate pendant les premiers siècles du Moyen Age*, in-8°, Paris, 1893. — [Berthaud], *Fac-similés de manuscrits* etc. *exposés dans la galerie Mazarine*, Paris, 1901. — *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques des départements*, série in-4°, Paris, 1849-1885. — *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques en France*, série in-8°, Paris, 1886 sq. — *Catalogue of ancient manuscripts in the British Museum*, London, 1881 et 1884. — *Catalogus codicum latinorum bibliothecae regiae Monacensis*, München, 1873-1881, 1892 et 1894. — E. Chatelain, *Paléographie des classiques latins*, Paris, 1884-1892, 1894-1900. — E. Chatelain, *Les palimpsestes latins;* École pratique des Hautes-Études. Section des sciences historiques et philologiques. *Annuaire 1904*, Paris, 1903, p. 5-42. — E. Chatelain, *Uncialis scriptura codicum latinorum novis exemplis illustrata*, Paris, 1901-1902. — A. Chroust, *Monumenta palaeographica. Denkmäler der Schreibkunst des Mittelalters*, München, 1900 sq. — C. Cipolla, *Codici Bobbiesi della biblioteca nazionale di Torino. Collezione paleografico Bobbiese*, t. I, Milano, 1907. — *Corpus scriptorum ecclesiasticorum latinorum*, in-4°, Vindobonae, 1866 sq. — Saglio et Pottier, *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, Paris, 1877 sq. — L. Delisle, *Catalogue des manuscrits des fonds Libri et Barrois*, in-8°, Paris, 1888. — L. Delisle, *Inventaire des manuscrits latins conservés à la Bibliothèque nationale sous les numéros 8823-18613*, Paris, 1863-1871 (I = n. *8823-11503;* II = n. *11504-14231;* III = *14232-15175*; IV = n. *15176-16718*; V = *16719-18613*). — L. Delisle, *Manuscrits latins et français ajoutés aux fonds des nouvelles acquisitions pendant les années 1875-1891*, Paris, 1891. — S. Endlicher, *Catalogus codicum philologicorum latinorum bibliothecae palatinae Vindobonensis*, Wien, 1836. — Ewald et Löwe, *Exempla scripturae Visigothicae XL tabulis expressa*, Heidelberg, 1883. — C. R. Gregory, *Textkritik des Neuen Testaments*, Leipzig, 1900 et 1902. — F. G. Kenyon, *Our Bible and the ancient manuscripts*, London, 1897. — J. Mabillon, *De re diplomacati libri VI*, in-fol., Paris, 1681, 2e édit., 1709. — Sc. Maffei, *Opuscoli ecclesiastici dell' autor medesimo volgari e latini*. Préface à son *Istoria teologica delle dottrine e delle opinioni*, Trente, 1742. — [E. Martène et U. Durand], *Voyage littéraire de deux religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur*, in-4°, Paris, 1717. — [Melot], *Catalogus codicum manuscriptorum bibliothecae regiae*, Paris, 1739-1744. — E. Monaci, *Archivio paleografico italiano*, Roma, 1882 sq. — *Monumenta Germaniae historiae : Scriptores, Leges, Auctores antiquissimi. — Neues Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde*, Hannover, 1876. — *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale et d'autres bibliothèques. — Nouveau traité de diplomatique par deux religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur* [Dom Tassin et dom Toustain], in-4°, 6 vol., Paris, 1750-1765. — G. Ottino, *I codici Bobbiesi nella biblioteca nazionale di Torino*, Torino e Palermo, 1890. — *The Palaeographical Society. Facsimiles of manuscripts and inscriptions*, London, 1873-1894, 1903 sq. — J.-B. Silvestre, *Paléographie universelle*, in-fol., Paris, 1839-1841; *Universal palaeography translated from the French and edited with corrections and notes by* Sir F. Madden, London, 1849 sq. — F. Steffens, *Lateinische Palaeographie*, 1re édit., Freiburg-im-Br., 1903-1904, 2e édit., Trier, 1907. — E. M. Thompson, *Handbook of [greek and latin Palaeography*, in-8°, London, 1894. — Wordsworth and White, *Novum Testamentum D. N. J. C. latine secundum editionem S. Hieronymi*, Oxonii, 1889-1898, 1905. — C. Wessely, *Schrifttafeln zur älteren lateinischen Palaeographie*, Wien, 1898. — Zangemeister-Wattembach, *Exempla codicum latinorum litteris majusculis scriptorum*, Heidelbergae, 1876, 1879.

1re *Section. Capitale carrée.*

Berlin, lat. 2° 416 (Voir *Rom., Vat. lat. 2356*).

1. Saint-Gall (*Stiftsbibl.*), *1394*, p. 7-49 + Saint-Gall, *248*, p. 196-212 + Saint-Gall, *275*. Fragments des *Géorgiques* et de l'*Énéide*, récrits partiellement au XIIe-XIIIe siècle.

Scriptorium (?); *Bibliothèque :* Saint-Gall.

Bibliographie : K. G. Müller, *De codicibus Virgilii qui in Helvetiae bibliothecis asservantur = Analectorum Bernensium particula III : Index lectionum univers.*, Bern, 1841, p. 1 sq., pl. I, II; O. Ribbeck, *Prolegomena critica ad P. Vergilii Maronis opera maiora*, in-8°, Lipsiae, 1866, p. 219, pl. II; G. Scherrer, *Verzeichnis der Handschriften der Stiftsbibliothek von S. Gallen*, Halle, 1875, p. 456 sq.; Zangem.-Wattemb., pl. XIV, p. 4; *Palaeogr. Soc.*, t. II, pl. 208; Bastard, pl. 2; E. Chatelain, *Paléogr.*, t. I, pl. 62, p. 17; E. M. Thompson, *Handbook*, p. 185; K. Dziatzko, *Untersuchungen ueber ausgewählte Kapitel des antiken Buchwesens*, Leipzig, 1900, p. 193; F. Steffens, *Latein. Palaeogr.*, 1re édit., pl. 10 *a* et 2e édit., pl. 12 *a*; A. Chroust, *Mon. pal.*, pl. XVII, 1, 2.

Naples, *IV. A. 8* (voir Vienne *16*).

2. Rome, *Vatic. lat. 3256* + Berlin, *lat. 2° 416* + *fragmentum Petri Pithoei a Mabillonio exhibitum nunc deperditum*. Fragments des *Géorgiques* et de l'*Enéide*.

Scriptorium (?); *Bibliothèque :* Saint-Denis.

Bibliographie : Mabillon, *De re diplom.*, 2e édit., p. 635 sq. ; *Nouveau traité*, t. II, p. 504 sq.; t. III, pl. 34[3] et p. 41 sq.; [A. Mai], *Virgilii picturae antiquae ex codicibus Vaticanis*, Romae, 1835, p. 4 sq., pl. 4 *b.*; J.-B. Silvestre, pl. CV et I[2], p. 281 sq.; G. H. Pertz, *Ueber die Berliner und die Vatikanischen Blätter der aeltesten Handschrift des Virgil*, dans *Philologische und historische Abhandlungen der kgl. Akad. der Wissensch.*, Berlin, 1863, p. 97-116, 3 pl.; O. Ribbeck, *Proleg. crit. ad P. Vergilii Mar. opp. maiora*, p. 227 sq. et 270 sq.; J. Henry, *Die sogenannte Augusteische Virgilhandschrift*, dans *Jahrbücher fur klassische Philologie*, herausgeg. von A. Fleickeisen, 1867, t. XIII, p. 419-423; Zangem.-Wattemb., pl. XIV, p. 3 sq.; E. Monaci, *Archivio pal. it.*, t. II, pl. 11 et p. IX (Giorgi); *Facsimili di antichi manoscritti*, Roma, 1881-1892, pl. 79, p. VI; E. Chatelain, *Paléographie*, t. I, p. 61 et p. 17; P. de Nolhac, *La bibliothèque de Fulvio Orsini, contributions à l'histoire des collections de l'Italie et à l'étude de la Renaissance*, Paris, 1887, p. 85 sq.; Reusens, *Eléments de paléographie*, Louvain, 1899, pl. I, 2 et 7; Arndt-Tangl, I[4], pl. 3 et p. 2; F. Steffens, 2e édit., pl. 12 *b*, Supplem., pl. 2.

3. Vérone, *XL (38)*, Fragments palimpsestes de Virgile, recouverts par les *Morales* de saint Grégoire.

Scriptorium (?) ; *Bibliothèque :* Bobbio.

Bibliographie : A. Mai, *Classicorum auctorum e Vaticanis codicibus editorum*, t. III (Romae, 1835), p. VIII sq.; H. Keil, *M. Valerii Probi in Vergilii Bucolica et Georgica commentarius*, Halle, 1848, p. XI-XVII; *Die Veroneser Scholien zu Vergil*, dans *Rhein. Mus*, 1848, nouv. série, t. VI, p. 369-380; F. Buecheler, *Ueber die Veroneser Scholien zu Vergilius*, dans *Jahrbücher für klassische Philologie*, herausgeg. von A. Fleckeisen, 1866, t. XCIII, p. 65-72; O. Ribbeck, *Proleg. crit. ad P. Vergilii Mar. opp. maiora*, p. 226 sq. et pl. III, 2; A. Herrmann, *Die Veroneser Vergilscholien*, in-8°, Donaueschingen, 1870 et 1871, avec une planche; E. Chatelain, *Paléographie*, t. I, pl. 75 et p. 22; H. Hagen

Appendix Serviana, Leipzig, 1902, t. IX sq.; E. Chatelain, *Les palimpsestes latins*, p. 7.

4. Vienne, 16 fol. 1-12, 15-18, 21-36 + Naples, *IV. A. 8*, fol. 23-33. Fragments palimpsestes de saint Luc sous des traités de grammaire.

Scriptorium (?) ; *Bibliothèque :* Bobbio.

Bibliographie : P. Lambeck, *Commentariorum de augustissima bibliotheca Caesarea Vindobonensi lib. I*, Vindobonae, 1766, col. 763 et 776; M. Denis, *Codices manuscripti theologici bibl. Palat. Vindobonensis*, t. II, 1, Vindobonae, 1799, col. 628; G. H. Pertz, *Italienische Reise*, dans *Archiv*, 1824, t. V, p. 74 sq., 717; J. v. Eichenfeld, *Ein bobbieser Codex reseriptus des Wiener Hofbibliothek*, dans *Jahrbücher der Literatur*, Wien, 1824, t. XXVI, Anzeigeblatt, p. 20 sq.; F. Blume, *Iter Italicum I.* in-8°, Berlin et Stettin, 1824, p. 60; C. Janelli, *Catalogus bibliothecae latinae veteris et classicae manuscriptae quae in regio neapolitano museo Borbonico adservatur*, Neapoli, 1827, p. 5-9; A. Scotti, *Memoria sopra un codice palimpsesto della R. Accademia Borbonica*, dans *Memorie della R. Accad. Ercolanense*, Napoli, 1833, t. II, p. 119 sq.; S. Endlicher, *Catalogus codicum philologicorum latinorum bibl. Palat. Vindob.*, Vindobonae, 1836, p. 215; F. Mone, *De libris palimpsestis*, in-8°, Karlsruhe, 1855, p. 53; H. Keil, *Grammatici latini*, t. I, 1857, p. VII sq. et t. VI, 1874, p. 417 sq., 617 sq.; D. Detlefsen, *Der Wiener Lucanpalimpsest mit Berücksichtigung des neapolitanischen und römischen*, dans *Philologus*, 1858, t. XIII, p. 313-357 et 1860, t. XV, p. 537; *Tabulae codicum in bibliotheca Caes. Vindob. asserv.*, t. I, Vindob., 1862, p. 2; D. Detlefsen, *Der neapolitanische Lucanpalimpsest*, dans *Philologus*, 1867, t. XXVI, p. 173-184; E. Chatelain, *Paléographie*, t. II, pl. 153, 1 et p. 17; E. Monaci, *Arch. pal. it.*, II, 1898, pl. 63-65; A. Chroust, *Mon. pal.*, XI, pl. 2 et texte à XI, pl. 1 et 2; E. Chatelain, *Les palimps. lat.*, p. 123 sq.; C. Cipolla, *Codici Bobbiesi*, pl. I et texte, p. 28-32.

2e SECTION. CAPITALE RUSTIQUE.

Berlin (voir *Rom. Reg. lat. 1283 a*).

1. Florence, Laurentienne, pl. XXXIX, 1 + Rome Vatic. *lat. 3225*, fol. 76; c'est le « Virgilius Mediceus ».

Scriptorium : A Rome, avant 494 : *Bibliothèque :* Bobbio.

Bibliographie : Mabillon, *De re diplom.*, p. 352, 354 sq., pl. VI, 4; A. Cocchi, *Exemplum scripturae vetustissimi codicis Virgilii et epigrammatis ibi autographi Asterii consulis e bibliotheca Medicea*, Florentiae, 1732; [Bottari], *Antiquissimi Virgiliani codicis fragmenta et picturae ex bibliotheca Vaticana... incisae*, Romae, 1741, p. IV sq.; P. F. Foggini, *Vergilii codex antiquissimus in bibliotheca Mediceo-Laurentiana adservatus*, Florentiae, 1741, p. XV; P. Burmann, *P. Virgilii Maronis operum tom. I*, Amstelodami, 1746, pl. entre les pages XXXVI et XXXVII; *Nouveau traité*, t. III, pl. 35[3], p. 51; A.-M. Banduri, *Catalogus codicum latinor. bibl. Med.-Laur.*, t. II, Florentiae, 1775, col. 281-299; Th. Astle, pl. VII, 5, p. 80; [A. Mai] *Virgilii picturae*, p. 4 sq., pl. 1; J.-B. Silvestre, pl. 101 et 1[2], p. 270-273; O. Jahn, *Ueber die Subskriptionen in den Handschriften römischer Klassiker*, dans *Berichte der kgl. Sächsischen Gesells. der Wiss.*, 1851, p. 358 sq., pl. VII; O. Ribbeck, *Proleg. critic. ad P. Virgilii opp. majora*, p. 219-225, pl. IV, 3; Zangem.-Wattemb., pl. X, p. 2 sq.; C. Foucard, *La scrittura in Italia sino a Carlomagno*, in-8°, Milano, 1878, pl. IX; *Pal. Soc.*, pl. LXXXVI; P. de Nolhac, *La bibl. de Fulvio Orsini*, p. 110, 272 sq.; E. Chatelain, *Paléographie*, t. I, pl. 66, p. 18; E. Monaci, *Arch. pal. it.*, t. I, pl. 98; E. M. Thompson, *Handbook*, p. 188 sq.; P. de Nolhac, *Le Virgile du Vatican et ses peintures*, Paris, 1897, p. 6, 106; C. Wessely, *Schrifttafeln*, pl. XVII (38), p. 11; *Fragmenta et picturae Vergiliana codicis Vaticani 3225*, dans *Codicese Vaticanis selecti photolypice expressi*, t. I, Romae, 1899, pl. 76 et p. 18 sq.; M. Hoffmann, *Der Codex Mediceus. pl. XXXIX*, 1 *der Vergilius*, Berlin, 1889, et Leipzig 1901; F. Steffens, 1re éd., pl. 15 *b*; 2e édit., pl. 10 *a*,

2. Saint-Gall (*Stiftsbibl.*), *912*, p. 299, 300, 313, 314, fragments palimpsestes, sous un glossaire du IXe siècle.

Scriptorium (?); *Bibliothèque :* Saint-Gall.

Bibliographie : G. Scherrer, *Verzeichnis der Handschriften der Stiftsbibliothek von S. Gallen*, Halle, 1875, p. 531.

3. Heidelberg, Papyrus 1000. Fragment juridique.

Scriptorium (?); *Lieu de la trouvaille* (?).

Bibliographie : G. A. Gerhard et O. Gradenwitz, *Ein neuer juristischer Papyrus der Heidelberger Universitätsbibliothek*, dans *Neue Heidelberger Jahrbücher*, 1903, t. XII, p. 141-183 et pl.

4. Milan, Ambr. *G. 82 sup.* Fragments de Plaute, palimpseste sous un passage du « Livre des Rois ».

Scriptorium (?) ; *Bibliothèque :* Bobbio.

Bibliographie : A. Mai, *M. Acci Plauti fragmenta inedita*, Mediolani, 1815; A. Mai et C. O. Castillione, *Ulphilae partium ineditarum specimen*, Mediol., 1819, p. XVII; W. Studemund, *Der Plautinische Trinummus in Codex Ambrosianus*, dans *Rhein. Mus.*, 1866, nouv. série, t. XXI, p. 574-621; *Zur Kritik des Plautus : Festgruss der philol. Gesells. zu Würzburg an die XXVI. Versammlung deutscher Philologen und Schulmänner*, Würzburg, 1886, p. 38-76; C. E. Geppert, *Ueber den Codex Ambrosianus und seinen Einfluss auf die Plautinische Kritik*, Leipzig, 1874; Zangem, - Wattemb., pl. VI, p. 2; W. Studemund, *Senecae tragoediae*, ed. F. Leo, Berlin, 1879, p. XV sq.; W. Studemund, *Deux comédies parallèles de Diphile*, dans *Revue de l'instr. publ. en Belgique*, 1882, t. XXV, p. 313-327, pl.; E. Chatelain, *Paléographie*, t. I, pl. 1, p. 1; W. Studemund, *T. Macci Plauti fabularum reliquiae Ambrosianae, codicis rescripti Ambrosiani apographum*, Berlin, 1889, pl.; E. Chatelain, *Les palimpsestes latins*, p. 9.

5. Milan, Ambr. *R. 57 sup.* Fragments de plaidoyers de Cicéron pour Scaurus, Tullius, Flaccus, sous des passages du *Carmen paschale* de Sedulius.

Scriptorium (?). — *Bibliothèque :* Bobbio.

Bibliographie : A. Mai, *M. Tullii Ciceronis sex orationum partes ante nostram aetatem ineditae*, Mediol., 1817, p. 6-12, pl. 2; A. Peyron, *M. Tullii Ciceronis orationum pro Scauro, pro Tullio et in Clodium fragmenta inedita*, Stuttgart et Tübingen, 1824, t. I, 216 p. et t. II, 6 p.; E. Chatelain, *Paléographie*, t. I, pl. 29, 1, p. 7 sq.; E. Chatelain, *Les palimps. latins*, p. 9 sq.

6. Naples, *Pap. Hercul. 1475*, fr. 5. Fragment de discours.

Scriptorium (?) ; *Lieu de la trouvaille :* Herculanum.

Bibliographie : Zangem.-Wattemb., pl. I, p. 1.

7. Naples. *Pap. Hercul.* Fragments.

Scriptorium (?); *Lieu de la trouvaille :* Herculanum.

Bibliographie : H. Davy, *Some observations and experiments on the papyri found in the ruins of Herculanum*, pl. XVI, dans *Philosophical transactions of the Royal Society of London for the year MDCCXXI*, part I.

Orléans *192* (169) (voir *Rom. Reg. 1283*).

8. Oxford, Papyrus *XXX* d'Oxyrhynque. Fragment historique.

Scriptorium (?) ; *Lieu de la trouvaille :* Oxyrhynque.

Bibliographie : B. P. Grenfell and A. S. Hunt, *The Oxyrhynchus Papyri*, part. I, (London, 1898), p. 59 sq., pl. VIII; C. Wessely, *Schrifttafeln*, pl. XX (48), et p. 12.

9. Paris, *lat. 8084 :* Prudence.

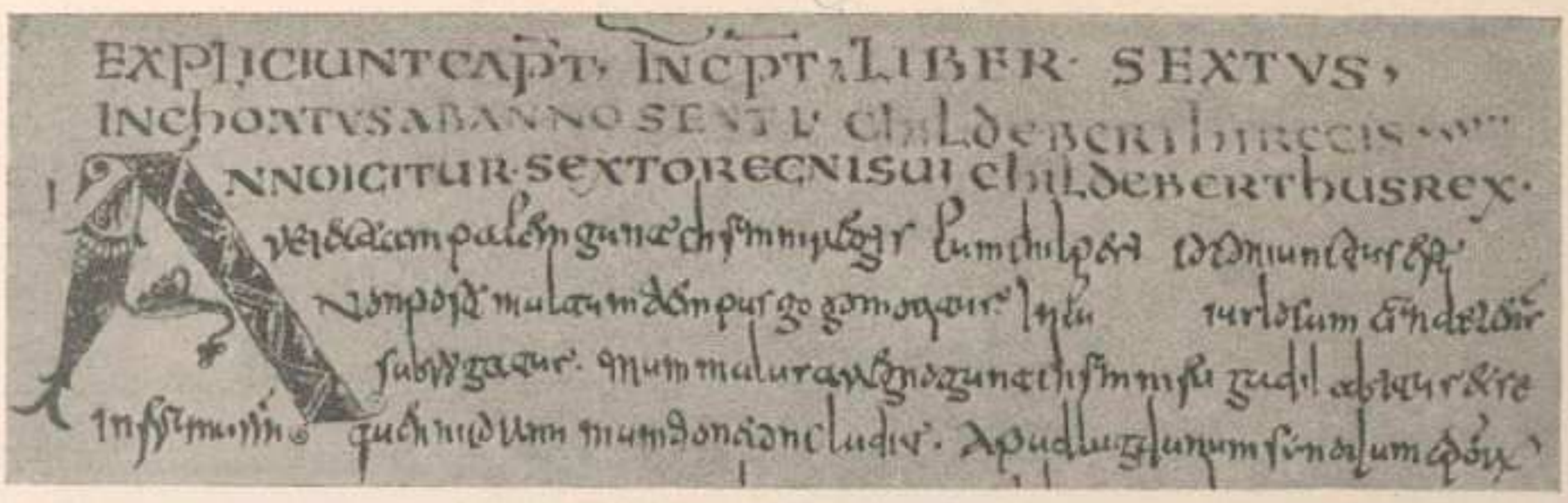

7618. *Cod. Parisiensis 17655.*

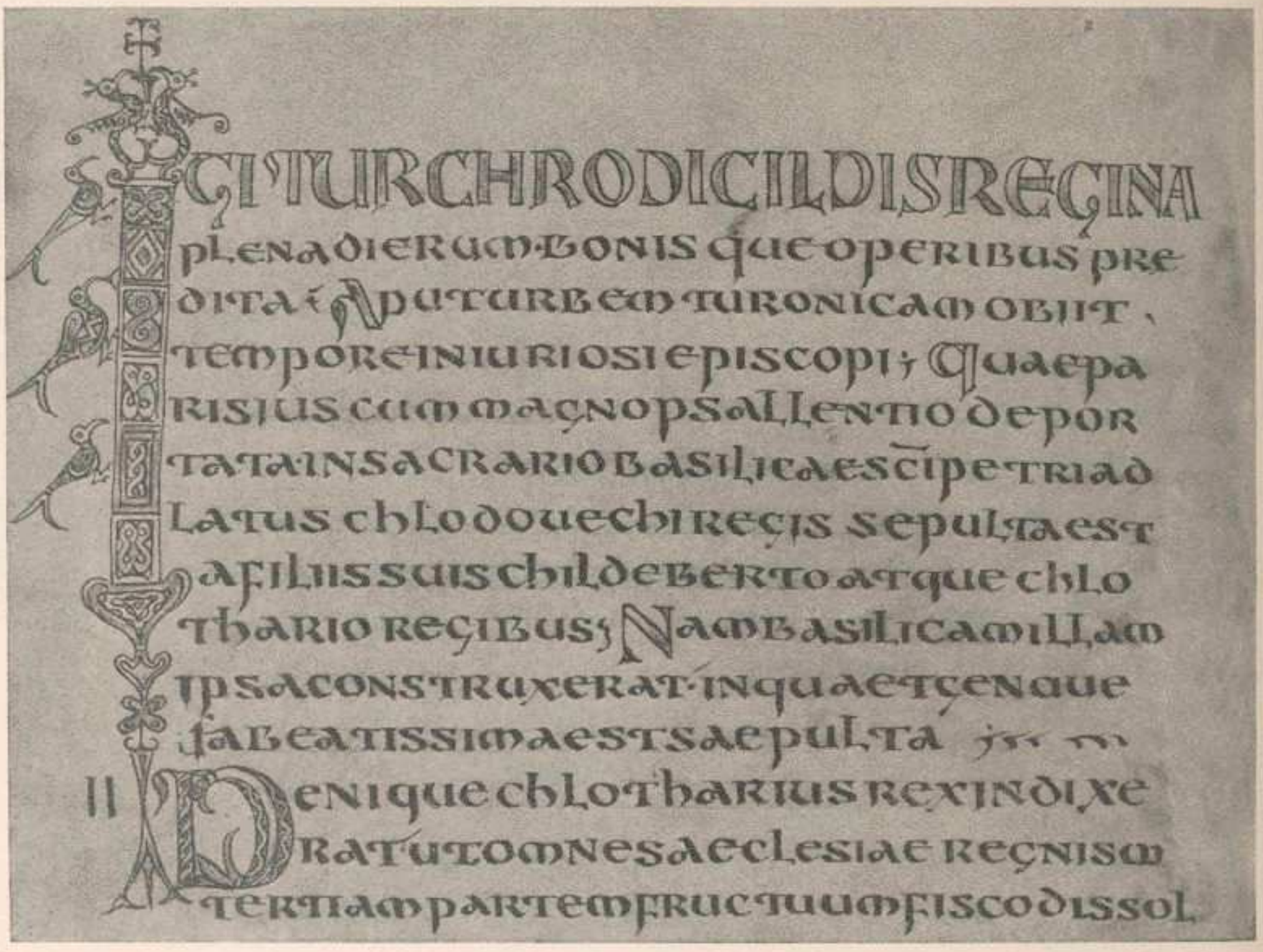

7619. *Cod. Parisiensis 17665. Histoire des Francs* de Grégoire de Tours.

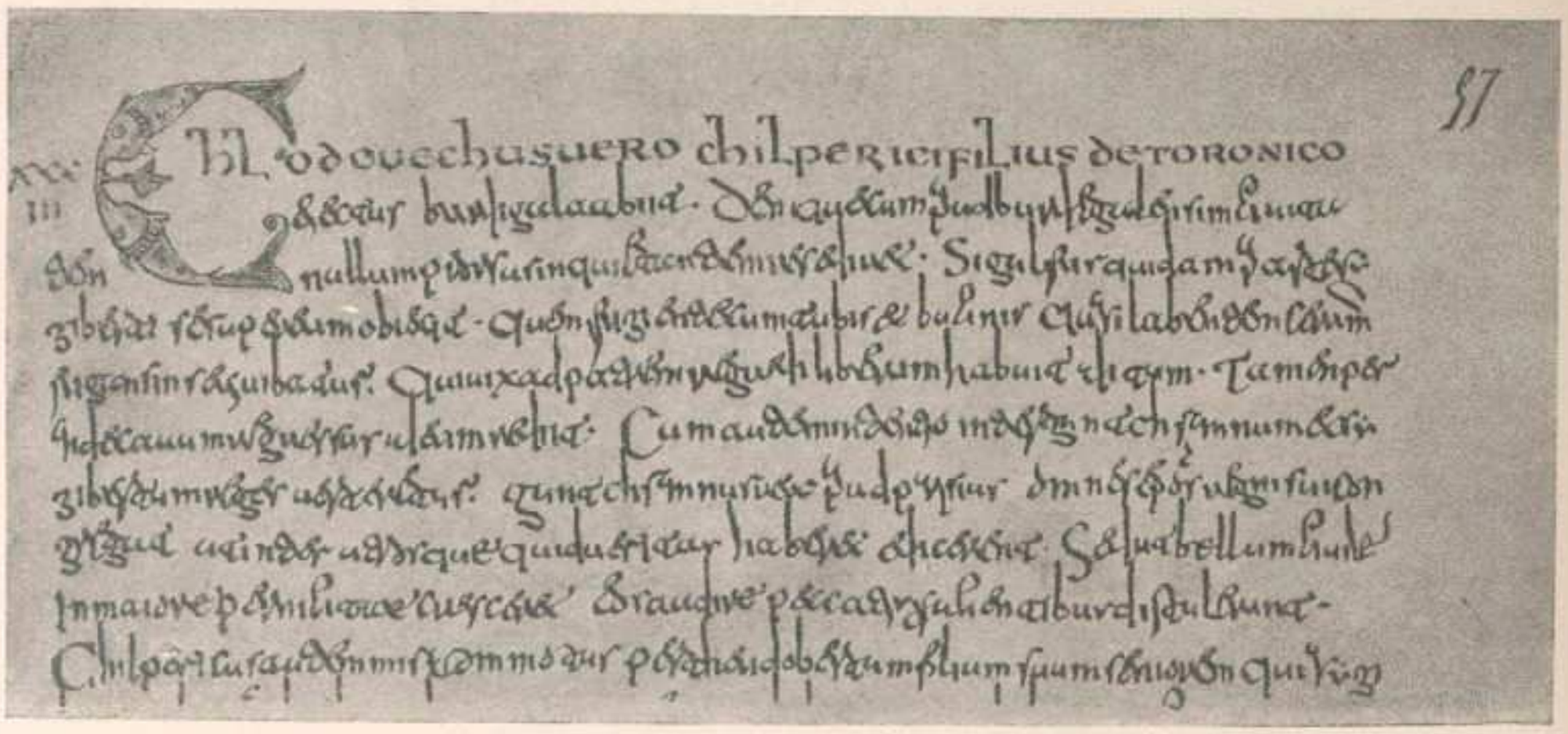

7620. *Cod. Parisiensis 17654. Gregorii Turonensis Opera.*

Scriptorium : Probablement à Rome avant 527. — *Bibliothèque :* au XVIIe siècle, dans le Cabinet de Dupuy.

Bibliographie : Mabillon, *De re diplom.*, p. 352, pl. VI, 2; *Nouv. traité*, t. III, p. 60 sq., pl. 35, VIII, 1; N. de Wailly, *Eléments de paléographie*, t. II, 1838, pl. II, n. 1; J.-B. Silvestre, pl. CVI et 1^2, p. 283-285; Bastard, I, 1; L. Delisle, *Notice sur le manuscrit de Prudence n. 8084 du fonds latin de la Bibl. impér.*, dans *Bibl. École chart.*, 1867, série 6, t. III, p. 297-303; Th. Mommsen et P. Krüger, *Carmen codicis Parisini 8084*, dans *Hermès*, 1870, t. IV, p. 350-363; L. Delisle, *Le Cabinet des mss.*, t. III, p. 197 sq., pl. I, 1; Zangem-Wattemb., pl. XV, p. 4; *Pal. Soc.*, pl. 29-30; U. Robert, *Notice paléographique sur le ms. de Prudence n. 8084 du fonds latin de la Bibl. nat.*, dans *Mélang. Graux*, in-8°, Paris, 1883, p. 405-413; *Alb. paléogr.*, pl. 1; M. Prou, *Manuel de paléographie*, III, part. *Recueil de fac-similés d'écritures du Ve au XVIIe siècle*, Paris, 1904, pl. 2; E. O. Winstedt, *Mavortius copy of Prudentius*, dans *Classical Review*, 1904, t. XVIII, p. 112-115; *Mavortius et Prudentius*, dans *Classical Quarterly*, 1907, t. I, p. 10-12.

10. Rome, *Vat. lat. 3225.* Œuvres de Virgile.

Scriptorium (?). — *Bibliothèque :* au XVe siècle, chez J.-J: Pontanus à Naples.

Bibliographie : Mabillon, *De re diplom.*, p. 352, pl. VI, 1; *Iter italicum*, Paris, 1724, p. 61; [Bottari], *Antiquissimi Vergiliani codicis fragmenta et picturae*, p. V sq., p. 3; *Nouveau traité*, t. III, p. 56 sq., pl. 35 VI^2, 2; [A. Mai], *Virgilii picturae*, p. 1 sq., pl. 2; Silvestre, pl. IXC et 1^2, p. 264-267; O. Ribbeck, *Proleg. crit. ad Vergilii op. maiora*, p. 218 sq., pl. III, 1; Zangem-Wattemb., pl. XIII, p. 3; *Pal. Soc.*, pl. 116-117; E. Chatelain, *Paléographie*, t. I, pl. 63, p. 17; P. de Nolhac, *Les peintures des manuscrits de Virgile*, dans *Mélang. d'arch. et d'hist.*, 1884, t. IV, p. 306-316, 329-333, et pl. V-X; *La bibliothèque de Fulvio Orsini*, p. 93 sq., 110, 225, 318, 409 sq., 451; S. Beissel, *Vatikanische Miniaturen*, Freiburg, 1893, pl. III^a, p. 4 sq.; F. Wickhoff, *Die Wiener Genesis*, Wien, 1895, pl. E, p. 95; P. de Nolhac, *Le Virgile du Vatican et ses peintures*, in-4°, Paris, 1897, 1 pl.; C. Wessely, *Schrifttafeln*, XVI (36), p. 11; *Fragmenta et picturae Vergiliana codicis Vaticani 3225 phototypice expressa*, dans *Codices e Vaticanis selecti phototypice expressi jussu Leonis PP. XIII, consilio et opera curatorum bibl. Vatic.*, Romae, 1899, t. I; F. Steffens, 1re édit., pl. 14 *a*; 2e édit., pl. 10 *b*.

11. Rome, *Vat. lat. 3226.* Comédies de Térence.

Scriptorium (?). — *Bibliothèque :* vers 1450 appartenait au poète Porcello, depuis à Bernardo Bembo.

Bibliographie : Mabillon, *De re diplom.*, pl. VI, 23, p. 352; *Nouv. traité*, t. III, p. 58 sq., pl. 35, VII, 2; C. Cocquelin, *P. Terentii comoediae*, Romae, 1767, t. I, p. III sq., pl. IV; [A. Mai], *Virgilii picturae*, p. 6 sq., pl. V; Silvestre, pl. C, et I. 268 sq.; F. Umpfenbach, *P. Terentii comoediae*, Berlin, 1870, p. IV-XVII; Zangem-Wattemb., pl. VIII-IX, p. 2; E. Chatelain, *Paléographie*, t. I, pl. 6, p. 2; P. de Nolhac, *La bibliothèque de Fulvio Orsini*, Paris, 1887, p. 94 sq., Paris, 1887, p. 94 sq., 110, 120, 237 sq., 280, 410 sq.; E. Hauler, *Palaeographisches-historisches und kritisches zum Bembinus des Terenz*, dans *Wiener Studien*, 1889, t. XI, p. 268-287; *Textkritisches zum Bembinus des Terenz*, dans *Wien. Stud.*, 1890, t. XII, p. 240-246; K. Dziatzko, *Zur Geschichte der Bembohandschrift des Terenz*, dans *Rhein. Mus.*, 1891, t. XLVI, p. 47-53; *Aus und ueber Terenzhandschriften*, dans *Rhein. Mus.*, 1892, t. XLVII, p. 634-638; R. Kauer, *Zum Bembinus des Terenz*, dans *Wien. Stud.*, 1898, t. XX, p. 252-276; 1900, t. XXII, p. 56 sq.

12. Rome, *Vat. lat. 3867.* Œuvres de Virgile, c'est le manuscrit de Virgile désigné sous le nom de *Romanus*.

Scriptorium (?). — *Bibliothèque* : Saint-Denis.

Bibliographie : Mabillon, *De re diplom.*, p. 352, pl. VI, 1; Montfaucon, *Diarium italicum*, 1702, p. 277; *Nouv. traité*, t. III, p. 61 sq. pl. 35, VII, II, 1; [G. Bottari] *Antiquissimi Virgiliani codicis fragmenta et picturae*, Romae, 1741, p. VI et p. 4; [A. Mai], *Virgilii picturae*, p. 2 sq., pl. 3; Silvestre, pl. CII et 1^2, p. 273 sq.; O. Ribbeck, *Proleg. crit.*, p. 226, pl. III, 1; Zangem.-Wattemb., pl. XI, p. 3; *Pal. Soc.*, pl. 113-114; P. de Nolhac, *Les peint. de Virgile*, dans *Mél. d'arch. et d'hist.*, 1884, t. IV, p. 316-329, pl. XI-XII; E. Chatelain, *Paléographie*, t. I, pl. 65, p. 18; *Arch. pal. it.*, II, pl. 12; F. Wickhoff, *Die Ornamente eines altchristlichen Codex der Hofbibliothek*, dans *Jahrbüch der kunsthistorischen Sammlungen der Allerhöchsten Kaiserhauses*, 1893, t. XIV, p. 196; *Die Wiener Genesis*, pl. D, p. 95; S. Beissel, *Vatik.-Miniat.*, Freiburg-im-Br., 1893, pl. I, II B, p. 1-3; C. Wessely, *Schrifttafeln*, pl. XV (34), p. 11; L. Traube, *Ueber das Alter des Codex romanus des Virgil*, dans *Strena Helbigiana*, in-8°, Leipzig, 1900, p. 310-314; E. Norden, *Das Alter des Codex romanus Vergils*, dans *Rhein. Mus.*, 1901, t. LVI, p. 473 sq.; [F. Ehrle], *Codices e Vaticanis selecti phototypice expressi*, t. II, Steffens, 1re édit., pl. 16; 2e édit., pl. 19; Arndt-Tangl.^4, pl. 3 *b*, p. 2; S. Beissel, *Geschichte der Evangelienbücher in den ersten Hälfte des Mittelalters*, Freiburg-im-Br., 1906, p. 13, fig. 2; Saglio, *Dictionn. des antiq. grecq. et rom.*, t. III, p. 1188, fig. 4460.

13. Rome, *Vat. lat. 5750*, fol. 32 et 39. Fragments de Perse et de Juvénal, palimpsestes sous des écrits canoniques.

Scriptorium (?). — *Bibliothèque :* Bobbio.

Bibliographie : A. Mai, *Classicorum auctorum e Vaticanis codicibus editorum*, t. III, Romae, 1831, p. XVIII sq., pl.; G. N. du Rieu, *Schedae Vaticanae*, Leiden, 1860, p. 127-136; Zangem.-Wattemb., pl. 5, p. 2; G. Goetz, *Juvenalis et Persii fragmenta Bobiensia*, Iena, 1884.

14-16. Rome, *Pal. lat. 24.* Fragments palimpsestes d'Aulu-Gelle, de Tite-Live (livr. XCI) et de Lucain (l. VI) sous l'Ancien Testament en onciale.

Scriptorium (?). — *Bibliothèque :* A Heidelberg jusqu'en 1623.

Bibliographie : V. M. Giovenazzi et P. J. Bruns, *Titi Livi historiarum libri XCI fragmentum anecdoton*, Romae, 1773, 1 pl.; B. G. Niebuhr, *M. Tullii Ciceronis orationum pro M. Fonteio et pro C. Rabirio fragmenta. T. Livii lib. XCI fragmentum plenius et emendatius. L. Senecae fragmenta ex membranis bibliothecae Vaticanae*, Romae, 1820, p. 9-27, et fig. 1, 5, 6; M. Hertz, *Ueber die vatikanische reskribierte Handschrift des Gellius*, dans *Zeitschrift für die Altertumswissenschaft*, 1846, col. 693-698; D. Deleftsen, *Der römische Lucan-Palimpsest*, dans *Philologus*, 1860, t. XV, p. 526-538; Th. Mommsen, *T. Livii ab Urbe condita lib. IV-VI quae supersunt in codice rescripto Veronensi*, Berlin, 1868, p. 207 sq.; Th. Mommsem et W. Studemund, *Analecta Liviana*, Leipzig, 1873, pl. V, p. 5; M. Hertz, *A. Gellii Noctium Atticarum lib. XX*, t. II, Berlin, 1885, p. XIII sq.; H. Stevenson, *Codices Palatini latini bibliothecae Vaticanae*, t. I, Romae, 1886, p. 4; W. Studemund, *Senecae librorum quomodo amicitia continenda sit et de vita patris reliquiae*, dans *Breslauer philologische Abhandlungen* (1888), II, 3, p. III-XXXII; C. M. Francken, *De Lucani rescripto Romano*, dans *Mnemosyne*, 1899, t. XXII, p. 47-54; C. Hosius, *A. Gellii Noctium Atticarum libri XX*, t. I, Leipzig, 1903, p. IX sq.; E. Chatelain, *Paléographie*, t. II, pl. 153. 2, p. 18; *Les palimpsestes latins*, p. 17 sq.

17. Rome, *Pal. lat. 1631.* Œuvres de Virgile, c'est le manuscrit désigné sous le nom de *Virgilius Palatinus*.

Scriptorium (?). — *Bibliothèque :* Lorsch?

Bibliographie : [Bottari], *Antiquissimi Virgiliani codicis fragmenta et picturae*, p. XVI, p. 3; *Nouv. traité*, t. III, p. 63, pl. 35, II, 2; Th. Astle, pl. VII, 4; [A. Mai], *Virgilii picturae*, p. 4 sq., pl. 4 *a*; O. Ribbeck, *Prolegom. crit. ad Verg. opera maiora*, p. 225, pl. III, 2; Zangem.-Wattemb., pl. XII, p. 3; *Palaeographical Society*, pl. 115; E. Chatelain, *Paléographie*, t. I, pl. 64, p. 18; E. M. Thompson, *Handbook*, p. 188; C. Wessely, *Schrifttafeln*, pl. XVI, (35), p. 11.

18. Rome, *Reg. lat. 1283 a* + Orléans *192* (169), fol. 15-18, 20 + Berlin lat. 4° 364. Fragments de l'historien Salluste, sous le commentaire sur Isaïe par saint Jérôme.

Scriptorium (?). — *Bibliothèque :* Fleury-sur-Loire.

Bibliographie : A. Mai, *Class. auct. e Vatic. cod. edit.*, t. I, Romae, 1828, p. 414-425, 3 pl.; G. H. Pertz, *Ueber ein Bruchstück des 98 Buchs des Livius*, dans *Philol. und hist. Abhandlungen der kgl. Akad. d. Wiss. zu Berlin aus dem Jahre 1847*, Berlin, 1849, p. 221-239, 2 pl.; Silvestre, pl. CIII et I^r, p. 276-278; J.-G. Kreyssig, *Commentatio de T. Livii Historiarum reliquiis ex palimpsesto Toletano erutis*, Meissen, 1849; *Curae secundae ad T. Livii Historiarum reliquias*, Meissen, 1852; *Epistola de C. Sallustii Cr. Historiarum lib. II reliquiis ex palimpsesto Toletano erutis*, Meissen, 1852; F. Kritz, *C. Sallusti Crispi opera*, t. III, Lipsiae, 1853, p. VII-XIV, 3 pl.; K. L. Roth, *Die von Pertz bekannt gemachten Bruchstücke eines römischen Historikers*, dans *Rhein. Mus.*, 1853, nouv. sér., t. VI, p. 433-440; H. Jordan, *De Vaticanis Sallustii historiarum l. III reliquiis*, dans *Hermès*, 1871, t. V, p. 396-412; Zangem.-Wattemb., pl. VII, p. 2; H. Jordan, *De Vaticanis Sallustii historiarum schedis*, dans *Hermès*, 1879, t. XIV, p. 634 sq.; E. Hauler, *Neue Bruchstüke zu Sallusts Historien*, dans *Sitzungsberichte der phil. hist. Kl. der k. Akad. d. Wiss.*, Wien, 1886, t. CXIII, p. 615-678; *Ein neues Palimpsestfragment zu Sallusts Historien*, dans *Wiener Studien*, 1886, t. VIII, p. 315-330, 1 pl.; *De novis Sallustii historiarum fragmentis*, dans *Revue de philologie*, 1886, t. X, p. 113-131; *Epilegomena zu den Orleanser Sallustfragmenten* dans *Wiener Studien*, 1895, t. XVI, p. 247-253; E. Chatelain, *Paléographie*, t. I, pl. 51, p. 14; *Les palimpsestes latins*, p. 108; C. Wessely, *Schrifttafeln*, pl. XX (47), p. 12; Saglio, *Dict. d. antiq. gr. et rom.*, t. III, p. 1184, fig. 4456.

19. Rome, *Reg. lat. 2077*. Fragments des *Verrines* de Cicéron, sous l'*Épitome* de Prosper.

Scriptorium (?). — *Bibliothèque :* S. Andrea della Valle.

Bibliographie : A. Mai, *Classicorum auctorum e Vaticanis codicibus editorum*, t. II (Romae, 1828), p. XIII sq., pl.; Zangem.-Wattenb., pl. IV, p. 1; H. Meusel, *Utri Verrinarum codici maior fides habenda sit palimpsesto Vaticano an Regio Parisino*, Berlin, 1876; E. Monaci, *Arch. pal. it.*, t. I, pl. 78; C. A. Bernoulli, *Hieronymus und Gennadius de viris illustribus*, Freiburg-im-Br. et Leipzig, 1895, pl. I, II; E. Chatelain, *Paléographie*, t. I, pl. 32, 1, p. 9; *Les palimps. lat.*, p. 16 sq.

20. Turin, *A. II. 2** I-X. Fragments palimpsestes de discours de Cicéron sous la *Collatio cum Maximino* de saint Augustin.

Scriptorium (?). — *Bibliothèque :* Bobbio.

Bibliographie: A. Mai, dans *Giornale arcadico*, Roma, 1820, t. VII, p. 379; Am. Peyron, dans *Gazzetta Piemontese*, 30 juin 1821; *M. Tulli Ciceronis orationum... fragmenta inedita... ex membranis palimpsestis bibl. R. Taurinensis Athenaei*, in-8°; Stuttgart et Tübingen, 1824, t. I, pl. 1, n. 1, 4, 5; A. Reifferscheid, dans *Bibliotheca patrum latinorum italica*, Vindobonae, 1871, t. II, p. 107 sq.; E. Chatelain, *Paleographie*, t. I, pl. 29, 2, p. 8; G. Ottino, *I Codici Bobbiesi nella bibl. naz. di Torino*, Torino, 1890, p. 2 sq.; F. Carta, C. Cipolla, C. Frati, *Monumenta palaeographica sacra*, Turin, 1899, pl. XI; E. Chatelain, *Notes sur quelques palimpsestes de Turin*, dans *Revue de philologie*, 1903, t. XXVII, p. 38; *Les palimpsestes latins*, p. 20 sq.; C. Cipolla, *Codici Bobbiesi*, pl. II. 2, III, IV, V, 2, p. 36-45.

21. Turin, *A. II. 2** XI. Fragment palimpseste des *Verrines* de Cicéron sous le *De opere et eleemosynis* de saint Cyprien.

Scriptorium (?). — *Bibliothèque :* Bobbio.

Bibliographie : W. Hartel, *Praefatio* aux *Opera omnia* de saint Cyprien, p. VIII, dans *Corp. script. eccles. lat.*, Vindobonae, 1868-1870; E. Chatelain, *Paléographie*, t. I, pl. 30, p. 8; C. Cipolla, *Codici Bobbiesi*, pl. II, 1, p. 37.

22. Turin, *E. IV. 42. Carmen paschale* de Sedulius; les fol. 3-9, 56, 1-18 sont en écriture capitale, le reste est en écriture onciale.

Scriptorium (?). — *Bibliothèque :* Bobbio.

Bibliographie : Nouveau traité, t. III, pl. 35, VII, 1, p. 55 sq.; J. Pasini, *Codices manuscripti bibliothecae reg. Taurinensis Athenaei*, t. II, Taurini, 1759, p. 244-248, fig. p. 244; Am. Peyron, *M. Tull. Ciceronis orationum fragmenta inedita*, t. I, p. 214 sq.; A. Reifferscheid, *Bibliotheca patrum latinorum italica*, t. II, p. 136 sq.; Zangem.-Wattemb., pl. XVI, LVI, p. 4. Suppl., p. 7; J. Huemer, *Sedulii opera omnia*, dans *Corp. script. eccles. lat.*, 1885, p. V sq.; G. Ottino, *I codici Bobbiesi*, p. 4; C. Cipolla, *Codici Bobbiesi*, pl. XXIII, p. 80-85.

23. Vérone, *XL* (38), fol. 330, 331, 336, 338-341, 343. Fragment palimpseste d'un traité d'Euclide sous les *Moralia* de saint Grégoire.

Scriptorium (?). — *Bibliothèque :* Vérone.

Bibliographie : W. Studemund, dans *Breslauer philologische Abhandlungen*, 1888, t. II, 3, p. IX.

Nous allons grouper dans une troisième section les manuscrits en écriture onciale, dont le nombre est beaucoup plus élevé puisqu'il approche de quatre cents. La bibliographie de ces manuscrits permet une étude particulière de chacun d'eux, étude dont la plupart sont dignes et qui permet d'approfondir les questions littéraires et paléographiques qui se rattachent au texte qui s'y trouve copié.

3e SECTION. ÉCRITURE ONCIALE.

1. Ancone, Trésor de la cathédrale. *Codex evangeliorum sancti Marcellini.*

Bibliographie : K. L. Bethmann, *Reisebericht*, dans *Archiv.*, 1874, t. XII, p. 568.

2. Assise, San Francesco a 20, six fragments de l'*Historia Langobardorum* de Pierre Diacre, palimpseste.

Bibliographie : K. L. Bethmann, *loc. cit.*, 1874, t. XII, p. 538-540; G. Waitz, dans *Neues Archiv*, 1876, t. I, p. 537; *Mon. Germ. hist., Script. rer. Lang. et Ital. saec VI-IX*, Hannoverae, 1878, p. 28.

3. Autun, *3*. Évangéliaire en minuscule précarolingienne et en onciale, écrit en 751 par Gundohinus dans une localité non identifiée *in Vosevio;* conservé jadis au monastère de Saint-Jean-Sainte-Marie à Autun.

Bibliographie : [Martène et Durand], *Voyage littér. de deux bénéd.*, t. I, p. 151; A.-L. Millin de Grandmaison *Voy. dans les départ. du midi de la France*, in-8°, Paris, 1807, t. I, p. 329 sq.; G. Libri, dans *Catal. génér.*, 1849, t. I, p. 9 sq.; L. Delisle, *Note sur trois mss. à date certaine*, dans *Bibl. Ec. Ch.*, 1868, t. XXIX, p. 217 sq., et fig.; Zang.-Watt., pl. LXI, Suppl., p. 8; S. Berger, *Hist. de la Vulg.*, p. 90, 375; F. Steffens, 1re édit., pl. 31; 2e édit., pl. 37.

4. Autun, *4* + Paris, *Nouv. acq. lat., 1588* [1]. Évangéliaire; — *olim :* Saint-Pierre de Flavigny.

Bibliographie : [Martène et Durand], *Voy. litt.*, t. I, p. 151; Millin, *Voy.*, t. I, p. 331; G. Libri, *Cat. gén.*, t. I, p. 11; L. Delisle, *Fonds Libri*, p. 11, 277,

pl. IV, 6; *Les vols de Libri*, Paris, 1898, p. 4-6, pl. 1 et 2; E. Chatelain, *Les plus vieux manuscrits d'Autun mutilés par Libri*, dans *Journ. des Sav.*, 1898, p. 380 sq., *Uncialis*, pl. IX, p. 103 sq.

5. Autun, *21* + Paris, *Nouv. acq. lat., 1628*, fol. 5-14. Fragments palimpsestes d'évangile; — *olim :* Autun.

Bibliographie : Libri, *Cat. gén.*, t. I, p. 16; L. Delisle, *Fonds Libri*, p. 95 sq.; *Les vols de Libri*, p. 9 sq.; E. Chatelain, *op. cit.*, p. 380; *Les palimpsestes latins*, p. 38.

6. Autun, *24* + Paris, *Nouv. acq. lat., 1629*, fol. 17-20. Fragments palimpsestes de l'*Hist. nat.* de Pline; — *olim:* Autun.

Bibliographie : E. Chatelain. *Un palimpseste inconnu de Pline l'Ancien*, dans *Journ. d. Sav.*, 1900, p. 44-48; Pline, *Hist. nat.*, l. VIII, 165, dans *Rev. de philol.*, 1901, t. XXV, p. 109; *Les palimpsestes latins*, p. 37.

7. Bamberg, *Class. 35 a*, Fragments de la quatrième décade de Tite-Live; — *olim :* chapitre de Bamberg.

Bibliographie : L. Traube, *Palaeographische Forschungen*, IV, dans *Abhandl. der Kgl. bayer. Akad. der Wissensch.*, III, kl. XXIV, München, 1904, t. I, p. 1-44, pl. I-IV; H. Fisher et Traube, *Neuen und alte fragmenta des Livius*, dans *ibid.*, 1907, p. 97-109, pl. II; H. Fisher, *Katalog. der Handschriften der kgl. Bibl. zu Bamberg*, 1908, t. I, part. 3, p. 42 sq.

8. Bâle, Fragment II, 1. Feuillet d'un psautier romain.

9. Barcelone, A la cathédrale, *Cimel. sine num.* Homélies de saint Grégoire sur les Évangiles; *olim :* Barcelone.

10. Berlin, *Kgl. Aegypt. Mus.* + Paris, Musée du Louvre. Fragments des *Responsa* de Papinien; — *provenance :* Fayoum.

Bibliographie : P. Krüger, *Neue Bruchstücke aus Papiniani liber V responsorum*, dans *Monastberichte der kgl. preuss. Akad. d. Wiss. zu Berlin*, 1880, p. 363-369, 2 pl.; *Die Berliner Fragmente von Papinians responsa*, dans *Zeitschrift der Savignystiftung für Rechtsgeschichte*, 1881, t. XV; *Roman Abtheilung*, II, p. 83-90; R. Dareste, *Textes inédits de droit romain*, dans *Nouv. rev. hist. de droit franc. et étranger*, 1883, t. VIII, p. 361-385, 2 pl.; A. Esmein, *Quelques observations sur les nouveaux textes de droit romain*, dans même revue, 1882, t. VII, p. 479-502; *Un des fragments de Papinien du musée du Louvre*, dans même revue, 1886, t. X, p. 219-223; P. Krüger, *Papiniani responsorum fragmenta Berolinensia et Parisiensia; Collectio librorum juris antejustiniani*, 1890, t. III, p. 285 sq.

11. Berlin, *Kgl. Aegypt. Mus.* Fragment de parchemin : de *judicis*, trouvé au Fayoum.

Bibliographie : Th. Mommsen. *Ueber zwei vom Kgl. Museum erworbene Pergamentblätter aus Aegypen de judiciis*, dans *Monatsberichte der kgl. Preuss. Akad. der Wiss. zu Berlin*, 1879, p. 501-509, 1 pl.; et dans ses *Gesammelte Schriften*, in-8, Berlin, 1905, t. II, p. 69-75; Ph. E. Huschke, *Die jungst aufgefundenen Bruchstücke aus Schriften römischer Juristen*, in-8°, Leipzig, 1880; M. Cohn, *Ueber das neue Fragment de dediticiis*, dans *Zeitschrift des Savignystiftung für Rechtsgeschichte*, 1881, t. XV; *Rom. Abth.*, II, p. 90-111; P. Krüger, *Incerti auctoris de judiciis fragmenta Berolinensia : Coll. libror. juris antejust.*, III, 298 sq.; C. Wessely, *Schrifttafeln*, pl. XIX (43), p. 11.

12. Berlin, *K. B. theol. lat., 2° 485* + **Quedlinburg,** *Schlosskirche.* Fragments du *Liber regum* de l'Anc. Test.; — *olim :* Quedlinburg,

Bibliographie : Mülverstedt, *Ueber den Kirchenschatz des Stiftes Quedlinburg:* III, *Das Italafragment*, dans *Zeits. des Harzvereins für Geschichte und Altertumskunde*, 1874, t. VII, p. 251-263; W. Schum, *Die Quedlinburger Fragmente einer illustrierten Itala*, dans *Theologische Studien und Kritiken*, 1876, p. 121-134, 1 pl.; W. Weisbrodt, *De versionibus Scripturae sacrae latinis observationes miscellae*, Braunsberg, 1887, p. 11 sq.; A. Duening, *Ein neues Fragment des Quedlinburger Italakodex*, Quedlinburg, 1888, 1 pl.; V. Schultze, *Die Quedlinburger Italaminiaturen. Fragmente des aeltesten christlichen Buchmalerei*, in-8°, München, 1898, 7 pl.

13. Berlin, *K. B. lat. 4° 298.* Table pascale de l'année 447; — *olim*; Bibliothèque du chapitre de Naumburg et depuis le temps de l'évêque Julius Pflugk († 1564) au Gymnase de Zeitz.

Bibliographie : A. W. Cramer, *De fragmentis nonnullis vetustarum membranarum*, Kiel, 1826; G. Haenel, *Zu A. G. Krameri narratio de fragmentis*, dans *Kritische Jahrbücher für deutsche Rechtswissenschaft*, 1837, t. I, p. 756-760; Th. Mommsen, *Zeitzer Ostertafel vom Jahre 447*, dans *Philol. und hist. Abhandlungen der Berliner Akad. aus dem Jahre 1862*, Berlin, 1863, p. 539-566, 2 pl.; *Verlage der Fragmente der Ostertafel vom Jahre 448 aus der Zeitzer jetzt Berliner Handschrift*, dans *Monastberichte der kgl. Preuss. Akad. der Wiss. zu Berlin*, 1862, p. 560; Zangem.-Wattemb., pl. XXIII, p. 6; Br. Krusch, *Studien zur christlich. mittelalterlichen Chronologie. Der 84 jährige Osterzyklus*, in-8°, Leipzig, 1880, p. 116-129; Th. Mommsen, *Liber paschalis codicis Cicensis A. CCCCXLVII*, dans *Monum. Germ. hist., Auct. antiq.*, t. IX, part. 1, p. 502 sq., 2 pl.

Berlin, *Phill. 1745*, voir Pétrograd *F. II, 3.*

14. Berlin, *Bibl. des Kgl. Kunstgewerbemuseums.* Collect. des livres ornés, feuillet double d'un graduel, or sur pourpre.

Bibliographie : Une photographie dans collection de feu L. Traube.

15. Berne, *A 91 fragm. 8.* Fragments du *De genesi ad litteram* de saint Augustin.

Bibliographie : H. Hagen, *Catalogus codicum Bernensium*, in-8°, Bern, 1875, p. 119; E. Hauler, *Das aelteste Berner Bruchstück identifiziert*, dans *Sitzungsberichte der philos. hist. Kl. der kgl. der Akad. d. Wiss. in Wien*, 1889, t. CXVII.

16. Berne, *219.* Chronique de saint Jérôme; — *olim :* Fleury-sur-Loire.

Bibliographie : J. J. Scaliger, *Thesaurus temporum*, Leiden, 1606, *Animadversiones*, p. 276; J.-R. Sinner, *Catalogus codicum manuscriptorum bibliothecae Bernensis*, Berne, 1760, p. 64-67, pl. II, 2, 3; A. Schöne, *Eusebi chronicorum libri duo*, t. II, Berolini, 1866, p. XXVII; H. Hagen, *Catal. codic. Bern.*, p. 269; Zangem.-Wattemb., pl. LIX et *Suppl.*, p. 7 sq.; E. Monaci, *Fac-simili*, pl. 83, p. VII; A. Schoene, *Die Weltchronik des Eusebius*, Berlin, 1900, p. 24; J. K. Fotheringham, *The Bodleian manuscript of Jeromes version of the chronicle of Eusebius*, Oxford, 1905, p. 4.

17. Berne, *F. 219. fragm. 3* + **Paris,** *10233.* Fragments d'Oribase; — *olim :* Chartres.

Bibliographie : J.-R. Sinner, *Catal. cod. mss.*, pl. I, 2^2; A. Molinier, *Œuvres d'Oribase*, édit. Bussemaker et Daremberg, t. V, 1873, p. V sq. et t. VI, 1876, p. XVI ; L. Delisle, *Le cabinet des manuscrits*, t. II, p. 11; H. Hagen, *Catal. cod. Bern.*, p. 271; *De Oribasii versione latina Bernensi commentatio*, dans *Zur Gesch. der Philol. und zur röm. Literatur*, Berlin, 1879, p. 243-311; E. Chatelain, *Uncialis*, pl. LVII, p. 99 sq., 178.

18. Berne, *380.* Cledonius, *Ars grammatica;* — *olim :* Pierre Pithou.

Bibliographie : J.-R. Sinner, *Catal. cod. mss.*, p. 342, pl. II, 1; C. G. Müller, *Analecta Bernensia*, t. III, 1841, pl. II; H. Keil, *Grammatici latini*, t. V, 1868, p. 1 sq.; H. Hagen, *Catal. cod. Bern.*, p. 356; E. Chatelain, *Uncialis*, pl. XVIII, 2, p. 36 sq.

19. Berne, *611*, fol. 143-144. Fragment palimpseste

d'une version préhiéronymienne de l'évangile de saint Marc; recouvert par des *Excerpta canonica;* — *olim :* J. Bongars.

Bibliographie : H. Hagen, *Catal. cod. Bern.*, p. 482; *Ein Italafragment aus einem Berner Palimpsest des VI Jahrhunderts*, dans *Zeits. für wiss. Theol.*, 1884, t. XXVII, p. 470-484; Wordsworth et White, *Old-Latin biblicaltexts*, t. II, Oxford, 1886, p. XL sq., p. CCXLIX-CCLIV, 89-94; E. Chatelain, *Les palimpsestes latins*, p. 28.

20. Berne, *611*, fragm. 26 et 27. *Acta sancti Sebastiani*, palimpseste sous des *Excerpta canonica* et un *Physiologus.*

Bibliographie : H. Hagen, *op. cit.*, p. 482; *Berner Palimpsestblätter aus dem 5-6 Jahrhundert zur Passio S. Sebastiani*, dans *Sitzungsberichte des philos.-histor. Kl. der kgl. Akad. d. Wiss. in Wien*, t. CVIII, part. 1, p. 19-50; E. Chatelain, *Les palimpsestes latins*, p. 28.

21. Besançon, *640*, fol. 26. Fragment patristique.

Bibliographie: A. Castan, dans *Catal. génér.*, t. XXXII, 1897, p. 379, 1014.

22. Bologne, *Univ. 701* (509). Lactance, *Opera :* Anonyme, *De Abrahae filio; — olim:* monastère de Saint-Salvator.

Bibliographie : L. Allatius, *In antiquitatum Etruscarum fragmenta ab Inghiramo edita animadversiones*, Romae, 1642, p. 62; Mabillon, *Iter italicum*, t. I. p. 194; Montfaucon, *Diarium italicum*, Paris, 1702, p. 409; *Palaeographia graeca*, Paris, 1708, p. 222 sq.; N. Le Nourry, *Apparatus ad Bibliothecam maximam veterum patrum*, Paris, 1715, t. II, p. 645; F. Blume, *Iter italicum*, 1827, t. II, p. 161; F.-F. Fleck, *Wissenschaftliche Reise durch das südliche Deutschland, Italien...*, Leipzig, 1837, t. I, p. 101; J.-B. Silvestre, pl. CXI et I², p. 299-301; S. Brandt, *L. Caeli Firmiani Lactantii opera omnia*, part. I, p. XIII-XXVI; part. II¹, p. VIII sq., dans *Corp. script. eccles. lat.*, t. XIX (1890); t. XXVII (1893).

23. Boulogne-sur-Mer, ms. *32*. Saint Ambroise, *De apologia David, de Joseph, de patriarchis, de paenitentia, de excessu fratris, epistolae; — olim :* Saint-Bertin.

Bibliographie : H. Michelant, dans *Catal. génér.*, t. IV (1872), p. 592 sq.; C. Schenkl, *S. Ambrosii opera*, part. II, p. XXI, dans *Corp. script. eccl. lat.*, t. XXXII (1897); E. Chatelain, *Uncialis*, pl. XX, 2, p. 41 sq.

24. Brescia, Bibl. Quirini. Evangéliaire; — *olim :* Brescia.

Bibliographie : J. Bianchini, *Vindiciae canonicarum scripturarum*, Romae, 1740, p. CCCLXXXII sq.; pl. à la p. CCCLXXXI; *Evangeliarium quadruplex*, Romae, 1749, t. I, p. CDLXXVI, 2 sq.; et t. II, p. DLXXVI et pl. II (après la p. DLXXXVIII); M. Haupt, *Opuscula*, t. II, 1876, p. 407-412; F.-C. Burkitt, *The Vulgate gospels and the codex Brixianus*, dans *Journ. of theol. studies*, 1899, t. I, p. 129-134; C. R. Gregory, *Textkritik*, p. 603.

25. Brescia, Bibl. Quirini, *H. VI, 11*. Fragments des *Testimonia* de saint Cyprien; — *olim :* Santa Giulia à Brescia.

Bibliographie : G. Mercati, *D'alcuni nuovi sussidi per la critica del testo di S. Cipriano*, Roma, 1899, p. 1-4, 44-67, 1 pl.

26. Breslau, *Rehdigeranus, 169*. Version préhiéronymienne des Évangiles; — *olim* : Vérone, 1569.

Bibliographie : J. E. Scheibel, *Codex quatuor evangeliorum latinus Rhedigeranus Matthaeus et Marcus*, Breslau, 1763; D. Schulz, *De codice quattuor evangeliorum bibliothecae Rhedigeranae in quo vetus latina continetur*, Breslau, 1814, une planche; Haase, *Evangeliorum quattuor vetus latina interpretatio ex codice Rhedigerano nunc primum edita*, Breslau, 1865-1866; C. R. Gregory, *Textkritik*, p. 606; G. Morin, *L'année liturgique à Aquilée à l'époque carolingienne, d'après le Codex evangeliorum Rehdigeranus*, dans *Revue bénédictine*, 1902, t. XIX, p. 1-12.

27. Bruxelles, *1221* (9850-9852). Fragments d'un Psautier, *Vitae Patrum;* Homélies de saint Césaire d'Arles; *Expositio in quatuor evangelia*. Ecrit au VIIe siècle pour Saint-Médard de Soissons, passé de Soissons à Saint-Waast d'Arras.

Bibliographie : H. Rosweyde, *Vitae patrum*, in-fol., Antverpiae, 1615, proleg. XXIX, p. LXX; J.-B. Pitra, *Étude sur les collections des actes des saints*, Paris, 1850, p. 59 sq.; A. Harnack, *Der angebliche Evangelienkommentar des Theophilus von Antiochien*, dans *Texte und Untersuch.*, t. I, Leipzig, 1883, 4 part., p. 159-175; L. Delisle, *Notice sur un manuscrit mérovingien de saint Médard de Soissons*, dans *Revue archéologique*, 1881, nouv. sér., t. XLI, p. 257-260, pl. IX; *Notice sur un manuscrit de la bibliothèque royale de Belgique, n. 9850-9852*, dans *Notices et extraits*, Paris, 1884, t. XXXI, part. I, p. 33-47, pl. I, II, IV; S. Löwenfeld, *Zu den Homilien des heiligen Caesarius*, dans *Zeits. für Kirchengeschichte*, 1884, t. VI, p. 60-62; C. F. Arnold, *Caesarius von Arelate und die gallische Kirche seiner Zeit*, in-8°, Leipzig, 1894, p. 451 sq.; J. Van den Gheyn, *Catalogue des manuscrits de la bibl. roy. de Belgique*, 1902, t. II, p. 224-226.

28. Bruxelles, *1346* (19609) + **Londres,** *Add. 24144* + **Paris,** *10399*, fol. 3. Fragments des *Histoires* de Paul Orose; — *olim :* Stavelot.

Bibliographie : G. H. Pertz, *Reisebericht*, dans *Archiv.*, 1839, t. VII, p. 34; M. Polain, *Note sur un fragm. de ms. de la fin du VIe ou de la première moitié du VIIe siècle*, dans *Bull. de l'Acad. roy. des sc. de Belgique*, 1850, t. XVI, 2, p. 552-562, 1 pl.; K. Zangemeister, *Bericht ueber die im Auftrage der Kirchenväterkommission unternommene Durchforschung der Bibliothekers Englands*, Wien, 1875, p. 49 sq.; *Catalogue of additions to the manuscripts in the British Museum in the years 1854-1875*, London, 1877, p. 15; K. Zangemeister, *Pauli Orosii historiarum adversum paganos libri VII*, dans *Corp. script. eccl. lat.*, t. V, 1882, p. XI sq.; *Catalogue of ancient manuscripts in the British Museum, Latin series*, London, 1884, pl. VI, p. 73; E. Chatelain, *Fragments dispersés de vieux manuscrits entre Bruxelles, Londres et Paris*, dans *Journal des Savants*, 1902, p. 275 sq.; J. van den Gheyn, *Catal. des mss. de la bibl. roy.*, t. II, p. 287; *Album belge de paléographie*, Bruxelles, 1908, pl. II.

29. Cambrai, *300* (282). Saint Augustin, *De Trinitate; — olim :* cathédrale de Cambrai.

Bibliographie : A. Le Glay, *Catalogue descriptif et raisonné des manuscrits de la bibliothèque de Cambrai*, in-8, Cambrai, 1831, p. 53; A. Molinier, *Catalogue général*, t. XVII, 1891, p. 113 sq.

30. Cambrai, *684* (624), fol. 1-131. Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. I-VI; — *olim :* cathédrale de Cambrai.

Bibliographie : Bouquet, *Recueil*, t. II, p. V-IX; *Nouv. traité*, t. III, p. 100, pl. 38, II, 3; A. Le Glay, *op. cit.*, p. 125 sq.; W. Arndt, dans *Monum. Germ. hist., Script. rer. merov.*, t. I, p. 24 sq., pl. I, 1; H. Omont, *Grégoire de Tours, Histoire des Francs*, l. I-VI, Paris, 1886, p. XIV; L. Delisle, *Album paléographique*, pl. XIII, A. Molinier, dans *Catal. génér.*, t. XVII, p. 260 sq.

31. Cambrai, *937* (836). Ouvrages divers de saint Isidore de Séville : *Liber proœmiorum, de vita vel obitu patrum, allegoriae in sacram scripturam, de natura rerum, de officiis ecclesiasticis; — olim :* cathédrale de Cambrai.

Bibliographie : A. Le Glay, *op. cit.*, p. 184; A. Molinier, dans *Catal. génér.*, t. XVII, p. 382 sq.

32. Cambridge, *Corpus Christi college 286*. Évangile version vulgate; envoi de saint Grégoire le Grand à saint Augustin de Cantorbéry; — *olim :* monastère de Saint-Augustin de Cantorbéry.

Bibliographie : Th. Astle, pl. x, 1 ; p. 83 ; J. O. Westwood, *Palaeographia sacra pictoria*, London, 1843-1845, pl. xi, 1-4 ; J. Goodwin, *Evangelia Augustini Gregoriana*, dans *Publications of Cambridge antiquarion, Society*, 1847, t. ii, p. 4-9, pl. i-vii ; J.-O. Westwood, *Facsimiles of the miniatures and ornaments of anglo-saxon and irish manuscripts*, London, 1868, p. 49 sq. ; *Pal. Soc.*, pl. 33, 34, 44 ; Wordsworth et White, *Novum Testamentum*, p. xiv ; L. Traube, *Textgeschichte der Regula S. Benedicti*, p. 107 ; G. Swarzenski, *Die Regensburger Buchmalerei des x und xi Jahrhunderts*, in-8, Leipzig, 1901, p. 7, 11,-17 ; C. R. Gregory, *Textkritik*, p. 636 ; M. R. James, *The ancient libraries of Canterbury and Dover*, in-8°, Cambridge, 1903, p. lxv, p. 533 ; S. Beissel, *Geschichte der Evangelienbücher*, p. 86, 87, fig. 20.

33. Cambridge, *C. C. C. 304.* Juvencus, *Evangeliorum libri quattuor.*

Bibliographie : [J. Nasmith], *Catalogus librorum manuscriptorum in bibliothecae C. C. C. in Cantabrigia*, Londini, 1722, p. 44 ; Th. Astle, pl. xii, 1, p. 93 ; H. Bradshaw dans K. Zangemeister, *Bericht ueber die im Auftrage der Kirchenväter kommission unternommene Durchforschung der Bibliotheken Englands*, p. 71 ; C. Marold, *C. Vettii Aquilini Juvenci libri evangeliorum quattuor*, Lipsiae, 1886, p. vii-x ; J. Huemer, *Gai Vetti Aquilini Juvenci evangeliorum libri quattuor*, dans *Corp. script. eccl. lat.*, t. xxiv, 1891, p. xxiv sq.

34. Cambridge, *University NN. II. 41.* Nouveau Testament, version préhiéronymienne : *Codex Bezae ; — olim :* monastère de Saint-Irénée à Lyon, ensuite à Théodore de Bèze, 1562.

Bibliographie : Th. Astle, pl. v, p. 72 ; D. Schulz, *Disputatio de codice D. Cantabrigiensi*, Breslaviae, 1827 ; J. O. Westwood, *Palaeogr. sacra pictoria*, pl. x, 2 ; F.-H. Scrivener, *Bezae Codex Cantabrigiensis*, in-8°, Cambridge, 1864, *Pal. Soc.*, pl. 14-15 ; F.-H. Scrivener, *A plain introduction to the criticism of the New Testament*, in-8°, Cambridge, 1883, pl. xiv, 42 ; J. Rendel, *A study of Codex Bezae*, dans *Texts and studies*, t. ii, part. 1, Cambridge, 1891 ; W. Sunday, dans *The Guardian*, 1892, p. 742 *c*-744*a*, 786*b*-788*a* ; F. A. Chase, *The old syriac element in the text of Codex Bezae*, in-8°, London, 1893, p. xvi, 160 ; H. Trabaud, *Un curieux manuscrit du Nouveau Testament*, dans *Revue de théologie et de philosophie*, 1896, 378 p. sq. ; O. von Gebhardt, *Bibeltext des Neuen Testaments*, dans *Protestantische Realenzyklopaedie*, t. ii, p. 743 ; F. G. Kenyon, *Our bible and the ancient monuments*, London, 1897, p. 139-144, pl. xii ; *Codex Bezae Cantabrigiensis quattuor Evangelia et Actus apostolorum complectens graece et latine sumptibus academiae phototypice repraesentatus*, Cambridge, 1899 ; C. R. Gregory, *Textkritik*, p. 43-47, 601 ; F.-C. Burkitt, *The date of Codex Bezae*, dans *The journal of theological studies*, 1902, t. iii, p. 500-513 ; A. Pott, *Der Text des Neuen Testament*, Leipzig, 1906, pl. ii-iii ; H. Quentin, *Le Codex Bezae à Lyon au ixe siècle. Les citations du Nouveau Testament dans le martyrologe d'Adon*, dans *Revue bénédictine*, 1906, t. xxiii ; L. Traube, *Nomina sacra, Versuch eines Geschichte der christlichen Kurzung*, dans *Quellen und Untersuchungen zur lateinischen Philologie des Mittelalters*, 1907, t. ii, p. 78-79, 178 sq.

35. Chartres, *40* (2). Morales sur Job, par saint Grégoire ; — *olim :* Fleury-sur-Loire.

Bibliographie : A. Molinier et H. Omont, dans *Catalogue général*, 1890, t. xi, p. 20 ; E. Chatelain, *Uncialis*, pl. l, li, p. 90-92.

36. Chartres, *52* (78) ; en tête et en queue du volume, deux feuillets avec l'évangile de saint Jean ; — *olim :* Saint-Père de Chartres.

Bibliographie : A. Molinier et H. Omont, *Catal. génér.*, t. xi, p. 26 ; E. Chatelain, *Uncialis*, pl. lix, p. 102 sq.

37. Cividale, Bibliothèque capitulaire + **Prague,** bibliothèque du chapitre métropolitain, *Cim 1*, + **Venise,** bibliothèque Marcienne. Évangéliaire ; — *olim :* Aquilée.

Bibliographie : Voir *Dictionn.*, t. iii, col. 1840-1841 ; t. v, col. 788-789, n. 26.

Coire. Fragments de l'*Itala ;* voir **Saint-Gall,** *1394.*

38. Colmar. Fragments retirés d'une couverture ; *olim :* Murbach.

39. Cologne, dôme *clxvi.* Chirius Fortunatianus, *De arte rhetorica ;* saint Augustin, *De rhetorica* et *De principiis dialecticae ;* Victorinus, *In rhetoricam M. Tullii Ciceronis ;* Censorinus, *De die natali ; — olim :* Cologne.

Bibliographie : O. Jahn, *Censorini De die natali liber*, in-8°, Berlin, 1845, p. xvi sq. ; W. Crecelius, *S. Aurelii Augustini de dialectica liber*, in-8°, Elberfeld, 1857, p. 3 ; C. Halm, *Rhetores latini minores*, in-8°, Lipsiae, 1863, p. vi ; L. Urlichs, *Zu Censorinus :* Eos, *Süddeutsche Zeitschrift für Philologie und Gymnasialwesen*, 1866, t. ii, p. 458 sq. ; F. Hultsch, *Censorini de die natali liber*, in-8°, Lipsiae, 1867, p. v sq. ; W. Crecelius, *Spicilegium ex codice Censorini Coloniensi*, Elberfeld, 1872 ; Ph. Jaffé et W. Wattembach, *Ecclesiae metropolitanae Coloniensis codices manuscripti*, Berlin, 1874, p. 65-68 ; J. Cholodniak, *Censorinus*, Saint-Pétersbourg, 1889, p. 1 sq. ; P. Lehmann, *Franciscus Modius als Handschriftenforscher*, in-8°, München, 1908, p. 93.

40. Cologne, *CCXII*, fol. 168-169. Catalogue des papes ; — *olim :* Cologne.

Bibliographie : Fr. Maassen, *Geschichte der Quellen und der Literatur des kanonischen Rechts*, 1870, t. i, p. 574 sq. ; Ph. Jaffé et W. Wattembach, *Ecclesiae metropolitanae Coloniensis codices manuscripti*, Berlin, 1874, p. 94 ; Zangemeister-Wattembach, *Exempla codicum latinorum litteris majusculis scriptorum*, in-fol., Heidelbergae, 1876-1879, pl. xxxvii, xxxviii, p. 9 ; L. Duchesne, *Le Liber pontificalis*, in-4°, Paris, 1884, t. i, p. xv ; Th. Mommsen, *Notitia Galliarum*, dans *Monumenta Germaniae historica, Auctores antiquissimi*, 1892, t. ix, p. 562 ; Th. Mommsen, *Gesta pontificum Romanorum*, t. i, p. xxxi.

41-42. Cologne, *Stadtarchiv GB. B. CXXX.* Fragment d'un glossaire latin qui recouvre un passage du code Justinien ; — *olim :* Saint-Martin à Cologne.

Bibliographie : G. Goetz, *Corpus glossariorum latinorum*, 1889, t. iv, p. xlii sq. ; G. Gundermann, *Das Kölner Fragment des Codex Justinianus*, dans *Rhenisches Museum*, 1890, t. xlv, p. 361-370.

43. Copenhague, *Ny Königl. Sammlung, 58, 8b. Penitentiale.*

44. Copenhague, *252 b.* Voir **Leyde,** Univ. Fragment 21.

Darmstadt. Fragments d'évangile, voir **Stuttgart.**

Dublin. Voir **Vienne,** *1185.*

45. Durham, *A. II. 16*, fol. 1-23, 34-86, 102. Évangile, version Vulgate ; Cathédrale de Durham.

Bibliographie : voir *Dictionn.*, t. iv, col. 1672-1673 ; t. v, col. 790, n. 35.

46. Einsiedeln, *157*, p. 206, 214. Saint Grégoire le Grand, *In Ezechielem.*

Bibliographie : G. Meier, *Catalogus codicum manuscriptorum qui in bibliotheca monasterii Einsiedlensis O. S. B. servantur*, Einsiedeln, 1899, p. 128 ; E. Chatelain, *Uncialis*, pl. lv, 2, p. 96 sq.

47. Erfurt. Fragment d'une collection canonique (concile de Gangres) ; — *olim :* vers 1400, chez Amplonius Ratinck.

Bibliographie : W. Schum, *Beschreibendes Verzeichnis der Amplonianischen Handschriftensammlung zu Erfurt*, in-8°, Berlin, 1887, p. 34

48. Escurial, *Camarin. de las reliquias.* Saint Augustin, *De baptismo;* — *olim :* Sponheim.

Bibliographie : J. F. Montaña, *El codice Escorialense de San Agustin,* dans *Revista de archivos, bibliotecas y museos,* 1872, t. II, p. 266-269, 314-317; J.-M. Muñoz, *El codice Escurialense de San Agustin,* dans *ibid.,* p. 277-282, 329-333; P. Ewald et Loewe, *Exempla,* I-III, p. 1-3; M. Petschenig, *Sancti Aurelii Augustini opera,* sect. VII, part. 1, dans *Corp. script. eccles. lat.,* t. LI (1908), p. XIV.

49. Escurial, *R. II. 18.* Fragments de l'Ancien Testament; — *olim :* Oviedo.

Bibliographie : P. Ewald et Loewe, *Exempla,* pl. V, p. 4 sq.; G. Hartel, *Bibliotheca patrum latinorum hispaniensis,* Vindobonae, 1887, t. I, p. 130 sq.; E. Chatelain, *Les palimpsestes latins,* p. 35.

50. Farnesianus, ms. perdu. *Liber pontificalis.* Au temps de Bianchini (XVIIIe siècle), ce manuscrit fut trouvé dans le palais du duc de Parme à Colorni.

Bibliographie : E. Schelestrate, *Antiquitas Ecclesiae illustrata,* t. I, Romae, 1692, p. 336; F. Bianchini, *Anastasii Bibliothecarii de vitis romanorum pontificum,* t. II, Romae, 1723, p. XXIII, LVII-LIX; *P. L.,* t. CXXVII, col. 224-228; L. Duchesne, *Le Liber pontificalis,* t. I, Paris, 1886, p. CXCIX sq.; Th. Mommsen, *Monum. Germ. hist., Gestorum pontificum romanorum,* t. I, 1898, p. XCIV sq.

51. Florence, Le célèbre *codex Amiatinus.*

Bibliographie : voir *Dictionn.,* t. II, col. 3262-3267; t. V, col. 1775-1776, fig. 4513.

52. Florence, Laurentienne *LV 1.* Paul Orose, *Historia adversus paganos.* Origine : *Confectus codex in statione magistri Viliaric antiquarii.*

Bibliographie : Mabillon, *De re diplom.,* p. 354, pl. VI, 5; *Iter italicum,* t. I, p. 166; S. Havercamp, *Pauli Orosii adversus paganos historiarum libri VII,* in-4°, Lugduni Batavorum, 1738, p. 70; A. M. Bandini, *Catalogus codicum latinorum bibliothecae Laurentianae,* in-fol., Florentiae, 1775, t. II, col. 725-728; A. Reifferscheid, *Bibliotheca patrum latinorum italica,* t. II, p. 290-292; Zangem.-Wattemb., pl. LV, Suppl., p. 6 sq.; C. Zangemeister, *Pauli Orosii historiarum adversum paganos libri VII,* dans *Corp. script. eccles. lat.,* Vindobonae, 1882, t. V, p. VII-IX; G. Vitelli et C. Paoli, *Collezione Fiorentina di facsimili paleografici,* 1897, t. II, pl. 1.

53. Florence, *Digestorum codex; — olim :* Pise.

Bibliographie : Mabillon, *De re diplom.,* p. 356, pl. VII, 3; H. Brenemann, *Historia pandectarum seu fatum exemplaris Florentini,* Trajecti ad Rhenum, 1722, 3 pl.; *Nouv. traité,* t. III, p. 207, pl. 46, I, 1; J.-B. Silvestre, pl. CXV; Th. Mommsen, *Digesta Justiniani Augusti,* in-8°, Berlin, 1870, t. I, p. XII-XL, 2 pl.; Zangem.-Wattemb., pl. XXXIX, p. 9, pl. LIV, Suppl. p. 6; *Pal. Soc.,* t. II, pl. 108; Bonamici, *Sulla storia del ms. pisano-fiorentino delle Pandette,* Bologne, 1890; E. M. Thompson, *Handbook,* p. 198 sq., 2 fig.; C. Wessely, *Schrifttafeln,* pl. XVIII (39), p. 11; C. Vitelli et C. Paoli, *Collezione Fiorentina,* t. II, pl. 43; *Justiniani Augusti digestorum seu pandectarum codex Florentinus olim Pisanus phototypice expressus,* Rome, 1902.

Fulda, Fragments des prophètes; voir **Stuttgart.**

54. Fulda. Harmonie évangélique écrite par Victor de Capoue en 546-547.

Bibliographie : Voir *Dictionn.,* t. V, col. 2691-2692.

55. Saint-Gall, *Stiftsbibl. 188.* Sermons de Maxime de Turin; saint Ambroise, *De sacramentis,* etc.; — *olim :* Saint-Gall.

Bibliographie : voir *Dictionn.,* t. VI, col. 152-153.

56. Saint-Gall, *213.* Fragment des *Institutiones* de Lactance, sous les *Dialogi* de saint Grégoire; — *olim :* Saint-Gall.

Bibliographie : Voir *Dictionn.,* t. VI, col. 153.

57. Saint-Gall, *226* + **Zurich,** Fragment d'un manuscrit sur papyrus des *Synonymes,* l. II, 86-87 d'Isidore (deux feuillets se trouvent à Zurich).

Bibliographie : voir *Dictionn.,* t. VI, col. 157-161, fig. 4830.

58. Saint-Gall, *730* + **Zurich,** (*Stadtbibl.*), *A. 317,* quatre feuillets + C. 389, dix feuillets. Édit de Rotharic; — *olim* : Saint-Gall.

Bibliographie : Voir *Dictionn.,* t. VI, col. 161-162.

59-63. Saint-Gall, *908.* Fragments d'anciens manuscrits dont cinq en onciale; vingt-et-un feuillets des *Epistolae Pauli* entre les p. 77-219 et p. 157 sq., 161-164, 167 sq. : une *Missa catechumenorum;* p. 187-218, 275 sq., 293 sq. : *Sortes Sangallenses;* p. 255-262, 267-274: *Flavius Merobaudes,* p. 277-292 : *Mulomedicina Vegetii; — olim :* Saint-Gall.

Bibliographie : voir *Dictionn.,* t. VI, col. 162-163.

64-66. Saint-Gall, *912.* Débris de plusieurs manuscrits en onciale; p. 13-20, 47, 48 : grammaire; p. 25, 26-31, 32, 299, 300, 303, 304, 309, 310 : Jérémie; p. 45, 282 : Psaumes; — *olim :* Saint-Gall.

Bibliographie : voir *Dictionn.,* t. VI, col. 163-165, fig. 4832.

67. Saint-Gall, *1394,* p. 50-89 + **Saint-Gall,** *172,* p. 257 sq. + **Saint-Gall** (*Stadtbibl.*), Vad. 70, fol. 278 + **Coire** (*Rhaetisches Museum*). 2 f. Fragment d'évangéliaire dans une version préhiéronymienne; — *olim* : Saint-Gall.

Bibliographie : voir *Dictionn.,* t. VI, col. 165-166; cf. t. V, col. 793.

68-70. Saint-Gall, *1395.* Fragments de trois manuscrits en onciale, p. 370-391 : Psaumes; p. 394-409 : *Juliani epitome novellarum Justiniani;* p. 412-415 : *Homiliae sancti Augustini; — olim :* Saint-Gall.

Bibliographie : voir *Dictionn.,* t. VI, col. 166-167; cf. t. V, col. 793-794.

Genève, ms. *I. 16,* voir **Paris** *lat. 11641.*

71. Goettingen, *Morbio 13.* Fragment d'un commentaire de saint Jérôme sur Ezéchiel; *olim :* Morbio.

Bibliographie : [W. Meyer], *Verzeichnis der Handschriften in Staate Preussen,* Göttingen, t. III, p. 499.

72. Goettingen, *App. dipl. 8 C et D.* + **Cologne,** *Stadtarchiv.* Fragments de papyrus d'un glossaire latin-grec. Les fragments de Göttingen furent la propriété de l'université de Helmstedt jusqu'en 1810; les fragments de Cologne ont fait partie de la collection Walraff à Cologne.

Bibliographie : J. P. Bruns, *De fragmentis codicis cordicei bibliothecae Helmstadiensis,* dans *Annales litterarii Helmstadienses* de l'année 1782, t. I, p. 193 sq.; réimprimé par M. Haupt, dans *Rhein. Mus.,* 1843, nouv. série, t. II, p. 639 sq.; G. Marini, *I papiri diplomatici,* in-fol., Roma, 1805, p. XIX; Th. Chr. Tychsen, *De chartae papyraceae in Europa per Medium Aevum usu ejusque termino.* II. *De fragmento codicis papyracei in bibliotheca regia adversato : Commentationes societatis regiae scientiarum Gottingensis recentiores classis historicae et philologicae,* t. IV, Göttingen, 1820, p. 155-164, pl. 2, 3; Th. Bernd, *Merkwürdiges altes Bruchstück eines griechisch. lateinischen Glossarii in Köln,* dans *Rhein. Mus.,* 1837, t. V, p. 301-329; G. Loewe, *Prodromus Corporis glossariorum latinorum,* in-8, Leipzig, 1876, p. 217 sq.; C. Paoli, *Del papiro specialmente considerato come materia che ha servito alla scrittura,* Firenze, 1878, p. 61 sq.; G. Goetz, *Corpus glossariorum latinorum,* in-8°, Lipsiae, 1888, t. II, p. XXXVIII-XLI; [W. Meyer], *Verzeichnis,* t. III, p. 503.

73. Gotha, *mbr. I. 75.* Fragments bibliques (?); — *olim :* Murbach.

Bibliographie : R. Ehwald, (L. Traube), J.-B. Maugérard, dans *Abhandlungen der kgl. bayer. Akad. der Wiss.,* München, 1904, t. XXXII, 3e part., p. 353.

74. Heidelberg, *369, 256.* Fragment de l'épître de saint Paul aux Romains; — *olim :* Petershausen, et avant, Reichenau?

Bibliographie : R. Sillib, *Ein Bruchstück der Augustinischen Bibel*, dans *Zeitschrift fur die neutestamentliche Wissenschaft und die Kunde der Urchristentum*, 1906, t. VII, p. 82-86, 358.

75. Karlsruhe, *Aug. CXII*, fol. 80-89. Fragment palimpseste d'un psautier gallican.

Bibliographie : F. J. Mone, *Lateinische und griechische Messen aus dem 2.-6. Jahrhundert*, in-8, Frankfurt-am-Mein, 1850, p. 40; E. Chatelain, *Les palimpsestes latins*, p. 32; A. Holder, *Die Reichenauer Handschriften*, 1906, t. I, p. 294.

76. Karlsruhe, *Aug. CCLIII. Missale gallicanum*, palimpseste recouvert par le traité de saint Jérôme *in Matthaeum;* — *olim :* Reichenau.

Bibliographie : F. J. Mone, *op. cit.*, p. 10-15, 150 sq., fig. 1-7, 14-18; A. Holder, *op. cit.*, t. I, p. 570 sq.

77. Karlsruhe. *Karlsr. 339*, n. 1 : Fragments de Bède : *De natura rerum* et *De temporum ratione :* n. 2 : Fragments de lettres de saint Jérôme; — *olim :* au XVIIIe siècle, chez H. von der Hardt, à Helmstedt.

Bibliographie : Die Handschriften der Grossherzoglich Badischen Hof- und Landesbibliothek in Karlsruhe, 1896, t. IV, p. 36.

78. Kreusmunster, Évangéliaire; version Vulgate.

Bibliographie : voir *Dictionn.*, t. V, col. 795.

79. Leyde, *Univ. Fragm. 21* (2 feuillets) + **Rom,** *Reg. 689 bis* (4 feuillets) + **Copenhague**, *Ny Königl. Samml. 252 b* (1 feuillet). Fragments de l'*Historia Francorum* de Grégoire de Tours; — *olim :* Micy.

Bibliographie : K. L. Bethmann, *Reisebericht*, dans *Archiv*, 1843, t. VII, p. 30; Zangem.-Wattemb., pl. XLV, p. 10; W. Arndt, *Gregorii episc. Turonensis Historia Francorum*, dans *Monum. Germ. hist., Scriptores rer. merov.*, 1885, t. I, p. 24, pl. IV; Arndt-Tangl. I^4^, pl. 4 *b*, p. 2.

80. Leyde, *Voss. lat. 4°9.* Fragments de *Precationes terrae matris et omnium herbarum*, etc.; — *olim :* Isaac Vossius.

Bibliographie : Catalogus librorum tam impressorum quam manuscriptorum bibliothecae publicae universitatis Lugd.-Bat., in-4°, Lug.-Bat., 1716, p. 377; L. Müller, *Zu den Scriptores rei medicae*, dans *Rhein. Mus.*, 1868, n. s., t. XXIII, p. 187-190; E. Baehrens, *Poetae latini minores*, Lipsiae, 1879, t. I, p. 137; *Miscellanea critica*, Groeningen, 1879, p. 107; J. Piechotta, *Ein Anecdotum latinum*, in-8°, Leobschütz, 1887; A. Riese, *Anthologia latina*, 1894, t. I, part. 1, p. XI, 26-29.

Leyde, *Voss. lat. 4° 100;* cf. **Paris,** lat. *6400.*

81. Léon, Bibliothèque capitulaire *15. Lex romana Visigothorum* palimpseste sous l'*Hist. eccl.* d'Eusèbe; — *olim :* Léon.

Bibliographie : R. Beer, dans *Boletin de la real academia de la historia*, 1888, t. XII, p. 103; R. Beer et J. E. D. Jimenez, *Catalogo de los codices de la santa iglesia catedral de Léon*, in-8°, Léon, 1888, p. 16 sq.; *Legis romanae Wisigothorum fragmenta ex codice palimpsesto sanctae Legionensis ecclesiae protulit, illustravit, ac sumptu publico edidit regia historiae academia Hispana*, Madrid, 1896; E. Chatelain, *Les palimpsestes latins*, p. 34; Th. Mommsen, *Theodosiani libri XVI*, Berlin, 1905, t. I, p. LXX sq. (Voir au mot LOIS BARBARES, t. IX, col. 2178-2179).

82. Londres, *Burney 340* + **Saint-Pétersbourg,** *F. I. 4*, Origène, *Homiliae de visionibus Balaam*, traduct. de Rufin; saint Jean Chrysostome, *De reparatione lapsi;* — *olim :* Corbie.

Bibliographie : Nouv. traité, t. III, p. 171, 224, 414, 439, pl. 44 III^1^; *A catalogue of manuscripts in the British Museum*, new series, t. I, part. 2, *The Burney mss.*, London, 1840, p. 91; K. Zangemeister, *Bericht ueber die im Auftrage der Kirchenväterkommission unternommene Durchforschung der Bibliotheken Englands*, p. 36; K. Gilbert, *Lateinische Handschriften in Saint-Pétersbourg*, dans *Neues Archiv*, 1880, t. V, p. 245 sq.; *Catalogue of ancient manuscripts*, t. II, p. 49, pl. V.

83. Londres, Brit. Mus., Cotton *Vespasian A I. Psalterium*, fol. 2-11 en capitale rustique; — *olim :* Saint-Augustin de Cantorbéry.

Bibliographie : A catalogue of the manuscripts in the Cottonian library deposited in the British Museum, London, 1802, p. 433; Th. Astle, p. 83, pl. IX, 2; J. O. Westwood, *Facsimiles of miniatures and ornaments of anglo-saxon and irish manuscripts*, p. 10, pl. III; *Palaeographia sacra pictoria*, pl. XL; *Pal. soc.*, pl. 18; E. M. Thompson, *English illuminated manuscripts*, London, 1895, p. 10; F. G. Kenyon, *Facsimiles of biblical manuscripts in the British Museum*, London, 1900, pl-IX; G. F. Warner, *Illuminated manuscripts in the British Museum*, ser. I-IV, London, 1903, p. II sq. et ser. IV, pl. I.

84. Londres, Brit. Mus., Cotton *Domitian A IX*, fol. 8. Fragment de la lettre de Denis le Petit *De ratione Paschae.*

Bibliographie : A catalogue of the manuscripts in the Cottonian library, p. 573; *Catalogue of the ancient manuscripts*, t. II, p. 68.

85. Londres, Brit. Mus., *Harley 1775*, Évangiles, version Vulgate.

Bibliographie : voir *Dictionn.*, t. V, col. 797.

86. Londres, Brit. Mus., *Harley 2788*, Évangiles, version vulgate; — *olim :* Mis de Menars et, en 1720 : Rob. Harley.

Bibliographie : voir *Dictionn.*, t. V, col. 797.

87. Londres, Brit. Mus., *Harley 5041.* Saint Augustin *Sermones;* S. Isidore, *Excerpta; Transitus S. Fursei.*

Bibliographie : A catalogue of the Harleian manuscripts, t. III, p. 242; K. Zangemeister, *Bericht* (voir n. 82), p. 24 sq.; Zangem.-Wattemb., pl. LVII, LVII A supplem. p. 7.

88. Londres, Brit. Mus., *Harley 5792. Glossarium graeco-latinum, idiomata generum, synonyma Ciceronis praecepta medica;* — *olim :* Cues.

Bibliographie : A catalogue of the Harleian manuscripts, t. III, p. 297; G. Loewe, *Prodromus Corporis Glossariorum latinorum*, Leipzig, 1876, p. 212 sq.; *Catalogue of the ancient manuscripts*, t. I, p. 10 sq., pl. 13; t. II, p. 76 sq. pl. 4; G. Goetz, *Corpus glossariorum latinorum*, 1888, t. II, p. XX-XXVI, pl. II; *Pal. Soc.*, t. II, pl. 25.

89. Londres, Brit. Mus., *Addit. 5463*, Évangiles, version Vulgate.

Bibliographie : voir *Dictionn.*, t. V, col. 798.

90. Londres, Brit. Mus., *Addit. 15350*, fol. 1 et 121. *Vitae patrum a Pelagio diacono latine redditae;* — *olim :* S. Swithun à Winchester.

Bibliographie : List of additions to the departement of manuscripts, 1845, p. 1; K. Zangemeister, *Bericht* (voir n. 82), p. 40; *Catalogue of the ancient manuscripts*, t. II, p. 62.

91. Londres, Brit. Mus., *Addit. 17182*, fol. 175 : fragment de l'Évangile de saint Luc dans un manuscrit syriaque.

Bibliographie : W. Wright, *Catalogue of syriac manuscripts in the Br. Mus.*, London, 1871, t. II, p. 405; C. R. Gregory, *Textkritik*, p. 647.

92. Londres, Brit. Mus., *Addit. 17212.* Fragments des C. Grani Liciniani *Annales*, palimpseste sous le texte syriaque des homélies de saint Jean Chrysostome; — *olim :* monastère syrien de Sancta-Maria Deipara dans le désert de Nitrie.

Bibliographie : Catalogue of additions to the manuscripts in the British Museum in the years 1846-1847,

p. 377 sq.; K. A. F. Pertz, *Gai Grani Liciniani annalium quae supersunt ex codice ter scripto ms. brit. Lond.*, Berolini, 1857, 1 pl.; *Grani Liciniani quae supersunt emendatiora edidit philologorum Bonnensium heptas*, in-8°, Lipsiae, 1858; J. Hogg, *Notice of the annals of Granius Licinianus as contained in a palimpsestic manuscript brought from Egypt*, dans *Transactions of the royal Society of Literature*, London, 1859, II° série, t. VI, p. 216-222; G. H. Pertz, *Ueber die Entdeckung des Granius Licinianus*, dans *Monatsbericht der kgl. preuss. Akad. der Wiss. zu Berlin aus dem Jahre 1858*, Berlin, 1859, p. 347 sq., 527 sq.; C. M. Francken, *De Granii Liciniani fragmentis nuper repertis*, dans *Jahrbücher für klassische Philologie*, 3 Supplementband, 1857, 1860, p. 235-262; W. Wright, *Catalogue of Syriac manuscripts in the British Museum*, London, 1871, t. II, p. 480; *Catalogue of ancient manuscripts*, t. II, p. 69, pl. 1, 2; M. Flemisch, *Grani Liciniani quae supersunt*, in-12, Lipsiae, 1904, p. III sq.

Londres, *Addit. 24144*; voir **Bruxelles**, *1346*.

93. Lucques, *Bibliothèque capitulaire 490. Liber pontificalis; — olim :* Lucques.

Bibliographie : voir *Dictionn.*, t. IX, col. 434, fig. 7074.

94. Lyon, *403* (329) + *1964* (1840). Heptateuque; *— olim :* Lyon.

Bibliographie : voir *Dictionn.*, t. X, col. 362.

95. Lyon, *425* (351) + **Paris**, *Nouv. acq. lat., 1585. Psalterium; — olim :* Lyon.

Bibliographie : F. A. Delandine, *Manuscrits de la bibliothèque de Lyon*, 1812, t. I, p. 276; L. Delisle, *Le psautier de Lyon en lettres onciales*, dans *Mélanges de paléogr. et de bibliogr.*, Paris, 1880, p. 11-35 ; *Fonds Libri*, p. 3 sq., pl. II, 1; *Album paléographique*, pl. III; *Pal. Soc.*, t. II, pl. 8; Molinier et Desvernay, dans *Catal. génér.*, t. XXX, p. 107.

96. Lyon, *426* (352) + **Paris**, *Nouv. acq. lat., 1629*, fol. 7-14. Saint Augustin, *In psalmos; — olim :* Lyon.

Bibliographie : Delandine, *op. cit.*, t. I, p. 276; L. Delisle, *Notice sur plusieurs anciens manuscrits de la bibliothèque de Lyon*, dans *Notices et extraits*, 1880, t. XXIX, part. 2, p. 381-383; *Recueil de fac-similés, à l'usage de l'École des chartes*, Paris, 1880, pl. 151, p. 35; *Fonds Libri*, p. 98 sq., Molinier et Desvernay, *Catalogue général*, t. XXX, p. 107 sq.; E. Chatelain, *Uncialis*, pl. XVI, p. 31-33.

97. Lyon, *443* (372), fol. 161-279 + **Paris**, *Nouv. acquis. lat., 1591*. Homélies d'Origène sur la Genèse, l'Exode et le Lévitique; — *olim* : Lyon.

Bibliographie : Delandine, *op. cit.*, t. I, p. 285 sq.; L. Delisle, *Notice sur plusieurs anciens manuscrits de la bibliothèque de Lyon*, dans *Notices et extraits*, 1880; t. XXIX, part 2, p. 375 sq.; *Fonds Libri*, p. 16 sq.; 276, pl. II, 5; *Album paléogr.*, pl. VI; Molinier et Desvernay, *Catal. génér.*, t. XXX, p. 113 sq.

98. Lyon, *452* (381) + **Paris**, *Nouv. acq. lat., 1593*. Saint Hilaire, *In psalmos; — olim :* Lyon.

Bibliographie : Delandine, *op. cit.*, t. I, p. 289; L. Delisle, *Notice*, p. 364 sq.; *Fonds Libri*, p. 19 sq., 275, pl. I, 5; *Album paleograph.*, pl. V; A. Zingerlé, *Der Hilariuskodex von Lyon*, dans *Sitzungsberichte der k. Akad. d. Wiss. zu Wien*, Philos.-hist. Cl., 1893, t. CXXVIII; Molinier et Desvernay, dans *Catal. génér.*, t. XXX, p. 117 sq.

99. Lyon, *478* (408). Saint Augustin, *De consensu evangelistarum; — olim :* Lyon.

Bibliographie : Delandine, *op. cit.*, t. I, p. 301; L. Delisle, *Notice*, p. 372 sq.; *Recueil des fac-similés à l'usage de l'École des chartes*, pl. 150, p. 35; Molinier et Desvernay, *Catal. génér.*, t. XXX, p. 126 sq.; F. Weihrich, *S. Aurelii Augustini de consensu evangelistarum lib. IV*, dans *Corp. script. eccl. lat.*, 1904, t. XLIII, p. IX-XIII.

100. Lyon, *600* (517) + **Paris**, *Nouv. acq. lat., 446*. Lettres et extraits de saint Jérôme; — *olim :* Lyon.

Bibliographie : Delandine, *op. cit.*, t. I, p. 345; H. Zangemeister, *Bericht* (voir n. 82), p. 77; L. Delisle, *Fonds Libri*, p. 27 sq.; *Les mss. d'Ashburnham*, Paris, 1883, p. 27 sq.; *Nouv. acquis.*, p. 338; Molinier et Desvernay, dans *Catal. génér.*, t. XXX, p. 154 sq.; E. Chatelain, *Uncialis*, pl. XLI, 2, p. 74 sq.

101. Lyon, *602* (519), fol. 1-94. Saint Jérôme, *Adv. Pelagianos; — olim :* Lyon.

Bibliographie : L. Delisle, *Notice*, p. 383 sq.; *Recueil des facsimilés à l'usage de l'Ecole des chartes*, pl. 152, p. 35; Molinier et Desvernay, dans *Catal. génér.*, t. XXX, p. 156.

102. Metz, *732*, Spec. 1. Fragments du prologue de saint Cyrille d'Alexandrie, *De ratione paschae*.

Bibliographie : [Quicherat], dans *Catalog. génér.*, 1879, t. V, p. 238.

103. Milan, *Ambr. A 138 s.* fol. 1*-2* (à la fin du volume) + D. 84 i. fol. 1*-2* (au début du volume). Fragments de saint Ambroise, *In psalmos ; — olim :* Bobbio.

Bibliographie : A. Reifferscheid, *Biblioth. patr. latinor. italica*, t. II, p. 8 sq.

104. Milan, *Ambr. B. 159 s.* Saint Grégoire, *Moralia in Job.*, écrit à Bobbio, vers 750.

Bibliographie : Am. Peyron, *M. Tullii Ciceronis orationum... fragmenta*, t. I, p. 178 sq.; A. Reifferscheid, *Biblioth. patr. latinor. italica*, t. II, p. 38 sq.; *Pal. Soc.*, pl. 121.

105. Milan, *Amb. C. 391.* Évangiles.

Bibliographie : voir *Dictionn.*, t. V, col. 800.

106-107. Milan, *Ambr. C 73i.* Fragments d'exposition sur l'évangile de saint Luc, la petite Genèse, l'assomption de Moïse; — *olim :* Bobbio.

Bibliographie : Am. Peyron, *op. cit.*, t. I, p. 131 sq.; A. Mai, *Reliquiae tractatus antiquissimi in Lucae evangelium*, dans *Scriptorum veterum nova collectio*, Romae, 1828, t. III, part. 2, p. 186, 191-207; A. M. Ceriani, *Monumenta sacra et profana ex codicibus praesertim bibliothecae Ambrosianae*, in-4°, Mediolani, 1861, t. I, p. 1-8; A. Reifferscheid, *Bibliotheca patrum latinorum italica*, t. II, p. 35; *Pal. Soc.*, pl. 54; J. Wordsworth, *Old-latin biblical texts*, 1886, p. XXXVIII sq. et CCXXIX-CCXLVIII, 83-88; C. R. Gregory, *Textkritik*, p. 607; E. Chatelain, *Les palimpsestes latins*, p. 12.

108. Milan, *Ambr., C. 77s.* fol. 1-156, 250. Saint Isidore de Séville, *Sententiarum libri III; — olim :* Bobbio.

Bibliographie : A. Peyron, *op. cit.*, t. I, p. 195-201; A. Reifferscheid, *op. cit.*, t. II, p. 70 sq.; E. Chatelain, *op. cit.*, p. 13.

109. Milan, *Ambr. D. 36s.* Prudence, *Carmina; olim :* Bobbio.

Bibliographie : A. Reifferscheid, *op. cit.*, t. II, p. 83-87; J. Fumagalli, *Paleografia*, 2e édit., pl. I; E. Chatelain, *Uncialis*, pl. XVII, 1, p. 33.

Milan, *Ambr., D 84 i*, fol. 1*-2* : cf. *A. 138 s.*

110. Milan, *Ambr. D. 84 i*, fol. 3*-4*. Paralipomènes. Fragments de la version vulgate; — *olim :* Bobbio.

Bibliographie : A. Reifferscheid, *op. cit.*, t. II, p. 8 sq.

Milan, *Ambr., D. 519 i;* cf. *Turin F. IV. 27.*

Milan, *Ambr., E. 147o;* cf. *Rom. Vat. lat. 5750.*

111. Milan, *Ambr. F. 84 i. Vitae patrum; — olim :* Bobbio.

Bibliographie : A. Reifferscheid, *op. cit.*, t. II, p. 96 sq.; E. Chatelain, *Uncialis*, pl. XLI, 1, p. 72 sq.

Milan, *Ambr., G. 58 s.* Fragments de Cassiodore; cf. *Turin a II 2**.*

112. Milan, *Ambr., J. 101 s.* Extraits de saint Eucher, *Liber formularum ;* Canon de Muratori; frag-

ments de saint Ambroise, *De Abraham*, Règles de foi; — *olim :* Bobbio.

Bibliographie : L. A. Muratori, *Antiquitates italicae Medii Aevi*, t. III, Mediolani, 1740, col. 851-854; An. Peyron, *M. Tullii Ciceronis orationum fragmenta inedita*, t. I; M. Routh, *Reliquiae sacrae*, 1846, t. I, p. 389-434; C. K. J. Bunsen, *Analecta Ante-Nicaena*, London, 1854, t. I, p. 125-155; S. P. Tregelles, *Canon Muratorianus, earliest catalogue of the books of the New Testament*, in-8, Oxford, 1867; A. Reifferscheid, *Biblioth. patr. latinor. italica*, t. II, p. 31 sq.; F. H. Hesse, *Das Muratorische Fragment*, in-8°, Giessen, 1873; B. F. Westcott, *A general survey of the history of the canon of the New Testament*, in-8, Cambridge, 1889, p. 521 sq.; Th. Zahn, *Geschichte der Neutestamentlichen Kanons*, in-8, Erlangen, 1890, t. II, part. 1, p. 1-143; G. Kuhn, *Das Muratorische Fragment ueber die Buecher des Neuen Testaments*, in-8, Zurich, 1892; E. Preuschen, *Analecta*, Freiburg-im-Br., 1893, p. VIII sq.; Th. Zahn, *Kanon Muratorii*, dans *P. R. E*³, 1901, t. IX, p. 796 sq.; G. Mercati, *Anonymi Chiliastae in Matthaeum fragmenta*, dans *Studie testi*, 1903, t. XI, fasc. I, 1; C.H. Turner, *An exegetical fragment of the third century*, dans *The journal of theological studies*, 1904, t. V, p. 218 sq.

113. Milan, *Ambr., R 57 s.* Sedulius, *Carmen paschale*, sur des fragments de Cicéron en capitale rustique; — *olim :* Bobbio.

Bibliographie : A. Reifferscheid, *op. cit.*, t. II, p. 87; J. Huemer, *Sedulii opera*, dans *Corp. script. eccl. lat.*, 1885, t. X, p. IV sq.

114. Milan, *Ambr., S 36s.* + **Turin,** *F. IV, 1*, fasc. 10. Saint Grégoire, *In Ezechielem;* — *olim:* Bobbio.

Bibliographie : A. Mai et C. O. Castillione, *Ulphilae partium ineditarum specimen*, Mediolani, 1819, pl. 1, 3; A. Reifferscheid, *op. cit.*, t. II, p. 39 et p. 123; G. Ottino, *I codice Bobbiesi nelle biblioteca nazionale di Torino*, Torino, 1890, p. 24.

115. Modène, *Biblioth. capitulaire, I, 12*; Canons et *Liber pontificalis ;* — *olim :* Modène.

Bibliographie : Fr. Maassen, *Geschichte der Quellen und der Literatur des kanonischen Rechts*, in-8°; Gratz, 1870, t. I, p. 796 sq.; J. Merkel, *Varia aus italienischen Bibliotheken*, dans *Neues Archiv.* 1876, *i.* I, 375 sq.; L. Duchesne, *Le Liber pontificalis*, t. I, p. CXCVI; Th. Mommsen, *Gesta pontificum romanorum*, t. I, p. XCIII, sq.

116. Mont-Cassin, *Archives*, non coté. Évangéliaire pourpré : Luc et Jean; — *olim :* Sarezzano.

Bibliographie : voir *Dictionn.*, t. V, col. 800.

117. Mont-Cassin, *CL* (346), fol. 1-32. L'Ambrosiaster, *In epistolas Pauli*, provient peut-être de la bibliothèque d'Eugippius; — *olim :* Castellum Lucullanum, près Naples.

Bibliographie : A. Caravita, *I codici e le arti a Monte Cassino*, 1869, t. I, p. 13 sq.; A. Reifferscheid, *op. cit.*, t. II, p. 416-419 ; *Bibliotheca Casinensis*, in-fol., Monte-Cassino, 1877, t. III, p. 316-362; Zangem. Wattemb., pl. LX. Suppl., p. 6, 8; E. M. Thompson, *Handbook*, p. 202; A. Souter, *A study of Ambrosiaster*, dans *Texts and studies*, Cambridge, 1905, t. VII, p. 12-14 sq.

118-119. Mont-Cassin, *CCLXXI* (348). *Liturgica* et saint Augustin, *In psalmos*, palimpseste, sous les *Dialogues* de saint Grégoire; — *olim :* Saint-Benoît de Cesamo.

Bibliographie : A. Caravita, *op. cit.*, 1870, t. II, p. 49 sq.; A. Reifferscheid, *op. cit.*, t. II, p. 336 sq.; *Bibl. Casinensis*, 1894, t. V, p. 24; E. Chatelain, *Les palimpsestes latins*, p. 25.

119-121. Mont-Cassin, *CCLXXXIX* (422). Fragments de la Genèse et homélies sous une *Expositio in Isaïam;* — *olim :* Mont-Cassin.

Bibliographie : Bibl. Casinensis, 1894, t. V, p. 51.

122. Mont-Cassin, *CCXCV* (448), p. 1-64, Cassien *Institutiones*, palimpsestes sous les *Epistolae* de saint Jérôme ; — *olim :* Sainte-Marie de Albaneto.

Bibliographie : Reifferscheid, *op. cit.*, t. II, p. 354, 391 sq.; M. Petschenig, *Cassiani opera*, dans *Corp. script. eccl. lat.*, 1886, t. XIII, p. XIV sq.; *Bibl. Casinensis*, 1894, t. V, p. 62 sq.; E. Chatelain, *Les palimpsestes latins*, p. 24 sq.

123. Monza, *CIX. Graduale;* — *olim :* Monza.

Bibliographie : Mabillon, *Iter italicum*, p. 211 ; A.-F. Frisi, *Memorie storiche di Monza e sua corte*, Milano, 1794, t. III, p. 51-55.

124. Munich, *Staatsbibl., lat. 3514. Passionale ;* vers 1600 appartenait à Max Welser d'Augsbourg.

Bibliographie : Br. Krusch, dans *Mon. Germ. hist., Script. rer. merov.*, t. I, 1884, p. 878 sq.; Venantii Honori Clementiani Fortunati, *Opera pedestria*, dans *Mon. Germ. hist., Auct. ant.*, t. IV, part. 2 (1885), p. XXVI ; *Catalogus codicum latinorum bibliothecae regiae Monacensis*, t. III, part. 2 (1894), p. 99; M. Huber, *Zur Georslegende*, dans *Festschrift zum XII Allgemeinen deutschen Neuphilologentage in München*, in-8, Erlangen, 1906, p. 175-235.

125. Munich, *lat. 6224. Valeriani evangelia versionis antiquae;* — *olim :* Freising.

Bibliographie : voir *Dictionn.*, t. V, col. 800.

126. Munich, *lat. 6225*, fol. 76-115. Fragment d'un Pentateuque latin; — *olim :* Freising.

Bibliographie : Catalogus, t. III, part. 3, p. 75; L. Ziegler, *Bruchstücke einer vorhieronymianischen Uebersetzung des Pentateuchs aus einem Palimpsest der K. Hof- und Staatsbibliothek zu München*, München, 1883, 1 pl.; E. Chatelain, *Les palimpsestes latins*, p. 30.

127. Munich, *lat. 6278.* Saint Grégoire, *Moralia in Job ;* — *olim :* Freising.

Bibliographie : B. J. Docen, *Nachrichten von einigen alten Handschriften der ehemaligen Freysinger Stiftsbibliothek.* XIII. *Beiträge zur Geschichte und Literatur... herausgegeben von* J. Chr. Freyherrn von Aretin, t. VII (München, 1806), p. 516-518; J.-B. Silvestre, pl. 118; *Catalogus*, t. III, part. 3, p. 83.

128. Munich, *lat. 6436.* Fragments d'un ms. des épîtres catholiques; — *olim :* Freising.

Bibliographie : Catalogus, t. III, part. 3, p. 112; L. Ziegler, *Bruchstücke einer vorhieronymianischen Uebersetzung der Petrusbriefe*, München, 1877.

129-130. Munich, *lat. 6436* + Munich, fragments de la bibliothèque de l'université. Extraits de deux manuscrits des épîtres de saint Paul; — *olim:* Freising.

Bibliographie : Catalogus, t. III, part. 3, p. 112; L. Ziegler, *Italafragmente der paulinischen Briefe*, in-8, Marburg, 1876, 1 pl.; *Die lateinischen Bibeluebersetzungen von Hieronymus und die Itala des Augustinus*, München, 1879, p. 77-90; E. Wölfflin, *Neue Bruchstücke der Freisinger Itala*, dans *Sitzungsberichte* de Munich, 1893, p. 255-280.

131. Munich, *15028* + *29134.* Fragments du *De herbis* de pseudo-Apulée; — *olim :* Saint-Emmeran de Ratisbonne.

Bibliographie : L. Spengel, *Mitteilungen aus Handschriften. I. Klassisches Mittel für langer Leben. Afranius*, dans *Philologus*, 1864, t. XXI, p. 119-123 ; *Catalogus*, t. IV, part. 2, p. 258.

132. Munich, *lat. 19101.* Évangiles, version vulgate; — *olim :* Tegernsee.

Bibliographie : voir *Dictionn.*, t. V, col. 800.

133. Munich, *lat. 19105*, fol. 60, 106 : Fragments de l'Anc. Test.; les Proverbes, palimpseste; — *olim :* Tegernsee.

Bibliographie : Catalogus, t. IV, part. 3, p. 231; C. Sittl, *Münchner Palimpseste*, dans *Sitzungsberichte* de Munich, 1889, t. I, p. 372 sq.; E. Chatelain, *Les palimpsestes latins*, p. 31.

134. Munich, *22501. Breviarium Alarici;* — *olim :* Würzburg.

Bibliographie : J. F. Schannat, *Vindemiae litterariae*, coll. I, Fulda et Leipzig, 1723, p. 228; F. U. Kopp, *Palaeographia critica*, t. I, Mannheimii, 1817, p. 333 sq. ; G. Haenel, *Legis romanae Visigothorum particula*, in-8, Lipsiae, 1838 ; *Lex romana Visigothorum*, Lipsiae, 1849, p. 41 ; J.-B. Silvestre, pl. 112; Zangem.-Wattemb., pl. 27-28, p. 7; F. Ruess, *Ueber die Tachygraphie der Römer*, in-8, München, 1879, p. 27 sq., pl. 58 sq.; *Catalogus*, t. IV, part. 4, p. 50; K. Dziatzko, *Untersuchungen ueber ausgewählte Kapitel des Buchwesens*, in-8, Leipzig, 1900, p. 108; Th. Mommsen, *Theodosiani libri XVI*, Berlin, 1905, t. I, part. 1, p. XXXIX, LXV, CXXXVI; P. Meyer, *op. cit.*, t. II, p. XLI, LXXXI, CXXXIII, XC; L. Traube, *op. cit.*, pl. 4, 6 (1, 2, 3, 4), p. III sq.; K. Krumbacher, *Die Photographie im Dienste der Geisteswissenschaften*, Leipzig, 1906, pl. 3.

135. Munich, *lat. 27270.* Fragments d'évangéliaires; — *olim :* Freising ?

Bibliographie : voir *Dictionn.*, t. V, col. 800-801.

136. Munich, *lat. 29047.* Partie d'un homiliaire; — *olim :* Saint-Emmeran de Ratisbonne.

Bibliographie : G. Morin, *Six nouveaux sermons de saint Césaire d'Arles*, dans *Revue bénédictine*, 1896, t. XIII, p. 193.

Munich, *lat. 29134 ;* cf. 15028.(ci-dessus, n. 131).

137. Munich, *lat. 29135.* Fragments médicaux.

Bibliographie : E. Landgraf, *Ein lateinisches. medizinisches Fragment Pseudo-Galeus*, Ludwigshafen, 1895.

138. Munich, *lat. 29136.* Fragment médical.

Bibliographie : E. Wölfflin, *A. Baumeisters Denkmäler der klassischen Altertums*, 1887, t. II, p. 1139, fig. 1331.

139. Munich, *lat. 29155 a* et *c.* Fragments des évangiles de Marc et de Luc; — *olim :* Saint-Pierre de Salzbourg.

Bibliographie : voir *Dictionn.*, t. V, col. 801.

140. Munich, *lat. 29155 b.* Deux feuillets doubles des évangiles de Jean et de Luc.

Bibliographie : voir *Dictionn.*, t. V, col. 801.

141. Munich, *lat. 29155 d.* Fragment d'un évangile de Jean.

Bibliographie : voir *Dictionn.*, t. V, col. 801.

142. Munich, *Univ. ms. 29.* Évangéliaire, version Vulgate; — *olim :* Ingolstadt.

Bibliographie : voir *Dictionn.*, t. V, col. 800.

Nancy, *317 ;* cf. *Turin A. II*, 2**.

143. Naples, *IV. A. 8*; fol. 36-39 : fragments du *Digeste*, palimpseste sous Charisius; fol. 40-47 : Gargilius Martialis, *De re rustica*, palimpseste sous le *Liber pontificalis;* — *olim :* Bobbio.

Bibliographie : E. Th. Gaupp, *De quattuor foliis antiquissimis alicuius digestorum codicis Neapolitani nuper reperti*, in-8, Breslau, 1823, 1 pl.; A. Mai, *Classici auctores e Vaticanis codicibus editi*, in-4, Romae, 1828, t. I, p. 387 sq.; A. Scotti, *Gargilii Martialis de re hortensi liber*, dans *Memorie della r. acad. Ercolanese*, Napoli, 1833, t. II, p. 141 sq., pl. I-IV; Th. Mommsen, *Digesta Justiniani Augusti*, 1870, t. I, *Additamenta*, p. 1*-10*; *Monum. Germ. hist.; Gesta pontif. romanorum*, t. I, p. LXXXIV sq., pl. IV; C. Cipolla, *Codici Bobbiesi*, p. 28 sq., 60-63, pl. X.

144. Naples, *VI. D. 59.* Lettres de saint Jérôme; — *olim :* Bobbio.

Bibliographie : A. Reifferscheid, *Bibliotheca patrum latinorum italica*, t. II, p. 300-304; *De latinorum codicum subscriptionibus*, Breslau, 1872, p. 3; *Catalogo della nostra di arte sacra*, Turino, 1898, p. 81; F. Carta, C. Cipolla, C. Frati, *Monumenta palaeographica sacra*, Taurini, 1899, pl. VI, p. 6.

145. Nuremberg, *Germanische Museum 27932.*

Bibliographie : voir *Dictionn.*, t. V, col. 802.

146-150. Orléans, *16* (19).Fragments de différents livres de l'Écriture; — *olim :* Fleury ou Micy.

Bibliographie : voir *Dictionn.*, t. V, col. 1753.

151. Orléans, *131* (154) + **Paris,** *Nouv. acq. lat., 1598* et *1599.* Collection d'homélies des Pères; — *olim :* Fleury.

Bibliographie : voir *Dictionnaire*, t. V, col. 1757, ligne 56.

152-163. Orléans, *169* (192). Fragments des Pères.

Bibliographie : voir *Dictionn.*, t. V, col. 1757.

164. Oswego (État de New-York). Évangéliaire de Hamilton.

Bibliographie : voir *Dictionn.*, t. V, col. 803-808.

165. Oxford, *Bodl. D. 2. 14* (857). Évangéliaire; — *olim :* Cantorbéry.

Bibliographie : voir *Dictionn.*, t. V, col. 808.

166. Oxford, *Auct. T. 2. 26.* Chronique d'Eusèbe, saint Jérôme et Marcellin; — *olim:* Jean du Tillet † 1570.

Bibliographie : Th. Mommsen, *Die aelteste Handschrift der Chronik des Hieronymus*, dans *Hermès*, 1889, t. XXIV, p. 393-401; E. G. Hardy, *The Bodleian manuscript of Jerome's Eusebian chronicle*, dans *The Journal of philology*, 1890, p. 277-287; Th. Mommsen, *Chronica minora*, dans *Mon. Germ. hist., Auct., antiq.*, t. XI, 1894, p. 48 sq., pl. 1, 2; E. M. Thompson, *Handbook*, p. 197; *Pal. Soc.*, pl. 129, 130; F. Madan, *A sommary catalogue of western manuscripts in the Bodleian library at Oxford*, 1897, t. IV, p. 441; A. Schoene, *Die Weltchronik des Eusebius*, Berlin, 1900, p. 29 sq.; L. Traube, *Hieronym. chronicorum codicis Floriacensis fragmenta*, Leiden, 1902, p. X, J. K. Fotheringham, *The Bodleian manuscript of Jerôme's version of the chronicle of Eusebius reproduced in collotype*, Oxford, 1905; F. Steffens, Supplem., pl. 7, 2e édit., pl. 17.

167. Oxford, *Selden supra 30* (3418). *Actus apostolorum;* — *olim :* Saint-Augustin de Cantorbéry.

Bibliographie : Westcott, *Vulgate*, dans Smith's *Dictionary of the Bible*, New-York, 1876, t. IV, p. 3458 *b*; S. Berger, *Hist. de la Vulgate*, p. 44, 398 sq.; C. R. Gregory, *Textkritik*, p. 610; Wordsworth et White, *Novum Testamentum*, 1905, t. II, p. VII.

168. Oxford, *Laud. graec. 35.* Les *Actus apostolorum* gréco-latin; — *olim :* a peut-être été la propriété de Bède.

Bibliographie : Th. Hearne, *Acta apostolorum graecolatine... e codice Laudiano*, Oxonii, 1715; A. Chr. Hwiid, *Libellus criticus de indole codicis manuscripti graeci Novi Testamenti bibliothecae Caesareo Vindobonensis Lambecii XXXII. Accessit lextus latinus AA. antehieronymianus ex codice Laudiano*, Kjobenhaun, 1785, p. XXXIV sq., p. 67-155; Th. Astle, *op. cit.*, pl. IV, p. 72; J. O. Westwood, *Palaeographia sacra pictoria*, pl. 10, n. 1; C. Tischendorf, *Monumenta sacra inedita*, 1870, t. IX, p. XI-XXI, pl.; H. O. Coxe, *Catalogi codicum manuscriptorum bibliothecae Bodleianae*, Oxonii, 1853, part. 1, col. 517; *Pal. Soc.*, pl. 80; J. Belsheim, *Acta apostolorum ante Hieronymum latine translata ex codice latino-graeco Laudiano-Oxoniensi*, in-8, Christiania, 1893, p. 3 sq.; F. H. A. Scrivener, *A plain introduction to the criticism of the New Testament*, in-8, Cambridge, 1894, p. 121-122; F. G. Kenyon, *Our bible*, p. 145 sq.; W. A. Copinger, *The Bible and its transmission*, in-8, London, 1897, pl. XIII; C. R. Gregory, *Textkritik*, p. 97, 608; Wordsworth et White, *Novum Testamentum*, 1905, t. II, p. IX.

169. Oxford, *Laud. misc. 126.* Saint Augustin, Lettres et *Liber de trinitate ;* — *olim :* Würzburg.

Bibliographie : H. O. Coxe, *op. cit.*, t. II, col. 128 sq.; E. Chatelain, *Uncialis*, pl. LII, p. 92 sq.

170. Oxford, *Hatton 42. Regula sancti Benedicti*

Bibliographie : Th. Astle, pl. VIII, IX, p. 81 sq.

J. O. Westwood, *Facsimiles of the miniatures and ornaments of anglo-saxon and irish manuscripts*, London, 1868, p. 8 ; W.-R. Tymms et M. D. Wyatt, *The art of illuminating*, London, 1859, pl. 1; E. Wölfflin, *Benedicti regula monachorum*, Leipzig, 1895, p. v; L. Traube, *Textgeschichte der regula S. Benedicti*, München, 1898, p. 59 sq., pl. 1.

171. Oxford, *e mus. 100-102.* Canons; — *olim :* Fleury.

Bibliographie : W. D. Macray, *Annals of the Bodleian library Oxford*, in-8, London, 1868, p. 100 sq., 143; Fr. Maassen, *Bibliotheca latina juris canonici manuscripti*, dans *Sitzungsberichte*, Wien, 1867, t. LVI, p. 187-190; *Geschichte der Quellen und des Liter. des kanon. Rechts*, t. I, p. 533 sq.; C. H. Turner, *Ecclesiae occidentalis monumenta juris antiquissima*, Oxonii, 1907, t. II, part. 1, p. VIII.

172. Paris, *graec. 107.* Épîtres de saint Paul, grec et latin (*Codex Claromontanus*); — *olim :* Beauvais ?

Bibliographie : B. de Montfaucon, *Palaeographia graeca*, Parisiis, 1708, p. 216; J. Bianchini, *Evangeliarium quadruplex*, t. II, p. DXXXII, pl. IV, 3; J.-B. Silvestre, pl. LXVII et I², p. 177-180; C. Tischendorf, *Codex Claromontanus sive epistulae Pauli omnes graece et latine ex codice Claromontano celeberrimo*, Lipsiae, 1851, pl.; *Monumenta sacra inedita, Nova Coll.*, 1870, t. IX, p. 1-226; L. Delisle, *Le cabinet des manuscrits*, t. II, p. 2-9, 11-15; t. III, p. 201 sq., pl. II, 1; *Pal. Soc.*, pl. 64; F. H. A. Scrivener, *A plain introduction to the criticism of the New Testament*, Cambridge, 1883, pl. XIV, 41; P. Corssen, *Epistularum Paulinarum codices graece et latine scriptos Augiensem, Boernerianum Claromontanum examinavit*, Kiel, 1887,1889; H. Omont, *Fac-similés des plus anciens manuscrits grecs en onciale et en minuscule de la Bibliothèque nationale du VIe au XIIe siècle*, in-fol., Paris, 1892, pl. V, p. 6 sq.; F. G. Kenyon, *Our Bible*, pl. XIII, p. 144 sq.; W. A. Copinger, *The Bible and its transmission*, London, 1897, pl. XII; F. Vigouroux, *Dictionn. de la Bible*, Paris, 1899, t. II, pl. en regard de la col. 148; P. Batiffol, *Codex Claromontanus*, dans *Dict. de la Bible*, t. II, col. 795 sq.; C. R. Gregory, *Textkritik*, p. 105-109, 611.

173. Paris, *Coisl. 186.* Psautier grec-latin.

Bibliographie : B. de Montfaucon, *Bibliotheca Coisliniana*, Paris, 1715, p. 243; J. Bianchini, *Evangeliarium quadruplex*, t. II, pl. II, après la page DXXXII; H. Omont, *Fac-similés des plus anc. mss. grecs en onciale*, pl. VII, p. 7.

174. Paris, *lat. 152*, fol. 1-8. Fragments d'Ezéchiel, version Vulgate; — *olim :* Baluze.

Bibliographie : [Melot], *Catalogus*, t. III, p. 13; *Nouv. traité*, t. III, p. 37 sq.;

175. Paris, *lat. 152*, fol. 9-16. Fragments de saint Hilaire sur les Psaumes; — *olim :* Baluze.

Bibliographie : [Melot], *Cat.*, t. III, p. 13; *Nouv. traité*, t. III, p. 38, 225; E. Chatelain, *Uncialis*, pl. XII, p. 119-121.

176. Paris, *lat. 256.* Évangéliaire, version Vulgate; — *olim :* Saint-Denis.

Bibliographie : voir *Dictionn.*, t. V, col. 809.

177. Paris, *lat. 281 + 298.* Évangéliaire, version Vulgate; — *olim :* Fécamp.

Bibliographie : Voir *Dictionn.*, t. V, col. 809.

178. Paris, *lat. 1625.* Origène, *Homiliae in Genesim*, trad. de Rufin; — *olim :* Colbert.

Bibliographie : [Melot], *Catal.*, t. III, p. 160 ; *Nouv. traité*, t. III, p. 142; Bastard, t. I, pl. 10 ; Chatelain, *Uncialis*, pl. 46, p. 83 sq.

179. Paris, *lat. 1732.* Saint Ambroise, différents traités.

Bibliographie : [Melot], *Catal.*, t. III, p. 180; *Nouv. traité*, t. III, p. 46-48, 157 sq., 164, pl. 34, v. 1; Bastard, I, pl. 13; C. Schenkl, *Sancti Ambrosii opera*, dans *Corp. script. eccl. lat.*, 1887, t. XXXII, p. XXX sq., XXXIII, XXXIX sq., XLIV ; Chatelain, *Uncialis*, pl. XXXVII, p. 66 sq.

180. Paris, *lat. 2206.* Saint Grégoire, *Moralia in Job ;* — *olim :* Baluze.

Bibliographie : [Melot], *Catalogus*, t. III, p. 254; *Nouv. traité*, t. III, p. 173, pl. 44, II, 1; L.-M. Hartmann, *Ueber die Orthographie Papst Gregor I*, dans *Neues Archiv*, 1890, t. XV, p. 531 sq.; E. Chatelain, *Uncialis*, pl. XXXIII, p. 61 sq.

181. Paris, *lat. 2235.* Saint Jérôme, *In psalmos;* — *olim :* Baluze.

Bibliographie : [Melot], *Catal.*, t. III, p. 256; *Nouv. traité*, t. III, p. 36, 63 sq., 167, pl. 34, I, 1; 43, VI, 1 ; E. Chatelain, *Uncialis*, pl. XIX, 1, p. 37 sq.

182. Paris, *2630.* Saint Hilaire, *De Trinitate;* — *olim :* Saint-Denis.

Bibliographie : [P. Coustant], *Sancti Hilarii Pictavorum episcopi opera...*, 1693, p. V sq.; [Melot], *Catal.*, t. III, p. 307; *Nouv. traité*, t. II, p. 395 et t. III, p. 174, pl. 44, II, 2; L. Delisle, *Le cabinet des manuscrits*, t. III, p. 205 sq., pl. V; E. Chatelain, *Uncialis*, pl. X, p. 16 sq.; [Berthaud], *Fac-similés*, pl. XV.

183. Paris, *lat. 2769.* Saint Eucher de Lyon, *Formulae spirituales*, etc.; — *olim :* Colbert.

Bibliographie : [Melot], *Catal.*, t. III, p. 329; A. Holder, *Inventio sanctae Crucis*, Lipsiae, 1889, p. VI sq.; K. Wotke, *Sancti Eucherii Lugdunensis Opera*, dans *Corp. script. eccl. lat.*, 1894, t. XXXI, p. XV sq.

184. Paris, *lat. 4808*, fol. 53-65. *Cosmographia* de Julius Honorius; — *olim :* P. Pithou.

Bibliographie : [Melot], *Catal.*, t. IV, p. 2; G. Parthey et M. Pinder, *Itinerarium Antonini Augusti*, Berlin, 1848, p. XIII, p. XXXIV; K. A. F. Pertz, *De cosmographia Ethici libri tres*, Berlin, 1853, p. 21 sq.; A. Riese, *Geographi latini minores*, Heilbronn, 1878, p. XXXVI sq.; Th. Mommsen, *Chronica minora*, t. I, dans *Mon. Germ. hist., Auct. antiq.*, t. IX, p. 516, 527.

185. Paris, *lat. 5730.* Troisième décade de Tite-Live; — *olim :* Corbie.

Bibliographie : [Melot], *Catal.*, t. IV, p. 152; J.-B. Silvestre, pl. CXXI; Aimé Champollion, *Paléographie des classiques latins*, Paris, 1837, pl. III; L. Delisle, *Le cabinet des manuscrits*, t. II, p. 135; t. III, p. 207 sq. et pl. VI, 3; Th. Mommsen et W. Studemund, *Analecta Liviana*, in-8, Leipzig, 1873, p. 3, pl. II; E. Wolfflin, *Zu den Handschriften des Livius*, dans *Hermes*, 1874, t. VIII, p. 361; Zangem.-Wattemb., pl. XIX, p. 5; *Pal. Soc.*, pl. 31, 32; *Album paléographique*, pl. IV, 1; P. de Nolhac, *La bibl. de Fulvio Orsini*, p. 88 sq.; E. Chatelain, *Le Reginensis 762 de Tite-Live. Note sur la transcription des manuscrits au IXe siècle*, dans *Revue de philologie*, 1890, t. XIV, p. 79-85; *Paléographie*, pl. CXVI et II, 7; C. Wessely, *Schrifttafeln*, XIV (32), p. 11; [Berthaud], *Fac-similés*, pl. IX; M. Prou, *Manuel de paléographie. Recueil des fac-similés d'écriture du Ve au XVIIe siècle*, Paris, 1904, pl. I; Arndt-Tangl⁴, pl. 4, p. 2; L. Traube, *Palaeographische Forschungen*, IV, p. 16 sq.; F. W. Shipley, *Certain sources of corruption in latin manuscripts, a study based upon two manuscripts of Livy, Codex Puteanus and its copy, Codex Reginensis 762*, dans *American journal of archaeology*, 1903, t. VII, p. 1-25, 57-97, 105-128.

186. Paris, *lat. 6400 B* + **Leyde,** *Voss. lat. 4 110^a* + **Rome,** *Reg. lat. 1709;* fragments de la chronique de saint Jérôme; — *olim :* Fleury-sur-Loire.

Bibliographie : A. Reifferscheid, *Bibl. patr. latinor. italica*, t. I, p. 414; A. Schoene, *Die Weltchronik des Eusebius*, Berlin, 1900, p. 26 sq.; E. Chatelain, *Uncialis*, pl. XIV, 1, p. 24 sq.; L. Traube, *Hieronymi chronicorum codicis Floriacensis fragmenta Leidensia, Parisina, Vaticana*, Leiden, 1902 : *Codices graeci et latini*

photographice depicti duce Scatone de Vries. Supplementum, I, ; J. K. Fotheringham, *The Bodley manuscript Jeromes version*, etc., Oxford, 1905, p. 2 sq.

187-188. Paris, *6400 G.* Saint Isidore, *De natura rerum*, fol. 113-130; fragment palimpseste des Actes des apôtres et de l'Apocalypse; — *olim :* Fleury-sur-Loire.

Bibliographie : A.-A. Vansittart, *Old latin palimpsest fragments at Paris*, dans *Journal of philology*, 1869, t. II, p. 240-246; *Fragments of an old latin apocalyse*, dans *ibid.*, 1872, t. IV, p. 219-222; H. Omont, *Fragments d'une « Versio antiqua » de l'Apocalypse*, dans *Biblioth. de l'École des chartes*, 1883, t. XLIV, p. 445-451; L. Delisle, *Notice sur plusieurs manuscrits de la bibliothèque d'Orléans*, dans *Notices et extraits*, 1884, t. XXXI, part 1, 1884, p. 63 sq.; S. Berger, *Le palimpseste de Fleury*, Paris, 1899, 1 pl.; cf. *Revue de théologie et de philos.*, Lausanne, t. VI, p. 545-582; A. Hilgenfeld, *Acta apostolorum*, Berlin, 1899, p. X; E. Chatelain, *Uncialis*, pl. XV, 1, p. 28 sq.; C. R. Gregory, *Textkritik*, p. 609; E. Chatelain, *Les palimpsestes latins*, p. 36.

189. Paris, *lat. 6413.* Saint Isidore de Séville, *Sententiae* et *De natura rerum;* — *olim :* Dupuy.

Bibliographie : [Melot], *Catal.*, t. IV, p. 241; *Nouv. traité*, t. III, p. 49; E. Chatelain, *Uncialis*, pl. XXXII, 1, p. 59.

190. Paris, *lat. 7193.* N. 5. Formules d'exorcismes; — *olim :* Colbert.

Bibliographie : [Melot], *Catal.*, t. IV, p. 324.

191. Paris, *lat. 8084*, fol. 156-158. *Carmen adversus paganos;* — *olim :* Dupuy.

Bibliographie : voir section II, Capitale rustique, n. 9.

Paris, *lat. 8901*, cf. *Toulouse 364.*

192. Paris, *lat. 8907.* Saint Hilaire, *De Trinitate*, etc., etc.; — *olim :* Saint-Père de Chartres.

Bibliographie : G. Waitz, *Ueber das Leben und die Lehre des Ulfila*, Hannover, 1840, p. 3-6; L. Delisle, *Inventaire*, I, 13; *Le cabinet des manuscrits*, t. III, p. 211 sq., pl. VIII, 1, (2), 3; Zangem.-Wattemb., pl. XXII, p. 6; F. Kauffmann, *Aus der Schule des Wulfila*, Strassburg, 1899, p. XV-XXIX, 2 pl.; E. Chatelain, *Uncialis*, pl. XI, p. 17 sq.

193. Paris, *lat. 9378*, fol. 26. Feuillet de l'*Historia naturalis* de Pline; — *olim :* Saint-Amand.

Bibliographie : L. Delisle, *Inventaire*, I, 32 ; *Alb. paléogr.*, pl. IV, 2; E. Chatelain, *Paléogr.*, pl. CXXXVII, 2 et II, 13.

194. Paris, *lat. 9550.* Saint Eucher de Lyon, Œuvres diverses; — *olim :* Saint-Claude.

Bibliographie : L. Delisle, *Inventaire*, 1, 38; *Le cabinet des manuscrits*, t. III, p. 226 sq., pl. XVI, 3, 4-6; Br. Krusch, *Reisebericht*, dans *Neues Archiv*, 1893, t. XVIII, p. 592 sq.; K. Wotke, *Sancti Eucherii opera*, dans *Corp. script. eccl. lat.*, 1894, t. XXXI, p. X; Br. Krusch, dans *Mon. Germ. hist., Script. rer. merov.*, 1896, t. III, p. 22.

195. Paris, *lat. 9561.* Saint Isidore, *De natura rerum*, et saint Grégoire, *Liber pastoralis.*

Bibliographie : L. Delisle, *Inventaire*, I, 38; E. Chatelain, *Uncialis*, pl. XLVIII, p. 85 sq.

196. Paris, *lat. 9643.* Code Théodosien; — *olim :* Et. Charpin à Lyon, vers 1550.

Bibliographie : Catalogus bibliothecae Rosniensis, Paris, 1837, p. 211; G. Haenel, *Codex Theodosianus*, Bonnae, 1842, p. III sq.; J. B. Silvestre, pl. CIX; L. Delisle, *Inventaire*, I, 42; *Le cab. des manuscr.*, t. III, p. 209 sq., pl. VII, 1; A. de Bastard, t. I, pl. 4; Zangem.-Wattemb., pl. XXVI, p. 7; [Berthaud], *Fac-similés*, pl. XI; Th. Mommsen, *Theodosiani libri XVI*, 1905, t. I, p. XXXVIII, XLII sq., pl. 1; L. Traube, *op. cit.*, Explication des planches, p. III.

Paris, *lat. 10233;* cf. *Berne*, F. 219.

197. Paris, *lat. 10318; Anthologia latina*, Cycle de dix-neuf ans de Denys le Petit, etc.; — *olim :* Cl. Saumaise.

Bibliographie : J. Sillig, *Apulei qui fertur de remediis salutaribus fragmentum e codice Salmasio nunc primum editum : C. Plinii Secundi Naturalis historiae libr. XXXVII*, t. V, Hamburgi et Gothae, 1851, p. XV-XLI; L. Delisle, *Inventaire*, I, 69; *Le cabinet des manuscr.*, t. III, p. 214, pl. IX, 8; Zangem.-Wattemb., pl. XLVI, p. 10; A. Riese, *Geographi latini minores*, Heilbronn, 1878, p. XXXVII sq.; *Anthol. lat.*, I, 1², Leipzig, 1894, p. XII sq.; L. Traube, *Zur lateinischen Anthologie*, dans *Philologus*, 1895, t. LIV, p. 124 *bis*, 134; [Berthaud], *Fac-similés*, pl. XVIII; [H. Omont], *Anthologie de poètes latins dite de Saumaise, reproduction réduite*, Paris, 1903.

Paris, *lat. 10399*, fol. 3; cf. *Bruxelles 1346.*

198. Paris, *lat. 10439.* Évangile de saint Jean.

Bibliographie : voir *Dictionn.*, t. V, col. 827.

199. Paris, *lat. 10592.* Saint Cyprien, *Opera ;* — *olim :* chancelier Seguier.

Bibliographie : B. de Montfaucon, *Bibl. Coisliniana*, Paris, 1715, p. 240 sq., 242; *Nouv. traité*, t. III, p. 55, 251, pl. 48, II, 2; N. de Wailly, *Eléments de paléogr.*, t. II, p. 245, pl. II, 2; J.-B. Silvestre, pl. CIV; G. Hartel, *S. Thasci Coecilii Cypriani opera*, dans *Corp. script. eccl. lat.*, Vindobonae, 1870, t. III, p. II-VIII; L. Delisle, *Inventaire*, I, 82; *Le cabinet des manuscr.*, t. III, p. 207, pl. VI, 2; E. Chatelain, *Uncialis*, pl. IV, 1, p. 7; C. H. Turner, *The original order and content of our oldest Ms. of Cyprian*, dans *Journal of theolog. studies*, 1902, t. III, p. 282-285.

200. Paris, *lat. 10593.* Saint Basile, Homélies, trad. de Rufin.

Bibliographie : L. Delisle, *Inventaire*, t. I, 82; E. Chatelain, *Uncialis*, pl. XIX, 2, p. 38 sq.

201. Paris, *lat. 10910.* Chronique du pseudo-Frédégaire; — *olim :* Sirmond.

Bibliographie : Ruinart, *Gregorii Turon. Opera*, Paris, 1699, praef. n. 137; de Bréquigny, *Observations sur un ancien manuscrit qui contient un recueil de chroniques attribué communément à Frédégaire*, dans *Mém. de l'Acad. des Inscript.*, t. XXXVI, p. 129; A. de Bastard, t. I, pl. 18; L. Delisle, *Inventaire*, t. I, 102; *Le cabinet des manuscrits*, t. III, p. 218 sq., pl. XIII, 1, 3-5; G. Monod, *Du lieu d'origine de la chronique dite de Frédégaire*, dans *Jahrbuch für schweizerische Geschichte*, 1878, t. III, p. 139-163; Br. Krusch, *Die Chronicae des sog. Fredegar*, dans *Neues Archiv*, 1882, t. VII, p. 250-258; G. Monod, *Compilation dite de Frédégaire, reproduction littérale du ms. 10910 du fonds latin de la Bibl. nat.*, dans *Bibliothèque des Hautes-Études*, Paris, 1885, t. XXXVI; *Album paléogr.*, pl. XIV; Br. Kruch, *Mon. Germ. hist., Script. rer. merov.*, t. II (1888), p. 9 sq.; Th. Mommsen, *Chronica minora*, 1894, p. 2, 9.

202. Paris, *lat. 11326.* Saint Prosper, *Epigrammata ;* — *olim :* Christophe Justel.

Bibliographie : Nouv. traité, t. III, p. 50 sq.; N. de Wailly, *Élém. de paléogr.*, t. II, p. 245, pl. II, n. 4; J.-B. Silvestre, pl. CXIII; L. Delisle, *Inventaire*, I, 120; *Le cabinet des manuscr.*, t. III, p. 213 sq., pl. IX, 6, 7; [Berthaud], *Fac-similés*, pl. XIV; E. Chatelain, *Uncialis*, pl. XVIII, 1; p. 35 sq.

203. Paris, *lat. 11641* + **Genève,** *m. 116* + **Saint-Pétersbourg.** Saint Augustin, Homélies et lettres pour la plus grande partie sur papyrus; — *olim :* Saint-Just de Narbonne.

Bibliographie : Mabillon, *De re diplomatica*, p. 7, 355; B. de Montfaucon, *L'antiq. expliq., Supplém.*, t. III (1724), p. 206, 210 sq., 217 sq., pl. LXXIX; *Bibliotheca bibliothecarum*, Paris, 1739, t. II, col. 1123; *Nouv. traité*, t. III, p. 486 sq., pl. III; J. Senebier, *Catal. raisonné des manuscrits... de Genève*, Genève, 1779, p. 62-72; N. de

Wailly, *Éléments de paléogr.*, t. II, p. 245, pl. II, 5; Aimé Champollion-Figeac, *Chartes et manuscrits sur papyrus de la Bibl. royale*, n. 3, Paris, 1840, p. 11, pl. XIII, 2, 4, XV, XV *bis*, XVI, 2, 4; J.-B. Silvestre, pl. CVII; E. v. Muralt, *Bruchstuck einer Handschrift der Chrysostomus aus dem 4 Jahrhundert*, dans *Bulletin de la classe historico-philologique de l'acad. imp. des sc. de Pétersbourg*, 1847, t. III, p. 350 sq.; L. Baulacre, *Œuvres historiques et littér.*, publ. par E. Mallet, t. I, Genève, 1857, p. 73; L. Delisle, *Notice sur un feuillet de papyrus récemment découvert à la Bibliothèque impériale de Paris*, dans *Études paléographiques et historiq. sur des papyrus du VIe siècle*, Genève, 1866, p. 10 sq., H. Bordier, *Restitution d'un manuscrit du VIe siècle, mi-partie entre Paris et Genève contenant des lettres et des sermons de saint Augustin*, p. 107-154; A. de Bastard, t. I, pl. 21; L. Delisle, *Inventaire*, II, 2; *Le cab. des manuscr.*, t. III, p. 210, pl. VII, 2; *Pal. Soc.*, pl. 42, 43; [Berthaud], *Fac-similés*, pl. XII; E. Chatelain, *Uncialis*, p. 160 sq., pl. XC; L. Delisle et L. Traube, *Un feuillet retrouvé du recueil écrit sur papyrus de lettres et de sermons de saint Augustin*, dans *Bibl. École des chartes*, 1903, t. LXIV, p. 453-480, 1 pl.

204. Paris, *lat. 11947. Psalterium argenteum;* — *olim :* Saint-Germain-des-Prés.

Bibliographie : J. Bianchini, *Evangeliarium quadruplex*, t. II, p. DXCIX, pl. I, après la p. CX; *Nouv. traité*, t. III, p. 163 sq., pl. 43, V, 1; J.-B. Silvestre, pl. CX; A. de Bastard, t. I, pl. 6; L. Delisle, *Inventaire*, II, 30; *Le cabinet des manuscr.*, t. III, p. 210 sq., pl. VII, 3.

205. Paris, *lat. 12097. Canones;* — *olim :* Corbie.

Bibliographie : Mabillon, *Vetera analecta*, t. III (Paris, 1682), p. 426 sq.; *Nouv. traité*, t. III, p. 94 sq., 106 sq., 160 sq., 180, 182 sq., 197, 212, 215, 220 sq., 241, 243, 297 sq., 415, 420, 430 sq., pl. 43, t. II, 1; t. IV, 3; 44, t. V, 1; t. VI, 2, 4; 45, t. III, 1; N. de Wailly, *Élém. de paléogr.*, t. II, p. 247, 249, pl. III, 4, 6, 7, IV, 2; A. de Bastard, t. I, pl. 7; F. Maassen, *Bibl. lat. jur. canon. ms.* dans *Sitzungsberichte* de Vienne, 1866, t. LIV, p. 268-282; le même, *Gesch. der Quellen*, 1871, t. I, p. 556 sq.; L. Delisle, *Inventaire*, II, 36; *Le cabinet des manuscr.*, t. III, p. 203 sq., pl. III, 2; pl. IV, 1; Zangem.-Wattemb., pl. XLII; [Berthaud], *Fac-similés*, pl. XIII, p. 9 sq.; Th. Mommsen, *Gesta pontif. roman.* t. I, p. XXX.

206-209. Paris, *12161.* Fragments de quatre manuscrits : *Breviarium codicis Theodosiani; Panegyrius, Leges Wisigothorum codicis Euriciani, Asperi quaestiones Virgilianae*, palimpseste; — *olim :* Corbie.

Bibliographie : Nouv. traité, t. I, 483; t. III, 52 sq., 150 sq., t. IV, 458, pl. 42, IV, 1; 42, IV, 3; F. Blume, *Reisebericht*, dans *Archiv*, 1839, t. VII, p. 719 sq.; Knust, *Reisebericht*, dans *Archiv*, 1843, t. VIII, p. 115 sq.; F. Blume, *Die westgothische Antiqua oder das Gesetzbuch Reccared des Ersten, Bruchstucke eines Pariser Palimpsesten*, Halle, 1847, p. III sq., XXI sq.; H. Keil, *M. Valerii Probi commentarius*, Halle, 1848, p. 111; L. Delisle, *Inventaire*, t. II, 39; E. Chatelain, *Fragments d'Asper d'après le palimpseste de Corbie*, dans *Revue de philologie*, 1886, t. X, p. 83-101; *Paléographie*, pl. LXXV, 2, et I, p. 22; K. Zeumer, *Leges Visigothorum antiquiores. Fontes juris germanici antiqui in usum scholarum*, in-8, Hannoverae et Lipsiae, 1894, p. VIII sq.; *Leges Visigothorum*, dans *Monum. German. hist., Leges*, sect. I, t. I, Hannoverae, 1902, p. XVI sq.; H. Hagen, *Appendix Serviana*, Leipzig, 1902, p. 532 sq.; E. Chatelain, *Les palimpsestes latins*, p. 35; Th. Mommsen, *Theodosiani libri XVI*, t. I, p. LXV.

210. Paris, *lat. 12190.* Saint Augustin, *De consensu evangelistarum;* — *olim :* Corbie.

Bibliographie : Nouv. traité, t. III, p. 49, 177, 179, 180, 181, 183-185, 217, 218, 223, 265, 311, 431, 438 et pl. 44, III, 1; IV, V, 2, 3; VI, 3; VII, 1, 2; A. de Bastard, t. I, pl. 25; L. Delisle, *Inventaire*, t. II, 40; *Le cabinet des manuscr.*, t. III, p. 200, pl. I, 8 et 5, 7; F. Weihrich, *Sancti Aureli Augustini opera*, sect. III, part. 4, dans *Corp. script. eccl. lat.*, 1904, p. XIII sq.

211. Paris, *lat. 12205.* Diverses pièces; — *olim :* Corbie.

Bibliographie : Nouv. traité, t. III, p. 173, 244, pl. 44, I, 5; 48, III, 2; L. Delisle, *Inventaire*, II, 41; *Le cabinet des manuscr.*, t. III, p. 199 sq., pl. I, 6; E. Chatelain, *Uncialis*, pl. XXXVIII, p. 68 sq.

212. Paris, *lat. 12236*, fol. 86-103. Saint Isidore, *Differentiae et chronica;* — *olim :* Saint-Germain-des-Prés.

Bibliographie : L. Delisle, *Inventaire*, II, 42; K. Wotke, *Wie verfuhr man beim Abschreiben der Handschriften im Mittelalter*, dans *Zeitschrift für die oesterreichischen Gymnasien*, 1891, t. XLII, p. 297; *Sancti Eucherii opera*, dans *Corp. script. eccles. lat.*, 1894, t. XXXI, p. XV.

213. Paris, *12634.* Diverses pièces; — *olim :* Saint-Germain-des-Prés.

Bibliographie : Nouv. traité, t. III, p. 96, 110 sq., 185, pl. 44, VII, 3; L. Delisle, *Inventaire*, II, 64; *Le cabinet des manuscr.*, t. II, p. 56; t. III, p. 212, pl. VIII, 4.

214. Paris, *lat. 13047.* Saint Cyprien, *Opera;* — *olim :* Corbie.

Bibliographie : L. Delisle, *Inventaire*, II, 86; G. Hartel, *S. Caec. Thasc. Cypriani opera*, dans *Corp. script. eccl. lat.*, t. III, p. XXII; H. Omont, *Un manuscrit de Corbie*, dans *Revue de philologie*, 1880, t. IV, p. 67 sq.; E. Chatelain, *Uncialis*, pl. LVI, p. 98 sq.

215. Paris, *lat. 14086*, fol. 3-5. Kalendarium.

Bibliographie : L. Delisle, *Le cabinet des manuscr.*, t. III, p. 227, pl. XVII, 4; Br. Krusch, *Chronologisches aus Handschriften*, dans *Neues Archiv*, 1885, t. X, p. 91 sq.; *Zur Afralegende und zum Martyrologium Hieronymianum*, dans *ibid.*, 1899, t. XXIV, p. 320.

216. Paris, *lat. 17225.* Évangiles, version préhiéronymienne.

Bibliographie : voir *Dictionn.*, t. V, col. 828.

217. Paris, *lat. 17226.* Évangile, version Vulgate.

Bibliographie : voir *Dictionn.*, t. V, col. 828.

218. Paris, *lat. 17654.* Grégoire de Tours, *Historia Francorum;* — *olim :* Beauvais.

Bibliographie : J.-B. Silvestre, pl. CXIX; A. de Bastard, t. I, pl. 19, 20, 22, t. III; L. Delisle, *Inventaire*, III, 60; *Le cabinet des manuscr.*, t. III, p. 217, pl. XII, 1; W. Arndt, dans *Mon. Germ. hist., Script. rer. merov.*, 1885, p. 25, pl. 2; *Album paléographique*, pl. XII *a*; [Berthaud], *Fac-similés*, pl. XVII; [H. Omont], *Hist. des Francs de Grégoire de Tours, ms. de Beauvais*, Paris, 1906.

219. Paris, *lat. 18248.* Fragment de l'Itinéraire d'Antonin, palimpseste sous les Décrétales; — *olim :* Mont-Saint-Quentin (Noyon).

Bibliographie : L. Delisle, *Sur un palimpseste contenant des fragments de l'Itinéraire d'Antonin*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscriptions*, 1867, p. 308-313; E. Chatelain, *Les palimpsestes latins*, p. 36.

220. Paris, *lat. 18315. Vita sancti Wandregisili;* — *olim :* Corbie.

Bibliographie : J.-B. Silvestre, pl. CXX; L. Delisle, *Inventaire*, III, 92; *Le cabinet des manuscr.*, t. III, p. 217, pl. IX, 7; W. Arndt, *Kleine Denkmäler aus der Merovingerzeit*, II. *Vita sancti Wandregisili*, Hannoverae, 1874, p. 23 sq.; Br. Krusch. *Reisebericht*, dans *Neues Archiv.*, 1893, t. XVIII, p. 599; M. Prou, *Manuel de paléographie*, t. III; *Recueil des fac-similés d'écriture du Ve au XVIIe siècle*, pl. IV.

221. Paris, *Nouv. acq. lat., 203.* Hippocrate, *De natura humana vel conceptione.*

Bibliographie : L. Delisle, *Nouv. acq.*, p. 397; *La Bibl. nat. en 1875*, dans *Bibl. École des chartes*, 1876, t. XXXVII, p. 82.

Paris, *Nouv. acq. lat., 446;* cf. **Lyon** *600* (517).

222. Paris, *Nouv. acq. lat., 641.* Six feuillets d'un manuscrit de saint Grégoire le Grand : *moralia, regula pastoralis, homiliae.*

Bibliographie : H. Omont, *Nouv. acq. du départ. des mss. de la Bibl. nat., pendant les années 1896-1897,* dans *Bibl. École des chartes,* 1898, t. LIX, p. 92.

223. Paris, *Nouv. acq. lat., 1575.* Eugippius, *Excerpta* des ouvrages de saint Augustin ; — *olim :* Saint-Martin de Tours.

Bibliographie : L. Delisle, *Notice sur un manuscrit mérovingien contenant des fragments d'Eugippius appartenant à M. Jules Desnoyers,* Paris, 1875; *Fonds Libri,* p. 26 sq., 276, pl. III, 2 et 3, 4; P. Knöll, *S. Eugippii opera,* dans *Corp. script. eccl. lat.,* 1885, t. IX, p. XIII-XIX.

Paris, *Nouv. acq. lat., 1585;* cf. **Lyon,** *425* (351).

224. Paris, *Nouv. acq. lat., 1586. Liber prophetarum versionis Vulgatae;* — *olim :* Marmoutier.

Bibliographie : Nouv. traité, t. III, p. 176, 251, pl. 44, II, 3; 48, V, 2; L. Delisle, *Notice sur les manuscrits disparus de la bibliothèque de Tours,* dans *Notices et extraits,* 1883, t. XXXI, part. 1, p. 14-17; *Fonds Libri,* p. 5-7, 277, pl. IV, 5; E. Chatelain, *Uncialis,* pl. LVIII, p. 101 sq.

Paris, *Nouv. acq. lat., 1588*[1]; cf. **Autun,** n. 4.

Paris, *Nouv. acq. lat., 1591;* cf. **Lyon,** *443* (372).

225. Paris, *Nouv. acq. lat., 1592.* Saint Hilaire, *De Trinitate;* — *olim :* Saint-Martin de Tours.

Bibliographie : Nouv. traité, t. III, p. 39 sq., 170, pl. 43, VI, 7; L. Delisle, *Fonds Libri,* p. 17 sq., 274, pl. I, 1 (et 3, 4); *Pal. Soc.,* t. II, p. 10.

226. Paris, *Nouv. acq. lat., 1596.* Fragments du *Speculum* de saint Augustin; — *olim :* Fleury-sur-Loire.

Bibliographie : L. Delisle, *Fonds Libri,* p. 25 sq., 277, pl. IV, 4; *Le plus ancien manuscrit du Miroir de saint Augustin,* dans *Bibl. École des chartes,* 1884, t. XLV, p. 478-487; *Pal. Soc.,* t. II, 34; F. Weihrich, *Sancti Aur. Augustini opera,* dans *Corp. script. eccl. lat.,* 1887, t. XII, p. XL sq.

Paris, *Nouv. acq. lat., 1598 + 1599;* cf. **Orléans** *154* (131).

227-228. Paris, *Nouv. acq. lat., 1629.* Fragments divers; — *olim :* Fleury-sur-Loire.

Bibliographie : L. Delisle, *Fonds Libri,* p. 97 sq., 98.

229. Paris, *Nouv. acq. lat., 1740.* Fragments de l'Ancien Testament; — *olim :* Lyon.

Bibliographie : L. Delisle, *Notes sur quelques manuscrits du baron Dauphin de Verna,* dans *Bibl. École des chartes,* 1895, t. LVI, p. 651 sq.

230. Paris, *Nouv. acq. lat., 2334.* Pentateuque ; — *olim :* Saint-Gatien de Tours.

Bibliographie : Nouveau traité, t. III, p. 40-90; L. Delisle, *Fonds Libri,* p. 1 sq., 276 sq., pl. IV, 1-3; O. v. Gebhardt, *The miniatures of the Ashburnham Pentateuch.,* fol., London, 1883; 20 pl.; *Pal. Soc.,* pl. 234-235. Voir *Dictionn.,* t. I, au mot ASHBURNHAM.

231-232. Saint-Paul (de Carinthie), *XXV a/1.* Feuillets 1 et 2 d'un Évangile de saint Luc ; fol. 3 sq.; saint Ambroise, *De fide catholica;* — *olim :* Reichenau.

Bibliographie : G. W. Zapf, *Reisen in einige Klöster hwabens,* Erlangen, 1786, p. 67, pl. VII-VIII 3; E. Stein-Sceyer, *Althochdeutsche Glossen,* IV, 600; E. Chatelain, *mncialis,* pl. XX, 1, p. 40; R. Eisler, *Die illuminierten Uandschriften in Kärnten. Berchreibendes Verzeichnis Her illuminierten Handschriften in Oesterreich, herausdeg,* von F. Wickoff, Leipzig, 1907, t. III, p. 98, pl. VIII.

233. Saint-Paul (de Carinthie), *XXI a/3* (Chatelain *XXV d/67*). Fragments de l'*Hist. nat.* de Pline, palimpseste; — *olim :* Reichenau.

Bibliographie : F. Mone, *C. Plini Secundi naturae historiarum libr. I. XI-XV, fragmenta e codice rescripto bibliothecae monasterii ad sanctum Paulum in Carinthia;* J. Sillig, *C. Plini Secundi naturalis historiae libri XXXVI,* in-8, Gotha, 1855, t. VI; K. Dziatzko, *Untersuchungen ueber ausgewählte Kapitel des antiken Buchwesens,* p. 103 sq.; E. Chatelain, *Paléographie,* pl. CXXXVI et II, 13; *Les palimpsestes latins,* p. 29.

234. Saint-Paul (de Carinthie), *XXV a/3.* Deux feuillets des « Proverbes »; — *olim :* Reichenau.

Bibliographie : F. Mone, *De libris palimpsestis tam latinis quam grecis,* in-8, Karlsruhe, 1855, p. 49 sq.; E. Chatelain, *Les palimpsestes latins,* p. 29.

235. Saint-Paul (de Carinthie), *XXV a/7.* Canons; — *olim :* Reichenau.

Bibliographie : Fr. Maassen, *Gesch. der Quellen und der Literatur des kanon. Rechts,* t. I, p. 504 sq.

236. Saint-Paul (de Carinthie). Feuillet non numéroté : Lectionnaire; — *olim :* Reichenau.

Saint-Paul, Constance-Weingartern. Fragments d'*Itala;* cf. Stuttgart.

237. Pérouse, *Bibliothèque capitulaire.* Fragments d'évangéliaire; — *olim :* Pérouse.

Bibliographie : voir *Dictionn.,* t. V, col. 829.

238. Pétrograd, *F. I. 2.* Règle de saint Basile, traduite par Rufin; — *olim :* Corbie.

Bibliographie : Nouv. traité, t. III, p. 97, 102, 108, 109, 246, 265, pl. 48, III, 5; K. Gilbert, *Lateinische Handschriften in Saint-Petersburg,* dans *Neues Archiv,* t. V, p. 245.

239. Pétrograd, *F. I. 3.* Livre de Job avec commentaire de Philippe; — *olim :* Corbie.

Bibliographie : Mabillon, *De re diplom.,* p. 351; *Nouv. traité,* t. III, p. 380, 382, 444 sq.; K. Gilbert, *op. cit.,* t. V, p. 245.

Pétrograd, *F. I.* 4; **cf. London,** Burney *340.*

240. Pétrograd, *F. II. 3* + **Berlin,** *Phill. 1745.* Canons (en partie en semi-onciale); — *olim :* cathédrale de Lyon.

Bibliographie : G. Haenel, *De constitutionibus quas Jacobus Sirmondus edidit dissertatio,* Lipsiae, 1840; F. Maassen, *Bibliotheca latina juris canonici,* dans *Sitzungsberichte,* de Wien, 1867, t. LVI, p. 173-177; *Geschichte der Quellen und des Literatur des kanon. Rechts,* t. I, p. 775 sq.; K. Gilbert, *op. cit.,* dans *Neues Archiv,* t. V, p. 616 sq.; V. Rose, *Verzeichnis der Meerman-Handschriften der kgl. B. zu Berlin,* in-8, Berlin, 1892, p. 167-191; E. Chatelain, *Uncialis, pl.* XLVII, p. 84 sq.; Ch. H. Turner, *Chapters in the history of latin manuscripts,* III, *The Lyons-Petersburg Ms. of councils,* dans *The journal of theological studies,* 1903, t. IV, p. 426-434; *Ecclesiae occidentalis monumenta juris antiquissima,* in-4, Oxonii, 1904, t, I, part. 2, p. V.

241. Petrograd, *Q. I. 2.* Homélies d'Origène et Optat de Milève, *De schismate donatistarum;* — *olim :* Corbie.

Bibliographie : Nouv. traité, t. III, p. 45-46, 149, 151 sq., 237, 361, 414, 438, 441, pl. 42 III, 3; IV, 2; 48, I, 1; K. Gilbert, *op. cit.,* dans *Neues Archiv,* t. V, p. 260; C. Ziwsa, *Sancti Optati libri VII,* dans *Corpus script. eccl. lat.,* 1893, t. XXVI, p. XIV sq.

242. Pétrograd, *Q. I. 3.* Saint Augustin, divers traités; — *olim :* Corbie.

Bibliographie : Nouv. traité, t. III, p. 94, 146 sq., 149, 212, 419, 424 et pl. 42, II, 3; III, 2; K. Gilbert, *op. cit.,* dans *Neues Archiv,* t. V, p. 249; E. Chatelain, *Uncialis,* pl. III, p. 5 sq.; J. Zycha, *Sancti Aur. Augustini opera,* dans *Corp. script. eccl. lat.,* dans t. XXV, p. XXVII sq. et t. XLI, p. XIV sq.

243. Pétrograd, *Q. I. 13.* Lettres de saint Jérôme; Gennade, *De dogmatibus ecclesiasticis;* — *olim :* Corbie.

Bibliographie : Nouv. traité, t. III, p. 89, 91, 316 sq., 442; K. Gilbert, *op. cit.,* dans *Neues Archiv,* t. V, p. 250.

244. Pétrograd, *Q. I. 41. Missale romanum;* — *olim : Sancti Benedicti Patriaci.*

Bibliographie : E. v. Horstkamp-Sydow, *Seltenheiten und Kuriositäten der Kaiserlichen oeffentlichen Bibliothek zu S. Petersburg*, dans *Zeitschrift für Bucherfreunde*, 1908, t. XII, p. 29, fig. 6.

Petrograd. Feuillet de papyrus; cf. **Paris** lat. 11641.

Petrograd. Fragment d'évangéliaire.

Bibliographie : A. Wilmart, *Débris d'un manuscrit des évangiles à Avranches et Leningrad* (sic), dans *Revue biblique*, 1929, t. XXXVIII, p. 396-404.

245. Pommersfelden. Digeste.

Bibliographie : E. Zachariae, *Papyrusfragmente*, dans *Zeitschrift für geschichtliche Rechtswissenschaft*, 1842, t. XI, p. 239, 286; Th. Mommsen, *Digesta Justiniani Augusti*, Berlin, 1870, t. I, additam, p. 11*-16*; t. II, pl. 5-10.

Prague, *Chapitre métropolitain, Cim. 1*; cf. **Cividale**.

246. Prague, *Cim. 2*. Évangéliaire.

Bibliographie : voir *Dictionn.*, t. V, col. 830.

Quedlimburg. Fragments d'*Itala;* **cf. Berlin** KB. theol. lat. *2° 485*.

247. Quedlimburg, *1*. Evangéliaire, version vulgate; — *olim :* Quedlimburg.

Bibliographie : voir *Dictionn.*, t. V, col. 830.

248. Rome, *Barb. XIV, 44*. Traités divers; — *olim :* Settignano près Florence.

Bibliographie : A. Reifferscheid, *Bibliotheca patrum latinorum italica*, t. I, p. 166-170; K. L. Bethmann, *Reisebericht*, dans *Archiv*, 1874, t. XII. p. 380 sq.; E. Sackur, *Sibyllinische Texte und Forschungen*, Halle, 1898, p. 57.

249. Rome, *Barb. XIV, 52*. Canons (une partie seulement en onciale); — *olim :* Farfa.

Bibliographie : A. Reifferscheid, *op. cit.*, t. I, p. 159-164; F. Maassen, *Gesch. der Quellen*, t. I, p. 513; K. L. Bethmann, dans *Archiv*, 1874, t. XII, p. 381.

250. Rome, *Vallicell. A. 14*. Saint Augustin, *Tractatus in Johannem;* — *olim :* Rome.

Bibliographie : A. Reifferscheid, *op. cit.*, t. I, p. 179 sq.

251. Rome, *Vallicell. B. 25*. Actes des apôtres et épîtres canoniques; — *olim :* Rome.

Bibliographie : Mabillon, *Iter italicum*, p. 66; J. Bianchini, *Evangeliarium duplex*, t. II, p. DC, pl. II, après p. DC.

Rome, *Vallicell. B. 38;* cf. Rome (Vatic.). *Ottobon. 319*.

252. Rome, *Vallicell. B. 62*. Juste d'Urgel, *Expositio in cantica canticorum;* — *olim :* Rome.

Bibliographie : A. Reifferscheid, *op. cit.*, t. I, p. 191 sq.

253. Rome, *Vitt. Emm. 1372* (Sessor. 39), fol. 83-90. Saint Grégoire, *Homiliae in evangelia;* — *olim :* Nonantola.

Bibliographie : A. Reifferscheid, *op. cit.*, t. I, p. 144; K. L. Bethmann, *op. cit.*, dans *Archiv*, 1874, t. XII, p. 396; E. Chatelain, *Uncialis*, pl. LIV, p. 95.

254. Rome, *Vitt. Emm. 2904* (Sessor. 13). Saint Augustin, *De genesi ad litteram;* — *olim :* Nonantola.

Bibliographie : A. Mai, *Nova patrum bibliotheca*, t. I, part. 2, Romae, 1852, p. 199, pl.; A. Reifferscheid, *op. cit.*, t. I, p. 125 sq.; E. Monaci, dans *Archivio pal. it.*, t. II, pl. 13, 14; J. Zycha, *Sancti Aur. Augustini opera*, dans *Corp. script. eccl. lat.*, 1894, t. XXVIII, p. VI sq.

255. Rome, *Vitt. Emm. 2099* (Sessor. 55, fol. 169-176). Fragment de l'*Hist. natur.* de Pline, palimpseste; — *olim :* Nonantola.

Bibliographie : G. H. Pertz et K. L. Bethmann, *Ueber ein Palimpsest von Plinius historia naturalis*, dans *Bericht ueber die zur Bekanntmachung geeigneten Verhandlungen der kgl preuss. Akad. d. Wiss. zu Berlin aus dem Jahre 1853*, p. 684-698 et 1 pl.; E. Hauler, *Zum Pliniuspalimpsest Nonantulanus*, dans *Commentationes Woelfflinianae*, Leipzig, 1896, p. 305-314. E. Chatelain, *Les palimpsestes latins*, p. 19 sq.

256. Rome, *Vitt. Emm. 2106*. (Sessor. 58). *Speculum* de saint Augustin; — *olim :* Nonantola.

Bibliographie : J. Bianchini, *Evangeliarium quadruplex*, t. II, p. DXCIXV sq. et Spec. 2, pl. II, après la p. DC; A. Mai, *Spicil. roman.*, 1843, t. IX, app. 2, p. 61-75, 80-86; *Nova patrum bibliotheca*, 1852, t. I, part. 2, p. I-VIII, pl. XIV; A. Reifferscheid, *op. cit.*, t. I, p. 129 sq.; G. Hartel, *Sancti Caec. Thasci Cypriani opera*, dans *Corp. script. eccl. latin.*, 1870, t. III, append., p. XXV; F. Weihrich, *Speculum des h. Augustinus und seine handschriftliche Ueberlieferung*, dans *Sitzungsberichte* de Vienne, 1883, t. CIII, p. 46-50; *Sancti Aur. Augustini opera*, dans *Corp. script. eccl. lat.*, 1887, t. XII, p. XXXIV-XL; J. Belsheim, *Fragmenta Novi Testamenti in translatione latina antehieronymiana ex libro qui vocatur speculum*, etc., Christiania, 1899, p. III sq.; E. Chatelain, *Uncialis*, pl. LIII, p. 93 sq.

257. Rome, *Vitt. Emm.* (Sessor. 77). Saint Eucher de Lyon, *Opera;* — *olim :* Nonantola.

Bibliographie : A. Mai, *Spicil. roman.*, t. V, p. 240; A. Reifferscheid, *op. cit.*, t. I, p. 140 sq., J. B. Pitra, *Analecta sacra*, pars II (1884), p. 484 sq., pl. II-III; K. Wotke, *Sancti Eucherii Lugd. opera*, dans *Corp. script. eccles. lat.*, t. XXXI, p. VII sq.; E. Chatelain, *Uncialis*, pl. XLII, 1, p. 75 sq.

258. Rome, *Vitt. Emm. 2109* (Sessor. 128). Saint Jérôme, *Adv. Jovinianum;* — *olim :* Nonantola.

Bibliographie : A. Reifferscheid, *op. cit.*, t. I, p. 146 sq.; E. Chatelain, *Uncialis*, pl. XLIX, 3, p. 88 sq.

259. Rome, *Basil. S. Petri H. 25*. Cicéron, *Orationes;* — *olim :* au XVe siècle, appartenait au cardinal Giordano Orsini.

Bibliographie : B. G. Niebuhr, *M. T. Ciceronis orationum... fragmenta inedita*, Romae, 1820 sq., p. 108 sq., F. Deycks, *De Ciceronis Philippicarum orationum codice Vaticano et de libris aliquot manuscriptis bibliothecae Laurentianae*, Münster, 1884, p. 8 sq.; E. Chatelain, *Paléographie*, pl. XXVI et I, 7; L. Traube, *O Roma nobilis*, München, 1891, p. 71 (367) sq.

260. Rome, *Vat. lat. 1342*. Canons.

Bibliographie : P. T. Cacciari, *Sancti Leonis M. opera*, Romae, 1755, t. II, p. LXV; F. Maassen, *Gesch. der Quellen*, t. I, p. 512 sq.; A. Thiel, *Epistolae romanorum pontificum*, Braunsbergae, 1867, t. I, p. XX.

261. Rome, *Vat. lat. 3281*. Fragments des Prophètes; — *olim :* Mont-Cassin?

Bibliographie : F. Gustafsson, *Fragmenta veteris Testamenti in latinum conversi e palimpsesto Vaticano eruta*, dans *Acta societatis scientiarum Fennicae*, Helsingfors, 1883, t. XII, p. 241-267, 1 pl.; P. de Nolhac, *La bibliothèque de Fulvio Orsini*, p. 275; E. Chatelain, *Les palimpsestes latins*, p. 16.

262. Rome, *Vat. lat. 3321*. Glossaires, saint Isidore, *Differentiae*, etc.; — *olim :* XVe siècle, appartenant à Antonius Panormita.

Bibliographie : Arevalo, *Sancti Isidori Hispalensi episcopi opera omnia*, Romae, 1797, t. II, p. 270; A. Thiel, *Epist. rom. pont.*, t. I, p. XX; A. Wilmanns, *Placidus, Papias und andere lateinische Glossaren*, dans *Rhein. Mus.*, 1869, t. XXIV, p. 381 sq.; A. Reifferscheid, *op. cit.*, t. I, p. 545 sq.; K. L. Bethmann, dans *Archiv*, 1874, t. XII, p. 235; G. Loewe, *Prodromus Corporis glossariorum*, Lipsiae, 1876, p. 143 sq.; P. de Nolhac, *La bibliothèque de Fulvio Orsini*, p. 222; G. Goetz, *Corpus glossariorum latinorum*, 1889, t. IV, p. VII sq.; H. Jordan, *Topographie der Stadt Rom im Altertum*, Berlin, 1885, t. II, p. 3; E. Chatelain, *Uncialis*, pl. XLV, 2, p. 82 sq.

263. Rome, *Vat. lat. 3835 + 3836*. Homélies de différents auteurs; — *olim :* Rome.

Bibliographie : J. Bianchini, *Evangeliarium quadruplex*, t. II, fol. DCII sq. et Spec. 2, pl. V, après la p. DC; J. B. Silvestre, pl. 114, 116; A. Mai, *Nova patrum biblioth.*, Romae, 1852, t. I, part. 1, p. XX sq., pl. VIII; A. Reifferscheid, *op. cit.*, t. I, p. 553-577.

264. Rome, *Vat. lat. 4938.* Saint Augustin, *In psalmos; — olim :* cardinal Sirlet.

Bibliographie : A. Reifferscheid, *op. cit.*, t. I, p. 446 sq.

265. Rome, *Vat. lat. 5007.* Pars I, *Gesta episcoporum Neapolitanorum; — olim :* Bénévent.

Bibliographie : Muratori, *Rer. ital. script.* Mediolani, 1725, t. I, part. 2, p. 285 sq.; K. L. Bethmann, dans *Archiv*, 1874, t. XII, p. 247 sq.; G. Waitz, dans *Rer. Langobard. script.*, 1878, p. 398 sq., pl. V; W. Wattembach, *Deutschlands Geschichtsquellen in Mittelalter*, 7e édit., t. I, p. 341.

266. Rome, *Vat. lat. 5359.* fol. 1-118, 139. Psaumes, palimpsestes sous les *Leges Langobardorum.*

Bibliographie : G. H. Pertz, *Reisebericht*, dans *Archiv*, 1824, t. V, p. 243 sq.; F. Blume, dans *Mon. Germ. hist., Leges*, 1868, t. IV, p. XXIV.

267-270, Rome, *Vat. lat. 5750* + **Milan,** *Ambr. E. 147 s.* Lettres de Fronton, Scholies sur les discours de Cicéron, fragments d'un traité arien et Liturgica, palimpseste; — *olim :* Bobbio.

Bibliographie : A. Mai, *M. Corn. Frontonis opera inedita*, Milano, 1816, p. II sq., CI sq. et Spec. I-III, VI; B.-G. Niebuhr, *M. Corn. Frontonis reliquiae*, Berlin, 1816, p. III sq.; A. Mai, *M. Corn. Frontonis et M. Aurelii imp. epistulae*, Romae, 1823, p. IX-XVI et Spec. I-III, VI; pl. après la p. XIV, fig. *a, b. Classicorum auctorum e Vaticanis codicibus editorum*, Romae, 1828; t. II, p. 1 sq., pl.; *Scriptorum veterum nova collectio e Vaticanis codicibus edita*, Romae, 1828, t. III, part. 2, p. 186 sq. et Spec. V, p. 247 sq., Spec. VI; J.-B. Silvestre, pl. 116; A. Reifferscheid, *op. cit.*, t. I, p. 466-470, t. II, p. 22 sq.; K. L. Bethmann, dans *Archiv*, 1874, t. XII, p. 251; Zangemeister-Wattembach, pl. XXXI, p. 7; *Pal. Soc.*, pl. 112; G. Mercati, *Frammenti liturgici latini tratti da un anonimo arriano del sec. IV-V*, dans *Studi e testi*, Roma, 1902, t. VII, p. 45-75; E. Chatelain, *Les palimpsestes latins*, p. 10 sq.; *M. Corn. Frontonis aliorumque reliquiae quae codice Vaticano 5750 rescripto continentur : Codices e Vaticanis selecti phototypice expressi*, Milan, 1906, t. VII; P. Hildebrand, *Scholia Ciceronis orationes Bobiensia*, Leipzig, 1907, p. V-XX, 2 pl.

271-272, Rome, *Vat. lat. 5757.* Fragments du *De re publica* de Cicéron, palimpseste recouvert par les *Tractatus in psalmos* de saint Augustin, les deux auteurs en onciale; — *olim :* Bobbio.

Bibliographie : A. Mai, *M. Tulli Ciceronis de re publica quae supersunt*, Romae, 1822, 1 pl.; *Classicorum auctorum*, 1828, t. I, p. XLI sq., 1 pl.; *M. Tullii Ciceronis librorum de re publica quantum super est*, Romae, 1846, p. XV sq.; J. B. Silvestre, pl. 97; G. N. du Rieu, *Schedae Vaticanae*, Leyden, 1860, p. 1-126; A. Reifferscheid, *op. cit.*, t. I, p. 448-451; Zangem.-Wattemb., pl. XVII, p. 5; *Pal. Soc.*, pl. 160; E. Chatelain, *Paléographie*, pl. XXXIX, 2 et I, 11; C. Wessely, *Schrifttafeln*, XIV (33) et p. 11; L. Traube, *Palaeographische Forschungen*, IV, München, 1904, p. 51 sq., pl. VII; F. Steffens, 1re édit., pl. 13, Supplem., pl. 5, 2e édit., pl. 15; Saglio, *Dictionn.*, t. III, p. 1185, fig. 4456; *Ciceronis liber de re publica rescriptus : Codex Vaticanus 5757*, dans *Codices e Vaticanis selecti phototypice expressi*, Mediolani, 1907, t. II; A. W. van Buren, *The palimpsest of Cicero's de re publica*, dans *Supplement paper of the american School of classical studies in Rome*, New York, 1908, t. II, p. 84-262.

273, Rome, *Vat. lat. 5758.* Sermons de saint Augustin et de saint Pierre Chrysologue; — *olim :* Bobbio.

Bibliographie : A. Mai, *Nova patr. biblioth.*, Romae, 1852, t. I, p. XIX sq., pl. I-VII; Zangem.-Wattemb., pl. XXXIII et p. 8.

Rome, *Vat. lat. 5763;* cf. **Wolfenbüttel,** *Weissenb., 64.*

274-277, Rome, *Vat. lat. 5766* + **Turin** *a II 2.* Fragments du droit ante-Justinien, code Théodosien, loi des Burgondes, palimpseste, sous les *collationes* de Cassien; — *olim :* Bobbio.

Bibliographie : A. Mai, *Juris civilis et Symmachi orationum partes*, Romae, 1823, p. IX-XXII; A. Bethmann-Hollweg, *Locorum ex jure romano antejustiniano ab incerto auctore collectorum fragmenta quae dicuntur Vaticana*, in-8, Bonn, 1833, p. III-VIII; G. Haenel, *Codex Theodosianus*, Romae, 1842, p. IX sq.; Th. Mommsen, *Juris antejustiniani fragmenta quae dicuntur Vaticana*, in-8, Romae, 1861, 1 pl.; F. Blume, dans *Mon. Germ. hist., Leges*, 1863, t. III, p. 582 sq.; A. Reifferscheid, *op. cit.*, t. I, p. 474 sq., t. II, p. 116; M. Petschenig, *Johannis Cassiani opera, pars Ia*, dans *Corp. script. eccl. lat.*, 1888, t. XVIII, p. XXX sq.; F. Patetta, *Frammenti Torinesi del codice Theodosiano*, dans *Bullettino dell'istituto di diritto romano*, 1895, t. VIII, p. 302 sq.; *Memorie della r. accad. delle scienze di Torino*, 1896, 2e série, t. XLV, sc. mor., p. 126-146; Th. Mommsen, *Theodosiani libri XVI*, Berlin, 1905, t. I, p. LVIII; C. Cipolla, *Codici Bobbiesi*, t. V, 1; p. 44 sq.

278, Rome, *Vat. lat. 7223.* Évangiles, partie antéhiéronymienne partie vulgate; — *olim : Paris Claromontanus.*

Bibliographie : voir *Dictionn.*, t. V, col. 830.

279, Rome, *Vat. lat., 10696.* Fragments de la 4e décade de Tite-Live; — *olim : Sancta Sanctorum* du Latran.

Bibliographie : M. Vatasso, *Frammenti d'un Livio del Ve secolo recentemente scoperti, codice vaticano latino 10696*, dans *Studi e testi*, Roma, 1906, t. XVIII, 3 pl.

280-282, Rome, *Pal. lat. 24.* fol. 38 et 45, fragments des Fables de Hygin; fol. 74, 77, 81, 86, 100, 101, 122-128, fragments des discours de Cicéron *Pro M. Fonteio* et *Pro C. Rabirio*, palimpseste; — *olim :* Heidelberg, jusqu'en 1623.

Bibliographie : B. G. Niebuhr, *M. Tullii Ciceronis orationis pro M. Fonteio et pro C. Rabirio fragmenta*, Romae, 1820, p. 16, 22 sq., 105 sq. et Spec. 2 et 3; A. Mai, *M. Cornelius et M. Aurelii imperatoris epistulae*, Romae, 1823, 1 pl.; M. Schmidt, *Hygini fabulae*, Jena, 1872, p. XLIX sq.

283, Rome, *Pal. lat. 50.* Évangéliaire, version vulgate; — *olim :* Lorsch.

Bibliographie : voir *Dictionn.*, t. V, col. 830.

284, Rome, *Pal. lat. 187*, fol. 8-66. *Alphabetum Galeni ad Paternum; — olim :* Lorsch.

Bibliographie : K. L. Bethmann, dans *Archiv*, 1874, t. XII, p. 331; H. Stevenson, *op. cit.*, p. 32.

285, Rome, *Pal. lat. 210.* Opuscules de saint Augustin; — *olim :* Lorsch.

Bibliographie : A. Mai, *Nova patrum bibliotheca*, Romae, 1852, t. I, part. 1, p. 193, pl. IX; A. Reifferscheid, *op. cit.*, t. I, p. 221-226; H. Stevenson, *op. cit.*, p. 40 sq.; J. Zycha, *Sancti Aur. Augustini opera*, dans *Corp. script. eccl. lat.*, 1900, t. XLI, p. XV sq.

286, Rome, *Pal. lat. 277*, fol. 1-93. Saint Isidore, *Liber proœmiorum Vet. Novique Test.*, etc.; — *olim :* Lorsch.

Bibliographie : F. Arevalo, *Sancti Isidori Hispal. episc. opera omnia*, t. II, p. 350 sq.; A. Mai, *Spicil. rom.*, t. IX, p. 118 sq.; A. Reifferscheid, *op. cit.*, t. I, p. 288 sq.; K. L. Bethmann, dans *Archiv*, t. XII, p. 333; H. Stevenson, *op. cit.*, p. 70; L. Traube, *Chronicon Palatinum*, dans *Byzantinische Zeitschrift*, 1895, t. IV, p. 490; Th. Mommsen, *Chronica minora*, dans *Mon. germ. hist., Auct. antiq.*, 1898, t. XIII,

p. 424 sq.; E. Chatelain, *Uncialis*, pl. XLII, 2, p. 76 sq.

287. Rome, *Palat. lat. 493. Missale gallicanum vetus; — olim :* Lorsch.

Bibliographie : Voir *Dictionn.*, t. VI, col. 529, note 2.

288. Rome, *Vat. Reg. lat. 9.* Épîtres de saint Paul.

Bibliographie : J. Bianchini, *Vindiciae canonicarum scripturarum*, Romae, 1740, p. CCLXXX; *Evangeliarium quadruplex*, t. II, Spec. 5, pl. II après la p. DC.; K. L. Bethmann, dans *Archiv*, t. XII, p. 266; S. Berger, *Hist. de la Vulgate*, p. 85; G. Morin, *Notes d'ancienne littérature chrétienne*, dans *Revue bénédictine*, 1898, t. XV, p. 104 sq.

289. Rome, *Vat. Reg. lat. 11.* Psautier d'après les Hébreux; Hymnes de saint Ambroise; — *olim :* Eberhard, duc de Frioul.

Bibliographie : J. Bianchini, *Vindiciae*, p. CC; G. M. Dreves, *Aurelius Ambrosius, der Vater des Kirchengesanges*, in-8, Freiburg-im-Br., 1893, 1 pl., fascicule 58 des *Stimmen aus Maria Laach ;* H. Ehrensberger, *Libri liturgici*, p. 3 sq.

290. Rome, *Vat. Reg. lat. 257. Missale Francorum ; — olim :* Saint-Denis.

Bibliographie : voir *Dictionn.*, t. VI, col. 527, note 5; col. 526, note 9 et 10.

291. Rome, *Vat. Reg. lat. 267*, fol. 1-98. Saint Fulgence, *Opera; — olim :* Fleury-sur-Loire.

Bibliographie : A. Reifferscheid, *op. cit.*, t. I, p. 360-363; E. Chatelain, *Uncialis*, pl. XXX, p. 54 sq.

292. Rome, *Vat. Reg. lat. 316.* Sacramentaire gélasien ; — *olim :* Saint-Denis.

Bibliographie : J. M. Tomasi, *Codices sacramentorum nongentis annis vetustiores*, Romae, 1680, p. 3 sq.; 13 sq.; Dominici Georgii, *De liturgia romanorum pontificum*, Romae, 1743, t. II, p. CLVI; L. A. Muratori, *Liturgia romana vetus*, t. I, pl. après la col. 64 et col. 485 sq.; *Nouv. traité*, t. III, p. 67; pl. 36, I, VIII, 3; K. L. Bethmann, dans *Archiv*, t. XII, p. 874; L. Delisle, *Notice sur vingt manuscrits du Vatican*, Paris, 1877, p. 7 sq.; *Mémoires sur d'anciens sacramentaires*, p. 66 sq., pl. 1-4; H. A. Wilson, *The Gelasian sacramentary*, Oxford, 1894, p. XXIV-XXXII; A. Ebner, *Quellen und Forschungen zur Geschichte und Kunstgeschichte der Missale romanum in Mittelalter*, p. 238 sq.; H. Ehrensberger, *Libri liturgici*, p. 390 sq.; L. Duchesne, *Origines du culte chrétien*, 2e édit., p. 119. Voir *Dictionn.*, t. VI, col. 748.

293. Rome, *Vat. Reg. lat. 317. Missale Gothicum; — olim :* A. Pétau.

Bibliographie : voir *Dictionn.*, t. VI, col. 1393-1399.

294. Rome, *Vat. Reg. lat. 1462.* Fragment de la Vulgate; — *olim :* Fleury-sur-Loire.

Bibliographie : J. Schmidt, *Die aelteste Alba*, dans *Zeitschrift für deutsche Philologie*, 1881, t. XII, p. 334.

Rome, *Vat. Reg. lat. 1709;* cf. **Paris** *lat. 6400 B.*

295. Rome, *Vat Reg. lat. 2077.* Saint Jérôme et Gennade, *De viris illustribus*, etc., etc.; — *olim :* Achille Maffei, au XVIe siècle.

Bibliographie : Th. Mommsen, *Zu Vegetius*, dans *Hermes*, 1866, t. I, p. 130-133; A. Reifferscheid, *op. cit.*, t. I, p. 366 sq.; J.-B. de Rossi, *Inscr. christ. urbis Romae*, t. I, p. LVIII sq.; Th. Mommsen, *Chronica minora*, t. I, dans *Mon. Germ. hist., Auct. antiq.*, t. IX, p. 371; C. A. Bernoulli, *Hieronymus und Gennadius, De viris illustribus*, in-8°, Leipzig, 1895, p. XVI sq., pl. I-II.

296. Rome, *Vat. Ottobon. lat. 66.* Octateuque; — *olim :* cardinal Michel Cervin.

Bibliographie : J. Bianchini, *Vindiciae canonicarum scripturarum*, p. XXXVI; C. Vercellone, *Variae lectiones vulgatae latinae bibliorum editionis*, Romae, 1860, t. I, p. LXXXVII sq., 1 pl.; *Frammenti dell'antica Itala scoperti di un codice Vaticano*, dans *Dissertazioni accademiche di vario argomento del P. D. Carlo Vercellone*, Roma, 1864, p. 17-34.

297. Rome, *Vat. Ottob. lat. 319 + Vallicell. B. 38.* Saint Augustin, *In psalmos; — olim :* J. A. d'Altaemps.

Bibliographie : A. Reifferscheid, *op. cit.*, t. I, p. 181-184, 593 sq.; E. Chatelain, *Uncialis*, pl. XXII, p. 43.

298. Schletstadt. *1 (1093).* Lectionnaire. *Joca monachorum.*

Bibliographie : K. L. Bethmann, *Einige Handschriften der Bibliothek von Schletstadt*, dans *Serapeum*, 1845, t. VI, p. 28; K. Halm, *Verzeichnis der aelteren Handschriften lateinischer Kirchenväter in den Bibliotheken der Schweiz*, Wien, 1865, p. 42; E. Wölfflin, *Joca monachorum, ein Beitrag zur mittelalterlichen Rätselliteratur*, dans *Monatsbericht der kgl. preuss. Akad. d. Wiss. zu Berlin für das Jahr 1872*, p. 106-118; P. Meyer, *Joca monachorum*, dans *Romania*, 1872, t. I, p. 482-490; *Catal. génér.*, 1861, t. III, p. 547; G. Morin, *Un lectionnaire mérovingien avec fragments du texte occidental des actes*, dans *Rev. bénéd.*, 1908, t. XXV, p. 161-166, 1 pl. Voir *Dictionn.*, t. VI, col. 505-506.

299. Sinaï, Monastère, *Scholia graeco-latina ad Ulpiani libros ad Sabinum conscriptos; — olim :* Sinaï.

Bibliographie : R. Dareste, *Fragments inédits de droit romain d'après un manuscrit du Mont-Sinaï*, dans *Bulletin de correspondance hellénique*, 1880, t. IV, p. 449-460; et dans *Nouvelle revue historique de droit français et étranger*, 1880, t. IV, p. 643-657; O. Lenel, *Zum Papyrus Bernardakis*, dans *Zeitschrift der Savignystiftung für Rechtsgeschichte, Rom. Abth.*, 1881, t. II, p. 233-237, 1 pl.; P. Krüger, *Die Sinaï-Scholien zu Ulpians libri ad Sabinum*, dans *Zeitschrift der Savignystiftung für Rechtsgeschichte. Rom. Abtheil.*, 1883, t. IV, p. 1-32; *Scholia Sinaitica ad Ulpiani libros ad Sabinum : Collectio librorum iuris anteiustiniani*, t. III, p. 265-282.

300. Soleure, *Stiftsbibl.* Sacramentaire grégorien; — *olim :* Pfaffers.

Bibliographie : M. Gerbert, *Monumenta veteris liturgiae Alemannicae*, Saint-Blaise, 1777, t. I, praefatio; G. E. Haller, *Bibliothek der Schweizergeschichte*, Berne, 1786, t. III, p. 479; F. Fiala, *Die Solothurner Schrifsteller*, dans *Revue d'hist. eccl. Suisse*, 1908, t. II, p. 164.

301. Stonyhurst. *Evangelia sancti Cuthberti; — olim :* Durham.

Bibliographie : voir *Dictionn.*, t. V, col. 832.

302. Strasbourg. Feuillet de parchemin; trouvé en Égypte.

Bibliographie : O. Lenel, *Zwei neue Bruchstücke aus Ulpians Disputationen*, dans *Sitzungsberichte* de Berlin, 1903, p. 922-936 et 1034 sq., pl. III, IV.

303. Stuttgart, *Landesbiblioth.* Bibl. fol. 12. *Psalterium; — olim :* baron Hüpsch, à Cologne.

304. Stuttgart, *Landesbiblioth.* + **Darmstadt, Fulda** et **Saint-Paul.** Fragments d'un *Liber prophetarum ; — olim :* Reichenau ?

Bibliographie : E. Ranke, *Latinae Veteris Testamenti versionis antehieronymianae fragmenta e codice Fuldensi eruta*, in-8, Marburgi, 1856, 1 pl.; *Ejusdem codicis fragmentorum fasciculus II*, Marburgi, 1857, 1 pl., fasc. III, Marburgi, 1858; *Bericht ueber Auffindung von Resten eines Italakodex aus dem fünften Jahrhundert*, dans *Theologische Studien und Kritiken*, 1858, t. XXXI, part. I, p. 301-312, 3 fig.; A. Vogel, *Beiträge zur Herstellung der alten lateinischen Bibeluebersetzung*, Wien, 1868, p. 9 sq., 1 pl.; Zangem.-Wattemb., pl. XXI, p. 5 sq.; E. Ranke, *Antiquissimae Veteris Testamenti versionis latinae fragmenta Stuttgartiana*, Marburg, 1888, 1 pl.; E. Monaci, *Facsimili di antichi manoscritti*, pl. 81 ; P. Corssen, *Zwei neue Fragmente der Weingartener Prophetenhandschrift*, Berlin, 1899, p. 4 sq.; L. Traube, *Nomina sacra*, p. 52, 184;

P. Lehmann, *Neue Bruchstücke aus Weingartener Italahandschriften*, dans *Sitzungsberichte* de Munich, *Philos. philol. et hist. Kl. Jahrg.*, 1908, 4 part., p. 4-40, pl. I.

305. Stuttgart. *Landesbibl. H. B. XIV*, 15 + VII, 10, 29, 30 + **Darmstadt**, 895. *Fragmenta evangeliorum* (Matth., Luc., Joh.) de la version préhiéronymienne, palimpseste; — *olim :* Reichenau ?

Bibliographie : O. Seebass, *Poenitential fragmente einer Weingartener Handschrift der 8 and 9 Jahrhunderts*, dans *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, 1889, t. X, p. 439 sq.; P. Corssen, *Zwei neue Fragmente der Weingartener Prophetenhandschrift*, p. 6; P. Lehmann, *Neue Bruchstücke...*, dans *Sitzungsb.*, Munich, 1908, p. 38-42, pl. II-III.

306. Toulouse, *364* + **Paris,** *8901.* Canons; — *olim :* Albi.

Bibliographie : F. Schulte, *Iter gallicum*, dans *Sitzungsberichte*, Wien, 1868, t. LIX, p. 422, fac.-sim. V; F. Maassen, *Geschichte der Quellen*, t. I, p. 592; L. Delisle, *Inventaire*, I, 12; *Catal. génér.*, 1885, t. VII, p. 203-213; C. H. Turner, *Chapters in the history of latin manuscripts.* II, *A group of mss. of canons at Toulouse, Albi and Paris*, dans *The journal of theological studies*, 1901, t. II, p. 266 sq.; *Ecclesiae occidentalis monumenta juris antiquissima*, Oxonii, 1904, t. I, 2, p. V.

307. Trèves, *Dombiblioth., 60;* d'un sacramentaire; — *olim :* Paderborn...

Bibliographie : F. Diekamp, *Westfälische Handschriften in fremden Bibliotheken*, dans *Zeitschrift für vaterländische Geschichte und Altertumskunde herausgegeben von dem Verein für Geschichte und Altertumskunde Westfalens*, 1883, t. XLI, p. 143.

308. Trèves, *Stadtbibl., 36.* Saint Prosper d'Aquitaine, *De promissionibus et praedictionibus Dei ;* — *olim :* Saint-Matthias à Trèves.

Bibliographie : J. Chr. W. Augusti, *Nachricht von merkwürdigen in der Stadtbibliothek zu Trier befindlichen Handschrift ueber christliche Weissagungen*, dans *Zeitschrift für die historische Theologie*, 1832, t. II, part. 1, p. 41-50; Zangem.-Wattemb., pl. XLIX, p. 10 sq.; M. Keuffer, *Beschreibender Verzeichnis der Handschriften der Stadtbibliotheck zu Trier*, 1888, t. I, p. 38 sq.; J. A. Robinson, *Apocrypha anecdota*, dans *Texts and studies*, Cambridge, 1893, t. II, part. 3, p. 151-154.

309. Troussures. Ce manuscrit originaire de Luxeuil, passé de là à Beauvais, puis au château de Troussures, a été vendu par son propriétaire à un acquéreur américain. Homélies de saint Augustin.

Bibliographie : Mabillon, *De re diplom.*, p. 359; L. Delisle, *Notice sur un manuscrit de l'abbaye de Luxeuil copié en 625*, dans *Notices et extraits*, 1886, t. XXXI, part. 2, p. 149-164, pl. I-III ; J. Havet, *Questions mérovingiennes.* III. *La date d'un manuscrit de Luxeuil*, dans *Bibl. École des chartes*, 1885, t. XLVI, p. 429-439, 728.

310. Troyes, *504.* Saint Grégoire, *Liber pastoralis ;* — *olim :* Pithou.

Bibliographie : G. Libri, *Notice des manuscrits de quelques bibliothèques de départements*, dans *Journal des savants*, 1841, p. 477 sq., Spec. 1; *Catal. génér.*, 1885, t. II, p. 220 sq.; L. M. Hartmann, *Ueber die Orthographie Papst Gregor I*, dans *Neues Archiv*, 1890, t. XV, p. 530; E. Chatelain, *Uncialis*, pl. XXXIX, p. 69 sq.

311. Turin. Rouleau liturgique; — *olim :* Ravenne.

Bibliographie : voir *Dictionn.*, t. IX, col. 1734; S. Loewenfeld, *Acht Briefe aus der Zeit König Berengars*, dans *Neues Archiv*, 1884, t. IX, p. 515 sq.

312. Turin, *Bibl. royale, I b. VI, 28.* Lactance, *Institutiones;* Q. Julius Hilarinus, *De ratione paschae ;* homélies d'Origène et extraits des *Acta Archelaï ;* — *olim :* Bobbio.

Bibliographie : B. de Montfaucon, *Diarium italicum*, Paris, 1702, p. 409 et un alphabet; Ch. M. Pfaff, *Firmiani Lactantii epitome institutionum divinarum ad Pentadium fratrem, anonymi historia de haeresi manichaeorum, fragmentum de origine generis humani et Q. Julii Hilariani expositum de ratione paschae et mensis et antiquissimo bibliothecae regiae Taurinensis codice*, in-8, Parisiis, 1712, p. 7 sq.; J. Pasini, *Codices manuscripti bibliothecae regii Taurinensis Athenaei*, Taurini, 1749, t. II, p. 268-273, fig. p. 269; J. C. Trombelli, *Arte per conoscere l'età de' codici latini e italiani*, Bologna, 1756, pl. 1, p. 75; A. Peyron, *M. Tullii Ciceronis orationum, — fragmenta inedita*, p. 21; A. Reifferscheid, *op. cit.*, t. II, p. 140 sq.; P. Vayra, *Il museo storico della casa di Savoia : Curiosità e ricerche di storia subalpina*, Torino, 1879, t. III, p. 350; fig.: S. Brandt, *L. Caeli Firmiani Lactancii opera*, dans *Corp. script. eccl. lat.*, 1890, t. XIX, p. LXXIX sq.; P. de Lagarde, *Septuaginta-Studien*, 1892, II, p. 4; Th. Mommsen, *Chronica minora*, dans *Mon. Germ. hist., Auct. antiq.*, t. IX, p. 156; F. Carta, C. Cipolla, C. Frati, *Monumenta palaeographica sacra*, Taurini, 1899, pl. VII, p. 6 sq.; C. H. Beeson, *Hegemonius, Acta Archelaï : Die griechischen christlichen Schriftsteller der ersten drei Jahrhunderte herausgegeben von der Kirchenväterkommission der kgl. preuss. Akad. d. Wiss.*, Leipzig, 1906, t. XVI, p. XXI sq.; C. Cipolla, *Codici Bobbiesi*, pl. XXIX-XXXI, p. 89-93.

313. Turin, *Bibl. naz., A. II. 2.* Fragments du Code Théodosien, palimpseste ; — *olim :* Bobbio.

Bibliographie : Am. Peyron, *Codicis Theodosiani fragmenta inedita*, dans *Memorie dell' accademia delle scienze di Torino*, 1824, t. XXVIII, p. 137-330, 1 pl.; C. Baudi di Vesme, *Del codice Teodosiano e di alcuni frammenti inediti del medesimo*, dans *Subalpino*, 1836, t. I, p. 351 sq.; G. Haenel, *Codex Theodosianus*, in-8, Romae, 1842, p. VI sq.; Zangem.-Wattemb., pl. XXV, p. 6 sq.; P. Krüger, *Codicis Theodosiani fragmenta Taurinensia*, dans *Philologische und historische Abhandlungen der kgl. preuss. Akad. d. Wiss. zu Berlin aus dem Jahre 1879*, n. 2; G. Ottino, p. 1; E. Chatelain, *Les palimpsestes*, p. 21; Th Mommsen, *Theodosiani libri XVI*, t. I, p. XXXIX, sq.; C. Cipolla, *Codici Bobbiesi*, pl. VII, VIII, p. 52-59.

Turin, *A. II, 2.* Fragments du code Théodosien, palimpsestes; cf. **Rome,** *Vatic. Vat. lat. 5766.*

314-315. Turin, *A. II. 2*.* Fragments des livres 27e et 28e de Tite-Live et des *Epistolae ad familiares* de Cicéron, palimpseste; — *olim :* Bobbio.

Bibliographie : Th. Mommsen et W. Studemund, *Analecta Liviana*, Leipzig, 1873, p. 3, 6-31; G. Ottino, p. 2 sq.; E. Chatelain, *Paléographie*, pl. XXXVI, A. 1, et p. 29, *Palimpsestes de Turin*, p. 21.

316. Turin, *A, II, 2*** + **Milan,** *Ambr. G. 58 i,* fol. 1 et 2, + **Nancy,** *317.* Discours de Cassiodore; — *olim;* Bobbio.

Bibliog aphie : A. Mai, *Symmachi orationes ineditae*, Mediolani, 1815, p. 58; *Juris civilis antejustiniani reliquiae*, Romae, 1823, p. 71; Am. Peyron, *M. Tullii Ciceronis orationum... fragmenta inedita*, p. 182-186; C. Baudi di Vesme, *Frammenti di orazioni panegiriche di M. Aur. Cassiodoro*, dans *Memorie della R. Accademia delle scienze di Torino*, 1846, IIe série, t. VIII, part. 2, p. 169 sq.; H. d'Arbois de Jubainville, *Fragment de panégyrique latin conservé à la bibliothèque de la ville de Nancy*, dans *Bibl. École des chartes*, 1862, t. XXIII, p. 139 sq.; M. Haupt, *Bruchstücke einer Lobrede auf den König Theohadad*, dans *Hermès*, 1863, t. VII, p. 377 sq.; A. Reifferscheid, *op. cit.*, t. II, p. 88, 117; G. Ottino, p. 3 ; L. Traube, *Cassiodori orationum reliquiae*, dans *Mon. Germ. hist., Auct. antiq.*, 1894, t. XII, p. 459 sq.; E. Chatelain, *Palimpsestes de Turin*, dans *Revue de philologie*, 1903, t. XXVII, p. 45-48; C. Cipolla, *Codici Bobbiesi*, pl. XXV, XXVI, p. 85 sq.

317. Turin, *E. IV. 42*. Sedulius, *Carmen paschale; — olim :* Bobbio.

Bibliographie : Zangem.-Wattemb., pl. LVI.

318. Turin, *E. IV. 43*. Cerealis, *Contra Maximum; — olim :* Bobbio.

Bibliographie : J. Pasini, *Codices manuscripti bibl. r. Taurinensis Athenaei*, t. II, p. 247; Am. Peyron, *M. Tullii Ciceronis orationum... fragmenta inedita*, p. 216; G. Ottino, p. 5; C. Cipolla, *Codici Bobbiesi;* p. 81.

319. Turin, *F. IV, 1*, fasc. 2. Fragments de saint Augustin, *Expositio in psalmos; — olim :* Bobbio.

Bibliographie : J. Pasini, *Codices manuscr.*, t. II, p. 126; A. Reifferscheid, *op. cit.*, t. II, p. 112; G. Ottino, p. 22; C. Cipolla, *Codici Bobbiesi*, pl. XXXIII, p. 95 sq.

320. Turin, *F. IV. 1*, fasc. 3. Fragments de Boèce, *De arithmetica institutione; — olim :* Bobbio.

Bibliographie : Am. Peyron, *M. Tullii Ciceronis orationum... fragmenta inedita*, p. 11, 137; A. Reifferscheid, *op. cit.*, t. II, p. 113; G. Goetz et G. Loewe, *Mittheilungen zur italienischen Handschriften*, dans *Leipziger Studien zur Klassischen Philologie*, 1878, t. I, p. 379 sq.; G. Ottino, p. 23; C. Cipolla, *Codici Bobbiesi*, pl. XX, p. 76 sq.

Turin, *F. IV, 1*, fasc. 10; cf. **Milan**, *Ambr. S. 36 s.*

321. Turin, *F. IV. 1*. fasc. 17. Fragment du livre de la Sagesse; — *olim :* Bobbio.

Bibliographie : G. Ottino, p. 25.

322. Turin, *F. IV, 27* + **Milan**, *D. 519 i.* Lettres de saint Cyprien; — *olim :* Bobbio.

Bibliographie : Mabillon, *Iter italicum*, p. 216; Am. Peyron, *M. Tullii Ciceronis orationum... fragmenta inedita*, p. 156 sq.; A. Reifferscheid, *op. cit.*, t. II, p. 22, 119 sq.; G. Hartel, *Caec. Th. Cypriani opera*, dans *Corp. Script. eccles. lat.*, 1870, t. III, p. XXVII sq.; G. Ottino, p. 38; E. Chatelain, *Uncialis*, pl. IV, 2, p. 8 sq.; C. Cipolla, *Codici Bobbiesi*, pl. XIII, p. 68 sq.

323. Turin, *F. VI, 1*. Évangéliaire et lectionnaire; — *olim :* Bobbio.

Bibliographie : voir *Dictionn.*, t. V, col. 834.

324. Turin, *F. VI. 2*, fasc. 2. Fragments de l'Exode; — *olim :* Bobbio.

Bibliographie : C. Cipolla, *Codici Bobbiesi*, pl. XXVII et XXVIII, p. 88 sq.

325. Turin, *G. V, 37*. Saint Cyprien, *De opere et eleemosynis ; De sacramento calicis; — olim :* Bobbio.

Bibliographie : Mabillon, *Iter italicum*, p. 216; Am. Peyron, *M. Tullii Ciceronis orationum... fragmenta inedita*, p. 163-168; Reifferscheid, *op. cit.*, t. II, p. 125 sq.; G. Hartel, *op. cit.*, t. III, p. VIII; G. Ottino, p. 50; F. Carta, C. Cipolla, C. Frati, *Monumenta palaeographica sacra*, pl. V, 1, p. 4 sq.; C. Cipolla, *Codici Bobbiesi*, pl. XII, p. 66 sq.

326. Turin, *G. VII, 15*. Évangéliaire, version préhiéronymienne.

Bibliographie : voir *Dictionn.*, t. V, col. 834.

327. Utrecht, *32*, fol. 93-99, 100-104. Fragments d'évangéliaire.

Bibliographie : voir *Dictionn.*, t. V, col. 835.

328. Valenciennes, *495* (455) S. 16. Chronique de saint Jérôme; — *olim :* Saint-Amand.

Bibliographie : A. Schöne, *Eusebii chronicorum libri duo*, t. II, Berlin, 1866, p. X; *Catal. génér.*, 1894, t. XXV, p. 399; A. Schöne, *Die Weltchronik der Eusebius*, Berlin, 1900, p. 24 sq.; E. Chatelain, *Uncialis*, pl. XLIV, p. 79 sq.; J. K. Fotheringham, *The Bodleian manuscript of Jerome's version of the chronicle of Eusebius*, Oxford, 1905, p. 3 sq.

329. Verceil, *Trésor de la cathédrale*. Évangéliaire, version préhiéronymienne; — *olim :* Verceil.

Bibliographie : voir *Dictionn.*, t. V, col. 835.

330. Verceil, *Trésor de la cathédrale, 158*. Saint-Clément, *Recognitiones; — olim :* Vérone.

Bibliographie : A. Reifferscheid, *op. cit.*, t. II, p. 160 sq.

331. Verceil, *183*. Saint Jérôme et Gennade, *De viris illustribus;* saint Augustin, *Retractationes; — olim :* Vérone.

Bibliographie : A. Reifferscheid, *op. cit.*, t. II, p. 200-240; C. A. Bernoulli, *Hieronymus and Gennadius De viris illustribus*, in-8, Leipzig, 1895, p. XX sq.; P. Knoell, *S. Augustini opera*, dans *Corp. script. eccl. lat.*, 1902, t. XXXVI, p. XII.

332. Verceil, *188. Leges Langobardorum; — olim :* Verceil.

Bibliographie : G. H. Pertz, *Reisebericht*, dans *Archiv*, 1824, t. V, p. 230-236; C. Baudi di Vesme, *Edicta regum Langobardorum*, Turin, 1855, p. XVIII XXII, LXIII sq.; F. Bluhme, *Monum. Germ. hist...*, *Leges.*, 1868, t. IV, p. XVI-XXI, pl. 2, fig. 1-2; Zangem.-Wattemb., pl. L, p. 11.

333. Vérone, *Bibl. capit. I (1)*. Psautier gréco-latin; — *olim :* Vérone.

Bibliographie : Scip. Maffei, *Opuscoli ecclesiastici*, p. 64 sq., pl. I, 1; J. Bianchini, *Psalterium duplex*, etc. *Vindiciae canonicarum scripturarum*, Romae, 1740, p. 1 sq., 2 pl.; *Evangeliarium quadruplex*, pl. II, après la p. DXCI et p. DXC sq.; J. O. Westwood, *Palaeographia sacra pictoria*, pl. X, 4; *Catalogo della nostra di arte sacra*, Turin, 1898, p. 84; F. Carta, C. Cipolla Frati, *Monumenta palaeographica sacra*, pl. I, p. 1.

334. Vérone, *I (1)*. App. fol. 1-3. Fragments de l'Ecclésiastique et des Proverbes.

Bibliographie : A. Reifferscheid, *op. cit.*, t. I, p. 193.

Vérone, *I (1)*. App. fol. 10; cf. *XV (13)*.

335. Verone, *I (1)*, App. fol. 11-12. Fragment de Gaius, *De jure fisci ; — olim :* Vérone.

Bibliographie: Sc. Maffei, *Opuscoli ecclesiastici*, p. 61, 90; J. F. L. Goeschen, *Gaii institutionum commentarii*, IV², Berlin, 1824, p. X sq.; A. Reifferscheid, *op. cit.*, t. I, p. 193.

336-338. Vérone, *II (2);* fol. 1. Saint Augustin, *Sermo de die judicii*, fol. 2-245 + 246-251, *Libri regum*, etc.; — *olim :* Vérone.

Bibliographie : Sc. Maffei, *op. cit.*, p. 62 sq., pl. 12; J. Bianchini, *Evang. quadruplex*, t. II, fol. XCIX², et Spec. 2, pl. I, après la p. DC; Th. Mommsen, *Verzeichnis der römischen Provinzen, aufgesetzt um 297*, dans *Philologische und historische Abhandlungen d. kgl. Akad. d. Wiss. aus dem Jahre 1862*, Berlin, 1863, p. 489 sq.; A. Riese, *Geographi latini minores*, Heilbronn, 1878, p. XXXVII.

339. Vérone, *VI, 6*. Évangéliaire, version préhiéronymienne; — *olim :* Vérone.

Bibliographie : voir *Dictionn.*, t. V, col. 835.

340. Vérone, *VII, 7*. Évangiles; — *olim :* Vérone.

Bibliographie : voir *Dictionn.*, t. V, col. 835.

341. Vérone, *VIII*. Lectionnaire; — *olim :* Vérone.

342. Vérone. *X (8)*. Extraits des Pères; — *olim :* Vérone.

Bibliographie : J.-J. de Dionisi, *Lettera secunda sopra alcuni codici del capitolo di Verona*, dans *Storia letteraria d'Italia*, Modena, 1759, t. XIV, p. 118 sq.; Th. Sickel, *Monumenta graphica Medii Aevi*, pl. VIII, 5; A. Reifferscheid, *op. cit.*, t. I, p. 17-22.

343. Vérone, *XIII (11)*. Saint-Hilaire, *In psalmos; — olim :* Vérone.

Bibliographie : Sc. Maffei, *Opuscoli ecclesiastici*, p. 206 sq., pl. II, 7; A. Reifferscheid, *op. cit.*, t. I, p. 94; A. Zingerle, *Studien zu Hilarius von Poitiers Psalmenkommentar*, dans *Sitzungsberichte* de Vienne, 1885, t. CVIII, p. 47 sq.; *Sancti Hilarii Pictav. ep. tractatus super psalmos*, dans *Corp. script. eccl. lat.*, 1891, t. XXII, p. VIII sq.; E. Chatelain, *Uncialis*, pl. XIII, 1, p. 21 sq.

344. Vérone, *XIV, 12.* Saint Hilaire, *De trinitate; — olim :* Vérone.

Bibliographie : Sc. Maffei, *Opusc. eccl.*, p. 203 sq., pl. II, 6; Th. Sickel, *Monum. graph. Medii Aevi*, pl. VIII, 1; E. Chatelain, *Uncialis*, pl. IX, p. XV sq.

345. Vérone, *XV, 13 + I (1)*, App. fol. 10. Gaius, *Institutiones; — olim :* Vérone.

Bibliographie : Sc. Maffei, *Opusc. eccl.*, p. 90, pl. II, 10; Chr. G. Hanbold, *Notitia fragmenti Veronensis de interdictis*, Lipsiae, 1816; J. F. L. Goeschen, *Gaii institutionum commentarii IV*, Berlin, 1824, p. XIII sq.; F. Blume, *Iter italicum*, 1824, t. I, p. 261 sq.; A. Reifferscheid, *op. cit.*, t. I, p. 69-75, 193; W. Studemund, *Gaii institutionum commentarii quatluor codicis Veronensis denuo collati apographum*, Lipsiae, 1874, 1 pl.; J. Muirhead, *The institutes of Gaius and rules of Ulpian*, Edimburgh, 1895, p. IX sq.; P. Krüger et W. Studemund, *Gaii Institutiones ad codicis Veronensis apographum Studemundianum novis curis auctum in usum scholarum*, dans *Collectio librorum juris ante justiniani*, t. I, Berlin, 1899, p. V sq.; E. Chatelain, *Les palimpsestes latins*, p. 5 sq.; F. Steffens, 2e édit., pl. 18, Supp. pl. 8.

347. Vérone, *XVII (15)*. Saint Jérôme, *Epistolae; — olim :* Vérone.

Bibliographie : Sc. Maffei, *Opusc. eccl.*, p. 63, pl. I, 3; A. Reifferscheid, *op. cit.*, t. I, p. 88 sq.; E. Chatelain, *Uncialis*, pl. XXI, p. 42 sq.

348. Vérone, *XXVIII (26)*. Saint Augustin, *De civitate Dei*, l. XI-XVI; — *olim :* Vérone.

Bibliographie : Sc. Maffei, *Opusc. eccl.*, p. 82; A. Reifferscheid, *op. cit.*, t. I, p. 8-10; B. Dombart, *Sancti Aur. Augustini De civitate Dei*, in-12, Lipsiae Teubner, 1877, p. VIII; E. Hoffmann, *Sancti Aur. Augustini opera*, dans *Corp. script. eccl. lat.*, 1899, t. XL, p. VII sq.; E. Chatelain, *Uncialis*, pl. VI, p. 11 sq.

349. Vérone, *XXXVIII (36)*. Fragments des *Institutiones* de Justinien, palimpseste ; — *olim :* Vérone.

Bibliographie : Sc. Maffei, *Opusc. eccles.*, p. 61, 90; J. F. L. Goeschen, *Gaii institutionum commentarii IV*, Berlin, 1824, p. LXV sq.; A. Reifferscheid, *op. cit.*, t. I, p. 111.

350. Vérone, *XXXIX (37)*. Cassiodore, *Complexiones in actus apostolorum et epistolas Pauli et apocalypsin ; — olim :* Vérone.

Bibliographie : Sc. Maffei, *Cassiodori Senatoris complexiones in epistolas et acta apostolorum et apocalypsin*, Florentiae, 1721, 2 pl.; *Opusc. eccles.*, p. 80, pl. II, 8, 9; A. Reifferscheid, *op. cit.*, t. I, p. 48-52, 195.

351-352. Vérone, *XL (38)*. Six fragments des livres III-VI de Tite-Live, palimpseste; — *olim :* Vérone.

Bibliographie : F. Blume, *Ueber die Veroneser Bruchstücke einer Handschrift des Livius*, dans *Rhein. Museum*, 1828, t. II, p. 336-343; D. Deleftsen, *Zu Livius*, dans *Philologus*, 1859, t. XIV, p. 158 sq., 1 pl.; A. G. Zumpt, *De Livianorum librorum inscriptione et codice antiquissimo Veronensi*, Berlin, 1859; A. Reifferscheid, *op. cit.*, t. I, p. 59; Th. Mommsen, *Titi Livii ab. u. c. lib. III-VI quae supersunt in codice rescripto Veronensi*, Berolini, 1868; *Analecta Liviana*, Lipsiae, 1873, p. 1 sq., pl. I; E. Chatelain, *Paléographie*, pl. CVI et II, 5; *Les palimpsestes latins*, p. 7.

353. Vérone, *XLVI (44)*. Saint Grégoire, *Dialogues; — olim :* Vérone.

Bibliographie : A. Reifferscheid, *op. cit.*, t. I, p. 56 sq.

354. Vérone, *LI (49)*. Maxime de Turin, *Expositiones de capitulis evangeliorum ; — olim :* Vérone.

Bibliographie : A. Reifferscheid, *op. cit.*, t. I, p. 99-104; E. Chatelain, *Uncialis*, pl. VII, p. 13.

355. Vérone, *LX (58)*. Canons; — *olim :* Vérone.

Bibliographie : Sc. Maffei, *Opusc. eccles.*, p. 75 sq.; Th. Sickel, *Monum. graph. Medii Aevi*, t. I, pl. III; F. Maassen, *Gesch. der Quellen*, t. I, p. 546 sq.; A. Reifferscheid, *op. cit.*, t. I, p. 35-40; Zangem.-Wattembach, pl. XLIII, p. 10; E. Schwartz, *Christliche und jüdische Ostertafeln*, dans *Abhandl. d. kgl. Gesellschaft d. Wiss. zu Göttingen, Philol. hist. Klasse*, Berlin, 1905, n. s., t. VIII, n. 6, p. 122 sq., pl. II-III.

356. Vérone, *LXI (59)*, fol. 1-69. Canons; — *olim :* Vérone.

Bibliographie : Sc. Maffei, *Opusc. eccles.*, p. 78 sq.; A. Reifferscheid, *op. cit.*, t. I, p. 41-44.

357. Vérone, *LXII (60)*, fol. 4-81. Fragments du code Justinien, palimpsestes; — *olim :* Vérone.

Bibliographie : Sc. Maffei, *Opusc. eccl.*, p. 77 sq., pl. III, 11 ; A. Reifferscheid, *op. cit.*, t. I, p. 44 sq.; P. Krüger, *Codicis Justiniani fragmenta Veronensia*, Berlin, 1874, p. III; E. Chatelain, *Les palimpsestes latins*, p. 8.

358. Vérone, *LXXXV (80)*. Sacramentaire léonien; — *olim :* Vérone.

Bibliographie : voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 2572-2573.

359. Vienne, *lat. 1 a*. Fragments de l'*Historia naturalis* de Pline.

Bibliographie : S. Endlicher, *Catalogus codicum latinorum bibliothecae Palatinae Vindobonensis*, Vindobonae, 1836, p. 125-131; *Tabulae codicum in bibl. Caes. Vindob. asserv.*, 1862, t. I, p. 1; E. Chatelain, *Paléographie*, pl. CXXXVII, 11; II, 13.

360. Vienne, *lat. 1 b*. Fragment des *Institutiones* d'Ulpien.

Bibliographie : S. Endlicher, *Epistola de Ulpiani institutionum fragmento in bibliotheca Palatina Vindobonensi nuper reperto ad F. C. Savigny*, Vindobonae, 1835; *Catalogus codicum philologicorum latinorum*, p. 184, pl. III; *Tabulae codicum in bibl. Caes. Vindob. asservat.*, 1862, t. I, p. 1; P. Krüger, *Kritische Versuche in Gebiete des römischen Rechts*, Berlin, 1870, p. 140-146, 1 pl.

361. Vienne, *lat. 15, 1*. Extraits de la 5e décade de Tite-Live; — *olim :* Lorsch.

Bibliographie : G. L. Walch, *Emendationes Livianae*, Berlin, 1815, p. 245 sq., 1 pl.; S. Endlicher, *Catalogus codicum philologicorum latinorum*, p. 49 sq., pl. II; J.-B. Silvestre, pl. CVIII; Th. Sickel, *Monum. graph. Medii Aevi*, IV, pl. I ; Th. Mommsen et W. Studemund, *Analecta Liviana*, p. 3 sq., pl. III, IV ; Zangem.-Wattemb., pl. XVIII, p. 5; M. Gitlbauer, *De codice Liviono vetustissimo Vindobonensi*, Wien, 1876; C. Foucard, *La scrittura in Italia sino Carlomanno*, Milano, 1878, pl. X; *Pal. Soc.*, pl. 183; E. Chatelain, *Paléographie*, pl. CXX et II 8; L. Traube, *Palaeographische Forschungen* IV, München, 1904, p. 17 sq.; C. Wessely, *Livius, Codex Vindobonensis lat. 15 phototypice editus*, dans *Codices graeci et latini photographice depicti duce Scatone de Vries*, Leyden, 1907, t. IX; W. Levison, *Willibrodiana*, dans *Neues Archiv*, 1908, t. XXXIII, p. 517-525.

362-363. Vienne, *lat. 16*, fol. 38-41. Fragments des *Hippiatrica* de Pelagenius, fol. 6, 43-56, 71-75, fragments des *Actus apostolorum*, palimpsestes; — *olim :* Bobbio.

Bibliographie : S. Endlicher, *Catal. cod. phil. lat.*, p. 224; C. Tischendorf, *Rechenschaft ueber meine handschriftlichen Studien auf meiner wissenschaftlichen Reise von 1840-1844*, dans *Jahrbücher des Literatur*, Wien, 1847, t. CXX, *Anzeigeblatt*, p. 36-43; J. Belsheim, *Fragmenta Vindobonensia, Bruchstücke der Apostelgeschichte, des Briefs des Jacobus und des ersten Briefs Petri in vorhieronymianischer Uebersetzung nach einem Palimpsest auf der kaiserl. Hofbibliothek zu Wien*, Christiania, 1886, p. 3 sq.; M. Ihm, *Pelagonii artis veterinariae quae extant*, Leipzig, 1892, p. 4; C. R.

Gregory, *Textkritik*, p. 610-611; E. Chatelain, *Les palimpsestes latins*, p. 29 sq.

364. Vienne, *lat. 17. Libri Regum*, palimpseste; — *olim :* Bobbio.

Bibliographie : S. Endlicher, *Catalogus codicum philolog. latinor.*, p. 215; *Tabulae codicum in bibl. Caes. Vindob. asserv.*, t. I, p. 3; E. Chatelain, *Les palimpsestes latins*, p. 30.

365. Vienne, *lat. 181.* Aethicus, *Cosmographia; Itinerarium* d'Antonin; — *olim :* Colmar.

Bibliographie : S. Endlicher, *Catal. cod.*, p. 229 sq.; G. Parthey et M. Pinder, *Itinerarium Antonini Augusti*, Berlin, 1848, p. XVIII, pl. II, 1; *Tabulae codicum in bibl. Caes. Vindob. asserv.*, 1862, t. I, p. 25; A. Riese, *Geographi latini minores*, Heilbronn, 1878, p. XL sq.; E. Chatelain, *Uncialis*, pl. XLV, 1, p. 81 sq.

366. Vienne, *lat. 502*, fol. 1*. Fragment de l'évangile de saint Jean, version antéhiéronymienne.

Bibliographie : Tabulae codicum in bibl. Caes. Vindob. asserv., 1862, t. I, p. 83; H. J. White, *Old-Latin biblical Texts*, 1888, t. III, p. 161-166 ; C. R. Gregory, *Textkritik*, p. 608.

367-368. Vienne, *lat. 563*, fol. 122-177 ; *Excerpta e patribus*, fol. 122-168. Fragments palimpsestes d'un évangile de Nicodème.

Bibliographie : Tabulae codicum in bibl. Caes. Vindob. asserv., 1862, t. I, p. 96.

369. Vienne, lat. 587, fol. *a*, *b*. Fragment de psaume.

Bibliographie : Tab. cod., 1862, t. I, p. 102.

370. Vienne, *lat. 847*, fol. 8-115. Rufin, *Libri II* sur le ch. XLIX de la Genèse; *tractatus de benedictionibus XII patriarcharum.*

Bibliographie : Tab. cod., 1862, t. I, p. 142; F. Wickoff, *Die Ornamente eines altchristlichen Kodex der Hofbibliothek*, dans *Jahrbuch der kunsthistorischen Sammlungen des Allerhöchsten Kaiserhauses*, Wien, 1893, t. XIV, p. 196-213,. pl. XVIII; fig. 4.

371. Vienne, *lat. 954.* Fragments palimpsestes des *Proverbia Salomonis.*

Bibliographie : Th. Sickel, *Monum. graph.*, pl. III, 3; *Tabul. cod.*, 1862, t. I, p. 162; A. Vogel, *Beiträge zur Herstellung der alten lateinischen Bibeluebersetzung*, Wien, 1868, p. 57, 1 pl.; Th. Sickel, *Mon. graph.*, VIII, pl. III.

372. Vienne, *lat. 1114.* Fragment du livre des Nombres.

Bibliographie : Tab. cod., 1862, t. I, p. 195.

373. Vienne, *lat. 1185* + **Dublin**, *Trinity College, N, IV, 18.* Évangéliaire pourpré, version antéhiéronymienne; — *olim :* Trente.

Bibliographie : voir *Dictionn.*, t. V, col. 835.

374. Vienne, *lat. 1235.* Fragments d'évangéliaire pourpré; — *olim :* Naples.

Bibliographie : voir *Dictionn.*, t. V, col. 836.

375. Vienne, *lat. 15216.* Fragments d'évangéliaire.

Bibliographie : voir *Dictionn.*, t. V, col. 836.

376. Vienne, *lat. 15479.* Fragments du livre II des Rois.

Bibliographie : J. Haupt, *Veteris antehieronymianae versionis libri II Regnorum, cap. X, 18 - XI, 17 et cap. XIV 17-30 fragmenta Vindobonensia*, Vindobonae, 1877; *Tabul. cod.*, 1893, t. VIII, p. 165.

377. Vienne, Papyrus Erzherzog Rainer. Fragmentum de formula Fabiana; — *lieu d'origine :* Égypte.

Bibliographie : L. Pfaff et F. Hofmann, *Fragmentum de formula Fabiana*, dans *Mittheilungen aus des Sammlung der Papyrus Erzherzog Rainer IV*, 1888, p. 1-50, 2 pl.; P. Krueger, *Das juristiche Fragment der Sammlung des Erzherzog Rainer*, dans *Zeitschrift der Savignystiftung für Rechtsgeschichte*, Rom, Abht, IX, 1888, p. 114 ; O. Gradenwitz, *Die Fabianische Formel*, p. 394; F. Steffens, 2e édit., Suppl. pl. 4.

378. Wolfenbüttel, *Aug. fol. 36-23. Agrimensores. Romanorum* (Codex Arcerianus); — *olim :* Bobbio.

Bibliographie : F. A. Ebert, *Bibliothecae Guelferbytanae codices graeci et latini classici*, Lipsiae, 1827, p. 5 sq.; F. Blume et Th. Mommsen, *Die Schriften der römischen Feldmesser*, t. II, p. 6-30, 145-220; M. Cantor, *Die römischen Agrimensoren und ihre Stellung in der Geschichte der Feldmerskunst*, Leipzig, 1875, p. 95 sq.; O. v. Heinemann, *Die Handschriften der Herzoglichen Bibliothek zu Wolfenbüttel*, 2e Abtheil. : *Die Augusteischen Handschriften*, Wolfenbüttel, 1898, t. III, p. 124-128, 1 pl.; N. Bubnov, *Gerberti postea Silvestri II papae opera mathematica*, Berlin, 1899, p. LXXXIX sq.; E. Chatelain, *Uncialis*, pl. XXIV, XXV, p. 45 sq.

379. Wolfenbüttel, *Aug. Quart. 13, 11. Fragmenta P. Ovidii Nasonis epistolarum ex Ponto.*

Bibliographie : C. Ph. Chr. Schoenemann, *Bibliothecae Augustae sive notitiarum et excerptorum codicum Wolfenbuttensium specimen*, Helmstedt, 1829, p. 20 sq.; O. Korn, *P. Ovidii Nasonis ex Ponto libri quatuor*, Lipsiae, 1868, p. VII-XI; E. Chatelain, *Paléographie*, pl. 99, 2; et II B; O. v. Heinemann, *op. cit.*, t. IV (1900), p. 175 sq.

380. Wolfenbüttel, *Gud. lat. 269.* Saint Jérôme, *In psalmos; — olim :* Corvey.

Bibliographie : C. Ph. Chr. Schoenemann, *Hundert Merkwürdigkeiten der Herzoglichen Bibliothek zu Wolfenbüttel*, Hannover, 1849, p. 23.

381. Wolfenbüttel, *Weissenb. 64* + **Rome,** *Vat. lat. 5763.* Fragments d'une *Interpretatio latina fragmentis versionis epistolae Pauli ad Romanos goticae apposita* et des livres de Job et des Juges, palimpsestes; — *olim :* Bobbio-Weissembourg.

Bibliographie : F. A. Knittel, *Ulphilae versionem gothicum nonnullorum capitum epistolae Pauli ad Romanos* etc. *eruit* etc., Braunschweig, p. 4 sq., pl. I, II, IV, 3, V, VI; F. Arevalo, *Sancti Isidori Hispalensis episcopi opera omnia*, Romae, 1797, t. II, p. 289 sq.; C. Tischendorf, *Anecdota sacra et profana*, Lipsiae, 1861, p. 153-163, pl. III, Spec. III, V; C. Vercellone, *Di un codice biblico palimpsesto della bibliotheca Vaticana proveniente dal monastero di Bobbio : Dissertazioni accademiche di vario argomento del P. De Carlo Vercellone*, Roma, 1864, p. 1-16; *Variae lectiones vulgatae latinae bibliorum editionis*, Romae, 1864, t. II, p. XIX sq., 1 pl.; A. Reifferscheid, *op. cit.*, t. I, p. 547 sq.; H. Schöne, *Ein palimpsestblatt des Galen aus Bobbio*, dans *Sitzungsberichte d. kgl. preuss. Akad. d. Wiss.*, 1902, p. 442-447; O. v. Heinemann, *op. cit.*, t. V, p. 295, 1 pl.; J. Koch, *Das Wolfenbüttler Palimpsest von Galens Schrift περὶ τῶν ἐν ταῖς τροφαῖς δυνάμεων*, dans *Sitzungsberichte d. kgl. preuss. Akad. d. Wiss. Jahrgang.*, 1907, p. 103 sq.

383-384. Wolfenbüttel, *Weissenb. 76*, fol. 1-100. Julianus Pomerius, *De vita contemplativa*, fol. 71-100 : fragments d'un lectionnaire; — *olim :* Weissemburg.

Bibliographie : F.-A. Knittel, *op. cit.*, p. 507 sq.; C. Tischendorf, *Anecdota sacra et profana*, p. 164-169, pl. III, 2; et IV-2 (lectionnaire); O. v. Heinemann, *op. cit.*, t. V (1903), p. 302.

385. Würzbourg, *Mp. theol. f. 64 a.* Le Pentateuque et les Prophètes, palimpseste; — *olim :* Würzbourg.

Bibliographie : J. A. Oegg, *Versuch eine Korographie von Würzburg*, 1808, t. I, p. 360 sq.; F. Muenter, *Fragmenta versionis antiquae latinae antehieronymianae e codice rescripto bibliothecae Universitatis Wirceburgensis*, Kjobenhavn, 1819, p. 14; E. Ranke, *Par palimpsestorum Wirceburgensium*, Vindobonae, 1871, 4 pl.; P. Corssen, *Zwei neue Fragmente der Weingartner Propheten handschrift nebst einer Untersuchung ueber das Verhältnis der Weingartener und Würzburger Prophetenhandschrift*, Berlin, 1899, p. 17; Arndt-Tangl.,

I[4] p. 6; A. Chroust, *Mon. pal.*, t. v, pl. iv ; E. Chatelain, *Les palimpsestes latins*, p. 31.

386. Würzbourg, *Mp. theol. f. 68*. Évangéliaire de Burchard; — *olim :* dôme de Würzbourg.

Bibliographie : voir *Dictionn.*, t. v, col. 837.

387. Würzbourg, *Mp. theol., 9. 1[a]*. Évangéliaire de saint Kilian; — *olim :* dôme de Würzbourg.

Bibliographie : J. G. Eckhart, *Commentarii de rebus Franciae orientalis*, Wirceburgi, 1729, t. i, p. 451; G. Bessel, *Chronicon Gotwicense*, t. i, p. 34, pl. i; *Nouv. traité*, t. iii, p. 101, 231 sq., pl. 47, vii, 4; J. A. Oegg, *Versuch einer Korographie*, t. i, p. 328-349; Zangem.-Wattemb., pl. lviii, lviii[a] et *Suppl.*, p. 7; G. Schepss, *Die ältesten Evangelienhandschriften der Würzburger Universitätsbibliothek*, p. 6 sq.

388. Würzbourg, *Mp. theol. 9, 2*. Saint Jérôme, *In Ecclesiasticum; — olim :* vers 700, à Worcester; depuis le ixe siècle au dôme de Würzbourg.

Bibliographie : J. F. Schannat, *Vindemiae litterariae*, 1723, coll. i, p. 228; G. Bessel, *Chronicon Gotwicense*, i, 34; G. Hufeland, *Vorfäulige Nachricht von den juristischen Schätzen der Würzburger Universitätsbibliothek*, Bamberg et Würzbourg, 1805, p. 9; J.-A. Oegg, *Versuch einer Korographie*, t. i, p. 313; Reuss, *Manuskriptenkatalog der vormaligen Dom bibliothek zu Würzburg*, dans *Archiv des historischen Vereins zu Würzburg*, 1842, t. vii, p. 109; J. B. Stammiger, *Franconia sacra*, p. 133; Nürnberger, *Aus der literarischen Hinterlassenschaft der hl. Bonifatius und des hl. Burchardus*, Neisse, 1888, p. 14; A. Chroust, *Mon. pal.*, t. v, pl. 2, 3.

389. Würzbourg, *Mp. theol. 9, 3. Tractatus* de Priscillien; — *olim :* dôme de Würzbourg.

Bibliographie : G. Hufeland, *Vorläufige Nachricht*, p. 9; J.-A. Oegg, *Versuch eine Korographie*, t. i, p. 321; G. Schepss, *Priscillian einen aufgefundener lateinischer Schriftsteller des IV Jahrhunderts*, in-8, *Wurzburg*, 1886, p. 9 sq., 1 pl.; *Priscilliani quae supersunt*, dans *Corp. script. eccl. latinae*, 1889, t. xviii, p. ix-xx; *Pro Priscilliano*, dans *Wiener Studien*, 1893, t. xv, p. 128 sq.; A. Chroust, *Mon. pal.*, t. v, pl. i; E. Chatelain, *Uncialis*, pl. xiii, 2, p. 22 sq.

Zürich, *Stadtbibl., A. 317 ;* cf. Saint-Gallen, n. 730.

390. Zürich, *C 79 b*. fol. 16-19. Fragments palimpsestes; — *olim :* Saint-Gall.

Zürich, Deux feuillets des *Synonyma* d'Isidore de Séville.

Le recueil de *Fac-similés des plus anciens manuscrits grecs en onciale et en minuscule de la Bibliothèque nationale du IVe au XIIe siècle*, publié par H. Omont, in-fol., Paris, 1892, forme en quelque sorte l'introduction du recueil des *Fac-similés des manuscrits grecs datés de la Bibliothèque nationale du IXe au XIVe siècle*, in-fol., Paris, 1891. Ce premier recueil offre des spécimens de tous les manuscrits grecs en écriture onciale depuis le ive siècle, et un choix des principaux textes, presque tous en écriture minuscule, des auteurs classiques grecs, conservés à la Bibliothèque nationale. Des cinquante-deux planches qui le composent, les vingt-sept premières sont consacrées aux manuscrits onciaux et donnent des fac-similés de quarante-trois manuscrits différents, depuis le ive siècle, la plupart bibliques et ecclésiastiques. Les vingt-cinq dernières planches, contenant vingt-neuf fac-similés de manuscrits du ixe au xiie siècle, sont par contre réservées aux œuvres des auteurs classiques. On y a joint quelques spécimens de manuscrits célèbres par leur provenance, le luxe de leur exécution, ou qui ont jadis fait partie du trésor des empereurs de Constantinople. Voici la table des planches, qui permet de prendre une idée de la composition du recueil et de son utilité au point de vue de nos études.

Manuscrits en écriture onciale :

Pl. I. *Supplément 574*, fol. 30 v°. Opuscules magiques (Papyrus Anastasi), ive siècle.

Pl. II. Ms. grec. *17*, fol. 10 et 7 v°. Ancien Testament (codex Sarravionus), ve siècle.

Pl. III. Ms. grec *9*, fol. 60. Bible (codex Ephraemi Syri rescriptus), ve siècle.

Pl. IV. *Supplément 1074*, fol. 9 v°. Épîtres de saint Paul (H), vi[e] siècle.

Pl. V. Ms. grec *107*, fol. 393 v°-394. Épîtres de saint Paul (*codex Claromontanus*), viie siècle.

Pl. V*a*. Saint-Petersbourg XX, fol. 140. Épîtres de saint Paul (*codex Sangermanensis*), ixe siècle.

Pl. VI. Coislin *1*, fol. 125. Octateuque, viiie siècle.

Pl. VII. Coislin *186*, fol. 223 v°-224. Psautier grec-latin, viiie siècle.

Pl. VIII. Ms. grec *2179*, fol. 124. Dioscoride. Matière médicale (et pl. xxv), ixe siècle.

Pl. IX. Ms. grec *2389*, fol. 191. Ptolémée. Almageste, ixe siècle.

Pl. X. Ms. grec *923*, fol. 206 v°. Saint Jean Damascène (?). Parallèles sacrés, ixe siècle.

Pl. XI-XII. Ms. grec *510*, fol. 61 v°. Saint Grégoire de Nazianze. Sermons, ixe siècle.

Pl. XIII. *Supplément 693*, fol. 58. Saint Isaac de Syrie. Sermons, ixe siècle.

Pl. XIV[1]. Ms. grec *437*, fol. 195. Saint Denys l'Aréopagite, Œuvres, ixe siècle.

Pl. XIV[2]. Ms. grec *20*, fol. 26 v°. Psautier, avec peintures, xe siècle.

Pl. XV. *Supplément 824*, fol. 3 v°. Actes des saints André et Matthias, xe siècle.

Pl. XVI[1]. Ms. grec *314*, fol. 179 v°. Évangiles (W[a]), viiie siècle.

Pl. XVI[2]. Ms. grec *62*, fol. 116. Évangiles (L), ixe siècle.

Pl. XVII[1]. Ms. grec *48*, fol. 91. Évangiles (M), ixe-xe siècle.

Pl. XVII[2]. Ms. grec *63*, fol. 204 v°. Évangiles (K), xe siècle.

Pl. XVIII[1]. *Supplément 1081*, fol. 55. Évangéliaire, ixe-xe siècle.

Pl. XVIII[2]. Ms. grec *279*, fol. 141. Évangéliaire, ixe-xe siècle.

Pl. XIX[1]. Ms. grec *281*, p. 363. Évangéliaire, ixe-xe siècle.

Pl. XIX[2]. *Supplément 686*, fol. 36 v°. Évangéliaire, ixe-xe siècle.

Pl. XIX[3]. Ms. grec *277*, fol. 120, Évangéliaire, x-xie siècle.

Pl. XIX[4]. Ms. grec *280*, fol. 91. Évangéliaire, x[e]-xie siècle.

Pl. XX[1]. Ms. latin *4403 b*, fol. 113. Homélie sur la Nativ. de J.-C., ixe siècle.

Pl. XX[2]. Coislin *46*, fol. 468. Homélie sur les Actes des Apôtres, ixe siècle.

Pl. XX[3]. Ms. grec *290*, fol. 1 v°. Évangéliaire, ixe siècle.

Pl. XX[4]. Coislin *261*, fol. 2. Vie de saint Grégoire de Girgenti, ixe siècle.

Pl. XX*bis*[1]. Miller n. *1*, fol. 2 v°. Évangiles (W[1]), viiie siècle.

Pl. XX*bis*[2]. Miller, n. *15*, fol. 1 v°. Évagre de Scété, ixe siècle.

Pl. XX*bis*[3]. Miller n. *16*, fol. 2. Saint Jean Damascène (?), ixe siècle.

Pl. XX*bis*[4]. Miller n. *7*, fol. 1. Évangéliaire, viiie siècle.

Pl. XX*bis*[5]. Miller n. *6*, fol. 5. Évangéliaire, xie siècle.

Pl. XX*bis*[6]. Miller, n *5*, fol. 4. Évangéliaire, x[e]-xie siècle.

etc., etc...

XIII. De l'usage et de la conservation des manuscrits. — Peut-être n'est-il pas superflu d'entrer ici dans quelques détails d'ordre pratique [1].

Il peut sembler inutile de dire qu'il faut prendre toute espèce de soins pour protéger les collections manuscrites de la poussière et de l'humidité; mais, quand il s'agit de manuscrits, il importe de se garantir de ces deux ennemis avec plus de vigilance encore que dans une bibliothèque d'imprimés.

Pour se protéger de la poussière, dans une atmosphère chargée de fumée et ensuite imprégnée de la fine poussière qui s'élève sous les pieds de continuels visiteurs, il semble nécessaire de vitrer tous les casiers. Il est bien rare que les feuillets d'un manuscrit soient appliqués les uns contre les autres d'une façon aussi parfaite que ceux d'un imprimé, et les tranches ne sont pas rognées de façon à former une surface unie s'opposant à la pénétration de la poussière entre les feuillets. Malgré les vitrages, la poussière s'introduit dans les casiers, et un service continu d'époussetage devient nécessaire. Il ne faut pas épousseter un manuscrit, comme on le fait d'ordinaire, simplement avec un linge; les tranches devront être brossées avec une brosse douce, ce qui enlève effectivement la poussière et ne détériore pas le manuscrit. Un linge peut repousser la poussière à l'intérieur du volume et accrocher une saillie sur la tranche.

L'humidité est un mal plus sérieux; car la matière subjective d'une si grande quantité de manuscrits du Moyen Age, c'est le vélin, substance animale extraordinairement sensible aux changements de température. Le meilleur moyen de combattre l'humidité est de ventiler. Les casiers sur lesquels des manuscrits sur vélin sont rangés spécialement doivent être aérés par des trous permettant à l'air de circuler entre les volumes et le mur. Avant tout, il ne faut renfermer aucun manuscrit contenant à l'état latent quelque trace d'humidité. Quiconque a eu affaire à une certaine quantité de manuscrits à dû voir des exemples de manuscrits réduits presque en poussière par cet insidieux ennemi. Au Moyen Age, les actes sur vélin étaient conservés dans des sacs de cuir, et cela produisait les meilleurs résultats. La partie externe de ces sacs absorbait et retenait sans doute l'humidité ambiante jusqu'à ce qu'elle s'évaporât dans une atmosphère plus sèche, et les actes qu'ils contenaient demeuraient intacts. Quelle différence avec ceux qui, renfermés dans des coffre-forts en fer, ont été déposés dans des caves! L'humidité, tout d'abord, se fixe sur la matière animale, le coffre-fort conserve cette humidité et, en peu d'années, les actes sont en poussière.

Les manuscrits ne doivent pas être placés sur les rayons immédiatement après avoir été reliés; il faut donner à la pâte ou à toute autre substance aqueuse, qui a pu être employée dans la reliure, le temps de sécher complètement. La conception qu'un relieur se fait d'un livre est différente de celle que s'en fait un bibliothécaire. Le relieur ne tolère ni un pli, ni un trou, ni une boursouflure, et il les réduit, les supprime au besoin par le mouillage, la râpure, le collage d'une pièce, en un mot ce qu'il nomme restauration ou nettoyage, aussi fatal à un manuscrit qu'il peut l'être à un édifice.

S'agit-il d'encadrer ou d'exposer un manuscrit entre des plaques de verre garnies de cire, l'humidité est plus redoutable encore. Un manuscrit ainsi exposé peut avoir à rester dans son cadre pendant des années; et, quoiqu'il doive être examiné de temps à autre, il peut rester tranquille assez longtemps pour que le mal fasse son œuvre. Dans les galeries publiques, la température est sujette à de grandes variations, et l'humidité se fixe infailliblement sur les objets sous verre enserrés dans des cadres étroits. Ces cadres doivent toujours être percés de trous pour faciliter l'évaporation, et les objets ainsi fixés doivent être parfaitement secs. Voici un curieux exemple de condensation observé au British Museum. Une rupture de tuyau dans l'appareil de chauffage avait donné un échappement de vapeur qui pénétra dans le casier des papyrus exposés; chacun de ceux-ci fut examiné soigneusement. Les deux plaques de verre protectrices ont leurs bords garnis de cuir hermétiquement collé qui ne peut laisser passer l'humidité. Cependant un de ces cadres offrit dans un coin, à l'intérieur, des gouttelettes d'eau, sous le verre. Or, on constata que le relieur, avant d'insérer le papyrus dans le cadre, avait eu à le raccommoder et s'était, à cet effet, servi de colle qui n'avait pas eu le temps de sécher avant l'encadrement; par suite, l'humidité de la colle s'était condensée et déposée sur la surface interne du verre sous forme de gouttelettes d'eau. Ce papyrus avait été mis sous verre quinze ans auparavant.

La conservation des papyrus est toujours délicate. Il faut les mettre sous verre. S'ils sont écrits au recto et au verso, il faut employer deux plaques de verre; s'ils n'ont d'écriture que sur une face, il faut employer un fond plein, fixer légèrement sans coller et poser en avant un châssis mobile permettant l'aération.

En ce qui concerne les manuscrits, le vélin ou le papier épais leur ont d'ordinaire assuré une longue existence, mais une solide reliure est nécessaire pour porter les poids du vélin, car les manuscrits jadis couchés sont aujourd'hui debout et cette posture, pour eux comme pour les humains entraîne un surcroît de fatigue. On doit conserver la reliure originale aussi longtemps qu'elle peut tenir, et s'il faut la renouveler, avoir soin d'en garder le plus possible. L'histoire d'un manuscrit peut être faite par sa reliure. Une reliure du Moyen Age est remarquablement forte, les épais ais de chêne, les ligatures faites profondément et les courroies en cuir fort qui la retenaient d'habitude résistent pendant des siècles. Il y a des spécimens sortis de la main de l'ouvrier il y a cinq cents ans — je parle des reliures ordinaires en cuir et non des grandes reliures garnies d'orfèvrerie et de pierreries, qui sont d'époques plus anciennes — et qui sont aujourd'hui aussi saines et aussi bonnes que jamais.

L'usage moderne de poser les livres debout a fait donner au plat des dimensions qui débordent légèrement celle du volume ; il n'en était pas de même au temps où les manuscrits étaient posés à plat; alors la reliure ne protégeait pas les tranches; aussi lorsqu'on peut conserver cette reliure ancienne il est recommandable de placer le volume dans un étui de carton qui empêche le frottement de la tranche inférieure sur la tablette. Cet étui offre une autre utilité, il évite les contacts des ferrures et fermoirs d'un manuscrit à un autre.

Il en est des manuscrits comme des hommes; certains ont la vie plus douce, plus reposée que certains autres. La théologie jouit d'une paix presque inaltérable; les Pères de l'Église et les auteurs classiques connaissent l'*otium cum dignitate*, peut-être jusqu'à l'ennui; les historiens sont à peine plus troublés; mais les collections topographiques et généalogiques connaissent de fâcheux moments. Les manuscrits généalogiques sont les plus éprouvés; c'est à tel

[1] E. Maunde Thompson, dans *The library chronicle, a Journal of librarianship and bibliography*, 1886, t. IV, p. 33-39; cf. H. Moranvillé, dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1887, t. XLVIII, p. 512-520.

point qu'il a été nécessaire d'ajouter une fausse marge à la tranche antérieure des feuillets de presque tous les *Herald's Visitation Books*, manuscrits du British Museum. On avait promené tant de pouces sur quelques-uns d'entre eux qu'il ne restait plus rien de la marge primitive, et l'écriture commençait à suivre.

Les chartes et rouleaux sont en nombre dans toutes les grandes bibliothèques. Au British Museum, les chartes sont rangées dans des boîtes plates mesurant 0 m. 375 sur 0 m. 225 et 0,05 de profondeur; chaque boite contient environ vingt chartes. C'était jadis l'usage de plier les chartes en aussi petit format que possible; cependant on s'aperçut des inconvénients inséparables du dépliement et du repliement et, au British Museum, les chartes sont dépliées autant que le permettent les limites des boîtes. La plupart des chartes ont malheureusement perdu leurs sceaux qui, à l'origine, leur étaient attachés ou bien ils ont été brisés et sont réduits à des fragments. Jadis il était souvent d'usage de protéger un sceau délicat à l'aide d'une pièce de toile ou de soie, cousue à l'entour. Cette précaution ne servait à rien. Bien des sceaux attachés aux chartes sont les sceaux d'affaire de tous les jours : ce sont de durs gâteaux de cire qui demeurent sains et saufs dans les boîtes sans autre protection spéciale. D'autres, des sceaux de rois, d'officialités, d'évêques, d'abbés, de chevaliers, sont des modèles de gravure délicate : ceux-ci doivent être placés dans des boîtes séparées. La charte est alors pliée et déposée dans une boîte exprès, et le sceau est protégé par une couche d'ouate s'il est trop fragile. Ces chartes de choix avec leurs sceaux sont déposées dans des tiroirs peu profonds, juste assez profonds pour les contenir et assez finement construits pour empêcher l'introduction de la poussière. Ce mode de rangement des chartes occupe un grand espace : les boîtes doivent être rangées dans des armoires et chaque rayon n'en peut contenir que deux rangs, afin de permettre de les atteindre. Là où l'espace est borné, on peut en gagner en faisant coudre les chartes dépourvues de sceaux en forme de volumes; mais le volume doit être un portefeuille à feuillets détachés, pouvant être sortis séparément, pour permettre de consulter commodément les pièces. Toutes les boîtes de chartes sont percées de trous de ventilation.

Mais il n'y a pas que les sceaux de cire, il y a les sceaux de plomb attachés aux bulles papales et qui sembleraient devoir durer éternellement. Il n'en est rien. L'atmosphère des grandes villes, surchargée de gaz, agit puissamment sur ce métal ductile. Les bulles se désagrègent et se gonflent de façon à augmenter dans la proportion de deux ou trois fois leurs dimensions primitives. On en eut la preuve lors de l'ouverture d'une boîte de bulles papales qui n'avaient pas vu le jour depuis plusieurs années. On leur a appliqué un vernis pour les soustraire à l'action de l'air.

Les manuscrits souffrent d'être exposés à la lumière, mais à moins de circonstances exceptionnelles il faut qu'une bibliothèque comporte une galerie d'exposition dans laquelle on devra prendre toutes les mesures préventives à l'altération par le soleil des objets exposés. Pour un volume il faut, de temps en temps, tourner les pages; pour les enluminures, cette précaution doit être prise fréquemment, les couleurs sont plus fragiles que l'encre. En cas de légère altération, les couleurs reviendront à l'abri de la lumière. Pour des pièces uniques on a jugé préférable de remplacer les originaux par des fac-similés photographiques ; c'est le cas pour la Grande Charte et l'acte d'hypothèque de Shakespeare au British Museum.

La communication des manuscrits aux savants comporte toujours certains périls dus à la malpropreté des uns, aux mauvaises habitudes des autres, pour ne rien dire des maniaques et des rapaces qui touchent, qui griffent, qui souillent le texte par des traits, des marques, parfois des annotations. Tel passage controversé est criblé de coups d'ongles dans le *Codex Alexandrinus*. C'est contre cette engeance que le duc d'Aumale protégeait ses « Très riches heures du duc de Berry ». Le comte Paul Durrieu a raconté avec quelle vigilance le prince surveillait les doigts indiscrets ne permettant même pas de désigner de l'ongle une particularité dans une miniature.

XIV. Lexique paléographique. — L'appareil critique employé dans l'édition des manuscrits offre à ceux qui sont dans la nécessité d'y recourir un certain nombre d'énigmes assez malaisées à pénétrer. La raison en est peut-être dans le fait que les éditeurs se préoccupent de n'employer que des termes reçus anciennement, mais sans se demander si ces termes n'ont pas varié de sens et s'ils ont bien la précision désirable. Montfaucon se servait du mot *erasus* pour désigner une lettre ou un mot effacé par grattage et aussi par frottement, le mot *folium* a servi à désigner une feuille de parchemin ou bien un feuillet. Il en est résulté nombre de confusions. Les paléographes peu exercés, induits en erreur par les appareils critiques qu'ils prennent pour modèles sans les bien entendre, abusent sans le vouloir et sans le savoir les philologues auxquels ils présentent des éditions qu'ils surchargent de détails superflus lorsqu'ils ne sont pas erronés.

Il semble utile dès lors de mettre ici, à la portée de ceux qui étudient ces sujets, un lexique des termes empruntés aux appareils critiques des paléographes les plus exercés en évitant tout ce qui manquerait de clarté et de précision. Sur la demande d'un maître, Tournier, ce travail que Charles Graux n'avait pas eu le loisir d'exécuter, a été accompli par Alfred Jacob qui disait : « Nous n'avons pas eu à cœur de n'employer que des termes usités dans le latin classique et nous avons rendu par des périphrases tous les mots français dont nous n'avons pas trouvé en latin le correspondant exact; enfin nous n'avons pas craint de recourir fréquemment à la métaphore ou même au néologisme pour suppléer à l'insuffisance du vocabulaire classique. » Les mots sont présentés dans un ordre méthodique; il n'est pas douteux que plusieurs penseront qu'il eût été préférable de les disposer suivant l'ordre alphabétique ; on a pensé ne pas devoir les priver du plaisir de procéder eux-mêmes à ce petit travail supplémentaire.

Librarius ejusque supellex	Le copiste et ses instruments.
Librarius.	Copiste.
Tachygraphus.	Tachygraphe (sténographe).
Calligraphus.	Calligraphe.
Rubricator.	Rubricateur (celui qui écrivait les lettres ou les mots en couleur et qui peignait les miniatures).
Papyrus; *charta papyracea.*	Papyrus.
Pergamena, *charta pergamena*, *membrana.*	Parchemin.
Charta vitulina.	Vélin.
Charta bombycina (Montfaucon, *Pal. gr.*, p. 19, écrit *cuttunea*, ce qui est à peine latin).	Papier de coton.
Charta vulgaris.	Papier ordinaire, papier de chiffe.

Pumex (*pumicis*, genit. masc.).	Pierre ponce.
Circinus.	Compas.
Regula.	Règle.
Stilus.	Style à écrire, poinçon à rayer le papier.
Graphis (*graphidis*, fém.) *plumbea.*	Crayon.
Cultellus ; scalprum.	Canif ou grattoir.
Calamus.	Roseau à écrire.
Calamus acutus.	Roseau taillé fin.
Calamus obtusior.	Roseau taillé un peu gros.
Penna.	Plume à écrire.
Penicillum ou *penicillus* (masc.).	Pinceau.
Creta.	Craie.
Atramentarium.	Encrier.
Atramentum.	Encre.
Gummi (neut. indécl.).	Gomme.
Atramentum valde ou *paululum gummatum*	Encre fortement ou faiblement collée.
Cinnabaris (*...aris*, fém.)	Cinabre (masc.); (nom donné par abréviation à une encre rouge dont la base est le cinabre ou deutosulfure de mercure).
Minium.	Minium (encre rouge dont la base est le minium ou bioxyde de plomb).
Pigmentum.	Couleur (pour écrire ou peindre les lettres).
» *rubrum.*	» rouge.
» *caeruleum.*	» bleue.
» *viride.*	» verte.
» *croceum.*	» jaune.
» *luteum.*	» jaune orangé.
Sepia.	Sépia (encre brune faite avec la sécrétion de la seiche).
Spongia.	Éponge.
CODEX NONDUM SCRIPTUS.	LE MANUSCRIT AVANT L'ÉCRITURE.
Codex; liber manu scriptus ; cod. et *codd.*	Manuscrit, ms. et mss.
Volumen.	Rouleau (de papyrus ou de parchemin).
Diptycha (neutr. plur.).	Diptyques (masc. plur.); (deux tablettes assemblées au moyen d'une charnière).
Diploma.	Diplôme (acte émané d'une autorité, conférant un droit ou un privilège).
Codex papyraceus.	Ms. sur papyrus.
» *membraneus, membranaceus.*	» sur parchemin.
» *vitulinus.*	» sur vélin.
» *bombycinus.*	» sur papier de coton.
» *chartaceus.*	» sur papier de chiffe.
» *palimpsestus.*	» récrit ou palimpseste.
» *quadratus.*	» de forme carrée.
» *oblongus.*	» de forme oblongue.
Altus; altitudo.	Haut; hauteur.
In altitudinem.	En hauteur.
Latus; latitudo.	Large, largeur.
In latitudinem.	En largeur.
Ex transverso.	En travers.
Oblique.	Obliquement.
Centesima metri pars.	Centimètre.
Millesima metri pars.	Millimètre.
Folium.	Feuille (de parchemin ou de papier; quelles que soient ses dimensions, la feuille dans un manuscrit ancien n'est jamais pliée de manière à former autre chose que deux feuillets ou quatre pages).
Semifolium.	Feuillet (chaque partie d'une feuille pliée formant deux pages).
Pagina.	Page (l'un des côtés d'un feuillet de papier, de parchemin).
Semifolium rectum; pagina prior.	Recto, première page d'un feuillet.
Tergum semifolii; semifolium versum, pagina posterior.	Verso, deuxième page ou revers d'un feuillet.
Semifolium dimidiatum.	Demi-feuillet.
Semifolii angulus superior.	Angle supérieur d'un feuillet.
Semifolii angulus inferior.	Angle inférieur d'un feuillet.
Ab angulo superiore (inferiore) usque ad angulum inferiorem (superiorem).	A partir de l'angle supérieur (inférieur) jusqu'à l'angle inférieur (supérieur).
Character chartae.	Filigrane (image ou marque de fabrique visible à l'intérieur de certains papiers).
Stamina (chartae).	Vergeures (raies intérieures du papier de chiffe et de certains papiers de coton, disposées en longueur comme les fils de chaîne d'un tissu; elles paraissent disposées en largeur sur le feuillet, lorsque la feuille est pliée en deux).
Subtemina (chartae).	Pontuseaux (raies intérieures du papier de chiffe et de certains papiers de coton, disposées en largeur et perpendiculaires aux vergeures).
Quaternio.	Quaternion (cahier composé de quatre feuilles pliées en deux et formant huit feuillets ou seize pages).
Quinquennio.	Quinquennion (cahier de cinq feuilles, exceptionnel).
Ternio.	Ternion (cahier composé de trois feuilles, douze pages).
Binio.	Binion (cahier composé de deux feuilles, huit pages).
Numero, numeris signatus.	Numéroté.
Quaterniones numeris signati a... usque ad...	Quaternions numérotés de... à...
Vestigia numerorum in quaternionibus inscriptorum.	Traces de numérotation quaternionnaire.
Sectura summa codicis.	Tranche supérieure du ms.
» *media* »	» latérale »
» *ima* »	» inférieure »
Frontes (voluminis).	Tranches d'un rouleau.
CODEX IAM SCRIPTUS.	LE MANUSCRIT TERMINÉ.
Autographum.	Autographe.
Index capitum; index.	Liste des chapitres; table.
Index personarum.	Liste de personnages.
Frons.	Frontispice.

Pictura.	Peinture.
Imago calamo delineata.	Dessin à la plume.
Corsa (fém.) *ornata, picta.*	Bande ornée ou peinte (au-dessus d'un titre).
Saepta (au singul. *saeptum*).	Encadrement (d'un titre).
Saeptis circumvallare.	Encadrer (un titre).
Inscriptio; titulus.	Titre.
Summarium initiale.	Sommaire initial (en tête d'un chapitre).
Summarium marginale.	Sommaire marginal (ou en manchette).
Προθεωρία, *argumentum.*	Argument.
Προθεωρία *in orbem disposita.*	Argument disposé en rond.
Textus.	Texte.
Spatii quo textus continetur altitudo et latitudo.	Dimensions de l'espace occupé par le texte.
Locus.	Passage.
Pagina scripta.	Page écrite.
Semifolium scriptum.	Feuillet écrit.
Pagina vacua.	Page blanche.
Semifolium vacuum.	Feuillet blanc des deux côtés.
Columna (scripturae).	Colonne (d'écriture).
Columella (scripturae).	Petite colonne (d'écriture, comme celles que forment les listes d'empereurs, de patriarches, etc.).
Cujus paginae uno tenore scriptae sunt.	Écrit à pleine page.
Cujus paginae duabus columnis constant.	Écrit sur deux colonnes.
Margo sup., inf., ext., int.	Marge supér., infér., extér., intér.
Margo angustus, latus.	Marge étroite, large.
Marginem definire.	Tracer, marquer une marge.
Margine carens.	Sans marge.
Inter columnium.	Espace entre les colonnes.
Spatium vacuum.	Blanc.
Lineae rectrices.	Lignes rectrices (de l'écriture).
» » *stilo ductae*	Lignes rectrices tracées au poinçon.
» » *graphide ductae.*	Lignes rectrices tracées au crayon.
Linea rectrix superna.	Ligne rectrice qui limite l'écriture par le haut.
Linea rectrix scripturam mediam secans.	Ligne rectrice qui traverse l'écriture par le milieu.
Linea rectrix inferna.	Ligne rectrice qui limite l'écriture par le bas.
Puncta linearum rectricium extrema.	Points jalons (marquant le début et la fin des lignes rectrices).
Suscriptio librarii.	Souscription (note mise par le copiste à la fin, ou quelquefois à une autre place du manuscrit, par laquelle il fait connaître son nom, sa qualité, l'année, les circonstances dans lesquelles il a exécuté son travail).
Praescriptio (librarii).	Note du copiste (de même nature que la précédente, mais écrite en tête du manuscrit).
Saeculum.	Siècle.
Notatio temporis; annorum numerus.	Date.
Annus mundi.	An du monde.
Annus post Christum natum.	An après J.-C. (On l'obtient en retranchant 5508 de l'an du monde, lorsque la date est comprise entre le 1er janvier et le 31 août, et 5509 lorsqu'elle est comprise entre le 1er septembre et le 31 décembre).
Indictio.	Indiction (période de quinze années, à la fin de laquelle avaient lieu certains actes administratifs. Voir *Dictionn.*, t. VII, au mot INDICTION).
Cyclus solaris.	Cycle solaire (période de vingt-huit années juliennes à la suite de laquelle revient la coïncidence du jour de la semaine et du quantième). Pour l'obtenir, diviser l'an du monde par 28, le reste est le chiffre du cycle solaire.
Cyclus lunaris.	Cycle lunaire ou nombre d'or (période de dix-neuf années juliennes, après laquelle la lune passe par les mêmes phases aux mêmes quantièmes). Pour l'obtenir, diviser l'an du monde par 19; le reste donne le cycle lunaire.
Primus, secundus... mensis dies.	Premier, deuxième... jour du mois.
Mensis januaris, febr..., nov., dec.	Mois de janvier..., décembre.
Hebdomas (*...adis*, fém.)	Semaine.
Dies dominica.	Dimanche.
Dies Lunae ou *dies* ou *feria* 2a.	Lundi.
Dies Martis ou *dies* ou *feria* 3a.	Mardi.
Dies Mercurii ou *dies* ou *féria* 4a.	Mercredi.
Dies Jovis ou *dies* ou *feria* 5a.	Jeudi.
Dies Veneris ou *dies* ou *feria* 6a.	Vendredi.
Dies Saturni ou *Sabbatum.*	Samedi.
Legitima scribendi ratio.	Écriture conforme aux règles.
Perversa » »	Écriture contraire aux règles.
Perverse scriptus.	Écrit au mépris des règles.
Lectu difficilis; obscure scriptus.	Difficile à lire.
Qui legi non potest.	Illisible.
Scriptura capitalis.	Écriture capitale.
» *uncialis.*	» onciale.
» *uncialis byzantina.*	» onciale byzantine.
» *minuscula legitima.*	» minuscule classique.
» *cursoria.*	» cursive.
» *mixta minusculis et uncialibus formis.*	» mixte (mélangée de minuscule et d'onciale).
Littera initialis.	Lettre initiale.
» *uncialis.*	» onciale.
» *majuscula.*	» majuscule.

Littera alba.	Lettre blanche (terme de gravure).
» *picta.*	» peinte.
» *ornata.*	» ornée.
» *ex pictura eminens.*	» sur fond peint (pour attirer l'attention).
» *aurea.*	» d'or.
» *argentea.*	» d'argent.
» *lunaris* ou *circularis* (**C**, **C**).	» lunaire (de forme circulaire).
» *marginalis vincta*	» en saillie (qui se trouve sur la marge à gauche et est rattachée à la lettre suivante).
» *marginalis libera*	Lettre en vedette (à la même place, mais non rattachée à la lettre suivante).
» *legitimo ω superne productior.*	Lettre qui dépasse l'ω normal par le haut.
» *legitimo ω inferne productior.*	Lettre qui dépasse l'ω normal par le bas.
Littera calamistratum ou *cincinnatum caput in margine praeferens.*	Lettre à tête développée en fioritures dans la marge.
Littera in caudam desinens.	Lettre à queue allongée.
Cincinni.	Fioritures.
Cryptographia.	Cryptographie (écriture en caractères secrets).
Alphabetum arcanum.	Alphabet cryptographique.
Litterae arcanae.	Lettres cryptographiques.
Pars litterae dextra, sinistra, summa, ima (de préférence à *ductus*).	Portion ou jambage de droite, de gauche, supérieur, inférieur (de préférence à *ductus*).
Hasta.	Haste; montant vertical de **L**, de **P**, etc.
Pantex (*...icis*, masc.); *ventei.*	Panse; partie renflée d'une lettre, p. ex. **d**, **p**, etc.
Uncinulus (litterae).	Petit crochet (d'une lettre), p. ex. **C** ou **G**.
Littera bipartita.	Lettre en deux portions, p. ex. **B**, ou **k**.
Ductus (calami, pennae).	Trait de plume.
Ductus tenuis, tenuior.	» maigre.
» *pinguis, pinguior*	» gros.
» *productior.*	» prolongé.
» *sursum porrectus*	» qui remonte.
» *adventicius.*	» parasite.
Uno ductu expressus.	Fait d'un seul trait.
Hiare.	Bâiller; être ouvert.
Littera hians, hiulca.	Lettre ouverte, mal fermée.
» *praecedenti, sequenti (litterae) alligata.*	Lettre rattachée à la précédente, à la suivante.
Litterae inter se colligatae.	Lettres rattachées entre elles.
Ligamen.	Trait de liaison.
Characteres ligati.	Caractères liés, ligature.
Littera pro vocabulo; littera quae vocabuli vice fungitur.	Lettre représentant un mot.
Vox, vocabulum.	Mot.
Syllaba.	Syllabe.
Vocabulum in extrema linea secare.	Couper un mot (en deux) à la fin d'une ligne.
Secare vocabula legitime.	Couper les mots suivant l'usage.
Sectio vocabuli legitima.	Mot abrégé et coupé suivant l'usage.
Sectio vocabuli perversa.	Coupure contraire aux règles.
Vocabula consociare, continuare ou *continenter scribere.*	Ne pas séparer les mots.
Vocabula separare.	Séparer les mots.
Vocabulorum separatio.	Séparation des mots.
Vocabula interpungere, punctis distinguere.	Séparer les mots par des points.
Adhaerere.	Faire corps avec.
Monocondilium.	Monocondile (mot tracé d'un seul trait de plume).
Monogrammon.	Monogramme (réunion de plusieurs lettres en un seul caractère pour énoncer un mot).
Compendia.	Abréviation.
Scriptio compendiaria.	Méthode d'écriture qui fait usage d'abréviations.
Compendiis uti.	Écrire en abrégé.
Compendio expressus.	Écrit en abrégé.
Scriptura compendiaria.	Écriture abrégée.
» *compendiis mixta.*	» mêlée d'abréviations.
» *compendiis plena.*	» remplie d'abréviations.
Compendiario.	En abrégé.
Lineola qua compendium significatur.	Barre servant d'indice d'abréviation.
Littera suprascripta.	Lettre suscrite.
Notae tachygraphicae	Notes tironiennes.
Symbola technica; astronomia; mathematica.	Signes (conventionnels) représentant des termes techniques.
Scripturae versus.	Ligne d'écriture.
Versus.	Vers.
Versiculus.	Verset.
Periodus (fém.), ou *ambitus, comprehensio verborum.*	Période (assemblage de propositions liées entre elles par des conjonctions, et qui toutes ensemble font un sens fini, dit aussi sens complet).
Colon; membrum.	Membre d'une période.
Comma; incisum.	Membre de phrase compris entre deux très courtes pauses; partie d'un colon (voir virgule).
Stichus.	Stique. Le stique était une unité de mesure sensiblement fixe et de la longueur d'un hexamètre homérique moyen.
Stichometria.	Stichométrie.
Stichorum computatio.	Compte de stiques.
Trajectio.	Transposition.
Littera trajecta.	Lettre transposée.
Vox trajecta.	Mot transposé.
Litterae trajectionem significantes.	Lettres marquant transposition (*a*, *b*, *c*, etc., employées pour remettre dans leur ordre les mots transposés).
Spiritus lenis, asper, trifidus, angulosus, rotondus.	Esprit doux, rude, à trois pointes, anguleux, arrondi.
Accentuum notae.	Signes d'accentuation.
Accentus acutus, gravis, circumflexus.	Accent aigu, grave, circonflexe.
Accentus notare.	Accentuer.
Accentuum notatio.	Accentuation.
Apostrophus (fém.).	Apostrophe (fém.).
Coronis (*...idis*, fém.).	Coronis (fém.); (signe dont les anciens grammairiens marquaient la crase : κἀγώ).

Hyphen (neutr. indéclinable).	Hyphen (ὕφ' ἕν, ὑφέν, trait en forme d'arc renversé ⌣, placé au-dessous de deux mots pour indiquer leur réunion en un seul composé).
Diastole (...*oles*, génit. fém.).	Diastole (sorte de virgule destinée à séparer deux syllabes susceptibles de se confondre en un seul mot).
Distinguere.	Ponctuer.
Distinctio, major, mĭnor.	Ponctuation, forte, faible.
Punctum summum, medium, imum.	Point en haut, au milieu, en bas.
Sicilicus (masc.); ou *comma* (...*tis*, neut.), *quo alia res quoque significatur.*	Virgule.
Paragraphus (fém.).	Signe d'alinéa.
Notae quibus significatur verba aliunde assumpta commemorari.	Guillemets.
Linea ou *lineola recta.*	Ligne ou barre droite.
» » *curva.*	» » courbe.
» » *sinuosa*	» » sinueuse.
» » *erecta.*	» » verticale.
» » *supina.*	» » horizontale
» » *obliqua.*	» » oblique.
» » *recta ex adverso pergens ad.*	» » perpendiculaire à.
Calx (fém.); *finis.*	Fin.

Codicis jam scripti fata.	Destinées ultérieures du manuscrit.
Prima manus.	Première main (ou le copiste lui-même).
Secunda, tertia manus.	Deuxième, troisième main (reviseurs, correcteurs, annotateurs).
Corrector, diorthota.	Correcteur, reviseur.
Adnotator.	Annotateur.
Grammaticus.	Grammairien.
Adnotatio (in margine scripta).	Annotation marginale.
Adnotatio suppletiva (in margine scripta).	Supplément marginal (supplément ou rétablissement en marge des mots omis dans le texte).
Inscriptio ou *suscriptio possessoris, emptoris.*	*Ex-libris* du propriétaire, de l'acheteur.
Furum exsecratio.	Anathèmes contre les voleurs.
Omissus.	Omis.
Additus.	Ajouté.
Insertus.	Inséré.
Folium, semifolium, semifolium dimidiatum in codicem jam confectum insertum.	Feuille, feuillet, demi-feuillet inséré après coup.
Semifolium scriptae paginae superinductum.	Placard ou carton, écrit d'un seul côté.
Adscribere.	Écrire à côté.
Suprascribere.	Écrire au-dessus de la ligne.
Infrascribere.	» au-dessous de la ligne.
Praescribere.	» devant.
Interscribere.	» entre (les lignes).
Superscribere.	» en surcharge.
Rescribere.	Repasser à l'encre (des lettres effacées).
Subscribere.	Écrire au-dessous ou à la fin du manuscrit.

Signum relativum.	Signe de renvoi, de référence.
Mendum.	Faute.
Corrigere.	Corriger (un mot mal copié).
Correctio.	Correction (d'un mot mal copié).
Emendatio.	Correction (d'un texte altéré).
Emendare.	Corriger (un texte altéré).
Factus ex.	Fait de...
Mutatus in.	Changé en...
Deletus.	Supprimé (effacé autrement que par l'encre).
Transversa penna deletus	Biffé (d'un seul trait de plume).
Cancellatus.	Rayé, barré (supprimé par des barres ou des traits).
Expunctus.	Pointé (en signe de suppression).
Puncto superiore notatus.	Pointé en dessus (signe de suppression).
Puncto inferiore notatus.	Pointé en dessous (signe de suppression).
Punctis circumseptus.	Entouré de points (signe de suppression).
Elutus.	Effacé (au moyen de l'eau, de l'éponge).
Erasus.	Gratté.
Scriptus in rasura; superscriptus rasurae.	Écrit sur grattage.
Litterae rescriptae.	Lettres repassées à l'encre.
Signa critica.	Signes critiques.
Asteriscus (masc.).	Astérisque (masc.).
Obelus (masc.).	Obèle (masc.).
Obelo notare.	Marquer d'un obèle.
Scholion (plur. : *Scholia*).	Scholie (fém.).
Catena.	Chaîne (collection de citations sur l'Écriture sainte).
Interpretamentum.	Notule explicative (marginale ou interlinéaire).
Lemma (neut., gén. : ...*atis*).	Lemme (masc.), (mot emprunté au texte servant d'en-tête à une scholie).
Scholia marginalia.	Scholies marginales.
» *interlinearia.*	» interlinéaires.
» *intermarginalia.*	» intermarginales.
Intermarginale spatium.	Marge intermédiaire (entre les scholies marginales et le texte).
Interpolare, ...lator, ...latio.	Interpoler (altérer la leçon de première main).
Atramentum decoloratum.	Encre décolorée.
Coloris proprietas.	Nuance.
Atramenti proprius color.	Nuance de l'encre.
Atramentum rufum, rubiginis speciem referens.	Encre rousse; couleur de rouille.
Macula.	Tache.
Maculatus, maculosus.	Taché; couvert de taches.
Squalidus.	Sale.
Umore correptus.	Endommagé par l'humidité.
Situ opertus; mucore corruptus.	Moisi.
Igni attactus.	Roussi.
Combustus.	Brûlé.
Adustus.	Brûlé sur les bords.
Incisura.	Fente (dans le papier); solution de continuité.
Scissura.	Déchirure.
Lacer; laceratus.	Déchiré.
Incisus; semifolium incisum.	Fendu, feuillet fendu (par le canif ou par le style).
Resarcire charta translucida.	Réparer à l'aide du papier transparent.

Usu attritus; evanidus.	Oblitéré.
Rescriptus.	Repassé à l'encre (par une main postérieure).
Mutilus.	Mutilé.
Ab initio mutilus, acephalus.	Tronqué au commencement, acéphale.
Decurtatus.	Tronqué à la fin.
Semifolium dimidiatum superiore, infer. parte rescisa.	Feuillet diminué de la moitié supérieure, inférieure.
Semifolium dimidiatum in latitudinem.	Feuillet coupé en deux du haut en bas.
Folium, semifolium vi ablatum.	Feuille, feuillet arraché.
Semifolium abscissum.	Feuillet coupé.
Folium, semifolium absens.	Feuille, feuillet manquant.
Folium, semifolium absens, interrupta numerorum semifoliis inscriptorum serie.	Feuille, feuillet manquant (dont l'absence est attestée par une lacune dans la pagination).
Folium, semifolium absens, continuata nihilominus numerorum semifoliis inscriptorum serie.	Feuille, feuillet manquant (dont l'absence n'est pas attestée par aucune lacune dans la pagination).
Cujus margo truncatus est ad dimidium.	Dont la marge a été diminuée de moitié.
Cujus margo recisus est.	Dont la marge a été coupée après coup.
Semifolium cui margo chartaceus agglutinatus est.	Feuillet complété par l'adjonction d'une marge de papier.
Foramen.	Trou.
Perforatus.	Troué.
Erosus.	Rongé.
Adesus.	Rongé sur les bords.
Obrosus, circumrosus; ambesus.	Rongé autour.
Anobium paniceum.	Vrillette (coléoptère qui signale son passage par de petits trous de forme circulaire).
Conglutinare.	Coller (ensemble).
Glutinator.	Colleur.
Consarcinare, consuere.	Coudre (ensemble).
Compingere.	Relier (un livre).
Compactus, ...tor, ...tio, ...tura.	Relié, ...eur, ...ure, ...ure.
Quaternio trajectus; folium trajectum.	Quaternion transposé; feuille transposée.
Folium perverse plicatum.	Feuille à feuillets transposés (par erreur de pliage).
Invertere (folium).	Retourner un feuillet (de telle sorte que l'écriture se présente de travers).
Folium inversum.	Feuille retournée sens dessus dessous.
Imminuere, recidere margines.	Rogner les marges.
Inaurare secturas, frontes.	Dorer les tranches.
Secturae inauratae; pictae.	Tranches dorées; peintes.
Latera.	Plats.
Latus sinistrum, dextrum.	Plat de gauche, de droite (du livre).
Tergum compacturae.	Dos de la reliure.
Semifolium intus agglutinatum lateri.	Feuillet collé au plat et à l'intérieur.
Semifolium a compactore additum ad caput, ad calcem.	Garde en tête, à la fin (du livre).
Taeniola (in usum eorum qui non uno tenore legunt, summo libro inserta).	Signets (rubans attachés au dos du livre pour marquer les pages).
Anguli plicatura.	Corne (au coin d'un feuillet pour tenir lieu de signet).
Operimentum, tegumentum.	Enveloppe ou couverture (du livre).
Angulorum compacturae tegumenta.	Coins (pour garantir les angles de la reliure).
Operire; tegere.	Couvrir.
Corium; coriaceus.	Cuir, peau; de cuir, de peau.
Sericum; sericeus.	Soie; de soie.
Lignum; ligneus.	Bois; de bois.
Ebur; eboreus.	Ivoire; d'ivoire.
Titulus, tegumento codicis inscriptus, impressus.	Titre inscrit ou imprimé sur la couverture d'un manuscrit.
Ornamenta.	Ornements.
Scutum.	Écusson (armoiries).
Offendices (plur. fém.).	Attaches (d'un livre).
Claustrum.	Fermoir.
Semifoliorum notae numerales.	Numérotation des feuillets.
Paginarum notae numerales.	Pagination, numérotation des pages.
Medicamen.	Réactif (appliqué aux palimpsestes).
Infusum gallarum.	Infusion de noix de galle.
Sulfuretum potassicum.	Sulfure de potassium.
Sulfuretum ammoniae.	Sulfhydrate d'ammoniaque.
Tinctura Giobertina (cyanuretum ferrosopotassicum).	Teinture de Gioberti (ferrocyanure de potassium).
Solutio acidi tannici.	Dissolution de tanin.
Mixtura cum sulfocyanureti potassici.	Mélange de sulfocyanure de potassium.
Mixtura aquae stillatae.	Mélange d'eau pure.
Mixtura acidi muriatici, nonnullis guttis.	Mélange d'acide chlorhydrique, quelques gouttes.
Vapores acidi muriatici.	Vapeurs d'acide chlorhydrique.
» *ammoniae.*	Vapeurs d'ammoniaque.
» *sulfureti ammoniae.*	Vapeurs de sulfhydrate d'ammoniaque (on les fait agir tour à tour sur le parchemin).

H. Leclercq.

MANZONI (VIALE). — Au mois de décembre 1919, à l'occasion de travaux de terrassement exécutés au *viale Manzoni*, près de la *porta Maggiore* à Rome, on mit au jour, à peu de profondeur du sol, une chambre sépulcrale souterraine dont les parois revêtues de stuc étaient ornées de peintures. Il s'agissait d'un hypogée (voir ce mot) se composant de deux chambres se faisant face et auquel on accédait par un petit escalier de briques. Dans le pavement de la chambre de gauche se trouvait une inscription en mosaïque indiquant que cette tombe était édifiée à la mémoire d'Aurelius Onesimus, Aurelius Papirius et Aurelia Prima, vierge, par les soins d'Aurelius Felicissimus, affranchi (fig. 7621) :

AVRELIO ONESIMO
AVRELIO PAPIRIO
AVRELIAE PRIM VIRG
AVRELIVS FELICISSIMVS
FRATRIS ET COLIBERT·B·M·F·

L'hypogée situé à l'intérieur du mur d'Aurélien est certainement antérieur à l'an 275. Le mode de construction et les peintures qui décorent les chambres permettent de faire remonter cet hypogée au début du

IIIe ou à la fin du IIe siècle. La continuation des fouilles fit découvrir une nouvelle chambre sépulcrale originairement au niveau du sol, d'un type architectural identique à la chambre souterraine, en sorte que le ca-

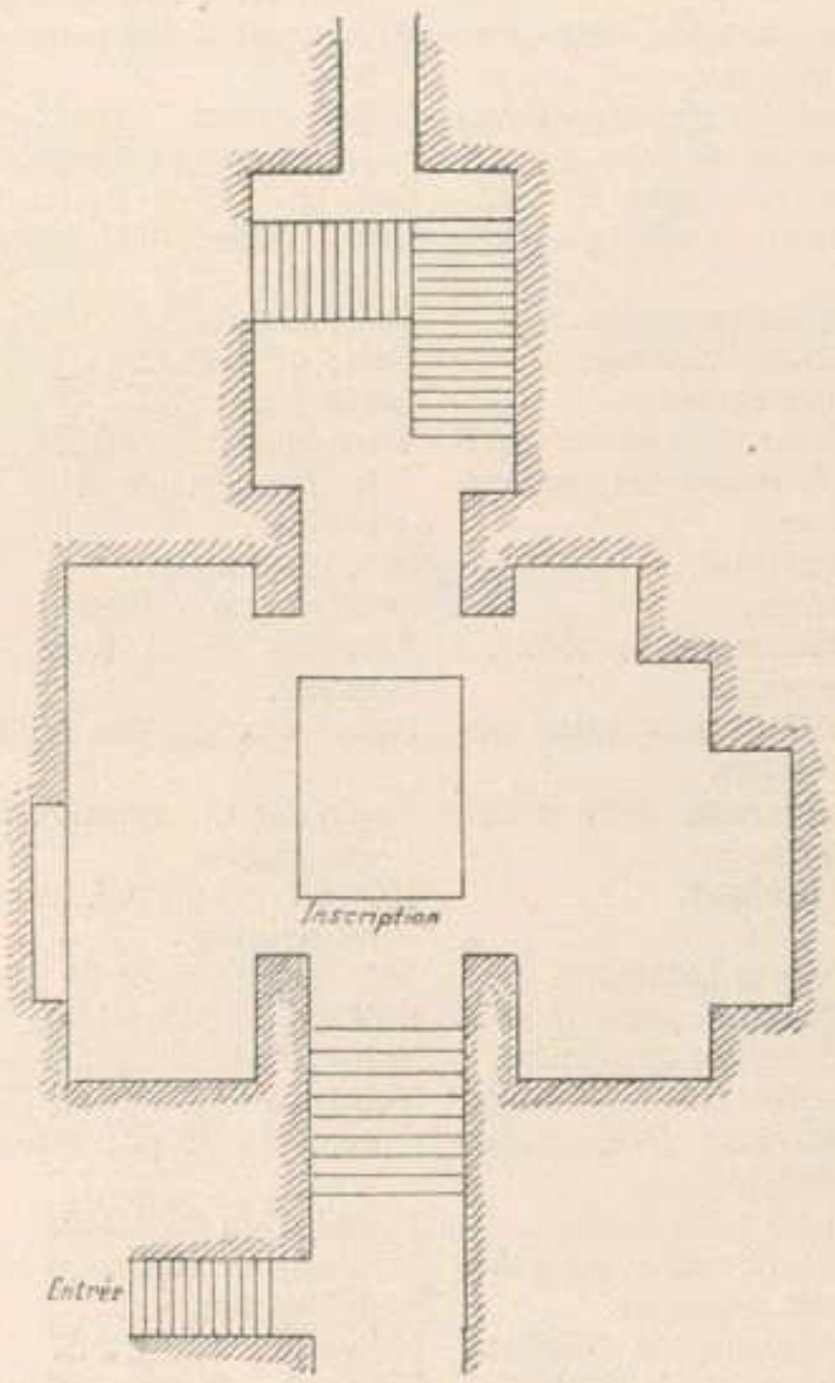

7621. — Plan de l'hypogée du Viale Manzoni.

ractère chrétien de ce monument, dont on pouvait douter au début, parut nettement établi.

Cette découverte fut commentée surtout à raison des peintures qui décoraient le cubicule. Trois opinions furent émises d'après lesquelles ce monument était une sépulture de personnes ayant adhéré à l'hérésie des valentiniens, très répandue à Rome aux IIe et IIIe siècles; mais la signification des peintures a reçu des interprétations diverses. L'on y voit des scènes de la vie d'Ulysse, une autre des allusions à l'hérésie de Carpocrate; nous avons déjà accepté l'explication donnée par O. Marucchi qui montre dans une de ces peintures des épisodes de la vie de Job; nous nous y tiendrons (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 2557, fig. 6272); une autre peinture montre Jésus-Christ assis, dépliant un rouleau, entouré d'un troupeau de brebis (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 2401, fig. 6197). Ces peintures se distinguent de celles des catacombes par leur originalité et par leur technique.

Si on jette un regard sur le plan de l'hypogée on voit qu'il se composait d'une chambre supérieure, aux trois quarts détruite et de deux chambres inférieures en bon état de conservation: les fresques qui décorent ces chambres sont de mérite fort inégal. Celles de la chambre de gauche offrent un dessin ferme et précis et un coloris dont l'éclat s'est malheureusement atténué depuis l'époque de la découverte. Est-ce, comme on l'a dit un peu hâtivement, le témoignage décisif de l'existence d'une école de peinture proprement romaine? On serait peut-être assez embarrassé d'en faire la preuve et d'attribuer à Rome ce qui peut être valablement revendiqué par les artistes alexandrins.

Les sujets dont se compose la décoration n'appartiennent pas à cette espèce de canon décoratif en usage dès le IIe siècle dans l'Église chrétienne; rien ici ne rappelle les scènes épisodiques disséminées dans les catacombes. Les décorateurs auxquels on confia les murailles de l'hypogée sont imbus du goût alexandrin et campanien; ils se complaisent dans les paysages, les architectures, les personnages vivants et animés.

Dans la chambre de gauche qui offre seule un mérite artistique, le premier tableau, en commençant par la gauche, est le Christ assis sur la montagne, tenant dans ses mains le rouleau de la Loi nouvelle dont il adresse la doctrine aux brebis dispersées mais attentives. Comme le *pasteur* dont parle Abercius (voir ce nom) dans son épitaphe, il fait paître son troupeau, il a de grands yeux dont les regards atteignent partout et il enseigne les Écritures sincères. Les autres scènes peuvent recevoir des interprétations plus discutables. Un homme à cheval arrêté devant un homme suivi d'un groupe, peut représenter le centurion; une femme couchée serait la belle-mère de saint Pierre qui fut guérie par Jésus; nous avons déjà parlé de la scène de Job visité par ses trois amis. Au-dessus de ces scènes, on voit onze personnages, l'enduit qui supportait le douzième est tombé; ils portent le laticlave sénatorial, la toge, les sandales. Il n'est guère possible de douter que l'auteur ait voulu représenter les apôtres sous les traits des Aurelii; ne conservant que le type de saint Pierre déjà fixé à Rome (fig. 7622). Dans la seconde moitié du IVe siècle, la mosaïque de Sainte-Pudentienne nous montre encore les apôtres sous les traits, les vêtements et l'attitude des sénateurs romains.

La chambre supérieure, en grande partie détruite, a gardé un soubassement avec des décorations de la même main. On y voit la tentation d'Ève par le serpent en présence d'Adam; aux angles de la pièce, quatre personnages tenant chacun un rouleau en main, probablement les quatre évangélistes. Manifestement cette décoration ne sera expliquée que si quelque découverte nouvelle vient éclaircir tout ce que les peintures de l'hypogée du *viale* Manzoni conservent d'énigmatique.

La chambre de droite semble défier plus encore les essais d'interprétation car ce n'en est pas une que de proposer on ne sait quel gnosticisme pour lequel on n'a aucun texte et aucun monument à présenter. Au centre de la voûte, dans un médaillon très sombre, une femme couverte de longs voiles, de chaque côté un homme; l'un d'eux porte une baguette. Dans les *arcosolia*, douze personnages; dans l'un ce sont des hommes; dans les autres, les hommes alternent avec les femmes. Les murailles, divisées par des lignes géométriques, ont, dans les intervalles, des motifs fort disparates: oiseaux, hippocampes, fleurs stylisées, hommes et femmes, les uns nus, les autres drapés dans de longues tuniques, tantôt nu-tête, tantôt portant une lourde coiffure; quelques hommes ont une baguette dans la main droite.

Bibliographie. — G. Bendinelli, dans *Notizie degli scavi di antichità della R. Acad. dei Lincei*, 1920, t. XVII, p. 123-141; 1921, t. XVIII, p. 230-234. — O. Marucchi, *Scoperta di un ipogeo sepolcrale con pitture singolarissime in parte cristiane, presso il viale Manzoni*, dans *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1920, t. XXVI, p. 53-55; *Roma. L'ipogeo del viale Manzoni*, dans même revue, 1921, t. XXVII, p. 44-47; *Un singolare gruppo di antiche pitture nel ipogeo del viale Manzoni le quali possono spiegarsi con il libro di Giobbe*, dans même revue, 1921, t. XXVII, p. 83-93. — G. Wilpert, *Le pitture dell' ipogeo di Aurelio Felicissimo presso il viale Manzoni in Roma*, dans *Pontificia Academia di archeologia. Memorie*, 1923, t. I, p. 1-43. — G. Bendinelli, *Il monumento sepolcrale degli*

Aureli al viale Manzoni in Roma, dans *Memorie dell' Accademia dei Lincei*, 1923, t. XXVIII, puntata 2. — H. Chéramy, dans *Journal des Débats*, 28 septembre 1922, 22 avril 1924; *Revue archéologique*, 1924, t. I, p. 405-409.

H. Leclercq.

MAPPA. — La *mappa* était le nom donné dans l'antiquité romaine à un objet dont se servait le président des jeux du cirque pour donner le signal de l'ouverture. De sa loge placée au-dessus des *carceres*, il agitait et jetait dans l'arène la *mappa*. Celle-ci consistait en une serviette ou un mouchoir. Nous en avons donné plusieurs représentations à propos des diptyques consulaires (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 1110, fig. 3760; col. 1117, fig. 3761; col. 1122, fig. 3762; col. 1127, fig. 3764; col. 1131, fig. 3766; col. 1135, fig. 3767). Si on observe de près ces monuments et, en particulier, le diptyque de Boèce, conservé au musée chrétien de Brescia, daté de l'année 487 (voir *Dictionn.*, t. II, col. 1140, fig. 1622), on voit très nettement que le magistrat tient dans sa main droite une *mappa* qui ressemble tout autant à une bourse ou un sachet qu'à un mouchoir. Nous ne connaissons qu'un exemple (voir *Dictionn.*, t. IV, fig. 3767) où on ne puisse contester que c'est un mouchoir replié et dont l'extrémité retombe (fig. 7623); dans tous les autres cas, on peut hésiter sur le point de savoir si nous avons une représentation de la *mappa* ou de l'*acacia*.

C'est qu'en effet l'arbrisseau épineux désigné sous ce nom passait dans l'antiquité, à cause de ses propriétés curatives, pour repousser le mauvais sort et servir de gage à la bonne fortune. C'est pourquoi on voit figurer allégoriquement une gousse d'*acacia* sous la forme de sachet de toile, long et étroit, sur les monnaies byzantines à partir de Léon Ier (457-474). L'empereur est représenté tenant à la main ce petit sachet, symbole de sa sollicitude pour le bonheur de ses sujets; le sachet était rempli de cendre et de poussière pour rappeler au prince la fragilité de son élévation et l'exhorter à une vie ἀκακία, « sans mal ». La *mappa*, l'*acacia* et même le *volumen* peuvent être pris l'un pour l'autre, sur divers monuments (fig. 7624).

Cette distinction faite, il reste à savoir l'origine de la *mappa*. Au dire de Cassiodore, il arriva sous le règne de l'empereur Néron que la foule, assemblée pour les jeux et impatiente des retards qu'on apportait à l'ouverture, manifesta ses réclamations par des cris. Néron les entendit et fit jeter par une fenêtre sa serviette, *mappa*, qui fut depuis ce jour le signal consacré. Malgré la gravité de Cassiodore, il semble que cette anecdote soit sans aucune valeur, c'est du moins l'opinion du plus grand nombre [1].

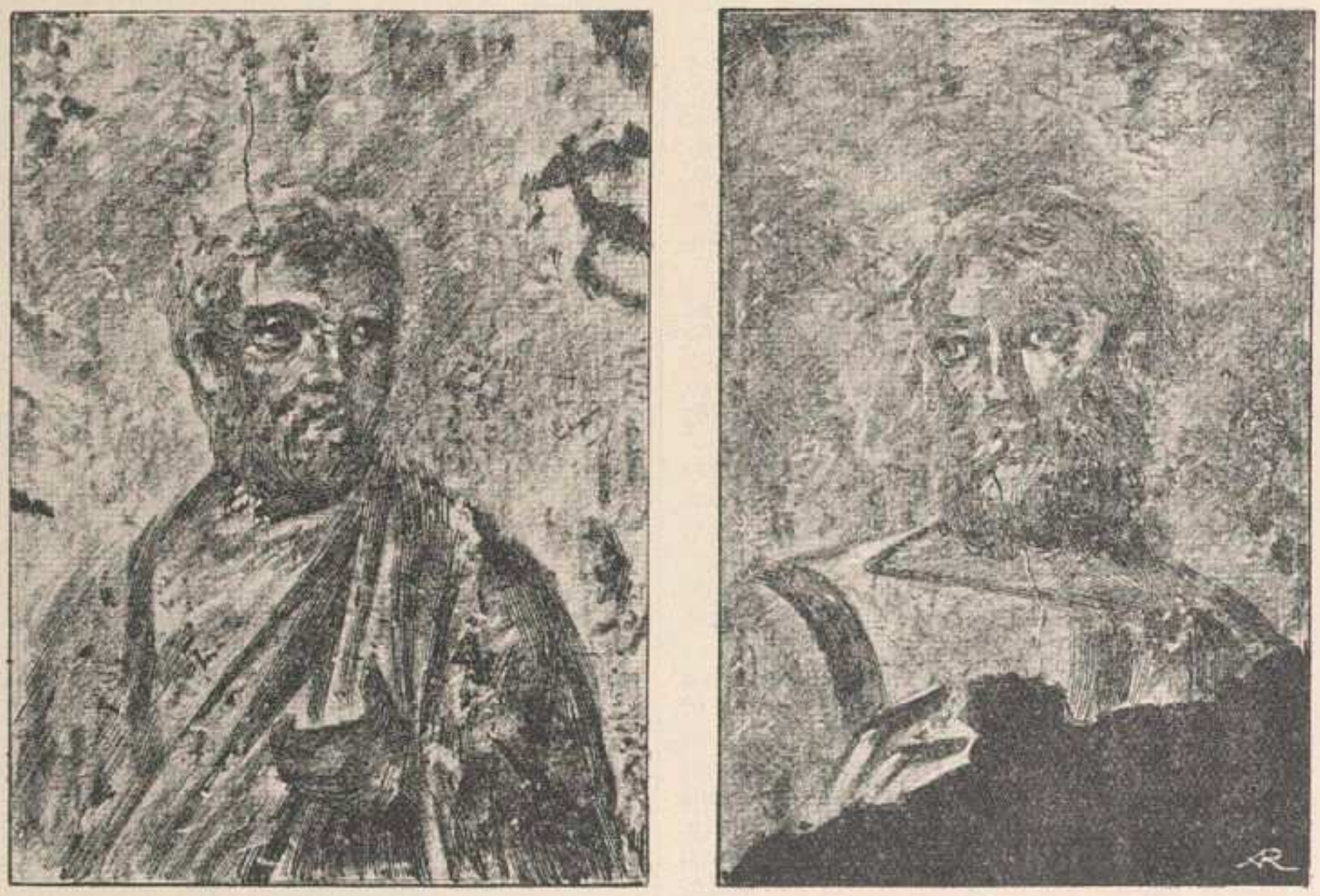

7622. — Portraits d'apôtres au Viale Manzoni, d'après *Nuovo bull. di archeol. cristiana*, 1921, pl. XII.

De quelle époque date l'usage de la *mappa*? C'est ce qu'on ne saurait dire avec précision. Les textes les plus anciens qu'on apporte pour résoudre la question ne l'éclaircissent seulement pas puisque tous parlent d'une façon générale de *mittere signum* et ne font aucune désignation de la *mappa;* ainsi Ennius : *Consul quom mittere signum vult* [2] et Tite-Live : *signum mittendis quadrigis daret* [3]. On ne trouve la *mappa* ainsi désignée que chez les contemporains de Néron et chez les auteurs postérieurs à son règne. *Aliquo liberto mittente mappam*, lit-on dans Suétone [4]; sous Justinien [5] *mappa* désigne la course même : *spectaculum certantium equorum (quam mappam vocant)*.

Comment usait-on de la *mappa*? Est-ce qu'on l'agi-

[1] Cassiodore, *Variarum*, l. III, n. LI; cf. Forcellini, *Lexicon*, au mot *Mappa;* Dezobry, *Rome au siècle d'Auguste*, 3e édit., t. II, p. 359, 495; Friedlaender, *Mœurs romaines*, trad. Vogel, t. II, p. 83-84; E. Pottier, dans Saglio, *Dict. des antiq.*, t. III, p. 1594. — [2] Ennius, cité par Cicéron, *De divinit.*, I, 48. — [3] Tite-Live, *Hist.*, l. VIII, c. XI.; l. XLV, c. I; et les textes réunis par G. Henzen, *Acta frat. Arvali*, p. 36. — [4] Suétone, *Nero*, 22; Juvénal, *Sat.* XI, 194 ; Martial, *Epigr.*, XII, XXIX, 9; cf. Tertullien, *De spectaculis*, c. XVI. — [5] *Novelle*, CV.

tait en l'air ou bien la jetait-on dans l'arène? Il ne faut pas vouloir établir une règle générale et uniforme, les deux usages ont pu être pratiqués, mais nous devons observer que sur le diptyque du consul Lampadius (voir *Dictionn.*, t. IV, fig. 3764) le président des jeux est représenté pendant que les chars courent au galop dans le cirque, par conséquent après le signal donné,



7623. — Consul tenant la *mappa*, d'après Venturi, *Storia*, t. I, p. 381, fig. 350.

et il a posé sur son genou la main droite qui tient encore la *mappa*.

Les Carthaginois revendiquaient pour eux l'origine de la *mappa* employée au cirque [1], mais nous n'avons aucune donnée sur l'étymologie sémitique de ce mot; nonobstant l'assertion de Quintilien, Gesenius[2] repousse l'origine punique du mot, et le mieux est de s'abstenir jusqu'à ce que ce sujet soit éclairci, s'il doit l'être un jour.

Est-il bien certain que la *mappa* donna naissance à l'habitude d'agiter des mouchoirs en signe de joie et d'approbation [3]? Si on s'engage dans cette voie il sera peut-être permis de supposer que l'origine de la *mappa* fut la chose du monde la plus simple, le geste le plus naturel. Un magistrat: empereur, consul, peu importe, ayant à donner le signal et voulant être vu de tous, lève le bras en agitant son mouchoir! Deux belles statues de consuls, trouvées sur l'Esquilin et conservées au musée du Capitole nous montrent un consul tenant



7624. — Monnaie de Léon Ier, d'après l'original.

de la main gauche le *scipio* et agitant la *mappa* de la main droite (fig. 7625).

A Rome, dans le quartier de l'Aventin près du Cirque, une boutique avait pour enseigne : *Ad mappam auream*, allusion à la *mappa* [4].

H. Leclercq.

MAPPAE CLAVICULA (*Clef de la peinture*). — I. Les *Compositiones*. II. Le papyrus X de Leyde. III. La *Mappae clavicula*. IV. Bibliographie.

I. Les *COMPOSITIONES*. — L'étude du traité intitulé *Mappae clavicula* offre de l'intérêt à raison de l'importance de cet écrit dans l'histoire de la transmission des sciences antiques au Moyen Age, celle de la chimie spécialement : transmission qui a eu lieu directement par l'intermédiaire des traditions techniques et pratiques des industries métallurgiques, céramiques, picturales et tinctoriales. La *Mappae clavicula* ne doit pas être séparée des *Compositiones ad tingenda*, l'une et l'autre se rattachant à la tradition égypto-grecque, consignée dans un papyrus de Leyde et dans les textes des alchimistes grecs.

L'opuscule intitulé : *Compositiones ad tingenda* est transcrit dans un manuscrit du temps de Charlemagne et son texte a passé entièrement, ou à peu près, dans la *Mappae clavicula*, dont on trouve plusieurs fragments dans le manuscrit *6514* de Paris, fol. 52.

La bibliothèque capitulaire de Lucques conserve (*Arm. I, cod. 1*) un manuscrit intitulé : *Compositiones ad tingenda musiva, pelles et alia, ad deaurandum ferrum, ad mineralia, ad chrysographiam, ad glutina quaedam conficienda, aliaque artium documenta*, c'est-à-dire : « Recettes pour teindre les mosaïques, les peaux et autres objets, pour dorer le fer, pour l'emploi des matières minérales, pour l'écriture en lettres d'or, pour faire les soudures (et collages) et autres documents techniques, » qui a été publié par Muratori, dans ses *Antiquitates italicae*, t. II, p. 364-387, *Dissertatio XXIV*.



7625. — Consul avec la mappa au musée du Capitole, d'après Venturi, *Storia*, t. I, p. 166, fig. 156.

Il ne s'agit pas ici d'un traité méthodique, mais d'un cahier de recettes et documents réunis par un praticien en vue de l'exercice de son art ou, si l'on préfère, de son métier. Voici les sujets sur lesquels il porte son attention.

Coloration ou teinture des pierres artificielles destinées à la fabrication des mosaïques; leur dorure et argenture, leur polissage;

Fabrication des verres colorés en vert, en blanc

[1] Quintilien, I, 5, 57. — [2] *Scripturae linguaeque phoeniciae monumenta*, p. 397. — [3] Eusèbe, *Historia ecclesiastica*, l. VII, c. XXX; Nicéphore, Calliste, *Byzantinæ historiæ*, l. VI, c. XXX. — [4] *Curiosum Urbis*, reg. XII; cf. *Bullettino di archeologia communale di Roma*, 1887, p. 265, cf. p. 289-296.

latieux, en rouge de diverses nuances, en pourpre, en jaune;

Teinture des peaux en pourpre, en vert (*prasinum* et *venetum*), en jaune, en rouges divers et d'après le procédé appelé *pandium*, mot dont le sens est obscur; la teinture des bois, des os et de la corne;

Liste de minerais, de divers métaux, de terres, d'oxydes métalliques, utilisés en orfèvrerie et en peinture.

L'auteur donne également des articles développés sur certaines préparations, telles que l'extraction du mercure, du plomb, la cuisson du soufre, la préparation de la céruse, du vert-de-gris, de la cadmie, du cinabre, de l'*aes ustum*, de la litharge, de l'orpiment, etc. Il indique certains alliages, peu nombreux, tels que le bronze, le cuivre blanc et le cuivre couleur d'or. La préparation du parchemin et celle des vernis font l'objet d'articles séparés, ainsi que la préparation des couleurs végétales, à l'usage des peintres et enlumineurs.

Tout un groupe est consacré à la dorure: préparation de la feuille d'or employée pour la dorure, sujet qui se retrouve chez les alchimistes grecs et qui est traité aussi par Théophile; dorure du verre, du bois, de la peau, des vêtements, du plomb, de l'étain, du fer: préparation des fils d'or; procédés pour écrire en lettres d'or, sujet très souvent traité au Moyen Age et qui l'est déjà dans le papyrus de Leyde et chez les alchimistes grecs. Puis viennent la feuille d'or et la feuille d'étain, et des procédés pour réduire l'or et l'argent en poudre (*chrysorantista* ou *auri sparsio; argyrantista* ou *argenti sparsio*), procédés fondés sur divers artifices où figurent l'emploi du mercure et du vert-de-gris.

A la suite, on expose les méthodes pour faire des soudures ou des collages, désignés sous la dénomination commune de *gluten*, avec les objets d'or, d'argent, de cuivre, d'étain, de pierre, de bois brut ou sculpté.

Tous ces sujets sont traités dans un latin barbare, écrit à une époque de décadence, avec des diversités très apparentes d'orthographe et de dialectes, ou plutôt de patois et de jargon. Certains ont été écrits primitivement en grec, puis transcrits en lettres latines probablement sous la dictée, par un copiste qui n'entendait rien à ce qu'il écrivait. Nous citerons comme exemple particulier les recettes sur la pulvérisation de l'or et de l'argent. On lit dans Muratori, à l'article *Chrysorantista : Crisorcatarios sana, megminos, metaydos argiros et chetes, cinion chetis, chete, yspureorum, ipsincion, ydrosargyros, chetmathi, aut abaletis sceugmasias dauffira hexnamixon... pulea si buli*, ce qu'on peut lire ainsi à l'aide des recettes voisines : Χρυσὸς καθαρὸς ἀναμεμιγμένος μετὰ ὑδράργυρος καὶ τῆς... εἰς πυρ... ψιμύθιον, ὑδράργρος καὶ αἱματίτης, αὐτὰ βάλε τῆς σκευγμασίας *dauffira* ἑξαναμίξον... ὅτι βούλει « L'or pur mêlé avec le mercure et... chauffez... la céruse, le mercure, l'hématite; mettez-les dans un mélange fait avec la préparation *dauffira*... et faites ce que vous voudrez. »

Ceci accuse l'origine byzantine des recettes. Constantinople, en effet, était restée le grand centre des arts et des traditions scientifiques : c'est de là que les orfèvres italiens, qui utilisaient les procédés des *Compositiones*, tiraient leurs pratiques.

Les recettes contenues parmi les *Compositiones* ne comprennent pas les formules d'alliage employées dans la fabrication des objets d'or et d'argent à bas titre, celles-là précisément qui ont servi de base aux prétendues pratiques de transmutation. Cependant ces pratiques ont existé réellement chez les orfèvres latins de l'époque carolingienne, ainsi que nous le verrons bientôt; mais l'opuscule des *Compositiones*, tel qu'il est venu jusqu'à nous, n'en contient aucune trace, sauf peut-être quelques mots sur le cuivre blanc et sur le cuivre couleur d'or. Au contraire, il a conservé un certain nombre de recettes pour la composition du verre et pour la teinture des étoffes, sujets également consacrés chez les alchimistes grecs. Mais la fabrication des pierres précieuses artificielles, dont la tradition remonte jusqu'à la vieille Égypte et se retrouve dans Héraclius et dans Théophile, ne figure pas non plus ici.

II. Le papyrus X de Leyde. — Exception faite des sciences médicales, étudiées de tout temps avec empressement, nous savons assez peu de chose sur la pratique des anciens dans les arts et métiers. Il en était ainsi par suite d'une négligence systématique à l'égard de certains manuscrits dont l'apparence de grimoire mettait en fuite les pieux desservants de la littérature, de la théologie et de l'histoire. Depuis qu'on s'est appliqué à déchiffrer ces témoins mystérieux et rebutants, on a été surpris d'y découvrir chaque jour des documents nouveaux et considérables, propres à établir que les procédés de l'antiquité étaient alors comme aujourd'hui inscrits dans des cahiers ou manuels techniques destinés à l'usage des gens du métier et que ceux-ci se sont transmis de main en main, depuis les temps reculés de l'Égypte pharaonique et de l'Égypte alexandrine, jusqu'à ceux de l'empire romain et du Moyen Age.

La découverte de ces cahiers vient s'ajouter à ce que nous apprennent les premiers textes précis et détaillés décrivant les procédés des orfèvres et joailliers anciens, contenus dans un papyrus égyptien, trouvé à Thèbes et entré au musée de Leyde. Ce papyrus date du IIIe siècle de notre ère; il est écrit en langue grecque, il est plus spécialement chimique et témoigne d'une science fort subtile et fort avancée, science qui avait pour but la falsification des matières d'or et d'argent (voir *Dictionn.*, t. IX, au mot Leyde, col. 35-40).

Les pratiques exposées dans ce papyrus sont les mêmes que celles en usage parmi les plus anciens alchimistes, tels que le pseudo-Démocrite, Zosime, Olympiodore, le pseudo-Moïse. On voit par là que les origines de l'alchimie ne sont pas fondées sur des imaginations purement chimériques, mais sur des pratiques positives et des expériences véritables, à l'aide desquelles on fabriquait des imitations d'or et d'argent. Tantôt le fabricant se bornait à duper autrui, c'est le cas de l'auteur des recettes du papyrus; tantôt il ajoutait à son art l'emploi des formules magiques et, alors, il se dupait lui-même. Pour lui, le mot *or* avait diverses significations : il exprimait le métal pur, puis le métal à bas titre, les alliages à teinte dorée, la croûte dorée superficielle à un objet quelconque; bien mieux, il imaginait imiter l'or ou l'argent par des artifices mystérieux en mettant en œuvre les actions lentes de la nature et celles d'un pouvoir surnaturel.

Il faut, en outre, constater les pratiques réelles, les manipulations positives que croyaient devoir s'imposer les opérateurs. Ces pratiques nous sont révélées par le papyrus X de Leyde sous la forme la plus claire et la concordance avec les recettes du pseudo-Démocrite et d'Olympiodore; mais c'est le papyrus qui contient la forme première de tous ces procédés et doctrines. Dans le pseudo-Démocrite, et plus encore dans Zosime, elles sont déjà compliquées par des imaginations mystiques; puis sont venus les commentateurs, qui ont amplifié de plus en plus la partie mystique, en obscurcissant ou éliminant la partie pratique, à la connaissance de laquelle ils étaient souvent étrangers. Les plus anciens textes sont, comme il arrive souvent, les plus clairs.

Le papyrus X renferme soixante-quinze formules de métallurgie, destinées à composer des alliages, en vue de la fabrication des coupes, vases, images et autres objets d'orfèvrerie; à souder ou à colorer superficiellement les métaux; à en essayer la pureté, etc.; formules disposées sans ordre et avec de nombreuses répétitions. Il y a en outre quinze formules pour faire des lettres d'or ou d'argent, sujet connexe au précédent. Le tout ressemble singulièrement au carnet de

travail d'un orfèvre, opérant tantôt sur les métaux purs, encore sur les métaux alliés ou falsifiés. Ces textes sont remplis d'idiotismes, de fautes d'orthographe et de grammaire : c'est bien là la langue pratique d'un artisan. Ils offrent d'ailleurs le cachet d'une grande sincérité, sans ombre de charlatanisme, malgré l'improbité professionnelle des recettes. Puis viennent onze recettes pour teindre les étoffes en couleur pourpre ou en couleur glauque. Le papyrus se termine par dix articles tirés de la *Matière médicale* de Dioscoride, relatifs aux minéraux mis en œuvre dans les recettes précédentes.

On voit par cette énumération que le même opérateur pratiquait l'orfèvrerie et la teinture des étoffes précieuses. Mais il semble étranger à la fabrication des émaux, vitrifications, pierres précieuses artificielles. Du moins, aucune mention n'en est faite dans ces recettes quoique le sujet soit longuement traité dans les écrits des alchimistes. Le papyrus X ne s'occupe d'ailleurs que des objets d'orfèvrerie fabriqués avec des métaux précieux; les armes, les outils et autres gros ustensiles, ainsi que les alliages correspondants, ne figurent pas ici.

Venons-en à une des parties les plus importantes : les formules relatives à la manipulation des métaux. Elles portent la trace d'une préoccupation commune : celle d'un orfèvre préparant des métaux et des alliages pour des objets de son commerce, et poursuivant un double but. D'une part, il cherchait à leur donner l'apparence de l'or et de l'argent, soit par une teinture superficielle, soit par la fabrication d'alliages ne renfermant ni or ni argent, mais susceptible de faire illusion à des gens inhabiles et même à des ouvriers exercés, comme il le dit expressément. D'autre part, il visait à augmenter le poids de l'or et de l'argent par l'introduction de métaux étrangers, sans en modifier l'aspect.

Il y a là des tentations spéciales : les fraudes professionnelles ne semblent pas toujours, dans l'esprit des gens du métier, relever des règles de la probité commune. Ici, comme dans bien d'autres industries, il y a tendance perpétuelle à opérer des substitutions et des altérations de matière fort lucratives pour le marchand et exécutées de façon que le public ne s'en aperçoive pas; sans cependant se mettre en contradiction flagrante avec le texte des lois et règlements. Au delà commence la criminalité.

Or ces lois et règlements, cette séparation rigoureuse entre l'industrie du faux, du doublé, du plaqué, des imitations et l'industrie du vrai or et du vrai argent, les marques légales, les moyens précis d'analyse dont nous disposons aujourd'hui n'existaient pas au temps des anciens. Le papyrus de Leyde est consacré à développer les procédés par lequels les orfèvres d'alors imitaient les métaux précieux et donnaient le change au public. La fabrication du doublé et celle des bijoux fourrés ne figurent cependant pas dans ces recettes, quoiqu'on en trouve des traces chez Pline [1]. Les recettes sont ici d'ordre purement chimique, c'est-à-dire que l'intention de fraude est moins évidente. De là pourtant à l'idée qu'il était possible de rendre l'imitation si parfaite qu'elle devenait identique à la réalité, il n'y avait qu'un pas. Les alchimistes le franchirent.

Ainsi l'alchimie et l'espérance chimérique de faire de l'or sont nées des pratiques techniques des orfèvres, et les prétendus procédés de transmutation qui ont eu cours pendant tout le Moyen Age n'étaient à l'origine que des procédés pour préparer des alliages à bas titre, c'est-à-dire pour imiter et falsifier les métaux précieux. Mais, par une attraction presque invincible, les industriels livrés à ces pratiques ne tardèrent pas à s'imaginer que l'on pouvait passer de l'or à sa formation effective, surtout avec le concours des puissances surnaturelles évoquées par des formules magiques.

Reste à savoir et à établir comment ces pratiques et ces théories ont passé de l'Égypte, où elles florissaient vers la fin de l'empire romain, jusqu'à notre Occident, où nous les retrouvons en plein développement à partir des XIIIe et XIVe siècles, dans les écrits des alchimistes latins, et dans les usages des orfèvres, des teinturiers et des fabricants de vitraux colorés. Or c'est dans l'examen d'ouvrages latins du Moyen Age, traités techniques des arts et métiers, que nous trouvons le fil de la tradition métallurgique des alchimistes et orfèvres gréco-égyptiens.

Quant à la persistance des industries proprement dites, elle est facile à constater en Occident, au XIIe siècle, à la fois par les monuments conservés dans les musées et par la lecture de deux traités qui ont été imprimés à diverses reprises, savoir la *Schedula diversarum artium*, du moine Théophile, et l'ouvrage intitulé : *De coloribus et artibus Romanorum*, par Héraclius. Ces deux traités sont relatifs à la fabrication des couleurs destinées aux peintres, aux orfèvres, aux copistes de manuscrits; à celle des verres colorés et émaux, ainsi que des vases, ornements d'église et métaux divers, principalement au point de vue des objets destinés au culte. Nous rappellerons également le *Liber diversarum artium* [2], et les opuscules publiés dans *Ancient practice of painting* par Mrs. Merrifield. Quoique les plus anciens se rattachent à une filiation italo-byzantine, ces divers traités ne présentent dans leur rédaction presque aucune relation directe avec les vieilles traditions égyptiennes et grecques que nous venons de rappeler.

Au contraire, les traces les plus certaines de ces mêmes traditions existent dans deux autres traités, plus vieux que les précédents, à savoir les *Compositiones ad tingenda* dont nous avons parlé, et la *Mappae clavicula* dont il va être question.

II. La *MAPPAE CLAVICULA*. — Nous possédons aujourd'hui deux copies de cet écrit. Une seule, la plus récente, a été imprimée en 1847 par M. A. Way, d'après un manuscrit du XIIe siècle, appartenant à sir Thom. Philipps, de Middle Hill, dans le recueil intitulé *Archaeologia*, tome XXXII, p. 183-244.

Il existe un autre manuscrit, plus ancien et non imprimé encore, qui a été étudié à la bibliothèque de Schlestadt par A. Giry qui le signala en 1878 dans la *Bibliothèque de l'École des Hautes-Études*, fasc. 35, p. 209-227 et exécuta une collation soignée du texte avec l'édition donnée dans *Archaeologia*. Or le manuscrit de Schlestadt, au dire de A. Giry et de L. Delisle, remonte au moins au Xe siècle, peut-être plus haut, car il existe des textes qui établissent l'existence de ce traité au commencement du IXe siècle. Une note conservée dans les papiers de Giry donnerait une date précise : *Reichenau. « Brevis librorum, qui sunt in coenobio Sindleozes Anna, facta anno VIII Ludovici imperatori. » — 139. Mappae clavicula de effleiendo auro*, vol. 1. » (Neugart, *Episcopatus Constantiensis*, 1803, t. I, part. 1, p. 536-544.) Le manuscrit qui a servi à Neugart est inconnu, mais le catalogue doit avoir été rédigé en 821-824, qui est la huitième année du règne de Louis le Débonnaire.

Voici le contenu de la *Mappae clavicula* ou « Clef de la peinture », composée de deux parties principales :

1° Un traité sur les métaux précieux, du n° 1 au n° 100 de l'*Archaeologia;* traité qui comportait en réalité une étendue à peu près double, d'après une vieille table conservée dans le ms. de Schlestadt : mais la moitié environ de l'ouvrage proprement dit est aujourd'hui perdue.

2° Un autre traité relatif à des recettes de teintures : ce dernier reproduit presque entièrement, quoique dans un ordre parfois différent, la suite des recettes

[1] Pline, *Hist. nat.*, l. XXXIII, c. VI, LII. — [2] *Catalogue des manuscrits des bibliothèques des départements*, t. I, d'après un ms. de Montpellier.

des *Compositiones*. Cette reproduction commence au nº 105 de l'*Archaeologia* et se poursuit avec de légères variantes et interversions, jusqu'au nº 193. Le nº 194 est relatif à la balance hydrostatique employée par les orfèvres pour reconnaître le titre des métaux. Puis vient une nouvelle série de recettes d'orfèvrerie du nº 195 au nº 212. Les nºs 195 à 200 renferment des mots arabes; mais ce petit groupe de recettes manque dans l'ancien manuscrit de Schlestadt, aussi bien que dans les *Compositiones* : il paraît donc avoir été intercalé à une époque postérieure, sans doute vers le XIIe siècle [1], dans le ms. de l'*Archaeologia*, exempt à l'origine de toute trace d'influence arabe.

A la suite, on lit un article (nº 213) sur la mesure des hauteurs, intercalé là on ne sait pourquoi, mais connexe avec divers articles relatifs à l'architecture qui figurent un peu plus loin (nºs 251, 254, 255), articles isolés et copiés de Vitruve, ou de ses continuateurs. Les recettes des *Compositiones* relatives aux minéraux, aux métaux, à la teinture, à la dorure, etc., reprennent jusqu'au nº 250 et elles cessent à ce moment, sauf deux numéros isolés (*confectio picis*, nº 273) et *Remedium ad extinguendum*, nº 279).

Cependant des formules analogues à celles des *Compositiones*, quoique d'une rédaction différente, sur la fabrication des verres colorés, sur les métaux, sur les soudures métalliques, etc., continuent jusqu'au nº 263.

On peut admettre que tout cela était compris dans le second traité qui a servi de base à la *Mappae clavicula;* peut-être quelques articles consécutifs à ce traité y ont été adjoints par voie d'analogie.

Jusque-là la publication de l'*Archaeologia* et le manuscrit de Schlestadt coïncident d'une manière générale, à l'exception d'une ancienne table des matières et de diverses lacunes existant dans le dernier manuscrit.

Mais les articles proprement dits du manuscrit de Schlestadt s'arrêtent au point où nous sommes arrivés; tandis que le manuscrit publié dans l'*Archaeologia* comprend encore une trentaine de numéros additionnels, qui paraissent tirés de sources différentes.

Poursuivons-en l'énumération. Ces numéros renferment d'abord seize articles de balistique militaire et spécialement incendiaire, formant un groupe particulier (nºs 254 à 279), puis viennent des recettes industrielles, sur le savon, l'amidon, le sucre, etc., sur les couleurs, pour couper ou mouler le verre, sur l'ivoire (nº 293), une intercalation de divers alphabets chiffrés, d'une table de Pythagore, de la description du mode de suspension qui porte aujourd'hui le nom de *Cardan*, puis de paroles et recettes magiques, etc., tout cela ajouté comme au hasard à la fin du cahier.

Le manuscrit de Schlestadt débute aussi par de courts articles additionnels, dont plusieurs relatifs aux poids et mesures, à la densité des métaux. Il se termine par des formules musicales, le tout inscrit après coup sur les premières et les dernières feuilles du cahier, comme il arrive souvent dans ce genre d'ouvrage.

Le traité de la *Mappae clavicula* relatif aux métaux précieux offre un grand intérêt en lui-même et à raison de ses analogies avec le papyrus de Leyde ou avec divers opuscules antiques, tels que la *Chimie* dite *de Moïse*. Plusieurs des recettes de la *Mappae clavicula* sont traduites littéralement de celles du papyrus. Ainsi la transmutation s'est conservée et transmise depuis l'Égypte pharaonique jusqu'au Moyen Age latin, tandis que les théories proprement dites n'ont reparu en Occident que vers la fin du XIIe siècle, après avoir passé par les Syriens et les Arabes. Quant à la connaissance des procédés alchimiques eux-mêmes, elle n'a jamais été perdue.

Nous ne pouvons présenter ici une démonstration de ce fait capital par des citations forcément longues, il nous faut nous borner à quelques exemples caractéristiques.

1º *Pour augmenter l'or* (*aurum plurimum facere*) : « Prenez mercure, 8 p.; limaille d'or, p.; bon argent en limaille, 5 p.; limaille de laiton [ou orichalque], 5 p.; alun lamelleux et fleur de cuivre appelée par les Grecs *chalcantum* [sulfate de cuivre plus ou moins basique], 12 p.; orpiment doré, 6 p.; electrum [voir ce mot], 12 p. Mélangez toutes ces limailles avec le mercure, en consistance cireuse, ajoutez l'electrum et l'orpiment; puis ajoutez le vitriol et l'alun; placez le tout dans un plat sur des charbons; faites cuire doucement, en aspergeant à la main avec du safran [2] infusé dans du vinaigre, et un peu de natron; on emploie 4 p. de safran. On asperge peu à peu, jusqu'à ce qu'il se dissolve; laissez-le s'imbiber. Quand la masse sera solidifiée, enlevez-la et vous aurez de l'or, avec augmentation. Vous ajouterez aux espèces précédentes un peu de pierre de lune, qui se dit en grec *afroselinum* [sélénite]. »

On voit qu'il s'agit d'une recette compliquée, dans laquelle interviennent l'or, l'argent, le cuivre, le laiton, le mercure, additionnés de sulfure d'arsenic; ce dernier étant destiné à unifier l'amalgame et à lui donner l'apparence de l'or. L'intercalation des noms grecs trahit l'origine de la recette. C'est, en somme, un procédé de fabrication.

2º *Faire de l'or* (*aurum facere*) : « Argent, une livre; cuivre, une demi-livre; or, une livre. Fondre, etc. »

La recette s'arrête là dans le manuscrit de Schlestadt et elle est suivie d'un blanc. On voit qu'il s'agit de fabriquer de l'or à bas titre, en préparant un alliage d'or et d'argent, teinté au moyen du cuivre; mais l'orfèvre cherchait à le faire passer pour de l'or pur.

3º *Coloration de l'or, qui est infaillible* : « Orpiment lamelleux, 1 p.; sandaraque rousse pure, 4 p.; corps de la magnésie, 4 p.; noir de Scythie, 1 p.; natron grec, pareil au natron d'Occident, 6 p. Broyez l'orpiment en poudre impalpable, mélangez le tout, ajoutez du vinaigre d'Égypte très fort et de la bile de taureau. Broyez ensemble en consistance boueuse, et séchez au soleil pendant trois jours. [On trouve] de l'or excellent et à l'épreuve... Cache ce secret sacré, qui ne doit être livré à personne, ni donné à aucun prophète. »

Ce texte décèle l'origine des recettes d'atelier que les praticiens se transmettaient secrètement entre eux. On y rencontre le « corps de la magnésie » qui est une sorte d'amalgame mercuriel d'un usage courant chez les alchimistes grecs où il apparaît dans le vieux traité du pseudo-Démocrite. — La première moitié de la recette est celle d'un vernis doré, mais la seconde partie passe à la fabrication de l'or, et, suivant une formule qui se retrouve sans cesse dans le papyrus de Leyde et chez tous les alchimistes, il s'agit d'un or prétendu excellent à l'épreuve. C'était une formule destinée à rassurer le client, sinon l'opérateur. — On remarquera la recommandation du secret à observer et la mention inattendue des « prophètes », c'est-à-dire des scribes sacerdotaux et prêtres égyptiens désignés sous ce nom, ce qui montre l'origine égyptienne de la recette. Le rapprochement entre le natron grec et le natron d'Occident semblerait indiquer que l'auteur, ou du moins l'écrivain de cette recette résidait en Occident.

Pendant le premier tiers du XIIe siècle, vers 1130, vécut un moine bénédictin anglais, Adalhard de Bath, qui mérita une réputation de science et le titre de *philosophus Anglorum*. Comme la plupart de ses compatriotes et de ses confrères, Adalhard aimait fort son

[1] Il en est de même des nºs 190 et 191 qui renferment deux mots de vieil anglais : *gatetriu* et *grening pert*. — [2] Matière métallique jaune, assimilée au safran végétal et probablement identique avec un sulfure d'arsenic de teinte orangée.

pays, d'autant plus fort qu'il s'en trouvait plus éloigné. On le voit faire ses études dans les écoles de Tours et de Caen, puis il voyage en Italie, à Salerne, passe en Orient et s'arrête en Egypte où il se familiarise avec la science arabe. A son retour en Angleterre, sous le règne de Henri Ier, il publie plusieurs ouvrages sur les questions de philosophie, agitées alors, mais cela ne remplit pas tout son temps, il entreprend des traductions et éditions nouvelles d'ouvrages scientifiques, relatifs à l'astronomie, aux mathématiques et aux sciences de son temps. Ses ouvrages sont, pour la plupart, manuscrits ou perdus; dans le nombre se trouve le *Liber magistri Adalardi Bathoniensis qui dicitur Mappae clavicula*, cité dans une liste de manuscrits anciens de la bibliothèque royale d'Angleterre, avec cette mention : *Sed librum ipsum abstulit manus quaedam sacrilega*. Cet exemplaire n'a laissé aucune trace.

Nous avons dit déjà que l'une des deux copies connues, celle de l'ancienne bibliothèque de sir Thom. Philipps, fait partie d'un manuscrit du XIIe siècle et qu'on y a relevé dans deux articles (n. 190 et 191) un mot en vieil anglais : *galetriu*, chèvrefeuille, et l'herbe nommée *grening pert*. Ces mots indiquent bien qu'un Anglais a pris part à la rédaction de ces deux articles. L'auteur pourrait être Adalhard, surtout si on les rapproche de la date où le manuscrit a été copié et où a vécu ce personnage. Mais le manuscrit de Schlestadt ne permet pas de soutenir, puisque sa composition est substantiellement identique au ms. Philipps, qu'il est antérieur de deux siècles environ à l'époque d'Adalhard. Toutefois on peut lui accorder une part dans la copie du manuscrit Philipps, peut-être même est-il l'auteur de cette seconde rédaction.

Pour cela, il faut essayer de signaler quelques-uns des documents intervenus dans la composition de la *Mappae clavicula*.

Une première différence existe dans les articles qui suivent le titre. La copie publiée par l'*Archaeologia* débute comme il convient, par les mots : *Incipit libellus dictus Mappae clavicula*. Puis viennent six vers de basse latinité : *Sensim per partes*, etc.

Or ces six vers forment précisément le début du traité : *Schedula diversarum artium*, attribué au moine Théophile, et dont les manuscrits les plus anciens remontent au XIIe siècle. Il est suivi de onze articles relatifs aux couleurs et à leur mélange. Le tout constitue une intercalation probablement inscrite après coup à la suite du titre, comme il arrive souvent dans les manuscrits, car on lit ensuite un *Incipit prologus sequentis operis* relatif au titre *Clavicula* et recommandant au possesseur, comme on le faisait souvent dans les vieux écrits alchimiques, de ne confier l'ouvrage qu'à son propre fils, après s'être assuré qu'il lui attribuera un sens pieux et juste.

Peut-être ce prologue est-il celui de l'ouvrage primitif.

Or tout ce début manque dans le manuscrit de Schlestadt et les vers latins semblent ajoutés après coup.

Suit une table de 209 chapitres, numérotés en chiffres romains, table qui ne répond pas exactement au texte. Celui-ci d'ailleurs renferme en réalité 293 articles. Aucune de ces indications ne correspond exactement à celles du manuscrit de Schlestadt et leur comparaison fournit de précieuses indications sur la composition de ce dernier et sur la date des additions successives qui y ont été faites, en partie du moins, par Adalhard de Bath.

C'est ce qui résulte de la collation faite par A. Giry. Les numéros 1 à 100 de l'*Archaeologia* se retrouvent, non sans quelques variantes, dans les numéros 1 à 86 du manuscrit de Schlestadt. Il y a des différences de rédaction, mais en somme peu notables. Ces numéros le rapportent surtout au travail des métaux en orfèvrerie : or et argent d'abord, puis cuivre et airain. Mais à partir de ces numéros, le sujet change, avec de grandes intercalations, tirées pour la plupart des *Compositiones*.

Avant de les énumérer, observons qu'en tête du manuscrit de Schlestadt il existe une ancienne liste d'articles dont les premiers sont communs avec les articles développés qui suivent; mais elle se prolonge par 75 titres environ d'articles aujourd'hui perdus, traitant du travail du cuivre, du fer, de l'étain, des verres colorés et peints, des perles, de l'incantation usitée pendant le travail, et enfin des signes. Le tout devait constituer un véritable ouvrage sur les métaux, analogue à celui de Zosime que nous possédons en partie dans le texte grec, et en partie dans des traductions syriaques. Or leur équivalent, sinon leur traduction, semble avoir existé en latin dans le texte primitif du *Mappae clavicula;* mais nous n'en possédons plus malheureusement la suite dans nos deux copies actuelles de la *Mappae clavicula*.

Revenons donc à celles-ci. A partir du n° 101, on rencontre quelques articles relatifs à l'architecture, puis à la composition des couleurs destinées à la peinture : c'est un nouveau traité consacré à ce sujet qui se développe, avec quelques notices de minéraux, puis l'auteur parle des couleurs employées pour la fabrication des mosaïques et des vitrifications. On sait que déjà dans les traités grecs démocritains les teintures des métaux, du verre et des étoffes sont traitées conjointement.

Des notices analogues président à la rédaction des numéros 105 à 260 du manuscrit de l'*Archaeologia*, lesquels correspondent aux numéros 91 à 209 du manuscrit de Schlestadt. On y retrouve également les numéros 69 à 136 des *Compositiones*, ainsi qu'une autre série de I à LI, en tout 115 articles de ce dernier recueil, plus ou moins modifiés dans leur rédaction, mais sans changement essentiel. En raison de leur date antérieure, aucun des articles des *Compositiones*, ni même du manuscrit de Schlestadt, ne saurait évidemment être attribué à Adalhard.

On doit en dire autant des articles qui suivent, du numéro 263 à 278 dans l'*Archaeologia*, articles d'un caractère différent et d'une tout autre origine, relatifs aux flèches empoisonnées, aux flèches incendiaires, au bélier, aux compositions incendiaires, etc. Ce sont des recettes grecques ou byzantines de poliorcétique, dont les analogues se retrouvent aussi dans Marcus Graecus.

En définitive, on ne voit guère que cinq ou six articles qui puissent avoir été ajoutés par Adalhard de Bath, savoir les numéros 195, 196, 197, 198, 199, 200, intercalation isolée, la seule qui renferme des mots d'origine arabe : *almembuz* = argent,
alquibriz = soufre,
atincar = borax,
alcazir = étain,
souvenir de ses voyages, et les numéros 190 et 191, les seuls qui renferment des mots anglais :
galetriu = chèvrefeuille (cornouiller),
grening pert = verdure,
sorte de certificat d'origine de la patrie du copiste.

La science de cette période du Moyen Age vivait ainsi sur les souvenirs des savants des époques grecque et romaine, c'est-à-dire sur les emprunts faits à l'antiquité, emprunts perpétués principalement par les ouvrages et cahiers techniques de l'art et de l'industrie.

IV. Bibliographie. — M. Berthelot, *Introduction à l'étude de la chimie des anciens et du Moyen Age*, in-8°, Paris, 1889; *Sur les recettes techniques et alchimiques à la fin transcrites de divers manuscrits latins du Moyen Age*, dans *Journal des savants*, 1898, p. 729-736; *Histoire des sciences, La chimie au Moyen Age*, t. I; *Essai sur la transmission de la science antique au Moyen Age*, in-8°, Paris, 1893, p. 1-63; *Adalard de Bath et la Mappae*

clavicula (*clef de la peinture*), dans *Journal des savants*, 1906, p. 61-66.

H. Leclercq.

MARAICHERS. — Chez les anciens, et par conséquent il s'agit des chrétiens comme des païens, l'alimentation populaire comportait principalement les légumes. En premier lieu les fruits à gousse (*legumina*, ὄσπρια) que Galien définit comme impropres à la panification; ce sont : lentilles (*lens*), fèves (*faba*), pois (*pisum*), pois chiches (*cicer*), lupins (θερμος), haricots et pavots; le pavot se servait à la *secunda mensa*, assaisonné de miel, et on en parsemait aussi la croûte du pain auquel il donnait un goût épicé. Puis c'étaient les légumes verts que saint Benoît recommande aux moines : oignons (*cepa*); scilles (*scilla*); ail (*allium*) et poireau (*porrum*); ache (*apium*); asperge (*asparagus*); artichaut (*carduus*); chicorée (*intybum*) et aunée (*inula*); chou (*brassica*); rave et radis (*napus*, *siser*, *raphanus*, *pastinaca*, *beta*); concombre (*cucumis*); melon (*melo*) et courge (*cucurbita*); les salades et plantes à feuilles comestibles : laitue (*lactuca*); cresson (*lepidium*); mauve (*malva*); oseille (*lapathum*); rue (*ruta*) et bien d'autres encore. Les plantes aromatiques, moutarde (*sinapi*); anis (*anesum*); fenouil (*feniculum*); coriandre (*coriandrum*); cumin indigène (*cuminum*); cumin noir (*git*); anet (*anethum*) fournissaient aux classes laborieuses des mets d'une digestion parfois laborieuse et à la cuisine d'utiles condiments. Qu'on relise les indications portées sur les planches du potager de Saint-Gall, on verra que les moines cultivaient un grand nombre d'herbes et de plantes jugées indispensables à l'aliment de gens qui s'interdisaient les plaisirs de la table.

C'était, en effet, le régal des gens d'autrefois que les fèves et les oignons; à la longue on s'en lassa et ce furent les pauvres, les paysans qui s'en contentèrent. Caton tenait le chou pour le roi des légumes. Quant aux légumes fins, aux salades, aux légumes délicats, c'était affaire aux maraîchers expérimentés. Ravenne exportait la grosse asperge; Carthage et Cordoue l'artichaut; les lentilles venaient d'Égypte; la betterave sucrée du pays rhénan.

Le froment et le millet concassés, pilés, réduits en farine étaient assaisonnés à la graisse de porc, ou bien à l'huile ou au lait, et pétris en pains et gâteaux.

H. Leclercq.

MARANATHA. — Cette expression se lit dans I Cor., XVI, 22; elle signifie : le Seigneur vient. On en fait usage pour donner plus de force à une affirmation solennelle par le rappel de la venue promise du Christ. Dans l'usage ecclésiastique on rencontre parfois *maranatha* dans une formule solennelle d'excommunication. Ross a communiqué à Kirchhoff une inscription grecque provenant, sans autre indication, de Salamine, en Grèce; voici ce texte :

+
+ΟΙΚΟC ΑΙΩΝΙΟC
ΑΓΑΘΩΝΟCΑΝΑ
ΓΝ ΚΑΙ ΕΥΦΗΜΙΑC
ΕΝΔΥCΙΘΗΚΑΙC
ΙΔΙΑΕΚΑCΤΩΗΜΩΝ
ΕΙΔΕΤΙCΤΩΝΙΔΙΩΝ
ΕΙΕΤΕΡΟCΤΙCΤΟΝ
ΜΗCΗCΩΜΑΚΑΤΑ
ΘΗCΘΑΙΕΝΤΑΥΘΑ
ΠΑΡΕΖΤΩΝΔΥΟ
ΗΜΩΝΛΟΓΟΝΔΩ
ΗΤΩΘΕΩΚΑΙΑ
ΝΑΘΕΜΑΗΤΩ
ΜΑΡΑΝΑΘΑΝ
+

Οἶκος αἰώνιος Ἀγάθωνος ἀναγν(ώστου) καὶ Εὐφημίας ἐν δυσὶ θήκαις ἰδίᾳ ἑκάστῳ ἡμῶν. Εἰ δέ τις τῶν ἰδίων [ἢ] ἕτερός τις το[λ]μήσῃ σῶμα καταθέσθαι ἐνταῦθα παρὲξ τῶν δύο ἡμῶν, λόγον δώσῃ τῷ θεῷ καὶ ἀνάθεμα ἤνω μαρὰν ἀθά. « Agathon, lecteur, et Euphémie se sont préparés une *domus æterna* et si quelqu'un s'avise d'y introduire un autre corps, ils lui lancent l'anathème, Maranatha. »

Ce texte est du IVe-Ve siècle.

Bibliogr. — *Corp. inscr. graec.*, t. IV, n. 9303.

Un canon espagnol, du quatrième concile de Tolède, tenu en 633 (can. 75) s'exprime ainsi : *qui contra hanc nostram definitionem praesumpserit, anathema maranatha hoc est, perditio in adventu Domini sit, et cum Juda Iscariote partem habeant et ipsi et socii.* Nous retrouvons cette même formule dans l'inscription de Mellébaude à Poitiers, nous ne citons ici que les derniers mots (voir Mellébaude) :

SI QVIS [*est*] QVI NON HIC
AMAT ADORARE DOMINVM IHM
CHRISTVM ET DISTRVIT OPERA
ISTA SIT ANATHEMA
MARANATHA
VSQVID IN SEMPITERNVM

H. Leclercq.

MARANGONI (Jean). — I. Biographie. II. Bibliographie.

I. Biographie. — Né à Vicence, en 1673, suivit la carrière ecclésiastique qui, pour lui, fut une véritable vocation. Chanoine d'Anagni, protonotaire apostolique, fixé à Rome, ami de Boldetti (voir ce nom) dont il partagea l'existence pendant une trentaine d'années en qualité de custode des catacombes. Marangoni avait plus de méthode et de critique que Boldetti; une grande partie de ses notes ont péri dans l'incendie de sa bibliothèque. Ce fut pour prendre la défense de Boldetti qu'il écrivit son traité : *Delle cose gentilesche...* Quand la mort eut emporté Boldetti, le 4 décembre 1749, son vieux compagnon jugea le moment venu de prendre sa retraite, il se retira dans un couvent pour ne plus s'y occuper que de l'affaire de son salut; il y mourut le 5 février 1753, octogénaire. — Marangoni est un des meilleurs archéologues chrétiens du XVIIIe siècle, très supérieur aux Boldetti, Bottari, etc., et de la grande lignée des Bosio et des Fabretti.

II. Bibliographie. — 1. *Ouvrages imprimés : Vita del servo di Dio il P. Buonsignore Cacciaguerra compagno di S. Filippo Neri ec. colla giunta delle vite di alcuni suoi penitenti, e di altri suoi compagni ec.*, Roma, 1712. — *Esercizj per la novena del santissimo natale ec.*, in-12, Roma; *e con aggiunte*, Roma, 1719; *per il De Martiis e di nuovo per il Rosati*, e in Lucca per Salv. e Giend. Marescandoli, in-12, 1746. — *Thesaurus parochorum, seu vitae ac monumenta parochorum qui sanctitate, martyrio, pietate, virtutibus, dignitatibus et scriptis catholicam illustrarunt Ecclesiam*, Romae, 1726, t. I; 1730, t. II; le tome III entièrement rédigé a péri en manuscrit dans l'incendie de la bibliothèque de l'auteur. — *De passione D. N. Jesu Christi considerationes XVI ad excitandos animi affectus*, in-12, Romae, 1728. — *Breve esercizio da praticarsi in onore dell' arcangelo S. Michele ec.*, in-12, Roma, 1729; in-12, Venezia, 1750. — *La Vergine addolorata, ovvero considerazioni due sopra i dolori di Maria vergine*, in-12, Roma, 1730. — *De'ss. angeli custodi, dodici meditazioni con altrettante lezioni nelle quali si comprende tutta la dottrina theologica intorno a' ss. angeli ec.*, in-8°, Roma, 1736. — *La grandezze dell'archangelo s. Michele nella Chiesa trionfante, militante, e purgante*, in-8°, Roma, 1739. — *Vita della signora Teresa Maria Gentili educanda nella ven. congr. del santissimo Bambino Gesù della città de S. Severino*, in-8°, Roma, 1739.

Acta S. Victorini, episcopi Amiterni et martyris illustrata : atque de ejusdem, ac LXXXIII SS. martyrum

Amiternensium coemeterio prope Aquilam in Vestinis, historica dissertatio cum appendice de coemeterio S. Saturnini, seu Thrasonis via Salaria, et monumentis ex eodem, aliisque sac. coemeteriis urbis nuper effossis, in-8°, Romae, 1740.

Marangoni avait mentionné cet ancien cimetière dans les *Osservazioni* de Boldetti, en 1720, p. 603; ce ne fut qu'en 1729 qu'il visita les lieux, prit des notes, copia des inscriptions et envisagea une publication. Il s'aperçut alors de la nécessité de séparer les actes de saint Victorinus, évêque et martyr, des actes d'un autre Victorinus, ermite et confesseur, dont Adon a fait un seul personnage dans son martyrologe. Ce travail critique le retint assez longtemps, mais enfin il fut achevé: toutefois Marangoni ne se hâta pas de le livrer au public. Or, le 8 des calendes d'avril 1737 au lever du jour, Marangoni et Boldetti n'eurent que le temps nécessaire pour sauter de leurs lits et se sauver sans rien emporter des notes, des manuscrits, des ouvrages que l'incendie dévora. Par un hasard heureux la dissertation historique sur saint Victorinus avait été confiée à un ami qui promettait de la lire et de la critiquer. Cette circonstance nous a conservé le travail de Marangoni dont on vient de lire le titre.

A quatre milles de la ville d'Aquilée (voir ce nom), au sommet d'une colline, se trouve la petite bourgade de San Vittorino qui n'est pas antérieure au XIIe siècle. Au pied de cette colline, se trouvait la ville d'Amiternum représentée par quelques ruines, notamment un théâtre antique, et le siège d'un évêché. Victorinus en fut le premier titulaire; il prêcha l'Évangile avec Eutyque et Maron. Ses actes rapportent qu'il fut relégué dans l'île de Pontia, sous le règne de Domitien, avec ses compagnons; ensuite, séparés les uns des autres, ils subirent le martyre. Victorinus fut mis à mort aux *acque Cotilie*, dans lesquelles on le jeta après l'avoir décapité. Le martyrologe romain embellit ce supplice de circonstances qui ont leur source, semble-t-il, dans les *Acta Nerei et Achillei* de mince valeur. C'est d'ailleurs une question que nous n'avons pas à traiter ici.

Le cimetière de Saint-Victorinus existe encore et se compose de plusieurs cryptes. Par-dessus le cimetière se trouve l'ancienne église dédiée à saint Michel dont l'abside fut couverte de chaux; la chute de l'enduit a laissé voir quelque chose de l'ancienne décoration. Au centre, l'image du Sauveur, de type byzantin, tenant dans la main gauche un livre ouvert avec ces mots : EGO SVM LUX MVNDI; les trois archanges l'environnent; à la partie inférieure : saint Jean-Baptiste et saint Pierre à droite du spectateur; saint Victorinus à gauche.

A droite de l'autel un escalier conduit à la crypte; près de l'entrée on a remarqué les traces d'un poisson peint en rouge. On pénètre dans une chambre voûtée, la crypte du martyr dont l'autel est abrité par une sorte de baldaquin soutenu par deux colonnes cannelées. L'autel est formé d'un couvercle de tombe qui porte ces mots :

IVBENTE DEO CRISTO NOSTRO
SANCTO MARTVRI VICTORINO
QVODVVLDEVS EPIS DE SVO FECIT

Cette inscription est placée dans un cartouche à queues d'arondes, supportées par deux amours nus.

Dans un angle on voit un personnage prosterné qui est, dit-on, l'évêque *Quod vult deus*.

Une autre crypte contient un autel d'époque médiévale, sur la paroi duquel est représenté le Christ en style byzantin, rappelant celui de la crypte de Sainte-Cécile au cimetière de Calliste à Rome.

Dans les galeries quelques *loculi* n'ont pas été creusés parallèlement à ces galeries, mais normalement.

A la bibliothèque provinciale de la ville d'Aquilée, on trouve cette copie d'une inscription exécutée par Antinori, qui l'avait vue dans le pavement de l'église:

QVIESCIT BICTORINVS PRB

Page 61 : *Appendix de coemeterio SS. Thrasonis et Saturnini nuper detecto via Salaria Nova : ac de inscriptionibus in eo, aliisque ab eo tempore repertis.*

Page 80 : *Inscriptiones latinae repertae in coemeterio Thrasonis, seu S. Saturnini, tum in inferiori, tum in ejus superioribus partibus.*

Page 102 : *Inscriptiones ex coemeterio Gordiani via Latina.*

Page 104 : *Inscriptiones reperlae in coemeterio Cyriacae via Tiburtina.*

Page 105 : *Inscriptiones repertae in coemeterio Praetextati sito inter viam Appiam et Ardeatinam.*

Page 115 : *Inscriptiones repertae in coemeterio Callisti via Appia sub praedio, quod vulgo appellatus tor Marancia.*

Page 120 : *Ex coemeterio S. Hermetis via Salaria veteri, in vinea collegii romani societatis Jesu.*

Page 126 : *Aliae ex diversis coemeteriis refossae, atque ad S. Mariam Transtyberim delatae, ubi servantur, haud affixae, et, quod sciam ineditae, nuper a me exscriptae.*

Page 128 : *Inscriptiones christianorum repertae in ea parte coemeterii Praetextati quae prope viam Ardeatinam proximior est Ecclesiae S. Mariae de Plantis, vulgo « Domine quo vadis », nobis perhumaniter communicatae.*

Page 137 : *De autographo inscriptionis S. Damasi papae in S. Agnetis virginis et martyris laudem, ad ejusdem sepulchrum ab eodem olim apposito in basilica eidem dicata via Nomentana, prodigiose detecto, atque a nobis ab imminenti vastatione vindicato.*

Page 139 : *Inscriptiones profanae gentilium*, parmi lesquelles Marangoni a classé par erreur l'inscription chrétienne de ZONISVS CVRSOR et, p. 172, une inscription de l'année 1217, relative à la dédicace de l'église de *S. Petri de villa Magni*, à Anagni.

Page 173-174. *Testimonium* de M. A. Boldetti au sujet des monuments contenus dans l'*Appendix* aux *Acta S. Victorini*.

L'ammirabile conversione di San Disma detto volgarmente il buon ladrone ec. spiegata con i sentimenti de' SS. Padri e dottori della Chiesa, in-8°, Roma, 1741. — *Delle memorie sacre, e civili dell' antica citta di Novana, oggidi Cittanova nella provinzia del Piceno, libri III*, in-4°, Roma, 1743. — *Acta passionis ac translationum S. Magni episcopi Tranensis et martyris, ex pervetustis codicibus tam Cassinensi etc., notis illustrata*, in-4°, Aesli, 1743; opuscule sans nom d'auteur et qui fut répandu sous le nom d'un chanoine d'Anagni, titre qui appartenait bien à Marangoni.

Delle cose gentilesche e profane trasportate ad uso, e adornamento delle chiese, in-8°, Roma, 1744 : Marangoni ayant appris qu'un ecclésiastique se scandalisait de voir des basiliques romaines pavées ou couvertes d'inscriptions tirées des catacombes, écrivit ce livre pour le réfuter. Chemin faisant, il entreprit de réfuter les hérétiques qui soutiennent que l'Église a adopté des rites et usages païens qui sont entrés dans ses cérémonies. La plupart des sectaires qui viennent à Rome le soutiennent avec autant d'intrépidité que si les cardinaux Baronius et Bellarmin n'avaient pleinement justifié l'Église sur ce point. Marangoni qui écrit avec le désir d'être lu, et, pour cette raison, renonce au latin pour l'italien, prétend montrer que l'Église a bien fait d'employer au culte du vrai Dieu et à la décoration de ses temples, différentes choses qui avaient pris leur origine dans le paganisme, et qu'après les avoir auparavant purifiées par divers rites sacrés, elle n'a rien fait

en se les appropriant que de très conforme à la raison et à la sainte Écriture.

Il pose d'abord pour principe que, Dieu ayant créé pour sa gloire toutes les choses de cet univers, toutes possèdent une certaine bonté intrinsèque, mais le péché ayant détourné plusieurs d'entre ces choses de leur fin, elles ont acquis une qualité extrinsèque de mal qui fait que certaines sont appelées mauvaises. Forcées par la corruption de l'homme à servir l'iniquité, elles se trouvent dans un état violent contre lequel elles réclament, en sorte que rien n'est plus juste que de les affranchir de cet esclavage et de les ramener à leur véritable destination. Dieu n'a-t-il pas ordonné à Moïse, à David et à Salomon de se servir des matières dont étaient faites les idoles, ou les ornements dont on les parait, pour l'embellissement du tabernacle, de l'arche et du temple. Il répond ensuite à des objections tirées de l'Écriture dans lesquelles Dieu semble défendre à un peuple de faire usage pour son culte de ce qui a servi aux statues des idoles.

C'est la matière des sept premiers chapitres. Dans les suivants, l'auteur rapporte le traitement infligé par les empereurs, depuis Constantin jusqu'à Théodose le Grand, aux fausses divinités païennes. Théodose ayant ordonné la destruction de toutes ces statues en excepta celles qui comptaient parmi les chefs-d'œuvre.

Marangoni montre ensuite (ch. x) que jamais les chrétiens ne se sont servis des simulacres des faux dieux pour orner le temple du vrai Dieu, mais ils ont utilisé des statues païennes symboliques ou allégoriques, propres à rappeler à différentes vérités de la Foi. C'est ainsi que d'anciens sarcophages montrent des génies, des saisons; des fresques catacombales représentent Orphée, et des statues de sibylles sont conservées dans certaines églises. Puis vient un long développement érudit (ch. XV-XIX) à propos d'une tête d'Osiris, un Jupiter Ammon, un Janus à plusieurs faces et d'autres divinités païennes qui décorent certaines églises d'Italie, et qui n'y ont pris place qu'à titre de curiosités indifférentes et hors d'état de scandaliser. Le même raisonnement sert à justifier (ch. XXI-XXII) l'emploi de camées et d'intailles sur des croix et des vases sacrés; il ne sagit que d'ajouter au prix et à la beauté de l'objet que l'on décore ainsi; et d'ailleurs ces dépouilles opimes attestent la victoire de la religion sur l'idolâtrie.

Il s'agit après cela (ch. XXIII) de la réfutation de John Spencer qui, dans son *De ritibus et gentium moribus in legem translatis*, accuse l'Église d'avoir pris à pleines mains ses rites dans ceux des Gentils. Marangoni rétorque que les emprunts sont faits en grand nombre aux Hébreux et non aux Gentils. Ce sont les païens qui ont emprunté aux Juifs et aux chrétiens une infinité d'usages et de cérémonies qu'ils ont accommodés à leurs fables; l'auteur entre dans de curieux détails sur tout ce qui concerne les différentes sortes d'expiation en usage chez les anciens païens et sur celles qui se pratiquent chez les idolâtres des Indes orientales et occidentales.

Les chapitres XXVI à XXX traitent de la coutume des processions, de l'exposition du T. S. Sacrement, des saintes reliques et des images qui tirent leur origine du Nouveau et de l'Ancien Testament.

Le chapitre XXXI traite de l'accusation des hérétiques qui comparent la canonisation des saints à l'apothéose païenne, et, à l'aide du traité de Benoît XIV, montre que ces deux glorifications n'ont pas un seul point commun.

Les chapitres suivants traitent des couronnes de laurier, de fleurs, etc., dont on fait usage dans certaines cérémonies ecclésiastiques. A propos des vêtements ecclésiastiques, il est question du *clavus* et du *laticlavus*, du *nimbus* qui entoure la tête, du titre de *summus pontifex*. Beaucoup de ces usages tirent sans doute leur origine du paganisme, mais l'Église les a purgés de tout ce qui était superstitieux en les mettant à son usage.

Au chapitre XXXIX, Marangoni passe aux choses purement matérielles que les chrétiens ont tournées à leur usage. Il parle d'abord des autels conservés dans les églises et adaptés à divers usages et conclut que les autels des païens, quelque usage qu'ils en aient fait, ne blessent nullement la sainteté des églises et de la religion, puisqu'ils ont été purifiés, purgés de toute superstition et témoignent du triomphe de Jésus-Christ sur le démon.

Le chapitre XL, relatif aux DIIS MANIBVS, prétend que les dieux mânes n'étaient pas mis au rang des divinités et que ces autels ne sont pas propres par leur forme bombée ou pyramidale à recevoir des sacrifices.

Le chapitre XLI déplore l'ignorance des préposés à plusieurs églises de Rome qui, au commencement du XVIe siècle, laissèrent enlever ou détruire une grande quantité d'autels et de marbres anciens d'un travail admirable et chargés d'inscriptions pour la plupart très curieuses que J. Mazocchi recueillit avec des peines incroyables et fit imprimer, en 1517, sous le titre d'*Epigrammatum antiquae orbis delectus*. Son usage est peu correct, il a été complété et corrigé par J. Boissard, en 1597, et Marangoni y revient à son tour dans son chapitre LXXXI. Après avoir rendu hommage aux soins pris par Clément XII et par Benoît XIV pour accroître la collection des monuments antiques conservée au Capitole, l'auteur rapporte les différentes inscriptions gravées sur les autels sépulcraux conservés à Rome.

Dans les chapitres suivants l'auteur parle en général de l'origine des temples et des idoles, de la forme ordinaire qu'on leur donnait, de la forme des églises sous Constantin, de la transformation des temples en églises et, à ce propos, Marangoni corrige Baronius qui enseigne que ces transformations ne sont pas plus anciennes que le pontificat de saint Grégoire le Grand.

Le chapitre XLIV prend à partie l'Anglais Conyers Middeton qui, dans une lettre rendue publique en 1729, avait parlé avec le dernier mépris de la manière dont le service divin se fait à Rome et des cérémonies qu'il soutient d'origine païenne.

Les chapitres LI et suivants rappellent que les lois de Théodose pour la transformation des temples en églises ne furent pas suivies à la lettre et le chapitre LII énumère dix temples païens à Rome transformés en églises et une quarantaine d'églises bâties avec des matériaux tirés d'anciens temples. Il étend ces recherches à toute l'Italie, à propos de baptistères, bénitiers, lavoirs, tombeaux, obélisques, lions accroupis, etc.

Le chapitre LXX donne une brève description des catacombes et des objets qu'on y rencontre, notamment des lampes.

Les chapitres LXXVII et LXXVIII examinent si les chrétiens ont pu, sans pécher contre la modestie, mettre leur nom sur leur tombeau.

Enfin les quatre derniers chapitres montrent que les monuments profanes que l'usage a rendus sacrés ne peuvent être enlevés sans de grandes peines. Le dernier chapitre contient des inscriptions trouvées, entre 1740 et 1744, dans les catacombes.

Delle memorie sacre e profane dell' anfiteatro Flavio di Roma, volgarmente detto il Colosseo, dissertazione, etc., in-4, Roma, 1746. — *Istoria dell' antichissimo oratorio, o cappella di S. Lorenzo nel patriarchio Lateranense comunemente appellato Sancta Sanctorum, e della celebre immagine del SS. Salvatore detta Acheropita, che ivi conservasi, colle notizie del culto, e vari riti praticati anticamente verso la medesima come anche dell' origine,*

ed uso di tal sorta d'immagini venerate nella cattolica chiesa, in-4°, Roma, 1747. — *Chronologia romanorum pontificum superste in pariete australi basilicae Sancti Pauli apostoli viae Ostiensis depicta saeculo* v, *seu aetate S. Leonius pp. magni cum additione reliquorum Summorum Pontificum nostra ad haec tempora perducta jussione sanctissimi D. N. Benedicti papae XIV*, in-fol., Romae, 1751.

2. *Ouvrages manuscrits : De summi pontificis electione ad S. R. E. cardinales in conclavi coactos dissertatio* (bibl. Casanata). — *De veritate, seu de identitate corporis S. Restitutae v. et m., patronae civitatis Sorae etc. necnon pignorum SS. trium sociorum repertorum in ecclesia ejusd. virg. ann. 1683, dissertatio* (bibl. Casanata). — *De veritate, seu identitate corporum SS. Primi et Feliciani martyrum anno 1734, juissone SS. D. N. Clementis pap. XII. ab eminentiss. Ant. Xav. card. Gentilio, delectorum in tutelari sua ecclesia S. Stephani in Monte Coelio* (se trouvait chez le cardinal Gentili).

Trois biographies pieuses.

A la fin du *Delle cose gentilesche...*, p. 490-494, on trouve une bibliographie des ouvrages : 1° latins, 2° italiens, de Marangoni.

H. Leclercq.

MARBRIER. — Les Grecs ayant donné longtemps le nom de λίθος à ce que nous appelons « marbre » celui qui s'appliquait à le dégrossir et à le façonner recevait le nom de λιθουργός ou de λιθοξόος; les termes μαρμαράριος, μαρμαρουργός et μαρμαροποιός



7626. — Enseigne de marbrier, d'après Saglio, *Dict. des antiq. gr. et lat.*, t. III, part. 2, p. 1606, fig. 4835.

n'ont été en usage que plus tard. Les Romains ont admis entre le *lapidarius* et le *marmorarius* une distinction qui est à peu près la même que nous admettrions en français entre le « tailleur de pierres » et le « marbrier »; le premier débite, le deuxième polit et apporte à son travail un certain art. L'édit du *maximum* promulgué par Dioclétien assigne un salaire différent à ces travailleurs qui marquent la progression réalisée entre l'ouvrier et l'artisan : la *lapidarius* reçoit 50 deniers, le *marmorarius* 60. Celui-ci n'est pas encore un artiste, un *sculptor*, il s'en faut de beaucoup, car il est encore confiné dans le métier proprement dit : il ne s'élève pas jusqu'à la figure, il s'arrête aux placages, à l'ajustage des plaques de marbre sur les murailles, il taille, il tourne, il façonne des stèles, des balustrades, des piédestaux, il est surtout un décorateur. Et ce n'est pas l'amoindrir, à nos yeux, que de lui réserver ce titre, car il y a souvent plus d'invention, plus d'habileté et plus de science dans le mobilier sorti de leurs mains que dans la monotone production des sculpteurs qui alignent par douzaines les bustes impériaux. A la catégorie des *marmorarii* se rattache celle des *lapicidae* (voir *Dictionn.*, t. VIII, au mot Lapicides), car les uns et les autres tirent une bonne partie de leurs ressources du travail funéraire. Les marbriers taillent les sarcophages, réservent les motifs qui ne seront exécutés par les sculpteurs qu'une fois la commande passée par le client : strigiles, *imago clypeata*, acrotères, tout est ébauché et préparé pour un ciseau plus délicat que celui qu'ils manient. Leur art rudimentaire sait graver le D. M. S. qui équivaut à une annonce ou à une enseigne. Celle-ci, découverte à Rome, nous apprend que les acheteurs trouveront chez le marbrier un bel assortiment de marbres funéraires sur lesquels il se charge de faire graver ce que chacun peut souhaiter [1]. *D. M. Titulos scribendos, vel si quid o[pe]ris mar[mor]ari[i] opus fuerit, hic habes* (fig. 7626).

A Palerme, une inscription authentique, mais d'origine incertaine, probablement sicilienne et de bonne époque, est rédigée en deux langues, grecque et latine [2] :

CTHΛAI	TITVLI
ЄNΘΛΔЄ	HEIC
TYΠOYNTAI KAI	ORDINANTVR ET
XAPACCON TAI	S C V L P V N T V R
NAOIC IЄROIC	AIDIBVS SACREIS
CYN ЄNЄPΓЄIAIC	CVM OPERVM
ΔHMOCIAIC	PVBLICORVM

Certains marbriers étaient assez satisfaits de leur ouvrage pour y tracer leur signature. A Tabarka, en Afrique, nous trouvons un sarcophage en marbre blanc, décoré sur sa face antérieure d'une série de strigiles disposés de part et d'autre d'un cartouche à queues d'arondes et offrant l'inscription suivante, en caractères de 0,04 à 0,03 de hauteur :

D·M·S
L·VIBIVS RECEPTVS
PLOTINIANVS · VIX
ANN·XII·M·IIII·H·S·E

Les moulures supérieures du cartouche ont été retaillées après coup, et sur la surface plane ainsi obtenue a été gravée une seconde épitaphe, chrétienne celle-ci, tandis que la première semble païenne. Les caractères sont plus petits (haut 0,02) et moins soignés :

AVRELIVS HONO
RATVS IN PACE
VIX·ANN·XXXIII·M·II·H·S·E

Enfin, au bas du sarcophage, au-dessous du cartouche central, mais un peu à gauche, se trouve la signature du marbrier qui a sculpté le tombeau, suivant un usage déjà rencontré à Cherchel où on lit la signature ΛLOGI : à Tabarka nous lisons :

MΛCΛRI

Ainsi ce tombeau, dû au ciseau du sculpteur Macarius, aura été utilisé deux fois [3].

Parmi les inscriptions des catacombes, plusieurs figurent un maillet et un ciseau : ce sont des épitaphes de marbriers chrétiens. Un bas-relief conservé au Mu-

[1] *Corp. inscr. lat.*, t. VI, n. 9556. — [2] *Corp. inscr. lat.*, t. X, n. 7296. — [3] P. Gauckler, *Rapport épigraphique*, dans *Bull. arch. du Comité*, 1897, p. 393-394, n. 102.

sée du Vatican nous montre un marbrier au travail pendant qu'une cliente vient examiner ou marchander le sarcophage qu'il exécute [1]. Les riches particuliers possédaient leurs *marmorarii*, à plus forte raison les empereurs; mais il y avait en outre des entrepreneurs qui prenaient à forfait l'adjudication de tous les tra-



7627. — Inscription du cimetière de Lucine, d'après Rossi, *Roma sotter.*, t. I, pl. XXIII, n. 5.

vaux de marbrerie d'un édifice : *exacto operis basilicae marmorari[i] et lapidari[i]* [2]. Enfin les marbriers formaient, dans les villes, des corporations [3].

Nous possédons quelques rares inscriptions mentionnant des marbriers chrétiens. En Grèce, près de Stimanga, village du Péloponèse :

+ЄNΘAΔЄKITЄAΔЄΛ
ΦOCAΓAΘOCTOONOMANIKOC
TPATOCMAPMAPAPIOCΔIATON
ΦOBONTOYΘYCΩΦPONABIONΔI
ΑΖACHTICTOYΔЄCΠOTOYXY
ΠPOCЄPXЄTAIYΠЄPΠATPOC
KAIAΔЄΛΦΩNCΩΦPONAKAI
XPICTONBIONΠOΛITЄYCAME
NOCΠOΛYΠOΘHTOCΠAPAΠATPOC
KAIAΔЄΛΦΩN·HΓORACΘHΔЄHΘHKH
ЄNΘAKITЄΠARAΘЄOΔΩPMΩΛIΩNOC
[XPYCINA<

Ἐνθάδε κῖτε ἀδελφὸς ἀγαθός, τὸ ὄνομα Νικόστρατος, μαρμαράριος, διὰ τὸν φόβον τοῦ θ(εο)ῦ σώφρονα βίον διάξας,]ὅσ[τις τοῦ δεσπότου Χ(ριστο)ῦ προσέρχεται ὑπὲρ πατρὸς καὶ ἀδελφῶν, σώφρονα καὶ χριστὸν βίον πολιτευσάμενος, πολυπόθητος παρὰ πατρὸς καὶ ἀδελφῶν. Ἡγοράσθη δὲ ἡ θήκη, ἔνθα κῖτε, παρὰ Θεοδώρ(ου) Μωλίωνος χρυσίν(ου) α <

Hic jacet frater bonus nomine Nicostratus, marmorarius, qui postquam propter timorem Dei, sapientem duxit vitam, deprecatur Christum Dominum pro patre et fratribus, sapiente et uncta vita peracta valde desideratus a patre et fratribus. Emptum est sepulcrum in quo jacet, a Theodoro Molione aureos...

Bibl. — Ross, dans *Bull. dell'istit. di corrisp. archeol.*, 1840, p. 23; le même, *Itiner. Peloponn.*, 1841, t. I, p. 44; *Corp. inscr. graec.*, t. IV, n. 9301.

A Olympie, également dans le Péloponèse, à quelques pas du grand temple dédié à Jupiter, se voit une petite église chrétienne, ayant la forme d'une basilique byzantine du VIe siècle. On y a trouvé cette inscription :

+ΚЄ ΙΥ ΧЄ ΒΟΗΘΙ ΤΩ Δ
ΟΥΛΩ COY ΑΝΔΡЄΑ ΤΩ
ΑΝΑΓΝΩCΤΗ+
ΚΑΙ ΜΑΡΜΑΡΑΡΙΩ+

Domine Jesu Christe adjuva servum tuum Andream lectorem et marmorarium.

Bibl. — O. Marucchi, *Notizie*, dans *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1905, p. 314.

A Rome, nous trouvons aussi la mention de marbriers; au cimetière de Lucine [4] (fig. 7627) :

*Pri*VATA
*vi*BES
*cum sa*NCTIS

Le musée chrétien de Latran conserve une belle inscription du IVe siècle, qui provient du cimetière de Domitille et fait mention d'un marbrier romain, nommé Silvanus [5] (fig. 7628) :

(H)ic positus est Silbanus marmorarius q(ui) vi(xit) an(nos) xxx et fecit cum uxore ann(os) iij et mens(e)s iij; depositus iiij kal(endas) julias.

H. LECLERCQ.

MARC (Saint). — I. Le personnage. II. Les monuments.

I. LE PERSONNAGE. — Nous rencontrons dans l'entourage des apôtres un Juif nommé Jean qui est également désigné sous le nom de Marc. C'est ce dernier nom que lui donnent les épîtres de saint Paul; elles nous apprennent que Marc était cousin de Barnabé. Les Actes nous disent que sa mère, probablement veuve, se nommait Marie, qu'elle était chrétienne et particulièrement dévouée à l'apôtre Pierre qui, miraculeusement sorti de prison, se rendit directement chez Marie où se tenaient des assemblées de chrétiens. Marc fut particulièrement attaché à saint Pierre, peut-être aura-t-il reçu le baptême de ses mains. On a pensé entrevoir Marc dans un épisode de son évangile qu'il



7628. — Inscription du marbrier Silbanus, d'après Marucchi, *I monum. del museo Pio Lateranense*, pl. LV, n. 23.

a été seul à conserver. Lors de l'arrestation du Sauveur au jardin des Oliviers, tous les disciples s'enfuirent; or il y avait là un jeune homme qui suivait Jésus, s'étant mêlé à l'escorte en curieux. C'était la nuit, il avait entendu du bruit, il était accouru enveloppé d'un léger peignoir au saut du lit. La curiosité de cet intrus déplut aux gens du Sanhédrin qui l'interpellèrent et voulurent l'arrêter; il glissa, souple comme à cet âge, et s'enfuit tout nu, leur laissant son vêtement entre les doigts. Ce petit épisode, ramené à ses vraies proportions, semble désigner saint Marc, alarmé

[1] Blümmer, *Technol.*, t. III, p. 219, fig. 27. — [2] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 3070. — [3] G. Tomassetti, *Dei sodalizi in genere e dei marmorei*, dans *Bull. della comm. archeol. comunale di Roma*, 1906, p. 235-269. — [4] De Rossi, *Roma sotterranea*, t. I, p. 324, pl. XXIII, n. 5. — [5] *Corp. inscr. lat.*, t. VI, 2e édit., n. 9555; Armellini, *De christianorum officiis*, dans *Ephemerides liturgicae*, 1900; O. Marucchi, *I monumenti del museo Pio Lateranense*, pl. LV, n. 23.

par le bruit, accouru sans prendre le temps de se vêtir et disparu à la menace d'une arrestation.

Il était certainement jeune alors; on le voit, peu d'années après, faire ses débuts dans l'apostolat sous la conduite de son cousin Barnabé. Ensuite on le retrouve avec Paul et Barnabé quand ils se rendent à Antioche; il prend part avec eux au premier voyage apostolique, peut-être chargé de la partie matérielle, c'est leur fourrier. Arrivé à Perge de Pamphylie, il les quitte et rentre seul à Jérusalem; lorsqu'il retrouve Paul et Barnabé à Antioche, on entrevoit quelque chose de ce qui avait dû se passer. Barnabé propose à Marc une nouvelle course apostolique. Paul l'exclut; alors Barnabé et Marc se rendent en Chypre (vers l'an 52). Une dizaine d'années plus tard, on retrouve Marc à Rome où il est en bons termes avec Paul. Ce qui ne l'empêche pas d'être resté en bon accord avec saint Pierre qui l'appelle « son fils » et adresse un salut de sa part aux Églises d'Asie Mineure.

C'est vers le temps, probablement avant la mort des apôtres Pierre et Paul, qu'il écrivit l'évangile qui porte son nom. Au dire de Papias, « Marc, qui avait été interprète de Pierre, écrivit exactement tout ce dont il se souvint, mais non dans l'ordre de ce que que le Seigneur avait dit ou fait. Car il n'avait pas entendu le Seigneur et n'avait pas été son disciple, mais bien plus tard, comme je disais, celui de Pierre. Celui-ci donnait son enseignement selon les besoins, sans se proposer de mettre en ordre les discours du Seigneur. De sorte que Marc ne fut pas en faute, ayant écrit certaines choses selon qu'il se les rappelait. Il ne se souciait que d'une chose : ne rien omettre de ce qu'il avait entendu, et ne rien rapporter que de véritable [1]. » Est-ce le témoignage de Papias lui-même ou celui du presbytre Jean qu'il rapporte ? nous ne savons.

Saint Justin cite comme appartenant aux « Mémoires de Pierre » un trait qui ne se trouve que dans saint Marc [2]. Enfin saint Irénée est plus explicite lorsqu'il nous dit qu'après la mort de Pierre et de Paul, « Marc, disciple et interprète de Pierre, nous transmit lui aussi par écrit ce qui avait été prêché par Pierre [3]. » Tertullien, lui aussi attribue à Pierre ce qu'a écrit Marc : *licet et Marcus quod edidit Petri affirmetur, cujus interpres Marcus* [4].

Il existe une tradition dont nous avons déjà dit quelque chose (voir *Dictionn.*, t. I, col. 1099) d'après laquelle Marc serait le fondateur de l'Église d'Alexandrie. On ne trouve aucune trace de cette tradition dans Clément d'Alexandrie ni dans Origène, du moins dans ce qui nous est resté d'eux, et Denys d'Alexandrie parle de Jean, nommé Marc, sans aucune allusion à la tradition alexandrine [5], dont on peut certes douter, mais qui, néanmoins, semblait fixée à Rome, vers l'an 200. Eusèbe avait dû en trouver trace dans Jules Africain [6]. La mission de Marc à Alexandrie aurait eu lieu, d'après le texte arménien, la première année de Claude, d'après saint Jérôme la troisième et il aurait eu pour successeur Annianus, la huitième année de Néron. La tradition qui rattache Marc à Alexandrie s'est imposée depuis et a été admise longtemps sans contestation [7]. Peut-être y est-il mort, on ne sait rien de certain à ce sujet. Le *Chronicon Paschale* place sa mort sous Trajan [8].

II. Les monuments. — Nous ne sommes pas mieux instruits, au point de vue iconographique, sur saint Marc que sur saint Jean ou sur saint Luc, mais nous devons rappeler des monuments archéologiques qui ont la prétention de le figurer ou de lui avoir appartenu; ce sont : le martyrium de Saint-Marc (voir *Dictionn.*, t. I, col. 1117-1118); le bas-relief en ivoire qui représente saint Marc entouré de ses trente-cinq premiers successeurs (*ibid.*, t. I, col. 1122, fig. 273), deux ivoires du musée archéologique de Milan : guérison et baptême d'Anianus (*ibid.*, t. I, col. 1123, fig. 274, 275); la chaire de saint Marc conservée à Venise (*ibid.*, t. III, col. 49-54, fig. 2404-2406). Quant aux miniatures des manuscrits, celles qui représentent saint Marc n'ont pas plus de valeur iconique que celles qui représentent les trois autres évangélistes.

H. Leclercq.

MARC (PROCESSION DE SAINT-). — Il existe une fonction liturgique désignée sous le nom de *Procession de Saint-Marc*, mais qui doit retenir son nom véritable, celui de *Litanie majeure* (voir *Dictionn.*, t. IX, au mot Litanie). Hérard de Tours l'appelle *litania romana* [9] et Anselme de Lucques, *litaniae gregorianae* [10].

On célébrait à Rome, dans le courant du VIe siècle, une litanie, mais on ne sait pas si c'était à jour fixe — le 25 avril — ou à une date variable. L'existence d'une litanie majeure annuelle est attestée par la correspondance de saint Grégoire le Grand [11], et aussi d'une litanie solennelle septiforme à l'occasion de la peste en 590 [12]. Mais cette dernière provoquée par un fléau ne fut pas une commémoration annuelle; on sait qu'elle eut lieu un mercredi; or, en 590, le 25 avril tombait un mardi, et, qui plus est, la procession n'eut pas lieu en avril mais en août [13]. C'est donc, quoi qu'on en ait pu dire [14], une opinion à abandonner.

Une autre explication qui consiste à combiner une litanie antérieurement existante avec la litanie septiforme fixée au 25 avril est arbitraire. La combinaison est d'autant plus impossible que le parcours des deux processions était différent. La litanie majeure a lieu à Saint-Pierre, la litanie septiforme a lieu à Sainte-Marie-Majeure. Il se peut que la litanie du 25 avril soit une litanie traditionnelle dont saint Grégoire fixa la date et le parcours; d'ailleurs la fonction indiquée au sacramentaire grégorien comprend cinq collectes : à Saint-Laurent *in Lucina* où avait lieu la station, à Saint-Valentin, au pont Milvius, à la croix et dans l'*atrium* de Saint-Pierre où on disait la messe, et ce nombre de collectes indique un parcours plus solennel que celui des stations ordinaires.

Nous possédons encore une lettre de saint Grégoire [15] contenant l'invitation adressée aux fidèles par le pape pour une procession assignée au vendredi qui suivait l'invitation et qui partirait de Saint-Laurent *in Lucina* pour Saint-Pierre. Cette litanie a pu avoir lieu le vendredi des quatre-temps de septembre, et l'annonce en aura été faite à Sainte-Marie-Majeure, le mercredi précédent, jour assigné par le sacramentaire grégorien à la station dans cette basilique. Cette litanie aussi

[1] Eusèbe, *Hist. eccles.*, l. III, c. XXXIX, 15. — [2] S. Justin, *Dial. cum Tryphone*, n. 106. — [3] S. Irénée, *Contra haereses*, l. III, c. I, 1. — [4] Tertullien, *Adv. Marcionem*, l. IV, c. V. — [5] Eusèbe, *Hist. eccles.*, l. VII, c. XXV, 15. — [6] Eusèbe, *Hist. eccles.*, l. II, c. XVI. — [7] *Constit. apostol.*, l. VII, c. XLVI. — [8] Cf. T. Lefort, *Fragment copte sahidique du martyre de saint Marc*, dans *Mélanges d'hist. offerts à Ch. Moeller*, 1914, t. II; Monticolo, *L'apparitio S. Marci e i suoi manoscritti*, in-8°, Venezia, 1895. — [9] Hérard de Tours, c. CXIV; Hardouin, *Coll. conc.*, t. V, col. 455. — [10] *Vita Anselmi*, n. XLI, dans *Acta sanct. O. S. B.*, saec. VI, part. I, p. 485. — [11] *Regest.*, l. III, *P. L.*, t. LXXVII, col. 1329. — [12] *Vita sancti Gregorii*, l. I, c. XLI-XLII, dans *Acta sanct.*, mars t. II, col. 143. — [13] H. Grisar, *Das römische Sacramentar und die liturg. Reformen im VI Jahrh.*, dans *Zeitschrift für kathol. Theol.*, 1885, t. IX, p. 587. — [14] Amalaire, *De off. eccl.*, l. IV, c. XXIV, *P. L.*, t. CV, col. 1207; Walafrid, Strabon, *De exord. rer. eccl.*, c. XXVIII, *P. L.*, t. CXIV, col. 962; Ps. Honorius d'Autun, l. III, 138, *P. L.*, t. CLXXII, col. 680; Du Cange, *Glossar. mediae et infimae latinitatis*, t. IV, p. 128, au mot *Litania major*. — [15] Septembre 591; Jaffé, *Regesta pontificum romanorum*, n. 1153.

portait le nom de majeure, et il ressort de tout cela qu'on ne s'accorde pas sur l'époque de sa célébration ou de leurs célébrations, pour le VIe siècle. Mais, au VIIIe, la litanie majeure avait lieu le 25 avril et le *Liber pontificalis* la mentionne dans la notice de Léon III comme une institution ancienne. Ce même pape Léon III offrit à l'autel de Saint-Pierre un ornement d'autel brodé, *veterem chrysoclavam habentem historiam Litaniae majoris ;* malheureusement il n'a été ni conservé, ni décrit.

Pourquoi le choix du 25 avril? Y voir la commémoration de l'entrée de saint Pierre à Rome [1] est moins une explication qu'une facétie. L'Église de Rome, dans ses monuments primitifs, n'a jamais connu d'autres fêtes réservées à saint Pierre que le 18 janvier, le 22 février, le 29 juin et le 1er août. Le sacramentaire léonien contient au mois d'avril une messe *in dedicatione* qui fait mention de la basilique dédiée à saint Pierre; c'est la mention d'une messe qui se célébrait dans cette église.

Antérieurement à Grégoire, il est fait mention d'une litanie annuelle dans un sermon de saint Léon le Grand : *In octavis apostolorum Petri et Pauli. Religiosam devotionem, dilectissimi, qua ob diem castigationis et liberationis nostrae, cunctus fidelium populus ad agendas Deo gratias confluebat, pene ab omnibus proxime fuisse neglectum, ipsa paucorum qui adfuerunt raritas demonstravit* [2]. Quelques manuscrits intitulent ce sermon « en l'octave des saints Pierre et Paul »; plus loin, saint Léon rappelle que cette délivrance eut lieu lorsque les barbares s'éloignèrent de Rome. Ce sermon, qui avait attiré l'attention de Tomasi [3], nous apprend que le peuple de Rome venait jadis en foule à Saint-Pierre remercier Dieu de la cessation d'un fléau, puis avait négligé cette supplication. Ce sermon se rapporte-t-il à l'octave des Apôtres ? Tomasi ne le croyait pas. Il demandait à Gattola de vérifier dans les manuscrits « car j'ai, disait-il, quelque soupçon qu'il a été prononcé dans la litanie majeure du 25 avril. Cette litanie, à mon avis, date de cette époque. » Il n'en a pas dit plus, mais la suggestion est assez intéressante pour n'être pas dédaignée.

H. LECLERCQ.

MARC DE VICO PALLACINE (SAINT-). — Le *Liber pontificalis* nous apprend que le pape saint Marc (336-337) construisit à Rome deux basiliques, l'une en dehors de la ville, au-dessus du cimetière de Balbine (voir ce nom) sur la voie Ardéatine [4], l'autre, à l'intérieur : *iuxta Pallacinis*. Peu d'années après la mort du pape, nous rencontrons un précieux témoignage sur ce dernier édifice, c'est l'inscription funéraire d'un fidèle nommé Pierre, qui fut enterré, en l'année 348, dans le cimetière de Priscille avec son frère (Ven)*antius* qui était un des lecteurs du titre *de Pallacine*. J.-B. De Rossi a retrouvé et copié dans la vigne du *Scot's college*, sur la voie Salaire, à gauche du pont, un fragment d'une grande pierre dont les lettres étaient en partie effacées. C'était cette même pierre qu'avaient lue et copiée, au XVIe siècle, Philippe de Winghe, ms. de Bruxelles, p. 33; Pompeo Ugonio, ms. de Ferrare, *I, 430*, p. 1103; deux anonymes conservés dans le ms. Vatic. *5409*, p. 17*b*, puis au XVIIe siècle, Bosio, qui l'édita dans *Roma sotterranea*, p. 534; Aringhi, *Roma subterranea*, t. II, p. 288; Reinesius, *Syntagma*, cl. XX, n. 146; Reland, *Fasti consulares*, p. 362; Giorgi, *Ad Baronium*, ad ann. 348, t. IV, p. 459; Ritter, *Chron. cod. Theod.*, ad h. ann.; Bartolini, *La sotterranea confessione della chiesa di san Marco*, in-8, Roma, 1844, p. 15; G. Marchi, *Monum. primit.*, p. 27; De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, p. 62, n. 79. La plupart des copies anciennes s'accordent entre elles, et ont permis cette restitution par J.-B. De Rossi (fig. 7629). Ph. de Winghe seul a fait une différence, ligne 4, entre le mot COSS et les mots *duo fratres ;* les autres, notamment Reinesius, ont interprété *consulibus duo fratres*, c'est-à-dire *duobus fratribus* d'où il a conclu que les consuls Philippe et Salia étaient frères. Or la mention *duo fratres* s'applique à Pierre et à ...*antius* enterrés dans le même tombeau [5].

L'indication topographique qui accompagne le nom de cette église, ou titre urbain, est illustrée par le passage d'un scholiaste de Cicéron, qui mentionne le *vicus Pallacinae*, quartier dont l'identité avec l'endroit des *balneae Pallacinae*, situé près du cirque flaminien, ne saurait être mise en doute [6]. Un portique s'ouvrait jadis devant la basilique, et s'étendait au delà, vers le cirque de Flaminius; on l'appelait au VIIIe siècle : *porticus Pallacinis*. J.-B. De Rossi pensait en avoir retrouvé les traces certaines dans la suite de colonnes, munies de chapiteaux de différente sculpture, encastrées le long des maisons de la rue Saint-Marc, suite qui se prolonge en ligne droite précisément dans la direction du cirque. La partie supérieure des colonnes est seule visible; le reste est caché sous terre à la profondeur de l'ancien niveau de la ville. Ce portique a dû être restauré ou refait au Moyen Age. La basilique était précédée d'un *atrium* dans l'emplacement duquel on dit que fut trouvé un sceau de bronze (voir *Dictionn.*, t. II, col. 770, fig. 1504-1505), orné des figures du Sauveur et des apôtres, tracées à la pointe, monument remarquable du IVe ou du Ve siècle [7]. Les deux bases dédiées en l'honneur d'un membre de l'illustre famille des Turcii Asterii [8], découvertes sur le même emplacement, en 1780, montrent que tout près de là se trouvait une de ses résidences.

Le pape saint Marc, dès l'institution du titre *de (vico) Pallacinae* avait dû construire une basilique vaste et somptueuse, puisque, cinq siècles plus tard, cet édifice comptait encore au nombre des plus considérables et des plus riches en mosaïques et en peintures, remontant à la période constantinienne. Nous en avons la preuve dans un passage de l'épître d'Hadrien Ier à Charlemagne sur les images saintes : *a tunc* (c'est-à-dire depuis le premier concile de Nicée) *usque hactenus sanctorum pontificum videlicet Silvestri, MARCI et Julii mirae magnitudinis sanctae eorum ecclesiae apud nos sunt depictae tam in musivo quam in ceteris historiis cum sacris imaginibus.* Hadrien refit le toit et les portiques qui menaçaient ruine, sans toutefois substituer une nouvelle décoration aux anciennes mosaïques. Ce fut Grégoire IV (827-844) qui entreprit de les renouveler. Voici ce que nous apprend à ce sujet le *Liber pontificalis : Ecclesiam beati Marci..., quae ob nimiam vetustatem crebro casura esse videbatur, a fundamentis prius eiecit et postmodum novis fabricis totam ad meliorem cultum atque decorem*

[1] Guéranger, *Année liturgique, Temps pascal*, t. II, p. 448-449. — [2] *P. L.*, t. LIV, col. 433. — [3] *Tomasi à Gattola*, 24 avril 1697, dans *Opera*, édit. Vezzosi, t. VII, p. 213-214. — [4] La copie placée par les chanoines sur le portique de Saint-Marc, en 1844, est moderne. — [5] Marini, *Sched. Vatic. 6024* renvoie à Garatoni sur le discours de Cicéron, *Pro Sexto Roscio Amerino*, tué *ad balneas Palacinas;* Garampi, *Cod. diplom.*, mentionne une bulle d'Agapet II pour le monastère de Saint-Silvestre *in capite* du 25 avril 955 où il est question *monasterii sancti Laurentii, qui appellatur Palacina*, et une bulle de Léon IV dans *Bull. Vatic.*, t. I, p. 15. — [6] *Liber pontificalis*, Hadrien Ier, n. 94.; Benoît III, n. 23; Nicolas Ier, n. 15. — [7] Conservé au musée du Vatican, De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1867, p. 79; Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 426, n. 2., Dans le *Dictionn.*, t. II, col. 770, fig. 1504, 1505, on a mentionné ce sceau de bronze comme trouvé à Constantinople, ce qui est une erreur. — [8] *Corp. inscr. lat.*, t. VI, n. 1772, 1773.

perduxit : absidamque ipsius musivo aureis superinducto coloribus cum summa gratulatione depinxit.

L'inscription de la tribune s'accorde avec ce témoignage en attribuant à Grégoire IV la consolidation des murs et des assises du vieil édifice, ainsi que la nouvelle et riche décoration. Ciampini fut le premier qui représenta cette mosaïque, mais l'inscription avait été copiée deux siècles auparavant :

In apside templi S. Marci
Vasta tholi primo sistunt fundamine pulchra
Quae salomoniaco fulgent sub sidere ritu
Haec tibi proque tuo perfecit praesul honore
Gregorius Marce eximio cum nomine quartus
Tu quoque posce Deum vivendi tempora longa
Donet et ad coeli post funus sidera ducat

A la quatrième ligne l'original porte *cui* au lieu de *cum* que nous lisons dans la copie de Pietro Sabino. J.-B. De Rossi croit que la leçon primitive était *qui*.

Sabino nous a conservé une inscription que nous ne trouvons nulle part ailleurs; c'est le texte suivant, en vers, de Paul II, le grand restaurateur de la basilique:

In laquearibus templi
Haec delubra pater posuit tibi Marce vetustas
Sed Venetus regnat dum Paulus papa secundus
Qui fuerat roseo Marci decoratus honore
Arte nova et templum et facies mutata locorum
Et de fictilibus nunc plumba tecta refulgent

L'église avait reçu une couverture en plomb, dont on conserve quelques tuiles aux armoiries de Paul II.

Les inscriptions ne font aucune mention de travaux exécutés à l'époque de la Renaissance dont la mosaïque aurait été l'objet; les registres de paiements faits aux artistes ne relatent qu'une frise en marbre pour l'abside : *certae cornicis marmoreae magnae tribunae* [1]. La mosaïque sera restée intacte ou bien elle n'aura subi que des retouches insignifiantes.

Pompeo Ugonio, au XVIe siècle, dit qu'on lisait aux pieds de l'image de Grégoire IV ces mots : *sanctissimi domini nostri Gregorii papae* [2], tandis que les divers auteurs, de Ciampini à Fontana, donnent invariablement : *Scissimus D. N. Gregorius PP.*, alors qu'on lit aujourd'hui sur l'original : *Scissimus D. N. Gregorii PP.*, enfin, dans la chromolithographie de J.-B. De Rossi, on lit *Sessimus*... On serait donc tenté de croire que le mot *Gregorii* est une altération due à des retouches, et qu'il faut lire *Gregorius*, avec Ciampini, si le témoignage d'Ugonio ne nous prouvait pas que longtemps avant on lisait *Gregorii*. *Sanctissimus* n'est qu'une correction conjecturée par Ugonio. La planche de Ciampini, suivie par Fontana, est remplie d'erreurs [3]; celle du P. Garrucci est plus correcte [4]; celle de J.-B. De Rossi est bonne et nous donne bien la mosaïque de Grégoire IV, dont elle nous offre l'image tenant dans ses mains la basilique restaurée par ses soins, sans parler de son nom disposé en forme de croix :

P G P R E
GORI,
A

dans le disque placé au sommet de l'arc [5].

Entre le pontificat de Grégoire IV et celui de Paul II on ne trouve guère d'autre souvenir que celui de la construction du *ciborium* du maître-autel porté par quatre colonnes de porphyre. Le *ciborium* et les ambons furent exécutés en 1154; les ambons disparurent à l'époque des restaurations de Paul II, le *ciborium* demeura en place jusqu'au XVIIIe siècle, ce fut le cardinal Quirini qui le condamna à disparaître.

Les données sur l'histoire de la basilique de Saint-Marc qu'on vient d'exposer donnent lieu de se demander si le pape Grégoire IV n'aurait pas conservé ou employé quelque partie de la décoration primitive de

hic DEPOSITVS EST PETRVS VIII·IDVS
mar TIAS QVI VIXIT ANNIS XVIIII
mens.....DEP·IN PA CE PHILIPPO ET SALIA
COSS· DVO FRATRES
hic depositus est.....ANTIVS LECTOR DE PALLACINE QVI VIXIT
annis .....*d* EP·XII·KAL·SEPT

7629. — Epitaphe de Pierre, d'après De Rossi, *Inscript. christ. urb. Romæ*, t. I, p. 62, n. 97.

[1] Eug. Müntz, *Les arts à la cour des papes*, t. II, p. 76. — [2] Pompeo Ugonio, *Stazioni*, p. 158. — [3] Fontana, *Musaici delle chiese di Roma*, pl. XIX. — [4] Garrucci, *Storia dell' arte cristiana*, pl. 294. — [5] De Rossi, *Musaici cristiani*, pl. XXVIII.

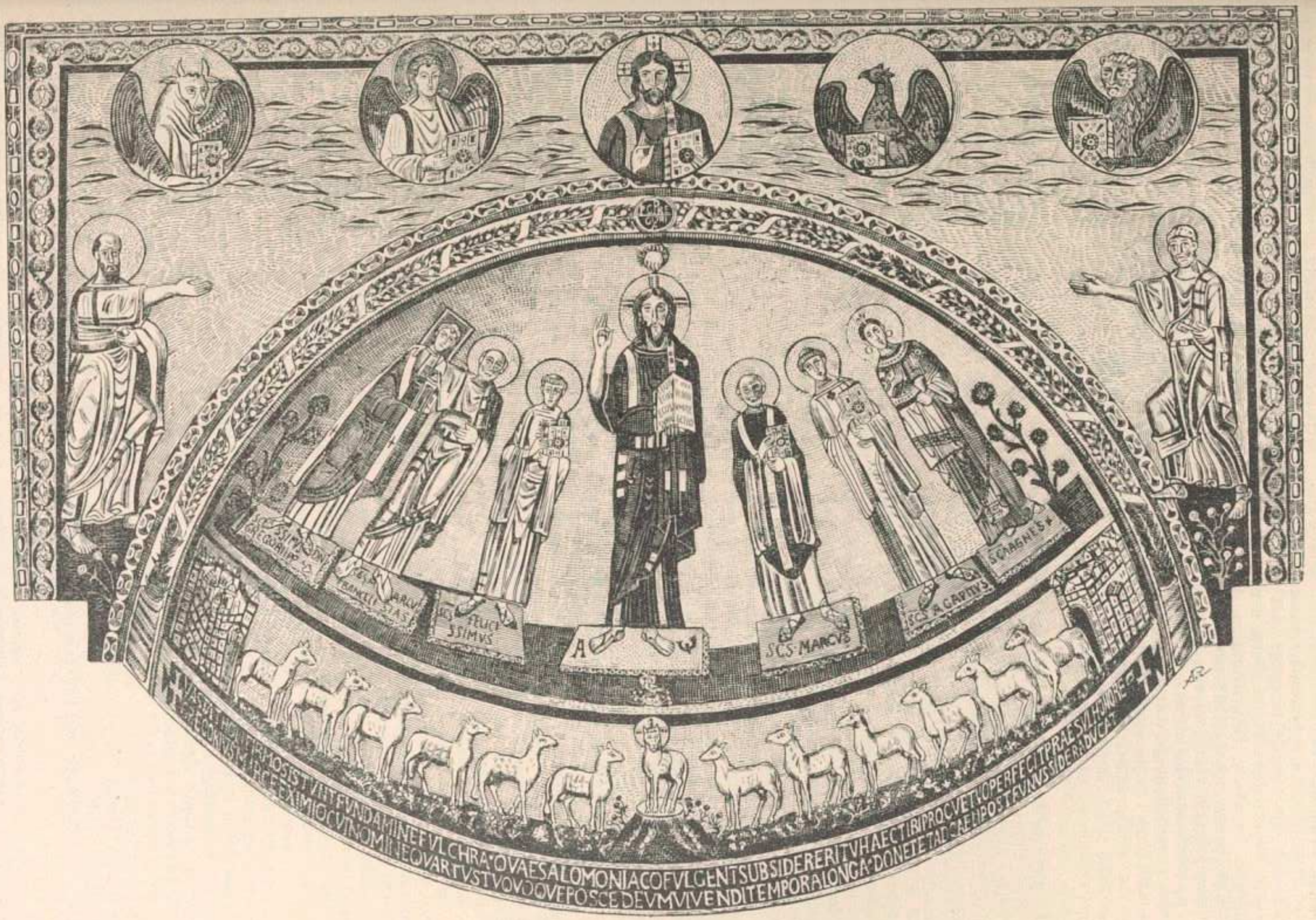

7630. — Mosaïque de l'abside de Saint-Marc, d'après De Rossi, *Musaici cristiani*, pl. XXVIII.

l'abside ou si les artistes du IXe siècle ne se sont pas inspirés de l'ancienne composition et des figures qu'Hadrien Ier attribuait à la basilique constantinienne.

Le sujet qui remplit la conque est entièrement l'œuvre du IXe siècle et ne s'inspire nullement de l'antique. Le choix, la distribution, ainsi que le style des images, en sont la preuve. Au centre de la composition (fig. 7630), on voit le Sauveur, debout sur un gradin orné des lettres A et ω, portant un livre ouvert et indiquant du doigt la page où sont écrits ces mots :

EGO SVM LVX
EGO SVM VITA
EGO SVM RE
SVRRECTIO

La physionomie du Sauveur est pleine d'austérité. Le type, difforme et anguleux, a toute l'empreinte de la dureté byzantine. Le cortège se compose des deux saints titulaires, saint Marc l'Évangéliste : SCS MARCVS EBANGELISTA [1], et saint Marc le Pontife : SCS MARCVS PP [2]; des martyrs Félicissime : SCS FILICISSIMVS, et Agapit : SCS AGAPITVS, diacres de Sixte II; et enfin sainte Agnès : SCA AGNES. Les derniers saints n'ont aucune relation historique quelconque avec les premiers. Cette association est due évidemment au fait de l'existence de reliques transportées des catacombes à l'époque des grandes translations et qui ont dû être placées dans la basilique. En effet, Ugonio indique précisément celles de saint Agapit et de saint Félicissime [3]. On observera que ce dernier est représenté à la droite du Sauveur et que, quoique simple diacre, et devant naturellement occuper une place secondaire, il a cependant le pas sur l'évangéliste saint Marc qui avait droit à la place d'honneur. Une telle erreur de groupement dans les figures s'explique par le fait que l'artiste a voulu représenter l'évangéliste ouvrant les bras au pontife Grégoire IV et accueillant son offrande; groupe parfaitement semblable à celui de sainte Cécile et de Pascal Ier dans l'abside de Sainte-Cécile au Transtévère. Ce dernier monument n'offre cependant rien d'étrange, parce que la première place étant occupée par les princes des apôtres, saint Pierre et saint Paul, la seconde pouvait parfaitement convenir à sainte Cécile. Il n'en est pas de même à Saint-Marc, où l'artiste, voulant suivre les véritables traditions de l'art chrétien, n'aurait jamais dû grouper les figures ainsi qu'il l'a fait. Cette circonstance et la présence de martyrs dont les reliques ne furent déposées dans l'église qu'à une époque avancée sont des preuves évidentes que la composition, loin d'être une reproduction, est entièrement l'œuvre des mosaïstes du IXe siècle. Ajoutons à cela que l'ensemble des figures et surtout l'image de Grégoire IV offrent tant de ressemblance avec les œuvres du temps de Pascal Ier que notre mosaïque paraît avoir été exécutée par eux ou par leur école.

En passant à la zone inférieure, on voit l'agneau divin sur la montagne mystique, d'où jaillissent les fleuves du paradis terrestre : GEON, FISON, TIGRIS, EVFRA(les). La tête de l'agneau est entourée d'un nimbre crucifère aux extrémités duquel se trouvent les lettres : A P ω qui sont d'une interprétation élémentaire. L'usage de représenter les douze agneaux sortant des villes mystiques, IERVSALE, BETHLEEM, et se dirigeant vers l'agneau divin, remonte à une époque très ancienne. Il est donc probable que cette scène a été refaite au IXe siècle d'après un exemplaire plus ancien.

Il y a cependant une chose digne de remarque; c'est le Saint-Esprit en forme de colombe nimbée placée entre la figure réelle du Sauveur et l'agneau qui en est l'image symbolique, au-dessus de la tête de ce dernier. Nous retrouvons la colombe à la même place dans la mosaïque de l'abside de Sainte-Pudentienne, exécutée à la fin du IVe siècle, sous le pape Sirice. Vers la même époque, saint Paulin de Nole faisait représenter la sainte Trinité dans la conque absidale de la principale basilique de Saint-Félix et y ajoutait ces vers par manière d'explication :

Pleno coruscat Trinitas mysterio
Stat Christus agnus, vox patris de caelo tonat,
Et per columbam Spiritus sanctus fluit.

Il semble donc possible d'apercevoir dans l'abside de Saint-Marc des traces d'une très ancienne manière de représenter la Trinité. En effet, la main divine, au sommet, est dans l'art chrétien le signe conventionnel pour exprimer Dieu le Père. Au milieu, à la place du Christ byzantin, il y avait probablement une grande croix gemmée dressée sur la montagne mystique. Au pied de la croix devait se trouver la victime, l'agneau divin sur la tête duquel la colombe symbolique versait l'eau du baptême. Dans la mosaïque actuelle, la présence de la colombe aux pieds du Sauveur, qui est figurée en réalité et non sous le voile d'un symbole, comme aussi l'absence de toute relation apparente avec l'agneau, nous semblent être des motifs pour entrevoir la réminiscence imparfaite d'une scène complète, d'une date bien antérieure. On n'oserait toutefois pas assurer que ce fut là précisément le sujet représenté dans la mosaïque exécutée par ordre du pape Marc vers l'année 336.

La façade de la conque offre, suivant l'usage, les symboles des évangélistes. La place du milieu, dans les compositions semblables, datant de la période comprise entre le VIe et le IXe siècle, est généralement occupée par un trône vide sur lequel repose le livre fermé par les sceaux (voir *Dictionn.*, au mot ETIMASIA). Ici, au contraire, se trouve répétée l'image du Sauveur figuré en demi-buste dans un cercle. Le type est très différent de celui du Christ de la conque. La barbe est arrondie au lieu d'être effilée. Les yeux, les sourcils, le nez, le menton et le visage en général n'ont pas les contours allongés ou anguleux. La main, qui se lève pour bénir selon le rite grec, contraste cependant, par sa difformité, et par l'allégement des doigts, avec le reste de l'image. On pourrait imaginer que nous sommes en présence d'une portion de mosaïque plus ancienne, remontant peut-être au VIIe ou au VIIIe siècle, restaurée et refaite en partie au IXe. Crowe et Cavalcaselle ont cru même devoir noter expressément que toute la partie extérieure de la mosaïque paraissait moins défectueuse que celle de la conque [4]. Les figures de saint Pierre et de saint Paul, quoique l'attitude et le geste les rendent naturellement moins raides que celles de la conque, sont, toutefois, selon J.-B. De Rossi, une création des artistes de Grégoire IV, artistes dont l'œuvre révèle pleinement la décadence dans laquelle l'art était tombé à cette époque. Voici du reste le jugement qu'a porté Vitet sur la composition entière : « Saint-Marc possède la mosaïque incontestablement la plus barbare qui soit à Rome... L'amaigrissement

[1] Les lettres PP, dessinées par Ciampini, ont disparu; il en est de même de la croix placée à l'extrémité du *pallium* épiscopal, là où il n'est pas difficile de voir qu'une partie de la mosaïque est refaite. — [2] Le défaut d'espace a fait placer la dernière lettre du mot MARCVS au-dessous de la seconde ligne. — [3] Cf. Ugonio, *op. cit.*, p. 159; Bartolini, *La sotterranea confessione della romana basilica di S. Marco*, p. 21 sq.; ce dernier parle surtout du transport à Saint-Marc des corps des saints Abdon, Sennen et Hermès. Lors de l'exécution de la mosaïque, cette translation ne devait pas encore avoir eu lieu. — [4] *Storia della pittura in Italia*, t. I, p. 79.

des figures: l'allongement des corps, le rétrécissement des draperies ne peuvent être portés plus loin [1]. » En effet, elle constitue la dernière décoration absidale qui existe appartenant à la période romano-byzantine du IXe siècle et marque le comble de l'appauvrissement du goût artistique de l'école qui produisait alors ses derniers travaux. Une nuit commence qui durera deux siècles.

BIBLIOGRAPHIE. — D. Angeli, *Chiese di Roma, Guida storica e artistica*, in-16, Roma, 1903, p. 247, 607. — M. Armellini, *Le Chiese di Roma dalle loro origini fino al secolo XVI*, in-8°, Roma, 1887, part. I, p. 327; part. II, p. 459. — D. Bartolini, *La sotterranea confessione della romana basilica di S. Marco*, in-8°, Roma, 1844, 2e édit., 1856. — G. Ceccarelli, *Una gloria della per insigne basilica di S. Marco*, in-12, Roma, 1905. — J. Ciampini, *Vetera monimenta in quibus praecipue musiva opera sacrarum profanarumque aedium, structura ac nonnuli antiqui ritus dissertationibus iconibusque illustrantur*, in-fol., Romae, 1690-1699, t. II, p. 119. — L. Duchesne, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 1887, t. VII, p. 225. — V. Forcella, *Iscrizioni delle chiese e di altri edifizi di Roma dal secolo XI fino ai giorni nostri*, in-4°, Roma, 1869-1884, t. IV, p. 341. — R. Garrucci, *Storia dell' arte cristiana*, in-fol., Prato, 1873, t. IV, pl. 294. — P. Kehr, *Italia pontificia*, p. 100. — E. Le Blant, *Lames de plomb de la basilique de Saint-Marc, à Rome*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscr. et belles-lettres*, 1884, 1885. — O. Marucchi, *Éléments d'archéologie chrétienne*; t. III, *Basiliques et églises de Rome*, in-8°, Roma, 1902, p. 384. — N. Molini, *De vita et lipsanis sancti Marci evangelistae*, in-4°, Romae, 1864. — P. Ugonio, *Historia delle stationi di Roma, che si celebrano la quadrigesima*, 1588, p. 155. — E. Stevenson, *Note sur les tuiles de plomb de la basilique de Saint-Marc, ornées des armoiries de Paul II et de médaillons de la Renaissance*, dans *Mélanges d'archéol. et d'hist.*, 1888, t. VIII, p. 439-477. — Zippel, dans *Ausonia*, 1907, p. 114.

H. LECLERCQ.

MARC ET MARCELLIEN. — I. Crypte. II. Récit légendaire. III. Vestiges. IV. Bibliographie.

I. CRYPTE. — Pour la crypte de Marc et Marcellien et la crypte de Damase qui ont été déjà étudiées, voir *Dictionn.*, t. II, col. 143-151, fig. 1226-1229; t. IV, col. 151-153. Ces cryptes importantes ont fait partie de la catacombe de Domitille (voir ce nom, t. IV); pour les fresques, voir *Dictionn.*, t. V, col. 2611.

II. RÉCIT LÉGENDAIRE. — L'histoire des martyrs Marc et Marcellien se rattache à un ensemble de récits hagiographiques désignés sous le nom de *Passio sancti Sebastiani*, certainement anciens, mais gravement altérés. On y voit deux frères de naissance noble, convertis au christianisme, encore que leur père Tranquillinus et toute leur famille demeurent païens. Emprisonnés pendant la première période de la persécution de Dioclétien, vers 286, ils allaient céder aux objurgations et aux larmes de leurs parents lorsque survient Sébastien, qui les ranime, les encourage et les affermit dans la foi chrétienne. Sébastien ne s'en tient pas là; il fait une guérison miraculeuse en faveur de Zoé dont le mari, Nicostrate, se convertit. Dès lors, le mouvement est donné : Tranquillinus et sa femme Marcia se convertissent, puis encore Symphorosa, femme de Claude, et Zoé, femme de Nicostrate. D'où procès, interrogatoires, condamnation ; mais, avant le supplice, le pape Gaius trouve le temps d'élever Tranquillinus au sacerdoce, Marc et Marcellien au diaconat. Zoé est la première à souffrir le martyre et, à cette nouvelle, Tranquillinus s'écrie : *Feminae nos ad coronam praecedunt, ut quid vivimus ?* Son tour vient peu après et son corps est jeté dans le Tibre d'où on le retirera; les autres confessent leur foi et enfin les deux frères qui, cloués à un pieu, sont percés de coups de lance. Leurs corps reçoivent la sépulture au 2e mille de la voie Appienne, au lieu-dit *ad arenas* parce qu'il se trouvait là des arénaires. Il est vrai que le Martyrologe hiéronymien parle, non de la voie Appienne, mais de l'Ardéatine, sur laquelle les pèlerins, auteurs d'*Itinéraires*, disent, en effet, avoir vénéré les tombes de Marc et de Marcellien. On sait, qu'au départ, l'Appienne et l'Ardéatine sont tellement rapprochées que des étrangers ont pu prendre l'une pour l'autre. Quand le *Liber pontificalis* dit que le pape Jean VII *laboravit in coemeterio beatorum martyrum Marcelliani et Marci Damasique*, il constate la proximité de ces cimetières: or celui de Damase se trouvait certainement sur l'Ardéatine. A l'époque de la paix de l'Église une basilique fut élevée sur la tombe de Marc et Marcellien laquelle se trouvait sur l'Ardéatine.

III. VESTIGES. — L'oratoire des Saints-Marc-et-Marcellien avec sa crypte se trouvait donc à proximité, sinon contigu à la tombe du pape Damase et à la basilique des Saints-Nérée-et-Achillée. Cette dernière est bien connue depuis les fouilles de 1874, on peut donc chercher l'oratoire et la crypte des frères martyrs aux environs de Tor Marancia, cela avec d'autant plus de raison que l'expérience a prouvé que, dans bien des cas, les masures rurales ont été bâties sur les ruines d'anciennes basiliques ou d'oratoires ruinés. Dans les dernières années du XIXe siècle, la commission d'archéologie sacrée chargea E. Stevenson et O. Marucchi de procéder sur ce point à des investigations. Ils trouvèrent un escalier, encore à demi enseveli parmi les ruines, qui les mena dans une crypte double ornée de peintures offrant un caractère historique. Le déblaiement montra que l'escalier était bien celui de la crypte dont il n'était séparé que par une galerie de quelques mètres. Une fresque représente le Sauveur assis parmi six personnages (trois hommes et trois femmes) qui semblent se disposer à recevoir de ses mains la couronne éternelle [2]. Ces six personnages pourraient être Marc et Marcellien, Tranquillinus et Marcia, Symphorosa et Zoé. On pourrait croire qu'on se trouve ici dans la sépulture primitive des deux saints frères. Ce n'est toutefois qu'une conjecture.

Aux deux frères martyrs pourraient se rapporter certains fragments d'inscription damasienne que J.-B. De Rossi croyait consacrés aux saints Jean et Paul. Ces fragments, en effet, ont été retrouvés, ainsi que ceux de l'inscription d'Irène, dans l'église des Saints-Côme-et-Damien où furent transportés les corps de Marc et Marcellien. Nous en avons déjà dit quelques mots; il est nécessaire d'y revenir en détail (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 192, n. 59).

En 1880, les fouilles exécutées devant le temple de Romulus, fils de Maxence, au Forum (voir *Dictionn.*, t. III, au mot CÔME-ET-DAMIEN), mirent au jour quelques fragments d'inscription chrétienne qui furent publiés en 1888 [3]. Dans le nombre se trouvaient des fragments en caractères damasiens, de grandes dimensions :

1° /S GENER 2° T FRATRES DC
IPIET IVNGIT

De Rossi se rappela qu'à la fin du XVIe siècle, Alde Manuce le Jeune avait transcrit les mots du deuxième fragment et il l'identifia sur-le-champ. La copie de Manuce se trouve dans le manuscrit *Vat. lat. 5241* intitulé : *Inscriptiones antiquae (Romae MDLXVI mense*

[1] *Journal des savants*, juin 1863, p. 360. — [2] La reproduction de cette fresque promise pour le tome IV de la *Roma sotterranea* n'a jamais été publiée, à notre connaissance. — [3] J. B. De Rossi, *Bull. d'archeol. crist.*, 1888-1889, p. 140 sq.

Nov.) contenant la copie de nombreuses inscriptions païennes et chrétiennes. A la page 244 on lit ceci :

Infra Capitolium ad D. Cosmae et Damiani.
nº 9 *...imam casto semper...*
...is regni regiae...
...s tenuit fratres...
...m accipiet jungi...

ligne 2, au début *is* ou *et*, caractères mal formés.

Il est donc certain que Manuce vit dans le pavement de l'église des Saints-Côme-et-Damien la pierre qu'on ramena au jour en 1880, mais moins complète; toutefois il ne dut pas voir le fragment nº 1 que l'identité des caractères permet de rattacher à la même inscription. Enfin dans le pavement de cette même église, De Rossi avait jadis copié un troisième fragment portant ces lettres POSVIT LAV / SSANCTA et ici il identifia tout de suite le dernier vers d'un poème de saint Damase :

*com*POSVIT LAV*des Damasus cognoscite rector.*

Rossi restitua un *carmen* damasien dans lequel il fit entrer tous ces fragments qu'il attribuait aux martyrs Jean et Paul, voici sa composition :

VS GENER*e* (?).....
.....
.....
...(pro Christo sanguine fuso)
dant an IMAM CASTO SEMPER*(servatam amori?)*
*caelesti*S REGNI REGI AE*terno famulati*
*quos terri*S TENVIT FRATRES DO*mus una fidesque*
*nunc coelu*M ACCIPIET IVNGIT*que in saecla (coronis?)*
*com*POSVIT LAV*des Damasus (cognoscite rector?)*

L'explication était ingénieuse; elle fut généralement adoptée et les fragments damasiens furent transportés dans l'église des Saints-Jean-et-Paul au Celius (voir ce nom), où on les encastra dans la muraille du souterrain, proche du *locus martyrii*. Et cependant on peut objecter plusieurs difficultés.

D'abord les deux martyrs sont qualifiés *fratres;* or Mazzochi a prouvé que dans l'antiquité Jean et Paul n'étaient pas considérés comme frères et qu'on ne rencontre pas cette opinion avant l'époque de saint Grégoire le Grand [1]. Il est vrai que De Rossi prétendait voir dans *fratres* une sorte de parenté créée par le martyre et il citait la phrase du sacramentaire gélasien : *quos eadem fides et passio fecit esse germanos*, devenue plus tard : *vere fecit esse germanos*, mais ces textes sont postérieurs à saint Damase qui ne paraît pas avoir connu ce sens métaphorique. Comme Jean et Paul ont eu leur *carmen* damasien dont le P. Germano a retrouvé un fragment minuscule, il n'est guère vraisemblable que le pape leur ait consacré un deuxième poème (*voir Dictionn.*, t. II, col. 2835). Enfin pourquoi aurait-on transporté une inscription damasienne de l'église du Celius à la diaconie du Forum romain? On comprend sans peine qu'on ait emporté des cimetières une épigramme au moment où on transportait à l'intérieur de la ville les restes du martyr qu'elle célébrait, mais pourquoi la retirer de l'église du Celius où les martyrs restaient en vénération? Enfin, les autres débris retrouvés avec les nºs 1 et 2 venaient des catacombes; raison de plus pour croire que ceux-ci avaient la même provenance, d'autant plus que presque tous les poèmes de Damase furent placés dans les cimetières suburbains.

Non seulement ces inscriptions ont été transportées des catacombes à l'église des Saints-Côme-et-Damien, mais nous savons que plusieurs proviennent du cimetière de Domitille sur la voie Ardéatine comme le prouve un fragment de l'épigramme composée par Damase à la mémoire de sa sœur Irène (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 172, n. 10). Si on veut bien se rappeler que le mausolée de la famille de Damase et la basilique de Marc et Marcellien étaient presque contigus, on ne s'étonnera pas d'en retrouver les débris confondus; ajoutons à cela que les corps de Marc et Marcellien furent transférés à une époque incertaine, mais qui pourrait être le IXe siècle, du cimetière de l'Ardéatine à l'église du Forum romain, et nous comprendrons sans peine que les inscriptions cémétériales aient fait le même trajet que les reliques. Les reliques furent retrouvées dans cette église au temps de Bosio avec l'inscription suivante [2] :

HIC REQVIESCVNT CORPORA
SANCTORVM MARCI
ET MARCELLIANI
ET TRANQVILLINI PRESB

Il y aura donc eu un transport d'épigrammes damasiennes, celle d'Irène et celle des martyrs Marc et Marcellien. C'est à eux que se rapporterait le fragment sur lequel on lit le mot *fratres* et cela met sur la voie de l'attribution et de la restitution du poème. Il ne s'agit, c'est bien entendu, que d'une restitution, mais les fragments appartiennent vraisemblablement à nos deux saints.

Voici celle qu'a proposée M. O Marucchi :

*Hic Marcellianus quoque clar*VS GENER*e Marcus*
Qui fugientes mundum et Christo sanguine fuso
*Cum dederint an*IMAM CASTO SEMPER *famulatu*
*Caelesti*S REGNI REGIAE *meruere triumphos_*
*Una fide*S TENVIT FRATRES DO*mus una tenebit*
*Ac caelu*M ACCIPIET IVNGIT*que in saecla parenti—*
*Com*POSVIT LAV*des Damasus cognoscite rector*
*Ut pleb*S SANCTA *suos discat celebrare patronos*

Nous avons déjà fait connaître la restitution proposée par G. Bonavenia (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 192, n. 59).

IV. Bibliographie. — F. Bollon, *Le cimetière des Saints-Marc-Marcellien-et-Damase*, dans *Annales de Saint-Louis-des-Français*, 1905, p. 267-281. — F. Fornari, *Relazione circa la sistemazione della cripta detta « dei canefori » nel cimitero di San Callisto*, dans *Rivista di archeologia cristiana*, 1925, t. I, p. 7-18. — J. P. Kirsch, *Die unterirdische Basilika der hll. Marcus und Marcellianus*, dans *Römische Quartalschrift*, 1902, p. 364-367. — O. Marucchi, *La memoria dei santi Marco e Marcelliano nel cimitero di Domitilla e probabile attribuzione a questi martiri di un carmen del papa Damaso*, dans *Nuovo bullettino di archeologia cristiana*, 1899, p. 5-19; *Scoperta di una grandiosa cripta presso la via Ardeatina*, dans même revue, 1902, p. 122-125, 250-251; *Discussione critica sul luogo recentemente attribuito ai sepolcri del papa Damaso e dei martiri Marco e Marcelliano presso la via Ardeatina*, dans même revue, 1906, p. 191-230; *Notizie, Roma e dintorni, scavi nelle catacombe romane*, dans même revue, 1906, p. 145-147; *A proposito di cimiteri dei santi Marco e Marcelliano e di papa Damaso*, dans *Rivista storica-critica delle scienze teologiche*, 1910, t. VI, p. 296-300. — S. Scaglia, *Osservazioni sopra i recenti studi intorno ai cimiteri di Marco e Marcelliano e di papa Damaso*, dans *Rivista di scienze storiche*, 1909, t. II, p. 930-944; cf. O. Marucchi, dans *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1909, p. 221-235; *Ancora i cimiteri dei SS. Marco e Marcelliano e di papa Damaso*, dans *Rivista storico-critica delle scienze teologiche*, 1910, t. VI, p. 126-130. — P. Stock, *Die Entdeckung der ursprünglichen Grabstätte der Martyrer Marcus und Marcellianus*, dans *Katholik*, 1900, p. 477-479. —

[1] Mazzochi, *Kalendarium Neapolitanum*, t. III, p. 672 sq. — [2] A. Bosio, *Roma sotterranea*, 1632, l. III, c. XIII.

G. Wilpert, *La scoperta delle basiliche cimiteriali dei santi Marco e Marcelliano e Damaso*, dans *Nuovo bullettino di archeologia cristiana*, 1903, p. 43-50; *Scavi nel cimitero dei santi Marco, Marcelliano e Damaso*, dans même revue, 1903, p. 315-319; *Scoperta di un cancello marmoreo nel cimitero dei santi Marco e Marcelliano*, dans même revue, 1905, p. 67-69; *Le pitture delle catacombe romane*, in-fol., Roma, 1903, pl. 162, 177, 178, 211, 214, 215, 216.

H. LECLERCQ.

MARC (le diacre). — Voir PORPHYRE de Gaza.

MARCEL. — L'histoire du pape Marcel présente, comme on peut s'y attendre, quelques obscurités. Son épiscopat fut de peu de durée. Après la mort du pape Marcellin (voir ce nom) le siège pontifical fut laissé vide pendant quatre ans et ce ne fut qu'au mois de mai de l'an 308 que le prêtre Marcel fut élu par le clergé romain. Le catalogue libérien désigne la date de l'ordination du pape par la note consulaire *a cons. X et Maximiano*, abrégée pour *Maximiano (Herculio) X et Maximiano (Galerio) VII* [1]. C'est l'indication des consuls légitimes, mais ils ne furent pas reconnus par Maxence qui, le 20 avril 308, prit, pour les états de son obédience, le consulat avec son fils Romulus. Le rang occupé par Marcel sous le pontificat précédent, le soin qu'il prit de procurer la sépulture au pape défunt, le choix qui fut fait de lui après une vacance prolongée sont des indices qui portent à croire que, pendant cette vacance, Marcel dirigea l'administration de l'Église de Rome. C'est ainsi qu'il ne se trouva pas désarmé par les circonstances difficiles et put prendre d'utiles mesures au point de vue de l'organisation ecclésiastique. Son souvenir est étroitement associé à celui du cimetière de Priscille, et au dire du *Liber pontificalis* il ouvrit près de cette catacombe un nouveau cimetière au 3e mille de la voie Salaria, et qu'on nomma le cimetière de Novella : *Hic rogavit quamdam matronam nomine Priscillam et fecit cymiterium Novellae, via Salaria* [2]. Ce cimetière de Novella, mentionné dans les *Gesta Liberii* [3], a été retrouvé par Bosio; Aringhi en a publié le plan [4]; J.-B. De Rossi en a vérifié l'emplacement, près du cimetière de Priscille, à droite de la voie Salaria et à gauche de la voie Nomentane [5]. Ce cimetière ne contient aucune sépulture que l'on puisse attribuer à un temps plus ancien que le pape Marcel [6]. O. Marucchi laisse le cimetière de Novella près de celui de Priscille, mais lui assigne un emplacement un peu différent et le reconnaît dans les excavations à gauche de la voie Salaria [7].

Le pape réorganisa les *tituli* ou paroisses, *XXV titulos in urbe Roma constituit;* il en fit comme autan tde diocèses afin de pourvoir aux besoins nouveaux que créait l'afflux de convertis venus du paganisme, *quasi dioecesis propter baptismum et paenitentiam multorum qui convertebantur ex paganis;* les prêtres chargés des *tituli* reçurent la charge de l'administration des cimetières, de ceux du moins demeurés accessibles aux fidèles *propter sepulturas martyrum*. Toutes ces mesures montraient un effort tourné vers la réorganisation de l'Église de Rome, mais elles ne produisaient pas tout l'effet attendu. On vient de voir qu'une des raisons qui portèrent le pape Marcel à réorganiser les *tituli* fut la multitude des pénitents qui demandaient leur réintégration dans l'Église. Des précédents avaient fait établir des règles en la matière, règles que les intéressés se préoccupaient assez peu d'observer. La persécution de Dèce en 250 avait provoqué un schisme de la part de ceux qui trouvaient excessifs les délais et les rigueurs imposés à leur admission. En 308, les dissidents allèrent plus loin ; non seulement ils prétendirent être reçus immédiatement et sans conditions, mais même ils refusèrent au pape Marcel le droit de rien exiger en vertu de règles que la longue vacance du siège permettait de tenir pour désuètes. Un parti se forma qui eut pour chef un apostat qui, lui, n'avait pas l'excuse d'avoir faibli dans les tourments, car il avait apostasié en pleine paix. Ce parti se flatta d'emporter par la violence la maîtrise d'une situation qui n'allait à rien moins qu'à anéantir l'autorité du chef de l'Église. A la suite d'une émeute où le sang coula, l'autorité publique intervint pour rétablir la paix; mais les rebelles eurent l'adresse de faire peser la responsabilité de l'événement sur le pape Marcel.

Le *Liber pontificalis* raconte que Marcel fut condamné à l'entretien des écuries et des bêtes de somme *(ca tabuli)*. Le *catabulum* qui, d'après l'étymologie, veut dire lieu de déchargement, était un magasin à voitures; sa situation favorable au centre de la ville en faisait un lieu tout à fait central pour les messageries publiques auxquelles il était destiné. Dès l'an 418, l'église encore subsistante de Saint-Marcel s'élevait à cette place. Si confus que soient, dès une époque ancienne, les beaux récits de la passion et de la mort du saint pontife, on ne saurait refuser toute considération à la concordance topographique des magasins des *catabulenses* avec le titre antique de Saint-Marcel. En tout état de cause, cette relation ne doit pas être négligée. La légende de Marcel contient plusieurs données fausses, l'auteur du *Liber pontificalis*, qui en a utilisé une recension plus ancienne et relativement meilleure, fait naître le pape dans la *regio via Lata* et fait fonder le titre par Lucine dans sa propre maison, où le pape serait mort gardien des animaux du *catabulum* [8].

Il existe une autre version qui n'est pas inconciliable avec la précédente; Marcel a pu être condamné à une sorte d'esclavage dans le *catabulum;* s'il en fut ainsi, on n'aura pas dû mettre longtemps à s'apercevoir que cette sentence lui laissait trop de facilités pour entretenir les fidèles et diriger la hiérarchie; elle fut commuée en exil. C'est la peine que mentionne le pape Damase dans l'épitaphe qu'il consacre à Marcel (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 188, n. 48) :

VERIDICVS RECTOR LAPSOS QVIA CRIMINA FLERE
PRAEDIXIT MISERIS FVIT OMNIBVS HOSTIS AMARVS
HINC FVROR HINC ODIVM SEQVITVR DISCORDIA LITES
SEDITIO CAEDES SOLVVNTVR FOEDERA PACIS
CRIMEN OB ALTERIVS CHRISTVM QVI IN PACE NEGAVIT
FINIBVS EXPVLSVS PATRIAE EST FERITATE TYRANNI
HAEC BREVITER DAMASVS VOLVIT COMPERTA REFERRE
MARCELLI VT POPVLVS MERITVM COGNOSCERE POSSET.

J.-B. De Rossi s'est demandé si le deuxième vers ne doit pas se lire :

Praedixit miseros, fuit omnibus hostis amarus,

ce qui donnerait une signification diamétralement opposée à celle du texte reçu. Damase dirait que Marcel, pour avoir reçu les *miseri lapsi* à la pénitence, fut l'objet des attaques du rigorisme novatien. Mais cette interprétation conjecturale est contredite par le texte conservé dans les manuscrits de Closterneubourg et de

[1] De Rossi, *Inscript. christ. urb. Romae*, t. I, p. 30; *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. I, p. 165, note 3. — [2] *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. I, p. 164. — [3] *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. I, p. CXXII. — [4] Aringhi, *Roma subterranea*, t. II, p. 422. — [5] De Rossi, *Roma sotterranea*, t. I, p. 189. — [6] De Rossi, *Bullettino di archeologia cristiana*, 1877, p. 68. — [7] O. Marucchi, dans *Nuovo bullettino di archeologia cristiana*, 1903, p. 205, 227; 1908, p. 61. — [8] *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. I, p. XCIX, c. 165-166.

Göttwei d'accord avec le ms. Palat.-Vatic. et la sylloge de Verdun, qui tous s'accordent à donner *miseris*. Le contexte historique et la suite des idées confirment la construction : *miseris fuit omnibus amarus*.

L'exil de Marcel n'apaisa pas les esprits, mais il survécut peu de temps à la sentence d'exil. Le pontificat dura moins d'une année : mai 308-janvier 309. La *Depositio episcoporum* et le martyrologe hiéronymien placent la commémoraison de Marcel au 16 janvier. La comparaison entre ces deux listes montre que dans la *Depositio* le mot *Marcellini* doit être corrigé en *Marcelli*. On ignore le lieu où mourut le pape Marcel, mais il fut rapporté à Rome et enterré dans le cimetière de Priscille, ainsi que nous l'apprend le martyrologe hiéronymien : *Romae, via Salaria, in cimiterio Prescillae depos. sci Marcelli papae et conf.* [1].

Le *carmen* du pape Damase ne laisse aucun doute sur le genre de mort du pape; ce fut en exil qu'il attesta sa foi, mais sa mort ne fut pas sanglante. L'expression *comperta referre* nous apprend que Damase avait fait des recherches afin de s'instruire sur ce point; s'il avait appris que Marcel avait répandu son sang, il n'eût pas manqué de mentionner cette circonstance glorieuse. On ne sait dans quelle partie du cimetière de Priscille le corps du pape fut d'abord déposé, mais, après 314, le second successeur de Marcel, le pape Silvestre construisit au-dessus du cimetière une basilique sépulcrale où le tombeau fut placé. C'est là que prit place l'inscription composée par Damase, où elle se voyait encore à la fin du VIIIe siècle et où la copia alors l'auteur de la sylloge de Verdun. Elle y demeura probablement quand le corps de Marcel fut transféré dans son *titulus* antique de la *via Lata*, au IXe siècle.

La plus ancienne mention du « titre » de Marcel se trouve dans une lettre du préfet de Rome Symmaque à l'empereur Honorius mentionnant la consécration dans cette église du pape Boniface Ier, le dimanche 29 décembre 418 [2]. Les neuf évêques et les soixante-dix prêtres chassés du Latran par les partisans d'Eulalius choisirent pour célébrer la fonction solennelle une église située *media civitate via Lata*. Postérieure de quelques années seulement peut-être, la *Passio Marcelli* [3] contient outre l'histoire du pape, celle d'autres martyrs de la *via Salaria* et celle de l'origine du « titre ». Nous y lisons qu'une certaine Lucine [4] *rogavit sanctum Marcellum episcopum ut domum ejus ecclesiam consecraret*, formule qui se retrouve dans la *Passio sanctae Caeciliae*. La transformation en église de la maison de Lucine se place dans la *Passio Marcelli* entre l'exil du pape et sa condamnation, au *catabulum*. Le *titulus Marcelli* se rencontre parmi les prêtres cardinaux de l'Église romaine depuis la fin du Ve siècle [5] et à l'occasion de l'établissement par saint Grégoire le Grand de la *letania septiformis*, la catégorie des laïques devait se réunir à Saint-Marcel [6]. Tous ces témoignages sont antérieurs à la translation des reliques du pape du cimetière de Priscille au « titre » qui porte son nom, de sorte qu'il est hors de doute que le *titulus Marcelli* doit son nom à ce pape célèbre.

Le pape Hadrien Ier (780-785) *titulum sancti Marcelli via lata situm noviter restauravit* [7]; ce fut peut-être lui qui fit relever le niveau pour l'égaler à celui de la rue et il se pourrait qu'il ait décidé la translation des reliques. Après le pape Hadrien Ier on voit ses successeurs Léon III (795-816) [8] Grégoire V (827-842) [9], et Étienne V (885-891) [10] enrichir l'église de leurs dons. La basilique était alors orientée en sens inverse de l'orientation actuelle [11], l'abside dirigée vers la *via Lata*, comme on le voit sur le plan du *codex Laurentianus* [12]. En 1519, cette église fut entièrement consumée par un incendie et le pape Léon X ordonna sa reconstruction. Les murs extérieurs, à tout le moins le mur septentrional resté debout fut conservé. On peut donc croire que l'église actuelle s'élève sur l'emplacement de celle d'Hadrien Ier qui avait dû succéder, sur place, au « titre » primitif. Les reliques du pape Marcel eurent à subir une nouvelle translation à la suite de l'incendie de 1519, quittant l'ancienne abside détruite pour celle qui existe de nos jours.

Peu d'années avant l'incendie de 1519, en 1506, le baptistère du « titre » de Saint-Marcel avait été restauré; il fut abandonné après la reconstruction de l'église par Léon X; on se demandait où il s'était élevé. Au mois d'octobre 1912, après la trouvaille de quelques débris épigraphiques et d'un fragment de sarcophage on rencontra une vasque baptismale dans un édicule rectangulaire de 7 m. 60 sur 6 m. 80; la vasque était de forme hexagonale construite en briques et n'offrant rien qui réclamât une particulière attention, sinon son antiquité, car c'est probablement le baptistère du « titre » primitif de Saint-Marcel. Un bloc de marbre d'assez grandes dimensions ayant servi sans doute de corniche ou d'architrave et trouvé sur les lieux porte



7631. — Fragment en caractères damasiens, d'après *Nuovo bull. di archeol. crist.*, 1913, p. 116.

ces lettres en caractères damasiens TSED (fig. 7631). Ce fragment, trop considérable pour avoir été apporté d'ailleurs, prouve l'existence sur ce point d'un édifice orné d'une dédicace ou d'une inscription importante due au pape Damase. On a ingénieusement rappelé que les lettres ainsi conservées se retrouvent dans un vers du *carmen* sepulcral du pape Sirice au cimetière de Priscille [13] :

Fonte sacro magnus meruiT SEDere sacerdos.

Une question s'est posée de savoir si Marcel était le même personnage que Marcellin ou un personnage différent. On sait que l'auteur du *Liber pontificalis* a connu deux catalogues de papes : le catalogue libérien et un autre catalogue du Ve siècle que L. Duchesne avait pensé dépendre du libérien et avoir été constitué vers 440-450; il s'est rallié depuis à l'opinion de Mommsen qu' « il n'est pas possible de déterminer à quel moment ce catalogue a reçu sa forme actuelle, mais

[1] De Rossi-Duchesne, *Martyrol. hieronim.*, p. 9. — [2] *P. L.*, t. XVIII, col. 398; *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. I, p. 228, note 1. — [3] *Acta sanctorum*, janv. t. II. — [4] Pas autrement connue; le *Liber pontificalis*, t. I, p. 164, la dit veuve de *Marcus*? — [5] *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. I, p. 272, n. 8. — [6] Germano di San Stanislao, *La casa coelimontana dei SS. MM. Giovanni e Paolo*, p. 425-426. — [7] *Liber pontificalis*, t. I, p. 509. — [8] *Ibid.*, t. II, p. 11, 21. — [9] *Ibid.*, t. II, p. 78, 83. — [10] *Ibid.*, t. II, p. 195. — [11] M. Armellini, *Chiese di Roma*, 2e édit., p. 254. — [12] De Rossi, *Piante iconografiche e prospettiche di Roma*, 1879, pl. IV. — [13] De Rossi, *Inscr. christ.*, t. II, part. 1, p. 102, 138.

rien ne s'oppose à ce qu'il soit aussi ancien ou plus ancien que le libérien. » On sait depuis longtemps qu'il a su se préserver de certaines erreurs que l'autre n'a pas évitées; par exemple : Clément placé aussitôt après Lin, Anaclet dédoublé, Anicet précédant Pie. Sur ces trois cas, le catalogue se trouve d'accord avec la tradition la plus ancienne, celle de saint Irénée que l'auteur a pu connaître sur place, dans un catalogue autre que le libérien.

Mais il y a un quatrième cas, celui du pape Marcel. Le catalogue libérien distingue Marcel de Marcellin, l'autre catalogue — appelons-le *Index* — ne connaît que Marcel. Lequel des deux a raison? De Rossi et Duchesne admettent la distinction, Mommsen s'attache à l'*Index*, mais il n'en vient pas pour cela à nier un des deux personnages dont l'existence est attestée par d'anciennes inscriptions, il lui suffit d'expliquer que Marcel n'a jamais gouverné l'Église de Rome en qualité d'évêque, mais bien en qualité de prêtre-vicaire (*vice episcopi*). Il lui faut, en outre, admettre que, dans les manuscrits de l'*Index*, le nom de *Marcellinus* s'est contracté en *Marcellus*. Duchesne n'admet pas qu'un document si grave ait pu omettre un pape; selon lui, l'*Index* a contenu d'abord les deux noms de *Marcellinus* et *Marcellus* dont la ressemblance a entraîné, dans une ancienne copie, la disparition de l'un d'eux.

L'*Index*, ne contient pas seulement des noms; il contient aussi des chiffres. Par l'état de conservation des chiffres, nous pouvons juger de l'état de conservation du texte dans son ensemble. Or, pour la période qui encadre, pour ainsi dire, la difficulté sur Marcelin et Marcel, les chiffres de l'*Index* sont gravement altérés, ce qui doit mettre en garde pour ce qui concerne les noms. Dans la série des papes, considérons les quatre qui précèdent et les quatre qui suivent Marcellin et Marcel; ce sont :

Denys. — Le vrai chiffre des années est VIIII. Le catalogue libérien porte VIII, l'*Index* VI. La vraie leçon est à peu près conservée par le premier, notablement altérée par le second.

Félix. — Les chiffres des années et des mois sont fautifs dans l'*Index*.

Eutychien. — Fautifs les trois chiffres I, I, I; en tout cas, inapplicables à un pape installé en 275 et mort en 283.

Gaius. — Les chiffres d'années et de jours, XI et XII de l'*Index*, doivent être corrigés en XII et VII.

Eusèbe. — Les trois chiffres de l'*Index* sont faux.

Milliade. — Même situation.

Silvestre. — Même situation.

Marc. — Le chiffre des jours est seul exact, les deux autres sont faux.

Ainsi, sur les vingt-quatre chiffres afférents à ces huit papes, l'*Index* nous en fournit dix-neuf qui, différant des chiffres libériens, se trouvent être faux. En outre, un chiffre faux est commun aux deux séries, le chiffre des mois de Denys, *m. II*, la vraie leçon étant *m. V*. Outre cette erreur, nous ne relevons dans le libérien que deux légères inexactitudes, *VIII* pour *VIIII* (années de Denys), *III* pour *II* (années de Miltiade).

Ainsi, d'un côté, 20 fautes; de l'autre, 3 seulement sur 24 chiffres. On voit de quel côté porter la préférence. Il est vrai qu'en tenant compte des leçons mises en variantes par Mommsen on peut abaisser de trois unités le chiffre des erreurs de l'*Index* pour la période qui nous intéresse.

Nous pouvons maintenant aborder la question Marcel ou Marcellin :

LIBÉRIEN	INDEX
Marcellinus, an. VIII, m. III, d. XXV.	omis
Marcellus, a. I, m. VII, d. XX.	Marcellus a. I[1], m. IIII, d. XVI.
Eusebius, m. IIII, d. XVI.	Eusebius, m. I[2], d. III.

Remarquons l'identité entre les chiffres de mois et de jours d'Eusèbe dans le catalogue libérien et ceux de Marcel dans l'*Index*. Or les chiffres libériens, pour ce pape, sont absolument sûrs, puisqu'on connaît la date exacte du début et de la fin de son épiscopat. Il semble bien qu'il y ait une nouvelle erreur, et de deux chiffres, à constater dans l'*Index* : les chiffres d'Eusèbe transportés à la ligne précédente. Quant au chiffre des années de Marcel, si l'on adopte la leçon I, on remarquera d'abord qu'elle est identique à celle du catalogue libérien et par suite qu'elle suppose un état de texte où figurait, non seulement le nom de Marcellus, mais encore son premier chiffre. Ensuite on se trouvera dans l'impossibilité de combler l'intervalle entre la mort de Gaius (296) et l'ordination d'Eusèbe (309 ou 310). Enfin l'*Index* porte *Marcellus* et non pas *Marcellinus;* s'il faut sacrifier un des deux papes, c'est Marcellin qui doit disparaître et non pas Marcel.

L'*Index* tel que nous le possédons et sur la partie qui nous intéresse, a donc subi des altérations nombreuses et sérieuses, au point qu'il est permis de douter que, dans sa teneur originale, il n'ait pas distingué Marcel de Marcellin. Cependant, sur ce point, on lui trouve des patrons. Considérons d'abord les patrons africains, saint Optat et saint Augustin. Ils déclinent tous les deux [3] la liste des papes, l'un jusqu'à Sirice, l'autre jusqu'à son successeur Anastase. Ils semblent bien dépendre l'un de l'autre; la citation d'Augustin se rencontre dans un écrit de controverse antidonatiste et, pour ces choses-là, Augustin se sert couramment du livre d'Optat. De plus, les deux textes s'accordent sur des particularités très caractéristiques. Tous deux intervertissent Anicet et Pie, Clément et Anaclet, comme le catalogue libérien, mais sans dédoubler Anaclet. S'ils ne dépendent pas l'un de l'autre, ce qui est l'hypothèse la plus simple et la plus vraisemblable, ils dépendent isolément d'un même texte de la liste.

Or, le texte actuel d'Optat omet Marcel, celui d'Augustin omet Marcellin. Les deux papes sont donc attestés par les deux auteurs pris solidairement.

Mais nous avons, sur ce point, un autre témoignage africain, celui de l'évêque donatiste Pétilien, qui, dans la conférence de Carthage (411), déclara [4] que Melchiade était le troisième évêque depuis Marcellin : *dixerunt Melchiadem tertium episcopum ab illo qui tunc erat cum traditio illa facta esset* (Marcellin) [5]. Pour bien apprécier la valeur de ce renseignement, il faut se rappeler qu'il est donné à la suite de la lecture de deux procès-verbaux officiels, l'un de la saisie des églises de Rome sous Marcellin, l'autre de leur restitution sous Melchiade. Ces procès-verbaux, et le renseignement sur Melchiade, troisième successeur de Marcellin, furent produits ensemble, dans une discussion où les moindres détails étaient scrupuleusement contrôlés.

Ainsi les listes des papes qui circulaient en Afrique, soit chez les catholiques, soit chez les donatistes, s'accordaient à présenter Marcel et Marcellin comme deux papes distincts et successifs. Il est vrai que saint Jérôme ne connaît pas Marcel; il donne à Marcellin le nom de *Marcellianus* et lui attribue Eusèbe pour suc-

[1] Var. *a. VIIII.* — [2] Var. *m. VI et.* — [3] S. Optat, *De schismate donatistarum*, l. II, c. III; S. Augustin, *Epist.*, LIII. — [4] S. Augustin, *Brev. coll.*, c. XXXIV. — [5] Qu'il s'agisse de Marcellin, c'est ce qui résulte de la manière la plus incontestable, d'un autre texte de Pétilien, S. Augustin, *Contra Petilianum*, II, 202.

cesseur sans intermédiaire. Mais en ce qui regarde les papes, saint Jérôme n'a fait que reproduire Eusèbe, sans rien y ajouter, sauf quelques indications d'ordre littéraire relatives à Victor, Corneille et Lucius.

Eusèbe le menait jusqu'à Marcellin, inclusivement; au delà, il s'est servi d'un catalogue accompagné de chiffres. Ce catalogue mentionnait-il déjà Marcel tout seul, auquel cas l'erreur de saint Jérôme serait aisée à comprendre, ou bien distinguait-il les deux noms, auquel cas elle serait moins excusable? Toujours est-il que, soit de son chef, soit par la faute d'un autre, il peut fort bien avoir supprimé un pape. Ce serait un des moindres reproches que l'on soit en droit de faire à sa compilation. Dans ces conditions, le silence de Jérôme sur Marcel n'apporte à celui de l'*Index* sur Marcellin qu'une bien légère contribution.

Mais il y a un argument beaucoup plus fort, en apparence. La table des *Depositiones episcoporum*, constituée en 336, mentionne Marcellin seul et omet Marcel. Donc Marcel n'a pas été pape.

En fait on y lit : *XVIII kal. feb. Marcellini in Priscillae.* Ici, il n'est pas possible de supposer une omission causée par la ressemblance des noms. Ceux-ci sont rangés suivant l'ordre du calendrier ; Marcel et Marcellin pouvaient s'y faire suite. Mais faut-il admettre sans correction la leçon *Marcellini?* L. Duchesne croit qu'elle doit être changée en *Marcelli.* Voici pourquoi :

Le texte de la *Depositio episcoporum* nous est parvenu par l'intermédiaire d'un manuscrit unique, du VIIIe siècle environ. Ce manuscrit contenait beaucoup de fautes, plus graves que celle dont il s'agit ici. Ce n'est donc pas une autorité infaillible. D'autre part, le martyrologe hiéronymien, qui dérive de calendriers romains très anciens, et dont nous avons beaucoup d'exemplaires depuis le commencement du VIIIe siècle, porte sans variante au *XVII kal. feb.*, non pas *Marcellini*, mais *Marcelli.* Cette date et cette orthographe se retrouvent dans les livres liturgiques de l'Église romaine, depuis le sacramentaire gélasien, duquel nous avons aussi un manuscrit du commencement du VIIIe siècle. Elles figurent aussi dans le *Passio Marcelli*, un document qui est plutôt du VIe siècle que du VIIe. Tous ces groupes de textes, remarquons-le bien, sont indépendants les uns des autres. Ils dérivent isolément de l'usage liturgique romain et lui fournissent des constatations dont la série remonte au IVe siècle.

Du reste, si Marcellin et Marcel étaient tous deux enterrés au cimetière de Priscille, ils n'y jouissaient pas de la même notoriété. Marcellin était assez peu visité; Marcel, au contraire, avait son tombeau dans la basilique de Saint-Silvestre, l'endroit le plus fréquenté du cimetière. Ce tombeau était signalé par une inscription damasienne. Il avait tant d'importance dans l'ensemble des monuments de ce lieu qu'on en vint à désigner la basilique de Saint-Silvestre par l'appellation *ad sanctum Marcellum* [1].

C'est donc bien Marcel et non Marcellin que l'on honorait, le 16 janvier, sur la voie Salaria. Et on l'honorait comme évêque, titre que lui donnent tous les documents qui viennent d'être cités. Dans son épitaphe, Damase, l'appelle *rector*, expression qu'il réserve exclusivement aux papes et qu'il décerne à Sixte II, à Marcel, à Eusèbe, enfin à lui-même. D'où il suit que dans les *Depositiones episcoporum* le nom *Marcellini* doit être corrigé en *Marcelli.*

Ainsi la suppression de l'un ou de l'autre de ces deux noms dans la liste des papes ne s'autoriserait que de documents mal transmis, contradictoires, supprimant l'un Marcellin, l'autre Marcel, incapables, en tout cas, de témoigner contre une tradition antique et précise.

Or cette tradition existe. Les inscriptions nous offrent les mots IVSSV PAPAE MARCELLINI, tracés de main contemporaine, et VERIDICVS RECTOR, gravés par ordre de Damase sur la tombe de Marcel. Le catalogue libérien, arrêté d'abord en 336, puis en 354, range, sans confusion possible, Marcel à la suite de Marcellin, en assignant à l'un et à l'autre des chiffres distincts. Ici il faut se souvenir que Marcellin est mort en 304, Marcel en 309. Est-il possible que, dans un ouvrage composé expressément pour renseigner sur la succession des papes, on se soit trompé, à trente ou quarante ans de distance, au point de donner les qualités de pape à quelqu'un qui n'y aurait pas eu droit. La tradition africaine, spécialement informée, car on était, en Afrique, très curieux de ce qui s'était passé à Rome au temps de la grande persécution, témoigne pour l'épiscopat de Marcel. L'*Index* lui-même nomme Marcel et non Marcellin. En somme, Marcel n'a contre lui que saint Jérôme, auteur ou victime d'une confusion que tous les autres textes rendent évidente.

Comme on l'a vu, la similitude des noms explique la disparition soit de Marcellin, soit de Marcel, dans certains documents où ces deux noms se suivaient immédiatement. Il n'en est pas de même de ce férial de l'Église romaine, divisé en deux tables, qui nous a été conservé dans le chronographe de 354 et qui, en réalité, a été rédigé dès l'année 336. Seul de tous les papes dont la mort tombe entre 254 et 354, Marcellin ne figure pas dans ces tables et l'omission ne s'explique pas par des accidents de transcription. C'est véritablement une exclusion.

Quel en est le motif ? La tradition historique, liturgique, légendaire, nous offre une réponse. Marcellin a été l'objet sinon d'une *Damnatio memoriae* proprement dite, au moins d'une exclusion délibérée de la liste des pontifes romains auxquels on accordait les honneurs d'une commémoration liturgique [2].

H. Leclercq.

MARCELLA. — Nous avons dit que le pape Fabien (voir ce nom) avait créé l'administration religieuse de Rome et distribué la ville en sept circonscriptions ecclésiastiques correspondant aux régions d'Auguste. La 1re circonscription comprenait les XIIe et XIIIe régions où se trouvaient le *titulus Fasciolae* (voir ce nom) et le *titulus Priscae* dès le temps qui suivit la paix de l'Église. Cela nous conduit sur le mont Aventin où le christianisme s'implanta de bonne heure et où on a retrouvé quelques inscriptions du IVe siècle environ, mais sans qu'on puisse assurer qu'elles n'y ont pas été apportées. On peut signaler aussi un collier d'esclave chrétien où est mentionné le *balneum Scriboniolum* [3] (voir *Dictionn.*, t. III, col. 2146). Un fragment de brique de l'officine Claudiana, estampillée au chrisme a été déterré en 1859 [4]. Un témoignage plus précieux consiste dans la présence d'un oratoire chrétien dont les ruines ont été fouillées au XVIIIe siècle en face de Sainte-Prisca, parmi celles d'une maison qui était habitée par C. Marius Pudens Cornelianus. Cet oratoire était décoré de peintures représentant les apôtres et pouvant remonter au IVe siècle; il fut question d'en faire des copies; mais à supposer qu'elles aient été faites, elles n'ont pas été retrouvées [5].

[1] *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. I, p. 299. — [2] L. Duchesne, *La nouvelle édition du Liber pontificalis*, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 1898, t. XVIII, p. 382-392. — [3] *Corp. inscr. lat.*, t. XV, n. 7188. — [4] *Corp. inscr. lat.*, t. XV, n. 1563. — [5] F. X. Kraus, *Real-Encyclopädie der christlichen Alterthümer*, t. I, p. 112-113; tout ce que nous savons sur ces peintures se réduit à quelques mots qui devaient se lire en tête du volume destiné à Pie VI : *Picturae quae supersunt integrae caeteris temporum injuria consumptis in veteri oratorio nuper detecto prope titulum S. Priscae aetatem saeculi IV et SS. apostolorum imagines forte referentes;* cf. A. Merlin, *L'Aventin dans l'antiquité*, in-8°, Paris, 1906, p. 420; De Rossi, dans *Bull. d'arch. crist.*, 1867, p. 46.

C'est dans ces parages sur l'Aventin que vécurent quelques femmes de grand cœur et de noble intelligence dont nous avons déjà eu occasion de parler (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 2254). La plus célèbre est Marcella, fille d'Albina, que l'amitié de saint Jérôme a illustrée pour toujours. Toute jeune encore, elle avait vu vivre dans la demeure dont sa mère lui offrait l'hospitalité l'évêque Athanase d'Alexandrie, fugitif et escorté de deux cénobites égyptiens, Ammonius et Isidore. Marcella écouta avidement les récits qui lui dépeignaient la Thébaïde et les étranges pratiques des saints qui la peuplaient. Ce n'était pas seulement le prestige, mais une véritable auréole qui entourait dès lors le front d'Athanase qui se sépara de la jeune Marcella en lui laissant un exemplaire de ce *bios Antoniou* qui allait produire en Occident tant de merveilles.

Par déférence pour sa mère Albina, encore attachée au monde, Marcella consentit au mariage; mais, six mois plus tard, elle se trouvait veuve et ni sa mère ni personne ne put l'amener à de secondes noces. Dès lors, elle se confina dans sa maison de l'Aventin située, d'après R. Lanciani, sur l'emplacement du jardin de Sainte-Sabine. Elle se créa une sorte d'ermitage d'où elle ne consentit que rarement à sortir, et toujours accompagnée de sa mère. Ce fut là que dans le silence et le recueillement elle s'adonna avec une sorte de passion à la prière et à l'étude des Écritures. On peut dire de Marcella qu'elle fut, en Occident, la première femme qui pratiqua la vie monastique. Bientôt Principia vint partager sa retraite : *eadem domo eodem cubiculo usam*... D'autres amies, moins favorisées mais non moins aimées et estimées, venaient chaque jour s'associer à leurs exercices religieux. C'étaient Paula et ses filles, Blesilla et Eustochium, puis encore Lea, *monasterii princeps, mater virginum*, Asella, Furia, Fabiola aussi impétueuse à satisfaire ses passions qu'à les expier; Marcellina, sœur de l'évêque Ambroise, et Félicité.

Ce fut un généreux essai de vie religieuse pratiquée par un groupe de particiennes d'un rang si élevé et d'une vertu si rare que l'attention publique se porta vers elles. On s'étonnait de voir des femmes à qui la fortune et la jeunesse offraient tant de satisfactions s'imposer une règle de vie austère, une observance stricte, des privations certaines; ou plutôt on ne comprenait pas et on blâmait d'autant plus. Asella et Lea se plaisaient aux macérations corporelles; leurs compagnes s'adonnaient à l'étude des Écritures ou bien s'imposaient une sorte de polémique avec les erreurs courantes. Puis, quand l'heure des réunions avait sonné, toutes ensemble se donnaient à la prière, à la lecture des Livres saints, au chant des psaumes. Quelques amis discrets étaient reçus dans la maison et s'en édifiaient; le plus remarqué était le sénateur Pammachius.

Lorsque Jérôme vint à Rome en 382, sa réputation l'y avait précédé et la communauté de l'Aventin se montra impatiente de l'attirer et de s'inspirer de sa doctrine. Depuis l'automne 382 jusqu'au milieu de 385 il fut le guide et, on peut bien dire, le maître incontesté. Il commentait les Écritures avec autorité et abondance, il énonçait les règles de la vie cénobitique, célébrait les grandeurs de la virginité, se montrait sévère au mariage, impitoyable aux faiblesses. Avec Marcella en outre, Jérôme se révélait exégète; il est possible qu'il ait logé dans sa maison. Puis quand il dut céder à l'orage et regagner l'Orient (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 2258), la communauté se dissocia. Paule et Eustochium le suivirent, Léa était morte, Albina allait la rejoindre, Marcella se refugia pour un temps à la campagne, puis revint sur l'Aventin partager sa chambre avec Principia toujours priant, toujours lisant et étudiant, correspondant avec Jérôme.

H. Leclercq.

MARCELLIN. — Le catalogue libérien nous donne cette notice du pape Marcellin (fig. 7632) : *Marcellinus ann. VIII, m. III, d. XXV. Fuit temporibus Diocletiani et Maximiani, ex die prid. kl. julias, a cons. Diocletiano VI et Constantio II usque in cons. Diocletiano VIIII et Maximiano VIII quo tempore fuit persecutio et cessavit episcopatus ann. VII, m. VI, d. XXV.* La mort du pape se trouve fixée au 24 octobre de l'année 304, mais les dates du jour et du mois sont sujettes à discussion. La fin du pontife l'est également. Un évêque de Rome n'a pu passer inaperçu pendant une persécution et c'est bien ce que laissent entendre les écrits



7632. — Verre doré à la bibliothèque Vaticane, d'après Garrucci, *Vetri*, pl. XIX, n. 3.

qui ont gardé son souvenir. Nous venons de lire le calendrier philocalien qui dit que le pape mourut « pendant le neuvième consulat de Dioclétien et le huitième de Maximien, à l'époque où sévissait la persécution. » Eusèbe est plus précis, il nous apprend qu' « il fut enveloppé par elle [1] » et Théodoret ajoute même qu'il « s'y distingua [2] ». Malgré tout, ces affirmations offrent un certain vague et on ne voit pas qu'il ait donné sa vie. Son nom devint une pierre de scandale à partir du jour où les donatistes l'accusèrent, d'accord avec ses prêtres Miltiade, Marcel et Silvestre, d'avoir livré les saintes Écritures aux persécuteurs, sans apporter une preuve à l'appui de cette accusation [3] que saint Augustin repousse avec insistance [4]. Il est peu vraisemblable que Marcellin ait été coupable du crime de « tradition »; la police romaine savait aussi bien que lui-même tout ce qui concernait à Rome l'installation de l'Église chrétienne; elle n'avait guère à apprendre ce qui concernait les archives et la bibliothèque pontificales où elle pouvait opérer une saisie sans la permission ou la trahison du chef de cette Église. Quoi qu'il en ait été, la mémoire de Marcellin fut atteinte. Des récits circulèrent racontant son martyre, mais enregistrant une première

[1] Eusèbe, *Hist. eccles.*, l. VIII, c. XXXII, n. 1 : ὃ καὶ αὐτὸν ὁ διωγμὸς κατεῖλήφει. — [2] Théodoret, *Hist. eccles.*, l. I, c. II : τὸν ἐν διωγμῷ διαπρέψαντα, *P. G.*, t. XXXII, col. 886. — [3] On lit dans le *Liber genealogus*, composé en Afrique par un donatiste entre 405 et 427 : *Marcellinus Urbis (episcopus), Straton et Cassianus diaconus Urbis publice in Capitolio evangelia concremarunt*, Mommsen, *Chronica minora*. — [4] S. Augustin, *Contra litteras Petiliani*, l. II, n. 202 ; *De unico baptismo*, c. XVI, *P. L.*, t. XLIII, col. 610; *Brev. coll. cum donat.*, l. III, c. XXXIV-XXXVI; *Ad. donat. post. coll.*, 17.

et coupable faiblesse [1], le montrant intimidé par les persécuteurs, cédant à leurs ordres, puis se ressaisissant et mourant en confessant Jésus-Christ.

La mention insérée dans le *Liber pontificalis* peut être empruntée à une *Passio Marcellini* perdue; elle est grave à raison du recueil où elle se trouve insérée et qui n'eût pas admis une accusation à la légère; et cependant on ne peut lui accorder toute confiance sachant, comme nous le savons par divers exemples, dans quelles contradictions est tombé parfois un auteur qu'on s'imagine si attentif. Ce qu'il faut retenir c'est qu'au ve siècle, il se trouvait à Rome un historiographe officiel qui admettait et consignait la faiblesse passagère du pape. Peut-être n'était-il pas le premier, car, avant lui, le compilateur du catalogue romain de la *Depositio episcoporum* ne fait aucune mention de Marcellin dont le nom manque également dans la *Depositio martyrum;* mais, ici, il n'est pas le seul. Enfin, ce nom ne se lit pas au martyrologe hiéronymien qui accueille si libéralement les martyrs romains.

En définitive, on peut admettre l'explication d'une légende donatiste composée vers le temps du pontificat du pape Symmaque (498-514). Pour corser cette légende on répandit l'histoire du concile tenu à Sinuesse (entre Rome et Capoue), en 303. « L'empereur Dioclétien, dit-on, avait pressé Marcellin, évêque de Rome, de sacrifier aux dieux. L'évêque d'abord inébranlable, finit par se laisser entraîner dans le temple de Vesta et d'Isis, et y offrit de l'encens aux idoles. Il était suivi de trois prêtres et de deux diacres, qui s'enfuirent au moment où il entrait dans le temple et répandirent le bruit qu'ils avaient vu Marcellin sacrifier aux dieux. Un concile se réunit et Marcellin nia le fait. L'enquête fut poursuivie dans une crypte, près de Sinuesse, à cause de la persécution. Là se réunirent beaucoup de prêtres, plus de trois cents évêques. On jugea d'abord les trois prêtres et les deux diacres pour avoir abandonné leur évêque ; quant à celui-ci, quoique soixante-douze témoins eussent déposé contre lui, le concile ne voulut pas prononcer de jugement ; il demanda simplement qu'il avouât sa faute et se jugeât lui-même, ou, s'il n'était pas coupable, qu'il prononçât son acquittement. Le lendemain, neuf autres témoins s'élevèrent contre Marcellin. Il nia de nouveau. Le troisième jour, les trois cents évêques se réunirent, condamnèrent encore une fois les trois prêtres et les deux diacres, firent derechef comparaître les témoins, et adjurèrent Marcellin de dire la vérité. Il se jeta alors à terre, et, couvrant sa tête de cendres, il reconnut hautement sa faute, en ajoutant qu'il s'était laissé séduire à prix d'or. Les évêques, en prononçant le jugement, ajoutèrent formellement : Marcellin s'est jugé lui-même ; car, *prima sedes non judicatur a quoquam*. La conséquence de ce synode fut que Dioclétien fit mettre à mort beaucoup des évêques qui s'y étaient trouvés et le pape Marcellin lui-même, le 23 août 303. »

Ce récit ne trouve plus de nos jours personne pour le défendre, mais il a eu son heure — et une heure qui a duré plusieurs siècles. Le pape Nicolas Ier dans sa lettre à l'empereur Michel, en 862, arguait du faux concile de Sinuesse afin de prouver l'illégalité de la déposition d'un prélat par ses inférieurs. De son côté, Gerson y trouvait une preuve de non-infaillibilité du pape de Rome et la chute du pape Marcellin fit longtemps figure, au 26 avril, dans les leçons du Bréviaire romain.

L'action du pape Marcellin pendant la persécution ne se borna pas à la question des archives de l'Église; il eut à prendre des mesures pour la préservation des cimetières souterrains. Nul moyen de défense ne pouvait protéger efficacement les oratoires ou les sanctuaires qu'à la faveur de la paix les chrétiens avaient édifiés dans Rome et sa banlieue. La police disposant de la force démolit à son gré les sanctuaires et confisqua les propriétés, mais il s'agissait de sauvegarder de la profanation les catacombes et les souvenirs qu'elles abritaient. Le traitement ignominieux infligé aux restes des martyrs de Nicomédie, exhumés et jetés à la mer, permettait de prévoir le sort réservé aux reliques et aux sépultures des catacombes romaines; en conséquence, l'autorité ecclésiastique s'empressa de mettre, partout où elle le put, les tombes saintes hors de la portée des païens. Elle y apporta tant d'adresse et d'ingéniosité qu'il arriva parfois, la persécution finie, que les fidèles eurent de la peine à retrouver les tombeaux.

Un des moyens les plus coûteux, mais aussi les plus sûrs, consistait à combler de terre les cryptes où reposaient des martyrs illustres ; il paraît avoir été employé dans celle des saints Prote et Hyacinthe, sur l'ancienne voie Salaria. Dans le cimetière de Calliste, le pape Marcellin et son diacre Sévère usèrent du même procédé pour rendre inaccessible aux persécuteurs l'aire de la catacombe où avaient été inhumés les pontifes du IIIe siècle et de nombreux martyrs, environ seize cent trente-sept mètres cubes de terre furent transportés de loin et à grands frais; le caveau papal, la chambre funéraire de sainte Cécile, les chambres ornées de fresques célèbres qui font allusion aux sacrements, les principales galeries de cette région, furent ainsi enterrées, et demeurèrent en cet état, en partie jusqu'aux travaux de déblaiement exécutés par le pape Damase [2], dans la seconde moitié du IVe siècle, en partie même jusqu'à nos jours [3].

Nous venons d'écrire le nom du diacre Sévère qui nous est connu par une inscription où il rappelle le souvenir du pape Marcellin (voir *Dictionn.*, t. III, col. 3169, fig. 3448). Il nous reste à parler du tombeau de Marcellin qui fut entouré de vénération, chose bien surprenante si ce pontife avait laissé une mémoire douteuse, vénération privée mais non culte public. On peut croire que si ce culte avait été rendu, saint Augustin ne se fût pas fait faute de le dire dans ses réfutations des donatistes et de Pétilien; cette réponse eût clos la discussion. C'est beaucoup plus tard que le nom du pape Marcellin s'insinua dans les martyrologes historiques de Bède, d'Adon, d'Usuard et dans le martyrologe romain, au 26 avril.

Marcellin ne fut pas enterré dans le cimetière de Calliste où reposaient ses prédécesseurs immédiats; car les tombes pontificales formaient déjà plusieurs groupes. Au Vatican étaient venus se ranger autour de saint Pierre les papes des deux premiers siècles, de Linus à Victor (202), sauf Clément, et peut-être, Alexandre. A partir de Zéphyrin (217), la crypte papale fut aménagée sur la voie Appienne, exception faite pour Calliste enterré sur la voie Aurélienne; elle reçut les papes sans interruption depuis Urbain (230) jusqu'à Gaius (296). Marcellin et son successeur Marcel reposèrent au cimetière de Priscille. En ce qui regarde Marcellin, le seul dont nous parlons ici, le doute n'est pas possible. Le manuscrit *Vat. Lat. 3764*, fol. 2°, contient un précieux *Indiculum in quo loco unusquisque*

[1] *Liber pontificalis: Ipse Marcellinus ad sacrificium ductus est ut thurificaret, quod et fecit.* — [2] Après 366, le pape Damase se voua à cette recherche : *multa corpora sanctorum, requisivit et invenit*, lit-on dans le *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. I, p. 212. Ses poèmes gardent le souvenir de ces investigations; pour saint Eutychius : *quaeritur, inventus, colitur;* pour saint Nemesius : *incultam pridem dubitatio longa reliquit.* — [3] De Rossi, *Roma sotterranea*, in-fol., t. I, Roma, 1864, p. 213; t. II, Roma, 1867, p. 106, 259, 379, et part. 2, p. 52-58.

requiescit pontificum romanorum [1], où nous lisons ceci : *In cymit. Priscille via Salaria*, XXX, *Marcellinus;* XXXI, *Marcellus;* XXXIIII, *Silvr.* (Silvester); XL, *Siricius;* XLV, *Celestinus;* LXI, *Vigilius.* La même indication se lit dans toutes les recensions du *Liber pontificalis* où la notice du pape Marcellin porte que le prêtre Marcel (qui fut son successeur) ensevelit Marcellin et ses compagnons *in via Salaria in cymiterio Priscillae* [2]. Il faut se garder de croire que le choix d'une sépulture hors de la crypte papale révèle une sorte d'indignité encourue par Marcellin; la seule raison de ce choix se trouve dans les circonstances du moment. En 304, à l'époque de la mort du pape, le cimetière de Calliste, où repo-

[1] De Rossi, *Roma sotterranea*, t. II, p. 24 sq. — [2] *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. I, p. 162.

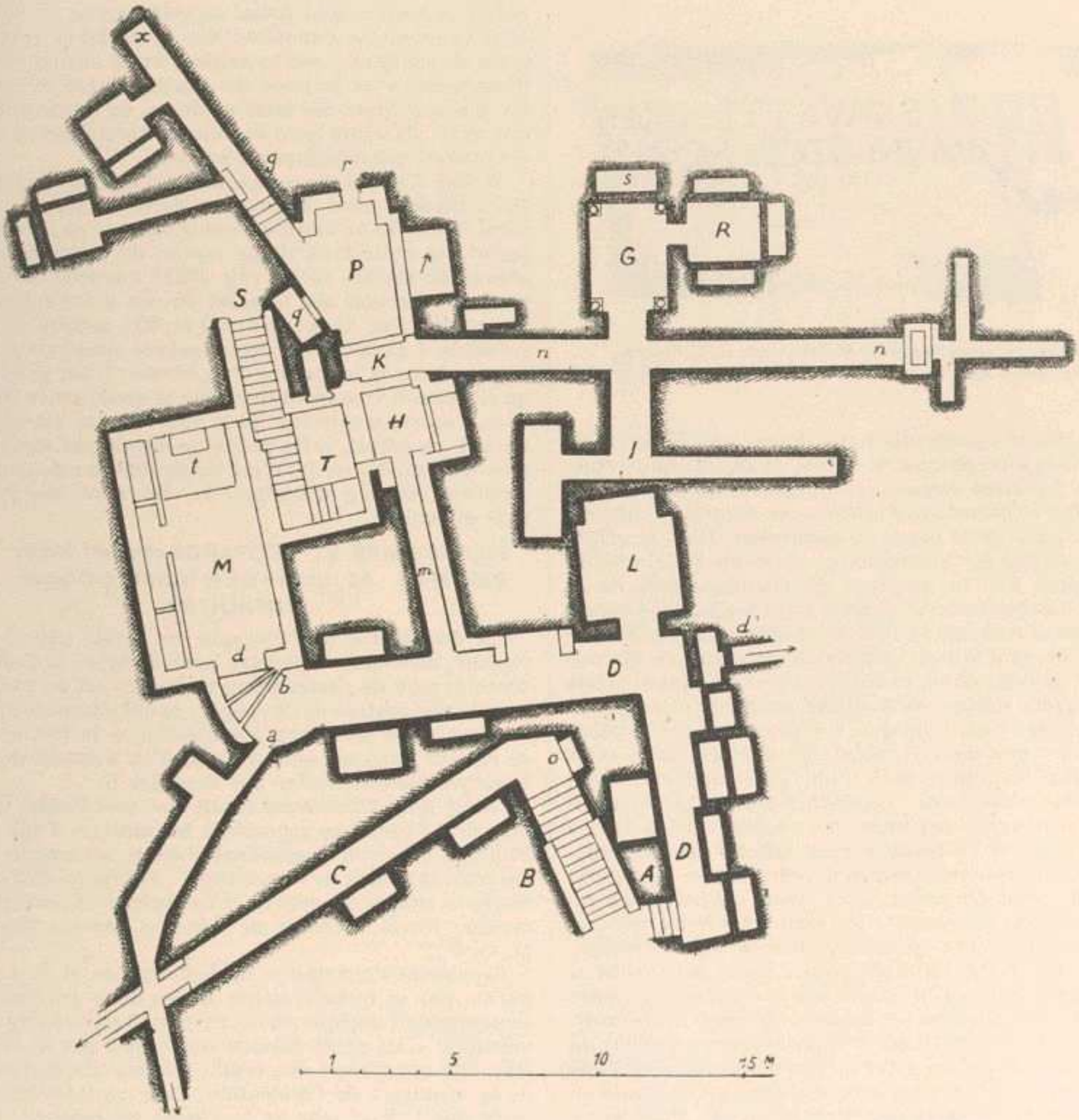

7633. — Plan du cimetière de Marcellin, d'après *Nuovo bullett. di archeol. crist.*, 1907, pl. II et III.

A Entrée primitive de l'hypogée des Acilii murée.
B Entrée ancienne du grand cimetière de Priscille murée et depuis lors rouverte.
C Galerie qui communique avec le reste du grand cimetière, dans la direction des flèches.
D Galerie principale de l'hypogée des Acilii; *a*, issue moderne; *b*, degrés; *d*, communication bouchée par la construction d'un arcosolium.
G Cubicule peint du martyr Crescention.
H Chambre de l'hypogée des Acilii.
I Galerie servant de vestibule au cubicule G et se terminant dans le tuf, se termine à gauche par une sorte de cul-de-sac.
K Ambulacre mettant en communication G et P.
L Cubicule obscur.
M *Cubiculum clarum* de Marcellin.
P Cubicule contenant un graffite invoquant sainte Priscille et où a pu se trouver la tombe de sainte Prisque dans l'*arcosolium p.*
R Cubicule obscure *retro sanctos.*
S Escalier construit au IVe siècle pour les visiteurs, quand on mura A et B. Cet escalier conduit à l'abside de la basilique supérieure de Saint-Sylvestre.
T Chambre de l'hypogée des Acilii.
n Fin de l'excavation de l'hypogée.
r Rupture moderne.
s Sépulture du cubicule G.
v Paroi du graffite invoquant Priscille et Crescention.
x Fin de l'excavation de l'hypogée.

saient ses prédécesseurs, était confisqué; il pouvait y avoir impossibilité et même danger à s'y introduire pour une inhumation clandestine, sans compter que si le corps était découvert on avait tout lieu de s'attendre à une profanation. Le cimetière de la voie Appienne n'était pas à l'abri de la saisie et de la confiscation, étant propriété officielle de l'Eglise, tandis que le cimetière de la voie Salaire y échappait, se trouvant sur la propriété particulière de la puissante famille des Acilii Glabrioni.



7634. — Inscription de Felicissimus et Leoparda, d'après *Nuovo bullettino. di archeologia. crist.*, 1907, p. 125.

Le *Liber pontificalis* nous donne une brève indication topographique relative à la sépulture de Marcellin : *quorum corpora collegit Marcellus presbyter et sepelivit in coemeterio Priscillae via Salaria in cubiculo claro, quod patet usque in hodiernum diem, in cripta juxta corpus S. Criscentionis* [1]. J.-B. De Rossi aborda plusieurs fois la question de l'emplacement de la tombe de Marcellin et s'arrêta à l'idée que le *cubiculum clarum* se trouvait au niveau inférieur du cimetière de Priscille, sous le grand *luminare*, les tombes de Marcellin et de Crescention se trouvant réunies dans le même *cubiculum clarum* qu'il situait au point G du plan [2] (fig. 7633). Cette opinion fut généralement admise, d'autant que dans le cubicule P, J.-B. De Rossi avait déchiffré un graffite qu'il lisait : *salve me Domne Crescentione meam lucem*. Cependant l'exiguïté du cubicule G pouvait surprendre s'il s'agissait de la tombe d'un pape, et du premier pape enterré dans ce cimetière; une autre considération pouvait être invoquée : sur la paroi de droite de ce même cubicule était représentée la scène des trois jeunes Hébreux refusant d'adorer la statue de Nabuchodonosor (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 1262, fig. 5298), sujet assez mal choisi si les bruits qui avaient couru sur la constance du pape devant les persécuteurs avaient quelque fondement. La fresque ne devait pas être postérieure au début du IVe siècle; or, si on avait eu des doutes sur l'attitude du pape, elle était déplacée; si le pape avait réparé un moment de faiblesse par le martyre, elle était insultante à sa mémoire. Sans doute, cette fresque n'exclut pas la possibilité de l'inhumation de Marcellin, mais elle suffit à justifier des doutes.

La présence de la sépulture du martyr Crescention dans le souterrain qui s'étend sous la basilique de Saint-Silvestre était une conjecture justifiée par le témoignage de l'Itinéraire de Salzbourg, encore qu'invérifiable. Or, en 1902, on découvrit, à peu de distance de la région qui se trouve sous la basilique, un vaste cubicule en forme de nymphée muni d'un grand *luminare* et aussitôt on pensa que ce pourrait être le *cubiculum clarum* du pape Marcellin [3]. Cette opinion fut abandonnée quand des fouilles postérieures eurent permis de déterminer d'une façon certaine l'emplacement de la sépulture du martyr Crescention. Tout d'abord il faut donner ici le plan de l'hypogée des Acilii au cimetière de Priscille tel qu'ont permis de l'établir les fouilles exécutées en 1907 [4].

Le fait à retenir avant tout est que le souterrain A, D, M, H, P, C, dans lequel J.-B. De Rossi a reconnu l'hypogée sépulcral des Acilii Glabrions était très réduit et entièrement fermé en sorte qu'au IVe siècle et à l'époque de l'abandon des catacombes comme lieux de sépulture, cet hypogée n'avait aucune communication avec le reste du cimetière, car le point marqué *a* indique une issue moderne, de même que *d'* qui avait été mûré pour établir un *arcosolium* et n'a été rouvert que depuis peu d'années.

Il faut d'abord situer la tombe du martyr Crescention, laquelle doit se trouver dans le cubicule G. Dans une sorte de vestibule qui le précède on a trouvé parmi les matériaux d'une espèce de murette une plaque de marbre brisée (fig. 7634) qui aura servi à fermer un *loculus* sur le point où elle a été relevée; longueur : 0 m. 57, hauteur : 0 m. 27; caractères du IVe siècle. La pierre était rectangulaire ainsi qu'il était d'usage pour la fermeture d'un *loculus;* il est possible qu'elle se soit trouvée trop courte et qu'on ait suppléé avec d'autres matériaux. Si le mot *introitu* est exactement au milieu, cette pierre ne devait pas mesurer plus de 0 m. 80, ce qui n'est guère suffisant pour une sépulture bisome d'adultes. Le texte se complète sans difficultés :

FILICISSIMVS ET LEOPARD*a emerunt locum*
BISOMVM AT CRISCENT*ionem martyrem*
INTROIT*u*

La découverte de l'épitaphe ne serait pas, à la rigueur, absolument décisive pour désigner la tombe toute proche de Crescention, mais elle l'est du moins pour la désignation de l'hypogée; ce qui s'accorde avec l'*Itinéraire* de Salzbourg qui mentionne la tombe de ce martyr dans un souterrain où l'on descend de la basilique Saint-Silvestre par l'escalier S.

On lit dans l'*Itinéraire* susdit que sous l'autel majeur de la basilique reposaient les martyrs Félix et Philippe et qu'en descendant dans le souterrain on trouvait la tombe de Crescention : *Philippus et Felix martyres sub altare majore et in spelunca Crescentius martyr*. Et la *spelunca* ne dépassa pas les points D, G, P.

Cependant l'inscription de Felicissimus et de Leoparda, par sa formule et par le lieu de sa trouvaille, nous apprend quelque chose de plus. Trouvée dans le vestibule I, au point désigné sur le plan par un trait fort, elle mentionne une tombe bisome acquise près de la sépulture de Crescention, dans un *introitus*, en sorte que le vrai sens de la phrase est celui-ci : *in introitu ad Criscentionem*. Ce mot *introitus* peut avoir le sens d' « entrée » ou bien de « vestibule » du lieu où se trouve la tombe de Crescention. Ce martyr reposait donc dans un cubicule devant lequel se trouvait une entrée ou un vestibule avec une tombe bisome et il suffit de jeter un regard sur le plan pour se rendre compte que telle est bien la disposition de G et de I. Il n'y a même que le cubicule G dans notre hypogée qui présente ces caractères d'un cubicule de martyr orné de peintures et couvert de graffites et on peut ajouter qu'il n'y a que la galerie I, entièrement

[1] *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. I, p. 72, 162; une variante porte ces mots : *quod ipse praeparaverat poenitens dum traheretur ad occisionem*. — [2] De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1888-1889, p. 106. — [3] O. Marucchi, dans *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1902, p. 18. — [4] O. Marucchi, *Il sepolcro del papa Marcellino nel cimitero di Priscilla*, dans *Nuovo bullettino di archeologia cristiana*, 1907, p. 115-145, pl. II-III.

occupée par des *loculi* bisomes qui répond au mot *introitus*. Quand au cul-de-sac qui termine à gauche le vestibule I, c'est un recoin qui n'a pu servir à abriter une tombe vénérée. Un examen attentif des *loculi* bisomes du corridor I invite à admettre que celui qu'occupèrent Felicissimus et Leoparda était le plus bas, exactement dans l'axe du cubicule G, qui ne pouvait être dès lors que la tombe de Crescention.

Le cubicule P, avec son arcosole *p*, ne satisfait pas à ces conditions, il n'y a pas lieu de tenir compte de *r* qui n'a jamais été une sépulture et de *q* qui était un polyandre. Ce qui a pu donner à penser qu'il fallait chercher la tombe de Crescention en *p* c'est la lecture par J.-B. De Rossi, au point *v* du graffite qu'il déchiffre : *salve me Domne Crescentione meam lucem*,

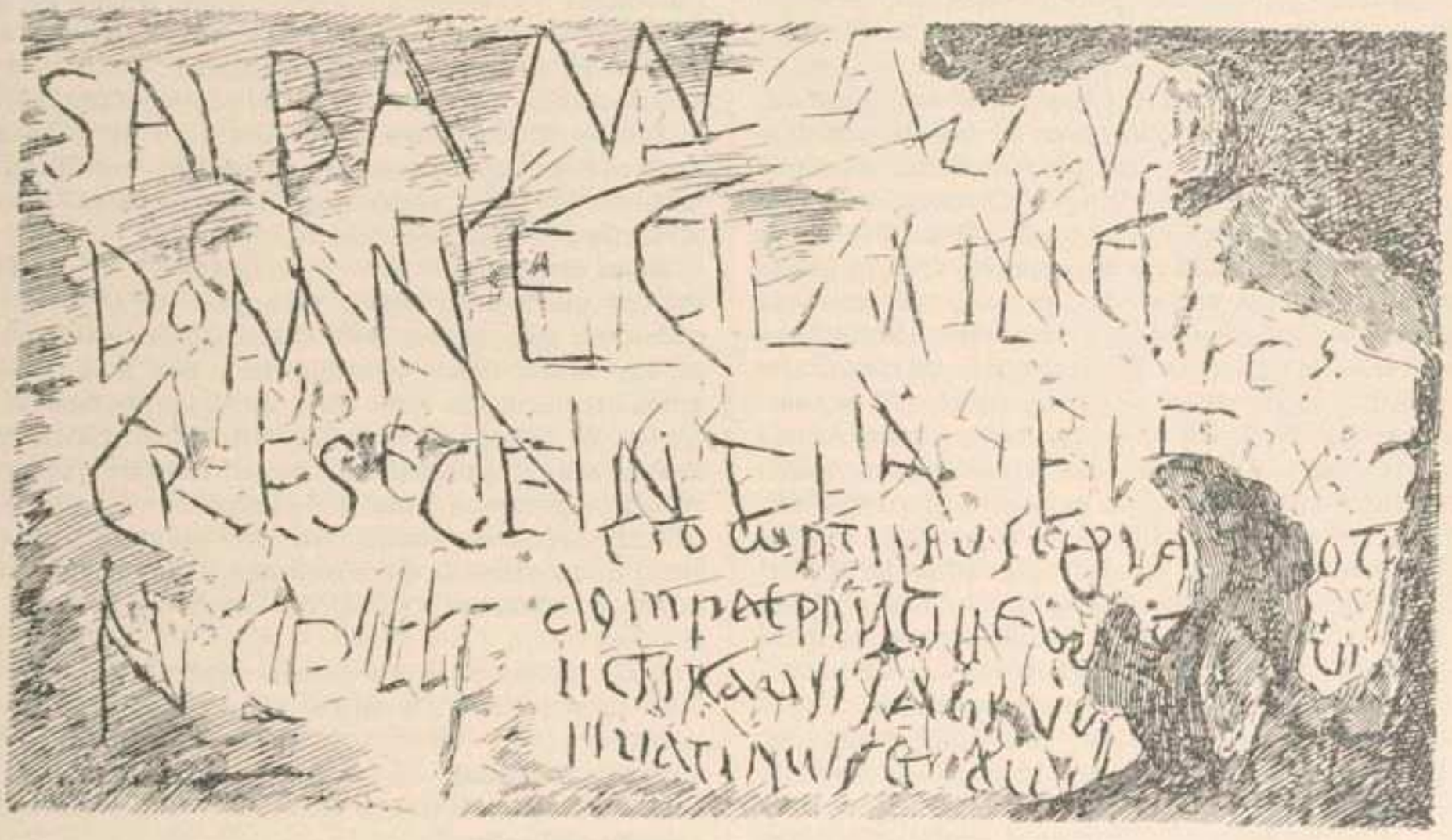

7635. — Graffites, d'après *Nuovo bullet. di arch. crist.*, 1907, pl. v.

et cette lecture est certaine; mais, si on se reporte à la fig. 7635, on verra que ce graffite occupe la partie gauche supérieure et plus, on lit quatre lignes d'écriture contenant une prière adressée à sainte Priscille : *Cito cun(c)ti suscipiantur votis Domnae Priscille beate...*

SALBAME
DoMNE
CRESCENTIONE

CITO CVNTI SVSCIPIA*ntur* vOTi*s*
DOMNAE PRISCILLE BE*a*TE V*ide*
LICTI KAVSIS AGI VO
II VATTINVS ET AVIS

Les deux premières lignes de la seconde inscription sont certaines et s'adressent à une *Priscilla* ou *Prisca*, car on prenait jadis l'un pour l'autre le nom ou son diminutif. Cette acclamation donne à croire qu'elle se rapporte à la tombe la plus rapprochée, celle de l'arcosole *p*, qui fut décorée de marbre et a pu être une tombe sainte. Il n'est pas vraisemblable que ce graffite se rapporte à l'arcosole du cubicule H qui en est vraiment trop distant, d'autant que le graffite contient une prière adressée à la sainte dont on sollicite l'intercession pour tous, et cette formule semble ne pouvoir être nulle part mieux à sa place qu'à côté de sa tombe. De plus, le graffite de Priscille est certainement d'époque plus ancienne que celui qui donne le nom de Crescention. C'est là un point sur lequel il faut s'en rapporter à la décision des paléographes qui ont examiné et comparé les deux textes sur les lieux. Le graffite concernant Priscille est aussi le plus ancien de tous ceux du cubicule P et probablement antérieur à la moitié du IVe siècle. Comme le cubicule n'a pas renfermé deux tombes saintes et que le graffite le plus ancien s'adresse à Priscille, il est clair que c'est elle et non pas Crescention qui se trouvait dans l'arcosole *p*.

Qui est cette Prisque ou Priscille? Nous ne le savons pas; mais l'*Itinéraire* de Salzbourg nous apprend qu'après avoir visité la tombe de Crescention, on voit *in altera spelunca sancta Prisca martyr et Fimitis*[1] (= Symetrius) *pausat in cubiculo quando exeas*. Ainsi, après avoir visé la tombe de Prisque ou Priscille, le visiteur qui s'apprête à sortir du souterrain où il a vu Crescention rencontre encore Symetrius; mais cette sortie ne lui est possible que par l'escalier S, il n'y a pas d'autre issue. On n'a donc pas le choix et le *cubiculum quando exeas* avec la tombe de Symetrius doit se trouver, ne peut se trouver, qu'en H en gagnant la sortie.

Voici donc les deux cubicules G et P ayant chacun leur hôte ; il nous faut revenir au pape Marcellin et au texte du *Liber pontificalis* qui, en tenant compte des variantes, est ainsi rédigé : *Et exinde Marcellus presbyter collegit eorum corpora* (de Marcellin et ses compagnons) *cum presbyteris et diaconibus cum hymnis et sepelivit in via Salaria in cymiterio Priscillae in cubiculo claro quod patet usque in hodiernum diem, quod ipse praeparaverat poenitens dum traheretur ad occisionem, in crypta juxta corpus sancti Criscentionis. VII kal. maias.* Il est évident que la dévotion du pape Marcellin pour le martyr Crescention lui avait fait recher-

[1] De Rossi, dans *Bull. d'arch. crist.*, 1888, p. 49, a montré que le nom *Fimitis* de l' « Itinéraire » de Salisbury est une mauvaise lecture pour Symetrius, qu'on lit dans l' « Itinéraire » de Malmesbury avec *Prisca*.

cher son voisinage et y préparer la tombe qu'il se destinait. C'était la sépulture *ad sanctos* (voir *Dictionn.*, t. I, au mot AD SANCTOS), le voisinage, la proximité, non pas le contact immédiat mais, en un mot, ce n'est pas la tombe, c'est le cubicule éclairé qui se trouve rapproché du martyr : *juxta*. La distance est minime et d'ailleurs on n'a pas le choix. Le cubicule G ne compte qu'une tombe *s* et le cubicule R est un trou noir où il ne peut être question de *cubiculum clarum*.

Enfin, à supposer que le pape et le martyr reposassent dans la même tombe, le *Liber pontificalis* eût employé une expression comme *in eodem loco* ou bien *in uno tumulo*, mais non pas *juxta*. Comment croire, dans l'hypothèse de ces deux tombes contiguës que la légende de Crescention, insérée dans la *passio Marcelli* et écrite à une époque où les cimetières n'avaient pas encore été ravagés, ne ferait aucune mention de cette circonstance pour se contenter simplement de dire que Crescention fut enseveli *in coemeterio Priscillae in arenario*. D'autre part, il serait tout aussi difficile d'admettre que l'auteur de l'*Itinéraire* de Salzbourg descendant l'escalier S pour se rendre au cubicule G n'eût pas souflé mot du pape Marcellin, voisin de Crescention.

Après des hésitations, des retards, Marcellin avait enfin reçu un culte public comme martyr; il en jouissait certainement au VIIe siècle. Si donc son nom est passé sous silence dans l'*Itinéraire* de Salzbourg, il ne faut peut-être pas en chercher une autre raison, sinon que l'auteur n'a pas vu cette tombe sainte. Si le *cubiculum clarum* de Marcellin se trouvait à proximité mais pas sur le chemin direct du cubicule de Crescention, par exemple, en M, il a pu arriver que l'auteur de l'*Itinéraire* ait remonté l'escalier S sans s'engager dans l'ambulacre *m* qui l'eût conduit au cubicule M. Un autre itinéraire, le *de locis*, donne bien le nom de Marcellin, mais sans indication de lieu et séparé de celui de Crescention. Dans cet itinéraire tous les martyrs inhumés ensemble sont mentionnés ensemble : c'est donc une indication qui corrobore celles déjà recueillies sur la proximité et la non-contiguïté des tombes de Marcellin et de Crescention.

Nous avons lu dans le *Liber pontificalis* que Marcellin fut inhumé *in cubiculo quod ipse praeparaverat*, évidemment par dévotion pour la tombe de Crescention; or c'est un *cubiculum* particulier qu'il se fait préparer et ce n'est pas simplement une tombe dans le cubicule de Crescention. Il n'est pas douteux, quand on lit le passage du *Liber pontificalis*, que son rédacteur, au Ve siècle, voulait désigner un cubicule distinct de celui de Crescention.

Mais on pourra être tenté de dire que la tombe de Crescention se trouvait au cubicule P et celle de Marcellin au cubicule G qui est pourvu d'un *luminare* et répondrait aux conditions du *cubiculum clarum*. Mais comment expliquer la présence de Marcellin en G et le silence gardé à son égard par l'auteur de l'*Itinéraire* de Salzbourg qui s'est engagé dans l'ambulacre K où il a vu l'entrée de G. On dira encore que Marcellin n'a pas joui d'un culte public dès la première moitié du IVe siècle, et que dès lors, il serait surprenant qu'on eût décoré son cubicule d'une fresque représentant les trois jeunes Hébreux qui semble s'appliquer de préférence à un martyr incontesté comme Crescention.

Nous avons donc toutes raisons de croire que le cubicule G n'est pas le *cubiculum clarum* de Marcellin, mais un véritable sanctuaire qui, pour cette raison, ne convenait pas au pape. Par voie de conséquence, l'expression *cubiculum clarum* ne s'applique pas à ce cubicule G, mais au cubicule M qui en était à quelque distance et situé dans l'hypogée des *Acilii*. Les fouilles ont montré que cet hypogée était d'assez petites dimensions et il est certain qu'au VIe siècle, quand fut rédigée la notice du *Liber pontificalis*, celui qui visitait l'hypogée en descendant l'escalier S ne pouvait pas en sortir et gagner par *a* ou par *d'* qui sont modernes les autres régions du cimetière. Si donc Marcellin avait été enterré hors des limites de l'hypogée des *Acilii*, il aurait fallu prendre un autre escalier et il n'eût plus été question de *juxta corpus sancti Criscentionis*.

Le *Liber* nous parle d'un *cubiculum clarum*, expression tout à fait nouvelle pour désigner une chambre éclairée comme on en comptait tant dans les catacombes. Il y a là, semble-t-il, un signalement particulier d'un cubicule largement éclairé, probablement peint à fresques et plaqué de marbre. Lorsqu'il s'agit de le désigner, nous avons vu qu'il ne peut s'agir de G : nous devons de même exclure H, éclairé par un reflet de l'escalier S. D'ailleurs H ne contient qu'une sépulture, un arcosole en face de l'escalier où on n'a pu songer à enterrer un pape comme nous l'atteste sa décoration : une orante en mosaïque ; enfin l'auteur de l'*Itinéraire* après avoir descendu l'escalier S a dû nécessairement passer devant H et il ne mentionne pas la tombe de Marcellin qui n'aurait pu lui échapper et qu'il se fût gardé d'omettre, lui qui ne manque pas de nommer les autre papes dont il rencontre la sépulture : Silvestre, Sirice, Célestin, Marcel.

Ainsi donc, il ne peut être question de G pour les raisons que nous avons développées, de P, de R, de L, qui n'ont pas de *luminare* et encore du cul-de-sac de I et des chambrettes commandées par la galerie *g x*, autres trous noirs. Dès lors, dans la proximité de la tombe de Crescention, il ne peut être question que de la chambre M qu'éclaire un large *luminare* qui a certainement été creusé à une date primitive. En outre cette chambre était de vastes proportions et richement décorée de marbres et de mosaïques; enfin elle se trouvait à peu de distance (*juxta*) du tombeau de saint Crescention.

J.-B. De Rossi a cru que le cubicule M avait contenu la sépulture du consul et martyr Manius Acilius Glabrion (voir *Dictionn.*, t. VI, au mot GLABRION), à qui il attribuait la tombe *t*, et on a ajouté que les tombes des principaux membres de sa famille lui avaient fait escorte.

Mais ces inscriptions ont été rassemblées en ce lieu pour la commodité des visiteurs, quoiqu'elles aient été rencontrées çà et là dans l'hypogée et, particulièrement, dans la galerie D. Et puis, il faut bien reconnaître que la présence de la tombe du consul Glabrion dans le cubicule M est une hypothèse que J.-B. De Rossi lui-même n'aurait pu soutenir d'une ligne de texte. On pourrait même conjecturer, d'après le texte de Suétone, que Glabrion fut exilé et mis à mort on ne sait où par ordre de Domitien : *Complures senatores in his aliquot consulares, interemit; ex quibus... Acilium Glabrionem in exilio quasi molitorem rerum novarum*. Il faudrait ainsi supposer qu'il fut rapporté à Rome, ce qui n'est pas prouvé et n'est pas probable, et le faire inhumer dans un cubicule qui semble avoir été ajouté plus tard que le Ier siècle à l'hypogée des *Acilii*.

L'hypogée primitif des *Acilii* avait son entrée à l'escalier A qui fut bouché après la construction de la basilique, quand on ouvrit l'escalier S; cet hypogée primitif comprenait le grand ambulacre D et le petit ambulacre *m*, les chambre H, T, et peut-être P. Le cubicule M fut, à l'origine, un grand réservoir d'eau à l'usage de la *villa* et il reçut une nouvelle destination lorsqu'on le mit en communication avec l'ambulacre D afin d'en faire un cubicule; comme le niveau entre D et *d* n'était pas le même on prit deux degrés *b*. On n'a donc utilisé le cubicule M pour les inhumations qu'assez longtemps après que l'hypogée était en usage, peut-être vers le début du IVe siècle. Il faut donc renoncer à en faire la sépulture de Glabrion au Ier siècle et tout autorise à y voir le *cubiculum clarum* aménagé par ordre du pape

Marcellin et *quod patet usque in hodiernum diem*, disait, au VIe siècle, le *Liber pontificalis*. Ravagé depuis lors comme on peut facilement le supposer, il a conservé sur les parois et à la voûte, jusqu'à nos jours, quelques traces de décoration [1].

H. LECLERCQ.

MARCELLIN (Ammien). — I. Biographie. II. Caractère. III. Esprit. IV. Le christianisme. V. Bibliographie.

I. BIOGRAPHIE. — Ammien Marcellin naquit à Antioche vers l'an 335 de notre ère. Nous connaissons cette ville étrange (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2359-2372) et séduisante par le charme de son site, la magnificence de ses édifices, le luxe et la dépravation de ses habitants. Elle a été célébrée par Libanius, décriée par Julien, louée en quelques mots par Ammien, qui la quitta de bonne heure et ne fut jamais très accessible aux séductions d'une vie élégante et molle. Très jeune, il débuta dans le métier militaire où on le rencontre, âgé d'une vingtaine d'années, attaché à l'état-major d'un général en chef, Ursicinus, commandant à Nisibe, en Mygdonie. Cela seul autorise à penser qu'il avait dû recevoir une éducation soignée dans une famille distinguée; il acquit ainsi le goût des choses de l'esprit et l'amour des lettres. Ammien Marcellin, en sa qualité de *protector domesticus*, suivit pendant sept ans la fortune d'Ursicin et accompagna partout sa personne (353-360). A Nisibe, barrière formidable de l'empire en Orient, il était bien placé pour observer et pour s'instruire au moment où l'audace du roi Sapor II obligeait les Romains à une vigilance incessante. Les Perses étaient redoutables et leur réputation ajoutait encore à leur grandeur; leur vue impressionna profondément Ammien qui ne se figurait pas des hommes si frêles en apparence entièrement vêtus de fer. La cour de l'empereur Constance, à Milan, ne le surprend pas moins, elle lui répugne au moins autant que le maître; mais, après un bref séjour, il gagne le Nord de la Gaule à la suite d'Ursicin et apprend à connaître, à Cologne, les populations germaines. En 357, Ammien, toujours attaché à son général, reprend le chemin de l'Asie, où on le rencontre, en 357, à Samosate en Commagène, sur les bords de l'Euphrate; la même année, il fait campagne contre les Perses, campagne désastreuse et qui fait prévoir l'autre désastre où viendra sombrer la fortune de Julien. Ursicin fut disgracié, quoique la responsabilité incombât à Sabinianus, et, après son départ de l'armée, Ammien fut confondu avec les autres *protectores;* mais l'année suivante, la mort de Constance (octobre 361) sembla lui promettre une carrière brillante.

Ammien Marcellin paraît n'avoir pas quitté Julien pendant les deux années de règne de ce prince qu'il suivit à Antioche et à Constantinople. Une fois encore, il va faire contre les Perses une campagne tragique qu'il raconte avec des détails précis. Tout le récit de la marche de Julien sur Ctésiphon à travers le pays très fertile qui s'étend entre l'Euphrate et le Tigre est traité avec la précision que peut y mettre un témoin oculaire. L'expédition une fois terminée par la mort de Julien (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 390-396), en 363, Ammien disparaît et personne ne nous entretient de lui; nous savons seulement qu'il vécut jusqu'à un âge assez avancé et employa ses loisirs au récit du passé. Une lettre que lui adresse son concitoyen, le rhéteur Libanius, peut être datée au moyen d'une allusion, elle fut écrite en 390 ou 391. Ammien Marcellin n'avait alors que cinquante-cinq ou cinquante-six ans. Il habitait Rome, nous apprend cette même lettre, il y faisait des lectures publiques des chapitres de son livre qui lui paraissaient les mieux réussis et, naturellement, il trouvait des admirateurs. Libanius l'encourageait dans cette voie. C'est, en effet, entre 389 et 391 que furent composés les livres XXIe et XXIIe de son *Histoire*.

Entre 363 et 389 on ne sait quelle occupation choisit Ammien. On a dit qu'il exerça une fonction civile, et on l'ignore. Peut-être arrangea-t-il sa vie sur le modèle qui a souri à tant d'autres officiers retraités? Il voyageait : on le rencontre à Thèbes en Egypte, en Laconie (365), à Antioche (371), à Rome (389); il écrivait, il lisait, il publiait. Ce n'est pas déjà si mal; de nos jours il eût été membre d'une académie et cela nous eût aidé, peut-être, à savoir la date de sa mort, que nous ne connaissons pas.

II. CARACTÈRE. — Ammien, à le juger d'après son livre, fut un parfait honnête homme. Il blâme, il condamne le spectacle que lui donnent ses contemporains et ce spectacle est scandaleux, immoral; il rappelle des gens qui ne cherchent qu'un grossier plaisir, à une règle de vie plus digne de leur glorieux passé. Mais il a dans sa gronderie une inspiration désuète. Il prétend faire honte aux Romains de leur existence dissipée, de leurs goûts dépravés et il invoque un passé historique oublié, périmé, incapable d'éveiller un remords ni même un regret. Ses objurgations sont à peu près aussi efficaces que serait de nos jours l'évocation de la France de Philippe Auguste ou de saint Louis devant les abonnés de *dancings* et de *cinémas*. Il s'attendrit au souvenir des grandeurs passées de Rome, « cette ville vénérable qui, dit-il, après avoir écrasé la tête hautaine de nations féroces, après avoir porté des lois qui sont pour toujours le fondement et le frein de la liberté, à l'exemple d'une mère honnête, sage et riche, a confié aux Césars comme à ses enfants, son patrimoine à gouverner. » Et elle eût pu faire un choix meilleur.

Ammien semble avoir été effleuré de cette maladie assez commune aux vieux militaires et qu'on décrit en deux mots : « Il croit que c'est arrivé ». A ses yeux, Rome est une ville sainte, ou même divine, de laquelle rien n'approche. Tout lui paraît admirable : « le temple de Jupiter Tarpéien, dominant tout le reste comme le ciel domine la terre; des bains grands comme des provinces; la puissante masse de l'amphithéâtre bâti en pierre de Tibur, dont l'œil peut à peine atteindre le sommet; le Panthéon, tout un monde, avec la rondeur de sa coupole si étrangement haute; des colonnes élevées portant sur leur plate-forme, où des escaliers donnent accès, les statues des consuls et des premiers empereurs; le temple de Rome; le forum de la Paix; le théâtre de Pompée; l'Odéon; le Stade, et tous les autres ornements de la Ville éternelle. » Quand on évoque ainsi, à la place du présent qu'on a devant les yeux, un passé dont le grandiose est surtout imaginaire, on n'a d'autre ressource que d'y mettre en mouvement des individus depuis longtemps disparus, des Publicola, des Fabricius, des Scipions. Comme si Rome avait jamais été une ville de monuments et de grands citoyens, qui y furent en tout temps l'exception parmi les rues sordides et la populace grouillante.

Mais il y a ainsi d'excellentes gens qui ont l'art de mettre l'idéal à la place de la réalité ou, plus simplement de substituer la légende à l'histoire. Ammien en vivait et il lui semblait que les autres devaient, comme lui, en vivre. L'empereur Julien avait un point de commun avec Ammien Marcellin; l'un et l'autre vivaient en plein anachronisme. Mais Julien était païen fanatique et grec impénitent, tandis qu'Ammien était aussi peu asiatique qu'il lui était possible de l'être et assez tolérant pour quelqu'un qui aspirait à être Romain. Ni fanatique, ni pédant, mais brave sans fanfaronade et modéré. Cette modération s'exprime sous sa plume par le mot *sobrietas, vir sobrius;*

[1] O. Marucchi, *Il sepolcro del papa Marcellino*, dans *Nuovo bullettino di archeologia cristiana*, 1907, p. 115-145.

il y voyait le plus grand éloge d'un homme de bien : prudence et modération. Le *vir sobrius* est un homme au tempérament sain et énergique, à la volonté ferme, au caractère sage et droit. Pour Ammien ce n'est pas là un idéal à célébrer, c'est une règle de conduite à pratiquer, et il s'y exerce afin de se rapprocher le plus possible de ces vieux Romains au-dessus desquels il ne place rien au monde et qui ont fait honneur à leur patrie. C'est que pour lui qui juge toutes choses *en fonction* du patriotisme, il ressent avec une ardeur passionnée tout ce qui glorifie et tout ce qui humilie la patrie. L'idée qu'il se fait de la vertu morale est inséparable de celle qu'il a de la vertu civique. Lorsqu'il parle d'Etherius, chambellan de Julien, il le loue de s'être montré « sobre et ferme entre tous, cultivant la fidélité avec la modération, il ne trahit jamais un secret et ne fut pas dévoré de la passion de s'enrichir. Fixé à Rome, il y vieillit, sûr de sa conscience, respecté et aimé des citoyens. » Et en écrivant cet éloge, il semble qu'Ammien n'en ait pas désiré d'autre pour lui-même.

III. Esprit. — Ammien est historien et il est rare que l'historien révèle une intelligence d'une capacité supérieure. Mais peut-être ne s'en doute-t-il pas et, en tout cas, il ne faut pas l'en croire quand il écrit qu'il va mettre en œuvre toutes les ressources de son médiocre génie. Tout le monde parle de soi avec une modestie plus ou moins feinte. Le propre de l'homme intelligent est de savoir ce qu'il vaut ou, comme disait Sainte-Beuve, d' « avoir fait le tour de lui-même et pris sa mesure ». Ammien sait voir et il sait décrire ce qu'il a vu; il est en même temps dessinateur et coloriste, mais il ne se contente pas d'observer, il lit pour enrichir son expérience. D'instinct et par raisonnement, sa sympathie est acquise aux lettrés, aux esprits cultivés; mais cet amoureux de Rome dans son passé lit de préférence ce qui flatte sa passion ou sa manie, il lit les anciens qui lui ressuscitent les ancêtres. De nos jours Ammien fréquenterait les bibliothèques publiques, lui qui se plaint, qu'à Rome, elles soient fermées comme des tombeaux, et qui s'indigne de voir les riches Romains ne lire rien ou presque rien alors que, dit-il, « ils devraient lire beaucoup, ils devraient lire de tout, s'ils songeaient à leur gloire et à leur race. »

C'est un grondeur; on peut, sans lui faire tort, dire qu'il devait être un peu ennuyeux, un peu pédant. Il ressemble à ces gens bien intentionnés qui invoquent sans cesse le passé et dénigrent le présent sans être bien capables de pousser à fond la comparaison. A entendre Ammien on le croirait environné d'ignares. Dans une société qu'il ne fréquentait pas, malheureusement pour lui, il eût rencontré saint Ambroise, saint Jérôme, ou saint Augustin et trouvé à qui parler. Les lettres au IVe siècle avaient encore de bons serviteurs, et sans sortir de la société païenne Ammien en eût trouvé des représentants.

Les lamentations d'Ammien sur l'ignorance de ses contemporains ne sont pas tout à fait justifiées; cependant, elles paraissent sincères de sa part. C'est qu'Ammien voit dans la lecture, dans les réminiscences et les citations tout l'héritage littéraire et il ne songe pas que si la lecture est une richesse elle peut devenir un encombrement. Somme toute, il semble qu'il a vécu dans une atmosphère artificielle, très respectable, mais très stérile. A ses yeux, l'histoire qu'il invoque continuellement n'est pas la vie, elle est un thème, une matière inépuisable à l'éloge et au blâme. Comme il a l'esprit juste et la morale saine, ses jugements sont généralement sensés, mais il abuse des maximes, des sentences, son défaut de pédanterie le suit là où il est plus désagréable peut-être que partout ailleurs parce que si l'histoire comporte une leçon, il faut que ce soit le lecteur qui se la fasse à lui-même.

IV. Le christianisme. — Ammien écrivait sous le règne de Théodose, au moment où se livrait le suprême combat entre le christianisme et le paganisme. Personnellement, il appartenait au paganisme mais n'éprouvait pas de haine à l'égard du christianisme qui lui parait être une religion claire et simple, *absoluta et simplex*. Même il fait un reproche à l'empereur Constance de l'avoir gâtée en y mêlant une superstition de vieille femme [1]. Ailleurs il condamne Georges, l'évêque arien d'Alexandrie, d'avoir oublié les vertus de sa profession, qui ne conseille que justice et douceur pour s'emporter jusqu'aux sinistres audaces des délateurs [2]. Enfin on est heureux de lire l'hommage rendu aux martyrs, « ces hommes qui, poussés à renier leur religion, ont marché, dans toute la pureté de leur foi, à une mort glorieuse, et auxquels on donne le nom de martyrs [3]. »

Ces observations sont à l'honneur de celui qui les a écrites, mais elles ne prouvent rien de plus sinon qu'Ammien était d'un jugement sain, comme quand il reproche à Julien d'avoir interdit l'enseignement aux rhéteurs et aux grammairiens chrétiens [4], quand il disculpe les chrétiens de l'incendie du temple de Daphné [5] et quand il reconnaît la popularité dont jouissait le pape Libère [6].

Un passage plus curieux encore est celui dans lequel Ammien, après avoir raconté les compétitions sanglantes entre candidats à la papauté romaine, conclut en ces termes : « J'avoue comprendre, lorsque je considère le train de la vanité à Rome, que des hommes désireux de ce poste épuisent leurs poumons en disputes pour atteindre le but de leur ambition. Une fois atteint, les voilà délivrés de soucis. Ils s'enrichissent des cadeaux des matrones; ils vont splendidement vêtus, installés sur des chars; leurs tables sont servies avec une telle profusion que leurs repas dépassent les festins des rois. Eux qui pourraient jouir du bonheur véritable en méprisant la splendeur de la ville, qu'ils donnent comme excuse à leurs vices, et en vivant à l'imitation de quelques évêques de province, que leur extrême sobriété dans le boire et dans le manger, que leur simplicité dans le vêtement et leurs regards tournés vers la terre recommandent au dieu éternel et à ses vrais adorateurs comme des hommes purs et dignes de tout respect [7]. »

De ces passages, Chifflet a tiré une conclusion excessive en voulant faire d'Ammien un chrétien. On a apporté d'autres passages qui permettent, avec plus de raison, de soutenir le contraire. Voici en quels termes, Ammien s'exprime sur saint Athanase : « A cette époque (355), l'évêque Athanase s'emportait à des actes qui dépassaient sa fonction, et se mêlait de choses qui n'étaient point de son ressort, ainsi que l'ont révélé des rumeurs incessantes. Une réunion de nombreux personnages du même endroit, un synode, comme on l'appelle, le destitua. On racontait qu'il connaît à fond la divination par les sorts, la science augurale par l'observation des oiseaux et qu'il avait quelquefois prédit l'avenir. On lui reprochait encore d'autres actes contraires à la loi chrétienne dont il avait la garde [8]. » Ces quelques lignes accueillent les bruits malveillants en circulation, elles représentent l'opinion vulgaire parmi les païens ou les ariens.

Mais Ammien n'est pas un arien, lui qui traite de superstition sénile la croyance de l'empereur Constance; il n'est pas chrétien non plus car c'est lui qui attribue à un profonde habileté le calcul de l'empereur

[1] Ammien, XXI, XVI, 18. — [2] Ammien, XXII, XI, 15. — [3] Ammien, XXII, XI, 10. — [4] Ammien, XXII, X, 7. — [5] Ammien, XXII, XIII, 7. — [6] Ammien, XV, VII, 10. — [7] Ammien, XXVII, III, 14, 15. — [8] Ammien, XV, VII, 7, 8.

de faire vivre côte à côte les chrétiens, sachant bien « qu'aucune bête féroce n'est aussi acharnée contre l'homme que ne le sont la plupart des chrétiens les uns contre les autres [1]. » Enfin citons encore ces passages dans lesquels il se met expressément en dehors des chrétiens : « Un prêtre du rite chrétien, comme ils disent eux-mêmes [2] » ; « les synodes, selon leur expression [3] »; le jour de cette fête que les chrétiens célèbrent au mois de janvier, et qu'ils appellent Épiphanie [4]. »

Il n'est donc pas douteux qu'Ammien Marcellin soit païen, mais il sait parler des chrétiens en termes mesurés ; sa religion est surtout patriotique plus que religieuse ; peut-être ne comprit-il jamais très bien le conflit qui achevait de se vider devant ses yeux. Il n'a pas considéré les chrétiens comme des ennemis de Rome, ces gens lui paraissent bons citoyens, bons serviteurs et défenseurs de l'empire, quelle raison dès lors aurait-il de leur en vouloir?

V. Bibliographie. — Cette brève notice n'a été placée ici qu'à raison de l'usage qu'on est amené à faire d'Ammien dans l'étude de la seconde moitié du IVe siècle; il suffit dès lors de mentionner : J. Gimazane, *Étude sur le quatrième siècle, Ammien Marcellin, sa vie et son œuvre*, in-8°, Toulouse, 1889. — L. Dautremer, *Ammien Marcellin. Étude d'histoire littéraire*, dans *Travaux et mémoires de l'université de Lille*, 1899, t. VII, mémoire, n. 23.

H. Leclercq.

MARCHÉ ET FOIRE. — I. Origines. II. Occasions. III. Étymologie. IV. Chez les Grecs. V. Chez les Romains. VI. Chez les Irlandais. VII. Chez les Germains. VIII. Chez les Francs. IX. Bibliographie.

I. Origines. — On eût fort étonné les historiens d'autrefois si on leur eût dit que la connaissance du prix du savon et de la chandelle n'est pas indifférente à l'étude de l'histoire. La « dignité » de celle-ci consistait à ne laisser connaître que les guerres, les révolutions, les cabales des cours, les intrigues des chancelleries, la description des monuments, des costumes, des mœurs, le progrès des arts, des sciences et des lettres. Il est très certain que c'est là une matière qui ne doit être ni méconnue ni négligée, mais les batailles, les traités, les palais et les cathédrales ne sont pas, grâce à Dieu, affaires quotidiennes; il en est d'autres, plus humbles et non moins essentielles, qui réclament l'attention et qui exercent l'ingéniosité au moins autant, sinon plus, qui ne peuvent faire une campagne de Clovis ou une fondation de Dagobert; nous voulons dire les institutions commerciales, les phénomènes économiques, l'histoire du négoce, de ses vicissitudes et des conséquences qu'ont entraînées pour des générations du passé la question du prix du lard et du froment, les facilités ou les entraves apportées à la vente du poivre et de la moutarde. Les faits économiques sont inséparables des faits sociaux et des uns comme des autres est sortie pour une très large part notre civilisation. La notion de marché et de foire est une des plus dignes d'attention parce que, même chez les sociétés les plus primitives, nous observons l'usage de se rassembler à des époques fixes sur des points déterminés en vue de procéder à des échanges de produits. L'accroissement de la population a pour conséquence des rassemblements plus multipliés et plus rapprochés, symptômes du phénomène de réplétion et de déplétion périodique imposant des trocs dont la nécessité s'impose et la régularité s'établit. Ce qui frappe d'abord, c'est le caractère de périodicité du commerce primitif. Les distributions sont de plus en plus rapprochées à mesure que s'affine la civilisation créant des besoins plus nombreux et plus impérieux, et cette périodicité n'est qu'un acheminement vers la permanence. Les foires ou marchés annuels seront, pendant une longue suite de siècles, le seul procédé efficace de distribution des denrées, à une époque où les boutiques n'existent guère, où l'approvisionnement des agglomérations se fait par des colporteurs qui transportent une pacotille. L'accroissement de la population provoque des établissements plus importants, capables de suffire aux exigences, de suppléer aux accidents, de faire face à diverses éventualités. La batellerie rivalise avec le colportage pour satisfaire à la demande et rendre l'offre plus abondante, plus variée, plus régulière. La foire se régularise en marché; elle ne disparaît pas cependant, mais se cristallise en une sorte de fête où les transactions ne sont plus qu'un prétexte aux plaisirs. A mesure que les siècles s'écoulent, les marchés se multiplient et tendent à devenir permanents; on tend à franchir une étape importante, celle où le marché lui-même disparaît, aboli par la boutique ouverte tous les jours et toute la journée.

Chez les primitifs, les besoins sont violents mais bornés; ils s'apaisent avec les produits naturels de la terre, ceux de la chasse et de la pêche. L'entretien d'un troupeau marque déjà le commencement d'organisation qu'est la famille de qui les nécessités trouvent leur satisfaction dans la chair qui nourrit et la toison qui habille. Une famille patriarcale n'attend rien que d'elle-même, ne doit rien au commerce; quand le sol dont elle se nourrit est épuisé, elle se déplace et tout est dit. Quand la vie nomade fait place à la stabilité, l'idée de propriété individuelle s'établit pour les biens meubles, l'existence se complique, les besoins se multiplient, les échanges s'imposent, le commerce sort de là. Mais il n'existe pas de commerçants de profession, il n'y a que des rendez-vous auxquels préside la défiance réciproque et qui finissent parfois par la violence. C'est dans ces rendez-vous néanmoins que se développe la première notion du rapport qui constitue la valeur des choses. On échange le superflu qu'on possède contre le nécessaire que possède le voisin. Après une période où le troc ne porte que sur l'échange, vient une autre époque où le troc fait place à la vente et à l'achat; le commerce proprement dit sortira de là. Les marchés suivent la même voie et, dès lors, l'impulsion générale est donnée. Mais tant de passions sont entrées en jeu qu'on fait appel à la religion comme au seul frein efficace à les contenir.

Les dieux président invisibles à ces transactions où la crainte a besoin d'être stimulée par la superstition. Un marché est convenu entre deux peuples, son emplacement est marqué sur les limites de leurs territoires, car il serait imprudent de les franchir, et cet emplacement est placé sous la sauvegarde des dieux. Là se rassemblent les commerçants, se montrent les oisifs, s'étalent les marchandises, s'organisent les transports et se négocient les paiements, car un progrès a été réalisé : on fait usage de la monnaie, mais c'est une monnaie rare, d'un maniement difficile. Néanmoins c'est un progrès, mais une grave difficulté reste à surmonter, à savoir : le transport des marchandises.

L'insuffisance des moyens de transport ne comportait rien moins que l'absence de routes et de ponts; dès lors tout doit être chargé sur des animaux de trait : âne, cheval et mule. C'est d'abord, l'âne seul (en Egypte, sous Ramsès II), puis le cheval et le bœuf (vers 1300 av. J.-C.), enfin l'usage de chariots (sous Ramsès III, vers 1180-1150 avant notre ère). Un peu plus tard, les chameaux (vers 1250); au IVe siècle seulement on fait usage des éléphants comme bêtes de somme; à l'époque mérovingienne, en Gaule, le transport des marchandises à dos d'hommes était

[1] Ammien, XXII, v, 3, 4. — [2] Ammien, XXXI, XII, 8. — [3] Ammien, XXI, XVI, 18. — [4] Ammien, XXI, II, 5.

encore assez fréquent pour qu'il fût atteint par un impôt spécial (le *trabaticum*). Il n'en faudrait pas tirer une conséquence trop absolue et conclure de là à une situation presque barbare. De nos jours encore, en Asie et en Afrique, malgré le développement des moyens de transport, beaucoup de voyageurs vont à dos de chameau, souvent même à dos d'homme.

Le plus grave inconvénient des transactions, c'est leur insécurité; nulle force publique, nulle police, des escortes qui ne sont guère que des ramassis de brigrands. On voyage par caravanes et on se transporte tous ensemble en un lieu où on sait que se feront ventes et échanges. Offres et livraisons pouvaient s'effectuer rapidement, sur place et sans dangers; les compensations réduisaient d'autant les paiements.

On voit ainsi comment tout le grand trafic de l'intérieur se trouve absorbé par le commerce des marchés et des foires, tandis que, sur les côtes et le long des fleuves importants, il se fond dans le commerce maritime fluvial. Mais le navire a les mêmes périls à craindre que le marchand colporteur et il a recours aux mêmes méthodes, il navigue par groupes ou se fait convoyer par un bâtiment armé. Convois et caravanes ont une organisation et une direction fixes. La foire ou le marché se tiendra au port, là où affluent les marchandises, l'argent, le crédit.

Le commerce maritime et le commerce des foires et marchés se sont développés parallèlement, mais non pas simultanément. Le marché est plus ancien, mais son essor a été plus lent par l'effet des entraves qu'il rencontre et n'ayant pas les facilités que la Méditerranée offre au commerce maritime. A partir du jour où la civilisation pénétra plus avant dans les terres de moins en moins désertes, l'importance des marchés dut s'accroître et naturellement leur organisation se calque sur celle du commerce de la mer. Après les invasions des barbares, lorsque la population du Nord de l'Europe aura pris contact avec la civilisation romaine, les marchés surgiront de tous côtés, et se trouveront assez rapidement sur le pied d'égalité avec le commerce maritime.

II. Occasions. — Diverses causes occasionnelles ont fait éclore la plupart des foires et des marchés. En Germanie, dans les vallées du Rhin et du Danube, la présence temporaire de la cour royale attirait pendant la durée de son séjour un marché plus ou moins important [1]. Les écrivains du temps parlent maintes fois de l'affluence des marchands venus aux résidences royales, c'est le *mercatum palatii* [2] : *Mansiones omnium negotiatorum, sive in mercato, sive aliubi negotientur, tam christianorum quam et judaeorum.* Hincmar parle d'un *theolonearius mercati palatii* [3]. Le capitulaire *De villis* prescrit aux gens en charge de veiller à ce que la domesticité ne néglige pas son travail pour fréquenter le marché [4].

Parfois, les princes convoquent leur armée et cela entraîne une sorte de marché; on lit dans un capitulaire de 832 : *...Judaeis, qui si negotiandi causa substantiam suam de una domo sua ad aliam aut ad placitum aut in exercitum ducunt* [5].

Les assemblées judiciaires provoquent, elles aussi, des affluences qui sont, fréquemment, l'origine de foires. Enfin, diverses circonstances attirent un concours de population, à date fixe ou à peu près, et ce sont encore des foires. Ces causes peuvent varier beaucoup, mais les plus générales furent les fêtes religieuses qui, par leur solennité, par le concours de ceux qui s'y rendent, par leur périodicité et la sécurité que la protection divine assure à ses dévots, procurent des garanties précieuses de succès aux transactions commerciales. A tous les âges et en tous pays, un sanctuaire attire les pèlerins et les mercantis; intérêts temporels ne se séparent pas des intérêts spirituels. On en citerait des exemples à toutes les époques, mais pour nous en tenir à la période chrétienne, sous Constantin, le chêne de Mambré (voir ce nom), était un lieu de pèlerinage où il venait, au dire de Zosime, beaucoup de marchands [6]. Sous Charlemagne, ce prince se préoccupe des précautions à prendre pour que, sous couleur de pèlerinage, les marchands ne puissent éluder l'impôt des foires [7].

Trois des foires les plus importantes en Irlande avaient lieu le jour de Lugnasad (1er août), fête du dieu Lug [8]. Un passage de Grégoire de Tours nous fait connaître, à Édesse, l'existence d'une coutume analogue : *In supra dicta igitur urbe in qua beatos artus* [Sancti Thomae apostoli] *diximus tumulatos, adveniente festivitate, magnus adgregatur populorum coetus, ac de diversis regionibus cum votis negotiisque venientes, vendendi comparandique per triginta dies sine ulla thelonei exactione licentia datur* [9]. Mêmes usages en Occident : à Albi, le tombeau de saint Eugène attirait la foule : *ad cujus festivitatem cum tempore quodam innumeri populi convenissent, negotia multa in atrio protulerunt* [10]; en Italie, Cassiodore, parlant des foires établies en Lucanie à l'occasion de la fête de la nativité de saint Cyprien, rappelle les vexations subies par les marchands [11].

C'est au Moyen Age que la concordance existant entre les fêtes religieuses et les foires est surtout frappante. L'Église avait tout intérêt à protéger les marchés, à multiplier avec eux ses sources de revenus et à étendre sa juridiction; son influence a beaucoup contribué à leur essor. Les documents abondent lorsqu'il s'agit de montrer la relation existant entre les foires commerciales et les fêtes liturgiques, à tel point qu'on peut dire qu'il n'est pas de grande fête sans foire, ni de foire sans fête [12]. En 843, Charles le Chauve institue à Cormery en Touraine une foire le 25 janvier à l'occasion de la fête de la conversion de saint Paul [13], et il suffira de rappeller ici que la plupart de nos foires françaises portent un nom de saint ou de fête liturgique (voir *Dictionn.*, au mot Landit) : foires de Saint-Germain, de Saint-Lazare, de Saint-Laurent de Paris, de Saint-Romain à Rouen, de Saint-Ayoul à Provins, de Saint-Jean et de Saint-Remi à Troyes, et tant d'autres. A Paris, en 1665, le duc de Créquy rapporte de son ambassade de Rome les ossements de saint Ovide martyr (?) et il les fait déposer au couvent des capucines de la place Vendôme. Les pèlerins affluent, les marchands accourent à leur suite et quand les capucines se transportent rue Neuve-des-Petits-Champs, en 1686,

[1] K. Rathgen, *Die Entstehung der Maerkte in Deutschland*, in-8°, Darmstadt, 1881, p. 13. — [2] *Monum. Germ. hist., Leges*, t. I, p. 152. *Capitul. Noviomagense duplex*, en 808, c. VIII; *ibid.*, p. 158; *Capit. de disciplina palatii* (809), c. II. — [3] G. Waitz, *Deutsche Verfassungsgeschichte*, t. III, p. 549; t. IV, p. 45, note 2. — [4] C. LIV, dans *Monum. hist., Leges*, t. I, p. 185. — [5] C. XIX, dans *Monum. Germ. hist., Leges*, t. I, p. 163. — [6] F. C. Movers, *Die Phoenizier*, in-8°, Berlin, 1841-1853, t. II, part. 3, p. 143. — [7] Ph. Jaffé, *Bibliotheca rerum germanicarum*, t. VI, p. 286 sq. : *Sed probavimus, quosdam fraudolenter causa se intermiscere, lucra sectantes, non religioni servientes*, lettre à Offa, roi de Mercie, en 796. — [8] H. d'Arbois de Jubainville, *Étude sur le droit celtique. Le Senchus Mór*, dans *Nouv. rev. histor. de droit*, 1881, p. 195 sq. — [9] Grégoire de Tours, *Liber in gloria martyrum*, l. I, c. XXXII. — [10] Id., *ibid.*, l. I, c. LVII. — [11] Cassiodore, *Variorum*, édit. Mommsen, l. VIII, epist. XXXIII. — [12] F. Bourquelot, *Étude sur les foires de Champagne, sur la nature, l'étendue et les règles du commerce qui s'y faisait aux XIIe et XIVe siècles*, dans *Mémoires présentés par divers savants à l'Acad. des Inscr.*, IIe série, t. V (1865), p. 13 sq.; Boehmer, *Jus ecclesiasticum protestantium*, l. III, tit. XI, n. 54; Heineccius, *Elementa juris germanici*, l. I, tit. V, note 1, n. 117. — [13] Bouquet, *Recueil des hist. des Gaules*, t. VIII, p. 450.

la foire Saint-Ovide les suit et une réglementation officielle consacre l'institution.

III. Étymologie. — On a proposé pour le mot « foire » deux étymologies : *forum* et *feria*. La deuxième est seule acceptable parce qu'elle est régulière comme formation : *feria-feira* par métathèse. Les formes provençales *fieyra, fiera, feira;* espagnole, *feria;* portugaise, *feira;* italienne, *fiera;* anglaise, *fair*, en sont la meilleure preuve, ainsi que les textes [1] :

La cort Richard semblant tozjors *feire* (o)u marchié.

et encore [2] : *Nundinas, quas* ferias *vulgariter appellamus.*

Dans le bas latin, *missa* (en allem. *messe*) n'est pas moins significatif. En effet, puisque la foire est ordinairement désignée par le nom du saint auquel l'église du lieu est consacrée et qu'elle revient périodiquement aux fêtes commémoratives de la dédicace de cette église, la solennité religieuse marque l'ouverture de la période des transactions. Cette fête de la dédicace, une des plus solennelles de l'année, prend le nom de *missa* de l'église : *Kirch, Kirk, Ker* et c'est ainsi que s'est formé *Kirchmesse* et *Kermesse;* la foire se tenait le plus souvent dans le cimetière. A l'appui de cette étymologie, on peut citer un texte d'un diplôme mis sous le nom de Dagobert et créant la première foire de Saint-Denis, en 629 : *Cognoscat solicitudo et prudentia vestra, qualiter volumus et constituimus in honorem domni et gloriosi patroni nostri Dionysii, mercatum constituendo a missa ipsa quae evenit VII° idus octobris semel in anno* [3]. Une messe solennelle était en effet célébrée à l'ouverture de cette foire, le deuxième mercredi du mois de juin, et se terminait par un salut solennel. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que les mots *missa* et *messe* aient finalement servi à désigner la foire elle-même. On pourrait citer des textes pendant tout le Moyen Age, par exemple un diplôme de Charles le Chauve pour le monastère de Saint-Philibert d'Hermoutier [4] : *Annualem quoque mercatum per dies quatuor missa sancti Philiberti de transitu*, en 875, ou bien un diplôme de l'empereur Othon Ier en 963, pour le chapitre d'Arezzo auquel il confirme [5] : *Mercatum ...unum quod celebratur in missa sancti Hariani.*

IV. Chez les Grecs. — Chez les Grecs, le grand commerce (ἐμπορία) est principalement maritime; le petit commerce (καπηλεία) est surtout terrien et local, assez peu estimé d'ailleurs et volontiers abandonné aux affranchis, aux métèques, aux étrangers. Le grand négociant ne se croit pas obligé de trafiquer seulement dans les ports; on le voit dans les fêtes religieuses des panégyries; de même le petit marchand n'hésite pas à l'occasion à se faire colporteur et à proposer sa marchandise sur le marché des villes.

Ce marché, qui porte le nom d'*agora* (ἀγορά) est l'un des organes essentiels de la cité grecque qui s'est développée autour de lui. Avant l'existence de la ville, le marché est le point central où s'opèrent tous les actes de la vie commune de la peuplade. Peu à peu, un groupe s'est formé, puis un bourg, puis une ville, le marché est devenu place publique; il a attiré sur son emplacement la vie économique, commerciale, administrative, judiciaire et même législative. L'*agora* est, topographiquement, le centre de la cité, comme physiologiquement elle en est le cœur dont elle remplit les fonctions. Les rues qui s'en détachent sont comme les artères qui distribuent le sang dans le corps humain. L'*agora* est placée sous la sauvegarde des dieux : Zeus, Athéné, Artémis et surtout Hermès.

Dès les heures de la matinée, les Grecs se rendaient au marché, visite qui, dans l'usage de la langue grecque, constituait la deuxième division de la journée. Les jeunes gens n'y avaient point accès, mais seulement les citoyens et les hommes faits. L'interdiction du marché pouvait être prononcée contre un citoyen qui devenait par là ἄτιμος; l'indignité qui en résultait l'atteignait dans sa personnalité juridique : c'était quelque chose de comparable à la *capitis deminutio*. La place du marché servait à traiter les affaires privées et les affaires publiques; on y entretenait son banquier, comme on y faisait ses emplettes de ménage. Le caractère mixte des marchés primitifs est remarquable, le commerce ne s'y introduit qu'à titre accessoire. Le banquier comme le boucher ou le drapier n'y ouvrent leur boutique que parce qu'ils savent que c'est le rendez-vous de toute la ville. Et quand le commerce se trouve gêné par les affaires publiques on se décide, assez rapidement, à créer deux *agora*, dont une sera réservée exclusivement au commerce. Ainsi en est-il de bonne heure à Sparte; ainsi l'ἐλευθέρα ἀγορὰ en Thessalie, et Xénophon [6] ainsi qu'Aristote [7] conseille l'adoption de ce système. C'est peut-être à une semblable spécialisation que se rapporte l'ἀνδρεία ἀγορά de Cyzique [8], opposée à l'*agora* dite γυναικεία. D'où il arrive que, dans certaines villes, on trouve plusieurs places publiques.

L'*agora* grecque voyait, chaque jour, se réunir un grand nombre de négociants [9]. C'est là que les *speiropoles*, marchands de modes, offraient leurs voiles brodés, leurs châles, leurs manteaux et leurs sandales; les joailliers, leurs chaînes d'or, leurs bracelets, leurs diadèmes ornés de pierres précieuses, leurs sceaux, leurs bagues, leurs agrafes, leurs colliers, leurs camées; les voitures chargées d'amphores et d'outres gonflées de vin se tenaient près du marché aux fruits, abondamment pourvu de pommes, de poires, de coings, de grenades, de dattes, de prunes, de mûres, de raisins, d'oranges, de citrons, de figues et de melons. Les diverses marchandises avaient leurs quartiers particuliers (κύκλοι) désignés par des vocables spéciaux : le marché au poisson (εἰς το ὄψον) [10], le marché au vin (εἰς τὸν οἶνον), le marché aux poteries (εἰς τὰς χύτρας), le marché aux esclaves (εἰς τὰ ανδράποδα), etc. Les bibliophiles trouvaient un quartier consacré aux livres [11]. Ailleurs se tenaient les marchands de légumes, les marchands de fleurs, les marchands d'animaux de trait et de bétail. Plus loin, les bouchers, les charcutiers, les marchands de fromage, les marchands de poissons salés; puis des porteurs de bois vendant des matériaux de chauffage, des marchands de nattes, de mèches de lampes, de volailles [12].

Les parties de l'*agora* qui n'étaient pas réservées à des commerces déterminés étaient occupées temporairement par des échoppes ou tentes qu'on pliait et dépliait en quelques instants (γέρρα ou σκηναί) et qui abritaient les objets les plus hétéroclites [13].

A l'époque du plus grand essor du commerce grec,

[1] *Roman du Rou*, édit. Pluquet, vers 4449. — [2] Charte de Louis VI, en 1117, dans *Tabulae Mauriniacenses.* — [3] *Monum. Germ. hist., Diplomata imperii*, édit. Karl Pertz, t. I, p. 141. — [4] Bouquet, *Recueil des hist. de la Gaule*, t. VIII, p. 647. — [5] *Monum. Germ. hist., Diplomata regum et imperatorum Germaniae*, édit. Th. von Sickel, t. I, p. 362. — [6] *Cyropaedia*, édit. Sauppe, I, 2, 3. — [7] *Politica*, édit. Bussmaker, VIII, 12. — [8] *Corp. inscr. graec.*, t. III, n. 3657. — [9] P. Huvelin, *Essai historique sur le droit des marchés et des foires*, in-8°, Paris, 1897, p. 70 sq. — [10] Schol. d'Eschine, édit. Weidner, *Contra Timarchum*, n. 65 : εἰς τοὔψον, ὅ ἐστιν ἐν τῇ ἀγορᾷ ἔνθα τὰ ὄψα οἱονεὶ πάντα τὰ ἐδέσματα πιπράσκεται; cf. Pollux, *Onomasticon*, édit. Bekker, VI, 38 et X, 18; Wachsmuth, *Die Stadt Athen*, t. II, part. I, p. 463. — [11] Eupolis, dans Pollux, *Onomasticon*, édit. Bekker, IX, 47. — [12] C. Andree, *Geographie des Welthandels mit geschichtlichen Erlaeuterungen*, in-8°, Stuttgart, 1867, t. I, p. 47-48; Wachsmuth, *op. cit.*, t. I, 1, p. 464. — [13] Scholiaste d'Aristophane, édit. Blayàes, *Acharnenses*, 22; Harpokration, édit. Dindorf, au mot σκηνίτη , I, p. 275, lign. 14.

des autorités spéciales furent créées pour surveiller et contrôler le trafic. A Athènes, il exista des inspecteurs des poids et mesures (ἐστρονόμοι), des préposés à la vente du grain (σιτοφύλακες), des surveillants de place (ἐπίμεληταὶ ἐμπορίου), etc. On créa aussi des juges en matière commerciale, devant lesquels les parties bénéficiaient d'une procédure spéciale, généralement accélérée [1]. Tels furent les ναυτοδίκαι, qui jugeaient les affaires concernant les gens de mer et les étrangers[2], et surtout les préposés aux δίκαι ἐμπορικαί, juridiction commerciale spéciale assez mal connue, qui s'effaça au commencement du IVe siècle devant le tribunal des θεσμοθέται[3]. Les marchés eurent aussi leurs autorités et leurs juridictions particulières. Les préposés aux marchés se nommaient ἀγορανόμοι [4]; ils étaient généralement plusieurs et formaient un collège; on en trouve huit à Sparte, dix à Athènes, neuf à Halicarnasse [5]. Ces magistrats sont chargés de la police des marchés [6]; ils y maintiennent l'ordre [7], préviennent les querelles entre vendeurs et acheteurs, fixent les moments et les lieux réservés au trafic, contrôlent l'usage des poids et mesures dont ils empêchent la falsification [8], perçoivent des marchands certains impôts, et veillent à ce que les métèques et les étrangers ne puissent faire le commerce sans payer les redevances auxquelles ils sont soumis [9].

Ils ont aussi certaines attributions de justice, car il convient que le marché jouisse de la sécurité la plus complète qui est la garantie des affaires qui y sont traitées. Les agoranomes ont une charge qui exige l'emploi de la rigueur et qui leur vaut une réputation de sévérité : c'est pourquoi on les représente portant des courroies (ἱμάντας). Les règlements sont rigoureux et appliqués sans indulgence. La compétence des ἀγορανόμοι nous est mal connue. Nous savons seulement qu'ils peuvent punir d'une amende les petites contraventions, mais, s'il s'agit de délits ou de crimes, nous ignorons s'ils les jugent eux-mêmes ou s'ils remettent l'affaire à des magistrats supérieurs. Ce qui est certain c'est que les délits de marchés sont punis plus sévèrement que les autres. Le vol est puni très rigoureusement et peut faire encourir la peine capitale. Les châtiments corporels, qui cependant n'ont jamais été de droit commun en Grèce (sauf peut-être à Sparte), sont réservés aux délits commis dans les marchés.

La Grèce a connu des redevances spéciales aux marchés, redevances perçues par les agoranomes. A Athènes, c'est l'ἀγορᾶς τέλος, pour lequel il existe un tarif spécial, l'ἀγορανομικὸς νόμος. Cet impôt, de même que tous ceux dont la perception est confiée aux agoranomes, doit être employé d'abord pour les besoins du marché. L'excédent, à supposer qu'il y en ait un, revient à l'État.

En plus des marchés, la Grèce avait des foires; les marchés pourvoyaient aux besoins de la cité, les foires se rattachaient aux fêtes et aux jeux nationaux. Trois catégories de visiteurs s'y rendaient : ceux qui venaient prendre part aux jeux, ceux qui venaient faire du commerce, enfin ceux qui venaient jouir du spectacle. Ces fêtes attiraient des multitudes et les marchands y réalisaient de gros bénéfices; les prêtres eux-mêmes prenaient part au trafic, servaient de banquiers et prêtaient de l'argent aux marchands solvables.

Le succès des foires importait à si haut point qu'une paix particulière, une sorte de trêve de Dieu servait de sauvegarde aux visiteurs. Cette paix, qui s'étendait bien au delà du territoire où la fête avait lieu, protégeait les biens et la personne de tous ceux qui s'y rendaient, même à travers un pays ennemi. C'était déjà, dans son plein développement, l'institution qui deviendra au Moyen Age « le sauf-conduit des foires ». Une police aussi sévère que celle des marchés, et sans doute modelée sur celle-ci, prévenait ou réprimait toute infraction contre la paix intérieure des fêtes. L'idée de la paix était si intimement associée à la conception des fêtes que la première hostilité entre deux peuples entraînait l'interdiction réciproque d'assister aux fêtes.

V. Chez les Romains. — Rome connut un développement commercial qui n'a été dépassé que dans les temps modernes. Les transactions, favorisées par la paix intérieure que maintenait la discipline romaine, furent régies par ce droit ingénieux et ferme dont l'équité avait tempéré et corrigé la rudesse et le formalisme, et qui nous est resté comme un modèle. Dans les villes romaines, à certains jours, les marchands se rassemblaient sur le *forum* et offraient au public les spécialités de leur profession : viande, poisson, vin, légumes et céréales. Cet usage fut abandonné lorsque les forums devinrent des lieux de promenade et de rencontre; les boutiques furent refoulées et choisirent des emplacements réservés à telle ou telle spécialité. Il y eut alors des forums variés ou petits marchés qu'on nomme *forum suarium*, *forum vinarium*, etc., comme tant de villes provinciales offrent aujourd'hui : un marché au poisson, un marché aux poulets, un marché aux fruits, etc. Un autre changement se produisit quand on créa à Rome un grand *macellum*, un marché au sens propre du mot où on vendit tous les produits jusque-là dispersés sur des points différents. Le mot *macellum*, usité avant la construction du premier marché, devint le terme généralement employé et remplaça les autres; mais on ignore la date de l'apparition à Rome du premier *macellum* et la date de sa disparition. A l'époque du haut-empire, sous Auguste, il y eut, sur l'Esquilin, un *macellum Liviae* ou *macellum Esquilinum* et, dans le régionnaire, *macellum Livianum*. Valens et Gratien l'entourèrent de nouvelles *areae* et on retrouve son nom jusqu'en plein Moyen Age. Néron fit élever un autre *macellum* sur le Coelius; il portait le nom de *macellum magnum* et il était administré par un procurateur.

[1] Ivan von Mueller, *Handbuch der klass. Alterthumswissenschaft*, 1892, p. 260; Meier et Schoemann, *Der attische Prozess*, t. I, p. 95, p. 635 sq. — [2] G. Perrot, *Essai sur le droit public d'Athènes*, in-8°, Paris, 1867, p. 311-313. — [3] L. Goldschmidt, *Universalgeschichte des Handelsrechts*, in-8°, Stuttgart, 1891, p. 55. — [4] Sur les agoranomes, cf. Ivan von Müller, *op. cit.*, p. 260; Wachsmuth, *op. cit.*, t. II, 1, p. 444; *Pauly's Real-Enkyclopädie*, édit. Wissowa, au mot *Agoranomoi;* Busolt, *Die griechischen Staats und Rechts Alterthümer*, p. 49, 117. — [5] Au début de la période romaine, c'est le stratège de hoplites, nommé par le peuple, qui remplace l'agoranome dans le soin de la police du marché. Pollux, *Onomasticon*, édit. Bekker, VIII, 133; Perrot, *op. cit.*, p. 9. — [6] Leurs attributions sont de tout point comparables à celles des édiles romains et des *custodes nundinarum* des foires du Moyen Age. — [7] Platon, *Leges*, VIII, 4 : τοῖς δὲ δὴ ἀγορανόμοις τὰ περὶ ἀγορὰν που δεῖ ἕκαστα μέλειν· ἡ δ'ἐπιμέλεια μετὰ τὴν τῶν ἱερῶν ἐπίσκεψιν τῶν κατ'ἀγορὰν... τὸ δεύτερον ἂν εἴη σωφροσύνης τε καὶ ὕβρεως ἐπισκόπους ὄντας δεσμεύειν τὸν δεσμευτέον κολάσεως; Pollux, *Onomasticon*, édit. Bekker, X, 177; Plattner, *Der Prozess und die Klagen bei den Attikern*, t. II, p. 441. Pour l'accomplissement de leurs fonctions, les agoranomes jouissaient d'un local spécial (ἀγορανόμιον) près du marché; Dittenberger, *Sylloge inscript. graecar.*, n. 337; *Corp. inscr. graec.*, t. II, n. 2483; *Bull. de corresp. hellénique*, t. V, p. 478 et t. VII, p. 97. — [8] *Corp. inscr. attic.*, t. III, n. 98; Le Bas, Waddington, Foucart, *Voyage archéologique*, t. II, n. 241 *b*. — [9] A Athènes, c'était le ξενικὸν τέλος, redevance payée par tous les étrangers qui voulaient faire le commerce dans la ville. Démosthènes, édit. Dindorf, LVII, 31. Sur l'ensemble de ces attributions des agoranomes, cf. Aristote, *Politica*, II, 5, et *Fragmenta*, edit. Heitz, n. 437; encore Aristophane, *Acharnenses*, vers 724, 824, 968; *Vespae*, vers 1406; Xenophon, *Symposium*, II, 20; Lysias, *Adversus frumentarios*, n. 16; *Corp. inscr. graec.*, t. II, n. 2483.

Un marché se composait d'une place rectangulaire (*area*) entourée de portiques sous lesquels s'ouvraient des boutiques. A Pompéi, un des deux côtés longs de l'*area* est garni de boutiques ouvrant à l'intérieur du marché, tandis que l'autre côté long offre un mur plein auquel sont adossées les boutiques qui s'ouvrent sur une rue parallèle au marché. Cette disposition a pu être adoptée afin d'éviter le soleil de midi dont la violence aurait nui aux denrées. A Timgad, l'*area* est ornée d'un portique et toutes les boutiques sont disposées à l'intérieur contre le mur de la façade et, à l'extrémité opposée, contre le mur semi-circulaire de l'abside. Grâce aux fouilles de Timgad nous connaissons l'aménagement des boutiques d'un marché. On vient de voir que l'extrémité est occupée par un portique en forme d'abside semi-circulaire; à l'intérieur rayonnent sept boutiques. L'entrée de ces boutiques est barrée, à un mètre environ du sol, par une belle et large dalle en granit bleu supportée par deux montants et faisant une légère saillie en dehors de la boutique. Cette dalle recevait les denrées et le marchand l'enjambait ou bien se glissait par-dessous pour pénétrer dans la boutique.

Dans la vie économique de Rome, il faut distinguer la population urbaine et la population rurale. La première, moins nombreuse, ne comprend guère que les artisans et les travailleurs à gages répartis dans les tribus urbaines. La seconde compte parmi ses membres les hommes les plus importants de la cité, qui, vivant de l'agriculture, demeurent dans les villages et les fermes et sont incorporés dans les tribus rustiques. Ces deux classes de population, qui forment le peuple romain, ne restent pas sans points de contact entre elles. A certains intervalles, les hommes des campagnes viennent à leurs maisons de Rome s'y reposer des rudes travaux en vaquant aux affaires, en s'occupant de politique, en s'associant aux cérémonies religieuses, en vendant aux gens de la ville le superflu de leurs produits et en achetant les objets dont eux-mêmes ont besoin. Pour ce voyage à Rome, ils choisirent de préférence les jours de marchés, *nundinae*, lesquels comportent non un repos complet mais un délassement, une suspension de travaux.

Qu'étaient au juste les *nundinae* dans le droit commercial et l'économie politique des Romains ? C'est ce qu'il est bien difficile de dire avec précision. Leur origine est incertaine, mais certainement ancienne puisqu'on les trouve mentionnées dans les lois des XII Tables : *Tertiis nundinis partes secanto*. Ces marchés se tenaient à des intervalles de neuf jours et *nundinae* voudrait dire *novem dies*. On a voulu admettre qu'il s'écoulait un intervalle de huit jours pleins entre chaque marché, ainsi Macrobe [1] : *Rutilius scribit, Romanos instituisse nundinas ut octo quidem diebus in agris rustici opus facerent, nono autem die, intermisso rure, ad mercatum... Romam venirent*. Cette interprétation est formellement contredite par Varron [2] : *Viri magni nostri majores annum ita diviserunt ut Nonis modo diebus urbanas res usurparent, reliquis septem, ut rura colerent*, et par Denis d'Halicarnasse [3] : τὰς δὲ μεταξὺ τ'ἀγορῶν ἑπτὰ ἡμέρας... αὐτουργοί τε ὄντες οἱ πολλοὶ καὶ πένητες ἐν τοῖς ἀγροῖς διετριβον. Dans la période de neuf jours, les *nundinae* se tenaient donc au premier et au neuvième jour, sept jours se trouvant intercalés; ces sept jours étaient désignés sous le nom de jours rustiques, les deux autres étaient dits : jours urbains [4]. Et ce système est le seul logique, le seul qui permette de faire rentrer les *nundinae* dans le cadre du calendrier romain.

Les Romains avaient, en effet, une semaine qui, comme la nôtre, formait une unité indépendante du mois et de l'année; le mois, l'année n'en comprenaient pas un nombre exact; elle pouvait passer par fraction d'un mois dans un autre mois, d'une année dans une autre année. Mais alors que notre semaine d'origine juive renferme sept jours, la semaine romaine en comptait huit, dont sept consacrés au travail des champs et le huitième à la vente des produits au marché de la ville. Pour cette raison, on donnait à cette semaine le nom de *internundinum tempus*. C'était, d'ailleurs, de même que les *nundinae*, une institution purement romaine.

La fixation des *nundinae* rentrait dans les attributions des pontifes, et on se demande comment ceux-ci avaient à intervenir dans un mécanisme fonctionnant seul avec cette périodicité qu'on vient de dire. C'est qu'il en était des *nundinae* comme des *fasti* : des motifs d'ordre religieux ou politique intervenaient qui entraînaient la modification de l'ordre établi, il fallait donc assigner aux *nundinae* des dates autres que celles où elles fussent tombées automatiquement sans l'intervention du collège des pontifes.

Ces *nundinae* étaient-elles des *feriae* et, en ces jours, tenait-on des comices? Les *nundinae* n'étaient pas naturellement des *feriae statae*, et, comme leurs dates changeaient, elles n'occupaient pas une place fixe au calendrier. Elles pouvaient tomber aux jours fastes ou bien aux jours néfastes. Au cas où elles survenaient à un jour faste, on pouvait y lire le droit, et, de ce fait, on les considérait plutôt comme *dies solemnes* que comme *feriae* proprement dites. Mais, alors même qu'elles venaient un jour néfaste, elles constituaient des fêtes privées de la ville, comme les moissons et les vendanges constituaient des fêtes privées de la campagne. Les écoliers avaient congé; les parents, les amis se réunissaient pour des repas plus soignés et plus abondants auxquels on invitait des hôtes étrangers. La loi *Fannia sumptuaria*, en 593, permettait de recevoir jusqu'à cinq hôtes étrangers aux jours des *nundinae*, au lieu de trois hôtes seulement les autres jours.

Tenait-on des comices aux jours des foires? En droit, rien ne s'y oppose, mais la question est discutée et demeure trop étrangère à nos études pour devoir être traitée ici.

Le trafic rural des *nundinae* se localisait dans le voisinage du Tibre. On y distinguait le marché aux bœufs (*forum boarium*) et le marché aux légumes (*forum olitorium*). C'était sur le *forum* proprement dit qu'avaient lieu les autres transactions, particulièrement le commerce des esclaves et de l'argent. En l'an 570 de Rome, Caton y établit une halle, *macellum*.

Le temps amena des transformations. Primitivement, les *nundinae* étaient les seuls marchés de Rome, et cela dura tant que la ville fut médiocrement peuplée, que la circulation y fut lente et difficile par suite de l'étroitesse des rues, que le transport par véhicules y fut exceptionnel. Mais quand Rome devint grande ville, quand elle attira la population agricole qui s'y établit et s'y fixa, les *nundinae* firent place à des marchés quotidiens qu'on désigna sous les noms de *forum boarium, suarium, pecuarium, pistorium, vinarium, olitorium, piscatorium* ou *piscarium, cuppedinarium*, etc. Ces différents marchés avaient leurs annexes dans le *macellum*, et plus tard, sous l'empire, il y eut, nous l'avons dit, un *macellum Liviae* et un *macellum magnum*. On retrouve plus tard le même mécanisme de halles et de boutiques en usage dans les foires des provinces romaines. D'après l'inscription de Mursa

[1] Macrobe, édit. Eyssenhardt, I, 16, 34. — [2] Varron *Rerum rusticarum libri III*, édit. Keil, XII. — [3] Edit. Kiessling, VII, 58. — [4] E. Puteanus, *De nundis romanis*, dans Graevius, *Thes. antiq. roman.*, 1732, t. VIII, p. 651.

(Pannonie inférieure), le décurion Emilius édifie[1] :

.....·OB·HONOREM
FLAMINATVS·TABERNAS·L·CVM
PORTICIBVS·DUPLICIB·IN·QVIB
MERCATVS·AGERETVR·PECVNIA
SVA FECIT

A Henschir-Begueur (Tunisie), où l'existence de foires nous est attestée par un sénatus-consulte de l'année 138, connue sous le nom de sénatus-consulte *de nundinis saltus Beguensis*, Wilmanns a remarqué les restes de portiques sans doute réservés aux marchands avec les vestiges de nombreuses boutiques[2].

C'est qu'en effet de nombreuses boutiques s'y ouvraient tous les jours[3], comme autrefois aux jours des *nundinae;* le loyer de ces boutiques, propriété de l'État, constituait pour celui-ci une source de revenus appréciables[4]. Il est probable qu'il y eut, dès lors, ce que nous constatons beaucoup plus tard, à l'époque chrétienne, en Afrique où, pour éviter certains inconvénients, on jugea utile d'y mettre le nom du marchand, c'est ce que nous voyons à Khanguet-El-Hadjaj, dans la presqu'île du Cap-Bon. Dans cette localité, à dix mètres environ au Nord-Est de la sacristie de la chapelle, on a trouvé une pierre mesurant 0 m. 30 de hauteur, 0 m. 63 de longueur, 0 m. 08 d'épaisseur; les lettres, grossièrement gravées et irrégulières, ont à peu près 0 m. 05 et parfois 0 m. 075 de haut. On lit ceci[5] :

COVVLDVS MACE
DE SVO PRO LLV
PIE FABRICABIT

Dans le mot *macellu* [*m*], la lettre finale *m* a disparu, si toutefois elle a jamais existé, ce qu'on croit pouvoir admettre, vu la haste oblique qu'on remarque sous l'*e*. Ce mot réparti sur deux lignes, dont la seconde est à la hauteur du premier interligne, a fort probablement été ajouté ultérieurement, dans le blanc qui existait à l'angle supérieur droit. A moins que ce ne soit tout l'opposé et que ces plaques ne portassent, gravé d'avance dans un angle, le mot *macellum;* c'était à celui qui achetait ou louait un étal au marché à faire ajouter son nom.

Le nom *Covuldeus* est une forme populaire du nom chrétien *Quodvultdeus,* dont on connaît des variantes nombreuses; il faut donc lire :

Quodvuldeus de suo proprio fabricavit.

Peu à peu, avec l'accroissement de Rome, le caractère de périodicité et d'intermittence, qui est le propre des marchés, s'affaiblissait. Un commerce permanent se créait en dehors d'eux et les absorbait. C'est ainsi que les esclaves se vendaient non plus seulement sur les marchés, mais encore dans des centres de trafic permanent, par exemple au temple de Castor. L'idée de place grandissait aux dépens de l'idée de marché. Des halles se multipliaient qui, loin d'être des édifices annexes du marché, avaient leur commerce indépendant. C'était l'*emporium* de l'Aventin, avec ses entrepôts (*horrea*) pour le sel, le blé, le vin, le bois, la pierre à bâtir; c'étaient les bazars qui se multipliaient; après la basilique Porcia se créèrent les basiliques Fulvia et Sempronia. Sous l'empire, le nom seul des *nundinae* a survécu; les marchés quotidiens ne sont que les marchés d'alimentation ; Rome est devenue une place de commerce au sens moderne du mot.

Rome eut non seulement ses marchés, elle eut aussi ses foires. Celles-ci naquirent à l'occasion des fêtes religieuses et les anciens calendriers romains mentionnent des *mercatus* depuis le 14 (ou plutôt le 15) juillet jusqu'au 19 inclusivement. Or les *ludi Apollinares* durent du 6 au 13 juillet. De même pour les *mercatus* du 20 au 23 septembre, du 18 au 20 novembre, alors que les *ludi romani* durent du 4 au 19 septembre, et les *ludi plebeii*, du 4 au 17 novembre. Nous manquons absolument de détails sur ces foires; nous savons seulement qu'elles duraient huit jours, ce qui oblige à leur accorder une certaine importance. Leur police était probablement confiée, comme celle des marchés, aux édiles qui avaient d'ailleurs aussi la police des jeux.

L'empire romain continua à avoir des foires, alors que Rome n'en avait plus. Puis, en Italie comme à Rome, et pour les mêmes raisons, les foires déclinent et, quand nous arrivons à l'époque impériale, nous ne voyons de foires que dans les provinces les plus reculées. A côté des foires nées spontanément, il existe des foires artificielles, dans lesquelles la puissance publique intervient d'une manière plus ou moins large, soit pour développer des marchés déjà existants, soit pour en créer d'entièrement nouveaux. Alors se constitua la notion, devenue depuis un principe de droit public, que le droit de créer un marché, d'en autoriser la création ou de confirmer un marché déjà existant est un privilège de l'État.

L'intervention de la puissance publique dans les marchés et foires de l'empire romain s'exerçait, d'une part, par la perception de certains impôts, d'autre part, par l'autorisation des marchés nouveaux et la confirmation des anciens. Il a sans doute existé de bonne heure des impôts spéciaux sur les marchés. Les uns furent perçus sur la personne même des marchands; ce furent des impôts directs : nous pouvons citer dans cette catégorie le droit d'étalage exigé de chaque marchand qui exposait des marchandises à vendre sur le marché, droit dont l'existence est attestée par un fragment du *Code Théodosien*, VII, 20 : *In quibuscumque nundinis interfuerint* [*veterani*], *nulla proponenda dare debebunt.* Mais les plus importants des impôts de marchés furent les impôts indirects qui ne datent que de la fin de l'empire. Ce fut seulement sous Théodose et sous Valentinien qu'on vit apparaître un impôt spécial fait sur les ventes passées dans les marchés. Il fut nommé *siliquaticum*, et, quoique son tarif ait varié, il fut fixé primitivement au vingt-quatrième de la valeur de la vente et dut être supporté également par le vendeur et par l'acheteur[6].

Si incomplets que soient ces renseignements sur les impôts des marchés et des foires, ils nous permettent d'apprécier l'intérêt fiscal de l'État à exercer un contrôle sur les foires, à en délimiter les emplacements et la durée. C'est ce que nous montre la *Novelle*, XXVII, 5, de Théodose : *Jubemus... et in oppidis et in regionibus certo loco ac tempore emendis ac vendendis rebus per honoratorum dispositionem, necnon ordinem seu civium sub praesentia moderatoris provinciae manifesta definitione constitui. Nulli itaque mercatori, praeter hanc observationem nisi ad designata loca temporibus praestitutis ad negotiationis suae species distrahendas passim licebit accedere, ut certa ratio emendi atque vendendi ibi constare possit, ubi nundinandi jus provincialium tractatu fuerit deputatum, et id quod praeberi supra statuimus facilius eorum, qui praepositi fuerint,*

[1] *Corp. inscr. lat.*, t. III, n. 3288. — [2] *Ephemeris epigraphica*, t. II, p. 271. — [3] L'existence des comptoirs de banquiers peut être prouvée dès l'an 444 de Rome; cf. Tite-Live, *Hist.*, IX, 40; Cuq, *Institutions juridiques des Romains*, p. 454. — [4] Tite-Live, XXVII, 11, 16 : *Locaverunt inde (censores) reficienda, quae circa forum incendio consumpta erant, septem tabernas, macellum.* — [5] P. Gauckler, *Inscriptions inédites de Tunisie*, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1894, p. 232, n. 6; P. Monceaux, *Inscriptions latines*, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1913, p. 178. — [6] Du Cange, *Glossarium mediae et infimae latinitatis*, au mot *Siliquaticum*.

valeat diligentia reperire. Ce texte ne parle que du *siliquaticum*, mais il s'entend aussi bien des autres impôts, et explique l'intervention de la puissance publique dans les foires.

La paix des marchés était assurée par une police particulièrement sévère. A Rome, il exista de bonne heure un magistrat spécial ayant la haute main sur les marchés, y maintenant le bon ordre et y surveillant les transactions, c'est l'édile. Il exerce sur les marchés des attributions d'administration et des attributions de police *stricto sensu;* en outre, il a à garantir l'ordre matériel par le moyen de ses agents et sous la sanction des amendes qu'il pouvait infliger. C'est lui qui déjoue les fraudes, fait respecter la bonne foi et la loyauté; dans cette vue, il a le contrôle des poids et mesures, et il veille à la suppression des marchandises qui ne sont pas loyales et marchandes.

L'organisation des marchés dans les villes romaines et latines sous la République a passé par deux phases. Avant la loi *Julia municipalis*, chaque ville a deux édiles correspondant aux édiles curules de Rome. Sous l'empire, les édiles de la ville de Rome perdirent la plupart de leurs attributions, sinon toutes. Ils ne conservèrent sans doute qu'un certain contrôle sur les contrats passés dans les marchés. Quant à leurs attributions de police préventive, de surveillance sur les cirques et spectacles, sur les marchés, les boutiques des changeurs, les poids et mesures, etc., elles passèrent au *praefectus Urbis*, à qui incombait, depuis Auguste, le soin de maintenir la paix publique à Rome. Quant à la procédure édilicienne, elle rentrait dans le droit commun en dehors des marchés.

Les foires proprement dites[1] ont eu sans doute une organisation calquée sur celle des marchés. A l'époque du bas-empire, par une conséquence naturelle de l'insécurité résultant des incursions barbares, c'est surtout dans les régions qui sont en contact plus direct avec les envahisseurs qu'il faut chercher les foires. Quelques-unes d'entre elles se rattachent encore à ces rendez-vous périodiques (*conventus*) où se vidaient devant le tribunal des gouverneurs de province, les procès pendants entre les cités, les particuliers, etc. Mais la plupart se rencontrent vers les frontières, dans les régions occupées par les troupes romaines disséminées dans des camps et des forts. C'est dans les *oppida*, dans les *canabae legionis* que se tiennent les derniers marchés de l'empire romain. Près des camps sont venus s'établir des cantiniers (*lixae*) et des trafiquants (*mercatores*); des boutiques (*canabae*) se sont élevées. Le percepteur des impôts de foire (*siliquatarius*) a peut-être le caractère d'un fonctionnaire militaire, puisqu'il est chargé de la surveillance des travaux de fortification. C'est sans doute aussi l'autorité et la justice des *magistri militum* qui s'exercent sur les foires et les marchés. Cela est d'autant plus vraisemblable que c'est à peine si dans ces régions il existe une population civile.

Quant aux réglementations commerciales en vigueur dans ces marchés il faut noter deux choses: la première, c'est l'intervention minutieuse et parfois excessive de l'État dans tous les détails de la pratique commerciale, la seconde c'est le développement considérable pris par les associations. Dans chaque cité, les marchands forment des corporations soumises au contrôle de l'administration impériale. On sait quel rôle important joueront au Moyen Age les associations des marchands qui ont plus d'une analogie avec les premières.

C'est dans les dernières foires de l'empire romain que nous trouvons les premiers germes des foires du Moyen Age. Ainsi la tradition ne s'est jamais rompue, et, malgré les convulsions qui agitèrent cette période de transition qui vit naître les royaumes barbares sur les ruines de l'empire romain, c'est elle encore que nous retrouverons, et qui, servie par les circonstances, fera éclore, dans les siècles suivants, cette merveilleuse floraison du commerce des foires, dont les œuvres, les effets et le déclin demeurent pour la postérité un sujet de réflexions peut-être inépuisable.

VI. Chez les Irlandais. — En Irlande, les foires étaient le centre de la vie religieuse, politique, judiciaire des peuples de même race qui habitaient l'île d'Erin. Les assemblées qu'elles réunissaient constituaient le pouvoir législatif et judiciaire le plus élevé. Le commerce y était associé ainsi que les divertissements, au nombre desquels un des plus appréciés était les courses de chevaux.

Les grandes foires irlandaises avaient lieu périodiquement au renouvellement des saisons : au commencement de l'été, le 1er mai, et au commencement de l'automne, le 1er août, les fêtes du feu de Bel et du dieu Lug; au commencement de l'hiver, le 31 octobre, la fête de *samfuin* ou *samhain*. Le jour de la fête de Bel, une grande foire se tenait à Uisnech; le point central du marché était marqué par une borne de pierre et nous retrouvons ici le caractère des foires primitives qui se tenaient sur les limites des diverses peuplades.

Des foires avaient lieu au jour de la fête de Lug, chaque année, à Tailtiu, dans le royaume de Midé; à Cruachan, dans le Connaught, et à Murtheimné, dans l'Ulster, au jour de la fête de Samhain.

Ces foires monopolisaient le grand commerce de l'île. A Carman, il y avait trois marchés; dans le premier, les marchands étrangers vendaient de l'or et des étoffes précieuses; le deuxième était réservé au bétail; le troisième enfin servait à la vente des comestibles. Mais de toutes les marchandises exposées en vente, la plus importante était la femme à marier. Il y a là un reste de cet achat de la femme qui est une des formes les plus caractéristiques du mariage dans les civilisations primitives. A Tailtiu, une colline était consacrée à ce commerce (*tulach na coibche*). De même, à Cruachan, les femmes étaient réunies sur le penchant d'un coteau, et travaillaient à l'aiguille. Les achats de femmes à marier étaient d'autant plus fréquents que, dans le très ancien droit irlandais, la femme qui n'est pas mariée *honestis nuptiis*, c'est-à-dire qui n'a rien apporté en mariage, et dont le mari seul possède de la fortune, peut être répudiée par celui-ci; tandis que pour les femmes mariées *honestis nuptiis*, il n'existait de divorce que par consentement mutuel. On en était arrivé à une pratique singulière, celle des mariages annuels, qui se formaient et se dénouaient à cette foire. La foire du 1er mai et celle du 31 octobre étaient les plus importantes pour ces sortes de transactions [2].

VII. Chez les Germains. — Les Germains établis à proximité des frontières amenaient leurs bestiaux aux foires gallo-romaines. Dans les pays limitrophes de l'*orbis romanus*, et sous l'influence romaine, les Germains ont connu un certain développement industriel et commercial, développement qui n'a guère dépassé les frontières. La Germanie centrale était trop brutale, trop ignorante pour se laisser pénétrer par un courant quelconque; les familles y vivaient, s'y suffi-

[1] Nous n'avons que des documents incomplets sur le mécanisme des transactions des foires à l'époque du bas-empire; cf. Sidoine Apollinaire, *Epist. ad Lupum*, IV, 4, 2, édition Luetjohann, p. 97 : *cujus subscriptio intra formulam nundinarum tanquam idonei adstipulatoris ostenditur.* Qu'est cette *formula nundinarum*? Un registre des foires? — [2] H. d'Arbois de Jubainville, *Étude sur le droit celtique, le Senchus Môr*, dans *Nouvelle revue historique de droit français et étranger*, 1881, p. 188-189. Sur le *Senchus Môr*, voir *Dictionn.*, t. VII, col. 1512.

saient à elles-mêmes, n'y pratiquaient que des échanges de hasard portant sur les armes, le bétail et les femmes. La monnaie y demeura longtemps inconnue. A la longue cependant, les marchands venus de la Gaule introduisirent l'or, l'argent, l'airain, le fer, la couleur rouge, comme matières d'échange. Peu de temps avant les grandes invasions, ce commerce avait pris une certaine importance; on importait en Germanie du vin, des vêtements, des ornements et du fer. La Germanie exportait ce qu'on pouvait attendre d'une race sauvage : des plumes d'oie, des chevelures, du savon pour teindre les cheveux, de l'ambre.

Sur les marchés intérieurs de la Germanie il est non seulement plus rapide, mais encore plus sincère de dire que nous ne savons rien. On a soutenu leur existence en invoquant le fait que, dans la bible d'Ulphilas, le mot ἀγορά, signifiant sans contestation possible « marché commercial », a été traduit *mathl* (*mall*, ou *mallus*), ce qui prouverait que les assemblées politiques et judiciaires désignées sous ce nom avaient aussi un aspect commercial. Mais il ne faut pas exagérer l'importance du commerce des Germains, ni de leurs marchés, qui sont restés très inférieurs aux marchés de l'*orbis romanus* à la même époque. Ce trafic n'est d'ailleurs pas antérieur à la fin du IIIe siècle. C'est depuis cette époque jusqu'à la moitié du IVe siècle que, concurremment avec le commerce terrestre, le commerce maritime et la piraterie fleurissent chez les Wisigoths établis au Nord-Ouest de la mer Noire. Tout cela s'est produit au contact de l'empire romain et la preuve en est dans le nombre des termes que les langues gothiques ont empruntés au grec et au latin pour désigner les principaux objets d'échange; ceux-ci consistent en vin, olives, vinaigre, moutarde, baume, vases de diverses sortes, coupes, aromates, albâtre, nard, pistaches, articles de vannerie, etc... et l'emprunt, fait par ces peuples, pour les besoins de leur commerce, de l'aune (*ulna*) et de la livre (*pondus* = *pund*) latines.

Dans les royaumes barbares, wisigoth, burgonde, franc, ce sera encore un commerce romain, mais déjà marqué d'une empreinte reconnaissable.

VIII. Chez les Francs. — L'histoire du droit des foires et des marchés, pendant la période qui s'étend de la chute de l'empire romain jusqu'à l'avènement de la dynastie capétienne, n'est que l'histoire des conquêtes successives qu'a accomplies ce droit aux dépens de la puissance publique. Le droit qui réglait les anciens marchés aura pu se perdre et s'oublier dans le trouble et l'incertitude d'une période d'invasion même pacifique. Les marchés anciens, de même que les marchés nouveaux, n'ont qu'une existence de fait; cependant cela ne peut durer longtemps, trop d'intérêts s'y opposent. Le marché attire l'attention de la puissance publique dont il réclame la protection. La puissance publique répond à son appel, consent même à se départir en sa faveur de quelques prérogatives, ce qui lui constitue un commencement de privilèges et c'est ainsi que se constitue le droit particulier de l'institution; le marché devient une circonscription administrative et judiciaire distincte du plat pays, un organisme complet et autonome.

Pendant la période franque, la foire la plus ancienne et la plus importante dans notre pays est la foire de Saint-Denis. Quatre diplômes royaux s'y rapportent; le plus ancien remonte à Dagobert, et il est daté de 629, dont l'authenticité paraît établie [1]. Le deuxième diplôme est de Childebert III, en 710, et confirme au monastère de Saint-Denis une ancienne concession de péages à percevoir à la foire annuelle [2]. Les deux derniers diplômes sont datés des années 753 et 759, sous Pépin le Bref; ils ont trait à différents litiges soulevés par la perception de ces péages [3].

D'après cela, on voit que l'organisation de la foire a dû s'adapter à l'administration germanique. Elle dépend désormais, pour la justice, la police, les impôts, du comte et probablement du centenier placé sous ses ordres. Elle n'a pas d'autre justice, d'autre police, d'autres impôts que ceux du plat pays. Une foire rapporte de gros revenus et c'est la raison pour laquelle les monastères, les églises, les gens bien en cour sollicitent d'obtenir une donation de ces revenus lucratifs. Sans rien enlever au mérite des gens d'église, il faut bien reconnaître qu'il ne va pas sans quelques arrière-pensées de leur part.

D'après la charte de 710, le monastère de Saint-Denis est gratifié du bénéfice des tonlieux (*telonea*) et autres redevances payées par les marchands à l'occasion des foires. C'était le comte qui opérait la perception : on est du moins fondé à le soutenir en voyant Gairinus, comte de Paris, retenant la moitié des revenus, son successeur Grimoald faisant de même, tellement que les moines font appel au roi de cet abus et obtiennent gain de cause. Le tribunal royal décide que, nonobstant le transport de la foire à l'abri des murailles de Paris, *omne tempore pars predicte monastiriae... ipso teleneu in integritati de ipsa fistivetate saneti Dionysii... habiant evindicatum atque elidiatum*. Dès lors le comte avait perdu la perception des tonlieux, et ce droit avait passé aux agents du monastère. Nous en avons la preuve dans ce fait que dans un conflit survenu à une date postérieure entre les moines et le comte Gérard, qui voulait s'attribuer certains droits de tonlieu, les moines soutinrent que *semper ab antiquo accipiebant agentes Sci domni Dionysii (theloneum)*, et ils produisirent des témoins : *testes ibi praesentaverunt qui ipsos theloneos in Parisius acceperunt*. Il arriva qu'en 753, le comte de Paris exigea de chaque visiteur de la foire la somme de quatre deniers *per deprecationem*, mesure qui écartait les visiteurs de la foire, et, sur la réclamation des moines, une fois de plus, le tribunal leur donna gain de cause, il fut formellement défendu au comte de percevoir à ce sujet une redevance quelconque dans tout le territoire de Paris : *nec infra ipso pago Parisiaco, nec in ipsa sancta festivitate de ipsa vice nec alicubi qui ad ipsa sancta festivitate adveniunt*.

En ce qui concerne la foire elle-même et le commerce qui s'y faisait, les quatre chartes dont nous parlons sont peu explicites. Le diplôme de 763 nous apprend que les visiteurs de la foire étaient principalement des Saxons et des Frisons : *omnes necuciantes tam Saxones quam Frisiones*, et il énumère quelques-unes des redevances de la foire : *nec de navigia, nec de portus, nec de carra, nec de saumes, nullo theloneo, nec foratico, nec rotatico, nec pontatico, nec portatico, nec salutatico, nec cispitatico, nec mutatico*. Le diplôme de 629 est moins réservé; il cite, comme fréquentant la foire, les Saxons, les habitants de Wik et de Rouen, les Lombards, les Espagnols, les Provençaux; il énumère, parmi les marchandises importées, le vin, la garance. La foire se tient, nous dit-il, le long de la route qui va du monastère à Paris, dans le lieu dit *Pasellus Sancti Martini*. Pendant toute la durée, qui doit être de quatre semaines, il est interdit à tout marchand de faire le commerce ailleurs que dans cette foire : *et volumus atque expresse precipimus, ut nullus nego-*

[1] Mabillon, *De re diplomatica*, p. 626; Bourquelot, *op. cit.*; t. I, p. 11; A. Jacobs, dans *Revue archéol.*, 1861, p. 187 sq.; Mayer, *Zoll Kaufmannschaft und Markt*, p. 351, note 3; Lasteyrie, *Cartulaire de Paris*, t. I, p. 10. — [2] *Mon. Germ. hist.*, K. Pertz, *Diplomata imperii*, t. I, p. 68; Lasteyrie, *op. cit.*, t. I, p. 22. — [3] Bouquet, *Recueil*, t. V, p. 699, 703; Sickel, *Acta regum et imper. Acta Pippini regis*, in-8°, p. 3, 15, 16; Lasteyrie, *op. cit.*, t. I, p. 26, 28.

ciator in propago Parisiaco audeat negociare, nisi in illo mercado.

Les anciens privilèges d'impôts mérovingiens font connaître l'existence de nombreux marchés dès cette époque [1], mais ne nous apprennent rien d'intéressant et il serait difficile qu'il en fût autrement, car la royauté franque ne tente rien en faveur du commerce dans lequel elle ne semble voir qu'une institution à exploiter à son profit [2]. Il n'en est plus de même avec la dynastie carolingienne qui, sous Pépin et Charlemagne, fait preuve d'intelligence et d'activité. Ces princes se montrent soucieux de la protection du commerce, de son expansion, de ses progrès. Leur surveillance n'est plus seulement fiscale mais encore politique, économique et morale. L'Église, principale bénéficiaire des foires et des marchés, aide la royauté dans cette réglementation et c'est sous son influence que sont prises plusieurs mesures importantes qui exerceront sur l'avenir du commerce un effet durable.

L'extension de l'empire franc donne au commerce un nouvel essor et lui ouvre des voies nouvelles, principalement dans la direction de Venise et de l'Orient. Dans le Nord, les populations montrent une grande activité et une extrême aptitude pour le commerce : Mayence, Maestricht, Dorstadt (sur la frontière du Schleswig), Boulogne, l'Écluse, etc. Les villes du Midi, comme Marseille et Narbonne, continuent à servir d'entrepôts des épices, des aromates, des perles, des pierreries, des cristaux, des tissus de soie et de coton. Elles expédient du blé, du vin, de l'huile en Afrique, des draps, des métaux en Orient. Dans l'intérieur, on trouve un commerce prospère de draperie, notamment à Tours, à Arles et à Lyon et des chantiers de construction à Gand et à Boulogne [3].

Deux sources principales nous permettent de connaître et d'apprécier l'intervention active de la royauté et de l'Église, dans le mouvement du commerce et spécialement des foires. Ce sont les capitulaires et les diplômes de concession ou de confirmation de marchés et de foires, assez nombreux dès lors pour qu'on en puisse tirer des indications d'un caractère général.

Une des plus importantes innovations introduites par les Carolingiens est le soin de la protection des étrangers. Les Mérovingiens n'avaient rien fait pour eux et leur situation était précaire dans une société où le pouvoir central et les garanties qu'il offre ou peut offrir sont minés par la féodalité. La royauté de plus en plus impuissante ne peut ni enrayer les empiétements qui réduisent son pouvoir, ni fournir une protection efficace à ceux qui devraient compter sur ce pouvoir pour leur sécurité personnelle. La royauté carolingienne, destinée à succomber elle-même sous l'emprise féodale, peut, à ses débuts, la contenir et se faire protectrice du marchand étranger. C'est ainsi qu'elle prend sous son *mundium* tantôt les marchands de tout un pays, tantôt un marchand en particulier ou une communauté de marchands. Les protégés lui paient une légère redevance moyennant laquelle ils ont le droit de s'adresser, en cas de besoin, à la juridiction royale [4]. Tous les ans ou chaque deux ans, ils se rendent à la résidence du roi pour solliciter, argent comptant, des lettres de sauvegarde [5]. C'est dans le même esprit que Charlemagne accorde aux marchands de Comacchio un privilège où il déclare que *absque cujuslibet impedimento licentiam habeant negotiandi et a nomine violentiam nec inquietudinem habere non debeant, sed in omnibus conservari... esse debeant* [6]. De même, Louis le Débonnaire, dans un diplôme en faveur des moines du monastère de Saint-Martin près de Lyon, écarte l'application du droit d'épave sur le Doubs, la Saône et le Rhône [7].

Ces dispositions, outre l'intérêt dont elles témoignent pour le développement général du commerce, ont aussi un intérêt de police. Les rois carolingiens, et Charlemagne surtout, ont été de grands policiers. Cela apparaît tout particulièrement dans leurs réglementations des foires et des marchés [8]. Ils se sont attachés à discipliner le commerce de telle sorte que celui-ci se fît tout entier à des places et à des jours déterminés. La surveillance en était ainsi beaucoup plus facile. Des limitations quant au temps et aux lieux de commerce interviennent à tout instant dans la législation carolingienne. Les marchés sont interdits la nuit, afin de rendre les fraudes plus difficiles et le contrôle plus efficace, surtout en ce qui concerne les marchandises les plus précieuses, celles dont l'examen est le plus délicat [9]. Afin de retrouver plus promptement les marchandises volées ou perdues, défense est faite de rien vendre à des étrangers, à moins que l'on ne connaisse leur nom et leur pays, ce qui s'applique surtout aux ventes de chevaux et de bestiaux [10]. Défense de vendre des marchandises futures, c'est-à-dire qui ne sont encore qu'en expectative, par exemple du blé sur pied, du vin avant la vendange [11], etc. D'autres réglementations interviennent ; les unes, dans un but de morale et d'hygiène, cherchent à réagir contre la mode de certains costumes trop étriqués, et fixent, pour la vente de ceux-ci, un maximum de prix insuffisant pour rémunérer les vendeurs [12] ; les autres, dans un intérêt économique, interdisent l'exportation des blés dans les années stériles [13], ou bien fixent pour ces blés un cours maximum que les vendeurs ne peuvent, sous des peines graves, dépasser [14]. C'est là un droit exorbitant : aussi l'empereur se le réserve-t-il et empêche-t-il les évêques et les comtes d'en user, ainsi qu'ils prétendent parfois le faire. Certaines réglementations enfin ont un but principalement pratique : pour empêcher l'exportation des chevaux

[1] Voir par exemple le diplôme de Childéric II pour Moustier-en-Der (673) : *nec rotaticum infra urbes vel in mercatis extorquendum* ; diplôme de 779 pour Saint-Germain-des-Prés, Lasteyrie, *Cartulaire de Paris*, t. I, p. 33. — [2] K. Rathgen, *Die Entstehung der Maerkte in Deutschland*, in-8° ; Darmstadt, 1881, p. 9. Le diplôme de Clodomir pour Saint-Sulpice de Bourges (674), dans Pertz, *Diplomata imperii*, t. I, p. 188, et celui de Dagobert Ier pour l'église Saint-Pierre de Worms (627), *ibid.*, p. 139, sont faux, bien qu'on puisse admettre, d'après un diplôme de Louis le Débonnaire, que la fondation de cette dernière foire remonte à Dagobert. Th. von Sickel, *Acta regum et imperatorum Carolinorum*, p. 264. — [3] Pigeonneau, *Histoire du commerce de la France*, t. I, p. 72 sq. ; Imbart de la Tour, *Des immunités commerciales accordées aux églises*, p. 73. — [4] *Formulae imperiales*, n. 37, dans les *Formulae merovingici et Karolini aevi*, édit. C. Zeumer, p. 314. — [5] *Formulae imperiales*, n. 37, *ibid.*, p. 315. — [6] Muratori, *Antiquitates italicae Medii Aevi*, dissert. XIX, t. II, p. 24. — [7] Diplôme de Louis le Débonnaire pour l'abbaye de Saint-Martin (815), dans Th. von Sickel, *Acta regum et imperat. Karolin.*, *Acta Ludovici Pii*, n. 67, p. 104. — [8] Inama-Sternegg, *Deutsche Wirthschaftsgeschichte*, p. 430 sq. ; J. Flach, *Origines de l'ancienne France*, t. I, p. 368. — [9] *Capitul. alia addenda*, 803, c. 2, dans *Monum. Germ. histor.*, *Leges*, t. I, p. 120 ; cf. Meyer, *Zoll. Kaufmannschaft und Markt*, p. 478, n. 2. — [10] *Capitul. Aquense*, 806, c. 3, dans *Monum. Germ. hist.*, *Leges*, t. I, p. 146 ; Waitz, *Deutsche Verfassungsgeschichte*, t. IV, p. 48 ; K. Rathgen, *op. cit.*, p. 10. — [11] *Capitul. Aquisgranense*, 809, c. 12, dans *Monum. Germ. hist.*, *Leges*, t. I, p. 156, 157. — [12] *Capitul. Noviomagense duplex*, 808, c. 5, dans *Monum. Germ. hist.*, *Leges*, t. I, p. 152. — [13] *Capitul. duplex in Theodonis villa promulgatum*, 805, c. 4, dans *Monum. Germ. hist.*, *Leges*, t. I, p. 133. — [14] *Capitul. Francofurtense*, 794, c. 4, dans *Monum. Germ. hist.*, *Leges*, t. I, p. 72 ; *Capitul. duplex ad Niumagam*, 806, II, c. 8, dans *ibid.*, p. 145 ; cf. *Capitula alia addenda*, 803, dans *Capitula*, edit. Zeumer, dans *Monumenta Germaniae historica*, *Leges*, t. I, p. 120.

et des armes et la vente des esclaves chrétiens [1], chez les Wendes, les Avares, les Danois qui menacent les frontières; le commerce doit se concentrer dans un certain nombre de places strictement et limitativement désignées, où un contrôle des plus actifs est exercé sur le trafic. Les marchands ne peuvent commercer que là; il leur est interdit d'aller plus avant, par delà la frontière, dans le pays barbare. La sanction portée contre eux est la perte de leurs marchandises. Cette réglementation, déjà en usage à l'époque du bas-empire, est l'origine d'une institution qui, sous le nom de *droit d'étaple* [2] (ou estape : *jus stapulae, stapelrecht*), se développera singulièrement au Moyen Age, créera des marchés, des foires, puis des villes en certains points des frontières de pays voisins. La prospérité de plusieurs villes qui sont encore des centres commerciaux importants remonte à cette époque. Le capitulaire promulgué *in Theodonis villa* cite Bardaenowic (Bardowik), Schezla (près Hambourg), Magadoburg (Magdebourg), Erpesfurt (Erfurt), Halazstat (Bamberg), Foracheim (Forchheim), Ragenisburg (Ratisbonne), Lauriacum (Lorsch, près d'Ems), etc.

A côté de la royauté, l'Église affirmait de plus en plus son influence qui tendait à faire prévaloir des idées d'égalité et devait exercer une importance particulière au point de vue commercial. C'est par elle que, peu à peu, se formulait l'idée de la protection des pauvres et des faibles, idée qui n'était pas étrangère à la sauvegarde prêtée par le roi aux marchands voyageurs. Elle apparaissait aussi dans la réglementation même du commerce, qu'elle prétendait fonder sur la bonne foi et la loyauté, mais qu'elle sanctionnait par la contrainte. Le droit du commerce, tel que l'Église l'a conçu et tel que le pouvoir séculier, sous son influence, l'a appliqué, ne reposait pas sur une idée de liberté, mais sur une idée de contrainte et de contrôle rigoureux. Ce contrôle d'ailleurs, pour sévère qu'il fût, s'inspirait d'idées larges, s'adaptait aux besoins du commerce et n'était point dirigé par les vues restreintes des seuls préposés ecclésiastiques. C'est ce qui fit son efficacité et sa grandeur, et c'est ainsi que s'explique la pénétration durable des doctrines canoniques dans le droit des transactions commerciales. A cette époque, la théorie du *turpe lucrum* avait déjà prévalu dans la législation séculière [3]. Sous Louis le Débonnaire, la prohibition du prêt à intérêt est nettement formulée et sanctionnée par des peines temporelles [4].

L'influence de l'Église se manifestait encore dans les nombreuses dispositions législatives qui proscrivent les marchés et les foires aux jours des dimanches et des fêtes. La tenue du marché était considérée comme une infraction au précepte de la sanctification du dimanche. Mais ici l'Église ne put triompher en détruisant la connexion naturelle entre la fête et la foire. Les règlements, les entraves, les interdictions échouèrent. A l'époque carolingienne, un premier capitulaire prohibe toute tenue de marchés le dimanche, sauf dans les lieux où ces marchés existent de temps immémorial, de droit et de fait : *Ut mercatus die dominico in nullo loco habeatur, nisi ubi antiquitus fuit et legitime esse debet*, dit un capitulaire d'Aix-la-Chapelle, en 809. En 813, deux capitulaires nous montrent foires et marchés absolument interdits, sans même recourir au texte de 809; ces prohibitions sont demeurées sans effet.

L'influence de l'Église se fait encore sentir dans les concessions de marchés et de foires dont elle est le principal bénéficiaire, concessions qui vont se multipliant de plus en plus sous les Carolingiens, surtout à partir du règne de Charles le Chauve. De leur teneur dépend l'étendue des droits concédés. Ces droits sont encore, au commencement de la période carolingienne, uniquement des droits fiscaux : ils comprennent avec l'autorisation d'établir un marché, la concession de tout ou partie des tonlieux à percevoir dans ce marché, ou bien encore la concession des tonlieux d'un marché déjà existant, en argent ou en nature [5] : c'est exactement ce que nous avons constaté sous la dynastie mérovingienne. Les exemples de diplômes de cette catégorie sont très nombreux, nous citerons :

Diplôme de Charlemagne pour Saint-Denis, en 774, à qui il donne deux villes *cum mercaloribus in eisdem confluentibus sive mercandi gratia convenientibus*. Th. von Sickel, *Acta reg. et imp. karol. Karol. Mag.*, n. 33, p. 25.

Diplôme de Charlemagne pour Flavigny, en 775, il confère aux moines, *in villabus eorum seu super terraturiis eorum, vel cinctus eorum infra aut adforis ibidem advenerint, et quicquid ibidem negotiatum fuerit, omne teloneum...* Sickel, *op. cit.*, n. 41, p. 27; Bouquet, *Recueil*, t. v, p. 732, et confirmation par Louis le Débonnaire, 816; cf. Sickel, *op. cit.*, *Ludov. Pii*, n. 89, p. 110; nouvelle confirmation par Lothaire Ier, vers 841; cf. Sickel, *op. cit.*, t. II, 2, p. 367; Bouquet, *Recueil*, t. VIII, p. 376.

Diplôme de Charlemagne pour le monastère de Saint-Germain-des-Prés, en 786; cf. Sickel, *op. cit. Kar. Mag.*, n. 108, p. 47; Bouquet, *Recueil*, t. v, p. 749.

Diplôme de Charlemagne pour l'évêque de Côme, 803, à qui il concède *teloneum mercati ipsius loci*; cf. Sickel, *op. cit.*, *Kar. Mag.*, n. 193, p. 70.

Diplôme de Louis le Débonnaire pour l'abbaye de Saint-Denis, 815; cf. Tardif, *Monuments historiques*, p. 77.

Diplôme de Louis le Débonnaire pour l'église Saint-Sulpice de Bourges, vers 821 : *Praeterea concedimus... ex mercato... septimanali illam redhibitionem, quam ad ipsum pertinere locum indulsemus*; cf. Bouquet, *Recueil*, t. VI, p. 526, authenticité douteuse; cf. Sickel, *op. cit.*, t. II, 2, p. 436.

Diplôme de Louis le Débonnaire concédant à l'église de Worms les tonlieux perçus à Worms, Wimpfen et Ladenbourg, 829; cf. Sickel, *op. cit.*, *Ludov. Pii*, n. 264, p. 164.

Le développement considérable pris par les concessions de marchés faites aux églises et aux monastères résulte d'ailleurs de circonstances économiques qu'il importe de faire ressortir. Les monastères ont, en effet, une importance exceptionnelle au point de vue du commerce. Les grands biens qu'ils possèdent, la règle du travail non rémunéré, de la main-d'œuvre gratuite qui y est seule admise, en font des centres de production à bas prix. L'excédent des produits sur la consommation du monastère se vend dans les

[1] *Capitul. Mantuanum*, 781, c. 7, dans *Monum. Germ. hist., Leges*, t. I, p. 41; *Capitul. Haristallense*, 779, c. 19, *ibid.*, p. 38; cf. c. 20, *ibid.*, et *Capitula minora*, 803, c. 7; dans *ibid.*, p. 115. — [2] *Capitul. duplex in Theodonis villa promulgatum*, 804, c. 7, dans *Monum. Germ. hist., Leges*, t. I, p. 133. — [3] *Capitul. duplex ad Niumagam*, 806, II, c. 5, dans *ibid.*, t. I, p. 144; cf. *Ghaebardi Leodiensis episcopi capitula*, 802-810, c. 14, dans *ibid.*, t. I, p. 139; *Capitul. ecclesiasticum*, 789, c. 39, dans *ibid.*, p. 60. — [4] *Constitutiones Wormatienses*, 829, c. 20, dans *ibid.*, t. I, p. 343 : *Quia ergo in multimodis usurarum adinventionibus quosdam clericos et laicos oblitos praeceptionis dominicae, qua dicitur : pecuniam tuam non dabis ad usuram et frugum superhabundantiam non exiges : ego dominus vester in tantum turpissimi lucri labem exarsisse cognovimus.* — [5] Cf. Diplôme de Charlemagne pour le monastère de Fulda, entre 776 et 779, Dronke, *Codex diplomaticus Fuldensis*, p. 43. Pour la *medietas mercati*, cf. Bouquet, *Recueil des histor. des Gaules*, t. VIII, p. 643, 649; Rathgen, *op. cit.*, p. 16, 19; Pertile, *Storia del diritto italiano*, t. I, p. 213, note 12.

marchés par l'intermédiaire d'un agent qui fait valoir l'intérêt des moines. Il est donc très explicable que les premiers marchés se soient formés à proximité des monastères. L'immunité a joué son rôle dans l'histoire des marchés qui se sont formés autour des grandes églises. Les monastères qui obtiennent le droit d'ouvrir un marché sont en même temps des monastères immunistes. Ce rapprochement permet de comprendre comment les officiers des monastères ont été substitués aux officiers royaux dans la perception des tonlieux. C'est l'immunité qui a fait triompher le principe de la perception directe par les bénéficiaires des tonlieux qui leur ont été concédés, au moins en ce qui concerne les marchés situés dans une immunité, ce qui était le cas général au IXe siècle.

Quant à l'étendue des droits que la concession assure au concessionnaire, il faut remarquer que le privilège donné déjà sous les Mérovingiens au monastère de Saint-Denis n'est encore qu'exceptionnel. Plusieurs diplômes de concession de tonlieux nous montrent encore la perception de ces tonlieux aux mains des préposés royaux, par exemple le diplôme de Charlemagne pour Fulde (776 à 779). Alors même que les officiers des monastères ont été substitués aux officiers royaux pour la perception des tonlieux, on constate que cette substitution ne s'est pas réalisée sans résistances ni conflits, et c'est ce dont témoignent les nombreuses confirmations dont est l'objet, à notre époque, ce privilège. Mais enfin, avec le temps, le principe de la perception directe par les bénéficiaires des tonlieux qui leur sont concédés finit par triompher, et par être très généralement admis, implicitement ou explicitement, pour la plupart des diplômes carolingiens.

IX. Bibliographie. — C. Andrée, *Geographie des Welthandels mit geschichtlichen Erlaeuterungen*, 5 vol. in-8°, Stuttgart, 1876-1877. — H. d'Arbois de Jubainville, *Étude sur le droit celtique, le Senchus Môr*, dans *Nouvelle revue historique de droit français et étranger*, 1880, p. 157, 513; 1881, p. 1, 195; 1884, p. 33. — E. d'Auriac, *Recherches historiques sur le commerce de la France dans les premiers temps de la monarchie*, in-8°, Amiens, 1883. — Barth, *Dissertatio inauguralis Corinthiorum commercii et mercaturae historiae exhibens particula*, in-8°, Berolini, 1844. — Beer, *Allgemeine Geschichte des Welthandels*, 4 vol. in-8°, 1860-1884. — Besnier et Cagnat, *Mercatura*, dans Saglio, *Dictionn. des antiq. grecq. et rom.* — R. Bettgenhaeuser, *Die Mainz-Frankfurter Marktsschiffahrt ni Mittelalter*, in-8°, Leipzig, 1896. — De la Bigne-Villeneuve, *Sur les foires et marchés de Rennes*, dans *Procès-verbaux de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine* (1844-1857), 34 p., in-8°, Rennes, 1857. — Blancard, *Documents inédits sur le commerce de Marseille*, 2 vol. in-8°, Marseille, 1884-1885. — P. Bonnassieux, *La question des foires au XVIIIe siècle*, dans *Mémoires de la Société des sciences morales... de Seine-et-Oise*, 1893, t. XVII. — A. Bouchard, *Origine et importance des anciennes foires de l'Anjou*, dans *Bull. de Soc. industrielle et agricole d'Angers et du département de Maine-et-Loire*, 1885, t. XXXII. — F. Bourquelot, *Étude sur les foires de Champagne, sur la nature, l'étendue et les règles du commerce qui s'y faisait aux XIIIe et XIVe siècles*, dans *Mémoires présentés par divers savants à l'Acad. des Inscr.*, 1865, sér. II, t. V. — Bulliot, *La foire de Bibracte*, dans *Mémoires de la Société éduenne*, 1878, nouv. série, t. VII. — R. Cagnat, *Le commerce et la propagation des religions dans le monde romain*, dans *Annales du musée Guimet*, 1909, t. XXXI, p. 132 sq. — Carlier, *Sur l'origine des foires et des marchés en Flandre*, dans *Annales du Comité flamand de France*, Dunkerque, 1861-1862. — Chassignet, *Essai historique sur les foires françaises au Moyen Age*, dans *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, Nancy, 1889. — A. Chauvigné, *Origine, importance et durée des anciennes foires de Tours*, in-8°, Tours, 1885. — Van Collen, *De nundinis*, in-4°, Leyde, 1763. — Alb. del Court, *De nundinis*, in-8°, Leyde, 1833. — W. Cunningham, *The growth of English industry and commerce*, 2 vol. in-8°, Cambridge, 1890, 1892. — Curtius, *Zur Geschichte der griechischen Stadtmaerkte*, dans *Archaeolog. Zeitung*, 1848, t. VI, p. 412. — L. Delisle, *Note sur les anciennes foires du département de la Manche*, dans *Annuaire de la Manche*, 1850, Saint-Lô, t. XXII, p. 537. — Desmaretz, *Mémoire chronologique des foires de Champagne et de Brie, établies en la ville de Troyes, capitale de la province*, in-12, Troyes, 1696. — P. G. Donker, *Tractatus de jure nundinarum*, in-8°, Amsterdam, 1766. — Ch. Durand, *Les foires de Faux avant 1789*, dans *Bull. de la Soc. hist. et arch. du Périgord*, 1875, t. II, p. 168. — A. Durieux, *La foire de Saint-Simon et Saint-Jude (à Cambrai)*, dans *Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai*, 1885, t. XL, p. 25. — J. Finot, *Étude historique sur les relations commerciales entre la Flandre et la France au Moyen Age*, in-8°, Paris, 1894. — J. Flach, *Les origines de l'ancienne France*, 2 vol. in-8°, Paris, 1886-1893. — J. Flammermont, *Histoire des institutions municipales de Senlis*, in-8°, Paris, 1881. — L. Friedlaender, *Darstellungen aus d. Sittengeschichte Roms*, 6e édit., t. II. — V. Gaillard, *Essai sur le commerce de la Flandre au Moyen Age*. III, *Les foires*, in-8°, Gand, 1851. — Germain, *Notes archéologiques sur la foire de Beaucaire*, dans *Bulletin du Comité de l'art chrétien du Gard*, 1881-1884, t. II, p. 447. — A. Germain, *Histoire du commerce de Montpellier*, 2 vol. in-8°, Montpellier, 1861. — A. Giry, *Histoire de Saint-Ouen et de ses institutions jusqu'au XIVe siècle*, in-8°, Paris, 1877; *Les établissements de Rouen*, 2 vol. in-8°, Paris, 1883-1885. — A. Heulhard, *La foire Saint-Laurent*, in-8°, Paris, 1878. — P. Huvelin, *Essai historique sur le droit des marchés et des foires*, in-8°, Paris, 1897. — Imbart de la Tour, *Les immunités commerciales accordées aux églises du VIIIe ou IXe siècle*, dans *Études d'histoire du Moyen Age dédiées à G. Monod.*, in-8°, Paris, 1896, p. 71. — K. Th. Inama-Sternegg, *Deutsche Wirthschaftsgeschichte*, 2 vol. in-8°, Leipzig, 1879-1891. — É. Jaloustre, *Lettres archéologiques sur le Forez, Les foires de Saint-Sauveur*, in-8, Lyon, 1877. — C. Koehne, *Der Ursprung der Stadtverfassung in Worms, Speier und Mainz*, in-8°, Breslau, 1889; *Market, Kaufmanns und Handelsrecht in primitiven Kulturverhaeltnissen*, dans *Zeitschrift für vergleichende Rechtswissenschaft*, in-8°, Stuttgart, 1893, t. XI, 2, p. 196. — G. Kuehlewein, *De jure stapulae*, in-4°, Lipsiae, 1702. — L. H. Labande, *Histoire de Beauvais et de ses institutions communales*, in-8°, Paris, 1892. — J. Lacaze, *Recherches sur la ville de Pau. Les marchés et les foires de Pau*, in-8°, Paris, 1881. — K. Lamprecht, *Beitraege zur Geschichte des französischen Wirtschaftslebens, in XIten Jahrhundert*, trad. franç., par A. Marignan, *Études sur l'état économique de la France pendant la première partie du Moyen Age*, in-8°, Paris, 1889. — J. Lebeuf, *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, 15 vol. in-12, Paris, 1754. — A. Lefranc, *Histoire de la ville de Noyon et de ses institutions jusqu'à la fin du XIIIe siècle*, in-8°, Paris, 1888. — E. Levasseur, *Histoire des classes ouvrières en France depuis la conquête de César jusqu'à la Révolution française*, in-8°, Paris, 1859. — A. Luchaire, *Histoire des institutions monarchiques de la France sous les premiers capétiens*, 2 vol. in-8°, Paris, 1891. — Ch. Lyzer, *Disputatio de nundinis*, in-4°, Wittembergae, 1657. — J. Marquardt, *Roëmisches Privatleben*, dans *Handbuch der römischen Alterthumer*, 1886. — J. Marquardus, *Tractatus politico-juridicus de jure mercatorum et commerciorum*, 2 vol. in-fol., Franco-

furti, 1662. — Maul, *De jure conducendi*, in-8°, Giessen, 1621. — E. Mayer, *Zoll. Kaufmannschaft und Markt zwischen Rhein und Loire bis in das XIII^te Jahrhundert*, dans *Festschrift für K. von Maurer*, in-8°, Göttingen, 1894. — Ménard, *Histoire civile, ecclésiastique... de la ville de Nîmes*, 3 vol. in-8°, Paris, 1744-1752. — L. A. Muratori, *Antiquitates italicae Medii Aevi usque 1506*, 6 vol. in-fol., Mediolani, 1738-1742. — O. Noël, *Histoire du commerce du monde*, 2 vol. in-4°, Paris, 1891-1894. — H. Pigeonneau, *Histoire du commerce de la France*, 2 vol. in-8°, Paris, 1885-1889. — L. Prache, *Étude sur la condition juridique et économique des fermiers avec un aperçu historique sur l'origine du droit de marché*, in-8, Paris, 1882; *Le droit de marché, son origine, sa transformation, sa légalité. Condition juridique et économique des preneurs à marché*, in-8°, Paris, 1862. — E. Puteanus, *De nundinis romanis*, dans *Thes. antiq. rom.* de Graevius, t. VIII, p. 641. — Raulin, *La foire de Saint-Simon et de Saint-Jude vulgairement appelée foire aux malades d'après des documents inédits*, in-8°, Caen, 1894. — Toebing, *Disputatio de nundinis*, in-8°, Altdorf, 1658. — Vuaflart, *Notice sur les foires de Soissons*, dans *Bull. de la Soc. arch. hist. sc. de Soissons*, 1867, IIe série, t. I. — G. Wilmanns *Sen. Cons. de nundinis saltus Beguensis*, dans *Ephemeris epigraphica*, in-4°, Berlin, 1875, t. II, p. 271. — J. Winckler, *Dissertatio inauguralis de jure stapulae*, in-8°, Heldstadii, 1711.

H. Leclercq.

MARCHE GERMANIQUE. — La question du droit de propriété territoriale chez les anciens Germains se rattache à nos études par les conséquences que les lois barbares ont exercées sur la formation du domaine privé. Pour connaître le régime des terres en Germanie nous avons trois textes : deux phrases de César et une phrase de Tacite. Elles ont ceci d'admirable qu'on peut les invoquer pour soutenir des opinions opposées, et on pense bien qu'on ne s'en est pas fait faute.

César, parlant des Suèves, écrit ceci : *Privati ac separati agri apud eos nihil est, neque longius anno remanere uno in loco incolendi causa licet.* Cela semble ne laisser aucune place au doute; cependant, en y regardant de plus près, on s'aperçoit que le témoignage porte sur un fait particulier et accidentel. Les Suèves étaient organisés pour la guerre. Chaque année ils envoyaient un contingent de la moitié de la population mâle à l'étranger, l'autre moitié s'employait à la culture du sol. On comprend que, dans ces conditions, les lots de culture fussent répartis chaque année.

César, parlant des Germains en général, écrit encore : *Germani agriculturae non student, majorque pars victus eorum in lacte, caseo, carne consistit. Neque quisquam agri modum certum aut fines habet proprios; sed magistratus ac principes in annos singulos gentibus cognationibusque hominum, qui una coierunt, quantum et quo loco visum est agri attribuunt, atque anno post alio transire cogunt.* Cela est clair, il s'agit d'une coutume générale et nationale et on est fondé à croire que, chez les Germains, au temps de César, l'*ager*, c'est-à-dire la terre de culture, échappait au régime de la propriété individuelle.

Tacite écrit de son côté : *Agri pro numero cultorum ab universis per vices occupantur. Facilitatem partiendi camporum spatia praestant. Arva per annos mutant et superest ager.* Tacite a-t-il voulu décrire simplement le mode de culture connu sous le nom d' « assolement triennal »? On l'a dit, mais depuis longtemps cette explication est abandonnée. Ou bien, Tacite a-t-il eu en vue la commune rurale? Les terres auraient été la propriété de la commune, ou *vicus*, et celle-ci en aurait ensuite réparti la jouissance entre tous les habitants. Ce régime, toutefois, ne se serait pas appliqué à toutes les terres et la propriété privée, individuelle, aurait coexisté à la propriété communale. Cette explication est séduisante mais elle ne se soutient qu'à l'aide d'une correction arbitraire du texte; il faut remplacer *per vices occupantur* par *vicis* ou par *per vicos*. La traduction de Burnouf donne cette autre explication : « Chaque tribu en masse occupe tour à tour la terre qu'elle peut cultiver, et la partage suivant les rangs; ils changent de terre tous les ans, et ils n'en manquent jamais. »

D'après Fustel de Coulanges, Tacite ne vise pas le droit de propriété, mais le mode de culture; voici la paraphrase qu'il donne au texte : « Les terres cultivables, *agri*, sont cultivées comme elles peuvent l'être en proportion du petit nombre de bras qui cultivent *pro numero cultorum*. Elle ne sont mises en valeur que par parties et alternativement, *occupantur in vices*. Elles le sont, pour plus de commodité, par tous les cultivateurs ensemble, *ab universis*. Chacun y a, d'ailleurs, sa part proportionnée à son droit, *partiuntur secundum dignationem*. De temps en temps, périodiquement, ils déplacent leurs labours, *per annos arva mutant*, et ils se transportent alors sur une autre partie que leurs troupeaux ont engraissée. Ainsi, il y a toujours plus de terre qu'ils n'en cultivent, *superest ager;* c'est-à-dire qu'il reste toujours une partie du terrain qui est inculte; et c'est la conséquence naturelle du petit nombre des cultivateurs. » Cette interprétation se rapproche beaucoup de la traduction de Belot : « Chaque territoire est proportionné au nombre des cultivateurs et occupé par l'ensemble des habitants de chaque village, qui se le partagent ensuite selon leur rang. L'étendue des plaines facilite ce partage. Les cultures se déplacent d'une année à l'autre, et en dehors des cultures il reste une grande étendue de territoire. »

Le point essentiel, c'est que les cultivateurs germains ne changent pas de terre en train. Tacite a voulu nous apprendre qu'ils ne cultivent pas le même sol plus d'une année; il s'agit donc d'un certain mode de culture, et non d'une certaine organisation sociale à laquelle la propriété invididuelle serait inconnue. Tout cela paraît probable. On s'accorde à reconnaître que la difficulté porte uniquement sur les terres de cultures, car pour les maisons et les meubles il est incontestable que c'étaient pour les Germains, dès le temps de Tacite, des objets de propriété individuelle. D'autre part, il est admis que les Germains vivaient par familles, *gentibus cognationibusque hominum*, comme dit César. Entre les membres d'une famille, il existait une sorte de communauté et, dès l'époque de Tacite, il y avait en Germanie des biens communaux dont l'usage était commun à tous les habitants d'un même village.

La période des invasions nous apporte de nouveaux documents, d'abord les lois barbares, ensuite les formules et les chartes; aussi est-ce principalement sur cette période que porte la discussion. En effet, si la race germanique a pratiqué longtemps la culture en commun ou le partage annuel, on doit en retrouver des vestiges ou des souvenirs dans les documents de l'époque qui va du Ve au XIe siècle. Or partout, dans ces documents, nous rencontrons le droit de propriété individuelle; la terre est soumise à un régime qui ne diffère pas sensiblement de celui du droit romain. Ce fait est tenu pour incontestable par Fustel de Coulanges et par Dareste; reste à savoir si ce régime est exclusif ? Ne comportait-il pas encore quelques exceptions ? « Aucun des codes qui ont été rédigés par les Germains, écrit Fustel, ne contient une seule mention d'un régime de communauté du sol. Il n'y a pas d'indice de terres indivises ou de terres communes. Qu'on lise ces codes avec quelque attention,

on n'y trouvera pas la moindre allusion à un partage annuel ou périodique du sol, ou à une culture en commun. Aucune de ces choses ne s'y voit, même à l'état d'ancien souvenir. »

Ce ne sont pas seulement les codes barbares qui autorisent cette affirmation, ce sont encore les chartes, les actes de tout genre dont le nombre ne cesse d'aller croissant depuis le VIe jusqu'au XIIe siècle. Il n'y a dans tout cela aucune trace de communauté. Ici se rencontre une institution dont il faut dire quelque chose car elle touche de près à la question qui nous occupe. C'est celle de la *marche*. On a soutenu, à ce sujet, deux opinions très différentes : une qui fait de la marche une terre commune, propriété de tous les habitants d'un même canton; une autre qui soutient que la *marca* n'a jamais signifié qu'une limite, puis par extension un domaine, mais un domaine appartenant à un propriétaire. L'existence des communaux est réelle, mais pour l'usage seulement. Le tréfonds des forêts ou terres incultes, dont les habitants jouissent en commun, appartient toujours à un seul propriétaire.

Si on se livre à un examen attentif des opinions soutenues par Waitz et par Fustel, on ne peut se soustraire à cette constatation qu'ils enseignent à peu près la même chose. Fustel reconnaît que, chez les Germains, la propriété appartenait à la famille plutôt qu'à l'individu; il admet que, parallèlement à la propriété, plusieurs modes de communauté ont pu être mis en pratique. Enfin, à raison du témoignage de César, il renonce à affirmer que les anciens Germains aient toujours pratiqué la propriété. Waitz ne s'éloigne guère de ce point de vue; aussi la plus grande différence entre eux est que l'un ne veut rien voir au delà du cercle de la famille, tandis que l'autre cherche l'unité et le centre des cultures dans la commune, ou *vicus*. Mais le *vicus* n'est lui-même qu'un groupe de plusieurs familles qui, à un moment donné, se sont détachées de la souche, sans rompre complètement le lien primitif, et ceux-là mêmes qui soutiennent la communauté des terrains de culture admettent sans difficulté la propriété individuelle de la maison et de l'enclos environnant.

On ne doit donc pas s'étonner que la loi salique et les autres lois barbares parlent souvent de propriétés immobilières. Reste à savoir si, à côté de ces propriétés, il n'existait pas des biens soumis à un régime différent? Et c'est précisément ce que nous pouvons apercevoir dans la loi salique.

Prenons le titre de cette loi intitulée *De migrantibus*, et voyons ce qu'il dit : *Si quis super alterum in villa migrare voluerit, si unus vel aliquis de ipsis qui in villa consistunt eum suscipere voluerit, si vel unus extiterit qui contradicat, migrandi ibidem licentiam non habebit.* Il s'agit, d'après l'opinion commune, d'un homme qui vient s'installer sur un domaine. Il ne peut le faire que du consentement unanime des *vicini*, c'est-à-dire des habitants du village, qui, pendant un an, peuvent le contraindre à aller s'établir ailleurs. Ce droit des habitants s'explique tout naturellement. Ils ont des biens communs, forêts, pâturages, peut-être même terres de culture. C'est à eux de voir s'ils veulent admettre un nouveau participant. Les choses se sont toujours passées ainsi, et jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, en France; aujourd'hui encore, dans certaines parties de la Suisse, on ne peut être admis dans une commune, comme membre de la commune et participant à la jouissance des communaux, sans un vote de tous les intéressés. Suivant Fustel de Coulanges, cette interprétation repose sur une erreur. Il s'agit d'une usurpation. Le *migrans super alterum* n'est qu'un possesseur de mauvaise foi. La loi suppose que le propriétaire est absent ou incapable. A son défaut, la revendication sera exercée par les voisins. Mais à quel titre, demande Dareste, les voisins peuvent-ils intervenir? Agissent-ils au nom du propriétaire? Ils n'y sont pas recevables, faute d'intérêt. Agissent-ils en leur nom personnel ? Nous le croyons, mais alors c'est uniquement au point de vue des droits qui leur appartiennent, c'est-à-dire apparemment au point de vue de la jouissance des communaux. Il est vrai qu'en 819, il a été donné de ce texte une interprétation officielle, portant qu'en aucun cas le droit acquis au *migrans*, après l'année, contre les habitants, ne pourra préjudicier au droit de revendication du propriétaire dépossédé. Mais de cette interprétation même on peut tirer cette conséquence qu'autre chose est la revendication du propriétaire, autre chose l'opposition des habitants.

Le droit des *vicini* se manifeste encore dans l'édit de Chilpéric d'après lequel les *vicini* ne prendront les terres, dans une succession, qu'après les fils et les frères du défunt. On accorde que le droit de succession des descendants existait bien avant Chilpéric. Il ne s'agit pas ici de toute espèce de propriété, mais seulement des terres qui sont comprises dans une communauté de village. C'est pourquoi l'édit se sert de cette expression : *Quicumque vicinos habens*. Il y avait, en effet, des domaines qui n'étaient pas compris dans ces communautés. Et qu'on ne se récrie pas sur la singularité d'un droit de succession conféré aux habitants d'un même village, les uns à l'égard des autres; ce que l'édit de Chilpéric reconnaît aux *vicini*, ce n'est pas un droit de succession, c'est un droit de déshérence. Ils recueillent la terre *jure non decrescendi*, parce qu'il y a désormais dans la communauté un participant de moins, et que la jouissance, même transmissible à certains héritiers, n'avait été conférée au défunt qu'à la charge d'un droit de retour.

Franchissons encore quelques siècles. Dans tous les pays germaniques nous rencontrons des *marches*, c'est-à-dire des biens qui sont communs à tous les habitants d'un village ou d'un canton. Il est assez naturel de croire que ces *marches* ne se sont pas créées en un jour, que leur existence remontait à une époque bien antérieure et que les descriptions faites par César et Tacite se rapportent à la jouissance de cette marche, indivise quant à la propriété, mais nécessairement divisée pour l'exploitation. D'après Fustel, « l'argument n'aurait quelque valeur que si l'on avait commencé par démontrer que, dans cet intervalle de douze siècles, aucune révolution ne s'est opérée dans le régime des terres, ni dans l'état des personnes. Or c'est justement dans cet intervalle que la féodalité s'est constituée avec tout un système de seigneuries et de tenures. Tout s'est transformé dans cet espace de temps, croyances, institutions, mœurs et droit. » Mais il n'est pas exact de dire qu'on ne trouve aucun vestige de la marche germanique avant le XIIe siècle. On dirait plus justement qu'on en trouve partout; les *compascua* du droit romain n'étaient pas autre chose. Quand on dit que les *compascua* appartenaient, non à tous les habitants de la circonscription, mais seulement à quelques propriétaires voisins, on ne signale pas entre ces terrains et la marche germanique une différence essentielle, car précisément la communauté à laquelle appartient la marche n'est pas une communauté ouverte à tous.

Depuis le VIIe jusqu'au XIIe siècle, un grand nombre de chartes attestent l'existence de biens communaux. Des terres sont vendues *cum communiis*. Ces *communia*, reconnaît Fustel, sont une partie du domaine, puisque le vendeur en cède la propriété. Ce sont donc les parties du domaine que le propriétaire a laissées indivises entre ses serfs. Cela est possible, mais cette explication n'est pas admissible pour l'acte de l'an

865 dans lequel deux propriétaires échangent leurs domaines, y compris la *waldmarca* qui se rattache à chacun de ces domaines. Il s'agit évidemment ici, non d'une forêt privée, mais d'un droit de jouissance dans la forêt commune, droit qui est attaché à la propriété de certains fonds, et qui se transmet avec ces fonds, soit entre vifs, soit par succession, comme aujourd'hui encore les droits d'usage dans les forêts communales. C'est bien, si l'on veut, une part de propriété, mais une part indivise, le droit de mettre à profit, dans une certaine mesure, les fruits et produits de la forêt.

Dans une charte de l'an 611, nous voyons un Saxon, nommé Amalung, quitter son pays pour rester fidèle au roi des Francs [1]. Il vient s'établir dans un village appelé *Vulvis Angar*, habité par une population mélangée de Francs et de Saxons, *cupiens ibi cum eis manere, sed minime potuit*. Pourquoi, sinon par l'opposition des anciens habitants? Amalung part donc et se retire entre le Weser et la Fulda, dans un lieu appelé *Waldisbecchi*, et là *proprisit sibi partem quandam de silva quae vocatur Bocchonia*. Longtemps après, son fils Bennit, qui a recueilli son héritage, s'adresse à l'empereur pour être confirmé dans la propriété du terrain ainsi défriché. Charles accorde la demande: *Jubemus... ut nullus fidelium nostrorum... praefatum Bennit vel heredes illius de hoc propriso, quod in lingua eorum dicitur* bifanc, *expoliare aut inquietare ullo modo praesumatis, sed liceat, sicut diximus, ei per hoc nostrum praeceptum istam terram, quantumcumque pater illius proprisit et in hereditate dimisit, tenere atque possidere ut prescriptum est.*

H. Leclercq.

MARCHÉLEPOT. — I. Les fouilles. II. Marchélepot. III. Coup d'œil d'ensemble.

I. Les fouilles. — Le sol de la Picardie est riche en antiquités de toutes les époques. Amiens, Abbeville, les sablières de Saint-Acheul et de Moulin-Quignon ont alimenté les musées et les discussions. Boucher de Perthes doit aux trouvailles de l'époque préhistorique une illustration méritée, mais la période de nos études nous place en dehors des monuments et des débats où l'antiquité chrétienne n'a rien à recueillir. Nous avons signalé déjà un fragment de coffret en métal présentant quelques sujets chrétiens (voir *Dictionn.*, t. VIII, au mot Lazare, col. 2034, fig. 7007) et un squelette pourvu d'un bandage herniaire (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 2350, fig. 5701) trouvé à Marchélepot, près Péronne, où est situé un grand cimetière, à 1 500 mètres du village, dans la direction du Nord-Ouest, au lieudit le *Champ à Lusiaux* [2]. On lit dans la description du canton de Nesle « que près de Marchélepot se trouve un champ à lusiaux qu'un respect séculaire avait conservé intact jusqu'en 1803; depuis lors de nombreux sarcophages ont été brisés sans avoir été étudiés ni fouillés avec soin [3]. »

En 1884, les fouilles furent commencées et, même, poussées assez avant; il peut n'être pas inutile d'exposer deux opinions soutenues à leur sujet; le rapprochement a son prix :

«Le travail des fouilles fut exécuté par M. Lelaurain, que nous pouvons appeler un spécialiste en l'art d'exhumer avec une rapidité et une expérience incomparables, les monuments des époques anciennes. Cet habile chercheur mit à jour plus de 1500 tombes et eut la chance de trouver souvent des objets rares et d'un bon état de conservation. Il eut de suite des imitateurs qui ont exécuté des travaux dans les pièces de terres voisines, heureux de récolter des objets non moins dignes d'intérêt que ceux recueillis par leur initiateur. »

(*A. Danicourt.*)

« Un chercheur de trésors, Lelaurain, fit des recherches fructueuses. Il venait des environs de Reims. Comme les sorciers, qui, avec leur baguette magique, devinent les sources d'eau, il se promenait en Picardie, attentif aux moindres mouvements du terrain; il s'orientait d'un coup d'œil, et chaque fois qu'il donnait un coup de pioche, une opulente nécropole du Moyen Age sortait de terre. L'exploration du cimetière franc de Marchélepot fut son chef-d'œuvre. Quatre mille tombes ouvertes et ravagées en quelques années! Le côté scientifique des fouilles n'entrait pour rien dans les calculs de Lelaurain. Aux collectionneurs des villes voisines, accourus à la première alerte, il vendait le soir ce qu'il avait trouvé dans la journée, et, vers la fin de l'automne, il arrivait à Paris pour se défaire de ce qu'il leur avait dissimulé. »

(*W. Froehner.*)

Le venimeux Froehner ajoute que « ces quatre mille tombes, exceptionnellement fécondes en antiquités de toutes sortes, ont été mises au pillage sans que les archéologues de métier y fissent attention. Une vingtaine de lignes écrites à la hâte par le fondateur du musée de Péronne, Alfred Danicourt, et voilà ce qu'il en reste [4]. » Assertion contraire à la vérité, puisque A. Danicourt consacra une notice de huit pages avec deux dessins et une planche hors texte en couleurs à ce qu'on pouvait savoir, en 1886, du cimetière franc de Marchélepot (Somme) [5]. Son résumé garde l'intérêt qui s'attache à une exposition exacte.

« A Marchélepot, écrit-il, comme partout dans les cimetières de cette époque du Nord de la France, les corps sont orientés de telle façon que le squelette ait la tête à l'Occident et les pieds à l'Orient, ce qui fait dire à certains archéologues qu'on doit ainsi savoir à quelle saison a été inhumé le cadavre dont on trouve les restes. Cela pourrait être vrai si l'orientation du soleil avait été rigoureusement observée lors des funérailles.

« Ici encore la plus grande partie des tombes a été violée dans les temps anciens et ce n'est que rarement que l'on a affaire à une tombe intacte. Souvent plusieurs sépultures sont superposées dans le terrain crayeux qui constitue le cimetière. Quelques tombeaux creusés dans une pierre du pays, tombeaux que l'on rencontre à la partie supérieure, sont presque toujours vides de mobilier funéraire. D'ailleurs la profondeur d'enfouissement est assez variable; lorsque des cercueils, en bois ou en pierre, ont été superposés, on doit fouiller jusqu'à près de deux mètres de profondeur, et fréquemment c'est sous un cercueil de pierre, manifestement violé, mais dont les ossements sont encore en place, qu'on trouvera enfin une sépulture plus ancienne, ignorée des premiers chercheurs et contenant un riche mobilier.

« Il résulte de ce que nous venons de dire, au sujet des violations de sépultures remontant aux temps anciens, qu'on ne peut dresser aucune statistique sé-

[1] Loersch et Schroeder, *Urkunden zur Geschichte des deutschen Rechter*, in-8°, Bonn, 1874, n. 36. — [2] Il n'est peut-être pas inutile de prévenir que le mot picard *lusiau* signifie cercueil. — [3] Duhamel-Decezan, *Description archéologique du canton de Nesle*, in-8, Péronne, 1884. — [4] W. Froehner, *Préface* au livre de C. Boulanger, *Le cimetière mérovingien et carolingien de Marchélepot*, in-8, Paris, 1909. — [5] A. Danicourt, *Etude sur quelques antiquités trouvées en Picardie*, dans *Revue archéologique*, 1886[1], p. 97-105, pl. IV.

rieuse du nombre ou de la nature des objets, c'est-à-dire tirer la moindre déduction de la quantité d'armes, de bijoux ou d'autres ustensiles. On recueille ce qui a été laissé, voilà tout. A nous de rechercher l'emploi et l'usage des objets, de quelle époque ils doivent dater et où ils ont pu être fabriqués; mais quant à espérer pouvoir conclure, de leur absence ou de leur existence, qu'on rencontre telle population, pacifique ou guerrière, riche ou pauvre, c'est impossible; la durée du cimetière, qui a dû servir pendant plusieurs siècles, et les spoliations continuelles rendent toute appréciation sans valeur. Il est même difficile de fixer, à cent ans près, la date des objets qu'on rencontre dans une sépulture [1]. »

Quant à fixer une date, « on n'a trouvé, à Marchélepot que peu de monnaies : quelques petits deniers de Tétricus et de l'époque de Constantin, puis deux quinaires d'or de Magnus et de Justinien. La seule observation qui nous ait à peu près renseigné fut la trouvaille d'une fibule recouverte d'une feuille d'or repoussé et représentant assez exactement le type de la tête accostée d'une croix des monnaies d'or de Clovis III ou de son successeur, Childebert III, qui a régné de l'an 695 à 711. C'est le seul indice que nous ayons recueilli. Cette fibule était à double plaque et nous savons positivement qu'elle a été trouvée *in situ*. Nous serions donc en présence de la civilisation du VIIIe siècle, de la fin de cette époque mérovingienne [2]. »

II. Marchélepot. — Entre Montdidier et Péronne, avant que la voie du chemin de fer s'engage dans la vallée de la Somme, on s'arrête à la station de Marchélepot ou Marché-le-Pot. C'est un simple village de l'arrondissement de Péronne, qui ne compte pas même 500 habitants. Vivien de Saint-Martin ne peut y signaler qu'un beau clocher de 1530, une chaire de la Renaissance et l'ancien autel du prieuré de Lihons.

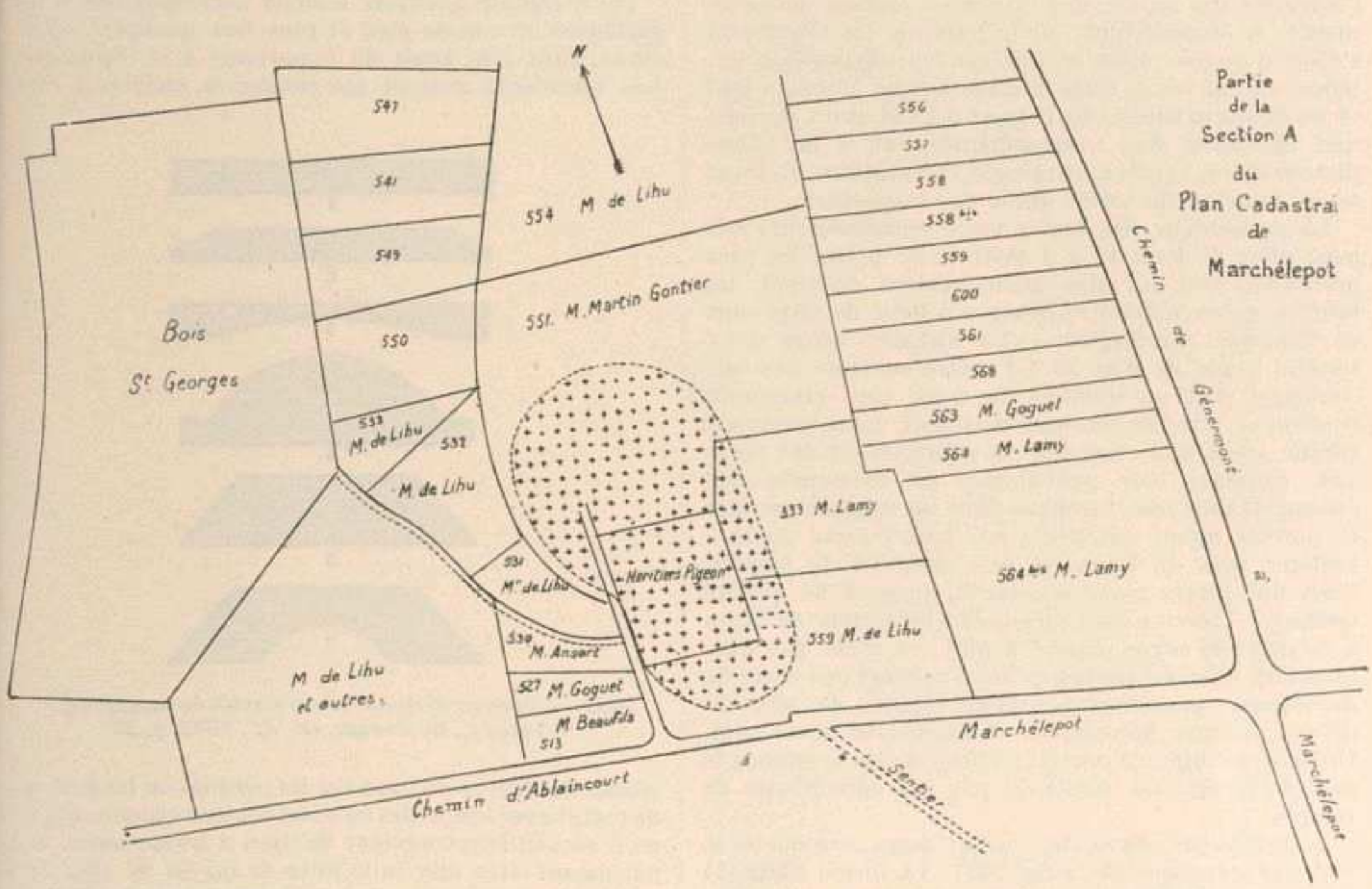

7636. — Plan du cimetière de Marchélepot, d'après C. Boulanger, *Le cimetière franco-mérovingien de Marchélepot*, 1909, p. 5, fig. 1.

Du cimetière mérovingien, un des plus importants de la Picardie et du Nord de la France, il n'est pas question, bien qu'il fût connu depuis longtemps; mais on paraissait l'avoir oublié ou avoir voulu faire le silence sur lui jusqu'à ce que, en 1882, le couvercle d'une tombe cédât sous le poids d'un chariot. Le propriétaire de la plus grande partie du sol sur lequel s'étendait le cimetière autorisa les fouilles que conduisirent à leur gré et avec peu de méthode cinq ou six fouilleurs qui dispersèrent leurs trouvailles. Une partie de celles-ci ont été retrouvées à Marchélepot même, dans les villages voisins et surtout à Amiens (musée), à Saint-Germain-en-Laye (musée) et dans différentes collections particulières. Celle de M. A. Ponchon, ses croquis exécutés sur le terrain dès l'ouverture des fosses, les investigations scrupuleuses et persévérantes de M. C. Boulanger ont permis à ce dernier de reproduire, de décrire, de classer une partie du riche butin dispersé et de reconstituer dans la mesure du possible une des plus importantes nécropoles de la Picardie. Il n'est pas superflu de faire remarquer que les fouilles de Marchélepot ont donné l'impulsion et tracé la voie suivie à toutes les fouilles exécutées depuis dans le Santerre [3].

Le village de Marchélepot est, en effet, bâti en plein Santerre, sur la route de Péronne en Flandre, dans le canton de Nesle. Le cimetière mérovingien est situé à 1 500 mètres au Nord-Ouest du village, sur un versant calcaire exposé au midi au lieudit les *Luziaux*, près du bois Saint-Georges. On voit par le plan (fig. 7636) qu'il s'étendait sur une partie des propriétés de M. Gontier, de M. de Lihu, de M. Lamy et des héri-

[1] Danicourt, *Etude*, p. 98-99. — [2] Id., *ibid.*, p. 100, pl. IV, fig. 5. — [3] Le Santerre, immense plaine argileuse, très fertile, qui s'étend de Péronne à Montdidier et d'Albert à Roye.

tiers Pigeon, de Berny, cadastrées section A, n. 551, 552 et 553. Il occupait une surface d'environ un hectare et demi, et renfermait, d'après les notes de M. Al. Ponchon, qui suivit les fouilles dès le début, près de quatre mille sépultures qui, comme on le rencontre si souvent ailleurs, avaient été en partie violées et spoliées au Moyen Age, probablement aux Xe et XIe siècles [1].

III. Coup d'œil d'ensemble. — Le sol du cimetière de Marchélepot est calcaire et légèrement incliné vers le Sud. Les Francs souhaitaient que la terre conservât intact ou relativement intact le plus longtemps possible le dépôt funéraire qu'ils lui confiaient et, dans ce but, ils faisaient choix, de préférence, d'un sol crayeux, plus favorable que le sol argileux, à l'intégrité des armes, des bijoux et surtout des ossements. A Marchélepot, où le nombre des sépultures s'élève à quatre mille, on observe leur disposition par lignes ou par rangs dans la direction du Nord au Sud et les fosses orientées de l'Ouest à l'Est avec, parfois, une déviation due vraisemblablement à la saison plus ou moins tardive entraînant la variation du lever ou du coucher du soleil, guide des fossoyeurs.

La profondeur des fosses varie extrêmement; elle peut aller de 0 m. 30 à 3 mètres; les fosses les plus profondes sont les plus anciennement creusées, les tombes qu'on rencontre presque à fleur de terre sont de l'époque carolingienne. La distance entre deux tombes varie de 0 m. 20 à 1 mètre environ. Les sarcophages sont au nombre de deux cent cinquante environ et enterrés peu profondément. Leur forme est simple, c'est une auge qui va s'élargissant des pieds aux épaules; leur provenance est reconnaissable, puisqu'ils sont tous façonnés dans un calcaire grossier et poreux qu'on rencontre par bancs assez épais à Colligis, près de Laon, et aux environs de Noyon. C'est une pierre assez résistante, quoique de qualité médiocre. La cuve était façonnée à l'intérieur de façon à recevoir le corps déposé à plat; ce n'est que plus tard, aux Xe et XIe siècles, qu'on a ménagé une sorte de découpage semi-circulaire pour reposer la tête du défunt. Aucune décoration, ni inscription ni un nom. Un seul sarcophage portait en majuscules romaines le mot ATTILIO; ne serait-ce pas un sarcophage de remploi ?

La forme des couvercles variait assez, comme on le voit par les coupes de la fig. 7637. La forme plate (1) est la plus ancienne et la plus répandue, on trouve ensuite la forme biseautée (2) sur tout son contour; puis le couvercle légèrement évidé par en dessous (3). Les trois types (4, 5, 6) sont d'un usage moins fréquent; ils demandaient un matériel plus épais, plus coûteux et une façon plus longue. Ces couvercles étaient souvent sectionnés en deux ou trois parties assez exactement ajustées, alors que les auges étaient généralement monolithes. On fit usage de cercueils de bois représentés par des clous en fer de 0 m. 10 à 0 m. 15 centimètres, des ferrures en forme d'équerre; le fond des cercueils avait été, dans la plupart des cas, garni de paille.

Le cimetière a dû servir pendant de longs siècles à la population, comme permet de l'affirmer le détail suivant : Certains sarcophages étaient périodiquement rouverts pour recevoir un nouvel occupant et les ossements de celui ou de ceux qui l'avaient précédé étaient refoulés dans un angle; dans un seul sarcophage on a pu compter jusqu'à onze crânes, il avait donc reçu onze (et peut-être douze) occupants successifs. Cette circonstance explique aussi comment ces sarcophages ne fournissent aucun mobilier funéraire; celui-ci ne se rencontre que dans les tombes qui n'ont pas été violées et il est assez riche.

Plusieurs sarcophages de Marchélepot étaient percés, sur le côté, de trous ronds, carrés ou en feuille de trèfle. C. Boulanger ne précise pas la hauteur exacte et les dimensions de ces orifices et cette circonstance matérielle permettrait peut-être de répondre à sa question : « A quoi pouvaient-ils servir ? A laisser échapper les gaz, les liquides produits par la putréfaction? »

Les corps étaient toujours couchés à l'Ouest, regardant vers l'Est. Au lieu d'avoir les bras allongés le long du corps, les défunts avaient le plus souvent les mains croisées sur le bassin.

On a signalé quelques boucles accompagnées d'aiguillettes au cou-de-pied et plus bas quelques petits clous; tout cela avait dû appartenir à la chaussure. Les vêtements avaient été consumés, mais non sans

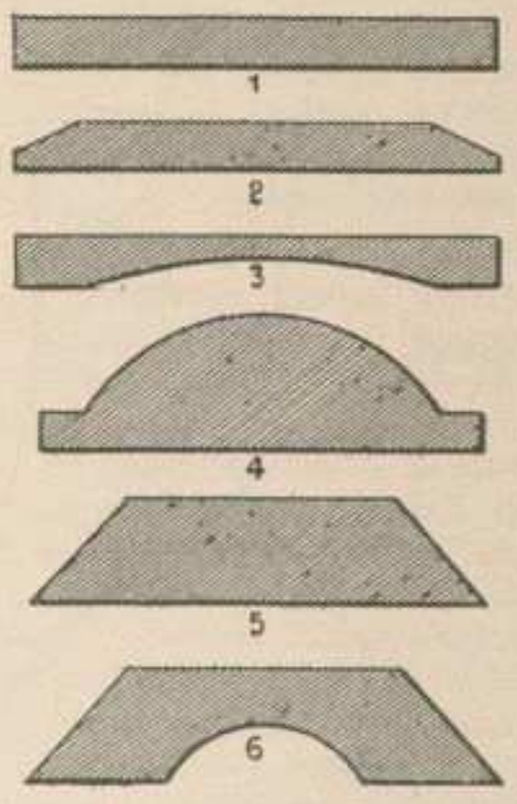

7637. — Formes diverses de couvercles de sarcophages, d'après C. Boulanger, *op. cit.*, 1909, p. 37.

laisser des traces de tissu sur les plaques ou les boucles de métal avec lesquelles ils s'étaient trouvés en contact; on a recueilli un fragment de tissu à trame assez fine paraissant être une toile faite de lin ou de chanvre.

Les sépultures masculines étaient encore pourvues de quelques objets usuels, tels que anneaux, fermoirs de bourse, boucles de ceinturon ornées de ciselures sur les pièces en bronze et de damasquinures sur les pièces en fer. Les sépultures féminines offraient, sur le bassin, une grande plaque-boucle de bronze ou de fer parfois damasquiné. Bagues, colliers, bracelets en perles en grand nombre; un bracelet comptait de cinq à vingt perles et un collier de cinq à deux cent soixante-treize perles. En outre, on a recueilli une vingtaine de coquillages dans des tombes de jeunes sujets.

Un vase unique en terre ou en verre, auprès des pieds, dans chaque tombe (dans une tombe trois, dans une autre cinq en demi-cercle).

Quelques tombes seulement contenaient des ossements de bœuf, de porc, de mouton, une hure de sanglier, trois mors de chevaux. Enfin, au centre de la nécropole, on a constaté la présence de débris ayant appartenu aux substructions d'une ville gallo-romaine, ainsi qu'un puits contenant des ossements calcinés. Le cimetière a servi à des païens et à des chrétiens.

Le cimetière de Marchélepot a certainement servi

[1] C. Boulanger, *Le cimetière franco-mérovingien et carolingien de Marchélepot (Somme). Etude sur l'origine de l'art barbare*, in-8, Paris, 1909; Duhamel, *Extraits du rapport sur les fouilles du Champ à Luziers de Marchélepot*, dans *Bull. de la Soc. des antiq. de Picardie*, 1883-1885, t. XV, p. 288; Fricot, *Extraits d'une lettre*, dans *ibid.*, t. XV, p. 294.

à de nombreuses générations pendant une longue suite de siècles, et cependant on n'a trouvé dans le sol que peu de monnaies : trois ou quatre pièces en or, autant en argent et quelques petits bronzes romains saucés. — Pour l'époque gauloise on n'a pu apporter qu'une monnaie des Leuques en potin, une en argent et deux autres en or. — Pour le haut-empire des pièces de gros bronze, telles que des Antonins, Marc-Aurèle; pour le bas-empire, des Constantin, Tetricus, Constance, etc. Pour l'époque franque, deux pièces seulement, dont un triens des Arvernes. Ces monnaies se trouvaient dans l'aumônière.

On a parlé, à propos de Marchélepot, de « cimetière militaire »; il semble que cette imagination ne s'appuie sur rien de solide. Sans doute, M. Al. Ponchon, au témoignage duquel il faut toujours revenir, a constaté l'inhumation d'une suite de guerriers, les uns à côté des autres; il ne s'ensuit pas que nous ayons là quelque chose d'analogue au caveau d'un régiment; il est plus simple et plus conforme à la vérité de supposer ici les victimes d'une rixe ou d'une expédition militaire; d'ailleurs un de ces guerriers avait été enterré avec une femme et deux jeunes enfants.

On a recueilli à Marchélepot toutes les variétés connues d'armes dont firent usage les Francs, depuis le ve jusqu'au IXe siècle. Nous avons déjà décrit de nombreux spécimens des armes des Francs (voir *Dictionn.*, t. v, au mot FRANCE, col. 2232-2259); il suffira donc à cette place de mentionner quelques observations spéciales à Marchélepot et à ses sépultures.

On conserve au musée de Péronne une épée provenant de Marchélepot qui mesure 0 m. 89 de longueur totale sur une largeur de 0 m. 05. La soie, de 0 m. 09, est terminée par un double pommeau de fer conique. Dans les sépultures de Marchélepot, l'épée se trouve le plus souvent placée du côté droit, la pointe en bas.

Un angon, trouvé à Marchélepot, ne mesure que 0,78 de longueur.

Les francisques appartiennent aux trois types déjà figurés et décrits (fig. 4628, n. 9, 10, 11).

Le musée de Péronne conserve un instrument à deux pointes qui offre l'apparence d'une fourche et dont le manche devait comporter une sorte de douille s'enfonçant sur une perche de plus ou moins de longueur (fig. 7638).

IV. PIÈCES DÉTAILLÉES. — Nous ajouterons ici quelques spécimens provenant de Marchélepot aux séries analogues qui ont déjà fait l'objet d'une description dans le *Dictionnaire*.

1. *Fibules* (voir ce mot). — La pièce que nous figurons ici est en bronze et d'un modèle digne d'attention (fig. 7639, n. 1); elle est mi-partie romaine par l'anse et la queue qui sont épaisses et trapues et mi-partie franque par la tête. Les orfèvres barbares tenaient d'autant plus aux modèles et à la technique en honneur parmi eux qu'ils eussent difficilement rivalisé avec leurs confrères gallo-romains; toutefois il dut s'en trouver parmi eux qui s'essayèrent à combiner des goûts et des techniques si dissemblables, et c'est probablement le résultat d'une de ces tentatives que nous voyons ici, ce qui ajoute à l'intérêt de ce bijou. La tête est plutôt losangée qu'ovale; elle a reçu trois digitations seulement au lieu des cinq, six ou sept, communément appliquées aux fibules barbares. La décoration proprement dite est également des plus simples; elle se compose de cercles dont le point central est fortement creusé; cette décoration en œil de perdrix a été employée à satiété à l'époque mérovingienne et encore à l'époque carolingienne. La partie ansée et la queue sont unies; dans cette queue, comme dans la fibule cruciforme des Romains, on a creusé une profonde rainure qui reçoit l'épinglette en bronze s'articulant sur une charnière.

Une deuxième et une troisième fibules présentent un cachet très particulier qui s'écarte des bijoux de ce genre. La tête (fig. 7639, n. 2, 3) en forme de cintre surbaissé et la queue allongée sont encadrées par une série continue de petits cercles et ornées de dessins géométriques obtenus par la ciselure. L'anse arrondie est amortie par des ciselures radiées. Trois boutons ronds, tournés, dont les deux opposés sont semblables, ornent la partie cintrée. Trouvée en paire dans la sépulture d'une fillette. Une fibule aussi en argent et à peu de chose près semblable a été recueillie en pays rhénan.

La pièce suivante (fig. 7639, n. 4) est ainsi décrite par

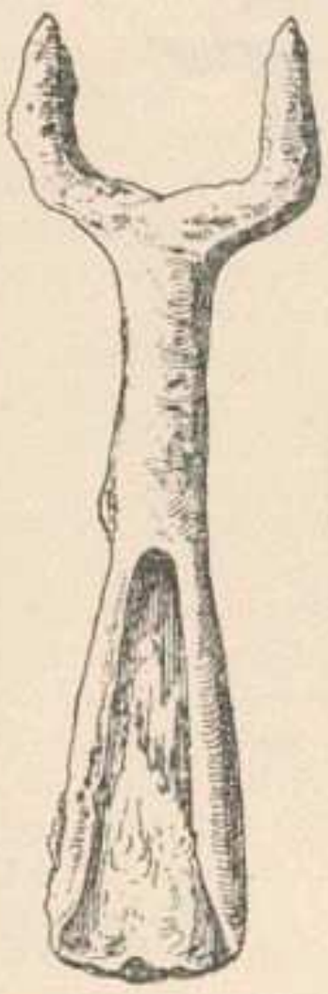

7638. — Fourche de Marchélepot, d'après C. Boulanger, *op. cit.*, p. 44, fig. 42.

W. Froehner : « Paire de fibules en argent. Le couronnement est figuré par une plaque découpée en triangle, aux pointes duquel on a substitué des boutons façonnés au tour et munis d'attaches plates. L'attache supérieure a presque la forme d'une pelte; les autres sont oblongues; toutes ont été fixées sur la plaque au moyen de petits clous. L'arc est amorti par deux palmettes, clouées également. Au revers de la pièce inférieure, qui s'allonge, ornée d'une nervure, se trouve la gaine conçue en un tube cylindrique se rétrécissant par le bas [1]. »

Le type de ces fibules, privées de figurations zoomorphiques, sans rayons ou avec un nombre restreint de saillies fixées au sommet circulaire ou en forme de triangle à angles abattus, est originaire du pays des Goths, ainsi que de Hongrie.

« Grande fibule radiée en argent doré (fig. 7639, n. 4). Le couronnement, en demi-compas, a pour décor une palmette et une frise de rinceaux; sur sa tranche, cinq boutons façonnés au tour sont placés à intervalles égaux. L'arc, très large, est pris entre deux bourrelets dont chacun est cerclé de trois torsades. La nervure médiane de cet arc est plate et niellée, accostée de rinceaux. La pièce inférieure ou queue forme un losange allongé. Dans le haut, ce losange s'élargit au moyen de deux chénisques; dans le bas, il se termine par un masque de fauve. Là aussi, il n'y a d'autre motif que des rinceaux. Six grenats en cabochons, sertis dans des cloisons rondes, composent le décor de la fibule. Deux de ces grenats font saillie au-dessus

[1] W. Froehner, *Description de l'orfèvrerie du château de Goluchow*, Paris, 1897, pl. XV, p. 59.

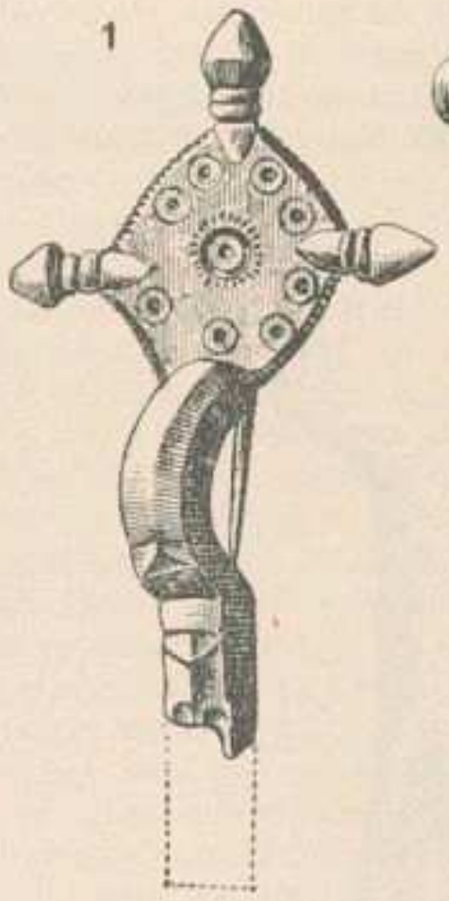

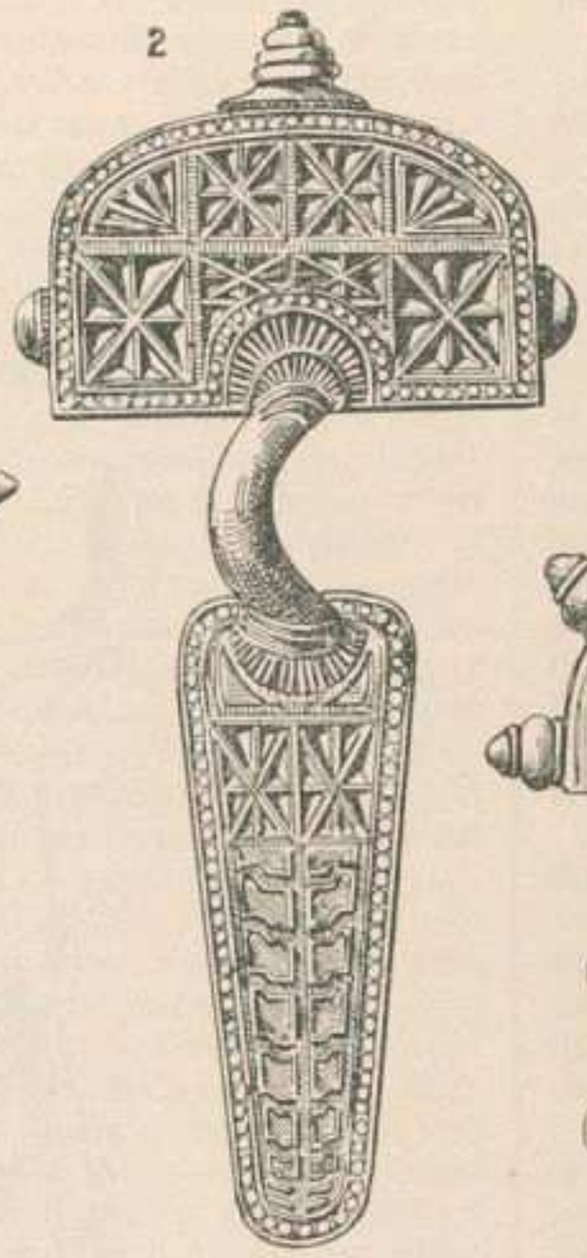

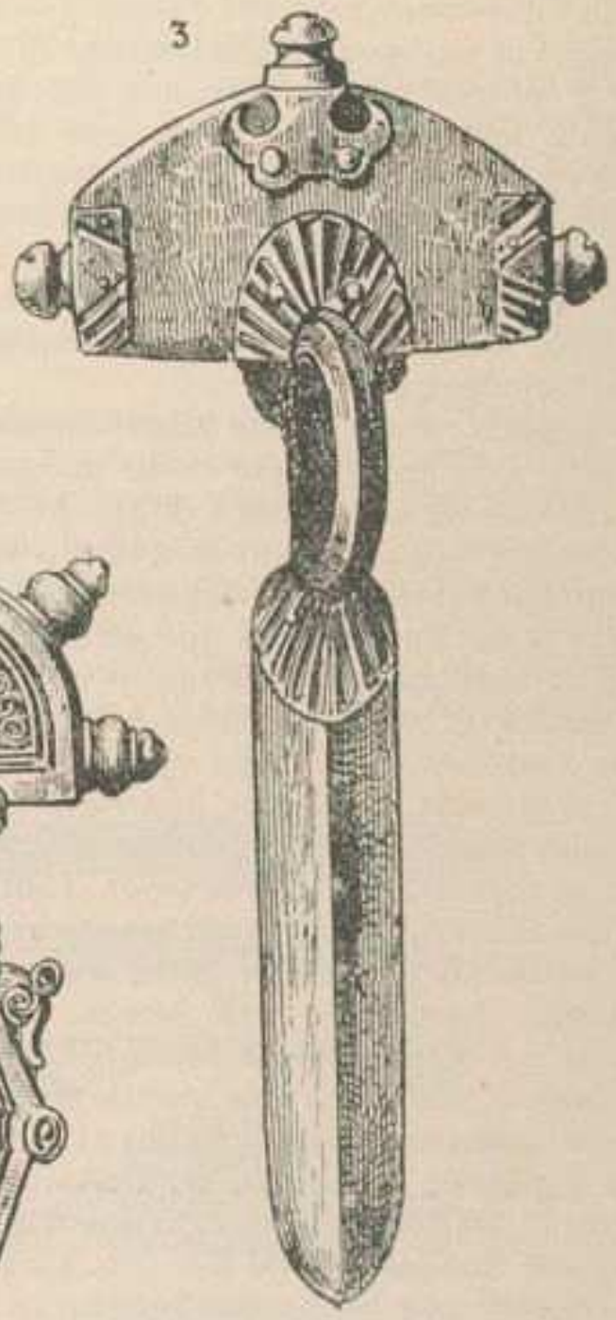

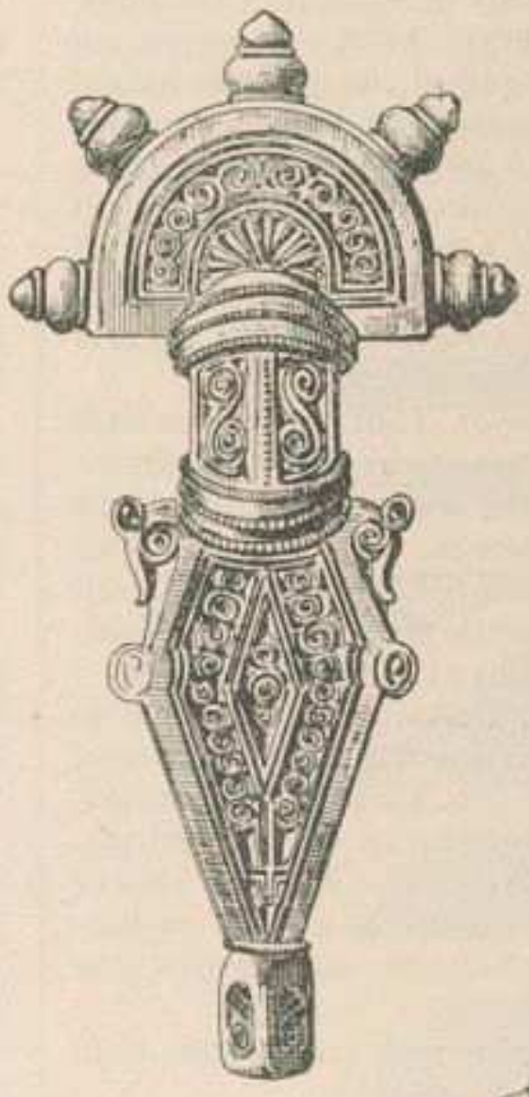





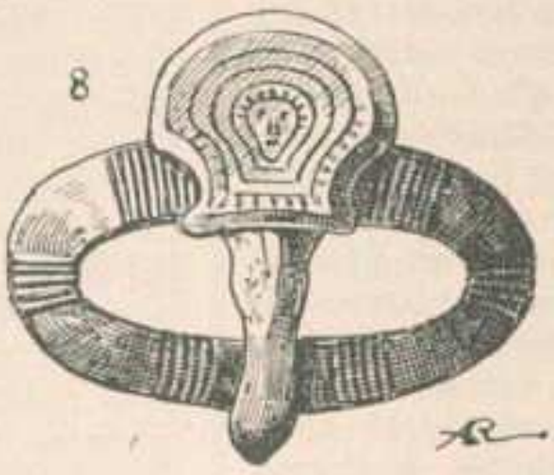

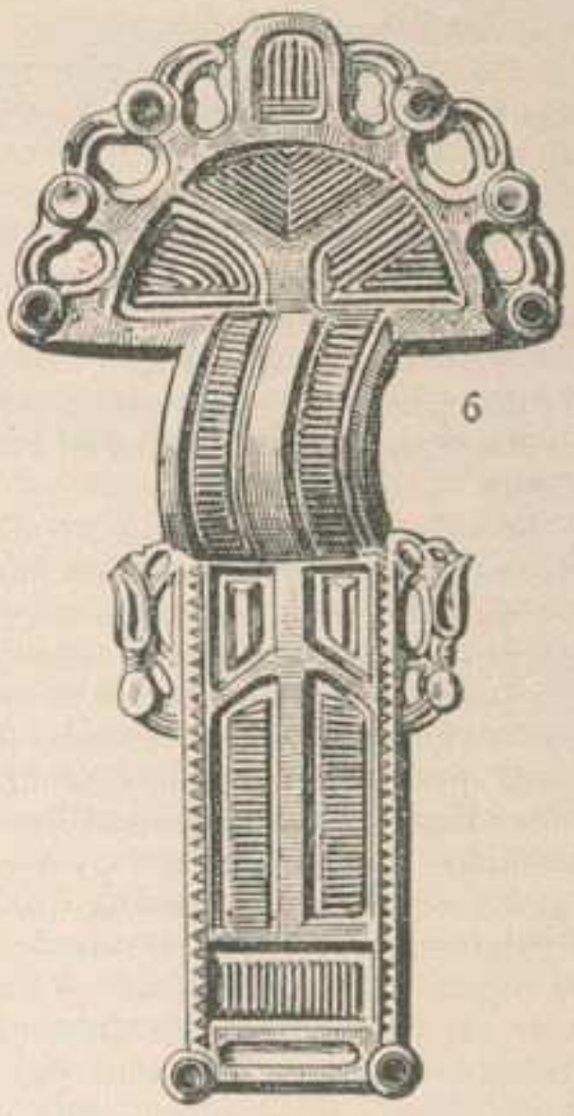

7639. — Objets provenant des fouilles de Marchélepot, d'aprés C. Boulanger, *Le cimetière franco-mérovingien de Marchélepot.* — 1. Fibule (pl. I, n. 1). — 2. Fibule (pl. II, n. 1). — 3. Fibule (pl. II, n. 2). — 4. Fibule (pl. II, n. 3). — 5. Fibule (pl. IV, n. 1). — 6. Fibule (pl. III, n. 2). — 7. Fibule (pl. V, n. 2). — 8. Fibule (pl. VII, n. 5).

des chénisques; deux autres marquent les angles latéraux du losange, et les deux plus petits figurent les yeux du fauve. Au revers, se trouve la charnière de l'ardillon et une petite gaine [1]. »

Grande et belle fibule (fig. 7636, n. 6) de bronze coulé, ciselé et doré, à six expansions formées de têtes d'oiseaux de proie, dont trois de chaque côté du cintre tournées vers le centre. Quatre de ces têtes ont l'œil formé d'un grenat rond taillé en table. La queue rectangulaire est accostée de deux oiseaux tournés vers son extrémité. De profondes ciselures obliques ou transversales, destinées à augmenter le reflet et l'éclat de la dorure, décorent toute la fibule, dont la queue est coupée carrément comme la plupart de nos fibules franques fabriquées sur place; aux angles sont incrustés deux grenats ronds et plats. Cette fibule, trouvée par paire, de grandeur peu commune, est une des plus belles que Marchélepot ait données.

Fibule d'argent (fig. 7633, n, 5) par fonte et terminée au burin; elle est dorée sauf sur les parties niellées. La tête, de forme rectangulaire, est entourée sur trois côtés de lobes géminés réunis aux deux angles par des motifs ciselés. Quatre de ces lobes simulent des masques aux yeux en amande, formés par des nielles; ce ne sont pas des têtes humaines, car ils se terminent par des gueules d'une largeur extrême. Les quatre autres lobes ne sont que des demi-figures. Tous ces mufles sont disposés sur trois côtés d'une plaque rectangulaire, encadrée d'un cordon perlé, au milieu duquel on remarque deux rinceaux et, de chaque côté, des volutes formant rosace obtenues par de profonds sillons. La nervure médiane de l'arc est niellée de cercles pointés en œils-de-perdrix réunis par un trait; elle est, en outre, terminée à ses deux extrémités par une tête informe. De chaque côté de cette nervure se voient des rinceaux. La queue, de forme losangée, s'élargit à sa naissance au moyen de deux chénisques. Elle est, ainsi que l'anse, bordée d'une double rangée de triangles ou dents-de-loup niellés, qui forment, aux angles, quatre cercles dont les deux supérieurs servent d'yeux à une tête de serpent, aux mandibules fortement recourbées en dehors. Cette queue, décorée, comme la tête, de rinceaux et d'une rosace, s'amortit par une tête d'animal flanquée, de chaque côté, d'une tête d'oiseau au long bec.

Les fibules aviformes ont été d'abord adoptées dans les pays altaï-ouraliens, ensuite chez les Goths du Sud de la Russie, qui ont interprété la tête et le corps entier de l'oiseau de proie, généralement de profil. Les petites fibules aviformes sont très communes; on les rencontre dans les cimetières francs de la fin du Ve siècle jusqu'au commencement du VIIe siècle, presque toujours par paire et uniquement dans les sépultures féminines, sur la poitrine, une au-dessus de chaque sein; parfois reliées entre elles par une chaînette de bronze qui servait d'ornement et d'attache de sûreté.

La fibule aviforme la plus originale du cimetière de Marchélepot est en bronze (fig. 7639, n. 7), ciselée, établie au moyen de trois têtes d'oiseaux se poursuivant dans le même sens et dont le bec, long et crochu, s'appuie sur le cou qui la précède. Les yeux sont des grenats plats et la décoration consiste uniquement en une série de stries obliques, pratiquées au burin sur le cou et sur le bec.

Une fibule de bronze (fig. 7640, n. 1), jadis dorée et qui a gardé quelques traces de ce revêtement, nous montre l'oiseau de profil, se grattant le bec avec la patte; il est couvert de stries profondément burinées; l'œil, l'aile et la queue sont indiqués par des grenats plats posés sur des paillons d'argent gaufré.

Fibule originale (fig. 7640, n, 4) et, probablement, unique en son genre, d'argent doré et finement ciselé. Elle est formée de deux têtes d'oiseaux aux becs crochus, tournés dans le même sens. Les yeux sont indiqués par des grenats ronds taillés en table et le corps de ces animaux, de facture plus que réduite, se rassemble dans un petit rectangle. En somme, cela ne ressemble plus à rien de vivant ni d'existant et cependant quand on a quelque connaissance de l'orfèvrerie barbare on ne peut pas douter un seul instant que nous ayons ici deux têtes de rapaces.

La fibule que nous allons décrire (fig. 7640, n. 5) est plus curieuse encore. Elle est en or et d'une facture toute particulière. Au lieu de chercher à se rapprocher le plus possible de la forme naturelle de l'oiseau, le bijoutier parait s'en être, au contraire, écarté intentionnellement pour produire un bijou nouveau et une sorte de monstruosité.

Cinq grenats en lamelles figurent l'œil, les pattes et la queue. Un filigrane ourle la plaque d'or dont le centre figure un être hybride, autant oiseau que poisson. Le bec crochu est accentué par des filigranes et une torsade. Le champ est orné de rosettes composées d'un granule d'or entouré d'un cordon perlé. Quant aux pattes, elles sembleraient pouvoir faire fonction de nageoires. Cette fibule est entrée dans une collection particulière et on a perdu sa trace.

Petite pendeloque d'une extrême délicatesse formée d'une mince plaque d'or découpée en forme d'oiseau sans ailes, ni queue, ni pattes (fig. 7640, n. 6). L'œil est un grenat arrondi en cabochon. Sur le ventre et vers l'extrémité inférieure se trouvaient deux verroteries discoïdes qui ont disparu; la seconde a laissé, dans le fond de l'alvéole, des traces de l'irisation nacrée du verre. Dans le champ, ainsi que sur tout le revers, des filigranes contournés en annelets et en forme de 8. Le bijou est liseré d'un filigrane et, en outre, cerné sur sa tranche par un fil d'argent tordu qui, après avoir passé dans des œillets, vient, au-dessus de l'œil, se replier et s'enrouler sur lui-même, afin de former une petite bélière nécessaire à sa suspension.

Les fibules en forme de serpent ont eu moins de vogue, bien qu'on les rencontre encore fréquemment chez les Lombards, les Burgondes, les Alamans, les Francs, les Anglo-Saxons. A Marchélepot, on n'en a rencontré qu'un nombre restreint de spécimens.

2. *Bracelets.* — Cet ornement était porté au poignet. En Picardie, on ne l'a rencontré que dans les sépultures féminines; mais il n'en faudrait pas conclure que les guerriers s'interdisaient cette parure. Dans la tombe de Childéric, à Tournai, on a trouvé un bracelet (c'est peut-être toutefois un des bijoux de la reine); autre trouvaille dans la sépulture de Ponan (sur l'occupant de laquelle on est mal renseigné). Cependant ce texte est formel. La *Vita Eligii* lui attribue le port de riches bracelets d'or rehaussés de pierreries (mais ce document a subi des retouches). Enfin, l'abbé Cochet (voir ce nom) atteste avoir vu le bracelet dans des tombes de guerriers.

3. *Fermoirs de bourse.* — Cette pièce de l'habillement ne semble pas être d'origine orientale; on la rencontre plutôt en Germanie et en Gaule, d'où elle est descendue en Lombardie, à Castel Trosimo et dans le Kent. Le fermoir était de dimensions plus grandes que la bourse, afin qu'on pût introduire dans celle-ci des objets d'usage journalier, tels que peigne, cure-dents, cure-oreilles, ciseaux, pinces à épiler, poinçon, aiguille, briquet avec sa pierre à feu, et parfois même le couteau de poche, si on préférait ne pas le suspendre à la ceinture. Les fermoirs les plus riches et les plus anciens, trouvés en Picardie, sont en bronze cloisonné de grenats taillés en table, comme sur les bijoux de Childéric et les autres des Ve et VIe siècles.

[1] Id., *ibid.*, pl. XIV, p. 58.

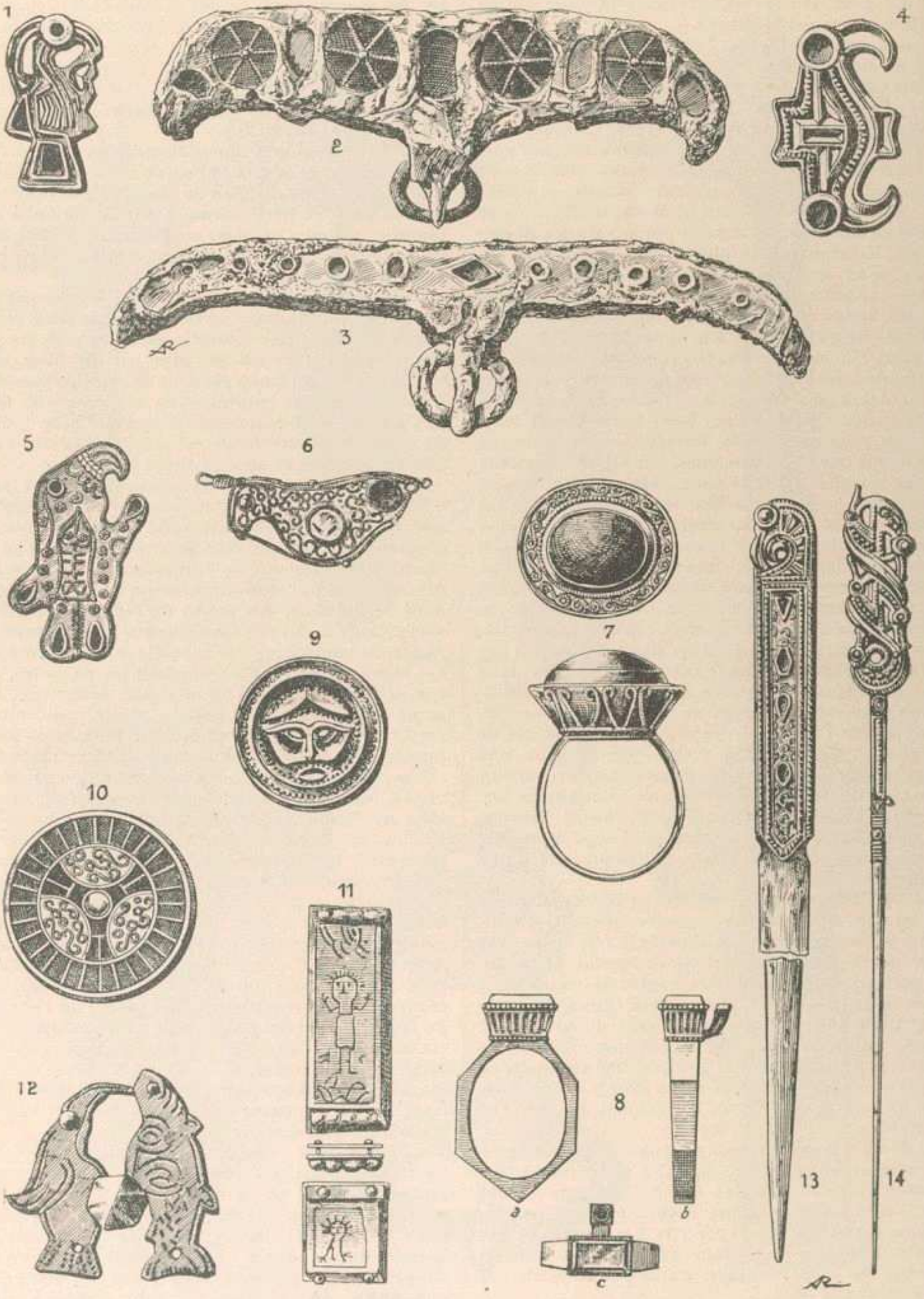

7640. — Objets divers provenant des fouilles de Marchélepot, d'après C. Boulanger, *op. cit.* — 1. Fibule (pl. v, n. 1). — 2. Fermoir (pl. v, n. 7.) — 3. Fermoir (pl. v, n. 8). — 4. Fibule (pl. v, n. 5). — 5. Fibule (pl. vi, n. 1). — 6. Petite pendeloque (pl. vi, n. 2). — 7. Bague épiscopale (pl. xxi, n, 2). — 8. Bague reliquaire (pl. xx, n 10). — 9. Fibule (pl. xx, n. 3). — 10. Fibule (pl. xix, n. 2). — 11. Plaque (pl. xxxiv, n. 2). — 12. Plaque (pl. xxxvi, n. 2). — 13. Épingle (pl. vii, n. 7). — 14. Épingle (pl. vii, n. 8).

On en voit rarement en or. Aux époques mérovingienne et carolingienne, le fermoir était parfois très riche. On lit ce passage dans la Vie de saint Eloi, I, 10 : « Plus par bienséance que par choix, il se couvrit d'habits magnifiques pour se conformer à l'usage et pour ne pas se distinguer par une singularité trop marquée de ceux avec lesquels il était obligé de vivre. Ses vêtements de dessous étaient de fin lin, ornés de broderies et de clinquants, ayant leurs extrémités relevées d'or d'un travail exquis. Ses robes de dessus étaient d'un grand prix; elles étaient fabriquées de riches tissus et il en possédait plusieurs qui étaient entièrement de soie. Les ornements en étaient si multipliés que l'habit tout entier semblait n'être qu'un tissu d'or et de pierreries qui jetaient le plus vif éclat. Les manches, couvertes d'or et de pierres brillantes, étaient magnifiquement ouvragées et se terminaient vers les mains par de riches bracelets d'or, rehaussés de pierreries. La ceinture était pareille; l'or, dont elle était couverte, remplissait avec tant d'art la distance et les intervalles entre les pierres précieuses qu'elles y paraissaient sans confusion. La bourse ou poche qui y était suspendue, suivant la mode du temps, avait également son ouverture garnie de cette façon. »

A Marchélepot, on a trouvé deux fermoirs dont la technique et l'aspect montrent bien que ce sont des objets destinés à la parure. Le premier est un fermoir de fer (fig. 7640, n. 2,3) avec sa boucle de même métal terminée par des têtes d'oiseaux dont les yeux sont des grenats. Il est orné de quatre étoiles ou rosettes formées chacune par six grenats en lamelles triangulaires, séparées par six filigranes d'or réunis au centre par un clou en argent. Au milieu, au-dessus de la boucle, un grenat ovale, et de chaque côté, entre deux rosettes, un émail bleu ovale. Tous ces grenats taillés en table sont posés sur des paillons d'or. — Le deuxième fermoir est également en fer, moins trapu mais plus allongé, avec une boucle de cuivre; il est recouvert d'une plaque d'or dans laquelle on a ménagé dix ouvertures rondes et une onzième, au centre, en forme de losange, lesquelles sont garnies de petits grenats plats.

4. *Boucles de ceinturon.* — Les Gaulois ont fait usage, pour boucler le ceinturon, d'un anneau ouvert muni d'un ardillon; les Romains et, après eux, les Francs adoptèrent ce procédé. Avec le temps, l'anneau, d'abord circulaire, prit la forme ovale, puis rectangulaire. En France, l'anneau rond avec son épinglette demeura en usage pendant toute la période du Moyen Age.

Vers la seconde moitié du ve siècle, lorsque les Francs se répandirent en Picardie, la boucle du simple guerrier était formée d'un gros anneau ou rectangle de bronze ou de potin, alliage sec et cassant composé de cuivre, de zinc et d'étain, qui résistait si bien à l'oxydation que ses produits se rencontrent encore aussi brillants que s'ils sortaient des mains de l'artisan. Parfois aussi cette boucle est recouverte, sur toute son étendue, d'une épaisse feuille d'argent fin. Voici une boucle de Marchélepot qu'on peut supposer avoir été à l'usage d'un chrétien. Elle est en bronze avec, sur le talon de l'ardillon, une figure humaine grossièrement gravée (fig. 7639, n. 8), symbole souvent représenté par les barbares avec l'intention de rappeler le visage du Christ.

5. *Épingles.* — Nous donnerons encore, de Marchélepot, deux épingles très belles (fig. 7640, n. 13, 14). C'est d'abord une épingle de chlamyde, d'argent, en de couteau au manche amorti par une tête d'oiseau de proie, dont l'œil est figuré par gros grenat rond. Le manche ou tête est encadré de filets et de hachures; dans le champ, des filigranes en annelets plus ou moins bien fermés et quatre bâtes — triangulaire, losangée, en cœur et ovale — sertissent des grenats plats. La tige est plate et mousse; elle ressemble, à s'y méprendre, à une lame de couteau à deux tranchants. — L'autre épingle est d'argent ciselé à tête dorée. Lisse au revers, cette extrémité est formée de cinq têtes de serpents, aux mandibules ouvertes, qui se poursuivent et se mordent le corps en formant une torsade ajourée. Les yeux sont indiqués par de petites almandines arrondies en cabochons. Les corps des animaux sont décorés de lignes perlées et de hachures simulant de façon assez maladroite des écailles. La partie de la tige, qui se trouve immédiatement sous la tête, est aussi dorée et décorée de deux cubes,

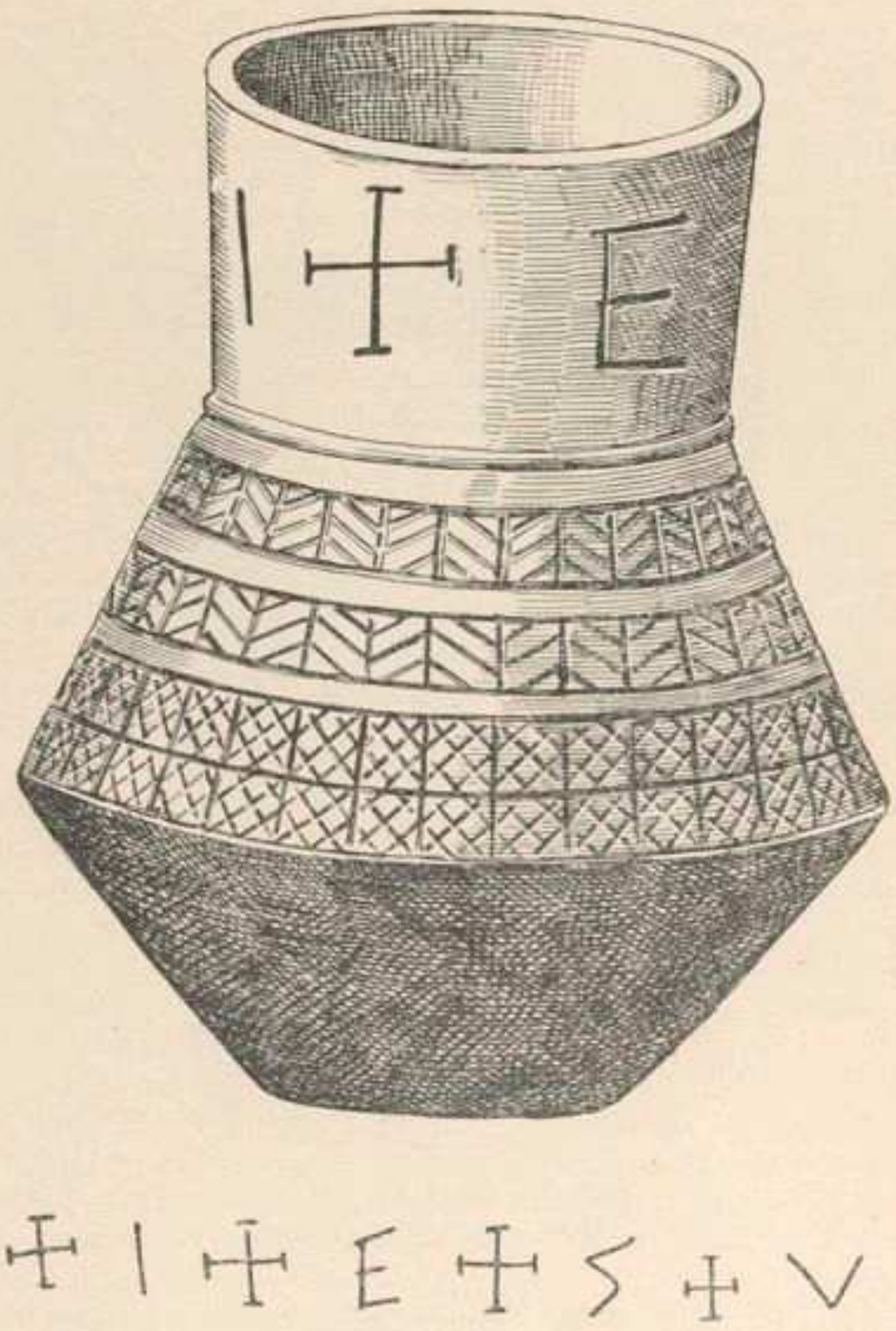

7641. — Vase en terre,
d'après C. Boulanger, *op. cit.*, pl. XV.

aux angles abattus, comme dans les épingles styliformes des siècles suivants, ainsi que de hachures et d'annelets.

6. Les boucles d'oreilles et colliers de Marchélepot n'offrent pas de particularités remarquables ; la verrerie non plus.

7. *Vases en terre.* — Parmi les vases en terre, il s'en trouve un qui offre pour nous un intérêt particulier, il est en terre noirâtre et de type assez allongé de manière à ce que le col ait pu être élargi sans nuire aux proportions du récipient (fig. 7641). Le cône inférieur est lisse; le cône supérieur a reçu deux décorations différentes à la molette. En partant de l'angle de la panse, on voit une double bande formée de carrés recoupés par des traits obliques et parallèles s'entre-croisant; au-dessus, entre trois zones lisses et étroites, deux autres bandes de carrés divisés par des traits transversaux et obliques; enfin, plus haut, sur le large col, l'inscription chrétienne formée de

majuscules gravées à la pointe avant la dessiccation du vase:

IESV

chaque lettre se trouvant isolée entre deux croix équilatérales (v^e-viie siècle).

8. *Seau de bois.* — Seau en bois recueilli dans une sépulture, mais sans aucun autre renseignement sur les circonstances de la trouvaille. L'une des douvelles de chêne, moins détériorée que les autres, mesure encore 0 m. 005 d'épaisseur, qui doit être portée à 0 m. 006 ou 0 m. 007 si l'on considère la distance comprise entre la tête des clous du montant et l'extrémité rivée. Les trois cercles, les arcatures et les deux mon-

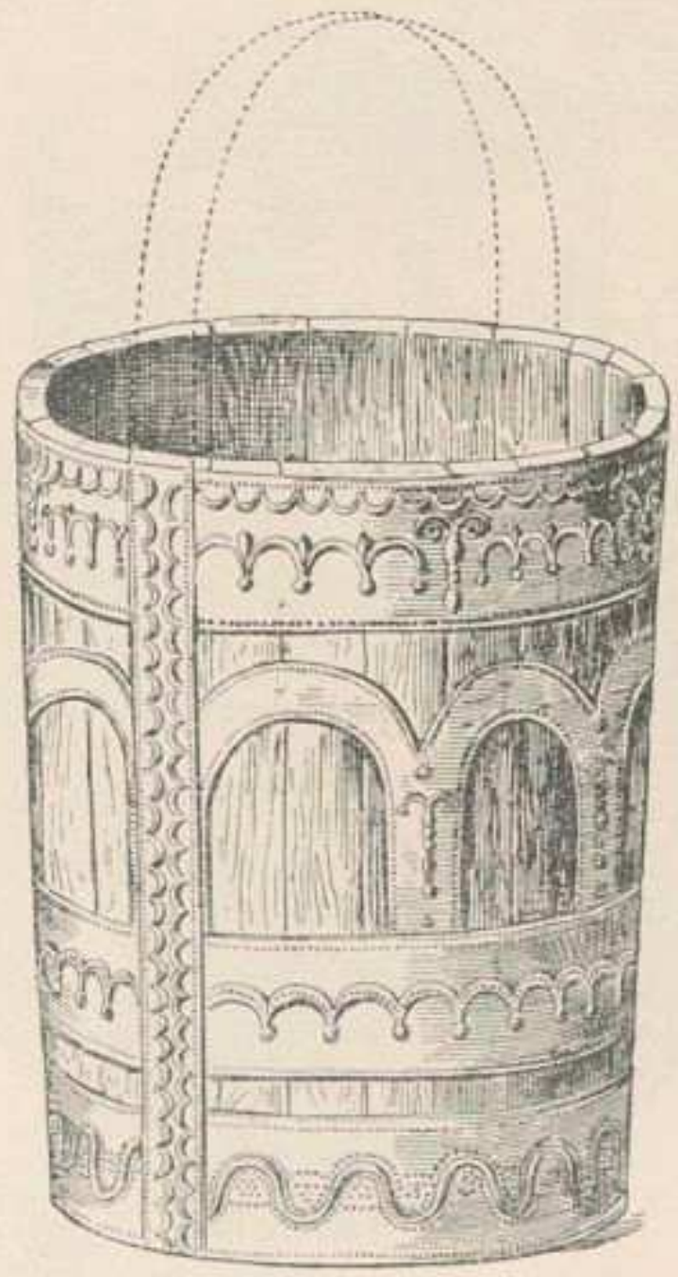

7642. — Seau en bois,
d'après C. Boulanger, *op. cit.*, pl. xvii.

tants, fort minces et oxydés, ont été brisés par le poids des terres, mais les fragments rapprochés ont permis la reconstitution, dans son entier, de cet intéressant petit récipient de forme presque cylindrique. On n'a pas trouvé trace d'anses, mais les deux montants indiquent suffisamment qu'ils devaient en supporter une (fig. 7642). En voici les dimensions exactes: hauteur, 0 m. 147; diamètre extérieur à l'ouverture, 0 m. 10; diamètre extérieur à la base, 0 m. 106. Le travail de décoration du seau, comme celui des seaux à armature de cuivre et de bronze, est fait au repoussé ou par le procédé de l'estampage. Les cercles, les arcades et leurs piliers sont bordés d'une ligne faite au pointillé.

La bande supérieure est ornée, vers le haut, d'une série de demi-cercles contigus formant une espèce de guirlande et, au-dessous, une suite d'arcatures réunies sur un globule servant de chapiteau, entre lesquelles s'élève une petite palmette. Ces arcatures sont divisées par les montants et quatre motifs composés de deux arcatures réunies sur un pilier; ces derniers motifs se répètent sur les pilastres des arcades remplissant le champ compris entre les deux premiers cercles. Ces mêmes arcatures, mais ponctuées, sont encore reproduites sur le second cercle. Sur le troisième cercle, on remarque une ligne ondulée entre deux lignes ponctuées; les creux formés par les sinuosités sont garnis d'un pointillé. Les deux montants sont ornés d'une double rangée de demi-cercles confluents et opposés; l'anse devait être décorée de même façon.

Ce seau offre une analogie remarquable comme procédé de fabrication et de décoration avec un autre seau trouvé à Buire-sur-l'Ancre qui, lui, par la présence de colombes, offre un symbole chrétien, et aussi avec les seaux de La-Rue-Saint-Pierre, de Miannay et de Marveil.

V. Période carolingienne. — Au viie et au viiie siècle, le cimetière de Marchélepot donne encore un grand nombre d'objets barbares, mais leur intérêt s'est amoindri pour nous du fait qu'on en rencontre d'analogues dans beaucoup de cimetières barbares.

Les fibules sont encore nombreuses et, parfois, d'un art très habile autant que d'un goût délicat. La plus remarquable est probablement celle-ci (fig. 7640, n. 10), cloisonnée d'argent sur platine de bronze, bordée d'un cercle de grenats en tables dans des cloisons rectangulaires. Au centre, un verre blanc en cabochon entouré d'émail bleu et de grenats en lamelles laissant libres trois demi-cercles en or garnis de filigranes en S et en annelets. Cette fibule de la fin du vi^e ou du début du viie siècle nous montre le passage du bijou à surface plane au bijou garni de cabochons, de bâtes surélevées et de filigranes des siècles suivants. Aux viie et viiie siècles, ce mode de décoration par le filigrane uni ou tordu, déjà connu des Scythes, des Goths et des Byzantins, fut mis à la mode sous une influence orientale et jouit d'une grande vogue qui se soutiendra pendant toute la durée du Moyen Age.

Une petite fibule circulaire de bronze doré (fig. 7640, n. 9) représente une tête barbare formée par des rainures profondes et des lignes pointillées. Ce type de fibule est des plus rares en France; on ne le rencontre guère que dans le Kent, le Berkshire, la Suède.

A Marchélepot, les anneaux ont été presque tous recueillis dans les sépultures féminines. Nous donnons ici une bague reliquaire en or, dont le jonc, plat à l'intérieur, est, à l'extérieur, taillé à facettes unies. Le chaton est formé d'une capsule rectangulaire sertissant un saphir (fig. 7640, n. 8); cette capsule est entourée d'un double filigrane cordelé et ornée de lignes perlées. Sur l'un des côtés du chaton se dresse un éperon creux destiné à recevoir une relique.

Bague épiscopale (fig. 7640, n. 7) en or à jonc plat, fort légère. Un gros cabochon de verre bleu, très foncé et dépoli, est enclavé dans une bâte cernée d'un filigrane surmontant un chaton ovale à parois obliques ornées de dessins en lunettes presque en forme de V, aux extrémités rentrées. Le chaton excède la bâte et forme un cadre plat, circulaire, comme sur certaines bagues gallo-romaines décorées. Sur le jonc, du côté du chaton, dans un petit V en filigrane sont placés six petits granules formant une pyramide renversée; de l'autre côté, il ne reste que des traces de cette décoration. Poids 9 gr. 350.

Les boucles de ceintures portent souvent une croix, ou bien une croix gammée ou encore une tête (de Christ). Parmi les plus dignes d'attention, il s'en trouve une, de forme rectangulaire, en bronze, décorée d'œils-de-perdrix et percée d'ajours qui forment les contours grossiers de deux orantes [1]. Au nombre des plaques ajourées, il s'en trouve qui représentent une croix [2], deux griffons dévorant un damné [3], type déjà rencontré et décrit dans le *Dictionnaire*, un poisson affronté à un oiseau [4] (fig. 7640, n. 12), un cavalier [5].

[1] C. Boulanger, *op. cit.*, pl. xxviii, 3. — [2] Pl. xxxiv, 5, 10. — [3] Pl. xxxvi, 1. — [4] Pl. xxxvi, 2, 3. — [5] Pl. xxxviii 1, 2.

Enfin, des passants avec appendice de bronze étamé qui se trouvaient rivés longitudinalement sur le fourreau de l'épée, près de son ouverture (fig. 7640, n. 11). On croit y voir un personnage volant entre la terre et le ciel.

H. LECLERCQ.

MARCHI (Le P. **Joseph**). — I. Biographie. II. Bibliographie.

I. BIOGRAPHIE. — Giuseppe Marchi, né le 22 février 1795, à Tolmezzo, district d'Udine, entra dans la Compagnie de Jésus le 12 novembre 1814, un des premiers par conséquent de ceux qui s'agrégèrent à cette société depuis son rétablissement. Il professa pendant plusieurs années les humanités et, pendant dix ans, la rhétorique au Collège romain. Professeur clair, à la parole facile, assez érudit, il laissa un souvenir agréable à ses élèves et leur donna une formation complète; possédant le goût et le sens littéraire, il sut l'inculquer à ses auditeurs. Pendant plusieurs années, le P. Marchi fut professeur de langue grecque au même collège; mais la pédagogie, malgré les soins qu'il y donnait, le captivait moins que l'archéologie. Comme il est arrivé à beaucoup d'autres, ce fut la numismatique qui le séduisit et le conquit. En Italie, la numismatique ancienne propose à ceux qui l'étudient quelques problèmes bien ardus qui sont comme la pierre de touche des vocations archéologiques; celui de l'*aes grave* est du nombre. Ce monument était la pièce de résistance du musée Kircher, dont les collections devinrent comme l'apanage scientifique du P. Marchi. Il y jouissait de la meilleure réputation : goût sûr, érudition solide et variée, jugement averti, parole sobre et accueil bienveillant; autant de qualités qui contribuèrent à étendre ses relations et à imposer son influence parmi tous ceux qui avaient recours à sa complaisance et à ses conseils. Pendant une direction de plus de vingt années, le P. Marchi enrichit notablement les différentes séries du musée Kircher (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 772-805); ce qui ne l'absorbait pas au point de l'y confiner. On le voit, en effet, diriger la répartition du musée étrusque du Vatican et veiller à la publication de quelques pièces d'une importance très grande. Quant aux titres académiques, il en faisait diligente collection : membre de l'Académie pontificale d'archéologie, membre du Collège philologique de l'archigymnase romain, membre ordinaire de l'insigne Académie romaine de Saint-Luc, consulteur de la Congrégation des indulgences et des reliques, etc.

A partir de l'année 1843, le P. Marchi se consacra presque exclusivement à l'archéologie. Grégoire XVI le nomma conservateur des cimetières souterrains de Rome et, quelques années plus tard, Pie IX le désigna pour faire partie de la Commission d'archéologie sacrée. Dans cette fonction officielle de custode des catacombes où ses prédécesseurs, Boldetti et Fabretti, avaient accompli tant de ruines, le P. Marchi eut un mérite nouveau et singulier : il rouvrit, on peut le dire, les catacombes à l'étude scientifique. Guide érudit et respectueux des lieux qu'il faisait visiter indifféremment aux cœurs dévôts et aux esprits railleurs, il savait inculquer aux uns et aux autres le respect de ce passé chrétien dévasté, mal connu, plus mal interprété; il réhabilitait les catacombes au jugement de ceux qui pressentaient ce que ces lieux vénérables devaient contenir encore de révélations historiques. Le P. Marchi ne possédait pas les dons exceptionnels qui découvrent et tracent les perspectives nouvelles, mais sa loyauté, son obstination, sa confiance lui méritèrent peut-être la plus magnifique récompense à laquelle il pût rêver. Parmi les visiteurs des catacombes et des galeries vaticanes ou du *kircherianum* se trouva un tout jeune homme, admirablement doué, Jean-Baptiste De Rossi. Dès lors ce furent d'incessantes visites aux musées et aux cimetières, d'interminables entretiens, des projets dont l'étendue et la hardiesse déconcertaient peut-être un peu le jésuite qui les encourageait sans encore comprendre tout ce que sa science de prédilection retirerait un jour de ces entreprises de son jeune ami. Dans la Rome de ce temps-là, si différente de ce qu'elle est aujourd'hui, vieille cité somnolente où tous se connaissaient de vue et s'espionnaient affectueusement, la liaison du jésuite et du jeune homme intéressa tous les flâneurs, tous les paresseux, tous les observateurs attachés à la police pontificale. Comme il était par trop impossible d'inculper les mœurs et de soupçonner un complot politique, on se résigna à sourire en regardant passer et causer ceux qu'on nomma « les deux inséparables ».

Après avoir dressé son programme d'investigations archéologiques en trois parties : architecture, peinture, sculpture, le P. Marchi fouilla, pendant six mois, le cimetière de Sainte-Agnès (voir ce nom), et étaya sur ces études une thèse en partie nouvelle, à savoir que les catacombes n'avaient pas été d'abord de simples carrières, mais avaient toujours gardé leur destination religieuse. En 1844, il entreprit le déblaiement de la catacombe de Saint-Calliste, en partant du *Domine quo vadis* et, le 21 mars 1845, il découvrit la tombe intacte du martyr Hyacinthe (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 2328. fig. 5694, 5695). Dans ces travaux, il s'en fallait de beaucoup que le P. Marchi apportât les méthodes et fît jaillir les lumières qui illustreraient J.-B. De Rossi, mais sa part n'en demeure pas moins belle et méritoire. Un respect absolu des monuments, une investigation prudente ne donnant rien ou presque rien à l'imagination, une exactitude minutieuse dans les descriptions, autant de qualités qui chez celui qui, par certains aspects incomplets de sa formation, rappelait encore les « antiquaires » d'autrefois, lui méritaient déjà le titre d' « archéologue ».

Les troubles survenus à Rome en 1848 empêchèrent le P. Marchi de poursuivre l'ouvrage dont la première partie seule parut sous le titre de *Monumenti delle arti cristiane primitive nella metropoli del cristianesimo*, 1844.

Au mois de juillet 1855, le P. Marchi fut frappé d'apoplexie et il ne retrouva plus désormais la santé et les forces nécessaires à l'accomplissement de l'entreprise qu'il venait d'assumer l'année précédente : l'installation du musée chrétien du Latran (voir ce mot). Dès lors, il ne fit plus que végéter. Au commencement de l'année 1860, de clairs avertissements lui apprirent que sa fin était désormais prochaine. Le 4 février, vers dix heures du matin une deuxième attaque le renversa sans connaissance dans une des salles de ce musée Kircher auquel il accordait ses derniers soins. Après avoir reçu les sacrements, le P. Giuseppe Marchi mourut le 10 février à quatre heures de l'après-midi.

II. BIBLIOGRAPHIE. — 1. *Del leggere libri malvagi, orazione detta in Reggio nell'apertura degli studii dell'anno MDCCCXXI, dal precettore di retorica della compagnia di Gesù*, in-16, Venezia, 1822, in-12, Imola, 1823.

2. *L'Artiere cristiano, ovvero preghiere, meditazioni, orazioni, e laudi spirituali adattate ad una communità di Artieri cristiani*, 2 part. in-12, Roma, 1827. [C'est une compilation d'extraits de saint Alphonse de Liguori et des PP. Segneri, Rosignoli, Baudrand, Mariani, de Mattei, Muzzarelli, etc.]

3. *In funere Francisci I Austriaci, oratio habita in sacello vaticano ad SS. D. N. Gregorium XVI pont. max. ab Alexandro Ruspulo. praes. domest. eq. commendator. Leopoldino et S. R. R. pro imperio austriaco XII viro*, in-fol., Romæ, 1835.

4. En 1836, le P. Marchi lut à la séance des Arcades de Rome, une analyse *di alcuni luoghi della Vita di*

Ugo Foscolo; cf. Luca, *Annali di scienze religiose*, 1836, t. III, p. 131-136.

5. *Musaei Kircheriani inscriptiones ethicae et christianae in sacras, historicas, honorarias et funebres distributae commentariis subjectis Q. I. M. D. G. C.* [quas Josephus Marchi Dei gloriae consecrat], in-8, Mediolani, 1837.

6. *L'Aes grave del museo Kircheriano ovvero le monete primitive de' popoli dell'Italia media ordinate e descritte, aggiuntovi un ragionamento per tentarne l'illustrazione*, in-4, Roma, 1839 [sur cette publication, cf. C. Sommervogel, *Bibliothèque de la compagnie de Jésus*, t. V, col. 529].

7. *Ragionamento encomiastico morale recitato dal Rev. Padre Giuseppe Marchi, della compagnia di Gesù, nelle Esequie celebrate a Donna Guendalina principessa Borghesa dalla pia Società in soccorso dei poveri orfani pel colerà nell'oratorio della comunione generale detto del Caravita il giorno XIX novembre MDCCCLX* (sic, pour 1840), in-8, Roma, in-8, Firenze, 1840.

8. *Mémoire sur les monuments de l'Église primitive trouvés dans les catacombes, notamment sur les peintures sur verre, lu à l'Académie d'archéologie*, le 29 avril 1841.

9. *Inscription épigraphique pour le cardinal Odescalchi*; à la fin de l'*Articolo necrologico* tiré des *Memorie di religione* de Modène, 1841.

10. *Monumenti delle arti cristiane primitive nella metropoli del cristianesimo disegnati ed illustrati per cura di G. M. d. C. d. G. — Architettura*, in-4, Roma, tipografia di C. Puccinelli, 1844, 272 p., 48 pl. et titre gravé. A la première page : *Architettura della Roma sotterranea cristiana. — Prefazione*, p. 5-16. L'ouvrage ne comporte pas une division par chapitres, mais par planches (*tavole*).

Tav. I. Une carrière (*latomia*) qui renferme un petit cimetière chrétien (p. 17-18); — *Tav. II.* Coupe de la carrière et de la catacombe de la planche précédente (p. 18-32); — *Tav. III.* Vue d'une partie de l'arénaire du cimetière de Sainte-Agnès (p. 32-33); — *Tav. IV.* Même sujet (p. 33-40); — *Tav. V.* Coupe d'un escalier donnant accès, après les persécutions, à la catacombe de Sainte-Agnès (p. 40-45); — *Tav. VI-VII.* Plan et coupe du cimetière dit de Sainte-Hélène (p. 45-46); — *Tav. VIII.* Coupes suivant le précédent, carreau de mosaïque (p. 46-55); — *Tav. IX-XII.* Plans des différents niveaux du cimetière de Sainte-Agnès (p. 55-105); — *Tav. XIII.* Coupes prises au cimetière de Pontien (p. 106-109); — *Tav. XIV.* Plan et coupes au cimetière de Cyriaque (p. 109-112); — *Tav. XV.* Plan et vue de *loculi* au cimetière de Cyriaque (p. 112-121); — *Tav. XVI.* Plans et coupes de petits cubicules au cimetière de Saint-Hermès et au cimetière de Marcellin-et-Pierre (p. 121-130); — *Tav. XVII.* Plan et coupe d'un cubicule au cimetière de Sainte-Agnès (p. 130-134); — *Tav. XVIII.* Plan et coupe d'un cubicule pentagonal au cimetière de Prétextat (p. 134-135); — *Tav. XIX.* Plan et coupe d'un cubicule au cimetière de Sainte-Agnès (p. 135-137); — *Tav. XX.* Plan et coupe d'un cubicule au cimetière de Sainte-Agnès (p. 137-139); — *Tav. XXI.* Plan et coupe d'un escalier au cimetière de Calépode (p. 140-141); — *Tav. XXII.* Plan et coupe d'un cubicule dans un cimetière sur la voie Latine (p. 141-148); — *Tav. XXIII.* Plans et coupes du cubicule de l'Annone au cimetière de Calliste (p. 148-152); — *Tav. XXIV.* Plan et coupe de la crypte de Marie tenant Jésus, au cimetière de Sainte-Agnès (p. 152-158); — *Tav. XXV.* Plan et coupe d'une crypte du cimetière de Sainte-Agnès (p. 158-160); — *Tav. XXVI.* Plan et coupe d'une crypte du cimetière de Calliste (p. 161-162); — *Tav. XXVII.* Plan et coupe d'une crypte du cimetière de Calliste (p. 162-163); — *Tav. XXVIII.* Plan et coupe d'une crypte du cimetière de Sainte-Agnès (p. 163-164); — *Tav. XXIX.* Plan et coupe d'une crypte du cimetière des Saints-Marcellin-et-Pierre, avec un lucernaire (p. 165-169); — *Tav. XXX* et *XXXI.* Plans et coupes d'une crypte et d'un cubicule du cimetière de Prétextat (p. 169-173); — *Tav. XXXII.* Plan et coupe d'une crypte vue et dessinée par Bosio sur la voie Salaire (p. 173-177); — *Tav. XXXIII.* Plan et coupe d'une crypte à trois chambres au niveau inférieur du cimetière de Thrason et de Saturnin (p. 177-179); — *Tav. XXXIV.* Plan et coupe d'une crypte à quatre chambres au cimetière de Calliste (p. 179-181); — *Tav. XXXV à XXXVII.* Plan et coupe de l'église principale du cimetière de Sainte-Agnès (p. 182-191); — *Tav. XXXVIII.* Plan et coupe de l'église principale du cimetière *ad clivum cucumeris* (p. 191-199); — *Tav. XXXIX et XL.* Plan et coupe de la sépulture des apôtres *ad catacumbas* (p. 199-200); — *Tav. XLI.* Plan et coupe de la chambre où reposaient les corps des apôtres (p. 200-220); — *Tav. XLII.* Plan et coupe du baptistère du cimetière de Pontien (p. 220-224); — *Tav. XLIII, XLIV.* Plan et coupe d'un groupe de sépultures entièrement murées dans une caverne au cimetière de Cyriaque (p. 225-227); — *Tav. XLV.* Plan et coupe de la basilique trichore dite de Saint-Damase, près de la voie Ardéatine (p. 227); — *Tav. XLVI.* Plan et coupe de la basilique trichore des Saints-Marc-et-Marcellin près de la voie Ardéatine (p. 227-237); — *Tav. XLVII.* Plan de la crypte dans laquelle furent inhumés Prote et Hyacinthe sur la voie Salaire ancienne (p. 237) et mosaïques; — *Tav. XLVIII.* Plan et coupe de la principale crypte des saints martyrs Prote et Hyacinthe (p. 238-272).

On a publié de la 2e partie, sans titre, les planches XLIX-LVI, LXI-LXIII, LXIX-LXX, LXXII-LXXVIII.

Le deuxième volume devait donner les monuments sur terre. « *Jamque insculptae fuerant plures tabulae, scilicet ad minimum a XLI ad LXXXI, quarum aliquot etiam publici juris factae et emptoribus distributae, sed absque ulla illustratione. Auctor nullo multorum argumento et prece adduci unquam potuit ut operi prosequendo et ad finem perducendo manus iterum admoveret. Scilicet turbae anni 1848 et gravissima pericula quibus pluries expositus fuit a proditoribus, necnon et crudeles ingrati animi significationes quibus inique mulctatus fuit ab iis qui ab eo summis beneficiis affecti fuerant, tum et ab iis ipsis quibus labores suos strenue impenderat, cum adeo animo dejecerunt ac viribus prostrarunt, ut exinde fere impotens evaserit ad omne opus alicujus momenti. Miseranda vera temporum et humanarum rerum conditio* (Beorchia).

Le *Conspectus* de tout l'ouvrage avait paru dès 1840, dans *Annali delle scienze religiose*, t. XI, p. 285-288. Cf. C. Cavedoni, *Ragguaglio critico dei monumenti delle arti cristiane*, dans *Memorie de religione*, Modena, 1849, t. VII, IIIe série, p. 5-61. — C. N., *Antichità cristiane in Roma*, in-8, 16 p., *estratto della raccolta religiosa : La Scienza e la Fede*, fasc. CXII, Napoli, 1850 (réponse à Cavedoni); cette réponse serait du P. Marchi (au dire du P. Melandri; cf. aussi : *L'Amico cattolico*, Milano, 1845, p. 161-170.

11. *Per le faustissime nozze Spangaro-Someda del 14 settembre 1846. Illustrazione di une lapide cristiana Aquileiense del chiarissimo Ab. Giuseppe Marchi d. C. d. G. direttore del museo Kircheriano in Roma*, in-4, Udine, 1846 (voir *Dictionn.*, t. V, col. 1475).

12. *Inscriptions au Collège romain en latin et italien pour la réception de Pie IX, 21 juin 1847*; cf. *L'Ami de la religion*, t. CXXXIV, p. 164, donne celle qui se lisait sous le portrait de Pie IX.

13. Inscription funéraire du cardinal Mai, dans *Civiltà cattolica*, 2e série, t. VIII, p. 100-104. C'est une biographie du cardinal. La traduction italienne est au

bas des pages et a été insérée dans : *Onoranza ad Angelo Mai card. nel suo 100° anniversario della nascita. VII marzo MDCCCLXXXII per Raffaelli Marchese Filippo*, in-8, 48 p.

14. *Pio IX. Pont. Max. novam campanam basilicae S. Mariae majoris in Urbe solemniter benedicente, inscriptiones quinque*, t. VIII, IIe série, de *L'Amico cattolico*, in-8, Milano, 1852.

18. *Il santo Padre recasi a visitare i primordii del museo cristiano Lateranense*, dans *Civiltà cattolica*, t. VIII, p. 569-576, et tirage à part.

23. « *Varie illustrazioni di monumenti diversi e varie memorie di archeologia cristiana furono pure da lui pubblicati in quaderni separati o in qualche periodico. A queste sue pubblicazioni si deve aggiungere un gran numero di iscrizioni di ogni maniera che fece a richiesta di moltissimi. In questi difficili componimenti riuscì maestro e merito lungo fra i sommi epigrafisti.* » (*Civiltà cattolica*).

Sur le P. Marchi, voir les mots KIRCHER, LATRAN et la *Civiltà cattolica*, 1910, année LXI, t. I.

H. LECLERCQ.

MARCIA. — I. LES MONUMENTS. — Le « bon et saint empereur » qui fit couler à flots le sang chrétien, l'hypocrite Marc-Aurèle, disparut en l'année 180, livrant l'empire à son fils Commode. Sous le règne de celui-ci, règne qui dura treize ans (180-192), l'Église chrétienne jouit d'une paix profonde à la faveur de laquelle le christianisme réalisa de grands progrès parmi les classes élevées de la société romaine [1]. Ce ne fut pas l'entière sécurité telle que l'eût procurée le retrait des lois d'exception, mais la tolérance telle que pouvait l'obtenir, des sens épris et de la volonté amollie du maître du monde romain, l'ascendant d'une femme empressée à servir ses coreligionnaires.

Moins de trois années de règne avaient montré en quelles mains débiles l'empire était tombé; aussi, dès 183, Lucilla, sœur de Commode, complotait sa disparition. Son échec livra au supplice un de ses partisans, Ummidius Quadratus, fils d'Annia Cornificia Faustina, sœur de Marc-Aurèle [2]. Parmi les biens du condamné, Commode se réserva deux affranchis : Eclectus et Marcia, l'un cubiculaire, l'autre concubine de Quadratus. Du premier, Commode fit son chambellan; de la seconde, il fit sa femme.

Celle-ci est devenue une manière de célébrité. En 1765, on découvrit à Anagni l'inscription suivante [3] :

MARCIAE AVREL
CEIONIAE DEME
TRIADI·STOLATAE
FEMINAE·OB DEDICATIONEM
THERMARVM QVAS POST MVL
TVM TEMPORIS AD PRISTINAM
FACIEM SVIS SVMPTIBUS RESTAV
RAVERVNT·S·P·Q· ANAGNIM.
STATVAM PONENDAM CENSVERVNT
O CVIVS DEDICATIONIM DEDIT DECVRI
ONIBVS XV.SIVIR.X II POPVL·X SINC
ET·EPVLVM.SVFFICIENS OMNIB

lign. 10, O CVIVS avec un intervalle pour graver la lettre B oubliée par le graveur.

Ad. de Ceuleneer a, le premier, reconnu dans cette Marcia Aurelia Ceionia Demetrias la concubine de Commode, et sa conjecture, repoussée par B. Aubé, a été accueillie par Mommsen qui donne le commentaire suivant à l'inscription : *Hæc videtur esse* Marcia generis libertini [4] *concubina imp. Commodi quaeque cedem ei paravit et deinde nupsit ejusdem liberto et interfectori Eclecto.* Il ajoute que le Sabinianus, mentionné sur une inscription d'Anagni, fut peut être le père de Marcia; cet homme était *Augustorum libertus*, c'est-à-dire affranchi probablement de Marc-Aurèle et de Lucius Verus. Pour son compte il trouvait suffisant de porter le nom de Marc-Aurèle, mais il avait voulu que sa fille portât les deux noms qui rappelleraient ses anciens patrons, *Marcia* de Marc, et *Ceionia* de Lucius Ceionius. Les auteurs historiques n'ont gardé que le seul nom de Marcia.

Ce fut probablement le même lapicide qui grava l'inscription consacrée au père de Marcia [5] :

EVHODI
M·AVREL·SABINIANO
AVGG·LIB·PATRONO·
CIVITATIS·ANAGNINOR·
ITEM·Q·COLLEGI CAPLATO
RVM DECVRIALI DECVRIAE
LICTORIAE POPVLARIS DENVNTIATORVM
ITEMQ·CERVLOR·SED ET DECEMVIRALIS
S·P·Q·A· ERGA AMOREM PATRIAE
ET CIVIVM QVOD THERMAS LONGA INCVRIA
NEGLECTAS SVA PECVNIA RESTITVER *it*
STATVAM EX LEG·SVIS·PONEND·CENS *uer*
OB CVIVS DEDIC·DEDIT DECVR·X V·S *exu*
✳ II · POP · ✳ I · ET EPV *l* SVFFIC

Le père et la fille avaient contribué ensemble à la restauration des bains d'Anagni, ce qui nous importe moins que le reste.

Ces monuments ne sont pas les seuls qui aient rapport à Marcia. Le cabinet de France conserve une améthyste de travail ancien, taillée en intaille que Mariette publia en lui donnant le nom de *Sapho* [6]. Il semble, au contraire, que nous ayons un portrait d'un caractère individuel assez prononcé, et Ch. Lenormant a proposé d'y reconnaître *Marcia* [7]. C'est qu'il existe une série de monuments sur lesquels on a cru voir le profil de Marcia; ce sont des médailles sur lesquelles le profil de Commode est doublé du profil d'une femme. Sur l'améthyste et sur les médailles les traits de la femme ont quelque chose d'accusé, de sévère qui approche de la dureté. Le nez est légèrement recourbé, la cavité des yeux est profonde, le menton plein et assez proéminent, le col fort et bien attaché. Bien que, sur les médailles, la légende ne fasse aucune mention de Marcia, le savant numismatiste Eckhel n'avait pas hésité d'écrire que « la tête associée à celle de Commode est presque toujours casquée, et les antiquaires ont cru qu'elle représentait, sous les traits d'une amazone, Marcia, concubine de cet empereur qui l'aimait avec passion. Les historiens racontent que c'était ainsi qu'il l'avait fait représenter de préférence, et sa prédilection pour ce costume était telle qu'il attribua le nom d'*amazonius* au premier mois de l'année, qu'il adopta pour cachet un portrait de Marcia en amazone, que lui-même descendit dans l'arène habillé en amazone, et qu'il s'attribua le surnom d'*Amazonius*, sans jamais le quitter, même lorsqu'il ne faisait pas usage de ses autres surnoms [8]. » D'après ces motifs, la plupart empruntés à Lampride [9], Eckhel trouve de la vraisemblance à l'opinion des érudits qui voient dans la tête casquée, jointe à celle de Commode, un portrait de cette Marcia. « On pourrait, ajoute-t-il, proposer d'autres explications également plausibles, si le médaillon

[1] Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. V, c. XXI. — [2] Borghesi, *Œuvres complètes*, t. VIII, p. 556 — [3] *Corp. inscr. lat.*, t. X, n. 5918. — [4] Aur. Victor, 17. — [5] *Corp. inscr. lat.*, t. X, n. 5917. — [6] Mariette, *Pierres gravées du Cabinet du roi*, t. II, n. 97. — [7] Ch. Lenormant, *Note sur une pierre gravée, représentant Marcia*, dans *Revue numismatique*, 1857, p. 212 sq. — [8] Eckhel, *Doctrinanummorum veterum*, t. VII, p. 128. — [9] Lampride, *Commode*, XI.

à propos duquel cette discussion est introduite, n'offrait dans la *pelta*, placée devant la poitrine du buste de femme, la preuve qu'on a voulu y représenter une amazone. » (Fig. 7641).

Eckhel n'avait pas vu le médaillon dont il parle; il en avait trouvé la figure dans la planche XIV des *Médaillons du Cabinet de Louis XIV*. L'original existe au Cabinet de France, mais sa conservation est très imparfaite et sa reproduction est peu fidèle. Les mentions faites par Vaillant [1], par Buonarotti [2], dans le *Museum florentinum* [3] et dans la collection *Albani* [4] ne visent pas des exemplaires nouveaux. Ch. Lenormant a dressé une liste des médaillons où figure Marcia avec Commode.

Il existe deux types des bustes conjugués de Commode et de Marcia. Le premier a été gravé dans Buonarotti, dans Vaillant, dans le *Museum florentinum* et



7641. — Buste de Marcia, sur une monnaie de Commode, d'après *Revue numism.*, 1857, p. 212.

parmi les médaillons Albani; le second n'a été donné — et de manière imparfaite — que parmi les *Médaillons du Cabinet de Louis XIV*.

Le premier type nous montre Commode couronné de laurier et Marcia casquée, portant une cuirasse sur le devant de laquelle est une tête de Méduse.

Le second type fait voir Commode avec une couronne radiée, et Marcia casquée comme sur l'autre type, mais ayant de plus, devant la poitrine, une *pelta* très petite et tout à fait disproportionnée avec la dimension des bustes et le reste de l'ajustement. Les trois médaillons du cabinet de France, qui montrent le second type avec trois revers différents, sont d'une conservation déplorable; l'aspect du troisième n'est pas satisfaisant, et la disproportion de la *pelta*, peu d'accord avec l'état florissant des arts sous le règne de Commode, pourrait éveiller quelques soupçons : mais l'exemplaire à deux métaux du Cabinet de Louis XIV est, quoique affreusement rongé, d'une authenticité incontestable.

Tous les médaillons du premier et du second type portent invariablement la même légende, commençant au droit de la pièce, et se terminant au revers. On y lit d'un côté : L AELIVS AVRELIVS COMMODVS AVG PIVS FELIX et de l'autre : P M TR P XVII IMP VIII COS VII P P. Cette dix-septième puissance tribunitienne répond à la fin de l'année 191 de notre ère et au début de l'année suivante. Le septième consulat de Commode est celui de l'an 192 ; les pièces qui en portent la mention avec celles de la dix-septième puissance tribunitienne doivent donc avoir été frappées avant le mois d'août 192, et probablement au commencement de l'année. Commode ayant péri le 31 décembre de la même année 192, on voit qu'il s'agit de monuments de la dernière période de son règne. La dix-septième puissance tribunitienne semble avoir été marquée par un remaniement de l'onomastique de l'empereur. Il écarte *M. Antoninus* qui rappelle son père et revient à *L. Aelius Aurelius* qu'il avait portés au temps de sa jeunesse. Le surnom de *Britannicus*, qu'il porte depuis l'année 184, a cessé de lui plaire et il l'abandonne. L'adjonction du buste de Marcia à son propre buste complète l'ensemble de ces modifications et ne semble pas devoir en être séparée.

On a proposé une autre explication, qui exclut Marcia, parce que celle-ci n'avait pas le droit de battre monnaie à son nom. Mais nul ne prétend qu'elle eût ce droit. Ce qu'on peut soutenir c'est que la fantaisie de Commode faisait loi, et que nul ne pouvait l'empêcher d'associer à son image sur des médaillons (il ne s'agit pas de pièces de monnaie) le buste de la femme qu'il aimait et qu'il traitait presque comme une impératrice. Et d'autre part, les monétaires, pour flatter le goût du prince, ne pouvaient-ils pas, sûrs en cette circonstance de lui plaire, accoupler à son effigie la tête de sa maîtresse, sous l'apparence de la déesse Rema? Il ne s'agit pas ici du droit de Marcia, mais de la fantaisie de Commode, fantaisie que rien ne retenait. C'était un principe que l'empereur qui faisait la loi était personnellement au-dessus des lois, et Septime Sévère étonnait sans doute plus d'un courtisan, en protestant qu'il voulait vivre sous leur niveau, *Licet legibus soluti sumus, attamen legibus vivimus*. Ces scrupules tardifs chez Septime Sévère ne semblent avoir jamais entravé les lubies de Commode. Revenons à nos médaillons.

Aux deux types des médaillons de Commode et de Marcia correspondent cinq sujets représentés sur le revers de ces pièces. Deux de ces sujets sont joints à l'un et à l'autre type; deux autres ne se trouvent qu'avec le premier; le cinquième appartient au second type seulement.

Le premier des sujets communs aux deux types se rapporte à l'empereur, le second ne semblerait devoir convenir qu'à une impératrice. D'une part, on voit Commode debout, casqué, nu, sauf la chlamyde attachée sur les épaules, appuyé d'une main sur la lance et tenant de l'autre le *parazonium*, le pied posé sur une proue de navire; devant lui est un cippe contre lequel est appuyé le bouclier de l'empereur et que surmonte une Victoire tenant la palme et la couronne.

D'autre part, nous trouvons une déesse assise sur un trône, diadémée, tenant d'une main un long sceptre et donnant de l'autre main un objet à un enfant vêtu d'une longue robe, debout devant la déesse et lui tendant les bras.

Le sujet du premier médaillon n'a rien d'obscur que la proue du navire. Nous ne trouvons dans l'histoire de Commode la mention d'aucun avantage remporté sur mer par un des lieutenants de l'empereur. Mais au commencement de 192, Commode avait pour lieutenant dans la Grande-Bretagne, Albin, homme de valeur, et qui devait bientôt aspirer à l'empire; comme le fils de Marc-Aurèle avait pris l'habitude de s'attribuer les succès de ses lieutenants, on peut croire à quelque succès naval d'Albin. Le type, en général, a l'intention d'exalter la gloire militaire de Commode.

L'autre revers se rapporte à l'institution des *Puellae Faustinianae*, inaugurée par Faustine mère, sous le règne d'Antonin le Pieux, et continuée dès lors par les autres impératrices. Au droit des deux pièces, nous voyons les effigies conjuguées de Commode et de Marcia; au revers une des pièces célèbre la valeur du prince, l'autre pièce donne à sa compagne l'attribut de la bienfaisance.

C'est, en effet, le type de la seconde pièce qui a

[1] *Num. imp. rom.*, t. III, p. 146. — [2] *Medaglioni antichi*, p. 117. — [3] Tab. XLVII. — [4] Tab. XXXVII.

fait croire à l'éditeur des *Médaillons du Cabinet de Louis XIV* qu'on y lisait PIETAS AVG. Mais, malgré la dégradation du métal, on distingue au commencement de la légende le M de P. M., et d'ailleurs on a tout juste la place pour le développement de la légende ordinaire.

Des deux sujets qui se trouvent joints au premier type seulement, l'un n'offre aucun intérêt particulier : ce sont les génies des quatre saisons, avec la légende habituelle : TEMPORVM FELICITAS; l'autre montre l'empereur voilé, faisant avec la patère une libation sur un trépied, devant une déesse debout, diadémée, tenant d'une main la corne d'abondance, et de l'autre un long sceptre qui se termine par un caducée. A gauche est un *popa* amenant une génisse, pour servir de victime au sacrifice. Le caducée placé dans les mains de la déesse la fait reconnaître pour la *Paix*. On ignore à quelle époque précisément eut lieu l'incendie qui dévora le temple de la Paix. On hésite pour la date de cet événement, entre la fin de l'année 191 et le commencement de 192. Si les médaillons dont nous nous occupons ont servi, comme nous sommes disposé à le croire, à inaugurer au commencement de 192 le septième consulat de Commode, il faut en conclure que le temple de la Paix avait brûlé pendant l'année précédente. En tout cas, puisque l'empereur sacrifie à la Paix, c'est à coup sûr pour se rendre favorable la divinité dont le temple, l'une des merveilles de Rome, venait de disparaître.

Le sujet propre au second type seulement nous montre l'empereur voilé sacrifiant sur un autel à Hercule debout, appuyé sur sa massue, dans l'attitude de la statue de Glycon. C'est en 191 qu'on voit commencer, en quelque sorte, les rapports de Commode avec Hercule. Dès cette année, Hercule recevait des artistes monétaires le surnom de *Commodianus*. On disait *Hercules Commodianus*, de même que Rome était dès lors la *Colonia Commodiana*. Bientôt, en 192, Commode devint lui-même l'Hercule romain, *Hercules romanus*, et plusieurs monuments de cette année nous le font voir, abjurant les insignes impériaux et s'attribuant ceux du héros, fils d'Alcmène. Le type de notre médaillon nous montre comme une transition vers ces dernières folies. Commode y est représenté implorant le dieu qui lui communique sa force dans les exercices et les combats de l'arène.

Hercule aurait mérité le surnom d'*amazonius* par sa victoire sur Hippolyte, reine des amazones. Thésée, le compagnon d'Hercule, avec lequel il s'échange si souvent, passait pour avoir épousé Hippolyte, et Commode, l'Hercule romain, devient *amazonius*, par sa victoire sur une autre amazone, celle-ci est Marcia.

Marcia sut fixer l'âme inconstante de Commode par une certaine vigueur d'esprit que semble permettre de deviner les traits rudes de son profil. Parmi les créatures inertes, passives, de docilité toujours prêtes qui peuplaient le harem impérial, il est permis de s'imaginer Marcia, avec une science de coquetterie raffinée, des procédés plus délicats et plus piquants tout ensemble, une pudeur vicieuse, mais encore capable de fierté, tout ce qu'il faut pour éviter l'abjection à un instrument de plaisir en lui conservant une apparente dignité humaine. Commode, avili par le sang douteux qui coulait dans ses veines, par les souillures de sa jeunesse, les excès où son besoin de plaisir et les appels de sa vigueur le jetaient brutalement, éprouvait à certaines heures la lassitude de sa débauche et le sentiment de sa honte. Il avait besoin alors d'une tendresse robuste qui le recueillît, le relevât, lui donnât pour quelques instants le sentiment de la tendresse et l'illusion du relèvement. Marcia lui rendit ce service. Elle ne pouvait se piquer de lui enseigner la vertu, ni la gravité de son rang, ni le charme des occupations honnêtes que ce rang impose à celui qui l'occupe, mais elle le captiva par sa grâce, son esprit, sa bonté indulgente et son dévouement. Lui qui avait eu pour mère une Faustine se sentit choyé et protégé par un être disposé à l'aimer malgré tout et pour lui-même.

II. Les textes. — Nous avons déjà transcrit et discuté les textes relatifs au christianisme de Marcia (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2860-2862); il n'y a pas lieu d'y revenir. Ce christianisme paraît des plus probables et presque certain. Nous avons aussi fait voir la nature du lien légal qui l'unissait à Commode sur qui son empire s'exerça sans réserve, depuis l'an 188 jusqu'à la fin du règne. Hors le titre d'impératrice, que son union d'ordre inférieur lui interdisait de porter, Marcia jouit de tous les honneurs d'une épouse légitime.

Parmi les historiens anciens, Dion Cassius est celui qui suit le plus attentivement la carrière de Marcia depuis son début jusqu'à la fin. Il nous la montre passant de la maison de Quadratus dans la maison de Commode et la compagne d'Eclectus recourant à lui pour sauver sa vie menacée par Commode, épousant le meurtrier, lequel succombe à son tour en défendant Pertinax. Plus tard, Didius Julianus, à l'approche de Sévère, et redoutant la mort, fait exécuter tous ceux qui avaient participé à l'assassinat de Commode. C'est alors, et à ce titre que Marcia périt [1].

Ce que nous apprennent les *Philosophumena* [2] sur l'éducation de Marcia ne change rien et ne s'oppose en rien à ce que rapporte Dion Cassius. Les autres historiens ne contredisent pas Dion et sont d'accord avec lui sur la part à faire à Marcia dans le meurtre de Commode. Ce meurtre, il faut le reconnaître, est de ceux que la morale ne sait comment condamner et comment absoudre. Dion Cassius [3] représente la conspiration comme s'étant formée dans l'intérieur même du palais, non à cause des cruautés de Commode, mais sous l'impression de sa folie grandissante. Après qu'il eut décapité le colosse de bronze du Soleil, substitué sa propre effigie, en costume d'Hercule, à celle du dieu, et mis au bas une inscription destinée à rappeler ses prouesses de gladiateur, Dion ajoute que sous l'impression de ces extravagances (διὰ μὲν δὴ ταῦτα), Laetus et Eclectus conjurèrent contre lui, après s'être assurés de la coopération de Marcia. C'est pourquoi, dans la soirée du 31 décembre, les gens de service étant en fête, on profita de l'isolement de l'empereur pour en finir avec lui. Marcia lui donna du poison dans un ragoût de bœuf, φάρμακον διὰ τῆς Μαρκίας ἐν κρέασι βοείοις αὐτῷ ἔδωκαν. Mais comme on craignait qu'il n'échappât à l'effet du poison, soit à cause de la quantité de vin qu'il avait bu et qui le portait à vomir, soit par l'effet du bain, les conjurés firent entrer l'athlète Narcisse, qui l'étouffa.

Le récit de Lampride semble emprunté à la même source, seul Eclectus en est absent : *His incitati, licet nimis sero, Quintus Aelius Laetus prefectus, et Marcia concubina ejus, inierunt conjurationem ad occidendum eum. Primum ei venenum dederunt ; quod cum minus operaretur, per athletam, cum quo exerceri solebat, eum strangulaverunt* [4].

Hérodien a dédaigné cette brièveté et il est difficile de savoir ce qu'il a pu ajouter de détails certains, afin de donner à son récit une couleur dramatique. On y voit Marcia dans son rôle naturel de modératrice et de conseillère du grand garçon vicieux et cruel qui a résolu de commettre une nouvelle folie. Le lendemain, premier jour de l'année, il se rendra au sacrifice, non avec les insignes impériaux, mais dans l'équipage d'un

[1] Dion, *Histor. roman.*, LXXII, 4, 13, 22; LXXIII, 10, 16. — [2] Hippolyte, *Philosophumena*, l. IX, c. XII. — *Op. cit.* LXXII, 22. — [4] Lampride, XVII.

gladiateur. A cet effet, il va sortir du palais et passera la nuit mêlé à ses compagnons de demain. Marcia, alarmée, ne néglige rien pour le détourner de ce projet, l'empereur s'obstine; le chambellan Eclectus et le préfet du prétoire Laetus n'obtiennent rien et, rentré dans son appartement, εἰς τὸ δωμάτιον, il écrit les noms de Marcia, de Laetus et d'Eclectus sur une liste de mort. Il sort, laissant ces tablettes sur son lit de repos. Un jeune garçon, de ceux à qui tout est permis, pénètre dans la chambre vide et emporte les tablettes, que Marcia, qui l'a rencontré, peut lire aussitôt. Elle voit sa mort ordonnée pour le soir même. « Courage, Commode, se dit-elle, voilà la récompense que tu prépares à mon amour, à ma tendresse, à la résignation avec laquelle pendant tant d'années j'ai supporté tes brutalités et tes débauches. Mais un homme toujours ivre ne triomphera pas d'une femme sobre. » La suite du récit d'Hérodien se rapproche de celui de Dion Cassius.

Marcia épouse Eclectus qui périt le 27 mars 193 avec Pertinax. Le massacre de Didius Julianus est du 1er ou du 2 juin de la même année, c'est dans l'intervalle que Marcia dût périr.

III. Bibliographie. — P. Allard, *Histoire des persécutions*, 4e édit., 1911, t. I, p. 480-483. — B. Aubé, *Le christianisme de Marcia, la favorite de l'empereur Commode*, dans *Revue archéologique*, 1879, p. 154-175, de qui nous avons exposé le point de vue (dans *Dictionn.*, t. I, col. 2860-2861) et qui invoque en sa faveur le silence de Mommsen, lequel dans *Corp. inscr. lat.*, t. X, n. 5918, se déclare positivement contre lui. — F. Bassiani, *Commodo e Marcia, una concubina augusta*, in-8, Venezia, 1905. — Ad. de Ceuleneer, *Marcia, la favorite de Commode*, dans *Revue des questions historiques*, 1876, t. XX, p. 156-168. — Fallue, *Annales de la Gaule avant et pendant la domination romaine*, in-8, Paris, 1864, p. 144. — Friedlaender, *Darstellungen aus der Sittengeschichte Roms*, in-8, Leipzig, 1873, t. I, p. 119; t. III, p. 518. — Greppo, *Trois mémoires relatifs à l'histoire ecclésiastique des premiers siècles*, in-8, Paris, 1840, p. 266. — C. A. Kneller, *Eine Favoritin des kaisers Commodus*, dans *Zeitschrift d. kathol. Theologii*, 1894, t. XVII, p. 412-413. — H. Leclercq, dans *Dictionn. d'archéol. chrét.*, t. I, col. 2860-2862. — Ch. Lenormant, *Notice sur une pierre gravée représentant Marcia, concubine de Commode*, dans *Revue numismatique*, 1857, nouv. série, t. II, p. 212-246. — A. Loth, *Acté*, dans *Revue des questions historiques*, 1875, t. XVII, p. 85. — G. Pasciucco, *Marcia concubina di Commodo. Un raggio di luce cristiana nella corte dell'ultimo degli Antonini*, in-8, 1905. — J.-B. De Rossi, dans *Bullettino d'archeologia cristiana*, 1866, p. 6 sq. — Am. Thierry, *Histoire de la Gaule sous la domination romaine*, in-8, Paris, 1879, p. 233. — De Witte, *Du christianisme de quelques impératrices*, in-4, Paris, 1853, p. 5.

H. Leclercq.

MARCIA OTACILIA SEVERA. — I. Origine. — Tillemont nous dit, en s'appuyant sur un texte de Zosime, que l'empereur Philippe l'Arabe « fit Prisque, son frère, général des troupes de la Syrie, et Sévérien, son beau-père, de celles de la Mésie et de la Macédoine [1]. » Crevier paraît n'avoir consulté que Tillemont quand il écrit que Philippe « mit à la tête des troupes de Syrie d'une part, et de l'autre de celles de la Mésie et de Macédoine, L. Priscus, son frère, et Sévérien son beau-père [2]. » Enfin Beauvais dit que « Otacilia Sévéra, femme de l'empereur Philippe, était fille de Sévérien, à qui cet empereur donna, en commençant à régner, le gouvernement de la Pannonie et de la Mésie. Quoique les historiens ne disent rien de l'origine de cette princesse, on peut cependant penser qu'elle était romaine [3]. » Ce Sévérien va cependant sentir sa situation ébranlée... par les critiques. Jean Leunclavius, traducteur latin de Zosime, suivi par Reitemeyer [4], précédé par Fil. Buonarotti [5], approuvé par Eckhel [6], propose de faire de ce beau-père un gendre! Que dit le texte grec : Σεβηριανῷ δὲ τῷ κηδεστῇ τὰς ἐν Μυσίᾳ καὶ Μακεδονίᾳ δυνάμεις ἐπίστευσε. Le mot κηδεστής est fort complaisant; il peut avoir la signification de parent par alliance, beau-père, gendre, beau-frère. Beauvais a pris sur lui seul de faire de Sévérien le père de Marcia Otacilia et il s'est autorisé du sens donné par Tillemont et par Crevier au mot κηδεστής. Adr. de Longpérier [7] a suggéré une autre explication fondée sur l'analogie des surnoms; c'est par Sévéra qu'il serait allié de Sévérien, et ce nom étant un diminutif, il semble devoir être donné au frère de l'impératrice plutôt qu'à son père.

La *gens* Otacilia est romaine et depuis longtemps établie dans cette ville où l'on connaît des Otacilii concourant à l'érection de monuments élevés en l'honneur de Vespasien et d'Hadrien [8]. On retrouve ce même nom en Afrique, à Rusicade, où un Sextus Otacilius Restitutus fut édile et augure; à Mons, un autre Otacilius; à Lambèse, un C. Otacilius Faustus; à d'Jemila, un Q. Otacilius Félix, prêtre de Saturne. En aucune contrée, le culte de Saturne n'a laissé autant de traces que dans la Maurétanie et cette religion locale avait multiplié de façon extraordinaire les noms *Saturninus* et *Saturnina*.

Or, nous savons par Sextus Aurelius Victor que le fils de l'empereur Philippe se nommait Caïus Julius *Saturninus* [9], et en outre *Severus* sur les médailles frappées à Perge de Pamphilie [10] quoique ces noms ne se lisent jamais sur ses monnaies de coin romain, ni dans les inscriptions latines. Ceci n'a rien de surprenant, car lorsqu'il passait aux empereurs la fantaisie de changer de nom, ils ne s'en privaient pas et leurs anciennes appellations disparaissaient. Ce fut le cas pour un grand nombre. On sait aussi que la mémoire de Septime Sévère était révérée dans la Maurétanie : *ab Afris ut deus habetur* [11], en sorte que les noms de *Severus* et *Severa* devinrent très communs dans la Maurétanie. Aussi lorsque nous remarquons ce concours des noms *Marcia Otacilia Severa*, *Severianus* et *Severus Saturninus*, sommes-nous tout naturellement conduits à chercher en Afrique l'origine de ceux qui les portent. Philippe était un Arabe de basse naissance, qui peut avoir épousé une Maurétanienne, fille d'un prêtre de Saturne.

II. Christianisme. — Marcia Otacilia Severa était l'épouse de Philippe l'Arabe, qui fut chrétien (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2862); était-elle également chrétienne? On peut le présumer, on n'en peut pas donner la preuve. Eusèbe nous dit de Marcia Otacilia Severa qu'elle entretint, une correspondance avec Origène [12], mais l'excellente dame aura pu, comme tant d'autres de ses émules, raconter ses petites affaires et prendre sans aucun scrupule le temps du grand homme qui l'écoutait avec patience.

[1] Tillemont, *Histoire des empereurs*, in-4, Paris, 1691, t. III, p. 304. — [2] Crevier, *Histoire des empereurs romains*, in-12, 1754, t. X, p. 267. — [3] Beauvais, *Histoire abrégée des empereurs romains et grecs...*, in-12, Paris, 1767, t. I, p. 400. — [4] Zosime, *Historiae*, I, XIX, édit. Reitemeyer, in-8, Leipzig, 1784, p. 28. — [5] F. Buonarotti, *Osservazioni istoriche sopra alcune medaglie*, in-4, Roma, 1698, p. 295. — [6] Eckhel, *Doctrina nummorum veterum*, t. VII, p. 332. — [7] A. de Longpérier, *Conjectures sur l'origine de l'impératrice Marcia Otacilia Severa*, dans *Bulletin archéologique de l'Athenaeum français*, 1856, t. II, p. 73; et dans *Œuvres*, 1883, t. II, p. 384-389. — [8] Gruter, *Inscript.*, p. CCXXXIX, n. 3; p. CCXL, CCXLI, CCXLIX, n. 8; p. CCL. — [9] *Epitome*, 28. — [10] Mionnet, t. III, p. 467, n. 116-118; t. VII, supplem., p. 57, n. 145, 146. — [11] Spartien, *Severus*, 13. — [12] *Hist. eccles.*, l. VI, c. XXXIV, *P. G.*, t. XX, col. 597.

Après l'assassinat de son mari et de son fils, en 241, Marcia Otacilia Severa disparaît de l'histoire.

H. LECLERCQ.

MARCIONITES. — I. Le marcionisme. II. Marcion. III. La doctrine. IV. L'Église. V. L'expansion. VI. Épigraphie.

I. LE MARCIONISME. — Dans l'histoire de l'Église chrétienne au IIe siècle, si mystérieuse et si incomplètement explorée, le marcionisme offre un épisode religieux très séduisant — comme l'est tout essai de réforme — par la personnalité de son chef, par l'originalité de sa doctrine et par les vicissitudes de la secte. Parmi le pullulement gnostique, monstrueux ou bizarre, le marcionisme déroute moins nos habitudes de raisonnement que certains grouillements valentiniens ou basilidiens de qui l'enseignement semble être une conjuration contre le bon sens. Le marcionisme présente un premier avantage : son chef possède un état civil, et en l'abordant on sait à peu près à qui on s'adresse, à qui on aura affaire. De bonne heure, Marcion a retenu l'intérêt sur sa personne et à une époque où on s'en prend aux idées plus qu'aux individus, il est permis de croire que le personnage de Marcion devait être bien marquant pour que ses contradicteurs n'aient pas dédaigné d'esquisser son portrait. Rhodon, saint Justin, saint Irénée, Clément d'Alexandrie, au IIe siècle; Tertullien, saint Hippolyte, Origène, au IIIe; Adamantius, saint Ephrem, saint Épiphane, saint Jean Chrysostome, au IVe, et on pourrait étendre cette liste en y faisant entrer plusieurs écrivains, de provenance orientale pour la plupart, qui ont su se dérober aux recherches du dernier et du mieux informé des historiens modernes de Marcion [1]. Jusqu'au XIIIe siècle, Marcion préoccupera les historiens, et ceux-ci auront fort à faire pour dégager le véritable Marcion de celui que nous a présenté Tertullien, adversaire véhément, souvent injuste, même injurieux, dont l'argumentation n'a pas la rigueur invincible qu'il lui suppose, dont les accusations hautaines ne parviennent pas à convaincre l'hérétique d'altération volontaire des citations bibliques, dont l'admirable souplesse d'esprit inspire plus d'admiration que de confiance dans cette dialectique qui n'est parfois qu'un étincelant exercice d'acrobatie intellectuelle. Ceci ne veut pas dire qu'on puisse le taxer d'improbité; Tertullien a exposé loyalement les idées de Marcion et son écrit demeure une source pure et abondante pour l'histoire du marcionisme [2].

II. MARCION. — Si les adversaires de Marcion n'ont pas dédaigné de nous conserver quelques indications à son sujet, ce n'est certes pas plus avec l'intention de nous instruire qu'avec celle de le faire valoir. Au contraire, ce qu'ils nous en disent n'a d'autre dessein que de l'amoindrir ou de le compromettre au jugement de la postérité.

Marcion, à les en croire, a dû naître à Sinope, dans le Pont, sur la côte méridionale de la mer Noire; la date n'est pas connue de façon précise, mais on ne se trompe certainement pas de beaucoup en parlant de l'an 85. Cette région du Pont avait été évangélisée de bonne heure, elle comptait dès le Ier siècle, pas mal de juiveries (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 76) et saint Pierre dans sa Ire épître, nous apprend que l'évangile y fut prêché de bonne heure. Il gagna assez d'adhérents, à en juger par le témoignage de la lettre de Pline le Jeune à Trajan, pour qu'on pût former des communautés, créer une hiérarchie. Sinope eut un évêque et celui-ci fut père de Marcion. Cette ascendance semblait la promesse d'une autre carrière épiscopale dans un pays et à une époque où les évêchés firent longtemps figure de patrimoine, mais Marcion séduisit une vierge et son père l'excommunia. Le renseignement nous vient de saint Épiphane qui pouvait le tenir du *Syntagma* de saint Hippolyte [3] et on n'a pas de bonne raison pour le révoquer en doute, toutefois le châtiment semble bien rigoureux. Vers les premières années du IIe siècle, il est permis de se demander si le cas de Marcion n'était pas beaucoup plus grave pour attirer sur lui l'excommunication. Quoiqu'il en soit, Sinope devenait pour lui un séjour difficile, il le comprit, ne s'obstina pas. La profession ecclésiastique ne l'ayant pas attiré, il se tourna vers le commerce et réalisa une fortune dans la province d'Asie. Les affaires ne l'absorbaient pas si entièrement qu'il ne réfléchit sur la religion chrétienne, telle qu'on l'enseignait dans les églises qu'il fréquentait. Pour Marcion, réfléchir c'était tout aussitôt agir et prendre parti : il exposa ses doutes touchant la foi. Il avait conquis sinon la fortune du moins une large aisance et pouvait parler haut, entreprendre la propagande de ses idées, se rendre déjà redoutable. Au cours de ses déplacements, il rencontra, soit à Éphèse, soit à Smyrne, l'évêque saint Polycarpe [4] qu'il interrogea : « Me connaissez-vous? » — « Je connais le premier-né de Satan » dit l'évêque. Ainsi entamé, le colloque dura peu; on a cru pouvoir le situer à Rome, en 154, mais il semble préférable de le placer plus tôt, comme fait saint Irénée, qui place l'entretien en même temps qu'une rencontre à Éphèse de Polycarpe avec l'hérétique Cérinthe. En ce cas, cette première propagande pourrait prendre place vers les années 130-140. Clément d'Alexandrie nous apprend que Marcion commença à se signaler comme hérétique sous le règne finissant d'Hadrien, vers 138 [5].

D'Asie Mineure, Marcion se rendit à Rome à bord d'un vaisseau qui lui appartenait, car il était armateur ou propriétaire d'un navire. Le pape Hygin gouvernait alors l'Église romaine. Entre les années 138-142, Marcion rencontra à Rome l'hérétique Cerdon et lui-même commença une évolution décisive. Son début avait été habile, il avait remis aux prêtres de Rome une somme de deux cent mille sesterces destinée aux pauvres [6]. Ordinairement ces larges aumônes inspirent la meilleure opinion de ceux qui ont le moyen de les répandre, mais Marcion ne se contenta pas de donner, il causa, il prêcha et ceci gâta l'affaire. Ses rapports avec Cerdon eussent presque suffi à le rendre suspect. Saint Irénée place à ce moment leur rencontre et les hérésiologues qui l'ont suivi : Tertullien, Hippolyte, Eusèbe, Épiphane ne doutent pas que Marcion se soit inspiré de Cerdon à qui il succéda comme directeur d'une école, un διδασκαλεῖον. Il y a tout lieu de croire qu'il en fut ainsi, quoi qu'on en ait dit de nos jours. Marcion paraît avoir professé un dualisme et un antinomisme qu'il n'avait qu'à emprunter à ce qu'on sait des doctrines de Cerdon. Saint Irénée, qui avait pu voir ces gens à l'œuvre, nous montre un Cerdon hésitant, indécis, désireux d'entretenir de bons rapports avec les chefs de la communauté romaine [7]. Ce fut pour lui, sans calembour, un coup de fortune que la rencontre de Marcion, assez riche pour payer sa bienvenue d'un si belle largesse qui rendrait tolérantes les autorités ecclésiastiques aux deux amis.

[1] A. Harnack, *Marcion : Das Evangelium vom fremden Gott. Eine Monographie zur Geschichte der Grundlegung der katholischen Kirche*, dans *Texte und Untersuchungen*, 1924, IIIe série, t. XV; cf. R. Draguet, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. XXII, p. 546-548. — [2] E. Bosshardt, *Essai sur l'originalité et la probité de Tertullien, dans son traité contre Marcion*, in-8, Florence, 1921. — [3] S. Epiphane, *Haeres.*, XLII, 1; *P. G.*, t. XLI, col. 696. — [4] S. Irénée, *Adv. hæres.*, c. III, 4; *P. G.*, t. VII, col. 853. — [5] Clément d'Alexandrie, *Stromata*, l. VII, c. XVII; *P. G.*, t. IX, col. 548-549. — [6] Tertullien, *Adv. marcion.*, IV, IV, *De praescript.*, c. XXX. — [7] S. Irénée, *Adv. haeres.*, III, IV, 3.

Et, en effet, l'accord dura quelques années, mais Marcion alla tout de même un peu loin et devint suspect. Un nouveau pape, Anicet, n'avait peut-être plus la tolérance de son prédécesseur; ce qui paraît certain, c'est qu'on jugea une explication nécessaire. Au mois de juillet 144, Marcion fut assigné à comparaître devant le *presbyterium*; on peut le croire plutôt que d'y voir une démarche spontanée, ou bien on peut choisir le point de vue qu'on préfère puisqu'on n'a aucune preuve pour contredire le point de vue opposé. En pareil cas, il est rare qu'une explication ramène l'entente et, ici, ce fut la brouille qui sortit de l'entrevue. Marcion avait peut-être compté embarrasser le trésor, celui-ci se trouva en mesure de rembourser le don de deux cent mille sesterces et ce fut pis que la brouille, ce fut la rupture. Pour qu'il ne fût pas question d'argent, on trouva bon de maintenir le dissentiment sur le terrain dogmatique. Marcion soutenait l'incompatibilité absolue entre le Nouveau et l'Ancien Testament, entraînant comme conséquence la rupture de toutes les attaches entre le christianisme et la religion juive avec toutes les conséquences dogmatiques et métaphysiques qu'entraînait cette rupture.

Devant le *presbyterium* l'entretien tourna à la controverse. Quelques mots de l'Évangile retinrent l'attention. Jésus avait dit : « Il n'y a pas de bon arbre qui porte de mauvais fruits, ni de mauvais arbre qui porte de bons fruits; chaque arbre se reconnaît à son fruit [1]. » Et Marcion ne pouvait admettre que le monde créé, avec toutes ses misères et ses imperfections visibles, œuvre caduque, imparfaite et mauvaise, fut l'œuvre d'un créateur d'une bonté et d'une puissance infinies. Jésus avait dit encore : « On ne coud pas une pièce neuve à un vieux vêtement, sous peine de voir la pièce neuve emporter le tissu éraillé; on ne verse pas le vin nouveau dans de vieilles outres, sous peine de les faire éclater [2]. » Et c'était ce que le christianisme avait fait, à l'exception de saint Paul, le seul qui n'eût pas versé le vin généreux du message évangélique dans le récipient usé du judaïsme. Ces objections n'étaient décisives que pour un esprit déterminé à ne rien écouter. Les presbytres romains entreprirent de montrer que son interprétation des textes était excessive et pouvait être ramenée à une vue plus conforme avec la politique traditionnelle des Églises. Il fut impossible de s'entendre, Marcion fut excommunié et rentra dans ses fonds, mais on garda une lettre de lui dont Tertullien parle à plusieurs reprises [3]. Que contenait-elle? On l'ignore. Dès lors les critiques ont beau jeu; plus modestes, les historiens se bornent à supposer que c'était une profession de foi rédigée au moment où Marcion était venu solliciter la bienveillance de l'Église de Rome ou un exposé des motifs qui avaient amené sa rupture avec elle.

Cette rupture avait pris une allure dramatique à l'instant où elle s'était consommée. « Je déchirerai votre Église! » s'était écrié Marcion, et il tint parole. La date de cet événement fut soigneusement conservée par les disciples du maître. Tertullien explique qu'il s'écoula, entre l'apparition du Christ à Tibériade, la quinzième année de Tibère, et la révélation de Marcion, une période de 115 ans, 6 mois et 15 jours [4]; la rupture eut donc lieu au mois de juillet 144, jour de fête pour l'Église marcionite.

Marcion n'avait pas trop présumé de ses forces, il connut le succès, il fonda plus qu'une secte, il déchira l'Église. A la place des parlotes il dressa une chaire et sa doctrine gagna des adhérents dans tout le monde méditerranéen. Comment s'y prit-il? On n'en sait rien. Quels rapports entretint-il avec Valentin, Basilide et les gnostiques romains? On n'en sait pas plus. Mais en l'an 150, saint Justin dénonçait le péril marcionite. Trente ans plus tard, saint Irénée le combattait avec vigueur, comme on lutte contre un péril redoutable. Quant à Marcion on ne sait rien sur sa fin, la date précise de sa mort n'est pas connue; il ne paraît pas qu'il ait été encore de ce monde après 160.

III. La doctrine. — La doctrine marcionite a été exposée avec la clarté désirable [5], nous ne devons ici rien faire de plus que de rechercher les motifs de la séduction qu'elle exerça sur les âmes croyantes du IIe siècle.

Marcion était un esprit pénétrant. Il fut frappé de l'opposition que saint Paul établit entre l'Évangile et la Loi, entre la grâce divine et les œuvres humaines, entre le Dieu et la religion d'un peuple et le Dieu et la religion de l'univers. Ce fut l'épître aux Galates et l'épître aux Romains qui l'illuminèrent; il comprit que la religion se trouvait du côté de l'Évangile et de la Grâce. C'était l'exaltation triomphale de saint Paul, mais en même temps c'était la condamnation de saint Pierre et du collège apostolique qui s'était rangé autour de lui, la condamnation des Pères apostoliques, enfin la condamnation de l'Église. Tous avaient trahi l'Évangile, souillé sa pureté, dénaturé sa force en le mêlant à la Loi, tous avaient erré en annonçant une alliance possible entre le judaïsme obscur et l'Évangile lumineux. Ce fut ce que Marcion exposa dans ses *Antithèses*.

Il ne s'en tint pas là. Logicien, il vit et il montra l'existence d'une vaste conspiration contre la vérité, active dès la mort de Jésus dont elle paralysa l'œuvre. Dès lors, Marcion ambitionna de rendre au christianisme sa pureté originelle. Réformateur, il constate dans l'Église de son temps une déviation imposée aux directives premières, un désaccord foncier, radical en ce qui se pratique et s'enseigne et ce qui aurait dû être pratiqué et enseigné. Or, c'est dès l'origine que la déviation s'est produite, par les soins des apôtres eux-mêmes et c'est à la source, au Christ Jésus, qu'il faut remonter pour retrouver l'orientation faussée dès le début. Pour y réussir, nul besoin de recourir à une théologie compliquée, de convoquer les charlatans de la gnose à de subtiles drôleries, qui passent l'imagination des simples et ne peuvent faire fortune qu'en des écoles très fermées ou des loges d'initiés. Il suffit de lire attentivement d'une part la Bible juive, que l'Église chrétienne s'obstine à garder comme un document divin, et d'autre part ces épîtres pauliniennes où le docteur des Gentils a si clairement indiqué les fondements mêmes de sa doctrine, les idées directrices de son apostolat.

Mais comment saisir le texte dans sa pureté native? Le Christ, pensait Marcion, devait avoir pourvu les siens d'un Évangile écrit et d'un seul. Or, des quatre que la tradition lui présentait, Marcion, à la vérité, n'était entièrement satisfait d'aucun. Il admit que Matthieu, Jean et Marc étaient des faux, tandis que Luc avait seulement été falsifié, et il se mit à départager, en Luc, la Loi et l'Évangile. Mais auparavant déjà, selon toute vraisemblance, les épîtres pauliniennes, falsifiées elles aussi, avaient été passées au crible, et c'est leur texte expurgé qui avait servi de commune mesure pour la purification de Luc.

De ces confrontations, de ces exclusions une conclusion ne pouvait tarder à s'imposer à l'esprit de Marcion : ceci ne peut procéder de cela. La religion de l'amour, du salut, de la rédemption, annoncée au monde par Jésus et par Paul, ne peut rien avoir de commun avec la religion de la crainte servile et des promesses toutes matérielles inculquée par la loi et

[1] Luc, VI, 43. — [2] Luc, V, 36-38. — [3] *Adv. Marcionem*, I, 1; IV, IV. — [4] *Apolog.*, I, 26, 58. — [5] E. Amann, dans *Dictionn. de théologie catholique*, t. IX, p. 2009-2032.

les prophètes. Il y aurait eu, dès lors, une chose toute naturelle à faire : déchirer purement et simplement les pages de la Bible judaïque; n'attribuer qu'à des hommes les grossiers concepts sur la divinité dont elle fourmille; présenter ses rédacteurs comme des imposteurs ou des dupes.

Marcion n'osa pas. Son éducation chrétienne avait trop profondément pénétré son intelligence pour lui permettre de traiter avec un sans-gêne sacrilège le livre que, dès sa première enfance, on lui avait montré divin. Divine, il continuerait à déclarer que la bible juive l'était; divine par son inspiration, divine par les actions du Dieu qui y transparaît à chaque page; divine par les préceptes qu'elle inculque et par l'idéal, tout relatif, de justice qu'elle propose; mais le Dieu qui y paraît, qui y commande, qui l'inspire, ne saurait être le Dieu qui s'est révélé en Jésus, qui a trouvé dans Paul le plus éloquent de ses prédicateurs. Devant l'absurde, Marcion ne reculerait pas. Lui, qui, sans doute, regardait avec pitié les étranges fantaisies de la gnose, il rejoignait d'un seul coup ses plus grandes audaces. Il y a deux Dieux : le Dieu juste, auteur de l'Ancien Testament; le Dieu bon, inspirateur de la Nouvelle Loi. Le premier, créateur du monde, y règne et y domine sans conteste; c'est lui qui, dans le désarroi où la faute d'Adam a plongé l'humanité, entreprend de remédier au désordre croissant qu'il a été incapable de prévenir, en se choisissant un peuple qui conservera par le monde son souvenir, son culte, ses lois. Par les menaces de châtiments matériels, par les promesses de félicité temporelle, qui doivent se réaliser dans cette vie et dans l'autre, il cherche à inculquer à ce peuple l'idée d'une justice toute formelle qui le rendra agréable à ses yeux. Cet idéal de justice, Israël devra le prêcher aux nations, et son Dieu lui fait espérer qu'un jour viendra où le Messie accomplira, par force ou par amour, le grand ouvrage de la conversion de tous les peuples au Dieu des patriarches et des prophètes.

Mais tant de travail est inutile. Cette action du Dieu juste, mais borné, ne peut sauver définitivement personne, car ce Dieu est incapable de donner à ceux qui mettent en lui leur confiance l'immortalité définitive et bienheureuse. Au delà des limites de ce monde, dans ce troisième ciel où pénétra un instant l'apôtre Paul, vit et règne un autre Dieu, le Dieu tout puissant, le Père infiniment bon. De son séjour, il contemple avec pitié les pauvres efforts tentés par le Dieu créateur pour remettre quelque ordre dans le monde et donner quelque bonheur aux créatures qui lui sont fidèles. Pour l'humanité, pour le monde, pour le Dieu-Créateur même, le Dieu bon est l'inconnu par excellence, le Dieu étranger, puisque avec tout cela il n'a rien de commun. Il se décide néanmoins à pénétrer un jour dans ce domaine inférieur ; poussé par l'amour et la compassion à l'endroit des pauvres créatures humaines, il veut les arracher à la misérable condition où elles vivent, où elles meurent.

Jésus vient donc sur la terre, manifestation humaine du Dieu souverainement bon; à peine peut-on dire qu'il est son Fils. Tout pénétré de ce modalisme latent, qui fut la pierre d'achoppement de toutes les christologies populaires, Marcion distingue à peine le Dieu bon de Jésus, son Fils. Jésus, c'est le Dieu bon, homme par l'apparence, comme le Dieu bon est Jésus, dépouillé de son vêtement d'emprunt et revenu à son premier état. Ce modalisme ne va pas non plus sans le docétisme qui accompagne d'ordinaire, franc ou larvé, toute christologie modaliste. Un beau jour, sans être passé ni par la conception, ni par la naissance, ni par l'enfance, Jésus apparaît en Judée à l'âge d'homme, pour y commencer ses prédications et ses miracles. Mais, si Marcion épargne au Sauveur les humiliations de la naissance et de la croissance humaine, il le soumet par contre aux souffrances de la passion et de la croix. C'est que ces souffrances sont le prix dont Jésus paie au Dieu créateur l'*achat* (Marcion ne dit pas le *rachat*) de l'humanité. Littéralement Jésus lui achète les hommes sur lesquels, Dieu étranger au monde, il ne possède aucun droit.

Nanti de son marché, il peut, dès sa descente aux enfers, accomplir son œuvre de miséricordieuse bonté. En ce lieu souterrain il rencontre deux catégories d'âmes : celles des justes de l'Ancienne loi qui ont mis toute leur confiance aux promesse du créateur et ne veulent point renoncer á leurs vaines espérances; elles ne reconnaissent pas en Jésus leur sauveur. Au contraire, les damnés de l'ancienne loi, à commencer par Caïn et les gens de Sodome, à finir par tous les païens morts avant le Sauveur, toutes les victimes de l'inexorable justice du Créateur, saluent en Jésus leur Sauveur. Fort des droits acquis par sa passion, Jésus, au jour de sa résurrection, les fait pénétrer dans ce royaume glorieux, où elles échappent aux prises du Dieu justicier. Et quant aux hommes qui vivent sur la terre postérieurement à sa venue, ils seront sauvés comme ces premiers élus, si, à leur ressemblance, ils mettent en Jésus toute leur confiance. Cette foi au Sauveur suffit. Inutile d'exciter dans les âmes la crainte des jugements du Dieu bon; Dieu ne juge personne. Un jour pourtant, qui sera la consommation des siècles, Dieu fera le partage de ceux qui lui appartiennent par la foi et de ceux qui n'ont pas su mettre en la croix du Sauveur toutes leurs espérances. Pour les premiers, c'est le salut éternel et définitif, salut non de leurs corps mais de leur âme; pour les seconds, c'est l'abandon à leur malheureux sort. Les voici qui retombent sous l'empire du Dieu-Créateur dont le feu les consume et les anéantit définitivement. Et cette besogne terminée, il ne reste plus au Dieu-Créateur qu'à disparaître lui-même. Venu l'on ne sait d'où, il replonge l'on ne sait où; il n'était Dieu qu'en apparence et non dans la réalité.

IV. L'Église. — Marcion voulut plus et mieux qu'une communauté, une « chapelle » ne lui suffisait pas, il fonda un établissement qui imita d'assez près celui qu'il combattait pour qu'on le pût désigner sous le nom d'Église. Dans sa pensée, ou d'après son calcul, il succédait directement à l'institution inaugurée par Jésus; il n'a pas pris la peine de nous dire ce qu'elle était devenue entre Jésus et Paul jusqu'à Marcion dont il s'établit le seul successeur authentique. Pour lui, cette succession est véritable parce qu'elle existe et qu'on ne peut pas la nier, ni la contester. Elle est comme le soleil qui brille et dont la lumière s'impose. De même, il ne se donne pas la peine d'invoquer une mission particulière pour justifier le traitement qu'il inflige aux Livres saints qu'il mutile et interprète à son gré. Il lui suffit d'affirmer que l'Évangile remis par Jésus à Paul avait été altéré et que les épîtres de Paul n'avaient pas échappé à ce mal qu'il traite et guérit à sa façon. Ses disciples l'imiteront et n'auront pas plus d'indulgence et de respect pour le texte sorti de ses mains que lui-même n'en a eu pour le texte qu'il a manipulé.

C'est avec cette désinvolture qu'il établit son « Église » dans laquelle on s'agrège au moyen des mêmes initiations que dans l'Église dénaturée par les apôtres : baptême d'eau, onction d'huile, breuvage de lait et de miel, communion eucharistique.

Au début tout au moins, on ne rebaptisait pas les catholiques qui faisaient acte d'adhésion au marcionisme; l'eucharistie est consacrée par des paroles d'action de grâces, mais le calice ne contient que de l'eau. Des rebaptisations successives viennent effacer les fautes commises après le premier baptême et tous

ces rites s'accomplissent en public, ce qui surprend et scandalise les catholiques accoutumés à une discipline plus mystérieuse.

Les marcionites avaient une hiérarchie ecclésiastique, un véritable clergé qui comptait des évêques, des prêtres, des diacres, et un texte de Tertullien parle de lecteurs : *Ordinationes eorum temerariae, leves, inconstantes; nunc neophytos collocant, nunc saeculo obstrictos, nunc apostatas nostros, ut gloria eos obligent quia veritate non possunt. Nusquam facilius proficitur quam in castris rebellium, ubi ipsum esse, illic, pomereri est. Itaque alius hodie episcopus, cras alius; hodie diaconus, qui cras lector; hodie presbyter, qui cras laicus, nam et laicis sacerdotalia munera injungunt* [1]. En outre, d'après Tertullien et Épiphane, les femmes remplissaient certaines fonctions liturgiques, y compris l'administration du baptême. Les catéchumènes étaient plus nombreux que les initiés, ce qui peut s'expliquer par ce fait que le marcionite ne pouvait recevoir le baptême qu'à la condition d'émettre le vœu de continence et ceci devait contribuer à éclaircir les rangs des initiés, tandis que le catéchuménat s'arrangeait de moindres exigences.

V. L'EXPANSION. — Il y eut des marcionites dans tout le bassin de la Méditerranée, mais on ignore tout des missions, de la propagande et du personnel qui répandit l'enseignement avec un si rapide succès que les catholiques ne cachèrent pas leur inquiétude. Cela dura peu d'ailleurs, un demi-siècle environ, entre l'an 150 et l'an 200; un feu de paille si l'on veut, mais si vaste qu'il put donner à craindre pour la maison. Entre saint Justin et Tertullien, il y eut incontestablement péril; des esprits avisés et des cœurs vaillants se jetèrent dans la lutte à Rome, son principal foyer, à Corinthe, à Gortyne, à Antioche, à Sardes, à Alexandrie où Clément et Origène ne purent se dissimuler le danger couru. Ce qui fit la faiblesse du marcionisme c'est que ce fut une réforme; il portait son effort vers les catholiques, tandis que le catholicisme était un apostolat, il visait à conquérir des païens. Celui-ci cherchait à convertir, celui-là à pervertir. La première séduction une fois dissipée, il resta aux prises des gens qui croyaient au Christ et à son Église et d'autres gens qui ne savaient pas très bien à qui et à quoi ils croyaient ou ne croyaient pas. En Occident, le recul du marcionisme s'accuse, au plus tard, dès après 250, et le manichéisme naissant recueillera ses premiers fidèles. En Afrique, au temps de saint Cyprien, ce grand polémiste semble ne parler de la secte marcionite que par ouï-dire et n'avoir pas de sa doctrine une connaissance personnelle. A Rome, Novatien et le pape Denis ne s'en font pas une grave préoccupation. Au milieu du IVe siècle, il n'y a plus de marcionites en Occident [2].

En Orient, l'hérésie aura la vie plus longue. La Syrie, notamment, lui fournira un refuge assuré et, au Ve siècle, le zèle de Théodoret de Cyr trouvera encore à s'exercer à la conversion des villages marcionites en Euphraterie [3]. Cyrille de Jérusalem en parle plusieurs fois dans ses catéchèses [4]. A Laodicée de Syrie, le symbole baptismal dirige expressément son premier article contre le marcionisme [5]. En Chypre, la ville de Salamine, au dire de saint Jean Chrysostome [6], était littéralement assiégée par le marcionisme; on pourrait en dire autant d'Antioche. La place que fait à cette hérésie dans son *De sectis* l'hérésiologue Eznik de Kolb témoigne qu'en Arménie, vers 450, il y avait encore lieu de se préoccuper du danger.

VI. ÉPIGRAPHIE. — *Deir Ali* est un village de quelque importance situé dans la Damascène, il est habité par des Druses; il a dû exister en ce lieu un village de tout temps, à cause des belles sources qui y jaillissent, et on voit quelques ruines d'édifices anciens parmi les maisons modernes. L'ancien nom, Lebala, donné par notre inscription, ne paraît pas être mentionné ailleurs. Sur le linteau d'une porte dans le village [7] :

ΣΥΝΑΓΩΓΗ ΜΑΡΚΙΩΝΙCΤΩΝ ΚΩΜ ΛΕΒΑΒΩΝ ΤΟΥΚΥ ΚΙ CΡ ΙΗ ΧΡΗCΤΟΥ ΠΡΟΝΟΙΑ ΠΑΥΛΟΥ ΠΡΕCΒ ΤΟΥ ΛΧ ΕΤΟΥC.

Συναγωγὴ Μαρκιωνιστῶν κώμ(ης) Λεβάβων τοῦ κ(υρίο)υ κ[α]ὶ σ(ωτῆ)ρ(ος) Ἰη(σοῦ) Χριστοῦ, προνοίᾳ Παύλου πρεσϐ(υτέρου), τοῦ λ χ' ἔτους.

Cette inscription est datée d'après l'ère des Séleucides, la seule usitée dans les environs de Damas; l'année 630 de cette ère commence le 1er octobre 318. Saint Épiphane, qui écrivait dans la seconde moitié du IVe siècle, témoigne de la persistance de la secte des marcionites en Syrie de son temps : ἡ δὲ αἵρεσις ἔτι καὶ νῦν ἔν τε Ῥώμῃ καὶ ἐν τῇ Ἰταλίᾳ, ἐν Αἰγύπτῳ τε καὶ ἐν Παλαιστίνῃ, ἐν Ἀραβίᾳ τε καὶ ἐν τῇ Συρίᾳ, ἐν Κύπρῳ τε καὶ Θηβαΐδι, οὐ μὴν ἀλλὰ καὶ ἐν τῇ Περσίδι καὶ ἐν ἄλλοις τόποις εὑρίσκεται [8].

Cette inscription est d'un grand intérêt, parce qu'elle constate pour la première fois l'existence d'un lieu de culte public consacré à une hérésie, et antérieur aux monuments datés les plus anciens du culte public des chrétiens. On remarquera que la synagogue des marcionites fut construite en l'an 318, c'est-à-dire après que Constantin fut devenu maître de l'Occident, mais pendant que Licinius régnait encore sur tout l'Orient, c'était une période de tolérance, on ne persécutait pas, mais le christianisme n'était pas encore religion d'État et toutes les sectes pouvaient se construire des lieux de culte, ce qui peut-être n'eût pas été possible plus tard. Enfin il faut signaler le mot συναγωγή, au lieu d'ἐκκλησία, ce qui est d'autant plus singulier que la tendance de Marcion étaient hostile aux Juifs.

H. LECLERCQ.

MARCULF. — Dans l'étude consacrée aux *formules* (voir *Dictionn.*, t. v, col. 1900-1906) nous avons rencontré un moine mérovingien nommé Marculf, auteur d'un recueil qui l'a conduit à la postérité. Ceux qui se sont occupés de lui ont fort différé d'avis sur son compte; suivant les uns c'était un praticien très expérimenté, très habile, tandis que les autres nous le représentent comme un vieux maître d'école d'une médiocrité accomplie. Et ce n'est pas tout; on discute la question de savoir où il a vécu et à qui il dédia son livre et, naturellement, on ne s'accorde pas. Après avoir exposé les diverses opinions « avec plus de bonne volonté que de critique », — c'est entendu — nous avons conclu que Marculf dédia son œuvre à l'évêque de Paris, Landri, et qu'il habitait la *Francia*, appellation qui avait glissé du Nord de la Rhénanie jusqu'aux rives de la Seine (voir *Dictionn.*, t. v, col. 2129); ce qui revient à dire que Marculf, moine parisien, dédia son œuvre à l'évêque de Paris [9]. Nous ne revien-

[1] Tertullien, *De praescript.*, c. XLI. — [2] S. Athanase, *Epist. adv. Sabell.*, dans *De decret. Nic.*, 26, *P. G.*, t. XXV, col. 464. — [3] Theodoret, *Epist.*, LXXXI, CXVII, CXLV, *P. G.*, t. LXXXIII, col. 1261, 1316, 1384. — [4] *Catechesis*, VI, 16; XVI, 3; XVIII, 26; P. *G.*, t. XXXIII, col. 564, 921, 1048. — [5] Caspari, *Alte und neue Quellen zur Geschichte des Taufsymbols*, Christiana, 1879, p. 2. — [6] S. Jean Chrysostome, *Epist.*, CCXXI, *P. G.*, t. LII, col. 733. — [7] Ph. Le Bas, W. H. Waddington, *Inscript. grecq. et lat. recueillies en Grèce et en Asie Mineure*, 1870, t. III, part. 1, p. 583, n. 2558. — [8] A. Harnack, *Marcion : Das Evangelium vom fremden Gott. Eine Monographie*, in-8, Leipzig, 1921, p. 263*-266*; 1924, p. 341*-344*. — [9] Ceci a été exposé dans le tome V, col. 1900-1906 du *Dictionnaire*, volume qui porte le millésime de 1923; c'est également en 1923 que L. Levillain, *Le formulaire de Marculf et la critique moderne*, a exposé dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LXXXIV, p. 21-71, son point de vue qui aboutit à la même conclusion.

drions pas sur cette question si on n'avait tenté d'attirer Marculf au loin et même de l'annexer à l'Allemagne [1] tout en retardant son œuvre jusqu'à l'année 721. Voici comment :

Les *Gesta episcoporum Cameracensium*, II, 46, nous font connaître un évêque de Meaux nommé Landri, fils de saint Vincent, fondateur du monastère de Soignies, et enterré à ses côtés. Les *Gesta* datent de l'an 1043 environ et cette date tardive reçoit une confirmation d'un catalogue épiscopal de la fin du XVIe siècle, celui d'Antoine de Mouchy, mort en 1574, qui présente Landri sous le nom de Lendicus, à son rang de vingt-quatrième évêque de Meaux, ce qui le relègue vers la fin du VIIe et le début du VIIIe siècle. Or Marculf a dédié son recueil à ce Lendicus, son évêque diocésain, car il vivait près du monastère de Rebais, voisin de Meaux où il trouva le diplôme de Dagobert Ier et la charte d'émancipation de l'évêque de Meaux, Burgundofaro, dont il s'est inspiré pour la rédaction de ses formules I, 1 et I, 2, et qu'il ne pouvait trouver ensemble, nous dit-on, qu'à Rebais. Cependant, Marculf devait être à la dévotion, sinon aux gages de l'évêque de Meaux, car au lieu d'introduire le texte de la charte de Burgundofaro sans changement dans sa formule I, 1, il l'a remanié de façon à permettre à Landri ou à ses successeurs de revenir sur les concessions consenties aux moines, ce que n'eût pas fait un moine de Rebais. Point n'est besoin d'envoyer Marculf à Rebais et puisqu'il nous dit qu'il vit dans le même lieu que l'évêque, on le logera au monastère de Sainte-Croix qui devint, par la suite, Saint-Faron (voir ce nom) du nom de son fondateur, précisément l'évêque Burgundofaro.

Le recueil de Marculf doit être d'ailleurs d'origine austrasienne, car la formule I, 40 (convocation des habitants du *pagus* à venir prêter l'hommage) doit et ne peut se rapporter qu'à l'avènement au trône de Sigebert III, devenu roi d'Austrasie par la volonté de Dagobert Ier. Le document, source de la forme I, 40, n'a pu être trouvé qu'à Meaux, ville qui appartint à l'Austrasie pendant toute la période mérovingienne, sauf de 623 à 626.

Les modèles des formules I, 39, et II, 52, ont de même pour lieu d'origine les archives de Meaux, parce que c'est là seulement que devaient être conservés, 1° un mandement original de Dagobert Ier prescrivant, à l'occasion de la naissance de Sigebert III, né d'une servante, l'affranchissement dans chaque villa de trois serfs des deux sexes et 2° la minute de la lettre d'affranchissement expédiée par le *domesticus* de Meaux au serf affranchi.

Le texte du formulaire de Marculf aboutit aux mêmes conclusions. Il n'a aucun titre à s'entendre saluer comme maître *in arte dictandi*, c'est un maître d'école de qualité inférieure. On s'en convaincra en voyant sa manière de travailler. Pour composer ses formules I, 1 et I, 2, il écoule des éléments empruntés au diplôme de Dagobert Ier pour Rebais et d'autres éléments tirés de la charte de Burgundofaro. Pour ses formules I, 3 et I, 4, Marculf ne trouvait pas à Rebais un diplôme de concession d'immunité et il s'abandonna à ce que son expérience avait pu lui apprendre sans se préoccuper d'être en règle avec l'usage. L'archive de Rebais ne contenant rien du tout qui pût servir pour la confection de formules d'actes laïques, Marculf se trouva obligé pour la rédaction de sa formule I, 11, à improviser et à imaginer de la façon la plus maladroite et la plus divertissante. Il a pris goût au métier et arrivé aux formules I, 14 et I, 15, il a la main faite et introduit les compléments qu'il juge bons, ainsi qu'il s'en vante dans sa dédicace : *ex sensu proprio cogitavi*.

Lorsqu'un critique possède à ce point le don de la divination, rien ni personne ne peut se soustraire à ses atteintes, et c'est ainsi que M. Br. Krusch peut découvrir les sources auxquelles Marculf a puisé. Or, voici le fin du fin, ces sources vont permettre de déterminer la date à laquelle Marculf écrivait son formulaire et la question se trouve résolue dans le temps et dans l'espace. *Plaudite cives !*

La formule I, 4 (confirmation d'immunité) a été composée au moyen de diplômes empruntés aux archives de Saint-Bertin, de Saint-Denis et de Saint-Serge d'Angers; elle est comprise entre les dates de 683 et 716. — La formule I, 11 (ambassade royale) utilise un diplôme de Chilpéric II pour Corbie de 716. — Les formules I, 29; I, 37; I, 38, tirent leurs éléments d'actes conservés aux archives de Saint-Denis espacés entre 692 et 716 — Les formules I, 14; I, 15 (donation royale) prennent pour modèle des pièces conservées à Saint-Bertin et qui s'espacent entre 663 et 721; ainsi que les formules I, 16 et II, 6. — Enfin Marculf, soit par lui-même soit par les soins d'un ami, a pu tirer parti des archives de Bèze, en Bourgogne, pour la rédaction de ses formules, I, 21; I, 33 et I, 35.

On songera peut-être à s'étonner que Marculf qui pouvait atteindre les chartriers de tant de monastères si bien fournis, et qui ne s'en privait pas, nous soit représenté pour les besoins de la cause comme réduit à recourir à son imagination ou à ses souvenirs chaque fois que les archives de Rebais ne possèdent pas ce dont il a besoin; mais il importe peu de relever une contradiction de plus.

Il s'agit de montrer que Marculf fait usage de pièces qui nous conduisent jusqu'en 721, alors qu'il s'agirait de prouver que les formules qu'il utilise apparaissent pour la première fois à cette date seulement; mais du moment que Marculf explore ou fait explorer par un ami le chartrier de Bèze, nous voici dans le voisinage de Flavigny, au diocèse d'Autun, où l'abbé Widerad rédige son testament le 18 janvier 722 et fait usage du formulaire de Marculf. On en conclut que le formulaire date de la période de novembre 721 à janvier 722.

Aussitôt après cette date, le recueil de Marculf devient usuel et même officiel. Il ne s'agit que de découvrir la raison de ce succès. On a dit que Widerad avait dû recourir au formulaire de Marculf pour rédiger son testament. Ledit testament a été scellé du sceau royal par Amalsindo, *vir inluster*. Marculf se trouva mis en relation avec Amalsindo par Widerad, ou bien avec Widerad par Amalsindo (le plus malin serait fort embarrassé de le dire), mais de toute façon son recueil s'en trouva bien et fut adopté par la chancellerie royale.

Comme Marculf écrivait en 721, il ne pouvait ignorer la haute personnalité de Charles-Martel, ce qui devait l'incliner à attribuer au maire du palais une très grande influence; il n'y a pas manqué dans son recueil où il donne le titre de *princeps* à ce haut fonctionnaire.

Telle est la haute fantaisie dont on a prétendu faire une indiscutable démonstration et à laquelle on a opposé une réfutation dont l'obscurité semble un défi à la langue française et à la science de l'histoire. Nous maintenons ce que nous avons écrit sur Marculf dans le *Dictionnaire*, t. V, col. 1900-1906.

H. LECLERCQ.

[1] Cf. Br. Krusch, *Ursprung und Text vom Marculf's Formelsammlung*, dans *Nachrichten von der Königlich Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen, Philologisch-historiche Klasse*, 1916, p. 231-274; cf. L. Levillain, dans *Nouvelle revue historique de droit français et étranger*, 1922, p. 285-288.

MARIAGE. — Le mariage a fait l'objet d'un travail étendu dans le *Dictionnaire de théologie catholique*, t. IX, col. 2045-2335. Il y est dit, col. 2127, que les questions de pure discipline trouveront leur place dans le *Dictionnaire de droit canonique;* enfin « sur la liturgie, l'article *Mariage* du *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie* nous donnera certainement des renseignements complets. » Au risque de décevoir ceux que cette promesse imprudente aura mis en goût, nous devons dire que l'article *Mariage* sera principalement consacré à l'étude des monuments chrétiens. Il y a, sans doute, des textes anciens et précieux à colliger, mais ils se trouvent rangés en bon ordre et étudiés avec compétence dans le chapitre intitulé : *Le mariage au temps des Pères*, du *Dictionn. de théol. cath.*, col. 2077-2123. Toutes les questions essentielles ou importantes y sont étudiées : « Valeur morale du mariage. Mariage et virginité. Secondes noces et veuvage. Le sacrement de mariage. La législation ecclésiastique du mariage. Point de vue auquel se placent les Pères pour considérer le mariage. — Il n'a pas semblé nécessaire de réimprimer ici ce qui peut se trouver facilement là où nous venons de dire. Dès lors nous n'avions à envisager le mariage que sous le point de vue des lois civiles dans l'empire romain et dans les royaumes barbares, point de vue qui n'a pas retenu l'attention dans le travail qui vient d'être mentionné.

Textes. — I. Le mariage d'après la morale universelle. II. Formes du mariage. III. Conditions du mariage. IV. Effets du mariage. V. La juridiction disciplinaire de l'Église. VI. Les mésalliances et l'Église. VII. L'interdiction du mariage et du remariage. VIII. Le christianisme : contrat et sacrement. IX. Législation impériale. X. Le mariage chez les barbares. XI. Le mariage des non-libres : 1° Mariages purs; 2° Mariages mixtes; 3° Condition des époux. XII. Mariage spirituel. XIII. Rites et prières liturgiques. XIV. La couronne nuptiale. XV. L'anneau nuptial. XVI. Le baiser de fiançailles. XVII. La jonction des mains. XVIII. La pièce de mariage. XIX. Le poêle ou voile. XX. Rites. XXI. Prières.

Monuments. — I. Mosaïque. II. Fresques. III. Sarcophages. IV. Graffite. V. Orfèvrerie. VI. Monnaies. VII. Fonds de coupes. VIII. Ivoire. IX. Anneaux.

Epigraphie. — Bibliographie particulière. — I. Désignations : 1° Le mariage; 2° Les époux. II. Les épithètes. III. L'expression de la douleur. IV. La continence dans le mariage. V. L'âge nubile. VI. Le mariage des clercs. VII. Les mésalliances. VIII. Les secondes noces. IX. Sur des questions de mariage. X. Le mariage et la famille.

I. Le mariage d'après la morale universelle. — Considéré en lui-même et en dehors de toutes les lois civiles et religieuses, le mariage consiste essentiellement dans l'union de deux personnes de sexe différent qui, quel que soit l'appareil extérieur de leur contrat, se lient réciproquement de manière à n'avoir qu'une volonté, une âme, qui associent leurs droits, leurs devoirs, leurs plaisirs et leurs peines dans le but de créer un foyer et d'y élever les enfants auxquels leur union aura donné la vie.

Si on se place en dehors des prescriptions de la loi religieuse et au seul point de vue de la loi civile, une union de ce genre peut être entourée de cérémonies ou en être privée, recevoir le nom de mariage légitime ou de concubinage, il ne s'ensuit pas que la nature du lien contracté, pour être moins solennel, devienne illicite ou déshonnête en soi, une union qui n'est point contractée dans les formes prescrites par la loi civile peut avoir, en vertu du droit civil, une certaine valeur ou certains effets qui sont refusés aux autres unions quelque honnêtes qu'elles soient, mais qui sont dénuées des formes légales.

Des différentes qualifications imposées au mariage, il ne faut pas conclure que les formes soient intrinsèquement essentielles, mais seulement qu'il peut y avoir mariage véritable et valide sans aucune forme particulière, à condition de reconnaître que ces unions peuvent n'être pas reconnues pour légitimes, *justae*, et ne pas jouir de certains effets suivant les exigences des lois civiles. Donnons-en cette preuve que le concubinage a été considéré longtemps par les lois de l'Église comme une union à laquelle il ne manquait rien de ce qui était essentiel au mariage. *Caeterum qui non habet uxorem et pro uxore concubinam habet, a communione non repellatur, tamen ut unius mulieris, aut uxoris, aut concubinae sit conjunctione contentus.* Ainsi légifère le premier concile provincial de Tolède, tenu en l'an 400, et on en pourrait rapprocher la jurisprudence du concile de Mayence, en 815, et du concile de Tibur, en 895.

Si, aujourd'hui, les législations exigent des époux un consentement solennel et régulier, c'est « parce que le mariage soumet les conjoints à de grandes obligations envers ceux à qui ils donnent l'être. Il faut donc que l'on puisse connaître ceux qui sont tenus de remplir ces obligations. Les unions vagues et incertaines sont peu favorables à la propagation. Elles compromettent les mœurs, elles entraînent des désordres de toute espèce. D'autre part, la société contracte elle-même des obligations envers les époux, dont elle doit respecter l'union. Elle est intéressée à protéger contre la licence et l'entreprise des tiers cette union sacrée qui doit être sous la sauvegarde des gens de bien [1]. »

II. Formes du mariage. — Horace nous parle d'une époque où les Romains, à l'état sauvage, s'emparaient par force ou par ruse des femmes qu'ils voulaient posséder [2] :

Venerem incertam rapientes, more ferarum.
Viribus editior caedebat, ut in grege taurus.

Nous ne savons à quelle date nous reportent ces mœurs, mais on peut penser qu'elles durèrent peu, car, de très bonne heure, l'union de l'homme et de la femme fut soumise à des règles fixes et certaines. Dans le droit romain primitif, le mariage nous apparaît comme une union de sexes où le plus faible des conjoints sort définitivement de sa famille et passe sous la puissance, *manus*, du plus fort, qui est le mari. Loin de jouir de droits égaux à ceux de ce dernier, la femme est placée sous sa dépendance; par contre, elle entre dans sa famille, acquiert un droit à sa succession et les enfants issus de cette union sont siens.

A côté de ce mariage rigoureux et le supplantant peu à peu, se place, dans le droit plus récent, le mariage libre. Par ce mariage, la femme participe à l'état du mari, elle engendre des enfants qui sont siens, mais elle ne fait pas partie de la famille du mari, et conserve son indépendance, quant à sa personne et à ses biens. Le mari supporte les frais d'entretien de sa femme et de ses enfants, mais il peut recevoir, au moyen d'une constitution expresse, certains biens, *dos*, qu'il administre, et réciproquement la femme peut obtenir une *donatio ante nuptias* prise sur la fortune du mari.

Ces deux manières d'entendre le mariage ont-elles coexisté? Il semble que le mariage avec la *manus* a dû être seul possible pendant un certain temps.

A l'origine de la législation romaine, le contrat de mariage dut être soumis à des conditions rigoureuses; le simple consentement ne pouvait suffire à faire naître un mariage, étant impuissant à engendrer une obligation. La *manus* pouvait résulter ou de la *confarreatio*,

[1] Portalis, *Exposé des motifs de la loi relative au mariage.* — [2] *Sat.*, I, III, 107.

ou de la *coemptio*, ou de l'*usus*, les trois modes distincts de célébration du mariage.

La *confarreatio* était le mode le plus ancien et le plus solennel et cette solennité même le fit tomber en désuétude plus tôt que les autres formes. Parmi celles-ci, la *coemptio* était plus simple; on y a vu communément la vente de la femme, alors qu'il semble que ce soit un mode de célébration du mariage avec une solennité atténuée. Si, comme on l'a dit, la *coemptio* était un achat fictif remplaçant une vente réelle à l'origine, on devrait trouver trace de cette vente dans la *confarreatio*, mode plus ancien, de l'aveu unanime. Or, on ne trouve dans les cérémonies de la *confarreatio* rien qui rappelle la vente de la femme assimilée à un objet mobilier quelconque. La *coemptio* remplaça la *confarreatio* trop compliquée, mais ne fut pas pour cela exempte de toute solennité.

L'*usus* fut un nouveau relâchement dans la solennité primitive. On n'admettait pas encore que le simple consentement suffit à parfaire le mariage, mais on reconnut à la prolongation ininterrompue pendant un an de la cohabitation une force obligatoire suffisante pour produire un mariage véritable. Cette durée d'un an prouvait le caractère sérieux et durable de l'union contractée et couvrait l'absence de toute solennité.

Cicéron nous dit dans ses *Topiques* (§ 3) qu'il y a deux sortes d'*uxores :* les épouses en puissance et les femmes pour lesquelles l'*usus* n'est pas encore accompli, elles sont seulement *pro uxore*. C'est-à-dire que tant que l'année ne s'était pas écoulée sans interruption d'une durée de trois nuits passées par la femme hors du domicile conjugal, il n'y avait pas de mariage proprement dit, produisant tous ses effets civils. La femme ainsi unie à un citoyen romain était bien *uxor*, mais *uxor injusta*. C'est ainsi qu'une inscription nous parle d'une concubine appelée *uxor gratuita, utpote quae coemta non esset* [1].

Et voici un passage d'Aulu-Gelle (III, 2) encore plus explicite : *Quintum quoque Mucium jurisconsultum dicere solitum egi non esse usurpatam mulierem quae calendis januariis apud virum, matrimonii causa esse coepisset*. Macrobe (*Sat.*, I, 3) s'exprime dans les mêmes termes qu'Aulu-Gelle, lequel ne fait que rapporter la décision de Quintus Mucius, un jurisconsulte qui devait connaître la portée des termes qu'il employait.

Enfin, une note de Servius (*ad Georg.*, I, 31) ne laisse aucun doute sur les formes primitives du mariage romain : *Tribus modis, apud veteres, nuptiae fiebant : usu, si, verbi gratia, mulier anno uno cum viro, licet sine legibus, fuisset; farre... coemtione*. D'après cet auteur, les formes de la célébration du mariage étaient donc, chez les anciens, la *confarreatio*, la *coemptio*, l'*usus*, et dans le cas d'*usus*, la femme qui vivait avec un citoyen n'était pas certainement son épouse avant l'expiration de l'année, *licet sine legibus*. On ne peut être plus formel. Logiquement, la famille devait être aussi fortement organisée au point de vue de la puissance maritale qu'au point de vue de la puissance paternelle. L'apparition du mariage libre dut coïncider avec l'affaiblissement de la puissance paternelle elle-même et avec l'émancipation générale des femmes.

A l'époque classique, le mariage se forme par seul consentement entre personnes présentes. Écartons l'hypothèse exceptionnelle de l'absence d'une des parties. Le consentement, la volonté, l'affection conjugale suffisent donc en règle pour former un mariage : *Ex affectu omnes introducuntur nuptiae* [2]; voilà le principe que consacrent un grand nombre de textes [3]. Nulle intervention de l'autorité sociale ou religieuse, nulle obligation de cérémonies, habituelles sans doute, mais non consacrées, nulle nécessité d'un écrit constatant le mariage. Celui-ci n'est donc plus qu'un acte civil purement privé. Il n'y a plus, à proprement parler, rien de semblable à une célébration de mariage.

A la solennité et à la rigueur primitives du droit succède donc un relâchement considérable dans les conditions de formation de ce contrat si important. Nous observons un phénomène analogue au Moyen Age, quand au droit rigoureux des capitulaires succèdent les mariages par simples paroles de présent.

La formation du mariage *solo consensu* devait entraîner de graves inconvénients au point de vue de la preuve. Les parties pouvaient bien faire rédiger, à l'occasion de leur mariage, soit un *instrumentum dotale* pour le règlement de leurs intérêts pécuniaires, soit des *tabulae nuptiales* relatant simplement le fait du mariage; mais ces écrits n'étaient pas obligatoires. Les Romains remédièrent à la difficulté au moyen de certaines présomptions. En cas de cohabitation *inter pares honestate personas* on présumait le mariage; *inter impares honestate personas* on présumait le concubinat. Justinien [4] fait allusion à des lois anciennes (*licet obscurius*) qui auraient prescrit, à peine de nullité, la rédaction des *dotalia instrumenta* pour les mariages *inter honestate impares;* mais il ne les rappelle que pour les abréger. On était donc obligé souvent de recourir à la preuve testimoniale, à l'opinion publique, aux voisins, aux amis pour constater l'existence du mariage et la légitimité des enfants. C'est ce que décide formellement une constitution de Probus [5] : *Si vicinis, vel aliis scientibus, uxorem liberorum procreandorum causa domi habuisti, et ex eo matrimonio filia suscepta est; quamvis neque nuptiales tabulae, neque ad natam filiam pertinentes factae sunt, non ideominus veritas matrimonii, aut susceptae filiae, suam habet potestatem.*

A l'époque du bas-empire, l'institution matrimoniale apparaît sous les mêmes formes qu'à la fin de la République. Les *justae nuptiae* sont devenues accessibles à tout le monde depuis que tous les habitants de l'empire sont citoyens romains. Dès le début de notre ère, vers le règne d'Auguste, les *justae nuptiae* constituent un contrat purement consensuel, requérant certaines conditions d'âge, de consentement des parents et certains empêchements pour cause de parenté ou d'alliance. Si le rang de celle qu'on veut épouser est par trop inégal, au point de vue social, on délaisse les *justae nuptiae* pour recourir au concubinat; si on veut donner aux *justae nuptiae* un éclat particulier on a recours aux fiançailles, usage très ancien et toujours observé en droit romain. On est donc venu à trois formes principales : *justae nuptiae*, concubinat, fiançailles; mais les *justae nuptiae* sont entrées, dès lors, dans une période de décadence qui les rapproche du concubinat.

Avec le culte des ancêtres disparut progressivement le caractère religieux de l'institution matrimoniale. L'œuvre des jurisconsultes consista à enlever aux cérémonies leur caractère nécessaire et à concentrer l'essence du mariage dans le consentement réciproque des parties. La *traditio* et la *deductio in domum mariti* se confondirent, mais durèrent longtemps, quoique sans utilité juridique. Saint Jean Chrysostome en fait mention dans ses homélies [6] et nous la voyons figurée sur la cassette de Projecta [7]. Mais ce n'était plus qu'un symbole et on avait déjà pénétré au cœur de la réa-

[1] Gruter, *Inscript.*, p. MCCC, n. 21. — [2] L. 26, *C. de nupt.*, — [3] L. 11, *C. de repudiis; Nov.* XVIII, c. IV, n. 1; *Nov.*, XXII, c. III; *Nov.* LXXIV, c. IV; L. 31, *D. de donat.* — [4] L. 23, n. 7, *C. de nupt.* — [5] L. 9, *C. de nupt.* — [6] *Homil.*, XLVIII, *in cap. XXIV, Genes; Homil.*, LVI. La *deductio* est accompagnée de chants, de chœurs, de lanternes, — [7] L. 31, *de reg. juris*, D. L., 15, *de condit. et de monstr.*, Dig., l. 32, n. 13, *de donat. inter virum et mulierem.*

lité, ce qui fit qu'on demanda pour la validité du mariage que la femme fût à la disposition de son mari. Dès lors, la forme disparaît comme solennité, elle peut être suppléée par un autre acte quelconque, en particulier, la cohabitation. On devait, dès lors, être tenté de voir dans le cohabitation le mariage même; aussi les jurisconsultes s'insurgent et proclament que *nuptias non concubitus sed consensus facit* [2], c'est-à-dire la cohabitation n'est pas nécessaire au mariage. Le travail de la jurisprudence pendant cette période a consisté à dégager dans le mariage l'élément consensuel du contrat en l'affranchissant de toute cérémonie nécessaire. Pour les gens de peu, la cohabitation fait présumer le mariage de l'aveu même des jurisconsultes [2]. Pour ceux d'une condition sociale plus relevée, le même résultat se produisit et les cérémonies anciennes tombèrent en désuétude lorsque le christianisme s'attaqua à ces vestiges des anciennes superstitions.

Le concubinat du droit romain offre le type fort curieux d'une simple union de fait produisant certains effets juridiques, et qui finit, dans le dernier état du droit, par devenir une sorte de mariage inférieur, *conjugium inaequale*. Nous rencontrons parfois dans l'histoire ecclésiastique cette union quasi matrimoniale (voir Marcia) ; il n'est pas inutile d'en dire quelques mots.

Dans le droit ancien, nous voyons, à côté de la femme légitime (*uxor*), la *paelex*, femme non mariée vivant avec un célibataire : *quae, cum uxor non esset, cum aliquo tamen vivebat;* et, en dehors du mariage, la vie commune resta jusqu'à la fin de l'époque républicaine absolument dépourvue d'effets juridiques. La *paelex* n'était pas la courtisane, la παλλακη, mais il n'en est pas moins vrai que le droit l'ignorait absolument.

Ce sont les réformes d'Auguste qui, sans faire du concubinat une véritable union conjugale, lui ont pour la première fois donné place dans le droit. Les lois nouvelles portaient des peines contre certaines relations illicites, contre le viol, l'adultère, l'inceste. D'autre part, elles établissaient certaines interdictions de mariage : défense était faite, par exemple, aux sénateurs d'épouser des affranchies, aux citoyens ingénus d'épouser des femmes de condition vile; défense aux soldats de contracter un mariage quelconque. Du moins fallut-il reconnaître que, dans le cas où les prohibitions nouvelles rendaient le mariage impossible, le concubinat serait permis et ne tomberait pas sous l'application des peines portées par les lois. C'est ainsi que le concubinat fut, pour la première fois, distingué des autres unions irrégulières. Il ne produisait aucun effet de droit; notamment il ne créait pas de parenté légale entre les enfants de la concubine et leur père; mais toujours est-il que la loi le reconnaissait, pour l'exempter des peines dirigées contre les relations illicites; et, comme les mœurs n'y attachaient aucun déshonneur, on le vit promptement prendre dans la société romaine une place qui devait aller grandissant. Il y eut dès lors deux sortes de concubinat : le concubinat *civil*, admis exclusivement pour les femmes d'une certaine catégorie, celles qu'un sénateur ou un citoyen ingénu ne pouvait épouser en justes noces; le concubinat *militaire*, qui ne comporte jamais cette restriction.

Parmi les empereurs chrétiens, les uns furent hostiles à ce genre d'union, les autres la virent sans défaveur, mais les uns et les autres contribuèrent également à lui donner un caractère nouveau, celui d'un mariage d'ordre inférieur reconnu par la loi, en édictant des dispositions nombreuses et souvent contradictoires qui y attachaient des conséquences avantageuses ou défavorables : droits de succession *ab intestat*, incapacités de donner ou de recevoir, facilités plus ou moins grandes de légitimation, pour les enfants de la concubine, qu'on appelle à cette époque *liberi naturales*. Quant aux soldats ce n'est qu'à partir du IVe siècle qu'ils recouvrirent d'une façon générale la faculté de se marier. C'est seulement sous le règne de Léon le philosophe que le concubinat devait être absolument prohibé. En Occident, son existence légale se maintint plus longtemps encore, jusqu'au XVIe siècle. L'Église, afin de pouvoir le tolérer, l'envisagea comme un mariage dépourvu de formes.

Le concubinat est un état de fait dont la loi reconnaît l'existence. C'est une sorte de mésalliance ou de libertinage qui n'élève pas celle qui s'y prête au rang d'épouse. Ce qui constitue l'état de *concubinatus* c'est la cohabitation consentie. Au début, on ne pouvait s'y tromper, la différence de rang social, l'absence de cérémonies désignaient clairement celle qui n'était pas une épouse de justes noces. Mais quand les formes extérieures devinrent inutiles au mariage, lorsque le christianisme les eut proscrites comme entachées des superstitions de l'ancien culte, lorsque enfin on put prendre pour concubines celles qu'on pouvait prendre pour femmes, et inversement [1], la distinction entre les deux institutions devint singulièrement difficile. Plus que difficile, impossible, puisqu'un temps vint où la femme pouvait, changer de qualité sans que rien d'extérieur l'eût révélé [3].

Qu'on prenne Grégoire de Tours, gallo-romain et de famille sénatoriale, et malgré cela employant dans une confusion complète des termes autrefois bien spécialisés : *conjugio copulavit; — copulavit stratui; — accepit uxorem; — duxit uxorem; — accepit in matrimonium ; in matrimonium sociavit; — pro concubina junxit* [4]. Les deux dernières expressions semblent, au premier abord, caractéristiques, l'une pour désigner le concubinat romain, l'autre pour qualifier l'union la plus élevée. Mais Grégoire nous dit que le roi Clotaire *in matrimonio sibi sociavit Aregundam*, laquelle, dans le même passage, nous apparaît comme une serve. Or, avec une serve, l'union d'un roi eût été un *contubernium*, une relation sans nom. Si la serve était affranchie, ce n'est de *matrimonium* mais de *concubinatus* qu'il eût fallu parler. Inversement, dans l'autre passage, le mot *concubinatus* n'a guère de sens, puisque les enfants de la concubine jouissent du même traitement que ceux de l'épouse. Thierry, fils et successeur de Clovis, quoique né d'une concubine, partage avec les fils de Clotilde. De même, Gontran donne aux Orléanais comme roi le fils d'une femme qualifiée *concubina*. Par ces exemples, on voit que les mots continuent à servir, mais ceux qui les emploient ignorent le sens qui s'y attache et dans la vie quotidienne ils ont perdu leur valeur juridique. Quant aux formulaires qui nous ont été conservés, on ne trouve pas trace dans ceux qui ont été faits pour des provinces demeurées plus romaines, du mariage simple et abstrait de l'époque classique. Tous les actes qu'on y rencontre supposent des fiançailles antérieures, parce que les fiançailles sont la forme que le mariage affecte presque nécessairement à cette époque.

Les fiançailles peuvent être un simple projet de mariage qui n'engage pas ou bien une promesse obligatoire juridiquement; dans ce deuxième cas le lien formé peut s'aggraver d'une sanction plus sévère encore que la sanction ordinaire. La loi ne permettant pas la rupture des fiançailles ou ne l'autorisant que dans les conditions mises à la rupture du mariage, les

[1] L. 24, *de ritu nupt.*, D. — [2] L. 3, D, *de concub.* l. 41, n. 1; D. *de ritu nupt.*, l. 16, n. 1; — [3] L. 31, *pr. de donat.*, D. — [4] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. II, c. XI; l. III, c. XXII; l. IV, c. XIX; l. IV, c. VI; l. III, c. VII; l. III, c. XXIII.

fiançailles remplissent la fonction du mariage lui-même, dont la consommation est réservée à une époque postérieure.

A Rome, il est probable que les fiançailles ont été de tout temps juridiquement sanctionnées, et il est certain qu'elles ont de plus en plus tendu, par la rigueur croissante de leur sanction, à se confondre avec le mariage et à le faire disparaître, à mesure que le caractère religieux ancien s'est effacé. C'est ainsi, qu'au bas-empire et dans les législations romano-barbares, les fiançailles sont presque la seule forme sous laquelle apparaît le mariage.

Le vieux mariage romain avec ses rites commençait à céder sous la campagne dirigée contre lui par les jurisconsultes. Le consentement devient l'élément essentiel et presque unique du mariage; or cet élément peut se rencontrer dans les fiançailles comme dans le mariage. D'autre part, les fiançailles sont déjà, en fait, pour les Romains, si sacrées, qu'on les viole rarement. Fiançailles et mariage sont mis sur la même ligne. Dans un fragment conservé par Paul il est question de *sponsam uxoremve* [1]. Suétone nous apprend que les avantages accordés également aux fiançailles et au mariage provoquèrent une fraude que des lois postérieures s'efforcèrent de réprimer [2]. Les fiançailles prennent donc déjà dans ces lois l'aspect d'une forme usuelle du mariage, qui en est comme la première cérémonie. En même temps, la loi Julia réunit mariage et fiançailles; elle s'efforce de rendre encore plus certaine qu'autrefois la réalisation de mariage après les fiançailles et inflige à toutes les fiançailles violées une peine du quadruple des arrhes données pour les contracter [3].

Cette assimilation faite par la loi Julia des fiançailles et du mariage fut le point de départ de toute l'évolution qui devait peu à peu faire des fiançailles un véritable mariage, en ayant tous les effets, et transporter aux fiançailles la considération dont allait se dépouiller le mariage lui-même. La loi et la jurisprudence ont toutes deux concouru à ce mouvement.

L'édit du préteur, à une date probablement peu éloignée de la loi Julia, punit de l'infamie les secondes fiançailles contractées avant la rupture des premières, comme il punit la bigamie. Un peu plus tard, un rescrit de Sévère et de Caracalla permit de poursuivre comme adultère, par extension de la loi Julia *de adulteriis*, la fiancée infidèle.

La jurisprudence tend aussi à rapprocher l'organisation des fiançailles de celle du mariage. La preuve s'en trouve dans le titre *de sponsalibus* au Digeste. L'usage des arrhes persiste et se retrouve dans toute la législation romaine. C'est cet esprit d'assimilation des fiançailles au mariage qui donne même aux jurisconsultes leur règle générale d'interprétation. L'âge auquel les fiançailles sont permises n'est pas encore l'âge du mariage, puisque les fiançailles sont seulement un mariage à terme; toutefois on arrive à déprécier les fiançailles d'enfants trop jeunes, en leur enlevant le bénéfice des lois caducaires et en le réservant aux fiançailles de deux ans en avance sur le mariage.

Enfin, les fiançailles, une fois contractées, ne sont sans doute pas indissolubles, puisque le mariage ne l'est pas; mais elles ne peuvent être dissoutes que de la même manière que le mariage. Il faut, pour les rompre, un *libellum* analogue au *libellum repudii* exigé depuis la loi Julia et conçu en ces termes : *conditione tua non utor*. S'il est impossible d'envoyer le *libellum* par suite du départ du fiancé pour la guerre, la fiancée doit attendre son retour pendant deux ans avant de pouvoir contracter de nouvelles fiançailles.

Les présents et donations échangés n'ont été d'abord affectés d'aucune condition résolutoire ou suspensive du mariage, mais à mesure que les fiançailles se sont transformées en un mariage commençant, on les a soumises à la condition résolutoire du mariage.

On en arrive à distinguer deux périodes dans les fiançailles séparées par une cérémonie, l'*osculum*. Les constitutions de Constantin traitent différemment les donations entre fiancés suivant que la rupture a précédé ou suivi l'*osculum*. Avant, elles sont résolues; après, elles ne le sont que pour moitié. C'est une manière d'indiquer que l'*osculum* est comme une moitié de la consommation du mariage. Et ce sens se retrouve amplifié encore dans la littérature chrétienne de cette époque [4]. L'*osculum* qui accompagne les fiançailles prend l'allure du mariage chrétien, rejetant presque entièrement dans l'ombre le *matrimonium* vrai, les *justae nuptiae*.

Ainsi les fiançailles et le mariage supposent même condition d'âge, de consentement; les fiançailles sont plus complexes dans la forme que le mariage qui n'en a plus de nécessaire. De part et d'autre, mêmes empêchements de parenté, d'alliances ou autres, mêmes causes de rupture, mêmes obligations essentielles de fidélité et régime de donations plus complet dans les fiançailles que dans le mariage, puisque c'est à lui qu'on emprunte à cette époque la *donatio ante* ou *propter nuptias* qui permettra plus tard la fusion de la dot germanique et du régime romain de la dot. Les fiançailles sont un mariage à terme dont la fixation est abandonnée aux parties.

Le mouvement organique qui s'est produit dans les formes du mariage que nous venons de décrire a commencé par une tendance à dépouiller les *justae nuptiae* de toutes formes extérieures pour en faire mieux ressortir le caractère contractuel et affranchir davantage l'individu de la tutelle familiale. Durant tout ce travail, les fiançailles et le concubinat se sont acheminé vers l'unité de forme et d'effets de l'institution matrimoniale tout entière. Un retour des choses a entraîné la prépondérance formelle des fiançailles vers lesquelles est montée la faveur des jeunes générations. L'Église, ou du moins ceux qui y tenaient une place remarquée, favorisèrent cette préférence donnée aux fiançailles. Le mariage païen avec ses rites sacrificiels ne pouvait qu'être abominable, les fiançailles n'avaient pas cette souillure. Tertullien y est favorable, même à l'*osculum* qui, dans ce temps et dans ce pays, pouvait sembler un symbole des plus anodins. C'est d'abord les fiançailles que les chrétiens feront bénir dans leurs assemblées. Aussi bien le baiser est une cérémonie que l'Église a introduit dans beaucoup de ses rites les plus anciens. Le mariage ancien s'évanouit et disparaît avec son cortège, lorsque le monde ancien s'en va, et le mariage du monde moderne et chrétien, ce sont les fiançailles. D'autre part, les fiançailles ont toujours eu pour caractéristique de faire plus de place à l'influence de la famille. C'est entre les parents — et d'abord, sans l'intervention des enfants — qu'avaient lieu les stipulations. C'est entre eux encore que se règlent plus tard les conventions qui s'y rattachent. Le consentement des enfants, après les efforts des jurisconsultes, y devient bien nécessaire, mais sa liberté y est moins grande que dans le mariage proprement dit. A l'époque du bas-empire, la famille, au sens romain du mot, prévaut sur l'individu, son autorité l'emporte et c'est ce qui explique en partie pourquoi les fiançailles retrouvent une nouvelle faveur.

III. Conditions du mariage. — Deux catégories

[1] Paul, au *Dig.*, l. XLIV, *de ritu nupt.* — [2] Suétone, *Vita Augusti*, c. XXXIV. — [3] *Code théodosien*, l. III, t. X, *lex unica*. — [4] Tertullien, *De velandis virginibus*, c. II, *de osculo sponsalitio*.

de personnes sont appelées à consentir au mariage : les futurs époux et ceux qui ont autorité sur eux. Primitivement, le droit de consentir au mariage était un des attributs les plus respectés de la puissance patriarcale. L'autorité du *paterfamilias* était la plus haute qui fût en jeu dès l'instant qu'il était question de l'acquisition ou de la perte d'un membre. Souvent ce consentement est le seul vraiment effectif. Dans la suite, à mesure que le droit romain poursuit son plan d'émancipation progressive de l'enfant, le consentement isolé du *paterfamilias* deviendra insuffisant à la validité du mariage. La loi Julia permit même d'arracher par contrainte le consentement du *paterfamilias* afin de rendre plus faciles et plus nombreux les mariages. C'est un véritable droit d'appel donné aux enfants contre les parents, et ce n'est pas tout. Les empereurs et les jurisconsultes déterminent à l'avance un certain nombre de cas où les contractants peuvent passer outre au consentement du *paterfamilias*. Ainsi, d'une part, dans les cas où le consentement des parents est nécessaire, il diminue ; d'autre part, dans les cas où il reste nécessaire, il décroît d'intensité.

A l'époque du bas-empire, l'accroissement d'importance du consentement du *paterfamilias* se traduit par l'usage plus répandu des fiançailles. Fait plus caractéristique, une modification se produit relativement à ceux ou plutôt à celles qui ne sont plus *in patria potestate* au moment de leur mariage. C'est à partir de Sévère que le mouvement se dessine. On rencontre au code Justinien une constitution de cet empereur qui forme la loi I, *De nuptiis*, mais qui ne figure pas au code Théodosien. Elle est assez énigmatique : *Cum de nuptiis puellae quaeritur, nec inter tutorem et matrem et propinquos de eligendo futuro marito convenit, arbitrium praesidis provinciae necessarium est.* Tout, dans ce texte, est singulier, et il est difficile de le récuser puisqu'une constitution de Valentinien L. 38. c. *De nuptiis* paraît y renvoyer. Supposer une dissension entre le tuteur et la mère, c'est admettre qu'ils ont chacun légalement un droit d'intervention, et c'est cependant ce que rien ne nous laissait prévoir. Le jurisconsulte Paul, qui écrit à l'époque de Sévère, attribue à Sévère ou à Antonin cette formule : *Nubere autem suo arbitrio pupilla potest.* En supposant même la persistance de la tutelle perpétuelle des femmes et la nécessité de l'autorité du tuteur, d'où vient la nécessité du consentement de la mère? Bien plus, il est question de *propinqui*. Qui sont-ils? D'où vient toute cette organisation?

Quoi qu'il en soit, ce qui n'était encore qu'une tendance devint la règle à une époque qu'on ne peut fixer avec précision. Désormais, toutes les *puellae sui juris*, âgées de moins de vingt-cinq ans, sont obligées de demander le consentement de leur père, de leur mère, de leurs parents ou du juge. Nous ne connaissons cette règle générale que par l'application qu'en font deux constitutions à deux cas particuliers. La *puella* une fois mariée était souvent soustraite à l'autorité de son père; souvent, en effet, l'émancipation accompagnait le mariage. Si elle devenait veuve, le droit du père sur elle ne renaissait pas, et, en principe, rien n'aurait empêché cette *puella*, n'ayant ni tuteurs ni curateur, de se marier librement.

Le *paterfamilias* conserve bien tout seul pendant sa vie le droit de consentir au mariage de sa fille, mais, à son défaut, le consentement de la mère, autrefois sans intérêt, devient indispensable. Le progrès du droit de la mère fut assez lent, puisque c'est seulement sous Justinien que la mère put obtenir la tutelle de ses enfants. Elle parvint plus tôt au droit de consentir au mariage. La loi I, c. *De nuptiis* le lui reconnaît déjà de concert avec le tuteur et les *propinqui*. Qui sont ces derniers? Nulle part on ne trouve de quoi déterminer leur composition; on y faisait sans doute entrer les cognats, peut-être les voisins, et au bas-empire, les personnes de même classe sociale.

Quand la femme, sa mère et ses *propinqui* sont en désaccord, c'est l'empereur ou le juge, son délégué, qui tranchera le différend et choisira l'époux. Ici, comme bien souvent d'ailleurs, l'empereur est l'arbitre naturel de toutes les discordes. C'est à ce titre que son pouvoir s'est introduit, en droit public, dans l'administration des cités, c'est à ce titre qu'il prend pied dans la famille et qu'il joue son rôle de providence de tout l'empire. Ce droit de l'empereur d'intervenir au mariage se transmettra après l'invasion aux rois barbares ses successeurs, d'autant plus facilement qu'il éveillera peut-être le souvenir du droit de l'ancien chef de tribu sur tous les hommes du clan et sur leurs unions. Nous le retrouvons soit dans la *Lex romana curiensis*, soit plus précisément encore dans les édits des rois francs.

On fit plus. Au lieu de recourir à l'empereur pour suppléer au consentement des ascendants et les mettre d'accord en cas de conflit, on eut recours à lui pour contraindre au mariage les intéressés. L'abus dut être si fréquent que ce furent les empereurs eux-mêmes qui entreprirent de fixer les cas dans lesquels il ne serait pas possible de recourir à eux.

Le consentement de la jeune fille est aussi parfois contraint d'une autre manière à cette époque. Ce sont de hauts fonctionnaires qui se servent de l'autorité attachée à leurs fonctions pour obtenir par la violence un assentiment qu'ils n'auraient jamais eu sans elle. La puissance centrale est déjà débordée à cette époque par l'indépendance de tous ceux qui la représentent. Il faut lire sur ce point la loi unique, code Théodosien, *Si quae. praed. potest.*, III, 17, où l'empereur menace de peine ceux qui emploieront ces violences. Ici encore, la liberté du consentement de la future épouse disparaît.

En résumé, nous voyons un accroissement d'autorité accordé à tous les représentants des intérêts collectifs, en même temps qu'un changement dans le choix de ces représentants, et, d'autre part, l'intervention de la contrainte ou même de la violence pour obtenir le consentement individuel de l'intéressé.

Une fois résolue la question du consentement, il faut aborder celle de la validité du mariage et des cas de prohibition dans le bas-empire. Il y a des prohibitions pour cause de parenté; elles offrent peu d'intérêt. Le droit romain n'a subi à ce point de vue que dans une faible mesure l'influence chrétienne. C'est surtout après l'invasion qu'on assiste, sous la pression des tendances canoniques, à un véritable débordement d'empêchements. Sur deux points seulement, le droit romain s'est laissé infléchi, c'est dans le cas du mariage entre cousins germains et du mariage entre beau-frère et belle-sœur.

Sur le mariage entre cousins, nous connaissons trois lois dont la conciliation forme comme l'histoire de la prohibition, deux au code Théodosien, et une au code Justinien [1]. La première en date (ann. 396) nous apprend incidemment que c'est Constantin qui, le premier, interdit le mariage entre cousins, et cela sous la peine du feu ou de la proscription. La population romaine dut faire très mauvais accueil à cette innovation, car Honorius et Arcadius, par ce texte même qui nous révèle l'existence de la constitution de Constantin, en adoucissent singulièrement la sanction : ils se bornent à priver l'union de tous ses effets civils et à priver les parents, dans une très large mesure, du droit de tester. Il est probable que la prohibition ainsi

[1] *Code Théodosien*, l. III, tit. XII, l. 3, en 396; l. III, tit. X, l. unic. en 409; *Code Justinien*, l. V, tit. IV; *De nuptiis*, l. XIX, en 405.

adoucie parut encore exagérée, puisqu'en 405, ces mêmes empereurs la firent complètement disparaître et revinrent à l'état de choses antérieur à Constantin. C'est du moins ainsi que les choses se sont passées en Orient; en Occident, la réaction fut moins forte et c'est une constitution d'Honorius, en 409, qui nous le révèle accidentellement. Elle permet d'obtenir dans ce cas une dispense de l'empereur, ce qui montre que la prohibition subsiste toujours. Mais les peines qui la sanctionnent ont dû disparaître.

La prohibition du mariage entre beau-frère et belle-sœur fut tout aussi difficile à établir dans l'empire, puisque pour l'Occident nous ne possédons pas moins de six constitutions successives qui l'édictent en des termes si voisins que la nécessité de chacune ne s'explique que par l'oubli et la désuétude où était tombée la précédente [1]. Les peines sont les mêmes que pour le mariage entre cousins; elles apparaissent pour la première fois, non pas sous Constantin, sauf peut-être dans une constitution perdue, mais sous Honorius et Arcadius (396).

L'étude des prohibitions de mariage entre personnes de nationalité ou de classe différente offre plus d'intérêt; car leur histoire, indépendante de toute cause religieuse, nous aide à pénétrer dans le mouvement social de l'époque et à constater, par quelques-unes de ses conséquences, le progrès vers l'organisation aristocratique et la constitution des castes fiscales dans l'empire, en même temps qu'elle nous montre l'influence de l'infiltration de l'élément barbare dans l'empire.

Pendant longtemps les unions entre Romains et pérégrins furent sinon prohibées, du moins ignorées par le *jus Quiritium*. Mais les jurisconsultes classiques réagirent contre cette tendance et rapprochèrent de leur mieux le droit romain du *jus gentium*. Leur effort fut consacré et achevé par l'édit de Caracalla (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 2113-2119) qui éleva tous les habitants de l'empire au rang de citoyens romains, en sorte qu'il n'existait plus trace d'empêchement au mariage pour cause d'origine différente. En dehors des *civitates* et de l'*orbis romanus*, il existait toute une catégorie de gens non soumis, appelés *barbari* et que la loi ignorait et repoussait avec la même intransigeance que jadis. Aussi longtemps que les barbares se contentèrent de tournoyer le long des frontières de l'empire, sans les franchir, les unions furent tellement exceptionnelles qu'on put n'en pas tenir compte. Mais un temps vint où les barbares s'insinuèrent, où les Romains les accueillirent et les appelèrent pour cultiver les provinces ou pour les défendre, alors les unions se multiplièrent et il fallut le constater et prendre parti. Les uns redoutaient que le mélange des barbares ne corrompît la race romaine et n'abaissât de toutes manières son niveau intellectuel et moral, ne lui infligeât des tares physiques et n'attirât un mouvement d'émigration qui, par les proportions qu'il prendrait, deviendrait périlleux. L'empire était une proie alléchante et il semblait de la stricte prudence de soustraire les hautes magistratures à l'avidité et à la grossièreté des barbares. Dans la question du mariage, pareille préoccupation. Au début, Rome se décida pour la résistance à outrance. Une constitution de Valentinien et de Valens, de 370, prohibe les unions entre « gentiles et provinciales » sous peine de mort [2]. Et cependant il fallut composer. C'est la période des capitulations successives, la rigueur de la prohibition s'atténue, on voit l'empereur autoriser des unions de cette sorte par rescrit [3] et, sous Honorius et Arcadius, le poète Prudence paraît bien nous dire que les gentiles jouissent du *connubium* [4] :

.....Nunc per genialia fulcra.
Externi (conveniunt) ad jus connubii: nâm sanguine mixto
Texitur, alternis ex gentibus una propago.

Quoi qu'il en soit sur ce point, la prohibition dura dans la loi. Du code Théodosien elle passa dans les lois romaines des barbares sanctionnée des mêmes peines [5] et se retourna même contre les Romains quand la conquête les eut réduits à l'état de sujets et que la disposition prohibitive eut été inscrite même dans les lois barbares [6].

La prohibition du mariage existe encore entre personnes de classes différentes. Les hautes barrières sociales élevées par le droit primitif s'abaissaient petit à petit sous l'influence de cette unification générale que tend à établir le bien-être matériel. A Rome, on vit les mœurs s'assouplir et se faire accueillantes tandis que les lois gardaient leur rigidité ou n'en abandonnaient que ce qui l'était déjà. Et encore, la loi s'essaie à ruser, elle ne concède que la moitié de ce que la pratique tolère, avec l'espoir de gagner du temps. Le progrès continue et le mariage est une des institutions où cette évolution s'aperçoit le mieux, puisque c'est par union de ce genre que la fusion des classes s'opère.

Dès avant la fin de la République, le mariage entre ingénus et affranchis était permis. Mais Auguste tenta d'empêcher l'envahissement de la cité par la foule d'étrangers de basse extraction dont Rome était pleine, afin de ramener dans la société romaine le respect de la famille et de la hiérarchie. Impuissant à empêcher les mésalliances, il voulut en limiter la portée en reléguant les affranchis dans le concubinat légitimé. La loi Julia autorisait ainsi l'union entre ingénus et affranchis, réservant pourtant le cas où celui qui tenterait de se mésallier serait sénateur ou descendant de sénateur, en ce cas le mariage était interdit. La prohibition fut mal observée, on la tourna au moyen d'une autorisation de l'empereur; peut-être allait-elle disparaître quand Constantin renouvela la prohibition qui fut même étendue en dehors des affranchis ou personnes de mœurs douteuses, aux *humiles, abjectaeque personae*. La constitution de Constantin est perdue, nous ne la connaissons que par l'analyse qu'en font pour la réformer Valentinien et Marcien dans un texte postérieur. Ceci rentrait dans le plan de Constantin de restaurer la famille et la pureté des relations qui en sont la base; il donna ainsi une série de lois appelées *novae leges* et rétablit le sén. cons. Claudien. On ne sait si les lois de Constantin eurent l'effet qu'il en attendait, mais elles se conservèrent dans leur texte pour se transmettre aux lois barbares avec lesquelles elles se trouvèrent d'ailleurs en pleine harmonie au milieu d'une société renouvelée.

A partir de Constantin, par suite de l'appauvrissement et même de la disparition de la classe moyenne, un fossé se creusa entre deux portions de la population libre romaine, l'une inclinant vers l'esclavage où elle pouvait résoudre le problème de la vie matérielle, l'autre vers la domination. Il y eut désormais deux catégories, les forts et les faibles et, entre eux, une catégorie de petites gens, libres encore, mais d'une liberté sans profit, à raison de leur impuissance et à laquelle ils étaient prêts à renoncer pour s'assurer le vivre et le couvert. Le type de cette catégorie est le colon. Comment traita-t-on le colon au point de vue

[1] *Code Théodosien*, III, XII, 2, en 355; *Code Justinien*, V, V, 5, en 384-393; *Code Théodosien*, III, XII, 3, en 396; *Code Théodosien*, III, XII, 4, en 415; *Code Justinien*, V, V, 8. — [2] *Code Théodosien*, *De nuptiis gentilium*, III, XIV, 1. — [3] Eunape, *In excerptis*. — [4] Prudence, *Contra Symmachum*, l. II. — [5] *Lex romana Wisigothorum*, édition Haenel, p. 92, 93. — [6] *Lois des Wisigoths*, III, 1, 1.

du mariage? Vis-à-vis de la haute société romaine, il n'était guère qu'un esclave et la mésalliance eût été aussi grande pour une femme d'épouser son *colonus* que son *servus*. Nous ne possédons pas de texte à ce sujet, mais il est probable qu'il n'y en eut guère besoin.

Le colon a pu être parfois en relation avec des hommes de condition analogue à la sienne, c'est-à-dire avec les esclaves. Tout les rapprochait et le mariage devait intervenir presque nécessairement de leurs relations quotidiennes. On ne lit nulle part que ce mariage ait été incriminé. La seule difficulté consista à en régler les effets et à dire le sort des enfants. Après des hésitations il fut entendu que ce mariage serait assimilé aux unions inférieures, notamment au *contubernium*, les enfants suivant le sort de la mère. Il y a, fait remarquer Justinien [1], si peu de différence entre le serf et le colon que l'assimilation se justifie d'elle-même.

Autre catégorie. A l'époque du bas-empire, il arriva souvent que les colons se trouvèrent en contact avec une population urbaine de condition très humble que la misère faisait émigrer à la campagne où elle trouvait une vie matérielle précaire. La grande œuvre du haut-empire avait été le défrichement des campagnes, l'aménagement d'immenses exploitations qui attirèrent hors de la cité toute l'activité économique. L'administration romaine, strictement urbaine, se trouva dépaysée par cet exode rural qui déplaçait l'axe de la vie sociale. Cette administration imprévoyante ayant laissé la haute aristocratie s'installer en souveraine, elle n'osa ou ne put entreprendre de lui ravir les recrues qui arrivaient, elle tourna son effort à retenir dans l'enceinte des cités mourantes tout ce qui pouvait vouloir émigrer aux champs, à les y lier par un réseau d'obligations, de règlements. Ce faisant, le séjour des villes devient plus odieux, la désertion plus adroite et les fugitifs, assez heureux pour atteindre l'objet de leur désir, s'y font colons, y épousent une femme colonne et font souche de colons. Des lois interdisent la fuite et donnent à l'administration impériale le droit de rechercher le fugitif [2]. La loi essaie de s'opposer aux unions entre habitants d'une cité et colons ou serfs; puis elle en prend son parti et s'efforce d'en régler les effets au profit de la cité [3].

Parmi les fugitifs, il y a des *collegiati* ou innommés. Une loi d'Arcadius et d'Honorius ordonne aux magistrats de mettre tous leurs soins à faire revenir dans la cité ceux qui l'ont quittée. Le sort de leurs descendants est déterminé par la nature de l'union dont ils sont nés; le mariage est valable, mais avec les mêmes effets que le mariage du colon et de l'*ancilla*. Cette réglementation favorise les propriétaires fonciers ; aussi, quelques années plus tar.., les mêmes empereurs décident que les enfants conçus de l'*inaequale conjugium* dans les quarante prochaines années ne suivront pas leur mère, mais seront également partagés entre le grand propriétaire et la cité.

IV. Effets du mariage. — Le mariage est la base unique des rapports de la famille; de lui naissent tous les liens de filiation et les liens de parenté; le mariage crée la puissance maritale et la puissance maternelle, il institue l'association conjugale qui administre les biens des époux. Par le mariage, un foyer est fondé, son groupe se détache de la famille souche et arrive à l'indépendance sans rupture ni rivalité d'intérêts. Le mariage émancipe les époux. Autrefois, il en était tout autrement. La puissance, héréditairement transmise, repose, alors, non sur le mariage, mais sur le groupe familial. Les enfants nés du mariage du *paterfamilias* seront sans doute de sa *familia* et sous sa puissance, mais plutôt parce qu'ils sont nés d'une personne déjà entrée sous la puissance du *paterfamilias* par la *manus* transférée au moment du mariage, que parce qu'ils sont ses enfants. Qui sait si même originairement le mariage non accompagné de *manus* ne laisse pas les enfants qui en naissent dans la *familia* maternelle, comme dans quelques législations barbares? La puissance maritale n'existe pas à proprement parler ; elle n'est qu'un des cas d'exercice de la puissance maternelle, une variante non dissociée encore. Les obligations de fidélité et d'assistance existent, mais les sanctions qui en résultent découlent de la théorie de la puissance paternelle. Si l'épouse adultère peut être mise à mort par son mari, elle est dans le cas de la fille sur lequel le père a droit de vie et de mort. Le mariage antique ne modifie pas la composition de la famille, ne crée pas un groupe familial nouveau; la femme n'est pas soumise à son mari, mais au *paterfamilias* de son mari; si elle apporte une dot, cette dot tombe aux mains de ce même *paterfamilias*. Si ce régime s'est modifié, c'est que le mariage est arrivé à son entier développement comme institution primaire et indépendante quand la *familia* ancienne eut succombé sous l'effort des philosophies nouvelles et des religions inconnues auparavant.

Ce n'est que du jour où la *patria potestas* a disparu que le mariage a eu sa pleine efficacité. C'est seulement depuis Constantin que le mariage tend à devenir la source unique et exclusive de la parenté légitime avec tous les avantages qu'elle comporte. Cela se traduit par l'interdiction d'adopter des enfants nés de relations irrégulières, ou de leur laisser toute sa succession. Jusque-là, le bon plaisir du *paterfamilias* pouvait choisir en toute liberté entre ses descendants légitimes et ses descendants illégitimes.

Dans la famille antique il existe une faiblesse : la morale, parce que celle-ci ne s'impose pas à raison d'elle-même, mais à raison de ses conséquences. Or dans le mariage, une obligation rigoureuse tient l'épouse, l'obligation de la fidélité parce que l'adultère commis par elle introduit un désordre que l'inconduite de l'époux ne produit pas, du moins au même degré. Dès lors, le mari n'est plus strictement obligé à la fidélité et la femme ne l'est que parce que son adultère nuit à la famille. Avec le christianisme s'ouvre une nouvelle phase dans l'histoire de l'adultère. A cette époque, c'est-à-dire au début du IVe siècle, le *paterfamilias* est complètement oublié, le mari est chef de l'unité familiale [4] et son pouvoir est devenu presque identique à celui que possédait le *paterfamilias*. Il possède le droit de fustiger sa femme ou de tuer le complice [5]. Toutefois la conception ancienne persiste sur un point : l'adultère de la femme est seul puni; celui du mari n'est même pas une cause reconnue de divorce [6]. Il faudra attendre le règne de Théodose II pour voir, sur ce point, le droit modifié [7]. Mais par une conséquence imprévue, à mesure que le mariage reprend son caractère religieux, l'adultère offre une malice sacrilège et mérite la peine de mort [8]. Sa culpabilité est telle que, parmi les crimes entraînant la peine capitale, il est un de ceux qui échappent à toute amnistie [9]; de plus, en cas d'aveu ou de preuve certaine, le condamné est privé du droit d'appel [10].

Constantin semble s'acharner non seulement contre la violation du mariage, mais encore contre tous rapports charnels non reconnus par la loi et qui sont comme autant de soustractions faites au mariage. Tous

[1] *Code Justinien*, l. XI, tit. XLVII, l. 21. *De agricolis et cens.* — [2] *Code Théodosien*, XII, II; *De decurionis*, l. VI, XIV, 7; *De collegiatis*, l. I. — [3] *Code Théodosien*, XIV, VII, 1. — [4] *Code Théod.*, IX, VII, 2. — [5] Justinien, *Novell* CXVII, c. XIV. — [6] *Code Théod.*, III, XVI, 1. — [7] *Code Justinien*, V, XVII, 8. — [8] *Code Théod.*, IX, VII, 2; *Code Justinien*, IX, XIX, 30. — [9] *Code Théod.*, IX, XXXVIII, 1, 4, 8. — [10] *Code Théod.*, XI, XXXVI, 1.

les délits de ce genre sont menacés de peines, sinon égales, du moins très voisines. La mort est de droit commun, elle ne s'alourdit que d'aggravations plus ou moins farouches.

Le mariage entraîne des effets pécuniaires. A l'origine, les questions qui relèvent des biens conjugaux sont résolues selon que la femme est *in manu* ou *in patria potestate*. Mais la *manus* tomba rapidement en désuétude, la femme se montrant peu soucieuse de se mettre à la discrétion de son mari et de la famille de son mari. La *manus* disparue, on alla à l'excès contraire, la femme fut plus que jamais indépendante et juridiquement étrangère à son mari. Le lien du mariage, n'ayant plus comme soutien la communauté pécuniaire de la famille, faillit se rompre et céder la place à la fantaisie des relations passagères.

Et c'est alors, pendant la période classique, que s'élabora lentement un droit des gens mariés, indépendant des lois de la *familia*. Au bas-empire s'accélère cette marche vers le mariage nouveau. L'instrument de destruction d'abord, de reconstruction ensuite, c'est la dot, et son histoire est celle du patrimoine conjugal.

A l'origine, la dot est un bien fourni par la famille de la femme à celle du mari à titre de compensation alimentaire et vestimentaire. Elle est proportionnée au rang des futurs conjoints, mais elle constitue cependant une certaine libéralité qui confère au *paterfamilias*, en même temps qu'il se dessaisit, un droit de surveillance morale sur le traitement fait à sa fille. La dot ainsi fournie entre dans le patrimoine familial du mari et elle sera habituellement transmise avec lui aux enfants nés du mariage. Mais il faut se garder de croire qu'à l'origine la dot fut créée en vue des enfants. Elle résulte d'usages beaucoup plus primitifs, sur lesquels nous n'avons pas à discuter; il doit nous suffire de dire que la *causa dotis* est *perpetua* parce que le mariage l'est aussi et affranchit pour toujours la famille de la femme de toute responsabilité. Mais à mesure que, sous le haut-empire, se développe l'usage du divorce qui devient une véritable épidémie, la dot, pour répondre à son but premier, doit subir une modification. Elle devient restituable à la famille de la femme qui devra pourvoir celle-ci d'un nouvel établissement et qui aura besoin, pour y parvenir, de la somme donnée au premier mari. La dot commence alors non pas encore à être le patrimoine de la femme dotée, mais à être influencée par les diverses modifications que subit la condition de la femme. Puis à mesure que, par la disparition de la *manus*, la *familia* du mari devient plus étrangère au mariage, la dot qui est déjà affectée aux besoins de la femme devient le bien propre du mari qui l'épouse et sort du patrimoine total de la *familia*. De là un double mouvement. La dot échappe à la famille de la femme pour se fixer sur la tête de la femme. Elle échappe à la famille du mari pour se fixer sur la tête du mari. Une constitution de Théodose et de Valentinien, de 426, décrète que ni la dot, ni la *donatio ante nuptias* qui en est la contrepartie, n'appartiendront au *paterfamilias* du mari ou à celui de la femme. La dot est assimilée aux biens adventices; le *paterfamilias* n'en a que l'usufruit : il ne peut en disposer. On voit qu'à cette époque la dot s'est séparée du patrimoine patriarcal, pour former une unité distincte affectée à la fois à la femme et au mari.

Voilà déjà un commencement très manifeste de formation du patrimoine conjugal, puisqu'il se sépare des biens de la *familia*, qu'il est l'objet de mesures particulières de conservation et qu'il appartient en quelque sorte, de plus en plus simultanément, aux deux époux. Jusqu'à présent, ce patrimoine est constitué par les biens de la femme tout seuls, puisque c'est elle qui fournit la dot au mari. Cela était fort naturel à une époque où la loi (tant que dura la *manus*) et les mœurs donnaient à la femme droit à une part du patrimoine du mari à la mort de celui-ci. Il y avait égalité de situation par rapport aux avantages matrimoniaux entre les deux époux. Le mari, propriétaire de la dot, la gagnait s'il survivait à la femme et l'ajoutait à son patrimoine. Si c'était la femme qui survivait, elle reprenait sa dot, et, en outre, avait droit à l'usufruit d'une part des biens du mari que celui-ci ne manquait pas de lui assurer par testament. Et ainsi, pendant la vie commune, les époux profitaient dans le ménage des revenus cumulés de la dot et des biens du mari, et, après la dissolution, chacun d'eux jouissait d'un gain de survie généralement d'égale valeur. Cet usage du testament du mari, souvenir fort lointain de la *manus*, tendit à disparaître, et alors fut détruite l'ancienne symétrie. On la rétablit par la *donatio ante nuptias*.

Jusqu'ici, du sort des enfants il n'a pas été question. En cas de dissolution du mariage par le décès du mari, on se garde d'encombrer la dot de la femme du droit des enfants, car, pour que le remariage lui soit facile, il faut qu'elle garde la libre disposition de sa dot. On se garde donc bien d'affecter la dot aux enfants, et on arrive à cette situation singulière : tandis que le droit des enfants sur le patrimoine propre de leurs parents s'accroît régulièrement, la dot échappe en fait à toute protection utile à leur profit.

Il faut attendre le milieu du IVe siècle pour observer un changement, et ce changement est celui qui, au lieu de favoriser le remariage, regarde les secondes noces avec défaveur. La première mesure en ce sens est une disposition de Constance, en 358, relativement aux dots inofficieuses [1]. L'empereur, dans une espèce particulière où une mère avait donné tous ses biens en dot à son second mari, accorde aux enfants une action *ad exemplum inofficiori testamenti*. Au code Théodosien, une autre constitution déclare d'ailleurs que les enfants ne peuvent se plaindre s'il leur reste un quart de la succession maternelle. C'est seulement l'application à la constitution de dot, jusque-là privilégiée, des règles du droit commun.

V. La juridiction disciplinaire de l'Église. — Nonobstant sa volonté d'éviter les conflits et d'étendre les concessions jusqu'aux extrêmes limites, l'Église chrétienne ne pouvait éviter le devoir de contredire lorsqu'elle se trouvait en face de l'idolâtrie et de l'immoralité du paganisme. C'est ainsi que, dès les origines, l'Église eut un enseignement différent de celui sur lequel s'appuyaient les lois civiles. Dès les origines, on peut dire, dès la première heure, puisque cet enseignement se retrouve dans certains passages des évangiles et des épîtres de saint Paul. Une difficulté grave sortait de là. L'Église ne pouvait remanier les lois civiles, il lui était impossible d'empêcher que les mariages contractés conformément à ces lois ne fussent valables aux yeux de l'État. Elle pouvait seulement demander compte aux fidèles des mariages qu'ils contractaient en opposition aux règles morales qu'elle imposait pour tous ceux qui lui appartenaient. Elle n'y manque pas, faisant entrer, dans la balance des ordres qu'elle donne et des règles qu'elle prescrit, le séjour du fidèle parmi la communauté et le maintien de ses espérances à la vie éternelle. C'est ainsi que nous voyons saint Paul intervenir et frapper d'anathème un chrétien de Corinthe coupable de rapports incestueux (I Cor., V).

L'exclusion de la communauté était d'abord la seule et la plus grande sanction à prendre; ensuite

[1] *Code Justinien*, III, XXX, 1. unic.; *Code Théodosien*, III, XXI, 1, 2.

vinrent l'excommunication et les pénitences. Ainsi, en face de la loi civile, on connut et on dut se soumettre aux prescriptions de la loi ecclésiastique. L'Église avouait son impuissance à dénouer le lien légal indûment formé, mais elle le rompait néanmoins en faisant de la séparation des époux la condition même de la pénitence efficace. Dès le début du IIe siècle, peut-être plus tôt, une habitude s'insinua, une règle s'établit, très efficace dans de petites communautés : soumettre à l'évêque l'union projetée. Nous en avons un témoignage dans la lettre de saint Ignace d'Antioche à saint Polycarpe de Smyrne, c. v. Il y avait là une réglementation intérieure et une action disciplinaire qui se développaient et s'exerçaient parallèlement à la loi civile et à la juridiction des tribunaux. Bien qu'elles fussent assez souvent en contradiction, c'étaient deux actions qui ne se rencontraient pas, car elles se développaient dans des sphères distinctes. Les Pères de l'Église relevaient souvent ces oppositions. Les textes, dans ce sens, sont assez nombreux. En voici deux d'autant plus notables qu'ils sont d'une époque postérieure à Constantin.

Grégoire de Nazianze parlant du *repudium* s'exprime ainsi : Τὸ ἀποστάσιον, ὃ τοῖς ἡμετέροις ἀπαρέσκει πάντως νόμοις, κἂν οἱ Ῥωμαίων ἑτέρως κρινώσι [1]. Saint Jérôme [2] fait aussi ce parallèle: *Aliae sunt leges Caesarum, aliae Christi. Aliud Papinianus, aliud Paulus noster praecipit. Apud illos viris impudicitiae frena luxantur et solo stupro et adulterio condemnato, passim per lupanaria et ancillulas libido permittitur ; quasi culpam dignitas facial, non voluntas. Apud nos quod non licet feminis, aeque non licet viris; et eadem servitus pari conditione censetur.*

On supposerait difficilement que pendant une période de plus de deux siècles, sur une matière comme celle du mariage, qui est d'application presque quotidienne, l'Église chrétienne et l'État païen ne se soient pas une seule fois trouvés en conflit; cependant le souvenir d'un cas particulier n'a pas été même conservé. La discipline consentie généreusement par les fidèles, l'adresse des chefs aura pu réussir à trouver toujours des solutions satisfaisantes ou considérées comme telles.

Mais à mesure qu'elle durait, l'Église s'étendait et devait adopter des règles, en un mot une législation à son usage sur le mariage. A la base de cette législation se trouvait l'exclusion du libre divorce. Pour le surplus, les chrétiens s'adressaient, comme les autres, aux règles de la loi civile qui était fort peu exigeante et ils concluaient le mariage sans formes. Si, parfois, on saisit chez les Pères un avis, un conseil donné afin de mettre les chrétiens en garde contre un mariage avec une partie infidèle, l'avis ou le conseil porte sur l'abstention de toute cérémonie païenne. Un fait signalé par l'apologiste saint Justin nous apprend que des fidèles ne répugnaient pas à faire usage du *repudium* conformément à la loi romaine, tout en s'interdisant de passer outre à un nouveau mariage. La *II Apologie* nous cite le cas d'une femme chrétienne qui avait répudié son mari, homme d'une vie dissolue; celui-ci, pour se venger, l'accusa de christianisme.

L'avènement de Constantin et la législation qui s'ensuivit, modifia en fait, mais non en droit, la situation. L'État conserva sur le mariage la législation et la juridiction. La législation, en cette matière, s'inspira des principes chrétiens, mais elle ne les admit pas intégralement. La réglementation ecclésiastique du mariage et la loi civile se rapprochèrent insensiblement l'une de l'autre, mais ne se confondirent pas. C'est principalement ce qui a trait au divorce qui demeura entre elles la pierre d'achoppement. Les lois de Constantin réagirent avec énergie contre la liberté de divorce, mais elles n'abolirent point le divorce. Au point de vue des effets civils, le divorce, même prohibé, conserva toute son efficacité; il y eut seulement tout un système de peines soit afflictives, soit civiles qui s'ingénièrent à entraver le divorce, à frapper l'époux qui y recourait en dehors des cas permis par la loi; la pénalité consistait parfois à rendre l'époux coupable incapable de se remarier. On s'en tint là, et Justinien lui-même maintiendra le divorce dans une large mesure.

Sur ce point, l'Église, malgré quelques opinions divergentes, se montra toujours hostile et tendit à la prohibition absolue. Les Pères des IVe et Ve siècles constatent la réaction insuffisante des lois civiles contre le divorce. Bien que, dorénavant, l'Église ne soit plus en dehors de l'État, ils continuent à relever l'opposition entre les lois de Dieu, les lois du siècle et les lois du dehors.

L'Église exerçait une action incontestable, elle travaillait sans cesse à imposer aux chrétiens le respect des règles qu'elle enseignait, elle agissait au moyen des conciles dont l'empereur approuvait les canons, mais tout cela, en réalité, était soumis à des fluctuations, à des concessions, à des retards qui, sur bien des points, neutralisaient la bonne volonté et rendaient ses dispositions lettre morte. Elle ne s'en cachait pas et il ne faut pas lui attribuer plus qu'elle n'a fait et plus qu'elle n'a pu faire. En 406, le concile de Carthage demandait instamment qu'une loi impériale défendît aux époux divorcés de contracter un nouveau mariage: *Placuit, ut secundum evangelicam et apostolicam disciplinam neque dimissus ab uxore neque dimissa a marito alteri conjungantur, sed ita permaneant aut sibimet reconcilientur. Qui si contempserint, ad paenitentiam redigantur : in qua causa legem imperialem petendum est promulgari* [3].

Tel est le droit que l'empire romain laissera en Occident; tel est encore le droit de Justinien.

L'État avait conservé la législation et la juridiction sur le mariage; les tribunaux de l'État étaient seuls compétents, pour statuer sur les causes matrimoniales, comme sur les autres procès. Cependant, si l'on tient pour authentique la célèbre constitution, dite de Sirmond, adressée par Constantin à Ablavius, les évêques auraient momentanément conquis, non la juridiction spéciale et exclusive sur les mariages, mais la juridiction civile dans son ensemble, en concurrence avec les juges séculiers. Quoi qu'il en soit de cette question, ce fut tout au plus un privilège éphémère. Mais les évêques gardèrent le droit de statuer sur les causes civiles, lorsque les deux parties s'accordaient pour les leur soumettre et de les trancher à titre d'arbitres privilégiés, dont le pouvoir civil devait faire exécuter les décisions. Ils purent ainsi, semble-t-il, connaître des causes matrimoniales, car la défense de faire un compromis n'était pas édictée par le droit romain en ces matières. Cette juridiction arbitrale dut être assez employée en matière de mariage, quoique l'évêque fût alors tenu d'appliquer la loi civile. Au code Justinien, au titre *De episcopali audientia*, nous trouvons deux constitutions qui visent nettement des questions matrimoniales et dont l'insertion à cette place s'explique par là. Une troisième, qui figure également au titre *De nuptiis*, et qui est de Justinien, est adressée *ubique terrarum constitutis episcopis;* mais elle contient seulement des pouvoirs spéciaux attribués aux évêques pour protéger les femmes qu'on voudrait, contre leur gré, engager ou retenir dans la profession théâtrale. On remarque enfin que les recueils de droit canonique anciens contiennent parfois, dans la section consacrée au mariage, des textes qui excluent l'appel

[1] *Epist.*, CLXXVI. — [2] *Epist.*, LXXXVII, *ad Oceanum*. — [3] Bruns, *Canones apostol. et concil.*, p. 186.

aux tribunaux civils contre les jugements ecclésiastiques, en vertu du principe qui n'admet point l'appel contre la sentence d'un arbitre choisi par les parties : peut-être y a-t-il là une trace et un souvenir de cette juridiction arbitrale.

Il en avait été ainsi dans l'empire romain et il en fut de même dans les royaumes barbares qui, à partir du ve siècle, succédèrent à cet empire disparu. Toutefois l'Église fit alors, au point de vue de la juridiction en matière de mariage, d'importants progrès.

Les rois mérovingiens et carolingiens ont édité de nombreuses dispositions sur le mariage dans leurs Capitulaires, notamment dans ceux de Verberie et de Compiègne. Cette législation tend à adopter les règles ecclésiastiques en les revêtant de la sanction civile; dans les deux assemblées que nous venons de nommer, tel est le but auquel tend l'élément ecclésiastique qui y tient une large place. L'inconvénient, le péril même, est que cette conciliation entraîne des compromis et des déviations nuisibles. Jean de Launoi a signalé l'édit de Pistes qui annule les mariages contractés entre les personnes dépendant d'un seigneur des pays occupés par les Normands et les personnes appartenant au reste du royaume [1].

De même que le pouvoir séculier conservait la législation, il conservait aussi la juridiction sur le mariage : il la conservera encore à la fin du IXe siècle et au commencement du Xe. Non seulement ce sont les juges séculiers qui peuvent seuls prononcer les peines afflictives et les confiscations par lesquelles les lois civiles sanctionnent leurs prohibitions en cette matière, mais ils prononcent aussi la nullité des mariages, même quand cette nullité résulte d'une prescription canonique adoptée par la loi civile [2]. Une formule nous montre un divorce par consentement mutuel qui s'accomplit devant le comte et les *boni homines* [3]. Il faut ajouter, que, conformément aux principes généraux de l'organisation judiciaire dans la monarchie franque, l'évêque souvent siégeait au tribunal à côté du comte, quelle que fût la cause en litige; mais ce n'en était pas moins un tribunal séculier.

Toutefois l'Église exerçait une action disciplinaire sur les fidèles à raison de leurs relations matrimoniales. Cette juridiction avait un organe régulier dans le *synode* périodique, diocésain ou provincial. Dans la monarchie franque elle s'exerça d'accord avec le pouvoir royal, et même, par la volonté formelle de celui-ci, elle combina son action avec celle de la justice séculière et parfois se substitua à elle. Non point qu'elle supplantât cette dernière, mais dans les cas où la loi de l'Église et la loi civile concordaient, si l'Église intervenait la première et triomphait de la résistance des contrevenants, le juge séculier n'avait plus à intervenir. La juridiction ecclésiastique avait exercé comme une action préventive qui rendait inutile et sans objet la répression légale. Si, au contraire, l'Église échouait et voyait s'émousser les armes spirituelles dont elle disposait, le pouvoir séculier intervenait nécessairement et prenait en main l'affaire. Ce rôle nouveau que joue l'Église est pour elle une conquête précieuse. Elle devient, non seulement par sa prédication morale, mais encore par sa juridiction propre, l'auxiliaire du pouvoir royal. Était-ce de bonne grâce et sans arrière-pensée que celui-ci faisait appel à un auxiliaire qu'il devait être assez disposé à regarder comme un intrus et un rival? C'est fort douteux, mais le pouvoir royal voyait dans le clergé une organisation telle qu'il n'en possédait pas et il lui fallait se décharger d'une partie de la tâche qui lui incombait sur ceux qui pouvaient s'en acquitter utilement.

Dans la monarchie franque, dont la conversion de Clovis rapprochait les intérêts de ceux de l'Église, les dignitaires du clergé se trouvaient en mesure de former un corps de fonctionnaires suppléants presque partout où les officiers civils se montreraient incapables ou insuffisants. Dès l'époque carolingienne, dans chaque *pagus*, le comte et l'évêque collaborent en se surveillant, les *missi* sont d'ordinaire un comte et un évêque, comme le *plaid* se compose de comtes et de ducs siégeant parmi les évêques et les abbés. Dans ces conditions, la juridiction ecclésiastique ne peut que s'étendre et s'approfondir; elle s'exerce de plus en plus comme un renfort et un complément de la justice séculière. On s'habitue à voir deux procédures parallèles qui se soutiennent et concordent le plus souvent, qui se contredisent parfois. Cette dualité se montre nettement dans les Capitulaires, principalement dans l'édit des Pistes.

Cette double action, de nature diverse, s'appliquait notamment au mariage. Bien qu'on ait souvent soutenu le contraire, ni les lois des Mérovingiens, ni celles des Carolingiens ne donnèrent à l'Église la juridiction sur les causes matrimoniales. Seulement, à raison du mariage, la juridiction disciplinaire de l'Église put librement s'exercer, alors même qu'il existait entre ses principes et ceux de la loi civile des divergences qui, d'ailleurs, s'atténuaient de plus en plus. Par là même une cause matrimoniale pouvait donner lieu à deux instances successives, aboutissant à des solutions diverses. Mais lorsque les deux législations concordaient, le vœu habituel du pouvoir royal était que l'une des instances suffît à produire l'effet désiré. Lorsqu'un mariage était réprouvé à la fois par la loi et par les canons, les Capitulaires tendent à ne faire intervenir le juge que si l'intervention de l'évêque s'est trouvée impuissante à amener la séparation des époux. C'est le système de l'édit de Childebert II, de l'année 596 [4]. C'est ce qui est indiqué en termes généraux par les décisions du synode de Leptine [5]. C'est ce qui est confirmé par divers capitulaires de Charlemagne et de Louis le Débonnaire [6].

Il n'y a point là une dépossession de la justice séculière au profit de la juridiction ecclésiastique; il y a seulement la combinaison de deux actions qui sont, l'une et l'autre, sous l'autorité du pouvoir royal, au service de la société.

L'Église ne devait pas en rester là; elle devait con-

[1] *Edict. Pistense*, XXX, 31 : *De adventiciis hujus terrae quae a Nortmannis devastata est... ad seniorem suum unusquisque redeat... si autem de istis partibus in illis partibus femina maritum at maritus feminam accepit, illud conjugium, quia non est legale neque legitimum sicut Leo in suis decretis et sanctus Gregorius in suis epistolis monstrant, dissolvatur, et cujus vir fuerit vel femina mancipium suum quaeque potestas recipiat et suae potestatis homini conjungere faciat.* — [2] *Lex Bajuwariorum*, édit. Merkel, tit. VII, le c. I édicte des prohibitions de mariage entre parents ou alliés, et le c. II, ajoute : *Si quis contra haec fecerit, a locis judicibus separentur et omnes facultates amittent quas fiscus acquirit.* Cf. *Lex alaman.*, édit. Lehmann, tit. XXXIX; *Conc. Turon.*, II, en 567, dans Bruns, *op. cit.*, p. 227, c. XV : *Nam si, ut supra dictum est, uxorem duxerit excommunicetur, et de uxoris male sociatae consortio etiam judicis auxilio separetur, quod si judex ad hoc solatium dare noluerit, excommunicetur.* Cf. Launoii, *Regia in matrimonium potestas*, in-8, Parisiis, 1674, p. 318 sq.; G. Salvioli, *La giurisdizione patrimoniale e la giurisdizione della Chiesa in Italia prima del mille*, Modena, 1884, p. 135. — [3] E. de Rozière, *Recueil général des formules usitées dans l'empire des Francs du Ve au Xe siècle*, Paris, 1861, n. 113 : *Dum inter illo et conjugem suam illam non caritas secundum Deum, sed discordia inter eos regnat et ab hoc ad invicem sibi adversantur, et minime possunt se habere, ideo venientes pariter illo mallo ante illum comitem vel reliquis bonis operibus (hominibus) placuit utriusque voluntates ut se a consortio separare deberent, quod ita et fecerunt.* — [4] *Capitularia*, édit. Boretius, p. 15. — [5] *Id.*, p. 28. — [6] *Id.*, p. 67 189, 253.

quérir la juridiction proprement dite et exclusive en matière de mariage. Ce résultat n'était pas encore acquis à la fin du IXe siècle et ceci va donc nous entraîner un peu au delà de la limite chronologique de nos études; mais il n'est pas inutile de s'y attarder puisque cette date nous permet de marquer le point final de la situation qui se prolongea pendant toute la période que nous devons connaître.

En 860, à la demande du synode de Tousy, Hincmar de Reims composa un mémoire relatif au mariage de Stéphane avec la fille du comte Régimont. L'époux avait régulièrement reçu la jeune fille des mains de son père par une *desponsatio*, mais après cela il fut saisi de scrupules, ayant eu, disait-il, des relations charnelles avec une parente de sa fiancée. N'osant pas violer la loi des fiançailles, il reçut sa femme dans sa maison, mais le mariage ne fut pas consommé. La question fut alors soumise aux évêques réunis en synode. Yves conclut à la nullité du mariage et à la *separatio* des époux, mais il ne revendiqua pas pour l'Église une compétence exclusive en cette affaire, il réserva le droit de la justice séculière qui devait statuer directement sur l'existence et la dissolution du mariage.

Dans son écrit sur le divorce de Lothaire et de Tietberge, Hincmar définit, en matière de mariage, le rôle respectif de la loi civile et de l'Église. Il va plus loin ici quant aux limites séparatives des deux juridictions. Il s'agissait dans l'espèce d'un inceste, antérieur à son mariage avec Lothaire, imputé à Tietberge. Hincmar soutient que les évêques ne peuvent en connaître parce que le crime n'est ni avoué ni établi par des témoins et que l'accusation repose sur un simple soupçon, il renvoie donc la cause au jugement des gens mariés qui pourront prononcer la séparation des époux, et il invoque un précédent survenu à Attigny, sous Louis le Débonnaire. Une femme noble, Northilde, vint se plaindre à l'empereur de son mari Agembert, *de quibusdam inhonestis inter se et virum suum*. L'empereur l'adressa à l'assemblée particulière des évêques qui renvoyèrent la cause à la juridiction séculière, se réservant, après le jugement rendu, d'exercer, s'il y avait lieu, la discipline ecclésiastique. Cette décision plut fort aux laïques dont elle respectait les droits. On voit qu'il s'agissait d'une cause matrimoniale au sens large, demande en divorce ou en séparation.

Hincmar, on le voit, reconnaît la compétence des juges séculiers quant au mariage, mais en même temps, il cherche à limiter leur pouvoir. Ils doivent, selon lui, appliquer les lois chrétiennes, et n'admettre avec l'Église que deux causes de *separatio*. Mais cette dernière doctrine ne répondait point à la pratique.

Enfin, nous citerons un canon du concile de Tribur, de l'année 895. Il s'agit de mariages contractés entre personnes appartenant par leur naissance à des races différentes. Selon toutes les lois barbares, la *desponsatio* de la fiancée était l'une des conditions essentielles du mariage légitime; mais les conditions de forme ou même de fond, quant à cette *desponsatio*, variaient selon les *Leges* diverses et en vertu du système de la personnalité des lois qui régnait alors, il était souvent délicat de déterminer d'après quelle loi elle devait se faire; fallait-il se conformer en cela à la loi de la fiancée ou à celle du fiancé ? Pour plus de sûreté, il semble qu'on ait donné d'ordinaire satisfaction à l'un et à l'autre. Mais si cette précaution n'avait pas été prise, la nullité du mariage pouvait en résulter. Le concile décide que ce résultat ne doit point être admis par l'Église, que celle-ci doit employer les moyens dont elle dispose pour maintenir de semblables unions. Mais comment s'y prendra-t-elle? Elle fera compléter ce qu'il y avait d'incomplet dans la *desponsatio*. La seule manière d'assurer validité à ces mariages, c'est de respecter quant à leur formation toutes les règles de la loi civile. N'est-ce pas la preuve manifeste que c'est la loi civile appliquée par la juridiction séculière qui statue sur cette question de validité? Si l'Église avait été seule juge en ce cas, elle eût simplement déclaré que le consentement ayant été donné, peu importait la forme sous laquelle il s'était manifesté, c'est bien en ce sens que sera retouchée la décision du concile de Tribur, lorsqu'elle passera dans l'*appendix* du concile de Latran, et de là, dans les collections de décrétales.

Il est remarquable que ni les faux capitulaires ni les décrétales pseudo-isidoriennes ne contiennent l'affirmation de la compétence générale et exclusive des juridictions ecclésiastiques en fait de mariage. Pseudo-Isidore ne fournit à cet égard aucun renseignement et Benoît le Lévite ne relève que deux points. C'est, d'une part, la poursuite et la répression des incestes, mais dans les conditions où les avait organisées la législation authentique des capitulaires. D'autre part, il s'agit de la célébration publique du mariage, telle qu'avait cherché à l'imposer la législation de Charlemagne. Benoît déclare que celui qui veut contracter mariage doit d'abord aller trouver le prêtre qui fera une enquête pour savoir si aucun empêchement ne s'oppose à la célébration. Cela implique certainement pour le prêtre le pouvoir de refuser l'autorisation, et par là même une certaine juridiction; mais il n'y avait encore là que l'action préventive de l'Église utilisée par le pouvoir royal, et l'on ne voit pas, même dans Benoît le Lévite, que le mariage conclu sans l'observation de ces formalités ait été considéré comme nul.

VI. Les mésalliances et l'Église. — Dans la société chrétienne primitive une conviction avait pénétré qui devait entraîner de graves conséquences. Ce n'est pas en vain qu'on avait dit et répété que l'Église du Christ ne reconnaissait plus de distinction entre le Juif et le Grec, entre l'esclave et l'homme libre; il ne manquait pas de fidèles pour prendre ces affirmations comme des vérités d'ordre pratique et y conformer leur conduite personnelle, non seulement lorsqu'il s'agissait de préséance ou de rang à garder dans l'assemblée chrétienne, mais encore hors de ces assemblées, dans la vie mondaine. Alors il n'était plus question de préséance, mais de déchéance. Le droit romain accordait une certaine légitimité à des unions conclues entre conjoints de naissance inégale. Jusqu'au règne de Constantin, la femme de naissance libre ou noble pouvait entretenir des rapports conjugaux avec son esclave sans encourir la rigueur de la loi, parce que celle-ci refusait à cette union toute consécration légale, pas même celle du concubinat. L'union avec l'esclave d'autrui constituait un délit sévérement réprimé par le sénatus-consulte Claudien et pouvant entraîner pour la matrone coupable la perte de sa liberté ou du moins de son ingénuité. Mais cette disposition, périodiquement renouvelée, semble avoir été fort mal observée.

Au IIIe siècle, le christianisme avait fait de sérieux progrès parmi la classe aristocratique, mais avec une disproportion sensible en faveur des femmes. Celles-ci, dans la société du temps, n'avaient guère de place dans la vie publique, de sorte qu'elles pouvaient adopter une religion, pratiquer un culte exclusif de toute pratique païenne, presque impunément. Il n'en était pas de même pour les hommes qui se seraient exclus du culte romain et de la vie publique dès l'instant qu'ils faisaient profession de christianisme, car il était impossible de remplir quelque magistrature sans faire quelque geste ou prononcer quelque formule idolâtrique. De cette inégalité numérique résultait un extrême embarras.

L'Église se montrait hostile aux mariages entre païens et chrétiens; elle savait les inconvénients attachés à ces alliances et les décourageait de son mieux. Elle avait vu des épouses chrétiennes se laisser gagner par le doute, par l'indifférence, et revenir à l'erreur, ou bien des confidences avaient été imprudemment faites, des concessions coupablement consenties: L'éducation des enfants avait été soustraite, nonobstant la promesse ou l'engagement pris; aussi le concile d'Elvire appelait les mariages mixtes un « adultère de l'âme [1] ».

Cette réprobation plaçait les patriciennes dans une situation délicate. Leur nombre dépassait de beaucoup celui des patriciens, leurs coreligionnaires, elles se voyaient dès lors vouées au célibat et cette perspective leur était intolérable. Un sénatus-consulte rendu par Marc-Aurèle et Commode venait, s'il était possible, d'aggraver cette situation, en déclarant que toute femme ou fille de famille sénatoriale qui épouserait un homme n'ayant pas rang de clarissime perdrait elle-même ce titre et ne pourrait le transmettre à ses enfants. Beaucoup de nobles romaines se seraient difficilement résignées à cette perte : un cruel combat dut se livrer dans le cœur de plus d'une chrétienne pour qui l'humilité ne signifiait pas l'oubli des privilèges qu'elle tenait de sa naissance.

Les païennes ne connaissaient guère cette angoisse; elles épousaient des affranchis ou même des esclaves et leurs sens satisfaits ne coûtaient rien à leur orgueil intact, puisque ces unions étaient légalement nulles en droit. Des unions de cette nature ne faisaient pas, par conséquent, perdre aux patriciennes le titre de clarissimes, comme l'eût fait un mariage valable avec un plébéien de naissance libre; de plus, elles n'imposaient aux caprices de patriciennes dissolues aucune retenue, aucun joug. Une patricienne appartenant au christianisme, qui n'avait pu trouver dans les rangs de l'aristocratie un époux partageant sa foi, qui ne voulait pas, en épousant un plébéien ingénu, faire le sacrifice de son rang, devait être tentée de suivre de tels exemples et de chercher parmi les affranchis ou même les esclaves chrétiens, un mari à qui elle pût confier sa jeunesse. Mais un doute se présentait naturellement à son esprit : la loi romaine ne donnait pas à ces unions la valeur d'un contrat légal, elles n'étaient pas même, en droit, un *concubinatus*, mais elles étaient, au point de vue de la morale, ce que nous appelons un « concubinage ». L'Église consentirait-elle à leur imprimer, comme dit Tertullien, « le sceau de sa bénédiction [2] », les compterait-elle parmi ces mariages «qui ont les anges pour témoins et qui sont ratifiés par le Père céleste [3]? » Le pape Calliste répondit affirmativement et, en déclarant de telles unions légitimes devant Dieu, il proclama hautement la distinction de la loi civile et de la loi religieuse, et l'indépendance du mariage chrétien.

Ce curieux épisode nous est révélé par le passage suivant des *Philosophumena* : « Aux femmes constituées en dignité, si elles étaient sans époux, et dans l'ardeur de la jeunesse, et qu'elles ne voulussent pas perdre leur dignité en contractant un mariage légal, il (Calliste) permit de prendre pour époux soit un esclave, soit un homme libre de toute condition [4], et de le considérer comme époux légitime, quand même, selon la loi, elles ne pourraient être valablement mariées avec lui [5]. »

VII. L'INTERDICTION DU MARIAGE ET DU REMARIAGE. — La perfection a ses écueils. Il s'est trouvé des chrétiens qui, non contents de glorifier et d'enseigner la continence qu'ils pratiquaient, ont prétendu faire du mariage, quoique élevé à la dignité d'un sacrement, une condition inférieure; à plus forte raison, ces esprits mal pondérés devaient-ils abominer le remariage. Parmi ceux qui ont traité de cette question des secondes noces, Tertullien se place au premier rang avec trois de ses écrits qui nous permettent de suivre sa pensée depuis l'époque où il appartenait à l'orthodoxie jusqu'à celle où il était devenu pleinement hérétique. Ces trois écrits s'échelonnent sur une période de quelques années, les premières du IIIe siècle, qui virent paraître l'*Ad uxorem*, le *De exhortatione castitatis* et le *De monogamia*.

Dans le premier de ces écrits, Tertullien réclame de sa femme l'engagement, si elle lui survit, de ne pas se remarier. Il ne condamne pas le mariage, puisque Dieu l'a béni et que c'est le moyen accepté par lui pour la conservation de la race humaine, mais il ne tolère qu'un seul mariage. Sans doute il n'en était pas ainsi jadis, au temps des patriarches; concession qui a fait son temps. Il reste que le mariage est chose licite et les hérétiques seuls ont pu songer à le proscrire. Ce qui ne veut pas dire que Tertullien lui-même ne soit disposé à les imiter. Il reconnaît que saint Paul a dit : *melius est nubere quam uri* (I Cor., VII, 9), sans doute, mais il serait encore bien préférable *neque nubere neque uri*. Ce qui est permis n'est pas recommandé et se trouve même, par le fait, vaguement défendu. D'ailleurs, à quoi bon avoir des enfants? La fin des temps est proche, nous avons assez à faire en nous occupant de notre salut, sans nous charger de celui des autres. Et, somme toute, sous prétexte de condamner le remariage, c'est le mariage même qui est mis en cause.

Le *De exhortatione castitatis* s'adresse à un *frater* qu'il s'agit de mettre en garde contre le remariage. Celui qui perd sa femme va peut-être se dire que Dieu le met dans le cas de se remarier et qu'ainsi il remplit le plan divin à son égard. Mais Tertullien ne l'entend pas ainsi, il s'agit de savoir ce que Dieu veut de nous, et voilà comment Tertullien se charge de dérouler les textes scripturaires et les arguments qu'il juge favorables pour exposer que le mariage est une manière de stupre, une mêlée de caresses, qu'il s'agisse du second ou du premier. L'aggravation du second mariage, c'est qu'il n'effacera pas le souvenir du premier et, la défunte restant vivante dans la mémoire, l'époux remarié sera bigame,... moralement. Au lieu de se remarier, le veuf aura mille occupations qui rempliront ses jours, la maison, les serviteurs, le ménage; s'il ne s'en tire pas, il prendra une ménagère, une veuve d'âge mur, avec laquelle il contractera une union spirituelle et tout ira au mieux.

Dans le *De monogamia*, Tertullien ne garde plus de mesure, plus d'atténuations. Pour lui, le second mariage équivaut à l'adultère : *Unum matrimonium novimus, sicut unum Deum*. Lorsqu'il écrit ces paroles, Tertullien a rompu avec l'Église et parmi les motifs qui ont déterminé cette rupture, la question de la légitimité des secondes noces a été au premier plan. En somme, c'est une voix du dehors que, désormais, nous entendons; mais sur le sujet dont nous parlons ici ses idées ont peu varié, ses répugnances se sont affermies, elles se sont à peine accrues. A l'origine, nous le voyions encore présenter la persévérance dans le veuvage comme un état éminemment profitable à la vie morale plutôt que comme une obligation absolue. Il a dépassé cette opinion et il en est venu à soutenir que le remariage est un adultère. Le mariage n'est pas beaucoup plus épargné; sans doute, Tertullien répète qu'il ne veut pas le condamner, mais, à y regarder de près, que de contradictions, que d'insinuations malveillantes, quelle obstination à le présenter sous son jour le plus désagréable, comme un expédient toléré, plutôt que bon absolument et qui, par son essence,

[1] *Concil. Illiberitanum*, c. XV. — [2] Tertullien, *Ad uxorem*, II, 8. — [3] Id., *ibid.*, II, 9. — [4] C'est-à-dire même affranchi. — [5] *Philosophumena*, l. IX, c. XI.

confine au mal. Il le désigne des appellations les plus dégradantes, les plus répugnantes. Le mariage à ses yeux n'est qu'une basse sensualité.

Ceci donné, pourquoi Tertullien n'est-il pas allé jusqu'au bout? Pourquoi n'a-t-il pas condamné le mariage? C'eût été causer quelque déchet au recrutement chrétien qui s'accroissait non seulement par des conversions mais par génération. C'eût été se signaler comme hors de la société, coupable d'*odium generis humani*. Ces raisons ne pouvaient retenir Tertullien âgé, maître ergoteur qui eût puisé dans l'arsenal des textes les preuves qu'une habile déformation eût fait servir à sa démonstration. La raison vraie qui a pu le retenir, c'est la peur de tomber dans le gnosticisme. Deux grands courants entraînaient le gnosticisme : un qui proclamait l'indifférence des actes et des attouchements sexuels, l'autre qui tenait pour criminel tout ce qui se rattachait aux choses de la chair. Tertullien a voulu demeurer antignostique à l'égard du mariage.

La question du second mariage avait été très contestée à Carthage et sans doute aussi à Rome. « On était allé jusqu'à qualifier d'*hérésie* l'interdiction des secondes noces. Pour réfuter ce grief, Tertullien n'allégua aucun argument d'ordre historique; il ne chercha pas à se rattacher à une tradition. Il lui suffit d'invoquer les raisons et les textes qui, à un point de vue absolu, lui paraissent justifier sa thèse.

« En fait, il n'était point le premier à préconiser énergiquement la monogamie, et c'est ce qu'il importe de dire, afin de mieux mesurer la nouveauté et l'importance de ses initiatives. Il est incontestable qu'il y avait, antérieurement à Tertullien, un courant d'opinion assez fort en faveur du mariage unique. A cela, quoi d'étonnant? Les païens eux-mêmes ne le tenaient-ils pas en grand honneur? Valère-Maxime nous rapporte que, chez les anciens Romains, les mariages réitérés étaient considérés comme *illegitimæ cujusdam intemperantiæ signum* [1]. Et Tacite, dans le tableau des mœurs des Germains qu'il présenta à ses concitoyens avec l'arrière-pensée d'éveiller en eux quelques inquiétudes sur eux-mêmes, leur montrait les femmes de ces barbares n'ayant qu'un seul mari, comme elles n'avaient qu'un corps, qu'une vie, et bornant là tous leurs rêves, tous leurs désirs [2]. Sur cet ordre de sentiments, l'ombrageuse pudeur chrétienne avait encore greffé ses susceptibilités, ses délicatesses, sa défiance extrême de l'impureté, même sous les formes les plus discrètes et les plus adoucies. De là, selon les esprits, une hostilité très nette ou une simple défaveur.

« C'est ainsi que le bon Hermas, toujours modéré et partisan du juste milieu, s'était contenté (d'après les inspirations venues du Seigneur) de vanter les mérites du veuvage, sans vouloir attacher aucune idée de faute à l'attitude opposée [3]. Au contraire, Athénagore, dans sa Πρεσβεία περὶ χριστιάνων, adressée à Marc-Aurèle aux environs de 180, insère ce trait remarquable dans l'image qu'il veut donner aux païens de la vie chrétienne : « Notre doctrine est que chacun doit rester tel qu'il est né ou se contenter d'un seul mariage. Les secondes noces ne sont qu'un adultère convenablement déguisé... Celui qui abandonne sa première femme et se marie, même après la mort de celle-ci, est un adultère qui se dissimule, soit parce qu'il va contre l'intention de Dieu qui créa dès le commencement un seul homme et une seule femme, soit parce qu'il rompt l'alliance de la chair avec la chair, alliance devenue indissoluble par le fait de la première union [4]. » De même Minucius Félix déclare hautement les sympathies des chrétiens pour le mariage unique : *Unius matrimonii vinculo libenter inhæremus, cupiditate procreandi aut unam scimus aut nullam* [5]. Le *libenter* indique toutefois une nuance : la monogamie n'est pas une loi impérative, c'est un idéal vers lequel s'orientent les plus parfaits. Une conclusion analogue ressort des écrits de Clément d'Alexandrie, contemporain de Tertullien, et qui représente la tendance la plus intelligemment libérale. Clément croit les secondes noces permises, mais peu conformes, malgré tout, à l'idéal évangélique [6] et il promet la gloire céleste à celui qui s'y refuse par sacrifice. — Et bien plus tard encore, on rencontre chez de bons esprits, comme saint Grégoire de Nazianze, si impeccable observateur de la *regula fidei*, quelques hésitations sur leur légitimité [7]. Il fallut, pour rassurer définitivement les consciences, une mise en valeur plus atteindre du texte de Paul, I Cor., VII, 39, dont Tertullien n'avait pu éviter l'aveuglante clarté qu'au prix d'évidents sophismes. Telle fut la tâche de saint Épiphane [8], de saint Augustin, de Théodoret [9]. L'état d'esprit ecclésiastique énoncé par saint Ambroise, *De viduis*, II, 68: *Neque prohibemus secundas nuptias, sed non suademus... plus dico, non prohibemus secundas nuptias, sed non probamus sæpe repetitas.*

« Il est donc incontestable qu'au moins théoriquement la bigamie éveilla chez beaucoup une véritable suspicion. On dit : théoriquement, car dans la pratique, le second mariage n'était point, semble-t-il, chose exceptionnelle parmi les catholiques [10]. Au point de vue ecclésiastique, cette suspicion prit corps de bonne heure, dans un certain nombre de mesures. C'est ainsi que la loi de monogamie imposée par saint Paul à l'évêque [11] et au diacre [12] fut rigoureusement appliquée [13], et les premières dérogations qui y furent faites sous le pape Calliste soulevèrent l'indignation des esprits conservateurs [14]. D'autre part, on rencontre dans les canons de certains synodes orientaux des ordonnances significatives. C'est ainsi que le synode de Laodicée [15] n'admet qu'après un certain temps à la communion ceux qui, ayant contracté un second mariage, montrent toujours par leurs prières et leurs jeûnes, la pureté de leurs intentions. Le 7e canon de Néo-Césarée (entre 314 et 325) interdit au prêtre d'assister au repas de noces de celui qui se marie pour la seconde fois, vu que le bigame est passible d'une pénitence [16]. Cette pénitence, saint Basile, dans sa célèbre réponse à Amphilochius, la fixe à une année [17].

« En revanche, nous ne constaterions pas les mêmes oscillations sur la question du mariage en soi. Clément d'Alexandrie s'en déclare partisan convaincu : certes il veut en éliminer toute impureté, mais sous cette condition, il le recommande au chrétien idéal dont il s'efforce de tracer l'image, et il s'approprie les raisons de ceux qui y voient un gage de sécurité pour l'individu et pour la société [18]. A aucun moment il ne se laisse émouvoir par les surenchères gnostiques en matière d'ascétisme, qui lui paraissent des pièges aussi dangereux que le grossier relâchement préconisé par quelques sectes. Les Pères du IVe siècle, saint Épiphane, saint Ambroise, saint Grégoire de Nazianze, saint Cyrille d'Alexandrie ne seront pas moins affirmatifs, quand le manichéisme aura renouvelé la thèse des gnostiques du IIe siècle [19]. Nous voyons d'autre part

[1] *Memor.*, II, 1, 4. — [2] *German.*, c. IX. — [3] *Mandat.*, IV, IV, 1-2. — [4] *P. G.*, t. VI, col. 965. — [5] *Octav.*, c XXI, 5. — [6] *Stromata*, III, XII, *P. G.*, t. VIII, col. 1184. — [7] Oratio, XXXVII, 8; *P. G.*, t. XXXVI, col. 298. — [8] Souarn. — [9] Turmel, *Hist. de la théol. posit.*, 1904, t. I, p. 158. — [10] Tertullien, *De pudic.*, I, 15. — [11] Tit., I, 6; I Tim., III, 2. — [12] I. Tim., III, 2. — [13] *Constit. apost.*, II, 2, VI, 17; VIII, 25. — [14] Tertull., *De monogr.*, c. XII. — [15] Hefele, *Hist. des conc.*, t. I. — [16] Hefele-Leclercq, *Hist. des conciles*, t. I, p. 330. — [17] *Ad Amphiloch.*, 4; *P. G.*, t. XXXII, col. 673. — [18] *Stromata*, II, 23; *P. G.*, t. VIII, col. 1089. — [19] Leurs témoignages, dans Turmel, *op. cit.*, p. 160.

les conciles [1] multiplier les anathèmes contre les détracteurs systématiques du mariage, contre ceux qui croyaient défendre la véritable tradition en le déclarant exécrable [2]. »

VIII. Le christianisme : contrat et sacrement. — Le christianisme a eu une doctrine sur le mariage. Saint Thomas le considère sous trois points de vue distincts correspondant aux trois fins envisagées par Dieu, qui sont : la propagation du genre humain, celle de la société civile et celle de l'Église. Ces trois fins entraînent autant de règles distinctes qui font du mariage : 1° un contrat de droit naturel; 2° un contrat de droit civil; 3° un sacrement pour les chrétiens. Mais ces trois points de vue sont tout à fait distincts.

Comme convention naturelle et de droit divin, le mariage est formé par le consentement libre de l'homme et de la femme; il prend sa source dans la conscience des contractants et dans la sincérité de leurs intentions. Dieu est l'auteur de ce contrat naturel qui est aussi, par conséquent, de droit divin; c'est lui qui l'a institué dans le paradis terrestre lorsqu'ayant formé Ève il l'amena à Adam pour être son épouse, il les bénit et leur dit : « Croissez et multipliez. » Voilà la loi de l'institution primitive du mariage, non seulement pour les juifs et pour les chrétiens, mais pour les législateurs eux-mêmes des peuples profanes.

Comme contrat de droit civil, on voit que les sociétés à mesure qu'elles progressent ont senti la nécessité d'établir des formes et des conditions précises qui déterminent les effets du mariage. L'intérêt des époux, celui des enfants et celui de la société ont imposé au contrat de droit naturel et divin une réglementation par le droit civil. Chez les Juifs, les formes de la célébration du mariage nous montrent qu'ils n'y voyaient qu'une convention civile, quoique d'origine divine. Le seul consentement des époux formait le mariage, mais ce consentement réciproque était échangé en présence des deux familles et d'un certain nombre de témoins remplissant un rôle analogue à celui des *classici testes* de la *coemtio*. Mais, malgré le caractère fortement théocratique du gouvernement juif, le ministère du prêtre n'est pas nécessaire pour consacrer le mariage.

Le christianisme ne changera pas la nature du mariage qui restera un contrat naturel et civil comme auparavant, mais qui deviendra plus auguste dans l'ordre de la religion; désormais il tire de l'institution du sacrement par l'Évangile un caractère de sainteté plus grand qui le distingue des mariages contractés hors de l'Église chrétienne.

Jésus, s'adressant aux pharisiens [3], reconnaît que Dieu a institué le mariage dans le paradis terrestre et que c'est de la loi de son institution primitive qu'il tire sa perfection. S'il institue un sacrement, c'est pour sanctifier l'union déjà légitime de l'homme et de la femme, c'est pour faire descendre sur elle des grâces particulières, c'est pour faciliter aux époux chrétiens l'accomplissement de leurs devoirs, pour permettre d'élever chrétiennement leurs enfants, leur donner le pouvoir de travailler efficacement à leur salut et à celui de leur famille. Mais, quant à la substance du contrat, il la laisse ce qu'elle était; il ne rend pas plus légitime une union qui tire toute sa force du droit naturel et du droit civil; il ne la rend que plus sainte; les grâces du sacrement ne sont que des dons purement intérieurs et personnels qui ne changent rien à l'état des époux dans la nature et dans la société.

Jésus-Christ n'a pas voulu, par l'institution du sacrement, changer la nature de l'engagement pour en faire dépendre la validité d'un rite sacré; aussi saint Augustin ne manque pas de réfuter les pélagiens sur ce point en leur citant le texte de la Genèse qui a conservé toute sa valeur : *Neque aliud fit etiam nunc quam illud, ut adhereat homo uxori suæ et sint duo in carne una.* Les Pères et les Docteurs enseignent la même doctrine. Le concile de Trente, qui apporta des innovations importantes relativement à la célébration du mariage, reconnaît que le Christ n'a rien innové relativement à la nature du mariage. C'est, dit-il, le premier père du genre humain qui a donné la loi de l'institution du mariage et Jésus-Christ s'y est référé : *Christus ejusdem nexus firmitatem ab Adamo tanto esse pronunciatam his verbis confirmavit.* Ce qu'il a ajouté au consentement des époux qui est l'essence du contrat et qui suffit à le former, c'est une qualité purement extrinsèque, une grâce intérieure qui rend plus parfait l'amour naturel des époux, qui confirme l'unité du mariage et sanctifie les conjoints. Ce qui différencie le mariage chrétien des actes antérieurs à la loi nouvelle, c'est, dit le concile, la grâce qui les sanctifie. Ainsi la validité du contrat a pour fondement la loi même de l'institution et le sacrement n'a d'autre but que de sanctifier un contrat préexistant et valide par lui-même.

La doctrine du concile de Trente, on la trouve dans un grand nombre d'anciens catéchismes. Celui de Meaux, ouvrage de Bossuet, définit le sacrement de mariage, « un sacrement qui donne la grâce à ceux qui se marient de vivre chrétiennement dans cet état. » Celui de Besançon, en 1698, le définit : « un sacrement institué par N.-S. J.-C. pour donner la grâce aux personnes *mariées* de vivre chrétiennement, s'aider mutuellement et élever leurs enfants dans la crainte de Dieu. » Enfin, le cardinal Gousset s'exprime ainsi : « Il est hors de doute qu'il ne peut y avoir de sacrement de mariage sans contrat; que le contrat est la base et le fondement du sacrement et que ce contrat doit être légitime ou valide. De l'aveu de tous, le sacrement ne peut s'asseoir sur un contrat nul, car un contrat nul n'est pas un contrat. »

IX. Législation impériale. — Si le droit romain s'était pénétré de la pensée chrétienne sur le mariage, il eût traité le concubinage et le concubinat d'autre façon qu'il ne l'a fait, la dissolution facile du mariage eût, dès lors, semblé impraticable, les rapports pécuniaires des époux auraient eu le caractère de la communauté, enfin, il eût considéré comme contraire à la raison toute distinction établie entre les rapports du père et ceux de la mère avec les enfants. Toutefois, l'influence du christianisme sur la manière d'envisager les rapports naissant du mariage est très faible dans les constitutions des empereurs jusqu'à Justinien, même sur les points où les canons ont déjà dégagé et mis en relief l'idée chrétienne.

Le mariage romain à l'époque classique n'est soumis à aucune formalité. Les empereurs chrétiens n'ont introduit aucune innovation sur ce point. Pour eux, le mariage est toujours en principe dans le seul consentement et la preuve en est toujours dans la voix publique.

Théodose et Anastase déclarent formellement que la légitimité du lien ne dépend nullement de l'accomplissement d'une solennité quelconque [4] : *Si donationum ante nuptias vel dotis instrumenta defuerint, pompa etiam aliaque nuptiarum celebritas omittatur; nullus existimet ob id deesse alias inito matrimonio firmitatem, vel ex eo natis liberis jura posse legitimorum auferri : inter pares honestate personas, nulla lege im-*

[1] *Canon apostolique*, 50, (51); *Concile de Gangres*, can. 1, 9, 10; *Conc. de Tolède*, en 400, c. xvi. — [2] P. de Labriolle, *Un épisode de l'histoire de la morale chrétienne La lutte de Tertullien contre les secondes noces*, dans *Annales de philosophie chrétienne*, 1907, ive série, t. iv, p. 362-388. — [3] Math., ix, 4. — [4] L. 22, *C. de nuptiis*, 4,

pediente consortium, quod ipsorum consensu, atque amicorum fide firmatur. On ne saurait dire de façon plus claire que le mariage est encore tout entier dans le consentement, et qu'il est suffisamment justifié par le témoignage des amis devant qui les parties l'ont déclaré. Aucune formalité n'est requise, et quant aux cérémonies religieuses, *alia nuptiarum celebritas*, elles peuvent bien être un pieux usage, mais non une condition nécessaire à la validité. Les empereurs ne parlent que du mariage *inter pares honestate*; car dans l'hypothèse d'une union entre personnes de conditions inégales, des lois, sur la portée desquelles nous ne possédons que des renseignements incertains, exigeaient un *instrumentum dotale* destiné à établir l'intention du mari de prendre la femme pour légitime épouse et non comme concubine [1].

Justinien lui-même, dans toutes ses lois, proclame que le mariage se forme par la seule action conjugale. Cependant il apporte quelques restrictions à la législation antérieure au point de vue de la preuve. Comme il l'explique dans la Novelle LXXIV, ch. IV, il avait été frappé de l'abus des preuves trop légères qu'on admettait du consentement des parties : *Quia enim antiquis promulgatum est legibus et a nobis ipsis sunt hac eadem constituta*, ut etiam nuptiae extra dotalia documenta ex solo affectu valeant et ratae sint : *sed falsatis contractibus nostra ex hoc complicata respublica : nam introeuntes testes sine periculo mentientes, quia vir vocabat* dominam *cohaerentem, et ista illum similiter nominabat et sic eis finguntur matrimonia non pro veritate contractata.* Pour porter remède à cet abus, Justinien exige que le mariage des personnes illustres ne puisse se prouver que par un acte de conventions matrimoniales. Quant aux personnes d'un rang inférieur qui sont néanmoins d'une condition honnête et moyenne, la bourgeoisie, si l'on peut employer ce terme qui fait anachronisme, Justinien leur laisse le choix entre la rédaction d'un *instrumentum dotale* et une déclaration devant un *defensor civitatis*, en présence de trois ou quatre clercs : *Veniat ad quamdam orationis domum et fateatur sanctissimae illius ecclesiae defensori : ille autem adhibens tres aut quatuor exinde reverendissimorum clericorum, attestationem deficiat declarantem, quia sub illa indictione, illo mense, illa die mensis, illo imperii nostri anno, consule illo, venerunt in illam orationis domum, ille et illa, et conjuncti sunt alterutri.* Cet acte dressé par le *defensor* (voir ce mot) faisait preuve du mariage. Enfin pour les personnes de basse condition, Justinien n'exige ni rédaction d'un *instrumentum dotale*, ni comparution devant le *defensor civitatis*.

Dans la Novelle CXVII, ch. IV, Justinien modifie les dispositions de la Novelle précédente; il n'exige plus de formalités que pour les *illustres*; pour toutes autres personnes, le mariage continue, comme dans l'ancienne législation, à se contracter valablement par le seul consentement : *Reliquos autem omnes praeter eos qui maximis dignitatibus decorati sunt, cujus libet sint dignitatis aut militiae, aut studii, si quidem voluerint, aut potuerint, non prohibemus eos cum dotalibus instrumentis ducere uxores. Si autem etiam hoc non custodierint, et* ex solo affectu *celebratas nuptias firmas esse sancimus, et ex eis natos, legitimos esse filios jubemus.*

Ce disant, il ne semble pas que Justinien ait voulu introduire la religion dans la législation du mariage, il aura plutôt voulu substituer une preuve certaine à une preuve incertaine, la preuve littérale à la preuve testimoniale, et, dans ce but, il impose soit un *instrumentum dotale*, soit une déclaration devant le *defensor civitatis*, la chose se passant dans une église : *in aliqua orationis domo.*

On remarquera que la comparution devant le *defensor civitatis* n'est prescrite qu'à défaut d'*instrumentum dotale;* en second lieu ce *defensor civitatis* est généralement l'évêque, mais pas nécessairement ni toujours : parfois c'est un laïque, auquel cas il n'y a pas de cérémonie religieuse possible, mais simple contrat de mariage. Si le *defensor* était évêque, il remplissait une fonction non ecclésiastique, mais comme officier d'état civil. Enfin, voici qui est décisif pour nous montrer le véritable caractère de l'intervention du *defensor*, c'est que les deux parties n'étaient pas requises de comparaître devant lui, la déclaration pouvait n'être faite que par l'un des deux conjoints : *et hujusmodi protestationem, si quidem acciperunt, volunt, aut ambo convenientes, aut alteruter eorum...* Moins que cela, il suffisait d'un acte dressé en l'absence des deux parties et déposé dans les archives : *Si vero etiam hoc illi non egerint, ille tamen talem reponat chartam in archivis.* Il n'est donc pas possible de soutenir que le *defensor civitatis* remplit en la circonstance un ministère religieux. Ce n'était pas la bénédiction nuptiale que l'on donnait dans l'église, mais c'était un acte de mariage qu'y dressait un officier public; et ce n'était qu'une classe restreinte qui était soumise à cette formalité.

L'Église reconnaissait sans difficulté l'indépendance du contrat et du sacrement. Tertullien dit que l'intervention du prêtre a pour but de faire *ratifier* par Dieu l'union formée sous de saints auspices, et de répandre sur les nouveaux mariés des grâces particulières. Les Pères, les conciles, la correspondance des papes nous les montrent pénétrés de cette croyance de la distinction entre le contrat et le sacrement et de la perfection du contrat civil indépendamment de la bénédiction de l'Église.

Au début du Vᵉ siècle, la question se posa de païens convertis, mariés dans l'infidélité et mariés de nouveau après leur baptême; ils prétendaient pouvoir appartenir au clergé n'ayant été mariés qu'une fois et se disaient en règle avec les canons qui excluaient du clergé ceux qui s'étaient mariés deux fois. Le pape Innocent Iᵉʳ consulté répondit que le premier mariage, contracté avant le baptême, n'était pas moins légitime que celui qui avait été postérieur au baptême; en fait le premier était légitime et le deuxième ne l'était pas. C'était toujours l'institution primitive du mariage dans le paradis terrestre qui fondait le droit : *Ne ab aliquibus existimetur ante baptismatum si forte quis acceperit uxorem, et ea de saeculo recedenti, alteram duxerit, in baptismo esse dimissum, satis errat a regula; quia in baptismo peccata remittuntur, non acceptarum uxorum numerus aboletur. Cum antiqua uxor ex legis praecepto ducatur, in tantum est ut et in paradiso, cum parentes humani generis conjungerentur, ab ipso Domino sint benedicti* [2]. Le même pape confirme cet enseignement dans une lettre adressée à certains évêques de Macédoine dont il combat la doctrine parce qu'ils ne considéraient pas comme bigames ceux qui avaient une femme épousée dans l'infidélité et une autre épousée après la conversion [3]. Le mariage des infidèles étai considéré comme pleinement valide aux yeux de l'Église, même s'il n'était pas béni après la conversion.

Pour le mariage des chrétiens entre eux, voici une décision du pape Célestin. Il s'agissait d'un homme qui, après avoir épousé une femme sous la foi du serment, l'avait abandonnée parce que cette union n'avait pas été célébrée par-devant l'Église, et avait épousé une autre femme en conformité avec le rit religieux. Le pape déclare que la deuxième union, malgré l'intervention de l'Église, est un concubinage, et, seule, la première femme épousée sous la religion du serment

[1] L. 23, n. 7. — [2] S. Innocent, *Epist. ad Victricem Rothomagensem episc.* — [3] S. Innocent, *Epist. ad episcopos Macedonenses.*

a droit au titre d'épouse. C'est donc bien le contrat civil et non le sacrement qui forme le mariage. Le pape Célestin est d'accord avec l'empereur Justinien, tous les deux remontent à la loi divine d'institution du mariage [1] : *Videtur nobis quod secundo quam contra prohibitionem Ecclesiae duxit, non sit uxor etiam si primam non habueret desponsatam : nam quod contra interdictionem et ordinem Ecclesiae factum est, tanquam inordinatum, ratum non haberi, tam divinae quam humanae legis proclamat auctoritas. Cum igitur ea quam ordinate superfluxit, prohibitione renitente, uxor non est, cogendus est eam recipere quam juravit et desponsavit et ex ea prolem genuit ut juramenti religio non vilipendetur, et fidem ad invicem promissa servetur.* L'expression *non desponsatam* de la première phrase signifie évidemment non épousée en face de l'Église; c'est ce que prouve la dernière partie du texte. Saint Léon est d'accord avec Innocent Ier pour dire que le sacrement n'influe en rien sur la nature du contrat [2].

Quant aux Pères de l'Église, si, contrairement à la doctrine reçue plus tard, certains d'entre eux font consister le sacrement dans la bénédiction nuptiale, aucun n'identifie le sacrement avec le contrat; pour eux, la bénédiction n'est pas nécessaire à la validité du mariage; elle ne l'est que pour le rendre plus saint et attirer sur les époux les grâces de leur nouvel état. Ainsi, d'après saint Ambroise, le mariage consiste dans la convention conjugale, c'est-à-dire dans le consentement des parties revêtu des formes légales : *Facit conjugium pactio conjugalis* [3]. Saint Augustin considère toujours le mariage tel qu'il a été institué dans le paradis terrestre; le mariage des chrétiens ne diffère de celui des païens ou de celui des Juifs que parce qu'il représente mieux le mystère de l'union de Jésus-Christ avec son Église; mais ce qui forme le mariage chez les uns et les autres, c'est le consentement des parties, c'est le contrat conforme aux lois civiles dont il reconnaît toute la puissance en cette matière [4]. Saint Isidore de Séville, comme les autres, fait reposer la validité du mariage sur la loi divine de son institution; le mariage est donc déjà parfaitement formé, lorsque intervient le rit sacré destiné à le bénir [5]. Tertullien lui-même n'ose pas aller jusqu'à déclarer des fornications les mariages non bénis par l'Église; il se contente de dire que ces sortes de mariages s'exposent à être considérés comme des unions honteuses, à cause du défaut de solennité dont ils sont entachés, ou, en d'autres termes, à cause de leur clandestinité, et partant de la difficulté de la preuve [6].

L'autorité des conciles vient s'ajouter à celle des Pères et à celle des papes. Leurs canons supposent que le mariage est déjà valablement formé, lorsqu'intervient le sacrement qui le sanctifie. Ainsi, comme le dit le concile d'Éphèse, lorsque Jésus se rendit aux noces de Cana, c'était pour sanctifier par sa bénédiction un mariage déjà complet, puisqu'on y célébrait les noces : *ad nuptias in Cana Galileae dispensatorie vocatum, hac se contulisse suaque benedictione cohonestasse dicimus* [7].

La doctrine de l'Église, pendant les six premiers siècles, peut donc se résumer ainsi : le mariage est valablement formé dès que les conditions de la loi divine et de la loi civile sont réunies, c'est-à-dire dès que deux personnes ont consenti librement à se prendre pour mari et femme.

X. Le mariage chez les Barbares. — Nous avons parlé longuement et résumé en détail la législation des divers peuples barbares, ici il ne peut s'agir que de résumer brièvement quelques indices caractéristiques.

Nulle part, dans ces lois, on ne voit la preuve qu'une idée religieuse ait présidé au mariage. Tacite nous parle des présents que le mari apporte à sa femme, et il ajoute : *In haec munera uxor accipitur, atque invicem ipsa armorum aliquid viro offert. Hoc maximum vinculum, haec arcana sacra, hos conjugales deos arbitrantur* [8]. Les dieux président à l'union, mais les prêtres n'apparaissent pas au mariage.

S'ensuit-il que le mariage, dans le droit germanique, pouvait être contracté *solo consensu* comme dans la législation romaine? Ce n'est pas ce que l'on veut dire. Chez les peuples germaniques, le mariage est, essentiellement, une vente dont l'objet demeure à déterminer, que ce soit la *mulier* ou le *mundium;* mais c'est une vente au cours de laquelle on transmet au mari un droit de propriété sur sa femme, droit de propriété que la loi protège d'autant plus qu'il devient plus clair et plus incontestable. On s'attend, dès lors, à ce que le mariage soit accompagné de formalités extérieures destinées à constater l'acquisition de la *mulier* ou du *mundium*, formalités analogues à celles auxquelles recouraient les Germains pour les achats et les ventes ordinaires. Le pseudo-Frédégaire [9] laisse entendre que la tradition de la fiancée au mari avait lieu dans un plaid (*placitum*), et on peut citer à cette occasion un passage de la loi Salique [10] : *Si quis homo moriens viduam dimiserit, et eam quis in conjugium voluerit accipere, antequam eam accipiat, tunginus aut centenarius mallum indicent, et in ipso mallo scutum habere debent, et tres homines causas tres demandare, et tunc ille qui viduam accipere vult cum tribus testibus qui approbare debent, tres solidos aeque pensantes et denarium habere debet; et hoc facto, si eis convenit, viduam accipiat.* Si cette *traditio* solennelle de la femme dans le *mallum* n'était pas exigée, du moins devait-il y avoir une cérémonie analogue à la *deductio in domum mariti* de la législation romaine. Le texte qu'on vient de citer y fait allusion : *antequam eam accipiat.* D'autre part, on lit au n. 10 du titre XIV de la loi Salique : *Si quis puellam quae druchte ducitur ad maritum in via adsalierit et cum ipsa violenter moechatus fuerit, VIII M. denariis qui faciunt solidos CC. culpabilis judicetur.*

Faut-il voir dans ces cérémonies les formes nécessaires pour la validité du mariage ou bien la *pompa* de l'époque classique dont l'omission était sans influence sur la légitimité du lien? Les textes ne donnent pas à cette question une réponse certaine. On pourrait croire que, à l'époque où l'achat de la femme n'était plus que symbolique, quand le prix du *mundium* fut fixé à un sou ou à un denier, le mariage pouvait valablement être contracté *solo consensu.* Seulement des difficultés pouvaient se présenter pour faire la preuve du mariage.

Pour y remédier, les Francs recoururent, après l'invasion, à la rédaction d'actes écrits relatifs aux conventions matrimoniales, actes dont ils empruntèrent l'usage aux Romains. Il y eut alors des *libelli dotis* dont les formules nous sont parvenues [11]. Ce sont ces actes que la loi des Ripuaires appelle *tabularum seu chartarum instrumenta.*

La constitution d'une dot et la rédaction d'un *instrumentum dotale* sont-elles devenues la condition de la validité du mariage? La formule 52 de l'*Appendix* de Marculfe semble décider la question affirmative-

[1] *Decret. Grat.*, causa XXXV, quaest. VI, can. 2. — [2] S. Léon, *Epist. ad Rusticum Narbonensem.* — [3] S. Ambroise, *De instit. virgin.*, c. VI. — [4] S. Augustin, *De bono conjugali*, c. II, n. 13, 17, 21; *De civitate Dei*, l. XV, c. XVI. — [5] S. Isidore, *De officiis ecclesiasticis*, c. XIX. — [6] Tertullien, *De pudicitia*, c. IV. — [7] *Ad calcem anathem. Cyrilli ad Johann.* — [8] Tacite, *German.*, XVIII. — [9] Frédégaire, ch. XVIII, dans Pardessus, *Loi salique*, 13e dissertation. — [10] Titre XLVI, *De reippus*, 1. — [11] Marculfe, II, 15; *Appendix*, n. 37; *Sirmondianae*, 14; *Bignonianae*, 5; *Mabillonianae*, 34.

ment [1]. L'usage auquel font allusion plusieurs formules de l'époque était très général; mais il ne devait pas être obligatoire sous peine de nullité de mariage. Il est très probable, en effet, que, chez les Francs, on devait suivre la coutume dont parle le titre XXXVII de la loi des Ripuaires. *De dotibus mulierum*. Le § 1 commence par assurer irrévocablement à la femme les avantages que lui a faits son mari dans l'acte écrit qui a précédé le mariage : *Si quis mulierem desponsaverit, quidquid ei per tabularum seu chartarum instrumenta conscripserit, perpetualiter inconvulsum permaneat*. Mais ces actes écrits n'étaient pas indispensables, car, à défaut de conventions expresses, le § 2 assure à la femme suivante une partie de la fortune du mari : *Si autem per seriem scripturarum nihil ei contulerit, si virum supervixerit, L solidos in dotem recipiat, et tertiam partem de anni re quam simul conlaboraverint, sibi studeat evincare, vel quidquid ei in morgengabe traditum fuerat, similiter faciat*. D'un autre côté, le titre XVI des *Capita extravagantia* nous apprend que l'on pouvait constituer des dots verbalement et que la preuve pouvait en être faite par des cojureurs.

La rédaction des conventions écrites, qui n'était pas nécessaire pour donner au mariage un caractère de légitimité, devait avoir cependant un intérêt assez considérable au point de vue de la preuve et de la distinction du mariage d'une autre institution qui était usitée chez les Germains comme chez les Romains, le concubinat. En l'absence de constitution de dot et de *tabulae*, on devait présumer le concubinat et non le mariage; voilà pourquoi les Francs et les autres peuples barbares apportaient tant de soins à rédiger par écrit ces conventions et pourquoi Marculfe semble présenter ces actes comme une condition de la légitimité de l'union. Ce n'était vrai qu'au point de vue de la preuve. Cette manière de voir semble confirmée par la loi des Wisigoths, l. III, tit. I, n. 1; *Nuptiarum opus in hoc dinoscitur habere dignitatis nobile decus, si dotalium scripturarum hoc evidenter praecesserit munus. Nam ubi nec dos data est nec conscripta, quod testimonium esse poterit, in hoc conjugio dignitatem futuram, quando nec conjunctionem celebratam publica roborat dignitas, nec dotalium tabularum hunc comitatur honestas?...* D'ailleurs la disposition qui suit ces considérations est loin de faire supposer que la rédaction d'un *libellus dotis* était prescrite à peine de nullité. *Proinde cum quisquis aut pro se, aut pro filio aut etiam proximo suo conjunctionis copulam appetit : aut de rebus propriis, aut de principum dono conlatis, aut de cujuscumque justis profligationibus conquisitis, juxta modum legitimum legis datae conscribendi dotem habeat potestatem*. La loi semble conférer la simple faculté de constituer une dot et non pas en imposer l'obligation.

Les lois canoniques exigèrent à la même époque que la dot intervînt dans le mariage, mais c'était seulement pour le distinguer du concubinat. En 524, le concile d'Arles posait la règle suivante : *Nullum sine dote fiat conjugium, quisquam habere praesumat*. L'Église ne bénissait pas les mariages dans lesquels une *dos*, au sens germanique, n'avait pas été constituée à la femme. Mais comme la bénédiction nuptiale n'était pas elle-même une condition de validité du mariage aux yeux de l'Église, il en résulte forcément que la constitution de dot n'était pas non plus requise à peine de nullité, sauf pour les parties la difficulté de prouver la légitimité de leur union et de la faire distinguer du concubinat.

XI. Mariage des non libres. — 1° *Mariages purs*. — A Rome, les esclaves contractaient un mariage imparfait, nommé *contubernium*, et ce nom reparaît quelquefois, au cours du Moyen Age, pour désigner le mariage des serfs, notamment dans la *lex Wisigothorum*, X, I, 17; mais on préfère dès lors les termes de *conjugium* et de *matrimonium*, ce qui permet de mesurer à quelle distance on se trouve des idées, du langage et du droit romains. Le mariage des serfs était non seulement rehaussé de porter un pareil nom, mais il était qualifié de légitime [2] et devait être célébré en public, comme tout mariage : *Ut omnes homines laici publicas nuptias faciant, tam nobiles quam ignobiles*, dit un concile de 755 [3]. Il semble douteux toutefois que ce mariage fût béni régulièrement par l'Église avant le Xe siècle, attendu que, jusqu'à ce temps, il était encore assez facile à dissoudre, et que le mariage même des personnes libres n'était pas encore, au milieu du IXe siècle, toujours sanctifié par la religion comme on peut le conclure d'un article du diacre Benoît [4] et d'un passage de la réponse du pape Nicolas Ier aux Bulgares. Ce pape leur écrivait, en 866, que l'usage de l'Église romaine était qu'après les fiançailles et le contrat réglant les conventions, les parties fissent leurs offrandes à l'église par les mains du prêtre, et reçussent la bénédiction nuptiale avec le voile, mais que ces cérémonies n'étaient pas nécessaires, et qu'il n'y avait d'essentiel, suivant les lois, que le consentement mutuel des époux [5].

D'anciennes lois défendaient aux esclaves de se marier sans le consentement de leurs maîtres et d'épouser d'autres personnes que celles de leur condition [6]; ces lois demeurèrent en vigueur et obligèrent généralement les serfs pendant le Moyen Age. Du reste, le mariage des serfs contracté régulièrement possédait la même force et imposait la même stabilité que le mariage des libres, même lorsque les époux appartenaient à deux maîtres différents [7]. Bien que la loi romaine défendît de séparer le mari de sa femme, et les enfants de leurs parents [8], cette séparation était tolérée par l'Église, mais dans le cas seulement où elle était absolument nécessaire [9].

Au contraire, le mariage des serfs appartenant à des maîtres différents était déclaré nul, s'il avait eu lieu avant le consentement de ceux-ci [10] et le serf payait trois sous de composition [11]. Les vassaux eux-mêmes avaient besoin, pour se marier, de la permission de leurs seigneurs.

D'après la loi des Wisigoths, les maîtres qui voulaient séparer le serf et la serve mariés sans leur autorisation devaient le faire dans l'année même du mariage [12]. Il était expressément défendu au clergé d'accueillir dans les églises les serfs [13] qui s'y réfugiaient pour

[1] *Ideoque ille, dum non est incognitum quod femina aliqua nomen illa bene ingenua ad conjugium mihi sociavi uxore sed qualis causas vel tempora me oppresserunt ut cartolam libelli dotis ad eam sicut lex declarat, minime excessit facere*. La *lex* dont parle Marculfe, c'est probablement l'usage; on ne trouve, en effet, dans aucune loi barbare de disposition prescrivant la rédaction d'un *libellus dotis*. — [2] *Lex Langobard. Car. M.*, c. CXXIX, *Capit. ex lege Langobard.*, en 801, c. XIV; *Conc. Cabillon.*, en 813, c. XXX, *Capitul.*, lib. VI; c. XCV; *Capit. addit.*, III, 54. — [3] *Synod. Vernens.*, c. 15, dans Baluze, *Capit.*, t. I, col. 174. — [4] *Capitul.*, lib. VII, c. CCCCLXIII. — [5] Nicolas I, *Respons. ad Bulgar.*, dans Coleti. *Conc.*, t. IX, col. 1535. — [6] *Code Théodosien*, IV, IX, 1-7; IX, IX, 1; XII, I, 6; *Novell. Anthem aug.*, tit. I. — [7] Voir les références de la note 1. — [8] *Code Théod.*, II, XXV, 1. — [9] *Conc. Vermer.*, an. 752, c. 19, Reginon, II, 122., — [10] *Capitul. Ahyton, episc. Basil.*, c. XXI, dans d'Achery. *Spicil.*, t. I, p. 585; *Caroli Calvi edict. Pist.*, ann. 864, c. XXXI. — [11] *Lex Salica*, XXIX, 14. — [12] *Lex Wisigothorum*, X, I, 17. — [13] *Conc. Aurel. IV*, en 545, c. 24. Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, l. V, c. III, parle d'un serf et d'une serve réfugiés et mariés dans une église dont le prêtre ne consent à les remettre aux mains de leur maître que sur la promesse de ne pas les séparer. Le maître les fit enterrer vifs.

se marier sans la permission de leurs maîtres. Ce fut seulement vers le milieu du XIIe siècle que les mariages des serfs contractés sans cette permission furent déclarés valides et indissolubles par le pape Hadrien IV.

Le serf qui vivait avec sa propre serve, c'est-à-dire avec la serve faisant partie de son pécule, pouvait, à la rigueur, la répudier, et prendre en mariage une de ses compagnes, c'est-à-dire la serve du maître auquel il appartenait lui-même; mais il vaut mieux, disait la loi, qu'il garde sa propre serve [1].

Lorsqu'un serf, ayant déjà une femme légitime, épousait une autre serve, le maître du serf devait, suivant la loi des Lombards, payer au maître de la serve, la composition fixée pour le cas d'adultère; et la serve subissait, en outre, un châtiment corporel [2].

2° *Mariages mixtes.* — Quoique, dans la règle, les mariages dussent avoir lieu entre personnes de même condition [3], néanmoins il arrivait souvent que des personnes libres épousaient des personnes plus ou moins engagées dans la servitude. Ces alliances étaient tolérées, mais ordinairement suivies de la dégradation de l'époux le mieux né; dans certains cas, elles étaient interdites, dissoutes, punies.

3° *Condition des époux.* — Chez les Francs saliens, l'homme libre qui épousait une serve devenait le serf du maître de sa femme [4]; mais, s'il était puissant, il n'éprouvait aucune diminution d'état. Aussi voyons-nous, dans Grégoire de Tours, plusieurs rois des Francs épouser des serves, et même des serves étrangères [5], sans rien perdre de leur autorité. Dès le IXe siècle, le comte ou l'ex-comte Garnier se remaria avec une serve de l'empereur, et continua de jouir de tous ses droits d'homme libre ; seulement, comme il fit donation à l'abbaye de Donzère de plusieurs biens qu'il avait achetés de moitié, soit avec sa première femme, qui était libre, soit avec sa seconde femme, qui ne l'était pas, l'abbé craignant, à cause du second mariage du donateur, d'être troublé dans la jouissance des biens provenant de cette donation, sollicita et obtint de Louis le Débonnaire un acte par lequel ce prince lui en assura la jouissance tranquille et perpétuelle [6].

L'homme libre qui épousait une lide étrangère payait (à son maître) 30 sous de composition [7]. La femme libre qui s'unissait avec un serf du roi ou avec un lide perdait également sa liberté [8]. Celle qui devenait l'épouse de son propre serf était bannie; personne ne pouvait lui donner de pain ni de logement, tous ses biens étaient confisqués; ses parents avaient le droit de la mettre à mort, et le serf subissait le plus terrible châtiment, c'est-à-dire le supplice de la roue [9].

Le Ripuaire qui prenait pour femme la serve d'un Ripuaire tombait en servitude avec elle [10], tandis qu'il conservait sa liberté s'il épousait une serve du roi ou de l'Église, ou une affranchie tabulaire [11]. Il en était de même pour la femme ripuaire qui épousait un serf ou un affranchi [12]. Mais si les parents de la femme réclamaient : « Que le roi ou le comte, dit la loi, présente à la femme une épée et une quenouille. Si elle prend l'épée, qu'elle tue le serf; si elle prend la quenouille qu'elle reste en servitude [13]. » Il était, d'ailleurs, à la volonté du maître du serf d'entrer avec les parents de la femme dans un arrangement par lequel il conservait à celle-ci la liberté, et l'assurait aux enfants, à condition que les enfants, si jamais la nécessité les contraignait d'y renoncer, seraient ses serfs ou les serfs de ses héritiers, et non d'autres. Le tiers du pécule était réservé à la femme [14].

Les capitulaires, confirmant cette législation des Francs sur le mariage d'un libre avec une serve, ou d'une serve avec un libre, déclarent les biens de l'époux libre tombés, avec sa personne, au pouvoir du maître de l'autre époux [15]. Néanmoins les personnes libres qui épousaient des personnes du fisc conservaient le droit d'hériter, de poursuivre leurs causes en justice et de servir de témoins [16].

Le libre qui avait épousé une serve ne pouvait la répudier pour épouser une libre, si le mariage s'était fait du consentement de l'un et de l'autre [17]. Et cependant, au Ve siècle, le pape Léon le Grand semble avoir permis aux maîtres de chasser de leur lit leurs serves, pour se marier avec des femmes libres comme eux [18]. Lorsqu'un libre avait épousé une serve en croyant épouser une libre, il dépendait de lui de dissoudre ou de maintenir le mariage [19]. De même, la femme libre qui épousait un serf, sans savoir qu'il fût serf, pouvait renvoyer son mari et rester libre [20]. Mais celui qui savait, en se mariant, qu'il épousait une serve, n'avait pas la faculté de la renvoyer : il devait rester avec elle [21]. Si l'un des époux tombait dans la servitude, l'autre pouvait se remarier, excepté dans le cas où le premier se serait vendu pour secourir son conjoint [22]. Il n'en était pas de même chez les Wisigoths, où la femme n'avait pas la faculté de divorcer pour contracter un autre mariage, lorsque son mari venait à perdre sa liberté [23]. D'après une loi de l'empereur Lothaire, la femme et les enfants que l'homme libre avait avant d'être entré en servitude restaient libres; mais la femme et les enfants qu'il aurait eus après être tombé dans la condition servile étaient serfs [24]. Dans le cas où deux époux étant libres, le mari, qui, après avoir eu des enfants de sa femme, se mettait en servitude dans l'intention de donner ouverture au divorce, était forcé de garder sa femme, et celle-ci restait libre comme auparavant [25]. Lorsque les deux époux étant serfs, l'un d'eux venait à être affranchi, le mariage n'était pas dissous, et le conjoint restait en servitude [26]. Ainsi nous voyons saint Remy, dans son testament, d'un côté, disposer du nommé Alaric comme de son serf, et, de l'autre, mettre sous la sauvegarde de ses héritiers la liberté de la femme d'Alaric, qu'il avait rachetée et affranchie [27]. Si l'affranchi se remariait avant d'être veuf, il était tenu e drenvoyer sa seconde femme et de vivre avec la première [28].

Le serf qui enlevait une femme libre et qui l'épousait encourait la peine de mort; mais les parents de la femme pouvaient lui laisser la vie, et les enfants nés

[1] *Capitul. Vermer.*, vers 752, c. VII. — [2] *Lex Langobard. Liutpr.*, VI, 50. — [3] La loi des Wisigoths dit (III, I, 1) que les hommes libres doivent épouser des femmes libres. Même prescription dans le *Capit.* de Théodore de Cantorbery, dans d'Achery, *Spicilegium*, t. I, p. 487. — [4] *Lex Salica*, XIV; 11; XXIX, 5. — [5] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, IV, XXVI, XXVII. — [6] *Diplom. Ludov. Pii*, en 835, dans Bouquet, *Recueil*, t. VI, p. 598. — [7] *Lex Salica*, XV, 4. — [8] *Lex Salica*, XIV, 7. — [9] *Chlodov. reg. capitula leg. sal. addita*, V, 1, 2. — [10] *Lex Ripuaria*, LVIII, 15. — [11] *Lex Ripuaria*, LVIII, 14. — [12] *Lex Ripuaria*, LVIII, 16. — [13] *Lex Ripuaria*, LVIII, 18. — [14] *Formulae Andecav.*, 58. — [15] *Capitul.*, III, ann. 819., c. III. — [16] *Capitul.* II, ann. 805, c. XXII; *capitul.*, lib. III, c. XVI. — [17] *Capitul.*, lib. VI, c. XCV; *Excerpta Egberti archiep. Eborac.*, c. 124, dans Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. XII, col. 424, — [18] *Respons. Leonis papae ad inquisit. Rustici Narbon.*, dans Labat, *Conc. Gall.*, col. 480. — [19] *Capit. Vermer.*, an. 752, c. VI, et *Capit. compend.*, ann. 757, c. V. — [20] *Ibid.* et *Synod. Bavarica sive apud Dinglovingam*, ann. 772, c. X. Justinien déclare, *Novell.*, XXII, 10, en pareil cas, qu'il n'y a pas même eu mariage. — [21] *Capitul. Vermer.*, c. XIII, et *Compend.*, c. V. — [22] *Capitul. Vermer.*, c. VI, *Theodor. archiep. Cantuar. capitula*, vers 668, c. XCIII, dans d'Achery, *Spic.*, t. I, p. 489. — [23] *Lex Wisigoth.*, VI, 2. — [24] *Lothar. imper. capitul. Olon.*, c. I; *Lex Langob. Lothar.*, c. I. — [25] *Concile Tribur.*, ann. 895, c. XI; Réginon, II, 203. — [26] *Concil. Matisc.*, ann. 581, c. X, dans Mansi, *Conciliorum nova et amplissima collectio*, t. IX, col. 939; *Excerptiones Egberti archiep. Eborac.*, c. 124, dans Mansi, *Conciliorum nova et amplissima collectio.*, t. XII, col. 424. — [27] *Testamentum B. Remigii*, dans Bréquigny, p. 30. — [28] *Conc. Vermer.*, circa ann. 752, c. VIII.

de son mariage étaient libres, si le maître de leur père consentait à les faire jouir de la liberté. Le maître du serf avait également la faculté de laisser les enfants dans la servitude, dans le cas où la femme libre avait épousé le serf volontairement, sans qu'il y eût, de la part de celui-ci, enlèvement ni contrainte [1]. Il lui arrivait même de donner aussi la liberté au serf, surtout si la femme libre demandait, dans les quarante jours, *infra noctes XL*, grâce pour la vie de son mari [2]. Un serf ayant enlevé une fille libre, Éginard fit remettre la fille entre les mains de son père, et le pria, en même temps, dans le temps où la liberté serait donnée au serf, de consentir au mariage de sa fille avec lui [3]. Un autre serf, après avoir épousé une femme libre, s'était réfugié dans une église pour se mettre à l'abri de la colère de ses maîtres; le même Éginard implora la grâce des deux époux, et demanda aux maîtres du serf la confirmation du mariage [4].

Nous avons vu que l'homme libre tombait en servitude par le fait de son mariage avec une serve. Supposons maintenant que sa femme vienne à mourir : recouvrera-t-il son ancienne liberté? Quoique ce cas n'ait pas été prévu par aucune loi expresse, il semble que le mari devenu veuf n'en demeurerait pas moins au pouvoir du maître de sa femme défunte et ce qui confirme dans cette opinion, c'est une charte du cartulaire de Marmoutiers, rapportée par Du Cange. Dans cet acte, un homme avait été réduit en servitude par l'effet de son mariage avec une serve de saint Martin. Devenu serf, il se remarie avec une femme libre, et prétend lui-même jouir de la liberté. Les moines de Marmoutiers réclament, un procès s'engage, et le duel est ordonné, mais il n'a pas lieu. Le soi-disant libre se rendit au chapitre de l'abbaye, fit sa soumission, et, ayant mis, suivant l'usage, quatre deniers sur sa tête, se livra à saint Martin et à ses moines [5].

L'affranchi qui avait un commerce avec la serve de son patron devait l'épouser, si telle était la volonté de celui-ci, sans qu'il lui fût permis de se séparer jamais d'elle [6]. Suivant la loi des Ripuaires, à laquelle celle des Alamans était conforme, les mariages entre affranchis et serfs replongeaient les premiers en servitude [7]. Avant le concile de Tribur, assemblé en 895, le mariage d'un libre avec une affranchie pouvait être rompu; ce fut un canon de ce concile qui interdit la dissolution de cette espèce de mariage [8].

Les législations des autres peuples barbares, en ce qui concerne la condition des époux, dans les cas de mariages mixtes, ont beaucoup d'analogies avec la législation des Francs.

Chez les Bourguignons, lorsqu'une fille libre épousait volontairement un serf, la loi prescrivait la peine de mort contre les deux époux (XXXV, 2). Si les parents de la fille refusaient de la punir, elle était privée de sa liberté et tombait dans la servitude du roi (XXXV, 3).

Chez les Alamans, la fille libre qui épousait un colon perdait sa part dans la succession de son père (LVII); et lorsqu'une serve avait été affranchie par charte ou dans l'église, et qu'elle se remariait avec un serf, elle devenait serve de l'Église (XVIII, 1). La femme libre allemande qui prenait pour mari le serf d'une église et refusait de faire l'ouvrage des serves, devait sortir des terres de cette église (XVIII, 2). Mais si elle avait fait l'œuvre servile pendant trois ans, sans que ses parents eussent réclamé pour elle la conservation de sa liberté dans l'assemblée du duc ou du comte, elle était condamnée, ainsi que ses descendants, à vivre dans la servitude (XVIII, 4-5).

Chez les Frisons, lorsqu'une femme libre avait contracté mariage avec un lide dont elle ignorait la condition, elle et ses enfants conservaient leur liberté, si elle jurait avec cinq témoins qu'elle n'avait plus cohabité avec lui du moment qu'elle avait appris qu'il était lide; autrement, elle et ses enfants tombaient dans la condition de son mari.

Chez les Lombards, de même que chez les Bourguignons, lorsqu'un serf épousait une fille ou une femme libre, il était puni de mort; et si la libre avait consenti au mariage, elle tombait au pouvoir de ses parents, qui avaient le droit de lui ôter la vie ou de la vendre hors de la province, et de disposer entièrement de ses biens. Dans le cas où ils restaient un an sans la punir, elle devenait serve du roi. Plus tard, l'empereur Lothaire ordonna que les deux époux qui n'auraient pas été punis, au lieu d'être adjugés au fisc, retomberaient au pouvoir et au service du maître du serf. Une loi d'Adelgise, prince ou duc de Bénévent, contemporain de Lothaire, contient une disposition semblable, mais sans qu'il y soit question de la peine de mort à laquelle auraient échappé les époux. Cette peine n'est pas non plus indiquée dans une loi de Rotharis contre la femme alde ou libre qui épouse un serf étranger. La femme, d'après cette loi, perdait sa liberté; mais elle redevenait entièrement libre, ainsi que ses enfants, après la mort de son mari, si le maître de celui-ci ne l'avait pas attachée à son service. Une loi de Rachis déclare libre, ainsi que ses descendants, la femme qui, s'étant mariée avec un serf, était restée en liberté pendant soixante ans. On voit par des chartes du temps du roi Liutprand, que, quand des femmes libres se mariaient avec des serfs, le *mundium* de la tutelle de ces femmes passait aux maîtres de leurs maris, et que ces maîtres leur payaient, à elles ou aux personnes, sous la tutelle desquelles elles avaient vécu jusqu'à ce jour, une certaine somme, 2 ou 3 sous d'or, par exemple, pour prix de leur *mundium*. Les filles nées de ces mariages étaient tenues, lorsqu'à leur tour elles se mariaient, de rembourser aux maîtres de leur mère ou aux héritiers de ceux-ci le prix du *mundium* qui avait été payé à leur mère. Mais alors elles rentraient tout aussitôt en la tutelle, soit de leurs maris, s'ils étaient libres, soit des maîtres de leurs maris, si leurs maris étaient serfs. Les femmes, chez les Lombards, étaient, comme on sait, toujours retenues en tutelle.

L'homme libre qui contractait mariage avec sa propre serve devait l'affranchir auparavant, s'il voulait que ses enfants fussent libres.

La loi des Wisigoths contient sur les suites des mariages mixtes, relativement à la condition des époux, un assez grand nombre de dispositions dont nous ne rapporterons que les principales.

Lorsqu'une femme libre contractait mariage avec son propre serf ou son propre affranchi, ils étaient tous les deux mis à mort. Le magistrat, aussitôt qu'il était informé d'un pareil mariage, devait séparer les époux, et les héritiers légitimes de la femme devaient être mis en possession de ses biens, à l'exclusion des enfants qu'elle aurait eus de son serf ou de son affranchi. Si elle se réfugiait à l'autel, elle était donnée en servitude perpétuelle au maître que choisissait le roi.

La femme libre qui épousait un serf étranger, et l'homme libre qui épousait une serve étrangère, même lorsque le serf ou la serve appartenaient au roi, étaient

[1] Marculfe, II, 29; Bignon, *Formul.*, 10; la charte y est désignée sous le nom d'*epistola conculcaturia*. — [2] *Lindenbrog. Formul.*, 88. La charte est intitulée *Charta triscabina*. — [3] Eginard, *Epist.* LIII. — [4] Eginard, *Epist.* XV. — [5] Du Cange, *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis*, au mot *Capitale*. — [6] *Conc. Vermer.*, ann. 752, c. VIII. — [7] *Lex Ripuaria*, LVIII, 9; *Lex Alamanorum*, XVIII. — [8] *Concilium Tribur.*, ann. 895, c. XXXVIII.

punis avec leur conjoint de cent coups de fouet, et les époux séparés par le magistrat. S'ils recommençaient à vivre ensemble, ils subissaient le même châtiment et la même séparation : et, s'ils persistaient, ils étaient d'abord punis de même; puis l'époux libre tombait au pouvoir de ses parents, et sa succession leur était ouverte. Dans le cas où il était relâché par eux, il tombait dans la servitude du maître de son épouse. Les enfants nés de ce mariage étaient serfs.

Le serf qui faisait violence à une femme libre était brûlé vif; mais si la femme l'épousait, elle tombait dans la servitude de ses héritiers, et ceux-ci entraient en possession de ses biens.

Lorsqu'un serf fugitif épousait une femme libre, en se faisant lui-même passer pour un homme libre, la femme conservait sa liberté, et les enfants, d'après l'ancienne loi, suivaient la condition de la mère; mais, d'après la nouvelle loi, c'était la condition du père qu'ils devaient suivre. Il en était de même dans le cas où une serve fugitive, dissimulant sa condition, contractait mariage avec un homme libre.

Les maîtres qui faisaient passer leurs serfs pour des hommes libres, et qui leur faisaient épouser des femmes ou des filles libres, afin d'acquérir, par cette sorte de mariage, la propriété des femmes mariées et de leurs enfants, devaient être notés d'infamie; les époux et les enfants étaient déclarés libres, et les femmes restaient en possession de ce qui leur avait été donné ou assuré depuis leur mariage. La même règle était observée à l'égard des serves que leurs maîtres mariaient frauduleusement à des hommes libres; elle était aussi appliquée aux mariages des personnes affranchies avec des serfs ou des serves [1].

Les alliances des personnes affranchies avec leurs patrons ou patronnes étaient prohibées à l'infini dans les deux lignes; les affranchis qui violaient cette loi retombaient en servitude [2].

Toute espèce de mariage était également interdite entre une affranchie et un serf étranger, ou entre un affranchi et une serve étrangère. Lorsqu'un pareil mariage avait eu lieu, le maître du serf ou de la serve, sommait, en présence de trois témoins, l'affranchie ou l'affranchi de se séparer de son conjoint, et, s'ils n'obéissaient pas à la troisième sommation, ils tombaient dans la servitude de ce maître.

Si la sommation n'avait pas été faite avant la naissance des enfants, ils restaient libres; mais, dans tous les cas, les enfants étaient serfs, à moins qu'il y eût un accord avec le maître du conjoint engagé dans la servitude; car alors cet accord devait être observé [3].

Faisons remarquer en terminant que sur les terres dépendant de Saint-Germain-des-Prés les libres ou les colons qui sont mariés avec des serves n'en conservent pas moins leur qualification de libres et de colons, et réciproquement; et que le titre d'*uxor* est constamment donné à la femme.

XII. Mariage spirituel. — Quelques érudits ont imaginé de doter l'antiquité chrétienne d'une institution régulière pratiquée avec les encouragements et sous la surveillance de l'autorité ecclésiastique, et qui devrait porter le nom de « mariage spirituel ». Ce disant, ils ont prêté plus d'attention à leur rêve qu'à des textes, car ceux qu'ils ont invoqués sont fort loin de dire ce qu'ils ont voulu y découvrir.

Saint Paul, mis en cause, n'a, de sa vie, légiféré sur cette discipline. Préoccupé par la pensée de la fin du monde, il écrit aux Corinthiens : « Mes frères, le temps est court; il faut que ceux mêmes qui ont des femmes soient comme n'en ayant point [4] » et il donne ce conseil : « Si quelqu'un pense manquer aux bienséances à l'égard de sa fille vierge, si elle a dépassé la pleine floraison et qu'ainsi cela doit arriver, qu'il exécute ce qu'il veut. Il ne pèche pas, qu'ils se marient! Quant à celui qui, en pleine stabilité de cœur, sans qu'aucune nécessité s'impose à lui, avec toute la liberté de son propre vouloir, décide dans son cœur de garder sa fille vierge, il fera bien. En sorte que celui qui donne sa fille vierge en mariage fait bien et celui qui ne la donne pas fera mieux [5]. » On a bâti là-dessus un petit roman assez ridicule [6] et on s'est jeté dans des explications hasardeuses [7]. Avec leur solide bon sens, les Pères de l'Église [8] ont entendu ce conseil d'une règle de conduite donnée à un père ou à un tuteur incertain de ce qu'il doit faire de sa fille parvenue à la pleine efflorescence juvénile. Si le retard apporté au mariage peut être moralement préjudiciable au père ou à la fille, qu'il la marie. Sinon, qu'il ne le fasse pas. Voici, semble-t-il, un cas particulier, d'ordre pratique; il s'agit d'un père de famille habitant Corinthe qui était hésitant et sollicitait une règle de conduite. Saint Paul condescend à la lui donner, conforme à ses principes fondamentaux; il faut beaucoup d'imagination pour découvrir un règlement d'ordre général pour une institution dont on peut bien dire en toute vraisemblance qu'elle n'existait pas. Que par goût individuel, par recherche de mortification, des fidèles se soient imposés, à l'âge apostolique, la cohabitation sans s'accorder la consommation du mariage, c'est chose possible, mais nous n'en avons aucun exemple historique connu.

Au IIe siècle, nous rencontrons dans Hermas (voir ce nom) une allégorie bien connue sous le nom de « construction de la tour » (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 2271, fig. 5667). Le Pasteur transporte Hermas en Arcadie sur le sommet d'une montagne d'où il découvre une vaste plaine au centre de laquelle s'élève un grand rocher blanc quadrangulaire, assez vaste pour contenir le monde entier. Douze vierges se tiennent près du rocher, vêtues de lin, ceinturées, belles et joyeuses. Six hommes, servis par une multitude d'ouvriers, construisent une tour, et n'y laissent entrer que les pierres touchées par les mains des vierges. La tour, encore inachevée, reste à la garde des vierges jusqu'à l'arrivée d'un homme taillé en géant qui examine et rectifie la construction [9].

Hermas demande des explications et le Pasteur lui en promet, mais il le confie aux vierges qui le retiennent auprès d'elles. Lorsqu'elles apprennent qu'il songe à se retirer, elles lui disent : « Tu dormiras avec nous comme un frère, non comme un époux. Tu es, en effet, notre frère, désormais nous habiterons avec toi car nous t'aimons très fort. » La principale, voyant rougir Hermas, le prend dans ses bras, lui donne des baisers, les autres font de même, on danse, on saute et, finalement, on se couche et on s'endort jusqu'à l'aube. Hermas, au milieu de cette troupe galante, demeure innocent et pur. — S'agit-il ici d'une peinture du mariage spirituel? On hésite à le penser. Peut-être ce joli et frais tableau n'a-t-il d'autre but que d'insinuer le devoir de la pénitence, loin de tout commerce charnel?

Cependant c'est au IIe siècle qu'on a vu inaugurer des cohabitations louches. Saint Irénée dénonce les abus auxquels s'abandonnent les gnostiques. Certains

[1] *Lex Wisigothorum*, III, II, 7. — [2] *Ibid.*, V, VII, 17. — [3] *Ibid.*, II, II, 4. — [4] I Cor., VII, 29-31. — [5] I Cor., VII, 36-38. — [6] H. Achelis, *Virgines subintroductae : Ein Beitrag zu I Kor. VII*, in-8°, Leipzig, 1902. — [7] Jülicher, dans *Archiv für Religionswissenschaft*, t. VII, 1904, p. 373-386. — [8] S. Jean Chrysostome, *De virgin.*, c. LXXVIII, *P. G.*, t. XLVIII, col. 590; S. Basile, *De virgin.*, c. LVI, *P. G.*, t. XXX, col. 784; S. Epiphane, *Panarion*, LXI, 4, édit. Dindorf, t. II, p. 784; S. Augustin, *Quest. in Hept.*, IV, 57, édit. Vindob., t. XXVIII, p. 361. — [9] *Pastor*, simil. IX, X, sq.

d'entre eux, écrit-il, « ayant fait semblant, d'une façon tout à fait sérieuse au début, d'habiter avec des sœurs, ont été pris en faute à la longue, la « sœur » étant devenue enceinte des œuvres du frère [1]. »

Tertullien dénonce le même abus, mais chez les « psychiques », c'est-à-dire les catholiques : « Tu t'es fait de ton ventre un dieu, leur dit-il, de tes viscères un temple, de ta panse un autel. Ton prêtre, c'est ton cuisinier; ton Saint-Esprit, c'est la fumée des plats; tes charismes, ce sont tes ragoûts, et ta prophétie, ce sont tes hoquets d'homme repu. Ton agape bouillonne dans la marmite; ta foi chauffe dans tes cuisines, ton espérance réside au fond des plats. Et ce qui donne encore plus d'attrait à cette agape, c'est qu'elle fournit à tes jeunes gens l'occasion de coucher avec leurs sœurs. Eh, sans doute! La débauche et la luxure ne sont-elles pas les suites naturelles de l'intempérance [2]? »

Comme il semble que le IIe siècle n'ait rien de plus à nous donner, on en peut conclure que le mariage spirituel aura tenu alors une place bien modeste parmi les coutumes chrétiennes, ou, pour mieux dire, quelques scandales de mœurs exceptionnels mettent seulement sur la voie de faiblesses individuelles et rien au delà. Il n'en est plus de même au IIIe siècle.

C'est alors que l'union mystique connaît son grand succès, en dépit de l'opposition que lui font l'autorité ecclésiastique et les assemblées conciliaires. On voit se former des couples composés d'un « frère » et d'une « sœur », vivant ensemble dans le monde, et faisant profession de virginité sous le même toit, dans la même chambre. Ici encore, il s'en faut de beaucoup que tous les exemples invoqués soient recevables, mais il en reste assez pour témoigner de l'abus et du jugement sévère qu'en portèrent les contemporains.

Parmi ces derniers, on pense bien que saint Cyprien dût élever la voix. Dans la lettre IV adressée à Pomponius, évêque de Dionysiana, en Byzacène, il aborde « le cas de vierges qui, après avoir résolu de garder généreusement la continence imposée par leur état, ont été trouvées ensuite avoir dormi avec des hommes, dont un diacre, celles-là même qui avouent l'avoir fait assurant qu'elles sont encore vierges. Puisque vous avez souhaité d'avoir notre sentiment à ce sujet, sachez que nous ne nous écartons pas des enseignements évangéliques et apostoliques, qui nous prescrivent avec force et vigueur de veiller au bien de nos frères et de nos sœurs, et de maintenir la discipline par tous les moyens utiles. En premier lieu, nous n'avons, chefs et peuple, qu'une chose à faire... d'aviser fidèlement au salut de chacun, sans souffrir que les vierges habitent avec des hommes, je ne dis pas dorment, mais vivent même avec eux... Si elles se sont loyalement consacrées au Seigneur, qu'elles restent chastes et pures, sans faire parler d'elles... Et que nulle d'entre elles ne s'imagine qu'elle puisse se défendre en disant qu'on peut l'examiner et voir si elle est vierge. La main et l'œil des sages-femmes s'y trompent souvent, et si une jeune fille est reconnue intacte et vierge à l'examen, elle pourra avoir, par ailleurs, péché contre la chasteté sans qu'aucun contrôle soit possible. Mais déjà le fait seul de partager la même couche, de s'embrasser, de tenir des conversations, de se baiser, et de dormir à deux dans le même lit, quelle honte et quelle faute!

« Ainsi avez-vous agi avec sagesse comme avec vigueur, frère très cher, en retranchant de la communion le diacre qui a souvent habité avec une vierge, et d'autres encore qui avaient continué de dormir avec des vierges. S'ils se repentent de cette conduite irrégulière, et qu'ils se séparent, que l'on commence par faire examiner avec soin les vierges par des sages-femmes, et si elles sont trouvées vierges qu'on les admette à la communion et à l'assemblée des fidèles, en leur déclarant cependant que si elles retournent avec des hommes, ou si elles demeurent avec eux sous le même toit, elles seront l'objet d'une exclusion plus sévère, et ne seront plus facilement dans la suite reçues dans l'Église. Que si l'une ou l'autre est trouvée n'étant plus vierge, qu'elle fasse la pénitence plénière, car, en commettant un tel crime, elle est devenue adultère... à l'égard du Christ. Quant aux coupables qui s'obstineront, qu'ils sachent qu'ils ne peuvent être admis désormais dans l'Église. » (*Lettre IV.*)

Une autre lettre adressée à Rogatianus et d'autres qui, comme lui, ont confessé la foi, déplore qu' « il s'en trouve parmi eux qui souillent, par une promiscuité infamante, un corps qui était le temple de Dieu : ils n'hésitent pas à coucher dans des locaux où couchent des femmes. Quand ils n'auraient la conscience souillée d'aucun commerce impur, c'est déjà un grand crime que de scandaliser. » (*Lettre XIII.*)

Le ton sur lequel s'exprime l'évêque de Carthage nous dit assez qu'il ne s'agit pas d'un usage longtemps toléré et qu'on se prend soudain à bannir. Il avait d'autant plus raison de montrer cette rigueur que le mal était fort répandu. Une lettre collective des évêques orientaux adressée en 267-268 à Denys de Rome et à Maxime d'Alexandrie élève contre Paul de Samosate le grief que voici : « Comment pourrait-il reprendre autrui ou l'avertir de ne pas venir à cohabiter désormais avec une femme et de se garder ainsi de tomber selon qu'il est écrit, lui qui en a bien renvoyé une, mais qui en a avec lui deux autres dans la fleur de l'âge et d'un aspect séduisant [3]. »

Cette lettre nous apprend que les habitants d'Antioche imposaient à ces compagnes irrégulières le nom de γυναῖκες συνείσακτοι [4], de συνεισάγειν, qui signifie « introduire ». Le terme fut adopté et devint d'usage courant, on le trouve employé par le concile de Nicée en 325, et les Latins le traduisirent sous la forme de *virgines subintroductae*, mot qui apparaît pour la première fois dans la traduction des canons de Nicée par Denys le Petit [5], et qu'on rencontre déjà au début du Ve siècle, en 419, dans la traduction de ces mêmes canons par Atticus de Constantinople [6].

Un autre témoignage nous est offert par un écrit syriaque qu'on a faussement attribué à saint Clément de Rome, mais qui a dû être composé en Palestine au IIIe siècle, et dont l'auteur s'adresse à un cercle d'ascètes. Il relève les bruits fâcheux qui circulent relativement à certains imprudents *qui sub pietatis praetextu cum virginibus in eadem domo habitant* [7]. Il les avertit que cette façon d'agir *christianos et viros religiosos prorsus dedecet.* D'autres encore assistent avec les vierges consacrées à des festins fort licencieux; ou bien, ils les visitent, sous couleur de les exorciser, de leur lire l'Écriture, de les instruire. Le Christ a condamné ces dangereux flâneurs [8]. Le premier article d'une conduite bien réglée, c'est de ne point habiter avec les vierges, de ne manger, ni de boire, ni de se coucher là où elles couchent, boivent et mangent.

[1] S. Irénée, *Adv. haer.*, I, VI, 3, *P. G.*, t. VII, col. 507. — [2] Tertullien, *De jejunio*, c. XVII, édit. Reifferscheid, p. 296. — [3] Eusèbe, *Hist. eccles.*, l. VII, c. XXX, n. 14. — [4] Id., *ibid.*, l. VII, c. XXX, n. 12; on rencontre aussi ἐπείσακτος dans les lois impériales, Novelle CXXIII, c. XXIX. — [5] *P. L.*, t. LXVII, col. 147. — [6] *P. L.*, t. LXXXIV, col. 221; Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. IV, col. 409; E. Turner, *Eccl. occid. monum. juris antiquissima*, t. I, pars II, 1904; S. Jérôme, *Epist.*, XXII, 24, fait usage du mot *agapetae*, « les chéries », du grec ἀγαπηταί. — [7] *De virginitate*, I, X. — [8] *Ibid.*, II, I, 2; II, 3, 5; III, 2; IV, 3; V, 1; VII, 2; IX, 2; X, 3; XIV, 1; XV, 4.

Pour nous, ajoute-t-il, *omnino non dormimus ubi somnum capit puella innupta aut Deo sacrata; et ne pernoctamus quidam ibidem, si haec sit sola quanquam in alio loco* [1].

Mais c'est saint Jérôme qu'il faut entendre sur ce sujet où, suivant son habitude, il ne mâche pas les mots. S'adressant à une jeune fille de dix-huit ans, il lui dit : « Je rougis d'aborder ce sujet. O sacrilège! cela est déplorable, mais cela est vrai. D'où s'est introduit dans les églises ce fléau des agapètes? D'où viennent, sans qu'il y ait mariage, ces époux d'un nouveau genre? Ou plutôt d'où vient cette nouvelle espèce de concubines? Disons mieux : d'où viennent ces courtisanes qui se réservent à un seul? La même maison, la même chambre, souvent le même lit les reçoit, et l'on nous traite de mauvaises langues si cela nous donne à penser. Le frère abandonne sa sœur vierge; la vierge dédaigne son frère qui vit dans le célibat, et, feignant l'un et l'autre d'embrasser le même genre de vie, ils cherchent une consolation spirituelle chez autrui, pour se ménager à domicile le commerce charnel. Ce sont ceux-là que Dieu condamna dans les *Proverbes* de Salomon, quand il dit : « Quelqu'un peut-il cacher le feu dans son sein sans que ses vêtements s'enflamment? Marche-t-on sur des charbons ardents sans se brûler les pieds [2] ? »

Dans la lettre CXVII adressée à une mère gauloise et à sa fille qui vivent séparément et ont chacune confié la direction de leur fortune temporelle à un clerc, Jérôme interpelle la fille avec vigueur, la somme, si elle n'est plus vierge, de se marier; ou bien de renvoyer cet intrus de qui elle accepte des services risibles; de toute façon elle doit se séparer de lui : *ne maledici homines sub uno tectulo vos manentes lectulum quoque criminentur habere communem.*

Quelles raisons invoquaient pour couvrir leur désordre ceux qui s'y abandonnaient? Nous pouvons en prendre une idée dans deux écrits à peu près contemporains, mais d'une valeur bien différente. — Le *De singularitate clericorum* [3] qui se trouve parmi les apocryphes de saint Cyprien [4] a pour auteur un évêque inconnu, probablement un évêque d'une communauté schismatique, homme de médiocre talent qui s'adresse à des clercs vivant avec des femmes qui ont pris des engagements vis-à-vis de Dieu [5]. Le *De singularitate* peut se placer vers le milieu du IIIe siècle [6] et il contient de précieuses indications sur le sujet qui nous occupe ici [7].

Les couples qui vivaient en commun invoquaient, à titre d'excuse, les nécessités de la vie pratique : besoin pour l'homme de la présence d'une femme, qui tienne la maison, la surveille quand il est absent, règle les détails du ménage; besoin pour la femme de la présence d'un homme sur qui sa faiblesse puisse s'appuyer. L'apôtre Paul n'avait-il pas dit : « Portez-vous vos fardeaux les uns les autres, et c'est ainsi que vous accomplirez la loi du Christ. »

Mais ce « fardeau » pour lequel l'apôtre avait recommandé de s'aider réciproquement n'était-il pas aussi celui des âmes, le faix intime qui pèse sur chaque créature dans le secret d'elle-même et qu'il est si bon de pouvoir partager avec un cœur ami? On voit que les « unis » faisaient appel à cette *caritas*, à cette *dilectio* dont saint Paul avait tant de fois vanté la vertu merveilleuse.

Que le voisinage constant d'une femme exposât son conjoint à des tentations, quelques-uns n'osaient le contester, mais de ce péril même ils prétendaient tirer de plus méritoires occasions de lutter contre soi et de refréner leur propre concupiscence dans un *cotidianus triumphus pro castitate.* On eût dit que leur virtuosité d'ascète n'était pas contente à moins : *Habere volo quod vincam*, disaient-ils... *Captivum teneo adversarium meum cui semper insultem.*

D'autres, soit qu'ils voulussent s'épargner l'aveu de leurs luttes clandestines, soit que cette prétention d'affronter les pièges démoniaques leur parût d'une crânerie trop paradoxale, remarquaient non sans aigreur que, s'il y avait si grand péril à mettre ensemble des hommes et des femmes, on devrait aller jusqu'à interdire les réunions du culte, puisque les sexes y sont mêlés.

On s'autorisait aussi d'exemples scripturaires. Hélie n'avait-il pas logé chez une veuve? Les apôtres ne se laissaient-ils pas accompagner par des « sœurs »? Saint Jean n'avait-il pas reçu de Jésus expirant la mission de protéger Marie? Jésus lui-même n'acceptait-il pas d'être nourri par de pieuses femmes? N'avait-il pas souffert que Marthe le servît, qu'une pécheresse lui essuyât les pieds de ses cheveux dénoués? Pourquoi tant de méfiance, là où les grands ancêtres de la foi, où le Seigneur lui-même avaient montré tant de franche et libre largeur d'âme? — Que si quelques timides prenaient ombrage de ces intimités innocentes, fallait-il donc condescendre à leurs pusillanimités au lieu de se hausser aux saintes hardiesses recommandées par saint Paul? Qu'importait l'opinion d'autrui? *Si hominibus placere vellem*, avait déclaré l'Apôtre, *Christi servus non essem.* Ces calomniateurs feraient mieux de méditer aussi cette parole de l'épître aux Romains : *Tu quis es ut de servo alieno judices?*

Saint Jean Chrysostome a consacré deux écrits à la réfutation de ces malheureux ascètes dévoyés; ce sont le Πρὸς τοὺς ἔχοντας παρθένους συνεισάκτους et le Περὶ τοῦ τὰς κανονικὰς μὴ συνοικεῖν ἀνδράσι.

Il fait observer que la continence est chose si ardue qu'il faut, pour la garder, savoir y mettre le prix. S'agit-il d'époux chrétiens qui veulent vivre comme frère et sœur, presque toujours ils en viennent à une séparation qui leur semble la plus sûre garantie de leur résolution. S'agit-il d'ascètes, ils vont se retirer au désert, s'infliger des pénitences, des jeûnes, des veilles, s'isoler absolument du voisinage des femmes et c'est à peine si ces précautions leur semblent efficaces. Comment croire que d'autres réussissent là où ceux-ci échouent lorsqu'on emploie des moyens si différents.

« Vous prétendez nous faire croire, dit saint Jean Chrysostome, que vous maintenez strictement vos engagements ascétiques à travers toutes les occasions malsaines de la *contubernalitas.* Alors que les gens sincères avouent que les statues, les tableaux même ne sont pas sans produire sur eux quelque impression, vous, vous resteriez de glace auprès d'une jeune femme, avec qui vous prenez vos repas, qui cause, rit, chante, pleure, qui vit enfin de votre vie, et le jour et la nuit? En fait, cette prétendue invulnérabilité est un leurre. Ce qui le prouve, c'est votre obstination même à conserver vos compagnes, coûte que coûte. La femme est en soi si dommageable à l'homme par les tracas qu'elle lui cause, par les scènes qu'elle lui fait, par les préoccupations dont elle est la source, que jamais l'homme n'accepterait la vie en commun si Dieu n'avait armé la femme d'une force secrète qui le fait passer sur tant d'ennuis. C'est l'ἔρως, c'est le πόθος — la passion, le désir — qui rendent l'homme si patient. A cette loi de séduction, vous-mêmes vous n'échappez pas. Vous y êtes même bien plus fortement asservis que les ménages réguliers. Oui, l'ἡδονή,

[1] *Epist.*, XXII, 14. — [2] *Epist.*, CXVII. — [3] Ce titre signifie : « Du devoir qu'ont les clercs de vivre seuls. » — [4] *Opera Cypriani*, édit. G. Hartel, 1871. — [5] C. XVI, p. 191. — [6] La façon dont il parle du martyre impose cette limite. — [7] P. de Labriolle, *Le « mariage spirituel » dans l'antiquité chrétienne*, dans *Revue historique*, 1921, t. CXXXVII, p. 217 sq.

ferment de l'union conjugale, est plus vive dans vos liaisons illicites que dans le mariage même. Entre gens mariés, le désir, par le fait qu'il se satisfait comme il veut, s'émousse assez vite; puis les enfants surviennent; les fatigues de la grossesse et de l'éducation éteignent chez l'épouse l'éclat de la jeunesse; aux premières ardeurs conjugales succède une paisible amitié. Mais vos *subintroductae*, à qui sont épargnées les inquiétudes des mères de famille, conservent bien plus longtemps en sa fleur l'agrément de leur personne. Chez vous, l'élan naturel n'est donc point amorti par le déclin de charmes à qui la vie est plus clémente.

« Comment croire que vous restiez insensibles à toutes ces suggestions troubles, quand on voit accepter le ridicule dont votre servitude même, vos courses absurdes à travers les boutiques de corsets, de quenouilles, de parfums et d'étoffes, vous affublent aux yeux de tous; le mépris inavoué de celles à qui vous rendez ces offices; pis encore, la dérision des juifs, des païens, le déshonneur de toute l'Église? A qui persuaderez-vous que quelques avantages ou commodités matérielles suffisent à vous faire supporter tout cela, alors qu'il serait si simple, ne pouvant vous suffire à vous-mêmes, de prendre avec vous un frère au lieu d'une sœur (et réciproquement pour vos amies).

« Au fond de tout ce commerce, sous prétexte d'aide mutuelle et de consolation réciproque, se dissimule un attrait qui n'a rien de commun avec la « charité » que célébrait l'Apôtre. Cette *continentia criminosa*, cette *sanctimonia infamis* est pire, en un sens, que la *moechia* elle-même. C'est une gageure sournoise que vous pouvez prolonger, mais que vous êtes sûrs de perdre ; un supplice de Tantale, auquel Tantale lui-même prendrait goût, soupçonnant que la ποθουμένη ne restera pas toujours inaccessible à son étreinte. Mieux vaut la corruption cynique de la fille qui attire, satisfait, puis renvoie son client, que cette pureté perverse où l'âme se salit. Que ne vous êtes-vous mariés? Le mariage, ni Dieu ne le condamne, ni les hommes ne le blâment. Mais cette vie de tentations à moitié consenties, de demi-défaites, de chutes plus ou moins profondes, quelquefois irrémédiables, est la honte de la pseudo-virginité qui en accepte l'équivoque. »

Personnellement, saint Jean Chrysostome serait disposé à admettre l'innocence des *subintroductae* et de leurs compagnons. Mais il lui est impossible de faire partager à autrui cette disposition bienveillante.

L'abus appelait la sanction. L'auteur du *De singularitate clericorum* (c. XLIV) énonçait la règle suivante : « Tout clerc qui a une mère, une fille, une sœur, une épouse ou une proche parente, n'a besoin ni de servante, ni d'étrangère. Autrement on dirait qu'il ne les garde que pour se procurer, sous leur couvert, des femmes du dehors. Si elles ne peuvent se passer de l'aide des domestiques ou de la consolation d'amies, mieux vaut qu'elles aillent demeurer ailleurs que de lui faire garder des personnes qui lui nuisent. Une femme, même insignifiante, même vieille, ne doit pas être employée spécialement pour le service de la maison. Car plus prompt est le péché, quand il y a chance qu'on ne s'en doute pas; et pour la passion il n'est rien de laid, rien de méprisable, rien de vil, du moment que le diable emploie ses fictions à rendre prestigieuses des créatures de laideur et de dégoût. »

En général, les décisions synodales [1] se contentent de défendre aux clercs, quelquefois même aux laïcs [2], de prendre avec eux des étrangères, et elles énumèrent limitativement les personnes autorisées à vivre dans la maison cléricale : épouse [3], sœur [4], fille [5], mère [6], grand'mère [7], tante [8], belle-fille [9], proche parente [10], ou même toute femme « échappant au soupçon [11] ». Des pénalités sont plus d'une fois prévues [12] contre les délinquants dont la ténacité se devine aux renouvellements si fréquents de ces mesures coercitives [13].

XIII. Rites et prières liturgiques. — Le mariage chrétien étant une chose sainte, il appartient à l'Église d'en faire respecter la sainteté; et puisque Jésus-Christ a rétabli les lois primitives de l'indissolubilité et de l'unité, c'est encore à l'Église qu'il incombe de les faire respecter, même à l'encontre des tolérances de la loi civile. L'Église n'a jamais pu ignorer ses droits et ses devoirs en pareille matière; mais il y a loin des premières et très timides interventions qui ont inauguré sa législation matrimoniale au code complet de lois qui la composent actuellement; c'est surtout en pareille matière que se vérifie la loi du progrès lent et insensible par lequel passent les sociétés comme les individus.

Nous avons rappelé les paroles de saint Ignace d'Antioche à saint Polycarpe, à qui il recommandait de ne point conclure de mariage sans l'avis de l'évêque. Le rôle de l'évêque ne pouvait être que de contrôler si le mariage projeté était conforme aux lois de l'Évangile et aux règles de la prudence. Lorsque le pape Calliste autorise les mariages clandestins des patriciennes, il nous montre que l'autorité ecclésiastique exerçait sur le mariage une autorité indépendante de celle de l'État. Enfin, vers 300, le concile d'Elvire édicte un premier code du mariage, qui est probablement le premier essai de législation ecclésiastique sur la matière. D'autres dispositions canoniques suivront d'où il ressort que l'Église a affirmé son droit législatif, non seulement par des formules mais des faits. La législation impériale, à partir de Constantin, tendra sans cesse à reconnaître et à étendre ce droit de l'Église, mais il n'en résulte pas l'existence d'un rituel ou d'un formulaire liturgiques qu'on ait l'espoir de découvrir à cette période primitive.

Les monuments que nous avons classés nous ont

[1] 1°, concile d'Antioche, vers 267-268; cf. Hefele-Leclercq, *Hist. des conciles*, t. I, p. 199; 2°, concile d'Elvire, vers 300, can. 27, *ibid.*, t. I, p. 236; 3°, concile d'Ancyre, 314, can. 19, *ibid.*, t. I, p. 321; 4°, concile de Nicée, 325, can. 3, *ibid.*, t. I, p. 536; 5°, concile de Carthage, 348, can. 3, Mansi, t. III, col. 154 [noter les mots *sub praetextu caritatis et dilectionis*]; 6°, concile d'Hippone, 393, can. 20, Hefele-Leclercq, t. I, p. 87; 7°, IIIe concile de Carthage, 397, can. 17, Mansi t. III, col. 883; 8°, IVe concile de Carthage, date douteuse, can. 46, Hefele-Leclercq, t. II, p. 102; 9°, synode perse, 410; cf. J.-B. Chabot, *Synod. orient.*, p. 464; 10°, concile d'Arles, 443, can. 3, Hefele-Leclercq, t. II, p. 462; 11°, synode d'Acacius, 486, J.-B. Chabot, p. 303-306; 12°, concile d'Agde, 506, can. 10, Hefele-Leclercq, t. II, p. 985; 13°, concile de Girone, 517, can. 7, *ibid.*, t. II, p. 1029; 14°, concile de Lérida, 524, can. 15, *ibid.*, t. II, p. 1066; 15°, concile de Tolède, 531, can. 3, *ibid.*, t. II, p. 1083; 16°, IIIe conc. d'Orléans, 538, can. 4, *ibid.*, t. II, p. 4; 17°, concile de Tours, 567, can. 10, *ibid.*, t. III, p. 187; 18°, concile de Tolède, 581, can. 5, *ibid.*, t. III, p. 225; 19°, concile de Séville, 590, can. 3, *ibid.*, t. III, p. 234; 20°, synode nestorien de 596, J.-B. Chabot, p. 459; 21°, Synode de 605, *ibid.*; 22°, IVe concile de Tolède, 633, can. 42, Hefele-Leclercq, t. III, p. 272; 23°, synode de Braga, 675, can. 4, *ibid.*, t. III, p. 315; 24°, concile de Nicée, 787, can. 18, *ibid.*, t. III, p. 788; 25° *Decretum Gratiani*, distinctio XXXI, c. XVI; distinct., LXXXII. — [2] Voir note 1, n. 5. — [3] Voir note 1, n. 10 (sous réserve du vœu de chasteté). — [4] Voir note 1, n. 2, 4, 7, 9, 12, 13, 15, 17, 22. — [5] Voir note 1, n. 2, 10, 12, 17, 22. — [6] Voir note 1, n. 4, 7, 9, 10, 12, 13, 15, 17, 22. — [7] Voir note 1, n. 7, 3, 10. — [8] Voir note 1, n. 4, 7, 9, 22. — [9] Voir note 1, n. 7 (si les enfants se sont mariés après l'ordination). — [10] Voir note 1, n. 7, 15. — [11] Voir note 1, n. 4, 9. — [12] Voir note 1, n. 5, 14, 18, 20, 22. Les empereurs Honorius et Théodose s'approprièrent, le 8 mai 420, les décisions du concile de Nicée (*Code Théod.*, XVI, II, 44). Justinien prescrivit la déposition des clercs et des évêques récalcitrants (*Novelle* CXXIII, c. XXIX; nov. CXXXVII, c. I). — [13] P. de Labriolle, *op. cit.*, p. 222.

mis sur la voie d'un rite nuptial, celui de la *dextrarum junctio;* nous verrons *Juno pronuba* assister debout et prendre en quelque sorte sous sa protection le geste qui engage les époux l'un à l'égard de l'autre, puis un sarcophage chrétien nous montrera le Christ tenant la place de la déesse et aussi le livre sacré des évangiles dans la cérémonie de la *dextrarum junctio.* Faut-il hésiter à croire que Junon chez les païens, le Christ chez les chrétiens figurent un ministre liturgique? Nous croyons la conjecture très vraisemblable. La présence du livre des évangiles sur lequel les futurs conjoints prêtent serment est encore un détail à mettre au compte du rituel primitif.

Le Christ tient en mains deux couronnes; plusieurs autres monuments nous montreront également soit un amour, soit le Christ faisant le geste de couronner les fiancés, c'est là un sujet qui demandera plus loin une recherche particulière.

XIV. La couronne nuptiale. — Les fidèles des premiers siècles ont-ils fait usage de la couronne nuptiale? Voyons d'abord les textes. Clément d'Alexandrie, dans le *Pédagogue*, l. II, c. VIII, s'exprime ainsi : Στέφανον μὲν γυναικὸς τὸν ἄνδρα ὑπολῃπτέον, ἀνδρὸς δὲ τὸν γάμον, ἄνθη δὲ τοῦ γάμου τὰ τέκνα ἀμφοῖν. Le sens de cette phrase ressort pleinement du contexte; c'est, sinon une condamnation absolue, du moins une désapprobation formelle. Minucius Félix n'est pas plus accommodant. Comme le païen Cécilius lui dit : *Non floribus caput nectitis, non corpus odoribus honestatis; reservatis unguenta funeribus, coronas etiam sepulcris denegatis* (ch. XII), Octavius lui répond : *Sane, quod caput non coronamus, ignoscite; auram bonam floris naribus ducere, non occipitio capillisve solemus haurire. Nec mortuos coronamus... nec adnectimus arescentem coronam, sed a Deo aeternis floribus vividam sustinemus* (ch. XXXVIII). Pas de mention particulière de la couronne nuptiale, mais une exclusion générale : *caput non coronamus*, qui ne permet guère de supposer une exception.

Voici Tertullien avec son traité : *De corona militis.* A l'occasion d'un *donativum* impérial, les soldats, selon l'usage, se sont présentés, couronnés de lauriers, pour recevoir ce qui leur revient. Un seul a refusé la couronne, c'est un chrétien et, aussitôt, on l'a emprisonné. Il ne manque pas de gens qui blâment sa conduite, qui veulent y voir une provocation et le prélude d'une persécution. Tertullien, qui ne compose jamais, approuve le soldat et blâme ceux qui le critiquent. D'après lui, la couronne a un caractère essentiellement idolâtrique. Et d'abord, une couronne de fleurs sur la tête est chose contraire à la nature (ch. V); et comme il se doute peut-être que cet argument n'ébranlera personne, il ajoute que la couronne a été inventée par ceux que le monde a considérés comme des dieux et qu'elle est portée en leur honneur (ch. VII). Les païens couronnent leurs morts parce qu'ils les considèrent comme des dieux. Les fleurs dont se compose une couronne sont un sacrifice offert à des dieux (ch. X), ce qui est vrai de la couronne militaire qui se rapporte à Apollon, Bacchus, Vénus et Jupiter (ch. XII). Il en vient à la couronne nuptiale et dit : *Coronant et nuptiae sponsos; et ideo non nubimus ethnicis, ne nos ad idololatriam usque deducant* (ch. XIII). Enfin, comme il va toujours jusqu'au bout de ses idées, Tertullien déclare qu'à ses yeux une femme parée d'une couronne ressemble à une prostituée (ch. XIV).

Nous avons parlé déjà de l'usage des fleurs (voir ce mot) chez les chrétiens et nous savons que les païens leur donnaient une place importante dans leurs liturgies, où la couronne signifiait la dédicace de l'objet qu'on destinait en propre à la divinité. C'était là une raison suffisante pour faire bannir la couronne des actes du culte chrétien et pour l'exclure des objets offerts à Dieu et au Christ. Mais la couronne nuptiale tombait-elle sous cette exclusion, était-elle consacrée comme idolâtrique?

A défaut des textes qui ne permettent pas de répondre à la question, nous avons les monuments dont on trouvera ici un inventaire sinon complet, du moins assez étendu pour que son témoignage soit recevable.

Sur les fonds de coupe (voir ce mot) qui sont souvent des souvenirs du jour du mariage et dont la série remonte certainement jusque vers le milieu du IIIe siècle, nous voyons deux bustes de jeunes époux rapprochés par *Juno pronuba* ou par le Christ en personne qui place une couronne sur la tête de chaque époux, comme dans le sarcophage de la villa Albani (voir fig. 4550). Quelquefois c'est Eros qui fait ce geste. Ceci suffirait seul à montrer qu'il n'est pas question de récompense éternelle et de couronnement des élus. Ce qui est en question, c'est la terre, la vie présente et le rapprochement de ceux qui partagent un même amour que va consacrer l'union conjugale. Junon, l'hyménée, Eros remplissent exactement le rôle que les chrétiens, après y avoir réfléchi, vont attribuer au Christ.

C'est donc bien le Christ qui préside au mariage, qui assiste à la *dextrarum junctio* accomplie sur le livre des évangiles, qui ratifie l'échange de l'anneau nuptial auquel Tertullien ne trouve rien à reprendre : *neque vestitus virilis, neque annulus aut conjunctio maritalis de alicujus idoli honore descendit,* c'est encore le Christ qui prend sous sa protection les engagements formulés dans les *tabulae matrimoniales* et c'est lui-même qui donne la couronne aux époux, exprimant ainsi un usage réel. Non que ce fut le Christ qui, en personne (ou par un représentant) donnait la couronne, pas plus qu'il ne signait au contrat ou ne présentait les anneaux, mais c'était sous sa garde supérieure que toutes ces pratiques du mariage chrétien s'accomplissaient.

Nous avons vu que saint Justin et Minucius Félix ne semblent pas connaître l'usage de la couronne parmi les chrétiens; Tertullien réprouve cet usage chez les païens et le déclare entaché d'idolâtrie. Voilà pour le IIe siècle; au siècle suivant, il n'en est peut-être plus tout à fait de même. Clément d'Alexandrie, placé à la lisière de ces deux périodes, n'en parle pas, mais le *De corona militis* est de l'année 211, probablement, et, à cette date, Tertullien condamne les couronnes militaires, sépulcrales, nuptiales, il déclare que ni l'époux, ni l'épouse ne doivent se couronner la tête, mais cela même nous montre que l'abus — ou ce qu'il déclare tel — existe.

Il y a dès lors, parmi les fidèles, des gens moins scrupuleux ou moins rigoristes qui ne répugnent pas à porter la couronne nuptiale et peu leur importe qu'on les décore du sobriquet de *christiani laureati*, de celui de *coronarii*, ils trouvent la mode à leur gré et ils s'y conforment. On les imite, et Tertullien n'est ni écouté, ni suivi. Vers le milieu du IIIe siècle et depuis, c'est-à-dire d'après le témoignage des fonds de coupes et celui d'un sarcophage romain, la couronne nuptiale est entrée dans les mœurs chrétiennes. Mais on remarquera que ce n'est pas seulement, comme de nos jours, l'épouse qui porte la couronne, l'époux en est également gratifié [1].

[1] Cf. J.-J. Mader, *De coronis nuptialibus sacris et profanis*, in-4°, Helmstadii, 1662, 1688; C. Ziegenhals, *De coronis nuptialibus*, in-4, Annabergi, 1713; J.-F. Hirt, *De coronis nuptialibus*, in-4°, Jenae, 1747; J. Schrijnen, *La couronne nuptiale dans l'antiquité chrétienne*, dans *Mélanges d'archéol. et d'hist.*, t. XXXII, 1912, p. 309-319.

XV. L'ANNEAU NUPTIAL. — Les fiançailles ou accordailles étaient « la promesse d'un futur mariage ». Le jurisconsulte Florentinus dit en effet : *Sponsalia sunt mentio et repromissio nuptiarum futurarum* [1]. Le pape Nicolas Ier dira de même : *Sponsalia, quae futurarum sunt nuptiarum promissio* [2]. Elles sont tombées en désuétude depuis le concile de Trente et ne sont plus guère aujourd'hui qu'une réunion de famille, néanmoins elles ont conservé leur forme ancienne par la remise d'une bague dite de « fiançailles » à la fiancée, suivie assez généralement de l'échange d'un baiser.

A Rome, la bague de fiançailles apparaît dans les plus anciens textes. Plusieurs comédies de Plaute nous montrent les *patres familias* des deux futurs échangeant la formule : *Spondesne? Spondeo* [3]. Cela suffisait en droit, mais la coutume voulait que le *sponsus* remît à la *sponsa* l'*annulus sponsalitius*. On le trouve mentionné dans Plaute et dans une comédie de Térence, où un anneau donné, puis arraché à la fiancée, est finalement retrouvé [4]. Cet anneau devait être en fer, sans pierre précieuse au Ier siècle; au IIe siècle, on le tolérait en or avec des devises. Le *sponsus* passait lui-même l'anneau au doigt de sa *sponsa;* au IIIe siècle, il pouvait se contenter de l'envoyer : *Sponsus alienum annulum sponsae muneri misit* [5]. En principe, l'anneau se portait au quatrième doigt de la main gauche, parce que, dit Aulu-Gelle, ce doigt contient un nerf qui va jusqu'au cœur [6]. Macrobe répète ce conte [7] et Isidore de Séville transforme ce nerf en veine [8].

Au premier siècle de notre ère, l'idée se montre que cet anneau constitue un gage : *digito pignus, dedisti*, dit Juvénal. Au IIe siècle, la théorie juridique admet qu'il représente des arrhes, ajoutées à la *sponsio* pour lui donner plus de force : *arrhae sponsalitiae* [9]. L'usage de donner un objet symbolique en guise d'arrhes remonte loin. Térence y fait allusion [10]; Pline l'Ancien aussi [11], et au IIIe siècle Ulpien, à propos d'un achat de vin et d'huile, parle de *sponsio* [12]. A partir du IIe siècle, les deux idées sont inséparables. Il y avait cependant, entre l'*annulus pronubus* et des arrhes véritables, deux différences : 1° des arrhes pouvaient être données par deux contractants; or l'anneau est donné par le fiancé seul; 2° en outre, quand les arrhes véritables sont données par les fiancés, elles doivent s'imputer, après le mariage, soit sur la dot apportée par la femme, soit sur la *donatio ante nuptias* faite par le mari; l'anneau, au contraire, reste en tout état de cause la propriété de la fiancée : il est assimilé à ce point de vue à un *munus sponsalitium*.

Le sens d'arrhes attaché à l'anneau de fiancailles fut accepté par les Pères de l'Église [13], c'est même à eux, semble-t-il, qu'on doit l'emploi, dès le IVe siècle, des mots *subarrhare* et *subarrhata* comme synonymes de *desponsare* et *sponsa* [14]. En remettant l'anneau, le fiancé remettait un gage de la parole donnée, de la *foi* promise. L'anneau des fiançailles était donc, au sens propre du mot, l'anneau qui engageait la foi, *annulus fidei*. Ce terme fut couramment employé par les écrivains ecclésiastiques du IVe siècle [15]. Au Ve siècle, l'*annulus arrhae* est devenu l'*annulus fidei*, mais cela n'est pas encore parfaitement clair pour tous; c'est bien avec le sens juridique d'arrhes que la coutume de l'anneau fut transmise par les Romains aux Germains établis en Gaule, en Espagne, en Italie. Chez les Francs, Grégoire de Tours mentionne à plusieurs reprises des arrhes données pour fiancer des jeunes filles, et il note expressément que saint Leobard (vers 570) remit, à titres d'arrhes, un anneau à sa fiancée [16]. Isidore de Séville nous apprend que le même usage était en vigueur parmi les Wisigoths, que les femmes wisigothes ne portaient pas d'autres anneaux que celui que leurs fiancés leur avaient envoyé et que ce dernier était toujours, comme à Rome, placé au quatrième doigt de la main gauche. Isidore de Séville s'attache d'ailleurs à donner de cet usage une explication morale, en y voyant « le signe de la fidélité mutuelle ou, encore mieux, le gage de l'union des cœurs [17] », mais dans les textes de lois, l'idée juridique persiste. Vers 650, le roi wisigoth Chindaswinthe interdit de rien changer, sinon d'un commun accord, aux conventions arrêtées entre les fiancés ou leurs parents, que ces conventions aient été ou non mises par écrit, du moment qu'il y a eu, devant témoins, remise d'un anneau par le *sponsus* à la *sponsa* « à titre d'arrhes » [18]. Un passage d'Aldhelm prouve qu'à la fin du VIIe siècle, les fiancées anglaises étaient aussi « subarrhées par l'anneau [19] ».

Chez les Lombards, la remise de l'anneau servait de même à confirmer les fiançailles. D'après un édit du roi Liutprand, celui qui épousait une autre femme, après avoir « subarrhé par l'anneau » une jeune fille parente du roi, était condamné à une amende de 500 sous d'or [20]. Le roi part de là pour infliger une amende de 600 sous d'or, *ut praecedat causa Dei*, à l'homme qui aurait tenté d'épouser une vierge, non encore consacrée à Dieu, mais déjà revêtue du voile ou de l'habit monastique.

En 866, la lettre de Nicolas Ier aux Bulgares indique clairement la persistance de l'idée : si, avant le jour des noces, le fiancé met au doigt de la fiancée « l'anneau de la foi », c'est pour confirmer l'accord par des arrhes [21]. Ce dernier texte prouve que, dans l'Église d'Occident, l'usage de l'anneau de fiançailles s'était perpétué jusqu'au milieu du IXe siècle, sous la même forme et avec le même sens qu'auparavant. Mais le moment approchait où cet usage allait se dédoubler, et où, d'abord à côté, ensuite à la place de l'anneau des fiançailles, allait paraître l'anneau nuptial, usité dans la cérémonie du mariage. A partir de ce moment assez difficile à préciser, il n'est pas toujours aisé de savoir à quel anneau se rapporte tel ou tel texte. Ainsi, tandis que, pour Nicolas Ier, il n'y a encore que l'anneau des fiançailles, il semble qu'en France, à la même époque, il soit déjà question de l'anneau de mariage. En 856, en effet, Hincmar, archevêque de

[1] *Digeste*, XXIII, 1, 1. — [2] Gratien, *Decret.*, II, 30, qu. V, ch. III. — [3] *Aulularia*, vs. 255-256. — [4] *L'Hécyre*, vs. 846-847. — [5] *Digeste*, XXIV, 1, 36, 1. — [6] *Noct. att.*, X, 10. — [7] *Saturnal.*, VII, 13, n. 7-10. — [8] *De eccles. officiis*, II, XX, 8, *P. L.*, t. LXXXIV, col. 811-812. — [9] Au *Code Justinien* on trouve un titre qui a pour rubrique : *De arrhis sponsalitiis*. — [10] *Eunuchus*, vs. 541: *Das annuli*. — [11] *Hist. nat.*, l. XXXIII, c. VI. — [12] *Digeste*, XIV, III, 5, n. 15. — [13] Tertullien, *Apologet.*, c. VI: *quem sponsus oppignerasset pronubo annulo;* Sulpice Sévère, *Epist. ad Claudiam sororem*, II, 12; *P. L.*, t. XX, col. 236. — [14] S. Ambroise, *Epist.*, I, 3, *P. L.*, t. XVII, col. 736; Maxime de Turin, *Sermo* LVI, *P. L.*, t. LVII, col. 643. — [15] S. Ambroise, *De paenitentia*, III, XVIII, *P L.*, t. XVI, col. 500; Rufin, *Hist. eccl.*, l. I, c. XXVIII, *P. L.*, t. XXI, col. 499. — [16] Grégoire de Tours, *Vitae patrum*, c. XX, *P. L.*, t. LXXI, col. 1093. — [17] S. Isidore de Séville, *Etymologiae*, XXIX, 32, 4, *P. L.*, t. LXXXIV, col. 702; *De Ecclesiae officiis*, II, XX, 8, *P. L.*, t. LXXXIII, col. 811-812. — [18] *Lex Wisigothorum*, III, 1, 3. — [19] S. Aldhelm, *De laude virginitatis*, cité par Cujas, *Comm.*, du code Justinien, t. VI, p. 425. — [20] *Lois de Liutprand*, XXX; cf. Fr. Brandileone, *Die subarrhatio cum annulo. Ein Beitrag zur Geschichte des mittelalterlichen Eheschliessungsrechtes*, dans *Deutsche Zeitschrift für Kirchenrecht*, 1901, IIIe série, t. X, p. 323-334; soutient l'opinion contraire de R. Sohm, *Trauung und Verlobung*, in-8°, Weimar, 1876, p. 16-18. — [21] Dans Gratien, *loc. cit.* Dans l'*Église d'Orient*, au contraire, on constate, à propos des fiançailles, une modification importante : les fiancés échangent leurs anneaux; cf. *Novelle d'Alexis Comnène*, en 1080, et 1118.

Reims, donnant la bénédiction nuptiale à la fille de Charles le Chauve, Judith, qui épousait le roi des Angles de l'Ouest, Edilvulf, s'adressa à elle en ces termes : « Reçois cet anneau, signe de fidélité et d'amour et lien de l'union conjugale, afin que l'homme ne sépare pas ceux qu'a unis Dieu, qui vit et règne dans tous les siècles des siècles [1]; » il y a là une formule qui convient bien à l'anneau nuptial, et qui ne convient plus à l'anneau des fiançailles [2].

Le rite de l'anneau nuptial dans la liturgie catholique ne s'omet jamais. Son origine semble être un dédoublement de l'*annulus sponsalitius*, dédoublement qui dut s'opérer au moment où les fiançailles et le mariage ne se distinguèrent plus nettement dans leurs formes extérieures. C'est un fait qu'on peut constater, dès 856, dans la *coronatio Juditheae*, mais à cette époque il devait être encore exceptionnel. Au xᵉ siècle, l'usage de l'anneau nuptial a dû se répandre et commencer à faire abandonner l'anneau de fiançailles. Au xiᵉ siècle, ce dernier n'apparaît plus que rarement dans les textes. la mention de l'anneau nuptial est au contraire fréquente. Déjà les rituels s'en occupent : dans un missel du xiᵉ siècle de l'Église de Rennes, on voit que l'anneau doit être béni par le prêtre après la constitution du douaire et imposé à la main droite de l'épouse. Dans nombre de documents d'ailleurs, la tradition de l'anneau à l'épouse a conservé son nom de *subarrhatio*, ce qui en indique bien l'origine; car ce mot n'ayant plus de sens, une fois le mariage formé, ne peut s'expliquer que par une survivance, désormais sans motif, d'un état de choses antérieur qui le justifiait. C'est ainsi que, dans des textes toscans de 1065 et 1071, la *subarrhatio cum annulo* intervient comme une formalité du mariage lui-même, et qu'au xiiᵉ siècle dans une décrétale adressée par Alexandre III à l'abbé du Mont-Cassin, le mot *subarrhare* est pris plusieurs fois comme synonyme d'épouser.

A la même époque, le pontifical de l'Église d'Évreux donne des formules de bénédiction spéciales pour l'anneau nuptial, et décrit en détail la cérémonie de la tradition. Dans l'Italie du Sud, le cartulaire de Conversano (près Bari) contient des chartes de 1110, 1128, 1209 où l'anneau et le *Morgengabe*, souvenir de droit germanique, sont associés l'un à l'autre comme faisant l'*uxor vera*, l'*uxor legitima*. Au xiiiᵉ siècle, on commence à voir dans l'anneau nuptial un rit significatif du mariage. Dans un manuscrit de l'abbaye de Saint-Victor de Paris, on lit déjà cette formule qui deviendra usuelle : « Je t'épouse par cet anneau » : *De isto annulo te sponso;* dans les chansons de geste, on qualifie volontiers la femme mariée de « dame d'anel »; dans les statuts des villes italiennes *sponsa annulata*, en Angleterre *ringed virgin*, sont devenus synonymes d'*uxor*.

XVI. Le baiser des fiançailles. — C'était un usage romain, mais plus récent que la tradition de l'anneau. Chez les anciens, le baiser ne s'accordait pas facilement. Ovide y voit une atteinte à la chasteté de la *sponsa*. Quintilien dit que le baiser ne suffit pas pour qu'un impubère, incapable d'engendrer, soit regardé comme mari [3]. L'usage du baiser se répandit cependant peu à peu chez les chrétiens. Tertullien, qui le mentionne, semble encore s'en offusquer [4]; mais au ivᵉ siècle, il était entré dans les mœurs; et, en 336, Constantin, dans une constitution adressée au vicaire des Espagnes, lui donnait un effet juridique, à propos des donations *ante nuptias* [5]. Ces donations étaient faites *en vue* du mariage, de sorte que si le fiancé mourait avant le mariage la fiancée ne recevait rien. Constantin maintint cette règle quand les fiançailles n'avaient pas été accompagnées de l'*osculum;* si celui-ci avait été donné, la donation n'était résolue que pour moitié. La réciproque n'était pas admise, c'est-à-dire que les donations faites par la future épouse à son fiancé, *quod raro accidit*, étaient dans les deux cas résolues pour le tout, qu'il y eût ou non *osculum*.

Il s'ensuit que l'*osculum* marqua une période nouvelle dans les préliminaires du mariage, il augmenta pour la jeune fille le « droit des fiançailles ». Constantin le traitait comme s'il eût été un commencement de consommation du mariage [6], saint Ambroise y voyait « le gage des noces et une prérogative du mariage » [7]. Saint Jean Chrysostome dit que « le saint baiser associe les âmes, réconcilie les esprits, montre qu'il n'y a qu'un corps [8]. » Au vᵉ siècle, dans son roman de *Clitophon et Leucippe*, Achille Tatius considère « que la fiancée est déjà épouse par le baiser [9]. » La loi romaine des Wisigoths, promulguée en 506, a recueilli dans son texte la constitution de Constantin de l'an 336 [10], que les abrégés de cette loi faits au viiiᵉ siècle résument encore avec soin. Dans la vie de saint Leobard, Grégoire de Tours le montre donnant (vers 570) l'*osculum* à sa fiancée [11]; il s'agit là certainement d'un baiser véritable. Mais chez les Francs, dès le ixᵉ siècle, le mot *osculum* a changé de sens sous l'influence de la constitution de Constantin désormais mal comprise.

Les mots *osculo interveniente* sont, en effet, interprétés comme signifiant qu'il a été rédigé un écrit constatant la donation *ante nuptias*, et *osculum* devient, dans les *libelli dotis* et les formulaires de l'époque carolingienne, synonyme d'*instrumentum*. Il est impossible d'en douter quand on lit certains *libelli dotis* et certaines formules du ixᵉ siècle publiées par Zeumer. Dans ces textes, le fiancé, après avoir déclaré qu'il faisait une donation à sa fiancée, *osculo intercedente*, ajoute qu'il lui fait tradition des choses données *per hunc osculum, per hunc titulum osculi, per hunc titulum osculum* (sic) *intercedentis;* il menace d'une amende ceux qui voudraient agir *contra hunc osculum* ou, ce qui est plus significatif encore, signe en ces termes : *Signum Boschardi, qui istum osculum fieri jussit.* Certains *libelli dotis* expliquent qu'en rédigeant cet *osculum intercedens*, ils obéissent au code Théodosien qui a ordonné de mettre par écrit tout ce que le futur mari veut donner à sa fiancée avant le jour des noces : c'est une allusion évidente à la constitution de Constantin.

Il est assez aisé de comprendre comment ce changement de sens, au premier abord singulier, a pu se produire. Le baiser comportant, depuis Constantin, un effet juridique, il était naturel qu'on cherchât à s'en procurer une preuve indéniable. Le plus simple était de faire constater par écrit qu'il avait été échangé entre les fiancés. Cet écrit devait forcément ajouter quelques indications sur le montant de la donation, dont la moitié était désormais acquise à la fiancée, même si le mariage ne s'ensuivait pas. Qu'on ait donné

[1] *Coronatio Juditheae*, 1ᵉʳ oct. 856, dans Boretius, *Capitularia*, t. II, p. 426. — [2] *Annales Bertiniani*, ad. ann. 856. — [3] Quintilien, *Declamat.*, 279; cf. Cujas, *Comment. sur le code Justinien*, t. v, 2; t. vii, col. 853; t. vi, col. 668. — [4] Tertullien, *De velandis virginibus*, c. xi, *P. L.*, t. II, col. 905. — [5] *Code Théodosien*, édit. Haenel, III, v, l. 6. — [6] Cf. Cujas, *op. cit.*, t. vii, col. 241. — [7] S. Ambroise, *Epist.*, xviii; *Comment. in psalm.*, cxiv. — [8] S. Jean Chrysostome, *Homilia de proditione Judeae*, dans Godefroy, *Comm. du Code Théod.*, III, v, 5. — [9] *De Clitoph. e Leucipp. amorib.*, 4, cité par Cujas, *op. cit.*, t. vii, col. 242. — [10] *Lex rom. Wisigothor.*, III, v, 5. — [11] *Vitae Patrum*, 20.

sous les Francs, à ce procès-verbal de baiser le nom d'*osculum* ou de *titulus osculi* et qu'on l'ait ensuite confondu avec l'*instrumentum donationis*, cela n'a rien de surprenant.

Aussi bien l'évolution du sens du mot ne s'arrêta pas là : après avoir désigné l'écrit contenant une donation, *osculum* en vint à désigner la donation elle-même. L'une des formules citées plus haut marque à cet égard la transition. Après avoir fait donation *per hunc titulum osculum intercedentis*, le fiancé défend en terminant d'agir *contra hanc donationem, quod est osculus intercedentis a me factus;* on voit déjà les deux mots *donatio* et *osculum* pris l'un pour l'autre. Dans un autre *libellus dotis*, qui semble un peu postérieur, un fiancé déclare vouloir se conformer « au bel usage qui s'est introduit, que quiconque veut épouser une femme doit sur son propre bien lui faire un *osculum* légal » et il ajoute : « En conséquence, ma très chère fiancée, je te constitue en *osculum* tel et tel de mes biens, selon le rite de nos ancêtres [1]. »

XVII. La jonction des mains. — La *dextrarum junctio* est commune aux fiançailles et au mariage. Chez les Aryas primitifs de la Bactriane, le mariage est un contrat symbolisé par l'union des mains. Aussi le mariage s'appelle-t-il « la prise de main » et le futur « le preneur de main ». En présence du prêtre ou du chef de famille, l'époux place la main droite de l'épouse dans la sienne, et prononce certaines paroles religieuses. L'Église a reçu ce geste par l'intermédiaire des Juifs, des Grecs et des Romains. Chez les Juifs, on voit, plusieurs siècles avant notre ère, Raguel placer la main droite de sa fille Sarah dans la main droite du jeune Tobie, en prononçant cette formule : « Que le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac et le Dieu de Jacob soit avec vous, que Lui-même vous unisse et qu'Il accomplisse sa bénédiction en vous [2]. »

A Athènes, les fiancés échangeaient leurs serments en unissant leurs mains droites, en présence de témoins : c'était le rite essentiel du mariage. A la fin du IVe siècle, il était toujours pratiqué dans le monde grec. Saint Grégoire de Nazianze y fait une allusion très claire dans une lettre écrite à Anysius. S'excusant de ne pouvoir assister aux noces de sa fille, il dit qu'il y sera présent d'esprit, et que, par la pensée, il joindra ensemble les mains droites des jeunes gens. Le même rite se retrouve dans les cérémonies qui accompagnent les différents mariages romains. Claudien décrit une scène où Vénus joue le rôle de *pronuba ;*

Tum dextram complexa viri dextramque puellae
Tradit, et his sancit connubia dictis.

Ce rite avait été adopté par les chrétiens : *quia et corpore et spiritu masculo mixtae sunt per osculum et dextras per quae primum resignarunt pudorem spiritus*, dit Tertullien [3]; mais, au début du Ve siècle, saint Augustin le déclarait inutile, du moment que les mariés avaient exprimé de cœur et de bouche un consentement mutuel : *Fides autem consensus est, quando, etsi non stringit manum, corde tamen et ore consentit ducere, et mutuo se concedunt unus alii, et mutuo se suscipiunt* [4]. A cette époque, le rite de la jonction des mains était-il commun aux fiançailles et au mariage? Le manque de textes laisse la question sans réponse. Au Moyen Age on peut hésiter à admettre l'affirmative. La poignée de mains est alors devenue la principale forme du contrat formaliste, sous le nom de *fides, fides corporalis* ou mieux *fides manualis*. Une formule du Xe siècle nous montre la *junctio manuum* déjà en usage dans un mariage entre un Lombard et une Romaine.

XVIII. La pièce de mariage. — Le mariage, en droit germanique, comprenait essentiellement trois actes : la *desponsatio*, la *dotatio*, la *traditio puellae*. Le premier acte (fiançailles) s'opérait par la remise, entre les mains du père ou du *mundoaldus* de la future épouse, d'une certaine somme d'argent : prix d'achat de celle-ci ou présents de famille, peu importe. Chez les Francs saliens, au Ve siècle, la somme à verser était uniformément fixée à un sou et un denier pour les vierges, trois sous et un denier pour les veuves. C'est en offrant à Gondebaud un sou et un denier, *ut mos erat Francorum*, que les envoyés de Clovis fiancèrent Clotilde à leur maître. Cet usage persista longtemps dans le pays occupé par les Francs saliens, ainsi qu'en témoignent les formules nombreuses qui nous ont été conservées. En même temps, les Gallo-Romains pratiquaient l'usage des arrhes symboliques par l'anneau. Les deux idées s'associèrent. Quel qu'ait été à l'origine le sens de la tradition du sou et du denier, elle finit par être regardée comme constituant des arrhes : des fragments de formules recueillis par P. Pithou, malheureusement de date et de provenance incertaines, peuvent servir à le prouver. En 966 encore, on voit un fiancé donner au père de sa fiancée un sou d'or de Constantin à titre d'arrhes.

Pendant toute la période mérovingienne, le *solidus* des formules saliques fut le sou d'or romain valant 40 deniers d'argent ; mais chez les Ripuaires, suivant l'usage germanique, on comptait par sous d'argent, valant 12 deniers. Quand les Carolingiens, Francs ripuaires, arrivèrent au pouvoir, ils généralisèrent leur coutume propre, et entre Francs, on ne compta plus que par sous d'argent, valant 12 deniers. Or, le sou d'argent était seulement une monnaie de compte et non une monnaie réelle; pour payer un sou et un denier, le plus simple était donc de donner 13 deniers d'argent : ainsi s'expliquent certaines formules, où l'on voit 13 deniers d'argent remplacer le sou d'or et le denier d'argent des temps mérovingiens. Les riches remplaçaient parfois les 13 deniers d'argent par 13 pièces d'or, comme l'atteste une formule du IXe siècle. Ce chiffre 13 est à retenir; nous le retrouverons.

Auparavant, il faut voir ce que devenait en Occident le second élément du mariage germanique, la *dotatio*, c'est-à-dire la tradition par le mari à la femme d'un ensemble de biens quelconque, appelé *dos ex marito*. Cette *dos ex marito* existait déjà au temps de Tacite. Elle a précédé par conséquent de longtemps la *donatio ante nuptias* du droit romain, avec laquelle, au Moyen Age, elle finit par se confondre plus ou moins.

Au Ve siècle, l'une et l'autre se réalisaient avant le mariage, et la femme devenait par le mariage propriétaire des biens qui lui étaient donnés. De ces deux usages concurrents, il résultait ceci : c'est qu'en Gaule, en Espagne, et ailleurs, qu'elle fût de race germanique ou romaine, toute femme mariée recevait une donation de son mari; et le *libellus dotis* dressé à cette occasion était même, à cette époque où les actes de l'état civil n'étaient pas connus, la meilleure preuve du mariage contracté. Aussi, au VIIe siècle, le roi des Wisigoths, Recceswinthe, invite-t-il ses sujets à ne célébrer aucun mariage sans qu'il y ait au profit de la fiancée constitution d'une dot; l'édit est intitulé dans les manuscrits: *Ne sine dote conjugium fiat*. Au IXe siècle, Benoît le Lévite s'empara de cette rubrique et l'inséra dans son recueil de capitulaires, en la présentant, pour lui donner plus de valeur, comme un canon du concile de 524. La supercherie réussit, et la *dotatio*

[1] Zeumer, *Formulae merov. et karol. aevi*, in-4°, Hanovre, 1886, p. 538-540; *libelli dotis*, n. 9, 10, 11, p. 163, appendice aux formules de Tours. — [2] Tobie, VII, 15. — [3] Tertullien, *De virgin. velandis*, c. XI. — [4] *De fide pactionis et consensus.*

devint une règle générale dans les mariages chrétiens d'Occident, si bien que, plus tard, Yves de Chartres et Gratien accueillirent sans défiance dans leurs *Décrets* le pseudo-canon d'Arles et lui donnèrent par là un regain d'autorité.

Or, comment s'effectuait cette *dotatio* de l'épouse? D'après les formules dérivées du droit romain, il y avait d'abord rédaction d'un écrit, le *libellus dotis* ou *osculum*; puis tradition, et, à cette occasion, rédaction d'un nouvel écrit, la *carta traditionis;* enfin, là où ils subsistaient, enregistrement aux *gesta municipalia* de cette *series scripturarum*. D'après les formules dérivées du droit franc, la tradition de la *dos* avait lieu par les modes ordinaires du droit germanique, c'est-à-dire le jet de la *festuca* et la remise d'un objet symbolique, un gant par exemple : *per festucam et andelangum*, disent certains textes. Mais on pouvait prendre pour symbole un autre objet et notamment une pièce de monnaie. En 866, le pape Nicolas Ier mentionne la rédaction d'un écrit pour la constitution de la *dos ex marito*, laquelle est ensuite l'objet d'une tradition faite par le fiancé à la fiancée ; mais il ne fait aucune allusion à un rite qui aurait rappelé cette *dotatio* dans la liturgie du mariage. A cette époque, en effet, la règle posée par Benoît le Lévite n'avait pas eu le temps de devenir, la coutume aidant, une règle canonique.

Or, d'après les anciens rituels, cette *dotatio*, autrement dit cette constitution du douaire, se faisait à la porte de l'église, après l'échange des consentements; et elle s'opérait symboliquement par la remise à l'épouse d'une ou plusieurs pièces de monnaie, souvent au nombre de treize. Il est superflu d'ajouter qu'à cette époque, au moment des fiançailles, on ne remet plus de pièces de monnaie au père ou tuteur de la jeune fille. Ce changement de destinataire entraîna naturellement un changement de sens du symbole. Données au père ou tuteur, les pièces de monnaie pouvaient être considérées soit comme des arrhes, soit comme le prix du *mundium* transmis au mari. Données à la jeune fille, elles ne pouvaient plus être que le signe de la constitution du douaire, *signum constitutae dotis*, comme disent les rituels. Il est donc permis de voir dans l'usage des pièces de mariage, et surtout du *treizain*, une transposition de la coutume germanique. L'ancien symbole de la *desponsatio* franque est devenu le symbole de la *donatio* catholique [1].

XIX. Le poêle ou voile. — Il s'agit d'un rite de la bénédiction nuptiale donnée aux nouveaux mariés à la fin de la messe, rite qu'il est d'usage de célébrer aussitôt après le mariage. Au moment où le prêtre se retourne, après le *Pater*, pour donner cette bénédiction, deux assistants étendent au-dessus des nouveaux mariés agenouillés un voile blanc, qu'on appelait autrefois *velamen*, *flammeum nuptiale*, *pallium*, *paile*, *poile* ou *drap*.

Ce rite est aujourd'hui rare parce que le rituel romain ne l'a pas conservé. Saint Ambroise, au IVe siècle, le mentionne en termes formels dans une lettre à l'évêque Vigile où il dit que les mariages chrétiens « sont sanctifiés par le voile sacerdotal et par la bénédiction [2]. » La *velatio* des époux était alors le principal rite de la bénédiction; car, en 385, le pape Sirice, dans une lettre à Himerius, évêque de Tarragone, l'appelle *velatio conjugalis* [3] et le sacramentaire léonien dit de même : *velatio nuptialis* [4].

En 866, le pape Nicolas Ier, dans sa réponse aux Bulgares, explique que les fiancés, lorsque le jour du mariage est arrivé, reçoivent « la bénédiction et le voile céleste »; il ajoute ce détail intéressant que celui ou celle qui convole en secondes noces ne doit pas recevoir le voile [5].

Les anciens sacramentaires, comme celui de Bobbio, les sacramentaires léonien et gélasien, attestent aussi l'existence du rite et donnent même des formules de bénédiction à prononcer *super nubentes*, formules dans lesquelles le prêtre recommande à l'épouse de rester *uni thoro juncta* et lui souhaite la fécondité [6].

Au XIe siècle, Guillaume de Jumièges fait allusion au *pallium*, nom nouveau du *velamen*, dont les époux sont couverts au moment du mariage, et le Missel de Rennes commence à préciser la liturgie du rite : c'est après le *Pater* et avant le *Pax Domini* que les époux sont placés sous le *pallium* et bénis par le prêtre.

XX. Rites. — En 866, le pape Nicolas Ier, dans une importante lettre adressée aux Bulgares, leur dit que depuis longtemps on observe à Rome certaines coutumes relativement au mariage.

Ce sont d'abord les fiançailles ou promesse de mariage exprimée par les futurs époux et par ceux de qui ils dépendent; puis la *subarrhatio* où le fiancé s'attache sa fiancée au moyen de l'anneau qu'il lui passe au doigt; enfin la tradition de la dot par un contrat écrit en présence de témoins. Après que ces préliminaires ont été accomplis, on conduit les fiancés *ad nuptialia foedera*. Ils sont amenés à l'église avec les offrandes qu'ils doivent offrir à Dieu par la main du prêtre; ils reçoivent ensuite la bénédiction avec le *velamen coeleste*, du moins ceux qui se marient pour la première fois. Enfin, à la sortie de l'église, les époux portent sur leurs têtes les couronnes que l'on a coutume de conserver pour cet usage dans l'église même. Le pape Nicolas a grand soin d'ajouter que l'observation de ce cérémonial n'oblige pas sous peine de péché, surtout à l'égard des pauvres; il en donne cette raison décisive : *sufficit secundum leges solus eorum contentus*.

XXI. Prières. — Cette remarque peut, à elle seule, suffire à faire comprendre que le mariage ne soit pas l'occasion de formules liturgiques très développées. En effet, les sacramentaires romains contiennent des prières spéciales que le prêtre devait réciter au cours de la messe où les fiancés échangeaient leur promesse définitive, et la bénédiction qui accompagnait la *velatio nuptialis*, par exemple le sacramentaire léonien et le sacramentaire gélasien. Les formules liturgiques, souvent très semblables à celles de notre messe *pro sponsis*, contiennent des affirmations doctrinales qui, à vrai dire, ne sont pas neuves, mais qu'il semble intéressant de souligner. C'est Dieu qui a institué le mariage : *Pater mundi conditor, noscentium genitor, multiplicandae originis institutor...;* c'est à lui qu'on demande d'assister au mariage qui se célèbre présentement, pour le bénir et donner aux époux la grâce d'en remplir les devoirs : *tua benedictione potius impleatur..., ut quod te auctore jungitur, te auxiliante servetur*. Le mariage crée entre les époux, un lien plus étroit qu'aucun autre, *ut unum efficeret ex duobus*, un lien indissoluble de paix et de concorde, *qui foedera nuptiarum blando concordiae jugo et inso-*

[1] E. Chênon, *Recherches historiques sur quelques rites nuptiaux*, dans *Rev. hist. de droit français et étranger*, 1912, t. XXXVI, p. 573-660; *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1912, p. 372-374. — [2] S. Ambroise, *Epist.*, XIX, 7, *P. L.*, t. XVI, col. 984-985. — [3] S. Sirice, *Epist. ad Eccl. Mediol.*, dans Martène, *De antiq. Ecclesiae ritibus*, in-fol., Antwerpiae, 1736, t. II, col. 348. — [4] Duchesne, *Origines du culte chrétien*, p. 417. — [5] Nicolas I, *Resp. ad Bulgar.* — [6] *Fidelis et casta nubat in Christo, imitatrixque sanctorum permaneat feminarum... Muniat in firmitatem suam robore disciplinae; uni thoro juncta contactus vitet illicitos, sit verecundia gravis, pudore venerabilis. Sit fecunda in sobolo, sit probata et innocens, et ad beatorum requiem atque ad coelestia regna perveniat.*

lubili pacis vinculi nescisti; aussi parmi les vertus que l'on demande à Dieu pour la jeune épouse, c'est la fidélité qui tient le premier rang, toutes les autres lui servent de garantie: *uni toro juncta, contactus illicitos fugiat.* Le mariage a été établi en vue des enfants, et c'est le seul but que les prières de l'Église proposent aux époux; elles rappellent, en effet, à l'épouse qu'elle ne doit pas chercher dans le mariage la *licentia nuptialis*, mais se proposer l'observation de la loi de Dieu.

II. MONUMENTS. — 1. Mosaïques. — **1**. Deux médaillons en mosaïque représentent le mari et la femme, ils ont été trouvés au cimetière de Cyriaque,

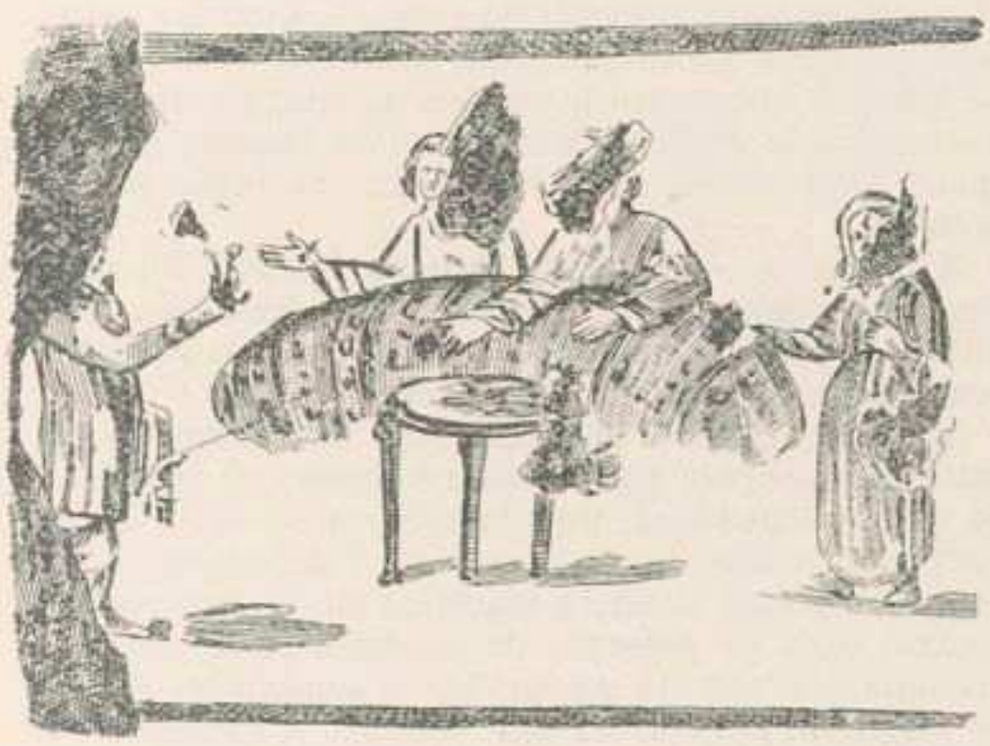

7642. — Fresque du cimetière des SS. Pierre et Marcellin, d'après Wilpert, *Le pitture*, pl. LXII, n. 2.

conservés longtemps à la bibliothèque Chigi et sont entrés depuis peu au musée de Latran. Nous en avons parlé dans *Dictionn.*, t. VIII, au mot Latran, col. 1879.

2. A Sainte-Marie-Majeure (voir ce nom) nous rencontrons une mosaïque représentant le mariage de Moïse (voir ce nom) et de Sephora. Cf. Cameroun Taylor, *Golden age*, pl. XVI, XVI; S. Scaglia, pl. XXXII, XXXIII.

II. Fresques. — **3**. Naples. Catacombe de Saint-Janvier, *Arcosolium*, médaillon contenant deux époux en buste.

Bibl. — Garrucci, *Storia*, t. II, pl. 93, n. 3; cf. *Dictionn.*, t. VII, col. 2136, n. 13.

4. Rome. Cimetière de Calliste, chambre des sacrements A^3. On a voulu voir dans une fresque une représentation d'une messe des morts à laquelle assiste la survivante priant pour son mari. Nous avons donné déjà cette fresque (voir *Dictionn.*, t. I, col. 3159, fig. 1123), c'est le Christ consacrant l'Eucharistie devant une orante.

5. Rome. Cimetière des Saints-Pierre-et-Marcellin, première moitié du IIIe siècle. Un repas funèbre; un homme et une femme étendus sur un lit devant un guéridon. Un serviteur apporte une serviette, une servante apporte un verre (fig. 7642).

Bibl. — Garrucci, *Storia*, t. II, pl. 45, n. 1. — J. Wilpert, *Die Gewandung der Christen in den I. Jahrhunderten*, dans *Görres-Gesellschaft zur Pflege der Wissenschaft in katholischen Deutschland*, 1898, p. 52, fig. 30; *Le pitture delle catacombe*, in-fol., Romae, 1903, pl. 62, n. 2.

6. Rome. Catacombe de Domitille, début du IVe siècle. Le bon Pasteur tenant la brebis retrouvée sur ses épaules, à ses pieds deux brebis levant la tête; en arrière de ces brebis, dans un paysage largement brossé, deux figures, un homme et une femme dans l'attitude de la prière (fig. 7643).

Bibl. — J. Wilpert, *Die Gewandung*, fig. 23. A. Venturi, *Storia dell'arte italiana*, in-8°, t. I, Milano, 1901, p. 29, fig. 25.

7. Rome. Cimetière Ostrien (*cemeterium majus*). Arcosolium, dans le fond la Vierge et son divin fils; de chaque côté un monogramme du Christ; à la voûte, un médaillon du Christ, de chaque côté, un homme et une femme se faisant face.

Bibl. — L. Perret, *Catacombes de Rome*, t. II, pl. VII. — Garrucci, *Storia dell'arte christiana*, t. II, pl. 66. — Lundy, *Monumental christianity*, New-York, 1876, p. 207. — Kraus, *Real-Encyklopädie der christlichen alterthümer*, Freiburg, 1886, t. I, p. 296-297. — Wilpert, *Le pitture delle catacombe*, Rome, pl, 207, ne donne que le fond de la lunette.

8. A Rome, au cimetière de Priscille existe une fresque représentant une orante entre deux groupes de figures. A gauche, un vieillard assis ayant devant lui deux personnages dont une femme tenant un voile; à droite, une femme assise tenant un enfant dans ses bras. Publiée par Bosio, qui traça son nom sur la fresque, cette peinture a été expliquée par J. Wilpert, *Die Katakombengemälde und ihre alten Copien*, pl. IX; dans *Gottgeweihte Jungfrauen* et dans *Pitture delle catacombe*. Il y voit une *velatio virginis* tandis que Otto Mitius, *Ein Familienbild aus der Priscillakatakombe mit der aeltesten Hochzeits darstellung der christlichen Kunst*, in-8°, Leipzig, 1897, y voit une défunte dont on rappelle le mariage et la



7643. — Le Bon Pasteur et les orants, d'après une photographie.

maternité. Cette opinion a été reprise par A. C. M. Schaepman, *Explanation of the Wallpainting in the catacomb of Priscilla*, in-8°, Ultrajecti Neomagi, 1929. Nous nous en tenons à l'opinion qui voit ici l'imposition du voile à une vierge et la vierge Marie.

III. Sarcophages. — Plusieurs sarcophages sculptés, d'origine et de destination chrétiennes, nous offrent la représentation du mariage. Avant d'en aborder la

description, nous parlerons d'un sarcophage de Tipasa qui offre le même symbole.

9. Ce sarcophage en marbre a été trouvé à Tipasa de Maurétanie, près de la porte de Caesarea (Cherchel) à une cinquantaine de mètres à l'Ouest; il est conservé dans le jardin de M. Trémaux. Il est brisé en plusieurs morceaux et quelques pièces manquent; sa longueur est de 2 m. 04, sa largeur de 0 m. 92, sa hauteur de 0 m. 85.

La face antérieure est divisée en quatre compartiments, séparés par des colonnes d'ordre corinthien dégénéré et surmonté par des arcades (fig. 7644). Entre les arcades, des têtes de Méduse; à chaque extrémité, en haut, un aigle posé sur un objet ou sur un animal indistinct. Ce monument appartient à la catégorie très nombreuse des sarcophages d'époux. Les deux compartiments centraux représentent, l'un (à droite) la *dextrarum junctio*, l'autre un sacrifice. — Dans la *dextrarum junctio*, l'époux barbu, en tunique et en toge, tenant de la main gauche les *tabulae nuptiales*, donne la main droite à sa femme, vêtue d'une tunique longue et d'un manteau qui passe sur sa tête. Les deux figures ont été seulement épannelées par le sculpteur, pour pouvoir au dernier moment recevoir les traits du défunt. Par derrière, *Juno pronuba*, la tête ornée d'une stéphané, pose ses mains sur les épaules des époux; cette figure manque rarement sur les représentations de ce genre, nous la retrouverons sur des sarcophages chrétiens. Entre les époux, l'Hyménée, sous la forme d'un petit amour ailé, tient une torche, et, par derrière, deux jeunes parents ou amis, en toge, assistent à l'union. — Dans l'autre compartiment du centre, le mari, en costume militaire (tunique courte, *paludamentum*, *caligae*) fait, sur un autel portatif, une libation, à laquelle sa femme assiste. Ce sujet a été emprunté à des sarcophages plus anciens, où est représentée toute la vie de l'époux : son mariage n'est qu'une des scènes de cet ensemble; une autre est un sacrifice public offert par l'époux à la suite de succès guerriers remportés par lui; en costume militaire, il fait une libation sur un autel portatif, et, à ses pieds, on égorge un taureau. C'est une représentation abrégée de cette scène qu'offre notre sarcophage.

Dans les deux compartiments extrêmes se voient les Dioscures, vêtus seulement d'une chlamyde attachée sur l'épaule droite, coiffés d'un bonnet, une lance dans la main gauche; de la main droite, ils tiennent leurs chevaux par la bride. Ces personnages sont très fréquemment représentés sur les monuments funéraires, ce qui s'explique par la légende de leur passage alternatif de la vie à la mort; c'étaient, en outre, des divinités protectrices (voir *Dictionn.*, t. IV, au mot DIOSCURES).

Parmi les sarcophages chrétiens de la classe nuptiale celui qui ressemble le plus à notre sarcophage de Tipasa est le sarcophage d'Arles. La face y est aussi divisée en quatre compartiments par des colonnes supportant des arcades. Dans les deux compartiments extrêmes on voit les Dioscures, mais tournés autrement (fig. 852). Les deux compartiments du centre enferment, celui de gauche, un jeune homme

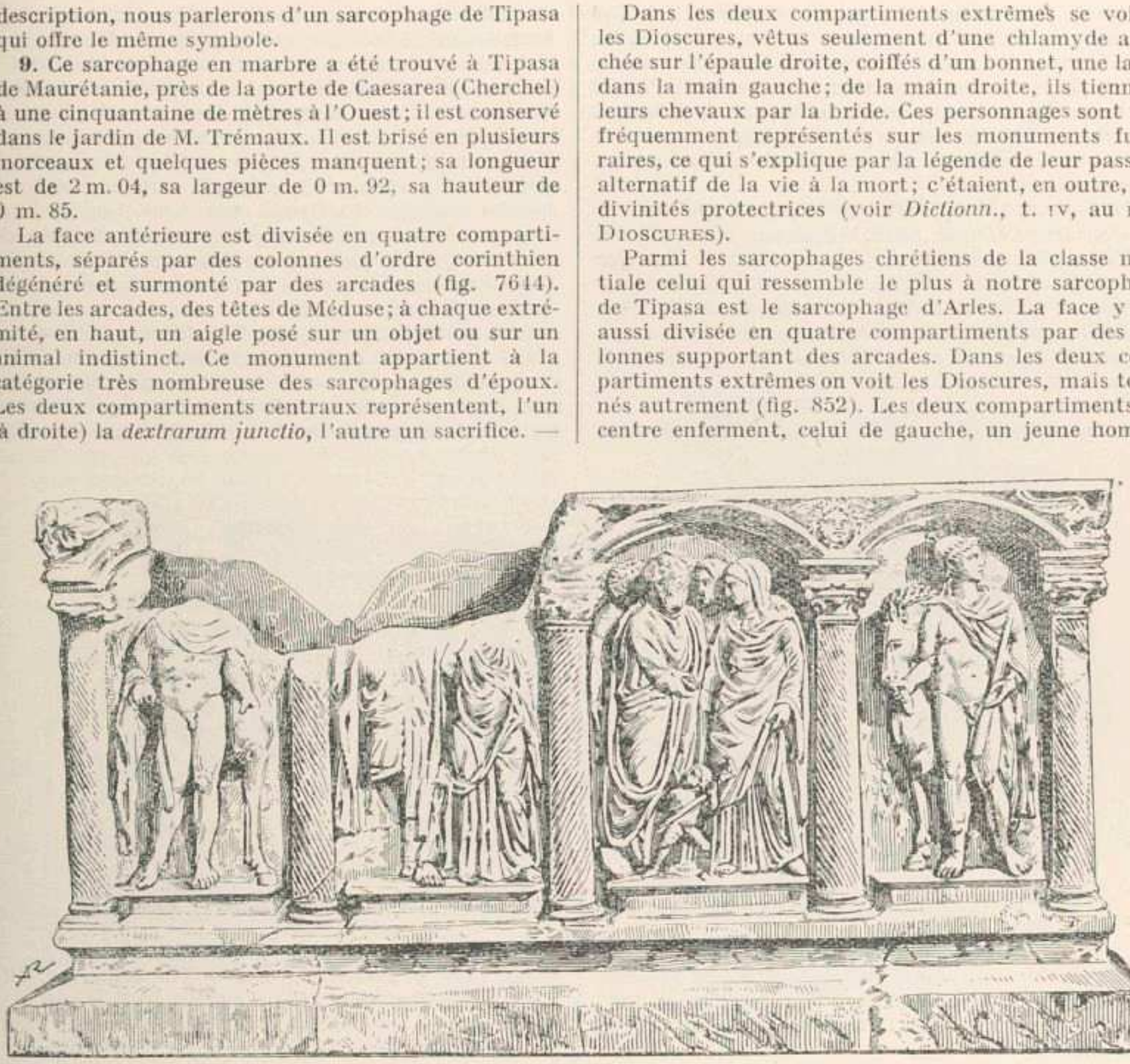

7644. — Sarcophage de Tipasa, d'après *Mélanges d'archéol. et d'histoire*, t. XIV, 1894, pl. V.

imberbe en costume militaire, sur l'épaule duquel une femme voilée pose la main droite (il n'y a pas d'autel entre eux); celui de droite, un homme barbu en toge, tenant de la main gauche un *volumen* et donnant l'autre main à une femme également voilée (il n'y a pas de figures accessoires). On voit que les faces antérieures des deux sarcophages sont presque exactement semblables, mais dans le sarcophage gaulois, Junon, l'Hyménée, l'autel ont été supprimés des deux scènes du milieu, sans doute à cause de leur caractère païen. Ce sarcophage est, en effet, chrétien, comme l'indiquent les représentations des faces latérales : la multiplication des pains et des poissons; un vieillard assis devant un Juif debout. — On peut ajouter une autre observation. Le sarcophage de Tipasa a été trouvé dans la même chambre funéraire qu'un autre sarcophage en marbre qui est chrétien et représente le bon Pasteur (fig. 165). Il est donc permis de se demander si, longtemps après sa fabrication, au IVe siècle, il n'a pas servi, lui aussi, à ensevelir un chrétien. Peut-être même, mais cela n'est qu'une simple conjecture, l'étoile qui surmonte le bonnet des Dioscures a-t-elle quelque peu influé sur le choix des parents du mort [1]; elle a la forme d'une croix. Saint

[1] S. Augustin, *Tractatus VII*, 6, *in Johannem*.

Augustin parle d'un prêtre païen qui cherchait à faire adorer son dieu, Pileatus, par les chrétiens; E. Le Blant, qui a très ingénieusement commenté ce passage[1], pense que cet imposteur leur montrait l'étoile en forme de croix qui ornait le bonnet de Pileatus, un Dioscure. Il ne serait pas tout à fait impossible que notre sarcophage ait occasionné quelque confusion analogue.

Bibl. — A. Héron de Villefosse, dans *Archives des missions scient. et littér.*, 1875, IIIe série, t. II, p. 407-408. — E. Le Blant, *Étude sur les sarcophages chrétiens de la ville d'Arles*, 1878, p. 38. — Albert, *Étude sur le culte de Castor et Pollux en Italie*, p. 161, n. 203. — Rossbach, *Römische Hochzeits-und Ehedenkmaeler*, Leipzig, 1871, p. 118 sq. — S. Gsell, *Tipasa, ville de la Maurétanie Césarienne*, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. XIV, 1894, p. 431-437, pl. VI.

10. Sarcophage provenant de la villa Aden, près de la Porta Salaria, à proximité des catacombes de Priscille et de Thrason, qui s'étend sous la villa. Marbre grec, longueur 1 m. 93, fin du IVe siècle. Musée du *Campo santo tedesco*.

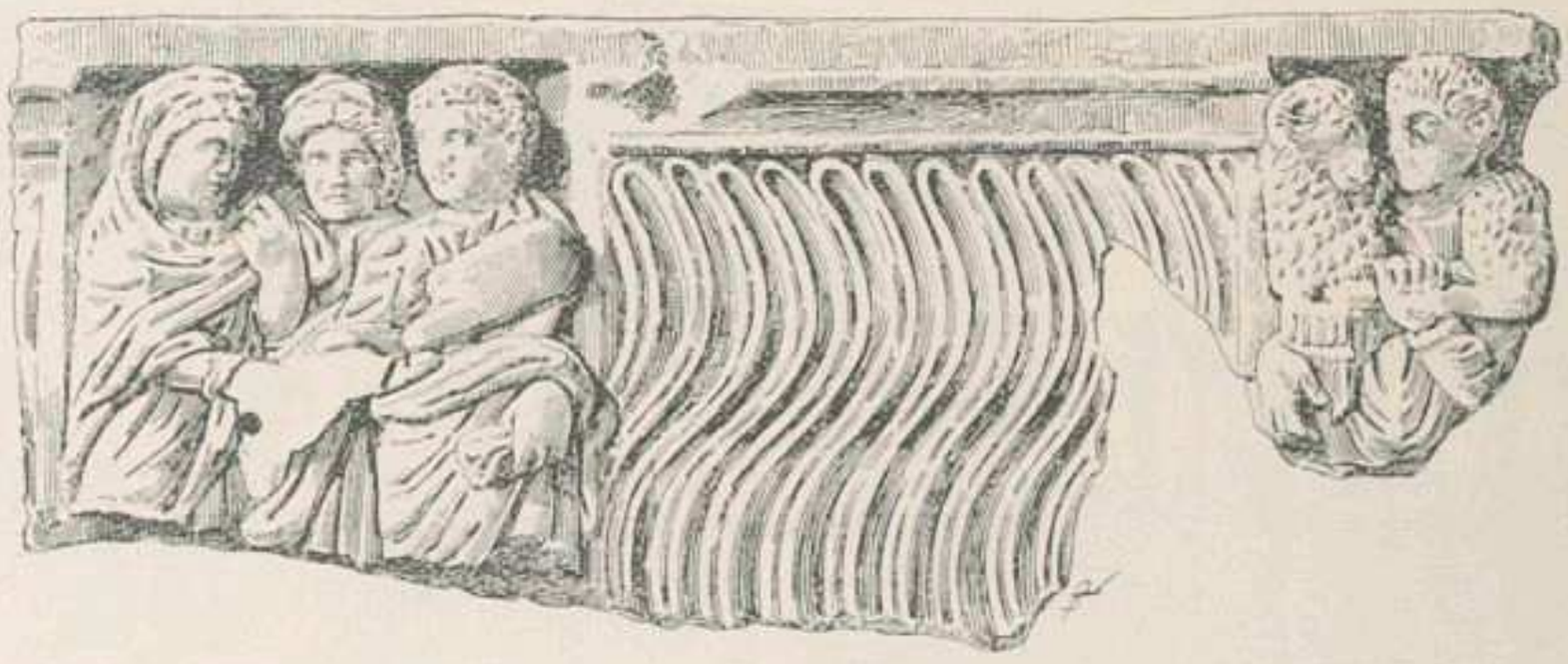

7645. — Sarcophage de la villa Aden, d'après *Römische Quartalschrift*, t. I, 1899, pl. III.

Toute la face antérieure est conservée pour l'essentiel, car les brisures ont épargné les groupes sculptés, au moins suffisamment pour reconnaître leur signification. Sur un fond de strigiles formant deux grands panneaux, trois retraits ont été ménagés qui donnent place à deux figures du Bon Pasteur aux extrémités de la cuve et, au centre, un groupe de trois personnages (fig. 7645), procédant à la *dextrarum junctio* des époux en présence d'une figure féminine, *Juno pronuba*, portant le diadème et tenant la place qui semblerait devoir être occupée par un prêtre ou un évêque sur une représentation du mariage chrétien. Évidemment l'atelier d'où est sorti ce sarcophage possédait des modèles de Bon Pasteur, mais pour le mariage, il n'avait pas encore renouvelé ses modèles païens.

Bibl. — A. de Waal, *Die Juno Pronuba auf einem christlichen Sarkophag im Museum des Campo Santo*, dans *Römische Quartalschrift*, t. XIII, 1899, p. 25-26, pl. III. — O. Pelka, *Altchristliche Ehedenkmäler. Zur Kunstgeschichte des Auslands*, in-8°, Strassburg, 1901, part. IV, p. 93. — J. Wittig, *Die altchristlichen Skulpturen in Museum des Campo Santo*, in-fol., Rom., 1906, p. 27-29, n. 1 ; pl. I, n. 1-2 ; cf. V. Schultze, *Archaeologische Studien ueber altchristlichen Monumente*, in-8°, Wien., 1880, p. 99; *Dictionn.*, t. II, col. 1785, n. 1, fig. 1956; t. VIII, col. 427, fig. 6418.

11. Sarcophage dit de la *Villa Ludovisi*, aujourd'hui au Latran, que nous avons figuré et décrit (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 427-429, fig. 6419) et dont, pour cette raison, nous ne mentionnerons ici que le panneau central : homme vêtu de la tunique, la toge et la *lena*, tenant le *volumen*, et femme portant la tunique et le manteau qui couvre la tête, les mains sont brisées mais ne laissent aucun doute sur le geste de la *dextrarum junctio*. Entre les époux, *Juno pronuba*, portant son diadème. Devant les époux, et en petites dimensions, un groupe de l'Amour et Psyché. Psyché à gauche est nue jusqu'à la ceinture, le mouvement des épaules indique l'attitude des bras, aujourd'hui brisés, qui étaient tendus en avant; il ne reste de l'Amour que les pieds et un fragment d'ailes. — Ce sarcophage est d'un style fort médiocre qui indique les approches du Ve siècle.

Bibl. — R. Garrucci, *Storia dell'arte cristiana nei primi otto secoli della Chiesa*, in-fol., Prato, 1881, t. V, pl. 361, n. 1. — V. Schultze, *Ein Sarkophag mit Juno pronuba in villa Ludovisi*, dans *Archaeologische Studien ueber altchristliche Monumente*, in-8°, Wien, 1880, p. 99-120, fig. 20. — Th. Schreiber, *Die antiken Bildwerke der villa Ludovisi in Rom mit drei Holzschnitzen und einem Plan*, in-8°, Leipzig, 1880, p. 159. — R. Grousset, *Étude sur l'histoire des sarcophages chrétiens de Rome qui ne se trouvent point au musée de Latran*, in-8°, Paris, 1885, p. 72, n. 92. — O. Pelka, *Altchristl. Ehedenkmäler*, p. 93, n. 1. — O. Marucchi, *I monumenti del museo Pio Lateranense*, in-fol., Roma, 1911, p. 10, pl. III, n. 3, — *Dictionn.*, t. VIII, col. 427-429, fig. 6419.

12. Sarcophage conservé à la villa Doria Panfili, à la façade du Casino; il ne subsiste qu'un fragment. Au centre la *dextrarum junctio* occupant toute la hauteur du marbre. Du groupe central, il reste la partie droite; le mari, vêtu du *pallium* et de la *lena*, étend le bras. Entre les époux *Juno pronuba* dont il ne reste que le haut du corps, elle porte le diadème. (On a refait en plâtre, d'une manière fort bizarre, la partie gauche de ce groupe. Junon est devenue une sorte de prêtresse sacrifiant sur un autel.) Ouvrage du IVe siècle.

Bibl. — R. Grousset, *Étude sur l'histoire des sarcophages chrétiens de Rome qui ne se trouvent point au musée de Latran*, in-8°, Paris, 1885, p. 73, n. 75. — O. Pelka, *op. cit.*, p. 94, n. 2. — *Dictionn.*, t. VIII, col. 429, n. 3.

13. Sarcophage à strigiles, figuré et mentionné sans une description suffisante. Au centre, deux époux ayant entre eux *Juno pronuba;* au pied de la scène, un Éros.

Bibl. — Stegensek, *Santa Maria in Vescovio Kathedrale der Sabina*, dans *Römische Quartalschrift*,

[1] Le Blant, dans *Revue archéologique*, 1892, p. 18-20.

t. XVI, 1902, p. 23, fig. 6; cf. H. Grisar, dans *Civiltà cattolica*, 1896, 9 luglio, p. 222 (fig. 7646). — *Dictionn.*, t. VIII, col. 430, n. 4.

14. Fragment d'un sarcophage à strigiles conservé à la villa Albani [1], dans le bosquet. Le centre offrait un personnage imberbe, vêtu de la tunique et de la toge, tenant le *volumen* dans la main gauche (fig. 7647) et plaçant sa main droite ouverte dans la main d'une autre figure qui manque. Sous les deux mains jointes est un livre ouvert posé sur un pupitre. Au-dessus, sortant de flocons nuageux le buste du Christ imberbe, cheveux bouclés, tenant une couronne. — Ce fragment très mutilé présente de l'intérêt parce qu'il nous montre le type de la *Juno pronuba* éliminé et remplacé par le Christ, qui préside au mariage chrétien. Au point de vue liturgique il faut signaler que les époux contractent la *dextrarum junctio* sur le livre des évangiles. La sculpture est fort endommagée et il ne subsiste rien du personnage de l'épouse, mais on peut dire que nous avons tout l'essentiel : le Christ bénissant le mariage et le livre sacré posé en légile (voir ce mot). On remarquera que le geste des mains unies est identique dans les usages païens et dans les rites

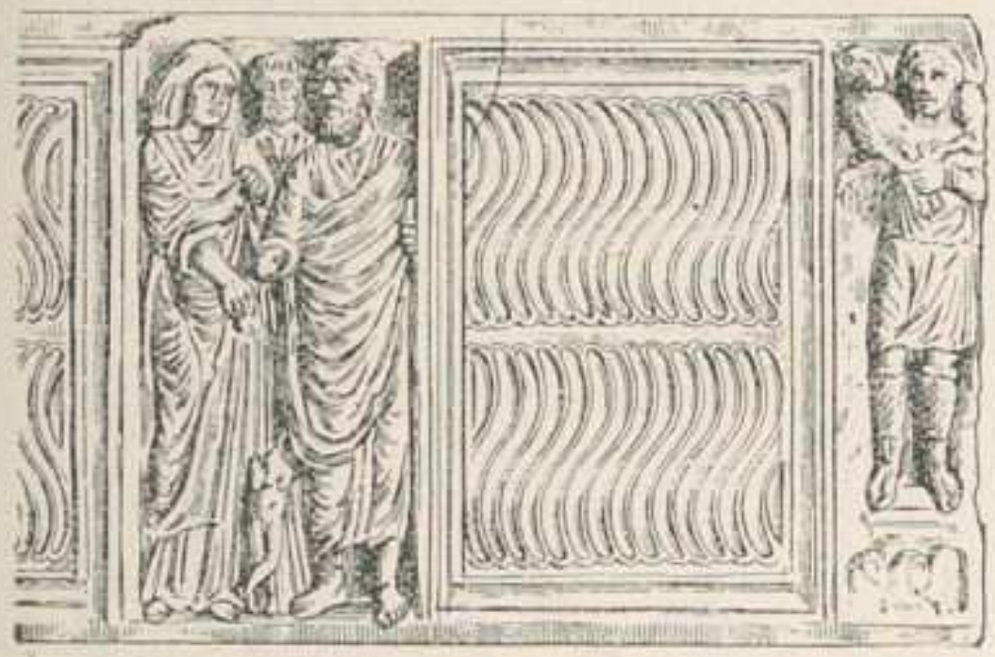

7646. — Sarcophage romain
d'après *Römische Quartalschrift*, 1902, p. 23, fig. 6.

chrétiens. C'était alors qu'on échangeait l'anneau nuptial, dont nous ne voyons le geste figuré sur aucun monument chrétien. Le personnage de l'épouse, s'il nous avait été conservé, ne différerait sans doute en rien de celui qui est figuré sur les autres monuments : la femme vêtue et voilée modestement.

Le fait pour les nouveaux époux de se donner la main sur le livre des évangiles ne se voit sur aucun autre monument chrétien, parfois on voit un faisceau de *volumina* dans lequel l'interprétation la plus générale voit les *tabulae matrimoniales*, c'est-à-dire les contrats matrimoniaux conclus par les époux, contrats dont parlent Tertullien [2], saint Jérôme [3] et saint Augustin [4]. Ici, la présence du légile nous montre qu'il s'agit bien d'un livre liturgique; on sait que l'évangéliaire, par manière d'honneur, était déposé parfois sur l'autel ou sur le siège épiscopal. L'ancien art chrétien se plaisait à représenter les évangéliaires ouverts [5] pour rappeler que c'est le livre par excellence; à Naples, dans la catacombe de Saint-Janvier, ces évangéliaires ouverts portent les noms de leurs auteurs [6] (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 2139, fig. 6140). Le fait de la présence du livre sacré indique assez le rite sacramentel, et la solennité du contrat conclu; on pourrait même dire que cette présence implique que le mariage est accompli à l'église. Il faut laisser aux textes le privilège d'établir plus clairement que par un indice archéologique l'indissolubilité.

Bibl. — O. Marucchi, *Il matrimonio cristiano sopra un antico monumento inedito*, dans *Studi in Italia*, 1882, t. V, fasc. 3, p. 418; *Conferenze di archeologia*, dans De Rossi, *Bullettino di archeologia cristiana*, 1882, p. 101. — R. Grousset, *Étude sur l'histoire des sarcophages chrétiens de Rome qui ne se trouvent point au musée de Latran*, in-8°, Paris, 1885, p. 78, n. 91. — O. Marucchi, *La scultura nuziale cristiana di villa Albani*, dans *Nuovo bullettino di archeologia cristiana*,



7647. — Fragment de sarcophage de la villa Albani,
d'après *Nuovo bullet. di archeol. cristiana*, 1902, pl. X.

1902, p. 183-196, pl. X. — *La santità del matrimonio confermata degli antichi monumenti cristiani. Illustrazione speciale di una rara scultura*, in-12, Rome, 1902. — O. Pelka, *Altchristliche Ehedenkmaeler*, in-8°, Leipzig, 1601, p. 107, n. 1.

15. Rome. Villa Ludovisi. Sarcophage intact (fig. 7648). La partie antérieure est divisée en trois arcades par des colonnes spirales à chapiteaux composites. Dans la niche centrale, deux époux se donnent la main. La femme est vêtue d'une tunique et d'un manteau qui couvre la tête et qu'elle soutient de la main gauche; le mari, avec la barbe et les cheveux courts, tient le *volumen* dans la main gauche. Entre eux est un petit amour portant un flambeau élevé. Dans la niche de gauche, une femme, avec la tunique et le manteau, tient dans ses deux mains une cassette haute; devant elle, une autre femme, vêtue de même, la main droite levée et soutenant le menton (les têtes de ces deux personnages sont brisées). Dans la niche de droite, un homme barbu, avec la toge, élevant la main vers un autre personnage à barbe courte. Sur les

[1] Aujourd'hui Torlonia. — [2] Tertullien, *Ad uxorem*, l. II, c. III. — [3] S. Jérôme, *Epist. ad Furiam*. — [4] S. Augustin, *Sermo* LI, *P. L.*, t. XXXVIII, col. 345. — [5] Un sarcophage de Marseille. — [6] Voir aussi l'*arcosolium* de Veneranda au cimetière de Domitille (voir *Dictionn.*, t. I, fig. 360) et les fresques de la niche du pape Zosime à Saint-Laurent-hors-les-murs, De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1875, p. 18; 1881, p. 99, 100.

côtés, en faible relief, des têtes de Méduse entourées de festons.

L'inscription se lit dans l'arcade centrale où figurent les deux époux :

D M S I
AVRELI
VARIA THEODORI EMI SVO
OCTAVIANA NENTISSIMAE INNOCEN
C · F · CONIVGI MEMORIAE VIRI TISSIMO FECIT
DEPOSSIO DIE
III · NON · IVNIAS

Bibl. — Garrucci, *Storia*, t. v, pl. 362, n. 2. — Mätz et Duhm, *Antike Bildwerke in Rom*, in-8°, Leipzig, 1881-1882, n. 3096. — V. Schultze, *Archaeologische Studien*, p. 106, n. 2. — Schreiber, *Antike Bildwerke*, in-8°, Freiburg, 1897, p. 136. — Von Lehner, *Die Marienverehrung in den I. Jahrhunderten*, in-8°, Stuttgart, 1881, pl. VII, n. 84. — F. X. Kraus, *Geschichte der christliche Kunst*, t. I, p. 189. — O. Pelka, *op. cit.*, p. 99, n. *c*.

Les sarcophages sur lesquels les époux sont représentés dans un médaillon (*imago clypeata*, voir ce mot) sont plus nombreux que ceux sur lesquels est figurée la *dextrarum junctio;* nous en mentionnerons quelques-uns.

19. Berlin. Musée. Fragment en marbre grec, haut. 0 m. 94, larg. 2 m. 15, provenance romaine, IIIe-IVe siècles (fig. 7649).

Au centre de la cuve le médaillon contenant les bustes des défunts qui émergent d'une touffe d'acanthes, au-dessus deux colombes, puis un bandeau avec

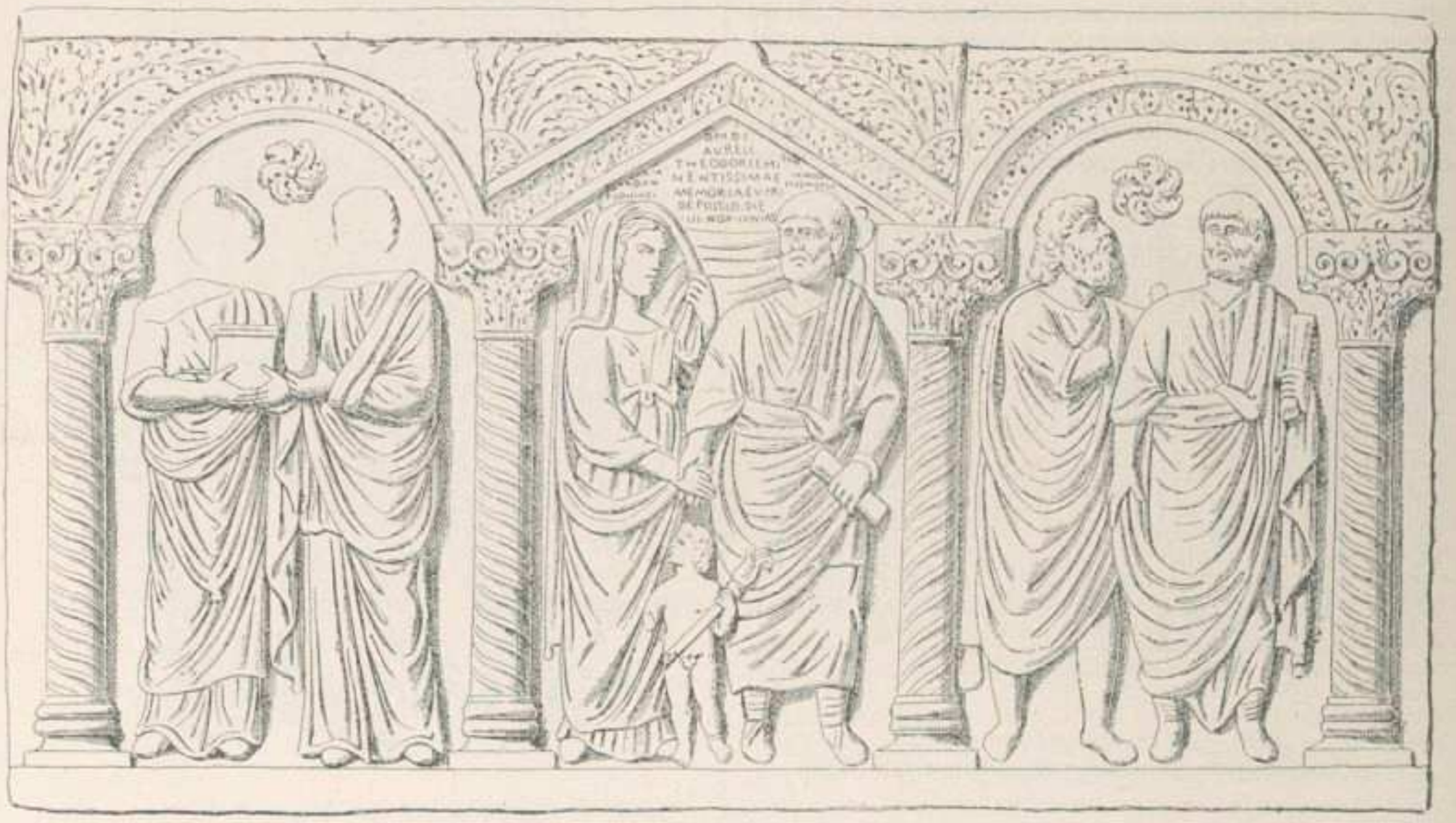

7648. — Sarcophage de la Villa Ludovisi, d'après Garrucci, *Storia*, t. v, pl. 362, n. 2.

. 212. — R. Grousset, *Étude sur les sarcophages*, p. 49, n. 7. — O. Pelka, *Altchr. Ehedenkm.*, p. 98, n. *a*.

16. Portogruaro. Face antérieure d'un sarcophage, très mal conservé; même sujet et même disposition que le précédent; anépigraphe.

Bibl. — Garrucci, *Storia*, t. v, pl. 362, n. 1. — O. Pelka, *Altchr. Ehedenkm.*, p. 98, n. *b*.

17. Rome, retiré du pavement de la basilique Vaticane. Deux époux se donnant la main entre deux colonnes cannelées et des panneaux de strigiles.

BALERIA LATOBIA·ΘF·QVE VIXIT ANN
VSXLII·M·III·D·XV·FVIT BEDVA
ANNVS XII·DEPOSITA·IIII·IDVS
SEPTERIS IN PACE

Bibl. — Bosio, *Roma sott.*, p. 59. — Aringhi, *Roma subterranea*, p. 291. — Bottari, *Scult. e pitt.*, pl. XX. — Martigny, *Dictionn.*, 2e édit., p. 785. — Garrucci, *Storia*, t. v, p. 90-91, pl. 362, n. 3.

18. Le Puy. Fragment de sarcophage que nous avons donné déjà (*Dictionn.*, t. VII, col. 2661, fig. 6324) et interprété du mariage de saint Joseph.

Bibl. — Garrucci, *Storia*, t. v, pl. 398, n. 1. — E. Le Blant, *Sarcophages chrétiens de la Gaule*, p. 75, pl. XVII, n. 4. — Stuhlfauth, *Die Engel in der altchristl. Kunst*, trois bucrânes et des guirlandes. Les visages des époux n'ont jamais été terminés. La cuve est couverte de strigiles, aux extrémités deux hommes, l'un vêtu, l'autre à demi nu. Sur le couvercle anépigraphe, centaures et chevaux marins.

Bibl. — O. Wulff, *Altchristliche und Mittelalterliche Bildwerke*, t. I, Berlin, 1909, p. 5-6, n. 10, fig. 10.

20. Rome. Musée de Latran. Les époux dans un médaillon, déjà décrit.

Bibl. — Mazzoni, *Tavole cronologische*, p. 23. — Garrucci, *Storia*, t. v, pl. 364, n. 2. — Ficker, *Die altchristliche Bildwerke im christlichen Museum der Laterans*, in-8°, Leipzig, 1890, n. 184. — Marucchi, *I monumenti del museo Pio Lateranense*, pl. XXXIII, n. 1. — *Dictionn.*, t. VIII, col. 1749, n. 188.

21. Rome. Musée de Latran. Les époux dans un médaillon, déjà décrit.

Bibl. — Garrucci, *Storia*, t. v, pl. 367, n. 2. — Ficker, *Bildwerke*, n. 189. — Marucchi, *Monumenti*, pl. XXXIV, n. 1. — *Dictionn.*, t. VIII, col. 1751, n. 193.

22. Rome. Musée de Latran. Les époux dans un médaillon, déjà décrit.

Bibl. — Garrucci, *Storia*, t. v, pl. 367, n. 3. — Ficker, *Bildwerke*, n. 178. — Marucchi, *Monumenti*, pl. XXX, n. 4. — *Dictionn.*, t. VIII, col. 1744, n. 181.

23. Rome, Musée de Latran. Les époux dans un médaillon, déjà décrit.

Bibl. — Garrucci, *Storia*, t. v, pl. 365, n. 2. — Ficker, *Bildwerke*, n. 104. — J. O. Westwood, *Catalogue of fictile ivories*, London, 1876, p. xvi. — Detzel, *Christliche Ikonographie*, I, p. 56. — Leitschuh, *Geschichte der karolingischen Malerei*, Berlin, 1894, p. 104. — A. Pératé, *L'archéologie chrétienne*, p. 314. — F. X. Kraus, *Geschichte der christliche Kunst*, t. i, p. 237. — Marucchi, *Monumenti*, pl. xiv, n. 3. — *Dictionn.*, t. viii, col. 1698, n. 90.

24. Rome. Musée de Latran. Les époux dans un médaillon, déjà décrit.

Bibl. — Garrucci, *Storia*, t. v, pl. 367, n. 1. — Ficker, *Bildwerke*, n. 175. — Marucchi, *Monumenti*, pl. xxx, n. 1. — A. Riegl, *Die spätrömische Kunstindustrie nach den Funden im Oesterreich-Ungarn in Zusammenhange mit der Gesammtentwicklung der bildenden Kunste bei den Mittelmeervolkern*, in-4°, Wien, 1901, p. 97. fig. 24. — *Dictionn.*, t. viii, col. 1741, n. 177.

25. Rome. Musée de Latran. Les époux dans un médaillon, déjà décrit; au-dessous, sacrifice d'Abraham.

Bibl. — Garrucci, t. v, pl. 402, n. 5. — Ficker, *Bildwerke*, n. 210.

26. Rome, Musée de Latran. Les époux dans un médaillon.

Bibl. — Ficker, *Bildwerke*, n. 66.

27. Rome. Musée de Latran. Les époux dans un médaillon.

Bibl. — Garrucci, *Storia*, t. v, pl. 363, n. 2. — Ficker, *Bildwerke*, n. 228. — De Rossi, *Inscr. christ.*, t. i, n. 118.

28. Rome. Trouvé au cimetière Sainte-Agnès.

Bibl. — Bosio, *Roma sotterr.*, p. 431. — Aringhi, *Roma subterranea*, t. ii, p. 167. — Bottari, *Scult. e pitture*, t. iii, pl. cxxxvii. — Garrucci, *Storia*, t. v, pl. 402, n. 3.

29. Rome. Trouvé au cimetière Sainte-Agnès.

Bibl. — Bosio, *Roma sotterranea*, p. 431. — Aringhi, *Roma subterranea*, t. ii, p. 167. — Bottari, *Scult. e pitt.*, t. iii, pl. cxxxvii. — Garrucci, *Storia*, t. v, pl. 402, n. 4.

30. Rome. Trouvé *nella tenuta di Riano*, dans la partie appelée *Monte del Morte*, près de l'ancienne voie Flaminienne, au xvie mille.

Bibl. — De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1876, p. 27, pl. iv-v. — Garrucci, *Storia*, t. v, pl. 364, n. 1.

31. Rome. Trouvé en 1590, *nel pavimento di S. Pietro.*

Bibl. — Bosio, *op. cit.*, p. 59. — Aringhi, *op. cit.*, t. ii, p. 291. — Bottari, *op. cit.*, t. i, pl. xx. — Garrucci, *Storia*, t. v, pl. 366, n. 1.

32. Rome, *nel cortile del palazzo Farnese.*

Bibl. — Garrucci, *Storia dell' arte cristiana*, t. v, pl. 403, n. 1. — R. Grousset, *Étude*, pl. lxi, n. 44.

33. Milan. Saint-Ambroise.

Bibl. — Allegranza, *Spiegazioni e riflessioni sopra altri sacri monumenti di Milano*, dissert. IV, pl. iv-vi. — Ferrari, *Monumenti di S. Ambrogio*, p. 100-105. — Lübke, *Grundriss der Kunstgeschichte*, 8e édit., in-8°, Stuttgart, 1879, p. 266. — Garrucci, *Storia*, pl. 328, n. 1-3; pl. 329, n. 1.

34. Vérone, *nella cripta di S. Giovanni in Valle.*

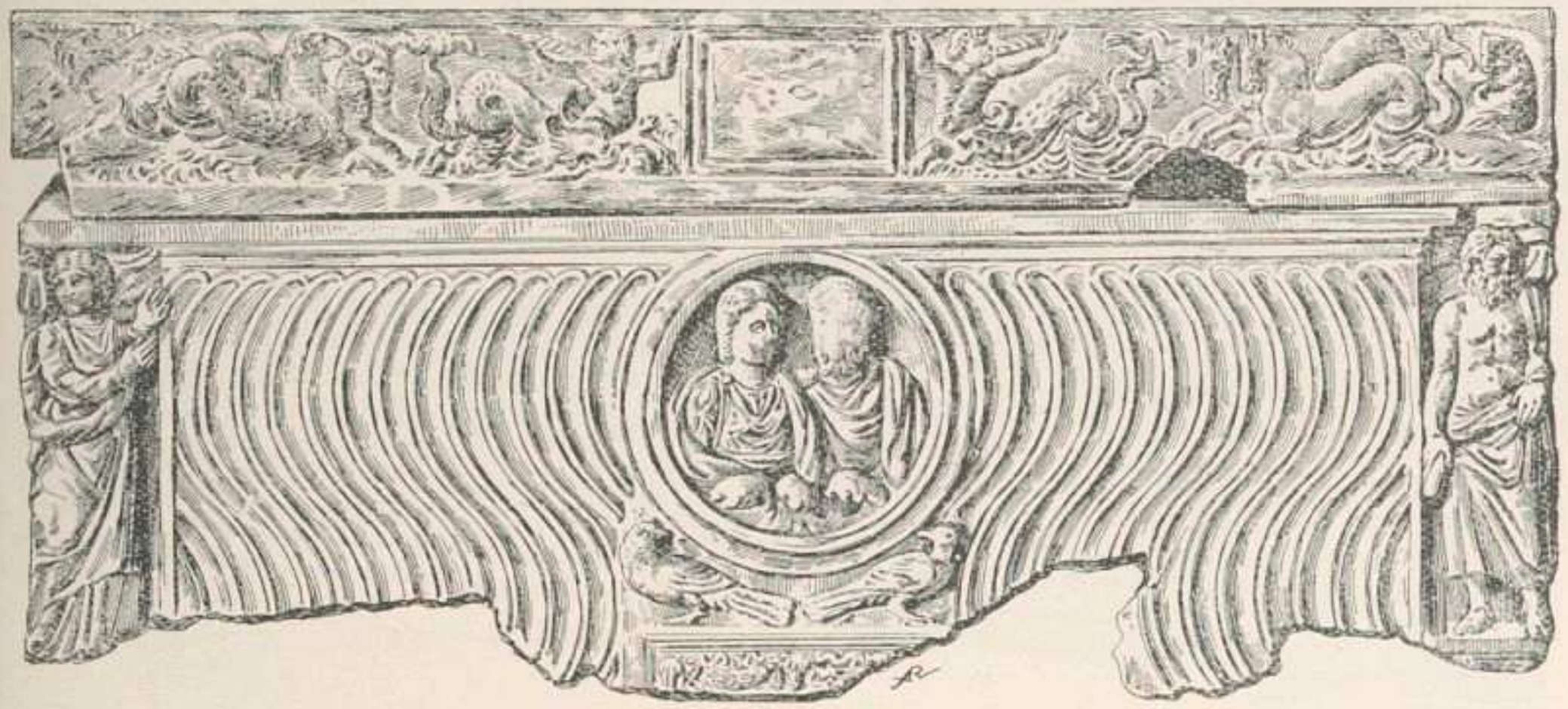

7649. — Fragment en marbre, d'après O. Wulff, *Altchristliche und Mittelalterliche Bildwerke*, t. i, 1909, p. 6, fig. 10.

Bibl. — S. Maffei, *Museum Veronense.* — Garrucci, *Storia*, t. v, pl. 363, n. 1.

35. Pise, *nel Campo santo.*

Bibl. — Lasinio, *Raccolta di sarcofagi*, pl. 128. — Garrucci, *Storia*, t. v, pl. 364, n. 3.

36. Tolentino, *nella cattedrale.*

Bibl. — Garrucci, *Storia*, t. v, pl. 304, n. 1. — V. Schultze, *Archaeol. Stud.*, p. 106.

37. Syracuse. Trouvé en 1872, sarcophage d'Adelphia (voir ce mot, t. i, col. 524, fig. 102).

Bibl. — Salinas, dans *Rassegna archeologica Siciliana*, août 1872, p. 5. — Carini, *Su d'una nuovo iscrizione rinvenuta nelle catacombe di Siracusa*, 1872; *Annotazioni sul sarcofago rinvenuto in Siracusa*, dans *Bullettino della commissione di antichità e belle arti in Sicilia*, 1872, t. vi, p. 27. — Cavallari, *Sul sarcofago ritrovato nelle catacombe di Siracusa*, 1872. — G. Pitré, *Lettere siciliane*, dans *Rivista europea*, octobre 1872. — *Giornale di Sicilia officiale*, 5 nov. 1872. — De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1872, p. 82. — E. Le Blant, dans *Revue archéologique*, 1877, t. xxxiv, p. 353. — A. Héron de Villefosse, dans *Gazette archéologique*, 1877, p. 157, pl. xxv. — Garrucci, *Storia*, t. v, pl. 365, n. 1.

38. Arles. Les deux époux dans un médaillon.

Bibl. — E. Le Blant, *Étude sur les sarcoph. chrét. de la ville d'Arles*, n. 10, pl. xiii. — Garrucci, *Storia*, t. v, pl. 366, n. 2.

39. Arles. Les deux époux dans un médaillon.

Bibl. — E. Le Blant, *Étude*, n. 8, pl. VI. — Garrucci, *Storia*, t. V, pl. 366, n. 3.

40. Arles. Les deux époux dans deux médaillons.

Bibl. — Le Blant, *Étude*, n. 20, pl. XIV-XV. — Garrucci, *Storia*, t. V, pl. 351, n. 4, 5, 6. — *Dictionn.*, t. V, col. 2459, n. 36, fig. 4705.

41. Toulouse (provenance arlésienne probable).

Bibl. — Le Blant, *Les sarcophages chrétiens de la Gaule*, Paris, 1886, n. 159, pl. XL, n. 3. — *Dictionn.*, t. V, col. 2518, n. 275.

42. Arles, transporté à Lyon.

Bibl. — Garrucci, *Storia*, t. V, pl. 403, n. 3.

43. Le Puy.

Bibl. — Le Blant, *Les sarcoph. chrét. de la Gaule*, p. 76, n. 92, pl. XXXV, n. 5.

46. Avignon. Musée Calvet. Couvercle de sarcophage, au centre un cartouche anépigraphe, de chaque côté, aux extrémités, tête masculine; puis deux génies soutenant un rideau, devant lequel, à gauche, un buste de femme, à droite un buste d'homme, chacun d'eux avec le *volumen* (fig. 7650).

Bibl. — E. Le Blant, *Les sarcoph. chrét. de la Gaule*, n. 40, pl. VIII, n. 3. — Garrucci, *Storia*, t. V, pl. 331, n. 1.

47. Rome. Sarcophage trouvé au *coemeterium Vaticanum*, actuellement dans la basilique de Saint-Pierre, chapelle du Saint-Sacrement, caché sous un autel, n'est plus visible.

Sur la face antérieure, cinq arcades soutenues par des colonnes à chapiteaux composites. Au centre, Jésus, la croix dans la main droite, le *volumen* dé-

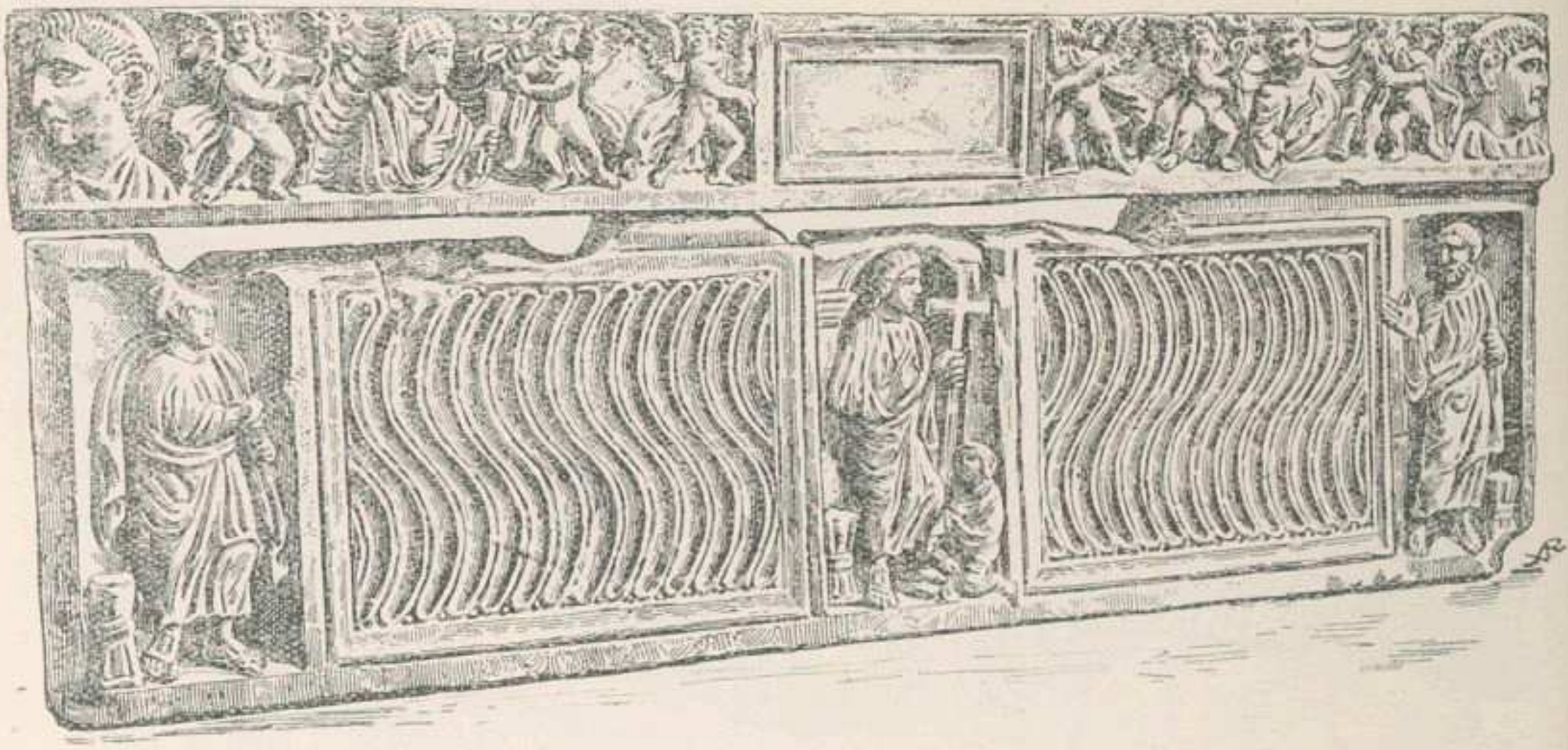

7650. — Sarcophage au musée Calvet, Avignon, d'après Le Blant, *Sarcophages de la Gaule*, pl. VIII, n. 3.

44. Rome. Musée de Latran.

Bibl. — *Mus. lat.*, pl. IX. — Th. Roller, *Catac. de Rome*, t. II, pl. LXXII. — Garrucci, *Storia*, t. V, p. 161, appendice, n. 44. — Ficker, *Bildwerke*, n. 230.

45. Rome. Villa Doria Panfili, au mur du Casino. Couvercle de sarcophage terminé de chaque côté par un masque scénique d'un bon style. Cartouche au centre portant l'inscription suivante :

M·AVRELIO
SECVNDO
FILIO DVLCISS
IMO·QVI·VIXIT·AN
NIS XXXVIII·DIEBVS
XLIII·REFRICE
RET·IPSPIRITVS

A gauche de l'inscription, deux figures d'Amours sans ailes, et vêtus de la chlamyde, soutenant une draperie sur laquelle se détache un buste de femme, vue de face, avec le *volumen* à la main. A droite de l'inscription, les mêmes Amours et la même draperie reproduits symétriquement. Mais la tête, vue de profil et tournée vers le centre du couvercle, est celle d'un homme âgé, chauve et imberbe, IIIe siècle.

Bibl. — Mätz et Duhm, *Antike Bildwerke in Rom*, n. 2542. — Grousset, *Étude*, p. 45, n. 1. — Muratori, *Thes.*, p. 1140, n. 11.

roulé dans la gauche, debout sur la colline d'où découlent les quatre fleuves. Le visage est imberbe. Sous la même arcade, à la gauche du Christ, Pierre, selon le type habituel, tenant le *volumen*. A droite du Christ, Paul faisant le geste de l'acclamation. Dans chacune des autres arcades deux apôtres. Sur la partie postérieure, trois niches séparées par des strigiles. Au centre, une *dextrarum junctio*. Le mari imberbe, avec la tunique, le *pallium* et la *lena*, tient le *volumen* dans la main gauche et présente l'autre main à sa femme, vêtue d'une tunique longue et d'un manteau couvrant la tête. Elle porte un collier au cou. Dans les niches de droite et de gauche, un homme imberbe, vêtu de la tunique et du *pallium*, tenant le *volumen* d'une main et acclamant de l'autre main. Sur chacune des faces latérales, trois niches séparées par des colonnes comme sur la face antérieure, et, dans chacune, deux apôtres ou disciples, la plupart acclamant et tenant le *volumen*.

C'est le sarcophage de Sextus Anicius Faltonius Probus et de sa femme. Probus mourut en 379, sa femme lui survécut.

Bibl. — Bosio, *Roma sotterranea*, p. 49, 51, 53. — Aringhi, *Roma subterranea*, p. 281, 283, 285. — Bottari, *Scult. e pitt.*, pl. XVI-XVIII. — Battelli, *De sarcophagis marmoreis Probi et Probae*, in-4°, Romae, 1605. — Dionysius, *Sacrarum Vaticanae basilicae cryptarum monumenta*, Roma, 1773, pl. LXXXII-

LXXXIII. — Garrucci, *Storia*, t. v, pl. 325, n. 1-4. — Grousset, *Étude*, p. 96, n. 148.

48. Mantoue. Cathédrale.

Bibl. — F. Odorici, *Di un antico sarcophago cristiano della città de Mantova*, dans *Giornale di Mantova*, 25 junio 1855. — Garrucci, *Storia*, t. v, pl. 320, n. 2-4; pl. 321, n. 1-2 (voir *Dictionn.*, t. x, au mot MANTOUE).



7651. — Épitaphe de Caramantius, d'après O. Pelka, *Altchr. Ehedenkmäler*, 1901, pl. I, n. 5.

49. Ancône. Cathédrale.

Bibl. — Corsini, *Relazione della scoperta e ricognizione fatta ad Ancona dei sacri corpi dei santi Ciriaco, Marcellino e Liberio*, Roma, 1756, pl. IV-V. — Bartoli, *Sopra un arca marmorea*, Torino, 1768. — Montfaucon, *Iter italicum*, p. 221 sq. — G. F., *Alcuni antichi marmi*, dans *Diario sacro Anconitano per l'anno 1835*. — Perozzi, *La chiesa Anconitana*, Ancona, 1845, I, pl. 2-4. — Garrucci, *Storia*, t. v, pl. 326, n. 1-3; pl. 327, n. 1 (voir *Dictionn.*, t. I, au mot ANCONE).

50. Rome. Sarcophage trouvé en 1732, *in coemeterio sancti Urbani*. La plus grande partie de la cuve est couverte de strigiles et, dans la *mandorla* produite par leur rencontre se trouve le bon Pasteur. De chaque côté de la cuve, à gauche, quatre femmes dont une assise, tenant une lyre et deux enfants nus, à gauche quatre hommes dont un assis et tenant un *volumen;* sur le couvercle, la vendange, le soleil et la lune.

Bibl. — Bottari, *Scult. e pitt.*, t. I, p. 122 (sans le couvercle). — D'Agincourt, *Histoire de la décadence de l'art, sculpture*, pl. IV, n. 2 (sans le couver le). — F. Muenter, *Sinnbilder und Kunstvorstellungen der alten Christen*, t. III, Altona, 1825, p. 61 ans le couvercle). — Garrucci, *Storia*, t. v, p. 6, pl 296, n. 4. — Fea, *Miscellanea*, t. I, p. 133. — Lupi *Epit. S. Severae*, p. 57, note 1. — O. Pelka, *Altchr. Ehedenkm.*, p. 138, n. 1.

51. Pérouse. Musée (Garr.); égl. Saint-François (De Rossi). Deux apôtres présentent à droite et à gauche chaque époux au Christ assis au centre de la composition.

Bibl. — Bottari, *Sculture e pitture*, t. II, p. 1. — Vermiglioli, *Iscrizioni perugine*, in-8°, Perugia, 1805, 1re édit., t. II, p. 488. — De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1871, pl. VIII. — Martigny, *Dictionn. des antiq. chrét.*, 1877, p. 277. — Von Lehner, *Die Marienverehrung in den I. Jahrhunderten*, in-8°, Stuttgart, 1881, pl. VII, n. 73. — Kraus, *Real-Encyklopädie*, t. I, p. 476, fig. 160. — Liell, *Die Darstellungen der Allerseligsten Jungfrau und Gottesgebärerin Maria*, Freiburg, 1887, p. 310, fig. 61. — F. X. Kraus, *Geschichte d. christl. Kunst*, t. I, p. 158. — Garrucci, *Storia*, t. v, pl. 321, n. 4. — O. Pelka, *op. cit.*, p. 139, n. 2.

52. Salone. Sarcophage déjà donné dans le *Dictionn.*, t. I, au mot AFFRANCHISSEMENT, t. I, col. 565, fig. 105.

Bibl. — Paul Durand, *Le sarcophage de Salone*, dans *Mémoires de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, 1874. — A. Conze, *Römische Bildwerke*, Wien, 1872, part. I, pl. II-III, 5-12 sq. — Garrucci, *Storia*, t. v, p. 8, pl. 299, n. 1.

53. Rome. Sarcophage *ex Vaticano cœmeterio effossus*, à Paris, au Louvre. Deux époux prosternés aux pieds du Christ.

Bibl. — Bosio, *Roma sotterranea*, p. 69, 71, 73. — Aringhi, *Roma subterranea*, t. I, p. 301, 303, 305. — Bottari, *Scult. e pitt.*, pl. XXV-XXVII. — Clarac, *Musée de sculpture antique et moderne*, Paris, 1841, pl. 227, n. 777. — Lundy, *Monumental christianity*, p. 282, fig. 126. — Garrucci, *Storia*, t. v, pl. 324, n. 1-4.

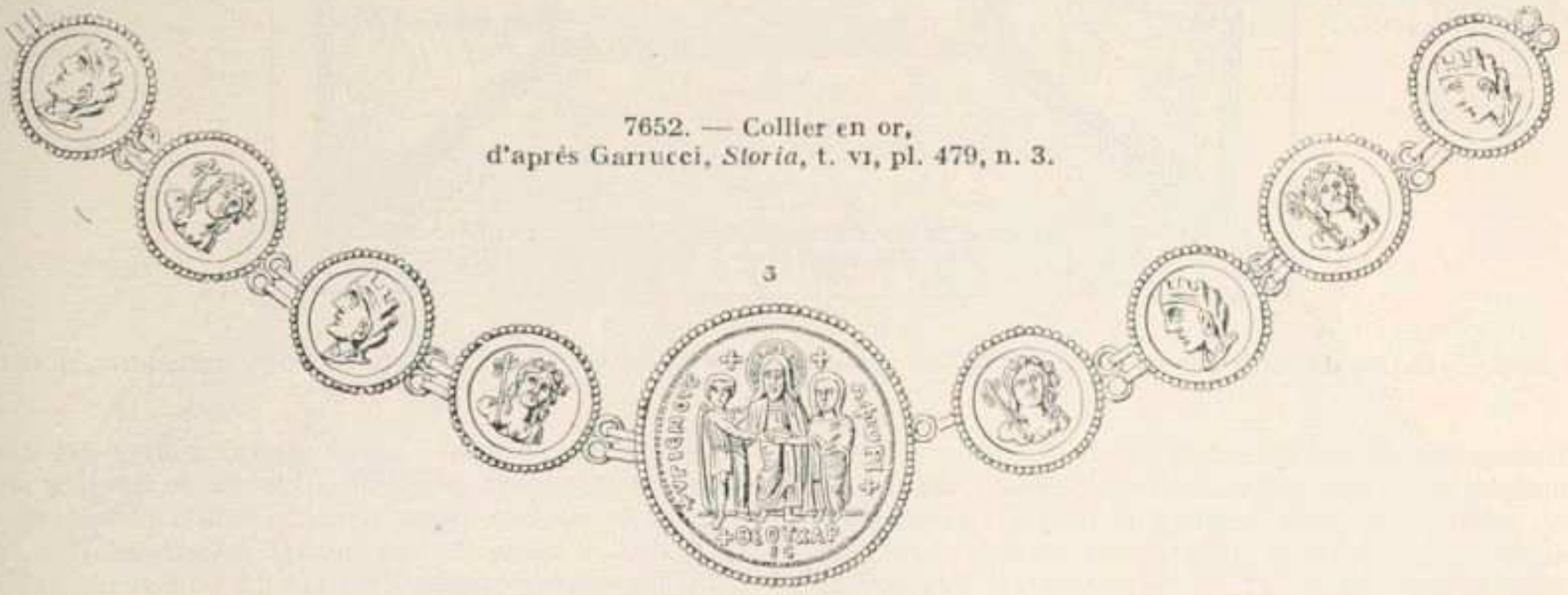

7652. — Collier en or, d'après Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 479, n. 3.

54. Rome. Sarcophage, *ex Vaticano coemeterio effossus*, à Saint-Pierre, *capelle della Madonna della Colonna*.

Bibl. — Bosio, *Roma sotterranea*, p. 75-77. — Aringhi, *Roma subterranea*, p. 307, 309. — Bottari, *Scult. e pitt.*, pl. XXVIII, XXIX. — Lundy, *Monumental christianity*, p. 148, fig. 59. — Garrucci, *Storia*, t. v, pl. 327, n. 2-4. — Ouwarof, *Album byzantin*, t. I, Moscou, 1890, pl. III.

55. Rome. Trouvé *nel cavare i fondamenti di S. Pietro l'anno 1607* (Bosio), *e collocata nell'intorno delle Grotte Vaticane, e lungo tempo stette in essa il corpo del gran pontefice Pio II* (Bottari).

Bibl. — Bosio, *Roma sotterr.*, p. 67. — Aringhi, *Roma subterranea*, p. 299. — Bottari, *Scult. e pitt.*, pl. XXIV. — Garrucci, *Storia*, t. v, pl. 335, n. 4. — Grousset, *Étude*, n. 186.

56. Ravenne. Sacristie de Saint-Vitale.

Bibl. — Garrucci, *Storia*, t. v, pl. 332, n. 2-4.

57. Marseille. Musée Borély, provient des cryptes de Saint-Victor.

Bibl. — Le Blant, *Sarcophages de la Gaule*, n. 57, pl. XIV, n. 1. — *Catalogue des monuments chrétiens du musée de Marseille*, 1894, p. 76, n. 39. — Rohault de Fleury, *La messe*, pl. CDLXI, 5. — Garrucci, *Storia*, t. v, pl. 346, n. 1.

58. Aix. « Encastré au-dessus de l'autel dans la chapelle absidale de saint Métrias. » (Le Blant.)

Bibl. — Le Blant, *Sarcophages chrétiens de la Gaule*, n. 205, pl. LI, n. 2. — Garrucci, *Storia*, t. v, pl. 331, n. 3.

IV. GRAFFITE. — **59**. Le monument que nous donnons ici est perdu, on ne le connaît que par la publication déjà ancienne de Bertoli, sur les antiquités d'Aquilée. C'est l'épitaphe de Caramantius et de sa femme (fig. 7651). Que signifie la scène figurée? il est malaisé de le dire. On voit très nettement un chrisme et, au-dessous, deux figures qui, déjà, au XVIIIe siècle, étaient peu distinctes; une semble avoir les bras levés dans le geste de la prière, l'autre paraît vouloir supplier. Voici le texte : ... *ius Caramantius evvm cum compare sua digni merentibus vel dicnem sibi dunc semul benem. meriti bixerunt unc botum paraberunt sibi pariter in se.*

Bibl. — Bertoli. *Le antichita d'Aquileia profane e sacre*, Venezia, p. 336, n. CCCCLXXXVI. — *Corpus inscr. lat.*, t. v, n. 1642. — O. Pelka, *op. cit.*, p. 147, n. 5, pl. I, n. 5.

V. ORFÈVRERIE. — **60**. Collier d'or composé de seize plaques ou médaillons et d'un grand médaillon au centre, sur lequel on voit un mariage chrétien; près de l'homme on lit : +VΓIЄNOYC et près de la femme, à ce qu'il paraît, ΑΦΩΡΙ+ ; au milieu est Jésus-Christ et l'inscription en exergue (fig. 7652) :

+ ΘЄOY XAP
IC

Les autres médaillons représentent alternativement des bustes de Bacchus de face et des têtes de villes tourellées; ces plaques paraissent imitées, sur des médailles de Sidon ou d'Aradus. La provenance est certainement asiatique, car ce collier fut découvert par Pérétié, établi à Beyrouth. De Witte croit pouvoir l'attribuer au VIIIe ou au IXe siècle. Garrucci avait pensé d'abord qu'il s'agissait de deux époux appelés *Hugiaenus* et *Aforis*, puis il a proposé la lecture : ὑγιαίνουσα φόρει.

Bibl. — De Witte, dans *Bulletin archéologique de l'Athenaeum français*, février 1855, p. 16. — Garrucci, *Storia*, t. VI, p. 122, pl. 479, n. 3. — O. Pelka, *Altchr. Denkm.*, p. 109, n. 4.

61. Coffret de mariage, trouvé en 1793 sur l'Esquilin, à Rome, près de l'église des Saints-Silvestre-et-Martin; a fait partie successivement des collections du baron von Schellersheim et du duc de Blacas; acquis par le British Museum, en 1866. Ce coffret est généralement désigné sous le nom de cassette de Projecta; il est en argent, doré par places, et orné de

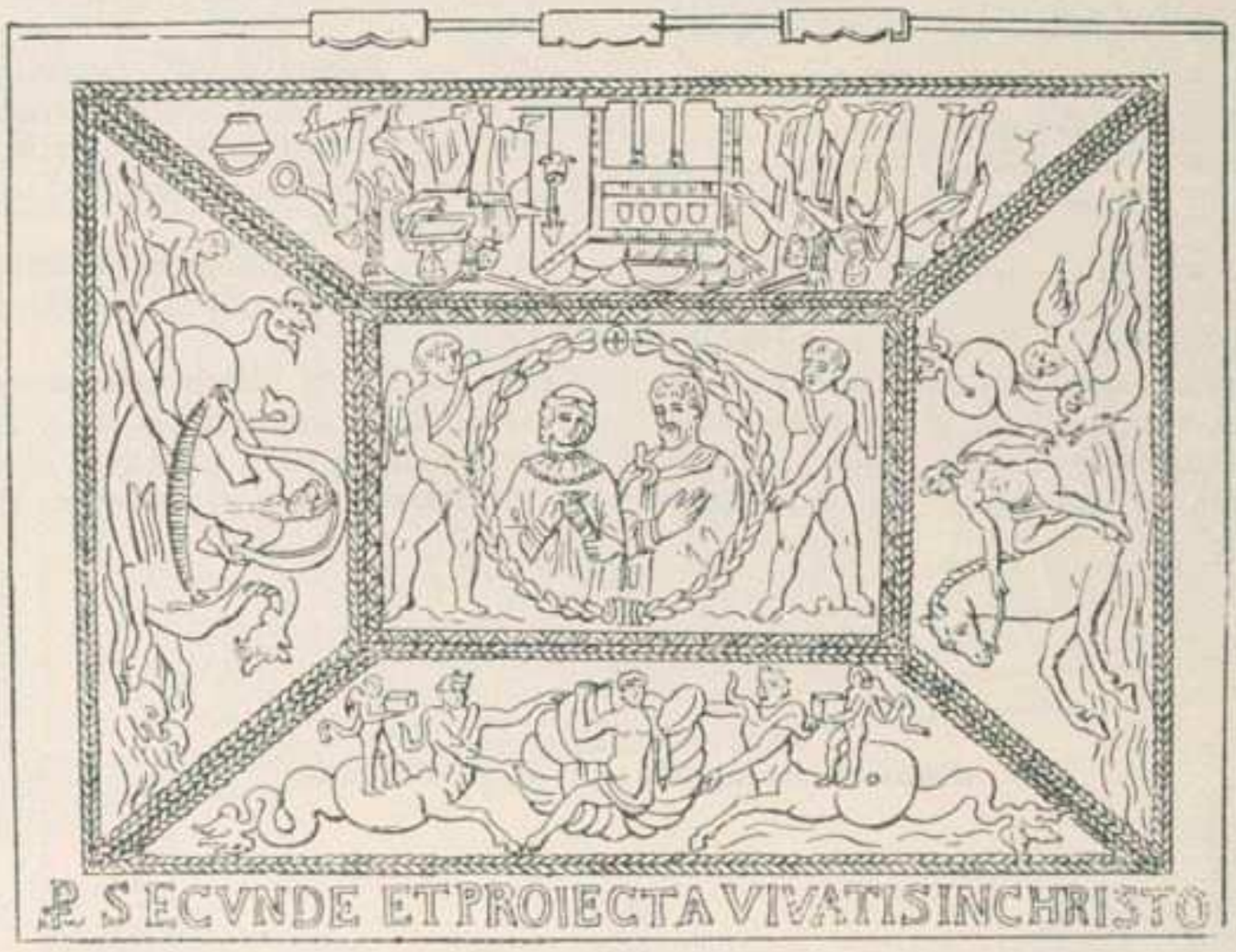

7653. — Dessus de coffret de mariage, au British Museum, d'après Dalton, *Catal. of early christian antiquities*, p. 61.

sujets en ronde bosse. La forme du coffret est une pyramide tronquée; il mesure 0 m. 28 de hauteur sur 0 m. 55 de largeur. Nous allons le figurer et le décrire en détail, à cause de son intérêt artistique, car, au point de vue historique, Projecta n'a pu être identifiée et la supposition que le coffret fut un présent du pape Damase à la jeune femme est une de ces hypothèses invérifiables auxquelles il est superflu de s'attarder.

Nous donnons d'abord (fig. 7653) l'ensemble du couvercle; les époux dans une couronne soutenue par deux amours, trois scènes mythologiques et une quatrième qui représente la conduite de la fiancée dans sa demeure.

a) *Sommet.* Deux amours ailés, nus, présentés presque de face, supportent une couronne formée de deux palmes liées par le bas et servant de cadre à deux bustes, celui d'un homme vêtu d'une chlamyde retenue sur l'épaule par une fibule, posant sa main droite sur sa poitrine. La fibule est d'un type bien connu. Le personnage est barbu et a depuis longtemps dépassé la jeunesse. A côté de lui, sa femme, plus jeune, vêtue avec recherche, porte les cheveux bouclés, retenus par un rang de perles, et un collier au cou; en main elle tient le *volumen nuptiale* (fig. 7654).

b) *En face.* Vénus assise dans une conque marine, portant une légère draperie sur les reins et tenant un miroir. Elle est soutenue par deux tritons sur la croupe desquels sont posés deux amours nus qui portent, l'un une cassette à bijoux, l'autre une ciste à déposer des fruits. La scène se passe sur les flots (fig. 7655).

c) *Côté droit.* Une néréide légèrement vêtue, assise



7654. — Dessus du coffret de Projecta, d'après O. Pelka, *Altchrist. Ehedenkm.*, pl. II, n. 1.

sur un hippocampe; en arrière, on voit un amour et un dauphin; devant elle, un canard.

d) *Côté gauche.* Autre néréide à demi couchée sur un monstre marin, le vent soulève sa draperie par-dessus sa tête; dans ses mains une guirlande; deux dauphins, un amour.

e) *En arrière.* C'est la scène de la *deductio sponsae.*



7655. — Dessus du coffret, d'après O. Dalton, *Catal. of early christian antiquities*, pl. XV, n. 1.

Au centre, on voit un palais surmonté d'un large dôme flanqué de dômes de moindres dimensions. La façade est supportée par deux colonnes et deux piliers, le premier étage présente un appartement à quatre fenêtres et le côté gauche de la maison est percé d'une grande arche. Au fond, un portique. La fiancée venant du côté gauche conduite par un jeune homme et suivie d'une fillette qui porte une grande boîte ovale. Du côté droit, trois personnes s'approchent, porteurs de présents. Une femme qui porte une grande boîte rectangulaire précédée d'une jeune fille qui porte un flambeau, suivie d'une autre jeune fille qui porte une patère. Par terre, un panier en forme de ciste.

Ces cinq panneaux sont séparés les uns des autres par une bande foliée dont on peut se rendre compte sur les figures (fig. 7656). A la partie antérieure du couvercle une inscription ainsi conçue :

La décoration du coffret proprement dite consiste en un portique dont les arcades sont alternativement arrondies et pointues avec un fond drapé par une courtine, colonnes cannelées, chapiteaux composites. Chaque face est ornée d'un encadrement de pampres de vigne.

a) *En face.* Au centre la fiancée est assise sur une chaise à haut dossier, pourvue d'un coussin; dans la main droite elle tient un filet pour les cheveux, dans la main gauche un pot d'onguent. Deux suivantes assistent à sa toilette, une présente le miroir, l'autre un coffret; aux extrémités, deux paons (fig. 7657).

b) *Côté droit.* Dans l'arcade centrale, un serviteur tient un oreiller des deux mains, devant sa poitrine; à gauche une servante avec une fiole et une patère, à droite autre servante avec un seau (fig. 7658).

c) *Côté gauche.* Dans l'arcade centrale une femme tient un coffret carré; à gauche et à droite deux jeunes garçons tiennent chacun un flambeau (fig. 7659).

d) *En arrière.* Dans l'arcade centrale une jeune femme tient une sorte d'encensoir se composant d'une boîte cylindrique suspendue à trois chaînettes; de chaque côté, des suivantes avec des objets de toilette (fig. 7660).

Bibl. — Visconti, *Lettera su di una antica argenteria nuovamente scoperta in Roma*, Roma, 1793; *Lettera intorno ad una antica suppelletile d'argento scoperta in Roma nell'anno 1793*, 2e édit. par Montagnini, Roma, 1827, pl. I-VI; *Opere varie*, édit. Labus, t. I, p. 210-235, pl. XVII-XVIII. — Raoul-Rochette, dans *Journal des savants*, 1830, p. 626. — Boetticher, *Sabina oder Morgenszenen im Putzzimmer einer reichen Roemerin*, in-8°, Leipzig, 1806, t. I, p. 63 sq. — Séroux d'Agincourt, *Histoire de l'art par les monumens. Sculpture*, in-fol., Paris, 1823, pl. IX. — San Clementi, *Numismata selecta*, t. III, p. 203 sq. — F. Piper, *Mythologie und Symbolik der christlichen Kunst*, in-8°, Weimar, 1847, I, t. I, p. 20, 188. — Mozzoni, *Tavole cronologiche della storia della Chiesa*, secolo IV, Venezia, 1857, p. 47. — Du Sommerard, *Les arts au Moyen Age*, album, Ire série, pl. II, fig. 3. — F. X. Kraus, *Die christliche Kunst in ihren frühesten Anfängen*, in-8°, Leipzig, 1872, p. 214; *Roma sotterranea*, Fribourg, 1873, p. 197; 1879, p. 232-233; *Real-Encyklopädie*, t. I, p. 384; *Geschichte der christlichen Kunst* t. I, p. 216, fig. 178. — V. Schültze, *Archaeologische Studien*, p. 110; *Die Katakomben*, in-8°, Leipzig, 1872,

p. 215; *Archaeologie der altchristl. Kunst*, p. 278. — E. Le Blant, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. III, 1883, p. 441; *Catalogue des monuments chrétiens du musée de Marseille*, in-8°, Paris, 1894, p. 24. — O. Pelka, *Altchristliche Ehedenkmaeler*, in-8°, Strasbourg, 1901, p. 115-123, pl. II-IV. — O. M. Dalton, *Catalogue of early christian antiquities... of the British Museum*, in-8°, London, 1901, p. 61-64, pl. XIII-XVIII.

62. Plat estampé représentant le mariage de David (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 300, fig. 3650).

Bibl. — O. M. Dalton, *A second silver treasure from Cyprus*, dans *Archaeologia*, 1907, II° série, t. X, p. 3-4, pl. II. Cf. *Rivista di archeologia cristiana*, 1927, p. 294-295.

VI. Monnaies. — **63**. Berlin, Musée. Sou de l'empereur Théodose II, en 437. **Au** droit, buste de l'empereur avec la légende (fig. 7661) :

DN THEODOSIVS PF AVG

Au revers, un groupe de trois personnes en pied, debout, le jeune ménage Valentinien III et Eudoxie, fille de Théodose, faisant la *dextrarum junctio*. Au centre Théodose procède à l'union des jeunes gens. En légende : FELICITER NVBTIIS; en exergue : CONOB (frappé à l'atelier de Constantinople).

Bibl. — Dressel, dans *Zeitschrift für Numismatik*, t. XXI, pl. VII, n. 15, p. 247. — O. Pelka, *Altchristliche Ehedenkmäler*, in-8°, Strasburg, 1901, p. 97, pl. I, n. 1.

64. Glasgow. Musée. Sou de l'empereur Marcien (450-457). Au droit, buste de l'empereur avec la légende :

DN MARCIANVS PF AVG

Revers. A gauche l'empereur, à droite sa seconde femme l'impératrice Pulchérie, tous deux diadémés et nimbés, se donnant la main; entre eux, le Christ imberbe, avec la légende :

FELICITER NVBTIIS

et en exergue : CONOB.

Bibl. — O. Pelka, *Altchr. Ehedenkm.*, p. 108-109, n. 3, pl. I, n. 2.

VII. Fonds de coupes. — **65**. Au musée Kircher. Deux époux faisant le geste de la *dextrarum junctio*, entre eux une colonnette qui veut peut-être figurer un autel, et une couronne qu'on pourrait aussi bien prendre pour l'anneau nuptial (fig. 7662). Les deux époux sont largement drapés. Le mari a la tête découverte, la femme semble avoir un bonnet. En légende :

VIVATIS IN DEO

Tertullien parle en ces termes des épousailles et de l'échange de la promesse : *De illis (virginibus) tamen quae sponsis dicantur, constanter super meum modulum pronuntiare contestarique possum velandas ex ea die esse, qua ad primum viri corpus, osculo et dextera expaverint* (*De orat.*, c. XII).

Bibl. — Galeotti, *Gemmae antiquae*, in-4°, Romae, 1756, pl. XI, n. 1. — L. Perret, *Les catacombes de Rome*, t. IV, pl. XXXIII, n. 113. — Garrucci, *Vetri ornati di figure in oro*, in-4°, Romae, 1864, in-fol., pl. XXVI, n. 11; *Storia*, t. III, pl. 195, n. 11; cf. Mozzoni, *Tavole cronologiche critiche della storia della Chiesa universale*, Venezia, 1858, p. 21. — H. Vopel, *Die altchristliche Goldgläser*, Freiburg, 1899, n. 138. — *Dictionn.*, t. V, col. 1856, n. 482.

66. Au musée du Vatican. Deux époux faisant le geste de la *dextrarum junctio*, ce sujet peut être rapproché du numéro précédent. Les vêtements sont tout à fait semblables (fig. 7663), mais à la place d'une colonnette et d'une couronne, on voit un *volumen* et un chrisme. En outre, les noms des époux avec une acclamation :

MARTVRA·EPECTETE·VIVATIS

Bibl. — Buonarotti, *Osservazioni sopra alcuni frammenti di vasi antichi di vetro ornati di figure, troval nei cimiteri di Roma*, in-4°, Firenze, 1716, pl. XXI, n. 3. — S. Paoli, *De patera argentea Forocorneliensi*, in-4°, Neapoli, 1745, pl. VIII, n. 2. — Ign. Mozzoni, *Tavole cronologiche*, p. 47. — Garrucci, *Vetri ornati di figure in oro*, pl. XXVI, n. 12; *Storia dell'arte cristiana*, t. III, pl. 195, n. 12. — Martigny, *Dictionnaire des antiquités chrétiennes*, 2e édit., Paris, 1877, p. 447. — F. X. Kraus, *Real-Encyklopädie*, t. I, p. 383; *Geschichte der christlichen Kunst*, t. I, p. 166. — V. Schultze, *Christliche Archaeologie*, dans Zöckler, *Handbuch der theologischen Wissenschaften*, t. II, 3e édit., 1889, p. 342. — O. Mitius, *Ein Familienbild aus der Priscillakatakombe*, in-8°, 1895, p. 21. — H. Vopel, *op. cit.*, n. 111. — O. Pelka, *op. cit.*, p. 96, n. 5. — *Dictionn.*, t. V, col. 1853, n. 455.



7656. — Dessus du coffret de Projecta, d'après O. Dalton, *Catal. of early christian antiquities*, pl. XVI, n. 1.

67. Musée de Florence. Fonds de coupe; dans le médaillon central, les deux époux couronnés par le Christ, vêtu de la tunique et du pallium, avec cette légende (fig. 7664) :

FESTA FITDELIS

Fidelis porte la toge et par-dessus le pallium que les Grecs appelaient χλαῖνα et les Latins *laena*. Festa porte un vêtement brodé d'or, une sorte de collier appelé *monile*. La décoration veut figurer un portique dont les colonnes, au nombre de six, portent des cartouches sur lesquels on lit :

PAVLVS, PETRVS, EPOLITVS, CIPRIANVS, SVSTVS, LAVRENTIVS

Bibl. — A. Bosio, *Roma sotterranea*, p. 509, n. VII. —



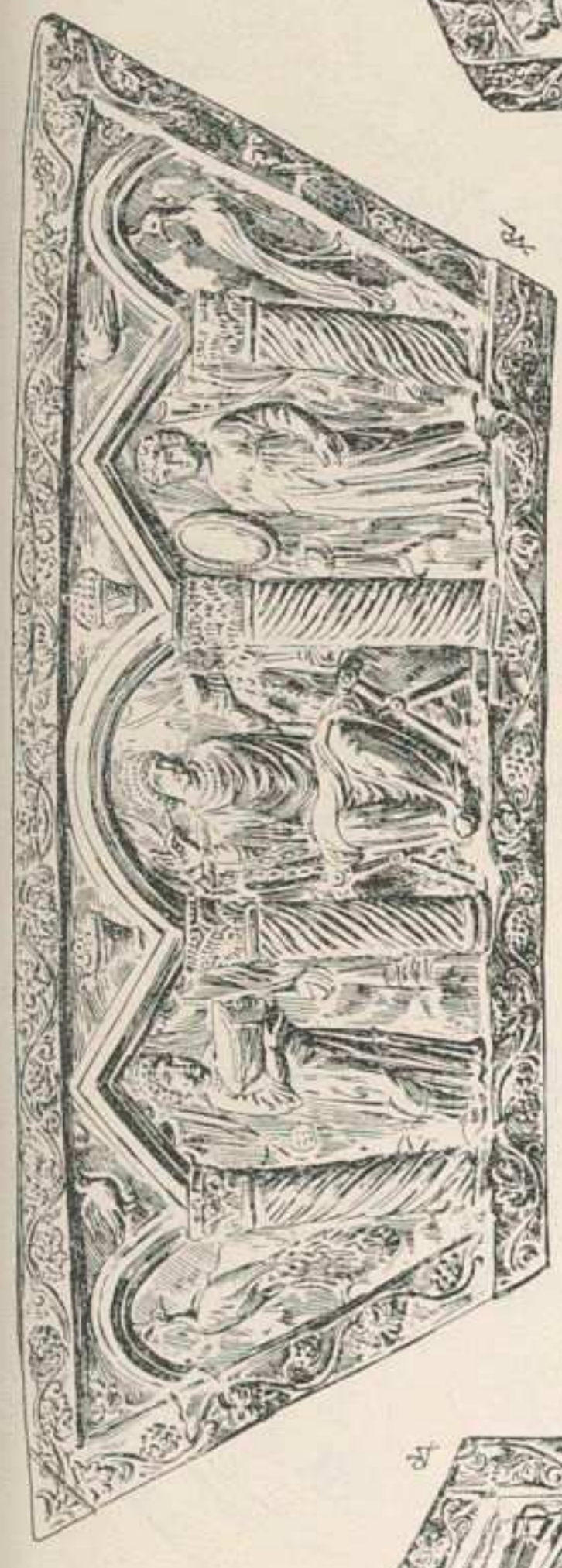



7657-7660.
Côtés du coffret de Projecta,
d'après O. Dalton,
Catal. of early christian antiquities,
pl. XV, XVI, XVII et XVIII.

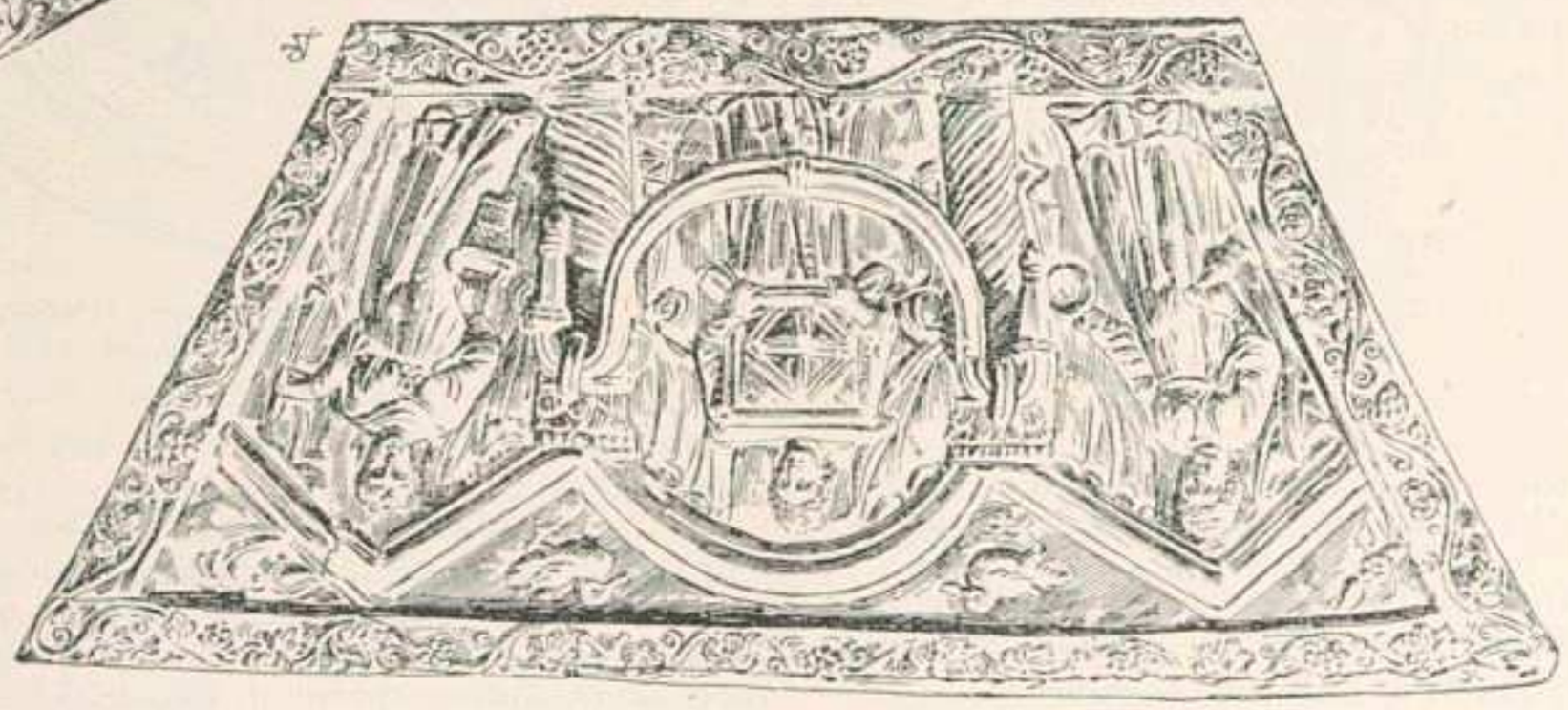

Aringhi, *Roma subterranea*, lib. IV, c. XXXVII, n. VII. — Garrucci, *Vetri*, pl. XIX, n. 7. — *Storia*, t. III, pl. 188, n. 7. — Th. Roller, *Les catac. de Rome*, in-fol., Paris,



7661. — Sou de l'empereur Théodose II, d'après O. Pelka, *Altchrist. Ehedenkm.*, pl. I, n. 1.

1879-1881, t. II, pl. LXXVIII, n. 9. — V. Schultze, *Archaeologie der altchristlichen Kunst*, in-8°, München, p. 309. — H. Vopel, *op. cit.*, p. 108. — O. Pelka,



7662. — Fond de coupe (musée Kircher), d'après Garrucci, *Vetri ornati di figure in oro*, pl. XXVI, n. 11.

op. cit., p. 100, n. 1. — *Dictionn.*, t. V, col. 1853, n. 452.

68. Paris. Cabinet de France. Fond de coupe. Deux



7663. — Fond de coupe (Vatican), d'après Garrucci, *Vetri ornati*, pl. XXVI, n. 12.

époux chrétiens, en buste; entre eux, le Christ pose des couronnes sur leurs têtes; en légende (fig. 7665) :

IVCVNDE CVRACE ZESES

Bibl. — L. Perret, *Catac. de Rome*, t. IV, pl. XXVI, n. 47. — Garrucci, *Vetri ornati del oro*, pl. XXIX, n. 1; *Storia*, t. III, pl. 198, n. 1. — Martigny, *Dictionn.*, 1877, p. 447. — F. X. Kraus, *Real Encyklopädie*, t. I, p. 384; *Die christliche Kunst in ihren früherten Anfängen*, p. 141; *Geschichte der christlichen Kunst*,

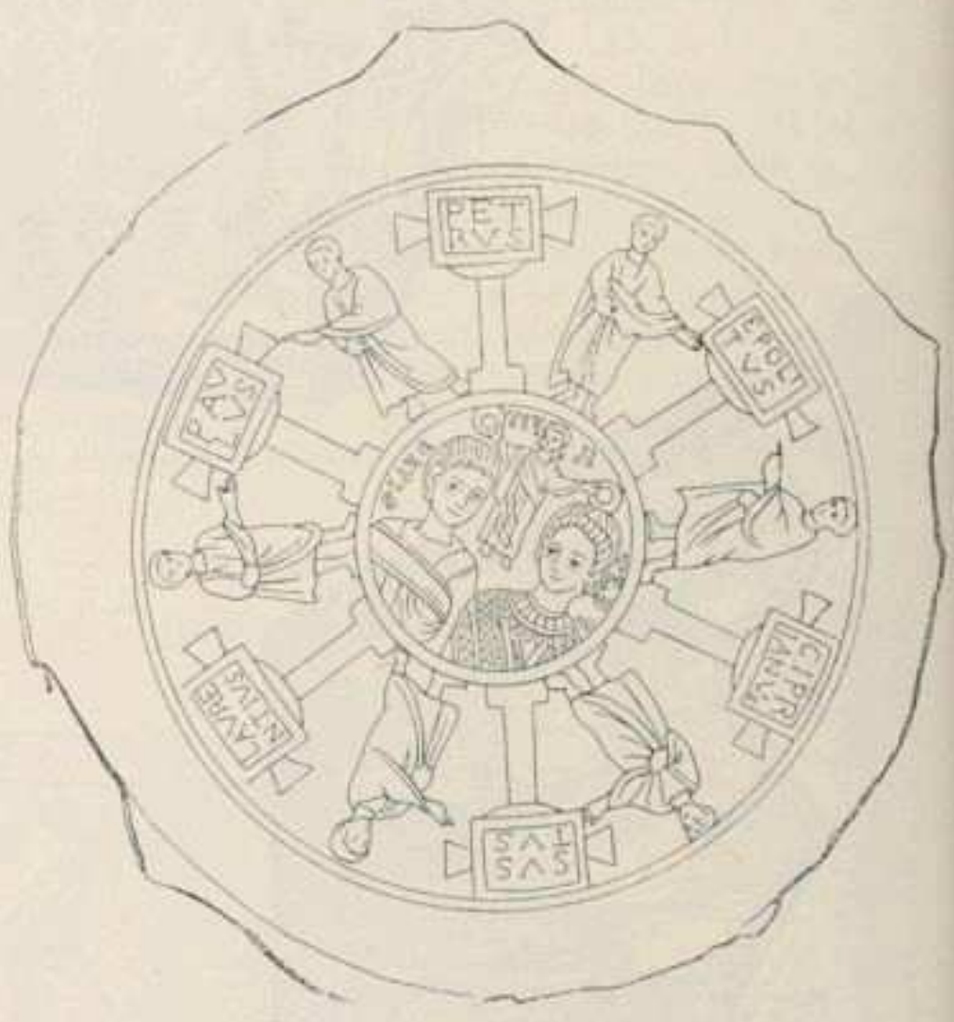

7664. — Fond de coupe (Florence), d'après Garrucci, *Vetri ornati*, pl. XIX, n. 7.

t. I, p. 167. — Ludwig, *Ein Blick in die römischen Katakomben*, in-8°, Bern, 1876, p. 82. — H. Vopel, *op. cit.*, n. 110. — O. Pelka, p. 101, n. 2. — *Dictionn.*, t. V, col. 1853, n. 454.



7665. — Fond de coupe, (Paris), d'après Garrucci, *Vetri ornati*, pl. XXIX, n. 1.

69. Rome. Vatican. Même sujet que le précédent; légende :

*(d)*VLCIS ANIMA VIVAS

Bibl. — Buonarotti, *Vetri*, pl. XVIII. — Garrucci, *Vetri ornati del oro*, pl. XXIX, n. 2; *Storia*, pl. 198, n. 2. — H. Vopel, *Die altchristliche Goldgläser*, 1899, n. 136. — O. Pelka, *op. cit.*, p. 102, n. 3. — *Dictionn.*, t. V, col. 1856, n. 480.

70. British Museum (*olim* coll. Matarozzi). Deux époux dont un amour rapproche les visages; légende :

▨ INE TZVCINVS BIBITE

Bibl. — San Clementi, *Numism. selecta*, t. III, pl. XLII, fig. 6. — Garrucci, *Vetri*, pl. XXVIII, n. 6;



7666. — Fond de coupe,
d'après Garrucci, *Vetri ornati*, pl. I, n. 2.

Storia, pl. 197, n. 6. — H. Vopel, *op. cit.*, n. 125. — O. Pelka, *Altchristliche Ehedenkmäler*, p. 104, n. *a*. — O. M. Dalton, *Catalogue of early christian antiquities*,



7667. — Fond de coupe,
d'après Garrucci, *Vetri ornati*, pl. I, n, 3.

1901, p. 121, n. 612, pl. XXVIII, n. 612. *Dictionn.*, t. I, col. 1632, fig. 399; t. V, col. 1885, n. 469.

71. British Museum. Fond de coupe. Deux époux entre lesquels, au lieu du Christ, ou d'Eros, se trouve une statuette d'Hercule debout sur un piedestal. Le mari est imberbe, il porte la tunique avec le laticlave rouge sur l'épaule droite et par-dessus la *toga contabulata*. La femme a les cheveux bouclés et enveloppés dans une sorte de diadème ou de bonnet dont les extrémités inférieures sont ornées d'une pierre verte; au cou, elle porte un large collier d'orfèvrerie, avec des émeraudes rectangulaires, entre deux rangées de grenats ou de petits rubis. Hercule vêtu de la peau de lion porte dans la main droite un objet terminé par une sorte de boule verte. La légende porte :

ORFITVS. ET CONSTANTIA IN NOMINE HERCVLIS, légende continuée dans le champ du médaillon par ces mots : ACERENTINO FELICES BIBATIS. (Voir *Dictionn.*, t. V, col. 1854, fig. 4548, et t. VI, col. 2250, fig. 5666.)

72. Fond de coupe, n. 218 des papiers de Marini, dessin de l'abbé Severani; signalé par De Rossi à Garrucci (fig. 7666). Au centre deux époux affrontés, dans le champ un monogramme du Christ. Six sujets bibliques, dont quatre sont conservés, relatifs à l'Ancien Testament : Josué arrêtant le soleil, une orante dans le paradis, Suzanne nue entre les deux vieillards, Moïse mettant le serpent de bronze sur un pal pour recevoir l'adoration.

Bibl. — Seroux d'Agincourt, *Histoire de l'art*, pl. XII, n. 7. — Garrucci, *Vetri*, pl. I, n. 2.

73. Fond de coupe du cabinet de Al. Recupero. D'Agincourt en prit un dessin conservé à la biblio-

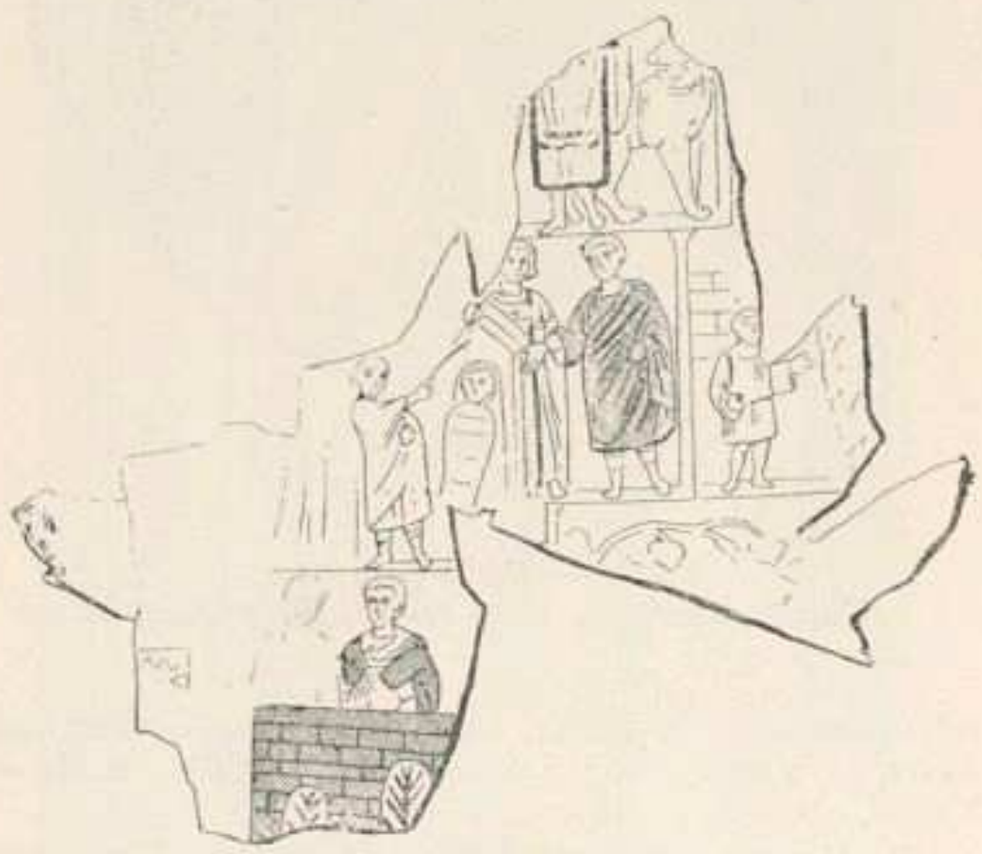

7668. — Fond de coupe,
d'après Garrucci, *Vetri ornati*, pl. I, n. 6.

thèque vaticane et que Garrucci a publié. Dans le médaillon central deux époux avec PIE ZEZEZ, autour des scènes bibliques. On a reproduit quatre fois le Christ, tenant la baguette, mais une fois son geste est sans emploi. Entre ces quatre figures du Christ, quatre scènes : la tentation d'Adam et d'Ève, on ne voit pas ce que peut faire le Sauveur à côté d'eux; ensuite la résurrection de Lazare, la guérison du paralytique, le suivant nous montre le Christ frappant le rocher au lieu et place de Moïse, enfin le sacrifice d'Abraham (fig. 7667).

Bibl. — Garrucci, *Vetri*, pl. I, n. 3.

74. Fragment de fond de coupe qui paraît offrir la représentation d'un ménage, mais le mari et la femme sont figurés en pied parmi des scènes bibliques dont on ne saisit pas bien la disposition. On peut identifier : Daniel parmi les lions, la résurrection de Lazare, les trois Hébreux dans la fournaise; puis un jeune garçon debout, et un arbre (fig. 7668).

Bibl. — Garrucci, *Vetri*, pl. I, n. 6.

75. Fragment de fond de coupe : deux époux en orants, entre eux un chrisme, à gauche un chrisme surmonté d'un arbre, légende DIGNTIAS AMIC. (fig. 7669).

Bibl. — Garrucci, *Vetri*, pl. XXV, n. 4.

76. Rome. Vatican. Fond de coupe doré; deux époux, colonne, couronne, deux *volumina*.

Bibl. — Buonarotti, *Vetri*, pl. XXII, n. 1. — Garrucci, *Vetri*, pl. XXVII, n. 1. — Garrucci, *Storia*, t. III, pl. 196, n. 1. — Vopel, *op. cit.*, n. 142.

77. Rome. Vatican. Fond de coupe doré, deux époux, PALINE GAZOSA PIE *ze* SES.

Bibl. — Buonarotti, *Vetri*, pl. XXII, n. 1. — Garrucci, *Vetri*, pl. XXVII, n. 2. — Garrucci, *Storia*, t. III, pl. 196, n. 2. — Vopel, *op. cit.*, n. 114.

78. Rome. Vatican. Fond de coupe doré, deux époux PIE ZESES.

Bibl. — Buonarotti, *Vetri*, pl. XXI, n. 2. — L. Perret, *Catacombe de Rome*, t. IV, pl. XXVI. — Garrucci, *Vetri*, pl. XXVII, n. 5; *Storia*, t. III, pl. 196, n. 5. — Vopel, *op. cit.*, n. 128.



7669. — Fond de coupe, d'après Garrucci, *Vetri ornati*, pl. XXV, n. 4.

79. Rome. Vatican. Fond de coupe doré, deux époux.

Bibl. — Garrucci, *Vetri*, pl. XXVII, n. 6; *Storia*, t. III, pl. 196, n. 6. — Vopel, *op. cit.*, n. 144.

80. Rome. Fond de coupe doré, deux époux (disparu).

Bibl. — Boldetti, *Osservazioni*, p. 202. — Garrucci, *Vetri*, pl. XXVII, n. 3; *Storia*, pl. 196, n. 3. — Vopel, *op. cit.*, n. 143.

81. Rome. Vatican. Fond de coupe doré, deux époux : VINCENTI VIVAS CVM S....IA.

Bibl. — Garrucci, *Vetri*, pl. XXVIII, n. 1; *Storia*, pl. 197, n. 1. — Vopel, *op. cit.*, n. 122.

82. Rome. Vatican, deux époux : PIE ZESES···

Bibl. — Garrucci, *Vetri*, pl. XXVIII, 2; *Storia*, pl. 197, n. 2. — Vopel, *op. cit.*, n. 131.

83. Rome. Vatican. Fond de coupe, deux époux : MAXIMA · VIVAS · CVM DEX · TRO.

Bibl. — Buonarotti, *Vetri*, pl. XXIV, n. 1. — Garrucci, *Vetri*, pl. XXVIII, n. 5; *Storia*, t. III, pl. 197, n. 5. — L. Perret, *Catac. de Rome*, t. IV, pl. XXIII, n. 20. — Vopel, *op. cit.*, n. 12.

84. Paris. Bibl. nat., Cabinet des médailles. Fond de coupe, deux époux : ||IBA BI S VM PREIECTA

Bibl. — Garrucci, *Vetri*, pl. XXVIII, 3; *Storia*, t. III, pl. 197, n. 3. — Vopel, *op. cit.*, n. 109.

85. Rouen. Coll. Dutuit = Paris, Petit Palais. Fond de coupe. VRSI *ci* NAE C *u* M MAXI *ma* PIE *te* ZE *sete*.

Bibl. — De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1884-1885, t. III, n. 1. — Vopel, *Op. cit.*, n. 123.

86. Paris. Anc. cab. du baron Jérôme Pichon. Fond de coupe : PIE ZESES.

Bibl. — *Catalogue de la vente du baron Jérôme Pichon*, Paris, 1897, n. 217.

87. Vienne. *Hofmuseum*. Fond de coupe, deux époux : PIE ZESES.

Bibl. — Garrucci, *Vetri*, p. 158. — Vopel, *op. cit.*, n. 132. — O. Pelka, *Altchr. Ehendenkm.*, p. 129, n. 42, pl. I, n. 7.

88. Catane. Fond de coupe, deux époux : PIE ZESES.

Bibl. — Garrucci, *Vetri*, pl. I, n. 2; *Storia*, t. III, pl. 171, n. 2. — Vopel, *op. cit.*, n. 126.

89. Rome. Vatican. Fond de coupe, deux époux PIE ZESES..

Bibl. — Bosio, *Roma sotterranea*, p. 509, pl. IV. — Aringhi, *Roma subterranea*, t. II, p. 265, pl. IV. — Bottari, *Scult. e pitt.*, t. III, pl. CXCVIII, n. 4. — Garrucci, *Vetri*, pl. XXVII, n. 7; *Storia*, t. III, pl. 196, n. 7. — Vopel, *op. cit.*, n. 129.

90. Rome. Trouvé le 27 avril 1723, au cimetière de Calliste et Prétextat (*sic* Bianchini). Fond de coupe. Disparu. Il a été édité par Bianchini qui suppléa la partie manquante (fig. 7670). Deux époux et, en arrière, le bon Pasteur avec ses brebis, saint Paul et probablement saint Pierre. La légende se complète sans difficulté :

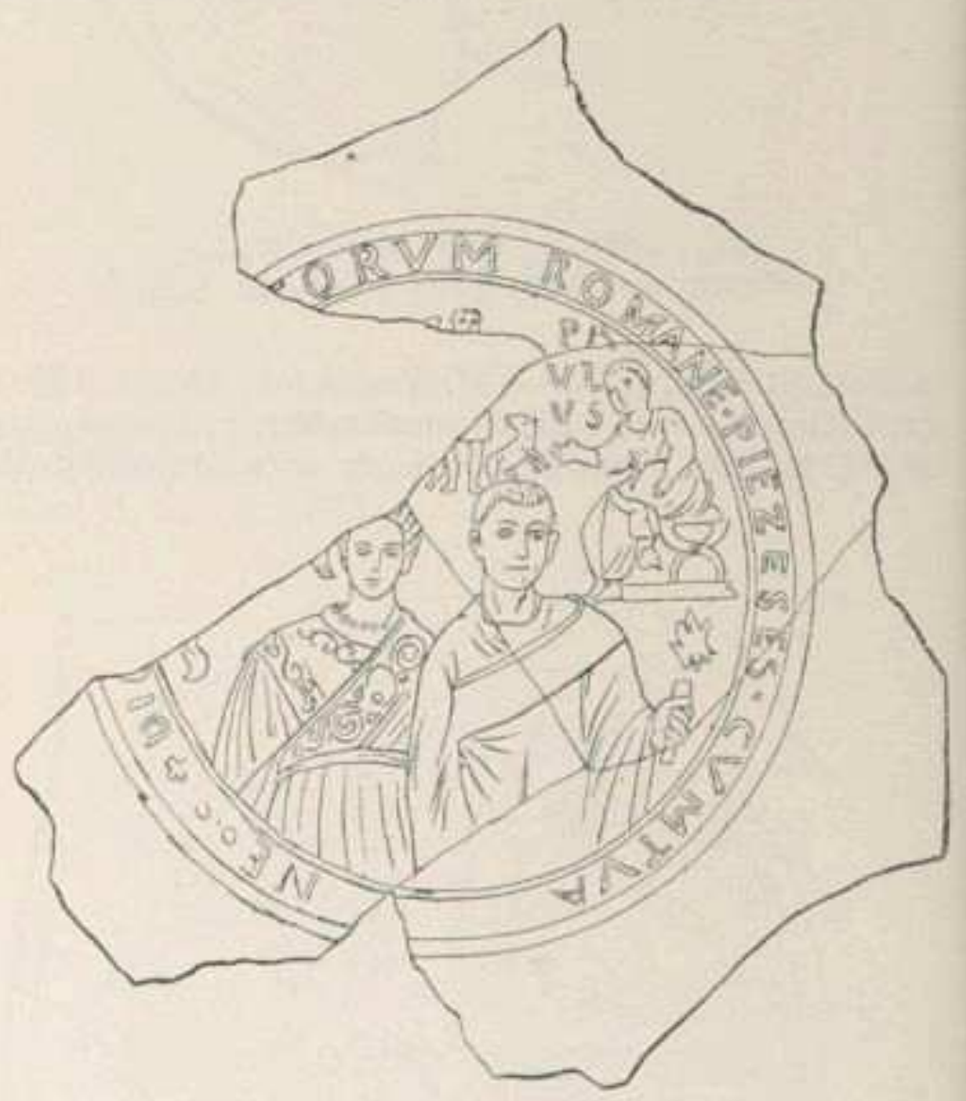

7670. — Fond de coupe, d'après Garrucci, *Vetri ornati*, pl. XXVIII, n. 4.

+ DIC *nitas amic*ORVM ROMANE PIE ZESES CVM TVA .... NE

Bibl. — Bianchini, *Notae ad Anastasium*, t. II, p. 247, — Garrucci, *Vetri*, pl. XXVIII, n. 4; *Storia*, t. III, pl. 197, n. 4. — Vopel, *op. cit.*, n. 118.

91. Fond de coupe, destination inconnue; deux époux, légende :

TERENTIA FAUSTINA VIVATIS IN ☧

Bibl. — Th. de Murr, *Memorabilia bibliothecarum publicarum Norimbergensium et universitatis Altdorfianae*, Norimbergi, 1788, part. II, pl. XIV. — Vopel, *op. cit.*, n. 121.

92. Rome, cimetière Saint-Laurent, fond de

coupe, deux époux en buste, dans un médaillon dentelé, légende

p IE ZESES

Bible. — F. Fornari, *Relazione circa una nuova regione cimiteriale a S. Lorenzo*, dans *Rivista di archeologia cristiana*, 1929, t. VI, p. 224, fig. 18.

VIII. IVOIRE. — **93**. Une tessère trouvée à Rome dans un cimetière souterrain, perdue. Nous l'avons décrite et figurée dans *Dictionn.*, t. VII, col. 1928, fig. 6018 : DIGNITAS AMICORVM VIVAS CVMTVIS FELICITER.

Bibl. — Boldetti, *Osservazioni*, p. 514, pl. VII, 70. — Martigny, *Dictionn. des antiq. chrét.*, 1877, p. 756. —



7671. — Diptyque de galanterie, côté droit, musée chrétien de Brescia, d'après une photographie.



7672. — Diptyque de galanterie, côté gauche, musée chrétien de Brescia, d'après une photographie.

Kraus, *Real-Encyklopädie*, t. II, 853. — *Geschichte der christlichen Kunst*, t. I, p. 512, fig. 398. — Raoul-Rochette, *Trois mémoires sur les antiquités des catacombes*, Paris, 1838, p. 219. — De Rossi, *Roma sotterranea*, t. III, p. 595. — V. Schultze, *Archaeologische Studien*, p. 109. — Stuhlfauth, *Die altchristliche Elfenbeinplastik*, Freiburg, 1896, p. 16. — O. Pelka, *op. cit.*, p. 131, n. 49.

L'usage des diptyques (voir ce mot) était si répandu dans la société antique qu'on voit les consuls et les hauts fonctionnaires, à leur entrée en charge, offrir à leurs amis ou à leur supérieur ce témoignage d'estime et de respect. Il y eut aussi des diptyques échangés entre fiancés ou entre époux, mais à en juger par ceux qui nous ont été conservés, c'était un luxe que bien peu devaient s'offrir. Nous en connaissons deux.

94. Le premier est conservé au musée de Brescia (fig. 7671-7672); il comprend deux feuillets. *1er feuillet.* Sous une arcade en plein cintre supportée par deux colonnes torses et ornée d'une coquille, deux personnages sont debout. A gauche, un bel adolescent, nu, chaussé de brodequins, tient une lance de la main droite et, de la main gauche, des tablettes ouvertes; à droite, une femme drapée, la main droite relevée à hauteur de l'épaule. Entre ces personnages, un amour et un chien. *2e feuillet.* Même architecture, avec deux rideaux courant sur une tringle. A droite, une femme, la main appuyée sur la hanche, caressant de la main droite le menton d'un adolescent imberbe, debout auprès d'elle, chaussé de brodequins, coiffé du bonnet phrygien, appuyé sur une lance et sur un bouclier. Ces personnages ont une conception assez large de la décence et de la modestie, mais il faut se dire que c'est en Italie! On a cru voir ici Hippolyte et Phèdre, Diane et Endymion. On sait, par Papias le grammairien, que les amants s'envoyaient des tablettes sur lesquelles ils déclaraient leurs sentiments à l'objet aimé à qui ils racontaient les prouesses amoureuses de quelque divinité, afin d'exciter des sentiments pareils. — Hauteur 0 m. 25, largeur 0 m. 14.

Bibl. — *Dictionn.*, t. I, col. 1631-1632, fig. 397-398; t. II, col. 1149-1150; t. VII, col. 1957, n. 55.

94 *a*. Le deuxième a été trouvé à Montier-en-Der, en 1860, il avait jadis orné la châsse de saint Berchaire conservée en ce lieu. Un feuillet est conservé au musée de Cluny à Paris, l'autre au musée de South Kensington à Londres. Otto Seeck croit que ce diptyque a été sculpté à l'occasion du mariage de Nicomaque Flavien, fils de Virius Nic. Flavianus, consul en 394, avec la fille de Q. Aur. Symmaque l'orateur, entre 392 et 394, ou bien à l'occasion du mariage de Q. Fab. Memius Symmachus avec Galla, fille de Nicomaque Flavien,

en 401. Nous avons ici des copies de l'antique (fig. 7673-7674). Les deux femmes occupées à la préparation d'un sacrifice n'ont certes rien de chrétien, mais elles vivent sous Théodose le Grand et, si elles rappellent le paganisme, ce n'est déjà plus qu'une chose morte. Ce bel ouvrage présente une bordure de palmettes d'un style bien particulier qui rappelle l'encadrement du diptyque de Rufius Probianus.

Bibl. — H. Leclercq, *Manuel d'arch. chrét.*, t. II, p. 341, fig. 256, 257. — *Dictionn.*, t. VII, col. 1967, n. 122.

IX. Anneaux. — Ce sujet a été traité dans le



7673. — Diptyque de Nicomaque Flavius, musée de Cluny, d'après une photographie.



7674. — Diptyque de Nicomaque Flavius, musée de South Kensington, d'après une photographie.

Dictionnaire, t. I, col. 2188-2191, on voudra bien s'y reporter, ainsi qu'au mot Fiançailles (voir *Dictionn.*, t. V, col. 1473-1478); ici nous ne ferons que réunir quelques monuments. Un seul nous fournit l'exemple certain d'une bague donnée par le mari à sa femme, Técla, et peut-être aussi une bague qui pourrait avoir été l'anneau de mariage échangé par Childéric Ier et la reine Basine. Pour d'autres, on peut seulement présumer que le bijou a été offert par la femme ou la fiancée à l'époux ou au fiancé, ou bien par le mari ou fiancé à l'épouse ou à la fiancée. Pour d'autres, il y aurait incertitude sur les circonstances dans lesquelles le don a eu lieu.

D'ailleurs rien ne prouve qu'on doive attribuer à ces bijoux le caractère très défini, très particulier, de l'*anneau nuptial* proprement dit, de celui qui, à l'heure de la célébration du mariage, suivant les rites chrétiens, était béni par le prêtre et remis soit directement par lui à l'épousée, soit au mari, qui le passait au doigt de celle-ci.

Un seul anneau, celui de *Diana* et *Avius*, nous renseigne touchant la main à laquelle on mettait, en Gaule, la bague de mariage ou de fiançailles. Elle se trouvait à la main droite d'*Avius*. Ce fait serait en lui-même peu concluant, s'il ne se trouvait d'accord avec les dispositions de rituels, de pontificaux, de missels, rédigés du XIe ou XVe siècle, qui règlent le cérémonial de mariage : il en résulte que dans les diocèses de Reims, Rouen, Lyon, Amiens, Paris, Châlons-sur-Marne et Limoges, et dans l'église de Saint-Victor à Paris, on passait l'anneau au troisième doigt ou *medius* de la main droite [1], et que, dans le

[1] Martène, *De antiquis Ecclesiae ritibus*, t. II, col. 346, 367, 369-370, 373, 374, 377, 383, 385. Dans le diocèse d'Auxerre il est dit que l'anneau doit être placé au *medius* sans parler de la main (*ibid.*, col. 365); mais, comme la formule est semblable pour le reste à celles de Reims, Rouen, etc. il ne paraît pas douteux que ce ne fut aussi la main droite

seul diocèse de Liége, on le mettait au quatrième doigt de la même main [1].

A la vérité, deux rituels, l'un de l'Église de Rome [2], l'autre de Milan [3], et un pontifical de Lérins [4], font placer l'anneau nuptial au quatrième doigt de la main gauche. Mais, ce cérémonial, pratiqué en Italie, et sans doute aussi en Espagne, d'après un passage de saint Isidore de Séville [5] était probablement celui

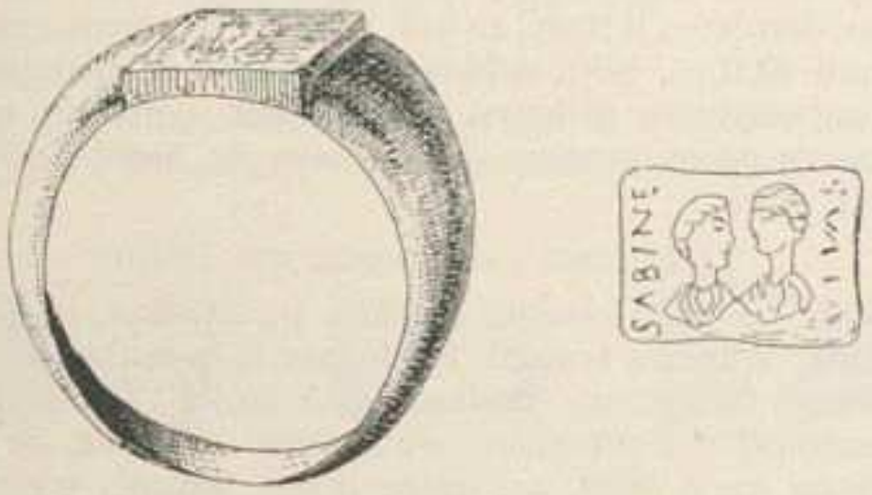

7675. — Anneau en or trouvé à Carhaix, d'après Deloche, *Étude sur les anneaux sigillaires*, 1900, p. 67.

qu'on observait dans l'empire au moment de sa chute, tandis que la pose de l'anneau au troisième doigt de la main droite était une coutume proprement gauloise.

95. Anneau trouvé, en 1890, à Carhaix, dans le jardin du couvent des ursulines. Or pur, sans soudure, le chaton est pris dans la masse et a la forme d'un carré long de 0 m. 007 de haut sur 0 m. 009 de large. On y voit deux bustes affrontés d'un homme et d'une femme, gravés sans habileté et accompagnés des mots : SABINE VIVAS. C'est probablement un anneau offert à Sabinus par sa fiancée ou par sa femme. Travail de basse époque, forme et décoration de style romain (fig. 7675).

Bibl. — Faty, dans *Bulletin de la Société archéologique de Quimperlé*, 1892, p. 338-344. — M. Deloche, *Étude historique et archéologique sur les anneaux*



7676. — Anneau trouvé à Brény, d'après Deloche, *op. cit.*, p. 131.

sigillaires et autres des premiers siècles, du Moyen Age. Description de 315 anneaux, avec dessins dans le texte, in-8°, Paris, 1900, p. 67, n. LVII. — *Bulletin monumental*, 1881, p. 874. — O. Pelka, *op. cit.*, p. 132, n. 55.

96. Anneau trouvé, le 21 octobre 1880, à Brény (Aisne) dans une sépulture franque, à l'un des doigts de la main droite. Bronze, ouverture 0 m. 020, orné de deux chatons placés aux deux côtés opposés de l'anneau. Le plus petit, de forme ovale, et ménagé à même le métal, mesure 0 m. 005 dans sa plus grande hauteur; le plus grand, de forme ronde, a 0 m. 015 de diamètre, est soudé à la tige, avec deux petits cabochons aux points de rencontre, on voit, grossièrement gravée en creux, une tête avec ces mots :

DIANA + AVIVS

C'est un anneau de fiançailles ou de mariage porté par le fiancé ou l'époux *Avius*, la sépulture étant, d'après un des autres objets qui ont été trouvés, celle d'un personnage de sexe masculin (fig. 7676).

Bibl. — Fr. Moreau, *Album Caranda*, fouilles de Brény, nouv. série, pl. VIII, fig. 10. — M. Deloche, *op. cit.*, p. 131, n. CXVIII.

97. Anneau trouvé, en 1849, aux environs de Vitry-le-François, conservé au Cabinet de France (n. 7677). Or fin, l'aplatissement ne permet pas d'en mesurer l'ouverture. Le chaton se compose de deux ovales ménagés à même le métal et qui ont chacun 0 m. 14/15 de large sur 0 m. 005/6 de haut. Ils portent, gravés en creux sur deux lignes, les noms de

BAƀVLFVS
HARICVA

Dans ce deuxième nom, la lettre pénultième est effacée, mais on croit y reconnaître vraisemblablement un F ce qui donnerait le vocable féminin *Haricufa*. La plupart des éditeurs de cette bague ont lu *Hariculfa*, ce qui n'est pas admissible. E. Le Blant, suivi par M. Deloche, a lu *Banbulfus* et *Haricuba*. Époque mérovingienne tirant vers sa fin. Anneau de mariage ou de fiançailles.

Bibl. — A. Chabouillet, *Note sur les dons faits au département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale ainsi que sur les acquisitions principales opérées par le même établissement depuis deux années*,



7677. — Anneau trouvé près de Vitry-le-François, d'après Deloche, *op. cit.*, p. 147.

dans *Revue archéologique*, 1849-1850, p. 350, fig.; *Catalogue général et raisonné des camées, etc., de la Bibl. impér.*, p. 389, n. 3641. — E. Hucher, dans *Bulletin monumental*, t. XVIII, p. 309. — *Sigillographie du Maine*, 1855, p. 9. — Cochet, *Le tombeau de Childéric Ier*, in-8°, Paris, 1859, p. 360-382. — *Revue de l'art chrétien*, 1859, t. III, p. 479, fig. 20. — G. Combrouse, *Monuments raisonnés de la maison de France. Collection des médailles, estampes et portraits recueillis et décrits*, in-fol., Paris, 1856, p. 4, pl. VI, n. 10-11. — E. Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, 1856, t. I, p. 451, n. 337, pl. XXXVI, fig. 221. — M. Deloche, *op. cit.*, p. 147-148, n. CXXVII.

98. Anneau trouvé à Tournai, en 1653, dans la tombe du roi Childéric. Or massif, bombé à l'extérieur et plat à l'intérieur. Sa hauteur, égale sur tout le pourtour, est de 0 m. 015 et son ouverture ou diamètre intérieur, de 0 m. 025. Cet anneau ne porte ni chaton, ni inscription. Chiflet appelle cet anneau *alter Childerici regis annulus* et conjecture que c'est son anneau de mariage, citant des textes anciens et une loi wisigothe aux termes de laquelle les fiancés sont liés par le fait de l'échange des anneaux. L'abbé Cochet a admis cette explication comme « fort vraisemblable », il y voit un deuxième anneau de Childéric. M. Deloche est d'une opinion différente. De la comparaison des dimensions de l'anneau sans chaton avec l'anneau sigillaire du roi des Francs, il ressort que son diamètre est moindre de 0 m. 006 à 0 m. 007 et sa hauteur de 0 m. 0025 à 0 m. 003; or ces différences sont trop

[1] Id., *ibid.*, t. II, col. 385. — [2] Du Saussay, *Panoplia episcopalis*, 1646, p. 263. — [3] Martène, *op. cit.*, t. II, col. 388. — [4] Id., *ibid.*, t. II, col. 357. — [5] *De ecclesiasticis officiis*, l. II, c. XX, n. 8, *P. L.*, t. LXXXIII, col. 811-812.

considérables pour qu'on puisse admettre que les deux bagues servissent à la même personne. Cependant, entre les deux bijoux, la parenté est réelle, la fabrication identique, ils sont contemporains et peut-être sortis de l'atelier du même ouvrier. Ce serait donc bien là un anneau de mariage, mais ce ne serait pas celui de Childéric, ce serait celui de la reine Basine qu'il épousa en 463 ou 464; et qui aurait été confectionné en même temps que l'anneau sigillaire. La date



7678. — Anneau en or trouvé dans la tombe de Childéric, d'après Deloche, *op. cit.*, p. 192.

de la mort de Basine n'est pas connue, mais, défunte, sa bague aura été déposée dans le cercueil, survivante elle l'aura pu déposer elle-même. Ce n'est qu'une conjecture, mais assez plausible pour mériter d'être signalée (fig. 7678).

Bibl. — M. Deloche, *op. cit.*, p. 192-195, n. CLXXX.

99. Anneau perdu, dont on ne possède malheureusement ni empreinte, ni dessin et qui a appartenu à Fabri de Peiresc qui en donne cette description dans une lettre du 6 août 1619 à Jacques Spon, antiquaire lyonnais. La bague était en or, du poids d'une once environ, elle fut achetée à Arles où elle avait été déterrée depuis peu. Sur le chaton on voyait un visage assez grossier avec cette inscription tout autour : + TECLA SEGELLA, le tout dans une plaque d'or environnée de quelques enrichissements de feuillages et godrons dans le vide desquels est écrit :

+ TECLA·VIVAT DEO CVM MARITO SEO

à l'opposite du cercle de cette bague, on voit un petit ovale avec ces lettres dedans : RA'T̄E.

Peiresc cite d'autres exemples d'acclamations sur des anneaux, acclamations qui « se rapportent plutost,

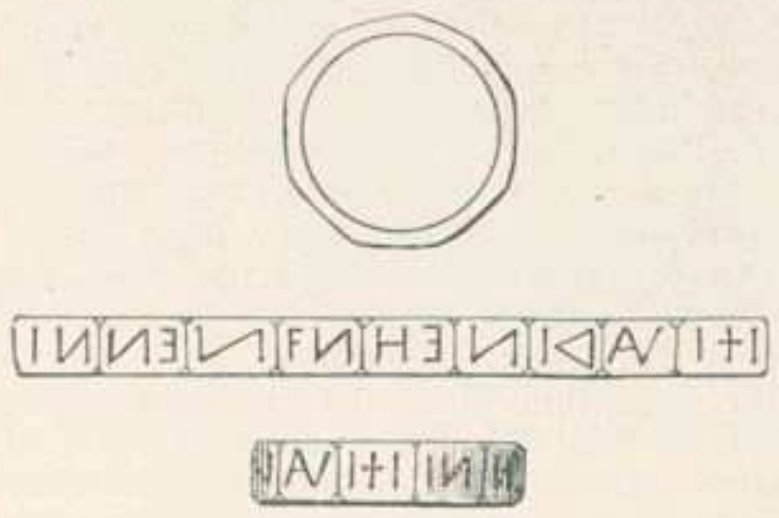

7679. — Anneau trouvé à Herpes, d'après Deloche, *op. cit.*, p. 253.

dit-il, à la vie présente qu'à la future, puisque ce sont des bagues d'épousailles, qui devoient estre des gages de la vie et société conjugale, pour lier ensemble le mary et la femme ».

Une lettre adressée par Peiresc à Luc Holstenius, bibliothécaire du Vatican, a été citée, mais il semble que les deux correspondants de Peiresc ne lui aient pas levé ses doutes, car, dix ans après, le 28 juillet 1629, il pose la même question à l'un des frères Dupuy; on ne sait s'il a obtenu une réponse. Cet anneau a depuis été étudié par Edm. Le Blant et par M. Deloche, et il semble que la première inscription doive se lire : *Tecla segella(vit)*, ce qui se comprend sans peine. La deuxième : *Tecla vivat Deo cum marito suo* n'a pas besoin d'explication; la troisième a été interprétée par Peiresc : *arra genialis*, ce serait l'anneau ou le gage des épousailles. Deloche a proposé de lire tout simplement RATE̅ avec un signe abréviatif sur les deux dernières lettres, ce qui, interprété normalement, donne RATINE, nom d'homme à l'époque franque et qu'on retrouve ailleurs, notamment dans un catalogue de noms propres de l'abbaye de Saint-Gall; on lirait donc :

Tecla vivat cum marito suo Ratine

Bibl. — M. Deloche, *op. cit.*, p. 227-234, n. CCIX.

100. Anneau trouvé à Herpes (Charente). Cercle d'argent très mince, de 0 m. 0045, uni à l'intérieur et nonagonal à l'extérieur; ouverture 0 m. 017, ce qui indique qu'il était à l'usage d'une femme, c'est un anneau de fiançailles ou de mariage de *Nennius* et *Vadinehna* (fig. 7679) :

NENNI I+I VADINEHNE

Bibl. — M. Deloche, *op. cit.*, p. 253-255, n. CCXVII

101. Anneau de provenance inconnue, ancienne collection Pichon, aujourd'hui au Cabinet de France.



7680. — Anneau du Cabinet de France, d'après Deloche, *op. cit.*, p. 306.

Or pur, ouverture 0,022, tige massive portant un chaton en or. Le chaton présente deux assises dont l'une, intérieure, a 0 m. 015 de longueur sur 0 m. 010 de largeur; l'assise supérieure, en retrait sur l'inférieure, a 0 m. 0125 de long, sur 0 m. 0025 de large. Sur la surface des chatons sont incrustées trois pierres : un rubis de forme rectangulaire, accosté de deux petites émeraudes de forme circulaire.

Sur une face de l'assise intérieure du chaton on lit :

MICAEL MECV*(m)*

sur la face opposée :

VIVAS IN DEO

C'est une bague offerte par une fiancée ou une épouse (fig. 7680).

Bibl. — M. Deloche, *op. cit.*, p. 306-307, n. CCLXVI.

102. Anneau trouvé, en décembre 1896, à Courtilles, canton de Vaud (Suisse). Or fin, pesant 7 grammes, il a 0 m. 018 d'ouverture, ce qui semble indiquer qu'il était à l'usage d'une femme (fig. 7681). La partie antérieure de l'anneau, formant un chaton pris dans la masse, mesure 11 à 12 millimètres en hauteur et en largeur. La tige mesure, près du chaton, une hauteur de 0 m. 010 qui n'a plus que 0 m. 004 à l'extrémité

opposée. Comme décoration, à droite et à gauche du chaton, croix de Saint-André et trois rondelles avec un point central, motif fréquent à l'époque mérovingienne. L'inscription donne :

VIVAS
DIVM

formule qui rappelle ce que nous lisons sur un anneau conservé au musée provincial de Trèves, en or [1] :

VIVAS MI PIA OPPTATA

Vivas mi(hi) pia Optata.

Ce texte nous met sur la voie de l'explication, il faut lire : *Vivas diu m(ihi)*, comme nous allons pouvoir nous en convaincre par l'acclamation tracée sur un anneau provenant de Naix (Meuse) où nous lisons : *Vivas mihi diu.*

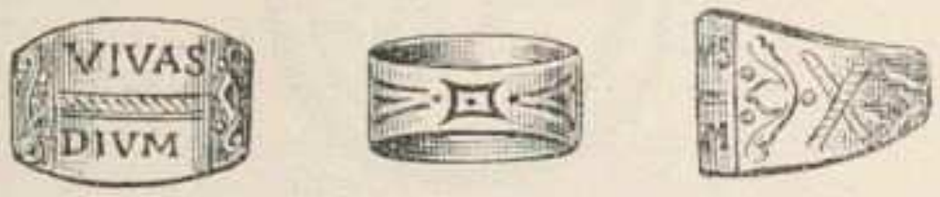

7681. — Anneau trouvé à Courtilles, d'après Deloche, *op. cit.*, p. 38.

Bibl. — M. Deloche, *op. cit.*, p. 38, n. XXXIX *bis.*

103. Anneau trouvé à Naix (Meuse). Or. Le chaton est formé d'un grenat à deux couches, de forme hexagonale présentant sur la surface des traits effacés par le temps; sur les facettes latérales figurant chacune un trapèze, cette inscription en relief dans un petit carré creusé jusqu'à la seconde couche et tracée ainsi (fig. 7682) :

VI V·AS·MI·D·IV
Vivas mi(hi) diu

Maxe-Werly dit avoir rencontré, au musée d'Épinal une pierre gravée sortie du même atelier que celle de Naix. Sur la face principale, image d'un homme debout appuyé sur une hache; par suite d'une inversion l'inscription avait été lue :

MI·D·IV·VI·VA

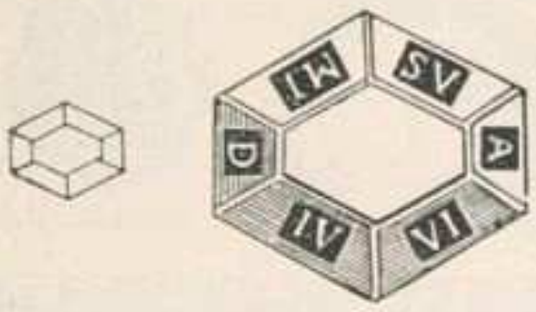

7682. — Pierre gravée du musée d'Épinal, d'après Deloche, *op. cit.*, p. 87.

Bibl. — Maxe-Werly, *Collection des monuments épigraphiques du Barrois*, in-8°, Paris, 1883, p. 54; *Annuaire de la Société d'émulation des Vosges*, 1865, p. 712. — E. Le Blant, *750 inscriptions de pierres gravées inédites*, 1898, p. 69, n. 185-186. — M. Deloche, *op. cit.*, p. 87, n. LXXII *ter.*

104. Anneau de bronze, vu par E. Le Blant chez A. Castellani. L'inscription, qui est rétrograde, porte au milieu le chrisme; elle donne l'acclamation :

COII
M ☧ EV
IVAS

ce qui donne *Con* (pour *cum*) *me vivas.* « Vis heureux (ou heureuse) avec moi. »

Bibl. — E. Le Blant, *750 inscriptions de pierres gravées inédites*, p. 126, n. 328. — M. Deloche, *op. cit.*, p. 354, n. CCXCIX.

105. Chaton d'un anneau perdu. Le bijou ou, plus exactement, le fragment de bijou qui subsiste se compose d'une rondelle en or fin et pourtant un peu pâle, ayant 0 m. 011 de diamètre et 0 m. 003 d'épaisseur à la tranche, pesant 2 grammes. Cette rondelle se compose de deux plaquettes soudées l'une sur l'autre; chacune de ces plaquettes porte une légende gravée avant la soudure, et l'une d'elles a un chrisme dans le champ (fig. 7683).

Cette rondelle a évidemment formé le chaton d'un anneau aujourd'hui perdu, car, sur deux côtés opposés de la tranche, on voit, très apparentes, les cassures des deux pivots de fer qui y étaient primitivement fixés et pénétraient dans les deux branches de cet anneau, et sur lesquels tournait le double chaton. Cette portion du bijou y était ainsi enchâssée de manière à présenter, en tournant, l'inscription de chaque face dans le sens où elle devait être lue.

Le symbole religieux et les caractères qui y figurent sont d'une bonne exécution pour l'époque; de même style que ceux qu'on voit sur les meilleures monnaies de la fin du VIe siècle et du premier tiers du VIIe siècle, ils font remonter la confection de notre petit monument aux temps de la première dynastie franque.

On ne possède aucun renseignement sur la localité, l'époque et les circonstances de la trouvaille.



7683. — Chaton d'un anneau perdu, d'après Deloche, *op. cit.*, p. 308.

Des deux faces du chaton, l'une porte le chrisme dans un cercle et autour de ce cercle la légende suivante :

✳
+ROCCOLANESV

Sur la deuxième face, sont gravées trois lignes superposées dont chacune est surmontée d'un trait horizontal :

WAR
ENBERTV
S DEDI

Ce qu'il faut donc lire : *Roccolane su* et *Warenbertus dedi.*

Ces noms appartiennent bien à l'époque mérovingienne. On rencontre un *Warembertus* dans une charte de l'archevêque de Trèves, Leodomus, de l'an 706, et un *Warimbertus* dans le *Polyptique* d'Irminon. Nous trouvons également dans le testament d'Erminétrudis, vers l'an 700, une femme nommée *Rocculane.*

La face du double chaton qui porte le chrisme paraît la plus importante et nous y lisons un nom complet précédé d'une petite croix et suivi des lettres *su* qu'il faut développer en *su*[*bscripsi* ou *su*[*bsignavi.* C'est donc le sceau dont se servait Roccolane pour signer ses lettres ou les actes dans lesquels elle figurait comme témoin. L'autre face nous apprend que ce cachet est un présent fait à Roccolane par Warambert, son fiancé ou son mari. En somme, nous avons

[1] F.X. Kraus, *Die christlichen Inschriften der Rheinlande*, t. I, p. 121, n. 253. — M. Deloche, *op. cit.*, p. 85, n. 72.

un anneau sigillaire au dos duquel le donateur a rappelé sa libéralité.

Bibl. — M. Deloche, *op. cit.*, p. 308-312, n. CCLXVIII.

106. Anneau trouvé en Egypte, en 1858, que nous avons déjà donné (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2209, fig. 743); c'est évidemment un présent fait à une fiancée; on lit cette inscription :

ACCIPE DVLCIS MVLTIS ANNIS

Quoique cet anneau ait été trouvé en Égypte, il n'a rien d'égyptien; un autre anneau de style tout semblable fut trouvé à Tirlemont (Belgique) vers 1894.

Bibl. — Drury Fortnum, dans *The archaeological journal*, t. XXIX, 1872, p. 305. — W. Froehner, *Les musées de France*, in-4°, Paris, 1873, pl. XXXVIII, fig. 9, 10. — O. M. Dalton, *Catalogue of early christian antiquities of the British Museum*, 1901, p. 9, n. 49.

107. Anneau d'or, trouvé à Carlisle, conservé au British Museum; à la partie supérieure :

AMA

ME

Bibl. — O. M. Dalton, *op. cit.*, p. 11, n. 64.

108. Anneau d'or, dont le jonc est formé par le rapprochement de sept médaillons circulaires, contenant chacun un buste d'homme ou de femme sur

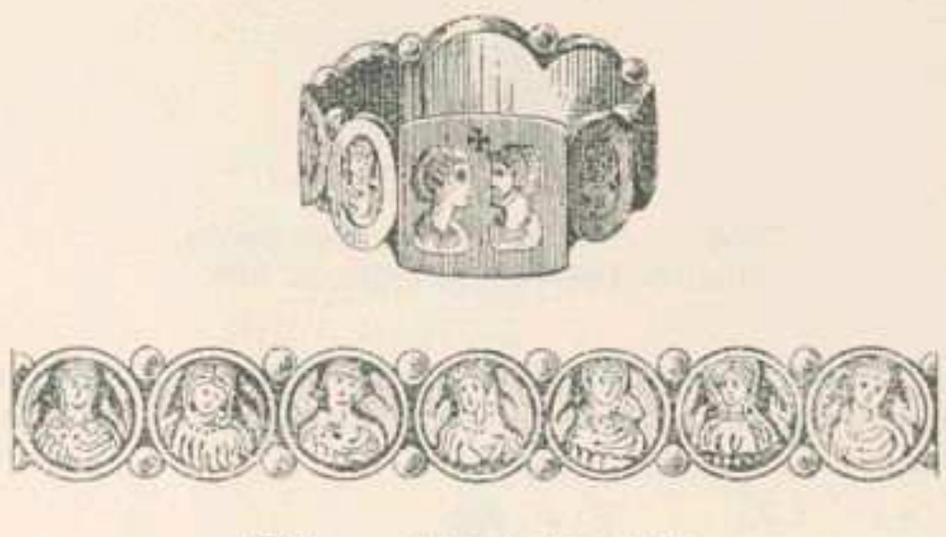

7684. — Anneau byzantin,
d'après Dalton, *Catalogue*, p. 32.

un fond de feuillage, les hommes portent la chlamyde retenue sur l'épaule droite par une fibule; les femmes ont de longs cheveux et un collier. Le chaton rectangulaire nous montre les bustes affrontés des époux et entre eux une +. L'homme porte la chlamyde, la femme a la chevelure nattée, un collier et des boucles d'oreilles (fig. 7684), Ve siècle.

Bibl. — Drury Fortnum, dans *The archaeological journal*, t. XXIX, 1872, p. 304, fig. 2. — O. M. Dalton, *op. cit.*, p. 32, n. 207.

109. Un grand nombre d'autres anneaux ont pu appartenir à des chrétiens; faute d'un symbole, il est impossible de le savoir. Les plus simples parmi les légendes qui ne portent aucun symbole chrétien sont celles où figurent seulement les noms de ceux qui sont appelés à vivre ensemble; parmi les devises et les symboles un certain nombre a été admis par les fidèles sans autre modification, ainsi que nous lisons la devise OMONOIA sur des bagues très anciennes et qu'on a tout lieu de croire païennes, nous la retrouvons sur des bijoux du Xe siècle. Le sens est exactement celui de la *dextrarum junctio*. Peiresc avait écrit dans ses notes : « *In gemma incisa. Manus junctae.* Ce symbole de concorde, doublement caractérisé par les deux mains qui se joignent et par le mot ὁμόνοια, figure le plus souvent, me paraît-il, sur des bagues de mariage. C'est, en raccourci, la reproduction des antiques images qui représentent deux époux se donnant la main. »

110. Anneau perdu, trouvé au XVIIe siècle à Marseille, au témoignage de A. de Ruffi : « On trouva un de ces anneaux d'or dans le port de Marseille, en pêchant des coquilles. Il portait sur son chaton un Christ qui faisait toucher la main de l'époux à l'épouse; et, pour marquer la paix et l'union qu'on leur souhaitoit



7685. — Anneau perdu, d'après A. de Ruffi,
Histoire de Marseille, 2e édit., t. II, p. 381.

dans le mariage, on gravoit au-dessous le mot grec OTONOIA, qui veut dire *Concordia.* » La très mauvaise gravure sur bois que donne Ruffi de la bague de Marseille permet d'y reconnaître deux époux se donnant la main et, derrière eux, la *Juno pronuba* qui, de ses deux bras, les réunit (fig. 7685). Edm. Le Blant croit voir la *Juno* voilée plutôt que le Christ nimbé quoiqu'il se souvînt des exemples fournis par les fonds de coupes, auxquels il faut ajouter le sarcophage Albani.

Voici une série de bijoux du IXe-Xe siècle qui va nous montrer le Christ ayant définitivement remplacé *Juno*.

111. Anneau d'or, provenance inconnue, gravé et niellé. Le jonc est circulaire à l'intérieur, octogonal à l'extérieur et le chaton est découpé pour offrir huit lobes. On y voit quatre personnages : le Christ et la Vierge au centre tournés chacun vers l'un des fiancés et le bénissant. Tout en haut, au centre, une étoile; en exergue, le mot : OMONVA (ὁμόνοια). Chacun des sept pans qu'offre le jonc montre une scène qui interprète les épisodes de l'histoire évangélique : l'Annon-

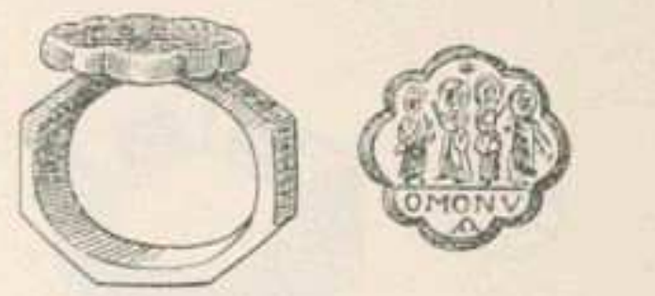

7686. — Anneau d'or,
d'après O. Dalton, *Catalogue*, pl. IV, n. 129.

ciation, la Visitation, la Nativité, le baptême du Christ, l'adoration des Mages, le choix entre Jésus et Barabbas, l'ange au tombeau du Sauveur (fig. 7686). Un anneau semblable, avec les mêmes scènes, a été trouvé à Syracuse et est conservé au musée de Palerme, celui-ci est au British Museum; un autre encore a été publié par G. Schlumberger.

Bibl. — Salinas, *Del real museo di Palermo*, Palermo, 1873, pl. A. — *The archaeological journal*, t. XXXVIII, 1881, p. 154, — Kondakov, *Geschichte und Denk-*

maeler des byzantinischen Emails, p. 264, fig. 90. — *Catalogue de vente de la collection du baron Pichon*, 1897, n. 26, pl. II. — G. Schlumberger, *Mélanges d'archéologie byzantine, monnaies, méreaux, bagues amulettes*, p. 67-68. — O. Pelka, *Altchristliche Ehedenkmaeler*, p. 105, n. 7. — O. M. Dalton, *op. cit.*, p. 21, n. 129, pl. IV.

112. Anneau d'or, trouvé à Girgenti, gravé et niellé, travail plus grossier que le précédent. Sur le



7687. — Anneau d'or trouvé à Girgenti, d'après O. Dalton, *Catalogue*, pl. IV, n. 130.

chaton, le Christ debout, le bras droit levé sur l'épaule du fiancé, le bras gauche sur l'épaule de la fiancée. Le mot OMNYA (ὁμόνοια) coupé en trois; sous les pieds de la fiancée une étoile; autour du chaton, sur la tranche entre deux filets : + IPHNHN THN EMHN ΔHΔOMЄ (Joh., XIV, 27) (fig. 7687).

113. Anneau d'or, gravé et niellé, le Christ les bras étendus posés sur les fiancés placés de chaque côté; en exergue OMONV (ὁμόνοια) (fig. 7688).

114. Anneau d'or niellé, même groupe sur le chaton et en exergue OMONVA.

115. Anneau d'or niellé, qui nous montre l'embarras du graveur qui, incapable de faire entrer des figures



7688. — Anneau d'or, d'après O. Dalton, *Catalogue*, pl. IV, n. 131.

entières, s'est résigné à dessiner des bustes, les deux fiancés séparés par une croix, le Christ nimbé. Dans le champ, les lettres, Є ‖ OΔ, probablement les initiales des noms propres et, en exergue, le mot (*o*)MONOIA (fig. 7689).

Bibl. — O. M. Dalton, *op. cit.*, p. 22, n. 130, 131, 132, 133.

116. Spalato, musée. Chaton d'anneau en argent avec les portraits de deux époux; le mari est imberbe;



7689. — Anneau d'or niellé, d'après O. Dalton, *Catalogue*, p. 22, n. 133.

légende VI ‖ VAS ‖ IN ‖ D ‖ EO; entre les deux visages le monogramme du Christ (fig. 7690).

Bibl. — V. Schultze, *Archaeologische Studien*, p. 109. — *Corp. inscr. lat.*, t. III, n. 10189. — O. Pelka, *Altchr. Ehedenkm.*, p. 131, n. 50, pl. I, n. 4.

117. Spalato, musée. Chaton d'anneau en argent avec les portraits affrontés de deux époux; le mari est imberbe; légende : PR ‖ IMVL ‖ EV ‖ IV(*as*) (fig. 7691).

Bibl. — O. Wulff, *Altchristliche und mittelalterliche*,

Bibl. — *Corp. inscr. lat.*, t. III, n. 10189[2]. — O. Pelka, *op. cit.*, p. 132, n. 51, pl. I, n. 3.

118. Anneau d'or trouvé à Brancaster, comté de



7690. — Chaton d'anneau, musée de Spalato, d'après Pelka, *op. cit.*, pl. I, n. 4.

Norfolk, sur le chaton on a figuré les visages des époux avec cette légende VIVAS ‖ IN DEO.

Bibl. — Hübner, *Inscr. Britann. christ.*, n. 222. — O. Pelka, *op. cit.*, p. 132, n. 52.

119. Paris. Anneau d'or ayant fait partie du cabinet de Montigny, deux bustes affrontés et par-dessus leurs



7691. — Chaton d'anneau, musée de Spalato, d'après Pelka, *op. cit.*, pl. I, n. 3.

visages une croix. On n'a pas l'apparence d'une bonne raison à faire valoir pour soutenir que ce sont les portraits de Valentinien III et de Galla Placidia (fig. 7692).

Bibl. — L. Perret, *Catac. de Rome*, t. IV, pl. XVI, n. 63.

120. Troyes. Trésor de la cathédrale, vendu en 1826;



7692. — Chaton d'anneau, d'après Perret, *Catacombes de Rome*, t. IV, pl. XVI, n. 63.

deux bustes d'époux impériaux affrontés; entre eux une croix (fig. 7693).

Bibl. — L. Perret, *Catac. de Rome*, t. IV, pl. XVI, n. 74. — O. Pelka, *op. cit.*, p. 132, n. 54.

121. Berlin. Bulle en argent, larg. 0 m. 014, du



7693. — Chaton d'anneau, d'après Perret, *op. cit.*, t. IV, pl. XVI, n. 74.

IVe siècle; deux époux, de profil, une croix entre eux deux.

byzant. und ital. Bildwerke, 1910, p. 229, n. 1117, pl. LVI.

122. Berlin. Verre coulé, de forme ronde avec l'indice d'une attache, diam. 0 m. 019, IVe siècle, deux époux affrontés.

Bibl. — O. Wulff, *Altchristl. und mittelalterliche... Bildwerke*, 1910, p. 237, n. 1155, pl. LVI.

III. ÉPIGRAPHIE. — *Bibliographie particulière : Archaeologisch-epigraphische Mittheilungen aus Oesterreich*, Wien, 1877. — P. Aringhi, *Roma subterranea novissima*, in-fol., Romae, 1651. — M. Armellini, *Il cimitero di S. Agnese sulla via Nomentana*, in-8°, Roma, 1880; *Lezioni di archeologia cristiana*, Roma, 1898. — C. Bayet, *De titulis Atticae christianis antiquissimis*, in-8°, Lutetiae Parisiorum, 1878. — G. Becker, *Die heidnische Weiheformel DM(S) Dis Manibus scil. Sacrum auf altchristlichen Grabschriften*, in-8°, Gera, 1881. — M. A. Boldetti, *Osservazioni sopra i cimiteri dei ss. martiri ed antichi cristiani di Roma*, in-fol., Roma, 1720. — A. Bosio, *Roma sotterranea*, in-fol., Roma, 1632. — Bottari, *Sculture e pitture sagre estratte dei' cimiteri di Roma*, 3 in-fol., Roma, 1737-1754. — Buecheler, *Anthologia latina. Pars posterior : Carmina latina epigraphica*, in-12°, Lipsiae, 1897. — Bulic, dans *Bullettino di archeologia, e storia dalmata; Inscriptiones quae in C. R. museo archeologico Salonitano Spalati asservantur*, part. III, inscriptions chrétiennes, Spalato, 1888. — *Bullettino della commissione archeologica comunale di Roma*, Roma, 1872 sq. — Caesar, *Observationes ad aetatem titulorum latinorum christianorum definiendam spectantes*, in-8°, Bonn, 1896. — Cardinali, *Diplomi imperiali*, in-4°, Velletri, 1835; *Iscrizioni antiche Veliterne*, in-4°, Roma, 1823. — Castelli, *Siciliae et objacentium insularum veterum inscriptionum nova collectio*, in-8°, Palermo, 1784. — C. Cavedoni, *Dell'età consueta delle nozze degli antichi cristiani*, dans *Albo offerto dalla R. Academia di scienze, etc. agli sposi eccelsi Francesco d'Austria d'Este e Adelgonda di Baviera*, Modena, 1842. — *Corpus inscriptionum graecarum.* — *Corpus inscriptionum latinarum.* — Donati, *Ad novum thesaurum veterum inscriptionum Muratorii supplementum*, in-fol., Luca, 1765-1774. — Doni, *Inscriptiones antiquae*, edidit Gori, in-4°, Florentiae, 1731. — *Ephemeris epigraphica Corporis inscriptionum supplementum.* — R. Fabretti, *Inscriptionum antiquarum, quae in aedibus paternis asservantur, explicatio*, in-fol., Romae, 1699, 1702. — G. Fleetwood, *Inscriptionum antiquarum sylloge*, in-12°, Londini, 1691. — Forcella e Seletti, *Iscrizioni cristiane in Milano anteriori al IX secolo*, in-8°, Codogno, 1897. — A. Gori, *Inscriptionum antiquarum graecarum et romanarum quae in urbibus Etruriae extant, partes tres*, Florentiae, 1743. — Graeven, *Die Siglen DM auf altchristlichen Grabschriften und ihre Bedeutung*, in-8°, Rheydt, 1897. — J. Gruter, *Inscriptionum romanarum corpus absolutissimum*, 1616. — Gudius, *Antiquae inscriptiones*, in-4°, Leovardiae, 1731. — E. Huebner, *Inscriptiones Britanniae christianae*, in-4°, Berolini, 1876; *Inscriptiones Hispaniae christianae*, in-4°, Berolini, 1871. — G. Kaibel, *Inscriptiones graecae Siciliae et Italiae*, in-fol., Berolini, 1890. — F. X. Kraus, *Real-Encyklopädie der christlichen Alterthümer*, in-8°, Freiburg, 1882-1886; *Die christlichen Inschriften der Rheinlande*, in-4°, Freiburg-im Br., 1890. — E. Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieures au VIIIe siècle*, in-4°, Paris, 1856-1865; *Nouveau recueil des inscriptions chrétiennes de la Gaule*, in-4°, Paris, 1892. — A. Lupi, *Dissertatio et animadversiones ad nuper inventum Severae martyris epitaphium*, in-4°, Panormi, 1734; *Dissertatione, lettere ed altre operette*, in-4°, Faenza, 1785. — S. Maffei, *Museum Veronense*, in-fol., Veronae, 1749. — Marangoni, *Acta sancti Victorini cum appendice de coemeterio sancti Saturnini*, in-4°, Romae, 1740; *Delle cose gentilesche e profane trasportate ad uso ed ornamento delle Chiese*, in-4°, Roma, 1744. — G. Marini, *Iscrizioni antichi delle ville de' palazzi Albani*, in-fol., Roma, 1785; *Gli atti e monumenti de fratelli Arvali*, in-fol., Roma, 1795; *Collectio inscriptionum christianarum*, dans Ang. Mai, *Scriptorum veterum nova collectio*, in-4°, Romae, 1831, t. v. — *Mittheilungen der k.-k. Central-Commission zur Erforschung und Erhaltung der Kunst und historischen Denkmale*, Wien, 1856 sq. — T. Mommsen, *Inscriptiones regni Neapolitani latinae*, in-fol., Lipsiae, 1852. — A. Muratori, *Novus thesaurus veterum inscriptionum*, 4 in-fol., Mediolani, 1739-1742. — *Notizie degli scavi di antichità*, Roma, 1876 sq. — Oderici, *Dissertationes et adnotationes. Sylloge veterum inscriptionum*, Roma, 1765. — E. Pais, *Additamenta ad vol. V Corporis inscriptionum. Galliae cisalpinae*, Roma, 1884, dans *Atti della reale Academia die Lincei anno CCLXXXV*, série IV, t. v, Roma, 1888. — Passionei, *Iscrizioni antiche*, in-fol., Lucca, 1763. — O. Pelka, *Altchristliche Ehedenkmäler*, dans *Zur Kunstgeschichte der Auslander*, t. v, Strasbourg, 1901. — Pelliccia, *De christianae Ecclesiae policia*, in-8°, Vercelli, 1780-1785. — L. Perret, *Les catacombes de Rome*, in-fol., Paris, 1851-1855. — *Recueil de notices et mémoires de la Société archéologique de la province de Constantine.* — Reinesius, *Syntagma inscriptionum antiquarum*, in-fol., Lipsiae et Francofurti, 1682. — *Römische Quartalschrift für christliche Altertumskünde und für Kirchengeschichte*, 1887 sq. — T. Roller, *Les catacombes de Rome*, in-fol., Paris, 1878. — J.-B. De Rossi, *De christianis monumentis* IXΘYN *exhibentibus*, dans J.-B. Pitra, *Spicilegium Solesmense*, in-4°, Parisiis, 1855, t. III; *Inscriptiones christianae urbis Romae septimo saeculo antiquiores*, in-fol., Romae, 1861; *Roma sotterranea cristiana*, in-fol., Roma, 1864-1877; *Bullettino di archeologia cristiana*, Roma, 1863; *Il museo epigrafico Pio Lateranense*, dans *Triplice omaggio alla Santita di papa Pio IX*, in-4°, Roma, 1877. — Sanguinetti, *Seconda appendice alle iscrizioni romane ed iscrizioni cristiane della Liguria*, dans *Atti della societa ligure di storia patria*, t. IX, Genua, 1875. — J. Spon, *Miscellanea eruditae antiquitatis*, in-4°, Lugduni, 1679. — Strazzulla, *Museum epigraphicum seu inscriptionum quae in Syracusanis catacumbis repertae sunt corpusculum*, dans *Documenti per servire alla storia di Sicilia*, IIIe série, t. III, Palermo, 1897. — Vermiglioli, *Antiche iscrizioni Perugine*, in-4°, Perugia, 1834. — J. Wilpert, *Prinzipienfragen der christlichen Archaeologie*, in-8°, Freiburg, 1889; *Die christlichen Inschriften Aquileia's*, dans *Ephemeris Salonitana*, Spalato, 1894.

I. DÉSIGNATIONS ÉPIGRAPHIQUES : 1. *Le mariage.* — Pour désigner l'état de mariage, les latins ont employé différents mots tels que : *conjugium, matrimonium, connubium, consortium.*

Matrimonium est celui qui revient le plus fréquemment, nous le lisons sur une belle plaque funéraire retirée du pavement de Sainte-Marie-Nouvelle et conservée au musée de Latran : *Puellae Urbicae conjugi dulci quaeius obsequio semper nobis convenit in matrimonio quae vixit annos p. m. XXX, decessit die XIIII kal. jul. quiescit in pace et in nomine Christi...* [1] En Gaule, dans une inscription datée de l'année 586, nous lisons : CONNVBIVMQVE FVIT SIMILI SPLENDORE REFVLGENS [2], et à Rome, en 483 : VNIVS VIRI CONSORTIO TER QVINVS CONIVNCTA PER ANNOS [3]. Les inscriptions

[1] Marucchi, *I monumenti dell' museo Pio Lateranense*, pl. LI, n. 8; *Dictionn.*, t. VIII, col. 1812, n. 184. — [2] E. Le Blant, *Nouveau recueil des inscr. de la Gaule*, p. 333. — [3] De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romae*, t. I, p. 392, n. 882.

chrétiennes rédigées en vers ou en style poétique font volontiers mention du lit nuptial : *thalamus* ou *torus*, celui-ci surtout que nous voyons à Macerino (en Ombrie), à Milan, à Verceil et en Gaule : TRADITA VIRGO TORIS [1]; à Milan : *Domnica sed coniunx retinet commune sepulcrum* ‖ *iuncta toris quondam iungitur et tumulis* [2]; à Verceil : *Haec non mortales sed virginitatis amore aeternos sortita toros XP ique petivit* ‖ *perpetuam lucem* [3]; en Gaule [4] :

OB QVAM MAGNA PATREM
PREMERET CVM TVRBA
PROCORVM ILLA DEVM
LEGIT FELICIORE TORO

Torus désigne la couche nuptiale, même quand il s'agit d'union spirituelle ou mystique : *thalamus* se lit à Rome [5] : THALAMI POST FOEDERA PRIMA ‖ EREPTA, et à Aquilée [6] : *haec eadem nox una dedit talamosque necemque* ; on trouve aussi dans une épigramme romaine : *cubile* [7].

2. *Les époux.* — Chez les latins nous rencontrons un choix de mots qui servent à désigner les époux :

a) CONIVX, appliqué à l'époux, se lit à Rome sur quatre inscriptions datées respectivement de 382, 390, 408 et 472 [8]; parmi les inscriptions non datées, une qui paraît appartenir au milieu du IIIe siècle [9]. En Gaule, nous ne trouvons pas d'inscription datée, mais cinq non datées qui emploient ce mot [10]. En Italie, quelques exemples datés : à Ravenne, en 551 [11]; à Milan, en 513 [12]; à Eclane, en 480 et 508; dans les provinces, pas d'autres exemples datés [13].

b) CONIVX, appliqué à l'épouse, se rencontre à Rome, pour la première fois, sur une inscription datée de l'année 311 (ou 319) [14] et sur une inscription qui paraît être de l'année 537 [15] (ou bien 538, 552, 553). Parmi les inscriptions datées on trouve encore cet emploi de *coniux* au sens féminin à Ravenne, en 548 [16]; à Milan, en 432 [17]; à Terracine, en 345 [18]; à Albenga, en 568 [19]; à Florence, en 423 [20]; à Eclane, en 441, 444, 508 [21]; à Syracuse, en 536 [22]. En Gaule, nous ne rencontrons qu'un seul exemple daté de 496 [23], à Trèves, et neuf non datés [24]. Dans les provinces de l'empire : à Salone, en 375 et 378 [25]; en Afrique en 349 [26]; dans la Grande-Bretagne une inscription non datée [27].

A Rome, *in villa Carpinea* [28] :

A·FRI·CANVS FORTVN·A·TE CONIV·GI CVM QVEN FECIT IN CONIV·GIVM ANNOS N·VIII MENSES N·II DIES N·XXVII QVE NVBSIT ANNORVM N·XV MENSVM N·VIIII·QVE VIXIT ANNIS N·XXIII MENSES N·II.

c) CONIVGALIS, dans une inscription romaine pour désigner un homme marié [29].

d) CONIVGA, sur deux inscriptions romaines dont une de l'année 291 [30].

e) CONIVGIVS ne se rencontre guère qu'une fois et pour désigner un couple : *coniugius hic illet iacet castissime fame* ‖ *quibus non in se licuit bis denos viverent annos.*

f) IVGALIS, comme *coniux*, s'emploie également pour l'épouse et pour l'époux. Pour l'homme, on trouve ce mot à Rome, sur une inscription de 407 [31] et à Materilla, près de Spolète, en 424 [32]; en Italie et en Gaule sur des textes non datés [33]. Pour la femme, ce mot se rencontre à Rome en 472 [34] (ou 439) et en 537 [35]; une fois seulement sur une inscription non datée [36]. Dans la Haute-Italie, on trouve ce mot sur une inscription de Milan, en 439 [37] et à Ravenne, en 551 [38]. En Gaule, deux exemples datés des années 562 [39] et 586 [40]; on signale aussi quelques exemples non datés [41].

g) COMPAR est encore une expression appliquée aux deux époux, principalement en Italie. Pour les hommes : la première inscription romaine datée est de l'année 366 ou 367 [42] à Rome et une fois à Florence en 423 [43]; des exemples non datés sont signalés à Milan [44], à Aquilée [45], à Pavie [46], à Chiusi [47]. Dans les provinces, quelques rares exemples : un en Gaule [48], un en Pannonie [49], un en Espagne [50]. Pour les femmes, à Rome en 349 [51], à Ostie [52], à Aquilée [53], à Milan [54], à Feltre [55]. En Gaule, nous ne trouvons qu'une seule fois ce mot, sur une épitaphe à Trèves [56].

Sur une inscription romaine, nous lisons une fois PAR, au lieu de *compar* : DOMINO MARCELO PARI EVTYCES [57].

Jacques Spon [58] a donné un commentaire ingénieux d'un monument funéraire où, sous le buste de l'épouse on voit un jeune homme conduisant une charrue attelée de bœufs : *Infra eorum effigies cernitur juvenis quidam junctis bobus terram arans, quod est conjugii symbolum. Posterioribus enim praecipue saeculis jugum conjugale bobus sub jugo colligatis compararunt veteres ; tuncque invaluit vox compar pro conjuge saepius in marmoribus usurpata.* Une inscription romaine de l'année 364 fait allusion à ce symbolisme : IVGVS BONVS MALE FRACTVS [59] et saint Ambroise s'inspire de cette pensée dans une de ses lettres : *Coniugium vis inter filios nostros componere, quaero utrum pares copulandi an impares sint : sed ni fallor compares appellari solent. Boves qui jungit ad aratrum, equos ad currum pares eligit* [60].

[1] *Corp. inscr. lat.*, t. XI, col. 4631; Buecheler, *Carmina latina epigraphica*, Lipsiae, 1897, n. 1846, vs. 5, à Macerino. — [2] *Corp. inscr. lat.*, t. V, n. 6253, vs. 13, 14. — [3] *Corp. inscr. lat.*, t. V, n. 6734, vs. 5, 6. — [4] E. Le Blant, *Inscr. chrét.*, n. 560, vs. 4-7. — [5] De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romae.*, t. I, n. 329 (en 383), vs. 6. — [6] *Corp. inscr. lat.*, t. V, n. 1710, vs. 4. — [7] De Rossi, *op. cit.*, t. I, n. 566, vs. 3 : *servabit iura cubili.* — [8] De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romae*, t. I, n. 317, 383, 585, 843. — [9] De Rossi, *Roma sotterr.*, t. II, p. 295, pl. XLIX-L, n. 3. — [10] E. Le Blant, *inscr. christ.*, n. 202, 650; *Nouveau recueil*, n. 25, 172, 360. — [11] *Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 312. — [12] *Corp. inscr. lat.*, t. V, n. 6266, 6250; cf. Forcella e Seletti, *Iscr. crist. in Milano*, n. 230, en 404. — [13] A Salone, non datée, *Corp. inscr. lat.*, t. III, n. 6399. — [14] De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romae*, t. I, n. 362. — [15] Id., *ibid.*, n. 1173. — [16] *Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 317. — [17] Forcella e Seletti, *Iscriz. crist. in Milano*, n. 18. — [18] *Corp. inscr. lat.*, t. X, n. 6420. — [19] *Corp. inscr. lat.*, t. V, n. 7793. — [20] *Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 1731. — [21] *Corp. inscr. lat.*, t. IX, n. 1365, 1368, 1378. — [22] *Corp. inscr. lat.*, t. X, n. 7167. — [23] E. Le Blant, *Inscr. christ.*, n. 391. — [24] *Ibid.*, n. 250, 257, 277, 285, 301, 302, *Nouv. rec.*, n. 346, 347, 352. — [25] *Römische Quartalschrift*, 1891, p. 118; *Bull. di arch. e stor. dalmat.*, t. VIII, n. 87, p. 141. — [26] *Recueil de Constantine*, t. XXVI, n. 92. — [27] E. Huebner, *Inscr. Brit. christ.*, n. 153. — [28] Fabretti, *Inscr. antiq.* p. 270, n. 131; Silvagni, *Inscr. christ. urb. Romae*, I, n. 3507. — [29] Maffei, *Museum Veronense*, p. 180, n. 4. — [30] De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, n. 17 ; Muratori, *Thes. nov. vet. inscr.*, p. 1819, n. 4. — [31] De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, n. 573. — [32] Id., *ibid.*, t. I, p. 276. — [33] Muratori, *Thes.*, n. 1937, n. 5; De Rossi, *op. cit.*, t. II, p. 79, n. 6, 9; E. Le Blant, *Inscr. chrét.*, n. 438, vs. 9; n. 445, vs. 3. — [34] *Bull. della comm. archeol. com.*, 1888, t. XVI, p. 450. — [35] De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, n. 1057. — [36] G. Marini, *Atti dei fratelli Arvali*, p. 492. — [37] *Corp. inscr. lat.*, t. V, n. 6268. — [38] *Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 312, vs. 2. — [39] E. Le Blant, *Inscr. chrét.*, n. 462. — [40] Id., *ibid.*, n. 597. — [41] Id., *ibid.*, n. 330, 367, 380. — [42] De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, n. 190. — [43] *Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 1731. — [44] *Corp. inscr. lat.*, t. V, n. 6215. — [45] *Corp. inscr. lat.*, t. V, n. 8599. — [46] *Corp. inscr. lat.*, t. V, n. 6469. — [47] *Corp. inscr. lat.*, t. V, n. 2567. — [48] E. Le Blant, *Inscr. chrét.*, n. 198, vs. 52. — [49] *Corp. inscr. lat.*, t. III, suppl., n. 114. — [50] Huebner, *Inscr. Hisp. christ.*, n. 114. — [51] De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, n. 107. — [52] *Corp. inscr. lat.*, t. XIV, n. 1904. — [53] *Corp. inscr. lat.*, t. V, n. 1628, 1671, 1701. — [54] *Corp. inscr. lat.*, t. V, n. 6215, 6233. — [55] *Corp. inscr. lat.*, t. V, n. 2065. — [56] Le Blant, *Inscr. chrét.*, n. 263. — [57] Muratori, *Thes. nov. vet. inscr.*, p. 1907, n. 5, vs. 1. — [58] J. Spon, *Miscellanea eruditae antiquitatis*, Lugduni, 1679, p. 309. — [59] De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, n. 177. — [60] S. Ambroise, *Epist.*, l. I, ep. LX.

h) MARITVS se rencontre fréquemment; à Rome, sur les inscriptions datées, pour la première fois en 339 [1] et, depuis, jusqu'en 584 [2], une trentaine de fois, le plus grand nombre d'exemples est au IVe siècle. Dans le reste de l'Italie, le mot *maritus* est en usage dès le milieu du IVe siècle, notamment à Polimartium, en 359 [3]; à Vulsinium (Bolsena) en 376 [4]. A partir du Ve siècle, nous pouvons encore le citer à Milan, en 404 [5] et en 487 [6]; à Eclane, en 400 [7]. Au VIe siècle, à Ravenne, en 551 [8]; à Nole, en 538 [9]. Quant aux inscriptions non datées, elles sont nombreuses, on les signale à Aquilée [10], Portogruaro [11], Milan [12], Florence [13], Chiusi [14], Capène [15], Spolète [16], Corneto-Tarquinia [17], Bénévent [18], Fermo [19], Tropea [20], Salerne [21], Capoue [22], et en Sardaigne [23].

Dans les provinces nous trouvons *maritus* en Gaule en 496 et en 506 [24] et sur plusieurs inscriptions non datées [25]; en Afrique, en 349 et en 352 [26], et une inscription non datée [27]; en Espagne, deux inscriptions datées de l'année 515 [28].

En Dalmatie, *maritus* se rencontre principalement parmi les inscriptions de Salone [29], et on le trouve une seule fois en Pannonie [30]. Quant à *marita* il n'a été rencontré que sur une seule épitaphe [31] :

Cedite iam veterum laudes omnesque maritae.
tempora nulla dabunt talia quae faciat.

i) VIR au sens de « mari » ne se rencontre, à Rome, que sur quatre inscriptions [32] datées qui se placent entre 344 et 584. Dans le reste de l'Italie, nous rencontrons ce terme à Aquilée [33] et à Sarzana [34] dans la Haute-Italie, à Capoue [35] dans la Basse-Italie et à Tropea [36] en Sardaigne [37]. En Gaule, un exemple qui peut prendre place en 461 ou 482 [38]; en Afrique, en 457 [39]; en Espagne, en 593 [40].

j) SYNBIVS est la transcription latine du mot grec σύνβιος. On a trouvé sur une épitaphe du IIe siècle au cimetière de Priscille :

SYN·BIO·ET ‖ BE·NE·ME ‖ REN·TI [41]

k) VXOR se rencontre sur douze épitaphes romaines datées [42], entre 302 [43] et 522 [44]. A Milan, deux inscriptions datées de 404 et de 476 [45]; à Civita-Vecchia, une de l'année 376 [46]. Dans la Basse-Italie quelques inscriptions non datées [47]; en Afrique, un exemple en 384 [48], en Espagne en 587 [49]; enfin des exemples non datés en Gaule, en Dalmatie, en Grande-Bretagne [50].

l) FEMINA, se lit sur une inscription datée de Rome, en 336 [51], à Syracuse [52] et en Gaule [53] sur des inscriptions non datées.

m) MVLIER, au sens d' « épouse » ne se rencontre que trois fois : à Rome en 404 [54], à Fermo [55] et en Grande-Bretagne [56].

n) MATRONA se lit sur quelques inscriptions. A Rome nous lisons : *benemerenti matronae eius* [57]..., en Gaule : *dulcesi* ‖ *me sue matrunae* [58], et *patriae manus locarunt* ‖ *matronam Philimatiam sepulchro* [59]; autre exemple à Salone : *posita est Berrinahe matronae L.* ‖ *Marciani memori* [60], et enfin à Larisse : *matrona tribuni* [61].

o) CONCVMBA, sur une inscription à Saint-Janvier de Naples, ont lit : ECO GREGORIVS CVM MARIA CONCVMBA PINGERE FECI [62].

p). CVMLABORONE, comme nous dirions ma collaboratrice, ce mot se retrouve deux fois dans l'épigraphie chrétienne, sur une pierre de la catacombe des saints Pierre-et-Marcellin, du IIIe siècle [63].

LEONTIE·IN·PACE·QVE
VIXIT·ANNIS·XXVII
MENS·IIII·DIE·XXVIII
FECIT·PRIMVS·CVM
LABORONE·SVE 

Une autre donne la variante *laboroni* [64] : MARSAE BON ‖ E COMPAR LABOR ‖ ONI BONE QVI M ‖ ECV BIXISTI ANNO ‖ S VIII DORMI IN PA ‖ CE BENE FIL TVI TIBI FE ‖ CERVNT VINCENTIVS.

q) COSTA. Au cimetière de Saint-Hermès, une inscription de l'année 362 nous montre un époux survivant donnant à sa femme un nom qui est certainement inspiré par le récit de la Genèse (II, 21)[65] : *Et aedificavit Dominus Deus costam, quam tulerat de Adam, in mulierem* :

VISCILIVS·NICENI·COSTAE·SVAE
QVAE·FVIT·ANNOR·P·M·XXXI·EX·QVIBVS
DVRABIT·MECVM·ANNOS·XV·FECI·IN SE
SI EO DONO·SIM·EXIBIT·DE·SAECVLO
VI·IDVS·IVL·MAMERTINO·ET·NEVITA

r) SPONSVS, SPONSA. Ces termes s'appliquent aux époux, mais aussi aux fiancés. Rappelons les pas-

[1] De Rossi, *op. cit.*, t. I, n. 52. — [2] Id., *ibid.*, t. I, n. 1125. — [3] *Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 3054. — [4] *Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 2834. — [5] *Corp. inscr. lat.*, t. V, n. 6217. — [6] *Corp. inscr. lat.*, t. V, n. 6286. — [7] *Corp. inscr. lat.*, t. IX, n. 1363. — [8] *Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 312. — [9] *Corp. inscr. lat.*, t. X, n. 1350. — [10] *Corp. inscr. lat.*, t. V, n. 1660, 1670, etc. — [11] *Corp. inscr. lat.*, t. V, n. 8734. — [12] *Corp. inscr. lat.*, t. V, n. 6197, 6239, 6252, 6301. — [13] *Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 1695. — [14] *Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 2544, 2557, 2558. — [15] *Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 3963, 4025. — [16] De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1871, p. 109. — [17] Id., *ibid.*, 1875, p. 97, n. 11. — [18] *Corp. inscr. lat.*, t. IX, n. 2082. — [19] *Corp. inscr. lat.*, t. IX, n. 5419. — [20] *Corp. inscr. lat.*, t. X, n. 8078; De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1877. — [21] *Corp. inscr. lat.*, t. X, n. 663, 664. — [22] *Corp. inscr. lat.*, t. X, n. 4529. — [23] *Corp. inscr. lat.*, t. X, n. 7988. — [24] E. Le Blant, *Inscr. chrét.*, n. 391, n. 31, vs. 11. — [25] Id., *ibid.*, n. 64, 641, 648, 650. — [26] *Recueil de Constantine*, 1890-1891, t. XXVI, p. 92; *Ephemeris epigraphica*, t. V, n. 1056. — [27] *Comptes rendus de l'Acad. d'Hippone*, 1889, p. XLI, n. 1. — [28] Huebner, *Inscr. Hispan. christ.*, n. 52, 53. — [29] *Archaeol. epigr. Mittheil.*, t. XIII, 1890, p. 96; Bulic, *Catal. inscr.*, IIe partie, p. 27, n. 16 ; p. 37, n. 56 ; p. 45, n. 129. — [30] *Corp. inscr. lat.*, t. III, n. 3996*a*. — [31] *Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 4631, vs. 17 sq. — [32] De Rossi, *Inscript. christ.*, t. I, n. 78 (en 344), n. 566 (en 406 ou 392 ou 385), n. 577 (en 407), n. 882 (en 483), n. 1125 (en 584). — [33] *Corp. inscr. lat.*, t. V, n. 1678. — [34] *Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 1409. — [35] *Corp. inscr. lat.*, t. X, n. 4496 (en 522). — [36] De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1877. — [37] *Corp. inscr. lat.*, t. V, n. 7756. — [38] E. Le Blant, *Inscr. christ.*, n. 1; non datées, *ibid.*, n. 266, 640. — [39] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 9693. — [40] Huebner, *Inscr. Hispan. christ.*, n. 12. — [41] De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1887, p. 114, n. 275. — [42] De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, n. 28, 102, 108, 144, 156, 193, 225, 442 (au IVe siècle); n. 584, 587, 754 (au Ve siècle); n. 980 (au VIe siècle). — [43] Id. *ibid.*, n. 28. — [44] Id., *ibid.*, n. 980. — [45] *Corp. inscr. lat.*, t. V, n. 6217, 6305. — [46] *Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 3571. — [47] A Naples, *Corp. inscr. lat.*, t. X, n. 1524; en Sardaigne, *ibid.*, t. X, n. 7988, 7995. — [48] *Ephem. epigr.*, t. V, n. 944, à Setif. — [49] E. Huebner, *Inscr. Hisp. christ.*, n. 226. — [50] E. Le Blant, *Inscr. chrét.*, n. 42, 257, 346, 400*a*, 575*d* ; *Archaeol. epigr. Mittheil.*, 1890, t. XIII, p. 96; *Corp. inscr. lat.*, t. III, n. 4220; E. Huebner, *Inscript. Britann. christ.*, n. 101, 158. — [51] De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, n. 45. — [52] *Notizie degli scavi*, 1895, p. 489. — [53] E. Le Blant, *Inscr. chrét.*, n. 465. — [54] De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, n. 532. — [55] *Corp. inscr. lat.*, t. IX, n. 5419. — [56] E. Huebner, *Inscr. Brit. christ.*, n. 150. — [57] De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, n. 478, vs. 6. — [58] E. Le Blant, *Inscr. chrét.*, n. 265, vs. 6, 7. — [59] E. Le Blant, *Inscr. chrét.*, n. 650, vs. 3, 4. — [60] *Arch. epigr. Mittheil.*, t. VIII, p. 121, n. 73, vs. 1. — [61] *Corp. inscr. lat.*, t. III, n. 7315. — [62] De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1881, p. 110. — [63] Trouvée *in situ* en 1852 par De Rossi, *De monumentis ἰχθύν exhibentibus*, dans Pitra, *Spicil. Solesm.*, t. III, p. 574, n. 22; R. Garrucci, *Nuove epigrafi giudaiche di vigna Randanini*, dans *Civiltà cattolica*, 1863, Ve série, t. VI, p. 110; Becker, *Die Darstellung Jesu Christi unter dem Bilde des Fisches*, p. 38, n. 17; M. Armellini, *Lezioni di archeologia cristiana*, Roma, 1898, p. 372; O. Marucchi, *La santità del matrimonio*, in-8°, Rome, 1902, p. 8. — [64] A. Gori, *Inscript. antiq. gr. et rom. in Etruriae urbibus*, t. II, p. 74, n. 4. — [65] De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, n. 151.

sages du *Digeste* que nous avons cités déjà (au mot FIANÇAILLES) : *Sponsalia sunt mentio et repromissio nuptiarum futurarum, unde et sponsi sponsaeque appellatio nata est* [1]; — *Sponsalia autem dicta sunt a spondendo nam moris fuit veteribus stipulari et spondere sibi uxores futuras* [2]. Il n'est pas toujours possible de déterminer avec certitude les cas où *sponsa* s'entend d'une fiancée ou d'une épouse, comme dans le cas suivant qui ne laisse aucun doute : *Stefana h(onesta) p(uella)... quem avus vel parentes et sposus contra votum posuet* [3].

Une inscription du cimetière de Commodille, à Rome, datée de l'année 390, nous conserve la mémoire de *Hilaritas* qui vécut vingt-cinq ans et mourut après sept ans et huit mois de mariage; les fiançailles avaient duré onze ans [4] :

BENEMERENTI CON [*iu*] CI HILARITATI Q [*u*] AE VIXIT
ANN · XXV SPONSATA ANN · XI · FVIT SPONSA ANN . VII.
VIXIT CVM MARITO ANN · V [*ii*] MENSES VIII · A ☧ ω
| DEPOSITA DIE XVII KAL ·
SEPTEMB · FL · VALENTINIANO AVG. IIII ET NEOTERIO VC · CONS.

Une inscription de Civita di Marano (*Cupra Maritima*) dans le Picenum, nous montre sous le nom de *sponsorum* deux époux enterrés dans la même tombe; la date peut-être 463 ou 480 ou 508 ou 541 [5] :

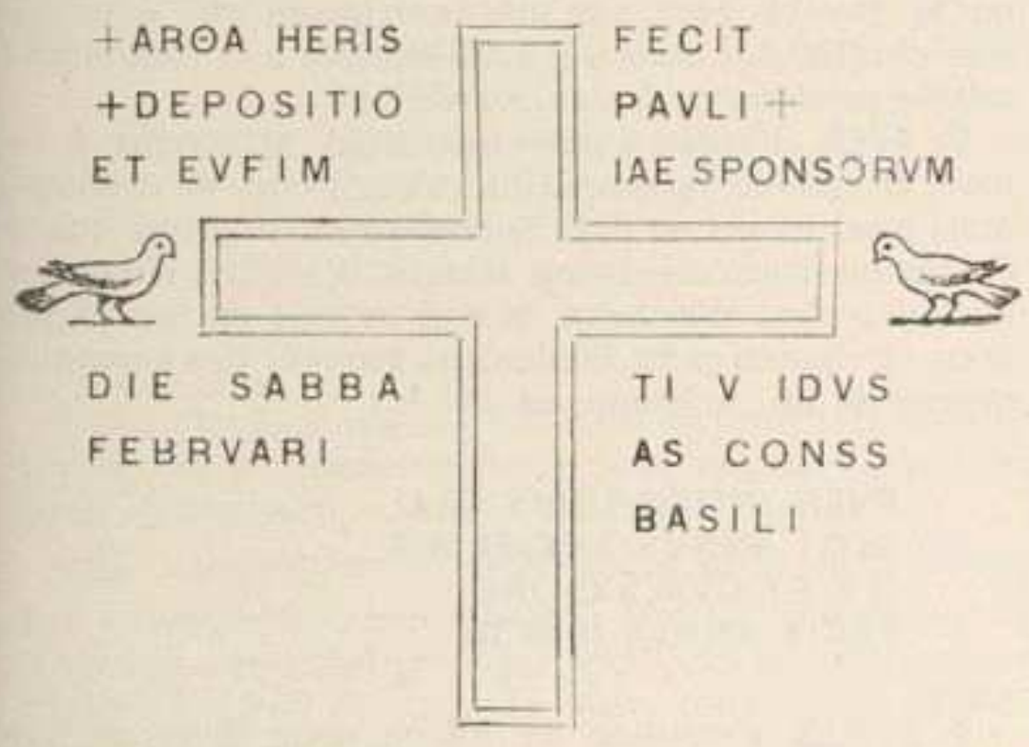

Enfin, à Aquilée, un texte à peine intelligible, mais où nous voyons qu'il est question deux fois du *sponsus*, daté du 25 novembre 382, qui fut un vendredi [6]

IL
ELAERIS
MVNVS FECIT INTE
R SPONSI MANVS ET MATRIS
CVAE QVI VIXIT ANN PL MI XXIII
MEN VI DI XVIII ET SPONSATA FVIT
ANN III MEN II D XVII DEPOSITA
DIE VII KAL DECEMB CONS AN
TONIO ET SVAGRIO VV CC IN
PACE DIEM VENERIS SPONSVS
♀
V ER

Parfois il est fait mention de la *sponsa*, comme c'est le cas pour Duiona, qualifiée : *esponsa Dexteri* [7], ou bien deux défunts se donnent le titre de *sponsi* [8], ou encore une morte *sponsata fuit* [9] et le mieux est peut-être de ne pas décider, puisque *sponsa* a eu deux significations, pas plus que nous ne pouvons dire si c'est d'une fiancée ou d'une épouse qu'il est question dans ce texte de saint Cyprien : *Si superveniens maritus sponsam suam iacentem cum altero videat, nonne indignatur et fremit et per zeli dolorem fortassis et gladium in manus sumit? quid Christus dominus et iudex noster cum virginem suam sibi dicatam et sanctitati suae destinatam iacere cum altero cernit, quam indignatur et irascitur*, etc. [10]

s) EIVS, ce génitif possessif se comprend sans peine quand il est construit; nous en avons des exemples tels que ceux-ci : LOCVS BASILI PRESB ET FELICITATI EIVS, comme nous dirions : « Tombeau du prêtre Basile et de *sa* Félicité [11] »; ou bien à Porto :

QVIESCVNT IN PACE M... | ET FAVSTINA EIVS [12].

α) CYNBIOC qu'on trouve aussi orthographié σύμβιος se dit aussi bien du mari que de la femme. Pour le mari nous ne trouvons à Rome qu'une inscription datée de l'année 367 [13], mais ce mot a des attestations plus anciennes, du IIIe ou même du IIe siècle [14]. Au IVe siècle, on le lit encore plusieurs fois [15]. Pour la femme, ce mot a la valeur de *coniux*, nous ne le lisons que sur une seule inscription datée de l'année 307 [16], mais sur des inscriptions anciennes, quoique sans date [17]. Au VIe siècle, on le trouve encore à Cosa [18], l'ancienne Orbitello d'Etrurie, et sur l'inscription de Julia Stratonike, de Fidène [19] qui peut être de la seconde moitié du IIe siècle. Et encore en Sicile [20], à Thessalonique [21], à Périnthe-Héraclée [22] et en Asie Mineure [23].

β) ANHP, ce mot ne se lit pas sur des inscriptions datées, mais sur les autres, on ne le rencontre pas avant le IIIe siècle [24].

A une date postérieure on le rencontre en Sicile [25] et en Cyrénaïque [26], également en Asie Mineure [27].

γ) ΠΟCIC se lit une fois à Athènes sur une inscription chrétienne [28].

δ) ΓΥΝΗ, ce mot correspond à *ἀνήρ*, on ne le rencontre pas à Rome sur des inscriptions datées, mais bien sur des inscriptions non datées à Rome [29], en Afrique [30], en Grèce [31] et en Phrygie, à Trajanopolis en l'année 363 [32].

ε) ΓΑΜΕΤΗ, rare à Rome [33] ou en Italie, mais en Grèce [34] et en Asie Mineure [35].

ζ) ΓΑΜΙΚΗ, ne se rencontre qu'une seule fois, à Athènes [36].

[1] *Digeste*, XXIII, n. 1. 3. — [2] *Digeste*, XXIII, 1, 2. — [3] *Corp. inscript. lat.*, t. V, 1, 6403. — [4] De Rossi, *Inscript. christ. urb. Romae*, t. I, *supplem.*, n. 1812; cf. *Nuovo bull. di archeol. crist.*, 1904, p. 87, n. 14; *Notizie degli scavi*, 1905, p. 108. — [5] *Corp. inscr. lat.*, t. IX, n. 5347. — [6] *Corp. inscr. lat.*, t. V, n. 1620. — [7] *Römische Quartalschrift*, 1892, t. VI. — [8] *Corp. inscr. lat.*, t. IX, n. 5347. — [9] *Corp. inscr. lat.*, t. V, n. 1623. — [10] S. Cyprien, *Epist.*, IV, 3. — [11] Fabretti, *Inscript. antiq.*, p. 557, n. 60. — [12] *Corp. inscr. lat.*, t. XIV, n. 1959. — [13] De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, n. 192. — [14] De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1865, p. 35, n. 1, 1886; p. 156, n. 247; p. 157, n. 248; Roller, *Les catacombes de Rome*, pl. X, n. 10; pl. LXII, n. 10. — [15] Musée du Latran, pil. IX, n. 42; Muratori, *Novus thes. vet. inscr.*, p. 1851, 3; Kaibel, *Inscr. graecae*, n. 116, 117, 242, 599; *Mélang. d'archéol. et d'histoire*, t. XIX, 1899, p. 546, n. IV. — [16] De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, n. 30. — [17] De Rossi, *Bull.*, 1875, p. 42 : *Roma sotterr.*, t. III, p. 9, n. 3; *Bull.*, 1886, p. 152; Muratori, *Novus thes. veter. inscr.*, p. 1837, n. 3; p. 1851, n. 3; p. 1951, n. 2. — [18] *Corp. inscr. graec.*, t. IV, n. 9853; G. Kaibel, *Inscr. graec.*, n. 2263. — [19] Id., *ibid.*, n. 1689; De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1892, p. 50, pl. II. — [20] Kaibel, *op. cit.*, n. 177; Strazzula, *Mus. epigr.*, n. 358. — [21] *Mélang. d'archéol. et d'hist.*, t. XIX, 1899, p. 548, n. VII. — [22] *Jahreshefte des oesterr. archaeol. Instit.*, 1898, t. I, Beiblatt, 114. — [23] *Corp. inscr. graec.*, t. IV, n. 9252, 9256, 9263. — [24] *Corp. inscr. graec.*, t. IV, n. 9552, 9562; Kaibel, *Inscr. graec.*, n. 1872. — [25] *Römische Quartalschrift*, 1895, p. 299. — [26] *Corp. inscr. graec.*, t. IV, n. 9136. — [27] *Corp. inscr. graec.*, t. IV, n. 3989 *d*, 9268. — [28] C. Bayet, *De titulis Atticae christianis*, n. 118. — [29] *Corp. inscr. graec.*, t. IV, n. 9576, 9845, 9851. — [30] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 17384. — [31] *Corp. inscr. graec.*, t. IV, n. 9294*b*; C. Bayet, *op. cit.*, n. 41, 113; *Jahreshefte d. oesterr. arch. Instit.*, 1898, Beiblatt, 113, 3. — [32] *Corp. inscr. lat.*, n. 3998, 9, 112. — [33] Muratori, *Nov. thes. vet. inscr.*, 1861, n. 4. — [34] C. Bayet, *De titulis Atticae cristianis*, n. 54, 96, 98, 109. — [35] *Corpus inscriptionum atinarum*, t. IV, n. 9166. — [36] C. Bayet, *op. cit.*, n. 47, vs. 6.

η) ΑΛΟΧΟC, ne se trouve que dans la langue poétique : à Céos [1], à Apamée [2], en Paphlagonie [3].

On ne doit pas considérer comme une vantardise ni comme une indiscrétion certaines locutions qui, dans la pensée de ceux qui en font usage, n'ont pas la valeur de confidence, par exemple :

1. VIRGINIVS et VIRGINIA, que nous lisons sur des tombes païennes, chrétiennes ou juives. Épigraphistes et archéologues ont raisonné et déraisonné sur le sens de cette épithète. Spon y lit un hommage du mari à la fidélité conjugale de sa femme [4]; Guasco y découvre la plainte délicate d'une femme qui, pour une raison ou pour une autre, garda la chasteté dans le mariage [5]; enfin Reinesius et une foule d'autres ont simplement entendu ce mot d'un conjoint qui n'avait pas convolé avant le mariage et dont le survivant fait mémoire sur l'inscription du tombeau [6].

Cette explication paraît certaine lorsqu'on lit des interprétations comme celles-ci : *virginia* CONIVX A VIRGINITATE [7] ou encore : QVAE MECVM A VIRGINITATE SVA VIXIT [8].

A Rome, l'épigraphie chrétienne nous mentionne pour la première fois *virginius* sur une inscription datée de l'année 439 [9], et *virginia* pour la première fois sur une inscription datée de 291 [10], puis encore



7694. — Épitaphe d'Urbica, d'après Marucchi, *I monumenti del museo Pio Lateranense*, t. LI, n. 8.

virginius en 341 [11] et *virginia* en 386 [12], Pour les inscriptions non datées on n'a que le choix. L'inscription de 291 est ainsi libellée :

EX VIRGINIO TVO BEN
E MECO VIXSISTI LIB·ENIC
ONIVGA INNOCENTISSI
MA CERVONIA ſ SILVANA
ſ REFRIGERA C ſ VM SPIRITA ſ
ſ SANCTA ſ DEP KAL APR TIBERI
ANO II ET DIONI COSS ſ

Ex virginio tuo bene meco (mecum) *vixisti libenter conjuga innocentissima Cervonia Silvana* : (Id est vel : *bene vixisti mecum ex virginio tuo*, mecum nempe qui fui virginius tuus (conjux a virginitate).

Dans le reste de l'Italie, surtout au Nord et dans le Centre, on retrouve ces épithètes à Aquilée [13], à Milan [14], à Bolsène [15], à Lorium [16] et à Préneste [17], en Sicile [18] et à Cagliari [19]. En Gaule, on ne connaît que deux exemples [20]. A Rome, on a trouvé l'emploi du pluriel *virginii*, et sur une pierre d'Aquilée, cette forme bizarre... *cum suum sunbirginio bicxit* [21].

2. VNIVIRA revient à avoir la même signification que *virginia* ou *ex virginitate*, c'est l'affirmation que l'épouse n'a été possédée que par un seul homme; on rencontre cette épithète déjà sur les épitaphes païennes [22]. Une inscription publiée par G. Marini relève bien le mérite de cette condition [23] :

REGINE VENEMERENTI FILIA SVA FECIT
VENERIGINE MATRI VIDVAE QVE SE
DIT VIDVA ANNOS LX ET ECLESA
NVMQVA GRAVAVIT VNIBYRA QVE
VIXIT ANNOS LXXX·MESIS V
DIES XXVI

Voici une octogénaire devenue veuve à vingt ans et qui ne se remaria pas, méritant bien ce titre d'*univira* que nous lisons déjà dans les écrits de Tertullien [24], et que nous trouvons rarement dans l'épigraphie et seulement dans des inscriptions non datées [25] dont une à Volterra [26].

Quant à l'expression grecque équivalente μόνανδρος, on la trouve bien sur une inscription qui pourrait être chrétienne, mais qui a été enlevée à la tombe primitive pour servir à une autre [27].

3. PVER, d'après l'idée que nous attachons à ce mot, il semble incompatible avec l'état de mariage, mais nous avons eu déjà l'occasion de montrer quelle extension recevaient ces termes d'amitié chez les anciens; c'est d'ailleurs ce qui se voit encore parmi nous et chacun peut facilement trouver des exemples autour de lui. A Rome, en 367 [28] :

. . . . . .
PVER BICTORINVS QVI
BIXIT ANNVS XXXVII M X
D X ET CVM VXSORE
FECIT ANNVS II M III
. . . . . .

4. PVELLA s'emploie de même pour désigner une femme mariée, c'est ainsi que nous lisons (fig. 7694) : *puellae Urbicae coniugi dulci quae eius obsequio semper nobis convenit in matrimonio, quae vixit annos p. m. XXX* [29]. — *titulus puellae Claudiae c. f. vixit coniugio annis duob. et mens. VI... et defuncta est annorum, XVJ* [30] — *fideli puell Theodore quae vixit an. XVIIIJ in matri(monio) vix an IIIJ m IIJ d. XVIIIJ* [31].

5. DOMINVS et DOMINA sont employés entre époux, ce qui n'a rien de surprenant puisque nous voyons le père de Vibia Perpetua donner à sa fille le titre

[1] *Corp. inscr. graec.*, t. IV, n. 9231. — [2] *Corp. inscr. graec.*, t. III, n. 3964. — [3] *Bull. de corresp. hellén.*, 1897-t. XXI, p. 95, n. 6, vs. 4. — [4] *Miscellanea eruditae antiquitatis*, p. 243. — [5] *Musei Capitolini inscr. antiq.*, t. II, Romae, 1775, p. 179. — [6] *Syntagma inscr. antiq.*, 1682, p. 722 ; Fabretti, *Inscr. antiq.*, p. 322 ; Pellicia, *De christ. eccl. polit.*, t. III, 1780, p. 306; Cavedoni, *Dell' età consueta*, p. 67; Ferrario, *Monumenti di S. Ambrogio in Milano*, 1824, p. 56; Northcote, *Epitaphs of the catacombs*, 1878, p. 123; Armellini, *Il cimit. di S. Agnese*, p. 262; Roller, *Catac. de Rome*, t. I, p. 260. — [7] De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romae*, t. I, n. 812, en 464. — [8] De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1881, p. 160. — [9] De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, p. 107. — [10] Id., *ibid.*, t. I, n. 17. — [11] Id., *ibid.*, t. I, p. 49, n. 62, en 341; p. 67, n. 107, en 349; p. 125, n. 266, en 377; p. 152, n. 346, en 384; p. 160, n. 363, en 386; p. 272, n. 636, en 423; en 433, p. 188, n. 396. Cf. Boldetti, *Osservazioni*, p. 573; Marangoni, *Acta S. Victorini*, p. 91; Gruter, *Inscript.*, p. 1010, n. 4; Bosio, *Roma sotterr.*, p. 506; Muratori, *Nov. thes. vet. inscr.*, p. 1833, n. 9; p. 1970, n. 3; p. 1342, n. 9; p. 1834, n. 7, 8. — [12] De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, p. 363. — [13] *Corp. inscr. lat.*, t. V, n. 1661, 1696, 1715, 8575. — [14] *Corp. inscr. lat.*, t. V, n. 6252, 6261, 6184, 6256. — [15] *Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 2834 (en 376), n. 2872 (en 401). — [16] *Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 3756. — [17] *Corp. inscr. lat.*, t. XIV, n. 3428*a*. — [18] Cartelli, *Sicil. inscript.*, cl. XVII, n. 65. — [19] De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1892, p. 232. — [20] E. Le Blant, *Inscr. chrét.*, n. 295, 508. — [21] E. Pais, *Supplem.*, n. 344. — [22] Muratori, *Thes. nov. veter. inscr.*, p. 1010, n. 10; Marini, *Iscr. Alban.*, p. 232; Reinesius, *Syntagma*, p. 742, cl. XIV, n. 73; Gruter, p. 1141. — [23] Marini, *Iscriz. Alban.*, p. 195. — [24] *De exhortat. castit.*, c. XI, XIII; *De jejunio*, c. VIII; *De monogamia*, c. XVII; *Ad uxorem*, l. I, c. VII, VIII. — [25] Fabretti, *Inscr. antiq.*, p. 323, n. 439; p. 324, n. 449. — [26] *Corpus inscriptionum latinarum*, t. XI, n. 1800. — [27] De Rossi, *Roma sotterranea*, t. III, pl. XXII-XXIII, n. 17; Kaibel, *Inscr. graec.*, n. 191. — [28] De Rossi, *Inscriptiones christianae*, t. I, p. 193. — [29] Latran, pil. VIII, n. 8. — [30] *Corpus inscriptionum latinarum*, t. V, n. 7138. — [31] *Corpus inscriptionum latinarum*, t. X, n. 7971.

de *domina* [1]: toutefois, ce titre est peu employé. A Rome, nous le lisons sur deux inscriptions datées de 344 [2] de 383 [3], et sur quelques autres non datées [4], à Aquilée [5] et en Gaule [6], une fois.

On rencontre κυρια [7], mais jusqu'ici κυριος n'a pas été trouvé dans l'épigraphie chrétienne.

L'emploi de *Dominus* semble retenir une idée d'autorité, comme dans cette formule : *dominus Victorinus maritus sepulcrum eorum collacavit* [8], ou encore : *(Projecta) servivit dmo suo an IIII* [9]; nous retrouvons le *servivit* dans cette formule : *quae servivit an. XVI coniugi caro* [10], qui nous mène tout naturellement à celles-ci : *usa simul famule et coniugis officium* [11] *et famula dicta viri* [12], mais l'amour conjugal embellit tout comme pour cette femme qui, dit-on : εὐχαριστοῦσα τῷ ἀνδρὶ πολλὰς εὐχαριστίας [13].

L'usage du pronom possessif est rare et corrige un peu ce que *dominus* peut avoir d'autoritaire; aux catacombes on lit : *domina mea Ursa uxor dulcis* [14], et *dominae meae coniugi amantissim(ae)* [15].

6. CONSERVA se place à l'opposé, mais ici la pensée chrétienne est visible, il s'agit du service du Christ [16], comme nous le voyons sur quelques inscriptions [17], ou bien l'équivalent grec, en Sicile, ΣΥΝΔΟΥΛΗ [18] qui se lit sur une inscription où l'époux porte les trois noms et donne à sa femme celui de *conserva*, de sœur et d'épouse [19] :

VALERIE MA
RIE M VALERI
VS EPAGATHVS
CONSERVE
SORORI ET
CONIVGI QVA
CVA VIXIT AN
XXXVIII V V P*(os)*.

Parmi les centaines d'inscriptions chrétiennes qui présentent les formules dont nous venons de parler, nous choisirons seulement quelques exemples :

☧ *decessit nomine Calleroe die tertiu idus decembres* ‖ *consulatu dominis nostris Valinte quinqui(es) et Valentini* ‖ *ano iuniore, quae vixit annus plus minus triginta* ‖ *et fecit cum marito annus plus minus quin* ‖ *decim et dies duodecim* [20].

☧ (dans une couronne) : *...tille benemerenti que vixit annos XVIJ, m.VIIIJ, d. XIIIJ que vixit cum marito an V, m. VIJ, d. XIJ. Primus maritus fecit* [21].

☧ *Tertulla in pace* ‖ *que bixit anis XXI* ‖ *que fecit cu compa* ‖ *re latu annis V* ‖ *et dies VIIIJ* [22].

Filumino benemerenti, qui vixxit annis XXXVJ ‖ *meses VJ dies XVIJ in pace uxxor marito* ‖ *qui fecet cum comparem suam annis XIIJ et dies* ‖ *XIIJ* [23].

Tessalius Victorie coiugi benemerenti ‖ *posuit titulum que vixit cum coiuge suo* ‖ *annis duo m. VIIIJ, dies VI que remisit fili* ‖ *um m. x. cujus faciem non vidit* [24].

Apollinaris qui bi ‖ *xit annos XX* ‖ *VIIIJ qui fec* ‖ *it cum birginia* ‖ *annos VIJ in pace* ‖ *d. III nonas sept.* [25]

Elia Vincentia que vixit annus XVJ ‖ *et mesis IJ cum virgini(um) suum* ‖ *que vixit annu, diem minus. Alexandria que vixi[t]* ‖ *an. pl. m. XLV et vixit [cum]* ‖ *virum suum an. J. m. VIJ dp. kl. nob.* [26]

b. m. ‖ *... Gaudiose que vi* ‖ *[x]it cum patron* ‖ *o Bassiano su[o]* ‖ *[in] pace annos [s...* [27]

m. b. ‖ *benemerita Exsuperantia qui* ‖ *xit annus XXV, cum sunbir* ‖ *ginobiexit annos tres mens, no* ‖ *be et dies decem. par* ‖ *entes d(o)lentes contr* ‖ *a botum bo [suerunt-re]* ‖ *cesit in pac [e...]* ‖ *tu IJX kalen [das...* [28].

II. LES ÉPITHÈTES. — Pour sceptique qu'on soit ou qu'on affecte de paraître, il faut accorder à l'humanité un sentiment qui l'honore, *un* au moins : c'est le respect qu'elle témoigne aux morts. Il est presque sans exemple qu'une épitaphe contienne autre chose que des louanges et, ce qui vaut mieux, c'est qu'elles étaient presque sincères à l'instant où elles furent données. L'émotion produite par la mort, par la séparation, le regard jeté en arrière, tout cela prédispose à ne se souvenir, à ne parler que des qualités du défunt, des heures aimables passées en sa compagnie. Les jours et les années passent, l'oubli vient : heureux ceux pour qui c'est l'oubli qui vient plutôt que les récriminations auxquelles ils ne peuvent pas répondre. Toutes ces générations englouties nous ont ainsi légué le témoignage d'un sentiment noble qui a rempli leur âme au moins quelques jours, qui leur a fait prononcer et écrire des paroles exprimant leur affection, leur douleur, que nous sommes peut être trop enclins à prendre pour des banalités sans sincérité aucune. C'est le cas pour certains éloges touchants, mais si courants qu'on a fini par les graver en abrégé : *bonememorie, benemerens* devenus BM, BMF, BMP. [29] En voici un exemple, dans les formulaires des épigraphistes, le survivant choisissait un texte convenable à la mémoire chérie et c'était parfois cette protestation :

CVIVS DOLOREM ACCEPIT NVLLVM NISI MORTIS EIVS [30]
DE QVA NVLLVM DOLOREM NISI ACERBISSIMAE MORTIS EIVS
| ACCEPERAT [31]

mais la formule est longue, le lapicide maladroit et le visiteur intelligent. De même que, de nos jours, il n'est guère de promeneur dans un cimetière qui n'entende le R. I. P. alors même qu'il ignore le latin et a depuis longtemps oublié ses prières, de même jadis il n'était guère de latin qui ne fut en état d'interpréter ces lettres : DE QVA. N. D. A. N. MOR., ce qui veut dire : *de qua nullum dolorem acceperat nisi mortis* [32].

Or, ces légendes, devenues banales, ont eu leur minute de sincérité, elles ont été vraies, elles ont même été dites. Rappelons-nous ce que dit Louis XIV en apprenant la mort de sa femme : « C'est le premier chagrin qu'elle m'ait donné [33] »; et l'exemple est si frappant qu'il est permis en sa faveur d'accorder une part de véracité à tant et tant d'épithètes que nous allons relever sur les épitaphes des époux chrétiens.

[1] *Passio S. Perpetuae.* — [2] De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, n. 78. — [3] Id., *ibid.*, t. I, n. 331. — [4] De Rossi, *Roma sotterr.*, t. III, p. 11; pl. XXVIII-XXIX, 45; *Bull.*, 1887, p. 73; Graeven, *Die Siglen D. M*, n. 29; Muratori, *Novus thes. vet. inscr.*, p. 1819, n. 4; p. 1870, n. 6; p. 1890, n. 4; p. 1912, n. 9; p. 1935, n. 8. — [5] Pais, *Supplem.*, n. 349. — [6] E. Le Blant, *Inscr. christ.*, n. 202. — [7] De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, n. 30 (en 307); *Corp. inscr. graec.*, t. IV, n. 9603. — [8] *Corp. inscr. lat.*, t. III, n. 3996*a*. — [9] *Corp. inscr. lat.*, t. V, n. 6402 (en 442). — [10] *Corp. inscr. lat.*, t. III, n. 6399. — [11] De Rossi, *Inscr. christ.*, t. II, p. 81, n. 6. — [12] *Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 4631, vs. 10. — [13] *Römische Quartalschrift*, 1895, p. 299. — [14] Perret, *Catac. de Rome*, t. V, pl. L, n. 26. — [15] Muratori, *Thes.*, p. 1903, n. 1. — [16] Tertullien, *Ad uxorem*, l. I, c. I, dit déjà : *Dignum duxi, dilectissima mihi in domino conserva, quid tibi sectandum sit post discessum de saeculo meum.* — [17] De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1886, p. 116, n. 173; *Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 332. — [18] Kaibel, *Inscr. graec.*, n. 531. — [19] *Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 332; De Rossi, *Bull.*, 1879. pl. VIII, n. 1. — [20] De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, *supplem.*, n. 1647. — [21] *Corp. inscr. lat.*, t. VI, n. 35691; *Notizie degli scavi*, 1900, 1900, p. 569. — [22] Silvagni, *Inscr. christ. urb. Rom.*, t. I, n. 1054. — [23] Armellini, *Il cimitero di S. Agnese*, Roma, 1880, p. 273. — [24] Boldetti, *Osservazioni sopra i cimiteri*, t. II, p. 413. — [25] *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1912, p. 37, n. 5. — [26] Boldetti, *op. cit.*, t. II, p. 455. — [27] *Notizie degli scavi*, 1899, p. 201. — [28] *Corp. inscr. lat.* t. V, n. 5413. — [29] Pais, *Supplem.*, n. 344. — [30] *Corpus inscript. latin.*, t. X, n. 4787. — [31] *Corp. inscr. lat.*, t. VI, n. 24243 — [32] *Corpus inscriptionum latinarum*, t. VI, n. 22848. — [33] *Souvenirs de Madame de Caylus*, in-12, Paris, 1860, p. 131 sq.

Parfois la douleur, la reconnaissance ou la décence qui en tient lieu, accumulent les épithètes, comme dans les exemples suivants : *casta, decens, sapiens, humilis, iocunda marito,* ou bien : *prudens, casta, decens, severa, dulcis,* ou enfin *coniugi inco[m]parabil(i) inextimabili, dilectissime, castissime, sanctissime univyrie invituperabili, inaccusabili...* tellement qu'on serait tenté de dire : N'en jetez plus! Dans ces éloges, il faut encore distinguer la prose de la poésie, celle-ci a ses exigences métriques et l'expression des regrets, comme le total et l'arrangement des vertus ont pu fort bien se plier aux règles littéraires aux dépens d'une certaine sincérité; la prose conserve plus d'indépendance et il est préférable de l'interroger. Voici ce qu'elle nous répond :

ABSTINENS SE AB OMNI MALIGNA RE, nous dit-on d'une Milanaise, *Corp. inscr. lat.*, t. v, n. 6286, en 487; IN OMNIBVS ABSTINENTISSIMA, à Rome, De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1864, p. 34. — ACCEPTISSIMA, à Rome, Muratori, *Nov. thes. veter. inscr.*, p. 1819, n. 5; cf. Mus. Latr, pil. XII, n. 25. — ADMIRABILIS, à Rome, De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, n. 340, en 384. — AMABILIS, à Rome, dans *Bull. della comm. arch. comunale*, 1888, p. 340; De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1887, p. 73. — AMANTISSIMVS, à Rome, en 302, De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, n. 28, p. 79 ; plus ancienne mais non datée, dans *Bull. di arch. crist.*, 1880, p. 52; 1886, p. 54, 55; à Trèves, Le Blant, *Inscr. chrét.*, n. 257; à Brescia, *Corp. inscr. lat.*, t. v, n. 4848; à Florence, en 423, *Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 1731; à Chiusi, cimetière de sainte Mustiola, *Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 2544; à Sétif, en Maurétanie, *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 8647. — BEATISSIMA, à Côme, *Corp. inscr. lat.*, t. v, n. 5416; OMNI LAVDE BEATA, à Rome, Maffei, *Mus. Veron.*, p. 179. — BENEDICTVS, à Rome, De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1886, p. 97, pl. VII, n. 5; BENEDICTA IN CHRISTO, à Rome, De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1873, p. 73, pl. IV-V. — BENEMERENS, se rencontre des centaines de fois, on trouve aussi DIGNE MERENS qui a le même sens à Rome et ailleurs, De Rossi, *Roma sotterranea*, t. III, pl. XXVIII-XXIX, p. 45; BENEMERITA, à Volterra, *Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 1800. — BENIGNISSIMVS, à Rome, cimetière d'Hermès ; L. Perret, *Catac. de Rome*, t. v, pl. XV, n. 13 (inscriptions aujourd'hui à Amiens (voir *Dictionn.*, t. I, col. 1603, fig. 378); à Salone, Bulič, *Catalog.*, IIIe partie, 1888, p. 37, n. 56. — BLANDA, à Forum Sempronii, Muratori, *Nov. thes. veter. inscr.*, p. 1909, n. 4. — BONVS, à Rome, musée de Latran, pil. IX, n. 8; L. Perret, *Catac.*, t. v, pl. XXXII; Sardaigne, cimetière près de Cagliari, *Bull. di arch. crist.*, 1892, p. 232 (de l'époque de Dioclétien); à Bolsène, cim. de Christina, en 376, *Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 2834; OPTIMVS, à Rome, Mus. Lat., pil. VIII, 11. — Perret, *Catac.*, t. v, pl. LXI, n. 11. — Roller, *Catac. de Rome*, t. II, pl. LXXII, n. 11, p. 180. — Graeven, *Die Siglen, D. M.*, n. LVIII. — Capène, *Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 3963, De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1883, p. 131.

CARVS, à Rome, Boldetti, *Osservazioni*, p. 388. — Muratori, *Nov. thes. veter. inscr.*, p. 1890, n. 7; p. 1965, n. 5. — En Ombrie, Gruter, *Inscript.*, p. 1061, n. 7, de l'année 373; Milan, *Corp. inscr. lat.*, t. v, n. 6194. — Aquilée, *Corp. inscr. lat.*, t. v, n. 1671; CARISSIMVS, à Rome, en 352, De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, n. 113; en 356, *Bull. di arch. crist.*, 1875, p. 15; cf. Roller, *Catac. de Rome*, t. II, pl. LI, n. 3; CARISSIMA sur une très ancienne inscription du temps des Antonins trouvée au cimetière de Sainte-Agnès, dans *Röm. Quartalschr.*, 1890, p. 96; à Aquilée, *Corp. inscr. lat.*, t. v, n. 1661; à Milan, *Corp. inscr. lat.*, t. v, n. 6175; à Ostie, *Corp. inscr. lat.*, t. XIV, n. 1912; à Fermo, *Corp. inscr. lat.*, t. IX, n. 5419; à Corneto-Tarquinia, De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1875, p. 98, n. 14; à Trèves, Le Blant, *Inscr. chrét.*, n. 285, 302; Pannonie *Corp. inscr. lat.*, t. III, n. 4220; à Salone, Bulič, *Catal.*, p. 46, n. 130, en 378. — CASTVS et CASTA, à Rome, en 349, De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, n. 107; en 349, *ibid.*, n. 356; d'une date plus ancienne peut-être dans De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1892, p. 103, n. 12; Afrique, *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 870, n. 8647; CASTISSIMA, à Rome, en 336, De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, n. 45; en 358, *ibid.*, n. 134; en 378 ou 376, *ibid.*, n. 280; à Volterra, *Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 1800, à Capoue, *ibid.*, t. X, n. 4520. — CONCORDES, Mus. Latr., pil. XIII, n. 8. — CONVENIENS, à Forum Sempronii, Muratori, *Nov. thes. veter. inscr.*, p. 1909, n. 4; à Bolsène, *Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 2850; à Aquilée, Ett. Pais, *Supplem.*, n. 110; à Salone, Bulič, *Catal.*, p. 7, n. 313; deux époux sont dits BENE CONVENIENTES, à Rome, Mus. Lat., pil. XIV, n. 22, et *ibid.*, pil. VIII, 8; *quae ejus obsequio semper nobis convenit.* — DEDITA MARITO, en Ombrie, Gruter, *Inscr.*, p. 1061, n. 7, en 373. — DESIDERANTISSIMVS, à Rome, De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1886, pl. VII, n. 5. — DIGNVS et DIGNA, à Rome, en 330. De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, n. 37; en Afrique, *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 870; CONDIGNVS, à Rome, à la limite du IV-Ve siècles; De Rossi, *Roma sotterranea*, t. III, pl. XLVIII-XLIX, n. 10; DIGNISSIMA, à Rome, Mus. Lat., pil. XVI, n. 34; Perret, *Catac. de Rome*, t. v, pl. XXXVII, 123. — DILECTISSIMVS et DILECTISSIMA, à Volterra, *Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 1800; à Pavie, *ibid.*, t. v, n. 6465; en Gaule, E. Le Blant, *Inscr. chrét.*, n. 64. — DVLCIS, à Rome, Mus. Lat., pil. XIII, 13; XV, 64; XX, 8; à Milan, en 487, *Corp. inscr. lat.*, t. v, n. 6286; le plus souvent on fait usage du superlatif : DVLCISSIMVS, De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, n. 28, en 302; *ibid.*, n. 211, en 369; *ibid.*, n. 222, en 371; parmi les inscriptions non datées, très nombreuses, Mus. Lat., pil. IX, 8-10; à Aquilée, *Corp. inscr. lat.*, t. v, n. 1641, 1660, 1701, à Milan, *ibid.*, t. v, n. 6188, 6215; à Brescia, *ibid.*, t. v, n. 4848, 4850; à Oderzo, *ibid.*, t. v, n. 2032; à Portogruaro, *ibid.*, t. v, n. 8734; à Florence, *ibid.*, t. XI; n. 1695, 1728; à Chiusi, *ibid.*, t. XI, n. 2558; à Materilla, près Spolète, De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, p. 276, en 424; à Eclane, *Corp. inscr. lat.*, t. IX, n. 1365, en 411; n. 1368, en 444; n. 1370, en 450; n. 1378, en 508; à Castellamare, De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1879, p. 120; à Cagliari, *ibid.*, 1892, p. 232; à Salone, dans *Mittheil. d. k. k. Centralcomm*, 1878, p. LXXXI, 20; Bulič, *Catal.*, p. 10, 46; en Gaule, Le Blant, *Inscr. chrét.*, n. 202, 265; en Afrique, *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 9693, en 457.

FIDELISSIMA, à Rome, De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, n. 59, en 340; Boldetti, *Osservazioni*, p. 386; en Sicile, *Notizie degli scavi*, 1895, p. 489. — FRVGI, à Bolsène, *Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 2850. — GRACILIS, à Rome, Gruter, *Inscr.*, p. 1058, n. 1. — INACCVSABILIS, à Volterra, *Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 1800. — INCOMPARABILIS, à Rome, en 368, De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, n. 207; à Aquilée, *Corp. inscr. lat.*, t. v, n. 1628; à Portogruaro, *ibid.*, t. v, n. 8736; à Chiusi, *ibid.*, t. XI, n. 2554; à Corneto-Tarquinia, De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1875, p. 97, n. 12; à Bénévent, *Corp. inscr. lat.*, t. IX, n. 2082 *b*; à Alba Fugens, *ibid.*, t. IX, n. 4050; à Salerne, *ibid.*, t. X, n. 661; à Cagliari, De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1892, p. 232; à Salone, dans *Ephemeris epigraphica*, t. IV, p. 338; on trouve aussi, mais rarement INCOMPARABILISSIMA, à Rome, De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1886, p. 45. — INEXTIMABILIS, à Volterra, *Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 1800. — INNOCENS, à Rome, en 375; De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, n. 251; en 397, *ibid.*, t. I, n. 442; INNOCENTISSIMVS, à Rome, en 291; *ibid.*, t. I, n. 17; à Terracine, *Corp. inscr. lat.*, t. X, n. 6420, en 345. — INTEGRA, (*iuxta maritum*), à Forum Sempronii, Muratori, *Nov. thes.*

veter. inscr., p. 1909, n. 4. — INVITVPERABILIS, à Volterra, *Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 1800. — LAVDABILIS, à Rome, Muratori, *Nov. thes veter. inscr.*, p. 1860, n. 7; le superlatif, à Chiusi, *Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 2547. — LAVDATISSIMA, à Rome, en 330, De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, n. 37. — OBSEQVENTISSIMA, à Rome, De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1864, p. 34, Ve siècle; à Trèves, E. Le Blant, *Inscr. chrét.*, n. 257; en Carinthie, *Mitth. d. k. k. Centralcomm.*, 1861, p. 24. — PIA, en Ombrie, Gruter, *Inscript.*, p. 1061, n. 7, en 373; PIISSIMA, à Capoue, *Corp. inscr. lat.*, t. X, n. 4520; PIENTISSIMA, à Aquilée, Graeven, *Die Siglen D. M.*, n. LXXVII.

PVDICA, à Rome, en 378 ou 376, De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, n. 280. L'éloge de la pudeur d'une épouse est un thème qui ne semble pas regarder le public,

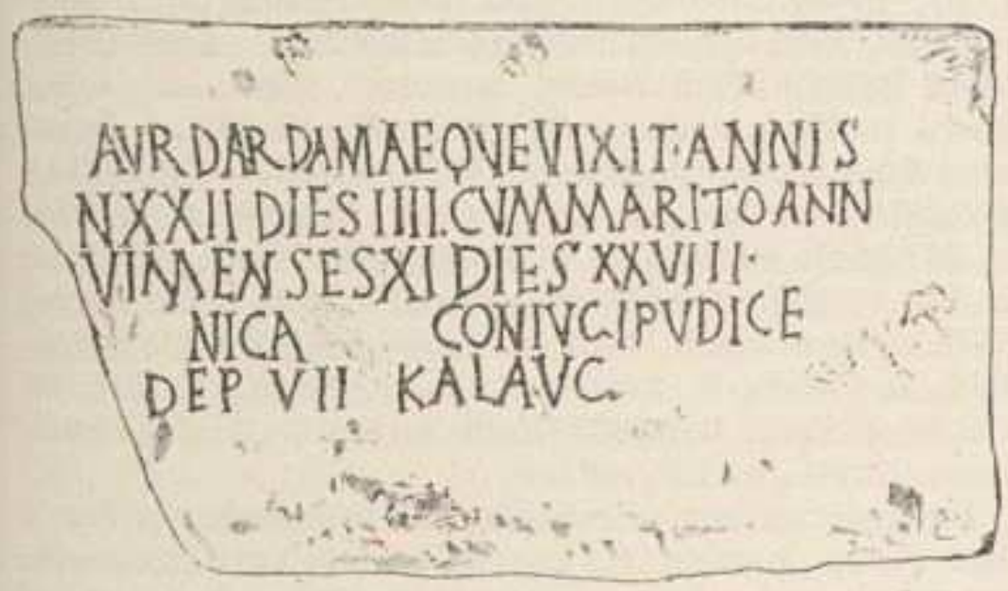

7695. — Épitaphe d'Aur. Dardania, d'après Marucchi, *I monumenti*, pl. LXXXIV, n. 39.

on pourrait s'étonner même qu'on commit l'indiscrétion d'en parler, ce n'était pas la manière de voir du mari d'Aur. Dardaniae qui enterra sa femme au cimetière de Calliste avec cette inscription (fig. 7695) :

Aur. Dardaniae que vixit annis n. XXIJ, dies IIIJ, cum marito ann. VJ menses, XJ dies XXVIIJ... Nica... coniugi pudice, dep. VIJ kal. aug.

Un autre mari, que nous ne connaissons pas, assure que la pudeur de sa femme était connue de tout le monde :

LVPICINO ET IOVINO CC [*s...dep*]
VICTORIES Q · AN · XXV [*...etcum*]
MARITO FECIT AN XIII [*... .....*]
ET PUDICITIA OMNIBUS [*nota fuit?*]

De Rossi, *Insc. christ.*, t. I, n. 186; *suppl.*, n. 1586.

C'est un thème sur lequel les maris renchérissent volontiers : TOTIVS PVDICITIAE. De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, n. 400 *a*; *spec* TA *t* AE PVDICITI [*ae*], *ibid.*, t. I, n. 1172; INIMITABILI... PVDICITIA..., Silvagni, *op. cit.*, n. 853; enfin un autre a recours au superlatif PVDICISSIMA, à Rome, en 336; De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, n. 45; Muratori, *Nov. thes. veter.inscr.*, p. 1839, n. 8, p. 1892, n. 12; à Forum Sempronii, *ibid.*, p. 1909, n. 4. — RARISSIMA, à Chiusi, *Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 2554. — RELIGIOSA, à Rome, L. Perret, *Catac. de Rome*, t. V, pl. XVII, 19; CIRCA MARITVM SATIS RELIGIOSA, De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1873, pl. IV-V, n. 5, p. 74; à Pavie, *Corp. inscr. lat.*, t. V, n. 6465; RELIGIOSISSIMVS, à Olbia-Terranova, *ibid.*, t. X, n. 7995. — SANCTVS, à Rome, en 379, De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, n. 281; en 397, *ibid.*, t. I, n. 447; L. Perret, *Catacombes de Rome*, t. V, pl. XVII, 19, et SANCTISSIMVS, à Rome, en 389; De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, n. 376; *Roma sotterranea*, t. III, pl. XVIII-XIX, n. 5 (deuxième moitié du IIIe siècle); *Bull. di arch. crist.*, 1881, p. 67 (IIIe siècle); 1868, p. 94 (fin Ier ou début IIe siècle); Chuisi, *Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 2549. — SVBDITA, à Forum Sempronii, Muratori, *Nov. thes. veter. inscr.*, p. 1909, n. 4. — VENERABILIS, à Rome, en 383, De Rossi, *Inscript. christ.*, t. I, n. 331. — VERECVNDA, à Rome; De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1887, p. 73. — ΑΓΑΘΗ, en Attique, Ch. Bayet, *De titul. Atticae christianis*, n. 41. — ΑΓΑΝΟΦΡΩΝ, en Sicile, dans *Römische Quartalschrift*, 1896, p. 15, n. 13. — ΑΜΝΗΣΤΟΣ, à Rome, en 307, De Rossi, *Inscript. christ.*, t. I, n. 30. — ΑΣΥΓΚΡΙΤΟΣ, à Rome, De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1865, p. 35, n. 1; 1892, p. 79, n. 330. — ΓΛΥΚΥΤΑΤΟΣ, à Rome, Muratori, *Thesaurus*, p. 1837, n. 3; p. 1951, n. 2; G. Kaibel, *Inscript. graecae*, n. 1872; *Corpus inscr. graec.*, t. IV, n. 9845, 9851; De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1886, p. 152; en Lycaonie, *Corp. inscr. graec.*, t. III, n. 3989*d*; t. IV, n. 9268; en Phrygie, *ibid.*, t. III, n. 3964, 3998. — ΚΑΛΩΣ ΗΖΙΩΜΕΝΗ, à Rome, Mus. Lat., pil. IX, n. 3. — ϹΕΜΝΗ à Rome, Muratori, *Thesaur.*, p. 1837, n. 3; De Rossi, *Roma sotterranea*, t. III, pl. XXII-XXIII, n. 17; à Syracuse, Strazzula, *Mus. ep.*, n. 401. — ϹΕΜΝΟΤΑΤΗ, à Rome, De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1886, p. 157, n. 248; 1892, p. 91, n. 356. — ΠΟΘΙΝΟΤΑΤΗ, en Phrygie, *Corp. inscr. graec.*, t. III, n. 3998. — ΦΙΛΑΝΔΡΟϹ, à Rome, De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1886, p. 156, n. 247; p. 157, n. 248; à Syracuse, Strazzulla, *Mus. ep.*, n. 401; en Phrygie, *Corp. inscr. Graec.*, t. III, n. 3964. — On trouve souvent l'emploi du génitif ou de l'ablatif de qualité, comme dans les formules suivantes : INCOMPARABILI BENEVOLENTIA MIRIFICAE SANCTITATIS AC IVSTITIAE BONAE ADQVE EXEMPLVM SINCERITATIS CVNCTARVM PIETATIS ADQVE CASTITATIS, à Rome, De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1882, p. 120.

MIRAE BONITATIS ADQVE SANCTITATIS, à Rome, en 348, De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, n. 98. — MIRAE BONITATIS, à Rome; Muratori, *Thes. nov. vet. inscr.*, p. 1925, n. 8. — MIRAE BONITATIS AC BENIGNITATIS, *ibid.*, p. 1826, n. 7. — MIRAE BONITATIS TOTIVSQVE INTEGRITATIS, OMNIS PVDICITIAE AC CAS(*titatis*) RARI EXEMPLI, à Rome; De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1890, p. 156. — TOTIVS BONITATIS, INNOCENTIAE, à Rome; Mus. Lat., pil. VIII, n. 11. — [*super*] OMNES [*laudes? bo*]NITATIS, à Rome; De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, n. 405. — MIRAE BONITATIS ATQVE INIMITABILIS SANCTITATIS, TOTIVS CASTITATIS, RARI EXEMPLI FEMINAE, CASTA BONAE VITAE ET PIETOSAE, IN OMNIBVS CLORIOSAE, à Rome, Mus. Lat., IX, n. 22.

Lorsque parfois cette accumulation d'éloges nous laisse sceptiques, il est bon de relire le texte même d'où se dégage un accent de sincérité presque touchant, comme dans l'épitaphe de Saturninus à Colonilla après plus de trente années de mariage :

[S]*aturninus Fl. Colonilla* [*e.....*]
coniugi inconparabili beniuolen [*tiae*]
mirificae sanctitatis ac iustitia bon [*...*]
adque exemplum sinceritatis cunctar [*um virtutum*]
pietatis adque caritatis, cum coniuge duravit in matri [*monio*]
an XXX, m. XI queius familia malitia non meminit u [*nquam*]
b. m. in pace.
dep. non. oct.

VERAE CASTITATIS, à Rome; De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1880, p. 171; cf. 1881; pl. VI, n. 2. — SVMMAE CASTITATIS ET SAPIENTIAE, *Corp. inscr. lat.*, t. V, n. 4187. — VENERABILIS AC RARI EXEMPLI, à Rome, De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, n. 194, en 367. — RARI EXEMPLI, à Rome, *ibid.*, n. 280, en 378; Muratori, *Thes. nov. veter. inscr.*, p. 1941, n. 3. — VNICI EXEMPLI ATQVE ECREGIAE CASTITATIS, à Rome, Muratori, *Thes.*, p. 1834, n. 8. — MIRAE INNOCENTIAE, à Rome, De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, n. 930, en 517. — TOTIVS INNOCENTIAE, à Bolsène, *Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 2837. — TOTIVS INNOCENTIAE AC PRAEDICABILIS DISCIPLINAE, à Aquilée, E. Pais, *Suppl.*, n. 346. — SINGVLARIS INNOCENTIAE ET INTEGRITATIS, à Salerne, *Corp. inscr. lat.*, t. X, n. 663.

— MIRAE INNOCENTIAE ET INTEGRITATIS, en Sardaigne, *Corp. inscr. lat.*, t. x, n. 7971. — TOTIVS INTEGRITATIS, à Rome, Mus. Lat., pil. x, n. 15. — MAGNAE INTEGRITATIS, en Sardaigne, *Corp. inscr. lat.*, t. x, n. 7995. — TOTIVS PVDICITIAE, à Rome; De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, n. 400, en 392. — MIRAE PVDICITIAE ET SANCTITATIS, à Rome; De Rossi, *Roma sotter.*, t. III, p. 111. — MIRAE SAPIENTIAE, à Rome, De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, n. 225, en 371. — ADMIRANDAE SINCERITATIS, à Forum Sempronii, Muratori, *Thes. nov. veter. inscr.*, p. 1909, n. 4. — DVLCISSIMAE ET INCOMPARABILIS VITAE, à Rome, Muratori, *op. cit.*, p. 1956, n. 2. — OMNIVM GRATIA (*e*) PLENAE, à Rome, De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, n. 882, en 483. — DEO SERVIENS VNIC (*a*) E FIDEI. AMICA PACIS. CASTIS MORIBVS ORNATA. GRATA. NVTRIX NATORVM ET NVMQVAM AMARA MARITO, à Rome, De Rossi, *op. cit.*, t. I, n. 943, en 509. — INLAESI GENIALIS TORI FEMINA. SINGVLARI PVDICITIA RARI EXEMPLI FEMINA QVAE BENE VIVENDO MARITALEM SECVTA EST DISCIPLINAM, à Rome, Fabretti, *Inscr. antiq.*, p. 269, n. 123. — Autre série où l'éloge se concentre dans un adverbe ou dans une locution proverbiale : BENE, à Rome, De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, n. 33, en 317, ou 330; De Rossi, *Roma sotterr.*, t. III, pl. XX-XXI, n. 15. — BENE, (*mecum vixit*) LIB [*enter*], à Rome, De Rossi, *Inscr., chrét.*, t. I, n. 17, en 291. — SEMPER MECVM BENE VIXIT SINE VLLA LAESIONE ANIMI MEI, à Rome, De Rossi, *Roma sotterr.*, t. I, pl. XXIX. — SINE LAESIONE ANIMI, à Rome, De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, n. 211, en 369; Mus. lat., pil. IX, n. 22. — QVAM CONIVGEM HABVI CARITATE SINE VLLA ANIMI MEI LAESIONE, à Rome, De Rossi, *Roma sotterr.*, t. III, p. 132. — QVAE CVM OMNEM CASTITATEM MECVM VIXIT, à Rome, dans *Civiltà cattolica*, 1891, p. 722. — CVM QVA VIXI BENE SINE VLLA QVERELLA, à Rome, Mus. lat., pil. VIII, n. 13; SINE VLLA QVERELLA, à Rome, Muratori, *Thes.*, p. 1837, n. 6; à Milan, Forcella e Seletti, *Iscr.*, n. 54; SINE ALIQVA QVERELLA, Donati, *Inscr.*, t. II, p. 434, n. 1; Fabretti, *Inscr. antiq.*, p. 551, n. 27; DE QVEM NVLLAM QVERELLAM DETVLI, De Rossi, *Roma sotterr.*, t. III, pl. XLVIII-XLIX, 10. — QVE VIXIT MECVM SENE NVLA QVERELA SE(*m*)PER IN PAKE, en Sicile, *Corp. inscr. lat.*, t. x, n. 7173. — QVE VIVIT MECVM INCVLPABILITER ET CVM OMNI SVAVITATE DVLCISSIME, à Rome, De Rossi, *Bull.*, 1864, p. 34. — QVE VIXIT SINE VLLA BILAE, De Rossi, *Bull.*, 1881, p. 67. — QVE VIXIT SINE VLLA MACVLA, à Rome, L. Perret, *Les catac. de Rome*, t. V, pl. XIV, n. 5. — C. QV. VIX SINE VLLA CVLPA, à Rome, Muratori, *Thes. nov. veter. inscr.*, p. 1878, n .5. — QVAE VIXIT CVM MARITO SVO INCVLPATE, à Aquilée, *Corp. inscr. lat.*, t. V, n. 8587. — QV. VIX. SINE VLLA DISCORDIA, à Rome, Muratori, *Thes. nov. vet. inscr.*, p. 1911, n. 3; à Milan, *Corp. inscr. lat.*, t. V, n. 6261; QVE NVMQVAM MECVM DISCORDIA QVA FIDELIS HABERE POTVIT, à Rome, De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, n. 194, en 367. — QV. MECVM BENE LABORAVIT, Muratori, *op. cit.*, p. 1959, n. 6. — FECIT MECVM SINE ALIQVA CONTROVERSIA, à Rome, De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, n. 1128, en 338. — VIXERVNT INCONIVGALI ADFECTV ET CARITATE, en Gaule, E. Le Blant, *Inscr. christ.*, n. 391. — CVM COMPARE VIX. SINCERE, à Pavie, *Corp. inscr. lat.*, t. V, n. 6465. — QVAE VIXIT MECVM SINE DOLO SINE FRAVDE, à Volterra, *Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 1800. — CVM QVA IVCVNDAM VITAM EXEGI, à Chiusi, *Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 2543. — QVAE VIX. MEC. SINE ALIQVA LITE, à Bénévent, *Corp. inscr. lat.*, t. IX, n. 2082.

Pour motiver le mémorial élevé par le survivant, on lit parfois :

CONTRA VOTVM, surtout au IVe et au Ve siècles, à Rome, en 368, De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, n. 207. — PRO MERITIS, à Rome, De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, n. 464, en 398. — PRO MERITO EIVS, à Trèves, E. Le Blant, *Nouveau recueil*, n. 375. — PRO PIETATE, en Sardaigne, *Corp. inscr. lat.*, t. X, n. 7843 *a*. — PROPTER CASTITATEM, à Bolsène, *Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 2897. — OB AMOREM ET ADFECTIONEM ERGA SE, à Rome, De Rossi, *Roma sotterr.*, t. I, pl. XIX, 9. — OB EIVS ERGA SE ADFEC (*tionem*), à Rome, Muratori, *Thes. nov. veter. inscr.*, p. 1834, n. 8. — OB MORES EIVS BONOS, à Bomarzo, *Corp. inscr. lat.*, t. X, n. 3054, en 359. — OB OBSEQVIA EIVS IN ME, à Salerne, *ibid.*, t. X, n. 663. — OB MERITIS ET FIDELITATEM TOTIVSQVE SANCTITATEM, à Salone, Bulić, *Catal.*, p. 46, n. 130, en 378. — OB CARITATEM CONIVGIS, à Rome, L. Perret, *Les catac. de Rome*, t. V, pl. XXV, n. 49. — OB PRAECIPVAM... à Rome, De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1881, p. 160. — BONAE MEMORIAE, à Rome, De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, n. 72, en 343. — BENIGNISSI (*mae*) MEMOR(*ia*)E, Mus. Lat., pil. XIII, 6, *e suburbano loco incerto*. — EMINENTISSIMAE MEMORIAE, à Rome, Muratori, *Thes. nov. veter. inscr.*, p. 1839, n. 4. — F(*e*)L(*icis*) M(*emoriae*), à Syracuse, dans *Notizie degli scavi*, 1893, p. 287. — HONESTAE MEMORIAE, en Afrique, *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 870. — OPTIM(*a*)E MEMORIAE, à Rome, Mus. Lat., pil. VIII, n. 13. — S(*pectabilis*) M(*emoriae*) à Rome, De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1868, p. 10. — VENERABILIS MEMORIAE, en Gaule, E. Le Blant, *Inscr. christ.*, n. 391, en 472. — BON(*a*)E RECORDATIONIS, en Gaule, E. Le Blant, *Inscr. christ.*, n. 391, en 496.

Les inscriptions se complaisent à rappeler la durée du mariage, parfois très courte, parfois aussi prolongée pendant de longues années; certaines inscriptions ne donnent pas l'âge au moment de la mort, mais seulement la durée du mariage.

Aurel. Natalis Aurel. ‖ *Euniae coniug*[*i...*] ‖ *benemerenti q*[*uae mecu*]*m* ‖ *vixit annis* XLVI, *m.* VII ‖ *sine ulla quaerella...* [1]

Valeria Calliope que et ‖ *Anucella Areto marito digniss* ‖ *cum quo vixit ann.* XXV *sine repressione* [2].

Florentia Mercurio coiugi benemerinti cun quem ‖ *vivit annos* L *menses* X *semper concordes* ‖ *depositus* VI *idus junias* [3].

Redemta Glauco ‖ *coniugi benemerenti* ‖ *cun quin vixit ann.* XXIX ‖ *cun quen dulcis* ‖ *semper fuit* [4].

On voit le genre, il suffira de donner des variantes de la formule :

QVI (ou QVAE) VIXIT MECVM ou QVI (ou QVAE) MECVM VIXIT, à Rome, De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, n. 584, en 408; Muratori, *Thes. nov. veter. inscr.*, p. 1825, n. 10; p. 1836, n. 7; p. 1839, n. 5; p. 1847, n. 5; p. 1890, n. 4; p. 1898, n. 9; p. 1921, n. 1; p. 1924, n. 5; p. 1929, n. 10; p. 1956, n. 2; p. 1954, n. 3; p. 1960, n. 4; p. 1961, n. 1; p. 1965, n. 5. — Fabretti, *Inscr. antiq.*, c. VIII, n. 48. — Boldetti, *Osservazioni*, p. 407, t. II, p. 391. — Reinesius, *Syntagma*, cl. XX, n. 203. — Bottari, *Scult. e pitt.*, t. III, pl. 117, n. 5. — Marangoni, *Cose gentilesche*, p. 464. — Maffei, *Mus. Veron.*, p. 179; Mus. Lat., pil. XV, n. 16; pil. XVII, n. 2. — De Rossi, *Roma sotterr.*, t. III, pl. XXIV-XXV, n. 27; *Bull. di arch. crist.*, 1881, p. 67, p. 160; *Civiltà cattolica*, 1891, p. 722; à Aquilée, *Corp. inscr. lat.*, t. V, n. 1691; à Brescia, *ibid.*, t. V, n. 4850; à Milan, *ibid.*, t. V, n. 6175, 6184; à Portogruaro, *ibid.*, t. V, n. 8734, 8736, 8772; à Lorium, *Bull. di arch. crist.*, 1875, p. 105; à Bénévent, *Corp. inscr. lat.*, t. IX, n. 2081, 2082; à Capoue, *ibid.*, t. X, n. 4537; à Salone, Bulić, *Catal.*, IIIe partie, p. 46, n. 130, en 378; en Sicile, *Corp. inscr. lat.*, t. X, n. 7173. — QVAE VIXIT CVM EO, à Rome, De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, n. 33, en 317 ou 330; Muratori, *Thes.*, p. 1833, n. 9; à Portogruaro,

[1] Marucchi, *I monum. del museo Pio Lateranense*, pl. LXXV, n. 12. — [2] A. Lupi, *Epitaphium Severae*, in-4°, Panormi, 1734, p. 117. — [3] Marucchi, *op. cit.*, pl. LVI, n. 8; Silvagni, *Inscr. christ.*, n. 1699. — [4] *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1895, p. 122.

Corp. inscr. lat., t. v, n. 8773; en Pannonie, *ibid.*, t. III, n. 3996 *a*; à Gondorf-sur-Moselle, F. X. Kraus, *Christl. Inscr.*, t. I, n. 262. — QVM VIXIT EVM, à Rome, *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1896, p. 107. — QVI VIXERVNT IN SE, à Rome, Muratori, *Thes.*, p. 1934, n. 4. — CVM QVO (ou QVA) VIXIT (ou VIXI), à Rome, De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, n. 211, en 369. — Muratori, *Thes.*, p. 1822, n. 2; p. 1835, n. 10; p. 1839, n. 6; p. 1853, n. 2; p. 1912, n. 9; p. 1913, n. 6; p. 1934, n. 1; p. 1946, n. 5; p. 1953, n. 2; Mus. Lat., pil. VIII, 13 (= Roller, *Catac. de Rome*, t. II, pl. LXXII, n. 13; L. Perret, *Catac. de Rome*, t. V, pl. XXX, n. 72; Marucchi, *I monumenti*, pl. LI, n. 13); De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1886, p. 45, p. 83; *ibid.*, 1895, p. 122; Perret, *op. cit.*, t. V, pl. LXXVII, n. 3; Marini, *Coll. inscr.*, dans Mai, *Script. veter. nov. coll.*, t. V, p. 403, n. 3; p. 457, n. 8; Marangoni, *Acta S. Vict.*, p. 123; Armellini, *Il cimit. di santa Agnese*, p. 322; à Milan, *Corp. inscr. lat.*, t. V, n. 1647, 6190, 6214; à Classis, près Ravenne, dans *Bull. di arch. crist.*, 1879, t. VIII, p. 1; à Bénévent, dans *Corp. inscr. lat.*, t. IX, n. 2082 *b*; à Lorium, *ibid.*, t. XI, n. 3756; en Gaule, E. Le Blant, *Inscr. chrét.*, n. 64. — CON QVEN CONVIXI, à Capoue, *Corp. inscr. lat.*, t. X, n. 4536. — CVM QVA CONVIXIT, à Syracuse, *Corp. inscr. lat.*, t. X, n. 7167. — QVI (ou QVAE) VIXIT CVM, à Rome, De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, n. 62, en 341; n. 78, en 344; n. 111, en 351; n. 137, en 358; Gruter, *Inscript.*, p. 1058, n. 1; Lupi, *Epitaph. Severae*, p. 151; Muratori, *Thes.*, p. 1865, n. 4; p. 1884, n. 8; p. 1902, n. 6; p. 1908, n. 5; p. 1929, n. 10; p. 1949, n. 8; Mus. Lat., pil. XIV, n. 43; pil. XV, n. 64; pil. XVII, n. 1; pil. XX, n. 39; Maffei, *Mus. Veronense*, p. 278, n. 10; Fabretti, *Inscr. antiq.*, p. 323, 443; Perret, *Catac. de Rome*, t. V, pl. I, n. 26; Boldetti, *Osservazioni*, p. 428; Oderici, *Sylloge*, p. 345, n. 15; De Rossi, *Roma sotterr.*, t. I, pl. XXXI, n. 13; t. III, p. 310; à Aquilée, *Corp. inscr. lat.*, t. V, n. 1628, 1715, 8587; E. Pais, *Supplem.*, n. 344, 368; à Brescia, *Corp. inscr. lat.*, t. V. n. 4848; à Milan, *ibid.*, t. V, n. 6205, 6215, 6239, 6252, 6267, 6191; à Pavie, *ibid.*, t. V, n. 6465; à Tortone, *ibid.*, t. V, n. 7404; à Capoue, *Corp. inscr. lat.*, t. X, n. 4496, en 522; à Bolsène, *ibid.*, t. XI, n. 2536; *Römische Quartalschrift*, t. II, p. 345, à Civita-Vecchia, *Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 3571; en Pannonie, *ibid.*, t. III, n. 3996; en Espagne, E. Huebner, *Inscr. Hisp. christ.*, n. 52, 53, n. 114. — QVAE (ou QVI) VIXIT IN CONIVGIO, à Rome, Reinesius, *Syntagma*, cl. XX, n. 38; Fabretti, *Inscr. antiq.*, p. 737, n. 479; cl. VIII, n. 36; Donati, *Suppl.*, t. II, p. 434, n. 1; Marini, dans Mai, *Script. veter. nova coll.*, p. 437, n. 9; Perret, *Les catac.*, t. V, pl. LXVII, n. 17; à Pouzzoles, *Corp. inscr. lat.*, t. X, n. 3304; à Corneto-Tarquinia, De Rossi, *Bull.*, 1875, p. 98; à Turin, *Corp. inscr. lat.*, t. V, n. 7138; Alba Fugens, *ibid.*, t. IX, n. 4050. — QVAE VIXIT IN MATRIMONIO, à Rome; Mus. Lat., pil. VIII, n. 8; en Sardaigne, *Corp. inscr. lat.*, t. X, n. 7971; à Civitta-Vecchia, *ibid.*, t. XI, n. 3570. — QVAE VIXIT CONIVNCTA MIHI, à Salerne, *Corp. inscr. lat.*, t. X, n. 663. — QVE VIXIT... (*et*) CVM MARITV(*m*), à Rome, De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, n. 1173, en 537-553; Mus. Lat., pil. XXII, n. 9; Muratori, *Thes.*, p. 1877, n. 5; Boldetti, *Osservazioni*, p. 380; Armellini, *Cimit. di S. Agnese*, p. 277; à Chiusi, *Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 2536; en Espagne, E. Huebner, *Inscr. Hisp. christ.*, n. 53, en 515. — QVE(*i*)VIXIT... (*et*) MECVM, à Rome, Boldetti, *Osservazioni*, p. 419; Lupi, *Epit. Sever.*, p. 113; Marini, dans Mai, *Script. vet.*, t. V, p. 384, n. 8; Fabretti, *Inscr. antiq.*, p. 759, n. 645; De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1892, p. 74, n. 317. — QVI (ou QVAE) FECIT MECVM ou QVI (ou QVAE) MECVM FECIT, à Rome, De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, n. 221, en 371; n. 248, en 375; n. 354, en 385; Muratori, *Thes. nov. veter. inscr.*, p. 1869, n. 4; p. 1874, n. 4; p. 1890, n. 9; p. 1892, n. 2; p. 1894, n. 3; p. 1907, n. 5; Fabretti, *Inscr. antiq.*, p. 269, n. 127; p. 270, n. 134; Gudius, *Antiq. inscript.*, p. 371, n. 10; Marangoni, *Cose gentilesche*, p. 464; Marini, *Inscr.*, dans Mai, *Script. vet.*, t. V, p. 449, n. 3; p. 452, n. 5; De Rossi, *Roma sotterr.*, t. III, p. 279; Mus. Lat., pil. XI, n. 14; à Ferentino, *Corp. inscr. lat.*, t. X, n. 5897; en Gaule, Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. I, p. 74. — QVI FECIT CV(*m*) ILLA, à Rome, Mus. Lat., pil. VIII, n. 10. — QVI FECIT INTER ILLA, à Rome, Muratori, *Thes. nov.*, p. 1835, n. 1. — FECERVNT INTER SE, à Rome, Muratori, *Thes. nov.*, p. 1851, n. 1; IN SE FECERVNT, à Rome, Muratori, *op. cit.*, p. 1869, n. 9; SIMVL FECERVNT, à Milan, *Corp. inscr. lat.*, t. V, n. 6217, en 404. — CVM QVO (ou QVA) FECIT (ou FECI), à Rome, De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, n. 107, en 349; De Rossi, *Roma sotterr.*, t. III, pl. XLVIII-XLIX, n. 10; Muratori, *Thes. nov. veter. inscr.*, p. 1864, n. 5; Fabretti, *Inscr. antiq.*, p. 72, n. X; p. 269, n. 126; à Aquilée, *Corp. inscr. lat.*, t. V, n. 1705; E. Pais, *Supplem.*, n. 356. — FECIT CVM, à Rome, De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, n. 121, en 355; n. 177, en 364; n. 190, en 366 ou 367; n. 193, en 367; n. 196, en 367; n. 222, 225, en 371; n. 306, en 381; n. 325, en 383; n. 346, en 384; n. 372, en 388; n. 419, en 394; n. 487, en 400; n. 513, en 402; n. 577, en 407; n. 980, en 522; non datées : Mus. Lat., pil. VIII, 7; pil. XII, n. 6; pil. XII, n. 23; De Rossi, *Roma sotterr.*, t. I, pl. XXIX, n. 1; t. II, p. 287; t. III, p. 273, 289, pl. XXVIII-XXIX, n. 32; M. Armellini, *Cimit. di S. Agnese*, p. 273, 274; Muratori, *Thes. nov. veter. inscr.*, p. 1826, n. 7; p. 1827, n. 2; p. 1838, n. 7; p. 1844, n. 11; p. 1856, n. 6; p. 1923, n. 3; p. 1946, n. 4; p. 1952, n. 7; Fabretti, *Inscr. antiq.*, p. 268, n. 121; p. 269, n. 123, 124; p. 270, n. 133, 137; p. 271, n. 139; p. 142, n. 147; p. 272, n. 148; p. 273, n. 152; Boldetti, *Osservazioni*, p. 382, 388, 403, 409, 411; Reinesius, *Syntagma*, ch. XX, n. 311; Marini, dans Mai, *Script. vet. nov. coll.*, t. V, p. 436, n. 6; Marini, *Iscriz. Albane*, p. 193; à Aquilée, Pais, *Suppl.*, n. 361; à Milan, *Corp. inscr. lat.*, t. V, n. 6233, 6261, 6301; à Fermo, *ibid.*, t. IX, n. 5419; à Falerio, *ibid.*, t. IX, n. 5517; à Nole, *ibid.*, t. X, n. 1350, en 538; à Bolsène, *ibid.*, t. XI, n. 2834, en 376; n. 2872, en 401; n. 2897.

QVI (ou QVAE) FECIT IN CONIVGIO à Rome, De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, n. 45, en 336; n. 261, en 377; Boldetti, *Osservazioni*, p. 388; Gudius, *Inscr. antiq.*, p. 371, n. 10; Mus. Lat., pil. VIII, n. 11. — CVN QVEN FECIT IN CONIVGIVM. Fabretti, *Inscr. antiq.*, p. 270, n. 131. — QVI FECERVNT IN CONIVGIO, à Rome, De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, n. 545, en 400-405; Marangoni, *Cose gentilesche*, p. 461. — CVM MARITO FVIT. De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, n. 52, en 339. — CVM VIRO FVIT, Muratori, *Thes. nov. veter. inscr.*, p. 1934, n. 12. — CVM QVO FVIT, Bottari, *Scult. e pitt.*, t. III, p. 188, n. 22. — FVIT CVM EO, Zaccaria, *Storia letter.*, p. 296, n. 2. — (*h*)ABVIT MARITVM, Muratori, *Thes. nov. veter. inscr.*, p. 1868, n. 10. — QVEM COIVGE(*m*) HABVIT; Id., *ibid.*, p. 1872, n. 6. — QVE CVM SVVM HABVIT, De Rossi, *Roma sotterr.*, t. III, n. 263, n. 1. — DVRABIT MECVM, De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, n. 151, en 362. — DVRAVIT CVM MARITO, Gruter, *Inscript.*, p. 1061, n. 7, en 373. — CVM CONIVGE DVRAVIT IN MATRI(*monio*), *Bull. di arch. crist.*, 1882, p. 120. — QVAE MECV(*m*) BENE EGIT, *Römische Quartalschrift*, 1898, p. 347, n. 71. — EGIT (*e*) ON COIVGI, *ibid.*, 1898, p. 349, n. 94. — QVAE EST POTITA DVLCEM CONIVGEM, à Salone, Bulić, *Catal.*, IIIe part. p. 45, n. 129. — HIC NON VALVIT CVM EA AMPLIVS VIVER, PRAETER, à Sarzana, *Corp.inscr. lat.*, t. XI, n. 1409, en 534-535. — IN CONIVGIO PERSEVERAVIT à Rome, Muratori, *Thes.*, p. 1821, n. 2. — FVIT IMARITATA, à Rome, Id., *ibid.*, p. 1859, n. 6. — VNIVS VIRI CONSORTIO TER QVINVS CONIVNCTA PER ANNOS, à Rome, De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, n. 882, en 483. — SERVIVIT DMNO

SVC, à Lodi, *Corp. inscr. lat.*, t. v, n. 6402, en 442. — SERVIVIT CONIVGI CARO, à Salone, *Corp. inscr. lat.*, t. III, n. 6399. — IN MATRIMONII CONIVNCTIONE FVIT, à Trèves, Le Blant, *Inscr. christ.*, n. 257. — QVE VIXIT... EX AEO MECVM CONIVNCTA FECIT, en Ombrie, Muratori, *Thes.*, p. 1909, n. 4. — ἔζησεν μετὰ εἰδίας γυναικός, Gudius, *Inscr. antiq.*, p. 369, n. 7. — συνέζησεν μετ' ἐμοῦ τοῦ ἀνδρὸς ἑαυτῆς καλῶς καὶ σωφρόνως, Mus. Lat., pil. VIII, n. 27. — συν ζήσας, G. Kaibel, *Inscr. graec.*, n. 1689. — οἰκήσασα μετὰ τοῦ συνβίου, Mus. Lat., pil. IX, n. 42. — ἐποίησεν μετ' αὐτοῦ, *Corp. inscr. graec.*, t. IV, n. 9552.

III. L'EXPRESSION DE LA DOULEUR. — On pourrait multiplier les textes et enfiler les citations après les citations sans épuiser ce sujet. On dit que les grandes douleurs sont muettes; heureusement qu'il s'en rencontre d'aussi réelles et plus loquaces, l'épigraphie s'est faite leur confidente et c'est tant mieux pour nous. Commodien, qui ne péchait pas cependant par l'excès de tendresse, permettait les larmes à la mémoire des défunts. Voici une Romaine qui n'a pas cette condescendance pour son mari et pour ses enfants; il est mal, leur dit-elle, de pleurer ceux qui sont auprès de Dieu : *Parcite vos lacrimis dulces cum coniuge natae viventemque Deo credite flere, nefas* [1]. Ce sont là des consolations un peu froides et qu'on retrouve dans un petit poème funéraire de Céos, en Grèce, où un mari défunt représente à sa femme survivante qu'étant parmi les saints et auprès de Dieu, il n'est guère à plaindre [2]. C'est sans doute vrai, encore qu'un peu présompteux, mais ce n'est guère complimenteur pour ceux qui restent.

Si ceux qui s'en vont laissent ainsi percer un coin d'égoïsme, ceux qui, tout naïvement, les pleurent montrent une sincérité qui émeut. Leurs formules sont parfois si naturelles d'expression qu'on croit entendre, ici encore, le cri de l'égoïsme comme dans cet aveu : *cuius industria vel conservantia difficile invenire poterit* [3].

Quelquefois nous voyons un souvenir donné à la beauté (voir ce mot); par exemple sur l'épitaphe de Pontia [4] :

Omnes honos omnis cesit tibi gratia formae
Mens quoque cum vultus digna nitore fui (1)

ou sur l'épitaphe de Pulchérie [5] :

nomine Pulcheria fuit
sed nomine formam
signavit mentemque simul
vitamque decentem

Même allusion à la beauté physique et morale dans une épitaphe grecque [6].

δέρκεο κάλλος
ψυχῆς ἀθανάτης καὶ σώματος ἀμφοτεροις γὰρ
ἐν φύσις ὥπασε κάλλος ἀκήρατον.

IV. LA CONTINENCE DANS LE MARIAGE. — L'épigraphie nous apporte quelques exemples; à Rome, un fragment sur lequel on lit [7] ...

... DEP·VI || QVE VIXIT INLI || BATA CVM BIRGIN || IO SVO· |ANNIS·V·E..... *(voir fig. 2708)*

Une épitaphe de l'année 378, à Salone, nous signale un autre mariage qui, comme le précédent, n'a pas été consommé [8] :

FL·TERENTIVS·FL·TAIASIAE·OB MERITIS ET FIDEIITATEM
TOTIVSQVE SANCTITATEM ARCAM POSVI CONIVGI
CARISSIMAE ET SIBI QVAM A PARENTIBVS IPSIVS SVSCEPI
ANNOS XVIII QI AEQVE INLIBATAE MECVM VIXIT ANNOS XXXII
TRADITA SEPVLTVRAE DIE NONARVM SEPTEMBRES DD·NN·
VALENTE VI·ET VAIENTINIANO ITERVM AUCC CONSS
SI QVIS VERO SVPIR DVO CORIORA NOSIRA ALIVT
CORPVS VOLVERIT ORDINARE DABIT FISCI VIRIBVS
ARGENTI PONDO QVINDECIM ⊅

... coniugi carissimae... quam a parentibus ipsius suscepi annos 18, qui aeque inlibatae mecum vixit annos 32...

Une épitaphe d'Aoste, conservée au musée Calvet, en Avignon (voir *Dictionn.*, t. III, col. 1166, fig. 2706) nous apprend comment un ménage pratiqua la continence après quarante ans de mariage : « Au nom du Christ. Ici reposent en paix le fidèle serviteur de Dieu, Ampelius, et Syngenia, qui vécurent dans l'affection et la tendresse conjugales environ soixante années, ou... demeurèrent dans la paix du Seigneur. Telle fut l'excellence de leur vie, que la femme, se séparant de son époux pendant plus de vingt ans, garda une continuelle chasteté [9]. » Ampelius mourut en 472, Syngenia en 496.

On pourrait rappeler d'autres textes, comme la *Passio S. Caeciliae* où il est question d'un mariage non consommé, et la légende de saint Malc (voir *Dictionn.*, aux mots CÉCILE et MALC). Dans ce dernier cas, le mariage était, comme on dit, la « carte forcée ». Dans le cas de sainte Cécile il peut s'agir d'un récit d'édification, puisque la jeune patricienne ne subissait aucune contrainte familiale et se mariait de plein gré.

V. L'AGE NUBILE. — L'âge des contractants est une condition essentielle à la validité du mariage. Le jurisconsulte Ulpien nous avertit que : *Justum matrimonium est, si inter eos qui nuptias contrahunt, connubium sit et tam masculus puber, quam femina potens sit* [10]. C'est ce que disent aux fidèles les Pères de l'Église, entre autres Clément d'Alexandrie : γάμος μὲν οὖν ἐστι σύνοδος ἀνδρὸς καὶ γυναικὸς ἡ πρώτη κατὰ νόμον ἐπὶ γνησίων τέκνων σπορᾷ [11], et avec plus d'insistance saint Augustin : *Ceterum qui uxoris carnem amplius appetit quam praescribit limes ille : liberorum procreandorum causa, contra ipsas tabulas facit, quibus eam duxit uxorem. Recitantur tabulae et recitantur in conspectu omnium adtestantium et recitatur: liberorum procreandorum causa et vocantur tabulae matrimoniales. Nisi ad hoc dentur ad hoc accipiantur uxores, quis sana fronte dat filiam suam libidini alienae* [12] ?

A l'occasion de la longévité (voir ce mot) nous avons dit que la précocité des mariages et une maternité hâtive entraînaient de véritables ravages parmi la jeunesse. L'épigraphie nous permet de déterminer l'âge des jeunes hommes et des jeunes femmes mentionnés sur des épitaphes chrétiennes et d'en déduire celui auquel ils s'étaient mariés [13]. Voici d'abord une liste pour les hommes (les lettres *p. m.* doivent s'entendre *plus minus*) :

[1] De Rossi, *Inscript. christ.*, t. I, n. 843. — [2] *Corp. inscr. graec.*, t. IV, n. 9291. — [3] De Rossi, *Inscript. christ.*, t. I, n. 281. — [4] *Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 4631. — [5] *Ibid.*, t. XI, n. 312, en 551. — [6] C. Bayet, *De titul. Atticae christ.*, n. 118. — [7] De Rossi, *Roma sotterranea*, t. I, p. 342, pl. XXXI, n. 13. — [8] *Corp. inscr. lat.*, t. III, *Supplem.*, I, n. 9567. — [9] E. Le Blant, *Inscript. chrét. de la Gaule*, t. II, p. 391, pl. XLVI, n. 275. — [10] Ulpien, v. 2; cf. *Instit.*, I, X : *Justas nuptias inter se coeunt... masculi quidem puberes, feminae viripotentes.* — [11] Clément, *Stromata*, l. II, c. XXIII; cf. F. X. Funk, *Kirchengeschichtliche Abhandlungen und Untersuchungen*, t. II, in-8°, Paderborn, 1899, p. 45-60. — [12] S. Augustin, *Serm.*, LI; cf. *Enarr. in psalm. LXXX.* — [13] C. Cavedoni, *Dell' età consueta nelle nozze degli antichi cristiani*, dans *Albo offerto dalla R. Academia di scienze... agli sposi ecclesi Francesco d'Austria d'Este e Adelgonda di Baviera*, Modena, 1842, p. 56-72; L. Friedlaender, *Testimonia de virginum apud veteres christianos aetate nubili*, in-8°, Regiomonti, 1864; O. Pelka, *Altchristliche Ehedenkmaeler*, in-4°, Strasbourg, 1901, p. 49-69.

Classement	Noms	Années	Mois	Jours	Localité	Date	Référence
1	V	p.m. 15			Rome	520	Muratori, *Thes.*, p. 418, n. 5.
2	AVRELIVS SABVTIVS	15	2		Rome	279	Lupi, *Epit. Sev.*, p. 28.
3	APRIO	16			Rome		Fabretti, *Inscr. antiq.*, p. 759, n. 645.
4	AMANTIVS	17	4		Rome	409	De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, n. 594.
5	TREBIVS FABOR	17	9	19	Rome		
6	VRBICVS	18			Rome		Passionei, *Iscr. ant.*, p. 126, n. 94.
7	...	p.m. 18			Rome		Boldetti, *Osservazioni*, p. 389.
8	FILOROME	18	4		Rome		Fabretti, *Inscr. antiq.*, p. 271, n. 141.
9	MARIVS INNOCENTIVS	18	5		Rome		Fabretti, *Inscr. antiq.*, p. 269, n. 126.
10	DATISCOLVS	18	6		Rome		Fabretti, *Inscr. antiq.*, p. 271, n. 147.
11	VICTOR	19	10		Rome		Marini, *Iscriz. alb.*, p. 193.
12	IVSTINVS	20			Rome		Fabretti, *Inscr. antiq.*, p. 270, n. 135
13	KARITO	20			Rome		Fabretti, *Inscr. antiq.*, p. 270, n. 134.
14	OCTABIANVS	20			Rome		Maffei, *Mus. Veron.*, p. 321, n. 6.
15	BONOSUS	p.m. 20			Rome		Muratori, *Thes.*, p. 1846, n. 4.
16	IOSIMVS	20	3		Rome	394	De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, n. 419.
17	APER	p.m. 20	5		Rome		Boldetti, *Osservazioni*, p. 397.
18	ANTHEMIVS AVGVSTINVS	21			Lorium		Cardinali, *Diplomi imperiali*, p. 253, n. 467.
19	CAESONIVS VIVENTIVS	21	2	20	Rome		Fabretti, *Inscr. antiq.*, cl. VIII, n. 48.
20	LVCILLVS	21	5	8	Milan		Muratori, *Thes.*, p. 1895, n. 5.
21	IVBENALIS	22	6		Rome		De Rossi, *Roma sotterr.*, t. III, pl. XXVIII-XXIX, n. 32.
22	IVLIVS ROMANVS	22	6	25	Rome		Boldetti, *Osservazioni*, p. 388.
23	CERELLIVS PROCVLINVS	22	9	5	Tortone		*Corp inscr. lat.*, t. V, n. 7404.
24	KAMPANVS	22	9	25	Rome		Fabretti, *Inscr. antiq.*, cl. VIII, n. XXXIX.
25	ERETRIVS	23			Milan	404	Muratori, *Thes.*, p. 398, n. 4.
26	KALETICVS	23			Rome		Fabretti, *Inscr. antiq.*, p. 737, n. 479.
27	STERCORIVS	23			Rome		Fabretti, *Inscr. antiq.*, cl. VIII, n. 172.
28	TIGR(i)DAS	23			Rome		Boldetti, *Osservazioni*, p. 459.
29	SAMBRACIO	p.m. 23			Rome		Fabretti, *Inscr. antiq.*, p. 270, n. 136.
30	SINNVS	23	3		Rome		Id., *ibid.*, p. 270, n. 137.
31	FILVMENVS	23	6	4	Rome		Armellini, *Il cim. di S. Agnese*, p. 273.
32	VRSVS	24			Salone		Bulič, *Catal.*, part. III, p. 45, n. 129.
33	EVFROSINVS	24		7	Rome		Marini, *Inscr. christ.*, p. 457, n. 8.
34	AVFIDIVS SEVERINVS	24	1	11	Rome		Marini, *Inscr. christ.*, p. 364, n. 8.
35	PAVLVS	24	6		Rome		Muratori, *Thes.*, p. 1922, n. 3.
36	SEPTIMIVS ERACLIVS	24	9		Rome		Lupi, *Epit. Sever.*, p. 54.
37	LIBER	p.m. 25			Rome		Fabretti, *Inscr. antiq.*, cl. VIII, n. LXIII.
38	MARCEL(I)VS	p.m. 25	7		Rome		Muratori, *Thes.*, p. 1907, n. 5.
39	VICILIVS	p.m. 26			Rome		Boldetti, *Osservazioni*, p. 388.
40	RVTILVS ALEXANDER	26	7	3	Rome		Marini, *Inscr. christ.*, p. 403, n. 3.
41	VALERIVS	26	8		Rome		Boldetti, *Osservazioni*, p. 469.
42	SILBANVS	26	9		Rome		Mus. Lat., pil. XII, n. 23.
43	FELICIANVS	27			Pouzzoles		*Corp. inscr. lat.*, t. X, n. 3304.
44	VICTOR	27	1		Rome		Boldetti, *Osservazioni*, p. 386.
45	EVSCHEMON	27	4	24	Rome		Muratori, *Thes.*, p. 1865, n. 4.
46	LEVCADIVS	27	10	12	Milan		Gruter, *Inscr.*, p. 1051, n. 11.
47	MAVRICIVS	28			Gonderf-sur-Moselle		Le Blant, *Nouv. recueil*, n. 66.
48	FELIX	28	2		Rome	369	Fabretti, *Inscr., antiq.*, p. 419, n. 380.
49	APER	28	4	16	Rome	375	De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, n. 248.
50	VRSINVS	28	10		Rome		Boldetti, *Osservazioni*, p. 113.
51	MARCVS	29	3		Rome		Muratori, *Thes.*, p. 1908, n. 5.
52	FELICIO	29	11	26	Rome		Fabretti, *Inscr. antiq.*, p. 272, n. 151.
53	PRISCIANVS	30			Rome		Fabretti, *Inscr. antiq.*, p. 272, n. X.
54	SIMFORVS	30			Rome		Boldetti, *Osservazioni*, p. 407.
55	APOLLONIVS	p.m. 30			Civita-vecchia		*Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 3517.
56	AVR. VALERINVS	p.m. 30			Brescia		*Corp. inscr. lat.*, t. V, n. 4848.
57	AVR. FORTVNIVS	30		20	Aquilée		*Corp. inscr. lat.*, t. V, n. 1628.
58	ERACLIVS	30	1	23	Rome		Fabretti, *Inscr. antiq.*, cl. VIII, n. 151.
59	OLIPIVS	30	3		Rome		De Rossi, *Roma sotterr.*, t. II, p. 287.
60	FLORENTIVS	30	8	20	Rome		Armellini, *Cimit. di S. Agnese*, p. 322.
61	DIONYSIVS	31			Rome		*Röm. Quartals.*, 1898, p. 349, n. 94.
62	ΓΕΜΕΛΛΟC	31			Rome		Buonarotti, *Vetri*, p. 52.
63	FELIX	32	6		Rome		Marini, *Inscr. christ.*, p. 375, n. 9.
64	ONAGER	33			Rome		Boldetti, *Osservazioni*, p. 428.
65	TIGRINIANVS	33			Rome		Reinesius, *Syntagma*, cl. XX, n. 203.
66	MARTINVS	34			Rome		Marini, *Inscr. christ.*, p. 459, n. 3.
67	TRIFO(n)TINVS	34		20	Capoue		*Corp. inscr. lat.*, t. X, n. 4536.

Classement	Noms	Années	Mois	Jours	Localité	Date	Référence
68	ASPASTRICIVS	35			Milan		*Corp. inscr. lat.*, t. v, n. 6261.
69	VICTORINVS	35	7	10	Rome	367	Marini, *Inscr. christ.*, p. 411, n. 6.
70	HELIS	p.m. 36			Rome		Fabretti, *Inscr. antiq.*, cl. VIII, n. 36.
71	LEO	36		25	Milan		*Corp. inscr. lat.*, t. v, n. 6215.
72	AVRELIVS FELIX	37			Rome		Mus. Lat., pil. XV, n. 64.
73	SEPTIMIVS FAVSTINVS	37			Rome		Marangoni, *Cose gentilesche*, p. 464.
74	FL· VINCENTIVS	37	1	3	Rome		Bottari, *Scult. e pitt.*, t. III, p. 118, n. 22.
75	VASSIO	38			Portogruaro		*Corp. inscr. lat.*, t. v, n. 8773.
76	VANDVLVS	p.m. 40		17	Rome		Boldetti, *Osservazioni*, p. 382.
77	FL· IVL· CATERVIVS	40	1	1	Tolentino		Fabretti, *Inscr. antiq.*, p. 741, n. 505.
78	SPORVS	41			Syracuse	536	*Corp. inscr. lat.*, t. x, n. 7167.
79	AVGENDVS	p.m. 42			Rome	371	Fabretti, *Inscr. antiq.*, p. 271, n. 145.
80	FELICISSIMVS	p.m. 43			Rome		L. Perret, *Calac.*, t. VI, p. 162.
81	OYAICCYPOC	45			Rome		Oderici, *Dissert.*, p. 37.
82	SEBERVS	p.m. 45			Rome	537	Muratori, *Thes.*, p. 1941, n. 2.
83	AVR· MASCELIVS	50			Rome		Marini, *Inscr. christ.*, p. 365, n. 9.
84	ALBINVS	50	4	8	Cassiacum		*Corp. inscr. lat.*, t. v, n. 1796.

Voici une deuxième liste pour les femmes; les noms précédés du signe * peuvent ne pas désigner des chrétiennes.

1	VITALINA	10	6	7	Rome		Boldetti, *Osservazioni*, p. 417.
2	PAVLA	10	11	23	Rome		Fabretti, *Inscr. antiq.*, p. 263, n. 130.
3	ELIA VINCENTIA	11	2		Rome		Lupi, *Epit. Sever.*, p. 151.
4	CONSTANTIA	11	9	17	Rome	349	Boldetti, *Osservazioni*, p. 573.
5	FAVORINA	11	10	2	Rome		De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1892, p. 74, n. 317.
6	*VALENTINA	12			Rome		Boldetti, *Osservazioni*, p. 55.
7	VICTORIA	12			Rome	367	Maffei, *Mus. Veron.*, p. 268, n. 9.
8	BENERA	12			Rome		Fabretti, *Inscr. antiq.*, cl. VIII, n. 185.
9	ANTONINA	12			Milan	404	Muratori, *Thes.*, p. 398, n. 4.
10	TVRTVRA	12	2		Lorium		Cardinali, *Diplom. imp.*, p. 253, n. 468.
11	*LVCIFERA	12	4	6	Rome		Oderici, *Syll. vel inscr.*, p. 265.
12	*IVSTISSIMA	12	10	8	Rome		Fabretti, *Inscr. antiq.*, p. 271, n. 146.
13	CALIPODIA	13			Rome		Fabretti, *Inscr. antiq.*, p. 271, n. 139.
14	SABINA	13			Rome	377	De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, n. 261.
15	IANVARIA	13		20	Nole	538	Muratori, *Thes.*, p. 424, n. 5.
16	*PVBLICIA	13	2		Rome		Maffei, *Mus. Veron.*, p. 261, n. 9.
17	HILARA	13	2	20	Rome		Fabretti, *Inscr. antiq.*, p. 269, n. 127.
18	VENEROSA	13	3	28	Rome		Aringhi, *Roma subt.*, t. I, p. 521.
19	EXVPERANTIA	13	6		Rome		Fabretti, *Inscr. antiq.*, p. 271, n. 140.
20	CLAVDIA	13	6		Turin		Gruter, *Inscr.*, p. 1051, n. 4.
21	TERTIA	13	8	15	Rome		Marangoni, *Cose gentilesche*, p. 394.
22	*LAVSIANA	13	11	5	Rome		Marangoni, *Acta S. Victorini*, p. 83.
23	QVARTINA	13	11	12	Rome		Boldetti, *Osservazioni*, p. 429.
24	NETTIA NAVICIA	13	11	14	Bolsène	376	*Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 2834.
25	DOMNINA	13	11	21	Rome		Lupi, *Epit. Sever.*, p. 170.
26	VLPIA FELICITAS	13	7				Fabretti, *Inscriptiones antiq.*, cl. VIII, n. XCVI.
27	AVRELIA VICTORIA	14					Cardinali, *Dipl. imp.*, p. 189, n. 336.
28	LVCIA BENERINA	14					Boldetti, *Osservazioni*, p. 431.
29	IVLIA APRONIA	14			Civita-Vecchia		*Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 3570.
30	DIDIMA	14	1	25	Rome		Boldetti, *Osservazioni*, p. 400.
31	RESTVTA	14	3				Boldetti, *Osservazioni*, p. 377.
32	CYRILLA	14	3	27			Muratori, *Thes.*, p. 1856, n. 6.
33	ANNIA BONIFATIA	14	4	17			Muratori, *Thes.*, p. 1826, n. 7.
34	CAELIA VALENTINA	14	5	16			Marini, *Atti Arvali*, t. II, p. 561.
35	THEODORA	14	8	11	Sardaigne		*Corp. inscr. lat.*, t. x, n, 7971.
36	FELICISSIMA	15			Rome	407	Muratori, *Thes.*, p. 400, n. 1.
37	PETRONIA	15			Rome		Boldetti, *Osservazioni*, p. 380.
38	PLENIA STORACIA	15			Brescia		*Corp. inscr. lat.*, t. v, n. 4850.
39	AVRELIA YCVIA	15			Ombrie	373	Gruter, *Inscript.*, p. 1061, n. 7.
40	*MAXIMA	15			Rome		Marini, *Atti Arvali*, t. II, p. 561.
41	AFRODISIA	15			Ferentino		*Corp. inscr. lat.*, t. x, n. 5897.
42	MAX*(ima)*	p.m. 15			Fermo		*Corp. inscr. lat.*, t. IX, n. 5419.
43	*SABINA	15		15	Rome		Graeven, *Die Siglen DM*, p. 19.
44	MAR. SIMPLICIA RVSTICA	15	3	15	Rome		Marini, *Inscr. christ.*, p. 449, n. 3.
45	SABBATIA	15	5	9	Rome		*Röm. Quartals.*, 1898, p. 347, n. 71.
46	AVR BONIFATIA	15	4	16	Rome		Fabretti, *Inscr. antiq.*, p. 272, n. 148.
47	SASIA ASELLIA	15	6		Rome		Maffei, *Mus. Veron.*, p. 278, n. 10.
48	APRA	15	(8	8)	Bomarzo		*Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 3054.

Classement	Noms		Années	Mois	Jours	Localité	Date	Référence
49	FORTVNATA		15	9		Rome		Fabretti, *Inscr. antiq.*, p. 270, n. 131.
50	AQVILIA		15	10		Rome		Marini, *Inscr. christ.*, p. 419, n. 4.
51	LICINIA	p.m.	15	10	3	Rome		Maffei, *Mus. Veron.*, p. 179.
52	CAESIA BENIBOLA		15	11	9	Chiusi		*Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 2536.
53	VAL. SATVRNINA		15	11	15	Rome		Marini, *Inscr. christ.*, p. 450, n. 3.
54	DANDO		16			Rome		Boldetti, *Osservazioni*, p. 432.
55	FVLGENTILLIA		16			Rome	385	De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, n. 354
56	NICE	p.m.	16			Rome	362	Oderici, *Sylloge*, p. 260, n. 101.
57	VALERIANA		16					*Corp. inscr. lat.*, t. V, n. 3996.
58	F· AVRELIA SECVNDINA		16		9	Rome		Oderici, *Sylloge*, p. 347.
59	EYΓENIA		16		22	Rome		Mus. Lat., pil. IX, n. 42.
60	IRENE AGAPE	p.m.	16	1		Rome		Fabretti, *Inscr. antiq.*, p. 553, n. 37.
61	CAELESTINA		16	1	1	Rome	397	Fabretti, *Inscr. antiq.*, p. 269, n. 128.
62	LEONIA		16	1	15	Rome		Oderici, *Sylloge*, p. 345, n. 15.
63	FL· MAXIMA		16	2		Rome		Mus. Lat., pil. XIII, n. 13.
64	IVSTA		16	3	11	Rome		Fabretti, *Inscr. antiq.*, p. 269, n. 124.
65	GEMINA		16	5		Rome		Marangoni, *Acta S. Victorini*, p. 112.
66	EVSEBIA POMPONIA		16	6		Rome		Muratori, *Thes.*, p. 1873, n. 5.
67	PROIECTA	p m.	16	6		Lodi	442	*Corp. inscr. lat.*, t. V, n. 6402.
68	*FL· RINANCE		16	6	10	Rome		Fabretti, *Inscr. antiq.*, p. 271, n. 143
69	SABINA		16	6	17	Rome		Muratori, *Thes.*, p. 1934, n. 12.
70	RVFINA		16	6	27	Bolsène		Muratori, *Thes.*, p. 1934, n. 2.
71	CONCORDIA		16	7	24	Rome		Fabretti, *Inscr. antiq.*, cl. VIII, n. XXIX.
72	VITALIS		16	8		Rome		Mus. Lat., pil. VIII, n. 7.
73	ΦΛΑΒΙΑ ΓΕΜΕΛΛΑ		18	8	27	Rome		Fabretti, *Inscr. antiq.*, cl. VIII, n. CXII.
74	VERECVNDA		16	9		Rome		Armellini, *Il cimit. di S. Agnese*, p. 277.
75	DEFORA ELPIDIA		16	11	6	Rome		Fabretti, *Inscr. antiq.*, p. 269, n. 123.
76	*CHRYSOGENIA		17			Rome		Buonarotti, *Oss. sopr. alc. medagl.*, p. 421.
77	DONATA		17			Rome		Fabretti, *Inscr. antiq.*, p. 270, n. 133.
78	IOVINA		17			Rome		De Rossi, *Roma sotterr.*, t. III, n. 263, n. 1.
79	POMPONIA		17			Rome		Cardinali, *Cent.*, II, 184.
80	IVLIA FAVSTINA		17			Rome		Fabretti, *Inscr. antiq.*, p. 273, n. 153.
81	FVRIA FIRMINA GAVDENTIA		17		(6)	Aquilée		Muratori, *Thes.*, p. 1877, n. 2.
82	VENERIA		17		22	Rome		Marini, *Inscr. christ.*, p. 425, n. 5.
83	*(Petr?)*ONIA LEOPARDA		17	4		Rome	371 à 380	De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, n. 299.
84	ADEODATA		17	6		Rome	388	Fabretti, *Inscr. antiq.*, p. 270, n. 138.
85	IVSTINA		17	6		Rome		Perret, *Catac.*, t. V, pl. LXVII, n. 17.
86	...		17	(6)		Rome	383	De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, n. 324.
87	PROBINA		17	7	10	Rome		Gruter, *Inscript.*, n. 1058, n. 1.
88	SECVNDINA		17	7	23	Rome		Fabretti, *Inscr. antiq.*, p. 323, n. 443.
89	*FELICITAS		17	8	18	Rome		Lupi, *Epit. Sever.*, p. 113.
90	STATILIA TIGRIS		17	9	12	Rome	355	Boldetti, *Osservazioni*, p. 488.
91	IRENE		71	10	7	Rome	355	De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, n. 121.
92	AELIA IENVARIA		17	(10	20)	Rome		Marangoni, *Cose gentilesche*, p. 461.
93	AVRELIA MARTINA		17	10	29	Rome	330	De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, n. 45.
94	BRATTIA DIGNITAS		18			Rome		Mus. Lat., pil. IX, n. 22.
95	FL· TALASIA		18			Salone	378	Bulic, *Catal.*, III part., p. 46, n. 130.
96	GAVDENTIA		18			Falerio		*Corp. inscr. lat.*, t. IX, n. 5517.
97	MANDROSA	p.m	18			Rome	483	Fabretti, *Inscr. antiq.*, cl. VIII, n. 67.
98	SELIA VICTORINA	p.m.	18			Rome		Mus. Lat., pil. VIII, n. 11.
99	SVSANNA	p.m.	18			Rome	408	De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, n. 587.
100	GEMINA		18	2		Rome		Fabretti, *Inscr. antiq.*, p. 268, n. 122.
101	...		18	2		Rome		Mus. Lat., pil. XXII, n. 9.
102	AVRELIA FLORENTIA		18	5	12	Rome		Fabretti, *Inscr. antiq.*, p. 271, n. 144.
103	VALERIANA		18	6	19	Rome		Marangoni, *Acta S. Victorini*, p. 123.
104	CESTRONIA CASTORIA		18	7		Bolsène	401	*Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 2872.
105	ROMANA		18	8		Rome		Boldetti, *Osservazioni*, p. 403.
106	HILARITAS		18	8	22	Rome	397	Fabretti, *Inscr. antiq.*, p. 269, n. 128.
107	PETRONIA		18	10		Rome	517	De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, n. 930
108	AVRELIA SVRA	p.m.	18	10		Milan		*Corp. inscr. lat.*, t. V, n. 6191.
109	AVRELIA DISCOLIA		18	11	24	Rome		Fabretti, *Inscr. antiq.*, p. 271, n. 142.
110	AVRELIA ANIANA		19			Rome		Marangoni, *Acta S. Victorini*, p. 105.
111	IVLIANA		19			Valence		Muratori, *Thes.*, p. 1892, n. 7.
112	IVLIALEA	p.m.	19			Rome		Marini, *Inscr. christ.*, p. 436, n. 6.
113	VERITAS IGNATIA GERONTIA	p.m.	19			Rome	392	Muratori, *Thes.*, p. 393, n. 6.
114	SABBATIA	p.m.	19		19	Milan		*Corp. inscr. lat.*, t. V, n. 6267.
115	AGRICE		19	3	22	Rome	371	Fabretti, *Inscr. antiq.*, p. 272, n. XI

Classement	Noms	Années	Mois	Jours	Localité	Date	Référence
116	TIGRIS		19	5	Rome	344	Boldetti, *Osservazioni*, p. 351.
117	EVCARPIA	p.m.	19	5 13	Rome		Armellini, *Il cimit. de S. Agnese*, p. 274.
118	INNOCENTIA	p.m.	19	6	Rome		Id., *ibid.*, p. 198.
119	CLODIA VICTORINA		19	8 13	Rome		Marangoni, *Cose gentilesche*, p. 464.
120	CLODIA LVPERCILLA		19	10 19	Velletri		Gudius, *Antiq. inscr.*, p. 366, n. 9.
121	MAVRA SIVE CAIANE		19	10 26	Milan		*Corp. inscr. lat.*, t. v, n. 6252.
122	EVTICHE	p.m.	19	11 17	Rome		Donati, t. II, p. 434, n. 1.
123	ABVNDANTIA	p.m.	20		Rome		Boldetti, *Osservazioni*, p. 388.
124	ESCORTIA	p.m.	20		Capoue	522	*Corp. inscr. lat.*, t. x, n. 4496.
125	PARTENIA	p.m.	20		Rome	381	De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, n. 306.
126	AVR. CANDIDIANA		20	20	Rome	339	Muratori, *Thes.*, p. 377, n. 1.
127	PETRONIA		20	1 25	Rome	375	Boldetti, *Osservazioni*, p. 808.
128	...	p.m.	20	5 1	Aquilée	382	*Corp. inscr. lat.*, t. v, n. 1620.
129	FORTVNATA		20	5 3	Rome		Zaccaria, *Stor. letter. d'Italia*, t. I, p. 269, n. 2.
130	VRSA		20	6 9	Rome		Gudius, *Ant. inscr.*, p. 371, n. 10.
131	LVCANA	p.m.	20	6 20	Torrimpietra		Lupi, *Epit. Sev.*, p. 71.
132	NONNITA	p.m.	20	8 20	Milan		*Corp. inscr. lat.*, t. v, n. 6252.
133	MASATTA		20	9 3	Rome		Boldetti, *Osservaz.*, p. 372.
134	APVLEIA DONATA		20	10 25	Rome		Muratori, *Thes.*, p. 1831, n. 4.
135	ZONYSAS		21	10	Aquilée		*Corp. inscr. lat.*, t. v, n. 1647.
136	...		21	15	Rome		De Rossi, *Roma sotterr.*, t. I, pl. XXIX, n. 1.
137	EVGENIA		21	1	Rome		Bottari, *Scult. e pitt.*, t. III, p. 117, n. 5.
138	EVTYCIA		21	1 16	Rome		Boldetti, *Osservazioni*, p. 55.
139	P. IVLIA VENERANDA		21	2 7	Rome		Mus. Lat., pil. XVII, n. 1.
140	EXSVPERANTIA		21	2 20	Aquilée		*Arch. epigr. Mitt. aus Oest.*, 1882, p. 85.
141	STEFANIATA	p.m.	21	4 6	Sarzana		*Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 1409.
142	VICTORIA		21	6 20	Rome		Boldetti, *Osservazioni*, p. 411.
143	...		21	7	Rome		Boldetti, *Osservazioni*, p. 406.
144	IVLIA VITALINA		21	8 20	Rome		Marangoni, *Acta S. Victorini*, p. 115.
145	...A		21	9 2	Milan		Gruter, *Inscript.*, p. 1051, n. 1.
146	*(feli)*CISSIMA		22		Rome		De Rossi, *Roma sotterr.*, t. III, p. 273.
147	BICTRIX		22		Rome		Boldetti, *Osservazioni*, p. 484, p. 491.
148	ACAPE	p.m.	22		Rome	400	Morcelli, dans *Memor. di Relig.*, t. VI, p. 6.
149	NICE		22	1 23	Rome	371	Fabretti, *Inscr. antiq.*, p. 737, n. 476.
150	...		23		Rome		Muratori, *Thes.*, p. 1877, n. 5.
151	LEVCADIOLA		23	5	Rome	364	De Rossi, *Inscr. crist.*, t. I, n. 177.
152	M. MARTINA		23	8 3	Forum Sempronii		Muratori, *Thes.*, p. 1909, n. 4.
153	VICTORIA		24		Rome		Cardinali, *Centuria*, II, n. 189.
154	CALLEROE	p.m.	24	11 18	Rome	376	De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, n. 255.
155	MATRONA		25		Rome		Fabretti, *Inscr. antiq.*, p. 268, n. 121.
156	CTPATONEIKH		25		Rome		Mus. Lat., pil. VIII, n. 27.
157	...		25	11 22	Velletri		Cardinali, *Iscriz. velit.*, p. 192, n. 127.
158	CASTA (?)		27		Rome?		Cardinali, *Centuria*, I, n. 192.
159	...	p.m.	28		Rome		De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1873, p. 57.
160	VICTORINA	p.m.	28	2 7	Aquilée		*Corp. inscr. lat.*, t. v, n. 1715.
161	AEMILIA VICTORIA		28	7	Rome		Marangoni, *Acta S. Victorini*, p. 81.
162	PROTOGENIA	p.m.	28	7 15	Rome		Marini, *Inscr. christ.*, p. 445, n. 2.
163	...		29	10 18	Rome		Mus. Lat., pil. XIII, n. 26.
164	RVSTICA	p.m.	30		Rome		Marangoni, *Acta S. Victorini*, p. 98.
165	...		30	2	Rome		De Rossi, *Roma sotterranea*, t. III, pl. XXIV-XXV, n. 27.
166	FELICITAS		31		Rome	503-337	De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, n. 1166.
167	...		31	4	Rome	358	De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, n. 137.
168	LIVIA MARIA		31	5	Rome	383	Bottari, *Scult. e pitt.*, t. I, p. 156.
169	*APPELE PROFVTVRA		32	27	?		Fabretti, *Inscr. antiq.*, p. 325, n. 454.
170	FL. MARCIANE		33		Rome		Passionei, *Inscr. antiq.*, p. 122, n. 68.
171	LAEA		34		Rome		Marini, *Inscr. christ.*, p. 437, n. 9.
172	IOVENA		35		Aquilée		E. Pais, *Suppl.*, n. 358.
173	ATTIA INNOCENTIA		36	6 14	Leno		*Corp. inscr. lat.*, t. v, n. 4187.
174	ERENE	p.m.	37		Rome	366 ou 367	Maffei, *Mus. Veron.*, p. 306, n. 6.
175	ENNIA VERA		38	5 12	Pavie		Muratori, *Thes.*, p. 1862, n. 1.
176	MAMVLA		42		Aquilée		*Mitth. der k.k. Centr. Comm.*, 1895, p. 30.
177	IVLIA ACAPE		42	3 3	Rome		Boldetti, *Osservazioni*, p. 419.

Nous n'avons pas fait entrer dans ce catalogue une inscription publiée depuis peu de temps et qui peut donner une idée de la plupart des autres [1]:

IVLIAE·FLORENTIAE·CONIVGI
CARISSIMAE·ET·CASTISSIMAE·QVAE· VIXIT
ANNIS XX·M·VIII·DXIII·SENTIVS·APRONIANVS MARITVS
QVAE·MECVM·CONVIXIT·ANNIS·IIII·D XIV·BENEMERENTI

Julia Florentia s'était donc mariée à l'âge de seize ans, huit mois moins un jour.

Dans ces deux catalogues, on voit que les textes romains sont dans la proportion des trois quarts du total, soit 191 sur 249 (nous écartons les inscriptions pourvues de l'astérisque), 54 viennent d'Italie, et 2 seulement de Salone, une de l'Espagne et une de la Gaule. Sur quarante inscriptions romaines datées, une seule est du IIIe siècle, une trentaine sont du IVe siècle, quatre du début et une de la fin du Ve siècle, quatre du VIe. Parmi les inscriptions d'Italie, non romaines, dix seulement sont datées et du VIe siècle à Capoue, à Syracuse, à Nole; on trouve dans l'Italie septentrionale des dates plus anciennes, par exemple à Bomarzo, 359; Ombrie, 373; Bolsène, 376; Aquilée, 382; Milan, 404; Bolsène, 401; Lodi, 442.

Sur 84 hommes, nous pouvons en retenir 51 qui nous apprennent qu'ils se sont mariés entre 20 et 31 ans; chez les femmes 94 sur 165 se sont mariées entre 15 et 20 ans. On voit la précocité du mariage, 2 ont moins de 11 ans; 3 ont moins de 12 ans, 7 ont moins de 13 ans, 14 ont moins de 14 ans, 9 ont moins de 15 ans, 18 ont moins de 16 ans, 22 ont moins de 17 ans, 18 ont moins de 18 ans, 16 ont moins de 19 ans, 13 ont moins de 20 ans; c'est donc à l'âge de seize ans qu'on se marie le plus généralement. L'âge de dix ans est évidemment exceptionnel, mais néanmoins on en rencontre deux exemples; quant aux fiançailles on peut s'y prendre de plus bonne heure encore, puisque le jurisconsulte Modestin dit à ce sujet : *In sponsalibus contrahendis aetas contrahentium finita non est ut in matrimonio quapropter et a primordio aetatis sponsalia effici possunt; si modo fieri ab utraque persona intellegatur, id est, si non sint minores quam septem annis* [2].

VI. Le mariage des clercs. — Nous avons exposé cette question au mot Célibat (voir *Dictionn.*, t. II, col. 2802-2832). Ici, nous grouperons seulement quelques témoignages fournis par l'épigraphie.

1° *Évêques.* — Il est remarquable qu'aucun de ceux qui occupèrent le siège de Rome, exception faite pour saint Pierre, ne semble avoir été marié.

1. CASSIVS, évêque de Narni, mort en 558. G. Eroli, *Miscellanea storica Narnese*, in-8°, Narni, 1858, I, 58. — R. Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, t. V, p. 135. — Buecheler, *Anthol. latina*, t. II, n. 713. — 2. L. PETRONIVS DEXTER, mort en 322, inscription trouvée à Chiusi, au cimetière de sainte Mustiola, *Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 2548; Liverani, *Catacombe di Chiusi*, p. 110; De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1876, p. 92; ses cinq fils lui ont élevé une tombe. — 3. M. IVVENTIVS DIONVSIVS, marié à Montanilla, à Chiusi, Liverani, *Catac. di Chiusi*, p. 113. — 4. FL. LATINVS, à Brescia, probablement au IIIe siècle, De Rossi, *Bullettino di archeologia cristiana*, 1876, p. 91; *Corp. inscr. lat.*, t. V, n. 4846. — 5. LEO, marié à *Laurentia*, mort vers le milieu du IVe siècle, son épitaphe attribuée au pape Damase. De Rossi, *Bullettino di archeologia cristiana*, 1864, p. 64; *Inscriptiones christianae urbis Romae*, t. II, p. 106, n. 48; p. 107, n. 51; Buecheler, *Anthologia latina*, n. 761. — 6. IVLIANVS, à Aieta, près de Policastro, en Calabre, antérieure ou contemporaine à l'époque de Constantin :

IN DD ET SPIRITO SANTO IVLIANO
EPP C QVI VIXIT ANNIS L MENSIBVS
III D II FELICIANE CONIVGI BENE
MERENTI CVM FILIS SVIS BENE
MERENTI FECIT IVLIANO IN PA
CE

De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1876, p. 92; *Ephem. epigr.*, t. III, p. 17. — 7. BONOSVS, fut père de l'évêque Rusticus qui était évêque en 427, siège inconnu; E. Le Blant, *Inscr. chrét.*, n. 617. — 8. VICTOR, *episcopus (civit)atis Ueresium*, en Afrique; son fils, qui était évêque, mourut à Rome, en l'an 404. Pour l'identification de la *civitas Ueresium*, De Rossi propose Urgi ou Urci, villes de Numidie ou de Proconsulaire, et A. Héron de Villefosse propose Ucres qu'il identifie avec Henchir-bou-Djadi, en Tunisie. De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, n. 534; de Villefosse, dans *Bull. épigr. de la Gaule*, 1881, t. I, p. 18.

On n'est pas certain qu'il faille ajouter à cette liste l'évêque *Reparatus* d'Orléansville, en 475, qui est qualifié *pater noster*, ce qui n'est pas décisif; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 9709; pareils doutes à l'égard de l'évêque *Vitalianus* à qui *Ulpiana cum suis* élève un tombeau, elle ne se dit pas *conjux. Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 9703.

2° *Prêtres.* — Les inscriptions que nous rencontrons sont dispersées.

1. BASILIVS (Rome), Aringhi, *Roma subterranea*, t. I, p. 421; Reinesius, *Syntagma*, p. 905, n. 35; Fabretti, *Inscr. antiq.*, p. 557, n. 60 :

LOCVS BASILI PRESB ET FELICITATI EIVS
SIBI FECERVNT

2. GABINIVS (Rome), Aringhi, *Roma subterranea*, t. II, p. 228; Reinesius, *Syntagma*, p. 989, n. 394.

OLIM PRESBYTERI GABINI FILIA FELIX
HIC SVSANNA IACET IN PACE PATRI SOCIATA

3. SEBASTIANVS (Rome), Mus. lat., pil. X, n. 9.

4...? (Rome) un prêtre du *titulus Lucinae. Röm. Quartals.*, 1890, p. 152.

5. MONSIS (à Tropea en Calabre), De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1877, pl. VII, n. 3.

6...? marié à Leta, peut-être la femme du précédent? elle est qualifiée *presbitera* et au même lieu, Id., *ibid.*, 1877, pl. VII, n. 4.

7. ЄYCЄBIOC (à Catane, en Sicile), G. Kaibel, *Inscript. graecae*, n. 531 :

(ενθ) αδε κιτε
(Ευσ) εβιος πρεσ-
(βυτε) ρος πατηρ

8. AVFIDIVS (à Trèves), E. Le Blant, *Inscr. chrét.*, n. 233; De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1873, p. 140.

9. VALENS (à Villeneuve-lès-Avignon), en 586, E. Le Blant, *Inscr. chrét.*, n. 597; *Nouveau recueil*, n. 298, l. 7-8 :

··· IVRA SACERDOTII SERVANS
NOMENQVE IVGALIS ···

10. IOHANNES (à Salone), fin du VIe-début VIIe siècles, *Bull. di arch. storia dalmata*, 1890, p. 49.

11. STEPHANVS (à Salone), *Bull. di arch. e storia dalm.*, 1889, p. 17.

+ ARCASTEPHANO PBR ET
MARTANAE + IVGALI EIVS +

12...? (à Tomi-Küstendche), *Archaeol. epigr. Mittheil.*, 1884, p. 16, n. 47.

[1] Fr. Fornari, *Relazione circa una nuova regione cimiteriale a S. Lorenzo*, dans *Rivista di archeologia cristiana*, 1929, t. VI, p. 213. — [2] *Digeste*, XXIII, I, 14.

13. ΜΗΛΩΝ (à Mélos), *Corp. inscr. graec.*, t. IV, n. 9298.

14. ΙΩΑΝΝΗC (à Laodicée de Lycaonie), le christianisme de l'inscription est contestable. *Ibid.*, t. III, n. 3989 *d*.

15. ΕΥΑΓΡΙΟC (à Iconium). *Ibid.*, n. 3998.

16. ΚΥΡΙΑΚΟC (à Hiérapolis de Phrygie). *Ibid.*, t. IV, n. 8769; Judeich, dans *Jahrbuch der Kaiserl. deutsch. archaeol. Instituts. Ergänzungsheft*, 1898, t. IV, p. 74, n. 22.

17. ΑΛΥΠΙΟC (en Galatie). *Corp. inscr. graec.*, t. IV, n. 9579.

3° *Diacres.*

1. ADEODATVS (à Rome), en 474, l'épitaphe de sa femme suivie de la sienne. De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, n. 753.

2 (Félix) marié à Pétronia (à Rome). De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, n. 843.

3. FELIX (à Rome), marié à Aurelia Geminia, Mus. Lat., pil., X, 15.

4.... IVS (à Rome). De Rossi, *Roma sotterr.*, t. III, p. 190, n. 6.

5. AFVSIVS CECILIVS (à Rome). L. Perret, *Catac. de Rome*, t. V, pl. XLI, n. 14.

6. THEODOTVS (à Rome). Maffei, *Museum Veronense*, p. 179; cf. *Corp. inscr. lat.*, t. V, n. 429*, n. 144.

7... (à Rome) en 533. De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, n. 1031, l. 15-16.

8. AVR · SATVRNINVS (à Venise, peut-être apportée de Rome). *Corp. inscr. lat.*, t. V, n. 2305.

9. SVLPICIVS FELICISSIMVS (à Chiusi). *Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 2561.

SVLPICIO FELICISSIMI
*d)*I ACONI QVI VIXI
ANNIS LXV VXOR ET
FILII B M P *(osuerunt)*

10. TETTIVS FELICISSIMVS (Materilla près Spolète) en 424. De Rossi, *Inscript. christ.*, t. I, p. 276.

11. INNOCENCIVS (à Clermont). E. Le Blant, *Inscr. chrét.*, n. 564.

12. FL · IVLIVS (à Salone), en 358. *Corp. inscr. lat.*, t. III, n. 2654.

13. CRISCENTIANVS (à Salone, cimet. de Marusinac). *Bull. di arch. e stor. dalmata*, 1899, p. 77.

14... (à Corycus, en Cilicie. *Corp. inscr. graec.*, t. IV, n. 9192.

15. TINOYTOC (en Lycaonie). IVe-Ve siècles. *Corp. inscr. graec.*, t. IV, n. 9268.

4° *Sous-diacres.*

1. MARCELLVS (à Rome), en 563, De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, n. 1096.

2. IVL. AVGVSTINVS (à Leno?). *Corp. inscr. lat.*, t. V, n. 4187.

3. ΠΑΥΛΟC (à Naples). G. Kaibel, *Inscr. graecae*, n. 853.

4. VRSINIANVS (à Trèves). E. Le Blant, *Inscr. chrét.*, n. 293; F. X. Kraus, *Inschr. d. Rheinl.*, t. I, n. 174.

5. ΠΟΛΥΚΑΡΠΟC (près de Smyrne). *Corp. inscr. graec.*, t. IV, n. 9281.

5° *Exorcistes.*

1. BASSILIANVS (à Rome). Muratori, *Thes. nov. veter. inscr.*, p. 1841, n. 6; Cardinali, *Iscr. Velit.*, p. 213, n. 144; Perret, *Catac.*, t. V, pl. LXV, n. 5.

2. CELER (à Rome). De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1868, p. 11 :

CELERI EX
ORC CVM
COMPARE SVA
IN PACE

3. SATVRVS (à Milan). *Corp. inscr. lat.*, t. V, n. 6252.

4. VALERIVS (à Milan). *Corp. inscr. lat.*, t. V, n. 6276.

5. SENTIVS RESPECTVS (à Chiusi). *Ibid.*, t. XI, n. 2559.

6° *Lecteurs.*

1. CLAVDIVS ATTICIANVS (à Rome, aujourd'hui au palais ducal d'Urbin), IIIe siècle. Fabretti, *Inscr. antiq.*, p. 557, n. XXVII; De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1871, p. 32 :

CLAVDIVS ATTICIA
NVS LECTOR
ET CLAVDIA
FELICISSIMA
COIVX

2. FLA · MACRINVS (à Brescia). *Corp. inscr. lat.*, t. V, n. 4846; De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1876, p. 91. Nous avons ici l'évêque Fl. Latinus, sa fille Latinilla et son gendre Fl. Macrinus :

FL · LATINO EPISCOPO
AN · III M · VII PRAES B ·
AN · XV EXORC · AN · XII
ET · LATINILLAE ET FLA
MACRINO LECTORI
FL · PAVLINA NEPTIS
B M M P

3. AMARA (à Aquilée). *Corp. inscr. lat.*, t. V, n. 1538.

AMARA LECT
ET ANTONINA
CVM FILIIS SVIS
HAELIA ET MELLI
TA VOTVM SOLVENT

4. ΑΓΑΘΩΝ (à Salamine, en Grèce). *Corp. inscr. graec.*, t. IV, n. 9303 ; C. Bayet, *De tit. Attic. christ.*, n. 107.

οἶκος αἰώνιος
Ἀγαθῶνος ἀνα-
γν (ώστου) καὶ Εὐφημίας
ἐν δυσὶ Θήκαις
ἰδίᾳ ἑκαστῳ ἡμῶ (ν)

7° *Portier*, VRSATIVS (à Trèves). F. X. Kraus, *Inscr d. Rheinl.*, t. I, n. 169.

HIC QVIESCIT
VRSATIVS VS
TIARIVS QVI VI
XIT AN LXVII CVI
EXSVPERIVS FI
LIVS TETVLVM POSVIT

8° *Fossoyeurs.* 1. TERENTIVS (à Rome). Muratori, *Thes.*, 1969, n. 3; Mus. Lat., pil. X, n. 22; Th. Roller *Catac. de Rome*, t. II, pl. LXV, 22 *a*.

TERENTIVS FOSOR
PRIMITIVE COIVGI
ET SIVI

2. LVCILIANVS (à Rome). *Römische Quartalschrift*, 1898, t. XII, p. 351, n. 24; Armellini, *Gli antichi cimiteri cristiani*, 1893, p. 292.

3. MAIVS (à Rome). Bosio, *Roma sotterr.*, p. 437; cf. *Röm. Quartals.*, 1898, t. XII, p. 352, note 2.

4. CALIGONVS (à Rome). O. Pelka, *Altchristliche Ehendenkmäler*, p. 84.

VII. Les mésalliances. — Sous Marc-Aurèle et Commode un sénatus-consulte fut promulgué aux termes duquel les femmes et les filles de race sénatoriale perdaient leur titre de *clarissimes* en épousant un homme de naissance non sénatoriale; quant à celles qui épousaient des affranchis ou des esclaves, elles conservaient leur titre, car leur union était inexistante devant la loi [1]. Cette situation faisait scandale au point de vue social, mais les intéressées n'en avaient cure et non seulement parmi les païens, mais encore

[1] De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1875, p. 64 sq.

chez les fidèles. Ici la question d'état civil s'aggravait d'une question de conscience. La loi romaine ignorait ce mariage, la loi chrétienne ne l'appelait que fornication aussi longtemps qu'il n'avait pas été régularisé. Ceci amena le pape Calliste à envisager ce cas et il autorisa les chrétiennes à contracter un mariage religieux avec des affranchis ou même avec des esclaves. Tertullien ne trouvait pas assez d'invectives dans son répertoire pour blâmer les chrétiennes, de naissance illustre ou de richesse considérable, qui associaient leur vie à des fidèles de condition modeste ou servile. Le pape Calliste avait à tenir compte d'une situation particulièrement délicate. Le christianisme avait porté des fruits de conversion particulièrement abondants parmi les femmes et lorsque celles-ci appartenaient aux rangs élevés de la société, elles trouvaient non sans peine des maris de leur condition. Le pape fonda en face de la loi romaine une jurisprudence matrimoniale nouvelle, il décida que le mariage pouvait être contracté entre une chrétienne de rang séna-



7696. — Épitaphe de A. Saturninus à sa femme, d'après de Rossi, *Roma sotterranea*, t. II, pl. LV-LVI, n. 2.

torial et un affranchi ou un esclave, ce mariage étant légitime et produisant des effets valides devant l'Église.

Nous avons conservé de cette situation un texte d'une grande importance qui atteste une mésalliance aristocratique [1].

D M
FLABIAE SPERANDAE COIVGI·SANCTIS·SIMAE
INCONPARABILI MATRI OMNIVM·QVAE·BIXIT
MECV·ANNIS·N·XXVIII·M·VIII·SENE·VL
LA·BILAE·ONESIFORVS·C·F·COIVX·B
ENEMERENTI FECIT ⊏

Flavia Speranda, fut ensevelie dans la nécropole de Domitille où reposaient les membres chrétiens de la *gens Flavia*, dont la descendance se poursuit jusqu'au IIe siècle et au delà. On est fondé à croire qu'elle appartenait à cette famille, ce qui expliquerait qu'elle portât le titre de *clarissima femina* que lui donne son mari, point titré lui, qui s'appelait tout uniment Onésiphore, sans même se parer d'un gentilice.

Une autre inscription, consacrée par Aelius Saturninus à sa femme ayant rang de clarissime est peut-être dans le même cas (fig. 7696). Ce n'est toutefois qu'une conjecture, car il arrivait que les fidèles supprimassent toute distinction sociale ou mondaine :

Aelius Saturninus Cassiae Faretriae clarissimae feminae, coniugi benemerenti. Depositio tertio nonas februarias.

Ce ne sont pas d'ailleurs les seuls exemples de mésalliances que nous ayons dans la société chrétienne :

Un fragment mentionne une... ORIAE C·F, avec un *Val. Antoninus* qui paraît être son mari. De Rossi, *Roma sotterr.*, t. III, p. 111.

PONTIAE PRIVATAE (*clari*)SSIMAE ‖ FEMIN(*ae*)... ‖ ... TVS MARCELLIN (*us*) (*mari*) TVS POSVIT. De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1892, p. 91, n. 355.

Aurelius Theodorus et VARIA OCTABANIA C·F· Muratori, *Thes. nov. veter. inscr.*, p. 1839, n. 4.

Q. Fabius Gaudentius TH (*a*?) LIAE C· (F) Muratori, *op. cit.*, p. 1869, n. 4.

QVENIAE AVDENTIAE ‖ C PAPIRIVS CONSTANTIV (*s*) ‖ C·F· CONIVGI DVL ‖ CISSIMAE BM. *Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 1728.

HONORATA CLARISSIMA ET ‖ P F· CONIVNX TZITTANI... *Corp. inscr. lat.*, t. V, n. 7993.

(*h*) IC ADELFIA C·F· ‖ POSITA CONPAR BALERI COMITIS. De Rossi, *Bull.*, 1872, p. 83, (voir *Dictionn.*, t. I, au mot ADELFIA).

Voici, par contre, des épitaphes où le mari et la femme sont tous les deux de naissance clarissime :

Muratori, *Thes.*, p. 1875, n. 2.

T·FL· POSTVMIO VA
RO CM V QVI VIXIT
ANNIS LXIIII D XXXI
DEP VII KAL OCTOB
SEXTILIA IVSTA F *(c)*
CONIVGI BENEMEREN
TI IN PACE

Fl. Jul. Catervius vc. ex praef. praeteris qui vixit cum Septimia Severina, cf., *Corp. inscr. lat.*, t. IX, n. 5566; *Hic requiescit in pace Fortunata cl. fem. coniux Petri vc pat. pau.*, *Corp. inscr. lat.*, t. X, n. 664.

VIII. LES SECONDES NOCES. — L'épigraphie chrétienne, dont nous venons d'interroger les textes, nous fait bien des confidences, elle nous dit l'âge des conjoints lorsqu'ils s'épousèrent, la durée de leur union, la date de leur séparation. Beaucoup d'inscriptions nous ont rapporté qu'avant de s'épouser le mari ou la femme était *virginius* ou *virginia*. Est-ce à dire qu'ils n'avaient jamais perdu leur innocence baptismale, assurément c'est affaire entre le souverain juge et eux, mais il se pourrait que *virginius*, et *virginia*, sans nous rien apprendre sur l'intégrité du défunt ou de la défunte au point de vue des mœurs, voulut seulement nous apprendre qu'avant leur mariage ils n'avaient jamais été mariés. Nulle part, l'épigraphie chrétienne ne mentionne le remariage du défunt conjoint. Nulle part elle ne donne le nom d'une première épouse ou d'un premier mari; sur ce sujet on fait silence [2].

La construction des fondations d'une maison au delà de la via Salaria sur la via Simeto fit rejoindre, il y a peu d'années les galeries du cimetière de sainte Félicité (voir ce nom). Entre autres trouvailles, la fouille donna vingt-cinq fragments d'une inscription dont voici le texte [3] :

HEV CVI ME MISERAM LINQVIS KARISSIME CONIVNX
QVID SINE TE DVLCE REAR QVID AMABILE CREDAM
CVI VITAM SERVO QVOD NON SEQVOR IMPROBE FVNVS
AD TECVM LICEAT IVNCTIS MIHI MANIBVS ESSE
OPTATOQVE NIMIS SALTEM TVMVLO SOCIARI
NIL MORES IVIBERE PIETASQVE FIDESQ.
nec QVIDQVAM LENEM MORITVR QVI PROFVIT ESSE
HOC VNVM SI QVIS TAMEN EST POST CORPORA SENSVS
PIGNVS HABERE MEI PATIAR TE SEMPER AMORIS
INVIOLATA TVVM CONIVNX SERVABO CVBILE
FLORENTIVS QVI V I ANN ⊏ PM XXXIII DEP ⊏ KA

[1] De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1875, p. 64 sq. — [2] J.-B. Frey, *La signification des termes* μόνανδρος *et univira. Coup d'œil sur la famille romaine aux premiers siècles de notre ère*, dans *Rech. de sc. relig.*, 1930, t. XX, p. 48-60. — [3] O. Marucchi, *Iscrizione metrica del cimitero di S. Felicita*, dans *Nuovo bullettino d'archeologia cristiana*, 1914, t. XX, p. 127.

On remarquera la promesse finale de ne pas se remarier.

IX. Sur des questions de mariage. — Le texte suivant a été trouvé à Carthage en 1900; il est gravé sur une tablette de marbre blanc qui mesure 0 m. 22 de longueur et 0 m. 22 de hauteur, brisée, ou mieux, taillée à droite et à gauche :

ISSIMORVM PATRIARCHARVM ET VNIV[*e*]R*sorum*
PA SANCTITATE VNDE CVM DIV DISCEPTARE *tur*
IMVS DISPOSITIONEM SANCTAE MEMORIA
RE VEL PASCERE NEQVE PVBLICE NEQVE APVT SVO
DINARVM NON ACCEDANT SET QVONIAM A
A HONORIFICENTIA COMMEMORARE ET PA *tefacere*
SIMVS SED QVIA RES TAM GRAVISSIMA APIR
AE APPLLIATVR PROTOCAMIA ADEQVE PRIMAS
IONEM VENIRE AVSVS FVERIT QVI VINDICA
VVMQVE MODO IVBANDOS ESSE PVTABERINT O
IS PROMISIT IPSE VQS EIDEM MERCEDI PARTI*cipare*
VE DIE NVPTIARVM QVARTA IERIA IIANT

Hauteur des lettres : 0 m. 01.

La hauteur de la plaque est complète; malheureusement, nous n'avons qu'une portion de chaque ligne. A la dernière ligne, dans les deux derniers mots, les F ont la forme d'I, il faut donc lire *feria fiant*. De même le dernier I de la septième ligne est peut-être un E, il faudrait lire *aper*... On en peut dire autant à la première ligne. A la huitième, il faut sans doute *appellatur*.

Ce fragment semble provenir d'une ordonnance impériale ou d'un jugement épiscopal réglementant certaines questions de mariage. Il est difficile de ne pas mettre cette inscription en relation avec la question du mariage des patriarches tant de fois soulevée par les manichéens et autres hérétiques contre la doctrine catholique et si vigoureusement défendue par saint Augustin.

Le fragment épigraphique de Carthage paraît d'ailleurs être du temps de l'évêque d'Hippone. Plusieurs mots de notre inscription se retrouvent dans le 90e de ses sermons qu'il prêcha à Carthage dans la basilique *Restituta*. Le saint docteur a aussi écrit un traité sur la *quarta feria*, expression qui se lit à la dernière ligne de notre texte.

Bibl. — Delattre, dans *Bull. archéol. du Comité du trav. hist.*, 1900, p. CXCI.

X. Le mariage et la famille. — Nous avons déjà abordé le sujet de la famille chrétienne dans les textes et dans les monuments (voir *Dictionn.*, t. II, col. 1108 sq.; t. V, col. 1098-1102), nous ne revenons pas sur ce sujet, mais nous allons donner une liste de monuments qui s'y rapportent.

1. Portraits de famille. a). Sarcophage, fin du IVe siècle.

Bibl. — A. de Waal, dans *Römische Quartalschrift*, 1890, p. 63, pl. III; 1892 p. 16.

b) Provenance romaine. Fond de coupe. British Museum: des époux et leur fillette : SEBERE COSMAS LEA ZESES.

Bibl. — S. d'Agincourt, *Hist. de la décad. de l'art, Peinture*, pl. XII, n. 26. — Sanclementi, *Numism. select.*, t. III, pl. XLII, n. 4. — Garrucci, *Vetri*, pl. XXIX, n. 5; *Storia*, t. III, pl. 198, n. 5. — Vopel, *op. cit.*, n. 119. — O. Pelka, *op. cit.*, p. 154, n. 2. — O. M. Dalton, *Catalogue*, p. 120, n. 610, pl. XXVIII, n. 610.

c) Rome, Vatican. Fond de coupe : PIEZESIS.

Bibl. — Buonarotti, *Vetri*, pl. XXIII, n. 4. — Boldetti, *Osservazioni*, p. 202. — Perret, *Catac.*, t. IV, pl. XXX, n. 83. — Garrucci, *Vetri*, pl. XXX, n. 3; *Storia*, t. III, pl. 199, n. 3. — Vopel, *op. cit.*, n. 133. — O. Pelka, *op. cit.*, p. 154, n. 3.

d) Florence, musée archéologique. Fond de coupe. PIEZESES.

Bibl. — Garrucci, *Vetri*, pl. XXX, n. 4; *Storia*, t. III, pl. 199, n. 4. — Vopel, *op. cit.*, n. 134. — O. Pelka, *op. cit.*, p. 154, n. 4.

e) Rome, Vatican. Fond de coupe, PELETE VIVAS PARENTIBVS TVIS.

Bibl. — Perret, *Catac.*, t. IV, pl. XXVII, n. 57. — Garrucci, *Vetri*, pl. XXX, n. 5; *Storia*, t. III, pl. 199, n. 5. — Vopel, *op. cit.*, n. 115. — O. Pelka, p. 154, n. 5.

f) Collections du château de Goluchow. RVFINE RESP (*e*) CTA VIVATIS IN DEO ZESES.

Bibl. — Garrucci, *Vetri*, pl. XXX, n. 6; *Storia*, t. III, pl. 199, n. 6. — W. Froehner, *Verres chrétiens à figures d'or*, Paris, 1899, pl. XX, n. 153. — Vopel, *op. cit.*, n. 107. — O. Pelka, *op. cit.*, p. 155, n. 6.

g) Petrograd, musée de l'Ermitage. Provenance catacombale : BALERI · BALENTINA · PERGAMIA · ZESES (*Dict.*, t. V, fig. 4547).

Bibl. — De Rossi, *Bull.*, 1880, p. 104 sq., pl. V, n. 1. — Vopel, *op. cit.*, n. 104. — O. Pelka, *op. cit.*, p. 155, n. 7.

h) Rome, trouvé dans la catacombe sainte Agnès, fragment..... LON.....

Bibl. — M. Armellini, *Il cimitero di S. Agnese*, in-8°, Roma, 1880, pl. IX, n. 2. — Vopel, *op. cit.*, n. 141. — O. Pelka, *op. cit.*, p. 155, n. 8.

i) Avignon, musée Calvet. Fond de coupe : ROGATE IVLIA LETANIA.

Bibl. — Garrucci, *Vetri*, pl. XXXI, n. 2; *Storia*, t. III, p. 202, n. 2. — Vopel, *op. cit.*, n. 117. — O. Pelka, *op. cit.*, p. 155, n. 9. — F. X. Kraus, dans *Real-Encyklopädie*, t. I, p. 384, met en doute l'origine chrétienne du verre.

j) ?, Fond de coupe :... PIE.

Bibl. — Buonarotti, *Vetri*, pl. XXXIII, n. 1. — Garrucci, *Vetri*, pl. XXXI, n. 4. — Vopel, *op. cit.*, n. 135. — O. Pelka, *op. cit.*, p. 155, n. 10.

k) Londres, British Museum, provenance romaine. Fond de coupe : POMPEIANE TEODORA VIBATIS (*Dictionn.*, t. IV, fig. 4549).

Bibl. — Sanclementi, *Numism. selecta*, t. III, p. 192. — Garrucci, *Vetri*, pl. XXIX, n. 4; *Storia*, t. III, pl. 198, n. 4. — F. X. Kraus, *Real-Encyklopädie*, t. I, p. 385, fig. 131; *Gesch. der christl. Kunst*, t. I, p. 167. — Martigny, *Dictionn.*, 1877, p. 449. — Vopel, *op. cit.*, n. 116. — O. Pelka, *op. cit.*, p. 154, n. 11. — O. M. Dalton, *Catalogue*, pl. XXIX, n. 609, p. 120, n. 609.

l) Collections du château de Goluchow. Fond de coupe : CARITOSA VENANTI VIVATIS · · IN DEO.

Bibl. — L. Perret, *Catac.*, t. IV, pl. XXIV, n. 31. — Garrucci, *Vetri*, pl. XXX, n. 1; *Storia*, t. III, pl. 199, n. 1. — W. Froehner, *Verres chrétiens à figures d'or*, Paris, 1899, pl. XX, n. 154. — Vopel, *op. cit.*, n. 106. — O. Pelka, *op. cit.*, p. 155, n. 12.

m) Rome, Vatican. Fond de coupe : AMADAEABASOMARAGERMANVS VIVAS...

Bibl. — L. Perret, *Catac.*, t. IV, pl. XXV, n. 32. — Garrucci, *Vetri*, pl. XXX, n. 2; *Storia*, t. III, pl. 199, n. 2. — Vopel, *op. cit.*, p. 103. — O. Pelka, *op. cit.*, p. 155, n. 13.

n) Rome, Vatican. Fond de coupe : *o*)MNIBVS VESTRIS *s* P *u* Z.

Bibl. — Buonarotti, *Vetri*, pl. XXVI. — S. Paoli, *De patera argentea Forocorneliensi dissertatio*, Napoli, 1745, pl. VIII, n. 1. — L. Perret, *Catac.*, t. IV, pl. XXIX, n. 72. — Garrucci, *Vetri* pl. XXXII, n. 3; *Storia*, t. III, n. 3. — Vopel, *op. cit.*, n. 140. — O. Pelka, *op. cit.*, p. 156, n. 14.

o) ?, Fond de coupe. Une femme debout à gauche, son mari assis à droite, leur fils entre eux, des draperies relevées, légende : BVLCVLVS OMOBONE BENEROSA PIE ZESES.

Bibl. — Garrucci, *Vetri*, pl. XXXII, n. 2; *Storia*, t. III,

n. 2. — Vopel, *op. cit.*, n. 105. — O. Pelka, *op. cit.*, p. 158, n. 1.

p) British Museum. Sept fragments d'un verre qui figure peut-être deux époux et leur jeune fils. Légende : *.....vivas cum con*IVGE TVA ET FORTVNIO FILIO TVO.

Bibl. — Garrucci, *Vetri*, pl. XXXI, n. 3; *Storia*, t. III, pl. 201, fig. 3. — O. Pelka, *op. cit.*, p. 159, n. 2. — O. M. Dalton, *Catalogue*, p. 121, n. 611.

II. SCÈNES DE FAMILLE. — Rome. *q*) Sarcophage trouvé sur la *via Salaria*, aujourd'hui au musée de Latran. Voir *Dictionn.*, t. I, col. 1493, fig. 347; t. VIII, col. 1746, fig. 6901, n. 184.

Bibl. — De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1891, p. 57, pl. II, III. — Kraus, *Gesch. d. christl. Kunst.*, t. I, p. 240. — Kaufmann, *Jenseitsdenkmäler*, p. 142, fig. 19, pl. VIII, n. 2. — *Dictionn.*, t. I, col. 1493, n. 347.

r) Spalato, musée. Sarcophage trouvé en 1872, au cimetière de Manastirine. Nous avons déjà mentionné ce monument sur lequel est figuré un ménage chrétien donnant la liberté à des esclaves (voir *Dictionn.*, t. I, col. 565. fig. 105).

Bibl. — Conze, *Römische Bildwerke ein heimischen Fundorts in Oesterreich*, I. Heft, Wien, 1872, pl. I-III, p. 2 sq. — Conze, dans *Zeitschrift für bildende Kunst*, 1872, p. 65 sq., p. 259. — Lanza, dans *Il Nationale*, de Zara, 1872, n. 64. — Danilo dans J. R. Devič, *Museo di antichità in Spalato*, 1872, p. 20. — A. Dumont, dans *Revue archéologique*, 1872, p. 118 sq. — Adler et Strack, dans *Archaeologische Zeitung*, 1872, et dans *Vossische Zeitung*, 1872, 29 mars. — Durand, *Le sarcophage de Salone*, dans *Mémoires de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, 1874. — De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1878, p. 112-114. — Garrucci, *Storia*, t. V, pl. 299, n. 1-3. — A. Pératé, *L'archéologie chrétienne*, p. 302. — Jelič, dans *Römische Quartalschrift*, 1891, pl. III-IV, p. 266-283. — Kraus, *Gesch. der christl. Kunst.*, t. I, p. 251. — Kaufmann, *Jenseitsdenkmäler*, p. 156-161, pl. IV, n. 1-3. — O. Pelka, *Altchr. Ehedenkm.*, p. 161-163, n. 2. — *Dictionn.*, aux mots AFFRANCHISSEMENT et MANASTIRINE.

s) Arles, musée. Sarcophage; aux deux extrémités un père, une mère et deux enfants morts avant eux qu'ils offrent au Seigneur (voir *Dictionn.*, t. V, col. 853, fig. 4232).

Bibl. — E. Le Blant, *Sarcophages d'Arles*, 1878, pl. IV. — Garrucci, *Storia*, t. V, pl. 343, n. 3. — Pératé, *Archéol. chrét.*, p. 318. — O. Pelka, *op. cit.*, p. 163, n. 3.

t) Marseille, musée Borély. Sarcophage trouvé dans la crypte de Saint-Victor. Un père, les mains voilées, porte son enfant qu'il présente à Dieu, sa femme s'associe à ce geste (voir *Dictionn.*, au mot MARSEILLE).

Bibl. — Garrucci, *Storia*, t. V, pl. 368, n. 1. — E. Le Blant, *Sarcoph. de la Gaule*, pl. XVI, n. 2; *Catalogue du musée de Marseille*, n. 35. — O. Pelka, *Altchr. Ehedenkm.*, p. 164, n. 4.

u) Rome, Domitille. Lunette d'un arcosolium; une famille de trois personnes, père, mère et jeune fils.

Bibl. — Bosio, *Roma sotterranea*, p. 279. — Aringhi, *Roma subterranea*, t. I, p. 587. — Bottari, *Sculture e pitture*, pl. LXXXII. — Garrucci, *Macarii hagioglypta*, in-8°, Parisiis, 1856, p. 174. — De Rossi, *Roma sotterranea*, t. III, p. X, n. 2. — Martigny, *Dictionnaire*, 1877, p. 513. — F. X. Kraus, *Real Encyklopädie*, t. I, p. 474. — Garrucci, *Storia*, t. II, pl. 35, n. 2. — Becker, *Roms altchristliche Coemeterien*, p. 113. — Kraus, *Geschichte d. christl. Kunst.*, t. I, p. 157. — Kaufmann, *Jenseitsdenkmäler*, p. 153. — O. Pelka, *op. cit.*, p. 165, n. 5.

v) Rome. Cimetière de Priscille; une famille de trois personnes, le père au centre.

Bibl. — De Rossi, *Immagini scelte della Vergine Maria*, Roma, 1863, pl. IV. — Garrucci, *Storia*, t. II, pl. 81, n. 3. — Pératé, *Archéologie chrétienne*, p. 124, — O. Pelka, *op. cit.*, p. 165, n. 6.

x) Naples, Cimetière de Saint-Janvier. Lunette d'arcosolium : une famille de trois personnes, Theotecne, sa femme Hilarité et leur fille Nonnose, tous trois debout, dans l'attitude de la prière, la fillette entre ses parents (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 2143, fig. 6142).

IhARITAS·VIX ANXLV THEOTECNVS VIX AN L
NONNOSA VIX·AN II MX

Bibl. — Bellermann, *Die aeltesten christliche Begräbnissstätten*, Hamburg, 1839, pl. VIII, p. 81. — De Jorio, *op. cit.*, p. 79. — Scherillo, *op. cit.*, p. 202. — Guhl et Caspar, *Denkmäler der Kunst*, t. II. pl. 4, 8. — Appell, *Monuments of early christian art*, London, 1872, p. 65, fig. 25. — Garrucci, *Storia*, t. II, pl. 101, n. 2. — *Corp. inscr. lat.*, t. X, n. 1525, — O. Pelka, *op. cit.*, p. 166, n. 7.

Correction, col. 1872, ligne 24, lire : interdépendance.

H. LECLERCQ.

MARIE, SŒUR DE MOISE. — Marie, sœur aînée de Moïse, n'apparaît que deux fois dans la vie de son frère. Lorsque, pour sauver la vie du nouveau-né, la mère l'expose sur le Nil, c'est la jeune sœur qui guette parmi les roseaux du rivage et qui, enhardie par le désir de sauver l'enfant qu'a recueilli la fille du Pharaon, se présente et dit : « Voulez-vous que j'aille appeler une femme juive qui l'allaitera? » Marie ramène sa propre mère. Cette scène ne semble pas avoir inspiré les artistes chrétiens de l'antiquité. Un des tableaux de mosaïque qui ornent la nef de Sainte-Marie-Majeure se rapporte à cet épisode, mais Marie n'en fait déjà plus partie, parce qu'on a représenté Moïse déjà âgé d'une dizaine d'années et amené à la princesse qui l'adopte.

Au contraire, nous voyons Marie figurée sur plusieurs sarcophages représentant le passage de la mer Rouge. Une tombe, aujourd'hui disparue, qui se trouvait jadis à Metz et qu'on ne connaît que par une gravure, montrait Marie à la tête des Hébreux, ayant traversé la mer et brandissant son tambourin sur lequel e graveur a pr s sur lui c'a jouter le monogramme du Christ [1]. Cette scène et cette attitude sont d'ailleurs les seules où nous rencontrons Marie (Voir *Dictionn.*, t. V, col. 2473, fig. 4715, 4716) jouant du tympanon (Exode, XV, 20), et encore (*Dictionn.*, t. V, col. 2485, fig. 4722) sur plusieurs autres (voir MER ROUGE). Saint Ambroise montre dans la sœur de Moïse la figure de la vierge Marie. Parlant de l'entrée triomphale des vierges dans le ciel, il s'exprime ainsi : *Tunc etiam Maria, tympanum sumens, choros virginales excitabit cantantes Domino quod per mare saeculi sine saecularibus fluctibus transierunt.*

H. LECLERCQ.

MARIE, MÈRE DE DIEU. — I. Nativité de Marie. II. Marie présentée et élevée au Temple. III. La prophétie d'Isaïe. IV. L'Annonciation. V. Mariage et soupçons. VI. Visitation. VII. Voyage à Bethléem. VIII. Nativité. IX. Adoration des bergers et des mages. X. Maternité divine. XI. Présentation de Jésus au Temple. XII. Fuite en Egypte. XIII. Jésus parmi les docteurs. XIV. Noces de Cana. XV. Crucifiement. XVI. Ascension. XVII. Pentecôte. XVIII. Descente de Marie aux enfers. XIX. Mort de Marie. XX. Le lieu de la dormition de Marie. XXI. Assomption de Marie. XXII. La Vierge au ciel. XXIII. Le nom de Marie. XXIV. Culte liturgique. XXV. Bibliographie.

Nous croyons devoir redire ici que dans ce travail il n'est question que d'archéologie. L'histoire, en ce qui concerne la mère de Dieu, tient en quelques lignes; la

[1] E. Le Blant, *Étude sur les sarcophages anciens de la ville d'Arles*, 1878, p. 6, note 3.

théologie dogmatique, la littérature d'édification sont étrangères à nos études. Nous demandons qu'on veuille bien ne pas chercher dans cette étude autre chose que ce qui doit y entrer.

I. Nativité de Marie. — Nous avons déjà abordé, dans le *Dictionn.* (t. I, col. 2162-2174), le sujet auquel l'ordre alphabétique nous ramène. Au cours d'une vingtaine d'années, aucune découverte n'est venue ajouter à nos connaissances ou plutôt dissiper notre ignorance; et on n'en doit espérer aucune. C'est, en effet, une source fort vénérable, par son antiquité du moins, que le *Protévangile de Jacques*, dont la rédaction remonte au IIe siècle, mais dont l'autorité n'en demeure pas moins sujette à de graves réserves. A l'entendre, deux vieillards ont vécu devant Dieu qui n'a pas béni leur union et le mari vient de se retirer au désert, mortifié par un affront qu'il a reçu au Temple; l'épouse se lamente et prie Dieu de lui donner une postérité. Le Seigneur entend ces prières, et, par le ministère d'un ange, avertit Joachim et Anne que leur souhait va s'accomplir. Joachim ramène ses troupeaux, Anne se précipite à sa rencontre se jette à son cou en disant : « Maintenant je connais que le Seigneur mon Dieu m'a bénie à l'excès. Car voici que la veuve n'est plus veuve, et que moi, qui étais sans enfant, je concevrai dans mon sein. » Joachim entre dans sa maison, et après le temps prévu par la nature, Anne donne le jour à une enfant qu'on nomme Marie [1]. Tel est le récit devenu populaire et qui a revêtu, pour le plus grand nombre des fidèles, une sorte d'autorité historique.

Autorité bien tardive, soit dit à l'éloge des anciennes générations chrétiennes dont la défiance à l'endroit des contes apocryphes, fussent-ils réputés édifiants, pourrait servir de règle tutélaire à nos contemporains. Celui qui s'empara du nom révéré de l'apôtre Jacques, pour mettre en circulation et faire accepter le récit qu'on vient de lire, ne parvenait pas à surprendre la bonne foi de saint Augustin qui n'employait ces noms de Joachim et d'Anne qu'à son corps défendant. « Quand même, écrivait-il, j'accepterais le nom du père de la Vierge, je croirais que ce Joachim tenait par quelque lien au sang de David, plutôt que d'abandonner l'affirmation de l'Écriture, où il est dit formellement que Jésus est de la race de David. » Saint Jérôme est encore moins favorable au pseudo-Jacques et se montre tout prêt à donner au père de la très sainte Vierge le nom de Cléophas. Jacques n'était pas au bout de ses mésaventures puisque, après la suspicion de deux docteurs de l'Église, il devait recueillir la condamnation de deux papes. Innocent Ier, s'adressant à Exupère, réprouve les *Evangelia nomine Jacobi minoris* et Gélase Ier en interdit la lecture. Cependant, il se trouva des esprits qui estimèrent ces jugements trop rigoureux et soutinrent que les récits des apocryphes peuvent être séparés de la doctrine qui les enveloppe et les altère. Ce fut ainsi qu'au Ve ou au VIe siècle, un écrivain inconnu et désigné sous le nom de pseudo-Matthieu s'employa à ramener l'attention et la faveur sur les écrits du pseudo-Jacques, en les expurgeant de toute erreur pour n'en garder que la partie anecdotique et inoffensive. Il composa ainsi le « Livre de la naissance de la bienheureuse Marie » qui provoqua l'apparition d'un « Évangile de la nativité de Marie [2]. » Le premier de ces ouvrages ajoute quelque chose aux données du *Protévangile*, en nous apprenant que Joachim appartenait à la tribu de Juda et faisait lui-même paître son troupeau. Les deux ouvrages s'accordent pour placer la rencontre de Joachim et d'Anne, non à l'entrée de leur logis, mais à la porte Dorée de Jérusalem [3], qui est certainement la ville dans laquelle ils habitent. Beaucoup plus tard, au IXe siècle, l'Évangile de la Nativité bouleversa ces données. « Issue, nous dit-il, de la souche royale et de la famille de David, Marie naquit dans la cité de Nazareth, et fut élevée à Jérusalem, dans le Temple du Seigneur. Son père s'appelait Joachim et sa mère Anne. Sa famille paternelle était de Galilée, de la cité de Nazareth, sa famille maternelle était de Bethléem [4]. » La conséquence de ce récit fut qu'à l'époque des croisades, la naissance de Marie à Nazareth devint une vérité historique et dans l'église réédifiée par les croisés on grava sur le sol une petite croix pour signaler le lieu où la Mère de Dieu avait été conçue.

L'Évangile de la Nativité s'estimait, sans doute, autorisé par Luc, I, 26-27, à faire naître Marie à Nazareth, alors que ce texte implique seulement l'habitation dans cette petite ville et pas nécessairement la naissance. Celui qui s'avisa de graver la petite croix fut mal inspiré, comme on va le voir.

Théodoric nous apprend que *ad meridiem locus, cruciolam solo tenus habens impressam, desuper arcuatus consistit, in quo beata Dei genitrix de matris suae nascens utero prodiit* [5] et Jean de Wurzbourg ajoute que *ex Sephori Anna mater Mariae... In Sephori etiam dicitur fuisse nata beata virgo Maria; sed teste Hieronymo, ut ait in prologo sermonis, quem fecit ad Heliodorum de nativitate sanctae Mariae, in ipsa civitate Nazareth nata esse dicitur et quidem in eodem cubiculo, ubi et postmodum impraegnata fuit angelico alloquio* [6]. L'auteur du *De Nativitate* se faisait passer pour saint Jérôme. Un pèlerin des temps modernes, Mislin, imagina de renforcer l'opinion favorable à Nazareth de preuves irréfutables et fit appel aux brefs pontificaux favorables à Lorette; il fit choix, en particulier, du bref du pape Jules II, daté de 1507. C'était jouer de malheur, car ce bref fait venir la maison fameuse, non pas de Nazareth, mais de Bethléem : *ex Bethleem angelicis manibus... portata* (Voir *Dictionn.*, au mot Lorette). Quant à l'opinion favorable à Jérusalem, elle peut invoquer, elle aussi, son « bref » qui fut adressé par Léon XIII, le 26 août 1880, à l'église Sainte-Anne qui est, paraît-il, d'après une « constante tradition », la *domus in qua concepta fuit ac nata beatissima ipsa virgo Maria* [7].

De tout ceci, que faut-il conserver à l'histoire ? Peut-être les noms de Joachim et d'Anne, et, en montrant cette réserve, la piété chrétienne se maintient dans la tradition des Pères de l'Église latine, parmi lesquels saint Augustin et saint Jérôme, saint Anselme et saint Pierre Damien; tradition, à coup sûr, plus respectable que ces troubles récits qui circulent dans la littérature édifiante des pseudo-Jacques et pseudo-Matthieu, jusqu'à celle des Marie d'Agréda et Catherine Emmerich.

L'Église d'Orient se montra pleine d'enthousiasme pour ces récits que citèrent, avec une imprudente sérénité, des docteurs, des orateurs, des poètes. Parmi ces derniers, Synésius consacrait une ode à la Vierge de Solyme [8] et Romanos, le mélode, délayait le récit du *Protévangile* dans un *Kontakion* écrit pour la fête de la Nativité. C'était le temps où Justinien faisait construire à Constantinople une église dédiée à sainte Anne, peut-être, en cela, imitait-il l'exemple que lui avait donné Jérusalem, où l'église de la Probatique conservait le souvenir d'une porte et d'une piscine des troupeaux. Mais est-ce une allusion aux troupeaux de Joachim et à la porte près de laquelle Anne vint à sa rencontre ? C'est vraiment laisser l'imagination prendre sur l'histoire un pied exagéré.

[1] E. Amann, *Le Protévangile de Jacques et ses remaniements latins*, p. 182 sq. — [2] Amann, *op. cit.*, introd., p. 138 sq.; Tillemont, *Mémoires pour servir à l'hist. ecclés.*, t. I, note 3 sur la sainte Vierge. — [3] *Ps.-Matth.*, III, 15; *Nativité de Marie*, IV, 2. — [4] *Nativ.*, I, 1; Amann, *op. cit.*, p. 343. — [5] Tobler, *Itineraria*, p. 105. — [6] Id., *ibid.*, p. 111. — [7] Charland, *Madame saincte Anne*, t. II, p. 419 sq. — [8] *P. G.*, t. LXVI, col. 1613.

Quoi qu'il en soit de ces conjectures, Jérusalem n'entendit pas se laisser dépouiller de l'honneur d'avoir donné naissance à Marie et, pour le revendiquer hautement, elle associa le nom de la Vierge au titre de la Probatique, car, à l'époque byzantine, il est certain que ces deux vocables étaient réunis sur un antique sanctuaire. Celui-ci existait-il avant le IVe siècle, on a quelque sujet d'en douter, car l'affirmation mise en avant par Paléonide que les carmes bâtirent un monastère à sainte Anne, longtemps avant le voyage en Terre-Sainte de l'impératrice Hélène, paraît relever de sources d'information étrangères à l'histoire. On trouve une mention digne de créance, la première, dans Anastase d'Arménie, après la conquête arabe. Voici ses propres paroles : « Dans l'intérieur de la ville, le couvent des Arsacides vers la sainte Piscine-des-Brebis [1]. » Il est vrai que cela ne nous apprend pas grand'chose sur la prétention hiérosolymitaine dont saint Jean Damascène se fait l'interprète : « Élevez la voix sans crainte, dit-il, parce que nous est née dans la sainte Probatique la Mère de Dieu, de laquelle a bien voulu naître l'Agneau de Dieu qui efface les péchés du monde [2]. » Saint Sophrone dit de même : « Entrant à la sainte Probatique où l'illustre Anne enfanta Marie... Traverserai-je donc, sans y prendre garde au cours de mon chemin, la place où la princesse naquit dans la chambre de ses pères [3] ? » Les plus anciens pèlerins qui font mention du titre de Sainte-Marie associé à la Probatique ne disent rien de la naissance de la Vierge. Theodosius : *Juxta piscinam probaticam ibi est ecclesia domnae Mariae* [4]. Le *Breviarius de Hierosolyma* dit : *ibi est basilica sanctae Mariae, et ibi est sepulcrum ejus* [5] ; l'anonyme de Plaisance parle de nombreux miracles : *basilica sanctae Mariae, in qua fiunt multae virtutes* [6]. Willibald ne dit rien encore, mais dans le *Commemoratorium de casis Dei*, on lit ces mots : *In sancta Maria ubi nata fuit in probatica* [7]. Avec Saewulf, le récit est complet ; *De templo Domini itur ad ecclesiam Sanctae Annae matris beatae Mariae, ad partem aquilonis, ubi ipsa cum viro suo habitavit, ubi etiam filiam suam peperit dilectissimam Mariam* [8].

La tradition favorable à la naissance de Marie à Jérusalem est plus ou moins tiraillée. Certains disent que Marie est venue se faire inscrire avec Joseph à Bethléem, lors du recensement de Quirinius, parce qu'elle était née elle-même à Bethléem, et Joseph l'était également ; c'est ce qu'affirme saint Jean Chrysostome dans son homélie de Noël, prêchée en 396 [9]. Saint Cyrille d'Alexandrie nous montre Bethléem comme le village natal de Jessé, de David et de la Vierge [10]. On retrouve cette opinion dans une recension de la Chronique d'Hippolyte de Thèbes, dans l'*Hypomnesticon* de Joseph [11], chez Métaphraste, Théophylacte, Cosmas Vestitor. « Ce dernier pourtant, pris entre le texte d'Hippolyte et les affirmations de Jean Damascène, admet que, si sainte Anne mit au monde Marie à Bethléem, la demeure paternelle de la Vierge se trouvait néanmoins à Jérusalem, enserrant la piscine dite probatique où le Christ guérit le paralytique [12].

« On rencontre également dans les sources orientales la Galilée ou Nazareth, comme patrie de la sainte Vierge, en particulier dans la principale recension d'Hippolyte de Thèbes [13] suivie par le Synaxaire arménien [14] et le moine Épiphane [15]. Cette détermination d'Épiphane explique son silence relativement à la nativité, quand il visite la probatique. De même que Bethléem, Nazareth amenée en vertu d'une déduction exégétique, cherchait son point d'appui dans le texte canonique contre Jérusalem dont la tradition ne trouvait pas à ses origines un pareil fondement. L'obscurité demeure, il est vrai ; mais qui donc oserait se flatter de la dissiper, alors que déjà, avant les croisades on se heurte à une telle variété d'opinions, tant dans l'Église latine que dans la grecque ? De cette diversité de vues, il ressort que la tradition de Jérusalem est surtout une tradition locale qui eut de la difficulté à s'implanter en dehors de la Palestine.

« Au moment du siège de Jérusalem, en 1099, l'église Sainte-Marie de la Probatique était encore debout ; il semble même qu'elle portait le vocable de sainte Anne. N'est-ce pas ainsi que Saewulf la désigne dès 1102 ? Sa préservation, à travers la sombre période des Fatimites,



7697. — Dalle en marbre,
d'après Le Blant, *Sarcophages de la Gaule*, pl. LVII, n. 1.

aurait été due à sa transformation en école musulmane, probablement sur l'injonction du khalife Hâkem, le farouche destructeur des édifices chrétiens. Aboulféda prétend, en effet, savoir que l'église connue avant la domination musulmane sous le titre de « Sainte-Anne, mère de Marie, » était devenue alors une maison de sciences que les Francs rendirent plus tard à son ancienne destination. Il est possible qu'à la suite des pour-

[1] *Archives de l'Orient latin*, t. II, *b*, p. 396. — [2] *P. G.*, t. XCVI, col. 670. — [3] *Anncr. XX*, *P. G.*, t. LXXXVII, col. 3821. — [4] Geyer, *Itinera hierosolym.*, p. 143. — [5] Id., *ibid.*, p. 155. — [6] Id., *ibidem*, p. 177. — [7] Tobler, *Descriptiones Terr. sanctae*, p. 78. — [8] D'Avezac, *op. cit.*, p. 32. — [9] *P. G.*, t. XLIX, col. 354. — [10] *P. G.*, t. LXXI, col. 713. — [11] Diekamp, *Hippolytos von Theben*, p. 32, 42. — [12] *P. G.*, t. CVI, col. 1008, 1012. — [13] Diekamp, *op. cit.*, p. 9, 15, 23. — [14] *P. O.*, t. V, col. 538. Anne originaire de Bethléem est mariée à Joachim qui demeurait à Nazareth. — [15] *P. G.*, t. CXX, col. 189 : Joachim et Anne habitaient à Nazareth. A la mort de son époux, Anne quitte cette bourgade pour venir habiter, avec sa fille âgée de sept ans, à Jérusalem, où elle meurt deux années après ce déplacement.

parlers, qui eurent lieu entre le Caire et Byzance au cours du XIe siècle, l'église ait été rendue au culte chrétien [1]. »

II. Marie présentée et élevée au Temple. — Nous ne faisons que rappeler ici un monument d'aspect barbare, mais extrêmement précieux en ce qu'il nous montre l'antiquité du culte rendu à la Vierge en France. Déjà signalé (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2558-2559) nous en reparlons avec plus de détails à propos de la localité où il se trouve : Saint-Maximin, en Provence (Voir *Dictionn.*, au mot Maximin). Un remaniement, pratiqué dans la disposition de sarcophages anciens, fit découvrir



7698. — Portrait de la Vierge (détail)
d'après la *Gazette archéologique*, 1877, t. III, pl. 22.

quatre dalles presque entièrement cachées jusqu'alors par ces tombes et ornées de figures gravées au trait : Daniel entre les lions, le sacrifice d'Abraham et la Vierge enfant employée au service du Temple. Cette dernière figure est en pied, gravée sur une dalle de marbre blanc scellée au mur de la crypte, mais qui a pu servir primitivement à faire partie d'un cancel (fig. 7697-7698). A l'exception de la tête, dont le trait naïf n'est pas sans charme et que nous reproduisons ici, tout le dessin est détestable; les draperies sont indiquées par des traits enchevêtrés au hasard. Au-dessus se lit l'inscription :

MARIA VIRGO
MINESTER DE
TEMPVLO GEROSALE

Il s'agit donc d'une image inspirée par ces mots d'un livre apocryphe, l'*Historia de nativitate et de infantia Salvatoris*, c. IV : « Anne donna le jour à une enfant qu'elle appela Marie. Lorsque celle-ci eut trois ans, Joachim et sa femme se rendirent au temple du Seigneur, offrirent des victimes et placèrent leur fille parmi les vierges qui, nuit et jour, y louaient Dieu [2]. »

Notre monument est le seul qui rappelle le souvenir de cette légende, souvent mentionnée chez les Grecs.

Pline dit que, pour les faire ressortir, on avait coutume de peindre en *minium* les lettres des inscriptions [3] et les traces de cette coloration existent encore sur plus d'un marbre. Les traits de la dalle de Saint-Maximin, caractères et dessin, devaient sans doute avoir été rehaussés de même.

Fabri de Peiresc mentionne l'existence de cette « image en bosse », de « sainte Marie-Magdeleine » en l' « église Saint-Estienne, terroir de Berre », autant d'inexactitudes : l'image est au trait, elle représente la vierge Marie et elle se trouve à Saint-Maximin [4]. — Rappelons un ivoire où se trouve la présentation de Marie au Temple (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2557, fig. 830), sur une pyxide d'ivoire de Werden.

III. La prophétie d'Isaïe. — La plus précieuse représentation de la Vierge Marie est celle qui décore la voûte d'un *loculus* au cimetière de Priscille (Voir *Dictionn.*, t. II, pl. hors-texte en couleurs, en regard de la col. 2480). La chute du stuc en a presque entièrement fait périr la partie inférieure, le reste a été noirci, par la fumée des bougies nécessaires aux visiteurs, mais elle a été lavée et semble désormais à l'abri des admirations intempestives.

C'est en 1851 que J. B. De Rossi vit cette peinture pour la première fois; la signification était certaine, c'était Marie avec son divin Fils. Toutefois, le peintre a tenu à ajouter, dans la partie supérieure, une étoile aujourd'hui à peine visible. Dans la plupart des scènes qui figurent l'adoration des mages, nous avons vu cette étoile qui conduit les adorateurs ou qui désigne la crèche. Ici ce n'est pas le cas. La Vierge porte sur la tête un petit voile, elle est vêtue d'une tunique à manches courtes, sur laquelle elle a posé le pallium. Son Fils est entièrement nu et s'agite avec une souplesse dont les artisans chrétiens vont perdre le secret pendant des siècles. Vers la gauche du spectateur, un homme, encore jeune et dont le menton semble garni d'un léger duvet, se tient debout; vêtu seulement du pallium, il lève la main droite et montre la Vierge et l'étoile. Sa main gauche serre un *volumen* dont on ne distingue plus qu'une faible trace, mais le geste même de la main en prouve l'existence. Il n'a pas manqué d'interprètes pour découvrir dans ce personnage saint Joseph (voir ce nom) qu'on voit figurer auprès de Marie sur plusieurs bas-reliefs, sur la mosaïque de Sainte-Marie-Majeure et sur quelques monuments. On le représente rarement barbu et exténué de vieillesse, mais plutôt jeune et imberbe, vêtu d'une tunique courte et relevée, jamais il ne porte le *volumen*. Ici, le personnage porte le manteau exomide rejeté sur l'épaule gauche nue, à la manière des anciens philosophes. Il y a tout lieu de croire qu'on a voulu ici représenter le prophète Isaïe prédisant à la Vierge sa conception et montrant l'étoile mystique qui devait naître d'elle pour illuminer les ténèbres de l'univers païen; cette interprétation est aujourd'hui admise à peu près sans contestation.

Cette fresque appartient au IIe siècle. Or, sur une sculpture de Carthage, qui est du Ve siècle, nous retrouvons la Vierge avec l'Enfant, ayant derrière elle deux personnages qui désignent une étoile et l'un des deux

[1] H. Vincent et F. M. Abel, *Jérusalem, Recherches de topographie, d'archéologie et d'histoire*, t. II, Jérusalem nouvelle, in-4°, Paris, 1926, p. 676-677. — [2] Tuilo, *Codex apocryphus novi testamenti*, t. I, p. 349. — [3] *Hist. natur.*, l. XXXIII, c. XL, n. 15. — [4] Pour la bibliographie de ce monument, cf. *Dictionn.*, t. I, col. 2557, note 8.

doit être le prophète Isaïe [1]. Une autre fresque a été découverte depuis qui présente le même sujet [2] (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 1577-1579, fig. 5990).

IV. L'ANNONCIATION. — Ici, nous sommes sur le terrain solide des évangiles et on quitte avec plaisir les élucubrations des apocryphes pour le récit de saint Luc que tous les chrétiens, dignes de ce nom, connaissent sans qu'il soit nécessaire de le leur rappeler. Le mystère de la conception immaculée n'ayant jamais inspiré les auteurs des monuments antiques du christianisme, c'est le mystère de l'Annonciation qui a été le premier à solliciter leurs interprétations. Nous ne nous proposons pas d'en dresser le catalogue, il nous suffira de mentionner divers monuments espacés sur la période qui fait l'objet de nos études.



7699. — L'Annonciation. Fresque de la catacombe de Priscille. D'après Liell, *Die Darstellungen der allerseligsten Jungfrau und Gottesgebärerin Maria*, pl. II, n. 1.

Sur la voie Salaire neuve, dans la catacombe de Priscille, à la voûte du cubicule IV de Bosio, nous voyons dans un médaillon la vierge Marie assise dans un fauteuil sur les bras duquel elle s'appuie, tandis que, devant elle, se trouve un adulte debout, le bras étendu et la désignant du doigt. Ce personnage est vêtu d'une tunique talaire à manches flottantes, c'est l'ange Gabriel représenté sans ailes suivant le plus ancien usage parmi les chrétiens (voir au mot ANGE). La gravité qui préside à cet entretien, l'absence de tout trait symbolique n'ont pas laissé d'y faire reconnaître la scène de l'Annonciation. Bottari fut le premier à proposer cette interprétation qui fut adoptée par R. Garrucci, J.-B. De Rossi, H. F. J. Liell et J. Wilpert; à dire vrai, elle ne semble pas contestable. Cependant, cette scène est unique de son type et on peut se demander si c'est parce qu'elle n'a pas semblé suffisamment intelligible ou si c'est parce qu'on a estimé avoir trouvé mieux (fig. 7699).

Au cimetière de Priscille, le peintre s'était probablement proposé d'interpréter le texte de saint Luc dont la sobriété ne se prête pas aux détails; les artistes qui interprétèrent dans la suite le même mystère eurent recours aux évangiles apocryphes qui leur suggérèrent des particularités faciles à reconnaître, notamment l'épisode de la fontaine. C'est, en effet, un apocryphe qui raconte que l'ange se présenta à Marie tandis qu'elle était occupée à puiser de l'eau, et cette scène est figurée sur divers monuments : un ivoire conservé à Milan (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2262, fig. 766); un autre qui fait partie des collections du *Campo santo tedesco* à Rome (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2560, fig. 833). Deux autres ivoires s'inspirent du récit où la scène se passe dans un jardin, sous un arbre où perchent des colombes (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2263, fig. 767; col. 2264, fig. 768); à Monza, un gâteau en argile est d'une exécution si grossière qu'on hésite à le rattacher à tel motif d'inspiration plutôt qu'à tel autre (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2260, fig. 765); à Milan, la collection Trivulce nous montre la scène de l'Annonciation devant un majestueux portique (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2264, fig. 770).



7700. — La Vierge à Sainte-Marie-Majeure. D'après J.-P. Richter et A.-C. Taylor, *The golden age of classic christian arts*, 1904, pl. 33.

C'est encore d'un récit apocryphe que s'est inspiré l'auteur de la mosaïque qui orne l'arc triomphal de Sainte-Marie-Majeure (fig. 7700). La Vierge est assise sur un trône, entourée d'anges, pendant que Gabriel lui adresse son message; il est regrettable, au point de vue de l'art, que cette belle composition n'ait pas fait école (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2108, fig. 625, col. 2258; t. VI, col. 14, fig. 4771). Une belle mosaïque du dôme de Parenzo rentre dans la catégorie des interprétations d'après saint Luc (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2258, fig. 762).

Un autre précieux monument, qui n'aurait d'analogue que la fresque de la prophétie d'Isaïe au cimetière

[1] De Rossi, *Immagini scelte della beata vergine Maria tratte dalle catacombe romane*, Roma, 1863, pl. I; Garrucci, *Storia del arte cristiana*, t. II, pl. 81; J. Wilpert, *Le pitture delle catacombe romane*, in-fol., Roma, 1903, pl. 22; *Dictionn.*, t. III, pl. h. t.; *L'antichissima immagine della beata vergine Maria nel cimitero di Priscilla e il suo titolo di regina prophetarum*, dans *Bessarione*, 1897, p. 602 sq.; L. Duchesne dans *Bulletin critique*, 1880, p. 67-68. — [2] Giuseppe Wilpert, *Le pitture delle catacombe romane*, in-folio, Roma, 1903, p. 175 fig. 14.

de Priscille, est un bas-relief trouvé à Carthage et qui est la pièce la plus remarquable du musée Lavigerie (voir *Dictionn.*, t. I, col. 730, fig. 162; t. II, col. 2295, fig. 2144, 2145; t. VI, col. 26, fig. 4778). C'est un ouvrage exécuté dans une dalle de marbre blanc, profondément fouillé et qui mérite le nom d'œuvre d'art malgré son état de mutilation (fig. 7701). La Vierge est assise sur un trône qui se compose d'un large escabeau servant de support à un tabouret. Ces deux parties du trône sont ornées de fines colonnettes avec base et chapiteau. Les tranches du plateau, aussi bien de l'escabeau que du tabouret, portent des rainures qui en font une sorte de corniche. Ce siège d'honneur si soigné n'a ni dossier, ni bras, c'est un simple tabouret sur lequel est posé un épais coussin. Marie est représentée de trois quarts et tournée vers la gauche; elle est vêtue d'une ample tunique. Son divin Fils, tourné du même côté, est également vêtu d'une longue tunique et d'un manteau; il est assis sur les genoux de sa mère, plus cependant sur le genou droit que sur le genou gauche. Le pied gauche apparaît sous le bas de la tunique. Le pied droit ne devait pas être visible. Outre la tête, l'avant-bras droit manque. Il devait être étendu en avant vers les mages. Le bras droit replié devant la poitrine est bien conservé. A partir du coude, il sort nu des plis du vêtement qui forme sur le milieu du corps une sorte de bourrelet. La main tenait un objet qu'il est impossible de déterminer. La sainte Vierge tient l'Enfant des deux mains, du côté droit par le bras près de l'épaule et du côté gauche à la hauteur des reins sous le bras.



7701. — Bas-relief de Carthage figurant l'Annonciation. D'après une photographie de M. H. Bourbon.

Derrière le trône, on voit deux prophètes, probablement Isaïe et Michée [1]. Ils sont debout, drapés dans leur *pallium*, une seule main est conservée, élevée vers le ciel où elle montrait peut-être l'étoile prédite par Isaïe, ou l'étoile des mages. — En avant du trône de la Vierge, un ange vêtu d'une longue tunique, debout, ailé; le bas du corps, depuis le bassin, est bien conservé, les cuisses, les jambes bien drapées, les pieds chaussés de sandales; l'ensemble laisse pressentir l'attitude de l'archange qui fait un pas en avant pour présenter les mages à Jésus et à Marie. Les mages ne sont représentés que par l'attache des pieds; à gauche, un arbre sert à encadrer la scène.

Le bas-relief est encadré par une bordure ajourée formée de feuilles épineuses; elle entoure le sujet sur trois côtés, car un second tableau inférieur complétait le marbre entier qui mesurait 1 m. de haut sur 0 m. 75 de large.

Nous avons ici une représentation synthétique fort digne d'attention. La présence de deux personnages derrière la Vierge ne permet guère de soutenir que ce soit saint Joseph, il faut s'en tenir à deux prophètes; dès lors, nous n'avons pas un sujet historique comme l'adoration des mages, mais trois sujets ou si on veut trois mystères rapprochés dans une composition unique: la prophétie, l'annonciation, l'adoration du Verbe incarné. La fresque du cimetière de Priscille nous montrait la prophétie et la maternité; la sculpture de Damous-el-Karita ajoute quelque chose à cette conception synthétique qu'on peut rapporter au IVe siècle, sans vouloir préciser plus.

Ce magnifique spécimen de l'art chrétien, d'après le lieu où il a été trouvé, devait décorer une des principales entrées de la basilique de Damous-el-Karita, celle par où le clergé pénétrait. Il avait pour pendant la scène de l'apparition de l'ange aux bergers sculptée dans le même style et par le même artiste.

Parmi d'autres représentations du mystère de l'annonciation, nous devons mentionner encore deux bas-reliefs : un, à Saint-Marc de Venise sur une colonnette du *ciborium* (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2259, fig. 763); un autre à Ravenne, près de San Nicolo (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2259, fig. 764) où nous voyons le panier à ouvrage, encore un emprunt aux apocryphes et qui jouira, jusqu'à la Renaissance, et même jusqu'à nos jours, d'une longue popularité.

Un ivoire nous montre l'archange Gabriel à l'instant où ses pieds vont toucher terre, la scène se passe devant un portique (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2264, fig. 769, corrigé par t. VIII, col. 614, fig. 5859).

Un tissu du trésor du *Sancta sanctorum*, au Latran, nous offre aussi la scène de l'annonciation (voir *Dictionn.*, t. V, col. 1701, fig. 4505); ajoutons une étoffe peinte (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 26, fig. 4776).

Si nous passons aux monuments de dimensions réduites de la catégorie des pierres gravées, etc., nous rencontrons assez souvent le sujet qui nous occupe : un onyx sur lequel l'ange Gabriel est remplacé par un cupidon (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2089, fig. 610) et quelques autres de moindre intérêt (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 843, fig. 5073-5082).

Nous retrouverons encore ce sujet sur plusieurs monuments où il est associé à une autre scène : la Visitation; et, parmi les monuments d'époque moins ancienne, une fresque à *Santa Maria antica* (voir *Dictionn.*, t. V, col. 2025, fig. 4590), mais ceci nous entraînerait un peu loin.

V. Mariage et soupçons. — Nous nous trouvons ici en pleine littérature apocryphe, mais les anciens artistes chrétiens ne nous y retiendront pas longtemps. La légende du choix des prétendants, des verges fleuries qui désignent l'époux a trouvé, à l'époque de la Renaissance, une vogue qui a inspiré entre autres chefs-

[1] Héron de Villefosse, *Découverte d'un nouveau fragment du bas-relief de Damous el Karita*, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq.*, 1909, p. 339-340.

d'œuvre le *sposalizio* de Raphaël ; dans l'antiquité chrétienne nous ne connaissons que le seul sarcophage du Puy qui représente le mariage de Marie et de Joseph (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 2262, fig. 6324).

Le *Protévangile de Jacques* nous dit que Joseph eut des soupçons dont il fut délivré par l'intervention d'un ange; les apocryphes ne se sont pas tenus pour satisfaits par cette discrète indication, ils ont donc imaginé de soumettre la très sainte Vierge à une épreuve dite des eaux amères. Celle dont la vertu était soupçonnée devait subir cette espèce de jugement de Dieu que nous voyons figuré sur une des plaques d'ivoire de chaire de saint Maximien de Ravenne (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2561, fig. 834; t. IV, col.1691, fig. 3895).

VI. Visitation. — Voici encore une scène inspirée par saint Luc et qui prêtait assez peu aux développements; aussi n'a-t-elle connu qu'une vogue assez restreinte. Dans beaucoup de cas, la Visitation fait «réplique » avec l'Annonciation, mais il ne semble pas qu'on se soit avisé de la figurer dans les catacombes et sur les monuments d'une certaine importance, tels que mosaïques,bas-reliefs (sauf sur un sarcophage à Ravenne[1]).

Plaque d'or, trouvée à Iconium, conservée au musée de Tchinili-Kiosk, à Constantinople, où la Visitation fait pendant à l'Annonciation (voir *Dictionn.*, t. I, col. 1820, fig. 485).

Broderie égyptienne (voir *Dictionn.*, t. I, col. 27, fig. 4777).

Diptyque d'ivoire de Genoels-Elderen (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 1003, fig. 5230).

Miniature (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 19, fig. 4774).

Miniature de saint Grégoire de Nazianze (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 1675, fig. 5141).

Bas-relief de Guîtres (Voir *Dictionn.*, t. VI, col. 1910, fig. 5506).

VII. Voyage a Bethléem. — Nous ne connaissons d'autres évocations de cet épisode que sur quelques monuments désignés sous le nom de pyxide de Minden, qui fait partie aujourd'hui des collections du musée de Berlin (voir *Dictionn.*, t. II, col. 780, fig. 1518), la chaire de Maximien de Ravenne (voir Maximien), une couverture de livre en ivoire.

Trois plaques d'ivoire conservées à la Bibliothèque nationale, d'une exécution très rude et qui semblent pouvoir remonter au VIe-VIIe siècles, nous offrent la Mère de Dieu tenant son divin Fils entre deux anges. De chaque côté deux panneaux appartenant au même objet nous montrent : 1° l'Annonciation; 2° la Visitation; 3° l'épreuve des eaux amères; 4° le voyage à Bethléem (fig. 7702) [2].

VIII. Nativité. — Ce sujet a été représenté principalement à partir du IVe siècle, mais il a été presque tout de suite simplifié. Un fragment de sarcophage, daté de l'année 343 (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2049, fig. 589), et une fresque du cimetière de Saint-Sébastien (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2056, fig. 596), à peu près de la même date, nous font voir la crèche avec l'âne et le bœuf, les bergers; en même temps, nous voyons des pierres gravées qu'il est difficile de dater, mais que l'habileté de la technique permet de reporter à une époque voisine du triomphe de l'Église (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2051, fig. 593; col. 2052, fig. 594) et dont nous retrouvons le type un peu élargi,mais semblable sur un tissu conservé dans le trésor du *Sancta sanctorum* au Latran (voir *Dictionn.*, t. III, col. 3027, fig. 3343; t. V, col. 1106. fig. 4274). Sur un fond pourpre, on aperçoit une

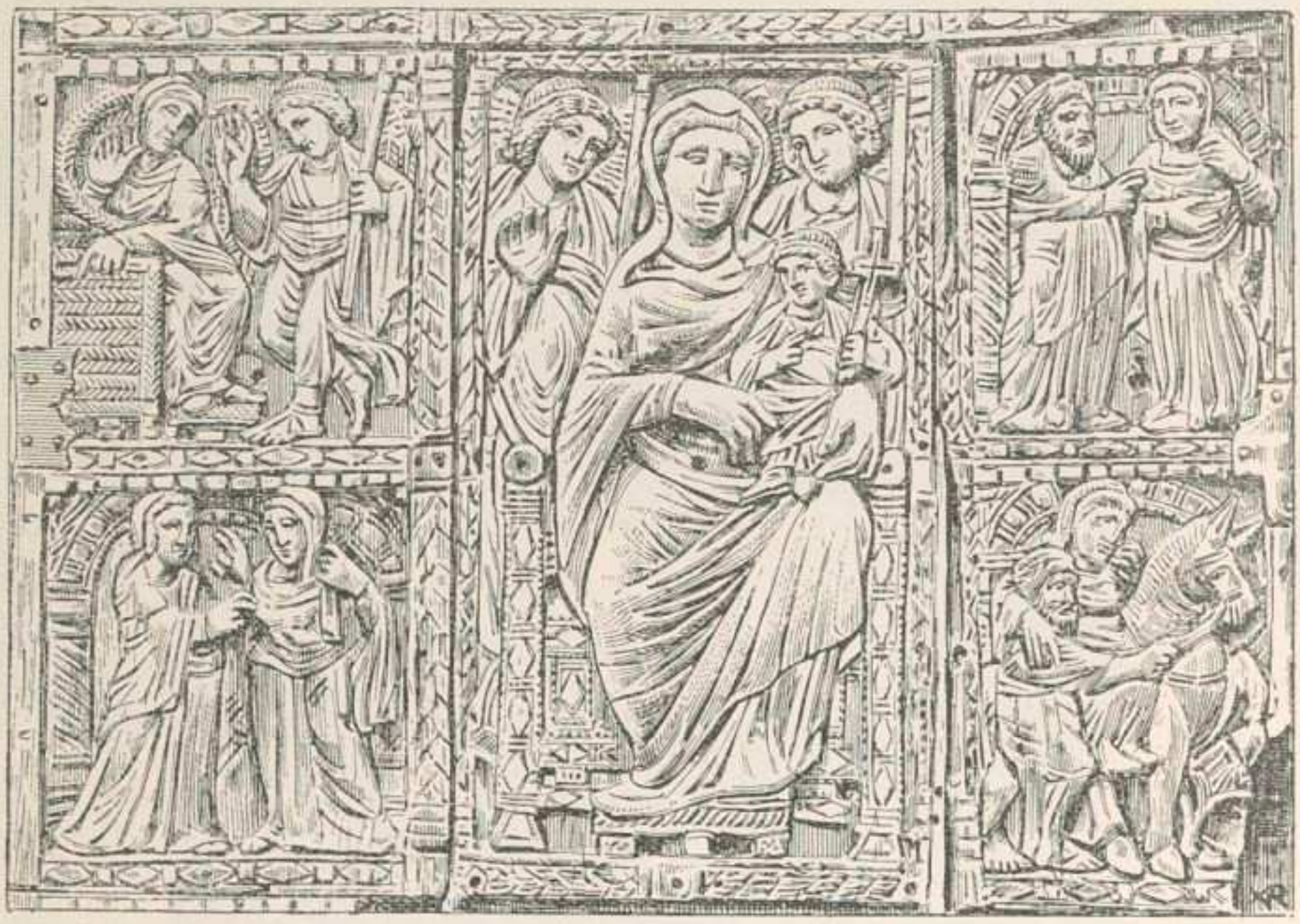

7702. — La Vierge et l'enfant Jésus.
Ivoire de la Bibliothèque nationale, d'après Richter et Taylor, *op. cit.*, pl. 51, n. 3.

[1] Sarcophage de *Santa Maria Rotonda;* cf. Liell, *Die Darstellungen*, p. 219, fig. 13; Garrucci, *Storia*, pl. 344, n. 2; Venturi, *Storia*, t. I, p. 206, fig. 193, p. 439. — [2] J. P. Richter et A. Cameron Taylor, *The golden age of the classic christian art*, in-4°, London, 1904, pl. 51, n. 3, p. 388; Wl. de Gruneisen, *Sainte-Marie-Antique*, in-4°, Rome, 1913, p. 302, fig. 241[1]

grotte avec des rochers entassés. Marie et Joseph sont assis de chaque côté du Sauveur, déposé sur une sorte de couchette qui figure la crèche; derrière laquelle se voient l'âne et le bœuf (fig. 7703). Sur un assez grand nombre de représentations du même sujet, la vierge Marie est figurée étendue, un peu comme une larve. Un fragment de sculpture, trouvé au début du XXe siècle au cimetière de Saint-Sébastien à Rome, est unique jusqu'ici et se rapporte à l'épisode de la Nativité (fig. 7704). On voit la vierge Marie allaitant Jésus et, un peu en arrière, un homme debout. Est-ce un berger? Est-ce saint Joseph? Un autre bas-relief également



7703. — La sainte Famille. Tissu du trésor du Latran.
D'après *Monuments Piot*, t. XV, pl. XVIII, n. 5.

romain montre la Vierge débordant de joie, élevant en l'air son « maillot » (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 2434, fig. 6216) (fig. 7705). Devant ces sujets, il faut, une fois de plus s'étonner, de voir les fidèles de nos jours s'appliquer à répandre les produits le plus souvent laids et ridicules, d'une imagerie d'inspiration commerciale et méconnaître, ignorer les modèles qui, comme ce débris de marbre, ont édifié et attendri les chrétiens du IIIe siècle (voir *Dictionn.*, t. V, col. 1106, fig. 4273).

IX. ADORATION DES BERGERS ET DES MAGES. — Nous avons consacré à ces deux sujets, souvent réunis sur les monuments primitifs, un travail étendu et un catalogue auquel nous ne voyons rien d'utile à ajouter (voir *Dictionn.*, t. X, col. 980-1067, au mot MAGES). C'est une des représentations les plus fréquentes et nous en avons exposé la raison en parlant des mages. Certains monuments rapprochent divers épisodes, par exemple le médaillon d'or d'Iconium, aujourd'hui à Constantinople, réunit l'Annonciation, la Visitation, la Nativité, la Fuite en Égypte et l'Adoration des mages (voir *Dictionn.*, t. I, col. 1818, fig. 485); un jaspe sanguin du British Museum rapproche la Nativité, Marie couchée, Jésus entre l'âne et le bœuf, l'étoile, un berger, un mage à cheval, le bain de l'enfant Jésus (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2051, fig. 592).

Dans l'article consacré aux mages (voir ce mot) et aux bergers nous avons catalogué nombre de monuments qui nous offrent la Vierge accompagnant son divin Fils. Si parfois mages et bergers manquent d'autres signes qui permettent de reconnaître la Mère de Dieu et le Verbe incarné, la présence des deux animaux près de la crèche est une désignation suffisamment claire, on sait qu'on la rencontre sur un bas-relief daté de 343 (Voir *Dictionn.*, t. I, col. 2049, fig. 589) et la représenta-

tion trouvée sur une fresque du cimetière de Saint-Sébastien n'est pas beaucoup plus ancienne (Voir *Dictionn.*, t. I, col. 2056, fig. 596).

Sur les sarcophages à Rome, en Italie et en Gaule, on voit fréquemment la Vierge tenant son Fils; il est rare que les mages soient omis, comme c'est le cas sur un fragment trouvé à la villa Pamphili. On voit encore la Vierge sur des diptyques d'ivoire et sur d'autres petits objets, des médailles, etc.

Mais le type de cette composition ne fut pas inventé à l'époque à laquelle remontent les sarcophages, les diptyques et les bronzes, c'est-à-dire dans le courant du IVe et du Ve siècle; nous trouvons la forme primordiale déjà complètement altérée sur les mosaïques exécutées à Sainte-Marie-Majeure par ordre de Sixte III



7704. — La Sainte Famille.
Fragment provenant du cimetière de Saint-Sébastien. D'après Scaglia, *Notiones archeologiae christianae*, t. II, 3e part., p. 32, fig. 20.

en 432. Les premiers fidèles ont transmis ce type à ceux des siècles suivants et les monuments souterrains des cimetières de Rome nous en fournissent de bonnes preuves. Sur une plaque qui a dû fermer un *loculus* sépulcral du cimetière de Priscille et qui fait partie aujourd'hui du musée de Latran, cette scène de l'adoration des mages est gravée à la pointe près de l'inscription :

Severa in Deo vivas

(Voir *Dictionn.*, t. V, col. 1106, fig. 4272). Or, cette acclamation est particulière au plus ancien style de l'épigraphie chrétienne et elle ne s'est guère rencontrée à Rome sur aucune épitaphe d'une date postérieure à Constantin.

Nous n'avons pas voulu entreprendre ici autre chose qu'un essai de classement de quelques monuments, sans avoir aucune prétention à dresser un catalogue complet des représentations iconographiques de la Vierge. Un grand nombre de monuments ont déjà été classés, figurés et décrits dans le *Dictionnaire*, mais ils sont disséminés dans divers articles; il n'est pas question d'autre chose à cette place que de les rassembler d'après la matière subjective de chacun et de mettre ainsi sur la voie d'un classement complet que nous n'avons pas le loisir d'entreprendre.

Au cimetière de Pierre-et-Marcellin, une fresque représente Marie assise, tenant Jésus entre ses bras; deux mages lui présentent leurs offrandes. Cette scène remplit toute la lunette d'un arcosolium (Voir *Dictionn.*, t. X, col. 996, fig. 7459). La Vierge porte une tunique lisérée de pourpre et n'a pas de voile sur la tête. A Rome, l'usage voulait que les jeunes filles, avant leur mariage, sortissent nu-tête et Tertullien estimait plus conforme à la modestie chrétienne qu'elles fussent voilées dès qu'elles étaient fiancées [1]. Les vierges consacrées portaient le voile, il semble donc qu'on devrait s'attendre à trouver ici la vierge Marie voilée. Cependant, plusieurs



7705. — La Vierge et l'enfant Jésus.
D'après Wittig, *Die Altchrist. Skulpt. des Campo Santo*, 1906, pl. 4, n. 2.

fresques des catacombes romaines nous représentent Marie tête nue, et ce ne doit pas être le résultat de la fantaisie ou du caprice des artistes. Tous les exemples connus de ce détail sont dispersés dans différentes catacombes, parfois très éloignées entre elles. Il semble permis d'en conclure que cette manière de peindre Marie aura prévalu pendant un temps pour exprimer sa virginale intégrité.

Et après les mages au nombre de deux, voici les mages au nombre de quatre sur une fresque du cimetière de Domitille (voir *Dictionn.*, t. X, col. 998, fig. 7461-7462). La Vierge porte une dalmatique lisérée de pourpre, et, sur la tête, un voile court. L'enfant Jésus a une petite tunique ornée de quatre rondelles de pourpre cousues au bord inférieur du vêtement et sur les épaules. Ses manches étroites sont garnies de pourpre. Les mages, vêtus comme de coutume d'un habillement oriental, avec des tuniques ornées de rondelles, s'avancent vers Marie et tendent leurs offrandes destinées à Jésus. On remarquera ici ce nombre de quatre mages. L'évangile de saint Matthieu ne dit point leur nombre et il s'est

[1] Tertullien, *De velandis virginibus*, c. XI.

trouvé des auteurs pour soutenir que le chiffre de trois fut indiqué pour la première fois par saint Léon le Grand [1]. Mais cette tradition est évidemment plus ancienne que saint Léon. Sans parler des textes des Pères [2], l'ensemble des monuments antérieurs à saint Léon s'accordent à nous persuader du chiffre trois [3]. La plupart de ceux que nous avons catalogués au mot « mages » sont antérieurs à ce docteur et s'accordent à offrir le nombre trois. Le marbre de Severa (voir *Dictionn.*, t. v, col. 1106, fig. 4272) est d'une haute antiquité; la mosaïque de Sainte-Marie-Majeure, exécutée par ordre de Sixte III, en montre également trois devant Hérode, et on peut citer bien d'autres fresques toutes antérieures à saint Léon, toutes conformes entre elles pour le nombre de trois mages.

Sur la fresque aux quatre mages, l'artiste avait d'abord projeté d'en peindre trois seulement, c'est ce que J.-B. De Rossi a constaté en examinant les contours tracés à la pointe sur le stuc encore frais pour y dessiner la scène et y disposer les personnages. On aperçoit très bien que l'artiste entreprit d'abord de grouper la Vierge avec trois mages seulement, mais de façon néanmoins que Marie, au lieu d'être placée, comme d'ordinaire, à une extrémité de la composition, en occupât le centre. Il la dessina donc assise presque au milieu de la muraille et un peu sur la gauche du spectateur; puis il mit là un des mages s'avançant vers elle, et relégua les deux autres sur la droite. Mais il reconnut que ce moyen ne pouvait produire un tableau bien équilibré, ni en faire occuper le milieu par la Vierge; sacrifiant donc à cette dernière exigence le nombre impair consacré par la tradition, il le transforma en nombre pair et ajouta un quatrième mage. Somme toute, cet artiste s'est posé le même problème qu'avant lui s'était posé le peintre de la catacombe de Pierre-et-Marcellin: placer la Vierge au centre de la composition; la conséquence a été la même, au nombre impair on a substitué le nombre pair; un artiste a résolu la difficulté en figurant deux mages, l'autre artiste en a figuré quatre. Rappelons le beau vase de marbre gris du musée Kircher, sur lequel on a sculpté d'un côté Notre-Seigneur siégeant au milieu de ses douze apôtres, de l'autre côté la Vierge assise, tenant son divin Fils au milieu de douze figures, six bergers d'une part et six mages de l'autre (voir *Dictionn.*, t. II, col. 764, fig. 1498; t. VIII, col. 786, n. 26, fig. 6509; t. X, col. 1001, fig. 7463). Cette composition, mais avec trois mages seulement, était, en quelque façon, officielle à l'époque de saint Grégoire le Grand, comme nous l'apprennent les précieuses ampoules remplies de l'huile des saints Lieux, qui furent données par le pape à la reine Theodelinde et qu'on conserve au trésor de Monza. On y voit Marie assise, avec Jésus dans ses bras et l'étoile au-dessus de sa tête, entre deux groupes de trois mages et de trois bergers (voir *Dictionn.*, t. I, col. 1742, fig. 460; col. 1743, fig. 461). En résumé, le nombre variable des mages est uniquement déterminé par la composition et la loi de symétrie. On observera encore que sur la mosaïque de l'arc triomphal de Sainte-Marie-Majeure, sous le pape Sixte III, le manque de place ou tout autre motif n'a pas permis de représenter plus de deux mages; passant le seuil de Jérusalem ou de Bethléem, ils portent leurs offrandes et se dirigent vers le Sauveur (voir *Dictionn.*, t. X, col. 1036, fig. 7485). Mais l'artiste voulait qu'on crût que le troisième suivait les deux premiers et n'était pas encore sorti de la ville, car sur cette même mosaïque les mages présentés à Hérode sont au nombre de trois.

X. Maternité divine. — Il y aurait quelque outrecuidance à prétendre donner plus ou moins d'importance à tel mystère qu'à tel autre dans la vie de la très sainte Vierge; cependant, sans se départir du respect qui convient, il semble permis de croire que c'est la Nativité qui marque en quelque façon le point culminant de la vie en ce monde de celle à qui l'Église a décerné le titre de « Mère de Dieu ». Sans amoindrir en rien les autres événements qui composent la trame merveilleuse de cette vie, il semble que l'Annonciation, la Visitation, la Purification, plus tard le drame du Calvaire, l'Ascension et la Pentecôte ne sont que des aspects divers et des conséquences du mystère de la Nativité. C'est ce qu'ont compris les premières générations chrétiennes en donnant à ce mystère une attention plus marquée, en le faisant l'objet de leurs soins les plus attentifs. La Nativité a inspiré quelques-unes des peintures les plus captivantes que nous aient livrées les catacombes romaines. Celle que nous avons décrite (voir col. 1988), *La prophétie*, est une des perles du cimetière de Priscille au IIe siècle; et sans sortir de ce cimetière, un siècle plus tard, vers le milieu du IIIe siècle, voici une autre image qui est une des plus belles choses qui se puissent voir (voir pl. h. t. 7706) : Sur une chaire à haut dossier, montant jusqu'aux épaules, mais sans bras et sans escabeau, Marie est assise sans aucun apprêt, tenant dans ses bras son Fils entièrement nu et d'une exécution très inférieure. Si on compare la technique de la mère et celle de l'enfant, il devient clair que la première a été éxécutée d'après un modèle, le second est un croquis fait d'imagination. Marie est jeune, grave et belle, une ample chevelure de couleur châtain encadre les traits réguliers de son visage, elle n'est pas voilée et son vêtement se compose d'une tunique étroite, gris bleuté, tombant jusqu'aux pieds nus posés sur le sol. Deux *clavi* de couleur brune sont le seul ornement de cette longue robe, avec deux galons ornant l'entrée de la manche.

Malgré la noblesse du type, il faut renoncer à voir dans cette fresque un portrait. Les premières générations chrétiennes, nous l'avons déjà dit, pensaient et sentaient autrement que nous. Témoins ou contemporains des événements, elles ne semblent pas avoir pris le moindre souci d'en conserver pour elles-mêmes ce qui nous semble aujourd'hui infiniment précieux, tout ce que nous désignons sous le nom de reliques. Point d'images, point de souvenirs, pas même une description, car nous savons ce qu'il faut penser des soi-disant « madones peintes par saint Luc » (voir *Dictionn*, t. IX, col. 2614). En un mot, rien, comme le dit saint Augustin en une phrase : *Neque novimus faciem virginis Mariae.* Si au cimetière de Priscille, dès le IIe siècle, un artiste s'est ingénié à figurer Marie, si, au siècle suivant, un autre artiste a tenté la même entreprise, il est certain que toute préoccupation iconographique était absente de leur travail; ils ont poursuivi un idéal, ils n'ont pas songé à une ressemblance. Prenons ce qu'ils nous ont donné, comme ils nous l'ont donné et l'idéal de la vierge Marie leur apparaît dans la mère qui presse sur son sein un enfant, c'est la Vierge, Mère de Dieu.

On s'est demandé si, parmi les nombreuses figures d'orantes conservées dans les catacombes, il s'en trouve qui représentent la vierge Marie ? La réponse à faire est particulièrement difficile et trop arbitraire pour être utile. Là où l'orante est représentée sans aucun symbole, aucune inscription, aucun attribut, quel motif avons-nous d'y reconnaître la vierge Marie, ou une défunte anonyme, ou une âme personnifiée? Nous serions même assez porté à penser que si la Vierge a été représentée en orante, ce ne doit être que d'une manière exceptionnelle, si exceptionnelle que le mieux est de n'en pas tenir compte, à défaut d'un indice certain. Car, ne l'oublions pas, nous avons l'orante de Saint-Maximin, bien et dûment identifiée avec la Vierge, mais ici par une inscription plus précise que le simple *Maria* ou

[1] Thilo, *Codex apocryphus Novi Testamenti*, p. 388. — [2] Cf. Patrizi, *De evangeliis*, t. II, p. 319. — [3] Zappert, *Epiphania*, Wien, 1857, p. 14-19.



LA VIERGE MARIE ET L'ENFANT JÉSUS

Catacombe de Priscille. Seconde moitié du IIIe siècle.
D'après WILPERT, *Le pitture delle catacombe*, planche 86.

Mara qu'on lit sur quelques fonds de coupe et qui laisse toujours place à l'incertitude. Il est vrai qu'une fois nous trouvons Marie en orante, mais cette fois dans son rôle de Mère de Dieu [1].

Nous voulons parler de la célèbre lunette d'un *arcosolium* du *coemeterium majus* qui a été reproduite à profusion et qui peut être attribuée au milieu du IVe siècle. Lorsque le P. Marchi (voir ce nom) entreprit de ramener l'attention sur les catacombes romaines, il fit choix de ce cimetière, et cette image vit défiler devant elle des milliers de visiteurs, en sorte qu'on lui créa la réputation d'être la principale représentation de Marie dans les catacombes.

Bien qu'elle ait beaucoup perdu de sa renommée par suite de la découverte d'autres images plus anciennes et plus précieuses, elle restera toujours un des plus insignes monuments de l'antiquité chrétienne [2] (voir pl. h. t. 7707). La Vierge porte une abondante chevelure bouclée sur laquelle est posé un voile en étoffe transparente comme le tulle; il semble que les oreilles soient ornées d'une perle, en tout cas le cou est garni d'un riche collier de perles et de pierres. Par-dessus la tunique, elle porte un *pallium* ou *stola* de matrone qui, retombant symétriquement de chaque épaule sur les bras, paraît former deux larges manches et elle lève les mains avec le geste de l'orante. Son divin Fils est assis sur ses genoux, mais on n'en voit que le buste; nous avons déjà donné le visage de Jésus (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 2408, fig. 6199). Toute la fresque est maculée de taches noires qui altèrent l'impression que donne l'énergie des traits du visage de la Vierge; elles ont été lavées depuis.

Cette image est connue depuis longtemps. Bottari a mis en doute que ce fut l'image de la Vierge; ce doute est aujourd'hui dissipé. Il a suffi pour cela de rappeler qu'ordinairement sur les tombeaux souterrains, on ne peint pas des mères portant leurs enfants; mais plus encore de faire observer le signe distinctif dont l'artiste a pris soin d'orner son sujet pour lui servir d'interprétation authentique. Le monogramme du Christ est répété sur le champ à droite et à gauche et chaque fois la boucle du *rho* est tournée vers le groupe central, comme pour mieux marquer l'intention et le sens des deux monogrammes. Cet indice est, à lui seul, fort instructif et ne laisse pas douter qu'il faille voir ici le Sauveur et sa mère.

On trouve de même au cimetière de Calliste une image de Notre-Seigneur, assis au milieu des quatre évangélistes; elle est symétriquement ornée du monogramme ☧. Sans doute on rencontre ce symbole sur des portraits des saints et même des fidèles, et alors ils expriment qu'ils vivent en Jésus-Christ. Mais cela n'empêche pas que l'objet principal du monogramme soit d'indiquer le nom et la personne auguste du Sauveur. Afin donc de déterminer sa signification sur une image, on doit le confronter avec elle, puis on déduit de ce double examen s'il s'applique au Christ ou bien au fidèle vivant en Lui. Ainsi, pour notre groupe, qui, si l'on y veut voir seulement une dame chrétienne et son fils, devient étranger au cycle des peintures habituellement placées dans les hypogées, tandis qu'en y voyant la Mère de Dieu, il s'accorde avec toutes les règles de l'iconographie chrétienne; pour notre groupe, disons-nous, le double monogramme tourné vers les figures, signifie qu'on y a réellement représenté Marie et Jésus. Ici, en effet, la femme seule a l'attitude d'orante, et son fils ne prie pas; mais sur les fresques des catacombes, l'attitude d'orante est commune aux enfants et aux adultes. Les deux manières de figurer la Vierge, dans la dignité de sa maternité divine et dans l'attitude de son rôle d'imprécation, se trouvent réunies dans cette fresque qui, pour cette raison synthétique, est une des plus intéressantes des catacombes.

On remarque ici un style tout différent de celui des fresques dont nous avons parlé jusqu'ici et l'on assiste aux débuts d'une nouvelle manière. Ce n'est plus le visage des vierges du cimetière de Priscille, ce n'est pas encore le galbe allongé des vierges de l'époque byzantine, c'est un type de transition où règne une sorte de dureté et de raideur hiératiques, c'est une œuvre contemporaine des premières grandes entreprises ornementales de l'art constantinien, c'est quelque chose qui s'apparente à la gravité du Christ de la mosaïque de Sainte-Pudentienne, qui annonce les tentatives imminentes des peintres grecs. Or, suivant les traditions de l'art byzantin, notre groupe du *coemeterium majus* réalise la manière solennellement consacrée de figurer la Vierge-mère. Il est vrai que sur les mosaïques et les ampoules de Monza, comme sur les plus récentes peintures des catacombes et sur d'autres monuments, lorsque la Vierge tient son divin Fils, elle le porte dans les bras et n'étend pas les bras comme une orante. Mais d'autres exemples, et nommément les monnaies, nous montrent que, chez les Byzantins, Marie tenant Jésus était représentée indifféremment dans l'attitude d'orante ou autrement. Cela est prouvé par les monnaies de Nicéphore III le Botoniate, d'Alexis Ier, de Jean II Comnène, d'Andronic Ier Comnène, d'Isaac II et des empereurs de Constantinople, leurs successeurs. De nos jours, les Grecs conservent ce type qui est gravé sur le sceau des prieurs des trente monastères du Mont-Athos, tous consacrés à la sainte Vierge.

Les deux Vierges du cimetière de Priscille, les deux Adorations des mages des catacombes de Pierre-et-Marcellin et de Domitille, la Vierge orante du *coemeterium majus*, qui s'espacent sur une période de deux siècles environ, nous apportent des éléments assez solides pour appuyer quelques considérations. Mais, si les inductions tirées du style de ces peintures ont une valeur réelle, elles ne suffisent point, à elles seules, pour préciser l'âge d'un monument en lui assignant une période limitée et certaine. Les bonnes traditions de l'art ont duré plus ou moins, et on les a plus ou moins suivies; elles laissent donc parfois une marge assez considérable entre une époque et une autre époque. En outre, pour les fresques romaines, l'archéologue manque d'exemplaires datés qui servent de jalons et de point de repère depuis le Ier jusqu'au IVe siècle. De là vient la différence sensible des jugements sur la date de ces peintures. Toutefois, les progrès méthodiquement accomplis dans l'espace de la seconde moitié du XIXe siècle sont durables et les résultats acquis peuvent être considérés, au point de vue chronologique, comme définitifs. Il s'en faut encore de beaucoup que nous puissions distinguer avec certitude sur les fresques le style contemporain des Flaviens de celui qui florissait sous Trajan et sous Hadrien; aussi devra-t-on toujours contrôler les preuves tirées des caractères artistiques par celles qu'on peut attendre de l'histoire, de la topographie, de l'épigraphie de chaque hypogée. On pourra ainsi en confirmer la valeur, la qualité, et mieux en établir la démonstration chronologique.

L'ordre, suivant lequel nous avons présenté ces peintures, est à peu près celui que leur assigne la vérification scientifique. La Vierge de la prophétie dépasse de loin les autres en mérite artistique; c'est un ouvrage éminemment classique, qui remonte à la meilleure époque de l'art. Le style des draperies dénote une haute antiquité, nous voulons dire le *pallium* porté à cru et l'épaule droite nue du prophète Isaïe, et puis en parti-

[1] S. Augustin, *De Trinitate*, l. VIII, c. v. — [2] J. Wilpert, *Maria als Fürsprecherin und mit dem Jesuknaben auf einem Fresko der ostrianischer Katakombe*, dans *Römische Quartalschrift*, 1900, t. XIV, p. 300-315, pl. II.

culier cette tunique à manches courtes que revêt la sainte Vierge. La beauté de la composition, son équilibre, la dignité et la grâce des figures, la franchise et la vigueur du pinceau impriment à cette œuvre le cachet d'une si excellente perfection que, dès l'heure de sa découverte, les hommes les plus familiarisés avec les monuments de l'antiquité chrétienne y découvrirent, sans la moindre hésitation, un admirable morceau de peinture digne de soutenir la comparaison avec les morceaux les plus achevés de la peinture antique.

Si on compare la fresque du cimetière de Priscille aux peintures qui décorent les Chambres des sacrements au cimetière de Calliste (voir *Dictionn.*, t. III, au mot CHAMBRES) on est obligé de reconnaître une différence d'art et de style si sensible qu'on se trouve en présence de travaux de deux époques et de deux écoles très différentes. Les fresques de Calliste sont postérieures d'un siècle au moins à celle de Priscille qui se trouve reportée au IIe siècle de notre ère. La crypte de saint Janvier, au cimetière de Prétextat, est contemporaine de ce martyr qui souffrit en 162 (voir *Dictionn.*, au mot JANVIER), or, les fresques dont cette crypte est ornée sont plus anciennes et meilleures que celles des Chambres des sacrements, mais elles ne peuvent soutenir la comparaison avec la Vierge au prophète du cimetière de Priscille. Enfin, la catacombe, que Bosio nomma à tort cimetière de Calliste et à laquelle on a rendu de nos jours le nom de Domitille, qui est le sien, présente, au bas de son grand escalier, une chambre enduite d'un stuc très fin et très blanc; là, une main, plus exercée à peindre des scènes païennes et des sujets chrétiens, a tracé des figures et des paysages qui nous rappellent les habitations de Pompéi et d'Herculanum, ainsi que les tombeaux découverts sur la voie Latine en 1858. Tout porte à croire qu'on se trouve là dans une des premières et des plus antiques chambres de la nécropole fondée par Domitille. Le stuc est de bonne qualité, mais le décorateur ne saurait être comparé au maître de la Vierge au prophète qui, pour la force de la composition et du dessin, lui est infiniment supérieur. On en revient donc toujours à décerner à la fresque de Priscille une excellence qui surpasse les mérites réels des plus anciennes peintures. Même en admettant que la gloire en revient plutôt à l'artiste qu'à son siècle, nous la jugerons ou contemporaine ou voisine des premières origines chrétiennes: en un mot, nous la rapporterons soit au temps des Flaviens et de la prédication apostolique, soit à l'époque de Trajan et d'Hadrien, ou au plus tard des premiers Antonins. Cette opinion est confirmée par le caractère des autres ornements qui subsistent encore dans ce tombeau. On pourrait croire les orantes peintes par une main différente de celle qui exécuta la Vierge, bien qu'exécutées en même temps, mais elles sont trop effacées pour qu'on ose rien affirmer. Toutefois, les moulures en stuc, qui complètent ici la décoration peinte, suffisent pour prouver la haute antiquité d'un tombeau si richement orné. On n'en connaît pas de semblables dans les hypogées chrétiens du IIIe siècle, on ne peut rappeler que les tombes découvertes sur la voie Latine. Les stucs, il est vrai, autant que leurs débris permettent d'en juger, sont négligemment jetés, mais les anciens ont fait, pour les travaux de ce genre les plus soignés et les plus riches, des moulures qui, vues de près, semblent ébauchées, et qu'on doit regarder à distance. Ainsi, dans ce rare monument, tout concourt à nous prouver qu'il fut exécuté bien plus anciennement que la plupart des tombes chrétiennes analogues, et il est permis d'en fixer la date entre les Flaviens et les premiers Antonins.

La nécropole souterraine, où se trouve notre peinture, fut regardée unanimement par les premiers explorateurs de la Rome souterraine, Chacon, Ph. de Winghe, César Baronius et Ant. Bosio, comme le véritable cimetière de Priscille, c'est-à-dire, comme devant son nom à une matrone contemporaine des apôtres, mère de Pudens et aïeule des vierges Pudentienne et Praxède. Suivant les actes de ces saintes, lesquels soulèvent de sérieuses difficultés, Pudentienne fut inhumée près de son père Pudens *in coemeterio Priscillae*, Praxède ensevelit le prêtre Symetrius avec beaucoup d'autres martyrs près de son père et de sa sœur *in coemeterio Priscillae*, elle-même enfin y repose également. Il est clair, d'après cela, que le cimetière de Priscille servit de sépulture commune aux Pudens chrétiens. Or, les explorateurs de la Rome souterraine ont rencontré juste et les tombeaux précités occupaient réellement les galeries en question, ce qui est démontré de manière évidente par les antiques topographies des cimetières suburbains et des monuments relatifs aux martyrs, topographies qui furent découvertes plus tard. La preuve que les Pudens se sont fait inhumer dans ce cimetière est fournie par un titre qui s'y trouve encore aujourd'hui à son étage inférieur. C'est l'empreinte du cachet d'un PVDENS FEL X plusieurs fois répétée sur le ciment qui scelle un *loculus*. Ces deux prénoms, accolés l'un à l'autre, conviennent à merveille aux descendants des Cornelius, puisque Cornelius Sulla fut le premier parmi les Romains qui s'arrogea le nom de *Felix* et qui le transmit à sa postérité, et les Pudens chrétiens passent pour appartenir à la *gens* Cornelia. En conséquence, comme il est positif que ces catacombes ont servi de sépulture aux Pudens chrétiens, dont les plus anciens remontent jusqu'aux apôtres d'après les traditions romaines, et comme nous trouvons ici des peintures offrant le caractère le plus antique, l'exactitude de la tradition se trouve corroborée par les peintures, et inversement, la date de celles-ci est confirmée par celle-là. On ne va pas sans doute jusqu'à insinuer que le *loculus* orné de la Vierge au prophète soit le tombeau d'un des premiers Pudens, mais on n'en exclut pas la possibilité.

Les topographies auxquelles nous venons de faire allusion nous apprennent que les tombeaux des saintes Pudentienne et Praxède, et naturellement de Pudens, leur père, se trouvaient sous terre près de la basilique de Saint-Sylvestre. Les ruines de cette basilique subsistaient encore à la fin du XVIe siècle, elles ont été vues par Philippe de Winghe [1], puis par Bosio, à gauche de la voie Salaire, dans la vigne de Cuppis [2]. Or l'emplacement de ces ruines correspond exactement à la région du souterrain où se voit notre peinture et nous avons des preuves certaines que le noyau primitif de l'excavation se trouve ici. C'est le site de la *cappella greca* (voir *Dictionn.*, t. II, col. 2084) dont les fresques approchent de la Vierge au prophète par le style et par l'exécution: les stucs y accusent de même un goût excellent, mais il n'y a pas de figures. On voit néanmoins trois figures fort élégantes, ce sont des génies qui soutiennent deux encarpes, et puis il y a là aussi d'autres vestiges de stuc dans le corridor. Ces détails sont vagues assurément, mais ils suffisent pour établir que notre fresque est située dans la région du cimetière qui conserve les plus anciens monuments, et que, selon toute apparence, les tombeaux de Pudens et de ses filles n'en sont pas très éloignés.

L'épigraphie confirme cette haute antiquité. Dans cette région elle diffère de ce qu'elle est partout ailleurs et forme une famille à part. Presque toutes les inscriptions, au lieu d'être gravées sur la pierre ou tracées à la pointe dans le ciment, sont peintes au minium sur les tuiles qui ferment les *loculi*. Un grand nombre parmi elles sont libellées en langue grecque, elles n'offrent que le nom propre du mort accompagné d'ancres et de palmes, et une seule fois d'oiseaux s'approchant d'un vase. Une seule fois, on rencontre la formule *in pace*, mais

[1] Bibl. royale de Bruxelles, ms. *17872*, p. 33. — [2] A. Bosio, *Roma sotterranea*, p. 533.



LA VIERGE MARIE ET L'ENFANT JÉSUS

Au Coemeterium Majus. Milieu du IVe siècle. D'après WILPERT, *Le pitture delle Catacombe*, pl. 207.

souvent *pax tecum* ou *pax tibi* qu'on ne rencontre guère ailleurs sur les tombes romaines. Ces caractères permettent de reconnaître dans cette série d'épitaphes la plus antique parmi les séries connues à Rome. C'est dans ces parages que Bosio disait avoir rencontré des épitaphes peintes au minium [1]; hors de cette région on n'en a relevé aucun vestige. Une tuile porte une estampille doliaire d'une fabrique qui appartenait à l'empereur Antonin et, suivant Marini, elle désigne Antonin le Pieux. Par conséquent, les inscriptions de ce genre et la série primitive des *loculi* de cette nécropole, commencée sans doute vers le temps apostolique, durèrent jusqu'au milieu du IIe siècle, précisément quand les vierges Pudentienne et Praxède y furent inhumées.

Mais tous les tombeaux ici ne furent pas assez pauvres pour n'avoir que des inscriptions tracées au *minium* sur deux ou trois tuiles. Pour beaucoup d'entre eux, elles furent soigneusement gravées sur marbre et puis rehaussées de vermillon. Dans la crypte même de la Vierge au prophète, on a exhumé un fragment remarquable par la grandeur et l'élégance de ses lettres. Enfin, le long d'une galerie contiguë à cette crypte et qui lui est presque parallèle, J.-B. De Rossi a recueilli et réuni, en 1851, les fragments épars de l'épitaphe d'un *loculus* dont les lettres bien formées et régulières offrent un type assez usité à Rome dès le commencement du IIe siècle après Jésus-Christ. L'inscription est brisée en dix morceaux, mais complète :

TITVS FLA
VIVS FE
LICISSIMVS
POSITVS EST

La simplicité antique et l'ordre des paroles, qui n'a rien de commun avec les formules usuelles des épitaphes chrétiennes, s'accordent bien avec cette nomenclature complète très rare dans les inscriptions placées sur les tombes des fidèles et avec la nature des noms *Titus Flavius Felicissimus*. Ceux-ci nous reportent au temps des Flaviens et désignent un affranchi de Titus, ou bien un étranger honoré par lui du titre de citoyen romain. Sans doute, des Titus Flavius se retrouvent aux époques suivantes, et ils formaient la postérité de ceux qui prirent ce nom sous l'empereur Titus; mais qu'une semblable inscription chrétienne, trouvée parmi des monuments si anciens, porte *tria nomina*, chose rare, et que ces trois noms soient d'un Titus Flavius, voilà ce qu'on ne peut regarder comme une combinaison fortuite et où il faut voir une nouvelle marque de l'époque des Flaviens, à laquelle une partie au moins des fidèles ensevelis dans la région primordiale du cimetière des Pudens semble appartenir. Au total, donc, la réunion des preuves fournies par les monuments où on admire la fresque, et le développement de leurs conséquences permettraient d'affirmer qu'ils remontent au temps des apôtres; mais ce serait trop exiger. La topographie et les indices relevés n'en exigent pas tant. Le style et l'art, avec les circonstances relevées au point de vue de la topographie, de la chronologie et de l'épigraphie, imposent seulement une date très reculée dans les sépultures primitives. On se bornera donc à déclarer que la Vierge au prophète remonte à une période de temps qui s'écoule entre les Flaviens et les premiers Antonins, c'est-à-dire de la seconde moitié du Ier siècle à la première moitié du IIe.

Il n'est pas possible de songer à énumérer tous les monuments anciens employés à glorifier la maternité divine; nous venons d'en mentionner quelques-uns, nous ajouterons ceux-ci qui ne doivent pas être omis, soit à raison de leur mérite artistique, soit à raison de leur grossièreté même qui nous prouve, mieux que de longs discours, la popularité du type de Marie avec son divin Fils. Un ivoire du musée de Berlin nous montre Marie assise entre deux anges (voir *Dictionn.*, t. II, col. 779, fig. 1515) et nous retrouvons ce type sur un plat formant la couverture d'ivoire de l'évangéliaire d'Etschmiadzin (voir *Dictionn.*, t. II, col. 2679, fig. 2231).

A partir de l'époque du concile d'Éphèse (431) commence une suite innombrable de monuments orientaux, sur lesquels on proclame le glorieux titre décerné par l'Église et les lettres MP-ΘY sont inscrites de chaque côté du visage, mais dès lors, serons-nous tenté de dire, le sujet cesse presque pour nous d'être intéressant, il est *trop clair*. Cependant nous devons nous y arrêter quelques instants.

Nous avons dit que les images de la Vierge en orante étaient, selon nous, peu fréquentes, cependant il en est une série où le type de l'orante désigne Marie, mais cette fois encore Marie dans l'honneur de sa maternité. Par-



7708. — La Vierge et l'enfant Jésus.
Stèle du musée du Caire, d'après A. Baumeister et J. Strzygowski, *Ein alexandrische Weltchronick*, dans *Denkschriften der kais. Akademie der Wissenschaften* Phil. hist. Kl., Wien, 1906, t. LI, p. 159.

fois l'orante est accompagnée de cette devise MP-ΘY, par exemple à Nicée, sur une mosaïque probablement plus ancienne que le XIe siècle ou sur des types similaires, notamment à Ravenne, où l'inscription manque, mais où Marie n'est pas envisagée autrement que comme mère de Dieu, enfin sur un bracelet d'or du British Museum (voir *Dictionn.*, t. II, col. 1121, fig. 1607). On pourrait dire la même chose pour une fresque de la catacombe de Saint-Sébastien où un visage nimbé est figuré près de la crèche (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2056, fig. 596); on a cru longtemps que c'était le Sauveur,

[1] A. Bosio, *Roma sotterranea*, p. 533.

un examen plus attentif à montré que c'est sa sainte Mère [1].

Rappelons encore, outre la Vierge à l'Enfant avec saint Joseph et un ange, mosaïque de Jean VII (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 2203, fig. 6162), quelques autres représentations de Marie en orante, dans l'oratoire de Saint-Venance, au Latran (voir *Dictionnaire*, t. VIII, col. 1579, fig. 6798) et dans la catacombe d'Albano, Marie, désignée par les mots MITER THEV, montrant son Fils (voir *Dictionn.*, t. I, col. 1059, fig. 264).

En Égypte, à Baouit, Marie tenant son Fils dans ses bras et entourée d'apôtres et de saints (voir *Dictionn.*, t. II, col. 242, fig. 1280; t. II, col. 242, fig. 1281). Enfin, sous le pontificat de Pascal Ier (817-824) la mosaïque, de l'arc triomphal de la basilique Sainte-Marie-in-Dom-



7709. — La Vierge et l'enfant Jésus.
Tissu égyptien au Victoria and Albert Museum. — *Ibid.*, p. 160.

nica où Marie est environnée sur son trône par une multitude d'anges.

La maternité de Marie a été figurée, sur tant de monuments que nous devons nous borner ici à quelques indications très sommaires, illustrées par quelques figures caractéristiques [2].

Une stèle du musée égyptien du Caire. Sous un portique composé d'un cintre posé sur les chapiteaux de deux colonnettes, on voit une femme debout devant un siège rembourré d'un coussin. Elle tient un enfant d'une main seulement, l'autre main est levée comme dans le geste de l'acclamation, l'enfant est vêtu (fig. 7708).

Un tissu d'origine égyptienne, conservé au *Victoria and Albert Museum*, à Londres, nous offre un médaillon avec la Vierge assise sur un trône, parmi des arbres; elle tient son fils entre ses bras (fig. 7709).

Une broderie provenant d'Akhmîn et qui a fait partie des collections U. Bouriant et J. Strzygowski; malgré sa rudesse on arrive à comprendre que le sujet représenté est Jésus dans les bras de sa mère (fig. 7710).

Une fresque d'Esneh, où Marie est représentée tenant son Fils dans ses bras; grâce à une inscription l'identification est certaine; au-dessus de l'auréole de la vierge on lit ⲙ|ⲁⲣⲓⲁ ⲙⲁ|ⲣⲓⲁ (fig. 7711).

Un plat en terre, provenant d'Akhmîn [3] et faisant partie de la collection Forrer, nous montre d'une part la croix entre deux couronnes de lumières et, à la partie opposée, Marie en orante avec son divin Fils devant elle. Les feuilles qui sont semées sur le champ par deux groupes de six représentent-elles les douze apôtres ? (fig. 7712).

La grossièreté de ces quelques monuments, si repoussante soit-elle, ne peut être négligée, parce qu'elle atteste à sa manière la popularité d'un type iconographique.

C'est encore à la maternité divine que se rapportent une série de monuments que nous avons déjà fait connaître d'après quelques exemplaires. Nous avons donné déjà (fig. 6216) un fragment de bas-relief provenant d'une catacombe romaine et montrant Marie allaitant Jésus. Il se pourrait que le musée Lavigerie, à Carthage, possédât deux statuettes, sorties de moules différents, toutes les deux acéphales, et représentant de façon grossière une femme assise et allaitant un enfant nu. La

[1] *Rivista di archeologia cristiana*, 1926, p. 308. — [2] A. Bauer et J. Strzygowski, *Eine alexandrinische Weltkhronick*, dans *Denkschriften der kaiserliche Akademie der Wissenschaften. Philosoph. hist. Klasse*, 1906, t. LI, p. 159-161, fig. 15-18. — [3] R. Forrer, *Reallexikon*, in-8°, Berlin, 1908, p. 465, fig. 386.

nature de l'argile qui a servi à leur fabrication et le style du travail permettent de faire remonter ces objets à une époque voisine du IIIe siècle. Est-ce Marie et Jésus, ou bien est-ce Isis et Horus ? Il est à peu près impossible de prendre parti et, en l'absence de toute preuve il est superflu de se prononcer. Nous avons déjà rencontré Horus transformé en saint Georges; le même avatar a pu lui arriver avec Jésus; mais, à moins qu'on ne fasse de ces statuettes des produits chrétiens, nous n'en possédons pas de répliques qui soient de fabrication certainement chrétienne.

Le même musée possède une autre série de statuettes, toutes de même argile, de même style, de même apparence, représentant une femme, soit debout, la main gauche sur le ventre et la main droite sur la poitrine,



7710. — La Vierge et l'enfant Jésus.
Tissu d'Akhmin. *Ibid.* p. 161.

soit assise, les mains posées sur les genoux et, dans ce cas, portant le plus souvent un enfant. Ces figurines semblent un peu moins anciennes que celles dont on vient de parler. Une seule est sortie entière des ruines de Carthage (fig. 7713-7714). En voici la description : figurine en argile jaunâtre, haute de 0m.13. Elle représente une mère assise sur un escabeau, tenant sur ses genoux un enfant assis de face, ses petites mains posées sur ses propres genoux. La mère tient les siennes placées de la même façon, mais sans toucher l'enfant. Elle est vêtue d'une longue tunique à manches étroites et plissées. La tête est entourée d'une chevelure disposée en bandeaux ondulés et rayonnant autour du front. Un voile semble la recouvrir par derrière et descendre sur la nuque. Les yeux, comme ceux de l'enfant, sont formés de petites cavités coniques qui ont pu contenir un caillou de couleur ou une perle de verre. La mère porte au cou un collier. L'enfant est vêtu d'une tunique à manches descendant jusqu'aux genoux et bordée, en bas, d'une frange. Une ceinture passe sur les reins. Le



7711. — La Vierge et l'enfant Jésus.
Fresque d'Esneh. *Ibid.*, p. 161.

revers de cette statuette montre le dossier du siège arrondi à sa partie supérieure. Une autre figure, où la tête de la Vierge manque, nous montre, au revers, un fauteuil formé de roseaux et d'un treillis de joncs. On a certainement voulu figurer un fauteuil en osier comme ceux qui se voient sur beaucoup de sarcophages anciens. Ces statuettes ont été rencontrées parmi des lampes d'époque chrétienne, elles peuvent appartenir au Ve ou même à la fin du IVe siècle.

Une autre statuette, de même provenance, montre un type moins hiératique. Les mains de la Vierge sont posées sur ses genoux, mais l'enfant, assis de face, se penche sur le bras gauche de sa mère; il y a ici, manifestement,

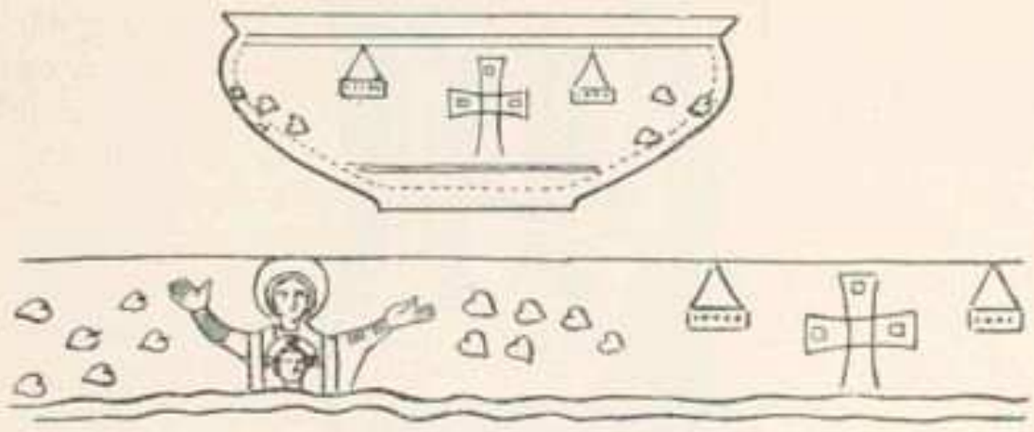

7712. — La Vierge et l'enfant Jésus.
Plat en terre d'Akhmin. — D'après R. Forrer, *Reallexikon*, 1908, p. 465, fig. 386.

un effort tenté pour donner l'impression du mouvement et de la vie (fig. 7715). La Vierge porte au cou un collier et son vêtement est orné du *clavus*. Le dossier n'est pas modelé, mais simplement indiqué par une surface plane qu'entoure un double filet tracé à la pointe

et que partage en deux parties égales un autre double filet rejoignant les grands côtés du rectangle.

On a trouvé sur plusieurs points de la Tunisie des carreaux d'argile rouge, aujourd'hui conservés dans différents musées : Lavigerie, à Carthage; du Bardo, à



7713-7714. — Figurines en terre cuite. D'après une photographie.

Tunis; à Tébessa, etc. Ils mesurent ordinairement 0 m. 25 ou 0 m. 26 de côté et ont été exhumés dans des basiliques ou des maisons chrétiennes, où ils servaient de parement intérieur (voir *Dictionn.*, t. II, au mot CARREAUX). Outre divers sujets chrétiens, on y voit la sainte Vierge, assise de face sur un siège d'honneur, portant l'enfant Jésus (voir *Dictionn.*, t. II, col. 2301, fig. 2150). L'enfant est bien assis et tient un sceptre terminé par une petite croix, la Vierge est vêtue d'une dalmatique par-dessus sa tunique et porte un voile sur la tête qui descend jusque sur les épaules et sur les bras, largement ouverts. La Vierge n'est pas nimbée, mais Jésus porte, semble-t-il, un nimbe radié (fig. 7716). Le carreau de Carthage donné ici porte deux fois l'empreinte [1]. Le trône de Marie est décoré de croisillons qui sont devenus une inscription dans le *Corpus* et qui restent tout simplement des croisillons [2]. Voir encore la Vierge du musée de Cherchel (voir *Dictionn.*, t. III, col. 1281, fig. 2762).



7715. — La Vierge et l'enfant Jésus.
Statuette africaine. D'après A.-L. Delattre, *La sainte Vierge en Afrique*, 1907, p. 49.

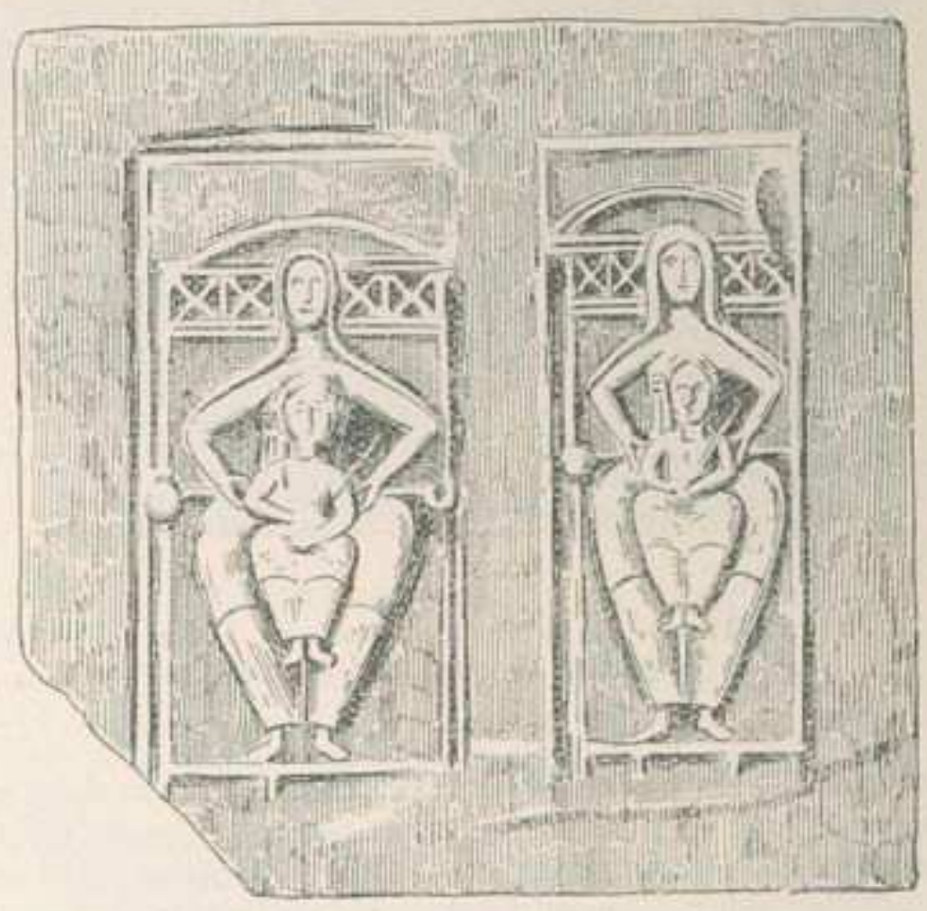

7716. — La Vierge et l'enfant Jésus.
Carreau d'argile. D'après Delattre, *op. cit.*, p. 69.

Nous ne ferons que mentionner une autre série abondamment représentée en Afrique, les plombs de bulle qui servaient à sceller les lettres et les actes. On y re-

[1] A. L. Delattre, *Le culte de la sainte Vierge en Afrique d'après les monuments archéologiques*, in-8°, Paris, 1907, p. 69. — [2] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 22634.

trouve la très sainte Vierge, ayant devant elle son divin Fils et, dans le champ, deux croisillons qui enlèvent toute espèce d'incertitude; au revers, un monogramme ou une légende (fig. 7717).

La décadence de l'art amène tout, conduit à tout. La Vierge au prophète de Priscille nous a fait voir dans

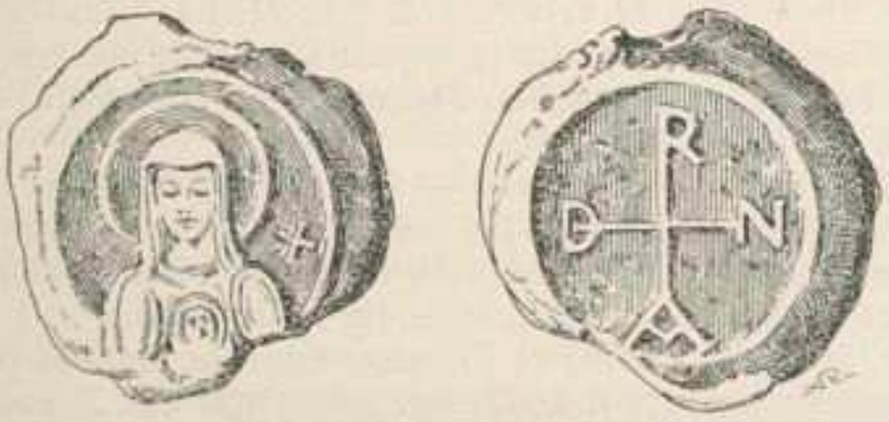

7717. — La Vierge et l'enfant Jésus. Plomb de bulle. D'après Delattre, *op. cit.*, p 90.

les bras de Marie son divin Fils plein de vie, tel qu'on a pu le rapprocher de l'enfant Jésus dans la Vierge à la chaise de Raphaël. Un siècle plus tard, dans ce même cimetière de Priscille, nous avons revu l'enfant plaqué sur le mur, presque difforme à force de maladresse; nous allons arriver à l'époque byzantine, lorsque les artistes se défieront d'eux-mêmes, à tel point que, pour figurer



7718. — La Vierge et l'enfant Jésus.
D'après *Mémoires et monuments Piot*, t. XVII, pl. VI, n. 7.

la maternité, ils ne se hasarderont même plus à tenter de placer Jésus dans les bras de sa mère.

Un manuscrit syriaque du VIIe ou du VIIIe siècle, conservé à la Bibliothèque nationale, *341*, nous montre au fol. 118, la vierge Marie entre Salomon et l'Église [1]. La Vierge, au centre du tableau, est représentée debout, chaussée de rouge et vêtue d'une longue robe, de couleur pourpre foncée avec double bande jaunâtre; sa tête est recouverte d'un long voile de même couleur pourpre, tombant à mi-jambes et orné de franges au bas, avec une petite croix blanche au-dessus du front, au haut duquel apparaît sa coiffure, ou bonnet de couleur bleuâtre, orné de perles blanches. De ses deux bras, allongés le long du corps, elle tient devant elle, se détachant dans l'ovale bleu du nimbe, la figure d'Emmanuel ou du Christ enfant, debout, nimbé, vêtu d'une longue tunique blanche et drapé dans un manteau jaune, allusion aux paroles d'Isaïe (VII, 14) rappelées par saint Matthieu (I, 23) (fig. 7718).

On se demande quelle imagination maladive a pu découvrir ici une représentation de la grossesse de Marie [2]. Voici un autre monument. C'est un plomb de module un peu plus grand que celui des sceaux ordinaires et qui porte au droit les effigies de Constant II, de Constantin Pogonat, d'Héraclius et de Tibère qui figurent sur les monnaies de 658 à 668; au revers, la vierge Marie porte sur sa poitrine un médaillon ovale dans lequel



7719. — La vierge Marie. Sceau byzantin.

l'enfant Jésus est représenté assis et levant la main pour bénir (voir *Dictionn.*, t. II, col. 2303, fig. 2151). (Fig. 7719).

L'abbé Martigny avait pleinement raison d'écrire que la réaction contre l'hérésie de Nestorius ne fut pas silencieuse; elle se manifesta par une puissante impulsion donnée au culte de la Vierge, culte en faveur duquel on ne pourrait apporter une attestation historique pleinement recevable pour la période des trois premiers siècles de l'Église [3]. La liturgie rivalisa, à partir du IVe et surtout à partir du concile d'Ephèse (431), avec les monuments pour célébrer la dignité auguste de Marie; l'enseignement des Pères, des docteurs rehaussa de plus en plus la grandeur de la maternité divine, mais c'est précisément ce qui donne, aux fresques des catacombes et au plus grand nombre des monuments auxquels nous avons volontairement limité la présente étude, un intérêt particulier, ils attestent la croyance et la dévotion pour la période des cinq premiers siècles de l'Église.

Nous n'avons voulu recourir à rien de douteux, rien de contestable et c'est ce qui nous a fait tenir à l'écart une série importante : les fonds de coupes dorés. Macarius nous semble s'être un peu hasardé en avançant que les plus anciennes représentations de la vierge Marie se

[1] H. Omont, *Peintures de l'Ancien Testament dans un manuscrit syriaque du VIIe ou du VIIIe siècle*, dans *Fondation Piot. Mémoires et monuments*, t. XVII, 1909, p. 93-94, pl. VI, n. 7. — [2] G. H. Lucquet, *Représentation par transparence de la grossesse dans l'art chrétien*, dans *Revue archéologique*, 1924, t. I, p. 142. Cf. Zuntz, *Eine Vorstufe der Madona lactans*, dans *Berliner Museen Berichte*, 1929, t. L, p. 32-35 (non vidi). — [3] E. Neubert, *Marie et l'Église anténicéenne*, in-12, Paris, 1908. « Il est difficile d'établir que Marie ait reçu, dans les trois premiers siècles, des honneurs proprement liturgiques. »

trouvent dans cette série. Nous l'y voyonspeut-être figurée sur un fond de coupe, debout en orante entre deux arbres, avec à hauteur du visage deux colombes et en légende le mot MARIA (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2700, fig. 886) ; nous la voyons peut-être encore sur d'autres fonds de coupes où on lit MARA, etc., ; mais toujours, à nos yeux, un doute peut être soulevé. Ce nom de *Maria* a dû être très répandu parmi les fidèles et nous savons que les fonds de coupes figuraient souvent un chrétien ou une chrétienne. D'autres, beaucoup d'autres, étaient destinés à évoquer les épisodes de l'Ancien Testament et les soutiens de l'Église : apôtres et martyrs. Lorsque, par exemple, nous rencontrons Marie entre Pierre et Paul, nous ne doutons plus que ce soit bien la Mère de Dieu qui est représentée (fig. 7720).

Nous voudrions encore rappeler un humble monument déjà publié (voir *Dictionn.*, t. I, col. 1731, fig. 453), sur lequel on voit un sujet en partie énigmatique pour nous. Sous un arceau géminé, porté par deux colonnettes, on voit peut-être la vierge Marie assise, tenant



7720. — La Vierge entre saints Pierre et Paul. Fonds de coupe. D'après Garrucci, *Vetri*, pl. IX, n. 6.

son divin Fils; en face d'elle, un personnage assis (?) lisant(?) et à ses côtés un objet vague qui peut être pris pour un coq posé sur un perchoir (?).

XI. Présentation de Jésus au Temple. — Ce sujet a été interprété sur la mosaïque de Sainte-Marie-Majeure où il fait pendant à la scène de l'Annonciation. Marie, en princesse byzantine, porte son Fils, escortée par des anges; la prophétesse Anne et le vieillard Siméon s'approchent (voir *Dictionn.*, t. III, col. 207, fig. 2466). — Autre représentation presque impossible à deviner par suite des dégradations d'un chapiteau de Haram-esh-Scheriff, à Jérusalem (voir *Dictionn.*, t. III, col. 209, fig. 2468).

XII. Fuite en Égypte. — Nous avons ici une fresque de Deir-Abou-Hennys, près Antinoë, où nous voyons, en deux épisodes rapprochés, le sommeil et le songe de saint Joseph, puis aussitôt la fuite en Égypte dont on n'aperçoit guère qu'une mule qui allonge le pas (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2058, fig. 599); ce n'est pas, la vive allure qu'on retrouve sur une des plaques d'ivoire de la chaire de Maximien de Ravenne (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2060, fig. 600).

XIII. Jésus parmi les docteurs. — Sujet très rarement interprété et où les parents de Jésus ne sont pas figurés.

XIV. Noces de Cana. — Dans presque tous les monuments relatifs à ce miracle (voir *Dictionn.*, t. II, col. 1802-1819 et t. VIII, col. 701-713) le personnage de Marie est omis; nous le voyons figuré sur une fresque de l'église de Deïr-Abou-Hennys (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2349, fig. 792).

XV. Crucifiement. — Deux monuments, qui comptent parmi les plus précieux, nous montrent le Sauveur sur la croix, avec Marie et Jean à ses côtés; ce sont l'ivoire du British Museum (voir *Dictionn.*, t. III, col. 3068, fig. 3376) et l'évangéliaire de Rabula (voir *Dictionn.*, t. III, col. 3075, fig. 3380). Marie et Jean sont à côté l'un de l'autre; mais sur une ampoule de Monza (voir *Dictionn.*, t. III, col. 3072, fig. 3378), ils sont agenouillés de chaque côté de la croix, ainsi que sur un crucifix de Monza (voir *Dictionn.*, t. III, col. 3073, fig. 3379) où ils sont debout; c'est le type qui prévaudra à Saint-Valentin (voir *Dictionn.*, t. III, col. 3084, fig. 3382) et à Sainte-Marie-Antique (voir *Dictionn.*, t. III, col. 3086, fig. 3383; t. III, col. 1896, fig. 3030), sur une châsse de Sion (voir *Dictionn.*, t. III, col. 1120, fig. 2696). Mais nous signalerons encore une mosaïque de l'oratoire du pape Jean VII (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 2208, fig. 6164.) Un des fragments conservés dans les cryptes vaticanes nous montre Marie faisant le même geste qu'à Sainte-Marie-Antique ; elle élève les mains couvertes de son voile, comme pour cacher son visage et ses larmes (fig. 7721). A côté d'elle, Longin perce le flanc du Sauveur (voir *Dictionn.*, t. III, col. 3069, fig. 3377, 3378, 3380).

XVI. Ascension. — Nous avons traité ce sujet (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2926-2934, fig. 985-993) et c'est encore dans l'évangéliaire de Rabula que nous trouvons une admirable miniature. Le Christ, dans une gloire, s'élève au ciel soutenu par les séraphins et le tétramorphe; sur terre, deux anges interrogent les apôtres; *Quid adspicitis in coelo*, tandis que la très sainte Vierge, en prière, semble étrangère à tout ce qui se passe (voir *Dictionn.*, t. I, pl. hors texte). Même sujet sur des ampoules de Monza (voir *Dictionn.*, t. I, col. 1740, fig. 458; col. 1742, fig. 459, 460).

XVII. Pentecôte. — Évangéliaire de Rabula. (Voir au mot Pentecôte.)

XVIII. Descente de Marie aux enfers. — Quelques manuscrits grecs de Paris contiennent la version d'une apocalypse de la vierge Marie; c'est le n. *350* de la Bibliothèque nationale, publié par Gidel, dans l'*Annuaire de l'association pour l'encouragement des études grecques en France*, 1871, p. 92-113, et les trois autres signalés par C. Tischendorf : *Bodl. Misc. 77 (E 5-7 Hunt. 457)*; *Vindob. I. V. cod. CCCXXXVII; Marc. class. VII, cod. XLIII*. Un autre manuscrit de date très récente fut trouvé à Pyrghi, dans l'île de Chio, en 1899, qui offre l'avantage de présenter une version complète de cette apocalypse. Cette découverte a permis de compléter le texte du ms. *350*, celui du ms. gr. *395* et celui du suppl. gr. *136* de la Bibliothèque nationale et de prendre ainsi une idée complète de cette apocalypse qu'a pu ainsi reconstituer M. H. Pernot qui en donne cette analyse [1] :

« La vierge Marie, en prière sur le mont des Oliviers, demande à saint Michel de lui faire voir les tourments des damnés (§ 1-3). L'archange, accompagné de quatre cents anges, la conduit à l'Ouest, où ils découvrent

[1] H. Pernot, *Descente de la Vierge aux enfers, d'après les manuscrits grecs de Paris*, dans *Revue des études grecques*, 1900, t. XIII, p. 233-257.

l'Hadès béant (§ 4). Ils aperçoivent des gens qui se lamentent dans les ténèbres; ce sont ceux qui n'ont pas cru au Père, au Fils et au Saint-Esprit, et qui n'ont pas reconnu la Vierge comme mère de Dieu (§ 5). Marie se dirige ensuite vers le Sud. Elle y voit un fleuve de feu, où sont plongés jusqu'à la ceinture ceux qu'ont maudits leurs parents; jusqu'à la poitrine, ceux qui ont frappé leur parrain, leur marraine, leur frère ou leur sœur d'adoption, ou qui ont eu avec eux un commerce criminel; jusqu'au cou, ceux qui ont mangé de la chair humaine, c'est-à-dire les femmes qui se sont fait avorter et qui ont donné leurs enfants en pâture aux chiens, ou les hommes qui ont trahi leurs frères et les ont livrés à la mort; jusqu'au sommet de la tête, ceux qui ont des hommes et des femmes sont suspendus par la langue : ce sont les parjures, les délateurs, les blasphémateurs, ceux qui ont tourmenté leurs parents, mis la discorde entre des frères (et, selon le manuscrit de Pyrghi, ceux qui ont eu un commerce irrégulier avec des religieux ou des vierges). Marie a pour eux une parole dure (§ 10). L'économe de l'église qui en dissipait les revenus, en disant : « Celui qui sert le temple sera nourri par le temple », est suspendu par les pieds et par les ongles, et sa langue est liée avec du feu. « Qu'il recueille le fruit de ses œuvres », s'écrie la Vierge (§ 11). Elle voit ensuite les prêtres qui, en rompant le pain de la communion, ont laissé tomber les astères ou les saintes parcelles. Ils sont suspendus par les ongles, le feu leur



7721. — La Vierge au pied de la Croix. D'après W. de Gruneisen, *Sainte-Marie-Antique*, 1913, p. 285, fig. 231.

faussement juré par la sainte croix (§ 6). La Vierge voit, dans un autre endroit, des gens suspendus par les pieds et mangés par les vers; ce sont ceux qui ont touché l'intérêt de leur argent. La femme qui, par ses mensonges, a porté le trouble dans la maison de son prochain, est suspendue par les oreilles et dévorée par les bêtes fauves (§ 7).

« Tu n'as pas encore vu les grands supplices », dit saint Michel à la Vierge, et il la conduit à l'Ouest, où elle aperçoit des lits de fer sur un nuage ardent. Sur ces lits, des dragons de flammes dévorent ceux qui, le dimanche, n'ont pas assisté à l'office du matin (§ 8). Plus loin, assis sur des escabeaux et cruellement brûlés, se tiennent ceux qui ne se sont pas levés à l'approche du prêtre, lorsqu'il entrait dans l'église ou qu'il en sortait (§ 9). Puis, la Vierge découvre un arbre de fer, où sort de la tête et les brûle (§ 12). Le lecteur qui lisait les saintes Écritures, sans en observer les préceptes, est brûlé de la même façon, et il est dévoré par une bête ailée à trois têtes, dont l'une est sur sa bouche et les deux autres sur ses yeux (§ 13). Ceux qui, sur terre, étaient appelés patriarches et saints, mais qui, au ciel, n'ont pas été considérés comme tels, sont brûlés et dévorés par un ver toujours inassouvi (§ 14). Les femmes de prêtres, qui se sont remariées, les femmes de diacres, les religieuses, qui n'ont pas gardé leur dignité, sont suspendues par les ongles et mangées par des bêtes qui sortent du feu (§ 15). Les prostituées ont les seins dévorés par des monstres à deux têtes (§ 16).

« En quittant ces lieux, la Vierge arrive à un fleuve couleur de sang, rempli de pécheurs. Elle y voit, d'après le ms. suppl. gr. *136*, les parjures, les médisants,

les blasphémateurs, les insulteurs, les querelleurs, les adultères, les voleurs, les ravisseurs, ceux qui faisaient de faux rapports, ceux qui ne donnaient pas le poids, ceux qui moissonnaient plus qu'ils ne devaient, ceux qui dépensaient l'argent d'autrui, les cupides, les rancuniers, les grands non compatissants, les évêques parcimonieux, les patriarches sans cœur, les rois qui n'ont pas agi selon la volonté de Dieu, les hommes qui ont séparé des couples, les ivrognes, les avares, ceux qui ont rompu le jeûne trop tôt, en un mot tous les pécheurs (§ 17); le ms. de Pyrghi comprend, en outre, ceux qui ont eu des relations avec la femme d'autrui, qui ont empiété sur le champ du voisin en traçant leur sillon, qui ont fait injustice à des veuves ou à des orphelins, les impies, ceux qui ont péché avec des femmes de prêtres ou avec des religieuses.

« Plus à gauche est un grand fleuve bouillant, plus noir que la poix, et qui couvre les pécheurs de ses vagues furieuses. Là sont les juifs, qui ont crucifié Jésus-Christ, les païens qui n'ont pas cru au Père, au Fils et au Saint-Esprit, ceux qui ont refusé le baptême, ceux qui invoquent les démons, les incestes, les meurtriers, ceux qui ont tué leurs enfants (§ 18). Enfin, Marie voit un lac de feu, où sont châtiés les chrétiens, qui ont cédé aux suggestions du diable et ont laissé passer le temps du repentir (§ 19).

« Elle invite alors saint Michel à rassembler tous les anges, pour implorer la clémence de Dieu en faveur des pécheurs, « Nous le prions sept fois le jour et sept fois la nuit, répond l'archange, mais il n'exauce pas nos prières. » La Vierge demande à être portée devant le trône divin (§ 20). « Comment pardonnerai-je aux pécheurs, dit le Christ, quand je vois les clous de mes mains ? — C'est pour les chrétiens que je t'invoque et non pour les infidèles, dit Marie. — Mais ils n'ont pas eu pitié de leurs propres frères; ils n'ont pas observé mes commandements. » Voyant l'impuissance de ses efforts, la Mère de Dieu appelle alors à son secours toutes les puissances d'en haut, Moïse, les prophètes, les apôtres, les martyrs, les justes, l'archange Gabriel, etc. (§ 22). « Si ton fils ne t'écoute pas, lui crient les pécheurs, montre-lui l'étable où tu l'as mis au monde, les seins qui l'ont nourri, les bras qui l'ont tenu. » (§ 23.) Mais Dieu se laisse enfin fléchir. « Pour l'amour de ma mère immaculée, dit-il, j'accorde le repos aux damnés, depuis le jour de ma Résurrection jusqu'à celui de la Toussaint [1] (§ 24). La Vierge est ensuite reconduite au paradis, où elle est mise en présence des justes (§ 25) et où les anges, est-il dit, racontent aux apôtres tout ce qu'ils ont vu aux enfers (§ 26). »

Le manuscrit *390* est du XVe siècle, mais la composition de l'apocalypse peut remonter au VIIIe ou au IXe siècle. Son auteur savait à merveille que saint Michel avait reçu l'héritage de Mercure Psychagogue, il recevait les âmes à la sortie du corps des mourants et les conduisait à travers l'espace jusqu'au trône de Dieu (voir ANGES). Ici, la Vierge n'a pas encore achevé sa carrière mortelle, les anges ne l'ont pas encore emportée dans les cieux, mais elle est déjà entourée de l'auréole divine. L'archange et les quatre cents anges sont remplis de vénération pour la créature la plus élevée devant le trône de Dieu. Sa dignité est telle qu'avant même qu'elle ait quitté la terre, elle a sa place à côté des personnes divines et ceux qui ne croient ni au Père, ni au Fils, ni au Saint-Esprit, de même que ceux qui refusent de croire à la maternité divine de Marie sont punis du même supplice. L'efficacité de ses prières est telle que là où les prières de Michel et des anges n'ont rien obtenu, les larmes de la Vierge arrachent à son Fils une trêve pour les damnés.

XIX. MORT DE MARIE. — Les Écritures inspirées : Évangiles, Actes, Épîtres, ne nous apprennent rien sur la mère de Jésus après le jour de la Pentecôte. Les ouvrages apocryphes n'imitent pas cette discrétion; quant aux commentateurs, exégètes, romanciers que l'absence de tout détail, de tout fait certain, stimule plus qu'il ne décourage, ils rivalisent d'imagination avec les auteurs des apocryphes sans aboutir à un résultat différent. On peut s'étonner, déplorer, on ne doit pas, croyons-nous, suppléer au récit absent sous peine de s'exposer à répandre des faits imaginaires dont quelques lecteurs peuvent bien s'édifier pendant que d'autres s'en scandalisent. La vérité historique est chose si belle qu'on ne saurait lui témoigner trop de respect, et un aveu d'ignorance sert mieux cette vérité que les plus ingénieuses conjectures. Le silence observé par les écrits apostoliques se continue dans les monuments les plus anciens de la tradition chrétienne. Cependant on ne renonce pas à établir une sorte de *schéma* approximatif dont voici les lignes principales :

Marie a été mère de Dieu vers l'âge de 15 ans, et, comme il existe un écart de 4 ans entre la supputation de notre ère et sa date vraie, il suit que Marie avait environ 19 ans au début de notre ère. Son divin Fils l'ayant confiée à la garde de l'apôtre saint Jean, la très sainte Vierge demeura avec l'apôtre à Jérusalem jusqu'au temps où éclata la persécution d'Hérode Agrippa qui amènera le martyre de saint Jacques, en 44. Cette persécution a pu entraîner la dispersion des apôtres, auquel cas, si Jean a emmené Marie, celle-ci avait 62 ans quand elle quitta Jérusalem. Mais on n'a aucune preuve du départ de Jean, on pourrait même conjecturer que le voyage de Jean à Éphèse n'est pas antérieur à l'an 58. A cette date, saint Paul s'arrête, séjourne et évangélise l'Église d'Éphèse, lui qui cependant se faisait une règle de ne pas moissonner dans le champ d'autrui; c'est donc qu'à cette date, l'apôtre Jean n'avait pas acquis de droits sur l'Église d'Éphèse; or, en 58, Marie aurait eu 76 ans et, après cet âge, un changement de séjour entraînant un voyage, aussi fatigant et lointain que celui de Jérusalem à Éphèse, paraît fort peu vraisemblable. Marie n'aurait donc pas quitté Jérusalem et elle y serait morte.

Ce *schéma* fait, la plus réduite possible, la part de l'hypothèse, elle ne peut l'éliminer tout à fait. Du moins n'est-il pas en désaccord avec les reflets les plus lointains de la croyance répandue. Leucius Charinus (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 2982-2986), auteur des *Acta Johannis*, vers le milieu du IIe siècle, a eu connaissance d'un voyage de saint Jean à Éphèse, mais lorsque l'apôtre était déjà très âgé et n'ayant avec lui aucune femme. Vers la fin de ce siècle, en 190 environ, Polycrate, évêque d'Éphèse, énumère les gloires de son Église : les trois filles de Philippe, Thraséas de Sagaris, Papirius, l'eunuque Méliton, il ne lui vient pas à la pensée de revendiquer le séjour et la mort de Marie [2].

En ce qui concerne l'âge auquel parvint la mère du Sauveur, on n'est pas plus renseigné. Dans le *Transitus Mariae*, presque tous les manuscrits latins la font mourir dans la 2e année après l'ascension, d'autres manuscrits, il est vrai, lui accordent un répit de 22 ou 24 ans après la résurrection. Un remaniement de ce récit en langue sahidique accorde 15 ans. On voit assez que rien n'est assuré, on s'en persuade mieux encore quand on apprend, du moine Épiphane et de saint André de Crète, que Marie atteignit un âge très avancé. Les auteurs byzantins ont chacun leurs préférences et font varier la durée de la vie de la Vierge entre 59 et 80 ans. Au IIe siècle, une tradition s'insinue, d'après laquelle les apôtres demeurèrent douze ans à Jérusalem avant de se séparer, en conséquence Hippolyte de Thèbes veut que Marie ait survécu 11 ans à l'ascension, et c'est

[1] Dans le calendrier grec, le premier dimanche après la Pentecôte ; ce qui revient à notre période du temps pascal. — [2] Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. V, c. XXIV.

d'après ce calcul qu'au VIe siècle, le moine Épiphane avance comme une vérité certaine que les apôtres attendirent la mort de Marie pour se séparer [1].

Une complète et générale ignorance régnait parmi les fidèles touchant la mort de la Vierge et les circonstances qui l'accompagnèrent. « Si quelqu'un pense que je le trompe, disait saint Épiphane, en 376, qu'il parcoure les Écritures : il n'y trouvera ni que Marie soit morte, ni qu'elle ne soit pas morte, ni qu'elle ait été ensevelie, ni qu'elle ne l'ait pas été [2]. » L'idée que Marie avait quitté Jérusalem pour Éphèse avait déjà été mise en circulation, l'évêque de Salamine en était averti, mais il faisait remarquer qu'elle n'avait pour elle aucune attestation sérieuse, partant ancienne : « On voit bien, dit-il, que Jean parcourut l'Asie, mais il n'est dit nulle part qu'il ait emmené la sainte Vierge avec lui. »

Nous ne sommes pas mieux instruits de ce qui se racontait sur l'assomption de la mère du Sauveur. Il paraît probable que le récit le plus ancien de cet événement n'était guère recommandable, car il semble que ce soit ce récit gnostique que dénonce et condamne le décret gélasien (voir ce nom). Un faux Méliton de Sardes, qui écrivit une recension catholique du *De transitu Mariae*, nous apprend que Lucius a traité ce sujet « en un langage si impie qu'il est défendu dans l'Église, non seulement de le lire, mais même de l'entendre. » Lucius, qui regardait la chair comme mauvaise, n'admettait sans doute pas que le corps de Marie fût entré dans le ciel, mais seulement son âme libérée pour toujours du corps. C'était, pourrait-on dire, la meilleure tradition gnostique, celle qui faisait entrer dans le ciel d'illustres personnages après les avoir, au préalable, dégagés de leur enveloppe corporelle : Moïse, Élie, Isaïe, les prophètes Martiades et Marsianos, enfin l'apôtre Paul lui-même et divers autres justes [3].

Toutefois l'assomption n'a lieu qu'après les funérailles, et celles-ci se sont accomplies dans la vallée de Josaphat, au pied du mont des Oliviers [4], en ces parages où les gnostiques ramènent de préférence les manifestations de la vertu divine. Peut-être faudrait-il tenir également compte de l'influence gnostique sur la fixation de la maison où mourut Marie au mont des Oliviers ou à Gethsémani [5]. Les différentes recensions du *Transitus* s'accordent sur la mort à Jérusalem et dans la vallée de Josaphat ; elles ne s'accordent plus sur l'emplacement de la dormition. Le texte grec de Tischendorf, suivi par le récit bohaïrique de Robinson et la recension syrienne de Wright montrent Marie propriétaire d'une maison voisine de la maison de Nicodème [6]. Le même récit attribue également à Marie une maison à Bethléem où l'ange Gabriel lui ordonne de se retirer quelques jours avant sa mort [7], où Jean et les apôtres viennent sur des chars de lumière saluer la sainte Vierge [8], où arrive aussi Jacques, averti par l'Esprit-Saint au moment où il rangeait les vases sacrés dans l'église de Sion [9]. Les apôtres transportent ensuite Marie dans son lit à sa maison de Jérusalem, qui, d'après le contexte, n'est pas la Sainte Sion [10].

Le récit copte du prétendu Évodius, fils de saint Pierre, fait habiter Marie avec les apôtres et dans la maison où ils s'étaient retirés par crainte des Juifs, ce qui est une allusion à l'église de Sion ; conformément aux ordres du Seigneur, Pierre y élève un autel. On ne peut s'appuyer sur cette pièce pour fixer un point de départ à la tradition de la mort de Marie à la Sainte Sion, tradition qui n'a pas d'attestation certaine avant le VIIe siècle.

Nous avons dit qu'en 376, saint Épiphane cherche à ébranler l'opinion du séjour de Marie à Éphèse en rappelant qu'elle ne peut se réclamer d'aucune attestation ancienne. Il n'en est plus tout à fait de même un demi-siècle plus tard. En 431, le concile assemblé à Éphèse, dans la basilique Sainte-Marie, écrit au clergé de Constantinople que Nestorius a été condamné ἐν τῇ Ἐφεσίων ἔνθα ὁ θεολόγος Ἰωάννης καὶ ἡ θεοτόκος παρθένος ἡ ἁγία Μαρία... La phrase reste ainsi suspendue, et l'assertion solennelle et précise est la première qu'on puisse saisir du souvenir de Marie à côté de Jean à Éphèse. Le sens de la lettre est clair, reste à savoir si ses auteurs entendent se faire l'écho d'une tradition locale primitive et ingénue, ou bien s'il leur suffit d'adopter l'interprétation exégétique du *accepit eam in sua* : Jean se déplaçant a entraîné Marie à sa suite ; elle avait dû mourir à Éphèse. Ainsi, vers le milieu du Ve siècle, une autorité considérable atteste la tradition d'Éphèse, mais il semble que ce soit sous l'influence d'une conception exégétique aussi indépendante de l'histoire que peuvent l'être les élucubrations des apocryphes. On ne peut se dissimuler que, malgré la préférence que lui accordent Tillemont et Benoît XIV, la croyance qui favorise Éphèse est dépourvue de toute tradition scripturaire ou locale ; et, après la lettre du concile, la tradition éphésienne doit attendre jusqu'au XIIe siècle le témoignage de Denys bar Salibi, recueillant un écho de la mort et de la sépulture de Marie à Éphèse [11].

La tradition de Jérusalem ne renonce pas à se défendre ; elle fait appel à une histoire byzantine, dite *euthymienne*, accueillie par saint Jean Damascène au VIIIe siècle, qui la met au compte de Juvénal de Jérusalem. Voici son récit [12] : « Il a été dit plus haut que sainte Pulchérie érigea plusieurs églises au Christ à Constantinople. L'une d'elles est celle qui fut construite aux Blachernes, au début du règne de Marcien de divine mémoire. Ceux-ci donc ayant élevé un sanctuaire à la très sainte Théotokos, digne de toute louange, Marie toujours vierge, et l'ayant parfaitement orné, recherchèrent son corps très saint, réceptacle de la divinité. Après avoir convoqué Juvénal, archevêque de Jérusalem et les évêques de la Palestine se trouvant alors

[1] Diekamp, *Hippolyt von Theben*, p. 88 : *Die Chronologie der heil. Jungfr. Maria*. — [2] S. Epiphane, *Haeres.*, LXXVIII, 11. *P. G.*, t. XLII, col. 716. — [3] P. Alfaric, *Les écritures manichéennes*, in-8°, t. II, Paris, 1918, p. 171. — [4] Tischendorf, *Acta apostol. apocrypha*, p. 118 : *in valle Josaphat ;* Ps. Méliton, *De transitu*, *P. G.*, t. V, col. 1235 : *deferte illud (corpus Mariae) in dexteram partem civitatis ad orientem et invenietis monumentum novum ;* col. 1238 : *Mariam autem portantes pervenerunt ad locum vallis Josaphat, quem ostenderat illis Dominus.* J. A. Robinson a publié des fragments coptes : *Coptic apocryphal Gospels*, dans *Texts and studies*, t. IV, fasc. 2, p. 61, 62, 79, 117. On y lit ceci : « à l'est de Jérusalem, dans le champ ou la vallée de Josaphat. » A. S. Lewis, dans *Studia sinaïtica*, t. XI, a édité et traduit la recension développée du *Transitus Mariae* en syriaque, dont M. Enger avait publié le texte arabe en 1854, d'après un manuscrit de Bonn. On en trouvera une traduction française dans Migne, *Dictionnaire des apocryphes*, p. 505-553. Le texte éthiopien, dans Chaine, *Apocr. de B. M. V.*, dans *Corpus script. Or. Aethiop.*, série I, t. VII, p. 35, passant sous silence la mention de Josaphat, se contente d'indiquer « le chemin hors de Jérusalem, qui conduit à trois cavernes... » Ces *cavernes* paraissent n'être que les éléments de la tombe où l'on ensevelira Marie. — [5] Ps.-Méliton, *De transitu*, *P. G.*, t. V col. 1233 : *ipsa domo parentum illius (Joannis) juxta montem Oliveti consedit.* — [6] Ainsi dans le texte syriaque de Mme S. Lewis. — [7] *Studia sinaïtica*, t. XI, p. 24. — [8] *Ibid.*, p. 27 sq. — [9] *Ibid.*, p. 31. — [10] Ce fait avait donné lieu à un grand pèlerinage à Bethléem, le 13 août, comme en fait mention Jacques de Vérone (1335), dans *Revue de l'Orient latin*, t. III, p. 218 : *Sciendum est quod, ut dicitur a cristianis Terre sancte, antequam Christus suam vellet secum suscipere matrem, tribus diebus ante susceptionem ejus... misit archangelum suum... et ideo statim virgo Maria... ivit in Bethleem.* Cf. H. Vincent et F. M. Abel, *Bethléem*, p. 188 sq. — [11] *Chronique de Michel le Syrien*, édit. Chabot, t. I, p. 148. — [12] S. Jean Damascène, *Homil.*, II, *in Dormitionem B. M. V.*, *P. G.*, t. XCVI.

dans la capitale à cause du concile de Chalcédoine, ils leur dirent : « Nous apprenons qu'il y a à Jérusalem la première et remarquable église de la très sainte Mère de Dieu, la vierge Marie, dans le domaine appelé Gethsémani, où son corps qui a porté la vie fut déposé dans un cercueil. Nous voulons donc qu'on apporte ici cette relique pour la protection de cette capitale. » Prenant la parole, Juvénal répondit : « La sainte Écriture inspirée ne raconte rien sur la mort de la sainte Mère de Dieu, Marie. Mais nous tenons d'une antique tradition très véridique qu'au moment de son glorieux trépas, tous les saints apôtres, qui parcouraient le monde pour le salut des nations, arrivèrent en un clin d'œil à Jérusalem par la voie des airs, et, comme ils se trouvaient près d'elle, des anges leur apparurent et la divine mélodie des Puissances supérieures se fit entendre. C'est ainsi qu'au milieu de la gloire divine et céleste, elle remit ineffablement sa sainte âme entre les mains de Dieu. Quant à son corps, réceptacle de la divinité, emporté et entouré d'honneurs, aux chants des anges et des apôtres, on le déposa dans un sarcophage à Gethsémani où, pendant trois jours, les anges ne cessèrent leurs danses, ni leurs cantiques. Au bout des trois jours la mélodie angélique ayant pris fin, les apôtres furent présents. Thomas, qui avait été absent, arriva après le troisième jour et comme il désirait vénérer le corps qui avait reçu Dieu, les apôtres ouvrirent le cercueil. Mais ils ne purent du tout retrouver le corps, digne de toute louange; n'ayant trouvé que les linceuls et énivrés de l'odeur indicible qui s'en dégageait, ils refermèrent le cercueil. Frappés de ce prodigieux mystère, il ne leur restait plus qu'à penser que Celui qui avait bien voulu prendre d'elle la chair de l'humanité (pour l'unir à sa propre personne) et naître d'elle selon la chair, Dieu Verbe et Seigneur de gloire, et qui avait conservé intacte sa virginité après l'enfantement, s'était plu également à accorder, après la mort, le privilège de l'incorruption et de la transformation avant la résurrection générale à son corps pur et immaculé. Avec les apôtres se trouvaient aussi le très vertueux Timothée, premier évêque d'Éphèse, et Denys l'Aréopagite, comme le grand Denys en témoigne lui-même dans ce qu'il dit du bienheureux Hiérothée, qui avaient été aussi présents alors, écrivant en ces termes au susdit apôtre Timothée : « Lorsque avec nos prélats inspirés de Dieu, nous-mêmes, comme tu le sais bien, et beaucoup de nos saints frères, nous nous étions réunis pour contempler le corps principe de la vie, etc.

« Après avoir entendu ce récit, les souverains demandèrent à l'archevêque Juvénal lui-même de leur envoyer le sarcophage sacré avec les vêtements de l'illustre et toute sainte Mère de Dieu, Marie, qui s'y trouvaient, dûment munis de son sceau. Ils placèrent l'envoi dans le sanctuaire de la sainte Théotokos qu'ils avaient élevé aux Blachernes. C'est ainsi que se passèrent les choses. »

Le rôle du patriarche Juvénal n'est peut-être pas tout à fait désintéressé, mais ce n'est pas de ses vertus vraies ou supposées qu'il est question. En la circonstance, on lui a demandé un témoignage et, sans se faire prier, il l'a donné, avec d'autant plus d'empressement, on peut le croire, qu'il y voyait l'occasion d'exalter les prétentions de son Église de Jérusalem et de rabaisser les prétentions rivales d'Éphèse. A celles-ci il n'avait pas grand'chose de péremptoire à opposer et d'abord, quoi qu'en dise l'histoire euthymienne, il n'existait pas de basilique sur le tombeau conservé à Jérusalem. Mais Juvénal était homme de ressources et capable de tirer tout le parti possible de la faveur que lui montrait l'empereur Marcien, en 431 et durant le séjour forcé qu'il fit à Byzance jusqu'en 453. A son retour à Jérusalem, le patriarche, bien garni d'argent grâce à la générosité de l'empereur, entreprit une construction qui affermirait les prétentions de son Église. Il ne lui fallut pas perdre de temps, entre son retour en 453 et sa mort en 458, il éleva la basilique de Sainte-Marie dans la vallée de Josaphat. L'élan une fois donné, la tradition suivit, on célébra la mémoire de la Theotokos — ἡ Θεοτόκου μνήμη — dès la seconde moitié du ve siècle. Le rituel hiérosolymitain en fait foi, et il est permis de se demander si la fête du 15 août n'est pas d'origine hiérosolymitaine et ne se rapporte pas à la dédicace du sanctuaire élevé par Juvénal à Gethsémani avec les générosités de Marcien. Le 15 août devient la date consacrée à la solennité de la Dormition, mais ce ne fut que depuis le décret rendu par l'empereur Maurice (582-602).

Au vi[e] siècle, on affirme l'existence du tombeau et de l'église à Gethsémani; nous en avons pour témoins l'*Itinéraire* de Théodose, le *Breviarius* et l'*Anonyme* de Plaisance [1]. Bien plus, on affirme que le tombeau marque la maison de la Vierge, où elle mourut et fut enterrée, ainsi on rassemble tout en un même lieu. Le texte syriaque y ajoute une description du monument funéraire, composé de trois grottes; la première, fort spacieuse, donne accès dans la seconde et celle-ci conduit à une petite chambrette munie d'un banc d'argile sur le côté oriental [2]. André de Crète, en bon hagiographe et qui sait les exigences du métier, parle (naturellement) d'un lit funéraire dans le roc gardant la trace du corps de Marie [3]. L'arrivée des Perses annonça la ruine de l'église de Gethsémani (614). Eutychius nous apprend que l'édifice chrétien, que les Perses ruinèrent avant tous les autres, fut l'église du tombeau de la Vierge. Au cours de son pèlerinage aux lieux saints de Jérusalem et des environs, pèlerinage accompli par son imagination, le mélode Sophrone ne trouve à célébrer dans l'« illustre téménos de Gethsémani » que le tombeau de la Mère de Dieu [4] :

Γεθσημανῆ τέμενος λαμπρὸν ἀείδω
Ἔνθα τέτυκτο τάφος Μητρὶ Θεοῖο

Son souvenir éclipse tous ceux du voisinage. Le tombeau est « dans la villa même de Gethsémani »; l'administrateur de la basilique porte indifféremment les titres de « deutérarios du saint tombeau de la Théotokos de Gethsémani » et de « deuterarios de la sainte Gethsémani ».

Une fois passée la catastrophe de 614 et les Perses éloignés, on relève la basilique et nous devons, à la description qu'en donne Arculfe, la connaissance de précieux détails [5] : *Sanctorum locorum sedulus frequentator, sanctus Arculfus, sanctae Mariae ecclesiam in valle Josaphat frequentabat, cujus dupliciter fabricatae, inferior pars sub lapideo tabulato mirabili rotunda structura est fabricata, in cujus orientali parte altarium habetur, ad dexteram vero ejus partem sanctae Mariae saxeum inest vacuum sepulcrum, in quo aliquando sepulta pausavit. Sed de eodem sepulcro quomodo vel quo tempore aut a quibus personis sanctum corpusculum ejus sit sublatum, vel quo loco resurrectionem exspectat, nullus, ut fertur, pro certo scire potest... In superiore igitur aeque rotunda ecclesia sanctae Mariae IIII altaria inesse monstrantur.* L'église affectait alors, à ce qu'il semble, la forme de rotonde. Modeste le patriarche, avait dirigé l'œuvre de restauration qui était commémorée les 22, 24 et 25 octobre.

« Suivant une ancienne chronique syriaque, le khalife Mo'awiah, en visite à Jérusalem, aurait fait ses dévotions au tombeau de Marie, à Gethsémani, après

[1] Geyer, *Itinera hierosolymitana*, p. 142, 155, 170. — [2] S. Lewis, *Studia sinaïtica*, t. XI, p. 51. — [3] André de Crète, *In Dormitionem I; P. G.*, t. XCVII, col. 1045 sq. — [4] *Anacreontica*, XX, vs. 99 sq. — [5] Arculfe, I, 12 dans Geyer, *Itinera*, p. 240.

avoir prié au Calvaire [1]. 'Abd-el-Mélik fut loin de se montrer aussi favorable. Devenu maître de la Mecque vers 690, après avoir défait 'Abdallah, son général el-Hadjadj s'étant mis à relever le fameux sanctuaire de la Ka'abah, 'Abd el-Mélik pensa à lui envoyer « les colonnes de la sainte Gethsémani ». Mais deux illustres fonctionnaires chrétiens de la Palestine le détournèrent de ce projet en lui promettant d'obtenir de Justinien II d'autres colonnes en remplacement de celles que le khalife convoitait. Ce qui arriva, en effet [2]. »

Ainsi, à mesure que les temps s'écoulent, les traditions se précisent merveilleusement; le VIIe siècle sera témoin d'un progrès nouveau. Le patriarche Modeste s'est plaint du silence des apôtres touchant le trépas de Marie et les circonstances qui entourèrent sa mort bénie. Lui-même sait peu de chose, mais il ne manquera pas de le raconter. Un miracle a transporté tous les apôtres autour de la couche où Marie va mourir et les anges viennent prendre leur part dans le tranfert du corps à Gethsémani, où il reposera un instant jusqu'à ce que Dieu vienne l'y chercher pour l'introduire et l'établir dans le ciel à ses côtés [3].

Modeste aurait pu sortir de sa propre tombe et revenir visiter, au temps de son successeur Sophrone, ces lieux qu'il avait relevés. La légende accomplissait son œuvre. Non seulement le souvenir de la mort de la très sainte Vierge se trouvait localisé à la Sainte-Sion, mais voici qu'on se trouvait en mesure d'y faire voir la pierre même sur laquelle Marie était étendue lorsqu'elle rendit le dernier soupir. C'était beaucoup, ce n'était pas assez toutefois, car il ne manquerait pas de pèlerins pour demander de quel endroit la pierre avait été apportée; il fallait pouvoir leur répondre, et on y pourvut entre 638 et 670. Nous voyons, en effet, sur le plan d'Arculfe, la question résolue par un *hic* péremptoire, marquant le lieu même où Marie mourut dans un angle extrême de la spacieuse église dont chaque angle est consacré par une « mémoire ».

De l'assomption personne ne s'avise encore de souffler mot. Arculfe et Bède sont muets. Adamnan, dans un accès de sincérité, avoue qu' « on dit que nul ne sait rien là-dessus », et il faut que ce soit bien vrai pour que Bède se résigne à écrire un *nescitur* qui aura dû lui coûter. L'auteur d'une prétendue lettre adressée à Paule et à Eustochium, et qui voudrait se faire passer pour saint Jérôme, adopte la même attitude. Au temps d'André de Crète, moine de Jérusalem, un certain scepticisme doit encore être ménagé, qui a disparu au temps où saint Jean Damascène s'exprime du haut de l'ambon de l'église de Josaphat.

Au VIIIe siècle, la légende a accompli son œuvre, les détails les plus frappants surviennent à point nommé, la production apocryphe a eu raison de la discrétion de l'histoire. Willibald parle sans embarras de la colonne qui marque, devant une porte de la ville, le lieu où le grand prêtre osa lever contre le cercueil de Marie ses mains frappées à l'instant de paralysie [4] : *Similiter et ipse dixit, quod ante portam civitatis staret magna columna et in summitate columnae stat crux ad signum et ad memoriam, ubi Judaei volebant tollere corpus sanctae Mariae. Cumque illi undecim apostoli, tollentes corpus sanctae Mariae, portarent illud de Jerusalem, et statim cum ad portam venirent civitatis, Judaei voluerunt comprehendere illud. Statimque illi homines, qui porrigebant brachia ad feretrum et eam tollere conabantur, retentis brachiis, quasi glutinati inhaerebant in feretro, et non poterant se movere, antequam Dei gratia et apostolorum petitione iterum resoluti fuerant, et tunc eos reliquerunt. Sancta Maria in illo loco in medio Jerusalem exivit de saeculo, qui nominatur sancta Sion. Et tunc apostoli undecim portaverunt illam... et tunc angeli venientes tulerunt illam de manibus apostolorum et portaverunt in paradisum.*

Tout cela paraît un peu fort à Willibald qui incline vers le doute. Quant à l'auteur du *Commemoratorium*, il esquive les explications et se borne à enregistrer l'effectif du clergé attaché à la basilique [5] : *In valle Josaphat, in villa quae dicitur Gethsemane, ubi sancta Maria sepulta fuit, ubi sepulcrum ejus est venerabile, inter presbyteros et clericos XIII, monachi VI, Deo sacratae inter inclusas servientes XV.*

En 895, Mouqaddasi témoigne encore de l'existence de l'église qui recouvre le sépulcre de Marie [6]. D'après Bernard le Moine, le toit de l'église supérieure (la coupole) s'est effondré [7] : *Exeuntes autem de Jerusalem descendimus in vallem Josaphat, quae abest a civitate milliario, habens villam Gethsemane cum loco nativitatis sanctae Mariae, in quo est, in honore ipsius, ecclesia sanctae Mariae rotunda, ubi est sepulcrum illius, quod, supra se non habens tectum, minime pluviam patitur.*

La basilique du tombeau de la Vierge fut détruite au XIe siècle, probablement avant l'arrivée des croisés sous les murs de Jérusalem [8]. La période qui suit est étrangère à nos études.

« Cet aperçu laisse peu de certitude sur les lieux précis de la mort et de la sépulture de la sainte Vierge : en quoi l'Église des premiers jours a imité la réserve discrète de l'Écriture au sujet de ces détails personnels et locaux. Tout concorde néanmoins à faire vivre et mourir Marie à Jérusalem. Quand Jésus est remonté au ciel, c'est au milieu des apôtres, dans la « salle haute » où le Saint-Esprit descendra au jour de la Pentecôte que Marie nous est présentée. Évidemment, saint Luc n'entend point dire que cette unique salle ait été l'habitation commune : ce qui ressort de ces expressions, ce sont les relations étroites de Marie avec le cercle apostolique [9]. Ainsi l'a entendu la première antiquité dont on ne peut nier qu'à travers ses excentricités l'apocryphe *De Transitu* ne nous ait reflété la conviction fondamentale. L'église de Jérusalem s'énorgueillissait d'avoir possédé Marie jusqu'au terme de sa vie mortelle, non pour se glorifier d'une maison ou d'un tombeau et les entourer d'un culte tout extérieur, mais pour marquer le rôle qu'elle lui attribuait dans ses origines. Comme on s'attachait, dans la suite, à consacrer par des faits les traditions du passé, le moment devait venir où l'on marquerait de quelque signe extérieur la croyance où l'on était que Marie avait vécu parmi les apôtres et n'avait pas quitté Jérusalem. Sur ce point, la donnée des apocryphes confirmait les inductions scripturaires; mais tandis que les récits téméraires se hasardaient à suppléer aux lacunes de la tradition et érigeaient, sur les points les plus divers de la ville, des habitations à la sainte Vierge, l'Église procédait par une tout autre voie : la dormition de Marie trouvait place dans le grand monument de la Sainte-Sion où se groupaient déjà tous les autres souvenirs des origines. Et elle y entrait, non point confondue dans une agglo-

[1] Clermont-Ganneau, dans *Recueil d'archéol. orient.*, t. II, p. 406. — [2] Théophane, *Chronicon*, ann. 6182, *P. G.*, t. CVIII, col. 741; H. Vincent et F. M. Abel, *Jérusalem*, t. III, p. 810. — [3] *P. G.*, t. LXXXVI, col. 3277 sq. — [4] Willibald, *Hodoeporicon*, dans Tobler, *Descriptiones Terrae sanctae*, p. 31 sq. — [5] *Commemoratorium*, dans Tobler, *op. cit.*, p. 78. — [6] Guy le Strange, *Palestine under the Moslems*, p. 219. — [7] Bernard le Moine, *Itinerarium* II, dans Tobler, *op. cit.*, p. 93 sq. — [8] Pour les destinées du monument au Moyen Age et la description de ce qu'il est aujourd'hui, cf. H. Vincent et F. M. Abel, *Jérusalem*, t. II, p. 813-831. — [9] Les *Actes mythologiques des apôtres*, dans A. S. Lewis, *Horae semiticae*, n. IV, p. 37 rassemblent les apôtres, après l'ascension du Christ, à Gethsémani, renseignement que l'Éthiopien glose ainsi « au tombeau de Marie ». Cette réunion est en vue de tirer au sort les pays que chacun aura à évangéliser, et c'est là que Jean obtient l'Asie comme lot. En toute hypothèse, le rôle de Marie, centre de la communauté primitive, est mis en relief.

mération vague de *mémoires*, mais avec sa localisation bien déterminée sur un point de l'édifice, aussi éloigné que possible de toutes les autres *mémoires*. Cette répartition même ne suffit-elle pas à manifester la pensée de l'Église ?

Aussi bien il semblera toujours inadmissible qu'on ait prétendu marquer avec pleine confiance des sites traditionnels objectifs, quand on montrait, dans un angle de la basilique, le lieu de la Cène, dans un autre la descente du Saint-Esprit; ailleurs des pierres où se seraient tenus Jésus durant sa flagellation, Étienne expirant sous les coups de ceux qui le lapidaient. Celles-là du moins avaient donc été rapportées d'ailleurs, et en leur assignant une place au sanctuaire de Sion, l'Église-mère révélait bien le souci plus grand qu'elle avait d'affirmer sa foi religieuse que de déterminer des localisations sur le terrain. « Dans le monument splendide qui représentait la Sion nouvelle d'où était sortie la loi évangélique... on plaçait au premier rang le souvenir de l'Esprit-Saint et de la Pentecôte du Nouveau Testament. Cependant, le portique était soutenu par la colonne de la Flagellation, parce que les souffrances du Sauveur étaient vraiment le fondement du nouvel édifice... La dormition de Marie rappelait que la mère de Dieu avait vécu près des apôtres, entourée de leur respect, et des guérisons miraculeuses attestaient son pouvoir constant. Dans une annexe, la mémoire de saint Étienne, qui, le premier, avait arrosé de son sang les fondements de l'Église. Cette grande manière dogmatique vaut bien les restitutions incertaines qui s'efforcent de rendre aux lieux leur physionomie primitive. Après tout, il importe plus de constater la vénération de l'Église ancienne pour Marie, l'importance qu'elle attribuait à ses derniers moments et à sa mort, que de connaître le lieu précis de sa dormition [1]. » Une fois établi, ce groupement dogmatique, en harmonie parfaite avec la croyance primitive, ne pouvait manquer d'aboutir à une fixation locale qui deviendrait bientôt traditionnelle, grâce à la tendance bien connue des moines palestiniens et des pèlerins de mettre en relations les monuments et les faits [2]. »

XX. Le lieu de la dormition de Marie. — Il existe une abondante littérature relativement à la *dormition* de la Vierge; les écrivains orientaux ont traité, développé, encombré ce sujet de toutes les fantaisies de leur imagination. Ce n'est pas, néanmoins, ce sujet littéraire qui nous retiendra, nous nous occuperons seulement de la question topographique.

Il existe deux opinions au sujet du tombeau de la très sainte Vierge. L'une, qui ne peut se réclamer d'aucun nom respecté dans la science, à part celui de Tillemont, et qui place ce tombeau à Éphèse. L'autre, plus généralement suivie, patronnée jadis par Baronius et qui soutient que Marie a reçu la sépulture à Jérusalem, dans la vallée de Josaphat, à l'endroit où s'élève aujourd'hui l'église de l'Assomption. Nous ne parlerions pas de la première opinion, si, au cours des dernières années du xixe siècle, on n'avait entrepris de lui conférer une autorité exceptionnelle, en invoquant les soi-disant révélations d'une certaine Anne-Catherine Emmerich. Celle-ci affirmait de la façon la plus intransigeante, par la plume de son secrétaire Clément Brentano, que Marie avait passé les neuf ou onze dernières années de sa vie terrestre sur une petite colline située à 12 ou 16 kilom. d'Éphèse. L'apôtre saint Jean y aurait fait construire une maison sur le modèle de celle de Nazareth et c'est là que la Mère de Dieu serait morte à l'âge de soixante-trois ans et aurait été ensevelie par les soins des apôtres. Quelques personnes, plus avides de réclame que de vérité, affectèrent une vive sollicitude pour les détails du récit Brentano-Emmerich, entreprirent des fouilles et, naturellement, découvrirent, de la façon la plus incontestable, les restes très reconnaissables de la maison de la très sainte Vierge, au lieu dit *Panaghia Capouli* ou « Porte de la Vierge » [3]. Des plans, des cartes, des attestations, bref tout l'appareil de rigueur, sans parler d'un haut témoignage archiépiscopal, servait à confirmer toutes les circonstances de la voyante.

D'un examen attentif aboutissant à une contradiction formelle [4] et réitérée [5], il ressortit que l'opinion favorable à la dormition à Éphèse est peu fondée et ses défenseurs se chargèrent eux-mêmes de lui donner le coup de grâce [6]. Panaghia-Capouli, nonobstant les visions Brentano-Emmerich, les fouilles et la démonstration administrée en leur faveur, est dépourvu de tout argument historique sérieux. D'ailleurs, pour en finir avec ce sujet, il suffit de dire que Maria d'Agréda, autre visionnaire, fait mourir la Vierge à Jérusalem et la fait enterrer dans la vallée de Josaphat.

Le seul argument historique sérieux qui puisse être invoqué est le passage de la lettre que les Pères du concile d'Éphèse (431) adressent au clergé et au peuple de Constantinople : ἐν τῇ Ἐφεσιων, ἔνθα ὁ θεολόγος Ἰωάννης καὶ ἡ θεοτόκος παρθένος, ἡ ἁγία Μαρία. Ce texte peut, à la rigueur, favoriser l'opinion d'un séjour de Marie à Éphèse, on n'en peut conclure qu'elle y ait reçu la sépulture; quant à l'existence, à Éphèse, d'une église placée sous le vocable de Marie, elle ne prouve en aucune façon la présence de son tombeau. Sous Constantin, on construisit beaucoup d'églises, surtout dans les grandes villes de l'empire, en l'honneur des saints qui avaient certainement leur sépulture ailleurs; ainsi dans la seule ville de Constantinople, il y eut trois églises dédiées à Marie, qu'on faisait remonter à Constantin.

On a vu dans le § xix que, jusqu'au ive siècle, le tombeau de Marie était inconnu à Jérusalem. Saint Jérôme, le pèlerin de Bordeaux, Etheria n'en font aucune mention parmi les sanctuaires de la ville et aucun renseignement précis ne nous est parvenu touchant sa découverte. A la fin du ive siècle, plusieurs documents attestent que ce tombeau est connu et il existe à Jérusalem un terrain dit de la *dormitio*, aux abords du Cénacle. Reste à savoir s'il représente vraiment le lieu de la mort de Marie ? Voilà, semble-t-il, tout ce qu'on peut en dire [7].

Vers 1898, on répandit la nouvelle que le sultan donnerait à Guillaume II le Cénacle. Comme les musulmans y vénèrent le faux tombeau de David, cette concession était impossible, mais elle était réelle pour un terrain situé à peu de distance et que les pèlerins nomment le « lieu de la dormition ». Ce terrain tel qu'il a été concédé, est de forme très irrégulière (fig. 7722) : il a 80 mètres de longueur du Nord au Sud et 37 mètres de largeur de l'Est à l'Ouest; il est désigné sur le plan par les mots : *Terrain allemand*. Il est donc situé au Nord-Ouest du groupe de bâtiments qui recouvre actuellement l'emplacement du Cénacle, et touche pour ainsi dire à l'Ouest la porte par laquelle on entre le plus souvent dans ces bâtiments. — On le montrait ordinairement aux pèlerins de sa partie la plus occidentale, où

[1] Lagrange, dans *Revue biblique*, 1899, p. 600. — [2] H. Vincent et F. M. Abel, *Jerusalem*, t. II, p. 811-812. — [3] *Panaghia-Capouli ou maison de la sainte Vierge près d'Éphèse*, in-8°, Paris, 1896 — [4] J. Nirschl, dans *Katholik*, 1894, t. II, p. 385 sq. — [5] J. Nirschl, *Das Grab der heiligen Jungfrau Maria. Eine historische kritische Studie*, in-8°, Mainz, 1896. — [6] P. Wegener, *Wo ist das Grab der h. Jungfrau Maria ? Eine alte Frage neu untersucht zu Ehren derhehren Gottesmutter*, in-8°, Würzburg, 1895; L. Fonck, dans *Stimmen aus Maria-Laach*, 1896, t. LI, p. 471-493; 1897, t. LII, p. 143-156. — [7] Nous résumons ou transcrivons dans le passage qui va suivre la note de P. M. Séjourné, intitulée : *Le lieu de la dormition de la très sainte Vierge*, dans *Revue biblique*, 1899, t. VIII, p. 141-144.

l'on faisait voir, sur la ligne *aa'* quelques grosses pierres, marquées de plusieurs croix; on les regardait comme des restes des anciens monuments élevés sur ce lieu saint. Tel est l'état actuel (1899).

« Historiquement parlant, ce terrain est-il bien le lieu de la mort de la très sainte Vierge ? En d'autres termes, que nous dit sur ce point ce qu'on appelle, au point de vue topographique, la tradition, c'est-à-dire la suite des auteurs ou pèlerins qui nous parlent des lieux saints ?

« Nous pensons qu'il est permis d'en douter. Voici pourquoi : jusqu'au milieu du ve siècle, jusqu'à Juvénal, patriarche de Jérusalem (429-458), il n'est pas question, dans le monde chrétien, de la mort de la très sainte Vierge, ni de sa sépulture au point de vue topographique. Saint Épiphane (310-403), évêque de Chypre, né et demeuré longtemps comme moine en Palestine, déclarait ne savoir absolument rien touchant la mort de la très sainte et bienheureuse Vierge, ne pas savoir même si elle était morte ou enlevée vivante au ciel.

« La découverte du tombeau de Marie à Gethsémani, sous le patriarchat de Juvénal, nous fournit les premières données historiques que nous possédions sur la

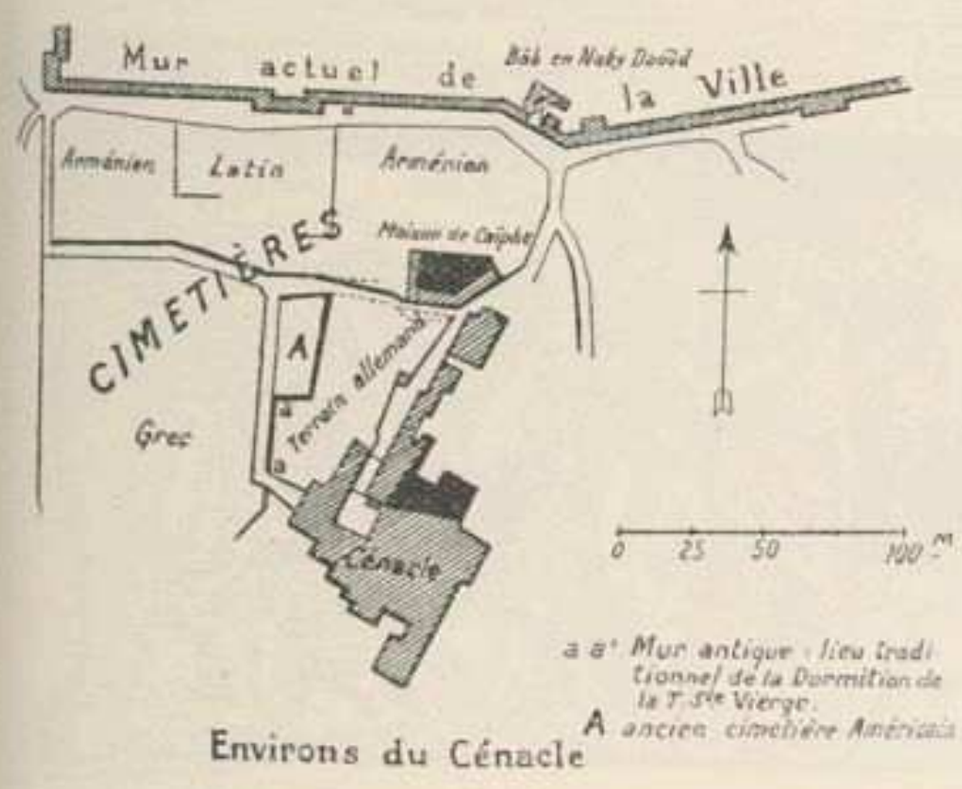

Environs du Cénacle

7722. — D'après *Revue biblique*, 1899, t. VIII, p. 141.

mort de la Vierge. Toujours est-il qu'à partir de cette époque les relations des pèlerins nous mentionnent et le tombeau et l'église élevée presque immédiatement sur ce tombeau. Théodose (530) et le pseudo-Antonin (570) ont vu l'église et ont vénéré le tombeau. Mais ils ne disent pas un mot du lieu de la dormition. C'est au VIIe siècle seulement que cette localisation s'est produite. Pourquoi, comment, d'après quelles autorités, quels renseignements ? Impossible de le dire. Adamnan, dans la relation qu'il fait du pèlerinage d'Arculfe, nous donne un plan rudimentaire de l'église de la Sainte-Sion (voir *Dictionn.*, t. II, col. 3035, fig. 2338) et indique, dans l'un des angles de son parallélogramme, le point exact de la terre sur lequel mourut la Vierge : *Hic S. Maria obiit*. Telle est la base sur laquelle reposera la tradition : à partir de ce moment, les auteurs dont nous possédons les relations signalent cet endroit, du côté où l'avait inscrit Adamnan, c'est-à-dire à l'ouest de l'ensemble des constructions élevées sur le Cénacle. Au XIIe siècle, on précise encore davantage, et l'on a découvert à qui appartenait la maison dans laquelle se sont accomplis tous ces grands événements. L'higoumène russe Daniel (1106) nous affirme que la Cène eut lieu dans la maison de Jean le Théologue, en haut, maison qui est maintenant une église, puis il ajoute :

« De l'autre côté de cette même église, à l'Occident, en bas, est située une autre chambre : c'est là que la sainte Vierge rendit l'âme, et tout cela se passa dans la maison de Jean le Théologue. »

« Dans son *État de la cité de Jérusalem*, Ernoul (1187) nous dit qu'auparavant la ville s'étendait sur le mont Sion :

« Mais ore non, il n'i a, fors une abeïe, sans plus, et est apielée *Sainte Marie dou Mont de Syon*... En cel liu meismes est li lius ù Madame Sainte Marie trespassa; et de là l'emportèrent li angèle soz terre au *Val de Iosafas*. »

« Quaresmius (1616) nous présente une tradition encore augmentée; il cite le P. Boniface de Raguse :

« *P. Bonifacius*, lib. II, *De perenni cultu Terrae sanctae, agens de locis sacri montis Sion, duarum aedium facit mentionem in quibus manserit B. virgo Maria : unius in qua obdormivit in Domino, alterius in qua manserit a die Ascensionis Domini usque ad tempus mortis suae. De priore sic scribit : Hinc (id est a loco ubi sors cecidit super Matthiam, qui est ante fores ecclesiae sanctissimi coenaculi, ut superius dictum fuit) ad ulnas decem, locus est in quo virgo Maria obdormivit...* »

« Le deuxième endroit, celui du séjour de Marie, depuis l'ascension jusqu'à sa mort, était montré à l'opposé, vers l'orient, mais Quaresmius combat cette dualité de lieu, en s'appuyant sur Adrichomius, qui ne parle que d'une maison.

« Il suffit de ces divers témoignages, pris çà et là dans la tradition, pour montrer qu'elle a été ininterrompue depuis le VIIe siècle. Malheureusement, elle commence trop tard pour donner une certitude absolue. Nous ne voyons pas pourquoi la demeure et la mort de la sainte Vierge ont été ainsi fixées au Cénacle. Mais, dira-t-on, c'est parce que Marie a été confiée à saint Jean et a dû habiter avec lui. — On l'admet volontiers, mais il ne s'ensuit pas que ce soit au Cénacle. D'après les paroles mêmes de Notre-Seigneur Jésus-Christ [1], la salle, où il mangera la Pâque et instituera la sainte Eucharistie, appartient à *un homme quelconque*, qui n'est vraisemblablement pas Jean, le disciple bien-aimé, venu des bords du lac de Tibériade. Il faudrait supposer qu'il l'acheta plus tard, supposition purement gratuite, qu'aucun document sérieux ne vient confirmer.

« En résumé, nous ne pouvons donc pas être bien certains que ce coin de terre soit le lieu de la mort de la très sainte Vierge, puisque la tradition ne commence qu'au VIIe siècle, alors que cependant on parlait depuis longtemps, depuis l'origine du christianisme, du Cénacle et des grands événements qui s'y étaient accomplis : l'institution de la sainte Eucharistie, les apparitions du Sauveur ressuscité et la descente du Saint-Esprit. »

L'histoire de la *dormitio* de la Vierge n'a été qu'esquissée. Gori et Ciampini en ont dit quelque chose; ils ont montré qu'autrefois, dans l'Église d'Occident, la mort de la Vierge était célébrée par une fête spéciale au mois de février, et les Pères grecs ont consacré à la célébration de cette fête plusieurs discours. L'idée de peindre l'âme de la Vierge sous la forme d'une petite figure s'explique par la manière dont les Grecs ont toujours compris la vie de l'âme séparée du corps. Une des représentations les plus anciennes qu'ils nous aient laissées (les bas-reliefs du monument de Xanthos) nous offre des figures enfantines emportées par des harpies. Ces enfants, ce sont les âmes des morts. Il en est de même sur les beaux vases de Phalère du musée de *Varvakeion* à Athènes, au-dessus du *tumulus* on voit voltiger de petits êtres qui sont des âmes. Cette conception est essentiellement grecque. Les Occidentaux ont pu l'admettre, comme ils ont admis tant d'autres usages grecs; mais dès qu'ils ont eu un génie propre, ils ont si

[1] Matth., XXVI, 18; Marc, XIV, 13-15; Luc, XXII, 10-12.

bien modifié cette représentation qu'ils en ont oublié le sens premier.

Nous avons déjà mentionné (voir *Dictionn.*, t. I, au mot Ame, col. 1470, fig. 332) un ivoire du IXe siècle représentant la mort de la Vierge. Marie est étendue sur son lit; à droite et à gauche, quatorze personnages sont groupés sept par sept. Le Christ, debout derrière le lit, tient l'âme de sa mère, figurée sous la forme d'un enfant au maillot. Un ange, dans la partie supérieure du cadre, emporte une figure semblable. Un bas-relief, placé au-dessus de la porte de l'horloge de la cathédrale de Strasbourg, dans un arc cintré, nous montre la Vierge étendue sur un lit à quatre pieds droits, le corps enveloppé dans une vaste draperie transparente qui moule les parties du corps. Au pied du lit, une femme assise à terre, plongée dans la plus vive douleur. Le Christ se tient derrière le lit; de la main droite il bénit sa mère, de l'autre il porte une petite figure vêtue d'une longue robe flottante; à gauche et à droite sont les douze apôtres. La petite figure vêtue d'une longue robe est l'âme de la Vierge. Ce bas-relief est, à bien des égards, une œuvre byzantine.

En 1868, Albert Dumont trouva à Miroflio, sur la Propontide, une belle statue byzantine de la vierge Marie en marbre blanc, monument unique du Ve ou du VIe siècle, d'un beau travail et en bon état de conservation, spécimen peut-être unique de la belle sculpture grecque avant la querelle des images. Par le type général, l'expression, l'attitude, le costume, elle rappelle les plus remarquables figures de la *Panaghia* peintes au fond des absides. Les traits sont un peu forts, mais la gravité du visage est digne de la statuaire antique. Pour se conformer au IIe concile de Nicée, le métropolitain a relégué cette statue dans une cave, où elle passe pour avoir des vertus miraculeuses [1].

XXI. Assomption de Marie. — Nous avons déjà traité ce sujet (*Dictionn.*, t. I, col. 2983-2995) et nous rappellerons seulement le plus ancien monument qui s'y rapporte; c'est le sarcophage de *Santa Engracia* à Saragosse, appelée aussi « basilique des XVIII martyrs ». Ce monument consiste en une cuve de marbre occupant le centre du mur sud de la crypte appelée de *Santas Masas;* il mesure 1 m. 88 de longueur sur 0 m. 84 de hauteur (fig. 7723). Le relief en est tellement accusé que plusieurs figures semblent prêtes à se détacher du fond. La face principale en présente seize, et chaque angle est amorti par un télamon nu qui paraît soutenir le lourd couvercle de forme prismatique. La face latérale droite offre quatre figures, la face latérale gauche trois figures seulement. Sur la première, nous voyons Adam et Ève de chaque côté de l'arbre de la science; sur la deuxième, le Christ imposant à nos premiers parents la loi du travail manuel. Sur la face antérieure, nous voyons la guérison de l'hémorrhoïsse, une orante entre deux saints protecteurs, une femme dont le bras droit est saisi par la main divine qui l'attire au ciel, de chaque côté un homme faisant le geste de soutenir par les coudes celle qui monte au ciel, le Christ guérissant un aveugle, un miracle du Christ (?). Ce sarcophage est rempli d'ossements dont on ne peut déterminer l'âge; quant au monument, il paraît appartenir au commencement du IVe siècle et présente un certain mérite [2].

Le groupe central semble représenter l'assomption

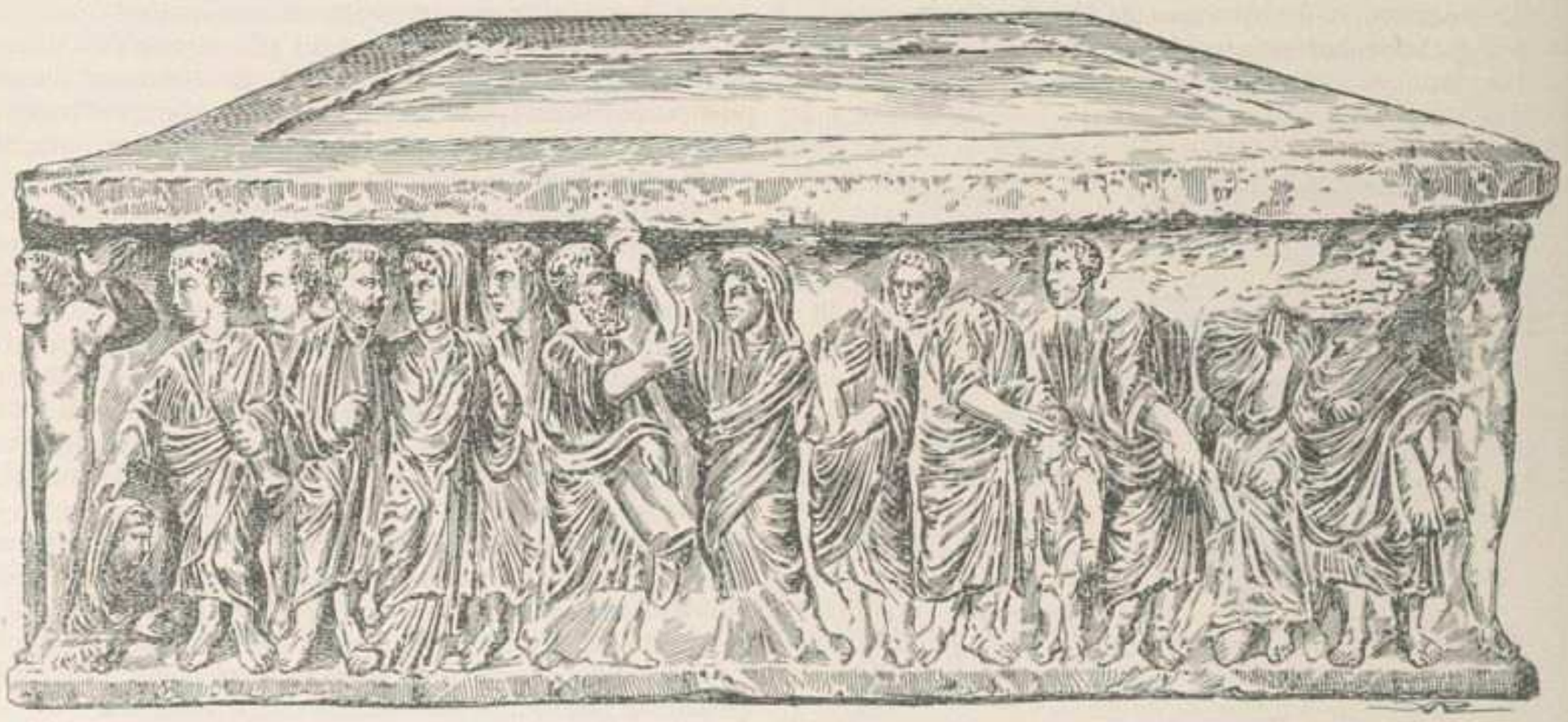

7723. — Sarcophage de Santa-Engracia. D'après une photographie.

de Marie; c'est l'opinion d'archéologues perspicaces. Ceux-ci n'ont sans doute aucun monument pouvant servir de point de comparaison, puisque nous ne connaissons pas d'autre représentation d'une époque voisine, mais le sujet représenté n'offre rien que de conforme au récit apocryphe de l'assomption de Marie dans le livre intitué *Transitus Mariae* [3]. La date de cet apocryphe est postérieure à celle du sarcophage, mais il n'est lui-même que l'adaptation d'un texte plus ancien. Nous y lisons que « Notre-Seigneur apparut en son humanité... et il s'approcha de la vierge Marie... alors il étendit la main et la posa sur elle, et il la bénit, et Marie prit sa main et elle l'embrassa et la posa sur ses yeux et elle pleura... Et les disciples s'approchèrent et dirent : « O Mère de Lumière, prie pour le monde dont tu vas sortir. » Et le visage de la bienheureuse Marie resplendissait d'une clarté merveilleuse et, ayant étendu les mains, elle les bénit tous, et le Seigneur étendit sa main, et il prit son âme pure qui fut portée aux trésors du Père.

XXII. La Vierge au ciel. — Nous avons décrit un sarcophage, trouvé à Syracuse, au mois de juin 1872. La cuve est sculptée avec beaucoup de soin, mais les scènes

[1] A. Dumont, *Mélanges d'archéologie et d'épigraphie*, édit. Homolle, 1892, p. 230, 625. — [2] Pour la bibliographie de ce monument, cf. *Dictionn.*, t. I, col. 2991, note 1; t. V, col. 506, n. 8. — [3] Publié pour la première fois par Max Enger d'après un manuscrit arabe de Bonn, in-8°, Elberfeld, 1854; cf. *Dictionn.*, t. I, col. 2993, note 2.

qui s'y trouvent figurées sont connues par un certain nombre d'autres bas-reliefs funéraires; il n'en est pas de même du couvercle (voir *Dictionn.*, t. I, col. 524-527, fig. 102), dont nous avons à expliquer la partie gauche, (fig. 7724).

A l'angle apparaît la tête de Dieu au sommet du rocher que frappe Moïse pour en faire jaillir l'eau. Ce trait est exceptionnel et interprète ces paroles de l'Exode, XVII, 6 : *En ego stabo ibi coram te supra petram Horeb.* Sur la cassette d'ivoire de Brescia, on a représenté la scène des tables de la Loi où la main divine est représentée par la tête même de Dieu (voir *Dictionn.*, t. II, fig. 1627).

Le groupe qui est à la suite nous montre une femme voilée siégeant sur un fauteuil à tabouret; d'autres femmes sont à ses côtés; une quatrième, assise à terre dans une attitude contemplative, joint et lève les mains en regardant la femme assise; toutes sont également voilées. Une cinquième femme marche dans la direction de la *cathedra*, conduite par deux compagnes, celles-ci ont toutes la tête nue.

La figure principale assise sur la *cathedra* est la Vierge voilée et assise, les pieds posés sur l'escabeau qui est un témoignage d'honneur. Le groupe de femmes qui l'entoure rappelle les vierges et les saintes qui sont auprès d'elle, dans le ciel. Les écrits de saint Jérôme, de saint Ambroise, de Sulpice Sévère, de Fortunat nous mon-



7724. — La Vierge au ciel. Fragment d'un couvercle de sarcophage. D'après une photographie.

trent, groupées autour de la Mère de Dieu, Anne la prophétesse, les saintes Maries dont parle l'Évangile, Agnès, Thècle, Euphémie, Eugénie, Casarie et tant d'autres, à la tête desquelles la représente une mosaïque de Ravenne. Autour d'elles sont encore les saintes femmes de l'Ancien Testament : Sara, Rebecca, Rachel, Lia, Suzanne, auxquelles saint Jérôme et saint Jean Chrysostome associent les chrétiennes illustres de leur temps : Paule, Blésille, Olympiade, vierges, veuves, chastes épouses, telles sont celles qui entourent le trône céleste de la Mère de Dieu que représente notre sarcophage. La disposition du groupe qui marche en avant invite à voir deux saintes protectrices d'une défunte dont elles conduisent l'âme devant Marie. Ce monument appartient au Ve siècle [1].

XXIII. Le nom de Marie. — Le nom de la vierge Marie a été traduit et interprété de multiples façons; il va sans dire que, si la science a été interrogée, l'ignorance et la fantaisie ont eu leur large part.

Dans l'Ancien Testament, la sœur de Moïse est très probablement la seule qui ait porté le nom de *Mirjam*; le texte hébreu de I Parap., IV, 17, qui parle d'une autre personne du même nom, est vraisemblablement altéré, car les Septante l'ont traduit par τὸν Μαρών. Dans le Nouveau Testament, au contraire, ce nom est très fréquent. Il y paraît sous la double forme : Μαρίαμ et Μαρία; Flavius Josèphe écrit : Μαριάμμη. Il est surprenant de constater que les évangélistes désignent toujours la mère de Jésus sous le nom de Μαρίαμ, tandis qu'ils appellent les autres femmes du même nom : Μαρία. Ce fait peut s'expliquer par les analogies que présentent d'autres noms du Nouveau Testament. Les deux apôtres Jacques sont toujours appelés Ἰάκωβος, le vieux patriarche au contraire Ἰακώβ, saint Paul est appelé Σαῦλος, le roi Saül, Σαοῦλ. On avait conscience de la nouveauté des formes Ἰάκωβος et Σαῦλος, et on ne désignait les vénérables personnages de l'antiquité que par la forme ancienne de leur nom. On se rendait également compte de l'origine récente de la forme Μαρία, et sans doute que, par égard à la dignité de la Mère de Dieu, on voulut lui donner, sans le modifier, le nom tel qu'il était prononcé dans l'antiquité.

L'histoire des étymologies du nom de Marie offre un certain intérêt. Dans la littérature rabbinique, on lui donne habituellement la signification d'*amertume*. Les *Onomastica* grecs, attribués à tort à Philon et à Origène, donnent un grand nombre d'explications :

mer amer (en faisant dériver Marjam de מַר « amer » et יָם « mer »);

myrrhe de la mer, מ֫וֹר « myrrhe »);

illuminatrice (participe hiphil de רָאָה);

venant de l'invisible, ἀπὸ ἀοράτων (sans doute de (מִן et רָאָה) ;

souveraine (de l'araméen מָרְיָא « seigneur »);

seigneur depuis ma naissance, κύριος ἐκ γεννήσεώς μου (peut-être du participe pual de הָרָה « concevoir » et *jah*, abréviation de Jahveh);

sceau du seigneur (du persan *muhr* ou de l'hébreu מַרְאֶה « aspect »).

Toutes ces étymologies sont inexactes, parce qu'on n'a considéré que la forme hébraïque primitive *Mirjam*, qui seule aurait dû servir de point de départ. Les Pères et les écrivains grecs s'en tiennent tous à l'une ou l'autre de ces explications.

Les étymologies, qui, jusqu'à la fin du Moyen Age, ont cours dans l'Église latine, viennent toutes de saint Jérôme. Traduisant les *Onomastica* grecs, il signale quelques-unes de ces interprétations : *illuminatrix vel* smyrna (*myrha*) *maris*... Et il ajoute : *Melius est autem ut dicamus sonare eam stellam maris sive amarum mare. Sciendumque quod Maria sermone syro domina nuncupatur.* L'explication *stella maris* est la seule qui soit nouvelle. Or, il est bien probable que cette dénomination, dont la piété et l'éloquence ont su tirer un si bon parti, ne repose que sur une faute de copiste. Saint Jérôme a dû écrire *stilla* et non pas *stella maris*. Un hébraïsant, tel que lui, n'a pas pu attribuer à *Mar* le sens d'étoile. Il a dû donner à ce mot la signification de « goutte », qu'il n'a qu'une seule fois dans l'Écriture (Is., XL. 15) et où la version antéhiéronymienne a traduit le grec σταγὼν par *stilla*. Un manuscrit de l'*Onomasticon* de saint Jérôme, conservé à Bamberg, qui est du IXe siècle, a la leçon *stilla*. Mais comment expliquer que tous les autres manuscrits aient *stella* et non pas *stilla* ? Les copistes auront écrit *stella* pour *stilla*, parce qu'à leur époque on prononçait *stilla* comme *stella*. On peut citer bon nombre d'exemples du même genre. Plus tard, on ne pensa plus qu'à *stella*, étoile.

Dans les temps modernes, depuis que l'étude de l'hébreu est devenue plus florissante, on a donné de nouvelles étymologies du nom de Marie, sans cependant arriver à une solution certaine. Hiller (1706), a le premier compris que la terminaison יָם n'était ni un

[1] Pour la bibliographie de ce monument, cf. *Dictionn.*, t. I, col. 524-527, note 10 de la col. 523. Ajouter, C. M. Kaufmann, *Die Sepulcralen Jenseitsdenkmäler der Antike und Urchristentums*, in-4°, Maniz, 1900, p. 144, pl. VII, n. 2.

substantif, ni un adjectif, mais un simple appendice sans signification. Gesenius cependant, dans la première édition de son *Dictionnaire*, considérait encore cette finale comme le suffixe de la 3e personne du pluriel, *contumacia eorum*. Plus tard il changea d'opinion et traduisit Mirjam par *contumacia*. Néanmoins l'erreur de Gesenius s'est perpétuée chez deux récents exégètes catholiques, Grimm et Schanz. Schegg, le premier, a montré la possibilité de faire dériver Mirjam de la racine מרא, *pinguis esse*, et donner à ce nom, d'après les idées orientales sur la beauté, le sens de « souveraine » ou d' « élevée ». O. Bardenhewer pense que la racine ne peut être que מרא, *rebellis est*, ou מרא, *pinguis est*. Mais, comme il est difficile d'expliquer d'une manière satisfaisante le nom de « rebelle » donné à une femme, il préfère la signification de « belle » [1].

XXIV. Culte liturgique. — Il est impossible d'assigner aux premières manifestations d'un culte rendu à la vierge Marie une date antérieure à la paix de l'Église. Les monuments des catacombes, la fresque du cimetière de Priscille notamment ne peuvent être invoqués en témoignage, leur signification n'a qu'une portée rigoureusement historique. Quelques autres fresques, qui ont été énumérées, figurées ou étudiées au cours de ce travail, nous montrent la Mère de Dieu avec son Fils, sans aucun souci de lui attirer les hommages du culte.

Les documents parvenus jusqu'à nous autorisent à reconnaître en Arabie, au IVe siècle, pour la première fois, un effort tenté pour rendre un culte à Marie, mère de Dieu. « Ce furent des femmes qui l'inaugurèrent. Elles l'avaient, paraît-il, importé de Thrace et de Scythie. Ce culte consistait en une fête annuelle. On s'assemblait autour d'une sorte de trône, monté sur roues, et l'on offrait à la Vierge-Mère des gâteaux d'une préparation spéciale, appelés « collyrides ». Il y avait toute une liturgie que les femmes seules pouvaient célébrer. Épiphane, si informé en ce genre de choses, déduisit de là l'hérésie des collyridiens, et la réfuta avec soin, tant en Arabie que dans son grand traité contre toutes les hérésies [2]. »

Certaines Églises avaient introduit, au IIe siècle, le culte de martyrs locaux. Smyrne avait donné l'exemple en honorant saint Polycarpe, Rome avait montré peu d'empressement dans ce sens. Ni les martyrs des jardins de Néron, ni saint Justin ou le sénateur Apollonius n'avaient été honorés d'un culte. Cependant, le temps avait marché, le culte des martyrs s'était implanté, imposé, étendu, et le culte de saints non martyrs avait suivi, et dès lors la place de la vierge Marie se trouvait marquée dans le sanctoral; mais il fallait pour cela l'approbation de l'Église. Avant que rien ne fût établi, on commença par en parler. En 429, à Constantinople, Proclus prononçait un sermon en présence du patriarche Nestorius. Les fidèles étaient assemblés pour entendre célébrer les louanges de Marie et principalement sa chasteté, cette gloire de tout le sexe. C'est un véritable panégyrique, au cours duquel l'orateur parle spécialement du mystère de l'annonciation. Tout vise à la glorification de la Mère de Dieu. Commencé par son éloge, le discours s'achève par l'affirmation de sa virginité [3].

On ignore en quelle occasion fut prononcé ce panégyrique. Il ne peut avoir de rapport avec la fête de l'Annonciation dont l'institution est postérieure. Peut-être faudrait-il le rapprocher de la fête de Noël [4]. On rattacha de bonne heure à cette date le souvenir de tous ceux qui touchaient d'un peu près au Verbe incarné, comme en témoigne un martyrologe grec, de la fin du IVe siècle [5]. Les sermons de saint Pierre Chrysologue († 450) confirmeraient au besoin cette conjecture. Les jours qui précédaient la Nativité, Pierre prêchait sur l'histoire de saint Jean-Baptiste, sur l'annonciation et la conception de Marie, même sur la naissance du Sauveur [6]. Saint Basile, évêque de Séleucie, prononce, quelques années plus tard, un discours sur Marie, qui ne consiste guère que dans un éloge général sans aucune mention précise d'un événement de sa vie [7]. En un mot, on glorifiait la très sainte Vierge avant qu'une fête spéciale fût établie en son honneur. La solennité, au cours de laquelle les orateurs sacrés préconisaient les vertus et la dignité de la Mère de Dieu, semble n'avoir été d'abord qu'un simple jour commémoratif qui dépendait de la fête de Noël et « qui n'a pu acquérir une réelle importance dans le calendrier des fêtes ecclésiastiques [8]. » Peut-être pourrait-on ressaisir une trace de cette solennité dans la fête de Marie que l'Église syrienne célèbre le premier ou le deuxième jour après Noël [9]. On trouve une fête semblable à Constantinople [10]. Il est possible, sans plus, que la fête de la Vierge célébrée en Gaule au VIe siècle, d'après ce que nous dit Grégoire de Tours [11], ait eu une signification approchant de celle des Orientaux. Mais l'Église entra dès lors pleinement dans la pensée du culte rendu à Marie en des circonstances bien déterminées, et elle adopta l'établissement de fêtes d'un caractère bien défini, telles que la Nativité, la Purification, l'Annonciation et l'Assomption.

Abstraction faite de la Purification (qui n'était, à l'origine, que la Présentation de Jésus au Temple), il est assez probable que la première de ces fêtes, par ordre chronologique, fut le *Natale* de Marie qui reçut le nom de *Dormitio*, de *Pausatio* et finalement d'*Assumptio*. Et le lieu où ce culte prit naissance serait alors, d'après les plus grandes vraisemblances, le tombeau de la Vierge. Nous venons de parler (voir col. 2027-2030) des droits respectifs d'Éphèse et de Jérusalem à la revendication de ce tombeau et nous avons dit que Jérusalem paraissait plus fondée à réclamer cet honneur. On dit que l'empereur Marcien, désireux de posséder à Constantinople des reliques de la sainte Vierge, se serait adressé à Juvénal, évêque de Jérusalem, pour lui réclamer le corps de Marie. L'évêque répondit : « Ce corps est au ciel » et l'empereur dut se contenter des reliques du tombeau et des linceuls qui furent placés dans l'église des Blachernes [12].

Le témoignage de Nicéphore, qui nous a transmis cette anecdote, est trop tardif pour s'imposer sans contestation. Mais, à la fin du VIe siècle, le pseudo-Antonin de Plaisance et, vers le milieu du VIIe, le pseudo-Jérôme attestent qu'on montrait à Jérusalem le tombeau où fut déposé le corps de la Vierge Mère [13]; et les enjolive-

[1] O. Bardenhewer, *Der Name Maria, Geschichte der Deutung desselben*, in-8°, Freiburg, 1895. — [2] L. Duchesne, *Histoire ancienne de l'Église*, t. II, p. 622; S. Epiphane, *Haereses*, c. LXXIX, 23; LXXIX, 1. — [3] Proclus, *Laudatio in SS. Dei genitricem Mariam*, *P. G.*, t. LXV, col. 679 sq. — [4] Lucius *Die Anfänge des Heiligenkultus in der christlichen Kirche*, in-8°, Tübingen, 1904, trad. Jeanmaire, Paris, 1908, p. 652-656. — [5] L. Duchesne, *Origines du culte chrétien*, 2e édit., p. 254-255. — [6] *Sermo*, CXL, *P. L.*, t. LII, col. 575 sq. — [7] *Orat.*, XXXIX, *P. G.*, t. LXXXV, col. 425 sq. — [8] Lucius, *Anfänge*, trad. Jeanmaire, p. 654-655. — [9] *Departure of my lady*, dans *Journal of sacred litterature*, t. VIII, p. 152; N. Nilles, *Kalendarium*, Oeniponte, 1896, t. I, p. 367. — [10] A. Baumstark : Μνήμη τῆς ἁγίας θεοτόκου καὶ ἀειπαρθένου Μαρίας, dans *Römische Quartalschrift*, 1891, p. 55-56. Voir la fête Μετὰ τὴν Χριστοῦ Γέννησιν, καὶ ἡ σύναξις τῆς θεοτόκου, Nilles, *op. cit.*, t. I, p. 24. — [11] *In gloria martyrum*, I, 4. — [12] Nicéphore Calliste, *Historia ecclesiastica*, l. XV, c. XIV, *P. G.*, t. CXLVII, col. 44. — [13] Pseudo-Jérôme, *Ad Paulam*, 2 : *Monstratur sepulcrum ejus cernentibus nobis usque ad praesens in vallis Josaphat medio... ubi in ejus honore fabricata est ecclesia... in qua sepulta fuisse (ut scire potestis) ab omnibus praedicatur; sed nunc vacuum esse mausoleum cernentibus ostenditur.* Cf. *Breviarium de Hierosolyma*, dans Gildemeister, 1889, p. 35.

ments légendaires qui se sont développés autour du fait historique de l'assomption ont trouvé un terrain favorable à leur éclosion, dans un milieu où il était facile de constater que la tombe de la Vierge ne renfermait plus son corps béni.

C'est vraisemblablement dans l'église qui surmontait le monument funéraire que fut célébrée, pour la première fois, la fête de l'Assomption. Dans la vie de l'abbé saint Théodose, qui vivait auprès de Jérusalem († 529), il est parlé d'une fête de la Vierge à laquelle assistait une grande multitude [1]. Était-ce, comme le croit Tillemont [2], la fête de la *Dormitio* ? Un des remaniements de la légende *De transitu Mariae*, au VIe siècle, la présente comme une solennité célébrée le 15 août [3]. D'après une hymne de Jacques de Sarug, l'Église syrienne l'aurait connue dès les premières années du VIe siècle [4]. Si l'empereur Maurice (582-602) demande qu'on l'étende à tout l'Orient, c'est qu'elle avait déjà fait ses preuves dans un certain nombre d'Églises de l'empire [5].

En Occident, tandis que les calendriers de Rome et de Carthage ne contiennent aucune fête de la sainte Vierge, le martyrologe hiéronymien en a une au 18 janvier, la fête gallicane de la *Depositio sanctae Mariae* [6]. C'est sans doute celle que Grégoire de Tours signale comme fixée *mediante mense undecimo* [7]. La Gaule aurait ainsi — et le cas serait loin d'être unique — précédé l'Église de Rome, par une initiative liturgique en l'honneur de la très sainte Vierge. A Rome, la fête de l'Assomption n'a pas d'attestation avant le pontificat de Serge Ier (687-701) [8].

L'objet de la solennité a varié avec le temps. Tout d'abord, on ne voulait sans doute célébrer que l'anniversaire du *Natale* de Marie, comme on faisait pour les martyrs. C'est ce que laissent entendre les mots *Dormitio* et *Pausatio*. Lorsque la légende de l'enlèvement du corps de Marie se fut accréditée, toutes les pensées se portèrent vers ce caractère à la fois matériel et spirituel de l'assomption. Les orateurs sacrés s'y complurent dans leurs discours. Le plus ancien peut-être de ces sermons a pour auteur Modeste, archevêque de Jérusalem († 632). Le pontife raconte avec gravité que les apôtres ont été miraculeusement transportés au lit de mort de la Mère de Dieu. Quand l'agonie prit fin, des anges et des archanges descendirent du ciel, les apôtres rendirent gloire à la défunte dont le corps fut emporté au ciel. Cette affirmation ne surprend en rien un auditoire habitué à ce récit de l'assomption de Marie que personne ne met en doute [9].

André de Crète († 720) et saint Jean Damascène († avant le 10 février 753) reprennent le thème et le développent. Le Damascène, dans ses trois sermons sur l'assomption, groupe presque tous les éléments de la légende (vol des apôtres sur les nuées, invocation de Marie par les Juifs, glorification de la mourante, son discours d'adieu, réception de son âme par le Christ, mise au tombeau par les apôtres, épisode du juif qui touche à la bière, enlèvement du corps par les anges, etc.). Chose remarquable, aucun de ces orateurs ne s'en réfère à un document écrit : ils affectent tous trois d'ignorer l'existence d'un récit historique de l'assomption. Pour eux, la tradition orale seule compte. Ils considèrent l'ascension corporelle de Marie au ciel, avec tous les détails dont la légende l'a pourvue et embellie, comme partie intégrante de la tradition générale qui remonte dans l'Église aux temps les plus anciens.

En Occident, la Gaule paraît avoir fait bon accueil à cette tradition. Grégoire de Tours la mentionne dans son *De gloria martyrum* [10] et le *Missale gothicum*, qui témoigne pour la Gaule à la fin du VIIe siècle, signale l'assomption corporelle de Marie, en s'écartant à peine de la légende orientale : *Nec per assumptionem de morte sensit injuriem... translatum corpus est de sepulcro... ut quae terrae non erat conscia, non teneret rupes inclusam.. Cui apostoli sacrum reddunt obsequium, angeli cantum, Christus amplexum, nubes vehiculum, assumptio paradisum.*

A Rome, on se tient en garde. Le sacramentaire gélasien ne contient pas un mot relatif au culte de Marie et le sacramentaire grégorien mentionne l'admission de la Vierge dans le ciel en termes généraux [11]. Le décret gélasien (voir ce nom) interdit la lecture de l'apocryphe intitulé *De transitu Mariae*, et dans la première moitié du VIIe siècle, le pseudo-Jérôme soutient que beaucoup de personnes doutent si Marie est allée au ciel avec son corps ou sans son corps [12]. Il met en garde contre la lecture du *De transitu* à qui on ne peut rien emprunter sauf que Marie a glorieusement quitté son corps. Comment cela s'est-il passé? on l'ignore. Non pas qu'on doive, dit-il, nier la possibilité d'une assomption corporelle de Marie, car rien n'est impossible à Dieu, mais il vaut mieux, par prudence, laisser au nombre des opinions pieuses un point sur lequel on peut, sans danger, rester dans l'ignorance, que de l'établir inconsidérément comme un dogme (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2995-3061).

Avec le temps, la croyance à l'assomption glorieuse de Marie s'insinua dans la liturgie romaine.

La fête de la Nativité de Marie suivit probablement d'assez près la fête de la *Dormitio*. Le *Protévangile de Jacques* préconisait la naissance immaculée de Marie. Le *Natale* de saint Jean-Baptiste attirait la fête du *Natale* de Marie et cela vers le milieu du Ve siècle. Au VIe siècle, le mélode Romanus la célébrait à Constantinople. La fête n'entra pas dans la liturgie romaine avant le VIIe siècle. Sa première attestation se lit dans le *Liber pontificalis* à la notice de Sergius. Elle n'existait certainement pas au temps de saint Grégoire Ier.

La fête de l'Annonciation n'a pas d'attestation bien sûre avant le concile *in Trullo* (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2241-2255) qui en parle comme d'une institution établie [13]. Si l'homélie de saint Sophrone, patriarche de Jérusalem, sur le mystère de l'annonciation, fut prononcée à l'occasion d'une fête spéciale, nous aurions un témoignage un peu antérieur au milieu du VIIe siècle [14]. Elle ne prit pied à Rome qu'un peu plus tard [15].

Ainsi la Nativité, comme l'Annonciation et l'Assomption, voire la Purification sont pour l'Occident d'importation byzantine. Elles furent d'abord introduites à Rome ; les pays de rite gallican ne les connurent pas avant l'adoption de la liturgie romaine. Elles ne figurent ni dans la recension auxerroise du martyrologe hiéronymien (sauf la *Depositio* au 18 janvier), ni dans les livres de la liturgie gallicane. L'inscription de la table d'autel de Ham, au diocèse de Coutances, men-

[1] *Acta sanctorum*, 11 janvier, p. 690. Cf. H. Usener, *Der heilige Theodosius*, in-8°, Leipzig, 1890, p. 38, 144. — [2] *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, t. I, p. 176. — [3] *Departure of my lady Mary*, dans *The journal of sacred litterature*, t. VII, p. 153 ; *De transitu Mariae*, édit. Enger, p. 103. — [4] Zingerlé, *Proben syrischer Poesie aus Jakob von Sarug*, dans *Zeitschrift der deutschen-morgenlandische Gesellschaft*, 1859, t. XIII, p. 44 sq. — [5] Nicéphore Calliste, *Hist. eccles.*, l. XVII, c. XXVIII. Cf. Tillemont, *Mémoires*, t. I, p. 301. Elle ne se répandit dans l'Orient que peu à peu. — [6] L. Duchesne, *Les sources du martyrologe hiéronymien*, dans *Mélanges d'arch. et d'hist.*, 1885, t. V, p. 155. — [7] *De gloria martyrum*, I, IX, *P. L.*, t. LXXI, col. 713. — [8] *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. I, p. 376, 381. — [9] *In dormitione sanctae Mariae*, 7, *P. G.*, t. LXXXVI. — [10] Grégoire de Tours, *De gloria martyrum*, I, 4, 9. — [11] Muratori, *Liturgia romana vetus*, t. II, p. 114. — [12] *Epist. ad Paulam*, *P. L.*, t. XXX, col. 126 sq. — [13] L. Duchesne, *Origines du culte chrétien*, 2e édit., p. 261 ; Concile *in Trullo*, can. 52. — [14] *P. L.*, t. LXXXVII, col. 3217. *La Chronique pascale* d'Alexandrie y fait allusion, ce semble, à l'année 624, édit. Bonn, t. I, p. 173. — [15] *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. I, notice du pape Serge.

tionne la dédicace d'une église *minse agusto medio in honore alme Maria*. Il ne faudrait pas en conclure que la fête du 15 août fût alors observée en Neustrie. Ce que l'inscription désigne à cette date de la mi-août et comme devant être commémoré tous les ans le même jour, ce n'est pas la *Dormitio S. Mariae*, c'est la dédicace de l'église de Ham : *et hic festus celebratus dies sit annu singolus*. Cette dédicace eut lieu en 681 (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 1515-1521) [1].

Dès que Marie fut devenue l'objet d'un culte public, on s'ingénia à lui prodiguer les témoignages de vénération ; on lui consacra des églises, on l'y représenta dans les principaux mystères de sa vie, on chercha à se procurer des reliques.

En 431, le concile d'Éphèse avait proclamé le droit de Marie au titre de Mère de Dieu, et c'est surtout la basilique libérienne, restaurée et agrandie, décorée et renouvelée par le pape Xystus III, qui devint, sous le vocable de Sainte-Marie-Majeure, le premier édifice dédié à la très sainte Vierge en Occident. L'Orient ne se laissa guère devancer. En Palestine, sous l'épiscopat de Juvénal de Jérusalem (425-458), la femme d'un fonctionnaire romain érigea à Marie une grande église sur la route qui conduit de Jérusalem à Bethléem [2]. Une autre fut élevée au mont Garizim [3]. Mais ce fut surtout à Constantinople que des églises éblouissantes d'éclat furent élevées à Marie et multipliées dans toutes les villes de l'empire [4], principalement dans les places frontières.

« Si la simple dédicace d'une église à Marie était un moyen propre à obtenir ses grâces, combien plus efficace encore devait être la vertu de ses reliques. On se les disputa de bonne heure. Il ne fallait pas songer à posséder son corps, que le ciel avait ravi à la terre. Mais tout ce qui avait été sanctifié par son contact devint objet de culte. Les chrétiens de Palestine étaient plus à même que personne de se procurer ces reliques, dont quelques-unes au moins étaient d'une authenticité douteuse. Des pèlerins occidentaux vénérèrent, vers 570, dans la ville de Diocésarée, la cruche et la corbeille que Marie avait auprès d'elle, voire le siège sur lequel elle était assise, au moment de l'annonciation. Sa maison de Nazareth, transformée en basilique, conservait des vêtements qu'elle avait portés. A Jérusalem, on montrait sa ceinture et le bandeau qui enserrait sa tête [5]. Un peu plus tard, on y vénéra une toile que Marie avait filée et dans laquelle elle avait tissé l'image du Christ et des douze apôtres [6]. Constantinople pouvait rivaliser de richesses et de gloire avec la cité sainte. On se rappelle que l'empereur Marcien avait reçu de Juvénal les suaires dans lesquels les apôtres avaient enveloppé le corps de la sainte Vierge ; il obtint pareillement la robe que la mère du Sauveur avait portée pendant sa grossesse : ces deux objets enrichissent la belle église de la Mère de Dieu aux Blachernes. Une autre relique, la ceinture de Marie, fut déposée dans l'église de la Mère de Dieu aux Chalcopraties [7]. Robe et ceinture étaient conservées comme le *palladium* de la cité ; on célébrait des fêtes spéciales en leur honneur. La robe, portée en procession solennelle préserva plusieurs fois, disait-on, Constantinople du pillage et des tremblements de terre [8]. Nous avons parlé de la galactite (voir *Dictionn.*, t. VI, p. 37-46) [9]. »

Il faut encore dire quelques mots de la fête de l'Immaculée Conception qui, comme toutes les fêtes de la sainte Vierge, prit naissance en Orient. La première idée s'en trouve dans le *Protévangile de Jacques* [10]. Un évangile, qui date au plus tard de la seconde moitié du IIe siècle [11], rapporte que Joachim s'étant présenté au Temple pour faire son offrande fut repoussé par Ruben qui lui dit que Dieu ne pouvait bénir un homme dont la femme était stérile. Joachim se rendit au désert, Anne pleura abondamment jusqu'au jour où un ange leur apprit qu'Anne serait mère. Ils se réunirent à Jérusalem, près de la porte (dorée) [12] et, neuf mois plus tard, Anne donna le jour à une fille qui reçut le nom de Marie [13].

Au IVe siècle, cette légende subit quelques retouches [14], on précisa que la stérilité d'Anne avait duré vingt ans. Le message de l'ange prit une allure dogmatique. La longue stérilité d'Anne a été voulue de Dieu, afin de faire éclater sa puissance et de montrer que « ce qui doit naître n'est pas l'effet de la concupiscence, mais l'objet d'une faveur divine » [15]. Toutefois on n'en était pas encore à introduire cet événement dans la liturgie, mais, quand la fête de la Nativité de Marie, — qui n'a pas d'attestation avant le VIIe siècle — eut été établie, la fête de la Conception put suivre d'assez près. Les Orientaux commémorent volontiers tous les événements un peu extraordinaires de l'histoire évangélique [16]. L'annonciation de la naissance de saint Jean-Baptiste donna prétexte à une fête. Le calendrier liturgique comprit de la sorte la conception de Jésus (25 mars) et la conception de son Précurseur (24 septembre) dans la plupart, sinon tous les martyrologes anciens, c'est-à-dire les calendriers du VIIIe au Xe siècle, entre autres le calendrier de Naples et celui d'Oengus, qui sont du IXe siècle, et le ménologe de Constantinople, qui est du VIIIe. Vraisemblablement la fête est plus ancienne encore.

Le culte rendu à Marie allait-il demeurer inférieur à celui dont le Précurseur était l'objet ? Le récit de la nativité de la sainte Vierge dans les apocryphes était imité de celui de la nativité de Jean dans l'Évangile. Une annonciation angélique marquait, pour l'une comme pour l'autre, une conception miraculeuse. Il convenait donc que la conception de Marie fût honorée par une fête. On la trouve, en effet, marquée dans le calendrier de plusieurs Églises au IXe siècle ; elle était même célébrée dès le VIIIe siècle. De cela un canon d'André de Crète († vers 720) et un sermon de Jean d'Eubée († vers 740) nous fournissent un témoignage exprès pour la première moitié du VIIIe siècle. A en croire Jean d'Eubée, il y aurait dix instants de la vie de la sainte Vierge qui

[1] E. Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, 1856, t. I, p. 181, n. 91. — [2] Cyrille de Scythopolis, dans H. Usener, *Der heil. Theodorius*, 1890, p. 116. — [3] Procope *De aedificiis*, l. V, c. VII ; Tillemont, *Mémoires*, t. I, p. 124. — [4] Procope, *De aedificiis*, I, 3 ; VII, 2, 7. — [5] Antonin de Plaisance, *Itinerarium*, p. 4, 5, 20. — [6] Arculfe, *De locis sanctis*, 12, dans *Itinera hierosolymitana*, édit. Tobler et Molinier, 1880, p. 516. — [7] Cf. Richter, *Quellen der byzant. Kunstgeschichte*, 1897, p. 164 sq. — [8] Hergenröther, *Die Marienverehrung in den zehn ersten Jahrhunderten*, 1870, t. VI, p. 196 dans *Zeitgemasse Broschuren*. — [9] Vacandard, *Études de crit. et d'hist. relig.*, 1912, t. III, p. 116, 118. — [10] E. Amann, *Le Protévangile de Jacques et ses remaniements latins*, in-8°, Paris, 1910. — [11] M. R. James, dans Cheyne, *Encyclopedia biblica*, au mot *Apocryphal Gospels*, estime que le « Protévangile » pourrait être plus ancien ; Conrady, *Die Quelle der Kindheitgeschichte Jesus*, le fait antérieur aux premiers chapitres de saint Matthieu et de saint Luc. — [12] Le *Protévangile de Jacques* indique simplement « une porte ». C'est l'*Évangile de la Nativité de Marie* qui précise « la porte dorée ». — [13] *Évangile de la Nativité de Marie*, dans Tischendorf, *Evangelia apocrypha*, Lipsiae, 1873. Le latin est une adaptation du grec publiée au Ve siècle sous le titre fictif de *Liber de ortu beatae Mariae et infantia Salvatoris a beato Mathaeo evangelista hebraice scriptus et a beato Jeronimo pr. in latinum transcriptus*. — [14] Au lieu de Ruben, c'est le grand-prêtre Issachar qui humilie et repousse Joachim. — [15] *Evangelium de nativitate sanctae Mariae*, c. III. — [16] En certains lieux on commémorait la fuite en Égypte, le retour d'Egypte, le commencement du jeûne de Jésus. Cf. H. Thurston, *The irish origins of our Lady's conception feast*, dans *The month*, may, 1904.

méritent d'être commémorés par une fête. Les principaux sont la Nativité, l'Annonciation et l'Assomption. La fête de la Conception de Marie ne saurait être mise au même rang que les précédentes, mais elle les prime toutes dans l'ordre chronologique. De ces dix solennités, dit-il, la première est celle où Joachim et Anne reçurent l'heureuse nouvelle de la conception de Marie, Mère de Dieu. Vers la fin de son discours, il donne le 9 du mois de décembre pour date de la fête en observant toutefois qu'elle n'est pas reçue de tous : εἰ καὶ μὴ παρὰ τοῖς πᾶσι γνωρίζεται [1]. Au IXe siècle, Georges de Nicomédie († 868) tient un langage à peu près semblable : « Avec cette nombreuse assemblée, dit-il, nous célébrons en ce jour (9 décembre) votre fête, ô Vierge sainte, fête dont on ne doit pas considérer l'institution tardive, mais plutôt l'objet et les motifs qui l'ont fait établir. Quiconque la célébrera participera aux joies qu'elle promet [2]. » Il est visible que la fête n'était pas encore accueillie partout avec une égale faveur. Mais son expansion allait faire des progrès de plus en plus rapides en Orient. Le *Nomocanon* qui figure dans les œuvres de Photius (883) la marque au 9 décembre avec cette rubrique : « Fête de la Conception de la Mère de Dieu [3]. » Pierre d'Argos la solennise, vers le même temps, par un discours *In conceptionem S. Annae* [4]. Passaglia cite une harangue inédite de l'empereur Léon VI le Philosophe (896-903), qui n'a d'autre but que de l'étendre à tout l'empire [5].

En Occident, comme en Orient, la fête de la Conception du Précurseur amena, ce semble, la fête de la Conception de la sainte Vierge. Osbert de Clare, dans sa lettre à Anselme, abbé de Saint-Edmond (vers 1128-1129) s'exprime ainsi : *Quod si conceptio celebratur servi, quid debet fieri de conceptione matris Domini* [6]. Presque tous les calendriers connus du IXe et du Xe siècles, d'origine irlandaise, anglaise, française ou germanique, mentionnent, au 24 septembre, la fête de la Conception de saint Jean [7], du « noble Jean-Baptiste », du « fameux Jean-Baptiste », comme parlent le *Félire* d'Oengus [8], et un ancien martyrologe anglais, tous deux du IXe siècle [9]. Le *Félire* d'Oengus contient également la fête de la Conception de Marie [10]. Et c'est le cas de trois autres calendriers d'origine irlandaise, qui sont de la même époque ou du siècle suivant [11]. Il faut toutefois remarquer que, dans ces divers documents, la date de la solennité n'est pas fixée au 8 ou au 9 décembre, mais oscille entre le 1er et le 3 mai. Cette fixation pourrait provenir d'une tradition copte [12]. Quoi qu'il en soit, le fait positif reste acquis, c'est qu'en Irlande la fête de la Conception de Marie, si elle n'est pas célébrée dans les églises, est inscrite, dès le IXe siècle, dans les calendriers. Au XIe siècle, elle apparaît en Angleterre avant l'invasion normande.

XXV. Bibliographie. — Nous retrouvons le type de la maternité divine sur un nombre si considérable de monuments qu'il est impossible d'en essayer un dénombrement. A différentes reprises, des essais de classement ont été tentés depuis :

J. B. De Rossi, *Immagini scelte della beata Vergine Maria tratte delle catacombe romane*, in-fol., Roma, 1863, et en français : *Images de la très sainte Vierge choisies dans les catacombes*, in-4°, Rome, 1863. — V. Schultze, *Archaeologischen Studien ueber altchristliche Monumente*, in-8°, Wien, 1880, p. 177-211 : *Die Marienbilder der altchristlichen Kunst*, suivie de (p. 211-219) *Verzeichniss der altchristlichen Marienbilder*, comprenant neuf fresques, vingt-huit bas-reliefs, deux graffites, six fonds de coupes ; ce classement a été critiqué par L. Duchesne, dans *Bulletin critique*, 1881, t. I, p. 205-206, qui a relevé quelques bévues. — F. A. von Lehner, *Die Marienverehrung in den ersten Jahrhunderten*, in-8°, Stuttgart, 1886, p. 282-342, un catalogue. — H. F. J. Liell, *Die Darstellungen der allerseligsten Jungfrau und Gottesgebärerin Maria auf den Kunstdenkmälern der Katakomben, Dogmen- und Kunstgeschichtlich bearbeitet*, in-8°, Freiburg-im-Br., 1887. C'est un ouvrage excellent, d'une clarté et d'une disposition parfaites. Une première partie est consacrée à l'étude des textes dogmatiques concernant Marie, ce qu'on a cru et ce qu'on a enseigné sur elle depuis l'époque apostolique jusqu'au concile d'Éphèse (431). Une deuxième partie est consacrée aux monuments : le type de l'orante dans l'art chrétien ; ensuite les mystères qui composent l'existence de Marie depuis l'annonciation. Une troisième partie consacrée aux images de Marie. Les monuments s'écartent à peine des fresques et des sarcophages. — J. Wilpert, *Madonnenbilder aus den Katakomben*, dans *Römische Quartalschrift*, 1889, t. III, p. 290-298. — A. Venturi, *La Madonna. Svolgimento artistico dalle rappresentazioni delle Vergine*, in-4°, Milano, 1900 ; limité aux œuvres italiennes, l'antiquité y est à peine représentée avec le sacramentaire de Drogon et l'évangéliaire de Rabula. — A. B. Jameson, *Legends of the Madonna as represented in the fine arts*, in-8°, London, 1903. — A. Muñoz, *Iconografia della Madonna. Studio delle rappresentazioni della Vergine nei monumenti artistici d'Oriente e d'Occidente*, in-4°, Firenze, 1905. — G. Rohault de Fleury, *La sainte Vierge. Études archéologiques et iconographiques*, 2 in-4°, Paris, 1878.

L'histoire des monuments consacrés à la glorification de la Vierge et relevant de l'archéologie et de l'iconographie a été souvent tentée avec plus de piété que de critique, quoique ces deux conditions, loin de s'exclure, soient appelées à concourir à l'œuvre toujours attendue et toujours retardée parce que presque aucun

[1] *P. G.*, t. XCVI, col. 1499. — [2] *P. G.*, t. C, col. 1353. — [3] *Nomocanon*, VII, 1, *P. G.*, t. CIV, col. 1070. — [4] *P. G.*, t. CIV, col. 1352. — [5] Passaglia, *De immaculata Deiparae semper Virginis corruptione*, t. III, p. 1750, dit que ce discours se trouve à Rome, à la bibliothèque Sforza. — [6] *Eadmeri monachi Cantuariensis Tractatus de conceptione sanctae Mariae*, édit. H. Thurston, Friburgi, 1904, appendice A, p. 56. — [7] Cf. H. Thurston, *Eadmeri Tractatus de conceptione*, p. XXXII, et *The irish origins of our Lady's conception feast*, p. 16. — [8] Le *Félire* d'Oengus a été publié par Whitley Stokes, dans *Transactions of the royal irish Academy. Irish manuscripts series* ; cf. H. Thurston, *Eadmeri Tractatus de conceptione*, p. XXXII-XXXIII. — [9] *An old english martyrology*, édit. G. Herzfeld, p. 176 ; cf. H. Thurston, *The irish origins*, p. 16. — [10] Calendrier d'Oengus, *op. cit.*, p. LXXXIV. A vrai dire, le texte indique simplement, au 3 mai, « la grande fête de la bienheureuse vierge Marie ». Mais, dans un manuscrit, une main postérieure a pris soin d'ajouter en latin : *Haec inceptio ejus, ut alii putant — sed in februo mense vel in martio facta est illa quia post VII menses nata est ut innarratur — vel quaelibet alia feria ejus.* Il y a ici une allusion à la légende orientale qui faisait naître la sainte Vierge six ou sept mois après sa conception. L'annotation ne marque, du reste, qu'avec hésitation l'objet de la fête : *Inceptio ejus.* Mais d'autres calendriers confirment son interprétation. — [11] Le martyrologe de Tallagt, par exemple, marque au 3 mai : *Crucis Christi inventio. Mariae virginis conceptio*, etc. Cf. *Acta sanct.*, au 3 mai, *inter praetermissos*, édit. Anvers, 1680, p. 361 ; H. Thurston, *The irish origins*, p. 10-11. Voir aussi le vieux *Martyrologe* du temps du roi Alfred († 900) et un autre calendrier à peu près du même âge, *ibid.*, p. 16-17. — [12] On célébrait dans l'Église copte la Nativité de Marie le 1er mai ; cf. Mai, *Scriptorum veterum nova collectio*, t. IV, p. 94, et peut-être quelques jours après la commémoraison d'Anne et de Joachim. La fête du 3 mai nous rappellerait donc la faveur divine qui fit cesser la stérilité de sainte Anne. Des calendriers coptes introduits en Irlande, on aurait retenu, pour le 3, la Conception, comme le dit le calendrier d'Oengus, l'*Inceptio* de Marie ; cf. H. Thurston, *The irish origins*, p. 13-15. Mais ce n'est là qu'une hypothèse. En tout cas, la fixation de la date de la conception au commencement de mai paraît bien être d'origine orientale.

auteur n'a su résister à la tentation de vieillir systématiquement l'âge des monuments qu'il étudie. G. Rohault de Fleury consacra ainsi à l'histoire de la personne et du culte de Marie un travail développé, dans lequel il interrogeait les textes et représentait les monuments antérieurs au XIIe siècle. Or, partout, l'auteur rapporte, avec une complaisance évidente, les légendes auxquelles il n'ajoute foi que si elles donnent à tel ou tel sanctuaire une origine aussi illustre que reculée. S'il existe des raisons de rejeter ces contes apocryphes, il n'y fait pas allusion, afin de ne pas ruiner le branlant édifice qu'il construit. Toutes les historiettes les plus décriées, relatives à l'établissement du christianisme dans les Gaules, sont accueillies avec une candeur qu'une profonde ignorance excuse seule de la mauvaise foi. Ce n'est pas seulement les évêchés qui remontent au Ier siècle, ce sont les sanctuaires dans lesquels on a célébré le culte de la Vierge dès le Ier siècle, sous l'impulsion des saints de Provence et de beaucoup d'autres tout aussi imaginaires. Mais ce n'est pas assez, et l'auteur soutient qu' « à Évreux comme à Chartres, on peut dire que le culte de la sainte Vierge est antérieur même au christianisme, puisque la tradition asiatique d'une vierge qui devait enfanter se conservait dans toute la confédération aulerque. »

De telles inepties conduisent à admettre, sans la moindre observation, toutes les légendes dont l'ignorance, la cupidité et le goût de supercherie régnant au Moyen Age ont entouré les origines d'un très grand nombre d'églises, de monastères et de pèlerinages. C'est ainsi que la prétendue expédition de Charlemagne contre les Sarrasins de Provence devient un épisode historique, daté de l'année 778 et à l'occasion duquel on voit surgir des églises ou chapelles, comme Notre-Dame-de-la-Victoire et Aubune, que Charlemagne aurait fondées en souvenir de la défaite des infidèles.

Malgré leur rareté si grande, on voit se multiplier en France les édifices antérieurs à l'an 1000, et les sanctuaires dédiés à la Vierge dès la période mérovingienne ne se comptent plus. Quant aux statues miraculeuses, peu importe si leurs caractères archéologiques donnent un formel démenti à la légende, la légende est toujours préférée. Dès qu'il s'agit de prouver l'antiquité du culte de Marie en Gaule, les monuments les plus suspects deviennent d'irrécusables témoins; il va sans dire que l'inscription pseudo-druidique de Chartres : *Virgini pariturae* est du nombre. Et ce trait donne au livre sa valeur vraie. C'est une thèse, en vue de laquelle la science n'est qu'un prétexte et l'érudition un procédé.

H. LECLERCQ.

MARIE (JE VOUS SALUE). — Les éléments de cette prière chrétienne, qui n'est inférieure qu'au « Notre Père », se trouvent dans l'évangile de saint Luc. L'ange Gabriel, s'adressant à Marie, lui dit : Χαῖρε, κεχαριτωμένη, ὁ κύριος μετὰ σοῦ (I, 28); Élisabeth, recevant la visite de Marie, lui dit : Εὐλογημένη σὺ ἐν γυναιξίν, καὶ εὐλογημένος ὁ καρπὸς τῆς κοιλίας σου. (I, 42).

Après cette attestation apostolique, nous demeurons plusieurs siècles sans aucun indice mettant sur la voie d'un essai tenté pour rapprocher ces deux passages et les souder l'un à l'autre. Il faut, pour rencontrer un essai de ce genre, attendre l'apparition des liturgies grecques, dites de saint Jacques, de saint Basile, [de saint Jean Chrysostome] et de saint Marc.

Liturgie de S. Jacques.

Χαῖρε κεχαριτωμένη, ὁ κύριος μετὰ σοῦ· εὐλογημένη σὺ ἐν γυναιξὶ καὶ εὐλογήμενος ὁ καρπὸς τῆς κοιλίας σου ὅτι σωτῆρα ἔτεκες τῶν ψυχῶν ἡμῶν [1].

Liturgie de S. Marc.

Χαῖρε κεχαριτωμένη, ὁ κύριος μετὰ σοῦ· εὐλογεμένη σὺ ἐν γυναιξὶν καὶ εὐλογημένος ὁ καρπὸς τῆς κοιλίας σου ὅτι ἔτεκες σωτῆρα τῶν ψυχῶν ἡμῶν [2].

Liturgie de S. Basile.

Hail, o Mary, full of grace the Lord is with thee blessed art thou among women and blessed is the fruit of thy womb [3].

Si haut qu'on tente de relever la date de ces liturgies — on a été jusqu'à prétendre les rapprocher d'une époque voisine des temps apostoliques — même en supposant des remaniements et des infiltrations de date postérieure, il faut y reconnaître une certaine unanimité. Mais aller jusqu'à insinuer qu'il est possible de « reconnaître ici une origine apostolique [4] » n'est que l'effet d'une hantise et le résultat de l' « esprit de système [5] ».

Les variantes se réduisent, on le voit, à peu de chose. La liturgie de saint Marc omet Μαρία que donnent quelques copies de la liturgie de saint Jacques : de plus, elle intervertit σωτῆρα ἔτεκες en ἔτεκες σωτῆρα. Les Églises d'Orient ont de toute antiquité et invariablement la clausule : ὅτι ἔτεκες σωτῆρα τῶν ψυχῶν ἡμῶν, « parce que tu as engendré le Sauveur de nos âmes ». Quelques Églises grecques ajoutent aussi *Deipara Virgo* après *Maria*. La formule totale, encore de nos jours, est celle que nous venons de transcrire, elle n'a pas varié depuis le IVe ou le Ve siècle. Mais nous rencontrons la formule que nous étudions sur deux *ostraka* que nous allons transcrire et qui nous offrent des rédactions extra-liturgiques. Dans le premier des deux, le plus ancien et que nous citerons le premier, la salutation de l'ange est seule conservée, elle introduit une sorte de centonisation évangélique qui aboutit au dialogue de l'annonciation. Dans le deuxième, nous avons au *recto* une sorte de centonisation biblique, et, au *verso*, les deux salutations rapprochées comme dans les liturgies [6], mais la clausule finale diffère notablement : ὅτι [Χριστὸν συνέλαβες τὸν Υἱὸν τοῦ Θεοῦ τὸν λυτρώτην] τῶν ψυχῶν ἡμῶν.

Le premier *ostrakon*, acheté en 1896, à Louqsor, entré dans les collections de la bibliothèque de Strasbourg (n. 669) est un fragment brisé dans le sens de la longueur, ce qui permet de proposer des restitutions pour presque toutes les lignes qui sont au nombre de vingt-quatre. Écriture courante, régulière, bien formée, que M. Reitzenstein place au VIe siècle et que M. W. E. Crum incline à faire descendre jusqu'au VIIe. Les lignes 1-9 donnent la Salutation angélique, suivie (lign. 9-24) d'une prière à la Vierge. Nous pouvons fournir des *testimonia* à cette prière ou à une autre semblable.

Dans un sermon de Théodote d'Ancyre intitulé : *In sanctam Deiparam et Symeonem* : Ἤκωμεν τοιγαροῦν εὐαγῶς ἐπὶ τὸν ὕμνον, ἤκωμεν χαίροντες, ἀνευφημοῦντες, δοξολογοῦντες καὶ μεγαλύνοντες τὸ ὑπὲρ νοῦν καὶ λόγον μυστήριον, ἐξάρχοντες τοῦ οὐρανοπολίτου Γα-

[1] F. E. Brightman, *Liturgies eastern and western*, in-8°, t. I, Oxford, 1896, p. 56, lign. 25 sq.; Daniel, *Codex liturgicus*, in-8°, t. IV, Lipsiae, 1853, p. 119; donne : Χ.κ. Μαρία.ὁ... — [2] F. E. Brightman, *op. cit.*, t. I, p. 128, lign. 30 sq. — [3] Id., *ibid.*, p. 218, lig. 23 sq. — [4] P(aul Cagin), *Sur l'Ave Maria*, dans le *Mois bibliographique*, 1895, t. III, p. 246. — [5] P. Lejay, *Ancienne philol. chrét.*, dans *Rev. d'hist. et de litt. religieuses*, 1905, t. VII, p. 285. — [6] Ce qui ne prouve pas un emprunt liturgique direct. Dans le *Protévangile de Jacques* (II-IIIe siècle) on lit : « Et ayant pris une cruche, elle (Marie) alla puiser de l'eau, et voilà qu'elle entendit une voix qui disait : « Je te salue, Marie, pleine de grâce; le Seigneur est avec toi, tu es bénie entre toutes les femmes. » — « Marie regardait de droite et de gauche afin de savoir d'où venait cette voix. » *Protévangile de Jacques*, dans G. Brunet, *Les Évangiles apocryphes*, in-12, Paris, 1848, p. 122.

βριὴλ τῶν θείων προσφθεγκτηρίων καὶ λέγοντες· Χαῖρε, κεχαριτωμένη, ὁ κύριος μετὰ σοῦ, μεθ' οὗ δευτερώσωμεν, Χαῖρε τὸ ἐκπόθητον ἡμῶν εὐφραντήριον, χαῖρε, τὸ ἐκκλησιαστικὸν ἀγαλλίαμα κ.τ.λ. [1] « Venons-en, avec piété et tendresse, au cantique, venons-y pleins de joie, célébrons, glorifions, magnifions ce qui dépasse l'intelligence et le verbe, et entraînés par le début de l'ange, disons : « Je vous salue, pleine de grâce, le Seigneur est avec vous. » Et reprenons : « Je vous salue, joie attendue; je vous salue, splendeur de l'Église », et ce qui suit.

Dans un sermon attribué à saint Athanase intitulé : *In Annuntiationem Deiparae*, nous lisons : Εἴ τις ἀρετὴ καὶ εἴ τις ἔπαινος προσάγεταί σοι παρ' ἡμῶν καὶ πάσης τῆς κτίσεως ὕμνος τῇ κεχαριτωμένῃ, τῇ κυρίᾳ, τῇ μητρὶ τοῦ θεοῦ καὶ κιβωτῷ τοῦ ἁγιάσματος. Ἰδοὺ δὴ καὶ ἀπὸ τοῦ νῦν καὶ ἀρχῆς ἡμέρας ὡς ἀπαρχὴν ἐγκωμίου προσεπλέξατό σοι κατεπώνυμον ἐγκώμιον ὁ ἀρχάγγελος βοῶν. « Χαῖρε, κεχαριτομένη, ὁ κύριος μετὰ σοῦ [2]. » ... « Si nous avons quelque force, si nous avons quelque louange, offrons, et toute créature avec nous, un chant à la pleine de grâce, à la souveraine, à la mère de Dieu et à l'arche sainte. Voici que dès le commencement et l'aube de ce jour l'archange tisse les prémices de louange en criant : « Je vous salue, pleine de grâce, le Seigneur est avec vous », et la suite, sorte de glose au texte de saint Luc logé dans une déclamation d'aspect eucholo-gique.

Nous pourrions ajouter encore six extraits d'un sermon de saint Jean Damascène développant le même thème, mais la date tardive de cet écrivain nous engage à les mentionner sans les citer [3].

D'après ces exemples, on voit le goût régnant auquel les prédicateurs ne se faisaient pas faute de céder. Il consistait à faire servir la Salutation angélique de point de départ à un commentaire plus ou moins logique, mais qui, à l'occasion, prenait volontiers la forme poétique. Ceux qui n'avaient pas les ressources indispensables pour se procurer un manuscrit de ces amplifications se contentaient de transcrire sur un pot cassé quelques passages de ces louanges magnifiques qui leur remettaient en mémoire les discours qu'ils avaient ouïs et les hymnes qu'ils avaient chantées en quelque jour de fête solennelle. Peut-être, s'ils se défiaient de leur mémoire, rapportaient-ils leur *ostrakon* au jour anniversaire de la fête, afin de pouvoir mieux s'associer aux chants. L'humble fidèle, possesseur du fragment de poterie à Louqsor et conservé jusqu'à nous, se défiait de sa mémoire et avait jugé prudent d'y suppléer par des marques que nous voyons encore; lign. 4 et 6, il a tracé un croisillon après... θησεται, ligne 12, un trait. Peut-être ces indications se rapportent-elles au chant liturgique. Voici le texte :

ς Θ Χαιρε κεχαριτομενη ο κσ μετα σου εγ
και θεοδωκον και αιτιμον ευρησ γαρ χαρ
και καλεσισ το ονομα αυτου ιυ ουτοσ
θησεται δωσε αυτω κσ ο θσ τον θ·
λευει επι τον οικον ιακωβ εισ τον
ουκ εστε τελοσ ποθεν με τουτο γε
ευμα αγιον επελευσεται επι συ και
διο και το γεννομενον αγιο
λη κυ γενετο με κατα τορημ
λαλησε σε και ευαγγελισθαι εκ
θησεται πασαι αι πατριαι τησ
εθνων μετα του αρχαγγὲλ
προσκυνη σωμην αυτω π
μενη του κυ χαιρε παρεδ
χαιρε θεοδωκη η αιμμα
υ υπεριστερα η αγαγως
ανουσ χαι παρθενοιοι
χαιρε θεοδωκη εεο
εν ουρανοισ χαιρε νυ
φησ χαιρε μαρια
παρθενοιοι βιβλ
οι βιβλοσ οιδι.
φωτοσ χα
χαιρ

ligne 1 : le γ de εγ est douteux, c'est peut-être un ρ ou un ι ; — *ligne* 2, le ρ de χαρ serait aussi bien ν ou υ; — *ligne* 4, αυτ/ω (*sic*); — *ligne* 5 : επι, on lisait d'abord επο ; — *ligne* 10, εκ ou ει ou επ; — *ligne* 13 : προσκυνη, on lisait προσκυνω, dernière lettre seulement probable; — *ligne* 14 : παρεδ.

Ce texte peut être complété et, sur certains points, avec une entière certitude, notamment de la ligne 3 à la ligne 8, grâce au texte de saint Luc, 1, 32-38. Quelques autres lignes peuvent être également rétablies a coup sûr, grâce à des citations littérales, notamment la ligne 11 :

.....σω]
θησεται πασαι αι πατριαι της [Ἰουδαίας καὶ πάντα τὰ γένη τῶν]
εθνων.....

Les deux premières lignes suivent le texte de saint Luc, mais avec quelque liberté. Le début appartient au verset 28ᵉ et, après quelques mots étrangers à l'évangile, passe au verset 30ᵉ, puis, omettant cinq mots, reprend le texte sacré et poursuit jusqu'au verset 37ᵉ, en s'accordant les coupures qu'il juge utiles. En plus des lignes 1 et 2, nous avons quelques autres exemples assurés de cette liberté prise avec le texte évangélique, par exemple, ligne 6 : πόθεν μοι τοῦτο γενήσεται au lieu de πῶς ἔσται τοῦτο (Luc, 1, 34) et ligne 8 : υἱὸς θεοῦ (Luc. 1, 36-37 omis, ainsi que le début de 38) ἴδος ἡ..., de même que ligne 2, on a omis : ... καὶ ἰδοὺ (συλλήμψῃ ἐν γαστρί), pour attacher immédiatement καὶ ἰδοὺ à ce qui suit : (καὶ) τέξῃ υἱόν κ.τ.λ.

La reconstitution des lignes 13-24 a été tentée à l'aide du sermon attribué à saint Athanase, cité plus haut. Malgré une part d'arbitraire inévitable, on peut s'en tenir au texte ainsi rétabli :

Χαῖρε κεχαριτωμένη· ὁ κύριος μετὰ σοῦ, ἐκ[λελεγμένη σὺ ὡς ἄγγελον ἀμίαντον]
καὶ θεοδόκον καὶ ἀείτιμον, εὗρες γὰρ χάρ[ιν παρὰ τῷ θεῷ, καὶ ἰδοὺ τέξῃ υἱόν],
καὶ καλέσεις τὸ ὄνομα αὐτοῦ Ἰησοῦ(ν. οὗτος [σώσει τοὺς λαοὺς καὶ υἱὸς θεοῦ κλη]
θήσεται· δώσει αὐτῷ κύριος ὁ θεὸς τὸν θ[ρόνον Δαυεὶδ τοῦ πατρὸς αὐτοῦ, καὶ βασι-]
λεύ(σ)ει ἐπὶ τὸν οἶκον Ἰακὼβ εἰς τὸν [αἰῶνα, καὶ τῆς βασιλείας αὐτοῦ]
οὐκ ἔσται τέλος. — πόθεν μοι τοῦτο γε[νήσεται, ἐπεὶ ἄνδρα οὐ γινώσκω; — πν-]
εῦμα ἅγιον ἐπελεύσεται ἐπὶ σέ, καὶ [δύναμις τοῦ θεοῦ ἐπισκιάσει σοι].
διὸ καὶ τὸ γεννώμηνον ἅγιο[ν κληθήσεται, υἱὸς θεοῦ. — ἰδοὺ ἡ δού-]
λη κυρίου· γένοιτό μοι κατὰ τὸ ῥῆμ[ά σου. — Εὐλογημένη ἐν γυναιξίν, ὁ κύριος ἐ]

[1] Théodote d'Ancyre, *Homil.*, IV, dans Gallandi, *Bibl. vet. Patr.*, t. IX, col. 460; *P. G.*, t. LXXVII, col. 1393. — [2] S. Athanase, *Opera*, édit. benedict., t. II, col. 342. — [3] *P. G.*, t. XCVI, col. 650, 651, 655, 658, 659, 695.

λάλησέ σοι καὶ εὐαγγελίσθαι ἐκ[έλευσεν ὅτι διὰ τοῦ υἱοῦ σου σω-]
θήσεται πᾶσαι αἱ πατριαὶ τῆς [Ἰουδαίας καὶ παντα τὰ γένη τῶν]
ἐθνων, μετὰ τοῦ ἀρχαγγέλ[ου καὶ τῶν ἀγγέλων καὶ ἡμεῖς]
προσκυνήσωμεν αὐτῇ π[άντες· χαῖρε, ἠγαπω-]
μένη τοῦ κυρίου, χαῖρε, πάρεδ[ρε τοῦ ὑψίστου],
Χαῖρε, θεοδόκη, ἡ ἀμμὰ [τοῦ σωτῆρος ἡμῶν],
ἡ περιστερὰ ἡ ἀγαγοῦσ[α ἐξ ὀλέθρου τοὺς
ἀνθρώπους. χαί<ρετε>, παρθένοιοι.....
χαῖρε θεοδόκη, (θ)εό[δεκτε]
ἐν οὐρανοῖς, χαῖρε, νύ[μ-]
φη, χαῖρε, Μαρία, [αἱ]
παρθένειοι βιβλ
οι βίβλος ἀϊδί[ου]
φωτός. Χα[ῖρε],
Χαῖρ[ε]

« Salut, pleine de grâce, le Seigneur est avec toi. Tu as été choisie, comme un vase très pur, à jamais précieux, pour recevoir Dieu en toi. Car tu as trouvé grâce devant Dieu et voici que tu donneras le jour à un fils et (tu) lui donneras le nom de Jésus. Il sauvera les peuples, et on l'appellera le Fils de Dieu : le Seigneur Dieu lui donnera le trône de David son père, et il régnera sur la maison de Jacob à jamais, et son règne n'aura point de fin. — D'où (= comment) cela m'adviendra-t-il, puisque je ne connais point d'homme ? — Le Saint-Esprit viendra sur toi et la puissance du Très-Haut te couvrira de son ombre, et l'enfant qui naîtra sera appelé saint, Fils de Dieu. — Voici la servante du Seigneur qu'il me soit fait selon ta parole.

« O bénie entre toutes les femmes, le Seigneur t'a parlé, il t'a fait porter la bonne nouvelle que, par ton Fils, seront sauvées toutes les tribus de la Judée et toutes les races des Gentils. Avec l'archange et les anges, nous aussi, vénérons-la tous : Salut, bien-aimée du Seigneur, salut, toi que le Très-Haut a fait asseoir à son côté, toi qui as contenu Dieu dans ton sein. Mère de notre Sauveur, colombe, qui as arraché les hommes de la mort. Réjouissez-vous, vierges... Salut, toi, qui as reçu Dieu en toi, toi que Dieu a reçue dans les cieux; salut, ô Vierge; salut ô Marie, ô livre des Vierges. Livre de la lumière éternelle, salut, salut. »

Ce qui ajouterait, en un certain sens, un intérêt particulier à notre *ostrakon*, ce serait si nous savions que son propriétaire appartenait au nestorianisme. En effet, nous y lisons très clairement, sans erreur possible, à trois reprises, le mot Θεοδόκος adopté par Nestorius pour créer une confusion sur le titre de Θεοτόκος donné à la Mère de Dieu. Les quelques textes suivants mettent en lumière cette ruse : *Dominicae itaque humanitatis susceptionem colamus, incarnationis sacramentum hymnis incessabilibus extollamus, susceptricem dei virginem cum deo... ratiocinemur, cum deo ad divina nos elevemus,* Θεοδόχον *dico, non* Θεοτόκον, δ *litteram, < non* τ, *et* χ > *non est* κ *exprimi volens; unus est enim, ut ego secundum ipsos dicam, pater deus* Θεοτόκος, *id est genitor dei, qui hoc nomen compositum habet* [1]. — « *Non dicit* » *inquiunt,* « Θεοτοκον *id est genitricem dei* », *et hoc est totum, quod nostris sensibus ab illis opponitur.* « *Nemo enim* », *aiunt,* « *rectam fidem gloriam sequens vocem hanc aliquando declinavit* ». *Multa dogmatum ibi experimenta suppeditant maxime quidem quae sunt Appollinaris sectae et Arii vel Eunomii, si investiges, unusquisque eorum* Θεοτόκος, *id est genitricem, appellavit virginem sanctam... scis hoc Apollinarem dicentem, scis hanc vocem, id est* Θεοτόκον, *apud Arium plausus maximos excitare, scis hanc quoque apud Eunomium frequentari* [2]. — *Dignare unam locutionem donare offensis auribus, dei puerperam, id est* Θεοτόκον, *pronuntians virginem sanctam* [3].

M. Reitzenstein, se fondant sur l'orthographe Θεοδόκος (lign. 2, 15, 18) a soutenu que cette formule était contemporaine de l'arianisme et M. Carl Schmidt a observé qu'on ne pouvait prendre des conclusions de cette nature lorsqu'elles ne trouvent à s'appuyer que sur une base aussi étroite que la prononciation et l'emploi écrit de δ pour τ; alors que nombre d'exemples nous apprennent que cette confusion était fréquente en Égypte [4].

Voici un deuxième *ostrakon*, découvert par le Dr Naville parmi les ruines d'un monastère copte; il est écrit sur les deux faces :

Recto

Χαῖρε Μαρία κεχαριτω-
μένη· ὁ Κύριος μετὰ σοῦ καὶ τὸ
Πνεῦμα τὸ ἅγιον.
Οἱ [ἱερεῖς σου ἐνδύσονται δικαιο-
σύνην καὶ οἱ ὅσιοί σου ἀγαλλιά-
σει ἀγαλλιάσονται : ἕνεκεν Δαυ-
εὶδ τοῦ δούλου σου Κύριε.
Σῶ]σον Κύριε τὸν λαόν [σου
καὶ] εὐλόγησον τὴν
κληρονομίαν σου.

Verso

Ἐν] δόξῳ παρθέν[ῳ.
Χαῖρε κεχαριτωμέ-
νη Μαρία· ὁ Κύριος μετὰ σοῦ· εὐλο-
γημένη σὺ ἐν γυναιξὶ
καὶ εὐλογημένος ὁ καρ-
πος τῆς κοιλίας σου ὅτι
Χριστὸν συνέλαβες
τὸν Υἱὸν τοῦ Θεοῦ τὸν
λυτρώτην τῶν ψυ-
χῶν ἡμῶν

Recto. « Je vous salue, Marie, pleine de grâce, le Seigneur est avec vous et le Saint-Esprit. — Les prêtres se revêtiront de la justice et ceux qui te sont consacrés se réjouiront! à cause de David, ton serviteur, Seigneur. — Sauve ton peuple, Seigneur, et bénis ton héritage. »

Verso. « A l'illustre vierge. — Salut, Marie, pleine de grâce; le Seigneur est avec vous; vous êtes bénie entre

[1] Gallandi, *Bibl. vet. Patr.*, t. VIII, col. 633. — [2] Id., *ibid.*, t. VIII, col. 634. — [3] Id., *ibid.*, t. VIII, col. 641. — [4] R. Reitzenstein, *Zwei religionsgeschichtliche Fragen nach ungedruckten griechischen Texte der Strassburger Bibliothek*, in-8°, Strassburg, 1901, p. 112-132, pl. II; Steuding, dans *Wochenschrift für klassische Philologie*, 1902, p. 7; *Studi religiosi*, 1902, t. IV; Anricht, dans *Theologische Literaturzeitung*, 1902, p. 10; C. Schmidt, *Christliche Texte*, dans *Archiv für Papyrusforschung*, 1903, t. II, part. 2, 3, p. 384; U. Wilcken, *ibid.*, 1903, t. II, p. 143; H. Leclercq, *Prière à la vierge Marie sur un ostrakon de Louqsor*, dans *Bull. d'anc. littér. et d'archéol. chrét.*, 1912, t. II, p. 3-32; *Sur la Salutation angélique prescrite par le canon 7e du concile de Béziers, en 1246*, dans Hefele-Leclercq, *Hist. des conciles*, 1913, t. V, part. 2, p. 1734-1760; *Monumenta Ecclesiae liturgica*, 1913, t. I, part. 2, p. CCXVI-CCXXVIII, n. 52.

toutes les femmes, et le fruit de vos entrailles est béni, parce que vous avez conçu le Christ, fils de Dieu, le rédempteur de nos âmes. »

lign. 2 : Luc, I, 28; lign. 7 : Ps. CXXXI, 9, 10; lign. 10 : Ps. XXVII, 9; lign. 12-20: Luc, I, 28-42.

F. E. Brightman vit dans ce texte une forme orientale ancienne de l'*Ave Maria*, qui devait être chantée avant l'Évangile, comme on chante l'*Alleluia*, pour une fête de la sainte Vierge, peut-être la Purification.

On remarquera la variante (ligne 16-17) : ὅτι Χριστὸν συνέλαβες, moins fréquente que ὅτι ἔτεκες σωτῆρα τῶν ψυχῶν ἡμῶν.

La date de l'*ostrakon* est incertaine. « Je [1] n'ai malheureusement aucun renseignement sur l'âge de mon n. 518 à vous offrir. Je n'ai que très peu de facsimilés d'écriture : celui-là n'y est pas. Je n'ai toutefois aucune raison pour le croire d'une autre époque que la plupart des *ostraka* sur calcaire, c'est-à-dire environ VIe ou VIIe siècle. Leur provenance est presque toujours la même, à Thèbes. Le calcaire paraît avoir été à la mode juste à cette époque et point plus tard [2]. »

Avant de quitter l'Orient nous devons signaler l'inattention générale des Pères de l'Église grecque de la période la plus ancienne à l'égard de la prière destinée à si illustre carrière. S'ils ont rencontré et paraphrasé, au cours de leurs homélies sur saint Luc, de leurs sermons et de leurs commentaires, le texte de la Salutation angélique et de la salutation d'Élisabeth, ils n'en ont jamais pris occasion de nous renseigner sur l'emploi liturgique de ces formules, leur rapprochement, leur développement. Les plus anciens parmi les écrivains ecclésiastiques qui glosent sur le texte en question sont déjà bien éloignés de la vénérable antiquité, ce sont saint Jean Damascène, dans un sermon sur l'Annonciation; saint André de Crète, dans un sermon sur l'Assomption; le prêtre Hésychius de Jérusalem, dans un sermon sur la Vierge [3]. Beaucoup plus anciennement saint Ephrem d'Édesse commente éloquemment le salut de l'ange dans un panégyrique de Marie, mais son abondance orientale ne nous livre pas un seul renseignement liturgique positif [4]. Il faut en dire autant d'un sermon sur l'Annonciation attribué à saint Athanase sans aucun fondement, mais qui, pour n'être pas antérieur à l'hérésie monothélite, ne nous offre pas moins un ouvrage pouvant remonter au début du VIIe siècle et qui s'achève par une invocation présentant quelque analogie avec les développements postérieurs, et qu'on avait supposés exclusivement occidentaux, de la Salutation angélique. Voici cette formule : Χαῖρε, κεχαριτωμένη, ὁ Κύριος μετὰ σοῦ. Πρέσβευε, Κυρία, καὶ δέσποινα, βασίλισσά τε καὶ Μήτηρ Θεοῦ, ὑπὲρ ἡμῶν· ὅτι ἐξ ἡμῶν σύ τε καὶ ὁ ἐκ σοῦ τεχθεὶς σαρκοφόρος Θεὸς ἡμῶν· ᾧ πρέπει ἡ δόξα καὶ ἡ μεγαλοπρέπεια, πᾶσά τε τιμὴ καὶ προσκύνησις καὶ εὐχαριστία, σὺν τῷ ἀνάρχῳ αὐτοῦ Πατρὶ, καὶ τῷ ἁγίῳ, καὶ ἀγαθῷ, καὶ ζωοποιῷ Πνεύματι, νῦν καὶ ἀεὶ, καὶ εἰς τοὺς αἰῶνας τῶν αἰώνων. Ἀμήν [5].

Beaucoup plus curieuse encore est une dernière formule, qu'on trouve rangée parmi les *Preces abecedariae Syrorum* à la suite d'un *Ordo baptismi* longtemps attribué à un certain Sévère, patriarche d'Alexandrie, lequel n'a jamais existé, du moins avec ce titre, et provisoirement placé sous le nom de Sévère d'Antioche [6], bref, dont on ne connaît exactement ni la date, ni l'auteur. La pièce, fait observer dom Cagin, n'en a pas moins son intérêt, bien qu'elle se présente à l'état de témoignage oriental tout à fait excentrique et isolé. On la rencontre un peu partout, nous voulons dire, dans les différentes collections patristiques du XVIIe siècle. Voici la formule : *Pax tibi Maria, plena gratia. Dominus tecum. Benedicta tu inter mulieres et benedictus est fructus qui est in utero tuo Jesus Christus. Sancta Maria Mater Dei, ora pro nobis, inquam, peccatoribus. Amen* [7]. Quoi qu'il en soit du caractère officiel ou privé de ce texte et de l'isolement de son témoignage pour l'Orient, il aurait ici une véritable valeur, si l'on pouvait fixer avec précision sa date et sa provenance. Il est vrai, la question n'en serait pas plus résolue pour l'Orient, à moins qu'on ne puisse établir une filiation — tardive et bien tardive à coup sûr (si l'on se prononce pour Sévère d'Antioche) — entre les deux formules orientale et occidentale [8].

En Occident, à la faveur de la longue ignorance du Moyen Age, une opinion se vulgarisa, qui faisait remonter au concile d'Éphèse (431) la Salutation angélique sous sa forme intégrale actuelle. En réalité, l'*Ave Maria*, dans sa première partie au moins, a été introduit dans la liturgie latine par saint Grégoire le Grand, au VIe siècle ou vers cette époque, par quelque personnage moins célèbre, car on n'est pas en mesure d'attribuer avec certitude au pape Grégoire l'offertoire de la messe du IVe dimanche de l'Avent, le plus rapproché de Noël, tel que nous l'avons aujourd'hui : *Ave Maria, gratia plena, Dominus tecum, benedicta tu in mulieribus, et benedictus fructus ventris tui.* ℣ *Quomodo in me fiet hoc, quae virum non cognosco.* ℟ *Spiritus Domini, etc.* [9]. L'antiphonaire ambrosien donne le même résultat, sauf la variante *inter mulieres*, au même dimanche dans le *Confractorium* et le *Transitorium* [10]. Ce qui n'est pas moins remarquable, c'est que les plus anciens manuscrits de l'antiphonaire grégorien sont unanimes à présenter la double salutation, celle de l'ange et celle d'Élisabeth, tandis que dans l'antiphonaire du *Cursus*, tant grégorien que milanais et mozarabe, les antiennes, répons, etc., où l'on rencontre le texte évangélique n'en offrent, par contre, que la péricope de l'ange, à l'exclusion de celle d'Élisabeth. Néanmoins, ce fait n'infirme pas l'argument qui peut se tirer du rapprochement entre les liturgies de saint Jacques, de saint Marc et de saint Basile et les liturgies grégorienne et ambrosienne, conformes entre elles sur le point des deux salutations.

Mais de ce que les premières paroles de l'*Ave Maria* étaient employées dans un office liturgique, pouvait-on en conclure légitimement que les fidèles en fissent alors généralement usage ? Mabillon le premier en douta.

[1] Lettre de M. W. E. Crum, 28 juin 1905. — [2] W. E. Crum, *Coptic ostraca*, p. 3, n. 518, pl. 82, n. 518; L. Duchesne, *Christian Worship*, traduction anglaise des *Origines du culte chrétien*, in-8°, London, 1904, 2e édit., p. 546, note; H. Leclercq, dans *Dictionn. d'arch. chrét.*, t. I, col. 2068-2069; *Bulletin d'ancienne littér. et d'archéol. chrét.*, 1912, t. II, p. 3-32; *Histoire des conciles*, 1913, t. V, part. 2, p. 1734-1760; *Monum. Eccles. liturg.*, t. I, part. 2, p. CCXXXVII, n. 64; Th. Schermann, *Aegyptische Abendmahlsliturgien des ersten Jahrtausends*, 1912, p. 218. — [3] P. Canisius, *De Maria virgine incomparabili et Dei Genitrice sacrosancta*, Ingolstadii, 1577, l. III, c. X, p. 278 sq. — [4] Assemani, *S. Ephrem Syri Sermo de SS. Dei genitricis virginis Mariae laudibus*, in-fol., Venetiis, 1755, t. I, p. 570. — [5] Ps. Athanase, *Sermo in Annuntiationem SS. Dominae nostrae Deiparae*, *P. G.*, t. XXVIII, col. 940; cf. col. 913 et Tillemont, *Mém. hist. ecclés.*, t. VIII, p. 729-731. — [6] C'est en grec que Sévère d'Antioche composa ses ouvrages. Cf. Rubens-Duval, *La littérature syriaque*, in-12, Paris, 1899, p. 5. Sur l'*Ordo baptismi* qui lui est attribué, cf. *Dictionn.*, t. II, col. 273-274; Resch, *Agrapha*, p. 361 sq.; F. H. Chase, *The Lords prayer in the early Church*, 1891, p. 37. — [7] Margarin de la Bigne. *Bibliotheca magna patrum*, 1610, t. VI, col. 32. — [8] P... dans le *Mois bibliographique*, 1895, t. III, p. 247-248. — [9] S. Grégoire, *Opera*, édit. des bénédictins, t. III, col. 657. — [10] *Paléographie musicale*, t. VI, p. 49 : Confr. : *Ave gratia plena, dominus tecum : benedicta tu inter mulieres et benedictus fructus ventris tui.* — Transit.: *Ave Maria, gratia plena Dominus tecum, benedicta tu inter mulieres et benedictus fructus ventris tui.* (Antiphonaire ambrosien.)

Avant lui, Baronius [1] et le liturgiste Bona [2] adoptaient, sans l'apparence d'une hésitation, l'opinion commune de leur temps. Mabillon aborda la question à propos de l'institution du petit office de la sainte Vierge, dans la préface, au Vᵉ siècle bénédictin [3].

Mabillon commençait par distinguer dans la Salutation angélique deux parties bien distinctes : les salutations et les implorations, dont l'antiquité diffère du tout au tout. Plus anciennes incontestablement, les salutations ne peuvent cependant se réclamer d'attestations très lointaines [4]. Toutes les prescriptions des siècles antérieurs se rapportant aux prières qu'un chrétien doit savoir, mentionnent uniquement le *Pater* et le *Credo*, sans aucune allusion à l'*Ave Maria*. Ainsi, saint Éloi, évêque de Noyon, au VIIᵉ siècle, dans les homélies à son peuple recueillies par saint Ouen, donne cet avis : *Symbolum et orationem dominicam cum fide et devotione dicite* [5]. Au VIIIᵉ siècle le vénérable Bède dans une lettre au roi Egbert, saint Pirmin abbé; au IXᵉ et au Xᵉ siècle, les évêques Atton de Bâle, Théodulphe et Walter d'Orléans, dans leurs « Capitulaires » ou « Actes synodaux », n'enseignent pas autre chose et le pape Léon IV dit dans un sermon : *Attendite ut parochianis vestris Symbolum apostolorum et Orationem dominicam insinuetis* [6], avertissement que Rathier de Vérone fait sien dans une lettre synodale, et auquel se ramènent les canons des conciles de cette époque, tenus à Cloveshoe, en Angleterre, à Francfort, à Mayence (813).

On pourrait objecter que, sous le nom d'Oraison dominicale, est comprise la Salutation angélique; mais outre qu'on n'aurait aucune bonne raison pour justifier cette interprétation, il est aisé de montrer qu'elle est insoutenable. En effet [7], le livre d'heures de la reine Emma, femme de Lothaire, reproduit intégralement le *Pater* et le *Credo*, tels que Notker les a traduits dans son Psautier. Bède, dans la lettre à Egbert à laquelle nous avons fait allusion, il n'y a qu'un instant, demande que l'on enseigne aux fidèles la foi catholique, telle qu'elle est contenue dans le *Pater* et le *Credo*, et qu'on les fasse réciter aux ignorants dans leur langue maternelle; c'est dans ce but qu'il a lui-même traduit le *Pater* et le *Credo* en anglais. Il n'est pas question de l'*Ave Maria* [8]. Au XIIᵉ siècle et au XIIIᵉ, dans les statuts de l'ordre des chartreux, composés par le prieur Guigues; dans les règles des templiers; dans celles des carmes; dans celles des frères mineurs; dans le testament de saint François d'Assise; dans les « us et coutumes » des humiliés, au rapport de Jacques de Vitry, l'*Ave Maria* n'est pas prescrit aux frères lais illettrés [9]. Même chez les frères prêcheurs, l'*Ave Maria* ne faisait pas partie des prières de règle des frères lais; il ne fut introduit qu'un certain temps après la fondation. A Cîteaux, où le culte de la Vierge prit de très bonne heure un grand développement, on cite le cas d'un frère lai, attaché à l'administration d'une ferme éloignée du monastère et qui s'efforçait d'y suivre en tous points la règle. La nuit, il récitait les prières prescrites aux frères à la place des matines. Cela dit, pour remplir la veille, il ne trouvait rien de mieux à faire que de répéter la Salutation angélique qu'il avait apprise tant bien que mal, *utcumque*. Ce trait montre que l'*Ave Maria* n'appartenait pas encore aux prières usuelles et prescrites, auxquelles on l'oppose et qu'on apprenait de mémoire, si on voulait. Les « us » de Cîteaux prescrivent à tous les frères lais *ut dicto Completorio signent se, et dicto Amen dicant orationem Pater noster et Credo in Deum*. Cependant, l'impulsion est donnée. A Clairvaux, du temps de saint Bernard, on cite le moine Renaud qui récita plusieurs fois l'*Ave Maria* avant d'expirer. D'après le « Grand exorde » de Cîteaux, dist. IV, c. XIII, les frères lais récitent la Salutation angélique; d'après les « Institutions » colligées au XIIIᵉ siècle, il est prescrit *ut nullus conversus habeat librum nec discat aliquid, nisi tantum Pater noster et Credo in Deum, Miserere mei Deus et Ave Maria* (*Instit.*, distinct. XIV, c. II). Les « constitutions » des chanoines réguliers de Nicosie, au XIIIᵉ siècle, part. II, ch. XVI, prescrivent la récitation de l'*Ave Maria* en réparation de certains jurements comme : *per Deum, per fidem, sic Deus me adjuvet.*

Au sein de l'ignorance presque générale, la formule grégoriano-milanaise des deux salutations surgit au VIIIᵉ siècle en plein pays de liturgie mozarabe. Nous lisons dans la vie de saint Ildefonse de Tolède, attribuée à un de ses successeurs, Julien, qu'Ildefonse eut une vision de la Vierge, et son biographe rapporte que : *Genibus flexis illum ei versum angelicae Salutationis recolere coepit, multoties dicendo : Ave, Maria, gratia plena, Dominus tecum; benedicta tu in mulieribus, et benedictus fructus ventris tui, ipsumque versum finitum assidue iterando repetebat* [10]. Pour rencontrer un nouveau témoignage aussi formel, il faudra attendre le XIᵉ siècle. Saint Pierre Damien († 1072) rapporte d'un clerc qu'il récitait chaque jour l'*Ave Maria* jusqu'à *benedicta tu in mulieribus* [11]. Dans le même opuscule, le saint mentionne la récitation de l'office de la sainte Vierge et la consécration du samedi à son culte, pratiques qui commençaient alors à se répandre. L'apposition qu'il établit entre l'*Ave Maria* et le petit office montre à quel point la Salutation angélique isolée étaient encore chose insolite, car, dans le petit office, l'invitatoire (Ps. XCIV) est composé de ces mots : *Ave Maria, gratia plena, Dominus tecum.* « Si donc, dit le saint, ce clerc, parce qu'il chantait seulement un verset en l'honneur de Marie, en obtint la conservation de son corps, combien plus ne doivent pas en attendre la récompense éternelle ceux qui disent à cette Reine de l'univers tout le petit office. » Enfin, saint Pierre Damien a composé une paraphrase rimée de la Salutation angélique sous forme d'acrostiche dont chaque mot commence une strophe, voici sa formule : *Ave Maria, gratia plena, Dominus tecum, benedicta tu in mulieribus, et benedictus fructus ventris tui* [12]. Formule identique chez un ermite du Hainaut, saint Albert ou Aybert, mort en 1140. Suivant une dévotion d'origine orientale, ce personnage se livrait à des métanies : *Centies in die flectebat genua et quinquagesies prostrato corpore, scilicet articulis et digitis sublevato, in unaquaque flectione dicens : Ave, Maria, gratia plena, Dominus tecum, benedicta tu in mulieribus et benedictus fructus ventris tui* [13].

[1] Baronius, *Annales*, ad ann. 431, n. 179. — [2] Bona, *De divina psalmodia*, c. XVI, 52, n. 1-2. — [3] *Acta sanctor. ord. S. Bened.*, saec. V, praef., n. 119 sq.; édit. Venetiis, t. VII, p. LIX; *Praefationes*, in-4°, Tridenti, 1724, p. 452. — [4] L'offertoire de la messe votive *De Beata* présente la même formule que l'offertoire du IVᵉ dimanche de l'Avent. Cette messe votive passa pour être l'ouvrage d'Alcuin; mais cette attribution est discutable; quoi qu'il en soit, on y trouve l'addition, *et benedictus fructus ventris tui*. — [5] Mabillon, *Praefationes*, p. 453. — [6] Id., *ibid.*, p. 453. — [7] Les *Monumenta catechetica theotisca*, publiés par Schilter, dans son *Thesaurus antiquitatum teutonicarum*, in-4°, Ulmae, 1728, t. I, reproduisent plusieurs fois le *Pater noster*, ils n'y associent jamais l'*Ave Maria*. — [8] Mabillon, *op. cit.*, p. 453; *Fidem catholicam, quae Apostolorum Symbolo continetur, et Dominicam orationem* (ab idiotis) *sua lingua dici ac sedulo decantari*. — [9] Cependant le prieur Guigues réclame trois cents *Pater* pour chaque défunt; il parle à plusieurs reprises de l'Oraison dominicale, mais jamais de la Salutation angélique, cap. XLIII. — [10] Mabillon, *Acta sanctorum O. S. B.*, saec. II, Venetiis, 1733, p. 499. — [11] *Opuscul.*, XXIII : *De bono suffragiorum et variis miraculis*, édit. Cajetani, Parisiis, 1743, t. III, p. 289. — [12] S. Pierre Damien, *Opera*, Venetiis, 1743, t. IV, p. 12. — [13] *Acta sanct.*, août t. I, 4 août, p. 435, n. 404; témoignages divers dans Trombelli, édit. Migne, *Summa aurea*, t. IV, col. 222.

Au XIIe siècle, Amédée de Lausanne, abbé de Hautecombe, termine sa IIIe homélie *De laudibus virginis Mariae* par l'invocation suivante : *Ave, gratia plena : Dominus tecum : benedicta tu in mulieribus et benedictus fructus ventris tui Jesus Christus, qui est super omnia benedictus Deus in saecula saeculorum. Amen.* C'est en ce même XIIe siècle que nous rencontrons la première prescription concernant la Salutation angélique. Elle est l'œuvre de l'évêque de Paris, Odon de Soliac, qui, dans un concile tenu en 1198, promulgue le canon suivant : *Exhortentur populum semper presbyteri ad dicendam Orationem dominicam et Credo in Deum et Salutationem beatae Virginis* [1]. La même ordonnance avait déjà été portée peut-être par un concile d'Orléans (can. 85) [2]; elle fut renouvelée, presque dans les mêmes termes, au concile de Durham (1217) [3] et dans un concile provincial de Trèves (avant 1227) [4]. Dans les constitutions de Coventry, en Angleterre (1237), il est dit : « Nous ordonnons que tout chrétien, homme ou femme, récite chaque jour sept fois son *Pater noster*, parce que, d'après le prophète, on doit louer Dieu sept fois le jour; de même sept fois l'*Ave Maria* et deux fois son *Credo* et qu'on les y exhorte souvent et qu'on les oblige à les savoir [5]. » Le concile de Béziers (1246) prescrit que les enfants, à partir de l'âge de sept ans, soient conduits les dimanches et jours de fêtes à l'église pour y recevoir l'instruction religieuse; ils apprendront le *Pater*, l'*Ave* et le *Credo* [6]. Les statuts synodaux du Mans (1247) font la même recommandation aux curés et vicaires : *Doceant P. A. C., si fieri potest* [7]. Ordonnance semblable au concile d'Albi (1254), pour les diocèses d'Albi, Avignon, Narbonne, Bourges, Bordeaux [8]; de même dans les conciles de Valence en Espagne (1255), de Norwich (1257), de Rouen (1278), de Liége (1287), d'Exeter (1287). Ces deux derniers pour expliquer les mots : *B. Virginis salutationem* ajoutent : *Id est : Ave Maria* [9]. En 1266, le chapitre général de l'ordre des frères prêcheurs, réuni à Trèves, impose aux frères lais la récitation de l'*Ave Maria* en nombre égal à celui du *Pater noster* de leur office. On rapporte à ce propos que le bienheureux Gauthier d'Amaranthe († 1259) reçut de la sainte Vierge communication de l'ordre religieux dans lequel elle le voulait voir entrer : c'était celui dans lequel on commençait et on terminait l'office *de Beata* par la Salutation angélique. Le bienheureux s'enquit de cette particularité — unique évidemment — et s'agrégea à l'ordre de Saint-Dominique. Enfin, à partir du XIVe siècle, nous pourrions citer des conciles en grand nombre prescrivant la récitation de l'*Ave Maria* (Cambrai, 1300; Paris, 1350, etc.).

En regard de ces prescriptions conciliaires nous pouvons en citer d'autres où, à côté du *Pater* et du *Credo*, il n'est fait aucune mention de l'*Ave Maria*. C'est le cas pour les statuts synodaux de l'évêque Armand de Valence (1273) [10]; pour le canon 11e du concile d'Utrecht (1294) [11]. Néanmoins cette omission devient de plus en plus exceptionnelle, et si, en 1582, un concile provincial tenu dans les Indes ne comprend pas l'*Ave Maria* parmi les notions dont il faut instruire les sauvages : *quae singuli barbari docendi sunt*, on ne peut rien conclure de cette omission [12], car, dès le XIIIe siècle, l'*Ave Maria* fait partie de l'enseignement donné aux fidèles par les prédicateurs.

Maurice de Sully, évêque de Paris († 1196), est peut-être un des derniers témoins parmi ceux qui passent sous silence la Salutation. En effet, dans une série de sermons sur le *Credo*, le *Pater*, les évangiles des dimanches et fêtes, il traite méthodiquement tous les sujets qui appartiennent à la foi et à la vie chrétienne, mais il ne fait aucune mention de l'*Ave Maria* [13]. Par contre, dès que nous franchissons la limite chronologique du XIIIe siècle, les monuments se présentent nombreux et formels. Un recueil de sermons porte à la première page cette indication : *Pater noster*, renonciation au démon, symbole de la foi et *Ave Maria* [14]. Un sermon du frère Berthold de Ratisbonne (1re moitié du XIIIe siècle), énonce les devoirs des parrains. « Les *toleu* (parrains) de l'enfant doivent lui apprendre le *Credo* et le *Pater noster*, dès qu'il a l'âge de sept ans, car ils le lui doivent étant son père et sa mère spirituels. Ils doivent dire à son père ou à sa mère : « Compère, vous devez apprendre à mon fillot le *Pater noster* et le *Credo*, ou bien le faire venir chez moi, pour que je les lui apprenne. » S'ils peuvent y ajouter l'*Ave Maria*, c'est admirablement bien : *Kunnent sie daz Ave Maria, dazue, daz ist vil wunder guot* [15]. Dans plusieurs sermons, le même prédicateur franciscain invite, en terminant l'introduction suivant un usage que nous retrouvons dans la chaire française du XVIIe siècle, à réciter le *Pater* et, ceux qui le savent, l'*Ave Maria*. Des livres, remplis de récits merveilleux, vantent le pouvoir surnaturel de l'*Ave Maria* et en montrent la récitation répandue dans toutes les classes de la société : un voleur, un écolier, un fondeur de cloches, un brigand, un chevalier, etc., doivent à l'*Ave Maria* une protection ou un prodige qui leur conservent la vie [16]. Chaque province rivalise avec la province voisine en fait de légendes merveilleuses, et les hommes les plus savants s'en font les vulgarisateurs convaincus, et, à leur manière, éloquents. Tandis que Vincent de Beauvais mentionne un moine de l'abbaye de Saint-Bertin, près de Saint-Omer, qui alterne la récitation de cinq psaumes [17] avec autant d'*Ave Maria* [18]. Thomas de Cantimpré cite un fait semblable d'un moine de Déols, près de Bourges [19].

Au XIIIe siècle, l'*Ave Maria* se généralise en tant que dévotion, mais la formule n'est pas encore fixée. Parfois, on entend par *Ave Maria*, ces deux mots sans plus; le reste de la Salutation angélique est omis. Voici un texte qui corrobore cette affirmation. Il s'agit de la vie de sainte Lutgarde par Guillaume d'Afflighem, retrouvée et publiée en 1899. Cette vie, dont la valeur philologique et littéraire est considérable, fut rédigée entre 1262 et 1272. Au chapitre XIIIe de la IIe partie [20], Guillaume d'Afflighem raconte comment sainte Lutgarde convertit une moniale de Moustier-sur-Sambre et comment celle-ci, après sa mort, apparut à la sainte. Lutgarde, pour s'assurer si Yolande venait de la part de Dieu, lui recommande en s'approchant d'elle de réciter le *Benedicite*, l'*Ave Maria* et le *Pater* [21].

Le *Vieux Passionnal* allemand raconte d'un gentil-

[1] *Praecipiat communia*, n. 10, dans Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. XXII, coll. 861. — [2] Labbe, *Concilia*, t. VII, col. 1282. — [3] Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. XXII, col. 1108, cap. I, n. 4. — [4] Binterim, *Geschichte der deutschen Concilien*, t. IV, p. 480. — [5] Mansi, *op. cit.*, t. XXIII, col. 432. — [6] Id., *ibid.*, t. XXIII, col. 693. — [7] Id., *ibid.*, t. XXIII, col. 756. — [8] Id., *ibid.*, t. XXIII, col. 837. — [9] Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. XXIII, col. 892, 966; t. XXIV, col. 846. — [10] Id., *ibid.*, t. XXIII, col. 1058. — [11] Hartzheim, *Coll. conc. German.*, t. IV, col. 22. — [12] Aguirre, *Conc. Hispan.*, t. VI, col. 29. — [13] Lecoy de la Marche, *La chaire française au Moyen Age, spécialement au XIIIe siècle*, in-8°, Paris, 1868. — [14] Haupt et Hoffmann, *Altdeutsche Blätter*, in-8°, Leipzig, 1836, t. II, p. 159. — [15] Berthold, *Predigten im Originaltexte*, von Pfeiffer und Strohl, t. I, p. 44. — [16] F. Pfeiffer, *Marienlegenden Dichtungen des XII. Jahrhunderts*, in-8°, Wien, 1863, p. 47, 53, 69, 77, 94. — [17] *Magnificat, Ad Dominum cum tribularer, Retribue, Inconvertendo. Ad te levavi*. Les initiales donnent M·A·R·I·A. — [18] *Speculum histor.*, in-8°, Venetiis, 1494, l. VII, c. XCVI. — [19] *De apibus*, l. II, c. XXIX; cf. Barthélemy de Trente, *Vitae et actus sanctorum per anni circulum*, c. CV, CXXXIII, CXXXIV, CXLIII, CCXXX; Césaire d'Hesterbach, *Hist.*, l. VII, c. VI. — [20] La première partie est perdue. — [21] F. van Weerdeghem, *Willem van Afflighem's Sin-te Lutgart*, dans *Bull. de l'acad. royale des sc., lettr. et beaux arts de Belgique*, 1897, t. XXXV, p. 1055-1086.

homme, devenu frère lai dans l'ordre de Cîteaux, qu'il était si borné qu'il n'avait jamais pu apprendre que ces seuls mots *Ave Maria* qu'il redisait sans cesse [1]. Nous savons également que saint Gerlach de Falkemberg († vers 1170) répétait fréquemment ces mots : *Kyrie eleison, Pater noster, Christe eleison* [2]. Un historien byzantin, Théophylacte Simocata, rapporte que dans une guerre contre les Perses, en 591, l'empereur Maurice donna aux siens, comme cri de ralliement : Χαῖρε Μαρία (*Ave Maria*) [3]. Il est probable aussi que c'est seulement de ces deux mots qu'il s'agit lorsque le concile national d'Ofen, en 1279, ordonne dans son canon 13e à tous les clercs de courber la tête et de fléchir les genoux, chaque fois que dans l'office divin ils entendent *Ave Maria. Volumus quod omnes clerici, quotiescumque in divinis officiis Ave Maria audiverint, flexis genibus, se reverenter inclinent* [4].

Au XIVe siècle, Pierre Paludanus assigne la Salutation angélique parmi les prières que les fidèles doivent réciter avec le *Pater* et le *Credo : quia ista sunt fidei rudimenta et quasi principia, quae omnem discipulum habere oportet.*

Au XVe siècle, l'*Ave Maria* a pris place définitivement dans la dévotion chrétienne, dans les manuels de piété et jusque dans les catéchismes. L'un des plus anciens, celui du franciscain Christian de Houeff (1400) mentionne l'*Ave Maria* dans son titre [5]. Étienne Lanzkrauna, prévôt de Sainte-Dorothée, à Vienne, consacre un chapitre de son *Hymelstrasse* à l'*Ave Maria* [6]. Une ordonnance de police de Nuremberg concernant les mendiants étrangers (1476) ne leur concède la permission de mendier dans la ville que s'ils savent réciter le *Pater*, l'*Ave*, le *Credo* et les dix commandements [7].

On s'explique maintenant comment Mabillon pouvait s'inscrire en faux contre l'opinion des cardinaux Baronius et Bona, qui était l'opinion commune, et soutenir que l'*Ave Maria* n'a commencé à être en usage parmi les chrétiens que fort avant dans le Moyen Age, et que, dans sa forme actuelle, avec sa seconde partie, il ne date que du XVIe siècle et n'a été généralisé que vers la fin de ce siècle ou le début du XVIIe (vers 1568 principalement). Mabillon écrivait donc qu'il n'avait rencontré la seconde partie dans aucun manuscrit ou imprimé antérieur à l'an 1500. Ainsi deux livres imprimés à Paris, l'un par Simon Vostre, en 1498, l'autre (une exposition de la *Salutation angélique*) en 1494, ne la contenaient pas encore. Par exemple, il la trouvait dans un bréviaire chartreux en 1521, et dans un diurnal du même ordre, imprimé en 1551, mais à l'exclusion du *Nunc et in hora mortis nostrae. Amen.* Seuls, un bréviaire franciscain de 1525 et un bréviaire des mercédaires (ou des trinitaires) imprimé en 1514, lui donnaient la formule complète. En revanche, il ne rencontrait absolument rien ressemblant à cette seconde partie dans le bréviaire d'Autun de 1540, non plus que dans une méthode de confession, éditée l'année suivante. Bref, avant saint Pie V, le fameux bréviaire de Quignonez était seul, parmi les livres romains, à présenter la formule en question. Mabillon ne poussa pas plus loin ses recherches, mais il est à croire que dans sa congrégation quelques esprits, mis en éveil, voulurent suivre la piste qu'il avait ouverte. La bibliographie dressée par dom Le Cerf [8] mentionne un écrit de dom Massuet dans lequel l'éditeur de saint Irénée défendait l'orthodoxie de ses confrères contre la condamnation prononcée par l'évêque de Bayeux sur le travail d'un bénédictin de Saint-Maur qui soutenait que : *Angelica Salutatio duodecimo saeculo in usu esse coepit; at voces hae, sancta Maria, et subsequentes aliae diu post sextum decimum saeculum adiunctae esse videntur* [9]. Depuis lors la question fut souvent abordée sans que chaque étude ait marqué un progrès sur l'étude qui l'avait précédée.

Trombelli, qui a consacré un effort méritoire à cette question, est le principal témoin pour l'Italie. Son enquête a porté non seulement sur les livres liturgiques proprement dits, dont il avait un bon nombre sous la main (imprimés ou manuscrits) à la bibliothèque du monastère de Saint-Sauveur de Bologne, dont il était abbé, mais encore sur la littérature de dévotion et sur la littérature dantesque. Il tire de tout cela un parti très ingénieux, quelquefois un peu subtil, pour marquer les diverses étapes qui acheminent vers la formule définitive. Comme il faut s'y attendre, ce n'est pas partout à la fois, ni de la même manière, qu'on voit la formule progresser.

C'est sous la forme que nous avons signalée dans les livres liturgiques que la Salutation angélique se généralisa peu à peu au XIIIe siècle. On se bornait à dire : *Ave Maria, gratia plena, Dominus tecum, benedicta tu in mulieribus et benedictus fructus ventris tui.* Rien de plus. Ainsi, Albert le Grand se demande pourquoi l'Église a uni les paroles de sainte Élisabeth à celles de l'ange Gabriel; il ne mentionne aucune autre addition [10]. Un autre traité sur la Vierge, consacré à l'explication de l'*Ave Maria*, a probablement pour auteur Richard de Saint-Laurent; l'explication s'arrête après les paroles de sainte Élisabeth [11]. De même pour la courte exposition de la Salutation angélique attribuée à saint Thomas d'Aquin [12]. Saint Bonaventure ne mentionne rien au delà des mots : *fructus ventris tui* [13], pas plus que Thomas de Cantimpré [14]. On voit que, depuis le temps de saint Ildefonse de Tolède, de saint Pierre Damien, de saint Aubert, la formule n'a subi aucun changement. Elle se maintiendra telle pendant plusieurs siècles encore dans divers pays. Presque tous les cantiques populaires sur l'*Ave Maria* du XIVe et du XVe siècles, soit en latin soit en langue vulgaire, s'arrêtent à *tui* [15]. Quelques-uns seulement de ces cantiques, dont les strophes commencent ordinairement par un mot de l'*Ave Maria*,

[1] F. Pfeiffer, *Marienlegenden*, XVe légende. — [2] *Acta sanct.*, 1643, janv. t. I, p. 304 sq. — [3] *Corp. scriptor. hist. byzantinae*, in-8°, Bonn, 1834, p. 223. — [4] Peterfy, *Sacra concilia Ecclesiae romano catholicae in regno Hungariae celebrata*, Vindobonae, 1742, t. I, p. 109. Au XIVe siècle, cette récitation tronquée avait probablement disparu par suite de l'expansion de la formule qu'on apprenait de mémoire dès l'enfance. En 1338, l'empereur Louis de Bavière voulant affirmer la pureté de sa foi devant les Électeurs à Francfort récite *Pater, Ave, Credo. Cf. Chron. Sampetrinum*, édit., Stübel, 1870, t. I, p. 175. — [5] Binterim, *Geschichte der deutschen Concilien*, in-8°, Mainz, 1849, t. VII, p. 565. — [6] *Himmelstrasse* (= Le chemin du paradis), Augsbourg, 1484; cf. Geffchen, *Der Bilderkatechismus der XV. Jahrhunderts*, in-8°, Leipzig, 1855. — [7] J. Baader, *Nurnberger Polizeiordnungen aus dem XIII. bis XV. Jahr.*, dans *Bibl. liter. Ver. Stuttgart*, 1861, t. LXIII. — [8] Dom Ph. Le Cerf, *Bibliothèque historique et critique des écrivains de la congrégation des bénédictins de Saint-Maur*, in-12, La Haye, 1726, p. 342-343. — [9] Dom R. Massuet, *Lettre à M. l'évêque de Bayeux sur son mandement du 5 mai 1707 portant la condamnation de plusieurs propositions extraites de thèses soutenues par les religieux bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur, dans l'abbaye de Saint-Etienne de Caen, au diocèse de Bayeux*, in-12, La Haye, 1708. — [10] Albert le Grand, *Mariale sive Questiones super Evangelium missus est*, Lugduni, 1651, p. 194, 197. — [11] *De laudibus beatae Mariae virginis*, Ludguni, 1651, p. 156 sq. — [12] *In salutatione angelica vulgo Ave Maria expositio*, dans *Opera*, Parmae, t. XVI, p. 133. — [13] *Speculum beatae Mariae virginis*, lect. 16, dans *Opera*, Lugduni, 1668, t. VI, p. 455. — [14] *De apibus*, l. II, c. XXIX, 29. — [15] Mone, *Lateinische Hymnen des Mittelalters*, t. II, p. 133, n. 392-403; *Quellen und Forschungen*, p. 109; *Uebersicht der Niederland. Volksliteratur*, p. 166, 239; Van der Hagen, *Grundriss zur Geschichte der deutschen Poesie*, p. 458; Kehrein, *Kirchen-und Relig. Lieder*, p. 129; Bartsch, *Erloesung*, p. 196 sq.; Trombelli, *Summa aurea*, réimpression de l'abbé Bourassé, édit. Migne, t. IV, col. 229-230.

ont aussi une strophe commençant par le nom de *Jésus* ou par *Christus*. Une des hymnes de Mone (n. 392) ajoute à *Jesus* ces mots : *Sancta Maria, ora pro nobis;* une autre (n. 400), *Mater Dei, ora pro nobis peccatoribus*; un cantique italien manuscrit dont l'écriture reporte au XIVe siècle, donne *Jhesus, sancta Maria, ora pro nobis, nunc et in hora mortis*. Mais il en est qui résistent à cette addition. Un petit livre de piété imprimé à Mayence, en 1561, dit formellement dans l'explication qu'il consacre à l'*Ave Maria* qu'on n'ajoute rien à *tui*. En voici le titre : *Brevis ad christianam pietatem institutio composita a Michaele episcopo Maspurgensi superiori tempore suffraganeo Moguntiniensi in puerorum usum conscripta*. Le catéchisme de Jean Hessels, imprimé à Louvain, en 1571, s'arrête à *fructus ventris tui*. Un autre écrivain belge, Colvenerius, dans son Calendrier de la très sainte Vierge, imprimé à Douai, en 1638, dit que, de son temps, l'addition *Jesus* à la fin de la première partie n'est pas encore généralement usitée parmi les fidèles [1]. Il s'en rapporte pour cela aux catéchismes des pays. Enfin, les chartreux, au XIVe siècle, n'ajoutaient encore rien à *tui*, si toutefois leur bréviaire de cette époque, cité par Trombelli, peut faire foi pour l'ordre entier.

Pour l'addition d'*Amen* à *tui*, on ne trouve qu'une paraphrase acrostiche en français du XVe siècle [2].

L'addition de *Jesus* à *tui* n'a été relevée jusqu'à présent que dans un petit nombre de cas. Outre le petit office de la Vierge chez les dominicains [3], nous signalerons quelques hymnes sur l'*Ave Maria* du livre de prières imprimé en 1498 chez Simon Vostre où on lit, *Fructus ventris tui Jesus. Amen*, et Oswald Pelbard de Temeswar termine l'explication de l'*Ave Maria* par le mot *Jesus* [4].

L'addition *Jesus Christus* est beaucoup mieux attestée. La Chronique de Windesheim, près Zwolle, mentionne le chanoine régulier Jean Cele, qui termine la Salutation par ces mots : *...ventris tui Jesus Christ qui est gloriosus Deus benedictus in saecula;* chose notable, nous retrouvons cette même conclusion à une distance considérable, en Suisse, où Amédée de Lausanne termine par ces mots la Salutation : *...ventris tui Jesus Christus qui est super omnia benedictus Deus in saecula saeculorum. Amen* [5]. Ce développement insolite procède très vraisemblablement de la clausule finale *...fructus ventris tui, Jesus Christus. Amen*, introduite par Urbain IV, disent les uns, par Sixte IV, disent les autres, et ils ajoutent que ce pape concéda une indulgence de trente jours à tous ceux qui diraient la Salutation avec la clausule. Ce renseignement, emprunté par Mabillon à un petit livre anonyme du XVe siècle, contenant différentes indulgences accordées par les papes, se trouve confirmé par l'explication manuscrite inédite de Henri de Langenschein sur l'*Ave Maria*, en 1397. Il termine la Salutation par les mots *Jesus Christus. Amen*, et assure que le pape — qu'il ne nomme pas — a fait cette addition et y a ajouté une indulgence [6]. Au XVe siècle, Michel ab Insulis rapporte encore à Urbain IV la concession des trente jours auxquels Jean XXII aurait ajouté trente jours de plus, comme on peut le voir, dit-il, dans la bulle authentique conservée en Avignon [7]. Par contre, beaucoup d'auteurs ignorent l'origine de cette addition qu'ils attribuent sans plus d'hésitation à l'Église : *Fructus autem istius nomen non expressit Elisabeth verum addidit Ecclesia : Jesus Christus*, dit le cardinal Hosius [8].

Ceci explique assez la rapide expansion de la clausule. Si plus de cent ans après Urbain IV, saint Antonin de Florence paraît encore l'ignorer [9], on la rencontre presque universellement. Thomas à Kempis en fait usage dans ses écrits [10] et le dominicain Michel Vebe dans ses cantiques [11]. Trombelli cite, parmi les livres de sa bibliothèque, un *Officium B. Mariae virginis* imprimé à Venise, au début du XVIe siècle. Ce livre contient un *Rosarium deauratum B. V. M.* que précède la Salutation angélique avec ces mots : *...ventris tui Jesus Christus. Amen*, qui reparaissent dans l'*Hortulus animae* (jadis très répandu en Allemagne) sous cette forme : *...ventris tui Jesus Christus* [12]. Le concile de Strasbourg, en 1549, fait usage de la clausule totale [13], qui peut se réclamer d'un grand nombre d'autres attestations, notamment les catéchismes du XVIe siècle [14]. Thalhofer constate donc avec raison que l'usage en est demeuré général dans le peuple du sud de l'Allemagne et Probst fait observer qu'un décret des Rites défend d'ajouter *Christus* dans le texte latin. Toutefois, rappelons que, d'après la *Brevis ad christianam pietatem institutio*, dont nous avons parlé déjà, on constate que la clausule était tombée en désuétude dans le diocèse de Mayence aux environs de l'année 1561 [15]; ce qui, au besoin, justifierait cette sage remarque qu' « il est nécessaire de procéder à la fois chronologiquement et topographiquement et d'interroger les manifestations de la piété des diverses Églises occidentales et orientales, tant dans la liturgie que dans la dévotion privée et dans les écrits parénétiques ou autres qui peuvent témoigner pour chacune d'elles [16]. »

La clausule était encore en usage dans les Églises du diocèse d'Augsbourg, en 1543; en 1567, il n'en était plus question. Il y aurait peut-être lieu de rechercher la survivance de la clausule après l'adoption de la formule totale. Citons le bréviaire de Constance de 1575, qui maintient *Christus*, disparu dans le bréviaire de 1599. Le bréviaire de Coire, de 1595, maintient le mot *Christus*.

Il nous reste à dire quelques mots de la deuxième partie de l'*Ave Maria*. On a vu plus haut que Mabillon et ses confrères de la Congrégation de Saint-Maur soutenaient que « ces paroles *Sancta Maria* et la suite semblent avoir été ajoutées longtemps après le XVIe siècle ». Sous sa forme trop concise, l'affirmation était peu exacte. Sans doute les réformés d'Allemagne se scandalisaient bien haut de ce que la Salutation angélique n'était suivie d'aucune demande : *Recitant hunc salutationem pro oratione cum tamen nihil in ea petatur*, écrit le luthérien Brentius. Ce à quoi l'évêque Nausea répond que l'*Amen* final tient lieu de prière, tandis que le dominicain Dietenberger déclare que l'*Ave Maria* n'est pas une demande mais une louange, et un concile de Mayence, en 1549, fait sienne cette explication qui

[1] *Calendarium S. V. Mariae*, au 10 janv., § 1, n. 10. — [2] P. dans le *Mois bibliographique*, t. III, p. 248. — [3] Seul cas relevé par P., *op. cit.*, p. 249. — [4] *Chronicon canonicorum regular. ord. S. Augustini, capituli Windesemensis*, édit. Her. Rosweyde, in-8°, Antwerpiae, 1921, l. I, c. LXX; Zwolle se trouve dans la province d'Over-Yssel, Hollande. — [5] *Homilia III. De laudibus virginis Mariae.* — [6] *Bibl. conv. Vienn. Ord. Praedic., Misc.*, 35. — [7] *Quodlibetum de veritate fraternitatis Rosarii*, Coloniae, 1479, cap. V. Alain de la Roche confirme le fait de l'indulgence de 60 jours par Jean XXII; il est suivi par Cornelius de Snekis, Paris 1514, et Marcus à Weida, Lipsiae, 1515. — [8] J. Mauburnus, *Rosetum exercitiorum spiritualium*, Parisiis, 1510, 57e alphabet; G. Wetzel, *Catechismus Ecclesiae*, Lipsiae, 1535-1536; *Opera*, t. II, Coloniae, 1559, p. 136; Horius, *Confessio catholicae fidei christiana*, c. LX; *Opera*, t. I, Coloniae, 1584, p. 242; Fr. Nausea, *Homiliatica pro salutatione angelica adversus schismaticos apologia*, Vienne, 1537; Nausea, *Catechismus catholicus*, Coloniae, 1543. — [9] *Summa theologica*, part. IV, tit. XV, cap. XIII-XXV. — [10] *Soliloquium animae*, cap. XXIII n. 6; *Sermones ad novitios*, p. III, serm. II, n. 7. — [11] Lipsiae, 1537; réédition Hannover, 1853. — [12] Antwerpiae, 1568, p. 202. — [13] Hartzheim, *Conc. German. coll.*, t. VI, p. 443. — [14] Monfang, *Kathol. Catech. des XVI. Jahrhunderts in deutscher Sprache*, in-8°, Mainz, 1881. — [15] Trombelli, édit. Migne, t. IV, col. 231. — [16] P., dans le *Mois bibliogr.*, 1895, t. III, p. 246.

nous intéresse en ce qu'elle reconnaît implicitement l'absence de la seconde partie de la Salutation. Tous, cependant, ne tenaient pas l'*Ave Maria* pour dépourvu de valeur impétratoire. Depuis longtemps l'usage était établi parmi les prédicateurs d'introduire au début de leurs sermons la Salutation angélique [1] et saint Antoine de Florence dit à ce sujet : *Hanc* (Mariam) *quoque beatam praedicant et benedicunt omnes sermocinantes et praedicantes christicolis exordium pro* GRATIA IMPETRANDA A SALUTATIONE ANGELICA *facientes* [2]. Un traité anonyme de 1390 intitulé : *Ars faciendi sermones* [3] contient un chapitre intitulé : *Docet varios modos descendendi ad Ave Maria*. Cet usage existait dès le XVe siècle dans la basilique vaticane, comme on le voit par l'*Ordo romanus* de Pierre Amelius [4]. Érasme n'en reprenait pas moins à son compte l'objection des adversaires protestants [5], et on lui répondait, pertinemment cette fois, qu'à la suite de la Salutation on ajoutait : *Sancta Maria, Mater Dei, ora pro nobis peccatoribus* [6].

Dans l'intervalle, s'était glissée, çà et là, une prière proprement dite adressée à la Vierge. Un des plus précieux et, jusqu'ici, le plus ancien témoignage que nous en ayons, est celui de saint Bernardin de Sienne († 1444) qui, dans un sermon sur la passion, donne cette formule : *...ventris tui*. Nec insuper subdere possum : *Sancta Maria, ora pro nobis peccatoribus* [7]. Un autre franciscain, presque contemporain, Oswald Pelbart de Temeswar cite deux prières qu'il dit avoir été révélées par la Vierge. Ce sont : *Sancta Maria, mater Dei et domini nostri Jesu, ora pro me et pro omnibus peccatoribus* [8] et : *Virgo benedicta est mihi adjutrix in hora mortis* [9]. Le bréviaire des chartreux imprimé à Paris, en 1521, chez Thielmann Kerver, et le Diurnal des religieux, imprimé en 1551, offrent la Salutation avec ces mots : *Ora pro nobis peccatoribus. Amen*. Le bréviaire de 1587 la reproduit de la même manière. Plusieurs conciles de ce temps adoptent cette formule. Concile de Narbonne en 1551 : *...ventris tui Jesus, ora* [10]; conciles d'Augsbourg et de Constance en 1567 : *...ventris tui Jesus Christus, ora* [11]. Ces fluctuations, ces hésitations marquent, somme toute, un recul sur la formule donnée par saint Bernardin de Sienne dans un de ses sermons : *Sancta Maria, Mater Dei, ora pro nobis, peccatoribus. Amen* [12]. Trombelli a collectionné diverses compositions poétiques, dans lesquelles la pensée approche de celle qui est exprimée dans la deuxième partie de la Salutation, mais l'expression s'en éloigne toujours plus ou moins. Une collection de louanges métriques, ayant pour auteur le frère de saint Laurent Justinien, en 1477, paraphrase l'*Ave Maria* et demande *ut pro nobis oret* [13]. Néanmoins, le meilleur résultat du rapprochement de ces paraphrases poétiques est de montrer la formule complète répandue dans l'air, pour ainsi dire. En débarrassant ces prières mi-latines, mi-italiennes, de leur appendice, en isolant la partie latine, on arrive à d'heureux résultats, tels que ceux-ci : *Ave Maria, gratia plena, Dominus tecum, benedicta tu in mulieribus et benedictus fructus ventris tui Jesus. Sancta Maria* (*nostra advocata*) *Mater Dei, ora pro nobis, nunc et in hora mortis* [14]. Et encore : *Maria advocata, ora pro nobis nunc et in hora* [15]. Trois paraphrases, parues en italien à Venise, en 1519, montrent la formule : *nunc et in hora mortis, in hora mortis, nunc in hora mortis*, obtenant de plus en plus droit de cité [16].

Les livres liturgiques apportent des faits plus formels et mieux vérifiés. Trombelli cite deux *Officia parva B. M. V.*, du rite chartreux; le plus ancien remonte à 1563 [17]. On y lit (fol. 14) : *Ave Maria, gratia plena, Dominus tecum, benedicta tu in mulieribus, et benedictus fructus ventris tui Jesus. Sancta Maria, Mater Dei, ora pro nobis peccatoribus, nunc et in hora mortis nostrae. Amen*. Nous pouvons suivre, dans les bréviaires, la progression qui aboutit finalement à cette formule. Un bréviaire de l'ordre de la Merci, imprimé à Paris, en 1514, porte : *nunc et in hora mortis. Amen*. Le bréviaire camaldule, imprimé à Venise, en 1514, donne (p. 246) : *Sancta Maria, Mater Dei, ora pro nobis peccatoribus nunc in hora mortis. Amen*. Le bréviaire franciscain, imprimé en 1525, à Paris, porte la formule dont il aura pu suggérer l'insertion au cardinal Quignonez, franciscain, chargé par le pape Clément VII de préparer une édition du bréviaire romain, laquelle fut imprimée à Rome, en 1536, et à Venise, en 1537; on y lit au *Dominica prima Adventus* la clausule : *Ora pro nobis peccatoribus. Amen* [18]. Après toutes ces tentatives plus ou moins réussies, nous voyons l'*Ave Maria* faire son apparition dans le bréviaire romain édité en 1568 par Pie V, qui en prescrit la récitation, conjointement avec celle du *Pater*, avant chaque heure canoniale. Durant les années qui précèdent ou qui suivent cette dernière date, on peut encore noter quelques variantes peu importantes : *Specchio cristiano*, 1557 : *Sancta Maria, Mater Dei, ora pro nobis peccatoribus nunc, et sei per.* — *Manuale orationum*, 1572 : *Ave, Maria, gratia plena : Dominus tecum : benedicta tu in mulieribus et benedictus fructus ventris tui Jesus. Sancta Maria Mater Dei, ora pro nobis peccatoribus. Amen.* — *Institutiones christianae pietatis*, 1583 : *Sancta Maria, Mater Dei, ora pro nobis peccatoribus. Amen.*

La bulle de saint Pie V prescrivant l'adoption du nouveau bréviaire romain déclarait positivement que les bréviaires existant depuis deux cents ans et plus devaient être conservés. Ce fut le cas pour le bréviaire des Frères prêcheurs qui nous offre l'*Ave Maria* avant les heures de l'office de la sainte Vierge, sous la forme antique, c'est-à-dire jusqu'à *Jesus* et sans la prière : *Sancta Maria Mater Dei*, etc. L'uniformité devait attendre longtemps avant de s'établir. Un concile de Besançon, en 1571, s'exprime ainsi, *Ex Ecclesiae ritu* [19] *adjicimus : Jesus Christus, Amen. Et quamvis hac salutatione sufficienter petitur, quiquid impetrare petimus, cupimus ab eo qui vota nostra et cogitationes novit, tamen addi solet, non absque pietate : Sancta Maria, Dei Genitrix, Virgo, ora pro nobis peccatoribus. Amen* [20].

[1] Ferrari, *De ritu sacrarum Ecclesiae veteris concionum*, Venetiis, 1618. — [2] *Summa theologica*, part. IV, tit. XV, c. XXIV, n. 3. — [3] Dans Echard, *Scriptores ordinis Praedicatorum*, t. I, p. 739. — [4] Pierre Amelius, évêque de Sinigaglia, écrit en 1390, publié par Mabillon, *Museum italicum*, in-4°, t. II, p. 448, Paris, 1724; voir le chap. XLIII, p. 469 : *dum dicitur Ave Maria in principio sermonis;* même en admettant des interpolations dans l'*Ordo* par Pierre Oloycensis, au XVe siècle, le renseignement garde sa valeur. — [5] *Ecclesiastes*, l. II, dans *Opera*, édit. J. Clericus, Lugduni Batavorum, 1703, t. V, p. 873. — [6] *Johannes Genesius Sepulveda*, Paris, 1531. Il est surprenant que personne en Italie n'ait songé avant Trombelli, *op. cit.*, édit. Migne, t. IV, col. 235, à invoquer un bréviaire romain du XIVe siècle ou du début du XVe, dans lequel on lit après complies : *Ave Maria, gratia plena, Dominus tecum. Benedicta tu in mulieribus et benedictus fructus ventris tui Jesus Christus. Sancta Maria Mater Dei, ora pro nobis nunc, et in hora mortis nostrae. Amen*. Berthold de Henneberg, archevêque de Mayence, dans une ordonnance de 1493, attribue la clausule finale à Alexandre VI; tout au plus ce pape a pu y attacher des indulgences. — [7] *Sermo LI, De passione Domini*, Venetiis, 1745, t. I, p. 237. — [8] *Pomarium seu Stellar. Cor. B. M. V.*, l. I, pars IV, art. 3, c. IV. — [9] *Id.*, l. XII, pars ultima, cap. XII, mi. 2. — [10] Hardouin, *Coll. concil.*, t. X, col. 452. — [11] Hartzheim, *Coll. concil. German.*, t. VII, p. 161, 535. — [12] *Sermo VI. In annuntiatione B. V.*, Venetiis, 1745, t. IV, p. 94. — [13] *Laude dell'Eccellentissimo Missier Lunardo Giustiniano patricio Venetiano*, Vincentia, 1477. — [14] Trombelli, *op. cit.*, éd. Migne, t. IV, col. 236. — [15] *Id.* — [16] *Id.*, t. IV, col. 236-237. — [17] Imprimé à la chartreuse de Pavie le 1er mars 1563. — [18] *Breviarium cardinalis Sanctae Crucis*, Antverpiae, 1681, fol. 49. — [19] On retrouve ici l'opinion que nous avons notée plus haut. — [20] Hartzheim, *Coll. concil. German.*, t. VIII, col. 44.

Saint Pierre Canisius, en 1554, écarte la clausule *nunc et in hora mortis nostrae* [1] qu'accepte Busaeus en 1569, en s'appuyant sur le nouveau bréviaire édité par ordre du concile de Trente; mais on ignore si, sur ce point particulier, Busaeus était d'accord avec Canisius qui, en 1577 [2], 1578, 1583 [3], continue dans de nouvelles éditions de ses ouvrages, à écarter la clausule. En 1586, un livre de chant et de psaumes imprimé à Munich; en 1610, un livre de chant imprimé à Cologne, terminent l'*Ave Maria* par *Jesus Christus. Amen.* En 1613, à Lyon, et généralement en France, l'addition : *nunc et in hora mortis nostrae* n'est pas reçue [4], et on recommande pour la récitation du Rosaire de s'en tenir à l'usage du pays. En 1619, à Cologne, un livre de chant marque la fin de l'*Ave Maria* aux mots *Jesus Christus;* en 1638, en Belgique on n'ayait pas encore ajouté le mot *Jesus* à la première partie de l'*Ave Maria*, ni, par conséquent, aucune parole de la seconde partie.

Il résulte du présent travail que les deux attestations les plus anciennes de la seconde partie (à peu près totale) de l'*Ave Maria* se trouvent dans un bréviaire romain du XIVe-XVe siècles et dans un acrostiche italien du XVe siècle; à moins qu'on ne regarde comme absolument authentique le *Credo* de Dante. On aurait alors une date plus ancienne d'un siècle environ pour la seconde partie de la Salutation qu'il paraphrase en terminant sa profession de foi; la voici :

Ave Regina vergine Maria,
Piena di grazia; Iddio e sempre teco
Sopra ogni donna benedetto sita.
E'l frutto del tuo ventre, il qual io preco
Che ci guardi di mal, Cristo Gesù
Sia benedetto e noi tiri con seco.
Vergine benedetta sempre tu,
Ora per noi a Dio, che ci perdoni
E diaci grazia a viver si quaggiù
Che'l paradiso al nostro fin ci doni.

« Je vous salue, Reine, vierge Marie, pleine de grâces, le Seigneur est toujours avec vous. Sur toute autre femme soyez bénie, et le fruit de vos entrailles que je prie de nous garder du mal, Jésus-Christ.

« Sois bénie et nous attire avec Lui, Vierge toujours bénie. Priez Dieu pour nous de nous pardonner et de nous donner la grâce de vivre de telle sorte ici-bas qu'il nous donne le paradis à notre mort. »

Bibliographie. — X. Barbier, *L'Ave Maria du musée de Guéret*, dans *Bulletin de la Société scientifique de la Corrèze*, 1884, t. VI, p. 213-296, pl. — A. J. Binterim, *Die vorzüglichsten Denkwürdigkeiten des christl.-Katholischen Kirche*, Mainz, 1831, t. VII, p. 125. — A. Brémond, *Annales Ordinis praedicatorum*, t. I, (ubi de Rosario). — P. Cagin, *Recherches historiques sur l'Ave Maria*, dans le *Mois bibliographique*, 1895, t. III, p. 243-251. — Catalani, *Pontificale romanum*, t. II, Paris, 1851, p. 406. — C. Chabanneau, dans *Revue des langues romanes*, 1886, IIIe série, t. XV, p. 242-243. — Douhet, *Dictionnaire des légendes*, 1855, p. 910. — T. Esser, *Geschichte d. engl. Grusses*, dans *Historisches Jahrbuch* de la *Görres Gesellschaft*, 1884, t. V, p. 88-116; *Beiträge zur Geschichte d. Rosenkranzes*, dans *Der Katholik*, 1897, p. 346 sq.; p. 409 sq.; p. 515 sq. — Gavanti-Merati, *Thesaurus sacrorum rituum*, t. III, sect. V, c. I, p. 123 sq. — L. Germain, *Notes sur l'Ave Maria en Lorraine*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1886, IIIe série, t. IV, p. 86-90. — Grancolas, *Histoire du bréviaire romain*, t. I, ch. II. — A. de la Grange, L'*Ave Maria de la paix*, dans *Bull. de la Soc. hist. et litt. de Tournai*, 1889, t. XXII, p. 253-254. — G. M. J. Heigh, *Ave Maria, Salve Bernarde. Notizen ueber das Gnadenbild Unserer Lieben Frau von Afflighem*, dans *Studien und Mittheilungen d. Bened. Cisterc. Ordens*, 1884, t. V, part. I, p. 431-440. — A. Lury, *L'Ave Maria, son origine et ses transformations*, dans *Bull. arch.-hist. du Tarn-et-Garonne*, 1886, t. XIV, p. 145-171. — F. M. Magi, *De sacris caerimoniis circa Salutationem angelicam*, in-fol., Panormi, 1654. — R. Massuet, *Lettre à M. l'évêque de Bayeux sur son mandement du 5 mai 1707, portant la condamnation de plusieurs propositions extraites des thèses soutenues par les religieux bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur, dans l'abbaye de Saint-Etienne de Caen, diocèse de Bayeux*, in-12, La Haye, 1708. — P. Meyer, dans *Romania*, 1886, t. XV, p. 306, 322, 342-343. — Fr. Meyrick, dans *Dictionary of christian antiquities*, t. I, p. 754. — Moroni, *Dizionario di erudizione storico-ecclesiastica*, t. III, p. 154. — A. Preister, *Opusc. relig. lett. mor.*, IVe série, t. XVI, p. 117-125. — F. Probst, dans *Kirchenlexikon*, 2e édit., t. I, col. 1743-1744. — Thalhöfer, *Handbuch der Katholischen Liturgik*, t. I, part. II, ch. III, n. 533 : *Das* Pater noster. *Der englische Gruss und das* Angelus *lauten*, p. 484-487. — Trombelli, *Mariae sanctissimae vita ac gesta cultusque illi adhibitus*, 6 in-4°, Bononii, 1761-1765 (réimprimé en entier par les soins de Bourassé, sous le titre de *Summa aurea*, dans Migne) voir principalement t. V, (1764) : *Dissertatio IV secundae partis, quaestio III*, p. 249-266. — A. Vermejo, *Historia devoti sanctuarii B. M. vulgo de Texada*, Matriti, 1779. — A. Zaccaria, *Onomasticon rituale*, au mot *Ave Maria*, p. 37 sq.; *Dissertazioni varie, italiane*, t. II, in-4°, Romae, 1780, p. 242. — Zambrini, *Opere volgari*, 1878, p. 954-955. — Zöckler, *Rosenkranz*, dans *Real-Encyklopädie für protestantische Theologie und Kirche*, 1906, t. XVI, p. 144-150.

H. Leclercq.

MARIE-AD-MARTYRES (SAINTE-). — Le Panthéon a été considéré, depuis la Renaissance, comme un des plus remarquables monuments de la Rome antique. Il en est certainement le mieux conservé, ayant été efficacement défendu par la solidité de sa construction et peut-être un peu aussi par son originalité. Celle-ci est frappante. Au premier aspect, on distingue aussitôt un ensemble de formes et de matériaux unique : une rotonde de briques, précédée d'un vestibule quadrangulaire bâti de granit et de marbre (fig. 7725). Cet assemblage d'éléments rectilignes et d'éléments circulaires est particulier, il a sa physionomie à soi. Rien n'y évoque l'idée d'un temple et surtout d'un temple inspiré des Grecs, aussi y a-t-on vu comme un type de l'architecture romaine et le produit expressif de l'austérité républicaine.

L'édifice a du caractère. L'aspect en est sévère et un peu sombre. Si le portique ne manque pas d'élégance et même d'une sorte de légèreté, la rotonde donne une impression d'écrasement et sa voûte n'inspire pas, du dehors, l'idée de son élévation. C'est à l'intérieur que ses proportions se révèlent et que sa beauté se laisse comprendre. Alors on saisit tout à la fois l'harmonie générale des proportions, leur force et leur hardiesse. On s'étonne du vide considérable que la construction enveloppe, de la puissance et de la robustesse des murs qui supportent un si énorme couvercle. La décoration est très riche; mais la lumière venant de l'ouverture unique ménagée au sommet de la coupole, tombe d'une grande hauteur, allonge les ombres des corniches et des chapiteaux et attriste l'ensemble par un excès de clair-obscur. Sans s'en rendre compte, on est surpris de voir un si grand espace dans un jour reflété. On ne saurait dire si c'est l'édifice qui est élevé ou si c'est qu'on se

[1] *Catechismus*, Vienne, 154. — [2] *De Maria virgine incomparabile et Dei Genitrice*, 1577, l. III, c. IX, p. 271; 2e édit., 1583. — [3] *Catechismus*, Cologne, 1578; Turin, 1583. — [4] Pierre de Bollo, *Le Rosaire de la Mère de Dieu*, Lyon, 1613.

trouve dans un endroit profond. L'impression est mystérieuse, pénible et accablante comme celle qu'on ressent dans un lieu souterrain.

Cette partie de la ville était primitivement une région marécageuse. Là se serait trouvé peut-être le *palus ad capream* (voir *Dictionn.*, t. II, col. 2106), le marais de la Chèvre qu'Agrippa, gendre d'Auguste, entreprit de dessécher. A cet effet, il y construisit d'abord des égouts (721-727), ensuite un temple monumental dédié à Mars et à Vénus, divinités protectrices de la *gens Julia*. La dédicace eut lieu en 727. Agrippa avait choisi un endroit demeuré libre sur le Champ de Mars et que la légende avait touché. C'était là, disait-on, que Romulus, pendant un orage, avait été enlevé au ciel du milieu de son armée, mais le flatteur habile et l'ad-

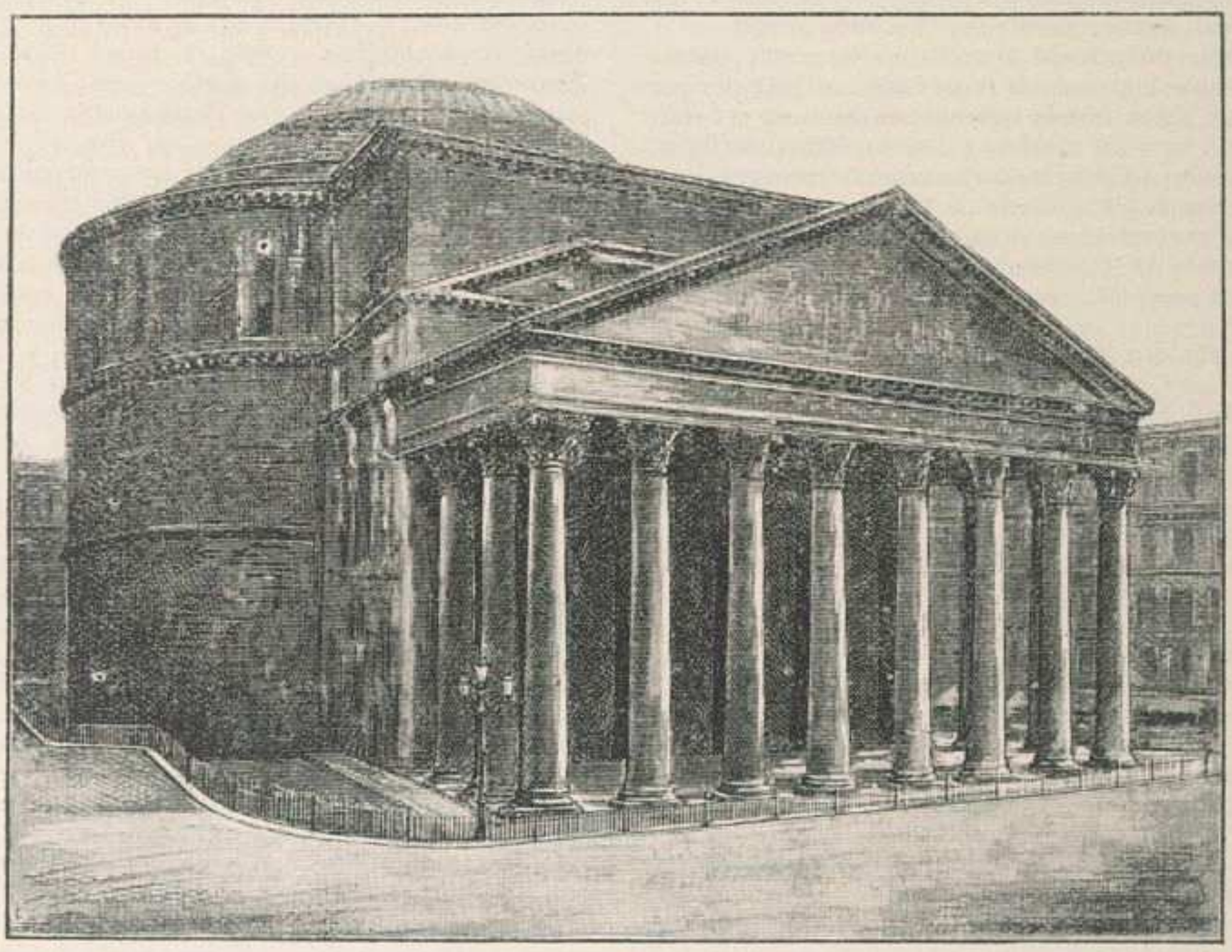

7725. — Le Panthéon d'Agrippa.

ministrateur avisé qu'était Agrippa avait certainement songé que ce marécage ne valait rien et se transformerait bien vite en terrain à bâtir; ainsi, tout en flattant Auguste, il risquait une excellente opération.

Un texte de Pline disait que le Panthéon était dédié à Jupiter Vengeur; ce texte a été corrigé et on lui préfère Dion Cassius qui affirme que Mars et Vénus avec Jules César et les dieux de la *gens Julia* y avaient leurs autels et constituaient une sorte d'Olympe domestique de la famille impériale. Auguste, dit-on, refusa personnellement une place dans ce sanctuaire et ne consentit qu'à y posséder une niche avec Agrippa de chaque côté de la porte sous le vestibule. Pline, qui avait vu le temple de ses yeux, nous dit qu' « Agrippa décora le Panthéon. Diogène d'Athènes plaça sur les colonnes du temple des cariatides, qui sont considérées comme des ouvrages d'un mérite rare, aussi bien que les figures placées sur le faîte du monument; mais, à cause de leur élévation, celles-ci sont moins admirées ». Ailleurs, Pline nous apprend encore que les chapiteaux des colonnes étaient en bronze de Syracuse. Enfin, d'après les traditions et l'état du portique jusqu'au pontificat d'Urbain VIII, en 1623, la charpente aurait été de bronze ainsi que les voûtes placées sur les colonnes. Le Panthéon nous apparaît donc comme une œuvre de forme composite dans laquelle le bronze était combiné pour une large part avec le marbre et d'autres matériaux. Au reste, Pline ne dit rien de l'existence d'un portique rectangulaire adossé à un bâtiment cylindrique et ne fait pas même une allusion à la coupole.

Agrippa ne s'était pas borné à cet édifice, il avait encore élevé une sorte de gymnase avec une étuve, *laconicum*, des thermes avec leur piscine, leurs eaux vives et leurs jardins. Le Panthéon et le *laconicum* avaient été bâtis ensemble; les thermes avaient suivi, entraînant des modifications au *laconicum*. On a pu arriver à assigner la date de ces constructions, c'est celle que nous avons indiquée.

Pendant deux siècles, cette partie du Champ de Mars transformée par Agrippa ne va plus cesser de se transformer et de s'embellir par la volonté des empereurs, tous constructeurs passionnés. Chaque règne ajoutait aux magnificences dont celui d'Auguste avait donné l'exemple, en sorte qu'il s'était formé autour du Panthéon une ville monumentale qui contrastait avec l'aspect du reste de Rome. Tandis que le principe de l'architecture grecque prévalait au Forum, le système du plein cintre et de la voûte l'emportait au Champ de Mars. Devant le Panthéon s'étendait une place entourée de trois côtés d'un portique. Au milieu, là où devait s'élever plus tard l'arc vulgairement appelé de la Pitié, on avait le spectacle de l'édifice dans sa masse imposante avec les bronzes étincelants de sa couver-

ture. A droite, et bordant la place, les thermes de Néron et d'Alexandre Sévère, entourés et ombragés d'un bois épais; à gauche, les thermes d'Hadrien, et de toutes parts des temples, des basiliques, des fontaines, des statues. Le quartier étant bas se prêtait à recevoir les eaux. Elles y venaient de partout, amenées, captées, utilisées, asservies, s'écoulant avec la même docilité qu'elles apportaient à venir et n'offrant que le spectacle de leur beauté, de leur utilité, de leur fraîcheur.

Au milieu de ce cadre, le Panthéon ! Parfois il semble oublié, anéanti peut-être ? Puis il apparaît intact et surtout admiré. Sous Antonin le Pieux, il est considéré comme une merveille, on le cite au nombre des plus beaux édifices. Mais sa conservation n'est pas ce qu'il offre de moins étonnant. Tous les monuments qui l'entourent ont disparu, d'autres les ont remplacés et ceux-ci ont disparu encore et plusieurs fois de suite ; lui a tenu bon, a vu passer les barbares, a bravé ses admirateurs et semble avoir fait un contrat avec les siècles. Il a perdu ses ornements de métal et son revêtement de stuc, il s'est débarrassé à plusieurs reprises des constructions parasites qui le défiguraient; enfin, suprême épreuve, il s'est converti, il a changé de culte et il est toujours debout, et n'a point l'aspect d'une ruine. Loin de là.

Mais est-il bien le Panthéon d'Agrippa ? On lit dans Dion Cassius qu'en l'an 80, sous le règne de Titus, la construction d'Agrippa fut gravement endommagée par le feu; et elle périt certainement. Domitien la rétablit; mais trente ans plus tard, sous le règne de Trajan, un nouvel incendie fut provoqué par la foudre, et peu après, vers 123, Hadrien le restaura en même temps que d'autres édifices qui en étaient proches. Enfin en 203, Septime Sévère et Caracalla le remirent dans tout son éclat.

Hadrien avait pris soin de faire rétablir l'ancienne inscription, datée du troisième consulat d'Agrippa, laquelle se lit encore :

M·AGRIPPA·L·F·COS·TERTIVM

Une deuxième inscription rappelle la restauration due à Septime Sévère et à Caracalla : *Imp. Caes. L. Septimius. Severus. Pius. Pertinax. Arabicus. Adiabenicus. Parth. Max. Pont. Max. Trib. Pot. X.*

Imp. XI. Cos. III. PP. Procos. et Imp. Caesar. M. Aurelius. Antoninus. Pius. Felix. Aug. Trib. Potest. V. Cos. Procos. Pantheum. vetustate. corruptum. cum. omni. cultu. restituerunt.

C'est la première fois qu'on rencontre le nom de *Panthéon* appliqué à ce monument. L'inscription dit : *vetustate corruptum*, ce qui indique quelque chose de plus que les dégâts matériels. N'aurait-il pas été dénaturé ?

Mais une question se pose. Si le bâtiment fut construit à l'origine tel qu'il a été restitué et tel qu'on le voit encore, comment a-t-il pu brûler ? Passe pour le portique si les poutres étaient revêtues de bronze, mais dans la rotonde, où il n'entre pas de bois, le feu ne trouvait point d'aliment. Remarquons qu'après sa réfection par Hadrien, malgré toutes les chances adverses, il ne sera plus jamais question pour lui d'incendie. Ne serait-ce pas que cette réfection a été une transformation plus ou moins complète du plan et des matériaux de l'édifice.

Quoi qu'il en soit, à partir du règne de Septime Sévère, le silence se fait. On peut penser qu'en 399 le sanctuaire de la *gens Julia* fut atteint par la loi d'Honorius et fermé avec les derniers temples païens. Et on n'en parle plus jusqu'en 608, où le pape Boniface IV, l'obtint de l'empereur Phocas et en fit une église. La demande de Boniface avait été appuyée par l'exarque Smaragde qui, peut-être, ne songeait qu'à être agréable au pape, peut-être aussi partageait-il son désir de doter le quartier du Champ de Mars d'une église digne de lui, dédiée à la très sainte Vierge et aux martyrs. La pensée d'un culte rendu à une catégorie entière d'élus pouvait s'inspirer de l'Orient où ces commémoraisons étaient en usage. Dès le IVe siècle, on célébrait une fête de tous les martyrs, le 13 mai, et l'ancien calendrier syriaque de 411, assigne au vendredi qui suit la fête de Pâques une commémoration de tous les martyrs. Le même jour on voit une commémoraison de tous les confesseurs au calendrier chaldéen catholique et des Syriens nestoriens [1]. Phocas fit plus que consentir à la transformation, le *Liber pontificalis* nous apprend qu'il offrit des présents : *Eodem tempore petiit a Focate principe templum, qui appellatur Pantheum, in quo fecit ecclesiam beatae Mariae semper virginis et omnium martyrum; in qua ecclesia princeps dona multa optulit* [2]. C'était l'année même où Rome élevait la colonne de Phocas et l'occasion paraissait heureusement trouvée de se montrer magnifique et d'entretenir les bonnes dispositions des Romains, à une époque où les Lombards se montraient menaçants.

La désaffectation du culte païen étant chose faite depuis plus de deux siècles, il y avait peu à faire pour donner à la rotonde sa destination nouvelle. Le prédécesseur de Boniface, le pape Grégoire avait donné aux Anglais la règle à suivre : détruire les idoles, asperger le temple avec de l'eau bénite, élever un autel et y déposer des reliques [3].

Boniface IV aura probablement fait choix du 1er novembre de l'année 609, qui tombait un samedi, qui pouvait en quelque façon devenir comme la vigile du dimanche, jour réservé alors à ces grandes cérémonies. La vigile d'une consécration d'église était employée à la vénération des reliques qui, le lendemain, prendraient possession de leur nouveau poste. Isidore de Séville nous apprend que le 1er novembre était un jour de jeûne universel pour tous les fidèles [4]; le jour était donc convenable pour cette supplication.

Le choix du 1er novembre est beaucoup plus probable que le 13 mai. La fête de la dédicace se faisait presque toujours — on pourrait dire : toujours — un dimanche. Or, dans l'espace de temps écoulé entre l'avènement de Phocas et celui de Boniface IV jusqu'à 609, le 13 mai ne tombe pas une seule fois un dimanche. Le 13 mai est une date admise par les Églises orientales, il a semblé ingénieux de l'étendre à l'Occident, mais c'est sans le moindre fondement. Il est possible qu'on ait quelque temps adopté à Rome cette date du 13 mai, mais elle n'a pas prévalu, c'est celle du 1er novembre qui devint la fête de la dédicace du Panthéon et qui s'étendit à toute l'Église catholique [5].

Une inscription des cryptes vaticanes (n. 25), composée par Boniface VIII pour le tombeau de Boniface IV, rappelle la dédicace du Panthéon sous le nom de *Sancta-Maria-ad-Martyres*. Une légende attribue à Boniface le transport de trente-huit chariots de reliques apportées des catacombes. Ce n'est guère vraisemblable, les grandes translations de reliques sont d'époque très postérieure; il serait déjà difficile qu'on ait apporté trente-huit corps saints. Longtemps on vit, à droite de

[1] N. Nilles, *Kalendarium utriusque Ecclesiae*, 2e édit., t. I, p. 314. — [2] *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. I, p. 317. — [3] S. Grégoire, *Registr.*, l. XI, n. 56, *P. L.*, t. LXXVII, col. 1215. — [4] S. Isidore, *De div. offic.*, l. I, c. XL, *P. L.*, t. LXXXIII, col. 774. — [5] Petrus Mallius dit nettement que la dédicace se fit *Kalendis novembris*. De Rossi, *Inscriptiones christianae*, t. II, part. 1, p. 211, n. 43. Les *Mirabilia urbis Romae*, édit. Parthey, p. 42, disent : *in die kalendis novembris dedicavit.* D'ailleurs l'ancienne oraison de la fête du Panthéon le 13 mai ne fait pas allusion à la dédicace, mais rappelle seulement la vénération des saints. Morcelli, *Kalendarium Constantinopolitanum*, t. II, p. 146.

l'abside, une fresque qui représentait Boniface IV tenant sur la main le Panthéon, désigné sous le nom de Sainte-Marie-de-la-Rotonde, vocable qui est resté dans le langage populaire. Cependant on peut croire que pour justifier la dédicace aux martyrs, un certain nombre de corps saints avaient été transportés. Plus tard, une translation importante fut ordonnée par Grégoire IV qui restaura l'église et en fit une nouvelle dédicace, le 1er novembre.

Pendant la période d'abandon (399-608), le Panthéon avait conservé sa parure première. Il la possédait après sa nouvelle consécration, tout reluisant de métaux. Genséric et Alaric l'avaient épargné, mais, en 663, l'empereur Constant vint passer douze jours à Rome, fit ses dévotions aux différents sanctuaires et les dépouilla de tout le métal qu'il put enlever. Entre autres choses, il enleva les tuiles de bronze doré qui formaient la toiture de la Rotonde. Grégoire III, en 725, s'appliqua à réparer le mal. La suite ne nous appartient plus.

Bibliographie. — G. Baracconi, *Il Pantheon, Ricordi. Fantasie. Attualità*, in-8°, Roma, 1884. — L. Beltrami, *Il Pantheon. La struttura organica della cupola e del sottostante tamburo. La fundazioni della rotonda, dell'avancorpo e del portico. Avanzi degli edifizi anteriori alle costruzioni adrianee coi rilievi e disegni dell'architetto Pier Olinto Armanini*, in-8°, Milano, 1898. — A. V. Blavette, *Étude sur le Panthéon de Rome. Restauration de la palestre des Thermes d'Agrippa*, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 1885, t. v, p. 3-14. — T. Bongioannimi, *Il Pantheon di Agrippa a proposito delle recenti scoperte*, dans *Nuova anthologia*, 1892, t. xli, série III. — G. Cagnoni, *Diritti del Capitolo di S. Maria della Rotonda nell'età di mezzo*, dans *Archivio della reale Società romana di storia patria*, 1885, t. viii, p. 577-589. — R. Erculei, *Dissertazioni due sul Pantheon da lui recitate nell'aprile 1878 nel museo medioevale del municipio di Roma*, Roma, 1878. — G. Eroli, *Raccolta generale delle iscrizioni pagane e cristiane esistite ed esistenti nel Pantheon di Roma*, in-8°, Narni, 1895. — O. Falconieri, *Lettera al sig. C. Dati sopra l'iscrizione di un mattone cavato dalle ruine d'un muro antico gittato a terra in occasione di restaurare il portico della rotonda l'anno 1662*, dans Nardini, *Roma antica*, t. iv. — C. Fea, *Dei diritti del principato sugli antichi edifizi pubblici sacri e profani in occasione del Pantheon di M. Agrippa*, in-8°, Roma, 1806; *Annotazioni alla memoria sui diritti del principato...* etc., Roma, 1806; *L'integrità del Pantheon di M. Agrippa ora S. Maria ad Martyres rivendicata al principato*, in-8°, Roma, 1807; *Conclusione per l'integrità del Pantheon di M. Agrippa ora S. Maria ad Martyres rivendicata al principato*, in-8°, Roma, 1807; *L'integrità del Pantheon rivendicata a M. Agrippa. IIa edizione ampliata*, in-8°, Roma, 1820. — G. Fregni, *Di nuovo sulle due iscrizioni poste nella fronte del Pantheon di Roma*, in-8°, Modena, 1901. — De Geymüller, *Documents inédits sur les thermes d'Agrippa, le Panthéon et les thermes de Dioclétien*, Lausanne, 1883. — H. Grisar, *Il Pantheon di Roma e la sua dedicazione fatta da Bonifacio IV (608-615)*, dans *Civiltà cattolica*, 1900, série XVII, t. x, p. 210-224. — E. Guillaume, *Le Panthéon d'Agrippa à propos des découvertes récentes*, dans *Revue des Deux Mondes*, 1892, t. cxii, p. 562-581. — L. Hirt, *Osservazioni istoriche architettoniche sopra il Pantheon*, in-8°, Roma, 1791. — S. Kristensson och S. Wide, *De nyaste undersökningarna om Pantheon i Rom*, dans *Nordisk tidskrift för vetenskap, honst och industri*, Ny följd. 7, 1894, p. 151-161. — R. Lanciani, *Il Pantheon e le Terme d'Agrippa I*, dans *Notizie degli scavi*, 1882; *La controversia sul Pantheon*, dans *Bulletino della Commissione archeologica communale di Roma*, 1892, t. xx, p. 150-159. — P. Lazzeri, *Della consecrazione del Pantheon fatta da Bonifazio IV. Discorso*, in-8°, Roma, 1749. — C. Maes, *Il Pantheon, le espropriazioni e le demolizioni alle therme di Agrippa*, Roma, 1881; *Le terme di Agrippa, Prime note archeologiche intorno ai recenti scavi. Il Pantheon ripristinato a mansoleo dei re d'Italia*, in-8°, Roma, 1882. — B. Nappirsi, *Notizia delle reliquie trovate sotto Clemente X in S. Maria della Rotonda*, dans *Cod. Nat. 9200*, c. 255-256b. — C. Nispi Landi, *Marco Agrippa e i suoi tempi, le terme e il Pantheon*, Roma, 1882. — *Partito (Del meglior) da seguirsi per ricoprire il portico del Pantheon smantellato da Urbano VIII*, dans *Cod. Barberini. XLVIII-112*, c. 28. — F. Piranesi, *Il Pantheon d'Agrippa oggi chiesa di S. Maria ad Martyres*, Roma, s. d. — E. de Ruggiero, *Il Pantheon di Roma*, dans *Nuova anthologia*, 1878. — N. Saparici, *Il Pantheon*, dans *Rassegna nazionale*, 1er juin 1902. — T. F. Suy, *Description historique du Panthéon de Rome*, in-8°, Bruxelles, 1838. — J. Thomas, *The Pantheon at Rome*, in-8°, London, 1902. — C. A. Torres, *Cenni sulla forma primitiva del Pantheon fabbricato per ordine di Marco Agrippa e sulla ristaurazione da farsi al medesimo*, in-8°, Roma, 1838; *Il Panthéon. Studi storico-critici*, dans *Anthologia romana illustrata*, 1877-1878, nouv. sér., t. i.

H. Leclercq.

MARIE-DU-TRANSTÉVÈRE (SAINTE-). — Nous avons dit que le pape Calliste (voir *Dictionn.*, t. ii, col. 1657-1664) eut une existence fort agitée. Tour à tour esclave, banqueroutier, favori du pape Zéphirin, confesseur de la foi dans les mines de Sardaigne, revenu à Rome, grâce à l'intervention de Marcia, concubine impériale, organisateur du principal cimetière de la communauté, pape et finalement martyr, on ne peut méconnaître qu'il dut être homme de ressources. L'édit de Calliste nous apprend à quel point il envisageait de haut les questions soumises à son appréciation et l'indépendance de son jugement. A moins de découvertes inespérées et d'ailleurs improbables, car les *Philosophoumena* ne se trouvent qu'une fois, cette carrière demeurera toujours dans une sorte de pénombre et malheureusement les actes du martyre de ce pape ne sont pas de ceux qui n'ont rien à redouter de la critique. Ces actes nous apprennent que sous le règne d'Alexandre Sévère, le pape Calliste fut victime d'une émotion populaire et jeté dans un puits par la populace du Transtévère; puis son corps fut transporté sur la voie Aurélienne, au cimetière de Calépode (voir ce nom) où sa présence est signalée par les *Itinéraires*. Mais son souvenir fut conservé fidèlement au Transtévère et on lui voua un culte comme lui-même avait peut-être créé un « titre » dans ce quartier, « titre » qui reçut son nom après sa mort. Le *Catalogue libérien* et le *Liber pontificalis* nous apprennent que le pape Jules Ier, successeur de saint Sylvestre, éleva une basilique *trans Tiberim regione XIIII juxta Calistum* [1]. Une inscription d'esclave aujourd'hui perdue, mais que Fabretti a conservée, prescrit de ramener le fugitif à son maître : *Revoca me ad Dominum viventium in ara Callisti* [2], évidemment au Transtévère [3]. On a rapporté à ce titre l'histoire de la *taberna meritoria* dont parle Lampride dans sa biographie d'Alexandre Sévère (voir au mot Cabaretier) : *Cum christiani quemdam locum qui publicus fuerat occupassent, contra propinarii dicerent sibi eum deberi, rescripsit melius esse utquomodocumque illic Deus colatur quam propinariis dedatur* [4]. Le fait ne serait pas fait pour surprendre dans un quartier où se trouvaient, d'une part les *cellae vinariae* et d'autre part

[1] *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. i, p. 9. — [2] *Dictionn.*, t. iii, col. 2147, n. 18; *Corp. inscr. lat.*, t. xv, col. 7193. — [3] De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1866, p. 94. — [4] Lampride, *Severus*, c. xlviii.

les matelots de la flotte de Ravenne dont plusieurs, après leur temps de service, prenaient leur retraite et devenaient *emeriti*. Non seulement on identifia le *titulus Callisti* et la *taberna meritoria*, mais on rapprocha encore la légende du *fons olei* conservée par Dion Cassius [1] et accueillie par saint Jérôme : *E taberna meritoria trans Tiberim oleum de terra erupit fluxitque tota die sine intermissione, significans Christi gratiam ex gentibus* [2].

Il semble probable que le titre fondé au IIIe siècle resta privé jusqu'au siècle suivant. Le pape Jules Ier (337-552) construisit une basilique : *Fecit basilicas II, una in urbe Roma..., et altera trans Tiberim;* le catalogue libérien précise : *regione XIIII juxta Callistum.* La basilique porta les noms associés de Jules et de Calliste, mais ici il faut tâcher de suivre la progression des faits. Le nom de Calliste hantait cette région du Transtévère. La *basilica Julii trans Tiberim* porta d'abord le nom de son fondateur; elle est ainsi désignée dans le *Libellus precum* [3], dans les signatures du concile romain de 499 [4], dans le concile romain de 501 [5], enfin dans la notice du pape Célestin insérée au *Liber pontificalis* [6]. Cependant dès le temps du pape Jules, le lieu où s'élevait la basilique portait le nom de Calliste, comme nous l'a appris le Catalogue libérien. Entre le milieu du IVe et le début du VIe siècle, les noms de Jules et de Calliste furent rapprochés puisque, parmi les signataires du concile romain de 595, on rencontre la signature d'un *presbyter sancti Julii et Callisti.*

Au cours de cette période, la basilique fut le théâtre d'événements tragiques; elle fut envahie en 358 par les partisans de l'antipape Félix II, compétiteur de Libère; le 22 septembre 366, les partisans d'Ursin l'élurent pour l'opposer à Damase. Les Goths l'incendièrent et le pape Célestin la restaura *post ignem geticum.* Au VIe siècle, on lisait au fronton l'inscription suivante [7] :

Haec domus est Christi semper mansura pudori
Justitiae cultrix plebi servavit honorem.

Dès le VIIe siècle, un nouveau vocable paraît qui rejettera dans l'ombre les deux autres : Sainte-Marie. La *Notitia ecclesiarum* la nomme *Basilica quae appellatur S.-Maria transtiberis.* Jules disparaît le premier et son nom manque sur une charte lapidaire du VIIe siècle [8]; dans les conciles romains de 721 et 745 il ne se lit plus. Calliste, d'abord épargné, finira par avoir le même sort.

Dès le VIIe-VIIIe siècle, le vocable de Sainte-Marie-du-Transtévère commence donc à s'imposer. C'est vers ce temps que le pape Jean VII (voir ce nom) décore la basilique de peintures. Hadrien Ier procède à une restauration et Grégoire IV entreprend une autre restauration plus importante, construit une confession souterraine, *antrum clandestinum*, pour y déposer les corps des saints Calliste, Corneille et Calépode. Ces travaux de Grégoire IV ont été retrouvés en 1865-1866 [9]. Au XIIe siècle, le pape Innocent II transforma complètement l'édifice, abattit l'ancienne basilique dont il utilisa les colonnes et édifia la nouvelle à un niveau plus élevé. Quand on restaura cette dernière sous le pontificat de Pie IX, on put reconnaître les traces des deux édifices antérieurs; des murs du IVe siècle et sous l'arc triomphal actuel une abside du IXe siècle, avec des traces de peintures et des marbres qui sont conservés sous le portique.

Au XVIIIe siècle, Boldetti (voir ce nom), chanoine de la basilique, y fit amener par charrettes des inscriptions retirées des catacombes; beaucoup servirent au pavement, d'autres furent englouties dans les constructions.

Nous ne revenons pas sur la charte lapidaire figurée et décrite dans *Dictionn.*, t. III, col. 903-904, fig. 2671.

Les autres inscriptions, conservées aujourd'hui sous le portique sont nombreuses et quelques-unes intéressantes; elles ont été publiées par A. Silvagni, dans les *Inscriptiones christianae urbis Romae* [10], t. I, p. 61-79, n. 528-703. Toutefois, cette récolte épigraphique, il faut bien le dire, n'est pas trop accablante pour la mémoire de Boldetti. On pourrait croire que, chanoine de la basilique, celui-ci se soit préoccupé de la doter de textes précieux; il n'en est rien. Pour un homme qui avait toute la Rome souterraine sous sa dépendance et pouvait faire main basse comme bon lui semblait, il se contenta d'envoyer du *marbre* pour subvenir aux nécessités de sa basilique, tant pis pour le marbre qui était gravé; ce qu'on y pouvait lire devait à ses yeux n'offrir aucun intérêt. Sans doute il n'en est plus de même aujourd'hui où la science épigraphique recueille les moindres indices, dresse des statistiques, tire des conclusions dont la première pensée n'effleurait même pas les archéologues du XVIIe et du XVIIIe siècle. Il s'y trouve tels numéros dont, aujourd'hui même, on tire difficilement quelque chose, et encore faut-il convenir que c'est assez peu de chose [11].

Parmi les quelques inscriptions datées, nous transcrirons celle-ci de l'année 435 :

LOCVS BENE QVESQVENTIS MARCELLI
PATRONI CORPORIS PASTILLARIORVM
VIXIT ANNIS LXXII
DEPOSITVS III·KAL·IANVAR
DD·NN·THEODOSIO XV·ET VALENTINIANO IIII·
AVG·CONS·

Bibl. : Muratori, *Thes. nov. veter. inscr.*, p. 527, n. 5; Orelli, *Inscr.*, n. 4112; De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, n. 687; *Corp. inscr. lat.*, t. VI, n. 9765; Silvagni, *Inscr. christ.*, t. I, n. 529.

h EV QVANTIS IMPEDIMVR LACRIMIS MEMORARE
|SEPVLCRVM
c VM SUBITO NOBIS CARORVM TRIVM PROLIS AVFERTVR
|AGATON
a MABILIS TEQVE DEFLEAM YPPOLITE DVLCIS NEC NON
|ET TV OMNI
b VS ISTIS CARIOR PETRONACIS O ATRA DIES IN QVA
|TVMVLVS SVS
c EPIT FVNVS GERMANVM · HIC REQVIESCENT IN PACE
|AGATO YPPO
LITVS ET PETRONACIS QQQFFF

Bibl. : Fabretti, *Inscr. antiq.*, p. 733, n. 456; Silvagni, *Inscr. christ.*, t. I, n. 534.

Le texte qui va suivre se rapporte probablement à deux sœurs mortes encore jeunes, l'appellation *puellae Dei* est rare.

+ ANASTASIA·ET·LAVRENTIA·PVELLAS·DEI
QVAS·NOS·PRECESSERVN·IN·SONVM·PACIS

Bibl. : Gudius, *Antiq. inscr.*, p. 365, n. 7; De Rossi, *Inscr. christ.*, t. II, p. 44, n. 185; Silvagni, *Inscr. christ.*, t. I, n. 544.

Le jeune *Artemidorus* mort à l'âge de onze mois et trois jours est *innocens in Domino* (n. 548); *Praesidius* décerne à sa femme *Domitia Salutiae* l'éloge d'*animae innocentissimae* (n. 570); c'est le tour habi-

[1] *Hist. rom.*, XLVIII, 43. — [2] *Chron., P. G.*, t. XIX, col. 521. — [3] *P. L.*, t. XIII, col. 81-82. — [4] Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. VIII, col. 236. — [5] Id., *ibid.*, t. VIII, col. 248. — [6] *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. I, p. 230. — [7] De Rossi, *Inscr. christ.*, t. II, part. 1, p. 151. — [8] De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1870, p. 113, pl. IX. — [9] De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1866, p. 76. — [10] In-4°, Romae, 1922. — [11] Silvagni, *op. cit.*, t. I, n. 533, 537, 539, 540, 543, 547, 551, 552, etc.

tuel des regrets et des éloges; *quiescit* (n. 535); *decessit* (n. 539); *fecit* (n. 542, 558, 563); *dormit* (n. 546); *posit* (n. 550), et la formule *in pace* (n. 541, 546, 547, 548, 553, 561, 562, 573, 575, 578, etc.); *in pace* ☧ (n. 559, 560, 569); *pax tecum* (n. 580); parmi les symboles, la colombe (n. 538, 544, 548, 567, 585, 603, 606, etc.); l'étoile (n. 596); le losange (n. 589); l'ancre (n. 628); la couronne (n. 641).

Tout cela n'apprend pas grand'chose. Un texte gravé sur une plaque de marbre de 1,02 sur 0,65, hauteur des lettres 0,040, aurait pu être intéressant s'il n'avait été si concis :

SOLEMINA INPACE QVE VIXIT A*nnos*
ET HABE DEPOVSIONE DIE V C*alendas*
DIE MERCVRII IRIDIE MARTVRO*rum*
*theod*ORA IV II PACE VIS VIXIT ANN

Le lapicide avait d'abord écrit *Sovemina* qu'il a corrigé en *Solemina*. — De Rossi a suppléé ainsi la dernière ligne : *Theodora ivit (in) pace (cums) uis vixit ann.* Nous connaissons une autre inscription contenant une allusion à la vigile des martyrs : *pridie marturorum;* ici nous voyons que *Solemina deposita est pridie festum marty(ro)rum quorumdam* V *calendas mensis*, mais le nom du mois ou celui des martyrs manque. J.-B. De Rossi croit qu'il faut suppléer par *junias* ou *augustas*, puisque le IV de kal. de juin on célèbre le *natale* des sept frères fils de saint Symphorose, et le IV kal. d'août les saints Simplice, Faustin et Viatrix.

Bibl. : Silvagni, *Inscr. christ.*, n. 635.

La sylloge de Verdun nous a conservé le texte d'une inscription dont l'original se trouve à Sainte-Marie-du-Transtévère, écrite au VIe siècle par un père à la mémoire de ses enfants (fig. 7726) :

+ *vos equidem...*
.....

Bibl. : De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, p. 534, n. 1150.

C'est aussi au VIe siècle qu'appartient l'inscription de Mareas qui, placée dans le pavement, a été tellement usée par les pieds des fidèles qu'il reste à peine les vestiges suffisants pour reconstituer le poème. Celui-ci n'avait pas échappé à l'attention des anciens rédacteurs de sylloges épigraphiques. Celle qui du monastère de Saint-Nazaire de Lorsch passa à Heidelberg, et, de là, à la bibliothèque vaticane[1] consacre ses derniers feuillets à la transcription de vers en assez grand désordre. Sans aucune mention de monuments ou de localités on trouve des pièces dont on ne saurait dire si elles sont entières, car parfois on en a réuni plusieurs en une seule.

† VOS EQVIDEM NATI CAELESTIA REGNA VIDETIS
QVOS RAPVIT PARVOS PRAECIPITA DIES
SED MIHI QVAE REQVIES ONEROSA IN LVCE MORANTI
CVI SOLVS SVPEREST ET SINE FINE DOLOR
QVAM MALE DE VOBIS FALLACIA GAVDIA VIDI
ET DECEPTVRVS ME IVGVLAVIT AMOR
REDDEBAR TENERIS IN VVLTIBVS IPSAQVE PER VOS
TEMPORA CREDEBAM LAPSA REDISSE MIHI
SENTIO QVID FACIAT SPES INRITA PESSIMA SORS EST
SVPPLICII AFFLICTO QVEM SVA VOTA PREMVNT
† HIC DEPOSITVS EST GERONTIVS QVI VIXIT ANNOS IIII
ET MENSES SEX SVBD VI ID OCTOBRIS IN DICTIONE PRIMA
† DEPOSITVS EST CONSTANTIVS QVI VIXIT ANNOS DVO ET MENSES
SEX SVB DIE III KALENDAS NOVEMBRIS IND PRIMA

7726. — Inscription, d'après De Rossi, *Inscript. christ.*, t. I, p. 534, n. 1180.

Parmi ces épigrammes en désordre on lit celle-ci

Digne tenes premium Marea pro nomine xpi
Vindice quo vivit Sedes apostolica
Praesulis in vicibus clausisti pectora saeva
Ne mandata patrum perire ulla fides
Tuque sacerdotes docuisti crismate sancto
Tangere bis nullum judice posse Deo
Te quaerunt omnes te saecula nostra requirunt
Tu fueras meritus pontificale decus
Pauperibus largus vixisti nulla reservans
Dedisti multis quae modo solus habes
Hoc tibi care pater pietate notavi
Ut religant cuncti tam beneclarus eras
Dum lucem cupimus tectis admittere mortis
Nostra dies meruit lumen habere tuum.
Te paradysus habet lux est quaesita sepulchro
Ne tibi vel tumulum imago gravet.

Les six premiers distiques contiennent la louange d'un défenseur du Siège apostolique nommé Mareas, les derniers mentionnent un lucernaire ou une fenêtre ménagée afin d'éclairer une tombe, qui déjà *lumen habebat suum.* Ces derniers distiques paraissent donc rappeler les travaux exécutés à une tombe sainte ou illustre; une *memoria* semblable à celle placée à Saint-Laurent-hors-les-Murs par le pape Pélage II. Cependant on ne trouve rien relativement à la tombe d'un certain Mareas, dans les *Itineraria*, les *Kalendaria* et le *Liber pontificalis.* Est-ce un saint dont le souvenir s'est effacé ? A quelle époque a-t-il vécu ? L'épigramme nous le présente comme un vigoureux champion du Siège apostolique : *vindice quo vivit Sedes apostolica* qui

[1] De Rossi, *Inscript. christ.*, t. I, praef., p. VII-VIII, t. II, part. 1, p. 95.

agit pour le pontife, dompte ses adversaires et garde intacte la tradition : *praesulis in vicibus clausisti, pectora saeva, ne mandata patrum perderet ulla fides;* qui enseigne que c'est un précepte de Dieu qu'on ne doit pas réitérer la confirmation, *sacerdotes docuisti crismate sancto tangere bis nullum judice posse Deo*, qui enfin aurait mérité d'être élevé au souverain pontificat, *tu fueras meritus pontificale decus.* Voilà bien des éloges et qui semblent faire allusion à une période troublée ou du moins difficile pour le Siège apostolique. Gaetano Marini a écrit une note relative au sacrement de confirmation, note dans laquelle il parle de cette épigramme

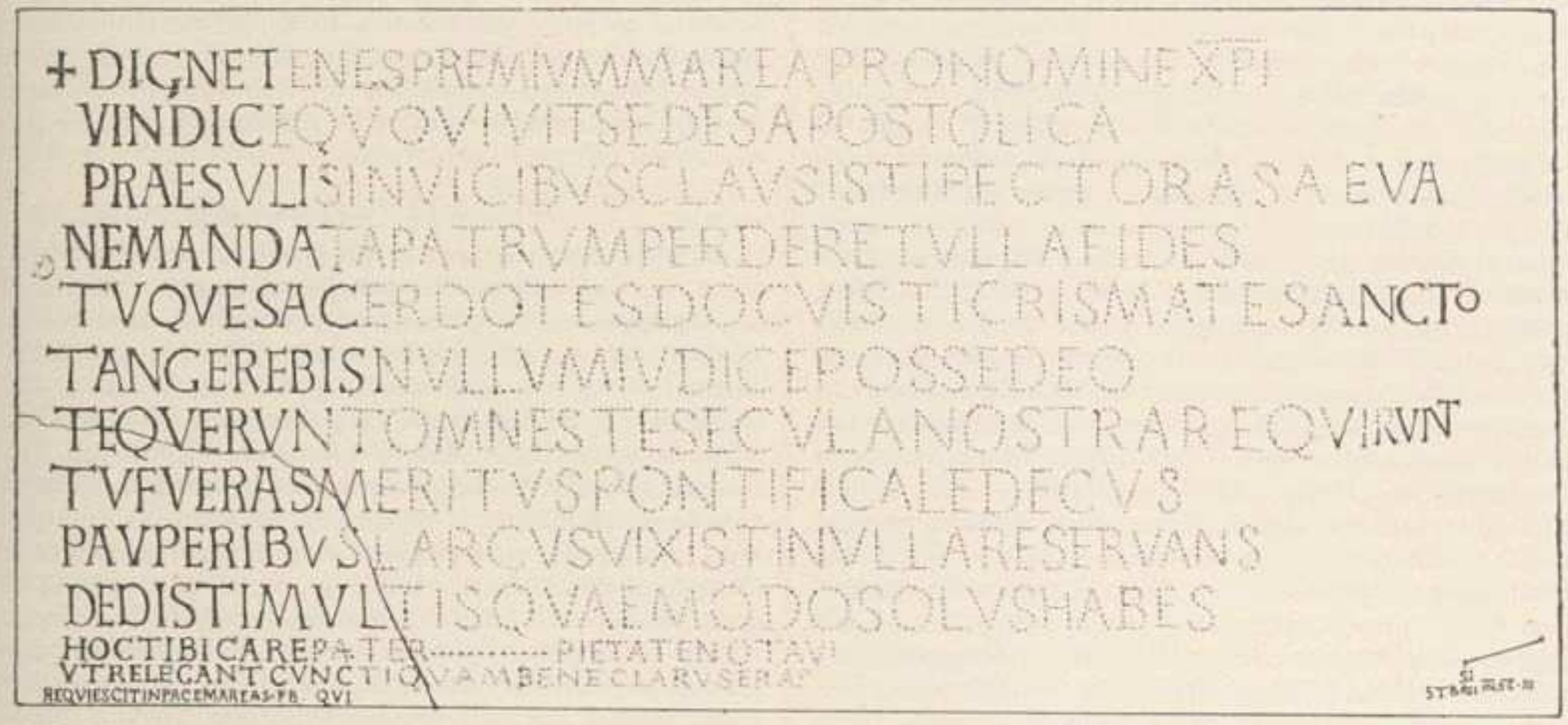

7727. — Inscription de Maréas, d'après de Rossi, *Bullettino*, 1869, p. 20.

mais ne s'occupe pas du personnage nommé Maréas et du temps où il vécut. J.-B. De Rossi pensa d'abord avoir affaire à un évêque du IXe siècle.

On en était là quand, sur le seuil d'une porte de Sainte-Marie-du-Transtévère murée depuis longtemps, on remarqua que se trouvait une pierre gravée sur chaque face. Celle tournée vers la terre, et bien conservée, donnait cette épitaphe :

HIC QVIESCIT IN PACE LAVRENTIVS
SCRIBA SENATVS DEP DIE III·IDVVM MART
ADELFIO VC CONS



Le nom du consul Adelfius met cette épitaphe en 451; quant à la fonction de *scriba senatus* elle resta en usage jusque vers la fin du Moyen Age. Mais la tombe de Laurentius fut respectée à peine pendant un siècle. Par suite de la pénurie du marbre au Ve et au VIe siècle, on enlevait les épitaphes et on les retournait afin de les faire servir à un nouveau défunt; ce qui fut ici le cas et sur la pierre retournée on grava un nouveau texte dont il ne s'est conservé que les deux extrémités protégées par la proximité de la muraille; toute la partie centrale a été usée pendant des siècles par les souliers des passants (fig. 7727). Ainsi qu'il arrivait presque toujours, les collecteurs de sylloges copiaient les vers et négligeaient le reste. Or, en lisant la dernière ligne de l'inscription : *Digne tenes...* J.-B. De Rossi lut ces mots révélateurs :

REQVIESCIT IN PACE MAREAS.PB.QVI (*vixit*)...

ce qui suit est usé, mais à l'extrémité opposée on lit :

SI _ _
....ST BAII IN DC.III, c'est-à-dire (*post*) *consulatum Basilii indictione III.* Le lapicide avait oublié la syllabe SI qu'il a ajoutée au-dessus de la ligne. La troisième indiction à Rome correspond seulement au quatorzième postconsulat de Basile, en 555, car en 570, quand revient la quatorzième indiction, on ne datait pas à Rome du 29e postconsulat de Basile, mais du 3e de Justinien. Nous avons donc ici une date certaine.

Les lettres conservées ou plutôt épargnées par les passants nous montrent que chaque ligne correspond à un vers; le pointillé est restitué d'après le texte de la sylloge palatine. On voit par ce dessin que les deux distiques relatifs aux travaux entrepris pour ménager la lumière sur la tombe n'ont pas été gravés sur l'épitaphe de Mareas; ils appartiennent à une autre inscription et ont été rattachés à celle-ci par mégarde. Ce rapprochement maladroit est un indice qui permet de penser que l'épitaphe de Mareas n'aura pas été copiée à Sainte-Marie-du-Transtévère, mais dans quelque oratoire d'un cimetière suburbain, peut-être dans un de ceux de la voie Salaria nova.

Mareas n'était pas un évêque, mais un prêtre, nous apprend son épitaphe, il mourut en 555 et remplit à Rome *praesulis vices*. Ces indications concordent avec ce que nous savons de l'histoire de l'Église romaine dans une de ses périodes les plus ardues. Le 7 juin 555, le pape Vigile mourut à Syracuse, après plus de dix années d'absence de Rome provoquée par la fameuse controverse des Trois-Chapitres et la célébration du Ve concile de Constantinople. Il avait envoyé de Catane à Rome l'évêque Valentin du siège suburbicaire de Selva Candida et le prêtre Ampliatus pour administrer l'Église en son nom. Ils vinrent sur un navire chargé de vivres que le pape envoyait à Rome assiégée par les Goths; le navire tomba entre les mains de Totila qui fit couper les deux mains de l'évêque Valentin. On ne savait qui remplaça ce malheureux jusqu'à la découverte de l'épitaphe de Mareas, le prêtre décédé en 555 qui fut *vindice quo vivit Sedes apostolica*, tint la place de Vigile et *praesulis in vicibus clausisti pectora saeva*. Ce fut donc lui qui remplaça Vigile pendant dix années d'épreuves terribles et qui se donna tout entier à sa charge : *pauperibus largus vixisti nulla reservans*. Mort la même année que Vigile il eût été digne de tenir sa place : *tu fueras meritus pontificale decus*.

Bibl. : De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1869, p. 17-22.

Bibliographie. — J. de Avila, *Summarium status ecclesiae S. Mariae Trans Tyberim* (ms. du XVIIe siècle à l'archive). — *Chiesa (La) di S. Maria in Transtevere riconosciuta per basilica dai sommi pontefici* (ms. Vatic. *8429*, c. 8-8^b). — P. L. Galletti, *Chartularium S. Mariae Transtyberim* (ms. Vatic. *8051*). — C. L. G., *Appunti sopra un codice della basilica di S. Maria in Trastevere*, dans *Il Muratori*, 1893, t. II, p. 7-10. — I. Lancisi, *Notizie della basilica di S. Maria in Trastevere*, Roma, 1728. — O. Marucchi, *Éléments d'archéol. chrét.*, 1902, t. III, p. 428-438. — B. Millinus, *De origine basilicae S. Mariae Transtiberim* (ms. du XVIIe siècle à l'archive). — P. Moretti, *Notitia cardinalium titularium insignis basilicae S. Mariae transtyberim*, Romae, 1752. — P. Moretti, *De S. Callixto PP. et M. ejusque basilica S. | Mariae trans Tyberim nuncupata disquisitiones duae critico-historicae*, 2 in-8°, Romae, 1752. — G. Navone, *Di un musaico di Pietro Cavallini in S. Maria Transtiberina e degli Stefaneschi di Trastevere*, dans *Archivio della societa romana di storia patria*, 1878, t. I, p. 219-238. — *Notae ecclesiae S. Mariae trans Tiberim Romae ann. 1111-1123*, dans *Monumenta Germaniae historica, Scriptores*, t. XIX, p. 273; cf. *Neues Archiv*, t. XI, p. 100. — *Pratica assai devota ed utilissima per il Giubileo universale dell'anno santo. Con una succinta istorica narrazione della basilica di S. Maria in Trastevere*, Roma, 1825. — Ramoino, *Diverse cose cavate da diversi autori per la basilica di Santa Maria in Trastevere* (ms. Vatic. *9835*, c. 24-32). — P. G. Rinaldo-Bucci, *Cenni storici e descrizione della sacrosanta basilica Trasteverina*, in-12, Roma, 1889. — J. B. De Rossi, *Scoperte nella basilica di S. Maria in Trastevere*, dans *Bull. di arch. crist.*, 1866, p. 76; cf. p. 91. — *Un epigrafe di donazione alla basilica di S. Maria in Trastevere*, dans *ibid.*, 1870, p. 113-115. — A. Silvagni, *Inscriptiones christianae urbis Romae*, in-4°, Romae, 1922, t. I, p. 61-79, n. 528-703.

H. Leclercq.

MARIE IN ARA COELI (SAINTE-). — La basilique de Sainte-Marie *in Ara Coeli* doit se trouver à côté de l'emplacement du temple de Junon. Une profonde obscurité recouvre ses origines, raison de plus pour ne rien négliger de ce qui peut aider à la dissiper. Le vocable le plus ancien de cette basilique était *Sancta Maria in Capitolio*, l'étymologie du vocable actuel est assez difficile à établir.

Le manuscrit Vatic. Palat. 227, en écriture onciale, que le cardinal Mai faisait remonter au VIIIe siècle [1], est attribué par H. Stevenson et J. B. De Rossi au VIIe [2]; il contient une chronique certainement plus ancienne sur le compte de laquelle Mai s'exprime ainsi : *Eximia codicis vetustas, quam scripturae genus suadet; praeterea Chronici terminus in nono Justini junioris anno* (574 de J.-C.) *conclusus, quae res Chronographi aetatem ipsiusque lucubrationis tempus denotare videtur, quia ne ad totum quidem Justini regnum extenditur, quod fuit annorum tredecim; haec, inquam, tanti apud me fuerunt, ut breve hoc Chronicon his voluminis mei pagellis tradendum nunc censuerim... Chronographus noster contra Scotorum systemata canonesque chronicos stilum acuit; quae res mihi suspicionem ingerit, anglum hunc esse hominem... Sed illud demum admirationem meam maxime commovit, quod hunc Chronographum in prioribus decem capitulis, et in imperatorum catalogo, cum nemine magis consentientem comperi, quam cum graeco Johanne Malala (cujus ipsamet verba quandoque interpretatur et exprimit) vel certe cum auctoribus ab hoc laudatis Clemente, Theophilo, Timotheo et Eusebio* [3]. Ainsi donc les sources utilisées par le chronographe anglais sont byzantines et du VIe siècle, et ne sont pas plus récentes que l'année 574. Or, entre autres légendes, il mentionne expressément celle de l'*Ara coeli*, bien connue des lecteurs des *Mirabilia urbis Romae* dans la recension du XIIe-XIVe siècle [4]. La plus ancienne forme de cette légende chez notre chronographe est présentée ainsi : *Augustus vero Caesar LVI anno regni sui, mense octobris, qui hyperberetaeus secundum Athenienses dicitur, abiit in Capitolium, quod est in medio urbis Romae, ut per divinationem addisceret quis regnaturus fuisset post ipsum in romana republica; et dictum est ei a pythonia quod infans hebraeus, jubente Deo a coelo beatorum descendens, in hoc domicilium statim jam veniet, ceterum genitus sine macula, alienusque ab aris nostris. Quare exiens inde Augustus Caesar a divinatione, aedificavit in Capitolio aram magnam in sublimiori loco, in qua et scripsit latinis litteris dicens :*

HAEC ARA FILII DEI EST

« César Auguste, dans la 56e année de son gouvernement, au mois d'octobre que les Athéniens (ou plutôt les Macédoniens) appellent Hyperberetaeus, se rendit au Capitole, qui est au milieu de la ville. Il voulait consulter les augures pour savoir qui, après sa mort, porterait le sceptre impérial. La pythonisse lui répondit : « Par le commandement de Dieu, un enfant juif des- « cendra du ciel des bienheureux et prendra sa demeure « dans ce bâtiment. Il est né sans tache et est l'ennemi « de nos autels. » Alors César Auguste quitta le lieu de l'oracle et établit sur le Capitole, en un point élevé, un grand autel et il y mit en langue latine cette inscription. » Et le chroniqueur ajoute : *Ubi factum est, post tot annos domicilium atque basilica beatae et semper virginis Mariae usque in praesentem diem, sicut et Timotheus chronographus commemorat.* « Et aujourd'hui encore, après tant d'années, subsiste le bâtiment et la basilique de Sainte-Marie toujours vierge, comme nous l'apprend le chronographe Timothée. »

Cette chronique anonyme emprunte son récit à Jean Malala, qui terminait le sien vers l'année 574, neuvième année du règne de Justin. L'historien byzantin Timothée écrivait un peu avant, à une date qui n'est pas connue avec précision, mais J.-B. De Rossi, gravement malade à l'époque où il attirait l'attention sur ce texte et n'en pouvant plus faire la critique, avait tort de le présenter comme étant du VIe siècle. Le passage cité : *Ubi factum est*, etc., relatif à la basilique, est une addition qui n'est pas antérieure à l'année 740 [5].

Les commencements de l'église de *S. Maria in Capitolio* doivent donc être reportés à une date assez proche de la fondation de *Sancta Maria Antiqua*. Sur le promontoire qu'occupa l'église, s'élevait aux temps païens, avons-nous dit, près de l'*arx Capitolina* un temple de Junon. Le sanctuaire de la Vierge vint faire face au temple de la déesse et le supplanta.

La légende de l'érection par Auguste d'une *ara coeli* chrétienne semble se rattacher à une inscription antique mal interprétée. En 1896, on a trouvé l'épitaphe d'une prêtresse de Junon, qualifiée *dea virgo coelestis*, dont l'*ara coeli* est peut-être un écho.

L'existence sur ce point d'un établissement de moines grecs au VIIIe siècle pourrait se déduire d'un fragment d'inscription, architrave portant le mot ΗΓΟΜΕΝΟC; sur la partie manquante on devait lire

[1] V. Mai, *Spicileg. roman.*, t. IX, p. 118. — [2] E. Stevenson, *Codices Palat. lat.*, t. I, p. 70. — [3] A. Mai, *op. cit.*, t. IX, p. 118-119. — [4] Urlichs, *Codex topographicus urbis Romae*, p. 96, 120, 121, 133. — [5] *Monumenta Germaniae historica, Chronica minora*, édit. Mommsen, t. III, p. 428; sur ce texte, cf. J.-B. De Rossi, *Le origini della chiesa dell' Ara coeli*, dans *Bullettino di archeologia cristiana*, 1894, p. 85-89. Sur le chronographe Timothée, cf. Krumbacher, *Geschichte der byzantinischen Literatur*, 2e édit., in-8°, Leipzig, 1893, p. 321, 327.

le nom de l'higoumène. Aux moines grecs succédèrent, au Moyen Age, des bénédictins.

Bibliographie. — P. F. Casimiro, *Memorie istoriche della chiesa e convento di S. Maria in Ara coeli di Roma*, in-4°, Roma, 1736. — G. Gatti, dans *Notizie degli scavi*, 1892, p. 407; *Dissertaz. della pontif. accad. rom. di archeol.*, 1896, IIe série, t. VI, p. 340. — H. Grisar, *Histoire de Rome et des papes au Moyen Age*, in-8°, t. I, Paris, 1906, p. 206-207. — C. Huelsen, *The legend of Ara coeli*, dans *Journal of the british and american archaeological society in Rome*, 1907, t. IV, n. 1, p. 39-48. — J.-B. De Rossi, *Musaico di S. Maria in Aracoeli esistente nella cappella del palazzo Colonna*, dans *Miscellanea francescana*, 1886, p. 65-68; *Le origini della chiesa dell'Ara coeli*, dans *Bullettino di archeologia cristiana*, 1891, p. 85-89. — J. Vetter, *L'Ara Coeli. Souvenirs historiques*, Romae, 1886. — A. de Waal, *Ara Coeli oder die Sibylle des Augustus. Eine mittelalterliche Legende*, In-16, Rome, 1902.

H. Leclercq.

MARIE ANTIQUE (SAINTE-). — Cet édifice a été étudié dans le *Dictionn.*, t. V, col. 2006-2066; nous donnerons seulement ici une bibliographie.

P. Allard, *Le forum romain*, dans *Revue des questions historiques*, 1899, t. LXVI, p. 185-194. — D. Angeli, *Chiese di Roma, Guida storica e artistica*, in-16, Roma, 1903, p. 260. — G. Boissier, dans *Journal des savants*, 1885, p. 61-74; 1886, p. 373-382. — P. Cappello, *La chiesa di S. Francesca Romana (S. Maria Nuova)*, Roma, 1883. — G. Cascioli, *I recenti scavi al foro romano presso la basilica di S. Maria Antiqua*, dans *La Vera Roma*, 17 mars 1901. — *Chiesa (La) e il chiostro di S. Maria Nova dai tempi di S. Francesca Romana ai nostri giorni*, dans *Rivista storica benedittina*, 1908, t. III, fasc. 10. — J. Ciampini, *Vetera monimenta in quibus praecipue musiva opera... illustrantur*, in-8°, Roma, 1690-1699, t. III, p. 162. — L. Duchesne, *Le forum chrétien*, dans *Mélanges de littérature et d'histoire religieuses publiés à l'occasion du jubilé épiscopal de Mgr de Cabrières*, in-8°, t. I, Paris, 1899, p. 125-143, et tiré à part, Rome, 1899; cf. *Analecta bollandiana*, 1901, t. XX, p. 85; *Notes sur la topographie de Rome au Moyen Age. Sancta Maria Antiqua*, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 1897, t. XVII, p. 13-38, cf. *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1901, p. 38. — E. V. B..., *S. Maria Antiqua. La Vergine nelle prime rappresentazioni dell'arte cristiana fino all'ottavo secolo*, dans *Cosmos catholicus*, 1902, t. IV, n. 3. — P. Fedele, *Tabularium Sanctae Mariae Novae ab anno 982 ad ann. 1200*, dans *Archivio della reale società romana di storia patria*, 1900, t. XXIII, p. 171-237; 1901, t. XXIV, p. 159-196; 1902, t. XXV, p. 169-209; 1903, t. XXVI, p. 21-141; cf. *Rivista storica italiana*, t. XVII, p. 471. — V. Federici, *S. Maria Antiqua e gli ultimi scavi al foro romano*, dans *Archivio della reale Società romana di storia patria*, 1900, t. XXIII, p. 517-562. — G. Fogolari, *Gli scavi delle antiche chiese cristiane al foro romano*, dans *L'arte*, 1900, t. III, p. 427-434. — G. Fregni, *Su le antichità di Roma. Le ultime scoperte in S. Maria Antica al foro. Studi storici e filologici*, in-8°, Modena, 1901. — E. Gerspach, *Gli affreschi nella chiesa di S. Maria Antiqua nel foro romano*, dans *Arte e storia*, 1902, IIIe série, t. XXI, p. 1-8; *Les fresques de l'église Santa Maria Antiqua au forum romain*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1901, p. 300-313. — H. Grisar, *S. Maria Antica differente di S. Maria Nuova. S. Maria Antica chiamata S. Maria de inferno liberatrice. La leggenda dell'inferno. Il dragone di San Silvestro. Culto di Vesta et culto della madre d'Iddio al foro Romano*, Roma, 1895; *Scoperte di S. Maria Antiqua al foro romano*, dans *Civiltà cattolica*, 1901, n. 1214, p. 228; n. 1218, p. 727; *Histoire de Rome et des papes au Moyen Age*, t. I, p. 202-205. — Wl. de Gruneisen, *Studi iconografici in S. Maria Antiqua*, dans *Archivio della reale Società di storia patria*, 1906, t. XXIX, p. 85-95; *I ritratti di papa Zaccaria e di Teodolo primicerio nella chiesa di S. Maria Antiqua*, dans même recueil, 1907, t. XXX, p. 479-485; *Sainte-Marie-Antique*, in-fol., Roma, 1911. — J. David, *Sainte-Marie-Antique, études liturgiques et hagiographiques avec un plan de l'église*, in-fol., Rome, 1911. — V. Federici, *Album épigraphique. Supplément au chapitre épigraphie*, in-fol., Rome, 1911. — Chr. Huelsen, *Das Forum romanum, seine Geschichte und seine Denkmäler*, in-8°, Rom., 1904. — P. A. Kirsch, *Die Kirche S. Maria Antiqua am römischen Forum*, dans *Römische Quartalschrift*, 1901, t. XV, p. 86-89; *Revue thomiste*, 1898, p. 497-498, 501; 1901, p. 86-89. — R. Lanziani, *La escavazioni del foro*, dans *Bullettino della commiss. arch. comunale*, 1901, t. XXVIII, p. 299-320. — P. de Larminat, *S. Maria Antiqua. Essai historique et descriptif*, dans *Annales de Saint-Louis-des-Français*, 1901, t. V, n. 3, p. 315-359. — H. Leclercq, *Forum chrétien*, dans *Dictionn.*, t. V, col. 1997-2065. — P. Lugano, *S. Maria Antiqua e le origini di S. Maria Nova de Urbe al foro romano*, in-8°, Roma, 1900; *S. Maria olim Antiqua nunc Nova al foro romano*, Roma, 1900. — C. Maes, *Basilica PP. Julii I juxta forum. S. Maria Antiqua. S. Maria de inferno. S. Maria liberatrice, etc.*, Roma, 1901; *Il primo trofeo della croce eretto da Costantino il grande nel foro romano ossia la VI^a^ e la VII^a^ delle colonne onorarie del Foro*, in-12, Roma, 1901. — O. Marucchi, *Il foro romano ed i suoi monumenti*, dans *Dissertazioni della pontificia accademia romana di archeologia*, 1884, série II, t. II, p. 91-297; *La chiesa di S. Maria Antiqua nel foro romano*, dans *Nuovo bullettino di archeol. crist.*, 1900, t. VI, p. 170, 285-320; *Di un importante sarcofago cristiano rinvenuto nella chiesa di S. Maria Antiqua nel foro romano*, dans *Notizie degli scavi*, 1901, p. 272-278; *S. Maria Antiqua*, dans *Journal of the british and american archaeological society in Rome*, 1901, t. III, n. 1; *Scavi nella chiesa di Sancta Maria Antiqua nel foro romano*, dans *Nuovo bullettino di arch. crist.*, 1901, p. 165-175; *Di un pregevole monumento di antica scultura cristiana rinvenuto negli scavi del foro romano*, dans *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1901, p. 205-216; *Le forum romain et le Palatin, d'après les dernières découvertes*, in-8°, Paris, 1902. — F. Mazio, *Due carte inedite di S. Maria Nuova*, dans *La tribuna illustrata*, 26 mars 1907. — C. R. Morey, *The christian Sarcophagus in S. Maria Antiqua in Roma*, dans *Suppl. to the paper of the american school of classic studies in Rome*, t. I, p. 148; *Le sarcophage chrétien de S. Maria Antiqua*, dans *American journal of archaeology*, 1905, t. IX. — P. Nibby, *De foro romano, della via Sacra, dell' anfiteatro Flaviano e de' luoghi adjacente*, in-8°, Roma, 1819. — A. Piganiol, *Les origines du forum*, dans *Mélanges d'archéol. et d'hist.*, 1908, t. XXVIII, p. 233-282. — S. Reinach, *Un nouveau sarcophage chrétien*, dans *Revue archéologique*, 1903, t. II, p. 125. — E. di Ruggiero, *Il foro romano*, in-8°, Roma, 1913. — G. Rushworth, *The church of S. Maria Antiqua*, dans *Papers of the british school at Rome*, 1902, t. I, p. 1-124. — H. Thédenat, *Le forum romain et les forums impériaux*, 4e édit., in-12, Paris, 1908. — A. Valeri, *I monumenti cristiani del foro romano*, dans *Rivista d'Italia*, 15 décembre 1900, t. III, p. 700 sq. — A. Venturi, *Storia dell'arte cristiana*, in-8°, Milano, 1903, t. II, p. 257-377. — W. A. W. et J. C. W., *A christian corner in the roman forum*, Rome, 1901. — J. Wilpert, *Die Malereien in der Kirche S. Maria Antiqua*, dans *Byzantinische Zeitschrift*, 1905, p. 578-583; *Die Porträts des Papstes Zacharias und des Primicerius Theodotus in S. Maria Antiqua*, dans *Römische Quartalschrift*, 1907, p. 93-104. — E. Wüscher-Becchi, *Die Absisfresken in S. Maria Antiqua auf dem Forum romanum*, dans *Zeitschrift für christliche Kunst*, 1904, p. 289-300.

H. Leclercq.

MARIE IN COSMEDIN (SAINTE-). — I. Premières constructions : 1. Le temple païen. 2. La salle ornée de colonnes. 3. L'église diaconale. 4. La basilique d'Hadrien. 5. L'église du XIe et du XIIe siècle. II. Mosaïque. III. Bibliographie.

I. PREMIÈRES CONSTRUCTIONS. — Sainte-Marie in Cosmedin a fait l'objet de cinq constructions successives dont il est possible de constater l'existence et de retrouver certains vestiges.

La première construction est un temple romain de l'époque classique; la seconde une vaste salle ornée de colonnes du IVe siècle; la troisième, une église diaconale bâtie au VIe siècle dans la dite salle; la quatrième est la basilique du pape Hadrien Ier (772-795) qui agrandit l'église diaconale; la cinquième est la reconstruction de la basilique hadrienne au XIe siècle et l'achèvement de sa décoration sous Calliste II (1119-1124).

1. *Le temple païen* s'élevait à proximité du *forum boarium*, près de la rotonde d'Hercule Victor et de l'Ara Maxima. Ce temple était dédié, croit-on, à Cérès; détruit par un incendie, il fut relevé et consacré par Tibère, l'an 17 de notre ère [1]. Tout n'a pas péri; il subsiste des séries d'*opus quadratum* en tuf rougeâtre. Elles s'élèvent à une hauteur de six mètres environ, dans le sol de la moitié postérieure de l'église; on les voit également dans la cour du côté méridional. Le triomphe du christianisme entraîna la fermeture et l'abandon du temple qui demeura debout jusqu'à la fin du VIIIe siècle, époque où il parut prêt à s'écrouler; aussi le pape Hadrien Ier en fit démolir une grande partie : *Diaconia vero sanctae Dei genetricis semperque virginis Mariae quae appellatur Cosmidin, dudum breve in aedificiis existens, sub ruinis posita, maximum monumentum de Tubertinos tufos super ea dependens, per annum circuli plurima multitudo populi congregans, multorumque lignorum struem incendens, demolivit. Simulque collectio ruderum mundans, a fundamentis aedificans, praedictam basilicam ultro citroque spatiose largans, tres absidas in ea construens praecipuus antistes veram Cosmidim amplissima noviter reparavit* [2]. La démolition dura un an, et il fallut recourir au feu pour en venir à bout.

2. *La salle ornée de colonnes* fut construite au IVe siècle du côté du Tibre, directement contre le temple de Cérès. Elle avait sept hautes colonnes à la façade et trois aux côtés. Cette façade se trouvait sur l'alignement de celle de la basilique actuelle, mais elle était moins resserrée et s'étendait fort au delà. Jusqu'aux grands travaux entrepris en 1891, on voyait dans ces colonnes antiques les débris d'un temple de la période classique; aujourd'hui on y reconnaît les restes d'une bâtisse du commencement de la décadence d'une époque rapprochée des premiers empereurs chrétiens, au IVe siècle. On y rencontre les caractères de cette période : inégalité des bases et des fûts de colonnes ainsi que des chapiteaux, variété dans les entre-colonnements. Ce n'est pas tout. Les travaux ont mis à nu les arcs cachés dans le mur qui portaient d'une colonne à l'autre; on retrouva ainsi à l'intrados de beaux restes d'un remarquable décor en stuc. Ce sont des rinceaux sortant de corbeilles placées à la partie inférieure de l'arc. On trouve dans le dessin une correction classique qui ne se rencontre plus dans les détails d'exécution. Ces stucs peuvent appartenir à la première moitié du IVe siècle; ils apportent un utile échantillon de l'art plastique décoratif à Rome sous Constantin et ses tout premiers successeurs. L'édifice était construit en briques et avait la configuration d'une grande salle carrée. E. Stevenson a conjecturé avec vraisemblance qu'elle avait été mise au service de l'administration de l'annone (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2267-2279). On savait que l'annone avait laissé à cette place, près du Tibre jusqu'à l'*Emporium*, divers souvenirs monumentaux et épigraphiques. Parmi ces derniers, le plus important est la base d'une statue élevée en l'honneur de Constantin le Grand par un préfet de l'annone entre les années 337-341 [3] :

DIVO ·AC· VENERABILI
PRINCIPI · CONSTANTINO
PATRI·PRINCIPVM
MAXIMORVM
FL.CREPEREIVS·MADALIANVS·V·C
PRAEF·ANN·CVM·IVRE·GLAD

3. *L'église diaconale* fut établie au VIe siècle dans la salle servant aux services de l'annone. L'institution annonaire avait appartenu à l'État qui s'en désintéressa complètement quand il ne posséda plus les ressources nécessaires pour l'administration qui passa à l'Église empressée à user de ce moyen d'action; l'annone devint une diaconie. Cette diaconie primitive était un édifice à une nef, en tuf jaune, avec six fenêtres de chaque côté, longue de 16 m. 20, large en moyenne de 7 m. 40 et probablement avec absïde Elle fut érigée transversalement dans la grande *aula annonaria* de façon à laisser sur les côtés deux espaces à découvert en guise de cours intérieurs qui servaient aux usages domestiques de la diaconie; peut-être étaient-ils encore, entièrement ou en partie, utilisés comme dépôt de marchandises alimentaires et pour les services administratifs d'une diaconie instituée pour secourir les classes pauvres de la ville.

On a constaté une disposition semblable auprès de l'ancienne entrée de l'église des Saints-Côme-et-Damien, près du Forum, autre église diaconale du VIe siècle. H. Grisar y voit une adaptation aux usages domestiques de la diaconie. L'église elle-même n'avait que des dimensions exiguës et, de même que Saints-Côme-et-Damien, ne possédait qu'une seule nef. Les restes des murs de l'ancienne église diaconale de Sainte-Marie, que l'on a retrouvés, se composent de cubes d'une pierre de tuf jaunâtre (fig. 7728). Entre les assises composées de la sorte, on a intercalé des briques partout où la solidité l'exigeait. C'est le même système de construction qui, à Rome, apparaît dans beaucoup de bâtisses du VIe siècle. Mais pour déterminer la chronologie de l'église diaconale, il faut tenir compte de certains fragments de sculpture, qui n'ont dû être employés que dans l'église la plus ancienne. Sur le toit on a trouvé des tuiles marquées du nom ou des sigles de Théodoric et d'Athanaric; en sorte que tout semble rappeler les rois goths et leur domination à Rome au VIe siècle. On sait que Théodoric s'efforça de venir en aide à la misère publique par le concours de l'annone d'État et la charité de l'Église. Le pape Félix IV (526-530), bien vu du roi, aura pu faciliter la transformation de la halle annonaire en église diaconale, ce qui ferait remonter Sainte-Marie in Cosmedin à l'époque gothique. Mais qu'était cette *aula annonaria* ? L'opinion générale qui affirmait que Sainte-Marie in Cosmedin était installée dans un temple païen était si généralement admise qu'il semblait superflu de la discuter. L. Duchesne voyait à regret cette intrusion d'une diaconie dans un temple païen, et, n'osant nier la réalité du temple antérieur, il se résignait à croire que l'église primitive était contiguë à la *cella* et non pas identique avec elle. Et de fait, les dix colonnes romaines, intactes ou inutiles, qui sont encastrées dans le mur de devant et sur le côté gauche de l'église, faisaient penser à un

[1] Tacite, *Annal.*, II, c. 49 ; O. Richter, *Topographie der Stadt Rom*, in-8°, Nordlingen, 1889, p. 124; R. Lanciani, *The ruins and excavations of ancient Rome*, in-8°, London, 1897, p. 520, 523. — [2] *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. I, p. 507. — [3] *Corpus inscriptionum latinarum*, t. VI, n. 1151; trouvée en 1716.

péristyle d'un temple, celui de Cérès, Liberus ou Libera. La diaconie étant comprise dans l'intérieur de ce péristyle supposé, on en concluait qu'elle avait été installée dans la *cella* proprement dite ; mais un examen plus attentif permit au contraire d'établir que si les colonnes ont des points de ressemblance, elles ne se trouvent toutefois pas à distance égale les unes des autres; leurs bases sont inégales et il en va de même pour la facture des chapiteaux. Un de ceux-ci n'est pas d'ordre composite comme les autres, mais d'ordre ionique avec frise ornée de feuilles. Il est évident que ces caractéristiques ne peuvent se rencontrer dans un

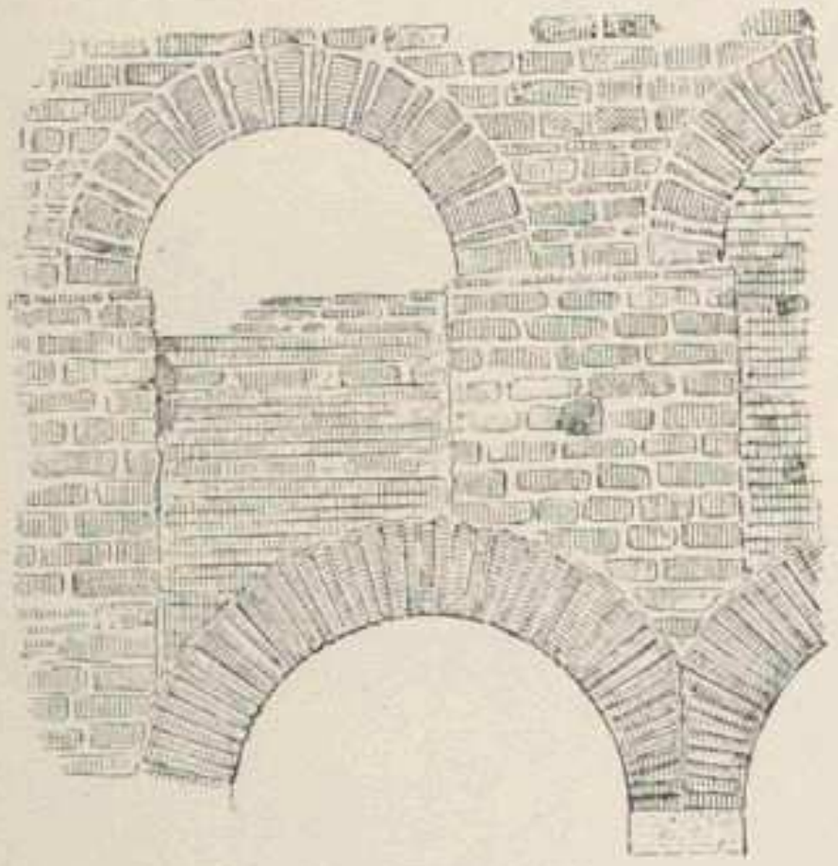

7728. — Restes de l'ancienne église diaconale, d'après *Revue de l'art chrétien*, 1898, IVe série, t. IX, p. 191, fig. 9.

péristyle d'époque classique et il faut conclure que colonnes, bases, chapiteaux, enlevés à des édifices différents ou à diverses parties d'un édifice voisin ou lointain, ont été, à une époque de décadence, utilisés sans goût dans un nouvel édifice.

En se basant sur ces judicieuses conclusions et sur les vestiges laissés par les constructions antérieures, on conclut que ces colonnes formaient une partie de la *loggia* des marchands, qui avait sa façade antérieure là où se trouve actuellement celle de la basilique, et, du côté opposé, s'appuyait au mur de droite du temple de Cérès. Ce temple érigé au IIIe siècle de Rome, et reconstruit par Auguste et Tibère, fut consacré au IVe siècle. Derrière et à gauche furent adossés les magasins des denrées alimentaires de la *statio annonaria;* sur le devant on bâtit le tribunal de l'*annona* (actuellement chambre mortuaire), et sur le côté droit vint s'adosser la loge des marchands. L'église primitive prit place dans cette dernière sans l'occuper en entier et se retrouve dans la partie antérieure de la basilique d'aujourd'hui. Quand Hadrien Ier voulut agrandir la vieille diaconie, ne pouvant l'étendre par devant, l'emplacement étant barré par la rue, il dut le faire par derrière et abattre à grand' peine le mur de tuf du temple de Cérès et porter la partie postérieure de la diaconie avec ses trois absides dans la *cella* du temple; depuis lors les dimensions de l'édifice n'ont plus été modifiées.

4. *La basilique d'Hadrien Ier* dépassait notablement les dimensions de la diaconie qui menaçait ruine, l'accroissement de la population grecque dans ce quartier exigeait d'ailleurs un édifice assez spacieux. C'est sous le pontificat d'Hadrien que l'*Itinéraire d'Einsiedeln* désigne les environs de cette église sous le nom de *Schola Graecorum*. Le choix de ce quartier par les Grecs s'explique par le voisinage du Tibre qui les mettait en communication maritime avec l'Orient. La dénomination de *Cosmedin* doit avoir été déjà auparavant spéciale à cette église. En effet, le rapport du contemporain sur la construction d'Hadrien commence par ces mots : *Diaconia vero sanctae Dei genetricis semperque virginis Mariae quae appellatur Cosmidin.*

La reconstruction entreprise par Hadrien Ier méritait à l'église son surnom mieux encore que par le passé : *praecipuus antistes veram Cosmidin amplissima noviter reparavit.* L'auteur joue sur le mot et sur l'origine du mot qui vient de κοσμητή, la « décorée ». On employait la forme de l'accusatif κοσμητήν au lieu du nominatif, comme il arrivait souvent lorsqu'il s'agissait de noms de lieux. Le *Cosmidin* du *Liber pontificalis* ne doit son origine qu'à la prononciation courante de κοσμητήν. L'emploi de *in* devant *Cosmedin* tient à un usage populaire général dans beaucoup de noms de lieux romains.

Il existait, au surplus, ailleurs qu'à Rome, des églises portant le nom de *Cosmedin;* il y en avait une à Constantinople, une à Ravenne, une à Naples. Les églises de ce nom paraissent avoir été des imitations de celle de Constantinople.

L'œuvre d'Hadrien Ier consista principalement dans l'addition des nefs latérales qui s'y trouvent actuellement; à cet effet, des colonnes furent placées dans les murs latéraux; mais la basilique fut allongée du côté de la place. La démolition d'une bonne partie des murs en tuf fut la conséquence de ce travail, mais on ne continua celui-ci que jusqu'au point strictement nécessaire. Devant la nouvelle abside de la nef centrale on coupa, peut-être alors déjà, dans l'antique construction en pierre de tuf, un espace en contre-bas, dont on forma la petite crypte actuelle. La crypte fut si exiguë à cause de la difficulté qu'il y avait à la disposer dans la maçonnerie du temple. Il est fort douteux que les colonnettes en marbre et la séparation du presbytère dans la crypte datent de cette modification.

Hadrien Ier ajouta, outre l'abside centrale, les deux absides correspondant à l'extrémité des nefs latérales. Dans une des absides, sous l'autel moderne, on trouva un autel du temps d'Hadrien. La *mensa* était posée sur le tronçon d'une simple colonne de l'époque classique cannelée obliquement.

En outre, on établit alors des tribunes des deux côtés de la nef principale. Ces tribunes sont même un des rares exemples qu'offrent les églises romaines de gynécées, réservés aux femmes. Jusqu'ici on avait pu en constater de semblables à Saint-Laurent-hors-les-murs (VIe siècle), à Sainte-Agnès près de la voie Nomentane (VIIe siècle), et aux Quatre-Couronnés (époque plus récente). (Voir *Dictionn.*, t. VI, au mot GYNÉCÉE.)

Quant au système de construction de la basilique d'Hadrien, il est aisé de reconnaître les parties ajoutées alors à l'église diaconale; leurs fondations et les murs inférieurs étant bâtis en blocs de tuf rouge qui provient du *maximum monumentum* qu'Hadrien a fait démolir, tandis que les parties supérieures sont maçonnées en briques conformément aux très médiocres procédés de ce temps. Hadrien ajouta un *narthex* à cette élégante basilique, c'est-à-dire, immédiatement après l'entrée, un espace était clôturé par des cancels (voir ce mot). On remarque encore aux secondes colonnes, à droite et à gauche, aujourd'hui retournées, des entailles dans lesquelles devaient être fixés les cancels. Il va de soi que vers le milieu de la nef centrale était réservé un espace rectangulaire, aménagé pour la *schola cantorum;* à la suite venait le *presbyterium* clôturé lui-même par une barrière appelée iconostase, et, plus généralement alors, *pergula.*

La *pergula* était une clôture pleine à la partie inférieure, ajourée à la partie supérieure et surmontée d'un entablement plus ou moins riche destiné à supporter divers objets du mobilier liturgique : chandeliers, lam-

pes, statues. Quelques éléments de la *pergula* du pape Hadrien à Sainte-Marie-in-Cosmedin ont été retrouvés et ont permis la reconstruction de l'ensemble, notamment la partie centrale qui sert aujourd'hui d'autel où l'on voit deux paons buvant chacun dans un calice. Sur l'entablement on lit (fig. 7729) :

*de do*NIS DEI ET SANCTE DEI GENETRICIS MA*riae*
*temporibu*S DONI ADRIANI PAPE ECO GREGORIVS NO*tarius.*

5. *L'église du XIe et du XIIe siècle* n'appartient plus à nos études. Au IXe siècle, le pape Nicolas Ier entreprit une restauration du portique. Au XIe siècle, le sol de la basilique fut relevé de 1 m. 60. Les deux rangs de la nef centrale reçurent une disposition nouvelle, les tribunes furent supprimées. La façade subit d'autres mésaventures, le portique fut pourvu d'un porche, enfin on

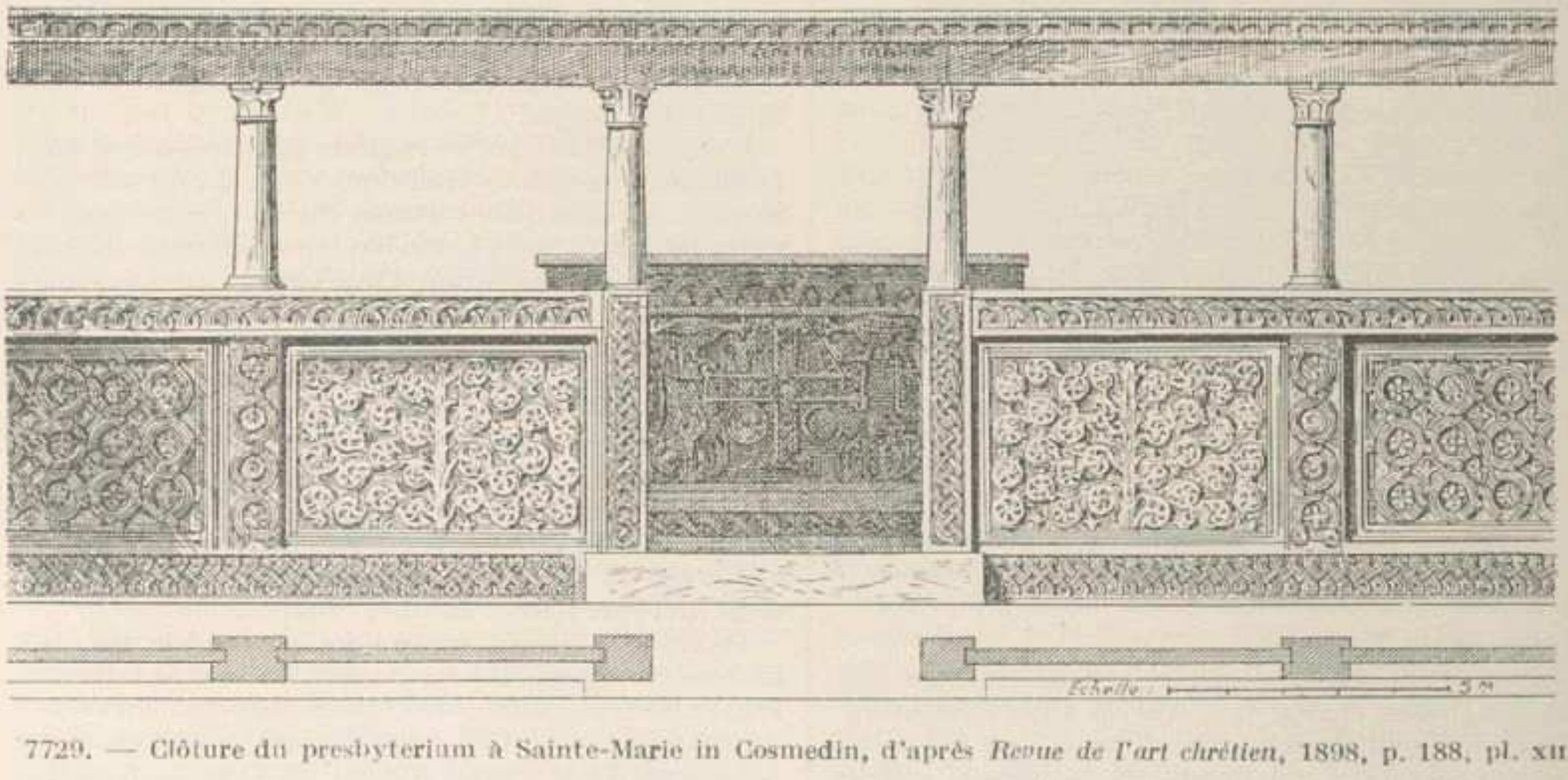

7729. — Clôture du presbyterium à Sainte-Marie in Cosmedin, d'après *Revue de l'art chrétien*, 1898, p. 188, pl. XII.

éleva un campanile. Mais, encore une fois, si tout ceci offre un grand intérêt pour une autre période de l'art chrétien, nous n'avons rien à en dire.

II. Mosaique. — Le fragment de mosaïque, provenant de l'oratoire de Jean VII, représente l'adoration des mages; nous en avons parlé déjà (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 2203, fig. 6162).

III. Bibliographie. — E. Caetani Lovatelli, *La Bocca della Verità e la sua leggenda nell'età di mezzo*, dans *Miscellanea archeologica*, in-8°, Roma, 1891. — R. Cattaneo, *L'architettura in Italia dal secolo VI al mille circa. Ricerche storico-critiche*, in-8°, Venezia, 1888, p. 144. — G. M. Crescimbeni, *L'istoria della basilica diaconale, collegiata e parrochiale di S. Maria in Cosmedin di Roma*, in-4°, Roma, 1715; *Stato della basilica diaconale, collegiata e parrochiale di S. Maria in Cosmedin di Roma nel presente anno 1719, descritto. Con varie giunte e correzioni dell'istoria di esse basilica, scritta e pubblicata dallo stesse autori, e con appendice dell'altra sua istoria di S. Giovanni avanti Portalatina*, Roma, 1719; *Notizie istoriche della sacra immagine della beatissima vergine della basilica di S. Maria in Cosmedin*, Roma, 1722. — L. de Feis, *La Bocca della Verità in Roma e gli antichi donari*, dans *Cronichetta mensuale* d'Armellini, 1885, p. 53-64; *La Bocca della Verità ed il Tritone di Properzio*, dans *Giornale ligustico*, 1888, fasc. 5-6. — T. Galli, Bianchi et Marangoni, *Memorie storiche di S. Maria in Cosmedin*, in-8°, Roma, 1845. — T. Galli, *Serie cronologica dei cardinali, diaconi, prelati, vicarii, arcipeti, canonici, ecc. dell'insigne basilica di S. Maria in Cosmedin*, in-12, Roma, 1845. — G. B. Giovenale, *La basilica di S. Maria in Cosmedin*, dans *Annuario dei cultori di architetti*, 1895; *Pitture del secolo XII in S. Maria in Cosmedin e nuovo monumento Carolingio*, dans *Atti del II congr. di arch. crit.*, 1902, p. 379; *La basilica di S. Maria in Cosmedin*, in-4°, Roma, 1927. — H. Grisar, *Sainte-Marie in Cosmedin à Rome*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1898, IVe série, t. IX, p. 181-199; *Il restauro di S. Maria in Cosmedin. Note più antiche di S. Maria in Cosmedin*, in-8°, Roma, 1899. — C. Maes, *La Bocca della Verità Leggende, superstizioni, asi*, dans *Il Cracas*, 25 oct. 1890, p. 559-576. — *Notizie storiche dell'antichissima e miracolosa immagine della beatissima Vergine che si venera nell'insigne basilica di S. Maria in Cosmedin*, 1803, 1818, 1835, 1867. — G. Patroni, *C. M. Crescimbeni, arciprete di S. Maria in Cosmedin e primo custode generale d'Arcadia*, Roma, 1890; *Serie cronologica dei cardinali diaconi... di S. Maria in Cosmedin*, in-8°, Napoli, 1899. — A. Piganiol, *Les origines du forum boarium*, dans *Mélanges d'archéol. et d'hist.*, 1909, t. XXIX, p. 103-144. — G. T. Rivoire, *Le origini della architettura lombarda*, in-8°, Milano, 1908, p. 152-154. — W. Schnyder, *Santa Maria in Cosmedin in Rome*, dans *Zeitschrift für christliche Kunst*, 1900, t. XIII, p. 23-32, 41-60. — E. Stevenson, *Scoperte à S. Maria in Cosmedin*, dans *Archaeologische Ehrengabe zu De Rossi's LXII. Geburtstage*, Roma, 1892, p. 304-324; *Scoperte a S. Maria in Cosmedin*, dans *Römische Quartalschrift*, 1893, p. 11-32.

H. Leclercq.

MARIE IN DOMNICA (SAINTE-). — L'église de Sainte-Marie *in Domnica*, appelée vulgairement la *Navicella*, est située sur le *Coelius*.

On lit dans la notice du pape Pascal Ier au *Liber pontificalis : Ecclesiam sanctae Dei genitricis semperque virginis Mariae dominae nostrae, quae appellatur Domnica, olim constructam et jam ruinae proximam, solerti vigilantia praefatus pontifex ampliorem melioremque, quam ante fuerat, a fundamentis aedificans renovavit; absidamque eiusdem ecclesiae musivo mirifice decoravit.* Parmi les dons qui furent faits à l'église lors de cette restauration, il se trouvait des draperies : *vela per arcus majores n. XX;* il y avait donc vingt arcades, dix de chaque côté, comme de nos jours. Le corps de l'édifice n'a pas changé depuis le IXe siècle. L'ordre suivant lequel la notice du *Liber* énumère les travaux entrepris

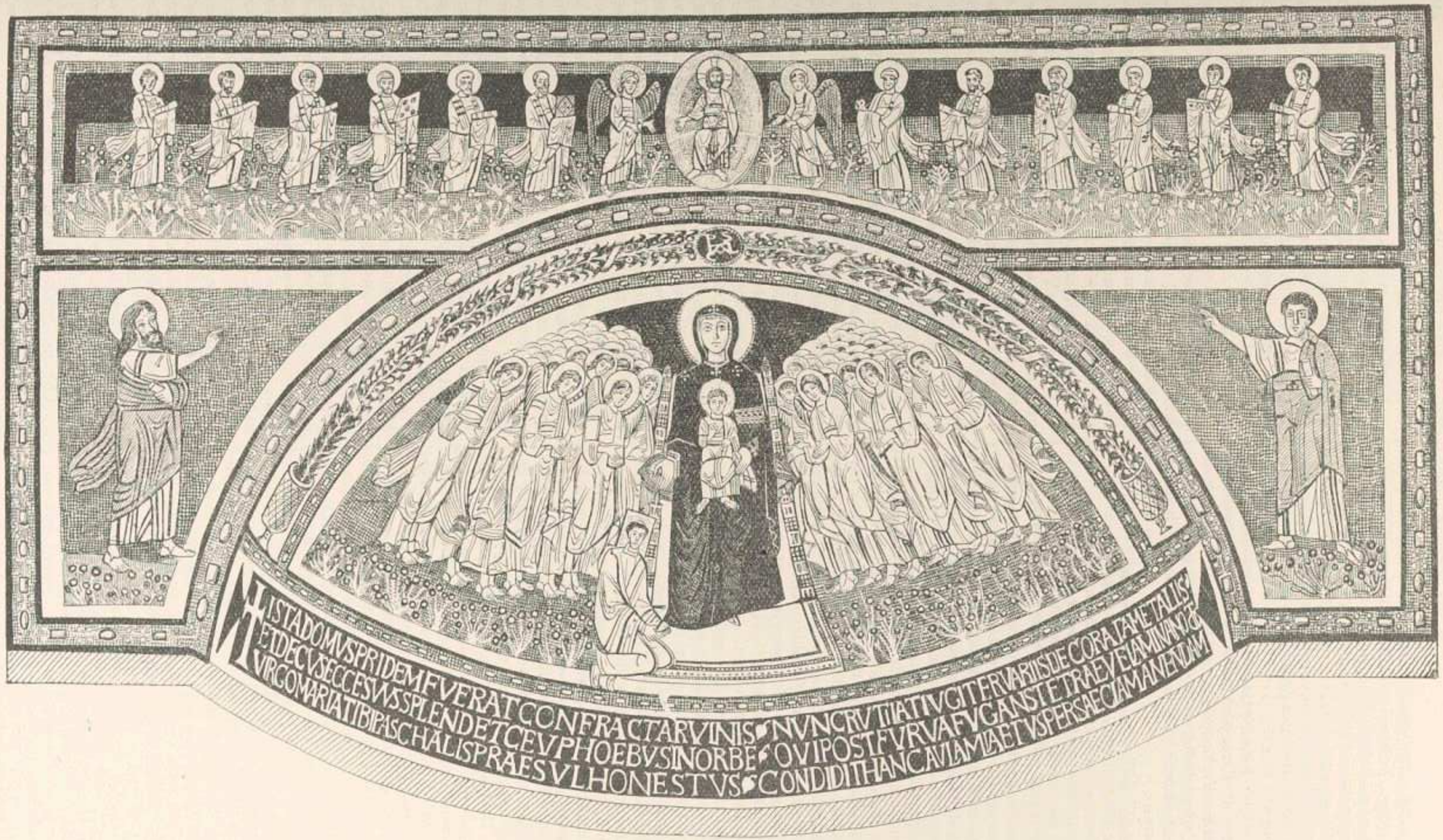

7730. — Mosaïque de Sainte-Marie in Domnica, d'après De Rossi, *Musaici christiani* 1872-1893, pl. XXIII.

par le pape Pascal permet d'attribuer une date à l'église de Sainte-Marie *in Domnica*. Elle mentionne d'abord la restauration de Sainte-Praxède, qui fut entreprise au début du pontificat (817), et, après avoir parlé de notre église, elle rappelle ce qui fut exécuté à Sainte-Cécile, en 821, et les années suivantes; la restauration de Sainte-Marie *in Domnica* prend donc place dans la période entre 817 et 821.

La mosaïque, l'inscription et le monogramme placé au sommet de l'arc confirment le renseignement du *Liber pontificalis*. Le monogramme est d'une lecture si facile qu'on souhaiterait volontiers que tous lui ressemblent. A la base de la conque, nous lisons l'inscription suivante :

Ista domus pridem fuerat confracta ruinis
Nunc rutilat iugiter variis decorata metallis
Et decus ecce suus splendet ceu Phoebus in orbe
Qui post furva fugans tetrae velamina noctis
Virgo Maria tibi Paschalis praesul honestus
Condidit hanc aulam laetus per saecla manendam.

Ces vers n'ont pris place dans aucune des sylloges épigraphiques antérieures au XIe siècle. La première copie connue est celle de Pietro Sabino, vers la fin du XVe siècle [1]; elle est conforme à l'original et on peut la lire chez un bon nombre d'auteurs [2]. Le dessin de la mosaïque fut publié par Ciampini et plusieurs autres[3].

Le texte du *Liber* et celui de l'inscription sont d'accord pour nous apprendre que le pape Pascal trouva l'église en ruines; elle était donc ancienne, mais c'est tout ce qu'on en peut dire. On sait seulement que, pour la période antérieure, l'église était dédiée à la Vierge et comptait au nombre des *diaconies*. La notice du pape Léon III au même *Liber* offre assez souvent cette mention : *diaconia sanctae Dei genitricis, quae vocatur Domnica*. Dans ce mot *Domnica* les anciens topographes romains se sont aventurés à reconnaître le nom de la célèbre veuve Cyriaque. Celle-ci possédait sur le Coelius une maison qui, au dire des Actes de saint Laurent, servait de lieu de réunion pour les chrétiens et où le diacre Laurent faisait ses aumônes [4]. Tout cela est bien séduisant, mais tout aussi fragile que séduisant. Quoi qu'il en soit, il n'y a pas lieu de s'arrêter à une autre hypothèse, celle-ci tout à fait gratuite [5], d'après laquelle le nom *Domnica* dériverait de la célébration dominicale des mystères liturgiques. Mais cette circonstance était commune à toutes les églises et ne pouvait devenir la cause d'une appellation spéciale. Il faut observer en outre que *Domnicus* et *Domnica* sont des contractions assez répandues dans l'épigraphie chrétienne des noms propres *Dominicus* et *Dominica;* contraction qu'on ne rencontre nulle part pour le nom du dimanche appelé *dies Dominica;* quant aux lieux destinés à la célébration liturgique on leur donnait le nom de *Dominicum* et jamais *domnicum*. Quoi qu'il en soit, nous avons un exemple à Tropea, en Calabre, d'une martyre nommée Cyriaque par les Grecs et Dominique par les Latins [6]; d'où l'on peut s'autoriser à croire qu'à Rome également, le nom de la veuve Cyriaque se sera mué en *Dominica* et *Domnica*, d'autant plus que le titre de diaconie rappelle les distributions faites aux pauvres confiés à la vigilance du premier diacre. On pourrait même accueillir un indice de ce fait. A droite de l'église *quae vocatur Domnica*, à la profondeur d'environ 15 palmes romaines sous le niveau actuel, furent trouvées les bases des statues qui décoraient les logements de la cinquième cohorte des *Vigiles* [7]. Mais cela n'empêche pas de supposer l'existence de la demeure de Cyriaque, *domus Cyriacae* qui put être contiguë à ces logements et divisée par une simple rue, ou par une petite place publique. La question pourrait être résolue si l'on fouillait l'espace environnant jusqu'au plan antique de la cité. On verrait alors dans quelle relation se trouve l'église reconstruite au IXe siècle à un niveau considérablement plus élevé, avec les édifices primitifs du sous-sol.

Au commencement du XVe siècle, l'église était prête à s'écrouler : *ecclesia S. Mariae in Domnica brevi, ut apparet, ruitura* [8]; on l'étaya sans doute assez pour la faire durer encore et, vers la fin du même siècle, le futur pape Léon X, alors cardinal Jean de Médicis, entreprit sa complète réfection. Diverses inscriptions mentionnent les réparations exécutées par le cardinal Ferdinand de Médicis, en 1566, par le pape Benoît XIII en 1725, par Pie VII et Léon XII qui y mit la dernière main en 1824 [9]. Aucune de ces inscriptions ne parle de la mosaïque, dont Nibby est seul à dire qu'elle fut restaurée par Clément XI. Enfin J.-B. De Rossi a apporté des indications nouvelles et précises sur d'autres restaurations postérieures, ignorées auparavant; d'où ressort la parfaite intégrité de la mosaïque du IXe siècle dans ses parties essentielles. Les archives d'État à Rome conservent, dans la division affectée aux papiers de l'ancienne Chambre apostolique, un dossier (tit. 4, n. 884), où sont réunis les documents et les comptes des restaurations qui furent exécutés à la mosaïque par ordre de Grégoire XVI, de mai à août 1841, pour une somme totale dépassant 1 700 écus romains. Le rapport établi avant les réparations prouve que les travaux précédents, attribués à Clément XI, eurent pour but seulement de fixer les parties détachées de la paroi qui menaçaient de tomber. On n'avait pas réparé les nombreuses quoique insignifiantes lacunes, mais on s'était contenté de les remplir de stuc peint, comme on avait fait au XVIe et au XVIIe siècles, dans l'abside de Sainte-Pudentienne et ailleurs. En effet, l'examen attentif des réparations de 1841, vérifiées et contrôlées au moyen des comptes de dépenses, prouve qu'elles n'ont atteint que les bandes ornées de gemmes, les tapis de verdure sur l'arc et dans la courbe de la coquille et les fonds. Quelque petite portion de l'inscription, des vêtements, des ailes de quelques anges, et des extrémités des personnages, dont aucun cependant ne fut entièrement remis à neuf, ou même notablement restauré, fut refaite. Il en résulte que l'ensemble de la composition appartient au dessin primitif et a conservé toute son authenticité.

Les nombreux cubes modernes de la mosaïque se distinguent parfaitement, si on y prête attention, et ne présentent d'altération que dans les détails des vêtements et des contours. Crowe et Cavalcaselle leur attribuent en grande partie l'effet disgracieux de la composition, plus monotone et plus raide que ne l'aurait été réellement l'original du IXe siècle. En effet, la seule comparaison entre la mosaïque, après sa restauration en 1841, et le dessin de Ciampini, tout imparfait qu'il soit, suffit pour convaincre que la triste monotonie de la figure principale, celle de la Vierge assise sur le trône, est en partie l'effet des retouches qui ont fait disparaître les riches ornements de l'ample draperie recouvrant les épaules et les bras. Ce vêtement était clair-

[1] Cod. Marc., *Lat. X-195*, fol. 302 : *in apside S. Mariae in Navicula*. — [2] Ms. de Claude Menestrier, fol. 220[v]; Ugonio, *Stazioni*, p. 119; Muratori, *Thes. nov. veter. inscr.*, p. 1929, n. 4; Galletti, *Inscr. rom.*, t. I, p. 21; Marini, dans Ang. Mai, *Script. veter. nova collectio*, t. V, p. 92, n. 3; Nibby, *Roma nel 1838*, p. 1, *Moderna*, p. 373; Barbet de Jouy, *Les mosaïques chrétiennes*, p. 60; De Rossi, *Musaici cristiani*, pl. XXIII. — [3] Ciampini, *Vetera monimenta*, t. II, pl. XLIII, XLIV; Fontana, *Musaici delle chiese di Roma*, p. XIII; Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, pl. 293; Séroux d'Agincourt, *Hist. de la décadence de l'art*, Peinture, pl. XVII, n. 15; De Rossi, *op. cit.*, pl. XXIII. — [4] Voir *Dictionn.*, au mot LAURENT. — [5] Gregorovius, *Storia della città di Roma nel Medio Evo*, t. III, p. 68. — [6] De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1877, p. 89-90. — [7] Blondus, *Roma instaurata*, I, 8. — [8] Forcella, *Iscrizioni delle chiese di Roma*, t. VIII, p. 175-179. — [9] Nibby, *op. cit.*, p. 373.

semé d'étoiles. Près du cou, au lieu des trois croix formées de petites boules dorées que l'on voit actuellement, il y avait plusieurs rangs, soit de perles, soit de pierres précieuses, soit encore de globules en or. Le segment qui était brodé sur l'épaule gauche, et dont il ne reste maintenant que les franges, avait originairement une forme oblongue. Les vêtements des autres figures ont beaucoup moins souffert, ou peut-être même n'ont pas été touchés du tout (fig. 7730).

Au sommet de l'arc est l'image de Jésus-Christ assis, la main gauche appuyée sur un livre, renfermée en une gloire de forme ovale; un ange est debout à la droite, un ange à la gauche, et à la suite de chacun d'eux six et six apôtres, également debout, portant le livre des Évangiles, à l'exception du premier à droite, que deux clefs désignent comme l'apôtre saint Pierre.

La conque présente une figure de la vierge Marie assise, tenant sur ses genoux le divin enfant; le pape Pascal, agenouillé sur le tapis du trône, tient en ses mains le pied droit de la Vierge. Sur les côtés sont disposés deux groupes d'anges qui se pressent vers la Mère de Dieu et donnent, chose fort rare alors, un effet de perspective. La guirlande de feuillage qui encadre la composition a pour clef le médaillon avec le monogramme du pape Pascal que célèbrent les vers :

« Il a quelque temps que cette maison tombait en ruines, maintenant elle brille à toujours de l'éclat varié des métaux, et sa gloire resplendit telle que Phébus dans l'univers, lorsqu'il se dégage des voiles ténébreux de l'obscure nuit.

« Vierge Marie, c'est pour toi que le vénérable pontife Pascal a bâti avec joie cette demeure qui vivra dans les siècles. »

L'artiste qui exécuta cette œuvre est peut-être le même qui, environ à la même époque, représenta d'une manière analogue sur l'arc de Sainte-Praxède la multitude des martyrs, marchant en triomphe, des palmes à la main, vers la Jérusalem céleste. Notre mosaïste a suspendu au bras gauche de la Vierge un manipule blanc, ainsi qu'on appelait dans le langage liturgique du IXe siècle, cette espèce de mouchoir, ou de voile (*sudarium*, *orarium*, *pallium limostinum*, *mappula*) que s'attachaient toujours à ce bras les ministres avant de s'approcher de l'autel. Ce voile employé dans l'usage liturgique, d'abord comme une marque de respect, ensuite comme un signe de dignité, est accordé ici à la Vierge à ces deux titres.

Le pape Pascal Ier est à genoux devant la Vierge dont il saisit des deux mains le pied droit pour l'embrasser. Il porte sur la tunique blanche une *penula* tissée d'or, comme dans ses autres portraits à Sainte-Praxède et à Sainte-Cécile. E. Müntz a fait observer que, si on a reproduit les mêmes vêtements, et si les cheveux ont une coupe et une couleur identiques dans ces différentes églises, l'artiste n'a cependant pas su donner à la physionomie les mêmes traits [1]. Vitet juge que la composition de Sainte-Marie *in Domnica*, plus même peut-être que les autres de la même époque, caractérise l'excessive décadence de l'art, et la barbarie qui était dominante au IXe siècle [2]. Le jugement qu'il porte sur cette mosaïque est trop pénétrant pour n'être pas rappelé.

Et d'abord, dit-il, au centre de la voûte hémisphérique de l'abside, à la place d'honneur ordinairement occupée par le Christ lui-même, qui trouvons-nous ? La sainte Vierge dans une pose et dans des conditions entièrement nouvelles. Ce n'est plus une modeste femme debout, dans l'attitude de la prière et de l'adoration, c'est la Vierge béatifiée, triomphante, assise sur un trône d'or, au milieu de sa cour céleste. Des légions d'anges et de séraphins se pressent autour du trône pour contempler la Mère et l'Enfant, pendant que le pape Pascal, agenouillé sur un tapis, tient humblement dans sa main un des pieds de la Reine du Ciel. Cette scène, quoique rendue de la façon la plus grossière, sans goût, sans dessin, sans nuances, n'en est pas moins d'un effet imposant. La sainte Vierge, ainsi comprise, est le prototype de toutes les madones béatifiées et intronisées qui, pendant trois ou quatre siècles, jusqu'au temps de Cimabué et de Giotto, vont se perpétuer en Italie; vierges sombres, moroses, solennelles, aux regards obliques et majestueux, parées comme des impératrices, austères comme des anachorètes. Vers les approches de la Renaissance, on les verra peu à peu se transformer, s'humaniser, sans descendre de leur trône d'or, sans renoncer à leur dais triomphal, toujours parées, encensées, glorieuses, mais souriantes et embellies par tous les enchantements de l'art.

Ici l'austérité l'emporte encore sur la gloire : malgré son trône, malgré la place dominante qu'elle occupe, cette madone est triste; ses traits, son expression, sa robe d'un bleu noir, le manteau qui l'encapuchonne, sombre coiffure à l'africaine, tout en elle est sévère, roide, étroit, compassé; et quant aux anges groupés aux deux côtés du trône, ils sont si élancés, si sveltes et si minces, qu'on est d'abord tenté d'en rire : c'est le principe de la spiritualité porté à sa dernière exagération. Cependant cet excès de hardiesse et de légèreté ne laisse pas que de produire un effet assez extraordinaire. Mais ce qui, dans cette mosaïque, est plus étonnant encore que ces anges à la taille de guêpes et grêles comme des sauterelles, c'est l'artifice employé par l'artiste pour les multiplier en apparence. Il ne se borne pas à nous représenter ceux qui occupent le premier plan, il veut nous montrer ceux qui sont derrière. Or, comme les cercles lumineux des nimbes entourent, selon l'usage, toutes ces têtes angéliques, au-dessus du premier rang de nimbes, il en trace un second, dont on ne voit que les sommets, puis au-dessus du second un troisième encore un peu moins visible, et ainsi de suite jusqu'au cintre qui encadre le tableau. Il en résulte, en perspective, le simulacre d'une foule immense, effet très simple assurément, et dont aujourd'hui personne ne saurait gré au plus mince écolier, mais qui, à une époque et dans une œuvre où toutes les lois de l'art sont outrageusement méconnues, devient un fait extraordinaire. Depuis le VIe siècle, allant de mosaïque en mosaïque, on ne rencontre que des figures et des objets juxtaposés pour ainsi dire, sans la moindre prétention aux illusions d'optique, sans la moindre combinaison de lignes qui fasse voir à l'esprit autre chose que ce que les yeux perçoivent. Or ici, pour la première fois, au plus fort de la décadence, cette intention se manifeste. Il faut aller jusqu'à Giotto, nous dirions presque jusqu'à Beato Angelico, c'est-à-dire, franchir cinq ou six siècles, avant de retrouver un effet de perspective aussi franchement conçu que celui-ci. Cette manière d'indiquer la profondeur d'une foule et de simuler un grand nombre de personnages en échelonnant et superposant l'extrémité de leur coiffure, et notamment leurs nimbes et leurs auréoles, le peintre de Fiesole en use fréquemment dans ses petits drames séraphiques; c'est son procédé favori pour nous montrer en raccourci toute une légion de bienheureux. Aussi, devant cette mosaïque, on est, malgré soi, tenté de supposer d'abord quelque restauration du XVe ou du XVIe siècle; mais, à regarder de près le travail, rien n'autorise à soupçonner le moindre remaniement. L'exécution, d'ailleurs, est si lourde, si maladroite, qu'on ne saurait l'attribuer à une main moderne; un manœuvre du XVe siècle eût été forcément plus habile, et quant à une supercherie savante, à une adresse de faussaire merveilleusement dissimulée, il n'y a pas à s'en préoccuper; c'est chose

[1] *Études sur l'histoire de la peinture et de l'iconographie chrétiennes*, in-12, Paris, 1882, p. 36. — [2] *Journal des savants*, juin 1863, p. 353.

ici tout à fait improbable ou pour mieux dire impossible. Il ne faut donc voir dans cette tentative qu'une singularité, un souvenir des temps anciens réveillé par mégarde et sans tirer à conséquence. Les signes de la barbarie croissante n'en éclatent pas moins de tous côtés dans cette mosaïque. L'Enfant Jésus dans les bras de sa mère est d'une laideur repoussante; le Christ, au sommet du grand arc en avant de l'abside, a l'air d'être debout, tant il est long, et cependant il est assis; les guirlandes de fleurs qui font bordure à la composition, bien qu'affectant l'ampleur et la richesse, sont d'une exécution aussi sèche que mesquine: elle participe à la raideur des personnages. Cette modeste branche de l'art, l'imitation des fleurs, qui avait jusque-là semblé survivre et résister à la contagion, voilà qu'elle est atteinte à son tour et qu'elle dégénère non moins que tout le reste.

H. LECLERCQ.

MARIE-MAJEURE (SAINTE-). — I. Topographie. II. Légende. III. Vocable. IV. Histoire. V. Les tuiles du toit. VI. Mosaïques de l'arc triomphal et des parois latérales. VII. L'arc triomphal. VIII. Les parois latérales. IX. L'oratoire de la Crèche. X. Les reliques. XI. Bibliographie.

I. TOPOGRAPHIE. — La basilique de Sainte-Marie-Majeure s'élève sur l'Esquilin, et sur la partie de cette colline appelée *Esquilinus Cispius*. Cette colline se trouvait hors des murs de la ville, une partie fut renfermée dans l'enceinte de Servius Tullius. Au delà de l'enceinte s'étendait de ce côté le *campus sub aggere Servii Tullii* qui, sous la république, servit de nécropole; sous Auguste, la nécropole devint une promenade publique et là se trouvaient de grands jardins, notamment celui de Mécène; puis encore les *horti* Lamiani, Gallantiani, Epaphroditiani, Torquatiani, Tauriani, Liciniani. Dans les jardins de Mécène se trouvait l'*auditorium*, bâti sur l'ancienne enceinte en *opus reticulatum*, décoré de peintures à l'intérieur et qu'on a identifié de nos jours à l'angle des rues Merulana et Leopardi. Dans les jardins de Licinius se trouvait un édifice qu'on a cru longtemps être le temple de Minerva Medica et qui n'est, semble-t-il, qu'un *nymphaeum*. L'espace qui précède l'arc de Gallien ou la porte Esquiline formait le *forum Esquilinium*. Cette partie de la ville possédait de grands édifices publics : le *Macellum Liviae*, vaste marché sur l'emplacement duquel s'élève l'église Saint-Vite; la basilique de Junius Bassus devenue au Ve siècle l'église de Saint-André *in Catabarbara* et plus tard Saint-Antoine; les bains de Neratius Cerealis, consul en 338 dont on a retrouvé quelques restes et dont on peut lire une inscription près de la via Cavour; la *basilica Siciniana* qui dut être l'origine de Sainte-Marie-Majeure.

II. LÉGENDE. — Une légende rapporte que le patrice Jean, qui habitait cet endroit, eut le désir d'élever une église à la très sainte Vierge. Celle-ci lui indiqua en rêve l'emplacement convenable tracé par une chute de neige tombée pendant la nuit des nones d'août (5 août) [1]. Ce conte n'avait pas obtenu grâce devant le pape Benoît XIV qui n'eut pas le loisir de le rayer du bréviaire; on continua à le redire chaque année, mais le cardinal Capalti assurait à J.-B. De Rossi qu'en sortant du chœur, lorsque les chanoines rentraient à la sacristie, il s'en trouvait toujours un assez facétieux pour dire de la légende qu'il ne s'y trouvait de vrai que ces mots : « A Rome, le 5 août, quand les chaleurs sont les plus fortes [2]. »

III. VOCABLE. — Il n'est pas du tout certain que la basilique ait porté primitivement le nom de Marie. Son plus ancien vocable paraît avoir été celui de basilique *Sicinini* ou *Sicinina* [3]; au IVe siècle, on l'appelle la basilique de Libère, *quae ab antiquis Liberii dicebatur* [4]. Avec Sixte III apparaît sur l'inscription dédicatoire le nom de sainte Marie, à qui la basilique est alors dédiée [5]:

Virgo Maria tibi Xystus nova tecta dicavi

A partir de cette époque le nom de Marie ne varie pas, mais reçoit différents déterminatifs. Le martyrologe hiéronymien, au 5 août, la désigne sous ce nom : *Romae, dedicatio basilicae S. Mariae*. Le biographe du pape Théodore Ier (642-649) la désigne sous le nom de *basilica ad Praesepe* ou *post Praesepe* [6]. Au Moyen Age, elle portait aussi le nom de *S. Maria in superagio*, en souvenir de l'*agger Servii Tullii* et celui de *basilica Domnae*. Comme elle était la plus importante des églises de Rome, placées sous le patronage de la sainte Vierge, l'usage s'introduisit vers le VIIe siècle de l'appeler Sainte-Marie-Majeure [7]. A une date plus rapprochée de nous, la légende dont nous avons parlé connut un assez vif succès pour qu'on imposât à la basilique le vocable de Sainte-Marie-aux-Neiges : légende qui fut interprétée dans une suite de tableaux en mosaïque qui ornent la façade du portique élevé par Eugène III (1145-1153), grâce à la libéralité des cardinaux Jacques et Pierre Colonna, au XIIIe siècle. Cette légende n'a pas d'attestation antérieure au Xe siècle et même au XIe siècle [8]. Quant au pseudo-fondateur, le patrice Jean qui jouissait d'un tombeau signalé par ces mots : *Johannis Patricii hujus basilicae fundatoris sepulcrum*, il eut à subir une exhumation, le 22 février 1746, qui donna comme résultat des ossements d'hommes, de femmes avec des tissus et des aromates. Il n'en fut plus question depuis lors.

IV. HISTOIRE. — Les témoignages authentiques relatant la construction de la basilique sur l'Esquilin sont connus. L'édifice fut d'abord appelé « libérien », du nom de son fondateur le pape Libère, au IVe siècle. La basilique libérienne fut appelée aussi *basilica Sicinini* et *Sicininum* par les contemporains de son fondateur [9]. La seconde dénomination avait un sens topographique étendu, car elle embrassait encore les constructions adjacentes et distinctes, même après la reconstruction de Sixte III, où elle prit le nom de Sainte-Marie-Majeure. En effet, on lit que ce dernier, outre d'autres fonds, avait assigné à l'église en question *domum Claudii in Sicininum*. Avant Libère déjà, dans la vie du pape Silvestre au *Liber pontificalis*, il est parlé d'une *domus in Urbe cum balneo in Sicinini regione*. Il résulte de ces passages que tant Libère que Sixte III édifièrent leur basilique *in Sicinino*, vocable qui désigne des édifices dont nous ignorons entièrement le groupement et la disposition, comme nous ignorons encore si la *basilica Sicinini* était ou non une basilique privée existant avant Libère, qui n'aurait fait que l'adapter à l'usage religieux. La *basilica Liberii* est nommée par les historiens avec la désignation *Sicinini* et *Sicininum* à propos du schisme suscité lors de l'élection de Damase. A cette occasion, elle fut prise d'assaut, son toit fut enlevé, et elle fut livrée aux flammes qui lui causèrent de sensibles dommages (366). Il n'est pas surprenant qu'après cette épreuve Sixte III ait pensé à la reconstruire en la dédiant à la Vierge, comme un monument triomphal au titre de Θεοτόκος et de la con-

[1] On ne saurait songer à tout : la neige oublia l'orientation et Sainte-Marie-Majeure est orientée à l'Ouest! — [2] L. Duchesne, *J. B. De Rossi*, dans *Revue de Paris*, 1894, p. 720-721. — [3] Ammien Marcellin, *Hist.*, XXVII, 3; S. Jérôme, *Chronicon*, ad ann. 369, *P. L.*, t. XXII, col. 693; Rufin, *Hist. eccl.*, l. II, c. X, *P. L.*, t. XXI, col. 221. — [4] *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. I, p. 232. — [5] *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. I, p. 232. — [6] *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. I, p. 331. — [7] *Notitia ecclesiarum urbis Romae*, dans De Rossi, *Roma sotterranea*, t. I, p. 138 sq.; ouvrage composé sous Honorius Ier (625-638) ou peu de temps après lui. — [8] Armellini, *Le chiese di Roma*, 2e ediz., Roma, 1891, p. 226. Au XVIe siècle, il existait dans la basilique une chapelle dédiée à Notre Dame de la Neige, *ibid.*, p. 234. — [9] *Ibid.*, p. 236.

damnation de Nestorius. Mais si les compositions figurées sur l'arc de triomphe sont inspirées par la pensée qui présida à la dédicace du nouvel édifice, celles des parois ne le sont pas, comme nous allons le voir. Toutes ces circonstances justifient le doute et font naître la question de savoir si les mosaïques latérales ne seraient pas antérieures aux mosaïques de l'arc triomphal, et si, au lieu d'appartenir à Sixte III, elles ne seraient pas l'œuvre de Libère et les restes de la décoration primitive de la basilique *in Sicinino*.

Après son renouvellement par Sixte III, l'édifice prit le nom de Sainte-Marie-Majeure. Les plus anciens auteurs d'anthologies épigraphiques ont transcrit à différentes reprises l'épigraphe célèbre placée jadis au-dessus de la porte d'entrée de la basilique, à l'intérieur. Aldhelme, poète anglais, dès le VIIe siècle, en avait cité le premier vers : *Virgo Maria tibi Xystus nova tecta dicavi* [1]. Pietro Sabino, à la fin du XVe siècle, en aperçut seulement le premier distique [2]. Au siècle suivant il en restait à peine les mots suivants [3] :

VIRGO MARIA TIBI XYSTVS NOVA T...

qui disparurent à leur tour à la fin du même siècle par suite des travaux du cadinal Pinelli [4]. Panvinio assure que les restes qui subsistaient de son temps étaient en mosaïque. Voici le texte intégral de cette inscription historique :

VIRGO MARIA TIBI XYSTVS NOVA TECTA DICAVI
DIGNA SALVTIFERO MVNERA VENTRE TVO
TV GENITRIX IGNARA VIRI TE DENIQVE FAETA
VISCERIBVS SALVIS EDITA NOSTRA SALVS.
ECCE TVI TESTES VTERI TIBI PRAEMIA PORTANT
SVB PEDIBVSQVE IACET PASSIO CVIQVE SVA.
FERRVM FLAMMA FERAE FLVVIVS SAEVVMQVE VENENVM
TOT TAMEN HAS MORTES VNA CORONA MANET.

Cette épigraphe parle de figures qui n'existent plus. Les martyrs offraient à la Vierge leurs couronnes; ils avaient à leurs pieds les emblèmes du martyre (*passio*) de chacun : le fer, le feu, les bêtes féroces, les eaux du fleuve, le poison. A Sainte-Agnès on voit encore quelque chose de semblable, car la figure de la sainte a un glaive et deux pots remplis de charbons enflammés à ses pieds [5]; il est vrai que cette mosaïque de la conque est un ouvrage du VIIe siècle (voir *Dictionn.*, t. I, col. 961, fig. 240). Le texte cité plus haut nous montre au contraire des exemples notables de ce genre de décoration dès la première moitié du Ve siècle. Les mosaïques du VIe siècle à Saint-Apollinaire-Neuf à Ravenne nous donnent une idée de la disposition de ceux qu'on voyait à Sainte-Marie-Majeure. Une série de figures de martyrs, dont chacun portait la couronne de la récompense éternelle, devait se diriger vers l'image de la Vierge, assise sur le trône, tenant son divin Fils dans ses bras, au centre de l'abside. En réalité, la surface couverte à Ravenne par la théorie de martyrs est occupée à Sainte-Marie-Majeure par les scènes historiques tirées de l'Ancien Testament, dont nous parlerons plus loin. Il en faut conclure que les compositions rappelées dans l'épigraphe devaient se trouver au plan supérieur et occuper les intervalles entre les fenêtres. Les parois de la nef du milieu étaient donc couvertes en entier de mosaïques et le nom de Sixte III, auteur du monument, tenait partout la première place, au sommet de l'arc triomphal comme sur la porte principale, aux deux extrémités de la basilique. L'inscription lui décerne le titre de fondateur de l'édifice : *nova tecta dicavit;* mais il ne s'ensuit pas qu'il fut l'auteur de toute la décoration.

Outre l'épigraphe dont nous venons de parler, nous avons des passages du *Liber pontificalis* dans les vies de Libère et de Sixte III et la fameuse lettre d'Hadrien Ier à Charlemagne sur les images sacrées. Dans ce dernier document, le pape, énumérant les images exécutées par ses prédécesseurs à l'occasion des différents conciles généraux, s'exprime en ces termes à propos du concile d'Éphèse : *Xystus fecit basilicam sanctissimae Dei genitricis Mariae cognomento majoris, quae et ad Praesepe dicitur, tam in metallis aureis quam in diversis historiis, sacris decoravit imaginibus* [6]. Les mots *diversis historiis* ont été généralement appliqués tant aux scènes de l'Évangile qui figurent sur l'arc triomphal qu'aux scènes relatives à l'Ancien Testament qui décorent les parois latérales. Mais la lettre d'Hadrien n'est pas si explicite dans ce sens, et ne suffit pas pour autoriser à inclure toutes les *historiae* de l'édifice en question dans l'œuvre de Sixte III, ou bien s'il faut lui attribuer seulement celles de l'arc.

Le *Liber pontificalis* emploie la même expression *fecit basilicam* pour raconter la première fondation de la basilique de Libère et la reconstruction par Sixte III [7]. Nous ne savons donc pas au juste en quelle relation se trouvent les travaux du second de ces pontifes avec ceux du fondateur. Sixte III a-t-il refait l'édifice depuis ses fondements, en lui donnant des dimensions beaucoup plus considérables, ou bien n'a-t-il fait que souder ensemble la nouvelle et l'ancienne bâtisse, et en quelles proportions? Le *Liber pontificalis* répond obscurément à ces questions : *(Xystus III) fecit basilicam, quae ab antiquis cognominabatur Liberii.* L'inscription, à son tour, affirme : *Virgo Maria tibi Xystus nova tecta dicavi.* L'œil exercé d'un architecte archéologue pourra peut-être éclaircir ce problème, en étudiant attentivement ce qui reste des constructions antiques de l'église.

D'après J.-P. Richter et Cameroun Taylor, la basilique fut construite pendant les années d'accalmie du IIe siècle par un chrétien — basilique privée — qu'il orna de peintures. Ce sont ces peintures qui auraient été plus tard reproduites en mosaïque. C'est une hypothèse et qui ne s'appuie pas sur des faits. D'après les auteurs que nous rappelons, les mosaïques des parois latérales remonteraient à la fin du IIe ou au commencement du IIIe siècle. Le seul argument invoqué n'a rien à voir avec les mosaïques; il porte sur la construction de l'édifice; le voici : les tuiles de la toiture proviennent en très grande partie d'officines doliaires du IIe siècle. Sans doute, mais ces tuiles ont été remployées.

V. Les tuiles du toit. — Ni Bianchini, ni J.-B. De Rossi, qui avaient tourné à diverses reprises leur pénétrante attention sur Sainte-Marie-Majeure, n'avaient songé à procéder à l'examen des tuiles du toit de la basilique. Une circonstance suggéra cette pensée à P. Crostarosa. Lors d'un voyage à Ravenne, il entra à Saint-Apollinaire *nuovo* et vit qu'on enlevait les tuiles anciennes pour les remplacer par des nouvelles. Or leur état de conservation était parfait et très supérieur au matériel qui était substitué. P. Crostarosa, chanoine de Sainte-Marie-Majeure, se livra alors à l'examen de la toiture de son église, ce qui l'amena à trouver 275 tuiles anciennes pourvues d'estampilles doliaires.

Voici les principales estampilles :

1. Grande nef et nefs latérales, 66 exemplaires (fig. 7731) :

X M Γ KACCIOY

et au centre le monogramme du Christ. Lettres creusées. (Voir *Dictionn.*, t. II, col. 1322, fig. 1709.) Une

[1] De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romae*, t. II, part. 1, p. 60; voir dans ce volume les recueils épigraphiques : VI, 42; VIII, 6; XII, 28. — [2] Id., *ibid.*, t. II, part. 1, p. 435, n. 110. — [3] Panvinio, *De septem Urbis ecclesiis*, p. 235. — [4] Ciampini, *Vetera monimenta*, t. I, p. 198. — [5] Ces détails sont malheureusement imperceptibles sur la figure 240. — [6] Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. XIII, p. 759. — [7] *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. I, p. 208, 232.

brique publiée par De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1870, p. 7-32, pl. III, n. 2, porte la même estampille; Dressel, dans *Corp. inscr. lat.*, t. XV, n. 2415; Crostarosa, p. 56, n. 1. Le seul exemplaire connu était celui découvert dans les ruines de l'*Emporium*, dont plusieurs lettres

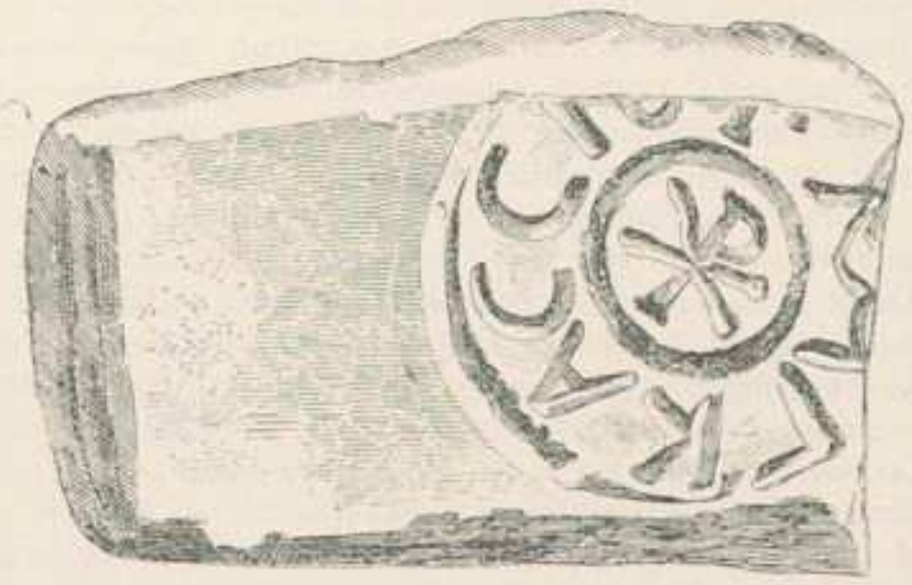

7731. — Estampille,
d'après De Rossi, *Bullettino*, 1870, pl. III, n. 2.

sont mutilées et qui est conservé au musée de la bibliothèque vaticane; il a été publié par De Rossi (fig. 7732).

2. Grande nef et nef latérale gauche, 4 exemplaires :

(*rosette ornementale*)

3. Grande nef et nef latérale gauche, 3 ex. :

L MALLI ANTIGONI
(*couronne et palme*)

Attribuée au Ier siècle; *Corp. inscr. lat.*, t. XV, n. 1262; Crostarosa, p. 56, n. 3.

4. Nef latérale gauche, 1 ex. :

OFF S R F DOM Ꝺ
ꝺ

Contemporaine de Dioclétien ou postérieure; *Corp. inscr. lat.*, t. XV, n. 1569 *a*; Crostarosa, p. 56, n. 4.

5. Grande nef et nef latérale gauche, 3 ex. :

+ REC̄ D N̄ THEODE
RICO FELIX ROMA

Marini, n. 154; *Corp. inscr. lat.*, t. XV, n. 1669; *Dictionn.*, t. II, col. 1322, fig. 1710; Crostarosa, p. 56, n. 5.

6. Grande nef et nef latérale gauche, 2 ex. :

+ REḠ D̄N THEODE
RICO BONO ROME

Les tuiles entières où cette estampille est imprimée en portent une autre sur laquelle on lit :

DE OFFICINA
IVSTI

(Marini, n. 156; *Corp. inscr. lat.*, t. XV, n. 1664), la tuile de Sainte-Marie-Majeure est entière et n'offre pas trace de cette deuxième estampille. Crostarosa, p. 56, n. 6.

7. Grande nef et nef latérale gauche, 2 ex. :

//// SATRINI · COMMVNIS
/// OFFICNS · MARCI ////

Époque de Vespasien. Cf. Marini, n. 1267; *Corp. inscr. lat.*, t. XV, col. 306; *Notizie degli scavi*, 1895, p. 395 *c*; Crostarosa, p. 57, n. 7.

8. Grande nef et nef latérale gauche, 2 ex. :

DE FIG CAES NAT FLAVIO
CORINTHO

Il s'agit de l'empereur Hadrien, Marini, n. 272; *Corp. inscr. lat.*, t. XV, n. 710 *b*; Crostarosa, p. 57, n. 8.

9. Nef latérale gauche, 1 ex. :

L · AQV_ I · FAVSTI
DOLIA

Époque de Trajan ou d'Hadrien, *Corp. inscr. lat.*, t. XV, n. 828; Crostarosa, p. 57, n. 9.

10. Nef latérale gauche, 1 ex. :

OPVS · DOL · EX · FIG · PONTICVLAN
DOMIN · NOSTROR·

Époque de Septime Sévère. Marini, n. 212; *Corp. inscr. lat.*, t. XV, n. 405; Crostarosa, p. 57, n. 10.

11. Nef latérale gauche, 1 ex. :

OPVS · FIGLIN · DOLIAR · EX PR· CAE N̄ · OF
C · CALPETANI · PANNYCI

Il s'agit probablement de Marc Aurèle ou Lucius Verus. *Corp. inscr. lat.*, t. XV, n. 746; Crostarosa, p. 58, n. 11.

12. Grande nef et nef latérale gauche, 6 ex. :

+ AVGENIVS PP IIII

Eugène IV (1431-1447). Crostarosa, p. 58, n. 12.

13. Grande nef, 13 ex. :

EX DOLIATI

Les estampilles avec le nom de Donat sont bien connues; voir *Corp. inscr. lat.*, t. XV, n. 1505, 1506, 2205; mais elles diffèrent de celle-ci qui est d'une date



7732. — Sceau d'une brique de Rome,
d'après *Nuovo bullettino*, 1896, t. II, p. 55.

tardive; voir *ibid.*, t. XV, n. 1686. Le symbole tracé au centre est peut-être un $\frac{Q}{|}$, ce n'est pas certain. Crostarosa, p. 58, n. 13.

14. Grande nef et nef latérale droite, 20 ex. :

INAITANOD EX

Époque de Dioclétien, ou postérieure. *Corp. inscr. lat.*, t. XV, n. 1686; Crostarosa, p. 59, n. 14.

15. Grande nef, 2 ex. :

EX · PRAE · DOMIT · LVCILLE
FIG · CAL LIBERAL

Il y a eu deux personnages appelés Domitia Lucilla. Le *Corp.* a beaucoup d'inscriptions avec le nom des deux Lucilla, entre autres le n. 1092 est mutilé. Ici

l'estampille est entière, mais très usée; à la deuxième ligne il faut lire CAL ou CL. *Corp. inscr. lat.*, t. XV, n. 559; Crostarosa, p. 59, n. 15.

16. Grande nef, 1 ex. :

COSS AMB SVLP

Marini, n. 237, 1299, 1281, propose la lecture : *Cossiorum Ambusti et Sulpiciani;* Dressel, dans *Corp. inscr. lat.*, t. X, n. 583 *a*, *b*, propose *Cossini* (ou *Cossoni, Cossuti)... sulpiciana*. Époque d'Hadrien; Crostarosa, p. 59, n. 16.

Ces divers exemples permettent de se faire une idée exacte de l'intérêt qui s'attache à ces estampilles parmi lesquelles nous mentionnerons encore quelques tuiles portant des symboles chrétiens.

17. Grande nef, 1 ex. :

I X D

Estampille d'apparence très rude, lettres en relief sur champ ellipsoïdal. Époque tardive, ce qui invite à interpréter ces sigles par les mots : I *(esus)* X *(ristus)* D *(ominus)*. — Crostarosa, p. 66, n. 42.

18. Grande nef, 1 ex. :

+ IN NOMI
NE DEI

VIe siècle. De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1869, p. 94 et 1870, p. 16; Marini, n. 934; *Corp. inscr. lat.*, t. XV, n. 1726; Crostarosa, p. 69, n. 58.

19. Nef latérale droite, 1 ex. :

+ OFICINAE LORI



Officina Flori, Marini, n. 882; *Corp. inscr. lat.*, t. XV, n. 1689; De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1870, p. 16, l'attribue au Ve-VIe siècle; Crostarosa, p. 77, n. 100.

De toutes ces estampilles, la plus intéressante est la première, qui est représentée à soixante-six exemplaires. On la connaissait depuis 1870, grâce à l'exemplaire publié par J.-B. De Rossi. Nous avons déjà parlé à plusieurs reprises du sigle X M Γ et de son interprétation (voir *Dictionn.*, t. I, col. 180-182; col. 1693, n. 4), il n'y a pas lieu d'y revenir. La toiture de Sainte-Marie-Majeure comprend 15700 tuiles modernes dont les dimensions moindres que les tuiles anciennes représentent environ 7 500 tuiles antiques. Les tuiles antiques sont au nombre de 6 374, soit en tout 14 000 tuiles antiques environ. Sur les 6 374, il s'en trouve seulement 275 munies d'estampilles, soit une sur 23 et comme on a retrouvé 66 exemplaires de l'officine de Cassius, on peut conclure que la basilique subit une importante réparation dans sa toiture vers la fin du IVe siècle ou le début du Ve. On utilisa alors quelques centaines de tuiles pourvues d'estampilles d'époque classique parce que sans doute elles semblèrent aptes à faire encore bon service, et on ne se trompait pas puisque, après plus de quinze siècles, elles continuent à demeurer en place. Il y a peu de conclusions à tirer de là au point de vue de la chronologie de l'édifice, car il suffit d'avoir regardé autour de soi pour voir, encore de nos jours, la couverture des bâtiments neufs utiliser des matériaux retirés de bâtiments anciens et mis en réserve, notamment les tuiles, pendant un laps de temps parfois considérable, jusqu'au jour où, l'occasion s'offrant, on les rend à leur première destination.

VI. Mosaïques de l'arc triomphal et des parois latérales. — Cette épithète de *triumphalis* est celle-là même dont fait usage à diverses reprises le *Liber pontificalis* pour désigner le grand arc du sanctuaire des basiliques, et elle s'applique éminemment à la grandiose composition qui couvre en entier l'arc de Sainte-Marie-Majeure. Le pape qui en régla l'ordonnance est Sixte III qui occupa huit ans le siège pontifical (432-440) et ces dates suffiraient presque à elles seules pour nous révéler sa pensée. En 431, le concile œcuménique d'Éphèse a proclamé que Marie doit porter le titre de *Mère de Dieu* (Θεοτόκος) et l'immense façade de l'arc triomphal sera le commentaire de ce titre.

Outre ces mosaïques, il s'en trouve d'autres qui ornent les parois latérales de la basilique. Les murailles supérieures à chaque entre-colonnement voient se dérouler un commentaire de l'Ancien Testament. La série commence du côté de l'abside, à gauche par rapport au spectateur entrant dans la basilique. Après le troisième tableau vient une lacune comportant trois scènes détruites par ordre du pape Paul V qui faisait construire la chapelle Pauline; elles disparurent avec le mur qui fut alors démoli pour ouvrir l'arcade d'entrée de la chapelle. La même opération s'exécuta avec la même barbarie de l'autre côté pour ménager la chapelle de Sixte-Quint. On ne prit pas même le soin de conserver les mosaïques, ni d'en faire un dessin ou simplement une description des tableaux détruits pour la chapelle Pauline. Pour l'autre chapelle on fut plus attentif et on en garda des dessins. Ce n'est pas tout : à droite et à gauche, neuf des tableaux ont péri et ont été remplacés, dès la fin du XVIe siècle, par des peintures modernes n'ayant pas la moindre relation avec les mosaïques primitives. La perte de ces tableaux est d'autant plus regrettable que leur antiquité paraît les faire contemporains du pape Libère. Garrucci a fait justement observer que leur style diffère de celui de l'arc triomphal et il a relevé le fait que dans l'apparition des anges à Abraham et dans celle de saint Michel à Josué, ils ne portent pas d'ailes et ont le simple nimbe, tandis que, sur l'arc, les anges sont ailés; c'est là une sérieuse raison de les reporter au IVe siècle [1]. Dobbert [2] et le P. Grisar admettent également l'interprétation de Garrucci et les conséquences qu'il en tire. Cependant Dobbert avait d'abord admis [3] que les différences iconographiques entre les sujets figurés sur l'arc et ceux des parois, peuvent s'expliquer en partie par le caractère solennel des premiers où l'influence de l'art cérémonieux des Byzantins a pu s'exercer plus puissamment que dans les seconds, où l'imitation directe de l'art romain antique est sensible et où tout le monde reconnaît l'influence des bas-reliefs de la colonne Trajane et de la colonne Antonine.

VII. L'arc triomphal. — Avant les dernières vingt années du XVIIe siècle, l'extrémité supérieure de l'arc et de sa mosaïque était masquée par une corniche en bois. Toute la composition iconographique était à cette époque si obscurcie par le temps et cachée sous la poussière qu'il était fort difficile de bien discerner les détails des figures. *Ob vetustatem (imagines) adeo denigratae ac pulvere obductae erant, ut etiam acutissimo visu praediti eas dignoscere minime possent*, écrit Ciampini peu avant l'année 1690 [4]. Une note manuscrite d'un inconnu écrivant en 1677, conservée parmi les papiers de Suarez, l'évêque de Vaison, dans le ms. Vatic. *9136*, fol. 218, nous fait connaître un vœu exprimé par l'auteur anonyme qui proposait de nettoyer la mosaïque de l'arc et de la faire copier par un sien peintre allemand, avant que la poussière la dérobât de nouveau aux yeux des curieux : *musivam istam picturam scalis admotis abluere et ante quam pulvere rursus obducatur quam diligentissime exscribere, ad quod Germanum pictorem expertae fidei nostramque qualem curam exhibemus.* J.-B. De Rossi soupçonne Suarez lui-même d'être l'auteur de ce projet qui n'eut pas de suite. Au com-

[1] Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, in-fol., Prato, t. IV, p. 17. — [2] Dobbert, dans *Repertorium für Kunstwissenschaft*, 1891, t. XIV, p. 179. — [3] Id., *ibid.*, 1885, t. VIII, p. 163, n. 3. — [4] Ciampini, *Vetera monimenta*, t. I, p. 200.

mencement du XVIIe siècle, Macarius (Jean L'Heureux, voir *Dictionn.*, t. IX, col. 75-78), dans ses *Hagioglypta* (ouvrage terminé avant 1605), se plaignait que les mosaïques de Sainte-Marie-Majeure pouvaient si peu se distinguer, *vix possunt dignosci*, que même en atteignant la corniche surmontant les colonnes on ne réussissait pas à les voir distinctement. *Scio aliquos ibi stantes nihil potuisse distinguere, cum tamen avidi essent et studiosissimi internoscendarum imaginum* [1]. J.-B. De Rossi relève combien cette affirmation sert à réduire à néant celle du P. Garrucci qui, sans ombre de preuves, avance que la mosaïque de l'arc fut restaurée par les soins du cardinal Pinelli [2]. Pinelli fit suppléer par de la peinture aux lacunes des mosaïques latérales, et c'est tout; quant à la mosaïque de l'arc on s'explique sans peine comment, en 1620, De Angelis, donnant une perspective intérieure de la basilique, montre la mosaïque mutilée dans la partie supérieure et fantaisiste dans tout le reste, alors à peine visible [3]. On ne peut compter non plus, pour le même motif, sur les dessins coloriés de la collection de Cassiano del Pozzo conservés actuellement en Angleterre, au château de Windsor [4], ni sur les autres dessins également en couleurs, exécutés par les soins du cardinal Francesco Barberini [5]. Ciampini, finalement, un peu avant 1690, réussit à obtenir



7734. — Mosaïque de Sainte-Marie-Majeure, d'après J. P. Richter, *The golden age of classic christian art*, 1904, pl. 34, n. 1.

ce que Suarez avait demandé en vain en 1677. *Rogavi*, écrit Ciampini, ... *ut basilicae capitulum tam venerabile testimonium antiqui ritus catholicae et romanae Ecclesiae magis conspicuum redderet; ac proinde emundari ac ab omnibus sordibus expurgari juberet. Petitioni meae non solum indulsit, verum etiam... avulsa lignea coronide, quae summitatem figurarum primi ordinis usque ad capita earumdem tegebat, veram historiam, quam dictae figurae repraesentabant, aperuit* [6]. Tirant parti de ces circonstances favorables, Ciampini, avec l'aide de Fabretti, fit reproduire la mosaïque de l'arc et en inséra une mauvaise gravure dans la planche II de son ouvrage. Peu de temps après, Francesco Bianchini fit faire un nouveau dessin pour son édition d'Anastase le Bibliothécaire, t. III, p. 109 et suivantes. Vers le milieu du XVIIIe siècle, Benoît XIV, s'occupant d'orner la basilique, en fit aussi nettoyer les mosaïques, mais J.-B. De Rossi regrettait de n'avoir pu recueillir des notices précises sur les travaux exécutés à cette occasion. Après ce nettoyage, l'arc n'a plus été reproduit, si ce n'est à des dates plus voisines de nous, par Valentini [7], Fontana [8], Garrucci[9], Rohault de Fleury [10], enfin par J.-B. De Rossi dont l'édition marque un sérieux effort pour s'approcher des couleurs de l'original. Depuis lors J.-P. Richter et Cameroun Taylor ont fait un nouveau progrès que pouvait seul dépasser J. Wilpert.

Au sommet de l'arc, nous lisons l'inscription :

XYSTVS EPISCOPVS PLEBI DEI

et immédiatement au-dessus, un trône richement décoré et inclus dans un disque semblable à un bouclier votif. Sur ce trône se dresse une croix ornée de pierreries. Aux côtés du disque se tiennent debout, le prince des apôtres, désignant le trône de la main droite et portant de la main gauche un livre ouvert. Dans la zone supérieure planent les figures symboliques des quatre évangélistes. Les soutiens de devant du trône sont décorés au sommet de deux petits médaillons ornés de pierres précieuses, portant chacun une tête d'homme barbu. Ce sont les *imagines clypeatae* des princes des apôtres. Les dessins plus anciens que celui de Ciampini mettent sur la face antérieure du trône l'image de l'agneau reposant sur le livre. C'était là une conjecture à laquelle il n'y a pas lieu de s'attarder puisque, après le nettoyage de la mosaïque, il ne fut plus question d'agneau ni de bustes; on vit une couronne à laquelle est suspendu un voile noir signé d'une croix. Sous la couronne, Ciampini et Bianchini placent une table carrée supportant le livre scellé de sept sceaux. Aujourd'hui, l'emplacement de cette table est occupé par l'assise du trône recouverte d'un coussin blanc bordé de rouge. Je n'ose pas décider, écrivait J.-B. De Rossi, si cette différence a été causée par les restaurations de Benoît XIV, ou bien si, réellement, elle n'a jamais existé et s'il s'agit tout simplement d'une erreur de Ciampini et de Bianchini [11].

En réfléchissant sur ce fait que la mosaïque a été ordonnée par Sixte III pour célébrer la définition fameuse prononcée par le concile d'Éphèse, et qu'à ce concile, suivant un usage adopté dans les conciles orientaux, on avait déféré la présidence au livre des Évangiles placé, pour cette raison, sur le siège du président, il semble que Ciampini et Bianchini se sont approchés de l'interprétation vraie en montrant ici une allusion symbolique aux décrets du concile et à la définition des doctrines de l'Évangile qui y avaient été promulguées. J.-B. De Rossi s'était rallié à ce point de vue[12]. Même en supposant que le livre sacré n'ait jamais existé sur le trône au pied de la croix triomphante, il n'en est pas moins vrai, disait-il, que la pensée d'associer le trône et la croix, symboles du règne du Christ et du triomphe de sa croix, aux apôtres portant le livre et aux symboles des évangélistes, a eu pour but d'indiquer la doctrine évangélique et apostolique prêchée par l'Église.

Le voile noir qui pend devant le trône n'est pas le pallium sacerdotal exprimant la prêtrise suprême du Christ. C'est un drap mortuaire, timbré d'une croix blanche, suspendu à la couronne gemmée et déposé avec elle au pied de la croix triomphante, pour symboliser le triomphe sur la mort remporté par le Christ ressuscité et régnant sur son Église.

Cela dit, nous passons aux six scènes représentées sur la façade de l'arc et superposées sur trois plans.

La première scène, à gauche du spectateur, représente l'annonciation du mystère de l'incarnation faite à la très sainte Vierge (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 18, fig. 4771). On signalera, en premier lieu, outre l'ange Gabriel venant comme ambassadeur céleste et indi-

[1] *Hagioglypta*, édit. Garrucci, in-8°, Paris, 1856, p. 53. — [2] Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, t. IV, p. 17. — [3] De Angelis, *Descript. basilicae S. Mariae Majoris*, p. 91. — [4] Vol. I, p. 25-28. — [5] Cod. Barber., *XLIX, 14*, f. 1 sq. Ces dessins sont mentionnés par Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, t. IV, p. 22 et par E. Müntz, dans *Mélanges d'archéol. et d'histoire*, 1888, t. VIII, p. 108. — [6] Ciampini, *Vetera monimenta*, t. I, p. 200. — [7] Valentini, *Basilica Liberiana*, pl. LXI. — [8] Fontana, *Musaici delle chiese di Roma*, pl. V. — [9] Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, t. IV, pl. 211. — [10] Rohault de Fleury, *L'Evangile*, t. I, pl. II sq.; *La sainte Vierge*, pl. LXXXV, p. 29. — [11] Cf. S. Scaglia, *I mosaici antichi della basilica di S. Maria Maggiore in Roma*, in-4°, Roma, 1910, p. 22, note 1. — [12] *Bull. di arch. crist.*, 1873, p. 139.

quant la colombe, symbole du Saint-Esprit, la présence encore de trois autres anges ailés et nimbés qui se tiennent debout comme pour faire cortège à la Vierge assise devant sa maison. Ce cortège particulier ne se trouve pas seulement dans cette scène, il existe partout, dans tous les groupes de notre mosaïque où la Vierge figure comme Θεοτόκος. Il est clair que la présence de ces créatures célestes a pour but d'exprimer la nature divine du fils de Marie et la dignité de *Mère de Dieu* de cette dernière, selon le dogme promulgué à Éphèse. Bianchini, pour justifier la particularité qui se rencontre ici, cite les actes de la controverse contre Nestorius, dans laquelle furent alléguées les paroles de l'épître aux Hébreux, I, 6, appliquées au Verbe incarné à qui les anges font un perpétuel cortège [1]. Il n'est donc pas nécessaire, dans le cas présent, de recourir aux évangiles apocryphes pour expliquer la présence des trois anges [2]; ou pour mieux dire on a le choix entre plusieurs explications également recevables. Le pseudo-Matthieu dit : *circumdabant eum* (Jesum) *angeli instar circuli, tanquam satellites regi adstantes* [3] seulement en racontant la présentation au Temple. Au contraire, la réminiscence évidente des apocryphes se rencontre, comme on en a fait souvent la remarque, dans les flocons de pourpre dont est rempli le panier à ouvrage de la Vierge et qu'elle interrompt de filer au moment de l'apparition de l'ange. Nous avons déjà traité de ce sujet et de la scène de l'annonciation de façon à n'avoir pas ici à y revenir (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2107, fig. 625; t. VI, col. 18, fig. 4771; t. X, col. 1989).

L'interprétation du groupe voisin est plus difficile et plus discutée. L'homme qui, devant l'édicule sacré, s'entretient avec deux anges, selon les interprètes, de Ciampini jusqu'à nos jours, serait Zacharie à qui est annoncée la naissance du Précurseur. Garrucci écarte cette explication pour le motif que cet homme ne porte pas les vêtements sacerdotaux qui sont attribués à Zacharie dans une autre partie de la mosaïque. Il voit ici saint Joseph à qui l'ange révèle le mystère de l'incarnation. Mais la présence d'un édifice sacré indique que cet entretien se passe près du Temple, circonstance qui ne s'accorde pas avec l'éclaircissement donné en songe à saint Joseph. Nonobstant cette dernière objection, nous croyons volontiers qu'il s'agit ici de saint Joseph.

A la partie supérieure, à droite du spectateur, nous avons la présentation de Jésus au Temple (voir *Dictionn.*, t. III, col. 208, fig. 2466). La façade du Temple est composée de quatre colonnes soutenant un fronton triangulaire qui est orné de l'image du Sauveur, assis entre les bustes nimbés des apôtres. L'artiste a évidemment imité la façade d'une église chrétienne. Cet anachronisme, qui est à rapprocher de celui de la porte de Sainte-Sabine qui, dans la scène de Zacharie, a mis dans le fond une église surmontée d'une croix gemmée, à la place du temple de Jérusalem; cet anachronisme nous met en possession d'un document positif de la manière dont le fronton extérieur des basiliques chrétiennes était orné dans la première moitié du Vᵉ siècle, et il nous apprend en outre de quelles images sacrées on avait coutume de l'enrichir. A l'extrémité de la scène que nous venons de décrire, vers le point de contact de l'arc et de la paroi latérale de droite, la mosaïque antique a disparu presque complètement. Le même dommage se constate aussi pour les zones inférieures, non seulement du même côté, mais encore dans la partie opposée. Ces dégâts ont été causés par les réparations pratiquées à ces endroits et par les ornements modernes. Au point où nous avons laissé notre description on aperçoit un ange qui s'avance vers le côté où la mosaïque est interrompue. Le P. Garrucci a cru voir, là où commence la lacune, la trace des extrémités du vêtement de la Vierge richement tissé d'or. Il pense, par conséquent, que cette scène mutilée figurait Marie fuyant en Égypte avec l'enfant dans les bras et un ange pour la protéger. C'est là une conjecture qui ne s'appuie sur rien et qu'il n'y a pas lieu de discuter.

Passons maintenant à la deuxième zone de gauche.

Nous avons ici l'adoration des mages représentée d'une manière très différente de la façon habituelle (voir *Dictionn.*, t. X, col. 1036, fig. 7495). Jésus est assis sur un trône et reçoit à gauche les présents des mages; ils sont au nombre de deux; on a dit qu'il en était ainsi à l'origine, ce qui est inexact, car on voyait un troisième mage à droite lequel a disparu par suite de la dégradation de la mosaïque en cet endroit comme partout à l'extrémité des différentes zones. Au temps où Ciampini et Bianchini firent copier la mosaïque, on voyait encore le bras de ce troisième mage, levé et indiquant l'étoile. Nous avons déjà insisté (voir MAGES) sur la nouveauté de cette représentation qui montre le Sauveur seul, sur un trône, entouré de quatre anges, comme quelque jeune porphyrogénète byzantin. La Vierge est assise sur un siège précieux à droite du trône de son Fils et, du côté opposé, une femme, drapée d'un pallium foncé, et assise également sur une chaise, fait pendant à la Vierge. Qui est cette femme? Le P. Garrucci y découvre une nourrice ou une bonne d'enfant, ce qui prouvera à ses biographes futurs que le Révérend Père ne manquait pas totalement d'imagination. Rohault de Fleury, Grimouard de Saint-Laurent et J.-B. De Rossi voient ici l'Église personnifiée. La pensée profonde et mystique qui préside à l'exécution de cette scène ne fut pas inspirée par les évangiles apocryphes, où l'on chercherait en vain quelque chose d'analogue.

La deuxième zone du côté droit présente un sujet que tous les interprètes, jusqu'au P. Garrucci et à von Lehner [4], ont expliqué comme figurant Jésus-Christ retrouvé au Temple, discutant avec les docteurs. C'est là une erreur. Mieux avisés, Kondakoff [5] et A. de Waal [6] ont vu ici le souvenir du chapitre XXIV de l'évangile du pseudo-Matthieu, rapportant l'arrivée de Jésus dans une ville d'Égypte où les idoles tombent d'elles-mêmes en sa présence; alors le chef de la ville, suivi de son peuple, *accessit ad Mariam et adoravit infantem... dicens : Nisi hic Deus esset... dii nostri coram eo... minime cecidissent*. La bande d'azur qui se prolonge sur tout le haut de la scène est considérée par A. de Waal et par J.-B. De Rossi comme figurant le Nil. Rossi fait observer que c'est ici le premier d'entre les monuments chrétiens où paraît un sujet qui n'est pas rappelé dans les évangiles apocryphes. Et il ne s'agit pas d'une circonstance accessoire, comme le seraient les flocons de pourpre que filait la Vierge lors de l'apparition de l'archange, mais la scène tout entière dérive uniquement des apocryphes.

Nous arrivons ainsi à la troisième zone.

A gauche et à droite cette zone est occupée par des scènes évangéliques relatives à Hérode. L'image de ce prince se voyait d'un côté et de l'autre, assise et surmontée de son nom. Aujourd'hui il ne reste plus que la moitié de ces deux figures, et les légendes ne sont pas moins mutilées. Celle de droite est réduite aux deux premières lettres du nom d'Hérode : HE.... Celle de gauche a disparu, mais les gravures de Ciampini et de

[1] Bianchini, *Anastasius bibliothecarius*, t. III, p. 126. — [2] Une peinture du cimetière de Domitille, montre trois hommes à la tête nimbée, en face de la Vierge; De Rossi, *Bullettino di archeologia cristiana*, 1879, p. 94; Liell, *Die Darstellungen Maria*, p. 212. — [3] Tischendorf, *Evangelia apocrypha*, in-8°, Lipsiae, 1853, p. 20. — [4] *Die Marienverehrung*, p. 302, pl. III, n. 24. — [5] *Histoire de l'art byzantin*, p. 105. Cf. E. Müntz, *Étude sur l'histoire de la peinture et de l'iconographie*, p. 14. — [6] *Römische Quartalschrift*, 1887, p. 189 sq., pl. VIII, IX.

Bianchini, ainsi que le dessin colorié de la bibliothèque Barberini nous conservent la fin du nom : ....DES. Jusqu'ici, les différentes scènes évangéliques étaient suffisamment intelligibles aux fidèles, cette fois on a craint peut-être qu'ils ne pussent entendre et on a tracé un nom pour les mettre sur la voie. Chaque fois aussi, Hérode est nimbé, mais assurément pas pour lui conférer la sainteté, c'est ici l'indice du pouvoir royal.

A gauche, Hérode ordonne le massacre des Innocents *a bimatu et infra*, que leurs mères éplorées tiennent dans les bras (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 615, fig. 5864).

A droite, cela peut sembler incroyable, Ciampini et Bianchini ont reconnu Hérodiade dansant en présence de la tête du Précurseur qu'on apporte sur un plat.



7734. — Mosaïque de Sainte-Marie-Majeure, d'après S. Scaglia, *I mosaici antichi delle basilica di S. Maria-Maggiore*, 1910, pl. VI.

Barbet de Jouy, généralement mieux inspiré, a vu ici un épisode du massacre des Innocents. Or, nous avons, tout simplement, les mages devant Hérode qui consulte deux prêtres ou docteurs lesquels déploient un rouleau et lui répondent que le Messie doit naître à Bethléem (fig. 7734).

En dernier lieu, à la naissance de l'arc, se voient les deux villes à l'entrée desquelles se tient le troupeau mystique. C'est, à droite du spectateur, Bethléem, et à gauche Jérusalem désignées chacune par son nom. Cette dernière a les murailles ornées de pierreries; une croix en or est suspendue à la porte comme si la ville était déjà chrétienne; à l'intérieur on voit même une basilique avec un baptistère circulaire auprès de la façade et une tour élevée au fond. La ville opposée, Bethléem, a un aspect tout différent et moderne; c'est en effet entièrement l'œuvre du restaurateur de la mosaïque.

Le dessous de l'arc est orné d'un riche feston au centre duquel, sur un disque azuré, on voit le monogramme



Dans ce vaste ensemble, l'intelligence artistique n'a pas su s'élever à une composition unique; elle s'est morcelée en scènes distinctes auxquelles d'ailleurs elle a réussi à imprimer un cachet de splendeur et de solennité. Le choix des accessoires a été fait tout particulièrement dans le but de mettre en relief la haute signification dogmatique et mystique des sujets. C'est en vue de cette intention que la Vierge et son Fils se trouvent toujours accompagnés d'un cortège de plusieurs esprits célestes, quoique les Évangiles n'en disent rien. Là où les Évangiles ne parlent que du seul archange Gabriel, c'est encore tout un cortège qui s'offre à nos yeux. Sur la tête du Sauveur on voit briller une croix d'or, distincte du nimbe circulaire, et cela pour symboliser la passion future et pour signifier la gloire de la rédemption. En ce qui concerne l'usage des apocryphes, nous remarquerons que, non seulement leur influence se fait sentir dans quelques détails des sujets tirés des Évangiles, mais qu'ils ont inspiré directement l'artiste dans le choix d'une scène tout entière qui n'est mentionnée en aucune façon dans les évangiles canoniques. A ce sujet on fera cette remarque, qu'à Rome surtout, les monuments des trois ou quatre premiers siècles sont d'accord avec les évangiles canoniques, non pas avec les écrits apocryphes. Mais, au Ve siècle, alors qu'il était possible, sans crainte pour l'autorité des quatre évangiles, d'accorder aux artistes la liberté de faire des emprunts à quelques-unes des traditions représentées par les livres apocryphes, ces derniers commencèrent à être mis à profit dans l'art chrétien. Il est vrai que l'on cite un cas où, déjà au IVe siècle, on aurait suivi les livres en question. Ce serait la scène de la crèche avec le bœuf et l'âne (voir ANE). Mais cette façon de représenter la nativité du Sauveur était conforme à l'opinion courante des fidèles de l'époque. Si bien, que saint Jérôme, dont les idées hostiles aux *somnia apocryphorum* sont bien manifestes, ne se fait aucun scrupule d'adopter la pensée commune. En faisant la description de l'entrée de saint Paul dans la grotte de Bethléem, le grand docteur s'écrie : *vidit* (Paula) *stabulum in quo agnovit bos possessorem suum et asinus praesepe domini sui*. Il n'est donc fondé de considérer cette manière de figurer la crèche comme provenant directement de l'usage des évangiles apocryphes dans l'art chrétien.

Ceci montre suffisamment que l'ensemble et les détails des sujets figurés sur l'arc triomphal portent l'empreinte d'un caractère tout particulier, expliquant pourquoi la composition s'éloigne des types habituels de l'art chrétien et offre des écarts avec le genre rigoureusement réaliste des scènes bibliques tracées sur les parois latérales.

VIII. LES PAROIS LATÉRALES. — Nous ferons d'abord une brève description des tableaux avec la bibliographie de chacun d'eux d'après Ciampini, *Vetera monimenta;* Garrucci, *Storia dell' arte italiana;* De Rossi, *Musaici cristiani;* J.-P. Richter, *The golden age;* S. Scaglia, *I mosaici antichi.*

Les différentes éditions de ces mosaïques ont été faites, la plupart du temps, sur les copies coloriées conservées dans le manuscrit Barberini *XLIX, 14*, à cause de la difficulté d'étudier les originaux et de distinguer, outre chaque figure et les détails, les portions restaurées par le cardinal Pinelli à la fin du XVIe siècle. Ces restaurations furent pratiquées en remplissant les vides au moyen de stuc peint. Ainsi Ciampini, qui a été le premier à publier la longue série de ces tableaux, s'est contenté de reproduire les dessins en question (pl. L-LXIV), où il est à noter que les parties antiques sont distinguées avec soin des autres qui avaient été rétablies. Les planches de Ciampini, outre leur rudesse ordinaire, sont fautives par le fait du graveur qui a reproduit souvent à rebours les calques pris sur le manuscrit Barberini. Bianchini a édité comme spécimen les deux premiers tableaux seulement. Séroux d'Agincourt, dans son *Histoire de la décadence de l'art — Peinture*, donne sept tableaux (pl. XIV-XV) en les mettant en regard des sculptures de la colonne Trajane. Garrucci a publié la série entière, pl. CCXV-CCXXII, en reproduisant aussi, d'après les dessins Barberini, les trois tableaux détruits pour ouvrir l'arcade donnant sur la chapelle de Sixte-Quint (pl. CCXVIII, n. 2, 3; pl. CCXIX, n. 1). Dans cette publication, l'éditeur a supprimé la distinction des parties restaurées, indiquées dans les mêmes dessins. Fontana, dans sa *Raccolta della migliori chiese di Roma*, a donné une gravure exacte de l'arc triomphal; Valentini, dans ses *Patriarcali basiliche*, a

donné un dessin au trait des tableaux en mosaïque, illustré par Gerardi. A partir de 1870, la *Parker's Society* s'est appliquée à faire prendre des épreuves photographiques des mosaïques, mais elles n'ont pas été mises dans le commerce. La publication de J.-B. De Rossi consacra trois planches à ces tableaux de mosaïque (pl. VI-VIII) reproduites en couleurs avec un bon commentaire; on a pu relever dans les planches quelques inexactitudes. Un projet de reproductions photographiques formé par P. Crostarosa n'aboutit pas. La publication de J.-P. Richter et Cameroun Taylor, *The golden age of classic christian art*, marque un progrès notable, mais ne donne pas la reproduction photographique de toutes les mosaïques, qui est le but poursuivi par S. Scaglia (pl. XII-LIII) et atteint d'une façon parfois bien peu satisfaisante.

Nous commençons par la série de gauche.

1. *Sacrifice de Melchisédech en présence d'Abraham* (Gen., XIV, 14-20). — Ce tableau est restauré aux extrémités inférieures et latérales, surtout du côté droit par rapport au spectateur. La figure d'Abraham, excepté le bras droit, est presque toute moderne. Cette scène et la suivante ne sont pas à leur place; elles devraient précéder la séparation d'Abraham et de Lot; peut-être cette interversion s'explique-t-elle par le voisinage de l'autel qui semble appeler ces scènes symboliques de l'Eucharistie.

Bibl. : Ciampini, pl. L, n. 1; Bianchini, *Anast.*, t. III, p. 129; d'Agincourt, *Peint.*, pl. XV, n. 5, à l'envers; Garrucci, pl. 215, n. 1; De Rossi, pl. VI, n. 1; J.-P. Richter, pl. I, n. 2, pl. V, n. 1 et pl. VI; Scaglia, p. 34-37, pl. XII.

2. *Vision d'Abraham à Mambré* (Gen., XVIII, 1-5). — Le patriarche reçoit les trois anges. Quelques légères restaurations aux extrémités. Abraham et Sarah offrent un repas aux anges.

Bibl. : Ciampini, pl. LI, n. 1; Bianchini, *loc. cit.*; Garrucci, pl. CCXV, n. 3; De Rossi, pl. VI, n. 2; J.-P. Richter, pl. I-VII; Scaglia, p. 37-39, pl. XIII, XIV.

3. *Séparation d'Abraham et de Lot* (Gen., XIII, 5-9, 11). — Les deux patriarches, suivis de leurs familles, prennent chacun une direction opposée. Les bords sont modernes, mais les figures sont presque entièrement conservées.

Bibl. : Ciampini, pl. L, n. 2; Garrucci, pl. 215, n. 2; De Rossi, pl. VI, n. 3; J.-P. Richter, pl. VIII, IX; Scaglia, p. 40, pl. XV, XVI.

4. *Isaac bénissant Jacob* (Gen., XXVII, 14-17). — Au plan supérieur la scène est presque intacte; on y voit Isaac bénissant Jacob. Le sujet du plan inférieur, représentant Rébecca et Isaac, au moment peut-être où ils sont rejoints par Esaü, est en grande partie refait. En dehors de l'édicule, de la sommité des édifices latéraux, du haut de la figure assise sur le lit et de l'extrémité de l'image de la femme placée devant les rideaux, la scène est moderne.

Les trois tableaux qui précédaient celui-ci ont disparu pour faire place à l'arcade de la chapelle Pauline. L'ordre des sujets permet de supposer qu'on avait dû représenter l'incendie de Sodome, le sacrifice d'Abraham et le mariage d'Isaac avec Rébecca.

Le tableau suivant (entre le n. 4 et le n. 5) manque également; il est possible qu'on y eût représenté le songe de Jacob à Béthel, lorsqu'il se rendait chez Laban.

Bibl. : Ciampini, pl. LI, n. 2; Garrucci, pl. 215, n. 4; De Rossi, pl. VI, n. 4; J.-P. Richter, pl. X, n. 1; Scaglia, p. 41, pl. XVII.

5. *Jacob, fuyant la maison paternelle, arrive chez son oncle Laban* (Gen., XXIX, 10-12). — En haut, Rachel annonce à son père Laban l'arrivée de Jacob; en bas, Laban et Jacob s'embrassent et Rachel reçoit Jacob dans la maison. Il n'y a de moderne que les extrémités inférieures des figures du second plan.

Bibl.: Ciampini, pl. LII, n. 1, à l'envers; Garrucci, pl. 216, n. 1; De Rossi, pl. VI, n. 5; J.-P. Richter, pl. X, n. 2; Scaglia, p. 41-43, pl. XVIII.

6. *Pacte de Jacob avec Laban afin d'épouser Rachel* (Gen., XXIX, 14-19). — En haut, au premier plan, on voit Laban qui propose à Jacob de paître ses troupeaux pendant sept années, s'il veut obtenir la main de Rachel; la mosaïque du registre inférieur est détruite. A cet endroit devait être représenté le mariage de Jacob.

Bibl. : Ciampini, pl. LII, n. 2, à l'envers; Garrucci, pl. 216, n. 2; De Rossi, pl. VI, n. 6; J.-P. Richter, pl. X, n. 3; Scaglia, p. 43-44, pl. XIX.

7. *Plaintes de Jacob à Laban. Son mariage avec Rachel* (Gen., XXIX, 21-28). — Les extrémités des figures du second plan sont modernes. Au registre supérieur, on aperçoit Jacob manifestant à Laban son mécontentement de ce qu'il a substitué Lia à Rachel. Au registre inférieur, Jacob reçoit enfin la main de Rachel. Cette dernière, dans la chromolithographie de De Rossi, paraît avoir la tête entourée d'un nimbe, attribut réservé à Dieu, aux anges, aux souverains. Le nimbe manque dans le dessin de Garrucci, bien qu'il existe dans l'original. J.-B. De Rossi propose de le considérer comme une lueur entourant la tête et non pas comme un nimbe proprement dit.

Bibl. : Ciampini, pl. LIII, n. 1; Garrucci, pl. 216, n. 3; De Rossi, pl. VI, n. 7; J.-P. Richter, pl. X, n. 4; Scaglia, p. 44-45, pl. XX, XXI, XXII.

8. *Jacob reçoit de Laban la récompense de ses services* (Gen., XXX, 23-36). — La partie inférieure du deuxième registre est moderne. Jacob, avant de quitter la maison de Laban, s'accorde avec ce dernier pour la division des troupeaux.

Bibl.: Ciampini, pl. LIII, n. 2; Garrucci, pl. 216, n. 4; De Rossi, pl. VI, n. 8; J.-P. Richter, pl. X, n. 5; Scaglia, p. 45-46, pl. XXIII.

9. *Dieu ordonne à Jacob de partir. Départ de Jacob* (Gen., XXX, 36-43). — La partie inférieure du deuxième registre a été refaite. Jacob emmène Rachel, Lia et ses enfants.

Bibl.: Ciampini, pl. LIV, n. 1; Garrucci, pl. 217, n. 1; De Rossi, pl. VI, n. 9; J.-P. Richter, pl. X, n. 6; Scaglia, p. 46-48, pl. XXIV.

10. *Rencontre de Jacob et d'Esaü* (Gen., XXXII, 3-6). — La partie inférieure du groupe occupant le centre du registre supérieur est moderne. Tout est refait aussi au milieu du registre inférieur ainsi qu'à l'extrémité inférieure. En haut, l'on voit les messagers envoyés par Jacob à Esaü devant la ville de Seïr. Garrucci place, sur le bouclier du premier d'entre les satellites d'Esaü, un S initial, qui indiquerait la ville en question. J.-B. De Rossi n'a pu l'apercevoir. Au registre inférieur la rencontre de Jacob et d'Esaü.

Bibl. : Ciampini, pl. LIV, n. 2; d'Agincourt, *Peint.*, pl. XV, n. 4, 6, à l'envers; Garrucci, pl. 217, n. 2; De Rossi, pl. VII, n. 10; J.-P. Richter, pl. XII, n. 1; Scaglia, p. 48-49, pl. XXV.

11. *Jacob traite avec Salem. Rapt de Dina* (Gen., XXXIII, 19; XXXIV, 1-4). — Le registre inférieur est entièrement refait; ces suppléments modernes n'ont aucune autorité. La figure debout, derrière le personnage assis, est moderne. Les têtes des deux dernières figures, à droite du spectateur, sont en partie restaurées. Au registre supérieur, Jacob traite avec les chefs et le peuple de Salem. En bas, le rapt de Dina annoncé à Jacob. La scène même du rapt paraît avoir été représentée à l'extrémité, où sont deux figures fort altérées par les suppléments. L'image couchée, qui est récente, est le fruit d'une fausse interprétation du sujet.

Bibl.: Ciampini, pl. LV, n. 1; Garrucci, pl. 217, n. 3; De

Rossi, pl. VII, n. 11; J.-P. Richter, pl. XII, n. 2; Scaglia, p. 49-50, pl. XXVI, XXVII.

12. *Pourparlers entre Jacob et les chefs de Salem* (Gen., XXXIV, 5-17). — La moitié inférieure du registre inférieur a été suppléée. Dans ce tableau, en haut, négociations avec les chefs de Salem; en bas, les fils de Jacob cherchent à persuader les Salémites à se faire circoncire.

Bibl.: Ciampini, pl. LV, n. 2; Garrucci, pl. 217, n. 4; De Rossi, pl. VII, n. 12; J.-P. Richter, pl. XII, n, 3; Scaglia, p. 50-52, pl. XXVIII, XXIX.

A la suite de ce tableau, il en manque deux; celui qui occupait la dernière place sur la paroi de gauche et celui qui surmontait la porte latérale, également à gauche, dans la paroi du milieu. Ils devaient terminer l'histoire de Jacob suivant le récit de la Genèse.

Nous passons maintenant aux mosaïques de la paroi de droite; elles commencent, comme du côté opposé, par la scène la plus rapprochée du maître autel.

Le premier tableau manque; il figurait probablement la mère de Moïse exposant l'enfant sur le Nil.

13. *Moïse confié à la fille du pharaon* (Ex., II, 8-10). — Au registre inférieur, les extrémités latérales et inférieures sont modernes. Au registre supérieur, on voit Moïse confié à la fille du pharaon; au-dessous, Moïse devenu un jeune homme discute avec les sages de l'Égypte (Acta apost., VII, 22).

Bibl.: Ciampini, pl. LVI, n. 2; Garrucci, pl. 218, n. 1; De Rossi, pl. VIII, n. 27; J.-P. Richter, pl. XIII, n. 1, 2, 3; pl. XIV, n. 1, 2; Scaglia, p. 53-54, pl. XXX, XXXI.

14. *Mariage de Moïse avec Séphora. Il est berger* (Ex., II, 16-21). — Ce tableau est du très petit nombre de ceux qui sont entièrement conservés : en haut, le mariage de Moïse avec Séphora, fille de Raguel; en bas, Moïse garde les troupeaux.

Bibl.: Ciampini, pl. LVI, n. 1; Garrucci, pl. 218, n. 2; De Rossi, pl. VIII, n. 26; J.-P. Richter, pl. XV, XVI, XVIII, n. 1, 2; Scaglia, p. 54-55, pl. XXXII, XXXIII, XXXIV.

Les trois tableaux qui suivaient ont été détruits pour donner l'ouverture nécessaire à l'arc de la chapelle élevée par Sixte-Quint. Le peintre qui a fait les dessins du manuscrit Barberini nous en a heureusement laissé une copie dont voici l'image (fig. 7735, 7736, 7737). La même source a été utilisée par Ciampini pl. LVII, n. 1, 2; Garrucci, pl. 218, n. 3, 4 et pl. 219, n. 1; De Rossi, p. 6 verso de la notice sur Sainte-Marie-Majeure.

Ces trois tableaux, coupés en deux registres, offraient les sujets suivants : 1. Rencontre de Moïse et d'Aaron, puis Moïse parlant au pharaon en faveur du départ de son peuple; 2. Moïse enseignant aux Juifs les rites de la manducation de l'agneau pascal, puis Moïse indiquant à son peuple la route à suivre pour quitter l'Égypte; 3. Allocution de Moïse aux chefs du peuple juif, et un dernier sujet manquant.

15. *Le passage de la mer Rouge* (Ex., XIV, 15-17, 21-27). — Ce tableau est conservé dans son intégrité primitive.

Bibl.: Ciampini, pl. LIX, n. 1, à l'envers; Garrucci, pl. 219, n. 2; De Rossi, pl. VIII, n. 25; J.-P. Richter, pl. XIX, XX, XXI; Scaglia, p. 55-58, pl. XXXV.

16. *La pluie de cailles au désert* (Ex., XVI, 11-13). — Quelques suppléments modernes se font remarquer sur les bords, en bas et à gauche du spectateur. En haut, les Juifs murmurent et Moïse expose leurs plaintes au Seigneur; en bas, la pluie de cailles.

Bibl.: Ciampini, pl. LVIII, n. 2; Garrucci, pl. 219, n. 3; De Rossi, pl. VIII, n. 24; J.-P. Richter, pl. XXII, n. 1; Scaglia, p. 58-59, pl. XXXVI.

17. *Moïse adoucit les eaux de Maraa* (Ex., XV, 23-25). — Tableau intact. En haut, Moïse touche de sa baguette les eaux de Maraa qu'il rend douces; en bas, rencontre de Moïse avec les Amalécites.

Bibl.: Ciampini, pl. LIX, n. 1; Garrucci, pl. 219, n. 3; De Rossi, pl. VIII, n. 23; J.-P. Richter, pl. XXII, n, 2; Scaglia, p. 59-60, pl. XXXIX.

18. *Josué combat les Amalécites* (Ex., XVII, 8-13). — Quelques suppléments vers les bords. Josué conduit la bataille pendant que Moïse prie sur la montagne, les bras levés au ciel.

Bibl.: Ciampini, pl. LIX, n. 2, à l'envers; Garrucci, pl. 220, n. 1; De Rossi, pl. VIII, n. 22; J.-P. Richter, pl. XXIII, n. 1; Scaglia, p. 60-61, pl. XL.

19. *Retour des explorateurs. Sédition contre Moïse* (Num., XIII, 26-31; XIV, 10). — Le tableau est bien conservé. En haut, retour des explorateurs interrogés par Moïse et Aaron; en bas, sédition contre Moïse, Caleb et Nun qu'un nuage lumineux dérobe aux révoltés.

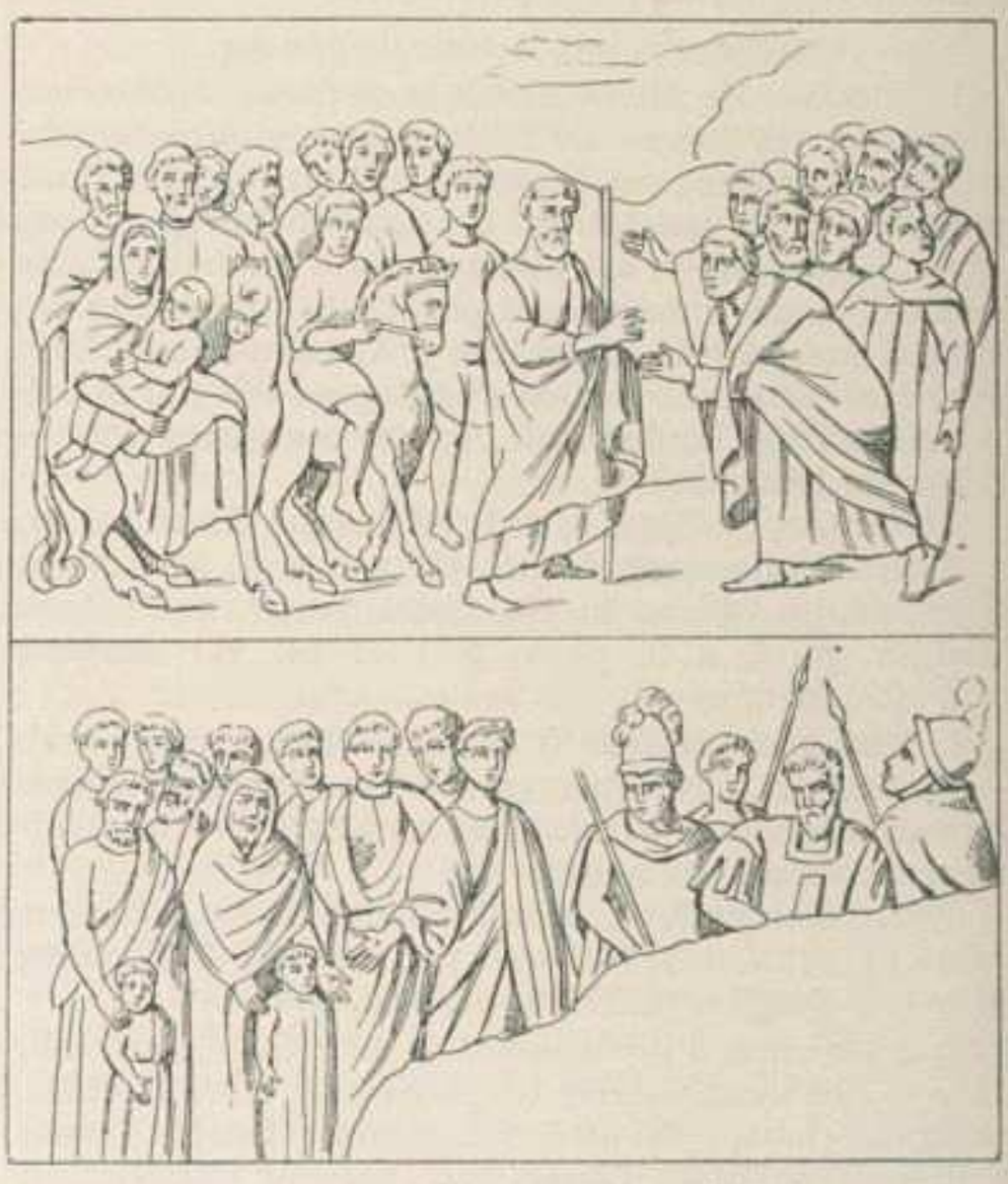

7735. — Copie des mosaïques détruites.

Bibl.: Ciampini, pl. LXI, n. 1, à l'envers; Garrucci, pl. 220, n. 2; De Rossi, pl. VIII, n. 21; J.-P. Richter, pl. XXII, n. 3 et pl. XXIV; Scaglia, p. 61-62, pl. XLI.

20. *Remise du Deutéronome. Mort de Moïse* (Deut., XXXI, 22-26; XXXII, 48-50). — Suppléments à la partie supérieure. Moïse confie aux lévites la garde du Deutéronome. Transport du corps de Moïse ou bien de l'arche.

Bibl.: Ciampini, pl. LX, n. 2; Garrucci, pl. 220, n. 3; De Rossi, pl. VIII, n. 20; J.-P. Richter, pl. XXII, n. 4; Scaglia, p. 62-63, pl. XLII.

21. *Passage du Jourdain et exploration de Jéricho* (Jos., II-IV). — Tableau intact. Le passage du Jourdain suivi de l'exploration de Jéricho.

Bibl.: Ciampini, pl. LXII, n. 1; d'Agincourt, *Peinture*, pl. XIV, n. 6; Garrucci, pl. 220, n. 4; De Rossi, pl. VIII, n. 19; J.-P. Richter, pl. XXV; Scaglia, p. 63-65, pl. XLIII, XLIV, XLV.

22. *Apparition de l'ange à Josué. Les explorateurs* (Jos., V, 13-16; II, 21-24). — Quelques légers suppléments à l'extrémité gauche. Josué en présence de l'ange; les espions envoyés à Jéricho sortent de la ville grâce à leurs complices.

Bibl.: Ciampini, pl. LXI, n. 2; d'Agincourt, *Peinture*, pl. XIV, n. 5; Garrucci, pl. 221, n. 1; De Rossi, pl. VII, n. 18; J.-P. Richter, pl. XXVI, n. 1; Scaglia, p. 65-67, pl. XLVI-XLVII.

23. *Prise de Jéricho* (Jos., VI, 2-5). — Quelques réparations sur les bords.

Bibl.: Ciampini, pl. LXIII, n. 1; Garrucci, pl. 221, 2; De Rossi, pl. VII, n. 17; J.-P. Richter, pl. XXVI, n. 2; Scaglia, p. 67-68, pl. XLVIII.

24. *Josué à l'assaut de la ville de Haï* (Jos., VIII, 1-2). — Quelques suppléments à la partie inférieure.

Bibl.: Ciampini, pl. LXII, n. 2; d'Agincourt, *Peinture*, pl. XIV, n. 2, 3; Garrucci, pl. 221, n. 3; De Rossi, pl. VII, n. 16; J.-P. Richter, pl. XXVI, n. 3; Scaglia, p. 68, pl. XLIX.

25. *Josué met en fuite les Amorrhéens* (Jos., X, 1-11). — Quelques suppléments à la partie inférieure. Les Amorrhéens succombent sous une grêle de pierres tombant du ciel.

Bibl.: Ciampini, pl. LXIV, n. 1; Garrucci, pl. 221, n. 4; De Rossi, pl. VII, n. 15; J.-P. Richter, pl. XXVI, n. 4; Scaglia, p. 69-71, pl. L.

26. *Josué arrête le soleil* (Jos., X, 12-13). — Quelques suppléments aux extrémités.

Bibl.: Ciampini, pl. LXIII, n. 2; Garrucci, pl. 222, n. 1; De Rossi, pl. VII, n. 14; J.-P. Richter, pl. XXVI, n. 5; Scaglia, p. 71-72, pl. LI.

27. *Josué ordonne le supplice des rois* (Jos., X, 22-26). — Les deux groupes à gauche du spectateur, tant dans le registre supérieur que dans le registre inférieur, sont les seules parties du tableau qui se sont conservées presque entièrement. De Josué, il ne reste que le bras droit. Des trois personnages se trouvant à sa droite, la partie supérieure seule est antique. Le groupe du registre inférieur est moderne; on devait voir ici le supplice des cinq personnages qui, au registre supérieur, sont présentés à Josué.

Bibl.: Ciampini, pl. LXIV, n. 2; Garrucci, pl. 222, n. 2; De Rossi, pl. VII, n. 13; J.-P. Richter, pl. XXVI, n. 6; Scaglia, p. 72-73, pl. LII, LIII.

C'est, on le voit, une sorte de commentaire historique et déjà une bible en images, l'ordre est celui des livres saints et des événements qu'ils racontent (sauf l'interversion signalée au début). Le P. Garrucci et J.-B. De Rossi n'ont rien laissé à dire au point de vue de l'interprétation. Quant aux explications de Ciampini et de Bianchini, elles sont à peu près aussi négligeables que les planches publiées par le premier des deux, et l'effort tenté par le second pour coordonner les deux séries, de manière à voir dans la série de droite une réplique de la série de gauche; ces jeux avaient alors quelque succès.

Ces compositions présentent un contraste frappant entre le style et la technique. Le style s'inspire et va, parfois, jusqu'à imiter les types classiques, à ce point qu'on a pu rapprocher telles scènes des compositions de la colonne Trajane et de la colonne Antonine. L'exécution est médiocre et souvent pis. Les figures sont lourdes, pesantes, massives jusqu'à la difformité. En somme, il semble que nous n'ayons pas ici des compositions, mais des reproductions maladroites de compositions plus anciennes et plus élégantes de la bonne époque de l'art chrétien. On n'a pas manqué de noter les relations existant entre leur style et celui des plus anciens vestiges de la bible en images. Il est vrai que, là où la représentation des mêmes scènes devrait permettre une comparaison, nous constatons que les sujets sont traités de manière différente. C'est le cas pour la Genèse de Vienne, la Bible de Cotton, le Pentateuque d'Ashburnham et le Rouleau de Josué au Vatican, tous monuments qui ont été étudiés dans le Dictionnaire. Mais ce n'est pas une règle immuable. Ainsi, la mosaïque qui représente Josué arrêtant le soleil offre une analogie manifeste avec la scène du Rouleau de Josué, mais encore avec les miniatures semblables des deux Octateuques grecs de la Vaticane *746* et *747*. Ces manuscrits, quoique sensiblement plus récents, car ils ne sont pas plus anciens que le XIe et le XIIe siècles, reproduisent cependant un seul et même original beaucoup plus ancien et appartenant à l'art classique. Nous savons maintenant que cet original a quelques relations avec celui que consultait le mosaïste de Sainte-Marie-Majeure.

L'origine des scènes de la Genèse, de l'Exode et du livre de Josué que nous trouvons à Sainte-Marie-Majeure, c'est-à-dire leur dérivation d'une bible figurée

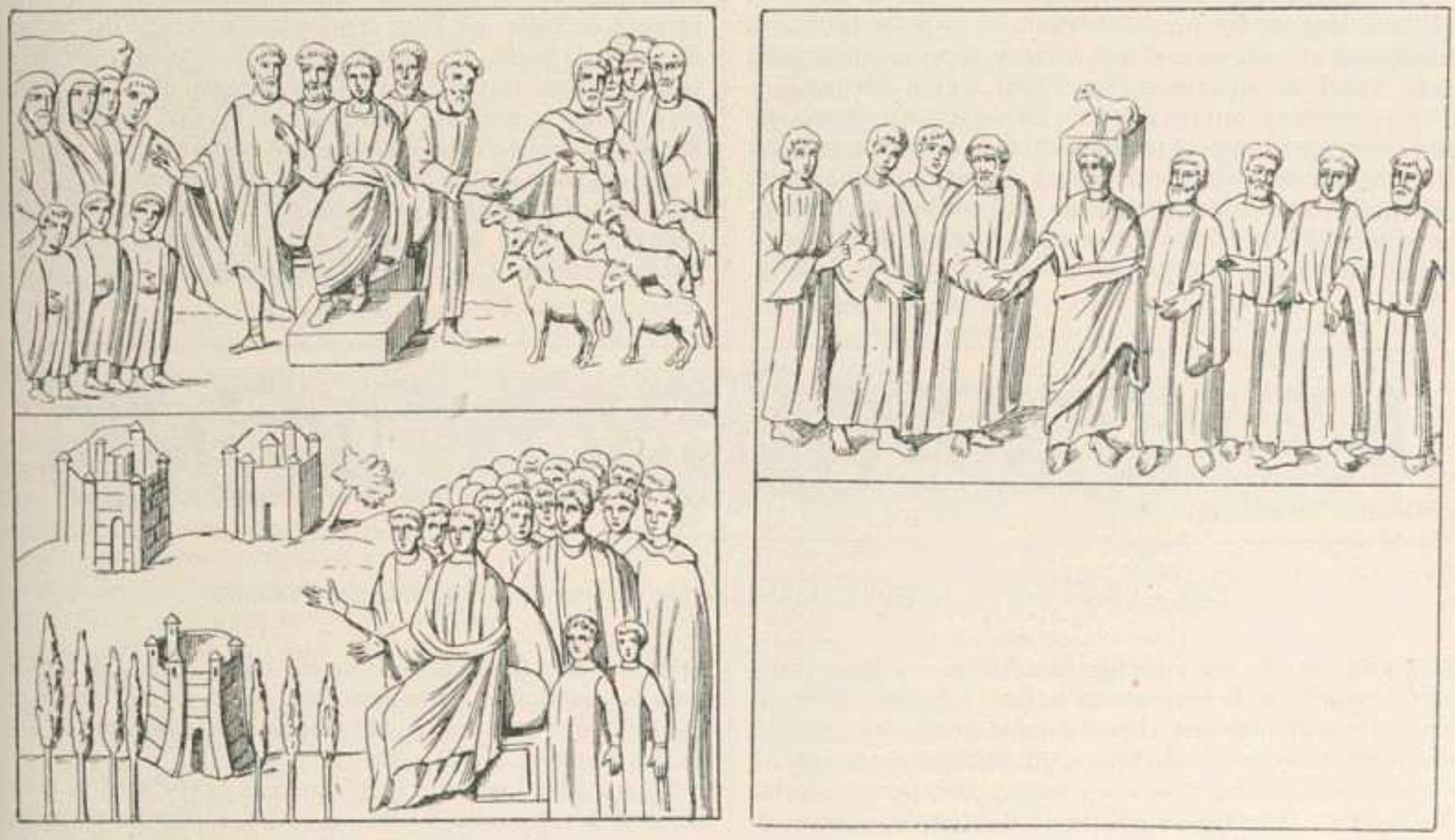

7736, 7737. — Copie des mosaïques détruites, d'après De Rossi, *Musaici cristiani*.

remontant au IVe siècle environ, serait un motif suffisant pour expliquer les différences de style de ces mosaïques par rapport aux compositions grandioses de l'arc triomphal destinées à représenter, au contraire, d'une façon extraordinaire et solennelle, certaines scènes spéciales tirées des évangiles canoniques et même des apocryphes. Il est certain que les mosaïques de l'arc présentent même quelques-uns des caractères auxquels on applique le nom de byzantinisme au début, tandis que, dans les parois latérales, les réminiscences de style et de l'art classique sont dominantes. Mais si, pour justifier cette disparité, il n'est pas nécessaire de supposer une distance d'âge dans l'exécution des deux séries; si, encore, nous ne pouvons, pour les motifs indiqués, nous aider de ce contraste pour attribuer l'une à l'époque de Libère et l'autre à celle de Sixte III, il faut examiner la question sous un autre point de vue.

La corniche, ou épistyle, reposant sur les colonnes qui soutiennent les murs latéraux où sont les tableaux bibliques, est décorée d'une longue frise en mosaïque dont voici un spécimen (fig. 7738). Cette décoration, d'un caractère ouvertement classique, composée de rinceaux aux larges enroulements, a été restaurée en 1849, mais sans que son aspect ait été sensiblement modifié. Au point central, d'un côté comme de l'autre, se trouve, à l'intérieur d'un cercle, l'image de l'agneau divin. Ce dernier n'a pas de nimbe autour de la tête.



7738. — Frise de l'arc de Sainte-Marie-Majeure, d'après de Rossi, *Musaici cristiani*.

La croix simple ou monogrammatique ne figure pas non plus, ni sur la tête ni sur le dos. La croix fixée au bout d'une hampe est absente aussi derrière le dos de l'agneau. Ces caractéristiques, pourtant, ne manquent pas habituellement dans les mosaïques du Ve siècle. Ainsi, dans l'abside de Sainte-Pudentienne, commencée à la fin du IVe siècle et finie dans les premières années du Ve, l'agneau paraît déjà ayant la tête entourée du nimbe. On trouve encore, au Latran, l'agneau avec une croix sur la tête, dans la mosaïque du portique du baptistère qui remonte à la même époque. Il a les deux attributs ensemble sur le marbre tiré des catacombes, où est dessinée au trait une scène semblable à celle des mosaïques absidales; marbre, qui est, au plus tard, du Ve siècle. Il a la croix derrière le dos sur la cassette d'argent trouvée en Afrique dont les images sont un spécimen des décorations en peinture ou en mosaïque que l'on plaçait dans les absides des basiliques africaines au Ve siècle (voir *Dictionn.*, t. I, aux mots AFRIQUE, fig. 148 et AGNEAU, fig. 208, 212). L'agneau donc, tel que nous le voyons au centre de la frise de Sainte-Marie-Majeure, nous offre des indices sérieux d'une époque antérieure.

En effet, l'architrave posée en plate-bande sur les colonnes à la nef principale, et remplaçant les arcades, est une particularité architecturale qui convient mieux au IVe qu'au Ve siècle. Un pareil système avait été mis en œuvre à la basilique vaticane, érigée par Constantin [1], tandis qu'à Saint-Paul, sous Théodose et Honorius, à la fin du IVe siècle, on avait préféré les arcades. C'est ce qui a déterminé Huebsch, dans son ouvrage classique sur l'architecture chrétienne, à attribuer la belle série de colonnes de notre basilique, et leur architrave, plutôt au pape Libère, vers le milieu du IVe siècle, qu'à Sixte III et au siècle suivant [2]. Il est vrai que Bianchini, en nous apprenant que le nom RVFINI (disparu lors du repolissage ordonné par Benoît XIV) était gravé au pied de presque chaque fût, en avait conclu que ces colonnes devaient avoir été érigées par Sixte III et non par Libère. Il s'appuyait sur ce fait que ce Rufin devait être le puissant préfet du prétoire pendant le règne d'Arcadius, postérieur au pontificat de Libère [3]. Mais ce nom isolé ne suffit pas pour l'identifier avec le personnage en question. Enfin, P. Crostarosa, chanoine à Sainte-Marie-Majeure, autorisait J.-B. De Rossi à annoncer qu'en s'occupant de l'architecture antique de cet édifice, il avait constaté que les parois latérales reposant sur les colonnes sont d'une construction différente de celles de l'arc triomphal, ouvrage dû certainement à Sixte III. Huebsch et Stevenson avaient tous les deux fait déjà la même remarque. Adon, dans sa *Chronique*, raconte que Sixte III avait construit la basilique dédiée à la Vierge en se servant d'un temple païen : *Xistus Romae basilicam S. Mariae matris domini quae in antiquo Liberi patris delubrum fuerat, miro opere refecit* [4]. Mais la forme de l'édifice n'est pas celle d'un ancien temple. On pourrait soupçonner plutôt l'utilisation d'une basilique civile de l'Esquilin. La fausse notice, divulguée seulement par Adon au IXe siècle, a évidemment son origine dans une confusion entre *Liberius papa* et *Liber pater*.

Concluons. Les faits et les indices favorisent la pensée que les diversités d'ordre iconographique et artistique entre les mosaïques de l'arc et celles des parois latérales ne dérivent pas seulement de l'imitation de modèles différents, mais dépendent de ce que ces ouvrages ont chacun une origine et une chronologie spéciales. L'un est de la première moitié du Ve siècle, l'autre appartiendrait à la seconde partie du IVe; le premier a été fait certainement par Sixte III; le second paraît être l'œuvre de Libère.

IX. L'ORATOIRE DE LA CRÈCHE. — Nous avons dit que, entre autres vocables, la basilique porta, vers le milieu du VIIe siècle, celui de *basilica Sanctae Mariae ad Praesepe*. A quelle époque remonte cette appellation? On ne saurait le dire d'une manière précise; toutefois on crut pouvoir établir un rapprochement entre ce vocable et celui que reçut la basilique de Sainte-Croix en Jérusalem. Celle-ci évoquait le souvenir de la ville de la passion et de la résurrection, l'autre commémorait le mystère de la nativité du Sauveur. Tout cela est assurément fort ingénieux, mais l'archéologie préfère les raisons au sentiment et les textes à l'imagination.

Cependant, on a soutenu que la pensée d'une basilique mariale à Rome remontait au moins à la première moitié du Ve siècle et non à la moitié du VIIe. Bianchini,

[1] La plus ancienne perspective connue de la basilique vaticane, dans *Mélanges J.-B. De Rossi*, 1892, p. 231-233. — [2] Huebsch, *Monuments de l'architecture chrétienne depuis Constantin jusqu'à Charlemagne*, in-fol., Paris, 1866, p. 10. — [3] Bianchini, *Anastas.*, t. III, p. 107. — [4] *P. L.*, t. CXXIII, col. 101.

Liverani et L. Duchesne [1] se sont rencontrés pour dire que la basilique n'avait porté le nom de *Sancta Maria ad Praesepe* qu'à partir du pontificat de Théodore Ier (642-649); H. Grisar a entrepris de prouver que cette appellation remontait au pontificat de Sixte III (432-440).

Le *Praesepe* était, suivant de nombreux témoins historiques, un local distinct, oratoire, crypte située sous la basilique et à qui sa situation et les reliques qu'il renfermait donnaient sinon une ressemblance, du moins évoquaient le souvenir de la crèche de Bethléem. Ici, il faut citer les textes qui attestent l'existence et le culte rendu en Palestine au lieu qui fut témoin de la naissance du Christ.

Etheria (voir ce nom) nous apprend que : *Fiunt vigiliae in ecclesia in Bethleem, in qua ecclesia* SPELUNCA *est, ubi natus est Dominus* [2]; on remarquera le mot de *spelunca* qu'on retrouve chez Origène : *Intelligat et in Bethleem* SPELUNCAM *ostendi ubi ille natus est, et in spelunca* PRAESEPE... *quod utique et in illis locis pervulgatum est* [3]. Saint Jérôme nous apprend qu'en 404 sainte Paule entra *in* SPECUM *Salvatoris* et y embrassa le PRAESEPE *in quo Dominus parvulus vagiit*, elle pria *in* SPELUNCA, *in qua virgo puerpera Dominum fudit infantem* [4] et s'écria : *Quo sermone, qua voce* SPELUNCAM *tibi possumus Salvatoris exponere, et illud* PRAESEPE *in quo infantulus vagiit* [5]...

Saint Eucher, dans son *De locis aliquibus sanctis*, écrit vers 440, s'exprime en ces termes : *Ubi* PRAESEPE *Domini, exornatum insuper argento atque auro, fulgenti* CELLA *ambitur* [6]. Et l'*Itinéraire* du pseudo-martyr Antonin (vers 570) nous apporte ce passage : *Ibi est* SPELUNCA, *ubi natus est Dominus, in qua est* PRAESEPE *ex auro et argento ornatum, et die nocteque luminaria ibi fiunt. Os vero speluncae ad ingredium angustum omnino. Hieronymus presbyter in ipso ore speluncae ipsam petram sculpsit et monumentum sibi fecit ubi positus est.* Plus claire encore est la *Relatio Arculfi, de locis sanctis*, écrite par Adamnan, vers l'an 670, touchant la disposition et la décoration de ce lieu vénéré : *In ejusdem civitatis* (Bethleem) *orientali et extremo angulo quasi quaedam naturalis dimidia inest spelunca, cuius interior ultima pars* PRAESEPE *Domini est, in quo natum puerum reclinavit mater; alius vero, supra dicto contiguus praesepio, introeuntibus propior locus proprie nativitatis dominicae traditur fuisse. Illa vero bethleenitica* SPELUNCA PRAESEPIS *dominici tota intrinsecus, ob ipsius Salvatoris honorificentiam, marmore adornata est pretioso, cum utique semiantro super lapideum coenaculum. Sanctae Mariae ecclesia supra ipsum locum, ubi Dominus natus specialius traditur, grandi structura fabricata est* [7].

Ainsi donc, non loin de Bethléem, se trouvait une église dédiée à sainte Marie, composée d'une grotte en deux parties. L'intérieur, plus étroit, s'appelait le *praesepe Domini*, sa décoration de marbres précieux admettait en outre l'or et l'argent dès le temps de saint Eucher, contemporain de Sixte III. Pendant la seconde partie du VIe siècle, il est encore fait mention de cette richesse. L'entrée de la grotte était étroite et ornée de lampes ardentes.

De bonne heure, l'usage s'établit de distribuer des éclats de pierre de la grotte en guise de reliques. On a trouvé près de Tixter, en Algérie, un catalogue de reliques remontant à l'année 359 qui mentionne après le bois de la sainte croix : DE TERRA PROMIS*(si)*ONIS VBE NATVS EST CRISTVS [8].

Si nous rassemblons maintenant les textes relatifs au *Praesepe* de Rome, nous trouvons ceux-ci qu'on ne saurait demander plus clairs : dans la notice du pape Grégoire III (731-741) écrite par un contemporain dans le *Liber pontificalis : Fecit ibidem (in ecclesia sanctae Dei genetricis ad Praesepem) in* ORATORIO *sancto, quod Praesepe dicitur, imaginem auream Dei genetricis amplectentem Salvatorem dominum Deum nostrum in gemmis diversis* [9]. Dans la notice d'Hadrien Ier (772-795) nous apprenons que : *In basilica sanctae Dei genetricis quae appellatur ad Praesepem, in altare* IPSIUS PRAESEPII *fecit lamminas ex auro...; ex argento intus suprascriptae* CONFESSIONIS *tabulas duas* [10]. Léon III (795-816) manifesta sa munificence par la décoration : *In basilica sanctae Dei genetricis ad Praesepe... ante Praesepe fecit vela alba... intus Praesepe fecit veste de alithinon* [11]. L'entrée fut particulièrement embellie : *Fecit in basilica ipsius Dei genetricis ad Praesepem, in* INGRESSU PRAESEPII *regias investitas ex argento purissimo pensantes simul libras* CXXVIII *et super ipsas regias velum modicum fundatum* [12]. Cette entrée, qui devait être très étroite, reçut à l'extérieur un lampadaire d'argent, du même pontife : *Fecit ubi supra ante ingressum Praesepii forum in modum retis ex argento purissimo* [13].

On pourrait multiplier ces témoignages pour la période qui suit, mais sans réelle utilité. De Serge II (844-847), la notice nous apprend que l'oratoire du *Praesepe* était comme un appendice de la basilique : *Cameram Praesepii domini nostri Jesu Christi quod basilicae beatae Dei genetricis dominae nostrae conectitur, que Maior ab omnibus nuncupatur, argenteis tabulis... perornavit* [14]. Ici *camera* paraît avoir le sens de voûte, soffite, ou bien de réduit analogue au *Praesepe Domini* de Bethléem.

De tous ces textes, il ressort qu'à Sainte-Marie-Majeure comme à Bethléem, l'oratoire avait son entrée séparée, son luminaire, sa décoration de marbre et de plaques d'argent, son autel et sa confession. Il est vraisemblable que l'oratoire se trouvait à la partie postérieure de l'église, sous l'abside. C'est en effet un souterrain qui indique le mot *antrum* que nous lisons sur la tombe élevée en 1299 au cardinal Gonsalve d'Albano et qui existe encore dans la basilique. Une inscription en mosaïque fait dire à saint Jérôme qu'on le croyait enterré dans la basilique : *Recubo praesepis ad antrum.* Saint Jérôme avait eu sa tombe en cet endroit à Bethléem; on avait eu le souci de reproduire non seulement la grotte, mais même cette particularité. L'oratoire devait être assez vaste pour que le pape y pût célébrer la messe le jour de Noël, à minuit. D'après l'*Ordo romanus* (XII) de Cencio Savelli (fin du XIIe siècle), le pape se rendait *ad basilicam sanctae Mariae maioris* et célébrait la messe *ad Praesepe* [15].

Remontons maintenant aux textes du VIIe et du VIe siècle qui parlent du *Praesepe* sur l'Esquilin. D'après le *Liber pontificalis*, le pape saint Martin Ier, en 649, devait être assassiné pendant la messe par Olympius, cubiculaire impérial et exarque *in ecclesia Dei genetricis semperque virginis Mariae ad Praesepe* [16]. Il semble que, comme pour Grégoire VII, il s'agisse de la messe de la nuit de Noël, dans ce même lieu, l'*oratorium sanctum quod Praesepe dicitur;* on n'est pas obligé de croire que c'était, dès lors, la basilique entière qui portait le titre de *Sancta Maria ad Praesepe*, il est même beau-

[1] Bianchini, *Anastasii vitae pontif. roman.*, in-fol., Romae, 1728, t. III, p. 109 sq.; *Dissertatio de translatione cunabulorum, P. L.*, t. CXXVIII, col. 236 sq.; Liverani, *Del nome di S. Maria ad Praesepe et delle reliquie della natività ed infanzia del Salvatore*, Roma, 1854, p. 67; L. Duchesne, *Bulletin critique*, 1890, p. 45-46. — [2] *Peregrinatio*, édit. Gamurrini, 1888, p. 69. — [3] *Contra Celsum*, l. I, c. LI, *P. G.*, t. XI, col. 756. — [4] Tobler, *Itinera hierosolymitana*, t. I, 1879, p. 33, 34. — [5] Tobler, *ibid.*, t. I, p. 45. — [6] Id., *op. cit.*, t. I, p. 53. — [7] Id., *ibid.*, t. I, p. 107. — [8] J. Letaille, *Inscription chrétienne trouvée en Algérie*, dans *Bulletin des musées*, 1890, p. 311. — [9] *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. I, p. 418. — [10] Id., *ibid.*, t. I, p. 511. — [11] Id., *ibid.*, t. II, p. 10. — [12] Id., *ibid.*, t. II, p. 16. — [13] Id., *ibid.*, t. II, p. 29. — [14] Id., *ibid.*, t. II, p. 91. — [15] Cap. II, *P. L.*, t. LXXVIII, col. 1073. — [16] *Lib. pontif.*, t. I, p. 338.

coup plus vraisemblable que, dans le cas présent, l'addition *ad Praesepe* précise le lieu de l'attentat, c'est-à-dire l'oratoire. En effet, un oratoire étroit, souterrain, éclairé artificiellement se prêtait bien mieux qu'une église à ciel ouvert à un attentat.

Sous le pontificat du prédécesseur du pape Martin, le pape Théodore (642-649), le vocable *ad Praesepe* se lit pour la première fois à propos du fonctionnaire byzantin Maurice qui prend la fuite et cherche son salut à Sainte-Marie-Majeure, probablement dans l'oratoire souterrain : *fugit ad beata Maria ad Praesepe* [1], et peut-être faut-il écrire ainsi : *fugit ad beata Maria, ad Praesepe.*

C'est donc ici la plus ancienne mention d'un *Praesepe* à Sainte-Marie-Majeure. Mais est-ce bien la plus ancienne? Ce titre n'est-il pas antérieur au pontificat de Théodore? On a proposé de remonter un siècle plus haut au moyen d'une inscription qui se lit dans la basilique et où on voit la *gloriosissima femina Flavia Xanthippa* faire don d'une terre aux *mansionarii* de la basilique. A la ligne 34e de cette inscription il est fait mention des *mansionarii* BASILICE SCAE D̄I GENETRICIS Q̄A AD PRESEPEM. Il faut résoudre Q̄A de cette manière *quae appellatur*, et lire : *basilicae sanctae Dei genetricis quae appellatur ad Presepem.* Il est bien exact que Marini [2] assigne ce texte au milieu du VIe siècle, quoique l'inscription ait été gravée sous Grégoire IV, au milieu du IXe siècle. F. Bianchini et F. Liverani en ont fait peu de cas et H. Grisar argue qu'elle fut copiée *ex authenticis scriptis* et qu'elle contient la mention d'un consulat; mais L. Duchesne [3] observe avec raison que cette mention du consulat ne prouve rien, puisqu'on en rencontre des exemples jusqu'à la fin du VIIe siècle [4]. La charte, ajoute-t-il, n'est pas datée, elle peut être du VIIe siècle avancé, tout aussi bien que du VIe; il n'y a donc pas à faire état de cette inscription dans le débat. On n'a donc pas de témoignage certain plus ancien que le pontificat de Théodore.

Il est vrai qu'on peut invoquer le goût des hommes du Moyen Age pour les imitations de sanctuaires célèbres de l'Orient. De bonne heure on s'était appliqué à multiplier des copies et des réductions de la rotonde du Saint-Sépulcre de Jérusalem. On rapportait quelques pincées de terre du Calvaire, quelques pierres d'un sanctuaire palestinien et on bâtissait un édifice qui rappelait plus ou moins exactement une basilique célèbre. Au IXe siècle on verra encore Charlemagne prendre modèle de Saint-Vital de Ravenne pour élever le dôme d'Aix-la-Chapelle. Au IXe siècle, à Saint-Clément de Rome, on représente dans l'église souterraine l'Ascension du Christ et la montagne y est figurée par une pierre, rapportée probablement du mont des Oliviers.

A Rome, le *Praesepe* de Sainte-Marie-Majeure était loin d'être unique. Le pape Grégoire IV (827-844) fit bâtir une petite église à Sainte-Marie du Transtévère et *in ea (basilica) sanctum fecit praesepium ad similitudinem praesepii sanctae Dei genetricis quae appellatur maioris, quod videlicet lamminis aureis et argenteis ornavit* [5]. Ce sanctuaire devint *Sancta Maria qui vocatur praesepem trans Tiberim* [6]. De même, à Saint-Pierre du Vatican, on voyait dès le pontificat de Jean VII (705-707) un *Praesepe sanctae Mariae* appelé aussi *domus* ou *oratorium sanctae Dei genetricis* [7]. C'étaient autant de copies du *Praesepe* de Sainte-Marie-Majeure.

Si une pincée de terre, un éclat de pierre rapportés de Palestine pouvaient servir de prétexte à la construction d'une basilique, on aurait lieu de n'être pas surpris que le pape Théodore, qui était Hiérosolymitain, ait rapporté des Lieux saints, spécialement de Bethléem, une relique de la crèche. Mais, s'il faut à tout prix remonter au pontificat de Sixte III, on arrive à trouver des arguments, à défaut de preuves.

Il existe une lacune dans les mosaïques de l'arc triomphal, lacune qui autorise l'attribution de l'oratoire de la crèche à Sixte III. On a vu que ce pape se proposait d'exalter, conformément au dogme défini par le concile d'Éphèse, la maternité divine de Marie. Tous les sujets traités par l'artiste qui travaillait au service du pape ont, en effet, pour but commun de faire éclater la divinité et la gloire de l'enfant-Dieu, mis au monde par une mère mortelle. Or, chose digne d'attention : entre tous ces sujets, on cherche en vain la scène de la nativité et de l'adoration des bergers. Il faut renoncer à les découvrir et passer à l'annonciation ou passer à l'adoration des mages, au massacre des innocents, à la présentation de Jésus au temple. Quel spectacle cependant, mieux que la nativité, pouvait répondre aux intentions de Sixte III? Où la maternité divine éclate-t-elle plus manifestement que dans la crèche devant laquelle les pasteurs se prosternent dans le geste de l'adoration? Or, si cette scène de la nativité manque dans la série des mosaïques, c'est qu'elle était représentée ailleurs. « Sous Sixte III, cette scène dut avoir un lieu spécialement choisi pour elle, et, en scène principale qu'elle était, dut être traitée d'une manière toute particulière. L'idée put facilement venir de la représenter au peuple précisément sous la forme imitée du sanctuaire de Bethléem et d'employer à cet effet les reliques apportées de Palestine. On vient de voir combien le Moyen Age aimait à imiter les sanctuaires célèbres de l'Orient dont il rapportait des reliques et particulièrement des pierres. » On peut, sans s'écarter de la vraisemblance, croire que Sixte III avait placé dans la basilique une reproduction, une imitation de la crèche, comme il y en avait une du saint sépulcre à Sainte-Croix. Jean VII fit élever à Saint-Pierre et Grégoire IV, à Sainte-Marie-du-Transtévère, une crèche de ce genre : *Sanctum fecit* (Gregorius IV) *praesepium ad similitudinem praesepi Dei genitricis quae appellatur Majoris.* L'hypothèse est ingénieuse et mérite considération. Bonacorsi, qui s'y range, la renforce par un argument tiré du vocable même de *S. Maria ad Praesepe* que la basilique portait déjà au VIIe siècle. De ce que ce titre apparaît pour la première fois dans la biographie du pape Théodore Ier, il ne s'ensuit pas qu'il ne soit pas plus ancien. Le vocable de *Sainte-Marie-Majeure*, qu'on ne rencontre pas dans le *Liber pontificalis* avant la vie de Grégoire IV (827-844), avait pourtant déjà cours au VIIe siècle [8]. Par analogie, on peut donc présumer que le nom de *Sancta Maria ad Praesepe* était antérieur au pontificat de Théodore. Si l'apparition du vocable nouveau avait eu pour cause un acte quelconque de ce pape, par exemple la translation d'une relique de la crèche du Sauveur à Rome, comment l'auteur du *Liber pontificalis* n'en aurait-il pas consigné précieusement le souvenir dans son ouvrage? L'occasion était excellente de rattacher le nom de Théodore à la construction de l'oratoire du *Praesepe*. Le silence du *Liber* s'explique aisément, au contraire, si l'on suppose que l'oratoire remontait à une plus haute antiquité, voire jusqu'au pontificat de Sixte III [9].

Ces raisonnements sont loin d'emporter la conviction; mais, à titre d'hypothèses, ils ne laissent pas que d'offrir une certaine vraisemblance.

A partir du VIIe siècle, l'*oratorium praesepis* se trouve mentionné maintes fois dans les documents [10]. Nous sa-

[1] *Liber pontif.*, t. I, p. 331. — [2] *I papiri diplomatici*, p. 141. — [3] *Bull. crit.*, 1890, p. 460. — [4] De Rossi, *Inscr. christ.*, II, part. I, p. 288. — [5] *Lib. pontif.*, t. II, p. 78. — [6] *Ibid.*, t. II, p. 79. — [7] De Rossi, *Roma sotterr.*, t. I, p. 140. — [8] *Notitia ecclesiarum urbis Romae*, dans De Rossi, *Roma sotterranea*, t. I, p. 138 sq. — [9] Bonacorsi, *op. cit.*, p. 94-96. — [10] *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. I, p. 418, 511; t. II, p. 10, 16, 29, 52, 91.

vons qu'il renfermait un autel avec « confession [1] ». C'est là, selon certains auteurs, que le pape avait coutume de célébrer la première messe la nuit de Noël. En 1075, Grégoire VII y aurait été assailli par les soldats de Cencio, frappé au visage, puis emporté de vive force pour être jeté dans une tour, près de la chancellerie. Délivré presque aussitôt par le peuple, l'intrépide pontife put achever la messe interrompue, nous apprend son biographe [2].

Si célèbre qu'il soit, l'oratoire de la crèche reste entouré de mystère. On n'en saurait, par exemple, fixer l'emplacement primitif avec une entière certitude. Il y a cependant lieu de croire que la chapelle de la crèche vénérée au Moyen Age à droite du maître-autel, et construite probablement par Innocent III (1192-1216), n'en était qu'une reproduction ou restauration [3]. Cette crypte existe encore aujourd'hui, mais dans la chapelle du Saint-Sacrement, où elle a été transportée par ordre de Sixte-Quint [4].

X. Les reliques. — Dans la mosaïque qui orne le tombeau du cardinal Gonzalve Rodriguez, on lit l'inscription suivante : *Me tenet ara prior, recubo praesepis ad antrum.* La première partie du vers s'applique à saint Matthias, la seconde à saint Jérôme. La basilique croit conserver leurs reliques sans pouvoir expliquer dans quelles circonstances elles furent apportées à Rome. La « confession » dite de saint Matthias est placée sous l'autel papal, le corps de saint Jérôme reposait primitivement près de l'autel du *Praesepe.* Vers l'an 1400, on lui dédia un oratoire qui fit place à la chapelle de Sixte V. Le chanoine Ludovico Ceragola, appréhendant que le pape Sixte-Quint n'offrît ce saint corps à l'église voisine des Esclavons, le cacha sous le pavé de la nef mineure, d'où le retira le cardinal Pinelli pour la placer dans une châsse en argent sous la « confession ».

En ce qui concerne la crèche ou ce qu'on croit être la crèche, voir *Dictionn.*, t. III, col. 3021-3027 ; pour ce qui a trait à l'image acheiropoète de la Vierge ou « Madone de saint Luc », voir *Dictionn.*, t. IX, col. 2614.

XI. Bibliographie. — P. Adinolfi, *Roma nell' età di mezzo*, in-8°, Roma, 1881-1882, t. II, p. 148. — D. Angeli, *Chiese di Roma. Guida storica e artistica*, in-16, Roma, 1903, p. 314. — P. de Angelis, *Basilicae S. Mariae Majoris de Urbe a Liberio papa usque ad Paulum V P. M. descriptio et delineatio*, in-4°, Romae, 1621. — M. Armellini, *Le chiese di Roma dalle loro origini fino al secolo XVI*, in-8°, Roma, 1887, p. 383 ; *Le chiese di Roma dal secolo IV al XIX*, 2e éd., in-8°, Roma, 1891, p. 226. — G. Azzocchi, *La sacrosanta basilica patriarcale di S. Maria Maggiore dinanzi all' Eccmo Consiglio di Stato. Ricorso*, in-8°, Roma, 1888. — X. Barbier, *Inventaire de la basilique de Sainte-Marie-Majeure à Rome*, in-8°, Arras, 1873, extr. de la *Rev. de l'art chrétien.* — C. Batelli, *Brevis enarratio sacrorum rituum servatorum in aperiendo et claudendo portam sanctam patriarchalis basilicae Liberianae*, Romae, 1727. — F. Bianchini, *Dissertatio de translatione sacrorum cunabulorum*, etc., dans *Anast. biblioth. Vitae pontif.*, *P. L.*, t. CXXVIII, col. 236. — G. Biasotti, *Le basiliche romane di S. Maria Maggiore e S. Martino ai Monti nei disegni degli Uffizi di Firenze*, dans *Atti della pontificia Accademia romana di archeologia*, 1918, IIe série, t. XIII, p. 249-261 ; *La basilica esquilina di S. Maria ed il suo palazzo apostolico*, in-8°, Roma, 1911. — J. Blanchinius, *Historia basilicae Liberianae S. Mariae Maioris quae dicitur ad Praesepe*, Romae, 1754. — Fr. Blanchino, *De sacris imaginibus musivi operis à S. Xysto papa III in basilica Liberiana constructis*, dans *Dissertationes duae*, in-4°, Romae, 1727. — *Bullarium Liberianum*, 4 in-fol., à l'Archive, 4 vol. dont 3 vont de Célestin III à Innocent XI. — O. Ceccarelli, *La miracolosa immagine della Madonna delle Gratie depinta da san Luca*, Roma, s. d. — A. Cinti, *L'opera pia di Filippo IV re di Spagna nella basilica di S. Maria Maggiore in Roma giudicata dalla bolla di Innocenzo X*, 7 ottobre 1647, in-8°, Roma, 1882. — *Constitutiones capituli et cleri sacrosanctae basilicae S. Mariae Majoris*, in-8°, Romae, 1854. — G. Cozza-Luzi et G. Lais, *Le memorie Liberiane dell' infanzia di N. S. Gesù Cristo*, in-8°, Roma, 1894. — P. Crostarosa, *Inventario delle sigilli impressi sulle tegole del tetto di Santa Maria Maggiore*, dans *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1896, p. 52-89, pl. VII-IX. — L. Duchesne, *Les monastères desservants de Sainte-Marie-Majeure*, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. XXVII, 1907, fasc. 3-4. — F.-M. Fabi Montani, *Dei suddiaconi e più particolarmente dei Liberiani nella cappella pontificio commentario*, in-8°, Roma, 1863 ; *Dell' antica immagine di Maria Ssma nella basilica Liberiana e del suo culto, memorie storia*, in-8°, Roma, 1861 ; *La confessione della basilica Liberiane*, in-fol., Roma, 1867. — A. Fascina, *Memorie dei benefattori antichi e moderni di S. Maria Maggiore di Roma*, in-4°, Roma, 1634. — F. Felli, *Guida alla cappella Borghese in S. Maria Maggiore*, Roma, 1893. — G. Ferri, *Le carte dell' archivio Liberiano*, dans *Archivio della reale societa romana di storia patria*, t. XXVII, 1904, p. 147, 441 ; t. XXVIII, 1905, p. 23 ; t. XXIX, 1906, et t. XXX, 1907, p. 119-168. — V. Forcella, *Iscrizioni delle chiese e di altri edifizi di Roma del secolo XI fino ai giorni nostri*, t. XI. — E. Gebhart, *La messe de minuit de Grégoire VII* (1075), dans *Revue des Deux Mondes*, t. CXIX, 1893, p. 369-382, 599-630, 882-930. — H. Grisar, *S. Maria « ad Praesepe », la Betlemme di Roma. Antichità e significate della denominazione di S. Maria ad Praesepe. La stazione del natale in S. Maria ad Praesepe*, dans *Civiltà cattolica*, t. IV, 1895, n. 25-26-27 ; *Analecta romana*, in-4°, Roma, t. I, 1899, p. 577-594 ; *Note del Müntz sul mosaico della cappella del Presepio*, dans *Civiltà cattolica*, série X, t. V, p. 339 ; t. VI, p. 206 ; *La culta del divin Bambino a S. Maria Maggiore*, dans *Civiltà cattolica*, série XVI, t. I, p. 209 ; *Rappresentazione del tempio di Gerusalemme nel musaico di S. Maria Maggiore*, dans *Civiltà cattolica*, série XVI, t. XII, p. 479 ; *Per la storia della basilica di S. Maria Maggiore*, série XVII, t. V, p. 216 ; *Pregi artistici della basilica di S. Maria Maggiore in Roma*, dans *Civiltà cattolica*, série XVII, t. III, p. 720 ; t. IV, p. 467 ; t. V, p. 214. — *Immagine (Dell') della Madonna di S. Maria Maggiore fatta da S. Lucca*, dans *Cod. Vatic. 228-2100*, c. 19-60. — *Joannis diaconi Lateranensis Liber de sanctis sanctorum sive Libellus de basilica Lateranensi, s. XII*, c. XV, dans Mabillon, *Museum italicum*, t. II, p. 573 et dans *P. L.*, t. CXCIV, col. 1557. — R. Lanciani, *Il mausoleo di Nicolo IV in S. Maria Maggiore*, dans *Ausonia*, 1907, p. 96-102. — E. Le Blant, *Inscription du XIIIe siècle sur une cloche de Sainte-Marie-Majeure à Rome*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscr. et belles-lettr.*, 1885, p. 36-37. — H. Leclercq, *Crèche*, dans *Dictionn.*, t. III, col. 3021-3029. — F. Liverani, *Del nome di Santa Maria ad Praesepe e delle reliquie della nativita ed infanzia del Salvatore*, in-8°, Roma, 1854. — M. P. di Luccia, *L'abbadia di S. Giovanni a Piro, unita dalla santa memoria di Sisto V alla sua insigne cappella del SS. Presepe eretta dentro la sacrosanta basilica di S. Maria Maggiore. Trattato istorico legale, nel quale si tratta della sua baronia, vassallagio, dominio e giurisdizione*, in-4°, Roma, 1700 — O. Marucchi, *Éléments d'archéo-*

[1] *Liber pontif.*, t. I, p. 511 ; t. II, p. 52. — [2] *Ibid.*, t. II, p. 282. L'auteur dit que Grégoire VII a célébré la messe à Sainte-Marie-Majeure, sans autre indication plus précise. — [3] Bonacorsi, *op. cit.*, p. 88 ; Grisar, *op. cit.*, p. 588. — [4] Fontana, *Della traslazione dell'obelisco vaticano e delle fabriche fatte da Sixto V*, t. I, p. 40 sq.

logie chrétienne : t. III, *Basiliques*, in-8°, Roma, 1902, p. 149-162. — *Mosaics (The) of S. Maria Maggiore*, dans *Church quarterly review*, 1905, t. LI, p. 84-105. — A.-D. Norcia, *Brevis enarratio sacrorum rituum servatorum in aperiendo, claudendo portam sanctam patriarcalis basilicae Liberianae*, Romae, 1726. — V. Patrizzi, *Dissertazione sull' antichità, origine e nome della basilica di S. Maria Maggiore*, dans *Cod. Vatic. 6996*. — N. Ratti, *Dissertazione sulla basilica Liberiana*, Roma, 1825. — *Relazione sulla basilica di S. Maria Maggiore*, dans *Cod. Vatic. 5514*, c. 21-42. — J.-P. Richter et A. Cameron Taylor, *The golden age of classic christian art. A study of the mosaics of S. Maria Maggiore in Rome*, in-4°, London, 1904; *Di un raro soggetto rappresentato nei musaici della basilica Liberiana*, dans *Nuovo bullettino di archeologia cristiana*, 1899, p. 137-148. — J.-B. De Rossi, *Musaici cristiani e saggi di pavimenti delle chiese di Roma anteriori al secolo XV*, in-fol., Roma, 1872-1896. — A.-M. Santarelli, *Memorie notabili della basilica di S. Maria Maggiore*, Roma, 1647. — D. Tacconi Galluci, *Monografia della patriarcale basilica di Santa Maria Maggiore*, in-12, Grottaferrata, 1911. — P. Toesca, *Gli antichi affreschi di S. Maria Maggiore*, dans *L'arte*, 1904, p. 312-317. — E. Vacandard, *Une visite à Sainte-Marie-Majeure. Notes d'archéologie et d'histoire*, dans *Revue du clergé français*, t. XXXV, 1903, p. 478-499. — A. Valentini, *La patriarcale basilica Liberiana illustrata*, in-8°, Roma, 1839.

H. LECLERCQ.

MARIE (LE NOM DE). — Nous avons déjà parlé de ce nom chez les Juifs (voir *Dictionn.*, t. X, col. 2033-2035), nous ferons ici la remarque que le nom de Marie ne se rencontre pas très souvent dans l'ancienne société chrétienne. Pendant la période sur laquelle portent nos études on ne s'aperçoit pas que les fidèles missent leur dévotion à prendre ce nom vénéré ou bien à l'imposer à leurs enfants. En fait, nous le rencontrons assez rarement dans les textes. Ce nom ayant été également en usage chez les Romains et chez les Israélites, il est parfois difficile de décider entre les deux origines. Nous citerons seulement quelques exemples.

A Yakasimak (= Ulujaka = Oulonis Yaka), en Phrygie, un nommé Zénodote, fils de Zénon, éleva une tombe à lui-même, à son fils Zénon et à Tatia. Après que l'inscription eût été gravée, sa fille Marie mourut et fut portée dans la même tombe; alors, entre la date et le premier nom on inséra en petits caractères ces mots : καὶ τῇ θυγατρὶ Μαρίᾳ. L'inscription est datée de 263-264; le nom de *Marie* et la formule finale indiquent une tombe chrétienne [1]. On en pourrait citer quelques autres [2] disséminées sur différents points : Burgas près Andrinople, Egine, Tarse, etc. Citons seulement une inscription de Lyon où une nommée Marie mourut âgée de cent ans [3] (voir *Dictionn.*, t. X, col. 310, n. 50, fig. 7314), le 13 janvier d'une année qui n'est pas indiquée; elle fut enterrée avec Eugénie, morte le 12 décembre de la douzième année après le consulat de Justin, correspondant avec la première indiction, c'est-à-dire à la fin de l'année 552.

H. LECLERCQ.

MARIES-DE-LA-MER (LES SAINTES-). — I. Les déesses augustes. II. Notre-Dame de Ratis. III. Témoins archéologiques. IV. Conclusion.

I. LES DÉESSES AUGUSTES. — A l'est de la Camargue, sur le bord de la mer, vers l'embouchure actuelle du petit Rhône [4] et à l'ouest de l'étang Impérial, il existe un village dont l'église, comme tant d'autres, était dédiée à Notre-Dame [5]. Tout le monde connaît, au moins de nom, le village des Saintes-Maries-de-la-Mer, où, suivant une légende, abordèrent aux temps apostoliques Marie Salomé et Marie Jacobé. A l'époque où les récits mis en circulation par les moines de Vézelay en Bourgogne pour justifier de leur possession des reliques supposées de sainte Marie-Madeleine se furent répandues en Provence, au XIe siècle, les Provençaux surpris, charmés et déçus tout à la fois, admirent le débarquement de Madeleine et de ses compagnes, bien mieux ils voulurent préciser le lieu de ce débarquement. Comme Lazare, le ressuscité de Béthanie, faisait partie du voyage et que ceux de Vézelay lui assignaient le siège épiscopal de Marseille, on se crut obligé de fixer le débarquement à Marseille même. En 1190, Guy de Bazoches admettait cette donnée; mais il ne réussit pas à l'imposer; on chercha et on trouva autre chose dont Gervais de Tilbury, en 1212, se fait l'écho dans les *Otia imperialia* dédiés à l'empereur Othon IV. Il fut admis que les touristes apostoliques avaient longé le littoral jusqu'au point où ils pourraient remonter le Rhône dans la direction d'Arles et d'Avignon; ce fut ainsi que l'église de Notre-Dame, placée alors à l'entrée du Rhône de Saint-Ferréol [6], parut être le point où avait accosté la barque qui amenait de Palestine les amis de Jésus. Le bras du Rhône de Saint-Ferréol était navigable encore au XIIe siècle. A dater du moment où cette identification fut faite, le titre de l'église en question tendit à passer du singulier au pluriel : ce ne fut plus l'église de Sainte-Marie, mère du Sauveur, mais l'église des Saintes-Maries.

On a consenti à admettre que tout, dans la légende, n'était pas incontestable, mais ce sacrifice une fois fait, il devait subsister un épisode primitif, historique, impossible à démentir : le débarquement aux Saintes-Maries. Et voilà précisément ce qui fut mis en question pour une raison décisive, à savoir que le delta du Rhône, au Ier siècle de l'ère chrétienne, se prolongeait moins avant dans la mer et que c'est tardivement, après une longue et continuelle invasion des alluvions du Rhône, que s'est formé le rivage des Saintes-Maries. On a fait, à ce sujet, de merveilleux calculs sur les apports du fleuve et les déplacements de la rive et l'on a ainsi trop souvent remplacé la légende chrétienne par un roman géographique. De leur côté, les défenseurs de la légende laissaient percer quelque embarras lorsqu'ils écrivaient qu' « on ne voit pas pourquoi l'absence d'antiquités romaines impliquerait forcément l'inexistence du territoire au temps des Romains. Tout au plus pourrait-on conclure qu'il n'y avait pas de centre habité... et la rareté des monuments n'a rien qui doive surprendre : cette partie du littoral, très voisine du Rhône, a été souvent balayée par les inondations de la mer et du fleuve et leurs dépôts sablonneux ou vaseux ont dû nécessairement la renouveler. De plus, il est hors de doute que, s'il y avait un centre habité sur la plage des Saintes-Maries, au temps de la domination romaine, ce ne pouvait être qu'un poste de pêcheurs, habitant de simples cabanes, et par conséquent qu'on ne pourrait songer à y retrouver des restes de constructions comme aux abords du canal de Marius et du grand Rhône [7]. »

[1] W. M. Ramsay, *The cities and bishopries of Phrygia*, in-8°, Oxford, 1897, t. I, part. 2, p. 523, n. 365, 366. — [2] Id., *ibid.*, p. 550, n. 413; p. 557, 558, n. 439, 440. — [3] E. Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule jusqu'au VIIIe siècle*, in-4°, Paris, 1856, t. I, p. 102, n. 47. — [4] Ce serait sous le règne de François Ier que le petit Rhône aurait pris son écoulement actuel aboutissant aux Saintes-Maries. Cf. Gautier-Descottes, *Étude sur la formation de la Camargue, à propos de l'inscription des Saintes-Maries*, dans *Congrès archéologique de France*, XLIIIe session, 1877, p. 331-360 et 2 pl. h. t. — [5] J. H. Albanès, *Gallia christiana novissima*, Arles, col. 109-110, n. 261. — [6] Appelé aussi brassière de la Cape, il fut abandonné par le courant au milieu du XIIIe siècle et fermé en 1440. — [7] F. Reynaud, *La tradition de Saintes-Maries, essai critique; documents inédits*, in-8°, Paris, 1874, p. 9, note 1.

Le plaidoyer accorde plus qu'on n'en demande. En réalité la partie de la Camargue où est situé le bourg des Saintes-Maries-de-la-Mer possède toutes les attestations archéologiques et même monumentales désirables : sculptures antiques recueillies par Flouest [1], poteries ligurienne et gallo-romaines glanées par J. Gilles [2], débris de vases, fragments de briques, tronçons de colonnes et de colonnettes rassemblés par le curé Escombard [3], vestiges de chapiteaux et de mosaïques ne se sont pas donné rendez-vous en ce lieu pour montrer la présence d'un poste de pêcheurs, mais parce qu'ils ont servi aux usagers d'une population établie depuis longtemps sur ce rivage [4].

Cette population eut un temple dont quelques matériaux se trouvent peut-être au nombre des vestiges que

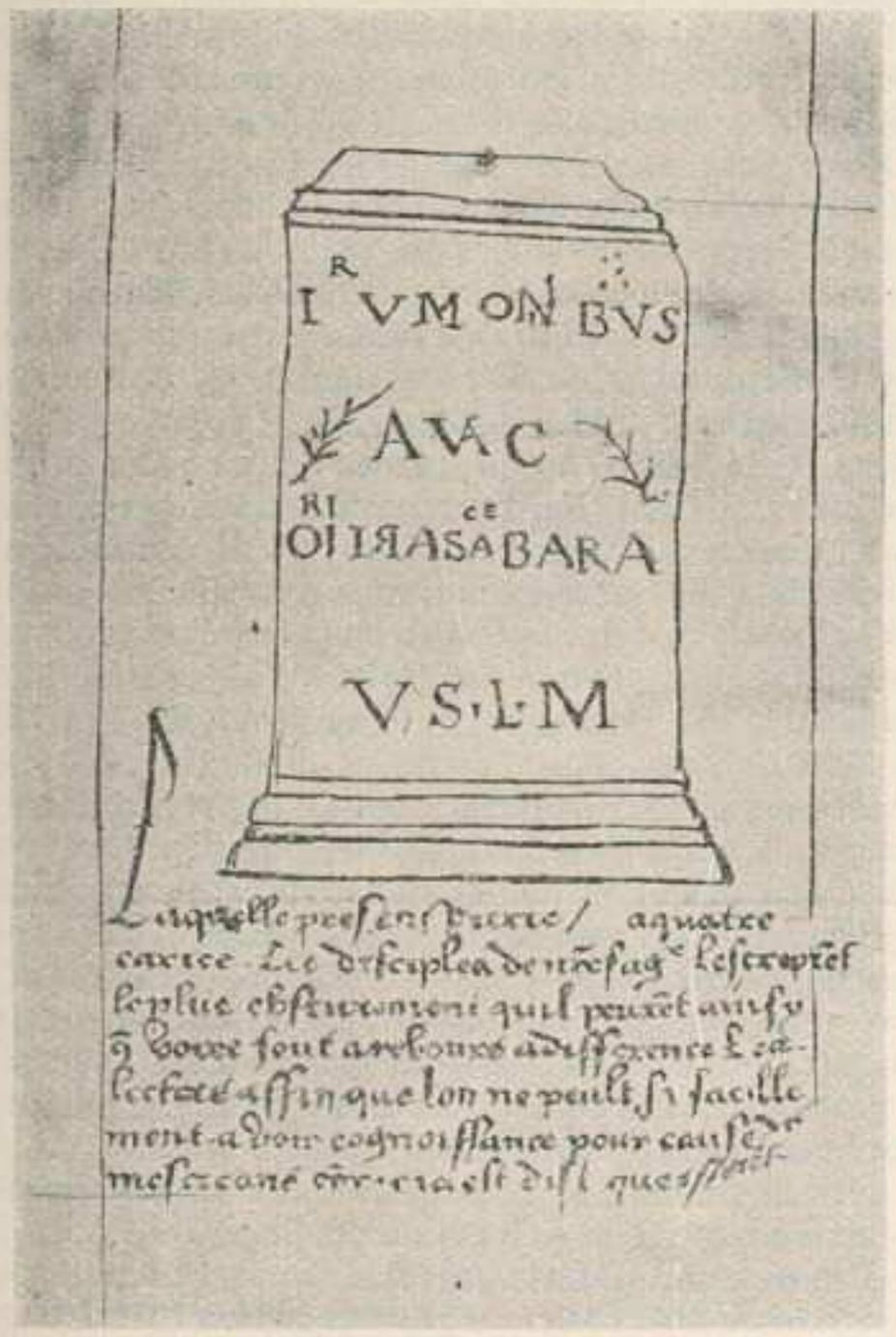

7739. — Croquis de l'autel,
d'après Vincent Philippon, d'Avignon, d'après Chaillant, *Les Saintes Maries de la Mer*, Marseille, p. 10.

nous venons d'énumérer, mais si le temple a disparu, l'autel nous a été conservé, bloc de pierre mesurant 1 m. 20 de hauteur sur 0 m. 80 de largeur, posé au fond de la crypte, debout contre le mur et entièrement anépigraphe. Un autel sans inscription ne s'accorde pas à la pratique des païens toujours loquaces et qui, s'ils s'adressaient au « dieu inconnu », trouvaient encore le moyen de le mentionner. Cependant, l'autel n'a pas toujours été anépigraphe.

Vincent Philippon d'Avignon, bailli des Saintes-Maries, a pris la peine d'en faire un croquis et d'en donner une description dans un manuscrit de 1521, consacré à la *Légende des sainctes Marie Jacobé et Marie Salomé* dans le *Livre noir*, autrefois aux archives des Saintes-Maries-de-la-Mer, aujourd'hui à la bibliothèque d'Arles, n. *133* (fig. 7739).

A la fin du siècle, Sébastien Michaelis, provincial des frères prêcheurs, auteur de *Démonstrations évangéliques* pub iées à Lyon en 1592, fit dessiner la même pierre pour satisfaire la curiosité de ses lecteurs (fig. 7740).

Enfin, les auteurs de la *Statistique des Bouches-du-Rhône* (1824, t. II, p. 1126; atlas, pl. XIII, fig. 70) donnèrent une prétendue restitution qui est, de son vrai nom, une mystification.

Le texte copié par Vincent Philippon et par le provincial Michaelis n'est toutefois pas aussi complètement inconnu qu'on pourrait le croire.

En 1448, le bon roi René, raconte un document contemporain, fit pieusement rechercher « les corps des Sainctes Dames » ensevelies sous l'église de Notre-Dame-de-la-Mer. On ignorait où elles reposaient, mais en faisant des fouilles, on découvrit « une pierre de marbre » présentant une inscription latine. On la lut à grand'peine, car les lettres étaient gravées à rebours, mais enfin on put la comprendre! elle indiquait où il fallait creuser. AVAC *(cava)*, disait le texte, pour retrouver les reliques. La pierre étant perdue, on n'en connaissait que ce que le document en question nous apprenait de ce texte bizarre. Comme ce texte n'avait d'autre sens que celui que lui donnèrent les gens du XVe siècle, le rédacteur du tome XII du *Corpus inscriptionum latinarum*, Otto Hirschfeld, comprit le seul parti à prendre : voir dans cette inscription une fraude et lui faire une place parmi les textes faux ou falsifiés, ce qu'il fit et à la page 12*, sous le n. 120*, on put lire les trois textes de Philippon, de Michaelis et de la Statistique *inter falsas et alienas*. Mais peu de temps après l'impression de cette première feuille du tome XII, Hirschfeld retrouva par hasard deux nouvelles copies de ce monument, toutes deux dans des manuscrits bien oubliés, l'un à la bib'iothèque de Carpentras, l'autre à celle du Vatican. Ces copies étaient dues à des voyageurs du XVIe siècle, parfaitement désintéressés au sujet du culte des Saintes-Maries et insuffisamment érudits; et l'une de ces copies est si claire, l'inscription devient si facile à comprendre qu'il a fallu de toute nécessité lui rendre ses droits à l'existence et la réimprimer parmi les monuments authentiques. Là où les clercs du roi René avaient lu, à rebours AVAC *(cava)*, « creuse ici, tu trouveras les saintes reliques », il y avait AVG, *augustis*, « dédicace à des déesses augustes ». Voici le texte [5] :

IVNONBVS
AVG
V ///// OLT BARBARA
OLDRAVGS · L · M

O. Hirschfeld a placé, on ne sait trop pourquoi, cette inscription à côté de celles de Saint-Gilles; il faut lui restituer sa place parmi celles du territoire d'Arles auquel les Saintes-Maries ont toujours appartenu. Ainsi, à l'époque romaine, on habitait déjà sur ce point du rivage, le plus isolé de toute la Gaule, on y parlait latin, on y élevait des autels aux déesses augustes; il y avait là, perdue au bord de la Méditerranée, une « villa de la mer » qu'a remplacé dans la suite des temps le sanctuaire de « Notre-Dame-de-la-Mer », et depuis dix-

[1] J. Bard, *La Camargue et les Saintes-Maries-de-la-Mer. Étude topographique, agric., pittor. et historique*, in-8°, Vienne, 1857. — [2] J. Gilles, *Le pays d'Arles*. — [3] M. Chaillan, *Les Saintes-Maries-de-la-Mer. Recherches archéologiques et historiques avec documents des fouilles du XVe siècle*, in-8°, Aix, 1926. — [4] Gautier-Descottes, *Étude sur la formation de la Camargue, à propos de l'inscription des Saintes-Maries*, dans *Congrès archéologique de France*, t. XLIII, 1876-1877, p. 331-360, 2 pl. — [5] O. Hirschfeld, dans *Sitzungsberichte* de l'Académie de Vienne, 1884, t. CVII, part. 1, p. 235 sq.; *Corpus inscriptionum latinorum*, t. XII, n. 4101. Le manuscrit du Vatican est le n. *6038*, fol. 49.

huit siècles, en dépit de la lutte entre les flots et les alluvions du Rhône, le rivage n'a pas bougé à cet endroit de la Camargue.

II. Notre-Dame de Ratis. — Sur cette lagune méditerranéenne où, dès le Ier ou le IIe siècle, s'élevait un autel et probablement un temple païen, vers le milieu du VIe siècle, en 542 environ, existait une église chrétienne. Le testament de saint Césaire d'Arles s'exprime ainsi : *et agellum Ornedum et agellum Martinatis et agellum Silvanum in quo est sita ecclesia Sancte Marie de Ratis, et agellum Missianianum, cum omnibus sibi pertinentibus, pascuis, paludibus, cum omni jure et terminio suo, sancte huic ecclesie reservavimus, in stipendiis earum* [1]. Le sens de ces mots *de Ratis* a mis à la torture les philologues, les érudits et les historiens.



7740. — Croquis de l'autel,
d'après le P. Sébastien Michaelis, d'après Chaillant, *op. cit.*, p. 11.

Tel d'entre eux a dit qu'on ne peut s'empêcher de remarquer que les étangs de Malagroy, de Mouro, du Fournelet, de la Dame, du Lion et l'étang Impérial qui, tous, dépendent du grand étang à Valcorès, sont parsemés d'îles grandes ou petites. S'agit-il d'une grande île, comme Mornès, on l'appelle une île et tout est dit; mais si l'île est petite, un peu à l'écart, isolée, bien en vue, alors on l'appelle non plus île, mais « radeau ». Et ces sortes de « radeaux » sont surtout nombreux dans l'étang Impérial tout voisin de Notre-Dame *de Ratis;* il semble probable que le diminutif « radeau » a remplacé dans l'usage le terme de « rad » ou « rau » conservé dans la dénomination de Notre-Dame-des-Raus. De tout temps on a fait usage de radeaux pour naviguer sur la Durance et il en a été de même sur le Rhône, plus particulièrement peut-être sur le Rhône de Saint-Ferréol; voilà ce qui expliquerait comment le nom de radeau, *ratis*, ait été donné aux petites îles de l'étang voisin et que le voisinage ait servi à dénommer l'église [2]. — Tel se souvient que plusieurs pays de France tirent leur nom de ce même *Ratis* qui a donné l'île de Ré, le pays de Retz aux confins de l'Océan de même que sur la ligustique méditerranéenne; et cette fois il ne s'agit plus de « radeau », mais de « fougère » [3]. Sans doute, la région arlésienne en produit [4], notamment la *ruta graveola* (la *rude* en provençal) et l'*equisetum* (la *cansooude* en provençal), tellement qu'un quartier de Camargue, au nord de Notre-Dame-de-la-Mer et un bac sur le Petit-Rhône, au même lieu, ont gardé le nom de Consaude. Si, de nos jours, les fougères ont disparu des environs de la localité, elles paraissent suffisamment attestées par le vocable d'un domaine situé entre le Rhône et l'étang de Ginès qui, au XIVe siècle, était appelé *feudum de Filgueriis* [5]; or, du Cange signale *felga* avec le sens de *filix* et *felgaria* avec celui de *locus filice plenus*. Et on peut penser que les fougères se seraient développées à merveille dans l'*agellus silvanus* où saint Césaire plaçait l'église Notre-Dame *de Ratis*. Aujourd'hui, la forêt a disparu du côté oriental de cette région et s'est confinée sur la rive droite du petit Rhône [6].

Nous pouvons nous en tenir là. Radeau, fougère ou tout ce qu'on voudra, recevons le sobriquet tel que nous le livre le testament de saint Césaire. Les religieuses auxquelles le grand évêque avait légué le bien de Notre-Dame *de Ratis* en sont remises en possession par Guillaume Ier en 992 [7] et, en 1061, l'archevêque Raimbaud fait don à la mense du chapitre de Notre-Dame et de Saint-Martin, toutes deux en Camargue [8]. Quelques années plus tard, vers 1075, le comte Bertrand de Provence cède à ladite mense tous ses droits sur l'église de Notre-Dame de Rads [9]. Presque aussitôt, en 1080, l'archevêque d'Arles, Aicard, et le chapitre concèdent Notre-Dame des Raus à l'abbaye de Montmajour. Il est vrai que l'acte original, aux archives de Montmajour, n'est pas daté, ancien n. *1746*, mais la date peut-être déduite du fait de la présence comme témoins : 1° de Bertrand, sacriste de l'église d'Arles, Gérard, capiscol, et de deux chanoines, Ponce Pautier et Bertrand, qui assistent au traité de 1102 passé avec l'abbé de Psalmody [10]; 2° de Guillaume-Hugues et de Raymond son fils, qui, en 1091, conjointement avec Hugues des Baux, autre fils de Guillaume Hugues, restituent à l'archevêque d'Arles la quatrième partie du Fos [11]. L'acte est antérieur à 1085.

Vers la fin du XIe siècle, l'abbé de Montmajour se plaint au pape des entreprises du chapitre d'Arles sur l'église de Sainte-Marie *que Ratis nuncupatur*, dont la possession a été confirmée par Grégoire VII [12]. Et alors vient le défilé des bulles pontificales.

En 1114, bulle de Pascal II : *Confirmamus... in Arelatensi, ecclesiam Sancte Marie de Mare* [13].

En 1119, bulle de Gélase II : *Confirmamus... in Arelatensi parrochia, ecclesiam Sancte Marie de Mari* [14].

En 1123, bulle de Calixte II : *Confirmamus... in Arelatensi parrochia,... ecclesiam Sancte Marie de Mari* [15].

En 1152, bulle d'Eugène III : *Confirmamus... in Arelatensi parrochia,... ecclesiam Sancte Marie de Mari* [16].

En 1204, bulle pancarte d'Innocent III en faveur de Montmajour; elle lui confirme : *In comitatu Arelatensi,... ecclesiam Sancte Marie de Mari cum omnibus pertinentiis suis* [17].

Vers la fin du XIe siècle, l'abbé de Montmajour se plaint au pape des entreprises du chapitre d'Arles sur l'église de Sainte-Marie *que Ratis nuncupatur*, dont la possession a été confirmée par Grégoire VII [12]. Et alors vient le défilé des bulles pontificales.

En 1114, bulle de Pascal II : *Confirmamus... in Arelatensi, ecclesiam Sancte Marie de Mare* [13].

En 1119, bulle de Gélase II : *Confirmamus... in Arelatensi parrochia, ecclesiam Sancte Marie de Mari* [14].

En 1123, bulle de Calixte II : *Confirmamus... in Arelatensi parrochia,... ecclesiam Sancte Marie de Mari* [15].

En 1152, bulle d'Eugène III : *Confirmamus... in Arelatensi parrochia,... ecclesiam Sancte Marie de Mari* [16].

En 1204, bulle pancarte d'Innocent III en faveur de Montmajour; elle lui confirme : *In comitatu Arelatensi,... ecclesiam Sancte Marie de Mari cum omnibus pertinentiis suis* [17].

[1] Archevêché d'Arles, *Livre noir*, fol. 19 v°; J. H. Albanès, *Gallia christiana novissima*, in-4°, Valence, 1901, col. 59. Dans Pardessus, *Diplomata chartae*, t. I, p. 104, on a supprimé ces mots : *in quo est sita ecclesia Sancte Marie de Ratis;* cf. p. 106, note 1; G. Morin, *Le testament de saint Césaire d'Arles et la critique de M. Bruno Krusch*, dans *Revue bénédictine*, t. XVI, 1899, p. 97 sq. — [2] G. de Manteyer, *La Provence du Ier au XIIe siècle*, in-8°, Paris, 1908, p. 59. — [3] C. Jullian, *Notes gallo-romaines*, dans *Revue des études anciennes*, t. III, 1901, p. 387, 342. — [4] Meiffren-Laugier de Chartrouse, *Catalogue*, Arles, 1859. — [5] Archives des Bouches-du-Rhône, *B. 1433*. — [6] F. Reynaud, *Sancta Maria de Ratis*, dans *Revue des études anciennes*, t. III, 1901, p. 343. — [7] Faillon, *Monuments inédits sur l'apostolat de Sainte-Marie-Madeleine*, t. II, col. 607. — [8] Id., *ibid.*, t. II, col. 609; Archev. d'Arles, *Livre noir*, fol. 49. — [9] Id., *ibid.*, t. II, col. 611; Authentique du chapitre d'Arles, fol. 126. — [10] Archevêché d'Arles, *Livre rouge*, fol. 401 v°. — [11] *Livre noir*, fol. 44. — [12] *Sicuti privilegium sue donationis confirmat.* Cf. dom Chantelou, *Historia Montismajoris monasterii*, p. 143. — [13] Chantelou, *op. cit.*, p. 194, n. 14. — [14] Id., *op. cit.*, p. 192, n. 12. — [15] Chantelou, *op. cit.*, p. 199, n. 15. — [16] Montmajour, privilège, original, n. 17. — [17] Montmajour, privilège, original, n. 20.

En 1226, une convention intervient entre le prieur de l'église de Notre-Dame-de-la-Mer et l'abbé d'Ulmet, au sujet de la chasse dans la Forêt (aujourd'hui la Pinède). On prévoit le cas où les paroissiens (*parrochiani*) de l'église cultiveraient du blé dans la forêt [1].

En 1228 [2], le comte de Provence, Bérenger V, confirme au podestat d'Arles le gage du château d'Albaron et des villages de Notre-Dame-de-la-Mer, de Mamussane, de Saint-Ferréol et de Sovolettas.

En 1240, le même seigneur accorde aux consuls de Notre-Dame-de-la-Mer l'exemption de la gabelle du sel [3].

En 1241, le même seigneur donne à sa femme, la comtesse Béatrix, le domaine comtal sis à Notre-Dame-de-la-Mer [4].

Il ne semble pas qu'il y ait lieu de pousser plus loin cette énumération, puisque à cette date l'église actuelle est bâtie, en pierres de Beaucaire, dans le voisinage du Rhône et de la mer, depuis le XIIe siècle. On a pu voir comment la propriété avait été ballottée entre les religieuses, le comte, l'archevêque et le chapitre. La donation de 1061 faite par l'archevêque Raimbaud ne dissimule pas la situation de dépendance du détenteur vis-à-vis du comte de Provence. S'il en est ainsi, c'est que ces princes attachaient vraisemblablement une grande importance — une importance stratégique, dirions-nous aujourd'hui — à la localité et à son église qui en était le point le plus élevé et permettait de surveiller au loin le pays en un temps où les incursions des Maures ne laissaient ni trêve, ni merci. D'un poste d'observation, il était logique qu'on fit un poste de défense et, dans ce but, on amena la pierre de Beaucaire qui servit à élever une église-forteresse avec donjon, meurtrières, parapets crénelés et plate-forme pour le guetteur.

Vers 1080, le monastère de Montmajour fut donc mis en possession de l'église *Sanctae Mariae de Ratis*, nom qui tomba en désuétude vers ce temps-là, sans qu'on puisse en trouver la raison, pour faire place à un nouveau vocable : *Sancta Maria de Mari*, désormais seul employé. Sur l'acte de donation qui les avait mis en possession, on lit au droit ces mots d'une écriture du XIe siècle : *Carta Sancta Maria de Ratis* et, au revers, d'une main du XIVe siècle, ces mots : *Hodie vocatur ecclesia beate Marie de Mari*.

Les moines de Montmajour ne se doutaient pas que l'église qu'ils venaient d'ajouter à leurs propriétés eut aucune illustration historique et fut destinée à jamais en conquérir une. Ils étaient en possession depuis un siècle au moins, quand, entre 1190 et 1212, les moines de Vézelay mirent en circulation leurs légendes provençales. Marseille qui s'était toujours montrée fort négligente, sinon indifférente, en matière d'apostolicité, vit avec surprise Madeleine et ses compagnons dédaigner le débarcadère si commode du Vieux-Port et partir louvoyer pour s'arrêter en Camargue. Le temps passa et on raconta qu'en ces lieux se trouvait une église — tout au plus un oratoire — où les voyageurs s'étaient établis et six d'entre eux y avaient reçu la sépulture; or, parmi les six il s'en trouvait deux qui avaient nom Marie. Il ne pouvait être question de la mère du Sauveur que les légendaires les plus hardis, dans leurs rêves les plus audacieux, ne s'avisèrent jamais d'attirer en Gaule, ni de Marie-Madeleine dont il n'était plus de leur intérêt, ni en leur pouvoir de modifier l'itinéraire; on se rejeta, en conséquence, sur Marie Jacobé et Marie Salomé qui se trouvaient là à merveille, puisque l'église des lagunes de la Camargue avait déjà le nom de *Sancta Maria* ou bien *Sanctae Mariae* (*ecclesia*). A condition de ne pas y regarder de trop près un génitif singulier pouvait bien faire fonction de nominatif pluriel et la substitution s'opéra ainsi presque sans qu'on s'en rendit compte. La Vierge-Mère était dépossédée de son oratoire, sans doute, mais n'était-ce pas elle-même qui en faisait les honneurs à ses amies et parentes et, de plus, ses homonymes? Ainsi tout était pour le mieux et le nouvel itinéraire, en remontant le Rhône, conduisait dans la direction d'Arles et d'Avignon; il montrait que la légende des saintes Maries dépend d'abord, comme la légende de saint Maximin (voir *Dictionn.*, à ce nom) des légendes de Vézelay relatives à Marie-Madeleine et se rattache aussi à la légende plus tardive de sainte Marthe.

III. Témoins archéologiques. — De l'église de Notre-Dame *de Ratis* contemporaine de saint Césaire nous ne savons rien, et peut-être ne subsiste-t-il rien. C'est une raison pour ne pas négliger quelques débris qui peuvent s'y rapporter et qui n'ont d'intérêt que par leur présence en ce lieu.

1° Un couvercle de sarcophage qui, détourné de sa destination primitive, fut employé au Moyen Age comme table d'autel, ce dont témoigne le « tombeau »



7741. — Couvercle de sarcophage,
d'après Chaillant, *Les Saintes Maries de la mer*, p. 17.

des reliques consistant en une cavité carrée peu profonde. C'est une tablette de marbre blanc qui mesure 1 m. 93 de long. sur 0 m. 58 de large et 0 m. 20 d'épaisseur. La décoration de la tranche antérieure est tout à fait insignifiante; nous avons signalé dans le *Dictionnaire* plus d'une centaine de couvercles de sarcophages ainsi décorés. Au centre, un cartouche anépigraphe soutenu par deux amours nus d'un type bien connu (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2120-2122). Les extrémités présentent un rideau tendu devant lequel se trouve le buste d'un défunt tenant un *volumen* dans la main. Tout ceci est d'une banalité déconcertante; on sculptait dans les ateliers des dizaines de sarcophages avec ces bustes à peine dégrossis que le client pourrait, à son gré, faire amener à la ressemblance du défunt après son emplette. Est-ce même une sculpture destinée à un chrétien? On n'a pas plus de raison pour le présumer que pour le mettre en doute.

2° Un fragment ayant fait partie de la cuve d'un sarcophage chrétien se trouvait encastré dans une muraille aux Saintes-Maries, il est entré au musée d'Arles, en 1856. C'est une représentation des trois jeunes Hébreux dans la fournaise (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 2118, n. 9). Le personnage qui est représenté derrière les jeunes gens n'est pas le bourreau comme nous l'avons montré d'après d'autres monuments (fig. 7741).

C'est là tout ce que nous pouvons raisonnablement rattacher à la période primitive de Notre-Dame *de Ra-*

[1] Archives des Bouches-du-Rhône, fonds de Montmajour, les Maries, *295*, original. — [2] Archives des Bouches-du-Rhône, *B. 318*. — [3] Archives des Saintes-Maries, privilège 1. — [4] Archives des Bouches-du-Rhône, *B. 334*.

lis et cette pauvreté des monuments n'est pas moins grande et pas moins regrettable que la pauvreté des documents. Cependant, nous pouvons savoir qu'un sanctuaire a existé en ces lieux, dès le VIe siècle; nous connaissons son vocable, son sobriquet et deux marbres qui peuvent lui avoir appartenu.

Ce que nous savons mieux ce sont les misères qui accablèrent ce coin perdu du littoral gaulois. En 736, Mauronte, duc ou comte de Marseille, menacé dans son indépendance par Charles-Martel, appela les Arabes à son aide et leur livra Avignon et Arles. Au dire de la *Chronique de Moissac*, cette occupation dura quatre ans. On peut penser que vers ce temps le Languedoc oriental leur appartint tout entier. Au cours de ces années, ils établirent un certain nombre de forts sur divers points du Languedoc entre les Pyrénées et le Rhône et étendirent leurs courses jusqu'en Dauphiné et en Bourgogne.

Charles-Martel, pour mettre fin à cet état de choses et agir à coup sûr, s'allia avec Liutprand, roi des Lombards, et descendit la vallée du Rhône. Précédé par son frère Childebrand, il vint prendre Avignon dont la garnison fut massacrée et envahit le Languedoc qu'il parcourut rapidement et mit le siège devant Narbonne. Oqba, gouverneur des Sarrasins d'Espagne, essaya de sauver Narbonne et débarqua un corps d'armée commandé par Amor. Charles Martel marcha à sa rencontre, le rencontra sur le bord de la mer, à l'embouchure de la Berre, lui livra une bataille acharnée et le refoula. L'ennemi laissait de terribles traces de son passage, un pays ravagé et c'était le pays même où s'élevait Notre-Dame *de Ratis*. Qu'en subsistait-il ? Probablement des ruines. Les chartes qui font allusion à l'état de la contrée nous la représentent comme complètement dévastée, car, malgré leur défaite, les Sarrasins viennent constamment reprendre pied sur le littoral pendant les VIIIe, IXe et Xe siècles. Saint-Victor de Marseille est réduit en poussière, nous dit une charte du monastère: *Gens barbarica in regno Provinciae irruens circumquaque diffusa, vehementer invaluit ac munitissima quaeque loca optinens et inhabitans, cuncta vastavit, ecclesias ac monasteria plurima destruxit. Sic monasterium illud sancti Victôris famosissimum in tota Provincia adnullatum et pene ad nichilum redactum* [1]. Si tel est le destin de l'abbaye de Saint-Victor, on se figure celui de la modeste église de Notre-Dame *de Ratis*. D'ailleurs, en Camargue, les Sarrasins avaient aménagé un port à leur usage et l'archevêque d'Arles, Rotland, voulant défendre les biens des religieuses de saint Césaire en ces parages — on se souvient qu'il leur avait légué Notre-Dame *de Ratis* — se rend sur les lieux, n'a que le temps de se jeter dans un *castellum* qu'il fortifie comme il peut avec de la terre et des fossés, jusqu'à ce que, assailli, vaincu, ayant perdu ses défenseurs, 300 hommes, il est emmené sur un vaisseau des Maures où il succombe le 19 septembre 869 [2]. Dans la situation de la Camargue, il semble impossible de ne pas rapporter cette lutte suprême au *castellum* de Notre-Dame *de Ratis* dont ce suprême épisode aura précédé la destruction.

IV. Conclusion. — Du moment qu'on limite ses recherches à l'histoire, notre tâche est remplie. Il n'est pas possible, à propos de Notre-Dame *de Ratis*, de faire comparaître des souvenirs et des textes qui n'y ont aucun rapport. Les souvenirs de Lyon, de Marseille, d'Aubagne, de la Gayole n'ont rien à voir avec notre sujet, car s'il n'est pas en question que des fidèles aient vécu aux Ier et IIe siècles dans les pays riverains de la Méditerrannée et du Rhône, il serait excessif d'en conclure que les rares vestiges de leur présence en ces lieux apportent une confirmation à des racontars qui leur sont postérieurs de dix siècles. A défaut des preuves que les monuments authentiques se refusent à apporter, il est inacceptable d'invoquer le témoignage que les textes historiques refusent. On ne voit pas comment, ni pourquoi les rivalités entre les évêques Proculus et Patrocle- « absorbant l'attention et la concentrant sur tels sujets personnels », auraient « pu contribuer à mettre dans l'oubli certains autres points de nos croyances ou origines. » Les rivalités auxquelles on fait allusion n'ont plus rien de mystérieux et la correspondance du pape Zosime est fort claire. Elle ne contient pas la plus légère allusion au voyage, au débarquement et à l'itinéraire des « Maries », elle se contente d'affirmer la prépondérance de la métropole d'Arles qui aurait été le siège épiscopal de saint Trophime, affirmation obtenue par les intrigues de l'évêque Patrocle. Mais, au lendemain de la mort du pape Zosime, les prétentions d'Arles déjà rejetées au concile de Turin, vers l'an 400, sont absolument repoussées et condamnées par les trois successeurs du pape Zosime, qui sont Boniface II, Célestin Ier et saint Léon le Grand (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 2384-2400).

A quoi bon, dès lors, chercher à vieillir sans preuve le sanctuaire dont il nous suffit de trouver la première attestation dans le testament de saint Césaire, sans prétendre le faire remonter à un « âge antérieur », alors que nous n'en savons rien. Qu'il se soit agi de « respecter une tradition, de protéger le puits ou source d'eau douce, de rester sur l'emplacement consacré par un religieux souvenir », autant de conjectures sans fondement, sans vraisemblance dont l'histoire digne de ce nom et respectueuse du passé ne peut tenir compte.

V. Bibliographie. — J. Albanès, *Gallia christiana novissima*, in-4°, Valence, 1901. — J. Bard, *La Camargue et les Saintes-Maries-de-la-Mer, Étude topographique, agricole, pittoresque et historique*, in-8°, Vienne, 1857. — M. Chaillan, *Recherches archéologiques et historiques avec documents des fouilles du XVe siècle*, in-8°, Aix, 1926. — A. Chapelle, *Les Saintes-Maries-de-la-Mer, l'église et le pèlerinage*, in-8°, Marseille, 1922. — Gautier-Descottes, *Étude sur la formation de la Camargue, à propos de l'inscription des Saintes-Maries*, dans *Congrès archéologique de France*, 1876-1877, t. XLIII, p. 331-360, 2 pl. — J. Gazay, *Sur l'origine des traditions hagiographiques des Saintes-Maries-de-la-Mer*, dans *Annales du Midi*, 1910, t. XII, p. 293, sq.; cf. *Anal. bollandiana*, t. XXX, 1911, p. 114; *Revue des études anciennes*, t. XIII, 1911, p. 467-468. — O. Hirschfeld, dans *Sitzungsberichte* de Vienne, 1884, t. CVII, part. 1, p. 235 sq.; *Corpus inscr. lat.*, t. XII, n. 4101. — C. Jullian, *Oppidum Ratis*, dans *Revue des études anciennes*, t. V, 1903, p. 137-138; *Notes gallo-romaines*, dans *ibid.*, t. XXIII, 1921, p. 335. — G. de Manteyer, *La Provence du Ier au XIIe siècle*, in-8°, Paris, 1908, p. 59. — G. Morin, *Le testament de saint Césaire d'Arles*, dans *Revue bénédictine*, t. XVI, 1899, p. 97 sq. — F. Reynaud, *La tradition des Saintes-Maries. Essai critique. Documents inédits*, in-8°, Paris, 1874; *Sancta Maria de Ratis*, dans *Revue des études anciennes*, t. III, 1901, p. 343.

H. Leclercq.

MARIE L'ÉGYPTIENNE. — I. La vie. II. L'auteur. III. La date. IV. La source. V. Les emprunts. VI. Conclusion. VII. Bibliographie.

I. La vie. — Est-ce d'histoire ou de légende qu'il s'agit à propos de sainte Marie l'Égyptienne? Il ne suffit pas de lire sa « vie » pour en décider, mais encore faut-il la présenter dans ses principaux événements.

Dans un monastère de Palestine vivait un moine nommé Zosime, appliqué aux pratiques de l'observance depuis cinquante-trois années. Par l'effet d'une singularité bien rare, ses confrères lui rendaient justice, admiraient ses vertus et ne lui chicanaient pas trop le respect qu'ils lui devaient. Il y avait dans cet hommage

[1] Guérard, *Cartulaire de Saint-Victor*, n. 15-17. — [2] J.-H. Albanès, *Gallia christiana novissima*, Arles, n. 211.

de quoi ébranler une cervelle plus solide et celle de Zosime se dérangea un peu, puisque le bonhomme se pensa parvenu au sommet de la perfection. C'était une tentation subtile, à laquelle le grand solitaire égyptien, saint Antoine, le modèle des moines, n'avait pas échappé; heureusement, la bonne Providence s'employa à éclairer Zosime, comme elle avait éclairé Antoine.

Ce qui suffirait presque à prouver que Zosime était, en effet, parvenu à un degré éminent de sainteté, c'est qu'après cinquante-trois années de vie monastique, il voulut redevenir novice! Pour tenter l'expérience, il fit choix d'un monastère situé sur les bords du Jourdain et qui paraît être celui de Saint-Jean-Baptiste. Là, il observa en silence et s'édifia de bonne foi, il admira les exemples de vertu donnés, paraît-il, par les moines, mais il dut s'avouer qu'aucun de ceux-ci ne l'égalaient encore. On peut penser que cette constatation n'était pas pour lui déplaire.

Quand arriva le saint temps du carême, le supérieur du monastère en ouvrit toute grande la porte et invita ses moines à se munir de quelques provisions avant de s'enfoncer dans le désert d'où ils ne reviendraient que le dimanche des Rameaux. Zosime ne se fit pas prier, prit son bâton, son cabas [1], traversa le Jourdain et marcha vingt jours durant droit devant lui. A cette allure de *globe-trotter*, il devait être déjà assez loin quand un jour, à l'heure de midi, il vit roder une forme hirsute qu'il put prendre pour une bête sauvage; bientôt il vit que c'était une femme entièrement nue, la peau noircie et comme brûlée par le soleil, n'ayant sur la tête qu'une touffe de cheveux laineux tombant à peine jusqu'aux épaules. Si mortifié qu'il fût, Zosime se mit à courir, la femme ne l'attendit pas, mais lui fit signe de déposer son manteau à terre dont elle se couvrirait pour le recevoir. Zosime, assez surpris de s'entendre interpeller par son nom, se prêta à ce qu'on attendait de lui et peu d'instants après il donna l'accolade à la vagabonde; c'était ainsi que Paul et Antoine s'étaient salués jadis au désert.

En pareil cas, l'inférieur sollicitait humblement du supérieur sa bénédiction, Paul et Antoine avaient esquissé à ce propos une courtoise dispute. Zosime et la vagabonde ne purent moins faire que les imiter; puis, quand ils se furent mis d'accord, ils causèrent et ce fut Zosime qui répondit aux questions de son interlocutrice, lui donna des nouvelles du monde, des empereurs, des chefs des Églises; car les interrogations de cette femme semblaient calquées sur celles que Paul l'Ermite adressait jadis à Antoine.

Puis, ce fut au tour de Zosime de questionner et il parut curieux de savoir le motif d'une si rude pénitence, mais la vagabonde se faisait prier, enfin elle dit : « Je suis née en Égypte; dès l'âge de douze ans, je quittai la maison de mes parents pour me rendre à Alexandrie, où je m'abandonnai à toutes sortes de libertinages. Perdant la pudeur naturelle aux personnes de mon sexe, je passai plus de dix-sept ans dans les désordres de l'impureté sans viser à d'autre récompense que la satisfaction de mes plaisirs. Un jour même, je m'embarquai pour Jérusalem avec le dessein d'attacher à ma fortune un groupe de jeunes gens qui s'en allaient à la ville sainte fêter l'Exaltation de la sainte Croix; j'y réussis au delà de toute espérance et j'augmentai encore le nombre de mes victimes durant mon séjour à Jérusalem.

« Enfin, le jour de l'Exaltation de la Croix arriva. Je me glissai parmi la foule et j'essayai de pénétrer avec elle dans l'église de l'Anastasie. Peine inutile! Chaque fois que j'approchais de la porte, une force irrésistible me clouait sur place ou me contraignait à me retirer. A cinq ou six reprises je tentai de rompre la barrière invisible, à cinq ou six reprises je m'épuisai en vains efforts. Durant ce temps, la foule joyeuse franchissait sans difficulté aucune le seuil de la porte et vénérait l'instrument de notre Rédemption. Que faire ? Résister encore ? Les forces humaines ont des bornes et les miennes étaient épuisées. L'interdiction étrange dont j'étais seule frappée me suggéra des réflexions salutaires : j'aperçus l'abîme de perdition dans lequel je m'étais enfoncée graduellement, je saisis la portée de l'horrible sacrilège que j'allais commettre, je levai mes yeux mouillés de larmes vers l'image de la vierge Marie : je priai, je renonçai à ma vie de débauches et promis de l'expier jusqu'à ma mort. Aussitôt, le poids qui m'accablait et me retenait hors du sanctuaire s'évanouit comme un rêve, j'entrai avec aisance dans l'église de la Résurrection. J'adorai le bois de la croix, et sur l'heure, sans hésiter ni détourner la tête, je pris la route du Jourdain. Le soleil couchant me trouva près du monastère de Saint-Jean-Baptiste : le lendemain matin, j'avais franchi le fleuve et, avec trois pains pour toute nourriture, j'allais parcourir la solitude inexplorée.

« Voilà bientôt quarante-huit ans que je mène cette rude existence. Dieu qui veille sur les oiseaux et les plantes de la nature n'a pas laissé sa créature raisonnable mourir de faim. Durant dix-sept ans, il m'a nourrie avec mes trois petits pains, les herbes et les racines qui poussent dans ce désert; depuis lors, un miracle constant de sa Providence me soutient et me ranime sans que j'éprouve le besoin de boire et de manger. Du jour où j'ai trouvé ces steppes arides, aucun visage humain ne s'est présenté à mes yeux. Vous êtes le premier qui m'ayez aperçue et sans doute, si la Providence nous a ménagé cette rencontre, c'est pour que vous m'accordiez une dernière grâce avant de me quitter. L'année prochaine, ne sortez pas de votre monastère au début du carême, comme c'est la coutume, mais venez, le soir du jeudi saint, m'apporter la sainte communion sur les bords du Jourdain où je me trouverai. En attendant, gardez le silence sur tout ce qui s'est passé, et recommandez à Jean, votre supérieur, de veiller avec plus de soin sur ses religieux. »

Ils se séparèrent et Zosime regagna son monastère. Quand revint le carême, Zosime, à la grande surprise de ses confrères, annonça qu'il ne s'éloignerait pas du monastère, et, aux plus importuns, il répondit comme autrefois saint Antoine à ses disciples : il y a temps de parler et temps de se taire. Mais dans la nuit du jeudi saint, Zosime sortit du couvent, se dirigea vers le Jourdain et, sur la rive droite du fleuve, rencontra la pécheresse et la communia. Il ne la revit plus. L'année d'après, il se rendit, selon sa promesse, au lieu de leur première entrevue et trouva la vagabonde étendue, inanimée, sur le sable, le visage tourné vers l'Orient. Près de la tête de la morte, il lut ces mots : « Abbé Zosime, enterrez le corps de l'humble Marie, rendez à la terre ce qui lui appartient et priez pour moi. Je suis morte la nuit même du jeudi saint, après que vous m'avez donné la sainte Eucharistie. »

Zosime aurait pu se demander par quel prodige la pénitente avait parcouru en une journée l'espace que lui-même avait mis vingt jours à franchir, puisqu'il retrouvait Marie sur l'emplacement même de leur première rencontre ; mais ce saint homme avait bien d'autres préoccupations. Quoiqu'une année environ se fût écoulée depuis la mort de Marie et qu'il eût pu laisser blanchir ses ossements, il s'avisa de leur donner la sépulture et, à cet effet, songea à creuser une fosse avec ses mains. Mais l'admirable race des lions du dé-

[1] Dans une miniature du XIIe siècle, on voit ces deux objets, voir *Dictionn.*, t. III, col. 2439, fig. 3197.

sert envoya un de ses représentants, un de ces lions fossoyeurs, comme celui qui avait procédé à l'inhumation de saint Paul l'Ermite. En quelques coups de pattes ces intelligents animaux creusent une fosse confortable et se retirent sans réclamer aucun salaire. Dès que le lion eut rempli ses fonctions, Zosime prit la dépouille de Marie, la transporta dans la fosse et lui chanta les plus beaux psaumes de son répertoire [1].

II. L'auteur. — L'auteur de ce récit doit être un religieux très complètement initié aux institutions monastiques de la Palestine. Saint Jean Damascène cite longuement cette pièce dans un discours sur les images [2]; mais il ne paraît pas savoir le nom de son auteur. Celui-ci paraît être un certain Sophrone [3], conjecture très voisine de la certitude depuis qu'on s'est avisé de remarquer que les phrases se terminent d'ordinaire par deux dactyles toniques, comme dans les autres écrits de ce même saint Sophrone [4].

III. La date. — Les intervalles comptés pour la durée des différentes périodes de la vie de Marie l'Égyptienne sont si nettement calculés qu'ils ont induit les bollandistes à adopter une chronologie peut-être bien rigide. Il semble difficile, en effet, de soutenir que la mort de Marie prend place en 421 ou en 432, quand on se rappelle que le monastère de Saint-Jean-Baptiste, plusieurs fois mentionné dans le récit qu'on vient de lire, a été bâti seulement sous l'empereur Anastase Ier (491-518), suivant le témoigange rendu par le pèlerin Théodose, en 530 [5].

Pareil embarras en ce qui regarde Zosime. Est-ce le moine de ce nom dont Possinus a publié les conférences spirituelles [6] ? En ce cas, il ne peut être antérieur à la seconde moitié du Ve siècle. En effet, l'abbé Zosime, dans une de ses conférences [7], parle d'un moine de la laure de saint Gérasime (Voir *Dictionn.*, t. VIII, col 1982), laure qui ne fut fondée qu'après le concile de Chalcédoine, aux environs de l'année 460 [8].

IV. La source. — D'une comparaison instituée entre la *Vie de Marie l'Égyptienne* et la *Vie de Paul de Thèbes*, il semble ressortir que saint Sophrone a fait usage de la deuxième pour composer celle que nous étudions ici. Des ressemblances frappantes et nombreuses entre ces deux récits ne peuvent être mises au compte du hasard [9].

1° Zosime, comme Antoine, s'imagine avoir atteint l'apogée de la perfection chrétienne; comme à Antoine, Dieu lui fait dire qu'il peut trouver plus parfait que lui (n. 3 et 7).

2° Zosime (n. 9) comme Antoine (n. 8) s'enfonce dans la solitude, à la recherche de ce moine inconnu.

3° Zosime le découvre, à l'heure de Sexte, près d'une excavation naturelle creusée dans le lit d'un torrent (n. 9, 11, 37), comme Antoine découvre Paul à l'heure de Sexte, dans une grotte, près d'un torrent (n. 10, 15).

4° Marie se dérobe tout d'abord à la poursuite de Zosime (n. 10, 12), de même que Paul ferme au premier bruit la porte de sa cellule à Antoine (n. 10).

5° Marie appelle Zosime par son nom, avant même que celui-ci le lui ait indiqué (n. 12), comme Paul et Antoine se saluent dès leur première rencontre par leurs propres noms (n. 11).

6° Marie et Zosime rivalisent d'humilité pour recevoir la bénédiction l'un de l'autre (n. 13), comme Paul et Antoine pour savoir qui doit, le premier, rompre le pain (n. 12).

7° Les premières questions de Marie à Zosime tendent à savoir comment va la nation chrétienne, ce que font les empereurs et si l'Église est bien gouvernée (n. 14); elles sont identiques à celles de Paul interrogeant Antoine pour savoir de lui si le genre humain va convenablement, si on bâtit encore des villes et comment le monde est gouverné (n. 11).

8° Zosime garde, jusqu'à la mort de Marie, le silence sur tout ce qu'il a vu et entendu (n. 32), comme Antoine ne veut rien révéler à ses disciples avant d'avoir appris la mort de Paul (n. 14).

9° Marie meurt durant l'absence de Zosime (n. 38) comme Paul meurt durant l'absence d'Antoine (n. 15)

10° Marie est ensevelie dans le manteau de Zosime (n. 40), comme Paul est enseveli dans le manteau qu'Antoine avait reçu en présent de saint Athanase (n. 13).

11° Tandis que Zosime se lamente et ne sait comment pratiquer dans le sable un trou assez profond pour y déposer le cadavre de Marie, un lion accourt du désert et creuse lui-même la fosse (n. 39); de même deux lions tirent d'embarras saint Antoine en creusant la fosse de saint Paul (n. 16).

12° Dès son retour au monastère, Zosime raconte tout aux moines ses confrères (n. 40), comme Antoine fait part immédiatement à ses disciples de ce qu'il vient de contempler (n. 16).

Ces rapprochements sont assez frappants pour justifier la conclusion que Sophrone a suivi pas à pas la biographie de saint Paul de Thèbes pour composer celle de Marie l'Égyptienne.

V. Les emprunts. — Sophrone ne s'est pas contenté de démarquer la *Vie de Paul de Thèbes*, il a tiré parti des biographies de Cyrille de Scythopolis. L'usage de se disperser au désert depuis le premier dimanche de carême jusqu'au dimanche des Rameaux n'est pas, comme Sophrone l'insinue, une coutume propre au monastère de Zosime; car on la voit établie en Palestine, dès le début du Ve siècle, par saint Euthyme qui l'a importée d'Arménie, et on ne cesse pas d'en rencontrer des attestations depuis lors dans les monastères palestiniens. La seule différence est qu'au temps d'Euthyme et de Cyrille de Scythopolis, les moines quittaient le monastère le jour de l'octave de l'Épiphanie, alors qu'à l'époque de saint Sophrone ils attendaient le premier dimanche de carême.

Dans une des biographies de Cyrille de Scythopolis, celle de saint Cyriaque [10], on lit l'histoire d'une pécheresse nommée Marie qui semble avoir servi de modèle ou de prototype à sainte Marie l'Égyptienne [11]. C'est un récit rapide, simple, à peine légendaire que Sophrone a développé, amplifié, paraphrasé, au gré de sa fantaisie. Il n'y a là rien de surprenant, ni de contraire aux usages du temps. Voici le récit de Cyrille :

« Accompagné du moine Jean, je m'en allais un jour à travers la solitude visiter saint Cyriaque. En chemin Jean me montra le tombeau de la bienheureuse Marie. Comme je n'en avais jamais ouï parler et que je demandais des explications, il me narra le trait suivant : Il n'y a pas longtemps, me dit-il, je montais avec mon condisciple Parammon vers l'abbé Cyriaque. Tout à

[1] *Acta sanct.*, april. t. I, p. 68-90, et *Appendix*, p. XI-XVIII. — [2] S. Jean Damascène, *Oration.*, III, *de imaginibus*, *P. G.*, t. XCIV, col. 1415-1418. — [3] K. Krumbacher, *Geschichte der byzantinischen Literatur*, in-8°, München, 1897, p. 189. — [4] F. Delmas, *Remarques sur la vie de sainte Marie l'Égyptienne*, dans *Échos d'Orient*, t. IV, 1900, p. 37. — [5] *Itinera latina Terrae sanctae*, t. I, p. 68; S. Vailhé, *Répertoire alphabétique des monastères de la Palestine*, dans la *Revue de l'Orient chrétien*, t. V, 1900, p. 19-22. — [6] *P. G.*, t. LXXVIII, col. 1675-1702. — [7] *P. G.*, t. LXXVIII, col. 1697, n. 13. — [8] S. Vailhé, *Les laures de saint Gérasime et de Calamon*, dans *Échos d'Orient*, t. II, 1898, p. 106-119. — [9] Dans les rapprochements qui vont suivre les citations sont faites pour la *Vita S. Pauli primi eremitae* de saint Jérôme, dans *Acta sanct.*, janv. t. I, p. 604-607; et pour la *Vita S. Mariae Aegyptiacae*, dans *Acta sanct.*, avril t. I, p. 77-84. Le premier chiffre indique le paragraphe de la *Vita Mariae*, le second chiffre donne le paragraphe de la *Vita Pauli*. — [10] *Vita S. Cyriaci*, dans *Acta sanct.*, sept. t. VIII, p. 147-158. — [11] *Vita S. Cyriaci*, n. 17-20.

coup, parmi les plantes et les arbustes du désert, une forme humaine se dessina à nos regards. Croyant à la rencontre fortuite d'un anachorète, nous commencions à presser le pas, lorsque l'apparition s'évanouit subitement. Cette fois, nous pensions avoir affaire à un mauvais esprit; une prière suppliante s'échappait déjà de nos lèvres, quand, en promenant les yeux de côté et d'autre, nous aperçûmes une grotte souterraine, dans laquelle un serviteur de Dieu s'était réfugié. Aussitôt s'établit entre nous et l'anachorète un dialogue conclu à peu près en ces termes :

« — Père! ne nous privez pas de vos prières et de votre société.

« — Que me voulez-vous ? je suis une femme. Et où allez-vous maintenant ?

« — Nous allons trouver le solitaire Cyriaque. Dites-nous votre nom, ce que vous faites ici et pourquoi vous y êtes venue.

« — Retirez-vous, je vous le dirai à votre retour.

« — Nous voulons bien sortir de la grotte, mais après que vous aurez répondu à nos demandes.

« — Je m'appelle Marie. J'étais autrefois chanteuse à l'église de la Sainte-Anastasie. Comme le démon tentait un grand nombre de personnes à mon sujet et que je craignais d'être responsable de leurs égarements, je pris un jour la résolution de m'enfuir. Descendue à la piscine de Siloé, je remplis d'eau ce vase, j'emportais cette corbeille de légumes cuits à l'eau et je sortis, durant la nuit, de Jérusalem. Dieu me conduisit ici, où, pendant dix-huit ans, je l'ai servi avec so licitude, sans que cette eau ni ces légumes aient en rien diminué. Depuis le jour de mon arrivée, vous êtes les premières personnes que j'aie aperçues. A présent, allez, accomplissez votre message, et visitez-moi à votre retour. »

« Là-dessus, nous prîmes congé d'elle pour nous rendre auprès de l'abbé Cyriaque. Ce dernier, instruit de cet événement, nous engagea à nous conformer à ce qu'elle nous avait recommandé! Au retour, nous vînmes, suivant l'usage des anachorètes, frapper à la porte de la grotte; mais personne ne nous répondit, et quelle ne fut pas notre surprise en entrant de trouver Marie inanimée. Nous n'avions ni outils sous la main pour creuser une fosse, ni ce qui est requis pour des funérailles. On vint à notre aide de la laure de Souca et nous pûmes enterrer Marie dans sa grotte, puis nous retirer après en avoir obstrué l'entrée. »

« Voici ce que m'a raconté le moine Jean, ajoute Cyrille; j'ai jugé bon de le transmettre par écrit pour le profit spirituel de nos lecteurs et pour la plus grande gloire de Jésus-Christ. »

Nous avons ici le canevas de la légende de Marie l'Égyptienne. 1° Le nom est le même, *Marie*, et si Sophrone la fait naître égyptienne, c'est peut-être l'écho d'une tradition particulière, ou bien une réminiscence d'une certaine Marie, nièce du moine Abraham et qui se prostitua en Égypte.

2° Marie l'Égyptienne se convertit à l'Anastasie, l'autre Marie tient l'emploi de chanteuse dans cette église; l'une et l'autre sont des occasions de péché.

3° Marie l'Égyptienne descend au monastère de Saint-Jean-Baptiste, traverse le Jourdain et s'enfonce au désert; l'autre Marie descend à l'église de Siloé et pénètre dans le désert de Juda, entre Jérusalem et la mer Morte. Voici encore deux analogies, tout à fait remarquables, l'église et le désert. Si on prétend serrer le texte de près, il se dérobe; si on se demande où se trouve, au delà du Jourdain, cette vaste so itude dans laquelle on marche vingt jours sans rencontrer âme qui vive, on ne peut trouver aucun nom. « Le Jourdain franchi, on aborde une jolie plaine bien arrosée, bien cultivée, sillonnée jadis de nombreuses voies romaines et couverte de bourgs et de villages. La ville de Livias s'élevait dans cette oasis. Au delà se dressent les monts Abarim qui servent d'épaulement à l'immense plateau de Moab et de l'Idumée, terre fertile, très peuplée, ainsi que l'attestent les ruines sans nombre des cités et des métrocomies qui jalonnent les routes nationales.

« Plus loin encore, derrière le chapelet de camps et de forteresses qui s'égrène sur les frontières de l'empire, s'étend à perte de vue le désert sans eau et toujours inexploré qui relie, à travers une mer de montagnes et de collines dénudées, les terres de la Palestine à celles de la Chaldée. Quelques tribus de Bédouins pillards osent seules s'y aventurer. Est-ce dans ce désert qu'habitait Marie l'Égyptienne ? Sans doute, pour ma part je n'en connais point d'autre. Mais alors, avant de l'atteindre, elle aurait trouvé des gens sur son chemin au moins pendant trois jours, et Zosime qui ne pouvait, comme elle, se passer de manger et de boire, y serait mort cent fois de faim et de soif. »

4° Marie l'Égyptienne emporte trois petits pains qu'elle consomme peu à peu et qui lui suffisent avec quelques herbes durant dix-sept ans, l'autre Marie emporte une cruche d'eau et une corbeille de légumes qui durent dix-huit ans.

5° Marie l'Égyptienne ne vit personne depuis la traversée du Jourdain jusqu'à la rencontre avec Zosime, l'autre Marie depuis sa retraite jusqu'à la rencontre de Jean et Parammon n'a vu personne.

6° Marie l'Égyptienne s'enfuit à la vue de Zosime; l'autre Marie se cache dans sa grotte à la vue de Jean et Parammon.

7° Zosime, de même que Jean et Parammon, croit à l'apparition d'un mauvais esprit.

8° Marie l'Égyptienne ne veut pas mourir en présence de Zosime qu'elle invite à revenir; au retour de Zosime elle est morte; l'autre Marie ne veut pas mourir en présence des deux solitaires, à leur retour elle est morte.

9° Zosime n'est pas moins embarrassé devant le cadavre de Marie l'Égyptienne, que Jean en présence du cadavre de l'autre Marie.

Certaines de ces analogies peuvent n'être que de simples coïncidences qui appartiennent au sujet traité. Toutefois l'ensemble constitue un faisceau de preuves d'où il semble résulter que la vie de Marie l'Égyptienne ne serait qu'un développement de la vie de Marie, insérée dans les actes de saint Cyriaque de Cyrille de Scythopolis.

Cyrille nous a donné la légende, telle qu'il l'avait entendue de la bouche de son premier auteur Jean le Moine. Nous retrouvons une nouvelle étape de cette légende dans le *Pré spirituel* de Jean Mosch.

Au chapitre CLXXIX de cet ouvrage célèbre[1], Jean Mosch nous dit ceci : « Je suis allé trouver l'abbé Jean l'Anachorète, surnommé « le Roux », et il m'a fait le récit suivant : « J'ai entendu l'abbé Jean le Moabite qui disait : « Il y avait dans la ville sainte une religieuse fort dévote « et très avancée dans les voies de Dieu. Le diable, qui la « jalousait, inspira à un jeune homme un amour sata- « nique à son endroit. Cette vierge admirable, s'étant « rendu compte des pièges du démon et de la perdition « qui menaçait ce jeune homme, prit dans une petite « corbeille quelques légumes cuits à l'eau et se retira dans « le désert. Elle se ménageait ainsi un abri sûr dans la « solitude, tout en fournissant au jeune homme un re- « mède contre sa tentation. Longtemps après, par la dis- « position de la Providence, afin, sans doute, qu'une vie « aussi vertueuse ne restât pas ignorée, un anachorète « rencontra cette personne dans le désert du Jourdain et « il lui dit : « Amma, que fais-tu donc dans ce désert ? » — Celle-ci, qui ne voulait pas se découvrir à l'anacho-

[1] *Pratum spirituale*, *P. G.*, t. LXXXVII, col. 3049.

rète, lui répondit : « Excuse-moi, je me suis trompée de « route ; je t'en prie par le Seigneur, fais-moi la charité « de me la montrer. » Mais l'anachorète, qui connut divinement ce qu'il en était, lui dit aussitôt : « Crois-moi, « Amma, tu n'as pas perdu ton chemin et tu ne le cher« ches point. Tu sais bien, d'ailleurs, que le mensonge « vient du diable ; dis-moi donc en toute vérité le motif « qui t'a poussée à venir ici. » La vierge lui dit alors : « Excuse-moi, abbé Jean. Un jeune homme s'est scan« dalisé à mon sujet, et c'est pourquoi je me suis enfuie « dans ce désert, préférant mourir que d'être une occa« sion de chute à quelqu'un, suivant le conseil de l'Apô« tre. » Le moine lui dit alors : « Depuis combien de « temps es-tu ici ? — Depuis dix-sept ans par la grâce du « Christ », répondit-elle. L'anachorète dit encore : « Et « que manges-tu ? » Elle montra la corbeille et les légumes en disant : « Cette corbeille est sortie avec moi « de Jérusalem, avec les légumes qu'elle contient, et, « selon le bon plaisir de Dieu, j'en ai mangé tout le temps « sans qu'ils aient diminué. Connais aussi cet autre effort « de la bonté divine à mon égard : durant ces dix-sept « ans personne ne m'a vue, si ce n'est toi aujourd'hui « même, tandis que moi je voyais tout le monde. » Et l'anachorète après avoir entendu ces merveilles s'en alla en glorifiant Dieu. »

Qu'on se rappelle l'historiette contée par Cyrille de Scythopo is dans la vie de saint Cyriaque et les analogies s'offrent en nombre ; elles ne peuvent être l'effet du hasard ; nous sommes en présence d'un même conte qui distrayait, en les édifiant, les pères du désert palestinien et que Cyrille et Jean Mosch ont, tour à tour, recueilli.

Cyrille a recueilli le récit de la bouche de Jean, disciple de Cyriaque, et Jean Mosch le tient de Jean l'Anachorète, qui lui-même l'avait appris de Jean le Moabite. Ainsi s'expliquent certaines divergences de détails entre le texte de Cyrille de Scythopolis et celui de Jean Mosch.

Il ne reste plus qu'à comparer le récit de Jean Mosch et celui de saint Sophrone, mais auparavant on fera encore cette remarque :

La *Vie de Marie l'Égyptienne* par Sophrone ne cite que trois personnages : Marie, qui est la même qu'on retrouve dans les actes de Cyriaque ; Jean, higoumène du monastère, identique à Jean, disciple de Cyriaque et premier narrateur de la légende ; Zosime qui est un deuxième disciple de saint Cyriaque.

VI. Conclusion. — Puisque saint Sophrone, l'auteur de la *Vie de sainte Marie l'Égyptienne*, avait par devers lui deux textes, celui des actes de saint Cyriaque et celui du *Pré spirituel*, duquel de ces deux documents dépend sa propre rédaction ? — On a vu que la Vie de sainte Marie l'Égyptienne dépend à la fois du récit de Jean Mosch et de celui de Cyrille de Scythopolis, toutefois du premier dans une moindre part. Dans Jean Mosch, la scène s'est déplacée : ce n'est plus au désert de Thécoa, ainsi que le disait Cyrille de Scythopolis, mais au désert du Jourdain que le drame se déroule. Et voilà la base de tout le récit de Sophrone et ce qui lui a permis de tracer une description horrible de la charmante contrée tr nsjordanienne qu'il n'avait jamais vue. On s'explique sans peine que, sur ce point en particulier, Sophrone ait donné la préférence au récit de Jean Mosch qu'il connaissait personnellement, avec qui il avait voyagé et vécu dans plusieurs monastères, notamment à Saint-Théodose, à Calamon, au couvent des Eunuques, près du Jourdain [1], mieux encore ils écrivirent ensemble la vie de saint Jean l'aumônier [2] et Sophrone eut une large part dans la rédaction du *Pré spirituel*. « Quoi d'étonnant après cela qu'il ait suivi son maître sur ce point et inséré dans la vie de sainte Marie l'Égyptienne ce trait d'un récit qu'il avait probablement entendu ! Pour tout le reste, pour les noms propres surtout, il se conforma de préférence au récit laissé par Cyrille de Scythopolis et qui diffère si peu de celui de Jean Mosch. Les autres détails qui lui appartiennent en propre, Sophrone les a tirés de ses souvenirs personnels de l'Égypte principalement [3], la terre classique de la prostitution, qui lui fournissait les épisodes les plus répugnants à glisser dans la conduite de sa pécheresse.

« Une chose semble définitivement acquise : la vie de sainte Marie l'Égyptienne dépend à la fois du récit de Jean Mosch et de celui de Cyrille de Scythopolis. D'autres ajouteront peut-être que l'existence de cette pécheresse repentante, même une fois dégagée de toutes les légendes qui s'y sont greffées depuis, n'est certifiée que par le témoignage d'une seule personne, le moine Jean, disciple de saint Cyriaque [4]. »

VII. Bibliographie. — I. Casini, *Un testo franco-veneto della leggenda di santa Maria Egiziana*, dans *Giornale filol. romanza*, t. III, 1880, p. 89-103 ; cf. P. Meyer, dans *Romania*, t. XII, 1883, p. 407-409. — J. Cornu, *Anciens textes portugais : Vie de sainte Euphrosine, Vie de sainte Marie l'Égyptienne, fragments pieux publiés*, dans *Romania*, t. XI, 1882, p. 366-381. — F. Delmas, *Remarques sur la vie de sainte Marie l'Égyptienne*, dans *Échos d'Orient*, t. IV, 1900, p. 35-42 ; *Encore sainte Marie l'Égyptienne*, dans même revue, t. V, 1901, p. 15-17. — J. Earle, *Leaves from an anglo-saxon translation of the life of S. Maria Aegyptiaca*, in-4°, London, 1861. — P. Meyer, dans *Archives des missions litt. et scient.*, 1868, II série, t. V, p. 209 ; *Rapports*, 1871, t. I, p. 205. — A. Mussafia, *Ueber die Quelle der altspanischen « Vida de S. Maria Egipciaca »*, dans *Sitzungsberichte d. Akademie d. Wissenschaften*, in-8°, Wien, t. XLIII, 1863, p. 153-176. — Papebrochius, *De S. Maria Aegyptiaca et S. Zosimo presb. mon., comm. praev.*, dans *Acta sanct.*, 1675, april. t. I, 67-76, 898 ; 3e édit., april. t. I, p. 68-77, 888-890. — F. M. Esteves Pereira, *Vida de santa Maria Egypcia, Versão ethiopica*, in-8°, Lisboa, 1903. — *Prousouch*, poème sur sainte Marie l'Égyptienne [en grec], publié par Ch. Cahier, in-8°, Paris, s. d. — Th. Raynaud, *Santa Maria Aegyptiaca, peccans et poenitens, musca mystica ab extremo fluminum Aegypti sibilante Domino evocata, illustrata...*, in-4°, Gandavi, 1658, et dans *Opera*, t. IX, 1665, p. 287-394. — P. de Ribadeneira, *Historias das vidas de santa Maria Aegyptiaca, santa Thaïse, santa Theodora penitentes*, trad. portug. par Diego Vaz Carrilho, in-4°, Lisboa, 1673. — K. A. Riedhofer, *Die grosse Sünderin und heil. Büsserin Maria aus Aegypten*, in-8°, Augsburg, 1821. — J. de San Miguel, *Resumen de la vida de la penitente solitaria santa Maria Egipciaca*, in-8°, Valencia, 1771. — J. Serclier, *L'oracle des déserts, ou la vie de sainte Marie l'Égyptienne*, in-12, Lyon, 1625. — L. Sternbach, *Analecta byzantina*, dans *Ceske museum filologicke*, t. VI, p. 306 sq. ; cf. *Anal. boll.*, t. XX, 1901, p. 323.

H. Leclercq.

MARIE, FILLE DE STILICON. — Honorius, fils de Théodose le Grand et de Flacilla, appartient à la catégorie des souverains que l'histoire juge avec une juste sévérité. Son règne et sa vie ne nous occuperont pas, mais seulement un épisode qui le touche d'assez

[1] *Pratum spirituale*, c. XCII, XCIII, XCIV, CLVII, CLXXV. — [2] H. Gelzer, *Leben des heiligen Johannes d r barm erzigen Er-bischo's von Ale andrien*, p. 108-112. — [3] Il y alla avec Jean Mosch, *Pratum spirituale*, c. LXXVII, CII, CX, CXI ; *SS. Cyri et Joannis miracula*, *P. G.*, t. LXXXVII, col. 3669. — [4] F. Delmas, *Encore sainte Marie l'Égyptienne*, dans *Échos d'Orient*, t. V, 1901-1902, p. 15-17, et les ouvrages cités à la bibliographie.

près. Né à Constantinople le 9 septembre 384, consul à l'âge de deux ans, auguste à neuf ans, son père le proclama à Milan empereur d'Occident avec, pour sa part d'héritage, l'Italie, la Gaule, l'Espagne, l'île de Bretagne, l'Afrique et l'Illyrie occidentale. Quand Théodose mourut, le 17 janvier 395, il confia son fils et l'empire à la tutelle de Stilicon, Vandale qui avait épousé Serena, nièce de Théodose, et qui se trouvait donc le cousin du jeune Honorius. Tout le pouvoir appartint à Stilicon qui installa Honorius à Milan, où il fut consul pour la troisième fois en 396, et pour la quatrième fois en 398. Cette année-là, âgé de quatorze ans, Honorius épousa Marie, fille de Stilicon et de Serena. Le poète Claudien célébra ces noces dans ses vers, promit aux jeunes époux une brillante postérité, mais sa prédiction ne fut pas réalisée; Marie mourut à quelques années de là sans que le mariage eût été consommé. La sœur de Marie, nommée Thermantia, ne fut pas plus heureuse. Mariée depuis peu à Honorius quand celui-ci fit mettre à mort Stilicon, elle fut répudiée. Souverain et mari pitoyable, Honorius mourut d'hydropisie, à Ravenne, le 27 août 423. On pensa découvrir son corps en 1544, entre ses deux épouses, dans l'église Saint-Pierre du Vatican; ce qui est certain, c'est que la tombe de Marie fut alors retrouvée et profanée de façon indigne. Les richesses qu'elle contenait ne peuvent être comparées, au point de vue archéologique, qu'au mobilier funéraire de la tombe du roi Childéric. Il existe toute une littérature sur le contenu de la tombe de Marie dont pas un seul objet ne fut conservé.

Le 3 février 1544, des ouvriers employés aux travaux de reconstruction de la basilique de Saint-Pierre par ordre de Paul III, trouvèrent près d'une chapelle ronde, dite de sainte Pétronille, un sarcophage de granit rouge égyptien, long de 10 pieds, large de 6, haut d'un pied et demi, d'après les dimensions que donne une lettre de Bullinger à Vadius, datée du 19 avril de la dite année. On trouva à l'intérieur les restes de deux squelettes, celui de Marie dont l'identité est suffisamment attestée par deux inscriptions qui la désignent par son nom, l'autre étant probablement celui de Thermantia, sa sœur. Les deux princesses avaient été ensevelies avec les vêtements et les joyaux que comportait le rang qu'elles tenaient. A défaut des objets eux-mêmes, un procès-verbal méthodique nous instruirait utilement; malheureusement il n'existe pas et il faut s'en rapporter à des descriptions qui ne concordent pas toujours entre elles. Nous transcrirons les plus dignes d'attention.

1° *Erant autem haec cadavera palliis aureis involuta; ipsaeque calvariae aureis cinctae diadematibus. Fila vero palliorum vetustate computruerant : externi vero limbi, ipsaque diademata ex auro ductili constabant. Quare ex iis aurem conservatum est. Ossa adhuc cohaerentia simul cum vestibus statim ad attactum sensumque aeris abierunt in pulverem. Aurum ex vestibus collectum et purgatum ponderabat libras circiter* LXXX (exagération, 30 ou 40 livres, au plus). *In pectore alterius massa racemi specie dependebat, composita ex auro, adamante, smaragdo, atque aliis gemmis. Apposita erant et vasa aliquot perforata forma clepsydrarum odoris gratia cinninnata. Margaritae grandiusculae LIII, sed squalore sic erant confectae, ut digitis dissiparentur. Annuli aurei plures C., quibus maximae gemmae per orbem atque circumferentiam erant insertae, iaspides, carbunculi, adamantes, et reliqua. Cochlea aliquot aurea, calamistra aurea, sitella quaedam argentea, inenarrabilis artificii vasa aliquot crystallina, vas quoddam sive concha ex achate lapide : item ornamentum quoddam panis fere specie, constans ex duabus gemmis, quarum altera cornelius* (var. : *carniolus*) *erat, altera topazius, quas connectabat circulus sive zoa aurea variis gemmis distincta atque ornata. In lapidum superficie utrimque insculpat fuere nomina hoc fere modo :*



In altero latere eadem legebantur Honorii ac Stilichonis, atque etiam haec nomina Thermantia Serena. Dela a sunt mox omnia in Palatium vicinum ad Pontificem Max., ubi nunc asservantur.

H. Bullinger, *Philologicarum epistolarum centuria una, etc., omnia nunc primum edita ex bibliotheca Melchioris Haimius feldii Goldasti*, in-4°, Francofurti, 1610, p. 235.

2° B. Marliani donna d'autres mesures au sarcophage : *inventa est marmorea area, longitudine pedum octonum cum dimidio, latitudine quinum, senumque altitudine*, dans lequel on trouva quelques dents, des cheveux, deux tibias, et les vêtements dont l'incinération procura *auri pondo XXXVI. Erat insuper capsula argentea longa pedem unum et semissem, latitudine digitorum* XII, *in qua vascula multa ex crystalla, nonnullaque ex achate perpulchre elaborata. Item annuli aurei* XL, *variis gemmis adornati. Erat et smaragdus auro inclusus, in eoque sculptum caput, quod creditum est ipsum Honorium referre. Is quingentis aureis nostratibus aestimatus est. Praeterea inaures, monilia, aliaque muliebria ornamenta : in quibus bulla eorum, quas hodie* Agnus Dei *vocant : per cujus ambitum inscriptum erat :* MARIA NOSTRA FLORENTISSIMA. *Lamina ex auro et in ea haec nomina :* MICHAEL, GABRIEL, RAPHAEL, VRIEL, *litteris graecis caelata. Item veluti racemus ex smaragdis aliisque gemmis consertus, et discriminale ex auro longitudine XII. digitorum, inscriptum hinc*

hinc
DOMINO NOSTRO HONORIO
DOMINA NOSTRA MARIA

Ad haec inerat sorex ex chelidonio lapillo, cochleaque, et patera ex crystallo ; item pila ex auro, lusoriae similis ; sed quae in duas partes dividi poterat. Innumerapene aliae inerant gemmae, quarum etsi plurimae vetustate corruptae, nonnullae tamen recentem admirandamque pulchritudinem retinebant.

(Bartholomaei Marliani, *Urbis Romae topographia*, Romae, 1548, l. V, c. XXI, p. 112.)

3° Le chanoine de Saint-Pierre, Jacques Herculano, précise qu'on trouva dans la chapelle Sainte-Pétronille une tombe : *quod sepulcrum erat magnum pilum marmoreum coopertum tabula simili crassitudinis palmi unius quarti, [et] longitud. palm.* XIIII. *latitud. palm.* XI,... le corps était vêtu d'or, *oro tirato. In capite habebat pannum aureum pluries indutum, et aliud extensum supra faciem et pectus.* La fonte donna XXXV livres, *liga continebat viginti quatuor caratos. Ad latus habebat capsulam argenteam plenam diversis vasis ex crystallo, agatha, et aliis lapidibus, ac similiter diversorum animalium. Et apud hanc erat alia capsula, argento inaurato tecta, cum nonnullis ornatibus ad usam capitis, clavibus argenteis, multis annulis aureis, omnibus cum preciosis gemmis, ultra numerum centum quinquaginta, cum aliquibus torqueis, et catenulis aureis, cum armillis aurium, et aliis operibus gemmatis, et aliquibus aureis. Quae omnia habuit Paullus papa tertius.*

Kalendarium Jac. Herculani, canonici S. Petri, quod in basilicae archivo conservatur; cf. Fr. Cancellieri, *De secretariis basilicae vaticanae*, t. II, 1786, p. 996.

4° Lucio Fauno, en 1553, ajoute quelques détails. Les vêtements et l'*ornamento de la testa*, voile en soie et or, donnèrent quarante livres d'or fin. *Vi era dentro*

l'arca una scatola rotta in tre o quattro pezzi, et era lunga un piede e mezzo et alta da un palmo con molte cose dentro, en particulier des vases et trente cristaux petits ou grands parmi lesquels deux tasses, l'une ronde, l'autre ovale, toutes les deux gravées; une lampe en cristal et en or, avec une ouverture pour introduire l'huile; cette lampe avait la forme d'une coquille et le couvercle se soulevait au moyen d'une petite mouche mobile en or. Puis c'étaient quelques petits animaux d'agate, quatre petits vases en or et un autre était orné de gemmes; des boucles d'oreilles, des bracelets, des colliers, ceintures, fibules, épingles, des petites croix d'or couvertes d'émeraudes et d'autres pierres précieuses, des boutons, des aiguilles pour les cheveux et un seau fort élégant.

Delle antichità della città di Roma, raccolte e scritte da M. Lucio Fauno, Venezia, 1553; la 2e édition en 1548, l. V, c. x, p. 154 sq.

5° Lucio Mauro n'ajoute rien aux détails que nous connaissons :

Le antichità della città di Roma brevissimamente raccolte da chiunque ha scritto, ô antico, ô moderno, Venezia, 1556, p. 111.

6° Sébastien Munster ne fait que reproduire Marliano (n. 2 ci-dessus) avec ce simple détail : *et haec omnia Stilico filio* (filiae) *dedit pro dote* (il ne nous dit pas comment il l'a appris). *Sunt autem in Vaticano horti rom. Pont.*

Cosmographiae universalis lib. VI, auct. S. Munstero, Basileae, 1559, l. II, p. 148.

7° Surius se contente de citer S. Munster (n. 6, ci-dessus) sans le dire et sans rien ajouter.

Commentarius brevis rerum in orbe gestarum, ab anno salutis MD usque in annum MDLXXIIII, ex optimis quibusque scriptoribus congestus per F. Laurentium Surium carthusiensem, Coloniae, 1574, p. 301; à l'année 1544.

8° V. Bonardo se borne à soutenir qu'il s'agit bien d'un *Agnus Dei*.

Discorso intorno all'origine, antichità e virtù de gli Agnus Dei di cera benedetti, di F. Vincenzo Bonardo romano, dell'ordine de' predicatori, maestro in teologia, Roma, 1586, p. 17 sq.

9° Tib. Alfarano place la découverte au 4 février, il ne fait que traduire le chan. Herculano (n. 3, ci-dessus).

Memorie mss. italiane e latine per dichiarare la pianta antica di S. Pietro in Vaticano da lui fatta incidere in same l'anno 1588; cf. Cancellini, *op. cit.*, t. II, 1786, p. 995.

10° Flaminio Vacca nous apprend que le pape Paul III fit faire une tiare avec les joyaux de Marie.

Memorie di varie antichità trovate in diversi luoghi della città di Roma scritte da Flaminio Vacca *nell'anno 1594* et publié pour la première fois par dom B. de Montfaucon dans le *Diarium italicum*, Parisiis, 1702, p. 270.

11° Dans la réédition des *Inscriptiones* de Gruter, J. G. Graevius reproduit le texte de Marliano (n. 2 ci-dessus).

Inscriptiones antiquae totius orbis romani, in corpus absolutissimum redactae ingenio ac cura Jani Gruteri; Heidelbergae, 1603; *editio altera denuo cura et studio* Jo. Geo. Graevii, Amstelodami, 1707, p. CCLXXXVII, 4.

12° Mention de Suarez (de Vaison), il renvoie à Munster et à Surius.

Corollarium Josephi Mariae Suaresii Avenionensis, en appendice à son *De baptismate paschali et origine ac ritu consecrandi Agnos Dei* Onuphrii Panvinii, Romae, 1630, p. 38.

13° Rien de nouveau dans l'ouvrage de J. Severano, à propos de l'église de Sainte-Pétroni le.

Memorie sacre delle sette chiese di Roma, raccolte da Giovanni Severano, in-4°, Roma, 1630, parte prima, p. 92.

14° Dans sa réédition arrangée de Bosio, Severano dresse une sorte de catalogue de tout ce que nous connaissons déjà.

Roma sotterranea opera postuma di Antonio Bosio, compita, disposta et accresciuta dal P. Giovanni Severani, Roma, 165 *a*, l. II, c. VII, p. 112 sq.

15° Nous avons dit que Claudien avait célébré les noces d'Honorius et de Marie :

....iam munera nuptae
Praeparat, et pulchros Mariae, sed luce minores
Eligit ornatus, quicquid venerabilis olim
Livia, divorumque nurus gessere superbae

l'éditeur de Claudien en a pris occasion pour donner un commentaire d'après Bullinger (n. 1, ci-dessus).

Cl. Claudiani, quae exstant, Caspar Barthius *restituit commentario illustravit*, Francofurti, 1650.

On n'ajoute rien, on commente et on argumente sans rien apporter de nouveau dans les ouvrages suivants :

16° *Roma subterranea novissima, in qua post Ant. Bosium, Jo. Severanum, et celebres alios scriptores antiqua christianorum coemeteria illustrantur opera et studio* Pauli Aringhii, Romae, 1651, l. II, c. IX, n. 11, p. 270.

17° *Anastasis Childerici I, Francorum regis, sive Thesaurus sepulchralis Tornaci Nerviorum effossus, et commentario illustratus*, auct. Jo. Jac. Chifletio, Antverpiae, 1655, ch. III, n. III, p. 55.

18° *Agnus cereus pontificia benedictione consecratus. Symbolum christiani per baptismum ex Christo Patre et Ecclesia Matre Filii Dei. Expositum a* R. P. Theophilo Reynaudo, *S. J.*, dans ses *Opera*, t. X, Lugduni, 1665, ch. VIII, n. 12, p. 347 sq.

19° *Annales ecclesiastici ab anno MCXCVIII ubi card. Baronius desinit, auctore* Odorico Raynaldo Tarvisino *Congr. Orat. presbyt., Opus posthumum*, t. XXI, pars I, Romae, 1676, ann. 1544, n. 43.

20° *Historia byzantina duplici commentario illustrata. Prior familias ac stemmata imperatorum Constantinopolitanorum etc.*, auct. Carolo Du Fresne Domino Du Cange, Lutet. Paris, 1682, p. 72.

21° *Numismata imperatorum romanorum a Traiano Decio ad Palaeologos Augustos opera et studio* Anselmi, Banduri, *monachi benedictini*, t. II, Lutet. Parisior., 1718, p. 547.

22° *Réflexions sur les règles et l'usage de la critique, par le* R. P. Honoré de Sainte-Marie, *carme déchaussé*, Lyon-Paris, 1720, t. III, l. V, diss. II, art. III, p. 134 sq.

23° *De servorum Dei beatificatione et beatorum canonizatione liber quartus*, auct. Prosp. de Lambertinis *S. E. R. cardinali*, Bononiae, 1738, p. II, ch. XX, n. 12, p. 196.

24° *Dissertazione sopra l'uso sacro e profano degli Agnelli del Padre* Bernardino Vestriosi *delle Scuole Pie*, dans *Saggi di dissertazioni lette nell' Accademia etrusca di Cortona*, Roma, 1751, t. VI, p. 153.

25° *Annales ecclesiastici... auctore Odorico Raynaldo*, édit. Mansi, Lucae, 1755, t. XIV, p. 91, nota 1.

26° *De historia SS. imaginum et picturarum libri IV*, auctore Jo. Molano; *Ejusdem oratio de Agnis Dei et alia quaedam.* Jo. Nat. Paquot *recensuit, illustravit, supplevit*, Lovanii, 1771.

27° Fr. Cancellieri, *De secretariis veteris basilicae vaticanae lib. I*, Romae, 1786, t. II, c. X, p. 995-1002; *De Mariae et Thermantiae sororum Augg. Honorii vxsorum sepulcro ibidem detecto;* c. XII, p. 1032-1039; *Mariae sepulcri Cimeliorum descriptio continuatur.*

28° *I papiri diplomatici raccolti ed illustrati dall'abate* Gaetano Murini, Roma, 1805, n. 68, p. 245.

29° *La bolla di Maria, moglie d'Onorio imperatore che so conserva nel museo Trivulzio brevemente spiegata*, in-4°, Milano, 1819, et p. 23 : *Appendice delle testimonianze di vari scrittori intorno alla scoperta del sepolcro*

di Maria, moglie d'Onorio imperatore. Cette bonne dissertation de Mazzuchelli, qui a gardé l'anonyme, fait connaître un bijou qui a pu appartenir à Marie ou à sa sœur. Sur une première face on lit les noms d'Honorius et Marie formant le P du chrisme, les noms de Stilicon et Serena, formant le X ; sur la deuxième face, les

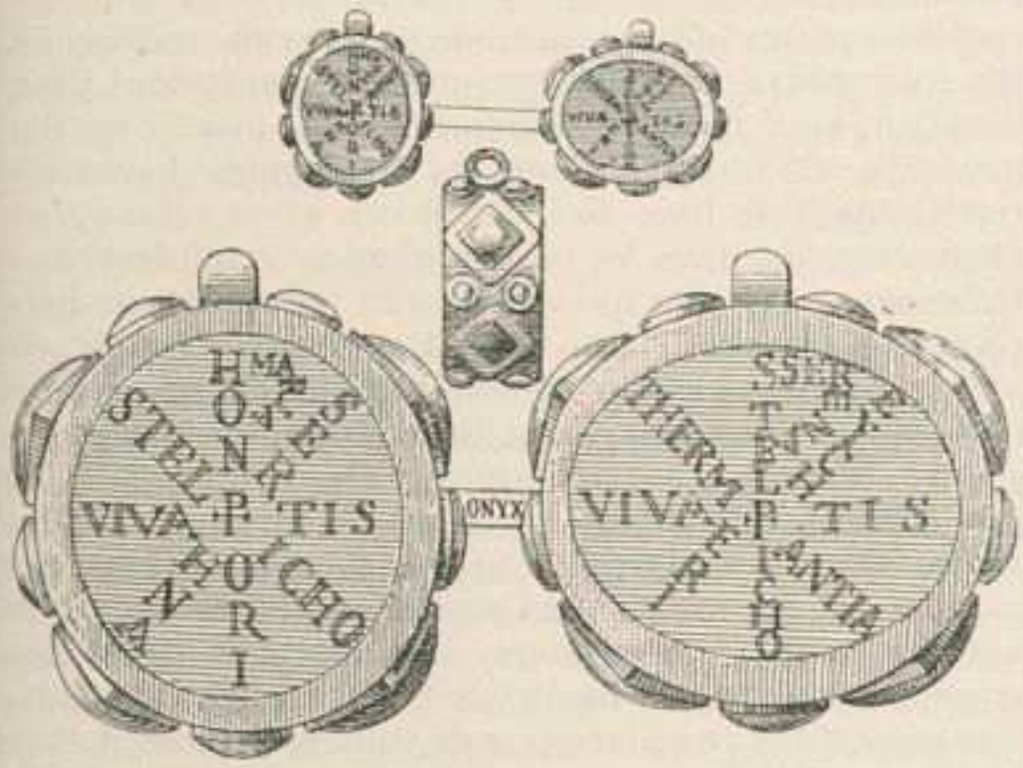

7742. — Sceau de Marie, fille de Stilicon, d'après Mazzuchelli, *La bolla di Maria, moglie d'Onorio imperatore*, 1819, frontispice.

noms de Stilicon et Serena formant le P, ceux de Thermantia et du jeune Eucherius (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 1098, fig. 3759), la sœur et le frère de Marie (fig. 7742).

30° J. B. De Rossi, *Disegni d'alquanti vasi del mondo muliebre sepolto con Maria moglie di Onorio imperatore*, dans *Bullettino di archeol. crist.*, 1863, p. 53-56, cf. p. 37, 93. Excepté la *bulla*, nous n aurions rien du trésor trouvé dans le tombeau de Marie, si nous ne possédions le dessin de cinq vases d'agate, retrouvé par De Rossi dans le manuscrit du marquis Raffaeli et dans le ms. Vatic. *3439*. Leurs formes sont élégantes, ils ne portent aucun symbole chrétien (fig. 7743).

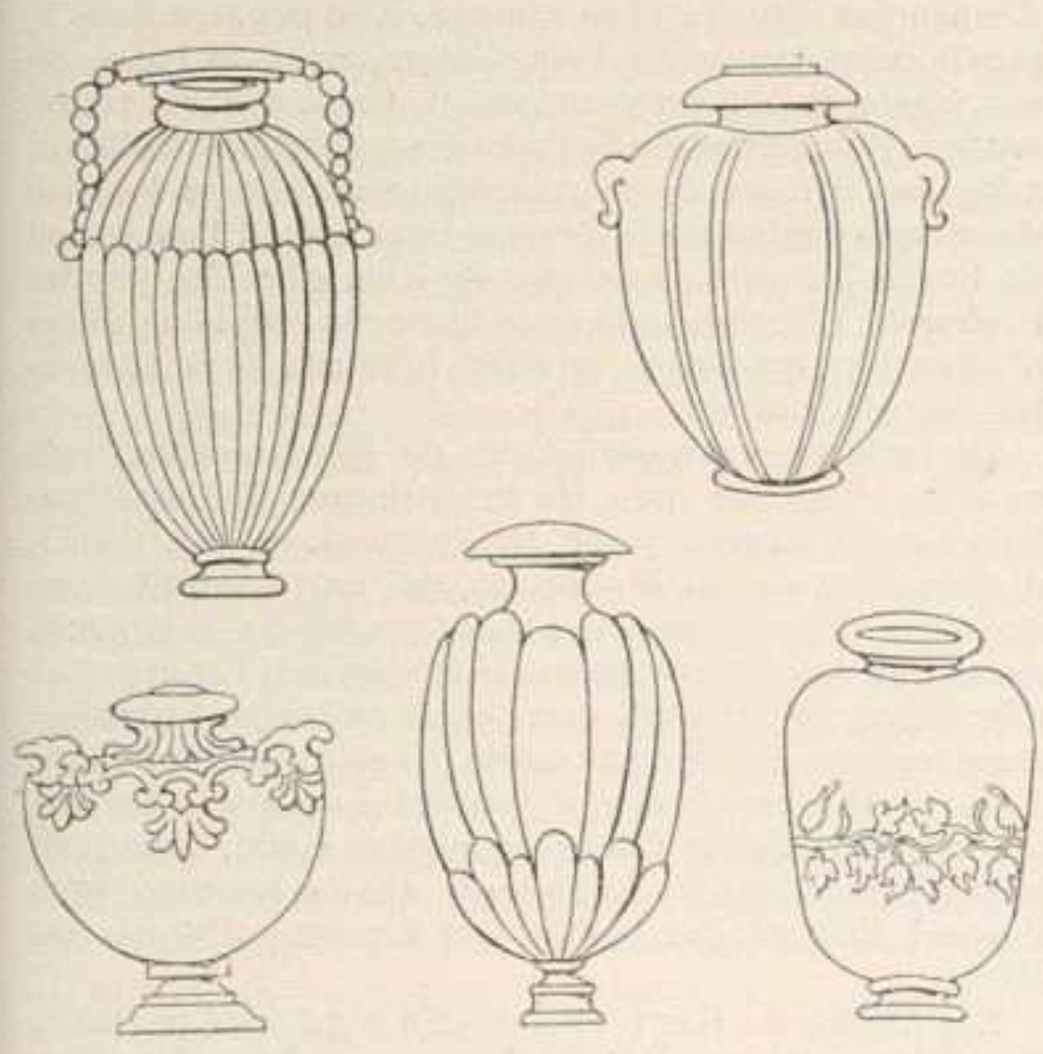

7743. — Vases d'agate, d'après De Rossi, *Bullet.*, 1863, p. 54.

31° C. Cavedoni, *Osservazioni sopra alcune particolari del sepolcro e del mondo muliebre di Maria, figliuola di Stilicone e moglie di Onorio augusto*, dans *Opuscoli di relig., lett., moral.*, Modena, 1866, IIe série, t. VIII, p. 161-171.

32° X. Barbier, *Œuvres complètes*, in-8°, Paris, t. II, 1889, p. 348-362.

33° F. Calori, *Il mondo muliebre di Maria figliuola d Stilicone e moglie di Onorio imperatore, sec. V*, intr., Modena, 1893.

H. Leclercq.

MARILLES. — Nous avons consacré déjà une étude aux fibules (voir ce mot) et une autre au Kent (voir ce mot), mais nous devons rappeler, ainsi que nous l'avons fait pour plusieurs monuments archéologiques d'une importance particulière, et décrire un joyau remarquable trouvé à Marilles (Brabant). On s'attendrait, à raison du lieu de la trouvaille, à un spécimen de la bijouterie franque; au contraire, tous les caractères de l'industrie du cloisonnage spéciale au Kent se retrouvent dans cette fibule, nettement détachée par le style du mobilier funéraire dont elle faisait partie. Les autres objets consistent en une fibule ronde, un médaillon, une épingle à cheveux en or, un style en argent, une croix pattée et enfin une garniture de seau en bronze.

Ces deux joyaux ont été décrits par J. de Baye qui les vit à l'exposition rétrospective de Bruxelles, en 1888; nous n'avons qu'à le suivre.

La fibule circulaire, en or, est un des plus beaux spécimens de l'industrie franque; ses traits caractéristiques se résument dans un heureux assemblage de grenats cloisonnés et de filigranes (fig. 7744). Ces derniers ornements, habilement soudés sur la plaque d'or, recouvrent le champ du bijou dont la partie centrale forme l'*umbo*. Les filigranes reproduisent des ornements en S et, par leurs diverses dispositions, dessinent les yeux et le nez de grossières têtes d'animaux en relief. Quant aux figurations animales rudimentaires, elles rappellent les terminaisons de certaines fibules à rayons. Les cloisonnages occupent le sommet de la partie convexe et rayonnent, régulièrement espacés, à sa base. Entre les têtes bizarres dont nous avons parlé, des bâtes en or ont été fixées sur le champ et sertissent des tables de grenats. Elles sont au nombre de six, dont trois carrées portent un seul grenat, les autres forment des groupes de trois lamelles. Ces assemblages ont paru des figurations dégénérées et très imparfaites d'abeilles ou de mouches.

Le médaillon, de forme ronde, est divisé par un cercle central orné de filigranes représentant des signes en S. La partie circulaire marginale est dépourvue d'ornements, le contour seul est bordé d'un filigrane granulé, une perforation destinée à le suspendre indique qu'il devait être porté.

Un édicule en or forme la tête de l'épingle à cheveux; les faces portent des arcatures dont les archivoltes sont en filigrane granulé. Cinq tables de grenats sur paillons recouvrent le sommet en plate-forme. Certainement la joaillerie franque n'a rien produit d'aussi remarquable.

Enrichi de zones d'or, le style en argent est pourvu de quatre bâtes ménagées sur la bande principale.

Une croix pattée en bronze, gravée, nous apprend que la tombe était chrétienne; enfin la garniture de seau en bronze, ornée de cercles concentriques avec un point central, complète le mobilier.

La fibule cloisonnée présente un intérêt beaucoup plus grand (fig. 7745). En voici la description : Fibule circulaire en or battu, décorée, sur sa face principale, de grenats en table, présentant peu d'épaisseur et sertis sur paillons. Quatre des alvéoles produites par le cloisonnage sont remplies d'un mastic vert. La circonférence est bordée d'un cordon de filigrane granulé. Le

dessin obtenu par les bandelettes, dont quelques-unes sont ondulées, est géométrique et rappelle la croix pattée. Diamètre 0 m. 046, épaisseur 0 m. 004. Ce bijou peut remonter au ve siècle.

Une importation peut seule expliquer la présence de ce bijou en Belgique. Jusqu'à présent, cette fibule est l'unique produit de l'industrie anglo-saxonne, retiré d'une sépulture franque. Le fait est tellement exceptionnel qu'il doit être signalé et ses conséquences méritent un instant d'attention.

L'invasion des barbares n'eut pas seulement pour effet de remplacer la domination romaine par un pouvoir nouveau, mais de produire une transformation artistique. L'adoption de la bijouterie nouvelle amena la prompte disparition de l'orfèvrerie classique dans les provinces où les barbares se fixèrent. Elle se retrouve dans toutes les contrées où ils ont séjourné et elle trace les routes qu'ils ont suivies. Importé de l'Est et du Nord par une industrie nomade, essentiellement propre aux barbares, le système décoratif consistant à incruster dans le métal une mosaïque de verre ou de

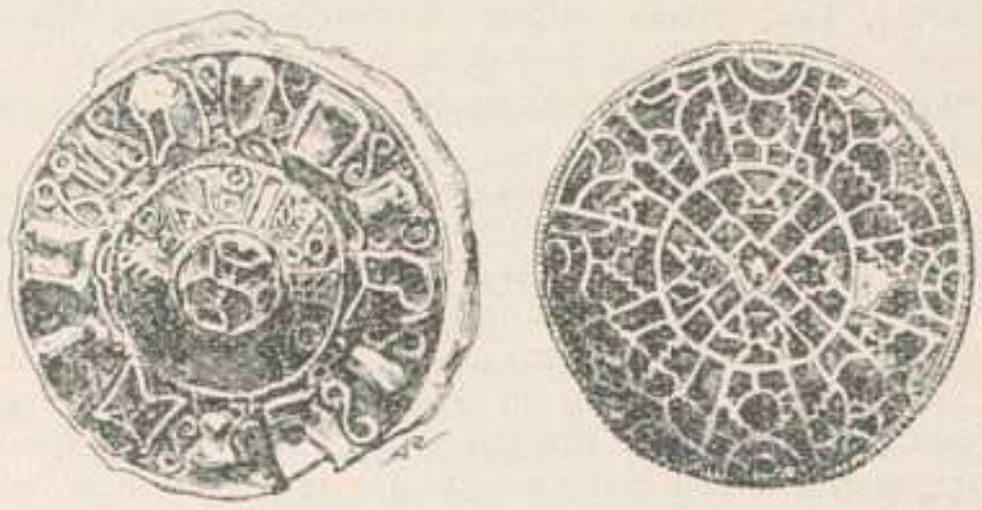

7744-7745. — Fibules provenant de Marilles (Brabant), d'après *Bullet. monumental*, 1889, VIe série, t. v, p. 7.

grenats en lamelles, apparaît dans la Gaule vers le milieu du ve siècle. Ce nouveau mode d'ornementation, ce pavage de métal avec des tables de pierreries remplaça donc l'émaillerie romaine et remplit le même rôle. Le chatoiement en était éblouissant et plus en rapport avec les goûts des peuples à demi civilisés. De plus, les reflets brillants dus à la transparence des pierreries, augmentée par l'emploi des paillons, le jeu de la lumière à travers les filigranes, luttait avantageusement avec l'opacité du métal et les pâtes de verre dépourvues d'éclat. Il fallut nécessairement employer de nouveaux procédés industriels. Dès lors les cabochons en relief, les pierres précieuses serties dans l'or se substituèrent à l'émaillerie. Les artistes travaillaient avec une entière indépendance, et, sans se préoccuper de l'art classique, ils utilisaient les ressources qu'ils avaient à leur disposition, en appliquant les principes de leur industrie. Les monuments les plus anciens de cette orfèvrerie sont les armes de Pouan et les ornements trouvés dans la tombe de Childéric. L'inscrustation à froid n'établissait pas une lutte avec l'art antique plus ou moins pur; elle supplantait, dans les régions du Rhin, de l'Atlantique et même en Angleterre, l'industrie romaine.

L'origine de cette orfèvrerie nouvelle a retenu l'attention et celle-ci s'est appliquée à multiplier les confrontations dont le résultat a été de reporter vers l'Orient les débuts de cet art. S'ensuit-il que les hommes du Nord, privés de traditions artistiques, aient servilement adopté, dans leur séjour prolongé aux portes de l'Asie, un art déjà constitué, et qu'ils aient copié les trésors qu'ils avaient pillés chez les Perses, les Assyriens et les autres nations asiatiques ? Évidemment non; ces barbares, instruits au contact des peuples civilisés, ont pu créer un art national, en employant les ressources métallurgiques des monts Ryphées et les richesses lapidaires de la Perse et des pays limitrophes. Ils n'ont pas précisément subi une influence artistique, mais ils surent utiliser et plier à leur goût certaines données artistiques et quelques procédés industriels orientaux.

Le cloisonnage des pierreries, sorte de mosaïque, admettant parfois de délicats filigranes, était assez caractérisé pour s'affirmer nettement dans les contrées où il a été importé. Sa technique et les éléments dont il est constitué sont faciles à reconnaître. Les joyaux qu'il a produits, découverts dans les nécropoles barbares, représentent le luxe par excellence et se retrouvent exclusivement dans les plus opulentes sépultures. Les richesses matérielles qui abondaient autour de son berceau lui imprimèrent un cachet somptueux; mais, en s'éloignant de sa patrie originaire, il perdit nécessairement de sa splendeur. Le style primitif, les formes typiques, la conception artistique, l'idée primordiale, les procédés de fabrication se transmirent pendant plusieurs siècles, malgré les violentes commotions des combats et les incessantes agitations inhérentes à la vie des peuples migrateurs. Les matières premières employées devinrent beaucoup plus rares en Occident; l'or massif fut remplacé par de minces feuilles métalliques appliquées sur un mastic, dont la densité donnait aux objets un poids considérable. De simples verroteries dont la couleur trompait agréablement le regard, remplacèrent les grenats, les turquoises et les autres pierres précieuses. L'art de l'orfèvrerie barbare devait fatalement subir ces modifications en pénétrant dans les contrées les plus extrêmes de l'Occident; mais il n'en conserva pas moins ses caractères essentiels.

Cette orfèvrerie, transportée loin de son pays d'origine, en se perpétuant dans son originalité, en conservant son caractère d'unité, ressentit néanmoins l'influence des milieux et se nuança. Elle pénétra dans la partie méridionale de l'Angleterre, dans le Kent, où elle atteignit une rare perfection. Cette contrée représente le point extrême de l'aire géographique où elle fut adoptée. Il importe de remarquer qu'elle se localisa dans cette région de la Grande-Bretagne, à l'exclusion de toutes les autres contrées de l'île, envahies par les barbares. L'archéologie pose ainsi un problème digne d'attention; quelle est, en effet, la raison de cette localisation si absolue?

La technique des cloisonnés du Kent semble avoir sa caractéristique dans les magnifiques fibules circulaires de Kingston (voir *Dictionn.*, t. v, fig. 4417), d'Abingdon, de Sittingbourne, qui représentent, avec quelques autres pièces, les plus beaux bijoux de ce genre connus en Angleterre. Dans ces spécimens, l'étendue et l'épaisseur des tables de verre ou de pierre sont réduites dans toute la limite du possible. La richesse abondante de la matière première et l'ampleur si orientale des formes n'existent plus. Cet art se montre étiolé, appauvri, lorsqu'il parvient en Angleterre. On ne retrouve plus l'aspect brillant particulier aux bijoux gothiques du Midi.

Les fibules du Kent offrent une régularité parfaite, la précision des dessins en est mathématique. Les cloisons qui garnissent les cercles revêtent le même caractère. Les zones circulaires s'assemblent merveilleusement et forment des gradations régulières, en diminuant de diamètre jusqu'au centre. Cet agencement ne nuit point à la production de la figure géométrique compliquée qui ressort de l'ensemble. Ce résultat est dû à la combinaison des cellules disposées en rayons.

La fibule de Marilles représente exactement le même art que les cloisonnés du Kent, dans son aspect général et dans ses moindres détails. Un dessin géométrique très compliqué résulte de la juxtaposition des nom-

breuses bâtes symétriquement disposées en rayons dans les cercles concentriques. Ces cases sont extrêmement petites et les tab'es de grenat tellement minces qu'elles laissent apercevoir les paillons, malgré la teinte vineuse de pierreries. Les cloisons, avec les lignes zigzaguées formant des gradins, égalent en nombre ce'les des fibules cloisonnées du Kent. Elle contient quatre alvéoles remplies d'une matière verte, provenant probablement de turquoises décomposées par leur séjour prolongé dans la terre. Le bijou est entouré d'un perlé qui se retrouve, avec quelques variantes, sur toutes les fibules cloisonnées du Kent [1].

H. Leclercq.

MARINI (Gaetano). — Biographie et bibliographie.

Gaetano Luigi Marini naquit le 10 décembre 1740 à Sant'Arcangelo, patrie de l'illustre pape Clément XIV. Son père était Filippo Marini et sa mère Francesca de' Conti Baldini, jouissant d'une honnête situation. Il va sans dire que l'enfant fit de bonnes études et n'eut affaire qu'à des maîtres tous *famosi*, tous *dottissimi*, sous la conduite desquels il se familiarisa avec l'antiquité, l'histoire naturelle, l'hébreu, la jurisprudence et le reste. En 1764, Marini se rendit à Rome avec le projet de faire carrière d'homme de lois que lui faciliteraient quelques parents ou amis. Comme il avait pris un logement à peu de distance du collège des Écossais dirigé par les jésuites, il rencontra le P. Oderici et se lia tout de suite avec lui. Oderici l'attira à l'archéologie et le mit en relations avec quelques esprits cultivés comme Garampi, archiviste du Saint-Siège, le cardinal Alexandre Albani, et Fantuzzi qui devint, lui aussi, cardinal. Avoir deux cardinaux protecteurs était un beau début sans doute; Marini eut mieux encore, il eut deux jésuites : Oderici et Zaccaria. Ce dernier prit sur lui d'annoncer au public que *dall'abate Gaetano Marini l'antiquaria aspettava grandi cose per lo suo valor singulare in questo genere di studi* [2]. Le jeune homme était « lancé »; alors Garampi, piqué au jeu, ne voulut pas moins faire, il procura à son protégé un voyage littéraire à Naples, sans oublier Pompéi, Herculanum, Bénévent et le Mont-Cassin, rare aubaine dont le bénéficiaire était homme à tirer tout le parti possible. Au retour, Gaetano Marini fut, grâce aux bons offices de Garampi et de Zampini, nommé *coadjutore dell' archivio pontificio*, et en 1782, à la mort de Zampini, *prefetto degli archivi della S. Sede*, c'est la fonction qu'il devait remplir au cours d'une vie que l'érudition sut remplir de la manière la plus honorable et la plus utile.

Dès lors, pendant la première moitié du temps qu'il consacra à l'étude, on voit se succéder les dissertations et les travaux d'une science consommée :

1. *Discorso sopra tre candelabri acquistati da Clemente XIV*, dans le *Giornale de' letterati*, de Pise, 1771.

2. *Lettera al signor Gaspare Garattoni sopra un'antica iscrizione cristiana*, dans *Giornale de' letterati*, de Pise, 1772. Il s'agissait d'un texte chrétien remarquable au point de vue chronologique puisqu'il donnait tout à la fois l'année, le mois et le nom du jour de la semaine.

BALENTINIANO ET · BALENTI ITERVM- BALERIVS
QVI VIXIT · ANNOS · VI · M · XI · D · XVI. DEPOSITVS
EST · VXᶜAL · DEC · D · MARTIS- · BENE ·
MERENTI IN PACE · ☩

Cette inscription est de l'année 368, année où le *dies martis* tomba le 14 et le 7 des calendes de décembre, et non pas le 15. Ainsi Marini a bien fait de corriger VX, le lapicide aurait dû graver VIX. Cf. Mommsen, *Inscr. regni Neapolitani*, n. 7151; De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romae*, t. I, p. 107, n. 208.

3. *Difesa per la serie de' Prefetti di Roma del ch. P. Corsini, contro la censura fattagli nelle osservazioni sul Giornale Pisano, in cui la detta serie, si supplisce anche in assai luoghi, e si emenda*, in-4°, Bologna, 1772.

4. *Lettera dell'anonimo difensore del P. Corsini al sig. ab. Gio. Cristoforo Amaduzzi, professore di lingua greca nella sapienza di Roma, ed Accademico Etrusco, Cortonese, Volsco e Fulgineo*, dans le *Giornale de' letterati*, Pise, 1773.

5. *Iscrizioni inedite del museo Clementino*, dans *Giornale de' letterati*, 1774, t. XVI, p. 166.

6. *Osservazioni istorico-critiche sopra una antica pergamena*, in-4°, Roma, 1779.

7. *Estratto, e giudizio dell'opera intitolata : Fastorum anni romani a Verrio Flacco Ordinatorum reliquiae ex marmorearum tabularum fragmentis Praeneste nuper effossis, collectae ed illustratae cura et studio P. F. F.*, Romae, 1779, dans *Giornale de' letterati*, de Pise, 1779.

8. *Esame critica di alcuni monumenti spettanti all'apparizione della Madonna del buon consilio di Genazzano, fatto d'ordine della sagra Congregazione de' Riti*, in-4°, s. d.

9. *Degli archiatri pontifici*, 2 in-4°, Roma, 1784. C'est l'ouvrage de Mandosio sur les Vies des premiers médecins des papes, entièrement refait et très développé. Aux cent dix-huit médecins depuis Nicolas Ier jusqu'à Innocent XII, Marini en ajoute plus de deux cents jusqu'au règne de Pie VI. Cf. *Giornale de' letterati*, Pise, t. LXI.

10. *Iscrizioni antiche delle ville et de palazzi Albani*, in-4°, Roma, 1785. Outre les cent soixante-seize inscriptions conservées dans les quatre palais de la famille Albani, l'auteur en explique cent trente-cinq autres, la plupart inédites. Cf. *Giornale de' letterati*, de Pise, t. LXI.

11. *Lettera diretta al sig. Giuseppe Antonio Guattani sopra un' ara antica dedicata* LARIBVS AVGVSTI insérée parmi les *Notizie sulle antichità et belle arti*, Roma, 1786, t. III, et dans le t. III des *Bassirilievi del museo Pio Clementino*.

12. Sur un terrain situé à un mille de la *porta Salaria*, sur l'emplacement du cimetière de Thrason et Saturnin, on découvrit en 1787 une pierre portant cette inscription [3] :

PERPETVAM + SEDEM NVTRITOR POSSIDES IPSE
HIC MERITVS FINEM MAGNIS DEFVNCTE PERICLIS
HIC REQVIEM FELIX SVMIS COGENTIBVS ANNIS
HIC POSITVS PAPASANTIMIO QVI VIXIT ANNIS LXX
DEPOSITVS DOMINO NOSTRO ARCADIO II ET FL RVFINO
VV CC SS NONAS NOVEMB

Cette trouvaille devint l'occasion d'une polémique un peu ridicule. Ant. Paoli lui consacra une brochure intitulée : *Di S. Felice papa e martire : Dissertazioni indirizzate ad illustrare l'antico suo epitaffio novamente scoperto, e a difendere la sua santità, ed il suo pontificato.* Il ne s'agissait de rien moins, on le voit, que de réhabiliter le pontificat de Félix II. Marini survint et publia un *Spiegazione di un antico epitaffio* sous forme de *Lettera di un antiquario romano ad un accademico Ercolanese*, in-4°, Roma, 1790 et il montra qu'il ne s'agissait pas d'un pape (*papam*) mais d'un *papatem*, c'est-à-dire d'un pédagogue lequel ne s'appelait pas Félix mais Antimion. Là-dessus Carlo Fea, dans l'*Antologia romana*, 1790, juillet, n. 1, prétendit qu'il n'était pas question de Félix II, mais d'un évêque nommé Félix. Comme Marini s'apprêtait à lui répondre on vit Oderici avec une *Lettera al barone Vernazza sopra un' antico epitaffio*, in-8°, Torino, 1790, et Tiraboschi, dans la *Continuazione*

[1] J. de Baye, *Les bijoux francs et la fibule anglo-saxonne de Marilles (Brabant)*, dans *Bull. monum.*, 1899, VIe série, t. V, p. 69-77. — [2] F.-A. Zaccaria, *Istituzione lapidaria*, 1770, p. 328. — [3] De Rossi, *Ins. christ.*, t. I, p. 176, n. 402.

del nuovo giornale de' letterati d'Italia, Modène, 1790, t. XLIII, p. 318 sq., s'en prendre à Paoli. Celui-ci répondit par une *Lettera seconda in difesa dell' epitaffio di S. Felice papa II* à laquelle on dédaigna de répondre, mais la guerre de plume continua : Marini, *Censura dell'opera del P. Paoli sopra S. Feliciano*, p. 6 ; Coppi, *Notizie sulla vita, e sulle opere di Monsignor Gaetano Marini*, p. 49 sq. ; Marino Marini, *Aneddoti di Gaetano Marini*, p. 50 ; Palma, *Prael. hist. eccles.*, t. I, p. 135 ; enfin ce fut au tour de Maitland, *The Church in the Catacomb*, London, 1846, p. 185, à y découvrir un antipape en 392.

13. *Gli atti e monumenti de' fratelli arvali scolpiti già in tavole di marmo ed ora raccolti, diciferati e commentati*, 2 in-4°, Roma, 1795. Œuvre capitale de Marini et qui est devenue classique pour l'étude de l'antiquité. On ne savait presque rien sur les frères ruraux (*fratres arvales*) institués par Romulus et après ce livre G. Henzen est le seul qui ait ajouté quelque chose à ce sujet. Une dizaine d'années auparavant, Marini avait préludé à ce grand travail par ces *Marmorea fratrum arvalium monumenta, quibus acta collegii et tituli ipsorum honorarii continentur, collegit, digessit, interpretationem adjecit Cajetanus Marinius, V. C.* dans le tome IV du *De secretariis basilicae vaticanae* de Cancellieri, en 1786.

14. *Lettera al Rmo P. abate D. Pier. Maria Rosini, monaco olivetano sopra due frammenti d'iscrizioni, contenenti alcune parti de' ruoli de' soldati pretoriani*, in-4°, Roma, 1796.

15. *Lettera al ch. Monsignor Giuseppe Muti Papazzuri già Casali, nella quale s'illustra il ruolo de professori dell'archiginnasio romano per l'anno MDXIV*, in-4°, Roma, 1797.

16. *Censura dell'opera del P. Paoli sopra San Feliciano recitata in Roma in un' adunanza letteraria nel 1798*, in-8°, Roma, 1798. C'est le même Paoli déjà rencontré. On avait trouvé au XVIIe siècle au cimetière de Priscille un corps avec une brique ainsi marquée :

FELITIANVS D
INPAC
☧

et autour de l'inscription différentes empreintes d'homme et de chien. Là-dessus le P. Paoli écrivit une *Notizie spettanti al corpo di S. Feliciano martire ;* pour lui, la tuile devient un objet précieux, décoré à la hâte en vue de rendre gloire au martyr ; l'empreinte de pied d'homme signifiait le pèlerinage de cette vie et les fatigues de la prédication ; en outre, ce pied indiquait la profession du défunt, lequel devait être fantassin, peut-être caporal. Quant aux empreintes canines, elles prouvaient à l'évidence que Félicien appartenait à la famille Antistia ou Antestia. Marini réfuta ces inepties.

Ce petit écrit nous amène à une époque où Gaetano Marini dut, pour remplir les devoirs de sa charge, donner ses soins à des travaux bien différents.

Marini, gardien des archives et de la bibliothèque du Vatican, allait subir une des épreuves les plus douloureuses qui puissent frapper un bibliothécaire. La campagne de Bonaparte en Italie, en 1796, avait été une suite de victoires qui aboutit, le 23 juin 1796, à la signature d'un armistice à Bologne. L'article 8 portait : « Le pape livrera à la République française cent tableaux, bustes, vases ou statues, au choix des commissaires qui seront envoyés à Rome... et cinq cents manuscrits au choix desdits commissaires. » D'autre part, l'article 13 du traité signé à Tolentino, le 19 février 1797, était ainsi conçu : « L'article 8 du traité d'armistice signé à Bologne, concernant les manuscrits et objets d'art, aura son exécution entière et la plus prompte possible. »

Les commissaires chargés de l'exécution de cette clause étaient Monge, Berthelemy, Moitte et Tinet. Aucun d'eux n'était en mesure de bien discerner les manuscrits qu'il y avait le plus d'intérêt à réclamer. Le gouvernement, qui devait ou avait dû leur donner des instructions, n'avait probablement pas attendu la conclusion du traité pour demander aux conservateurs de la Bibliothèque nationale un avis sur la nature des prélèvements qui, le cas échéant, pourraient être faits dans les bibliothèques de Rome. On avait d'abord songé à s'emparer des manuscrits qui jouissaient de la plus grande célébrité, soit à cause de leur antiquité, soit à cause des peintures dont ils sont ornés, soit pour tout autre motif, en s'attachant principalement aux volumes que les étrangers étaient habitués à admirer au Vatican. Tel ne fut pas l'avis de La Porte du Theil, qui, pendant un long séjour à Rome, avait acquis une parfaite connaissance des trésors bibliographiques de cette ville. Il combattit cette manière de voir et fit preuve d'une grande sagacité et d'une véritable intelligence de nos intérêts en proposant de viser uniquement le fonds de la reine de Suède dont l'origine était à peu près exclusivement française, puisqu'il venait du cabinet des Petau, contenant une partie des richesses de l'abbaye de Fleury-sur-Loire (voir ce nom), et renfermait des documents de premier ordre sur notre histoire et notre littérature.

La Porte du Theil fit adopter par ses collègues le mémoire qu'il avait rédigé et dont le texte, écrit de sa main, s'est retrouvé aux Archives nationales, dans les papiers de la secrétairerie d'État. Arch. nat., carton *AG., III, 185*. En voici un passage essentiel : « D'après les considérations les plus mûres, les conservateurs des manuscrits de la Bibliothèque nationale pensent que, si, pour la partie des manuscrits grecs, latins, français et modernes, on va s'attacher à extraire des différentes bibliothèques de Rome des manuscrits reconnus depuis longtemps pour de purs objets de curiosité, ou vantés comme précieux par des rapports souvent infidèles ou exagérés des voyageurs, un pareil choix serait tout ensemble hasardeux à bien faire et de mince utilité, encore qu'il fût bien fait. Peut-être même serait-il démontré qu'un pareil choix ne peut s'exécuter physiquement sans beaucoup de temps et d'habileté, à moins qu'on ne veuille s'exposer à être trompé sur presque tous les articles. En conséquence, les conservateurs des manuscrits de la Bibliothèque nationale croient fermement que le plus sûr et le plus utile de beaucoup serait de demander en bloc ce qu'on appelle la bibliothèque Christine. Cette portion de la bibliothèque actuelle du Vatican concerne spécialement notre histoire nationale ; elle peut à bon droit être regardée comme faisant essentiellement partie de nos richesses nationales, puisqu'elle a originairement appartenu à la France et n'en est sortie que par l'effet des troubles et de la fureur des guerres intestines et de religion, et qu'ainsi le renvoi de cette bibliothèque en France sera, de la part de la cour de Rome, une restitution plutôt qu'un tribut. »

Par déférence pour les personnes qui désiraient avant tout faire venir à Paris les objets qui devaient le plus frapper l'imagination de la foule, La Porte du Theil ajoutait à son mémoire une pièce annexe dont il annonçait l'envoi en ces termes : « En même temps, pour ne point négliger totalement la partie de pure curiosité, on peut demander les articles marqués dans la liste ci-jointe, qui porte l'indication des pièces les plus renommées. »

Cette liste, qui avait été dressée par Van Praet, mentionnait un missel orné de miniatures de Giulio Clovio, un missel avec peintures de Jules Romain, un bréviaire qui venait de Mathias Corvin, l'Anthologie de la bibliothèque palatine, le Virgile sur velin avec peintures du Ve siècle (n. *3225* du fonds du Vatican), l'autre Virgile très ancien (n. *3867*), qui avait jadis appartenu à

l'abbaye de Saint-Denis, et le Térence du Ve siècle, enrichi de miniatures [1].

On ne sait si les commissaires français eurent connaissance des mémoires de La Porte du Theil et de Van Praet, leur attention s'était dirigée d'abord sur les antiques et les œuvres d'art ; au mois de juin 1797, ils songèrent aux manuscrits. On ignore d'après quelles indications les commissaires fixèrent leurs choix. L. Delisle disait avoir recueilli en Italie une tradition d'après laquelle ce choix aurait été fait en grande partie d'après une liste envoyée de Copenhague par Niebuhr. Il était relativement facile de trouver au Vatican 500 manuscrits d'un mérite achevé, et sur ce point les commissaires n'eurent qu'à se louer des procédés des fonctionnaires de la bibliothèque vaticane. Gaetano Marini comprit qu'il perdrait plus qu'il ne gagnerait à vouloir ruser. Il se montra franc et loyal, ce qui lui attira la bienveillance des commissaires qui, le 15 avril 1797, proposaient une allocation d'indemnités : « Les bibliothécaires, disaient-ils, et les différents custodes des museums doivent participer à la bienfaisance nationale en proportion de l'importance des objets d'art extraits des dépôts qui leur étaient confiés et qui leur procuraient des émoluments journaliers de la part des amateurs. » Ceci peut sembler un peu cruel, mais nous n'apprécions pas et la proposition reçut l'approbation ministérielle ; c'est ainsi que nous voyons « le bibliothécaire du Vatican figurer pour 2400 livres tournois, celui chargé du grec pour 600, et le custode de la bibliothèque pour 300 [2]. »

Malgré cette surprenante compensation, les fonctionnaires, au moment de livrer leurs richesses, s'avisèrent d'un procédé qui pouvait gagner du temps ; ils firent donc observer que, pour économiser les frais de reliure, on avait souvent réuni en un volume deux ou trois manuscrits de même format, qui, indépendants les uns des autres, ne pouvaient pas être considérés comme formant un seul et unique manuscrit. Ils demandèrent, en conséquence, que les 500 volumes déjà triés fussent soumis à un nouvel examen, afin de voir ceux qui devaient être comptés pour plusieurs articles. Le bien-fondé de la réclamation fut reconnu et les commissaires se contentèrent de 459 volumes, comme devant, en bonne justice, représenter les 500 manuscrits auxquels le texte du traité de Tolentino leur donnait droit de prétendre. La remise en fut faite le 13 juillet 1797. Emballés dans neuf caisses de noyer, ils furent dirigés le même jour sur Livourne, et de là sur Marseille, où ils étaient déjà parvenus à la date du 16 août. Restait à les faire arriver à Paris, ceci n'est plus de notre sujet ; nous n'avions à raconter que le rôle de Marini, ses bons rapports avec les commissaires français et la gratification qu'il accepta en manière de compensation des trésors retirés de la Vaticane et qu'il entendait bien remplacer comme on va le voir.

Auguste Geffroy a raconté que Gaetano Marini, dans les dernières années du XVIIIe siècle, à la fois custode de la bibliothèque et des archives vaticanes, ami de l'abbé de Lanzi, de Paul-Louis Courier, de Séroux d'Agincourt, homme de science ingénieuse et patiente, pouvait passer pour un des meilleurs représentants de cette école italienne qui produit encore de si fins érudits. Marini raconte dans sa préface aux *Iscrizioni antiche doliari*, que, pour se distraire des maux qu'il voyait fondre sur Rome et le Saint-Siège pendant les années 1798 et 1799, il chercha quel genre d'étude serait de nature à captiver son attention par l'attrait du détail, sans exiger de son esprit chagrin de trop pénibles efforts. Il choisit l'épigraphie doliaire, travail obscur, assurait-il, et bien conforme à ce qui lui restait de courage et de force.

Le document qu'on va lire nous montrera qu'il ne se contenta pas de cet aride travail ; c'est le résumé fait par lui-même de son activité pendant ces jours difficiles.

Marini, âgé alors de cinquante-huit ans, était préfet des archives vaticanes depuis vingt-six ans, lorsque les Français entrèrent à Rome et y installèrent la république ; il resta à son poste où il constate qu'il ne fut inquiété par personne, tandis qu'il en allait tout autrement des musées et de la bibliothèque. Même, à sa grande surprise, le 19 mars 1798, il reçut avis du général Saint-Cyr qu'il avait été élu membre de l'Institut national (à Rome), et, quelques jours après, sa nomination officielle de préfet des archives et de surintendant de la bibliothèque et du musée. Immédiatement, Marini résolut de centraliser, sous sa garde, toutes les archives ecclésiastiques de Rome. De Monge, il obtint que le commandant du Château Saint-Ange lui remît les archives du château qu'il transféra sans retard au Vatican. De Caponi, « archiviste général de la nation », il obtint de même qu'on lui consignât les archives de la Daterie, de la Pénitencerie, des Congrégations dites évêques et réguliers, Concile, Immunités, Rites, Visite apostolique, archives qui étaient déposées chez un prélat. Mgr Tria, domicilié *all'Orso* (à l'extrémité de la rue actuelle de Tor di Nona), et qu'il transporta à Saint-Pierre. Aux commissaires français, il racheta pour quelques *libbre d'argento* les « archives du Sacré-collège » (vraisemblablement celles du Quirinal), et il fit joindre à ces archives la bibliothèque manuscrite de la chapelle papale. Quant aux archives de la secrétairerie d'État, déposées partie au Vatican dans les chambres de la secrétairerie, partie au Quirinal dans celles de la *Cifra*, elles avaient été pour une bonne part brûlées, sur l'ordre même du cardinal secrétaire d'État ; le reste avait été dispersé et vendu aux épiciers, aux *pizzicaroli* [3]. Marini racheta aux *pizzicaroli* environ cent cinquante gros volumes de lettres et un grand nombre de papiers, *importantissime carte*. Il ne put rien faire pour les archives de la Propagande et du Saint-Office.

On avait constitué au couvent de la Minerve un dépôt littéraire où s'entassaient les livres des couvents supprimés ; ils n'y étaient d'ailleurs guère en sûreté, souffrant de continuelles et publiques voleries. Marini reçut ordre d'en transporter cinquante-six mille au Vatican. Il mentionne dans cet apport les manuscrits et les incunables du collège Capranica, des manuscrits grecs de Grotta-Ferrata, quelques manuscrits latins de Farfa, quatorze volumes de chartes des archives de Sainte-Françoise-Romaine.

Les tableaux précieux des églises détruites ou fermées furent transportés par ses soins au Vatican et déposés dans l'appartement du cardinal bibliothécaire. Il recueillit de même quelques objets d'art, parmi lesquels il cite un Christ d'ivoire provenant de l'église de

[1] L'auteur de la note a confondu le très ancien Térence du Vatican (n. *3226*) avec le Térence à peintures du IXe siècle de la même bibliothèque (n. *3868*). — [2] *Memorie storiche dell' occupazione e restituzione degli archivii della S. Sede e del riacquisto de' codici e museo numismatico del Vaticano, e de' manoscritti, e parte del museo di storia naturale di Bologna*, Marino Marini, dans *Regestum Clementis papae V*, t. I, Romae, 1885, p. CCXXVIII-CCCXXV ; L. Delisle, *Les archives du Vatican*, dans *Journal des savants*, 1892, p. 431-434. —

[3] Il existe une note de Marini dans un dossier non coté des archives vaticanes relative à la dispersion des papiers de la secrétairerie d'État en 1798. Ces papiers étaient ceux des trente ou quarante dernières années, pour la plupart des dossiers de nonciatures. Consalvi fit rapporter à la secrétairerie d'État tout ce qu'on avait pu sauver de ces archives. « Tout fut mis dans une charrette, dit Marini, avec la plus grande confusion, c'étaient la plupart du temps des feuilles volantes, que je dus, avec beaucoup de peine, remettre en ordre. »

San-Paolino alla Regola, et les estampes de la Chartreuse (Sainte-Marie-des-Anges).

Enfin, résumant son administration, Marini affirme que, malgré les pertes qu'elles ont subies, les archives, la bibliothèque et le musée du Vatican sont les seules collections publiques de Rome qui aient échappé à la ruine [1].

17. *Iscrizioni antiche doliari, pubblicate per cura dell'accademia di conferenze storico-giuridiche, dal* comm. G.-B. De Rossi, *con annotazioni del* dott. Enrico Dressel, in-8°, Roma, 1884. En tête de la préface, Marini a écrit ces mots : *L'opera che io do ora alle stampe fu scritta negl'infausti anni 1798, 1799.* Sur cet ouvrage, voir *Dictionn.*, t. v, col. 534-540. L'ouvrage est divisé en trois classes. La première, consacrée aux tuiles impériales, aux consulaires et à toutes les autres. Elles sont principalement disposées suivant l'ordre alphabétique du nom propre, ou du potier ou du patron de l'officine, ou enfin du lieu où l'objet a été trouvé. Les estampilles grecques sont omises parce qu'on peut les trouver dans les *Inscript. Sicul.* de Torremuzza. Presque chaque inscription est accompagnée d'un commentaire, parfois très étendu, le plus souvent bref, mais toujours utile. Le n. 46 provoque un commentaire de huit pages, le n. 1049 apporte une longue dissertation sur Portus Romanus.

Afin de ne pas laisser à Marini l'illusion complète que lui procurait son absorbant travail, il survenait parfois des réclamations qui lui rappelaient que les années heureuses d'autrefois étaient révolues. A peine avait-il réussi à opérer l'unification de tous les fonds d'archives qu'il recevait du gouvernement de la République, à la veille de sa disparition, l'invitation pressante de déposer entre les mains du président du comité des Commissaires tous sceaux en or et en argent encore suspendus aux documents originaux. Marini s'y refusa avec courage et on n'osa pas recourir à la force.

La République romaine ne fit que passer, Marini fut appointé le 13 octobre 1799 pour la continuation de ses fonctions et le 19 décembre on lui attribua des appointements mensuels de 50 écus. Dès que Pie VII fut de retour à Rome, le cardinal Zelada, bibliothécaire de la sainte Église romaine, le fit nommer premier *custos* de la Vaticane (18 août) et, en 1802, lui accorda une pension annuelle de 300 écus en récompense des services rendus à la bibliothèque.

Gaetano Marini put se flatter du retour des jours paisibles; ce fut alors qu'il acheva une vaste entreprise qui l'avait occupé plus de trente-cinq ans, depuis 1765 jusqu'à 1801, nonobstant le temps qu'il avait consacré à d'autres travaux. On se rappelle qu'à ses débuts, Marini avait été guidé par G. Oderici et F.-A. Zaccaria, auxquels il faut ajouter le souvenir de G. Reggi. Ce dernier forma le projet de recueillir un *corpus* d'inscriptions chrétiennes vers le temps où Marini concevait le même dessein, mais il y renonça, communiqua à son jeune confrère les notes déjà rassemblées et ensevelit le reste dans une armoire [2]. La réputation grandissante de Marini, les amitiés, les relations qu'il entretenait et développait en Italie lui valaient de nombreuses communications. A Rome, Marini parcourait les églises, les musées, les cabinets d'amateurs et ajoutait sans cesse à sa récolte, mais c'est à peine s'il descendit dans les catacombes, il se contenta de ce qu'il trouvait à ciel ouvert. En ce qui concerne les inscriptions funéraires du cimetière de Cyriaque, c'était Reggi qui les avait lues déchiffrées ou copiées sur place, Marini se borna à utiliser ce qui avait été retiré du cimetière et les copies qui passèrent entre ses mains. Il suit de là que les indications topographiques chez Marini sont peu sûres et ses trouvailles peu nombreuses; ses préférences allaient vers les livres imprimés dont il lut un nombre considérable, s'imposant un travail analogue et peut-être même plus considérable que celui de Séguier dont les *indices* conservés à Paris sont célèbres. C'est à peine s'il utilisa quelques manuscrits épigraphiques parmi tous ceux qui, à Rome même, se trouvaient à sa portée; hors de Rome, le manuscrit de Closterneubourg fut seul exploité et fort peu. On pourrait être tenté de croire que cette négligence s'explique par le dédain pour l'épigraphie chrétienne, il n'en est rien et, malgré l'estime qu'il faisait des textes païens, Marini n'a pas laissé de rassembler un ensemble d'inscriptions chrétiennes plus étendu que ce qui avait été fait avant lui. Chaque texte était transcrit sur une fiche, avec indication du lieu où se trouvait l'inscription, quelques variantes s'il y a lieu, point de commentaires sauf, parfois, un bref jugement. Ces inscriptions couvraient la période des dix premiers siècles, elles comprenaient non seulement les inscriptions funéraires, mais les inscriptions dédicatoires, etc. En tout 8600 textes latins environ et 750 textes grecs qui furent conservés et classés à la bibliothèque du Vatican, par les soins de J.-B. De Rossi qui en forma trente et un volumes (*cod. 9075-9105*).

L'entreprise de Marini était bien connue des érudits qui souhaitaient la publication de son recueil. En 1786, Cancellieri écrivait : *Ab acri et subacto ejus* (Marini) *judicio in anni antiquitate investiganda, nihil non sperandum esse pro certo sumam. Ipse enim, ut praeter caetera eruditionis suae testimonia in vulgus prolata, Inscriptiones christianae aevi milliarii propediem ab se evulgandae fidem facient, nostrae aetatis Polemon jure nuncupari potest* [3]. Les *Effemeridi letterarie di Roma* [4] annonçaient l'ouvrage tant désiré, dont le pape Pie VI avait, dès 1796, accepté la dédicace.

Le titre, rédigé par Marini lui-même, était ainsi conçu :

INSCRIPTIONES CHRISTIANAE
LATINAE ET GRÆCAE
AEVI MILLIARII
CONLEGIT DIGESSIT ADNOTATIONIBVS AVXIT
CAIETANVS MARINVS
A BIBLIOTHECA VATICANA
ITEM A SCRINIIS SEDIS APOSTOLICAE

Vers la fin du XVIIIe ou le début du XIXe siècle, Gaetano Marini s'employa à distribuer tout ce qu'il avait recueilli, et s'écartant des règles posées par Gori et Zaccaria, adopta le classement de Gruter accommodé à l'antiquité chrétienne. C'est à ce titre que le plan tracé par lui est intéressant :

PARS I. — Caput I, *Vota, precationes, divorum elogia, item nomina in lipsanothecis, fastus, cycli.* — Cap. II, *Arae, templa, aedes, fontes, donaria, cetera monumenta sacra data dicata restituta consummata.* — Cap. III, *Bona in commoda ecclesiarum donata legata.* — Cap. IIII, *Inscriptiones honori Augustorum, regum, dynastarum.* — Cap. V, *Virorum et feminarum clarissimorum.* — Cap. VI, *Leges, aedificia, loca publica, privata.* — Cap. VII, *Tituli minores in ligno et in gemmis.* — Cap. VIII, *In auro et argento.* — Cap. VIIII, *In aere.* — Cap. X, *In plumbo.* — Cap. XI, *In ebore.* — Cap. XII, *In vitro.* —

[1] Tel est le rapport, brièvement analysé, qu'adressa Marini, probablement au cardinal Zelada. Il est conservé dans le ms. *Vatic. lat. 9113*, fol. 178 sq., on le connaissait par une brève analyse de Coppi, *Notizie sulla vita e sulle opere di Mgr Gaetano Marini*, Roma, 1815, p. 77, par une autre analyse de Ang. Maï, *Memorie istoriche degli archivi della S. Sede*, Roma 1823, il a été publié intégralement par P. Batiffol, *Mesures prises à Rome en 1798 et 1799, pour sauvegarder les collections du Vatican*, dans *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France*, 1889, p. 106-113. — [2] *In tabulario collegii canonicorum S. Mariae in via lata.* — [3] *De secretariis basilicae Vaticanae*, t. IV, p. 2034. — [4] *Effemeride letterarie di Roma*, 1797, n. XXXIX.

Cap. XIII, *In musivo et pictura.* — Cap. XIIII, *In opere doliari.* — Cap. XV, *Miscellanea inscriptionum in certarum sedium.*

PARS II. — Cap. XVI, *Epitaphia martyrum.* — Cap. XVII, *Confessorum.* — Cap. XVIII, *Virginum et matronarum.* — Cap. XVIIII, *Pontificum maximorum.* — Cap. XX, *Pontificum minorum.* — Cap. XXI, *Sacerdotum aliorumque ministrorum ad sacra ex utroque clero.* — Cap. XXII, *Diaconissarum, viduarum, sanctimonialium.* — Cap. XXIII, *Augustorum, regum, dynastarum, comitum, ducum.* — Cap. XXIIII, *Magistratuum, honoratorum, palatinorum, doctorum ordinum vv. cc. ss. pp. mem. feminarum inlustrium.* — Cap. XXV, *Militum, professorum, negotiatorum, artificum, opificum, vv. hh. ll. dd. item fem. hh.* — Cap. XXVI, *Parentum, filiorum, item alumnorum.* — Cap. XXVII, *Maritorum et uxorum.* — Cap. XXVIII, *Fratrum, sororum, cognatorum.* — Cap. XXVIIII, *Libertorum et servorum, item patronorum.* — Cap. XXX, *Defunctorum nomine vel ab incertis posita, item fragmenta sepulchralia omne genus.* — Cap. XXXI, *Neophytorum et catechumenorum.* — Cap. XXXII, *Hebraeorum.*

APPENDIX. — *Inscriptiones calaritanae.* — *Carmina ex libris veterum poetarum latinorum quorum magna pars inscripta fuisse videtur aris templis donariis picturis sepulchris.* Enfin, le quatrième volume se termine par les *indices totius operis.* — Cap. I, *Nomina divorum divarumque.* — Cap. II, *Nomina pontificum maximorum.* — Cap. III, *Nomina pontificum minorum.* — Cap. IV, *Nomina augustorum regum, item augustarum reginarum.* — Cap. V, *Nomina consulum.* — Cap. VI, *Dignitates, honores, officia, artes, professiones, negotiationes.* — Cap. VII, *Regiones, populi, urbes, loca publica, privata.* — Cap. VIII, *Nomina propria virorum.* — Cap. IX, *Nomina propria mulierum.* — Cap. X, *Nomina virorum et mulierum in inscriptionibus calaritanis.* — Cap. XI, *Index carminum latinorum graecorumque.*

Marini était arrivé à former quatre volumes compacts, les inscriptions portant leur lieu d'origine et pourvues d'un bref commentaire. Pendant que le relieur cousait ces volumes, de nouvelles inscriptions parvenaient qui exigeaient une place, ce qui n'allait pas sans entraîner quelque désordre. Ces volumes sont entrés à la bibliothèque vaticane (cod. *9071-9074* : vol. I, p. 1-272; vol. II, p. 273-552; vol. III, p. 553-812; vol. IV, p. 813-1077). Tous les papiers de Marini furent rachetés à ses héritiers. Dans ses entretiens avec Borghesi, Marini protestait de son désir de revoir ces notes avant toute publication, car il avait bien l'intention de publier et il écrivait à Cancellieri : *Una cosa mi dispiace, ed è il non poter più pensare alla mia opera favorita delle iscrizioni cristiane... Ci ho faticato per circa 40 anni ed impiegatovi molto danaro. Ma quae paravi cujus erunt* [1].

L'homme vit d'illusions et l'érudit n'en est pas exempt. Le recueil auquel Marini attachait un si haut prix n'était pas digne de lui et de sa réputation. On n'en veut donner de preuve meilleure que le jugement porté par J.-B. De Rossi : *Quattuor illa volumina meram christianarum inscriptionum farraginem continebant, non modo nulla commentariorum luce illustratam, sed ita collectam, ut non criticus qualis Marinius erat verum indoctus aliquis inexpertusve tiro eam videretur congregasse.* Exception faite pour les inscriptions de Cagliari, les autres authentiques, fausses ou douteuses voisinent ensemble, comme si leur valeur était la même; bien plus, les païennes se font place parmi les chrétiennes, telle inscription antérieure à Jésus-Christ a même été accueillie. Quant au commentaire projeté, Marini y renonça après sa polémique avec Paoli dont nous avons parlé plus haut. Et J.-B. De Rossi conclut son récit en ces termes : *Haec ingenua est Mariniani operis historia mihi bene cognita, qui summi viri schedas, cartas, epistolas, item epistolas ad eum missas attente perlegi, et ejus amicos superioribus annis superstites diligenter interrogavi* [2].

Après la mort de Marini, il ne manquait pas d'antiquaires pour réclamer la publication des *Inscriptiones christianae.* Satisfaction leur fut donnée par Angelo Mai (voir ce nom) qui se découragea bien vite et chercha à se décharger sur J.-B. De Rossi (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 952) qui avait, heureusement, mieux à faire.

Mai faisait succéder les volumes aux volumes pour alimenter ses collections. Il ne fit qu'une bouchée des *Inscriptiones christianae* de Marini auxquelles, pour toute toilette, il fit une préface et qu'il ensevelit dans :

18. *Scriptorum veterum nova collectio e vaticanis codicibus edita*, in-4°, Romae, t. V, part. I (1831). La préface de Mai est utile (p. V-XXIX), le recueil s'arrête dans la pars I, cap. VIII, *Epitaphia martyrum* (p. 1-462) suivis de quelques pages (p. 463-472), extraites des *adnotationes e schedis Marinii.*

Nous pouvons passer maintenant à un ouvrage qui a plus fait pour la gloire de Marini. Si on l'a comparé à la *Diplomatique* de Mabillon, c'est peut-être à raison de la matière, du format et des planches, mais il est permis de le considérer comme un chapitre supplémentaire de la *Diplomatique* et une des œuvres les plus distinguées dans cette science qui aient été écrites; c'est peut-être, avec les *Atti degli fratelli Arvali*, celle qui a fondé le plus universellement la réputation de Marini.

19. *I papiri diplomatici raccolti ed illustrati dall' abate Gaetano Marini primo custode della bibl. vatic. e prefetto degli archivi secreti della santa Sede*, in-fol., Roma, 1805. L'ouvrage est dédié à Pie VII. La préface (p. IX-XXIV) parle des *papyri* grecs et des manuscrits sur *papyrus* et tout l'ouvrage se compose de vingt-deux planches représentant les monuments paléographiques étudiés. On a réuni à part les chartes qui étaient écrites sur des parchemins ou dans des livres et dont l'original est perdu. Tout l'ouvrage est composé de cent cinquante-sept *papyri* diplomatiques, tels que bulles des papes, des diplômes des souverains, des achats, des ventes, des actes de tutelle, avec des notes sur les noms, les coutumes, la jurisprudence, la paléographie. C'est donc bien de *papiri diplomatici* qu'il est question et l'immense érudition de Marini lui a permis d'éclairer les textes par des citations tirées de l'épigraphie, citations sans lesquelles certains passages seraient inintelligibles.

Une première série, contenant les *lettere pontificie*, commence en l'année 570 et comprend cinquante-six documents, le dernier étant daté de l'année 788 (p. 1-94).

Une deuxième série, contenant les *diplomi imp. e reali*, commence en 430 environ et comprend dix-sept documents, le dernier étant daté de l'année 444 (p. 94-110).

Une troisième série, contenant les *testamenti*, commence vers 55 (?) et comprend cinq documents, l'avant-dernier étant daté de 690 environ (p. 110-121).

Ensuite viennent des pièces variées (p. 121-212) et les *Annotazioni* (p. 213-382).

Marini paraissait arrivé à cet âge où un peu de repos semble permis; mais la politique, une fois de plus, s'opposa à son tranquille bonheur. Le 2 mai 1808, un décret de Napoléon, roi d'Italie, ordonna à tous ses sujets italiens exerçant une profession à Rome d'avoir à regagner leur pays, sous peine de confiscation. Marini, né à Sant' Archangelo, appartenait au département du Rubicone et devait obéir; il tenta l'impossible pour demeurer à Rome, mais tout fut inutile. Des amis s'en-

[1] Marino Marini, *Aneddoti di Marini*, 1922, p. 203. — [2] De Rossi, *Inscript. christ. urb. Romae*, t. I, p. XXXII-XXXIV.

tremirent en sa faveur et lui firent décerner le titre honorifique, paraît-il, de « membre correspondant de Institut de France », ce qui lui valut la permission de regagner Rome au mois de janvier 1809. Ce n'avait été qu'une excursion, maintenant cela allait être l'exil! Le 7 juillet suivant, partageant l'infortune de Pie VII, Marini dut de nouveau quitter Rome, le lendemain du départ du pape pour Savone. Ce sont les tristesses de ces dernières années qu'il nous reste à raconter.

Peu de temps après avoir réuni les États pontificaux à l'empire français, Napoléon conçut le projet de transférer les archives du Vatican de Rome à Paris [1]. Tout d'abord il avait songé à les installer à Reims, à côté des bureaux dans lesquels les officiers de la cour romaine devaient continuer à expédier les affaires de leur compétence. Mais il revint sur ce premier projet et décida que les archives seraient portées directement à Paris, au palais Soubise. Le 2 février 1810, il écrivait au ministre des cultes :

« Faites venir à Paris en poste M. Martorelli, archiviste général, et adressez-le au sieur Daunou, mon archiviste. Donnez l'ordre que toutes les archives du Vatican, de la Daterie, de la Pénitencerie et autres, sous quelque titre que ce soit, soient transportées à Paris sous bonne et sûre escorte, et qu'à cet effet on fasse partir de Rome un convoi de cent voitures toutes les semaines...

« Entendez-vous avec le ministre de l'Intérieur pour que l'hôtel Soubise soit disposé pour contenir cette immense quantité de papiers [2]. »

L'ordre de procéder à l'emballage et à l'expédition des archives, transmis au général Miollis, fut exécuté avec la promptitude et la ponctualité à laquelle étaient habitués les serviteurs de l'empereur. Les détails de l'opération furent dirigés et surveillés par M. de Gérando, membre de la consulte chargée de l'administration des États pontificaux.

Un des premiers soins de Miollis fut de réclamer lui-même l'original de la bulle d'excommunication publiée à Rome le 10 juin 1809. De son côté, le général de gendarmerie baron Radet se faisait remettre le procès des templiers. Ces documents, auxquels on adjoignit le procès de Galilée, enlevé aux archives du Saint-Office, furent immédiatement adressés au ministre des cultes à Paris.

Sommation fut faite à deux fonctionnaires du Saint-Siège, le P. Altieri et Marino Marini (neveu de Gaetano) de livrer en bon ordre aux agents du gouvernement impérial tous les documents des archives du Vatican. Sous le coup de cette injonction, ils se firent autoriser par le majordome du palais à prêter les mains à des opérations qu'il n'était point en leur pouvoir d'empêcher et qui, sans leur concours, auraient pu avoir les plus désastreuses conséquences pour la conservation et le bon ordre des collections.

Ils se mirent donc courageusement à cette triste besogne, et, si leurs yeux ne fondirent pas en larmes, ce fut, dit l'un d'eux, parce que l'ahurissement les empêchait de réfléchir. Malgré l'étroite surveillance à laquelle ils étaient soumis, Marini trouva le moyen de dissimuler des articles auxquels il attachait un prix tout particulier, entre autres plusieurs bulles d'or et le manuscrit du *Liber diurnus* (voir *Dictionn.*, t. IX, col. 243-344) qu'il enferma dans deux cassettes et qu'il confia à l'abbé Giuseppe Cesarini, bénéficier de Saint-Pierre. Il réussit encore à cacher dans la bibliothèque du Vatican les actes originaux du concile de Trente.

Aussitôt après la réception des ordres de l'empereur, le général Miollis avait saisi les papiers de douze dépôts qui sont ainsi désignés dans une note du mois de janvier 1810 :

1. Vatican. Archives dites secrètes; — 2. Palais Antonelli. Place Navone; — 3. Daterie; — 4. Secrétairerie des brefs; — 5. Chancellerie; — 6. *Propaganda fide*; — 7. Saint-Office; — 8. Congrégations des évêques, des réguliers et du concile. Immunités. Rits. Discipline régulière; — 9. Secrétairerie du Consistoire; — 10. Congrégation des cérémonies. Examen des évêques; — 11. Quirinal. Lettres aux princes. Lettres latines et brefs aux princes; — 12. *Indice*.

On estimait à 4 500 le nombre des caisses qu'exigerait l'emballage de cet amas de papiers, et, comme chaque caisse devait peser 200 livres, il ne fallait pas moins de 450 voitures pour effectuer le transport. Des marchés furent conclus pour les mener de Rome à Turin, et Daunou, garde des archives de l'empire, était chargé d'en faire prendre livraison à Turin pour les acheminer à Paris. On répartit les caisses en une vingtaine de convois, dont le premier sortit de Rome le 18 février 1810. Malgré les difficultés de la route, le voyage s'exécuta dans d'assez bonnes conditions. On signala seulement deux accidents. Le 5 avril, deux voitures furent surprises par les eaux d'un torrent à Borgo S. Donnino, et, le 11 juillet, huit caisses tombèrent dans un canal sur la route de Turin à Suze. Les avaries portèrent principalement sur des registres du Saint-Office. On n'avait d'ailleurs rien épargné pour la sécurité des convois. Daunou évaluait à plus de 620 000 francs les dépenses qu'avaient occasionnées l'emballage et le transport.

Les archivistes du Saint-Siège durent suivre leurs archives.

Le 23 février, le général Radet donna les ordres les plus précis pour que le préfet des archives, Gaetano Marini, Marino Marini, son neveu, et le P. Altieri, se rendissent immédiatement à Paris, où ils arrivèrent le 11 avril. Ils n'eurent pas à se plaindre de la façon dont ils furent accueillis : un traitement annuel de 10 000 fr. était assuré à Gaetano Marini, chacun de ses deux collaborateurs devait toucher 5 000 francs par an. Malgré ces avantages, ils se firent un point d'honneur de rester étrangers au rangement des archives pontificales, que Daunou confia à des employés français et qui furent provisoirement logées sous les galeries couvertes autour de la cour d'honneur du palais Soubise. Marino Marini se fit cependant autoriser par le pape à venir aux archives; il consentit même à faciliter des recherches demandées par le ministre des cultes sur l'institution des évêques et dont le résultat ne fut conforme ni aux désirs, ni aux espérances de Napoléon.

Malgré l'abstention des archivistes pontificaux, un ordre relativement satisfaisant avait été établi par les soins de Daunou dans les volumineuses collections apportées de Rome en 1810. Dès le mois de juin de cette année, on avait pu constater l'absence de documents particulièrement précieux, sur le sort desquels Gaetano Marini fut mis en demeure de donner des éclaircissements. Le malheureux préfet dut avouer que son neveu avait mis à part et laissé à Rome le *Liber diurnus*, les bulles d'or et les actes du concile de Trente; il s'engagea à les faire sortir de leurs cachettes et à les mettre à la disposition du général Miollis. Les caisses qui les renfermaient furent reçues aux archives de l'empire le 27 février 1811.

Les ordres donnés par l'empereur n'avaient d'abord paru s'appliquer qu'aux archives des administrations ecclésiastiques de Rome. Il déclara, en 1811, qu'il entendait concentrer à Paris les archives civiles des

[1] Le 18 décembre 1809, Napoléon fit donner au général Miollis des ordres pour faire emballer toutes les archives du Saint-Siège et pour les faire envoyer immédiatement en France; cf. d'Haussonville, *L'Église romaine et le premier empire*, t. III, p. 510. — [2] *Correspondance de Napoléon Ier*, t. XX, p. 199.

états rattachés à l'empire. Le 13 août 1811, Daunou reçut une mission pour aller reconnaître en Italie les corps d'archives qui, suivant les intentions de Napoléon, devaient être envoyés à Paris. Benjamin Guérard [1] et Henri Bordier [2], qui ont connu cette mission, ont supposé qu'elle avait pour but de préparer l'expédition des archives du Vatican. En réalité, il ne s'agissait guère que des archives de diverses administrations civiles de Rome et d'autres villes d'Italie.

A la suite de la mission de Daunou, les fonds apportés en 1810 se grossirent de suppléments considérables, qui arrivèrent à différentes reprises les années suivantes. Un dernier convoi se préparait en 1813; Daunou proposait d'y comprendre 9 000 chartes des couvents supprimés, 247 liasses ou volumes des votes et décisions de la rote, 355 volumes de bulles et de diplômes à extraire de la série des manuscrits du Vatican, et 22 chartes ou fragments de chartes sur papyrus. Le ministre de l'Intérieur approuva la translation de tous ces documents, à l'exception cependant des chartes sur papyrus, dont le déplacement, disait-il, pouvait être ajourné, « cet article étant de pure curiosité ».

L'ensemble des documents, qui furent envoyés des archives du Saint-Siège à Paris, consistait en plus de 100 000 registres, liasses ou cartons, que Daunou répartit en seize sections sous les rubriques suivantes : A. Chartes. — B. Registres de bulles, brefs et suppliques. — C. Possessions et prétentions de la cour de Rome. Matières ecclésiastiques et gouvernement pontifical. — D. Nonciatures et légations. — E. Secrétairerie d'État. — F. Daterie. — G. Chancellerie. — H. Pénitencerie. — I. Congrégation du concile de Trente. — K. Congrégation de la propagande. — L. Congrégation du Saint-Office. — M. Congrégation des évêques et des réguliers. — N. Congrégation des Rites. — O. Archives administratives. — P. Archives judiciaires. — Q. Inventaires, tables et répertoires.

Napoléon s'intéressait vivement aux développements que prenaient ses archives sous la direction de Daunou. Voulant se rendre compte lui-même des travaux qui s'accomplissaient au palais Soubise, il s'y rendit, au mois de novembre 1811, au retour de son voyage de Hollande. Il était alors tout préoccupé des négociations entamées avec Pie VII et des instructions qu'il devait donner, le 3 décembre suivant, aux prélats envoyés à Savone pour arracher au souverain pontife l'approbation pure et simple du décret voté le 5 août précédent par le concile national sur l'institution canonique des évêques. L'état de son esprit nous est merveilleusement dépeint dans un véritable procès-verbal que Marino Marini a rédigé, séance tenante, de la visite de l'empereur aux archives du Saint-Siège. En voici la traduction littérale :

« Napoléon étant venu aux archives, en novembre 1811, nous demanda, à Altieri et à moi, si, parmi tous ces papiers, il y en avait encore qui méritassent d'être imprimés. Nous lui répondîmes : « Sire, tout ce que vous voyez ici, ce sont des monuments précieux, tels que lettres des pontifes concernant le gouvernement de l'Église et actes des donations qui furent faites à l'Église par les empereurs et les princes. » Altieri parla avec tant d'éloquence et d'énergie en faveur de Sa Sainteté que Napoléon, blessé d'un tel discours, ne put se contenir : « Donc, s'écria-t-il, vous êtes des prêtres! Si vous suivez les maximes de Jésus-Christ, c'est bien; mais si vous suivez celles de Grégoire VII, vous êtes les prêtres du diable. Que n'ai-je pas fait pour l'Église! Qu'ai-je voulu, sinon lui donner la paix? J'aurais pu imiter Henri VIII, mais je tiens à la religion catholique. Mon intention n'est pas de garder le souverain pontife en captivité; mais je ne veux pas qu'il partage ses soins entre le culte divin et les affaires temporelles. Son royaume n'est pas de ce monde; mon autorité à moi vient de Dieu. Le pape s'est toujours opposé à mes désirs, il me hait. » Altieri l'interrompit : « Loin de vous haïr, lui dit-il, il a pour vous des sentiments d'amour. — Des sentiments d'amour! Faites croire cela à ces Français (et il montrait le maréchal Duroc et l'archiviste Daunou, seuls témoins de la scène), mais non pas à moi qui suis Italien comme vous autres. Des sentiments d'amour! Et voilà les effets de cet amour! Je ne veux que le bien de l'Italie, puisque je projetais de la réunir en un seul État, et elle le sera assurément. Le pape s'y est opposé. Il a, sans aucune raison, fulminé l'anathème contre moi. Dieu m'a accordé un héritier, et cette nouvelle bénédiction est un témoignage non équivoque de l'injustice d'un tel procédé à mon égard. Funeste doctrine ultramontaine! Vous en êtes tous imbus. — Sire, dis-je, tous les ultramontains respectent les souverains. La doctrine qu'on leur enseigne impose ce respect comme un devoir sacré. Conformément à cette doctrine on vous vénère, tout en acceptant cette juste maxime que le Souverain Pontife a, comme un père, le droit de corriger ses enfants. — Et vous trouvez que c'est peu, reprit-il, dans un nouvel accès de colère. Et vous trouvez que c'est peu! J'entends supprimer cette doctrine, et j'ai déjà ordonné aux évêques de la remplacer par la doctrine gallicane. Vous êtes tous conjurés contre moi, et le cardinal di Pietro et Fontana portent maintenant la peine de leurs intrigues. Mais qu'est-ce que ce Pietro? demanda-t-il furieux. Est-il savant? Et Fontana l'est-il aussi? » Nous dîmes qu'ils l'étaient tous les deux et que Fontana unissait à la science sacrée la connaissance des belles-lettres. « Eh bien, répliqua-t-il, je les enverrai tous les deux en Hollande; Fontana a voté contre mon mariage et Pietro a toujours été mon ennemi. Le cardinal Gabrielli, cet homme obstiné dans ses principes, et le cardinal Oppizoni, qui met de vains scrupules au-dessus des bienfaits dont je l'ai comblé, et de Gregorio; ils mourront aussi en Hollande. Ils ont essayé de soulever l'empire contre moi, en y répandant les brefs du pape. De Gregorio, pour ne pas démentir cette fermeté et cette résolution de caractère dont il est souverainement jaloux, a refusé de dire qui il a laissé à sa place comme légat apostolique à Rome; mais si les promesses n'en ont pas eu raison, si la prison ne l'a pas effrayé, il ira lui aussi mourir en Hollande. » Vainement Altieri plaida-t-il la cause de ces illustres prisonniers. Vainement se prit-il à défendre le zèle dont ils étaient animés pour les droits du pontife et le salut de la pauvre France menacée de schisme. L'empereur parcourait les salles, allant de l'une à l'autre, en multipliant les questions. Il parla de la bulle d'or et voulut voir les brefs que le pape lui avait écrits. Il dit qu'il irait à Rome et demanda ce qu'avait coûté la construction de l'église Saint-Pierre. Je lui répondis : « Sire, s'il faut ajouter foi au bruit public, on n'a pas dépensé moins de quarante millions d'écus à la construction de ce temple qui réclame vos soins pour résister aux injures du temps. » Sur quoi il répondit : « Je fais plus de cas d'une cabane de César que de l'église du Vatican. » Et il s'en alla. — Je n'ai pas seulement rappelé le sens des discours de Napoléon; ce sont les propres paroles qu'il a prononcées. Je les ai couchées immédiatement sur le papier. »

Gaetano Marini, depuis son arrivée à Paris, se tenait le plus possible à l'écart des archives et du monde officiel. Il vivait dans la retraite la plus absolue, renonçant même aux recherches d'érudition qui étaient comme la raison d'être de sa vie et vivant dans une méditation continuelle sur les grandes vérités de la foi chrétienne et sur sa fin prochaine. Même il s'était interdit de faire

[1] *Notice sur M. Daunou*, in-8°, Paris, 1855, p. 9. — [2] *Les archives de France*, p. 18.

acte de présence aux séances de l'académie des inscriptions. Le 18 octobre 1811, il écrivait à son vieil ami Cancellieri : « Je n'ai pas connu un jour de joie depuis que j'ai été arraché du sein de ma famille. Je vis dans Paris comme dans un désert. Que la volonté du Seigneur soit faite! » Dès le 9 mars 1812, il songeait à mettre en vente sa bibliothèque. L'année suivante, au cortège des misères de la vieillesse, venait se joindre une sciatique qui le cloua dans son lit. « Je suis réduit à un tel état, écrivait-il le 25 novembre 1813, que je ne pense plus aux livres, ni aux choses littéraires, mais à l'unique nécessaire.» Réduit à une sorte d'impuissance, le vieillard ne souhaitait que la permission de revoir l'Italie; il fit sonder le pape Pie VII, alors détenu à Fontainebleau, et celui-ci s'y opposa. Le 13 août 1813, il chargeait le cardinal Dugnani d'avertir Marini de renoncer à son dessein : *Vorrebbe la Santità Sua che deponeste affato il pensiero di partire, che non vi allontanaste dalla Sposa che vi è stata affidata, potendo venire de' momenti, ne' quali la vostra persona potrà essere necessarissima. Tanto vi scrivo per espressa commissione.* Ce désir ressemblait trop à un ordre pour être interprété autrement,et Marini se trouvait à son poste lorsque les événements de 1814 le rendirent à ses responsabilités officielles.

La chute de l'empire avait trouvé Marini et ses subordonnés impatients de récupérer les trésors enlevés à l'Église romaine; les uns et les autres apportèrent le plus grand empressement à en poursuivre la restitution.Le 19 avril,moins de vingt jours après l'entrée des alliés à Paris, le comte d'Artois, lieutenant général du royaume, signait un arrêté par lequel il ordonnait la restitution au pape de tous les objets à l'usage de Sa Sainteté pour l'exercice du souverain pontificat. Le 27 du même mois, le comte Beugnot, commissaire provisoire au département de l'Intérieur, écrivait à Daunou et désignait Gregorio, secrétaire de la congrégation du Concile qui sortait de la prison de Vincennes, Gaetano Marini et son neveu Marino pour prendre possession des archives; les clefs des salles où elles se trouvaient devaient leur être livrées. Gaetano n'était pas en état, physiquement, de remplir la mission dont la charge retomba tout entière sur son neveu, qui prit l'affaire à cœur et n'épargna rien pour arriver à une solution que les amis du Saint-Siège appelaient de tous leurs vœux.

Gregorio et Marino se présentèrent aussitôt aux archives où « Daunou fut grandement surpris et étonné, d'être forcé de renoncer à la garde des archives romaines; il aurait moins souffert, continue Marino Marini, s'il avait pu les remettre à tout autre qu'à moi qui avais eu souvent des altercations avec lui au sujet des doctrines romaines. A la remise de chaque document je voyais augmenter la pâleur de son visage; c'est que son habileté en diplomatique lui faisait apprécier la valeur de toutes les pièces. Je me plairai cependant toujours à rappeler sa bonne foi et à louer sa grande modération [1]. Nous étions autorisés à mettre les archives sous les scellés, mais Mgr de Gregorio eut bien raison de ne pas user de ce droit. Le dépôt était à la discrétion des Français depuis cinq ans; il eût été inconvenant de mettre en doute la bonne foi de l'archiviste, et personne n'aurait osé pratiquer des détournements qu'on me savait parfaitement en état de constater. Il fut donc convenu que Daunou garderait les clefs jusqu'au moment de l'emballage, qui devait se faire conformément au tableau qu'il avait lui-même dressé et fait imprimer ».

Marino Marini ne perdit pas un instant pour préparer le déménagement. Une première expédition put être faite dans le courant du mois de mai; elle consistait en seize caisses, qui furent acheminées sur Rome aux frais du gouvernement français, et dans lesquelles on avait mis, entre autres objets, les ornements de la chapelle pontificale, la mitre que la reine d'Étrurie avait offerte à Pie VII et la tiare que Napoléon lui avait donnée à l'occasion du sacre.

L'affaire aurait été poussée avec beaucoup plus d'activité, si un obstacle n'était venu entraver le zèle de Marini. Les fonds lui manquaient pour payer le transport. Il s'adressa sans beaucoup de succès d'abord à l'abbé de Montesquiou, ministre de l'Intérieur, puis au prince de Talleyrand. Après des démarches souvent répétées dans les bureaux des ministères et dans les cabinets des ministres, il finit par obtenir, le 19 novembre, un crédit de 60 000 francs. Ce n'était pas même le dixième de la somme qu'avait coûté le transport de Rome à Paris, en 1810. Marini dut s'en contenter; mais il attendit la belle saison pour procéder activement à l'emballage et à l'expédition. Le retour de l'île renversa tous ses projets.

Le 26 mars 1815, un décret rapportait l'ordonnance du 19 novembre précédent et prescrivait de retenir aux Archives nationales tous les papiers dépendant des archives romaines. Ce décret fut rigoureusement appliqué, et Daunou, sachant que plusieurs des documents restitués au mois de mai 1814 devaient être restés à Paris, en réclama la remise immédiate. Ils lui furent livrés le 5 avril; dans le nombre se trouvait le fameux *Liber diurnus*. L'entrée des Archives fut interdite à Marino Marini; enfin le 15 mai, Gaetano reçut l'ordre de sortir de Paris; une pneumonie l'emporta, le surlendemain 17 mai, à l'âge de soixante-treize ans.

La disparition du vieux savant passa inaperçue dans le tourbillon d'événements qui remplit ces mois troublés de l'année 1815. Dès son retour à Rome, Marino apprit la défaite et l'abdication de l'empereur; aussitôt le cardinal Consalvi lui ordonna de regagner Paris, afin d'y poursuivre le rapatriement des archives pontificales. Accrédité auprès du prince de Talleyrand, il reparut au palais Soubise, retrouva les ballots et les caisses qu'il avait abandonnés au printemps et organisa un premier départ de 700 caisses pour le mois d'octobre, après avoir, non sans peine, obtenu les passeports indispensables et rempli les formalités de douane assez gênantes. Ce ne fut pas non plus sans de grandes difficultés qu'il arriva à conclure un marché avec un entrepreneur qui se chargea du transport par voie de terre, à raison de 45 francs les 50 kilogrammes, et s'engagea à l'effectuer dans un délai de 55 à 60 jours, à compter de la remise de chaque convoi.

Le voyage fut contrarié par la mauvaise saison et par l'état des routes. Le convoi se trouva même en détresse dans la traversée du Piémont. Au premier avis du danger,Marini quitta brusquement Paris et se porta de sa personne au secours des archives. Au passage du Taro, les voitures couraient risque d'être submergées; l'une d'elles fut mise dans un tel état que les papiers dont elle était chargée furent à peu près détruits. Afin d'éviter un désastre irréparable, Marini donna l'ordre d'enlever toutes les caisses et de les mettre sur des barques pour atteindre la rive opposée. Vers la fin de l'année, la plus grande partie des archives pontificales avait réintégré le Vatican.

Il était resté à Paris une masse énorme de papiers des administrations ecclésiastiques. Le soin de les renvoyer à Rome fut confié au comte Giulio Ginnasi qui n'était nullement préparé à une mission aussi délicate. Il remplit très médiocrement la tâche qui lui incombait, à tel point que, pour simplifier sa besogne et épargner la dépense, il vendit au poids des séries entières de documents. L'expédition des caisses subis-

[1] Ceci était écrit en 1816; plus tard, Marini a parlé en termes beaucoup moins favorables de ses rapports avec Daunou; cf. *Memorie storiche*, p. CCLXXIII, CCLXXXII.

sait, en outre, des retards considérables. Impatientée de ces négligences et de ces lenteurs, la cour romaine résolut, pour en finir, de donner une nouvelle mission à Marino Marini, qui fut accrédité auprès du duc de Richelieu, ministre des Affaires étrangères, par une lettre de Consalvi, en date du 18 mai 1827. Ses premiers soins furent de conclure de nouveaux traités avec des entrepreneurs de transports, puis de remettre la main sur une partie des documents que le comte Ginnasi avait si malencontreusement aliénés. Il eut la joie de retrouver et de racheter à des épiciers et à des charcutiers plus de 700 volumes des archives de la daterie. Mais beaucoup de pièces durent échapper à ses recherches, et, de temps à autre, nous voyons sortir des magasins de vieux papiers, disait Léopold Delisle, différents registres ou dossiers qui ont certainement fait partie des archives pontificales. A deux reprises, il eut l'occasion d'en faire acheter par la Bibliothèque nationale.

Marino Marini a déploré les expédients auxquels Ginnasi avait eu recours; mais il dut lui-même se résigner à de pénibles sacrifices. Les fonds lui manquaient pour payer le transport de tout ce qui était venu de Rome s'amonceler sous les galeries de la cour du palais Soubise. Il y laissa, en pleine connaissance de cause, la volumineuse collection de documents imprimés relatifs aux procès de canonisation et de béatification qui est passée, en 1862, à la Bibliothèque nationale [1]. Il crut aussi qu'on pouvait se dispenser de renvoyer à Rome une grande partie des archives du Saint-Office. Le cardinal Consalvi était au fond du même avis; mais craignant l'usage qui pourrait être fait des papiers de l'inquisition romaine, il en ordonna l'incinération. Marini prit sur lui de ne pas suivre à la lettre les instructions qu'il avait reçues. Il fit lacérer les documents condamnés à disparaître, il les vendit à un fabricant de carton et les fit mettre en sa présence dans les cuves où la macération devait les réduire en pâte. Il se félicita du résultat de l'opération, qui produisit un bénéfice net de 4 300 francs et qui reçut la complète approbation de Consalvi.

La mission de Marini était arrivée à son terme; il avait obtenu pleine satisfaction pour la restitution des archives dont il donna décharge le 24 juillet 1817. Le gouvernement pontifical l'avait chargé également de poursuivre la restitution des 500 manuscrits et des œuvres d'art, livrés au Directoire en vertu de l'armistice de Bologne et du traité de Tolentino. Cette réclamation ne pouvait s'autoriser d'aucun traité, d'aucune convention, on eut recours à la force. Le 5 octobre 1815, le gouverneur prussien de Paris, baron de Muffling, fit occuper militairement la Bibliothèque nationale, « pour enlever de vive force les livres manuscrits et imprimés et monuments précieux provenant des différents états d'Italie, y compris Rome et Turin »; en conséquence, le 28 octobre, le baron d'Ottenfels, commissaire autrichien, reconnut avoir reçu tous les manuscrits portés sur l'état dressé au moment de l'exécution du traité de Tolentino. Le même jour ces manuscrits furent mis entre les mains de Marini.

Aux titres mentionnés pour la bibliographie de Marini on peut ajouter :

20. Deux articles extraits du *Giornale Pisano*, t. LXI, appartenant au n. 9, *Degli archiatri pontifici*, et au n. 10, *Iscrizioni antiche delle ville e palazzi Albani*.

21. *Sopra un' iscrizione della villa Albani*, dans *Antologia di Roma*, 1784, t. X, p. 273, n. XXXX.

23. Voir n. 12 : *Spiegazione di un antico epitaffio di un Balio, battezzato del P. Paoli per l'epitaffio di Felice II, ossia lettera di un antiquario romano ad un academico Ercolanese*, in-4°, Roma, 1790; *Lettera di un giornalista ad un suo amico*, in-12, Modena, 1790.

24. *Iscrizioni scoperte nella vigna contigua al monastero di S. Sebastiano fuori delle mura, dallo scorso novembre a questo dì 24 aprile 1793.*

25. *Attestato sopra la legittimità di una bolla del papa Giulio II, e di due altre, con un breve di Leone X, per i religiosi del sepolcro di Nichiovia, nella diocesi Cracoviense*, in-4°.

26. *Lettera a sua Emza il sig. card. Antonelli sopra un' antica iscrizione cristiana*, in-8°, Roma, 1816, reproduite à la fin de la *Notice* de Coppi, p. 118-141. Voici cette inscription :

NON FVIMVS ET FVIMVS
NON SIMVS NON DESIDE
RAMVS VSQVE HIC DEDVCIMVR
FELVMENTI IN PACE ⊏

Trouvée le 13 février 1758 au cimetière de Calépode, sur la voie Aurélienne, sur une tombe contenant deux squelettes, celui d'un adulte et d'un enfant au-dessous de douze ans. On peut entendre ainsi ce texte : « Il fut un temps où nous n'avons pas existé; nous avons existé, nous n'existons plus, nous n'avons plus de désir, voici où nous en sommes! »

Lors de la vente de la bibliothèque de Gaetano Marini, on dispersa, parmi ses livres, des exemplaires qu portaient un certain nombre d'annotations manuscrites; en particulier l'*Italia sacra* d'Ughelli; le *Liber diurnus*, édition de Holstenius (?); les *Marmora Pisaurensia* de Olivieri; le *Del vesterario della S. romana Chiesa*, Roma, 1758, et le *Del primicero della S. Sede*, Roma, 1776, de Galletti; l'*Elenchus chronicus vicariorum Urbis*, Romae, 1797, de Ponzetti; les *Fasti consulares Theodori Sansonii Almeloveen*, les *Epigrammata antiqua Urbis a Jacobo Mazzochio in lucem edita*, in-fol., Roma, 1521; et cent-quarante volumes de *Mélanges* qui furent acquis par Millin.

En terminant le catalogue des manuscrits qui avaient appartenu à Gaetano Marini, son neveu Marino écrivait : 3 000 lettres autographes adressées par plus de cent trente correspondants; en outre 1600 lettres du XVIe au XVIIIe siècle, dont 250 autographes. J.-B. De Rossi entreprit le classement de ce fonds entré à la bibliothèque vaticane et il le répartit en 132 volumes, décrits au tome XI de l'inventaire sous les numéros *9020-9151* du fonds latin. Du n. *9020* au n. *9041*, il a rassemblé les écrits et documents relatifs à l'érudition historique et chronologique des contemporains de Marini ou qui lui ont survécu peu de temps. Du n. *9042* à *9062*, les lettres adressées à Marini par plus de deux cents personnages notables et les réponses de Marini Du n. *9063* au n. *9070*, la collection de lettres du XVIe siècle et depuis. Du n. *9071* au n. *9109*, le recueil des inscriptions chrétiennes. Du n. *9110* au n. *9134*, écrits et notes de Marini relatifs à l'épigraphie, la diplomatique et autres disciplines. Le n. *9135* contient des travaux sur les anciens calendriers d'Aléandre le Jeune et de plusieurs autres, avec les notes de Marini. Du n. *9136* au n. *9141*, les notes autographes d'érudition d'Aléandre, de Suarez de Vaison, d'Holstenius, d'Ughelli et d'autres savants du XVIIe siècle, passées de la bibliothèque Barberini à celle de Marini. Enfin du n. *9142* au n. *9144*, les écrits de Lesley, Lupi, Zirardini, Migliore Giovenazzi, Amati et Marini. On a pu remettre la main sur quelques exemplaires annotés de la bibliothèque de Marini, notamment le saint Paulin de Nole de l'édition de Vérone, avec des notes de Giovenazzi (n. *9145*); l'exemplaire de Gruter annoté par Scaliger (n. *9146*); de Marini le *Ruolo dei professori della Sapienza* (n. *9147*), les *Iscrizioni Albane* (n. *9148*), les *Archiatri* (n. *9149-9150*). L'exemplaire des *Atti degli fratelli arvali* a été copié avec ses notes; l'original

[1] L. Delisle, *Les archives du Vatican*, dans *Journal des savants*, 1892, p. 489-501.

est probablement à la bibliothèque du collège d'Oscott, fondé par Wiseman.

Depuis lors, la bibliothèque vaticane a acquis la correspondance échangée entre Marini et G. Fantuzzi. Quelques lettres sont insérées dans *Degli aneddoti di Gaetano Marini, commentario di suo nepote Marino Marini*, Roma, 1822, p. 159-204; *Notizie sulla vita e sulle opere di Monsignore Gaetano Marini*, par A. Coppi, in-12, Roma, 1816; L. Auvray et G. Goyau, *Correspondance inédite entre Gaetano Marini et Isidoro Bianchi*, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 1892, t. XII, p. 433-471; 1893, t. XIII, p. 61-151; E. Carusi, *Lettere inedite di Gaetano Marini. I. Lettere a Guid' Antonio Zanetti*, dans *Studi e testi*, 1916, t. XXIX, p. 1-61.

H. LECLERCQ.

MARIONNETTES. — Le Père Antoine-Marie Lupi (voir ce nom) a écrit une *Dissertazione sopre i burattini degli antichi*, dans les *Memorie per servire alla storia letteraria della Sicilia*, 1750, t. I, p. 51-60; t. II, p. 18, et ce travail[1] fut traduit et inséré en partie dans le *Journal étranger, ouvrage périodique*, janvier 1757, p. 195-203, sous ce titre : *Dissertation sur les poupées et les marionnettes des anciens*.

« Je veux, dit-il, rechercher si les anciens donnoient, à leurs enfans, ces jouets que nous appelons des poupées. » Et, comme s'il eût été familier avec telle revue érudite [2] il se dit bien qu' « à ce titre, une partie de ses lecteurs se déride et l'autre se hérisse, car l'une veut qu'on l'amuse et l'autre qu'on l'instruise. » Il oublie les critiques, ou réputés tels, qui ne cherchent ni à s'amuser, ni à s'instruire, mais à blâmer. Entrant dans la question, « je vois, ajoute-t-il, que dans tous les temps, les enfans se sont amusés de petites figures de linge ou d'étoffe, de bois ou d'yvoire. Perse et Varron m'en sont témoins. Saint Jérôme lui-même, dans les moyens qu'il propose de piquer l'émulation des enfans : « Donnez-leur, dit-il, pour récompense, quand ils « auront bien fait, outre les douceurs qui flattent le goût, « des bouquets, des brillans, des poupées. » Et ce que Lupi voit « de meilleur dans cet usage, c'est que c'est un moyen de connaître le caractère des enfans et de les former à tout ce que l'on veut. Un enfant traitera sa poupée comme vous l'aurez traité lui-même, il lui répétera tout ce qu'il aura entendu, l'habillera comme il est habillé. Voulez-vous sçavoir ce qui se passe dans une maison, connoître le ton d'une famille, la fierté des parens et la sottise d'une gouvernante, entendez un enfant raisonner avec sa poupée. » Lupi rappelle que les chrétiens ont parfois enterré leurs petits enfants dans les catacombes avec leurs poupées, leurs grelots; nous en avons donné des exemples (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 2516-2520, fig. 6248 à 6251).

Venons-en aux marionnettes, « ces petites figures mobiles dont se servent les bateleurs pour amuser le bas peuple et quelquefois aussi ce qu'on appelle les honnêtes gens. Hérodote les appelle des statues aux nerfs mobiles. Socrate, dans son Banquet, met en scène un charlatan qui vit, dit-il, de la folie des hommes qu'il amuse avec quelques morceaux de bois. Il avait l'excuse, s'il lui en fallait une, de n'être pas le premier et, sans soutenir, avec Charles Nodier, que les marionnettes sont contemporaines de la première petite fille qui, avec son précoce instinct de maternité, a nécessairement inventé la première poupée [3], on peut leur accorder une antiquité tout à fait respectable. Il ne s'ensuit pas que la poupée est l'origine et le type évident de la marionnette. Celle-ci est une figurine de bois, d'os, d'ivoire, de terre cuite, de carton ou simplement de linge qui représente des êtres réels ou fantastiques et dont les articulations flexibles obéissent à l'impulsion de ficelles, de ressorts ou de fils métalliques, dirigés par une main adroite et invisible. Or la poupée, faite d'abord d'étoffe, n'éveille en nous que l'idée de configuration humaine; la marionnette ajoute l'idée de mouvement à celle de forme.

Bois ou argile, à peine dégrossi, le fétiche, d'abord pur symbole, a été façonné peu à peu, il est devenu progressivement une statue massive, à laquelle les Grecs ont donné le nom de ξόανον. Ensuite cette idole a été coloriée, habillée, parée, afin de revêtir les apparences, sinon de donner l'illusion de la vie, et, pour cela, il fallut lui imprimer le symptôme même de la vie : le mouvement. De là est née la sculpture mobile, qui marque une phase peu remarquée de l'enfance de l'art. Ce fut ainsi que la plastique, avant d'avoir trouvé, dans le génie et la science des artistes, la puissance de communiquer à la matière une vie idéale émule de la vie réelle, demanda à la mécanique le moyen d'exprimer, sinon le mouvement, du moins la mobilité.

Les appareils destinés à atteindre ce but furent de deux sortes. Quelquefois, c'étaient des ressorts cachés dans les statues (et elles étaient alors automatiques); d'autres fois, c'étaient des fils de métal ou des cordes à boyau, qui, attachés aux membres, les faisaient mouvoir en tous sens à l'instar de nos muscles. Les Grecs, avec leur propriété ordinaire d'expression, nommaient les statues de ce genre ἀγάλματα νευρόσπαστα, c'est-à-dire figures mues par des fils, ce que nous avons appelé en France du mot d'abord religieux, puis quelque peu railleur et profane, de *marionnettes*.

Charles Magnin, qui ne fut pas seulement un converti fervent, mais une manière d'ascète [4], avait composé une *Histoire des marionnettes en Europe depuis l'antiquité jusqu'à nos jours* qui parut dans la *Revue des Deux Mondes* en 1852, VIe série, t. VII, p. 434-464, 1018-1072; t. X, p. 785-831; t. XIII, p. 993-1035, et qui fut publiée en 1852, avec une deuxième édition en 1862. Ainsi qu'on devait l'attendre de cette intelligence à la fois vaste, solide et ingénieuse, Magnin n'a guère laissé à glaner sur ce sujet après lui. Peut-être est-il tombé dans l'excès opposé et a-t-il cédé à la tentation de faire la moisson trop abondante parmi les textes anciens. Aussi, sans le suivre dans cette voie, et risquer de nous égarer un peu à sa suite, parlerons-nous des marionnettes proprement dites, c'est-à-dire des statuettes mues par des fils dont les hypogées de toutes les contrées helléniques nous ont fourni des échantillons très nombreux et de matières diverses : de bois, d'or, d'ivoire, surtout de terre cuite et exceptionnellement de bronze et d'argent. Presque tous les musées et les cabinets d'antiquités de l'Europe en possèdent des exemplaires, voire des séries. On en découvrit un magasin entier sous les ruines de l'antique Camerina, et des exemplaires plus ou moins excellents ou grossiers dans divers tombeaux. La figure que nous avons publiée (*Dictionn.*, t. I, col. 299, fig. 62) comme provenant d'une catacombe vient d'une catacombe de Crimée, dans les ruines de l'antique Panticapée, aux environs de Kertch (voir ce nom). Elle est vêtue d'une tunique d'un rouge clair qui se termine à l'aine. La

[1] Réimprimé dans *Dissertazioni, lettere ed altre operette*, édit. Zaccaria, in-4°, Faenza, 1785, t. II, diss. II, p. 17-21. — [2] Cf. *Revue d'histoire ecclésiastique*, 1928, p. 527, où l'article « Jeux et jouets » est signalé comme n'étant pas liturgique; peut-être le *Dictionnaire*, d'après son titre, ne doit-il pas s'interdire l'archéologie. — [3] H. Wallon lui a consacré une *Notice* dans ses *Éloges académiques*, t. I, notice qu'il faut rapprocher de celle de C.-A. Sainte-Beuve, *Portraits contemporains*, t. I-V, *passim*, et *Nouveaux lundis*, t. V, p. 440-479. On trouvera dans l'appendice à la *Notice* par Wallon une belle lettre contenant les motifs de sa conversion, *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, part. I, t. XXXI, p. 392, 398-405. — [4] Raoul-Rochette, *Troisième mémoire sur les antiquités chrétiennes des catacombes*, dans *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. XIII, part. 3, p. 625, pl. VIII, fig. 4.

tête est d'un travail assez soigné, la poitrine n'est qu'indiquée. Une autre marionnette de Panticapée est nue, les épaules disposées pour recevoir des bras mobiles. Les jambes, qui sont intactes, présentent un système d'articulation fort remarquable : elles se joignent aux cuisses par un pivot qui s'y emboîte; la mobilité était communiquée par un fil qui traversait un trou pratiqué latéralement dans chaque cuisse. Ces objets, et bien d'autres analogues, ne sont que des hochets, des παιγνια, destinés à l'amusement des enfants; rien n'autorise à y voir les figurants d'une scène dramatique quelconque.

La statuaire mobile ne s'en tenait pas à des poupées. Dès les plus beaux temps de l'art grec, les marionnettes artistement façonnées pénétraient dans la demeure des riches. A propos du banquet de Callias, Xénophon nous montre un Syracusain, joueur de marionnettes. A la demande de Socrate, ce bateleur substitue un acteur et une actrice qui donnent le ballet de *Bacchus et Ariane*, mais il avait été convoqué [1]. Les *névrospastes*, ou montreurs de marionnettes, avaient des théâtres à demeure ou ambulants, d'où ils tiraient de bonnes recettes; il s'en trouvait à Athènes qui obtinrent une si grande vogue que les archontes leur abandonnèrent le théâtre de Bacchus.

A Rome, on peut recueillir de nombreuses allusions aux marionnettes, mais la langue latine n'eut jamais une expression particulière pour désigner les pantins; elle recourut à des périphrases, telles que *ligneolae hominum figurae...*, *nervis alienis mobile lignum*. Lorsqu'un auteur latin veut tout dire en un seul mot, il hésite entre *pupae*, *sigilla*, *sigilliola*, *imagunculae*, *homunculi*; Marc-Aurèle, qui fait de fréquentes allusions aux marionnettes, leur donne parfois le nom de *sigillaria* qu'il écrit en caractères grecs et dont il détermine le sens par l'addition du mot νευροσπαστούμενα. Cependant, on ne peut douter que les Romains, surtout depuis qu'ils se furent mis en contact avec les civilisations étrusque et grecque, n'aient appliqué la statuaire mobile, non seulement à des usages religieux, mais à des récréations populaires et domestiques. Dans toutes les contrées de l'Italie où l'on a fouillé des tombeaux d'enfants, on a, comme en Égypte et en Grèce, rencontré, parmi d'autres jouets, des statuettes mobiles d'os, d'ivoire, de bois et de terre cuite. A Corneto, l'ancienne Tarquinie, un hypogée contenait six sarcophages où se trouvaient plusieurs marionnettes de terre cuite [2]; mais ce qui est plus remarquable, c'est que la coutume païenne, que nous font connaître Plaute [3], Vitruve [4] et Perse [5] d'enterrer les enfants avec leurs jouets, ait survécu à l'extinction du paganisme. La plupart des jouets antiques conservés dans les musées et les collections privées proviennent de sépultures chrétiennes : on en recueillit un grand nombre dans le tombeau de Marie, fille de Stilicon et femme d'Honorius, découvert intact, en 1544, dans le cimetière du Vatican [6].

Philippe Buonarotti, qui fut un antiquaire très érudit, cite, comme les ayant vues dans le cabinet Carpegna, des poupées d'os ou d'ivoire provenant des catacombes de Calliste et de Priscille, et dont le tronc, les bras et les jambes détachés se rattachaient au moyen d'un fil de laiton [7]. Boldetti a reproduit quatre de ces poupées, ou fragments de poupées à ressorts, qui sont conservées dans le musée chrétien du Vatican. Une des figures est complète et d'un bon travail [8].

Les marionnettes fournissaient à Marc-Aurèle un objet favori de comparaison. Sept ou huit fois, dans ses *Pensées*, il exhorte l'homme à dresser sa volonté en face des passions qui le tirent et le font mouvoir comme à l'aide de ficelles [9]. Il lui arrive d'écrire que « la mort met fin à l'agitation que les sens communiquent à l'âme, aux violentes secousses des passions et à cette triste condition de marionnette où nous réduisent les écarts de la pensée et la tyrannie de la chair [10]. »

Pétrone, dans le récit du festin de Trimalcion, introduit, vers la fin de l'orgie, un esclave qui expose sur la table une larve d'argent, si habilement travaillée que ses souples vertèbres et la chaîne de ses articulations mobiles, *catenatio mobilis*, permettaient de lui faire prendre, quitter et reprendre toutes les attitudes d'un acteur pantomime [11].

Horace enfin, dans deux vers souvent cités qu'il place dans la bouche de son esclave, désigne le divertissement des marionnettes [12] :

Tu mihi qui imperitas, aliis servis miser, atque
Duceris, ut nervis alienis mobile lignum.

« Toi qui me commandes si impérieusement, tu es aussi le misérable esclave de plus d'un maître; on te mène comme le bois mobile qui obéit à des fils étrangers. »

Plus tard, Favorinus, dans un passage recueilli par Aulu-Gelle, observe que « si les hommes ne faisaient rien de leur propre mouvement et par leur libre arbitre, s'ils n'étaient dirigés que par la fatale et irrésistible influence des astres, ce ne seraient point des hommes et, comme nous disons, des êtres doués de raison; ce seraient de ridicules marionnettes, *ludicra et ridicula quaedam nevrospasta* [13].

Il y aurait, dans l'ordre des infiniment petits archéologiques, une statistique à établir de la taille des poupées et des marionnettes entrées dans les musées et les collections privées; nous ne pensons pas que personne l'ait jusqu'ici entreprise et, en conséquence, nous nous en tiendrons à quelques indications. La marionnette de bronze de la collection de Caylus [14], aujourd'hui au Cabinet de France, mesurait exactement 0 m. 18 en hauteur.

Ce serait là à peu près la hauteur d'une marionnette; mais il ne faut pas trop se hâter d'assimiler des poupées d'enfants aux marionnettes de théâtre; d'habiles antiquaires s'y sont trompés. Boldetti, par exemple, après avoir décrit avec soin les quatre objets de cette catégorie qu'il a publiés, ajoute qu'on faisait mouvoir ces jouets à l'aide de ficelles, à peu près comme sur les théâtres de marionnettes : *Con queste imaginette giucando i fanciulli, soleano divertirsi moviendole con fili, a guisa, dicamo cosi, di burattini teatrali*. Cette assimilation manque de justesse. La plupart des poupées à jointures mobiles trouvées dans les tombeaux d'enfants n'auraient pu, à cause de leur conformation, être employées sur un théâtre. Dans les exemplaires qu'il est possible d'examiner aujourd'hui, on constate l'absence au sommet de la tête de toute trace de crochet servant à soutenir et à mouvoir la marionnette. En outre, les bras, les jambes et les cuisses sont percés d'un trou unique et ces membres ne présentent pas, comme cela est indispensable, un deuxième trou donnant passage au fil moteur. On n'aurait même pu qu'exceptionnellement attacher ce dernier fil soit autour du poignet, soit au-dessus du cou-de-pied, parce que ces parties étaient presque toujours si grossièrement modelées qu'elles offraient rarement une saillie.

[1] Xénophon, *Symposion*, c. IV, 55. — [2] Cf. Fossati, dans *Annali dell'istit. archéol.*, t. I, p. 122; Raoul-Rochette, *op. cit.*, t. XIII, part. 2, p. 625. — [3] Plaute, *Rud.*, act. IV, sc. IV, V, 37 sq., 110 sq. — [4] Vitruve, lib. IV, c. I. — [5] Perse, *Satire*, II, v. 70. — [6] Cf. Aringhi, *Roma subterr.*, l. II, c. IX, n. 11, p. 270; Cancellieri, *De secretariis basil. Vatic.*, t. II, p. 995-1000. — [7] Buonarotti, *Vetri antichi*, praef., p. IX. — [8] Boldetti, *Osservazioni sopra i cimiteri*, 1720, III, c. XIV, p. 496, pl. I, n. 1-4. — [9] Marc-Aurèle, *Pensées*, l. II, 2; l. III, 16; l. VI, 16; l. VII, 29; l. X, 38; l. XII, 19. — [10] Id., *ibid.*, l. VII, 28. — [11] *Satyri.con.*, c. XXXIV. — [12] Lib. II, sat. VII, vs. 82; Lupi a bien montré qu'il ne s'agit pas du jeu de toupie. — [13] Aulu-Gelle- *Noctes attic.*, l. XIV, c. I. — [14] Caylus, *Recueil d'antiquités*, t. IV, p. 261, pl. LXXX, n. 1; t. VI, pl. XC, n. 3.

Ch. Magnin terminait la partie de son travail relative aux marionnettes dans l'antiquité par un chapitre intitulé : « Indulgence des Pères de l'Église et des théologiens pour les marionnettes. » Le titre promet plus qu'il ne tient. « Les derniers témoignages que nous ayons recueillis, dit-il, sur nos petits acteurs de bois nous viennent de Clément d'Alexandrie, de Tertullien et de Synesius. Et il donne les références [1] de ceux qu'il appelle « ces austères et zélés propagateurs du christianisme qui ont lancé tant et de si justes anathèmes contre les cruautés et les révoltantes obscénités des spectacles de leur temps » et qui « se sont abstenus de toute invective et même de tout blâme contre les marionnettes. Chaque fois que ces vénérables personnages viennent à parler d'elles, ce qu'ils ne font, du reste, qu'incidemment et pour tirer de ces rapprochements quelques comparaisons ou réflexions morales, ils s'expriment sur leur compte avec une placidité presque bienveillante, qui contraste avec les véhémentes réprobations dont ils frappent toutes les autres scènes. »

H. Leclercq.

MARIUS D'AVENCHES. — I. Chronologie. II. Premières années. III. La *Chronique*. IV. Le concile de Mâcon. V. L'épiscopat. VI. L'épitaphe. VII. Le culte. VIII. Bibliographie.

I. Chronologie. — Nous avons déjà parlé de Marius et d'Avenches (Voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 1988, 1992). Le cartulaire de Lausanne dit à son sujet : *Episcopus beatus Marius de quo ita scriptum invenitur in veteri regula Lausannensi et nova : Anno Dni Do Co Io Marius Aventicensis seu Lausannensis episcopus obiit. Suscepit autem episcopatum anno ab incarnatione Domini Do LXXXI et tenuit annis XX mensibus VIII et vixit annis LXIIII. Idem servus Christi Marius episcopus in honore sancte Marie genitricis Domini templum et villam Paterniacam in solo construxit proprio dedicavitque sub die VIII kal. julii indictione V episcopatus vero sui anno XIIII regnante donno Guntrando rege. Eodem anno quo obiit sanctus Marius, obiit et Guntrandus rex* [2]. Gontran mourut le 28 mars 593, la date est certaine [3] et elle nous donne le terme de la vie de Marius; mais le même cartulaire lui donne ici 64 ans, ailleurs 63 ans d'âge au moment de son décès ; il est impossible de choisir.

La cinquième indiction, sous le règne de Gontran, tombe en 572 et 587; comme nous savons que Marius siégea au concile de Mâcon en 585, on ne peut qu'écarter la date 572; donc, le 24 juin 587, Marius était dans la quatorzième année de son épiscopat. La première année remonte ainsi à 574 et la vingtième à 593, en juin. Comme son anniversaire était fêté le 31 décembre et qu'il avait été évêque 20 ans et 8 mois, il mourut donc le 31 décembre 594 [4], âgé de 63 ou 64 ans.

Ainsi, entre 530 et le 31 décembre 594, nous plaçons le *cursus vitae* de l'évêque : En mai 574, il reçoit la consécration épiscopale; le [23 octobre] [5] 585, il assiste au concile de Mâcon; le 24 juin 587, il fait la dédicace de N.-D. de Payerne.

II. Premières années. — Nous lisons encore dans le *Cartulaire* ce qui suit : *Idem sanctus Marius sicut ab antiquis audivi oriundus fuit de episcopatu Edunensi sive Augustudinensi, nobilis genere sed nobilior moribus, ubi adhuc ejus vita scripta esse dicitur, et dedit capitulo Lausannensi terram de alodio suo in quadam villa prope Divionem que dicitur Marcennai.* D'après ces indications, Marius appartenait à une bonne famille de l'Autunois; il faut bien se garder de conclure rien du tout du *nobilis genere nobilior moribus*, c'est une formule indispensable en hagiographie, tout au plus peut-on en conclure que la famille était de bonne souche et possédait quelques biens en Bourgogne, un domaine à Marsannay, un autre à Payerne. Alors que tant de vies sans la moindre autorité encombrent les manuscrits, celle de Marius a complètement disparu. C'est à elle probablement que l'auteur du *Cartulaire* emprunte le peu qu'il dit.

C'est dans l'épitaphe de l'évêque qu'il faut aller chercher de quoi compléter ces maigres indications; on y lit que Marius fut tonsuré dès l'enfance et suivit tous les degrés de la hiérarchie ecclésiastique : *Clericus officio primaevis tonsus ab annis, militia exacta dux gregis egit oves.* Et c'est tout. On peut conjecturer qu'il fut élevé à Autun, dans le monastère de Saint-Symphorien, mais ce n'est qu'une conjecture.

III. La *chronique*. — Marius est l'auteur d'une courte et sèche *Chronique* qu'on rapproche assez ordinairement de l'*Histoire* écrite par Grégoire de Tours, son contemporain, puisqu'ils moururent à six semaines de distance. Cette *Chronique* s'est conservée dans un unique manuscrit qui appartient à la limite du IXe au Xe siècle. Jadis propriété du monastère de Saint-Trond, d'où il passa dans la bibliothèque des bollandistes; il subit le sort de celle-ci et échoua à Aix-la-Chapelle, chez un particulier qui le vendit au British Museum, où il porte le n. *16974 (Plut., CXCIV, H)*. Le manuscrit se compose des ouvrages suivants :

fol. 1 : *Incipit liber commentariorum super Mathaeum sancti Hieronimi presbiteri;* — fol. 57 : *In Christi nomine incipit liber chronicorum temporum. Eusebius Hieronimus Vicencio et suis salutem;* — fol. 109 : *Hucusque Hieronimus. Quae sequuntur Prosper digessit;* — fol. 111 : *Usque hic Prosper. Que secuntur Marius episcopus;* — fol. 113 : *Usque hic Marius aepiscopus;* — fol. 114 : *Miracula sancti Trudonis;* — fol. 127 : *Passio sancti Gorgonii;* — fol. 129 : *Passio Cornelii papae.*

Le copiste du IXe-Xe siècle a eu devant les yeux un manuscrit d'époque mérovingienne; lui-même ne s'est pas fait faute d'y mettre du sien, par exemple lorsqu'il accorde *cum* avec l'accusatif, ou lorsqu'il imagine des combinaisons telles que *rebellantibus saxones* ou encore *saxones rebellibus*; c'est à lui encore qu'il faut imputer des fautes du genre de *castrum* et *regnum* devenus masculins, des confusions de voyelles; mais presque tout le monde en est là, alors.

La *Chronique* de Marius est bien sommaire, mais, dans la pénurie d'ouvrages historiques au VIe siècle, elle comble utilement une lacune. Marius est fidèle et exact pour ce qui se passe à portée de sa personne; lorsqu'il se mêle d'écrire sur les choses d'Orient, il commet d'assez fortes erreurs, comme de confondre les années impériales des empereurs Justin et Tibère (565-580) avec leurs années consulaires ; sa chronologie est alors en retard d'une année; pour ce qui regarde l'Occident et, en particulier, le royaume burgonde, sa chronologie est exacte.

La *Chronique* de Marius fait suite à celle de Prosper, qui n'est, elle-même, que la continuation de celle de saint Jérôme jusqu'en 455. Marius prend la plume des

[1] Voici ces références : Clément d'Alexandrie, *Stromata*, édit. Potter, l. II, p. 434; l. IV, p. 598; Tertullien, *De anima*, c. VI; *Advers. valentinianos*, c. XXVIII; Synesius, *De providentia*, l. I, dans *Opera*, p. 98; nous avons inutilement cherché les textes relatifs aux marionnettes dans les passages visés. — [2] *Cartulaire de Lausanne*, dans *Mémoires et documents publiés par la Soc. d'hist. de la Suisse romande*, t. VI, p. 20. — [3] Le *Cartulaire* se trompe en donnant 601; B. Krusch, dans *Mon. Germ. hist., Script. merov.*, t. II, p. 576, donne le 28 mars 593 ; Schnuerer, *Die Verfasser der sog. Fredegarchronik*, 1900, p. 25, a établi la date du 28 mars 593. — [4] C'est une autre inexactitude à mettre au compte de la notice du *Cartulaire* qui dit : *eodem anno* ; or, Gontrand mourut le 28 mars 593 et Marius le 31 décembre 594. — [5] La date de l'année est certaine, celle du jour ne l'est pas; le texte de Grégoire de Tours, d'après lequel on assigne la date du 23 octobre, peut se rapporter à une autre assemblée; cf. F. Maassen, *Conc. aevi merovingici*, 1893, p. 164.

mains de Prosper : *usque hic Prosper; quae secuntur Marius episcopus*, et il ira ainsi de 455 jusqu'en 580 ou 581. On ne sait guère dans quelles conditions il composa son ouvrage, mais il ne paraît pas l'avoir écrit au fur et à mesure des événements, bien qu'à partir de 559-560 il tombe dans le petit travers de ceux qui écrivent au jour le jour et, faute de mieux, mentionnent des phénomènes naturels, tels que éclipses, pestes. Partout l'énoncé est introduit par cette formule : *hoc anno, eo anno*.

C'est bien ce qu'on entend par « chronique », c'est-à-dire une énumération brève et sans art de faits survenus et mentionnés sans réflexion et comme sans choix. La mention des indictions, à partir de 522-523, n'est le signe d'aucun changement dans la composition de l'ouvrage, pas plus que le point d'arrêt marqué en 566-567 par la supputation des années écoulées depuis la création jusqu'à la mort de Justinien. G. Monod se montre disposé à admettre que Marius a composé sa *Chronique* vers la fin de sa vie et qu'il a utilisé des sources écrites, sans aucun recours aux traditions verbales. Tout au plus se sera-t-il permis l'insertion de quelques souvenirs personnels.

Ce Burgonde qu'est Marius est tout imbu de la civilisation romaine, tout pénétré de la pensée de l'empire et de ses usages. Il indique les années par le nom des consuls, qu'ils soient d'Occident ou d'Orient, peu lui importe; il apporte tous ses soins à noter la date exacte de l'avènement et de la mort des empereurs, alors qu'il ne prend même pas la peine de s'informer de la série des rois francs. Sa *Chronique* se rattache directement aux chroniques d'Italie, en particulier de Ravenne et du sud de la Gaule, et il accorde aux événements d'Italie et d'Orient autant de place et certainement plus d'attention qu'à l'histoire entière des rois francs. On croirait, à le lire, que la puissance, sinon le prestige de l'empire est intact. Quant aux Francs et aux Burgondes, c'est à peine s'il daigne les distinguer les uns des autres; c'est que, comme presque tous les clercs de ce temps, Marius se sent humilié d'habiter un royaume barbare, d'appartenir comme sujet à un roi barbare; ces royautés leur apparaissent comme d'essence inférieure et entraînant une sorte de déchéance, à laquelle il leur en coûte de se résoudre. Nonobstant les faits, ces saintes gens s'évertuent à y échapper en imagination, ils se disent et se redisent qu'ils appartiennent à l'Église universelle, qui n'a que l'empire romain pour être à sa mesure. D'origine gallo-romaine, il regarde les maîtres actuels comme des envahisseurs et des intrus et il considère leur autorité comme passagère; car il ne croit pas que l'empire doive disparaître. Son opinion, là-dessus, est la même que celle des premières générations chrétiennes et, comme tout le Moyen Age, il voit dans l'empire romain la quatrième monarchie de Daniel qui ne sera renversée qu'à la fin du monde.

Ceux qui pensaient de cette manière nous apparaissent un peu obtus et nous oublions qu'on les retrouverait après chaque période violente de l'histoire de notre pays. Marius pense et écrit comme l'ont fait des évêques et des prêtres incapables de se résigner au bouleversement dynastique et au nivellement social produit par la Révolution. Combien ont cru prendre leur revanche des faits accomplis en niant leur réalité et en gardant leur fidélité à des régimes abolis, à des dynasties marquées pour disparaître. Illusions touchantes dont nous devons nous garder de les blâmer, car, en regard de tant d'hommes qui se tournent vers les puissances naissantes, il n'est pas mauvais, il est consolant qu'on en puisse montrer quelques-uns fidèles à porter leurs hommages à la force évanouie. Marius et d'autres parmi ses contemporains se disaient que les rois barbares eux-mêmes, ces usurpateurs, ne pouvaient se soustraire à l'évidence et se reconnaissaient volontairement comme inférieurs et délégués, lorsqu'ils acceptaient du fantôme impérial le titre de *magistri militum*. Clovis s'honorait de revêtir les insignes honorifiques que lui envoyait Anastase; Sigismond se réjouissait de prendre l'attitude la plus humble devant l'empereur. La Burgondie demeurait en relations étroites avec l'Italie. Un échange continuel se faisait entre les deux pays par la vallée du Rhône et par les passages des Alpes. Les Burgondes avaient, plus qu'aucun autre peuple barbare, su se mêler aux Romains et imiter leurs mœurs; le roi franc Gontran, devenu possesseur de la Burgondie, avait subi cette influence et se distinguait de ses frères par une douceur et de réelles vertus qui lui méritèrent la faveur des Gallo-Romains et le titre de saint.

L'attention que Marius porte aux affaires d'Italie, la délivrance de ce pays et de l'Afrique par les armées de Bélisaire ont dû persuader l'évêque d'Avenches que Justinien ressusciterait l'empire; il lui fallut cependant enregistrer la mort de l'empereur byzantin sans voir son rêve s'accomplir. Malgré ces grands espoirs, il fallut reconnaître que rien de nouveau ne s'était accompli. En ce qui regarde les Wisigoths, la *Chronique* n'apporte rien de plus que ce qu'on savait déjà. La véritable importance de sa *Chronique* se trouve dans les renseignements relatifs à la Burgondie. Sur le ve siècle il ne dit presque rien, il indique seulement, en 456, un partage de terres entre les Gallo-Romains et les Burgondes. Mais, à partir de la première guerre avec les Francs, en 500, il devient complet sans cesser d'être bref et précis.

Jusqu'à 533-534, il ne diffère pas essentiellement de Grégoire de Tours, mais depuis cette époque il nous rapporte plusieurs faits et de nombreux détails que nous ne possédons que par lui. C'est là ce qui fait le prix de son œuvre.

Il a eu en mains des sources italiennes qui concordent presque complètement avec le *Chronicon Cuspinianum*, appelé aussi *Anonymus Cuspiniani* ou *Chronicon Ravennae*, qui va de la fondation de Rome à 495-496 de notre ère. Cet accord est remarquable pour les années 454-455, 455-456, 460-461, 466-467, 472-473, 473-474, 475-476, 489-490, 492-493. Ce n'est cependant pas cette chronique qui a dû servir à Marius; car, d'une part, il est plus complet sur Avitus, Majorien et Sévère, d'autre part, il s'en écarte pour la mort d'Odoacre. Des confrontations de détail, dont la minutie ne peut trouver place ici et dont il suffit à notre but d'enregistrer les résultats, ont fait voir que le *Chronicon Cuspinianum* et le *Chronicon Valerianum*, écrits probablement à Ravenne, sont unis par un lien étroit avec la *Chronique* de Cassiodore, avec Jordanès et avec Agnellus auteur du *Liber pontificalis Ravennae*. Agnellus nous apprend qu'il a puisé ses renseignements dans l'ouvrage de Maximien, archevêque de Ravenne (546-552). Celui-ci avait sans doute compilé toutes les chroniques antérieures et les avait continuées jusqu'au milieu du vi^e^ siècle : *Post B. Hieronymum et Orosium, vel alios historiographos iste in chronicis laboravit, et ipsos secutus per diversos libros nobiliorum principum non solum priorum imperatorum, sed et regum et praefectorum suam propriam chronicam exaravit.*

En comparant les récits d'Agnellus (voir LIBER PONTIFICALIS RAVENNAE) tirés de la *Chronique* de Maximien avec l'*Anonyme* de Valois, on y reconnaît des ressemblances frappantes [1]. Peut-être Marius aura-t-il eu sous les yeux la *Chronique* de Maximien.

En 522-523, une manière nouvelle de désigner les

[1] Waitz croit que l'*Anonyme* de Valois pourrait être un fragment de la *Chronique* de Maximien.

années, l'indiction (voir ce mot), usage en vigueur dans l'empire d'Orient, semble indiquer que Marius emploie de nouveaux documents. Sa *Chronique* offre de nombreux rapports avec celle du comte Marcellin entre 523 et 552, principalement pour les années 531-532, 533-534, 534-535, 538-539, 539-540, 546-547, 551-552. Les noms des consuls dans les deux chroniques sont parfaitement d'accord. Voici quelques exemples du rapport qui existe entre les deux textes.

Marius	Marcellin (*continuation*).
Indictio II. — Hoc consule Theudebertus rex Francorum Italiam ingressus, Liguriam Aemiliamque devastavit, ejusque exercitus loci infirmitate gravatus, valde contribulatus est.	Indictio II. — Theudibertus Francorum rex, cum magno exercitu adveniens, Liguriam totamque depraedat Aemiliam... Exercito dehinc suo morbo laborante, ad Gallias revertitur.
Ind. III. — Hoc consule Persi Antiochiam vastaverunt, universamque Syriam depopulantes.	Ind. III. — Parthi in Syriam ingressi multas rubes subvertunt... Antiochia magna depraedata demolitur a Persis.
Eo anno Belesarius Patricius Wittegis regem Gothorum, de Ravenna captivum abductum, Constantinopoli cum uxore et thesauris, Justin(ian)o Augusto praesentavit.	Belisarius Ravennam ingreditur, regem Vitigem et reginam cunctasque opes, Gothosque nobiliores tollens secum ad imperatorem revertitur.

Ces rapprochements paraissent indiquer un rapport entre Marius et le continuateur de Marcellin, qui écrivait probablement en Italie.

A partir de la mort de Totila, nous ignorons l'origine des renseignements de Marius pour l'histoire d'Italie. L'accord de son témoignage avec celui de Procope (IV, 33, 35) et d'Agathias garantit l'exactitude des faits. Toutefois, quelques erreurs de chronologie permettent de croire qu'il n'a pas eu pour cette époque de sources écrites aussi complètes que pour les années antérieures, peut-être n'a-t-il interrogé que ses souvenirs ou ceux de ses voisins.

En ce qui concerne l'Espagne et le royaume wisigoth, Marius aura possédé une chronique contemporaine écrite dans le Midi de la France, car les événements sont relatés avec une précision remarquable, même au point de vue géographique. Idace n'entre pas dans ces détails. Il nous dit bien que la flotte de Majorien fut enlevée par les Vandales, sur le rivage de Carthage, à cela Marius ajoute *ad Elecem*, par conséquent à Elche, sur l'Elda, qui se jette dans la Méditerranée, au Nord de la Segura. Idace dit encore que Frédéric, frère de Théodoric, fut tué par Aegidius, et Marius ajoute que ce fut *inter Ligere et Ligerecino* (la Loire et le Loiret) *juxta Aurelianis*.

Nous avons maintenant à examiner où Marius a puisé ce qu'il dit sur les Burgondes et les Francs et dans quel rapport il se trouve avec Grégoire de Tours, quel lien les unit. Nous trouvons entre eux, non seulement l'accord sur les faits dont ils témoignent, mais encore des ressemblances textuelles nombreuses et frappantes. Voici l'histoire de la guerre de Clovis contre les Burgondes présentée dans deux récits à tel point conformes qu'on ne peut s'interdire d'en rechercher l'origine.

Marius d'Avenches	Grégoire de Tours
Patricio et Hypatio. His consulibus pugna facta est Divione inter Francos et Burgundiones, Godegeselo hoc dolose contra fratrem suum Gundobagaudum machinante.	Tunc Gundobadus et Godegisilus fratres regnum circa Rodanum aut Ararem cum Massiliensem provinciam retinebant. Erant autem tam ille quam populi eorum Arianae sectae subjecti. Cumque se invicem impugnarent, auditas Godegisilus Chlodovechi regis victorias misit ad eum legationem occulte, dicens : Si mihi ad persequendum fratrem meum praebueris solatium, ut eum bello interficere aut de regione ejecere possim, tributum tibi, quale tu ipse vellis injungere, annis singulis dissolvam. Quod ille libenter accipiens, auxilium ei ubi necessitas poposcerit repromisit. Et statuto tempore contra Gundobadum exercitum commovet. Quo audito Gundobadus ignorans dolum fratris, misit ad eum dicens : Veni in adjutorium meum, quia Franci se commovent contra nos et regionem nostram adeunt ut eam capiant. Ideoque simus unanimis adversus gentem inimicam nobis, ne separati invicem quod aliae gentes passi sunt perferamus. Ad ille : Vadam, inquit, cum exercitu meo et tibi auxilium praebeam.
	In eo praelio Godegeselus cum suis adversus fratrem suum contra Francos dimicavit, et fugatum fratrem suum Gundobagaudum, regnum ipsius paulisper obtinuit et Gundobagaudus Avenione latebram dedit. Moventesque simul his tres exercitus, id est Chlodovechus contra Gundobadum et Godigisilo, cum omni instrumento belli ad castrum cui Divione nomen est pervenerunt. Confligentesque super Oscaram fluvium, Godigiselus Chlodovecho conjungetur ac uterque exercitus Gundobadi populum adterret. At ille dolum fratres, quem non suspecabatur, advertens, terga dedit fugamque iniit Rhodanitidesque ripas percurrens, Avenionem urbem ingreditur. Godigisilus vero obtenta victoria, promissam Chlodovecho aliquam partem regni sui, cum pace discessit Viennamque triumphans, tanquam si jam totum possederit regnum ingreditur. (Ici la légende du siège d'Avignon et de la délivrance de Gondebaud par Aridius.)
	Eo anno Gundobagaudus *resumptis viribus* Viennam cum exercitu circumdedit, captaque civitate fratrem suum interfecit, pluresque seniores ac Burgundiones qui cum ipso senserant, multis exquisitisque tormentis morte damnavit regnumque quod perdiderat cum eo quod Godegeselus habuerat receptum, usque in diem mortis suae feliciter gubernavit. Post haec *resumptis viribus*, jam dispiciens rege Chlodovecho tributa solvere (Gundobadus) contra Godigisilo fratrem suum exercitum commovet eumque apud Viennam civitatem inclusum obsidit. Verum ubi minori populo alimenta dificere coeperunt timens Godigisilus ne ad se usque fames extenderetur, jussit expelli minoris populi ab urbe. Quo facto expulsus est inter citeros artifex ille cui de aquaeducto cura manebat. Ille vero indignans, cur fuerit ejectus ab urbem cum ceteris, da Gundobadum furibundus vadit, indicans, qualiter civitatem inrumpens ultionem exerceret in fratre. Ille quoque duci exercitum per aquaeducto directum, multis cum ferreis vectibus praecidentibus, erat autem spiraculum illius lapide magno conclusum : quo cum vectibus illis per magisterium artefecis repulso, civitatem introeunt illisque de muro sagittantibus, hi terga praeveniunt. Datum autem de medio civitatis sonum bucinae, obsedentes portas capiunt apertisque pariter ingrediuntur. Cumque inter duas has acies populus verberibus ab utroque exercitu caederetur, Godigisilus ad ecclesiam hereticorum confugit, ibique cum episcopo arriano interfectus est. Denique Franci qui apud Godigisilo erant in unam se turrem congregant. Gundobadus autem jussit, ne unus quidem ex ipsis aliquid noceretur, sed adpraehensus eos Tholosae in exilium ad Alaricum regem transmisit, interfectis senatoribus Burgundionibus qui Godigiselo consenserant.

Le rapprochement de ces deux textes rend évidente la concordance qui existe entre Grégoire et Marius; entre eux la différence est celle qui existe entre un fait résumé et le même fait développé, entre l'ouvrage d'un chroniqueur et celui d'un historien, mais de part et d'autre la marche est identique.

L'affinité entre les deux auteurs ressort évidente de la comparaison de certains passages où ils emploient les mêmes expressions, sans que ces coïncidences puissent être mises au compte du hasard. Voici quelques exemples remarquables :

Marius d'Avenches	Grégoire de Tours
Patricio et Hypatio coss. — Eo anno Gundobagaudus *resumptis viribus* Viennam cum exercitu circumdedit.	Post haec *resumptis viribus* : ...Godegiselum apud Viennam civitatem inclusam obsedit (II, XXXIII).

Id.— Plures *seniores, Burgundionibusque*, qui *cum* ipso (Godegeselo) *senserant*... morte dammavit.	...interfectis *senatoribus Burgundionibusque* qui Godegiselo *consenserant* (II, XXXIII).
Ind. XII.— *Fugato Godomaro* rege, regnum ipsius diviserunt.	...cunctam *fugato Godomaro* Burgundiam occupaverunt (III, XI).
Ind. IV.— *Eo anno* iterum *rebellantibus Saxonibus, Chlothacarius rex* pugnam dedit, ibique *maxima pars* Saxonum cecidit. Eo anno Franci *totam Thoringiam pro eo quod cum Saxonibus* conjuraverat, *vastaverunt* [1].	*Eo anno rebellantibus Saxonibus, Chlotacharius rex*, commoto contra eos exercitu, *maximam* eorum *partem* delevit, pervagans *totam Thoringiam* ac *devastans, pro eo quod Saxonibus*, solatium praebuissent (IV, X).

Une semblable concordance n'est évidemment pas fortuite, le rapport entre les écrivains est indéniable, mais quel est celui qui a utilisé les paroles de l'autre? A moins qu'il ne faille supposer que tous les deux ont fait usage d'une même source? Chaque point de vue a trouvé ses partisans. Binding soutient que Grégoire a copié Marius et ajouté ce qu'il tenait de traditions orales. Monod est convaincu que c'est Marius qui a copié Grégoire tout en se servant d'une autre source écrite. En résumant les raisons qu'ils apportent, G. Kurth fait observer que « la démonstration du premier n'est qu'un tissu de conjectures » et que « l'opinion du deuxième ne résiste pas à l'examen ». Aussi c'est W. Arndt qui a raison lorsqu'il a remarqué que Grégoire de Tours et Marius d'Avenches ont consulté l'un et l'autre une même source, à savoir les *Annales burgondes*, dont ils ont reproduit les informations d'une manière presque textuelle. Voilà ce qui explique l'identité de leurs récits et la ressemblance de leurs expressions. Grégoire de Tours y a ajouté ce que lui fournissaient ses connaissances personnelles de géographie et les souvenirs des Francs qui avaient participé à l'expédition.

La *Chronique* de Marius apporte à l'histoire peu de faits nouveaux, mais elle est remarquable par son exactitude; elle peut servir au contrôle des affirmations émises par les historiens contemporains, ceux que Marius n'a pas connus, tels que Procope et Agathias et ceux qu'il a pu connaître, tels que Grégoire de Tours et les chroniques italiennes.

Les deux seules erreurs qu'on puisse relever chez lui sont la fausse mention d'une guerre de Saxe et son silence sur la participation de Théodebert à la troisième guerre de Burgondie. Sa chronologie même qu'on a pris l'habitude, depuis dom Bouquet, de ne pas épargner, est généralement exacte. Ses seules erreurs chronologiques bien avérées sont la date de la mort de Buccelin (553) placée deux ans trop tard, celle de Cleph (575) placée un an trop tôt. On croit d'ordinaire qu'à partir de 533-534 il a avancé tous les événements d'une année, mais c'est parce qu'on prend pour les dates de Marius celles que dom Bouquet a placées en marge de la *Chronique*. Marius indique les années par les indictions grecques qui courent du 1er septembre au 31 août et ses dates sont exactes, elles peuvent être prises pour règle toutes les fois qu'il s'agit d'événements qu'il a été à même de bien connaître et de bien vérifier. Cela est particulièrement vrai pour tout ce qui concerne l'histoire de la Burgondie.

IV. Le concile de Macon. — Le [23 octobre] 585, Marius d'Avenches assistait au concile de Mâcon et souscrivait ses décrets de la manière suivante : *Marius episcopus Ecclesiae Aventicae subscripsi*. Cette signature a soulevé des discussions qui ne vont à rien moins qu'à la révoquer en doute et à nier l'existence d'un siège épiscopal à Avenches, parce que cette ville ne se serait jamais relevée de sa destruction survenue en 265. Nous renvoyons à ce que nous avons dit, *Dictionn.* t. VIII, col. 1989.

V. L'épiscopat. — L'épiscopat de Marius dura vingt ans; on sait peu de chose sur les événements qui le remplirent et lui valurent une réputation de sainteté; il est probable que la composition de la *Chronique* n'y fut pour rien, car les contemporains l'auront ignorée et, si quelques-uns en surent l'existence, il n'y avait pas là de quoi frapper les imaginations. Les générosités de l'évêque auront plus fait pour sa réputation.

Nous avons déjà dit, d'après le témoignage du *Cartulaire* de Lausanne que Marius était né à Marsannay-la-Côte, village du département de la Côte-d'Or (arrondissement et canton de Dijon), il y possédait un domaine qu'il donna à son Église d'Avenches : *de alodio suo in quadam villa prope Divionem quae dicitur Marcennai*.

Ce don ne fut pas le seul acte de munificence de Marius. Le même *Cartulaire* nous a appris que *in honore sancte Marie genitricis Domini templum et villam Paterniacam in solo construxit proprio*; il éleva donc une église à Payerne et la dota de divers biens situés à Payerne même, à Corcelles et à Dompierre. Le chapitre de Lausanne eut d'abord le droit d'y prélever la dîme. Plus tard, il en fut dépossédé par les religieux de Payerne et les sires de Montagny. A la fin du XVIIIe siècle, une terre des environs de Payerne portait encore le nom de *decima sancti Marii* [2].

On ne voit pas de raison pour élever au rang d'histoire une vague tradition, d'après laquelle l'église Saint-Saphorin (*Sanctus Symphorianus*), située dans le district de Lavaux, près du château de Glérolles, aurait été construite par les soins de Marius [3].

Il n'y a pas plus de raisons pour lui attribuer la chapelle d'Avenches dédiée à saint Symphorien. Le culte de ce martyr a été très répandu en Gaule et ailleurs; s'il fallait supposer la présence d'un Autunois partout où on relève l'existence de ce culte, cela entraînerait loin.

Le culte de saint Thyrse était également en honneur à Autun; il existait à Lausanne une église dédiée à ce saint dès la fin du VIe siècle, l'évêque Marius y fut enterré; cette circonstance pourrait porter à croire qu'il avait construit cet édifice. D'ailleurs il n'en subsiste rien, mais nous savons que le vocable de Thyrse avait été remplacé par celui de « Saint-Maire ». Désaffectée au XVIe siècle, puis démolie, on connaît son emplacement; elle devait avoir le chœur à l'Ouest et la façade à l'Est; le chemin de la porte Saint-Maire passait entre cette façade et la maison que possédait l'abbaye de Montheron [4]. A côté se trouvait la vieille porte de Saint-Maire.

VI. L'épitaphe. — Le *Cartulaire* de Lausanne conserve une pièce de vers se composant de onze distiques, sous la mention d'*Epytaphium beati Marii tale est*. Nous devons cette pièce à Conan d'Estavayer, puisque l'original a disparu :

MORS INFESTA RVENS QVAMVIS EX LEGE PARENTIS
MORIBVS INSTRVCTVS NVLLA NOCERE POTEST
HOC ERGO MARII TVMVLANTVR MEMBRA SEPVLCHRO
SVMMI PONTIFICIS CVI FVIT ALMA FIDES
CLERICVS OFFICIO PRIMEVIS TONSVS AB ANNIS
MILICIA EXACTA DVX CRECIS ECIT OVES
NOBILITAS CENERIS RADIANS ET ORICO REFVLCENS

[1] Marius a placé par erreur une autre guerre contre les Saxons en 554-555. Celle qu'il raconte ici eut lieu en 555. Il a passé sous silence celle de 556, où les Francs furent défaits (IV, XIV). — [2] Schmitt, *Mémoires*, t. I, p. 194. — [3] Martignier et de Crousaz, *Dictionnaire historique du canton de Vaud*, 1867, p. 822. — [4] Millioud, dans *Anzeiger für schweizer Geschichte* 1903, page 169, note.

DE FRVCTV MERITI NOBILIORA TENET
ECCLESIE ORNATVS VASIS FABRICANDO SACRATIS
ET MANIBVS PROPRIIS PREDIA IVSTA COLENS
IVSTICIE CVLTOR CIVIVM FIDISSIMA VIRTVS
NORMA SACERDOTVM PONTIFICVMQVE DECVS
CVRA PROPINQVORVM IVSTO BONVS ARBITER ACTV
PROMPTVS IN OBSEQVIIS CORPORE CASTO DEI
HVMANIS DAPIBVS FIXO MODERAMINE FVLTVS
PASCENDO INOPES SE BENE PAVIT OPE
IEIVNANDO CIBANS ALIOS SIBI PARCVS EDENDO
HORREA COMPOSVIT QVO MODO PASTOR ABIT
PERVIGIL IN STVDIIS DOMINI EXORANDO FIDELIS
NVNC HABET INDE REQVIEM VNDE CARO FESSA FVIT
QVEM PIETATE PATREM DVLCEDINIS ARMA TVENTEM
AMISSIS TERRIS CREDIMVS ESSE POLIS.

Bibl. — *Cartularium Lausannense*, dans *Mémoires et documents de la Société d'histoire de la Suisse romande*, 1851, t. VI, p. 31, dont nous donnons le texte.

Marquardt Wild, *Apologie pour la vieille ville d'Avenches*, in-8°, Berne, 1710; De Zurlauben, dans *Histoire de l'Acad. des Inscr.*, 1770, t. XXXIV, p. 146; Haller, *Bibliothek der schweizer Geschichte*, in-8°, Bern, 1786, t. III, p. 338; G. Waitz, dans *Monum. Germ. hist., Script.*, 1879, t. XXIV, p. 795; B. Hauréau, dans *Gallia christiana*, in-fol., Paris, 1860, t. XV, p. 328; G. Monod, *Études critiques*, in-8°, Paris, 1872, p. 150-151; W. Arndt, *Bischof Marius von Aventicum*, in-8°, Leipzig, 1875, p. 10; E. Le Blant, *Nouveau recueil des inscript. chrét. de la Gaule*, 1892, n. 441; Mommsen, dans *Monum. Germ. hist., Auct. antiq.*, t. XI, 1893, p. 227; E. Egli, *Die christlichen Inschriften der Schweiz*, in-8°, Zurich, 1895, p. 22; Gelpke, *Kirchengeschichte der Schweiz*, in-8°, Bern, 1861, t. II, p. 148; Genoud, *Les saints de la Suisse française*, in-8°, Fribourg, 1882, t. I, p. 170; *Conservateur suisse*, t. XII, p. 172; M. Besson, *L'epitaphium beati Marii Aventicensis, œuvre probable de Venance Fortunat*, dans *Atti della reale accademia delle scienze di Torino*, t. XXXIX, 1904, p. 723-742; Le même, *Recherches sur les origines des évêchés de Genève, Lausanne, Sion et leurs premiers titulaires jusqu'au déclin du VIe siècle*, in-8°, Fribourg, 1906, p. 190-209; *Dictionn.*, t. VI, col. 2189, n. 21.

On a revendiqué ces platitudes médiocres et obscures pour Fortunat; il se peut qu'il en soit l'auteur, mais on ne pourra cependant ajouter cette pièce à ses ouvrages. Tout ce qu'on peut dire de cette épitaphe, c'est qu'elle doit avoir été rédigée peu de temps après la mort de Marius. L'éloge qu'on y fait de ses vertus ne va pas jusqu'à lui attribuer le titre de saint; on était donc encore assez proche de sa mort et on gardait quelques souvenirs précis de sa personne, comme le fait d'avoir été tonsuré dès son jeune âge, d'appartenir à une bonne famille (ce qui d'ailleurs se dit toujours) et d'avoir, comme saint Éloi, exercé une profession manuelle : il confectionnait des vases sacrés. Comme dit G. Monod, c'est le naïf témoignage d'une époque où les travaux manuels n'étaient point dédaignés par les hommes revêtus des plus hautes dignités de l'Église.

VII. Le culte. — On n'a pas d'attestation ancienne du culte, ni dans le martyrologe hiéronymien, ni dans les martyrologes historiques du IXe siècle. Les diocèses de Lausanne et de Bâle célébraient sa fête le 31 décembre; ce n'est guère qu'à partir des XIVe et XVe siècles qu'on rencontre son nom dans les missels et les livres liturgiques. Le point le plus intéressant et qui n'a pas été éclairci serait de savoir la date à laquelle le vocable de Marius remplaça celui de Thyrse dans l'église de Lausanne où il était enterré.

VIII. Bibliographie. — 1° La *Chronique*, transcrite par H. Rosweyde fut éditée pour la première fois par Chifflet, dans Duchesne, *Historiae Francorum scriptores*, 1636, t. I, p. 210; corrections dans Ph. Labbe, *Nova bibliotheca*, 1657, t. I, p. 55; texte dans M. Bouquet, *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, 1739, t. II, p. I-II, 12-19; Galland, *Bibliotheca veterum Patrum antiquiorum ecclesiastica*, in-fol., Venetiis, 1765-1768, t. XII, p. 313; Roncalli, *Vetustiora latinorum scriptorum chronica*, t. II, p. 399; *P. L.*, t. LXXII, col. 791-802; J. Rickly, *Marius Aventicensis seu Lausanensis episcopus, 455-558*, dans *Mémoires et documents de la Société de la Suisse romande*, 1853, t. XIII, p. 21-25, et le travail entier, p. 19-56; cette édition nous donne des notes inédites sur Marius, conservées à la bibliothèque de Berne et recueillies au XVIIIe siècle par Abr. Ruchat, *Hist. de Suisse*, ms., t. V, et par Walther, *Collectio hist. mss. hist. Helveticae*, t. III, 71; W. Arndt, *Bischof Marius von Aventicum, sein Leben und seine Chronik nebst einem Anhang ueber die Consulreihe der Chronik*, in-8°, Leipzig, 1875, p. 28-39; puis *Marii episcopi Aventicensis Chronicon*, in-8°, Leipzig, 1878; Th. Mommsen, *Chronica minora saec. IV-VII*, dans *Monum. Germ. hist., Auct. antiq.*, 1894, t. II, p. 227-239. Un fac-similé d'une des pages du manuscrit a été donné par W. Arndt, *Schrifttafeln zur Erklaerung der lat. Palaeographie*, 1887, fasc. I, pl. XVI.

2° Le personnage : W. Arndt, *Bischof Marius von Aventicum, sein Leben und seine Chronik, nebst einem Anhang ueber die Consulreihe der Chronik*, in-8°, Leipzig, 1875. — Baehr, *Geschichte der christlichen Dichter und Geschichtsschreiber Rom's*, 1836, p. 110. — M. Besson, *Episcopus Ecclesiae Aventicae*, dans *Archives de la Soc. d'hist. du canton de Fribourg*, t. VIII, p. 139-154; *Le siège épiscopal d'Avenches*, dans *Anzeiger für schweizerische Geschichte*, 1905, n° 1; *Un dernier mot sur la question du siège épiscopal d'Avenches*, dans *Anzeiger*, 1905, n° 3; *L'epitaphium beati Marii Aventicensis, œuvre probable de Venance Fortunat*, dans *Atti della R. accad. delle scienze di Torino*, 1904, t. XXXIX, p. 723-742; *Recherches sur les origines des évêchés de Genève, Lausanne, Sion et leurs premiers titulaires jusqu'au déclin du VIe siècle*, in-8°, Fribourg, 1906, p. 146-162; 176-209; *Les origines chrétiennes d'Avenches*, dans *Revue de Fribourg*, 1905, p. 52-66. — C. Binding, *Das Burgundisch-römanische Koenigreich*, 1868, t. I, p. 274-278. — Burgener, *Helvetia sancta*, 1860, t. II, p. 38-41. — G. Cave, *Scriptores ecclesiastici*, 1741, t. I, p. 538. — R. Ceillier, *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, 1750, t. XVII, p. 78-79; 2e édit., t. XI, p. 399-400. — A. Debétaz, *La chronique de Marius d'Avenches, la vie de saint Sigismond et les guerres des Francs contre les Burgondes*, 1879. — [J. Dey], *Marius évêque d'Avenches et ensuite de Lausanne*, dans *Mémorial de Fribourg*, 1854, t. I, p. 49-55. — E. Dupraz, *Mémoire sur les origines du diocèse de Lausanne*, lu à l'assemblée de la Société d'histoire de la Suisse romande, le 15 juin 1904. — Duru, *Bibl. historique de l'Yonne*, 1850, t. I, p. 161. — Ebert, *Gesch. Liter. Mittelalt.*, 1874, t. I, p. 552-553; trad. franç., 1883, p. 618-619. — J. A. Fabricius, *Bibliotheca Medii Aevi*, 1736, t. V, p. 94-95; 2° édit., p. 31. — Haller, *Bibl. Schweiz*, 1786, t. III, p. 1042, 1060. — O. Holder-Egger, dans *Neues Archiv für Gesch. d. ält. deutsch. Geschichte*, 1876, t. I, p. 234-239. — Alb. Jahn, *Geschichte der Burgundionen*, 1874, t. II, p. 525-540. — G. Kaufmann, *Der Appendix des Marius und der Continuator Prosperi, namentlich ihre Benützung der Chronik des Isidor*, dans *Forschungen für deutsche Geschichte*, t. XIII, 1873, p. 418-424. — G. Kurth, dans *Revue des questions historiques*, 1888, t. XLIV, p. 397-403; *Histoire poétique des Mérovingiens*, 1893, p. 253-255. — Ch. Le Fort, *Marius d'Avenches et sa Chronique 529-593*, dans *Anzeiger für schweizerische Geschichte*, 1870, t. I, p. 221. — J. Lelong, *Bibliothèque historique de la France*, 1769, t. II, n. 16049. — M. Meyer, *Marius, évêque de Lausanne et son siècle*, dans *L'Émulation*, 1843, n. 8-9; dans *Mém. de Fribourg*, 1856,

t. III, p. 57, 65. — A. Molinier, *Les sources de l'histoire de France*, t. I, 1902, p. 178-179. — G. Monod, *Études critiques sur les sources de l'histoire mérovingienne*, in-8°, Paris, 1872, p. 147-163. — C. Oudin, *Scriptores ecclesiastici*, t. I, 1722, col. 1472; *Suppl.*, 1728, col. 221. — Pagi, *Crit. Annal. Baron.*, 1689, ad ann. 581, n. 17. — Pallmann, *Geschichte der Voelkerwanderung*, t. II, p. 211. — M. Reymond, *Les fondations de saint Maire*, dans *Revue historique vaudoise*, 1904, p. 380-381; *Les origines chrétiennes d'Avenches*, dans *Revue de Fribourg*, 1905, p. 52-66; *A propos du siège épiscopal d'Avenches*, dans *Anzeiger für schweizerische Geschichte*, 1905, n. 2. — J. Rickly, *Marius Aventicensis seu Lausanensis episcopus*, dans *Mémoires et documents de la Société de la Suisse romande*, t. XIII, 1853, p. 19-56. — Rivet, *Histoire littéraire de la France*, t. III, 1735, p. 400-402. — Roesler, *Chron. Med. Aevi*, t. I, 1798, p. 126-128. — Struve, *Bibl. hist.*, 1782, t. I, part. 1, p. 61-62. — G. Waitz, *Die Ravennatischen Annalen*, dans les *Nachrichten v. der goettingische Gesellschaft der Wissenschaften*, 1865, p. 81-114. — Wattenbach, *Deutschlands Geschichtsquellen*, t. I, 1904, p. 102-103. — G. von Wyss, *Geschichte der Historiographie in der Schweiz*, p. 18-19. — De Zurlauben, *Mémoire sur Marius évêque d'Avenches, auteur de la plus ancienne chronique de France*, dans *Mémoires de l'Acad. des inscr. et bell.-lettr.*, t. XXXIV, 1770, p. 138-147.

3° Le *Marii Aventicensis appendix* (581-624). — Publié dans Duchesne, Bouquet, *P. L.*, Mommsen. La valeur en a été niée par Brosien, *Quellen zur Geschichte Dagoberts*, 5; affirmée par G. Monod, dans *Revue critique*, 18 oct. 1873, p. 255-264; et *Mém. de la Soc. de l'hist. de Paris et de l'Ile-de-France*, t. III, p. 223-224; Kauffmann, *Des Appendix des Marius* (voir ci-dessus) et Hertzberg, dans *Forschungen f. deutsch. Gesch.*, t. XV, p. 317-324; Wattenbach s'est rangé à cette dernière opinion, *Quellen*, t. I, p. 102-103. Cet appendice, emprunté en partie à la première édition du *Chronicon* d'Isidore, se retrouve dans deux continuations d'Isidore jusqu'en 636 et jusqu'en 1041 et dans une continuation de Prosper jusqu'en 641. C'est un opuscule très bref et sans grande importance.

4° La *Passio sancti Sigismondi* que certains (*Hist. littér. de la France*, t. III, p. 401; Schmitt, *Mémoires*, t. I, p. 188; Genoud, *Les saints de la Suisse française*, t. I, p. 164) voudraient attribuer à Marius, offre des passages assez semblables à tel texte de la *Chronique*. Elle a été éditée par Br. Krusch, dans *Monum. Germ. hist., Script. merov.*, t. II, p. 139, d'après dix-neuf manuscrits; l'éditeur y a montré des imitations, non seulement de Marius, mais de Grégoire de Tours, d'Isidore et même de la *Chronique* du pseudo-Frédégaire. La vie de saint Sigismond serait plutôt l'œuvre de quelque moine anonyme d'Agaune, rédigée au VIIe ou au début du VIIIe siècle.

H. LECLERCQ.

MARMITES. Pour une fois, l'archéologie est d'accord avec la fable; elle nous apprend que le pot de terre est moins durable que le pot de fer. Celui-ci, qu'il soit de fer ou de cuivre ou de bronze, a rencontré sur son chemin bien des chances contraires, il a parfois réussi à y échapper jusqu'au jour où il est venu trouver dans une vitrine de musée un repos et une sécurité auxquels sa carrière active ne l'avait pas destiné. Les archéologues ont montré sinon du dédain, du moins une inattention assez marquée à l'endroit des marmites; le premier d'entre eux peut-être qui s'en occupa et crut pouvoir leur consacrer une notice fut l'abbé Cochet (voir ce nom) qui groupa et étudia les ustensiles de cette nature trouvés en Normandie [1]. Il serait cependant intéressant de posséder un catalogue raisonné de ces marmites échouées, après maintes rencontres dont elles gardent l'empreinte, dans les musées ou les collections; il permettrait de former des séries, d'attribuer tel ou tel type à telle ou telle région, de suivre au cours des temps les transformations de ce vase, encore que, pour la plupart d'entre eux, dépourvus d'inscriptions ou d'ornements, il soit souvent fort hasardeux, d'après les seuls indices de fabrication, de leur assigner une date. Si on a pu rassembler et décrire quelques exemplaires curieux depuis le XIIIe jusqu'au XVIIIe siècle [2], l'antiquité est moins bien partagée, bien qu'elle ne soit pas entièrement dénuée de ces petits monuments; nous en avons donné quelques exemples au mot CHAUDRON (voir *Dictionn.*, t. III, col. 1229, fig. 2730), ce sont surtout des objets de provenance égyptienne.

H. LECLERCQ.

MAROC. I. Période préhistorique. II. Période phénicienne. III. Domination romaine. IV. Donatisme et indépendance. V. Établissement vandale. VI. Conquête byzantine. VII. Fin de la domination byzantine. VIII. Invasion arabe.

I. PÉRIODE PRÉHISTORIQUE. — Les continents d'Europe et d'Afrique n'ont pas toujours été séparés, il est vrai que l'accident qui creusa entre eux le détroit de Gibraltar, *Herculeum sive Gaditanum fretum* [3], remonte assez haut dans le passé pour que les hommes en aient perdu tout souvenir. Le détroit actuel s'ouvrit à la fin de la période du miocène par un effondrement des plis qui raccordaient le Rif à la Cordillère bétique. Une autre communication entre l'Océan et la Méditerranée, le chenal sud-rifain, passant par Taza et Fez, se trouva comblé; ce sont les géographes qui l'assurent. De cette configuration lointaine il ne s'est rien conservé dans la mémoire des populations africaines, quoique, par son voisinage de la péninsule ibérique, le Maroc fût, dès l'origine, le lieu de passage pour une invasion aryenne venue d'Europe et dont le sol autant que les éléments ethniques de l'Afrique du Nord ont révélé de multiples traces.

Cette migration eut lieu, croit-on, vers le XVe siècle avant notre ère. Salluste [4] a recueilli d'antiques traditions libyennes où semblent se conserver quelques vagues notions de cette invasion européenne; quant aux légendes puniques dont il a fait quelque cas, elles n'ont aucune valeur historique. Le Maroc est le pays où l'élément berbère s'est le mieux défendu contre l'invasion et les croisements qui en sont la conséquence, les massifs montagneux de cette région mettant leurs habitants à l'abri des envahisseurs.

Le Maroc est la région de l'Afrique septentrionale où le type blond est le plus répandu, à ce point qu'il y forme le tiers environ de la population totale. L'impression générale que laisse cette population berbère, c'est qu'elle appartient à une race identique à la nôtre. Ch. Tissot trouve aux Berbères du Centre et du Nord du Maroc une physionomie essentiellement européenne, avec des mœurs et des habitudes voisines des nôtres et favorables à l'hypothèse d'une origine commune [5].

II. PÉRIODE PHÉNICIENNE. — Longtemps avant la fondation de Carthage (voir ce nom), les Phéniciens de Tyr et de Sidon s'aventurèrent jusqu'à la côte libyenne de l'Atlantique et y fondèrent des comptoirs

[1] Cochet, *Note sur des marmites en bronze conservées dans quelques collections archéologiques*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1862. — [2] Roger Drouault, *Marmite de bronze avec inscription du XVIe siècle*, dans *Bull. archéol. du Comité des trav. hist.*, 1907, p. 219-229; Le même, *Marmites de bronze avec inscriptions (XIIIe-XVIIIe siècle)*, dans même recueil, 1912, p. 117-129. — [3] Strabon, XVII, 3; Pline, *Hist. nat.*, III, 1; Anonyme de Ravenne, III, 11. — [4] Salluste, *Jugurtha*, 17, 18. — [5] *Géographie comparée de la province romaine d'Afrique*, t. I, p. 403.

(vers 1520 avant J.-C.). Ces navigateurs hardis autant qu'habiles et ces commerçants que rien ne pouvait effrayer, ni rebuter prenaient pied partout le long d'un des plus inhospitaliers parmi les rivages de l'Océan et ouvraient un établissement, destiné à devenir presque toujours dans l'avenir une ville romaine ou une cité importante. Au temps de la plus grande puissance de Carthage, on comptait plus de trois cents colonies phéniciennes au delà du détroit de Gibraltar[1] et, à mesure que s'accrut la richesse et la puissance de Carthage, tous les comptoirs phéniciens de la côte tombèrent sous sa dépendance.

Sur la côte du Rif, le port phénicien de *Russadir* s'élevait sur l'emplacement actuel du résident espagnol de Mélilla; *Tingi* est encore reconnaissable dans le nom de Tanger, une des villes les plus anciennes du monde dont la fondation était attribuée au géant Antée[2]; dans le massif du *Ras-Achakkar* des Arabes, le cap Spartel des géographes n'est autre que *Cotès*, ville phénicienne[3] déjà disparue à l'époque où écrivait Pline l'ancien; enfin et surtout c'est *Lix*, la plus grande ville de la côte atlantique, avantageusement située et assise au bord du fleuve Loukkos qui, en formant un port superbe le long de cette côte, sert de voie de pénétration naturelle dans l'intérieur[4]. Le *Périple* fameux d'Hannon mentionne, à deux journées de navigation des Colonnes d'Hercule, la ville de *Thymiaterium*, dominant une grande plaine et commandant l'embouchure du fleuve Sebon[5]; puis *Sala*, dont le nom tout phénicien caractérise le terrain sur lequel s'élevait la colonie carthaginoise, c'est la Chella des Arabes, sur le Bou-Regrag[6]; enfin le *Portus Rutubis*, Mazagan actuel; et, en dernier lieu, le *Portus Risadir*, la baie d'Agadir de nos jours, l'un des meilleurs mouillages de la côte atlantique marocaine.

Plusieurs de ces colonies étaient fort anciennes, puisque, au dire de Strabon, les Phéniciens avaient fondé des comptoirs au delà des Colonnes d'Hercule peu de temps après la guerre de Troie. Celles de ces stations qui avaient les emplacements les plus avantageux devinrent par la suite de véritables *emporia*, tels Tingis et Lixus.

A mesure que s'étendit et s'accrut la puissance carthaginoise, les comptoirs phéniciens tombèrent sous sa dépendance. A cette époque, la civilisation peu avancée du pays était toute phénicienne.

Pendant la période qui s'étend de la fin du VIe au IIIe siècle avant Jésus-Christ, Carthage envoya l'amiral Hannon reconnaître le littoral de l'Atlantique et y établir des colonies. Cherchant à exploiter le pays et n'administrant les populations que par l'intermédiaire de chefs investis, la politique de Carthage se montra utilitaire, mais, à mesure que déclina la puissance carthaginoise, celle des princes indigènes affirma la nationalité berbère. Vers l'an 200 avant notre ère, toute la partie du Maroc dont nous parlons était soumise à la famille princière des Bokkar.

Les habitants de cette région ne commencèrent à jouer un rôle dans l'histoire qu'au temps de Jugurtha qui sollicita l'appui de son beau-père Bocchus qui le trahit. Les Romains récompensèrent Bocchus en reculant les frontières de la Maurétanie occidentale, de la Moulouia jusqu'à l'Ampsaga.

Il nous faut attendre l'an 82 avant notre ère pour rencontrer des événements d'un caractère historique bien déterminé. En cette année 82, la lutte s'engage sur la côte atlantique en Ascalis, entre quelques prétendants au trône de Maurétanie et le célèbre Sertorius qui reste vainqueur et s'empare de Tingis. Les rois maurétaniens prennent parti dans la rivalité entre César et Pompée, en 48; un d'eux, Bogud, passe en Espagne pour favoriser Longinus, lieutenant de César et, en l'an 45, à la bataille de Munda, un roi maurétanien combat dans l'armée de César, tandis que les fils de l'autre roi se trouvent parmi les Pompéiens.

En 38, Bogud, roi de la Maurétanie occidentale, embrassa le parti de Marc-Antoine et passa en Espagne pour déposséder les légats d'Octave; pendant son absence, Tingis se révolta et Bocchus occupa la région. Après un échec, Bogud ne pouvant rentrer au Maroc se réfugia près d'Antoine en Orient et Bocchus reçut d'Octave l'investiture du royaume de Maurétanie occidentale. Dernier roi de la dynastie, il mourut en 33.

La civilisation phénicienne n'était pas à la veille de disparaître, puisque même au VIe siècle, à l'époque de l'historien Procope, on parlait encore le phénicien à Tanger.

III. Domination romaine. — Rome victorieuse de Carthage n'oublia pas de s'assurer de l'étendue de sa victoire; elle chargea Polybe de reconnaître les établissements phéniciens du littoral, à l'ouest de Carthage. Nous ne connaissons son récit que par l'analyse qu'en fit Pline, mais nous savons du moins que, jusqu'alors, l'histoire d'Afrique ne se distinguait guère de celle de Carthage. Le pays était encore peu connu des Romains qui, comme les Grecs, le nommaient Libye; leurs géographes furent les premiers à imposer le nom d'Afrique aux territoires de Carthage, conservant celui de Libye pour l'ensemble du pays; mais insensiblement l'appellation d'Afrique devint générale. Rome ne devait pas tarder à apprendre que cette vaste contrée comptait un grand nombre de peuplades indigènes dont les Phéniciens n'avaient pas été partout les maîtres, mais plus souvent les alliés et les hôtes. C'est ainsi que l'on désigna tout d'abord à Rome, comme Maurétanie ou Maurusie, la contrée qui s'étendait à l'Ouest jusqu'à l'Océan.

Rome avait pénétré en Afrique par une extrémité: Carthage; elle progressa assez lentement, avant de parvenir jusqu'à l'autre extrémité du littoral méditerranéen, et, durant cette période, nous savons assez peu de chose sur le rôle et l'attitude des populations de la Tingitane. Nous savons toutefois qu'après avoir réduit en province le territoire carthaginois, les Romains se gardèrent de pénétrer trop avant à l'intérieur; il ne leur convenait pas de s'épuiser en expéditions et en corps d'occupation. Jusqu'à la Moulouia, le pays fut abandonné à Massinissa, l'allié de la République contre Carthage. Sauf le territoire de l'antique rivale, le reste de l'Afrique, la Tingitane en particulier, n'était encore que pays de protectorat; et ceci dura un siècle.

Le gouvernement de l'Afrique échut au Sénat et forma un gouvernement proconsulaire. Une armée permanente y fut placée d'abord sous les ordres du proconsul, anomalie qui ne se retrouve nulle part ailleurs dans l'empire[7]. Le proconsul d'Afrique était le seul qui, disposant de forces imposantes, ne tenait pas son pouvoir de l'empereur, mais du peuple; vingt-cinq ans avant J.-C., Auguste reprit la Numidie au roi Juba et l'annexa à la Proconsulaire. Quant à la Maurétanie, il

[1] Mercier, *Histoire de l'Afrique septentrionale*, t. I, p. 9. — [2] Mela, I, 5, 2; Pline, *Hist. natur.*, V, 1; Plutarque, *Sertorius*, 9. — On admet communément que l'origine de la ville est nettement libyque, car la forme *Tinga* ou *Tenga*, que donnent les monnaies de la ville, se retrouve encore comme un nom de localité dans la langue berbère. — [3] Son emplacement n'a pu encore être déterminé. — [4] Cornelius Nepos semble exagérer en faisant de Lix une ville égale et même supérieure en importance à Carthage; de la Martinière, *Recherches sur l'emplacement de la ville de Lixus*, dans *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1890, p. 134-148. — [5] C'est aujourd'hui Mehedya. — [6] Débouche dans l'Océan; cf. Char. Tissot, *Géographie comparée de la Tingitane*, p. 95. — [7] R. Cagnat, *L'armée romaine d'Afrique et l'occupation militaire de l'Afrique sous les empereurs*, p. XX sq.

la donna au roi Juba II, et ce fut seulement sous le fils de ce Juba que le pays fut réduit en province romaine. En somme, la possession de la Maurétanie fut la dernière conséquence de la prise de Carthage.

La révolte de Tacfarinas souleva toute l'Afrique du Nord, depuis les Colonnes d'Hercule jusqu'à la Grande Syrte. En 37 après J.-C., Tibère retira au proconsul le commandement de l'armée d'Afrique et confia celle-ci à un légat indépendant de ce proconsul pour les affaires militaires. Caligula, ayant pris à sa charge la garde de la Numidie, détacha la Maurétanie de la dynastie indigène qu'Auguste y avait établie et la réduisit en province. L'opération eut lieu après le meurtre de Ptolémée à Rome (40 après J.-C.). L'occupation du pays se fit au moyen de troupes romaines d'Espagne.

C'est probablement à l'occasion de la révolte indigène prêchée dans le pays par l'affranchi Oedemon, qui exploitait l'assassinat de Ptolémée, que les légions romaines, sous la conduite de C. Suetonius Paulinus, rétablirent le calme dans le nord du pays et franchirent l'Atlas. Mannert pense que le général romain partit des établissements méridionaux, sur la rivière de Sala [1]. D'après La Martinière, l'expédition, dont aucun historien ne nous a transmis le récit, dut partir de *Volubilis* et remonter la route de nos jours suivie par les Marocains de Fez au Tafilalet. Nous savons seulement que la troupe romaine, après dix jours de marche, atteignit l'Atlas et, après l'avoir franchi, trouva de l'autre côté « des plaines couvertes de sable noir, où coulait une rivière nommée Gér », l'*oued Guir* actuel. Les dix jours de marche indiqués répondent sensiblement à ce qu'une troupe légère mettrait de Ksar-Feraoun, emplacement de *Volubilis*, au col de Tisi N'Telrent.

Vers la fin de 42 ou en 43, sous Claude, la Maurétanie fut divisée en Césarienne et en Tingitane, séparées par *la Malva*, la Moulouia de nos jours. La Tingitane fut élevée au rang de province romaine et Lixus devint colonie impériale (*Lixus colonia Claudii Caes.*). L'organisation de l'Afrique est dès lors accomplie; les choses resteront jusqu'à Dioclétien (284-293) dans l'état où elles se trouvaient en 43 de J.-C.

Dans la suite, nous ne voyons pas figurer spécialement le nom de la Tingitane, obscure province située à l'extrémité de l'empire. Quelques agitations survenues à la mort de Néron et à la mort de Galba, la présence d'un procurateur *pro legato* sous Trajan en même temps que d'un *subprocurator Mauretaniae Tingitanae* nous indiquent sans doute que la paix fut parfois troublée. Sous le règne de Septime-Sévère (193-201), africain de naissance, les Maurétanies, Césarienne et Tingitane, furent momentanément réunies et, par deux fois, sous la même autorité, celle d'un procurateur, ce qui est l'indice d'une période troublée. Le règne de Caracalla marque l'apogée de la domination impériale dans la Tingitane, c'est l'époque où on élève un arc de triomphe à l'empereur, à Volubilis, en 213.

A l'époque de Valérien et de Gallien, vers 266, la Tingitane aura comme une courte et violente épreuve. Aurelius Victor parle d'une expédition des Francs en Afrique [2]; grâce à la désorganisation générale, des peuplades franques auraient franchi la Gaule, les Pyrénées, l'Espagne et se seraient embarquées à destination de la Tingitane où elles disparurent.

Le règne de Dioclétien apporte à l'empire une organisation nouvelle. Dans la liste de Vérone, dressée probablement en 297, la Tingitane figure au nombre des sept provinces qui forment le diocèse d'Espagne (*diocesis Hispaniarum* [3]). Quelques années plus tard, Rufus parlant de l'Espagne s'exprime ainsi : *Transfretum etiam in solo terrae Africae provincia Hispaniarum est, quae Tingitanica Mauretania cognominatur.* Tous les documents postérieurs réunissent la Tingitane à l'Espagne. Cet état de choses semble être plus ancien que la grande réforme de Dioclétien, il pourrait remonter jusqu'au règne de Caracalla, si on tient compte d'un fragment d'inscription découvert à Tanger en 1884 [4] :

PROVINCIAE NO *vae Hisp.*
VLTERIORIS · TIN *gitanae*
POPVLVS TI *ngitanus*
STATVAM · SVA · IMP *ensa posuit*

Héron de Villefosse estime que les relations fréquentes, qui existaient nécessairement entre les deux rives du détroit et qui étaient amenées par les incursions des Maures et par les expéditions pour unifier l'action militaire, expliqueraient cette réunion. D'après le même fragment, la Tingitane s'appela alors *Provincia nova Hispania ulterior*, tandis que la Bétique, qui représentait une partie de l'ancienne province d'Espagne ultérieure prenait le nom de *Provincia vetus Hispania ulterior*.

Après l'abdication de Dioclétien et de Maximien, l'Afrique échut à Constance Chlore. En 323, Constantin plaça la Tingitane sous l'autorité du préfet des Gaules, qui y était représenté par un *praeses*.

IV. Donatisme et indépendance. — Aux troubles politiques le schisme des donatistes apporta une diversion et une aggravation. A la faveur du désordre causé par les luttes contre les donatistes, parurent les circoncellions (voir *Dictionn.*, t. III, col. 1692-1710), énergumènes qui terrorisaient les campagnes. Si rares que soient les documents relatifs aux véritables guerres entreprises pour réprimer la révolte des donatistes (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 1457-1472, 1472-1487, 1487-1505) et les violences des circoncellions, ils montrent la perturbation profonde et générale des provinces africaines. Nul doute qu'à la faveur d'une telle situation les tribus de la Tingitane n'aient secoué la Comination impériale.

Il faut se souvenir que l'influence de Donat avait divisé l'Afrique en deux camps ennemis. Les uns, partisans de l'orthodoxie, soutenus par l'autorité impériale, les autres entraînés dans le schisme par une foule de raisons locales, devaient nécessairement donner à leur cause tous les caractères d'une lutte de races. Les donatistes étaient, en effet, en grande partie, composés d'indigènes pour qui le schisme n'était qu'un prétexte et qui voulaient, par-dessus tout, reconquérir l'indépendance politique.

Quand Firmus organise la révolte, en 372, dans les montagnes de la Kabylie, ce sont eux qui lui fournissent l'appoint de leurs forces; l'empereur Valentinien envoya alors en Afrique son meilleur général, le comte Théodose, père du futur empereur de ce nom. Après la guerre contre Firmus, qui dura trois ans et se termina par la défaite et la mort de ce dernier, la situation s'apaisa dans les Maurétanies.

On ignore du reste ce qui se passa dans le pays jusqu'au moment où Gildon fut nommé gouverneur, vers 386, avec le titre et la dignité exceptionnels de *comes et magister utriusque militiae*. A la mort de l'empereur Théodose, il se déclara contre Honorius et rattacha ainsi l'Afrique à l'empire d'Orient en reconnaissant la souveraineté d'Arcadius. A la tête d'une forte armée,

[1] *Géographie ancienne des états barbaresques*, p. 567. — [2] Pallu de Lessert, *Fastes de la Numidie*, dans *Recueil des notices et mémoires de la Soc. arch. de Constantine*, t. XXV, 1888, p. 154. — [3] Mommsen, *Mémoire sur les provinces romaines*, trad. d'Émile Picot, p. 48. — [4] A. Héron de Villefosse, dans *Revue archéologique*, 1887, p. 283, pl. XIX; *Comptes rendus de l'Acad. des Inscript.*, 1887, p. 422; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 21813.

il fut cependant battu et se donna la mort; l'Afrique rentra sous l'autorité de Rome.

La révolte de Gildon est le dernier fait important de cette époque sur lequel l'histoire nous ait transmis quelques détails. Les événements, qui se produisirent durant les années suivantes, nous sont connus par des sources très incomplètes; c'est ainsi que nous arrivons à l'année 427, où la funeste intrigue de cour d'Aetius, favori de l'impératrice Placidie et ennemi du comte Boniface, allait provoquer le passage des Vandales en Tingitane.

V. Établissement vandale. — Boniface commit le crime d'appeler les ennemis de l'empire pour soutenir sa querelle personnelle; il s'adressa à Genséric. On a pensé ou voulu amoindrir sa faute en expliquant que le partage, combiné entre lui et les Vandales, laissait à Boniface la Numidie et l'Afrique proprement dite, c'est-à-dire les terres comprises entre la petite Syrte et le fleuve Ampsaga; les Vandales se contenteraient des trois Maurétanies, contrée moins fertile, moins peuplée, puisque, dans la Tingitane, le territoire romain finissait souvent à trente ou quarante kilomètres de la cité. Ceci n'excuse pas le comte Boniface, mais, en fait, aux derniers temps de l'empire romain d'Occident, l'état de la Tingitane était des plus troublés et fort incertain; les Berbères y étaient indépendants et, pour tout dire, il semble bien que la domination impériale s'arrêtait aux murs de Tingis et des avant-postes qui avaient subsisté.

Les Vandales, à peine entrés en Afrique, auront dû savoir que les indigènes et les hérétiques se déclaraient pour eux. Les Vandales étaient ariens et c'était une chance de s'entendre avec les Berbères païens et les donatistes excommuniés, tous les deux également ennemis de Rome impériale et orthodoxe. En outre, la corruption des Romains rendait le succès facile et prompt. Un fait aide à apprécier la situation tant politique que religieuse, c'est que les envahisseurs vandales purent s'avancer et traverser l'Ampsaga, par conséquent toute la Tingitane, sans rencontrer un seul ennemi.

Procope évalue les Vandales au nombre de 50 000 combattants; Victor de Vite porte ce chiffre à 80 000 âmes pour toute la nation; ces chiffres peuvent approcher de la vérité.

On ignore l'itinéraire suivi par les Vandales. Victor de Vite et Procope nous les font voir traversant le détroit de Gadès et mettant le pied en Maurétanie; d'ailleurs on ne voit pas quel artifice les eût dispensés de cette traversée dont l'issue était sûre, puisque leur accord avec le comte Boniface supprimait tout obstacle à leur débarquement. De son côté, Genséric avait tout intérêt à abréger la traversée, ne disposant que d'une flotte de fortune et de provisions qui ne pouvaient durer bien longtemps. Il est vraisemblable que le débarquement se fit soit à Tingis, soit à *Septum* (Ceuta). Il fallait en outre occuper le pays de manière à assurer la subsistance des troupes et à assurer les derrières de l'armée d'invasion, dans le cas d'un revirement du comte Boniface. Ce fut pour prévenir ce danger que Genséric, à mesure qu'il s'éloigna du point de débarquement, dévasta et pilla le pays de telle façon qu'une armée n'y pût vivre.

D'autre part, pénétrer très avant dans l'intérieur des terres était se heurter aux indigènes et s'exposer à bien des hasards. Ce fut donc, sans doute, dans la contrée voisine de la mer qu'après leur débarquement les Vandales se répandirent tout d'abord, se séparant pour vivre et ravageant le pays dans leur marche vers l'Est; mais quelle fut au juste cette région? Il est permis de douter que ce fut le territoire au relief difficile, tourmenté et pauvre, qui est le Rif actuel; il est plus logique de penser que l'armée vandale suivit la route romaine vers *Volubilis* et de là gagna, par la vallée de l'Oued-Innaouen, les anciens postes romains de la Césarienne. Il fallut un peu plus d'une dizaine d'années aux Vandales pour traverser toute l'Afrique du Nord et se la soumettre: de 427 à 439; Hippone succomba en 430, le traité conclu à Hippone entre Genséric et Valentinien III est du 11 février 435 et la prise de Carthage du 19 octobre 439.

La Tingitane fut particulièrement éprouvée pendant cette période, notamment lorsque Genséric parcourut les côtes du pays, s'attachant à empoisonner les puits et à tout détruire, afin que les armées impériales ne pussent trouver le moyen de subsister.

Genséric avait eu l'adresse d'attacher les Berbères à sa cause en les appelant à participer aux profits de ses expéditions. Cette habile politique ne fut pas continuée par son successeur et la rébellion indigène ne tarda pas à éclater. Nous ne savons rien de particulier de la Tingitane, mais, sous le règne de Trasamund (523), les Maures, au dire de Procope, «infligèrent aux Vandales, dans les environs de Tripoli, la plus grande défaite qu'ils eussent jamais éprouvée [1]. » Ce désastre allait être suivi, à une dizaine d'années de distance, de la reprise de l'Afrique sur les Vandales par Bélisaire (533). On ne sait si les Vandales purent se maintenir dans la Tingitane qui se trouvait à une si grande distance de Carthage, leur capitale. On n'est pas instruit sur ce point, on sait seulement, par Procope, que le fort de *Septum* (Ceuta) passa, pour quelque temps, de leurs mains entre celles de l'empereur Justinien.

Le passage des Vandales en Tingitane avait donné le signal d'un grand mouvement de populations indigènes. Les tribus de l'intérieur vinrent remplir le vide que les barbares laissaient derrière eux en refoulant les Romains, étant trop peu nombreux pour occuper le pays tout entier. Procope nous apprend que les indigènes s'emparèrent de la plus grande partie de l'Afrique. Ce déplacement des tribus maurétaniennes vers l'Est explique l'extension donnée à cette époque à l'appellation de *Maurusii*, forme grecque de *Mauri*, et nous verrons l'Anonyme de Ravenne qualifier la Cyrénaïque de *Mauretania Cyrenensis*.

VI. Conquête byzantine. — Cette conquête de l'Afrique par Bélisaire fut une opération militaire très brillante; l'opération politique ne le fut pas autant, mais, pour comprendre que Justinien eut la main lourde et que ses fonctionnaires eurent la main prenante, il faut se souvenir que l'Afrique avait offert assez peu de résistance aux Vandales pour que les Byzantins prissent toutes mesures afin de rendre leur possession le moins précaire possible. Contre les populations nomades ils établirent, en peu de temps, un admirable système défensif (voir *Dictionn.*, au mot Fortification); contre la population, beaucoup trop pénétrée maintenant d'éléments indigènes, ils prirent des mesures dépourvues de bienveillance. Les propriétés qui avaient constitué le domaine royal furent transférées purement et simplement à la couronne impériale et les biens particuliers ne furent pas à l'abri des revendications. La mesure paraît avoir eu pour effet de dépouiller tous les propriétaires de race germanique. « Persécutés dans leur religion, chassés de leurs églises, exclus de toute participation aux charges publiques, attendu, dit cruellement une « novelle » impériale, que c'est bien assez pour eux de vivre; les Vandales semblent avoir peu à peu disparu sans laisser de traces. »

Le général byzantin fit occuper par ses troupes Cherchell et Ceuta, probablement aussi Tingis, avec quelques points importants du littoral de l'Atlantique comme Lixus. Quand la flotte byzantine se montra dans ces parages, Ceuta était aux mains des Berbères

[1] Ch. Diehl, *Hist. de la domination byzantine en Afrique*, p. 38.

qui avaient promptement fait d'en chasser les Goths d'Espagne. Ce fut en l'enlevant aux Berbères que les chrétiens reprirent possession de Ceuta [1]; mais les armées d'occupation byzantine allaient se heurter à la même difficulté qui avait toujours rendu précaire l'occupation romaine : l'opposition des indigènes. Ceux-ci n'ont guère varié depuis ces jours lointains ; contre les Romains et contre les Byzantins ils défendaient leurs terres et leur indépendance. Le patrice Solomon, envoyé par Byzance, comprit bien la politique la plus efficace à adopter : exploiter les rivalités et les jalousies de tribus à tribus.

Après la prise de Carthage (533), Justinien proclama la réunion de la Lybie à l'empire, ce n'était qu'une formule, et l'occupation de Ceuta par la flotte byzantine, une mesure locale et insuffisante. L'empereur voulait rétablir la Tingitane comme une des sept provinces d'Afrique relevant du prétoire de Carthage. Instruit par l'expérience de l'invasion vandale et par les mouvements des Goths d'Espagne de l'importance du détroit de Gadès, il écrivait à Bélisaire : « Établissez complètement sur le passage qui est vers l'Hispanie et qu'on appelle Septa (Ceuta) des soldats avec leurs tribus, hommes prudents et dévoués à notre empire, de manière qu'ils puissent toujours garder ce rivage et faire savoir tout ce qui s'y passe. Vous ferez en outre stationner dans le détroit des vaisseaux légers. » C'est de cette époque que semblent dater toutes les constructions byzantines trouvées en Tingitane. Solomon, préfet du prétoire après le départ de Bélisaire, releva les fortifications de Ceuta et y bâtit une église (542).

Ainsi qu'il arrive presque toujours, la population de l'Afrique salua les Byzantins comme des libérateurs, et un édit impérial de 534 ordonna la restitution aux établissements religieux des biens confisqués par les Vandales et la remise des vases et ornements sacrés et des édifices du culte. Cette mesure dut être étendue à la Tingitane pour laquelle nous avons conservé quelques listes épiscopales. Elles nous révèlent un certain nombre de localités dans l'intérieur du pays.

Mais, si les éléments romains qui avaient persisté dans les Maurétanies se félicitaient du retour d'une administration impériale, il n'en était pas de même parmi les tribus berbères. Les Maures formaient alors quatre groupes principaux, auxquels s'ajoutaient quelques grands chefs indépendants, qui ne courbaient pas la tête et se réfugiaient au fond de la Tingitane dont la condition, même pendant le règne de Justinien, fut très précaire; l'insuffisance des garnisons a été souvent reprochée à l'empereur. Après sa mort, en 565, malgré la vaillance et la sagesse de l'administration de Jean Troglita, le pays fut encore agité sous le règne de Justin II. En 568, Théodore, préfet d'Afrique, fut massacré par les Berbères; en 569, Théoteste, maître de la milice, eut le même sort; enfin, le successeur de ce dernier, un certain Amabilis, périt aussi tragiquement.

Au cours du VIe siècle, l'importance de Ceuta ne fit que grandir. Au début du VIIe siècle, on sait qu'il existait une communauté chrétienne à *Rusaddir*, la Melilla actuelle, et de même à Tanger. Dans d'autres villes, la domination byzantine poursuivait les travaux nécessaires au développement des villes, telles que *Lixus*, *Volubilis*, et *ad Mercurios*. Tanger possédait, au début du VIIe siècle, une population chrétienne [2], *Lixus* comptait un évêque; à *Agadir*, on a relevé un chapiteau byzantin. Ceux qui ont été trouvés par M. de la Martinière à *Banasa* ont été étudiés par H. Saladin [3], et proviennent selon lui d'une église chrétienne du VIe siècle; enfin on a trouvé à *Volubilis* un encensoir chrétien entré au musée du Louvre; ce sont là autant de témoignages de l'influence byzantine en Tingitane. Quant à Ceuta, la place allait demeurer à l'Extrême-Occident, durant les dernières années de la domination byzantine, l'ultime boulevard, suprême asile de l'empire d'Orient en Afrique.

A la fin du VIe siècle, on avait dû, à Byzance, reconnaître l'impossibilité de réaliser le rêve ambitieux de l'empereur et de réoccuper toute l'Afrique romaine : une nouvelle répartition des territoires en avait été la conséquence. Mais nous n'avons guère de renseignements précis sur les conditions des Maurétanies. En fait, la Tingitane ou Maurétanie Seconde était devenue une province importante; elle dut recevoir un commandement militaire d'un grade supérieur à celui des tribuns chargés jadis par Justinien de défendre Ceuta.

Un des premiers soins des Byzantins avait été la restauration du siège métropolitain de Carthage et la confirmation de ses privilèges. Primitivement, les divisions ecclésiastiques demeurèrent les mêmes, au moins d'une manière théorique, sauf pour la Tingitane, que l'on voit représentée au commencement du VIIe siècle à un concile de Carthage. Elle fut probablement rattachée à l'Afrique au point de vue ecclésiastique, comme elle l'était administrativement.

Depuis la défaite des Vandales jusqu'aux premières incursions des Arabes (533-644), l'autorité byzantine eut à combattre des insurrections d'indigènes, de troupes et de gouverneurs. Les Arabes auront à lutter bien moins contre les Grecs que contre les Berbères.

VII. Fin de la domination byzantine. — Encore qu'on ne trouve presque rien relativement à la situation de la Maurétanie Seconde vers le temps où mourut Héraclius (641) on peut déduire que Ceuta demeurait sous la dépendance des Byzantins, puisque l'empereur Héracléonas exila à Ceuta Philagrius, le trésorier de son frère.

En 646, l'Afrique avait pour gouverneur général le patrice Grégoire; les historiens arabes soutiennent que son autorité s'étendait de Tripoli à Tanger. Grégoire se proclama empereur, fit frapper des monnaies à son effigie et les populations berbères paraissent s'être jetées avec enthousiasme dans ce mouvement. Mais Grégoire fut écrasé par les Arabes dans la plaine de Sbeitla.

La chute de Carthage livrait l'Afrique aux musulmans; la place formidable de Ceuta était la dernière ressource et le dernier espoir des défenseurs de la puissance impériale.

L'historien Dozy a montré comment, après la chute de Carthage, le gouverneur de Ceuta reçut le titre d'exarque et comment, sous ce nom, il administra les possessions africaines échappées encore à la conquête musulmane; mais, entouré de barbares et séparé de tous, l'exarque de Ceuta devait, par la force des choses, se rapprocher du roi wisigoth, le seul prince chrétien qui se trouvait dans le voisinage.

VIII. Invasion arabe. — Nous ne reviendrons sur ce sujet déjà traité (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 1238-1252) que pour y ajouter quelques particularités.

La Tingitane, en raison de sa proximité de la Bétique, avait participé au mouvement d'expansion du christianisme plus que si elle eût dû attendre ses missionnaires venant de Carthage. Nous connaissons deux martyrs à Tanger, le centurion Marcel et le greffier Cassien.

Depuis le IVe siècle jusqu'au début du VIe, la Tingitane fut une des six provinces ecclésiastiques de l'Afrique; mais, peut-être en raison de son éloignement, ses représentants ne se montrent que de loin en loin dans les conciles africains; ses évêques ne sont pas

[1] H. Fournel, *Hist. des Berbères*, t. I, p. 93, note 2. — [2] *Byzant. Zeitsch.*, t. II, p. 26-32. — [3] *Bull. arch. du Comité*, 1890, p. 451.

mentionnés dans la *Notitia* de 484 et ne se font pas représenter à Carthage, en 525.

Parmi les évêchés de Tingitane quelques-uns ont été identifiés :

Agrensis, *Acra?* — Bacanariensis ou Vacanariensis? — Banasensis, *Banasa ;* — Babbensis, Bobbensis, *Babba ;* — Banzarensis? — Benepotensis? — Bocanum Hemerum, que certains auteurs placent près de la ville de Maroc, sans qu'aucun document justifie encore cette supposition ; — Exilissa, *Lissa ;* — Gildensis ou Sidensis, *Gilda ;* — Lixos, *Lixus ;* — Oppidonebensis, *Oppidum novum ;* — Oppinensis? — Priscianensis, *Prisciana ;* — Tingitanus, Tingariensis, *Tingis ;* — Volubilitanus, *Volubilis ;* — Ziliae, *Zilis.*

Cette liste permet de juger de l'expansion du christianisme dans la Tingitane, mais nous ne savons rien ou presque rien sur l'activité de ces sièges. Des églises importantes existèrent sans aucun doute dans plusieurs localités, notamment à *Banasa*, à *Volubilis*.

Le donatisme et l'arianisme représentaient des formes d'opposition à la religion officielle et ces hérésies avaient, en outre, un mérite particulier aux yeux des indigènes, elles avaient pour patrons un Africain, Donat, et un Lybien, Arius; ainsi elles étaient une façon de résistance à l'orthodoxie impériale. Cependant, la persistance des idées chrétiennes fut au Maroc assez prolongée, même après la conquête musulmane. Et, cependant, on se demande comment ces indigènes pouvaient être sincèrement chrétiens avec un clergé, tel que le dépeint parfois saint Cyprien.

Quand Idris entreprit son œuvre d'apostolat, Ibn Khaldoun, qui en donne le récit, dit notamment qu'il prit possession du Chellah, faisant disparaître du pays toute trace de religion païenne (magisme), juive et chrétienne; mais, en réalité, cette action fut moins profonde et moins générale, car, au XIe siècle de notre ère, El-Bekri cite une tribu de l'Atlas, à côté des Beni-Lamâs, qui adorait un bélier, et le même auteur a soin de nous apprendre les difficultés que l'apôtre Salah Ibn Mansour el-Himyerite rencontra en convertissant les Sanhadja et les Ghomara, toujours enclins à retourner à leurs anciennes croyances. Mais Salah, ayant finalement triomphé, les Berbères furent ramenés dans le droit chemin coranique, ainsi que nous l'apprend El-Bekri, et l'on voit encore son tombeau vénéré chez les Tam-Saman.

Les Ghomara étaient chrétiens et, avec eux, les Beni-Hamed, les Mettiona, les Beni-Nal, les Aghsaona, les Beni-Zeroual, les Medjkasa. D'après les historiens arabes et d'après les légendes locales encore en cours aujourd'hui, ils furent convertis par Mouça Ibn Noceir. Il est curieux de remarquer l'ardeur avec laquelle ils embrassèrent la nouvelle religion; ce furent plus tard les plus zélé défenseurs des Idrissides; les Beni-Tam-Saman, de nos jours de fanatiques Derkaoua, avaient parmi eux de nombreux chrétiens; leur conversion date de 730.

Les historiens arabes nous apprennent également qu'au moment de l'arrivée des musulmans dans le Maghreb-el-Acsa une partie des Berbères du pays professait le judaïsme. Ibn Khaldoun cite, comme tribus juives du Maghreb-el-Acsa, les Fendelaoua, les Mediouna, les Behloula, les Ghiatsa et les Fazaz; plusieurs des populations du Maroc moderne portent encore ces noms.

On a même dit qu'il existait des juifs et des communautés, des synagogues et des docteurs palestiniens dans les villes romaines des provinces occidentales, c'est-à-dire dans la Tingitane, avant l'affermissement du christianisme. Certains estiment que les colonies juives de la côte africaine avaient la même organisation que celles des autres pays de l'Occident romain et qu'elles revêtirent toutes un caractère nettement talmudique. Ce fait ressort, selon eux, pour le Maroc, de l'inscription juive trouvée par M. de la Martinière à *Volubilis*, monument épigraphique qui prouve l'existence, dans cette ville, d'une colonie judéo-romaine, tout en témoignant de la présence d'un graveur maniant correctement l'hébreu [1].

H. Leclercq.

MARON. I. Maron, l'anachorète. II. Le monastère de Saint-Maron. III. Maron, l'higoumène. IV. Les témoignages sur Jean Maron. V. Beth Maron au VIIe siècle. VI. Derniers temps de Beth Maron.

I. Maron, l'anachorète. — Dans la province de Syrie IIe, sur le versant occidental de l'Amanus, dans la région d'Apamée, non loin de la ville de Cyr, vivait, au début du Ve siècle, un anachorète nommé Maron (ou Maroun). Il vivait en plein air, dans le voisinage d'un ancien temple païen qui, par ses soins, avait été converti en église chrétienne. Lorsque l'hiver, très rigoureux dans ces parages, se faisait sentir avec le plus de rigueur, Maron dressait une petite tente faite de peaux de chèvres et s'y accroupissait attendant la fin des neiges ou des pluies [2]. L'évêque de Cyr, son proche voisin, Théodoret, nous a conservé ces détails. On le croit sans peine, lorsqu'il nous dit que la célébrité de Maron était d'autant plus répandue que l'austérité de sa vie était accompagnée du don des miracles, ce qui attira vers lui les foules et lui attacha un grand nombre de disciples des deux sexes. Nous en avons pour garant Théodoret qui faisait très large la part d'influence de Maron dans la sainteté de personnages dont il fut à même de juger par lui-même, tels que saint Jacques le Solitaire, saint Limné, sainte Domnina [3]. Non seulement Maron avait consacré une église, mais il bénissait les malades et ceci semble inviter à croire qu'il était prêtre, d'autant plus qu'on a toute raison de l'identifier avec un certain «Maron, prêtre et solitaire» à qui saint Jean Chrysostome écrivait du lieu de son exil de Cucuse, Μάρωνι πρεσβυτέρῳ καὶ μονάζοντι [4]. Maron mourut dans la première moitié du Ve siècle, mais sans préciser la date, qu'on peut placer aux environs de l'année 410. La lettre de saint Jean Chrysostome est de l'année 405, la biographie de Maron est postérieure à 423, date de l'élévation de Théodoret à l'épiscopat [5]. Avant de mourir, Maron avait souhaité être enterré près de son maître, saint Zebina; mais on ne put lui donner satisfaction; les gens de la campagne s'opposèrent à ce qu'on emportât son corps, plusieurs villages entrèrent en lutte afin de s'approprier les précieux restes qui devinrent la propriété d'un bourg très peuplé où on les déposa dans une église gardée par des religieux [6].

II. Le monastère de Saint-Maron. — Suivant toutes les apparences, ce bourg faisait partie du diocèse d'Apamée. En effet, dès le VIe siècle, s'élevait à mi-chemin d'Apamée et d'Émèse, sur la rive droite de l'Oronte, le célèbre monastère de Saint-Maron, qui semble répondre à celui dont nous parlons [7]. Ce monastère de Saint-Maron a laissé quelques souvenirs dans les annales de la Syrie IIe. Il serait difficile de

[1] De la Martinière, *Esquisse de l'histoire du Maroc avant l'arrivée des Arabes*, dans *Bull. arch. du Comité des trav. historiques*, 1912, p. 142-184; E. F. Gautier, *Les siècles obscurs du Maghreb. L'islamisation de l'Afrique du Nord*, in-8°, Paris, 1927. — [2] Théodoret, *Historia religiosa*, c. XVI, XXI, *P. G.*, t. LXXXII, col. 1418, 1431. — [3] Id., *ibid.*, c. XXI, XXII, XXX, *P. G.*, t. LXXXII, col. 1431-1455, 1491-1494. — [4] S. Jean-Chrysostome, *Epist.*, XXXVI, *P. G.*, t. LII, col. 650. — [5] Théodoret, *op. cit.*, c. XVI, XXIV; *P. G.*, t. LXXXII, col. 1419. — [6] Son culte fut reconnu par Benoît XIV, le 28 septembre 1752. — [7] F. Nau, *Opuscules maronites*, t. II, p. 20-25; H. Lammens, *Le Liban*, t. I, p. 118; t. II, p. 84.

prendre à la lettre ce qu'en a dit un historien arabe du xe siècle, Maçoudi; il parle d'un vaste édifice, de trois cents cellules, d'un trésor d'or et d'argent, de pierreries, etc., d'une valeur immense [1]; ce sont là des exagérations familières dont il faut probablement rabattre beaucoup; le trait le plus historique pourrait être le chiffre de quelques centaines de cellules. Dès les premières années du VIe siècle, nous possédons une adresse rédigée au nom des moines de la Syrie IIe, avec, en tête, la signature de l'archimandrite de Saint-Maron, Alexandre. Ce mémoire est envoyé à Rome, au pape Hormisdas, en 517, et on y dénonce amèrement les persécutions infligées par l'empereur Anastase Ier et le célèbre patriarche monophysite, Sévère d'Antioche [2] : « Comme nous allions au monastère de Saint-Siméon, pour la cause de l'Église, ces méchants (les monophysites) nous ont dressé une embuscade sur le chemin; et, venant fondre sur nous, ont tué trois cent cinquante des nôtres et en ont blessé plusieurs. Ils ont tué même, près des autels, ceux qui s'y étaient réfugiés. Ils ont brûlé des monastères, envoyant de nuit une multitude de gens séditieux et gagnés par argent, qui ont enlevé le peu qu'il y avait. » Le chiffre de 350 victimes mises à mort suffirait presque à lui seul à nous révéler l'importance de cette organisation monastique répartie déjà sur plusieurs maisons et la prééminence exercée par le supérieur du monastère de Saint-Maron, appelé à signer avant tous les autres. Le pape répondit à cette adresse, le 10 février 518 [3]. La même année, l'empereur Anastase Ier étant mort, les mêmes moines présentaient une supplique au concile de la province de Syrie IIe, contenant un nouveau récit du guet-apens qui leur avait coûté si cher. Ici encore, on trouve la signature d'Alexandre, archimandrite de Saint-Maron, en tête de toutes les signatures d'archimandrites des monastères de la région d'Apamée [4].

Ces trois cent cinquante martyrs sont vénérés le 31 juillet comme des maronites, bien qu'ils appartinssent, en réalité, à tous les monastères de la Syrie IIe.

Le monastère de Saint-Maron délégua au concile de Constantinople, tenu en 536, sous le patriarche Ménas, le moine et apocrisiaire Paul, qui souscrivit les suppliques adressées au pape Agapit, à l'empereur Justinien Ier et au patriarche Ménas. Dans le procès-verbal des sessions, ce délégué signe toujours un des premiers parmi les moines étrangers à la capitale [5]. En outre, sa signature nous informe expressément du rang que tenait alors dans la province le monastère de Saint-Maron : Παῦλος ἀποκρισιαρίος μονῆς τοῦ μακαρίου Μάρωνος τῆς ἐξαρχούσης τῶν ἐν τῇ δευτέρᾳ Συρίᾳ εὐαγῶν μοναστηρίων [6].

En 553, le prêtre Jean et le diacre Paul représentèrent Saint-Maron au Ve concile œcuménique, réuni pour trancher la querelle des Trois-Chapitres. L'historien Procope nous apprend que Justinien fit réparer la muraille de Saint-Maron, dans le diocèse d'Apamée [7]. Nous ignorons à quelle cause il faut attribuer la destruction de cette muraille, on pourrait tout aussi bien l'imputer à la violence des monophysites qu'à un tremblement de terre. Quoi qu'il en soit de ce détail sans grande importance, le monastère Saint-Maron, mentionné par Procope, désigne certainement celui dont nous retraçons en ce moment les principales vicissitudes. Longtemps encore, les disciples de saint Maron furent les plus courageux défenseurs de la cause orthodoxe contre les attaques passionnées des monophysites. On en possède des preuves certaines et contemporaines qui nous aident à connaître la rivalité existant entre les maronites et les partisans de Jacques Baradaï. C'est une lettre des moines de Beth Maron aux jacobites et la réponse de ces derniers [8]. « Ces documents mettent en relief, une fois de plus, l'orthodoxie des moines de Saint-Maron, du VIe au VIIe siècle [9], leurs luttes avec les jacobites et la prééminence dont leur monastère jouissait alors sur les monastères de la Syrie IIe. D'après cet écrit, les moines de Saint-Maron, qui représentent le parti des orthodoxes, des partisans du concile de Chalcédoine et du pape saint Léon, avaient eu une conférence à Antioche avec les sectateurs de Pierre de Callinice, patriarche jacobite de 578 à 591. Ceux-ci n'avaient pu leur répondre, pas même durant un délai supplémentaire de cinq jours qu'on leur avait concédé [10]. Ils n'avaient pas répondu davantage à une lettre que les moines de Saint-Maron leur avaient fait tenir par un certain Mar Constantin.

« Les maronites Philippe et Thomas rédigèrent alors la lettre... et chargèrent Isaac et Simon de la porter aux jacobites et de sommer leurs moines, leurs avocats et leurs évêques d'y faire réponse ou de renier leurs erreurs... Théodore, du monastère de Beth Mar Arbaz, leur fit une longue réponse; il les traite de « rejetons de la vigne de Léon » et de « plant de la vigne chalcédonienne »... Pour fixer la date à laquelle fut écrite la présente lettre, nous ferons remarquer qu'il y est question d'une dispute à Antioche et de Pierre (de Callinice), et que l'on connaît d'ailleurs une réunion de moines convoqués à Antioche pour discuter de la foi à l'occasion de ce même Pierre peu après sa mort, c'est-à-dire peu après 591. Il semble bien qu'il est question du même fait dans les deux cas. Notre lettre aurait donc été rédigée peu après l'année 591 [11]. »

La réponse des jacobites nous permet de voir que les deux partis rivaux recouraient à ces procédés identiques; toute la question pour eux était d'avoir la force ou d'être assuré de la protection. Les maronites avaient la main aussi lourde sur les jacobites que ceux-ci la leur faisaient sentir à l'occasion. « Si je vous (les maronites) adjurais par votre habit vénéré, comme vous l'avez fait pour nous, je sais que vous mentiriez, parce qu'il ne vous est pas vénérable, mais qu'il est très méprisé et vil à vos yeux. Je sais que vous lui paraissez étrangers, vous qui portez des bâtons, qui frappez, chassez, poursuivez et vilipendez les prêtres et les fidèles du Messie qui n'acceptent pas de s'associer à votre méchanceté. Vous ressemblez aux voleurs et aux malfaiteurs, qui se tiennent dans les montagnes et dans les lieux déserts et dévastés, pour y faire leur besogne semblable à la vôtre. Vous en recevrez une semblable rétribution de Dieu, lui qui rend à chacun selon ses œuvres dans son jugement juste et droit, comme il est écrit [12]. »

Ces lettres nous apprennent que, vers la fin du VIe siècle, le monastère de Saint-Maron existait toujours et conservait sa situation prééminente parmi les maisons religieuses de la Syrie IIe. De ces mêmes lettres, il ressort que les moines maronites restaient fidèles à la doctrine du concile de Chalcédoine, dont ils s'étaient fait les défenseurs héroïques sous le patriarcat de Sévère d'Antioche (512-518) et qu'ils soutenaient

[1] Maçoudi, *Livre de l'avertissement et de la révision*, édit. J. De Goeje, in-8°, Leyde, 1894, p. 153, dans *Bibliotheca geographorum arabicorum*, t. VIII. — [2] Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. VIII, col. 425-429. — [3] Id., *ibid.*, t. VIII, col. 429, 1023-1030. — [4] Id., *ibid.* t. VIII, col. 1130-1138. — [5] Id., *ibid.*, t. VIII, col. 882, 911, 930, 939, 954, 995, etc. — [6] Id., *ibid.*, t. VIII, col. 1022. — [7] Procope, *De aedificiis*, l. V, c. IX. — [8] Brit. Mus., ms. *Addit. 12155*, fol. 163, publié par F. Nau, dans *Bulletin de l'Association de Saint-Louis des Maronites*, 1903, p. 343-350, 367-381. — [9] Il serait plus exact de dire au VIe siècle. — [10] C'est ce que disent les maronites, les jacobites soutiennent le contraire. — [11] Denis de Tellmahré, cité par Michel le Syrien, édit. Chabot, t. II, col. 362-364, raconte longuement ce qui se passa à la conférence d'Antioche, ainsi que Assemani, dans *Bibl. orient.*, t. II, p. 72. — [12] F. Nau, *op. cit.*, p. 381.

encore au concile de Constantinople en 536. Deux passages de la lettre des jacobites nous apprennent, en outre, que les moines maronites recevaient encore, peu après 591, le Ve concile œcuménique, tenu en 553 et qui avait condamné les Trois-Chapitres. Ceci suffit à prouver que, jusqu'à cette date, l'orthodoxie des moines de Saint-Maron a été perpétuelle et ininterrompue. On lit, en effet, dans la lettre des jacobites :

« L'empereur Justinien a encore confirmé cela dans son édit reçu au concile que vous appelez le cinquième... Interrogez, comme nous l'avons dit plus haut, le Ve concile et l'empereur Justinien et dites-nous ce qu'il vous répondra [1]. »

L'orthodoxie des maronites était donc à l'abri du soupçon à la fin du VIe siècle et même une trentaine d'années plus tard, à l'époque du séjour de l'empereur Héraclius en Syrie. Eutychius, patriarche d'Alexandrie au Xe siècle, raconte qu'Héraclius visita le monastère Saint-Maron en 628 et l'enrichit de nombreuses dotations [2]. C'est sans doute à cet événement que fait allusion Barhebraeus, le célèbre écrivain jacobite : « Et les moines de Maron, dit-il, de Maboug et d'Émèse, montrèrent leur cruauté et détruisirent beaucoup d'églises et de monastères, et lorsque les nôtres se plaignirent à Héraclius, il ne leur répondit pas. Aussi le Dieu des vengeances envoya des Arabes pour nous délivrer des Grecs. Nos églises ne nous furent pas rendues, car chacun conserva ce qu'il possédait, mais nous fûmes du moins arrachés à la cruauté des Grecs et à leur haine contre nous [3]. »

Michel le Syrien, patriarche jacobite d'Antioche (1166-1199), est l'auteur d'une *Chronique* pour la rédaction de laquelle il a, nous dit-il, emprunté à Denys de Tellmahré, son prédécesseur, mort en 845, auteur lui-même d'une *Chronique* qui s'étendait du règne de Maurice à celui de Théophile (582-842) : « L'empereur [Héraclius] (dit-il) s'en étant allé à Maboug, le patriarche Mar Athanasius alla le trouver avec douze évêques... ils restèrent près de lui à discuter pendant douze jours. Il leur demanda un libelle de leur croyance et leur demanda de lui donner la Communion et d'accepter l'écrit qu'il avait fait et qui confessait *deux natures unies dans le Christ, une volonté et une opération* [4], selon Cyrillus. Quand ils virent qu'il était d'accord avec Nestorius et Léon, ils ne l'acceptèrent pas, et Héraclius s'irrita. Il écrivit par tout son empire qu'on devait couper le nez et les oreilles et piller la maison de quiconque n'adhérait pas au concile de Chalcédoine.

« Cette persécution dura longtemps, et beaucoup de moines adhérèrent au synode. Les moines de Beth Maron, de Maboug et d'Émèse et des pays du Sud, laissèrent paraître leur malice : un grand nombre d'entre eux acceptèrent le synode [5] et s'emparèrent de la plupart des églises et des monastères. Héraclius ne permettait pas aux orthodoxes (les jacobites) de se présenter devant lui et n'accueillait pas leurs plaintes au sujet du vol de leurs églises. C'est pourquoi le Dieu des vengeances, qui est seul tout-puissant, qui change l'empire des hommes comme il veut, le donne à qui il veut, et y élève les plus humbles, voyant la méchanceté des Romains qui, partout où ils dominaient, pillaient cruellement nos églises et nos monastères et nous condamnaient sans pitié, amena dans la région du Sud les fils d'Ismaël, pour nous délivrer par eux des mains des Romains. Et si, à la vérité, nous avons subi quelque dommage, parce que les églises catholiques qui nous avaient été enlevées et avaient été données aux Chalcédoniens leur restèrent — attendu que, quand les villes se soumirent aux Taiyayé (les Arabes), ceux-ci attribuèrent à chaque confession les temples qu'ils trouvèrent en sa possession, et qu'à cette époque, la grande église d'Édesse et celle de Hassan nous avaient été enlevées — cependant, ce ne fut pas un léger avantage pour nous d'être délivrés de la cruauté des Romains, de leur méchanceté, de leur colère, de leur zèle cruel vis-à-vis de nous, et de nous trouver en repos [6]. »

Ce texte de Denys de Tellmahré nous montre qu'au VIIe siècle, il ne s'agit encore que des moines de Beth Maron et non d'une nation ou d'une Église maronite hiérarchisée. La question n'a donc pas changé depuis le Ve siècle. En second lieu, les moines de Beth Maron sont en parfait accord avec Héraclius, un des empereurs byzantins qui mirent le plus de persévérance à réaliser l'unité religieuse et politique de l'empire. A ce titre, ces moines sont *melkites*, c'est-à-dire « impérialistes », comme le sont tous les Syriens qui, depuis l'année 451, sont restés fidèles à la doctrine des deux natures et à la cause de la cour byzantine. Ils représentent en Syrie l'élément étranger ou, du moins le parti des étrangers, c'est-à-dire des Grecs, que les jacobites haïssaient cordialement, comme le montre assez le passage cité de la *Chronique* du patriarche Denys. Pendant toute cette période, la langue officielle des moines de Saint-Maron était la langue grecque : les lettres de 517 et de 518, les signatures données au concile de 536, les lettres écrites peu après 591 sont ou étaient originairement rédigées en grec.

Les propositions faites par Héraclius au patriarche jacobite Athanase contiennent déjà les idées essentielles du monothélisme que l'empereur, d'accord sur ce point avec le patriarche Sergius de Constantinople, s'efforçait dès lors de faire pénétrer parmi ses sujets, à partir de 616, afin de gagner à lui les Églises séparées des arméniens, des jacobites et des coptes, en un mot, toutes les fractions du parti monophysite. Dès lors, les partisans des opinions religieuses d'Héraclius se trouvaient classés parmi les monothélites, quoique restant fidèles à la doctrine du concile de Chalcédoine. Les moines de Beth Maron, partageant les idées de l'empereur, ont donc été comptés parmi les monothélites. Quant aux jacobites qui repoussaient la formule suspecte d'Héraclius, on les tenait pour ennemis du concile de Chalcédoine que la cour de Byzance voulait maintenir à tout prix, et, entre eux et les moines de Beth Maron, soutenant l'*Ecthèse*, ce ne pouvait être que la lutte.

Nous lisons dans une *Chronique maronite* [7] de la fin du VIIe siècle le fait suivant qui concerne notre monastère : « Ce même mois (juin 659), les évêques jacobites, Théodore et Sabocht, vinrent à Damas, devant (le khalife) Moaviah, et disputèrent au sujet de la foi avec les

[1] F. Nau, *op. cit.*, p. 377-381. — [2] *Annales*, *P. G.*, t. CXI, col. 1089. — [3] *Chronique ecclésiastique*, t. I, col. 270-274. — [4] Ce qui est la doctrine de l'*Ecthèse* dès avant sa publication. — [5] Ceci ne doit pas s'entendre des moines maronites qui recevaient le concile de Chalcédoine, ainsi que nous l'avons vu, mais de quelques couvents jacobites. — [6] Nous avions lu à peu près la même chose dans la citation donnée plus haut de Bar-Hebraeus, écrivain jacobite mort en 1286, qui reproduit dans sa *Chronique ecclésiastique*, t. I, col. 270-274, le passage de Michel le Syrien, à peu près dans les mêmes termes, et Michel le Syrien ne fait que copier Denis de Tellmahré. Eutychius, au Xe siècle (*P. G.*, t. CXI, col. 1089) parle aussi de l'accord conclu entre Héraclius et les maronites. — [7] Cette *Chronique*, qui commence, dans l'état où elle nous est parvenue, au règne d'Alexandre le Grand, s'étend avec force lacunes — une d'elles va de l'an 361 à l'an 658 — jusqu'en 664 de notre ère. Comme les derniers fragments proviennent d'un témoin oculaire, il s'ensuit que la composition de cet ouvrage doit se placer vers la fin du VIIe siècle. La *Chronique* a été éditée par Brooks et Chabot, avec traduction latine, sous le titre de *Chronica minora*, *pars secunda*, dans *Corpus scriptorum christianorum, orientalium, Scriptores syri*, *Series tertia*, Paris, 1904, t. IV, p. 35-57.

maronites. Les jacobites furent vaincus, et Moaviah les condamna à payer 20 000 dinars, puis il leur ordonna de se tenir tranquilles. Les évêques jacobites continuèrent à payer tous les ans la même somme d'argent à Moaviah, afin qu'il ne cessât de les protéger et que les fils de l'Église ne les persécutassent pas. Celui que les jacobites nomment patriarche décida quelle contribution, pour cette somme d'argent, tous les couvents de moines et de religieuses devraient lui apporter chaque année, ainsi que tous les fidèles. Puis il se chargeait de faire cadeau de cette somme à Moaviah, afin que, par crainte de celui-ci, tous les jacobites lui obéissent [1].

Ajoutons un dernier fait, l'histoire d'un stylite qui, descendu de sa colonne, se livre aux pires débauches, et se retire à Beth Maron pour y faire pénitence [2]. Voici tout ce qu'on peut savoir du monastère et de ses moines jusqu'à la fin du VIIe siècle.

III. Maron, l'higoumène. — L'anachorète, le solitaire n'est qu'un précurseur un peu perdu dans les brumes d'un lointain passé. Il revit, ou plutôt il vit véritablement dans son homonyme Jean Maron, higoumène et patriarche, fondateur et organisateur de l'Église et de la nation maronites.

Jean Maron a existé, c'est du moins ce qu'atteste un adversaire acharné de son œuvre, le patriarche d'Alexandrie, Eutychius, qui vivait au Xe siècle [3]. Tous les autres témoignages relatifs à Jean Maron sont postérieurs à celui d'Eutychius, et voici où la situation devient originale : Eutychius parle de Maron, qui vécut sous l'empereur Maurice, au cours d'un récit où les inexactitudes et les confusions sont assez nombreuses pour que les historiens maronites s'inscrivent en faux contre un témoignage qui les dérange plus qu'il ne les sert. L'existence de Jean Maron, attestée par Eutychius, est corroborée par celles de ses œuvres conservées dans des manuscrits syriaques [4]. Ces œuvres comprennent : 1° un *Exposé de la foi*; 2° un *Traité contre les jacobites*; 3° un *Traité contre les nestoriens*.

L'*Exposé de la foi* renferme l'œuvre personnelle de Jean Maron, suivie de nombreuses citations patristiques et conciliaires dans le but de montrer la conformité de la doctrine catholique aux traditions de l'Église. Dans le manuscrit de Paris, comme dans celui de Rome et dans les deux de Beyrouth, l'ouvrage est mis sous le nom de Jean Maron, mais ne porte aucune indication du temps où vivait l'auteur, patriarche d'Antioche. A défaut d'une date certaine, on peut, avec vraisemblance, adopter une date probable, à savoir le VIe ou le début du VIIe siècle. En effet, le dernier concile cité est celui de Chalcédoine, tenu en 451, et le dernier témoignage cité est celui du patriarche Sévère d'Antioche, mort en 543. Dans cet ouvrage de polémique dirigé contre les jacobites, on ne trouve aucune allusion au monothélisme qui fut promulgué en 633, par Cyrus, patriarche d'Alexandrie.

Les *Annales* d'Eutychius et les opuscules désignés ci-dessus nous apprennent donc l'existence, en Syrie, d'un *moine*, nommé Jean Maron, vivant vers le début du VIIe siècle au monastère de Saint-Maron. Or, les manuscrits du Vatican, de la bibliothèque du patriarcat maronite de Beyrouth et la traduction arabe du manuscrit syriaque de la Bibliothèque nationale de Paris font précéder les écrits du titre que voici : « Nous écrivons le livre de l'exposition de la sainte foi dû au célèbre parmi les saints, à Mar Jean Maron, *patriarche d'Antioche* », or, ces derniers mots sont une pure supposition imputable aux copistes des différents manuscrits, dont les deux plus anciens remontent aux années 1392 et 1470, ce qui ne peut être considéré comme un témoignage ancien.

Cette indigence de documents n'a pas arrêté les écrivains maronites, empressés à fonder la gloire de leur héros. D'après eux [5], pendant que les Perses dominaient en Syrie, de 614 à 628, un certain Joseph, homme hardi et entreprenant, s'était rendu maître de Byblos, sans essuyer aucune opposition de la part des Grecs. Il n'avait pris d'autre titre que celui de serviteur de l'empire sur la côte de Phénicie qu'il s'était chargé de défendre contre Chosroës. Après lui, et sous le même prétexte, Job étendit son petit état jusqu'à Césarée de Philippe. Élie, successeur de Job, offrit son appui à Héraclius contre les Sarrasins et fut tué à la bataille d'Émèse [6]. Un second Joseph le remplaça et, malgré les efforts des Arabes qui s'emparèrent de la côte de Syrie depuis Antioche jusqu'en Égypte, il se maintint dans Byblos et se fortifia sur les hauteurs du Liban. Jean, héritier de sa puissance et de sa valeur, entreprit à son tour de reconquérir la Terre Sainte. Une nouvelle tribu, sortie des territoires d'Antioche, d'Apamée et d'Émèse, vint, au nombre de plus de 40 000 hommes, se ranger sous les drapeaux de Jean et ranimer son courage. C'étaient des chrétiens qui, supportant le joug des Sarrasins, s'étaient cantonnés au mont Liban : ils se nommaient *Maronites*.

Jean, évêque de Philadelphie en Arabie, que le pape saint Martin Ier avait établi vicaire du Saint-Siège en Orient, apprit avec joie que les Maronites s'étaient soustraits à l'autorité des Arabes, et que, de concert avec les princes de Byblos, ils détenaient le Liban et la Syrie jusqu'à la Galilée. Pour que cette nation ne fût pas privée de secours spirituels, il lui donna comme évêque Jean Maron, moine du couvent Saint-Maron, près de l'Oronte, homme instruit et vertueux, qui avait déjà servi l'Église par ses écrits contre les disciples de Nestorius et d'Eutychès. Jean Maron reçut donc l'évêché de Botrys avec le titre de patriarche des Maronites et le pouvoir de consacrer des évêques dans tout le pays de leur dépendance. Il ramena au sein de l'Église beaucoup de fidèles dévoyés et, pendant que ses missionnaires se répandaient, d'un côté jusqu'à Jérusalem, de l'autre jusqu'à la Petite Arménie, il accrut le nombre des catholiques et les forces du petit état dont il était le pasteur. Beaucoup de convertis vinrent, en effet, peupler les retraites du Liban et grossir le nombre des Maronites. Jean Maron et ses successeurs sur la chaire patriarcale choisirent pour leur résidence le monastère de Canobin, fondé par Théodose le Grand sur les bords du Nahr-el-Kadès ou « Fleuve saint ».

Le nouveau patriarche n'était pas moins propre à la conduite des affaires séculières qu'au gouvernement ecclésiastique. Il sut allumer dans le cœur des Maronites ces sentiments de courage qui en firent le fléau des Sarrasins en Syrie. Ils devinrent soldats intrépides, aussi adroits à tirer de l'arc qu'à manier l'épée. Jean de Byblos, avec ce précieux concours, occupa en peu de temps les bords de la Méditerranée jusqu'au delà du Carmel. Il poussa ses courses, d'une part jusqu'à Jérusalem, de l'autre au delà de Damas jusqu'aux frontières de l'Arabie déserte.

Les princes de Byblos se disaient toujours sujets de l'empire et prétendaient ne rien faire que pour sa défense; cependant, ils agissaient en souverains abso-

[1] *Chronique maronite*, trad. Nau, dans *Revue de l'Orient chrétien*, t. IV, 1899, p. 319-326; le nom de *Chronique maronite* a été imposé au document par Noeldeke. — [2] *Revue de l'Orient chrétien*, t. IV, 1899, p. 359. — [3] Eutychius, *Annales*, *P. G.*, t. CXI, col. 1077, 1078. — [4] Nau, *Opuscules maronites*, dans *Revue de l'Orient chrétien*, t. IV, 1899, p. 175-226. — [5] S. Vailhé, *Origines religieuses des Maronites*, dans *Échos d'Orient*, t. IV, 1900, p. 100-102, résume les historiens maronites. — [6] Lebeau, *Histoire du Bas-Empire*, édit. Saint-Martin et Brosset, t. XI, p. 214-215.

lus, sans considérer si l'on était en paix ou en guerre avec les Arabes. En vain, l'empereur leur envoyait-il l'ordre de déposer les armes, toutes les fois qu'il avait conclu une trêve avec les Sarrasins ; au mépris de ces ordres, ils continuaient les hostilités. Ce fut alors qu'on donna aux Maronites le surnom de *mardaïtes* ou rebelles, sous lequel ils ont été communément désignés jusqu'au temps de leur dispersion, sous le règne de Justinien II.

Les Maronites, qui constituaient la partie la plus considérable de la population libanaise, avaient donné leur nom à tous les habitants. A la mort de Jean de Byblos, ils choisirent deux chefs pleins d'énergie, Paul et Fortunat, qui luttèrent vaillamment contre les Arabes, puis un autre qui demanda d'être reconnu à la cour de Constantinople. Ce chef des Maronites étant mort bientôt après, son fils Salem lui succéda. Celui-ci, dans le but d'augmenter la population de sa principauté, permit aux hérétiques de s'établir au mont Liban. Il encourut, de ce chef, l'excommunication du patriarche et le refus de l'obéissance de la part de ses sujets. Profitant de ces dissensions intestines, les Arabes envahirent la montagne et attaquèrent à la fois Byblos, Tripoli et Besciarra, mais les habitants de ces trois villes se défendirent avec tant de courage qu'ils forcèrent l'ennemi à lever le siège. Les Maronites se distribuèrent alors les postes les plus dangereux et firent un grand carnage de Sarrasins. Quelques jours après, Salem, pour être relevé de l'excommunication, chassa non seulement les Arabes, mais encore tous les hérétiques du mont Liban. Ce furent ces attaques des Maronites qui obligèrent le khalife Moaviah à demander la paix à Byzance.

Sous Abd-el-Melek, Jean, chef des Maronites et successeur de Salem, ne laissa pas un moment de répit aux Sarrasins. Un jour qu'il s'était aventuré près du mont Carmel, il fut surpris par les tribus nomades de Gaza qui lui tuèrent 3 000 hommes. Pour se venger de cet échec, il marcha sur Gaza, pilla les terres des environs, défit 9 000 hommes et retourna au Liban chargé de dépouilles. L'empereur Justinien II s'entendit avec le khalife pour délivrer le Liban des troupes mardaïtes ou maronites. Par ses ordres, le général Léonce fit assassiner Jean durant un repas, pendant que les soldats byzantins massacraient les Maronites. S'étant rendu de la sorte maître des esprits, Léonce choisit 12 000 des plus braves Maronites et, sous prétexte que l'empire avait besoin de leurs bras, il les éloigna du pays. Les uns furent transportés dans la Petite Arménie, d'autres en Thrace. La plupart s'établirent en Pamphylie, où ils eurent dans la suite un chef ou *catépan* qui résidait à Attalia. Ceux qu'on laissa au mont Liban, affaiblis par cette division, se tinrent désormais cantonnés dans leur retraite.

Jean Maron, le patriarche, serait décédé le 5 février 707, après avoir vu le couvent de Saint-Maron ruiné de fond en comble par les troupes impériales. A sa mort, les rudes montagnards du Liban se serrèrent autour de ses successeurs, défendant pied à pied le sol de leur pays contre les envahisseurs grecs ou musulmans et rivalisant de dévouement et de fidélité envers la personne du pontife romain et de ses représentants authentiques, les patriarches maronites d'Antioche.

Telle est, esquissée à grands traits, l'histoire du patriarche Jean Maron et de la nation maronite au VIIe siècle, d'après les historiens maronites Étienne Donaïhi, Faustus Naïron, Abraham Eckell, Joseph-Simon Assemani et plus récemment, Mgr Debs qui les a tous résumés. On trouvera la plupart de ces faits dans l'*Histoire du Bas-Empire* de Lebeau [1] et l'*Oriens christianus* de Le Quien [2].

Ces détails historiques, dont il est difficile d'apprécier la certitude et l'exactitude, remarque Saint-Martin [3], n'ont d'autre garantie qu'une chronique écrite en syriaque et en arabe par un anonyme, l'an 1305 de notre ère. Aucun auteur plus ancien, soit chrétien, soit musulman, ne fait la moindre allusion à ces événements, non plus qu'à la dynastie des princes de Byblos, dont on nous énumère tous les membres. Du moins, cette chronique est la seule autorité que citent les historiens ecclésiastiques du Liban et, en particulier, le savant orientaliste Assemani [4]. On ne saurait ajouter grande confiance à ces menus faits si précis et si détaillés, ignorés de tous les historiens et chroniqueurs contemporains et narrés pour la première fois au XIVe siècle. Le moins qu'on en puisse dire, c'est que « les Maronites se sont évidemment laissés entraîner par le désir de relever l'origine de leur nation et d'en établir la constante orthodoxie. Ce désir les a rendus peu difficiles sur les autorités qu'ils ont alléguées, sur la manière de les discuter, et sur les conclusions qu'ils se sont crus en droit d'en tirer [5] ».

Quant à la vie de Jean Maron, à laquelle Le Quien a fait l'honneur d'un résumé [6], elle fut publiée pour la première fois, en 1495, par Gabriel Barclai, évêque maronite de Nicosie, et traduite en latin par le franciscain Quaresmius, en l'année 1639. Cette publication était faite d'après un *codex arabicus pervetustus*, ce qui ne veut rien dire du tout, à moins de s'entendre sur ce que peut signifier une épithète aussi vague que *pervetustus*. A défaut d'une date, c'est une épithète, peut-être complaisante, ce n'est que cela. Quant au texte, c'est un ramas d'anachronismes grossiers, si inacceptables que Le Quien est obligé de crier grâce pour eux [7].

Ainsi, malgré toute l'ingéniosité pour donner un cadre à la vie de Jean Maron, le prétendu patriarche ne peut invoquer d'autre garantie que celle du patriarche alexandrin Eutychius. De patriarcat il n'y a pas trace dans ce que dit Eutychius et avec d'autant plus de raison que Jean Maron n'a pu, même s'il a réellement vécu à la fin du VIIe siècle — ce qui est fort douteux — être patriarche catholique de cette ville.

En effet, ce patriarcat est affirmé comme la conséquence d'une nomination faite par Jean, évêque de Philadelphie en Arabie, et vicaire du pape dans les patriarcats de Jérusalem et d'Antioche [8]. Il est exact que Jean fut nommé par le pape Martin Ier en 649, au concile de Latran, vicaire sur les patriarcats de Jérusalem et d'Antioche; dès lors, il avait qualité pour pourvoir ces Églises d'évêques, de prêtres et de diacres, il ne l'avait pas pour leur imposer des patriarches. Comment Jean Maron eût-il été élevé sur la chaire d'Antioche, alors que celle-ci avait un titulaire? On présume que sa nomination a pu se faire en 685; or, depuis 681, le patriarche Macaire avait été déposé par le concile œcuménique et remplacé par Théophane, lequel eut pour successeur Alexandre [9], puis Thomas, puis Georges, qui signa les actes du concile *in Trullo*, en 692, et mourut probablement au début du VIIIe siècle. Depuis 681, la succession des patriarches d'Antioche est régulière et ininterrompue, il n'y a point de place pour Jean Maron. Il est vrai qu'une vacance de plusieurs années suivit la mort de Georges, mais on ne

[1] Lebeau, *Histoire du Bas-Empire*, t. XI, p. 429-440; t. XII, p. 3-10. — [2] Le Quien, *Oriens christianus*, t. III, col. 1-25. — [3] Lebeau, *op. cit.*, t. XI, p. 215 note 1; p. 431, note 3. — [4] Assemani, *Bibliotheca juris orientalis*, t. IX, ch. XX, p. 393. — [5] Lebeau, *op. cit.*, t. XI, p. 440, note 1. — [6] Lebeau, *op. cit.*, t. XI, p. 440, note 1. — [7] *Oriens christianus*, t. III, col. 6 sq.; col. 49-51. — [8] *Oriens christianus*, t. III, col. 248. — [9] L'existence d'Alexandre n'est pas absolument certifiée ; ce patriarche peut ne pas être distinct de Théophane ou de Thomas.

saurait intercaler à ce moment le patriarcat de Jean Maron.

Donc, depuis l'année 681, jusqu'aux premières années du VIIIe siècle, la chaire d'Antioche a eu des titulaires connus, parmi lesquels on ne peut faire place à Jean Maron.

Si ces titulaires étaient des hérétiques, on s'expliquerait que les catholiques aient voulu obéir à un pasteur orthodoxe, et fait choix d'un certain Jean Maron. Mais rien ne permet de mettre leur foi en question. Quand le VIe concile œcuménique déposa le monothélite Macaire, il lui donna Théophane pour successeur, et selon toute vraisemblance il remplaça l'hérétique par un orthodoxe. D'ailleurs, les vies d'Alexandre et de Thomas n'offrent aucune trace d'hérésie. Georges est également irréprochable sur cette question. Si, au concile *in Trullo*, Georges signa certains articles menaçants pour la suprématie romaine et les pratiques occidentales, il le fit sans en saisir la portée, de même que plusieurs de ceux qui souscrivirent avec lui.

Il faut donc renoncer à asseoir Jean Maron, à une date quelconque, sur le siège patriarcal d'Antioche; nous disons à une date quelconque, parce que, avant Théophane, ce siège fut bien occupé par deux monothélites fervents : Athanase et Macaire; mais, si on suppose que Jean Maron fut alors nommé pour rallier les catholiques contre ces hérétiques, on le suppose gratuitement, sans pouvoir apporter ni une preuve, ni un indice, ni une vraisemblance. Mais, si on tient à asseoir Jean Maron sur le siège d'Antioche avant 681, comment n'a-t-il pas siégé, en 680, au VIe concile œcuménique? Comment ce concile n'a-t-il pas vu, à défaut de sa personne, ses représentants? Comment et pourquoi le concile, au lieu de le confirmer, a-t-il désigné Théophane pour remplacer Macaire?

Quant aux successeurs de Jean Maron, ils sont tout aussi irréels que lui. Leurs noms conservés par l'*Oriens christianus* [1] jusqu'au commencement du XIIe siècle, ne concordent sur aucun point avec les noms qui nous sont fournis par l'histoire. Après la vacance d'une trentaine d'années qui suivit la mort de Georges, la série des patriarches grecs et catholiques se continua comme par le passé. Ceux-ci déléguèrent leurs fondés de pouvoir aux conciles œcuméniques de 787 et de 869, ainsi qu'au synode de Constantinople qui rétablit Photius en 879. Or, les sentiments orthodoxes du plus grand nombre sont incontestables et l'on sait avec quelle vigueur Pierre III s'opposait, vers l'année 1054, au schisme de Michel Cérulaire. S'il avait existé à ce moment des patriarches maronites, l'occasion leur était offerte d'envoyer des représentants aux conciles œcuméniques de 787 et de 869, à l'exemple de leurs collègues grecs d'Antioche, de Jérusalem et d'Alexandrie. Leur abstention serait inintelligible pour des patriarches qui placent la reconnaissance de la suprématie romaine à la base de leurs rapports religieux et qui s'abstiennent de paraître aux conciles où les convoquent les papes de Rome.

IV. Les témoignages sur Jean Maron. — Il s'agit maintenant d'examiner la citation du patriarche Eutychius et les écrits mis sous le nom de Jean Maron.

Eutychius, patriarche grec melkite d'Alexandrie, au Xe siècle, rapporte que, sous le règne de l'empereur Maurice (582-602), vivait en Syrie un moine nommé Maron qui affirmait la présence dans le Christ de deux natures, une volonté, une opération et une personne. Il trouve des partisans à Hamah, à Quennesrin et à Haonas, ainsi que chez les Grecs. Après sa mort, les gens de Hamah bâtirent le *Deir Maroun* et adoptèrent sa doctrine.

Tout cela est passablement inexact. L'auteur paraît confondre un moine Maron avec saint Maron, le contemporain et correspondant de saint Jean Chrysostome. Il fait bâtir *Deir Maroun* au VIIe siècle, alors que ce monastère faisait remonter sa construction au Ve siècle. Enfin, ce n'est pas le règne de Maurice qui vit l'éclosion du monothélisme, en 602 au plus tard, l'apparition de cette hérésie remonte à 616, au règne d'Héraclius, et ne devint publique que vers 633 ou 634.

Tout ce qu'on peut retenir du témoignage d'Eutychius, c'est la possibilité de l'existence d'un moine nommé Maron, en Syrie, au VIe ou VIIe siècle.

Quant aux écrits attribués à Jean Maron nous les avons déjà énumérés. Ce sont :

1° L'*Exposé de la foi*, trad. Nau, dans *Revue d l'Orient chrétien*, t. IV, 1899, p. 188-219. Attribué à Jean Maron dans les quatre manuscrits où il se trouve, tous quatre d'origine maronite et peu anciens, puisque les deux plus anciens sont de 1392 et de 1470. Il pourrait s'agir d'un ouvrage démarqué, car il offre de frappantes analogies [2] avec un traité mis au compte de Léonce de Byzance [3], les citations nombreuses des anciens Pères étant presque identiques chez les deux auteurs. On ne saurait dire aujourd'hui lequel des deux auteurs dépend de l'autre. Tel que nous le possédons, l'*Exposé* doit se placer entre la seconde moitié du VIe siècle et le premier tiers du VIIe.

2° Il n'y a rien à tirer d'utile des deux courts traités sur les monophysites et les nestoriens.

3° L'*Exposition de la liturgie de saint Jacques* est l'ouvrage du jacobite Denys bar Salibi, qui l'a composé entre 1166 et 1171 [4].

En résumé, nous devons conclure que nous ne savons absolument rien sur Jean Maron et que, à supposer qu'il ait existé, il se dérobe à nos investigations.

V. Beth Maron au VIIe siècle. — C'est beaucoup moins du monastère lui-même pendant cette période que de la Syrie qu'il va être question.

Après la mort du dernier patriarche grec-catholique d'Antioche, martyrisé en 610 par les soldats et par les juifs, le siège demeura vacant. La Syrie devenait peu à peu la conquête des Perses qui se gardaient bien de soutenir les melkites, partisans de l'orthodoxie et de l'autorité byzantines, et favorisaient de tout leur pouvoir les jacobites dont ils espéraient avoir plus facilement raison. La vacance du siège orthodoxe laissait le siège jacobite occupé par un patriarche, nommé Anastase le Chamelier, qui s'efforçait de rallier à lui les catholiques. Sa situation devint assez forte pour qu'il fallût compter avec lui. Aussi, en 629, lors de son voyage en Syrie, Héraclius proposa au patriarche jacobite de le reconnaître comme seul patriarche légitime d'Antioche à condition qu'il adhérât, de son côté, à la doctrine du concile de Chalcédoine et acceptât la formule des deux natures, une énergie et une volonté dans le Christ [5]. Denys de Tellmahré assure qu'Anastase refusa [6] et ce refus provoqua la persécution des monophysites. Anastase mourut l'année suivante, 630 ou 631, et les jacobites lui donnèrent pour successeur Jean des Sedra [7]. Peut-être Héraclius comptait-il toujours sur un revirement prochain de la part des jacobites et ne voulait-il pas éterniser le schisme, en opposant au patriarche jacobite qu'on lui imposait un patriarche melkite de son choix.

Ces atermoiements auraient pu se prolonger long-

[1] *Oriens christianus*, t. III, col. 51-52. — [2] Nau, dans *Revue de l'Orient chrétien*, t. IV, p. 181, note 4. — [3] Édité par A. Mai, *Scriptorum veterum nova collectio*, in-4, Romae, 1833, p. 110-155; *P. G.*, t. LXXXVI, pars 2[a], col. 1769-1902. — [4] S. Vailhé, dans *Échos d'Orient*, 1906, t. IX, p. 266. — [5] Théophane, *Chronicon*, *P. G.*, t. CVIII, col. 677 sq. — [6] *Chronique de Michel le Syrien*, Paris, 1904, t. II, fasc. 3, p. 405-413. — [7] *Ibid.*, t. II, fasc. 3, p. 419.

temps sans un événement imprévu. La Syrie et la Palestine furent envahies brusquement par les Arabes (voir *Dictionn.*, t. VII, à INVASIONS ARABES). Ceux-ci eurent vite fait leur choix entre l'Église jacobite et l'Église melkite. La première ne cachait pas son peu de sympathie pour les empereurs byzantins, son aversion pour leur doctrine et ses préférences pour les nouveaux venus, à qui ils apportaient l'appréciable renfort d'une hiérarchie nombreuse, puissante et obéie. La deuxième portait, comme une tare, ce surnom de melkite qui ne s'appliquait qu'à un nombre assez restreint de fidèles; les uns, Hellènes d'origine ou hellénisés depuis longtemps, les autres, Syriens de race que la conviction religieuse et le fonctionnarisme avaient attachés au *basileus*. Privée de chef, l'Église melkite manquait de direction et les Arabes avaient trop grand intérêt à maintenir et aggraver cette situation pour permettre qu'une élection y portât remède; ils se firent une loi de maintenir indéfiniment la vacance du siège patriarcal grec-catholique d'Antioche qui, commencée en 610, ne prit fin qu'en 742.

A Constantinople, on avait un intérêt contraire, et on le sentait; une Église sans patriarche ne pouvait tarder à se dissoudre et, même, à renforcer l'Église rivale. Pour parer à cette éventualité, on voulut nommer un patriarche, mais, le monothélisme étant devenu religion d'État, l'élu devrait faire profession de cette croyance. Cet élu s'appelait Macédonius, créature de la cour impériale (avant 649), sur qui le pape Martin Ier s'exprime en ces termes : *Ejus qui false episcopatus sibi nomen affinxit, Macedonii dico, importunas litterarum minas, sive protestationem fortiter despuito. Hunc enim episcopum catholica Ecclesia nullo modo novit, non solum quod is praeter canones, in externa regione, sine consensu et absque ullo decreto, hanc sibi appellationem usurpavit, sed et quod consentiat haereticis*[1]. Dans une autre lettre, le même pape dit encore : *Devitentes insanos haeresum victores... Macedonium haereticum, quem contra canones sibi finxerunt falsum Antiochiae episcopum praedicti haeretici*[2].

Macaire, qui succéda à Macédonius, était si fort convaincu de la vérité du monothélisme qu'il ne put se résoudre à y renoncer, quand la cour impériale lui en donna l'exemple, et il fut déposé au VIe concile œcuménique, en 680-681. D'ailleurs, pas plus que Macédonius, Macaire ne se montra jamais à Antioche où les Arabes n'eussent certainement pas toléré sa présence. Le troupeau sans chef comptait, parmi ceux qui en faisaient partie, des catholiques fidèles qui repoussaient le monothélisme et croyaient aux deux natures avec deux volontés et deux énergies. Ceux-ci ne prenaient plus les ordres de Macédonius, ni de Macaire, mais du patriarche de Jérusalem, établi par le pape vicaire apostolique pour les fidèles des patriarcats d'Antioche et de Jérusalem; à partir de 649, ce fut Jean, évêque de Philadelphie en Arabie qui exerça cette charge, avec l'assistance des deux évêques d'Hésibon et de Bacatha et du supérieur du monastère Saint-Théodose en Palestine, l'archimandrite Georges. On possède encore toute la correspondance du pape Martin relative à cette affaire[3], Elle nous apprend que Jean avait charge de nommer les évêques, prêtres et diacres pour les diocèses qui en seraient dépourvus; bref, il avait la charge de gérer en maître les deux patriarcats.

Depuis 649 jusqu'en 681, nous ignorons tout de la portion de l'Église d'Antioche restée fidèle à la foi catholique[4]. De même, nous ignorons jusqu'à quel moment Jean de Philadelphie remplit sa charge de vicaire apostolique, et si, après sa mort, le pape lui donna un successeur. Tout ce que l'on peut affirmer, c'est que, s'il existait, en 680, lors de la réunion du VIe concile, un vicaire apostolique en Syrie, il avait perdu toute juridiction sur le patriarcat de Jérusalem, qui relevait alors d'un simple prêtre, le *locum tenens*, Théodose[5].

Quoi qu'il en soit de ce fait, ce qui nous étonne le plus dans les nominations faites par le pape saint Martin en 649, c'est qu'elles eurent lieu en dehors de la Syrie proprement dite. En effet, le siège du vicaire apostolique, Philadelphie, est situé dans la Palestine transjordane, ainsi que les sièges de ses deux assistants, Hesebon et Bacatha; quant au couvent de Saint-Theodose, dirigé par l'archimandrite Georges, le troisième conseiller de l'évêque Jean, qui ne sait qu'il se trouve également en Palestine, presque aux portes de Jérusalem? Il résulte, ce semble, de ce quadruple choix que le patriarcat melkite d'Antioche avait, dans sa généralité, embrassé le monothélisme. Sinon, il serait inexplicable que la cour pontificale n'ait pas désigné des évêques et des supérieurs de couvents de la Syrie pour diriger, au nom de Rome, le patriarcat d'Antioche.

Le monothélisme, en tant que religion d'État, ne survécut pas au VIe concile œcuménique, qui vit le rétablissement des rapports religieux entre Rome et Constantinople. Le patriarche monothélite d'Antioche, Macaire, ayant été déposé, le concile le remplaça par le moine Théophane, qui prit part, en qualité de patriarche, à la XIVe session du concile[6], le 5 avril 681. Dès lors, ce prélat assiste et signe à toutes les autres sessions[7].

Si l'élection de Théophane remonte à 681, nous ignorons la date de sa mort. D'après Anastase le Bibliothécaire, il serait mort vers 686, puisque cet historien fait monter, en cette même année, Alexandre sur le siège patriarcal d'Antioche. Quoiqu'il en soit du dire d'Anastase et du pontificat, fort douteux, d'Alexandre, nous savons que Georges, moine du Saint-Sépulcre et représentant de l'Église de Jérusalem au VIe concile, devint ensuite patriarche d'Antioche et qu'il assista, à ce titre, au concile *in Trullo* de 692. De ce fait, nous avons deux témoignages irrécusables : d'abord la signature de Georges apposée au bas des actes du concile[8], ensuite l'attestation d'un témoin oculaire, l'archidiacre Agathon. Après que l'empereur Philippique Bardane eût brûlé toutes les copies des actes du VIe concile, hormis l'exemplaire des archives patriarcales, Agathon, qui avait assisté au VIe concile comme secrétaire, fut chargé, en 713, par le patriarche Jean de Constantinople, de rédiger de nouvelles copies de ces actes sur l'exemplaire des archives patriarcales[9]. Or, après la signature de Georges, simple moine en 681, Agathon a glissé cette note explicative : originaire de Sébaste et devenu ensuite patriarche d'Antioche[10].

Georges était catholique comme son prédécesseur

[1] Martin à Jean, évêque de Philadelphie, dans Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. x, col. 811. — [2] Martin aux Églises de Jérusalem et d'Antioche, dans Mansi, *op. cit.*, t. x, col. 830. D'après la *Chronique de Michel le Syrien*, t. II, fasc. 3, p. 401, qui a surtout tiré parti de Denys de Tellmahré, auteur du IXe siècle, l'élection de Macédonius remonterait à l'année 648; Eutychius est disposé à la placer en 632, *P. G.*, t. CXI, col. 1078 et 1108. — [3] Mansi, *Conc. amplis. coll.*, t. x, col. 805-832. — [4] S. Vailhé, dans *Échos d'Orient*, t. IX, p. 264-265. — [5] Le délégué du *locum tenens*, le prêtre et moine Georges, assiste et signe à toutes les sessions du VIe concile œcuménique. Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. XI, col. 209, 212, 217, 224, 229, 317, 321, 328, etc. D'après la biographie de saint André de Crète, voir *Échos d'Orient*, t. V, 1902, p. 380, Théodose dirigeait déjà, en 674, le patriarcat de Jérusalem, comme *locum tenens*. — [6] Mansi, *op. cit.*, t. XI, col. 584. — [7] Mansi, *op. cit.*, t. XI, col. 604, 612, 622, 625, 640, 669, 684, 688. — [8] Mansi, *op. cit.*, t. XI, col. 988. — [9] Id., *ibid.*, t. XII, col. 192, 204. — [10] Id., *ibid.*, t. XI, col. 684.

Théophane, mais, pas plus que lui, il ne se rendit en Syrie, où les Arabes se refusaient à admettre un patriarche melkite. Ce fut donc un patriarche melkite d'Antioche, *in partibus*, comme l'avaient été ses trois prédécesseurs, Théophane, Macaire et Macédonius. Si l'on en croit le chroniqueur grec Théophane, Georges a dû mourir vers l'année 702. En effet, Théophane nous apprend que le khalife Hicham, mort vers 742, avait élevé le Syrien Étienne à la chaire patriarcale d'Antioche, vacante depuis quarante ans [1]. En supposant même que la nomination d'Étienne remonte seulement à l'année 742, date de la mort d'Hicham, nous aurons l'année 702 comme date initiale de la vacance du siège.

En parlant ainsi, on se place au point de vue des Grecs, pour lesquels Macédonius, Macaire, Théophane et Georges étaient de vrais titulaires d'Antioche, bien qu'ils eussent résidé toute leur vie à Constantinople. Aux yeux des Arabes, il n'en était pas de même, et la chaire patriarcale était vacante, non plus seulement depuis quarante ans, mais depuis l'année 610, c'est-à-dire depuis cent trente ans environ. Théophane, d'ailleurs, est du même avis implicitement, puisqu'il reconnaît que le patriarche Étienne, nommé sous le khalife Hicham, est le premier patriarche que les Arabes aient consenti à laisser choisir et que, à partir de ce moment, les élections des patriarches melkites d'Antioche se sont faites d'une manière régulière. A Étienne succéda, en 744, Théophylacte, catholique et Syrien d'Édesse [2], et à celui-ci succéda, vers 750, Théodore qui était encore patriarche [3] en l'année 763, et qui semble originaire de la Palestine [4].

VI. Derniers temps de Beth Maron. — A leurs débuts, les maronites avaient vécu groupés aux alentours d'Apamée dans la Syrie IIe; puis ils se répandirent dans la vallée de l'Oronte, en particulier à Ma'-arrat-an-No'mân, à Chaïzar, à Emath et à Émèse [5]. Il paraît même qu'ils vinrent jusqu'à Mabboug (Hiérapolis), chef-lieu de la Syrie IIIe, Quennesrîn, Alep, etc. [6]; enfin, on en trouvait à Antioche [7]. L'arrivée des Arabes changea la situation des maronites, car les jacobites ne se firent pas faute de tourner contre eux la brutalité des nouveaux maîtres [8]. Les rigueurs dont ils furent l'objet devinrent telles que les moines de Beth Maron invoquèrent l'appui des patriarches nestoriens, en faveur à la cour de Bagdad. Cette démarche paraît certaine, à en juger par la réponse que le patriarche Timothée Ier leur adressa en 791 [9]. Cette démarche était délicate, sans doute, mais on a eu raison de faire observer que le fait d'avoir recours aux chefs d'une confession hétérodoxe, dans un cas bien spécialisé et d'ordre politique, entraîne une compromission religieuse et une communion de foi. « Les moines persécutés, ne se trouvant pas en contact immédiat avec les chrétiens de Perse, n'avaient pas de conflit avec eux, partant, ils pouvaient, sans inconvénient, solliciter l'intervention de leur patriarche auprès des autorités civiles. Toutefois, ce ne pouvait être qu'un palliatif. Il fallait trouver d'autres garanties pour la sauvegarde de la foi. Et alors, les maronites prirent le parti d'abandonner les riches plaines de la Syrie pour se réfugier au Liban, de quitter les rives de l'Oronte, où pouvaient s'épanouir les cultures les plus variées, pour d'arides montagnes aux terres informes et sauvages [10]. L'émigration maronite ne se fit pas tout d'un coup. Commencée dès la fin du VIIe siècle, elle continua progressivement. Les maronites s'établirent d'abord dans la région du Nord, notamment au pied du massif montagneux des Cèdres; plus tard, ils poussèrent vers le Centre et le Sud; et ainsi, peu à peu, le Liban se couvrait de cette population active et laborieuse. Cependant, la partie septentrionale demeura comme le centre de leur groupement. Le peuple maronite avait désormais sa patrie définitive. C'est à la faveur de ces montagnes qu'il vécut et qu'il vit toujours de cette vie simple, austère et laborieuse. Arrivés au Liban, les maronites eurent pour premier souci d'organiser le culte.

« Au milieu du VIIIe siècle, on trouve déjà des églises maronites, telle par exemple celle de Mar-Mâmâ, à Ehden, bâtie en 749 [11]. »

Quant à Beth Maron, il continuait longtemps à être un centre de prospérité et d'édification; sa renommée donnait un haut prestige à ses moines dont la science et la piété attiraient les fidèles en grand nombre. Cette popularité devait conjurer contre eux les ennemis de l'orthodoxie et ceux de la foi chrétienne. L'éloignement de la nation maronite dans la direction du Liban devait porter un coup plus grave encore, puisque la source de recrutement était partiellement tarie. On ne sait pas avec exactitude l'époque de la ruine et de la destruction du monastère. On ne sait pas si elles furent précédées par une décadence plus ou moins prolongée. La ruine ne doit pas être antérieure, semble-t-il, à la fin du IXe siècle. D'après une note ajoutée au fol. 126, d'un manuscrit syriaque du British Museum, exécuté l'an 892 des Grecs (= 581 après J.-C.) le monastère de Saint-Maron existait encore au milieu du VIIIe siècle. Cette note nous apprend, en effet, que ce manuscrit « entra dans la bibliothèque de Saint-Maron l'an 1056 » (745 apr. J.-C.) [12]. En outre, le monastère se trouvait en pleine activité vers la fin de ce même siècle, comme en témoigne la réponse du patriarche nestorien Timothée Ier, en 791, lettre dont nous avons parlé déjà [13].

Dans la première moitié du IXe siècle, le monastère était florissant sous le patriarcat de Denys de Tell-mahré († 845), puisqu'on choisissait dans la communauté des évêques maronites [14]. Le désastre s'accomplit entre cette époque et le milieu du Xe siècle. Avant cette date, l'historien arabe, Maçoudi († 956), nous dit que Beth Maron « fut dévasté, ainsi que les cellules qui l'environnaient, par suite des invasions réitérées des Arabes et de la violence du sultan [15]. » Quel sultan? Probablement un contemporain de Maçoudi. Deux indices confirment cette date probable. Dans le manuscrit déjà cité du British Museum [16] on lit une note qui nous apprend que ce livre, après avoir appartenu à Saint-Maron, fut donné à l'église de la Mère de Dieu des Syriens, au désert de Scété, par deux frères, Matthieu et Abraham, moines de Tagrit; cette note a été écrite au IXe-Xe siècle; le manuscrit aura donc été emporté après la ruine de Saint-Maron. Autre indice. Le patriarche Douaïhi, s'autorisant de manuscrits syriaques anciens, dit que le patriarcat maronite fut transféré au Liban, l'an 327 de l'hégire (= 939 apr. J.-C.) sans doute après la destruction du monastère, jusqu'alors siège du patriarcat [17]. Après cela le silence se fait pour toujours.

H. Leclercq.

[1] *P. G.*, anno 734, t. CVIII, col. 837. — [2] Id., *ibid.*, col. 848-849. — [3] Id., *ibid.*, col. 873. — [4] Id., *ibid.*, col. 860, 863. — [5] H. Lammens, *Le Liban*, t. II, p. 50. — [6] Denys de Tell-mahré, *Annales*, p. 492-496, 511. — [7] Id., *ibid.*, dans la *Chronique* de Michel le Syrien, t. II, p. 492-496, 511. — [8] Lammens, *Le Liban*, t. II, p. 51-53. — [9] J. Labourt, *Le patriarche Timothée et les nestoriens sous les Abbassides*, dans *Revue d'hist. et de littér. relig.*, t. X, 1905, p. 390. — [10] Lammens, *Le Liban*, t. II, p. 29, 51-52. — [11] P. Dib, dans *Dictionn. de théol. cathol.*, t. X, col. 32-33. — [12] W. Wright, *Catalogue of syriac manuscripts in the British Museum*, p. 450-454. — [13] Voir ci-dessus, col. 2201 note 9. — [14] Michel le Syrien, *Chronique*, t. II, p. 511. — [15] *Livre de l'avertissement*, édit. de Goeje, p. 153-154. — [16] W. Wright, *op. cit.*, p. 454. — [17] P. Dib, dans le *Dictionnaire de théologie catholique* *op. cit.*, t. X, col. 5.

MAROQUINERIE. — Le cuir est une substance peu résistante à l'humidité et c'est pour cette raison que nos climats n'ont guère l'occasion de présenter des spécimens d'une industrie dont tous les exemplaires ont disparu. Pas plus dans les catacombes que dans les cimetières barbares le temps n'a épargné le cuir, sauf peut-être sous forme de débris spongieux ou poussiéreux. Parfois l'oxydation du métal a permis à un tissu adhérent d'y laisser la trace de sa trame, le cuir

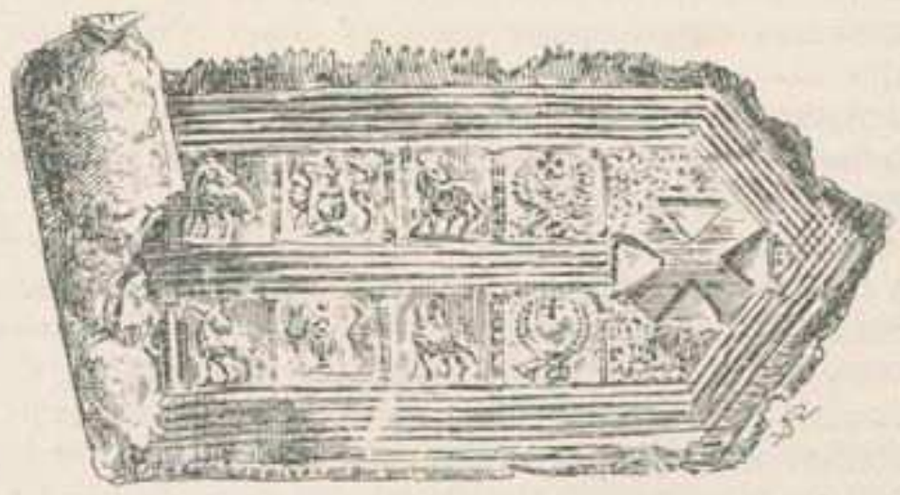

7746. — Patte en cuir.
d'après O. Wulff, *Altchristl. und Mittelalterl. Bildwerke*, 1909, pl. XXX, n. 689.

n'a rien qui ait permis d'en signaler la présence à coup sûr, quoiqu'il ait certainement fait partie de harnais (voir ce mot) comme ceux qu'on déposait dans des tombes de guerrier, telle la tombe de Childéric.

Nous avons pu, grâce à quelques monuments, signaler des cordonniers (voir *Dictionn.*, t. III, col. 2958-2959, fig. 3308-3310) et un corroyeur (voir *Dictionn.*, t. III, col. 2991-2992, fig. 3332). Mais, si nous passons dans les pays d'Orient où le sable remplit les fonctions d'un agent de conservation, nous avons pu décrire à Antinoé (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2333, fig. 784) des spécimens de chaussures en cuir, qu'on pourrait rapprocher utilement d'autres chaussures, notamment celles de Chelles (voir *Dictionn.*, t. III, col. 1254, fig. 2745) qui ont, pendant des siècles, appartenu à des trésors d'églises.

Le *Kaiser-Friedrich Museum* de Berlin possède dans ses collections quelques précieux objets ou débris d'objets en cuir maroquiné qui peuvent prendre place entre le VIe et le VIIIe siècle et de fabrication chrétienne.

Une sorte de patte en cuir rougeâtre, long. 0 m. 10, larg. 0,042, une croix a été entaillée, peut-être découpée à l'emporte-pièce, et dans une bordure de cinq filets, on voit des cadres parallèlement alignés au nombre de huit, dans lesquels sont figurés, deux par deux, des lions, des coupes où s'abreuvent des paons, des antilopes et des aigles ou des colombes (fig. 7746).

Un objet qui peut passer pour une calotte ouvragée, d'aspect élégant, longueur 0,175, provenant de Gizeh, et pouvant être reporté au VIIe-VIIIe siècle. D'après la description qu'on en donne, cet objet représenterait le Christ barbu, auréolé, trônant entre deux anges; nous devons avouer que nous n'avons pu le découvrir (fig. 7747).

Voici quelques autres spécimens que nous donnons sans être tout à fait persuadé qu'ils appartiennent à la période chronologique de nos études, mais qui appartiennent à l'art copte.

Une sorte de tapis de table, travaillé au canif (fig. 7748), longueur 0 m. 60, largeur 0 m. 40, provenant du Caire. Au centre, une sorte de fleur épanouie, sur les côtés des branches, aux extrémités des damiers.

Un ornement de tête, en cuir découpé à jour et roulé sur étoffe en façon de coussinet en forme de croissant, pour servir de petit diadème : la décoration est faite de deux croix découpées dans deux rosaces (fig. 7749).

Deux sandales ouvragées avec délicatesse et gardant encore leurs attaches. Une d'elles porte une tête reproduite neuf fois de suite dans le sens perpendiculaire; l'autre nous montre un cerf dans un parc et des entrelacs (fig. 7750).

H. LECLERCQ.

MARSEILLE. — I. L'origine de Marseille. II. Le christianisme. III. Saint Victor, martyr. IV. Vicissitudes politiques. V. Liste épiscopale. VI. La culture des lettres à Marseille : 1. Cassien; 2. Musée; 3. Claudius Marius Victor; 4. Salvien; 5. Gennade; 6. Paulin de Pella. VII. Le polyptyque de l'Église de Marseille : 1. Le gérant du colonage; 2. La famille du gérant; 3. Les alliés; 4. Les auxiliaires. VIII. Les églises de Marseille. IX. Les juifs à Marseille. X. La légende à Marseille. XI. La crypte de Saint-Victor. XII. Baptistère de la Major. XIII. Le musée de Château-Borély.

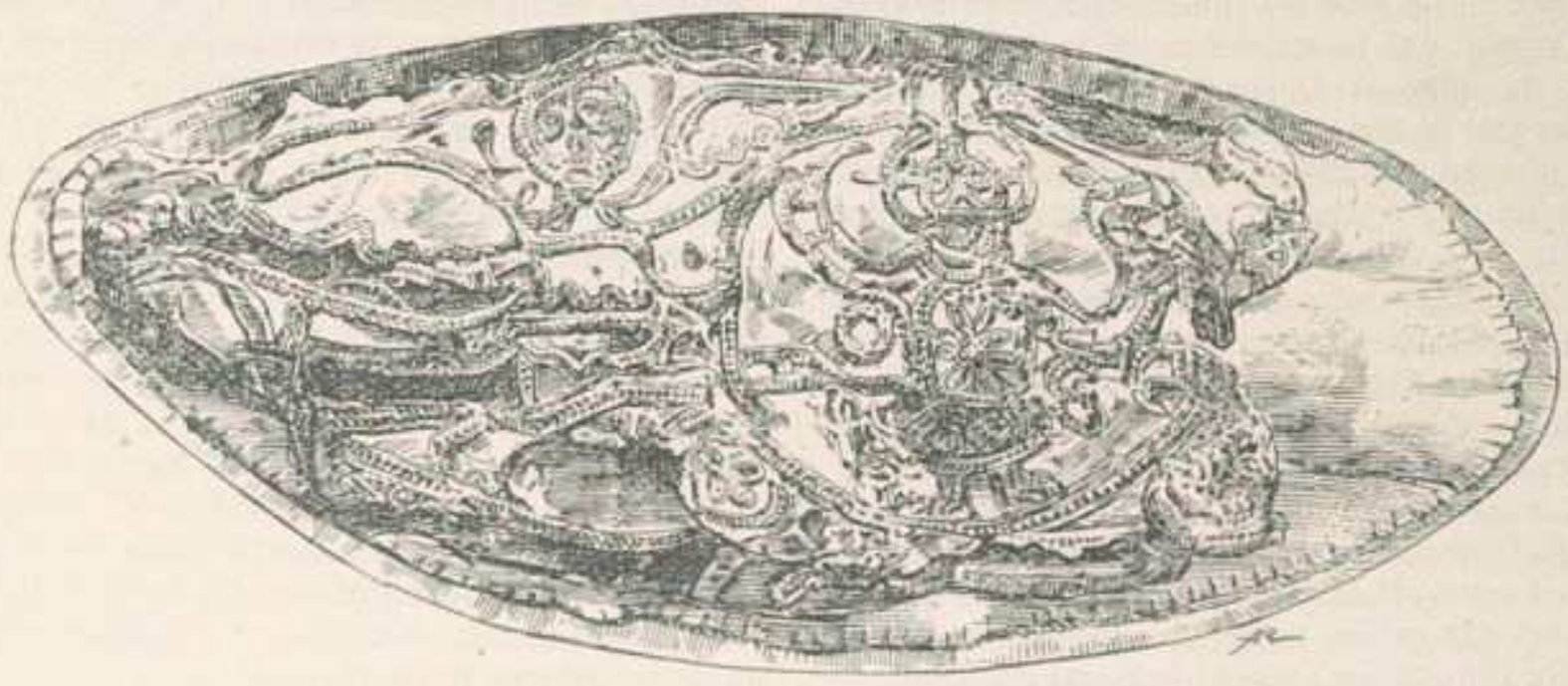

7747. — Calotte en cuir. d'après O. Wulff, *op. cit.*, pl. XXX, n. 701.

XIV. Épigraphie. XV. Autels. XVI. Sarcophages XVII. Débris sculptés. XVIII. Lampes. XIX. Disques. XX. Ampoule. XXI. Fibules.

I. L'ORIGINE DE MARSEILLE. — En 1869, Puvis de Chavannes peignit deux grandes compositions intitulées : *Marseille, colonie grecque* et *Marseille, porte de l'Orient* [1]. Voilà tout un aspect historique du passé de

[1] Ici, au moins, il s'agit de Marseille, contrairement à certain *Bas-relief antique censé représenter les fondations de Marseille*, que le savant conservateur du musée Borély, M. Clerc, a étudié dans le *Bull. arch. du Com. des trav. hist.*, 1923, p. 125-128.

cette grande ville qui doit nous rester étranger, nous ne le rappelons ici que pour rendre hommage à ceux



7748. — Tapis de table.
d'après O. Wulff, *op. cit.*, p. 156, n. 692.

qui se sont appliqués à le faire connaître. Le temps où florissait Antoine de Ruffi est aujourd'hui très éloigné de nous et ceux qui, à sa suite et à son exemple, ont tenté de raconter l'*Histoire de la ville de Marseille, contenant tout ce qui s'y est passé de plus mémorable depuis sa fondation, durant le tems qu'elle a esté republique et soubs la domination des Romains, Bourguignons, Wisigoths, Ostrogoths, roys de Bourgongne, vicomtes de Marseille, comtes de Provence et de nos roys très chrestiens* n'ont plus qu'un intérêt bibliographique. Mieux informés, des savants ont repris ce sujet suivant des méthodes critiques nouvelles et ont abouti à des résultats qu'on peut considérer, en partie, comme définitifs. De-



7749. — Fragment de diadème.
d'après O. Wulff, *op. cit.*, pl. XXX, n. 703.

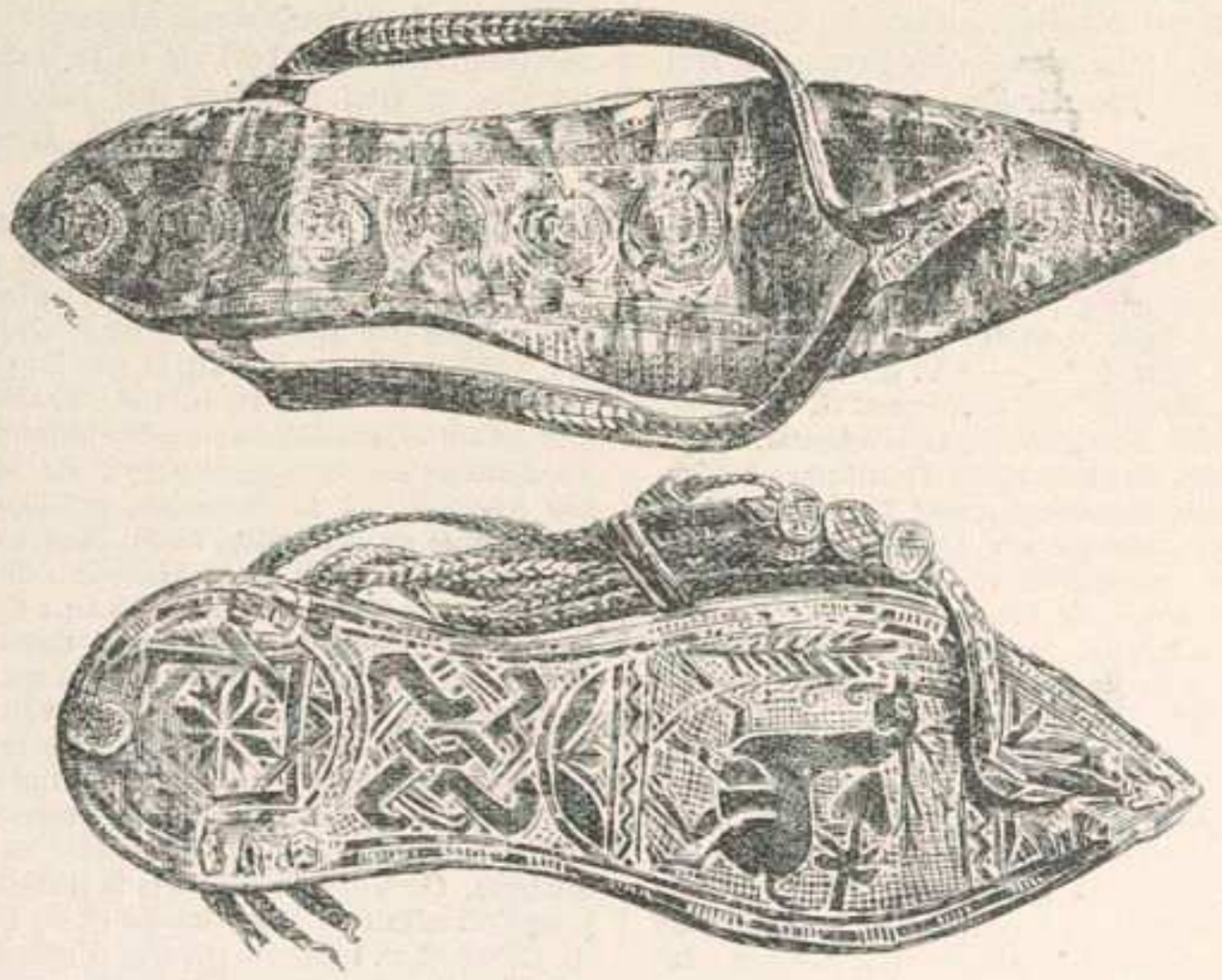

7750. — Sandales, d'après O. Wulff, *op. cit.*, n. 705-706.

puis plusieurs années les découvertes d'antiquités grecques se multipliaient dans la banlieue de Marseille et à Marseille même, puis dans les Bouches-du-Rhône et le long des rivages du golfe du Lion, à Narbonne et jusqu'à Ampurias en Espagne. On suivait à la trace le puissant essor de la colonisation phocéenne dans ces régions, mais on ne pouvait pas remonter encore aux origines de ce fécond mouvement qui implanta la civilisation hellénique sur notre sol. Quant à faire de la Basse Provence un sol abandonné depuis douze siècles par la population indigène à l'époque où les navigateurs hellènes en prirent possession, c'est accorder beaucoup à la lacune des témoins archéologiques. A ce compte, on pourrait soutenir que la Provence était déserte depuis l'époque paléolithique. Sans les découvertes de E. Fournier, la période néolithique dans la Basse-Provence serait presque inconnue. De ce que Marseille n'a pas fourni une seule inscription grecque de l'époque hellénique, faut-il en conclure qu'on y parlait alors une autre langue que le grec ou que l'on n'y gravait pas d'inscriptions? Et que saurait-on sur Marseille, sans le percement de la rue Impériale (actuellement rue de la République) qui a mis à jour relativement tant de choses? Ce qui manque à la Provence, ce ne sont pas les documents, ce sont les chercheurs. Le hasard, comme il arrive souvent, fut l'artisan du succès. Entré un jour pour affaires de service au Fort Saint-Jean, à la pointe du Vieux-Port, pendant qu'on y construisait une caserne, le directeur du Museum, G. Vasseur, eut la surprise d'y apprendre qu'on ramassait dans les terres des débris de poteries et d'y recueillir, séance tenante, quelques-uns des plus anciens spécimens de céramique grecque qu'on ait jamais trouvés dans notre pays. Un accord intervint avec les autorités militaires et une surveillance attentive permit de constituer en peu de temps une petite collection fort précieuse.

Tous ces tessons, car, bien entendu, il ne peut s'agir de vases entiers, présentent un ensemble d'une haute importance, comprenant des spécimens de la céramique rhodienne du VIIe siècle, des céramiques ioniennes de l'Asie Mineure à la même époque, des vases de style géométrique, etc., jusqu'aux poteries attiques à figures rouges de l'époque classique.

Cette série, longuement étudiée, analysée, commentée, enfin comparée avec des pièces conservées au musée du Louvre, permit d'aboutir à un classement dont voici le résumé :

1° Céramique ionienne et proto-corinthienne du VIIe siècle avant notre ère. — 2° Céramique ionienne, corinthienne, chalcidienne et attique du VIe siècle. — 3° Céramique étrusque de bucchero nero (VIe et Ve siècles). — 4° Céramique attique à figures rouges (V[e] et IVe siècles). — 5° Céramique du style campanien d'Italie (IIIe siècle). — 6° Céramique indigène et céramique du style dit ibérique. — 7° Céramique de terre grise, dite wisigothique.

Cette stratification donne en raccourci toute l'histoire des relations de la Gaule ancienne avec le monde hellénique et italiote. Après la description de tous ces fragments et l'énumération de ceux qui ont été trouvés par d'autres archéologues soit sur les côtes du Midi de la France, soit dans l'intérieur du pays, G. Vasseur a exposé ses conclusions sur les origines de la fondation de Marseille. Selon lui, cette colonisation avait été précédée de plusieurs explorations préliminaires, conduites par des navigateurs ioniens, conformément au texte d'Hérodote, et la création de la grande cité phocéenne, vers l'an 600, correspondrait à une seconde phase du développement de ces occupations préalables. Il semble que l'auteur ait, dans l'ensemble, raison sur ce point, car une partie notable des fragments découverts appartient aux séries que nous attribuons chronologiquement au VIIe siècle. Toutefois, il importe d'observer qu'il serait aventureux de vouloir dater chaque fragment en particulier, d'une façon tout à fait fixe, car nous savons à peu près quand une série commence et nous savons mal quand cesse la fabrication [1].

Cela dit, nous ne nous arrêterons pas au nom de Marseille (Massilia) nous ne dirons que quelques mots de son enceinte romaine [2], et de ce qui a précédé l'époque chrétienne depuis l'introduction de notre foi.

Dans le siècle qui précède le premier de notre ère, Marseille fit un mauvais calcul, elle se déclara contre Jules César et s'attira ses rigueurs pour avoir pris le parti de Pompée. Eût-elle préféré la neutralité? On peut le croire, d'autant plus que Lucain le laisse entendre, mais il est vrai que César n'en croit rien. Nous n'avons pas à prendre parti entre eux ni à décrire les événements qui suivirent, nous voulons seulement tirer parti des *Commentaires* et de la *Pharsale* pour notre point de vue archéologique et apprendre quelques détails de la topographie de Marseille. La description laissée par César a le tort de faire usage d'expressions générales et peu précises qui laissent trop de place à l'imagination des historiens [3]. Lucain est tout aussi-

[1] G. Vasseur, *L'origine de Marseille. Fondation des premiers comptoirs ioniens de Massalia vers le milieu du VIIe siècle. Résultats des fouilles archéologiques exécutées à Marseille dans le fort Saint-Jean*, dans *Annales du musée d'histoire naturelle de Marseille*, t. XIII, 1914. — [2] V. de Gaudemaris, *Massilia, son enceinte quarante-neuf ans avant J.-C.*, in-8°, Marseille, 1916; E. Duprat, *Joyeusetés archéologiques. I. Les prétendues ruines romaines du couvent des Trinitaires à Marseille avec plan d'une partie du couvent avant 1778*, in-8°, Aix, 1920; G. Ancey, *Théorie nouvelle sur le nom de Massilia*, dans *Provincia, bulletin trimestriel de la Société de statistique, d'histoire et d'archéologie de Marseille et de Provence*, t. II, 1922; M. Clerc, *Massalia, histoire de Marseille dans l'antiquité. Des origines à la fin de l'empire romain d'Occident*, in-8°, Marseille, 1827; M. Clerc et G. Arnaud d'Agnel, *Découvertes archéologiques à Marseille*, in-4°, Marseille, 1904. — [3] La topographie de Marseille a fait l'objet de travaux, parmi lesquels il est nécessaire de faire un choix; nous mentionnerons seulement : Martin, *Fragment d'un mémoire sur la topographie... de Marseille* (en 1808), dans *Mémoires publiés par l'académie de Marseille*, t. VII, 1811, p. 43 sq.; de Villeneuve-Bargemont, dans *Statistique des Bouches-du-Rhône*, t. II, 1824, p. 206, 268; Bayle, *Traité sur la topographie... de Marseille*, in-8°, Marseille, 1838; Verdillon, *Dissertation sur l'ancienne topographie...* dans *Société de statistique de Marseille*, t. XXVIII, 1866, l'auteur a profité des observations de J. H. Albanès; Rouby, *Le sol de Marseille au temps de César*, dans *Bulletin de la Société de géographie*, nov. 1873; Le même, *Le siège de Marseille par Jules César*, in-8°, Paris, 1874. Les conclusions de l'auteur ont été admises et vulgarisées par Stoffel, *Histoire de Jules César, guerre civile*, t. I, 1887, p. 80 sq., 288 sq. et par Desjardins, *Géographie de la Gaule romaine*, t. II, p. 156; J. Gilles, *Marseille XLIX ans avant Jésus-Christ*, in-8°, Marseille, 1875; M. Clerc, *Le développement topographique de Marseille*, dans *Études sur Marseille et la Provence*, publiées par la Société de géographie de Marseille, 1898; Maurin, *Les villes de la Narbonnaise; Marseille*, dans *Mémoires de l'Académie de Nîmes*, 1898, VIIe série, t. XXI, p. 453 sq.; C. Jullian, *Note sur la topographie de Marseille grecque*, dans *Revue des études anciennes*, t. II, 1900, p. 340-345. La question de l'étendue et de l'enceinte de Massalia a été souvent traitée, notamment par M. Lan, en 1898, dans un long mémoire longtemps inédit et dont on n'a publié l'essentiel qu'en 1914; cet essentiel apporte de très intéressants renseignements, en particulier sur les limites méridionale et orientale de la ville antique. G. Vasseur a repris la difficile question de savoir jusqu'où allait la ville haute et où se trouvaient le camp de César et sa fameuse galerie d'attaque. Nous ne pensons pas devoir abandonner l'opinion soutenue par M. Clerc, *L'enceinte grecque de Marseille*, dans *Revue des études anciennes*, t. XX, 1918, p. 47, 52 pl.; Voir encore V. de Gaudemaris, *Massilia, son enceinte quarante-neuf ans avant Jésus-Christ*, in-8°, Marseille, 1916.

exact que César, mais il est plus clair. Son texte est peut-être le plus net, le moins contestable de tous ceux que l'antiquité nous a laissés sur la topographie de Marseille.

Deux hypothèses sont en présence, celle qui établit à Saint-Charles le camp de César (ou de Trebonius) et qui fait entrer la butte des Carmes dans l'enceinte grecque, et celle qui place ce camp sur la butte des Carmes, la plus voisine de la ville grecque, *proxima, haud procul* : il y a de 100 à 200 mètres entre le pied de la colline et celui des hauteurs où s'élevait Marseille [1] :

Haud procul a muris tumulus surgentis in altum
Telluris parvum diffuso vertice campum
Explicat...

La butte est aplanie au sommet, *diffuso vertice*, et présente ainsi une plate-forme, *campum explicat*, du reste de peu d'étendue, *parvum*, quelques milles carrés seulement. Mais cette esplanade, bien isolée et de dimensions régulières, était merveilleusement disposée pour recevoir un camp romain :

... Haec patiens longo munimine cingi
Visa duci rupes tutisque aptissima castris

En face se dresse la partie haute, *arx* ou acropole, de la cité grecque :

Proxima pars urbis celsam consurgit in arcem
Par tumulo.

La butte des Carmes, *tumulus*, a 38 à 39 mètres de hauteur ; l'escarpement de l'Hôtel-Dieu, qui lui fait face, et où s'amorçait la ville haute, atteint, à peu de chose près, la même élévation : 38 mètres, *par tumulo*.

Entre les deux, des vallées et des champs :

Mediis sedent convallibus arva.

C'est la dépression, profonde de douze mètres, qui vient tomber entre les Carmes et l'Hôtel-Dieu, dépression marquée autrefois par la rue Fontaine-Neuve, et qui sert aujourd'hui au passage de la rue de la République.

Marseille avait dès lors, comme elle eut au Moyen Age, sa ville basse et sa ville haute. La muraille grecque, du côté de la pleine mer, commençait à la Major et, en ceci, elle occupait une situation analogue à celle de certaines cathédrales (Paris, Bordeaux) bâties à un angle des plus vieux remparts. Le rempart grec longeait, en venant de la mer, le nord de la Major et de la chapelle des Pénitents, il se dirigeait de là vers l'Est, par la rue du Panier. Sur ce point, il était percé d'une porte, sans doute la Porte des Gaules, à la hauteur des Treize-Coins et de la rue de l'Évêché. C'est ce rempart qui servait, en 1163, de limite méridionale à la juridiction paroissiale de Saint-Martin ; une charte dit à cette date : *a veteribus muris civitatis usque ad piortale quod est juxta mare, et inde tendit per vetus vallum* dans la direction du pied de la butte des Carmes [2].

Au delà de la rue du Panier, le rempart suivait la crête du col qui sépare les Moulins et les Carmes (rue des Petites-Écuelles) jusqu'à la hauteur du Grand-Horloge. Une porte devait être, à cet endroit, percée dans l'enceinte, pour donner accès à ceux qui, venant du Nord, voulaient descendre directement vers le Port. Un acte de 1163 s'exprime ainsi : *Per vetus vallum usque ad aliud portale de Parpillon* ; sur un acte de 1219, cette même porte est appelée *portale Macelli Novi*, elle devait se trouver à l'extrémité nord de la rue des Cartiers, *via Macelli Antiqui* au XIVe siècle [3].

A l'ouest du Grand-Horloge, le tracé du mur grec aurait suivi le bas de la butte des Carmes (rue Sainte-Marthe et rue de la Couronne), puis, tournant au Sud, le vallon de Saint-Martin (rue de Sion, etc.) jusqu'aux Augustines sur le Vieux-Port. Ce tracé englobe dans Marseille antique les quartiers des Prêcheurs et des Augustins ; il s'appuie sur des fragments de remparts relevés au bas de la rue des Grands-Carmes et dans la rue Sainte-Barbe, tous les deux sujets à contestation.

Les archéologues locaux au XVIIIe siècle proposaient un autre tracé de la muraille grecque qui, à la tour du Grand-Horloge, se dirigeait droit vers le Sud, suivant en pentes rapides la direction de la rue de la Roquette et de la rue Torte. L'objection que soulève ce tracé, c'est qu'il réduit considérablement l'enceinte de la ville, il la réduit au point de placer en dehors les stèles découvertes dans la rue Négrel, stèles qui se trouvaient dans un temple *intra muros*.

En ce qui concerne la topographie intérieure de la ville grecque, il faut, comme nous l'avons dit, distinguer la ville haute (buttes Saint-Laurent et des Moulins) et la ville basse ; cette division persistera, bien que modifiée sur certains points, jusqu'au Moyen Age. Il se pourrait même que ces deux villes correspondissent aux deux parties de la cité de Marseille partagée entre Sigebert et Gontran, comme nous le verrons plus loin. Grégoire de Tours, parlant de ce partage, écrit *partem Massiliae*, ce que les uns ont entendu de la ville même, les autres du territoire.

Les deux principales voies de Marseille grecque étaient la rue de l'Évêché (*Via Francigena, Francia, Francisca* au Moyen Age) qui conduisait de la porte de Gaule à la place de Lenche, et la rue Caisserie qui conduisait de cette même place à la ville basse et à l'arsenal.

La place de Lenche est située sur l'emplacement de *l'agora* de la ville grecque, elle devint le *forum* à l'époque romaine et la « Place » au Moyen Age. Elle servait de limite à la ville haute et à la ville basse, au Bourg des évêques et à la Cité des vicomtes, elle était le *forum commune tam burgi quam civitatis*, dont parle un acte de 1217 [4].

II. Le christianisme. — La situation géographique de Marseille, sa prospérité commerciale, le concours incessant d'étrangers qui y abordaient par mer, tout porte à croire que cette ville a été de fort bonne heure un centre chrétien. Un premier texte a été invoqué, à tort, car il ne peut être ni exploité, ni récusé, c'est celui qui fait mention de l'envoi de Crescens εἰς Γαλλίαν par saint Paul [5]. Le texte en question est

[1] *Pharsale*, III, vs. 375-378. — [2] J. H. Albanès, *Gallia christiana novissima*, Marseille, col. 79, ann. 1163. M. M Clerc place les Moulins en dehors de l'enceinte ; M. C. Jullian les place au sud et en dedans de l'enceinte, conformément à la charte de 1163. En outre, M. Clerc admet que, dès l'époque romaine, ces murailles furent abandonnées, tandis que M. Jullian estime que le recul des murailles vers le Nord n'eut lieu qu'au Moyen Age et que l'enceinte grecque de la Major et de la rue du Panier est demeurée à peu près intacte jusque vers le XIIe siècle. — [3] Toutes les rues intérieures sont trop régulièrement disposées pour ne pas remonter, par de là le Moyen Age, jusqu'à un dispositif de l'époque ancienne. La voie maîtresse était formée par la Grand'Rue et la rue Caisserie, venant de la *Porta Romana*, suite et fin de la route d'Italie, et par la rue de l'Évêché, venant de la *Porta Gallica* suite et fin de la route des Gaules. La rue Négrel, qui débouchait de la porte de *Parpillon* (route de la montagne) et la rue de la Prison étaient déjà sans doute les transversales les plus importantes. En dehors des murs, les trois principales routes envoyaient, aux approches de la ville, des rameaux qui rejoignaient directement les portes autres que la porte visée par la route. Cf. E. Duprat, *Une Porta romana à Marseille*, dans *Revue des études anciennes*, t. XX, 1918, p. 119-120 ; le même, *Porta gallica et porte de la Joliette*, dans même revue, t. XX, 1918, p. 237-241. — [4] J. H. Albanès, *op. cit.*, n. 217, ad ann. 1217. — [5] II Tim., IV, 10 ; cf. L. Duchesne, *La Gaule chrétienne sous l'empire romain*, dans Péchenard, *La France chrétienne dans l'histoire*, in-8°, Paris, 1895, p. 4.

authentique, il est formel, seulement son interprétation est ambiguë. Dès le IVe siècle, Eusèbe, Épiphane, Théodoret et la traduction syriaque du Nouveau Testament, entendent ce Γαλλίαν non de la Gaule, mais de la Galatie [1]. Or, comme la preuve n'est faite ni en faveur de la Gaule, ni en faveur de la Galatie, on conserve le droit de croire que saint Paul songea à envoyer un missionnaire à la colonie gréco-asiatique de Marseille, mais on n'est pas en mesure d'en administrer la preuve.

A la place de Crescens, ne serait-ce pas saint Paul lui-même qui vint y porter l'évangile? Le voyage de l'apôtre en Espagne est trop bien attesté pour pouvoir être mis en doute [2]; or, les bâtiments qui se rendaient de Rome en Espagne touchaient habituellement à Marseille [3]. Dès lors, tout porte à admettre que Paul y aura mis pied à terre et même, à supposer qu'il se soit rembarqué le lendemain, peut-on croire qu'il ait passé cette journée sans parler, sans prêcher? D'autant plus que Marseille, ville grecque et très célèbre centre d'enseignement, renommée pour son culte d'Artémis [4], résidence de nombreux orientaux, offrait un de ces beaux champs de propagande, comme saint Paul les aimait [5].

Pas une trace, pas un souvenir ne nous ont été conservés de cet apostolat, ni de tout autre. Si le grain fut semé, s'il germa et produisit la moisson d'une modeste gerbe, cette première communauté est inconnue et le sera sans doute toujours. Toutefois, dès le début du IIe siècle, vers l'an 120 peut-être, une inscription (que nous étudierons plus loin [6]) trouvée à Marseille, semble désigner deux chrétiens : [Sen] trius Volusianus et ...us Fortunatus qui périrent dans les flammes, à qui une femme nommée [Eulo?] gia, leur mère peut-être, éleva un tombeau. Une autre inscription chrétienne, trouvée à Aubagne, appartient certainement au IIe siècle.

III. Saint Victor, martyr. — Marseille n'ayant pas su conserver la glorieuse mémoire des martyrs Volusianus et Fortunatus, c'est le martyr Victor qui ouvre l'histoire chrétienne de cette grande ville. On ne peut contester la réalité de son supplice, mais, si le fait est hors de doute, les détails ont moins d'autorité; de même, si la date du 21 juillet, conservée par d'anciens martyrologes, est recevable, celle de l'année n'est pas connue de façon précise et les uns ont admis 290, tandis que d'autres préféraient 303.

La *Passio* nous a été conservée dans trois rédactions très différentes, qui sont :

1° *Massilia, civitas ampla, quondam mirabili structura sua... multaque beneficia... ipsorum meritis conferuntur per Deum. Amen.* Ce texte a été publié par Bosquet, *Eccles. gall. hist.*, t. II, p. 127-137; Ruinart, *Acta martyrum sincera*, 1689, p. 300-308; 1713, p. 292-299; 1731, p. 255-262; 1802, t. II, p. 192-206; 1859, p. 333-339; et dans *Acta sanct.*, 21 juillet t. V, p. 143-147 (ms. *939* de l'*Arsenal*, XIIIe siècle). C'est l'œuvre d'un homme qui connaît bien Marseille, mais qui n'est pas Marseillais de naissance, car il reproche à la ville son idolâtrie et sa haine à l'égard des chrétiens. C'est aussi l'œuvre d'un écrivain de valeur et au courant des querelles religieuses de son époque, ce qui a fait songer à Jean Cassien, arrivé à Marseille en 415, et la conjecture est vraisemblable.

2° *Cum sub Diocletiano et Maximiano imp. crudelis ac turbulenta quassatio paene totum orbem ruinosa... bonis patroni cari dignentur.* Ce texte a été publié par les *Anal. boll.*, t. II, 1883, p. 317-321; cf. *ibid.*, t. I, p. 505 (ms. *53* de la bibliothèque publique de Namur); il est également conservé dans le ms. Orléans *280*. Cf. *Bibliotheca hagiographica latina*, 1900, p. 1239, n. 8572. Une *Passio* en vers qui a pour auteur Marbode de Rennes, *P. L.*, t. CLXXI, col. 1615 sq., paraît se rattacher à cette version, d'époque postérieure, de style moins pur, dont l'auteur est certainement Marseillais, ce qui lui permet d'ajouter quelques détails locaux, après avoir pris soin de supprimer le reproche d'idolâtrie adressé à sa ville natale.

3° Une version, représentée seulement par des résumés ou par des fragments, apparaît dès le IXe siècle. Cf. Adon, *Martyrol.*, dans *P. L.*, t. CXXIII, col. 305; Usuard, *Martyrol.*, t. CXXIV, col. 281; H. Quentin, *Les martyrologes historiques*, 1908, p. 193, 285; les manuscrits ont été analysés par Tillemont, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, t. IV, p. 755 sq. On y voit le soldat Victor emprisonné par son tribun Asterius, jugé par le préfet Euticius qui le fait exposer, flageller, amputer d'un pied et, finalement, écraser par une meule. Cette version a obtenu toutes les préférences de H. Quentin, *op. cit.*, p. 193, ce qui est insoutenable [7]. L'antériorité du texte Ruinart s'impose, comme on le verra au cours de ce travail. Cette antériorité résulte, non seulement du style, mais encore de ce que cette version écarte l'épisode de l'enfant Deutherius, fils de Longin le soldat, épisode que présentent les deux autres versions et qui fait déjà figure dans le martyrologe hiéronymien. Malgré sa supériorité ou, peut-être, à cause d'elle, la version de Ruinart a été dédaignée par le Moyen Age qui ne nous en offre qu'un seul manuscrit, tandis que la version du manuscrit de Namur se retrouve dans huit manuscrits, dont cinq antérieurs au XIIIe siècle.

La *Passio* nous apprend que l'épisode arriva pendant un séjour de l'empereur Maximien à Marseille. Ceci rentre dans les données de l'histoire et on n'a que le choix entre différents séjours, quoiqu'on soit fort mal renseigné sur les déplacements de cet empereur; et ainsi la date précise nous échappe. L'auteur de la *Passio* parle du martyre des Thébains et fait suivre de près le passage de Maximien à Marseille, ce qui reporterait vers 287-288. D'autre part, Maximien, ayant les Gaules dans son gouvernement en qualité d'auguste entre 286 et 292, a pu venir souvent à Marseille. Nous savons qu'il a tenté une expédition en personne contre les barbares d'Afrique, en 297-298.

Sur Victor, les renseignements sont vagues, car, quand on sait ce qu'il faut retenir en hagiographie des épithètes *nobilior* et *vir clarus*, on hésite fort à voir en lui un clarissime, un membre de la noblesse sénatoriale. La version 2 le veut faire Marseillais, comme l'auteur lui-même, et *nauta*, c'est-à-dire probablement armateur. La version 3 le fait *nauta* et *miles* tout ensemble. Tout cela ne compte guère. On nous dit (v. 1) qu'il circulait dans la ville pour encourager les fidèles : *castra sanctorum circumiens* et *per domos singulas*, et de même on le représente (v. 1) *in religione nostra instructior et fervention et famosior*, ou (v. 2) comme *gubernator*. Ce prosélytisme attire sur lui l'accusation sous laquelle il doit succomber : le christianisme. On se croirait donc revenu à la législation de l'*edictum Neronianum*, fort délaissé depuis le début du IIIe siècle. Toutefois, il peut se faire qu'il s'agisse ici, non d'une persécu-

[1] Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. III, c. IV, p. 8; Épiphane, *Haereses*, c. LI, LXI; Théodoret, *Ad Timoth.*, II, IV, 10, *P. G.*, t. LXXXII, col. 853. — [2] Rom., XV, 24; Saint Clément, I Cor. V, 6-7; Canon de Muratori. — [3] C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, t. III, p. 126-127. — [4] Id., *ibid.*, t. IV, p. 432. — [5] Id., *ibid.*, t. IV, p. 485, note 1. — [6] Voir le commentaire de cette inscription et de la suivante au § *Epigraphie*. — [7] Cf. A. Dufourcq, *Les forums de Marseille*, dans *Revue des études anciennes*, t. III, 1900, p. 344-345; C. Jullian, dans *ibid.*, 1921, t. XXIII, p. 305-306. On peut négliger, cela va sans dire, Narbey, *Supplément aux Bollandistes*, t. II, p. 267-276.

tion en règle et générale, mais d'une mesure administrative locale et individuelle, pour laquelle on fait revivre un ancien édit, jamais rapporté. Ce n'est pas le désir de vengeance, ni le goût d'un beau supplice qui décide Maximien, puisque toute la procédure va tendre, non à faire un martyr, mais à obtenir une apostasie. Tout le procès tend à arracher une abjuration que suivra un acquittement, et celui qu'on poursuit pourra obtenir à ce prix le titre envié d' « ami de César » qui lui dit : *Placa Jovem et noster amicus esto*. Étrange contradiction de poursuivre un homme et de punir son refus de la peine de mort, alors que son acquiescement lui procurerait la vie et l'amitié de l'empereur; c'est donc que le « crime » de christianisme laisse l'honorabilité intacte.

Il y a procès et on nomme les juges qui sont Asterius et Euticius, qualifiés tantôt *praefecti*, tantôt *praesides*. Ceci est encore vague, il est difficile de croire que deux préfets du prétoire siègent ensemble; s'il s'agit du gouverneur de la province dont la résidence est à Narbonne ou à Vienne, on peut le supposer en tournée, mais en ce cas il est seul. Le vrai titre du juge, nous ne le connaissons donc pas, et son véritable emploi non plus, car il est difficile d'admettre, ainsi qu'on l'a ingénieusement proposé, de voir ici un juge et son assesseur qui, à un moment donné, mécontent de la tournure que prend l'affaire, se retire; mais s'il s'agit d'un assesseur, il ne doit pas partager les titres de *praefecti* et de *praesides*. D'ailleurs, un assesseur aurait-il pu se retirer à son gré? et, s'il s'agit de deux assesseurs en conflit, pourquoi leur donne-t-on à tous les deux un titre qui n'est pas le leur?

Les juges s'aperçoivent que l'accusé est *vir clarus*; ils lui conseillent de sacrifier et de prendre du service; puis, aussitôt, ils se débarrassent de cette affaire qu'ils renvoient au tribunal de l'empereur, à cause de sa naissance.

L'empereur, entouré des comtes du consistoire, entend l'accusation et somme l'accusé de sacrifier aux idoles; Victor refuse et il est condamné à l'exposition publique, dont sa naissance ne le sauve pas, car les sénateurs eux-mêmes étaient soumis à la torture ou à des traitements ignominieux dans le cas de lèse-majesté, de magie et quelques autres. D'ailleurs Maximien n'était pas homme à s'interdire le recours à la violence, pour respecter le texte de la loi.

Retour de Victor au tribunal ordinaire, bien qu'il ne fût pas plus compétent que tantôt; recours à la torture et emprisonnement. Pendant la nuit, Victor convertit trois soldats, ses gardiens. Le lendemain, Victor et les trois soldats comparaissent devant l'empereur qui interroge, condamne et fait décapiter les soldats. Victor est livré une deuxième fois à la torture, ramené en prison et, après trois jours, ramené devant l'empereur qui fait approcher un prêtre tenant dans ses mains un autel portatif de Jupiter. Victor saisit l'autel et le piétine. On lui coupe le pied, ensuite on le met sous une meule qui se détraque; voyant cela, on lui coupe la tête.

Dans l'ensemble, ces détails ne sont pas en désaccord avec ce que nous savons de la jurisprudence romaine. Le tribunal des « préfets » et celui de l'empereur tiennent leur séance en public, ce qui est normal. De même la privation de sépulture qui suit le supplice de Victor et des trois soldats. Point d'invraisemblances, point de miracles; le récit est possible, mais il est tout aussi possible que sur un nom, dont la signification symbolique était flatteuse, transmis parmi les fidèles de Marseille, un habile écrivain du ve siècle ait construit ce long récit. Les Actes de saint Victor ont surtout une valeur topographique sérieuse pour le ve siècle, et, comme une ville ne se rebâtit pas en un jour, ni même en cinquante ans, à moins de désastres inouïs qui ne sont pas en question à cette date, ce que nous apprenons pour le ve siècle vaut au moins pour la seconde moitié du IVe siècle.

Marseille est devenue une ville romaine qui, fière de sa prospérité, fait bon marché de son origine grecque, dont la *Passio* ne souffle mot. En effet, dès le IIIe siècle, toute trace d'hellénisme avait disparu, les magistrats portent des titres latins; les citoyens ont des noms latins ou romains, le paganisme est latin. Victor, dans son discours apologétique ne parle que de dieux romains : Jupiter, Junon, Mars, Vénus, *deae Febres*, *dei Pallores*, *dei Stercutii*, *deae Cloacinae*, noms que l'auteur des actes emprunte évidemment à quelque écrit de polémique chrétienne. C'est un autel portatif de Jupiter qu'on apporte. Même les bâtiments et les lieux publics, qui sont d'ordinaire si fidèles aux appellations traditionnelles, avaient pris les appellations latines : *Forum*, *Campus Martius*, *Macellum*.

La *Passio* désigne la ville sous le nom de *civitas ampla*. Un panégyriste de Constantin nous donne les dimensions de la périphérie du rempart, 1 500 pas, une lieue celtique, 2 200 mètres. C'est la ligne d'enceinte énoncée plus haut : le port et le rivage, la rue du Panier et des Belles-Écuelles, les abords des rues Sainte-Marthe et Belzunce. Marseille, nous dit-on, avait été « autrefois admirablement fortifiée », et la *Passio* nous parle « du profond bras de mer qui entoure la cité au midi ». Une autre version (v. 2) de la *Passio* dit que le corps du martyr fut jeté « au port des poissons », à moins qu'il ne faille y voir une mauvaise lecture (*portu* pour *pasta*) et entendre « la pâture des poissons ».

L'exposition de Victor se fit *ad forum superius*, « au forum d'en haut », la ville haute avait donc, elle aussi, son forum, qui ne pouvait se trouver qu'à la place Lenche, où se rencontraient les deux rues principales, tandis que le « forum d'en bas » se trouvait à la place Vivaux, seule *platea* que mentionnent, du côté du Vieux-Port, les documents médiévaux. Pour la prison, on n'a pas d'indice certain; on peut la croire située avec les édifices publics sur la ligne marquée aujourd'hui par la rue de la Prison? La fontaine du baptême des trois soldats est par trop problématique, croyons-nous, pour faire l'objet d'une désignation. Ces conversions de soldats gardiens, suivies de leur martyre, sont par trop fréquentes pour être retenues comme historiques. Si on les tient pour telles, il est bien superflu de supposer une sortie nocturne pour se rendre à une fontaine; on trouve de l'eau partout, même à Marseille. Les corps immergés flottèrent ou furent retirés et amenés *in oppositum littus*, celui du « bassin du carénage » où se trouvait un des principaux cimetières de Marseille où on ménagea une *crypta nativo in saxo operose ac decenter excisa*. La crypte de saint Victor [1]. Nous la retrouverons.

IV. Vicissitudes politiques. — Marseille ne jouissait pas seulement de la prospérité commerciale, elle occupait une situation honorable par sa culture intellectuelle. A l'époque impériale, elle demeura une ville grecque, comme nous l'apprennent Mela [2] et de nombreuses inscriptions grecques ou grécisantes [3]. Tacite, parlant de Marseille, l'appelle : *Sedem ac magistram studiorum, locum Graeca comitate et provinciali parsimonia mixtum ac bene compositum* [4], et Strabon nous apprend que beaucoup de jeunes gens de Rome y ve-

[1] C. Jullian, *Notes gallo-romaines. Victor de Marseille*, dans *Rev. des étud. anc.*, t. XXIII, 1921, p. 305-323. — [2] Mela, II, 5. — [3] Cf. Chaillan, *Inscr. grecq. de Marseille*, dans *Bull. arch. du Com. des trav. hist.*, 1918, p. 3-6. — [4] Tacite, *Agricola*, c. IV

naient faire leurs études [1]. Athénée nous parle de la corruption morale qui y régnait [2], et on s'étonne que le poète Ausone ne la mentionne pas au nombre des villes importantes. Au VIe siècle, Agathius [3] nous apprend que, de grecque, Marseille s'était faite barbare et avait renoncé à ses institutions anciennes pour adopter celles des Francs.

En 413, elle avait résisté victorieusement aux Wisigoths d'Ataulf, mais ce fut pour succomber en 480. Euric prit Marseille et la maltraita fort [4], mais, dix-neuf ans plus tard, la ville était devenue bourguignonne, comme l'attesterait la participation d'Honoratus, son évêque, au synode réuni par le roi Gondebaud à Lyon, en 499, si cette assemblée n'était apocryphe (voir *Dictionn.*, t. V, col. 1227-1231). Néanmoins, le fait est certain que Marseille faisait alors partie du royaume des Burgondes, puisque Grégoire de Tours confirme cette possession de la Provence marseillaise par les Burgondes en l'année 500, date de la guerre malheureuse soutenue par Gondebaud contre les Francs [5] : c'est sans doute à la faveur de ce dernier événement que les Wisigoths dominèrent de nouveau à Marseille [6], où l'on reconnut, après 507, l'autorité de Théodoric le Grand, roi des Ostrogoths, puis celle des successeurs de ce prince jusqu'en 537. Vitigès, qui occupa le trône ostrogoth de 537 à 539 fit cession de la Provence aux rois francs, Théodebert, Childebert et Clotaire, avec une somme de 100 000 sous d'or [7]. La *civitas Massiliensium* devint alors, avec plusieurs autres cités voisines, une annexe du royaume de Paris, gouverné par Childebert [8].

Plus tard, sous les fils de Clotaire Ier, Marseille fut partagée en deux parties [9], l'une obéissant à Sigebert, le roi d'Austrasie, l'autre soumise à Gontran, le roi de Bourgogne, sans que ce partage donne lieu de croire que la *civitas Massiliensium* ait d'abord appartenu à Caribert [10]. Il paraît impossible actuellement d'indiquer la répartition précise de ce territoire entre les deux princes, quoique le chef-lieu de la cité semble alors appartenir plus particulièrement à Sigebert, lequel y est représenté par un officier portant le titre de *rector* [11], dont le gouvernement s'étend sur les autres cités provençales du roi d'Austrasie [12]. Mais, après la mort de Sigebert (575) et grâce, sans doute, à la complicité du recteur Dynamius, Gontran s'empare de la partie austrasienne de Marseille [13], que Childebert II, le fils de Sigebert, parvient à recouvrer momentanément en 581, par l'adresse du duc Gondulf [14], puis définitivement, en 584, par cession du roi de Bourgogne [15]. Marseille fut péniblement dévastée par les Lombards, les Saxons, les Sarrasins, en 846, par les Normands qui s'en emparèrent en 860. Englobée dans le premier, puis dans le second royaume de Provence, après la chute des Carolingiens auxquels elle s'était de tout temps montrée fidèle, elle fit partie du comté de Provence et fut érigée en vicomté à peu près indépendante.

L'histoire de la ville, antérieurement au XIe siècle, est extrêmement difficile à écrire. On ne commence à posséder de véritables séries de chartes qu'après la reconstruction de l'abbaye de Saint-Victor, en 965; sur l'Église même de Marseille, ce n'est qu'à partir du XIIe siècle [16].

V. Liste épiscopale. — L'Église de Marseille a-t-elle possédé des diptyques ou quelque catalogue ancien des noms de ses évêques? La perte de ses vieux livres liturgiques ne permet pas de répondre à cette question; quoi qu'il en soit, on n'en avait conservé aucune copie, aucun souvenir et il n'en est fait mention nulle part.

Il reste vraisemblable et même probable que la ville grecque de Marseille s'ouvrit de bonne heure à la prédication chrétienne. En dehors de tout témoignage positif, nous avons dit qu'il n'est pas trop aventureux d'entrevoir dans ce grand port, encombré d'Asiates et de Syriens, à une date contemporaine des apôtres, la présence d'un petit noyau de fidèles. Il est naturel de penser que, parmi tant de navires qui abordèrent à Marseille au cours du Ier siècle de notre ère, il s'en trouva au moins un d'où débarquèrent quelques évangélistes. Si, vers le milieu du IIe siècle, Lyon possédait une communauté, on peut croire que ses premiers chefs : Pothin, Irénée et quelques-uns de ses membres dont les noms helléniques nous ont été conservés, n'avaient pas gagné leur résidence à travers les Alpes, alors presque infranchissables, mais par le Rhône qu'ils avaient remonté depuis Marseille. Dans cette ville, nous avons vu deux martyrs vers le premier quart du IIe siècle, à l'époque d'Hadrien ou des premiers Antonins, et on peut tenir pour certain que les Églises d'Arles, de Toulouse, de Vienne existaient au milieu du IIIe siècle; il est probable qu'elles n'étaient pas les seules. Cependant, celle à laquelle on s'attendrait à voir remplir une place éminente n'est attestée nulle part. Marseille, chose à peine croyable et vraie cependant, Marseille est non seulement modeste et effacée, elle est silencieuse. Même au VIe siècle, la seule tradition qui dominait en Provence relativement aux origines du christianisme dans le pays, c'est qu'il avait été apporté par Trophime, envoyé par saint Pierre de Rome à Arles.

S'il est permis de supposer que Marseille fut pour la Provence ce que Lyon fut pour l'ancienne Gaule celtique, une Église-mère, un foyer de rayonnement chrétien, il faut reconnaître que cette supposition est pure déférence, et ce n'est pas Marseille, c'est Arles qui est nommée. C'était chose reconnue; Grégoire de Tours croyait bien que l'évêque Trophime avait été envoyé de Rome et il n'était pas seul à le croire; le pape Zosime, lui aussi, y croyait. En tout cas, que sa fondation remontât à l'Église de Rome ou à celle de Marseille, il est sûr que la chrétienté d'Arles devint bientôt assez importante pour se soustraire à l'influence de sa voisine. Au IVe siècle, les évêques d'Arles jouent quelquefois un rôle ; de ceux de Marseille on n'entend presque jamais parler. Au concile d'Arles, en 314, pour la première fois, nous apprenons leur existence; parmi les Églises représentées, nous trouvons Vienne, Vaison, Orange, Apt, Arles, Nice et Marseille.

— [1] Strabon, IV, I, 5; cf. Tacite, *Annal.*, ad ann. n. 4, 44; *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1877, p. 113; *Répertoire de la Société de statistique de Marseille*, 1839, t. III, p. 469. — [2] Athenaeus, XII, 25, p. 523. — [3] Agathias, *Hist.*, l. I, c. II. — [4] *De rebus geticis*, c. XLVII; Vaissète, *Histoire générale de Languedoc*, t. I, p. 229-230; A. Longnon, *Géographie de la Gaule au VIe siècle*, 1878, p. 45. — [5] Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, l. II, c. XXXII. — [6] C'est ce qui résulte de la possession d'Arles, de Senez, de Digne et d'Antibes par Alaric II, en 506. — [7] Procope, *De bello gothico*, l. I, c. XIII. — [8] Ce fait est prouvé par un diplôme de Childebert Ier pour l'Église de Paris. — [9] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. VI, c. II. — [10] Cf. Bonnell, *Die Anfänge des Karolingischen Hauses*, p. 24, — [11] Albinus, *rector* de la province austrasienne, réside à Marseille (*Historia Francorum*, l. IV, c. XLIV); c'est là aussi qu'on trouve Dynamius, son successeur, devenu, il est vrai, le sujet de Gontran; et lorsque Childebert II veut rentrer en possession de la partie de Marseille qui a appartenu à son père, c'est la ville même qu'il fait occuper par le duc Gondulf (*ibid.*, l. VI, c. XI). — [12] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. VIII, c. XVIII. — [13] Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, l. VI, c. XXXI. — [14] Id., *ibid.*, l. VI, c. XI. Marseille fut, sans doute, bientôt reprise par Gontran, car les réclamations de Childebert se reproduisent en 584 (*ibid.*, l. VI, c. XXXI). — [15] Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, l. VI, c. XXXIII. — [16] L. H. Labande, *La commune de Marseille*, dans *Journal des savants*, 1925, p. 426.

1. *Oresius.* — Tout ce que nous savons sur lui tient en une ligne : *Oresius episcopus, Nazarius lector, de civitate Massiliensi, provincia Viennensi.* Ceci nous situe en 314, et la plus grande partie du IVe siècle va s'écouler, jusqu'en 381, avant de lui voir un successeur qui sera Proculus.

2. *Proculus.* — Il apparaît pour la première fois au concile d'Aquilée, en 381. A cette époque, fin du IVe siècle, tous les évêques de la région recevaient l'ordination des mains de l'évêque de Marseille qui se considérait comme le fondateur de leurs sièges. Or, Marseille se trouvait dans la Viennoise et il paraissait inacceptable que les relations métropolitaines ne fussent pas réglées par les circonscriptions provinciales. Les évêques de la IIe Narbonnaise réclamaient en conséquence un métropolitain qui fût l'un d'entre eux. Le conflit fut porté au concile de Turin qui admit la réclamation, mais, par déférence pour Proculus, décida que rien ne serait changé de son vivant. Proculus tint à jouir de son droit plusieurs années encore et, à quelque temps de là, ordonna un titulaire pour le siège d'Aix, Lazare.

Le même concile de Turin avait été interrogé sur un point délicat d'administration. Depuis longtemps, Vienne était la seconde ville des Gaules, lorsque, vers le début du Ve siècle, Arles fut élevée au rang de siège de la préfecture du prétoire; ceci se compliquait de la question des métropoles ecclésiastiques. On demanda aux Pères de Turin de décider entre Vienne et Arles; ils hésitèrent, puis répondirent que l'évêque de la métropole serait le métropolitain! Comme on ne savait pas laquelle, de Vienne ou d'Arles, était métropole, on imagina de diviser la province en deux obédiences; chacun des deux sièges de Vienne et d'Arles exerçant les droits métropolitains sur les évêques les plus voisins. Or, Arles possédait un évêque, nommé Patrocle, qui décida de tirer l'affaire au clair. Nous le connaissons (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 397-399; t. VIII, col. 2384-2389; t. IX, col. 1365-1369). Il avait eu l'adresse de se faire reconnaître par le pape Zosime une situation exceptionnelle et il fut déclaré que l'évêque d'Arles seul, et nul autre, procéderait aux ordinations épiscopales dans les trois provinces. Quiconque contreviendrait à cette décision serait considéré comme privé de l'épiscopat et l'ordination serait de nul effet. Ceci allait contre les prétentions des évêques d'Aix et de Marseille. Celui-ci, Proculus, tint la décision pour non avenue et, nonobstant l'autorité du pape Zosime, il continua à célébrer des ordinations dans la IIe Narbonnaise. On le convoqua à Rome, il ne bougea pas de chez lui. Zosime le déposa et fulmina une lettre par laquelle Proculus de Marseille et Simplicius de Vienne étaient traités d'imprudents, presque de faussaires. Proculus continua à faire la sourde oreille et à exercer ses droits de métropolitain. C'était, nous dit-on, un saint homme, en relations d'amitié avec tous les promoteurs de la vie religieuse, avec les disciples de saint Martin, avec saint Jérôme, qui le considérait comme un miroir de perfection, avec saint Honorat, le fondateur de Lérins, qu'il essaya de retenir à Marseille, avec le célèbre Cassien qu'il parvint à garder auprès de lui. Fort de sa conscience et de ces illustres amitiés, il laissait passer l'orage. Peut-être eût-il bien fait de montrer un peu plus de déférence à l'endroit du Siège apostolique. Mais il avait son opinion faite, sans doute, sur son remuant et entreprenant voisin, le peu recommandable Patrocle; il savait qu'il lui était difficile, sinon impossible, de contrebalancer l'influence usurpée par ce triste personnage sur le pape Zosime et sur le vice-empereur Constance : il attendait donc.

Patrocle se démenait de son côté, écrivait au pape que l'évêque de Marseille méprisait le Siège apostolique, s'entourait de boute-feux, organisait l'opposition au Saint-Siège. Zosime s'empressa d'écrire au clergé, à la curie et au peuple de Marseille pour leur rappeler que leur évêque était déposé et qu'ils dépendaient au spirituel de Patrocle. Cette lettre est du 5 mars 418, on ne sait pas quel accueil lui firent le clergé, la curie et le peuple de Marseille; mais, vers la fête de Noël, Zosime mourut, la paix se trouva rétablie, Patrocle en disgrâce et le bon évêque Proculus réhabilité, sinon en faveur. Il vécut une dizaine d'années encore. On le retrouve vers 428, lors de l'affaire de Leporius; peut-être est-ce lui qui est visé dans une lettre du pape Célestin [1].

3. *Venerius.* — On trouve mentionné cet évêque pour la première fois en 431, dans une lettre du pape Célestin aux évêques des Gaules [2]; vingt ans plus tard, en 451, il se trouve au nombre des signataires de la lettre dogmatique des évêques des Gaules réunis à Arles et adressée au pape saint Léon Ier [3], qui leur répond deux lettres [4]. Dans la notice que J. H. Albanès a consacrée à cet évêque, on lit avec stupéfaction cette phrase : « L'œuvre la plus importante de son épiscopat fut la rédaction du « bréviaire marseillais ». On récitait alors l'office divin de mémoire, ou en recourant aux manuscrits qui contenaient les saintes Écritures. Pour obvier aux longueurs et aux ennuis que ce système entraînait à sa suite, un savant prêtre de Marseille, nommé Musée, fit, par ordre de Venerius, un choix intelligent des leçons propres aux fêtes de toute l'année, les disposa selon l'ordre des temps, joignant à chacune des répons convenables, extraits des psaumes, et publia le tout en un seul recueil. Ce fut un grand sujet de joie pour les lecteurs, désormais affranchis du souci de recourir à des livres divers, un aide utile permettant au peuple de suivre les offices, et un grand secours pour le bon ordre et la pompe des cérémonies. C'est le premier essai de bréviaire dont on ait connaissance [5]. » Ceci, en vérité, dépasse les droits légitimes de la fantaisie. Donner à la composition de Musaeus le nom de « bréviaire » et de « premier bréviaire marseillais » ressemble à une plaisanterie. On peut relire le texte de Musaeus (*Dictionn.*, t. VI, col. 558) et l'histoire des origines du bréviaire (voir *Dictionn.*, t. II, col. 1262-1316; t. IX, col. 1636-1729).

4. *Eustasius.* — Fut le successeur immédiat de Venerius, mais l'année de son ordination n'est pas connue. Gennadius dit qu'il vint après Venerius, et Sidoine Apollinaire dit de son côté qu'il eut Graecus pour suc-

[1] Pour le concile d'Aquilée, 5 septembre 381, cf. Sirmond, *Concilia antiqua Galliae*, t. I, p. 21; pour le concile de Turin, 22 septembre 401; cf. *ibid.*, t. I, p. 27. Pour la lettre du pape Zosime aux évêques d'Afrique, de Gaule et d'Espagne au sujet de Tuentius et Ursus ordonnés par Proculus; cf. *Monum. Germ. hist., Epist.*, t. III, p. 7; Jaffé, *Regesta pontif. roman.*, n. 331; pour la lettre de Zosime à Patrocle relative à Proculus: *ibid., Epist.*, t. III, p. 12; Jaffé, *Reg. pont. rom.*, n. 340; pour la lettre au clergé, à la curie et aux fidèles de Marseille : *ibid., Epist.*, t. III, p. 13; Jaffé, *Reg. pont. rom.*, n. 341; pour l'affaire de Leporius : cf. Hardouin, *Concilia*, t. I, col. 1261; pour la lettre du pape Célestin : cf. Sirmond, *Concilia antiqua Galliae*, t. I, p. 58; Dom P. Coustant, *Epistolae romanorum pontificum*, in-fol., Parisiis, 1721, col. 1072, *P. L.*, t. L, col. 435; Jaffé, *Reg. pont. rom.*, n. 369. On trouvera commodément tous ces textes réimprimés dans J.-H. Albanès, *Gallia christiana novissima. Histoire des archevêchés, évêchés et abbayes de France*, in-4°, Valence, 1899, t. II, Marseille, col. 7-11. — [2] Jaffé, *Reg. pont. rom.*, n. 381; Coustant, *Epist. rom. pont.*, col. 1185-1187; J.-H. Albanès, col. 12, n. 16. — [3] Ballerini, *S. Leonis op.*, t. I, col. 1110; *P. L.*, t. LIV, col. 968; J.-H. Albanès, *Gallia christiana novissima*, col. 12, n. 17. — [4] Jaffé, *Regesta pontificum romanorum*, n. 479, 480. — [5] J.-H. Albanès, *Armorial et sigillographie des évêques de Marseille*, in-4°, Marseille, 1884, p. 8.

cesseur. De son épiscopat on ne sait que deux faits : il ordonna Eutrope, évêque d'Orange; il siégea dans un concile de vingt évêques réuni au sujet de l'ordination illicite de l'évêque de Die par Mamert, évêque de Vienne [1]. Sous son épiscopat, le prêtre Musaeus continua à s'occuper de matières liturgiques et s'appliqua à la composition d'un sacramentaire [2].

5. *Graecus.* — Il fut ordonné évêque en 475 et ne doit pas être confondu avec le diacre Graecus qui se fit nestorien et à qui Fauste écrivit une lettre; cette conjecture du P. Sirmond est insoutenable. Graecus entretenait d'affectueuses relations avec Sidoine Apollinaire, évêque de Clermont, qui lui adressa cinq lettres [3] classées dans sa correspondance, l. VI, 8; l. VII, 2, 7, 11; l. IX, 4. Sidoine parle de Graecus dans une lettre à Basile d'Aix. — Graecus siégea dans un concile de trente évêques réunis à Arles contre les prédestinatiens, en la personne de Lucidus, lequel se rétracta [4]. — Graecus écrivit une lettre à Ruricius, évêque de Limoges [5].

6. *Honoratus.* — Disciple et biographe de saint Hilaire d'Arles, Gennadius a consacré à l'évêque Honorat une notice élogieuse qui ne diffère pas du genre adopté [6]. Honorat ayant été contemporain du pape Gélase (492-496) a donc vécu vers la fin du ve siècle; il semble que Gélase n'avait pas toutes ses assurances relativement à l'orthodoxie d'Honorat qui dut envoyer une profession de foi; elle fut telle que le pape s'en déclara satisfait et répondit à l'évêque de Marseille [7].

7. *Cannas.* — Pour cet évêque et le précédent, Albanès adopte le classement inverse. L. Duchesne fait remarquer que Gennadius, ayant écrit vers la fin du ve siècle et vraisemblablement sous l'épiscopat d'Honorat, ne pouvait mentionner l'épiscopat de Cannas dans son *De scriptoribus*, parce que cet épiscopat de Cannas doit prendre place à la suite de celui d'Honorat. L'épiscopat de Cannas a été omis par le *Gallia christiana*, mis en doute par les *Acta sanctorum* (au 15 octobre), revendiqué par J.-H. Albanès et accepté par L. Duchesne. Gennadius lui donne le titre d'*homo Dei*, ce qui prouve qu'il était religieux, mais il ne s'ensuit pas qu'il ait été ermite. L'épiscopat de saint Cannat n'est attesté que par une tradition liturgique; on parle d'une église à lui dédiée dès le xr^e^ siècle et d'une réparation faite à sa châsse également au xie siècle, mais ceci est vague et on ne produit pas d'attestation certaine avant 1122, date à laquelle l'évêque Raimond fit une translation de reliques [8].

« La liste des évêques de Marseille est à peu près vide pendant les trois premiers quarts du vi^e^ siècle », dit J.-H. Albanès, qui n'admet pas même la possibilité d'une vacance prolongée du siège et conclut que leurs noms « ne nous ont pas été transmis »; ce qu'il serait impossible de prouver. Il s'essaie toutefois à remplir la lacune et découvre deux évêques qui pourraient avoir siégé à Marseille. Le premier des deux lui semble si peu certain, même si peu probable qu'il déclare le présenter « seulement pour appeler sur ce point l'attention des savants ». C'est un nommé :

Auxanius, qui assiste, le 26 mai 533, à un concile tenu à Marseille et présidé par saint Césaire d'Arles, où il signe ainsi : *Auxanius, peccator, consensi et subscripsi* [9]. Cette conjecture manque d'appui.

A la suite d'Auxanius et sans apporter de meilleures raisons, Albanès présente :

Emeterius qu'aucun document ancien ne désigne comme ayant occupé le siège de Marseille. Tout ce qu'on peut invoquer, c'est cette souscription au Ve concile d'Arles, tenu le 29 juin 554, tenu par les évêques des provinces d'Arles, d'Aix et d'Embrun : *Liberius, in Christi nomine, archidiaconus missus a domno Emeterio episcopo, subscripsi.* Point d'indication de siège. Le P. Lecointe en avait conclu que tous les évêques de Provence étant en personne ou par représentants à ce concile, sauf trois, ceux d'Embrun, de Saint-Paul-Trois-Châteaux et de Marseille, il ne pouvait s'agir que de celui de Marseille, ses deux confrères d'Embrun et de Saint-Paul-Trois-Châteaux ne s'appelant *Emeterius* ni l'un ni l'autre. Mais les noms de ces deux derniers ne sont pas connus avec certitude en 554. De plus, les sièges provençaux de Riez, Sisteron et Carpentras ont pu avoir leur représentant au concile et celui-ci aurait porté le nom d'Emeterius. Enfin, Emeterius pourrait être un évêque d'Embrun, puisque au IVe concile d'Arles, 6 juin 524, on trouve *Emeterius directus a domno meo Gallecano episcopo* (d'Embrun) *consensi et subscripsi*, qui pourrait être le même personnage [10].

8. *Theodorus.* — Mentionné dans un poème de Fortunat, écrit vers 556. D'après Duchesne, le texte a été mal transcrit et mal compris; peut-être, après lui, faut-il ajouter : mal ponctué :

sacris Theodoro primo lare, sede Sapaudo
felici, egregio, etc... redde salutis opus.

« Le poète, dit-il, prie Dynamius, qui demeure à Marseille, de saluer deux évêques (*sacris*), d'abord Théodore, qui est le premier *lare*, c'est-à-dire par la résidence, le voisinage; puis Sapaudus, qui est le premier par le siège comme archevêque d'Arles. » L'interprétation d'Albanès est très différente.

VI, x, 67 : *Sacris Theodoro primo lare sede, Sapaudo*
Felici egregio, quem dedit orbis honor,
Albino eximio, Heliae claroque Iovino
pro Fortunato redde salutis opus.

C'est le texte donné par les *Monum. Germ. hist., Auct. antiq.*, t. IV, p. 152. Pas de virgule après *Sapaudo*, majuscule à *Felici* comme aux seuls noms propres, pas de virgule avant *egregio* : cela n'a aucun sens. Pour lui en donner, Duchesne a ponctué différemment et proposé le sens qu'on vient de lire. Les variantes que donne l'éditeur Fr. Leo montrent que l'ancienne leçon est la meilleure :

Sacris Theodori primo lare sedis aplaudo

Fortunat écrivant à Marseille, où se trouvait Dynamius, le charge de saluer en son nom les principaux personnages de la ville : Félix, Albin, Élie, Jovin et il ajoute : *Sacris...* « J'applaudis au commencement de l'épiscopat de Théodore. »

L'évêque Théodore tient une grande place dans l'*Historia Francorum* de Grégoire de Tours; l. VI, c. XI, XXIV; l. VII, c. XXXVI; l. VIII, c. V, XII, XIII, XX;

[1] Jaffé, *Reg. pont. rom.*, n. 557; cf. Albanès, *Gall. christ. noviss.*, col. 12, n. 21. — [2] Gennadius, *De viris illustr.*, c. LXXIX. — [3] La plus importante dans *P. L.*, t. LVIII, col. 565; *Mon. Germ. hist., Auct. antiq.*, t. VIII, p. 104; Albanès, *Gall. christ.* col. 13, n. 22. — [4] Sirmond, *Conc. antiq. Gall.*, t. I, p. 147; Albanès, *op. cit.*, col. 14, n. 23. — [5] *Monum. Germ. hist., Auct. antiq.*, t. VIII, p. 271; Albanès, *op. cit.*, col. 14, n. 24. — [6] Gennadius, *De script.*, dans Albanès, *op. cit.*, col. 19, n. 26. — [7] Sa lettre n'est pas mentionnée par Jaffé. — [8] J.-H. Albanès, *Armorial*, p. 11-12; *Gall. christ. nov.*, col. 15, n. 25, et la note bibliographique de U. Chevalier, col. 19. — [9] Publié par H. Géraud, d'après un manuscrit de Darmstadt, découvert par Knust, dans *Bull. de la Soc. de l'hist. de France*, 10 juillet 1839; reproduit dans Pardessus, *Diplomata, chartae*, t. I, 1843, p. 92; Albanès, *Armor. et sigill. des évêq. de Marseille*, 1884, p. 15-16; G. Lambert, dans *Bull. de l'Acad. du Var*, 1885, IIe série, t. XII, p. 411-413; Fr. Maassen, *Concilia aevi merovingici*, 1893, p. 60-61; J.-H. Albanès, *Gall. christ. noviss.*, Aix, instrum, col. 367. — [10] Sirmond, *Conc. antiq. Gall.*, t. I, p. 298; Maassen, *Concilia aevi merovingici*, 1893, p. 120; cf. U. Chevalier, dans *Gall. christ. noviss.*, Marseille, col. 20; Albanès, *Armor. et sigill.*, p. 16

. IX, c. XXII; cf. l. IV, c. XLIII. Le jour de Noël de l'an 573, le gouverneur Albinus fit saisir, dans la cathédrale de Marseille, l'archidiacre Vigile qu'on arracha de l'autel et qu'on jeta en prison. Quelques années après, ce fut au tour de l'évêque Théodore.

Marseille faisait partie du royaume d'Austrasie, lorsque après la mort du roi Sigebert elle fut envahie par Gontran, roi de Bourgogne qui s'en attribua la moitié, au préjudice de son neveu Childebert. Dynamius, trouvant l'évêque fidèle à Childebert le fit prisonnier; puis dut le relâcher. Théodore se rendit près de Childebert qui le fit rétablir sur son siège épiscopal par Gondulfe. Plus tard, Dynamius saisit une autre occasion de s'emparer de l'évêque, lors de la dédicace d'une église *extra muros* et il l'envoya à Gontran [1]. Nouveau retour de Théodore à Marseille, nouvel emprisonnement, comparution au concile de Mâcon, en 585, non en accusé, mais en Père du concile [2]. La peste frappa Marseille vers la fin de son épiscopat et Théodore se retira à Saint-Victor.

Le dernier fait connu de l'épiscopat de Théodore est la réception d'une lettre du pape Grégoire Ier au sujet des juifs. Ceux-ci s'étaient plaints qu'en Provence on les contraignait à recevoir le baptême, le pape recommandait de n'employer à leur égard que la persuasion (juin 591) [3].

L'évêque Théodore n'eut jamais de culte anciennement à Marseille. L'évêque Belzunce, qui voulait annexer à la liste épiscopale Gennadius et Salvien, qui lui semblaient représentatifs du goût et du talent littéraire, imagina, en 1732, d'introduire Théodore dans le propre du diocèse; au début du XIXe siècle, on lui éleva une église [4].

9. *Serenus.* — On ne sait sur son épiscopat que ce que nous apprennent les lettres que lui écrivit saint Grégoire le Grand, *Registr.*, l. VI, ep. LII (23 juillet 596), il lui recommande le moine Augustin qui se rend dans l'île de Bretagne; l. VII, ep. CCVIII (juillet 599), il lui reproche d'avoir brisé des images dans les églises (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 216-217, 224); l. XI, ep. X, même sujet; l. IX, ep. LII, il lui recommande les compagnons d'Augustin [5]. Ces lettres se répartissent entre 596 et 601. D'après une légende, Serenus serait mort à Biandrate, diocèse de Verceil, où on le fêtait le 2 août [6]. M. de Belzunce établit sa fête à Marseille le 20 avril 1730.

10. *Petrus.* — A souscrit le dernier des soixante-dix-neuf évêques présents au VIe concile de Paris, le 10 octobre 614 : *Ex civitate Massilia, Petrus episcopus.* Sirmond a publié les canons, *Conc. antiq. Gall.*, t. I, p. 470; les souscriptions furent publiées en 1757 par Eusèbe Amort, *Elem. juris canon.*, t. II, p. 410, et depuis par J. Friedrich, *Drei unedierte Concilien aus der Merovingerzeit*, in-8°, Bamberg, 1867, p. 9; A. Gatrio, dans *Revue cathol. d'Alsace*, 1884, IIe série, t. III, p. 126; Fr. Maassen, *Concilia aevi merovingici*, 1893, p. 192; cf. *Bulletin critique*, t. I, 1881, p. 172; J.-H. Albanès, *Gall. christ. nov.*, col. 32, n. 38.

Ambrosius. Après l'évêque Pierre, nouvel interrègne prolongé de 614 à 780. Pour remplir tant bien que mal cette lacune, Albanès insère, sous toutes réserves, un *Ambrosius* qui signa au privilège de Groseau, en 683, avec sept autres évêques, à la demande du fondateur Aredius, évêque de Vaison. Voici la souscription d'Ambroise : *In Dei nomine, Ambrosius episcopus, rogatus a domno Aredio episcopo, hoc privilegium, salva canonica institutione firmavi.* « Il semble assez difficile, écrivait Albanès, de faire sortir de ce texte la désignation de l'Église dont Ambroise était évêque. Néanmoins, Mabillon, ayant remarqué qu'Aredius appelle les signataires ses comprovinciaux, en a conclu que tous ces prélats devaient être de la province d'Arles et a cru reconnaître dans Ambroise l'évêque de Marseille. » Il y a renoncé depuis : « Je ne trouve pas que Mabillon identifie Ambroise avec Marseille. » On a dû lui prêter cette opinion, uniquement parce qu'Ambroise est le troisième nommé, et que, dans la liste de Mabillon, *Massiliensis* vient au troisième rang, après *Arelatensis* et *Avenionensis*. Ceci change bien l'affaire et enlève à Ambroise l'autorité de Mabillon.

Abdalungus. Admis par le *Gallia christiana* sans références sérieuses; admis avec hésitation par Albanès sur la seule autorité de Molanus et la foi du martyrologe gallican de du Saussay. Belzunce lui assigne les dates 716 à 737, il n'a pu les rencontrer nulle part.

11. *Maurontus.* — Contemporain de Charlemagne, évêque de Marseille et administrateur de Saint-Victor alors en pitoyable condition. Vers 780, Vernarius, exerçant la charge de *missus dominicus*, adresse un rapport à Charlemagne concernant les réclamations de *Maurontus* en faveur de l'abbaye [7]; le 23 février de la même année, les *missi dominici* de Charlemagne *Vernarius* et *Arimodus*, restituèrent à l'évêque la *villa* de Chaudol [8]. La date *die Mercoris VIII kal martii anno XII regnante d. n. Karolo, ind. II*, souffre quelques difficultés; il faut corriger *VII kal.* et *ind. III*. Saint Mauront mourut le 21 octobre 780 et fut enterré à Saint-Victor. Il jouit d'un culte très ancien.

12. *Ivo.* — Nommé dans une charte du 12 mars 781, relative à la donation du château de Naus à Saint-Victor [9], dont les évêques de Marseille étaient administrateurs.

13. *Wadaldus.* — C'est le dernier dont nous aurons à nous occuper. En 814, il fit exécuter le polyptyque de son église, dont nous allons parler dans un chapitre spécial. Nous le retrouvons dans une convention conclue avec divers particuliers pour des terres appartenant à Saint-Victor [10].

VI. La culture des lettres a Marseille. — Marseille était principalement un port commercial, mais cette circonstance, en lui donnant les ressources d'une ville riche, lui permettait de subvenir aux dépenses qu'entraîne la subvention d'écoles littéraires et d'institutions scientifiques. Les écoles de Marseille avaient eu leur période d'éclat. Toutefois, cet éclat avait peu duré et, au IIIe siècle, ces écoles étaient en pleine décadence. On ne peut trop admirer les assertions vagues émises par ceux qui s'appliquent à improviser des écoles épiscopales et des écoles monastiques avec un corps professoral à la hauteur de ses devoirs, en un temps où il est impossible d'en découvrir le moindre indice. Tout ce que nous savons, c'est que les évêques de Marseille se montraient favorables aux études et même capables de les susciter dans leur entourage, afin de procurer le progrès du clergé et l'instruction des fidèles. Leur bienveillance aura d'heureux résultats, puisque nous allons transcrire les noms des prêtres Musaeus, Gennade, Salvien, Jean Cassien qui font honneur à l'Église de Marseille et, sans compter, certes, parmi les lumières de la science chrétienne, ont honorablement rempli leur devoir pastoral. Cette rencontre, au cours du Ve siècle, d'un groupe d'hommes désireux

[1] Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, l. IV, c. XLIV; cf. Albanès, *op. cit.*, col. 22-28, n. 31. — [2] Sirmond, *Conc. antiq. Gall.*, t. I, p. 381; Fr. Maassen, *Conc. aevi merov.*, p. 172. — [3] S. Grégoire, *Epist.*, l. I, ep. XLV; Sirmond, *op. cit.*, t. I, p. 411; Jaffé, *Regest. pont. rom.*, n. 1115. — [4] J.-H. Albanès, *Armor. et sigillogr.*, p. 18. — [5] Les textes dans Albanès, *Gall. christ. nov.*, col. 29-32; Jaffé, *Regest. pont. rom.*, n. 1435, 1736, 1800, 1831. — [6] *Officia propria sanctorum sanctae Ecclesiae Massiliensis*, Massiliae, 1736-1755, p. 96. — [7] Albanès, *Gall. christ. noviss.*, col. 33, n. 41. — [8] Id., *ibid.*, col. 34, n. 42. — [9] Id., *ibid.*, col. 36, n. 43. — [10] Id., *ibid.*, col. 37, n. 46.

et capables de tenir la plume invite à y découvrir l'influence des évêques Vénérius, Eustathius et Proculus. Des deux premiers, nous savons fort peu de chose de leur activité épiscopale, mais aussi leurs encouragements adressés au prêtre Musaeus; du troisième, nous connaissons le conflit avec le pape Zosime et l'éloge que fait de lui saint Jérôme, qui, on le sait, n'abuse pas des compliments. Écrivant au jeune Rusticus, jeune Marseillais qui l'interrogeait sur la vie parfaite, il lui répondait : « Vous possédez à Marseille Proculus, évêque saint et fort érudit; sur les lieux mêmes, il vous donnera de vive voix des enseignements qui vaudront mieux que mes épîtres. Dans ses instructions quotidiennes, il dirigera sagement vos pas; grâce à lui, vous ne risquerez point de vous égarer à droite ni à gauche, et de manquer cette royale voie qui mène fièrement Israël à la terre de promission. » Sur Proculus, nous avons un autre témoignage non moins favorable, parce qu'il nous apprend la charité des fidèles de son troupeau. Saint Paulin de Nole, en 400, décrit dans son poème XXIe, adressé à Cytherius, son frère dans le Christ, « la venue de Martinianus, pieux Gaulois, qui s'embarqua à Narbonne, fit naufrage, réussit néanmoins à se sauver et aborda à Marseille ». Cette cité, fille de la Grèce, très spécialement formée et honorée par la sainte Église, ouvrit son cœur aux victimes de la mer. La fraternité chrétienne offrit le toit et la nourriture à Martinianus qui put s'embarquer sur un autre navire en partance pour l'Italie. »

1. *Cassien.* — Il a déjà été question de Cassien dans le *Dictionnaire* (t. II, col. 2348-2357) et, ici, nous rappellerons seulement que ses origines sont mal connues. Sa naissance se place entre 360 et 370, plus près de 360, semble-t-il, et les uns le font naître en Scythie, d'autres, en Provence, d'autres en Bulgarie [1]; Cassien reçut, on ne sait pas où, une éducation classique très soignée dont il profita consciencieusement. Il reçut sa première éducation religieuse dans un monastère de Bethléem, vers 385, et un peu après, vers 390, il partit avec un compagnon, Germain, pour la Thébaïde où il passa sept ans parmi les cénobites et les anachorètes. Fidèles à leur promesse de revenir, Cassien et Germain reparurent à Bethléem, mais pour demander la permission d'un nouveau séjour en Égypte, lequel fut de trois ans. D'Égypte, Jean Cassien se rendit à Constantinople où saint Jean Chrysostome lui conféra le diaconat. En 405, après le second bannissement de ce grand docteur, on retrouve Cassien à Rome où il fut peut-être ordonné prêtre. Puis une lacune d'une dizaine d'années, au terme de laquelle Germain a disparu et Cassien se retrouve à Marseille (415).

Là, il fonde deux monastères, un pour les hommes, l'autre pour les femmes, destinés à devenir tous les deux des foyers de vie religieuse et d'expansion intellectuelle. Par eux, l'influence de Jean Cassien fut considérable en Occident et, si saint Athanase, par le *Bios Antoniou*, y reste le grand précurseur, Cassien est le premier législateur; non pas encore à la manière de saint Césaire ou de saint Benoît qui édictent de sobres règlements, tandis que Cassien expose des exemples pour l'instruction, l'édification et l'entretien des moines. Le *De coenobiorum institutis* et les *Collationes Patrum* ont été recommandés par saint Benoît comme le véritable manuel de la vie monacale et érémitique, et tout le Moyen Age les a tenus dans la plus haute estime. Quoique le point de vue de l'auteur soit principalement ascétique, ses deux traités tiennent une place éminente dans l'histoire générale de la littérature. Ils eurent, en effet, surtout à raison de leur genre de composition, le plus vif intérêt pour les cercles chrétiens qui attachaient une importance civilisatrice prépondérante au développement de l'ascèse.

Jean Cassien contribua puissamment à la diffusion de l'institut monastique en Gaule et en Espagne. Il mourut vers 435. On a laissé planer sur sa mémoire l'accusation de semi-pélagianisme, mais saint Grégoire le Grand [2] et le bienheureux pape Urbain V lui donnent le titre de saint [3]. L'Église de Marseille célèbre sa fête le 23 juillet.

2. *Musée.* — Prêtre de l'Église de Marseille, dont Gennade loue la politesse de style et l'habileté dans l'intelligence des divines Écritures, où il lui arrivait de découvrir des sens nouveaux et d'heureuses applications par un exercice continuel. L'évêque Vénérius l'avait encouragé dans cette voie et Musaeus avait tiré des leçons de l'Écriture, propres pour tous les jours de l'année avec des répons et des chapitres extraits des psaumes qui avaient un rapport aux temps et aux leçons. Cet ouvrage était reconnu généralement nécessaire pour tous les lecteurs, parce qu'ils s'en servaient dans l'église, il leur permettait de trouver, sans trop de recherches et sans peine, tout ce qu'ils devaient lire à certains jours. Il n'était pas moins utile pour l'instruction des fidèles, et il contribuait beaucoup, par le choix et l'arrangement des matières, à rendre plus augustes les cérémonies des fêtes.

Sous l'épiscopat d'Eustathius, successeur de Vénérius, le prêtre Musaeus continua ses travaux liturgiques et composa un excellent et assez long traité *des Sacrements*, divisé, pour la commodité des lecteurs, en plusieurs parties, suivant la différence des offices, des temps, des leçons et des psaumes que l'on chantait dans l'église. Mais il était disposé de manière qu'il tendait partout à prier Dieu et à le remercier de ses bienfaits.

Enfin, Musaeus était prédicateur et il avait écrit ses homélies dont les personnes pieuses goûtaient la lecture. Il mourut sous les empereurs Léon et Majorien par conséquent, au plus tard, en 461.

Nous ne possédons rien de ses ouvrages.

3. *Claudius-Marius Victor.* — Celui-ci est presque aussi peu connu que son contemporain Musaeus, et l'un comme l'autre doivent à Gennade d'avoir conservé leurs noms et leur souvenir : « Victorius, rhéteur marseillais, dit-il, composa pour son fils Aetherius quatre livres en vers de commentaire sur la Genèse, à partir du commencement même du livre jusqu'à la mort d'Abraham. Ils sont, il est vrai, d'un esprit chrétien et pieux, mais comme l'auteur faisait sa principale occupation des lettres profanes, et qu'aucun maître ne l'avait formé à l'intelligence des divines Écritures, son écrit exprime poétiquement des pensées de peu de valeur. Il mourut sous le règne de Théodose et de Valentinien. » Ainsi sa mort se place entre les années extrêmes du règne de ces deux empereurs, c'est-à-dire entre 414, date, de l'avènement de Valentinien III, et 450, date de la mort de Théodose II. On ignore la date de sa naissance, ainsi on ne peut admettre autre chose, sinon que Marius Victor a vécu dans la première moitié du ve siècle et qu'il exerça à Marseille la profession de rhéteur.

Il y a peu de mots qui sonnent plus mal de nos jours que celui de *rhéteur*, c'est une profession décriée entre toutes; ah, si Marius Victor avait été *ingénieur!* Mais il faut y renoncer, renoncer même à lui trouver les circonstances atténuantes qu'on découvre à Fronton, à Eumène ou à Ausone à raison de leur talent littéraire. Car, s'il en eut, nous l'ignorons, ce qui revient à peu près à en avoir eu assez peu. L'auteur de l'*Athenaeum Massiliense* affirme que Marius Victor remporta les plus grands succès et forma une multitude d'orateurs et de poètes, mais il n'en peut donner une

[1] Cf. A. Ménager, *La patrie de Cassien*, dans *Échos d'Orient*, 1921, t. XXIV, p. 330-358. — [2] *P. L.*, t. LXXII, col. 866. — [3] *Gallia christiana*, t. I, p. 118.

preuve; il assure qu'il entretint des relations amicales avec l'orateur Corvinus qui lui survécut, et il n'en sait rien. A défaut de mieux, A. de Ruffi, dom Ceillier et dom Rivet se portent garants de la piété « tendre et solide » du rhéteur, qui leur en doit beaucoup de reconnaissance et peut-être en garde un peu de surprise, car il n'est pas certain qu'il ait visé à mieux qu'à être un honnête père de famille :

Dum teneros formare animos et corda paramus
Ad verae virtutis iter puerilibus annis.

Pour corser un peu la biographie par trop maigre du rhéteur marseillais, on a imaginé de le confondre avec quelqu'un des nombreux *Victor* ou *Victorinus* de ce lointain passé. L'expérience faite, il a fallu y renoncer. Le premier candidat à l'identification, Victor, rhéteur à Rome, mentionné par saint Jérôme et par saint Augustin, mourut avant le début du ve siècle; l'autre candidat, Victorius, professeur de poétique à Lyon, homme remarquable, au dire de Sidoine Apollinaire, fut questeur sous Anthemius, en 470, et à cette date Victor de Marseille était mort.

L'œuvre littéraire de Marius Victor se compose d'un poème, le seul dont Gennade fasse mention : *Commentaire sur la Genèse*, et que personne ne lui conteste. Son premier éditeur, Jean Gaigny, en 1536, l'a traité avec une incroyable désinvolture, ce qui n'a pas détourné G. Fabricius (1564), P. Drouard (1545), Margarin de la Bigne (1589) et les diverses *Bibliothecae Patrum*, jusqu'à Migne, *P. L.*, t. LXI, col. 937, de le reproduire fidèlement. L'édition de Guillaume Morel (1560) eût mérité de prendre sa place [1]. Le *Commentaire* est divisé en trois livres qui, avec la préface, donnent un total de 1847 hexamètres. Le premier livre (523 v.) s'étend de l'origine du monde à l'exil d'Adam; le deuxième (457 v.) s'étend jusqu'à la sortie de l'arche; le troisième (741 v.) s'arrête à la destruction de Sodome. Gennadius nous dit que l'auteur ne prenait congé de son sujet qu'après la mort d'Abraham; cette dernière partie manque.

Malgré le léger dédain avec lequel Gennade parle de ce poème, il est permis d'y voir une œuvre intéressante et recommandable. Le début offre une invocation *ad Deum optimum et maximum* qui ne manque pas de mérite.

Summe et sancte Deus, cunctae virtutis origo,
Omnipotens, quem nec subtili indagine rerum
Mentibus humanis sensu comprendere fas est
Et nescire nefas (nam te ratione profunda
In tribus esse Deum, sed tres sic credimus unum,
Unica personas ut tres substantia reddat,
Indiscreta pio conservans foedera nexu),...
Ut igitur, Deus alme, precor, qui numine prono
Das sentire animis, et te charissime Patris
Ne tui... [2].

« Dieu très grand, très saint, source de toute vertu, Tout-Puissant, vous que l'esprit humain ne peut comprendre, malgré la finesse de son discernement; vous qu'il n'est pas permis de ne pas connaître (car nous croyons que, par une raison cachée, Dieu est contenu en trois personnes, mais aussi que les trois personnes ne forment qu'un seul Dieu, de manière qu'une substance unique représente trois personnes, conservant par un pieux accord une alliance indissoluble);... Dieu de bonté, qui faites à nos âmes la grâce insigne de se connaître, et vous, Fils chéri de votre Père, je vous en supplie, répandez dans mon cœur la douceur délicieuse de votre Verbe et prêtez-moi l'éloquence de votre voix... »

Tout ceci n'est peut être pas débordant de ce qu'on nomme « poésie », d'ailleurs, M. Victor semble en prendre son parti [3] :

Quod si lege metri quidquam peccaverit ordo
Peccarit sermo improprius sensusque vacillans
Huic nullum in fidei subeat mensura periclum

« Si, par hasard, je viole les lois de la prosodie, si je pèche par quelques termes impropres, si l'obscurité règne dans mon style, que la mesure de la foi ne souffre aucune atteinte. »

Avant d'entreprendre la description de l'œuvre créatrice, l'auteur réfute l'opinion des philosophes païens sur l'éternité de la matière et sur la fondation du monde par la rencontre fortuite des atomes. Puis il sait aborder, dans une description, le tableau de l'univers s'éveillant à la vie sous le souffle puissant du Créateur. Mais c'est surtout la peinture du paradis terrestre qui permet de juger la grâce de ce poète oublié [4].

Sidereos hic terra vibrat distincta colores,
Semper flore novo frondens fructuque recenti.
Hic fragiles solvunt calamos animata vigore
Nemoris ambrosii, stridentia cinnama odores,
Sed nec quod Medus redolet, vel crine soluto
Fragrat Achœmenius, quod molli dives amomo
Assyrius messisque rubens Mareotica nardo,
Quod Tartessiaci frutices, quod virgo Sabaei,
Quodque Palestinus lacero flet vulnere ramus :
Omnia certatim hunc congesta putabis in hortum.

« Ici la terre étincelle de reflets éclatants, toujours parée de fleurs et de fruits nouveaux. Ici les canneliers exhalant leurs doux parfums et, ranimés par la rosée du ciel, entr'ouvrent leurs tiges délicates. Rien ne manque à ce jardin : ni les parfums de la Médie et des champs des Perses aux cheveux épars, ni les tendres amomes de l'Assyrie, ni le nard empourpré des bords du lac Maréotis, ni les plantes de Cadix, ni celles de l'Arabie, ni le rameau de Palestine qui pleure sous les coups qui le déchirent. Tous ces trésors étaient, comme à l'envi, amassés dans ce jardin. »

Le traitement que l'auteur fait subir au texte biblique n'est pas une simple versification du récit, mais un commentaire et une explication des faits. Nous apprenons ainsi qu'au septième jour Dieu cessa de créer, mais seulement les genres [5] :

Septima lux magnum ut vidit cessasse Parentem
Sed generum tantum numeros desisse creare.

Dieu avait réuni dans le paradis tout ce que la nature avait produit séparément en divers lieux: il est hors de doute qu'avant le péché originel les vertus (*gloria*, *simplicitas*, *sapientia*, etc.) avaient dressé dans le paradis leurs tentes auprès d'Adam. A la voix du Tout-Puissant qui condamne les coupables, la terre tremble et se forme le Tartare [6]. Enfin, l'auteur se pose la question de savoir pourquoi nos premiers parents ne se sont pas habillés plus tôt? C'est, dit-il, que celui dont le sens est dirigé seulement vers le ciel ne se soucie pas du corps [7].

Les explications, les digressions reviennent un peu trop fréquemment, mais elles ont cette utilité de nous faire voir comment un écrivain du ve siècle traite ses lecteurs. Voici le serpent qui dit à Eve, pour la séduire : *et eritis sicut dii*, et voici une digression sur le polythéisme. Nemrod s'adonne aux arts magiques et son nom devient le prétexte pour une autre digression. La plus intéressante et la plus réussie de toutes ces digressions, par rapport à l'idée comme par rapport au développement, est celle qui se trouve au début du IIe livre et s'étend sur cent quarante-neuf hexamètres. Le poète y décrit la situation de nos premiers parents, qui, chassés du paradis, arrivent sur une terre cou-

[1] P. Lejay, *Marius Victor, l'éditeur Morel et le manuscrit latin 7558 à Paris*, dans *Revue de philologie*, t. XIV, 1890, p. 71-78. — [2] Vers 1-10, 97-99. — [3] Vers 110-112. — [4] Vers 126-136. — [5] Vers 162-163. — [6] Vers 455 sq. — [7] V. 411 sq.

verte encore d'antiques forêts. Ce n'est qu'alors qu'ils reconnaissent tout le prix de l'éden qu'ils ont perdu et dont ils ne peuvent perdre le souvenir. La faim les pousse au travail, mais la culture du sol leur est encore inconnue, et, avant tout, il faut le conquérir sur la forêt, ce sol. Ils prient. Or, sur ces entrefaites, ils aperçoivent le serpent; Ève le reconnaît parmi les herbes et, pour s'en venger, provoque Adam à le tuer. Ils lui lancent des pierres, le serpent se cache parmi les rochers et leur échappe. Mais une pierre a frappé un silex, l'étincelle jaillit et, en peu d'instants, la forêt s'embrase : ainsi l'homme fut initié au premier défrichement. Après la terreur causée par l'incendie, le feu découvre le sein de la terre et les métaux qui s'y cachent; la pluie survient, qui fertilise le sol et fait germer les moissons. — A elle seule, cette partie nous montre que M. Victor était doué de talent, capable de conceptions poétiques et savait s'exprimer avec grandeur, avec facilité et même, parfois, avec grâce.

Un autre écrit attribué à M. Victor est un poème intitulé : *Epistola de perversis suae aetatis moribus ad Salmonem abbatem*, qui contient cent cinq hexamètres. C'est une parfaite satire, dans le style des épîtres d'Horace. Au retour d'une longue absence, le poète rend visite au moine Thesbon, son hôte, et l'entretient du déplorable état dans lequel il a trouvé sa patrie. Le barbare l'opprime et la fait ressembler à un désert, mais il y a pis, il y a un ennemi secret : l'immoralité. On peut réparer ou relever ce que les barbares ont détruit, on ne songe pas à réformer ses mœurs. « Rien n'est sacré que le gain. » On ne cultive que la sagesse de la terre, les hommes croient en savoir autant que Dieu et les femmes aggravent cette situation par leurs péchés : la parure et le luxe qui provoquent la sensualité des hommes. Entre temps, elles lisent Térence, Virgile, Horace et Ovide : ce que font également les hommes. Ce dialogue fictif tourne au monologue et il semble que l'abbé Salmon ne tienne pas à le prolonger, car, lorsque son interlocuteur lui demande des nouvelles de sa santé, il répond que l'heure des vêpres est venue et remet l'entretien au lendemain. Ce poème offre, au point de vue de la situation de l'époque, quelques détails intéressants.

4. *Salvien*. — Né à Trèves ou à Cologne à une date qu'on ne peut pas faire descendre au-dessous de la fin du IVe siècle. Dès l'année 429, il était prêtre et en réputation, puisque saint Hilaire d'Arles l'appelle dès lors : *beatissimus vir Salvianus presbyter*, et saint Eucher de Lyon lui confie l'éducation de ses enfants : Salonius et Veranus. Salvien se maria et eut une fille; ensuite l'idée lui vint de pratiquer la continence et sa femme abonda dans ce sens, son seul regret fut de n'avoir pas eu l'initiative de cette séparation à l'amiable. Les beaux-parents, ceux de Salvien, ne partageaient pas cette manière de voir et ce fut la brouille; le ménage décida de mettre une longue distance entre lui et les parents, à qui ils écrivirent souvent pendant sept ans, sans résultat. Les parents s'étaient, de leur côté, convertis à la foi catholique; néanmoins, la brouille durait depuis sept ans quand Salvien, sa femme Pallade et sa fille Auspiciole firent un dernier effort pour procurer la réconciliation dans une lettre où Salvien avait mis tout son art et peut-être tout son cœur. On ignore le succès qu'elle obtint, mais, à partir de ce moment, femme, fille, beau-père et belle-mère disparaissent : Salvien demeure seul.

Dès le début de 429 ou de 430, il appartenait à l'Église de Marseille et il y passa de longues années, au moins un demi-siècle, puisque Gennade, qui écrivait vers 480, dit : *Vivit usque hodie in senectute bona*. Ce fut vers le milieu de cette longue existence qu'il prit la plume, après 439, vu qu'il parle de la captivité de Litorius, et avant 451, puisqu'il ne dit rien de l'invasion d'Attila dans la Gaule. Son ouvrage comprend huit livres, mais le dernier est inachevé. Le dessein qu'il se propose est la réfutation de ceux qui, à la vue des calamités qui accablaient l'empire, niaient le gouvernement de la Providence « par la raison que, dans ce monde, les bons échouent, tandis que les méchants réussissent en tout. » Son traité est donc intitulé : *De gubernatione Dei* ou encore *De praesenti (Dei) judicio*. En plus de la thèse soutenue par l'auteur, qui était à peu près seul en son temps à soutenir ces idées, nous devons, pour nous en tenir au point de vue de ce travail, rappeler que Salvien habite Marseille, y exerce le ministère sacerdotal, y écrit un assez gros livre pour exposer sa manière de voir sur les événements contemporains et, tout ceci importe fort à l'histoire de l'Église de Marseille. Il est à peine croyable que, dans ses sermons, dans ses entretiens, Salvien n'ait exposé les idées qu'il énonce dans son livre.

Salvien ne s'adresse qu'à des chrétiens ou à ceux qui prétendent l'être. Si ceux qui souffrent des épreuves présentes sont de vrais chrétiens, ils sont heureux de tout, même des misères extérieures, heureux dans leur conscience, heureux de la souffrance qu'ils désirent et qu'ils recherchent; s'ils sont de faux chrétiens, ils n'ont que ce qu'ils méritent. Vrais ou faux chrétiens, ils sont gouvernés par Dieu qui n'attend pas le dernier jour pour juger et punir; les exemples de l'Ancien et du Nouveau Testament sont là pour l'apprendre.

Pourquoi, demande-t-on, le sort des barbares est-il supérieur au nôtre? Pourquoi le sort des justes est-il plus pénible que celui des méchants? Salvien estime avoir déjà répondu à la deuxième question, il consacrera toute la suite de son ouvrage à répondre à la première. Beaucoup s'imaginent que, étant plus religieux que les autres peuples, ils devraient être plus forts. Mais qu'entendent-ils par leur supériorité religieuse? Est-ce l'observation des commandements de Dieu? Qui donc les observe? Et là-dessus, Salvien, avec une véhémence qui ne s'arrêtera plus, s'emporte contre la moralité de ses contemporains dont il trace un de ces tableaux chargés, outrés, qui font la joie des littérateurs et laissent en défiance les historiens. Personne n'échappe et personne n'est justifié; dès lors, il est juste que les chrétiens reçoivent de Dieu un châtiment exemplaire. Et qu'ils ne se plaignent donc pas! Dieu les épargne encore, bien loin de leur faire la juste mesure de leurs forfaits. Il compare les riches aux pauvres et aux esclaves, les Gallo-Romains aux barbares et conclut que, somme toute, les barbares valent mieux. Parmi les barbares, Salvien établit une distinction : les hérétiques et les païens. Au nombre de ceux-ci, qu'il passe d'abord en revue, il cite les Saxons, les Francs, les Gépides et les Huns. Les Saxons ont beau être sauvages, les Francs perfides, les Gépides inhumains, les Huns impudiques, leur faute est moins grave que la nôtre, dit-il, si nous avons les mêmes vices, et il montre qu'il en est ainsi, parce qu'ils ignorent jusqu'à quel point ils font mal et qu'ils ne connaissent pas la loi de Dieu.

Goths et Vandales sont des hérétiques et s'attirent également l'indulgence de Salvien qui est plein d'excuses dès qu'il s'agit de ce qui vient d'au delà du Rhin. Ces ariens possèdent les Écritures, mais ce sont des Écritures interpolées, incomplètes, falsifiées. Et ces bons, ces chers barbares, ils sont pétris de qualités; ils s'aiment les uns les autres, tandis que les Gallo-Romains se persécutent entre eux; ils font accueil aux pauvres et aux humbles qui fuient la Gaule impitoyable — Mais lui-même, ce Rhénan, qu'est-il venu faire en Gaule ? Que n'est-il demeuré parmi ses chers compatriotes?

Un livre est consacré à l'immoralité des spectacles

L'abomination des théâtres dépasse toute mesure et cependant, chaque jour, les chrétiens s'y rendent et s'y entassent par milliers.

En terminant, Salvien compare l'état actuel des Romains avec celui de leurs ancêtres. De la paix et de l'ancienne opulence, dit-il, il ne nous reste que les crimes qui détruisent le bien-être.

On lui objectera, ajoute-t-il, qu'autrefois les Romain, tout païens qu'ils fussent, étaient néanmoins victorieux et maîtres du monde, tandis qu'aujourd'hui qu'ils sont chrétiens, les voilà vaincus et assujettis. L'élévation des uns et l'abaissement des autres sont justifiés. Si seulement la punition servait à quelque chose, si le châtiment guérissait. Les Romains sont gâtés, pourris, et les Goths et les Vandales sont purs et vertueux, c'est ce qui leur a mérité la victoire. Là-dessus, Salvien commence une revue des abominations des provinces romaines qu'il ne connaît que par ouï-dire. Il se voile la face sur les turpitudes qui se commettent en Afrique, où, de sa vie, il n'a mis le pied, et il découvre des qualités aux ariens, une foi robuste, une confiance indéfectible dans le Dieu de qui ils attendent la victoire [1].

Quand on achève la lecture de ce livre, on ne peut se retenir de penser que l'auteur eût mieux fait de demeurer chez lui, à Trèves ou à Cologne, et de laisser Marseille, les Marseillais et les Gallo-Romains à leurs affaires. Sous prétexte de faire l'apologie de la Providence, qui n'en a pas besoin, Salvien se révèle un esprit biscornu, tel que nous en avons connu un pareil de nos jours, le comte de Gobineau. L'un et l'autre ont obtenu leurs lettres de grande naturalisation de l'Allemagne savante, Qu'on n'aille pas découvrir chez le prêtre de Marseille une largeur d'esprit, une tolérance, une supériorité quelconque. Ce n'est qu'un caractère aigri et envieux qui, ayant su se ménager une retraite fort agréable, emploie son temps et ses moyens à dénigrer tout ce qui se fait autour de lui, à blâmer les uns, les autres et à se placer, lui aussi, « au-dessus de la mêlée »; ce triste personnage, au ve siècle, devait apparaître à ses paroissiens comme une énigme; il n'en serait plus de même aujourd'hui, et sa place serait marquée à l'instant parmi les défaitistes!

Salvien a encore laissé un livre *Adversus avaritiam*, adressé à l'Église catholique du monde entier. Il se plaint qu'on ne fasse pas plus de legs à l'Église qui a tant de charges pécuniaires à supporter et tant d'institutions charitables à soutenir. Ce lui est une nouvelle occasion de blâmer, non seulement les fidèles, mais encore le clergé, évêques, moines, religieuses qui testent en faveur de parents éloignés. Il faut donner de son vivant, donner après sa vie, donner sa fortune entière.

5. *Gennade*. — Gennade fut prêtre de l'Église de Marseille, où il vécut au cours de la seconde moitié du ve siècle; on ne sait rien de plus sur lui, sinon qu'il composa plusieurs ouvrages dont il nous a conservé les titres, mais deux de ces ouvrages seulement sont conservés. Le plus connu et qui lui a assuré une certaine notoriété est sa continuation du catalogue des écrivains ecclésiastiques de saint Jérôme dont il adopta le titre et le plan. Ce nouveau *De viris illustribus* était achevé d'écrire en 494, peut-être sa composition avait-elle demandé à l'auteur quelques années; on a même soutenu que l'ouvrage datait de l'année 480, parce qu'il cite Timothée Elure, patriarche d'Alexandrie comme vivant encore : *Vivere adhuc in exilio jam haeresiarcha dicitur* (c. LXXII). Gennade nous apprend qu'il avait traduit un traité de cet auteur; il lui a donc accordé une attention particulière et sa mort n'aura pu lui rester inconnue au delà de quelques années. Par contre, si l'article sur Eugène de Carthage est de Gennade, il faut retarder la composition du *De viris* jusqu'après 485. La principale difficulté pour arriver à une date certaine, c'est que l'ouvrage ne nous est pas parvenu tel qu'il est sorti des mains de l'auteur. Ceci ressort d'un passage de Notker le Bègue : *Si tamen antiquos auctores nosse volueris, lege librum B. Hieronymi de illustr. viris a sancto Petro usque ad seipsum et Gennadii, Toletani episcopi, ab Ambrosio usque ad eumdem Gennadium* [2]. Malgré ce malencontreux *Toletani episcopi*, emprunt probable à saint Ildefonse, il est certain que c'est bien notre Gennade qui est désigné ici Gennade avait accordé une notice à saint Ambroise pour réparer l'omission dédaigneuse et volontaire de saint Jérôme à l'égard du docteur de Milan; mais cet article ne se trouve pas dans les manuscrits du *De viris* qui nous sont parvenus. On peut donc croire que certains articles nous manquent; d'autre part, il s'en trouve qui ont été ajoutés par des copistes, ce dernier point ressort avec certitude de la comparaison des manuscrits. Ceux-là donc mis à part, ainsi que ceux qui sont suspects, l'ouvrage de Gennade contient quatre-vingt-dix articles environ. Il ne traite pas que des écrivains qui se sont fait connaître depuis un siècle environ. Gennade a accueilli des auteurs plus anciens; ainsi, il a consacré sa première notice à saint Jacques le Sage, évêque de Nisibe et auteur syrien qui se distingua comme confesseur de la foi pendant la persécution de Maximin. Saint Jérôme n'en avait pas parlé malgré sa notoriété, mais Gennade donne pour raison à ce silence qu'au temps où il écrivit son *De viris* saint Jérôme ne savait pas encore la langue syriaque et n'a pu parler que des auteurs de cette langue dont les ouvrages étaient traduits en grec.

Gennade se montre aussi éclectique que son modèle et admet tous les auteurs chrétiens ayant obtenu quelque célébrité, il ne fait pas de distinction entre les Grecs et les Latins, ce qui était déjà fort beau d'entendre les uns et les autres.

La langue grecque lui était familière, mais son information laissait fort à désirer. Dans le classement des auteurs, il suivait avec d'assez fortes enjambées et de fâcheux écarts un certain ordre chronologique et il lui arrivait de faire d'étranges confusions, comme quand il lui arrive de placer Commodien après Lactance et après Prudence.

L'information des articles nous montre chez Gennade un assez vaste savoir, de la justesse dans l'esprit et de la sincérité, car il a lu les ouvrages dont il parle et, à ce point de vue, la bibliographie présente chez lui plus de garanties que la biographie des écrivains. Comme son modèle, saint Jerôme, il a un procédé tout personnel. Son érudition et son goût sont fort inférieurs à l'érudition et au goût de Jérôme, mais ce n'est pas une raison pour lui en tenir rigueur et il faut se dire que, dans plus d'un cas, nous ne savons certains faits que grâce à lui; ce qui vaut bien quelque indulgence. D'ailleurs, sans être un aigle, ce liseur s'élève jusqu'à la critique et il juge par lui-même. Il n'hésite pas à blâmer, à l'occasion, des hommes tels que saint Augustin et saint Jérôme, ce qui n'est pas une preuve de sagesse, mais une marque d'indépendance; surtout, il ne se laisse pas fasciner par eux au point de refuser ou de chicaner la justice à leurs adversaires. Gennade n'est pas d'une orthodoxie irréprochable, il penche vers le semi-pélagianisme qui avait des partisans nombreux dans le sud de la Gaule. Peut-être parce qu'il n'était pas tout à fait en règle avec l'orthodoxie, entretenait-il une indulgence extrême pour certains

[1] R. Thouvenot, *Salvien et la ruine de l'empire romain*, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. XXXVIII, 1920, p. 145-163. — [2] Notker, *De interpretibus divinarum scripturarum*, c. VII, dans B. Pez, *Thesaurus anecdotorum*, t. I, p. 9.

hérétiques en rupture de ban avec le catholicisme, pour d'autres dont le passé semblait appeler des réserves.

On devra encore travailler son livre, afin de savoir ce qu'il était quand il sortit de ses mains. Br. Czapla, en a donné une édition critique commentée, d'où il a exclu les chapitres XCII à C, qui seraient une addition. Peu auparavant, Richardson l'avait édité avec le traité de saint Jérôme.

Le chapitre C du *De viris* porte, d'une main postérieure, cette note de Gennade (?) : « J'ai composé huit livres contre les hérésies, six livres contre Nestorius et six livres contre Eutychès, trois livres contre Pélage, des traités (*tractatus*) sur le millénarisme et sur l'Apocalypse du bienheureux Jean, le présent ouvrage et une lettre que j'ai envoyée, touchant ma foi, au bienheureux Gélase, évêque de Rome. » Presque tout a péri.

On identifie assez généralement l'opuscule *De ecclesiasticis dogmatibus* avec la lettre au pape Gélase [1]. Cet opuscule est, en réalité, une profession de foi, il en adopte la forme et veut nous donner un précis de la doctrine catholique; toutefois, il n'a rien de la forme épistolaire et ce n'est guère que dans le chap. XXIII qu'on retrouve l'accent d'une profession de foi personnelle.

6. *Paulin de Pella.* — Celui-ci n'est pas un Marseillais, mais un Gascon dont la vie connut d'étranges extrémités, ce qui n'est pas fait pour surprendre au Ve siècle. A l'âge de quatre-vingt-quatre ans, il lui prit l'idée de raconter l'histoire de sa vie, joies et catastrophes, et mit tout cela en hexamètres. Ses vers furent intitulés : *Eucharisticon Deo sub ephemeridis meae textu.* Dans la pensée de l'auteur, c'est un cantique d'action de grâces; c'est aussi, à notre point de vue, un document biographique. Nous pourrons y revenir, car Paulin nous livre des traits intéressants pour l'histoire, des dates et des faits précieux, mais nous ne voulons ici que rappeler comment, après beaucoup de tribulations, une conversion sincère, et des projets sans nombre, ayant perdu ses parents, sa femme, séparé de ses deux fils, privé de sa fortune, il se prépara à regagner l'Illyrie où il conservait du bien et il s'arrêta à Marseille, où il possédait un débris de son patrimoine et avait encore quelques amis, parmi lesquels il passa plusieurs années. Cela nous a valu plusieurs vers qui ont leur intérêt pour nous :

« Je résolus enfin, dans ma pauvreté, de m'établir à Marseille. Je retrouvais dans cette ville, avec plusieurs amis qui étaient des saints, quelques débris de mon patrimoine; mais je ne pouvais fonder grand espoir sur ces nouvelles ressources. Point de champs pourvus de fermiers à moi, point de ces vignobles qui, à eux seuls, fournissent aux Marseillais les moyens d'acheter ailleurs toutes les nécessités de la vie; mais seulement une maison en ville, avec un jardin à côté, et, pour refuge solitaire, un petit champ, où ne manquaient ni la vigne ni les fruits, mais sans terre qui méritât d'être cultivée; c'est même ce qui m'inspire l'idée de rendre à la culture les autres parties abandonnées de ce champ, si rogné qu'il contenait à peine quatre arpents, et d'asseoir ma maison au sommet et au bord d'un rocher, afin de ne perdre aucun pouce de terrain. Mais, les besoins de la vie exigeant de grandes dépenses, j'espérais y suffire en prenant d'autres terres à ferme, tant qu'un nombre assez grand d'esclaves remplit ma maison, tant qu'un âge meilleur me prêta plus de forces. Mais, quand l'instabilité essentielle à ce temps eut altéré de nouveau ma fortune et ma santé tout ensemble, alors, je l'avoue, le vieillard peu à peu fut vaincu par les soucis et les ennuis : exilé, pauvre, isolé, toujours facile à tourmenter vers des projets nouveaux, après avoir balancé beaucoup entre divers intérêts, je me déterminai à reprendre le chemin de Bordeaux [2]. »

VII. Le polyptyque de l'Église de Marseille. — Il a existé d'anciens polyptyques de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille. L'un d'eux remontait au VIIIe siècle et avait été rédigé par le vidame Ausemundus; il est appelé *poleticum* dans un acte de l'année 780. Le rédacteur du grand cartulaire de l'abbaye a fait quelques emprunts à des polyptiques plus récents, mais il n'en a conservé que des fragments peu étendus. En 1854, Van Kothen et J. A. B. Mortreuil découvrirent aux archives des Bouches-du-Rhône, dans le fonds de la *Major*, nom de l'ancienne cathédrale, un document qui nous dédommage de la perte des anciens polyptyques de Saint-Victor. C'est un rouleau de parchemin, large de 25 centimètres, long de 2 mètres 16 centimètres. Ce rouleau contient un polyptyque dressé, en exécution des volontés de Charlemagne [3], sous l'épiscopat de Vuadalde (*Waldadus*), indiction septième, ce qui correspond à l'année 814 de notre ère. Le document que nous allons étudier est donc contemporain du célèbre polyptyque de Saint-Germain-des-Prés, rédigé pour l'abbé Irminon (voir ce nom). Il a été publié par Natalis de Wailly, Léopold Delisle et A. Marion dans le *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille* de Benj. Guérard, t. II, p. 633-656, avec une préface, t. I, p. X-LXXII; étudié par J. A. B. Mortreuil, *Les possessions de l'Église de Marseille au commencement du IXe siècle*, in-8°, Marseille, 1855; et par L. Blancard, *Le polyptyque de Vuadalde, évêque de Marseille, étudié au point de vue de la condition des personnes, en Provence, au XVIIIe et IXe siècles*, dans les *Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Marseille*, 1877-1878, nouv. série, p. 461-499.

Le document se rapporte à la fois aux propriétés de la cathédrale de Marseille et aux propriétés du monastère de Saint-Victor, celles-ci étaient, au IXe siècle, nous l'avons dit, toujours administrées par les évêques de Marseille, et cette situation se prolongea assez pour qu'on en pût relever des traces encore au commencement du XIe siècle.

Le plan du polyptyque est simple; il renferme en treize chapitres la description des domaines que la cathédrale ou l'abbaye possédait en treize villages différents, chacun de ces domaines se composant de tènements appelés le plus souvent *colonica*, quelquefois *vergeria*, jamais *mansus*, ce qui diffère essentiellement des autres polyptyques.

En Provence, le *mansus* ou *mas* succéda à la *colonica* vers le Xe siècle; jusqu'alors, il y était à peu près incon-

[1] Turner, dans *Journal of theological studies*, 1906. — [2] G. Brandes, *Paulini Pellaei Eucharisticos rec.*, dans *Corp. script. eccl. lat.*, t. XVI, 1888; A. Brun, *Le séjour de Paulin de Pella à Marseille au VIe siècle*, dans *Provincia, bull. trimestriel de la Soc. de stat., d'hist. et d'arch. de Marseille et de Provence*, t. II, 1922; Ch. Caeymaex, *Paulin de Pella, son caractère et son poème*, dans *Musée belge*, t. I; 1897, J. Duboul, *Paulin le Pénitent, étude hist. et litt.*, dans *Recueil actes de l'Acad. de Bordeaux*, t. XXII, 1860; J. Rocafort, *De Paulini Pellaei vita et carmine*, in-8°, Bordeaux, 1890; *Un type gallo-romain : Paulin de Pella, sa vie, son poème (essai de psychologie historique) suivi de la traduction française du poème*, in-8°, Paris, 1896; Tillemont, *Hist. des empereurs*, 1701, t. V, p. 108, 619-625, 817. — [3] Conformément au 3e capitulaire de 812, art. 7 : *Ut non solum beneficia episcoporum, abbatum, abbatissarum atque comitum sive vassallorum nostrorum, sed etiam fisci nostri describantur ut scire possumus quantum etiam de nostra in uniuscujusque legatione habeamus*, Baluze, *Capitularia regum Francorum*, t. I, p. 498. Cf. Guérard, *Polyptyque de l'abbé Irminon*, in-4°, Paris, t. I, 1844, prolegomènes, p. 534, n. 281.

nu; au XIe siècle, au contraire, on le voit devenir la désignation usuelle du domaine rural.

On indique d'abord la situation du tènement, puis le nom et la condition du tenancier (*colonus*, *mancipium*, rarement *accola*). Viennent ensuite le nom de la femme et des enfants du tenancier. L'âge des enfants est rigoureusement énoncé, quand il ne dépasse pas quatorze ou quinze ans. Les enfants plus âgés sont qualifiés de *baccalarius* ou *baccalaria*. On distingue les jeunes gens qui suivent les écoles ou qui sont engagés dans les ordres sacrés. Les maris ou les femmes des enfants sont aussi quelquefois nommés, et on a soin de marquer si ces maris ou ces femmes sont des étrangers (*marito extraneo, uxore extranea*). Les redevances dues pour chaque tènement ne sont pas toujours mentionnées avec une grande précision. Plusieurs articles sont suivis des mots *ad requirendum*, c'est-à-dire « à rechercher ». Le nom de certains tènements est simplement accompagné de l'épithète *apsus*, soit que ces tènements fussent incultes ou imparfaitement cultivés, soit qu'ils manquassent de tenanciers réguliers.

Sur les treize villages mentionnés dans le polyptyque, deux sont inhabités, *absta*, et le document se borne à en donner les noms et ceux de leurs colonages. Les onze autres, si l'on en croyait l'intitulé de l'état de chacun d'eux : *Descriptio mancipiorum*, n'auraient été habités que par des *mancipia*, et pourtant, à côté du *mancipium*, le polyptyque nous montre l'affranchi, le colon, l'accole, l'étranger, l'homme libre. Il est vrai que l'étranger et l'homme libre ne sont pas nommés dans l'acte, ne sont pas « adscrits », pour employer le terme de la loi romaine, mais tous les autres « adscrits » sont compris dans la *Descriptio mancipiorum*. Ainsi se trouve généralisée et confirmée la remarque de Guérard, que les colons étaient le plus souvent mis au nombre des *mancipia*.

Cette généralisation de terme est d'autant plus remarquable que sur 851 adscrits, c'est à peine si l'on compte 48 mancips, parmi lesquels 3 femmes.

Les notions fournies par le polyptyque ont permis de classer les personnes en trois catégories : les gérants du colonage, leurs familles et leurs auxiliaires.

1. *Le gérant du colonage.* — Il peut être mancip, colon ou accole. Que faut-il entendre par mancip? Ce mot doit être défini d'autant plus nécessairement que, dans le polyptyque, les quatre cinquièmes de ceux qu'on désigne sous le nom de mancip (*mancipium*) sont gérants de colonage. On emploie parfois « serf » pour traduire *mancipium*, c'est une erreur, parce que l'idée de serf est inséparable de la glèbe et le *mancipium* n'est pas naturellement ni nécessairement paysan.

Une charte du cartulaire de Saint-Victor, datée de 780, rappelle la donation faite au monastère par le patrice Nymphidius de *mancipia tam rustica quam urbana* [1]; de plus, certains mancips ruraux peuvent être vendus ou achetés corporellement, nuement et sans addition de terre. Dès l'instant où le mancip a été chargé de l'exploitation d'un domaine d'Église, il se trouve indissolublement attaché à la glèbe et vrai serf [2]; ainsi le veut la loi romaine, devenue loi de l'Église aux VIIIe et IXe siècles [3]. Un capitulaire de Louis le Débonnaire interdit son aliénation : *Non liceat alienare rem immobilem, sive domum, sive agrum, sive hortum, sive rusticum mancipium* [4]. Le mancip se trouve assimilé à l'immeuble, mais seulement le mancip casé (*casatum*); les mancips non casés sont, au contraire, considérés comme des meubles à la vente desquels il n'est pas mis obstacle. Telle fut la législation qui, en protégeant les intérêts de l'Église, fixa le mancip à la glèbe et le transforma en serf, ne différant du colon que 1° par l'adjonction des services personnels, forcés et légaux, aux contributions réelles qui pesaient également sur l'un et sur l'autre; 2° par la possibilité où était le mancip d'être affranchi personnellement, et 3° par la différence du wergeld, porté au triple du mancip ordinaire pour le mancip d'Église [5].

Si le gérant est colon, il se trouve, en fait, d'après le droit de Justinien, non l'esclave de l'homme, mais du sol [6]. Au début du IXe siècle, le colon vivait encore, en Provence, dans cette condition inférieure; pourtant, il était civilement libre et son wergeld égalait celui d'un barbare [7]. Cependant, le colon n'avait pas partout le même sort. La loi des Bavarois lui témoigne moins d'égards que la loi des Alamans; elle lui impose, outre les redevances de diverses natures, des corvées nombreuses et pénibles, des charrois, mais du moins les corvées et les redevances du colon se trouvaient exactement déterminées par cette loi, à la différence de celles du mancip qui ne l'étaient pas et qui ne dépendaient, semble-t-il, que de la volonté du maître.

Le colon naissait sur le sol : *colonus originalis vel inquilinus* [8]. L'accole, au contraire, ne naissait pas colon, il le devenait; mais, une fois lié au sol, il subissait la condition du colon. La loi des Bavarois impose à l'accole toutes les mêmes charges qu'au colon.

Les *Formules* de Marculfe désignent le colon, pris en général, sous le nom d'accole, mais il n'en est par ainsi dans la donation de Nymphidius à Saint-Victor, en 780, de la villa de Calas et de ses dépendances; on y voit l'accole (*accola*) distinct du colon (*inquilinus*) [9].

Dans le polyptyque de Vuadalde, le mancip, le colon et l'accole ont à gérer les biens de Saint-Victor; ils en ont la responsabilité, en supportent les contributions qui sont, en réalité, des redevances en nature ou en argent.

Le polyptyque distingue trois sortes de redevances: le cens, le tribut, le paissage.

Le *cens* se composait généralement, pour un colonage, de deux porcs, dont un cochon de lait, et d'un certain nombre de poules, de poulets et d'œufs. Le cens est d'ailleurs la redevance que l'on rencontre le plus fréquemment dans le polyptyque.

Le *tribut* est distinct du cens dans le polyptyque; il est perçu non en nature, mais en argent et il varie de 1 à 4 deniers. Pour prendre une idée de la valeur relative de cette somme, il faut savoir qu'une brebis valait en Provence, au IXe siècle, entre 1 et 2 deniers.

Le *paissage* est un droit payé en nature et ordinairement en une brebis. Pourtant, il s'élevait parfois à 3, 4, et même, pour une terre donnée en bénéfice, à 10 brebis.

2. *La famille du gérant.* — Le polyptyque ne mentionne nulle part une *ingenua*, mais, parmi les femmes de colons, il cite une *bene nata*. Serait-ce parce que son mariage avec un colon lui avait fait perdre l'*ingenuitas* qu'elle tenait de sa naissance? De même, aucune mention dans le polyptyque d'un seul enfant libre, *ingenuus*. Dans ce document, tous les enfants se répartissent en deux catégories. La première, en âge et en situation de travailler, tient une large place dans le personnel de l'exploitation, et fournit au gérant ses principaux auxiliaires. La deuxième se compose des enfants que leur âge, leurs infirmités ou leurs occupations dispensent de concourir à l'œuvre commune par un apport obligé et régulier. Les enfants que leur âge

[1] Guérard, *Cartul. de Saint-Victor*, t. I, ch. XXXI, p. 44. — [2] Id., *ibid.*, p. 202. — [3] *Lex ripuaria*, LVIII, 1; *Secundum legem romanam qua Ecclesia vivit.* — [4] Baluze, *Capitul. reg. Francor.*, t. I, p. 746. — [5] *Lex Alamannorum*, VIII. — [6] *Code Justinien*, l. IX, tit. XLVII. — [7] *Lex Alamannorum*, IX. — [8] *Code Théodosien*, VI, X, 1; *Code Justinien*, XI, LXVII, 1, 7. — [9] Benjamin Guérard, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille*, ch. XXXI, t. I, p. 44.

dispensait du travail étaient, sans parler des nouveaunés non encore sevrés, *ad uber*, ceux qui n'avaient pas encore la puberté, 16 ans pour les filles, 15 ans pour les garçons. On doit comprendre, dans cette catégorie, les *filii ad scola*, les écoliers; d'où ils ressort que l'Église de Marseille avait obéi sans retard à l'invitation adressée par Charlemagne pour l'ouverture d'écoles [1].

3. *Les alliés.* — La famille ne se composait pas seulement de la femme du mancip ou du colon et de leurs enfants, elle comprenait encore celui qui, affranchi de la servitude, se reposait sur son fils ou sur un des siens du soin de gérer ou de travailler, et l'homme ou la femme qui, libre ou appartenant à un autre seigneur que son conjoint, n'en était que le commensal.

Affranchi. — Le polyptyque qualifie de *relevati* trois individus dont deux, Maurus et Maurinus, sont d'anciens esclaves maures, et le troisième, Mummolus, est Bourguignon. Ils sont tous placés hors du personnel contribuable des colonages dont ils font partie. Le nom du dernier suit, en effet, l'énumération des redevances de la colonie de Valiglas du territoire de Seillans, et quant aux deux premiers, s'ils sont nommés en tête du personnel, c'est à l'individu venant ensuite que l'acte constate qu'appartient la gérance du colonage; on dirait des gérants honoraires.

Étranger. — Le polyptyque, après avoir cité le nom d'un gérant de colonage, colon, accole ou mancip, s'arrête parfois et, contrairement à l'usage, ne nomme pas sa femme, indiquant celle-ci par les mots : *uxore extranea*. Il en fait de même à l'égard des femmes des employés de colonage et, quelquefois, après avoir cité le nom d'une fille de ferme, il tait celui du mari : *marito extraneo*. Ce n'est pas qu'il ignore ces noms, mais ils ne lui importent guère car, ceux qui les portent, hommes ou femmes, ne dépendent pas de l'Église; ils sont sous la main d'un autre seigneur, ils ne sont pas libres, mais étrangers à l'Église.

Homme libre. — C'est l'*ingenuus* qui ne dépend de personne et qu'on rencontre, bien que rarement, dans le polyptyque d'Irminon ; dans le polyptyque de Vuadalde on ne trouve qu'un seul *ingenuus*. Encore ne l'y trouverait-on pas si l'Église avait suivi, sur ce point, les prescriptions de la loi salique; car si la loi ripuaire [2] conservait exceptionnellement la liberté à l'homme libre qui épousait une esclave de l'Église, la loi salique [3] n'admettait point d'exception et déclarait esclave tout homme libre qui épousait une esclave, quel que fût son maître. Et cette loi, nul, s'il n'était roi ou comte, ne pouvait la violer. Toutefois, la loi des Ripuaires comme la loi des Saliens visaient les nationaux qui leur étaient soumis; celui qui n'était ni Ripuaire, ni Salien leur échappait: ce devait être le cas de l'*ingenuus* mentionné dans notre polyptyque [4]. Sa loi a lui était la loi romaine qui se trouvait confirmée par un capitulaire de Pépin, rendu en 752, et en pleine vigueur, en Provence, en 814.

4. *Les auxiliaires.* — Le porcher. — C'est un privilégié. Une loi, insérée au code Justinien, l'exempte de charges serviles [5]; la loi salique étend sa protection sur les porcs, et en outre assimile le porcher aux *vassi ministeriales*. Il est supérieur aux autres serviteurs et son *wergeld* est plus élevé [6]. La loi des Alamans lui accorde un *wergeld* encore plus favorable [7]. On s'étonne de ne pas trouver le *porcarius* dans le polyptyque, quoique chaque fois qu'on y énonce un cens en nature, la première des redevances inscrite est le porc. L'omission du *porcarius* pourrait s'expliquer, parce que le gérant se réservait cet élevage qui exige une habileté particulière.

L'artisan et le fabre. — La loi salique leur accorde la même distinction qu'au porcher, un relèvement du *wergeld* [8]. L'unique *artifex* mentionné dans le polyptyque a nom Castellanus; il est difficile de lui attribuer une spécialité; peut-être avait-il celle d'être, comme on dit, « propre à tout ». L'unique *fabre* s'appelle Cognerammus, c'est quelque forgeron ou charron, il ne figure que parmi les employés de l'un des colonages.

Le mancip et le journalier. — Parmi les mancips de l'Église de Marseille, dix hommes n'étaient pas chargés de la direction des colonages et restaient à la disposition des gérants, trois se trouvaient dans ce dernier cas. Que doit-on entendre par un « journalier » (*quotidianus*) terme dont fait usage le polyptyque pour distinguer un gérant et deux employés de colonage. Est-ce un serviteur qui doit à son maître le travail de toutes ses journées? On pourrait trouver un point de comparaison avec les *servitores quotidiani* dépendant de l'abbaye de Fulda [9].

L'écuyer et le berger — Cet *equizarius* est un serviteur analogue au gardien de chevaux qu'on trouve encore de nos jours dans la partie inculte de la Camargue où ils poursuivent et maîtrisent des chevaux sauvages. Le polyptyque ne mentionne qu'un seul écuyer et, par contre, cite plusieurs bergers (*verbecarii*).

Le bachelier et la bachelière. — C'est la qualification la plus fréquente, dans le polyptyque de Vuadalde, où on lit *baccalarius* et *baccalaria*. Cette qualité n'est donnée qu'une seule fois au gérant du colonage, tandis qu'elle est l'attribut ordinaire de ses enfants dès qu'ils ont atteint leur seizième année.

On a cru que ces termes avaient la signification d'adolescent et de jeune fille. S'il en était ainsi en plein Moyen Age, il n'en était pas de même aux VIIIe et IXe siècles. Plusieurs de ceux à qui le polyptyque impose la qualification de *baccalarius* et *baccalaria* sont gens mariés, et tel d'entre eux a déjà lui-même un fils bachelier et deux filles bachelières. Le titre de *baccalarius*, appliqué au commencement du IXe siècle à des personnes désignées sous l'appellation générale de *mancipi*, est digne d'attention et indique que les hommes attachés à ces terres servaient plutôt le seigneur ou l'Église que le domaine. Au IXe siècle, outre le terme général de mancip, on faisait usage d'un terme technique exprimant l'état de domesticité personnelle, ce terme était *bassus* ou *vassus*, qui donna *vassalus* destiné à prévaloir. Il est à présumer que la qualification de *vassus*, au cas où celle de mancip n'eût pas suffi, eût été imposée à ceux qui, groupés autour de chaque gérance de colonage dans le polyptyque de Vuadalde, auraient eu à servir le seigneur ou l'Église, plutôt que le domaine ou celui qui le gérait.

Au point de vue étymologique, *baccalarius* ne procède pas de *bassus*, il vient de *bacca* ou *vacca*, qui signifie vache et a la signification de vacher, c'est-à-dire le valet qui ne gère et ne possède pas lui-même, mais qui travaille la terre pour le compte et sous les ordres d'autrui. Dans le capitulaire *De villis*, Charlemagne ordonne d'établir en chacune de ses villas autant de vacheries, de bergeries, de porcheries que possible, et il recommande aux juges d'avoir pour leur service des attelages, afin que le travail de la vacherie et celui de la charrue n'aient pas à souffrir,

[1] *Constitutio de scholis*, en 788, Baluze, *op. cit.*, t. I, p. 201. — [2] *Lex ripuaria*, XIV, XV. — [3] *Lex salica*, XXVIII, III. — [4] Guérard, *Polypt. d'Irminon*, t. I, p. 398, n. 201. — [5] *Code Justinien*, l. XI, tit. XV; l. I, n. 1 : *Porcinarii Urbis aeternae, cum pervigilem laborem populi romani commodis exhibeant, sordidis semper muneribus liberentur*; cf. *Code Théodosien*, l. XIV, tit. IV. — [6] *Lex salica*, XXXV, 5. — [7] *Lex Alamannorum*, XCVIII, II. — [8] *Lex salica*, XXXV. — [9] B. Guérard, *Polyptyque de l'abbé Irminon*, Prolégomènes, p. 235 et 750; Éclaircissements, p. 928.

Il ressort de ce texte que la vache servait à la charrue et au transport et que *vacherie* était synonyme d'*étable*. Au IXe siècle, *baccalarius* était synonyme de *vaccarius*, mais la signification d'origine avait disparu. S'il en eût été autrement, si le terme de *baccalarius* avait eu alors le sens purement étymologique et restreint de « vacher », il serait difficile et même impossible de comprendre l'utilité d'un si grand nombre de gens de cette profession sur les terres de l'Église de Marseille.

Il est vrai qu'aux VIIIe et IXe siècles, le sol du Midi de la France était peu cultivé, et que les domaines de Vuadalde subissent, sous ce rapport, la loi commune, comme le prouve la composition de leurs redevances, parmi lesquelles les fruits et les grains figurent à peine deux fois sur quarante-quatre; la principale occupation des auxiliaires du gérant de la ferme devait être le soin des troupeaux.

Mais, tout en tenant compte de ce fait, il y aurait lieu d'être surpris de voir la balance tellement inégale entre le nombre des bergers et le nombre des bouviers, si le mot *baccalarius* devait être entendu dans ce sens étroit.

Il semble donc bien que, malgré l'étymologie, le *baccalarius* et la *baccalaria* n'avaient pas seulement la garde et la conduite du gros bétail, mais que, non content de mener les bêtes au labour, le *baccalarius* aidait le gérant aux travaux de la ferme et la *baccalaria* prenait sa part des soins de la basse-cour; en somme, c'étaient le valet et la fille de ferme.

VIII. Les églises de Marseille. — La topographie de Marseille ne nous apprend que peu de chose sur ses anciens édifices chrétiens. On a vu que les traces archéologiques du passé sont bien vagues. Pour le VIe siècle, nous possédons heureusement quelques indications données par Grégoire de Tours qui mentionne trois églises :

1° L'église épiscopale (*Historia Francorum*, l. VI, c. XI; *sed nec episcopus qui jam tunc cum Gundulfo venerat, in ecclesia sua recipiebatur.*)

2° La basilique de Saint-Etienne, dans laquelle eut lieu, en 581, l'entrevue du duc Gundulf et du *rector* Dynamius; cette église était, au dire de Grégoire de Tours, voisine de la ville (VI, XI: *quae urbi est proxima*); c'est l'église de Saint-Etienne-du-Plan, construite sur le Champ-de-Mars, aujourd'hui la place Saint-Michel, et remplacée par l'église actuelle de Notre-Dame-du-Mont, qui fut bâtie, en 1586, sur les ruines de Saint-Étienne.

3° La basilique de Saint-Victor où était conservé le corps du martyr; elle est aujourd'hui comprise dans la ville de Marseille comme l'église de Notre-Dame-du-Mont.

IX. Les juifs a Marseille. — C'est encore Grégoire de Tours qui, à deux reprises [1], parle des juifs de Marseille et montre leur communauté servant de refuge à leurs coreligionnaires de la Gaule, que les rois et les évêques mérovingiens prétendaient convertir par l'emploi de la force (Voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 72-73, 167-168). On a dit, à tort [2], que Grégoire de Tours appelle Marseille *la ville hébreue*. Or, cette expression ne se lit pas chez Grégoire, mais on y lit que de nombreux juifs y furent baptisés sur l'ordre du roi Chilpéric; le juif Priscus, qui vivait dans l'intimité du roi, refusa le baptême, fut emprisonné, demanda un délai pour obéir jusqu'à ce que son fils ait épousé une juive de Marseille : *donec filius ejus Massiliensem hebream accipiat*. Ce sont ces deux mots : *Massiliensem hebream* qu'on a traduit par la « ville hébreue » sans tenir compte du contexte [3].

X. La légende a Marseille. — (Voir *Dictionn.* t. VIII, col. 2044-2086.)

XI. La crypte de Saint-Victor. — Quand on parle de catacombe de Saint-Victor, à Marseille, il faut s'entendre. Il n'est pas question de ces souterrains créés de main d'homme, s'étendant en ramifications presque infinies, tels que les premières générations chrétiennes les creusèrent à Rome et dans quelques autres villes. A Marseille, il s'agit d'une excavation de quelque étendue; les constructeurs du monastère placé sous le vocable de saint Victor ont simplement occupé le coteau et choisi, aussi exactement que possible, l'emplacement qui correspond à une partie excavée longtemps auparavant et consacrée à des réunions pieuses. On descend dans le sous-sol par deux escaliers de date incertaine, l'un ouvert près du sanctuaire, l'autre près des orgues. En parvenant aux dernières marches de ces escaliers, le premier mouvement est causé par la surprise du contraste offert par le mélange des styles employés dans l'architecture des voûtes et des passages, par l'irrégularité des salles et par l'absence de plan. Cette impression déconcertante n'est corrigée que par la réflexion qu'on se trouve là en présence d'une œuvre, à laquelle beaucoup de générations ont concouru sans se soucier d'harmonie et de régularité.

D'histoire, la crypte n'en a pas; ni dans les chroniques, ni sur les murailles, on ne lit rien. Les revêtements nous dissimulent jusqu'à la couleur des parois du rocher; les sarcophages, les épitaphes, les colonnettes ont été enlevés et transportés au Château-Borély, où ils peuvent bien donner quelques éclaircissements à l'archéologie, mais l'histoire n'en attend et n'en obtient rien. Un plan détaillé de la crypte fut dressé en 1777, peu d'années avant qu'on la saccageât et qu'on la bouleversât.

L'examen de la topographie du quartier montre qu'on ne pouvait exploiter le coteau qu'en l'attaquant du côté du Nord-Est. En ces lieux se trouvait une nécropole antique d'où on a retiré des pierres de petite dimension que les moines de Saint-Victor firent, à différentes époques, entrer dans leurs constructions [4]. Les trouvailles, faites à l'occasion des fouilles exécutées pour la création du bassin du carénage, n'ont pas seulement valu à l'épigraphie marseillaise quelques joyaux épigraphiques, elles ont appris que sur ce point se trouvait l'emplacement de plusieurs cimetières superposés. On put ainsi reconstituer l'état ancien des lieux et entrevoir une époque où la « catacombe » de Saint-Victor s'ouvrait sur une petite vallée, bordée de rochers abrupts, en face de la Méditerranée [5].

Ce fut en ce lieu que le moine Cassien songea à s'établir. Le cloître du monastère se trouvait au niveau du marchepied de l'autel de saint André (24 du plan); la cour de la maison abbatiale communiquait de ce côté avec la crypte par une porte romane, dont l'arceau fut découvert en 1857. Les fouilles conduites cette année-là mirent au jour une salle couverte en voûtes d'arêtes, dont les piliers étaient surmontés de chapiteaux cruciformes; cette salle devait servir d'*atrium* à la crypte.

Cette crypte marque, de façon très vraisemblable, un des premiers noyaux du christianisme à Marseille. Après le martyre de Volusianus et de Fortunatus vers le premier quart du IIe siècle, plus d'un symptôme nous permet de croire à l'existence d'une communauté

[1] *Hist. Franc.*, l. V, c. XI; l. VI, c. XVII. — [2] J. Weyl, dans *Revue des études juives*, t. XVII, p. 96. — [3] A. Crémieux, *Les juifs de Marseille au Moyen Age*, dans *Revue des études juives*, t. XLVI, 1903, p. 1-47, 246-268; t. XLVII, p. 62-86, 243-261. — [4] Kaibel, *Inscriptiones graecae*, n. 2434, 2436, 2437, 2440, 2454, 2458, 2460; Chaillan, *Inscript. grecques de Marseille*, dans *Bulletin archéologique du Comité*, 1918, p. 3-6. — [5] *Statistiq. des Bouches-du-Rhône*, 1831, atlas, pl. XI.

chrétienne jusqu'au début du IVe siècle. Alors se place le supplice d'un soldat nommé Victor qui, probablement au temps de l'épuration de l'armée, refusa de faire acte d'idolâtrie. Les actes de son martyre rapportent que les corps des suppliciés furent jetés à la mer, puis furent rejetés sur le rivage, où des coreligionnaires les recueillirent et leur donnèrent la sépulture dans une grotte : *in crypta nativo in saxo operose ac decenter excisa*. Existait-il alors à Marseille une communauté chrétienne? On ne saurait le dire, puisque le premier évêque ne nous est connu qu'en 314. Si cette communauté existait, elle était probablement peu importante, ne possédait ni cimetière, ni oratoire et les quelques âmes ferventes qui la composaient ne purent faire autre chose, pour mettre les reliques des martyrs à l'abri, que d'agrandir une grotte et l'aménager un peu moins sommairement qu'un simple abri.

Dès lors, Marseille eut ses martyrs et, peu d'années après, son évêque. Saint Victor devint le protecteur unique de la ville; son tombeau fut en réputation de faire des miracles. Au VIe siècle, Grégoire de Tours estime devoir leur consacrer un chapitre de son livre sur la *Gloire des martyrs*, car, dit-il, *est et ad sepulcrum sancti Victoris Massiliensis martyris mira virtus* [1]. La piété des fidèles de Marseille ne s'égare pas vers d'autres protecteurs, elle n'a d'attention que pour saint Victor; aussi, quand Charlemagne et Louis le Débonnaire augmenteront le temporel du monastère qui porte son nom, ils auront en vue d'honorer sa sépulture et de propager son culte; quand Lothaire rappellera ses bienfaits, il ne manquera pas d'ajouter que le corps de saint Victor est inhumé en ce lieu [2].

D'autres sépultures vinrent s'aligner, d'âge en âge, sous les mêmes voûtes, mais on remarquera qu'elles

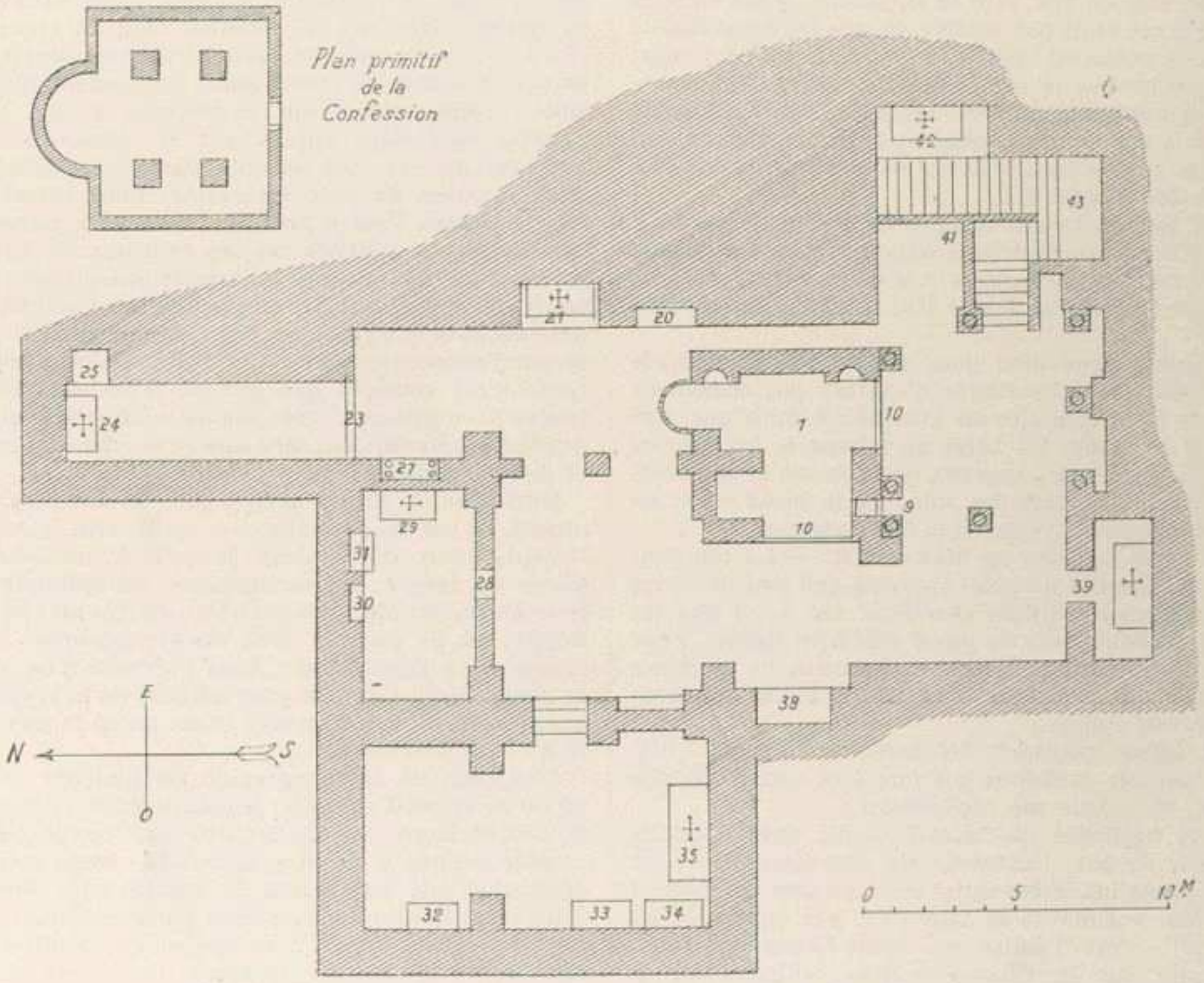

7751. — Plan de la crypte de Saint-Victor à Marseille, fait en 1777, d'après [Van Kothen], *Notice sur les cryptes de l'abbaye de Saint-Victor*, dans *Précis historiques*, 1864, pl. VI.

Légende du plan de la crypte de Saint-Victor.

1. Notre-Dame-de-Confession.
9. Entrée de la chapelle.
10. Grilles.
20. Tombe de l'abbesse Eusébie.
21. Tombe de saint Victor.
23. Entrée primitive.
24. Porte primitive (autel Saint-André).
25. Saints Pierre et Marcellin.
27. Tombe de saint Cassien.
28. Entrée de la chapelle Saint-Isarn.
29. Autel de saint Isarn.
30. Tombeau de saint Isarn.
31. Saintes Vincentia et Benedicta.
32. Quatre des Sept Dormants.
33-34. Saint Maurice.
35. Saint Maurontus.
38. Sainis Chrysanthe et Darie.
39. Saint Blaise.
41. Saints Hermès et Hadrien.
42. Autel des susdits saints.
43. Leur tombe.

[1] Grégoire de Tours, *De gloria martyrum*, l. I, c. LXXVII; cf. *Hist. Franc.*, l. IX, c. XXII. — [2] *Gallia christiana*, t. I, col. 106 : *Ecclesie S. Victoris ubi sacratissimum corpus ejus humatum est.*

ne sont pas toutes sous le dallage; les plus anciennes ont été emmurés suivant une méthode qui s'inspire probablement des *arcosolia* entaillés dans la hauteur des parois des catacombes romaines. Peu importe que l'arcade ait été reconstruite, que les moulures aient été rajeunies, ces restaurations, qui semblent remonter au XIe siècle pour le tombeau de saint Victor, attestent la persistance d'un culte ancien, nonobstant les retouches subies, sans en excepter les colifichets modernes. Cette arcade de saint Victor (21) a été imitée et reproduite en d'autres niches oblongues parallèles aux galeries, qui imitent la première sépulture (fig. 7752). Deux sépultures étaient proches de celle de saint Victor; elles contenaient les restes de l'abbé Jean Cassien (27) et de l'abbesse Eusébie (20). Les reliques des martyrs Chry-

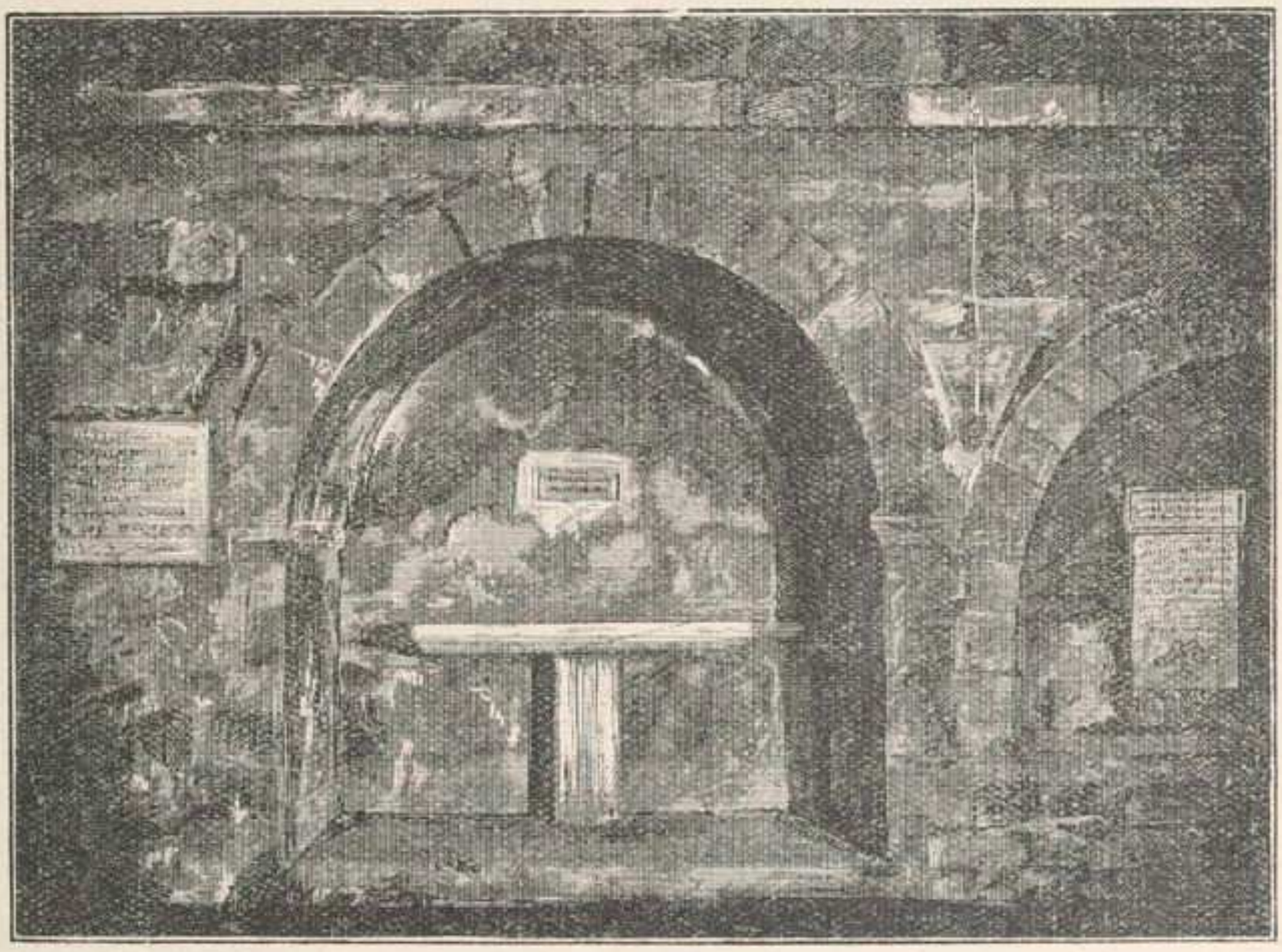

7752. — Tombeau de saint Victor, d'après *Revue de l'art chrétien*, 1902, p. 288.

sante et Darie (voir *Dictionn.*, t. III, col. 1560-1568), apportées de Rome à Marseille au VIe siècle, étaient vénérées non loin (38). Un évêque de Marseille, au VIIIe siècle, Maurontus, était inhumé dans une addition faite à cette époque (35) et les reliques des martyrs Hermès et Hadrien près de l'escalier à l'Est (41). Saint Blaise (39) a été honoré vers le temps des croisades, et l'abbé saint Isarn avait une chapelle distincte (29). D'après cela, on voit que la crypte primitive très exiguë est allée se développant de plus en plus, à mesure que de nouvelles inhumations réclamaient des agrandissements, du VIe au XIIe siècle. C'est ainsi qu'un simple caveau est devenu une véritable crypte, au sens qu'on donne couramment à ce mot.

On ne doit pas attacher la même importance à la présence des autres sarcophages exposés sous les noms de saint Maurice, des saints Innocents, des saintes Vincentia et Benedicta, qu'on avait déposés à terre çà et là; ces reliques furent introduites à différentes époques pour enrichir le trésor de l'abbaye; les sarcophages ne font pas corps avec le monument comme les tombeaux pris dans les murailles.

L'ancienne porte et le couloir d'entrée, devenus superflus par suite de l'installation de deux escaliers, ont reçu une destination nouvelle, on y a établi le culte de saint André, ce qui n'a pu être fait qu'après le XIIe siècle (24). Une niche toute voisine (25), qui a pu être creusée et utilisée à une époque déjà assez tardive, a reçu les reliques des martyrs romains, Pierre et Marcellin. Cette installation, très modeste pour des martyrs, pourrait remonter au IXe siècle.

Les reliques des saints Hermès et Hadrien furent traitées avec plus de considération; on leur attribua un réduit creusé au sud-est de la crypte, en dehors du rectangle, longtemps avant qu'on installât un escalier de bois au-dessus de leur autel. On parvenait à leur chapelle en traversant un grand vestibule, orné de belles colonnes qui en ont été enlevées et remplacées par des tambours de colonnes ordinaires.

A peu de distance du réduit qui reçut les reliques des saints Hermès et Hadrien, s'ouvre une excavation surbaissée qui n'a été mise en communication avec la crypte de Saint-Victor qu'à une date tardive du bas Moyen Age. Cette excavation n'offre pas d'intérêt archéologique; elle n'a reçu aucun développement et aucune ornementation, car la piété populaire, aux temps anciens, se satisfaisait à la tombe de saint Victor et dans la crypte creusée pour la recevoir. Saint Victor, saint Cassien, saint Chrysanthe, saint Maurontus ont reçu pendant des siècles, du IVe au XIe, les hommages exclusifs de la piété des Marseillais. Vers le VIe siècle, on éleva un autel et un petit *ciborium* qui prirent le nom de Notre-Dame-de-Confession. Autel et *ciborium* n'étaient pas orientés, mais disposés de manière que le célébrant était tourné vers le Nord, c'est-à-dire dans la direction des tombes des saints Victor et Cassien, disposition intentionnelle. Une abside semi-circulaire, dont le plan fut relevé en 1774, rend le fait évident. Au surplus, la direction des voûtes peut servir de preuve supplémentaire. Le plan, levé en 1777 par un prêtre habitué de l'abbaye de Saint-Victor, ne laisse guère reconnaître la forme primitive de cet édicule, qu'on a remanié et altéré à plaisir; peut être n'y a-t-il

plus à retenir que la direction de l'abside. La disposition moderne a tout bouleversé[1], mais à l'époque où on pénétrait dans la crypte par le couloir (24-23), après avoir passé devant les tombes de Cassien, de Victor et d'Eusébie, le pèlerin se rendait devant l'entrée de la *confessio* (10). Là, il se trouvait dans un *atrium* assez richement décoré, assez vaste pour recevoir en même temps un certain nombre de fidèles.

XII. Baptistère de la Major. — Au mois d'avril 1850, M. Mille, propriétaire d'un terrain correspondant au site de l'ancienne prévôté du chapitre de la cathédrale (la *Major*), fit exécuter des fouilles sur le côté gauche de l'église, à peu de distance de l'ancienne porte d'entrée qui s'ouvrait à l'Ouest, du côté de la mer. Ces fouilles mirent au jour un reste de pavé en marbre de diverses couleurs, dont les dalles taillées en hexagones, en carrés ou en triangles et symétriquement disposées, forment une mosaïque d'un assez bon goût. Ce sont des polygones à douze pans formés de six carrés dont trois brèche rouge et trois bleu turquie et de six triangles blancs. Ce pavement n'est plus qu'un espace de quelques décimètres. Le sol sur lequel il a été établi est à une profondeur de 1 m. 75 centimètres, ce qui correspond presque au niveau du pavement de l'église.

A cinq mètres environ du point où fut relevé ce pavement et à 0 m. 70 de profondeur, on mit à découvert l'emplacement d'un petit édifice, offrant la forme d'un octogone régulier, de 9 m. 69 cent. de circonférence sur 2 m. 75 de diamètre. Le pavé, qui seul existe encore, et qui se trouve dans un mauvais état de conservation, est en marbre, comme le fragment dont nous venons de parler. L'ouvrier y a tracé, en allant du centre à la circonférence, d'abord un cercle découpé en festons, puis un autre cercle uni, et enfin un encadrement en larges dalles qui forment les côtés de l'octogone. Le cercle festonné est formé d'une dent de scie blanc et bleu gris. Le cercle uni est en vert campan; les dalles de l'encadrement sont bleu fleuri et blanc des Pyrénées; le fond est en marbre blanc légèrement veiné de jaune (fig. 7753).

Aussitôt après la découverte, on décida à Marseille qu'il s'agissait d'un temple païen de 23 mètres de diamètre. Après que le *Moniteur* et le *Constitutionnel* eurent répandu cette nouvelle, on se ravisa et on s'aperçut qu'il s'agissait de l'ancien baptistère octogonal de la *Major*, attenant à cette église. En l'absence d'une étude très attentive, on peut supposer que ce baptistère appartient à la période du ve au viie siècle[2].

XIII. Le musée du Chateau-Borély. — Vers le milieu du xviiie siècle, vivait, à Marseille, un négociant et armateur nommé Louis-Nicolas Boréiy. Parti, dit-on, comme mousse à bord d'un bâtiment de commerce, il avait risqué une petite pacotille et, rapidement, avait fait fortune. En 1747, il remplissait les fonctions d'échevin, ce qui lui valait, trois ans plus tard, l'anoblissement du roi par lettres patentes. Une vingtaine d'années plus tard, il achetait près du village de Bonneveine de vastes terrains situés entre la mer et une petite rivière et confiait, en 1766, la construction d'un somptueux château à l'architecte Esprit-Joseph Brun. Le gros œuvre était à peine terminé, quand, en 1768, Louis Borély mourut, laissant à ses deux fils le soin de poursuivre l'entreprise. Le fils aîné, Louis-Joseph-Denis, demanda un nouveau dessin pour la façade à l'architecte Clérisseau, alors en grande réputation. Le dessin de Clérisseau est conservé et suffirait presque à lui seul à prouver que son auteur rentrait d'un voyage en Italie, d'où il rapportait le mauvais goût en vogue. Brun se garda d'exécuter ce projet dont il ne garda que le fronton. La décoration intérieure fut l'ouvrage très médiocre d'un élève de Vien, nommé Chaix.

Louis-Joseph mourut en 1785 et le château devint la propriété d'Honoré Borély, mort à son tour en 1802. Il laissait une fille unique, mariée au marquis de Panisse-Passis, dont un descendant vendit la propriété à Paulin Talabot qui la rétrocéda à la ville de Marseille. Les tableaux, marbres et bronzes furent considérés comme « meubles meublants » et ne firent seulement pas l'objet d'un inventaire spécial. Marseille posséda dès lors un musée à la ville et un musée à la campagne[3]. Ce dernier fut désigné pour abriter, entre autres collections, celle des antiquités chrétiennes.

En 1802, Charles Delacroix, préfet du département des Bouches-du-Rhône, avait décidé la fondation d'un musée d'archéologie à Marseille et avait désigné le docteur Claude-François Achard, médecin et érudit, comme directeur de la bibliothèque et du musée. Sans pouvoir être comparé à Alexandre Lenoir à Paris, Achard avait rendu à Marseille des services analogues: il avait recueilli de tous côtés les objets d'art, livres, manuscrits, médailles, etc., abandonnés dans les églises, les monastères et les châteaux et avait installé les collections improvisées dans l'ancien couvent des Bernardines, le lycée actuel. Le préfet Delacroix décida la concentration aux Bernardines de la bibliothèque, du musée, du conservatoire de musique, du muséum d'histoire naturelle, du jardin botanique et même des écoles communales. Pour début, on y apporta quelques sarcophages chrétiens retirés de la crypte de l'abbaye de Saint-Victor.

Le préfet Delacroix fut remplacé, l'année suivante, par Thibaudeau qui abandonna le projet de son prédécesseur et affecta les Bernardines à un lycée impérial. On se borna alors, faute de mieux, à transporter les tableaux et la collection d'antiquités dans l'église désaffectée, et le nouveau musée fut inauguré en septembre 1804. Il n'était guère encombrant. Fauris de Saint-Vincent lui a consacré une *Notice des monuments antiques conservés dans le museum de Marseille*, in-8°, Marseille, an XIII (1805); on voit qu'il comptait, en fait d'archéologie, soixante-sept objets, sarcophages et inscriptions. Ce nombre ne s'était guère accru lorsque, dans une lettre datée du 22 octobre 1834, A. de Caumont écrivait que « la collection d'antiquités est

[1] Il y a eu jadis une décoration en mosaïque. Une lettre écrite en 1737 signale le fait que, dans la chapelle Saint-André, « toute la voûte était anciennement ornée de mosaïques dont on avait vu quelques restes ». Le 26 mai 1869, M. Levenq fit briser la croûte épaisse et dure d'un enduit fait de chaux, de sable de mer et de poudre de marbre qui recouvrait ces mosaïques de pâte de verre, fond bleu foncé bordé de brun clair, avec blanc, détachant des ornements gris perle et des arabesques dorées. Cette décoration date du ixe siècle (?) Tout auprès, un stuc de la même époque, pris jusqu'ici pour de la pierre, déroule en fort relief une branche de vignes avec feuilles et fruits, motif encadré d'un ornement en torsade. Cf. S. Creps, *Découverte importante dans la crypte de Saint-Victor à Marseille*, dans *Bulletin monumental*, t. xxxv, 1869, p. 582-583; *Revue de l'art chrétien*, 1902, IVe série, t. xiii, p. 287, fig. iv. — [2] Feautrier, *Découverte de l'ancien baptistère de l'église-cathédrale de Marseille*, dans *Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille*; 1846-1852, t. xv, p. 33-34, pl.; F. Roustan, *La Major et le premier baptistère de Marseille. Documents inédits sur l'architecture religieuse au VIe siècle*, in-4°, Marseille, 1905, 33 pl., 15 aquarelles. — [3] L. Lagrange, *Le musée de Marseille*, dans *Gazette des Beaux-Arts*, t. iv, 1859, p. 17-27, 65-77; *Le château Borély, à Marseille*, dans même revue, t. vi, 1860, p. 155-167. L'acquisition du Château-Borély se négocia pendant quatre ans: 1856-1860. Cf. C. Jullian, dans *Revue des études anciennes*, t. ii, 1900, p. 279: « Le musée de Marseille est celui du monde où les provenances ont toujours été le plus négligemment marquées par les conservateurs » qui ont précédé M. M. Clerc.

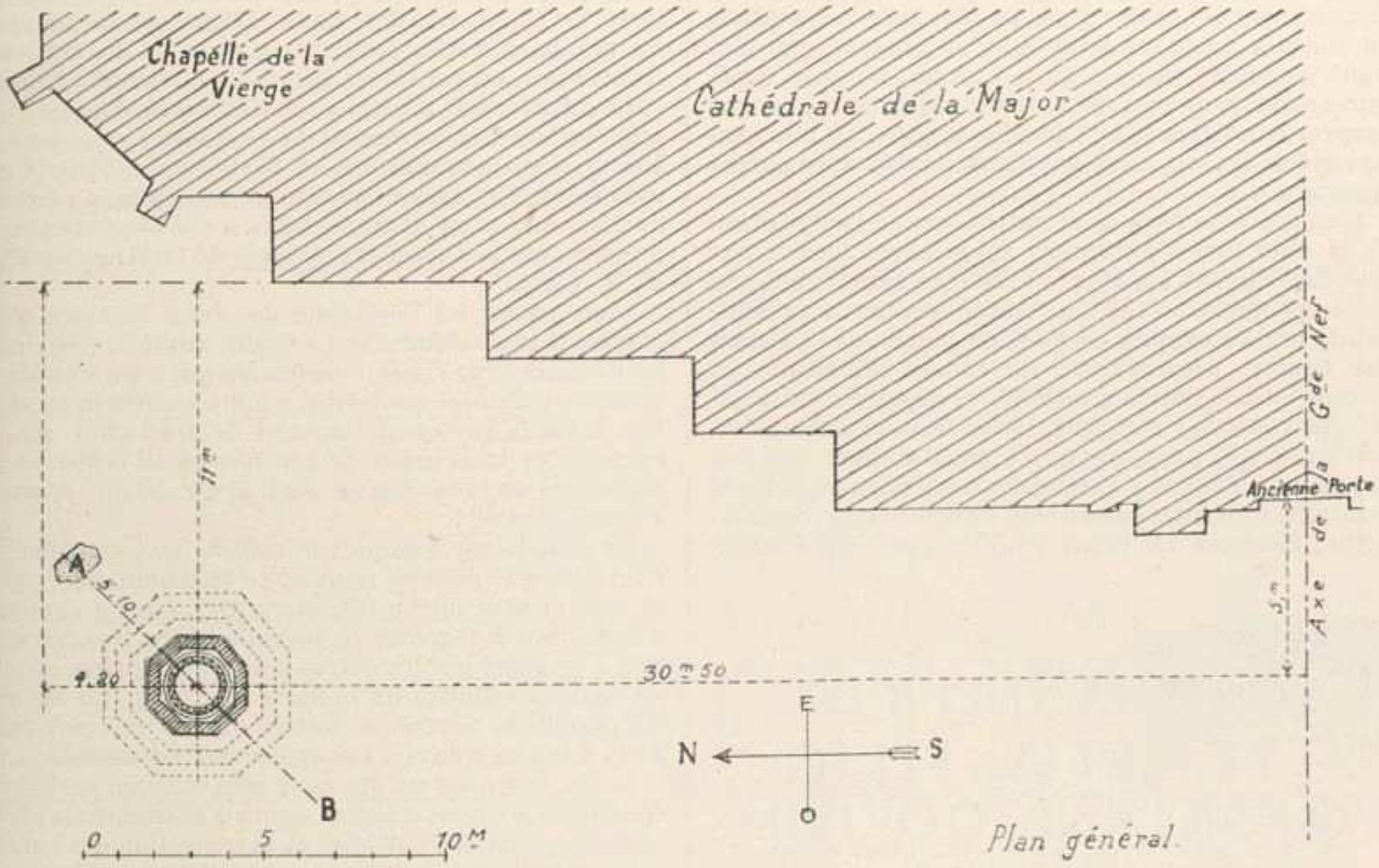

Plan général.

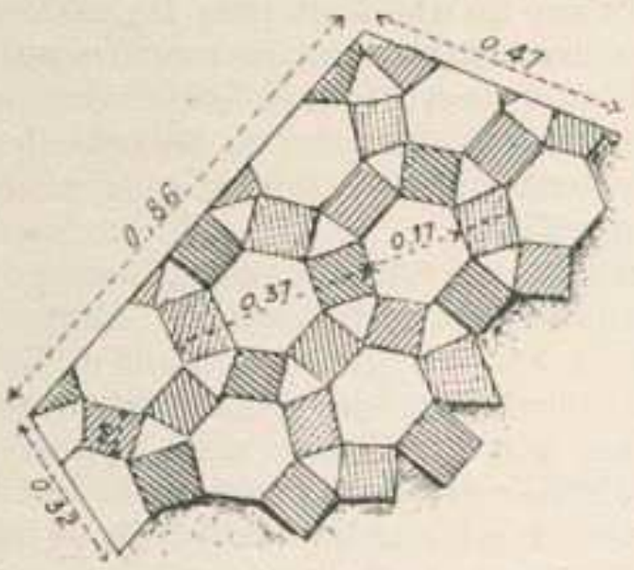

Fragment du pavé A

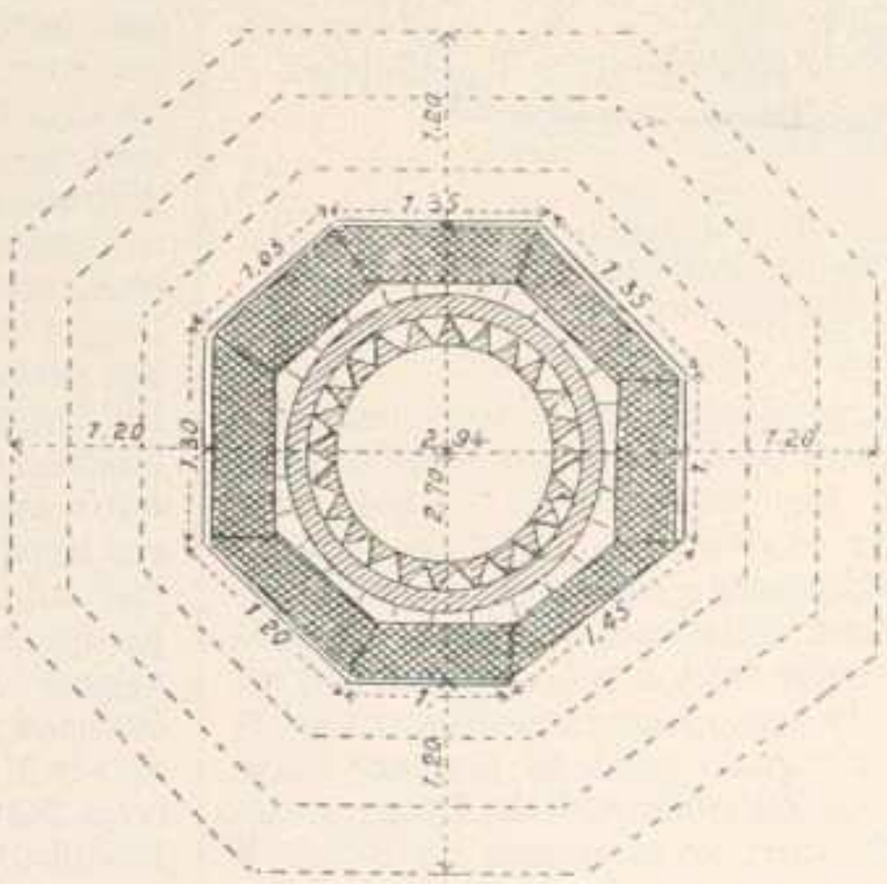

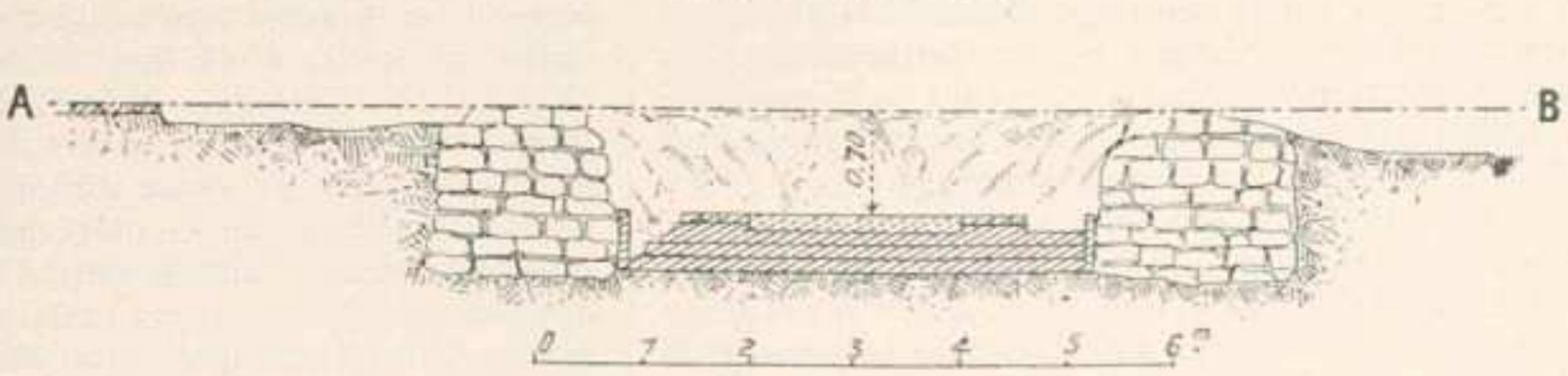

Profil sur la ligne A, B du plan général

7753 — **Plan du baptistère de la Major, d'après** *Répertoire de la Société statistique de Marseille*, t. XV, 1852, pl.

intéressante, quoique peu considérable; on y voit douze à quinze sarcophages, dont huit ou dix appartiennent aux IVe, Ve et VIe siècles; des autels, des débris de statues, quelques tombeaux du Moyen Age, etc. Dans une autre pièce..., on a disposé des urnes funéraires en verre et en terre et divers objets provenus des excavations faites pour l'établissement d'un nouveau fort qui se trouve occuper l'emplacement d'un ancien cimetière [1]. »

L'exiguité du local se fit sentir, lors de l'acquisition de la collection d'antiquités égyptiennes formée par Clot-Bey qui fut installée au Château-Borély, où, peu de temps après, en 1863, on transporta tous les monuments archéologiques de l'ancien musée, et C. Penon fut nommé conservateur du musée d'archéologie. Depuis lors, le musée a reçu divers accroissements qui lui ont constitué certaines séries fort nombreuses et fort variées [2]; nons n'avons à nous occuper que des objets appartenant à l'archéologie chrétienne. Ceux-ci ont trouvé un interprète d'une compétence exceptionnelle : Edmond Le Blant (voir ce nom) qui donnait



7754. — Épitaphe de Volusianus et Eutyches, d'après Leclercq, *La vie chrétienne primitive*, 1928, pl. XXXVIII.

a vraie signification que doit prendre tout catalogue d'antiquités chrétiennes pour un esprit doué d'intelligence historique. Les monuments « qui vont passer sous nos yeux, écrivait-il, ont été les témoins d'un temps de combat et de renouveau, âge important à étudier et dont l'histoire, malgré toutes nos recherches, nous réservera toujours des surprises. C'est celui où s'accomplit la plus grande révolution qui ait jamais transformé le monde, celui où le vieux polythéisme a fait place à la religion nouvelle. De la marche en avant du christianisme, de la grande lutte dont il sortit vainqueur, de l'imparfaite disparition des idées que les anciennes croyances avaient laissées dans les esprits, les monuments portent souvent la marque, et ce sont là, entre plusieurs autres, des points que l'on nous permettra d'indiquer rapidement. [3] »

XIV. Épigraphie. — **1**. L'inscription la plus précieuse de toute l'épigraphie de la Gaule se compose de quelques fragments que l'on croit provenir des fouilles du bassin du carénage; le lieu exact de la trouvaille n'est pas connu, le *Catalogue* de Penon se contente de dire : « provenant des collections de l'ancien musée. » Son interprétation ne fut pas donnée tout d'abord; en conséquence, on la classa parmi les marbres païens, où la vit Le Blant, en 1849. Ce fut Edmond Le Blant qui lui rendit sa véritable valeur parmi les inscriptions chrétiennes, ce qui faisait dire à O. Hirschfeld : *Recte opinor Leblantius titulum antiquissimis christianis inscriptionibus Romae repertis fere aequalem esset censet.* Néanmoins, la mutilation du texte rend difficile d'en établir les suppléments avec toute certitude. La reproduction que nous donnons nous a été gracieusement procurée par le directeur du musée du Château-Borély, M. M. Clerc.

Nous avons ici l'épitaphe de deux hommes qui, d'après la restitution d'E. Le Blant, auraient péri dans les flammes (fig. 7754). Une femme qui a pu s'appeler *Eulogia*, leur mère peut-être, a fait exécuter la tombe. Les défunts portaient, suivant le très vieil usage romain, les trois noms, le *praenomen*, le *nomen* et le *cognomen*, comme *Caius Julius Cæsar* ou *Marcus Publius Cicero*.

Le *praenomen* manque; le *nomen* ou « gentilice », c'est-à-dire le nom de famille, se terminait par TRIO et non, comme on l'a dit, par ERIO, car l'E supposé n'a pas laissé trace de la seconde barre transversale qui, à en juger par les autres E de l'inscription, aurait dû égaler en dimension la barre inférieure. La lecture des gentilices *Sentrio* et *Satrio*, qui se trouvent tous deux dans la contrée, est également admissible.

A ces *tria nomina*, qui sont une marque de haute époque, se joignent d'autres signes d'antiquité : le style tout classique de l'épitaphe et la perfection des caractères, conditions si différentes de celles que présentent d'ordinaire les inscriptions chrétiennes. L'ancre, qui suit la dernière ligne, est comme nous l'avons vu en étudiant ce symbole, l'un des premiers, sinon le premier des emblèmes qu'aient adoptés les fidèles. Bien que, parfois, on la rencontre sur des marbres païens, sa présence, le libellé exceptionnel du texte, le mot PASSI, communément employé en parlant des martyrs, ne permettent guère de douter qu'il s'agisse ici d'une tombe chrétienne.

Tombe chrétienne et, mieux encore, tombe de martyrs. Les suppléments qu'a semblé comporter ce fragment portent à croire que Volusianus et Eutyches ont péri dans les flammes, témoins volontaires de leur foi. En plus des passages qu'on peut apporter pour rendre vraisemblable et même probable la lecture *vim ignis passi sunt*, il est presque suffisant de rappeler ces lignes où Lactance parle des chrétiens suppliciés par le feu : *Quum per multum diem decocta omni cute vis ignis ad intima viscera penetrasset* [4]. Ce qu'on a opposé à ce complément est, il faut en convenir, inacceptable. W. Froehner a imaginé une épitaphe élevée à des bateliers païens noyés dans le Rhône, qui [*vim flumini*]*s passi sunt* ; mais on ne peut songer à introduire *flumini* là où *igni* remplit exactement la place. Une raison d'une autre nature vient appuyer le choix de *ignis*; c'est la présence du mot *refrigeret*, c'est-à-dire l'idée de « rafraîchissement » opposée à l'évocation du supplice par les flammes. Rien ne serait plus conforme au goût des anciens, et, en admettant l'hypothèse de la mort par le martyre, un tel rapprochement n'aurait rien d'inattendu. Les récits des passions des martyrs nous en montrent plusieurs brûlés vifs et exhalant leur dernier souffle avec les paroles du psalmiste : *Transivimus per ignem et aquam et induxisti nos in refrigerium* [5]. C'est là ce que

[1] A. de Caumont, *Quatrième lettre adressée au conseil de la Société établie pour la conservation et description des monuments historiques* dans *Bulletin monumental*, t. I, 1834, p. 217. — [2] M. Clerc, *Le musée archéologique du Château-Borély à Marseille*, dans *Revue internationale de l'enseignement*, t. XLI, 1901, p. 5-14. — [3] E. Le Blant, *Catalogue des monuments chrétiens du musée de Marseille. Inscriptions, sarcophages, marbres divers, terres cuites, bijoux*, in-8°, Paris, 1894. — [4] Lactance, *De mortibus persecutorum*, c. XXI. — [5] Ps. LXV, 12.

mentionnent la passion de saint Mammaire, celle de sainte Regina, celle des trois jeunes vierges africaines Maxima, Donatilla et Secunda, les Actes de saint Ursicinus, ceux des saints Ptolémée et Romain; et, si ces pièces ne sont pas toutes d'une authenticité indiscutable, au moins leur concordance montre-t-elle que l'espoir du *refrigerium* au paradis « avec les saints », comme il est dit dans une inscription antique [1], animait les martyrs, condamnés à périr dans les flammes.

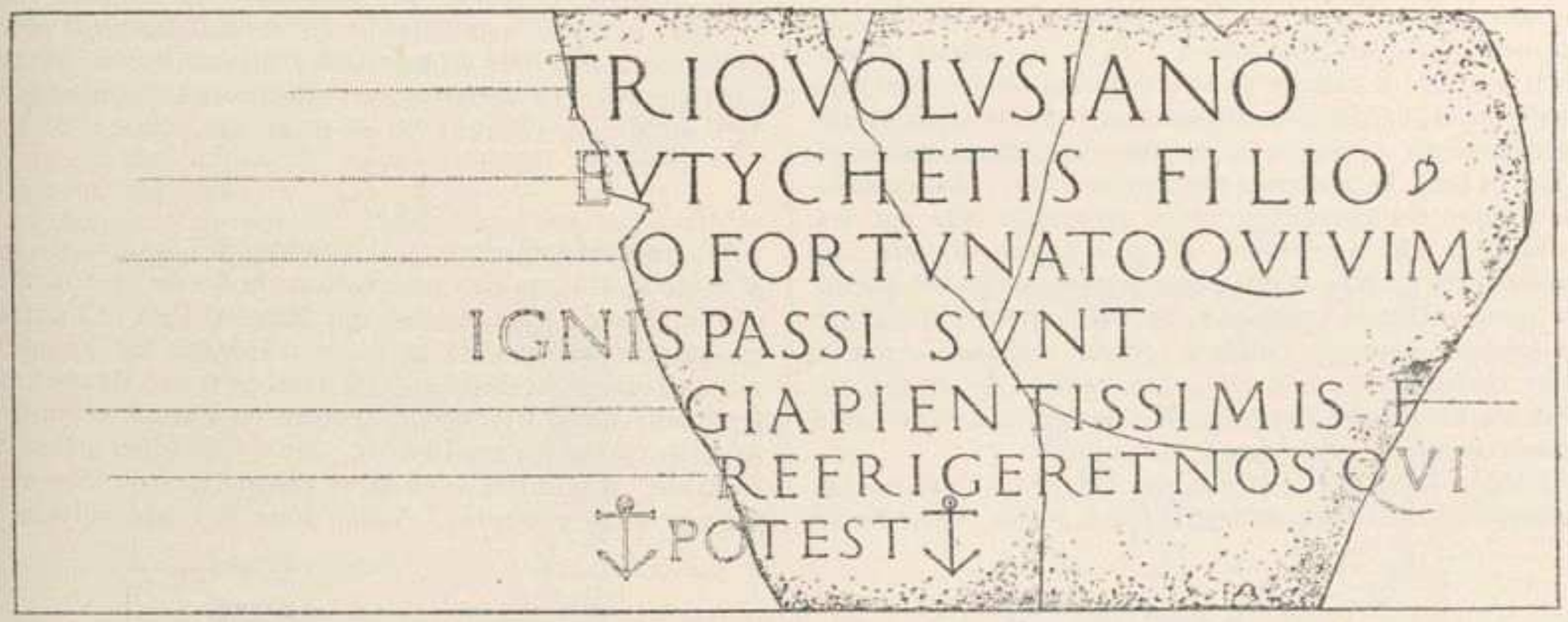

7755. — La même épithaphe, d'après De Rossi, *Inscript. christ. urb. Romæ*, 1888, t. II, part. 1, p. XI.

A ces textes, vient s'ajouter celui dans lequel saint Maxime de Turin, exaltant la vertu de saint Laurent supplicié sur le gril, écrit que le martyr dévoré par le feu puisait sa force dans l'attente du *refrigerium* promis par le Très-Haut [2].

J. B. De Rossi écrivait au sujet de cette épitaphe : *Ipsum lapidem vidi Massiliae in museo, et miratus sum ejus adspectum titulis ethnicis aetatis hadrianeae vel primorum Antoninorum, quod ad formas litterarum attinet, plane similem; id quod sequens delineatio demonstrat* (fig. 7755).

Il ajoute qu'ayant tenu compte de la mesure des lettres et des intervalles [3] pour la gravure des *tria nomina* de Volusianus, la dernière ligne doit ne recevoir que le mot *potest* encadré par deux ancres cruciformes. O. Hirschfeld avait proposé à la première ligne, la restitution *val*ERIO, mais la lettre qui précède R est certainement un T; Rossi est donc d'accord avec Le Blant pour lire *sen*TRIO (nom qu'on trouve à Arles), ou plutôt *sa*TRIO, gentilice très répandu, qu'on trouve aussi à Arles [4]. Il est vraisemblable qu'avant le *cognomen* VOLVSIANO, on lisait un nom plutôt qu'un autre *cognomen*. Le nom de celle qui éleva la tombe peut être *eulo*GIA et la fin de la ligne peut être suppléée F*il* ou F*ec*. Le début de la ligne 6e ne saurait être suppléé utilement.

Ainsi *Sentrius* ou *Satrius Volusianus*, fils d'Eutychès, et *...us Fortunatus* auront été brûlés vifs et attendent le *refrigerium* de celui *qui potest*. Sont-ce des martyrs marseillais? Hirschfeld émet un doute et insinue que le marbre vient on ne sait d'où : *fierique potest ut sit originis externae, fortasse urbanae*; mais la pierre a été trouvée dans le cimetière antique sis entre l'abbaye de Saint-Victor et le rivage de la mer, lors des excavations faites pour le *bassin du carénage*. On ne voit pas de raison d'émettre un doute et J.-B. De Rossi a raison de conclure : *Itaque Volusianus et Fortunatus martyres sunt Massilienses, quorum alia nulla memoria superest*. A quelle époque? On a parlé des temps d'Hadrien et des premiers Antonins; on écrit : « vers l'an 120 ». Rossi lui-même écrit : *tituli antiquitas testatur eos fuisse saltem aequales martyrum celeberrimorum Viennensium et Lugdunensium. Eodem fere tempore, quo passi sunt, sepulcro eorum inscriptum est elogium aperte commemorans genus supplicii, causam autem mortis pro religione christiana caute significans* [5].

Voici donc le texte auquel il est permis de s'arrêter

. . *Sa*TRIO VOLVSIANO
*E*VTYCHETIS FILIO ꝺ
O FORTVNATO QVI VIM
*igni*S PASSI SVNT
*Eulo?*GIA PIENTISSIMIS F*il*
REFRIGERET NOS Q*ui*
[ ] *po*TEST

Bibl. — E. Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, t. II, p. 305, n. 548*a*, pl. 72, n. 437; *L'épigraphie chrétienne en Gaule et dans l'Afrique romaine*, in-8°, Paris, p. 11, pl. I; *Catalogue des monuments chrétiens du musée de Marseille*, in-8°, Paris, 1894, p. 35-37; De Rossi, *Roma sotterranea cristiana*, in-fol., Roma, 1864, t. I, p. 98; *Inscriptiones christianae urbis Romae*, in-fol., Romae, 1888, t. II, pars 1, p. X-XII; Penon, *Catalogue du musée d'archéologie de Marseille*, n. 116; Albanès, *Armorial et sigillographie des évêques de Marseille*, in-8°, Marseille, 1884, p. 4, fig.; O. Hirschfeld, *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 489; W. Froehner, *Catalogue du musée de Marseille*, p. VI; S. Reinach, *Catalogue raisonné du musée de Saint-Germain-en-Laye*, p. 299; C. Jullian, *Chronique gallo-romaine. L'inscription de Volusianus*, dans *Revue des études anciennes*, t. X, 1908, p. 194, fig. H. Leclercq, *La vie chrétienne primitive*, in-12, Paris, 1928, pl. XXXVIII.

[1] Boldetti, *Osservazioni sopra i cimiteri dei santi martiri*, in-fol., Roma, 1720, p. 87. — [2] S. Maxime de Turin, *Homilia*, LXXIV. — [3] La pierre mesure actuellement, en hauteur 0,487, en largeur 0,73 et 0,42. — [4] C. Jullian écrit : « Je ne suis pas sûr qu'il ne faille pas songer au gentilice *Atrius*. Il y a une *Atria Galla* mentionnée chez Tacite et un *Atrius* fut officier de César en Gaule. » *Rev. des études anciennes*, t. X, 1908, p. 194, fig. . — [5] De Rossi, *Inscriptiones christianae urbis Romae*, in-fol., Romae, 1888, t. II, pars. 1, p. XI.

2. Un manuscrit de Peiresc nous a conservé le texte suivant :

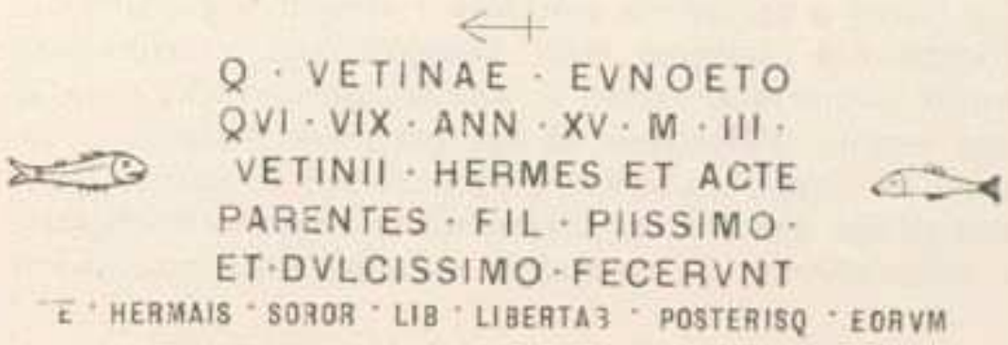

Peiresc a vu cette pierre à Aubagne, encastrée sur la porte de la maison Motet [1], et E. Le Blant avoue qu'il a hésité à insérer ce texte parmi les inscriptions chrétiennes, car la forme des noms et la mention finale sembleraient appartenir à une sépulture païenne. D'autre part, la présence des *tria nomina*, si exceptionnelle chez les chrétiens, ne se rencontre que sur les épitaphes très anciennes, et ceci s'accorde avec la présence de l'ancre et des poissons qui comptent parmi les plus antiques symboles. O. Hirschfeld a tout dit en quelques mots : *Titulum propter ancoram et pisces inter christianos, recte, ni fallor, rettulit Le Blant.* Le nom de Vetina est remarquable, les gentilices de cette forme accusent une origine étrusque.

Bibl.—Bibl. nat., Peiresc, ms. *lat. 8958*, f. 66', moins soignée fol. 120 et encore fol. 215; J. Spon, *Miscellanea antiquitatis* p. 12; *Recherches d'antiquités*, p. 108; Bimard de la Bastie, *Papiers de Muratori*, XXI, 231; E. Le Blant, *Inscr. chrét. de la Gaule*, t. II, p. 311, n. 551*b*; *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 611.

3. A plusieurs reprises, au cours du XIXe siècle, on a trouvé à Belcodène (Bouches-du-Rhône), autour de l'ancienne église dite « l'Ermitage », des fragments d'inscriptions chrétiennes : 1° Quatre fragments de marbre, qui sont probablement les restes d'une épitaphe [2]; 2° un fragment qu'on dit être de pierre de Saint-Remy [3]; 3° plusieurs fragments de grès rougeâtre provenant d'une même inscription qui, d'après sa teneur, devait être placée au-dessus de la porte d'une église, c'est de cette dernière que nous voulons parler. Ils se trouvent aujourd'hui au musée Borély. Nous en avons parlé déjà dans le *Dictionnaire*, t. VII, col. 864-867, fig. 5888-5889, mais il y a lieu d'ajouter quelques précisions à ce que nous avons dit.

L'inscription a été publiée, pour la première fois, par l'abbé Bargès, mais le mérite d'en avoir assemblé les fragments et déterminé la nature revient à l'abbé Albanès. Celui-ci n'avait à sa disposition que cinq fragments et il a reconnu, dans les trois premières lignes, les cinq premiers vers d'une inscription murale composée au VIIe siècle par Eugène, archevêque de Tolède, pour une église d'Espagne (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 867) [4]. Les deux autres lignes, qui complétaient l'inscription, donnaient le nom du fondateur de l'église et présentaient un souhait de paix aux visiteurs.

Deux nouveaux fragments ont été signalés par M. de Gérin-Ricard. Le premier, rectangulaire, mesurant 0 m. 30 de haut sur 0 m. 27 de large, épais de 0 m. 38, porte ↄPRIOA; il avait été précédemment signalé, d'abord par l'abbé Bargès [5] en 1883, et depuis, en 1900, par M. de Gérin-Ricard dans sa monographie de Belcodène [6], mais l'abbé Albanès ne jugea pas devoir en tenir compte dans sa restitution. « Il appartient certainement, dit M. de Gérin-Ricard, à la dernière ligne de l'inscription; la marge de plus de 0 m. 20 cent. de large qui se trouve au-dessous des lettres l'indique clairement. » Le second fragment est de forme à peu près triangulaire, mesurant 0 m. 15 de haut sur 0 m. 18 de large; son épaisseur est seulement de 0 m. 20, car ce n'est qu'un éclat. On y lit :

L'SC
ECON

M. de Gérin-Ricard y a reconnu des lettres de la 3e et de la 4e ligne de l'inscription; la fin du mot *titulis* et l'initiale du mot *constat*, qui figurent l'un et l'autre au cinquième vers de la pièce d'Eugène de Tolède. Au-dessous la syllabe ECON trouve p'ace devant le fragment DIVS PROPRIO, connu de l'abbé Albanès, de telle sorte qu'au lieu de lire [*Clau*]*dius proprio su*[*mptu*], il faut lire avec M. de Gérin-Ricard : [*S*]*ecundius proprio su*[*mptu*]. Voici donc le texte corrigé :

+ ECCE DO*mus* DNI QVE DVCIT *ad atria celi. Cordibus afflict* I HV PROPE
RATI VIRI GA*udi*A PRO LVCTO *referet letusque redibit. Fuderit* HIC TRISTIS
QVI LAGR*imando* PRCCes. *Quatuor in titu*LIS C*onstat hec ja*NVA TEMPLI
+ HOC OPVS B/// [*s*]ECONDIVS PROPRIO SV *mptu fecit. Pax in* TROEVNTIB ʒ
PAX EGRE *dientibus* ////////PARS *pr* OPRIO A////////// *hoc tem*PLI CONDIDIT

Il semble que si l'on adopte la lecture *Secundius proprio sumptu* à la quatrième ligne, on a cette phrase : *Hoc opus b. Secundius proprio sumptu fecit.* Le B suivi d'un point ou d'une lettre, peut-il représenter le mot *basilica?* On peut en douter. Serait-ce quelque chose comme *Baebius?*

A la cinquième ligne, après qu'on a restitué le fragment *oprioa*, il n'est pas certain que le mot qui précède *proprio* soit PARS; cette lecture est très douteuse sur le croquis grossier de l'abbé Bargès, aussi bien que sur le fac-similé typographique de la *Revue archéologique*. En outre, à la même ligne, on pourrait lire après *proprio* le mot *agro*; nous aurions ainsi l'expression *proprio agro* indiquant la fondation de l'église par *Secundius* sur un terrain lui appartenant.

Ce monument mériterait une étude au point de vue paléographique. Si le fac-similé de Bargès est exact, la syllabe finale *introeuntibus*, à la 4e ligne, est rendue par une abréviation en forme de 3 qu'on ne rencontre pas dans les inscriptions de l'époque mérovingienne et dont les exemples, dans les manuscrits du même temps, sont rares. La forme des caractères permettrait de fixer l'âge de l'inscription qui pourrait n'avoir pas été gravée avant l'époque carolingienne.

Bibl. — Voir *Dictionn.*, t. VII, col. 864, notes 3, 4.

4. Inscription qui se voyait, avant la Révolution française, à Saint-Victor; elle a disparu depuis et ne nous est connue que par le recueil formé, au temps de cette révolution, par un artiste nommé Marchand,

[1] « Motte », dans M. Chaillan, *Les saintes Maries-de-la-mer*, 1926, p. 21. — [2] E. Le Blant, *Nouveau recueil des inscriptions chrétiennes de la Gaule*, in-4°, Paris, 1892, p. 206, n. 206-209. — [3] J.-L.-L. Bargès, *Notice sur les antiquités de Belcodène*, in-4°, Paris, 1883, p. 49, n. IX. — [4] *P. L.*, t. LXXXVII, col. 362 : *In basilica S. Felicis quae est in Tutanesio.* — [5] *Op. cit.*, p. 42, n. VI. — [6] H. de Cérin-Ricard, *Mémoires pour servir à l'histoire de Provence. Monographie des communes de Peypin, la Destrousse, Belcodène et Gréasque*, in-8°, Avignon, 1900, p. 41.

organiste du couvent des dominicains. Ce recueil appartenait à M. l'abbé Louche, quand E. Le Blant a pu l'utiliser (fig. 7756).

Le texte n'offre aucune difficulté :

Hic requiescet Basilianus in pace qui vixit anni[s] xvij.

Bibl. — *Recueil* de Marchand, t. II, p. 141; E. Le Blant, *Les sarcophages chrétiens de la Gaule*, p. 37; le même, *Nouveau recueil des inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieures au VIIIe siècle*, p. 207, n. 210; O. Hirschfeld, dans *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 5768.

5. Inscription trouvée à Marseille, en 1885, entre les rues Malaval et Vincent-Le-Blanc, entrée au musée du Château-Borély, marbre, gravure grossière; il ne manque rien, quoique la plaque soit écornée; elle provient des dépendances de l'ancien cimetière du Lazaret (fig. 7757).

L'épitaphe ne portait d'abord que les mots *Benenata in pace*, on a ajouté en surcharge, entre les lettres



7756. — Épitaphe de Basilianus,
d'après Le Blant, *Nouveau recueil*, p. 207.

de la première et de la deuxième ligne, les deux mots : *hic iacet*. Le marbre de la vierge *Benenata* n'est pas, selon toute apparence, postérieur au Ve siècle, car la formule initiale *hic iacet* ne se montre pas en Gaule au delà de l'année 449. C'est seulement de 371 a 471 qu'on la rencontre à Rome. On rencontre plusieurs fois *Benenatus* et *Benenata* dans l'épigraphie chrétienne.

Bibl. — C. Jullian, dans *Bulletin épigraphique*, 1885, t. V, p. 257-260, fig.; *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 5769; E. Le Blant, *Recueil*, n. 211.

6. Inscription sur une petite tablette de marbre, trouvée à Marseille, en 1875, près du bassin du carénage, rue Neuve-Sainte-Catherine; entrée au musée du Château-Borély. Marbre blanc, haut. 0 m. 23, larg. 0 m. 18 (fig. 7758).

Hic requiescit Cypriana in pace qui vixit plus minus annos xxxiij.

Bibl. — E. Le Blant, *Nouveau recueil des inscr. de la Gaule*, n. 212; Penon, dans *Congrès archéol. de France*, t. XLIII, 1876, p. 530; *Catalogue du musée archéologique de Marseille*, n. 166; O. Hirschfeld, dans *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 479, E. Le Blant, *Catalogue des monum. chrét. du musée de Marseille*, 1894, p. 37, n. 2.

7. Un manuscrit de Peiresc (Bibl. nat., *lat. 8958*, fol. 302) nous a conservé une épitaphe aujourd'hui disparue et d'origine marseillaise, ainsi qu'en témoigne cette indication : *ad Sci Victoris Massiliens* :

HIC IACET BO
NE MM PP LA
ZAR QVE VIXIT
IN TIMORE DI
P·M·AN·LXX ET
REQ VIEVIT IN
PACE P I.... S
..... CV ....

Peiresc à joint cette note à sa copie : *Tabula marmorea in ecclesia subterranea Sci Victoris, in sacello in*



7757. — Marbre trouvé à Marseille,
d'après Le Blant, *Nouveau recueil*, p. 208.

quo sancti Andreae crux asservatur, in ipso muro cui dicta crux innixa est.

En marge du texte est écrit :

LAZARIAM [PP LAZAR] *praepositam vel priorissam legere mallet D. Polycarpus de la Rivière.*

Bien que la permutation de l'E et de l'I soit chose des plus fréquentes, je ne me souviens pas, disait à ce



7758 — Épitaphe de Cypriana,
d'après Le Blant, *Nouveau recueil*, p. 209.

propos Edmond Le Blant, d'avoir trouvé sur les marbres, où le contraire se montre souvent, QVE remplaçant le QVI masculin. Il faudrait donc lire ici *Lazara* et non *Lazarus* dans LAZAR. forme d'abréviation qui est exceptionnelle. Si, comme l'a pensé le fameux dom Polycarpe de La Rivière, les sigles PP de la seconde ligne veulent dire *praeposita*, je m'étonne de voir ce titre précéder le nom propre.

Hic iacet, qui est une formule ancienne, se rencontre rarement avec l'épithète *bonae memoriae*; je n'en ai relevé que deux exemples, tandis que, sur des centaines d'inscriptions, ces derniers mots sont joints au début : *Hic requiescit*. On possède à Lyon une épitaphe datée de l'an 573 et portant, comme celle-ci, la formule *vixit in timore Dei*. Le nom de *Lazara*, s'il a été gravé sur notre marbre, doit être noté. Contrairement à l'usage oriental, les chrétiens d'Occident donnaient souvent des vocables d'origine hébraïque.



7759. — Fragment de l'ancien cimetière du Lazaret, d'après Le Blant, *op. cit.*, p. 214.

L'inscription de Marseille, dont je douterais, si elle n'avait, comme il le semble, été vue par Peiresc, me paraît appartenir à la fin du ve siècle ou aux premières années du vi^e^ (note de Le Blant).

Bibl. — E. Le Blant, *Nouveau recueil*, p. 212-213, n. 216.

8. Fragment provenant des fouilles de l'ancien cimetière du Lazaret; texte illisible, deux colombes soutenant une guirlande; deux flambeaux allumés(?) (fig. 7759).

Bibl. — *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 493 *b*; E. Le Blant, *Nouveau recueil*, p. 214, n. 219.

9. Inscription gravée sur un fragment de colonnette en marbre gris, trouvée, en 1875, près du bassin du carénage, rue Neuve-Sainte-Catherine, lors des fouilles pratiquées pour établir la gare du chemin de fer du Port-Vieux, donnée au musée par M. Dikson. Cette colonnette marquait probablement l'emplacement d'une sépulture (fig. 7760), ce qui subsiste mesure 0 m. 30 de haut.



7760. — Inscription sur une colonnette, d'après Le Blant, *op. cit.*, p. 209.

Deux lignes d'écriture portant : ELIAE(?) et MARTINI IVSTINA; entre ces deux lignes, un plant d'olivier avec feuillage et fruits et, à sa partie supérieure, le chrisme.

Une épitaphe des catacombes de Rome, vue par Fabretti et publiée par J.-B. De Rossi (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2698, n. 884), donne le nom de Rufina accolé à un arbre et surmonté de A et ω. En donnant ici un arbre surmonté d'un chrisme, le graveur a probablement voulu rappeler la pensée familière aux premiers fidèles que le Christ est l'arbre de vie : *Christus est arbor vitae*, comme dit Origène[1] : *Christus ergo Dei virtus et Dei sapientia, ipse est arbor vitae cui complantari debemus; et novo quodam atque amabili Dei dono, mors illius nobis arbor vitae efficitur.*

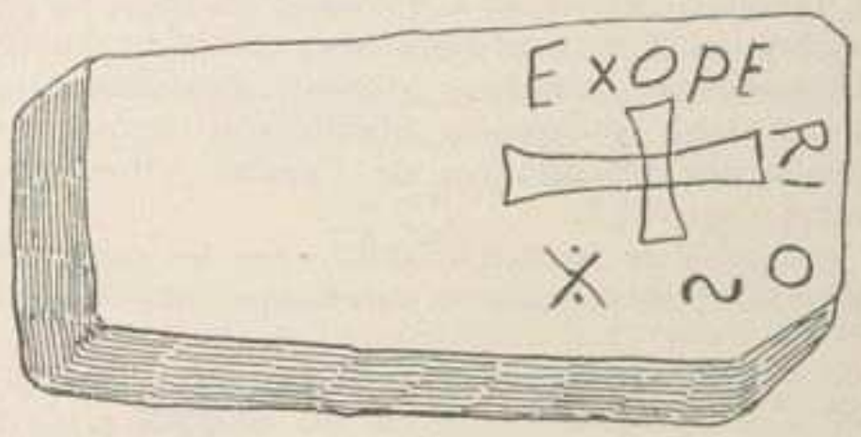

7761. — Inscription de l'ancien cimetière du Lazaret, d'après Le Blant, *op. cit.*, p. 211.

Bibl. — Penon, dans *Congrès archéol. de France*, t. XLIII, p. 532; *Catalogue*, p. 85, n. 193; *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 485; E. Le Blant, *Nouveau recueil*, n. 213; *Catalogue*, p. 43, n. 6.

10. Inscription trouvée, en 1865, sur l'emplacement de l'ancien cimetière du Lazaret (fig. 7761).

Sur un cippe de pierre calcaire haut de 0 m. 25, larg. de 0 m. 10, on lit le nom d'

EXOPERIOS X

évidemment pour *Exuperius*. La présence de ce cippe est remarquable à raison de sa rareté: les chrétiens employaient presque toujours des plaques.

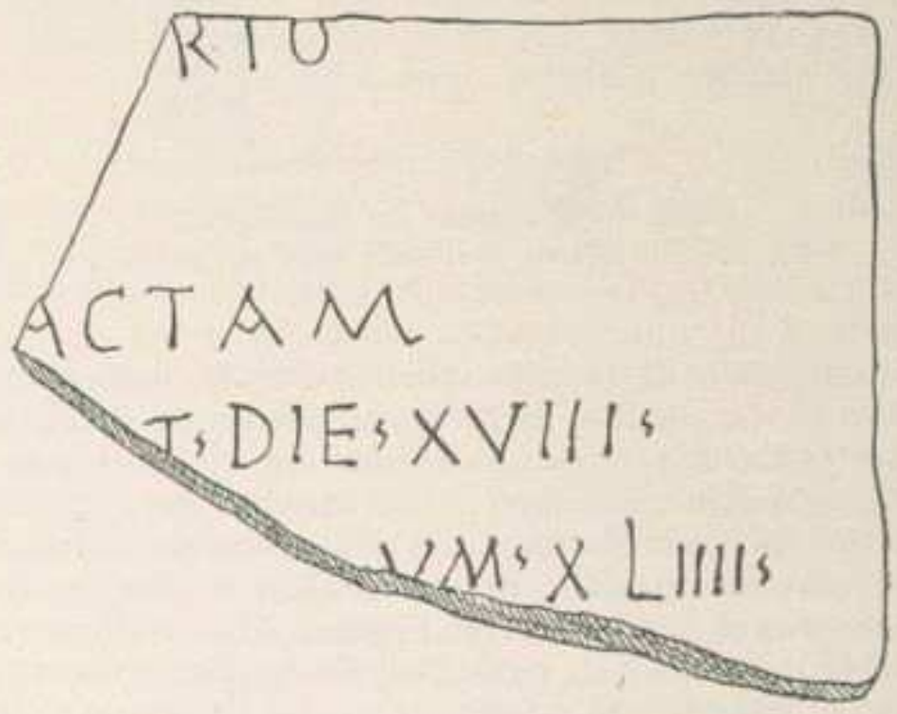

7762. — Fragment d'inscription, d'après Le Blant, *op. cit.*, p. 213.

Bibl. — Penon, *Catalogue*, p. 82, n. 181; *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 492; E. Le Blant, *Nouveau recueil*, n. 214; *Catalogue*, p. 43, n. 5.

11. Inscription fragmentaire sur marbre, au musée du Château-Borély (fig. 7762).

Bibl. — *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 493*a*; E. Le Blant, *Nouveau recueil*, p. 213, n. 217.

[1] Origène, *In epist. ad Romanos*, V, 9.

12. Inscription fragmentaire :

an NIS
in PACE

Bibl. — C. Jullian, dans *Bulletin épigraphique*, t. v, p. 260; *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 5770; E. Le Blant, *Nouveau recueil*, p. 214, n. 218.

13. Ruffi a cité dans la chapelle de Notre-Dame-de-Confession, à Saint-Victor de Marseille, l'épitaphe suivante :

+ + +
IN HOC TVMVLO SITA EST TILLISIOLA
ABBATISSA QVE NOMINIS SVI DECVS
VITA FACTISQVE SERVABIT
CHRISTI EI I A9 MARIAM MENTE
SEC TVA FIDEM VIRGO
VIRGINIBVS SACRIS XL PREFVIT·
ANNIS VS XII · A · III · IX · X ·
DIEBVS VII · IDVS APRILIS INDICT · VIII

Après Ruffi, Guesnay et le *Gallia christiana* ont donné ce texte sans l'améliorer. De Castellane et le chanoine Auber, puis X. Barbier se sont exercés à le corriger ou à l'améliorer sans grand succès. Le chanoine Albanès, plus heureux, a trouvé une copie qui semble correcte :

IN HOC TVMVLO SITA EST TILLISIOLA ABBATISSA
QVE NOMINIS SVI DECVS VITA FACTISQVE SERVABIT
CHRISTIGENAQ̄ · MARIAM MENTE SECTATA FIDEL ·
VIRGO VIRGINIBVS SACRIS QVADRAGINTA PRAEFVIT ANNIS
VIXIT · ANN · LXX · D P̄ · EIVS · VII · ID · APRL · IND · VIII ·

J.-B. De Rossi a montré trois vers heptamètres dans cette inscription :

Quae nominis sui decus vita factisque servabit
Christi ejus matrem Mariam mente secuta fideli
Virgo Virginibus sacris quadraginta prefuit annis

Le premier et le dernier de ces vers sont exactement transcrits dans l'ancienne copie; le second est corrompu et il m'a fallu le restituer à sa vraie leçon. Je ne doute pas, dit-il, du succès de ma restitution dans les deux mots *secuta fidei*. Il faut que je sois moins affirmatif pour les deux autres *ejus matrem*. » En effet, il faut y renoncer et lire avec la copie :

Christigenaque Mariam mente sectata fideli

La date de l'inscription paraît être le VIe ou le VIIe siècle.

Bibl. — A. de Ruffi, *Histoire de la ville de Marseille*, in-4°, Marseille, 1642, t. I, p. 291; J.-B. Guesnay, *Massilia gentilis et christiana*, in-8°, Massiliae, 1657; *Gallia christiana*, t. I, col. 697; de Castellane, dans *Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France*, t. II, p. 213; Auber, dans *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest*, 1836, p. 5; Van Kothen, *Notice sur les cryptes de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille*, in-12, Marseille, 1864, p. 39; X. Barbier, *Restitution de l'épitaphe de Tillisiola*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France*, 1888, série in-8°, n° 1, p. 26-30, cite une lettre de J.-B. De Rossi du 2 mai 1872; S. Verne, *Sainte Eusébie et ses quarante compagnes martyres*, in-8°, Marseille, 1891, p. 458 sq.; J. Wilpert, *Die gottgeweihten Jungfrauen in den I. Jahrhunderten der Kirche*, in-4°, Freiburg, 1892, p. 38, note 1, p. 3, note de la page 2; H. Leclercq, dans *Dictionn.*, t. I, col. 1322.

14. Inscription trouvée à Marseille, en fouillant le sol pour la construction de la maison qui doit porter le n° 3 de la rue du Chêne, sur l'emplacement du cloître de l'ancien couvent des Minimes, gravée avec une certaine élégance sur une plaque de marbre mesurant 0 m. 55 de haut, sur 0 m. 34 de long., et 0 m. 05 d'épaisseur.

+ HIC REQVIISCIT IN PACE BO
NE MEMORIE MARTHA ♋
QVI VIXIT ANNOS PLVS
MENVS XL OBIIT PRIDIE
NONAS IVNIAS INDICII
ONE QVINTA ♍

Bibl. — M. Clerc, *Epitaphe grecque de Martha à Marseille*, dans *Revue épigraphique du Midi de la France*, 1900, n. 97; Héron de Villefosse, dans *Bulletin archéologique du Comité*, 1900, p. XXXIV.

15. Fragment d'inscription venant d'Arles, entré au musée du Château-Borély; marbre blanc, haut. 0 m. 26 larg. 0 m. 28.

hic QVIES*quet ?*
FELICIAN*us*
*qui vix*IT AN*nos*

Bibl. — Penon, *Catalogue*, n. 181 *bis*, O. Hirschfeld, *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 5820; E. Le Blant, *Nouveau recueil*, n. 170; *Catalogue des mon. chrét. du musée de Marseille*, p. 45, n. 8.

16. Inscription sur marbre blanc, dont il ne reste que la moitié, haut. 0 m. 37, larg. 0 m. 20. Provient du *bassin du carénage*.



In hoc tumulo PAVSAT IN *pace*
FEDVLA
CVM QVEM *vixi*
annos *ex* AVDI MEE COM*paris?*
DS MEVS ESTV
CONMENDO
SPRTM MEVM

La partie droite, seule conservée, de cette épitaphe nous montre la défunte Foedula, représentée debout, dans l'attitude de la prière, surmontée du chrisme. Son mari a pris soin de la sépulture et a fait noter sur l'inscription la durée de leur union : *cum quem vixi annos*. L'inscription se termine par un double emprunt au psaume XXX : *Deus meus es tu... in manus tuas commendo spiritum meum*.

Bibl. — E. Le Blant, *Inscript. chrét. de la Gaule*, t. II, p. 302, n. 546, pl. 73, n. 440.

17. Inscription découverte à Arles et acquise par le musée de Marseille, marbre blanc, 0 m. 45 haut; 0 m. 43 larg.

+ HIC IN PACE REQVI
ESCIT B M IOHANNV
LA QVI VIXIT PL M AN
NOS XX ET OBIIT SVB
D VIII ID NOVEMB
INDICT XV ♍

Hic in pace requiescit bonae memoriae Johannula qui vixit plus minus annos xx et obiit sub die viij idus novembres, indictione xv.

Bibl. — Penon, *Catalogue*, p. 73, n. 143; O. Hirschfeld, *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 948; E. Le Blant, *Nouveau recueil*, n. 171; *Catalogue*, p. 46, n. 9.

18. Inscription aujourd'hui disparue, dont une copie nous a été conservée par A. de Ruffi, « copie détestable », dit E. Le Blant. L'original fut trouvé, en 1685, au pied de la montagne de la Garde, à l'endroit même où s'élevait l'antique monastère des religieuses de Saint-Sauveur. « On découvrit en ce lieu, dit l'historien de Marseille, quantité de tombeaux de pierre de

taille faits en forme de caisse avec leurs couvertures, qui étoient remplis d'ossements, parmi lesquels on en trouva un fort avant dans la terre, où il y avait au-dessus une petite pierre de marbre qui contenoit cette épitaphe qui est présentement au pouvoir des religieuses Bernardines » :

HIC REQVIESCET BONE
MEMORIA EVGENIA ANCILLA DEI
*q*VI VEXIT ANNVS *xx* XXVI RECESSIT
VI · NONAS MAR*t*IAS
C Q 3

Bibl. — A. de Ruffi, *Hist. de Marseille*, t. II, p. 55; *Gallia christiana*, t. I, col. 695; De Castellane, dans *Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France*, t. II, p. 217; E. Le Blant, *Inscript. chrét. de la Gaule*, t. II, p. 299, n. 544; *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 480.

19. Inscription trouvée à Arles dans le cimetière de Saint-Pierre-de-Mouleyrès et acquise par le musée de Marseille : marbre blanc, 0 m. 60 haut., 0 m. 50 larg.

HIC REQVIESCIT
IN PACE B M MASVE
TVS CVM FILIA SVA
BLANDOLA QVI VIX
IT ANN PL M XLV ET
OBIIT SVB D · III NO
NAS SEPTEMBRIS
INDICTIONE QVARTA

Hic requiescit in pace bonae memoriae Masuetus cum filia sua Blandola, qui vixit annos plus minus xlv et obiit sub die iij nonas septembris, indictione quarta.

Les noms propres *Masuetus* pour *Mansuetus* et *Blandola* pour *Blandula* montrent qu'au VIe siècle le son de l'*o* et celui de l'*u* se confondaient et que, dans la prononciation, l'*u* médial tendait à disparaître.

Bibl. — J. Quicherat, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1874, p. 158, 159; Penon, dans *Congrès archéologique de France*, 1874, p. 534, *Catalogue*, p. 84, n. 191; O. Hirschfeld, *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 953; E. Le Blant, *Nouveau recueil*, n. 175; *Catalogue*, p. 47, n. 11.

20. Inscription venant d'Arles, acquise par le musée de Marseille, marbre blanc, 0 m. 42 haut., 0 m. 09 larg

HIC *in pa*
CEREQVI
ESCIT BO
NAE MEMO
RIAE MAR
SIOLA QVI
VIXIT ANN
L OBIET PR
ID APRIL

Hic in pace requiescit bonae memoriae Marsiola qui vixit annos quinquaginta. Obiit pridie idus apriles.

Bibl. — Penon, dans *Congrès archéol. de France*, t. XLIII, 1876, p. 534: *Catalogue*, p. 84, n. 189; O. Hirschfeld, *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 950; E. Le Blant, *Nouveau recueil*, n. 176; *Catalogue des mon. chrét. du musée de Marseille*, p. 48, n. 12.

21. Inscription venant d'Arles, acquise par le musée de Marseille, marbre blanc, 0 m. 29, haut., 0 m. 11 larg.

+ HIC IN *p*ACC
REQVIC SCIT
BONE MEMORIE
MART A
Q VIXIT PL
M VIII *ob*IIT
V KL DECBRS

Hic in pace requiescit bonae memoriae Mart...a quae vixit annos plus minus octo. Obiit quinto kalendas decembres.

Bibl. — Penon, dans *Congrès archéol. de France*, 1876, p. 534; *Catalogue*, p. 84, n. 188; O. Hirschfeld, *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 952; E. Le Blant, *Nouveau recueil*, n. 177; *Catalogue*, p. 48, n. 13.

22. Fragment d'inscription sur marbre trouvé dans le port de Marseille; perdu.

HIC REQVIESCIT IN P.....
NYMFIDIVS EX PRA.....;
QVI VIXIT ANNOS I.....
RECESSET VIII · KALEN.....
PROBINO ET EVSEB.....

Le consulat de Probinus et Eusebius nous reporte à l'an 489.

Bibl. — Bibl. nat., ms. *lat. suppl. 1713*; H. Suarez, VIII, 137 ; Guesnay, *Provinciae Massiliensis annales*, p. 79; Baronius, *Annal. eccl.*, édit. Pagi, t. VIII, p. 506; De Ruffi, *Hist. de Marseille*, t. II, p. 321; Papon, *Hist. génér. de Provence*, t. I, p. 25; Muratori, *Nov. thes veter. inscr.*, p. 413, n. 6; Clinton, *Fasti romani*, t. II, p. 204; E. Le Blant, *Inscript. chrét.*, t. II, p. 304, n. 548; O. Hirschfeld, *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 487.

23. Sarcophage de marbre sculpté avec grand talent, autrefois conservé à Arles, près de l'église Saint-Honorat, près de la grand'porte; on racontait que c'était le tombeau de Béroald de Saxe, prieur de Maurienne ou comte de Savoie. Millin de Grandmaison nous apprend qu' « enlevé par un salpêtrier d'Aix pour sa manufacture... M. Achard le découvrit et le préfet (Delacroix) le fit transporter à Marseille » où il est conservé au musée.

Sur la face antérieure, on voit deux centaures combattre un lion, entre eux deux un arbre.

Sur la face gauche, un sphinx; même décoration sur la face droite.

Sur la face postérieure, un vase ansé entre deux dragons qui posent chacun leurs griffes sur le vase.

Une longue inscription de deux lignes fut gravée au IVe siècle sur les deux faces (gauche et postérieure).

BENE PAVSANTI IN PACE ⊅ FL ⊅ MEMORIO ⊅
VP QVI MI LIT INT ⊅ IOVIANOS ANNOS XXVIII PRO ⊅
DOM ⊅ AN VI PRAE ⊅ LANCIARIS ⊅ SFI.....
PI^P^ AN III COMES RIPE AN I COM MAVRET ⊅ TING
AN IIII — VIX AN LXXV PRAESIDIA CON MARITO
DVLCISSIMO

Aucune des nombreuses copies prises de cette épitaphe dès la fin du XVIe siècle n'est antérieure à la dégradation qu'elle présente après les mots *prae lanciaris*. Une restitution, proposée avec toute probabilité sur ce point par les derniers éditeurs de ce petit texte, permet d'en donner la transcription que voici :

Bene pausanti in pace Flavio Memorio, viro perfectissimo, qui militavit inter Jovianos annos xxviij, Protector domesticus annos vj, praefectus lanc(i)ari[i]s senioribus et junioribus annos iij, comes ripae annun j, comes Mauretaniae Tingitanae iiij. — Vixit annos lxxv. Praesidia conjux marito dulcissimo.

Dioclétien, fervent adorateur de Jupiter, avait pris le nom de *Jovius* et avait donné celui de *Joviani* à deux corps de soldats d'élite, les *Joviani seniores* et les *Joviani juniores*, qui avaient le pas sur les autres légions. Ce fut dans cette troupe que Fl. Memorius servit pendant vingt-huit ans, mais il en sortit pour entrer dans la garde, *protector domesticus*, et il devint préfet des *lanciarii seniores*, et peut-être en même temps des *juniores*, si tant est que ces deux troupes, mentionnées dans la *Notitia dignitatum*, aient été réunies sous un même chef. Il fut ensuite promu à la

fonction de *comes Ripae*, commandant d'une province frontière dont le nom n'est pas indiqué; puis, enfin, comte de la Maurétanie Tingitane.

De ces divers titres, M. C. Jullian a conclu que Flavius Memorius, entré au service vers l'an 286, a dû le quitter avant 378.

Fidèles à l'esprit de détachement qui devait être leur loi en ce monde, les chrétiens ont rarement fait inscrire sur leurs tombeaux les titres de dignités dont l'énumération donne tant de prix aux inscriptions païennes. La mention des grades et des fonctions dont fut investi Flavius Memorius prête donc à son épitaphe un intérêt particulier.

Le monument, sur lequel elle est gravée, mérite également l'attention. A n'en juger que par les nombreuses imprécations contenues dans les *Epigrammata* de saint Grégoire de Nazianze, les violations des tombes devaient être chose fréquente vers l'époque où mourut le chrétien de Marseille. En même temps que la cupidité y faisait chercher des trésors, l'antagonisme profond qui divisait les partisans des deux cultes en présence pou sait à cette impiété. Par ordre de Julien l'Apostat, les sépultures des fidèles avaient été ruinées autour d'Antioche. En 361, le même prince avait fait enlever de Nisibe les restes de saint Jacques, évêque et protecteur de cette ville. Quelques années auparavant, en 357, l'empereur Constance et Julien lui-même, alors César, avaient dû interdire la violation des tombes appartenant à des païens et dont les débris étaient devenus un objet de trafic. Lorsque mourut le haut personnage dont le musée de Château-Borély possède le sarcophage, bien des cadavres avaient donc été jetés hors de leurs sépultures, et les belles cuves de marbre où quelques-uns d'entre eux avaient été ensevelis étaient devenues des objets de commerce.

Ce fut ainsi que, vers le déclin du ve siècle, il fut donné à Flavien Memorius de reposer dans une tombe dont le premier occupant avait été dépossédé. Nombreux ont été les sarcophages païens ou même chrétiens enlevés de même à ceux dont ils avaient autrefois abrité les restes. Tels furent ceux où l'on déposa les corps de Charlemagne et de Louis le Débonnaire, celui qui, conservé au séminaire de Brignolles, servit, quand vint le vr^e^ siècle, à la sépulture d'une chrétienne. Cinq cents ans plus tard, les restes d'un martyr, saint Andéol, furent placés dans la tombe d'un enfant païen. Nulle part mieux que dans la crypte de Saint-Victor de Marseille ne se montrent des faits de cette nature.

D'où pouvait provenir le sarcophage, alors vieux de plusieurs siècles, qui reçut la dépouille mortelle de Flavius Memorius et où une main s'affirme, dont personne en ces temps de déclin n'aurait pu égaler l'élégance. Le sujet en est, comme nous avons dit, le combat de deux centaures contre un lion. Si la sculpture, un peu lourde et trop ronde, ne saurait être attribuée à une époque plus haute que le second siècle de notre ère, la composition est très belle, pleine de force et de mouvement.

Il n'est pas superflu de s'arrêter quelques instants à ce monument. Nous avons déjà figuré et décrit un très grand nombre de sarcophages chrétiens du IVe au Ve siècle, conçus et exécutés suivant le même plan et d'après la même technique. Tous s'inspirent de l'histoire biblique. Or, ici, voilà une chrétienne, *Praesidia*, qui ne s'attarde pas à faire fabriquer ou expédier à Marseille un sarcophage conforme à l'usage reçu; elle en choisit un qui présente des sujets païens; en outre, elle fait graver une inscription qui énumère le *cursus honorum* du défunt, avec tout le minutieux détail qu'y pourrait apporter une païenne à propos de son mari; enfin, elle écarte les symboles, les formules et se contente de ces quelques mots : *bene pausanti in pace*. On ne peut guère moins.

Dimensions du sarcophage : long. 2 m. 19, larg. 0 m. 93, haut. 0 m. 95; marbre blanc.

Bibl. — Angelica, ms. *D, 4, 18* (XVe ou début du XVIe siècle), fol. 38 v. 2, 3; Chigi, ms. *J. 6.203* (début du XVIe siècle) fol. 30; Dupuy, ms. *461*, fol. 116'; Augières dans Peiresc, ms. *6012*, fol. 55, 68; Peiresc, ms. *8958*, fol. 262; Suarez, ms. *8970*, t. V, p. 7; Raybaud, *Lettre à Montfaucon*, 11 mars 1722, dans *Corresp. de Montfaucon*, t. XI, fol. 216; Bouhier, *Monuments antiques*, p. 379, dans fonds Bouhier, n. 60 *bis* (tous ces m^ss^., sauf les deux premiers, à la Bibl. nat.); Nostradamus, *Histoire de Provence*, 1614, p. 86 « ex Alphonso d'Elbène »; Sirmond, ms. *1476*, n. 73; Séguier, ms. *13795*, fac. 2 (bibl. de Nîmes), ms. *555* (bibl. d'Aix); Bonnemant, *Recueil d'antiquités*, ms. p. 28-39 (bibl. d'Arles); Gruter, *Inscriptiones antiquae*, p. 495, n. 3. « *a Scaligero et Knibbio* »; Fabretti, *De columna Trajana*, p. 182; Saxi, *Pontificium Arelatense*, p. 200; Bouche, *Chorographie de Provence*, t. I, p. 808; Séguin, *Antiquités d'Arles*, t. II, p. 28; Maffei, *Galliae antiquitates*, p. 51 et *Museum Veronense*, praefatio, p. IX; Muratori, *Novus thesaurus veterum inscriptionum*, p. 722, n. 1; Donati, *Ad novum thesaurum veterum inscriptionum Muratorii supplementum*, p. 294, n. 1; Papon, *Histoire de Provence*, t. I, p. 49; Bréval, *Remarks on several parts of Europ*, t. II, p. 175; Hultmann, *Miscellanea epigraphica*, p. 61; J. Lami, *De eruditione apostolorum*, p. 1051; Dumont, *Recueil de toutes les inscriptions d'Arles antérieures au VIIIe siècle de l'ère chrétienne*, n. 157 pl. XXV; Millin, *Voyage dans les départements du Midi de la France*, t. III, p. 154, pl. LVI; *Statistique du département des Bouches-du-Rhône*, t. II, p. 290; De Vit, *Lexicon*, aux mots *Jovianus* et *Pauso*; Estrangin, *Musée lapidaire de la ville d'Arles*, p. 152; *Études sur Arles*, p. 179, *Description d'Arles*, p. 281; Boecking, *Notitia dignitatum*, t. II, p. 535, 594; Le Blant, *Inscript. chrét. de la Gaule*, t. II, p. 243, pl. 415 et 416; Penon, *Catalogue*, n. 109; C. Jullian, dans *Bulletin épigraphique*, 1884, p. 1; Hirschfeld, *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 473; Le Blant, *Catalogue des mon. chrét. du musée de Marseille*, p. 48, 52, n. 14.



7763. — Inscription trouvée à Marseille, d'après Le Blant, *Inscriptions chrét. de la Gaule*, t. II, pl. 73, n. 441.

24. Inscription trouvée dans les fouilles du *bassin du carénage*, entrée au musée du Château-Borély; marbre blanc, haut. 0 m. 75, larg. 0 m. 35 (fig. 7763) :

+ HIC REQVIESCIT
IN PACE SPANILIA
QVI VIXIT ANNOS
QVINQVAGINTA ET
SEPTE RECESSIT DI
E SEPTIMV IDVS
+ MAIAS +

+ Hic requiescit in pace Spanilia quae vixit annos quinquaginta et septem. Recessit die septimo idus + maias +

Bibl. — *Notice des tableaux et monuments antiques du musée de Marseille*, 1851, p. 34; E. Le Blant, *Inscript. chrét., de la Gaule*, t. II, p. 306, n. 549, pl. 73, n. 441; Penon, *Catalogue*, p. 69, n. 133, Hirschfeld, *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 488; E. Le Blant, *Catalogue des monuments chrétiens du musée de Marseille*, p. 57, n. 18.

25. Fragment d'épitaphe en marbre, trouvé en faisant la chapelle du seigneur de Médicis, évêque d'Alby, abbé du monastère de Saint-Victor, dans le dit monastère, en 1590.

D · M·
HIC IACET VIRGO
FIDELIS VLPIA DOM
////ENE QVÆ VIXIT
ANN · XVI · M · VI · D · XX ·
/////IN LVCIVS ET///////
PIA AGRIPINA ///////
//////E · DVLCISSIMÆ

D(iis) m(anibus). Hic iacet virgo fidelis Ulpia Dom. ene quae vixit ann· xvj· m· vi· d· xx · Inlucius et Ulpia Agripina [femina]e dulcissimae.

La coupure des lignes diffère ici de ce qu'elle est dans Le Blant et Hirschfeld; nous suivons la copie d'Albanès. Une note de Suarez nous apprend que cette inscription se trouvait à Saint-Victor *in templo inferiori*. La forme du début et les noms de femmes montrent que cette épitaphe doit appartenir au IVe siècle.

Bibl. — H. Suarez, t. VIII, p. 137; A. de Ruffi, *Hist. de Marseille*, 1re édit., p. 408, et 2e édit., t. II, p. 319; Guesnay, *Provinciae Massiliensis annales*, p. 78; Muratori, *Thes. nov. veter. inscr.*, p. 1230, n. 3; Grosson, *Recueil des antiquités et monuments marseillais*, p. 272, pl. 5; E. Le Blant, *Inscr. chrét. de la Gaule*, t. II, p. 307, n. 550; Hirschfeld, *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 490; J. Albanès, *Inscriptions de Provence*, dans *Revue archéologique*, t. I, 1898, p. 278, « extraits de la Massiliographie ».

26. Inscription disparue; elle avait été découverte en 1684 et, comme semble le dire Ruffi, dans l'église de Saint-Victor.

+ + +

HIC REQVIESCET IN PACE
BONEMEMORIA VRBECA FILIA BONEMEMORIAE
SQVELIOLES QVI VICTET PLVS MENOS ANNO·S·L· RECESSET
SVB DIE KALENDAS OCTOBRES INDICTIONE SEXTA

E. Le Blant et O. Hirschfeld ont préféré la copie de A. de Ruffi à celle que donne Muratori d'après une communication de Bimard de la Bastie. Elle est plus complète et présente certains détails qui inspirent la confiance. Tel, entre autres, le mot *bonememoria* qu'on retrouve en Gaule et en Espagne.

Bibl. — A. de Ruffi, *Histoire de Marseille*, t. II, p. 396; Muratori, *Nov. thes. veter. inscr.*, p. 1959, n. 11; E. Le Blant, *Inscr. de la Gaule*, t. II, p. 308, n. 551; O. Hirschfeld, *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 491.

27. Inscription provenant d'Arles, transportée au musée du Château-Borély; pierre grise, 0 m. 53 haut. 0 m. 40 larg. :

HIC IN PACE RE
QVIESCIT BONE ME
MORIAE PAVLVS QVI
VIXIT PLVS MENVS A
NS XLIIII OBIET SVB
DIE PRIDE NONAS GENOARI
AS INDICTIONE S·PTIMA
POS CONSOLATVM
ITRVM MAVVR · · · V

Hic in pace requiescit bonae memoriae Paulus qui vixit plus minus annos XLIIII obiit sub die pridie nonas januarias, indictione septima, post consulatum iterum Mavortii viri (clarissimi).

Cette inscription est datée du 4 janvier 529.

Après Mavortius, qui reçut les faisceaux en 527, aucun particulier ne fut nommé consul et, comme le montrent plusieurs lois du code Justinien, réunit, en 528, ce titre à celui d'Auguste (I, II, 23; VI, XXVIII, 8; VIII, LIX, 2); son nom ne figure pas sur les marbres de l'Occident; à Rome, ainsi qu'en Gaule, les épitaphes sont datées du post-consulat de Mavortius, c'est-à-dire de l'année qui a suivi l'entrée en charge de ce dernier. Au 1er janvier 529, Decius, que les textes qualifient *junior*, pour le distinguer d'un homonyme, fut nommé consul sans collègue, et pour l'Occident. Il était donc en charge lorsque mourut le chrétien d'Arles dont nous possédons l'épitaphe; mais, au 4 janvier, la nouvelle de sa promotion ne pouvait encore être parvenue en Gaule; on a donc écrit : *post consulatum iterum Mavortii*. En juillet, à Orange, en novembre, à Vaison, les dates des conciles sont calculées sur le consulat de Decius.

Bibl. — Penon, dans *Congr. archéol. de la France*, 1876, t. XLIII, p. 533; *Catalogue*, p. 83, n. 186; Hirschfeld, *Corp. inscr. lat.*, t. XII; E. Le Blant, *Nouveau recueil*, n. 180; *Catalogue*, p. 55, n. 16.

28. Inscription trouvée complète, en 1833, dans les fouilles du *bassin du carénage*. Un fragment a disparu depuis son entrée au musée; heureusement, le texte avait été copié par MM. Méry et Guindon (mais pas avec une exactitude parfaite), lorsque la pierre était encore dans son entier, marbre blanc, 0 m. 27 haut., 0 m. 13 larg.

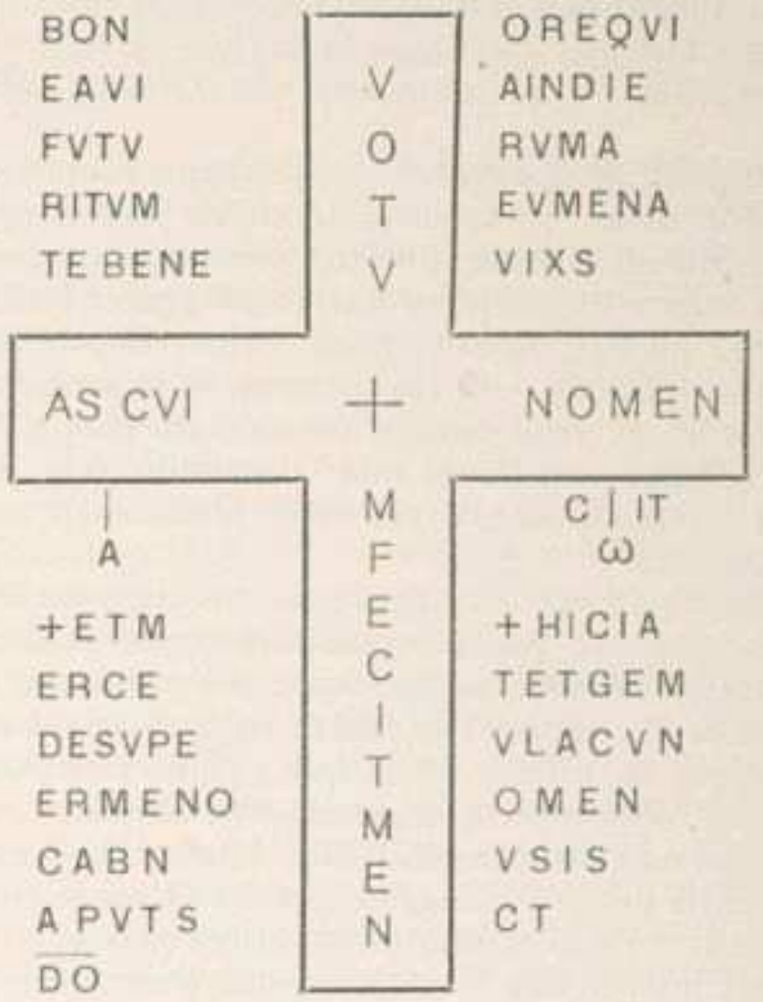

Une croix qui, comme les antiques croix stationales des églises, porte suspendues à ses branches (voir

Dictionn., t. I, col. 24, fig. 11) les lettres symboliques A et ω, coupent en quatre parties la légende principale. Sur la haste et les bras de la croix on lit :

VOTVM FECIT MENAS CVI NOMEN

Cette formule ne présenterait aucune difficulté et permettrait de classer l'inscription parmi les objets que nous avons rassemblés au mot Ex-voto (voir *Dictionn.*, t. V, col. 1037-1049), s'il ne s'agissait ici d'une pierre sépulcrale, car celui qui fait le *votum* est le mort lui-même.

Les deux sections qui encadrent les bras de la croix et sa partie supérieure donnent cette formule : *Bono requie a via in die futuru maritum Eumenate bene vixscit*, qu'on peut interpréter ainsi : *Bonum requiem habeat in die futuro maritus meus Menas. Bene vixit.*

Les mots gravés à la partie inférieure semblent plus énigmatiques :

ETMERCEDESVPERMENOCABNAPVTSDO

Faut-il y voir, après : *et mercedem super me vocabit* (ou *rogabit*) *apud Deum ;* ou, en prenant la phrase entière : *Et mercede superna non careat apud Deum?* Tout cela demeure incertain.

La dernière partie n'est pas plus claire que ce qui précède : HIC IATET GEMVLA CV NOMEN, *Hic jacet Gemmula cui nomen*, interprétation purement conjecturale.

Bibl. — Méry et Guindon, *Histoire de la municipalité de Marseille*, t. V, p. 200; E. Le Blant, *Inscr. chrét. de la Gaule*, t. II, p. 309, n. 551*a*, pl. 73, n. 442; Garrucci, dans *Civiltà cattolica*, 1869, VIIe série, t. V, p. 699; Penon, *Catalogue*, n. 134; Hirschfeld, *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 486; E. Le Blant, *Catalogue*, p. 53, n. 15.

29. Inscription trouvée à Arles et transportée à Marseille; marbre blanc, 0 m. 49 haut., 0 m. 32 larg.

HIC IN PACE RE
QVIESCIT BO
NE MEMORIAE
PROCVLA QVAE
VIXIT PLVS ME
NOS ANNOS LV
ET OBIET SVB
DIE NONAS
OCTOBRES

Hic in pace requiescit bonae memoriae Procula quae vixit plus minus annos LV *et obiit sub die nonas octobres.*

Quelques particularités orthographiques sans grand intérêt : l'emploi de *e* pour *i*, de *o* pour *u*, par exemple *menos* pour *minus* et *obiet* pour *obiit*.

Bibl. — Penon, *Catalogue*, p. 83, n. 187; *Congrès archéol. de France*, 1876, t. XLIII, p. 533; O. Hirschfeld, *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 957; E. Le Blant, *Nouveau recueil*, n. 183; *Catalogue*, p. 56, n. 17.

30. Fragment apporté de Carthage et provenant sans doute d'une église; l'inscription est tracée en écriture cursive et comprend le début d'une doxologie; marbre blanc, 0 m. 27 haut., 0 m. 35 larg.

Bibl. — E. Le Blant, *Inscript. chrét. de la Gaule*, t. I, p. 28; De Rossi, *Spicilegium Solesmense*, t. IV, p. 517; Penon, *Catalogue*, n. 164; O. Hirschfeld, *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 10549; E. Le Blant, *Catalogue des monuments chrétiens du musée de Marseille*, p. 57, n. 19; *Dictionn.*, t. IV, col. 1528, fig. 3875.

31. Le musée de Marseille contient encore quelques poussières d'épigraphie qu'on peut rassembler ici sous un seul numéro.

Un fragment provenant d'Arles :...*kl feb... dix*[*sione...*

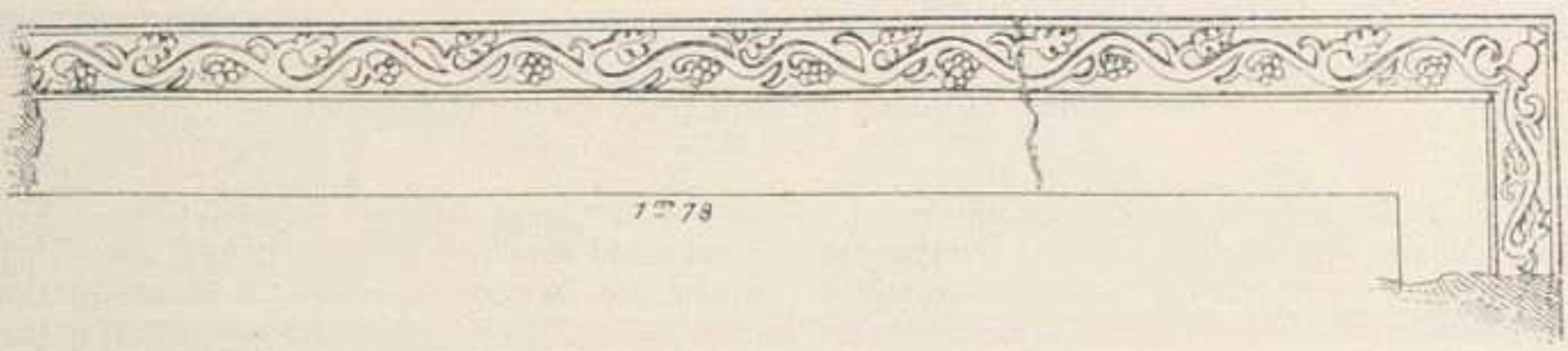

7763. — Fragment de table d'autel, d'après la *Revue de l'art chrétien*, 1858, t. II, p. 452.

Un fragment sans indication d'origine : ...*p*|*ace requi*|*escit...b*|*one m*|*emoriae...*

Un fragment avec : ...*no ... aeu ... inus* ... etc., etc.

Un fragment qui a pu appartenir à une inscription datée :.....

NVS.....*o*
BIET X.....
SIA (N?)...*con*
SVLA*tu Florentii*
ET *Anthemii*

et les deux dernières lignes devaient donner l'indication d'un consulat sous cette forme : *consulatu* ou *post consulatum Florentii et Anthemii*, ce qui donnerait la date de 515 ou 516.



7764. — Côté de la table,
d'après E. Le Blant, *Inscripl. chrét. de la Gaule*,
t. II, p. 73, fig. 438.

Bibl. — Cf. Le Blant, *Nouveau recueil*, n. 196, 197, 217, 219; *Catalogue*, p. 57-59, n. 20-26; *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 493*a*, 493*b*, 5770, 5824*a*.

XV. Autels. — Nous avons décrit et figuré un autel provenant d'Auriol (Bouches-du-Rhône) et entré au musée du Château-Borély (voir *Dictionn.*, t. I, col. 3151-3155, fig. 1120-1122); celui dont nous allons parler appartient au même musée, mais il provient de la chapelle de Saint-Cassien à l'abbaye de Saint-Victor. C'est une table quadrangulaire et isolée, légèrement creusée par le milieu, encadrée d'une bordure en relief ornée de rinceaux de vignes et de raisins (fig. 7763). Sur les quatre faces latérales se développent différents sujets. Au milieu d'une face, figure le chrisme inscrit dans une couronne à lemnisques flottants et accosté des lettres A ω. Vers ce monogramme symbolique étaient tournées douze colombes, deux de celles de droite ont disparu avec un large fragment du

marbre (fig. 7764). A la face opposée est, au centre, un agneau debout sur une montagne d'où s'échappent quatre sources, figure des quatre fleuves du paradis : le Tigre, l'Euphrate, le Géon, le Phison; puis dix des douze brebis qui se dirigeaient vers lui (fig. 7765); nous rencontrons un sujet analogue sur un sarcophage de Marseille (n° 3). Ce n'est pas la première fois que les monuments de l'antiquité chrétienne mettent sous nos yeux cette double série d'images mystiques.



7765. — Face latérale de l'autel de Marseille, d'après une photographie.

Saint Paulin de Nole décrit ainsi une mosaïque : « Le Christ paraît sous la forme de l'agneau, le groupe des apôtres l'environne, figuré par un chœur de colombes. Il est debout sur la pierre de l'Église, d'où sortent les quatre sources des évangiles, fleuves vivants du Christ [1]. » Sur les faces latérales, l'artiste a sculpté des rinceaux de pampres et de raisin, que becquètent des colombes.

Au-dessous du relief qui porte le monogramme du Christ, on voit une inscription très mutilée.



Καλλίνικος ὑπὲρ εὐχῆς ἑαυτοῦ καὶ τοῦ οἴκου ὅλου

« Dédié par Callinique (?) en accomplissement de son vœu et de celui de toute sa maison. »

Le monument appartient au IVe siècle; il est en marbre blanc et mesure 1 m. 78 de long, et 1 m. 12 de large, haut. 0,015 à l'endroit de l'inscription; 0,013 ailleurs. Il n'est pas certain qu'il fût posé sur quatre colonnes ou sur un pilier parce que le marbre n'est lisse qu'au bord sur une bande de 0 m. 06.

Bibl. — Millin de Grandmaison, *Voyage dans les départements du Midi de la France*, t. III, p. 176; E. Le Blant, *Inscript. chrét. de la Gaule*, t. II, p. 303, n. 547, pl. 73, n. 438; *Sarcophages chrétiens de la Gaule*, p. 48, 49, pl. X, n. 2, 3, 4; *Catalogue*, p. 66-67, n. 32; De Caumont, *Cours d'antiquités monumentales*, t. VI, p. 230, pl. XCIV *ter*, fig. 5; Dassy, *Monuments chrétiens primitifs à Marseille*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1858, t. II, p. 449-465; G. Rohault de Fleury, *La messe, études archéologiques*, t. I, 1883, p. 124-125, pl. XLVI; G. Lumbroso, *Notizie raccolte di tre musei d'antichità*, p. 16; Van Kothen, *Notice sur les cryptes de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille*, p. 33; Penon, *Catalogue*, n. 32; Garrucci, *Storia*, t. VI, p. 26; Bargès, *Notice sur un autel antique dédié à Jupiter*, in-8°, Paris, 1875, p. 44, note 14; G. Kaibel, *Inscr. graecae*, n. 2462.

XVI. Sarcophages. — **1.** Saint-Victor. Eglise supérieure. Sarcophage brisé à une époque ancienne et aujourd'hui disparu, mais connu grâce à un dessin de Ruffi. — Au centre, couronne à lemnisques flottants, tenue par deux génies, ailés, vêtus. Dans la couronne on voit le Christ assis sur un trône à escabeau, tenant de la main gauche le livre de la Loi, étendant la main droite par le geste consacré de la bénédiction. — A gauche, David, tenant d'une main sa fronde, combat Goliath; de la main gauche, il tient une palme que vit le dessinateur de Peiresc, mais, suivant une juste observation d'Edm. Le Blant, il est beaucoup plus probable qu'au lieu de palme c'est le *pedum* qui est figuré et dont l'extrémité recourbée a été prise pour une palme. Un ange ailé est témoin du combat. — A droite, Saül parmi ses gardes et David lui apportant la tête de Goliath (fig. 7766).

Bibl. — Bibl. nat., ms. lat. Peiresc, *6012*, fol. 99; Ant. de Ruffi, *Histoire de la ville de Marseille contenant tout ce qui s'y est passé de plus mémorable depuis sa fondation, durant le temps qu'elle a été république et soubs la domination des Romains, Bourguignons, Wisigoths, Ostrogoths, roys de Bourgongne, vicomtes de Marseille, comtes de Provence et de nos roys très chrétiens*, in-fol., Marseille, 1642; 2e édit., rev. corr. augm.,



7766. — Croquis d'un sarcophage de Saint-Victor, d'après E. Le Blant, *Sarcophages de la Gaule*, p. 35.

Marseille, 1696, p. 123; dans un manuscrit du cabinet de M. Michel de Léon, passé dans le cabinet du chan. Albanès, se trouvait un croquis ancien et très rapide d'un fragment de la partie droite par A. de Ruffi; S. Maffei, *Galliae antiquitates quaedam selectae*, in-4°, Veronae, 1734, p. 151; R. Garrucci, *Storia dell' arte cristiana*, in-fol., Prato, 1872, t. V, pl. 341, n. 4; E. Le Blant, *Les sarcophages chrétiens de la Gaule*, p. 35, n. 49.

[1] S. Paulin, *Epist.*, XXXII, *ad Severum*, 10.

2. Saint-Victor, vestibule, sarcophage disparu, mais connu par les papiers de Peiresc. — Au centre de la cuve, l'Agneau divin debout sur la montagne d'où s'écoulent les quatre fleuves du paradis (voir *Dictionn.* t. I, au mot AGNEAU; t. V, au mot FLEUVE) auxquels deux cerfs se désaltèrent (voir *Dictionn.*, t. II, au mot CERF). — A gauche, le miracle de Cana. — A droite, la multiplication des pains. Sur le couvercle, au centre, le monogramme du Christ dans un cercle, accosté par six agneaux que séparent des palmiers. A l'extrémité de droite, le dessinateur de Peiresc a dessiné une porte de ville; à l'extrémité opposée, il indique une mutilation, mais il n'est pas douteux qu'on voyait là une autre porte; ce sont, en réalité, des villes qui représentent Jérusalem et Bethléem que nous voyons ainsi représentées sur des mosaïques de Rome et de Ravenne.

Bibl. — Bibl. nat., ms. lat. Peiresc, *6012*, fol. 102; A. de Ruffi, *Hist. de la ville de Marseille*, 2e édit., t. II, p. 125, avec un croquis qui remplace la porte de ville par un palmier. Ms. du cabinet de l'abbé Louche, à Marseille, recueil de dessins et de notes formé, à la fin du XVIIIe siècle, par Marchand, organiste du couvent des dominicains de Marseille, t. I, p. 89, croquis sur lequel on voit la porte de ville; R. Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, t. V, p. 130, pl. 386, n. 3; E. Le Blant, *Sarcoph. de la Gaule*, p. 36, n. 50.

3. Saint-Victor, vestibule; couvercle perdu d'un sarcophage connu par un croquis de Ruffi. — Sous un cintre soutenu par deux colonnes, on voit quatre volumes ouverts, évidemment les quatre évangiles. — A droite et à gauche, six agneaux tournés vers le motif central (voir *Dictionn.*, t. I, fig. 207).

Bibl. — A. de Ruffi, *Hist. de la ville de Marseille*, t. II, p. 123; R. Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, t. V, p. 129, pl. 386, n. 1; E. Le Blant, *Sarcoph. de la Gaule*, p. 37, n. 51.

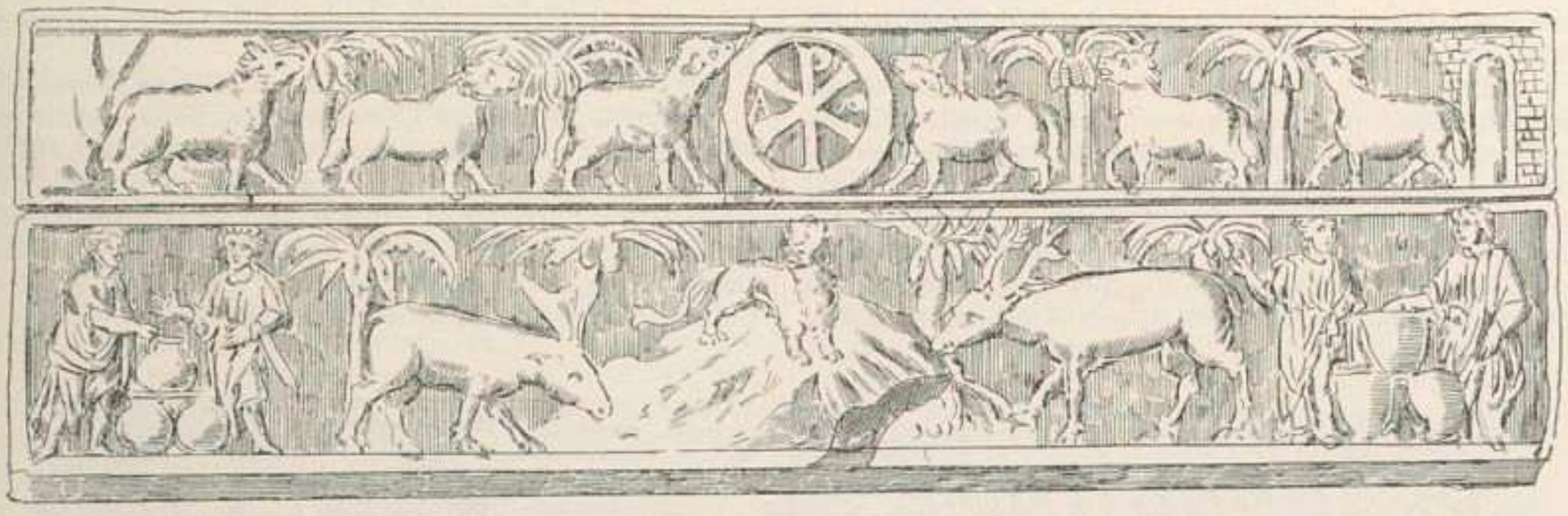

7767. — Croquis d'un sarcophage de Saint-Victor, d'après E. Le Blant, *op. cit.*, p. 36.

4. Saint-Victor, crypte, aujourd'hui transporté au musée. — A. de Ruffi y voit un « tombeau de marbre blanc de deux vierges du nombre de celles qui souffrirent avec sainte Ursule ». Nous avons eu déjà l'occasion de nous expliquer sur la valeur de cette légende (voir *Dictionn.*, t. III, au mot COLOGNE). Marbre blanc, long. 1 m. 85, larg. 1 m. 69.



7768. — Sarcophage de Saint-Victor, d'après E. Le Blant, *Sarcophages de la Gaule*, pl. XII, fig. 4.

Le bas-relief de la cuve est divisé en arcades. L'arcade centrale a une dimension double des autres; on y voit Jésus-Christ, debout sur la montagne d'où découlent les quatre fleuves qui arrosent le paradis, symbole des quatre évangiles qui fertilisent l'Église. La tête du Christ est nimbée et, au-dessus d'elle, la main de Dieu tient une couronne. A droite du spectateur, l'apôtre saint Pierre caractérisé par la croix à longue hampe qu'il porte sur l'épaule, reçoit le *volumen* contenant la Loi nouvelle dans un pli de son manteau. A la gauche du spectateur, par conséquent à droite du

Sauveur, saint Paul. Dix autres apôtres sont répétés sous les six arcades de droite et de gauche (fig. 7768).

La présence d'une couronne, tenue par une main céleste, se retrouve sur d'autres monuments, notamment sur le grand médaillon d'or de Szilagy-Somlyo, représentant la main céleste couronnant Constantin [1].

« Le sujet central du sarcophage mérite d'être particulièrement remarqué; car le type idéal qu'il représente a fait l'objet d'une accusation dirigée contre les chrétiens empressés à le reproduire. Nous le retrouvons en même temps sur leurs tombes, sur leurs verres peints, dans leurs mosaïques, et saint Augustin nous apprend qu'il était fréquent dans leurs peintures murales. Les païens l'avaient, ajoute-t-il, remarqué, et, dans l'ignorance des choses du christianisme, ils voulaient y trouver la preuve d'une imputation singulière. Le Christ avait, d'après eux, composé des livres de magie, contenant le secret de ses miracles, et il avait adressé ces livres aux princes des apôtres, Pierre et Paul. C'était la remise de ces traités que représentait pour les gentils le tableau si souvent répété. Ainsi leur paraissait prendre corps l'accusation de sorcellerie dirigée contre les chrétiens et qui fit parfois livrer aux flammes, comme d'impurs auteurs de maléfices, ceux-là même que leur croyance faisait ennemis de toute œuvre magique [2]. »

Au milieu du couvercle que Ruffi a vu autrefois tout entier, deux génies soutiennent un cartouche anépigraphe surmonté du monogramme accosté de A et ω. De chaque côté, un dauphin tenant dans sa bouche un petit objet de forme ronde, quelque aliment sans doute, et où Millin, ainsi que d'autres après lui, ont imaginé découvrir le statère trouvé dans la bouche d'un poisson pour acquitter le paiement de l'impôt [3]. C'est accorder une place peut-être excessive à l'imagination. Il est arrivé souvent aux artistes de représenter le dauphin tenant la proie qu'il vient de saisir et c'est, d'ordinaire, un poulpe. C'est ce que nous voyons sur le pied d'un petit candélabre provenant d'Herculanum [4], comme sur une pierre païenne qui servit de chaton à l'anneau d'Adhémar, évêque d'Angoulême [5] (voir *Dictionn.*, t. IV, fig. 3615), et encore sur un édicule conservé au musée du Vatican [6] et sur divers autres monuments [7]. C'est à l'imitation des œuvres de l'antiquité que Raphaël nous montre, dans la célèbre fresque de la Farnésine, l'un des dauphins du char de Galatée dévorant un poulpe. — Sur la droite du couvercle, une grave mutilation a emporté toutes les têtes des personnages, à l'exception du dernier; un homme, vêtu du *pallium*, tendait le bras vers le monogramme central; on voit ensuite le Christ touchant de la main trois des urnes de Cana (voir ce mot); en ce qui concerne les Hébreux tenant la grappe de Chanaan, voir ce mot. A gauche, deux cerfs étanchent leur soif aux fleuves qui coulent de la montagne sainte, sur laquelle l'Agneau divin se trouve debout entre deux palmiers (voir CERF).

Bibl. — A. de Ruffi, *Hist. de la ville de Marseille*, t. II, p. 127; Millin de Grandmaison, *Voyage dans les départements du Midi de la France*, in-8°, Paris, 1811, t. III, p. 173, pl. LIX, n. 3; De Jouffroy et Breton, *Introduction à l'histoire de France*, pl. XXXVII; *Statistique du département des Bouches-du-Rhône*, t. II, p. 391; Dassy, dans *Revue de l'art chrétien*, 1859, t. III, p. 215; Penon, *Catalogue du musée de Marseille*, n. 125; R.



7769. — Sarcophage du Musée de Marseille, d'après E. Le Blant, *Sarcophages de la Gaule*, pl. XIV, fig. 2.

Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, t. V, p. 56, pl. 332, n. 1; *Teorica*, p. 247; Appell, *Monuments of early christian art. Sculptures and catacomb paintings*, in-8°, London, 1872, p. 41; E. Le Blant, *Inscript. chrét. de la Gaule*, in-4°, Paris, t. I, 1856, p. 38, n. 52, pl. XII, fig. 4; E. Le Blant, *Catalogue des monuments chrétiens du musée de Marseille*, in-8°, Paris, 1894, p. 71-73, n. 36.

5. Ancien cimetière de Paradis, ensuite dans la crypte de Saint-Victor, où il était « enchâssé dans une sorte de niche [8] », aujourd'hui au musée de Marseille. — A gauche, Moïse frappe le rocher et en fait jaillir une source à laquelle se désaltèrent deux juifs, reconnaissables au bonnet caractéristique de leurs coreligionnaires. — A droite, Moïse derrière lequel se voit un autel sur lequel fume un sacrifice, pendant que le législateur reçoit la Loi des mains de Dieu. — Entre des rangées de strigiles, au centre, un médaillon enfermant le buste d'un personnage décoré de la *laena*, sorte de large bande plate en pourpre, insigne des clarissimes et dont le nez a été mutilé; c'est un homme tenant en main un *volumen*. Au bas du cadre, Jonas rejeté par le monstre, symbole de la résurrection (fig. 7769).

Une légende locale se rattache à ce monument que décrit ainsi dom Chantelou : *Tumulus Eusebiae abbatissae monasterii S. Quiriaci a S. Cassiano fundati prope urbem; quae ne pudicitiae suae vis a paganis inferretur, nasum sibi praescidit; quam traditionem confirmat ge-*

[1] W. Froehner, *Les médaillons de l'empire romain*, p. 305. — [2] E. Le Blant, *Catal. des monum. chrét. du musée de Marseille*, 1894, p. 72. — [3] Matth., XVII, 26. — [4] Musée de Naples, petits bronzes, n. 72291. — [5] De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1870, pl. IV, n. 6. — [6] N. 91 de la galerie des inscriptions. — [7] Clarac, *Musée du Louvre*, pl. 608, 610, 628. — [8] Grosson, *Recueil des antiquités et monuments marseillais*, p. 162; *L'antiquité de l'Église de Marseille*, t. I, p. 91; De Rossi, *Roma sotterranea*, t. III, p. 442, 445; *Bull. di arch. crist.*, 1876, pl. XII.

nerosae illius heroinae effigies dimidia facie e naso preciso supra tumulum posita cum epigraphe :

Per hic requiescet in passe Eusebia religiosa
Magna ancela Dñi
Qui in secullo ab heneunte etate sua vixit
Secolares annus xiij et ubi a Dño
Ellecta est in monasterio sanctorum Cyrici
Servivet annus quinquagenta recesset sub
Die pridie kall. octobris indictione sesta

Cette note et un mot inséré dans la première édition de Ruffi (1647) sont, semble-t-il, les premiers textes où il soit fait mention de la légende relative à sainte Eusébie, légende peut-être ancienne, mais dont on ne relève aucune mention dans un bréviaire manuscrit donné, en 1497, au monastère de Saint-Victor. Si une victime des Sarrasins, qui envahirent la Provence au VIIIe ou au IXe siècle, a été, conformément à un usage répandu, déposée dans un sarcophage antique, il nous faut reconnaître que nos pères se sont trompés en voyant dans cette figure masculine, dont le nez est accidentellement mutilé, l'image d'une héroïne chrétienne. Heureusement, l'épitaphe d'Eusebia existe encore, et sa formule ne permet pas de la classer après le Ve ou le VIe siècle, à une date, par conséquent, très antérieure aux invasions des Sarrasins (voir *Dictionn.*, t. I, col. 1989-1991, fig. 545); voici le texte :

HIC REQVIESCET IN PA
CE EVSEBIA RELIGIOSA
MAGNA ANCELLA DI QVI
IN SECVLO AB HENEVNTE
ETATE SVA VIXIT
SECOLARES ANNVS XIIII
ET VBI A DO ELECTA EST
IN MONASTERIO SCS CVRICI
SERVIVET ANNVS QVINQVA
GENTA RECESSET SVB DIE
PRID KAL OCTOBRS IND SEST

(paon - vase - paon)

Chrisme (que dom Chantelou interprète *per* dans une transcription défectueuse). *Hic requiese(i)t in pace Eusebia, religiosa magna, anc(i)lla D(e)i, qu(ae) in s(ae)culo ab (i)neunte (a)etate sua, vixit, s(a)ec(u)lares ann(o)s xiiij, et ubi a D(e)o electa est, in monasterio s(an)c(ti) C(y)rici serviv(i)t ann(o)s quinquag(i)nta. Recess(i)t sub die prid(ie) kal(enda)s octobr(is), ind-(ictione) se(x)t(a).*

« Ici repose en paix Eusébie, abbesse, servante de Dieu, qui, à compter de sa naissance, a vécu quatorze ans dans le monde, et qui, après que Dieu l'eût choisie, a servi cinquante ans dans le monastère de Saint-Cyrice; elle est morte la veille des calendes d'octobre, dans le cours de la sixième indiction. »

Un conte d'origine locale, de ceux qu'on nomme « tradition », veut que l'abbesse Eusébie et quarante de ses compagnes, *denazzades*, se soient coupé le nez pour s'épargner les outrages des Sarrasins; du haut du ciel, leur dernière demeure, (espérons-le pour elles), ces saintes filles doivent témoigner leur reconnaissance au digne Gallo-romain qu'un choc malencontreux a privé de son nez et qui leur a valu une héroïque légende.

Dimensions du sarcophage en marbre blanc : 2 m. 05 de long sur 0 m. 54 de haut; dimensions de l'inscription gravée sur marbre blanc, 0 m. 75 de haut sur 0 m. 47 de large.

Bibl. — 1° Sarcophage : Bibl. nat., ms. *lat. 13820;* dom Chantelou, *Excerpta e chartulariis, necrologiis*, fol. 156v; Mabillon, *Annales O. S. B.*, t. II, p. 90; A. de Ruffi, *Histoire de la ville de Marseille*, 2e édit., t. II, p. 128; *Notice des monuments conservés dans l'église noble et collégiale de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille*, p. 16; *L'antiquité de l'Église de Marseille*, t. I, p. 91; Grosson, *Recueil des antiquités et monuments marseillais*, p. 162, pl. XXI, n. 2; Millin de Grandmaison, *Voyage dans les départements du Midi de la France*, t. III, p. 177, pl. LVIII, n. 2; Dassy, dans *Revue de l'art chrétien*, 1860, t. IV, p. 9; Ch. Cahier, *Nouveaux mélanges d'archéologie. Décoration d'églises*, p. 95; Penon, *Catalogue du musée de Marseille*, n. 110; R. Garrucci, *Storia dell' arte cristiana*, t. V, p. 83, pl. 357, n. 2; E. Le Blant, *Les sarcoph. chrét. de la Gaule*, p. 40, n. 53, pl. XIV, fig. 2; *Catal. des monum. chrét. du musée de Marseille*, 1894, p. 69, n. 34.

2° Inscription : Bibl. nat., ms. *lat. 13820;* dom Chantelou, *Excerpta e chartulariis, necrologiis*, etc., fol. 156 v°; ms. *lat. 8970*, Recueil de Suarez, de Vaison, t. VIII, p. 155; A. de Ruffi, *Histoire de la ville de Marseille*, in-4°, Marseille, 1642, t. I, p. 291; 2e édit., t. II, p. 128; J.-B. Guesnay, *Massilia gentilis et christiana*, in-8°, Massiliae, 1657, ad ann. 447, n. 8; De Sainte-Marthe, *Gallia christiana*, t. I, col. 697; Mabillon, *Acta sanctorum O. S. B.*, saec. III, t. II, p. 128, part. 2, p. 539; *Annales O. S. B.*, t. II, p. 90, ad ann. 732; Du Cange, *Glossarium* au mot *Ancilla Dei*; *Notice des monuments conservés dans l'église noble et insigne collégiale de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille*, in-12, Marseille, s. d., p. 17; Liruti, *Notizie delle vite de' letterari del Friuli*, in-8°, Udine, 1776, t. I, p. 192; Bianchini, *Praefatio ad Anastasium bibliothecarium*, dans Muratori, *Scriptores rerum italicarum*, in-fol., Mediolani, 1723, t. III, p. 81; Millin de Grandmaison, *Voyage dans les départements du Midi de la France*, in-8°, Paris, 1807-1811, t. III, p. 179; *L'antiquité de l'Église de Marseille*, par Mgr l'évêque de Marseille, t. I, p. 91; Grosson, *Recueil des antiquités et monuments marseillais*, p. 162, pl. XXI, n. 2; *Notice des tableaux et monuments marseillais*, in-12, Marseille, 1841, p. 18 et 1851, p. 47; Faillon, *Monuments inédits de l'apostolat de sainte Madeleine*, in-4°, Paris, 1848, t. I, p. 777; De Castellane, dans *Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France*, t. II, p. 213; Dassy, dans *Revue de l'art chrétien*, 1860, t. IV, p. 9, pl.; Ch. Cahier, *Nouveaux mélanges d'archéologie. Décoration d'églises*, p. 95; M. Giraud, *Notice historique sur l'église de Saint-Cyr (Var)*, in-8°, Toulon, 1870, p. 15, 48, 49; *Dictionnaire d'épigraphie chrétienne*, t. I, col. 880; E. Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, in-4°, Paris, 1865, t. II, p. 300, n. 545; Van Kothen, *Notice sur les cryptes de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille*, in-12, Marseille, 1864, p. 56; Penon, *Catalogue du musée de Marseille*, in-12, Marseille, p. 68, n. 110, 126; Appell, *Monuments of early christian art*, 1872, p. 40; Verlaque, *Notice sur sainte Eusébie, abbesse et martyre du diocèse de Marseille*, in-12, Marseille, 1867, p. 28; De Rey, *Les invasions des Sarrasins en Provence pendant le VIIIe, le IXe et le Xe siècle*, in-8°, Marseille, 1878, p. 142; R. Garrucci, *Storia dell' arte cristiana*, t. V, p. 83, pl. 357, n. 2; S. Verne, *Sainte Eusébie et ses quarante compagnes martyres*, in-8°, Marseille, 1891, p. 423, 610, 675; De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1892, p. 116; J. Wilpert, *Die gottgeweihten Jungfrauen in der ersten Jahrhunderten der Kirche*, in-4°, Freiburg, 1892, p. 26; *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 482; E. Le Blant, *Sarcophages chrétiens de la Gaule*, 1886, p. 40, n. 53, pl. XIV, fig. 2; E. Le Blant, *Catalogue des monuments chrétiens du musée de Marseille*, in-8°, Paris, 1894, p. 41, n. 4; H. Leclercq, dans *Rassegna gregoriana*, 1903, t. I, p. 19; *Dictionn.*, t. I, col. 1316, 1989-1991, fig. 545.

6. Saint-Victor, crypte, aujourd'hui au musée. — Les chroniques de l'abbaye de Saint-Victor nous apprennent que la tête et le bras de saint Cassien, fondateur du monastère, étaient conservés dans un reliquaire; « le reste du corps repose dans un tombeau de marbre de l'église inférieure, posé sur quatre colonnes et devant lequel la vénération des fidèles entretient

une lampe qui brûle jour et nuit [1]. » Ruffi a conservé l'image de cette tombe, l'exiguïté de la cuve n'a rien qui infirme cette croyance, puisque Guesnay nous apprend qu'une partie du corps était dispersée dans des châsses d'or et d'argent. Le sarcophage du musée était porté sur une dalle à moulure que soutenaient, suivant la mode des temps mérovingiens, des colonnettes, aujourd'hui disparues.

L'interprétation du bas-relief a varié beaucoup, suivant les différents auteurs qui ont entrepris de l'expliquer et ont exercé sur lui les ressources de leur imagination, beaucoup plus que les résultats de leur érudi-



7770. — Sarcophage du musée de Marseille, d'après E. Le Blant, *Sarcophages de la Gaule*, pl. XVI, n. 2.

tion. Dans le personnage du centre, représenté dans l'acte de la prière, les bras élevés vers le ciel, on a imaginé voir Dieu le Père, ou le Christ, ou un prêtre, ou un enfant dont la tombe aurait d'abord contenu les restes. L'enfant porté à bras par un adulte, qui a couvert ses mains du pan de son manteau et que suit une femme, est devenu un oblat, pour d'autres Jésus porté au temple dans les bras de saint Joseph. Enfin, un homme debout, à droite, tenant un pan de son *pallium* est devenu le personnage de saint Cassien (fig. 7770).

Nous avons ici une jeune garçon offert au Christ par ses parents qui, selon la coutume antique, ont pris soin d'avoir les mains voilées, suivant un usage adopté quand on traitait avec les grands de ce monde; le père n'offre son fils à Dieu qu'après s'être conformé à cette pratique. Par une anomalie dont nous retrouvons des exemples dans d'autres bas-reliefs, l'être divin à qui s'adresse cet hommage est absent, car on ne saurait le reconnaître dans le personnage aux bras en croix, vers lequel se tourne le premier groupe. Jamais les premières générations chrétiennes n'ont représenté le Christ en prière, et le type de ce jeune orant à cheveux courts n'a rien qui évoque le type du Sauveur. De plus, ce personnage est placé, comme le sont les défunts sur un grand nombre de tombeaux, entre deux saints protecteurs qui tendent les mains vers lui. Il faut en conclure que ce personnage est l'enfant qui se trouve introduit *inter sanctos et electos*. Mais s'agit-il d'un enfant offert à Dieu par ses parents, comme ce fut le cas de Samuel, ou bien d'un enfant offert suivant les usages monastiques? On peut hésiter, parce que plusieurs inscriptions, à Lyon et à Rome, montrent que parfois les parents considéraient la résignation avec laquelle ils acceptaient la mort d'un enfant comme une sorte d'offrande faite au Seigneur; une inscription lyonnaise dit en parlant des parents : *orbati non sunt dona dedere Deo* [2]; une inscription des catacombes de Rome porte ces mots : *is Cristo datus* [3], et G. Marini a publié l'épitaphe d'un enfant de qui les parents disent l'avoir *obtulisse Deo* [4].

Bibl. — Guesnay, *S. Johannes Cassianus illustratus*, in-4°, Lugduni, 1652, p. 3; A. de Ruffi, *Histoire de la ville de Marseille*, t. II, p. 126; *Notice des monuments conservés dans l'église noble et insigne collégiale de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille*, p. 18; Millin de Grandmaison, *Voyages dans les départements du Midi de la France*, t. III, p. 176, pl. LVI, n. 5; *Statistique du département des Bouches-du-Rhône*, t. II, p. 391; Dassy, dans *Revue de l'art chrétien*, 1862, t. VI, p. 225, pl. VI Van Kothem, *Notice sur les cryptes de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille*, p. 64; Ch. Cahier, *Nouveaux mélanges d'archéologie. Décoration d'églises*, p. 96; Penon, *Catalogue*, n. 115; Garrucci, *Storia dell' arte cristiana* t. V, p. 102; pl. 368, n. 1; E. Le Blant, *Catalogue des*



7771. — Fragment de sarcophage, d'après E. Le Blant, *op. cit.*, pl. XVI, n. 1.

monuments chrétiens du musée de Marseille, p. 70, n. 35.

7. Saint-Victor, aujourd'hui au musée. « Il a probablement été enlevé de l'ancien cimetière pour orner le tombeau que les moines de Saint-Victor disoient être celui de quatre frères du nombre des sept dormants. » A ce renseignement, Grosson ajoute qu'il s'agit sur ce fragment d'une réunion de savants; en quoi il se

[1] Guesnay, *Cassianus illustratus*, p. 3. — [2] Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, t. II, p. 552. — [3] De Rossi, *Bullettino di archeol. cristiana*, 1879, p. 137. — [4] Marini, *I papiri diplomatici*, p. 286.

trompe, c'est le Christ au milieu des douze apôtres se détachant sur un fond d'archilecture. Un des apôtres fait le geste de l'acclamation (voir ce mot). — Marbre blanc, haut. 0 m. 60, larg. 0 m. 90.

Bibl. — Bibl. nat., ms. lat. Peiresc, *6012*, fol. 98; A. de Ruffi, *Histoire de la ville de Marseille*, t. II, p. 127; Grosson, *Recueil des antiquités et monuments marseillais*, p. 151, pl. XIX, n. 1; Penon, *Catalogue du musée d'archéologie de Marseille*, n. 39; E. Le Blant, *Sarcophages chrétiens de la Gaule*, p. 43, n. 55, pl. XVI, fig. 1; E. Le Blant, *Catalogue*, p. 79, n. 40.

8. Saint-Victor, crypte; aujourd'hui au musée. — Au dire de Ruffi, ce sarcophage aurait contenu les reliques de quelques compagnons de saint Maurice. La cuve représente le Christ, imberbe, siégeant sur un lieu élevé, entre ses apôtres qu'il domine et tenant par les extrémités un *volumen* roulé (voir *Dictionn.*, t. II, col. 2123, fig. 2071). Les pieds du Sauveur sont posés sur un rocher au bas duquel se voit une brebis levant la tête vers lui (voir *Dictionn.*, t. II, col. 1138, fig. 1620). A la même place, sur le sarcophage que nous décrivons à la suite de celui-ci, on voit deux adorants; la brebis représente donc ici un fidèle, probablement le défunt. A droite et à gauche du Sauveur, se trouvent les douze apôtres, groupés deux à deux, sous des arcades que supportent des colonnettes; ils tiennent soit un *volumen* roulé, soit un livre ouvert. Un long escabeau est placé sous leurs pieds. Les colombes, les couronnes et les dauphins, sculptés entre les retombées des cintres, ne présentent, au point de vue chrétien, aucun caractère symbolique. Les deux colombes, qui becquètent des raisins aux deux extrémités du sarcophage, sont peut-être une image de la destruction par la mort, plus probablement un sujet dépourvu de toute signification.

Un couvercle en dos d'âne, terminé suivant la mode antique par deux têtes de grandes dimensions, a été posé sur le sarcophage, mais il ne lui appartient pas (fig. 7772).

Une épitaphe métrique rend hommage à une pieuse chrétienne, nommée Eugénie. Millin la vit encore intacte en 1807; c'est entre cette date et 1865, où elle fut relevée par Edm. Le Blant, qu'elle a subi de fortes dégradations.

+NOBILIS EVGENIA PRAECLARI SANGVINIS ORTV ◁
QVAE MERETIS VIVIT HIC TOMOLATA IACIT ◁
EXVIT OCCVMBENS ONEROSO CORPORE VITAM ◁
QVO MELIVS SVPERAS POSSIT ADIRE DOMOS ◁
QVAE PRVDENS ANEMIS PERMANSIT PONDERE MORVM ◁
pro VIDA LAVDANDVM SEMPER ELEGIT OPVS ◁
PASCERE IEIVNOS GAVDENS FESTINA CVCVRRIT ◁
Esu RIEN*s e*PV*las* O PARADISE TVAS ◁
CAPTIVOS OPIBVS VINCLIS *laxavit iniquis* ◁
ET PVLSOS TERRIS REDDEDIT ILLA SVIS ◁
MENS INTENTA BONIS TOTO CVI TEMPORE VITAE ◁
ACTIBVS EGREGIIS VNICA *cura?* FVIT ◁
QVAM SVBOLIS LAPSAM BESSENIS INCLITA LVSTRIS ◁
CONDEDIT HIC LACREMIS AVIA MOESTA PIIS ◁

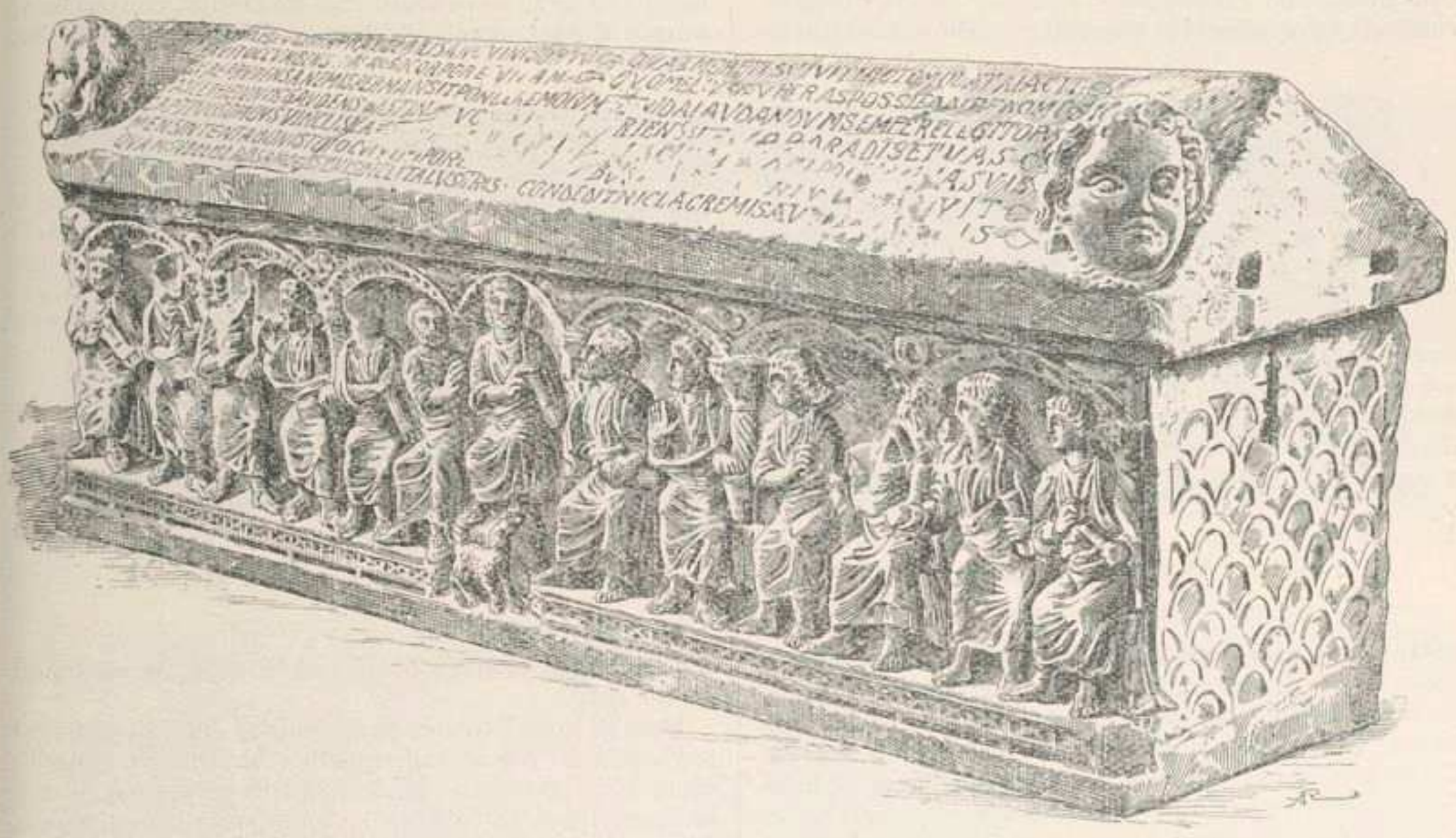

7772. — Sarcophage de Saint-Victor de Marseille, d'après E. Le Blant, *Sarcophages chrétiens de la Gaule*, pl. XIII.

« La noble Eugénie, issue d'un sang illustre, vivante par ses mérites, est couchée dans cette tombe. Pour mieux s'élever vers les demeures célestes, elle s'est déchargée de la vie et du pesant fardeau de son corps. Esprit plein de prudence, elle a toujours choisi la meilleure voie. Ardente à vouloir prendre part à tes festins, ô paradis, elle s'est hâtée et réjouie de rassasier ceux qui avaient faim. Ses richesses ont délivré de leurs liens de malheureux captifs et rendu les exilés à leur belle patrie. Tant qu'elle vécut son cœur l'a portée au bien, et les belles actions (ont été son unique souci?). Morte sans enfants, âgée de douze lustres, elle gît dans ce tombeau où son aïeule en larmes l'a ensevelie. »

Sarcophage en marbre blanc, larg. 2 m. 21, haut. 0 m. 54; couvercle en marbre blanc, long. 2 m. 26, haut. 0 m. 32.

Bibl. — 1° Sarcophage : A. de Ruffi, *Histoire de la ville de Marseille*, t. II, p. 126; Millin, *Voyage*, t. III, p. 167, pl. LIX, n. 4; *Statistique du département des Bouches-du-Rhône*, t. II, p. 391; Dassy, dans *Revue de l'art chrétien*, 1860, t. IV, p. 5; Élie Petit, *Nouvelle interprétation d'un sarcophage du musée de Marseille*, dans même revue, 1860, t. IV, p. 386-390; Penon, *Ca-*

talogue, n. 132; R. Garrucci, *Storia dell' arte cristiana*, t. v, p. 69, pl. 343; Appell, *Monuments of early christian art*, London, 1872, p. 40; E. Le Blant, *Sarcoph. chrét. de la Gaule*, p. 43, n. 56, pl. XIII; E. Le Blant, *Catal. du musée de Marseille*, p. 75, n. 38; *Dictionn.*, t. II, col. 1138, fig. 1620, et col. 2123, fig. 2071.

2° Inscription : A. de Ruffi, *Histoire de la ville de Marseille*, 2e édit., t. II, p. 126; Millin, *Voyage*, t. III, p. 169; *Notice des tableaux et monuments antiques qui composent la collection du musée de Marseille*, 1844, n. 15, et 1851, n. 12; Du Sommerard, *Les arts au Moyen Age*, t. II, p. 190; E. Le Blant, *Inscript. chrét. de la Gaule*, t. II, p. 284; Penon, *Catalogue*, n. 135; W. Froehner, *Kritische Analekten*, dans *Philologus*, supplém., t. v, p. 92; R. Garrucci, *Storia dell' arte cristiana*, t. v, p. 69, pl. 343, n. 1; E. Le Blant, *Catalogue*, p. 38, n. 3; *Dictionn.*, t. II, col. 2125.

9. Saint-Victor, crypte, aujourd'hui au musée. — Une prétendue « tradition », dont on ignore l'origine, voudrait faire admettre que cette tombe a contenu les reliques des compagnons de saint Maurice. Edm. Le Blant l'a décrite avec un soin extrême. Le sarcophage, dit-il, est divisé par des colonnes en cinq compartiments. Dans celui qui occupe le centre, on voit le Christ représenté imberbe, les cheveux longs et bouclés, conformément au type ordinaire; il est assis, les pieds posés sur une roche et tient en main le rouleau ou *volumen* de la Loi nouvelle. Deux apôtres, un peu moins grands que lui, semble-t-il, sont à ses côtés (fig. 7773). Devant lui s'inclinent, agenouillés et tendant en avant leurs mains couvertes d'un voile, un homme et une femme de très petite taille : « Saint Joseph et la Vierge », dit l'antiquaire Millin. « Ils représentent peut-être, ajoute-t-il, les deux époux pour lesquels le tombeau a été fait. » Je ne saurais partager ce sentiment. Une première raison, toute matérielle, ne permet pas de penser que la cuve ait été préparée pour recevoir deux corps. Les cuves qui devaient servir à une double sépulture étaient hautes de 0 m. 70 au moins et celle-ci ne mesure que 0 m. 56. Une autre considération empêche d'accepter l'explication proposée par Millin. Les artistes païens avaient coutume de prêter, aux dieux, aux héros, aux empereurs qu'ils représentaient, une taille plus élevée qu'aux humains, aux captifs, aux suppliants placés auprès d'eux. Les sculpteurs de tombes chrétiennes suivirent cet usage. Dans les bas-reliefs, on figure Abraham prêt à sacrifier Isaac, la main du Seigneur qui l'arrête est de dimensions colossales. Aussi bien que son Père, le Christ-Dieu était, pour nos ancêtres, un géant. Ainsi le nomme le pape saint Damase, ainsi le dépeint l'auteur du IVe livre d'Esdras, ainsi le voient les martyrs africains dont nous possédons les actes, saint Montan et sainte Perpétue; ainsi le représentent les sculptures des sarcophages. Trait inconnu à l'art moderne, il domine de sa haute stature ceux qu'il guérit, assiste ou ressuscite : Lazare, les aveugles, le paralytique de Bezatha, l'hémorrhoïsse, la Chananéenne. Une même pensée de vénération grandit ceux des humains, sur lesquels rayonne une part de sa gloire : les prophètes, les patriarches qui ont prédit sa venue, les apôtres, les évangélistes, les saints, et on s'étonnerait qu'un sculpteur eût pu songer à donner une taille exiguë à ses parents, saint Joseph et la très sainte Vierge. On ne saurait donc les reconnaître dans les adorants que l'artiste a placés aux genoux du Christ; ceux-ci sont deux chrétiens inconnus, reproduits d'après les modèles en usage dans les ateliers, des vivants qui intercèdent le Christ pour le défunt et que l'on représentait aussi bien sur les tombes monosomes que sur les tombes bisomes. Nous les retrouvons de même devant le Seigneur, au centre du bas-relief de la cuve sépulcrale de Dellys, conservée au musée d'Alger (voir *Dictionn.*, t. II, col. 2463, fig. 2182) et qui, trouvée fermée et intacte, ne contenait qu'un corps.



7773. — Sarcophage de Saint-Victor, d'après E. Le Blant, *Sarcophages de la Gaule*, pl. XIV, n. 1.

Sous la première arcade de gauche, on voit le Christ parlant à un personnage qui tient le *volumen* déroulé; un apôtre sans doute, mais dont rien ne permet de dire le nom. Dans le tableau suivant, où Millin propose, sans y avoir réfléchi, de voir l'arrestation du Christ, se trouve un personnage à cheveux courts comme le précédent et portant aussi le *volumen*. Deux hommes, dont l'un au moins, celui dont on voit l'épée, est un soldat, le menacent du poing armé d'une pierre. Peut-être s'agit-il là de saint Paul, saisi à Jérusalem, sur l'ordre d'un tribun militaire (Act., XXI, 31-34). Une autre scène d'arrestation, figurée sur un sarcophage d'Arles, celle des vieillards calomniateurs de Suzanne, nous montre de même les deux vieillards poussés vers le tribunal de Daniel par des appariteurs qui les frappent avec des pierres, car c'eût été, en ces temps de barbarie, trop de douceur que de charger seulement à coups de poing les prisonniers.

On vient de parler de la coutume des sculpteurs de prêter au Christ une stature supérieure à celle du commun des hommes groupés autour de lui et que ne signalait pas leur sainteté. Il existe des exceptions qu'on peut expliquer par des conditions d'agencement matériel, qui, en ce point comme en plusieurs autres, auront prévalu sur les règles ordinaires de l'iconographie. Ainsi en est-il pour la scène qui termine notre bas-relief et dans laquelle il eût été étrange de montrer le Christ de taille colossale devant Pilate et ses gardes représentés comme des pygmées. Le goût des anciens y aura sans doute répugné, car dans ce grand épisode, si souvent reproduit par les sculpteurs, les personnages sont

toujours, comme ici, figurés de grandeur égale. Au-dessus des chapiteaux où reposent les retombées des voûtes, le sculpteur a placé des couronnes, puis des corbeilles pleines de fruits que becquètent des colombes et d'autres cistes renversées d'où les fruits se répandent à terre. Les deux derniers motifs ornementaux, si fréquents sur les stèles funéraires païennes, ne sont ici que la reproduction de vieux types demeurés en usage dans les ateliers, longtemps après le triomphe de l'Église.

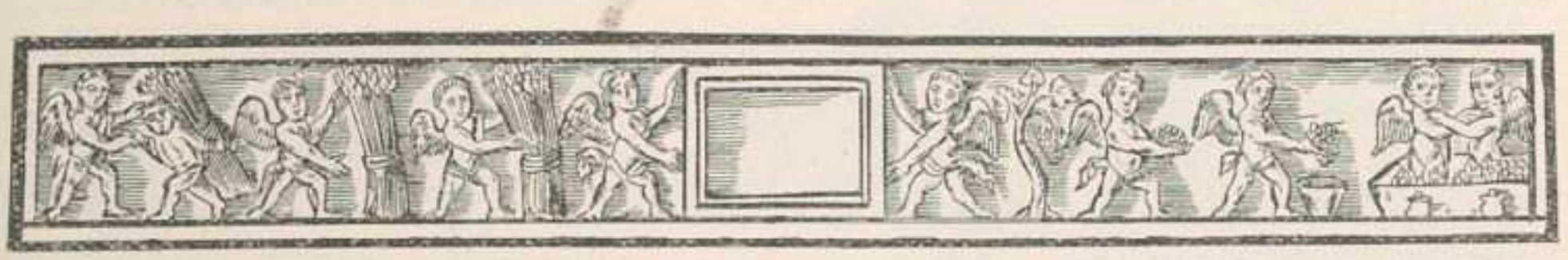

7774. — Croquis du couvercle du même sarcophage, d'après E. Le Blant, *Sarcophages de la Gaule*, p. 44, n. 57.

ils appartiennent à la nombreuse série des allégories voilées qui symbolisent, chez les infidèles, la destruction par la mort. Tel était le papillon, figure de l'âme, saisi par un oiseau ou se brûlant à un flambeau; tels étaient encore le flambeau renversé, la gazelle dévorée par un lion (voir *Dictionn.*, t. I, col. 735, fig. 165), les chutes de chars, la mort d'Actéon, d'Adonis ou de Méléagre, l'enlèvement de Proserpine, de Ganymède, de Leucippides, d'Hylas ou d'Europe.

Les petits côtés de la tombe sont décorés de simples imbrications.

Un couvercle, aujourd'hui disparu, était, au témoignage de Ruffi, placé sur ce sarcophage (fig. 7774). D'après la copie qu'il en a prise, on y voyait des génies nus, tels que les représentaient les païens, les uns vendangeant ou foulant le raisin dans une cuve, les autres moissonnant à pleines gerbes. Au centre, un cartouche était préparé pour recevoir une épitaphe, soutenu par deux génies nus. Ce marbre appartenait-il à la tombe qu'il recouvrait dans la crypte de Saint-Victor? Était-il chrétien? On ne saurait l'affirmer, car dans ce sanctuaire se trouvaient les monuments des deux cultes.

Marbre blanc, larg. 2 m. 10, haut. 0 m. 56.

Bibl. — A. de Ruffi, *Histoire de la ville de Marseille*, t. II, p. 126; Millin, *Voyage*, t. III, p. 170, pl. LVIII, n. 5; *Statistique du département des Bouches-du-Rhône*, t. II, p. 391; F. Piper, *Mythologie der christlichen Kunst*, t. I, p. 213; F. Piper, *Étude d'un ancien sarcophage chrétien de Marseille*, dans *Bulletin monumental*, 1865, t. XXXI, p. 533-559; Dassy, dans *Revue de l'art chrétien*, 1859, t. III, p. 205; Penon, *Catalogue*, n. 159; R. Garrucci, *Storia dell' arte cristiana*, t. V, p. 71, pl. 346, n. 1; Appell, *Monuments of early christian art*, p. 40; E. Le Blant, *Les sarcophages chrétiens de la Gaule*, p. 44, n. 57, pl. XIV, n. 1; le même, *Catalogue des monuments chrétiens du musée de Marseille*, p. 76, n. 39.

10. Saint-Victor, crypte, aujourd'hui au musée. Grégoire de Tours raconte qu'un diacre avait reçu à Rome des mains du pape Pélage, des reliques au nombre desquelles se trouvaient celles des martyrs Chrysante et Daria (voir *Dictionn.*, t. III, col. 1560-1568). Assailli par une tempête, le diacre invoqua les bienheureux et aborda sans encombre à Marseille. D'après une tradition locale, fondée peut-être sur ce récit populaire à Marseille, la tombe que nous allons décrire serait celle qui reçut les reliques des bienheureux martyrs.

Le sujet central est mutilé et cette circonstance a facilité d'étranges interprétations. Il n'y a pourtant pas possibilité de conserver aucun doute, si on se rapporte aux monuments similaires. Une couronne, nouée par des lemnisques, surmontait une croix, dont les points d'attache se voient encore entre les deux cerfs qu'elle surmontait. Dans la couronne devait être contenu le monogramme du Christ; au pied de la croix coulaient les fleuves fertilisant le paradis et auxquels deux cerfs s'abreuvaient. D'après une disposition fréquente dans les sarcophages, la figure de saint Pierre est placée à droite du spectateur et celle de saint Paul occupe la gauche; tout porte à croire qu'il en est ainsi sur le sarcophage que nous décrivons, car la partie droite du bas-relief représente des traits de la vie de saint Pierre, tandis que la partie gauche est consacrée à la vie de saint Paul. La première scène nous le montre au lieu-dit *Aquae Salviae*, debout et garrotté devant un soldat qui tire l'épée pour lui trancher la tête (fig. 7775). La scène suivante montre l'apôtre aux mains d'un homme qui lui a passé une corde au cou, c'est la représentation de la *custodia militaris*, à laquelle saint Paul fut soumis pendant son séjour à Rome (voir *Dictionn.*, t. I, col. 421, fig. 67). Derrière les deux hommes se voit une femme. Garrucci y voyait sainte Thècle; J.-B. De Rossi y découvre Plautilla, qu'un récit apocryphe nous



7775. — Sarcophage de Saint-Victor, d'après E. Le Blant, *Sarcophages de la Gaule*, pl. XI, fig. 3.

montre invoquant l'apôtre pendant qu'on le conduit au supplice et lui prêtant un voile pour s'en bander les yeux. La juxtaposition de la scène de la décollation invite à croire que c'est, en effet, Plautilla qui est représentée. — La troisième et la quatrième divisions du bas-relief nous montrent le Christ prédisant à saint Pierre sa triple renonciation, et l'arrestation de saint Pierre par un Juif, coiffé du bonnet qui désigne ses compatriotes. Des arbres régulièrement espacés et leurs branches entrelacées forment une sorte de portique; sur un des arbres est enroulé un serpent, sur un autre monte un colimaçon.

Marbre blanc, long. 2 m. 13, haut. 0 m. 60.

Bibl. — A. de Ruffi, *Histoire de la ville de Marseille*, t. II, p. 130; *Notice des monuments conservés dans l'église noble et insigne collégiale de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille*, p. 18; Millin, *Voyage*, t. III, p. 131, pl. LVIII, n. 4; F. Piper, dans A. de Caumont, *Cours d'antiquités monumentales*, t. VI, p. 213, pl. XCIV, n. 3; Dassy, dans *Revue de l'art chrétien*, 1861, t. V; De Rossi, *Bull. d'archéol. crist.*, 1867, p. 71; Van Kothem, *Notice sur les cryptes de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille*, p. 69; Penon, *Catalogue*, n. 139; Garrucci, *Storia dell' arte cristiana*, t. V, p. 78, pl. 352, n. 4; E. Le Blant, *Sarcophages chrétiens de la Gaule*, p. 45, n. 58, pl. XI, n. 3; *Catalogue du musée de Marseille*, p. 73, n. 37; *Dictionn.*, t. I, col. 421, fig. 67.

11. Saint-Victor, crypte, aujourd'hui au musée. Sarcophage incomplet; on y voyait, lorsqu'il était entier, le Christ assis sous une arcade entre six de ses disciples, dont le dernier à gauche a disparu. La seule face latérale qui soit conservée est ornée d'un grand monogramme cruciforme, inséré dans un cercle et accosté des lettres A et Ω. L'extrémité du *rho* est recourbée comme la lettre latine R (voir *Dictionn.*, t. III, col. 1503-1516). Les deux apôtres les plus rapprochés de Jésus font le geste de l'acclamation (voir *Dictionn.*, t. I, col. 253, fig. 56, 57). Le Christ imberbe porte un livre; sa tête est ornée du nimbe (fig. 7777).

Pierre calcaire, long. 1 m. 82, haut. 0 m. 51.

Bibl. — Millin de Grandmaison, *Voyage dans les départements du Midi de la France*, t. III, p. 177, pl. LIX, n. 2; Dassy, dans *Revue de l'art chrétien*, t. IV, 1860, p. 504; Penon, *Catalogue des objets contenus dans le musée d'archéologie de Marseille*, n. 82; Garrucci, *Storia dell' arte cristiana*, t. V, p. 68, pl. 342, n. 1; E. Le Blant, *Sarcoph. chrét. de la Gaule*, p. 47, n. 59, pl. XI, n. 1; *Catalogue*, p. 68, n. 33.

12. Saint-Victor, crypte. Sarcophage dont il ne reste

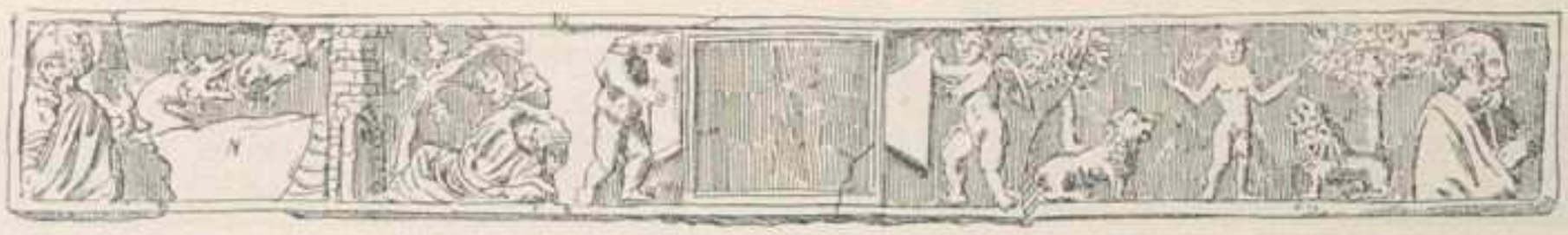

7776. — Couvercle de sarcophage, d'après un dessin de Peiresc, d'après E. Le Blant, *Sarcophages de la Gaule*, p. 48

aucun vestige; nous ne le connaissons que par une mention de Scip. Maffei: « A un autre, qui est, dit-il, dans l'église souterraine, on voit l'enfant Jésus dans le berceau, qui est cependant gâté et rongé, les mages sans couronne, les anges en l'air et deux animaux en bas qui paissent. » Il semble qu'il s'agisse ici non des mages, mais des bergers.

Bibl. — Scip. Maffei, *Galliae antiquitates quaedam selectae*, in-4°, Veronae, 1734, p. 151; E. Le Blant, *Sarcophages chrétiens de la Gaule*, p. 47, n. 60.

13. Saint-Victor, aujourd'hui disparu. Couvercle de sarcophage, vu et figuré par Peiresc (fig. 7776). Le milieu du marbre est occupé par un cartouche anépigraphe que soutiennent deux génies nus ailés; à leur gauche, Jonas vêtu, rejeté par le monstre, puis endormi



7777. — Sarcophage de Saint-Victor, d'après E. Le Blant, *Sarcophages de la Gaule*, pl. XI, fig. 1.

sous le cucurbite devant la porte de Ninive; ce dernier détail ne se retrouve nulle part sur les sarcophages; à droite, Daniel, nu, debout, entre deux lions et deux arbres. Aux deux extrémités, personnages barbus, vêtus du *pallium*, faisant le geste de la bénédiction (voir *Dictionn.*, t. II, col. 746-758). Au lieu des masques ou des têtes d'expression dont les païens aimaient à assortir les angles du couvercle des sarcophages, nous avons ici les types historiques de saint Pierre et de saint Paul.

Bibl. — Bibl. nat., ms. *lat. 6012*, fol. 103; De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1866, p. 46, 52; Garrucci, *Storia dell' arte cristiana*, t. V, p. 125, pl. 384, n. 2; E. Le Blant, *Sarcoph. de la Gaule*, p. 47, n. 61.

14. « A Saint-Victor-lez-Marseille, 15 décembre 1626, » lit-on à côté de deux croquis grossièrement exécutés

par Peiresc. Il s'agit d'un couvercle de sarcophage en forme de toit, couvert de *tegulae* et d'*imbrices*. « Le dessus du couvercle, écrit Peiresc, est à dos d'asne. A un bout dudit couvercle qui est comme un triangle, il y a comme au-dessus d'une colline ou d'un autel un mouton ou un taureau, et aux deux costés deux brebis, à peu près comme ci-dessoubs. » Il s'agit de l'agneau

IACOBUS MAKAS
DE TORNACHO

7778. — Inscription de sarcophage,
d'après E. Le Blant, *Sarcophage de la Gaule*, p. 50.

debout sur la montagne d'où s'échappent les quatre fleuves du paradis, auxquels s'abreuvent deux brebis.

Bibl. — Bibl. nat., ms. *fr. 9530*, fol. 138; E. Le Blant, *Sarcoph. chrét. de la Gaule*, p. 48, n. 62; cf. *Catalogue*, p. 81, n. 1.

15. Saint-Victor, plate-forme de l'église, deux fragments : 1° débris de tombeau, large de 0 m. 60 et représentant deux apôtres debout, séparés par une colonne torse; 2° partie gauche du couvercle d'un sarcophage offrant encore trois arcades soutenues par des palmiers et sous chacune desquelles se trouve une brebis tournée vers la droite. Long. 0 m. 60.

Bibl. — E. Le Blant, *Sarcoph. chrét. de la Gaule*, p. 48, n. 62; *Catalogue*, p. 81, n. 1.

16. Au musée, fragment de tombeau provenant du bassin du carénage. E. Le Blant avait pensé voir dans ce débris le Christ tenant le *volumen* d'une main et guérissant un aveugle (1886); un deuxième examen lui fait reconnaître Abraham posant la main sur la tête de son fils et tenant en main un couteau (1894).

Marbre blanc, haut. 0 m. 33.

Bibl. — Penon, *Catalogue*, n. 195; E. Le Blant, *Sarcoph. chrét. de la Gaule*, p. 49, n. 63; *Catalogue*, p. 80, n. 43.

17. Au musée, fragment de couvercle apporté d'Arles. Abraham détourne la tête pour écouter la voix de l'ange. Devant lui, Isaac, garrotté, agenouillé sur l'autel. A droite, un personnage.

Marbre blanc, haut. 0 m. 27, larg. 0 m. 25.

Bibl. — Penon, *Catalogue*, n. 85; E. Le Blant, *Sarcoph. chrét. de la Gaule*, p. 49, n. 64; *Catalogue*, p. 81, n. 44.

18. Au musée, fragment de la partie gauche du couvercle d'un sarcophage. Il est terminé par une de ces grandes têtes dont les anciens aimaient à faire usage pour amortir les angles des couvercles de sarcophages. A la place du Soleil, de la Lune, d'une Gorgone ou d'un masque quelconque, les sculpteurs de l'atelier d'Arles préféraient une tête juvénile, dans laquelle on a cru voir saint Genès (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2909, fig. 983).



7780. — Fragment de sarcophage,
d'après E. Le Blant, *Sarcophages de la Gaule*, pl. XII, n. 2.

Sur notre fragment, qui peut avoir une origine arlésienne, ébréché dans le haut, on voit un homme debout, étendant le bras droit, ayant à ses pieds un faisceau de *volumina*. A sa suite vient un arbre, puis un groupe très mutilé où on pourrait reconnaître Suzanne entre les vieillards.

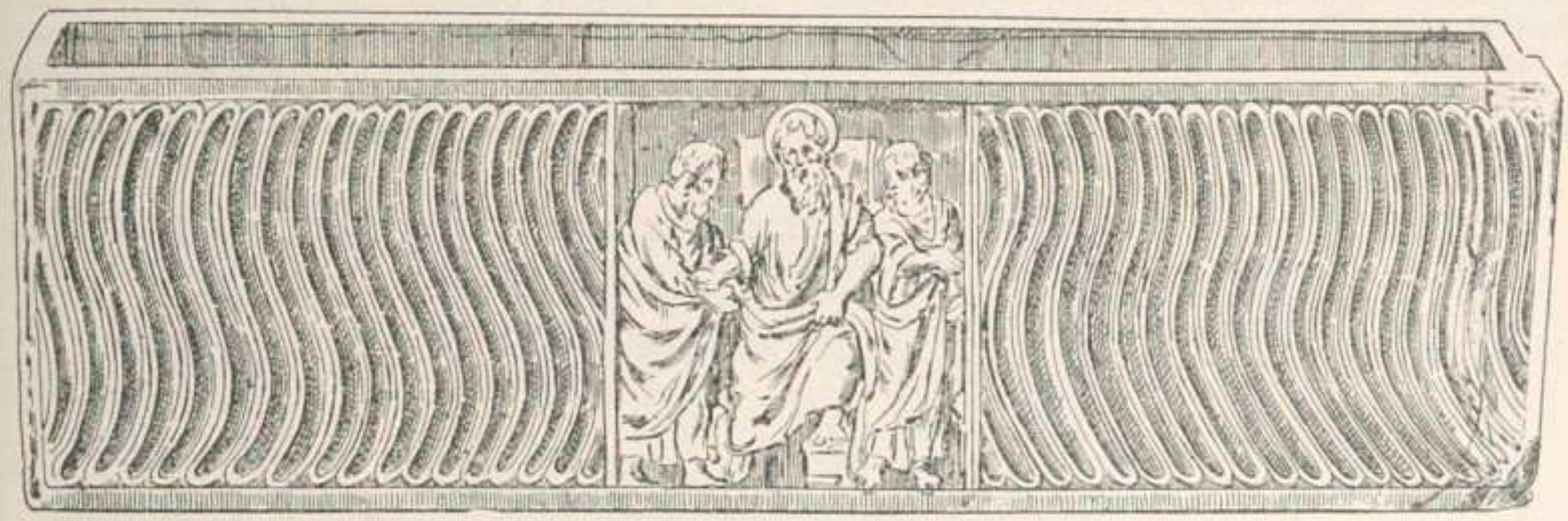

7779. — Dessin d'un sarcophage, par Peiresc, d'après E. Le Blant, *Sarcophages de la Gaule*, p. 50, n. 67.

Marbre blanc, long. 0 m. 60, haut. 0 m. 19.

Bibl. — Penon, *Catalogue*, n. 117; E. Le Blant, *Sarcophages chrétiens de la Gaule*, p. 49, n. 65; *Catalogue*, p. 79, n. 41.

19. Au musée, provenant de l'ancien musée, sans autre indication d'origine. Fragment de couvercle de sarcophage appartenant par son style au premier quart du IVe siècle; il n'en subsiste que la portion de droite. Le cartouche est demeuré anépigraphe, un génie ailé soutient ce cartouche. A la suite, dans un cadre circulaire qu'accostent deux autres génies, le buste d'un homme tenant le *volumen* roulé, sur la partie supérieure duquel il appuie deux doigts. La tessère mutilée porte cette inscription, en caractères du XIVe siècle (fig. 7778) : *Jean Maquel, de Tournai*.

Marbre blanc, long. 1 m., haut. 0 m. 32.

Bibl. — Penon, *Catalogue*, n. 170; E. Le Blant, *Sar-*

cophages chrétiens de la Gaule, p. 50, n. 66; *Catalogue*, p. 80. n. 42.

20. *Massiliae apud Tuselium.* C'est la seule indication qui accompagne un dessin conservé dans les manuscrits de Peiresc. Un bas-relief central, encadré, à droite et à gauche, de strigiles, nous fait voir le Christ barbu, nimbé, assis sur un siège et posant le pied gauche sur le *scabellum*. Deux apôtres, de taille réduite par rapport au Sauveur, sont à ses côtés; il remet à

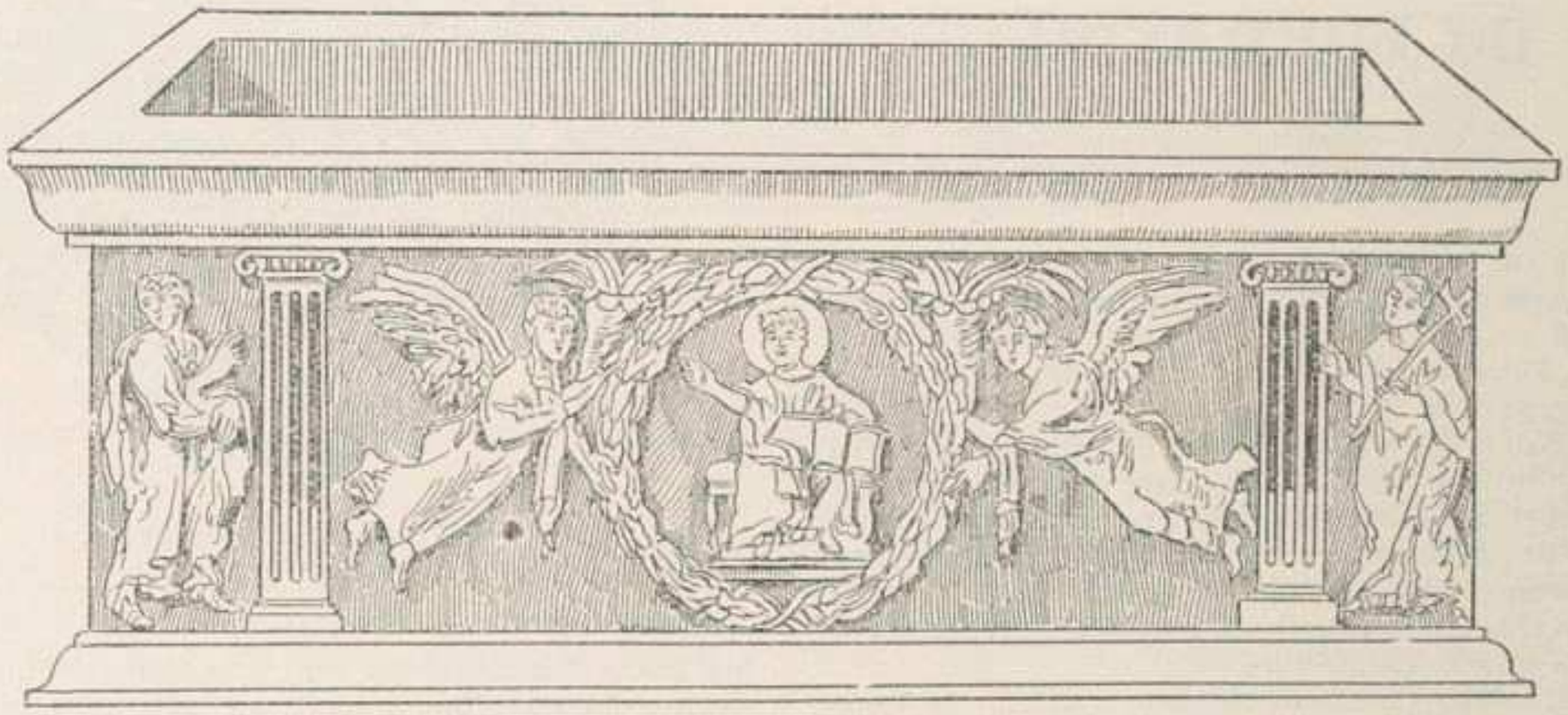

7781. — Sarcophage d'après un dessin de A. de Ruffi, d'après E. Le Blant, *op. cit.*, p. 52, n. 69.

celui de droite la Loi divine que celui-ci reçoit par respect dans un pan de son manteau. E. Le Blant dit avoir observé à Ravenne un autre exemple de cette disposition exceptionnelle, le *volumen* étant remis d'ordinaire à l'apôtre qui figure à la gauche du Christ (fig. 7779).

Bibl. — Bibl. nat., ms. *lat. 6012*, fol. 93; E. Le Blant, *Les sarcophages chrétiens de la Gaule*, in-fol., Paris, 1886, p. 50, n. 67; E. Le Blant, dans *Gazette archéologique*, 1882, p. 131-132.

21. *Massiliae apud Tuselium.* « Ce bas-relief a été trouvé aux environs de la cathédrale et a été longtemps placé sur le mur d'une maison de la rue de la Foire, qui appartenoit à la famille de Gasnay; il en a été enlevé depuis longtemps. J'en ai récupéré le dessin dans les portefeuilles d'un artiste de cette ville, le sieur Nicolas, peintre, qui s'était plu à former une collection de tout ce qu'il avoit trouvé de bon goût » (Grosson); passé dans le cabinet de M. de Saint-Vincent et, en 1821, transporté avec les collections de ce savant au musée d'Aix. L'interprétation du sujet représenté a inspiré les contes les plus absurdes; or, il s'agit des trois jeunes Hébreux se dirigeant vers la fournaise; on aperçoit le buste de Nabuchodonosor (fig. 7780).

Bibl. — Bibl. nat., ms. *lat. 6012*, fol. 92; Grosson, *op. cit.*, p. 109, 110, pl. XIX; Montfaucon, *Antiquité expliquée*, supplém., t. III, p. 50, pl. XVIII; Rouard, *Rapport sur les fouilles faites à Aix en 1843 et 1844*, p. 11-12; Garrucci, *Storia dell' arte cristiana*, t. V, p. 141, pl. 497, n. 2; H. Gibert, *Le musée d'Aix*, p. 103; E. Le Blant, *Sarcoph. chrét. de la Gaule*, pl. XII, fig. 2.

22. Tombe aujourd'hui disparue, mais connue par deux dessins, l'un de l'organiste Marchand, l'autre dans un exemplaire de A. de Ruffi. Au centre, une couronne soutenue par deux génies ailés, vêtus. A l'intérieur de cette couronne, le Christ imberbe, nimbé, assis sur un siège à escabeau; il étend le bras droit et tient de la main gauche le livre de la Loi. Entre les génies et la couronne, deux palmiers. Aux extrémités, deux apôtres, tournés vers le Sauveur, l'acclament en



7782. — Dessin de Peiresc donnant un fragment de couvercle de sarcophage, d'après E. Le Blant, *op. cit.*, p. 53, n. 71.

levant la main; celui de droite est saint Pierre, caractérisé par la croix à longue hampe qu'il porte sur l'épaule. Au sommet de cette croix la boucle du *rho* s'achève en R latine. Dans le dessin ajouté au livre de Ruffi, deux pilastres séparent les apôtres du sujet central; d'après la copie de Marchand, deux autres pilastres auraient terminé le bas-relief (fig. 7781).

Bibl. — E. Le Blant, *Sarcoph. chrét. de la Gaule*, p. 51, n. 69.

23. Avignon, musée, provenant de Marseille. Jésus prédit le reniement de Pierre (fragment).

Bibl. — E. Le Blant, *Sarcoph. chrét. de la Gaule*, p. 52, n. 70, pl. XII, n. 3.

24. « Le manuscrit de Peiresc, Bibl. nat., *9530*, fol. 54, donne, sans aucune indication de lieu, le rapide dessin d'un marbre chrétien aujourd'hui disparu. Je

le classe, dit Edm. Le Blant, parmi les monuments de Provence dont le célèbre antiquaire nous a gardé tant de copies. Il s'agit de la partie droite d'un couvercle de sarcophage. Au centre se voyait le cartouche destiné à recevoir l'épitaphe et qu'accostaient deux génies ailés. Venait ensuite la représentation si fréquente de la Nativité : trois mages, guidés par l'étoile en forme de roue, s'avançaient, chargés de présents, vers le nouveau-né, couché dans une crèche, auprès de l'âne et du bœuf; entre la Vierge assise et l'Enfant, on voyait un berger debout tenant le *pedum*. » (Fig. 7782.)

Bibl. — Bibl. nat., ms. *fr. 9530*, fol. 54; E. Le Blant, *Sarcoph. chrét. de la Gaule*, p. 52, n. 71.

25. Pièce découverte au commencement du XVIIe siècle et rappelée dans les *Catalogues* jusqu'en 1849; elle servait de devant d'autel dans la chapelle de l'ancienne préfecture; c'était une dalle de marbre transparent, mesurant 17 pouces de largeur sur 14 de hauteur, travaillée à jour, où l'on voyait le monogramme du Christ au-dessus d'un vase d'où s'échappaient les enroulements d'une vigne; à droite et à gauche, une colombe était posée sur les rinceaux. Ce marbre, et un autre assez semblable, avaient été d'abord placés dans la crypte de l'abbaye de Saint-Victor. Des dessins peu soignés qu'en ont donné Ruffi et Millin sont les seules traces qui nous restent de ces types fort rares de la sculpture chrétienne du Ve siècle.

Bibl. — A. de Ruffi, *Histoire de la ville de Marseille*, t. II, p. 131; Millin de Grandmaison, *Voyage dans les départements du Midi de la France*, t. III, p. 165, pl. LVI, n. 7; Marchetti, *Coustumes des Marseillais*, p. 451; Van Kothen, *Notice sur les cryptes de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille*, p. 53; E. Le Blant, *Sarcophages chrétiens de la Gaule*, in-4°, Paris, 1886, p. 53, n. 72.

26. Deux fragments de sarcophages chrétiens : le premier, que l'on croyait perdu et qui présente le monogramme du Christ entre six agneaux, a été retrouvé contre un mur de la sacristie souterraine de la vieille abbaye de Saint-Victor. Le monogramme, de forme constantinienne, accosté de l'*alpha* et de l'*oméga*, est inscrit dans un cercle; les agneaux sortent de deux édifices percés d'une porte en plein cintre symbolisant Bethléem et Jérusalem; les agneaux sont séparés les uns des autres par des palmiers.

27. Sur l'autre fragment de sarcophage sont sculptés deux apôtres debout, séparés par une colonne torse.

Bibl. — E. Espérandieu, *Sarcophages chrétiens et débris du Moyen Age à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille*, dans *Bulletin archéol. du Comité des trav. hist.*, 1911, p. LXXI.

28. Une fouille opérée, en 1865, dans l'îlot 18 de la rue Impériale (actuellement rue de la République), a fait découvrir un cimetière antique, contenant un grand nombre de sépultures. Les corps étaient couverts par deux rangées de tuiles à rebords, placées debout, arcboutées l'une contre l'autre et formant un abri dont d'autres tuiles en demi-manchons, des *imbrices*, couvraient l'arête. Deux tuiles plates fermaient les extrémités de ces sortes de tombes.

De cette curieuse nécropole, dont une photographie a été conservée, sont sortis également quelques sarcophages de pierre. L'un d'eux est entré au Château-Borély; il porte, gravés en grands traits sur sa face antérieure, le monogramme du Christ et, en lettres grecques, le nom au génitif du défunt Castorius : ☩ ΚΑCΤΩΡΙ (fig. 7783).

Au milieu de ces sépulcres, on a retrouvé plusieurs squelettes et les restes d'un enfant déposés dans le vide de deux amphores brisées par le sommet et placées bout à bout. C'est là un mode de sépulture dont on a de nombreux exemples (voir *Dictionn.*, t. VII, à JARRES-SARCOPHAGES). On ne saurait dire pourquoi le sarcophage de Castorius a été regardé comme une ancienne tombe païenne utilisée pour servir à l'ensevelissement d'un chrétien. Rien n'est venu justifier cette assertion.

Le sarcophage est en pierre calcaire, il mesure 2 m. en longueur et 0 m. 54 en hauteur.

Bibl. — E. Le Blant, *Nouveau recueil*, n. 211, n. 215; *Catalogue*, p. 46, n. 10; Penon, *Catalogue*, n. 11; G. Kaibel, *Inscr. graecae*, n. 2463.

XVII. DÉBRIS SCULPTÉS. — **1.** Débris d'un couvercle de tombe sculpté, trouvé dans les fouilles du *bassin du*

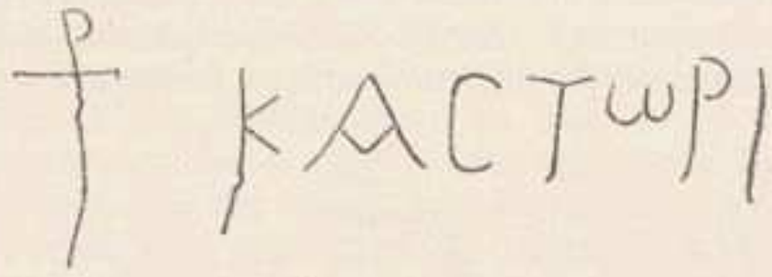

7783. — Inscription sur un sarcophage, d'après E. Le Blant, *Nouveau recueil*, p. 211.

carénage. Marbre blanc, larg. 0 m. 29, haut. 0 m. 27. (Tous les numéros décrits dans ce paragraphe se trouvent au musée du Château-Borély.)

A la droite du cartouche destiné à recevoir l'épitaphe, on ne voit que la partie inférieure d'un personnage vêtu du *pallium* et devant lequel est posé à terre un faisceau de *volumina*.

Bibl. — Penon, *Catalogue*, n. 196; E. Le Blant, *Catalogue*, p. 81, n. 45.

2. Plaque de marbre sur laquelle un buste se détache en très faible relief, analogue aux *imagines clypeatae* des sarcophages. Marbre blanc, haut. 0 m. 20, larg. 0 m. 17.

Homme imberbe portant sur la poitrine la *laena* qui est une large bande de pourpre réservée aux grands personnages.

Bibl. — E. Le Blant, *Catalogue*, p. 82, n. 46.

3. Colonnette avec base et chapiteau provenant de la crypte de Saint-Victor; marbre, haut. 2 m. 10, diam. 0 m. 10.

Bibl. — Penon, *Catalogue*, n. 33; E. Le Blant, *Catalogue*, p. 82, n. 47.

4. Chapiteau d'époque mérovingienne trouvé à Marseille; marbre blanc, haut. 0 m. 17.

Sur la face antérieure sont sculptés deux oiseaux dont l'un tient une grappe de raisin et l'autre, probablement un fruit. Les deux faces latérales sont décorées d'entrelacs et autres ornements.

Bibl. — Penon, *Catalogue*, n. 162; E. Le Blant, *Catalogue*, p. 82, n. 48.

5. Débris d'une frise mérovingienne ornée de rinceaux, trouvé dans les remparts de Notre-Dame-de-la-Garde, marbre blanc, long. 1 mètre.

Bibl. — Penon, *Catalogue*, n. 144.

6. Fragment d'une frise mérovingienne de provenance inconnue; marbre blanc, long. 0 m. 72, haut. 0 m. 20.

Pièce divisée en arceaux sous lesquels on voit une croix, des fleurons, une sorte de palme.

Bibl. — Penon, *Catalogue*, n. 145; E. Le Blant, *Catalogue*, p. 82, n. 50.

7. Fragment mérovingien décoré d'entrelacs, trouvé dans la démolition de N.-D.-de-la-Garde; marbre blanc, haut. 0 m. 52, larg. 0 m. 50.

Bibl. — E. Le Blant, *Catalogue*, p. 83, n. 51.

8. Fragment mérovingien découvert à Marseille. Marbre, haut. 0 m. 52, larg. 0 m. 50.

Ornements cruciformes et rosaces entre lesquelles se voient des grappes de raisin.

Bibl. — E. Le Blant, *Catalogue*, p. 83, n. 52.

9 Fragment de frise mérovingienne, provenance inconnue. Marbre blanc, haut. 0 m. 15, long. 0 m. 44.

Bibl. — Penon, *Catalogue*, n. 124; E. Le Blant, *Catalogue*, p. 83, n. 53.

XVIII. Lampes. — **1**. Le musée Borély possède parmi sa collection de lampes chrétiennes quelques spécimens des lampes, à qui leur forme particulière a valu le surnom de lampes à la grenouille (voir *Dictionn.*, t. VI, au mot Grenouille). Un exemplaire, dont on a trouvé une réplique dans les fouilles de Saint-Marcel (banlieue de Marseille) offre, au lieu de la représentation de la grenouille, deux êtres difformes qu'à première vue on prendrait pour des têtards. En réalité, il semble plutôt que ce soient deux gnomes ou deux fœtus dont la tête



7784. — Lampe du musée Borély, d'après *Bull. Arch. du Comité*, 1904, pl. XV, n. 4.

est déjà formée et dont le corps, ainsi que les bras et les jambes, sont moins avancés (fig. 7784). L'exemplaire du musée Borély provient d'Égypte, celui de saint Marcel a probablement la même origine, l'argile est identique et chacun de ces deux petits monuments porte au revers la même marque A.

Bibl. — M. Clerc et Arnaud d'Agnel, *Découvertes archéologiques à Saint-Marcel, banlieue de Marseille*, dans *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1904, p. 269, pl. XV, n. 4.

2. Lampe faite en forme de grenouille, ou du moins sur laquelle sont représentés en relief les membres antérieurs et postérieurs de cet animal. Terre rougeâtre, diam. 0 m. 065.

Sur ce symbole, voir *Dictionn.*, t. VI, col. 1810-1814, fig. 5465-5467.

Bibl. — E. Le Blant, *Catalogue*, p. 90-92, n. 74.

3. Lampe, terre rouge, diam. 0 m. 08; poisson et ornements à l'entour.

Bibl. — Le Blant, *Catalogue*, p. 86, n. 59.

4. Lampe, terre rouge, diam. 0 m. 06 ; poisson et ornements à l'entour.

Bibl. — Le Blant, *Catalogue*, p. 86, n. 60.

5. Lampe, trouvée à Arles. Terre rouge vernissée, diam. 0 m. 08 ; chrisme gemmé, à l'entour disques et cœurs.

Bibl. — Le Blant, *Catalogue*, p. 86, n. 61.

6. Lampe, terre rouge, diam. 0 m. 08. Chrisme gemmé. Le centre du monogramme et sa branche inférieure portent un petit médaillon où figure l'Agneau céleste de profil tournant sa tête vers la croupe (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 1157, fig. 6651, n. 3); au revers un N.

Bibl. — Le Blant, *Catalogue*, p. 87, n. 62.

7. Lampe. Terre rouge pâle, diam. 0 m. 06. Grossièrement moulée et très fruste, portant une grande croix en relief. Trouvée dans les fouilles du bassin du *carénage*.

Bibl. — E. Le Blant, *Catalogue*, p. 87, n. 63.

8. Lampe. Terre rouge pâle, diam. 0 m. 04. Une croix forme la queue. C'est là, dit Le Blant, un type particulier que je rencontre souvent sur les objets similaires provenant de l'Égypte. Celle-ci provient de la collection de Clot Bey.

Bibl. — E. Le Blant, *Catalogue*, p. 87, n. 64.

9. Lampe. Terre rouge, diam. 0 m. 08. Brebis retournant la tête; au bas, l'empreinte d'un lièvre courant, figure très commune sur les lampes de basse époque; rinceaux en relief et grappe de raisin à l'entour.

Bibl. — E. Le Blant, *Catalogue*, p. 87, n. 65.

10. Lampe. Terre rouge, diam. 0 m. 07. Le monogramme du Christ entouré des douze apôtres représentés en bustes. Nous avons déjà parlé de ce type (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 1175-1176, n. 1092, fig. 6672-6692, n. 13, 14).

Bibl. — E. Le Blant, *Catalogue*, p. 87, n. 66.

11. Lampe. Terre rouge, diam. 0 m. 08. Buste d'un personnage nimbé surmontant un vase à deux anses; triangles et feuillages à l'entour.

Bibl. — E. Le Blant, *Catalogue*, p. 87, n. 67.

12. Lampe. Terre rouge vernissée, diam. 0 m. 08 Bouquetin courant; à l'entour, huit lions.

Bibl. — E. Le Blant, *Catalogue*, p. 88, n. 68.

13. Lampe. Terre rouge vernissée, diam. 0 m. 08 Mercure coiffé du pétase ailé, vêtu d'une chlamyde



7785. — Lampe provenant de Lyon, d'après Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 474, n. 6.

rattachée sur l'épaule par une fibule; cette lampe, malgré son symbolisme païen, est d'époque chrétienne.

Bibl. — E. Le Blant, *Catalogue*, p. 88, n. 69.

14. Lampe. Terre rouge, diam. 0 m. 06. Borée en vêtements courts, cheveux hérissés, volant vers la droite.

Bibl. — E. Le Blant, *Catalogue*, p. 88, n. 70.

15. Lampe venant de Lyon. Terre rouge, diam. 0 m. 065 (fig. 7785). Deux autres exemplaires en existent, l'un à Marseille (n. 16), l'autre dans le cabinet E. Le Blant. Un poisson, la gueule ouverte d'où émerge un buste, Garrucci dit : « Une femme »; E. Le Blant dit : « On ne peut rien affirmer. C'est peut-être Jonas. » (Voir *Dictionn.*, t. VIII, fig. 6607, n. 7.)

Bibl. — R. Garrucci, *Storia*, t. VI, p. 111, pl. 474, n. 6; E. Le Blant, *Catalogue*, p. 88, n. 71.

16. Lampe. Terre rouge, diam. 0 m. 07, même type, dimensions et entourage différent.

Bibl. — E. Le Blant, *Catalogue*, p. 89, n. 72.

17. Lampe juive, sur laquelle est figuré le chandelier à sept branches. Sur les lampes de ce type, voir *Dictionn.*, t. III, au mot CHANDELIER et t. VIII, col. 1164-1166, n. 1029 à 1045.

Bibl. — E. Le Blant, *Catalogue*, p. 89, n. 73.

XIX DISQUES. — **1.** Moitié d'un disque en terre cuite, au milieu duquel était imprimée une croix pattée entourée d'une couronne. Cette croix, couverte d'ornements en relief, rinceaux et grappes de raisin, porte à son centre une petite croix pattée. Terre rouge vernissée, diam. 0 m. 04.

Bibl. — E. Le Blant, *Catalogue*, p. 92, n. 75.

2. Disque de terre cuite, VIe ou VIIe siècle. On y voit un personnage à tunique courte, priant, les bras levés, entre deux chacals, et au-dessus une figure semi-lunaire dans laquelle les égyptologues reconnaissent le signe de la montagne. A droite, une palme dont la réplique se trouvait sans doute dans la partie brisée. De chaque côté de la tête, une croix pattée. Au-dessus était inscrit un nom dont la première lettre, un Δ, reste seule intacte et entière; la seconde, très ruinée, était peut-être un H. Cette terre-cuite, dont on ignore la provenance, semble de fabrication égyptienne. L'image qu'elle porte rappelle celles de Daniel entre deux lions et de saint Menas entre les deux chameaux; néanmoins, le nom du personnage n'a pu, jusqu'ici, être déterminé. Terre cuite rouge, diam. 0 m. 06.

Bibl. — E. Le Blant, *Catalogue*, p. 92, n. 76.

XX. AMPOULE. — Petite fiole dépourvue d'anses, rentrant dans une série représentée par des exemplaires non chrétiens au musée du Château-Borély. Celle-ci porte, grossièrement imprimées, d'un côté, une sorte d'étoile inscrite dans une couronne et, de l'autre, cette légende en lettres du VIe ou du VIIe siècle :

ΤΟΥ ΑΓ
ΟΥ ΜΗΝ
Δ

τοῦ ἁγίου Μηνᾶ; c'est-à-dire *Eulogie de saint Ménas* (voir *Dictionn.*, t. I, col. 1722-1730).

Bibl. — E. Le Blant, *Catalogue*, p. 92, n. 77.

XXI. FIBULES. — **1.** Bronze, en forme d'anneau tronqué, avec un ardillon mobile. Au plat de l'agrafe, une croix légèrement gravée avec cette acclamation : LVPV BIBA pour *Lupus vivat*. Provenance inconnue; diam. 0 m. 37.

Bibl. — E. Le Blant, *Catalogue*, p. 98, n. 78; le même, *750 inscriptions de pierres gravées inédites*, p. 126, n. 327.

2. Bronze, même modèle, anépigraphe; diam. 0 m. 30.

Bibl. — E. Le Blant, *Catalogue*, p. 98, n. 79.

H. LECLERCQ.

MARSES. — I. Notice. II. Bibliographie.

I. NOTICE. — Le « pays des Marses » rappelle l'existence d'un peuple si connu dans l'antiquité par sa valeur, établi dans l'Italie centrale, occupant au cœur de l'Apennin, autour du lac Fucin, la région désignée de nos jours sous le nom d'Abruzze ultérieure, entre les Sabins et les Vestins, au Nord; les Pélignes, à l'Est; les Eques, Herniques et Volsques à l'Ouest et au Sud. Les Marses (*Marsi*) se rattachaient à la race sabellienne et formaient, avec les Pélignes, les Vestins et les Marruccins une entente à laquelle il serait peut-être excessif d'appliquer le terme de confédération. On trouve les Marses mentionnés pour la première fois en 340, ils vivaient alors en paix avec Rome. Cette paix se prolongea au moins jusqu'en 308 avant J.-C. et fut suivie d'hostilités qui prirent fin en 304; à cette date, l'accord fut rétabli. En 301, les Marses voulurent s'opposer à la fondation de la colonie de Carseoli, il leur en coûta une partie de leur territoire. Pendant toute la durée de la seconde guerre punique, les Marses demeurèrent inébranlablement attachés à la cause romaine et ce fut alors qu'ils acquirent cette réputation de bravoure devenue proverbiale. Ils furent à la tête des Italiens dans la guerre sociale, qu'on a souvent nommée « guerre marsique ». Pomponius Sila, qui s'y fit une belle réputation, était marse. Au Nord, les Marses; au Sud, les Samnites, formaient une confédération assez puissante pour entreprendre le siège d'Alba Fucentia, combattre et défaire Perpenna et le consul P. Rutilius, mais Marius leur infligea une défaite. Cependant, ils continuèrent la lutte et, à leur tour, triomphèrent de Q. Cæpio, puis du consul L. Porcius Cato, près du lac Fucin. Ils furent les derniers qui résistèrent à la puissance de Rome; mais ils durent enfin se soumettre et leur pays fit partie de la province de Valeria.

Le pays était traversé par la voie Valeria qui va de Tivoli à Cerfennia (*Coll'Armeno*) et, de là, descend vers le val de l'Aternum (*Pescara*) et la mer Adriatique. Malgré l'existence de cette voie romaine, le pays des Marses était fort retiré et ses habitants très sauvages; aussi s'adonnaient-ils aux arts magiques et, de préférence, à l'incantation sur les reptiles venimeux, ce qui fournit un des épisodes de la *passio* de sainte Anatolie.

Le christianisme ne pénétra l'*antiqua Marsorum regio* ou *provincia*, comme l'appelle saint Grégoire Ier[1], qu'à une époque assez tardive, et en plein Moyen Age on n'y trouve qu'un seul diocèse. En réalité, Marses et Eques, leurs voisins, n'avaient qu'une seule ville, digne de ce nom, Marruvium, sur la rive du lac Fucin (*S. Benedetto*). Le même saint Grégoire, dans le passage cité des *Dialogues*, rappelle le souvenir de diacres et de moines marses massacrés par les Lombards vers le milieu du VIe siècle[2].

Comme tout diocèse qui se respecte, celui des Marses avisa à trouver un évêque dès le temps des apôtres. Pierre Diacre avait profité d'un temps d'exil passé à Atina, pour donner à cette petite ville la biographie des saints personnages qu'il lui attribuait; en particulier une vie de saint Marc, galiléen de Palestine, disciple de saint Pierre qui lui donna le siège épiscopal d'Atina. Comme il y avait des loisirs, il les employa à fonder ou plutôt à étendre sa juridiction sur les Marses, mais tout cela est si ridicule qu'il est inutile de s'y attarder. — Un deuxième évêque nommé Rufinus, venu d'Amasée, vers l'an 237, pour occuper le siège de Marruvium est tout aussi imaginaire que le précédent.

En réalité, le premier évêque du pays des Marses est Joannes Marsicanus qu'on voit paraître au Ve concile de Constantinople, à la suite du pape Vigile[3], en 553; le deuxième évêque connu paraît au concile romain de 649.

Il se trouvait quelques chrétiens disséminés dès le Ve siècle comme l'atteste cette inscription :

VAL · MAXIMA MATER
DOMNI PREDIA VAL-
DVLCISSIMA FILIA
QVE VIXIT ANNIS XXX
VI MEN · II D · XII IN PRE
DIIS SVIS MASSE MAN
DE LANE SE PRETORVM
HERCVLES QVESQN PACE

Val. Maxima mater domnipredia Valerii dulcissima filia, que vixit annis xxxvj, mensibus ij, diebus xij, in

[1] S. Grégoire, *Dialogi*, l. IV, c. XXI, XXIII. — [2] *Acta sanct.*, mars t. II, p. 343. — [3] *P. L.*, t. LXIX, col. 113-114.

praediis suis Masse Mandelane se pretorum Hercules quesq (= *quiescit*) *(i)n pace.*

Bibl. — De Sanctis, *Dissertazione sopra la villa d'Orazio Flacco*, 2 ediz., Roma, 1768, p. 34; 3 ediz., Ravenna, 1784; A. Nibby, *Roma e suoi dintorni*, p. 295; Raoul-Rochette, *Deuxième mémoire sur les antiquités chrétiennes*, dans *Mémoires de l'Acad. des Inscr. et Bell-Lettr.*, t. XIII; C. Cavedoni, *Ragguaglio critico dei monumenti delle arte cristiane primitive nella metropoli del cristianesimo disegnati ed illustrati per cura di G(iuseppe) M(archi)*, in-8°, Modena, 1849, p. 33 sq.; De Witte, *Du christianisme de quelques impératrices romaines*, dans Cahier et Martin, *Mélanges d'archéologie*, t. III, p. 179; Leclercq, *Monum. Eccles. liturg.*, t. I, n. 2834.

Dans une région où les monuments chrétiens anciens sont si rares, nous sommes heureux de citer celui-ci :

Il s'agit d'un sceau en bronze conservé au musée de Ripatransona, dans le Picenum, mais on sait que sa provenance est Alba Fucente, au pays des Marses. On ne peut mettre en question son authenticité ni son origine chrétienne, la formule ne prête à aucune ambiguïté IN DEO VITA avec le monogramme du Christ du type dit « constantinien »; la paléographie de l'inscription et du monogramme nous reportent au IVe siècle [1]. Ce petit monument est d'autant plus précieux qu'en 1879, N. E. Fernique ne pouvait rien glaner de chrétien au cours d'une consciencieuse exploration du pays des Marses (fig. 7786). La forme du cachet est un bateau, probablement avec l'intention de figurer une trirème.

L'acclamation est remarquable. On trouve des centaines de fois la formule *Vivas in Deo*, nous ne nous souvenons pas avoir rencontré une seule fois : *In Deo vita*. A dire vrai, le sens est le même. Saint Paulin de Nole, vers 396, adresse une poésie exhortatoire à Licentius, disciple de saint Augustin, et termine ainsi:

Vive precor, sed vive Deo, nam vivere mundo
Mortis opus ; viva est vivere vita Deo.

Une inscription chrétienne a été signalée *in Pescina presso il defunto canonico di Pietro*, qu'est-elle devenue ? [2]

ANNIDIE · PRIME
FIDELI QVE VIXT
AN · LX · NVMISIA
PRIMA · MATRI · P

Une autre à Tagliacozzi, *apud Mastroddios*, mais incomplète [3].

. . . . . *incompa*

R A B *i l i*
C O N *i* V G I
Q V E *u* I X I T
*i*N C O N I V G I O
a N N I S XXIII ET
MENSES · VIIII
S V T O R MARITVS
IN PACE

La région des Marses revendique quelques pièces hagiographiques, mais à peu près dépouvues de valeur.

Une première rédaction de la passion de saint Rufin, évêque des Marses (voir plus haut), de son fils Cesidius, prêtre à Transaquae (*Trasacco?*) et leurs compagnons, est remplie de fables. Cette pièce imagine de toutes pièces un évêque Rufin, victime de la persécution de Maximien ou de Maximin, martyrisé à Assise le 9 août, ou bien, selon d'autres, près de Rieti, le 11 août; et un Cesidius avec d'autres martyrisés à Transaquae, près du lac Fucin, le 30 novembre ou bien le 31 août [4].

Les documents hagiographiques d'Assise placent à un mille environ de cette ville, à une date incertaine, la première invention du corps d'un nommé Rufin évêque et martyr [5]; invention qui fut suivie d'une autre au XIe siècle [6] et, finalement, d'une troisième, en 1212 [7]. Ce saint d'Assise fut fêté le 30 juillet et, à une date récente, on en fit un évêque d'Assise. Ce personnage est-il celui que les Marses ont prétendu accaparer pour leur Église ? On n'en sait rien. Au XVIe siècle, les érudits disaient : ce sont deux personnages distincts; au XXe siècle on déclare que c'est un seul et même individu [8]. Dans cette voie, il est permis de ne pas s'arrêter et d'entasser les conjectures les unes sur les autres, c'est ainsi que le Rufin des Marses est celui d'Assise, qui ne diffère nullement de celui d'Amandola di Fermo et de plusieurs autres encore et d'un certain nombre de Rufi et de Rufini, notamment celui de Capoue au martyrologe hiéronymien!



7786. — Sceau en bronze,
d'après *Bull. di arch. crist.*, 1878, pl. X, n. 2.

Une autre passion fabuleuse [9] et peu ancienne situe chez les Marses, le 26 août, sous le règne d'Antonin le Pieux (138-161), le martyre des saints Simplicius, Constantius et Victorianus *ad aureum fontem, qui ad radices Peticini montis oritur*. Ces trois martyrs sont inconnus des anciens documents. Il y a un martyr romain nommé Simplicius le 29 juillet, un saint Victorinus à Amiternum le 12 mai et un saint Constantius à Pérouse le 29 janvier. Avec cette méthode, il devient possible de justifier les plus grossières supercheries, il suffit pour cela de supposer des déplacements de lieux et des changements de noms aussi arbitraires que sont mensongères les légendes qu'on s'imagine expliquer ou atténuer.

On n'a pas le plus léger indice pour indiquer la provenance des reliques des saints Elpidius, confesseur, et Eutychius, que Théodoric ou Thierry, évêque de

[1] De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1878, pl. X, n. 2, 2 *a*; 1894, p. 97-98. — [2] Mancini, *Epigrafi inedite e nuovo vico nelle regione dei Marsi*, in-8°, Napoli, 1878, p. 63. — [3] *Corp. inscr. lat.*, t. IX, n. 4050. — [4] Cf. *Acta sanct.*, août t. II, p. 633; *Bibl. hagiogr. lat.*, n. 7360, 7361, 7370. Une deuxième rédaction de la passion (*ibid.*, n. 7362, 7363) place les deux martyrs sous le roi Dagnus *(sic)*, nom tiré de la passion de saint Christophore (*ibid.*, n. 1766). — [5] *Bibliotheca hagiographica latina*, n. 7366. — [6] *Ibid.*, n. 7369. — [7] *Ibid.*, n. 7367-7368. — [8] F. Lanzoni, *Le origini delle diocesi antiche d'Italia*, 1923, p. 233. — [9] *Bibliotheca hagiographica latina*, n. 7789.

Metz, rapporta du pays des Marses dans son diocèse en 969-970.

II. Bibliographie. — D. Bartolini, *Sopra l'antico oratorio che ebbero i primitivi cristiani dalla regione dei Marsi oggi basilica di S. Celesio prete e martire presso Trasacco alla sponde del lago Fucino*, dans *Dissertazioni dell'accademia romana di archeologia*, t. xiii, 1853, p. 501-538, et 1 pl. — Cappelletti, *Chiese Italia*, t. xxi, 1870, p. 473-479. — P. A. Corsignani, *De viris illustribus Marsorum liber singularis, cui etiam sanctorum ac venerabilium vitæ, necnon Marsicanæ inscriptiones accesserunt*, in-4°, Romae, 1712; cf. *Giorn. de' letter.*, t. xiii, 1713, p. 309-320; le même, *Reggia Marsicana, ovvero memorie topografico-storiche di varie colonie e città antiche e moderne della provincia de' Marsi e di Valeria, compressa nel vetusto Latio e negli Abruzzi*, 2 in-4°, Napoli, 1748; le même, *Ordo divinorum officiorum Ecclesiae Marsorum cum nonnullis commentariis*, dans ses *Acta SS. Simplicii*, 1750, p. 246-279. — Eubel, *Hierarchia catholica*, 1898, p. 342. — N. E. Fernique, *De regione Marsorum*, thèse pour le doctorat, in-8°, Paris, 1880; le même, *Inscriptions inédites du pays des Marses*, in-8°, Paris, 1879. — B. Gams, *Series episcoporum*, 1873, p. 893. — Fr. Lanzoni, *Le origini delle diocesi antiche d'Italia*, dans *Studi e testi*, t. xxxv (1923), p. 232-233; le même, *Le diocesi d'Italia dalle origini al principio del secolo VII (an. 604) Studio critico*, dans *Studi e testi*, in-8°, Faenza, 1927, t. i, p. 363-365, 461-480. — M. Phaebonius, *Historiae Marsorum libri tres una cum eorundem episcoporum catalogo Didac. Petra illustr. et auxit*, in-4°, Neapoli, 1678; et dans Graevius, *Thesaurus antiquitatum hist. Ital.*, in-fol., Lugduni Batavorum, t. ix, part. 4 (1723). — A. di Pietro, *Catalogo dei vescovi della diocesi dei Marsi*, in-8°, Avezzana, 1873. — Revillac, *Delineatio dioecesis Marsorum cum veteribus monumentis*, 1735. — Ughelli, *Italia sacra*, t. i, 1644, p. 962-988; 2e édit., p. 888-915.

H. Leclercq.

MARTÈNE (Dom Edmond). — I. Premières années. II. A Marmoutiers. III. Dom Martène et dom Martin. IV. Rouen et Marmoutiers. V. Premiers voyages. VI. Nouveaux voyages. VII. La correspondance. VIII. L'*amplissima collectio*. IX. Derniers travaux. X. La mort.

I. Premières années. — Dans la piquante correspondance entretenue pendant son voyage d'Italie avec Mabillon, dom Michel Germain écrit souvent à dom Placide Porcheron, demeuré à Saint-Germain-des-Prés, et le charge de ses respects, de ses amitiés, de ses commissions à l'adresse de tels et tels confrères parmi lesquels un nom reparaît plus fréquemment que tous les autres, celui de l'« aimable dom Emond », du « saint homme Emond », du « vénérable Emond », du « signor Emond », du « bon Emond ». Celui dont on parle en ces termes familiers et affectueux est un des confrères « du petit dortoir », un de ceux « du dedans [1] », dom Edmond Martène dont les travaux ont honoré la science française et l'ordre bénédictin. Il vécut longtemps, travailla beaucoup, publia infatigablement et laissa assez de papiers et de notes pour fournir de la copie, près de deux siècles après sa mort, à des héritiers qui ne sont pas des successeurs.

Edmond Martène appartenait à une famille bourguignonne dont le nom se lit tantôt Martène et tantôt Martenne, qui a compté des gens de robe, dont aucun n'arriva à l'illustration de celui qui a conservé le souvenir de leur nom. Celui-ci était né à Saint-Jean-de-Losne, le 22 décembre 1654, et, après les incidents de toute jeunesse écolière, entra au noviciat de Saint-Bénigne de Dijon et fit profession à l'abbaye de Saint-Remi de Reims, où il fut admis à la profession religieuse le 8 septembre 1672 [2]. Trois ans plus tard, le 10 juillet 1675, le jeune religieux était envoyé par ses supérieurs au monastère de Saint-Denis en France où il arriva pour assister à la pompe funèbre de Turenne. Dom Martène fut chargé des fonctions de portier et du service de l'hôtellerie, il y apporta toute la régularité et la vigilance recommandées par la règle bénédictine et se trouva heureux de son sort sous un supérieur « dont la vue dissipait toutes les tristesses de l'esprit ».

Pendant ces années de formation intellectuelle, dom Martène se tourna volontiers vers les études recommandées ou prescrites et s'attacha particulièrement à la sainte Règle et aux interprétations que lui avaient données les différents coutumiers monastiques. Après s'être infligé à deux reprises la lecture du *Commentaire* de l'abbé Trithème, on pouvait prévoir une carrière fructueuse d'érudit ou de compilateur au jeune « dom Emond » comme on prit dès cette époque l'habitude de le nommer. Il lisait, copiait et, suivant l'expression alors en usage, il « faisait des extraits », nous dirions aujourd'hui il résumait et critiquait ses propres lectures. Une piété vive le portait vers les écrivains ascétiques de préférence; il lut tout ce qu'il put atteindre depuis Jean Cassien jusqu'à saint Bernard, sans parler des vies de saints et de tout ce qui se rapportait à ses préoccupations et à ses préférences qui, peu à peu, devenaient la matière de ses futurs travaux.

Saint-Denis, qui avait été au Moyen Age un monastère artistique et intellectuel, vivait du souvenir de sa gloire passée, de son illustration historique, des chefs-d'œuvre entassés dans son trésor. Mabillon n'y avait fait que passer, dom Martène l'imita et son application le fit désigner pour les grandes entreprises littéraires qu'on poursuivait à Saint-Germain-des-Prés. Ce fut avec une satisfaction d'autant plus vive de sa part qu'il savait devoir y retrouver l'ancien prieur de Saint-Denis, dom Claude Martin, devenu assistant du R. P. général en 1681. A Saint-Germain, le nouveau venu prit place de suite parmi « ceux du dedans », le petit groupe de laborieux acharnés qui entourait le bibliothécaire dom Luc d'Achery. Son goût pour tout ce qui appartenait aux institutions monastiques n'eut pas à souffrir la contrainte d'une destination différente; on ne l'appliqua pas nominalement à la préparation d'une édition patristique, mais on se borna à utiliser ses connaissances et à recourir à sa complaisance. Dom Martène explora pour son compte les manuscrits et y rencontra quelques commentaires anciens de la Règle bénédictine que personne ne s'était avisé de publier. Cette découverte stimula son ardeur et donna corps à un projet, jusque-là ébauché, d'un commentaire sur la Règle. Lorsque la rédaction fut prête, ce fut à dom Claude Martin qu'il l'alla soumettre. Celui-ci conseilla au débutant de recourir à l'expérience de dom Brachet et au savoir de dom Mabillon, qui approuvèrent l'essai. Même Mabillon fit profiter dom Martène de ses réserves où reposaient quelques copies de commentaires anciens qu'il songeait à faire imprimer en forme de chaîne. Tout cela n'était pas sans doute très pénétrant ni très révélateur, mais on y trouvait des interprétations locales de telle et telle observance qui, parfois, éclairaient le texte, ou bien mettaient sur la voie d'usages posté-

[1] Dom Michel Germain à dom Placide Porcheron, Rome, 7 août 1685, 18 septembre, 2 octobre; Naples, 27 octobre; Mont-Cassin, 26 novembre; Rome, 1er janvier 1686, dans *Correspondance inédite de Mabillon et de Montfaucon avec l'Italie*, édit. Valery (Ant. Paul Pasquin), in-8°, Paris, t. i, 1846, p. 97, 127, 138, 155, 174, 197; cf. t. i, p. 87. — [2] Et non pas 1678, comme on a imprimé dans *La vie des justes*, t. i, p. v, où encore plus loin, dans le même ouvrage, p. xii, il est question d'un voyage de Martène en 1910 *(sic)*.

rieurs auxquels elles servaient de transition par rapport aux institutions primitives.

Dom Martène prit la quintessence, si tant est qu'on puisse l'y découvrir, des lourds commentaires de Hildemaire, de Bernard du Mont-Cassin, de Nicolas de Fractura, abbé de Saint-Vincent du Vulturne, de Richard de Saint-Ange et les deux de Pierre Bohier; il consulta tout ce que la bibliothèque de Saint-Germain mettait à sa portée et ne s'interdit pas de recourir au *Commentaire* de dom Mège, publié en 1687 et qui faisait grand bruit. Dom Mège avait contredit sans beaucoup de ménagements les affirmations de l'abbé de Rancé qui mit en branle Bossuet, son ami intime. Le R. P. général s'adressa à dom Claude Martin, qui retoucha et corrigea le *Commentaire* en vue d'une seconde édition qui annulerait la première. Dom Mège, qui était protégé du P. général, rejeta les corrections, Bossuet revint à la charge, et pour lui donner satisfaction, la diète décida que le livre du P. Mège serait proscrit et sa lecture interdite (1er août 1689).

Cette concession n'était faite qu'au moment où la congrégation pouvait offrir le *Commentaire* de dom Martène qui avait été achevé d'imprimer presque à ce moment et qui parut dès les premiers jours de l'année suivante, sous ce titre : *Commentarius in Regulam S. P. Benedicti litteralis, moralis, historicus ex variis antiquorum scriptorum commentationibus, actis sanctorum, monasteriorum ritibus, aliisque monumentis, cum editis, cum manuscriptis concinnatus. Opera et studio domni Edmundi Martène, presbyteri et monachi Congregationis sancti Mauri*, in-4°, Parisiis, 1690. Dom Martène avait prodigué l'érudition et inséré des dissertations utiles, quoique un peu lourdes, sur l'usage de la volaille, sur la mesure du boire appelée hémine (voir ce mot), sur le travail manuel et intellectuel dans les monastères. Dom Michel Germain annonçait cette publication « considérée, disait-il, du public comme une pièce excellente [1] »; et dom Simon Bougis alors supérieur forma le projet d'en faire donner une traduction française par dom Roussel, réputé pour « sa belle littérature »; mais on apprit que cette traduction avait été faite par une nonne du monastère de Dinan, la mère Saint-Alexis, et le projet fut abandonné. Le *Commentarius* eut une seconde édition en 1695.

En même temps que le *Commentarius*, dom Martène publia tout ce qu'il avait glané au cours de ses recherches dans les anciens rituels, ce fut le *De antiquis monachorum ritibus libri quinque collecti ex variis ordinariis, consuetudinariis, ritualibusque manuscriptis, ex antiquis monachorum regulis, ex diversis sanctorum actis, monasteriorum chronicis et historiis, aliisque probatis auctoribus permultis*, 2 in-4°, Lugduni, 1690.

II. A Marmoutiers. — Dom Martène avait pris rang parmi les savants de Saint-Germain-des-Prés, il avait surtout fait sa place dans le petit groupe aussi pieux que savant qui n'abandonnait rien des observances monastiques, même le lever de nuit, sous prétexte du travail exténuant des jours. On voit qu'il vivait dans l'étroite intimité de Mabillon, de dom Thierry Ruinart et du digne Charles Bulteau. Certaines lettres écrites d'Italie par dom Michel Germain sont exclusivement destinées à ce petit cénacle si vite dispersé. Martène sera le premier à leur fausser compagnie avant que la mort vienne frapper dom Michel, dom Placide Porcheron et Bulteau (1694); dès 1690, voyant dom Claude Martin envoyé comme prieur à Marmoutiers et résistant à toutes les instances, il le suivit. Nous l'y reverrons dans un instant consacrant une part de sa vie au rôle d'un nouveau Sulpice Sévère, et employant le reste à la composition d'un travail dont il avait tous les principaux éléments entre les mains; ce fut l'histoire de l'abbaye de Marmoutiers. Le départ de dom Martène pour Marmoutiers avait un peu déçu les confrères de Saint-Germain qui avaient cru pouvoir compter sur une recrue de cette valeur. Pendant quelque temps il y eut de la froideur, on se traita avec une affectation de politesse outrée, jusqu'au jour où Mabillon, pour en finir, écrivit à dom Martène: « Je suis bien aise que vous m'ayez donné occasion de renouveler notre ancien commerce d'amitié, qu'il me semble que vous aviez un peu mis en oubly. Il faut que je vous gronde un peu de ce que vous me demandez pardon de la liberté que vous dites que vous prenez de m'écrire, comme si nous ne nous étions jamais connus. Je scay ce que je vous dois et ce que je vous suis, et je vous prie d'être persuadé qu'encore que je ne vous écrive pas souvent, je conserve toujours pour vous tous les sentiments que je dois. Il est vray que je travaille aux *Annales* de notre Ordre, et je croyais vous avoir dit le dessein que j'en avois lorsque je vous vis, il y a plus de deux ans... J'avois bien envie de vous débaucher pour m'aider à y travailler, et je ne scay pas encore ce que je feray, quoi que je ne voulusse rien faire sans votre consentement, car je serois fort faché de vous tirer de votre satisfaction. Si en travaillant à vos Rites vous pouviez faire une suite des choses principales de votre abbaye par années, cela pourroit beaucoup m'aider. Je dis seulement des principales, car dans une histoire générale, il faut éviter les minuties [2]. »

Dom Martène fit le dépouillement complet du chartrier du fameux monastère, copia intégralement les pièces les plus importantes et composa un récit en deux in-folio. Le 25 octobre 1707, il transmettait ce volumineux manuscrit à Mabillon qui lui répondait le 16 novembre suivant, admirant qu'il eût « fait un si grand travail en si peu de temps [3] » et conseillant de réduire son ouvrage « à ce qui est de plus essentiel, mais sans gâter ce que vous avez fait, parce qu'il est bon d'avoir les choses détaillées; cela sert dans l'occasion [4]. »

L'*Histoire de Marmoutiers* présente, en effet, des longueurs et dom Martène a trop souvent cédé à son goût qui le portait à confondre le genre hagiographique avec le genre historique. La critique laisse à désirer, elle manque de rigueur et, parfois, elle manque tout à fait. Le style est assez souvent diffus, inégal et même incorrect; enfin, tout ce qui concerne la transcription et la traduction des noms de lieu appelle les plus expresses réserves. Ces défauts sont trop réels pour qu'on songe à les dissimuler, ils laissent toutefois au récit un certain mérite qu'on ne songe pas à lui refuser. C'est, comme on l'entendait alors, un vaste « tableau » où il y a beaucoup de choses à conserver et à utiliser, une vue d'ensemble de la vie d'un grand monastère et des institutions qui s'y rattachent. Cette œuvre, longtemps restée manuscrite, fut publiée par les soins du chan. Casimir Chevalier sous le titre d'*Histoire de l'abbaye de Marmoutier*, t. I (372-1104); t. II (1104-1792), dans les *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*, 1874, t. XXIV, 1875, t. XXV. Toutes réserves faites, cette histoire reste « la composition la plus originale [5] » et le plus vigoureux effort personnel de dom Martène.

[1] Dom Michel Germain à Magliabechi, 30 janvier 1690, dans *Correspondance inédite de Mabillon*, t. II, p. 215. — [2] Bibl. nat., ms. *fr*, *19659*, fol. 130, dans P. Denis, *Seize lettres de Mabillon*, dans *Revue Mabillon*, t. V, 1909-1910, p. 81, n. 10. — [3] Dom Mabillon à dom Martène, 4 novembre 1707, dans *Revue Mabillon*, t. V, 1909, p. 104. — [4] Dom Mabillon à dom Martène, 16 novembre 1707, Bibl. nat., ms. *fr. 19649*, fol. 406; cf. P. Piolin, *Deux lettres inédites de dom Edmond Martène*, dans *Revue histor. et archéol. du Maine*, t. VIII, 1880, p. 172. — [5] L. Delisle à M. C. Chevalier, dans *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*, 1875, t. XXV, préf. VI.

III. Dom Martène et dom Martin. — En 1675, le chapitre général désigna dom Claude Martin en qualité de prieur de l'abbaye de Saint-Denis en France où le jeune Père Edmond Martène arriva lui-même le 10 juillet de la même année pour y faire ses études de philosophie et de théologie. Ce fut l'origine d'une amitié sincère entre ces deux moines avec, chez dom Martène, un ton de candeur très voisin de la naïveté. On ne peut s'empêcher d'être un peu surpris des enfantillages de cette nature si vive et qu'on ne croirait pas disposée à tant de langueurs qui s'expriment en tant et de si longues phrases. Comme quelques-uns de ceux qui passent leur existence dans un milieu monastique, Martène rend toute justice à quelques moines dont la réputation de vertu est si fortement établie qu'il croit faire une bonne œuvre, honorer et servir l'Église en faisant connaître les exemples qu'ils ont laissés. Après avoir énuméré quelques noms parmi une « infinité » d'autres, il s'attriste à la pensée que, dans d'autres ordres religieux, ces grandes mémoires seraient proposées pour la canonisation, tandis qu'à Saint-Maur, « encore bien que leur souvenir soit toujours en vénération, il ne nous reste plus qu'une idée confuse de leur sainteté. » Et ce qui est original chez un homme si passionné pour découvrir la vérité historique dans les documents, dom Martène se met en tête de composer la vie de dom Martin en le regardant vivre.

C'est en 1689, que « Dieu, dit-il, me donna une forte impression de donner sa vie au public » et, là-dessus, il se mit à examiner sa conduite, à relever ses démarches, ses paroles, ses actions, et à étudier toutes ses manières. Il commença par multiplier les visites et à l'interroger sur les particularités de sa vie. Dom Martin fut gracieux, mais ne se livra point; son interlocuteur était de ceux qui ne se rebutent pas et demanda tout net au prieur de lui « faire part des grâces qu'il avait reçues du ciel », et dom Martin, avec son air doux et bénin, détourna la conversation. On peut penser si le fils et biographe de Marie de l'Incarnation trouvait ce jeune religieux importun! Dom Martène revint à la charge, son supérieur finit par être touché et célébra plusieurs messes afin d'obtenir du Seigneur la lumière sur la conduite à tenir. Quand l'obstiné dom Martène reparut, il lui dit : « Que voulez-vous que je vous dise? Ne voyez-vous pas que je mange, que je dors comme tous les autres? Que voulez-vous davantage? » Puis il entra dans quelques détails qui le concernaient personnellement.

Conquis par ce début de confiance, dom Martène va s'attacher à son modèle au point de sacrifier Paris, Saint-Germain-des-Prés, sa bibliothèque, ses manuscrits, ses habitants afin de suivre partout dom Martin qui avait été envoyé à Marmoutiers en qualité de prieur depuis 1690. En se rendant au chapitre général, celui-ci s'était séparé de son disciple et lui avait fait présent de quelques reliques et du chapelet de sa sainte mère. Dès le retour à Paris du Père général, dom Martène lui demanda l'autorisation de vivre à Marmoutiers. On protesta, on s'attendrit, on invoqua les travaux entrepris, mais en vain et dom Martène eut la satisfaction de vivre six ans auprès de lui « dont la vue seule faisait toute ma consolation ». Quand dom Claude Martin fut mort, dom Martène n'avait que peu à faire pour mettre au point la vie préparée pendant quinze années, si bien qu'en peu de mois le livre était prêt à imprimer.

Dom Martène avait tenu dom Mabillon au courant des difficultés soulevées par ce projet de publication, il l'avait interrogé sur son idole et en avait reçu cette réponse[1] : « J'ay ressenty pour la congrégation et pour vous la perte que nous venons de faire par la mort du R. P. D. Claude Martin ; mais il falloit bien s'attendre à le perdre, il étoit meur pour le ciel. Je ne scay rien de particulier de luy, mais sa vie constante et uniforme dans le bien me tient lieu de miracles. Je n'ay pas non plus de lettres de luy. Celles qu'il m'a fait l'honneur de m'écrire n'étoient pas assez considérables pour les garder, et il ne faut pas relever toutes choses. Je voudrois bien sçavoir ce que vous deviendrez, et si vous êtes résolu de demeurer toujours à Marmoutier. »

« Il ne faut pas relever toute chose », avait insinué le maître, se doutant un peu qu'à l'âge de dom Martène on ne sait pas encore se résoudre à rien omettre, à rien supprimer. En effet, la vie de dom Claude Martin était un peu surabondante, mais l'auteur en était satisfait et il sollicita du R. Père général dom Claude Boistard la permission de la faire imprimer. On lui répondit que la congrégation ne faisait pas publier l'éloge de ses membres défunts, surtout au lendemain de leur mort. Dom Martène pensait que l'approbation des supérieurs et l'autorisation d'imprimer ne seraient pas refusées si on lisait son ouvrage qui fut envoyé à Saint-Germain et examiné par dom Bougis et par dom Mabillon qui opinèrent favorablement et conseillèrent des délais. Le 4 février 1697, Mabillon écrivait à dom Cl. Estiennot: « D. Edmond Martène bon Bourguignon que bien connoissez est venu icy de Marmoutier pour solliciter l'impression de la vie du R. P. D. Claude Martin qu'il a composée. Ce sera un assez gros in-4°. Nos Pères n'en permettront pas aisément l'impression, mais je ne scay si enfin ce bon Père qui est fort ardent et fort vif sur ce sujet n'obtiendra pas ce qu'il demande. Je croirois néanmoins qu'il faudroit différer, la chose me paroit fort prématurée et précipitée; mais il les faut laisser faire[2]. » Dom Bougis et dom Mabillon ignoraient que leur jeune confrère avait fait lire son manuscrit à une religieuse ursuline de Tours qui en avait tiré une copie dont la famille de dom Claude Martin eut la primeur et le régal. Celle-ci traita avec Philibert Masson, imprimeur à Tours et, en 1697, le livre fut imprimé. A Paris, les supérieurs bénédictins obtinrent du chancelier le refus de privilège; à Tours, on passa outre et une permission du lieutenant-général, garnie des approbations d'un bouquet de docteurs, parut suffisante. Le livre parut sous le titre : *La vie du vénérable Père dom Claude Martin, religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, décédé en odeur de sainteté au monastère de Marmoutier le 9 du mois d'août 1696, écrite par un de ses disciples*, in-8°, Tours 1697.

C'est un redoutable écueil pour un historien de bon sens que le récit d'une vie sainte. Faut-il dire tout, ou beaucoup moins, ou le moins possible, et comment faut-il le dire? Dom Le Cerf, un confrère, par conséquent avec peu de bienveillance, blâme dom Martène d'avoir chargé la vie de dom Claude Martin de « mille puérilités, et de certains faits pouvant donner atteinte à la réputation du prochain ». Ce reproche ne nous frappe pas et nous serions tenté d'y trouver matière à éloges si le biographe nous avait approvisionné de petits faits caractéristiques et de ces confidences qui en disent moins qu'elles ne laissent deviner. Ce qui excède, ce qui impatiente, c'est le parti arrêté non pas de dire jusqu'aux moindres choses, mais d'approuver toujours et quand même, de parti pris.

Dom Claude Martin, à la différence de plusieurs autres supérieurs, n'était pas soupçonneux, « on ne le voyait jamais rôder par le monastère, examiner et épier les actions de ses religieux », et c'est à merveille;

[1] Bibl. nat., ms. *fr. 19659*, fol. 158. Mabillon à Martène, 17 août 1696, dans *Revue Mabillon*, 1909, t. v, p. 83. —

[2] Bibl. nat., ms. *fr. 19659*, fol. 164-165, *Revue Mabillon*, 1909-1910, t. v, p. 92, n. 13.

mais faut-il tellement le louer de cet interrogatoire mensuel de conscience auquel il les soumet et auquel ils ne peuvent échapper, même si la confiance manque de leur part. Il y a ainsi cent choses, pour ne pas dire mille, où le parti pris éclate, et l'admiration s'en ressent. Y a-t-il donc matière à louer un supérieur monastique qui laisse brûler l'infirmerie afin de ne pas abréger les grâces au réfectoire? Comment entend-il donc la pauvreté? Faut-il s'extasier du renvoi d'un voleur avec le fruit de son larcin et un écu en plus — pour sa peine, sans doute? La justice n'eût-elle pas réclamé une sévère bastonnade pour ne rien dire de plus [1].

Quand on a commencé la lecture de ces pages où l'admiration systématique lasse et écœure, on les enjambe au galop, on se dit qu'on attendait un historien et on a rencontré un panégyriste. Il ne faut rien moins qu'un panégyriste pour glorifier les excentricités, les bizarreries d'une vertu réelle, mais qui se complaît dans l'artificiel. Injures, bourrades, outrages reçus sur commande, reproches imaginaires, nous sommes en pleine feinte, et c'est abus de mettre au compte de l'inspiration divine ce qui n'est que le dérangement ou l'infirmité du cerveau humain.

Sans doute, dom Martène nous donne d'utiles indications au sujet du rôle de dom Claude Martin dans l'organisation du travail des éditions patristiques à Saint-Germain-des-Prés, mais on n'écrirait plus ainsi de nos jours [2] et on mettrait des précisions à la place des banalités. Il faut savoir en convenir, le biographe de dom Martin n'est pas de la grande école et de la rare lignée des historiens, son livre est un fatras.

A peine l'imprimeur eut-il sorti le livre des presses qu'un exemplaire partit de Tours pour Paris à l'adresse du R. P. général dom Boistard. C'était un homme très pieux et rempli de toute l'expérience nécessaire pour tenir un rôle dans la petite comédie qui se jouait. Dom Claude Martin avait eu de puissants ennemis à la cour de France, assez puissants pour obtenir de Louis XIV l'*exclusive* contre ce bon religieux au moment où le chapitre général s'apprêtait à l'élire supérieur de la congrégation. Dom Martène avait rapporté l'incident sans s'y attarder que le temps nécessaire pour faire son compliment à la sagesse et à la prudence de Sa Majesté. Les chefs de la congrégation mouraient d'envie de rendre un hommage public à dom Claude tout en appréhendant de se compromettre; la *Vie* par dom Martène les satisfaisait, elle venait de paraître sans leur approbation, c'était pour le mieux; restait à donner le change sur les responsabilités et dom Boistard estima devoir punir dom Martène d'avoir écrit un livre qu'il était enchanté de voir paraître, sans vouloir en convenir, et de l'avoir publié alors qu'il en avait défense et qu'on se réjouissait qu'il n'en eut tenu aucun compte.

Dom Martène avait un bout de rôle dans la pièce, il s'interdit toute excuse, ne pouvant s'accuser de rien, et pria le prieur de Marmoutiers de lui imposer une pénitence. Réduite à ces proportions, l'affaire risquait de ne pas donner ce qu'on en attendait; en conséquence, dom Boistard expédia dom Martène à Landevenec (voir ce nom). Après cette petite ou cette grande excursion sur les côtes bretonnes, on se hâta de rappeler le disgracié qu'on envoya dans le Bas-Maine, à l'abbaye de Notre-Dame d'Evron, où il n'aurait aucune correspondance avec le dehors... sauf avec dom Mabillon; c'est-à-dire avec ses amis de Paris. Mabillon était de bon conseil et dès qu'il reçut des nouvelles, il répondit à son correspondant, le 17 novembre 1697 : « J'étois sur le point de vous écrire lorsque j'ai reçu votre lettre du 7 qui m'a donné beaucoup de joie. Vous devez bien remercier Dieu de la disposition qu'il vous donne dans la situation où sa providence vous a mise. Vous ne pouvez mieux faire à mon avis, pour lui en marquer votre reconnaissance, que de lui sacrifier le reste des petits ressentiments, si vous en avez, contre les personnes qui se sont opposées à la distribution de votre ouvrage, et de retenir dans un religieux silence ces sentiments, quelque justes qu'ils paroissent. Rien ne peut être plus agréable à Dieu dans l'état où vous êtes. On perd toujours quelque chose auprès de Dieu, lorsqu'on se veut trop justifier auprès des hommes [3]. »

Un ordre du R. P. général défendit à tous les monastères de la congrégation d'acheter la *Vie* de dom Cl. Martin; l'exilé fut, sur ces entrefaites, transféré d'Evron à Rouen, où, dès son arrivée, il fit réimprimer la *Vie du vénérable Père dom Claude Martin...*, in-8°, Rouen, 1698, et l'enrichit d'un volume de *Maximes spirituelles du vénérable P. dom Claude Martin, tirées de ses ouvrages et confirmées par les sentiments des saints Pères*, in-12, Rouen, 1698.

IV. Rouen et Marmoutiers. — Les premiers travaux de dom Martène sur la Règle de saint Benoît et les rites monastiques de même que ses histoires de Marmoutiers et de dom Claude Martin nous permettent de prendre sa mesure : c'est un érudit magnifique, un compilateur infatigable, un metteur en œuvre consciencieux; il n'est, à aucun degré, un écrivain. Ainsi que plusieurs autres bénédictins, il s'imagine qu'il suffit de mettre le mot « histoire » au seuil d'un volume pour que l'auteur ait droit au titre d' « historien ». Mais le métier d'historien est aussi un *art* et dom Martène est entièrement dépourvu de ce qu'on appelle : le talent. Il n'a ni style, ni goût; sa prose coule et bouillonne, abondante et insipide. Cependant, il est « auteur » autant qu'il est possible de l'être; il a la passion — ou la manie — de se voir imprimé.

Les lettres de Mabillon, de dom Michel Germain, de dom Ruinart et de plusieurs autres bénédictins nous tiennent au courant des difficultés qu'ils rencontraient de la part des éditeurs pendant les années remplies par la guerre dite de la ligue d'Augsbourg jusqu'à la paix de Ryswick (1697). Les manuscrits prêts pour l'impression s'entassent, les projets sont subordonnés aux chances de réalisation, c'est une morte-saison qui contrarie ces bons travailleurs, et qui exaspère dom Martène. Il s'adresse à ses amis de Paris, il lui prend envie de mettre en branle la congrégation, de s'adresser aux supérieurs, il rêve souscriptions comme de nos jours on rêve abonnements, et l'excellent Mabillon tâche de le calmer [4] : « Je serois ravy, lui écrit-il, de vous pouvoir rendre service dans vos travaux, mais contez qu'il n'y a rien à faire à present auprès du R. P. G(énéral) [5] ny auprès de D. Jean Prou [6] pour se charger de cent exemplaires. M. Anisson ne s'engagera jamais à imprimer vos recueils sans que D. Jean Prou s'engage par écrit, et je suis assuré qu'il ne le fera point, comme il l'a assez témoigné. Je suis fâché que l'on n'y puisse réussir, mais cela ne doit point vous dégoûter. Il faut un peu attendre, le tems ne sera pas toujours si mauvais. Vous voyez

[1] Cf. H. Brémond, *Dom Martin et dom Martène*, dans *Les Lettres*, 1921, IIIe série, t. II, p. 629-678; *Histoire du sentiment religieux en France depuis la Réforme jusqu'à nos jours*, t. VI; *La conquête mystique*, c. VI, p. 177-226. — [2] A la réflexion, est-ce bien sûr? Pour certains milieux, certainement non. — [3] Dom Mabillon à dom Martène, 17 novembre 1697, dans P. Denis, *Seize lettres de dom Mabillon*, p. 41, et dans *Revue Mabillon*, t. V, 1909, p. 102-103. — [4] Bibl. nat., ms. *fr. 19659*, fol. 126, dom Mabillon à dom Martène, 25 novembre 1694, dans *Revue Mabillon*, t. V, 1909, p. 78, n. 8. — [5] Dom Claude Boistard. — [6] Dépositaire des monastères de la congrégation dont il gouvernait la finance.

que je ne puis rien imprimer moy-mesme pour la même raison quoique j'aye un siècle de nos Actes prest [1] et un tome du *Museum* pour le moins [2]. Il faut prendre un peu de patience. Vous êtes jeune et je suis vieux... »

Toutes ces bonnes paroles laissaient dom Martène impatient de placer sa prose et ses documents; aussi, on peut deviner avec quelle joie il vit publier la seconde édition de la *Vie de dom Claude Martin* et ses *Maximes spirituelles*. L'année 1698 lui apporta une autre satisfaction. Il réussit à découvrir, à Rouen, un éditeur pour son *De antiquis Ecclesiae ritibus* et passa aussitôt traité avec lui; le voici, à titre de curiosité :

« Je soussigné reconnois avoir traitté de mon manuscrit *De antiquis Ecclesiae ritibus libri quatuor* qui rendront l'ouvrage complet avec le sieur Guillaume Béourt, marchand libraire à Roüen à condition qu'il obtiendra le privilège à ses frais, qu'il me donnera un caractère neuf en cicero, et qu'il fournira au moins deux feuilles par semaine et qu'après l'impression faite il m'en donnera quarante exemplaires scavoir trente reliez en veau et dix en blanc et qu'au cas qu'on fasse une deuxième il en donnera un relié en maroquin m'obligeant de n'en traitter avec aucun libraire ou imprimeur en foy de quoy nous avons signé le présent double le dix neuf febvrier mil-six-cent-quatre-vingt-dix-huit. »

Ce n'est que deux ans après que dom Martène eut la satisfaction de voir paraître son : *De antiquis Ecclesiae ritibus libri quatuor collecti ex variarum insigniorum Ecclesiarum libris pontificalibus, sacramentariis, missalibus, breviariis, ritualibus seu manualibus, ordinariis seu consuetudinariis cum manuscriptis, tum editis, ex diversis conciliorum decretis, episcoporum statutis, aliisque auctoribus probatis permultis*, en 2 in-4°, Rotomagi, 1700; et deux ans plus tard : *De antiquis Ecclesiae ritibus tomus tertius complectens librum secundum et tertium in quibus Ritus ad sacras benedictiones atque ad disciplinam ecclesiasticam spectantes, commentariis illustrantur*, in-4°, Rotomagi, 1702. Enfin, en 1706, parut, à Lyon, un *Tractatus de antiqua Ecclesiae disciplina in divinis celebrandis officiis varios diversarum Ecclesiarum ritus et usus exhibens, Italiae, Germaniae, Hispaniae, Angliae sed maxime Galliae, collectos ex variis insigniarum Ecclesiarum libris pontificalibus, sacramentariis, missalibus*, etc., in-4°, Lugduni [3].

Pendant son séjour à l'abbaye de Saint-Ouen, dom Martène publia encore, sous le titre de *Veterum scriptorum et monumentorum moralium, historicorum, dogmaticorum, ad res ecclesiasticas, monasticas et politicas illustrandas, collectio nova*, in-4°, Rotomagi, 1700, un ouvrage qui peut être considéré comme un supplément au *Spicilegium* de dom Luc d'Achery, et qui reparut dans le *Thesaurus novus anecdotorum* quelques années plus tard.

Il faudrait aussi faire la part de dom Martène dans l'édition des *Opera* de saint Grégoire le Grand préparée par dom de Sainte-Marthe, mais on ne trouve rien de précis sur ce point. Imitant plusieurs de ses confrères, dom Martène se plaisait à apporter sa part de collaboration anonyme aux grands ouvrages qui faisaient honneur au nom bénédictin; déjà, pendant les années de son séjour à Paris, il avait, avec dom Pierre Coustant, travaillé aux *indices* du t. III de l'édition de saint Augustin et cette abnégation édifiante a retrouvé, en d'autres temps, des imitateurs.

Après Rouen, on retrouve dom Martène à Marmoutiers à la suite des incidents dont le détail, qui nous échappe, avait été confié à l'affectueuse vigilance de Mabillon qui s'associait avec tout son cœur aux souffrances morales de son ami : « Je suis, lui écrivait-il, très sensible aux peines que vous soufrez, et je souhaitterois de tout mon cœur y pouvoir apporter quelque soulagement, mais il n'y a que Dieu qui le puisse, et tout ce que vous avez à faire c'est de prier, de vous humilier profondément, de tacher de soufrir avec patience les retardemens de Dieu qui veut vous purifier par cette rude épreuve de toute la vanité que vous pourriez avoir de ce que vous avez fait. Mais surtout il faut que vous tachiez de vous soumettre aveuglément aux avis que l'on vous donne. Quand il arriveroit qu'ils ne seroient pas dans la dernière exactitude, Dieu est trop bon pour vous imputer le mal s'il y en avoit, voyant votre docilité et la droitture de votre cœur [4]. »

A Marmoutiers, dom Martène avait mis la dernière touche à son histoire de ce monastère où tout lui rappelait dom Claude Martin, sauf son successeur dom Louis Tasche, dont il semble cependant qu'il n'eut pas à se plaindre; mais, du moment que dom Martène avait de la copie à placer, les lieux et les gens lui devenaient à charge. Il s'agissait pour lui, maintenant, de trouver preneur pour l'*Histoire de Marmoutier* — qui attendra cent soixante-dix ans! C'était encore Mabillon qui lui donnait un bon conseil et lui laissait entrevoir l'occasion qui allait s'offrir « au prochain chapitre général ou vous aurez occasion de parler à nos Rds Pères. Prenez courage, et ayez patience. J'espère que Dieu vous consolera enfin après vous avoir longtemps éprouvé, je l'en prie de tout mon cœur [5]. »

V. Premiers voyages. — L'avis donné par Mabillon était sage. En 1708, le chapitre général se tint à Marmoutiers et dom Martène en reçut la mission de visiter les archives des cathédrales, des chapitres et des monastères de France à l'effet de recueillir tout ce qui pouvait servir à la nouvelle édition du *Gallia christiana* entreprise par dom Denis de Sainte-Marthe pour la congrégation (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 290). Ces sortes d'obédiences avaient été consacrées par les exemples de Mabillon et de Montfaucon comme elles avaient été justifiées par les résultats obtenus. Si on peut croire que plusieurs religieux les recherchaient et s'en arrangeaient comme d'une récréation, il n'est que juste de dire que les autres, le plus grand nombre de ceux qui partirent ainsi à la recherche des manuscrits et des chartriers firent en conscience le travail qu'on attendait d'eux. Dom Martène nous dit que sa première pensée fut de concevoir un travail immense qui lui inspira de la frayeur et la crainte de ne pas aboutir; mais il abandonna le succès à la Providence, sollicita les prières des moines, la bénédiction du R. P. prieur et, le 12 juin, se mit en chemin.

[1] Le VIe siècle des *Acta sanctorum ordinis S. Benedicti* parut en 1701. — [2] Ces documents apportés d'Italie étaient destinés par Mabillon à former le t. III du *Museum italicum*; ils ne furent publiés qu'en 1724, dans le t. III de l'*Amplissima collectio* de dom Martène. — [3] Tout à fait au terme de sa vie dom Martène donna une deuxième édition du *De antiquis Ecclesiae ritibus, ex variis insigniorum Ecclesiarum pontificalibus, sacramentariis, missalibus, etc., collecti atque exornati. Editio secunda tertiam ultra partem aucta*, 4 in-fol., Antwerpiae (Milan), 1736-1738; vol. I (1736), *De ritibus in sacramentorum administratione observatis*; vol. II (1736), *De ritibus ad sacramentum ordinis spectantibus*, p. 1; *De ritibus ad sacramentum matrimonii pertinentibus*, p. 335; *De sacris benedictionibus*, p. 405; *De ritibus ad ecclesiasticam disciplinam spectantibus*, p. 857; *Varii ritus ad juvandos morientes et sepeliendos mortuos*, p. 1054; vol. III (1737), *Tractatus de antiqua Ecclesiae disciplina in divinis celebrandis officiis. Appendix continens nonnullae insignium monasteriorum consuetudines. Indices*; vol. IV (1738), *De antiquis monachorum ritibus. Indices*. Le même ouvrage fut réimprimé en 4 in-fol., Venise, 1763-1764; 4 in-fol., Venise, 1783; 4 in-fol., Bassano, 1788. — [4] Dom Mabillon à dom Martène, 6 avril 1704, dans *Revue Mabillon*, t. V, 1909, p. 103. — [5] Dom Mabillon à dom Martène, 4 octobre 1707, dans *Revue Mabillon*, t. V, 1909, p. 104.

Il serait facile de le suivre, plus facile que profitable, car il a laissé un récit de ses pérégrinations, récit que l'on a le devoir de lire et que, pour cette raison, on est dispensé de résumer. Mabillon et Montfaucon avaient donné l'exemple et recouru au latin, Martène les imite, mais en français, comme Lebrun-Desmarettes. C'est un progrès, mais c'est le seul; car il ne faut pas s'attendre à trouver de rares découvertes, des observations ingénieuses ou fines dont le psychologue fait son profit. Dom Martène visite plusieurs abbayes du diocèse de Tours d'où il passe dans le Poitou et parcourt successivement les diocèses de Bourges, de Nevers, d'Auxerre et de Sens, grossissant son ballot de pièces rares, ce qui était la raison de son voyage. A Paris, où il arriva le 11 décembre, il n'eut pas la joie de revoir Mabillon, disparu depuis un an. On fit le meilleur accueil au voyageur, on chercha à le retenir jusqu'à Pâques et même à le rattacher à Saint-Germain, mais bien inutilement; dès le 23 décembre il avait regagné Marmoutiers.

Bientôt, il fallut reprendre le bâton de voyage; mais les supérieurs savaient combien il est plus avantageux de ne pas laisser les voyageurs solitaires, ils offrirent à dom Martène le choix d'un compagnon. « Je jettai les yeux, dit-il, sur dom Ursin Durand, que je crus très propre à cet emploi, tant à cause que c'est un religieux qui joint à la piété beaucoup d'esprit et une santé robuste, et capable de résister à la fatigue du voyage et de l'étude, que parce qu'il me parut un homme de bonne volonté et aussi sociable qu'il est nécessaire dans une entreprise de cette sorte. Nous partîmes de Marmoutier un jeudi, quatrième d'avril (1709) [1]. »

Ils n'y revinrent que le 9 décembre, y passèrent l'hiver et le carême et, après la fête de Pâques, se remirent en campagne. Cette fois, ils ne reparurent à Marmoutiers qu'au mois de janvier 1711; après quelques mois de repos ils partent de nouveau, continuent leur exploration et viennent en rendre compte à Saint-Denis à dom Denis de Sainte-Marthe. Ainsi se passèrent six années, depuis le 11 juin 1708 jusqu'au 16 novembre 1713. Le *Gallia christiana* pouvait affronter les presses et la critique, mais dom Martène et son compagnon dom Ursin Durand avaient engrangé une deuxième moisson dont ils firent profiter le public sous le titre de : *Thesaurus novus anecdotorum. Prodit nunc primum, studio domni Edmundi Martene et domni Ursini Durand*, 5 in-fol., Paris, 1717.

Vol. I, *Praefatio, etc.* ..... p. I-VII
Index chronologicus epistolarum et diplomatum, et index alphabeticus..... p. VII-XXVII
Epistolae et diploma regum ac principum aliorumque virorum illustrium..... p. 1-1856
Index.
Vol. II. Index chronologicus contentorum hoc in volumine, etc..... p. I-XIV
Urbani papae IV, epistolae LXIV..... p. 1
Clementis papae IV, epistolae DCCXI..... p. 97
Joannis XXII. Processus varii in Ludovicum Bavarum et ejus asseclas..... p. 637
Innocentii VI. Registrum epistolarum, anno 1361..... p. 843
Acta varia de schismate pontificum Avenionensium, etc..... p. 1073
Index.
Vol. III complectens chronica varia aliaque cum ecclesiastica tum civilia omnium pene nationum monumenta historica.
Chronicon Siciliae..... p. 1
Gesta Tancredi, in expeditione Ierosolymitana, auctore Radulfo Cadomensi, ejus familiari..... p. 107
Gilonis Parisiensis de expeditione Hierosolymitana libri VI..... p. 211
Jacobi de Vitriaco narratio patriarchae Hierosolymitani coram summo pontifice de statu Terrae sanctae..... p. 267
De varia fortuna Ernesti Bavariae ducis. p. 307
Genealogia comitum Flandriae..... p. 377
Joannis Iperii abbatis chronicon Sythiense S. Bertini..... p. 441
Tomelli historia Hasnoniensis monasterii.. p. 777
Ebrardi chronicon Watinensis monasterii. p. 797
Fragmentum historiae Britanniae Armoricae..... p. 829
Historia eversionis monasterii S. Florentii veteris a Britonnibus et Normannis .... p. 843
Acta varia in causa Dolensis episcopatus.. p. 849
Acta Tullensium episcoporum..... p. 989
De gestis abbatum Mediani-monasterii ... p. 1091
Historia Novientensis monasterii..... p. 1125
Scheri de primordiis Calmosiacensis monasterii, libri II..... p. 1159
Acta abbatum IV Metensis S. Arnulfi monasterii..... p. 1199
Initia Madirensis monasterii..... p. 1203
Martini fragmentum historiae Monasterii. Novii Pictaviensis..... p. 1209
Historia Pontiniacensis monasterii ..... p. 1221
Historia monasterii Villariensis..... p. 1267
Narratio de morte Ottonis IV, imperatoris. p. 1373
Brevia aliquot chronica..... p. 1379
Gesta Britonum in Italia sub Gregorio papa IX, gallico idiomate metrice scripta a Guillelmo de la Perene qui praesens aderat..... p. 1457
Guil. de Villanova historia belli italici... p. 1505
Martyrologia aliquot antiquissima ..... p. 1543
Acta SS. Cypriani et Justinae martyrum... p. 1617
Passio S. Eusebii..... p. 1649
Vita S. Romani archiep. Rothomagensis. p. 1651
Vita S. Remigii archiep. Rothomagensis. p. 1665
Translatio corporis B. Audoeni..... p. 1669
Translatio B. Nicasii martyris..... p. 1677
Sermo in festivitate sanctorum quorum reliquiae in praesenti ecclesia requiescunt. p. 1681
Adventus corporis S. Quirini ..... p. 1685
Vita Hervei S. Martini Turonensis archiclavis..... p. 1689
Vita S. Johannis Valentinensis episcopi. p. 1693
De Felici obitu Angeluciae virginis..... p. 1703
Vita Hugonis abbatis Marchianensis.... p. 1709
Euvrardi passio S. Thomae martyris Cantuariensis archiepiscopi..... p. 1737
Bertrandi vita S. Edmundi Cantuariensis archiepiscopi..... p. 1751
Historia canonizationis et translationis S. Edmundi..... p. 1831
Tractatus de promissione B. Thomae martyris..... p. 1873
Liber miraculorum S. Edmundi..... p. 1881
Epistolae variae ad historiam S. Edmundi spectantes..... p. 1897
Vita S. Philippi archiepiscopi Bituricensis. p. 1927
Vita Jacobi Gelu archiepiscopi Turonensis. p. 1947

Vol. IV, in quo continentur varia concilia, episcoporum statuta synodalia, illustrium monasteriorum ac congregationum edita praesertim in capitulis generalibus decreta, comprenant entre autres pièces :

Canones Hibernenses, Libellus de remediis peccatorum; Collectio antiqua canonum poenitentialium. Statuta selecta ordinis Cisterciensis; item ordinis Praedicatorum, etc., etc.

[1] *Voyage littéraire de deux bénéd.*, 1717, 1re part., p. 64.

Vol. v complectens SS. Patrum aliorumque auctorum ecclesiasticorum omnium fere saeculorum a IV ad XIV opuscula.
Evagrii altercatio inter Theophilum christianum et Simonem judaeum ..... p. 1
S. Orientii Commonitorium ..... p. 17
S. Aviti Viennensis sermo feria tertia in Rogationibus ..... p. 47
S. Faustini homilia ..... p. 55
Dictio Ennodii in natali Laurentii Mediolanensis episcopi ..... p. 60
Antiquum calendarium S. romanae Ecclesiae ..... p. 63
Expositio brevis antiquae liturgiae gallicanae ..... p. 85
Antiquus ordo romanus ad usum monasteriorum accommodatus ..... p. 101
Ven. Bedae libri IV in principium Genesis usque ad nativitatem Isaac et ejectionem Israelis ..... p. 111
Ven. Bedae liber in canticum Habacuc .... p. 295
Ven. Bedae homiliae XI : Adventus Domini, p. 317; Joan., I, 15, p. 321; In vigilia natalis Domini, p. 327; Post Theophania, p. 331; Dominica III quadragesimae sabbato, p. 339; Feria II in quadragesima, p. 343; Joan., V, 1, p. 351; Infra octavas Paschae, p. 357; in Letania majore, p. 363; In Ascensu Domini, p. 369; Matth., VIII, 23, p. 377.
Ven. Bedae libellus precum ..... p. 381
Theodulphi episcopi Aurelianensis versus de luxuria ..... p. 399
Hrabani Mauri archiepiscopi Moguntini liber de variis quaestionibus adversus judaeos ..... p. 401
Opuscula quaedam poetica Flori Lugdunensis Ecclesiae diaconi ..... p. 595
S. Odonis abbatis Cluniacensis sermo in festo S. Martini ..... p. 617
S. Odonis sermo de nativitate B. Mariae .. p. 621
S. Odonis sermo de Cruce ..... p. 623
Humberti cardinalis libri tres adversus simoniacos ..... p. 629
Fragmentum disputationis adversus graecos ..... p. 845
Odonis episcopi Cameracensis liber, seu homilia de villico iniquitatis ..... p. 853
Guillelmi de Campellis tractatus brevis de origine animae ..... p. 877
Hugonis a S. Victore libellus de modo dicendi et meditandi ..... p. 883
Hugonis archiepiscopi Rothomagensis dialogorum seu quaestionum theologicarum libri VII ..... p. 891
Ejusdem tractatus in Hexameron ..... p. 1001
Ejusdem vita S. Adjutoris monachi Tironensis ..... p. 1011
Algeri Scholastici liber de misericordia et justitia ..... p. 1019
Petri Abaëlardi theologia cristiana ..... p. 1139
Ejusdem expositio in Hexameron ..... p. 1361
Petri venerabilis Cluniacensis abbatis IX, sermones tres: in laudem Sepulchri Domini, p. 1419; de sancto Marcello papa et martyre, p. 1440; in veneratione quarum libet reliquiarum, p. 1445.
Excerpta ex Hamelini de Verulamio monasterii S. Albani in Anglia prioris libro de monachatu ..... p. 1453
Gerochi praepositi Reicherspergensis tractatus adversus simoniacos ..... p. 1457
Gillieberti disputatio Ecclesiae et synagogae ..... p. 1497
Anonymi tractatus adversus Judaeum .... p. 1507
Dialogus inter Cluniacensem monachum et Cisterciensem de diversis utriusque ordinis observantiis ..... p. 1569
Eulogium magistri Johannis Cornubiensis ad Alexandrum papam III quod Christus sit aliquis homo ..... p. 1655
Disputatio inter catholicum et paterinum haereticum ..... p. 1703
Renerii summa de catharis et leonistis, seu pauperibus de Lugduno ..... p. 1759
Tractatus de pauperibus de Lugduno ..... p. 1777
Doctrina de modo procedendi contra haereticos ..... p. 1795
Liber de doctrina novitiorum ordinis Granimontensis ..... p. 1823
Consultatio Zachaei christiani et Apollonii philosophi editae Spicileg. t. x, collatae cum ms. Vindocinensi variantes lectiones. p. 1845

On peut, d'après cette nomenclature, se faire une idée du labeur de dom Martène et de dom Durand qui avaient bourré leurs portefeuilles de toutes ces copies dont ils offraient le bénéfice aux savants. Ainsi se poursuivait la tradition de dom Luc d'Achery dans le *Spicilège*, continuée par dom Mabillon dans les *Vetera analecta;* tradition un peu criticable car ces collections utiles se présentent dans un désordre qui fait appréhender d'y avoir recours. Les compilateurs de tant d'écrits anciens auraient pu s'imposer l'adoption d'un classement quel qu'il fût, logique, chronologique, géographique peu importe, au lieu de jeter en tas ces richesses un peu à la façon dont un chiffonnier vide sa hotte. Les cinq in-folio du *Thesaurus* que vont suivre les neuf in-folio de l'*Amplissima collectio* méritaient un effort de plus en vue d'une présentation meilleure. Mais Martène comme d'Achery et Mabillon n'avaient qu'à se baisser pour se relever les mains pleines d'inédits, ils allaient au plus pressé qui était certes de les publier, toutefois ils ont par trop négligé de leur faire un bout de toilette. Cela se voit non seulement au manque d'ordre, mais au manque de soin avec lequel les textes sont lus, transcrits, imprimés; il y a des lacunes, des oublis, des passages intervertis qui ne permettent pas d'y recourir et d'en faire usage avec une confiance sans mélange et de les citer sans une revision attentive.

VI. Nouveaux voyages. — Parmi les bénédictins de Saint-Maur, il s'est rencontré de grands érudits dont les noms sont devenus historiques, mais il n'est que juste de rappeler parfois la mémoire des organisateurs qui, parvenus aux charges principales de la congrégation, usaient de leur autorité en vue de rendre possible certaines grandes entreprises. Dom Claude Martin avait eu sa bonne part de responsabilité dans l'édition célèbre des Œuvres de saint Augustin, dom Maur Andren de Kerdrel procura l'*Histoire de Bretagne* (voir *Dictionn.*, t. IX, au mot Lobineau) et fit adopter par le chancelier d'Aguesseau le projet d'une refonte des *Historiens de la Gaule*. Ce fut dom Martène qui fut chargé d'établir le plan de cette vaste collection, en 1717. Son plan adopté, mais ajourné, l'œuvre lui échappa et fut reprise par dom Martin Bouquet, en 1738. En vue de ce nouveau travail, les supérieurs invitèrent dom Martène et dom Durand à reprendre leurs voyages littéraires, et ils se dirigèrent vers les Pays-Bas et l'Allemagne. Leurs pérégrinations ne devaient pas être moins fructueuses que précédemment. Partis le 30 mai 1718, ils étaient de retour au mois de janvier 1719 et, avant de passer à d'autres soins, donnaient au public deux volumes de format in-4°, intitulés :

Voyage littéraire de deux religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, où l'on trouvera : I. Quantité de pièces, d'inscriptions et d'épitaphes, servant à éclaircir l'histoire et les généalogies des anciennes

familles; II. Plusieurs usages des églises-cathédrales et des monastères touchant la discipline et l'histoire des Églises des Gaules; III. Les fondations des monastères et une infinité de recherches curieuses et intéressantes qu'ils ont faites dans près de cent évêchés et huit cents abbayes qu'ils ont parcourus. Ouvrage enrichi de figures, Paris, 1717-1724. Un deuxième volume, au titre légèrement modifié, se rapportait aux travaux préparatoires au recueil des *Historiens des Gaules*, in-4°, Paris, 1718. « Les voyages des PP. Martène et Durand, écrit dom Tassin, n'ont été entrepris que par obéissance et pour rendre service à l'Église. Ces pieux voyageurs n'ont jamais perdu de vue leur sainte Règle, observant l'abstinence la plus sévère. Les travaux de l'étude et les fatigues de leurs courses ont été pour eux une plus rigoureuse pénitence que celle qu'ils ont faite dans le cloître avant et depuis leurs voyages. En un mot, ils ont porté l'édification et la bonne odeur de Jésus-Christ dans tous les lieux où ils ont été[1] ! » Cette édification n'était pas du goût de tout le monde et on le leur fit bien voir. Le chapitre général de 1720 fut saisi de réclamations et de protestations, contre les deux voyageurs de la part des supérieurs de Saint-Bertin et de Lobbes, mécontents d'appréciations insuffisamment louangeuses. A l'issue du chapitre, dom Denis de Sainte-Marthe eut le mauvais goût de faire une avanie publique à dom Martène et il fallut une intervention de dom Robert Marchand pour lui éviter une sorte d'exil.

VII. La correspondance. — Ce fut au cours du « voyage littéraire » de 1718, que dom Martène rencontra à Liége le baron de Crassier avec qui Montfaucon entretenait une correspondance depuis trois ans et qui avait dû faire son éloge aux deux confrères. Guillaume de Crassier avait, dès l'âge de dix-sept ans, commencé à former un « cabinet » d'antiquailles, comme il disait, et il possédait une belle collection de livres, dont 250 manuscrits. Il entretint avec dom Martène une correspondance qui s'étend du 1er octobre 1718 au 13 mai 1736 et qui ne comptait pas moins de 170 pièces dont 162 ont été publiées. Ce qui ne fut d'abord que sympathie devint amitié fondée sur l'estime mutuelle, mais on serait très déçu si on en cherchait l'expression attendrie dans cette correspondance qui se compose moins de lettres que de billets où on croirait entendre deux libraires correspondre. Martène recherche des livres, il débat les prix, la reliure, le poids des ballots, il expédie des prospectus, annonce les ouvrages qui vont paraître sous peu, prie de faire circuler les annonces afin de recueillir le plus grand nombre possible de souscriptions.

Une autre catégorie de lettres se compose de celles qui furent échangées à l'occasion des différends survenus entre les deux monastères de Stavelot et de Malmédy. En 1724, dans son second *Voyage littéraire* et dans la préface du t. II de l'*Amplissima collectio*, Martène avait pris parti pour Stavelot, en lui attribuant la primauté. Un sieur J.-J. Rodérique, poussé par le prieur de Malmédy, prit la défense de cette ville et de son monastère et publia en 1728, à Würzburg, un mémoire dans lequel il mettait en doute l'authenticité des titres de Stavelot. Dom Martène averti par le baron de Crassier eût préféré garder le silence, mais les moines de Stavelot lui envoyèrent les pièces nécessaires à une réponse en le priant de s'en charger; il y consentit et, en juillet 1729, la première partie du livre de Rodérique était réfutée. On l'imprima et la dispute continua encore quelque temps, au déplaisir de dom Martène.

La correspondance de Martène contient quelques détails à retenir. Une de ses lettres nous apprend qu'en 1719 l'édition de saint Augustin « par nos Pères » était presque introuvable à moins d'y mettre la somme de 245 livres; une autre nous apprend que ses livres à lui sont plus accessibles : le *Commentarius in Regulam*, 7 ou 8 livres; le *De antiquis monachorum ritibus*, non reliés, 14 livres; le *De antiquis Ecclesiae ritibus*, 4 in-4°, se vendaient autrefois 25 livres, « aujourduy on est bien heureux de les avoir pour dix escus »; tous ces livres sont devenus fort rares et ne se trouvent pas aisément. Le *Thesaurus anecdotorum*, 5 in-fol., 90 livres; les deux *Voyages littéraires*, 14 livres; l'*Amplissima collectio*, 9 in-fol., 200 livres et 150 livres aux souscripteurs.

Une lettre du 29 août 1720, en plein « système » de Law, avertit le baron de Crassier qu'il ne peut lui envoyer le tome II du *Gallia christiana* « quoyque l'impression soit finie et que [le livre] ait été présenté à M. le Régent, parce que le libraire ne veut pas l'exposer en vente d'un an d'icy à cause de tous les changemens qui arrivent en France au sujet de la monoye. » Une autre lettre, du 5 août 1721, annonce la guérison de Louis XV, et une autre du 11 août 1728 semble regretter fort les grands préparatifs de réjouissance faits à Paris pour la naissance d'un dauphin qui s'est fait suppléer par une princesse, ce qui a « coûté beaucoup et n'a servi de rien. » Mais cette note est exceptionnelle.

Il est plus curieux de lire, à la date du 6 septembre 1721, « en quel état étoit la nouvelle édition du *Glossaire* de monsieur Du Cange. Cete édition étoit tombée parce que celuy qui l'avoit entreprise étoit tombé en enfance et qu'on n'avoit rien trouvé dans ses papiers en état d'être donné au public, qu'on avoit voulu plusieurs fois en charger d'autres religieux qui s'en sont tous excusés. Tant de personnes ont fait là-dessus des instances auprès de notre R. P. général, que enfin il a fait venir deux religieux de province pour y travailler, lesquels ont dressé le prospectus que j'ay l'honneur de vous envoyer. Ce sont deux religieux d'esprit, mais qui n'ont jamais rien fait, et qui pourront donner un Glossaire plus parfait, l'augmenter de plusieurs mots omis dans monsieur Du Cange, expliquer quelques mots qu'il n'a pas expliqué et corriger quelques fautes qu'il a faites. Mais je ne crois qu'ils puissent l'augmenter d'un gros volume in-folio comme ils le promettent. Ils ont fait cete promesse parce qu'on leur a dit qu'il falloit et qu'on pouvoit augmenter cet ouvrage d'un volume, mais ils n'ont pas encore assez d'usage n'y d'expérience pour pouvoir parler d'une manière si décisive sur une matière dans laquelle ils ne voyent pas encore jour. » C'était le prospectus de dom Toustain et dom Le Pelletier que leur confrère arrangeait de cette façon et il ne se trompait pas; ces deux religieux durent abandonner leur entreprise qui fut reprise et terminée par dom Maur Dantine et dom Carpentier (voir *Diction.*, t. VIII, col. 1435).

Dans cette correspondance relevons encore un trait. « Je m'étonne, écrit Martène, que nos confrères de Saint-Jacques aient si peu de zèle pour les livres qui font l'unique consolation de leurs religieux. Ils devroient avoir un peu plus d'émulation et, à l'exemple de nos pères, prendre toutes les voyes pour acquérir de la science qui leur feroit honneur et les porteroient à Dieu » (2 juin 1728)[2].

VIII. L'*Amplissima collectio*. — Après avoir consacré le temps nécessaire au triage et à la prépa-

[1] Dom Tassin, *Histoire littéraire de la congrégation de Saint-Maur*, in-4°, Bruxelles, 1770, p. 556. — [2] L. Halkin, *Correspondance de dom Edmond Martène avec le baron G. de Crassier, archéologue liégeois*, dans *Bul. de l'institut archéol liégeois*, t. XXVII, 1898, p. 19-308; en appendice quelques lettres d'autres correspondants: G. de Podestat, J.-F. Schannat.

ration de leurs notes, dom Martène et dom Durand firent paraître, à partir de 1724, un premier volume de leur nouveau recueil qui compta neuf in-folio espacés entre 1724 et 1733. Ce premier volume eut l'extraordinaire bonne fortune de faire son chemin jusqu'à Rome et de retenir l'attention d'un pape érudit, Benoît XIII. Dom Charles Conrade, alors chargé des intérêts de la congrégation en cour de Rome, s'empressa d'en donner avis à dom Martène :

« Rome, ce 24 septembre 1724.

« Un prélat du palais, qui sort actuellement de notre hospice, vient de me dire que le Saint-Père fit hier au soir de grands éloges de Votre Révérence. Il m'a dit qu'elle ferait bien d'accompagner ses ouvrages d'une seconde lettre dans laquelle elle marque à Sa Sainteté qu'ayant appris qu'elle avait la bonté de vouloir bien les recevoir, vous preniez la liberté de les lui envoyer et de l'assurer, en même temps, que non seulement vous n'étiez point appelant, mais aussi que vous aviez fort désapprouvé les appels[1]. »

Dom Martène ne pouvait se dérober à l'invitation, il envoya tout ce qu'on réclamait de lui et dom Conrade de l'en féliciter dans ce style traditionnel[2] :

« Les lettres de Votre Révérence ne pouvaient pas arriver plus à propos. Deux jours après qu'elles m'ont été remises, le pape me fit prier par un prélat de sa confiance de lui faire venir tous vos ouvrages de Paris, comme il a demandé ceux de dom Mabillon. Je répondis qu'ils étaient tous dans notre bibliothèque et que j'allais lui consigner sur-le-champ pour les présenter lui-même à Sa Sainteté, ce qui fut exécuté; et le prélat les porta dans le moment au Saint-Père, qui fit de grandes difficultés pour les recevoir, disant qu'il ne vouloit point nous dépouiller et priver le public de la consolation de les venir consulter chez nous; mais le cardinal Corradine, qui se trouva présent, le détermina en lui disant que je ne faisois que les prêter jusqu'à ce que Votre Révérence me les eût tous envoyés pour Sa Sainteté. Elle s'informa ensuite si vous étiez vivant; le prélat répondit que non seulement vous viviez, mais que vous en donniez de très grands signes par votre grande collection, dont vous nous avez déjà donné trois volumes que vous aviez fait partir pour Elle; que vous m'aviez même déjà envoyé la lettre qui devoit accompagner ce régal, et que vous m'en écriviez une qui donnoit une grande idée de ce vaste ouvrage, qui devoit être de neuf volumes. Comme je m'étois douté que le pape ne manqueroit pas de marquer quelque envie de les lire toutes deux, j'avois fait une copie de la françoise, où je n'avois mis que ce qui est nécessaire et ce qui pouvoit faire plaisir au Saint-Père, et les avois confiées au prélat auquel Sa Sainteté ayant, en effet, marqué quelque empressement de les lire, il lui remit la latine et lui traduisit en italien la françoise, en présence du même cardinal, et elles furent toutes deux très goûtées. Le pape entra ensuite dans le bain; mais après en être sorti, ne trouvant point ladite lettre françoise sur son bureau, parce que le prélat l'avoit emportée, il la lui envoya demander pour la faire traduire en italien par M. de Sainte-Marie, son camérier secret. Votre Révérence doit s'attendre à un beau bref de la part de Sa Sainteté, sitôt que les trois volumes lui auront été présentés, et peut-être plus tôt.

« Quand le pape demande des livres, il veut absolument les payer; ainsi je compte qu'il ne voudra recevoir ceux de dom Mabillon et les vôtres qu'à cette condition; peut-être que le payement ne sera pas en argent, mais en quelque chose de meilleur; c'est à quoi il faudra veiller.

« Toutes ces commissions sont des témoignages de l'affection du Saint-Père pour Votre Révérence, qu'il estime en effet véritablement. Il a marqué une joie infinie lorsqu'il a lu dans votre propre lettre que vous et votre digne compagnon n'aviez pas appelé[3]; ainsi il ne manquera pas de vous faire un beau bref. »

Le recueil dont on vient de parler est intitulé : *Veterum scriptorum et monumentorum historicorum, dogmaticorum et moralium amplissima collectio, studio et opera domni Edmundi Martène et domni Ursini Durand, presbyterorum et monachorum benedictinorum e Congregatione Sancti Mauri.*

Vol. I, 1724, Regum et principum aliorumque virorum illustrium epistolae et diplomata.

Vol. II, 1724, Vetera monumenta imperialis monasterii Stabulensis (Stavelot). Wibaldi abbatis Stabulensis et Corbeiensis (Corwey) in Saxonia epistolae. Alexandri papae III. Registrum epistolarum pro Remensi provincia. Epistolae variorum ad sanctam Hildegardem cum responsis ad easdem. Frederici II imperatoris epistolae variae cum summariis privilegiorum Ecclesiae romanae et quibusdam aliorum epistolis.

Vol. III, 1724, [Documents rassemblés par Mabillon] Ambrosii Camaldulensis ordinis praepositi generalis epistolarum libri XX. Praefationes in varias translationes de graeco in latinum ab eo factas, et virorum eruditorum ad eum epistolae. Alberti Sarthianensis ordinis minorum vicarii generalis et quorundam aliorum epistolae selectae. Petri Delphini Camaldulensis ordinis epistolae CCXLII. Egidii Viterbiensis, Thomae Wolfei et Petri Ciaconii quaedam epistolae.

Vol. IV, 1729, complectens pluresseri ptores historicos de rebus praesertim germanicis.

Vol. V, 1729, Lamberti Parvi Leodiensis S. Jacobi monachi chronicon a Reinero ejusdem coenobii asceta continuatum..... p. 1
Chronicon Cornelii Zanfli et S. Jacobi Leodiensis monachi ab anno MCCXXX ad MCCCCLXI..... p. 67
Breve chronicon Bremense ..... p. 504
Ekkehardi abbatis Uraugiensis libellus de expeditione Jerosolymitana..... p. 507
Epistola Jerosolymitanorum..... p. 535
Brevis narratio belli sacri..... p. 536
Versus de viris illustribus dioecesis Tarvanensis qui in sacra expeditione fuere.... p. 539
Lamentum lacrymabile super his qui in expeditione Jerosolymitana diversis mortibus justo quidem, sed occulto et inscrutabili Dei judicio interierunt..... p. 540
Chronicon Terrae sanctae, auctore Radulfo Coggeshale ordinis Cisterciensis abbate... p. 544
Guillelmi archiepiscopi Tyriensis continuata belli sacri historia, ab antiquo auctore gallico idiomate ante annos CCCC conscripta ..... p. 582
Glossarium vocum gallicarum..... p. 752
De excidio urbis Aconensis libri II ..... p. 758
Tractatus de expugnatione urbis Constantinopolis..... p. 786
Chronicon anglicanum ab anno MLXVI ad MCC, auctore Radulfo Coggeshale abbate. p. 802

[1] Bibl. nat., ms. *franc. 22537*, fol. 152. — [2] Bibl. nat., ms. *franç. 25537*, fol. 154. — [3] Une dizaine d'années plus tard, dom Ursin Durand unit sa protestation à celle des adversaires de la bulle *Unigenitus* et ce religieux, d'une austérité très grande, persévéra jusqu'à sa mort dans le parti des opposants. P. Denis, *Les bénédictins de Saint-Germain-des-Prés et la cour de Rome en 1735*, dans *Revue Mabillon*, t. IV, 1908, p. 324-366.

Libellus de motibus anglicanis sub Johanne rege, auctore Radulfo Coggeshale abbate. p. 871
Annales veteres Francorum. . . . . p. 884
Chronicon Turonense, auctore anonymo canonico S. Martini Turonensis . . . . . p. 918
Brevis historia S. Juliani Turonensis. . . . p. 1072
Historia monasterii S. Florentii Salmuriensis. . . . . p. 1082
Breve chronicon monasterii S. Florentii Salmuriensis . . . . . p. 1140
Fragmenta chronicorum comitum Pictaviae et ducum Aquitaniae. . . . . p. 1148
Chronicon Richardi Pictavensis Cluniacensis monachi ab anno DCCLIV ad annum MCLIII. . . . . p. 1160
Francisci Carpesani flaminis Parmensis commentaria suorum temporum libri X comprehensa, ab anno MCCCCLXX ad MDXXVI . . . . . p. 1175
Prosperi sancta Crucii de civilibus Galliae dissensionibus commentariorum libri III. p. 1427
Epistola A. patriarchae, Johannis regis, etc. ad Honorium papam III . . . . . p. 1479
Epistola Honorii papae III ad universos fideles . . . . . p. 1480
Vol. VI, 1729, complectens plures scriptores historicos de variis ordinibus religiosis, antiqua martyrologia nonnulla, cum quibusdam sanctorum actis; entre autres:
Sententia Brunelli de ordinibus religiosis. . p. 1
Anonymi monachi cartusiensis Vallis-Dei dialogus de diversarum religionum origine, et earum temporibus ac legislatoribus; de quibusdam quoque haeresibus; sed et schismatibus quae in Roma sede contigerunt . . . . . p. 11
Gesta septem abbatum Beccensium metrice a Petro Divensi conscripta. . . . . p. 93
Historia brevis priorum Grandimontensium . p. 113
Historia prolixior priorum Grandimontensium. . . . . p. 123
Brevis historia ordinis cartusiensis auctore anonymo . . . . . p. 150
Insignis monasterii S. Victoris Parisiensis vetera monumenta nonnulla. . . . . p. 217
Achardi abbatis epistolae duo. . . . . p. 230
Historia Viconiensis monasterii ordinis Praemonstratensis . . . . . p. 281
Continuatio chronici a Nicolao de Montigni ejus loci canonici. . . . . p. 296
Fundatio monasterii Altae-ripae ordinis cisterciensis, filiae Cariloci de linea Clarae-vallis. . . . . p. 311
Historia monasterii a Kenlos ordinis cisterciensis in Scotia a Johanne Ferrerio Pedemontano ejusdem monasterii monacho, scripta anno MDXXXVII. . . . . p. 319
Historia fundationis venerabilis ecclesiae beati Nicolai Oignacensis ac ancillae christi Mariae Oignacensis . . . . . p. 327
Brevis historia ordinis fratrum Praedicatorum, auctore anonymo. . . . . p. 331
Brevissima chronica magistrorum generalium ordinis Praedicatorum . . . . . p. 344
Bernardi Guidonis libellus, seu tractatus magistrorum ordinis Praedicatorum, necnon et priorum provincialium provinciae Provinciae seu Tolosanae. . . . . p. 398
Historia fundationum conventuum ordinis praedicatorum Tolosanae et provinciae provinciarum, auctore Bernardo Guidonis ejusdem ordinis. . . . . p. 537
Numerus monasteriorum monialium ordinis Praedicatorum. . . . . p. 539
Brevis historia conventus Parisiensis fratrum Praedicatorum . . . . . p. 549
Pauli Florentini dialogus de origine ordinis Servitarum . . . . . p. 558
Dominici Johannis ordinis Praedicatorum de basilicis Florentinis divae genitrici consecratis . . . . . p. 590
Historia fundationis monasterii Coelestinorum Suessionensium. . . . . p. 593
Martyrologia, seu calendaria aliqua antiquissima. . . . . p. 633
Libellus annalis domni Bedae presbyteri. . . p. 637
Calendarium Floriacense . . . . . p. 649
Calendarium Anglicanum . . . . . p. 652
Antiquum martyrologium gallicanum. . . . p. 658
Antiquum calendarium monasterii Stabulensis. . . . . p. 668
Calendarium Verdinense. . . . . p. 679
Martyrologium insignis Ecclesiae Autissiodorensis . . . . . p. 685
Acta S. Reparatae virginis et martyris. . . . . p. 739
Passio S. Mercurii . . . . . p. 743
Historia corporis S. Mercurii Caesarea delati Quintodecimum, et exinde Beneventum. p. 751
Vita S. Bibiani episcopi Sanctonensis, auctore anonymo. . . . . p. 757
Vita S. Donati episcopi. . . . . p. 775
Vita S. Apollinaris Valentiae ad Rhodanum episcopi auctore anonymo. . . . . p. 777
Petri diaconi Casinensis monachi prologus in vitam S. Placidi. . . . . p. 785
Epistola Stephani Aniciensis in passionem S. Placidi . . . . . p. 788
Petri diaconi Casinensis prologus in lib. de locis sanctis. . . . . p. 789
Ortus et vita justorum coenobii Casinensis. p. 791
Vita S. Godonis abbatis Oyensis in dioecesi Trecensi . . . . . p. 793
Acta translationis S. Savini martyris. . . . . p. 805
Versus de Carolo Magno et aliis. . . . . p. 811
Liber miraculorum B. Eadmundi orientalium Anglorum regis, auctore anonymo. . p. 821
Translatio S. Justi pueri novennis martyris Malmundarium. . . . . p. 833
Vita S. Niconis Metanoitae monachi ex pervetusto codice graeco translata in lat. a J. Sirmundo S. J. . . . . p. 837
Vita S. Nili confessoris a B. Bartholomaeo Cryptae-Ferratae abbate graece conscripta et a Sirleto S. R. E. cardinali in latinum conversa. . . . . p. 887
Vita et conversatio S. Patris nostri Bartholomaei junioris Cryptae-Ferratae. . . . . p. 957
Ejusdem brevior vita. . . . . p. 969
Inventio, translatio et miracula S. Trophimensis virginis et martyris. . . . . p. 971
Acta translationis S. Mennatis eremitae et confessoris auctore Leo Marsicano. . . . . p. 977
Miracula S. Anselmi Cantuariensis archiepiscopi . . . . . p. 983
De verbis S. Anselmi . . . . . p. 987
Vita B. Giraldi de Salis, auctore anonymo. p. 989
Acta translationis sancti unius militis Legionis Thebaeorum, auctore Rodulfo abbate. p. 1013
Vita S. Bertrandi Convenarum episcopi, auctore Vitali apostolicae Sedis notario. . p. 1021
Vita S. Stephani ordinis Grandimontensis institutoris, auctore Gerardo septimo priore Grandimontensi. . . . . p. 1043
Concessio brachii S. Stephani Grandimontensis facta canonicis collegiatae Eccle-

siae de Thierno a Petro abbate Grandimontensi ..... p. 1131
Rithmus de nece Caroli Boni Flandriae comitis ..... p. 1133
Libellus de miraculis Eugenii papae III... p. 1139
Vita Hugonis de Lacerta, discipuli S. Stephani ordinis Grandimontensis institutoris, scripta a Gulielmo Dandina, cognomento de S. Savino, auctore suppari... p. 1143
Vita Petri Venerabilis abbatis Cluniacensis, auctore Rodulfo monacho ejus discipulo..... p. 1187
Vita Margaritae Burgundae Guidonis Delphini et comitis Alboni conjugis, scripta à Guillelmo canonico Gratianopolitano.... p. 1201
Brevis vita Walonis monachi Altimontensis. p. 1213
Acta translationis S. Reoli archiepiscopi Remensis, scripta a Villelmo abbate Orbacensi ..... p. 1215
Epistola episcopi Thunensis ad Theobaldum regem Navarrae de felici obitu S. Ludovici regis Francorum..... p. 1217
De felici obitu Johannae comitissae Alenconii et Blesensis ..... p. 1229
Processus contestationum super doctrina et sanctitate B. Catharinae Senensis..... p. 1237
Vita Gabrielis Palaeoti S. R. E. cardinalis et Bononiensis archiep. primi, auctore Augustino Bruno..... p. 1385
De beato Angelo de Massatio martyre monacho Camaldulensi..... p. 1439
Vol. VII, 1733, complectens varia concilia, episcoporum statuta synodalia, actaque plurima quae concilium Pisanum praecesserunt, ac subsecuta sunt.
Vol. VIII, 1733, complectens varia concilia, episcoporum statuta synodalia, cum amplissima collectione actorum ad concilium Basileense pertinentium, a duplici historia concilii Tridentini.
Vol. IX, 1733.
Sancti Cypriani carmen ad Felicem de resurrectione mortuorum..... p. 1
Juvenci presbyteri Hispani liber in Genesim ..... p. 14
S. Hilarii Pictavorum episcopi aliquot psalmorum interpretatio hactenus inedita... p. 55
S. Nili monachi tractatus de christiana philosophia..... p. 84
Coelii Sedulii presbyteri carmen de Verbi incarnatione..... p. 125
S. Maximi episcopi Taurinensis homiliae sex. p. 133
Fausti episcopi sermones sex ad monachos. p. 143
Antiquae formulae oblationis puerorum in monasteriis ..... p. 158
Regulae S. Isidori cap. XXV, quod in editis deest..... p. 160
Antiqua regula monastica, auctore anonymo..... p 161
Tractatus de concordia Veteri ac Novi Testamenti ..... p. 173
S. Bonifacii archiepiscopi Moguntini Germanorum apostoli et martyris sermones. p. 185
S. Ambrosii Autperti liber de cupiditate... p. 219
Sermo ejusdem de lectione evangelica in purificatione B. Mariae..... p. 235
Homilia ejusdem in transfiguratione Domini..... p. 249
Pauli diaconi sermo in assumtione B. Mariae..... p. 266
Ejusdem Pauli diaconi homilia in Evangelium : Intravit Jesus in quoddam castellum..... p. 270
Quaestiones in Danielem prophetam a Petro archidiacono enodatae..... p. 275
Wicbodi quaestiones in Octateuchum..... p. 294
Paschasii Radberti Corbeiensis abbatis liber de corpore et de sanguine Domini..... p. 367
Paschasii Radberti abbatis Corbeiensis de fide, spe et caritate, libri tres..... p. 470
Flori Magistri opusculum de expositione missae, longe auctius ab edito in Bibliotheca Patrum..... p. 577
Flori opusculum adversus Amalarium..... p. 641
Opusculum de causa fidei apud Carisiacense episcoporum concilium nuper habitum..... p. 649
Epistola Flori Lugdunensis diaconi ad Theodonis villae concilium adversus Amalarium..... p. 666
Rabani Mauri archiepiscopi Moguntini in librum Josue libri tres..... p. 668
Ratherii Veronensis episcopi praeloquiorum libri sex..... p. 785
Ratherii epistola ad Widonem et Sobbonem archiepiscopos, Godescalcum et Aurelium episcopos..... p. 965
Ejusdem ad Robertum archiepiscopum... p. 965
Ejusdem ad omnes fideles..... p. 967
De vita vere apostolica dialogorum libri V, auctore, ut videtur, Ruperto abbate Tuitiensi..... p. 970
R. de diversis ordinibus et professionibus quae sunt in Ecclesia..... p. 1028
Harmonia, sive tractatus de libero arbitrio et gratia auctore Viviano Praemonstratensi..... p. 1075
Rithmus magistri Petri Abaillardi de Trinitate..... p. 1092
Proverbia Wiponis ad Henricum Cuonradi imperatoris filium..... p. 1096
Josteni episcopi Suessionensis expositio symboli et orationis dominicae ..... p. 1101
Petri Venerabilis abb. Clun. libri II adversus nefariam sectam saracenorum ..... p. 1120
Tractatus de memoria, auctore Hugone, archiepiscopo Rothomagensi..... p. 1185
Hugo Rothomagensis archiepiscopus super fide catholica et oratione Dominica.... p. 1212
Epistola Hugonis archiepiscopi Rothomagensis ad Innocentium papam II..... p. 1236
Magistri Hildebrandi libellus de contemplatione..... p. 1237
Anonymi libellus adversus errores Alberonis sacerdotis Merkensis..... p. 1251
Liber magistri Nicolai Oresmii episcopi Lexoviensis de Antichristo et ejus ministris ..... p. 1271
Addenda ad tomum I..... p. 1445
Epistola Clementis papae VI ad Raynerium de Walchio domicellum..... p. 1445
Treugae inter nobiles viros Cecchum Golini, etc. et Ildebrandum de filiis Ursi comitem Palatinum..... p. 1445
Epistola Urbani papae VI ad populum et officiales urbis Romae..... p. 1449
Epistola ejusdem ad Raynerium de Baschio. p. 1450
Clementis papae VII dispensatio matrimonii pro nobili Guichardo de Baschio ..... p. 1451
Instrumentum illustris domini Johannis le Meingre de Boucicaut, militis Turonensis, marescalli Franciae et Januae gubernatoris ..... p. 1452
Treugae seu guerrarum abstinentiae inter christianissimum regem Ludovicum XI et Henricum VI, Angliae regem, ad centum annos tractatae et concordatae, primum Caynone, deinde Turonis, p. 1462, 28 junii.

Lorsque parut ce dernier volume, dom Martène était entré dans sa soixante-dixième année; cependant, moins que jamais, il songeait au repos. Si on voulait ne rien omettre des divers travaux qui l'occupèrent pendant la publication du *Thesaurus* et de l'*Amplissima collectio*, il faudrait mentionner encore :

En 1717, un *Mémoire* (présenté au chapitre général) *pour faire voir que les élections du supérieur général faites par compromis ne sont pas contraires aux usages du royaume*, publié par dom Paul Denis, dans *Revue Mabillon*, t. v, 1909-1910, p. 444-449, et dans *Dom Charles de l'Hostallerie, 5e supérieur général de la congrégation de Saint-Maur (1714-1720). Sa vie et ses lettres*, in-8°, Ligugé, 1910, p. 159-164.

En 1726, le 27 mars, *Lettre* adressée au P. Pierre Lebrun, de l'Oratoire, touchant l'usage de réciter en silence une partie de la messe, insérée dans *Explication de la messe*, in-8°, Paris, t. VIII, 1778, p. 337.

En 1727, un Mémoire (anonyme) défendant la juridiction de l'abbaye de Saint-Corneille de Compiègne contre les prétentions de l'évêque de Soissons, J.-J. Languet de Gergy. Cf. *Revue bénédictine*, 1899, p. 178.

En 1730, une dissertation intitulée : *Imperialis Stabulensis monasterii jura propugnata adversus iniquas disceptationes Ignatii Roderici de Abbatibus et Origine Stabulensis ac Malmundariensis monasterii, vindice domus E. Martène*, in-fol., Coloniae, 1730.

IX. Derniers travaux. — Dom Martène avait eu la satisfaction, à l'âge de la maturité, de voir un supérieur général ami des lettres, à la tête de la congrégation de Saint-Maur. Dans son enthousiasme, il le proclamait « un des plus grands supérieurs » et dans sa reconnaissance il ne lui consacrait pas moins de quatre notices biographiques. Il n'en publia qu'une, la notice latine sur dom Charles Petey de l'Hostallerie qu'on trouve au seuil du tome IX de l'*Amplissima collectio*. Les trois notices françaises, qui ne sont en réalité que trois formes à peine différentes d'un même texte, nous montrent comment, lors du premier voyage littéraire des deux explorateurs bénédictins, dom Denys de Sainte-Marthe avait contraint les religieux à ne travailler que pour le *Gallia christiana;* dans le voyage suivant ils avaient eu plus de liberté et un viatique plus abondant pour la dépense et dom Martène a déclaré hautement à plusieurs reprises que ce fut grâce à la libéralité de dom de l'Hostallerie qu'on dut l'abondante moisson de documents qui remplissent les neuf volumes de l'*Amplissima*. On devine que dom Martène lors du chapitre général de 1714 faisait des vœux — qui furent remplis — en faveur de dom de l'Hostallerie.

Ce fut pendant les six années de ce généralat que la crise religieuse provoquée en France par la publication de la bulle *Unigenitus* provoqua dans la congrégation les premiers symptômes de décadence. Dom Martène se montra toujours hostile au parti des « appelants ». On a remarqué que dans la *Vie de dom Claude Martin*, il avait réussi cette gageure de ne parler et de ne point nommer le jansénisme. Il évita le plus possible toute sa vie d'entrer dans les discussions et s'il éprouva un grand regret de voir son collaborateur dom Ursin Durand arraché, par mesure de rigueur, à leurs communs travaux et exilé à Noyon, ensuite confiné au monastère des Blancs-Manteaux; il demeura fermement attaché pour son compte à la soumission due au chef de l'Église. Vif et impétueux lorsqu'il est question de faire imprimer ses livres, dom Martène nous apparaît calme et silencieux dans tout ce long et ardent conflit où il évite visiblement de se compromettre et, pour cela, de s'engager. Il n'en parle pas ou s'il lui arrive d'y faire allusion, c'est avec un sourire d'homme averti. Lui-même raconte sa visite à un libraire de Bruxelles.

« Nous lui demandâmes s'il avoit quelques bons livres? — Les meilleurs, nous dit-il, sont les livres des jansénistes. — Et en avez-vous? lui dis-je. — Oui, mon Père, en voilà. » Et il nous montra les ouvrages du P. Sirmond et du P. Petau, jésuites. Je lui dis qu'il avoit bien raison de dire que ces livres étaient bons.

« Voilà encore un janséniste », ajouta-t-il, en nous montrant les livres des *Rites ecclésiastiques*.

« Il ne nous connoissoit pas et ne savoit même pas de quel ordre nous étions. J'eus bien de la peine à m'empêcher de rire, et je vis par là ce que l'on doit penser de la plupart de ceux qu'on appelle aujourd'hui jansénistes [1]. »

Pour lui, il était si loin de l'être qu'il contribua à changer l'esprit régnant à Saint-Germain-des-Prés où la majorité des religieux avaient fait appel de la constitution *Unigenitus* et se refusaient à rétracter cet appel souscrit en 1718 et renouvelé depuis, partiellement du moins, plusieurs fois. On s'était adressé aux supérieurs; des religieux zélés avaient entamé l'affaire, on avait essayé d'intimider le prieur, de peser sur la volonté du Père général; même après le départ de tous les anticonstitutionnaires, il était plus que probable que la proposition officiellement présentée serait rejetée. Dom Martène tourna la difficulté et persuada ses confrères de rédiger une lettre collective, adressée au pape et l'assurant d'une sincère obéissance et d'un filial dévouement. Sous cette forme, sans aucune allusion irritante au passé, on témoignait d'une orthodoxie irréprochable et l'on gardait tous les ménagements conseillés par la concorde fraternelle [2]. Cet acte fut accueilli avec faveur par le pape Clément XII, et on lit dans les *Nouvelles ecclésiastiques* du 14 mars 1735 : « Dom Martène, doyen de l'abbaye, qui sait allier une soumission aveugle pour la *Constitution* avec un respect sincère pour la sainteté d'un appelant qui fait des miracles, travailla à faire accepter par le cardinal de Bissy le projet d'écrire au pape une lettre de soumission et de repentir signée par tous les religieux de l'abbaye. »

L'allusion glissée dans la feuille janséniste se rapportait à un incident qui avait défrayé les conversations quelques années auparavant. A l'époque où le cimetière Saint-Médard attirait la foule des convulsionnaires à la tombe du diacre Pâris, on avait vu un bénédictin de Saint-Germain parmi cette foule et on avait reconnu dom Martène. Le lieutenant de police s'en plaignit au Père général dom J.-B. Alaydon qui, spirituellement, se porta garant du coupable, bon « moliniste caduc », attaqué de la gravelle et de la pierre et qui cherchait guérison ou soulagement [3]. Admonesté, dom Martène rappela qu'à l'époque du grand schisme d'Occident on avait compté des saints dans les deux obédiences.

D'ailleurs, l'excellent vieillard continuait à travailler sans répit. Les supérieurs lui demandèrent d'écrire la vie de dom Pierre Coustant et celle de dom Simon Mopinot, qui, mises en latin, par dom Charles Clémencet, ouvriraient le tome II des *Epistolae romanorum pontificum* qui ne parut jamais. Dans le *Nécrologe* de l'abbaye de Saint-Germain, c'est encore à dom Martène qu'est due la notice consacrée à dom Claude Dupré, supérieur général en 1736, mort le 30 décembre de cette année [4].

Ainsi, au soir de sa vie, dom Martène revenait à ces biographies monastiques auxquelles il s'était exercé à ses débuts dans la *Vie de dom Claude Martin*. Il y revenait dans la composition d'un manuscrit en quatre

[1] *Voyage littéraire de deux bénédictins*, IIIe partie, p. 114. — [2] J.-B. Vanel, *Nécrologe des religieux de la congrégation de Saint-Maur*, 1896, p. 192. — [3] *Nouvelles ecclésiastiques* 10 août 1731, p. 159. — [4] J.-B. Vanel, *Nécrologe*, p. 181-188.

volumes conservé à la Bibliothèque nationale, *fonds franç.*, n. *17234-17237*, et intitulé :

Vies des saints, choisies pour tous les jours de l'année, recueillies des meilleurs auteurs ecclésiastiques et des plus habiles critiques de ce siècle par un religieux bénédictin de Saint-Maur. Dans ce livre, dom Martène avait eu en vue la réfutation des excès de la critique d'Adrien Baillet. L'ouvrage obtenait, le 1er mars 1703, l'approbation officielle de Ellies du Pin; néanmoins il ne fut pas imprimé et dom Tassin avait des doutes sur son compte. C'est que, égaré par une ressemblance d'écriture assez frappante, on l'avait d'abord attribué à Mabillon, une main anonyme ayant inscrit ce nom sur la garde: le catalogue le restitue à Martène et il n'y a pas d'hésitation possible [1].

Dom Martène composa également une *Histoire de la congrégation de Saint-Maur* en se servant des mémoires des religieux qui, avant lui, avaient essayé la même entreprise. « Le P. Martène, nous apprend dom Tassin, sollicita plusieurs fois les supérieurs de lui accorder la permission de faire imprimer cette histoire édifiante comme un préservatif contre le relâchement; mais des raisons tirées de la perversité de notre siècle et son indifférence pour l'état monastique ont empêché de condescendre aux désirs de l'auteur [2]. » Il retraça cette histoire depuis l'année 1612 jusqu'à l'année de sa mort 1735. Dom Jacques Fortet la continua jusqu'en 1745. Cet ouvrage a commencé d'être publié dans les *Archives de la France monastique*, t. XXXI et XXXII : *Histoire de la congrégation de Saint-Maur, publiée avec une introduction et des notes*; t. I : Des origines de la congrégation à l'élection de dom Grégoire Tarrisse, comme supérieur général, 1612-1630, t. II et III; De l'élection de dom Grégoire Tarrisse comme supérieur général de la congrégation à la séparation de Cluny et de Saint-Maur, 1630-1645, in-8, Paris, 1928-1929.

Au chapitre général de 1654, les Pères définiteurs estimèrent utile et édifiant la formation d'un recueil consacré au récit de la fin des jours et des grâces surnaturelles qui accompagnèrent la mort des bons religieux de la congrégation. Dès lors, les supérieurs locaux firent retracer dans les chroniques de leurs monastères la vie des moines qui s'étaient fait remarquer par la sainteté de leur vie. Dès la fin du XVIIe siècle, dom Mommole Geoffroy († 1686) s'essayait à composer « Les vies édifiantes des religieux de la congrégation de Saint-Maur ». Dom Simon Bougis († 1714) entreprit un travail analogue et dom Charles de l'Hostallerie, dans une lettre du 25 novembre 1714, écrivait qu' « il seroit à propos que quelqu'un travaillât à donner la vie de quelques-uns de nos savants qui ont illustré la congrégation par leurs écrits et leurs vertus ». Dom Martène s'y appliquait depuis 1681 environ et ramassait tout ce qui se trouvait à sa portée : mémoires, documents, récits. Son travail est conservé parmi les manuscrits français de la Bibliothèque nationale, n. *17671;* il comprend 268 notices divisées en trois groupes. Ces notices se retrouvent dans l'*Histoire de la congrégation de Saint-Maur ;* on imprime tant de choses inutiles ou nuisibles qu'il y aurait ingratitude à blâmer ceux qui ont pris la peine de rendre publiques ces biographies dont on peut tirer un profit d'édification et une sorte de tableau de la réforme de Saint-Maur. Au reste, ces *Vies des justes* peuvent être rapprochées du recueil analogue du P. Cloyseault, pour l'Oratoire; c'est un jour de plus qui s'ouvre sur la société religieuse du XVIIe siècle. Cet ouvrage a été publié dans les *Archives de la France monastique*, t. XXVII à XXX : *La Vie des justes de dom Martène*, 4 in-8e, Paris, 1924-1927; introduction par dom B. Heurtebize; annotations par dom Guilloreau.

Ces derniers écrits sont diffus, languissants, on voit la main tremblante et la pensée appauvrie d'un vieillard qui s'attarde en formules laudatives et ne regarde qu'un aspect du sujet : la mortification, l'endurance, l'abnégation, toutes les vertus chrétiennes et religieuses; mais le souvenir des œuvres intellectuelles et des entreprises savantes semble effacé, on fait le silence volontaire sur ce qui a fait l'utilité et l'honneur d'une longue vie de labeur comme si cela ne comptait pour rien d'avoir été dom Ménard et dom d'Achery, dom Mabillon et dom Montfaucon. Ainsi montrée, la vie monastique devient une sorte de conception démocratique, un nivellement où l'égalité ne trouve satisfaction qu'aux dépens de la justice et où on paraît oublier que, pour ces grands laborieux si modestes, si désintéressés, il doit être aussi vrai que pour bien d'autres de dire *merita illorum sequuntur illos*.

X. La mort. — « Le vingt juin 1739 est mort, en cette abbaye de Saint-Germain-des-Prés, le R. P. dom Edmond Martène, doyen de cette communauté et sous-doyen de la congrégation, étant âgé de quatre-vingt-huit ans. Ce religieux, connu et estimé de tous les savants par les excellents ouvrages qu'il a composés... avait su allier avec une érudition si profonde une piété et une vertu exemplaires jointes à une sobriété peu commune, puisqu'il n'a jamais bu de vin. Il ne manquoit jamais à l'office, ne se couchoit jamais après matines et employoit ce temps, ou à l'étude, ou à la prière, ce qu'il a pratiqué jusque dans un âge fort avancé que les supérieurs l'ont obligé à prendre des soulagements et une chambre à l'infirmerie, ce qui ne l'empêchoit pas d'assister à matines tous les jours, ayant prié dom Charles Mercier qui avoit pris soin de lui de l'aller éveiller ce qu'il fit jusqu'au 20 juin. Ledit R. P. dom Martène se mit en état de se lever pour aller à son ordinaire à matines, mais les forces lui ayant manqué, il tomba sur le plancher de sa chambre sans pouvoir appeler du secours. Après matines dom Charles Mercier, craignant toujours qu'il ne lui arrivât quelque chose, ne l'ayant pas vu à son ordinaire, retourna à sa chambre de l'infirmerie, où il le trouva étendu sur le pavé demi-mort. Il appela aussitôt du secours, on le réchauffa du mieux qu'on put, on le mit dans son lit, on lui fit prendre quelques gouttes de bouillon avec bien de la peine, mais il avait déjà perdu connaissance, on lui administra le sacrement de l'extrême-onction et il rendit son âme à Dieu sur les quatre heures du matin. Il fut enterré le 21 juin dans le petit cloître, au commencement de l'allée qui conduit à l'église, et on a mis sur sa fosse une pierre en carré avec ces mots : *20 juin 1739* [3]. »

H. Leclercq.

MARTIGNY (Jean-Alexandre). — Vers le milieu du XIXe siècle, l'Église de France accordait son attention et ses éloges à des disciplines scientifiques assez peu rigoureuses. Il lui paraissait qu'une phrase éloquente ou un développement littéraire valaient une démonstration méthodique. Ses membres ne pouvaient certes pas être taxés de paresse ou d'ignorance, mais il eût été difficile de découvrir parmi eux des intelligences cultivées accordant à la précision en matière d'histoire l'estime à laquelle elle a droit. Parmi cette multitude de prêtres édifiants dans les fonctions de leur saint ministère, on est heureux de rencontrer trois robustes et perspicaces travailleurs : l'abbé Gorini, l'abbé Greppo et l'abbé Martigny.

Jean-Alexandre Martigny naquit en 1808 au village de Sauverny, dans le pays de Gex qui forme aujourd'hui le département de l'Ain. Il fit ses études classiques au petit séminaire de Belley, où il revint, en qualité de professeur peu de temps après avoir reçu l'ordination sacerdotale (1832). Le professorat le retint

[1] J.-B. Vanel, *Nécrologe*, p. 193. — [2] Tassin, *Histoire littéraire*, p. 569. — [3] J.-B. Vanel, *Nécrologe*, p. 191.

peu de temps et il fut employé au ministère paroissial, en qualité de vicaire à Cessy, village plus favorable à la méditation qu'à l'érudition. On a écrit de belles phrases sur Gorini et sur Martigny de qui le caractère trempé et le labeur persévérant vinrent à bout de suppléer à la rareté des livres, à l'éloignement des bibliothèques et à l'absence de ressources pécuniaires. Il eût fallu, pour faire une exacte justice, ajouter que leur bonne volonté et leur énergie furent entravées par une regrettable incompréhension chez leur supérieur. Mgr Devie, évêque de Belley, fut un organisateur habile et un administrateur appliqué, un noble caractère qui s'employa sans compter à la restauration d'un diocèse à peu près anéanti par la Révolution; personnellement sympathique à l'étude, il l'encourageait et mettait à la disposition de ses prêtres une bibliothèque de plus de 6.000 volumes, mais il ne possédait pas le don de deviner les aptitudes cachées et les vocations discrètes. Tandis que l'abbé Gorini croupissait à la Tranclière, l'abbé Martigny se morfondait à Cessy; cependant, plus audacieux que son confrère, Martigny réussit à approcher du vicaire général, le savant abbé Greppo, il l'entretint d'antiquités et d'inscriptions, gagna son estime et cette pointe de faveur qui lui permit d'échanger le vicariat de Cessy pour la cure d'Arbignieu, située aux portes de la cité épiscopale. Dès lors, il s'y rendit fréquemment, s'insinua dans la bibliothèque de Mgr Devie, s'installa dans celle de l'abbé Greppo, le premier flatté, le deuxième charmé de voir leurs livres manipulés, en connaissance de cause, par un ecclésiastique capable d'apprécier leurs trésors.

La charge pastorale et les loisirs de l'érudition laissaient au curé d'Arbignieu tout le temps nécessaire à l'étude de la langue italienne qu'il réussit à posséder parfaitement. N'ayant encore aucun plan d'études arrêté, M. Martigny s'employa à une traduction des *Leçons d'éloquence sacrée* du chanoine Audisio et de la *Littérature aux onze premiers siècles* de Balbo. En 1849, le curé d'Arbignieu fut transféré à Bâgé-le-Châtel avec le titre d'archiprêtre, et, circonstance importante, dans le voisinage de Mâcon, ville calme et aimable, où ceux-là mêmes qui n'étudient guère parlent de l'étude et des belles-lettres avec une instinctive sympathie. Mâcon possédait une académie provinciale qu'abritait la réputation de Lacretelle et qu'illuminait la gloire de Lamartine. L'abbé Martigny sollicita son admission et se trouva honoré de siéger parmi les doctes tels que M. de Surigny, Charles Aubertin, Ernest Desjardins et l'abbé Landriot.

Devenu chanoine honoraire, M. Martigny compta parmi les membres assidus de l'Académie (1855-1866), à laquelle il communiqua plusieurs travaux archéologiques formant chacun une estimable monographie. Dès l'année 1847, il avait publié une *Notice historique, liturgique et archéologique sur le culte de sainte Agnès*, qui laissait pressentir les qualités solides de sa critique. A partir de 1851, son nom paraissait dans les *Annales de l'Académie de Mâcon* avec une série de travaux tous estimables :

Des symboles dans l'antiquité chrétienne (discours de réception), dans t. III (1855), p. 69-106, pl. (inscr. grecq. d'Autun et vase grec); — *De l'usage du flabellum dans les liturgies antiques*, dans t. III (1855), p. 370-379, 2 planches; — *Dissertation sur la représentation d'Orphée dans les monuments chrétiens primitifs*, dans t. IV (1857), p. 44-61; — *De l'anneau chez les premiers chrétiens et de l'anneau épiscopal en particulier*, dans t. IV (1857), p. 85-119; — *Étude archéologique sur l'agneau et le Bon Pasteur*[1], dans t. V (1860), p. 44-145; — *Notice sur les Agnus Dei*[2], dans t. V (1860), p. 129-145; — *Explication d'un sarcophage chrétien du musée lapidaire de Lyon. Notice préliminaire sur les sarcophages chrétiens en général et sur ceux de la Gaule en particulier*, dans t. VI (1864), p. 5-60; — *Le poisson considéré comme symbole chrétien*, dans t. VI (1864), p. 170-184.

Ces divers travaux[3] avaient donné au chanoine Martigny une certaine notoriété; on lui faisait la réputation d'un savant, et c'était justice si on entendait cette épithète au sens d'un homme qui sait à fond une matière et qui ne cesse pas de l'approfondir. Cette notoriété s'était assez répandue pour avoir dépassé Mâcon et gagné Paris.

Or, il arriva que vers 1850, M. Hachette conçut une entreprise hardie, la publication d'un *Dictionnaire des antiquités grecques et latines*. L'éditeur voulait faire œuvre scientifique, en conséquence il s'adressa à un helléniste réputé, M. Daremberg, et lui confia la direction de l'entreprise. M. Daremberg s'attribua la fonction de directeur et se mit à la recherche de collaborateurs. Avec une largeur d'esprit méritoire, le directeur voulait faire une place aux textes et aux monuments chrétiens; il s'enquit de l'homme le plus capable d'assumer cette tâche et s'aboucha avec M. Martigny qu'il pria de rédiger les articles relatifs à l'antiquité chrétienne. Le directeur n'avait alors qu'une idée très vague de l'étendue que pouvait prendre ce travail; M. Martigny pressentait seulement que le sujet était beau et vaste; il s'y appliqua avec cette passion calme et cet enthousiasme réfléchi qui faisaient le fond de son caractère. Après dix années d'études préparatoires et deux séjours à Rome, au cours desquels il se lia avec J.-B. De Rossi, il arriva que M. Martigny se trouva prêt avant qu'un seul des collaborateurs eût encore rien rédigé. On ne pouvait sans inconvénient pour la science, sans dommage pour l'auteur, retarder la publication du manuscrit jusqu'au jour imprévisible, mais certainement lointain, où cette œuvre compacte pourrait prendre sa place dans le cadre alphabétique d'ensemble envisagé par M. Daremberg. L'éditeur, M. Hachette, le comprit et sa décision fut prise d'éditer séparément le travail consacré aux antiquités chrétiennes.

Ce fut ainsi qu'en 1865 parut le *Dictionnaire des antiquités chrétiennes contenant le résumé de tout ce qu'il est essentiel de connaître sur les origines chrétiennes jusqu'au Moyen Age exclusivement. I. Étude des mœurs et coutumes des premiers chrétiens : 1. Vertus, travaux, professions, luttes, épreuves, vicissitudes diverses pendant les six premiers siècles. 2. Culte, liturgie, hiérarchie, discipline, symbolisme. 3. Institutions relatives à la vie cléricale, religieuse, monastique, à l'assistance fraternelle, à l'instruction : prédications, écoles, bibliothèques, etc.* — II. *Étude des monuments figurés : 1. Architecture : Son origine et ses premiers essais dans les catacombes, églises souterraines, cryptes, cubicula, etc. Architecture en plein air : Oratoires, basiliques, baptistères, etc. Monuments funéraires : Cimetières, loculi, sarcophages, etc. 2. Iconographie : Antiquité et culte des images ; explication archéologique et morale de tous les sujets historiques et symboliques retracés par les arts d'imitation dans les monuments de toute sorte, etc. 3. Épigraphie : Notions générales, caractères spéciaux des inscriptions chrétiennes, leur application à l'apologétique catholique. 4. Numismatique : Énumération des signes de christianisme introduits dans la monnaie publique depuis le IVe siècle jusqu'à la chute de l'empire d'Orient.* — III. *Vêtements et meubles:* 1. *Vêtements des*

[1] Tirage à part, in-8°, Paris-Lyon, 1860. — [2] Tirage à part, in-8°, Paris-Lyon, 1860. — [3] Un article intitulé *Philothésie, usage fraternel dans les repas des premiers chrétiens*, paru dans la *Revue de la Société littéraire et archéologique du département de l'Ain*, t. V, 1876, p. 187, est extrait du *Dictionnaire*.

apôtres et des premiers chrétiens; vêtements des clercs dans la vie privée, dans les fonctions sacrées; articles spéciaux sur chacun de ces vêtements. 2. *Meubles, instruments, ustensiles divers pour l'usage de la liturgie, pour la vie commune, etc.*, par M. l'abbé Martigny, curé-archiprêtre de Bâgé, chanoine honoraire de Belley, de l'Académie romaine pontificale de la religion catholique, de la Société impériale des antiquaires de France, etc. Ouvrage accompagné de 270 gravures, in-8°, Paris, 1865, VIII-676 pages.

Ce titre avait peut-être quelque apparence de boniment, mais le genre était admis alors depuis les publications analogues de l'abbé Migne. Quoi qu'il en soit du goût de l'époque, le livre s'ouvrait par une approbation chaleureuse et diffuse de Mgr de Langalerie, titulaire du siège épiscopal de Belley, des approbations de Mgr Darboy, de Mgr Chalandon et d'autres prélats qui relevaient avec éloges « la largeur des vues et la prodigieuse étendue des recherches ». Ces compliments étaient amplement justifiés par l'ouvrage dont une table analytique par ordre de matières donnait une juste idée [1]. C'était, en effet, l'archéologie chrétienne tout entière telle qu'on pouvait l'exposer vers 1865.

Le succès du livre fut prompt, il devint l'ouvrage classique sur la matière. M. Martigny constatait avec satisfaction un retour d'attention chez ses contemporains vers les origines disciplinaires et monumentales du christianisme; jusque-là, selon lui, la France ne s'était pas encore assez résolument associée à ce mouvement. En 1841, Champollion-Figeac écrivait à M. l'abbé Greppo, qui presque seul s'intéressait alors à ces questions : « Les matières que vous traitez sont presque exclues des travaux actuels de l'érudition en France, ou du moins négligées, oubliées. Et cependant, elles se rattachent aux origines de la civilisation moderne, si intimement liées à celles de l'Église chrétienne. N'abandonnez pas ces précieux sujets, afin que les antiquités chrétiennes ne soient pas entièrement délaissées en France. » M. Martigny estimait que la raison de cette négligence se trouvait dans « la nature des monuments et des souvenirs qui abondent sur notre sol. Les merveilles du Moyen Age qui brillent partout à nos regards, devaient naturellement, par le double attrait de l'art et de la poésie, s'emparer des esprits studieux et déterminer leur préférence. » Il n'en était pas moins vrai que, « dans l'histoire de la civilisation chrétienne », il s'était attaché « à une période intermédiaire ».

« Cependant, ajoutait-il, il est notoire que le feu sacré commence à se communiquer dans une certaine mesure à la masse des intelligences cultivées. Le mouvement religieux qui, aujourd'hui comme aux beaux siècles de foi, attire en foule prêtres et fidèles au tombeau des saints apôtres pour y déposer les vœux de leur piété, et autour de la chaire de Pierre pour lui faire un rempart de cœurs dévoués, contribue puissamment, tout en ravivant le sentiment catholique, à réveiller le goût ou tout au moins la curiosité des choses relatives à notre vénérable antiquité... Aussi voit-on depuis quelque temps se manifester, de tous les points de l'opinion, la pensée qu'un interprète qui se placerait entre les savants et ceux qui aspirent à le devenir, ou qui simplement veulent acquérir quelques connaissances en antiquité chrétienne, donnerait satisfaction à un besoin du moment, prendrait une position encore inoccupée, et pourrait rendre à la religion d'utiles services, en contribuant à populariser les études qui ont pour but d'en explorer les sources. »

Présenté sous la forme aride mais usuelle et logique, d'un répertoire alphabétique, le *Dictionnaire* offrait, en apparence seulement, un certain décousu, mais « cette forme a l'avantage de rendre la lecture plus facile et moins fatigante, sans exclure l'idée d'un plan régulier, et aussi complet que possible, dans un cadre restreint. »

« Cette œuvre excellente est-elle sans défauts ? » demandait Paul Allard (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 2670) qui répondait aussitôt : « Martigny eût été le dernier à le penser, car sa modestie, reconnaissante des moindres éloges, allait elle-même au-devant des critiques. La plus grave de celles qu'on peut adresser au *Dictionnaire* est imputable aux circonstances. Il était déjà imprimé quand parut le premier volume de la *Roma sotterranea cristiana* de J.-B. De Rossi, destiné à renouveler complètement la science des catacombes et à produire dans le monde érudit un prodigieux retentissement. Pour cette partie si importante de l'archéologie chrétienne, Martigny avait pu consulter seulement les ouvrages de Bosio et des archéologues du XVIIe et du XVIIIe siècle, le livre du Père Marchi, le grand recueil publié aux frais du gouvernement français par Louis Perret. Il avait écrit trop tôt, par conséquent, pour profiter de l'immense progrès accompli par l'archéologie de Rome souterraine; sur beaucoup de points son livre demeurait en arrière. On eût pu croire celui-ci frappé, au moment même de sa naissance, d'une caducité prématurée. Heureusement, les découvertes de J.-B. De Rossi, neuves pour le gran public, ne l'étaient pas tout à fait pour Martigny. Un amitié, déjà ancienne, l'unissait à l'archéologue romain, qui l'avait initié à l'avance aux résultats de ses recherches. S'il n'avait pu lire encore la description du cimetière de Calliste, il avait vu l'explorateur à l'œuvre et reçu, comme il le dit « un enseignement oral »; la méthode remarquable, grâce à laquelle M. De Rossi a pu accomplir en quelques années dans les catacombes plus de découvertes historiques que tous ses prédécesseurs n'en ont fait pendant deux siècles, avait été expérimentée sous ses yeux. Il fut même témoin de quelques-unes de ces joies d'antiquaire qu'il compare à celles de la mère contemplant pour la première fois son enfant nouveau-né : il visita avec son savant guide les cryptes récemment retrouvées du cimetière de Calliste, et il accompagnait J.-B. De Rossi, le 1er mai 1854, quand celui-ci découvrit dans un *cubiculum* désormais célèbre, la pierre sépulcrale du pape Antéros et les fragments de l'inscription composée par saint Damase en l'honneur des papes du IIIe siècle, mettant ainsi aux inductions le sceau de la certitude. Martigny, si familier avec la pensée du maître, était moins atteint que ne l'eussent pu être, en pareil cas, d'autres archéologues par la publication presque simultanée de l'ouvrage de M. De Rossi et du sien ; il éprouvait, avec une rigueur heureusement atténuée, cette mauvaise fortune de voir paraître en même temps que son livre un travail capital sur le même sujet, qui, en un jour, vieillit de deux siècles toute une partie de celui-là. Plus d'une lacune, mainte attribution fausse, quelques assertions inexactes, ne se rencontreraient pas dans la première édition du *Dictionnaire*, si l'ouvrage avait été imprimé après la publication de la *Roma sotterranea;* cependant, il y restait assez de morceaux de premier ordre pour que, dans l'ensemble, son autorité ne fût pas ébranlée [2]. »

J.-B. De Rossi accorda au *Dictionnaire* des éloges sans réserve, félicitant Martigny « de sa vaste érudition, de ses citations nombreuses et vérifiées avec soin, de la clarté, de l'heureuse concision de chaque article, du soin avec lequel les doctrines archéologiques sont toujours formulées, de manière à en imprimer fortement dans l'esprit du lecteur les définitions et les principes. Chacun des traités renfermés dans ce *Dictionnaire* est

[1] A la fin de la 1re édition, elle a disparu dans la 2e édition. — [2] P. Allard, *Mgr Martigny et les antiquités chrétiennes*, dans *Les lettres chrétiennes*, t. III, 1881-1882, p. 11-12.

une dissertation complète dans son genre, ni trop prolixe, ni trop sèche, et dont le laconisme, nécessaire dans une œuvre de cette nature, n'altère point les justes proportions. Je désirerais citer quelque article particulièrement remarquable, et je ne sais lequel choisir, tant l'unité de l'œuvre est grande et tant elle est semblable à elle-même dans toutes ses parties. Je la recommande donc à tous, aux amateurs des études d'archéologie sacrée comme un livre qu'ils devront toujours avoir dans leurs mains, aux savants comme un répertoire facile et prompt, qui souvent leur épargnera de longues et fastidieuses recherches, à toute personne d'esprit cultivé, et désireuse d'apprendre ce qu'il n'est pas beau d'ignorer, comme un livre dont la lecture est aussi utile que charmante [1]. »

Dès que son *Dictionnaire* fut publié, Martigny eut en vue une nouvelle édition améliorée sur tous les points dont la faiblesse lui apparaissait, et accrue de textes et de monuments nouveaux. Aux éloges et aux compliments [2] venaient se mêler quelques critiques. Tel opinait que le *Dictionnaire* « ne renfermait pas de recherches nouvelles, mais présentait un résumé exact et intelligent de l'état actuel de la science; il ne faisait pas faire de progrès à la science et ajoutait peu à la somme de notions acquises ». Celui qui s'exprimait avec une pareille incompréhension du progrès que toute science retire d'être récapitulée, louait dédaigneusement l'auteur du *Dictionnaire* « de n'avoir pas confondu l'antiquité des bas temps avec le Moyen Age proprement dit », cette chasse réservée d'où un érudit non chartiste doit être expulsé comme un braconnier. L'antiquité chrétienne, cette sorte de terrain vague livré aux entreprises de tout venant, était pour ce superbe critique, E. Boutaric, une région inconnue où il se fourvoyait plaisamment. Comme pour mieux souligner son ignorance personnelle du sujet dont il parlait, ce qu'il louait sans réserve dans le *Dictionnaire* c'était précisément l'article *Catacombes*, « où, à l'en croire, les découvertes les plus récentes sont consignées. » On a vu ce qui en est! En « ce qui concerne la liturgie » le niveau « est assez faible »; quant à la correction des épreuves elle laisse fort à désirer et pour s'interdire probablement le droit d'insister, le critique lui-même parlait de Bruges lorsqu'il était question de Bourges [3]!

Pendant les années qui s'écoulèrent depuis 1865, Martigny recueillit des notes et même des honneurs. En ces âges révolus où le gouvernement français encourageait et récompensait le mérite, dût-il pour cela regarder parmi les rangs du clergé, Martigny fut nommé chevalier de la Légion d'honneur et l'évêque de Belley éleva le doyen de Bâgé au rang de chanoine titulaire. Ces légères satisfactions stimulaient l'ardeur de l'érudit qui embrassa une nouvelle tâche exigeant de lui une réelle abnégation. En 1867, il entreprit une traduction française du *Bullettino di archeologia cristiana* de J.-B. De Rossi. Cette publication périodique, commencée en 1863, avait eu ses premiers numéros publiés en français par les soins de l'auteur; mais, dès l'année suivante, l'édition italienne avait seule continué à paraître. La traduction donnée par Martigny est fidèle et s'enrichit parfois, au bas des pages, de quelques notes du traducteur; mais le nombre limité des souscripteurs ne permit jamais de combler la lacune des années 1864, 1865 et 1866. Le *Bulletin* parut de 1867 à 1879, ensuite l'abbé Duchesne le continua peu de temps et ce recueil éphémère disparut.

Entre temps, Martigny publia une plaquette intitulée: *Lettre à M. Edmond Le Blant, membre de l'Institut, sur une lampe chrétienne inédite*, in-8°, Belley, 1872 (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 2614, n. 161, fig. 6307). Puis, quand furent écoulés les 6 500 exemplaires de la première édition du *Dictionnaire*, Martigny donna, en 1877, une édition nouvelle très améliorée. Le titre n'a pas varié, c'est bien une « nouvelle édition revue, modifiée, considérablement augmentée » avec ses XXV-830 pages et 675 gravures dans le texte. Dans la préface, l'auteur constate le succès de son livre que « les savants de profession n'ont point frappé d'ostracisme ». « Bien que, pour le fond, dit-il, le livre soit resté le même, presque tous les articles anciens ont été retouchés, beaucoup ont subi des modifications et reçu des développements plus ou moins importants. Quant aux articles nouveaux, dont le nombre est assez considérable, ils ne sont eux-mêmes, pour la plupart, sous des rubriques spéciales, que des corollaires ou appendices se dégageant naturellement des questions capitales de l'édition précédente. »

Certains critiques avaient relevé défavorablement une phrase de la première édition, phrase cependant fort justifiée sous la plume d'un prêtre : « S'il s'était glissé dans ce livre quelques expressions peu exactes au point de vue de la foi, l'auteur les désavoue sans réserve et soumet humblement son œuvre au jugement de l'Église. » Dans la deuxième édition, Martigny ajoutait qu' « en dépit des intentions les plus droites et des plus scrupuleuses précautions, il est toujours possible que, dans un volume où tant de questions diverses sont traitées, il se glisse quelques expressions qui ne seraient pas d'une rigoureuse exactitude. » Cependant « on s'est emparé de cet aveu de non-infaillibilité, dicté par la plus simple probité littéraire, aussi bien que par le principe le plus élevé de la foi religieuse, pour supposer [chez l'auteur] l'intention systématique de plier aux exigences de l'orthodoxie les monuments et les textes soumis à son étude. Une telle allégation n'irait à rien moins qu'à mettre sa bonne foi en suspicion. » Martigny y avait suffisamment répondu par la sérénité dont son langage gardait toujours l'empreinte et par cette compétence évidente qui faisait dire en public à Émile Burnouf « que les personnes les mieux placées pour approfondir les antiquités chrétiennes sont les prêtres catholiques. »

La nouvelle édition réalisait sur la précédente un progrès sensible au point de vue de l'illustration due en partie à un consciencieux dessinateur, le commandant Sériziat. « Le nombre des gravures a été considérablement augmenté (de plus de quatre cents) ; c'est beaucoup, écrivait Ch. Clermont-Ganneau, ce n'est pas encore assez. Je suis d'avis que dans un *Dictionnaire* d'antiquités, la reproduction des monuments et, dans un sens plus large, la figuration des choses, devraient être le principal et, par conséquent, ne sauraient être trop multipliées.

« Le principal mérite de M. Martigny est peut-être d'avoir su choisir et suivre fidèlement des guides aussi sûrs et aussi autorisés que MM. De Rossi et Le Blant. Il est, grâce à eux, remarquablement bien renseigné sur tout ce qui touche à l'archéologie chrétienne en Occident, à Rome et en Gaule. Mais là où ces secours lui font défaut, sa marche s'en ressent un peu. Il est loin, par exemple, d'avoir la même abondance et la même correction de détails quand il est amené du côté de l'Orient. Et, cependant, il y a là pour les origines du christianisme, de ses rites, de ses symboles, de son essence même, envisagée sous le rapport archéologique, des points d'une importance capitale, sur lesquels on désirerait vivement avoir des informations. Par exemple, n'eût-il pas été bon d'étudier de plus près les usages et les monuments funéraires chrétiens ? Nous

[1] J.-B. De Rossi, dans *Bull. di arch. crist.*, 1865, p. 47. — [2] L. Vitet, dans *Journal des savants*, mars 1867, p. 137, n. 1. — [3] E. Boutaric, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XXVII, 1866, p. 396-398.

aurions désiré aussi avoir des détails archéologiques sur le culte et principalement sur les symboles des sectes chrétiennes, plus ou moins orthodoxes, confondues sous le nom vague de gnostiques. La question des saints paraît aussi avoir été quelque peu négligée. L'hagiographie forme pourtant une branche importante de l'archéologie chrétienne, particulièrement au point de vue iconographique. »

« Ces lacunes, expliquait Paul Allard, proviennent toutes d'une même cause : le *Dictionnaire* est l'œuvre d'un seul homme, et un seul homme, malgré l'étendue de sa science, ne peut-être également préparé sur toutes les questions. Le champ des antiquités chrétiennes est vaste; les aptitudes les plus variées, les spécialités les plus diverses s'uniraient utilement pour le défricher. A côté du théologien, de l'épigraphiste, de l'archéologue, il y aurait place pour le jurisconsulte et l'artiste, et aussi pour l'érudit familier avec les langues et les littératures modernes, car nous ne sommes plus au temps où le latin, langue universelle, servait de trait d'union entre les savants de tous les pays. Martigny n'a point songé à s'adjoindre de collaborateurs : je n'oserais lui en faire un reproche. Son livre y eût gagné sans doute en richesse et en étendue, mais l'unité de l'œuvre n'eût-elle pas disparu ? Le travail de mains différentes se serait fait sentir à chaque page; ici, au contraire, la même âme de savant et de prêtre a posé partout son empreinte. Laissons à Martigny la gloire d'avoir tracé seul ce sillon fécond : il ne s'est point fait l'éditeur d'une compilation, il a composé un livre, et dans ce livre il a mis toute sa vie. »

La méthode fut louée, elle ne fut pas imitée. En Allemagne, F.-X. Kraus (voir *Dict.*, t. VIII, col. 863) fit paraître une *Real-Encyklopädie der christlichen Alterthümer* due à la collaboration d'un assez grand nombre d'érudits allemands. Très autoritaire, Kraus imposa une étroite discipline et une rigoureuse surveillance à tous ceux qu'il obligea ou qui se résignèrent à travailler sous sa direction. Les additions placées entre crochets et signées K. disent à peu près le total de ses additions, il serait intéressant de savoir celui de ses suppressions. En Angleterre, sous la firme « Smith and Cheetam », parut, entre 1876 et 1880, un *Dictionary of christian antiquities*. Ici l'absence de révision et même l'absence de direction devient sensible au point d'être choquante. Une centaine d'écrivains de bonne volonté ont apporté leur collaboration et on ne s'est guère préoccupé non seulement de les mettre d'accord, mais même de les empêcher de se contredire. Avec ces deux succédanés du *Dictionnaire* de Martigny nous avons différentes méthodes en présence, il ne sera pas superflu de s'y arrêter quelques instants.

« Le *Dictionary* de Smith and Cheetam, qui dépasse de 1 200 pages celui de Martigny est, incontestablement, beaucoup plus complet. Les parties relatives à l'histoire ecclésiastique, aux conciles, à la discipline, à la liturgie, aux institutions et aux mœurs, sont traitées dans de vastes proportions : on doit leur reconnaître une grande supériorité sur les parties correspondantes de l'ouvrage français. Ainsi, sur le *Mariage*, Martigny a un seul article de cinq pages, où il est surtout question des inscriptions et des monuments figurés relatifs aux époux chrétiens; on trouve dans Smith and Cheetam dix-sept articles ayant trait directement ou indirectement au même sujet et ne comprenant pas moins de quatre-vingt-sept pages à deux colonnes, imprimées en petit texte. Ainsi encore, Martigny nous donne au mot *Conciles* un article de deux pages, Smith and Cheetam offrent, en un grand nombre d'articles, l'indication et l'histoire de tous les conciles généraux et particuliers tenus dans les siècles qui ont précédé le Moyen Age. De même pour l'histoire monastique : Martigny s'en occupe à peine; au contraire, les collaborateurs anglais lui consacrent plusieurs articles, dont un seul, au mot *Monastery*, a cinquante pages et contient la liste de 1 481 monastères antérieurs au IXe siècle, avec les noms des fondateurs et la date de la fondation. En revanche, la partie archéologique est très supérieure dans l'ouvrage français. Beaucoup de figures du *Dictionary*, comme de la *Real-Encyklopädie*, lui sont empruntées; dans la compilation de Smith and Cheetam, le fond de la plupart des articles traitant d'archéologie en provient également, et quand l'un des auteurs s'aventure à s'écarter de l'opinion de Martigny, cet acte d'indépendance ne lui porte pas toujours bonheur. Là est le mérite de l'ouvrage dont s'enorgueillit à juste titre la science française. S'il n'avait pas vu le jour, aucun des travaux de même genre, publiés dans la suite, n'eût probablement été écrit : Martigny n'a pas seulement ouvert la voie, il a donné à ses émules le moyen de la parcourir. L'infériorité de son œuvre pour ce qui touche aux institutions, à la législation, aux mœurs, provient, sans doute, dans une certaine mesure, du manque de collaborateurs; Martigny était surtout archéologue. Mais elle a aussi pour cause une différence de but et de cadre. Par le mot *antiquités chrétiennes* les auteurs du Dictionnaire anglais ont entendu tout sujet rentrant, à un titre quelconque, dans l'histoire du monde chrétien primitif et l'archéologie est seulement, à leurs yeux, un des chapitres de cette histoire; elle a été au contraire le sujet principal du livre de Martigny, qui a voulu s'occuper surtout des monuments figurés.

« Les questions artistiques sont, en général, faiblement traitées dans l'ouvrage de l'érudit français. L'histoire de l'art paraît avoir peu d'attrait pour lui et l'intéresser uniquement par ses rapports avec l'archéologie ou avec le dogme. Le Dictionnaire anglais l'emporte à cet égard sur le sien; quelquefois, il est vrai, cette supériorité est plus apparente que réelle. La musique est à peine nommée par Martigny. Smith and Cheetam ne lui consacrent pas moins de quinze articles, dont quelques-uns sont fort étendus. Il publie, de plus, des études importantes sur la peinture et sur la sculpture chez les premiers chrétiens. Mais, sur ces sujets, où l'esprit de parti peut aisément se donner carrière (la plupart des auteurs appartiennent au clergé anglican) ses informations sont loin d'être toujours exactes. Plusieurs des collaborateurs du *Dictionary* semblent, d'ailleurs, plus familiers avec les sources écrites qu'avec les monuments eux-mêmes; ils traitent d'archéologie en littérateurs érudits, et non en archéologues. On est surpris de voir ces écrivains, d'une haute valeur pour la plupart, s'asservir sans résistance aux vues systématiques de M. Parker, auteur de photographies aussi sûres à consulter que ses livres le sont peu.

« Parmi les questions artistiques étudiées par Smith and Cheetam et par Martigny, il en est une à laquelle ils consacrent des articles trop incomplets et qui eût mérité d'être traitée *ex professo*. Nous voulons parler des représentations mythologiques reproduites par le pinceau ou le ciseau des premiers chrétiens.

« Les types empruntés à la mythologie par les artistes chrétiens peuvent se diviser en deux classes. Les uns avaient déjà dans l'art antique une haute signification théologique et morale : la pensée chrétienne se les est facilement assimilés et n'a eu, pour ainsi dire, qu'à les baptiser. Tel est le mythe d'Orphée, auquel Martigny a consacré une étude spéciale, tel est encore le mythe de Psyché, oublié par lui et par Smith and Cheetam et dont le sens primitif répond aux mêmes préoccupations que les doctrines orphiques et la philosophie platonicienne, c'est-à-dire au sentiment de la déchéance humaine et de la nécessité d'une purification pour atteindre un état de bonheur stable et par-

3 JUIN 1972
DÉPOT LÉGAL
B.N. VOLUMES
Éditeurs
A 05708

fait [1]. » Sa représentation se reconnaît sur de très anciennes fresques de la catacombe de Domitille (voir *Dict.*, t. I, col. 1473, fig. 334). Dom Guéranger s'est trompé en disant qu'après la publication des *Métamorphoses* d'Apulée, où ce conte exquis se trouve mêlé à tant de traits licencieux, les artistes chrétiens cessèrent de le représenter [2]; il se rencontre sur des sarcophages et des verres chrétiens du IVe et du Ve siècle [3] (voir *Dictionn.*, t. I, col. 1473, 1474, fig. 333, 335), et on peut le voir encore dans un des compartiments en mosaïque de la voûte annulaire de Sainte-Constance sur la voie Nomentane [4]. La plupart des autres sujets tirés de la fable par les vieux artistes chrétiens sont de simples formules empruntées à la langue artistique du temps, soit qu'elles servent à exprimer une idée, soit qu'elles jouent seulement le rôle d'accessoires décoratifs. Quand ils veulent représenter le firmament, ils peignent ou sculptent un buste d'homme ou de femme tenant étendue sur sa tête une draperie flottante; quand ils veulent représenter un fleuve, une fontaine, ils placent dans un des angles inférieurs de la scène un personnage barbu couché dans les roseaux ou une nymphe appuyée sur son urne. Le soleil, la lune, les saisons, l'océan, sont figurés par eux sous les traits et avec les attributs que leur donne l'art classique. On ne s'exprimait pas autrement alors; de belles images sont des manières de traduire une idée, des métaphores artistiques. Non moins inoffensifs sont les mille ornements d'origine fabuleuse qui égaient les peintures ou les bas-reliefs des premiers siècles chrétiens; génies ailés, victoires, cariatides, pégases, hippocampes, chèvres ou boucs bondissant, le thyrse appuyé à leur flanc, canthares bacchiques, etc., ce sont là des réminiscences d'école, des combinaisons de lignes et de couleurs, des motifs ingénieux destinés à réjouir l'œil, « exécutés quelquefois avec assez de talent pour pouvoir être signés sans honte par n'importe quel peintre décorateur du siècle d'Auguste [5] »; l'Église les tolérait avec la plus large et la plus souriante indulgence.

« Il eût appartenu aux auteurs des Dictionnaires de prémunir leurs lecteurs contre une erreur assez commune. On est souvent porté à voir dans cette ornementation empruntée aux souvenirs classiques, le premier bégaiement de l'art chrétien, s'essayant à des motifs purement décoratifs avant d'oser aborder directement les sujets sacrés. Rien de plus faux qu'une telle pensée. Le même système de décoration se rencontre non seulement dans les peintures tout à fait primitives, comme celles des parties les plus anciennes du cimetière de Domitille, mais encore dans les *cubicula* du IIIe et du IVe siècle, dans les mosaïques déjà citées de la rotonde constantinienne de Sainte-Constance, dans une multitude de monuments des mêmes époques. La tolérance de l'Église fut donc volontairement prolongée, et elle durait encore quand, depuis longtemps, l'art chrétien était sorti de l'enfance et entré en possession de tous ses moyens.

« Une autre question, à la fois artistique et morale, eût dû, ce semble, s'imposer à l'attention des auteurs des deux Dictionnaires: nous voulons parler de la question du *nu* dans l'art chrétien primitif. Les artistes des catacombes attachent peu d'importance à voiler les formes des enfants ailés, des génies jetés à profusion, au milieu des fleurs et des guirlandes sur les murailles ou les plafonds des chambres sépulcrales; ils n'hésitent pas davantage à représenter nus les personnages bibliques d'Adam et d'Ève, de Jonas, de Daniel, ou les néophytes à demi plongés dans l'eau baptismale. Ces figures sont toujours indiquées d'un trait sommaire, avec une extrême décence, mais aussi avec une entière liberté. Il en est ainsi, non seulement dans les peintures primitives, mais encore dans les bas-reliefs des sarcophages du IVe et du Ve siècles. Accoutumés à avoir sous les yeux les productions de l'art antique, ni les artistes, ni les fidèles ne s'étonnaient à la pensée que les sujets chrétiens fussent traités de même, sans recherche volontaire du nu, mais sans aucun effort pour l'éviter. Quant aux figures purement ornementales, leur nudité décente ne scandalisait pas plus que leur origine souvent mythologique; comme elles avaient seulement un rôle décoratif, on les empruntait à l'art antique sans songer à les modifier. Ajoutons que la pureté de mœurs et l'habituelle austérité de pensée des premiers chrétiens les rendaient peu sensibles aux séductions de la forme et de la couleur, leur imagination habituée à planer dans les régions élevées — cette imagination hardie et chaste à laquelle nous devons certains épisodes délicieux du *Pasteur* d'Hermas — ne songeait guère à prêter une vie dangereuse aux créations des artistes. Un voyageur du XVIIe siècle, visitant un monastère de chartreux, s'étonnait des « nuditez » qu'offrait un mausolée de marbre conservé dans l'église. Il fit part de sa surprise au moine qui le guidait. « Je vous « assure, monsieur, lui répondit celui-ci, que si vous « portiez la haire, si vous jeûniez et si vous veilliez une « partie de la nuit, comme un chartreux, vous sentiriez « bien que ces figures ne sont que du marbre [6]. » Cette réponse si grave et si spirituelle à la fois pourrait être faite aux esprits portés à se scandaliser de la liberté laissée aux peintres et aux sculpteurs des catacombes et dont ceux-ci, d'ailleurs, n'abusèrent jamais [7]. »

L. Duchesne, ordinairement peu prodigue de compliments déclara que le *Dictionnaire* était « le livre classique par excellence. Il a, dit-il, sa place marquée dans la bibliothèque et même sur la table de travail de tout prêtre instruit. La science des antiquités chrétiennes n'est pas encore assez avancée pour qu'on en puisse donner une synthèse complète; elle s'accommode plutôt de la forme d'un dictionnaire où, les sujets étant nécessairement séparés, les conclusions se restreignent et par là même se précisent. » On sait qu'il est de règle pour un critique de signaler des points faibles. L. Duchesne était trop académique pour y manquer, mais il ajoutait très vite: « Tel qu'il est (le *Dictionnaire*), son utilité et son autorité, en ce qui concerne les monuments figurés et le symbolisme, ne sont pas contestables. C'est un monument d'une érudition dirigée par un esprit exactement scientifique: point de hardiesse téméraire, point de faiblesse envers certaines thèses que la passion avec laquelle on les soutient parfois ne sauvera pas du discrédit. C'est par cette conscience dans les recherches et cette bonne foi dans l'exposition qu'un prêtre catholique honore sa croyance et son caractère [8]. »

Les lacunes qu'on peut signaler dans le *Dictionnaire* s'expliquent enfin par la nouveauté de l'entreprise. Martigny n'a pu songer à tout, se souvenir de tout. Sa critique est aussi ferme que son savoir est étendu; son

[1] L. Duchesne, dans *Revue archéologique*, 1878, t. XXXV, p. 280. — [2] P. Guéranger, *Sainte Cécile et la société romaine aux deux premiers siècles*, in-8°, Paris, 1874, p. 315. — [3] F. Piper, *Mythologie und Symbolik der christliche Kunst*, in-8°, Weimar, 1847, t. I, p. 215-217; M. Collignon, *Essai sur les monuments grecs et romains relatifs au mythe de Psyché*, in-8°, Paris, 1877, p. 188-200. — [4] E. Müntz, *Note sur les mosaïques chrétiennes de l'Italie*, dans *Revue archéologique*, 1875, t. XXX, p. 228; cf. *Les lettres chrétiennes*, 1881, t. III, p. 415-416. — [5] Mommsen, dans *The contemporary review*, avril 1871, p. 170. — [6] *Mémoires* de Pierre Thomas, sieur du Fossé, in-8°, Rouen, 1871-1879, t. IV, p. 9-10. — [7] P. Allard, dans *Les lettres chrétiennes*, t. III, 1881-1882, p. 19-21. — [8] L. Duchesne, dans *Polybiblion*, 1877, IIe série, t. VI, p. 503-506. A ces comptes rendus on peut joindre R(ob. de) L(asteyrie), dans *Bibl. de l'École des chartes*, 1878, t. XXXIX, p. 517-518; De Rossi, dans *Bull. di arch. crist.*, 1877, p. 125-127; *Rev. des quest. hist.*, 1879, t. XXVI, p. 659.

esprit est un composé de modération et de justesse, point d'éclat ni de pointe, mais du bon sens, de la mesure, de la courtoisie, même à l'égard de générations disparues depuis quinze siècles et plus. Ces qualités étaient d'autant plus estimables qu'elles se manifestaient au moment où une certaine école (voir *Dictionn.*, t. VIII, au mot LÉGENDES GALLICANES), après avoir faussé délibérément l'histoire de l'évangélisation de la Gaule, s'appliquait avec plus d'ardeur que d'intelligence à dénaturer la signification des monuments archéologiques et, sous le nom d'un prétendu « symbolisme », vulgarisait les subtilités écloses dans des imaginations échauffées. Martigny avait trop lu, trop observé, trop réfléchi pour se laisser entraîner dans ces élucubrations maladives qui sont l'écueil d'une science d'où la fantaisie, fût-elle soi-disant édifiante, est rigoureusement exclue. Il est trop facile de découvrir dans une œuvre d'art des intentions qui ne s'y trouvent qu'à la condition de les y mettre, et dont son auteur ne s'est jamais avisé. Sans doute, un esprit sain ne tombe pas dans de pareilles extravagances, mais il ne manque pas de gens pour s'extasier de ces prétendues révélations. Le symbolisme tient une place dans l'art chrétien primitif; de là à n'y voir et à n'y montrer que symbole, il y a un pas à franchir, mais c'est franchir un abîme. Dom Guéranger cherchait et trouvait un sens mystique à quelques rares paysages figurés dans une catacombe (voir *Dictionn.*, t. I, fig. 880), dissertait à perte de vue sur la signification religieuse des arabesques, des feuillages, des guirlandes, des cordons perlés; à son école on démontrait comment des lis et des roses se trouvaient être les emblèmes de la pureté et de l'amour [1]. Là où on n'a voulu qu'égayer d'un sourire artistique une paroi ou un plafond, il déroule tout un enseignement dogmatique et moral. Martigny se garde toujours de ces jeux d'esprit; il savait qu'il est des études pour lesquelles on ne peut recourir à l'imagination qu'en se défiant d'elle, et il mettait la sienne au sévère régime du bon sens [2].

Le succès du *Dictionnaire des antiquités chrétiennes* était désormais acquis. Presque dès son apparition, Georges Perrot lui souhaitait une troisième édition [3] qui fut donnée en 1890 [4], mais que son auteur ne vit pas. Martigny fut nommé par le Souverain Pontife protonotaire apostolique, et son nom fut désormais empanaché du titre de *Monsignor*. Il commençait à sentir le poids des années et s'y résignait avec peine; dans ses lettres à des amis il se plaignait de vieillir. La publication du livre magistral d'Edmond Le Blant sur les sarcophages d'Arles lui procura une extrême satisfaction [5]; quant à lui, il préparait la troisième édition du livre de toute sa vie et il écrivait à Paul Allard : « J'ai lieu de croire qu'elle se fera dans un avenir assez prochain. » Cet avenir lui échappait; le dépérissement et la faiblesse faisaient présager une fin prochaine. Après avoir reçu les sacrements de l'Église, monsignor Martigny s'éteignit le 19 août 1880, à trois heures de l'après-midi, après soixante-treize ans d'une vie pure, pieuse, laborieuse, digne en tout de la haute mission confiée au savant et au prêtre catholique.

BIBLIOGRAPHIE. — Nous avons donné les titres des écrits dans le cours de l'article. — Et. Milliet, *Notice sur M. l'abbé Martigny*, dans *Revue de la Société littéraire, historique et archéologique du département de l'Ain*, t. IX, sept.-oct. 1880, p. 190-194, *Supplément à la Notice biographique*, *ibid.*, t. IX, p. 248-249 (traduction de la note consacrée à Martigny par J.-B. De Rossi, dans *Bull. di arch. crist.*, 1880, p. 79). — *Bulletin monumental*, t. XLVI, 1880, p. 853-855 (reproduit la notice parue dans le *Polybiblion*, 1880). — P. Allard, *Monseigneur Martigny et les antiquités chrétiennes*, dans *Les lettres chrétiennes*, 1881-1882, t. III, p. 1-26; cf. dom Fromage, *Le symbolisme de l'ancien art chrétien et la sainte Cécile de dom Guéranger*, dans même revue, t. III, p. 404-410; *Réponse à la lettre du R. P. dom Fromage* (par P. Allard), dans même revue, t. III, p. 411-418.

H. LECLERCQ.

MARTIN (Art.) ET CAHIER (Ch.). — I. Le P. Arthur Martin. II. Le P. Charles Cahier. III. Bibliographie du P. A. Martin. IV. Bibliographie du P. C. Cahier.

I. LE P. ARTHUR MARTIN. — Arthur-Marie Martin naquit le 4 septembre 1801 à Auray (Morbihan), aîné d'une famille de dix enfants. Son père, maire de la ville d'Auray et négociant, jouissait de quelques loisirs qu'il consacrait à ce qu'on nommait, sans autres explications, la « culture des beaux-arts ». Arthur Martin crayonna sur les bancs de l'école et illustra les marges et les couvertures de ses livres de classe; ceci n'entrava pas les pensées plus sérieuses et à dix-huit ans il entra au noviciat de la Compagnie de Jésus, à Montrouge (28 septembre 1819). L'année suivante, il alla poursuivre cette préparation au noviciat de Saint-André du Quirinal à Rome. La découverte des chefs-d'œuvre qui s'offraient à lui de toutes parts et l'enthousiasme avec lequel il les admirait eussent pu, dès lors, l'entraîner vers une autre carrière que la vie religieuse si sa conscience n'avait découvert une sorte d'engagement moral dans le noviciat. On l'a dit, et on s'est trompé. Quoiqu'il eût fait ensuite presque toute sa théologie à Rome, il n'y a pas lieu de supposer que la vue des chefs-d'œuvre de l'art entraînât le jeune jésuite vers une tout autre carrière; il avait dès lors fait ses premiers vœux et ne songeait aucunement à briser ce lien. Il se pourrait que le spectacle grandiose du Panthéon ou du Colisée eût causé quelques brèches aux études théologiques dans un esprit comme le sien si les supérieurs n'avaient veillé sur les engouements possibles de cette vive et mobile intelligence, et d'ailleurs il ne semble pas que ces magnificences architecturales, pas plus que bien d'autres, ne fissent une impression très vive sur son esprit. Beaucoup plus tard, le souvenir qu'éveillait Rome n'était pas celui des monuments qui la peuplent, mais de la campagne qui l'environne. Breton quasi bretonnant, et quelque peu battu de l'aile du romantisme, il ne semble pas que le souvenir de Saint-Pierre l'ait touché plus que celui du *Gesù*. Les croquis de jeunesse ne laissent pas supposer que l'architecture ecclésiastique de la Renaissance lui eût beaucoup souri.

Après quatre années environ de cet exil en Italie, le P. Martin revit la France, vers 1825, pour compléter près de Paris ses études théologiques. On l'appliqua à l'enseignement de la grammaire, à Dôle, mais la suppression des collèges de sa Compagnie, en juin 1828, le fit employer à la prédication en divers diocèses, principalement ceux de Vannes et du Puy, entre 1828 et 1833, et ce fut alors que son penchant pour le Moyen Age se déclara décidément.

Le voisinage de Notre-Dame du Puy-en-Velay, comme les conversations de Mgr de Bonald, depuis archevêque de Lyon, eut grande part à ce choix. Dès lors, le P. Martin dirigea la restauration et la décoration de quelques chapelles dans le goût du XIVe siècle, vers lequel il a toujours penché plus qu'il ne se l'avouait

[1] P. Guéranger, *Sainte Cécile et la société romaine aux deux premiers siècles*, 1874, p. 282, 283, 301. — [2] P. Allard dans *Les lettres chrétiennes*, t. III, 1881-1882, p. 6. — [3] G. Perrot, dans *Revue archéologique*, 1879, p. 317-318. — [4] C'est plutôt un nouveau tirage qu'une édition. — [5] Martigny, *Un nouveau livre de M. Edmond Le Blant. Études sur les sarcophages chrétiens antiques de la ville d'Arles*, dans *Le Correspondant*, t. CXVI, 1879, p. 926-930.

lui-même. Car, tout en appréciant fort bien le beau simple et sévère, il cédait promptement dans la pratique à l'entraînement d'une certaine profusion; de même, sa conversation n'écartait pas les digressions et son style les ornements au point où cela prend le nom d'obscurité et de lourdeur.

Vers cette date de 1833, il fut envoyé passer une année dans la Suisse romande, particulièrement à Saint-Maurice, en Valais, toujours en qualité de prédicateur. Ce fut l'épreuve décisive, ou, comme on dit si vilainement de nos jours, le « tournant » de sa carrière. Relégué dans une contrée assez insignifiante, privée d'édifices, ne comptant que des églises délabrées et une abbaye alors « tout battant neuf », mais qui possède un merveilleux trésor de châsses, de vases, d'ornements d'un art et d'un prix sans pareils (voir AGAUNE), le P. Martin s'y arrêta, s'y complut, passa de l'intérêt à l'étude et de l'admiration à l'archéologie. Le but intellectuel de sa vie était trouvé; il ne s'en détourna plus. En 1837 et 1838, de retour en France, il prêcha encore à Laval et à Nantes, mais, dès la fin de 1838, il était rappelé à Paris par ses supérieurs religieux pour y appliquer désormais tout son temps et tous ses moyens à l'étude de l'art chrétien. C'était là une résolution sage autant qu'habile de la part de ceux qui prirent cette décision à une date où l'archéologie nationale excitait un intérêt très vif; ils comprirent que, possédant parmi eux un sujet exceptionnellement doué, il y allait de l'honneur et du service de tous en le destinant à parcourir une voie où il pouvait également servir et briller.

Le P. Martin s'engagea alors dans l'étude des vitraux de la cathédrale de Bourges et la publication d'un grand travail qui devait faire connaître son nom. Saisi d'enthousiasme à l'aspect des antiques verrières, il s'engagea dans une vaste et intéressante monographie, à laquelle viendraient se rattacher tout naturellement, par une étude comparative, les plus curieux monuments de la même époque. C'était soumettre l'archéologie aux procédés comparatifs que l'abbé Lebeuf (voir ce nom) avait appliqués au XVIIIe siècle, mais dont le souvenir s'était évanoui. Cette pensée féconde mais grande et malaisée à faire entrer dans la voie de la réalisation dépassait de lion les facultés organisatrices du P. Martin qui eut le bonheur de rencontrer le collaborateur capable de mettre pratiquement debout une aussi vaste entreprise. L'audace, l'enthousiasme et l'érudition étaient indispensables, les crédits ministériels ne l'étaient pas moins, surtout avec ces laborieux qui travaillaient plus vite que les Chambres ne votaient les fonds. En outre, ces infatigables étaient « jésuites », terme assez malsonnant aux environs de 1844 et ils détournaient vers la cathédrale de Bourges le maigre pactole attribué à la cathédrale de Chartres. Il y avait là plus qu'il n'en fallait pour procurer un échec, si le P. Charles Cahier avec son savoir-faire, ses belles relations de famille, n'avait su découvrir les solutions idoines, ainsi qu'il s'exprimait en son parler de prédilection. On s'arrêta à une combinaison ingénieuse : le ministre de l'instruction publique prenait quelques souscriptions, juste ce qu'il en fallait pour soutenir la publication, et il se débarrassait des exemplaires compromettants en les expédiant à certains évêques dont il espérait à ce prix obtenir le silence au cours de débats laborieux sur la liberté d'enseignement. Quant à l'étiquette de « jésuite », on y renonça et MM. Martin et Cahier furent « prêtres » sans plus d'explications.

En ces jours lointains, la chromolithographie n'était guère parvenue qu'à pouvoir les peinturlurer à teintes plates, ou peu s'en faut. Cela suffisait pour des vitraux du XIIIe siècle, mais encore fallait-il préparer dessins et planches sans dépenses excessives. On y arriva à l'aide d'un petit atelier quasi domestique, d'où le P. Martin ne sortait guère, surveillant ses apprentis lithographes, et gravant lui-même parfois des planches de format grand jésus. On vint à bout de terminer sinon l'ouvrage entier, du moins un ensemble suffisant pour mériter désormais à la *Monographie des vitraux de Bourges* une place distinguée parmi les publications archéologiques du XIXe siècle. Peut-être les auteurs n'avaient-ils pas songé à échapper au danger d'une érudition surabondante, de rapprochements continus, de dissertations accessoires; ils avaient péché par excès de science. Que celui qui est sans péché leur jette la première pierre!

Comment faire sa part particulière dans l'œuvre commune à chacun des collaborateurs ? Il serait impossible de l'entreprendre, indiscret de s'y essayer, injuste peut-être de l'insinuer. Lorsque deux hommes d'un si grand mérite associent leur savoir, leur intelligence et leur effort, il est presque impossible de déterminer l'apport de chacun d'eux, car non seulement ils s'aident, mais ils se complètent. Tout ce qu'on peut dire sans crainte de s'égarer, c'est que, dans cette association si fructueuse pour la science, le P. Martin apportait une grande vivacité d'intelligence et une infatigable activité. L'argent manquait-il, le Père prenait la place d'un des lithographes et fournissait aux sculpteurs ornemanistes, aux fabricants de bronze et de broderie des modèles toujours attendus, trop souvent exécutés et qui eussent gagné beaucoup à subir l'épreuve d'une préparation plus réfléchie et d'une plus sévère critique [1].

Il s'en fallait bien que tout ce qui s'échappait en bouillonnant de ce cerveau impétueux fût marqué du signe de la maturité ou simplement d'une réflexion suffisante. C'est ainsi qu'on s'étonne de l'entendre louer, en matière d'architecture, tout ce qui se fait en Allemagne et dénigrer tout ce qu'on bâtit en France. « Décréter, lui dit-on, que le style ogival est le seul qui convienne à la maison de prière, c'est faire le procès de la capitale de la chrétienté [2]. » Là-dessus, il se rebiffe. « Je n'ai jamais professé, ni même rêvé, dans les moments d'enthousiasme permis aux antiquaires comme aux artistes, que l'art ogival fût exclusivement l'art chrétien. Je crois qu'il existe un art chrétien comme il existe une littérature chrétienne; mais, à mes yeux, ce qui le constitue c'est moins la forme que l'esprit, bien que la forme ait assurément sa part d'influence. Je vois de l'art chrétien partout où la pensée chrétienne maîtrise un style quelconque, partout où le sentiment chrétien s'insinuant dans l'art le doue de l'expression chrétienne qui lui fait atteindre son but. Il est, à mon sens, un moyen fort simple de décider jusqu'à quel point un art mérite le nom d'art chrétien, c'est de voir à quel degré il produit l'impression religieuse que lui demande l'homme de prière. Cette impression, je l'ai vivement sentie en pénétrant dans les basiliques romaines modifiées par la foi des premiers siècles, et dans les églises romanes dont les basiliques furent le type. Cette impression, je l'ai éprouvée plus saisissante encore à l'aspect des coupoles byzantines et nulle part elle ne m'a dominé plus puissamment qu'au-dessus des hautes arcades et des voûtes ogivales; mais je n'ai pas laissé de la recevoir souvent dans les églises néo-grecques élevées depuis la Renaissance, et en particulier dans Saint-Pierre de Rome, où la plus majestueuse des coupoles byzantines couronne la plus magnifique des basiliques romaines [3]. » — On saisit ici la

[1] A. Darcel, *Renaissance de l'orfèvrerie du Moyen Age*, dans *Gazette des beaux-arts*, t. IV. 1859, p. 225. — [2] *Revue archéologique*, 1845, t. II, part. 1, p. 187-188. — [3] *Lettres au rédacteur*, dans *Revue archéologique*, 1845, p. 250-253.

faiblesse de raisonnement du romantique chez lequel tout se ramène à des impressions, et tout aboutit à des phrases. Sans doute l'esprit l'emporte sur la forme et l'art chrétien n'est pas emprisonné dans une formule; il y a tel fervent religieux que nous avons connu qui ne pouvait ressentir en nul lieu une égale ferveur à celle qu'il éprouvait à la Sainte-Chapelle du Palais et dans la chapelle du château de Versailles.

A peine la *Monographie des vitraux de Bourges* terminée, les deux collaborateurs entreprirent une autre œuvre qui reçut le nom de *Mélanges archéologiques* et débuta presque à l'heure où éclatait la révolution de Février. La part du Père Martin y est inférieure au point de vue scientifique à celle du Père Cahier, mais ils arrivent finalement à égalité, ou peu s'en faut, si on tient compte de l'illustration de ces quatre volumes.

Des ouvrages rédigés et publiés par le P. Martin, seul, il n'y a rien à dire : *Pèlerinage à Sainte-Anne d'Auray*, *Chemin de croix*, *Litanies de Lorette*, *Album de broderies*, etc., etc. Cette littérature se trouve en dehors du champ de nos études. D'autres travaux occupaient le religieux préoccupé d'influencer le goût du clergé et des fidèles jusque dans les directions les plus variées de l'art chrétien. Il se mettait volontiers au service des fabricants et des artistes par ses dessins dont il était prodigue; pendant la période 1854-1860, on peut dire sans exagération que la maison Poussielgue-Rusand n'a exécuté de vases sacrés que d'après les modèles fournis par le P. Martin.

C'était une nature riche et possédant les défauts de ses qualités; son enthousiasme facile, trop facile, l'entraînait à des variations d'idées assez pareilles à des sautes de vent. C'était un distrait. Il ne se détachait pas seulement d'un sujet pour aborder un autre sujet, il oubliait le premier. Il oubliait bien autre chose, puisqu'il lui arrivait parfois, dit-on, d'oublier de dîner. Les tiraillements de son estomac n'arrivaient qu'à le persuader qu'il avait celui-ci fort délicat, alors qu'il eût pu rivaliser avec celui d'une autruche. Ou bien, on le surprenait assis sur un tas de gravois, les pieds dans une mare et cherchant la cause de l'enrouement qui le fatiguait.

Ces excentricités, ces absences qu'on met au compte du tempérament de l'artiste ne nous ont jamais paru explicables que par un léger dérangement d'esprit. C'était la rançon bien inoffensive d'une loyauté, d'une candeur qui allaient jusqu'à la naïveté et à l'oubli de soi-même. Cet oubli avait pour pierre de touche une inépuisable générosité. Loin de vouloir emmagasiner ses richesses, il les communiquait avec une libéralité trop rare chez beaucoup. L'expansion de sa parole, de son geste, tout indiquait ce besoin et ce plaisir qu'il éprouvait d'être généreux, communicatif de ses idées et de ses croquis. A l'époque où il travaillait dans la cathédrale de Bourges, il envoya un matin des ouvriers placer des échafauds pour son travail de la journée dans une chapelle que Ferdinand de Lasteyrie (voir ce nom) projetait de dessiner le jour même. Lasteyrie arrive le premier, voit les tréteaux, s'y installe : le P. Martin survient, trouve sa place prise et dit en riant : « C'est singulier, je croyais que nous n'étions encore que deux en France à nous occuper des vieux vitraux. » — « Et moi, réplique Lasteyrie, je croyais être seul! » La paix se fit aussitôt et ils sortirent devenus amis pour toujours.

Le P. Martin est venu à une époque où les procédés mécaniques commençaient à donner l'assaut au dessin, mais celui-ci n'avait pas encore capitulé. On a beaucoup parlé de son talent de dessinateur [1]; c'est trop dire. Il dessinait avec probité, avec sincérité, mais avec sécheresse et sans goût, sans art. Ses planches, ses dessins sont d'une régularité qui donne la sensation du déjà vu; jamais, devant un de ses ouvrages, on ne ressent pendant un instant l'impression que cause le monument avec sa cassure, sa fêlure, sa brisure, ce quelque chose par où la vie a marqué ce débris hors d'usage. Tissus, carrelages sont taillés au ciseau, coupés au cordeau; point de variété, point de nuances et de tons subtils, les chapiteaux, les rinceaux, les vitraux sortent tous de la même plume trempée dans la même encre. Parfois une solution adoptée ressemble à un parti pris. C'est le cas pour les fonds de coupes publiés par Garrucci et rendus au trait. Le dessin est correct, le trait net, mais comme tout cela révèle l'impossibilité et l'incapacité chez le dessinateur de s'assimiler le monument original avec ses taches, ses ombres, son opacité. Si on veut s'en convaincre et s'il nous est permis de le dire, que l'on compare ces verres avec ceux que nous avons eu l'occasion de donner dans le *Dictionnaire* et le jugement s'imposera. Même faiblesse pour les miniatures. Une partie du sacramentaire de Drogon (voir DROGON et METZ) a été dessinée par le P. Martin et qu'il s'agisse de verre, de parchemin, d'ivoire, de pierre, etc., c'est la même immuable monotonie d'une plume qui ne sait ni se renouveler, ni s'assouplir.

Parfois la main du dessinateur se dément. S'agit-il d'un travail mercenaire, d'aspect classique, il est vite lassé, bientôt rebuté et il s'en rend compte; il lui arrivait alors ce dont beaucoup furent victimes, il s'était formé seul, sans maître et les éloges l'avaient rendu trop indulgent à lui-même. Il dessinait beaucoup, on s'est extasié sur le nombre de ses dessins, mais il dessinait un peu machinalement. Lorsqu'il recevait une visite, tout en écoutant, il dessinait et peut-être il eût mieux fait de ne pas mener les deux choses à la fois, car il est permis de penser qu'il n'était pas trop satisfait de son dessin, puisqu'il lui arrivait de laisser échapper des boutades que sa manière d'être souriante et affable rendait d'autant plus pénibles.

Une nature mobile à l'excès avait su trouver le moyen de se satisfaire sous une apparence d'application opiniâtre et presque haletante. Tout l'attirait, rien ne le retenait. Il lisait le livre dont on parle, mais, à dire vrai, il le dévorait; il acceptait la planche qu'on grave, mais il l'expédiait en moins d'une journée, parfois cinq heures, quatre heures. Il ne restait qu'à employer la mécanique pour les fonds, à rectifier ou à accuser certains traits au burin, comme les sculpteurs de la décadence se servent du trépan. Quant aux travaux de patience, il les passait à d'autres. Une planche réclamait-elle une nouvelle séance, cela ne lui convenait plus. Le besoin de nouveauté exigeait sans cesse d'autres occupations, et il est tel acier plein de détails charmants que le P. Cahier, armé d'une pincette, retirait de derrière une commode après un séjour de plusieurs mois. Il eût fallu s'y remettre, le P. Martin ne s'y remit jamais.

Il ne maniait pas le burin dont la lenteur l'exaspérait, mais la pointe était son véritable instrument, dont il tirait de bons effets presque sans s'en rendre compte. Une vue horizontale de la grande couronne de lumières, copiée par lui à Aix-la-Chapelle [2], renferme des singularités en ce genre. Il s'y était amusé, sans se douter qu'il s'amusait, à réduire consciencieusement les médaillons en dimension si petite, que la loupe y peut distinguer presque toutes les lettres des inscriptions avec les ornements, sur un espace parfois moins grand que n'est l'ongle du pouce. Ailleurs, c'étaient des finesses de touche qui approchaient de la coquetterie, et pourtant rien n'était moins coquet que l'auteur.

[1] *Revue archéologique*, 1856, t. XIII, part. 1, p. 632 : « Un talent de dessinateur d'une facilité et d'une supériorité remarquables. » — [2] *Mélanges archéolog.*, t. III, Ire série, pl. IV

Le P. Cahier a raconté certains souvenirs de sa collaboration avec le P. Martin avec cette bonhomie un peu trop appuyée qui enlève à la sincérité quelque chose de son charme persuasif, et puis il est entré à l'occasion de minces anecdotes dans un détail infini. Nous apprenons ainsi qu'il fallut s'y prendre à plusieurs reprises pour amener le P. Martin à s'exercer à la gravure, mais il ne se souciait pas de laisser dire ou de laisser croire qu'il gravât. Dessiner, passe encore; et c'est ce qui lui fit adopter ensuite la gravure sur bois pour une foule d'objets où son trait au crayon était moins facile à dénaturer. Il essaya aussi de la pierre lithographique, mais cela nécessitait un attirail qui faisait trop ressembler sa chambre à un atelier; chose dont il se gardait très particulièrement avec une susceptibilité presque maladive. En définitive, le plus grand nombre de ses dessins sur pierre furent effacés, et le public en a vu tout au plus cinq ou six où on puisse affirmer qu'il avait eu seul part [1].

Quelques personnes voyant la quantité de dessins qu'il a laissés en mourant en ont conclu que le P. Martin était doué d'une patience inépuisable; on ne peut se tromper davantage, car la patience lui était étrangère. Il poussait activement son travail et ne connaissait pas l'oisiveté, mais il y apportait une précipitation fébrile qui ne se soutenait que par l'attrait du changement, en quoi il était bien servi par l'agilité de son crayon. Mais il était « journalier », ou, pour parler clairement : fantasque. Parfois — souvent — son dessin était chétif, appliqué, minutieux comme s'il était exécuté par une main féminine. Certains croquis insuffisamment arrêtés devaient être rectifiés ou complétés de mémoire, car il se fiait beaucoup trop à sa mémoire et celle-ci ne justifiait que trop une définition célèbre : elle oubliait ou elle brouillait les souvenirs. Le travail *Sur les crosses* en a gardé trop de preuves.

Autre inconvénient : le désordre. Le P. Martin assemblait dans un même album les résultats d'un voyage. Cependant, si l'exploration était longue et devait s'étendre à plusieurs villes ou, même, plusieurs provinces, c'était un premier et grave embarras, parce qu'il ajoutait de nouveaux dessins au verso des premiers. Un nom, une date eussent suppléé aux défaillances possibles et aux erreurs à craindre, on ne put jamais obtenir de lui cette brève notation. Au retour du voyage, le premier soin était de découdre l'album afin d'en piquer toutes les feuilles avec des épingles sur les murailles de sa chambre et de jouir ainsi du spectacle complet de sa récolte. Cette exposition une fois mise en place, le P. Martin, les mains dans les poches de sa soutane, se promenait de long en large, et aussi en diagonale, inspectant son butin, le couvant des yeux. Les jours suivants, d'autres promenades lui suggéraient que telle ou telle feuille gagnerait à un déplacement qui s'exécutait à l'instant même. De modification en modification, l'exposition perdait son charme; après une semaine ou deux, il ne la regardait plus jusqu'à l'heure où ramassant toutes ces feuilles volantes il les entassait dans un énorme carton en attendant le jour où le besoin d'en retrouver une se fit sentir. Ce jour tardait parfois plusieurs années et alors la mémoire était en pleine déroute : « J'ai copié ceci à Cordoue..., non..., à Grenade ou à Séville, à moins que ce ne soit à Tolède...! »

Ni la nature, ni sa formation première ne l'avaient préparé à l'érudition, il fallut le contact et l'exemple du P. Cahier pour lui faire entendre qu'une explication ne peut se soutenir sur la preuve d'une assertion toute simple. Sans parvenir à s'astreindre à cette méthode prudente qui consiste à ne rien avancer sans en apporter la preuve, il consentit à en reconnaître la légitimité et l'efficacité; plus tard, même, il s'y essaya pour son propre compte dans les quelques articles qu'il inséra dans les *Mélanges d'archéologie*, mais il s'aperçut vite que ce n'était pas là son terrain. Deux dissertations auxquelles il consacra une extrême application permettent de juger l'érudition du P. Martin, la première concerne le *Bouclier commémoratif d'Almendralejo* [2], la deuxième est un *Mémoire sur deux chapiteaux du prieuré de Cunault-sur-Loire* [3]. Nous avons figuré et décrit le bouclier dans le *Dictionnaire*, t. IV, col. 1177-1180, fig. 3776, il n'y a donc lieu d'en reparler ici qu'au point de vue du P. Martin. « Le bouclier commémoratif d'Almendralejo lui avait paru prétexte à un véritable déluge de citations qui n'étaient pas du tout de première main, nous dit le P. Cahier. J'aime à croire qu'il eût pris le parti d'y faire bien des retouches, des suppressions surtout, avant de le livrer aux imprimeurs. Quand il envoyait de la *copie* au typographe, ce n'était pas alors pour lui une rédaction définitive. A l'instant de paraître devant le public, il se trouvait parfois assailli de scrupules archéologiques et littéraires qui ne lui avaient causé nul souci jusque-là; en sorte que le cadre de ses notices en subissait des rétrécissements ou des dilatations imprévus. Comme je n'avais plus guère voix au chapitre, lorsqu'il s'agissait de corriger les dernières épreuves, nous adoptâmes de bonne heure que la responsabilité de chacun serait couverte par les signatures. »

L'explication du bas-relief de Cunault va nous retenir quelques instants. Le P. Martin avait dessiné et gravé le chapiteau (fig. 7787) et avait montré de façon satisfaisante que la partie A représente l'Annonciation. La présence d'un témoin, une femme, s'explique sans peine par le personnage d'Élisabeth, à moins que ce ne soit une servante. La partie B est plus énigmatique pour nous, elle ne l'était pas pour le P. Martin, qui s'était engoué de la mythologie scandinave, qu'il ne pouvait étudier que dans des traductions et des travaux de seconde main. Procédé d'une efficacité douteuse, car on ne peut voir dès lors que ce que le guide veut bien laisser voir. Mais le P. Martin se persuade que voyager de la sorte en contrée lointaine valait mieux que de ne pas voyager du tout. Le *Priscae veterum borealium mythologiae lexicon* [4] de Finn Magnussen lui semblait un initiateur à peu près suffisant et il en usait pour des cas où la légende norraine n'était pas nécessairement en cause.

Une fois engagé dans les parages de la mer Baltique, il trouva que la Finlande était une province de son territoire et le *Kalévala* venait justement d'être publié en français par Léouzon-Leduc. L'épisode de Marietta et l'histoire de Wäinämöinen ne s'arrangeaient pas mal avec les sculptures où la sirène accoste une barque. L'explication est spécieuse, et d'ailleurs exposée avec esprit; de plus, la nouveauté de cette poésie ajoutait à l'intérêt de la trouvaille, car il semblait bien que c'en fût une. Mais une question se posait. Comment une légende finnoise avait-elle inspiré un sculpteur sur les bords de la Loire? Et une autre question, beaucoup plus ardue, en découlait. La légende existait-elle en terre finnoise à l'époque où s'en inspirait le sculpteur de Cunault? La Finlande ne fut convertie qu'au milieu du XIIe siècle après une longue résistance. Pour que la mythologie locale se fondît avec les récits évangéliques, il fallut des années et peut-être un siècle. Après cela, le résultat de cette fusion est venu charmer et instruire

[1] Ce sont les planches IX-XIV et XXXIV du t. IV, des *Mélanges d'archéologie*. — [2] *Nouveaux mélanges d'archéologie*, 1874, t. I, p. 65-84. — [3] Dans *Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France*, 1857, t. XXIII. — [4] Finn Magnussen, *Priscæ veterum borealium mythologiæ lexicon*, in-4°, Hauniæ, 1828.

les Angevins qui habitaient à des centaines de lieues de la Finlande, et quand ils furent sous le charme, il se trouva par malheur que Cunault était bâti et terminé depuis longtemps.

Après le P. Martin, ce fut au tour de l'abbé Auber [1], ensuite à celui du P. Cahier à expliquer la sculpture [2].

A



B



7787. — Bas-relief de Cunault,
d'après Cahier, *Nouveaux mélanges d'archéologie*,
1874, t. I, p. 243.

Après l'explication finnoise, ce fut l'explication normande. Les deux scènes se complètent. Le Fils de Dieu s'incarne dans le sein de Marie d'abord, puis il arrache le monde à l'empire du démon. S'il nous est permis d'ajouter une opinion nous dirons que les deux sculptures n'ont aucun rapport entre elles. Après une scène évangélique nous avons une scène locale. Deux gars de Cunault sont partis à la pêche, le plus grand pousse à l'eau la barque dont son compagnon manie l'aviron. Une sirène, la divinité du lieu, la Loire en personne, leur montre les poissons du fleuve; à leur adresse de s'en emparer.

Beaucoup plus fin qu'il ne le portait, comme on dit, sur la mine, avec un visage ouvert, des distractions fréquentes et des brusqueries parfois calculées, le P. Martin était une proie que ne se privèrent pas d'exploiter quelques industriels ou praticiens, il s'en doutait un peu et mettait une honnête résistance à se laisser gagner, ou bien il bâclait quelque chose, disant : « Bah ! pour ce que j'en retire. » Trop désintéressé pour calculer le produit net d'un travail artistique excellent, il ne l'était pas assez pour défendre sa réputation contre les critiques justement adressées à une production mal venue. On ne sait trop quel calcul ou quelle influence lui valut un jour la croix de la Légion d'honneur où il ne vit qu'une garantie de pénétration plus prompte et persuasion plus facile dans les alvéoles administratives ou ministérielles. Il ne porta le ruban rouge sur sa soutane que les jours où il avait à présenter quelque papier dans un bureau de ministère.

Nul ne fut plus attaché à ses devoirs d'état. Prêtre et religieux, le P. Martin avait su cependant conserver une large indépendance. Ses supérieurs, sachant apprécier le sérieux de sa vie, malgré les apparences extérieures un peu originales : parole, gesticulation, s'étaient résolus — ou résignés — à lui laisser une latitude exceptionnelle. Il voyageait souvent et à peu près comme il voulait, passant quelquefois des mois entiers sans donner signe de vie. Par une rencontre bizarre, une sorte d'amitié s'était déclarée entre lui et le P. Garrucci (voir ce nom). Le P. Martin eût voulu faire mieux connaître en France l'antiquité chrétienne et le livre de Buonarotti sur les verres chrétiens : *Osservazioni sopra alcuni frammenti di vasi antichi di vetro ornati di figure trovati nei cimiteri di Roma* (voir *Dictionn.*, t. V, au mot FONDS DE COUPES), le P. Garrucci entra dans ce projet et prépara ses *Vetri ornati di figure in oro trovati nei cimiteri dei cristiani primitivi di Roma*, ouvrage qui parut en 1858, et dont les XLIII planches étaient dessinées par le P. Martin.

Garrucci mûrissait le projet et le plan de sa *Storia dell' arte cristiana* en cinq volumes, avec la collaboration du P. Martin. Ce fut ce projet qui amena celui-ci dans la Haute-Italie pour y faire récolte de dessins, et il écrivait de Ravenne à son collaborateur le 5 novembre :

« Ravenne, à la Spada-d'Oro.

« Mon Révérend Père,

« Je suis ici depuis une huitaine de jours. Votre bonne lettre m'attendait et m'a remis des ennuis d'une route longue et insipide. Ma santé a eu ses toutes petites épreuves ces jours passés ; mais je commence à l'oublier et le travail du reste n'en a pas souffert. Fort heureusement en vérité, car la besogne ici n'est pas mince. Toutefois je commencerai par vous dire qu'il ne faut pas vous attendre, en fait de sarcophages, à des morceaux riches et variés comme à Arles ; nous sommes ici à la période suivante et la décadence a été rapide. Presque plus de scènes à personnages, par-ci, par-là, J.-C. entre saint Pierre et saint Paul, et le plus ordinairement des agneaux, des oiseaux, des corbeilles, des vases, surtout des croix et des monogrammes. Tel sarcophage est entouré de petites croix maladroitement faites tout à fait dans le goût de ceux de l'ancienne crypte de Sainte-Geneviève de Paris. En les multipliant ainsi, sans rime ni raison, le pauvre artiste du VIIe ou VIIIe siècle a l'air de dire qu'il voudrait bien imiter ses devanciers, mais que force lui est d'être modeste. Un bon nombre de sarcophages ne portent plus aucun signe. La nuit est complète dans l'art. Malgré la monotonie des sujets, j'ai pensé qu'il serait bon d'avoir la collection complète et ce n'est pas petite affaire. Les monuments sont en vingt endroits divers et fort mal indiqués, sous des autels, sous des portiques, dans des coins, des rues, etc. Tous ceux qui ont été arrangés par des mains modernes sont, bien en-

[1] Auber, *Histoire et théorie du symbolisme religieux*, t. IV, p. 447 sq. — [2] C. Cahier, *Nouveaux mélanges d'archéologie*, in-4°, Paris, t. I, 1874, p. 241-245; Em. Lequeux, *Cunault*, in-fol., 1930, pl. XVI.

tendu, collés contre les murs quand les quatre faces sont ornées. La gloire de Ravenne est dans son architecture (ve siècle) et dans ses mosaïques. Les calques de Ciampini ne me servent absolument de rien. Quel bel art! et pourquoi faut-il qu'il soit si peu compris quand il serait si facile de le faire renaître?

« Cette étude est bien autrement attrayante que celle des sarcophages et pourrait être d'une bien autre utilité pratique pour le renouvellement de l'art chrétien. Malheureusement, c'était au printemps ou dans l'été qu'il eût fallu venir pour jouir d'une bonne lumière. Pour peu que le temps se couvre, comme ces jours passés, il n'y a plus moyen de voir. Je m'arrache les yeux pour m'emparer de ces nobles pages de peinture architecturale, un peu rudes à la vue; mais, dans leur majesté, si puissantes sur l'âme. Je ne sais pas si je pourrai tout prendre; je veux du moins m'approcher du terme et vous conjure de patienter encore dans l'intérêt commun. Je n'ai pu jusqu'ici faire qu'un voyage à St-Apollinaire *in Classe;* impossible d'y coucher. Il n'y a plus rien qu'une ferme où on ne trouve pas même de lait; cependant dix sarcophages et une vaste mosaïque ne sont pas à dédaigner. Je ne vous dis rien du trône d'ivoire de saint Maximien. Vous vous rappelez le morceau de Passeri (Gori, III) où saint Joseph soutient sur l'âne la sainte Vierge affaissée dans sa grossesse; le morceau a été rendu. La sculpture est fort au-dessous de celle des diptyques consulaires. Son grand intérêt est d'être datée. Aussi voudrais-je bien tout prendre? Le pourrai-je? Allons toujours [1]. »

Vingt jours plus tard, le P. Martin était frappé d'apoplexie (24 novembre 1856) et il expirait quelques heures après n'ayant pu recouvrer l'usage de la parole. Comprenant fort bien la langue italienne, il ne répondait plus au curé appelé à son chevet que par des serrements de main qui marquaient son désir de recevoir les secours que la grâce divine réserve à cette heure redoutable aux moribonds [2].

La part du P. Martin dans l'étude de l'antiquité chrétienne proprement dite est modeste et presque nulle, mais si ses préférences l'ont attaché et retenu au Moyen Age, il n'en a pas moins contribué à relever le goût et à introduire une sorte d'estime, plus confiante que raisonnée, à l'égard des monuments, des types, des formes du passé. Ce n'était certes pas un talent comparable à celui de Viollet-le-Duc, dont le talent prestigieux est resté sans égal, on pourrait plutôt le rapprocher de Rohault de Fleury, mais il a contribué à mettre sur pied un mouvement de résurrection de l'art chrétien que les fidèles ne comprenaient plus, et cela seul doit lui mériter notre gratitude, plus encore que notre admiration.

II. Le P. Charles Cahier. — Il était né à Paris le 26 février 1807, fils d'un orfèvre qui a joui d'une longue et juste réputation [3]. Baptisé dans l'église Notre-Dame, ce dont il tirait, semble-t-il, un peu de vanité, élève, collégien, enfin entré au noviciat de la Compagnie de Jésus le 7 septembre 1824. On le voit successivement professeur de grammaire à Saint-Acheul, à Estavayer, à Brigg, puis préfet à Brugelette. En 1840, il est associé aux entreprises du P. Martin, et sa raison plus calme devait tempérer les enthousiasmes successifs de son collaborateur. Celui-ci tenait le crayon, le P. Cahier tenait la plume. Avant de dire de quelle façon il la tenait, nous rappellerons quelques lignes de Ch. de Linas (voir ce nom) à son sujet : « Tout le monde apprécie son immense érudition, l'homme privé est moins connu. On se tromperait fort en jugeant Charles Cahier d'après sa polémique un peu trop acerbe; il fut, dans l'intimité, l'un des plus brillants causeurs et des plus aimables Parisiens qui se soient jamais rencontrés. Sa verve gauloise était vraiment intarissable, mais aucun fiel n'altérait le charme d'une conversation toujours pleine d'amusantes saillies; chez lui, la plume piquait parfois jusqu'au vif, les lèvres effleuraient à peine l'épiderme [4]. »

De toutes les publications du P. Cahier, il en est une qui, à plus de soixante ans de distance, conserve son mérite, c'est les *Caractéristiques des saints dans l'art populaire, énumérées et expliquées.* C'est un des livres les plus savants et les plus utiles qui aient été publiés sur l'archéologie chrétienne du Moyen Age. C'est un dictionnaire raisonné des emblèmes, des symboles, des attributs, en un mot de tous les signes caractéristiques auxquels on peut reconnaître les saints que les artistes d'autrefois ont voulu représenter et nous faire reconnaître sans recourir à l'emploi du nom. Ce dictionnaire détermine le sujet d'un grand nombre d'anciennes statues, de bas-reliefs, de vitraux, de miniatures, de gravures, de sceaux, de jetons et de monnaies.

Un exemple fera comprendre le plan suivi par l'auteur et la manière de consulter son livre. Au mot *clef*, le P. Cahier donne une suite de petites dissertations sur chacun des saints et sur chacune des saintes qui, d'ordinaire, sont représentés avec des clefs : saint Pierre, saint Jacques le Majeur, saint Servais, saint Germain, évêque de Paris; saint Maurille, évêque d'Angers; saint Bennon, évêque de Meissen en Saxe; saint Hubert, évêque de Liége; saint Bénigne, de Dijon; saint Riquier, saint Raimond de Pegnaford, saint Hadrien, martyr; saint Ferdinand III, roi de Castille et de Léon; le bienheureux Alphonse Rodriguez, sainte Geneviève, sainte Osithe, sainte Nothburge, sainte Zite. Si on désire se rendre compte d'une représentation dans laquelle nous avons remarqué une ou plusieurs clefs, il suffit de parcourir les courtes et substantielles dissertations réunies sous le mot *clef;* on y trouve facilement les circonstances auxquelles se rapporte la représentation que nous avons devant les yeux.

Le P. Cahier analyse avec une érudition étendue et variée toutes les légendes dont s'inspiraient les imagiers du Moyen Age. L'interprétation qu'il en donne ne s'en tient pas aux sources contenues dans les recueils hagiographiques proprement dits, il a recours à un grand nombre d'anciens livres liturgiques où l'on rencontre à chaque page des traces des croyances populaires, de plus il rapproche des textes le croquis des monuments de tout genre qui lui sont passés sous les yeux depuis plus de trente années.

Avant tout, ce livre permet de retrouver un saint d'après les signes qui le caractérisent dans l'art populaire; mais il fournit aussi des renseignements très copieux sur un grand nombre de questions accessoires. Voici, par exemple, l'article *patron*, qui occupe cent trente-six colonnes et qui contient : 1° une liste alpha-

[1] Garrucci, *Vetri*, préf., p. XX-XXI. — [2] Après les vitraux de Bourges et beaucoup d'autres entreprises, le P. Martin, toujours prêt à s'engager dans une voie nouvelle, avait accepté une tâche disproportionnée à sa constance et peut-être surtout à ses connaissances. Un concours d'une solennité calculée avait été ouvert à Lille pour l'érection d'une église-cathédrale dédiée à la patronne locale, Notre-Dame-de-la-Treille. Un architecte anglais avait obtenu le premier prix et cependant l'exécution de ce projet fut écartée et le P. Martin fut chargé de diriger la construction de la nouvelle basilique. Il s'enflamma et donna la préférence à l'époque ogivale; la construction allait être l'affaire de quelques mois, quelques semaines peut-être! Puis la flamme baissa et s'éteignit. La mort vint lui épargner une amère désillusion. — [3] P. Mantz, *Recherches sur l'histoire de l'orfévrerie française*, dans *Gazette des beaux-arts*, t. XIV, 1863, p. 411-413. — [4] Ch. de Linas, *L'art et l'industrie d'autrefois dans la région de Meuse belge*, in-8°, Paris, 1882, p. 70.

bétique des saints, avec l'indication des villes et des corporations dont ils étaient patrons, des maladies et des accidents contre lesquels ils étaient invoqués; — 2° une liste alphabétique de villes, de professions, de maladies, d'accidents, etc., à l'occasion desquels les saints étaient particulièrement honorés.

Partout déborde une érudition qui aurait plutôt, comme dans les autres écrits du P. Cahier, le besoin d'être clarifiée. Malheureusement, dans tous ses ouvrages, le P. Cahier a comme pris à plaisir d'étaler certains défauts : la manie des digressions sur toutes sortes de matières, l'accumulation de notes n'ayant aucun rapport avec le sujet principal, le manque d'ordre dans la rédaction, un style bizarre, incorrect à force de vouloir paraître original. A tout propos et à tout instant survient quelque boniment de tréteaux sur un sujet quelconque : politique, patriotique, religieux, personnel, surtout personnel. A tout instant, disons-nous, l'auteur corrige, condamne, reprend, et ses lèvres ressemblent à des porcs-épics tant on y trouve de pointes acérées. Tel « a manqué une belle occasion de se taire », tel autre a « fait un petit portrait de Saint-Acheul, à quoi il n'entend pas le premier mot », Mérimée l'inspire toujours, aussi relève-t-il infatigablement « les bévues intrépides d'un homme d'esprit fourvoyé en affaires qui ne le regardaient pas du tout, si ce n'est pour la rente qu'elles lui valaient ».

Ces côtés faibles, une fois signalés, on ne songe pas à contester le mérite des travaux contenus dans les *Nouveaux mélanges d'archéologie*, malgré leur présentation un peu cahotique. Ces pesants volumes attirèrent l'attention et soulevèrent des critiques que l'auteur reçut avec quelque aigreur, mais qui subsistent et retirent quelque chose à la valeur de l'œuvre. Il n'en est pas moins vrai, comme le disait Edm. Le Blant, que « dans l'interprétation de ce que nous a laissé le Moyen Age, tableaux, vitraux, miniatures, reliefs et statues, le P. Cahier est devenu pour tous un maître et un modèle. L'antiquité classique, ses écrivains, ses œuvres d'art, se classent dans son souvenir avec une sûreté imperturbable et viennent sans cesse lui prêter leur secours. Ce qui caractérise chaque saint personnage dans les monuments figurés, l'agencement des scènes peintes et sculptées depuis le temps du Bas-Empire, le sens des images symboliques multipliées par les artistes du Moyen Age, voilà ce qui fait son étude, voilà où il a su se créer une compétence absolue, dans laquelle il n'a pas de rival. Nous sommes ici en présence d'un initiateur et, comme ceux des hommes qui ont su s'ouvrir une voie nouvelle, les écrits du savant jésuite s'imposent de droit à notre attention [1]. » De son côté, R. de Lasteyrie proclamait dans le P. Cahier « un auteur auquel nous devons en grande partie les quelques notions de symbolisme un peu sérieuses que nous pouvons posséder [2] », et à tous ces éloges on ajoutait avec raison que si les ouvrages du P. Cahier « offrent à profusion les dessins et les renseignements les plus précieux à l'archéologue et à l'historien, la plupart du temps, les uns et les autres ne devront être acceptés que sous bénéfice d'inventaire. »

Une lecture suivie des ouvrages du P. Cahier est une pénible épreuve. Le désir de se mettre en scène, de se raconter et de se défendre, en un mot de parler de sa personne, n'est pas moins fatigant que le besoin de mettre à mal les uns et les autres coupables à son égard d'une contradiction, d'une réserve, de ce qu'il prend pour une attaque et qui n'est qu'un léger sourire de ses manies. On en eût fait un recueil, gentillesses de couvent, facéties de récréations, aujourd'hui si fades, si défraîchies qu'il faut les laisser achever de se flétrir dans l'herbier qui les conserve [3].

Le P. Ch. Cahier mourut le 26 février 1882. [4]

III. Bibliographie du P. Arth. Martin. — 1. *Le pèlerinage de Sainte-Anne d'Auray, ou notice sur la découverte de la statue miraculeuse, la fondation de la chapelle, les progrès de la dévotion et les miracles qui l'ont confirmée*, par M. l'abbé Martin, in-18, Vannes, 1831; plusieurs éditions.

2. *Chemin de la croix, précédé d'une méthode pour entendre la sainte messe, et suivi d'élévations sur les mystères de la passion, tirées des Pères et des Docteurs de l'Église*, par M. l'abbé Arth. Martin, in-8°, Paris, 1843.

3. *Le ciel, sentences*, par le P. Arth. Martin, in-32, Paris, 1843.

4. *Les litanies de Notre-Dame-de-Lorette, expliquées par le P. Arth. Martin... et enrichies de 36 lithographies en couleur et en or*, in-32, Paris, 1844.

5. *Monographie de la cathédrale de Bourges* (voir la *Bibl.* du P. Cahier).

6. *Dissertation sur le bon Samaritain*, lue dans la séance solennelle de la Société pour la conservation et la description des monuments historiques de la France, le 17 avril 1843.

7. *Quelques souvenirs d'un voyage archeologique*, par l'abbé Arth. Martin, dans *Bulletin monumental*, t. XI, 1845. Voir à ce sujet la *Revue archéologique*, 1845, p. 187-188 et la lettre du P. Martin, p. 250-253; ignoré de C. Sommervogel.

8. *Rapport présenté à M. le ministre des travaux publics par la commission chargée de juger le concours ouvert pour la restauration des vitraux de la Sainte-Chapelle*, Arth. Martin, rapporteur, 31 août 1847, in-4°, Paris, 1847.

9. *Mélanges d'archéologie* (voir la *Bibl.* du P. Cahier). [*Chandeliers en bronze et en cuivre du XIIe siècle tirés des cabinets de MM. Carand, Dugué, Desmolles et Sauvageot*, in-4°, Paris, 1848. — *De l'orfèvrerie religieuse et de l'orfèvrerie mondaine*, dans l'*Ami de la religion*, t. CXXXIX, 1848, p. 377-380. — *Le bâton pastoral, étude archéologique*, par l'abbé Barrault et Arth. Martin, in-4°, Paris, 1856.]

10. *Album de modèles*, dessinés par le P. Arth. Martin, in-fol., Paris, 1853, 24 pl.

11. *Inscriptions gravées au trait sur les murs de Pompéi, calquées et interprétées par R. Garrucci*, Bruxelles, 1854. La traduction française est du P. Martin.

12. *Lettre sur le corps de Charlemagne conservé à Aix-la-Chapelle*, dans l'*Ami de la religion*, t. CXIX, p. 353-357; et dans *Annales de philosophie chrétienne*, IIIe série, t. X, p. 69-76.

13. *De la représentation des scènes de chasseurs dans l'ancien art chrétien*, dans l'*Ami de la religion*, 1848, t. CXXXIX, p. 791-794.

14, *Les peintures de M. Janmot à Lyon*, dans l'*Univers*, 4 et 9 juin 1854.

15. *Esquisses archéologiques, Saragosse*, dans *Messages de la charité*, 1855.

16. *Album de broderie religieuse*, publié d'après les dessins du P. Arth. Martin, par M. Hubert Ménage, brodeur, chasublier, in-4°, Paris, 1855, pl. in-fol.

L'*Album*, écrivait Ch. de Linas (voir ce nom), dans la *Revue de l'art chrétien*, 1857, t. I, p. 142, se compose de seize pages de texte grand in-4°, splendidement imprimées sur papier vélin avec fleurons et culs-de-lampe et de douze planches in plano, lithographies tant en noir qu'en or et couleurs: le tout est renfermé sous une enveloppe verte et or, où j'ai reconnu d'un côté : l'étoffe de la chasuble de Brinon; l'autre, figure

[1] E. Le Blant, dans *Revue archéologique*, 1875, t. II, p. 65-68. — [2] R. de Lasteyrie, dans *Revue critique*, 1876, t. I, p. 208-213; cf. *ibid.*, 1874, t. II, p. 172-175; 1878, t. II, p. 20-23. — [3] J. Pannier, dans *Revue archéologique*, 1875, t. I, p. 133-136. — [4] *Lettres du scolasticat de Jersey*, t. II, 1884, p. 643-661.

un tissu du XIIe siècle. L'introduction, dédiée aux dames chrétiennes, [présente] sous le voile de l'anonyme une théorie largement exposée, une comparaison entre l'art ancien et l'art moderne, où le mérite de chacun est relevé de la manière la plus exacte et la plus élégante; des réflexions pieuses où l'on sent le cœur du chrétien fervent battre dans la poitrine de l'artiste inspiré, ne peuvent laisser aucun doute sur l'auteur de ces études, et je ne crois pas faire injure à la mémoire du P. Martin en [lui] attribuant un écrit que, de son vivant, il n'eût certes pas désavoué. Les planches signées *Arthur Martin invenit* renferment de nombreux orfrois de chasubles, de chapes, de manipules, une mitre, des garnitures d'aubes, etc.

17. *Vetri ornati di figure in oro, trovati nei cimiteri dei cristiani primitivi di Roma*, par Garrucci, in-fol., Roma, 1858. La préface contient une lettre du P. Martin; tous les dessins sont du P. Martin.

18. *La voix de Dieu, ou recueil de sentences sur le salut, avec encadrement gothique or et couleur*, in-32, Paris.

19. *Mémoire sur deux chapiteaux du prieuré de Cunault-sur-Loire*, dans *Mémoires de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1857, t. XXIII.

20. *La vie et les mystères de la bienheureuse vierge Marie, Mère de Dieu, distribués en lectures pour tous les jours du mois de mai. Ouvrage posthume*, in-fol., Paris, 1857-1864. La préface et quelques méditations sont du P. Tailhan.

21. *La veille de l'éternité, ou un jour de retraite*, in-32, Paris, 1863.

22. « Plusieurs chapelles de Paris ont aussi été décorées sous sa direction; entre autres celle de Sainte-Geneviève à Saint-Étienne-du-Mont fait le plus grand honneur à son goût... Il fut chargé de diriger la construction de la nouvelle basilique de Notre-Dame de la Treille, à Lille;... la mort l'interrompit dans l'accomplissement de cette tâche. »

IV. Bibliographie du P. Ch. Cahier. — 1. *De arte logica carmen didacticum Ad Coenam de Suggestu habitum pridie nonas februarii, anni 1825. In Acheolano collegio Societatis J. H. S.*, Cosmopoli, ex typis Ja. W. O'Mahony (alumni : 4), in-8°, 29 p.

Le P. Cahier a inscrit la note suivante sur l'exemplaire de la bibl. de l'école Sainte-Geneviève, S. J., à Paris : « Cet opuscule a été imprimé par quatre écoliers de S. Acheul-lès-Amiens, sous la direction de l'auteur alors surveillant. Le matériel de l'imprimerie consistait en deux poignées de vieux caractères et une presse en bois de six pouces carrés. L'ouvrage fut exécuté par manière de passe-temps pendant les récréations. » Je pense, ajoute le P. C. Sommervogel, que c'est le seul exemplaire qui existe.

2. *S'il est vrai que le christianisme ait nui au développement des connaissances humaines, ou du moins à certaines sciences*, dans *Annales de philosophie chrétienne*, t. XVII, p. 260-296, 347-360, 399-418; t. XVIII, p. 16-33, 147-157, 215-225, 353-380, 434-455; t. XIX, p. 47-69, 114-134, 201-214, 300-324. Ces articles parurent sous le pseudonyme *Achery*; ils firent l'objet d'un tirage à part et l'auteur les inséra avec de nombreuses additions dans le tome IV de ses *Nouveaux mélanges d'archéologie*.

3. *Lettre à M. Bonnetty sur l'histoire et les ouvrages de Hugues Metel... par M. Fortia d'Urban, et compte rendu de cet ouvrage*, dans *Annales de philosophie chrétienne*, t. XVIII, p. 240-241, 400-402.

4. *Idée d'une basilique chrétienne des premiers siècles pour servir de supplément à l'article inséré par M. Guénebault*, dans *Annales de philosophie chrétienne*, t. XIX, p. 344-356, 421-446. Tiré à part, in-8°, 1839, 38 p., 1 pl.

5. *Sur quelques points de zoologie mystique dans les anciens vitraux peints* dans *Annales de philosophie chrétienne*, IIIe série, t. VII, p. 119-134.

6. *Sur quelques points de zoologie mystique dans les anciens vitraux peints. Fragment extrait d'une monographie de la cathédrale de Bourges*, par MM. Arth. Martin et Ch. Cahier, prêtres, in-4°, Paris, 1842, 59 p., 1 pl. Traduction italienne, dans *Annali delle scienze religiose*, janv. et févr. 1844.

7. *De la calligraphie au Moyen Age*, dans *Annales de philosophie chrétienne*.

8. Tableau synoptique des connaissances humaines, par les PP. Moigno et Cahier, 1 f. gr. folio. Autographié vers 1828, imprimé vers 1866.

9. *Monographie de la cathédrale de Bourges*, par les PP. Arthur Martin et Ch. Cahier, de la Compagnie de Jésus. Ire partie : *Vitraux du XIIIe siècle*, gr. fol., Paris, 1841-1844, XI-303; cf. *Annales de philosophie chrétienne*, t. VII, p. 303-312; t. VIII, p. 66-71, 143-149.

Cet ouvrage, qui est resté incomplet, n'a pas de table. M. Guénebault en a fait une sous ce titre : *Sommaire des matières les plus remarquables renfermées dans le texte et les planches de la description des vitraux de la cathédrale de Bourges*, par les PP. Arth. Martin et Ch. Cahier; ce *Sommaire* occupe les col. 921-938 de son *Dictionnaire d'iconographie*, 1858.

En 1889 on annonça une nouvelle publication destinée à compléter celle des PP. Martin et Cahier, c'est : *Les vitraux de la cathédrale de Bourges postérieurs au XIIIe siècle*, texte et dessins par Albert des Méloizes, avec une introduction par E. de Beaurepaire. Il a paru, *Les vitraux de Bourges*, par le marquis des Méloizes, in-8°, Caen, 1901, 16 p.; E. de Beaurepaire, *Les vitraux peints de la cathédrale de Bourges*, in-8°, Caen, 1898, 44 p.; A. des Méloizes, *Note sur un très ancien vitrail de la cathédrale de Bourges*, in-8°, Bourges, 1873, extrait des *Mém. de la soc. des antiq. du Centre*, t. IV, p. 193, 2 pl.; *Vitraux peints de la cathédrale de Bourges postérieurs au XIIIe siècle*, texte et dessins par le marquis A. des Méloizes, avec une introduction par Eug. de Beaurepaire, gr. in-fol., Lille, 1891-1897, 24 p., 6 pl.; cf. *Bull. arch. du comité*, 1887, p. 373-381, pl., fig.

10. *Inconvénient de l'emploi des jésuites dans les missions*, dans *Des jésuites par un jésuite* [le P. Cahour], in-8°, Paris, 1843, IIe partie, p. 322-353.

11. *Mélanges d'archéologie, d'histoire et de littérature, rédigés ou recueillis par les auteurs de la monographie de la cathédrale de Bourges* (Charles Cahier et Arthur Martin). Collection des mémoires sur l'orfèvrerie et les émaux du trésor d'Aix-la-Chapelle, de Cologne, etc.: sur les miniatures et les anciens ivoires sculptés de Bamberg, Ratisbonne, Munich, Paris, Londres, etc.; sur des étoffes byzantines, arabes, etc.; sur les peintures, bas-reliefs mystérieux de l'époque carolingienne romane, 4 in-4°, Paris, 1848-1856; vol. I, p. IX-262, pl. XLV; vol. II (1851), pl. 265, pl. XXXIX; vol. III (1853), p. 290, pl. XXXIV; vol. IV (1856), p. 310, pl. XXXV.

Vol. I, préface, p. I-IX.

I. P. 1-26 : *Trésor d'Aix-la-Chapelle. Châsse des grandes reliques* (pl. I-IX). De l'orfèvrerie religieuse, trésor d'Aix, p. 1; les grandes reliques d'Aix-la-Chapelle, p. 5; fêtes du pèlerinage, p. 8; époque de la châsse, sa description, p. 12; figures en haut-relief sous les arcades, p. 16; bas-relief du toit : vie de Jésus-Christ, p. 20.

II. P. 27-50 : *Ivoires sculptés du psautier de Charles le Chauve* (pl. X-XI). Le manuscrit que recouvrent ces bas-reliefs, p. 27; plat de la couverture inférieure, p. 31; plat de la couverture supérieure, explication générale, p. 38; détails du sujet précédent, p. 43; résumé général sur la portée des deux sujets, p. 48.

III. P. 51-73 : *De l'origine du type des monnaies chartraines* (pl. XII-XIII). État de la question d'après les

travaux déjà publiés à ce sujet, p. 51; le type primitif n'est pas une tête, p. 52; analyse du type réel, p. 54; bannière chartraine, p. 56; célébrité des reliques de Chartres et leur vérification, p. 58; explication du type par les reliques honorées dans la cathédrale de Chartres, p. 61; variétés du type chartrain, p. 63; conjectures sur quelques pièces de Vendôme, p. 67; explication des planches, p. 70.

IV. P. 74-90 : *Conjectures sur le symbolisme qui a réglé les grands motifs de représentations à l'extérieur des églises : des magots* sur les toits des églises, p. 74; orientation normale d'une église, p. 78; portails occidental et septentrional, p. 80; modification introduite vers le XIIIe siècle, p. 84; portail méridional, p. 86; indications pour des études ultérieures, p. 88.

V. P. 91-106 : *Recherches sur le type qui a guidé les artistes dans l'exécution de plusieurs chandeliers du Moyen Age* (pl. XIV-XVII). Provenance et caractère des cinq monuments étudiés dans ce mémoire, p. 92; main coupée par le dragon; *Tyr et Fenris*, p. 93; pourquoi un dragon et non pas un loup, *Nidoggr*, p. 99; les rinceaux et la fleur; *Igdrasill*, p. 100; le monstre hybride et la femme à cheval; *Nott ?* p. 103.

VI. P. 107-123 : *Considérations sur divers monuments d'orfèvrerie religieuse* (pl. XVIII-XXIII). De l'orfèvrerie de luxe et de l'orfèvrerie religieuse, p. 108; diverses pièces d'orfèvrerie du XVIe et du XVe, p. 111; *item* du XIVe, p. 114; *item* du XIIIe, p. 116; du symbolisme des scènes de chasses, p. 119.

VII. P. 124-126 : *Le loup écolier* (pl. XXIV).

VIII. P. 127-149 : *Monument slave religieux du Moyen Age* (pl. XXV). Caractère et destination de ce bas-relief, p. 127; représentation de la *Sophie*, p. 129; principales inscriptions, p. 132; essai d'explication orthodoxe, p. 133; indices d'hétérodoxie dans ce monument, p. 135; aperçu général sur le gnosticisme, p. 137; forme slave du gnosticisme, p. 141; inscriptions des sept anges et apparences de bogomilisme, p. 143.

IX. P. 150-156 : *Deux chapiteaux historiés du XIIe siècle* (Vézelay), (pl. XXV *bis*). Chapiteau du moulin, p. 150; chapiteau de la sauterelle, p. 153.

X. P. 157-190 : *Fauteuil de Dagobert* (pl. XXVI-XXX), ajouter à ce mémoire le n. XIII. Origine et translations récentes de ce monument, p. 157; son analogie avec les chaises curules, p. 164; altérations que le type antique de la *sella* a subies dans ce trône, p. 170; modifications infligées au fauteuil de Dagobert, p. 178; souvenirs du siège mérovingien dans les monuments de la dynastie capétienne, p. 179; représentations des souverains étrangers et des évêques, comparées à celles de rois de notre troisième race, p. 183.

XI. P. 191-206 : *Croix diverses* (pl. XXXI). Croix cabalistique de Maestricht (la caba'e et ses procédés), p. 191; explication des inscriptions de la croix, p. 196; manies d'archaïsme de la Renaissance, p. 200; croix attribuée à Charlemagne, p. 202; revers de la croix de Lothaire Ier, p. 203.

XII. P. 207-238 : *Crucifix de Lothaire Ier* (pl. XXXII). Description du monument, p. 207; des crucifix antérieurs au Xe siècle, pl. 207; la main divine et la couronne, p. 212; le serpent au pied de la croix, p. 217; la lune et le soleil près de la croix, p. 220; forme, hauteur et matière de la croix, p. 223; appendices de la croix et son inscription, p. 227; Jésus-Christ crucifié, sa stature et son attitude, p. 230; plaies du crucifix, p. 233; couronne et vêtements du crucifix, p. 236.

XIII. P. 239-244 : *Addition au mémoire sur le fauteuil de Dagobert*, p. 239-244 : nouvelles recherches sur les trônes à supports léonins (monuments romains du Moyen Age).

XIV. P. 245-248 : *Ornements peints (émaux, etc.) empruntés à divers monuments du Moyen Age* (pl. XXXIII-XLIV). Leur style et leur provenance, p. 245.

XV. P. 249-257 : *Fragments d'un psautier du Musée britannique* (pl. XLV), ms. Bodl. n. *603* : caractère du manuscrit comme œuvre d'art, p. 249; autres manuscrits où règne le même ordre d'idées, p. 252; une page du psautier de Londres comparée à un ivoire de Charles le Chauve, p. 255.

XVI. P. 258 : *Rectifications* et mystère du XIe siècle, p. 258.

Les dissertations sont toutes de Ch. Cahier, sauf n. III (E. Cartier); n. VI, XIV (A. Martin); n. X, XIII (Ch. Lenormant).

Vol. II (1851).

I. P. 1-37 : *Châsse de saint Taurin à Evreux* (pl. I-III). Caractère archéologique du monument, p. 1; saint Taurin et sa légende, p. 4; scènes des bas-reliefs, p. 9; animaux symboliques des vices, p. 15.

II. P. 39-76 : *Cinq plaques d'ivoire sculpté représentant la mort de Notre-Seigneur* (pl. IV-VIII). Des ivoires à sujets chrétiens, p. 39; les cinq bas-reliefs expliqués dans ce mémoire, p. 42; crucifix et détails qui l'accompagnent ordinairement, p. 44; l'Église et la Synagogue, p. 50; autres personnifications moins usitées dans l'art chrétien, p. 59; personnages historiques près de la croix, p. 68; saintes femmes au tombeau de Jésus-Christ, p. 73.

III. P. 77-83 : *Une procession de la Fête-Dieu à Barcelone, en 1424.*

IV. P. 85-232 : *Le physiologus ou bestiaire* (pl. XIX-XXXI).

V. P. 101-105 : *Étoffes historiées*, 1er mémoire (pl. IX-XVIII) (XXXII-XXXIV).

VI. P. 233-262 : *Étoffes historiées*, 2e mémoire (pl. XXXV-XXXIX).

Toutes les dissertations sont du P. Cahier, sauf n. I et n. VI du P. Martin.

Vol. III, 1853.

I. P. 1-62 : *Couronne de lumière d'Aix-la-Chapelle et monuments analogues du Moyen Age* (pl. I-XII). Luxe du luminaire dans les églises, p. 1; diverses formes des lampes ecclésiastiques, p. 12; vases et ornements suspendus dans les églises à la manière des lampes, p. 22; lampes en couronne, p. 33; couronnes de lumière, p. 35; couronne d'Aix-la-Chapelle, p. 40; diverses couronnes semblables à celle d'Aix-la-Chapelle, p. 51.

II. P. 63-115 : *Antiquités de la cathédrale de Frisingue.*

III. P. 116-149 : *Anciennes étoffes*, 3e mémoire (pl. XIII-XXVIII). Représentations empruntées à la mythologie persane et dessins divers.

IV. P. 150-156 : *Note sur un amulette chrétien conservé au cabinet des médailles.*

V. P. 157-162 : *Pupitre de sainte Radegonde, conservé dans le couvent de Sainte-Croix à Poitiers.*

VI. P. 163-195 : *Le christianisme de quelques impératrices romaines avant Constantin :* Julia Mamaea, Otacilia Severa, sainte Tryphonia, Salonine, sainte Serena.

VII. P. 196-202 : *Des signes de christianisme sur quelques monuments numismatiques du IIIe siècle* (pl. XXIX-XXX). Médaillon de Trajan. Médaille d'Apamée.

VIII. P. 203-298 : *Bestiaires.*

IX. P. 289-290 : *Anciennes étoffes*, 3e mémoire (pl. XXXI-XXXIV).

Les n. I, VIII de Ch. Cahier; les n. II, III (142-149), IX de A. Martin; les n. III, VII de Ch. Lenormant; le n. IV de Fr. Lenormant, le n. V de P. Durand, le n. VI de J. de Witte.

Vol. IV (1856).

I. P. 3-54 : *Les mystères du syncrétisme phrygien dans les catacombes romaines de Prétextat* (nouvelle interprétation).

II. P. 55-87 : *Bestiaires.*

III. P. 88-99 : *Ornements peints sur verre et sculptés* (pl. I-XIV).

IV. P. 100-114 : *Fonts baptismaux de Liége.*

V. P. 115-138 : *Mémoire sur l'inscription d'Autun.*

VI. P. 139-141 : *Lettre de M. Ch. Lenormant au P. Martin : Doutes touchant le paganisme du tombeau de Vibia.*

VII. P. 142-145 : *Lettre du P. Garrucci au même. Réponse à la lettre précédente.*

VIII. P. 146-161 : *Des crosses pastorales. Dignitaires ecclésiastiques ayant droit de porter la crosse*, p. 146. *Matière et forme des crosses*, p. 152.

IX. P. 162-256 : *Le bâton pastoral dans ses formes successives* (pl. XV-XIX).

XIX *(sic)* P. 257-262 : *Tissus et broderies antiques* (pl. XX-XXIII).

XX. P. 263-265 : *Note sur un petit bronze du Louvre.*

XXI. P. 266-272 : *Anciennes sculptures à Strasbourg* (pl. XXVIII).

XXII. P. 273-275 : *Tombeau du pape Clément II à Bamberg* (pl. XXIX).

XXIII. P. 276-278 : *Les débris du candélabre de Saint-Remi à Reims* (pl. XXX-XXXI).

XXIV. P. 279-281 : *Le chandelier de Glocester* (pl. XXXII-XXXIII).

XXV. P. 282-286 : *Ivoires à sujets profanes dans l'église d'Aix-la-Chapelle* (pl. XXXIV).

XXVI. P. 287-288 : *L'ancien ostensoir d'Eichstaedt* (pl. XXXV).

XXVIII. P. 289-295 : Corrections et additions aux quatre volumes.

Les n. I, VII, XX et XXV sont de R. Garrucci; les n. II, IV de C. Cahier; les n. III, IX, XIX, XXI-XXIV, XXVI de A. Martin; le n. V de Fr. Lenormant; le n. VI de Ch. Lenormant; le n. VIII de Barraud.

Table générale des quatre tomes.

12. *2228 proverbes, rassemblés en divers pays par un voyageur paroemiophile*, in-18, Bruxelles, 1854. (La préface est signée : M.G.C.A.C.J.) — *Quelque six mille proverbes et aphorismes usuels, empruntés à notre âge et au siècle dernier*, par le P. Ch. Cahier, de la Compagnie de Jésus, in-12, Paris, 1856.

13. *Souvenirs de l'ancienne Église d'Afrique.* Ouvrage traduit en partie de l'italien par un Père de la Compagnie de Jésus, in-18, Paris, 1862.

14. *Notice sur les miniatures du livre d'heures*, au t. II de *Œuvres de Jean Fouquet*, 2 in-4°, Paris, 1866

15. *Caractéristiques des saints dans l'art populaire, énumérées et expliquées* par le P. Ch. Cahier, de la Compagnie de Jésus, 2 in-fol., Paris, 1867, t. I, p. 1-439; t. II, p. 445-869.

16. *Suite aux Mélanges d'archéologie rédigés ou recueillis par les auteurs des vitraux de Bourges* (les PP. Ch. Cahier et Arth. Martin de la Compagnie de Jésus) *publiée par le survivant.* Ire série : *Carrelages et tissus*, t. I, 1868, pl. 1 à 125, [précédées d'une préface de V-XII p., sur le caractère de cette *Suite*); t. II (1868), pl. CXXVI à CCL.

On est en droit, semble-t-il, de s'étonner que cet ouvrage ne soit pas mentionné dans la *Bibliographie* du P. C. Sommervogel, quoique la préface soit signée par le P. Cahier. Dans la notice bibliographique du P. Martin semblable omission que ne supplée pas cette note : « Le P. Martin laissa un grand nombre de dessins, qui furent, en grande partie, utilisés par le P. Cahier. »

17. *Nouveaux mélanges d'archéologie, d'histoire et de littérature sur le Moyen Age par les auteurs de la monographie des vitraux de Bourges, collection publiée par le P. Ch. Cahier. Curiosités mystérieuses*, 4 in-4°, Paris, 1874-1877.

Vol. I, 1874, 432 p., gr. et 15 pl. : *Curiosités mystérieuses.*

I. *Avant-propos, et souvenirs du P. Arthur Martin*, p. 1.

II. *Peintures d'un manuscrit de Niedermünster de Ratisbonne*, p. 15 (pl. I-V).

III. *Miniatures impériales*, p. 47 : Charles le Chauve. Othon? Henri II (pl. VI).

IV. *Bouclier commémoratif d'Almendralejo*, p. 65, pl. VII : Aspect du monument. Son inscription et son objet. Son époque très probable. Détails complémentaires.

V. *Chaussures anciennes d'apparat*, p. 85.

VI. *Reliquaire de la vraie croix*, donné à Tongres du Limbourg par la ville de Liége, p. 91 (pl. VIII).

VII. *Du bestiaire et de plusieurs questions qui s'y rattachent*, p. 106 (pl. IX-XI).

VIII. *Bas-reliefs mystérieux dans plusieurs églises d'Allemagne, de France, d'Italie*, p. 165 (pl. XII-XIII).

IX. Appendice aux chapitres précédents : *Sculptures de Talloires en Savoie*, p. 262.

X. *Sources principales où puisait l'art du Moyen Age*, p. 265.

XI. *Rectifications et compléments pour plusieurs parties du volume*, p. 309.

XII. *Du choix et de l'emploi des textes comme vrais moyens de preuve*, p. 322-330.

Vol. II (1874), p. VIII-350, gr. et VIII pl. : *Ivoires, miniatures-émaux.*

Avant-propos, p. V-VIII.

I. *Ivoires sculptés*, p. 1.

II. *Évangélistes*, etc., p. 80.

III. *Lettres historiées du sacramentaire de Drogon, (rituel épiscopal)* p. 114.

IV. *Retour sur le passé des Mélanges, au sujet des évangiles apocryphes et d'un récit déjà mentionné (l'Accoucheuse de Bethléem)*, p. 140.

V. *Châsses et reliquaires*, p. 146.

VI. *Ornement épiscopal d'Eichstaedt*, p. 183.

VII. *La sainte face de Laon (Montreuil-les-Dames)*, p. 203.

VIII. *Colombes et réserves eucharistiques*, p. 212.

IX. *Chrismes et leur transformation progressive*, p. 221.

X. *Quelques bas-reliefs du grand portail (façade occidentale) à Notre-Dame de Paris*, p. 237.

XI. *Coffret historié*, p. 246.

XII. *Fragments d'un voyage rapide en Espagne*, p. 254.

XIII. *Appendice au sujet des armoires pour conserver religieusement les livres saints et du chandelier à sept branches sur divers monuments juifs*, p. 345.

Vol. III (1875), p. XVI-294, gr., pl. : *Décoration des églises.*

Avant-Propos, p. V-XVI.

I. *Divers ornements ecclésiastiques*, p. 1-41.

II. *Vitraux d'Auxerre*, p. 42.

III. *Sarcophages divers*, p. 78.

IV. *Détails de sculpture décorative*, p. 109.

V. *Mobilier ecclésiastique*, p. 180.

VI-VII. *Compléments.*

Vol. IV (1877), p. XI-351, gr. 6 pl. : *Bibliothèques.*

Avant-propos, p. I-V.

Bibliothèques du Moyen Age. Introduction, p. 1.

M. Letronne et la cosmographie des saints Pères, p. 7 : Structure du firmament. Pluralité des cieux. Configuration de la terre et du ciel.

Réfutation de M. Libri, et motifs du mémoire précédent, p. 39. Esprit qui dirigeait l'auteur. Ses invectives contre le christianisme. Bibliothèques ecclésiastiques des premiers siècles de l'Église.

Des bibliothèques au Moyen Age, p. 51. Soins que l'on y donna dans les monastères. Principales bibliothèques d'alors (en Occident). Difficultés pour la formation des bibliothèques. Emplois de ceux qui s'y consacraient. Copie et moyens divers pour accroître les bibliothèques. Transcription et ses règlements.

Réquisition des abbés pour l'augmentation des bibliothèques. Copies exécutées par des femmes. Érudition des séculiers au Moyen Age. Écoles de cette époque. L'Irlande, comme exemple entre autres.

Calligraphie au Moyen Age, p. 115. L'*Hortus deliciorum* de l'abbesse Herrade (pl. I). Du luxe bibliographique chez les copistes, et conséquences qu'en ont déduites les diplomatistes. Calligraphes célèbres au Moyen Age (pl. II).

Miniatures du Moyen Age, p. 144. Anciennes peintures des livres chrétiens (pl. III). Documents historiques renfermés dans les livres à miniatures (même à l'insu du peintre) et qui n'en intéressent pas moins le vrai curieux. Modifications de certains sujets dont la marche progressive peut être suivie chez les miniateurs *(sic)*.

Les miniatures du Moyen Age considérées comme documents et jalons historiques, p. 167. Importance des miniatures pour l'histoire de l'art. Leurs caractères les plus saillants entre le VIIe siècle et le XIVe (pl. IV, V).

Luxe bibliographique au Moyen Age (suite), p. 185. Caractères des miniatures après la moitié du XIVe siècle. Principaux miniateurs, depuis le VIIIe siècle jusque vers le XVe (exclusivement) (pl. VI). *Item* au XVe et au XVIe siècle. Couverture et reliure des livres liturgiques. Anciens projets de l'auteur sur l'histoire des bibliothèques monastiques abandonnées depuis à des mains plus libres et plus actives.

Appendice tout spécial sur l'Espagne par le P. Jules Tailhan, p. 217-346.

18. X***, *Lettres à M. le docteur Léon Le Fort en réponse à quelques-unes de ses assertions touchant l'influence antiscientifique du christianisme et l'incendie de la bibliothèque d'Alexandrie par les chrétiens au IVe siècle*, in-8°, Paris, 1875. — Autre ouvrage omis par le P. Carlos Sommervogel; cf. Ch. Graux, dans *Revue critique*, 1876, p. 261-263; cf. *Dictionn.*, t. IV, col. 2563.

19. *Calendriers populaires du temps passé*, dans *Revue de l'art chrétien*, t. IX, 1878, IIe série, p. 5-30, 344-375; tiré à part : *Ébauches d'études à faire sur les calendriers chrétiens du temps passé*, in-8°, Arras, 1879, p. 58, fig.

20. *La sibylle de Noël*, dans *Précis historiques*, 1869, p. 581-584.

21. *Le jour des Rois*, dans l'*Ami de la religion*, 1849, t. CXL, p. 68-71.

22. *Le roi de la fève*, dans les *Précis historiques*, 1856, p. 15-18.

23. *Monuments scandinaves du Moyen Age, avec les peintures et ornements qui les décorent, dessinés et publiés par M. Mandelgren, peintre suédois*, dans *Études religieuses*, 1862, p. 558-564.

24. *Plombs historiés trouvés dans la Seine, recueillis par Arthur Forgeais*, dans *Études religieuses*, 1863, p. 117-120.

Le P. Cahier est en partie auteur de l'ouvrage de A. Forgeais. Il écrivait au P. Olivaint, le 30 décembre 1864 : « Je vous confierai que plus des deux tiers sont de mon cru. »

25. *Les tapisseries de l'Apocalypse à la cathédrale d'Angers*, dans *Études religieuses*, 1863, p. 481-484; 1864, t. V, p. 413-416.

26. *Le R. P. Hyacinthe Besson, sa vie et ses lettres par Cartier*, dans même revue, t. VII, p. 385-388.

27. *Une thèse en Sorbonne*, dans même revue, t. VII, p. 504-518.

28. *Le livre de Marco Polo par Pauthier*, dans même revue, t. VIII, p. 394-403.

29. *Étude sur l'architecture lombarde par F. de Darlein*, dans même revue, t. VIII, p. 541-545 et 1870, p. 808-811.

30. *Études d'un antiquaire par Joachim de Irizar*, dans même revue, t. IX, p. 417-422.

31. *Les écoles épiscopales et monastiques de l'Occident*[1] *par L. Maître*, dans même revue, t. X, p. 118-124.

32. *Histoire de la soie par Em. Pariset*, dans même revue, t. XIII, p. 443-446.

33. *Le Kalevalà par Léouzon-le-Duc* dans même revue, 1868, IVe série, t. I, p. 758-761 et quelques autres articles d'une si complète insignifiance qu'il est superflu de les mentionner.

H. LECLERCQ.

MARTOS. — A Martos (Espagne, province de Cadix), on trouva, en 1896, au lieudit *el Molino del Rey*, une pierre mesurant 0 m. 78 de long, sur 0 m. 39 de haut, ornée des dessins géométriques méplats et d'une inscription dont les lettres ont 0 m. 03. Le texte, à part quelques lettres à droite, est complet; il peut appartenir au IVe ou au Ve siècle : voici le texte :

Panditur introitus, sacrata limina Cr[*isto*]*;*
Currite certatim gentes populique ve[*nite*]
Et donante Deo sitientes sumite vi[*tam*]

lign. 1, le mètre demanderait *sacrataque*, mais on ne voit nulle trace de la lettre *q*, ni la place pour l'introduire;

lign. 2, le début avait d'abord été lu *irrite*, mais les lettres *cu* sont certaines, ainsi qu'à la fin *ve*;

lign. 3, Huebner voit dans *sitientes sumere vitam* une allusion à la communion sous l'espèce du vin;



7788. — Inscription de Martos,
d'après E. Huebner, *Inscript. hispan. christ. supplem.*, Berolini, 1900, p. 56, n. 371.

nous croyons plutôt que l'allusion concerne l'eau du baptême.

La décoration de cette pierre et la découpure du côté gauche inférieur semblent indiquer une inscription placée sur le linteau de la porte d'entrée d'un baptistère; ses dimensions pouvaient être, environ 0 m. 80 de long.

Un sarcophage chrétien sculpté a été trouvé en même temps; il mesure 2 m. 14 de long, sur 0 m. 66 de large et 0 m. 61 de haut. Nous avons déjà mentionné et décrit ce sarcophage (voir *Dictionn.*, t. V, col. 504, n. 4) dont nous aurions voulu donner une reproduction, si ce n'était chose impossible d'obtenir les publications parues en Espagne.

BIBLIOGRAPHIE. — Emm. Gomez Morens, *Antigüedades cristianos de Martos*, in-8°, s. l. d. [Grenade, 1897], p. 7 sq.; E. Huebner, *Inscriptionum Hispaniæ christianorum supplementum*, in-4°, Berolini, 1900, p. II-III; p 56, n. 371.

H. LECLERCQ.

MARTOT. — Martot, jadis paroisse et manoir où Eudes Rigaud, archevêque de Rouen, vint souvent se reposer au cours de ses inspections diocésaines,

[1] *Occident* et non *Orient*, ainsi qu'imprime le P. Sommervogel.

entre 1260 et 1269, n'est plus aujourd'hui qu'un hameau de Criquebeuf-sur-Seine, canton de Pont-de-l'Arche. Son territoire est rempli de débris antiques : on se trouve ici dans le voisinage de Pîtres (*Pistis* ou *Pistae*), et une *villa* romaine a dû faire place au manoir médiéval.

Toutefois, par un de ces contrastes où se complaît l'ironie de l'histoire, ce sont les moins bâtisseurs de ses occupants qui ont laissé dans ce sol la trace de leur présence : les Francs s'y révèlent par l'existence d'un cimetière découvert en 1851. Ce cimetière, situé sur le

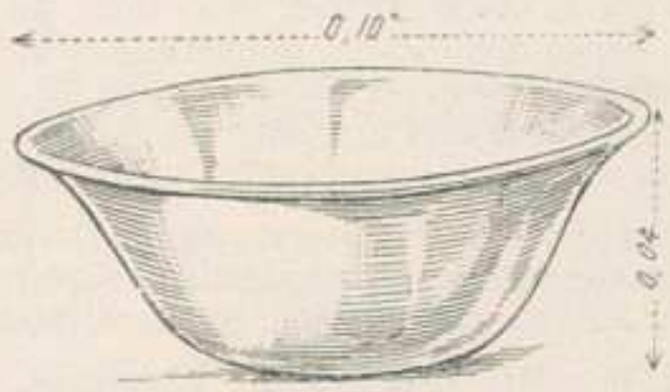

7789. — Bol d'Envermeu,
d'après Cochet, *Sépultures gauloises*, 1857, p. 125.

bord de la route départementale n° 7, qui va d'Elbeuf au Pont-de-l'Arche, est également traversé par le chemin qui conduit du château au hameau appelé le « Bas-de-Martot ».

L'emplacement du cimetière franc mesure environ 50 mètres de long sur 30 mètres de large. On en a retiré, à différentes reprises, des tombereaux d'ossements qui ont été portés au cimetière de l'église. On y a rencontré bon nombre de sarcophages, tant en pierre qu'en plâtre gâché. En 1855, écrit l'abbé Cochet (voir ce nom) j'ai encore vu en place les restes d'un cercueil de plâtre, il ressemblait à ceux de Caudebec-les-

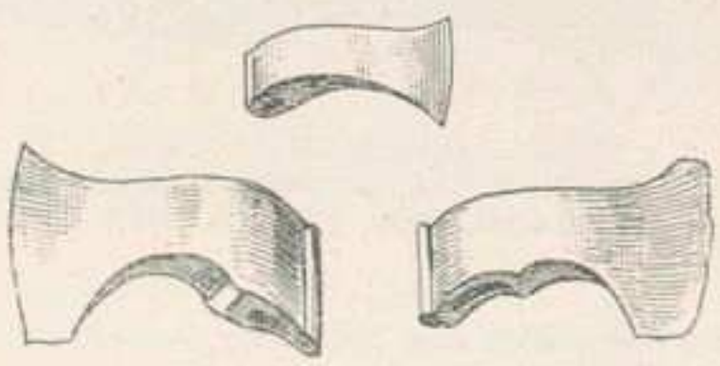

7790. — Francisques en fer,
d'après Cochet, *op. cit.*, p. 126.

Elbeuf, d'Ouville-la-Rivière et d'Épinay, près Dieppe. Quant aux cercueils de pierre, j'en ai vu deux transportés sous la gouttière de la vieille église qui va disparaître. L'un d'eux était destiné à des enfants et, au moment de sa découverte, il en contenait deux d'environ dix-huit mois. L'auge se compose de deux pièces, mais le couvercle, qui est d'un seul morceau, affecte la forme d'un toit. La pierre est tirée du pays même. Les dimensions du petit sarcophage sont 1 m. 10 de long, sur 0 m. 33 de large et 0 m. 35 de profondeur.

Le propriétaire du terrain recueillait les moindres objets exhumés, mais il les dispersait malheureusement pour satisfaire à la curiosité de ses visiteurs et de ses hôtes; de sorte que l'abbé Cochet n'a pu examiner que peu de vestiges de ce cimetière qu'il visita le 28 septembre 1855. C'étaient :

Deux vases en terre grise, vernissés de noir au moyen de la plombagine, si fort en faveur à l'époque mérovingienne. Leur forme rappelait celle de nos sucriers et leur panse porte des raies, brisures, filets, entrelacs pratiqués à l'estampille.

Une coupe en verre uni, couleur olivâtre, haut. 0 m. 04, diam. 0 m. 10; c'est un bol tel qu'on les voit encore de nos jours, analogue à un bol trouvé à Envermeu (voir ce mot).

Une francisque en fer recourbée en forme de croissant.

Une deuxième francisque, provenant du même cimetière de Martot, était devenue la propriété de M. Lalun, architecte à Louviers.

Trois couteaux entiers ou brisés, dont un grand et deux moyens. Le grand tient le milieu entre le couteau domestique et le sabre. L'antiquaire Troyon, de Lausanne, lui donne le nom de poignard, il est plus rare que le couteau domestique, toutefois on en trouve ordinairement dans chaque fouille.

Cinq sabres bien conservés, parmi lesquels il s'en trouve deux qui offrent cette particularité rare : au bas de la poignée, afin de la rendre plus solide, se trouvait une virole en fer destinée à maintenir à sa place le bois du manche. Il ne peut être ici question d'une virole servant à garantir l'entrée du fourreau de cuir, ainsi qu'on a cru l'observer à Envermeu, il s'agit bien du manche en bois auquel elle est destinée, car la lame du sabre ne saurait passer dedans.

Cinq lames de scramasaxes, dont deux étaient entaillées vers le milieu afin de les rendre inutilisables, et les cinq offraient, sur le côté, la double rainure.

Une boucle en bronze servant à fermer le ceinturon.

Plusieurs boucles en fer, toutes munies d'une plaque parfois même accompagnées d'une contre-plaque. Cochet a remarqué deux paires de plaques et contre-plaques, grandes et recouvertes d'incrustations d'argent sur toute leur surface. Plusieurs de ces damasquinures sont légèrement soulevées par la rouille, mais la majeure partie subsiste encore et le travail pourrait revivre au moyen d'un nettoyage.

En général, concluait l'abbé Cochet, on peut dire que les objets découverts à Martot ont la plus grande analogie avec ceux qui ont été rencontrés à Étretat. Ce serait donc une population de pêcheurs et de marins de la Seine qui dormirait ici, tandis qu'à Martot ce sont des pêcheurs et des marins de la Manche. Du reste, tout, à Martot, indique une population pauvre, rude, grossière, et dont les chefs vivaient militairement, comme sur toute la surface du pays. Sauf les plaques damasquinées, on n'y trouve aucun de ces indices de richesse et de luxe que l'on rencontre ailleurs, jusque dans les plus petites localités, comme à Parfondeval [1] et à Toulesmesnils [2].

D'une fouille conduite le 28 septembre 1855 par l'abbé Cochet, il résulta que, dans ce champ, les sépultures étaient nombreuses, qu'elles ne s'y trouvaient pas à plus de 0 m. 50 de profondeur et que les morts étaient couchés les pieds à l'Orient et la tête à l'Occident.

Et il ne faut pas nous lasser de redire après ce bon ouvrier que fut Cochet que « tout dans ces sépultures, l'orientation, les sarcophages, la céramique, les armes, le mobilier et la damasquinure trahissent la grande époque de notre histoire nationale qui est restée si méconnue, si peu explorée et si mal interprétée jusqu'à nos jours. Elle est pourtant la base de notre nationalité, le point de départ de notre existence actuelle, notre premier pas fait dans cette voie chrétienne qui caractérise le Moyen Age de la France et de toute l'Europe féodale [3].

H. Leclercq.

[1] Canton de Londinières, Seine-Inférieure. — [2] Commune d'Ouville-la-Rivière, près Dieppe. — [3] Cochet, *Sépultures gauloises, romaines, franques et normandes*, in-8°, Paris, 1857, p. 123-129.

MARTROY. — I. Expansion du vocable. II. Formes anciennes du vocable. III. Étymologie. IV. Autres formes françaises. V. Sens primitif. VI. Formes provençales. VII. La forme Martre.

I. Expansion du vocable. — Le vocable *martrays, martroys* est fréquent dans plusieurs régions; son origine a été discutée, elle ne semble plus douteuse aujourd'hui. Le mot vient de *martyria*, et l'idée qui s'y attache est celle d'un lieu sanctifié par les reliques authentiques ou supposées d'un ou de plusieurs martyrs, ou par leur tombe. A une époque où le culte des martyrs était général et fervent, les *martyria* se multiplièrent d'une façon presque désordonnée; un grand nombre d'entre eux ont gardé leur vocable si expressif. Voici quelques exemples : *Martray* de Dugny, dans le Parisis; *Martray* de Thiais; *Martray* de Nanterre; plus célèbre le *Martroi* d'Orléans qui a imposé son nom à une place bien connue. Orléans possédait même deux *martrois*, emplacements situés en dehors de l'enceinte romaine : le Martroi Saint-Sulpice et le Martroi Sainte-Croix.

Le Martroi Saint-Sulpice, ou plus simplement *Le Martroi*, tirait son nom de l'église placée sous le vocable de saint Sulpice, évêque de Bourges, et qui appartenait, dès le IXe siècle, au monastère de Saint-Sulpice-lès-Bourges, suivant l'attestation d'un diplôme de Charles le Chauve, en 855 [1]. L'emplacement voisin de l'église portait le nom de *Martroyum bladi* et *Forum bladi* parce que c'était le principal marché à blé de la Beauce, le *Martroi au blé*, expression qui figure dans un acte de 1353. Au Moyen Age, il se déplace et s'agrandit dans la direction du Nord-Ouest; au XVIe siècle, c'est le principal marché au blé de la région.

Le *Martroi Saint-Sulpice* ou *Martroi-aux-Corps*, situé au nord-est de la ville, au nord de la cathédrale, change ces deux vocables, au XVe siècle, pour celui de « grand cimetière » ou « cimetière commun » [2]. Au XVIIe siècle, on expliquait ce nom « à cause des corps de saint Altin, premier évêque d'Orléans et de plusieurs autres martyrs inhumez dans ce lieu sacré. » Pour saint Altin, il faut y renoncer; les autres ne sont pas beaucoup mieux attestés.

Ces *martrois* n'étaient pas les seuls, car la place publique porte ce même nom non seulement à Orléans, mais dans la région, à Beaugency, à Jargeau, à Meung-sur-Loire, à Neuville-aux-Bois, à Pithiviers. Sans sortir des limites de l'ancien diocèse d'Orléans, on retrouve ce vocable imposé à une ferme de la commune de Férolles-la-Quœuvre (canton de Jargeau) et à un écart de la commune de Saint-Jean-de-Braye : l'*Orme-du-Martroi*.

Mais ce n'est pas seulement le Parisis et l'Orléanais qui nous apportent des exemples, on en rencontre dans toute la France. Au XVIIe siècle, Montargis avait son « faubourg du Martroy » et, parfois, ce sont des localités qui portent ce vocable; ainsi : *Le Martroy*, dans l'Yonne et en Seine-et-Marne; *Martrois*, dans la Côte-d'Or; *Martroy*, Haute-Marne; *Martroy*, Marne (aujourd'hui détruit) ; *Saint-Nicolas-du-Martroy*, près Vesoul (Haute-Saône).

Dans l'ouest de la France, *Martroi* s'écrit et se prononce *Martrai* et *Martray*. On connaît *Le Martray*, qui est la place publique à Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord), à Paimpol (Côtes-du-Nord), à Loudun (Vienne), et encore dans les départements de la Charente-Inférieure, de la Loire-Inférieure, de l'Indre-et-Loire et de la Vienne. Enfin dans la Nièvre, la Saône-et-Loire et la Seine-et-Oise.

II. Formes anciennes du vocable. — La plus ancienne mention datée se lit dans un document de l'année 1131, c'est un *Martyretum Sancti Gervasii* situé dans le quartier de la Grève, à Paris; c'était alors le cimetière de la paroisse Saint-Gervais qui prendra plus tard le nom de *Marteretum Sancti Gervasii*. En 1151, il est question d'une *terram episcopi Aurelianensis que martireium vocatur*, en 1223 et en 1243 d'un *martreum* à Orléans et du *martreium Sancti Sulpicii* de la même ville. A Paris, en 1317, on trouve le *Martreium Sancti Johannis in Gravia*.

III. Étymologie. — Le document parisien qu'on vient de rappeler et qui mentionne le *marteretum sancti Gervasii* en 1131, paraît être le prototype des formes médiévales : *marteretum, martoretum, martirieum, martreium, martroium*. En effet, *martyretum*, composé du substantif *martyr* et du suffixe neutre très répandu *etum* indiquant la collectivité, avec l'accent sur l'*e* long, aboutit régulièrement dans le français du centre de la France à *martroi* ou *martroy* et dans le français de l'Ouest à *martrai, martrei* et *martray*.

IV. Autres formes françaises. — Ces formes ne sont d'ailleurs pas les seules. On rencontre *Marterey* dans l'Isère, et *Martheray* à Lausanne; on a des exemples de *r* changé en *l* : *Le Marteloi* (Pas-de-Calais), *Marthelay* (Haute-Savoie), dans d'autres régions l'*r* s'est adouci en *s*, ainsi : *Marthezay* (Loire), *Martizay* (Indre).

V. Sens primitif. — La plupart des érudits qui se sont occupés de ce terme ont reconnu une parenté entre *martroi* et *martyr*. Quelques-uns, comme les auteurs du *Dictionnaire de Trévoux*, ont avancé que *martroi* évoquait le lieu où l'on exécute les criminels, *martyrium* et *martyretum*. C'est également l'opinion de dom Carpentier, dans son édition du *Glossarium* de Du Cange; il y voit le *forum publicum ubi rei torquentur et morte multantur seu martyrizantur*. Cette explication n'est qu'à moitié vraie et n'est pas tout à fait fausse. Beaucoup de chrétiens furent condamnés à mort et exécutés sur le lieu consacré aux exécutions capitales, mais nous ne connaissons pas d'exemple certain et bien localisé d'un emplacement destiné à cela et qui ait pris dans la suite le nom de *martyrium* ou celui de *martyretum*.

Parmi les fidèles ces noms paraissent avoir été réservés à un terrain honoré et sanctifié par la présence d'une tombe ou des reliques de martyr. De bonne heure la dévotion s'en mêla; on crut prendre les garanties les plus sûres d'une éternité bienheureuse en s'assurant une inhumation à proximité du tombeau des saints (voir *Dictionn.*, t. I, col. 479-510, au mot Ad sanctos). Là où on n'avait pas de martyr réputé, on se contenta d'un confesseur, on se pressa autour de lui à rangs serrés, parfois même superposés, ainsi se forma un *martyretum*. Il s'ensuit qu'un *martroi* fut primitivement un cimetière, plutôt qu'une maladrerie ou un lieu d'exécutions, ou un *forum*.

Tel fut le cas pour quelques-uns parmi ceux que nous connaissons le mieux et qui conservèrent longtemps leur destination primitive. Par exemple, à Paris, le Martroi de Saint-Jean-en-Grève qui était le cimetière de Saint-Gervais; à Orléans, le Martroi Saint-Sulpice qui était le cimetière de cette paroisse; le Martroi-aux-Corps qui était le grand cimetière de la ville; le Martray de Dugny, dans la banlieue parisienne, est encore aujourd'hui le cimetière de cette localité, ancienne localité gallo-romaine; etc.

La plupart de ces cimetières devaient être très

[1] J. de Font-Réaulx, *Les restaurations de Raoul, archevêque de Bourges, étude sur deux diplômes de Charles le Chauve*, dans *Mém. de la Soc. des antiq. du Centre*, 1919, t. XXXVIII, p. 19. — [2] E. Jarry, *L'ancien grand cimetière d'Orléans*, dans *Mém. de la Soc. arch. et hist. de l'Orléanais*, 1913, t. XXXIV, p. 481; en 1151 : *terra episcopi Aurelianensis que martireium vocatur* ; 1266 : *cimiterium Aurelianense* ; 1343: *Martreyum Sancte Crucis;* 1373 : *Martroy aux Corps*,

anciens; car, conformément à la loi romaine, ils sont situés en dehors de la ville, à proximité des voies antiques. Ainsi le Martroi-aux-Corps d'Orléans se trouve à peu de distance de la route de *Genabum* à *Lutetia ;* le Martroi Saint-Sulpice se trouve près de la voie conduisant d'Orléans à Chartres; le Martroi de Beaugency est en dehors et proche de la première enceinte sur la route de Beaugency à Vendôme.

Quand les villes, pour s'agrandir, reculèrent leur enceinte, il arriva souvent que le cimetière fut englobé dans l'enceinte nouvelle et la chapelle principale de l'*area cimiterialis* échangea son caractère modeste pour des proportions plus imposantes. Le terrain qui l'environnait ne portait que des tombes, il devint le cimetière paroissial et en même temps la place publique et le marché.

VI. Formes provençales. — *Martyretum* qui a donné *martroi* ou *martrai*, ou *martrei* en français, a abouti à *et* en provençal. Dans les divers dialogues de la langue d'oc nous rencontrons : *Marturet*, *Martoret*, *Martouret*, *Marteret* et *Martret*. Voici quelques exemples : *Le Marthuret* (Puy-de-Dôme); *Le Martoret* (Saône-et-Loire); *Le Marthoret* (Ardèche); *Le Martouret* (Haute-Loire, Hautes-Alpes, Drôme); *Marteret* (Lot-et-Garonne et Savoie); *Le Martret* (Saône-et-Loire); Notre-Dame du *Marthuret*, à Riom (Puy-de-Dôme). En ce qui regarde *Le Martouret*, dans la Haute-Loire, ce lieu est désigné, en 1341, dans une charte, sous le nom *de Martoreto*.

On rencontre quelques cas où, comme en français, l'*r* s'est changé en *l*, ce qui a donné : *Le Martoulet* (Haute-Vienne), et *Le Martelet* (Saône-et-Loire).

VII. La forme Martre. — On rencontre encore la forme *Martre*, *Martres*, et *La Martre*, *Les Martres*.

Martyr a donné *martre*, mais en réalité c'est *martyrem* ou *martyrum* qui a donné *martre*. Le toponyme *Martre* peut donc signifier *ad martyrem* ou *ad [campum] martyrum ;* enfin *Martres* vient de *ad martyres*, un document de 1262 fait mention d'un lieu *Ad Martires* qui est devenu *Les Martres* (Aude).

On rencontre *Martre*, dans le Var; *La Martre*, dans le Puy-de-Dôme; *Martres* (Haute-Garonne, Gironde, Haute-Loire, Puy-de-Dôme, Haute-Vienne); *Les Martres* (Aude, Aveyron, Charente, Dordogne) et dans le nord de la France, *Marthe* (anciennement *Martre*), dans le Pas-de-Calais [1].

H. Leclercq.

MARTYR. — I. Le mot. II. *Nomen* et *nomina martyrum*. III. La dignité. IV. La séduction du martyre. V. Les martyrs aux yeux des païens. VI. Conditions sociales des martyrs. VII. La préparation au martyre. VIII. La condamnation du martyre. IX. Promulgation de l'édit. X. Le zèle téméraire chez les martyrs. Règle générale. Fanfarons. Le martyr typique. Ceux dont la fuite expose le prochain; ceux qui détruisent les idoles. Les fanfarons apostats et repentants. Les débiteurs insolvables. XI. La fuite du martyre. Thèse soutenue par Tertullien. Multitude et infortune des fugitifs. Leur situation légale. Règles pour la fuite concernant le clergé. XII. L'apostasie des confesseurs. XIII. L'arrestation des confesseurs. XIV. L'incarcération. XV. Épreuves morales des martyrs. XVI. Les martyrs en prison. XVII. L'endurance des martyrs. XVIII. Le droit appliqué aux martyrs. XIX. L'information préalable contre les martyrs. XX. L'audience des martyrs. XXI. L'acte d'accusation. Le non-lieu. XXII. La dégradation. XXIII. L'interrogatoire des martyrs. XXIV. Un procès criminel romain. XXV. Les voies d'exception contre les martyrs. XXVI. L'emploi de la torture. XXVII. Le jugement des martyrs. XXVIII. La confiscation. XXIX. Les supplices des martyrs : Bannissement. Déportation. Travaux forcés. Décollation. Supplice du feu. Exposition aux bêtes. Crucifiement. Flagellation. Noyade. Autres supplices. XXX. L'anniversaire des martyrs. XXXI. Le tombeau des martyrs. XXXII. Translations de martyrs. XXXIII. Division des reliques. XXXIV. Invention de corps saints. XXXV. Expansion du culte. XXXVI. Invocation des martyrs. XXXVII. Vertus des reliques des martyrs. Les possédés. Les miraculés. Les constatations. Proximité de la sépulture. Emploi du nom. XXXVIII. Les banquets des martyrs. XXXIX. Songes et visions des martyrs. XL. Pouvoir pénitentiel des martyrs. XLI. Attitude envers les martyrs. XLII. Le martyr associé au clergé. XLIII. Nombre des martyrs. XLIV. Les sources des Actes des martyrs. XLV. Les Actes et Passions des martyrs. XLVI. La couronne du martyre. XLVII. Épigraphie : 1° Rome et Italie. 2° Gaule. 3° Espagne. 4° Afrique.

I. Le mot. — Dans la langue classique, le mot μάρτυς a le sens de témoin; dans le langage des peuples devenus chrétiens, *martyr* s'applique, suivant une pensée fameuse, au témoin qui se fait égorger. Donner son sang et sa vie pour attester sa croyance est le témoignage le plus désintéressé et le plus éloquent qui puisse être rendu par l'homme, de là le respect qui s'attache au titre de « martyr ».

Le mot est ancien puisqu'on le rencontre chez Hésiode et dans Homère; mais il nous suffit de l'étudier dans les écrits du Nouveau Testament et dans ceux qui y font suite. Μάρτυς y désigne le témoin au sens juridique [2] ou au sens général [3]. A plusieurs reprises, le Sauveur interpelle ses apôtres ou les désigne par le nom de μάρτυρες, parce qu'ils sont les témoins de sa doctrine et de sa résurrection parmi tous les peuples [4]. Ce témoignage est le signe capital qui les marque pour la mission qui leur est imposée et en vue de laquelle ils recevront le Saint-Esprit [5]. Or ce témoignage est une affirmation d'ordre historique : « Nous sommes témoins, proclame saint Pierre, de ce que Jésus a fait dans les campagnes de la Judée et à Jérusalem. Ensuite ils l'ont fait mourir en l'attachant au bois. Mais Dieu l'a ressuscité le troisième jour, et lui a donné de se faire voir, non à tout le peuple, mais aux témoins choisis d'avance par Dieu [6]. » Lorsque le collège apostolique s'agrège un nouveau membre, saint Matthias, il aura, lui aussi, à rendre témoignage de la résurrection [7]; et lorsque saint Paul est choisi par le Christ lui-même, celui-ci l'instruit de ce à quoi il est destiné. Il lui faudra être ministre et témoin des choses qu'il a vues et de celles qui lui seront montrées encore [8]. Les apôtres sont donc les témoins de la résurrection et déjà leur Maître les a instruits des périls auxquels les expose le témoignage qu'il attend d'eux. « On vous traduira devant les tribunaux et les synagogues et vous serez battus; vous comparaîtrez devant les gouverneurs et les rois à cause de moi, pour rendre témoignage devant eux [9]. »

Celui qui, pour attester la réalité d'un fait, la vérité d'une doctrine, la transcendance d'un être ou d'une doctrine, consent à accepter les supplices et à sacri-

[1] L. Maître, *Les Martrays*, dans *Bulletin de la Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure*, 1922; C. Jullian, *Notes gallo-romaines : Le Martray de Nanterre*, dans *Revue des études anciennes*, 1924, t. xxvi, p. 228-229; A. Viré, *A propos des Martres et Martrays*, dans même revue, 1925, t. xxvii, p. 36; J. Soyer, *Étude sur l'origine des toponymes « Martroi » et « Martres »*, dans même revue, 1925, t. xxvii, p. 213-227. — [2] Matth., xviii, 16; Marc, xiv, 63; Act., vii, 57. — [3] Rom., i, 9; II Cor., i, 23; Philipp., i, 8. — [4] Luc., xxiv, 48. — [5] Act., i, 8. — [6] Act., x, 39, 41. — [7] Act., i, 22. — [8] Act., xxvi, 16. — [9] Marc., xiii, 9; cf. Luc., xi, 12.

fier sa vie, celui-là a bien le droit d'être proclamé le témoin par excellence de ce pourquoi il meurt. S'adressant aux Juifs à Jérusalem, saint Paul leur exprime la douleur et la honte de son passé qu'il voudrait effacer : « Seigneur... lorsqu'on versait le sang d'Étienne *ton témoin*, j'étais là et j'y consentais [1]. » De même, dans l'Apocalypse, le Seigneur dit à Jean d'écrire à l'ange de Pergame : « Antipas, *mon témoin* fidèle, a souffert la mort parmi vous, où Satan habite [2]. »

L'application du titre de μάρτυς aux martyrs Étienne et Antipas a certainement incliné à préciser dans une signification tragique et sanglante la valeur du mot témoin; ce faisant, il semble que les traducteurs aient anticipé. En réalité, Étienne et Antipas ont été mis à mort parce qu'ils rendaient témoignage, mais ce n'est pas à raison de leur supplice qu'on les déclare témoins, c'est plutôt l'inverse qui a lieu : on témoigne et, ensuite, on meurt. Mais ces textes, et quelques autres, permettent de voir se dessiner l'évolution qui s'est faite de la signification allant du témoignage à sa conséquence qui est l'immolation. En un mot la distinction entre μαρτυρεῖν, témoigner, et ὁμολογεῖν, confesser, n'est pas encore faite.

Elle ne va pas tarder à se faire. C'est dans la lettre de saint Clément de Rome aux Corinthiens que nous la rencontrons pour la première fois d'une manière incontestable. Parlant de saint Pierre : Πέτρον, ὃς διὰ ζῆλον ἄδικον οὐχ ἕνα οὐδὲ δύο ἀλλὰ πλείονας ὑπήνεγκεν πόνους, καὶ οὕτω μαρτυρήσας ἐπορεύθη εἰς τὸν ὀφειλόμενον τόπον τῆς δόξης, et rappelant ensuite la carrière et les épreuves de saint Paul : καὶ μαρτυρήσας ἐπὶ τῶν ἡγουμένων, οὕτως ἀπηλλάγη τοῦ κόσμου καὶ εἰς τὸν ἅγιον τόπον ἐπορεύθη, ὑπομονῆς, γενόμενος μέγιστος ὑπογραμμος[3]. On peut considérer ici l'emploi de μαρτυρεῖν comme le *locus classicus* du sens nouveau de ce terme : « souffrir le martyre ». C'est là une innovation, qui ne sera pas adoptée tout de suite, puisque saint Ignace d'Antioche n'en use pas dans ses épîtres, pas même dans celle aux Romains où la pensée du supplice pour le Christ inspire sa brûlante passion. Mais au IIe siècle, à mesure que les persécutions se multiplient et que le nombre de ceux qui donnent leur vie pour le Christ augmente, le mot μάρτυς prend de plus en plus sa signification nouvelle. « Seigneur, s'écrie saint Polycarpe, déjà attaché au poteau du bûcher, je te bénis pour m'avoir jugé digne d'être compté au nombre de tes martyrs » : εὐλογῶ σε, ὅτι κατηξίωσάς με... τοῦ λαβεῖν μέρος ἐν ἀριθμῷ τῶν μαρτύρων ἐν τῷ ποτηρίῳ τοῦ Χριστοῦ σου[4]. D'autres passages de la lettre de l'Église de Smyrne nous montrent que le sens du mot est devenu familier aux fidèles. « Une fois le bûcher allumé, nous dit-on, le feu forma une sorte de voûte autour du corps du martyr », κύκλῳ περιετείχισεν τὸ σῶμα τοῦ μάρτυρος [5]. On voit que, dès lors, μάρτυς est en possession de son sens nouveau.

Ce n'est pas seulement à Smyrne qu'on s'exprime ainsi; à Sardes, l'évêque Méliton [6] use du mot μαρτυρεῖν qu'il entend de même, et à Corinthe, saint Denis également [7]. Hégésippe fait usage du mot μαρτυρεῖν avec le sens de donner sa vie pour le Christ [8], et déjà le sens s'élargit, nous voyons le mot employé pour désigner des chrétiens qui ont confessé la foi au Christ, mais n'ont pas eu à donner leur vie [9]. On sait que Domitien avait pris l'alarme en apprenant que survivaient des membres de la famille du Christ, leur comparution les montra à tel point inoffensifs qu'on les renvoya sans les inquiéter autrement; cependant ils furent qualifiés μάρτυρες. D'autres encore s'arrogeaient ce titre, en particulier Themison et Alexandre, engagés dans l'hérésie cataphrygienne [10].

La lettre fameuse des Églises de Lyon et de Vienne (voir LYON), en 177, est le document le plus clair qu'on puisse citer, et on voit que, dès lors, la distinction est établie entre μαρτυρεῖν et ὁμολογεῖν. On y lit que les prisonniers bien qu'ils « fussent dans une telle gloire, et qu'ils eussent rendu témoignage non pas une ou deux fois, mais souvent, οὐχ ἅπαξ οὐδὲ δὶς ἀλλὰ πολλάκις μαρτυρήσαντες, après avoir été ramenés auprès des bêtes, couverts de brûlures, de meurtrissures et de plaies, cependant ils ne se proclamaient pas martyrs, οὐτ' αὐτοὶ μάρτυρας ἑαυτοὺς ἀνεκήρυττον, ni ne permettaient que nous leur donnions ce nom; mais si quelqu'un parmi nous dans une lettre ou dans la conversation les appelait ainsi, ils le reprenaient amèrement. Ils donnaient en effet volontiers le titre de martyr, τὴν τῆς μαρτυρίας προσηγορίαν, au Christ, le témoin fidèle et véritable : πιστῷ καὶ ἀληθινῷ μάρτυρι, premier-né des morts, auteur de la vie de Dieu; et ils rappelaient la mémoire des martyrs qui avaient déjà quitté ce monde : τῶν ἐξεληλυθότων ἤδη μαρτύρων, et disaient : Ceux-là sont martyrs : ἐκεῖνοι ἤδη μάρτυρες, que le Christ a daigné recevoir dans la confession : ἐν τῇ ὁμολογίᾳ, après avoir imprimé en eux, par le trépas, le sceau du martyre : ἐπισφραγισάμενος αὐτῶν διὰ τῆς ἐξόδου τὴν μαρτυρίαν. Pour nous, nous sommes simplement de modestes confesseurs : ὁμόλογοι μέτριοι καὶ ταπεινοί [11]. »

L'auteur de la lettre, qui est probablement saint Irénée, se montre moins rigoriste, il donne à Attale le nom de « martyr », de même qu'il qualifie de « martyres » les confessions multipliées des prisonniers dans l'attente du dernier supplice. On comprend que les fidèles, remplis d'admiration pour les frères qu'ils voyaient livrés à de pareils tourments leur décernassent par anticipation le titre glorieux qui serait la récompense de leur courage invincible; on comprend aussi que ceux qui souffraient refusassent par humilité ce qui ne devait être décerné qu'à la victoire finale, mais à l'intérêt de ce conflit s'ajoute pour nous une preuve de la dignité éminente attachée au titre de μάρτυς.

On vient de voir que saint Irénée donne à μαρτυρεῖν le sens de souffrir le martyre, que nous retrouvons dans d'autres passages, comme ceux-ci : Πολύκαρπος... ἐπιφανέστατα μαρτυρήσας, et encore : Τελεσφόρος, ὃς καὶ ἐνδόξως ἐμαρτύρησεν [12]. Vers le même temps, Hermas établit une distinction très nette entre ceux qui ont « souffert » pour la loi, οἱ ὑπὲρ τοῦ νόμου παθόντες [13], et ceux qui ont été pressurés à cause de la loi, mais sans avoir eu à « souffrir », πάσχειν implique évidemment ici l'idée de mort.

Clément d'Alexandrie, ce confluent où aboutissent tant d'informations et tant d'idées, consacre un chapitre des *Stromates* au martyr qui livre son corps : τῷ τὸ σωμάτιον αἰτοῦντι φέρων προσδίδωσι, καὶ τὰ πάθη, προαποδυόμενος τοῦ σαρκίου ταῦτα [14]. Le martyr rend témoignage à lui-même, à son persécuteur, au Seigneur : οὗτος ὡς ἀληθῶς μαρτυρεῖ αὐτῷ μὲν τὸ εἶναι πιστῷ γνησίῳ πρὸς τὸν Θεόν, τῷ πειράζοντι δὲ μάτην

[1] Act., XXII, 20. — [2] Apoc., II, 13. — [3] S. Clément de Rome, *Corinth.*, I, 5-4. — [4] *Martyrium Polycarpi*, XIV, 2. — [5] *Ibid.*, XV, 2. Cette même lettre contient plusieurs autres passages qu'on peut rapprocher de ceux qui viennent d'être cités : I, 1; XVI, 2; XVII, 1; XVII, 3; XVIII, 2; XIX, 1. — [6] Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. IV, c. XXVI, 3 : ἐμαρτύρησεν. — [7] Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. II, c. XXV, 8 : ἐμαρτύρησαν. — [8] Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. III, c. XXXII, 3. — [9] Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. III, c. XXXII, 6. — [10] Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. V, c. XVIII, 5, 6. — [11] Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. V, c. V, 2-3. — [12] Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. VI, c. XIV, 7; l. V, c. VI, 4. — [13] Hermas, *Pastor*, similitudo VIII, 3, 64, dans Funk, *Opera patr. apostol.*, 2e édit., t. I, p. 562. — [14] Clément, *Stromata*, l. IV, c. XIII, 1.

ἐζηλωκέναι τὸν δι' ἀγάπης πιστόν, τῷ δ'αὖ Κυρίῳ τὴν ἔνθεον πρὸς τὴν διδασκαλίαν πειθώ, ἧς οὐκ ἀποστήσεται θανάτου φόβῳ; il confirme la vérité de la prédication chrétienne : ναί μὴν καὶ τοῦ κηρύγματος τὴν ἀλήθειαν συμβεβαιοῖ ἔργῳ, δυνατὸν εἶναι δεικνὺς τὸν πρὸς ὃς σπεύδει Θεόν [1]. Dès avant sa naissance, le martyr prédestiné est connu de Dieu : τῷ κυρίῳ καὶ πρὸ τῆς γενέσεως τὴν προαίρεσιν τοῦ μαρτυρήσοντος εἰδότι [2]. Enfin, Clément explique pourquoi le mot τελείωσις est l'équivalent du martyre : αὐτίκα τελείωσιν τὸ μαρτύριον καλοῦμεν οὐχ ὅτι τέλος τοῦ βίου ὁ ἄνθρωπος ἔλαβεν ὡς οἱ λοιποί, ἀλλ' ὅτι τέλειον ἔργον ἀγάπης ἐνεδείξατο [3].

Clément admet la notion d'un martyre spirituel qui remplace l'effusion du sang par la pureté de la vie, mais cette analogie montre assez clairement que cette effusion est inhérente à l'idée de martyre. Encore faut-il que la mort ne soit pas provoquée par un zèle téméraire; auquel cas le titre de martyr est refusé à ceux qui ont voulu le ravir par une présomptueuse confiance en eux-mêmes [4].

Hippolyte oppose les martyrs aux confesseurs, il réserve le titre de μάρτυς à ceux qui font le sacrifice sanglant; les autres sont des confesseurs; c'est ainsi que Natalios, qui souffrit mais évita la mort, reçoit le titre de confesseur [5]. Mais il semble que son point de vue ait varié entre son *Commentaire sur Daniel* et les *Philosophoumena;* ici il attribue aux chrétiens condamnés aux mines le titre de martyr quoique cette condamnation ait été suivie pour eux de la libération. Parlant du pape Calliste, à l'égard duquel il ne ressent guère de bienveillance, il nous dit qu'il fut condamné au fouet et à la déportation : οὗτος ἐμαρτύρησεν ἐπὶ Φουσκιανοῦ ἐπάρχου ὄντος Ῥωμης· ὁ δὲ τρόπος τῆς μαρτυρίας τοιόσδε ἦν.

Tertullien distingue, lui aussi, les martyrs des confesseurs : *Omnes ita observant a catechumenis usque ad confessores et martyres vel negatores* [6]; il reconnaît que le titre de « martyr » est la récompense de la mort soufferte pour Jésus-Christ : *Proprie enim martyribus nihil iam reputari potest, quibus in lavacro ipsa vita deponitur* [7]. Mais il semble bien que le titre de martyr, comme nous l'avons vu à Lyon, se donnait par anticipation. Lui-même Tertullien adressant un traité à ceux qui n'ont pas encore droit au titre *ad martyres* qu'il leur donne, il s'en explique en disant qu'ils sont des martyrs désignés, *benedicti martyres designati* [8] et, cela dit, on le voit attribuer couramment le titre de *martyres* à des chrétiens qui, à la rigueur, n'y ont pas encore droit : *Quid ergo, si episcopus, si diaconus, si vidua, si virgo, si doctor, si etiam martyr lapsus a regula fuerit, ideo haereses veritatem videbuntur obtinere* [9]? et encore : *quam pacem quidem in Ecclesia non habentes a martyribus in carcere exorare consueverunt* [10]. En définitive, on n'est jamais martyr tant que le coup final n'a pas été donné, car celui qui a confessé sa foi parmi les tourments peut, si sa vie est épargnée, retomber dans de nouvelles fautes et il lui faudra un nouveau supplice pour recevoir le titre glorieux qui lui a échappé : *iam aliud martyrium necessarium est delictis post martyrium novis* [11]. On ne saurait lui donner tort sur ce point et quand on sait l'abus qui est fait de nos jours de ce terme on ne peut qu'approuver le besoin de précision qui lui fait demander : « Peut-on se dire martyr tant qu'on est de ce monde, *quis martyr saeculi incola?* Et ce n'est qu'au moment où le glaive s'abat ou pénètre qu'il admet que le patient se trouve *in ipsa securitate et possessione martyrii* [12].

Origène, dans son *Commentaire sur saint Jean*, présente l'observation suivante : « Quiconque rend témoignage à la vérité par des paroles, des actes, ou de toute autre façon, peut à juste titre être nommé martyr; » πᾶς ὁ μαρτυρῶν τῇ ἀληθείᾳ, εἴτε λόγοις εἴτε ἔργοις εἴτε ὁπωσποτὲ ταύτῃ παριστάμενος μάρτυς εὐλόγως ἂν χρηματίζοι [13]. « Mais déjà nos frères, ajoute-t-il, dans leur admiration pour ceux qui luttent jusqu'à la mort pour la vérité et la mâle vertu, ont accoutumé d'appeler proprement *martyrs* ceux-là seuls qui ont rendu témoignage par l'effusion de leur sang au mystère de la piété [14]. » Lui, Origène, ne s'impose pas strictement l'observation de cet usage et s'adressant à des confesseurs, il intitule le traité qu'il leur dédie : Εἰς μάρτυρας προτρεπτικὸς λόγος.

Quel est exactement au milieu du IIIe siècle l'usage de saint Cyprien, à Carthage? Il semblerait, à première vue, que la persécution de Déce, si terrible par ses conséquences, eût dû favoriser la discrimination légitime que l'on oubliait souvent en pratique, sinon en théorie. Le langage de saint Cyprien et celui de ses correspondants rappelle le langage de Tertullien; tous établissent la distinction entre le titre de confesseur et celui de martyr. Cyprien sait fort bien que l'opinion des fidèles crée entre ces deux termes une hiérarchie de valeur : *Nec contristetur aliquis ex vobis quasi illis minor qui ante nos tormenta perpessi victo et calcato saeculo ad Dominum glorioso itinere venerunt* [15]; lui-même n'hésite pas, à l'occasion, à marquer une gradation analogue : *Presbytero Moyse tunc adhuc confessore, nunc jam martyre* [16]. Est confesseur, à ses yeux, quiconque — nonobstant le péril — s'est avoué chrétien, fût-ce par la fuite pour se dérober à l'obligation du sacrifice [17]. Ceux qui ont été emprisonnés sous l'inculpation de christianisme ont un droit particulier au titre de martyr [18].

Celui-là est véritablement martyr et en porte le titre, qui a donné sa vie pour sa foi : *Si martyres non propter aliud martyres fiunt nisi ut non sacrificantes teneant Ecclesiae usque ad effusionem sanguinis sui pacem* [19].

Cette dernière définition, la seule qui soit juridique, comporte cependant, dans la pensée de Cyprien, certains amendements. Le chrétien qui meurt en prison avec l'intention bien arrêtée d'affronter, s'il le faut, le dernier supplice, peut être compté au nombre des martyrs [20] : *Cum voluntate et confessioni nostrae in carcere et vinculis accedit et moriendi terminus, consummata martyrii gloria est et corporibus etiam omnium, qui etsi torti non sunt, in carcere tamen glorioso exitu mortis excedunt, impertiatur et vigilantia et cura propensior. Neque enim virtus eorum aut honor minor est quo minus ipsi quoque inter beatos martyres adgregantur* [21]. Il en va de même pour le chrétien que des circonstances indépendantes de sa volonté frustrent de la *passio* finale; on lit à ce propos dans l'écrit adressé à Fortunatus : *Nec solos animadversos et interfectos divinae pollicitationis manent praemia sed etiam si passio fidelibus desit, fides tamen integra atque invicta perstiterit et contemptis ac relictis suis omnibus Christum se sequi*

[1] Clément, *Stromata*, l. IV, c. XIII, 2. — [2] Clément, *Stromata*, l. IV, c. XIV, 1. — [3] Clément, *Stromata*, l. IV, c. XIV, 3. — [4] Clément, *Stromata*, l. IV, c. XV, 3; c. XVII, 1. — [5] S. Hippolyte, *In Danielem*, II, 36, 6; 37, 1, 2; Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. V, c. XXVIII, 8. — [6] Tertullien, *De corona*, c. II. — [7] Tertullien, *Scorpiace*, c. VI. — [8] Tertullien, *Ad martyres*, c. I. — [9] Tertullien, *De praescriptione haereticorum*, c. III. — [10] Tertullien, *Ad martyres*, c. I. — [11] Tertullien, *De pudicitia*, c. XXII. — [12] Tertullien, *De pudicitia*, c. XXII. — [13] Origène, *Comment. in Joh.*, II, 34, *P. G.*, t. XIV, col. 176. — [14] Id., *ibid.*, il écrit ceci vers 218-219. — [15] S. Cyprien, *Epist.*, X, 5, édit. Hartel, p. 494. — [16] S. Cyprien, *Epist.*, LV, 5, édit. Hartel, p. 627. — [17] S. Cyprien, *De lapsis*, c. III, édit. Hartel, p. 238. — [18] Cf. *Epist.*, V, VI. — [19] S. Cyprien, *Epist.*, XXXVI, 2, édit. Hartel, p. 574. — [20] S. Cyprien, *Epist.*, XII, 2, édit. Hartel, p. 503. — [21] S. Cyprien, *Epist.* XII, 1, dans *Corpus scriptorum ecclesiasticorum latinorum*, édit. Hartel, p. 562.

christianus ostendit, ipse quoque a Christo inter martyres honoratur pollicente ipso et dicente[1] (Luc., XVIII, 29 sq.). Enfin certains châtiments légaux, qui s'accompagnent de sévices particulièrement cruels, valent par provision aux chrétiens qui y sont soumis le titre de martyrs[2]; c'est le cas pour la condamnation aux mines.

Tels sont les principes de saint Cyprien, mais il lui arrive de ne pas les appliquer; il lui arrive donc de s'embrouiller et d'employer « martyr » au lieu de « confesseur » et inversement lorsqu'il veut faire court ou bien faire plaisir[3]. Mais peut-être ne faut-il pas y mettre plus d'importance qu'il n'en attachait lui-même.

Dans un traité apocryphe attribué à saint Cyprien, le *De duplici martyrio* (qui n'est pas de lui, mais d'Erasme), celui-ci prête à l'évêque de Carthage ce langage précis : *Ecclesiae quidem usus discernit illos cognominibus martyres appellans eos qui violenta morte decesserunt, confessores qui constanter in cruciatibus ac minis mortis professi sunt nomen Domini Jesu, parati mortem appetere, vel potius martyrii supremam coronam ambientes*[4]. Cyprien ne s'est montré nulle part dans ses écrits aussi explicite que dans ces paroles qu'on lui prête, mais qui, en somme, ne semblent pas dépasser sa pensée.

On peut dire qu'il nous donne celle de son temps, car nous voyons dans la passion des saintes Perpétue et Félicité, le chrétien Quintus mourir en prison et bénéficier du titre de martyr : *qui et ipse martyr in carcere exierat*[5]; de même, dans la passion des saints Montan et Lucius, martyrisés en Afrique, nous voyons Primolus et Donatus mourir eux aussi en prison et on nous les représente courant *ad martyrii coronam immaculato itinere*[6].

Dans le courant de la vie, Cyprien se conforme lui-même assez généralement aux règles qu'on vient d'énoncer. Quand il écrit aux fidèles enfermés dans les prisons, il interpelle du nom de « confesseurs » : *Moyses et Maximus presbyteri et Nicostratus et Rufinus diaconi et ceteri cum eis confessores in custodia constituti;* et les suscriptions de ses lettres portent : *Sergio et Rogatiano et ceteris confessoribus*, ou bien : *Rogatiano presbytero et ceteris confessoribus fratribus*. Dans les instructions qu'il donne à son peuple, il recommande la prudence aux fidèles qui *cupidi sunt ad conveniendum et visitandum confessores bonos quos inlustravit iam gloriosis initiis divina dignatio*, ainsi qu'aux prêtres *qui illic apud confessores offerrunt*. Dans son traité intitulé *De lapsis*, Cyprien maintient la différence de rang établie entre le martyr et le confesseur : *has martyrum coelestes coronas, has confessorum glorias spirituales*.

Si on a dit que l'Église accordait par anticipation le titre de « martyr » à ceux qui étaient condamnés aux mines (voir *Dictionn.*, t. I, au mot AD METALLA), sans doute à cause de l'horreur du supplice, on n'a point commis d'erreur. La suscription de la lettre LXXVI de saint Cyprien ainsi conçue : *Cyprianus Nemesiano... et ceteris fratribus in metallo constitutis martyribus*, peut suffire à le prouver et sans doute on n'a pas rappelé le texte d'Hippolyte par ignorance ou par oubli, mais le fait reste acquis. Et c'était là, de la part de l'évêque de Carthage, beaucoup mieux qu'un compliment, mais une sorte de promesse faite à ceux qui mériteraient par leur constance le titre qu'il leur donnait; c'était comme une anticipation de leur gloire prochaine.

On conserve un catalogue des *Sententiae episcoporum LXXXVI*, annoté à Carthage et annexé aux œuvres de saint Cyprien; l'annotateur a pris un soin exact de marquer le titre qui revient à chacun des évêques présents au concile : *Martyr, confessor, confessor et martyr, confessor et postea martyr*[7].

Chez Denys d'Alexandrie les mots μάρτυς et ὁμολογητής sont employés avec leur signification la plus stricte[8]. Denys emploie l'épithète τέλειοι qu'il applique aux martyrs[9] et, en cela, il suit l'exemple donné par les martyrs de Lyon qui appliquaient à saint Étienne l'épithète de ὁ τέλειος μάρτυς[10], et on a vu Clément d'Alexandrie déclarer l'équivalence de τελείωσις avec μαρτύριον; on la constate fréquemment chez l'historien Eusèbe[11]. L'expression devient classique, comme équivalent de subir le martyre. Désormais la distinction entre μάρτυς et ὁμολογητής va en s'accentuant, toujours davantage. Dans Eusèbe nous voyons Seleucus d'abord ὁμολογητής ensuite μάρτυς[12], et nous pourrions encore en citer d'autres.

II. *NOMEN ET NOMINA MARTYRUM*. — Une petite dalle carrée provenant de Youks, à 13 kilomètres à l'ouest de Tébessa et conservée au musée de cette ville porte une inscription tracée à l'intérieur d'un cercle de 0 m. 31 de diamètre, haut. des lettres, 0 m. 03[13] :

NOME MARTV
RIS CALENDIONI
SAIVTE·S·QVIBOT
VM CONPLEBERV
T



Nome(n) mart(y)ris Calendionis aiules qui(v)otum conple(v)eru(n)t.

Le double monogramme permet d'assigner ce texte au IVe siècle. La formule initiale se rencontre sur d'autres textes épigraphiques dont deux proviennent d'Aïn Regada[14] et un troisième d'Henchir Guessès[15].

1)



NO MI
NAMAR
TVRVM
NIVALIS
MATRONE
SALVINA
TALIS NONVIDUS
NOVEMBRES

2)

⊙ NOMINA ⊙
MARTV
RoV·NIVAL'S
MATRONE
SALVI
⊙ FORTVNATV ⊙
QVOT PROMISIT
FECIT

3) SIC·NVCRISTAVII
ET NOMINA
MARTVRV
si(g)nu(m) c[h]rist[i]a[n]i

On peut rapprocher de ces textes deux textes analogues provenant l'un d'Henchir el Hamecha[16], et

[1] S. Cyprien, *Ad Fortun.*, c. XII, édit. Hartel, p. 345. — [2] *Epist.* LXXVI, édit. Hartel, p. 827. — [3] *Epist.* XVII, 2; XIX, 2; XXXVI, 2. — [4] *De duplici martyrio*, c. XXIX, édit. Hartel, append., p. 241. — [5] *Passio Perpetuae*, c. XI, 19. — [6] *Passio Montani et Lucii*, 2; cf. P. de Labriolle, *Martyr et confesseur*, dans *Bull. d'anc. litt. et d'arch. chrét.*, t. I, 1901, p. 50-54. — [7] G. Mercati, *D'alcuni novi sussidi per la critica del testo di S. Cipriano*, dans *Studi e documenti*, t. XIX, 1898, p. 345-349. — [8] Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. VII, c. XI, 24. — [9] Id., *ibid.*, c. XI, 24; c. XXII, 4. — [10] Id., *ibid.*, l. V, c. II, 5. — [11] Id., *ibid.*, l. V, c. XXI, 4; l. VI, c. II, 12-15; l. V, c. V, n. 1; l. VII, c. XII, 26. — [12] Id., *De martyr. Palaest.*, XI, 20. — [13] A. Audollent, *Mission épigraphique en Algérie*, dans *Mélanges d'archéol. et d'hist.*, t. X, 1890, p. 525; *Corpus inscriptionum latinarum*, t. VIII, n. 16743. — [14] *Corpus inscriptionum latinarum*, t. VIII, n. 5664, 5665. — [15] *Corpus inscriptionum latinarum*, t. VIII, n. 2334. — [16] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII n. 10686

l'autre de Tixter[1]. Voici celui de Henchir el Hamecha :

METTVN SECVNDI
DONATVS MIGGIN
BARIC FELIX
CRESCENTIANI
ADER MINVCI



STIDDIN MIGGIN
STIDDIN
NOMINA M*a*
r TIRV PERF [*eclum monumentum*]

Celui de Tixter a été donné déjà dans *Dictionn.*, t. I, col. 828, fig. 178 : il date de l'an 359.

℣ *Memoria sa(n)cta. — Victorinus Miggin, septimu(m) idus sept(e)m(b)r(es) bdv et dubulail, de lign(o) crucis, de ter(ra) promis(sī)onis ub(i) natus est C(h)ristus, apostoli Petri et Pauli, nomina m(a)rt(y)rum Datiani, Donatiani, C(y)priani, Nemes(i)ani, (C)itini et Victo(rī)as. An(n)o prov(inciae) (tr)ecenti vi(g)es(imo).* Sur la tranche inférieure : *Posuit Benenatus et Pequarla.*

La formule se lit dans des documents de Proconsulaire, de Numidie et de Maurétanie Sitifienne, mais c'est la *mensa* de Tixter qui est la plus précieuse puisqu'elle nous permet de dater *nomen* ou *nomina martyrum* de l'année 359. Outre les inscriptions de Aïn Regada et de Henchir Guessès, on peut encore citer les monuments d'Uppenna [2] et d'Henchir Certouta [3]. Elle paraît être restée en usage jusqu'à l'époque byzantine. On a proposé de traduire *nomen* ou *nomina* par « reliques » ; et il semble que ce mot prit peu à peu ce sens en Afrique. Il se peut que ce soit à la suite d'une évolution dont on parvient à suivre encore quelques étapes dans les inscriptions du pays.

Chez les païens d'Afrique, *nomen* tend à prendre le sens de « tombeau » ; par exemple sur une inscription païenne d'Aubuzza, on lit[4] : *D (i)s M(anibus) S(acrum). Bessia C(aii) f(ilia), Quir(ina), Flacchilla, debit(um) natur(ae) reddidit. Nomen hoc titulo Caelius Victor conjugi amantissim(a)e instituit. Vix(it) an(nis) XLI. H(ic) s(ita) e(st).*

L'expression *nomen instituit* rappelle ici le *domum aeternam instituit* ou autres formules du même genre. Après avoir désigné le nom du défunt, *nomen* finissait pas désigner le tombeau, ou, tout au moins, l'épitaphe.

Il s'est fait, nous dit-on, dans l'esprit des chrétiens une association d'idées analogue. A l'origine, le *nomina martyrum* indiquait simplement les noms des martyrs dont on conservait et vénérait les reliques. L'expression a encore ce sens dans une inscription bien connue d'Aubuzza, la longue liste de martyrs que terminent ces mots : *(Ha)ec nomina in (h)omilia)* [5]. Mais à force d'associer l'idée de ces *nomina* de martyrs à l'idée des reliques correspondantes, on finit par donner au mot *nomina* le sens même de reliques. Dès le milieu du IVe siècle, *nomen* ou *nomina* avait cette signification pour certains chrétiens d'Afrique. D'après la comparaison des inscriptions datées, l'emploi de cette expression paraît même avoir précédé en Afrique l'emploi de *memoriae* ou de *reliquiae* [6].

A cette explication on peut opposer des objections [7], on a demandé d'autres exemples, alors qu'on a toute permission de les chercher soi-même. Il est certain que l'expression *nomina* ou *nomen martyrum* manquait de clarté et qu'elle n'a eu qu'un usage local assez restreint ; ailleurs qu'en Afrique, et en Afrique même, on a continué à employer *memoriae* ou *reliquiae* de préférence [8]. On fit usage de *nomina martyrum* avec une signification différente. Sur une inscription trouvée à Uppenna, on lit [9] :

Haec sunt nomina martyrum Petrus, Paulus, Saturninus presbyter, idem Saturninus, Bindemius, Saturninus, Donatus, Saturninus, Gududa, Paula, Clara, Lucilla, Fortun, Iader, Caecilius, Aemilius, passi die nonas augustas, depositi sexto idus novembris. Gloria in excelsis Deo et in terra pax hominibus. Si *nomina* avait ici le sens de « reliques », il est probable que les noms des saints seraient employés au cas génitif.

Il faut citer saint Optat de Milève qui rappelle la tempête de la persécution, *quae alios fecit martyres, alios confessores* [10] et dans le même traité il pose cette question : *quomodo dicitis martyres, qui non fuerunt confessores* [11] ? Saint Jérôme adopte la distinction admise : *Aegyptios confessores, voluntate iam martyres* [12].

Nous avons déjà étudié et commenté la signification du mot *confessor* (voir *Dictionn.*, t. III, col. 2511-2514) sur lequel nous ne reviendrons pas ; mais on peut se demander la raison pour laquelle certains personnages ont reçu le titre de *martyr* quoique leur vie n'ait pas été terminée par le sacrifice sanglant. C'est le cas pour le pape Pontien dont l'épitaphe trouvée il y a peu d'années porte ces mots [13] :

ΠONTIANOC·EΠICKOΠOC

à la suite de ces deux mots un monogramme fut gravé plus tard, lorsque la plaque était déjà en place, et afin de la soumettre au minimum de chances de brisure, au lieu du mont MARTYP, on écrivit seulement et avec une légèreté de ciseau assez visible MTR liés en une seule lettre (voir *Dictionn.*, t. V, col. 939, fig. 4240 ; col. 941, fig. 4242). Or Pontien fut exilé en Sardaigne sous le règne de Maximin, en 235 ; il abdiqua et mourut l'année suivante. Le pape Fabien ramena le corps de l'exil pour lui donner la sépulture dans la crypte papale. Fabien (voir ce nom) fut martyr et son épitaphe ne porta rien de plus que celle de Pontien :

ΦABIANOC·EΠICKOΠOC

plus tard, à une date qui n'est pas connue avec certitude on fit pour lui comme pour Pontien, on ajouta le sigle MTR, liés en une seule lettre, et employant la forme latine *martyr* au lieu de μάρτυς qui eût semblé appelé par les deux mots grecs de l'épitaphe. On avait émis autrefois à ce propos une théorie, plus séduisante que vérifiée, de la *vindicatio martyrum*, sorte de canonisation en vertu de laquelle auraient été faites ces additions, peut-être faut-il simplement voir dans celles-ci le résultat d'une revision du férial romain sous Libère, sous Damase ou sous Sixte III.

L'inscription consacrée au pape Eusèbe mort en exil et rapporté à Rome commence par ces mots :

DAMASVS EPISCOPVS FECIT
EVSEBIO EPISCOPO ET MARTYRI

Pour Eusèbe comme pour Pontien il n'y a pas eu de

[1] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 25500. — [2] *Bull. de la Soc. nat. des antiquaires*, 1901, p. 342. — [3] *Bull. arch. du Comité*, 1898, p. 215, n. 49. — [4] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 16374. — [5] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 16396. — [6] P. Monceaux, *La formule « nomen » ou « nomina martyrum »*, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1905, p. 208-209. — [7] *Anal. boll.*, t. XXII, 1903, p. 478 ; t. XXV, 1906, p. 350. — [8] *Procès-verbaux d'une double mission archéologique aux ruines de la basilique d'Uppenna, près d'Enfidaville (Tunisie)*, in-8°, Tunis, 1905. — [9] P. Monceaux, *Enquête sur l'épigraphie chrétienne d'Afrique*, dans *Mémoires présentés par divers savants*, t. XII, 1908, série I, p. 186, n. 238. — [10] S. Optat, *De schismate donatistarum*, l. I, c. XIII. — [11] Id., *ibid.*, l. III, c. VIII. — [12] S. Jérôme, *Epist.*, III, 2. — [13] O. Marucchi, *La iscrizione sepolcrale del papa Ponziano*, dans *Nuovo bull. di arch. crist.*, t. XV, 1909, p. 35-50.

sacrifice sanglant, mais la longue et pénible épreuve de l'exil avec ses incommodités, et ses privations.

Eusèbe de Verceil, dont la vie fut semée de misères et d'épreuves endurées pour l'orthodoxie reçoit également le titre de martyr sur son épitaphe dont les vingt-cinq vers se déroulent sur l'acrostiche suivant :

Eusebius episcopus et martur

Saint Félix de Nole est classé, au même titre, parmi les martyrs :

Coelestem nactus sine sanguine martyr honorem,
nam confessor obit, poenas non sponte lucratus,
acceptante Deo fidam pro sanguine mentem

cependant saint Augustin et Uranius continuent à lui donner le titre de *confessor*. La seule raison à faire valoir, c'est qu'il n'y a pas de règle établie et observée; voici, par exemple, saint Denis de Milan mort en exil et à qui son inscription ne donne que ces titres : *pontifex sanctus confessorque Dionysius*.

Nous retrouvons dans les langues orientales différentes traductions du mot martyr.

Le copte emploie ⲙⲁⲣⲧⲩⲣⲟⲥ pour « martyr ».

Le syriaque dont nous pouvons juger par le martyrologe oriental de 411, conservé au Brit. Mus. *add. 12150*, désigne les martyrs par leur titre officiel et traditionnel, qui est *mawdjānā*, traduction littérale de ὁμολογητής. On trouve la forme féminine *reš mawdjānē* qui paraît traduire ἀρχιμάρτυς.

L'arabe traduit « martyr » par *šahīd*, plur. *šuhadā'*, qui signifie témoin véridique.

L'éthiopien, ou plutôt le ghéez, emploie *sēmē'* et plus souvent *samā't*.

Le mot du terroir arménien qui signifie « martyr » est *vkay*, répondant au zend *vīkaya*, « témoin ». Il peut avoir reçu son sens chrétien à l'imitation soit du grec, soit du syriaque. Sur ce dernier, plus probablement, les Arméniens ont formé *khostovanol* (ou *khostovanaul*) « confesseur ».

En géorgien, « martyr » se dit *modsame*, traduction par étymologie du mot « témoin », et « martyre », *dsameba*. On rencontre le nom de « confesseur », *aghmsaarebeli* [1].

III. La dignité. — Jésus n'avait pas caché à ses disciples la nature des épreuves qui frapperaient leur fidélité; il leur avait dit : « A cause de moi vous serez traduits devant les gouverneurs et les rois, pour me rendre témoignage devant eux et devant les gentils [2]... Le serviteur n'est pas au-dessus de son maître. S'ils m'ont persécuté, ils vous persécuteront vous aussi [3]. » Mais aussi il leur découvrait la récompense attachée à ces épreuves : « Heureux ceux qui souffrent persécution pour la justice, car le royaume des cieux est à eux. Heureux serez-vous lorsqu'on vous insultera, qu'on vous persécutera et qu'on dira faussement toute sorte de mal contre vous, à cause de moi. Rejouissez-vous et soyez dans l'allégresse car votre récompense est grande dans les cieux [4]. »

Presque aussitôt après que Jésus les eût quittés, dès que la force et la lumière de l'Esprit-Saint furent descendues sur eux, les apôtres firent l'expérience de ces enseignements de leur Maître. A peine ont-ils commencé leur carrière de prédication qu'ils sont arrêtés, conduits devant le Sanhédrin, interrogés et condamnés à être battus de verges. Les voilà élevés à la dignité de témoins; ils s'en réjouissent, fiers et heureux d'avoir souffert pour le nom de Jésus [5]. Ils n'attendirent pas longtemps pour savoir jusqu'où pouvaient aller les sévices. Une première persécution éclata qui coûta la vie à un diacre que signalait sa ferveur chrétienne et ce fut, parmi ceux qui habitaient Jérusalem, une bruyante lamentation [6]. Mais ce premier témoignage avait été accompagné de circonstances si solennelles qu'elles lui conféraient une grandeur insoupçonnée. La communauté dut entrevoir dès lors quelque chose de la profondeur des avertissements donnés par Jésus, et de ce qu'il en coûterait de s'attacher à suivre ses pas. Bientôt après la mort de saint Jacques vint donner la preuve que le sacrifice d'Étienne ne serait pas exceptionnel.

Si certains avaient pu cultiver l'espoir d'un accord à l'amiable, la parole de saint Paul les rappela aux réalités. Ses épîtres, lues et commentées partout, faisaient comprendre à quels excès il fallait se préparer. Lui, Paul, porte dans son corps la mort de Jésus [7]; il achève, dans sa chair, ce qui manque aux souffrances du Christ [8]. Il participe à ses souffrances, il collabore à ses mérites, il partage ses tribulations et ses angoisses, la faim, la nudité, la mort même [9]. Dès lors, la terre ne l'attire et ne le retient plus, il lui tarde de rejoindre le Christ dans sa gloire [10]; c'est en lui qu'est la vie et la mort sera la bienvenue [11].

Ainsi préparés à comprendre et à s'unir au sacrifice du Sauveur, les fidèles devaient concevoir plus et mieux que de l'estime, une véritable avidité et une sorte d'impatience du martyre. Saint Jean leur montrait les âmes de ceux qui avaient été immolés étendues sous l'autel du sacrifice et prêtes à s'associer au triomphe du Rédempteur [12]. Après que les apôtres eurent disparu, les Pères continuent et développent leur enseignement [13], exaltent la grandeur, la puissance et la gloire du martyre qui élève jusqu'au Christ et égale presque aux apôtres celui qui l'obtient [14]. De bonne heure, on établit un rapprochement entre le baptême d'eau et le baptême de sang, celui-ci assurant celui qui l'obtient contre toute faiblesse [15]; car le martyre est un véritable baptême, qui supplée, le cas échéant, au sacrement institué par le Sauveur [16]. D'emblée, il transporte l'âme dans le ciel, et il l'établit co-assesseur du souverain Juge [17].

Ce beau nom de *martyr*, qui dit tout dans sa précision, ne paraît plus suffire à louer et à honorer ceux qui l'ont conquis au prix de leur sang et on leur adresse des épithètes comme μακάριος ou *beatus*, qui est courant, *beatissimus*, *fortissimus* et *benedictus*, d'un emploi plus rare [18]. Il n'est pas d'honneur plus grand

[1] P. de Labriolle, *Martyr et confesseur*, dans *Bull. d'anc. littér. et d'archéol. chrét.*, 1911, t. I, p. 50-54; H. Delehaye *Martyr et confesseur*; P. Peeters, *Les traductions orientales du mot « martyr »*, dans *Analecta bollandiana*, t. XXXVIII, 1920, p. 20-64. — [2] Matth., X, 12. — [3] Joh., XV, 20. — [4] Matth., V, 10-12. — [5] Act., V, 40, 41. — [6] Act., VIII, 1-2. — [7] II Cor., IV, 10. — [8] Coloss., I, 24. — [9] Rom., VIII, 35. — [10] Phil., I, 23. — [11] Phil., I, 21. — [12] Apoc., VI, 9-11; XX, 4. — [13] Cf. Petau, *Dogmata theologica. De incarnatione*, l. XIV, c. X-XVIII; l. XV; I. de Flores, *De inclyto agone martyrii*, in-fol., Coloniae Allobrogum, 1735; F.-W. Gass, *Das christliche Martyrerthum in den I. Jahrhunderten*, dans *Zeitschrift für die historische Theologie*, 1859, p. 323-392; 1860, p. 315-381; J.-P. Kirsch, *Die Lehre von der Gemeinschaft der Heiligen im christlichen Altertum*, Mainz, 1900. — [14] Clément d'Alexandrie, *Stromata*, l. IV, IV, 15; IX, 75. — [15] H. Windisch, *Taufe und Sünde im aeltesten Christentum bis auf Origenes*, in-8°, Tübingen, 1908, p. 414 sq., 481 sq. — [16] *Canones Hippolyti*, can. 101, édit. H. Achelis, dans *Texte und Untersuchungen*, Leipzig, t. VI, 1891, p. 91. — [17] S. Hippolyte, *Comment. in Danielem*, II, XXXVII, édit. Bonwestch, p. 112-114; Origène, *Exhortatio ad martyrium*, 28, édit. Koetschau, p. 24; S. Cyprien, *Epist.*, VI, édit. Hartel, p. 481; Denis d'Alexandrie, dans Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. VI, XLII, 5. — [18] *Beatissimus*, dans S. Cyprien, *Epist.*, X; *Epist.*, XV, dans le *Corpus scriptorum ecclesiasticorum latinorum*, édit. Hartel, p. 492, 513; *Acta Mariani et Jacobi*, XI, 3; *fortissimus*, dans S. Cyprien, *Epist.*, X, p. 490; *Epist.*, LXXVI, p. 828; *benedictus*, dans *Passio Perpetuae*, n. 3; Tertullien, *Ad martyres*, I, 3.

pour une Église que de donner un martyr au ciel : *O beatam Ecclesiam nostram quam sic honor divinae aignationis inluminat, quam temporibus nostris gloriosus martyrum sanguis inlustrat. Erat ante in operibus fratrum candida : nunc facta est in martyrum cruore purpurea. Floribus ejus nec lilia nec rosae desunt* [1]; et il n'y a pas de titre parmi les justes qui égale celui des martyrs [2].

IV La séduction du martyre. — Il a fallu l'avènement du christianisme pour rendre la souffrance et la mort désirables par la perspective de posséder plus pleinement et plus promptement le Christ Jésus. Redoutable et répugnante aux païens elle est devenue désirable et séduisante aux chrétiens, et celui qui a parlé d'une « exaltation de cabinet » était bien indigne de lire et incapable de comprendre la lettre dans laquelle saint Ignace d'Antioche exprimait cette ferveur débordante pour le martyre : « J'écris à toutes les Églises et je mande à tous que volontiers je meurs pour Dieu, pourvu que vous ne m'en empêchiez point. Je vous conjure de ne pas me témoigner une bienveillance déplacée. Laissez-moi devenir la nourriture des bêtes, par lesquelles je pourrai jouir de Dieu. Je suis le froment de Dieu; je dois être moulu par la dent des bêtes pour que je sois trouvé le pur pain du Christ. Caressez plutôt les bêtes pour qu'elles deviennent mon tombeau et ne laissent rien de mon corps, afin que je ne sois à charge à personne. Alors je serai un véritable disciple du Christ, lorsque le monde ne verra plus même mon corps. Priez le Christ pour moi afin que par ces instruments je devienne un sacrifice à Dieu [3]. »

Au cours de ces trois siècles s'est déroulée ce qu'on a pu nommer l' « épopée du martyre chrétien ». Tous les âges, tous les rangs et les différents sexes envisagent le martyre comme l'espoir et la récompense proposés au chrétien digne de ce nom. Origène, encore enfant, témoigne d'une sorte d'avidité du martyre qu'il voudrait provoquer et conquérir avec une telle impatience que sa mère, pour l'en détourner, ne trouve pas d'autre moyen que de cacher ses vêtements; alors, l'enfant écrit à son père prisonnier et marqué pour le supplice, il le conjure de ne point faiblir en considération des siens [4]. Félicité enceinte et proche de son terme ne s'inquiète que du retard possible que cette circonstance peut apporter à son sacrifice, elle s'en désole et tous ensemble prient pour obtenir sa prompte délivrance [5].

Quant la sentence est prononcée, la même action de grâces jaillit de toutes les lèvres. *Deo gratias*, disent Cyprien, Speratus, Maxima et Donatilla [6], ce qui n'est point une nouveauté, car longtemps auparavant Tertullien parlant du chrétien condamné pour sa foi le montrait tel : *damnatus gratias agit* [7].

V. Les martyrs aux yeux des païens. — Dans une société où les hideuses exhibitions de l'amphithéâtre étaient une distraction recherchée, où la nudité, la torture, le supplice divertissaient une population avilie, il fallait que le martyre chrétien possédât une vertu singulière pour émouvoir ceux dont la vue et l'odorat se repaissaient volontiers de spectacles aussi répugnants que malodorants. Blasés sur les combats de gladiateurs, sur les exécutions de prisonniers, sur les pantomimes d'esclaves, les spectateurs n'y trouvaient plus de ragoût que dans la vue du frisson d'épouvante, dans l'effort désespéré du condamné pour échapper à la mort inévitable, dans l'angoisse poignante et l'instinctive défense du corps à demi broyé. Et voici qu'une catégorie de condamnés offrait une volupté nouvelle : le mépris de la mort, la provocation et l'impatience pour en jouir, l'empressement à la posséder [8]. Soit bravade, soit résignation, les chrétiens procurent un spectacle inconnu et attrayant par sa nouveauté. « Nous nous soucions peu de ceux qui tuent », écrit saint Justin [9], et ce n'est pas seulement la mort, ce sont les souffrances qu'ils bravent avec une telle insouciance que le proconsul Arrius Antoninus ne peut se tenir de leur crier : « Malheureux, si vous voulez mourir, vous avez des précipices et des lacets [10]. » Aussi ne manque-t-il pas de gens pour voir en eux des désespérés et leur accorder un sentiment de pitié [11].

Il s'en trouve aussi qui s'attendrissent; ce sont des Gaulois à qui la conquête romaine a procuré ces exhibitions révoltantes qui leur répugnent et au sortir du spectacle donné à Lyon par le supplice de sainte Blandine ils ne peuvent pas contenir leur admiration : « Jamais, disent-ils, on n'avait vu tant souffrir une femme [12] » Il s'en trouve aussi à qui ce spectacle procure une réflexion salutaire : « C'est une grande chose, les entend-on dire, et une chose troublante que de voir mépriser ainsi la douleur [13]. » Et pour plusieurs ce sera le chemin de la lumière et du salut. Saint Justin encore païen se demande comment expliquer cette résignation chez des hommes s'ils n'ont la confiance et la certitude d'une vie future. Parfois un bourreau est touché, conquis, converti par la résignation de sa victime et il sollicite le baptême ou bien se fait associer au martyr. Ceux-là sont les privilégiés, les élus; mais des multitudes d'autres se contentent d'un sentiment de pitié, d'une surprise attendrie. La civilisation païenne a endurci les âmes à tel point qu'il leur faudra des siècles avant d'être rassasiées, écœurées et de s'élever à la conception nouvelle de la puissance du Christ.

VI. Conditions sociales des martyrs. — Dans l'étude que nous avons consacrée à l'*Expansion du christianisme* (voir *Dictionn.*, t. v, col. 978-1014) nous l'avons montré opérant de deux façons très différentes. Sur certains points, gagnant de proche en proche, sur d'autres pénétrant à travers tout et laissant sa trace se perdre. Trois siècles lui suffirent pour créer des milliers de centres d'évangélisation parmi lesquels il s'en trouve beaucoup dont nous ne savons rien, pas même le nom, mais nous ne pouvons pas douter qu'ils aient eu une période d'existence, peut-être même de prospérité. Les événements ont tout détruit, tout nivelé, laissant parfois subsister une lampe, un chrisme, un débris d'inscription d'où on peut induire la présence d'un fidèle, peut-être d'une communauté. Là où des vestiges plus significatifs ont été conservés, on peut entrevoir un groupe de petites gens, parmi lesquels, très souvent, circulent quelques riches, un mélange singulier d'individus appartenant à des classes et à des étages distincts de la société.

On pense avoir tout dit quand on a montré les apôtres faisant partie du peuple, exerçant une profession manuelle, vivant de leur travail; mais, parmi eux, se trouvaient Matthieu et Paul, plusieurs autres aussi peut-être de condition sociale plus relevée. Quand on

[1] S. Cyprien, *Epist.*, x, dans *Corpus scriptorum ecclesiasticorum latinorum*, de Vienne, édit. Hartel, p. 494-495. — [2] Origène, *Exhortatio ad martyrium*, n. L. — [3] S. Ignace, *Ad Romanos*, IV, 1, 2. — [4] Eusèbe, *Hist. eccles.*, l. VI, c. II, 3-6. — [5] *Passio Perpetuae*, c. XV. La même ardeur se retrouve chez un caractère trempé comme saint Cyprien qui laisse échapper sa joie à la pensée des ordres impériaux qui l'envoient au supplice : *Quas litteras cotidie speramus venire, lantes secundum fidei firmitatem ad passionis tolerantiam et exspectantes de ope et indulgentia Domini vitae aeternae coronam. Epist.*, LXXX, 1. — [6] Cyprien à Carthage, Speratus à Scilli, Maxima et Donatilla à Thuburbo. — [7] Tertullien, *Apologeticum*, 1; cf. c. XLVI. — [8] Lucien, *De morte Peregrini*, XIII. — [9] S. Justin, *Apologia*, I, XI. — [10] Tertullien, *Ad scapulam*, V. — [11] Tertullien, *Apologeticum*, L. — [12] *Liber de laude martyrii*, 15. — [13] Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. VI, c. V.

lit ce que pouvait écrire l'apôtre Jean, un pêcheur de Galilée, on doit se dire que, vraiment, ce n'étaient pas des hommes tellement ignorants et grossiers et qu'ils n'étaient pas nécessairement confinés parmi la classe sociale inférieure. Pour les juifs, le travail manuel n'était pas un signe d'abaissement et un simple ouvrier, pêcheur, charpentier ou tisserand pouvait prétendre à lire et à commenter les Écritures dans une synagogue. Dispersés, industrieux, actifs, ils pratiquaient entre eux une fraternité qui leur permettait de traiter en égaux les hommes de leur race et en inférieurs tous ceux qui ne lui appartenaient pas. C'est ainsi que des prédicateurs de condition obscure et presque dénués de ressources s'estimaient pouvoir instruire, conseiller, organiser ceux qui, en apparence, faisaient partie des classes supérieures de la société.

Il est certain, toutefois, que ce fut par les petites gens, dans les quartiers ouvriers que l'évangélisation commença et progressa; les Romains prêtèrent une attention distraite à ces querelles de miséreux adonnés aux plus humbles métiers et dont l'ambition semblait tendre à se recruter parmi les esclaves et la racaille des grandes villes. Mais ceux qui voulaient s'informer ne furent pas longtemps à apprendre que la foi nouvelle s'infiltrait parmi les classes élevées. Pierre, à ses débuts, convertit un officier romain; Paul et Barnabé gagnent à la foi le proconsul de l'île de Chypre; à Thessalonique, Paul convertit beaucoup de femmes nobles, de même à Bérée. Presque dans chaque ville on voit une conquête marquante : à Corinthe, un trésorier de la ville; à Ephèse, des asiarques; à Athènes, un membre du tribunal de l'Aréopage.

Jésus avait envoyé les apôtres annoncer sa doctrine à toutes les nations, ce n'était pas pour établir une exclusion au détriment des uns et au profit des autres; toutefois, dans cette société antique où les humbles et les indigents ne comptaient pour rien, il avait annoncé comme une des preuves les plus évidentes de sa divinité qu'on verrait ce signe extraordinaire : les pauvres appelés à la foi nouvelle : *pauperes evangelizantur*. Ces pauvres appartenaient à deux catégories presque également dédaignées : les esclaves et les petits.

Les esclaves (voir ce mot) étaient très nombreux, mais on ne peut hasarder un chiffre. Les esclaves faisaient partie de la fortune privée, en sorte que chacun avait intérêt à en posséder le plus grand nombre possible. On les exploitait, on les multipliait, mais il ne venait à l'esprit de personne de les consoler, de les moraliser. Ce fut le christianisme qui, le premier, s'y essaya. Dès les premières communautés fondées par saint Paul on y rencontre les esclaves et, dans ses épîtres, l'apôtre les instruit, les conseille, se penche vers eux, s'efforce de remplacer la crainte servile par le sentiment du devoir. Il s'efforce d'améliorer leur condition et prêche, à eux comme à leurs maîtres, l'égalité chrétienne et la fraternité évangélique. C'étaient là des sentiments si nouveaux qu'il fallait veiller à les préserver de tout abus. Saint Ignace d'Antioche, marchant au martyre, écrivait à saint Polycarpe : « Ne méprise par les esclaves, mais qu'eux-mêmes ne se gonflent pas d'orgueil. » C'était l'écueil à éviter, et l'enseignement chrétien sut y réussir; il forma de saints esclaves.

Il forma des martyrs. A leur tête il faut rappeler le nom de l'héroïque Blandine, de Lyon [1] (voir ce mot), et inscrire à la suite ceux de Félicité à Carthage [2], d'Evelpistus à Rome [3], de Potamienne à Alexandrie [4], de Sabine à Smyrne [5], de Vital à Bologne [6], de Porphyre à Césarée [7] et une multitude d'autres au nombre desquels Ariadne, une Phrygienne à qui le juge demande son nom. « A quoi bon mon nom, je suis chrétienne » — « Le nom de ton maître? » — « Il n'est maître que de mon corps, le maître de mon âme est Dieu. » — « Comment n'adores-tu pas les mêmes dieux que ton maître? » — « Parce que je suis chrétienne, je n'adore pas des idoles muettes, mais j'adore le Dieu vivant et vrai, le Dieu éternel [8]. » Evelpistus, qui comparaît avec saint Justin a plus de grandeur encore dans l'expression : « Qui es-tu? » lui demande le préfet de Rome. « Esclave de César, mais chrétien, ayant reçu du Christ la liberté, et, par sa grâce, ayant la même espérance que ceux-ci [9] », ses compagnons de martyre.

Presque au même rang que les esclaves venaient les petits, les humbles, *tenuiores*, *humiliores* dont toute la différence avec les précédents consistait dans la condition libre dont le privilège le plus clair se marquait, en cas de délit ou de crime, par la différence des peines. Libres, mais paresseux, oisifs, préférant végéter grâce aux distributions de vivres faites par l'État ou par les riches citoyens, passant leur existence sordide et mesquine, naturelle à l'Italien, ces êtres déchus conservaient l'intelligence assez alerte pour comprendre la réhabilitation que leur offrait l'Église chrétienne et beaucoup d'entre eux eurent le courage d'y entrer. On peut les entrevoir dans la correspondance de saint Paul qui termine sa lettre aux Romains par des salutations « aux gens de la maison de Narcisse » et « aux gens de la maison d'Aristobule ». Ce sont ceux-là, parmi beaucoup d'autres, qui auront fourni l'hécatombe des jardins de Néron en l'an 64. Les supplices infligés à la *multitudo ingens* sont ces hideux divertissements que les lois épargnaient aux condamnés de haute naissance et qu'elles réservaient libéralement aux esclaves et aux petits promis aux supplices atroces et amusants, car on prenait plaisir à voir des hommes enduits de poix brûler comme des torches, enveloppés de peaux de bêtes, déchirés par des chiens, des femmes exhibées dans des parades mythologiques.

Bien d'autres indices révèlent la présence de petites gens parmi les martyrs. Des Actes, des Passions nous ont conservé des noms qui sont loin d'être tous également sûrs, mais où on voit des chrétiens confesser la foi et appartenant aux plus humbles conditions : le berger Thémistocle [10], le berger Mamas [11], le cabaretier Théodote [12], le jardinier Sineros [13], les quatre tailleurs de pierre de Pannonie connus sous le sobriquet des Quatre-Couronnés [14], le joueur de flûte Philémon [15], le charbonnier Alexandre [16]. Combien d'autres, dont la profession n'est pas indiquée, eussent pu répondre à l'exemple d'un martyr d'Éphèse au juge qui l'interrogeait sur sa profession : « Homme du peuple, vivant de mon travail [17]. »

Quant aux grands, aux puissants, aux riches mieux connus, nous les avons déjà fait comparaître (voir *Dictionn.*, t. I, à CLASSES *aristocratiques*; t. III, au mot CLEMENS; t. IV, au mot DOMITILLE; t. VI, au mot GLABRION; t. IX, au mot LIBERALIS, etc.).

VII. LA PRÉPARATION AU MARTYRE. — Si on entreprend de dresser la statistique des années où l'Église fut proscrite et de celles où elle fut tolérée pendant

[1] Eusèbe, *Hist. eccl.*, V, 1. — [2] *Passio S. Perpetuae.*, XVI. — [3] *Acta S. Justini.* — [4] Eusèbe, *Hist. eccl.*, VI, V. — [5] *Passio S. Pionii.* — [6] S. Ambroise, *De exhortat. virginit.*, 1-2. — [7] Eusèbe, *De martyrib. Palaestinae*, XI, XIX. — [8] *Note agiografiche*, dans *Studie Testi*, t. VIII, p. 18. — [9] *Acta S. Justini*, 4. — [10] *Menaea magna Graecorum*, 1528, décembre, p. 358. — [11] S. Basile, *Homil.*, XXIII; S. Grégoire de Nazianze, *Oratio* XLIV. — [12] *Passio S. Theodoti Ancyrani*, cf. *Anal. boll.*, 1903, t. XXII, p. 320-328; Pio Franchi, dans *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1904, p. 27-37. — [13] *Passio S. Sereni*, dans Ruinart, *op. cit.*, p. 546. — [14] *Passio SS. Quatuor coronatorum*; cf. *Bull. di arch. crist.*, 1879, p. 45-70. — [15] Rufin, *De vitis Patrum*, XIX. — [16] S. Grégoire de Nysse, *Vita S. Gregorii Thaumaturgi.* — [17] *Acta S. Maximi*, dans Ruinart, *op. cit.*, p. 144.

la période qui s'étend du règne de Néron à celui de Constantin on s'aperçoit bien vite qu'on ne saurait prétendre à une solution d'une rigoureuse uniformité. Il s'en faut que les persécutions aient sévi en tout temps et en tous lieux dans les provinces de l'empire avec la même intensité. Tantôt l'Orient et l'Égypte sont terrorisés pendant que la Gaule ou l'Afrique jouissent d'une tolérance relative; ou bien Rome, Alexandrie ou Carthage sont témoins de poursuites et d'exécutions sanglantes qui ne paraissent pas rayonner en Italie, en Égypte ou en Afrique; et il en est de même pour la plupart des persécutions qui, atroces sur un point, sont inexistantes sur une multitude d'autres points. En l'année 177, Lyon est ensanglanté par une boucherie humaine dont on ne signale pas l'analogue en cette année dans tout l'empire. A condition de négliger le détail, il est possible néanmoins d'établir une sorte de statistique entre les années 64 à 313, c'est-à-dire sur une période de 249 années, et d'arriver aux résultats suivants :

Au Ier siècle : 6 années de persécution et 28 années de tolérance :

Au IIe siècle : 86 années de persécution et 14 années de tolérance;

Au IIIe siècle : 24 années de persécutions et 76 années de tolérance;

Au IVe siècle : 13 années de persécution sur 13 années écoulées.

L'Église connut donc 129 années de persécution et jouit de 120 années de repos. La répartition des périodes de persécution dans chaque siècle nous permet de voir que toutes les générations ont dû connaître l'alarme du martyre, elles ont dû le prévoir et s'y préparer. Voici comment elles ont fait.

Une des comparaisons les plus fréquentes dans les textes anciens est celle qui rapproche le martyr de l'athlète (voir *Dictionn.*, t. I, au mot Athlète). Probablement venait-elle de l'apôtre saint Paul qui s'y complaisait. Quoi qu'il en soit, elle semble avoir eu un fondement moins fragile que des symboles, toujours un peu subjectifs. La vie de l'athlète imposait à celui qui embrassait cette pénible profession des habitudes sévères, un régime austère; la vie du chrétien comportait de même une ascèse préparatoire aux épreuves toujours menaçantes de la prison et de la torture. La lettre des martyrs de Lyon est écrite tout entière sous une inspiration qui s'exprime par des comparaisons frappantes; elles appelle ceux qui ont faibli dans les tourments ἀνέτοιμοι καὶ ἀγύμναστοι [1].

Les expressions *être prêt*, *être exercé*, s'appliquent, suivant les auteurs, tantôt aux martyrs, tantôt aux chrétiens. Tous sont pleins de ces images. « On prépare des hommes aux combats singuliers et on les y exerce, dit saint Cyprien; l'Apôtre nous enseigne d'être prêts nous aussi et exercés [2]. » Et ailleurs : « Nous sommes armés nous aussi et préparés pour le combat que nous livre l'ennemi [3]. » Quelquefois on empruntait la métaphore aux choses de la guerre, le fidèle devait, à l'heure du combat, être armé et préparé; c'est ainsi qu'un martyr répond au gouverneur qui l'interroge : Ἕτοιμός σοι εἰμὶ πρὸς πάντα, φέρων τὰ ὅπλα τοῦ Θεοῦ [4].

Cependant ce n'était pas sans une secrète appréhension que beaucoup envisageaient les heures d'atroce souffrance qui devaient ouvrir le paradis. Plusieurs témoignages nous découvrent la gravité de cette préoccupation de la torture physique. Un martyr africain, Flavien, raconte en ces termes une vision : « Il me sembla que j'interrogeais notre évêque Cyprien, le premier qui eût été immolé avant nous pour le Christ. Je lui demandais si le coup de la mort causait une grande douleur. Appelé au martyre, je m'inquiétais de savoir ce que j'aurais à endurer. Il me répondit : « Lorsque l'âme est toute dans le ciel, la chair qui souffre n'est plus la nôtre, le corps reste insensible quand l'esprit est en Dieu [5]. » Le fait relaté dans ce texte se rapporte à l'année 259, la doctrine était plus ancienne. Une soixantaine d'années auparavant, Tertullien exprimait la même pensée dans les mêmes termes: « Les tortures, dit-il, nous trouvent insensibles lorsque l'âme est toute dans le ciel [6] » et cet enseignement faisait probablement partie de l'instruction donnée aux catéchumènes, car nous entendons sainte Félicité de Carthage déclarer que, dans l'amphithéâtre, ce ne sera pas à elle de souffrir, mais au Seigneur, qui est en elle, de souffrir à sa place [7]. La même doctrine est courante en Gaule; à Lyon, c'est « le Christ qui souffrit pour Sanctus [8] » et la lettre fameuse de cette Église nous explique qu'une source d'eau vive s'échappait du flanc de Notre-Seigneur, apportant au martyr rafraîchissement et force. On faisait courir à ce sujet des récits pleins de merveilleux. Un martyr racontait que, pendant la durée de la torture, un adolescent l'assistait, essuyant au moyen d'une étoffe blanche la sueur de son corps sur lequel il répandait une eau fraîche et réparatrice. Cette onction lui procurait un tel bien-être qu'il se vit à regret détacher du chevalet [9].

Ces enseignements, ces exemples avaient surtout une portée morale. L'Église n'avait pas négligé la préparation au martyre; elle souhaitait ardemment la consommation du sacrifice de ceux qui confessaient Jésus-Christ; elle redoutait et condamnait, nous le voyons à chaque page de son histoire, les défaillances qui venaient abattre le courage des croyants et ranimer la fureur des poursuites. La préparation au martyre semble avoir fait l'objet d'un essai de réglementation. En plus des instructions orales dont nous trouvons la trace dans ce que nous savons de la vie de saint Cyprien de Carthage [10], de saint Apollinaire d'Égypte [11], du diacre Habib, à Edesse [12], il a dû exister de petits traités destinés à remettre en mémoire les commandements et les promesses d'en haut, en même temps qu'à leur suggérer quelques maximes brèves et saisissantes propres à inspirer l'héroïsme à l'instant décisif.

Saint Cyprien semble avoir composé un de ces manuels. On lit, en effet, dans la préface d'une *Exhortation au martyre* écrite par lui : « Au moment où la persécution et ses angoisses vont nous atteindre, où la fin du monde et la venue de l'Antéchrist sont proches, tu as souhaité, mon cher Fortunat, que, pour préparer et affermir les âmes des frères, je choisisse, dans les saintes Écritures, des exhortations qui excitent au combat les soldats de Jésus-Christ. Dans la mesure de ma faiblesse qu'assistera l'Esprit d'en haut je tirerai des paroles du Seigneur des armes destinées aux fidèles.... Pour ne pas fatiguer de longs discours celui qui dira ou écoutera mes paroles, je n'ai fait ici qu'un abrégé. Des divisions, faciles à apprendre et à retenir, comprendront les préceptes divins, et je t'envoie moins un traité de ma main que des matériaux mis en ordre pour ceux-là qui voudraient écrire eux-mêmes [13]. »

On peut rapprocher de ce traité de saint Cyprien,

[1] Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. V, 1. — [2] S. Cyprien, *Epist.*, LVI, *ad Thibaritanos*, 8. — [3] *Epist.*, LIV, *ad Cornelium; De lapsis*, 1. — [4] Ruinart, *op. cit.*, p. 436; *Acta S. Tarachi*, 5. — [5] *Passio S. Montani*, 21. — [6] Tertullien, *Ad martyres*, 5. — [7] *Passio S. Perpetuae*, 15. — [8] Eusèbe, *Hist. eccl.*, V, 1. — [9] Rufin, *Hist. eccl.*, I, XXXVI; cf. Théodoret, *Hist. eccles.*, III, XI. — [10] Pontius, *Vita et passio S. Cypriani*, 14. — [11] Rufin, *De vitis Patrum*, c. XIX. — [12] W. Cureton, *Ancient syriac documents*, in-8°, Londres, 1864, p. 72 sq. — [13] *De exhortatione martyrii*, préface.

celui d'Origène qui porte un titre semblable et qui paraît avoir eu la même destination. D'autres compositions se rattachent au même genre, ce sont l'*Ad martyres* et le *Scorpiace* de Tertullien, les *Libri testimoniorum* et la lettre *ad Thibaritanos* de saint Cyprien, enfin l'écrit anonyme intitulé *De laude martyrii*, instructions à coup sûr importantes, mais moins directes dans leur allure et ne présentant pas au même degré que les deux autres le caractère pratique et précis qu'il importait de donner à ces ouvrages. Edm. Le Blant incline à penser que, selon l'indication de saint Cyprien, il a dû circuler, chez les fidèles, un certain nombre de traités du même type que le sien composés aussi à l'aide de l'Écriture et formant des catéchismes spéciaux. Une autre raison nous conduit à admettre l'existence de ces livres enfantés par la persécution et disparus en même temps que ses rigueurs; c'est que parmi les *Exhortations* connues, une seule appartient à ces pays de langue grecque qui comptèrent tant de martyrs, et dont les saints pasteurs ne montrèrent pas, à coup sûr, moins de dévouement et de sollicitude que ne le faisaient les chefs des Églises d'Occident. Aux temps anciens, les gros livres étaient rares, sans doute, et de grand prix, la masse des chrétiens pauvre et les illettrés nombreux. Pouvoir, savoir, trouver dans les saintes Écritures les textes qui enseignaient la constance, devenait ainsi pour le plus grand nombre chose difficile, sinon impraticable. La diffusion des *Exhortations* faites pour la lecture privée comme pour l'enseignement [1] en était d'autant plus nécessaire, et on s'étonnerait que saint Cyprien se fût abusé en parlant des fidèles qui se proposeraient d'en écrire et pour lesquels, disait-il, il se bornait à rassembler des matériaux [2].

Nous croyons utile de réunir la série des commandements divins rappelés aux fidèles pour triompher de leur faiblesse.

L'Ancien Testament n'est représenté que par deux livres. On rencontre tout d'abord les mots de l'Exode, uniformément répétés par les saints, d'après la version latine antique : *Sacrificans diis eradicabitur, nisi Deo soli* [3]. Puis viennent plusieurs versets des psaumes : *Omnes dii gentium daemonia; Dominus autem coelum fecit* [4]. *Quid retribuam Domino pro omnibus quae retribuit mihi? Calicem salutaris accipiam et nomen Domini invocabo* [5]. *Dominus mihi adjutor, non timebo quid faciat mihi homo* [6]. *Simulacra gentium argentum et aurum, opera manuum hominum. Os habent et non loquentur, oculos habent et non videbunt. Nequenim spiritus in ore ipsorum. Similes fiant illis qui confidunt in eis* [7]. Plus souvent encore les préceptes du Christ sont opposés par les fidèles aux magistrats païens, et alors, chose digne de remarque, bien que tous les Évangiles contiennent des commandements relatifs aux persécutions, bien que les *Exhortations au martyre* citent indifféremment à ce sujet les quatre évangélistes, un seul texte, celui de saint Matthieu, est rappelé par les saints, celui qui, selon le mot de saint Ambroise, traça les règles de la vie chrétienne [8].

Voici les passages de l'Évangile de saint Matthieu que reproduisent les *Exhortations* et les réponses des saints amenés devant le tribunal :

Beati qui persecutionem patiuntur propter justitiam, quoniam ipsorum est regnum coelorum [9]. *Quam augusta porta et arcta via est quae ducit ad vitam* [10]. *Cum autem persequentur vos in civitate ista, fugite in aliam* [11].

Et nolite timere eos qui occidunt corpus, animam autem non possunt occidere; sed potius timete eum qui potest et animam et corpus perdere in gehennam [12].

Omnis ergo qui confitebitur me coram hominibus, confitebor et ego eum coram Patre meo qui in coelis est. Qui autem negaverit me coram hominibus, negabo et eum coram Patre meo qui in coelis est [13].

Qui diligit patrem aut matrem super me non est me dignus. Et qui diligit et filium aut filiam super me non est me dignus [14].

Si quis vult post me venire abneget semetipsum et tollat suam crucem et sequatur me [15].

Qui reliquerit domum, vel fratres aut sorores, aut patrem, aut matrem, aut uxorem, aut filios, aut agros, propter nomen meum, centuplum accipiet, et vitam aeternam possidebit [16].

Un autre élément de préparation au martyre fut la reproduction sensible de plusieurs épisodes fameux racontés dans l'Ancien Testament. La fresque, le marbre, l'ivoire, le verre, le métal représentent les trois jeunes Hébreux dans la fournaise et Daniel parmi les lions. En même temps que ces images suggèrent la croyance à une assistance ou même à une délivrance miraculeuse possible et inculquent la conviction de secours que le Seigneur accorde à ses fidèles, vingt textes chrétiens nous montrent dans ces héros de l'Ancien Testament les véritables types du martyr, et permettent de compter de tels tableaux parmi les nombreux enseignements répandus par l'Église pour exhorter ses enfants au sacrifice suprême.

Cette formation morale et intellectuelle du martyre prévoyait même l'endurance physique. Car ce n'était pas seulement la nourriture de l'âme qu'il fallait donner; dans le régime ordinaire de la prison, la dureté des anciens âges se révélait avec toute son horreur. Souvent aux malheureux plongés dans des cachots infects, les aliments étaient mesurés parcimonieusement en sorte que le tourment de la faim s'ajoutait à tant d'autres épreuves. Il fallait maintenir le courage des martyrs, soutenir leurs forces et c'est à quoi s'employaient les fidèles en profitant de toutes les chances qui s'offraient à eux d'approcher des confesseurs et de les consoler. L'empressement qu'ils y met-

[1] S. Cyprien, *De exhortat. martyr.*, préf., 2. — [2] Id., *ibid.*, préf., 3. — [3] Exode, XXII, 20; Origène, *Exhort.*, XLV; S. Cyprien, *De exhort.*, XLV; *Acta S. Montani*, 14; *Acta S. Irenaei*, 2; *Acta S. Pollionis*, 3; *Acta S. Phileae*, 1; *Acta S. Quirini*, 2; *Acta S. Petri Balsami*, 1. — [4] Ps. XCV, 5; Origène, *Exhort.*, XXXII; S. Cyprien, *Testim.*, III, LIX; *Acta S. Quirini*, 2; *Acta S. Patricii*, 2. — [5] Ps. CXV, 12-13; Origène, *Exhort.*, XXVIII, XXIX; *Acta S. Balsami*, 2. — [6] Ps. CXVII, 6; S. Cyprien, *De exhort.*, X; cf. *Testim.*, III, X; S. Basile, *Homil.*, XIX, *de S. Gordiano martyre*, 5. — [7] Ps. CXXXIV, 15-18; S. Cyprien, *De exhort.*, I; *Testim.*, III, LIX; Ps.-Cypr., *De laude mart.*, V; Tertullien, *Scorpiace*, II; *Acta S. Balsami*, 1; *Acta S. Fausti*; *Acta S. Theodoriti*, 3; *Acta S. Bonosi*, 1. — [8] *Expositio Evangelii secundum Lucam*, prolog. 3. — [9] Matth., V, 10. Cf. S. Cyprien, *Testim.*, III, XVI; *Acta S. Eupli*, 1, dans Ruinart, *Acta sincera*, p. 407. — [10] Matth., VII, 14. Cf. Origène, *Exhort.*, XLII; S. Cyprien, *Testim.*, III, VI; *Acta S. Leonis*, 3, dans Ruinart, *op. cit.*, p. 547. — [11] Matth., X, 23. Cf. Origène, *Exhort.*, XXXIV, *Acta S. Quirini*, 2, dans Ruinart, *op. cit.*, p. 498. — [12] Matth., X, 28. Cf. Origène, *Exhort.*, XXXIV; Tertullien, *Scorpiace*, IX; S. Cyprien, *Epist.*, LVI, *ad Thibaritanos*, 7; lettre de saint Eugène de Carthage, dans Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, II, III; *Acta S. Vincentii*, 6, dans Ruinart, *op. cit.*, p. 369. — [13] Matth., X, 33. Cf. S. Cyprien, *De exhortatione martyrii*, V; Origène, *Exhortatio ad martyrium*, X, XXXIV, XXXVII; Tertullien, *Scorpiace*, IX; S. Cyprien, *Testim.*, III, XVI; Ps.-Cyprien, *De laude martyrii*, XI; *Acta disputationis Acacii*, 3; *Acta S. Tryphonis*, 4; *Passio S. Irenaei*, 3; Victor de Vite, *Passio VII monachorum*, 5. — [14] Matth., X, 37. Cf. S. Cyprien, *De exhortat. martyrii*, 6; Origène, *Exhortat. ad martyres*, XXXVIII; S. Cyprien, *Testim.*, III, XVIII; *Acta S. Irenaei*, 4, dans Ruinart, *op. cit.*, p. 403. — [15] Matth., XVI, 24. Cf. Origène, *Exhort. ad mart.*, XII; *Acta S. Eupli*, 1, dans Ruinart, *op. cit.*, p. 407. — [16] Matth., XIV, 29. Cf. Origène, *Exhort. ad mart.* XIV; S. Augustin, *Serm.*, CCCXXVI.

taient demeurait incompréhensible aux païens. Lucien raillait ces femmes jeunes et vieilles, ces jeunes enfants qui, dès le matin, assiégeaient la prison du confesseur Pérégrinus, corrompaient les geôliers, accumulaient les friandises et déposaient de l'argent en quantité. Les donatistes accusaient les catholiques de se faire emprisonner pour amasser une fortune [1] et Tertullien s'indignait de ces prévenances qui amollissaient le martyr et le prédisposaient à la faiblesse plutôt qu'à la constance.

Dans son traité *Du jeûne*, ce même Tertullien nous montre le martyr puisant ses forces dans les maux qu'il accepte. La pratique du jeûne est, à l'entendre, la rude école à laquelle doit se préparer le fidèle. « Voilà, écrit-il, comment on s'endurcit à la prison, à la faim, à la soif, aux privations et aux angoisses; voilà comment le martyr sortira du cachot, tel qu'il y est entré, n'y rencontrant point des douleurs inconnues, mais ses macérations de chaque jour, certain de vaincre dans le combat, parce qu'il a tué sa chair et que sur lui les tourments ne trouveront point à mordre. Son épiderme desséché lui sera comme une cuirasse, les ongles de fer y glisseront comme sur une corne épaisse. Tel sera celui qui, par le jeûne, a vu souvent de près la mort et s'est déchargé de son sang, fardeau pesant et importun pour l'âme impatiente de s'échapper [2]. »

On a tant d'exemples des exagérations de langage de Tertullien qu'il n'est pas superflu d'illustrer son texte par des faits constants et de rappeler l'exemple d'Alcibiade à Lyon, lequel ne se soutenait qu'à l'aide de pain et d'eau [3], ou encore Procope de Scythopolis, qui espaçait parfois d'une semaine entière les jours où il prenait une nourriture composée de pain et d'eau [4].

Un dernier puissant moyen de préparation au martyre était la société des confesseurs. A Lyon, elle suffit à reconquérir des apostats [5], et en Numidie nous voyons les persécuteurs isoler le groupe des laïques du groupe des clercs destinés à la mort, dans l'espoir d'arracher aux laïques désemparés un acte de faiblesse [6]. Les frères connaissaient bien cette source d'exhortations. La sentence capitale portée contre saint Cyprien faisait allusion à l'influence de l'évêque sur son troupeau; en l'entendant, les fidèles s'écrièrent : « Que l'on nous décapite tous avec notre évêque [7]. »

Au-dessus de l'exemple, il y avait encore la promesse des récompenses éternelles : « Le prix du martyre, enseignait-on, était immense. Salomon et David l'avaient dit au nom du Seigneur, et Jésus-Christ l'avait répété lui-même [8]. Le ciel qui, selon quelques-uns, devait rester fermé pour tous jusqu'à la consommation du temps, s'ouvrait sur l'heure pour les saintes victimes. Les mains des anges les portaient vers l'Orient, et devant elles s'étendait un jardin resplendissant de fleurs, ombragé de rosiers gigantesques. La chair des malheureux devenue immatérielle et diaphane, laissait voir la pureté de leurs cœurs. Une atmosphère de parfum les entourait et leur donnait la vie. A leur entrée, la troupe des séraphins les accueillait avec des cris d'admiration et de triomphe. Puis, dans un rayonnement immense, au milieu d'une large enceinte faite de lumière, leur apparaissait le divin Maître, tel que saint Jean l'avait dépeint. Ses cheveux étaient blancs comme la neige et ses traits étaient ceux d'un jeune homme. Les martyrs le saluaient d'un baiser, et au contact de sa main leurs âmes s'emplissaient d'une allégresse inconnue.

On ne peut omettre le rôle des sacrements. Des actes tenus pour suspects nous montrent l'évêque Philéas armant par la baptême et l'eucharistie saint Thyrse qui va combattre pour sa foi [9]. Ce trait se retrouve dans la passion de sainte Perpétue [10], dans les Actes des saints Jacques et Marien [11] et dans ces mots de saint Cyprien : « Puisqu'une nouvelle persécution est proche et que de fréquentes révélations l'annoncent, soyons prêts et armés pour le combat... Ne laissons pas nus et sans défense ceux que nous encourageons à la lutte; unissons-les par la protection du corps et du sang de Jésus-Christ, rassasiés de la nourriture divine qu'ils trouvent dans l'Eucharistie, leur sauvegarde, leur rempart contre l'ennemi [12]. »

VIII. La condamnation du martyre. — Nous ne parlons pas ici de ceux qui, comme Marc-Aurèle, ne voyaient dans le martyre chrétien qu'ostentation et faste tragique, ou de ces païens qui dénonçaient dans les martyrs de mauvais citoyens, ennemis de l'État et préférant le sacrifice de leur vie au devoir de servir la grandeur romaine. Il en était d'autres qui, chrétiens en temps de paix, se sentaient pris d'une terreur panique à la première nouvelle de la persécution et qui, pour se soustraire aux supplices, assiégeaient les temples, sacrifiaient des victimes, fatiguaient les magistrats par leur soudaine ferveur; enfin, non contents d'apostasier, proclamaient, érigeaient en principe la condamnation du martyre. Ainsi faisaient Valentin, Prodicus et leurs adeptes qui affirmaient l'inutilité de ce sacrifice [13]; certains hérétiques qui prétendaient n'y découvrir qu'un suicide impie [14]. Le gnostique Basilide soutenait que le renoncement du Christ et l'adoration des idoles étaient choses indifférentes [15], que, la passion du Christ n'ayant été qu'une apparence, il n'y avait point lieu de souffrir pour celui qui n'avait point souffert [16]; les helcésaïtes, professant que l'on pouvait, en face du péril, renoncer de bouche en gardant sa croyance [17]; Cérinthe poussait la fureur jusqu'à blasphémer les martyrs [18].

Peut-être trouverait-on ailleurs que chez les hérétiques d'autres systèmes qui semblaient permettre d'échapper sans honte au martyre. Lse païens éprouvaient une si grande joie lorsqu'ils arrachaient une apostasie qu'ils se montraient parfois disposés à des compromis dangereux. Ainsi, lorsque le martyr Taraque proclamait hautement l'unité de Dieu, le juge lui répondait : « Sacrifie donc à Jupiter seul et non à cette réunion de dieux que tu repousses [19] » D'autres magistrats se montraient plus accommodants encore. Philéas ayant refusé d'adorer les divinités de l'Olympe le juge lui dit : « Puisqu'il en est ainsi, sacrifie donc, au Dieu unique [20]. » Et de pareilles invitations n'étaient pas toujours repoussées. Certains tenaient les noms pour chose insignifiante, parce qu'ils étaient d'invention humaine. A leurs yeux, il importait peu de dire : J'adore le Très-Haut ou bien j'adore Jupiter; le sentiment intérieur faisait tout [21]. Origène condamnait une semblable pensée. « Je défends les chrétiens qui refusent, aux prix de la vie, de donner à Dieu le nom de Jupiter [22]. » Plusieurs allaient même jusqu'à se couvrir de l'Évangile pour autoriser l'apostasie. « Le Seigneur, disaient-ils, a donné l'exemple de la faiblesse alors qu'il s'écriait : « O mon Père, que ce calice s'éloigne

[1] S. Augustin, *Brevic. collat. contra donatistas*, IIIe jour, c. XIII, n. 25. — [2] Tertullien, *De jejunio*, c. XII. — [3] Eusèbe, *Hist. eccl.*, V, 1. — [4] Ruinart, *op. cit.*, 1689, p. 373. — [5] Eusèbe, *Hist. eccl.*, V, 1. — [6] *Passio SS. Jacobi et Mariani*, 10. — [7] *Acta S. Cypriani*, 4, 5. — [8] S. Cyprien, *Exhort. mart.*, XII. — [9] *Acta sanct.*, 28 janvier; *Acta S. Thyrsi*, 20. — [10] *Passio S. Perpetuae*, 4. — [11] *Acta SS. Jacobi et Mariani*, 8. — [12] S. Cyprien, *Epist.*, LIV *Cornelio fratri*, 1 2. — [13] Tertullien, *Scorpiace*, XV; *Adv. valentinianos*, XXX. — [14] Clément d'Alexandrie, *Paedagogus*, l. IV, c. IV. — [15] Origène, *In Matth. comment.*, 38. — [16] Philastre, *De haeresibus*, XXXII. — [17] Eusèbe, *Hist. eccles.*, l. VI, c. XXXVIII. — [18] Philastre, *op. cit.*, XXXVI. — [19] Ruinart, *op. cit.*, p. 431; *Acta S. Tarachi*, 5. — [20] Ruinart, *op. cit.*, p. 494; *Acta S. Phileae*, 1. — [21] Origène, *Exhortatio ad martyrium*, XLVI. — [22] Origène, *Contra Celsum*, I.

« de moi! » Si donc Jésus a ressenti du trouble à l'approche de sa dernière heure, qui pourra demeurer inébranlable [1] ? »

IX. Promulgation de l'édit. — Les Actes des martyrs nous instruisent d'une façon assez complète sur la promulgation de l'édit de persécution qui faisait l'objet d'un cérémonial exactement fixé.

L'édit impérial était du nombre de ces actes dont parle Ulpien, qui devaient être affichés dans les lieux apparents, et lisiblement écrits en caractères grecs ou latins (les deux parfois) suivant la province où se faisait l'affichage [2]. Dans la plupart des cas, les accusés interrogés, répondaient qu'ils avaient connaissance de l'édit [3]. Parfois on contraint les confesseurs à en prendre connaissance. A cet effet, on conduit Pionius au forum où le texte est affiché [4]. Cet affichage se faisait en grande pompe, car le texte, émané de la personne divine des empereurs, était revêtu d'un caractère religieux [5]. On lui prodiguait donc cet appareil superstitieux dont on retrouve l'ordonnance dans la promulgation de certains actes royaux sous l'ancien régime et dont on peut voir, de nos jours encore, dans quelques pays, le déploiement puéril. Tantôt on le proclamait au son de la trompette [6], tantôt on le faisait clamer par un héraut dans tous les carrefours [7], tantôt on le lisait solennellement au peuple convoqué au cirque [8] ou dans le temple de la Fortune [9]. Les Actes de saint Terentianus mentionnent cette cérémonie. Le proconsul assemble les notables de la ville et leur lit un ordre impérial, aussitôt retentissent les acclamations :

Tous s'écrièrent : A l'Auguste, sois toujours vainqueur!

Ceci fut répété dix-sept fois de suite.

Le proconsul Lecianus ajouta : « Gloire aux dieux propices [10]. »

La proclamation n'avait guère changé au IVe siècle où saint Jean Chrysostome nous dit : « Lorsqu'on nous lit les décrets de l'empereur, il se fait partout un grand silence; chacun prête l'oreille, avide d'entendre. Malheur à qui oserait faire le moindre bruit et troubler une pareille lecture [11]. » Le texte était transcrit sur l'*album* exposé au forum. On en faisait diverses expéditions pour les archives du tribunal.

Un jour, à Nicomédie, l'édit impérial de persécution fut déchiré en plein jour par un chrétien inconnu [12].

X. Le zèle téméraire chez les martyrs. — L'Église ne pouvait pas plus approuver la pusillanimité que la fanfaronnade; elle rencontra ces deux extrêmes chez ceux qui prenaient la fuite et chez ceux qui, emportés par une ardeur excessive, se désignaient pour le martyre en proclamant leur croyance sans avoir été mis en demeure de le faire.

Quand la persécution de Maximin se déchaîna contre l'Église, les parents de saint Basile « sentirent s'élever dans leur âme le désir de combattre pour le Seigneur; mais ils voulaient par-dessus tout que leur combat fût légitime. Or telle est la loi du martyre : le chrétien ne doit pas lui-même s'exposer à la persécution, aussi bien pour épargner un crime aux infidèles que pour ménager sa propre faiblesse; mais, lorsque nous nous trouvons face à face avec la lutte, nous ne devons pas nous y soustraire; c'est témérité que de s'offrir, c'est lâcheté que de se refuser. Suivre l'ordre du divin législateur, telle fut pour les parents de saint Basile la règle étroite, indiscutable [13]. » Ainsi s'exprime saint Grégoire de Nazianze, et des faits qui se trouvaient alors dans toutes les mémoires prouvaient l'inopportunité et le péril de cette imprudente conduite. On se transmettait avec horreur les noms de ces fanfarons qu'une chute lamentable et scandaleuse avait précipités des hauteurs du martyre ambitionné dans l'abîme de l'apostasie. A quoi bon venir provoquer une haine trop facile à s'enflammer et qui, non contente d'une victime, en ferait périr beaucoup d'autres; et on rappelait l'imprudence de cet évêque Abdas qui, chez les Perses, renversa un temple du feu et déchaîna une persécution qui affligea trente ans les chrétiens [14].

A Smyrne, au temps de saint Polycarpe, un chrétien nommé Quintus se livra volontairement et entraîna plusieurs frères à suivre son exemple; tous moururent courageusement à l'exception de Quintus que la vue des bêtes féroces glaça de terreur et qui sacrifia aux idoles. « Voilà pourquoi, dit la lettre encyclique de l'Église de Smyrne, nous ne saurions approuver ceux qui s'offrent d'eux-mêmes au martyre, alors que l'Évangile ne l'a pas commandé [15]. » Ces tristesses humiliantes n'étaient pas rares, mais nous ne possédons pas les éléments indispensables à une évaluation quelconque; toutefois nous savons que beaucoup de fidèles, bravant sur ce point l'enseignement de l'Église, emportés par leur zèle, se livrèrent aux persécuteurs et persévérèrent dans la confession. Deux martyrs, dont saint Augustin a prononcé l'éloge [16], Castus et Aemilius, morts martyrs après une apostasie dans les tourments, paraissent avoir été du nombre de ceux qui s'étaient présentés d'eux-mêmes. Le reproche de témérité que leur adresse saint Augustin, en rappelant leur chute, montre que ces deux saints avaient dû, une première fois, s'offrir au martyre.

Saint Cyprien enseignait publiquement et écrivait que « la discipline défend de se livrer soi-même [17]. » Beaucoup n'en tinrent pas compte et leur courage, dont ils n'avaient pas trop présumé, fut récompensé; néanmoins leur exemple ne fut jamais proposé aux fidèles [18]. Une exception toutefois était faite à la règle commune; elle regardait ceux qui, ayant renoncé une première fois dans les tourments, imploraient leur pardon et sollicitaient leur réintégration dans l'Église. Une seconde chute de ces hommes, dont on connaissait la faiblesse, importait peu à la famille chrétienne, et leur courage pouvait les relever. « Puisqu'ils nous montrent tant de hâte à être réconciliés, disait encore saint Cyprien, il est en leur pouvoir d'obtenir ce qu'ils souhaitent. Le temps où nous vivons est fait pour les combler; la lutte dure encore et chaque jour voit de nouveaux combats. Si le repentir et la foi les dominent, ceux qui ne veulent pas attendre peuvent, dès à présent, remporter la couronne [19]. »

Il faut mentionner aussi le cas où un chrétien compromettrait, en se cachant, l'existence d'autres fidèles. Pouvait-il se livrer? Plusieurs martyrs se sont courageusement livrés en pareille circonstance; mais un canon de saint Pierre d'Alexandrie, qui paraît avoir agi de même [20], établit cependant d'après de nombreux textes qu'on ne devait pas, dans ce cas même, se livrer

[1] Origène, *Exhortatio ad martyrium*, XXIX. — [2] Ulpien, l. XI, 3; *De institutoria actione; Digeste*, XIV, III. — [3] Ruinart, *op. cit.* (1689), p. 145; *Acta S. Maximi.* — [4] *Passio S. Pionii*, 3. — [5] E. Le Blant, *Actes des martyrs*, p. 263, et p. 75, n. 21. — [6] S. Basile, *Oratio di S. Gordio*, 2. — [7] Zoëga, *Catal. cod. copticorum*, p. 32. — [8] Théodoret, *Hist. eccl.*, II, XVII, *Acta sanct.*, 14 janv., 24 févr., *Acta Pontiani* 1, *Acta Sergii*, 1. — [9] Assemani, *Acta mart. orient.*, t. II, p. 124. — [10] *Acta sanct.*, 1er sept., *Acta S. Terentiani*, 4. — [11] S. Jean Chrysostome, *Homil.*, II, *in Genesim*, II, 2. — [12] Eusèbe, *Hist. eccl.*, VIII, V; Lactance, *De morte persecutorum*, c. XIII. — [13] S. Grégoire de Nazianze, *Oration.*, XLIII, *in laudem Basilii*, 5, 6. — [14] Théodoret, *Hist. eccl.*, l. IV, c. XXXIX. — [15] Ruinart, *Acta sincera*, 1713, p. 38 : *Martyrium Polycarpi*, 4. — [16] S. Augustin, *Serm.*, LXXXV, *in natali martyrum Casti et Emili*, 4. — [17] S. Cyprien, *Epist.*, LXXXIII, 2. *Presbyteris et diaconibus et plebi universae.* — [18] Benoît XIV, *De servorum Dei beatificatione*, l. III, c. XVI, n. 9. — [19] S. Cyprien, *Epist.*, XIII, *ad Clerum, de his qui ad pacem festinant.* — [20] *P. G.*, t. XVIII, col. 460, 462.

aux persécuteurs [1]. Il y avait donc des prescriptions qui n'étaient pas rigoureusement observées, et nous en avons un autre exemple : à Édesse, saint Habib, ayant eu connaissance de l'arrestation de sa mère et de tous les habitants du hameau où il résidait, vint se livrer. Le vétéran à qui il s'adressa était un homme de bon conseil; il dit à Habib : « Vous a-t-on vu entrer chez moi? » — « Personne. » — « Eh bien, tâchez de fuir de même. Votre mère et vos concitoyens sont pris en otages, vous savez bien qu'on ne peut rien leur faire, car l'édit des empereurs ne les atteint pas, mais vous seul [2]. »

A la passion du martyre, que les évêques étaient obligés de modérer [3], s'ajoutaient des violences qui ne pouvaient être expiées que par la mort. L'acte de Polyeucte est suffisamment connu pour qu'il suffise de rappeler son nom; à Tipasa, en Afrique [4], une fillette nommée Salsa, avait été contrainte par ses parents à assister à un sacrifice et au repas sacrilège qui le suivait. Quand elle vit tout le monde plongé dans la sieste, la petite fille se leva sans bruit, entra dans le temple et tira à elle le gros dieu — un serpent doré — dont la tête lui resta entre les mains. Elle alla la jeter dans la mer qui battait le pied de la colline, puis, enhardie, joyeuse, se sentant très forte, elle revint au temple, emporta le corps du dieu, courut à la falaise et le poussa dans la mer; le bruit que fit la bête de bronze en rebondissant sur les rochers réveilla les dormeurs; on assomma la petite fille sur place et on jeta son corps à la mer.

Un fait analogue est prévu et condamné par le canon 60e du concile d'Illibéris en Bétique, vers l'an 300 : « Si quelqu'un brise les idoles et est tué pour ce fait, il ne sera pas inscrit au nombre des martyrs; car nous ne voyons pas dans l'Évangile que les apôtres aient rien fait de semblable. »

Et ce n'est pas le seul témoignage de l'éloignement conçu par les premiers chrétiens pour ces actes de violence. Origène, dans sa réfutation du philosophe Celse, écrit : « Mon adversaire prétend que les chrétiens parlent ainsi : « Voyez-moi devant les statues de Jupiter, « d'Apollon ou de quelque autre dieu; je les outrage, je « les soufflette et pourtant elles ne se vengent pas. » Si jamais il a entendu quelqu'un s'exprimer de la sorte, ce ne peut être qu'un chrétien du dernier ordre, quelque indiscipliné, quelque ignorant. Ne sait-il pas que, dans la loi divine, il est écrit : « Tu n'outrageras pas les dieux? » Il ne faut point, ajoute Origène, que notre bouche s'accoutume à maudire; car il est écrit : « Bénissez, ne maudissez pas. »

Nous n'avons pas à revenir ici sur les fanatiques du martyre appelés circoncellions (voir *Dictionn.*, t. III, à ce mot) et à qui l'Église n'accorda jamais le titre de martyrs. « Si les circoncellions qui se font égorger par les païens, dit saint Augustin, se dévouaient à la mort en brisant les images des dieux, leur trépas pourrait, à la rigueur, présenter quelque apparence d'un martyre, *possent habere qualemcumque umbram nominis martyrum* [5]. » Cette frénésie du martyre reparut quelques siècles plus tard, en Espagne. Au IXe siècle, quand les Arabes persécutèrent les chrétiens, la passion de l'immolation sanglante ressaisit les fidèles, et une ardente controverse déchira les Églises sur la question de savoir si on devait se livrer volontairement. On ne saurait dire, à coup sûr, si la discussion reprit les passages qui avaient pu invoquer les anciens; mais l'érudition du saint qui nous fait assister à cette lutte, le nombre des documents antiques qu'il invoque à chaque page, le soin qu'il apporte à reproduire, dans ses divers écrits, les expressions mêmes des temps passés, permettent de croire que la controverse engagée au IXe siècle peut, dans une certaine mesure, représenter les éléments de celle dont nous ignorons le détail.

« N'allez pas provoquer, insulter les infidèles, opposait-on d'une part [6], car le Seigneur a dit : Aimez vos ennemis (Matth., v, 44-45); n'usez de violence avec personne (Luc, III, 14). Jésus-Christ n'a point répondu aux injures par des injures, aux mauvais traitements par des menaces (I Petr., II, 23) et saint Paul d'ailleurs a écrit : Le royaume du ciel ne s'ouvrira pas pour ceux qui profèrent des paroles de malédiction (I Cor., VI, 10). »

Devant ces graves autorités, les chrétiens du parti opposé ne demeuraient pas sans réponse. Le livre qui, aux temps antiques, avait été le vrai guide des martyrs, l'Évangile de saint Matthieu, était celui que l'on opposait encore à qui voulait recommander la prudence. On y montrait les paroles du Seigneur : Ce que je vous dis dans les ténèbres, répétez-le à la lumière du jour; ce qui vous est dit à l'oreille, publiez-le sur les toits (x, 27). C'est par la violence, ajoutait-on, que l'on force l'entrée des cieux (Matth., XI, 12). Revêtez donc les armes de la justice et jetez-vous sur la place publique, annonçant l'Évangile du Seigneur aux princes et aux nations de la terre. » Un texte par-dessus tous les autres semblait autoriser et commander la spontanéité du sacrifice; c'étaient les paroles du cantique de Debbora et de Barac : « Bénissez le Seigneur, fils d'Israël, vous qui avez volontairement exposé votre tête au péril. » (v, 2.) Puis venaient les exemples des saints dont l'Église, par une dérogation qu'a inspirée l'Esprit d'en-haut, vénère les noms : Félix, Hadrien, Juste, Pasteur, et tant d'autres qui se sont offerts d'eux-mêmes et ont remporté la couronne. On montrait dans les actes de saint Émétère ces mots écrits, disait-on, par un ange : « Au premier rang des bienheureux marchent ceux qui, sans être recherchés, se sont présentés au martyre : il est glorieux de se jeter dans le péril, alors qu'il n'y aurait pas de crime à se dérober. »

Un fait rapporté par saint Euloge, ce grand champion de la témérité, montre que, même parmi ses adhérents, on n'entendait pas abandonner au hasard de leur résolution ceux qui voulaient s'offrir en victimes. En 852, à Cordoue, un jeune homme appelé Aurelius, saisi de la soif du martyre à la vue d'un marchand chrétien flagellé par les musulmans, interroga le prêtre Alvar, tenu pour un maître, sur l'opportunité de son dessein. Alvar l'invita à rentrer en lui-même, à consulter ses forces, à se demander s'il ne recherchait pas une célébrité humaine plus qu'un sacrifice à Jésus-Christ. En même temps, Alvar rappelait à Aurelius les enseignements des Pères et des docteurs. Aurelius chercha et subit le martyre, mais ce fut sans bruit, sans éclat; interrogé sur une visite faite publiquement dans une église, il répondit que les chrétiens devaient venir prier aux saints lieux, aux tombeaux des martyrs et qu'il était chrétien. Il fut condamné à mort et l'Église proclama la sainteté de son martyre [7].

XI. La fuite du martyre. — (Voir *Dictionn.*, t. V, col. 2660-2684.) Vers l'an 203 se répandit en Afrique un traité écrit par le prêtre Tertullien de Carthage et intitulé : *De fuga in persecutione*. Aucun traité de Tertullien ne dépasse la fougue de paradoxes de celui-ci. La situation précaire des Églises avait suggéré à leurs chefs l'adoption d'une politique « opportuniste » et un parti considérable parmi les fidèles se ralliait à cette

[1] Canon 13. — [2] W. Cureton, *Ancient syriac documents*. — [3] Commodien, *Instructiones*, II, c. XXI. — [4] Duchesne, *Sainte Salsa, vierge et martyre*, lecture faite le 2 avril 1890 à la séance trimestrielle des cinq Académies. — [5] S. Augustin, *Epist.*, CLXXXV, *Bonifatio*, c. III, n. 12; *Serm.*, LXII, *de verbis S. Matthaei*, VIII, 17. — [6] S. Euloge de Cordoue, *Liber memorialis sanctorum*, I, 18. — [7] *Liber memorialis sanctorum*, l. II, c. X, n. 19.

manière de voir. Au lieu d'irriter le pouvoir, ils espéraient l'apaiser et l'acquérir par des concessions effectives toutes les fois que les questions fondamentales n'étaient pas en jeu. Courageux, mais prudents, ils fuyaient le supplice ou bien, si la fuite était impossible, ils savaient donner leur vie. A Alexandrie et en Afrique, ceux qui n'osaient affronter le martyre prenaient la fuite. En Afrique, ils usaient encore d'un autre moyen, achetant à prix d'argent le silence des gens de la police. On vit des chefs d'Église recourir à ce procédé pour épargner à leur troupeau la persécution.

A cette nouvelle, Tertullien rugit : « La fuite est un rachat gratuit, s'écria-t-il, le rachat à prix d'argent est une fuite; l'une et l'autre sont une apostasie... Mieux vaut apostasier pendant la torture, au moins aura-t-on lutté. J'aime mieux vous témoigner pitié que dégoût. A la guerre, mieux vaut un tué qu'un fuyard. » Et il poursuit mais on l'écoute peu; on préfère chercher sa justification dans l'Écriture et chez les saints Pères.

Les fugitifs souffrirent de grands maux. Beaucoup, enlevés par les Bédouins, les Sarrasins, disparurent. Un d'eux s'enfonça en Égypte, vécut dans la Thébaïde et inaugura l'existence des anachorètes. On vivait à la belle étoile, pourchassé, affamé, haletant; un grand nombre pouvait s'appliquer la doléance fameuse de l'apôtre saint Paul : « Voyages sans nombre, dangers au passage des fleuves, dangers des voleurs, dangers de la part des juifs, dangers de la part des gentils, dangers dans les villes, dangers dans le désert, dangers sur mer, dangers de la part des faux frères; labeurs, fatigues, veilles innombrables, faim, soif, jeûnes, froid, nudité... »

La fuite n'était pas une ruée pêle-mêle, comme d'un troupeau. Des évêques, comme Cyprien et Denis d'Alexandrie, sont en communication presque ininterrompue avec leur Église; d'autres, acculés, font tête à la meute d'hommes qui en veulent à leur vie, tels Nestor de Magyda [1] et Philippe d'Héraclée [2]. Cependant on eut à déplorer des lâchetés. En Afrique des prêtres désertèrent leur poste [3]; à Nantes, saint Rogatien ne reçut que le baptême du sang; le prêtre avait pris la fuite [4].

Une règle semble avoir été portée, au moins en ce qui concerne les clercs. E. Le Blant croit la retrouver dans une lettre de saint Augustin. La voici : « Fuir est permis, écrit-il, quand leur ministère n'est pas indispensable au salut des fidèles. Ils font légitimement alors ce que prescrit ou permet le Christ, car leur retraite même importe à ceux qu'au retour de la paix leur trépas laisserait sans pasteur. Parfois, devant le péril, un combat généreux s'élève entre les membres du clergé, tous également prêts à demeurer à leur poste d'honneur. Que le sort décide alors entre eux, nous dit le grand évêque, car Dieu jugera mieux les hommes, soit qu'il daigne appeler les meilleurs à la récompense du martyre et épargner les timides, soit qu'il veuille donner à ces derniers la force d'affronter les souffrances et retirer de ce nombre ceux dont la vie importe le moins au bien de l'Église [5]. »

XII. L'APOSTASIE DES CONFESSEURS. — On doit distinguer deux mesures de gravité dans l'apostasie : celle qui était amenée par l'excès de douleur produit par la torture et celle qui précédait cette terrible épreuve. Tertullien lui-même, si peu enclin à l'indulgence, écrivait que le fidèle ne succombe pas sans honneur s'il a su affronter et subir les angoisses de la torture [6]. Pour ceux-là l'Église avait des prières [7], sachant bien que la grâce les guettait. A Lyon, en 177, on avait eu le consolant spectacle d'apostats repentants et remportant la couronne dont une première faiblesse n'avait pu les priver pour toujours [8]; à Carthage, Castus et Aemilius avaient, de même, triomphé après une chute [9].

Obtenir une apostasie d'un chrétien était l'ambition d'un magistrat païen, et sans doute un titre à l'avancement; aussi certains se contentaient parfois d'une équivoque pour se donner l'apparence d'un succès tellement désiré; d'autres, plus accommodants encore, inscrivaient officiellement au nombre des apostats des fidèles de qui ils n'avaient pu arracher une parole, un signe quelconque de soumission. Si une réclamation se produisait de la part de celui qu'on accusait de cette faiblesse, des coups sur la bouche tuméfiaient les lèvres, brisaient les dents, rendaient la protestation inintelligible. Tel fut souvent, du moins au temps de la dernière persécution [10], le procédé auquel eurent recours des juges excédés de supplices et plus soucieux de ce qu'on dirait d'eux-mêmes que de ce qu'on penserait des martyrs.

L'édit de persécution de Dèce, succédant à une longue période de paix, provoqua une multitude d'apostasies, les unes facilement consenties, les autres longuement disputées. « Quand parut l'édit de l'empereur, écrit dans une de ses lettres Denis d'Alexandrie [11], l'épouvante fut extrême. Beaucoup de ceux qui occupaient à Alexandrie le premier rang accoururent frappés de terreur. Les hommes revêtus d'emplois publics vinrent où les appelaient les devoirs de leurs charges. D'autres, amenés par leurs familiers, par leurs proches, et personnellement cités, s'approchèrent des autels maudits. Quelques-uns, pâles, tremblants, semblaient être plutôt des victimes que des gens venus pour sacrifier. La foule raillait ces malheureux qui ne savaient trouver ni la résolution de se soumettre, ni le courage de mourir. Il en était qui couraient aux idoles, jurant avec audace que jamais ils n'avaient été chrétiens. Il en était qui s'enfuyaient et dont quelques-uns étaient repris. Plusieurs de ces derniers supportaient pendant quelques jours les misères de l'emprisonnement, puis abjuraient avant même d'être conduits devant le juge. On en voyait qui, courageux d'abord au milieu des tortures, fléchissaient sous la menace de nouveaux supplices. »

Les juges usaient de tous les moyens pour obtenir une apostasie. La tendresse du chrétien pour sa famille, l'attachement à ses biens. Dans les procès il n'est pas rare d'entendre interpeller un confesseur par ces mots : « Aie pitié de ton âge [12] », ou bien : « Songe à toi-même; sauve ta vie; garde-toi de la mort; évite les supplices. » Parfois, on leur dit qu'ils n'auront rien à se reprocher ayant agi par contrainte. Des païens, pour qui l'accomplissement matériel des cérémonies avait une importance si haute, se montraient tout disposés à se contenter d'un acquiescement extérieur. « Consens des lèvres, disait-on à l'accusé, et conserve, s'il te plaît, ta croyance. Sacrifie comme l'a fait Moïse, sacrifie à qui tu voudras, à ton Dieu même, au Dieu unique, si tu n'en veux reconnaître qu'un seul [13]. Pourquoi ne pas associer son culte au culte des dieux im-

[1] *Acta S. Nestorii*, 1, dans *Acta sanct.*, 26 février. — [2] *Passio S. Philippi Heracleensis*, 2. — [3] S. Augustin, *Epist.*, XXVIII, *ad presbyteros et diaconos*, 3. — [4] *Passio SS. Rogatiani et Donatiani*, 2. — [5] S. Augustin, *loc. cit.* — [6] Tertullien, *De fuga in persecutione*, c. x. — [7] Pierre d'Alexandrie, *Canon*, x. — [8] Eusèbe, *Hist. eccl.*, V, I. — [9] S. Cyprien, *De lapsis*, 4; S. Augustin, *Serm.*, CCLXXXV, 4. — [10] Eusèbe, *Hist. eccl.*, VIII, I; *De mart. Palaest.*, I. — [11] Eusèbe, *Hist. eccl.*, VI, XLI. — [12] Eusèbe, *Hist. eccl.*, IV, XV; *De martyr. Palaest.*, X; *Martyrium Polycarpi*, 2; *Acta SS. Marciani et Nicandri*, 1. — [13] S. Basile, *Homil. in Gordium mart.*, 7; Ruinart, *op. cit.*, p. 431; *Acta S. Turachi*, 5; *ibid.*, p. 494; *Acta S. Phileae*, 1; *ibid.*, p. 551; *Acta S. Marciani*, 1; *Acta sanct.*, 14 juill.; *Martyrium S. Phocae*, 16, dans *Acta sanctorum*, 20 août; *Passio SS. Serapiae et Sabinae*, 4.

mortels [1]? » Quelquefois même, on renonçait à exiger un semblant de sacrifice. « Renie seulement le Christ, disait-on, ou laisse croire à la foule que tu l'as fait par écrit [2]. »

Les malheureux, tombés dans l'apostasie, épiloguaient sur leur cas. Le Christ avait dit : « Celui qui me reniera devant les hommes, je le renierai devant Dieu; » les apostats disaient : « Nier qu'on soit chrétien n'est pas renier Jésus-Christ [3]. » D'autres niaient la faute à cause du défaut d'intention; en invoquant Jupiter, ils tournaient, disaient-ils, leur esprit vers le Dieu véritable [4], ou bien en adorant le soleil, ils adressaient leur prière à Dieu, « soleil de l'éternelle justice [5]. » Toutes ces subtilités, bien peu dignes de chrétiens, n'abusaient que ceux qui voulaient l'être. Mille moyens étaient cherchés pour échapper à la pression des païens. On achetait à prix d'argent la faveur de n'être pas inquiété; au lieu de cette renonciation écrite qu'à l'heure du jugement dernier les anges produiraient au tribunal de Dieu, on obtenait de ne remettre au magistrat que quelques lignes insignifiantes; pour se soustraire, au moins de sa personne, à la douleur de renier le Christ, on faisait sacrifier à sa place ou un païen ou un esclave chrétien désespéré d'avoir à obéir; enfin on simulait l'épilepsie. Feintes ou réelles, les défections mettaient l'Église en deuil, jetaient la brouille dans les familles, scandalisaient les fidèles.

XIII. L'ARRESTATION DES MARTYRS. — Le premier épisode du procès des martyrs est, naturellement, l'arrestation qui était abandonnée soit aux agents de la municipalité, soit à ceux du gouvernement. Le plus ordinairement c'est un piquet de gens de police qui s'acquitte de cette besogne.

A Iconium, le magistrat local envoie un *strator* arrêter sainte Thècle. A Smyrne, c'est l'irénarque, sorte de juge de paix ou de préfet de police municipal, qui vient, accompagné de fantassins et de cavaliers, chercher saint Polycarpe [6]. A Lyon, les martyrs de l'an 177 sont emprisonnés par les magistrats de la cité, aidés des tribuns de la cohorte urbaine qui tenait garnison dans les Gaules [7]. Sous le règne de Dèce, à Smyrne encore, le prêtre Pionius est mis en arrestation par le néocore Polémon, fonctionnaire d'ordre religieux investi d'attributions municipales [8]. A Égée, en Lycie, ce sont les curiales de la ville qui livrent les chrétiens au gouverneur [9]. En Afrique, sous Dioclétien, un curateur de la cité (fonction alors municipale) s'empare de l'évêque et de ses prêtres [10]; à Abitène, les fidèles sont surpris pendant l'office du dimanche par les magistrats de la colonie [11]. A Apamée de Phrygie, Tryphon et Respice sont pris par l'irénarque, assisté des appariteurs du préfet [12].

D'autres fois, l'opération est opérée directement par les agents du pouvoir central, par les soldats de police, ou même par des soldats de l'armée régulière. A Rome, sous Antonin le Pieux, un centurion des cohortes urbaines ou des vigiles arrête le chrétien Ptolémée [13]. Ce sont des appariteurs qui amènent les martyrs de Scillium, en 180 [14]. En Égypte, un frumentaire, soldat de police attaché aux bureaux du gouverneur, est envoyé à la recherche de saint Denis d'Alexandrie [15]. Deux employés de l'*officium* proconsulaire, le *strator* et l'*equistrator*, arrêtent à Carthage saint Cyprien [16]. En Numidie, province toute militaire, les Actes des saints Jacques et Marien font remarquer que ce ne sont pas, comme ailleurs, les hommes de la police, mais bien des légionnaires, commandés par un centurion, qui recherchent les chrétiens [17]. En Espagne, des bénéficiaires, soldats d'élite, attachés à la personne d'un tribun militaire ou d'un préfet, viennent arrêter saint Fructueux et ses diacres [18]. A Thessalonique, un soldat de police, *stationarius miles*, s'empare des saintes Agape, Chionie et Irène, et dresse procès-verbal de leur arrestation [19]. A Pompeiopolis, en Cilicie, les chrétiens Tarachus, Probus et Andronicus sont arrêtés par deux *speculatores* [20], titre que portaient dans chaque légion des porteurs de dépêches et des bourreaux [21].

Ajoutons à cela les arrestations tumultuaires. A Lyon, pendant la comparution des martyrs, un jeune chrétien, connu de tout le monde, Vettius Epagathus, qui assistait à l'interrogatoire, fut saisi d'indignation à la vue des tortures qu'on infligeait aux inculpés; il s'avança au pied du tribunal et dit : « Je demande qu'on me permette de plaider la cause de mes frères; je montrerai clairement que nous ne sommes ni athées, ni impies. » Il se fit alors une grande rumeur. Le légat dit : « Es-tu chrétien? » — « Oui. » Il fut mis sur-le-champ en état d'arrestation [22].

Au moment où les magistrats de Cirta, en Numidie, renvoyaient Jacques et Marien au gouverneur, l'un des chrétiens qui entouraient les martyrs attira l'attention des gentils car, par la grâce du martyre prochain, le Christ rayonnait sur son visage. « Es-tu aussi, lui cria-t-on, es-tu du nom et du culte chrétiens? » Il confessa et fut arrêté à l'instant.

L'arrestation n'était pas toujours suivie immédiatement par l'incarcération. Les prévenus pouvaient subir deux sortes de détention; l'une était la « garde libre, *custodia libera* ou *privata* ». — « En ce monde, dit saint Augustin, suivant ce qu'a fait le prévenu, la condition varie; les uns sont placés sous la garde peu rigoureuse des licteurs; d'autres sont confiés aux *optiones*. D'autres, enfin, sont mis en prison et, là encore, les grands coupables sont seuls jetés dans les cachots les plus profonds [23]. »

Le régime de la *custodia libera* comportait une demi-liberté et il pouvait se prolonger longtemps. Saint Paul attendit près de deux années sa comparution devant Néron; il vivait pendant ce temps sous la *custodia militaris* [24], c'est-à-dire sous la garde d'un frumentaire prétorien; le geôlier et le prisonnier habitaient un logement particulier loué par l'Apôtre. Tout le monde pouvait le visiter librement [25]. Quand Paul sortait, il était attaché à son gardien par une chaîne [26]. En cas d'évasion du prisonnier, le gardien avait tout à redouter. Après l'évasion de saint Pierre les gens de police sont mis à mort [27]; le gardien de Paul et de Silas les croyant en fuite, est prêt à se suicider [28].

XIV. L'INCARCÉRATION DES MARTYRS. — Sainte Perpétue nous apprend ce qui se passa entre son arrestation et son incarcération; après avoir raconté la première, elle ajoute : « Quelques jours après, nous fûmes mis en prison. » Il s'est donc écoulé quelques jours, passés *in libera custodia*, soit dans sa propre maison, soit dans celle de ses parents, soit dans celle de

[1] Arnobe, *Adv. gent.*, III, 2. — [2] Rufin, *Hist. eccl.*, IV, XIX; *Acta sanct.*, 22 juill.; *Passio S. Platonis*, 11. — [3] Tertullien, *Scorpiace*, IX. — [4] Origène, *Exhort. ad martyr.*, XLVI. — [5] Élisée Vartabed, *Soulèvement national de l'Arménie au Ve siècle*, p. 57. — [6] *Martyrium Polycarpi*, 6. — [7] Eusèbe, *Hist. eccl.*, V, I, 8. — [8] *Passio S. Pionii*, 3. — [9] *Acta SS. Claudii, Asterii*, 1. — [10] *Acta S. Felicis*, 1, 2. — [11] *Acta SS. Saturnini, Dativi*, 2. — [12] *Acta SS. Tryphonis, Respicii*, 1. — [13] S. Justin, *II Apol.*, 2. — [14] *Acta martyrum Scillitanorum*, 1. — [15] Eusèbe, *Hist. eccl.*, VI, XI. — [16] Pontius, *Vita S. Cypriani*, 15. — [17] *Passio SS. Mariani et Jacobi*, 2, 4. — [18] *Acta SS. Fructuosi, Auguri, Eulogii*, 1. — [19] *Passio SS. Agapes, Chioniae, Irenes*, 3. — [20] *Acta SS. Tarachi, Probi, Andronici*, 1. — [21] J. Marquardt, *Römische Staatsverwaltung*, t. II, p. 530. — [22] Eusèbe, *Hist. eccl.*, V, I. — [23] S. Augustin, *Tractat. in Johann.*, XLIX, 9. — [24] *Digeste*, XLVIII, VIII, 1, 12, 14; Fl. Josèphe, *Antiq. jud.*, XVIII, 6. — [25] *Acta apostol.*, XXVII, 30, 31. — [26] Philipp., I, 7, 13, 14, 17, 30; Coloss., IV, 3, 4, 18. — [27] Acta, XII, 19. — [28] Acta, XVI, 27, le gardien qui laissait fuir un prisonnier pouvait exposer sa vie.

quelque citoyen ou de quelque magistrat, mais sous la surveillance de gardiens, *cum persecutoribus* [1].

Il en fut de même pour saint Cyprien, gardé à Carthage dans la maison de l'un des appariteurs qui l'avaient arrêté; il y passa la nuit et y soupa, pour la dernière fois, avec ses commensaux habituels et ses amis [2].

La *custodia publica* était l'incorporation effective. Elle s'ouvrait par l'inscription de l'accusé sur le registre d'écrou. Dans les derniers temps de la République, ces registres étaient tenus avec grand soin. On notait avec exactitude les dates d'incarcération, de décès, d'élargissement ou d'exécution [3]. Quelques témoignages, espacés sur une longue série de siècles, montrent que cette administration n'a dû subir que peu de changements. Eusèbe mentionne un gardien qui s'enquiert du nom du chrétien qu'on vient de lui amener [4]. En 380, une constitution impériale prescrivit l'inspection mensuelle des registres d'écrou par le *commentariensis*, chargé de faire connaître le nom, l'âge des prisonniers et la date de leur incarcération [5].

A Rome, la peine de l'emprisonnement n'existait pas. La prison n'y était que préventive. Elle a pour objet, dit Ulpien, de contenir les hommes, non de les punir [6] et le séjour en prison ne doit pas excéder le temps nécessaire à l'instruction du délit. Cette pratique fut généralement observée pour les martyrs des deux premiers siècles. La détention préventive était alors fort brève, et le procès, en général, s'expédiait vite. Mais dans les dernières persécutions, lorsqu'il s'agissait moins de réprimer un délit prétendu que de contraindre, à force de mauvais traitements, les chrétiens à l'apostasie, on en vit languir dans les fers non seulement durant des mois, mais durant des années. La prison devenait alors par elle-même soit une peine, ce qui était illégal, soit un moyen de torture, ce qui n'était pas plus juridique. « Une seule confession fait un martyr, écrit saint Cyprien à des prisonniers; mais vous, vous confessez le Christ toutes les fois que, invités à sortir de votre cachot, vous préférez à la liberté le cachot avec son horreur, la faim et la soif qui y règnent [7]. Sous Septime Sévère on voit Alexandre à Jérusalem demeurer neuf ans en prison; sous Dèce, le prêtre Moïse y demeure onze mois et onze jours. Sous Valérien, Lucius, Montan et leurs compagnons passèrent plusieurs mois dans la prison de Carthage. Sous Dioclétien, l'exégète Pamphile passa deux ans dans la prison de Césarée dans l'attente du supplice.

XV. Épreuves morales des martyrs. — Tirés de toutes les classes de la société, les martyrs ont savouré non seulement la mort et les supplices, mais des séries d'épreuves raffinées qui ne furent pas moins cruelles que la torture, ou plutôt qui furent une torture plus subtile et plus angoissante. « Lorsque des mains cruelles torturaient les membres du saint, écrit un témoin, lorsque le bourreau lui déchirait les chairs, sans pouvoir abattre sa constance, j'ai entendu parler les assistants. L'un disait : « C'est une grande chose et dont je me trouble fort que de voir maîtriser ainsi la douleur. D'autres reprenaient : Cet homme doit avoir des enfants, car une épouse est assise à son foyer, et cependant l'amour des siens est impuissant à le fléchir. Il faudra pénétrer et connaître le mystère qui fait sa force. Quelle que soit la religion des chrétiens, ce ne peut être pour une croyance vaine que l'on accepte la souffrance et le trépas [8]. » Se séparer des siens était un raffinement que nous voyons infligé à d'illustres martyrs. La passion de sainte Perpétue nous la montre attristée parce que son père, demeuré païen, sera seul à ne pas comprendre la grandeur de son martyre; non seulement il ne le comprend pas, mais il cherche à l'en détourner. Il vient la visiter dans la prison, essayant de l'ébranler dans sa résolution, rappelant son affection et, sur un refus nouveau, se jetant sur elle, la brutalisant, essayant de lui arracher les yeux [9]. Perpétue, mal nourrie, pouvait difficilement allaiter son enfant, à demi mort de faim, et ne pouvait se résoudre à s'en séparer. « Je parlais de lui à ma mère, dit-elle, je consolais mon frère, je leur recommandais à tous mon fils. Je souffris de ces inquiétudes pendant plusieurs jours; enfin, j'obtins que mon enfant me serait laissé dans ma prison. Aussitôt je repris mes forces, je cessai d'être inquiète de lui, et la prison devint pour moi un séjour de délices que je préférais à tout autre. » Après quelques jours « le bruit se répandit que nous allions être interrogés. Mon père arriva la veille, accablé de douleur, et monta jusqu'auprès de moi, espérant me persuader. « Ma fille, me dit-il, aie pitié de mes cheveux blancs, aie pitié de ton père, si je suis encore digne d'être appelé de ce nom. Souviens-toi que mes mains t'ont élevée, que grâce à mes soins tu es parvenue à cette fleur de jeunesse, que je t'ai préférée à tous tes frères : ne fais pas de moi un objet de honte parmi les hommes. Songe à tes frères, à ta mère, à ta tante, songe à ton fils, qui sans toi ne pourra vivre. Abandonne la résolution qui nous perdrait tous. Personne de nous n'osera plus élever la voix, si tu es condamnée au supplice. » Ainsi parlait mon père, dans son affection pour moi; il se jetait à mes pieds, versait des larmes, m'appelait non « ma fille », mais « ma dame. » Et moi j'avais pitié des cheveux blancs de mon père, le seul de toute ma famille qui ne dût pas se réjouir de mes douleurs. Je le rassurai en lui disant : « Il arrivera sur l'estrade du tribunal ce que Dieu voudra. Car nous ne nous appartenons pas, nous appartenons à Dieu. » Il s'éloigna de moi tout triste.

Vint le jour de l'interrogatoire. « Quand ce fut mon tour d'être interrogée, mon père apparut tout à coup portant mon fils. Il me tira de ma place et me dit avec supplication : « Aie pitié de l'enfant. » Et le procurateur Hilarianus, qui avait reçu le droit de glaive à la place du défunt proconsul Minutius Timinianus, me dit : « Aie pitié des cheveux blancs de ton père, aie pitié de l'enfance de ton fils. Sacrifie pour le salut des empereurs. » Et je répondis : « Je ne sacrifie pas. » Hilarianus demanda : « Es-tu chrétienne? » Je répondis : « Je suis chrétienne. » Et comme mon père se tenait toujours là pour me faire tomber, Hilarianus commanda de le chasser, et il fut frappé d'un coup de verge. Je ressentis le coup comme si j'eusse été frappée moi-même, tant je compatissais à la malheureuse vieillesse de mon père. Alors le juge prononça la sentence par laquelle nous étions tous condamnés aux bêtes, et nous descendîmes joyeux dans la prison. Comme mon enfant était accoutumé à recevoir de moi le sein et à demeurer avec moi dans la prison, j'envoyai aussitôt le diacre Pomponius pour le demander à mon père. Mais mon père ne voulut pas le donner. Il plut à Dieu que l'enfant ne demandât plus le sein, et que je ne fusse pas incommodée de mon lait, de sorte que je demeurai sans inquiétude et sans souffrance... »

« Comme le jour du spectacle approchait, mon père vint me voir, consumé par le chagrin; il se mit à arracher sa barbe, se jeta sur le sol, se coucha le front dans la poussière, maudissant l'âge auquel il était parvenu, disant des paroles à émouvoir toute créature. J'étais toute triste en pensant à une si malheureuse vieillesse. »

[1] *Passio S. Perpetuae*, 3. — [2] Pontius, *Vita S. Cypriani*, 15. — [3] Cicéron, *Verr.*, II, v, 57. — [4] Eusèbe, *De resurr. et ascens.*, l. II. — [5] *Code Théodosien*, IX, III, 6. — [6] *Digeste*, XLVIII, XIX, 8, 9. — [7] S. Cyprien, *Epist.*, XVI. — [8] *Liber de laude martyrii*, 15. — [9] *Passio S. Perpetuae et Felicitatis.*

Nous n'avons pas ici un spectacle unique et il est bon d'en rapprocher la scène que rapporte la passion de saint Irénée, évêque de Sirmium.

Il comparaît une première fois devant Probus, gouverneur de la Pannonie. Dans l'espoir d'obtenir son abjuration, le magistrat l'applique à la torture. « Ses parents, le voyant souffrir, le suppliaient; ses enfants lui baisaient les pieds, disant : « Père, aie pitié de toi et de nous! » Sa femme l'implorait toute en larmes. Autour de lui ce n'étaient que cris et pleurs de parents, gémissements de serviteurs, hurlements de voisins, lamentations d'amis, clameurs de tous, criant ensemble : « Aie pitié de ta jeunesse! » Mais lui, saisi d'un amour meilleur, ayant devant les yeux la sentence du Seigneur : « Si quelqu'un me renie devant les hommes, je le renierai devant mon Père qui est dans les cieux », les dominait tous et ne répondait à aucun. Car il se hâtait d'arriver au but de sa vocation sublime. Le préfet Probus lui dit : « Réfléchis. Laisse les pleurs de tant de personnes te détourner de ta folie. Pense à ta femme. Sacrifie. » Mais lui : « Ma résolution est inébranlable. Je ne sacrifie pas. » On le reconduisit en prison.

Dans une seconde audience tenue la nuit, Probus, après avoir fait fouetter Irénée, lui dit : « As-tu une épouse? — Je n'en ai pas. — As-tu des fils? — Je n'en ai pas. — As-tu des parents? — Je n'en ai pas. — Qui donc sont ceux qui t'entouraient à la précédente audience? — Mon Seigneur Jésus-Christ a dit : Celui qui aime son père, ou sa mère, ou son épouse, ou ses fils, ou ses frères, ou ses parents plus que moi, n'est pas digne de moi. » Et, les yeux au ciel, repassant dans son esprit les promesses divines, méprisant tout le reste, il paraissait ne plus connaître personne de ceux qui étaient là. Probus lui dit : « Sacrifie au moins à cause d'eux. » — « Mes fils, répondit Irénée, ont le même Dieu que moi : il peut les sauver. » Et il attendit la sentence de mort [1].

« Dans l'attitude, dans les paroles d'Irénée, il semble, à première vue, qu'on ne retrouve pas l'affection sensible, la douleur humaine qui rendent si touchant le sacrifice de Perpétue. Cependant, à regarder de près, à étudier les gestes du martyr, ses yeux obstinément fixés au ciel pour ne pas voir ceux qui sont près de lui, à entendre le son de ses réponses, brèves, impersonnelles, tout en citations de l'Écriture, comme s'il craignait d'y mêler rien de lui-même, à considérer « sa hâte d'arriver au but » selon l'expression du narrateur, on s'aperçoit qu'il fuit, de propos délibéré, toute occasion de faiblesse. Sans doute, la pensée du devoir qui lui incombe plus qu'à tout autre de donner l'exemple, — dans une province tout nouvellement évangélisée, comme était encore au commencement du IVe siècle, la Pannonie, on avait imposé à ce jeune père de famille la dignité d'évêque, — a dû lui dicter en partie cette attitude si détachée. Mais il est bien difficile d'interpréter le silence gardé jusqu'au bout vis-à-vis des siens autrement que par la peur de s'attendrir [2]. »

Ce que nous venons de représenter, c'est le déchirement suprême, et on devrait en compter combien d'autres qui sont mentionnés si discrètement que la grandeur du sacrifice disparaît presque. A côté de sainte Perpétue qui se sépare de son fils, sa compagne sainte Félicité, à peine accouchée, doit se séparer de sa fille dont une chrétienne promet de prendre soin [3].

Pour d'autres, le martyre imminent réclame le renoncement à une opulente fortune et à toutes les satisfactions qu'elle procure. Lorsque Ambroise, le riche alexandrin vient d'être arrêté sous l'inculpation de sa foi, Origène, son intime ami, lui écrit : « Que je voudrais, si je dois mourir en martyr, avoir à laisser, moi aussi, des maisons et des champs pour recevoir le centuple promis par le Seigneur. Ceux qui n'ont point enduré l'épreuve des tourments et des supplices cèdent la place d'honneur aux saints demeurés inébranlables dans la torture et dans les flammes; de même, nous qui sommes des pauvres, devons-nous, même dans le martyre, nous effacer devant vous; car vous avez foulé aux pieds la gloire trompeuse du siècle, dont tant d'autres s'éprennent, et l'attachement à vos grands biens. »

Origène touche ici à une délicate question. Les pauvres étaient réservés à toute une catégorie de supplices qu'on épargnait aux grands et aux riches, et il y avait là une compensation qui valait certes les conséquences de la confiscation. Celle-ci néanmoins représentait une peine d'une haute gravité, et elle frappait ceux qu'atteignait une condamnation à mort, aux travaux forcés ou à la déportation. Ordinairement, les héritiers naturels du condamné, ses enfants n'étaient pas privés de la totalité du patrimoine confisqué. Au IIe siècle, les empereurs se montrèrent libéraux sur ce point [4]. Au début du IIIe siècle, le jurisconsulte Paul [5] reconnaît qu'une partie au moins des biens des parents doit revenir aux enfants, de droit naturel [6]. Mais la loi se montre impitoyable pour les crimes de lèse-majesté et de magie [7] auxquels paraît avoir été assimilé le crime de christianisme. Dès le milieu du IIIe siècle, le trésor impérial, de plus en plus obéré, impose la confiscation comme une précieuse ressource. Sous le règne de Dèce, cette peine joue avec régularité non seulement contre les condamnés à mort, mais encore contre les condamnés aux mines, à l'exil et contre les fugitifs : des affiches ordonnent la vente de leurs biens par le fisc, et commandent à quiconque détiendrait quelques objets leur appartenant de les remettre entre les mains du liquidateur [8]. Les textes nous montrent ceux qui ont réussi à fuir, ou bien des confesseurs ayant survécu à la persécution, réduits à la plus extrême misère et secourus par la caisse ecclésiastique [9].

Sous Valérien, en 258, l'édit de persécution prononce la confiscation comme peine principale contre les chrétiens, hommes et femmes; aucune réserve n'est faite pour les droits des enfants. A plus forte raison en est-il ainsi au temps de Dioclétien qui, par une décision de principe, étrangère même à la persécution des chrétiens, déclare les enfants privés de toute part dans les biens des condamnés [10].

Ainsi pratiquée, la confiscation entraînait la ruine et la misère. Plus encore, faute de pouvoir payer le cens équestre ou le cens sénatorial, on perdait son rang, les enfants se confondaient désormais parmi les plébéiens, et pour une famille ce n'était pas seulement la misère, c'était la déchéance.

Ainsi on s'explique pourquoi certains actes des martyrs nous font entendre ces avertissements adressés par le juge au confesseur : « Pense à ton salut, pense surtout à tes fils [11] »; ou bien : « Tu es très riche, tu possèdes assez de biens pour nourrir presque toute une province. Ta pauvre femme te regarde [12] »; et, dans une pièce moins sûre, cette admonestation : « Si tu n'obéis pas au juge, non seulement tu souffriras d'horribles tourments, mais encore tu exposeras toute

[1] Ruinart, *op. cit.*, p. 433; *Passio S. Irenaei*, 3. — [2] P. Allard, *Dix leçons sur le martyre*, p. 229-231. — [3] *Passio S. Perpetuae.* — [4] Origène, *Exhort. ad martyr.*, 14, 15. — [5] *Digeste*, XLVIII, XX, 1; Paul, au *Digeste*, ibid., 7, 3. — [6] Paul, au *Digeste*, 7, 7. — [7] *Code Théodosien*, IX, XLVII, 2; constitution de 356, mais qui se réfère à des lois anciennes qui ne nous sont pas parvenues. — [8] *Code Justinien*, V, XLIX, 6. — [9] S. Cyprien, *Epist.*, LXIX. — [10] Id., *ibid.*, V. — [11] Ruinart, *op. cit.*, p. 449; *Passio S. Philippi*, 9. — [12] Id., *ibid.*, p. 580; *Acta SS. Phileae et Philoromi*, 2.

ta famille à la ruine imminente. Tes biens seront dévolus au fisc et toute ta race disparaîtra [1]. »

Il n'y avait pas que la ruine matérielle et ses conséquences. Le père de sainte Perpétue lui dit : « Personne de nous n'osera plus élever la voix, si tu es condamnée au supplice. » C'était, en effet, la déchéance civique. Avant d'aboutir à des supplices, la persécution de Dioclétien débuta par des exclusions. On procéda à l'épuration de l'armée, c'est-à-dire à l'expulsion de l'armée des hommes qui la servaient et qui l'honoraient le mieux, et cela à l'heure où l'empire était menacé sur ses frontières et devait faire appel à toutes les compétences et à tous les dévouements. L'épuration n'était qu'un prélude; bientôt vint la dégradation civile. Eusèbe, résumant l'édit de 303, dit : « Ceux qui sont élevés en dignité, perdront toute dignité [2], » et Lactance précise ainsi : « Privés de tous leurs honneurs et de tous leurs emplois, ils deviendront sujets à la torture, quelle qu'ait été leur noblesse ou leur emploi [3]. » Ainsi, une sorte de mort civile frappe le chrétien privé désormais du droit d'intenter une action devant les tribunaux; c'est plus que la dégradation, c'est le néant juridique.

Cette perspective était de nature à ébranler des âmes. En 250, la lettre du clergé de Rome au clergé de Carthage avoue l'apostasie de personnes élevées en dignité, *insignes personae* [4]. Ce ne furent pas les seules. Dans certaines familles chrétiennes de nom on pratiqua le régime des accommodements avec le ciel, notamment chez les *Acilii Glabriones*. Un membre de cette famille, sous Domitien, paya sa croyance de son sang; on sait que le christianisme se transmit dans sa descendance jusqu'au temps de Constantin, nous avons des témoignages multiples parmi les épitaphes de la catacombe de Priscille. Cependant les inscriptions profanes montrent que pendant cette même période les Acilii continuèrent de parcourir la carrière des honneurs, d'où il faut conclure ce fait presque paradoxal de la perpétuité de la foi dans une série de générations d'Acilii dans lesquelles se rencontrent non seulement des consuls et des magistrats de l'ordre le plus élevé, mais encore des prêtres, des prêtresses, même des enfants membres des illustres collèges idolâtriques réservés par privilèges aux familles patriciennes [5].

La loi romaine, peu pitoyable aux hommes, ne l'était pas plus aux femmes qu'elle livrait aux caprices ou à la brutalité des juges. Parmi les païens, la rigueur à l'égard des martyres chrétiennes se manifestait de préférence par le mépris de ce respect élémentaire dû au premier âge de la vie. Le droit fixait à la douzième année l'âge nubile des filles et les juges traitaient celles qu'on leur livrait avec la même sévérité que si elles avaient possédé l'entier discernement de l'adulte. Si on ne poursuivait pas d'office ces malheureuses enfants, une simple dénonciation les livrait aux rigueurs les plus révoltantes. Trois fillettes de douze ans, Agnès, à Rome; Eulalie, à Mérida; Secunda, à Thuburbo, ont avec l'inexpérience de leur âge appelé les sanctions légales sur leurs têtes en se proclamant chrétiennes. Des jeunes garçons ne furent pas autrement traités : à Rome, le jeune Pancrace, âgé de quatorze ans; à Lyon, Ponticus, âgé de quinze ans.

La mort du moins était respectueuse, elle ne souillait pas. Mais il fallait que les chrétiennes connussent à quel traitement ignoble elles pouvaient être livrées, et elles ne l'ignoraient pas. Les passions nous montrent des jeunes filles interrogées par un juge qui leur propose l'alternative entre l'abjuration et la prostitution. Parmi ces passions, il s'en rencontre un certain nombre qui ne méritent pas confiance et où un auteur romancier n'a voulu que donner à son récit l'intérêt d'une situation poignante. En dehors des Actes des martyrs, il existe des textes d'une authenticité certaine qui ne laissent aucun doute sur l'existence de ce moyen de procédure qui demeure la honte du pouvoir assez infâme pour en faire un moyen de châtiment. C'est ici un sujet où les larmes tiennent la place du sang, car il ne faut faire aucun cas des imaginations obstinées à faire intervenir des phénomènes extraordinaires pour sauvegarder l'intégrité physique des vierges chrétiennes; de telles impertinences sont bonnes tout au plus pour les scribes du Moyen Age. Rien de semblable ne se passait d'ordinaire, et la vierge condamnée à la prostitution subissait de lamentables outrages.

En 197, Tertullien parle d'une chrétienne livrée à la prostitution dans une maison de tolérance plutôt que d'être livrée aux bêtes : *ad lenonem potius quam ad leonem* [6]. Vingt ans plus tard, il fait encore allusion à cette monstrueuse coutume, et cette fois ce n'est plus d'une seule chrétienne qu'il parle : « Le siècle lui-même, dit-il, atteste la vertu qui est la première à nos yeux, quand il essaie de punir nos femmes par la souillure plutôt que par les tourments, afin de leur arracher ce qu'elles préfèrent à la vie [7]. » Quarante ans après, saint Cyprien console les fidèles décimés par la grande peste de Carthage : « Alors, dit-il, les vierges chrétiennes s'en vont en paix, dans toute leur gloire, ayant cessé de craindre les menaces de l'Antéchrist, et la corruption, et les lieux infâmes [8]. »

Au IVe siècle, Eusèbe, qui n'est pas un rédacteur de légendes, mais un historien et un témoin, affirme que la vertu des femmes chrétiennes devint, dans l'Orient de son temps, le jouet des persécuteurs, qu'il y eut des condamnées à la prostitution, que beaucoup eurent le bonheur d'y échapper par le supplice, et que d'autres, qu'il nomme, ne purent être sauvées que par le suicide [9]. Le même fait est attesté par saint Jean Chrysostome [10], par saint Ambroise [11] et par saint Augustin [12].

« On détournerait les yeux de cet impur spectacle, si l'on n'y trouvait une occasion nouvelle d'admirer au milieu de l'épreuve la plus amère, la foi, la fierté et la résignation des martyres. Et d'abord, dans l'indigne menace qu'ils leur adressent, il y a comme un hommage involontaire des persécuteurs. Ceux-ci n'ignorent pas que les chrétiennes dignes de ce nom préfèrent la vertu à toute chose, et ils espèrent qu'elles lui sacrifieront jusqu'à leur religion. Mais, de plus, ils se font une si haute idée du christianisme, qu'ils pensent qu'une personne déshonorée sera désormais rayée du troupeau du Christ. « Tu ne peux appartenir au Dieu des chrétiens », dit le juge à Afra, la courtisane repentie [13]. Pour eux donc, ou les chrétiennes abjureront par pudeur, et c'est le résultat qu'ils cherchent; ou elles subiront la honte, et alors elles ne seront plus chrétiennes. L'héroïque bon sens des martyres déjoua ces calculs et démasqua ces sophismes. Placées au bord de l'abîme, elles jettent, avant d'y tomber, un regard intrépide et confiant vers Dieu. « Tout ce que Dieu voudra », répond l'esclave Sabine au néocore Polémon [14]. « Je pense, dit Théodora au préfet d'Égypte, que tu n'ignores pas ceci : Dieu voit nos cœurs et considère en nous une seule chose, la ferme volonté de demeurer chastes. Si donc tu me contrains à subir un outrage, je

[1] Id., *ibid.*, p. 357; *Passio S. Theodoti*, 8. — [2] Eusèbe, *Hist. eccl.*, VIII, 4. — [3] Lactance, *De mortib. persecut.*, 13. — [4] *Inter Cyprianicas, epist.*, II. — [5] De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1888-1889, p. 57-58. — [6] Tertullien, *Apologeticum*, 56. — [7] Tertullien, *De pudicitia*, I, 2. — [8] S. Cyprien, *De mortalitate*, 15. — [9] Eusèbe, *Hist. eccl.*, VIII, XII, 14. — [10] S. Jean Chrysostome, *Homil.*, XL. — [11] S. Ambroise, *De virginitate*, IV, 7; *Epist.*, XXXVII. — [12] S. Augustin, *De civitate Dei*, I, XXVI. — [13] Ruinart, *op. cit.*, p. 501; *Passio S. Afrae*, 2. — [14] Id., *ibid.*, p. 128; *Passio S. Pionii*, 7.

souffrirai violence. Je suis prête à livrer mon corps, sur lequel pouvoir t'a été donné : mais Dieu seul a pouvoir sur mon âme [1]. »

« Mais, dès que les circonstances leur permettent de quitter cette attitude résignée, les martyres se hâtent de le faire. Elles demandent à leur fierté un moyen d'échapper à la honte. D'un mot vif, elles allument la colère du juge, dans l'espoir qu'il se vengera en les envoyant tout de suite à la mort. C'est, au commencement du IIIe siècle, l'histoire de l'esclave Potamienne, racontée par Eusèbe, qui avait sous les yeux de très anciens Actes de son martyre. Après l'avoir fait torturer cruellement, le préfet d'Égypte la menaça d'un sort ignominieux. La martyre se recueillit un instant, puis proféra contre les dieux un tel blasphème, que le magistrat, irrité, la condamna à être plongée sur-le-champ dans une chaudière de poix bouillante [2]. Cent ans plus tard, à Gaza, une chrétienne était de même destinée à l'infamie par l'un des plus odieux agents de Maximin Daïa, le préfet Firmilien; pendant qu'il lisait la sentence la martyre l'interrompit et déplora tout haut le crime du tyran, qui avait confié l'administration de la province à un si indigne magistrat. Le juge la fit fouetter, déchirer avec les ongles de fer; elle fut brûlée vive, en même temps qu'une autre chrétienne qui avait fait entendre aussi, en la voyant souffrir, une véhémente protestation [3] ».

XVI. Les martyrs en prison. — Dans l'empire, le régime des prisons était atroce. Ces lieux, privés d'air et de lumière, ont été témoins d'indicibles douleurs. L'infection dépassait toute mesure. C'était la première et non pas la moins pénible épreuve dans la voie du martyre. Sainte Perpétue, sortant d'une maison riche, où la vie était douce et élégante, se sentit un frisson d'horreur à l'instant où elle pénétra, pour la première fois de sa vie, dans un cachot. « J'eus peur avoue-t-elle; jamais je n'avais vu de pareilles ténèbres O jour affreux! accablante chaleur causée par la foule des détenus! brutalité des soldats! [4] » Les martyrs Lucius, Montan, Flavien ressentent une impression analogue : « Quand nous eûmes été conduits par les soldats dans la prison, nous n'eûmes point peur de ces ténèbres fétides. Cependant les jours que nous passâmes, les nuits qui s'écoulèrent dans ce lieu, ne peuvent s'exprimer par des mots. A qui ne les a pas éprouvées, rien ne fera comprendre les tortures atroces de la prison [5]. » L'inhumanité des donatistes égale celle des païens. « Les confesseurs du Christ sont entassés dans un réduit étroit, écrit Victor de Vite, comme s'entassent les sauterelles. Bientôt une odeur épouvantable se dégage de cette masse pressée; et lorsque à prix d'or, en secret, les fidèles peuvent pénétrer jusqu'à leurs frères, c'est jusqu'aux genoux qu'il leur faut s'enfoncer dans le fumier humain [6]. » On ne s'étonne pas de la mortalité épidémique qui règne dans ces foyers de corruption. A Lyon, le vieil évêque Pothin, nonagénaire, et plusieurs autres, moururent en prison [7], asphyxiés par l'atmosphère qui y régnait; on ne s'empressait pas de retirer les cadavres. Après la torture, on rapportait ceux qui, n'ayant plus la force de se traîner, restaient gisant sur le sol, et la purulence de leurs plaies achevait de rendre l'air irrespirable. Partout les deux sexes étaient confondus dans les mêmes taudis [8].

Dans les relations de basse époque qui nous montrent les martyrs en prison, les légendaires croient devoir montrer la puissance divine opérant des merveilles. Ce n'est plus la vertu de la foi et l'ardeur de l'amour qui dissipent, pour l'âme du captif, l'obscurité, la repoussante odeur; c'est la venue d'un envoyé du ciel apparaissant, comme les déesses païennes, dans le rayonnement d'une atmosphère embaumée. Ainsi disent, avec d'autres, le poète Prudence [9] et l'auteur d'un récit, précieux d'ailleurs, sur la passion de saint Mammaire : « Quand les chrétiens, y lisons-nous, furent enfermés dans le cachot intérieur, un ange de Dieu leur apparut; une lumière éclatante et un parfum céleste remplirent ces lieux sombres [10]. »

La prison, comme tous les moyens de torture, avait ses raffinements. Certaines souffrances lui étaient réservées, ne pouvant être subies devant le tribunal, par exemple : les chaînes, les ceps, la faim et la soif.

Peu de martyrs échappaient aux chaînes, qu'alourdissaient parfois des poids supplémentaires. Ils en souffraient sans doute, mais ils arrivaient à les aimer comme la parure de leur foi, comme les joyaux de leur martyre. Tirés pour un instant de la prison et se croyant au moment de comparaître devant le juge, on les entend s'écrier : « O jour de joie! ô glorieux liens! ô fer plus précieux que l'or! ô bruit des anneaux qui se suivent en grinçant sur le pavé [11]! »

L'une des pièces les plus précieuses qu'aient laissé les premiers âges chrétiens, la passion de saint Montan et de ses compagnons nous montre un groupe de saints reconduits au cachot, après avoir confessé le Christ au tribunal : « Vainqueurs du diable dans cette première rencontre, nous eûmes encore, écrit l'un des martyrs, à subir d'autres assauts. Ce fut par la faim et la soif qu'il essaya de nous réduire. » On poussait la

[1] Id., *ibid.*, p. 427; *Passio SS. Didymi et Theodorae*, 2. — [2] Eusèbe, *Hist. eccl.*, VI, v. — [3] Eusèbe, *De martyrib. Palaestinae*, 8; P. Allard, *Dix leçons sur le martyre*, p. 220-223. Plusieurs questions se posent à l'occasion de ce sujet. — La première est celle-ci : ces indignités étaient-elles commandées par les édits de persécution? Ce n'est pas probable, au moins pour les trois premiers siècles; mais les magistrats jouissaient alors d'un pouvoir discrétionnaire quant à la procédure criminelle et quant au choix des peines. Beaucoup de martyres étaient d'une humble condition qui autorisait envers elles tous les excès (cf. Ulpien, au *Digeste*, XXV, VII, 1, 1; Marcien, *ibid.*, 3; Paul, *Sententiae*, II, XXVI, 11-16). Il y a même dans l'histoire païenne des précédents, ou au moins des analogies, à propos de personnes d'une condition relevée : le supplice de la fille de Séjan (Tacite, *Annal.*, V, 9; Suétone, *Tiberius*, 61; Dion Cassius, *Hist. rom.*, LVIII, 11). Au commencement du IVe siècle, sous Dioclétien et ses collègues, les édits auraient commandé la condamnation des vierges chrétiennes à cette peine outrageante, si l'on en croit la passion de Didyme et Théodora. — La seconde question est la suivante : le choix entre l'abjuration et la prostitution fut-il imposé seulement aux vierges chrétiennes? Les femmes mariées en étaient-elles exemptes? Au moins jusqu'à Dioclétien cela paraît probable ; si les termes employés par Tertullien, *Apolog.*, 56; *De pudic.*, I, 2, prêtent à l'équivoque, saint Cyprien fait très clairement la distinction entre les vierges chrétiennes, que la mort par la peste préservait du continuel danger qu'en temps de persécution courait leur honneur, et les matrones, c'est-à-dire les femmes mariées d'un rang honorable que cette même mort préservait seulement du supplice, *De mortalitate*, 15. Mais au temps de Dioclétien, surtout en Orient, cette distinction s'efface, et toutes les chrétiennes sont menacées : voir la conduite du sophiste Hiéraclès, préfet d'Égypte, dans Eusèbe, *De martyribus Palaestinae*, V, 3. — Enfin on se demande si la condamnation fut réellement exécutée. Plusieurs passions montrent les martyres préservées par le respect qu'elles inspiraient ou par une intervention miraculeuse. (*Passio SS. Sabinae et Serapiae*, dans *Acta sanct.*, août t. IV, p. 500; *Acta SS. Petri, Andreae, Pauli et Dionysiae virginis*, 3, dans Ruinart, *op. cit.*, p. 148; *Acta SS. Didymi et Theodorae*, 4, 5; dans Ruinart, *op. cit.*, p. 426-430; Prudence, *Peri Stephanon*, XIV, 43-51. Mais les textes historiques montrent qu'il n'en allait pas ainsi. Cf. Ps.-Basile, *De vera virginis integritate*, 52, *P. G.*, t. XXX, col. 670.) — [4] *Passio S. Perpetuae*, 3. — [5] *Passio SS. Montani, Lucii* 4. — [6] Victor de Vite, *Hist. persec. vandal.*, l. II, c. X. — [7] Eusèbe, *Hist. eccl.*, V, I. — [8] Humbert, *Carcer*, dans *Dict. des antiq. gr. et rom.* — [9] Prudence, *Peri Stephanon*, V, vs. 269. — [10] Mabillon, *Vetera analecta*, p. 179; *Passio S. Mammarii.* — [11] *Passio sanctorum Montani et Lucii*, 6.

cruauté, sous e climat brûlant d'Afrique, jusqu'à refuser aux prisonniers chrétiens un peu d'eau fraîche [1]. Aussi ne souffrait-on pas seulement en prison du manque de nourriture, on en mourait. A Lyon, beaucoup périrent de souffrances et de privations. A Carthage, pendant la persécution de Dèce, treize fidèles moururent de faim en prison. « Nous les suivrons bientôt, écrit un survivant, car depuis huit jours nous venons d'être remis au cachot. Auparavant, on nous donnait tous les cinq jours un peu de pain et d'eau à volonté [2]. » Depuis huit jours on ne leur donnait plus rien!

Dans cette fièvre des privations qui fait rêver aux malheureux un apaisement de leurs souffrances, une fidèle enfermée avec les hommes eut une vision. C'était une veuve nommée Quartillosa. Trois jours auparavant, son fils et son mari avaient péri en confessant le Seigneur. « J'ai vu, raconta-t-elle à ses compagnons de misère, mon enfant mort m'apparaître dans cette prison. Il était assis sur le bord d'un bassin et il me dit : « Le Seigneur a vu vos combats et vos souffrances. » Et après lui entra un jeune homme d'une grandeur merveilleuse, portant deux vases de lait. « Ayez bon courage, me dit-il, Dieu tout-puissant s'est souvenu de vous. » Et de ces coupes inépuisables chacun de nous put boire. La pierre qui masquait la fenêtre disparut alors et la clarté du ciel frappa nos yeux. Le jeune homme déposa les vases à ses côtés, en ajoutant : « Vous êtes tous rassasiés et cependant ils sont pleins encore; un autre vase vous sera apporté [3]. »

Quand on lit ces atrocités, le cœur se soulève de dégoût à l'égard de ce peuple romain, race impitoyable, qui trouve de nos jours encore des individus assez abâtardis pour se réclamer de lui! Non contents d'accabler les prisonniers sous le poids des chaînes, de les étendre sur des tessons aigus, de les priver de nourriture, les persécuteurs leur infligeaient un supplice plus atroce que les autres : les ceps ou le *nervus*, ou encore le *lignum*. C'était ordinairement une longue pièce de bois percée, à des intervalles réguliers, de trous destinés à emboîter les pieds des patients couchés sur le dos. Ce traitement fut infligé à Paul et à Silas dans la prison de Philippes [4]. Après le premier interrogatoire des martyrs de Scillium, le proconsul dit : « Qu'on les ramène en prison et qu'on les mette à la poutre *(in ligno)* jusqu'à demain [5]. » Les femmes mêmes y étaient assujetties. « Un jour que nous étions au *nervus*, » écrit sainte Perpétue [6]. De la distance où on enserrait les pieds dépendait le degré d'écartellement que subissaient les malheureux attendant au cachot une comparution nouvelle. Eusèbe parle de chrétiens écartelés ainsi jusqu'au quatrième, au cinquième trou. Alors la souffrance devenait atroce. Origène, âgé de soixante-sept ans, resta longtemps les jambes écartées jusqu'au quatrième trou [7]. Les martyrs de Lyon, en 177 [8], le martyr romain en 303, furent mis au *nervus* jusqu'au cinquième trou [9], qui paraît n'avoir jamais été dépassé. Au delà, ce n'était plus les ceps, mais la mort, qui se produisait par la rupture du ventre.

La prison ordinaire, avec sa promiscuité, sa puanteur, ses souffrances physiques, trouvait une aggravation dans le cachot, situé à la partie inférieure de la prison, *imus carcer*. Le poète Prudence le décrit ainsi : « Il existe, à l'étage le plus bas de la prison, un lieu plus noir que les ténèbres elles-mêmes, clos et étranglé par des pierres étroites d'une voûte surbaissée. Ici se cache une nuit éternelle, que ne visite jamais l'astre du jour; là, l'horrible prison a son enfer [10]. » (Voir *Dictionn.*, t. x, au mot Mamertine). On appelait cette cave d'un nom sinistre : la Force; ce nom venait de ce que les cages, en solides barreaux de chêne *(robur)*, y recevaient quelquefois les captifs. On n'y descendait point par des marches : on y était descendu ou précipité par un trou pratiqué à l'étage supérieur. L'horreur de la mort s'y doublait de celle des ténèbres : *in robore et tenebris expirare* [11].

Les chrétiens furent souvent enfermés dans ces cachots, lorsque la cruauté du juge ou parfois même la mauvaise humeur d'un geôlier voulait leur infliger une captivité pire que la prison. En 177, les martyrs de Lyon occupèrent « ce lieu le plus obscur et le plus pénible de la prison [12]. » En 250, Pionius, à Smyrne, fut enfermé dans cette « partie intérieure, privée de lumière, infecte, ténébreuse [13]. » A Césarée de Palestine, Origène y fut plongé pendant des mois entiers [14]. De même, Andronicus fut détenu « dans la partie basse de la prison, afin de n'être vu par personne », *in imo carceris, ut a nullo videatur* [15]. A Valence, en Espagne, Vincent fut incarcéré dans la Force de prison [16], mis aux ceps et étendu sur des poteries brisées [17]. Ici, comme pour la torture de la soif, les légendes ont arrangé une scène à laquelle il est permis de ne pas ajouter foi : le cachot s'éclaire, les tessons se changent en fleurs, l'infection devient un parfum et la solitude s'anime de la présence et du concert des anges.

Ceux qui évitaient le cachot pouvaient, dans la prison publique, rester en communication avec le monde extérieur. Les geôliers étaient fort accessibles à l'argent et, en y mettant le prix, les fidèles pouvaient pénétrer jusqu'à leurs frères, les consoler, les soigner, les nourrir. Ils apportaient des aliments, des vêtements, des remèdes. Sainte Perpétue et ses compagnons reçoivent beaucoup de visites, grâce à la pitié du soldat préposé à leur garde [18]. Et ce n'était pas seulement l'initiative individuelle qui prodiguait ces secours, les ressources de la caisse ecclésiastique servaient au soulagement des confesseurs. « Bienheureux martyrs désignés, écrit Tertullien, l'Église, notre mère et notre maîtresse, vous nourrit du lait de sa charité, pendant que le dévouement de vos frères vous apporte dans la prison de quoi soutenir la vie du corps [19]. » Ce dévouement risquait même parfois de se montrer excessif et de provoquer les soupçons des païens [20]; il fallait y veiller et régulariser l'exercice de la charité : « Ce fut la coutume de nos prédécesseurs, dit saint Cyprien, d'envoyer dans les prisons des diacres qui subvenaient aux besoins des martyrs et leur lisaient l'Écriture sainte [21]. » Sous Dèce, des prêtres et des diacres se rendent dans les prisons, à intervalles réguliers, pour y célébrer les mystères et distribuer aux captifs l'eucharistie [22].

Nous ne saurons jamais le détail de la vie des chrétiens dans les prisons, mais nous ne devons pas négliger les quelques traits qui permettent d'en prendre une certaine idée. Lorsque les visiteurs s'étaient éloignés, les confesseurs se retrouvaient entre eux, livrés à la perspective des prochains supplices, rapprochés de gens d'une origine très différente et parfois d'esprits livrés à des pensées qui rendent la cohabitation pénible. Il y a les rigoristes, cette plaie qui se retrouve partout; on les rencontre dans la prison de Lyon, sous Marc-Aurèle, prêchant des austérités insoutenables que leurs frères plus sages s'efforcent de tempérer. Il

— [1] *Ibid.*, 6. — [2] *Epist. Luciani ad Celerinum.* — [3] *Passio S. Montani*, 6, 8. — [4] *Acta*, xvi, 24. — [5] *Acta martyr. Scillit.*, 2. — [6] *Passio S. Perpetuae*, 8. — [7] Eusèbe, *Hist. eccl.*, VI, xxxix. — [8] Id., *ibid.*, V, 1, 41. — [9] Eusèbe, *De martyr. Palaest.*, 2, 4. — [10] Prudence, *Peri Stephanon*, v, 241-257. — [11] Tite-Live, xxxviii, 59. — [12] Eusèbe, *Hist. eccl.*, V, 1, 27. — [13] *Passio S. Pionii*, 7. — [14] Eusèbe, *Hist. eccl.*, V, xxxix. — [15] *Acta SS. Tarachi, Probi, Andronici*, 8. — [16] *Passio S. Vincentii*, 8. — [17] *Passio S. Vincentii*, 8. — [18] *Passio S. Perpetuae*, 9. — [19] Tertullien, *Ad martyras*, 1. — [20] S. Cyprien, *Epist.*, III, IV. — [21] S. Cyprien, *Epistola*, XV. — [22] S. Cyprien, *Epistola*, IV.

y a les apostats, à qui leur lâcheté n'a pas procuré l'élargissement et qui, pour avoir avoué des crimes imaginaires, sont traités en condamnés de droit commun; malgré l'horreur qu'ils inspirent, les confesseurs leur parlent, les ramènent à la foi et les préparent à comparaître une seconde fois devant le tribunal.

D'autres préoccupations suivent les martyrs; ils recueillent toutes les nouvelles qui circulent sur les Églises lointaines, sur les fluctuations de l'hérésie, ils se passionnent à la pensée des progrès du montanisme et ils s'enhardissent jusqu'à écrire à ce sujet en Asie, en Phrygie et au pape de Rome.

Autour d'eux vont et viennent des païens parmi lesquels se trouvent bien des cœurs farouches et des consciences endurcies, mais d'autres aussi, accessibles à un sentiment de pitié et chez qui la pitié conduira au christianisme. Les rédacteurs de basse époque ont multiplié l'épisode du geôlier attendri par la vue et les discours du martyr, qui partage son sort et reçoit le baptême du sang. Il s'en faut de beaucoup que tous ces récits soient recevables, mais tous ne sont pas imaginaires et on doit se souvenir que le plus ancien épisode, qui a pu en suggérer nombre d'autres, est d'une authenticité certaine; c'est la conversion du gardien de la prison de Philippes, son baptême et celui de toute sa famille, à la vue de la résignation de Paul et de Silas.

Rappelons encore les martyrs qui, comme sainte Perpétue, ou saint Lucius, écrivent dans la prison le récit de leurs épreuves; précieux documents, le premier surtout, qui est d'un prix infini pour la psychologie du martyre chrétien.

Quelques confesseurs se laissaient aller à l'orgueil et, se croyant supérieurs au clergé, entendaient lui imposer la conduite à tenir à l'égard des faillis; leur exemple fut répréhensible, mais leur influence restreinte. Cette tache isolée est presque effacée par tant d'exemples d'humilité, de charité, de patience et d'héroïsme, ce qui faisait dire par Tertullien aux captifs : « Vous habitez un séjour ténébreux, mais vous êtes vous-mêmes une lumière. Des liens vous enchaînent, mais vous êtes libres pour Dieu. Vous respirez un air infect, mais vous êtes un parfum de suavité. Vous attendez la sentence d'un juge, mais vous jugerez vous-mêmes les juges de la terre [1]. »

XVII. L'ENDURANCE DES MARTYRS. — Ils appellent et ils reçoivent la mort, ils l'envisagent avec joie. « J'ai toujours été gaie », dit cette séduisante sainte Perpétue, dont l'autobiographie est un des récits les plus admirables de toute la littérature chrétienne. Elle conserve cette gaieté au tribunal, en prison : *hilares descendimus ad carcerem* [2]. Les martyrs de Lyon ne sont pas attristés malgré les menaces, les coups, les supplices, leur visage reste radieux [3]. Carpus à Pergame [4] et Porphyrius en Palestine [5] assistent sans émotion aux apprêts de leur supplice, dont ils traversent les épreuves successives avec une sorte d'insensibilité. Les martyrs de Smyrne ne sont pas moins intrépides et leurs compatriotes nous disent comment, « déchirés par les fouets au point que les veines, les artères, tout l'intérieur du corps était mis à nu, ils supportèrent leurs souffrances de manière à attendrir les assistants et à leur arracher des larmes; ils poussèrent la force d'âme jusqu'à ne faire entendre ni murmures, ni gémissements, montrant ainsi à tous qu'à l'instant même où on les torturait, ils étaient ravis de leur chair, ou plutôt que le Seigneur lui-même les assistait et leur parlait [6]. » Cette espèce de substitution du Christ au martyr deviendra une des pensées familières aux chrétiens qui s'expliquent ainsi la merveilleuse endurance, l'inexplicable sérénité parmi les plus atroces tortures. Tertullien énonce cette croyance avec son habituelle concision : *Christus in martyre est* [7]; et nous entendons sainte Félicité, interpellée par un de ses gardiens qui s'étonne qu'elle laisse échapper des plaintes pendant l'accouchement et qu'elle brave les bêtes féroces, s'attirer cette réponse : « En ce moment, c'est moi qui souffre; mais alors un autre sera en moi qui souffrira pour moi, parce que moi aussi je souffrirai pour lui [8]. » A Lyon, même conviction chez les martyrs et chez les spectateurs chrétiens du supplice. Sainte Blandine semble, à certains moments, perdre le sentiment de la douleur et reprendre de nouvelles forces en disant : « Je suis chrétienne. » Sanctus, le diacre, ne desserre les lèvres que pour dire : « Je suis chrétien. » Les lames ardentes qu'on applique sur sa chair le laissent comme insensible; il semble trouver sa force dans la source d'eau vive qui jaillit du Christ. Dans ce corps mutilé et méconnaissable, le Christ lui-même souffrait et réalisait des merveilles, repoussant l'antique ennemi et montrant par son exemple que rien n'est à redouter là où est la charité du Père, rien ne fait souffrir où est la gloire du Christ [9]. Le Phrygien Alexandre épuisa la série des tourments sans qu'on pût lui arracher un gémissement ou une parole; dans son cœur, il s'entretenait avec Dieu [10].

On pourrait citer bien d'autres exemples de cette croyance et des résultats qu'elle produit. Dans la passion de saint Saturnin l'auteur marque son dédain à l'égard du proconsul inepte qui ne comprend pas qu'en croyant s'en prendre à des hommes, il s'attaque à Dieu même dans la personne de ses martyrs [11]. Mieux instruits et plus heureux, les fidèles savent que « lorsque quelqu'un des saints est appelé au martyre et que Dieu opère en lui de grandes choses, tous sont dans l'admiration et louent Dieu [12] ». Le martyr, objet de cette grâce, se trouve particulièrement désigné à la vénération des fidèles et il n'ignore pas que, désormais, il fera partie du patrimoine de gloire de l'Église à laquelle il appartient. Un esprit aussi parfaitement pondéré que saint Cyprien a tout cela présent à la pensée et se sent, pour ainsi dire, comptable envers sa propre Église. « Ce serait, écrit-il, diminuer la gloire d'une Église aussi illustre que la nôtre, si dans une ville, dont je ne suis pas évêque, à Utique, je recevais la sentence de mort pour la confession de la foi, et si, de là, j'allais au Seigneur avec l'honneur du martyre. Pour moi-même comme pour vous, je ne cesse de demander dans mes prières et de souhaiter ardemment, comme je le dois, d'être au milieu de vous pour conserver la foi, pour souffrir et partir de là pour aller au Seigneur [13]. » Un sentiment analogue inspire les quarante martyrs de Sébaste dans la rédaction de leur testament qu'ils adressent à toute leur ville et à la contrée environnante, aux saints évêques, aux prêtres, aux diacres, aux confesseurs et aux autres ecclésiastiques; en un mot à ceux qui prendront soin de leur culte futur dans l'Église qu'ils vont illustrer [14].

Ce sentiment est une source de force, et l'Église n'a pas négligé de former les chrétiens au martyre en leur découvrant quelque chose de la grandeur qui rejaillirait pour eux sur la terre de leur triomphe céleste. Elle leur a dit quels secours la grâce verserait dans leurs âmes au moment de l'épreuve, et leur vaillance n'a pas seulement soutenu leurs compagnons, stimulé

[1] Tertullien, *Ad martyres*, II. — [2] *Passio Perpetuae*, VI, 6. — [3] Eusèbe, *Hist. eccles.*, l. VI, c. I, 34. — [4] *Passio SS. Carpi, Papyli et Agathonice.* — [5] Eusèbe, *De martyrib. Palaestinae*, XI, 19. — [6] *Martyrium Polycarpi.* — [7] Tertullien, *De pudicitia*, c. XXII. — [8] *Passio Perpetuae*, XV, 6. — [9] Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. V, c. I, 20, 23. — [10] Id., *ibid.*, l. V, c. I, 51. — [11] *Acta S. Saturnini*, 15. — [12] S. Hippolyte, *Comment. in Danielem*, II, 38, 4. — [13] *Epist.*, LXXXI, édit. Hartel, p. 841. — [14] N. Bonwetsch, *Das Testament derv ierzig Märtyrer*, in-8°, Leipzig, 1897, p. 75.

leurs frères, elle a fait l'admiration des païens eux-mêmes. Sénèque écrit à Lucilius, malade : « Qu'est-ce que cela, auprès de la flamme, et du chevalet, et des lames ardentes, et des fers appliqués aux blessures à peine cicatrisées pour les renouveler et les creuser plus avant? Parmi ces douleurs, quelqu'un n'a pas gémi, c'est peu; il n'a pas supplié, c'est peu; il n'a pas répondu, c'est peu; il a souri et souri de bon cœur [1]. » Et tel avait entendu parler les assistants. L'un disait : « C'est une grande chose et dont je me trouble fort que de voir maîtriser ainsi la douleur [2]. »

XVIII. Le droit appliqué aux martyrs. — Ce sujet a été exposé avec les détails nécessaires, ce qui nous dispense d'y revenir. (Voir *Dictionn.*, t. IV, col. 1565-1648 : Droit persécuteur; t. IV, col. 2119-2211 : Édits et rescrits.)

XIX. L'information préalable contre les martyrs. — Les magistrats municipaux souvent chargés de l'arrestation pouvaient, dans de nombreux cas, procéder non à l'interrogatoire, mais à une information préalable. Celle-ci achevée, ils envoyaient ou conduisaient eux-mêmes l'accusé au gouverneur de la province, avec un rapport écrit, appelé *elogium*, qui servait de base à l'instruction définitive faite par ce magistrat.

On trouve dans les actes authentiques de nombreux exemples de l'information préalable. A Lyon, les duumvirs ont interrogé les chrétiens arrêtés et les ont emprisonnés jusqu'à l'arrivée du proconsul [3]. A Smyrne, le prêtre Pionius est interrogé devant tout le peuple par le néocore Polémon; comme on presse celui-ci de rendre une condamnation à mort, il répond : « Nous n'avons point les faisceaux et ne possédons point le pouvoir de condamner [4]. » A Cirta, les saints Jacques et Marien sont mis à la torture par les magistrats, puis interrogés en public et, finalement, envoyés à Lambèse, résidence du légat, avec un rapport, *elogium* [5]. A Abitène, les magistrats interrogent au forum les chrétiens Dativus, Saturninus et plusieurs autres; on rédige un *elogium* qu'on expédie à Carthage avec les prévenus [6]. A Antioche de Pisidie, c'est le magistrat municipal qui interroge Trophime et Sabbatius; Trophime meurt pendant la torture, son compagnon est renvoyé au préfet sous la conduite de l'irénarque, chargé de présenter le rapport [7].

Le plus curieux exemple d'information préalable se lit dans les actes de saint Nestor [8]; celui-ci était évêque de Magydos, en Pamphylie. Quand l'édit de Dèce contre les chrétiens eut été publié, il conseilla la fuite à ses ouailles et demeura tranquillement dans sa maison. Des païens vinrent l'y relancer, disant : « L'irénarque et tout le conseil te demandent. » Nestor se rendit à l'agora. Les sénateurs y étaient rassemblés, ils se levèrent et le saluèrent. Étonné, il demanda pourquoi ce salut : « Ta vie est digne d'éloges, » répondit-on d'une seule voix. Nestor fut conduit dans l'un des édifices qui bordaient l'agora. Les membres du sénat de Magydos s'assirent; on apporta pour l'évêque un siège d'honneur, tendu d'une riche étoffe. « Vous m'avez fait assez d'honneur en m'appelant devant vous, dit Nestor, maintenant dites-moi pour quel sujet vous m'avez mandé. — Tu connais, ô maître, le décret de l'empereur, dit l'irénarque. — Je connais le précepte du Dieu tout-puissant, mais j'ignore celui de l'empereur. — O Nestor, donne ton consentement avec calme, de peur qu'on ne te mette en jugement. — Et à quoi consentirai-je? — Aux ordonnances du prince. — Je consens et je me soumets aux commandements du roi des cieux. »

Cette réponse fut mal reçue : « Tu es possédé du démon, dit l'irénarque. — Il serait désirable, répondit Nestor, que vous ne fussiez pas vous-mêmes possédés des démons et que vous ne leur rendiez pas un culte. — Comment oses-tu appeler les dieux des démons? — La raison veut qu'on les appelle ainsi, et ceux qu'on exorcise l'ont souvent reconnu; sachez-le bien, vous adorez des démons. — Je te ferai confesser au milieu des tourments et en présence du gouverneur, que ce sont des dieux. — A quoi bon, repartit l'évêque, me menacer des tourments? Je redoute les supplices de mon Dieu, mais je n'ai peur ni des tiens, ni de ton juge. Dans les tourments je confesserai toujours le Christ, fils du Dieu vivant. » La résistance de Nestor étant constatée, l'irénarque, accompagné de deux soldats, le conduisit à Perge, où se trouvait le légat de Pamphylie.

L'irénarque et le prisonnier arrivent le soir à Perge où, le lendemain, l'irénarque va faire son rapport au légat, qui se rend à son tribunal et ordonne d'amener l'accusé. Un assesseur donne lecture du rapport écrit. Par une heureuse et unique fortune, le rapport rédigé par l'irénarque au nom du sénat de Magydos a été conservé. On est fondé à croire qu'il est authentique [9] et, à ce titre, il doit être considéré comme un des plus précieux documents de procédure criminelle qui soient venus jusqu'à nous.

« Eupator, Socratès, et tout le conseil, au très excellent seigneur président, salut.

« Lorsque ta Grandeur reçut les divines lettres de notre seigneur l'empereur, par lesquelles il ordonnait que tous les chrétiens sacrifiassent, et qu'on les fît renoncer aux idées dont ils sont imbus, ton humanité voulut exécuter ces ordres sans violence, sans dureté, avec mansuétude. Mais cette douceur n'a servi de rien. Ces hommes s'obstinent à mépriser l'édit impérial. Nestor, invité par nous et par tout le conseil, non seulement n'a pas voulu se rendre à nos avis, mais tous ceux qui sont sous sa direction, suivant l'exemple de leur chef, s'y sont également refusés. Nous avons insisté pour qu'il vînt au temple de Jupiter, suivant les ordres du très victorieux empereur. Mais il a répondu en chargeant d'outrages les dieux immortels. Il n'a pas épargné l'empereur. Toi-même n'a pas été ménagé. C'est pourquoi le conseil a jugé bon de le déférer à ta Grandeur [10]. »

En face du siège élevé qu'occupe le magistrat, est une estrade où l'accusé doit prendre place pour être vu et entendu par l'assistance. On donne à cette construction les noms d'*ambo* ou *catasta* (voir ce mot) qu'on voit reparaître dans plusieurs documents : *Ascendimus in catasta*, dit sainte Perpétue [11]; *ascendebam in illa catasta*, lit-on dans la passion des saints Jacques et Marien [12]; ou bien encore : *Imposito Phileа super ambonem* [13]. Le pseudo-Antonin de Plaisance raconte dans son voyage de Palestine qu'il a vu le siège de Pilate et la pierre servant de *catasta*, sur laquelle monta le Sauveur pour subir l'interrogatoire : *Secus porticum Salomonis in ipsa basilica est sedes in qua sedit Pilatus, quando audivit Dominum. Petra est quadrangula in ipsa basilica in qua reus levabatur ut ab omnibus audi-*

[1] Sénèque, *Epist.*, LXXVIII. — [2] *Liber de laude martyrii*, 15. — [3] Eusèbe, *Hist. eccl.*, V, 1, 8. — [4] *Passio S. Pionii*, 10. — [5] *Passio SS. Mariani et Jacobi*, 4, 5, 9. — [6] *Acta SS. Saturnini et Dativi*, 3, 4. — [7] *Acta sanct.*, sept. t. VII, p. 9 : *Acta SS. Trophimi, Sabbatii, Dorymedonis.* — [8] *Acta sanct.*, févr. t. III, p. 628; la version grecque de ces actes publiée par B. Aubé, *L'Église et l'État dans la seconde moitié du IIIe siècle*, p. 507-517, dit qu'il était évêque de Side, en Pamphylie. — [9] P. Franchi, dans *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1904, p. 12. — [10] P. Allard, *Dix leçons sur le martyre*, 1906, p. 255-256. — [11] Ruinart, *Acta sincera*, p. 95; *Passio S. Perpetuae*, 6. — [12] Ruinart, *Acta martyrum sincera*, p. 226 : *Passio SS. Jacobi et Mariani*, 6. — [13] Ruinart, *Acta martyrum sincera*, p. 494 : *Passio S. Phileae*, 1.

retur et videretur. In ea levatus est Dominus, quando auditus est a Pilato [1].

L'aspect d'une audience n'avait rien qui rappelât la gravité dont elle s'entoure aujourd'hui. « Regarde, écrit saint Cyprien décrivant le tribunal; les lois des douze Tables y sont gravées, mais le droit est violé en leur présence; l'innocence succombe en ce lieu même où elle devrait trouver protection; les adversaires y font rage, la guerre est enflammée parmi ces citoyens en toge et le forum retentit de leurs grandes clameurs. Voici la lance et l'épée, le bourreau prêt à donner la torture, les ongles de fer, le chevalet, le feu, pour brûler, disloquer, déchirer : plus d'instruments de supplice en un mot que le corps humain n'a de membres. » Devant un tribunal d'autrefois, les avocats, les appariteurs, des assistants même prennent la parole. Leurs interprétations se croisent pour railler [2], pour charger l'accusé [3], pour lui jeter quelque grossière injure [4], ou pour l'exhorter à se soumettre [5]. Contre le chrétien qui résiste, le peuple s'irrite, réclamant à grands cris l'application de la torture [6], comme, au moment de l'exécution, il exigera quelque aggravation de supplice [7]. Peu nombreux seront les juges qui résisteront à ces clameurs. « C'est le peuple qu'il te faut convaincre », répond l'un d'eux à saint Polycarpe qui se déclare prêt à lui exposer la doctrine chrétienne [8]. Par une faiblesse trop ordinaire chez les magistrats romains, le sentiment qui les domine est la crainte de la foule, la passion de lui plaire [9], et la loi même les autorise à lui céder, s'ils en redoutent quelque violence [10].

XX. L'AUDIENCE DES MARTYRS. — Les textes et les monuments s'accordent à nous montrer l'appareil de la justice criminelle. Le juge et ses assesseurs (voir ce mot) prennent place sur un siège élevé; à l'entour se voient les *officiales;* en avant, des engins de torture : les ongles de fer, le chevalet, le feu, les bourreaux, et tout cela inspire un sentiment de terreur [11]. S'il s'agit de chrétiens, l'autel est apporté dans le prétoire. Dans les actes des saints Hippolyte, Eusèbe et de leurs compagnons, on voit le magistrat Secundianus faire apporter un trépied et de l'encens [12]. Pline, dans sa lettre célèbre à Trajan, nous dit qu'il fit apporter à son prétoire l'encens et le vin, avec l'image de l'empereur et celles des dieux [13]. Bon nombre de pièces de médiocre valeur offrent ce trait : *Accede et sacrifica* [14] qui ne peut s'expliquer que si on suppose la présence d'un autel ou d'un trépied et c'est ce que dit Prudence à propos du martyre de saint Romain [15] :

Reponit aras ad tribunal denuo
Et thus et ignem vividum in carbonibus,
Taurina et exta, vel suilla abdomina.

Quelques procès criminels sont jugés de nuit [16], mais l'audience s'ouvre généralement de grand matin [17].

Parfois, mais non pas toujours, le tribunal est placé dans le *forum* [18], ou bien on le dresse quelque part dans la ville, aux thermes, ou encore, si l'affaire est importante, dans l'amphithéâtre, afin d'attirer un grand concours de peuple. Dans les actes de saint Mammaire, on entend le proconsul Anulinus envoyer des crieurs parcourir les quartiers de la ville et des environs et convoquer les gens *ut ad spectaculum venirent sanctorum. Audientes vero universi populi undique ad spectacula veniebant; et qui venire nolebant ab officialibus urgebantur* [19].

XXI. L'ACTE D'ACCUSATION. LE NON-LIEU. — Ce que nous nommons acte d'accusation, c'est ce que les anciens nommaient *inscriptio*, dont le jurisconsulte Paul nous a laissé la formule [20]; par extension, c'est l'accusation même [21]; les mots *inscriptione damnari* se retrouvent dans ce passage du martyrologe romain, au 22 décembre : *Ibidem sancti Flaviani ex praefecti, qui, sub Juliano apostata, pro Christo inscriptione damnatus, spiritum Deo reddidit.* Dans les actes très médiocres de sainte Aurea, on lit ces mots : *Quae, multas jam persecutiones experta, inscriptionibus fuerat damnata* [22], et le juge dit de la martyre : *Si adoraverit deos deasque, inscriptio in ea firmata abolebur* [23].

Quant à l'*abolitio*, terme de droit bien connu, qu'on retrouve au Digeste, au code Justinien et au code Théodosien qui eut un titre : *De abolitionibus*, on retrouve ce mot dans les actes de saint Philéas où un avocat dit : *Phileas abolitionem petit* [24] et le martyr proteste à l'instant. L'*abolitio*, chez les Romains, se produisait de trois manières et sous trois dénominations diverses : *generalis*, *ex lege*, *privata*. La première s'étendait, comme son nom l'indique et sauf quelques exceptions, à la généralité des accusés; elle était accordée, sous l'empire, à l'occasion de quelque événement motivant des réjouissances publiques [25]. Des circonstances particulières, le décès de l'accusateur, une nullité de forme dans son libelle, pouvaient faire bénéficier de l'*abolitio ex lege* [26]. Si l'accusateur, reconnaissant une erreur, voulait échapper à la peine encourue pour fait de *tergiversatio*, il sollicitait lui-même auprès du juge l'*abolitio privata* [27].

Les mots prononcés par l'avocat qui veut sauver saint Philéas ne se rapportent à aucun des trois cas dont on vient de parler, puisque, dans cette circonstance, l'*abolitio* aurait été demandée par l'accusé au magistrat. Cependant l'authenticité des actes de saint Philéas paraît certaine, il faut donc chercher l'explication ailleurs que dans les principes du droit commun. Les poursuites contre les chrétiens étaient conduites par des règles spéciales, codifiées par Ulpien. Le chrétien pouvait, par un acte d'idolâtrie, mettre à néant la cause de la poursuite intentée contre lui et le juge pouvait le renvoyer absous, si, en sacrifiant, il obéissait aux ordres impériaux. C'est, semble-t-il, à cette sorte d'*abolitio* que se rapportent les mots : *Phileas abolitionem petit.*

[1] Ps. Antonin, *Itinerarium*, 21. — [2] Ruinart, *op. cit.*, p. 101, 143, 148, 483, 494; *Passio S. Pionii*, 6, 7, 18; *Passio S. Perpetuae*, 21; *Passio S. Theodori*, 3; *Passio S. Phileae*, 1. — [3] Ruinart, *op. cit.*, p. 237, 385, 406; *Passio S. Montani*, 20; *Acta SS. Saturnini, Dativi*, 7; *Acta S. Euphi*, 1. — [4] Ruinart, *op. cit.*, p. 270; *Passio S. Genesii*, 2. — [5] Ruinart, *op. cit.*, p. 416, 425, 427, 498 : *Passio S. Philippi Heracl.*, 10; *Acta S. Tarachi*, 1, 2, 3; *Acta S. Phileae*, 2. — [6] Ruinart, *op. cit.*, p. 237; *Passio S. Montani*, 20; Eusèbe, *Hist. eccl.*, V, 1. — [7] Ruinart, *op. cit.*, p. 100; *Passio S. Perpetuae*, 18. — [8] Ruinart, *op. cit.*, p. 41 : *Martyr. Polycarpi*, 10. — [9] Tertullien, *Apolog.*, XLIX, L; Ruinart, *Acta sincera*, p. 76, 547 : *Passio SS. Epipodii et Alexandri*, 6; *Certamen S. Leonis et Paregorii*, 4. — [10] *Digeste*, l. XLVIII, tit. VIII; l. XVI, *ad legem Corneliam de sicariis.* — [11] S. Jean Chrysostome, *Homil.*, II, *de cruce et latrone*, 4; *Opus imperfectum in Matthaeum*, homil. XLIV. — [12] Surius, *Vitae sanctorum*, 2 déc.: *Passio SS. Hippol., Euseb.*, 10. — [13] Pline, *Epist.*, IX, 97. — [14] Ruinart, *Acta sincera*, p. 268, 424, 551 : *Acta SS. Claudii Asterii et aliorum*, 5; *Acta S. Tarachi*, 1; *Acta SS. Marciani et Nicandri*, 1; *Acta sanct.*, 29 mai, 12 juill.; *Acta S. Restituti*, 1; *Acta SS. Hermagorae et Fortunati*, 10; Baluze, *Miscellanea*, t. I, p. 26, 32; *Passio SS. Seraphiae et Sabinae*, 4; *Vita et passio S. Pontii*, 22. — [15] Prudence, *Peri Stephanon*, X, vs. 916-918. — [16] Ruinart, *Acta sincera*, p. 357, 402. — [17] Ruinart, *Acta sincera*, p. 217, 288, 356; *Acta S. Cypriani*, 3; *Acta S. Felicis*, 4; *Passio S. Bonifatii*, 11. — [18] Ruinart, *op. cit.*, p. 95; *Passio S. Perpetuae*, 6. — [19] Mabillon, *Vetera analecta*, in-4°, t. IV, p. 93, 103 : *Acta S. Mammari et sociorum*, 4. — [20] *Digeste*, XLVIII, II, 3; *De accusationibus et inscriptionibus.* — [21] Cf. Cassiodore, *Variarum*, VI, 15 : *In inscriptionibus vita tibi committitur hominum.* — [22] *Acta sanct.*, 24 août; *Acta S. Aureae*, 8. — [23] Id., *ibid.*, n. 12. — [24] Ruinart, *Acta sincera*, p. 496; *Acta S. Phileae*, 3. — [25] *Code Justinien*, II, XLIII, 2; *De gener. abolit.*; *Digeste*, XVIII, XVI, 16. — [26] *Digeste*, XLVIII, II, 3, n. 4; *De accus.*, XLVIII, XVI, 10. — [27] *Code Justinien*, IX, XLII, 3, *De abolit.*; cf. Hermann, *De abolitione criminum*, in-8°, Lipsiae, 1834.

XXII. La dégradation. — Cette mesure rigoureuse semblerait devoir prendre place comme sanction de la culpabilité. Il n'en est rien. Avant le triomphe de l'Église, des fidèles ont pu être membres d'un *ordo* provincial ou même du sénat de Rome ; nous le savons par l'histoire du martyre d'Apollonius et par celle de saint Dativus. On ne saurait dès lors s'étonner de rencontrer un nommé Dorymédon, désigné dans les Actes comme membre de l'*ordo* de Synnade en Phrygie. Sommé d'avoir à sacrifier aux dieux, Dorymédon s'y refuse. Alors surgit cet incident. Sur l'ordre du gouverneur, l'*officium* va quérir l'*album decurionum* dont parlent tant de textes, τὸ βουλογράφιον, disent les Actes, qui emploient un terme inconnu aux grands lexiques, mais qui paraît antique. L'*album* est apporté, et le juge, effaçant le nom du chrétien, prononce ces mots : « Que l'impie Dorymédon soit déchu de sa dignité (ἀπόβουλος γενέσθω) ; c'est justice, car les princes l'avaient revêtu de cet honneur (ἐτίμησαν), et il a méprisé ceux qui le lui avaient conféré. Que maintenant l'*adjutor commentariensis* le présente au tribunal comme un simple plébéien. » A ce commandement, l'agent désigné prononce la formule sacramentelle : *Adstat Dorymedon* (ἔστηκεν Δορυμέδων), et on procède à l'interrogatoire [1].

Voilà donc la dégradation qui précède la condamnation d'un membre de l'*ordo*. Nous savons par le *Digeste* que, même après la condamnation, et sauf, bien entendu, lorsqu'il y avait, comme ici, lèse-majesté [2], les décurions étaient encore couverts par un privilège [3]. Restent la cause de l'exclusion et la procédure y relative. Dorymédon, qui a refusé d'obéir à l'ordre du prince, est rayé de l'*album*, comme autrefois l'avait été, à Rome, un sénateur coupable d'avoir méconnu la majesté impériale [4], comme fut effacé à Canusium, sur un bronze qui nous est parvenu, un personnage inscrit dans l'*album decurionum*. Aucun fait connu ne nous apporte de référence pour la forme de la radiation relatée dans les actes de saint Trophime ; néanmoins il n'y a pas lieu de la suspecter.

Relevons encore ce trait. Une loi inscrite au Digeste, et qui est tirée des livres d'Ulpien, nous apprend que Septime Sévère et Caracalla avaient admis les juifs à être décurions, en les exemptant de toute pratique qui serait étrangère à leur culte. D'après nos Actes, ce dernier privilège n'aurait pas été étendu aux chrétiens.

XXIII. L'interrogatoire des martyrs. — L'étude des interrogatoires subis par les chrétiens met sous nos yeux deux points également dignes de remarque : la question de droit criminel, pour laquelle l'histoire des martyrs nous apporte ici des renseignements qu'on ne saurait trouver ailleurs ; le caractère particulier que présente cette première phase des débats.

On procédait parfois aux interrogatoires dans le cabinet du magistrat, *secretarium*, dont les portes restaient ouvertes [5] ; mais plus souvent l'interrogatoire se faisait dans un lieu public, ordinairement la salle des audiences du prétoire, ou même dans une enceinte plus vaste : le cirque, le stade, les thermes. Le juge recourait à un héraut, *praeco*, dont la voix pouvait être entendue au loin ; le *praeco* répétait les questions du juge et probablement aussi les réponses de l'accusé. Le héraut était chargé de toutes les proclamations relatives au service judiciaire. « Si quelqu'un, dit Ulpien, a juré faussement par le génie du prince, notre empereur et son père (Caracalla et Septime Sévère) ont décidé qu'il serait bâtonné pendant que l'on crierait : Ne jure pas inconsidérément [6]. » Les mots suivants se lisent dans les *Florides* : *Praeco plerumque contentissime clamitat; enim vero ipse Proconsul moderata voce rarenter et sedens loquitur* [7]. On ne connaît pas, croyons-nous, de textes classiques qui nous dépeignent ainsi le magistrat grave, presque silencieux, tandis que le *praeco* fait incessamment retentir sa voix effrayante. Seuls, les Actes des martyrs répondent aux indications d'Apulée ; ils nous montrent, en effet, le gouverneur faisant proclamer par le *praeco*, pour les rendre plus imposants, ses ordres, ses sommations, ses interrogations même. En ce qui touche ces derniers points, nous en avons la preuve dans ces mots des Actes de saint Nestor, de saint Montan et du martyre de saint Césaire que nous citons ici : *Interrogavit eum praeses per praeconem : Vis immolare Diis an non? — Sub voce praeconia interrogavit eum consularis, dicens : Quis vocaris ? — Is vero per praeconem sciscitatus est ex Caesario quis vocaretur. — Per praeconem eum interrogavit : Visne sacrificare* [8] ? Il en est de même, sans doute, pour d'autre cas, où, d'après le libellé des Actes, le juge semble avoir pris la parole. Le mot *dixit* qui suit son nom n'a rien d'absolu en cette matière, car nous lisons dans un traité de saint Augustin : *Cum verba judicis praeco pronuntiat, non scribitur in gestis : Ille praeco dixit, sed : Ille judex* [9]. Ainsi doivent être compris semble-t-il, les mots suivants inscrits dans le martyre de saint Pontius : *Sedens Claudius pro tribunali cum Anabio, sub voce horrida dixit : Adducatur Pontius* [10]. La *vox horrida* n'est pas celle du magistrat, mais celle du *praeco*.

Parfois, les interrogatoires étaient multiples ; le chrétien était ramené en prison, puis en était extrait de nouveau pour comparaître, une deuxième ou une troisième fois, devant le juge ; on connaît des exemples de martyrs emmenés à la suite du gouverneur pendant une tournée administrative et présentés devant lui dans les diverses villes où il passait [11].

Avant de décrire le dialogue de l'interrogatoire, il est utile de montrer un tableau d'ensemble ; c'est saint Astère d'Amasée qui nous le fournit, lorsqu'il décrit les peintures sur toile qui ornaient le tombeau de sainte Euphémie, à Chalcédoine, et représentaient les différentes scènes de son interrogatoire et de son martyre. Tracées à une époque où la procédure criminelle était la même qu'au temps des persécutions, ces peintures sont un véritable document : « Le juge est assis sur un siège élevé ; son visage est menaçant ; d'un œil dur, il regarde la vierge. Près de lui se tiennent ses assesseurs, des satellites, de nombreux soldats ; les greffiers portent des tablettes et des styles. L'un de ceux-ci est représenté levant la main au-dessus de sa tablette ; il contemple avec une extrême attention la vierge debout devant le juge ; son regard fixe est arrêté sur elle, comme pour lui commander de parler plus haut, de peur de mal reproduire ses réponses. Elle, cependant, est vêtue d'une robe sombre et porte le manteau des philosophes ; la grâce de son visage révèle la beauté de son âme. Des soldats la conduisent au président ; l'un semble la traîner, l'autre la pousser. La vierge montre dans toute son attitude un mélange de modestie et de constance. Elle baisse les yeux comme si elle craignait de rencontrer les regards des hommes ; mais elle se tient droite, sans aucun signe de terreur [12]. »

[1] *Acta sanct.*, 19 septembre. — [2] Paul, *Sententiae*, V, XXIX, 2. — [3] *Digeste*, XLVIII, XIX, l. 9, n. 11. — [4] Tacite, *Annales*, IV, XLII. — [5] *Acta S. Cypriani*, 1 ; *Code Théodosien*, I, XVI, 1. — [6] *Digeste*, XII, tit. II, l. 13, *De jurejurando*, n. 6. — [7] *Florides*, I, IX, édit. Oudendorp, t. II, p. 30. — [8] *Acta sanct.*, 26 févr., 17 juin : *Acta S. Nestorii*, 8 ; *Acta S. Montani*, 15 ; Surius, *Vitae sanctorum*, 1 et 9 novembre ; *Martyrium S. Caesarii*, 3 ; *martyr. S. Theodorii*, 3. — [9] S. Augustin, *De Trinitate*, l. III, c. XI, n. 23. — [10] *Acta sanct.*, 14 mai : *Vita et passio S. Pontii*, 10. — [11] *Acta SS. Tarachi, Probi et Andronici*, 1, 4, 7. — [12] Ruinart, *Acta*, p. 544 : *Enarratio in martyr. S. Euphemiae*, 3.

Nous ne possédons, par malheur, qu'un petit nombre d'interrogatoires, autres que ceux des martyrs; mais ce que l'antiquité présente, à cet égard, de documents certains suffit à fournir des types utiles, et dont les pièces hagiographiques doivent être soigneusement rapprochées.

Qu'il le connût, ou non, le juge devait, avant toute chose, constater officiellement l'identité de l'accusé; la preuve de ce fait se tire des poursuites de diverses natures que mentionnent les anciens textes.

Le premier témoignage que nous recontrons nous reporte à l'an 177; il figure dans la lettre célèbre des Églises de Lyon et de Vienne sur le martyre de sainte Blandine et de ses compagnons [1]. Le juge interroge le chrétien Sanctus, à qui il demande son nom, celui de ses parents, sa condition et sa patrie. Une homélie de saint Jean Chrysostome nous montre le juge posant les mêmes questions à saint Lucien, martyrisé en 312 à Nicomédie [2].

Nous trouvons un troisième document dans l'affaire des *traditores*, poursuivis, en l'an 320, pour avoir livré aux païens, quelques années auparavant, les Écritures sacrées. Nous transcrivons ici le texte même, car la forme rapide du dialogue, la répétition incessante du mot *dixit*, n'y sont pas moins utiles à noter pour l'examen critique des Actes des martyrs que le fait même dont le passage témoigne [3] :

Zenophilus, vir clarissimus, consularis, dixit : Quid vocaris?

Respondit : Victor.

Zenophilus v. cl., consularis, dixit : Cujus conditionis es?

Victor dixit : Professor sum romanarum litterarum, grammaticus latinus.

Zenophilus v. cl. consularis, dixit : Cujus dignitatis es?

Victor dixit : Patre decurione Constantiniensium; avo milite, in comitatu militaverat.

Dans un écrit de saint Ephrem, nous verrons de même le juge demandant tout d'abord aux accusés quel est leur nom, leur état, leur famille, et procédant ensuite à l'examen de l'affaire [4].

Ainsi, l'interrogatoire, à son début, est parfois de pure forme, car la constatation d'identité n'apprendra rien au juge; quand il pose cette question à sainte Cécile, le magistrat déclare qu'il la connaît [5]. Les Actes des martyrs nous montrent que, même avec les chrétiens qu'on suppose trop facilement abandonnés au bon plaisir du juge, le formalisme romain ne se départissait pas toujours de sa règle.

Quand Proculus, est-il écrit dans les Actes de saint Didyme, eut pris place à son tribunal, il dit : « Appelez la vierge Théodora » — *L'officium* dit : « Théodora est présente. » — Le juge dit : « Quelle est ta condition? » — Théodora répondit : « Je suis chrétienne. » — Le juge dit : « Es-tu libre ou esclave? » — Théodora répondit : « Je te l'ai déjà dit : je suis chrétienne; la venue du Christ m'a faite libre, car en ce monde, je suis née de parents ingénus. » — « Appelez le *curator civitatis* », poursuit le juge qui s'embrouille dans toute cette mystique. — « Dis-moi, lui demande-t-il, ce que tu sais de la vierge Théodora? » Des renseignements précis lui sont donnés et Proculus poursuit son interrogatoire [6].

Ce goût des fidèles pour le mélange des traits mystiques aux faits positifs transforme parfois les interrogatoires en véritables quiproquos, tellement qu'on entend un juge bougonner : « Je n'y comprends plus rien du tout. » Un autre, qui s'imagine que l'inculpé se moque de lui, s'écrie : « Frappez-le sur la bouche, cela lui apprendra à répondre une chose pour une autre. »

Lors de l'interrogatoire de saint Symphorien, le juge demande : « Déclare ton nom, ta condition. — Je suis chrétien et je me nomme Symphorien. — Que l'*officium*, poursuit le juge, nous dise s'il est citoyen de cette ville. » L'*officium* déclare que Symphorien est du pays et de famille noble, puis l'affaire suit son cours.

Le récit de la passion de saint Pionius met sous nos yeux deux phases distinctes de la poursuite : l'instruction faite avant l'arrivée du proconsul, puis le dénouement de l'affaire devant ce magistrat. C'est du premier point seulement que nous nous occupons ici. Un personnage, nommé Polémon, que les actes qualifient *neocorus*, fait arrêter le chrétien, le mène au forum, et là, en présence de la foule, par la séduction et les menaces, il s'efforce de l'amener à sacrifier; puis, quand il a épuisé tous les arguments pour vaincre la résistance de cet homme qui lui est bien connu et que déjà il vient d'appeler par son nom, il fait un signe au greffier et procède officiellement à l'interrogatoire.

« Comment te nommes-tu? » dit-il au saint.

C'est alors l'instruction qui commence et par la formalité de droit [7].

L'interrogatoire, qui a menacé de dévier dès la première réponse du chrétien, aboutit fréquemment à mettre en présence un juge et un accusé employant un langage, auquel ils donnent chacun de son côté un sens différent.

Les mots si souvent répétés : « Garde ta vie, sauve-toi de la mort! » étaient reçus par les fidèles comme un avertissement divin, adressé par la bouche même de l'ennemi. — « Je sauve ma vie, répliquaient-ils au juge, et je me garde de la mort. » — « Je ne souhaite rien autre chose, répond l'un d'eux, que mon salut », et le gouverneur s'imagine que l'accusé parle de la vie de ce monde. « Cet homme, pensait-il, va sacrifier. » Déjà il s'en réjouissait avec son assesseur, quand le martyr se mit à prier à voix haute, suppliant le Seigneur de le garder de toute chute et des tentations d'ici-bas. « Comment, lui dit le païen surpris, tu viens de dire que tu voulais vivre, et voici maintenant que tu veux mourir! — Je veux vivre, répond le martyr, mais dans l'éternité et non dans ce siècle périssable [8]. »

La préoccupation des martyrs, tout entière tournée vers les choses du ciel, explique comment ils se livraient à ces réponses étranges qui troublaient l'instruction et déroutaient les auditeurs. Certains magistrats, les moins irascibles, en prenaient leur parti, peut-être s'en amusaient-ils un peu; d'autres, intrigués, saisissaient l'occasion qui s'offrait à eux de s'instruire du jargon mystérieux et ce qu'il pouvait vouloir dire.

Nous citons quelques-uns de ces interrogatoires :

A Sabbatius : « Je ne te demande pas si tu es chrétien, dis-moi seulement quel est ton rang [9]. »

« Assez de vaines paroles », dit-on à un autre [10]. — A Ignace, surnommé Théophore : « Ainsi donc tu portes en toi le crucifié [11]? — A Taraque : « De quelle armure parles-tu, maudit? te voilà nu et couvert de blessures [12]. — Plusieurs interrogatoires montrent le chemin parcouru par les doctrines chrétiennes dans les courants d'idées : « Qu'est-ce que la vie éternelle [13]? » — « Qu'est-

[1] Eusèbe, *Hist. eccles.*, V, 1. — [2] *Homilia in S. Lucianum*, 3. — [3] S. Optat de Milève, *Gesta apud Zenophilum*, édit. Ellies du Pin, 1700, p. 261. — [4] S. Ephrem, *Reprehensio ipsius et confessio*, édit. Quirini, t. I, p. 122. — [5] Dom Guéranger, *Hist. de sainte Cécile*, 1re édit., p. 119; 2e édit., p. 388, avance que le magistrat feint de ne pas connaître la sainte; en quoi il se trompe suivant sa coutume; le magistrat s'acquitte d'une formalité qu'il ne peut omettre. — [6] Ruinart, *Acta sincera*, p. 397; *Acta SS. Didymi et Theodorae*, 1. — [7] Ruinart, *op. cit.*, p. 141, 144. — [8] Id., *ibid.*, p. 552; *Acta SS. Mariani et Nicandri*, 2. — [9] *Acta sanct.*, 19 sept.; *Acta S. Trophimi*, 5. — [10] *Acta S. Phileae*, 1. — [11] *Martyr. S. Ignatii*, 1. — [12] Ruinart, *Acta sincera*, p. 436; *Acta S. Tarachi*, 7. — [13] *Acta sanct.*, 3 juill. : *Acta SS. Irenaei et Mustiolae*, 2.

ce que cette lumière, cette *illuminatio* dont tu parles [1]? — « Qui nommes-tu *Seraphim* ? [2] » — « Qui est celui que tu dis avoir souffert pour nous? [3] » — « Qu'est-ce à dire *sacrificium mundum* [4]? » — « Que signifie *Amen* [5]? »

Ces hommes, qui sont nombreux dans l'empire, se disent chrétiens et certains parmi eux font de ce nom une appellation mystérieuse. A Lyon, la torture la plus atroce ne peut arracher à Sanctus ce qu'il avait refusé de dire à l'interrogatoire : son nom, celui de sa famille, sa condition servile. A toutes les questions, il répondait en langue latine : « Je suis chrétien [6]. » Saint Lucien fait de même et saint Jean Chrysostome dit que « celui qui parle ainsi déclare à la fois son pays, sa race, sa profession. Un seul mot suffit au martyr pour se nommer, pour dire quels sont ses parents et sa patrie [7] »; mais ceci ne facilite pas la rédaction de l'interrogatoire.

Il faut reconnaître qu'il y a dans le langage des martyrs de quoi dérouter des païens. Voici Agathe, de naissance noble et qui se dit servante du Christ, alors le consulaire Quintianus lui dit, se croyant irréfutable : « Si tu étais vraiment de haute naissance, tu ne t'abaisserais pas jusqu'à te proclamer esclave [8]. » D'autres juges sont également persuadés que la raison est pour eux, quand ils accusent de mensonge Irénée de Sirmium et Pierre Balsame qui se déclarent sans parents sur la terre, alors que ceux-ci envahissaient le tribunal à la dernière audience [9]. Mais la surprise va jusqu'à l'ahurissement, quand, interrogée sur le lieu où se trouve le temple du Christ, sur le sacrifice qu'on lui offre, sainte Sérapie répond : « Mon culte est dans ma chasteté, dans mon ardeur à répandre la vraie foi. — C'est donc toi, dit le gouverneur, qui es le temple de Dieu. — Je le suis, si je demeure pure, » répond la sainte [10].

L'interrogatoire réserve d'autres surprises encore et même un sentiment d'inquiétude, quand les juges pensent saisir les fils d'une vaste conspiration. En effet, les chrétiens parlent d'un avènement, d'un règne impatiemment attendus, d'un roi dont on suit les commandements, d'une ville mystérieuse. Par quatre fois, saint Justin, Eusèbe et les Actes des martyrs nous livrent la pensée des païens. Domitien s'alarme à la pensée d'une compétition à l'empire et s'informe de ce règne du Christ que ses partisans disent être proche [11]. Les païens s'inquiètent eux aussi. « Si vous nous entendez dire, écrit saint Justin, que nous attendons « le règne » vous imaginez qu'il s'agit de quelque chose de terrestre et d'humain. Nous ne songeons qu'au règne de Dieu [12]. » Ces inquiétudes renaissent au temps de la dernière persécution, en 304, un chef des lecteurs comparaît devant le tribunal. « Ceux-là, dit-il, se montrent fidèles et dévoués au Roi suprême qui accomplissent ses commandements et savent mépriser la torture. — De quels commandements, de quel roi parles-tu? » demande le magistrat [13]. Vers le même temps, on interroge un martyr sur le lieu de sa naissance. « Jérusalem », répond le fidèle, en songeant à la cité d'en haut. Alors, le juge, dérouté, presse de questions l'accusé. Quelle est cette ville? Où se trouve-t-elle? « C'est, répond le martyr, la patrie des seuls adorateurs de Dieu; elle est située à l'Orient près du lieu même où se lève le soleil. » Et le juge, anxieux, s'agite, imaginant que les chrétiens allaient fonder une ville rivale et ennemie de Rome [14].

A force de voir des chrétiens défiler devant eux, de les interroger, de surprendre parfois le sens de leurs réponses, quelques juges ont su acquérir une connaissance superficielle des choses du christianisme et ils aiment à en faire parade, à engager la discussion Mais leur connaissance est bien insuffisante; tel attribue aux fidèles, qu'il confond d'ailleurs avec les juifs avec les dévots de Sérapis, les dogmes des valentiniens. Celse ignorait le nombre des apôtres; Phlégon ne réussissait pas à distinguer le Christ de saint Pierre, ainsi des autres. Cependant, les interrogatoires nous montrent des magistrats désireux de faire montre de leur science.

« Qui t'empêche de renier ton Dieu? Paul lui-même (il confond avec Pierre) ne l'a-t-il pas renié [15]? » — « Sacrifie donc! Moïse a sacrifié... [16] » — « Obéis à l'empereur que le ciel inspire, car il est écrit dans vos livres : *Cor regis in manu Dei* [17]. » — « Quand tu auras été violée, dit-on à une femme, le Saint-Esprit que tu crois être en toi abandonnera ton corps souillé [18]. » — « Comment pouvez-vous, demande-t-on à des riches, servir le Christ parmi tant de trésors? Votre maître n'a-t-il pas répété que, pour le suivre, il fallait renoncer à tous les biens [19]. »

A d'autres chrétiens, on objecte que leur désir est vain, car ils n'ont pas reçu le baptême [20].

C'était contre le Christ que s'aiguisaient les traits les plus acérés. Comme le philosophe que réfute Origène, les juges objectaient aux chrétiens la naissance de leur Maître enfanté par une femme. En serait-il ainsi d'un dieu [21]. S'il était de race divine, aurait-il été laid ainsi que l'enseignaient les Pères? Serait-il mort [22]? Se serait-il laissé mettre en croix [23]? On raille la résurrection du Sauveur [24]; où est-il, répète-t-on sans cesse, celui qui devrait protéger ses fidèles [25] et qui, puissant, disent-ils, à les faire ressusciter, ne peut les préserver de la mort en ce monde [26].

Les chrétiens n'ont-ils pas honte d'adorer un homme ignominieusement souffleté [27], crucifié [28].

« Vit-il encore? » demande curieusement un juge, devant qui le martyr a proclamé la glorieuse résurrection du Christ [29]. « On le tue donc souvent? » dit le proconsul à un chrétien qui vient de rappeler le *sacrificium incruentum* et le mystère de l'eucharistie [30].

On raillait les fidèles sur leur foi en une vie glorieuse [31], sur l'espoir de la récompense céleste que la flagellation devait leur mériter [32]; sur la folie d'attendre une couronne alors que leur tête serait tombée [33]. « Je vais, disait un juge à des martyrs, vous envoyer rejoindre votre Christ et vous ressusciterez comme lui [34]. » Un chrétien qui dit que ces réponses sont dictées par le Seigneur est taxé de mensonges. « As-tu donc, lui

[1] De Rossi, *Roma sotterranea*, t. III, p. 205. — [2] Ruinart, *Acta sincera*, p. 153; *Acta disputationis S. Achatii*, 1. — [3] Maffei, *Istoria diplomatica*, p. 304; *Passio SS. Firmi et Rustici*. — [4] *Acta sanct.*, 10 juin : *Acta S. Getulii*, 6. — [5] Surius, *Vitae sanctorum*, 25 déc. : *Martyr. S. Anastasiae*, 28. — [6] Eusèbe, *Hist. eccl.*, V, 1. — [7] *Homilia in S. Lucianum*, 3. — [8] *Acta sanct.*, 5 février : *Acta S. Agathae*, 4. — [9] *Acta sincera*, p. 402, 403, 502 : *Passio S. Irenaei*, 4; *Passio S. Petri Balsami*, 1. — [10] *Acta sanct.*, 29 août : *Passio SS. Serapiae et Sabinae*, 4. — [11] Eusèbe, *Hist. eccl.*, III, XIX. — [12] S. Justin, *Apol.*, I, XI. — [13] Ruinart, *op. cit.*, p. 404 : *Passio S. Pollionis*, 2. — [14] Eusèbe, *De martyrib. Palaest.*, XI. — [15] Ruinart, *Acta sincera*, p. 494 : *Acta S. Phileae*, 1. — [16] Id., *ibid.* — [17] Ruinart, *op. cit.*, p. 589: *Passio S. Theodoriti*, 2. — [18] Surius, *Vitae sanct.*, 13 déc.: *Hist. S. Luciae*, 2. — [19] De Rossi, *Roma sotterr.*, t. III, p. 207 : *Acta S. Eusebii*. — [20] *Acta sanct.*, 8 mars : *Acta S. Philemonis*, 3. — [21] Ruinart, *Acta sincera*, p. 590 : *Acta S. Theoderiti*, 3. — [22] *Passio SS. quatluor Coronatorum*. — [23] *Acta sanct.*, 10 octobre : *Acta S. Eulampii*, 8. — [24] *Acta sanct.*, 13 août : *Acta S. Cassiani*, 2. — [25] *Acta sanct.*, 5 sept., *Acta SS. Censurini, Cyriaci*, 16. — [26] Minucius Felix, *Octavius*, c. VIII. — [27] *Acta sanct.*, 21 janvier : *Acta S. Patrocli*, 3. — [28] *Acta sanct.*, 14 juill., *Martyr. S. Phocae*, 7. — [29] *Acta sanct.*, 10 juill.: *Acta SS. XLIV mart.*, 3. — [30] *Acta sanct.*, 1er sept.: *Acta S. Terentiani*, 8. — [31] *Acta sanct.*, 24 févr. : *Acta S. Sergii*, 3. — [32] *Acta sanct.*, 15 juin : *Acta S. Tatiani Dulae*, 3. — [33] *Acta sanct.*, 8 sept.: *Acta S. Adriani*, 3. — [34] *Acta Cassiani*, 2.

réplique-t-on, conversé avec Dieu ?[1] » Sainte Lucie sommée de se taire répond : « On n'arrête pas la parole de Dieu. » — « Tu es donc Dieu ? » lui dit le juge [2]. A saint Philéas rappelant que saint Paul a écrit une parole divine, on demande : « Paul était-il Dieu [3]? »

Ceux que n'effrayait pas la mort sous ses formes les plus épouvantables ne pouvaient prendre souci de pareilles attaques. « Une heure viendra, disaient-ils, confiants dans la justice de Dieu, une heure viendra, l'heure du jugement, des supplices sans terme et des flammes toujours dévorantes. L'âme et le corps demeureront immortels pour l'expiation. Nous verrons souffrir à jamais les railleurs auxquels nous aurons été donnés pour un instant en spectacle; les justes se dresseront devant ces misérables qui rediront avec désespoir : « Voilà les hommes que nous avons « poursuivis de nos moqueries. De quoi nous ont servi nos « dédains et notre orgueil superbe? Toutes les choses de « la terre ont passé comme une ombre. » Ils connaîtront alors les châtiments sans fin, ceux-là mêmes qui refusaient de croire à la vie éternelle [4]. »

Selon le caprice du juge, ou selon la qualité de l'accusé, ou enfin selon l'époque du procès, l'interrogatoire était ou non accompagné de torture. Ce procédé est rarement employé pour les chrétiens de condition libre avant la fin du IIe siècle. Il en est question dans le procès des martyrs de Lyon, mais ceux-ci avaient été d'abord inculpés de crimes de droit commun.

Le procès des six martyrs de Scillium, en Afrique, en l'année 180, nous montre un interrogatoire non accompagné de torture. Speratus, Nartzallus, Cittinus, Donata, Secunda et Vestia comparaissent devant le proconsul Saturninus.

« *Le proconsul :* Vous pouvez obtenir grâce de l'empereur, si vous revenez à la sagesse, et si vous sacrifiez aux dieux tout puissants. — *Speratus :* Nous n'avons fait ni dit rien de mal; mais nous rendons grâce du mal qu'on nous fait, et nous respectons, nous adorons et nous craignons notre Seigneur, à qui tous les jours nous offrons un sacrifice de louanges. — *Le proconsul :* Nous aussi, nous sommes religieux et notre religion est simple. Nous jurons par la félicité de notre seigneur l'empereur, et nous prions pour son salut. Vous devez faire de même. — *Speratus :* Si tu veux bien me prêter une oreille tranquille, je t'expliquerai le mystère de la vraie simplicité. — *Le proconsul :* Je n'écouterai pas les injures que tu as le dessin d'adresser à notre religion. Jurez seulement par le génie de l'empereur. — *Speratus :* Je ne connais pas la royauté du siècle présent, mais je loue et j'adore mon Dieu, que nul homme n'a vu, que des yeux mortels ne peuvent voir, mais dont la vraie lumière se manifeste au cœur croyant. Je n'ai point commis de vol; si je fais quelque trafic, je paie l'impôt, parce que je connais notre Seigneur, le roi des rois et le maître de tous les peuples. — *Le proconsul :* Abandonne cette vaine croyance. — *Speratus :* Il n'y a de croyance dangereuse que celle qui permet l'homicide et le faux témoignage. — *Le proconsul* s'adressant aux autres accusés : Cessez d'être ou de paraître complices de cette folie. — *Cittinus :* Nous n'avons et nous ne craignons qu'un Seigneur, celui qui est dans le ciel. C'est lui que nous cherchons à honorer de tout notre cœur et de toute notre âme. — *Donata :* Nous donnons à César l'honneur dû à César, mais nous craignons Dieu seul. — *Le proconsul* à l'une des accusées : Et toi, que dis-tu, Vestia? — *Vestia :* Je suis chrétienne et je ne veux pas être autre chose. — *Le proconsul* à une troisième : Que dis-tu, Secunda? — *Secunda :* Je le suis et veux le rester. — *Le proconsul* à Speratus : Tu demeures également chrétien? — *Speratus* et tous les accusés : Je suis chrétien. — *Le proconsul :* Peut-être avez-vous besoin d'un délai pour délibérer? — *Speratus :* Dans une affaire aussi évidente, tout est examiné et délibéré. — *Le proconsul:* Quels sont ces livres que vous conservez dans vos armoires? — *Speratus:* Nos livres sacrés, et, en plus, les épîtres de Paul, apôtre, homme juste. — *Le proconsul:* Acceptez un délai de trente jours pour réfléchir. — *Speratus :* Je suis chrétien, j'adorerai toujours le Seigneur, mon Dieu, qui a fait le ciel et la terre et tout ce qu'ils renferment. — Tous répétèrent la même parole.

« Alors le proconsul prit ses tablettes et lut :

« Attendu que Speratus, Nartzallus, Cittinus, Donata, Vestia, Secunda ont déclaré vivre à la façon des chrétiens, et, sur l'offre qui leur était faite d'un délai pour revenir à la manière de vivre des Romains, ont persisté dans leur obstination, nous les avons condamnés à périr par le glaive. »

Il faut réserver une place au plaidoyer, mais il est difficile de la lui assigner de façon précise, car il est rarement mentionné dans les Actes. A Lyon, en 177, le droit de défense fut retiré aux accusés. Lorsqu'il en allait autrement, le plaidoyer pouvait se prolonger assez longtemps. Comme la *Passio* des Scillitains, celle de l'évêque Félix de Tibiuca, dont nous avons deux relations presque identiques, paraît écrite sur le vu des procès-verbaux proconsulaires [5]. La relation donnée par Baluze offre un détail digne de remarque.

Selon une coutume qu'on retrouve en Grèce aussi bien qu'à Rome, la lecture des documents à produire dans le cours des débats était donnée par les agents du tribunal. Souvent les orateurs grecs interrompent leur plaidoyer pour dire au greffier de lire une loi, une pièce importante. Cicéron fait de même [6], et la persistance de cet usage est attestée par le jurisconsulte Paul [7], saint Augustin [8] et par les *gesta* d'un célèbre procès du Ve siècle.

Tertullien est seul à mentionner l'interdiction faite aux chrétiens de présenter leur défense : « Les autres achètent le service d'avocats pour démontrer leur innocence; ils ont la faculté de répondre, de discuter; il n'est point permis de condamner des accusés qui n'ont été ni défendus, ni entendus. Aux chrétiens seuls le droit de se justifier est interdit [9]. » Mal gré son affirmation formelle, il y a lieu de conserver des doutes et on ne voit pas que ce fait se fût couramment produit. Sans doute, à Lyon, un assistant s'est vu refuser l'autorisation de disculper les accusés, quoique sa pétition fût très juste et très légale. Le juge ricana en le faisant arrêter et dit : « Voilà l'avocat des chrétiens. » Mais dans la passion des Scillitains on a vu le proconsul refuser à Speratus d'injurier la religion romaine, mais lui permettre de parler et de se défendre. Apollonius, Pionius, Lucien prononcent devant le sénat et devant les juges de longues apologies du christianisme. Il est vrai que les Actes mentionnent rarement l'intervention des avocats et ne nous ont pas conservé leur plaidoyer, c'est que, peut-être, les chrétiens repoussaient cet appui. C'est ainsi qu'une

[1] *Acta sanct.*, 28 janv. : *Acta S. Thyrsi*, 11. — [2] Surius, *Vitae sanct.*, 13 déc. : *Passio S. Luciae*, 5. — [3] Ruinart, *Acta sincera*, p. 495 : *Acta S. Phileae*, 2. — [4] S. Cyprien, *Ad Demetrianum*, c. XXIV. — [5] Ruinart, *op. cit.*, p. 355; Baluze, *Miscellanea*, t. II, p. 77. — [6] *Verr.*, II, III, 10 : *De quaeso scribae, recitet ex codice.* — [7] *Digeste*, XLIX, XIV, 45, 8. — [8] S. Augustin, *Contra Cresconium*, III, XXIX : *et legit Nundinius exceptor.* — [9] Tertullien, *Apologeticum*, II.

sainte africaine, impatiente de souffrir pour le Seigneur, refuse le secours de l'*advocatus* qui voulait la défendre devant le proconsul [1].

XXIV. Un procès criminel romain. — Un récit peu connu d'un épisode de la jeunesse de saint Ephrem est de nature à jeter de la lumière sur un procès criminel. Le saint raconte aux frères assemblés une faute commise et une accusation injuste qui lui valut d'abord quarante jours de prison préventive [2]. Après deux jours de plus « le juge prit place au tribunal. On apporta devant lui les divers instruments de la torture, et il ordonna d'amener [les trois accusés] pour subir l'interrogatoire. Les appariteurs vinrent au cachot; ils nous mirent des colliers de fer et nous présentèrent au gouverneur tout chargés de liens. L'homme accusé de meurtre fut appelé le premier, dépouillé de ses vêtements et enchaîné. Le magistrat lui enjoignit d'avouer sans qu'on le mît à la torture et de dire comment il avait commis le meurtre. L'homme protesta de son innocence; on le livra aux tourmenteurs. Après de longues épreuves, il fut reconnu innocent et mis en liberté.

« On appela ensuite le prisonnier accusé d'adultère; il fut dépouillé de ses habits, affublé, comme il est d'usage, et présenté au tribunal. Un grand effroi me saisit, car je savais que, comme ces malheureux, j'allais comparaître à mon tour. Les assistants, les appariteurs se riaient de mes terreurs et de mes larmes : « Pourquoi « pleures-tu, garçon, me disaient-ils? Tu ne tremblais « pas ainsi à l'heure du crime. Sois tranquille, ce sera « bientôt ton tour. » Mon cœur se brisait à ces paroles. Le second accusé avait subi la torture; on l'avait reconnu innocent et renvoyé absous. Pour moi, on me fit charger de fers et reconduire dans la prison où je restai seul pendant quarante autres jours. Après ce temps, les appariteurs y amenèrent trois prisonniers; ils les mirent aux ceps et se retirèrent. Trente jours se passèrent encore. Puis deux jours, après lesquels le juge prit place devant tous à son tribunal; autour de lui étaient les engins de torture. Les agents vinrent au cachot, nous mirent des colliers de fer et nous entraînèrent par la ville pour nous présenter au magistrat. Tous les citoyens étaient contraints à venir assister au jugement.

« Les bourreaux firent avancer les deux premiers détenus, les dépouillèrent de leurs vêtements, et, les ayant affublés selon l'usage, ils les mirent devant nous à la torture. Je pleurai à ce terrible spectacle et les appariteurs me disaient : « Crois-le bien, garçon, « si tu l'as échappé l'autre fois, aujourd'hui tu n'auras « cette chance et il te faudra passer par les tourments. » A ces mots, à la vue des supplices, je me sentis défaillir. Sur l'ordre du juge, les deux hommes furent attachés à la roue. Torturés durant quelques heures, ils s'avouèrent coupables et on les condamna à mourir sur la fourche (voir ce mot), après qu'on leur aurait coupé la main droite.

« Le jugement rendu, on appela un autre prisonnier. Amené nu, attaché à la roue et rudement supplicié, cet homme avoua le meurtre dont il était coupable, et fut condamné à périr comme les précédents avec les deux mains coupées.

« Le juge dit alors : « Dépouillez le jeune homme et « amenez-le devant moi. » Les appariteurs m'enlevèrent mes vêtements, me couvrirent de haillons et me présentèrent au tribunal. Je pleurais et j'invoquais Dieu : « Seigneur, disais-je, sauve-moi de ce péril, afin que je « puisse me faire moine et me vouer à ton service. » Le gouverneur venait de commander aux agents de m'étendre avec des courroies par les quatre membres et de me frapper à coups de nerfs de bœuf; en ce moment son assesseur lui dit : « Maître, faites, s'il « vous plaît, garder celui-là pour une autre audience, « car voici l'heure du repas. » On me chargea de fers et l'on me ramena au cachot où je restai seul vingt-cinq jours encore...

« Après cinq jours de plus, arriva un nouveau gouverneur qui autrefois avait été reçu familièrement dans notre maison. Au bout de sept jours, il demanda au geôlier s'il y avait des détenus. On lui répondit qu'un jeune homme était au cachot, et, le huitième jour, il ordonna de me faire comparaître. Les appariteurs vinrent me prendre, m'enchaînèrent de nouveau par le cou, et me menèrent à l'audience. Sur l'ordre du juge, ils me dépouillèrent pour me couvrir de vêtements en lambeaux et me présentèrent ainsi au tribunal. Le gouverneur me reconnut; il ne m'en interrogea pas moins avec la sévérité que la loi commande, mais, voyant que j'étais innocent, il me fit mettre en liberté. Les appariteurs me détachèrent, me rendirent mes vêtements et me laissèrent aller. »

Il semble bien qu'en tout ce qui concerne Éphrem, qui eut plus de peur que de mal, on a voulu lui donner une bonne leçon, accompagnée d'une détention imméritée et injustifiée, mais il ne fut pas torturé et fut finalement acquitté; nous avons ici, peut-être, une scène à retenir pour l'histoire de ce qu'on nomme aujourd'hui les « tribunaux d'enfants ». Tous les détails sont à conserver et les autres condamnés sont acquittés ou condamnés, mais toujours après avoir été torturés. Il y a, dans ce récit, des particularités intéressantes pour les usages judiciaires; la véracité de saint Éphrem paraît incontestable; nous avons omis le récit des visions qui s'entremêlent à son épreuve et qui n'y ont qu'un rapport éloigné.

XXV. Les voies d'exception contre les martyrs. — Dans les procès des chrétiens, les idolâtres ont eu recours à la violation du droit commun pour arracher, non un aveu de la part de l'accusé, mais une apostasie. Il n'en fut pas ainsi, dès le début. Nous ne discutons pas ici la légitimité du recours à la force pour obtenir, par le moyen de la douleur, ce que la discussion serait incapable de faire dire; mais le droit admettait ce recours, conformément à certaines règles, afin d'obtenir l'aveu ou la preuve des certaines accusations. C'était en qualité d'accusés de crimes contre nature, atteints par les lois, que les chrétiens étaient poursuivis; crimes imaginaires, mais dont on prétendait obtenir la confession dans les procès intentés en Bithynie par Pline et à Lyon sous Marc-Aurèle. Peut-être faut-il rapporter à cette période un souvenir historique que rapporte saint Augustin. « D'abord, dit-il, les princes du monde, croyant pouvoir faire disparaître par la violence le nom du Christ et celui des fidèles, ont ordonné de mettre à mort ceux qui se déclareraient chrétiens. Or écoutez ce qui advint ensuite. Quand nos ennemis virent la foule se précipiter au martyre et le nombre des croyants augmenter avec celui des victimes, il se dirent : « Si nous les tuons « tous, ce sera dépeupler la terre. » Après donc avoir ordonné la mort de ceux qui se confessaient chrétiens, ils décrétèrent : « Quiconque l'aura fait sera torturé, « et il subira les tourments jusqu'à ce qu'il ait renié le « Christ [3]. »

Mais, une fois de plus, il faut se souvenir du peu d'uniformité qui existait entre les provinces; c'en est un nouvel exemple. Les atroces violences de Lyon, en 177, n'ont pas de répercussion en Afrique, en 180, où les martyrs de Scillium et, en 202, où sainte Perpétue et ses compagnons ne sont pas appliqués à la torture. Et, vers ce même temps, Tertullien reproche au proconsul Scapula, à Carthage, d'y avoir recours.

[1] Ruinart, *Acta sincera*, p. 389 : *Acta S. Saturnini*, 16. — [2] *S. Ephraemi opera graeca*, t. III, édit. Assemani, p. XLII. — [3] Tertullien, *Liber ad Scapulam*, 4.

Il est vrai que le *Liber ad Scapulam* appartient à l'année 212 et c'est peut-être pendant cette période de dix ans que la torture aura été introduite en Afrique dans les procès des chrétiens. A Rome, où Minucius Félix se plaint également de la même dérogation aux usages de la justice criminelle [1], le martyr Apollonius, sous Commode, en 183, ne paraît pas avoir été appliqué à la torture et l'*Octavius* appartenant probablement au début du IIIe siècle environ, nous arrivons à des limites chronologiques sensiblement les mêmes en Afrique et à Rome, pour l'introduction de ce procédé illégal.

Si l'on ne veut recevoir d'autre témoignage que celui des textes contemporains, il faut attendre les premières années du IIIe siècle pour voir les tortures appliquées devant le tribunal, non plus comme un instrument d'enquête, mais pour contraindre à sacrifier aux dieux : Tertullien, Minucius Félix, saint Cyprien [2] et des Actes de martyrs [3] mettent ce fait en pleine lumière.

En recourant à cette violence, écrit Edm. Le Blant [4], les juges agissaient-ils ou non en vertu d'instructions spéciales? Telle est la question qui se présente tout d'abord. Que, dans la dernière persécution, il ait été ordonné de contraindre par les tourments les fidèles à sacrifier, le fait n'est point douteux. L'*Historia ecclesiastica* d'Eusèbe, le *De mortibus persecutorum* de Lactance et d'autres écrits encore en témoignent; mais, pour les temps antérieurs, on ne saurait signaler aucun texte officiel qui prescrive ou qui autorise cette dérogation au droit commun. Il est, au contraire, quelques marques du défaut d'existence d'instructions relatives à cette matière.

Devant ces témoignages que nous apportent à cet égard Tertullien et des actes estimés, peut-on conclure, avec quelque certitude, qu'en faisant torturer les fidèles pour les forcer à sacrifier, les proconsuls aient agi sans ordres, ainsi que nous le voyons en d'autres matières [5]? On n'oserait l'affirmer, car les instructions données ont pu varier avec les temps, avec les lieux, et la destruction du livre d'Ulpien a fait disparaître la plus grande part des règlements relatifs aux persécutions païennes. Un fait certain ressort toutefois des actes des martyrs : c'est que la mise à la torture, si elle était autorisée, n'était point absolument prescrite et que, sur ce point, le magistrat gardait la liberté d'appréciation que lui conférait la loi commune. Nous citerons, entre tant d'autres fidèles, les martyrs Scillitains, saint Cyrille, saint Montan, saint Maximilien, saint Marcel qui furent mis à mort sans avoir souffert la question.

Si l'histoire des Juifs nous montre des tyrans employant la torture, non dans un but d'enquête, mais comme un moyen absolu de contrainte, on cherche vainement dans les annales de Rome, avant et pendant l'ère des persécutions, des exemples de ce fait dans les poursuites criminelles autres que celles intentées aux martyrs. Mais, sur le terrain des exceptions, la pente est rapide et dangereuse. C'est peu que continuant une tradition abominable, on soumette aux tourments, sous les empereurs chrétiens, de malheureux débiteurs du fisc, la contagion du mal s'étend plus loin; en matière de religion, il n'est pas de voie de contrainte plus employée; catholiques et hérétiques la mettent également en œuvre pour abattre la constance de leurs adversaires [6]; rien ne distingue plus alors les Romains des peuples barbares; des actes de cruauté indignes sont accomplis et la responsabilité de tant de forfaits remonte aux païens persécuteurs qui ont donné au monde un funeste exemple.

Nous avons dit quelque chose, à propos des « épreuves morales des martyrs », d'une autre violence qui montre ce qu'était cette civilisation antique tant vantée; à la fois raffinée et grossière, cruelle et ignoble, capable de dépasser l'infamie de la torture par l'ignominie du viol. Tillemont a incliné à croire que l'initiative personnelle des gouverneurs de province a suppléé, dans ce cas, à l'absence de textes juridiques [7]; il est difficile d'en décider et il est permis de penser qu'avant la persécution de Dioclétien aucun règlement officiel n'avait prescrit l'emploi d'une telle voie de contrainte.

Dès le début du IIIe siècle, Tertullien [8] parle d'une chrétienne condamnée au *meritorium* sous le règne de Septime Sévère, et, sous celui de Dèce, la passion de saint Pionius à Smyrne [9] et les Actes de saint Pierre de Lampsaque [10] nous montrent des chrétiennes menacées de viol. En 253, on constate l'emploi de ce moyen infâme [11] et désormais ces attentats deviennent de plus en plus fréquents; à partir de 303, les témoignages abondent. Jusqu'à Dioclétien, les vierges seules sont livrées à l'outrage, les femmes, paraît-il, en auraient été exemptes [12]; ce que confirme un passage de saint Cyprien [13].

On a voulu voir, dans l'attentat dont les païens se sont souillés, l'application d'une règle traditionnelle exemptant les vierges de la peine de mort [14]. Un scrupule de légalité aurait ainsi voué toutes les vierges au stupre, afin de les rendre passibles du dernier supplice. Il paraît plutôt que les persécuteurs ont vu dans le viol une voie de contrainte, à leur sens plus efficace que la mort. « Les empereurs, lisons-nous dans les Actes de saint Didyme, ont ordonné que les vierges sacrifient aux dieux ou qu'elles y soient forcées par la crainte des derniers outrages [15]. » Il s'est donc agi d'une alternative laissée au choix des jeunes chrétiennes, comme le dit saint Ambroise à propos de sainte Agnès : *Quid de S. Agnes quae in duarum maximarum rerum posita periculo, castitatis et salutis, castitatem protexit, salutem cum immortalitate commutavit* [16].

Malgré leur incapacité à saisir la profondeur de la religion chrétienne, les païens ne pouvaient s'empêcher d'être frappés de certaines vertus dont ils recherchaient la source mystérieuse en ceux qui les pratiquaient. Ils entendaient les fidèles assurer que le Saint-Esprit réside dans l'âme du chrétien comme dans un temple. « Notre corps, disait Lactance, est comme un vase que l'Esprit céleste habite pour un temps [17]. »

Chercher, dans cette persuasion même, un moyen d'action contre les chrétiennes, ajouter à l'horreur des caresses subies la crainte d'être rendue indigne de la possession intérieure de l'époux céleste, tel paraît être le calcul satanique des païens, espérant souiller

[1] Minucius Félix, *Octavius*, 28. — [2] S. Cyprien, *Ad Demetr.*, 13. — [3] *Passio S. Pionii*, 20; *Acta S. Maximi*, 2, dans Ruinart, *Acta sanct.*, p. 150, 157. — [4] *Les persécuteurs et les martyrs*, 1893, p. 204-205. — [5] *Code Théodosien*, IX, VII, 3 : *De exactionibus. Ab insolentia judicum reperta supplicia.* — [6] S. Optat, *Opera*, édit. 1700, p. 302-313 : *Passio S. Marculi sacerdotis ; Passio SS. Maximi et Isaac;* Pacatus, *Panegyr. Theod. dictus*, XXIX; Théodoret, *Hist. eccles.*, IV, XXII; Prosper d'Aquitaine, *Chron.*, ad ann. 437; cf. S. Grégoire de Nazianze, *Orat.*, XLIII, 49; Victor de Vite, *Hist. pers. Vandal.*, I, 10, 16; V, 1-5, 7, 9; Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, II, II, III; Élisée Vartabed, *Soulèvement national de l'Arménie chrét. au Ve siècle*, p. 21, 223. — [7] Tillemont, *Mém. pour servir à l'hist. eccl.*, t. V, p. 50, 683. — [8] Tertullien, *Apologeticum*, c. I. — [9] Ruinart, *Acta sincera*, p. 143 : *Passio S. Pionii*, 5. — [10] Id., *ibid.*, p. 160 : *Acta S. Petri*, 3. — [11] S. Cyprien, *De mortalitate*, c. XV. — [12] Eusèbe, *Hist. eccl.*, VI, V; Ruinart, *op. cit.*, p. 160; *Acta S. Petri*, 3; Id., *ibid.*, p. 397 : *Acta S. Didymi*, 1. — [13] S. Cyprien, *De mortalitate*, XV. — [14] Tacite, *Annal.*, V, 9; Suétone, *Tiberius*, LXI; Dion Cassius, *Hist. rom.*, VIII, XI. — [15] Ruinart, *op. cit.*, p. 397 : *Acta S. Didymi*, 1. — [16] S. Ambroise, *De offic. ministror.*, l. I, c. XCI. — [17] *Institut. divin.*, l. II, c. XII.

à la fois l'âme et le corps de leurs victimes. Nous trouvons le témoignage de ce calcul dans des Actes assurément suspects, mais qui paraissent, sur ce point, refléter une opinion ancienne.

Trois documents peuvent être invoqués à ce sujet.

« Où est le temple de ton Christ, demande le juge à sainte Sérapie et quel sacrifice lui offres-tu ? — C'est ma pureté, dit la chrétienne, c'est mon zèle à faire croire en lui. — Ainsi donc, tu es toi-même le temple de ton Dieu ? — Sérapie répond : Si, par son secours, je demeure pure, je suis son temple, car il est écrit : Vous êtes les temples du Dieu vivant et l'Esprit-Saint habite en vous. — Si donc on te viole, poursuit le païen, tu cesseras d'être le temple de ton Dieu. — Il est écrit, dit la martyre menaçante à son tour : « Dieu perdra celui qui violera son temple [1]. »

Dans une autre relation, même trait, même échange de pensées. A sainte Seconde qui vante la gloire de la virginité, le préfet dit : « Et si on te l'enlève de force, que feras-tu avec ton Christ? — C'est l'innocence du cœur qui nous fait vierges, dit la sainte; le consentement au mal peut seul faire perdre la pureté. La violence implique le martyre et le martyre nous prépare la palme [2]. »

Une troisième scène du tribunal nous montre plus complètement encore l'enchaînement de l'idée chrétienne. Au juge qui lui dit que les tourments la feront taire, sainte Lucie répond hardiment : « On n'arrête pas la parole de Dieu. — Tu es donc Dieu ? lui dit le juge. — Je suis sa servante et ma parole a été la sienne, car il est écrit : Ce ne sera pas vous qui parlerez devant les magistrats; mon Esprit-Saint s'exprimera par votre bouche. — Ainsi donc, c'est l'Esprit-Saint lui-même qui parle en toi? — Lucie répond : L'apôtre l'a dit : Ceux qui vivent chastement sont le temple du Seigneur et l'Esprit divin habite en eux. — Je vais te faire jeter au *lupanar* et, lorsque tu auras été souillée, l'Esprit-Saint t'abandonnera [3]. »

Contre l'outrage, saint Cyprien ne voit qu'un rempart : la mort. D'intervention divine on ne trouve point de trace chez le grand martyr de Carthage, ni chez Tertullien, ni chez Eusèbe; des victimes livrées à la débauche nous ne savons pas un mot de leur histoire et, parmi elles, il a pu s'en trouver que le calcul du persécuteur ait jetées non seulement à l'outrage mais à la déchéance.

XXVI. L'EMPLOI DE LA TORTURE. — Dès l'année 197, Tertullien protestait contre l'emploi de la torture : « Vous mettez les autres à la question pour les faire avouer quand ils nient ; les chrétiens seuls pour les faire nier. J'avoue, et vous commencez à me torturer. On nous torture quand nous confessons. » Minucius Félix, saint Cyprien disent de même : « Vous torturez, non pour obtenir l'aveu de quelque forfait caché, mais pour arracher un mensonge à qui dit vrai en se confessant chrétien. » En bonne logique, pourquoi torturait-on des gens à qui on posait une question et qui y répondaient avec une sincérité évidente, puisqu'elle pouvait leur coûter la vie. Il n'y avait pas que la logique, il y avait un texte de loi, une constitution d'Antonin le Pieux disant que « celui-là sera soustrait à la torture qui aura fait des aveux complets ». Dès lors la torture va contre son but qui est d'arracher un aveu permettant de punir, on attend d'elle un désaveu permettant d'absoudre et on pourrait dire qu'elle massacre les gens pour leur conserver la vie.

C'est seulement en 249 que vous voyons, pour la première fois, intervenir, au sujet de la torture, un édit impérial. Dèce prescrit aux magistrats, sous les peines les plus graves, de faire torturer les chrétiens jusqu'au désaveu de leur foi. Une fois Dèce disparu, il y eut quelque relâchement, car saint Cyprien ne fut pas soumis à la torture.

Le spectacle de la torture infligée à l'homme a été une des distractions les plus goûtées des anciens; les chrétiens fournirent un aliment inépuisable à cette curiosité. Néanmoins, il semble que l'attitude toute de résignation des fidèles privait les spectateurs du spectacle des cris, des larmes, des fureurs dont on se divertissait merveilleusement. Dans bien des cas, la torture ne différait des supplices que parce qu'ils précédaient la condamnation que les supplices suivaient. La brutalité était la même et, parfois aussi, le résultat, car on vit des chrétiens mourir sur le chevalet ou sous les balles de plomb qui ne devaient pas leur arracher la vie, mais l'apostasie seulement. Le fait est attesté par saint Cyprien [4], par saint Philéas de Thmuïs [5] et les jurisconsultes en parlent comme d'un incident fréquent et de mince importance : *Plerique, cum torquentur, deficere solent* [6]. Pour procéder à la torture, la victime était dépouillée de ses vêtements, toutefois la nudité n'était pas complète. Des textes législatifs, auxquels font allusion différents auteurs à diverses époques, interdisaient aux acteurs et aux condamnés des deux sexes de s'exposer en public sans une étroite ceinture. Les monuments sont d'accord avec les textes pour montrer l'observation de cette règle. Dans les actes de saint Hadrien, l'empereur ordonne que l'accusé livré à la torture soit vêtu suivant l'usage [7] et il semble que ce fut une espèce de haillon, ainsi que nous l'apprend le récit de saint Ephrem cité déjà.

Pour les femmes surtout, la pudeur outragée rendait la torture plus cruelle. On cite une d'elles qui mourut subitement, au moment où le juge commandait de la fouetter [8]. Une autre, livrée nue devant l'assistance, cria au juge : «N'as-tu pas honte de traiter ainsi une femme de naissance libre, une étrangère?... Dieu voit ce que tu fais. Ce n'est pas moi seule, c'est ta mère, c'est ta femme que tu as couvertes de confusion en ma personne. » Le juge s'emporta et menaça Théonilla de telles horreurs qu'elle mourut de frayeur dans la salle d'audience [9]. La petite sainte Eulalie, âgée de douze ans, meurt pendant qu'on promène une torche enflammée sur ses seins et sur son ventre [10].

Prudence, qui a célébré Eulalie, nous dit que l'épreuve du feu était la plus terrible [11]. Dans celle de ses hymnes où il raconte la passion de saint Romain, le magistrat ordonne d'étendre et de déchirer le martyr sur le chevalet; fidèles à leur devoir, les appariteurs interviennent, avertissant leur chef que l'accusé, de famille noble, ne peut, comme tel, être soumis à ce genre de supplice, et le juge retire son ordre [12]. Mais, en règle à peu près générale, le martyr livré à l'équipe des bourreaux souffrait d'indicibles souffrances. On entendait ces gens s'animer, obéir au commandement : Tiens bien. Serre. Ferme. Enlève [13]. Et le cri monotone du héraut rappelait le motif de la torture : « Ne blasphème pas les dieux. — Sacrifie aux dieux. — Ne méprise pas les édits impériaux — Ne blasphème pas les dieux. »

Pendant qu'on entendait craquer les os, qu'on voyait déchiqueter la chair, tordre les membres, ruis-

[1] *Acta sanct.*, 29 août, *Passio SS. Serapiae et Sabinae*, 4. — [2] *Acta sanct.*, 10 juill., *Passio SS. Rufinae et Secundae*, 5. — [3] Surius, *Vitae sanct.*, 13 déc., *Acta S. Luciae*, 5. — [4] S. Cyprien, *Epist.*, VIII. — [5] Eusèbe, *Hist. eccl.*, VIII, x, 2-7. — [6] Ulpien, au *Digeste*, XLVIII, XIX, 8, 3. — [7] *Acta sanct.*, 8 septembre. — [8] *Acta S. Claudii, Asterii et aliorum*, 4. — [9] *Ibid.*, 5. — [10] Prudence, *Peri Stephanon*, III, vs. 141-160. — [11] Prudence, *Peri Stephanon*, V, vs. 205-208. — [12] Prudence, *Peri Stephanon*, X, vs. 108-115. — [13] Ammien Marcellin, XXIX, 1.

seler le sang, par-dessus le grincement des poulies, le sifflement des lanières, le cliquetis des balles de plomb et le halètement des bourreaux, on entendait parfois un cri strident ou une plainte rauque : « Christ, garde-moi. — Garde mon âme. — Christ, l'endurance. — Fils de Dieu, au secours! — Je ne serai pas confondu. — Grâces à toi... Christ. — A moi, Christ [1]. »

Philéas, évêque de Thmuis, décrit les tortures infligées à ses compagnons de captivité, à Alexandrie, en 306. C'est le récit d'un témoin qui a vu tels et tels de ses frères appliqués plusieurs fois à la torture. En effet, une constitution de Marc-Aurèle et Verus disait expressément : *Repeti posse quaestionem divi fratres rescripserunt* [2]; aussi, écrit Philéas, « les bienheureux martyrs qui ont vécu avec nous... ont souffert pour le Christ toutes les douleurs, tous les tourments que l'on put inventer et quelques-uns, non pas une fois, mais plusieurs. On les frappait avec des verges, avec des fouets, avec des courroies, avec des cordes. Quelques-uns, les mains liées derrière le dos, étaient étendus sur le chevalet, pendant qu'à l'aide d'une machine on leur distendait tous les membres. Ensuite, par l'ordre du juge, les bourreaux leur déchiraient avec des ongles de fer, non seulement les flancs, comme on fait aux homicides, mais le ventre, les jambes et jusqu'au visage. Il y en avait de suspendus à un portique par une seule main, de sorte que la tension des articulations était le plus cruel de tous les supplices. Plusieurs étaient attachés à des colonnes, les uns vis-à-vis des autres, sans que leurs pieds portassent à terre, afin que la pesanteur de leurs corps serrât de plus en plus leurs liens. Ils supportaient cette torture, non seulement pendant que le juge leur parlait et les interrogeait, mais presque pendant une journée entière. Quand le juge passait à d'autres, il laissait des gens de sa suite pour observer les premiers, et voir si l'excès de la souffrance ébranlait leur résolution; il ordonnait de les serrer sans pitié dans leurs liens, et faisait traîner honteusement ceux qui expiraient [3]. »

La torture faisait l'objet d'un procès-verbal détaillé; cette pièce, dont il ne s'est pas conservé un seul exemplaire, a pu se fondre parfois avec ce que nous appelons les *Acta*.

Pendant la torture, le juge épiait la victime, renouvelait ses adjurations, s'ingéniait à arracher un consentement qui lui faisait plus d'honneur que le refus de la victime. « Les juges, dit Origène, s'affligent si les tourments sont supportés avec courage, mais leur allégresse est sans bornes lorsqu'ils peuvent triompher d'un chrétien. » « Ils ne songent, dit Lactance, qu'à remporter la victoire, car il y a là pour eux joute réelle; j'ai vu, en Bithynie, un gouverneur transporté d'une joie aussi grande que s'il eût dompté quelque nation barbare; il s'agissait d'un chrétien, qui, après avoir opposé pendant deux ans une généreuse résistance, paraissait enfin avoir cédé [4]. »

Il arriva que des chrétiens subirent les épreuves les plus pénibles de la torture sans faiblir; pareille chose se voyait chez les païens, ce qui faisait dire à Ulpien : « La dureté des accusés, leur force à supporter les tourments, rendent souvent la torture inefficace [5], » et saint Augustin corrige : « Dureté chez les coupables, mais sainte patience chez les chrétiens [6]. »

Ne pouvant nier l'endurance des martyrs dans la torture, les païens en cherchaient l'explication naturelle. Leurs connaissances physiologiques et psychologiques étaient trop rudimentaires pour leur faire admettre, comme parmi nos contemporains, que la puissance de l'extase, l'action d'une passion profonde puisse suspendre l'impression des souffrances ou donner la force de les vaincre. Les chrétiens étaient moins embarrassés. Tertullien avait donné l'explication valable à leurs yeux : *Nil crus sentit in nervo cum anima in coelo est* [7]. Commodien [8], Eusèbe [9], saint Augustin [10] ne faisaient que répéter cette pensée. Les hérétiques se vantaient d'avoir parmi eux le même phénomène. Le Seigneur, lisons-nous au sujet d'un donatiste, ne permit pas que Marculus ressentît les douleurs de la torture.

Les païens attribuaient ce qu'ils voyaient, sans pouvoir l'expliquer, à des pratiques de sorcellerie, à certaines onctions, à quelque artifice secret [11]. A leurs yeux, l'invulnérabilité et l'insensibilité sont dues à des paroles mystérieuses répétées sans relâche [12], à des onctions magiques [13], dont on pouvait combattre la vertu par le recours à certain breuvage [14], à un frottement de graisse de porc [15], ou à l'affusion d'urine [16]. A coup sûr, ces traits se compliquent parfois de détails surnaturels, que Ruinart signale avec raison comme des additions peu respectables, mais qui ne suffiraient pas à faire écarter entièrement les Actes de saint Thyrse, si instructifs, ou ceux des saints Chrysanthe et Darie dont l'antiquité n'est pas douteuse.

Il paraît donc que les anciens, attribuant à l'emploi de pratiques secrètes la constance des chrétiens, si suspects à leurs yeux, de magie, se sont, eux aussi, appliqués à chercher les moyens de rompre le charme, et le fait, consigné dans une série de textes de médiocre valeur, n'a rien qui doive nous surprendre.

Il n'est pas impossible, bien que nous n'en ayons aucune preuve historiquement certaine, que parfois l'insensibilité fut obtenue par l'usage des stupéfiants. Nous savons qu'on offrit à Jésus un vin aromatisé de myrrhe [17]. Un fait rapporté par Tertullien [18], et dont on a rapproché avec raison une mention contenue dans les Actes de saint Fructueux, nous apprend que, parfois au moins, un vin préparé était donné, dans cette intention, aux saintes victimes [19].

XXVII. Le jugement des martyrs. — Le jugement était quelquefois précédé d'une délibération du juge avec son conseil. Le renvoi de saint Paul devant César n'est prononcé qu'après délibération [20]. Nous retrouvons ce détail de procédure dans la condamnation de saint Cyprien [21], de Pionius [22], de saint Philippe d'Héraclée [23], ainsi que dans plusieurs pièces de moindre autorité.

La délibération avait lieu dans le *secretarium*, dont on rabattait les rideaux pour la circonstance. Là s'élaborait et se rédigeait la sentence. Celle-ci devait être écrite de la propre main du juge [24] ou du moins dictée par lui [25]. Une règle, probablement ancienne [26], mais dont nous ne trouvons de mention qu'en l'an 371

[1] *Acta SS. Saturnini et Dativi*, n. 7, 9, 10, 11, 14; *Acta S. Eupli*, 2. — [2] Modestin, au *Digeste*, XLVIII, XVIII, 16; et Paul, *Sentent.*, V, XIV, 2, dit qu'il en était surtout ainsi lorsque l'accusé avait montré une endurance extraordinaire. — [3] Philéas de Thmuis, dans Eusèbe, *Hist. eccl.*, VIII, X, 2-7. — [4] Lactance, *Institut. divin.*, V, XI. — [5] Ulpien, au *Digeste*, I.XVIII, 18, l. I; *De quaestionibus*, 13. — [6] S. Augustin, *Serm.*, CCLXXIV. — [7] Tertullien, *Ad martyras*, II. — [8] Commodien, *Instructiones*, LXII. — [9] Eusèbe, *Hist. eccles.*, V, 1; *De martyr. Palaest.*, XI. — [10] S. Augustin, *Tractat.*, XXVII, *in Johann.*, 12. — [11] Servius, *Ad Aeneid.*, XI, 788. — [12] *Acta sanct.*, 8 juill. : *Vita SS. Epicteti et Astionis*, 14. — [13] *Acta sanct.*, 28 janv. : *Acta S. Thyrsi*, 7. — [14] *Acta sanct.*, 23 avril : *Acta S. Georgii*, 15. — [15] *Acta sanct.*, 17 août : *Martyr. S. Pauli et Julianae*, 9. — [16] *Acta sanct.*, 9 janv. : *Acta SS. Juliani et Basilissae*, 25; *ibid.*, 24 mai, 25 oct.; *Acta S. Zebelli*, 8; *Passio SS. Chrysanthi et Dariae*, 16. — [17] Marc., XV, 23. — [18] Tertullien, *De jejunio*, XII. — [19] Ruinart, *Acta martyrum sincera*, p. 221; *Acta S. Fructuosi*, 3. — [20] *Acta*, XXV, 12. — [21] *Acta S. Cypriani*, 4. — [22] *Passio S. Pionii*, 20. — [23] *Passio S. Philippi*, 11. — [24] S. Augustin, *Serm.*, XLVII; *De ovibus*, II, 4. — [25] Ruinart, *Acta martyrum sincera*, p. 407; *Acta S. Eupli*, 3. — [26] Apulée, *Florid.*, l. I, c. IX.

veut qu'elle soit écrite [1]. Une fois la sentence rédigée, le juge fait relever les rideaux et reparaît aux yeux de tous. Tertullien témoigne de cette rédaction préalable : *De tabella recitatis illum christianum*, dit-il en parlant des jugements rendus contre les fidèles [2]. Des allusions au même fait se trouvent encore dans un sermon de saint Augustin et dans le récit d'une vision de saint Cyprien : « Je vis devant moi, dit l'illustre évêque, un jeune homme de taille surhumaine; il me conduisit au prétoire et s'approcha du proconsul. Celui-ci jeta les yeux sur moi et se mit à écrire la sentence. Le jeune homme, debout derrière lui, la lut aussitôt, et, sans prononcer une parole, il me fit savoir par un geste ce qui était tracé sur les tablettes [3]. »

C'était encore au juge à donner lecture de la sentence, exception faite pour les préfets du prétoire et les *illustres*, qui pouvaient se faire remplacer par l'*officium*. Pour les juges d'un rang moins élevé, il ne semble pas qu'il y ait eu une règle fixe. On pourrait induire d'une loi de Valérien et de Gallien [4] que le juge doit lire la sentence lui-même, les textes permettent de croire qu'il la faisait lire, et cependant on trouve ces phrases appliquées au juge :

De tabula legit (Apulée, *Florid.*, l. I, c. IX).

Legit de tabula sententiam (Pontius, *Vita et passio Cypriani*, 17).

Decretum ex tabella recitavit (Ruinart, *op. cit.*, p. 89, *Acta mart. Scill.*, 4).

Decretum ex tabella recitavit (Id., *ibid.*, p. 217, *Acta proc. S. Cypriani*, 3).

Sententiam scriptam legit (Id., *ibid.*, p. 394, *Acta S. Agapes*, 4).

Sententiam legit (Id., *ibid.*, p. 407, *Acta S. Eupli*, 3).

De libello legit (Id., *ibid.*, p. 451, *Acta S. Crispinae*, 2).

Ex tabella recitavit sententiam (Surius, *Vitae sanct.*, 23 août, *Acta S. Claudii*).

Ex tabella sententiam recitavit (*Anal. boll.*, t. IX, p. 11).

Ces formules toutefois ne sont peut-être pas décisives, car un traité de saint Augustin nous apprend que, dans le style des *exceptores*, la formule *judex dixit* n'implique pas que les paroles aient été prononcées par le magistrat même : *Cum verba judicis praeco pronuntiat, non scribitur in gestis : Ille praeco dixit, sed : ille judex* [5].

Dans toute l'étendue de l'empire et jusqu'à la loi édictée en 397, sous le règne d'Arcadius et d'Honorius, les sentences devaient être rendues en latin [6].

Un passage d'Apulée qui met sous nos yeux, en quelques mots, une scène de tribunal, constate qu'aucune modification ne pouvait être apportée à leur libellé qui, sur l'heure, était transcrit dans les archives de la province; ainsi s'explique le refus opposé par Pilate aux Juifs qui lui demandaient de changer la rédaction de l'écriteau portant le motif de la condamnation encourue par Jésus-Christ [7], il les renvoie en disant : *Quod scripsi, scripsi.*

Les Actes des martyrs seuls nous ont conservé le libellé de quelques sentences capitales. Dans le traité de Tertullien *Ad nationes*, nous lisons cette sentence : *Illum duci, suffigi, ad bestias dari placet* [8], et la sentence de saint Cyprien est aussi brève, mais préparée par les considérants que voici : « Tu as montré longtemps un esprit sacrilège. Autour de toi, tu as groupé de détestables conjurés. Tu t'es fait l'ennemi des dieux de Rome et de ses lois saintes. Les pieux et sacrés empereurs Valérien et Gallien Auguste et le très noble César Valérien n'ont pu te ramener à célébrer les rites de leur culte. Tu as donc été le fauteur de crimes abominables et le porte-enseigne des scélérats. Tu serviras d'exemple à ceux que tu as fait tes complices et tu scelleras de ton sang la discipline. » Suit la sentence qui tient en quelques mots : *Thascium Cyprianum gladio animadverti placet* [9]. La même formule reparaît dans deux actes de martyrs africains :

Maximilianum, eo quod indevoto animo sacramentum militiae recusaverit, gladio animadverti placuit [10]...

Marcellum qui centurio ordinarius militabat, qui abjecto publice sacramento, polluisse se dixit, et insuper apud acta praesidialia alia verba furore plena deposuit, gladio animadverti placet [11].

Qui imperatorem praecepta contemserunt gladio animas eorum interfici placet [12].

Une voie de salut était ouverte à ceux que frappait une condamnation : l'appel. La loi romaine admettait ce recours. *Credo humanitatis ratione provocantem audire debere*, dit Ulpien [13]. Jusqu'à l'heure du supplice, le condamné, et tout autre même à son défaut, si le malheureux s'obstinait à mourir, pouvait appeler du jugement. Cependant il n'est, dans l'histoire des martyrs, aucun exemple de tels recours. Le droit de récuser la compétence des gouverneurs de province avait été supprimé par l'édit de Caracalla, mais l'appel d'une condamnation restait toujours de droit et il fut même entouré de facilités plus grandes que n'en offrent les législations modernes. Même marchant au supplice, le condamné était encore maître de formuler valablement son appel : le supplice était alors différé.

Mais les chrétiens jouissaient-ils du droit d'appel? A n'examiner que les lois, cette voie semble leur avoir été fermée. Une réserve au droit d'appeler était écrite contre certains coupables : les fomentateurs de séditions et les *duces factionum* dont le repos public exigeait la punition prompte [14]. Or, si l'on ouvre les livres de Tertullien, celui de Minucius Félix, on voit le mot *factio* employé par les persécuteurs pour désigner la réunion des fidèles [15]. C'est comme chef de *factio* ou de *conspiratio*, ce qui est tout un [16], qu'est frappé, en 259, saint Cyprien [17], dont la parole avait, suivant un mot des confesseurs d'Afrique, entraîné, comme la trompette, les soldats au combat [18].

Sur ce point, la loi était précise. Aucun recours n'était ouvert aux *duces factionum* et, l'eût-il voulu, l'illustre évêque de Carthage n'aurait pu en appeler à l'empereur.

On a vu que pas une seule fois les chrétiens n'usèrent du droit d'appel. Si cette abstention de leur part eut pour cause le vif désir de ne pas retarder leur réunion à Dieu, ou bien la certitude que leur appel ne serait pas reçu, nous n'en savons rien. Il est impossible, en l'état de nos connaissances, de dire si la redoutable accusation de lèse-majesté, de sacrilège qui pesait sur eux [19], si l'aveu du fait incriminé qui résultait de leur confession même ne leur enlevaient pas le bénéfice du droit d'appel. Une règle, que nous ne trouvons pas écrite avant l'année 314, mais qui peut avoir été plus

[1] *Code Théodosien*, IV, XVI, 1; *De sententiis ex periculo recitatis*, et les notes de Godefroy. — [2] Tertullien, *Apologeticum*, II. — [3] Pontius, *Vita et passio S. Cypriani*, 12. — [4] *Code Justinien*, VII, XLIV, 1; cf. loi II. — [5] S. Augustin, *De Trinitate*, l. III, c. XI, n. 23. — [6] *Digeste*, XLII, I, 48; *Code Justinien*, l. VII, tit. XLV. — [7] Job., XIX, 21-22. — [8] Tertullien, *Ad nationes*, l. I, c. III. — [9] Ruinart, *Acta sincera*, p. 217 : *Acta proc. S. Cypriani*, 4. — [10] Id., *ibid.*, p. 301 : *Acta S. Maximiliani*, 3. — [11] Id., *ibid.*, p. 304; *Acta S. Marcelli*, 5. — [12] *Acta S. Mammarii*, dans Mabillon, *Vetera analecta*; cf. *Anal. bolland.*, t. IX, p. 18 : *Gladio animadverti placuit.* — [13] Ulpien, au *Digeste*, XLIX, I, 6 : *De appellationibus.* — [14] *Digeste*, XLIX, I, 16. — [15] Minucius Félix, *Octavius*, VIII; Tertullien, *Apologeticum*, XXXIX. — [16] *De proprietate sermonum*, c. IV, n. 191 : *Factio dicitur malorum consensus et conspiratio.* — [17] Voir les considérants cités plus haut de sa sentence. — [18] *Epist. Nemesiani ad Cyprianum*, epist. LXXXVIII, 2. — [19] Tertullien, *Apologeticum*, X.

ancienne, exclut du droit d'appeler, alors qu'ils ont avoué leur crime, les *malefici*, parmi lesquels les païens comptaient les chrétiens [1].

L'allégresse avec laquelle les martyrs accueillent la sentence, ou plutôt la condamnation qui les atteint, montre qu'il est permis de leur attribuer la pensée de se dérober à l'appel, afin de hâter l'heure de la récompense éternelle. « Le fidèle, écrit Tertullien, se glorifie lorsqu'on le dénonce; accusé, il ne se défend pas; si on l'interroge, il avoue; quand on le condamne, il rend grâces [2]. » Ceci est vrai. Le martyr, amené devant le juge, ne songe pas à l'apitoyer; il est souriant, joyeux ainsi qu'il convient à celui qui bientôt jouira de la gloire. Lorsque sainte Perpétue a été enlevée et jetée à terre par une vache furieuse, elle s'empresse de rattacher ses cheveux dénoués, ce qui semblait alors un signe de deuil et « il ne convenait pas, dit l'historien, que la martyre périt les cheveux épars et semblât ainsi s'affliger au milieu de son triomphe [3] ».

Si quelque délai est offert au chrétien condamné, il le repousse [4], ne réclamant que le temps de dire une prière suprême [5]. *Deo gratias*, s'écrient saint Cyprien [6], saint Maximilien [7] à l'instant où le juge prononce la sentence de mort; et les martyrs de Scillium disaient de leur côté: « Grâces à Dieu qui daigne nous admettre au ciel comme martyrs de la foi [8]. » Ainsi parlent encore Lucien [9], l'évêque Félix de Tibiuca [10], Julien qui fut brûlé en Palestine [11], les saintes martyres Maxima, Donatilla et Secunda [12] et saint Marcel dont le dernier souhait adressé au proconsul est « que Dieu te comble de ses bienfaits [13]. »

Nous avons déjà dit comment le martyr Philéas empêche qu'on ne lui ravisse le martyre imminent. Devant le tribunal, au moment de la condamnation, on criait : « Il demande un délai », et pendant qu'il marche à la mort, son propre frère, qui est avocat, crie « Philéas fait appel ». Sur ce mot le juge demande si le fait est vrai. « Dieu m'en garde, répond Philéas, n'écoute pas ce malheureux! Pour moi, je rend grâces de toute mon âme aux empereurs et au magistrat par lesquels je deviens le cohéritier du Christ [14]. »

Ce dernier trait semble contredire ce que nous avons vu plus haut : à savoir qu'en matière criminelle l'appel d'un tiers était efficace, quoi que pût vouloir le condamné. Cependant, malgré l'intervention de son frère, Philéas fut décapité. Pour qui se place au seul point de vue des dispositions légales, il y a là un fait inattendu. Si l'accusé avait le droit d'appel, pourquoi n'a-t-il pas été tenu compte du recours formé en son nom? S'il était privé de ce droit, que signifie la question posée par le juge? Les écrits de Lactance viennent nous éclairer sur ce point. C'est au temps de Dioclétien qu'a été frappé Philéas, et, en ce qui touche les chrétiens, toute règle protectrice de l'accusé semble alors avoir disparu [15]. Chacun des magistrats se gouvernait suivant son penchant et son gré. Impitoyables par cruauté de nature, par haine des justes, ou pour plaire au pouvoir et avancer dans leur carrière [16], leur unique souci était de briser, par quelque moyen que ce fût, la constance des fidèles. Ainsi s'expliquent à la fois et l'interrogation du juge, croyant entrevoir une défaillance dont il se ferait honneur et l'inutilité de l'appel interjeté au nom de Philéas.

Aucun texte ne parle de martyrs songeant à recourir au prince, même pour obtenir une mort plus douce. Si nous voyons, à Lyon, au IIe siècle, un gouverneur faisant surseoir au supplice d'Attale et en référant à l'empereur parce que cet homme est citoyen romain, ce n'est point par la voix du chrétien qu'il en est averti; l'avis lui est venu sans doute des agents de l'*officium* accomplissant ainsi un devoir de leur charge [17].

Une seule fois, le mot *appello* se trouve dans la bouche d'un martyr. Si nous devons en croire Prudence dont les poèmes reproduisent souvent les termes des écrits originaux dont il s'est inspiré, il aurait été prononcé par saint Romain; mais ce n'est pas à une puissance humaine que le fidèle adresse son recours, c'est au Christ qui le voit et qui le juge, comme il voit et juge ses bourreaux [18].

Nous ne trouvons que de très rares faits d'acquittements et il faut s'y attendre, du moment que c'est la profession même de christianisme, quel que soit l'âge ou le sexe, qui est punie de mort. Saint Denis d'Alexandrie raconte qu'un jeune garçon de quinze ans, nommé Dioscore, après avoir confessé dans la torture, fut renvoyé libre par le juge qui dit : « Je veux accorder à cet enfant le temps de se repentir. » Les actes de saint Acace nous font voir la cause renvoyée à la juridiction de l'empereur — c'était Dèce — qui s'amuse des réponses faites par l'accusé et ordonne de le mettre en liberté.

XXVIII. La confiscation. — Les biens des coupables de lèse-majesté étaient confisqués. Tous ceux que frappaient la peine de mort, l'exil, la condamnation aux mines, aux travaux publics, aux bêtes; les chrétiens, qui goûtèrent en grand nombre ces peines, subirent de ce fait la confiscation [19]. Dans les conditions communes, un principe d'humanité assurait aux enfants des condamnés une part de l'héritage paternel [20]; dans le cas de lèse-majesté plus d'exception, plus de pitié. Une constitution de l'an 356 rappelant cette disposition particulière nous apprend qu'elle remontait à une époque ancienne [21]; en présence d'un crime semblable, ajoutait-on, c'était justice.

Ainsi, avec la mort du chef, la misère s'abattait sur la famille. Un traité de saint Cyprien parle des *rei familiaris damna* que bravent les confesseurs avec les tourments et l'exil [22].

Ceux que l'on punissait de mort n'étaient pas les seuls que la confiscation vint atteindre. Un décret de Valérien l'édicte contre les fidèles revêtus de la dignité sénatoriale, contre les chevaliers romains, les femmes de distinction et les *caesariani*. Beaucoup d'autres parmi les chrétiens étaient de même frappés dans leur fortune; même ceux qui prenaient la fuite pour échapper à l'apostasie n'échappaient pas à la ruine. « Pendant un an, les possessions des contumaces, est-il dit au Digeste, sont placées sous séquestre ; elles sont ensuite confisquées [23]. » Saint Cyprien parle souvent de fidèles dépouillés de la sorte : *Exlorres facti sunt, patrimonio derelicto et bonis suis omnibus spoliati* [24]. C'est là, ajoute-t-il, le second degré dans le martyre [25]; avant de s'y élever lui-même au premier rang, il avait

[1] *Code Théodosien*, XI, XXXVI, 1. — [2] Tertullien, *Apologeticum*, I, XLVI. — [3] Ruinart, *Acta sincera*, p. 101 : *Passio S. Perpetuae*, 20. — [4] Id., *ibid.*, p. 89, 150, 398; *Acta SS. mart. Scillitan.*, 3; *Passio S. Pionii*, 20; *Acta SS. Didymi et Theodorae*, 2. — [5] Eusèbe, *De martyrib. Palaest.*, 8. — [6] Ruinart, *Acta sincera*, p. 217 : *Acta S. Cypriani*, 4. — [7] Id., *ibid.*, p. 301 : *Acta S. Maximiliani*, 3. — [8] Id., *ibid.*, p. 89 : *Acta SS. mart. Scillitanorum*, 5. — [9] Id., *ibid.*, p. 168 : *Acta S. Luciani*, 7. — [10] Id., *ibid.*, p. 357 : *Acta S. Felicis*, 5, 6. — [11] Eusèbe, *De martyrib. Palestinae*, 11. — [12] *Anal. bolland.*, t. IX, p. 116, 122. — [13] Ruinart, *Acta sincera*, p. 304 : *Acta S. Marcelli*, 5; cf. *ibid.*, p. 403, 419, 451, 456. — [14] Id., *ibid.*, p. 496 : *Acta SS. Phileae et Philoromi*, 3. — [15] Lactance, *De mortibus persecutorum*, c. XXII. — [16] Lactance, *Institutiones divinae*, V, 11. — [17] Eusèbe, *Hist. eccles.*, V, I. — [18] Prudence, *Peri Stephanon*, hymn. X, vs. 818. — [19] *Digeste*, XLVIII, XX, 1 : *De bonis damnatorum*. — [20] *Digeste*, XLVIII, XX, 1 : *De bonis damnatorum*. — [21] *Code Théodosien*, IX, XLII, 2. — [22] S. Cyprien, *De lapsis*, II. — [23] *Digeste*, XLVIII, XVII, 5 : *De requirendis vel absentibus*. — [24] S. Cyprien, *Epist.*, XIX, *Caldonio*; S. Cyprien, *De lapsis*, II. — [25] S. Cyprien, *De lapsis*, II.

abandonné ses biens au fisc, en acceptant les conséquences d'un exil volontaire. Des annonces, dont la formule se lit dans une de ses lettres, précédaient le séquestre ou la saisie; lors de sa retraite, et pour procéder à l'*annotatio* dont parle le *Digeste*, on avait fait crier par le *praeco* une sommation à qui posséderait quelque part de ses biens : *Si quis tenet vel possidet de bonis Caeciliani Cypriani episcopi christianorum* [1].

A l'*officium* revenait le soin d'opérer les recherches. Nous le savons par une constitution datée de 369 qui règle minutieusement, pour les meubles et pour les immeubles, la forme, les termes mêmes de l'inventaire à dresser [2] et, dans un passage des Actes de sainte Agathe, on voit le gouverneur partant avec son *officium, ad investigandas facultates ejus* [3].

Proscribere, *publiare*, étaient les synonymes de *confiscare;* le mot *titulare*, qui se prenait dans le même sens, rappelait le mode d'exécution employé par les agents du fisc, ainsi qu'en témoigne cette sentence prononcée contre une martyre : *Sabinam diis inobedientem, Dominos quoque et Augustos blasphemantem, gladio perculi decrevimus atque omnes facultates ejus publicis titulis praesignari* [4].

Ces *tituli*, inscriptions tracées sur des bandes de pourpre [5], et que l'on plaçait sur les propriétés saisies, *domus titulatae*, dit Cassiodore [6], constataient la mainmise de l'État. Dans une lettre où il raconte les violences des ariens et la saisie d'une basilique, saint Ambroise parle de ces *cortinae regiae*, *vela regia*, apposés par ordre du prince sur l'édifice sacré [7].

Les inscriptions nous gardent les noms des *Procuratores ad bona damnatorum* [8], chargés de liquider ces biens que l'on vendait aux enchères publiques. Il en était pourtant que le fisc ou l'empereur conservait en nature; en ce qui touche ce dernier, Tacite [9] et Philon [10] nous l'attestent; des restitutions aux condamnés étaient quelquefois accordées, comme le montrent un rescrit de Caracalla [11] et un poème de saint Paulin de Nole [12]. Ajoutons qu'après la paix rendue à l'Église, Constantin ordonna de restituer aux fidèles leurs biens saisis, soit que le fisc les eût gardés, soit qu'il les eût mis en vente [13].

Au moment où fut édictée cette mesure réparatrice, les rigueurs de la loi romaine avaient, et dès longtemps, pesé sur les fidèles; les *exlorres*, chrétiens fugitifs, acceptant volontairement toutes les douleurs de l'exil [14], les enfants des martyrs et avec eux ceux dont on confisquait les biens, en leur faisant grâce de la vie [15], toutes ces victimes innocentes venaient grossir le nombre des indigents. Leur dénuement était si grand que saint Cyprien recommandait d'y pourvoir : « Que l'on assiste surtout, écrit-il à son clergé, les glorieux confesseurs; le zèle et l'amour des frères en ont déjà, je le sais, recueilli le plus grand nombre; mais, s'il en est encore qui manquent de vêtements ou qui soient dans le besoin, qu'on leur fournisse le nécessaire, ainsi que je vous l'ai déjà dit, alors qu'ils étaient en prison [16]. »

XXIX. Les supplices des martyrs. — Nous avons dit que le droit romain ne connaissait pas l'emprisonnement pénal; en sorte que la sentence, si elle ne prononçait pas l'acquittement, ne pouvait que condamner le martyr à l'une des peines suivantes : bannissement, déportation, travaux forcés ou la mort.

Bannissement. — C'était la peine la plus bénigne qui pût atteindre un chrétien; elle n'était pas comptée parmi les peines capitales, parce que, en principe, le bannissement n'entraînait pas la perte des droits civils et la confiscation des biens. Cette peine a été souvent prononcée contre les chrétiens pendant les quatre premiers siècles. Sous le règne de Domitien, nous voyons le vieil apôtre saint Jean relégué à Patmos [17] et les deux Flavia Domitilla, la tante et la nièce, reléguées dans les îles de Pandataria et de Pontia [18]. L'empereur Gallus bannit le pape Corneille qui mourut en exil à Centumcellae [19]; son successeur Lucius fut également exilé [20]; sous Valérien, l'évêque de Carthage, Cyprien, fut relégué à Curubis [21], et saint Denis d'Alexandrie à Kephro, puis dans la Maréote [22]. Ces bannis étaient traités avec une douceur relative; le séjour de Curubis était rigoureux, mais cette rigueur était atténuée par les prévenances des habitants [23]; de même à Kephro l'exilé trouvait un grand adoucissement à sa peine en se livrant à la prédication de l'Évangile [24]. Toutefois, pour les chrétiens, au moins pendant la persécution de Dèce, le bannissement était aggravé, contrairement au droit commun, par la peine de la confiscation.

Déportation. — Cette peine entraînait la mort civile; celui qu'elle atteignait pouvait envier la mort. Le déporté est dans une situation analogue à celle du forçat. Le pape Pontien, déporté en Sardaigne [25], y succomba aux mauvais traitements : *afflictus, maceratus fustibus, defunctus est* [26]. Nous renvoyons à ce qui a déjà été dit aux mots Déportation et Exil (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 659-666; t. V, p. 962-963).

Travaux forcés. — Cette peine, considérée comme plus affreuse que la mort, s'accomplissait principalement dans les carrières et dans les mines. Nous en avons parlé déjà au mot Ad metalla (voir *Dictionn.*, t. I, col. 467-474).

Supplices. — La peine de mort n'était pas, comme dans les nations modernes, infligée sous la forme d'un supplice identique pour tous ceux qui y sont soumis. La condition sociale et la gravité de la faute offraient les moyens de varier les peines.

Dans cette échelle des châtiments dont le terme inévitable est la mort, celui qu'on considérait comme le plus ignominieux et le plus cruel était le crucifiement; venait ensuite la peine du feu et l'exposition aux bêtes; enfin la décapitation. Le feu et les bêtes sont d'introduction relativement récente et appartiennent au droit pénal de l'empire. Avant cette époque, on ne connaissait guère que la croix pour les misérables et le glaive pour les citoyens; le feu et les bêtes furent réservés à ceux qui n'avaient pas le droit de cité.

Nous avons déjà donné les représentations anciennes des supplices (voir *Dictionn.*, t. I, col. 373-446) et nous n'y reviendrons pas ici, pas plus qu'en ce qui a trait aux bourreaux (voir *Dictionn.*, t. II, col. 1107-1117).

Décollation. — Ce supplice a été rarement figuré, nous le voyons cependant dans une fresque de la maison du Celius représentant l'exécution de trois condamnés, une femme et deux hommes (voir *Dictionn.*,

[1] *Epistola*, LXIX, 5, *ad Florentium.* — [2] *Code Théodosien*, IX, XLII, 7 : *De bonis prescriptorum.* — [3] *Acta sanct.*, 5 févr. : *Acta S. Agathae*, 14. — [4] *Acta sanct.*, 29 août : *Passio S. Serapiae*, 14. — [5] Détail donné par Agathias, *Histor.*, IV, 4. — [6] Cassiodore, *Variarum*, IV, 14; V, 6; IX, 18. — [7] S. Ambroise, *Epist.*, XX, 4, 20, 22, 24. — [8] Wilmanns, *Exempla inscriptionum latinarum*, n. 1278, 1291. — [9] Tacite, *Annales*, VI, 19; Philon, *Contra Flaccum*, 18. — [10] Philon, *Contra Flaccum*, 18; Cicéron, *Philipp.*, IV, 4. — [11] *Code Justinien*, IX, LI, 2 : *De sententiae passis et restitutis.* — [12] *Poem.*, XVI; Nat. V, vs. 258-259. — [13] Eusèbe, *Vita Constantini*, l. II, c. XXI. — [14] S. Cyprien, *Epist.*, XVIII; *Epist.*, LIV, 4. — [15] S. Cyprien, *Epist.*, LXXXII. — [16] S. Cyprien, *Epist.*, V. — [17] S. Irénée, *Adv. haereses.*, V, XXX, 3. — [18] Dion Cassius, *Hist. rom.*, LXVII, 13; Eusèbe, *Hist. eccles.*, III, XVIII. — [19] *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. I, p. 5. — [20] *Ibid.* — [21] *Acta S. Cypriani*, 1, 2. — [22] Eusèbe, *Hist. eccl.*, VII, XI, 10. — [23] Pontius, *Vita Cypriani*, 12. — [24] Eusèbe, *Hist. eccl.*, VII, XI, 13. — [25] *Lib. pontif.*, t. I, p. 5. — [26] Id., *ibid.*, t. I, p. 145.

t. II, col. 2863, pl. hors texte). Les exécutions capitales étaient publiques, mais sans solennité et sans apparat. Point d'échafaud pour y exposer le condamné aux regards des curieux; la victime est agenouillée sur le sol ou debout contre un poteau. Le bourreau fait usage de l'épée, à l'exclusion de la hache. La mort de saint Cyprien montre comment la scène se déroule. « Cyprien, nous dit le diacre Pontius, fut conduit dans le champ de Sextus, et là, il se dépouilla de son manteau, fléchit le genou, et se prosterna en prière devant Dieu. Puis il ôta sa dalmatique (voir ce mot) et la remit aux diacres. Revêtu d'une tunique de lin, il attendit le bourreau. Quand celui-ci fut arrivé, il ordonna aux siens de lui compter vingt-cinq pièces d'or. Des draps et des serviettes furent étendus par les frères devant lui. Puis le bienheureux Cyprien se banda lui-même les yeux. Comme il ne pouvait se lier les mains, un prêtre et un sous-diacre, nommés l'un et l'autre Julianus, lui rendirent ce service. Et ainsi le bienheureux Cyprien fut exécuté [1]. »

Ce supplice a été fréquemment infligé aux chrétiens, mais on remarque avec le temps un caractère de plus en plus hâtif, qui tend à remplacer la grave lenteur qu'on vient de voir. A Lambèse, on décapite les frères placés sur plusieurs rangs, comme on égorgerait des animaux entravés. Au cours de la dernière persécution, la peine de la décollation est fréquente : soldats, évêques, prêtres, diacres, magistrats, matrones, gens du peuple. Le plus souvent, les juges appliquent cette peine, moins pour suivre une règle légale, ou pour observer la condition des personnes que parce qu'elle est d'une exécution plus rapide. Racontant le procès de trois fidèles à Césarée : « Le gouverneur Firmilien, dit Eusèbe, ne put contenir sa colère : il ne voulut point retarder leur mort par de longs supplices, et leur fit aussitôt trancher la tête [2]. »

Supplice du feu. — (Voir *Dictionn.*, t. v, col. 1456-1463); à ce supplice principalement se rattache ce que nous avons dit de l'emploi du bâillon (voir *Dictionn.*, t. II, col. 70-72). On trouve (après les martyrs des jardins de Néron) le supplice du feu employé contre un martyr pour la première fois à Smyrne, en 155; la victime est saint Polycarpe. Au IIIe siècle, ce supplice devient très fréquent : on en a de nombreux exemples à Alexandrie, pendant la persécution de Dèce [3]; à Smyrne, en 250, lors du martyre de saint Pionius; à Nicomédie, pour Lucien et Marcien; à Pergame pour Carpus, Papulus et Agathonicé. Sous Valérien, le supplice de saint Fructueux et de ses diacres Augure et Euloge à Tarragone est célèbre; plus célèbre celui de saint Laurent à Rome. Pendant la dernière persécution, le supplice du feu est un des plus fréquemment ordonnés.

Le supplice du feu réservé, en principe, pour les gens de condition inférieure [4], prend l'attrait d'un spectacle populaire. Le bûcher est élevé au milieu du stade, du cirque ou de l'amphithéâtre qu'envahit la foule. Le condamné, à qui le bourreau a retiré ses vêtements qui doivent être son profit personnel [5], est tout nu, avec une ceinture aux reins, attaché à un poteau auquel, le plus souvent, ses mains ont été clouées, parfois on se contente de les lier, mais, en ce cas, il arrive que la flamme consume les liens avant la consommation du supplice. On vit ainsi l'évêque Fructueux et ses diacres, délivrés, tomber à genoux, les bras étendus en croix et attendre dans cette attitude l'asphyxie qui ne peut tarder longtemps. Parfois, comme pour saint Polycarpe, on n'attend pas qu'elle ait accompli son œuvre et le bourreau donne le coup de grâce.

Dès la fin du IIe siècle, on voit adopter une méthode nouvelle. « On nous désigne, dit Tertullien, par les noms de *Sarmentitii* et de *Semarii*, parce que, attachés à un poteau, nous périssons entourés d'un demi-cercle de sarments enflammés [6]. » En ce cas, le condamné n'était plus élevé sur le bûcher, mais placé au niveau du sol; souvent, afin de l'environner plus complètement de fumée et de flamme, on l'enterrait jusqu'aux genoux [7]. Ce mode de supplice, qui supprimait à peu près le spectacle, fut employé fréquemment dans la dernière persécution. Ainsi périrent, à Héraclée, l'évêque Philippe et le prêtre Hermès; à Césarée, l'esclave philosophe Porphyre [8]; ainsi en beaucoup de villes d'Orient, on allumait un brasier dans lequel on poussait les chrétiens par troupes [9].

Et à ces atrocités se rattachent d'autres supplices auxquels l'imagination perverse des anciens prenait plaisir : la chaudière d'huile bouillante [10], la chaudière de bitume enflammé [11], le bain de chaux vive [12].

Nous rappelons seulement le supplice du gril (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 1827-1831) et, pendant la dernière persécution, le martyr Timothée, « brûlé à petit feu » à Gaza. L'empereur Galère inventa, en 309, une manière nouvelle de brûler à petit feu les chrétiens, tout en leur jetant de temps en temps de l'eau à la figure, ou en leur en faisant avaler, de peur qu'ils n'expirassent trop vite; le supplice durait quelquefois presque une journée entière [13].

Exposition aux bêtes. — Nous renvoyons au travail que nous avons donné sur ce sujet au mot AD BESTIAS (voir *Dictionn.*, t. I, col. 449-462). Dans la lettre fameuse de saint Ignace d'Antioche aux Romains, le martyr écrit : « J'espère les trouver bien disposées : je les caresserai plutôt pour qu'elles me dévorent sur-le-champ et ne fassent pas comme certains autres qu'elles ont craint de toucher [14]. » Cette allusion à une lubie des bêtes n'indique pas la croyance à une intervention surnaturelle. Deux siècles plus tard, à l'occasion de martyrs épargnés dans l'amphithéâtre de Tyr, Eusèbe n'hésite pas à crier au miracle. « J'étais, dit-il, présent au spectacle : j'y ai senti visible et manifeste l'assistance du Seigneur Jésus, à qui les martyrs rendaient témoignage. De voraces animaux restaient longtemps sans oser toucher les corps des saints, ni même en approcher. Ils tournaient leur rage contre les païens qui cherchaient à les exciter et se tenaient loin des saints athlètes qui, nus et sans défense, les provoquaient par des gestes, comme on leur en avait donné l'ordre. Quelquefois ils s'élançaient vers eux, puis, comme repoussés par une force divine, ils reculaient. Cela dura longtemps, au grand étonnement des spectateurs qui voyaient une première, une seconde, une troisième bête lancée inutilement contre un même martyr. On était dans l'admiration de la constance et de l'intrépidité des saints, de la force d'âme qui éclatait dans de faibles corps. Vous auriez vu un jeune homme de vingt ans à peine, qui, n'étant point lié, les mains étendues en croix, priait avec un calme inébranlable, et, sans reculer, sans faire un mouvement, attendait l'ours ou le léopard; ceux-ci paraissaient d'abord ne respirer que mort et carnage; ils semblaient sur le point de dévorer le chrétien; puis ils s'en allaient comme si une force leur avait fermé la gueule. Les choses se sont passées comme je le dis. Vous en auriez vu d'autres — car ils

[1] *Acta proconsularia S. Cypriani*, 5. — [2] Eusèbe, *De martyribus Palaestinae*, 9. — [3] Eusèbe, *Hist. eccles.*, VI, XLI, XLV, 17. — [4] *Digeste*, XLVIII, XIX, 28, 11. — [5] *Digeste*, XLVIII, XX, 6. — [6] Tertullien, *Apologeticum*, 50. — [7] *Passio S. Philippi Heracleensis*, 13. — [8] Eusèbe, *De martyr. Palaest.*, 11, 19. — [9] Id., *ibid.*, 11, 19; Lactance, *De mort. persec.*, 15. — [10] Tertullien, *De praescriptionibus*, 36. — [11] Eusèbe, *Hist. eccl.*, VI, 5. — [12] Id., *ibid.*, VI, XLI, 17. — [13] Lactance, *De mortib. persecutorum*, 21. — [14] S. Ignace, *Epist. ad Rom.*, 5.

étaient cinq — exposés à un taureau furieux ; il avait déjà lancé en l'air plusieurs païens, qu'on avait dû emporter inanimés; mais au moment de se jeter sur les saints martyrs, il ne pouvait plus avancer, il frappait la terre du pied, secouait ses cornes, excité encore par la chaleur de la flamme et les piqûres du fer rouge; puis il se détournait, comme repoussé par la main divine. Après ces bêtes, on en lança d'autres sans plus de succès. Enfin, sortis intacts de tant d'assauts, les martyrs furent décapités et leurs corps jetés à la mer[1]. »

Crucifiement. — Ce supplice a été décrit (voir *Dictionn.*, t. III, col. 3045-3048, 3064-3065) et on peut y rattacher ce que nous avons dit du supplice de la fourche (voir *Dictionn.*, t. V, col. 2098-2102). Après le crucifiement de Notre-Sauveur nous rencontrons celui de saint Pierre de qui le martyre est attesté par Clément de Rome[2] et Denis de Corinthe qui n'en fixent pas le mode[3]. Tertullien dit qu'il fut crucifié[4] et Origène ajoute que ce fut la tête en bas[5], détail rare assurément, mais dont Sénèque mentionne l'emploi sous Néron[6]. Toujours suivant Origène, ce serait Pierre lui-même qui, par humilité, demanda à être ainsi placé sur la croix[7].

Dans les fêtes hideuses des jardins de Néron, il y eut un grand nombre de crucifiés chrétiens[8]. Au commencement du IIe siècle, saint Siméon, évêque de Jérusalem fut crucifié sous Trajan[9]. Ce supplice restera en usage jusqu'à la dernière persécution, il fut aboli dès les premières années du règne de Constantin.

Flagellation. — Jusqu'à ce que mort s'ensuive (voir *Dictionn.*, t. V, col. 1638-1643).

Noyade. — La noyade n'est pas une peine régulière, aucune loi, aucun édit ne l'a prévue pour les chrétiens. En 303, des chrétiens « innombrables » sont portés liés sur des barques et conduits en pleine mer où on les jette à l'eau[10]. En 304, plusieurs sont jetés d'un pont dans le Tibre, au-dessous de l'île d'Esculape[11]; en Égypte, d'autres sont jetés à la mer[12]; à Césarée, on noie une jeune fille de dix-huit ans[13]; en Pannonie, Quirinus, évêque de Sciscia, est jeté dans la Save, une meule au cou[14].

Ce sont là des violences qui répugnent, mais qui sont prévues et autorisées par des lois interprétées à la rigueur par des magistrats impitoyables, ou aggravées par l'arbitraire d'imaginations inquiètes. D'autres violences sont plus hideuses encore qui ne rentrent dans aucune catégorie et sont le produit d'une haine ingénieuse à procurer la douleur. A Carthage, la populace s'attaque à quelques chrétiens inoffensifs : Numidicus, sa femme et quelques amis, brûle les uns, écrase les autres sous un monceau de pierres[15]; à Alexandrie, la foule lapide sans autre forme de procès sainte Meta et sainte Quinta[16] et précipite du haut d'une maison le martyr Sérapion[17]; à Rome, on mura vivants dans un caveau de catacombe des chrétiens surpris assistant aux divins mystères[18].

Cependant, la férocité des magistrats se complaît en raffinements barbares qui dépassent les brutalités de la foule. Saint Cyprien rend justice à celle d'un magistrat d'Afrique : Ton inhumanité, lui dit-il, ne peut se contenter des tourments en usage; tu as la méchanceté ingénieuse; tu inventes des peines nouvelles[19]. Et Eusèbe, parlant des magistrats en Orient au IVe siècle, nous apprend qu'ils imaginent pour les chrétiens des souffrances auparavant inconnues, comme si chacun eût cherché à remporter sur ses collègues un prix de cruauté[20].

A Antioche, on coupe la langue du diacre Romain, « supplice nouveau », remarque Eusèbe, ensuite on l'étrangle[21]. A Nicomédie, Dorothée, Gorgonius et plusieurs autres sont aussi étranglés[22]. En Arabie, dse fidèles sont tués à coups de hache[23], supplice interdit par les lois[24]. En Cappadoce, on leur brise les jambes[25]. En Mésopotamie, on les pend, la tête en bas, au-dessus d'un feu lent[26]. A Alexandrie, on leur coupe le nez, les oreilles et les mains[27]. Dans le Pont, on leur enfonce des roseaux sous les ongles, on leur verse du plomb fondu sur le dos, on leur déchire les entrailles[28]. Dans la Thébaïde, on les écorche avec des poteries brisées[29]; des femmes, dépouillées de leurs vêtements, sont attachées la tête en bas à des machines, qui les élèvent dans les airs[30]; des hommes ont les jambes liées à des branches d'arbres qui, dénouées ensuite, s'écartent brusquement les déchirant en deux[31]. Dans l'Arménie, romaine, quarante soldats chrétiens sont gardés nus pendant une nuit d'hiver sur un étang glacé, puis jetés dans le feu[32]. A la même époque, c'est-à-dire tout à la fin des persécutions, sous Licinius, vers 320, des chrétiens furent dépecés à coups d'épée et jetés par morceaux aux poissons[33].

XXX. L'ANNIVERSAIRE DES MARTYRS. — Le culte des martyrs nous reporte aux premiers temps de la foi chrétienne, mais encore ne faut-il rien exagérer et ne pas devancer les symptômes historiquement certains. Nous ne voyons pas que saint Étienne ait joui, dès le lendemain de son supplice, d'un culte proprement dit; nous ne rencontrons pas avant de longues années la mention du respect témoigné à ses reliques et la célébration de son anniversaire. Le plus ancien témoignage que nous possédions à ce sujet concerne saint Polycarpe de Smyrne et il n'est guère douteux qu'on procéda par progrès successifs, par additions autour d'un noyau primitif. Il serait fort curieux de retrouver la messe célébrée au tombeau de saint Pierre et saint Paul et l'office chanté à la vigile de leur premier anniversaire, il serait peu utile de s'attarder à les rechercher et mieux vaut y renoncer sans autre perte de temps.

Les chrétiens, vivant pendant des siècles parmi une société païenne, partageant sa civilisation, n'ont pas songé à s'en séparer sur tous les points. Lorsqu'un usage n'offrait rien qui offensât la croyance des fidèles et la morale chrétienne, ils continuaient à le pratiquer, et parfois avec un vif attachement pour tout ce qu'il évoquait des traditions chéries ou respectées du passé. Tout ce qui se rapportait à la sépulture des défunts était loin d'être également contaminé par les rites idolâtriques, et ce qui relevait seulement du respect, de l'affection, de l'hygiène fut conservé et devint l'occasion de manifestations corrigées et ennoblies par la pensée de l'éternité. Les soins donnés à l'ensevelissement du cadavre, la construction, la décoration et l'entretien de la tombe, la célébration du jour anniversaire sont autant d'hommages respectables et touchants où le paganisme a frayé la voie, où le christianisme va corriger ce qui doit l'être par la préoccupation

[1] Eusèbe, *Hist. eccl.*, VIII, VII, 4-6. — [2] Clément de Rome, *Ad Corinth.*, 5, 6. — [3] Eusèbe, *Hist. eccles.*, II, XXV. — [4] Tertullien, *De praescript.*, 36; *Scorpiace*, 15. — [5] Eusèbe, *Hist. eccles.*, III, 1. — [6] Sénèque, *Consolatio ad Marciam*, 20. — [7] Eusèbe, *Hist. eccles.*, III, 1. — [8] Tacite, *Annal.*, XV, 44. — [9] Hégésippe, dans Eusèbe, *Hist. eccl.*, III, XXXII. — [10] Eusèbe, *Hist. eccles.*, VIII 6. — [11] *Acta sanct.*, juillet t. VII, p. 47. — [12] Eusèbe, *Hist. eccles.*, VIII, VIII. — [13] Eusèbe, *De martyr. Palaest.*, 7. — [14] *Passio S. Quirini*, 5. — [15] S. Cyprien, *Epist.*, XXXV. — [16] Eusèbe, *Hist. eccl.*, VI, XLI. — [17] Id., *ibid.* — [18] S. Grégoire de Tours, *De gloria martyrum*, I, 38. — [19] S. Cyprien, *Ad Demetrianum*, 12. — [20] Eusèbe, *Hist. eccles.*, VIII, XII. — [21] Eusèbe, *De martyrib. Palaestinae*, 11, 4. — [22] Eusèbe, *Hist. eccles.*, VIII, VI, 5. — [23] Id., *ibid.*, VIII, VI, 12. — [24] Ulpien, au *Digeste*, XLVIII, XIX, 8. — [25] Eusèbe, *Hist. eccles.*, VIII, XII. — [26] Id., *ibid.* — [27] Id., *ibid.* — [28] Id., *ibid.* — [29] Id., *ibid.* 8. — [30] Id., *ibid.*, 9. — [31] Id., *ibid.* — [32] S. Grégoire de Nysse, *Oratio II in XL martyres*. — [33] Eusèbe, *Hist. eccles.*, X, VIII, 17; *De vita Constantini*, II, 2.

du surnaturel. Le paganisme semblait matérialiser et alourdir les conceptions qu'il adoptait. Ses rites funéraires s'inspiraient évidemment de la pensée de la survie de l'âme humaine, mais cette survie devenait une sorte d'existence dolente et amoindrie dans le voisinage du tombeau où elle retire certains avantages mal expliqués de la condition faite à son corps mortel.

Il n'y avait donc pas qu'à blâmer, et les chrétiens s'en gardèrent. Beaucoup d'usages avaient plus ou moins perdu leur signification primitive, ils l'avaient quelquefois perdue tout à fait et on les adoptait; mais d'autres usages en pleine activité avaient, nous ne savons pourquoi, soulevé des préventions qu'on adopta et qui firent loi. Assurément, il nous paraît fort peu logique de lire en tête d'une épitaphe chrétienne l'invocation *Dis manibus sacrum* et nous ne nous expliquons pas facilement pourquoi l'exclusion portée contre les couronnes funéraires assez anodines et la réprobation contre l'incinération des corps.

Tout ce qui a trait à la sépulture chrétienne, dans la période antique et jusqu'à l'époque carolingienne, a été l'objet de mentions assez fréquentes dans le *Dictionnaire* pour qu'il semble superflu d'y revenir longuement. En possession de cimetières séparés, les fidèles y échappaient à la promiscuité des païens et leurs modestes tombes groupées dans d'interminables catacombes rappelaient ce qu'avaient voulu et réalisé avant eux les confréries païennes, dont les affiliés se préoccupaient de posséder un cercueil et d'avoir leur mémoire célébrée dans un repas funèbre. Sur les parois des corridors, au plafond des cubicules sont figurées des guirlandes de fleurs et celles-ci auront sans aucun doute été prodiguées en gerbes devant le *loculus* ou l'*arcosolium*. Aux libations destinées à alimenter les débris charnels a succédé l'écoulement des parfums sur une pierre percée d'ouvertures leur donnant issue. Les cierges, les torches, les lampes sont encore une survivance du passé, aboli mais non oublié. Enfin les repas qu'il faudra abolir ne se rattachent que trop étroitement, par leurs abus, à ceux qu'ils remplacent.

L'anniversaire des défunts a été, semble-t-il, de très bonne heure, l'objet d'une commémoraison solennelle. Celui de saint Polycarpe est le plus anciennement connu et l'usage était très généralement adopté à la fin du IIe siècle, puisque Tertullien écrivait : *Oblationes pro defunctis, pro nataliciis, annua die facimus* [1]. Il dit quelque part à un veuf, en lui rappelant sa première femme : *Neque enim pristinam poteris odisse, cui etiam religiosiorem reservas affectionem, ut iam receptae apud dominum, pro cuius spiritu postulas, pro qua oblationes annuas reddis* [2]. Et dans un autre traité il écrit encore : *Enimvero et pro anima eius orat et refrigerium interim adpostulat ei, et in prima resurrectione consortium et offert annuis diebus dormitionis ejus* [3]. Mais ce qui distingue la pratique chrétienne de l'usage païen, c'est que l'anniversaire n'est plus celui de la naissance du défunt, mais celui de son décès, de sa naissance au ciel, dira-t-on plus tard.

Mais ce mot d'anniversaire ne comporte qu'une commémoraison annuelle et les chrétiens en ont eu plusieurs autres. La visite au tombeau n'était pas seulement annuelle, on la renouvelait à des intervalles déterminés plus ou moins rapprochés et, sur ce point encore, les chrétiens n'ont éprouvé aucune répugnance à imiter les païens. Il y eut ainsi des jours fixés qui sont mentionnés dans l'ancienne littérature chrétienne : le 3e, le 7e, le 9e, le 30e, le 40e. Les *Acta Joannis*, qui sont certainement un des plus anciens livres apocryphes [4], nous montrent cet apôtre se rendant, le troisième jour, avec Andronicus, au tombeau de Drusiana [5].

Dans les *Constitutions apostoliques* nous relevons l'observance du troisième, du neuvième, du quarantième jour et de l'anniversaire [6]. Dans l'oraison funèbre de Théodose le Grand, prononcée le quarantième jour après sa mort, saint Ambroise nous dit que certains observent le troisième et le trentième jour, d'autres le septième et le quarantième [7]; dans un autre ouvrage le même docteur ne mentionne que la visite au tombeau du septième jour [8], qu'on trouve aussi mentionnée par saint Augustin [9], lequel rejette la visite du neuvième jour comme entachée de superstition.

Nous avons dit que le premier anniversaire attesté historiquement est celui de saint Polycarpe, mais il ne semble pas que, ce faisant, l'Église de Smyrne risque une innovation; on croirait plutôt qu'elle se conforme à un usage établi [10]. Mais la commémoraison des morts est, peut-on dire, une institution à deux degrés suivant qu'on la considère dans la limite de la famille ou dans son expansion à une ville entière ou à une Église. Il est rare, exceptionnel même que la pratique de l'anniversaire se transmette au delà d'une génération : mais, si le culte est pratiqué par une ville, par un diocèse, il peut atteindre à la perpétuité. Ce qui n'a été, au jour de l'institution, qu'une pratique passagère, reparaît à date fixe avec la périodicité d'une institution enregistrée dans un catalogue officiel. Saint Cyprien recommande à son clergé de tenir note exactement du jour de la mort des confesseurs de la foi : *Denique et dies eorum quibus excedunt adnotate, ut commemorationes eorum inter memorias martyrum celebrare possimus* [11]. Ceux qui meurent en prison comme ceux qui meurent dans les supplices seront, au jour anniversaire, nommés par l'évêque au saint sacrifice : *Sacrificia pro eis semper, ut meministis, offerimus, quotiens martyrum passiones et dies anniversaria commemoratione celebramus* [12].

La liste des anniversaires donnera naissance au martyrologe (voir ce mot) qui inscrit le jour de la mort ou de la déposition : *depositio martyrum* (voir Kalendaria), mais le supplice était suivi presque immédiatement par l'enterrement en sorte que, pratiquement, le *dies natalis* est le jour du témoignage et de l'inhumation.

Pour la foule des fidèles, l'anniversaire de la naissance est également remplacé par celui de la mort : *nos quoque ipsi natales dies defunctorum obliviscimur et cum obierunt diem solemni celebritate veneremur* [13].

L'anniversaire était donc un rite ancien de la piété envers les morts auquel les chrétiens donnaient une signification plus haute et qu'ils rehaussaient par la prière d'une grandeur surnaturelle.

XXXI. Le tombeau des martyrs. — Au début, les martyrs recevaient une sépulture ordinaire, συνήθης ταφή, qui ne se distinguait pas des autres. On peut en juger par celle des saints Prote et Hyacinthe. La loi romaine interdisant l'inhumation à l'intérieur des villes, on avait bordé les routes de tombeaux et de monuments funèbres. Sur ce point, comme sur tant d'autres, les chrétiens n'avaient eu qu'à se conformer à l'usage. Certains membres riches de la communauté avaient ouvert leur tombeau à ceux qui partageaient leur croyance, mais très vite le problème s'était posé de trouver une place pour tous ceux qui y avaient droit, et comme le sol appartenait en profondeur, indé-

[1] Tertullien, *De corona*, III. — [2] *De exhortatione castitatis*, XI. — [3] *De monogamia*, X. — [4] Ils remontent au IIe siècle. — [5] *Acta Joannis*, LXXII, édit. Bonnet, p. 186. — [6] *Constitut. apostol.*, l. VIII, c. XLII, 1-3. — [7] *De obitu Theodosii*, 3, *P. L.*, t. XVI, col. 1386. — [8] *De fide resurrectionis*, I, *P. L.*, t. XVI, col. 1315. — [9] *Quaest. in Heptateuchum*, I, 172, *P. L.*, t. XXXIV, col. 596. — [10] *Martyrium Polycarpi*, XVIII. — [11] S. Cyprien, *Epist.*, XII, 2, édit. Hartel, p. 503. — [12] S. Cyprien, *Epist.*, XXXIX, 3, édit. Hartel, p. 583. — [13] S. Ambroise, *De fide resurrectionis*, V, *P. L.*, t. XVI, col. 1516.

finiment, au propriétaire de la surface, on avait creusé des allées, des chambres, puis multiplié les corridors, puis enfin formé un deuxième ou un troisième niveau. C'est dans ces allées et ces recoins qu'on déposait les chrétiens et les martyrs. A Rome, les voies Cornélienne, Ostienne, Appienne et Tiburtine, bordées de tombeaux somptueux, voient se multiplier les modestes tombes des martyrs. A Antioche et dans la plupart des autres grandes villes comme Alexandrie, Carthage, etc. le sol ne se prêtant pas aux excavations profondes, des cimetières s'échelonnaient le long des voies, *areae*, auxquelles il arrivait parfois d'être pillées et saccagées : *Areae non sint!* A Antioche, saint Ignace reposait *extra portam Daphniticam in cimiterio* [1]; saint Babylas reposait parmi d'autres sépultures [2]. Dans cette même ville d'Antioche, au temps de saint Jean Chrysostome, nous voyons l'évêque entraîner les fidèles hors de la ville à chaque célébration de la fête d'un martyr [3], et ce qui montre assez clairement que le corps des martyrs avaient reçu une tombe parmi les autres, c'est que l'évêque Flavien s'employa à les isoler de ce voisinage [4]. Il n'en allait pas autrement à Alexandrie d'Égypte où l'évêque Pierre fut, après son supplice, porté au cimetière : εἰς τὸ κοιμητήριον ὃ αὐτὸς ἦν οἰκοδομήσας, εἰς τὸ δυτικὸν τῆς πόλεως μερος ἐν τοῖς προαστείοις [5]. Semblables constatations à Césarée de Cappadoce où le tombeau de saint Gordius se trouve dans la campagne environnante [6]; à Harran où celui de saint Helpidius repose *foras civitatem* [7]; à Édesse, pour les saints Samonas et Gurias [8]; à Autun, pour saint Symphorien [9]. Et on pourrait à ces exemples en ajouter une multitude d'autres : à Thessalonique, à Salone, à Parenzo, à Uzala.

Dans une catacombe il était possible, à la rigueur, de dissimuler l'arrivée insolite d'un grand nombre de fidèles, mais dans un κοιμητήριον, dans une *area*, il n'est guère probable qu'on pût s'abriter et cette foule plus ou moins compacte restait à la vue des curieux et des malveillants; ses hymnes et ses cantiques attiraient l'attention et provoquaient la malveillance des païens. On voit les fidèles de Smyrne en train de mûrir le projet d'une de ces réunions pour le premier anniversaire du grand évêque Polycarpe, sur l'emplacement même de son tombeau [10]. C'est d'ailleurs ce qui se pratique généralement [11], et, si le témoignage d'Eusèbe ne suffisait pas, nous aurions encore à citer celui de la *Depositio martyrum*, à Rome, où le nom des martyrs est accompagné de la date de leur anniversaire et de la mention du cimetière où il doit être célébré.

Ces réunions avaient le don de déplaire aux païens; ils savaient à merveille que la présence des restes d'un martyr était un des éléments les plus favorables à la formation et au développement du culte à lui rendre. Il était rare qu'on refusât la restitution des membres brisés, rompus, calcinés ou du cadavre décapité d'un martyr à ceux qui en faisaient la demande régulière. Pilate avait accordé sans contestation le corps de Jésus pour l'ensevelissement; mais parfois les passions étaient si vivement surexcitées que la permission était refusée. A Smyrne, les juifs font prier le gouverneur de ne pas rendre le corps de Polycarpe; à Lyon, le gouverneur les fait brûler et jeter les restes dans le Rhône; à Nicomédie, les corps des martyrs sont déterrés et jetés à la mer [12], et on citerait plusieurs autres exemples de ce suprême outrage, bien inutile, car la foi et la piété suppléent aux éléments anéantis. A Lyon, le culte des martyrs a persisté et, malgré les bouleversements de la topographie, l'altération de la tradition et la disparition des monuments, ceux-ci ont été retrouvés ou du moins l'emplacement sacré de l'amphithéâtre. C'est que les fidèles conservent le souvenir des tombeaux et y attachent une mémoire impérissable. Lorsque l'évêque d'Éphèse, Polycrate, mentionne les illustres évêques ou martyrs de l'Asie, il ne sépare jamais leur nom de celui de la ville où ils reposent : Philippe à Hiérapolis, Jean à Éphèse, Polycarpe à Smyrne et encore Thraseas d'Euménie également à Smyrne, Sagaris à Laodicée. Comme le Moyen Age n'avait pas encore introduit l'usage des translations et, pour les anciens, le défunt était en quelque façon propriétaire inamovible de sa propre tombe, ces martyrs étaient d'autant plus fameux qu'ils étaient intransportables, indivisibles et que leur culte devenait comme le bien propre de la ville qui le leur rendait.

En quoi consistait l'hommage rendu au tombeau du martyr, le jour de son anniversaire ? Il n'est pas aisé de le dire, mais on peut affirmer que la célébration du saint sacrifice et la communion des fidèles y tenaient une place prépondérante. Quelle place était faite au martyr dans la liturgie célébrée en son honneur? Son nom, sans doute, était proclamé, glorifié, chanté; probablement on lisait le récit officiel de sa passion et de sa mort. Ensuite, comme les hymnes, les psaumes, les chants avaient duré longtemps, l'assistance fatiguée prenait son repas et commençait le banquet funèbre, institution qui prêta à de graves abus et qui fut supprimée (voir BANQUETS DES MARTYRS). Vers le premier quart du IVe siècle, nous avons une description sommaire des honneurs rendus aux martyrs à une date antérieure au concile de Nicée : « On chante des hymnes, des psaumes et des louanges à celui qui voit toutes choses, et l'on célèbre, en mémoire de ces hommes, l'eucharistie, le sacrifice d'où est banni le sang et la violence. L'odeur de l'encens n'y est point recherchée, non plus le bûcher, mais une lumière pure qui suffit à éclairer ceux qui prient. Il s'y ajoute souvent un repas modéré, en faveur des pauvres et des malheureux [13]. » Dans tout cela on n'aperçoit rien de bruyant et d'excessif; il est possible que, parfois, les fidèles se soient livrés à des manifestations de nature à choquer les païens et à indisposer les magistrats, mais nous n'en avons aucune preuve, aucun récit, et il n'est pas d'une critique prudente de conjecturer pour le plaisir d'émettre des hypothèses.

Aussitôt après l'édit de Milan, la situation changea et les chrétiens ne durent pas se priver d'exalter la gloire des martyrs. Ce fut pendant le IVe siècle que le culte s'épanouit, se régularisa, acquit cette solennité qui était, à la fois, une réparation des outrages et une compensation du silence. Comme il n'était guère d'Église qui ne pût revendiquer son martyr, une certaine rivalité s'établit entre elles pour donner à la célébration du culte une magnificence qui attirât les foules. Celles-ci, à ces époques lointaines, étaient, nonobstant la rareté et la difficulté des voies de communication, beaucoup plus mobiles qu'à notre époque; elles se déplaçaient par grandes masses, s'attardaient en route et prenaient volontiers le chemin des écoliers. Saint Basile compare la multitude accourue au tom-

[1] S. Jérôme, *De viris illustribus*, c. XVI. — [2] Sozomène, *Hist. eccles.*, l. V, c. XIX. — [3] *Laudatio S. Drosidis*, 1, *P. G.*, t. L, col. 684; *Homilia in ascensionem Domini*, 1, *P. G.*, t. L, col. 442; *Homilia de SS. martyribus*, *P. G.*, t. L, col. 647. — [4] S. Jean Chrysostome, *Homil. in ascensionem Domini*, 1, *P. G.*, t. L, col. 442-443. — [5] J. Viteau, *Passion des saintes Ecatérine et Pierre d'Alexandrie*, in-8°, Paris, 1897, p. 83, 85. — [6] S. Basile, *Laudatio S. Gordii*, 1, *P. G.*, t. XXXI, col. 489. — [7] Geyer, *Itinera Hierosolymitana*, p. 65. — [8] Rahonani, *Acta S. conf. Guriae et Shamonae*, 1889, p. 17. — [9] A. Longnon, *Géogr. de la Gaule au VIe siècle*, p. 205. — [10] *Martyrium Polycarpi*, c. XVIII, 1, 2. — [11] Eusèbe, *Praeparatio evangelica*, XIII, XI, *P. G.*, t. XXI, col. 1096. — [12] Eusèbe, *Historia ecclesiostica*, l. VIII, c. VI, 7. — [13] S. Basile, *Oratio in sanctum Gordium*, *P. G.*, t. XXXI, col. 489.

beau de saint Gordius à un essaim d'abeilles [1]. La solennité célébrée au tombeau de saint Mamas met en mouvement toute la ville et le pays environnant [2]. Ce sont généralement des milliers de pèlerins qui s'entassent dans une chapelle et débordent de toutes parts, tellement qu'il est impossible, faute de haut-parleur, de lui adresser le discours attendu [3].

Rien n'était négligé pour donner le plus d'éclat possible à la solennité. Le sanctuaire est orné de tentures et de lampes [4].

Aurea nunc niveis ornantur limina velis,
Clara coronantur densis altaria lichnis,
Lumina ceratis adolentur odora papyris
Nocte dieque micant; sic nox splendore diei
Fulget et ipsa dies caelesti inlustris honore
Plus nitet innumeris lucem geminata lucernis.

Parmi les évêques invités et venus à la fête, il s'en trouvait un qui prenait la parole et parfois, l'illusion aidant, on pensait entendre un morceau d'éloquence; mais l'éloquence était souvent réelle et de la plus haute qualité dans une contrée et à une époque où retentissaient les voix de saint Jean Chrysostome, saint Basile, saint Grégoire de Nazianze et saint Grégoire de Nysse.

La sécurité et les ressources dues à la générosité des chrétiens donnèrent une impulsion nouvelle au culte des martyrs, lorsqu'il cessa d'être confiné dans des cimetières et des chapelles, des cryptes et des hypogées. Alors il devint possible d'entreprendre de vastes et riches basiliques. Ce n'était pas tout à fait une innovation; comme nous l'avons montré, des églises en nombre et de dimensions imposantes avaient été élevées à l'époque des persécutions (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 2279-2399, au mot Églises); mais bien peu d'entre elles avaient dû échapper aux destructions ordonnées par Dioclétien et ses collègues. Cependant on n'oserait pas affirmer l'existence d'un *martyrium* avant la paix de l'Église [5]. Nous avons multiplié dans ce *Dictionnaire* les exemples de basiliques et de confessions, érigées sur l'emplacement des tombeaux consacrés par la présence des martyrs; il n'y a pas lieu d'y revenir. Le respect des corps saints ne permettait ni leur morcellement, ni leur déplacement. Si le terrain dont on disposait s'y prêtait mal, c'était tant pis pour la symétrie. Dans la basilique de Saint-Pancrace sur la voie Aurélienne le corps du martyr *ex obliquo aulae jacebat* et il demeura dans cette position jusqu'au temps du pontificat d'Honorius [6].

XXXII. Translations des martyrs. — Contre le déplacement et le morcellement, le corps du martyr était efficacement protégé par la loi romaine qui ne tolérait pas l'ouverture du tombeau et les profanations qui en sont la suite. Après une longue période de respect, l'Église consentit et encouragea des mesures qui entraînèrent des résultats regrettables. A Rome, on s'attacha longtemps et avec raison à l'ancienne discipline. Vers la fin du VIe siècle, saint Grégoire le Grand s'en faisait, non sans courage, le défenseur contre l'impératrice Constantine, femme de l'empereur Maurice. Celle-ci demandait pour l'église du palais impérial à Constantinople *caput sancti Pauli aut aliud quid de corpore ipsius*. Le pape refusa, invoquant le respect dû aux apôtres et aux martyrs et le danger auquel on s'exposait en y manquant; il rappelait que le tombeau de saint Laurent ayant été ouvert par mégarde, tous ceux qui avaient regardé le corps, sans oser le toucher autrement, étaient morts dans les dix jours. Et il ajoutait : *Cognoscat autem tranquillissima domina, quia Romanis consuetudo non est, quando sanctorum reliquias dant, ut quicquam tangere praesumant de corpore. Sed tantummodo in buxide brandeum mittitur atque ad sacratissima corpora sanctorum ponitur. Quod levatum, in ecclesia, quae est dedicanda, debita cum veneratione reconditur, et tantae per hoc ibidem virtutes fiunt, ac si illic specialiter eorum corpora deferantur. Unde contigit, ut beatae recordationis Leonis papae tempore, sicut a maioribus traditur, dum quidam graeci de talibus reliquiis dubitarent, praedictus pontifex hoc ipsum brandeum allatis forficibus incidit, et ex ipsa incisione sanguis effluxit* [7].

Une demande analogue, présentée par l'empereur Justinien, n'avait pas reçu meilleur accueil sous le pontificat d'Hormisdas. Pour enrichir une basilique, l'empereur sollicitait des reliques des apôtres et de saint Laurent et les légats du pape lui répondaient, invoquant la pratique romaine : *Habuit quidem petitio praedicti viri secundum morem graecorum; et nos contra consuetudinem Sedis apostolicae exposuimus* [8]. Justinien se contenta de reliques représentatives, *sanctuaria* ou *brandea* (voir ce nom).

Ainsi, à Rome, on s'attache à la lettre de la loi romaine qui prescrit l'inviolabilité du tombeau et, pour satisfaire les dévotions indiscrètes, on leur concède des objets quelconques qui ont touché la tombe du martyr et qui avivent la piété de ceux qui les obtiennent, tout en laissant le corps saint intact.

Ces reliques fictives ne satisfaisaient pas les Grecs qui voulaient des ossements, formant soit un corps entier, soit des parcelles notables. Leur exigence a fini par acclimater la translation et la division des reliques : il est permis de le regretter et avec elle la *consuetudo romana*. Historiquement, la situation s'explique. En Orient, la législation relative aux sépultures était moins rigoureuse et d'une application moins aisée qu'à Rome, où chaque demande de translation de cadavre devait être soumise au collège des pontifes et pouvait recevoir la décision sans trop tarder.

Pendant la durée de son proconsulat en Bithynie, Pline le Jeune en avait référé à Trajan : « Quelques-uns me demandent, lui écrivait-il, l'autorisation de déplacer les restes des leurs, parce que leurs tombeaux tombent en ruines ou ont souffert des inondations, et ils allèguent des précédents posés par d'autres proconsuls. Comme je sais qu'à Rome on s'adresse pour cet objet au collège des pontifes, j'ai cru devoir vous consulter sur la conduite à tenir. » Et Trajan répondait : « Il est dur d'imposer aux provinciaux l'obligation d'en référer aux pontifes, dans le cas où de justes raisons exigent le transfert. Suivez donc l'exemple de vos prédécesseurs, et accordez ou refusez l'autorisation selon les circonstances [9]. »

Le plus ancien exemple de translation connu concerne les reliques de saint Babylas que le césar Gallus (351-354) fit transporter d'Antioche dans une église nouvellement construite au bourg de Daphné, où la présence du martyr réduisit au silence l'oracle d'Apollon [10]; mais on ne saurait dire si cette translation se fit avec pompe ou clandestinement.

Ce qui donna l'impulsion aux translations de mar-

[1] *Oratio in sanctum Mamantem*, 2, *P. G.*, t. XXXI, col. 592; S. Jean Chrysostome, *Expositio in psalmum, CXV*, 5, *P. G.*, t. LV, col. 325. — [2] S. Grégoire de Nysse, *Oratio in XL martyres*, 1, *P. G.*, t. XLV, col. 749; S. Jean Chrysostome, *Homil.* III, *in Maccabaeos*, 2, *P. G.*, t. L, col. 625. — [3] S. Grégoire de Nysse, *Oratio in sanctos XL martyres*, *P. G.*, t. XLVI, col. 749. — [4] S. Paulin de Nole, *Carmen*, XIV, vs. 98-103. — [5] De Rossi, *Roma sotterranea*, t. I, p. 210, a cité les Actes de sainte Hilaria, d'après Visconti, c'est une pièce qui manque d'autorité. Quant aux *Acta sancti Saturnini*, leur date est précisément en question. — [6] De Rossi, *Inscriptiones christianae urbis Romae*, t. II, part. 1, p. 24, n. 28; p. 156, n. 5. — [7] S. Grégoire, *Registr.*, IV, 30 (en 594), édit. Ewald-Hartmann, t. I, p. 264-265. — [8] Hormisdas, *Epist.*, LXXVII; cf. Thiel, *Epist. roman. pontif.*, p. 873-875. — [9] Pline, *Epist.*, X, 68, 69. — [10] Sozomène, *Hist. eccles.*, l. V, c. XIX; cf. S. Grégoire de Nazianze, *Contra Julianum*, I, 25, *P. G.*, t. XXXV, col. 552.

tyrs, ce fut le souci de répandre sur Constantinople un éclat comparable à celui de Rome. Celle-ci possédait un véritable peuple de martyrs, et Constantin ne paraît pas avoir jamais pensé rivaliser sur ce point avec la capitale délaissée: lorsqu'il construisit l'église des Apôtres, il lui parut suffisant d'élever des cénotaphes [1]. Cela ne suffit pas à l'empereur Constance qui, en 356, ordonna la translation solennelle à Constantinople des reliques de saint Timothée; en 357, ce furent les reliques de saint André et de saint Luc qu'on achemina vers Constantinople [2].

Saint Paulin de Nole regardait cette translation comme la première qui fut faite dans le monde chrétien [3] :

Nam quia non totum pariter diffusa per orbem
Prima fides ierat, multis regionibus orbis
Martyres afuerant, et ob hoc, puto, munere magno
Id placitum Christo nunc inspirante potentes,
Ut Constantino [4] primum sub Caesare factum est,
Nunc famulis relegente suis, ut sede priori
Martyras accitos transferrent in nova terrae
Hospitia.

Le branle était donné. Désormais Constantinople reçut d'autres reliques, pour lesquelles on déroula une pompe de plus en plus grandiose. Saint Jean Chrysostome a décrit la réception des reliques du martyr Phocas [5]; le même orateur célèbre les martyrs égyptiens qui firent une entrée non moins brillante [6]. Sous le règne de Théodose les translations se succèdent : saint Paul, évêque mort en exil à Cucuse [7]; les martyrs Terentius et Africanus [8]; le chef de saint Jean-Baptiste [9]. L'empereur Arcadius amena à Constantinople les reliques du prophète Samuel, parmi un concours tel de population que saint Jérôme dit que la foule s'échelonnait depuis la Palestine jusqu'à Chalcédoine [10]. Sous Théodose le Jeune (408-450) ce sera au tour des reliques des saints Étienne, Laurent et Agnès [11]; saint Jean Chrysostome sera ramené de Comane avec toute la pompe qui entoure les martyrs [12] et sous le règne de Léon Ier, les reliques de sainte Anastasie connaîtront un pareil triomphe [13]. Un précieux ivoire, conservé à Trèves, nous a retracé le spectacle d'une translation (voir *Dictionn.*, t. II, col. 1412, fig. 1762).

Antioche eut aussi ses translations. Quand et comment seraient revenues dans cette ville les reliques de saint Ignace, dévoré par les bêtes féroces dans un amphithéâtre de Rome, c'est ce qu'on ne peut entreprendre de dire [14]; mais on ne peut négliger l'assertion de saint Jérôme qui visita Antioche et qui écrit, en 392: *reliquiae corporis ejus in Antiochia iacent extra portam Daphniticam in cimiterio* [15]. Saint Jean Chrysostome prononça à Antioche (386-397) un discours, dans lequel il célèbre le retour triomphal de saint Ignace dans sa ville épiscopale et rappelle les honneurs qu'il recueillit dans les villes qu'il traversa [16] et qui ne différaient guère de ce qui se voyait alors dans des circonstances analogues. Cette translation n'a pu avoir lieu en temps de persécution. Les mêmes reliques quittèrent le cimetière sous le règne de Théodose II, pour être amenées dans la ville et prendre leur place définitive dans l'ancien temple de la Fortune, transformé en basilique [17].

Le martyr saint Babylas, transporté d'Antioche à Daphné sous Gallus, quitta Daphné pour Antioche sur l'ordre de Julien [18], accompagné par toute la population au chant des psaumes; mais ce ne fut que pour un temps : quelques années plus tard, l'évêque Mélèce lui éleva une basilique, au delà de l'Oronte et l'y transporta [19]. Mélèce, qui mourut à Constantinople fut, lui-même, ramené à Antioche et reçut dans toutes les villes qu'il traversa un accueil triomphal et vint reposer à côté d'Ignace [20].

Ces solennités étaient devenues assez fréquentes En 459, ce furent les reliques de saint Syméon stylite [21] qui eurent ces mêmes honneurs et, vers 482, saint Eustathe, à qui saint Jean Chrysostome donnait le titre de confesseur, fut ramené de Trajanopolis en Thrace à Antioche [22].

XXXIII. Division des reliques. — Cette pratique, devenue courante et qui aboutit à de grands abus, donna naissance à un culte distinct de celui qui s'adressait aux restes des martyrs. Nous ne considérons pas comme répréhensible l'expression de la piété envers le martyr, lorsqu'elle se manifeste sous forme de présent fait par celui-ci. Ainsi, dans l'amphithéâtre de Carthage, nous voyons Saturus remettre son anneau au soldat Pudens, après l'avoir trempé dans son sang [23], et, au moment du supplice de saint Cyprien, un de ses gardiens sollicite le don de ses vêtements mouillés de sueur [24], tandis que les fidèles jettent des linges devant lui pour les recueillir imbibés de son sang [25]. Mais voici où l'abus commence à s'insinuer. Saint Optat de Milève nous fait connaître la donatiste Lucilla qui possédait, disait-elle, un os d'un martyr; elle le couvrait de baisers au moment de la communion [26].

Le *Testament des quarante martyrs* de Sébaste témoigne de leur préoccupation d'être ensevelis ensemble et ils supplient les fidèles de ne détacher aucune parcelle de leurs restes [27]. On ne tint aucun compte de leur désir. Saint Basile nous apprend que ces martyrs, respirant encore, furent livrés au feu et leurs cendres jetées dans le fleuve; mais tout ne périt pas, car il ajoute ces mots : « Les voilà qui occupent notre contrée, et, semblables à des tours puissantes, nous défendent contre les attaques de l'ennemi; ils ne se renferment pas en une seule place, mais beaucoup d'endroits leur offrent l'hospitalité et ils sont un honneur pour beaucoup de localités [28]. » Saint Grégoire de Nazianze dit de son côté : « Les cendres et tout ce que le feu a respecté a été partagé, et le monde entier, pour ainsi dire, participe aux bénédictions de ce trésor sacré. Moi-même, j'en possède une part et j'ai placé les corps de mes parents près des reliques de ces soldats [29]. » Saint Basile avait donné quelques parcelles des reliques à deux de ses nièces qui consentirent à les donner à saint Gaudence de Brescia [30]. On rencontre encore des reliques à Constantinople, chez une femme nommée

[1] Eusèbe, *Vita Constantini*, l. IV, c. LX, n. 3. — [2] A. Heisenberg, *Grabeskirche und Apostelkirche*, t. II, in-8°, Leipzig, 1908, p. 112. — [3] S. Paulin, *Carmen*, XIX, vs. 317-324. — [4] Il faut lire Constance au lieu de Constantin. — [5] *P. G.*, t. L, col. 799. — [6] *P. G.*, t. L, col. 693-698. — [7] Socrate, *Hist. eccles.*, V, IX; Sozomène, *Hist. eccl.*, VII, X. — [8] *Vita Pauli;* cf. *Bibl. hagiogr. graec.*, 2e édit., n. 1472. — [9] Sozomène, *Hist. eccl.*, VII, XXI. — [10] S. Jérôme, *Contra Vigilantium*, V, *P. L.*, t. XXIII, col. 343; Théodore le Lecteur, II, LXXIII, *P. G.*, t. LXXXVI, col. 123; *Chronicon Paschale*, ad ann. 406, 411. — [11] Théodore le Lecteur, II, LXIV, *P. G.*, t. LXXXVI, col. 213. — [12] Socrate, *Hist. eccles.*, VII, XLV; Théodoret, *Hist. eccles.*, V, XXXVI. — [13] Théodore le Lecteur, II, LXV, *P. G.*, t. LXXXVI, col. 216. — [14] J.-B. Lightfoot, *The apostolic Fathers*, t. II, 2, part. 1, p. 429-430. — [15] S. Jérôme, *De viris illustribus*, c. XVI. — [16] *Biblioth. hagiogr. graeca*, 2e édit., n. 816. — [17] Evagrius, *Hist. eccles.*, I, XVI. — [18] En 362. — [19] Tillemont, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, t. III, p. 406-407. — [20] Socrate, *Hist. eccles.*, V, IX; Sozomène, *Hist. eccles.*, VII, X. — [21] *Vita auct. Antonio*, c. XXXII. — [22] Théodore le Lecteur, II, I, *P. G.*, t. LXXXVI, col. 184. — [23] *Passio Perpetuae*, XXI, 5. — [24] Pontius, *Vita Cypriani*, 16, édit. Hartel, p. CVIII. — [25] *Acta proconsularia*, 5, édit. Hartel, p. CXIII. — [26] S. Optat de Milève, *De schismate donatistarum*, l. I, c. XVI. — [27] N. Bonwetsch, *Das Testament der vierzig Märtyrer*, dans *Studien zur Geschichte des Theologie und Kirche*, t. I, 1897, p. 76. — [28] S. Basile, *Homil. in sanctos XL martyres*, 8, *P. G.*, t. XXXI, col. 521. — [29] S. Grégoire, *Homil. in sanctos XL martyres*, *P. G.*, t. XLVI, col. 784. — [30] S. Gaudence, *Serm.*, XVII, *P. L.*, t. XX, col. 965.

Eusébie, diaconesse de la secte des Macédoniens, au ve siècle [1]; sous Justinien, on en découvre d'autres dans cette même ville, et sainte Mélanie la Jeune en avait dans l'oratoire de son monastère à Bethléem [2].

On peut s'expliquer sans peine que les fidèles, voyant les membres épars des martyrs, aient apporté une pieuse émulation à les ravir aux bourreaux qui ne songeaient qu'à les enfouir avec mépris; mais ce cas ne se présente pas toujours pour excuser le traitement fait aux restes. Voilà, par exemple, le martyr Phocas dont le corps repose à Sinope et qu'on devrait y laisser intact; nous le voyons partagé entre plusieurs églises [3]. La répartition se fait de façon arbitraire et il arrive que, lorsqu'une église prétend vérifier les reliques qui sont en sa possession, elle s'aperçoit avec surprise que son lot est bien réduit. « Nous demandons, écrit Théodoret, comment s'appelle le martyr renfermé dans le tombeau, et l'on nous répond, suivant l'occurrence, que c'est Julien, Romain ou Timothée, bien que souvent on n'en ait pas le corps entier, mais des reliques de peu d'importance : σμικροτάτων λειψάνων [4]. » C'est sans doute une contrariété, mais on s'en console en affirmant que, si peu importante que soit la relique, elle accomplit les mêmes prodiges que ferait le corps tout entier[5]. C'est également ce qu'affirment saint Grégoire de Nazianze [6] et saint Paulin de Nole [7]. Afin de bien inculquer cette croyance aux foules, on leur explique comment une simple parcelle doit recevoir les mêmes hommages qu'on adresserait au corps tout entier. Il y a là, en dehors du point de vue logique, un autre point de vue d'aspect plus pratique, car il faut éviter qu'on se détourne d'un sanctuaire qui ne possède qu'un ossement, pour se diriger vers celui qui exhibe un squelette complet. Aussi ne ménage-t-on pas les processions, les chants, voire même les danses, lorsqu'une église introduit dans son trésor la phalange d'un doigt ou les esquilles d'un péroné. Dès lors, on assiste à des cérémonies sans nombre, provoquées par des reliques dont le moins qu'on puisse dire est que leur authenticité rend songeur.

Sans partager la douce manie de ceux qui trouvent toujours d'excellentes raisons pour exalter ce qui s'est fait à Rome, il semble légitime, dans la question qui nous occupe, de constater la supériorité de la *consuetudo romana* sur l'usage en vigueur en terre d'Asie. A Rome, nous connaissons quelques exemples de translations, celles des papes Pontien et Hippolyte morts en Sardaigne, Corneille mort à Centumcelles, ramenés à Rome et inhumés dans les conditions les plus régulières, après avoir sollicité et obtenu le permis d'exhumation qu'on ne refusait pas aux exilés [8].

Ces translations ne semblent pas avoir été accompagnées de distribution de reliques. Il en est de même pour la translation de saint Quirin, martyr à Siscia, dont les restes sont apportés à Rome dans la première moitié du ve siècle [9], au milieu des périls de tout genre qui accablent la Pannonie; cette translation ne s'est effectuée que pour soustraire le corps saint aux outrages possibles [10].

A Rome, le respect des cadavres défendait ceux-ci contre les libertés que la piété ou l'avidité des Asiatiques ne s'interdisaient pas. Néanmoins, Rome était une ville trop remplie d'étrangers pour que, parmi ceux-ci, il ne s'en rencontrât qui ne fussent disposés à mettre en pratique les usages de leur pays d'origine. Seulement, au lieu de procéder à une division et à une répartition plus ou moins solennelles, on employait une méthode clandestine, et nous avons ainsi un premier exemple de vol des reliques. On lit, à la date du 10 juillet, dans la *Depositio martyrum*, la mention suivante : *et in Maximi Silani*, puis ces mots : *hunc Silanum martirem novati furati sunt*. Ainsi, la secte des novatiens, afin de posséder un martyr authentique, déroba le corps de saint Silanus. Probablement ce vol retombait sur ces hérétiques comme un grave reproche et une sorte d'attentat sacrilège, mais les voleurs n'avaient pas porté l'impudence jusqu'à diviser les reliques.

Cependant, peu à peu, des Églises d'Occident commençaient à se laisser entamer par l'usage oriental. Nous avons vu saint Gaudence de Brescia recevoir des nièces de saint Basile quelques reliques des Quarante martyrs : on pourrait dire qu'il les collectionne tant il apporte de soin à les abriter dans sa cathédrale qui recevra le nom de *concilium sanctorum* [11]. Saint Paulin de Nole n'est guère moins désireux d'enrichir des mêmes trésors la basilique de saint Félix à Nole, et celle de Fondi [12]. L'Église de Milan, au temps de saint Ambroise, connaissait aussi cette ardeur à se procurer des reliques.

Il n'en allait pas partout ainsi. Si les Églises agréaient volontiers les dons de reliques qui leur venaient des Grecs, elles résistaient encore à s'écarter de l'ancienne coutume. Saint Grégoire de Tours rapporte comment Mummole préleva une parcelle sur un doigt de saint Serge, qui, pour marquer sa désapprobation, rendit ces fragments invisibles, ce qui provoque cette réflexion : *Credo non erat acceptum martiri ut haec ille contingerit* [13]. Les actes de saint Fructueux de Tarragone nous apprennent que le saint et ses compagnons de martyre furent brûlés. Dans la nuit qui suivit leur supplice, des fidèles se glissèrent dans l'amphithéâtre, répandirent du vin sur les corps carbonisés et recueillirent les cendres. Mais le martyr leur apparut et leur ordonna de rassembler les reliques et de les enterrer toutes au même endroit.

A Toulouse, où avait péri saint Saturnin, un de ses successeurs, Hilaire, éleva une chapelle sur le tombeau du martyr, craignant d'infliger le moindre mouvement aux reliques; mais, ainsi qu'il est arrivé presque toujours, l'exiguïté de l'oratoire entraîne sa destruction et son remplacement par une basilique spacieuse, mais qui ne recouvre plus exactement le tombeau et s'en trouve à quelque distance, ce qui exigera une translation. Cependant Silvius, qui a fait choix du terrain et commencé la construction meurt avant son achèvement, et c'est l'évêque Exupère qui complète l'édifice, vers 410. Toutefois, il hésitait à opérer le transfert et il ne s'y détermina qu'après avoir eu un songe qui lui fit comprendre que, lorsqu'il s'agit de l'honneur du martyr, *nullam fieri vel deminutione cinerum vel commotione membrorum spiritibus injuriam*. Alors l'évêque présenta une requête aux empereurs et les reliques quittèrent leur ancien emplacement pour le nouveau. C'est un acheminement vers la discipline nouvelle.

Toutefois l'Occident, à son honneur, résista longtemps avant de s'engager dans la voie où l'Orient lui donnait l'exemple. Le respect des corps saints s'y conservait intact et on ne concevait pas ce découpage et cet émiettement qui devaient dans la suite devenir la règle. A Rome, on distribue des étoffes, des clefs qui ont touché le tombeau de l'Apôtre ou qui contiennent

[1] Sozomène, *Hist. eccl.*, IX, 21. — [2] *Vita Melaniae junioris*, c. XLVIII. — [3] S. Astère d'Amasée, *Homil. in S. Phocam*, *P. G.*, t. XL, col. 309. — [4] Théodoret, *Epist.*, CXXX, édit. Schultze, t. IV, col. 1218. — [5] Théodoret, *Graecarum affectionum curatio*, VIII. — [6] S. Grégoire de Nazianze, *Contra Julianum*, I, 69, *P. G.*, t. XXV, col. 589. — [7] S. Paulin de Nole, *Carmen*, XXVII, vs. 447. — [8] *Digeste*, XLVIII, XXIV, 2. — [9] De Rossi, *Roma sotterranea*, t. II, p. 120-121. — [10] Prudence, *Peristephanon*, VII. — [11] S. Gaudence, *Sermo* XVII, *P. L.*, t. XX, col. 959-974. — [12] S. Paulin de Nole, *Carmen*, XXVII, vs. 403-439; *Epist.*, XXXII, 10-17. — [13] Grégoire de Tours, *Hist. Francorum*, VII, XXXI.

de la limaille des chaines de saint Pierre; Saint Grégoire le Grand en donne souvent [1]; il écrit à Dinamius qu'il lui envoie des reliques : *beati Petri apostoli benedictionem, crucem parvulam cui de catenis eius beneficia sunt inserte per quattuor vero in circuitu partes de beati Laurenti craticula in qua perustus est beneficia continentur* [2]. En Afrique, on dépose sur le tombeau du martyr des vêtements, ou bien des fleurs, ou l'huile des lampes [3]; en Gaule, on détache des franges du drap d'autel, de la cire, de la terre, ou même des éclats de bois arrachés de la porte de la basilique.

XXXIV. Invention de corps saints. — L'Orient a précédé l'Occident dans la voie des anniversaires solennels des martyrs. L'arrestation, le procès, l'exécution d'un confesseur étaient généralement des actes publics, où la foule des chrétiens recueillait les péripéties du drame qui se terminait par la sépulture et les honneurs funèbres rendus au martyr. La dévotion exigeait plus ; il fallait renouveler annuellement le souvenir de la cérémonie; un jour se trouvait ainsi affecté particulièrement à la mémoire d'un martyr. Dans les grandes villes, telles que Rome, Carthage, Alexandrie, Antioche, l'événement se renouvelait et la mémoire conservait la date du jour anniversaire; ce fut, en quelque sorte, le premier essai de martyrologe. L'évêque et son clergé veillaient à ce que tout s'accomplît avec régularité, car il s'agissait de ne pas laisser les intrus pénétrer dans le catalogue officiel et authentique. Pour cela il avait suffi de recueillir le témoignage des asistants qui connaissaient le martyr et, après l'avoir vu vivre, l'avaient vu mourir. Dès lors, aucune hésitation n'était possible, aucun délai n'était nécessaire et, du consentement de l'évêque, le culte liturgique s'établissait autour du tombeau. Le culte remontait, peut-on dire, au jour même du supplice suivi de la déposition.

Cependant, vers la fin du IVe siècle, on vit des cultes apparaître et s'implanter, sans pouvoir se réclamer de la consécration d'une tradition vivante remontant au jour de la mort. Des martyrs nouveaux apparaissent, de qui on ne peut dire de quand ils datent, pourquoi un si long silence les a enveloppés, comment on les a découverts et quelles bonnes preuves on a donné de leur réalité.

Il se peut, sans doute, qu'un martyr, régulièrement honoré, ait perdu ses fidèles, soit que ceux-ci aient été dispersés par une invasion, une catastrophe quelconque, soit que le tombeau du saint ait été détruit, nivelé, aboli ainsi que sa mémoire par l'effet de la haine vigilante des païens. Une autre circonstance a pu se présenter. En temps de persécution, le danger que faisait courir la vénération des reliques à un corps saint et à ceux qui venaient le visiter a imposé l'adoption de mesures ou de dispositions matérielles qui, en assurant sa conservation et son intégrité, ont détourné les pèlerins de leurs pieuses visites et ont eu pour résultat l'abandon et l'oubli. Quand la paix de l'Église eut rendu la sécurité, on s'occupa de dresser la liste des martyrs, de leurs anniversaires, de leurs tombes, de leurs sanctuaires. A Rome, ce fut le pape Libère qui entreprit la rédaction de ce férial romain, qui comprenait deux catalogues intitulés : *Depositio martyrum* et *Depositio episcoporum*.

Cependant, des oublis étaient possibles, et le pape Damase (voir ce nom) s'en préoccupa. Non seulement il s'imposa le devoir de restaurer, d'embellir et de signaler, par des poèmes épigraphiques, les tombes des martyrs, mais il voulut faire plus et mieux. Sa notice dans le *Liber pontificalis* nous apprend que *hic multa corpora sanctorum requisivit et invenit* et ceci se trouve confirmé par les inscriptions damasiennes. Le corps de saint Eutychius avait été si soigneusement dissimulé qu'on désespérait de le retrouver, mais [4] :

Ostendit latebra insontis quae membra teneret,
Quaeritur, inventus colitur, fovet, omnia praestat.

Ce fut Damase qui ramena au jour la tombe des saints Prote et Hyacinthe [5] :

Extremo tumulus latuit sub aggere montis
Hunc Damasus monstrat, servat quod membra piorum.

Le tombeau de Nemesius fut remis en honneur sous un des successeurs du pape Damase [6] :

Martyris haec Nemesi sedes per saecula floret
Serior ornatu, nobilior merito;
Inculiam pridem dubitatio longa reliquit,
Sed tenuit virtus adseruitque fidem.

Pour les martyrs Prote et Hyacinthe, la mention qui est faite de leurs noms dans la *Depositio martyrum* écarte toute difficulté; leur culte existait, mais probablement l'emplacement de leur tombe avait été oublié [7]. Pour Eutychius et pour Nemesius il est permis de croire que leur culte avait été interrompu, oublié, délaissé, et l'invention des reliques ramena l'attention sur les saints et revivifia leur culte.

Dans d'autres circonstances, une découverte de reliques donne naissance à un culte nouveau. Mais s'agissait-il bien de reliques ? On peut se demander sur quelles bases reposait l'enquête et, même, si enquête il y eut. N'était-ce pas trop souvent une affirmation audacieuse entraînant un acquiescement irréfléchi, qui s'en rapportait à des présomptions, des vraisemblances et souvent moins encore, pour décider l'identité et prononcer l'admission aux honneurs du culte.

Certaines inventions de reliques au nombre des plus célèbres sont accompagnées de circonstances singulières : visions, songes, avertissements surnaturels Selon une tradition qui remonte à des époques fort antérieures à l'ère chrétienne, la divinité s'intéresse si activement à la gloire terrestre de ses serviteurs qu'elle ne dédaigne pas d'intervenir dans les phénomènes de leur révélation posthume. Les dieux et les héros témoignent d'une extrême condescendance à l'égard de leurs bons serviteurs, afin de ne pas les laisser perdus dans l'oubli et confondus parmi la foule des morts. Ils se montrent, ils parlent, ils font des signes, ils insistent de tant et tant de façons que les plus sceptiques se laissent gagner par le doute et puis par la croyance. Les païens tiennent à nous avertir qu'ils n'ont cédé que *somnio monitus, ex monitu, jussu numinis, ex hostensum deorum* [8]. Les chrétiens sont également harcelés par des songes, des visions, et prétendent bien ne céder qu'à des manifestations évidentes [9] :

Quos monstrante Deo Damasus sibi papa probatos
Affixo monuit carmine jure coli.

et il en est de même dans le texte de l'inscription d'Eutychius [10] :

Nocte soporifera turbant insomnia mentem,
Ostendit latebra insontis quae membra teneret.

[1] S. Grégoire, *Registr.*, I, XXV, édit. Ewald-Hartmann, t. I, p. 39, n. 5. Justinien sollicite du pape Hormisdas des reliques *de catenis sanctorum apostolorum* et *de craticula beati Laurentii martyris.* — [2] S. Grégoire, *Registr.*, III, XXXIII, édit. Ewald-Hartmann, p. 192. — [3] S. Augustin, *De civitate Dei*, l. XXII, VIII, 18. — [4] M. Ihm, *Damasi epigrammata*, n. 27; voir *Dictionn.*, t. III, col. 180, n. 27. — [5] Id., *ibid.*, n. 49; voir *Dictionn.*, t. III, col, 188, n. 49. — [6] M. Ihm, *Damasi epigrammata*, *ibid.*, n. 80. — [7] Marchi, *Monumenti delle arti cristiane primitive*, t. I, in-4°, Roma, 1844, p. 238-272. — [8] A. de Marchi, *Il culto privato di Roma antica*, t. I, in-8°, Milano, 1896, p. 285-289; cf. Lucius, *Die Anfänge der Heiligenkults*, p. 152, n. 7; E. Schmidt, *Kultüsbeitragungen*, in-8°, Giessen, 1910, p. 102-104. — [9] M. Ihm, *Damasi epigrammata*, n. 89, 5-6. — [10] Id., *ibid.*, 27, 10-11.

A Milan, une invention de reliques, en 386, reste mémorable en ce qu'elle nous apporte un exemple typique de l'établissement d'un culte de martyr en dehors des règles traditionnelles. « A cette époque, écrit le diacre Paulin, biographe de saint Ambroise, les saints martyrs Protais et Gervais se firent connaître à notre évêque. Ils étaient placés dans la basilique où se trouvent aujourd'hui les corps des saints Nabor et Félix. Ces saints martyrs-ci attiraient un grand concours de fidèles; des martyrs Gervais et Protais, on ignorait les noms comme aussi la sépulture, et l'on marchait sur leurs tombeaux pour s'approcher des barrières qui protégeaient ceux des saints martyrs Nabor et Félix [1]. »

Ceci se passait en un moment critique, lorsque l'impératrice Justine, mère de Valentinien II, s'employait, pour plaire aux ariens, à chasser saint Ambroise de son siège épiscopal [2]. Nous possédons encore la lettre de saint Ambroise à sa sœur Marcelline, pour lui faire part des circonstances de l'invention (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 1232-1239). « Sache, lui dit-il, que nous avons trouvé des martyrs. Comme je dédiais une basilique, une partie de la foule m'interpelle pour me dire : « Dédiez-la comme la basilique romaine. » Je répondis : « Je le ferai si je trouve des reliques de martyrs. *Statimque subiit velut cuiusdam ardor praesagii.* » Sur l'ordre de l'évêque, on creusa le sol devant la clôture des saints Félix et Nabor, et il poursuit son récit : *Inveni signa convenientia, adhibitis etiam quibus per nos manus imponenda foret* — il désigne ainsi des possédés — *sic sancti martyres eminere coeperunt ut, adhuc nobis silentibus, arriperetur urna, ut sterneretur prona ad locum sancti sepulchri. Invenimus mirae magnitudinis viros duos, ut prisca aetas ferebat. Omnia ossa integra, sanguinis plurimum* [3]. On déposa les reliques provisoirement dans la basilique de Fauste, d'où on les transféra le lendemain à la basilique Ambrosienne (voir *Dictionn.*, t. I, col. 1442-1470); un aveugle fut guéri miraculeusement au passage de la procession et saint Ambroise adressa un discours au peuple.

Saint Ambroise n'a parlé que d'un pressentiment, saint Augustin fait intervenir une vision : *episcopo Ambrosio*, dit-il, *per somnium revelata reperta sunt* [4], et encore : *Tunc memorato antistiti tuo per visum aperuisti, quo loco laterent martyrum corpora Protasi et Gervasi, quae per tot annos incorrupta in thesauro secreti tui reconderas, unde opportune promeres ad coercendam rabiem femineam sed regiam* [5]. Désormais, la note est donnée et le diacre Paulin, biographe de saint Ambroise [6], saint Gaudence de Brescia [7], saint Paulin de Nole ne manqueront pas de parler de révélation [8] :

Quosque suo deus Ambrosio post longa revelat
Saecula Protasium cum pare Gervasio.

Ainsi, ce qui semble n'avoir été chez saint Ambroise qu'un « pressentiment », suggéré par quelque indice qui nous échappe, devient une révélation. Et ce n'est pas tout. Saint Ambroise parle de squelettes intacts : *omnia ossa integra... condidimus integra ad ordinem* [9], ce qui marque, suivant l'observation de Tillemont, « qu'il n'y avait que des ossements [10] ». Mais il y a aussi du sang : *sanguinis plurimum*, et non seulement du sang desséché, mais des caillots de sang humide, *sanguine tumulus madet* [11]. Gaudence de Brescia en a reçu quelques parcelles [12] et saint Augustin écrit que les corps s'étaient conservés sans corruption [13].

Il y a dans tout ceci deux personnages d'une probité reconnue : Ambroise et Augustin, qu'il est impossible de soupçonner de supercherie; cependant, on voit que leurs récits sont loin de concorder parfaitement. Mais ce qui est plus important, c'est de savoir ce que saint Ambroise nomme pressentiment. Y a-t-il eu une tradition ravivée par une trouvaille, c'est peu vraisemblable, puisque les vieillards ne rafraîchissent leurs souvenirs qu'à la suite de la découverte : *nunc senes repetunt audisse se aliquando horum martyrum nomina titulumque legisse*. Évidemment, ce ne sont pas leurs causeries qui ont mis l'évêque sur la voie [14]. Il reste donc des obscurités dans le récit. Et ce n'est pas tout encore. Saint Ambroise procède à l'ouverture du tombeau et au transfert des reliques de sa propre initiative, ce qui est une dérogation aux usages et à la loi.

En 393, événement analogue à Bologne, où on découvre deux martyrs, Vital et Agricola, dans le cimetière des juifs, et on ne les y découvre que parce qu'ils sont révélés à l'évêque qui fait la reconnaissance des corps et invite son métropolitain de Milan, saint Ambroise, à présider la translation des corps sous l'autel de la basilique de Florence [15]. Une fois de plus, nous assistons à l'invention de martyrs inconnus ou tellement oubliés qu'ils pouvaient passer pour inconnus. On les retrouve, on les identifie, on sait leurs noms, les circonstances de leur martyre. Comment s'y est-on pris ? Nous n'en savons rien.

Il y a des réputations qui se fondent sur un épisode. La trouvaille des corps des saints Gervais et Protais mettait saint Ambroise en posture d' « inventeur » de corps saints. Sa participation au transfert des saints Vital et Agricola lui donnait un rôle dans cette trouvaille nouvelle; en 395, autre événement qui consacre sa réputation. Les saints Nazaire et Celse étaient enterrés dans un jardin de la banlieue de Milan. On trouva — dans quelles circonstances, nous l'ignorons, — le tombeau de saint Nazaire, la tête détachée du tronc, le sang vermeil comme s'il venait d'être répandu. Après que le corps eut été déposé sur une litière, saint Ambroise alla prier en un endroit du jardin où on ne l'avait jamais vu prier. Or, écrit le diacre Paulin, son biographe, quand on voyait l'évêque faire sa prière sur un point où il ne s'était jamais rendu auparavant, on savait qu'un corps de martyr lui avait été révélé. En effet, on trouva le corps de saint Celse. Il faut s'entendre sur ce qu'on nomme révélation. Dans le cas présent, il semble qu'il s'agisse simplement d'indices fournis par les fossoyeurs du cimetière, qui, de père en fils, conservaient le souvenir d'une inhumation et livraient leur secret à l'évêque [16].

Nous rappellerons brièvement l'invention du corps de saint Étienne (voir *Dictionn.*, t. V, col. 624-671) en 415. Lucien, *presbyter ecclesiae Dei quae est in villa Caphargamala in territorio Hierosolymorum*, vit en songe Gamaliel [17] qui lui désigna le lieu où reposait son corps, celui de son fils Habib, ceux de Nicodème et du diacre Étienne. Ce dernier avait été, après son supplice,

[1] Paulin, *Vita Ambrosii*, 14; *P. L.*, t. XIV, col. 31. — [2] S. Augustin, *Confessiones*, IX, 7. — [3] S. Ambroise, *Epist.*, XXII, 2; *P. L.*, t. XVI, col. 1019-1020. — [4] S. Augustin, *De civitate Dei*, XXII, 8. — [5] S. Augustin, *Confessiones*, IX, 7. — [6] Paulin, *Vita Ambrosii*, XIV. — [7] S. Gaudence, *Serm.*, XVII, *P. G.*, t. XX, col. 663. — [8] S. Paulin, *Epist.*, XXXII, 17. — [9] S. Ambroise, *Epist.*, XXII, 2. — [10] Tillemont, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, t. II, p. 500. — [11] S. Ambroise, *Epist.*, XXII, 2. — [12] S. Gaudence, *Serm.*, XVII, *P. L.*, t. XX, col. 663 : *quorum sanguinem tenemus gypso collectum nihil amplius requirentes : tenemus enim sanguinem qui testis est passionis.* — [13] S. Augustin, *Confessiones*, IX, 7. — [14] S. Ambroise, *Epist.*, XXII, 12. — [15] Paulin, *Vita S. Ambrosii*, XXXIX, *P. L.*, t. XIV, col. 37; S. Ambroise, *Exhort. virgin.*, I, *P. L.*, t. XVI, col. 336; cf. G.-B. Risteri, *Della venuta e del soggiorno di S. Ambrogio in Firenze*, dans *Archivio storico italiano*, V^e^ série, t. XXXVI, p. 241-275. — [16] Paulin, *Vita Ambrosii*, c. XXXII-XXXIII, *P. L.*, t. XIV, col. 38. On trouve un fait analogue avec le fossoyeur Pierre Betrancourt; cf. dom H. Leclercq, *L'église Sainte-Marguerite au faux-bourg Saint-Antoine*, in-8°, Paris, 1913. — [17] Act., V, 34; XXII, 3.

jeté à la voirie sur l'ordre des princes des prêtres, relevé par Gamaliel qui lui avait donné la sépulture dans sa villa de Caphargamala. Après trois avertissements de Lucien, l'évêque Jean, dûment favorisé, lui aussi, d'une vision, ainsi que le moine Migetius, on fouille le sol et on trouve une pierre tombale avec les quatre noms hébreux écrits en caractères grecs, notamment celui de saint Étienne dont il reste des os et de la poussière.

Ce récit obtint le meilleur accueil; tout ce qui y provoque aujourd'hui notre scepticisme était, au ve siècle, un motif de plus d'y ajouter foi. Tels détails de la vision, en contradiction avec le récit des Livres, auraient dû suffire à mettre en garde. L'invention de Caphargamala obtint le plus large succès. Le prêtre Lucien se montra bon prince [1], il distribua les reliques à ses amis. L'année même de l'invention, Paul Orose arriva à Minorque avec des reliques [2].

Un peu plus tard, une grande solennité signala l'arrivée d'autres reliques à Uzala; un cortège se forma; l'évêque, assis sur un char, s'avançait entouré de la foule portant des torches; il descendit à la cathédrale, y déposa les reliques qui firent tous les miracles désirables [3]. Calama ne fut pas moins bien partagé, grâce à l'entregent de son évêque Possidius [4], et l'Église d'Hippone n'eut rien à envier aux plus favorisées [5].

Ce sujet pourrait nous retenir longtemps, si on s'attardait aux inventions célèbres. Celle de saint Jean-Baptiste, malgré la célébrité du personnage, n'est pas moins obscure que les autres. Décapité, probablement dans la forteresse de Machéronte [6], le Précurseur avait son tombeau à Sébaste, en pays samaritain, ce qui est au moins un sujet d'étonnement. Sous Julien l'Apostat, le tombeau fut violé, les ossements brûlés et la cendre dispersée. Ainsi qu'il arrive en pareil cas, une partie fut sauvée, apportée à Jérusalem, d'où l'abbé Philippe la fit remettre à saint Athanase. Sébaste se trouve donc dépossédée, néanmoins elle ne s'y résout pas, organise le culte du tombeau qui n'est plus qu'un cénotaphe et où on prie avec la même ferveur que par le passé [7]. Un phénomène analogue s'est produit au Mont-Cassin pour les reliques de saint Benoît (voir *Dictionn.*, t. v, col. 1709-1760, au mot Fleury). A partir de l'outrage sacrilège commis à Sébaste, les reliques font leur chemin sans obstacle; on en rencontre en Palestine, en Italie, etc.

Nous pourrions poursuivre l'énumération des reliques miraculeusement découvertes, multiplier les récits sans éclaircir beaucoup ce sujet. On y trouverait la matière abondante et monotone d'un chapitre sur les dons d'imagination des fidèles, et la déception serait grande. Un personnage de l'Ancien Testament ou du Nouveau apparaît à un chrétien, lui révèle la présence de ses restes et lui donne un signe de reconnaissance que le prêtre ou l'évêque du lieu emploiera pour s'assurer de la vérité de la vision. Après une résistance suffisante pour ajouter aux preuves d'authenticité, la découverte se fait et les miracles se multiplient pour le plus grand honneur de la religion et le plus grand profit des sanctuaires.

L'Occident est moins favorisé que l'Orient; les révélations de reliques y sont plus rares, mais on les y rencontre néanmoins. Après celles de Milan, dont nous venons de parler, celle d'Agaune (voir *Dictionn.*, t. x, au mot Maurice) on mentionne une invention de reliques à Lyon, où les martyrs de 177, dont les corps avaient été brûlés et les cendres jetées dans le fleuve, se montrent à des fidèles sur le lieu même où ils furent brûlés et leur disent : *Reliquiae nostrae ab hoc colleguntur loco, quia nullus periit a nobis.* On recueille les cendres et on bâtit une basilique. Assurément on peut s'étonner que des cendres jetées à l'eau puissent être recueillies, on l'est au moins autant de voir élever une basilique; mais comme ces détails nous sont donnés par Grégoire de Tours [8] et que saint Augustin n'en a jamais rien su [9], il est permis de conserver des doutes.

D'autres inventions de reliques ne sont pas beaucoup plus rassurantes. Jusqu'au temps de l'épiscopat de Grégoire de Langres (506-540) le tombeau de saint Bénigne, à Dijon, passait pour celui d'un païen; il fallut toute une série de miracles pour qu'on se décidât à élever une basilique [10]. On note des circonstances analogues pour la découverte de saint Eutrope à Saintes, de saint Amarand près d'Albi [11]. Rien de plus avantageux à la réputation d'un évêque que la découverte du corps d'un martyr. Mamert de Vienne qui a retrouvé le corps de saint Ferréol et la tête de saint Julien est comparé à saint Ambroise par Sidoine Apollinaire [12].

En Italie, un évêque de Spolète [13] et un évêque d'Otricoli [14] découvrent chacun un martyr. En Afrique, ces trouvailles sont si fréquentes que les conciles sont obligés d'y veiller. Un concile de 401 prescrit aux évêques de faire disparaître les chapelles qu'on élève en plein champ ou le long des routes *tanquam memoriae martyrum*, chaque fois qu'il est prouvé que ces oratoires ne renferment aucune relique. Si on ne les détruit, du moins on doit détourner les fidèles de s'y rendre. Les *memoriae martyrum* doivent justifier de la présence d'un corps saint ou d'une relique certaine, *aut ubi origo alicuius habitationis, vel possessionis vel passionis fidelissima origine traditur*, ou du moins d'une tradition sérieuse. Tout le reste doit disparaître sans pouvoir se réclamer d'une révélation quelconque : *Nam quae per somnia et per inanes quasi revelationes quorumlibet hominum ubique constituuntur altaria, omnimode reprobentur* [15].

XXXV. Expansion du culte. — A l'origine, une Église célébrait ses propres martyrs; cet usage se perpétua plus ou moins de temps, mais, dès le milieu du IVe siècle, nous constatons que certaines Églises empruntent à d'autres des martyrs particulièrement illustres. La *Depositio martyrum* admet à Rome des martyrs africains et le calendrier de Carthage de Mabillon montre un procédé semblable en Afrique. Tels martyrs ont leur commémoration en plusieurs endroits et parfois à des dates diverses. C'est ce qu'on peut nommer la communication des anniversaires; elle devient plus fréquente à mesure que les Églises multiplient et affermissent les liens qui les rapprochent. La gloire d'un martyr devient le bien commun de l'Église entière et le culte reste local tout en s'universalisant peu à peu. Il est des saints qui, s'il est permis de parler ainsi, réussissent mieux que d'autres et arrivent à pénétrer partout, c'est le cas pour saint Vincent, au sujet duquel on lit dans saint Augustin : *Quae hodie regio, quaeve provincia ulla, quousque vel romanum*

[1] *Epistola Luciani*, 8, 9. Il avait reçu *de membris sancti parvos articulos* et *terram cum pulvere, ubi omnis ejus caro absumpta est.* — [2] *Epistula Severi*, *P. L.*, t. xli, col. 831-832. — [3] *De miraculis sancti Stephani*, i, 3, *P. L.*, t. xli, col. 835. — [4] S. Augustin, *De civitate Dei*, l. XXII, c. xx. — [5] Id., *ibid.*, l. XXII, c. xx. — [6] Flavius Josèphe, *Antiq. jud.*, . XVII, c. vii. — [7] S. Jérôme, *Epist. ad Eustochium*, xiii, *P. L.*, t. xxii, col. 889, à l'occasion de la visite d'Eustochium à Sébaste, il dit : *ibi siti sunt Elisaeus et Abdias prophetae et, quo major inter natos mulierum non fuit, Ioannes Baptista;* cf. *Comm. in Michaeam*, I, i, *P. L.*, t. xxv, col. 1150 : *erat quippe in montibus sita ubi nunc Sebaste est in qua et S. Ioannis Baptistae ossa sunt condita*, et *Comm. in Osee*, I, i, *P. L.*, t. xxv, col. 825 : *Sebaste, in qua ossa Joannis Baptistae condita sunt.* — [8] *In gloria martyrum*, xlvii. — [9] *De opere monachorum*, viii, *P. L.*, t. xl, col. 600. — [10] Grégoire de Tours, *In gloria martyrum*, i. — [11] Id., *ibid.*, lv, lvi. — [12] *De virtut. S. Juliani*, ii. — [13] De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1871, p. 112-120. — [14] *Corp. inscr. lat.*, t. xi, n. 4967. — [15] Mansi, *Conc. ampl. coll.*, t. iii, col. 971.

impertum vel christianum nomen extenditur natalem non gaudet celebrare Vincentii [1]? Ce culte va, parfois, comme nous le voyons à Eitha, en Syrie, sur une inscription de l'année 354, jusqu'à élever une église à un saint étranger [2].

La fête ne se célèbre pas partout à la même date. Peut-être, dans le cas d'une simple commémoraison, se contentait-on d'adopter la date de l'Église à laquelle appartenaient les martyrs; mais, s'il s'agissait d'un transport de reliques, le jour de la *depositio* des reliques prenait une importance égale à la date de la première déposition. Plusieurs inscriptions africaines mentionnent la date de la deuxième cérémonie, comme s'il s'agissait de la première [3].

Les martyrologes locaux s'enrichissent de commémoraisons de martyrs étrangers; mais, avec le temps, on prit l'habitude de célébrer les anniversaires des évêques, à côté de ceux des martyrs. Ainsi la *Depositio martyrum* est-elle une *Depositio episcoporum* où les dates servent à rappeler la commémoraison liturgique. Le calendrier oriental, représenté par le martyrologe syriaque de 411, rapproche également les deux listes en une seule. Primitivement, la commémoraison des évêques eut un caractère moins solennel que celle des martyrs. Saint Cyrille de Jérusalem établit une distinction entre les deux catégories de défunts : la première place est donnée aux martyrs, la deuxième est réservée aux évêques [4].

Nous retrouvons dans le Sacramentaire léonien la trace de cette distinction : A la suite du mois d'octobre, parmi les oraisons *super defunctos*, on trouve les prières suivantes pour l'âme des papes saint Silvestre et saint Simplicius : *Deus confitentium te portis defunctorum, preces nostras, quas in famuli tui Silvestri episcopi depositione deferimus, propitiatus adsume, ut qui nomini tuo ministerium fidele dependit, perpetua sanctorum tuorum societate laetetur. Per. — Hanc igitur oblationem, quaesumus, Domine, placatus intende, quam in sancti Silvestri, confessoris et episcopi tui commemoratione suppliciter immolamus; ut et nobis proficiat huius pietatis affectus et illum beatitudo sempiterna glorificet. Per. — Maiestatem tuam, Domine, supplices exoramus ut anima famuli tui Simplici episcopi ab omnibus quae humanibus adtraxit exuta, in sanctorum censeatur sorte pastorum* [5].

Cette distinction si légitime entre martyrs et évêques tendit à s'effacer, et jusqu'à la fin du VIe siècle au moins, toute la liste épiscopale, sauf quelques noms d'évêques notoirement indignes, fait partie intégrante du martyrologe. On ne s'en tient pas là. On fait des emprunts aux Livres saints du Nouveau Testament, et c'est ainsi que nous voyons la semaine de Noël rassembler les fêtes de saint Étienne, saint Jacques et saint Jean, saint Pierre et saint Paul qui se trouvent à cette place, en Cappadoce, dès le dernier quart du IVe siècle [6]. A la même époque se répand la dévotion aux Macchabées qui s'impose rapidement dans beaucoup d'Églises [7]. Une fois l'impulsion donnée, on voit les saints personnages de l'Ancien comme du Nouveau Testament prendre place dans l'ordre hiérarchique, à la suite des martyrs, dans les fastes ecclésiastiques : patriarches, prophètes, apôtres. Saint Hilaire leur applique le symbolisme des sommets : *Hi ergo montes patriarcharum prophetarum, apostolorum, martyrum* [8], et saint Cyrille, de Jérusalem mentionne ainsi l'ordre des commémoraisons : μνημονεύομεν... πρῶτον πατριαρχῶν, προφητῶν, ἀποστόλων, μαρτύρων [9]. Le temps approche où, par une évolution préparée de longue date, les grands ascètes et d'autres personnages d'une éminente sainteté seront assimilés aux martyrs.

XXXVI. Invocation des martyrs. — Les peuples de culture classique ont connu la pensée de faire appel à la protection des défunts, de leur adresser des prières et des supplications, d'implorer leur assistance. Mais la condition des morts, cette sorte d'existence vague et dépendante au sein de laquelle on se les représentait, devait détourner le grand nombre d'avoir recours à eux. Toutefois, il faut tenir compte de cette disposition qui s'est manifestée en actes dont les témoignages nous sont restés, et quelques-uns très instructifs. Nous entendons Électre implorer l'ombre d'Agamemnon pour en obtenir le retour d'exil d'Oreste et, pour elle-même, la grâce d'un cœur plus chaste que celui de sa mère [10]. Platon enseigne l'existence d'intermédiaires qui ont pour mission de transmettre aux dieux les prières et les sacrifices des hommes et de rapporter à ceux-ci la récompense de leurs sacrifices [11]. Des épitaphes païennes montrent l'intercession adressée aux dieux par le moyen des morts [12] :

Saltem quod superest, oro, scio namque favebis.
Funde preces subolum ac votis utere nostris,
Ut longum vitae liceat transducere tempus.

Aurelius Festus s'adresse à sa bru Furcia Flavia et lui dit [13] : *Quam diu vivo colo te, post morte(m) nescio; parce matrem tuam et patrem et sororem tuam Marinam ut possint tibi facere post me sollemnia.* Un père place cet appel sur l'épitaphe qui couvre la tombe de ses deux filles [14] : *Tu qui legis et dubitas manes esse, sponsione facta invoca nos et intelleges.* Les papyrus nous apportent d'autres témoignages, comme celui d'Antonius Longus qui, chaque jour, offre pour sa mère au seigneur Sérapis [15] : τὸ προσκύνημά σου ποιῶ κατ' αἰκάστην ἡμαίραν παρὰ τῶ κυρίω Σεράπειδει. Ce qui n'était qu'exceptionnel chez les païens va devenir la règle commune parmi les chrétiens.

Les manifestations qui nous restent sont principalement écrites sur des épitaphes, parmi lesquelles il est nécessaire de faire un choix :

Vincentia in Christo petas pro Phoebe et pro virginio ejus [16].

Gentianus fidelis in pace, qui vixit annis XXI mens(e)s VIII dies XVI, et in orationi(bu)s tuis roges pro nobis, quia scimus te in Christo [17].

Anatolius filio benemerenti fecit, qui vixit annis VII mensis VII diebus XX ispiritus tuus bene requiescat in Deo petas pro sorore tua [18].

Pete pro parentes tuos Matronata matrona, que vixit ann(um) I di (es) LII [19].

Aurelius Agapetus et Aurelia Felicissima alumne Felicitati dignissimae, que viesit an(n)is XXX et VI e(t) pete pro Celsiam coiugem [20].

Σεμνη ωρα πρω τουως [21].

Januaria bene refrigera et roga pro nos [22]

[1] S. Augustin, *Serm.*, CCLXXVI, 4, *P. L.*, t. XXVIII, col. 1257. — [2] Le Bas-Waddington, *Inscriptions de Syrie*, n. 2124. — [3] P. Monceaux, *Enquête sur l'épigraphie chrétienne d'Afrique*, n. 246, 279, 284, 297. — [4] S. Cyrille de Jérusalem, *Catechesis mystagogica*, XXIII, 9, *P. G.*, t. XXXIV, col. 1116. — [5] *Sacramentarium Leonianum*, édit. Ch.-L. Feltoe, in-8°, Cambridge, 1896, p. 148. — [6] S. Grégoire de Nysse, *Oratio funebris in Basilium*, I, *P. G.*, t. XLVI, col. 789. — [7] L. Duchesne, *Origines du culte chrétien*, 1898, 2e édit., p. 265. — [8] *Tractatus in psalmum CXLVI*, *P. L.*, t. IX, col. 873. — [9] *Catechesis mystagogica*, V, 9, *P. G.*, t. XXXIV, col. 1116. — [10] Eschyle, *Choeph.*, V, 129-141, 476-478. — [11] Platon, *Sympos.*, 23. — [12] Buecheler, *Carmina latina epigraphica*, n. 546, vs. 8-10. — [13] *Corp. inscr. lat.*, t. VI, n. 13101. — [14] *Corp. inscr. lat.*, t. VI, n. 27365. — [15] Deissmann, *Light von Osten*, in-8°, Tubingen, 1908, p. 124. — [16] De Rossi, *Roma sotterranea*, t. II, pl. XLVII, n. 53. — [17] O. Marucchi, *I monumenti del museo cristiano Pio Lateranense*, pl. LI, n. 15. — [18] Id., *ibid.*, pl. LI, n. 19. — [19] Id., *ibid.*, pl. LI, n. 18. — [20] Id., *ibid.*, pl. LI, n. 21. — [21] *Giornale degli scavi*, 1897-1898, p. 364. — [22] De Rossi, *Roma sotterranea cristiana*, in-fol., Roma, 1877, t. III, pl. XXVIII, 22.

Attice dormi in pace de tua incolumitate securus, et pro nostris peccatis pete sollicitus [1].

Attice, spiritus tu(u)s in bonu ora pro parentibus tuis [2].

Sozon benedictus reddidit an. nobe, berus (Christus) ispir[it]um in pace, et pe(te) pro nobis [3].

Mercurius Iustae coiugi benemerenti posuit quae vixit mecum annis XIIII mater filiorum VII ex quibus reliquit II; tu pet(e) tu pe[te] pro eos [4].

Sabbati dulcis anima pete et roga pro fratres et sodales tuos [5].

Iuliane vibas in Deo et ro[ga] C. Popillius Optatus Numicia Damalis condiscip [6].

Iulius magister bene merenti Feliciano petat pro nobis [7].

... vixit... ns tres... bus X ius pau... cilio dulcissimo fi... u cum Irene et ro[ga p]ro fratres tuos [8] *Victo[ria ?]... pete [pro]...* [9]

...pa]rentibus rapt[a]... vale nobis ka[rissima filia et in ora]tionibus tu[is roga pro nobis] [10].

Exuperantia in pace petas p[r]o no(bis) felix [11].

Διονύσιος νήπιος ἄκακος ἐνθάδε κεῖτ(αι) μετὰ τῶν ἁγίων· μνήσκεσθε δὲ καὶ ἡμῶν ἐν ταῖς ἁγίαις ὑμῶν πρ(οσ)ευχα(ῖ)ς καὶ τοῦ γλύψαντος καὶ τοῦ γράψαντος[12].

Hic quiescit ancilla Dei que de sua omnia possedit domum ista(m) qu(a)m amice deflen(t) solaciumque requirunt, pro hunc unum ora subolem quem superistitem re[li]quisti [13]...

Marine im mentem nos habeto duobus [14].

...vixit annis XVII menses IIII... prestes in orationibus tuis ut possit amartias meas in(du)lgere. Te in pacae [15].

Nunc, veniente Deo, nostri reminiscere, virgo.

Ut tua per dominum praestet mihi facula lumen [16].

Hic requiescit... et in pace aeternam et oret [17]...

Ἀνατόλι[ε], ἡμῶν πρωτότοκον τέκνον, ὅστις ἡμεῖν ἐδόθης πρὸς ὀλίγον χρόνον, εὔχου ὑπὲρ ἡμῶν [18].

Κατ(άθεσις) τῇ πρὸ ιγ' καλ(ανδῶν) Ἰουν(ίων) Αὐγένθε, ζήσαις ἐν κ(υρί)ῳ καὶ ἐρώτα ὑπὲρ ἡμῶν [19].

εὔχου ὑπὲρ ἡ[μων μετὰ τ]ῶν ἁγίων [20].

εὔχου] περὶ ἐμοῦ καὶ περὶ... [21]

εὔχο[υ ὑπερ ἡμῶν] [22].

αἴτησε Ῥωμὴ ὑπὲρ τῶν τέκνων σου καὶ τοῦ ἀνδρός [23].

Si, des inscriptions, on passe aux ouvrages littéraires on rencontre, avec une égale abondance, les textes concernant la croyance à l'efficacité de l'intervention des martyrs et des saints. Saint Grégoire de Nazianze montre sa mère Nonna répondant aux prières de ses enfants[24], il exprime sa confiance dans l'intercession de son père [25]; saint Jérôme écrit à la mère de Blésilla : « Elle prie le Seigneur pour vous et m'obtient à moi-même le pardon de mes péchés [26], » et s'adressant à Paula : « Adieu, Paula, et soutenez par vos prières la vieillesse de celui qui vous vénérait. Votre foi et vos œuvres vous unissent au Christ; en sa présence, vous obtiendrez plus aisément ce que vous demandiez [27]. » Puis, c'est saint Ambroise qui interpelle son frère Satyre : « Quelle consolation me reste-t-il, si ce n'est l'espoir de vous rejoindre bientôt, de n'être séparé de vous que peu de temps, et l'assurance d'obtenir par votre intercession que vous puissiez appeler plus tôt celui qui vous pleure [28]. »

C'est à cette diffusion qu'aboutit une pratique qui, primitivement, se restreignait probablement aux seuls martyrs, comme semblent l'indiquer les textes suivants :

Domina Bassilla commandamus tibi Crescentinus et Micina filia nostra Crescen que vixit men(ses) X et d(i)es... [29]

Somno heternali Aurelius Gemellus qui bixit an... et meses VIII dies XVIII mater filio carissimo benae merenti fecit in pa(ce), (c)ommando Bassila innocentia Gemelli [30].

Sancte Laurenti suscepta abeto anim[am] [31].

Salba me domne Crescentione [32].

Aureliae Mariae puella virgini innocentissimae... martyres sancti in mente havite Maria [33].

Cyriace... ad quietam pacis translata cuique pro vitae (testi)monium sancti martyres apud Deum et Christum erunt advocati [34].

Sante Suste in mente habeas in horationes Aureliu Repentinu [35].

Ippolite in mente Petru... peccatore [36].

Refrigeri Ianuarius, Agatopus, Felicissimus martyres [37].

Refrigeri tibi domnus Ipolitus [38].

Sancti Petr(e) Marcelline, suscipite vestrum alumnum [39].

Si de l'épigraphie on passe aux ouvrages des Pères on retrouve les témoignages formels de l'invocation des saints. Saint Hippolyte interpelle les trois jeunes Hébreux dans la fournaise et leur dit : « Dites-moi, vous trois enfants, souvenez-vous de moi, je vous en prie, afin que j'aie part à votre sort, au martyre — dites-moi, quel était le quatrième qui marchait avec vous au milieu de la fournaise [40]? » Il est évident que nous avons ici la preuve de la recommandation aux martyrs. Origène nous en donne une autre, lorsqu'il exhorte son ami Ambroise à ne pas redouter le martyre par crainte de savoir sa famille privée de son appui. Lorsqu'il sera devant Dieu il rendra aux siens des services aussi efficaces et plus utiles qu'il ne pourrait le faire étant en ce monde [41].

Des passions de martyrs nous les montrent pénétrés de la même pensée. A Alexandrie, Potamienne promet au soldat Basilide, qui lui a montré de la déférence en la conduisant au supplice, d'intercéder en sa faveur lorsqu'elle sera près de Dieu [42]. En Afrique, les martyrs Montan et Lucius écoutent les fidèles se recommander à eux [43]; à Tyr, sainte Théodosie supplie les confesseurs mis en jugement de se souvenir d'elle, quand ils auront

[1] De Rossi, *Bullettino di archeologia cristiana*, 1894, p. 58. — [2] Marangoni, *Acta S. Victorini*, 1740, p. 119. — [3] De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1873, p. 71, pl. VI, 1. — [4] Fabretti, *Inscript. antiq. quae in aedib. patern. asservantur*, p. 551, n. 30. — [5] Mai, *Scriptorum veterum nova collectio*, t. V, p. 402, n. 8. — [6] Muratori, *Novus thesaurus veter. inscr.*, p. 1892, n. 9. — [7] *Corp. inscr. lat.*, t. VI, n. 10012. — [8] *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1898, p. 233. — [9] Wilpert, *Le pitture delle catacombe*, p. 420. — [10] Nicolai, *Della basilica di S. Paolo*, 1815, p. 213. — [11] Bosio, *Roma sotterranea*, 1632, p. 214. — [12] *Corp. inscr. graec.*, t. IV, n. 9574. — [13] De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romae*, t. I, n. 288. — [14] De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1892, p. 114. — [15] De Rossi, *Roma sotterranea*, t. III, p. 244-245. — [16] M. Ihm, *Damasi epigrammata*, n. 10. — [17] De Rossi, *Inscript. christ.*, t. I, n. 1123. — [18] *Corp. inscr. graec.*, t. IV, n. 9545. — [19] *Ibid.*, n. 6973. — [20] Marucchi, *Epigrafia cristiana*, p. 113. — [21] De Rossi, *Roma sotterranea*, t. II, p. 276, pl. 47, n. 25. — [22] De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1865, p. 52. — [23] Wilpert, dans *Röm. Quartals.*, 1906, t. XX, p. 26, pl. V-VI, n. 8. — [24] *Carmen*, II, 78, *P. G.*, t. XXXVIII, col. 52. — [25] *Oratio funebris in patrem*, *P. G.*, t. XXXV, col. 990. — [26] *Epist.*, XXV, *P. L.*, t. XXII, col. 473. — [27] *Epist.*, CVIII, 33, *P. L.*, t. XXII, col. 906. — [28] *De excessu Satyri*, II, 135, *P. L.*, t. XVI, col. 1354. — [29] O. Marucchi, *op. cit.*, pl. LI, n. 17. — [30] Id., *ibid.*, pl. LI, n. 16. — [31] Mommsen, *Inscr. regn. Neapolit.*, n. 6736. — [32] Marucchi, *Guida del cimitero di Priscilla*, 1903, p. 56. — [33] *Corp. inscr. lat.*, t. V, n. 1636. — [34] De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1864, p. 34. — [35] De Rossi, *Roma sotterranea*, t. II, p. 17. — [36] De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1883, p. 104, 107. — [37] De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1863, p. 3-4. — [38] Reinesius, *Syntagma inscr. antiq.*, cl. XX, n. 326. — [39] Davanzati, *Notizie della basilica di santa Prassede*, Roma, 1725, p. 211. — [40] S. Hippolyte, *Comment. in Danielem*, II, 30, édit. Bonwetsch, p. 90. — [41] Origène, *Exhortatio ad martyrium*, 37. — [42] Eusèbe, *Hist. eccl.*, VI, V. — [43] *Passio SS. Montani et Lucii*, n. XIII.

reçu leur récompense [1]; à Carthage, saint Cyprien supplie les vierges de ne pas l'oublier lorsqu'elles seront dans la gloire [2]; à Tarragone, tandis que l'évêque saint Fructueux est en prison, la communauté l'environne : *erat autem et fraternitas cum ipso, refrigerantes et rogantes ut illos in mente haberet;* à l'heure du supplice un chrétien s'approche, *et apprehendit dexteram eius rogans ut sui memor esset. Cui sanctus Fructuosus cunctis audientibus clara voce respondit : In mente me habere necesse est Ecclesiam catholicam ab oriente usque ad orientem diffusam* [3].

La croyance marche du même pas que la pratique. Saint Basile énumère les faveurs accordées par saint Mamas à ceux qui le prient : « Souvenez-vous du martyr, vous tous qui avez joui de sa présence dans des songes, vous tous qui êtes venus ici et avez trouvé son appui dans la prière; vous tous qui avez appelé son nom et qu'il a assistés dans vos travaux; vous qu'il a remenés de voyage, qu'il a relevés de vos maladies, vous dont il a rappelé à la vie les enfants, vous dont il a allongé les jours, réunissez toutes ces faveurs pour célébrer son éloge [4]. » Saint Grégoire de Nazianze invoque avec ferveur le martyr Cyprien et lui recommande des intérêts qui lui sont chers [5], ou bien encore il appelle la protection du martyr sur son frère Césaire qui repose auprès d'eux [6] :

> Γείτονες, εὐμενέοιτε καὶ ἐν κόλποισι δέχοισθε.
> μάρτυρες, ὑμετέροις αἷμα τὸ Γρηγορίου.

Saint Cyrille de Jérusalem enseigne que la liturgie commémore les patriarches, les prophètes, les apôtres, les martyrs « afin que Dieu par leurs prières et leur intercession accueille vos supplications [7]. » Saint Ambroise excite les fidèles à adresser leurs prières aux martyrs : « Ils peuvent, dit-il, demander grâce pour nos péchés eux qui ont lavé leurs péchés, s'ils en avaient, dans leur propre sang; ils sont les martyrs de Dieu, nos chefs, les témoins de notre vie et de nos actions. Ne rougissons pas de les prendre comme intercesseurs dans notre faiblesse. Eux aussi ont connu les faiblesses du corps, même en les domptant [8]. » Et saint Augustin expose la croyance de l'Église : « La justice des martyrs est parfaite, dit-il; ils ont acquis la perfection dans leur passion. Aussi l'Église ne prie-t-elle point pour eux. Elle prie pour les autres fidèles défunts; elle ne prie pas pour les martyrs. Ils sont sortis de ce monde si parfaits qu'au lieu d'être nos clients ils sont nos avocats [9]. »

Théodoret dit tout ce qu'on est en droit d'attendre des martyrs : « Ceux qui sont bien portants demandent la conservation de leur santé, et ceux qui se débattent contre la maladie, la guérison. Ceux qui n'ont point d'enfants vont en demander aux martyrs; les femmes stériles les invoquent pour devenir mères, et ceux qui jouissent de cette bénédiction les supplient de la leur conserver. Ceux qui entreprennent quelque voyage veulent les avoir pour compagnons et pour guides, et ceux qui en reviennent, vont leur porter le tribut de leur gratitude. Et ils ne vont pas à eux comme à des dieux, mais comme à des hommes divins les priant de leur servir d'intercesseurs. Et la preuve que la prière faite avec foi est exaucée se trouve dans les ex-votos attestant les guérisons. Ces offrandes représentent des yeux, des pieds, des mains en or ou en argent. Car leur maître accepte les hommages simples et modestes, mesurant le présent aux moyens de celui qui l'offre. Ces objets attestent les guérisons obtenues par ceux qui les ont apportés en même temps qu'ils proclament la puissance des morts qui sont là [10]. » L'usage des ex-votos (voir *Dictionn.*, t. v, col. 1037-1050) est attesté par ce texte et par plusieurs autres; saint Grégoire de Nazianze se plaint des vols sacrilèges qui eurent lieu sous Julien [11]. Isidore de Péluse préfère l'imitation des vertus des martyrs [12], enfin nous rappelons seulement les monuments qui ont été décrits.

Les fidèles veulent posséder une relique afin de jouir des effets bienfaisants qu'on lui attribue. « Celui qui touche les os des martyrs, dit saint Basile, participe à la sainteté et à la grâce qui y réside [13] », tel corps saint sanctifie le lieu où il repose et ceux qui s'y réunissent [14]. C'est là une croyance générale [15] et nous lisons dans saint Grégoire de Nazianze que « les corps des martyrs ont le même pouvoir que leurs saintes âmes, soit qu'on les touche, soit qu'on les vénère [16]. » Toucher le corps d'un martyr est une faveur ardemment convoitée, rarement obtenue [17]. Saint Jean Chrysostome recommande d'embrasser les châsses des saintes Bernice et Prosdoce, tout comme leurs ossements eux-mêmes [18], de même pour les sarcophages des saints Juventin et Maximin [19]. « Retirez-vous, dit-il, auprès du tombeau du martyr, versez-y des torrents de larmes, brisez votre cœur, prenez sur le tombeau une eulogie..., embrassez le cercueil, demeurez cloué à la châsse. Ce n'est pas seulement des os des martyrs, mais de leurs tombeaux que découlent les bénédictions. Prenez l'huile sainte, oignez-vous-en tout le corps, la langue, les lèvres, le cou, les yeux et vous ne ferez jamais naufrage dans l'ivrognerie [20]. »

XXXVII. Vertus des reliques des martyrs. — 1. *Les possédés.* — Saint Hilaire nous apprend que « les ossements vénérables des martyrs témoignent tous les jours de notre victoire sur le diable; auprès d'eux les démons mugissent, les maladies sont chassées; on voit des hommes élevés en l'air sans soutien, des femmes suspendues par le pied sans que leur vêtement retombe sur leur visage, les esprits brûlent sans flammes, dans leurs tourments ils confessent la vérité sans être interrogés [21]. » Saint Jérôme raconte à Eustochium que Paula « voyait les démons vociférer dans les tourments, devant les tombeaux des saints; elle entendait des hommes hurler comme les loups, aboyer comme les chiens, rugir comme le lion, siffler comme le serpent, mugir comme le taureau; d'autres agitaient leur tête en cercle et la rejetaient en arrière jusqu'à toucher le sol; des femmes étaient suspendues par le pied sans que leurs vêtements retombassent sur leur visage [22]. » Ceci, au dire de saint Jérôme, se passait à Sébaste au tombeau de saint Jean-Baptiste et, d'après Sulpice Sévère, on voyait des scènes analogues au tombeau de saint Martin [23], tandis que saint Paulin [24] en attribue tout autant au tombeau de saint Félix. Avant de mettre en doute ces récits et de supposer

[1] S. Cyprien, *Epist.*, LX, 5. — [2] *Acta Fructuosi*, c. I, 7. — [3] *Passio S. Fructuosi*, n. 3. — [4] *Oratio in sanctum Mamantem*, n. XXVI. — [5] *Oratio in sanctum Cyprianum*, *P. G.*, t. XXXV, col. 1181. — [6] *Epitaph. in Caesarium*, XX, *P. G.*, t. XXXVIII, col. 29. — [7] *Catech. mystagogica*, V, 9, *P. G.*, t. XXXIV, col. 1116. — [8] *De viduis*, IX, 55; *P. L.*, t. XVI, col. 251. — [9] *Serm.*, CCLXXXV, 5, *P. L.*, t. XXXVIII, col. 1295. — [10] Théodoret, *Graecorum affectionum curatio*, VIII, 63. — [11] *In Julianum*, I, 86, *P. G.*, t. XXXV, col. 614. — [12] *Epist.*, I, 189, *P. G.*, t. LXXVIII, col. 304. — [13] *Sermo in psalmum, CXV*, 4, *P. G.*, t. XXX, col. 112. — [14] *Homilia de S. Julitta*, *P. G.*, t. XXXI, col. 241. — [15] S. Cyrille de Jérusalem, *Catechesis*, XVIII, 16; *P. G.*, t. XXXIV, col. 1037; S. Hilaire, *De Trinitate*, XI, 3, *P. L.*, t. X, col. 401. — [16] *Adv. Julianum*, I, 59, *P. G.*, t. XXXV, col. 589. — [17] S. Grégoire de Nysse, *Oratio in S. Theodorum*, *P. G.*, t. XLVI, col. 740. — [18] *Oratio in SS. Bernicen et Prosdocen*, 7, *P. G.*, t. L, col. 640. — [19] *Oratio in SS. Juv. et Max.*, 3, *P. G.*, t. L, col. 576. — [20] *Homil. in martyres*, *P. G.*, t. L, col. 664. — [21] S. Hilaire, *Contra Constantium imp.*, VIII, *P. L.*, t. X, col. 584-585. — [22] S. Jérôme, *Epist.*, CVIII, *ad Eustochium*, 13. *P. L.*, t. XXII, col. 889. — [23] Sulpice Sévère, *Dialog.*, III, 6, 2, édit. Halm, p. 204. — [24] S. Paulin, *Carmen*, XXIII, 82-90, dans *Corpus scriptorum ecclesiastic. latinor.*, édit. Hartel, p. 197.

entre eux une dépendance indéterminée, il est utile de se rappeler ce que le XVIIIe siècle vit sous le nom de mesmérisme et les scènes assez peu différentes de celles qu'on vient de lire qui se déroulaient en tous lieux autour du baquet de Mesmer. On pourrait rappeler aussi les scènes des convulsionnaires au cimetière Saint-Médard.

Ce qui paraît incontestable pour ces temps éloignés de nous, c'est que des manifestations s'y produisaient dont nous n'avons plus idée de nos jours. Le jour de la translation solennelle des saints Gervais et Protais, saint Ambroise s'adresse à l'assistance et lui dit : « Vous avez entendu les démons crier, avouer aux martyrs qu'ils souffrent des peines intolérables et leur dire : qu'êtes-vous venus nous tourmenter cruellement[1]. Le témoignage de saint Jean Chrysostome n'est pas moins positif; il décrit la terreur qu'inspirent aux démons les reliques des saints. Ils fuient leurs tombeaux, ce qu'ils ne font point pour les morts ordinaires. Souvent, on voit les possédés dans le voisinage des sépulcres. Mais quand ces sépulcres renferment les os d'un martyr, ils fuient comme devant un feu intolérable et proclament à haute voix la force qui les flagelle[2].

2. *Les miraculés.* — Il est toujours possible de révoquer en doute une guérison miraculeuse. On exige après l'événement des conditions, on discute les constatations, on se dérobe à l'évidence. Toutefois, il y a tels miracles auxquels il est difficile de refuser son assentiment, ce sont ceux qui ont la foule pour témoin et qui s'accomplissent au bénéfice d'un malheureux dont l'infirmité est bien connue d'elle; c'est le cas du miracle de l'aveugle-né dans l'évangile de saint Jean.

Les écrits des Pères nous font voir des miracles opérés par l'intercession des martyrs et attestés par de graves personnages. Saint Ambroise atteste une guérison d'un aveugle survenue sur le parcours suivi par la procession des reliques des saints Gervais et Protais[3]. Saint Grégoire de Nysse rapporte un miracle accompli à Ibora où se trouvait un sanctuaire dédié aux Quarante martyrs. Un soldat boiteux entre, demande sa guérison, se couche et s'endort (voir *Dictionn.*, t. VII, aux mots IBORA et INCUBATION). Un vieillard lui apparaît en songe et lui remet son pied déboîté ce qui fit assez de bruit pour réveiller les dormeurs du voisinage. Le soldat est guéri[4]. Ces deux faits n'ont pas la même portée. Dans le premier, il s'agit d'un homme dont l'infirmité était connue d'une multitude de personnes, à qui il serait impossible de dire en public une affirmation dont chacun pourrait attester la fausseté; dans le deuxième cas, il s'agit d'un quidam que saint Grégoire de Nysse a connu après l'événement et qui a pu lui raconter ce qu'il a voulu.

Les reliques de saint Étienne (voir ce nom), découvertes en 415, deviennent l'occasion de nombreux prodiges. L'évêque de Minorque, Sévère, atteste la conversion en masse des juifs de l'île; en Afrique, plusieurs villes reçoivent des reliques, notamment Uzala, Aquae Tibilitanae, Castellum Sinitense, Calama et Hippone où on élève des *memoriae* en l'honneur du martyr[5]. Uzala fut particulièrement favorisé et l'évêque Evodius fit écrire deux livres de miracles. Calama eut aussi de nombreux miracles, et Hippone également.

Saint Augustin s'apercevait avec regret que les miracles anciens étaient connus de tous et que c'était à peine si les miracles récents étaient connus de tous les habitants de la ville où ils s'étaient produits; si on les racontait, on avait grand mal à les faire accepter. Et cependant on en citerait des volumes[6]. Non content de cela, il voulut porter remède à cet état de choses et imagina la composition de *libelli*, sorte de relations destinées au peuple, où on lisait la déposition du miraculé lui-même relatant les circonstances de sa guérison. Tel fut le cas pour une certaine Petronia qui se conforma au désir de l'évêque, et *oboedientissime paruit*[7].

3. *Les constatations.* — Saint Augustin attachait une grande importance à ces *libelli* ou relations qui avaient pour objet d'authentiquer les miracles. Nous sommes particulièrement bien renseignés sur celui qui s'opéra à Hippone, en 425, lors des fêtes de Pâques, en faveur de Paul de Césarée et de sa sœur Palladia[8]. Ce fut un événement à l'occasion duquel Augustin prononça plusieurs sermons[9], et le texte du *libellus* de Paul est conservé sous ce titre : *Exemplar libelli a Paulo dati Augustino episcopo. Rogo, domine beatissime papa Augustine, ut hunc libellum meum, quem ex praecepto tuo obtuli sanctae plebi iubeas recitari*[10]. Voici l'histoire de ces malheureux. Une famille de dix enfants, tous atteints d'un mal mystérieux, se disperse après le suicide de la mère et s'en va chercher la guérison dans les sanctuaires des martyrs. Le second des frères est guéri à Saint-Laurent de Ravenne; le sixième, Paul, et sa sœur Palladia vont de *martyrium* en *martyrium* sans obtenir de soulagement. Après Ancône, où se font de nombreux miracles au tombeau de saint Etienne, ils se rendent à Uzala sans plus de succès, mais le 1er janvier, un vieillard vénérable — tous les personnages des apparitions sont de vénérables vieillards — apparaît à Paul et lui annonce sa guérison dans trois mois. Palladia voit en esprit saint Augustin, et ils se rendent à Hippone quinze jours avant Pâques. Paul se rend chaque jour à la *memoria* de saint Etienne, et le jour de Pâques, comme il tenait la balustrade, il lâche prise, tombe, s'évanouit et en reprenant ses sens s'aperçoit qu'il est guéri. Aussitôt la foule éclate, profère des cris, on court avertir l'évêque de ce qui vient de se passer et chacun lui raconte à sa manière. Paul arrive entouré par la foule, il s'agenouille devant l'évêque qui l'embrasse. On entend d'ici le vacarme : *Procedimus ad populum, plena erat ecclesia, personabat vocibus gaudiorum « Deo gratias, Deo laudes », nemine tacente, hinc atque inde clamantium. Salutavi populum, et rursus eadem ferventiore voce clamabant. Facto tandem silentio scripturarum divinarum sunt lecta sollemnia. Ubi autem ventum est ad mei sermonis locum, dixi pauca pro tempore et pro illius jucunditate laetitiae.* Les paroles d'Augustin ont été conservées[11]. Il débute en rappelant l'usage de donner lecture des relations de miracles : *De miraculis Dei per orationes beatissimi martyris Stephani libellos solemus audire.* Puis il continue : *Libellus huius aspectus est; pro scriptura notitia, pro charta facies demonstratur*, et il s'excuse à cause des fatigues de la vigile de n'en pas dire davantage. Le jour même Paul de Césarée fut admis à dîner avec l'évêque et lui conta toute son histoire.

Le lundi, nouveau sermon de l'évêque qui rappelle ce qui s'est passé la veille, annonce qu'on rédigera un *libellus* de tout le récit de Paul, récit qui sera lu le lendemain. Le mardi, à l'office, on donne lecture du *libellus* et Augustin ordonne au frère et à la sœur de

[1] S. Ambroise, *Epist.*, XXVI, 16, *P. G.*, t. XVI, col. 1024. — [2] S. Jean Chrysostome, *Oratio de S. Droside*, 2, *P. G.*, t. L, col. 686; cf. *Laudatio S. Juliani*, 2, *P. G.*, t. L, col. 669-670. — [3] S. Ambroise, *Epist.*, XXII, II, 17, *P. L.*, t. XVI, col. 1019, 1024. — [4] S. Grégoire de Nysse, *Laudatio in sanctos XL martyres*, *P. G.*, t. XLVI, col. 784. — [5] S. Augustin, *De civitate Dei*, XXII, 8. — [6] Id., *ibid.* — [7] Id., *ibid.* — [8] *De civitate Dei*, XXII, 8. — [9] *Sermones*, CCCXX-CCCXXIV; *P. L.*, t. XXXVIII, col. 2144-1447. — [10] *P. L.*, t. XXXVIII, col. 1443. — [11] *Serm.*, CCCXX, *P. L.*, t. XXXVIII, col. 1442.

monter sur les degrés de l'exèdre, d'où lui-même adresse la parole au peuple. « Je veux, dit-il, que le frère et la sœur se tiennent en votre présence, afin que ceux qui n'ont pa vu le frère se rendent compte de ses souffrances par celles de sa sœur. » Après la lecture, il invite le frère et la sœur à se retirer et commente le texte qu'on vient de lire. Il parle du sanctuaire d'Ancône, de celui d'Uzala, lorsqu'il est interrompu par des cris qui viennent de la *memoria* de saint Etienne : *Deo Gratias, Christo laudes*, c'est Palladia qui vient d'être guérie comme son frère. Lorsque le silence lui permet de placer quelques mots, Augustin prononce une action de grâces, et, le lendemain, il poursuit son sermon au point où il l'avait interrompu la veille.

A Uzala, on avait adopté une méthode analogue; lorsqu'on donnait lecture d'un récit de miracle, on allait chercher parmi la foule le privilégié qui avait été guéri, c'était en quelque sorte la pièce à conviction : *Item cum de paralitico sanato multis antea cognito praecessit lectio, continuo idem qui ab eiusmodi infirmitate fuerat curatus, similiter productus e populo propriis gradiens passibus, cum totius ecclesiae magno gaudio cernebatur*. En certaines circonstances, notamment à l'occasion de la fête de saint Etienne, on donnait une nouvelle lecture d'un miracle déjà connu : *Haec interim de multis et pene infinitis miraculis pauciora decerpsimus, ne in praesenti auditoribus propter festivitatem martyris de longinquo advenientibus forsitan oneri esse possemus.*

A Hippone, saint Augustin rappelait parfois un trait de tel ou tel *libellus* présenté peu de temps auparavant. Les *libelli* étaient conservés dans les archives de l'église. En moins de deux ans, saint Augustin en avait recueilli près de soixante-dix à Hippone; à Calama, on en possédait un beaucoup plus grand nombre. Il est probable que cette pratique fut observée ailleurs, mais on n'en a pas conservé d'indices. De bonne heure on forma des collections où étaient réunis les récits de faveurs temporelles variées, guérisons d'aveugles, de sourds, de paralytiques, etc., resurrections de morts, recouvrement de biens, délivrances de captifs. Ce fut le point de départ d'une littérature pieuse qui traversa tout le Moyen Age et, sous le nom de *miracula*, donna naissance à des recueils où il est possible de puiser des traits de mœurs utiles à connaître, mais dont on ne saurait extraire des documents d'une autorité reconnue. Cette littérature est encore représentée de nos jours [1].

4. *Proximité de la sépulture.* — Nous avons traité ce sujet dans le *Dictionn.*, t. I, col. 479-509, au mot AD SANCTOS, avec plus de développement que les divers auteurs qui s'y sont appliqués; il suffira ici de rappeler quelques textes choisis dans tout l'empire, car cette dévotion s'est répandue en tous lieux. A Rome on trouve les mentions :

AD SANCTA FEL[*icitatem*] [2], AD SANCTVM CORNELIVM [3], AT IPPOLYTV[*m*] [4], AD DOMN[*um*] GAIVM [5], ANTE DOMNA EMERITA [6], AD DOMNV[*m*] LAVRENTIVM [7], AD ME[*n*]SA[*m*] BEATI MARTVRIS LAVRENTI [8], IN BASILICA DOMNI FELICIS [9], AD SANCTVM PETRVM APOSTOLVM [10], [*ad*] MARTVRE DOMINV CASTVLV [11], AT CRISCENT[*ionem*] [12]. au cimetière de Cyriaque IN CRIPTA NOBA RETRO SANCTVS [13], à Saint-Paul-hors-les-murs : (*intra tua*) LIMINA MARTYR [14].

A Catane nous rencontrons la belle et curieuse épitaphe de Julia (ou Nila) Florentina qui fut enterrée PRO FORIBVS MARTYRORVM [15], à Tivoli IN ORATORIO SANCTI ALEXANDRI [16], à Aquilée, dans la SANCTA BEATORVM VICINIA [17]. Cynegius fut enseveli dans la basilique de saint Félix à Nole [18] et saint Paulin avait inhumé son propre enfant à Alcala [19] :

Quem Complutensi mandavimus urbe, propinquis
Coniunctum tumuli foedere martyribus.

A Capoue, Quinta fut enterrée près des saints : CORPVS SANCTIS COMINDAVI [20] et Satyre, frère de saint Ambroise, fut enseveli à la gauche du tombeau de saint Victor [21].

MARTYRIS AD LAEVAM DETVLIT AMBROSIVS.

A Milan, Manlia Daedalia reposait MARTYRIS AD FRONTEM [22].

A Ivrée, le prêtre Silvius confie aux martyrs son âme et son corps [23]; et à Verceil :

sanctorum gremiis commendat Maria corpus [24],

et le prêtre Sarmata parvient à se faire accorder une concession auprès des saints martyrs Nazaire et Victor [25].

Dans les Gaules, on ne se montra pas moins empressé à obtenir le privilège de la sépulture dans le voisinage des martyrs. A Lyon, Flavius Flori(dus) POSITVS EST SANCTOS [26]; à Vienne, Foedula repose dans la basilique des saints Gervais et Protais : SANCTIS QVAE SOCIATA IACET [27]; à Arles, Silvina est placée AD SANCTVM MARTYRE(*m*) [28]; à Vaison, Pantagatus auprès de martyrs inconnus [29]. A Trèves, Ursinianus MERVIT SANCTORVM SOCIARI SEPVLCHRIS [30], et à Ratisbonne, Sarmannina est MARTYRIBVS SOCIATA [31]. A Salone, un chrétien a préparé son tombeau AD MEDIANVS MARTYRES [32], et à Sirmium Artemidora repose AD DOMNVM SYNEROTEM [33]. Même constatation en Afrique où Renovatus est enterré AD SANCTOS [34], où Secundilla approche des reliques des princes des apôtres [35] et, à Satafi, une religieuse morte, en 324, prit de son vivant ses dispositions pour être ensevelie auprès des martyrs : FECIT SIBI IPSA SANA SANCTORVM MENSAM [36]. Nous rencontrons un cas analogue à Tébessa où, après le supplice du martyr

[1] « A propos d'une publication périodique intitulée *Pluie de roses*, parvenue à son sixième volume et consacrée à la bienheureuse Thérèse de l'Enfant-Jésus, on y rencontre des centaines d'attestations, dûment signées, relatives à des faveurs spirituelles ou temporelles obtenues par l'invocation de la sœur Thérèse. Les lettres sont publiées *in extenso* dans leur teneur originale. Elles viennent de tous les points du globe. Nous nous demandons parfois en parcourant les antiques recueils de *Miracula*, quel intérêt et même quelle dévotion nos pères pouvaient trouver dans ces interminables énumérations de guérisons ou autres grâces plus ou moins miraculeuses, qui toutes se ressemblent. Il est instructif de constater qu'aujourd'hui, comme au Moyen Age, le même genre de littérature rencontre le même succès. » *Analecta bollandiana*, 1924, p. 251. — [2] De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1863, p. 21. — [3] De Rossi, *Roma sotterranea*, t. I, pl. XXVIII, 2. — [4] Id., *ibid.*, t. III, p. 109. — [5] Id., *ibid.*, t. III, p. 263; *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1907, p. 149. — [6] De Rossi, *Inscr. urb. Rom.*, t. I, n. 653. — [7] De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1876, p. 23. — [8] Marucchi, dans *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1900, p. 127-141. — [9] Aringhi, *Roma subterranea*, t. I, p. 355. — [10] Aringhi, *Roma subterranea*, t. I, p. 339. — [11] De Rossi, *Roma sotterranea*, t. III, p. 421. — [12] *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1907, p. 125. — [13] Boldetti, *Osservazioni*, 1720, t. I, p. 53, 57. — [14] De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1875, p. 26. — [15] *Corp. inscr. lat.*, t. X, n. 7112. — [16] Lupi, *Epitaphium Severae*, p. 24. — [17] *Corp. inscr. lat.*, t. V, 1678. — [18] *Corp. inscr. lat.*, t. X, n. 1370. — [19] *Carmen*, XXI, vs. 607-608. — [20] *Corp. inscr. lat.*, t. X, 4529. — [21] Forcella-Seletti, *Iscr. crist. d. Milano*, 10. — [22] Forcella-Seletti, *op. cit.*, n. 13. — [23] *Corp. inscr. lat.*, t. V, n. 6817. — [24] *Corp. inscr. lat.*, t. V, n. 6733. — [25] *Corp. inscr. lat.*, t. V, n. 6739. — [26] Le Blant, *Inscr. chrét.*, n. 41. — [27] Id., *ibid.*, n. 412. — [28] Id., *ibid.*, n. 528. — [29] Id., *ibid.*, n. 492. — [30] Le Blant, *op. cit.*, n. 293. — [31] *Corp. inscr. lat.*, t. III, n. 5972. — [32] *Ibid.*, t. III, n. 9546. — [33] *Ibid.*, t. III, n. 10233; cf. 10232. — [34] P. Monceaux, *Enquête sur l'épigr. chrét. d'Afrique*, n. 243. — [35] Id., *ibid.*, n. 330; cf. n. 332. — [36] Id., *ibid.*, n. 301.

Maximilien *Pompeiana matrona corpus eius de iudice eruit et imposita in dormitorio suo perduxit ad Carthaginem et sub monticulo Cyprianum martyrem secus palatium condidit, et ita post XIII diem eadem matrona discessit et illic posita est.*

Les Orientaux ne se montrent pas moins désireux de partager ce privilège. Saint Grégoire de Nazianze ménage une tombe dans le voisinage des saintes reliques aux restes de sa mère et de son frère [1]. Saint Grégoire de Nysse dépose les corps de ses parents auprès des reliques des Quarante martyrs de Sébaste [2]. Un solitaire nommé Jacques fait collection de reliques : apôtres, prophètes, martyrs, il recherche tout et il en remplit une châsse afin de demeurer avec elle et de mourir au milieu d'eux, ce qui lui semble la plus sûre garantie de ressusciter parmi eux [3].

On peut ainsi recueillir des témoignages en grand nombre et qui vont se multipliant à mesure que se répand l'usage de diviser les reliques. Il n'est plus seulement question d'entourer le corps, mais d'environner quelques parcelles des reliques. La pensée qui inspire cette forme de dévotion n'est pas la même en tous lieux et aux diverses époques. Eusèbe nous dit que Constantin espérait profiter des prières qui seraient récitées dans la basilique des apôtres qu'il avait choisie comme sépulture [4]. Saint Augustin attache une médiocre importance au choix de la sépulture. « Le seul avantage que je crois voir à être enseveli auprès des martyrs, dit-il, c'est que les fidèles, en recommandant le défunt à leur patronage, le font avec plus d'ardeur [5]. » De son côté, le pape saint Damase s'efforçait de calmer une piété devenue indiscrète, en se refusant à lui-même pareille satisfaction afin de ne pas *vexare cineres piorum* [6]. De tout ceci, il semble qu'on puisse conclure à un engouement, une mode, au moins autant qu'à une impulsion pieuse. Il ne faut pas faire les premiers chrétiens plus dévots qu'ils ne l'étaient en réalité et en cherchant à se glisser le plus près possible de la tombe d'un martyr, il y avait de leur part une certaine vanité et tout autant de superstition. C'était à qui s'assurerait un contact dont on escomptait l'honneur et le profit. Après avoir toléré ou peut-être favorisé cet abus, il fallut que le clergé s'employât à le tempérer, comme on le voit sur l'épitaphe du diacre Sabinus à Saint-Laurent-hors-les-murs [7] :

Nil iuvat, immo gravat, tumulis haerere piorum,
Sanctorum meritis optima vita prope est;
Corpore non opus, anima tendamus ad illos,
Quae bene salva potest corporis esse salus.

5. *Emploi du nom.* — Vers le milieu du IIIe siècle, on constatait à Alexandrie l'imposition fréquente parmi les chrétiens des noms de Pierre et de Paul. Le nom de Jean, qui avait été très répandu, subissait une période de déclin, son succès avait tenu, semble-t-il, à l'admiration qu'inspirait cet apôtre et au désir de s'attirer l'amour du Seigneur comme Jean en avait été favorisé de façon éminente [8]. Vers le IVe siècle, ce nom de Jean connut un retour de vogue [9]. Les martyrs égyptiens de Palestine avaient adopté les noms d'Élie de Jérémie, d'Isaïe, de Samuel, de Daniel pour mieux se défendre des noms de divinités païennes [10].

Un grand nombre de chrétiens apportaient dans le choix du nom de baptême la même légèreté qu'on y apporte de nos jours. A Antioche, pendant un temps, il était de mode d'imposer le nom de Mélèce [11]; saint Jean Chrysostome constate qu'on donnait les noms des enfants au hasard : οἱ νῦν ἁπλῶς καί ὡς ἔτυχε τὰς προσηγορίας ποιοῦνται. Pour lui, il conseille aux parents de préférer même aux noms des aïeux d'une famille ceux des hommes illustres par leurs vertus et comptant au nombre des amis de Dieu [12]. Théodoret exprime la même pensée : donner aux enfants des noms de martyrs qui seront désormais leurs protecteurs [13].

Il est un nom qu'on rencontre fréquemment, celui de Μαρτύριος, *Martyrius*, *Martyria*, surtout à partir du IVe siècle, et ce nom est répandu partout et les textes littéraires comme les textes épigraphiques en témoignent : MARTVRIVS [14]; DOMVS HETERNA MARTVRIES [15]; LOCVS MARTVRIAE [16]; MARTYRIAE [17]; MARTYRIO [18]; AVRELIAE MARTYRIAE [19]; MARTVRVS [20]; MARTVRIO [21]; MARTVRA [22]; ALFENIAE NARC|*issae*|FILIE CARISSI[*mae*]SIG[*no*]MARTYRI [23]; à Syracuse [24] :

ΕΝΘΩΚΕ
☧ MARTY
ΡΙΟCΕΝΘΑ
ΔΕΚΙΤΕ

Ἐν Θ(ε)ῷ κὲ Χρ(ιστῷ) Μαρ
τύριος ἐνθάδε κῖτε.

XXXVIII. Les banquets des martyrs. — Nous avons rassemblé des textes et des monuments relatifs à l'usage de l'agape parmi les chrétiens (voir *Dictionn.*, t. I, col. 775-848) et nous avons montré la survivance d'un usage païen. Pendant les premiers siècles de l'ère chrétienne on se réunissait fréquemment pour célébrer des repas funèbres, même parmi les fidèles qui, organisés en collèges funéraires, célébraient entre eux des agapes liturgiques et des repas sur les tombes.

Vers la fin du IIe siècle, l'agape n'avait pas encore perdu tout caractère liturgique, mais elle tendait à se transformer en institution charitable [25]. Au commencement du IVe siècle, les pauvres bénéficiaient de la plus grande partie des mets et des fruits servis dans ces repas [26]. A la fin de ce siècle, on continuait à célébrer ces repas non seulement en l'honneur des martyrs, mais encore à l'anniversaire des défunts, en quelque jour qu'il tombât [27]. Ce faisant, la foule pensait rendre hommage aux premiers et alléger la condition incertaine des seconds [28]. Tout ce que nous venons de dire se rapporte à l'Église d'Afrique où il n'y avait aucune règle générale, mais il est probable que, d'une Église à l'autre, il y avait peu de différence : à Thagaste, on offrait aux martyrs ou aux morts de la bouillie, du pain et du vin auxquels on touchait à peine, peut-être pour ne pas amoindrir la part des pauvres [29].

[1] *Carmina*, II, 20, 76, *P. G.*, t. XXXVII, col. 20, 50. — [2] S. Grégoire de Nysse, *Oratio III in sanctos XL martyres*, *P. G.*, t. XLVI, col. 784. — [3] Théodoret, *Religiosa historia*, XXI, édit. Schultze, n. 1251. — [4] Eusèbe, *Vita Constantini*, l. IV, c. LX. — [5] S. Augustin, *De cura pro mortuis gerenda*, 22, *P. L.*, t. XL, col. 610. — [6] M. Ihm, *Damasi epigrammata*, n. 12. — [7] Bücheler, *Carmina latina epigraphica*, n. 1423, lig. 5-8. — [8] Eusèbe, *Hist. eccl.*, VII, XXV, 14. — [9] C. Bayet, dans *Bull. di corresp. hellen.*, 1877, t. I, p. 408; Gori, *Inscr. Etrur.*, t. III, p. 322. — [10] Eusèbe, *De martyrib. Palaestinae*, XI, 8. — [11] S. Jean Chrysostome, *Laudatio S. Meletii*, *P. G.*, t. L, col. 515. — [12] *Homilia in Genesim*, XXI, 3, *P. G.*, t. LIII, col. 179. — [13] *Graecar. affect. curatio*, VIII, 67. — [14] De Rossi, *Roma sotterranea*, t. III, p. 283. — [15] Id., *ibid.* t. III, p. 452. — [16] *Bull. di arch. crist.*, 1880, p. 29. — [17] Mai, *Script. veter. nova coll.*, t. V, p. 462, n. 5. — [18] Marangoni, *Acta S. Victorini*, p. 89. — [19] Oderici, *Dissertat. et adnotat.*, p. 339, n. 9. — [20] Marucchi, *I monumenti del museo crist. Pio-Lateranense*, pl. LXXIV, n. 16. — [21] Marucchi, *I monumenti del museo crist. Pio-Lateranense*, pl. LXXIV, n. 32. — [22] Id., *ibid.*, pl. LXXI, n. 20. — [23] *Nuovo bull. di archaeol. crist.*, 1903, t. IX, p. 21. — [24] G. Kaibel, *Inscript. graecae Sicil. et Ital.*, n. 151. — [25] Tertullien, *Apologeticum*, c. XXXIX. — [26] S. Augustin, *Contra Faustum*, XX, 20. — [27] S. Augustin, *Epist.*, XXII, 1, 3. — [28] Id., *ibid.*, XXII, 1, 6. — [29] S. Augustin, *Confessiones*, VI, 2.

Les hommes se plaisent à voir un signe d'intimité dans la participation au même repas et les chrétiens des premiers siècles se figuraient volontiers les banquets qui réunissaient les élus dans la vie future. Cela peut aujourd'hui nous sembler étrange, mais ce n'est pas le seul point sur lequel nous pensons autrement que les premières générations. En Afrique, où nous voyons tant d'héroïques chrétiens faire le sacrifice de leur vie, cette conception est commune. Le 6 mai 259, à Lambèse, le diacre Jacques, peu d'instants avant le martyre, raconte à ses amis la vision qu'il a eue. « Cette nuit même j'ai vu notre cher Agapius [1]. Au milieu de tous les autres confesseurs qui avaient été enfermés avec nous dans la prison de Cirta, et plus joyeux que tous, il célébrait un banquet solennel et plein d'allégresse. Marien et moi, comme vers des agapes, nous étions entraînés de ce côté par l'esprit de dilection et de charité. Un enfant courut à notre rencontre, — c'était un des deux enfants qui avaient succombé avec leur mère, trois jours auparavant; — il avait au cou un collier de roses, et tenait de la main droite une palme très verte : « Pourquoi vous hâter ? nous cria-t-il. Réjouissez-vous et triomphez; demain, vous aussi, vous dînerez avec nous [2]. »

Ceux qui, à l'heure même du supplice, se complaisent dans la pensée d'un repas partagé par les martyrs n'avaient pas dû entretenir des préventions contre les fêtes funéraires célébrées par les fidèles en esprit d'union avec ces agapes de l'éternité. Celles de la terre n'étaient pas cependant sans offrir matière à de sérieuses réserves, aussi bien quand il s'agissait d'agapes que de repas en l'honneur des martyrs. Au temps de Tertullien, ces réunions étaient périodiques. « Nous faisons annuellement, disait-il, des offrandes pour les morts, pour les anniversaires des martyrs [3]; » mais celui à qui nous devons ce renseignement a lui-même professé des opinions bien différentes à ce sujet. Dans son *Apologeticum*, il trace des agapes un tableau idyllique [4] et dans son traité *De jejunio* il les tourne en caricature. « Là, dit-il, la charité bouillonne dans les chaudrons, la foi s'échauffe dans les cuisines, l'espérance est toute dans les plats [5]. » On pourrait négliger ces affirmations d'un caractère sans mesure dans l'enthousiasme et dans le dénigrement ou du moins ne prendre ses paroles qu'avec une modération qui lui fut toujours étrangère; mais, ce qui paraît certain, c'est que deux siècles plus tard environ, vers la fin du IVe siècle, les banquets funèbres des chrétiens avaient tristement dégénéré; on y buvait à satiété et on ne s'arrêtait même pas à l'ivresse [6]. Et ce n'était pas seulement en Afrique qu'on se livrait à ces excès. Rome était souillée chaque jour par des gens qui s'enivraient dans la basilique de Saint-Pierre sous prétexte d'y honorer le prince des apôtres [7]. Mais l'Afrique tenait décidément le premier rang. Saint Augustin a conté comment sa sainte mère, Monique, conservait l'antique usage de ces repas frugaux et irréprochables. Un jour qu'elle se présentait à l'entrée du cimetière de Milan avec son panier au bras contenant du pain, du vin et de la bouillie, le concierge, quelque rustre italien, lui adressa des reproches déplacés. Certes, Monique était bien loin d'imiter ce qui se faisait en Afrique où les banquets des martyrs dégénéraient en orgies. A Carthage, près du tombeau de saint Cyprien, c'étaient des beuveries accompagnées de danses et de chansons [8]; à Hippone, dès l'aube des anniversaires des martyrs, « gosiers et ventres se préparaient [9] ». Une jour qu'on célébrait la fête de plusieurs saints espagnols, saint Augustin avertissait ses concitoyens et les mettait en garde contre les excès auxquels ils se laissaient si volontiers entraîner. « Les martyrs, leur disait-il, détestent vos bouteilles, les martyrs détestent vos casseroles, les martyrs détestent vos ivrogneries [10]. » On ne l'écoutait guère; aussi, le jour de la fête de saint Léonce, c'était un redoublement; catholiques et donatistes faisaient assaut de ripailles, s'enivraient et criaient tant qu'ils en avaient la force [11].

Il existe une catégorie d'écrivains soi-disant sincères dont la principale préoccupation est d'excuser toujours et quand même la hiérarchie ecclésiastique, ou de la louer hors de propos. En la circonstance, ils se gardent bien de désapprouver la conduite et de blâmer la tolérance des chefs des Églises de qui la tolérance leur semble l'effet d'une rare sagesse et d'une mansuétude sans bornes. Dès l'instant où ils s'apercevaient des abus qu'entraînaient les banquets des martyrs, leur devoir était de s'y opposer et de les interdire. C'est un mauvais et triste calcul que celui qui, sous prétexte de ménagement politique, tolère ce qui doit être défendu. L'effet de cette faiblesse qu'on nomme tolérance se faisait sentir et les païens endurcis se scandalisaient de ces superstitions si pareilles aux excès de leur propre religion. Maxime de Madaure, écrivant à saint Augustin, tournait en dérision le culte des martyrs [12], et Fauste le Manichéen interpellait les catholiques : « Vous avez changé les sacrifices des païens en agapes, leur disait-il, les idoles sont vos martyrs, vous les honorez par des offrandes semblables; vous apaisez les ombres des morts avec du vin et des banquets [13]. » Saint Augustin avait trop de loyauté pour ne pas être obligé de convenir que les repas funèbres de ses coreligionnaires rappelaient les *Parentalia* des païens [14].

Enfin, il fallut en venir à des interdictions. A Milan, saint Ambroise interdit les repas funèbres dans les cimetières et son initiative fut généralement suivie [15]. Toutefois, quand saint Augustin tenta de l'appliquer en Afrique, il se heurta à une vive résistance. De retour à Hippone et encore prêtre, il essaya de décider l'évêque de Carthage, Aurelius, son ami, à entreprendre la réforme (392). Il demandait l'interdiction des banquets « au moins sur les tombeaux des martyrs, au moins dans les lieux consacrés par les sacrements, dans les églises [16]. » Sachant l'importance des conciles en Afrique, Augustin estimait nécessaire de recourir à celui qui se réunissait dans un temps prochain, ou bien à son défaut d'invoquer l'exemple de l'Église de Carthage [17]. Selon lui, on n'arriverait à rien sans user de prudence et de douceur [18]. Il proposait de remplacer les repas funèbres par des prières du clergé, accordées gratuitement aux fidèles qui en feraient la demande [19]. Dès l'année suivante, il obtint un premier résultat : un canon du concile d'Hippone, réuni en 393, canon confirmé par le concile de Carthage de 397, interdit tous les banquets dans les églises [20].

Dans le diocèse d'Hippone où un évêque fort âgé laissait plus de chances de succès à son activité, Augustin conduisit vivement la campagne. En 395, il parvint à obtenir la suppression des banquets des

[1] Un évêque martyrisé quelques jours auparavant. — [2] *Passio Jacobi et Mariani*, n. XI. — [3] Tertullien, *De coron.*, III. — [4] *Apologeticum*, c. XXXIX. — [5] *De jejunio*, c. XVII. — [6] S. Augustin, *Epist.*, XXII, 1, 6 ; *Confess.*, VI, 2; *Contra Faustum*, XX, 21. — [7] S. Augustin, *Epist.*, XXIX, 10. — [8] S. Augustin, *Serm.*, CCCXI, 5. — [9] S. Augustin, *Epist.*, XXIX, 8. — [10] *Serm.*, CCLXXIII, 8. — [11] *Epist.*, XXIX, 2-11. — [12] S. Augustin, *Epist.*, XVI, 2; XVII, 2. — [13] S. Augustin, *Contra Faustum*, XX, 4, 20, 21. — [14] S. Augustin, *Confessiones*, VI, 2. — [15] S. Augustin, *Epist.*, XXII, 1, 4; XXIX, 10. — [16] S. Augustin, *Epist.*, XXII, 1, 3. — [17] S. Augustin, *Epist.*, XXII, 1, 4. — [18] S. Augustin, *Epist.*, XXII, 1, 5. — [19] S. Augustin, *Epist.*, XXII, 1, 6. — [20] *Conc. Carthag.*, ann. 397, can. 30; *Cod. can. Eccles. afr.*, 42.

catholiques à l'occasion de la fête de saint Léonce. L'évêque Valerius, poussé par lui, interdit les banquets, toute la ville en fut émue, agitée et Augustin jugea nécessaire de prêcher afin d'apaiser les esprits en leur expliquant la mesure. Il y eut néanmoins beaucoup de protestations surtout parmi ceux qui n'avaient pas assisté au sermon. Le lendemain, devant une nombreuse assistance. Augustin monta denouveau en chaire et sut se faire écouter. Mais avait-il su convaincre? On le saurait le surlendemain qui était le jour de la fête de saint Léonce. La journée s'annonçait difficile. Augustin songe à lire un passage d'Ezéchiel et à se retirer; mais au moment de monter en chaire il reçoit la visite des principaux opposants et réussit à les convaincre. Alors il entreprend une explication de la tolérance prolongée de l'Église à l'endroit de ces banquets, il expose les raisons qui militent en faveur de leur suppression et qui les ont fait supprimer dans les églises d'outre-mer. Il termine en invitant les fidèles à passer l'après-midi dans la basilique où on alternera la lecture des livres saints avec le chant des psaumes. L'après-midi le concours du peuple est encore accru. On lit, on chante, le clergé se retire. Les fidèles ajoutent deux psaumes, mais ne se dispersent pas. L'évêque Valerius prie Augustin de remonter en chaire. En ce moment, le bruit arrive jusqu'à la basilique du banquet des donatistes enfermés dans la leur et le contraste suggère à Augustin une heureuse improvisation. Enfin, le soir tombe, on chante le lucernaire et on poursuit des hymnes jusqu'à la nuit.

Tel est le récit envoyé par Augustin à son ami Alypius, évêque de Thagaste, dans sa 29e lettre. On pouvait croire que les banquets des martyrs étaient définitivement condamnés; cependant, ils ne disparurent pas tout de suite. Aurelius de Carthage réussit, par l'institution des *vigiliae*, à faire cesser les orgies, les chansons et les danses nocturnes qui déshonoraient le tombeau de saint Cyprien [1]. Il fallut des années encore pour déraciner cet usage condamné et réprouvé. A vingt ans de là, dans la *Cité de Dieu* saint Augustin s'en prenait encore aux banquets des martyrs. Sans doute, disait-il, « les meilleurs chrétiens » y avaient renoncé [2]. Mais les autres continuaient et continuèrent encore longtemps.

Il existait tout un mobilier à l'usage de ces banquets des martyrs. On a trouvé des tables d'agapes dans les églises de Tipasa et de Rusguniae [3]. Ailleurs, on aménagea de bonne heure, dans les dépendances des basiliques, des *triclinia*, salles de banquets.

Dès l'année 303, l'église de Cirta possédait son *triclinium*, où le magistrat chargé des perquisitions saisit quatre jarres et six tonneaux [4]. Vers le même temps, dans une annexe de la basilique d'Abthugui, on saisit des provisions d'huile et de froment [5].

Dans les vieilles nécropoles chrétiennes d'Afrique, se retrouvent plusieurs des dispositions familières aux païens. On y a signalé une série de tables chrétiennes (*mensae*), souvent avec un évidement circulaire pour poser et maintenir un plat ou une écuelle, souvenir et symbole des repas funèbres (voir *Dictionn.*, t. I, col. 828, fig. 178). Quelques-unes de ces *mensae* ont même couvert des tombes ou des reliques de martyrs [6]. Quand une construction, une chapelle s'élevait sur un tombeau, c'est naturellement là qu'avait lieu le banquet funèbre; telle paraît avoir été la destination des plus vieilles chapelles africaines, dont nous ayons connaissance, la *cella* et l'*accubitorium* de Césarée de Maurétanie, la *Casa major* de Cirta en 305.

Les banquets des martyrs, suivant l'endroit où se trouvaient les tombeaux de ces saints, se célébraient dans l'église ou dans la métropole [7]. Le clergé essaya de s'opposer à cette profanation des basiliques et des cimetières [8]. Après l'interdiction des banquets portée en 393 par le concile d'Hippone, et en 397 par le concile de Carthage, il fallut se résoudre à abandonner les églises et on aménagea des salles spéciales [9]. Elles existaient sur beaucoup de points depuis longtemps; par exemple, le *triclinium* qu'on voit à Rome près de l'entrée du cimetière de Domitille (voir *Dictionn.*, t. I, col. 811, fig. 174), ou le *triclinium* de l'église de Cirta, qui est mentionné dès le début du IVe siècle [10]. Cet aménagement était facile dans les églises de ce temps, qui comportaient de vastes dépendances. Dans la basilique de Saint-Félix, à Nole, vers le commencement du Ve siècle, il y avait, de chaque côté des nefs latérales, quatre *cubicula* qui renfermaient des tombeaux [11]. De même beaucoup de basiliques africaines avaient de nombreuses dépendances : on en peut juger par leurs ruines à Carthage, Ala Miliaria, Diana, Morsott, Rusguniae, Thamugadi, Tebessa, Tigzirt, Tipasa, etc. [12]

XXXIX. Songes et visions des martyrs. — La croyance à la signification des illusions nocturnes remonte à l'antiquité la plus éloignée. L'interprétation des songes et des autres aberrations de l'intelligence humaine a préoccupé même des esprits tournés vers un emploi plus sage de leurs facultés. Dans l'Ancien Testament, le patriarche Joseph et le prophète Daniel doivent une part de leur célébrité à l'explication des songes. Parmi les païens, Artémidore écrit un traité intitulé *Oneirocriticon;* chez les juifs, Philon aborde la même matière dans un écrit intitulé : *De eo quod a Deo mittuntur somnia.* L'avènement du christianisme laissa subsister une préoccupation à laquelle s'abandonnèrent les fidèles et jusqu'aux plus saints d'entre eux, les martyrs. Les marbres et les livres des idolâtres portent fréquemment les formules : *visu monitus, somno monitus, admonitus per visum, per soporem* et ces mentions se lisent également sur des textes chrétiens, rappelant que l'on a pris un rêve pour un avertissement du ciel.

L'Évangile nous montre saint Joseph (voir ce nom) averti en songe de ne pas renvoyer son épouse et de fuir avec elle et Jésus en Égypte; c'est un songe aussi qui détourne les mages de reprendre la route de Jérusalem. Chez les chrétiens des premiers siècles, le rêve procure des connaissances et des certitudes dont ils recherchent la signification symbolique. Il semble bien qu'une formation générale leur ait inculqué certaines conceptions communes. C'est ainsi que tous font du Christ, un géant, saint Damase lui en donne le nom, l'auteur du IVe livre d'Esdras le dépeint d'une taille gigantesque; sainte Perpétue et saint Montan, deux africains le voient ainsi [13], et encore un prêtre dont saint Cyprien raconte la mort [14], ou bien un autre saint d'Afrique l'entrevoit comme un jeune homme

[1] S. Augustin, *Serm.*, CCCXI, 5. — [2] S. Augustin, *De civitate Dei*, l. VIII, c. XXVII. — [3] Gsell, *Monuments antiques de l'Algérie*, t. II, p. 149, 222, 333, 336, 410. — [4] *Gesta apud Zenophilum*, édit. Ziwsa, p. 187. — [5] *Acta purgationis Felicis*, édit. Ziwsa, p. 200. — [6] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 20600; Gsell, dans *Bull. arch. du comité*, 1897, p. 573, n. 47; *Mél. d'arch. et d'hist.*, t. XIX, 1899, p. 80. — [7] S. Augustin, *Epist.*, XXII, 1, 3. — [8] S. Augustin, *Confess.*, VI, 2; *Epist.*, XXII, 1, 3. — [9] *Codex canon. Eccl. Afric.*, 42. — [10] *Gesta apud Zenophilum*, édit. Ziwsa, p. 187. — [11] S. Paulin, *Epist.*, XXXII, 12; *Cubicula intra porticus quaterna longis basilicae lateribus inserta... memoriis religiosorum ac familiarum accommodata ad pacis aeternae requiem locos praebent.* — [12] Gsell, *op. cit.*, t. II, p. 144, 176, 224, 232, 255, 294, 309, 317, 339. A Morsott, on a trouvé dans une des salles voisines de l'abside plus de quatre kilogrammes de débris de calices en verre. — [13] *Passio S. Perpetuae*, IV; *Passio SS. Montani et Lucii*, VIII. — [14] S. Cyprien, *De mortalitate*, XIX.

dont la tête se perd dans les hauteurs du ciel [1]. Les monuments figurés témoignent de la même tendance : sur un grand nombre de fresques, le Christ guérisseur domine tout son auditoire de sa haute stature; sur les sarcophages, la main divine est d'une taille démesurée par rapport à Abraham ou à Moïse. Ces dimensions se retrouvent dans les apparitions du paganisme, de même que l'éclat de l'apparition céleste. Saint Jean dans les visions de l'*Apocalypse* voit un ange resplendissant comme le soleil [2]; les saintes femmes accourues au tombeau le matin de la résurrection sont éblouies à la vue de l'ange étincelant comme la foudre [3], et les martyrs ensevelis dans l'horreur des cachots y sont visités par des êtres surnaturels qui illuminent les ténèbres par leur présence [4].

Lorsque la persécution s'annonce prochaine, les imaginations frappées par la pensée du prochain sacrifice se laissent entraîner par les prévisions et les songes. Victor de Vite nous apprend qu'à l'époque où les Vandales persécutaient les catholiques en Afrique, un prêtre vit en rêve un ciel rouge d'éclairs et dont les nuages lançaient sur la terre des roches enflammées; ceux qui ne pouvaient se renfermer dans leurs maisons étaient dévorés par le feu. Un chrétien vit, pendant son sommeil, un monceau de froment non vanné dont il admirait la masse énorme. La tempête s'éleva, soulevant des tourbillons de poussière et enlevant la paille pour ne laisser que le blé. Alors apparut un personnage de haute taille, éblouissant de lumière qui rejeta de ce blé les graines mal venues, en sorte qu'il n'en resta qu'un petit nombre [5].

Saint Cyprien, à l'esprit si ferme, si rassis, vivant dans l'attente du martyre, n'échappe pas à ces visions annonciatrices. Au moment où il croyait s'endormir, il vit un jeune homme de taille surhumaine, un ange sans doute : « Il me parut, dit le grand évêque, que j'étais mené au prétoire et mis en présence du proconsul. Celui-ci, dès qu'il m'aperçut, prit une tablette et écrivit la sentence. Ce qu'elle était, je n'en savais rien, car on ne m'avait pas fait subir l'interrogatoire d'usage. Le jeune homme, debout derrière le juge, la lut et d'un geste rapide, il me fit savoir ce qu'elle portait : de sa main ouverte et étendue, il figura le coup du glaive. Je compris que la mort m'attendait et que mon heure était prochaine [6]. »

D'autres rêves et visions consolent autant qu'ils instruisent ceux qui en sont favorisés. Les visions de sainte Perpétue lui montrent le bon Pasteur accueillant ses fidèles dans le paradis, parmi de fraîches fontaines, les fleurs, les vergers, les bois peuplés d'oiseaux merveilleux que figurent quelques fresques des catacombes. Le divin maître la communie d'une bouchée de lait caillé; elle voit son jeune frère languissant et puis entré dans le paradis.

Au nombre de ces visions se place celle d'une chrétienne clouée sur la croix, à qui un ange resplendissant de lumière montre un siège richement drapé, tel qu'on en voit sur les monuments antiques, avec la robe blanche et la couronne. « Voilà, dit l'envoyé de Dieu, la récompense de la victoire; la couronne et le trône t'attendent dans le ciel [7].

C'est aussi un siège d'honneur que le Christ désigne à Polyeucte prêt à combattre pour la foi. « J'ai vu, dit le saint à Néarque, le compagnon de son prochain martyre, j'ai vu le Seigneur que tu adores avec amour et crainte. Il m'a fait lever d'un siège grossier et misérable; puis, me dépouillant de ma vile chlamyde humaine, il m'en a donné une autre, toute de soie, éclatante de lumière, qu'il a fixée sur mon épaule avec une agrafe d'or. J'ai reçu encore de sa main un cheval ailé pour me porter sur la route que je devais parcourir. » La chlamyde rejetée pour la remplacer par un vêtement précieux, annonçait que Polyeucte allait quitter la milice de ce monde pour celle d'en haut; le cheval ailé figurait les mérites qui portent sur l'heure le martyr au ciel où le bon combat lui assure un trône de béatitude, en échange du siège misérable et souillé d'ici-bas. Telles sont les paroles que prêtent à Polyeucte les anciennes relations de son martyre et on s'étonnerait que les idées, les représentations des païens n'aient pas eu leur part d'influence dans l'enfantement d'une telle vision. La célèbre agathe de la Sainte-Chapelle, conservée au Cabinet de France, où figure l'apothéose d'Auguste offre, en effet, dans son registre supérieur, une scène où se retrouve le trait principal du rêve de Polyeucte : c'est un cheval ailé qui emporte l'empereur dans l'Olympe où l'accueillent ses ancêtres.

Parmi les symboles chers aux chrétiens, la rose pourpre symbolisait le sang des martyrs, *Flos rosae*, écrit saint Grégoire le Grand, *quia mira est fragrantia, rutilat et redolet ex cruore martyrum* [8]. Dès le temps des persécutions, les fidèles voyaient dans les roses l'emblème du sang versé pour l'amour du Seigneur.

L'un des plus célèbres martyrs africains du IIIe siècle, Agapius, apparut dans la nuit à un chrétien prisonnier : « Son visage, raconta le captif, resplendissait de joie et je me vis enlever, avec mon compagnon de cachot, par l'esprit d'amour et de charité pour prendre place au banquet céleste. Au-devant de nous accourut l'un des enfants jumeaux qui, trois jours auparavant, avaient été égorgés avec leur mère. Une couronne de roses vermeilles entourait son cou, sa main droite tenait une palme verte et fraîche : « Ré-« jouissez-vous, nous dit-il, et tressaillez d'allégresse, « car, demain, vous souperez avec nous [9]. »

Au IXe siècle, saint Euloge de Cordoue raconte, parmi les persécutions des musulmans en Espagne, le songe d'une jeune chrétienne. « On touchait à la neuvième heure, lorsqu'une révélation et les encouragements du ciel ouvrirent à une vierge presque enfant, nommée Digna, le chemin du martyre. Elle vit en rêve une jeune fille semblable à un ange et qui portait des lis et des roses. « Qui es-tu, lui demanda-t-elle, et pourquoi te montres-tu à moi? » — « Je suis Agathe, répondit la jeune fille. Autrefois, pour le nom du Christ, j'ai souffert de cruels tourments et je viens t'apporter à cette heure ta part dans le présent de pourpre. Reçois-la avec joie et sois constante. Ce qui me reste de roses et de lis, je le réserve pour les fidèles qui doivent quitter après toi cette terre [10]. »

XI. Pouvoir pénitentiel des martyrs. — Environnés de respect et d'égards de la part du clergé et des fidèles qui voient en eux les « martyrs désignés » il arrivera que les confesseurs abuseront de cette situation privilégiée et prétendront intervenir dans les affaires qui occupent ou qui divisent les Églises. A Lyon, leur toute-puissante intercession obtient le pardon des apostats qui manifestent le désir de rentrer dans l'Église et d'être reçus, de nouveau, à la communion [11]. En Afrique, dès le temps de Tertullien, l'usage s'est établi d'aller solliciter des martyrs enfermés dans la prison la paix que l'autorité épiscopale tarde à accorder [12] à un repentir insuffisamment éprouvé, et la décision des prisonniers résout une situation délicate et en ouvre une autre presque inextricable.

[1] *Passio SS. Jacobi et Mariani*, VII. — [2] Apocal., X, 1. — [3] Matth., XXVIII, 2. — [4] *Passio SS. Jacobi et Mariani*, VII. — [5] Victor de Vite, *De persecutione vandalica*, l. II, c. VI. — [6] Pontius, *Vita S. Cypriani*, XII. — [7] *Acta sanct.*, 3 mai : *Passio SS. Timothei et Maurae.* — [8] S. Grégoire, *Homil.*, VI, *super Ezechielem.* — [9] *Passio SS. Jacobi, Mariani*, XI. — [10] *Memoriale sanctorum*, l. III, c. VIII. — [11] Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. V, c. II, 5. — [12] Tertullien, *Ad martyres*, c. I.

Nous avons rapporté déjà ce qui se passa alors et comment des hommes de peu d'éducation s'abandonnèrent à l'orgueil et prétendirent exploiter la dignité où les constituait le martyre entrevu et prochain ou une incarcération prolongée (voir *Dictionn.*, t. v, au mot Faillis). Ceci entraîna une perturbation qui alla jusqu'à l'hérésie et il fallut une belle patience et de singuliers ménagements de la part de saint Cyprien dans ses rapports avec ces confesseurs outrecuidants. « J'apprends, mes chers et vaillants frères, leur écrivait-il, que l'imprudence de quelques-uns vous presse et fait violence à votre réserve. Je vous conjure et je vous prie instamment de vous souvenir de l'Évangile et de considérer quelles étaient les grâces accordées autrefois par les autres martyrs, vos prédécesseurs et quelle circonspection ils apportaient en tout cela. Comme eux, pesez attentivement les requêtes, vous souvenant que vous êtes les amis de Dieu, appelés à juger un jour avec lui. Prenez bien garde aux œuvres et aux mérites de chacun; considérez l'espèce et la gravité de la faute. En faisant des promesses inconsidérées ou en agissant mal à propos nous exposerions l'Église à rougir devant les païens eux-mêmes [1]. »

Ainsi, au IIIe siècle, les martyrs réconciliaient les pécheurs et ils n'y apportaient pas toujours toute la réserve, toute la discrétion désirables. C'était là, en réalité, un grave empiètement et qui devait prêter facilement à l'abus. En ces temps primitifs, l'évêque était le distributeur régulier et la source unique de la pénitence. Cette discipline est attestée dès le Ier siècle par saint Clément de Rome; au IIe siècle par le pseudo-Clément et, à ce qu'il semble, par Hermas et Clément d'Alexandrie, au IIIe siècle par Tertullien, le pape Calliste, Origène, saint Cyprien, l'évêque de Césarée Firmilien et par la *Didascalie des apôtres*.

Les apôtres tenaient du Christ les « clefs du royaume »; ils les ont transmises à leurs successeurs. Si « les évêques ont pouvoir de fermer le ciel et d'en ouvrir les portes, c'est qu'ils sont eux-mêmes les clefs du ciel [2]. » « Seuls juges des consciences chrétiennes [3] », ils ont qualité pour remettre les péchés [4] », au moins les péchés légers et médiocres [5] et même les plus graves [6]. Au jour de leur sacre, on a prié le Seigneur de leur accorder « l'esprit de clémence et le pouvoir d'absoudre les pécheurs [7] ». Aussi « qui révèle ses péchés non seulement à Dieu, mais encore à ceux qui peuvent porter remède à ces blessures volontaires, celui-là voit ses péchés effacés par Celui qui a dit : « Je dissiperai ses iniquités comme une nuée [8]. » Et les pasteurs rappellent au bercail les brebis égarées : « Que chacun confesse son péché pendant qu'il est encore dans le siècle, pendant que sa confession peut être acceptée, pendant que la satisfaction et la rémission accordée par l'évêque peuvent être agréables à Dieu [9]. » L'évêque est donc le ministre officiel de la régénération douloureuse du « second baptême ».

Mais dans les communautés de la primitive Église, à côté de la hiérarchie régulière, existait une sorte d'ordre charismatique (voir *Dictionn.*, t. III, col. 579-598) auquel était reconnue une certain autorité. Le martyr, lui aussi, est un privilégié de l'Esprit, le Christ a parlé par sa bouche devant le juge, a combattu avec lui dans les tortures, habite son âme comme un temple privilégié. Pourquoi ces grâces surabondantes ne déborderaient-elles pas sur les « faillis »?

Sainte Perpétue avait perdu tout jeune son frère Dinocrate. Emprisonnée, elle l'aperçut, en vision, assoiffé et tentant vainement de boire à la fontaine de la vie; la margelle était trop élevée. Perpétue pria et revit son petit frère guéri, joyeux se désaltérant à cette même fontaine mystérieuse, symbole de la pénitence. La margelle était trop élevée pour la multitude des faibles; il fallait l'abaisser, rendre l'accès de la pénitence plus facile et, pour cela, abréger, adoucir, supprimer même les rigoureux préliminaires de l'absolution épiscopale et leur substituer l'intercession toujours écoutée du martyr tirant le pardon du trésor de ses propres mérites. Au début, l'Église toléra, entérina même cette dérogation au droit, puis, quand les martyrs abusèrent de leur prérogative et les pécheurs de l'indulgence des martyrs, l'Église ramena les uns et les autres à la voie étroite de la pure discipline. Mais, entre temps, la coutume s'était implantée à Lyon, au temps d'Irénée; à Rome, sous le pontificat de Calliste, à Césarée au temps d'Origène; en Egypte, sous Denis d'Alexandrie; en Afrique, depuis Tertullien jusqu'à saint Cyprien.

Quelle était la portée de ce privilège? Les martyrs pénitenciers agissaient-ils en juges ou en avocats? Leur pardon était-il absolu ou subordonné au jugement de l'évêque?

On ne peut contester que l'évêque seul prononçait la sentence d'absolution, ne parlât au nom du Christ, n'appliquât au pénitent les mérites du Rédempteur, ne portât un jugement dont l'exécution était immédiate.

Tout différent nous apparaît le pouvoir des martyrs. En 177, à Lyon, des apostasies avaient attristé le spectacle donné par les martyrs, les apostats espéraient peut-être la liberté qui ne vint pas, car on les garda en prison et ce fut le salut pour eux. « Grâce aux martyrs, nous dit la lettre célèbre, la miséricorde de Dieu se manifesta : les morts furent vivifiés par les vivants, les martyrs furent la grâce des faibles. Grande fut la joie de la Vierge Mère (qui est l'Église) en recouvrant vivants ceux que, morts, elle avait rejetés de son sein [10]. » Et voici, d'après cette même lettre, comment les choses se passèrent de la part des confesseurs : « Loin de dédaigner superbement les faillis, ils leur dispensaient généreusement les grâces, dont eux-mêmes surabondaient, montrant envers eux une miséricorde maternelle et répandant des larmes pour leur salut. Ils demandèrent la vie; Dieu la leur accorda et ils la communiquèrent à leurs compagnons [11]. »

« Il semble indubitable, a-t-on dit [12], que les martyrs de Lyon remettent le péché même par la vertu de la prière qu'ils adressent à Dieu. » Cette assertion pourrait prêter à quelque équivoque. Assurément, « le martyr, sacré par l'Esprit, disposait d'un pouvoir extraordinaire d'intercession [13] », mais, précisément parce que leur prière n'a qu'une valeur déprécative [14], est-il absolument exact de dire qu'ils remettent le péché? C'est Dieu qui absout « en vertu de la prière » de ses martyrs. « Ils demandent la vie : Dieu la leur accorde, ils la partagent avec leurs compagnons. » Intercéder pour les faillis, comme Étienne pour ses bourreaux, leur communiquer les trésors spirituels acquis par la « confession » et la prière, tel est le rôle des martyrs lyonnais.

Le pape Calliste, qui revendique si haut les droits de la hiérarchie, loin de s'offenser de la prérogative des martyrs, la confirme solennellement. Tel a même pu

[1] S. Cyprien, *Epist.*, xv, 3. — [2] Clément à Jacques de Jérusalem, *Epistola* (apocryphe du IIe siècle), *P. G.*, t. I, col. 478. — [3] *Didascalie des apôtres*, c. VII, traduct. Nau. — [4] Tertullien, *De pudicitia*, c. XVIII, 17. — [5] Id., *ibid.*; Origène, *De oratione*, c. XXVIII; *Homil.*, XVII, *in Lucam*. — [6] Tertullien, *De pudicitia*, I, 6. — [7] *Canones Hippolyti*, c. VII. — [8] Origène, *Homil.*, XVII, *in Lucam*. — [9] S. Cyprien, *De lapsis*, c. XXIX. — [10] Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. V, c. I, 19. — [11] Id., *ibid.*, l. V, c. II, 3. — [12] P. Batiffol, *Études d'histoire et de théologie positive*, 3e édit., t. I, p. 89, n. 27. — [13] Id., *ibid.*, p. 89. — [14] P. Batiffol, *Études d'histoire et de théologie positive*, 3e édit., p. 101.

supposer que l'édit de Calliste bornait le pouvoir de l'évêque à légaliser l'indulgence des martyrs [1].

Sur l'étendue des concessions de Calliste, nous n'avons que le témoignage de Tertullien, un ennemi, à qui les droits de la vérité sont peu de chose. D'après lui, le pape aurait « reversé sur ses martyrs un pouvoir tout pareil au sien [2]. » Ils peuvent donc, tout comme le pontife suprême, l'évêque des évêques, « absoudre fornicateurs et adultères [3]. » Et où puisent-ils cette autorité? « Le Christ est en eux [4] ». Nouveaux Christs, ils offrent le sacrifice de leur vie pour les pécheurs, ils accomplissent une sorte de *satisfactio vicaria*. Le mot n'est pas de Tertullien, mais il traduit bien la pensée qu'il reproche à Calliste. Et cette investiture officielle du privilège des martyrs indigne le prêtre de Carthage. « Seul, le Fils de Dieu peut, par sa mort, délivrer le pêcheur de la mort [5]; » car seul il est pur de tout péché. Nul n'est martyr, nul n'est sûr de sa couronne, tant qu'il est assujetti aux servitudes de cette vie [6]. « C'est assez, pour le martyr, d'avoir expié ses propres péchés [7]. » N'est-ce pas nier le principe de la reversibilité des mérites. Et le polémiste achève par une apologie discrète du Paraclet : Qui me prouve que le Christ habite dans les martyrs « psychiques »? S'il y habitait, ils devraient (comme les voyants montanistes) lire dans les consciences [8].

De ces accusations, de ces sophismes, que faut-il garder? Irénée croyait que les martyrs obtenaient par intercession, le pardon des faillis. Au dire de Tertullien, le pape Calliste aurait enseigné que la confession des martyrs satisfait pour les péchés des faillis et leur confère le droit de les absoudre. Mais Tertullien est trop partial et trop engagé dans la question pour être suivi. On peut admettre que Calliste crut à l'efficacité de l'intercession des martyrs; on n'a pas la preuve qu'il fit d'eux des rédempteurs.

Ce pouvoir d'intercession, accepté par l'Église de Lyon, attesté par Origène, reconnu puis condamné par Tertullien, consacré par le pape Calliste, ne tarda pas à perdre quelque chose de son crédit. En 250, toute trace en a disparu à Rome. Ce n'est pas à dire que « la doctrine professée par Calliste » ait été réprouvée par le Siège apostolique; mais sa pratique tomba en désuétude. Nous ne dirons pas non plus que si Rome n'avait pas renié Calliste elle aurait dû « désavouer saint Cyprien [9] ». Non, car Cyprien ne nie pas le bien-fondé de l'intervention des martyrs, il la réglemente, il en élague les abus. Il déclare, au contraire toute-puissante la prière des martyrs [10], mais il soutient qu'ils n'en devront user qu'après leur comparution devant le Christ [11]. Cyprien subordonne la théologie à la discipline.

En somme, d'Irénée à Cyprien, l'Église croit et admet que les martyrs ayant de par les mérites de leur confession et de leurs souffrances, un crédit spécial auprès de Dieu, ont droit d'intercession pour les pécheurs, et que Dieu, par leur ministère efficace, reçoit en grâce les coupables.

Faut-il aller plus loin? Le martyr qui réconcilie le pécheur avec Dieu, le réconcilie-t-il aussi avec l'Église, et le dispense-t-il de la procédure pénitentielle? Beaucoup n'osent le croire. Ils supposent que, dès le temps de Tertullien, les martyrs se contentaient de recommander par écrit tel ou tel pénitent à l'indulgence de l'évêque [12]. Personne avant saint Cyprien n'atteste formellement cette discipline; aussi a-t-on cru pouvoir l'effacer de la perspective de Tertullien et d'Origène [13].

S'il n'est pas sûr que les billets de reconciliation aient vu le jour dès la fin du IIIe siècle, il n'est pas pour cela certain que les faillis recouraient aux martyrs « pour s'exempter de la procédure de l'exomologèse [14]. Tout ce qu'on peut découvrir à ce sujet dans la lettre de l'Église de Lyon c'est que les apostats moururent réconciliés avec l'Église [15], ce qui indique, sans doute, quelque « allusion à la discipline pénitentielle », mais ne nous apprend pas par quelle voie les faillis recouvrèrent la communion.

L'époque antérieure à saint Cyprien ne fournit aucun texte qui affirme ou nie que le pardon du martyr dispensât de l'absolution épiscopale. Nous ne sommes donc autorisés à conclure ni que la réconciliation officieuse du martyr n'obtenait son plein effet que par la ratification de l'évêque, ni que l'indulgence du martyr exemptait de l'exomologèse. Si jamais le pouvoir du martyr suppléa celui de l'évêque, ce temps était déjà oublié, à Rome et à Carthage, trente ans après Calliste, et ce fait suffit à appuyer sérieusement l'opinion d'après laquelle le rôle pénitentiel du martyr aurait toujours été subordonné à l'autorité de l'évêque.

Le concile de Carthage de 251 mit fin au privilège des martyrs. Les Pères d'Afrique ne font nulle mention d'aucune prérogative des martyrs. On peut même affirmer que chacune de leurs décisions condamne implicitement cette prérogative. Les martyrs ne sont pas nommés, mais leur prérogative est supprimée. En cela, le concile africain adopte l'attitude romaine.

De ce que l'Église se fia un temps à l'efficacité de l'intercession des martyrs, on en a conclu que l'indulgence du confesseur exemptait de l'absolution de l'évêque. C'était peut-être logique, mais il n'est pas d'une sage critique d'ordonner les faits historiques comme un syllogisme ou un théorème.

De ce que, à l'époque de Dèce, l'Église n'agréait le pardon du martyr que comme une recommandation, on a conclu que cette pratique était vieille d'un demi-siècle. C'est vraisemblable, c'est peut-être vrai, mais ce n'est pas historiquement certain.

De ce que les papes et saint Cyprien décidèrent de ne plus tenir compte du pouvoir des martyrs on a conclu qu'ils en niaient la valeur, l'efficacité auprès de Dieu, que Rome avait désavoué Calliste pour se reconnaître dans la politique de Cyprien. Sans doute, il faut prendre scrupuleusement garde de vouloir systématiser en une doctrine homogène les expressions successives d'une doctrine qui n'est pas fixée, mais il faut se garder avec un soin au moins égal de mettre en circulation une vérité historique insuffisamment démontrée. Parce que l'Église oblige les fidèles, même parfaitement contrits, à confesser leurs péchés graves s'ensuit-il qu'elle nie l'efficacité de la contrition?

Mais enfin la doctrine et la discipline de l'Église sur le pouvoir pénitentiel des martyrs se sont-elles déve-

[1] Rollfs, *Das Indulgenz-Edikt des römischen Bischoffs Kallist*, p. 114-116. — [2] Tertullien, *De pudicitia*, XXII, 1 : *At tu jam et in martyres tuos effundis hanc potestatem.* — [3] Tertullien, *De pudicitia*, I, 6. — [4] Tertullien, *op. cit.*, XXII, 6. — [5] Id., *ibid.*, 4 : *Quis alienam mortem sua solvit, nisi solus Dei Filius?* — [6] Id., *ibid.*, 3 : *Quis martyr, saeculi incola, denariis supplex, medico obnoxius et feneratori?* « Qui peut s'intituler martyr, tant qu'il intrigue, monnaie en main, tant qu'il est assujetti au médecin et à l'usurier. » — [7] Tertullien, *De pudicitia*, XXII, 4. — [8] Id., *ibid.*, XXII, 6-8. — [9] P. Batiffol, *op. cit.*, p. 120. — [10] S. Cyprien, *De lapsis*, c. XXXVI; *Epist.*, XVI. — [11] S. Cyprien, *De lapsis*, c. XVII. — [12] De Rossi, *Roma sotterranea*, t. II, p. 202; F.-X. Funk, *Kirchengeschichtliche Abhandlungen und Untersuchungen*, t. I, p. 181; P. Monceaux, *Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne*, t. I, p. 434; Tixeront, *Hist. des dogmes*, t. I, p. 370. — [13] Tertullien, voir plus haut, Origène, *Exhortatio ad martyrium*, 30 : ...διακονοῦσι [μάρτυρες] τοῖς εὐχομένοις ἄφεσιν ἁμαρτιῶν ; ce texte date probablement de 244-249, par conséquent d'une époque où l'usage des libelles de réconciliation existait à Carthage. — [14] P. Batiffol, *op. cit.*, p. 89. — [15] Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. V, c. I, n. 20.

loppées? Théoriquement, dès qu'elle apparaît dans l'histoire, l'intercession des martyrs s'impose clairement à la foi chrétienne, à Lyon comme à Carthage. Que Calliste y ait cru plus fermement qu'Irénée ou les Africains, ce n'est pas prouvé; que Cyprien y ait moins appuyé, c'est évident et il avait pour cela de bonnes raisons; qu'il en ait douté nous ne le pensons pas. S'il y eut évolution doctrinale sur ce point, elle échappe à l'histoire. Pratiquement, il paraît bien que la prérogative des martyrs pénitenciers alla grandissant d'Irénée à Calliste; que ce pape lui donna son plein épanouissement, puisqu'on émonda peu à peu les abus jusqu'à ce que, les épines étouffant l'arbre, Rome et Carthage mirent la cognée à la racine [1].

XLI. Attitude envers les martyrs. — La haute dignité des martyrs leur attirait, tandis qu'ils n'étaient encore que confesseurs, le respect et les soins du clergé et des fidèles. Prêtres et diacres avaient le devoir de les visiter, de les encourager, de les aider [2]; c'est ainsi que les diacres Tertius et Pomponius réussissent à s'introduire dans le cachot de sainte Perpétue [3]; que le sous-diacre Herennianus et le catéchumène Januarius pénètrent dans la prison de Montan et Lucien [4]. Ces humbles dévouements ne font l'objet d'aucun récit développé, mais il est permis de croire que ceux qui rendaient ces services se sont souvent exposés à bien des dangers; on voudrait savoir sous quels ingénieux déguisements ils trompaient la vigilance ou la malveillance des geôliers, ce sont là des épisodes que nous ignorerons sans doute toujours. Il y eut des dévouements héroïques qui se donnèrent carrière dans cette assistance des prisonniers comme le diacre Eusèbe d'Alexandrie attiré vers cette carrière par une véritable vocation et qui devint dans la suite évêque de Laodicée [5]. Héraclas, qui monta sur le siège d'Alexandrie, s'était signalé par les soins qu'il prodiguait aux martyrs de toute condition. Non seulement il les visitait dans la prison, mais il les suivait au tribunal, les accompagnait jusqu'au lieu du supplice et, sans souci des menaces et des dangers, leur donnait le baiser de paix [6]. Beaucoup de récits anciens, dont quelques-uns authentiques, nous font voir les fidèles empressés à suivre les funérailles, à racheter les débris sanglants, à les déterrer ou à les enlever parfois au péril de leur vie [7]. Ceci paraît avoir été laissé à l'initiative individuelle; cependant, certains évêques s'en préoccupaient comme d'un devoir de leur charge. « Bien que je me souvienne, écrit saint Cyprien de Carthage à son clergé, de vous savoir souvent avertis, dans mes lettres, d'avoir grand soin de ceux qui ont glorieusement confessé le Seigneur et sont détenus en prison, je me reprends à vous exhorter encore à ne laisser manquer de rien ceux qui n'ont rien à désirer du côté de la gloire. Et plût à Dieu que ma situation me permit d'être là en personne. Je m'acquitterais de grand cœur de tous les devoirs de ce ministère de charité envers nos vaillants frères [8]. » L'initiative individuelle risque même parfois d'être envahissante et compromettante. Il faut se garder d'indisposer les autorités païennes et, pour cela espacer et réglementer les visites. « Si les frères, dit-il encore, pour satisfaire l'ardeur de leur affection envers les confesseurs que Dieu a daigné rendre illustres par de si glorieux commencements désirent les visiter, il faut qu'ils le fassent avec prudence et qu'ils n'y aillent pas beaucoup à la fois ni en troupe, de peur de provoquer du mécontentement et de se faire refuser l'entrée. En voulant trop avoir nous perdrions tout. » Et alors, comme à d'autres époques, on s'efforce de faire parvenir aux prisonniers la sainte eucharistie. « Que les prêtres, dit encore saint Cyprien, qui vont dans la prison faire l'oblation pour les confesseurs, y aillent tour à tour, avec un autre diacre; le changement de personnes attirera moins d'ennuis [9]. »

Voici comment est réglementée cette pratique par les *Constitutions apostoliques* [10] : « Si quelque chrétien est condamné par les impies pour le nom du Christ et la foi en Dieu, aux jeux du cirque, aux bêtes ou aux mines, ne le négligez pas, mais que le fruit de votre travail et de vos sueurs lui fournisse sa nourriture et de quoi obtenir de ses gardes quelques soulagement ou quelques soins, et que les souffrances de votre bienheureux frère soient allégées, grâce à vous, le plus possible. Car celui qui est condamné pour le nom du Seigneur notre Dieu, celui-là est un saint martyr, le frère du Seigneur, le fils du Très-Haut, l'habitacle du Saint-Esprit. Il faut donc que vous tous, les fidèles, par l'intermédiaire de votre évêque, vous serviez les saints de vos biens ou de votre travail; et si vous n'avez rien, jeûnez pour que vous puissiez leur donner une part. »

Le récit consacré par le satirique Lucien (voir ce nom) à l'étrange carrière de Pérégrinus [11], nous le montre pendant la période de sa vie où il fut chrétien, incarcéré et consolé par ses coreligionnaires qui tentent de le faire évader et n'y pouvant réussir, corrompent les geôliers pour passer la nuit dans le même cachot, lui apporter un repas et lui faire la lecture des livres saints. Les chrétiens d'Asie se cotisent et lui envoient une importante somme d'argent.

Il n'y a là rien qui ne se retrouve ailleurs dans les documents qui, par exemple, nous montrent saint Ignace d'Antioche emmené à Rome et recevant le long du chemin des délégations des Églises d'Éphèse [12], de Magnésie, de Tralles, de Smyrne [13].

On fait plus, on écrit aux martyrs pour les martyrs. Tertullien, saint Cyprien, Origène leur dédient des traités dans lesquels ils exaltent leur courage et excitent leur charité. On baise leurs chaînes, on leur donne des titres d'honneur, principalement *dominus* et *domina*. Le frère de sainte Perpétue l'interpelle : « Madame ma sœur [14] » et Tertullien faisant allusion aux consuls dans le temps qui précède leur magistrature les appelle : *martyres designati* [15].

XLII. Le martyr associé au clergé. — Parmi tant de fidèles emprisonnés, il s'en trouvait que la persécution trouvait encore en vie au moment où elle prenait fin, soit qu'on les eut oubliés, dédaignés, ou qu'un dévouement de l'extérieur eut veillé sur eux pour leur épargner le suprême sacrifice. Rendus à la liberté, rétablis dans leur santé ébranlée, ces confesseurs prenaient figure de héros et l'Église estimait devoir récompenser leur persévérance à laquelle n'avait manqué que le couronnement. Elle ne consentait pas à ce que leur modestie les rejetât dans le rang des simples fidèles et leur conférait une place d'honneur dans la communauté chrétienne. « La place à droite, est-il dit à Hermas, est pour ceux qui se sont déjà rendus agréables à Dieu et qui ont souffert pour son nom [16]. »

Le titre de « confesseur » ouvrait à celui qui s'en

[1] S. Charrier, *Le pouvoir pénitentiel des martyrs*, dans *Revue augustinienne*, t. VI, 1907, p. 692-700. — [2] S. Cyprien, *Epist.*, XV, édit. Hartel, p. 513. — [3] *Passio Perpetuae*, III, 7. — [4] *Passio Montani et Lucii*, III. — [5] Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. VII, XI, 24. — [6] Eusèbe, *Hist. eccl.*, VI, III, 3, 4. — [7] Eusèbe, *Hist. eccl.*, V, I, 12. — [8] S. Cyprien, *Epist.*, t. XII, édit. Hartel, p. 502. — [9] S. Cyprien, *Epist.*, V, édit. Hartel, p. 479. — [10] *Constit. apostol.*, l. V, c. I, 1-3, édit. Funk, t. I, p. 237. — [11] Lucien, *De morte Peregrini*, n. 11-13. — [12] S. Ignace, *Ad Ephes.*, I, 1; cf. J.-B. Lightfoot, *The apostolic Fathers*, part. II, t. II, 1, p. 30. — [13] *Ad Ephes.*, I, 2; *Ad Magnes.*, VI, 2; *Ad Trall.*, I, 1; *Ad Smyrn.*, IX, 2; X, 2; XII. — [14] *Passio Perpetuae*, IV, I, 2. — [15] Tertullien, *Ad martyres*, I. — [16] Hermas, *Pastor*, vis. III, I, 19.

était montré digne, un droit reconnu à prendre rang dans le clergé et lui permettait parfois l'accès aux dignités supérieures. Hégésippe rapporte que les parents du Christ, qui avaient, à ce titre, alarmé le soupçonneux Domitien, lui semblèrent tellement inoffensifs qu'il les fit relâcher. Ces braves gens n'en étaient pas moins jugés assez capables pour qu'on leur confiât, par la suite, la direction de plusieurs Églises « à la fois comme martyrs et parents du Seigneur [1] ». Le titre de « confesseur » valait à celui qui le portait un certain droit de préférence, et Tertullien nous apprend que l'hérétique « Valentin qui comptait sur ses talents et son éloquence pour atteindre l'épiscopat fut si indigné de se voir préférer un autre candidat, grâce à la prérogative du martyre, qu'il en vint à rompre avec l'Église véritable [2]. » Asclépiade, qui avait confessé la foi durant la persécution de Sévère, devint évêque d'Antioche [3]. Alexandre, qui avait été gardé en prison durant la même persécution, devint évêque de Jérusalem [4]. L'histoire du confesseur Natalius [5], celle de Calliste dans les *Philosophoumena* [6], celle du prêtre Maxime [7] et du prêtre Moïse [8] à Rome, témoignent à leur façon de cette discipline.

Mais c'est surtout la correspondance de saint Cyprien qui est instructive; nous y rencontrons Aurélius et Célérinus dont l'un qualifié *illustris adolescens a domino iam probatis* [9] et l'autre *clero nostro non humana suffragatione sed divina dignatione coniunctus* [10]. Trop jeunes tous les deux pour recevoir le sacerdoce, ils sont désignés pour l'office de lecteur, mais avec les émoluments du rang plus élevé auquel ils peuvent prétendre [11]. Numidicus avait confirmé dans la foi un grand nombre de chrétiens, parmi lesquels sa propre femme, qui avaient souffert un glorieux martyre. Lui-même conduit au supplice, lapidé, à moitié brûlé, avait été laissé pour mort. Sa fille étant allée à la recherche du corps de son père pour lui donner la sépulture, le trouva respirant encore. On le ranima et il guérit de ses blessures. Saint Cyprien annonce à son clergé que le prêtre Numidicus sera désormais inscrit parmi les prêtres de Carthage et *nobiscum sedeat in clero luce clarissima confessionis illustris et virtutis ac fidei honore sublimis* [12].

Les *canons* d'Hippolyte nous laissent supposer une règlementation minutieuse dont les prescriptions sont énoncées en termes fort remarquables. En voici le résumé :

Si quelqu'un a l'honneur d'être appelé au tribunal pour la foi, de souffrir une peine pour le Christ et d'être ensuite remis en liberté, il mérite le rang de prêtre, devant Dieu, et non pas l'ordination épiscopale. Sa confession vaut pour l'ordination. Si on le fait évêque qu'il soit ordonné. Celui qui a confessé la foi sans être torturé est digne du sacerdoce; mais qu'il soit ordonné par l'évêque. Suit une disposition spéciale pour l'esclave martyr qui, lui aussi, devient prêtre [13]. Le livre VIII des *Constitutions apostoliques* fait l'éloge des confesseurs, qui prennent rang entre les lecteurs et les vierges. Ce n'est pas l'ordination qui lui confère son titre; mais il est digne de grands honneurs pour avoir confessé le nom de Dieu et de son Christ. Toutefois, si l'on veut qu'il soit évêque, prêtre ou diacre, il faut lui imposer les mains [14].

Dans la lettre des Églises de Lyon et de Vienne les martyrs sont désignés par deux fois sous le nom de κλῆρος τῶν μαρτύρων. Il est peu probable qu'on entend par là créer une catégorie distincte dans la hiérarchie; mais ce qui ressort des textes qu'on vient d'énumérer c'est que, de très bonne heure, le fidèle qui confesse sa foi au prix de son sang occupe un rang d'honneur dans l'Église [15].

XLIII. Nombre des martyrs. — Ce sujet relève à la fois de l'histoire et de l'apologétique, nous nous en tiendrons à l'histoire. L'Église ne s'est pas préoccupée, dès le temps de ses premières épreuves, de dresser une liste des victimes immolées pour la foi. Au 1er siècle, sous Néron, une hétacombe immense — *multitudo ingens* — ne nous est connue que par des témoignages sommaires et une mention globale (voir *Dictionn.*, t. VII, au mot Incendie de Rome); les martyrs des jardins du Vatican n'ont pas fait l'objet d'un dénombrement et il en est de même pour ceux dont le sang fut répandu en Bithynie au début du IIe siècle par ordre du proconsul Pline le Jeune. Ces deux exemples sont suffisamment caractéristiques. Au IIe et au IIIe siècles, nous savons par des témoignages l'existence de listes de martyrs dans certaines Églises [16], mais ces listes ne faisaient mémoire que des seuls martyrs dont on célébrait l'anniversaire, c'est-à-dire un nombre comparativement restreint. Ce qui représente ces listes primitives est enfoui dans la compilation désignée sous le nom de martyrologe hiéronymien (voir ce mot) où les recherches sont ardues et dont une notable partie semble devoir défier encore longtemps la subtile ingéniosité des hagiographes. D'ailleurs, arrivât-on à résoudre tous les problèmes que pose ce document fameux, il est certain que nous ne posséderions pas les noms de tous les martyrs, car dès lors, un grand nombre, même parmi les illustres, étaient oubliés. Ceci est certain; en voici la preuve. Ni la *depositio episcoporum*, ni la *depositio martyrum* de 354, ni le martyrologe hiéronymien ne mentionnent le nom du du pape Télesphore qui mourut martyr suivant l'attestation de saint Irénée [17], ni celui de saint Justin et de ses compagnons dont les actes sont d'une authenticité indiscutable. Les victimes aristocratiques de la persécution de Domitien : Flavius Clemens, Domitille, Acilius Glabrio, le consul Liberalis [18] ne sont pas nommés. Y a-t-il eu oubli ou omission prémédité, ou bien incurie, nous ne sommes pas en mesure de le dire. Le fait des listes incomplètes doit être tenu pour acquis, la raison à en donner est abandonnée aux préférences de chacun.

Il ne paraît pas qu'aucun auteur chrétien antérieur à Origène ait envisagé cette question du nombre global des martyrs. Voici ce qu'en dit le célèbre docteur : Ὀλίγοι κατὰ χαιροὺς καὶ σφόδρα εὐαρίθμητοι ὑπὲρ τῆς Χριστιανῶν θεοσεβείας τεθνήκασι, κωλύοντος Θεοῦ τὸ παν ἐκπολεμηθῆναι αὐτῶν ἔθνος. « Ceux qui furent mis à mort pour la foi chrétienne ont été peu nombreux, et sont faciles à compter, car Dieu ne voulait pas que toute la race des chrétiens fut anéantie [19]. »

Ce qui montre qu'il faut utiliser avec réserve les assertions des Pères en matière statistique, c'est que ce même Origène affirme tantôt que les chrétiens

[1] Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. III, c. XX, 6. — [2] Tertullien, *Adv. valentinianos*, c. IV. — [3] Eusèbe, *Hist. eccl.*, VI, XI, 4. — [4] Id., *ibid.*, VI, VIII, 7. — [5] Id., *ibid.*, V, XXVIII, 11. — [6] Id., *ibid.*, IX, XI-XII. — [7] S. Cyprien, *Epist.*, XLIX-LV. — [8] Id., *ibid.*, LV. — [9] Id., *ibid.*, XXXVIII. — [10] Id., *ibid.*, XXXIX. — [11] S. Cyprien, *Epist.*, XXXIX. — [12] S. Cyprien, *Epist.*, XL. — [13] *Canones Hippolyti*, VI, 43-47. — [14] *Constitutiones apostolicae*, l. VIII, c. XXIII, édit. F.-X. Funk, t. I, p. 526; Rahmani, *Testamentum Domini nostri Jesu-Christi*, in-8°, Moguntiae, 1899, p. 93-95. A comparer ce texte du Sacramentaire grégorien : *Oremus et pro omnibus episcopis, presbyteris, diaconibus, acolythis, exorcistis, lectoribus, ostiariis, confessoribus, virginibus, viduis, et pro omni populo sancto Dei.* — [15] Eusèbe, *Hist eccl.*, V, I, 26-48. Sur le sens de κλῆρος; cf. A. Ritschl, *Die Entstehung der altkatholischen Kirche*, 2e édit., Bonn, 1857, p. 390-394. — [16] Eusèbe, *Hist. eccles.*, l. V, IV, 3; Tertullien, *De corona militis*, XIII; S. Cyprien, *Epist.*, XXXIV, XXXVII. — [17] S. Irénée, *Adv. haeres.*, II, XXXI; Eusèbe, *Hist. eccl.*, V, VI. — [18] De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romae*, t. II, p. 202. — [19] Origène, *Contra Celsum*, III, 8.

sont très peu nombreux, πάνυ ὀλίγοι [1], dans l'empire eu égard à la population totale, tantôt qu'ils sont très nombreux [2]. Si le chef du Didascalée avait pu prévoir que les critiques et les historiens venus au monde dix-sept ou dix-huit siècles après lui éplucheraient ses paroles, peut-être eut-il pesé les expressions dont il se servait; il faut le prendre tel que nous l'avons et accepter qu'à son point de vue le nombre des martyrs n'était pas fort élevé. On peut penser qu'il eut changé d'opinion s'il avait réédité le *Contra Celsum* qui contient l'affirmation qu'on vient de lire. Ce traité fut écrit en 249, or, l'année suivante, éclatait la persécution de Dèce qui fit une multitude d'apostats et aussi beaucoup de martyrs.

Au cours des deux cents années environ qui s'écoulent entre les drames des jardins de Néron et la persécution de Dèce, il est aussi facile de soutenir le grand nombre que le petit nombre des martyrs; il suffirait de s'entendre sur la valeur de ces adjectifs *grand* et *petit*. Prenons une province où la foi chrétienne n'a été persécutée qu'à une date tardive : l'Afrique. La foi n'y pénétra pas de très bonne heure et les fidèles y connurent des années de tolérance. C'est en l'année 180 que, pour la première fois, le proconsul Vigellius Saturninus *gladium in nos egit*, dit Tertullien [3]. Entre 180 et la mort de Tertullien, à une date inconnue après 220, on ne connaît que la passion des martyrs Scillitains et celle de sainte Perpétue et ses compagnons, mais il faut y ajouter les passages de l'*exhortation ad martyres* [4], de l'*ad nationes*, de l'*Apologeticum* qui, en 197, parlent de nombreux fidèles *martyres designati*, d'autres qui ont été lapidés ou brûlés par la foule [5], d'autres encore qui ont péri par le glaive, le feu, les bêtes, les fouets [6]. Ce qui confirme ces indications, c'est la passion de sainte Perpétue où il est question de *multos fratres martyres* [7], en sorte que c'est toujours la question de savoir le sens qu'on donne à *peu* et à *beaucoup*.

Il faut reconnaître que l'Afrique se trouve dans une situation exceptionnelle ; si nous regardons ce qui s'est passé dans d'autres provinces, il n'est guère possible de douter du grand nombre de leurs martyrs. Nous avons déjà rappelé la *multitudo ingens*, de Tacite, le πολὺ πλῆθος, de saint Clément, à l'occasion des martyrs de l'an 64. On a parlé d'un millier environ? Ce serait à ces martyrs que se rapporterait la commémoraison de neuf cent soixante-dix-huit victimes commémorées le 29 juin sur la voie Aurélienne, par un manuscrit du martyrologe hiéronymien.

Sous Domitien, en 95, Dion Cassius parle de « beaucoup », πολλοι, d'aristocrates affiliés au christianisme et mis à mort [8]; mais ce πολλοι est vague et peut avoir un sens assez restreint. Toutefois, l'allusion contenue dans l'*Apocalypse*, contemporaine de cette persécution invite à admettre une hécatombe de fidèles en Asie-Mineure : « J'ai vu sous l'autel les âmes de ceux qui ont été tués à cause de la parole de Dieu et du témoignage qu'ils ont rendu. Ils criaient d'une grande voix : « Jusques à quand, Seigneur, vous qui êtes saint et vrai, « vous abstiendrez-vous de juger et de venger notre « sang sur les habitants de la terre? » Et à chacun d'eux il fut donné une robe blanche, et il leur fut dit de patienter un peu, jusqu'à ce que fût rempli le nombre de leurs co-serviteurs et frères qui doivent être tués comme eux [9]. »

Hadrien, devenu en vieillissant soupçonneux et cruel, ordonna lui aussi des supplices en Asie. Ils furent assez nombreux; la vue de l'intrépidité avec laquelle les chrétiens marchaient à la mort pour le Christ émut saint Justin au point de l'amener au christianisme [10]. Plusieurs gouverneurs de province écrivirent à l'empereur pour lui dire leur répugnance à céder aux injonctions de la foule qui réclamait le supplice des chrétiens [11].

Le règne d'Antonin le Pieux voit aussi bien des exécutions. « Juifs et païens nous persécutent de tous les côtés; ils nous privent de nos biens, et ne nous laissent la vie que quand ils ne peuvent nous l'ôter, écrit saint Justin. On nous coupe la tête, on nous attache à des croix, on nous expose aux bêtes, on nous tourmente par les chaînes, par le feu, par les supplices les plus horribles. Mais plus on nous fait souffrir, plus augmente le nombre des fidèles [12]. » C'est sous le règne de cet empereur débonnaire que périt saint Polycarpe et nous apprenons que son supplice avait été précédé par celui de douze chrétiens [13].

Marc-Aurèle répand aussi le sang chrétien avec abondance : le catéchiste Ptolémée, le philosophe Justin et ses six compagnons, les quarante-huit martyrs de Lyon suffisent à montrer la justesse de la remarque de Celse d'après qui les chrétiens terrifiés « se cachent parce qu'on les cherche partout pour les conduire au supplice [14] ».

Commode n'a pas mérité le renom de persécuteur quoique le sénateur Apollonius ait péri sous son règne; mais vers la fin du IIe siècle et au début du IIIe le sang coule à flots. Minucius Félix fait allusion, comme à une pratique courante, à des martyres de femmes et d'enfants [15]. Clément d'Alexandrie écrivant sous Septime Sévère, nous apprend que « chaque jour nous voyons de nos yeux couler à torrent le sang des martyrs brûlés vifs, mis en croix ou décapités [16] ».

En résumé, pendant une période de près de deux siècles, les chrétiens ont vécu dans l'empire sous une menace presque continuelle, sous le régime du décret néronien : *Christiani non sint*. Tous n'ont pas succombé parce que, suivant l'observation d'Origène, « Dieu ne voulait pas que toute la race des chrétiens fut anéantie; » mais le nombre de ceux qui ont péri, s'il ne peut être déterminé, doit avoir été élevé, et même très élevé.

A partir de l'an 250, signalé par la persécution de Dèce, que suivra à quelques années de distance la persécution de Valérien, on ne nie plus le grand nombre des martyrs. Dèce et Valérien ne font que passer, mais ils ont eu le temps de multiplier les victimes sur tous les points de l'empire. L'Égypte fut particulièrement éprouvée. Saint Denis d'Alexandrie atteste que, dans cette ville, « les martyrs furent nombreux et d'autres, en très grand nombre, — ἄλλοι πλεῖστοι — furent massacrés par les païens dans les villes et les villages [17] ». Dans une autre lettre, le même évêque écrit : « Je ne vous indiquerai pas les noms de ceux des nôtres qui ont péri; sachez seulement que des hommes et des femmes, des jeunes gens et des vieillards, des jeunes filles et des vieilles femmes, des soldats et des citoyens, des personnes de toute condition et de tout âge, les uns par les fouets, d'autres par le feu, d'autres par le fer, ont vaincu dans le combat, et gagné la couronne du martyre [18]. »

[1] Origène, *Contra Celsum*, VIII, LXIX. — [2] Origène, *Contra Celsum*, I, LVII; III, IX, XV; VIII, LXVIII. — [3] Tertullien, *Ad Scapulam*, III. — [4] Tertullien, *Exhortatio ad martyres*, I. — [5] Tertullien, *Apologeticum*, c. XXXVII. — [6] Tertullien, *Apologeticum*, c. XI, XII, XXXI, L; cf. *Scorpiace*, I; *De fuga in persecutione*, I, XI, XII, XIII; *Ad Scapulam*, IV. — [7] *Passio S. Perpetuae*, XIII. — [8] Dion Cassius, LXVII, 13. — [9] Apoc., VI, 9-11. — [10] *Apol.*, II, XII. — [11] Eusèbe, *Historia ecclesiastica*, IV, XXVI, 10. — [12] *Dialogus cum Tryphone*, CX. — [13] *Martyrium Polycarpi*, XIX. — [14] Origène, *Contra Celsum*, VIII, LXIX. — [15] Minucius Felix, *Octavius*, c. XXXVII. — [16] Clément d'Alexandrie, *Stromata*, II, CXXV. — [17] Eusèbe, *Historia ecclesiastica*, VI, XLII. — [18] Eusèbe, *Historia ecclesiastica*, VII, XI, 20.

La persécution de Valérien fit aussi de nombreuses victimes. La *Passio* des saints Jacques et Marien nous permet d'en juger. Au printemps de l'année 259 des chrétiens furent mis à mort aux environs de Cirta. Le dernier jour, il restait encore beaucoup d'exécutions à faire; pour s'épargner un excès de fatigue, le bourreau ordonna aux condamnés de s'agenouiller à la file sur la rive du Rummel de façon à ce qu'il n'eut, tout en marchant, qu'à faire voler les têtes [1]! Saint Cyprien allait être la victime la plus illustre de cette persécution, au cours de laquelle, à Rome, on vit « tous les jours condamner des fidèles et confisquer leurs biens [2] »; aussi un martyr, Montan, pouvait dire au peuple témoin de son supplice et en s'adressant particulièrement aux hérétiques : « Que la multitude des martyrs vous apprenne où est la véritable Église[3]. »

Lorsqu'on arrive à la dernière persécution qui dura dix années et ne connut pas d'interruption dans l'Asie romaine et l'Égypte, il devient impossible de nier la multitude des martyrs. Eusèbe de Césarée, témoin oculaire et historien véridique de ces années atroces, nous apprend que les témoins du Christ se comptèrent alors par milliers, μυρίους [4], mais le langage humain est impuissant à exprimer des chiffres précis. Au mois de mars 303, à Nicomédie, « une foule compacte » (πλῆθος ἄθρουν μαρτύρων) de chrétiens a la tête tranchée [5]; d'autres sont brûlés; une autre foule (ἄλλο τι πλῆθος), selon le mot de l'historien, fut jetée à la mer [6]. « Qui pourrait dire, poursuit Eusèbe, combien fut grand alors le nombre des martyrs dans toutes les provinces, mais particulièrement en Afrique, en Maurétanie, dans la Thébaïde et dans l'Égypte [7]? » Entrant dans le détail, il estime qu'en Égypte « dix mille hommes [8], sans compter les femmes et les enfants » périrent dans cette phase de la persécution. La Thébaïde vit des exécutions en masse : « Tantôt dix victimes, et davantage, quelquefois vingt, une autre fois non moins de trente, tantôt près de soixante, souvent même jusqu'à cent dans un seul jour, hommes, femmes et enfants... Moi-même, étant sur les lieux, j'ai vu périr en un même jour un grand nombre, les uns par le fer, les autres par le feu : les épées s'émoussaient, ne coupaient plus, se brisaient, et les bourreaux, succombant à la fatigue, étaient obligés de se remplacer les uns les autres [9]. » Les exécutions en masse sont un des caractères de la dernière persécution. Lactance, qui est aussi un contemporain, nous apprend que lorsque les condamnés au feu étaient trop nombreux, on ne brûlait pas isolément chacun d'eux, mais on les brûlait par troupes [10]. Eusèbe et Lactance rapportent qu'au mois de février de l'année 305, une ville de Phrygie, dont tous les habitants étaient chrétiens, fut investie par une petite armée. On promit la vie sauve à ceux qui voudraient sortir, mais aucun des assiégés ne consentit à profiter de cette faveur, dont l'acceptation leur paraissait équivaloir à une sorte d'apostasie. Ils laissèrent les soldats et le gouverneur de la province pénétrer dans leurs murs. Mis en demeure de sacrifier aux dieux, ils refusèrent unanimement. On les enferma tous dans la principale église, vaste édifice qui, malgré les édits, n'avait pas été abattu. Les soldats y mirent le feu. Toute la population, depuis le curateur, les magistrats, les membres du sénat municipal, jusqu'au dernier des habitants, périt dans les flammes en invoquant le Christ [11]. Eusèbe parle encore de quarante hommes décapités le même jour en 310 [12] par ordre de Maximin Daïa, et ce chiffre évoque celui des Quarante martyrs de Sébaste [13], sous Licinius.

En Occident, on avait eu l'exemple de ces exécutions en masse à Agaune (voir Maurice) et, quoique la persécution ait été moins longue et moins sanglante, il est difficile de douter qu'à Rome on ne vit beaucoup d'exécutions en masse [14]. Les cimetières souterrains eurent des tombes sur lesquelles, au lieu de noms, on traça un chiffre évoquant le nombre des martyrs dont les cendres ou les ossements y reposaient. Le poète Prudence, qui visita Rome à la fin du IVe siècle, lorsque les tombeaux des martyrs étaient intacts et quand les *fossores* expliquaient la signification des signes qu'on y lisait, raconte à un ami demeuré en Espagne ce qu'il a vu : « J'ai vu, dans la ville de Romulus, d'innombrables sépultures de saints. Veux-tu connaître les noms écrits sur chacune d'elles? Il m'est difficile de te répondre, tant fut nombreuse la population de justes qu'immola une fureur impie, alors que la Rome troyenne adorait ses dieux nationaux. Beaucoup de tombes sont parlantes, et nous racontent le nom ou l'éloge du martyr. Mais il est aussi des tombes silencieuses que ferment des marbres muets, marqués d'un seul chiffre. On peut connaître par lui le nombre des corps anonymes qui gisent là, amoncelés. Je me rappelle avoir appris ainsi que sous une seule pierre étaient enfermés les reliques de soixante hommes, dont les noms sont connus du Christ seul, qui les a tous unis dans son amour [15]. » Les martyrs ainsi enterrés ensemble, sans qu'on ait pu recueillir leurs noms, avaient très probablement été immolés en troupeau, *gregatim*, pour employer une expression de Lactance. Dans les poèmes épigraphiques dont il a orné les catacombes, le pape Damase (voir ce nom) fait allusion à des sépultures contenant les corps entassés de martyrs : *hic congesta jacent* [16], et célèbre dans le cimetière de Thrason un groupe de soixante-douze chrétiens immolés le même jour [17]. Les pèlerins qui, au VIIe siècle, vinrent de loin visiter les catacombes romaines, dont les tombes n'avaient point encore été ouvertes, ni les inscriptions enlevées, ont vu aussi de ces groupes anonymes : un de soixante-deux martyrs, un autre de trois cent soixante-deux dans les cimetières de la voie Salaire neuve [18]; un de quatre, un de trente, un de quarante dans le cimetière de la voie Labicane [19]; un de quatre-vingts dans le cimetière de la voie Appienne [20]. En rappelant ces chiffres, qui appartiennent à Rome seule, nous ne devons pas oublier que Rome ne fut pas la ville où il y eut le plus d'exécutions en masse, et que, surtout dans la dernière persécution, elles furent autrement fréquentes en Orient.

Ce fut l'Anglais H. Dodwell qui, en 1684, dans ses *Dissertationes Cyprianicae*, soutint, pour la première fois, la thèse du petit nombre des martyrs : *De paucitate martyrum*. Dom Th. Ruinart le réfuta par de bonnes raisons dans sa préface aux *Acta primorum martyrum sincera et selecta*, in-4°, Parisiis, 1689. On aurait pu espérer qu'il n'en serait plus question, mais le fanatisme de Gibbon s'en empara et dans le célèbre chapitre XVIe du *Decline and fall of the roman empire*, chapitre qui compte presque autant d'erreurs que de phrases, l'historien anglais nia l'existence d'une persécution générale proprement dite avant celle de Dioclétien, laquelle ne coûta pas la vie à deux mille martyrs.

[1] *Passio Jacobi et Mariani*, XII. — [2] S. Cyprien, *Epist.*, LXXX. — [3] *Passio SS. Montani, Lucii*, XIV. — [4] Eusèbe, *Hist. eccl.*, VIII, IV. — [5] Id., *ibid.*, — [6] Id., *ibid.*, VIII, VI, 6. — [7] Id., *ibid.*, VIII, VI, 10. — [8] Id., *ibid.* VIII, VI, 8 : μυρίοι τὸν ἀριθμόν. — [9] Id., *ibid.*, VIII, IX, 3-4. — [10] Lactance, *De mortib. persecut.*, XV. — [11] Eusèbe, *Hist. eccl.*, VIII, XI; Lactance, *Divin. instit.*, V, XI. — [12] Eusèbe, *De martyr. Palaest.*, XIII. — [13] S. Grégoire de Nysse, *Orat.*, II, *in XL. martyres.* — [14] Cf. De Rossi, *Roma sotterranea*, t. II, p. 155-161, 178-179, 231. — [15] Prudence, *Peri Stephanon*, XI, 1-16. — [16] De Rossi, *Roma sotterranea*, t. II, p. 22-24, pl. I, I A, II. — [17] De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romae*, t. II, p. 84, 87, 101, 121 — [18] De Rossi, *Roma sotteranea*, t. I, p. 176 : *Epitome de locis SS. martyrum*. — [19] Id., *ibid.*, t. I, p. 178 : *Itinerarium Salisburgense*. — [20] Id., *ibid.*, t. I, p. 180 : *Epitome de locis sanctorum martyrum* donne 806.

On devait s'attendre à voir reparaître ces affirmations dans le livre d'Ernest Havet, *Le christianisme et ses origines*, t. IV, ouvrage qu'il est impossible de prendre au sérieux (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 2663-2666) et la critique mesurée de Gaston Boissier a dit avec justesse ce qu'il faut penser de cette question : « Qu'on se remette devant l'esprit cette suite non interrompue de témoignages; qu'on songe qu'en réalité la persécution, avec plus ou moins d'intensité, a duré deux siècles et demi, et qu'elle s'est étendue à l'empire entier, c'est-a-dire à tout le monde connu, que jamais la loi contre les chrétiens n'a été complètement abrogée jusqu'à la victoire de l'Église, et que, même dans les temps de trêve et de répit, lorsque la communauté respirait, le juge ne pouvait se dispenser de l'appliquer toutes les fois qu'on amenait un coupable à son tribunal, et l'on sera, je crois, persuadé qu'il ne faut pas pousser trop loin l'opinion de Dodwell, et qu'en supposant même qu'à chaque fois et dans chaque lieu particulier il ait péri peu de victimes, réunies elles doivent former un nombre considérable [1]. » C'est à ces mêmes conclusions que s'arrête P. Allard, d'après qui « il a fallu beaucoup d'ignorance ou d'irréflexion pour édifier la thèse *De paucitate martyrum;* et il faudrait un aveuglement volontaire pour la soutenir aujourd'hui [2]. »

Dans une question de cette nature, il est inévitable qu'on rencontre des exagérations dans un sens comme dans l'autre. Au XVIe siècle, le P. Florès parlait de onze millions de martyrs dans l'empire romain [3]; au XIXe, l'abbé Gaume réussissait à en découvrir deux millions et demi pour Rome toute seule [4]; on ne doit prêter aucune attention à ces chiffres, tout ce qu'on peut faire c'est de noter les noms, retenir les groupes dont la mention se trouve dans les textes authentiques, les calendriers, les inscriptions et se rappeler que, dans beaucoup de cas, la multitude des martyrs a fait oublier leurs noms, ou au moins a rendu possible de noter l'anniversaire de chacun d'eux [5].

XLIV. Les sources des Actes des martyrs. — Les documents au moyen desquels nous pouvons reconstituer ce qui a trait au martyre à l'époque romaine sont de trois sortes : nous avons les pièces judiciaires, les œuvres littéraires, les textes épigraphiques et les monuments figurés. Les informations fournies par ces sources diffèrent beaucoup entre elles en qualité et en quantité. Les textes législatifs et juridiques (voir *Dictionn.*, t. IV, à Droit persécuteur, t. IV, à Édits et rescrits) forment une première catégorie, la plus précieuse et la plus riche. Dans ces textes, il est nécessaire de distinguer : 1° les lois proprement dites qui, pour la plupart, ne peuvent être restituées aujourd'hui que de façon conjecturale; 2° les écrits des jurisconsultes, principalement ceux de Domitius Ulpianus qui avait rassemblé et commenté, au livre VII de son traité *De officio proconsulis*, les consultations édictées par les empereurs contre le christianisme. Ce traité nous est parvenu en partie sous la forme de citations dans le *Digeste* et dans la *Collectio mosaicarum romanarum legum* (voir au mot Lois romaines). Les livres VII et VIII du traité *De officio proconsulis* sont ceux dont le *Digeste* renferme le plus d'extraits, et, au point de vue de la poursuite des chrétiens, les fragments d'Ulpien nous représentent son œuvre presque complète. Il faut mentionner encore le jurisconsulte Paul, dont les *Sententiae* nous ont été transmises par les compilateurs de la loi romaine des Wisigoths, et les *Responsa Prudentium*, c'est-à-dire les commentaires des légistes, *disputationes jurisperitorum*, dont l'opinion interprétait et précisait la jurisprudence en concourant à fonder le droit, *condere jura*; 3° les constitutions, édits ou rescrits impériaux. En plus de ceux qui sont cités au *Digeste*, nous avons deux recueils principaux, quoique incomplets, de ces actes des empereurs : le *code Théodosien* (438), qui ne contient pas les actes antérieurs à la paix de l'Église, et le *code Justinien* (528-534), dont les matériaux remontent un peu avant la première date, mais ne présentent pas tous un égal degré de certitude. Les constitutions impériales rendues contre les chrétiens étant sans objet au temps où fut établi le texte des *Pandectae*, elles en furent exclues.

Les œuvres littéraires contiennent un nombre relativement minime de traits historiques concernant les martyrs, et ceux-ci sont disséminés entre une multitude d'ouvrages. Aucun écrivain de cette époque, avant Eusèbe de Césarée (voir ce nom), ne paraît avoir songé à traiter le martyre à la manière historique, au point de vue de l'histoire universelle. Quelques-uns, curieux de recueillir les faits parvenus à leur connaissance, ont enregistré ce qu'ils parvenaient à apprendre des fastes épiscopaux ou martyrologiques de telle Église en particulier. Quant aux écrits qui traitent de la question du martyre, ce sont des compositions didactiques à tendance oratoire comme ceux d'Origène, de saint Cyprien et de quelques autres qui ne font entrer les faits historiques que comme appoint.

L'épigraphie ne joue pas un rôle égal en tous pays dans la question des sources du martyre. D'une manière générale on peut dire qu'elle apporte moins que ce qu'on serait en droit d'attendre d'elle. Les textes sont trop souvent fragmentaires, énigmatiques ou illisibles, pour ne rien dire de ceux qui ne sont utilisables qu'avec le secours d'un amendement sérieux. Même les inscriptions intactes, correctes et développées, ne nous apportent guère que des noms ou des dates, ce qui est assurément beaucoup, mais ce qui n'est qu'un moyen de vérifier ou de compléter les données des listes martyrologiques.

Les papyrus qui ont rendu tant de choses que la science historique et l'histoire littéraire pouvaient croire définitivement perdues, n'ont pas ramené au jour un seul acte authentique, même parmi ceux que nous possédons depuis longtemps; nous ne parlons pas de certains débris autour desquels on a mené grand tapage et qui ne laissent que le souvenir d'une grosse déception.

Les monuments figurés ont été énumérés déjà (voir *Dictionn.*, t. I, à Actes des martyrs) et on ne les rappelle ici que pour mémoire. Ils évoquent des épisodes déjà connus et ne peuvent servir qu'à montrer le succès obtenu par tel récit et à indiquer la popularité d'un saint personnage.

Ces sources d'information, si nous en étions réduits à elles seules, nous instruiraient fort peu et il est impossible de les comparer pour l'étendue et pour la précision aux *Actes des martyrs* qui sont « la transcription exacte, ou à peu près, des procès-verbaux judiciaires dressés par les païens et vendus aux fidèles par les agents du tribunal. »

[1] G. Boissier, *La fin du paganisme*, in-12, Paris, 1911, t. I, p. 457. — [2] P. Allard, *Martyre*, dans *Dict. apolog. de la foi catholique*, 1916, t. I, p. 354. — [3] *De inclyto agone martyrum*, l. IV, c. III. — [4] Gaume, *Les trois Rome*, Paris, 1848, t. IV, p. 591. — [5] De Rossi-Duchesne, *Martyrologium hieronymianum. Prolog.*, p. LXXII. La littérature de ce sujet est assez étendue. Parmi les ouvrages anciens, la préface de dom Ruinart aux *Acta sincera* reste ce qu'il y a de plus vigoureux et de plus critique, les autres noms ont un intérêt uniquement bibliographique; cependant, on peut encore recourir à Georgi, *De miraculis sancti Colluthi*, p. XLIX sq., p. 211; A. Zaccaria, *Raccolte di dissertazioni*, t. II, p. 369 : *Sul numero dei martiri delle dieci prime persecuzioni;* quelques remarques dans De Rossi, *Roma sotterranea*, t. II, p. 177-178; P. Allard, *M. Harnack et le nombre des martyrs*, dans *Revue des questions historiques*, 1905, t. LXXVIII, p. 235-246, et dans *Dix leçons sur le martyre*, in-12, Paris, 1906, p. 134-149.

L'importance de ces documents dépasse de loin le domaine de l'histoire. Ils appartiennent sans doute à l'historien et à l'archéologue, mais ils ne sont guère moins précieux au théologien, au philosophe et, dans certains cas, au physiologiste. A s'en tenir au point de vue spécial de nos études, il devient possible, à l'aide des sources qui viennent d'être énumérées, d'éclairer certains points de chronologie et de topographie demeurés obscurs. Il faut savoir se contenter de ces résultats et ne pas tenter de faire dire aux Actes plus qu'ils ne disent ou autre chose que ce qu'ils disent. Agir autrement conduit à l'illusion et peut entraîner jusqu'à la mauvaise foi. Les faits certains, vérifiés, sont seuls dignes d'être utilisés par l'histoire, quelques autres moins sûrs peuvent seulement être cités, mais non invoqués à l'appui d'une démonstration. Dans quelques cas l'induction est recevable pour suppléer à l'insuffisance des textes, mais c'est là un procédé exceptionnel et dont il faut savoir se garder. En histoire, plus peut-être qu'ailleurs, il faut savoir se résoudre à ignorer.

Comment établir que les Actes des martyrs procèdent de documents publics et officiels? Les archives judiciaires d'où on les a tirés ont-elles réellement existé? Cette existence est hors de contestation. Saint Astère d'Amasée (voir *Dictionn.*, t. I, au mot ASTÈRE) vit au IVe siècle une peinture sur toile, ἐν σινδόνι, retraçant l'histoire du martyre de sainte Euphémie (voir ce nom). « Le juge, nous dit-il, est assis sur un siège élevé; il regarde la vierge d'un œil farouche. Autour de lui sont ses doryphores et de nombreux soldats, puis des greffiers *(notarii)* tenant leurs tablettes et leurs stylets à écrire. L'un de ces hommes, levant la main de la planchette enduite de cire, regarde fixement la chrétienne en se tournant vers elle comme pour lui enjoindre de parler plus distinctement, afin d'éviter toute erreur dans la transcription des réponses [1]. » Ces greffiers faisaient partie de l'administration romaine, ainsi que nous le voyons par ce dialogue : « Pendant que Magnilien, le greffier, écrivait les réponses des chrétiens, le proconsul Gabinius lui dit : As-tu inscrit les noms de tous? » Magnilien répondit : « Si ta Puissance l'ordonne, je lirai mon texte. » Le proconsul Gabinius dit : « Lis-le .» Alors le greffier Magnilien dit et lut : « Les noms que j'ai notés sont les suivants : Maxime, Dadas et Quintilien [2]. » Afin de suivre l'interrogatoire sans en rien omettre, les greffiers faisaient usage d'une écriture sténographique appelée « notes tironiennes ». Les pièces ainsi établies étaient transcrites ultérieurement en caractères vulgaires et ce n'était que sous cette dernière forme qu'elles entraient dans les archives judiciaires.

Nous connaissons plusieurs greffiers dont les transcriptions nous sont parvenues. Ce sont d'abord Néon et Eustrate, qui se convertirent à la vue des violences soutenues par les chrétiens, puis le greffier Cassien. Celui-ci, indigné par l'audition d'une sentence de mort, lança à terre son registre et son stylet. Dans les actes du martyr Habib, martyrisé sous Licinius, à Edesse, nous voyons que « les notaires écrivaient tout ce qu'ils avaient entendu à l'audience, et les *sharirs* de la ville (gens de police) écrivaient le reste, c'est-à-dire ce qui avait été dit en dehors du prétoire. Suivant l'usage ils rapportaient au juge tout ce qu'ils avaient entendu, et leurs dépositions étaient rappelées dans les Actes [3]. » Plusieurs pièces d'une valeur plus que médiocre parlent des *Acta* écrits devant le tribunal [4] et sur l'ordre du président [5].

Les archives judiciaires fonctionnaient avec régularité. Apulée parle de l'*Instrumentum provinciae* qui reçoit la sentence : *quae semel lecta, neque augeri littera una, neque autem minui potest; sed, utcumque recitata est, ita provinciae instrumento refertur* [6]; mais auparavant, et tandis que les pièces se trouvaient encore entre les mains du *commentariensis* il n'en était pas ainsi. Un martyr nommé Victor, ébranlé par la torture et craignant d'y être appliqué de nouveau « aborda en secret le *commentariensis* et fit humblement appel à sa pitié, le suppliant de rayer son nom des *Actes* et de le délivrer; il lui offrait en récompense un petit fonds de terre qu'il possédait. Le *commentariensis* accepta, et fit sortir Victor de la prison pendant la nuit [7].

Les archives étaient dépositaires de pièces auxquelles on avait à recourir fréquemment. Tertullien renvoie ses contradicteurs aux archives de Rome [8]. Pour le cas particulier du martyre, nous possédons plusieurs témoignages. Eusèbe a conservé ce fragment d'Apollonius : « En ce qui regarde Alexandre, il faut que la vérité soit connue; cet homme a comparu devant Aemilius Frontinus, proconsul d'Asie, non pas comme chrétien, mais pour des vols commis alors qu'il avait déjà apostasié. Ceux qui voudront s'instruire complètement de cette affaire n'ont qu'à recourir à l'ἀρχεῖον δημόσιον, aux archives publiques de la province d'Asie [9]. » Dans la même province, Théodore, évêque d'Iconium, parle d'une pièce de cette nature établissant le martyre de saint Cyricus et de sainte Julitte, sa mère [10]. Eusèbe a dû être un assidu des archives; il leur emprunte les termes du procès-verbal de la comparution de saint Denis d'Alexandrie [11].

En Afrique, où les archives portaient le nom d'*archivum proconsulis* [12], plusieurs documents d'une valeur exceptionnelle nous aident à reconstituer le formulaire des *Acta martyrum*. La pièce la plus voisine de l'original, si tant est que ce ne soit pas l'original même, est connue sous le nom d'*Acta proconsularia sancti Cypriani*. Nous savons, grâce à l'attestation d'un contemporain, le diacre Pontius, qu'elle a fait partie des archives. Saint Augustin écrit à l'occasion du procès de Félix, évêque d'Aptonge : *Si tota gesta vis legere, ex Archivo proconsulis accipe* [13], et il donne le texte des Actes qu'il allègue. Saint Cyprien vise des documents semblables [14]. Nous n'avons aucun texte relatif à l'Espagne; mais en Gaule, en 250, l'archive de Toulouse reçoit le procès de l'évêque Saturnin. Un dernier indice consiste dans la mention assez fréquente dans les anciens catalogues de martyrs : Tel et tel, martyrs, dont on conserve les actes : *quorum gesta habentur* [15].

Les pièces mises aux archives y étaient indéfiniment conservées. Outre les témoignages cités de Tertullien, d'Apollonius, de saint Augustin et du rédacteur de la passion de saint Saturnin, nous entendons saint Jérôme sommer Rufin de produire les Actes qui constatent ce qu'il a eu à souffrir pour la foi du Christ [16]. Quand la paix eut été rendue à l'Église, on procéda contre les « traditeurs » accusés d'avoir livré les Écritures, les vases sacrés, le mobilier liturgique et d'avoir trahi les noms des frères pendant la dernière persécu-

[1] Combefis, *Sancti Patris nostri aliorumque orationes*, p. 209. — [2] *Acta sanct.*, t. II, 13 avril, p. 974; *Acta SS. Maximi, Quintiliani Dadae*, 4. — [3] W. Cureton, *Ancient syriac documents*, 1864, p. 72 sq.; cf. Rubens Duval, *La littérature syriaque*, 1897, p. 127 sq. — [4] Cotelier, *Monum. Eccl. graec.*, t. I, p. 193; *Acta S. Eupli*, 1. — [5] Baluze, *Miscellanea*, t. I, p. 27; *Passio S. Mariae*, 4. — [6] Apulée, *Florid.*, l. IX. — [7] *Passio Hieronis*, dans Le Blant, *Actes des martyrs, Supplément au recueil de dom Ruinart*, in-4°, Paris, 1882, p. 11, d'après le ms. *lat. 1020*, fol. 106 v. de la Bibl. nat. — [8] Tertullien, *Adv. Marcionem*, l. IV, c. VII. — [9] Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. V, c. XVIII. — [10] *Acta sanct.*, juin t. III; *Epist. Theodorici episc. de passione S. Quirici et Julittae*. — [11] Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. VII, c. XI. Voir la note de Valois. — [12] S. Augustin, *Contra Cresconium*, l. III, c. LXX. — [13] *Contra Cresconium*, l. III, c. LXX. — [14] *Epist.*, LXVIII, *Felici presbytero*. — [15] De Rossi-Duchesne, *Martyrol. hieronym.*, passim. — [16] S. Jérôme, *Adv. Rufinum*, l. I.

tion. A cette occasion, on produisit les « Actes publics » qui constataient officiellement les faits [1].

L'instruction du procès des martyrs se prolongeait parfois pendant plusieurs mois [2], ou bien il arrivait que la cause était reprise après un premier jugement [3]; il arriva plusieurs fois que le magistrat devant lequel avait eu lieu la première comparution étant mort [4], le procès venant à échoir à son successeur ou à un intérimaire, celui-ci se faisait rendre compte des affaires ouvertes. En pareil cas, on communiquait au nouveau magistrat les procès-verbaux [5]. Enfin, ces actes étaient parfois transmis à une juridiction supérieure; ce fut le cas de ceux de l'évêque Acace dont l'interrogatoire eut le don de faire rire l'empereur Dèce et lui valut sa grâce [6]. Aucun texte ne nous permet d'éclaircir la question de savoir si on communiquait la minute du texte ou bien une expédition. Quoi qu'il en soit, nous sommes moins redevables à ces circonstances qu'à la ferveur des fidèles des copies parvenues jusqu'à nous. Ceux-ci ne reculaient devant aucun sacrifice, aucun péril, pour se procurer la transcription des Actes. Ce fait nous met sur la voie d'une mesure administrative dont il ne reste pas d'autre trace. La communication des procès-verbaux des causes criminelles, devait être interdite pendant les trois premiers siècles, car sans cette réserve, il eût été inutile de recourir aux voies détournées dont plusieurs actes nous instruisent. Divers textes nous apprennent que les *Acta* « étaient régulièrement confiés à la garde du *commentariensis* », qui en trafiquait sans vergogne. On lit, en effet, au début des actes de saint Tarachus : « Nous, Pamphile, Marcien, Lysias, Agathocle... et tous les frères qui sont à Iconium, fidèles dans la vérité, et d'un seul chœur en Notre-Seigneur Jésus-Christ, nous avons recherché ce qui s'est accompli en Pamphylie, à l'égard des martyrs; et comme il importait de recueillir tous les témoignages relatifs à leur confession, nous avons obtenu de transcrire ces documents, au prix de deux cents deniers, payés à Sabaste, l'un des greffiers [7]. » On rencontre un fait analogue dans la vie de saint Pontius [8]. Le rédacteur de la passion du diacre Habib, à Edesse, semble ne s'être pas heurté aux mêmes difficultés. « Les notaires, dit-il, écrivaient tout ce qu'ils avaient entendu à l'audience... Moi, Théophile, qui étais païen de naissance et qui ai confessé le Christ dans la suite, je me suis empressé de prendre copie des Actes de Habib, comme j'avais autrefois écrit les Actes des martyrs Gouria et Schamouna, ses compagnons [9]. »

Une fois en possession de ces copies, les chrétiens les reproduisirent tel quel, ou bien ils en tirèrent le sujet de relations d'une allure plus littéraire; tantôt on reproduisait divers fragments sans aucun changement, tantôt le procès-verbal était remanié presque en entier. A ce point, chaque document réclame sa monographie.

Les Églises se servaient des procès-verbaux pour toucher les infidèles et affermir les frères. Les païens le savaient et s'efforçaient de contrecarrer cette propagande. Prudence nous apprend que des Actes furent saisis chez des fidèles et détruits [10]. Mais une telle mesure était illusoire; les perquisitions domiciliaires exécutées pendant la persécution de Dioclétien montrent le courage et l'adresse, parfois l'héroïsme, luttant avec succès contre les violences administratives. Certains magistrats eurent recours à une mesure radicale. Dans le procès de saint Vincent, diacre de Saragosse, le gouverneur interdit de noter les débats, qui ne nous sont parvenus qu'à l'aide de relation rédigée au moyen des souvenirs de témoins oculaires [11]. Dans la passion de saint Victor le Maure, nous lisons que « Anulinus fit saisir tous les *exceptores* qui se trouvaient dans le palais, afin de s'assurer qu'ils ne cachaient aucune note écrite. Ces hommes jurèrent par les dieux et par le salut de l'empereur qu'ils ne feraient rien de semblable; tous les papiers furent apportés, et Anulinus les fit brûler en sa présence par les mains de l'exécuteur. L'empereur approuva fort cette mesure [12]. » Un trait analogue se retrouve dans d'autres pièces [13]. Ces mesures étaient d'autant plus douloureuses aux frères qu'elles étaient irrémédiables; et nous savons leur respect pour les actes, qui leur paraissaient à peine moins sacrés que le propre sang des martyrs [14].

Une autre source des actes des martyrs qui paraît comprendre un très petit nombre seulement de pièces dignes d'attention, c'est les relations des témoins oculaires : la relation du martyre de saint Vincent de Saragosse [15] et la passion de sainte Perpétue qui est, en partie, une autobiographie. Dom Ruinart explique les légères différences qu'on relève dans les différentes versions de cette dernière pièce par le fait que les fidèles présents à l'interrogatoire, ou à la lecture liturgique, avaient tiré copie en leur particulier de ce qu'ils venaient d'entendre [16].

Quoi qu'il en soit, toutes les relations dignes de confiance doivent être réparties en deux séries : les *Actes* et les *Passions*. Le premier terme s'applique exclusivement aux transcriptions exactes, ou à peu près, des procès-verbaux judiciaires, le second terme aux rédactions composées par des chrétiens à l'aide de ces procès-verbaux. Dans le premier type, dit Edmond Le Blant, se classent quelques textes dont les *Acta proconsularia S. Cypriani* sont évidemment le plus parfait; quant aux *passiones*, nous en avons des modèles achevés dans celles de sainte Perpétue, des saints Saturnin et Dativus, des saints Jacques et Marien, des saints Montanus et Lucius, dans la célèbre lettre des Églises de Lyon et de Vienne. A ce propos, on doit remarquer que ce procédé paraissait alors tout à fait correct et les rédacteurs mentionnaient, comme une garantie de leur véracité, cette adaptation des pièces du greffe [17].

Aux différentes preuves que nous avons de l'existence des procès-verbaux judiciaires et des actes des poursuites exercées contre les fidèles vient s'ajouter le 13e canon du concile d'Arles, tenu en 314 : *De his qui Scripturas sanctas tradidisse dicuntur, vel vasa domi-*

[1] *Conc. Arelat.*, 314, can. XIII; S. Augustin, *Contra Cresconium*, l. III, c. XXIX, LXX; *Contra litteras Petiliani*, II, 20, 45. — [2] *Acta SS. Tarachi, Probi et Andronici*, dans Ruinart, *op. cit.*, p. 456 sq.; S. Cyprien, *Epist.*, VIII, XVI, XXXIII, XXXV, LIII; Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. XI, c. XXXIX. — [3] *Acta proconsularia S. Cypriani*, II. — [4] *Passio Perpetuae, Acta S. Cypriani.* — [5] *Acta sanct.*, 28 janvier : *Acta S. Thyrsi*, VI, 31; *Acta sanct.*, 6 septembre : *Acta S. Januarii; Acta sanct.*, 24 juillet : *Passio S. Christinae*; Ruinart, *op. cit.*, p. 499. *Passio S. Quirini*; cf. E. Le Blant, *Les actes des martyrs*, p. 101, n. 41. — [6] *Acta sanct.*, 8 mai, 17 août : *Acta S. Acacii*, 19; *martyr. S. Myronis*, 7; *Acta sanct.*, 22 janv., 24 sept. : *Acta S. Paphnutii*, 23; *Acta S. Clementis Ancyrani*, 42. — [7] Ruinart, *op. cit.*, p. 422 : *Acta SS. Tarachi, Probi et Andronici.* — [8] Baluze, *Miscellanea*, t. I, p. 33 : *Vita et passio S. Pontii.* — [9] W. Cureton, *Anc. syr. doc.*; R. Duval, *op. cit.*, 1899, p. 127. — [10] *Peri Stephanon*, I : *Hymn. S. Hermet. et Celed.*, vs. 75-78. — [11] Ruinart, *op. cit.*, p. 66; *Passio S. Vincentii levitae*, 1. — [12] *Acta sanct.*, 8 mai; *Acta S. Victoris Mauri*, 6. — [13] Sc. Maffei, *Istit. diplom.*, p. 310 : *Passio S. Firmi et Rustici; Acta sanct.*, 21 septembre : *Acta S. Alexandri episcopi.* — [14] *Acta sanct.*, 1er août : *Acta S. Felicis*, 1 : *De eius cruore una cum gestis reliquias nobiscum detulimus.* — [15] Ruinart, *Acta martyrum*, p. 366 : *Passio S. Vincentii*, 1; E. Le Blant, *Les persécuteurs et les martyrs*, 1893, p. 5; L. Duchesne, *Liber pontificalis*, introd., t. I, p. CI, n. 1. — [16] Ruinart, *Acta sincera*, 1689, p. 79-81. — [17] Baluze, *Miscellanea*, t. I, p. 14 : *Acta SS. Saturnini, Felicis, Dativi, Ampelii et aliorum*, 1; *Acta sanct.*, 31 mai : *Acta Cantii*, 1; *Acta sanct.*, 6 février : *Acta S. Dorotheae*, 1; Ruinart, *Acta martyrum sincera*, in-4°, Parisiis, 1689, p. 120 : *Passio S. Saturnini*, 2.

nica, vel nomina fratrum suorum, placuit nobis ut quicumque eorum ex actis publicis fuerit delectus, non nudis verbis, ab ordine cleri amoveantur. Nous lisons ici une allusion aux recherches prescrites par Dioclétien pour la destruction des livres chrétiens et des objets liturgiques. Il ne manqua pas de fidèles qui refusèrent ce que réclamaient les persécuteurs et qui payèrent de leur vie leur désobéissance. Cet héroïsme ne fut pas le fait de tous. En 303, deux évêques africains, Paul et Sylvain, cédèrent aux menaces des gentils. Nundinarius, diacre de Sylvain et brouillé avec lui, chercha l'occasion de se venger et l'accusa, en 320, d'avoir livré les vases sacrés. L'affaire fut portée devant le consulaire Zénophile et nous possédons deux transcriptions différentes du procès-verbal.

Nundinarius réclama la lecture des Actes de 303 relatifs au fait dénoncé, conservés aux archives du greffe. Le consulaire ordonna la lecture. Cela fait, Zénophile dit : « Des actes et des pièces qui viennent d'être lus, il résulte que Sylvain est *traditeur* [1]. » Ainsi fut apportée, pour deux évêques coupables de faiblesse, la preuve officielle, *ex actis publicis*, exigée par le concile d'Arles dont on vient de lire le canon 13e, et rien ne saurait mieux attester que les *acta* judiciaires étaient classés dans les greffes et qu'on les y retrouvait au besoin. Ajoutons à cela un renseignement qui n'est pas négligeable, c'est que, d'après le témoignage de Lydus, mort vers l'an 565, ces documents étaient fort longtemps conservés, car l'écrivain byzantin mentionnant un dépôt de cette nature, dit qu'on y gardait de son temps la série des actes judiciaires depuis le règne de Valens, c'est-à-dire depuis deux siècles, et qu'on les y consultait aussi facilement que s'ils eussent été écrits de la veille [2].

Tel est l'ensemble des faits principaux qui établissent comment les procès-verbaux s'écrivaient à l'audience même, par les mains des *notarii* païens, comment ils passaient dans les archives, et comment les chrétiens en obtinrent des copies dont le texte, religieusement reproduit ou développé dans des mesures diverses, devint la base de ce que les anciens ont nommé les *Acta martyrum* [3].

Une mention contenue dans le *Liber pontificalis* appartient à notre sujet. On y lit que le pape Clément, troisième successeur de saint Pierre « partagea les diverses régions de Rome entre de fidèles notaires de l'Église, lesquels, chacun dans son quartier, devaient rechercher avec sollicitude et curiosité les gestes des martyrs [4]. » Ensuite Antéros « fit rechercher avec soin, par les notaires, les gestes des martyrs et assura leur conservation, *in ecclesia recondit* [5]. » Fabien, successeur d'Antéros, « créa sept sous-diacres, qui surveillaient l'exactitude des collections faites par les sept notaires [6]. » Ces textes sont plus curieux que véridiques. Il faut observer que les *Acta* parvenus jusqu'à nous ne proviennent jamais des recueils de ces notaires ou prétendus notaires ecclésiastiques, dont aucun document contemporain ne mentionne l'existence ou la présence. Devant une institution dont il ne trouve ni les preuves dans son fonctionnement, ni la trace d'aucun individu en ayant fait partie, l'historien a le devoir de se tenir en garde et d'attendre, avant de mettre à profit des textes trop clairs, une confirmation qui ne lui a pas été fournie [7]. L'acharnement déployé contre les archives des chrétiens pendant la persécution de Dioclétien nous a privé sans doute d'un grand nombre de ces pièces. Mais « l'Église, après la tourmente, sut pourvoir à la réfection de ses archives dévastées. Ce fut souvent à l'aide de souvenirs, de traditions orales, que l'on dut reconstituer alors nombre d'*Acta* et de *Passiones*, et souvent, sans en excepter les pièces dites « sincères », ces rédactions nouvelles furent accommodées, pour le détail, à la mode du temps où elles étaient faites [8]. » Il arriva donc que des pièces de la plus rare valeur, les Actes de sainte Thècle, par exemple, furent coulés dans le cadre d'une composition inventée de toutes pièces, comme quelques parcelles de métal précieux dans une gangue pâteuse et grossière. Il en résulta, au moins dans certaines Églises, un discrédit complet jeté sur cette littérature. En Afrique, le concile d'Hippone, tenu en 393, constatait et autorisait la lecture des *Acta* au jour anniversaire des martyrs [9]. A Rome, au contraire, ils disparurent peut-être complètement de la liturgie et d'assez bonne heure. A la fin du VIe siècle, ils étaient à peu près inconnus [10]. A Milan, on continua de leur emprunter les leçons de la messe [11]; de même en Gaule à l'époque mérovingienne [12].

L'époque des persécutions ne fournit aucun cas de passions inventées.

XLV. Les Actes et Passions des martyrs. — Les légendes qui encombrent le genre littéraire auquel appartiennent les Actes des martyrs, discutées avec une critique rigoureuse au XVIIe siècle, avaient produit en général, au XVIIIe et jusque vers la seconde moitié du XIXe, une impression défavorable sur les hommes éclairés désireux de réintroduire dans les études ecclésiastiques la rigueur et les scrupules de l'érudition classique. Les documents qui étaient en possession du droit de présenter les pièces originales du procès des martyrs s'étant trouvés pour la plupart apocryphes; les textes des historiens proprement dits relatifs aux persécutions étant rares et courts; les recueils des lois romaines ne contenant presque rien sur la matière, il était naturel qu'on s'imposât la plus grande réserve. Par l'effet d'une réaction aisée à comprendre on en vint à professer et, peut-être, à croire que les persécutions furent en réalité peu de chose, que le nombre des martyrs fut peu considérable, et que tout le système de l'histoire ecclésiastique sur ce point n'est qu'une construction artificielle. Peu à peu la lumière s'est faite: l'étude des monuments et des textes a ramené à une plus exacte mesure.

Il est incontestable que, si nous étions réduits, pour l'histoire des persécutions, aux Actes des martyrs, le scepticisme aurait pu se donner carrière. La composition des Actes des martyrs devint, à une certaine époque, un genre de littérature religieuse, pour lequel on consulta bien plus l'imagination et une certaine exaltation pieuse que les documents authentiques. Si l'on excepte la lettre relative à la mort de saint Polycarpe, celle qui contient le récit des héroïques souffrances des martyrs de Lyon, les Actes de plusieurs martyrs mis à mort en Afrique et quelques autres récits d'une authenticité indiscutable, il faut convenir que parmi les pièces qualifiées sincères il s'en trouve quelques-unes à retrancher et fort peu à ajouter. En outre, les historiens de l'empire, sur ce qui regarde les chrétiens comme sur tant d'autres points, sont singulièrement pauvres de détails. Les vrais documents sur les persécutions que l'Église eut à souffrir sont les ou-

[1] S. Augustin, *Contra Cresconium*, l. III, c. XXIX; Baluze, *Miscellanea*, t. I, p. 23; *Gesta apud Zenophilum*. — [2] Lydus, *De magistratibus populi romani*, l. III, c. XXIX. — [3] E. Le Blant, *Les persécuteurs et les martyrs*, in-8°, Paris, 1893, p. 6-7. — [4] *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. I, p. 123. — [5] Id. *ibid.*, t. I, p. 147. — [6] Id., *ibid.*, t. I, p. 148. — [7] L'auteur du *Liber pontificalis* semble croire qu'à la paix de l'Église les notaires changèrent d'attributions; de même l'auteur du *Constitutum Silvestri*. — [8] Le Blant, *Actes des martyrs*, p. 25. — [9] *Conc. Hippon.*, can. XXXVI; Mansi, *op. cit.*, t. III, col. 924. — [10] *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. I, introd., p. CI. — [11] P. Cagin, *Avant-propos à l'Antiph. ambros.*, dans *Paléographie musicale*, t. V. — [12] Mabillon, *De liturgia gallicana*, I, V, 7, p. 39.

vrages qui composent la littérature chrétienne primitive. Ces ouvrages n'ont pas besoin d'être des auteurs auxquels on les attribue pour faire autorité dans une pareille question. Le goût pour les suppositions d'écrits de tout genre était si répandu à cette époque, qu'un très grand nombre de livres qui nous ont été légués par les deux premiers siècles sont d'une attribution incertaine; mais cela n'empêche pas que ces livres sont des miroirs très exacts du temps où ils ont été composés. La Ire épître de saint Pierre, l'Apocalypse de saint Jean, l'épître mise sous le nom de Barnabé, celle de Clément de Rome, les épîtres de saint Ignace et de saint Polycarpe, les parties des poèmes sibyllins qui appartiennent au Ier et au IIe siècle, toutes les pièces originales qui nous ont été conservées par Eusèbe sur les origines du montanisme, les controverses des gnostiques et des montanistes sur le martyre, le *Pasteur* d'Hermas, les *Apologies* d'Aristide, de Quadratus, de saint Justin, de Tatien révèlent presque à chaque page un état violent qui pèse sur la pensée de l'écrivain et l'obsède en quelque sorte. De Néron à Commode, sauf de courts intervalles, on dirait que le chrétien vit en ayant toujours devant les yeux la perspective du supplice. Le martyre est la base de l'apologétique chrétienne, le signe de la vérité du christianisme. L'Église orthodoxe seule a des martyrs; les sectes dissidentes, par exemple les montanistes, font d'ardents efforts pour prouver qu'elles ne sont pas privées de ce criterium suprême de vérité. Les gnostiques sont mis au ban de l'Église surtout parce qu'ils professent l'inutilité du martyre. C'est qu'en effet la persécution, comme le veut Tertullien, était bien alors l'état naturel du chrétien. Certains détails des Actes des martyrs parmi les plus sincères peuvent être sujets à caution, d'autres peuvent ne contenir qu'une parcelle de vérité; mais l'effroyable tableau qu'ils déroulent devant nous fut une réalité. On s'est souvent fait de trompeuses images de cette lutte terrible qui a entouré les origines chrétiennes d'une brillante auréole et a imprimé aux plus beaux siècles de l'empire une hideuse tache de sang; on n'en a pas exagéré la gravité. Les persécutions ont été un élément de premier ordre dans la formation de cette grande association d'hommes qui la première fit triompher son droit contre les prétentions tyranniques de l'État.

Reste à savoir ce que valent, au point de vue de l'histoire, les passions des martyrs? De quel secours peuvent-elles être à qui veut reconstituer le passé chrétien particulièrement à l'époque des persécutions? L'inventaire de ces passions porte sur une multitude de pièces dont les témoignages ont été longtemps acceptés avec une excessive bienveillance. Clercs et moines les ont lues journellement et en ont distillé la substance aux fidèles, en sorte que ces textes ont contribué à former, pendant des siècles, les idées du monde chrétien, du monde ecclésiastique surtout et de sa clientèle immédiate, sur les premiers siècles de l'Église. Ceux-mêmes qui les discutent et les critiquent ne peuvent empêcher l'image, que la lecture de l'office a formé dans leur esprit, d'interférer, quoiqu'ils en aient, avec des représentations plus véridiques du passé chrétien. C'est rendre service à ces derniers surtout, que de leur fournir les éléments d'une réponse à cette question : « Qu'y a-t-il de vrai dans tout ceci? » D'autant que, dans un monde tout différent, celui des historiens, des archéologues et des critiques, sévit une doctrine qui prend le contre-pied des antiques errements, et qui tend à confondre, dans une même réprobation, et pour des raisons analogues, l'ensemble de la littérature hagiographique.

Il y a très longtemps qu'on a élevé des doutes sur l'authenticité d'un grand nombre d'Actes des martyrs; et, parmi ceux qui les ont traités avec le plus de rigueur, on compte certaines gens qui ne peuvent être soupçonnées de mauvaise foi ou de parti pris; en 496, le décret gélasien (voir ce mot) dit qu'on ne les lit pas dans les églises de Rome, parce qu'on n'en connaît pas les auteurs, et des mains infidèles ou ignorantes les ont surchargés de détails inutiles ou suspects [1]. Mabillon a trouvé, sur un manuscrit du XIe siècle, les réflexions suivantes : *Sanctorum martyrum passiones idcirco minoris habentur auctoritatis, quia scilicet quibusdam illarum falsa inveniuntur mixta veris, et, quamquam in aliis parum sit falsitatis, in aliis tamen parum est veritatis; paucissimae vero restant quae totum quod verum est sonant* [2]. Au XVIIe siècle, Tillemont, de qui la conscience eut été facilement effleurée par le scrupule, n'hésite pas cependant, dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, à rejeter impitoyablement beaucoup de ces actes, au grand scandale de certaines gens qui n'excusent pas cette largeur d'esprit chez un chrétien auquel ils jettent l'anathème dès l'instant qu'il applique la probité à l'histoire et, dans l'étude des documents chrétiens, les règles ordinaires de la critique. Vers le même temps, dom Thierry Ruinart entreprit de trier cette masse énorme de récits légendaires pour ne retenir que ceux qui lui semblaient irréprochables. Il en trouva, à son sens un peu plus d'une centaine, cent vingt environ, qu'il réunit dans un volume célèbre sous le titre devenu classique d'*Acta primorum martyrum sincera et selecta*, paru en 1689.

Depuis la date où parut ce livre, c'est-à-dire depuis deux siècles et demi, on a soulevé quelques doutes sur le bien-fondé de l'authenticité de toutes les pièces du volume, on en a exclu quelques-unes ou on a ajouté un très petit nombre d'autres. Deux siècles après dom Ruinart, Edmond Le Blant donna, en 1882, un *Supplément aux Acta sincera* conçu suivant une méthode différente. Au lieu de chercher des actes qu'on puisse reproduire en entier et dont toutes les parties soient reconnues à l'abri du soupçon et loin de croire qu'il faille ajouter, il inclina à penser que plus d'une pièce ne justifie pas son titre de *sincera;* en somme, il partage l'opinion du moine du XIe siècle et il croit qu'il y a peu de pièces où tout soit véritable, mais il juge qu'il y en a fort peu où tout soit faux.

Il arrive quelquefois à Tillemont que, pour un seul passage qui lui semble « sentir la fiction et le roman » ou qui n'a pas suffisamment « l'air de l'antiquité », il rejette le récit tout entier et refuse de s'en servir. E. Le Blant part d'une conception opposée; dans des actes remplis d'erreurs de dates et de noms, pleins de mensonges et d'inventions, il saisit une particularité, la met à l'écart et, sans prétendre réhabiliter le récit d'où il l'extrait, il retient ce détail et s'en sert pour éclairer l'histoire générale.

Il est aisé de comprendre d'où viennent les principales altérations que les actes des martyrs ont subies. Les magistrats chargés d'appliquer les lois contre les chrétiens s'étaient facilement aperçus que la lecture des Actes augmentait leur nombre et soutenait leur courage dans les supplices. Cette sorte de passion, qui pousse au martyre, se communique par l'exemple; c'est en voyant souffrir qu'on s'excite à souffrir. Aussi, plus les chrétiens conservaient ces récits avec soin et les lisaient avec ferveur, plus leurs ennemis devaient chercher à les détruire. Sans aucun doute, ils se trouvaient au nombre de ces livres de la doctrine proscrite que Dioclétien fit brûler sur les places publiques. Comme alors la persécution dura dix ans et qu'elle fut très habilement conduite, il est probable que la plus grande partie de ces ouvrages fut découverte par les agents de l'empereur, sans compter ceux qui furent

[1] Labbe, *Concilia*, t. IV, col. 1260. — [2] Martène et Durand, *Veterum scriptorum amplissima collectio*, t. VI, col. 776.

supprimés par les chrétiens timides qui craignaient de se compromettre en les gardant. Quand la paix fut rendue à l'Église, les livres perdus durent être reconstitués à l'aide des souvenirs, au moyen des traditions populaires. C'est déjà une première cause d'erreur. Il est dans la nature des traditions qu'elles s'exagèrent et s'amplifient en passant d'un narrateur à un autre. Mais il dut même arriver souvent que les souvenirs faisaient défaut. D'un saint ancien, qui avait souffert le martyre dans les premières persécutions, on ne savait plus guère que son nom et quelques détails vagues sur son supplice. Pour lui faire une histoire, on emprunta sans scrupule à la légende d'un autre saint. On possède des exemples très curieux de ces emprunts; c'est ainsi que les actes de saint Taraque ont servi de modèle à ceux de saint Tatien, si bien que les mêmes événements et les mêmes noms sont répétés dans les deux relations sans qu'on ait pris la peine d'y rien changer. De là vient que, dans ces récits, beaucoup de détails sont tout à fait semblables. Un même nom, observe E. Le Blant, celui d'Anulinus, y reparaît à chaque instant, que la scène se passe à Lucques, à Milan, à Ancône, sous Néron, sous Valérien, Galien, Maximien, Dioclétien; et, si l'on ne veut admettre que, par une rencontre singulière, tant d'hommes ainsi nommés aient eu à poursuivre les fidèles, on reconnaîtra, dans des pièces si diverses, le nom du terrible proconsul Anulinus, qui, sous Dioclétien, fut le bourreau des martyrs d'Afrique, et qui, pour les narrateurs de seconde main, devint le type même du magistrat persécuteur.

On comprend que, dans ces actes restitués, les miracles soient devenus plus nombreux. Indépendamment du plaisir que l'imagination trouve au merveilleux, et qu'en l'absence de documents certains il lui devenait aisé de satisfaire; il y avait une raison spéciale qui devait porter à les multiplier. On voit, par les hymnes de Prudence, combien chaque pays tenait à ses saints particuliers. La plupart des martyrs étaient honorés dans la ville où ils avaient vécu, auprès de l'église où l'on conservait leurs reliques; leur culte était surtout local. Pour beaucoup d'esprits, mal dégagés encore du paganisme, ils remplaçaient les vieilles divinités topiques qui avaient reçu tant d'hommages. On les regardait comme les protecteurs de la contrée; on était fier d'eux; ou voulait leur faire une histoire plus belle que celle de tous les saints voisins, et surtout pour montrer qu'ils étaient les plus puissants, y mettre un plus grand nombre de miracles. Rien n'était plus aisé et les magistrats païens eux-mêmes se faisaient involontairement les complices de ce désir des fidèles; eux aussi, sans y songer, ils introduisaient des miracles dans la légende. Comme ils avaient peine à comprendre qu'on pût supporter les supplices qu'ils infligaient à leurs victimes, ils étaient portés à supposer qu'elles avaient recours à des maléfices pour y résister, qu'elles étaient protégées par quelque puissance supérieure. Lorsqu'ils entendaient le martyr s'écrier : « Seigneur! viens au secours de ton serviteur! » et qu'ils ne voyaient rien apparaître, ils disaient d'un air triomphant : « Où donc est celui que tu appelles? » Ces apparitions merveilleuses que les magistrats redoutaient, naturellement les chrétiens affirmaient qu'elles se réalisaient; ils ne doutèrent pas de cette protection divine qui rendait leurs saints invulnérables, et ils assurèrent qu'elle se manifestait par des signes visibles. Ainsi, en ce temps où la croyance au surnaturel était générale, des deux côtés on s'attendait au miracle, et, quand le narrateur chrétien en introduisait un dans le récit qu'il composait pour ce qu'on est convenu d'appeler l'édification des fidèles, il pouvait presque s'appuyer sur le témoignage de ses ennemis.

Il faut pourtant faire des distinctions; tout ne se prêtait pas également, dans les Actes des martyrs à des altérations de ce genre. Dom Ruinart fait remarquer qu'ils se composent de deux parties différentes : l'une reproduit l'interrogatoire de l'accusé et la sentence qui le condamne; ce sont les *Acta* proprement dits; l'autre, qu'on pourrait appeler plutôt *Passio*, contient le récit de son supplice. Ce récit était fait sur le témoignage des assistants, quand les scènes avaient été publiques, ou d'après ce qui transpirait au dehors, des incidents de la prison. C'est là que les erreurs et les exagérations de tout genre pouvaient trouver place. On sait que des rumeurs circulant au milieu d'une grande foule, dans les moments d'émotion, comme les bruits les plus invraisemblables y sont vite accueillis, et de combien de manières diverses les mêmes événement sont racontés par des gens qui affirment tous qu'ils en ont été les témoins. L'autre partie, l'interrogatoire et la sentence, est d'ordinaire plus exacte, elle vient le plus souvent de sources officielles. Dans tous les tribunaux romains, les questions posées par les juges, les réponses des accusés, les dépositions des témoins étaient recueillies soigneusement par des *notarii*. Les procès-verbaux étaient conservés dans les archives où on allait souvent les consulter, quand il s'agissait d'établir, par des textes officiels, la décision d'un juge. Les chrétiens essayaient de s'en procurer des copies, et, au besoin, les payaient très cher. Dans la passion de saint Taraque on lit ces mots : « Comme il importait de recueillir les témoignages relatifs à la confession de nos frères, nous avons obtenu pour deux cents deniers, d'un des *spiculatores* nommé Sabaste, la permission de transcrire les Actes. »

Cette partie se défendit mieux que le reste contre les interpolations. Elle offrait moins de prises à l'imagination du narrateur que le tableau des supplices et le récit des miracles. Elle contenait des détails techniques et arides qu'on n'avait aucun désir d'accroître et qu'il n'était pas facile de modifier. Beaucoup de ces détails surnagent dans des pièces de basse époque. Quoi qu'on pense de l'ensemble des Actes, qui souvent ne méritent aucune créance, on doit reconnaître qu'ils font revivre l'antiquité et ne paraissent pas être des additions récentes. Quand les informations et la procédure sont tout à fait conformes aux prescriptions du *Digeste;* quand, par exemple, les prévenus sont renvoyés devant le *praefectus urbis*, auquel un rescrit de Sévère confie le soin de juger ceux qui ont violé la loi sur les réunions; quand ils sont mis en prison chez des particuliers, *in custodia privata*, usage attesté par Salluste et par Suétone; quand on allègue à leur sujet des procès-verbaux de torture, *tabellae quaestionis*, dont un passage de Cicéron nous révèle seul l'existence, il est clair que tous ces détails, de quelque façon qu'ils soient entourés, ont été inspirés par des actes anciens, ou, du moins, on peut le conjecturer pour un certain nombre de cas.

Mais, avant d'aller plus loin, il importe de faire observer qu'Edm. Le Blant a poussé trop loin ses conclusions en montrant, dans les pièces qui contiennent ces passages, des « actes interpolés » conservant une valeur fragmentaire. De la présence d'un trait juridique incontestable dans une passion on n'est pas autorisé à soutenir que ce passage ait échappé aux remaniements qui ont dénaturé tout le reste du récit. On peut se trouver en présence d'un passage extrait d'un récit très différent et n'ayant aucun point de contact avec la pièce martyrologique dans laquelle on l'a inséré. Ces passages, généralement peu étendus, confirment plutôt qu'ils n'étendent ce que nous apprennent les pièces authentiques.

Cela dit, il reste évident que nous pouvons gagner quelque chose à ces remarques, à tout le moins pour la connaissance générale de l'époque. Il y a là un cer-

tain nombre de traits qui font plus que confirmer, ils précisent ce que nous savions déjà. Ainsi, nous voyons des proconsuls romains parcourant successivement les diverses villes de leur province pour y tenir leurs assises; ils y viennent juger des prévenus qu'on garde en prison jusqu'à leur arrivée. Quelquefois, ils traînent avec eux des chrétiens accusés, qu'ils interrogent, qu'ils tourmentent chaque jour pour triompher de leur résistance. Quand, irrités de ne pouvoir les vaincre ils se sont décidés à les frapper, ils vendent à leur famille ou à leurs amis la permission de les ensevelir; on lit, dans les Actes de saint Grégoire de Spolète, que le corps du saint étant demeuré au milieu de l'amphithéâtre, une chrétienne, nommée Abundantia, vint trouver Tircanus et lui demanda l'autorisation de l'enlever. Tircanus dit : « Donne-moi trente-cinq *aurei* et prends-le. » Abundantia dit : « Je te les donnerai volontiers; fais seulement que la remise s'accomplisse sans délai. » Tircanus dit : « Apporte-moi la somme et fais enlever le corps. » Elle lui compta trente-cinq *aurei* et reçut le cadavre. Tous ces incidents se retrouvent dans les Verrines. Ces ressemblances ne peuvent pas être l'effet du hasard.

On en signalait d'autres non moins curieuses, mais il faudrait un volume entier.

Les mêmes conclusions doivent être tirées d'autres incidents qui ne peuvent guère avoir été imaginés que dans les premiers siècles de l'empire. Dans les Actes de saint Timothée, le supplice de la croix est décrit avec une exactitude, une fidélité de détails, qu'il serait bien difficile de comprendre s'ils avaient été rédigés après que ce supplice eût été aboli par Constantin. Ailleurs, on dépeint la vie municipale tout à fait comme elle était sous les Antonins. On lit dans la *passio* de saint Varus qu'une veuve chrétienne, voulant enlever secrètement le corps du saint, s'adressa au gouverneur de l'Égypte. « Mon mari, lui dit-elle, officier de haut rang et distingué par sa valeur, est mort ici; mais les cérémonies funèbres n'ont pas été entièrement accomplies. Je sollicite donc de ta Grandeur la permission de faire transférer le défunt sans que nul ne m'inquiète, afin qu'il soit enseveli selon les rites. » Le gouverneur, ayant reçu une grosse somme d'argent, y consentit; et au lieu des restes de son mari, elle fit enlever ceux de saint Varus. Pour inventer un incident de cette nature, il aurait fallu savoir, ce qu'on ignorait au Moyen Age, que la translation des restes d'un mort ne pouvait d'abord s'accomplir qu'en vertu d'une permission spéciale des pontifes, et que Trajan, consulté par Pline le Jeune, avait décidé que, dans les provinces, au lieu d'attendre une réponse des pontifes, ce qui faisait perdre beaucoup de temps, on s'adressait au gouverneur qu'il laissait libre d'accorder ou de refuser, selon les circonstances [1].

Dans la *Passio quatuor Coronatorum*, on raconte que Dioclétien fit élever à Rome un temple à Esculape. Le temple bâti, il ordonna qu'on inscrirait sur des tables de bronze la mention des miracles que le dieu avait opérés. C'est ce qui se faisait partout; des tablettes de ce genre étaient placées dans tous les sanctuaires d'Esculape. Strabon et Pausanias disent qu'il y en avait à Epidaure, à Cos, à Tricca, à Délos, à Halica. On en a précisément retrouvé une à Rome, qui contient le récit de quatre miracles fort surprenants. Voici l'un d'entre eux : « Julien avait un crachement de sang, et l'on désespérait de le sauver. Le dieu lui ordonna, par un oracle, de prendre sur l'autel des graines de pommes de pin, et d'en manger pendant trois jours avec du miel; il fut guéri et vint rendre grâce au dieu en présence du peuple. » Il est probable qu'en mentionnant cette particularité, l'auteur de la *Passio quatuor Coronatorum* avait sous les yeux quelque inscription semblable et que, par conséquent, il écrivait à une époque où les temples d'Esculape étaient encore debouts et ouverts.

D'autres passages de ces actes paraissent aussi offrir de grandes garanties de sincérité : ce sont ceux qui nous représentent d'une façon très exacte la situation des chrétiens du temps des persécutions, qui nous peignent au vif les dispositions des magistrats qui les poursuivent, les sentiments du peuple qui les voit juger et punir. Il y a là des particularités étranges, qu'on n'aurait pas inventées au fond d'un cloître, loin des événements et quand le souvenir s'en était effacé. L'attitude des magistrats dans ces procès était fort surprenante. La loi, qu'ils représentaient, leur faisait un devoir d'être impartiaux, graves, maîtres d'eux-mêmes, et ce devoir, d'ordinaire, ils n'avaient pas de peine à le remplir. Les Romains étaient toujours portés à prendre, au moins extérieurement, le caractère des fonctions qu'ils remplissaient : rien ne leur était plus naturel que d'affecter le calme et la gravité, dès qu'ils revêtaient la robe prétexte. Nous voyons, au contraire, que, quand il s'agit de poursuivre les chrétiens, le magistrat s'emporte; il devient violent, passionné, il se met, pour ainsi dire, de sa personne dans la lutte. La résistance tranquille de ses victimes l'exaspère; il s'irrite du peu de succès de ses menaces, de l'inefficacité de ses tortures. C'est un combat où il est partie plus que juge. Nous avons déjà rappelé le passage de Lactance qui dit avoir « vu en Bithynie un gouverneur transporté d'une joie aussi grande que s'il eût vaincu une nation barbare : il s'agissait d'un chrétien qui, après avoir opposé, pendant deux ans, une généreuse résistance, paraissait avoir enfin cédé. » Si le chrétien ne cède pas, s'il tient bon, malgré la torture, le juge s'afflige et se regarde comme vaincu et humilié. De là ces prières qu'il adresse à ses victimes, ces conseils pleins d'une tendresse intéressée. « Pense à ta jeunesse », lui dit-il; et s'il est vieux : « Épargne ton grand âge, aie compassion de toi-même et des tiens. Songe qu'il est bon de vivre. » Non seulement il a l'air d'être touché de leur sort et de les plaindre, mais il cherche à adoucir pour eux les rigueurs de la loi. S'il trouve quelque moyen ingénieux, qui ménage leurs scrupules tout en paraissant satisfaire aux ordres de l'empereur, il le leur propose sans détour. Cette équivoque est tout à fait romaine. On reconnaît le peuple qui avait imaginé toutes sortes de subterfuges pour tourner la loi quand elle était incommode, l'ancêtre de la vile populace italienne qui ruse avec la divinité quand elle trouve trop onéreux de la satisfaire.

Quand le martyr refusait de se prêter à ces accommodements, et qu'il préférait la mort à une apparente apostasie, le juge en éprouvait autant de surprise que de colère. Cette obstination lui semblait mériter le dernier supplice, mais il ne savait de quelle façon se l'expliquer. Comme il n'entrait pas dans sa pensée qu'un homme donnât sa vie pour ses croyances religieuses, ce sacrifice lui semblait une folie. Pour tenir si peu de compte de l'existence, il fallait, croyait-on, avoir perdu tout ce qui lui donne quelque prix. « On nous appelle des désespérés », disait Lactance, et ce nom est souvent donné aux chrétiens dans les actes des martyrs. La cause de ce désespoir était ordinairement attribuée à la misère; on supposait qu'ils renonçaient si facilement à la vie, parce qu'ils étaient accablés de dettes et qu'ils craignaient d'être poursuivis par leurs créanciers. Comme alors, de tous les créanciers, le plus impitoyable était l'État, on pensait qu'ils ne pouvaient plus le satisfaire et qu'ils préféraient la mort aux tracasseries et au châtiment qui menaçaient le citoyen quand il ne payait pas l'impôt. C'est ce qui est dit formellement dans les actes de saint Théodore : *Audivi te esse fisci*

[1] Pline, *Epist.*, x, 73 et 74.

debitorem; et ideo mori desideras ne reddas quod debes. Ailleurs, la femme d'un chrétien lui dit au moment où on va le condamner au supplice et dans l'espoir de le sauver : « Peut-être es-tu chargé de dettes, et, pressé par un créancier, es-tu venu ici de désespoir chercher volontairement le trépas. Eh bien, allons à notre maison, vendons nos vêtements et libère-toi. Serait-ce à cause des impôts que tu as été saisi par les licteurs, et l'impossibilité de t'acquitter te ferait-elle supporter ces tortures? Me voilà devant toi, portant toute ma parure de mariage, habits précieux, bijoux; prends-les et paie la taxe à l'empereur. »

On trouve aussi beaucoup de vraisemblance dans la manière dont certains actes, qui n'ont pas d'ailleurs une grande autorité, représentent les sentiments du peuple à l'égard des chrétiens et son intervention dans les procès où on les juge. Ces procès avaient lieu quelquefois dans les théâtres, usage qui nous paraît singulier, mais que confirme le témoignage de plusieurs écrivains antiques. C'est dans le stade, au dire d'Eusèbe, que comparut et fut condamné saint Polycarpe. Le peuple y accourait comme à un spectacle. Il prenait part à l'affaire, tantôt faisant appel à la sévérité des magistrats, tantôt adressant des adjurations et des prières aux fidèles dont il avait pitié. Ces incidents sont relatés dans des pièces dont il est impossible de récuser l'authenticité, et on les retrouve dans des actes beaucoup moins sûrs. Là aussi, le peuple chrétien, les avocats, les appariteurs, jettent leur mot pour charger le chrétien, pour le railler de sa constance ou pour lui conseiller d'obéir. Si éloignées que soient de nos idées et de nos mœurs, ces interpellations se produisent ainsi en présence du juge; nous ne saurions donc les regarder comme des détails suspects.

La littérature martyrologique est si abondante que, chaque fois qu'on l'aborde, il est difficile d'être bref. Ce travail sur les martyrs et celui qui lui fait suite immédiatement sur les martyrologes offrent ensemble un tel développement que nous croyons devoir limiter ici ces études de détail. Ce n'est pas la première fois que nous abordons ces questions auxquelles nous avons consacré déjà un recueil en quinze volumes contenant les actes authentiques et d'autres de moindre valeur. Dans une matière si étendue on n'ose pas se flatter de tracer un tableau d'ensemble, pas même un inventaire complet; ici, nous n'avons eu en vue que de rassembler les traits principaux et de les rendre accessibles à ceux qui ont recours à notre *Dictionnaire*. Ceux qui consument solitairement leur vie à amasser, ainsi que nous le faisons, des matériaux que d'autres viennent puiser dans notre chantier, les trouvant de bonne prise et d'exploitation avantageuse, ceux-là ne peuvent que se réjouir de voir leurs clients d'aventure les citer sans les nommer. C'est le meilleur indice que l'œuvre gagne du terrain, s'étend et familiarise ses lecteurs avec les originaux à ce point qu'ils en viennent à oublier le rôle de l'intermédiaire.

XLVI. La couronne du martyre. — Les jeux antiques se terminaient par l'attribution d'une récompense symbolique, la palme ou la couronne, dont la signification se tirait d'elle-même et sans effort. On n'en saurait dire autant de l'encombrant bidon, d'ailleurs ridicule et inutilisable, qui, sous le nom de *coupe*, a pris leur place dans cette parodie des jeux qu'on appelle aujourd'hui les « sports ». La couronne venait rehausser la partie la plus noble du corps, siège de l'intelligence et de la volonté qu'elle récompensait et signalait par un insigne éclatant. Comme les vainqueurs des combats pacifiques, les martyrs étaient censés recevoir la couronne ou la palme, que parfois un ange, disait-on, leur apportait au plus fort de leur épreuve ou bien à l'instant où elle prenait fin.

Que la couronne fût l'attribut des martyrs, il suffit de rappeler l'admirable recueil d'hymnes que Prudence a intitulé : *Peri Stephanon;* cette distribution de couronnes est une des œuvres parfaites de la littérature chrétienne [1].

Si nous passons aux monuments, nous rencontrons dans la catacombe de Pierre et Marcellin, une sainte dont la tête porte un diadème (première moitié du IVe siècle) [2]; à partir de l'époque byzantine, les exemples



7791. — Mosaïque du baptistère de Naples, d'après Venturi, *Storia dell' arte italiana*, t. I, p. 117, fig. 104.

ne se comptent plus [3]. Au baptistère de Naples une mosaïque nous montre un martyr, sa couronne à la main (fig. 7791).

Une mosaïque tombale, découverte dans la basilique de Thabraca, dans le bas-côté de droite, à l'entrée d'une chapelle latérale, va nous offrir le texte et le symbole; elle mesure 0 m. 70 de large sur 1 m. 75 de haut; hauteur des lettres 0 m. 06 à 0 m. 07. L'inscription est relative à une ou deux religieuses qui souffrirent pour la foi (fin IVe-début Ve siècle), deux plus probablement : *Privata et Victoria.* Voici le monument et la transcription (fig. 7792) [4] : *Privata cum Victoria, gaude, triumfa, consecratae virginitatis et confessionis victricia portantes tropea, veste i|ndu|tae ange|li |ca, in p(a)c(e).* Les défuntes furent martyrisées ou, tout au moins, persécutées pour leur foi : *confessionis victricia portantes tropea.* Ce qui suit fait allusion à une croyance populaire en Afrique, à savoir que les élus, à leur arrivée dans le paradis, se mêlaient aux chœurs des anges dont ils revêtaient le costume. Nous en avons un pré-

[1] H. Leclercq, *L'Espagne chrétienne*, 1906, p. 144-150. — [2] G. Wilpert, *Le pitture delle catacombe romane*, 1903, pl. 95, n. 2. — [3] W. de Grüneisen, *Sainte-Marie-Antique*, p. 218. — [4] P. Gauckler, dans *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France*, 1905, p. 247; Benet, dans *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1905, p. 390, n. 21; P. Monceaux, *Enquête sur l'épigraphie chrétienne d'Afrique*, dans *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. XII, part. 1, 1908, p. 220, n. 260.

cieux témoignage dans une mosaïque funéraire également à Thabraca :

ANGELORVM OSPES
MARTYRVM COMES
VITAMQVE SPIRANS
PLACIDAM AD TE SANC
TE PROFECTVS SIT NOST
RI MEMOR·GRATA·PIE
TATE·QVA SOLET
CRESCENTINVS·DIAC·
IN·PACE·RED III·KAL·AVG

Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France, 1905, p. 242 sq.; *Römische Quartalschrift*, 1906, t. XX, p. 217.

Dans la *Passio Perpetuae*, 11, 12, nous voyons que, sur l'invitation des gardiens du paradis, les martyrs revêtent la robe blanche des anges du ciel.

Au-dessous de cette inscription, dans un champ rectangulaire, une deuxième inscription dans laquelle on lit : *Dignis digna*, formule qu'on trouve à Lamiggiga également enfermée dans une couronne et ensuite :

VINCENTI
BVS CORO
NA

Vincentibus corona, formule nouvelle. A Lamiggiga, le mot *corona* figure aussi, mais avec une formule différente : *coronam... teselavit*.

A la couronne de verdure on trouva plus magnifique de substituer la couronne de métal ornée de joyaux; nous la voyons sur une mosaïque trouvée à Dermèche (Carthage), au sud-ouest des citernes de Bordj-Djedid, dans les ruines d'une chapelle. La mosaïque a été transportée au musée du Bardo. — Les inscriptions étaient régulièrement alignées en face de l'abside, en travers de la nef. Une inscription disposée sur deux lignes et suivie d'un chrisme, dit constantinien, était placée à un niveau inférieur. Elle se dessinait en cubes dorés sur un fond bleu, au milieu d'un médaillon circulaire central, qui s'encadrait dans un tableau rectangulaire (larg. 1 m. 80, haut. 0 m. 50) et qui était accosté de paons, de colombes, de branches de rosier; haut. des lettres 0 m. 105 [1] (fig. 7793).

BAEATISS[i]
MI MARTYRES



A quelques centimètres au-dessus et la recouvrant en partie, se voyaient d'autres inscriptions tracées chacune sur trois lignes; elles se détachaient sur fond blanc en lettres bleu foncé, hautes de 0 m. 10 dans une série rectiligne de sept médaillons semblables et tangents, mesurant chacun 0 m. 62 de diamètre, avec dans les intervalles des branches de rosier. A l'extrémité gauche, le médaillon est détruit, l'avant-dernier l'est aussi ou peu s'en faut; les cinq autres sont assez bien conservés, tous bordés d'une large couronne en cubes de calcaire d'un rouge foncé, où alternent des ovales de couleur turquoise et des rectangles de couleur émeraude. Le médaillon placé dans l'axe de l'abside, celui de Stephanus, est plus richement décoré; la couronne y est émaillée de pourpre, de jaune clair, de vert azur. C'est évidemment le proto-martyr saint Étienne. Les autres noms sont ceux de

[Sancta]	[Sancta]	SANCS	SANCS
[Perpe]	[Felici]	SPERA	ISTEFA
[tua]	TAS	TVS	NVS
SANCT	SANCS	SANCS	
SIRI	SATV	SATVR	
CA	RVS	NINVS	

Sainte Sirica est complètement inconnue; quant à Saturus et Saturninus, ce sont deux compagnons de martyre des saintes Perpétue et Félicité.

XLVII. Épigraphie. — Nous groupons ici quelques monuments épigraphiques concernant des martyrs et des édifices consacrés à des martyrs.

1. *Rome et Italie.* — Le texte suivant rapproche les

7792. — Mosaïque de Thabraca,
d'après *Mémoires présentés par divers savants à l'Acad. des inscript. et belles-lettres*, t. XII, 1908, p. 221.

titres de « martyr » et de « confesseur »; Rome, cimetière de Prétextat, milieu du IIIe siècle (fig. 7794) :

mart. Ianuari. Fel[*icissimi, Agapiti,...*]
et coff. Quirini, Maio[*ris...*]

lign. 2 : *confessorum*.

Sur Quirin et Maior; cf. *Martyrologe hiéronymien, prid. kl. maias* et *VI id. maii*.

Bibl. : Nuovo bull. di arch. crist., 1909, p. 45, pl. I, II; cf. *ibid.*, 1893, p. 176. [...]*us martys*, il peut s'agir d'*Agapit*]*us* ou de *Felicissim*]*us*.

[1] P. Gauckler, dans *Bulletin du Comité*, 1903, p. 416-418; P. Monceaux, dans *Mémoires présentés*, t. XII, p. 176, n. 228.

Rome, cimetière de Priscille, sur les quatre faces d'une base de colonnette (fig. 7795).

a) [*VI idus I*]*ulias.*
[*nat. s*]*anct*[*orum*]
b) *martyrum*
Filicis Filippi
c) *Vita*[*lis*],
Mar[*tialis*]
d) [*Alexandri*],
[*Silani*],
[*Januarii*].

Cf. *Martyrologe hiéronymien*, au *VI id. jul.* cette notice : *Romae in ciniterio Priscillae via Salaria natale scorum septem germanorum, id est Felicis, Philippi, in cimiterio Vitalis, Marcialis, Maximi, sci Silani, Praetextati via Appia* [adde *in coemeterio Praet. via Appia*] *sci Ianuarii.* Dans la *depositio martyrum* du *Chronographe de 354 : mense iulio VI idus Felicis et Filippi in Priscillae et in Jordanorum Martialis, Vitalis, Alexandri et in* [....] *Maximi, Silani... et in Praetextae Ianuari.*

Bibl. : Bull. d'arch. crist., 1890, p. 111; *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1908, p. 55; à ces mêmes martyrs se rapportent les inscriptions de deux bases trouvées au même lieu; cf. *Nuovo bull.*, 1908, p. 58 : *Junia Sabina* || *c.f.eius* || *fecerunt et... sanctorum* || *ornavit.*

lign. 5 : [*his Damasus supplex reddit pia vota sa*]*cerdos* (?).

Bibl. : Notizie degli scavi, 1885, p. 249; Silvagni, *Inscr. christ. urbis Romae.*, t. I, n. 3263.

Rome, crypte de l'église de Saint-Martin-des-Monts, fragment de table de marbre du VIe siècle :

[*limina sancta novo tota en splendor*]E CHORVSCA[*nt*]
[. . . . .]MVITIO
[. . . . . *vis*]CERA TERROR
[. . . . . *adproper*]ANS POPVLVS
[. . . . . *sanctorum ut corp*]ORA ADIRET
[. . . . .]S ESSE TVAE
[. . . . . *novi*]TATE DECORVM
[. . . . .] IIIII IIIII IIIIII

Bibl. : Bulletino di archeologia cristiana, 1890, p. 19;



7793. — Mosaïque de Thabraca, d'après *Mémoires présentés par divers savants à l'Acad. des inscript. et belles-lettres*, t. XII, 1e part., 1908, p. 176, pl. 1.

Silvagni, *Inscriptiones christianae urbis Romae*, t. I, n. 767.

Rome, cimetière Ostrien :

PRIMITIVS IN PACE QVI POST
MVLTAS ANGVSTIAS
FORTISSIMVS MARTYR
ET VIXIT ANNIS P.M.
XXXVIII CONIVGI SVO
PERDVLCISSIMO BENEMERENTI
FECIT

Bibl. : Boldetti, *Osservazioni sopra i cimiteri*, 1720, t. I, p. 56.



7794. — Inscription de Januarius et de ses compagnons, d'après *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1909, p. 45.

Rome, cimetière de Prétextat, sur la voie Appienne. (Voir *Dictionn.*, t. VII, col. 2147, fig. 6144.)

BEAT[*i*]SS[*imo mar*]T[*yri*]
IANV[*ario*]
[*Da*] MASVS E[*piscopus*]
FEC[*it*]

Bibl. : De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1863, p. 16 sq.; 1866, p. 16; 1872, p. 72, pl. V.

Rome, entre le viale Manzoni et Saint-Jean-de-Latran, IVe siècle :

. . . . . ES
. V
. . . . . CRISTI
. . . . . *Chr*]VSANTE
. . . . . *sa*]CERDOS

Rome, provient d'un cimetière romain inconnu; conservée au musée de Latran :

. . . .]S MARTVRIS ISTV[. . .
. . . .]BVS NOS DEPRECAN[*tes*. .
. . . *m*]EMORARIS (*f*) IDELEM[. . .
. .*si quae*]RIS NOMINE QVI SIT[. . .

Bibl. : Marucchi, *Monumenta del museo Pio-Lateranense*, pl. II, n. 22; Silvagni, *Inscriptiones christianae urbis Romae*, t. I, n. 1815.

Rome, au cimetière de Domitille, sarcophage perdu de Pétronille :

a) VENERAN
DA DEP·
VII IDVS IA
NVARI
A S

b) PETRO
NELLA
MART

Voir *Martyrologe hiéronymien*, au *prid. kal. jun. : Romae Petronillae virginis.*

Bibl. : (*c*) Marucchi, *Roma sotterranea. Suppl.*, t. I,



7795. — Base de colonnette du cimetière de Priscille, d'après *Nuovo bull. di archeol. crist.*, 1908, p. 53.

p. 243, pl. XXXVI; (*b*) De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1874, p. 124; 1875, pl. I.

Rome, au cimetière de Priscille, sur un loculus. (*Dictionn.*, t. III, col. 1668, fig. 2947.)

VERIC M VNDVS

La lettre *m* paraît être l'initiale de *martyr*.

Bibl. : De Rossi, *Bull. di arch. crist*, 1880, p. 35, pl. I; 1886, p. 101, 152, pl. XII, 1.

Rome, au cimetière de Priscille.

☧ BENEDICTA ☧ MARTVRA

Bibl. : Marangoni, *Delle cose gentilesche, profane trasportate ad uso e adornamento cristiano*, in-4°, Romae, 1744, p. 452.

Rome, à Saint-Calliste (*a*); à Saint-Sébastien (*b*).

a) MAXIM VS IN PACE
XII KAL · MA ·

b) SANCTO
MARTYRI
MAXIMO

Voir au *Martyrologe hiéronymien* le *XI kal. maii : Rome in cimiter. Calesti via Appia... Maximi.*

Bibl. : De Rossi, *Roma sotterranea*, t. II, p. 183.

Rome, graffite au cimetière de Calliste :

TERTIO IDVS FEFRVĀ
PARTENI MARTIRI
CAL[*oc*]ERI MARTIRI

Voir *Martyrologe hiéronymien au III id. febr. : Rome Caloceri Parthemi martyr ;* et dans la *depositio martyrum* du *Chronographe de 354 : XIIII kal. iun. Partheni et Caloceri in Callisti Diocletiano VIIII et Maximiano VIII.*

Bibl. : De Rossi, *Roma sotterranea*, t. II, p. 211, pl. XXXIII, 5.

Rome, au cimetière Ostrien, sur la voie Nomentane, aujourd'hui au musée du Capitole :

XVI KAL · OCTOB · MARTVRORO I[.....*in cimi*
TERV MAIORE VICTORIS FELI [*cis, Papiae?*
EMERENTIANETIS ET ALEXAN[*dri.*

Voir *Martyrologe hiéronymien* au *XVI kal. oct. : Rome Victoris, Felicis, Alexandri pap.* (pour *Papiae*) *et in via Nom(en)tana ad Caprea in cimiterio maiore sci Emerentianitis ;* et dans le même au *XII kal. maii : Rome depos. sci Victoris epi. Felicis, Alexandri, Papiae et in cimit. martyrum iuxta via Nomtana.*

Bibl. : De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1883, p. 161, pl. VI; *Bull. dell. comm. com.*, 1883, p. 256; *Nuovo bull.*, 1903, p. 241; 1913, p. 98. et fig.; *Bull. della commiss. com.*, 1912, p. 194, n. 48, pl. IX, 24; 1916, p. 78 sq.; Silvagni, *Inscr. christ. urb. Rom.*, t. I, n. 1274.

Rome, à Saint-Eusèbe (Fabretti).

A ☧ ω

SAN MARTYRIBVS PETRO[*nio Cr*]ISPO
QVI VIXIT AN· X ET PASSVS EST XIIII KAL · FEBR

Bibl. : Fabretti, *Inscript. antiquar. quae in aedib. patern. asservantur*, 739, n. 496; Silvagni, *Inscr. christ. urb. Rom.*, t. I, n. 3262.

Rome, dans la région Léonine, sur la voie latine :

SVLPICIVS MARTYR
SERVILIANVS MARTYR

Bibl. : Bosio, *Roma sotter.*, 1632, p. 299; De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1872, p. 77; *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1906, p. 294; Silvagni, *Inscr. christ. urb. Rom.*, t. I, n. 3261.



7796. — Sarcophage de Simplicius et Faustinus, d'après De Rossi, *Roma sotterr.*, t. III, pl. XLVII, p. 468.

Ostie, sur un sarcophage de marbre du VIIe siècle (fig. 7796).

☧

MARTVRES SIMPLICIVS ET FAVSTINVS
QVI PASSI SVNT IN FLVMEN TIBERE ET POSI
TI SVNT IN CIMITERIVM GENEROSES SVPER
FILIPPI

Nous avons ici un exemple de martyrs noyés. Voir *Martyrologe hiéronymien*, le *IIII kl. ags. : Romae... via Portuensi in cimiterio ejusdem* (c.-à-d. Pontiani) *miliario VI Simplici, Faustini, Viatrici.*

Bibl. : De Rossi, *Roma sotterr.*, t. III, p. 647 sq., pl. XLVII; De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1866, p. 44.

Rome, au cimetière de Calliste :

BEATI MART ‖ VRES ‖ FELIX ET ‖ FORTVNA ‖ TVS

Voir *Martyrologe hiéronymien*, au *XVIIII kal. sept.: in Aquileia sci Felicis, Furtunati.*

Bibl. : De Rossi, *Roma sotterranea*, t. III, p. 436.

Rome, au cimetière de Domitille :

VLVASIO ‖ MARTYRI

Bibl. : Bosio, *Roma sotterranea*, l. III, ch. XXIII : *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1906, p. 294.

Rome, au cimetière de Calliste, graffite :

SCS CERЄALIS ЄT SALLVSTIA
CVM XXI

Bibl. : De Rossi, *Roma sotterranea*, t. I, pl. IV, n. 4.

Rome, au cimetière de Commodille.

SANCTO MARTYRI BENERABILI. . . .

On a proposé d'appliquer cette inscription au martyr Nemesius, dont l'éloge se lit dans De Rossi, *Inscr. christ.*, t. II, p. 109, n. 29.

Bibl. : Nuovo bull. di arch. crist., 1904, p. 164; *Notizie degli scavi*, 1905, p. 104 sq.

Rome, au cimetière de sainte Agnès, tablette de marbre aujourd'hui au musée national de Naples (voir *Dictionn.*, t. I, col. 922, fig. 220).

AGNE SANC
TISSIMA

Bibl. : Inscript. regni Neapolitani, n. 6690, 9; M. Armellini, *Il cimitero di S. Agnese*, in-8°, Roma, 1880, p. 68, pl. XIII, 3.

Ostie, sur un couvercle de sarcophage de marbre :

DEO PATRI OMNIPOTEN
TI ET XPO EIVS E[*t*] SANCTIS
MARTYRIBVS [*T*] AVRINO
ET HERCVLAN[*o o*]MNI
ORA GRATIAS[*s agi*] MVS
NEVIVS ZARI[*stus? e*]T
CONSTANT[*ia mart?*]V
RIA SIBI FEC [*erunt*]

Voir *Martyrologe hiéronymien*, aux *non. sept. : in porto romano Taurini, Herculiani, Aristusi;* cf. De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1866, p. 49.

Le *Nevius Zaristus* de l'inscription semble avoir quelque parenté avec l'*Aristusus* du martyrologe.

Bibl. : Corp. inscr. lat., t. XIV, n. 1942.

Rome, un cimetière de la voie Flaminienne (fig. 7797)

ABVNDIO PBR
MARTYRI SANCT
DEP · VII IDVS DEC

Est-ce un martyr de l'an 303? voir De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1883, p. 151 sq., pl. XII; cf. *Anal. boll.*, 1909, t. XXVIII, p. 145 sq.

Bibl. : Corp. inscr. lat., t. XI, n. 4076; *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1906, p. 294 ; Marucchi, *Monum. crist.*, pl. XLIII, 4.

Amiterno, crypte de saint Victorin :

IVBENTE DEO CRISTO NOSTRO
SANCTO MARTVRI VICTORINO
QVODVVLDEVS EPIS · DE SVO FECIT

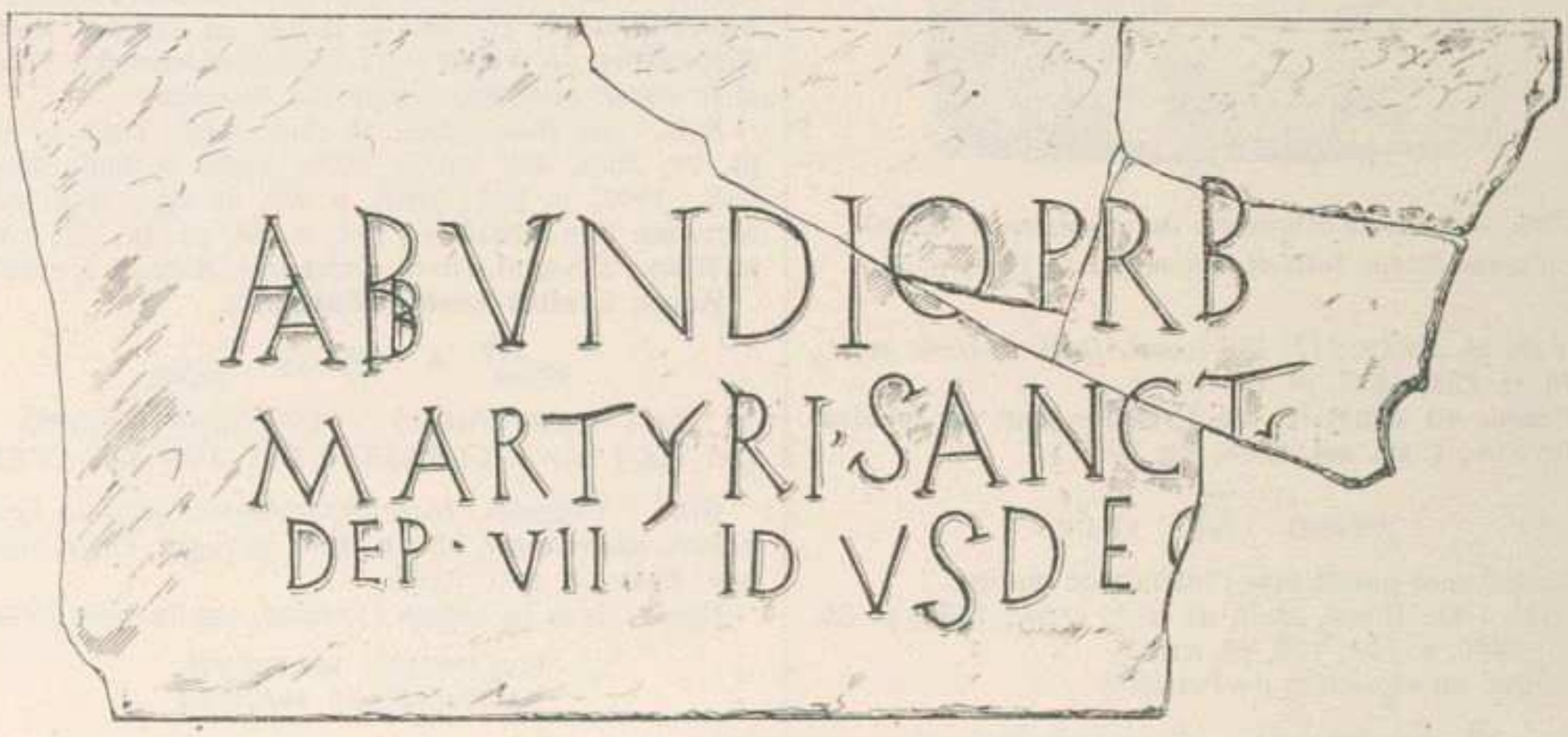

7797. — Inscription d'Abundius au cimetière de la voie Flaminienne, d'après une photographie.

Voir *Martyrologe hiéronymien* au *VIIII kal. aug. : in Amiterna civitate milites octoginta tres* (= *milia o. tria*) *ab urbi romana via Salaria natl. Victorini.*

Bibl. : Corp. inscr. lat., t. IX, n. 4320.

Corneto, dans le pavement de l'église Sainte-Marie del Castello :

EVTICIVS
CONFESSOR
DEPOSITVS ꝐII
KAL · SEPTENBRIS
IN PACE ☧ A

Voir *Martyrologe hiéronymien, au VIII kal. sept. : in Capua... Euticae (Eutici).*

Près d'Ostie : Derniers mots de la martyre Zosima.

ACCIPE ME DIXIT DOMIN[*e, in tua limina, Christe :*
EXAVDITA CITO FRVITV[*r nunc lumine caeli*
ZOSIMA SANCTA SOROR M[*oresque imitata Bonosae.*
IAM VIDET ET SOCIOS SANC[*ti certaminis omnes*
LAETATVRQVE VIDENS MIRA[*ntes sistere circum,*
MIRANTVRQVE PATRES TAN[*ta virtute puellam,*
QVAM SVO DE NVMERO CVPIE[*ntes esse vicissim*
CERTATIMQVE TENENT ATQV[*e amplectuntur orantes.*
IAM VIDET ET SENTIT MAGNI [*spectacula regni*
ET BENE PRO MERITIS GAVDET SIBI PRAEMIA REDDI
TECVM PAVLE TENENS CALCATA MORTE CORONAM :
NAM FIDE SERVATA CVRSVM CVM PACE PEREGIT

Bibl. : Corp. inscr. lat., t. XIV, n. 1938; Fr. Buecheler, *Carmina latina epigraphica*, n. 681.

Pavie, dans l'église Saint-Étienne.

PROTO MAR[*tyri. . . . no*
VAVI VOS Q[*ui legitis, or*
ATE PRO M[*e peccatore*

Bibl. : Notizie degli scavi, 1893, p. 398.

Grado, près d'Aquilée (voir *Dictionn.*, t. VI, au mot GRADO). Nous avons donné la boîte d'argent destinée à contenir des reliques et portant les noms des saints: Marie, Vitus, Cassanus, Pancratius, Ypolitus, Apollinaris, Martinus, Trofomus, Agnès, Brancatius [...] Severus, Sebastianus.

Bibl. : De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1872, p. 41 sq.; 155 sq., pl. XII.

Aquilée, sur une plaque de marbre, caractères du IVe siècle :

+
BEATISSIMO
MART·
PROTO

Voir le *Martyrologe hiéronymien* au *XVIII kal. jul. : in Aquileia P(ro)ti.*

Bibl. : Corp. inscr. lat., t. V (suppl. ital.), n. 1223.

Aquilée, sur un sarcophage :

BEATISSIMO
MARTYRI
CHRYSOGONO

Voir le *Martyrologe hiéronymien*, au *prid. kal. jun. : in Aquileia, Canti, Cantiani, Procati, Crissogoni et Cantianellae;* au *VIII kal. dec.* (ms. de Wissembourg): *in Aquileia civitate sci Crisogoni.*

Bibl. : Corp. inscr. lat., t. V (suppl. ital.), n. 1224.

Milan, sarcophage perdu, jadis conservé dans le chœur après la crypte de sainte Valérie, d'où il fut transporté sous le portique saint Ambroise. Le début de l'inscription, tracé sur le couvercle manque :

ET A DOMINO CORONATI SVNT BAEATI
CONFESSORES COMITES MARTYRORVM
AVRELIVS DIOGENES CONFESSOR ET
VALERIA FELICISSIMA BIBI IN DEO FECERVNT
SI QVIS POST OBITVM NOSTRVM ALIQVEM
CORPVS INTVLERINT NON EFFVGIANT
IRA DEI ET DOMINI NOSTRI

Ici, le mot *confessores* n'a plus la signification primitive de celui qui confesse sa foi dans les supplices en vue de la couronne du martyre; c'est l'acception amoindrie qui a prévalu depuis et qu'on a appliquée au second rang des héros de la sainteté.

Bibl. : Corp. inscr. lat., t. V, n. 6186.

Pour ce qui a trait à l'épigraphie damasienne, nous ne revenons pas ici sur les textes que nous avons déjà publiés et commentés :

Saints Nérée et Achillée : (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 171, n. 8).

Militiae nomen dederant saevumq. gerebant

Saints Félix et Adauctus : (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 170, n. 7).

O semel atq. iterum cum vero nomine Felix

A Rome, au cimetière de Commodille, au tombeau des saints Félix et Adauctus, dont l'épitaphe fut remplacée par celle qu'on va transcrire ici :

HIC FAMVLOS DOMINI NOV[*a nunchae c tecta relentant,*
QVI DVLCES ANIMAS SOLVE[*runt corpore laeti,*
VT PARITER POSSENT VIV[*orum scandere sedes*
FELICEM TECIT HIC TVM[*ulus, qui maior in aula*
OCCVRRIT GRADIB · SANC[*tumque recondit Adauctum.*
SALVO SIRICIO PAPA R[*enovata dicavit*
MARTYRIB · FELIX P [*ro munere vota rependens.*

Bibl. : Carmina latina epigraphica post editam collectionem Buechelerianam in lucem prolata conlegit Einar Engström. in-12, Gotoburgi, Lipsiae, 1912, n. 113; *Notizie degli scavi*, 1905, p. 103, 112; *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1904, p. 95, n. 37.

Saints Jean et Paul : (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 193, n. 60), restitution par G. Bue :

[*inlusiri Pau*]LVS GENER[*e ortus itemque Iohannes*]
[. . . . .]
[. . .*an*]IMAM CASTO SEMPER [*pietatis amore*]
[*caelest*]IS REGNI REGI AE[*terno famulati*],
[*quos terri*]S TENVIT FRATRES DO[*mus una fidesque*],
[*nunc caelu*]M ACCIPIET IVNCIT[*que in saecla coronis*].
[*com*]POSVIT LAV[*des Damasus, cognoscite, rector*].
[*ut pleb*]S SANCTA [*novos discat celebrare patronos*].

Bibl. : Buecheler, *Carmina*, n. 308; G. Bue dans *Römische Quartalschrift*, 1892, p. 63 sq.

Saints Prote et Hyacinthe : (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 188, n. 49).

Extremo tumulus latuit sub aggere montis.

Les martyrs grecs : (voir *Dictionn.*, t. II, col. 1679, fig. 1925, 1938; t. IV, col. 173, n. 12).

Hic congesta iacet, quaeris si, turba piorum

Saints Felicissime et Agapit : (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 179, n. 23).

Aspice : et hic tumulus retinet caelestia membra

Martyrs sur la voie Salaire : (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 187, n. 45).

Beatissimorum martyrum cultor Damasus.

Fragments : (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 193, n. 60), conservés au musée du Capitole, caractères philocaliens :

[. . .*p*]ASSI [. . .]
[. . .*mi*]HI PRA[*emia vitae?*]
[. . .*rep*]E N D [*ere vota?*]
[. . .] T V [. . .]
[. . .] V [. . .]
[. . *m*] A R T[*yr* . .]

Bibl. : Silvagni, *Inscr. christ. urb. Rom.*, t. I, n. 1273; *Bull. comm.*, 1912, p. 193, pl. IX, 28.

Saint Laurent : (*Dictionn.*, t. IV, col. 182, n. 32).

Verbera, carnifices, flammas, tormenta, catenas

Saint Eutychius : (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 180, n. 27).

Eutychius martyr crudelia jussa tyranni

Quelques poèmes attribués à saint Damase, mais qui ne lui appartiennent pas, célèbrent des martyrs.

Celui-ci semble s'être trouvé dans le cimetière de Calliste; il a été rencontré par J.-B. De Rossi dans la sylloge épigraphique de Tours :

Olim sacrilegam quam misit Gra(e)cia turbam
martyrii meritis nunc decorata nitet,
quae medio pelagi volum miserabile fecit
reddere funerea dona nefanda Jovi
Hippoliti sed prima fides caelestibus armis
respuit insanam pestifera[mq.] luem
quem monachi ritu tenuit spe(l)unca latentem
Christ(i)colis gregibus dulce cubile parans,
post hunc Adrias sacro m(u)ndatus in amne
et Paulina suo consociata viro
XIII k. iun.

Bibl. : De Rossi : *Inscr. christ. urb. Rom.*, t. II, p. 67, n. 26; Fr. Buecheler, *Carmina latina*, n. 911.

Fragments d'inscription du pontificat de Vigile,

trouvés à Rome dans la crypte de saint Hippolyte sur la voie Tiburtine.

[*devastata i*]TERVM SVMMOT[*a plebe precantum*]
[*priscum*] PERDIDERANT ANTRA [*sacrata decus*]
[*nec tua iam, ma*]RTYR POTERANT V[*eneranda sepulcra*]
[*huic mund*]O LVCEM MITTERE Q[*ua frueris*].
[*lux tamen ista t*]VA EST QVAE NESCIT [*fu*]NE[*ra sed quo*]
[*perpet*]VO CRESCAT NEC M[*in*]VA[*tur ha*]BET
[*Roma pereg*]RINVM STVPVIT PER [*sae*]CVLA LVMEN
[*admittunt*]Q. NOVVM CONC[*av*]A SAXA DIEM
[*frustra ba*]RBARICIS [*fremerunt*] AVSIBVS HOSTES
[*foedaruntque*] SACRVM [*tela cr*]VENTA LOCVM
[*inclyta*] SED MELIVS [*splendescit*] MARTYRIS AVLA
AVCTOREMQ. [*gravant imp*]IA FACTA SVVM
PRAESVLE VIGILIO SVM[*pserunt*]ANTRA DECOREM
PRAESBYTERI ANDREAE CVR [*a*] PEREGIT OPVS +

Voir le *Martyrologe hiéronymien*, aux *id. agustas : Romae via Tiburtina Eppoliti martyr.*

Bibl. : De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1880, p. 38; 1881, p. 40 sq.; 1882, p. 56 sq.

Rome, à Sainte-Agnès-hors-les-murs, mosaïque :

AVREA CONCISIS SVRGIT PICTVRA METALLIS
ET CONPLEXA SIMVL CLAVDITVR IPSA DIES
FONTIBVS E NIVEIS CREDAS AVRORA SVBIRE
CORREPTAS NVBES RORIBVS ARVA RIGANS
VEL QVALEM INTER SIDERA LVCEM PROFERET IRIM
PVRPVREVSQVE PAVO IPSE COLORE NITENS
QVI POTVIT NOCTIS VEL LVCIS REDDERE FINEM
MARTYRVM E BVSTIS HINC REPPVLIT ILLE CHAOS
SVRSVM VERSA NVTV QVOD CVNCTIS CERNITVR VNO
PRAESVL HONORIVS HAEC VOTA DICATA DEDIT
VESTIBVS ET FACTIS SIGNANTVR ILLIVS ORA
LVCET ET ASPECTV LVCIDA CORDA GERENS

Bibl. : De Rossi, *Inscr. christ. urb. Rom.*, t. II, p. 104, n. 36; cf. 89, 42; 137, 17; 249, 19; Garrucci, *Storia dell' arte cristiana*, t. IV, pl. 274, p. 87 sq.; transcription avec plusieurs variantes dans le *Liber pontificalis* de Cambridge; cf. W. Levison, dans *Neues Archiv für aelt. deutsch. Gesch.*, t. XXXV, 1910, p. 363; *Liber pontif.*, édit. Mommsen, p. 171.

Rome, fragment de frise trouvé à Sainte-Agnès-hors-les-murs; entré au musée du Capitole :

[*beatissimae mar*]TYRE ACNETI POTITVS SERBVS DEI ORNAVIT

Bibl. : Muratori, *Nov. thes. vet. inscr.*, p. 1926, n. 6; *Bull. della comm. archeol. comunale*, 1912, p. 294, n. 47, pl. IX, XXVI.

Rome, basilique de Saint-Laurent-hors-les-murs; arc de la basilique, mosaïque :

MARTYRIVM FLAMMIS OLIM LEVVITA SVBISTI
IVRE TVIS TEMPLIS LVX BENERANDA REDIT

Voir *Liber pontificalis*, édit. Mommsen, p. 160, 9; *hic (Pelagius II) fecit supra corpus beati Laurenti martyris basilicam a fundamento constructam.*

Bibl. : De Rossi, *Inscr. christ. urb. Rom.*, t. II, p. 63, 9, p. 106, 47.

Saint-Laurent : inscription en mosaïque à Saint-Laurent *in agro Verano :* (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 1936).

Demovit Dominus tenebras ut luce creata.

Bibl. : De Rossi, *Inscr. christ. urb. Rom.*, t. II, p. 63, 10; 106, 46; 157, 9; Garrucci, *Storia*, t. IV, pl. 271, p. 84.

Rome, Esquilin :

OMNIA QVAE VIDENTVR
A MEMORIA SANCTI MAR
TYRIS YPPOLITI VSQVE HVC
SVRGERE TECTA ILICIVS
PRESB · SVMTV PROPIO FECIT

Bibl. : De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1867, p. 57; Marucchi, *Monum. crist. mus. Pio-Later.*, pl. XLV, 5.

Saints Prote et Hyacinthe, débris retrouvés dans l'escalier de la crypte de ces saints sur la voie Salaire; le texte avait été transcrit intégralement dans la sylloge Palatine :

ASPICE DESCENSVM CERNES MIRABILE FACTVM
SCORVM MONVMENTA VIDES PATEFACTA SEPVLCRHIS
MARTYRIS HIC PROTI TVMVLVS IACET ADQVE YACINTHI
QVEM CVM IAM DVDVM TEGERET MONS TERRA CALIGO
HOC THEODORVS OPVS CONSTRVCXIT PRESBITER INSTANS
VT DOMINI PLEBEM OPERA MAIORA TENERENT

Bibl. : Inscr. christ. urb. Rom., t. II, p. 108, 58; F. Buecheler, *Carmina latina*, n. 852.

Rome, provient de Saint-Sébastien *ad catacumbas;* aujourd'hui au musée chrétien de Latran :

TEMPORIBVS SANCTI
INNOCENTI EPISCOPI
PROCLINVS ET VRSVS PRAESBB
TITV[*l*]I BYZANTI
SANCTO MARTYRI
SEBASTIANO EX VOTO FECER[*u*]NT

Bibl. : De Rossi, *Inscr. christ. urb. Rom.*, t. II, p. 322, n. 3; p. 440, n. 145; *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1909, p. 59; Marucchi, *Monum. crist. mus. Pio-Later.*, pl. XLIV, n. 11.

Rome, trouvée par Ant. de Waal au cours de ses recherches sur la sépulture de saint Pierre et saint Paul aux catacombes; cette inscription du IVe-Ve siècle, est dédiée à saint Quirin, martyr, évêque de Sciscia :

. . . . . DEVOTAM
QVAE TIBI MARTYR EGO REPENDO MVNERA LAVDIS
HOC OPVS EST NOSTRVM HAEC OMNIS CVRA LABORIS
VT DIGNAM MERITIS [*habeas sedemque decorum*].
HAEC POPVLIS C[*unctis constabit*] GLORIA FACTI
HAEC QVIRINE TVAS [*laudes celebrando*] PROBABI

Bibl. : A. de Waal, dans *Roemische Quartalschrift*, 1894, suppl. 3, p. 100; Fr. Buecheler, *Carmina latina*, n. 1809; Lietzmann, *Petrus und Paulus in Rom.*, p. 112 sq.

Rome, sur l'Esquilin, dans l'abside de la basilique de Saint-André; le Valila, ici nommé à la première ligne, était un Goth, maître de l'une et l'autre milice, catholique fervent qui fit un don important, en 471, à la basilique Tiburtine; cf. Marucchi, dans *Bull. comm.*, 1893, p. 102. Pour Simplicius, on lit au *Liber pontificalis* (468-482) : *dedicavit... basilicam beati apostuli Andreae juxta basilicam sanctae Mariae* :

HAEC TIBI MENS VALILAE DEVOVIT PRAEDIA CHRISTE
CVI TESTATOR OPES DETVLIT IPSE SVAS
SIMPLICIVS QVAE PAPA SACRIS CAELESTIBVS APTANS
EFFECIT VERE MVNERIS ESSE TVI
ET QVOD APOSTOLICI DEESSENT LIMINA NOBIS
MARTIRIS ANDREAE NOMINE COMPOSVIT
VTITVR HAC HERES TITVLIS ECCLESIA IVSTIS
SVCCEDENSQ · DOMO MYSTICA IVRA LOCAT
PLEBS DEVOTA VENI PERQ · HAEC COMMERCIA DISCE
TERRENO CENSV REGNA SVPERNA PETI

Bibl. : De Rossi, *Inscr. christ. urb. Rom.*, t. II, p. 436, n. 115; Fr. Buecheler, *Carmina latina*, n. 916; Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, t. IV, pl. 240.

Rome, dans l'abside de la basilique des Saints-Côme-et-Damien; construite par Félix IV (526-530) :

AVLA DEI CLARIS RADIAT SPECIOSA METALLIS
IN QVA PLVS FIDEI LVX PRETIOSA MICAT
MARTYRIBVS MEDICIS POPVLO SPES CERTA SALVTIS
VENIT ET EX SACRO CREVIT HONORE LOCVS
OPTVLIT HOC DOMINO FELIX ANTISTITE DIGNVM
MVNVS VT AETHERIA VIVAT IN ARCE POLI

Bibl. : De Rossi, *Inscr. christ. urb. Rom.*, t. II, p. 71, n. 41; p. 134 n. 4; p. 152, n. 28; Garrucci, *Storia*, t. IV, pl. 253, p. 61.

Rome, dans l'abside de la basilique de Saint-Pancrace, en mosaïque (?), a péri. Le *Liber pontificalis*, édit. Mommsen, t. I, p. 124, attribue à *Symmachus papa* la construction de cette basilique; *ibid.*, p. 172, sous Honorius Ier (625-638) *eodem tempore fecit basilica beato Pancratio martyri via Aurelia miliario ab urbe Roma secundo a solo et ornavit sepulcrum ejus ex argento qui pens. lib. CXX :*

OB INSIGNE MERITVM ET SINGVLARE BEATI PAN
CRATI MARTYRIS BENEFICIVM BASILICAM
VETVSTATE CONFECTAM EXTRA CORPVS MAR
TYRIS NEGLECTV ANTIQVITATIS EXSTRVCTAM
HONORIVS EPS DI FAMVLVS ABRASA VETVSTATIS
MOLE RVINAQVE MINANTE A FVNDAMENTIS
NOVITER PLEBI DI CONSTRVX · ET CORPVS
MARTYRIS QVOD EX OBLIQVO AVLAE IACEBAT
ALTARI INSIGNIBVS ORNATO METALLIS LOCO
PROPRIO COLLOCAVIT

Bibl. : De Rossi, *Inscr. christ. urb. Rom.*, t. II, p. 24, n. 28; p. 156, n. 5.

Rome. A Saint-Venance, mosaïque restaurée au XVe siècle :

MARTYRIBVS XPI DOMINI PIA VOTA IOHANNES
REDDIDIT ANTISTES SANCTIFICANTE DEO
AC SACRI FONTIS SIMILI FVLGENTE METALLO
PROVIDVS ANTISTES NVNC COPVLAVIT OPVS
QVO QVISQVIS GRADIENS ET XPM PRONVS ADORANS
EFFVSASQVE PRECES MITTAT AD AETHRA SVAs

Bibl. : De Rossi, *Inscr. christ. urb. Rom.*, t. II, p. 148, 16; Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, t. IV, pl. 272, p. 86.

Rome au cimetière de Generosa, sur la voie de Porto :

HOC ITERE INVIS[*es sanctorum corpora fratrum,*
SED TITVLI ING[*enti verba dolore leges.*
EXIMIVM VITAE T[*ulerant qui sanguine fructum,*
MARTYRIBVS [*Christi haec fuerat requies.*
HINC ITER AD [*sanctos, quos impia turba Getarum*
HORREN[*dum dictu ! sedibus expulerat*

Bibl. : Nuovo bullettino di arch. crist., 1900, p. 125, pl. II; 1902, p. 248.

Ostie, basilique de Saint-Hippolyte détruite par Genséric en 455, rétablie par l'évêque Pierre, vers 465.

+ VANDALICA RABIES HANC VSSIT MARTYRIS AVLAM
QVAM PETRVS ANTISTES CVLTV MELIORE NOVATA(*m*)

Bibl. : Fabretti, *Inscr. antiq.*, p. 737, n. 477; *Bull. della commiss. arch. comunale*, 1896, p. 68 sq.

Ostie, conservée à l'évêché :

SANCTIS MARTYRIBVS ET BEATI[*ssimis*
EVTROPIO BONOSAE ET ZOSIM[*ae . . . .*
DONATVS EPISC. TVM[*ul*]VM ADO[*rnavit*
SED ET BASILICAM CONI[*un*]CTAM[*tumulo*
A FVNDAMENTIS SANCTAE[*ple*]BI D[*ei construxit*

Bibl. : Corp. inscr. lat., t. XIV, n. 1937.

Avella, dans la crypte dédiée à saint Michel, perdue :

[*hi*]C REQVIESCIT IN PA[*ce . . . . .*
IE[. . . .]COMITIOLVS ARCHC[. . . . .
BEATE MARINE MART[*yris*. . . . . .
TEMPORIBV SVIS OMNIA [. . . . . .
OMNIA CONFORTABIT [. . . . . .
IESIA ANC BEATI PETR[*i apostoli*
IE POST ANNOS C AEDIFIC[*a*. . . .
ET SEDIT AN XXX ET BIXIT ANN·XXXXXXXXX
D.EST DIE

Bibl. : Corp. inscr. lat., t. X, n. 1229.

Ravenne :

Dn. Placidus Valentinianus pius felix Aug. dedicavit aedes sci ac beatissimi martyris Laurentis.

Bibl. : De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romae*, t. II, p. 8, n. 13; H. Dessau, *Inscr. lat. select.*, n. 816.

Ravenne, à Saint-Vital, conservée par Agnellus:

B. MARTIRIS VITALIS BASILICA
MANDANTE ECLESIO V.B.EPISCOPO
A FVNDAMENTIS ARGENTARIVS
EDIFICAVIT ORNAVIT ATQVE DEDICAVIT
CONSECRANTE V.R.MAXIMIANO EPISCOPO
SVB DIE XIII[*kal. . .*]SEXIES P.C.BASILII IVNIORIS

Bibl. : Corp. inscr. lat., t. XI, n. 288.

Ravenne, dans la basilique Saint-Étienne; a péri :

In honore sancti ac beatissimi primi martiris Stephani
Servus Christi Maximianus episcopus hanc basilicam
Ipso adiuvante a fundamentis construxit et dedicavit
Die tertio idus decenbris ind. XIII novies p. c. Basilii
[iunioris

Bibl. : Corp. inscr. lat., t. XI, n. 298.

Milan, dans l'église Saint-Nazaire; l'opinion commune est que ce petit poème a pour auteur saint Ambroise qui, en 396, fit la translation du corps de saint Nazaire dans la basilique des apôtres :

Condidit Ambrosius templum dominoque sacravit
nomine apostolico, munere, reliquiis.
forma crucis templum est, templum victoria Christi,
sacra triumphalis signat imago locum.
in capite est templi vitae Nazarius almae
et sublime solum martyris exuviis.
crux ubi sacratum caput extulit orbe reflexo,
hoc caput est templo Nazarioque domus,
qui fovet aeternam victor pietate quietem :
crux cui palma fuit, crux etiam sinus est.
Aur. Ambrosius episc.

Bibl. : Corp. inscr. lat., t. V, p. 617, n. 3; Fr. Buecheler, *Carmina latina*, n. 906.

Padoue, dans l'église de Sainte-Justine :

+ *Opilio vc.* || *et inl., p(raefectus) p(raetorio) adq.* || *patricius, hanc* || *basilicam vel ora* || *torium in honore* || *scae Justinae mar* || *tyris a fundamentis* || *coeptam Deo iu* || *vante perfe* || + *cit* +

Bibl. : Corp. inscr. lat., t. V, n. 3100; H. Dessau, *Inscr. lat. sel.*, n. 1297.

Ivrée :

MARTYRIBVS DOMINI ANIMAM CORPVSQ · TVENDI
GRATIA COMMENDANS TVMVLO REQVIESCIT IN ISTO
SILVIVS HIC PLENO CVNCTIS DILECTVS AMORE
PRESBYTER AETERNAE QVAERENS QVI PREMIA VITAE
HOC PROPRIO SVMPTV DIVINO MVNERE DIGNVS
AEDIFICAVIT OPVS SANCTORVM PIGNORA CONDENS
PRAESIDIO MAGNO PATRIAM POPVLVMQ · FIDELEM
MVNIVIT TANTIS FIRMANS CVSTODIBVS VRBEM
SVSTVLIT HVNC LAETVM MVNDO LONGEVA SENECTVS
AETERNVM VITAE · AETAS MATVRA QV(*ie*)VIT

Bibl. : Corp. inscr. lat., t. V, n. 6817; De Rossi, *Inscr. christ. urb. Rom.*, t. II, p. 173, n. 36; F. Buecheler, *Carmina latina*, n. 777.

2. *Gaule.* — Marseille, dans le bassin du carénage, aujourd'hui au musée Borely (voir *Dictionn.*, t. X, col. 2247-2250, fig. 7754).

Entre Nîmes et le Rhône, stèle de marbre (voir *Dictionn.*, t. x, au mot Maurice).

[*convenientes*] IN VNO
[*x kl. oc*]TOBRES AN
[*niversari*]O SANCTO
[*r*]VM MARVM A
[*c*]ANIMSIVM ET
[*obii*]T OCTABO KL
[. . .]VALERIO CC

Bibl. : Corp. inscr. lat., t. XII, n. 4083.

Cippe de marbre trouvé près de l'Ile-Barbe, à Lyon.

. . . *d*]VXIT CVLMINE . . . . .
. . . . SACERDOTII O[*nus?*. . .
. . . . I AVRI PONDE[*ra?* . . .
. . . *co*]NPLEVIT M[*artyrium?* . .

Bibl.?: Corp. inscr. lat., t. XIII, n. 2346; *Carmina latina epigraph.*, coll. E. Engström, p. 242.

3. *Espagne.* — Carmona, calendrier gravé sur deux colonnes (voir *Dictionn.*, t. V, col. 502-503).

Bibl.: (voir *Dictionn.*, t. V, col. 502-503); *Boletin de la real Academia de la historia*, 1909, t. LIV, p. 327 sq., fig. 1909; t. LV, p. 278 sq.

A deux milles de Torrão (Portugal) : dédicace d'église aux saints martyrs Juste et Pastor, en 682 apr. J.-C.

† HVNC DENIQVE EDIFI
CIVM SANCTORVM NO
MINE CEPTVM IVSTI ET
PASTORIS MARTIRVM
QVORVM CONSTAT ESSE
SACRATVM CONSV
MATVM EST OC OPVS
ERA DCCXX

Bibl. : Em. Huebner, *Insc. Hisp. christ.*, n. 1.

Inscription trouvée en 1603 au monastère de Chellas, près de Lisbonne; peut-être disparue: ère 704, soit 666 après J.-C.

A ☧ ω
DEPOSITIO
BONE MEMORI[*e*
MARTIRE D....
FELICIS X *id...*
ERA DCCIIII

Bibl. : Em. Huebner, *Inscr. Hisp. christ.*, n. 18.

Inscription relative au règne du roi Hermenegilde, futur martyr, *quem persequitur genetor*, en 576 apr. J.-C.

Bibl. : Em. Huebner, *Inscr. Hisp. christ.*, n. 76.

Liste de reliques de martyrs, en 680, soit 642 apr. J.-C.

Bibl. : Em. Huebner, *Inscr. Hisp. christ.*, n. 80.

A Medina Sidonia; liste de reliques de martyrs pour la dédicace d'une basilique en 668; soit 630 apr. J.-C.

Bibl. : Em. Huebner, *Inscr. Hisp. christ.*, n. 85.

A Alcala de los Gazules; liste de reliques de martyrs pour une dédicace, en 700, soit 662 apr. J.-C.

Bibl. : Em. Huebner, *Inscr. Hisp. christ.*, n. 88.

La Higuera, près de Alcala de los Gazules, liste de reliques de martyrs pour une dédicace, en 695, soit 657 apr. J.-C.

Bibl. : Em. Huebner, *Inscr. Hisp. christ.*, p. 89.

Carixa; liste de reliques de martyrs probablement pour une dédicace; non datée.

Bibl. : Em. Huebner, *Inscr. Hisp. christ.*, n. 90.

Martos, ancienne Tucci, longue inscription en assez mauvais état et qui s'achève par ces mots : ... *victoria et custodia sunt sancte Colombe regu*[*m*]*q*(*ue?*) *populi cum gaudio salus est sancto martiri Scipriano*(*?*)*Amen.*

Bibl. : Em. Huebner, *Inscr. Hisp. christ.*, n. 108.

Trouvée en 1779 à quatre lieues de Medina Sidonia; liste de reliques de martyrs.

Bibl. : Em. Huebner, *Inscr. Hisp. christ.*, n. 110.

A Medina Sidonia, liste de reliques de martyrs pour une dédicace, en 682, soit 644, après J.-C.

Bibl. : Em. Huebner, *Inscr. Hisp. christ.*, n. 111.

Grenade (*Illiberis*), liste de reliques de martyrs pour une dédicace, en 615 (577) et en 632 (594).

Bibl. : Em. Huebner, *Inscr. Hisp. christ.*, n. 115.

Cordoue, liste de reliques de martyrs.

Bibl. : Em. Huebner, *Inscr. Hisp. christ.*, n. 126.

Léon, dans l'église du monastère de Saint-Claude; vers sur la tombe du martyr Vincent, mort en 554.

[*abb*(*atis*
Haec tenet urna tuum venerandum corpus Vincenti
Set tua sacra tenet anima, caeleste sacerdos,
Regnum mutasti in melius cum gaudia vite.
Martiris exempla signant, quod membra sacrata
Demonstrante deo vatis hic repperit index.
Cuater decies qui nos et duos vixerat annos
Misterium Chri mente sincera minister,
Raptus aetereas subito sic venit ad auras.
Sic simul officium finis, vitamque removit
Sps adveniens dni, quo tempore ses.
In regionem piam v[*e*]*xit animamque locabit.*
Omnibus hiis mox est de flammis tollere flammas.
Obiit in p(*ace*) *d*(*e*)*i V id*(*us*) *mart*(*ias*) *era*
DCLXVIII

L'ère 668 est l'année 630 apr. J.-C.

Bibl. : Em. Huebner, *Inscr. Hisp. christ.*, n. 142.

Baños, église Saint-Jean-Baptiste (voir *Dictionn.*, t. II, col. 191-198).

Rielves, près de Tolède, mosaïque du VIe siècle (?)

vixit annos] L. ET C. II [*Flavi*
VS ARCADIVS VIXIT
ANNOS SEPTE ET RE
QVIEVERVNT IN PACE IIII.
NONAS DECEMB.ET.FVERVNT
SERVI SANC. VINCENTI MARTERIS

Bibl. : Em. Huebner, *Inscr. Hisp. christ.*, n. 157.

Girone, sur une tablette d'ivoire haute de cinq doigts, large de trois, trouvée par un laboureur qui la donna aux jésuites de Girone ; ceux-ci l'offrirent au duc de Alcala. D'un côté un crucifix, de l'autre une inscription du VIe-VIIe siècle :

† HE SVNT RELIQVAE
SCI ROMANI > SCI
TOME MARTYRVM QVI
APVT GERVNDAM
CLAVIBVS TRANSFIXI
MARTIRIVM PASSI

Bibl. : Em. Huebner, *Inscr. Hisp. christ.*, n. 192.

Merida, trouvée en fouillant dans la *calle de Forner*, près de la basilique de Sainte-Eulalie (voir *Dictionn.*, au mot Merida).

Bibl. : Em. Huebner, *Inscr. christ.*, n. 334.

4. *Afrique.* — Dans l'Afrique du Nord, nous rencontrons un nombre assez élevé d'inscriptions relatives aux martyrs, et, dans ce nombre, quelques formules intéressantes à noter; c'est d'abord : *martyrium dixerunt.*

En 1890, Edm. Le Blant signalait cette formule d'après ce que lui en avait dit Azéma de Montgravier qui l'avait lue sur plusieurs tuiles romaines dont les

copies ont été égarées, cependant on retrouve ces mots sur quelques inscriptions : Celle-ci, provenant d'Orléansville [1] :

A ☧ ω
DEO
SANCTISSIMO AETE
MARTIRIVM DIX
MEMORIA APOSTO
PETRI ET PAVLI CIA
CESELIA SECVNDILLA
PER PRESBITER
IVLIA CETVLIA FLAVA PAS
SI IN NONAS MAII BENTE
DEO ANNO C CCC...
IN PACE

Le copiste et l'imprimeur ont dû, à coup sûr, défigurer passablement ce texte qui a soulevé la juste méfiance de Wilmanns, toutefois il faut dire en sa faveur qu'un autre débris de tuile, provenant aussi d'Orléansville et conservé au musée d'Alger, présente une formule analogue que voici [2] :

A ☧ ω
me MORIA
sanc TI · MARTY *ris*
. . . . . IESI PAS *si*
ADICOI
beat ISSIMO AE *miliano ?*
marty RIVM DIXIT O
memo RIA APOSTOLORVM
pet RI ET PAVLI · PASSA
I · NON · MAI · ANN
ju BENTE DEO ET XPO

Cette brique fut trouvée au bord du Chélif, sur l'emplacement d'une chapelle qui contenait des reliques de saint Pierre et de saint Paul. Outre la mention des apôtres, on lit celle de martyrs, mais la mutilation du texte ne permet pas d'en démêler le contenu exact. Le monogramme qui se trouve en tête invite à reporter cette tuile au IVe ou au Ve siècle. La formule *martyrium dixit* ou *dixerunt*, signifiait « rendre hommage au Christ, confesser sa foi ». Nous la retrouvons dans ces mots d'un sermon sur le martyre de deux hérétiques, Donatus et Advocatus, qui expirèrent, ainsi que le disent les lois « sous les verges ensanglantées » : *Manus contra innocuas ad Dominum extensas armantur fustibus dexterae, quasi minus* martyrium dicerent *qui non gladiis, sed impia caede fustibus trucidabantur* [3]. En même temps que ce texte on peut rappeler, comme ayant contenu les mêmes mots, un fragment de la *Passio* d'un groupe célèbre de martyrs catholiques. L'évêque Successus, mort pour le Christ, apparut, y lisons-nous, à un chrétien prisonnier, lui annonçant que bientôt il serait appelé au même honneur : *Et cum ad praesidem admotus essem*, dit ce dernier, racontant ce qu'il vit en songe ou en extase, *produci jussus sum. Et apparuit subito in medio plebis mater mea, dicens : Laudate, laudate, quia nemo sic martyrium duxit.* [4] Ruinart a publié ce texte d'après deux manuscrits, dans l'un des deux au moins, le Paris. *lat. 5289*, fol. 25, le mot *duxit* n'est pas douteux, mais il est permis d'y voir une faute de copiste et de corriger en *dixit* comme nous y invite la *passio* donatiste et la tuile du musée d'Alger. Si l'on se reporte avec les Pères à l'étymologie, au sens premier du mot *martyrium*, cette expression devient pour nous l'équivalent de *testimonium dicere*, terme de la haute latinité [5] et on signalera, pour citer un écrivain chrétien d'Afrique, cette phrase d'un traité de saint Augustin : *Cum displiceret ipsum testimonium hominibus adversus quos dicebatur, passi sunt omnia quae passi sunt martyres* [6].

Une autre expression, lue sur une pierre recouvrant des reliques et trouvée à Henchir el-Hamacha, à l'ouest de Tébessa, mérite aussi d'être signalée pour la formule finale [7] :...

NOMINA M[*a*
r]TIRV PERF[*ectorum*

La formule *nomina martyrum* est d'un emploi assez fréquent en Afrique, elle se lit dans des inscriptions datées du IVe siècle; ce qui suit : *perf(ectorum)* équivaut, semble-t-il, à *martyres probati*, ou *vindicati*, et désigne les martyrs reconnus comme tels par les autorités ecclésiastiques, les saints officiellement canonisés.

A Thabraca, on paraît avoir fait usage de l'expression [8] :

MARTYRVM COMES

comme titre d'honneur accordé à ceux qui n'ont pas été appelés à la gloire du martyre, comme c'est le cas pour le diacre Crescentinus [9] et c'est encore à Thabraca que nous lisons cette inscription [10] :

Hic sunt] MEM[*oriae*
scor] MARTYRV[*m*
ANASTASSIE
e]T SA[*binae et*] CO[*milum ?*

la dernière ligne est conjecturale, mais la conjecture est vraisemblable.

C'est sur une inscription destinée à commémorer le souvenir d'une religieuse, sœur d'un évêque, que nous lisons cette belle formule à Benian, l'ancienne Ala Miliaria : (voir *Dictionnaire*, t. IV, col. 1463-1464, fig. 3867) [11].

MEM · ROBBE SACRE DEI GERMANA
HONOP QVESIREN · EPSI · CEDE
TRADIT VEXAA MERVIT DIGNI
TATEMARTYRI · VIXIT ANNIS L · ET RED
DIDIT SPMDIESSIIKA-APRILES PROCIIXCV

Mem(oria) Robb(a)e, sacr(a)e Dei, germana(e) Honor[*ati, A*]*qu(a)esiren(sis) ep(i)s(cop)i. C(a)ede tradit*[*orum*] *vexata, meruit dignitate(m) martiri(i). Vixit annis L, et reddidit sp(iritu)m die VIII kal(endas) apriles, pro(vinciae) CCCXCV.*

Robba était religieuse (*sacra Dei* [*puella*]), sœur d'Honoratus, évêque d'Aquae Sirenses (ville située non loin de là, sur la rive droite de l'Oued-el-Ham-

[1] *Lettre à M. Hase*, dans *Revue de bibliographie analytique*, janv. 1844, p. 16 du tirage à part; E. Le Blant, *L'épigraphie chrétienne en Gaule et dans l'Afrique romaine*, 1890, p. 117-119; Wilmanns, *Inscr. Africae latinae*, n. 9716. — [2] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 9714; G. Doublet, *Musée d'Alger*, p. 23, 61, pl. II, n. 2; P. Monceaux, dans *Mém. prés. par div. savants*, t. XII, part. 1, p. 321, n. 329. — [3] *Passio Donati*, 6, à la suite des œuvres de saint Optat. — [4] Ruinart, *Acta sincera*, p. 237 : *Passio SS. Montani, Lucii*, 21. — [5] Cicéron, *Pro Roscio*, XXXVI; *Pro Sulla*, XXX; *De natura deorum*, III, XXXIV. — [6] S. Augustin, *Tract.*, I, *in Epist. Joannis*, 2. — [7] *Corp. inscr. latin.*, t. VIII, n. 10686, 16741; P. Monceaux, dans *Mém. prés. par divers savants*, t. XII, 1908, p. 210, n. 254. — [8] P. Gauckler, dans *Bulletin de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1905, p. 244-245; Benet, dans *Bulletin arch. du Comité*, 1905, p. 388, n.4. — [9] P. Monceaux, dans *Mém. prés. par divers savants*, t. XIII, p. 217, n. 259. — [10] Id., *ibid.*, p. 213, n. 256; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 17382. — [11] S. Gsell, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1899, p. 277; le même, *Fouilles de Bénian*, 1899, p. 25; *Monuments antiques de l'Algérie*, t. II, p. 178; P. Monceaux, *Enquête sur l'épigraphie chrét. d'Afrique*, dans *Mém. prés. par divers savants à l'Académie des inscriptions*, t. XII, part. 1, p. 326, n. 333.

man). Cet évêque *Honoratus, episcopus Adquesirensis*, est mentionné parmi les donatistes dans les procès-verbaux de la conférence de Carthage, en 411. Robba fut victime de quelque combat livré entre donatistes et catholiques : *caede traditorum vexata*, ce nom de *traditores* désignait les catholiques dans le langage des donatistes qui les accusaient d'avoir livré les Écritures sous Dioclétien; ce fut ainsi que

MERVIT DIGNITATEM MARTYRII

A Tipasa de Maurétanie, dans la chapelle funéraire de l'évêque Alexandre, une inscription en mosaïque



7798. — Mosaïque tombale de Thabraca, d'après *Mémoires présentés par divers savants*, t. XII, p. 215, n. 258.

dans le pavement mesure 2 m. 60 de long sur 1 m. 15 de large, collatéral de gauche près de l'abside. L'inscription, en quatre lignes que séparent des traits, était entourée d'un cadre, et, contrairement à l'usage, tournée vers le Nord, vers l'une des entrées de la chapelle, hauteur des lettres 0 m. 20, 0 m. 20, 0 m. 18 et 0 m. 20[1]

CLAVSVLA IVSTITIAE EST
MARTYRIVM VOTIS OPTARE
HABES ET ALIAM SIMILEM AE
LEMOSINAM VIRIBVS FACERE

Clausula justitiae est martyrium votis optare. Habes et aliam similem, aelemosinam viribus facere

Cette belle sentence rappelait aux fidèles le double devoir de la charité envers Dieu et envers les pauvres. A l'égard de Dieu, l'amour doit aller jusqu'à souhaiter de rendre témoignage à la foi par le martyre; à l'égard des pauvres, il se manifeste par l'aumône.

Nous aurons bientôt l'occasion d'aborder l'étude de l'épigraphie d'Afrique et de citer ou de commenter les textes concernant les reliques des martyrs, le culte rendu aux martyrs. Nous voulons toutefois terminer ce travail par la description d'un monument peu connu. Il s'agit d'une mosaïque tombale, trouvée dans une mosaïque de Thabraca, et entrée au musée du Bardo. Orientée du Sud au Nord, elle était placée au fond du chœur, devant les degrés de l'abside, à gauche de l'axe central. Un peu mutilée aux extrémités, elle mesure encore 2 m. 35 de haut, sur 0 m. 70 de large. Elle couvrait un cercueil de plomb qui contenait deux squelettes, un homme et une femme. La décoration tombale nous montre une jeune femme debout, dans le geste de l'orante, coiffée d'un bandeau blanc, drapée dans un *orarium* qui, de la nuque, est ramené sur les épaules pour tomber jusqu'à la ceinture. L'inscription nous apprend qu'elle se nommait *Victoria... in pace*, faut-il lire *puella sacra* avec les quelques débris de lettres qui se trouvent là? La jeune femme est dans le jardin du paradis parmi les fleurs, un rosier, deux faisans, deux coqs. Au-dessus un homme dans la vigueur de l'âge, assis devant sa table de travail, entouré de rosiers; il écrit avec un roseau et on lit ces lettre MAR qu'on a ingénieusement proposé de compléter en MAR*tyrum vita*. C'est un *notarius* ou un scribe représenté probablement avec sa fille; le nom du défunt manque[2] (fig. 7798). Quoi qu'il en soit, cette représentation est unique.

H. LECLERCQ.

MARTYRIUM. — I. Epigraphie. II. Textes. III. Monuments.

I. ÉPIGRAPHIE. — L'usage de la *confessio* (voir *Dictionn.*, t. III, col. 2503-2508) disposée sous l'autel était un souvenir de l'antique *hypogæum* (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 2932-2945) et des cryptes (voir *Dictionn.*, t. III, col. 3161-3166). Quoique, chez les écrivains ecclésiastiques, le mot grec μαρτύριον, dont on a fait *martyrium*, serve à désigner l'édifice entier élevé en l'honneur d'un martyr, il a conservé au moins pour quelques archéologues sa signification restreinte, mais il faut reconnaître que *confessio* a prévalu, surtout à Rome. Sur une inscription romaine du IIIe ou du IVe siècle, trouvée au cimetière de Thrason, en 1733, on lit ces mots αγιον μαρτυρι(ο)ν pour désigner le lieu spécial de l'épitaphe, ou bien le cimetière tout entier. La première interprétation est plus probable. D'ailleurs, la Rome souterraine, envisagée dans son immense développement, pourrait être considérée comme un immense *martyrium* ou *hypogæum* par rapport aux monuments et édifices sacrés, élevés à ciel ouvert et correspondant aux tombes saintes creusées dans le sol.

La plus ancienne inscription portant le nom que nous étudions ici est probablement celle du cimetière de Thrason dont nous venons de parler. Publiée pour

[1] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 20906; L. Duchesne, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1892, p. 112; P. Monceaux, *op. cit.*, p. 309, n. 322. — [2] P. Gauckler, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1905, p. 244; Benet, dans *Bulletin archéologique du Comité*, 1905, p. 388, n. 3; P. Monceaux, dans *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. XII, p. 215, n. 258.

la première fois par Lupi, c'est Corsini qui s'aperçut que le lapicide avait transcrit les lignes en désordre; il faut les rétablir ainsi : 1, 2, 4, 3, 6, 9, 8, 7, 5 :

Αὐρήλιος Εἱμέρις μετὰ τοῦ υἱοῦ μου Ζήθου
Ἐπειδὴ συνέζησεν μετ' ἐμοῦ τοῦ ἀνδρὸς
ἑαυτῆς καλῶς καὶ σωφρόνως ἔτη τριάκοντα
ἡ Στρατονείκη, νεόφυτα ἐξῆλθεν ἐκ τοῦ κόσμου.
Καὶ ἐμνημόνευσα αὐτῆς τῆς ἰς ἐμὲ σωφροσύνης καὶ
ἐποίησα καλῶς μετὰ τοῦ υἱοῦ μου. Καὶ ἐκυμήθη
ἐτῶν πεντήκοντα
πένται
καὶ κατεθαίμην ἰς τὸ ἅγειον μαρτύριν. Εὖ κεῖτε μετὰ
[εἰρήνης

Aurelius Himerius cum filio meo Getha [hic jaceo], *postquam vixit cum me* [suo] *viro Stratonice neophyta, exivit e sæculo. Illius* [ætas acta] *bene ac modeste* [fuerunt] *anni triginta, et deposui* [eam] *in martyrio precatus cum pace et recordatus illius erga me modestiæ et quinquaginta annorum quinque. Feci bene cum filio meo et requievit.*

« Aurelius Himerius perdit sa femme qui lui laissa le souvenir de sa déférence envers lui; elle n'était âgée que de trente ans; il l'inhuma dans le cimetière des saints Thrason et Saturnin, qu'on appelait le saint martyrium. Lui-même vint l'y rejoindre là où l'avait précédé son fils Getha; il avait alors cinquante-cinq ans ayant passé la fin de sa vie avec ce fils. »

Bibl. : A. Lupi, *Dissertatio et animadversiones ad nuper Severæ martyris epitaphium*, in-4°, Panormi, 1734, p. 34, pl. II; Marangoni, *Appendix ad acta S. Victorini*, p. 78-79; Corsini, *De notis Græcorum*, append., dissert., t. II, p. 20 sq.; Osann, *Sylloge inscriptionum antiquarum græcarum et latinarum*, in-fol., Lipsiae, 1834, p. 487, 488, n. 27; Kirchhoff, dans *Corp. inscr. græc.*, t. IV, n. 9704.

Une inscription de Shakka en Syrie, datée de l'année 313 de l'ère de Bostra, ce qui nous reporte à l'année 417 de notre ère, mentionne également un *martyrium* dédié à saint Théodore :

Ἡλίας Κασισσέου Τιζάλου διάκ(ονος) ἐξ ἰδί-
ων ἔκτισεν τὸ μαρτύριον τοῦ ἁγίου Θεοδώρου
τῷ κοινῷ [τ]ῆς πόλεως ὑπὲρ ἀφήσεως ἁμαρτιῶν
ἐν μηνὶ [Ἀ]πρ[ι]λί[ῳ], ἰνδ·δ...ἔτου[ς] τῆς πόλ(εως)τιγ

Bibl. : Burckhardt, *Travels in Syria*, p. 75; *Corp. inscr. græc.*, t. IV, n. 8616.

A Om Ez Zeitoun, Syrie, sur une chapelle antique construite aux frais d'Anatole, fils de Valens :

////NATOΛ	[Ἀ]νατόλ-
IƐOYAΛ	ις Οὐάλ-
ENTOƐOI	εντος οἰ-
KOΔOMH	κοδόμη-
ƐENTOM	σεν τὸ μ-
APTYPIN	αρτύριν.

Bibl. : Burckhardt, *Travels in Syria*, p. 220; *Corp. inscr. græc.*, t. IV, n. 8841.

A Medschdel, non loin de Joppé (Palestine) :

ΗΑΡΤΥΡΙΟΜΤΟΥΑΓΙΟΥΚΗΡΥΚΟΥ
[Μ]αρτύριο[ν] τοῦ ἁγίου Κηρύκου

A Andrena (Syrie) :

[Μαρτ]ΥΡΙΟΝ
[ε]ΡΟΝ
[τοῦ ἁγίου]ΜΙΧΑΗΛ

Bibl. : Corp. inscr. græc., t. IV, n. 8842, 8843.

A Mohezzeq, en Arabie, non loin de Pétra, on découvrit, en 1897, un linteau de porte offrant cette inscription :

ΤΟΚΑΛΟΝΜΑΡΤΥΡΙΟΝΑΧΙϹ ƐΓƐ///////
ΚΑΙ ΔΙΚΑΙΩΝ ΚΟΙΜΗΤΗΡΙΟΝ ΑΧΙϹ
ΛƐΟΝΤΙΟΥΙΚΑΝΟΥƐΠΙϹΚΟΠΟΥƐΝ
ΤΟΜƐΟΥΤ///Κ///ΤΩΝ ΜΑΡΤΥΡΩΝ Β Φ

Écriture « très grossière ». Dimensions de la pierre, 1 m. 80 sur 0 m. 50; haut. des lettres, 0 m. 05 :

Τὸ καλὸν μαρτύριον Ἀχὶς ἐγέ[νετο]
καὶ δικαίων κοιμητήριον Ἀχις,
Λεοντίου ἱκανοῦ ἐπισκόπου Ἐν-
τομεοῦ, τ(οῦ) κ(ατὰ) τῶν μαρτύρων ϐφ'.

« Le beau martyrion d'Achis et le cimetière des Justes d'Achis (ont été établis), sous Léonce Entoméos, évêque du lieu, l'an des martyrs 502. »

La lecture et l'interprétation de ce texte, sur lequel les *Échos d'Orient* sont revenus à deux reprises, sont loin d'être satisfaisantes, et E. Brünnow a été mal inspiré de les reproduire sans observations, comme des choses acquises.

D'après le P. Germer-Durand, le nom de la ville est aussi inconnu que celui de son évêque; inconnus certes, mais plus encore étranges : Achis et Entomeos? Pour découvrir le nom d'Achis dans celui d'*Augustopolis*, évêché de la IIIe Palestine, il semble qu'il faille, comme on dit, y mettre un peu du sien. L'épithète ἱκανοῦ est insolite, en tant qu'épiscopale. L'article τ(οῦ), dans le libellé de la date, appellerait le mot ἔτους qui manque.

On nous dit que l'écriture est « très grossière » et la copie paraît avoir été faite au pied levé, ce qui autorise à suggérer quelques corrections d'ordre paléographique :

Ligne 1 : la graphie ΑΧΙϹƐΓƐ////// suggère ἀ (γ) ἰ (ου)·Γε (ωργίου);

Ligne 2-3 : ΑΧΙϹ, même restitution ἀ (γ) ἰ (ο) [υ]. Il s'agirait dès lors d'une chapelle et d'un cimetière, placés respectivement sous l'invocation de saint Georges et de saint Léonce, dont le culte était, comme on le sait, très populaire dans le monde syrien;

Ligne 3 : ἱκανοῦ deviendrait, par suite, le nom de l'évêque sous lequel le travail a été exécuté; ce nom n'est pas sans exemples. Il se peut d'ailleurs que la graphie ἱκανοῦ soit à rétablir en Ἰ (ω) ἀν (ν) ου;

Ligne 3-4 : ΕΝ||ΤΟΜƐΟΥΤ Κ ΤΩΝ etc., peut-être : ἐ (γ) [ένε] το μ(ηνὶ) (Θ) οὐτ κ', τῶν etc. « a eu lieu le 20 du mois de thot, 502 des martyrs ». Si l'inscription est bien réellement datée de l'an 502 (= 786 après J.-C.) de l'ère des martyrs, autrement de Dioclétien, elle serait à ajouter au groupe d'une dizaine d'inscriptions connues où cette ère est employée et dont nous avons parlé déjà (voir *Dictionn.*, t. V, col. 361-367). On remarquera qu'elle satisferait à la règle générale posée autrefois par Letronne, à savoir que l'usage épigraphique de cette ère rétrospective est postérieur à la conquête arabe. L'orthographe Θουτ pour Θοὺθ n'aurait rien de surprenant à si basse époque et l'emploi du calendrier égyptien serait très explicable, étant donné le caractère spécifiquement égyptien de l'ère des martyrs. Mais, à tout prendre, est-ce bien à cette ère que nous avons affaire ici? On est surpris que, dans ce coin perdu de la province d'Arabie, et à pareille époque — nous serions en plein règne de Hâroûn Er-Rechîd — les chrétiens aient eu les moyens et la liberté d'exécuter de pareils travaux. Sans doute, dans ce cas, la province d'Arabie et son ère propre n'étant plus qu'un souvenir déjà lointain, on s'expliquerait à la grande rigueur qu'ils eussent eu recours à un comput autre, un comput égyptien, en l'espèce. Et encore comprendrait-on mieux, en telle occurence, l'emploi de l'ère des Séleucides, qui s'est maintenue très tard

en Syrie. Aussi est-il permis de se demander si, malgré les apparences, la date 502 ne serait pas, en réalité, à calculer selon l'ère de Bostra, autrement dit de la province d'Arabie. Cela nous mettrait en l'an 607 après Jésus-Christ, c'est-à-dire dans des conditions chronologiques, historiques et paléographiques très vraisemblables. Une difficulté subsiste pourtant : ces malencontreux « martyrs » mentionnés à la ligne 4. Le mot ferait-il partie de quelque formule purement religieuse qui se cacherait dans le début, très incertain, de cette ligne, ou viserait-il saint Georges et saint Léonce eux-mêmes?

Bibl. : S. Vailhé, *Voyage à Pétra*, dans *Échos d'Orient*, 1897-1898, t. I, p. 73; Germer-Durand, *Rectifications, L'inscription de Léonce et Theman*, dans même revue, 1897-1898, t. I, p. 117; *Die Provincia Arabia auf Grund in den Jahren 1897 und 1898 unternommenen Reisen und der Berichte früherer Reisender, im Verein mit* Alfr. von Domaszewski *beschrieben* von Rudolf Ernst Brünnow, t. I; *Die Romersträsse von Mâdeba ueber Petra und Odruh bis El-'Akaba*, Strasbourg, 1904, p. 112; Ch. Clermont-Ganneau. *La province d'Arabie*, dans *Journal des savants*, 1904, p. 675-677.

En Gaule, à Lyon, une inscription nous fait connaître un enfant nommé Dominique, voué dès son bas âge au culte du Seigneur et qui servit sept années dans le *martyrium*, c'est-à-dire dans l'église de Saint-Irénée, auprès de laquelle sa tombe a été retrouvée en 1835 :

† IN HOC TOMOLO REQVIIS
CIT BONE MEMORIAE DOMENE
CVS INNOCENS QVI VIXSIT IN
PACE ANNVS QVINQVI ET IN MAR
TIRIO ANNVS SEPTE OBIIT QVINTO DE
CEMO KLENDAS MAR INDIC DECEMA

Bibl. : Greppo, *Explication d'une inscription chrétienne trouvée dans le quartier de Saint-Irénée*, dans *Revue du Lyonnais*, 1840, t. XII, p. 51-62; A. de Boissieu, *Inscriptions antiques de Lyon*, in-4°, Lyon, 1846, p. 548; E. Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, in-4°, Paris, 1856, t. I, p. 78, n. 37, pl. 19; *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 2412.

A Arras, arrond. et cant. de Tournon (Ardèche), une inscription fragmentaire :

. . . . *P*]LACIDIA PLACATVS SVSCIPE
. . . .]AE FIDE PIETATEQE POTENS
. . . *o*]BSEQVIIS EST FAMVLATA TVIS
. . . *l*]RIGENSIMIS NI FALLIMVR [*annis?*
. . . .]IOVITATIS FRVCTIBVS RIFERT [*a*
. . . .]SORTITA ES TERTIVM MARTIRIO
. . . .]QVI DISTAT ORDENE GRA[*d*]VM
. . . .]EXACTIS ANNIS SEX[*aginta?*
. . . .]ET DIE [...] MESIS FEST....

Le début est tiré d'une formule liturgique : *...Placidiam placatus suscipe...* ; il semble qu'il soit question d'une veuve consacrée au Seigneur, et on lit le mot *martirium*.

Bibl. : E. Le Blant, *Inscr. chrét. de la Gaule*, t. II, p. 173, n. 473, pl. 386; *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 1798; Fr. Buecheler, *Carmina latina*, n. 1743.

II. TEXTES. — Le terme μαρτύριον se lit fréquemment chez les écrivains grecs des premiers siècles chrétiens, appliqué aux églises élevées communément sur le tombeau des martyrs, et quelquefois aussi appliqué à ces tombeaux. L'historien Socrate donne ce nom à l'église qui fut consacrée à l'apôtre saint Thomas dans la ville d'Edesse [1] et Sozomène, à celle des Quarante martyrs de Sébaste [2]. Par une extension de ce terme, le même Sozomène qualifie de μέγα μαρτύριον la basilique construite par Constantin sur le Calvaire [3], et Eusèbe lui applique le même terme moins l'épithète [4]. On le trouve aussi dans plusieurs conciles anciens, comme celui de Laodicée au IVe siècle, dans son neuvième canon [5] et le concile général de Chalcédoine dans le canon sixième [6]. Saint Jean Chrysostome s'est servi plusieurs fois de la même expression, notamment en parlant des pèlerinages aux tombeaux des martyrs [7], et à l'occasion de l'église de Daphné que Julien l'Apostat n'osa pas détruire [8]. On la voit aussi employée par Procope, à diverses reprises, lorsqu'il parle de quelques basiliques de son temps [9].

On trouve également établi, dans l'antiquité chrétienne et au Moyen Age, un semblable usage du mot latinisé *martyrium*. Saint Isidore de Séville disait, au VIIe siècle : *Martyrium, locus martyrum, græca derivatione, eo quod in memoriam martyris sit constructum, vel quod sepulcra sanctorum ibi sint martyrum* [10]. En effet, les auteurs ecclésiastiques et autres qui ont écrit en latin, avant et après saint Isidore, l'ont souvent pris dans ce sens. Tertullien, le premier de tous, disait du chef des hérétiques basilidiens : *Martyria negat esse facienda* [11]. Saint Jérôme exprimait ainsi l'humble crainte qu'avait eue saint Antoine qu'après son décès on ne voulût rendre à ses restes les honneurs décernés à ceux des saints : *Caussam occultandi (tumuli) juxta præceptum Antonii referentes, ne Pergamius, qui in illis locis ditissimus erat, sublato ad villam suam sancti corpore, martyrium fabricaretur* [12]. Dans une église dédiée à saint Étienne, premier martyr, saint Augustin désigne par ce terme ce que, dans le même récit, il appelle aussi *memoria*, ce qu'on appelait également *confessio : Cum jam populus frequens esset, et loci sancti cancellos, ubi Martyrium erat, juvenis orans teneret* [13]... On trouve aussi *martyrium* dans les lois du Code Théodosien et du Code Justinien [14] relatives aux choses ecclésiastiques : *Decernimus ut... in integrum restituantur universa, et ad suum ordinem revocentur, quæ, ante professionem nostræ mansuetudinis de orthodoxæ religionis fide, et sanctissimarum ecclesiarum et martyriorum statu firmiter oblinebant.* Walafrid Strabon disait, au IXe siècle, comme saint Isidore de Séville au VIIe : *Martyria vocabantur ecclesiæ quæ in honorem aliquorum martyrum fiebant* [15]. Cette expression *fiebant* semblerait indiquer que le terme *martyrium* n'était guère en usage à l'époque où il écrivait; cependant on le retrouve plus tard dans une charte du milieu du Xe siècle, citée par dom Carpentier : *Actum in oppido Franconefort, mense Junio, in Martyrio apostolorum Petri et Pauli* [16]. Aujourd'hui encore nous lisons, dans le *Cérémonial des évêques*, ces mots : *Similiter, et locus, qui in plerisque ecclesiis sub altari majori esse solet, ubi SS. Martyrum corpora requiescunt, qui Martyrium, seu Confessio appellatur, decet floribus, frondibusque, omnique ornamento decorari* [17]. Il n'était pas inutile de multiplier les attestations, afin d'établir la signification du mot *martyrium*, et surtout afin de montrer qu'elle n'était ni rare ni exceptionnelle, mais, au contraire, d'un usage très commun. On pourrait citer d'autres exemples qu'on trouvera ailleurs [18]. Ajoutons encore que, dans

[1] Socrate, *Hist. eccl.*, l. IV, c. XVIII. — [2] Sozomène, *Hist. eccl.*, l. IX, c. II. — [3] Id., *ibid.*, l. II, c. XXVI. — [4] Eusèbe, *De vita Constantini*, l. IV, c. XLVII. — [5] Labbe, *Concilia*, t. I, col. 1497. — [6] Id., *ibid.*, t. IV, col. 758. — [7] *Ad popul. Antioch.*, homil. I. — [8] *De sancto hieromartyr. Babyla.* — [9] Procope, *De aedificiis*, I, IV, 6. — [10] *Etymologiae*, XV, 4. — [11] *De præscriptionibus*, c. XLVI. — [12] *Vita de Hilarionis.* — [13] *De civitate Dei*, XXI, VIII, 22. — [14] *Code Justinien*, I, II, 16. — [15] Walafrid Strabon, *De rebus ecclesiasticis*, l. VI, dans *Bibliotheca maxima patrum*, t. XV, p. 184. — [16] Du Cange, *Glossar med. et infim. latinitatis*, au mot MARTYRIUM. — [17] *Caeremoniale episcoporum*, I, 12. — [18] Bingham, *Origines et antiquitates Ecclesiae*, t. III, p. 126; Nibby, *Della forma e delle parti degli antichi templi cristiani*, p. 9; Cancellieri, *Simplicia ed Orse*, p. 92; le même, *De secretariis basilicae vaticanae*, p. 465-466, p. 467, 1791.

la langue ecclésiastique des Latins, on a formé sur le mot *martyrium* celui de *martyrius*, donné à un moine ou à un clerc qu'on appelait autrement *custos martyrum*. Saint Grégoire de Tours est, croyons-nous, le premier écrivain ecclésiastique qui fasse usage de cette expression, mais sans nous faire connaître d'une manière précise la nature des fonctions spéciales qu'on attachait à ce titre [1].

III. Monuments. — Quelques débris d'étoffes d'origine égyptienne, conservés au *Königliche Kunstgewerbe Museum* de Berlin, présentent un très grand intérêt pour l'histoire de l'industrie textile, mais nous les considérerons ici au point de vue de l'archéologie monumentale. Un de ces débris représente Daniel parmi les lions, secouru par le prophète Habacuc qui

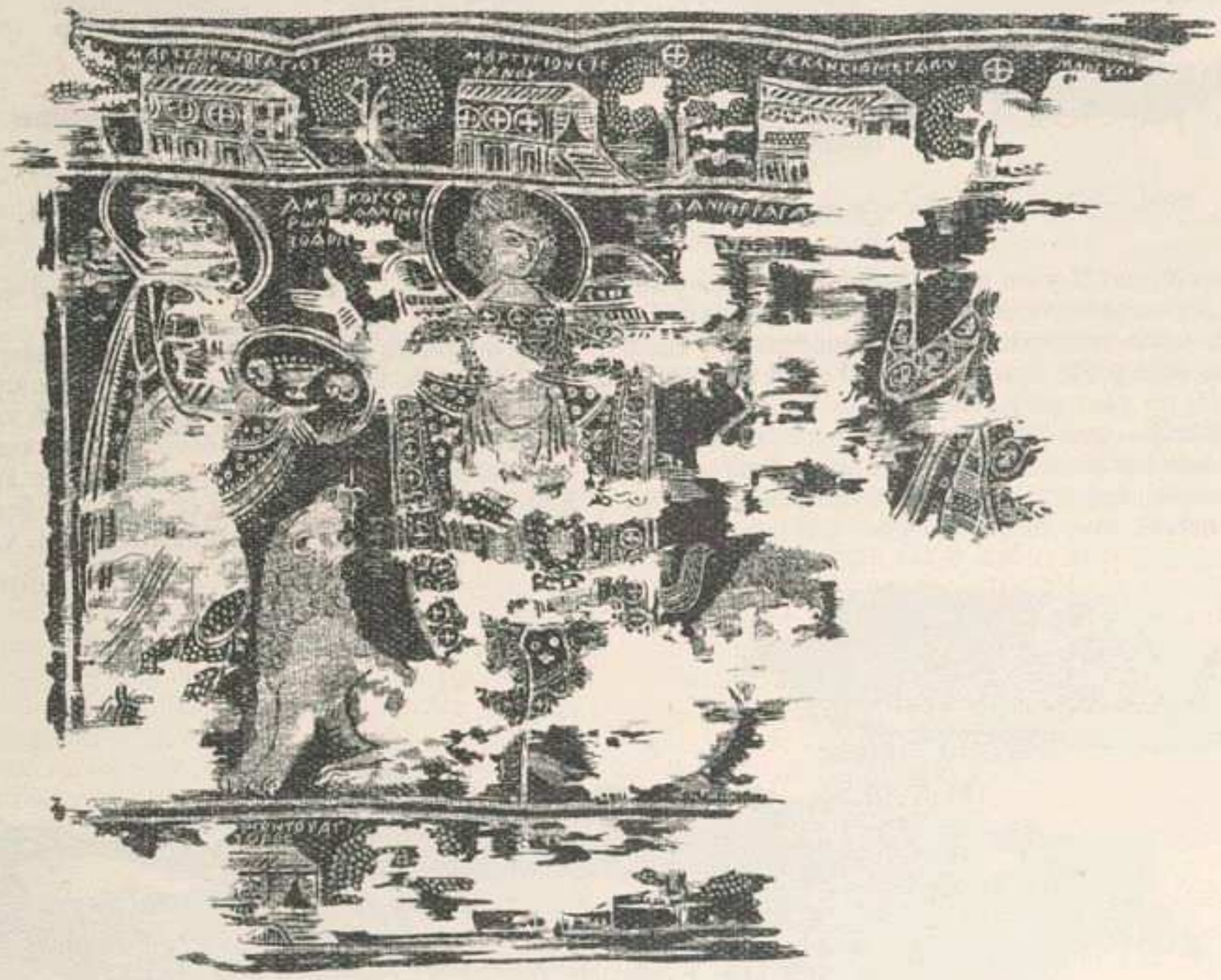

7799. — Daniel dans la fosse aux lions. Fragment d'étoffe égyptienne, d'après Strzygowski, *Orient oder Rom*, pl. 4.

lui apporte des vivres et des rafraîchissements sur un plat (fig. 7791). Daniel est presque entièrement conservé. Son vêtement persan est d'une extrême richesse, il porte le bonnet dit phrygien *(saraballa)* et le nimbe. Son attitude est celle des orants.

Les lions sont assis sur leur arrière-train. En somme, cette partie du sujet, sauf pour le vêtement, ne diffère pas de l'ordonnance que nous observons dans un grand nombre de compositions catacombales. Habacuc se présente ici, non dans l'attitude décrite par la Bible, c'est-à-dire soutenu par les cheveux et transporté dans cette situation par un ange, mais seul et marchant. A droite de Daniel, on retrouve la trace d'un personnage, probablement l'ange qui a transporté Habacuc. Les artistes chrétiens modifiaient volontiers les thèmes iconographiques de manière à équilibrer leurs compositions d'après une exacte symétrie. Deux légendes éclairent, quoique incomplètement, la scène. On lit entre les deux prophètes :

AMB////KOYC ΦЄ
PΩN T////ΔANIHP
TO APT/////

Αμβακουc φερων τω Δανιηλ τον αρτον

Entre Daniel et celui que nous prenons pour l'ange, on lit :

ΔANIHP KATA
[redacted]
T[redacted]IЄ

Légende trop incomplète pour en pouvoir rien tirer. Le débris que nous étudions ici mesure, avec les deux bordures qui servent d'encadrement, en haut et en bas, 1 m. 02 × 1 m. 50. Ces bordures offrent une série de maisonnettes espacées et séparées par des bouquets d'arbres. Chacun de ces édicules représente un lieu consacré au culte d'un martyr. Ici, nulle difficulté de lecture; en haut, on lit :

MAPTYPION TOY AΓIOY MIXAHPOC
MAPTYPION CTEΦANOY
ЄKKΛHCIA MЄΓAVH
MAPTYPI . . . . . .

En bas, on lit : [μαρτύ]PION TOY AΓι[ου.....]TOPOC. Un fragment séparé (fig. 7800) porte ces mots : MAPTYPION THC AΓIAC CΩCANNAC. Enfin, sur un dernier fragment (fig. 7801) qui doit provenir de la bordure inférieure, on lit MAPTYPION AKAM. Cette

[1] S. Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, l. IV, c. XI; *De miraculis S. Juliani*, c. XLVI. Dans ce passage, Grégoire paraît employer ce mot comme synonyme d'*edituus*. Dans le premier on le voit joint au titre d'abbé, comme les premiers dignitaires de quelques églises — notamment le chapitre de Saint-Nizier à Lyon — portèrent celui de sacristains.

série de vocables semble devoir mettre sur la voie d'une identification certaine. Les *martyria* et l'*Ecclesia mégalé* doivent appartenir à une ville déterminée, mais on n'a pas pu, jusqu'à maintenant, décider entre Constantinople, Antioche, Alexandrie [1].

Après ces indications sur l'aspect extérieur de cer-



7800. — Fragment d'étoffe égyptienne, d'après Strzygowski, *Orient oder Rom*, p. 97, fig. 41.

tains *martyria*, car il y en eut d'autres bâtis sur plan octogonal à peu près sur le modèle du dôme d'Aix-la-Chapelle [2], nous reviendrons à un monument dont nous avons déjà parlé dans un travail « qui témoigne, a-t-on écrit, de plus de lectures et de bonne volonté que de recherches personnelles, et de sens critique ». En fait de recherches personnelles certains se flattent d'y faire merveille, qui émettent des hypothèses que les érudits écartent avec une silencieuse politesse; quant au sens critique, il n'y manque qu'une certaine compétence qui leur permettrait de repérer exactement l'emplacement dont ils parlent. Ceci dit, nous revenons à la basilique de Saint-Denis (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 600-611) et à son *martyrium* qui a fait l'objet d'un essai de restitution aboutissant à faire remonter à l'époque mérovingienne le caveau aménagé par Viollet-le-Duc pour Napoléon III et sa dynastie; caveau qui doit être identifié avec le *martyrium* de la basilique de Dagobert. Aux arguments apportés à l'appui de cette opinion, il en est un — et ce n'est pas le moins décisif — à ajouter: il n'est pas douteux que la translation des reliques de l'un des saints les plus célèbres de la Gaule, dans l'église commencée au milieu du VIIIe siècle, sous le règne de Pépin le Bref, et consacrée le 24 février 775, aurait été certainement mentionnée dans une chronique. Si la date de la dédicace de la basilique de Dagobert est inconnue, tandis que celle de l'église carolingienne figurait dans le calendrier liturgique du monastère, ce n'est pas une raison suffisante pour ne pas admettre l'existence successive des deux monuments sur le même terrain.

En outre, les fouilles faites dans le transept, en 1859, par Viollet-le-Duc ont fait découvrir des débris d'édifices romains utilisés par l'architecte du VIIe siècle et un tombeau mérovingien, orné de trois croix pattées semblables à celles des sarcophages de l'abbaye de Sainte-Geneviève de Paris et de Saint-Martin-Chennetron (Seine-et-Marne) (voir *Dictionn.*, t. V, fig. 4736).



7801. — Fragment d'étoffe égyptienne, d'après Strzygowski, *Orient oder Rom*, p. 77, fig. 42.

Sans doute, il est bien difficile de discuter aujourd'hui la date de murs invisibles et d'une abside revêtue d'une arcature du XIIe siècle, par les soins de Suger, car une nouvelle exploration du sous-sol serait indispensable pour aboutir à des conclusions qui ne reposassent pas sur des hypothèses. Néanmoins, s'il est à peu près certain que le tombeau de saint Denis, en forme de tour, placé au bord de la voie romaine et recouvert d'une basilique élevée par sainte Geneviève, ne fut déplacé qu'après la fondation de l'abbaye par Dagobert, rien ne prouve que Pépin le Bref fit rebâtir le

[1] J. Strzygowski, *Orient oder Rom*, pl. IV, p. 61-98. — [2] H. Grégoire, dans *Revue de l'hist. des relig.*, 1904, p. 78-80.

martyrium primitif qui se trouve en avant de la chapelle de la Vierge, construite par l'abbé Hilduin, en 832, et englobée dans la crypte du XIIe siècle par Suger, laquelle devint, en 1684, le caveau des Bourbons [1].

La construction de Dagobert Ier était celle d'une basilique antique, elle était couverte de lambris et supportée par des colonnes reliées sans doute par des arcades pareilles à celles de Saint-Irénée de Lyon [2]. Les murs d'enceinte du *martyrium*, murs latéraux et murs de l'abside, étaient encore debout, si bien que Viollet-le-Duc put dépeindre les fresques qui les décoraient, mais il négligea de décrire l'appareil de la maçonnerie. Les pierres taillées et sculptées étaient-elles errantes ou comprises dans les murs? il ne le dit pas. « On voyait encore sur les parois intérieures de cette abside, écrit-il, des traces de peinture représentant des tentures fort grossières, tracées en gris sur un fond blanc...; de marbres précieux, pas le moindre fragment, mais une construction médiocrement faite, composée de débris et recouverte d'un enduit mal dressé. » Cette pauvreté ne concorde guère avec les dépenses faites par Dagobert et avec les feuilles d'argent employées sur la toiture de l'abside. Il faut supposer que les ouvriers de Suger ont fait des emprunts dans la crypte pour décorer les arcatures du XIIe siècle que nous apercevons dans la deuxième crypte bâtie par l'abbé Hilduin.

A défaut du témoignage des pierres, L. Maître a interrogé les monuments contemporains mieux conservés que Saint-Denis, et a relu les *Gesta Dagoberti* écrits au IXe siècle, ainsi que les documents de la chancellerie impériale.

La triple abside et le transept étant douteux, dans la fondation de Dagobert, il suppose une abside assez profonde pour y placer les trois tombeaux des martyrs, Denis, Rustique et Eleuthère; celui de saint Denis au milieu et ceux de ses compagnons dans des arcosoles pratiqués à droite et à gauche dans les murs, comme dans la crypte de Saint-Gervais de Rouen. A la tête du tombeau principal, l'usage voulait un autel adossé, surmonté d'un *ciborium*; de même pour le sarcophage que surmontait une rotonde ou une pyramide, servant à recevoir cierges, offrandes et ex-voto. Grégoire de Tours nous apprend que, dans l'église antérieure, celle du VIe siècle, cette annexe était en forme de tour : *turritus erat tumulus*; il se peut que cette annexe ait été transférée dans l'édifice de Dagobert et qu'elle ait été embellie par saint Éloi. L'autel aura reçu des décorations à la mode du temps. Quant au *ciborium*, il reçut des feuilles d'argent. Tout cela demandait quelque espace et, comme les pèlerins étaient nombreux à certains jours de fête, non seulement les pèlerins, mais encore les infirmes et les malades, dont parlent les *Gesta Dagoberti*, il fallait rendre la circulation possible au moyen d'un double escalier.

Il fallait un sous-sol assez spacieux pour le stationnement des infirmes et pour l'établissement de tombeaux isolés ou encastrés dans les murs. Là se trouvait la sépulture de Dagobert, sur le côté droit du tombeau des martyrs : *in dextro latere merito sepultus est*, disent les *Gesta*.

Comment tout cela a-t-il disparu? Pépin le Bref en était à regretter la basilique qui avait été terminée avant 650, et il lui fallait la reconstruire. Que s'était-il passé? Dagobert n'avait pas lésiné et l'édifice construit par ses ordres et avec ses ressources aurait dû subsister plus d'un siècle; des colonnes de marbre, un toit d'argent sur l'abside supposent un édifice important et durable. Dagobert ayant fait une reconnaissance des reliques avait dû adopter pour l'église dont il était fondateur la disposition rituelle d'une crypte. Mais Dagobert n'improvisait pas. Dès le IVe siècle, une dame avait fait construire sur le tombeau un mausolée très apparent : *locum tantorum martyrum ossa servantem qua oportuit sollicitudine requisivit atque inventum eminentis mausolei constructione signavit* [3]. Au siècle suivant, ce mausolée ne suffisait plus à la piété de sainte Geneviève qui réclamait du clergé parisien la construction d'une église. Elle l'obtint et c'est vraisemblablement à cette construction qu'appartenaient une quantité de blocs de pierres taillées et sculptées provenant d'un grand édifice gallo-romain et retrouvées lors des fouilles de 1859.

Ce monument comportait une crypte. Grégoire de Tours nous a dit que ce *martyrium* était en forme de tour : *turritus erat tumulus*. A l'époque mérovingienne toutes les démonstrations de la piété se passaient à l'étage inférieur. La coupole du sommet était supportée par des colonnes et l'enceinte était faite de balustrades aux alentours du cénotaphe et de l'autel. On racontait qu'un jour où, probablement, la crypte était déserte, un soldat enjamba la balustrade avec l'intention de voler une colombe d'or, probablement suspendue à la voûte du *ciborium*; il tomba et se tua [4], ce qui suppose une crypte assez élevée sous voûte.

Par suite de quelles circonstances le roi Dagobert fut-il amené à reconstruire une basilique qui paraissait si bien appropriée au culte des martyrs? Nous l'ignorons. Les *Gesta Dagoberti* nous disent qu'il reprit l'édifice depuis les fondations, et nous n'avons pas le moyen de le contredire. Dagobert tenait sans doute à porter le titre de « fondateur » et Pépin le Bref n'y tenait pas moins, car le *Liber miraculorum* fait de lui aussi un « fondateur ». A vrai dire, même en ne touchant pas à la crypte, il avait bien quelques droits à ce titre sonore du moment qu'il transformait l'église, allongeant la nef, ouvrant des transepts, élargissant les ailes, embellissant le chœur, renouvelant le dallage. En juillet 754, les travaux du chevet étaient assez avancés, car le pape Étienne put consacrer l'autel majeur à la sainte Trinité. Le même pape descendit dans la crypte et érigea un autel à saint Étienne protomartyr.

Dans le langage et le style des documents carolingiens, les expressions employées prouvent que les rédacteurs croient à la présence et à la vertu des reliques conservées dans le *martyrium*. Un diplôme daté du mois de février 775 atteste cette croyance : *Pretiosus domnus cum sociis suis corpore quiescit*. Au cours du IXe siècle, l'accès du *martyrium* subit une transformation importante. En 845, les Normands apparaissent aux environs de Paris et les moines de Saint-Denys ne peuvent ignorer ce qui les menace. Avant de se résoudre à prendre la fuite, ils songent à dérober la vue de leurs richesses. Le moine Haimon avait devant les yeux, au XIe siècle, les agencements imaginés au IXe, et il nous apprend que la crypte n'avait plus d'accès que par un couloir étroit et coudé dans lequel on se glissait à genoux. Des descentes latérales et des fenêtres, il n'est plus question. Lenoir pense qu'on aura construit un escalier nouveau en avant de l'autel, escalier conduisant à un élargissement rectangulaire, simulant un dépôt de reliques et que le religieux appelle *cryptula*. La porte était décorée extérieurement pour mieux tromper les barbares. Dans ce faux *martyrium* on introduisit des ossements tirés on ne sait d'où. Ceux qui étaient au courant de la supercherie passaient

[1] E. Lefèvre-Pontalis, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1919, p. LXXXIII sq. — [2] Cf. L. Maitre, *Le martyrium de Saint-Denis*, dans *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1919, p. 271-234. — [3] *Acta sanctorum*, octobr. t. IV, p. 925. — [4] Grégoire de Tours, *In gloria martyrum*, c. LXXII.

outre et s'engageaient dans un nouveau couloir coudé qui les ramenait sur l'axe où ils trouvaient une entrée factice dans le *martyrium* véritable sous le maître-autel.

Le stratagème réussit ; il réussit même au delà de ce qu'on souhaitait, car les moines, et le moine Haimon lui-même, en étaient venus à ne plus savoir exactement la structure de la crypte et de la cachette, et par qui elle avait été faite. Haimon nous parle de Dagobert et des écrins d'argent qu'il aurait employés pour envelopper les reliques, comme si la crypte n'avait subi aucun changement depuis le VIIe siècle. L'ignorance avait prévalu sur les traditions ou, plutôt, elles s'étaient unies si bien qu'il fallut un événement imprévu pour rendre à l'histoire ses droits, ce qui eut lieu vers 1050.

Dans toute la chrétienté, le clergé s'efforçait à relever les ruines et à retrouver les reliques. A Saint-Emmeran de Ratisbonne, on voulut achalander un nouveau pèlerinage et on fit courir le bruit de la découverte du tombeau de saint Denis l'Aréopagite. Il n'en fallut pas plus pour mettre la communauté de Saint-Denis en France aux abois : on craignit une concurrence qui atteindrait le prestige de la vieille fondation de Dagobert. Aussitôt, les moines envoyèrent des ambassades au roi de France, à l'empereur des Romains et au pape pour protester et prendre rang dans la dispute imminente. Des délégués présidèrent à une vérification et l'abbaye justifia sa possession des reliques de saint Denis et de ses compagnons. Le procès-verbal appelé *Detectio corporum* fut rédigé par Haimon [1].

Après cette reconnaissance publique, les reliques furent reportées dans la crypte par le couloir étroit, et il ne paraît pas que la communauté ait tout de suite recherché les moyens de mettre son trésor en évidence pour créer un nouveau courant de pèlerinages. On apporta certainement peu d'empressement à opérer des transformations du côté des accès, car le fameux couloir si incommode existait encore sous Louis XIV, quand on présentait les cercueils des membres de la famille royale : son maintien est attesté par le plan publié par dom Félibien, plan qui prouve que les anciens escaliers de droite et de gauche n'avaient pas été trouvés, ou bien qu'on n'avait pas pris la peine de les chercher.

H. Leclercq.

MARTYROLOGE. I. La signification du mot. II. Les martyrologes locaux. III. Les martyrologes généraux. IV. Le martyrologe hiéronymien. 1. Vue d'ensemble de J.-B. De Rossi. 2. Les éditions du martyrologe. 3. Inventaire des manuscrits. 4. Les manuscrits pléniers : a. *Epternacensis ;* b. *Bernensis ;* c. *Laureshamense ;* d. *Corbeiense maius ;* e. *Senonense ;* f. *Wissemburgensis ;* g. *Luccensis ;* h. *Marcianus ;* i. *Vallombrosensis ;* j. *Vatic. Urb. 49*. 5. Les manuscrits abrégés. 6. Calendriers dérivés du martyrologe hiéronymien. V. Le martyrologe oriental. VI. Le calendrier romain. VII. Les listes africaines. VIII. L'Italie en dehors de Rome. IX. L'Occident transalpin. 1. Le martyrologe à Luxeuil. 2. Le martyrologe à Auxerre. X. La compilation elle-même. XI. L'état du martyrologe. XII. La date du martyrologe. XIII. L'importance du martyrologe. XIV. Les fêtes des apôtres. XV. Les martyrologes historiques. 1. Le travail de la critique. 2. Le martyrologe de Bède. 3. Le martyrologe poétique de d'Achery. 4. Le martyrologe lyonnais, ms. *lat. 3879*. 5. Le *Parvum romanum*. 6. Le martyrologe d'Adon. 7. Dérivés du martyrologe d'Adon : *a*. Le martyrologe d'Usuard. *b*. La recension adonienne. *c*. Le martyrologe de Notker. *d*. Le martyrologe d'Hermann Contract. *e*. Le martyrologe de Wohlfard. XVI. Le martyrologe irlandais d'Oengus. XVII. Le martyrologe de Rabban Sliba.

I. La signification du mot. — Le mot « martyrologe » est du nombre assez restreint de ceux à qui tout le monde donne la même signification, conforme à l'étymologie. On entend, de nos jours, parler couramment du martyrologe de la science, ou de celui des victimes du devoir ; de même les Grecs et les Latins lorsqu'ils parlaient de μαρτυρολόγιον ou de *martyrologium* désignaient un récit relatif aux martyrs. Mais on pourrait dire que l'idée qui s'attache à ce mot est allée en se contractant de plus en plus. Dans la pensée des anciens, le récit en question est un éloge, un discours, un panégyrique, en un mot une louange un peu diffuse. Avec le temps, le programme se condense, pour ainsi dire, en une notice généralement brève, en attendant qu'elle se ramène à un catalogue où les noms, disposés suivant l'ordre du temps, sont accompagnés d'une indication topographique indispensable. Ce laconisme fut jugé excessif et il faut reconnaître qu'il l'était bien un peu : ce défilé de noms de villes et de pays encadrant des noms d'individus aboutissait à une nomenclature à peu près inintelligible, dont un document célèbre, le *Martyrologe hiéronymien*, offre un spécimen accompli. On adopta une méthode moins fastidieuse dans la rédaction de catalogues rehaussés de notices biographiques, ce qui valut à toute une série d'ouvrages, composés sur ce plan, la désignation de *Martyrologes historiques*. Grecs et Latins adoptèrent à peu près les mêmes méthodes à des époques voisines, en sorte que le synaxaire des Grecs connut à peu près les mêmes vicissitudes que le martyrologe des Latins.

Une étude relative aux martyrologes doit s'inspirer de la distinction essentielle entre martyrologes locaux et martyrologes généraux. Nous avons des exemples des premiers dans trois documents déjà étudiés ici : le férial romain du chronographe de 354, le calendrier de Carthage et le calendrier gothique de la bible d'Ulfilas. Nous rencontrons le plus ancien exemple connu d'un martyrologe général dans le *Breviarium syriacum* de Wright de qui dépend le *Martyrologium hieronymicnum* qui est, lui-même, un martyrologe universel, au moins d'intention.

Calendrier, martyrologe, sont des termes un peu vagues et qui ne s'appliquent pas à une catégorie de documents à l'exclusion d'une autre catégorie. On peut dire que, pour la période des six ou sept premiers siècles de l'Église, les principaux problèmes d'hagiographie se concentrent autour des actes des martyrs, des vies de saints et des martyrologes anciens, dont l'hiéronymien est le dernier type. C'est de ces sources que dépendent les martyrologes dits « historiques », dont le nom peut prêter à l'équivoque et qui se recommandent des noms de Bède, d'Adon et d'Usuard.

II. Les martyrologes locaux. — Pour qui connaît les conditions historiques de la naissance et du développement des communautés chrétiennes primitives, il est aisé de se figurer l'origine du martyrologe local. Une réelle ferveur soutenue par la grâce divine et l'exemple des saints, des rapports intermittents avec les communautés voisines, une hiérarchie tendant à s'affirmer de façon énergique, enfin le sentiment et la certitude d'une perpétuelle menace planant sur la vie et les biens de tous, telles étaient les conditions au sein desquelles une Église durait et grandissait. Concentrée sur elle-même, formant une famille où tous se connaissaient, elle vivait de souvenirs et d'espoirs. Ses fondateurs, ses chefs, ses héros, laissaient une trace qu'on rappelait fréquemment à la mémoire de tous, principalement aux jours où on en commémorait l'anniversaire. Peu d'Églises n'avaient pas fourni leur contin-

[1] Publié par dom Félibien, *Hist. de l'abbaye de Saint-Denis*, preuves, p. CLXVI.

gent de victimes à la persécution, et le culte annuel de leur mémoire glorieuse devint l'origine d'une littérature locale.

Dès le milieu du IIe siècle, l'Église de Smyrne célébrait l'anniversaire de saint Polycarpe [1]; à une date à peine postérieure, l'Église d'Afrique, au témoignage de Tertullien, possédait des fastes martyrologiques [2] et, vers le milieu du IIIe siècle, l'évêque de Carthage, saint Cyprien, recommande à son clergé de tenir ces registres au courant : *Denique et dies eorum, quibus excedunt, adnotate, ut commemorationes eorum inter memorias martyrum celebrare possimus* [3]. Chaque Église honorait ainsi ses martyrs particuliers et le martyrologe local offrait des analogies avec le diptyque épiscopal; souvent ils offraient certains noms qui reparaissaient sur chaque liste; c'était la gloire d'une ville et elle ne s'en dessaisissait à aucun prix. L'empereur Julien pouvait bien décider que les villes de Gaza et de Majuma (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 699, au mot GAZA) ne formeraient plus qu'une ville unique, chacune conserva son autonomie ecclésiastique, son évêque, son clergé, les fêtes de ses martyrs et de ses évêques [4]. Nous ne voudrions pas dire, ce qui ne serait pas conforme aux faits, que la liste épiscopale servait à dater les événements comme la liste des consuls, mais elle devait, dans beaucoup d'Églises, donner des points de repère chronologiques connus de toute la communauté.

Nous pouvons nous figurer sans peine ces martyrologes primitifs, qui n'étaient guère que des catalogues, et qui devaient ressembler d'assez près à la *Depositio martyrum* de l'Église de Rome qui nous a été conservée (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 635, au mot KALENDARIA). Quelques très grandes villes pouvaient se trouver dans l'obligation d'insérer des mentions topographiques détaillées lorsque, par exemple à Rome, il existait de nombreux cimetières, mais cette précaution était superflue presque partout. On n'en usait pas à Carthage où, cependant, il existait plusieurs *areæ* ou cimetières.

La fusion du calendrier des martyrs et du diptyque épiscopal constitua le martyrologe local, ainsi que nous le voyons par le très ancien calendrier de Carthage, publié par Mabillon, et qui porte ce titre : *Hic continentur dies nataliciorum martyrum et depositiones episcoporum quos Ecclesia Cartagenis anniversaria celebrant.* C'est une première étape, au cours de laquelle chaque Église particulière se renferme sur elle-même et n'admet que les personnages et les faits qui lui appartiennent exclusivement. Mais les relations d'Église à Église vont se multipliant; elles se font plus intimes, les gloires de chacune deviennent le bien et l'honneur de toutes. On ne procède pas par prêt, ni par échange, mais plutôt par un sentiment de catholicité. Rome accueille et célèbre, le 7 mars, les grandes martyres africaines Perpétue et Félicité et, le 14 septembre, l'évêque Cyprien de Carthage. De son côté, Carthage adopte plusieurs anniversaires romains : le 29 juin, les saints Pierre et Paul; le 6 août, le pape Sixte; le 10 août, le diacre Laurent; le 13, saint Hippolyte; elle ne s'arrête pas là, au 19 juin elle fête les saints milanais Gervais et Protais; au 16 septembre, sainte Euphémie de Chalcédoine. Ce ne sont pas les seuls emprunts, la *depositio episcoporum* est, elle-même, mise à contribution et, le 29 août, le calendrier de Carthage insère le nom de l'évêque d'Hippone, saint Augustin. Il est bon d'observer que les commémoraisons empruntées à une Église étrangère se placent à la même date dans les deux calendriers.

En plus des martyrs et des évêques, les martyrologes admettent l'anniversaire de la dédicace de leurs églises qu'ils inscrivent sous diverses formules. Dans le martyrologe hiéronymien nous en relevons plusieurs exemples; ainsi au 27 janvier : *dedicatio basilicæ sancti Victoris*; au 9 avril : *In Ravenna dedicatio oratorii sancti Poliucti*; au 2 novembre : *dedicatio basilicæ sanctorum Syxti, Ippoliti et Laurenti*, où l'objet de la fête est clairement désigné; parfois, les noms des saints titulaires sont seuls exprimés. Une des basiliques les plus anciennement dédiées à un martyr est celle de saint Serge, à Eitha, dans la Batanée, en 354 [5].

Les translations de reliques n'ont pas eu moins d'importance que les dédicaces et leur souvenir a été consacré au même titre que la première déposition d'un martyr, mais pas toujours de façon aussi explicite que nous pourrions le désirer. L'épigraphie fut appelée à conserver le souvenir d'une cérémonie qu'elle spécifia parfois avec clarté, comme sur cette pierre de Kkerbet-el-Ma-el-Abiod, près Bordj-Mamra, entre Constantine et Sétif [6] :

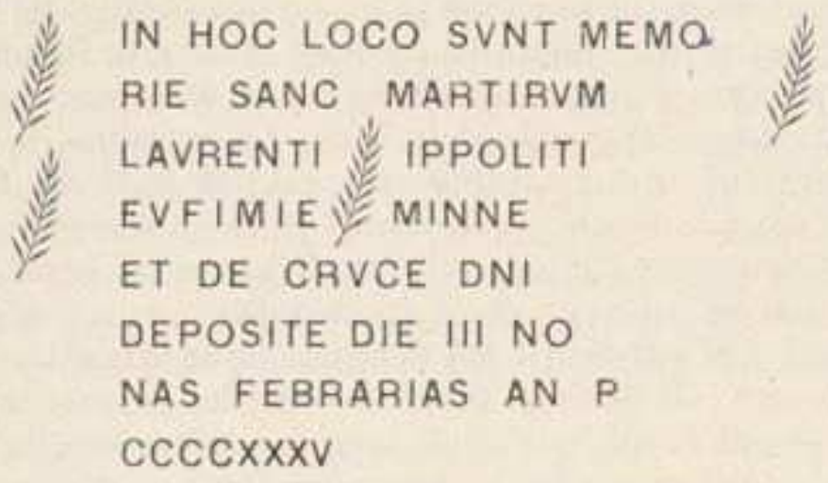

Ce monument, daté de l'an 435 de l'ère maurétanienne (474 de l'ère chrétienne), se compose de trois parties bien distinctes : formule initiale (l. 1-2); énumération des reliques, qui paraissent toutes d'origine étrangère (l. 3-5); date de la déposition (l. 6-8). On pourrait citer un exemple analogue sur la cassette à reliques d'Henchir-Akrib (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 2216), mais sur d'autres inscriptions africaines l'indication est parfois réduite à beaucoup moins : une énumération pure et simple des noms des martyrs dont la plaque de pierre ou de marbre couvrait les reliques.

Dans le cas d'une dédicace, comme dans celui d'une translation, les martyrs dont on fait mémoire ne sont pas inscrits dans le martyrologe local au jour propre de leur déposition, mais au jour de la solennité à laquelle ils sont associés.

Dédicace ou translation n'étaient possibles que si la générosité privée avait permis la construction de l'édifice, et c'est ce qui explique comment, parfois, le nom d'un généreux fondateur a été conservé et s'insinuait dans le martyrologe. Nous en rencontrons quelques exemples dans *Martyrologe hiéronymien* où on lit au 14 avril : *Cornili conditoris tituli*, et au 14 août : *Eusebi tituli conditoris*; indications qui ne désignent pas le titre, mais dont la seconde peut être éclaircie par cette mention inscrite au 8 octobre dans le manuscrit d'Epternach : *Rome eusebi eracle dionisi candidi tituli sui*, où l'on peut retrouver *Romæ Eusebi conditoris tituli sui*, de sorte qu'il s'agit du *titulus Eusebii*.

On ne s'en tiendra pas là. Après le triomphe de l'Église, les violences des empereurs continuent sans doute à faire des victimes, mais leur nombre est restreint en comparaison de ce qui s'est vu pendant l'époque des persécutions. Le martyrologe serait donc, dans la plupart des Églises, menacé de tomber dans une sorte d'oubli, si la fusion déjà opérée avec la liste

[1] *Martyrium Polycarpi*, XVIII, 2. — [2] Tertullien, *De corona*, c. XIII. — [3] S. Cyprien, *Epist.*, XII, 2, dans *Corp. script. eccl. lat.*, t. II, p. 503; cf. *Epist.*, XXXIX, dans *ibid.*, t. II, p. 583. — [4] Sozomène, *Hist. ecclés.*, l. V, c. III. — [5] Le Bas-Waddington, *Inscriptions grecques d'Asie Mineure*, n. 2124. — [6] *Bull. arch. du Comité*, 1895, p. 319.

épiscopale ne mettait sur la voie d'une extension nouvelle. Le martyrologe devient comme le registre des diverses illustrations d'une Église. Outre les évêques, ce seront les chefs des monastères, les ascètes, les pénitents qui y auront leur place.

Dès le ve siècle, le martyrologe local se trouve constitué dans ses éléments principaux : Fêtes à date fixe, consacrées aux mystères; anniversaires de martyrs indigènes ou de martyrs étrangers; anniversaires des évêques; dédicaces d'églises et translations de reliques; commémorations de confesseurs illustres.

En somme, un martyrologe local, à supposer qu'on le possédât dans son intégrité, nous donnerait le document liturgique le plus précis et le plus certain sur une Église; mais il est permis de douter qu'un document de cette qualité soit parvenu jusqu'à nous.

Les éléments qui entrent dans sa composition n'avaient pas tous la valeur que nous sommes disposés à leur accorder aujourd'hui; c'est ainsi que la *Depositio martyrum* et la *Depositio episcoporum*, qui nous apparaissent sur le même plan, ne devaient sans doute pas jouir d'une solennité égale et d'un rite identique; les martyrs l'emportaient sur les évêques, aucune réputation n'approchait la leur. Le supplice, le culte conféraient une grandeur qui rapprochait du Christ celui dont le tombeau devenait plus ou moins rapidement le noyau d'une basilique, le but d'un pèlerinage. Le titre de martyr était inamissible. Or, malgré le respect qui entourait les évêques, leur situation était inférieure; ils étaient inscrits dans les fastes, mais le très grand nombre n'avait rien à espérer de plus. S'il leur advint cependant l'heureuse fortune d'une canonisation sommaire, ce fut l'effet du voisinage des martyrs, il y eut comme un phénomène de rayonnement qui, dans certains pays, ne s'arrêta pas aux évêques, mais atteignit un nombre considérable de défunts qui y paraissaient mal préparés.

Lorsque le martyrologe local se plut à accueillir des martyrs étrangers, il ne prit pas toujours le soin de spécifier leur origine et il arriva que ces annexés passèrent dans un pays différent de leur pays d'origine, sans qu'on puisse faire la preuve qu'ils n'y avaient aucun titre. S'il s'agit de dédicace ou de translation, on peut aboutir à une semblable confusion : ainsi, le martyrologe hiéronymien donne, au 9 avril, cette mention *Ravenna sancti Polieucti* (ms. d'Epternach), on pourrait penser qu'il s'agit d'un saint local, si la leçon des autres manuscrits ne nous apprenait que ce Polyeucte est le célèbre martyr de Mélitène.

III. Les martyrologes généraux. — Un martyrologe général n'offre pas les garanties d'un martyrologe local. Celui-ci, rédigé sur place, n'accueille, en théorie, que des données certaines et vérifiées; celui-là ne s'inspire pas des mêmes scrupules, il a les parties faibles inévitables dans toute compilation. Chacun des morceaux qui entrent dans sa composition ne vaut que ce que vaut la source, à condition que celle-ci ne soit pas contaminée du fait de celui qui l'exploite. Le compilateur qui entreprend la confection d'un martyrologe général a le choix entre deux méthodes; ou bien il rapproche et combine deux ou un plus grand nombre de martyrologes locaux, ou bien il recourt, en outre, à des sources littéraires. Le plus ancien représentant des martyrologes généraux, l'abrégé syriaque, montre que le compilateur n'a pas eu un souci suffisant de la rubrique topographique; il lui suffit, parfois, d'entasser des noms sans prendre la peine de les rattacher à un lieu de culte. Il y a ainsi un certain Rufus au 19 avril, un Hesychius au 26 août, qui perdent presque leur personnalité du moment qu'il est impossible de les rattacher à une Église; c'est comme si nous désignions un occidental par le nom de Jean ou d'Édouard sans autre précision.

Au 10 août, le calendrier romain mentionne *Laurenti in Tiburtina* et le calendrier de Carthage : *sancti Laurenti*. On peut reconnaître du premier coup qu'il s'agit du même martyr à Rome et à Carthage; survient un compilateur qui veut ramener ces deux notices à une seule, il aura le choix entre différentes formules : *Romæ in Tiburtina et Carthagine Laurenti*, ce qui laisse dans le doute la question de savoir laquelle des deux Églises a emprunté à l'autre; ou bien : *Romæ in Tiburtina Laurenti, Carthagine item Laurenti*, ce qui crée l'incertitude, à savoir si c'est le même Laurent ou s'il y en a deux. Ainsi, dans le cas de la synthèse de deux martyrologes locaux, on peut se trouver dans l'embarras lorsqu'il s'agit de distinguer les sources et de les reconstituer. Si, au lieu de deux on a trois ou quatre documents, ou même plus encore, la difficulté augmente avec le nombre.

Il arrive parfois que le compilateur d'un martyrologe général ne se contente pas de faire appel à des martyrologes locaux; il a recours à des sources plus abondantes, sources littéraires, relations, annales, récits hagiographiques. Mais les compilateurs de martyrologes montrent généralement peu de curiosité et peu de goût pour les itinéraires et les monuments. Ils ont une préférence bien marquée pour les passions de martyrs et les récits empruntés aux historiens ecclésiastiques.

« Eusèbe surtout, avec sa collection des *Anciens martyrs*, ses *Martyrs de Palestine* et son *Histoire*, a été exploité de préférence. Le martyrologe oriental, englobé dans l'hiéronymien, est tributaire d'Eusèbe. Parfois, le compilateur s'énonce en termes qui font reconnaître l'emprunt. Mais ce n'est pas la règle générale, et, la plupart du temps, ses formules sont d'une telle simplicité que la critique n'a aucune prise sur elles. Qui nous dira si la mention du 18 novembre, dans le martyrologe syriaque : ἐν Ἀντιοχείᾳ Ῥωμανοῦ, dans l'hiéronymien : *in Antiochia Romani* provient du calendrier d'Antioche plutôt que du livre d'Eusèbe : *Les martyrs de Palestine*, II, 1? que l'auteur du martyrologe oriental a certainement exploité. Il n'est pas indifférent d'être fixé sur ce point. Car, dans le premier cas, le seul fait de l'inscription suffit à établir l'existence du culte; dans le second, le témoignage n'est pas distinct de celui d'Eusèbe. On est alors ramené à discuter le texte de cet historien, comme il faudra discuter les autres sources qui peuvent avoir fourni leur contribution à la composition du martyrologe. Dans beaucoup de cas, on en tirera simplement la preuve du martyre. Celle du culte restera à faire.

« Il ne suffisait pas, en effet, qu'un chrétien eût souffert la mort en confessant sa foi pour être honoré comme martyr. D'abord, le culte des martyrs ne fut point pratiqué par toutes les Églises dès les premières persécutions. L'Église de Rome, en particulier, ne semble pas avoir été très empressée à entrer dans cette voie. La *Depositio martyrum* ne nous conduit pas au delà du IIIe siècle, et l'on ne saurait découvrir aucune trace du culte rendu par l'Église de Rome à des martyrs aussi authentiques que le philosophe Justin et le sénateur Apollonius. Des douze chrétiens de Smyrne, dont le martyre ne fait aucun doute, Polycarpe seul paraît avoir été l'objet d'une commémoraison spéciale [1].

« L'Église, d'ailleurs, n'approuvait, ni ne pouvait approuver, sans distinction, les honneurs rendus à tous les martyrs, ni proposer comme modèles tous ceux qui s'étaient illustrés par une mort courageuse. Les sectes hérétiques prétendirent de bonne heure avoir leurs martyrs aussi. Les marcionites en comp-

[1] *Martyrium Polycarpi*, XVIII.

tèrent un grand nombre [1], et Asclepios, un de leurs évêques, qui, volontairement, partagea le bûcher du martyr Pierre Abselamos à Césarée, ne fut évidemment pas inscrit aux fastes ecclésiastiques [2]. Chez les montanistes également la persécution fait des victimes, mais les catholiques ne les reconnaissent pas [3]. Les fauteurs ou adeptes d'un schisme ne peuvent pas non plus prétendre aux honneurs du culte : *Martyr esse non potest qui in Ecclesia non est*, dit saint Cyprien[4]. Les martyrs donatistes sont trop connus pour qu'il soit besoin d'en parler[5] (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 1460-1503).

« La question de savoir s'il était permis à un chrétien de se livrer au persécuteur et de chercher la mort pour la foi a été diversement résolue suivant les cas, et de si bonnes autorités semblent avoir blâmé cette ardeur indiscrète [6], il se trouva aussi de grands personnages pour l'excuser et admirer la générosité qui l'inspirait. Eusèbe loue sans réserve Priscus, Malchus et Alexandre, et les six jeunes gens qui, les uns sous Valérien, les autres lors de la grande persécution, se précipitent au martyre [7]. Saint Basile célèbre l'héroïsme de Gordius, lui aussi martyr volontaire [8]. D'autre part, le concile d'Elvire (300) porte ce décret : *Si quis idola fregerit et ibidem fuerit occisus, quatenus in evangelio scriptum non est neque invenietur sub apostolis unquam factum, placuit in numerum eum non recipi martyrum* [9]. On peut citer d'autres exemples pour l'une et pour l'autre disciplines.

« Il est d'autres circonstances dans lesquelles on peut légitimement mettre en doute l'approbation de l'Église. Des soldats, comme Maximilien de Maurétanie, ont souffert la mort pour le refus de service militaire [10]. Et pourtant, le 3e canon du Ier concile d'Arles sanctionne ce qui suit : *De his qui arma proiciunt in pace placuit abstineri eos a communione.*

« On voit que le contrôle exercé par l'Église, sur l'admission des martyrs au privilège du culte public, était presque partout commandé par la nature des choses, et que l'équivalent de la *vindicatio*, dont la pratique régulière se constate en Afrique [11], devait fatalement s'observer partout. L'on ne conçoit pas, d'ailleurs, une commémoraison annuelle et d'un caractère solennel, introduite sans l'assentiment de l'autorité. Mais dans la bienheureuse antiquité, ces choses se passaient fort simplement, et l'on n'a pas besoin de se figurer dans chaque Église un tribunal ecclésiastique réglant les affaires du culte et discutant l'inscription des martyrs sur les diptyques.

« La constatation de la mort endurée pour la foi et celle des honneurs rendus au défunt par l'Église ne s'établissent donc pas par les mêmes arguments, et le récit authentique du supplice d'un martyr laisse souvent ouverte la question du culte dont il a été l'objet.

« On comprend par là à quelles étranges conclusions on pourrait être amené, si on reconnaissait une valeur égale aux parties d'un martyrologe dérivées du document officiel qui est le calendrier local, et à celles qui sont l'écho d'un récit de martyre, fût-il l'œuvre d'un témoin oculaire. La mention de Métrodore, dans l'hiéronymien au 12 mars, est tirée de la passion de Pionius, réputée excellente. Le rédacteur n'a pas réfléchi que Métrodore, prêtre marcionite, n'a jamais pu figurer dans un calendrier orthodoxe. Nous avons parlé plus haut des onze martyrs de Smyrne qui ont précédé saint Polycarpe. S'ils ont trouvé place au martyrologe hiéronymien, ce n'est pas qu'ils aient été relevés dans le calendrier de Smyrne. Le *Martyrium Polycarpi* les mentionne, et c'est là que l'auteur est allé les prendre, sans se demander si les termes mêmes du récit — sans rien ôter aux martyrs de leur mérite — ne les privaient pas en quelque manière du droit de figurer au martyrologe [12].

« Qui ne voit les conséquences résultant de l'insertion, au martyrologe, de notices étrangères aux calendriers spéciaux? Formulées dans les mêmes termes, ces annonces artificielles ne se distinguent plus de celles qui sont l'expression de la tradition immémoriale des Églises, et à chaque ligne du martyrologe se pose la question de savoir à quelle source elle est puisée. Et cette question ne se résout presque jamais que par des arrangements tirés d'ailleurs. Croirait-on que le plus célèbre des anniversaires, celui de saint Polycarpe, au 23 février, est, dans tous nos martyrologes, tributaire du récit de la passion du saint et non du martyrologe de Smyrne. Il serait peu logique, d'après cela, de conclure que d'autres noms plus obscurs ont dû être nécessairement fournis par les calendriers [13]. »

IV. Le martyrologe hiéronymien. — « Le martyrologe dit de saint Jérôme est, dans sa première forme, antérieur à cet auteur. Il a été constitué d'abord à Nicomédie, vers le milieu du IVe siècle, à l'aide des écrits d'Eusèbe, de calendriers d'Églises et de traditions encore fraîches sur les persécutions. Dans la première moitié du Ve siècle, ce premier texte, écrit en grec, fut traduit en latin par un clerc de la haute Italie et combiné avec des documents occidentaux de même nature, notamment un calendrier romain et une série de listes martyrologiques provenant d'Afrique. C'est alors que, pour le mieux recommander, on l'attribua à saint Jérôme, lequel, du reste, n'aurait fait ici qu'un travail de traducteur et d'abréviateur, car l'œuvre primitive est censée remonter à Eusèbe.

« Vers la fin du VIe siècle, ce texte italien parvint à Auxerre, où il fut complété par l'accession d'un grand nombre de saints des Gaules, martyrs ou autres. C'est de cette recension d'Auxerre que dérivent tous les manuscrits existants. Ceux-ci ne sont pas moins intéressants par leurs variantes, où l'on peut suivre les progrès de l'hagiographie dans nos contrées depuis le temps de Grégoire de Tours, que par les renseignements qu'ils donnent sur le texte primitif.

« Restituer ce texte primitif n'est pas encore possible, vu l'extrême corruption qu'il a subie et dont témoignent les manuscrits. On a pu, du moins, distinguer ceux-ci en familles, publier intégralement les plus anciens et noter les variantes des autres. Il est

[1] Eusèbe, *Hist. eccl.*, V, XVI, 21. — [2] Eusèbe, *De martyribus Palaestinae*, X. — [3] Eusèbe, *Hist. eccl.*, V, XVI, 22. — [4] *De Eccles. cathol. unitate*, XIV, cf. *Epist.*, XXXVI. — [5] L. Duchesne, *Le dossier du donatisme*, dans *Mél. d'arch. et d'hist.*, t. X, 1890, p. 621, 628, 636. Il faut citer aussi les canons de Laodicée (vers 380) relatifs aux martyrs des hérétiques : XXXIV, Ὅτι οὐ δεῖ πάντα χριστιανὸν ἐγκαταλείπειν μάρτυρας χριστοῦ καὶ ἀπιέναι πρὸς τοὺς ψευδομάρτυρας τοὺς ἔστιν αἱρετικῶν. Cf. can. 9, Lauchert, *Die Kanones der wichtigsten allkirchlichen Concilien*, in-8°, Fribourg, 1896, p. 76, 73. — [6] Clément d'Alexandrie, *Stromata*, l. IV, c. IV; cf. le canon 9 de Pierre d'Alexandrie et S. Augustin, *Brevic. collat. diei*, III, XIII, 25. — [7] Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. VII, c. XII; *De martyrib. Palaest.*, III, 2, 3. — [8] *P. G.*, t. XXXI, col. 489-507. — [9] Canon IX, Lauchert, *op. cit.*, p. 23. Il convient de rappeler également le canon 2 du concile de Carthage (vers 345) dont le texte laisse malheureusement à désirer, mais dont le sens est assez clair : *Martyrum dignitatem nemo profanus infamet, neque ad passiva corpora quae sepulturae tantum propter misericordiam ecclesiasticam commendari mandatum est, redigant, aut insania praecipitatos, aut alia ratione peccati discretos non ratione vel tempore competenti, quo martyria celebrantur, martyrum nomen appellent.* — [10] Ruinart, *Acta martyrum sincera*, 1689, p. 308-309. — [11] P. Monceaux, *Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne*, t. III, p. 108. — [12] L. Duchesne, dans *Acta sanct.*, nov. t. II, p. [LXVII]. — [13] H. Delehaye, *Le témoignage des martyrologes*, dans *Anal. boll.*, 1907, p. 88-91.

résulté de là une édition en trois colonnes, précédée d'une longue introduction où se trouvent exposées l'histoire du texte et la manière de l'étudier.

« Le document pseudo-hiéronymien présente un double intérêt : d'abord un intérêt universel, puis un intérêt spécialement français. La plupart des souvenirs martyrologiques importants des contrées autrefois comprises dans l'empire romain y ont laissé des traces anciennes et authentiques. D'autre part, dans sa recension auxerroise, il nous offre d'importants renseignements sur les saints de notre pays. C'est le livre fondamental de l'hagiographie dans son ensemble et de l'hagiographie gallicane en particulier [1]. »

C'est en ces termes que L. Duchesne initiait le personnel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres à l'existence et à la nature d'un document avec lequel il avait besoin d'être familiarisé. Cette même initiation peut encore trouver sa place au seuil d'un travail plus étendu sur ce document qui compte parmi les textes essentiels pour l'histoire de toutes les anciennes chrétientés.

1. *Vue d'ensemble par J.-B. De Rossi.* — Le martyrologe nous a été transmis dans une confusion si étrange et tellement bouleversé et corrompu, que ce texte semble défier les efforts de la critique la plus patiente et la plus sagace qui, néanmoins, arrive, par places, à lui arracher son secret. L'abbé L. Duchesne, dans son cours d'histoire et d'archéologie chrétiennes, professé en 1877, s'appliqua particulièrement à l'étude des sources du martyrologe hiéronymien, il entreprit de préciser la date de leur réunion dans la compilation primitive et s'attacha à analyser en détail les additions et altérations successives. Déjà J.-B. De Rossi avait porté son attention sur le même document et résumé dans sa *Roma sotterranea*, en quelques pages, les recherches et les découvertes faites dans ce document fondamental; il s'était arrêté à cette conclusion que tous les manuscrits parvenus jusqu'à nous procèdent d'un exemplaire remanié à Auxerre, sous l'évêque Aunaire, à la fin du VIe siècle, que ces manuscrits doivent être classés en plusieurs familles et que le classement en colonnes parallèles aide à la reconstitution de ses sources. Vers 1883, un projet fut ébauché en vue de l'édition du martyrologe hiéronymien parmi les publications de l'École française de Rome. J.-B. De Rossi et L. Duchesne devaient s'associer pour réaliser cette entreprise et Gustave Geffroy, directeur de l'École, demanda à J.-B. De Rossi une notice succincte du travail envisagé. Voici la notice que lui remit J.-B. De Rossi :

1° Chaque Église, dans les premiers siècles, avait ses diptyques liturgiques, ses calendriers et je dirai presque ses fastes, comme parle Tertullien : *habes (christianæ) tuos fastos.* On pourrait, de quelque manière, les rapprocher des calendriers ou fastes municipaux et de ceux des augustales des villes de l'empire romain et de chaque collège particulier.

2° Dans le très ancien, mais très informe martyrologe qui est connu sous le nom de martyrologe hiéronymien, nous avons sans doute une collection générale ou *centon* de ces calendriers primitifs des Églises de l'Orient et de l'Occident : le collecteur les a classés d'après les divisions géographiques et administratives de l'empire au IVe siècle.

3° Les pièces réunies dans cette première collection n'ont pas toutes la même date, ni la même forme : les unes s'arrêtent à la fin de la période des persécutions païennes; d'autres ont été continuées jusqu'au Ve siècle; on y reconnaît les vestiges des additions successives, comme dans le calendrier romain, avec les anniversaires des sépultures et quelquefois des ordinations de ses pontifes et des dédicaces de quelques basiliques et monuments du Ve siècle. Un martyrologe, découvert dans un manuscrit syriaque de l'année 412, nous donne la clé d'une partie des sources orientales de la grande collection hiéronymienne.

4° Pour les Églises des Gaules, la continuation est plus ample; elle arrive avec les noms des évêques les plus illustres jusqu'à la fin du VIe siècle. De l'Église d'Auxerre et des dédicaces de ses monuments sacrés, il y a des souvenirs plus nombreux que pour toute autre Église.

5° Des notes historiques et des abrégés des actes des martyrs ont été, çà et là, inscrits et ajoutés au texte laconique des calendriers et des diptyques.

6° Enfin, comme dans tous les calendriers, des notes nécrologiques, à l'usage particulier de chaque monastère ou église-cathédrale ont été inscrites en marge des manuscrits.

7° Ce *martyrologium universale*, des premiers siècles au VIe, était considéré comme l'œuvre d'Eusèbe et de saint Jérôme; saint Grégoire le Grand en avait un exemplaire.

8° Dans les siècles suivants, il disparut des bibliothèques d'Italie et fut conservé exclusivement dans les Gaules, dans les Iles Britanniques et dans les monastères de Suisse et d'Allemagne. J'ai pu reconnaître la source précise gallo-germanique de chacun des rares exemplaires non abrégés de ce martyrologe trouvés en Italie.

9° La forme que présente actuellement ce martyrologe, selon les exemplaires gallo-germaniques, est d'une confusion extrême. Néanmoins, dans la *Roma sotterranea*, je suis parvenu à classer les manuscrits principaux, et à démontrer que la confusion et la corruption actuelle du texte sont dues, au moins pour une bonne part, à un travail fait à Auxerre sous l'évêque Aunaire. La réunion et la répétition très confuse d'au moins deux manuscrits du même texte explique un grand nombre d'obscurités et donne la clé d'une foule de problèmes qui semblaient insolubles.

10° La découverte que j'ai faite à Berne d'un exemplaire plus complet que les autres, surtout dans les indications géographiques et topographiques, a été décisive pour la restitution du texte dans bien des passages importants au point de vue archéologique; les noms des lieux sont écrits pour la plupart en majuscules; la reproduction minutieuse paléographique du manuscrit peut seule donner tous les éléments nécessaires à son analyse critique.

11° La confusion inextricable des exemplaires plus ou moins complets, et le goût de la littérature du Moyen Age pour les épitomés ou abrégés ont donné naissance à une quantité de *breviaria* du martyrologe en question. Ces *breviaria* représentent souvent des manuscrits et des textes plus complets que ceux qui nous sont parvenus.

12° Les auteurs des martyrologes historiques — c'est-à-dire des calendriers pourvus régulièrement d'abrégés des actes des martyrs, qui ont préparé le martyrologe romain officiel de Baronius — depuis Bède jusqu'à Adon et ses contemporains du IXe siècle, ont eu aussi sous la main des exemplaires hiéronymiens différents de ceux qui nous sont parvenus.

13° La réunion complète et le classement critique de tous ces matériaux nous rendra, dans les limites possibles aujourd'hui, la grande collection des calendriers hagiographiques des Églises des premiers siècles [2].

[1] L. Delisle, *Le martyrologe de saint Jérome*, dans *Biblioth. de l'École des Chartes*, 1894, t. LV, p. 425-426. Cf. L. Duchesne, *Sur le martyrologe de saint Jérôme*, dans *Miscellanea Geronimia*, in-8°, Roma, 1920, t. I, p. 219-226. —
[2] J.-B. De Rossi, *Le martyrologe hiéronymien*, dans *Mél. d'arch. et d'hist.*, t. V, 1885, p. 115-119.

2. *Les éditions du martyrologe.* — Dès les débuts de la critique hagiographique, le martyrologe hiéronymien attira l'attention des érudits qui ne mirent pas longtemps à s'apercevoir que cette compilation informe contenait de précieux restes de documents cousus, mêlés, estropiés de manière à en faire un labyrinthe presque inextricable. Dès lors, le problème qui se posait devant eux consistait à dégager ces matériaux disséminés de leur gangue; la première pensée fut de reproduire avec une exactitude parfaite les meilleurs manuscrits. Le P. Héribert Rosweyde ayant mis la main sur un manuscrit appartenant à la chartreuse de Trèves et provenant du monastère de Saint-Willibrord, l'emporta à Anvers et chargea Balthasar Moretus d'en faire la gravure sur cuivre. Ces planches, exécutées d'après le *codex Epternacensis*, comptent parmi les premiers fac-similés connus. Le travail ne fut pas poussé au delà du 12e jour des calendes de juillet, par suite de l'opposition des légitimes propriétaires du manuscrit qui en exigèrent la restitution immédiate. Les planches gravées restèrent sans emploi et furent conservées au musée Plantin, à Anvers, où elles se trouvent encore. En 1660, on en tira neuf épreuves, dont une fut envoyée à dom Luc d'Achery; elle est conservée dans le manuscrit de Paris, Bibl. nat., *lat. 12159* [1]. Henschen adressa une autre épreuve à Fiorentini qui obtint communication du manuscrit.

Dom Luc d'Achery donna dans son *Spicilegium* [2] une édition du martyrologe hiéronymien d'après le manuscrit de Corbie entré au XVIIe siècle dans la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés et conservé à la Bibl. nat., ms. *lat. 12410*. Ce manuscrit a été écrit au commencement du XIIe siècle d'après le manuscrit de Corbie conservé également à Paris, Bibl. nat., *lat. 17767*. L'édition du *Spicilegium* laisse beaucoup à désirer parce que l'éditeur a rejeté au bas de chaque tablette, et imprimé en caractères différents, tout ce qu'il a jugé être interpolation au texte hiéronymien primitif, alors que ni la paléographie, ni la critique ne justifiaient ces choix arbitraires. De plus, dom d'Achery se permit, sans en avertir le lecteur, un travail de restitution dont il ne semble pas avoir soupçonné la délicatesse. Au moyen du manuscrit d'Epternach, il entreprit de compléter les noms et les mots dont la maladresse du relieur avait retranché plusieurs lettres en rognant les marges. Bien plus, il supprima purement et simplement les indications jetées en marge ou en interligne par une main tout à fait ancienne. L'édition de dom d'Achery fut reproduite par Vallarsi dans les œuvres de saint Jérôme [3].

François-Marie Fiorentini [4], de Lucques, avait eu, nous l'avons dit, communication des épreuves tirées d'après les cuivres de Moretus, il se servit de l'édition du *Spicilegium*, utilisa les extraits faits par Du Cange et prépara une édition, qui parut en 1668, sous le titre de *Vetustius occidentalis Ecclesiæ martyrologium D. Hieronymo a Cassiodoro etc. tributum*, in-4°, Lucæ. Cette édition est établie d'après deux manuscrits de Lucques dont l'un a péri en 1822 [5] dans un incendie, et l'autre est conservé à la bibliothèque du chapitre de la cathédrale. Le premier de ces manuscrits avait été transcrit pour l'usage de l'Église de Lucques : Mabillon en attribuait la rédaction aux environs de l'an 800, J.-B. De Rossi le ramène au XIe siècle, le P. A. Zaccaria au XIIe. Le deuxième manuscrit a été transcrit aux XIe-XIIe siècles. Fiorentini obtint communication d'un autre manuscrit, lorsque l'impression de son livre touchait à sa fin, c'était le *codex Wissemburgensis* ou *codex Blumanus*, appartenant au baron de Blum, aujourd'hui à Wolfenbüttel où il a été copié intégralement par J.-B. De Rossi qui lui a assigné la 3e colonne dans son édition. Fiorentini décrit ce manuscrit dont il donne les variantes [6].

Dominique Mansi projeta une réédition de Fiorentini grossie de quelques développements. Tiraboschi parle de ce projet comme d'une chose faite, mais J.-B. De Rossi en a vainement cherché la trace dans les papiers de Zaccaria qui collationna le manuscrit de Florence (olim *Marcian. 673*) Laurent. *151* sur l'édition de d'Achery et en donna les principales variantes dans son *Voyage littéraire en Italie* [7].

Presque tout restait à faire, lorsque J.-B. De Rossi entreprit la recherche des manuscrits de l'hiéronymien et esquissa une classification qui fut généralement adoptée [8] :

Codex Wissemburgensis représente la recension vers le milieu du VIIIe siècle, en usage au monastère de Fontenelle en Normandie.

Codex Bernensis provient d'un manuscrit de Bourges, il a des particularités assez nombreuses disséminées dans les indications topographiques ou dans les fêtes des saints du VIIe siècle. La différence atteint le texte même.

Codex Epternacensis si différent des autres qu'il paraît constituer à lui seul une classe à part et la plus ancienne de toutes.

Reprenant un projet envisagé jadis par Papenbroeck et Henschenius, J.-B. De Rossi proposa aux bollandistes la publication en fac-similé du *codex Bernensis* qu'il avait découvert. Les négociations entamées avec le P. Victor De Buck n'aboutirent pas et le manuscrit de Berne ne fut publié qu'en 1883, d'après une copie de W. Arndt, dans les *Acta sanctorum*, en tête du tome XIII d'octobre. L'édition critique ne parut qu'en 1894, en tête du tome II, 2e partie du mois de novembre de ces mêmes *Acta sanctorum*, sous ce titre : *Martyrologium hieronymianum ad fidem codicum adiectis prolegomenis ediderunt Joh. Bapt. De Rossi et Ludov. Duchesne* [LXXXII-195] pages; cette édition peut seule désormais être citée.

Les éditeurs ont imprimé sur trois colonnes les trois exemplaires les plus importants du martyrologe : le *Bernensis* (Berne, *289*), l'*Epternacensis* (Paris, *lat. 10837*), le *Wissemburgensis* (Wolfenbüttel, *23*), auxquels, il faut ajouter pour trente-huit jours seulement, le *Laureshamensis* (Vat. *Pal. 238*). Les particularités paléographiques ont été scrupuleusement reproduites. On a respecté la division des lignes et le mélange des caractères, et c'est au lecteur qu'est laissé le soin de résoudre les abréviations. Celles-ci donnent la clé d'une foule de leçons inintelligibles. L'appareil critique est fourni par un choix de variantes empruntées à d'autres manuscrits de moindre importance et à quelques martyrologes auxquels l'hiéronymien a servi de source.

La division en trois colonnes répond à la classification des manuscrits proposée par J.-B. De Rossi dans la *Roma sotterranea*. Celui de Berne est en tête, représentant pour J.-B. De Rossi le principal exemplaire.

[1] Max Rooses, dans *Bulletin de l'Académie d'archéologie de Belgique*, Anvers, 1881, IIIe série, t. II, p. 295-300. — [2] *Spicilegium*, in-4°, t. IV, p. 617 sq.; in-fol., t. II, col. 1 sq. — [3] *Opera sancti Hieronymi*, édit. Vallarsi, t. XI, col. 473 sq. — [4] G. Sforza, *F. M. Fiorentini, ed i suoi contemporanei, saggio di storia lett. nel secolo XVII*, Firenze, 1879. — [5] Id., *ibid.*, p. 155 sq. — [6] *Vetustius occidentalis Ecclesiae martyrologium*, p. 1056, 1058. — [7] Zaccaria, *Iter litterar. per Italiam*, p. 60. — [8] De Rossi, *Roma sotterranea*, in-fol., Roma, 1867, t. II, p. XVII.

L. Duchesne ne partage pas entièrement les idées de son collaborateur sur l'importance relative et le classement des manuscrits, il n'hésite pas à mettre en première ligne l'*Epternacensis*. Pour lui, le *Bernensis* et le *Wissemburgensis* appartiennent à un groupe commun dont l'*Epternacensis* s'écarte notablement. Ce n'est pas seulement par un texte moins développé qu'il se distingue, c'est encore par une série de leçons excellentes, révélant une origine plus ancienne et permettant de rétablir avec plus de sûreté le texte primitif.

J.-B. De Rossi et L. Duchesne ont jeté à profusion dans les prolégomènes leur connaissance approfondie de l'antiquité chrétienne, mais ils ne semblent pas avoir voulu en faciliter la lecture; l'index onomastique et l'index topographique sont d'une simplification enfantine; les prolégomènes n'ont aucune table des matières.

La description des manuscrits appartient en majeure partie à J.-B. De Rossi : dix exemplaires représentent le texte complet, vingt-sept autres n'ont qu'un texte abrégé. L'histoire du martyrologe hiéronymien et l'étude de ses sources est l'ouvrage de L. Duchesne.

Cette édition a été attaquée avec amertume et insolence [1]; on a écrit et soutenu qu'elle ne valait rien, absolument rien, que l'introduction était manquée dans toutes ses parties et entièrement à refaire [2], ainsi que l'édition [3]. Heureusement, l'agresseur rencontra à qui parler [4]. L'édition reproduit les principaux manuscrits sans tenter la restitution du texte; de plus, elle aurait dû les reproduire exactement. Un texte restitué eût été d'une utilisation plus aisée; en quelques passages on réussit cette restitution, partout ailleurs il faut y renoncer, tout ce qu'on peut entreprendre c'est une restitution de ce qui est restituable, avec le commentaire historique et archéologique indispensable et inséparable. Un texte correct, on peut soutenir que nous l'avons dans les trois colonnes où s'offrent le *Bernensis*, l'*Epternacensis* et le *Wissemburgensis* avec leur appareil de variantes commodément ordonné, en tenant compte de l'*erratum* final et de l'*erratum* partiel publié par M. Krusch, après révision des manuscrits. Encore est-il bon de préciser. Pour les cinq premiers mois de l'année, M. Krusch a trouvé 7 fautes à corriger dans le manuscrit *E*. 6 dans le *Bernensis*, 29 dans le ms. de Wolfenbüttel [5]. Il est évident que le dernier réviseur a, en pareille matière, un avantage sur son prédécesseur, sauf à être corrigé encore lui-même, car on n'y échappe guère quand il s'agit, comme c'est le cas, d'un texte tout à fait spécial, uniquement composé de noms propres et de noms propres massacrés par des générations de compilateurs et de copistes. Quant aux variantes des manuscrits que l'on ne reproduisait pas intégralement, le travail, y compris la révision des épreuves, est tout entier de J.-B. De Rossi qui a fort regretté de ne pouvoir représenter que très incomplètement la catégorie des manuscrits abrégés [6].

Nous ne revenons plus sur ce qui a été dit déjà (col. 2534) au sujet de la classification des manuscrits et de l'excessive importance que J.-B. De Rossi accordait aux indications topographiques contenues dans le *Bernensis* à qui il donnait le premier rang. L. Duchesne, qui reconnaissait plus d'importance au manuscrit d'Epternach, ne fit pas d'objection à la disposition adoptée. Que le texte fût à gauche de la page ou au milieu, cela importait peu, et il s'expliquerait dans l'introduction, ce qui fut fait [7]. Sa classification des manuscrits fut admise par M. B. Krusch.

Nous devons enfin faire mention d'un travail nouveau sur le martyrologe hiéronymien, travail dont la publication prochaine dans un volume des *Acta sanctorum* a été annoncée, en 1930, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Il consistera en un commentaire du martyrologe rattaché à une nouvelle recension du texte. Une restitution intégrale de la rédaction primitive est impossible, mais bon nombre de notices peuvent être rétablies avec certitude; il y a, en effet, un parti à tirer des nombreux doublets du texte.

3. *Inventaire des manuscrits.* — L'édition des manuscrits complets est disposée sur trois (ou quatre) colonnes représentant les recensions des manuscrits de Berne, d'Epternach, de Fontenelle et aux manuscrits de cette dernière famille, représentée par le manuscrit de Wissembourg (quoique son texte soit moins complet que celui de plusieurs autres types de ladite famille), qui est daté de l'année 772. Les manuscrits hiéronymiens complets, que Fiorentini a pu connaître, étaient au nombre de quatre vers le milieu du XVIIe siècle; à la fin du XIXe, ils étaient treize. A ces manuscrits complets *(pleniores)* il faut ajouter les manuscrits abrégés *(contracti)*, beaucoup plus nombreux, à tel point qu'ils ne peuvent être ramenés à un ou à plusieurs types nettement définis. Ils consistent en une sorte de *breviarium*, exécuté d'après un prototype ainsi qu'on peut se le prouver par le rapprochement institué entre le *plenior* d'Epternach et le *contractus* de Reichenau.

Plusieurs des manuscrits que le Père du Sollier a connus n'ont pas été retrouvés, entre autres deux manuscrits du Mont-Cassin [8] et un manuscrit de Cologne [9]. L'ancien catalogue de la bibliothèque de Bobbio, rédigé au Xe siècle, mentionne un *martyrologium S. Hieronymi* [10] que J.-B. De Rossi a cherché en vain à Milan où il n'entra jamais à l'Ambrosienne, même après sa disparition de Bobbio avant l'année 1461 [11].

Hilduin, abbé de Saint-Denis en France, dans une lettre à l'empereur Louis le Débonnaire, s'exprime en ces termes : *Græcæ auctoritatis martyrologion de tomochartis scrinii Constantinopolitani adeptum* [12], *qui tanta vetustate dissolvitur, ut maximam cautelam a se contingentibus exigat... Quod Martyrologium, ut antiquitas eius demonstrat, ex eo tempore constare posse non incongrueremur, quo, Constantino iubente, nata occasione martyria Sanctorum Domini de toto orbe collecta, et Cæsaream sunt convecta* [13]. Rien ne prouve que le vieux manuscrit dont parle Hilduin ait été le prototype grec de notre martyrologe. En effet, les Grecs, dès une très haute antiquité, faisaient usage de « ménologes », c'est-à-dire d'une sorte de rédaction abrégée des actes des saints, distribuée entre les différents jours du

[1] Br. Krusch, *Zur Afralegende und zum Martyrologium hieronymianum*, dans *Neues Archiv*, t. XXIV, p. 289-337. — [2] Id., *ibid.*, p. 329. — [3] Id., *ibid.*, p. 337. — [4] L. Duchesne, *A propos du martyrologe hiéronymien*, dans *Analecta bollandiana*, t. XVII, 1898, p. 421-447; que nous résumons et citons. — [5] Voir le détail et la discussion dans *Anal. boll.*, 1898, p. 424. — [6] Cf. J.-B. De Rossi-Duchesne, *Martyrolog. hieronym.*, p. X, XI, XLVII, LXXX. — [7] Dans la classification des manuscrits, L. Duchesne déclare (p. XLIII) qu'on doit maintenir le classement des familles constitué par J.-B. De Rossi; c'est sur la classification des familles que les deux collaborateurs différaient de sentiments. — [8] Cf. du Sollier, *Prolegomena ad Usuardum*, n. 32. — [9] Id. *ibid.*, n. 41. — [10] Muratori, *Antiq. Italicae Medii Aevi*, dissert. XLIII. — [11] Cf. Th. Gottlieb, *Ueber Handschriften aus Bobbio*, dans *Zentralblatt für Bibliothekswesen*, t. IV, p. 442-463. — [12] Voir la note suivante. — [13] Cf. *Areopagithica*, Coloniae, 1563, p. 71; *P. L.*, t. CVI, col. 19 où on lit : *Martyrologion de tomo chartiscriniis Constantinopolitanis* qu'il faut corriger *sunt de tomo chartis scrinii Constantinopolitani*, c'est-à-dire *de tomis* sur papyrus. Cf. Marini, *I papiri diplomatici*, in-fol., Romae, 1805, p. 222.

mois [1]. Le seul indice que fournit Hilduin sur le *Martyrologion* en question ne concorde pas avec les manuscrits latins hiéronymiens, dans lesquels on passe sous silence l'épiscopat à Athènes de saint Denis dont parle Hilduin.

La restitution du martyrologe hiéronymien n'entraîne pas la reconstitution intégrale du férial de chaque Église représentée dans la compilation. Ces fériaux contenaient le *natale* des martyrs, les *depositiones* des évêques et les fêtes locales particulières à l'Église. Sozomène rapporte que Gaza et Maiuma, quoique politiquement confédérées au temps de l'empereur Julien, demeuraient indépendantes au point de vue ecclésiastique, gardant chacune son évêque, son clergé, ses πανηγύρεις μαρτύρων, καὶ μνείας τῶν παρ' αὐτοῖς γενομένων ἱερέων [2].

Le férial de l'Église romaine, rédigé en l'an 354, par Furius Dionysius Philocalus (voir *Dictionn.*, aux mots Chronographe et Filocalus), est célèbre; il contient les *natalicia* des martyrs du IIIe siècle environ, mais ceux des Ier et IIe siècles ne s'y trouvent guère représentés. Le martyrologe hiéronymien, bien que plus développé que le férial de 354, ne remonte pas vers une date plus lointaine, on y chercherait vainement la mention du pape martyr Télesphore [3]. D'ailleurs, les martyrs du IIIe siècle ne furent pas tous reçus comme tels dans les fastes hiéronymiens. Le *liber genealogus*, qui date de 405-427, contient à propos de la persécution de Dèce la mention suivante : *Sub ipso Decio passi sunt Romæ Sempronius, Paulus et Eupater* [4]. Or, ces martyrs romains, les seuls dont on ait gardé la mémoire au commencement du Ve siècle, manquent dans le férial philocalien et dans le martyrologe hiéronymien; de plus, on ne lit aucune mention de leurs tombeaux dans les *itineraria*. Quant aux martyrs des villes et des régions voisines de Rome, le martyrologe hiéronymien les néglige [5].

Les martyrs africains sont donnés d'une manière incomplète; en voici deux exemples. On lit dans la lettre XXIX de saint Cyprien : *avia (Celerini) Celerina iam pridem martyrio coronata est, item patruus ejus et avunculus Laurentinus et Egnatius... sacrificia pro eis semper offerimus, quotiens martyrum passiones et dies anniversaria commemoratione celebramus* [6]. Il se peut que Celerina soit la martyre mentionnée par l'hiéronymien le III des nones de février ou le IV des calendes d'octobre parmi les martyrs africains, mais le martyrologe ne contient aucun martyr africain du nom de Laurent ou d'Ignace.

Dans une lettre de Lucien à Celerinus, conservée parmi les lettres de saint Cyprien, nous lisons une série de martyrs dont on ne retrouve aucune trace dans l'hiéronymien : *Bassi in petrario, Mappalici in quæstione, Fortunionis in carcere, Paulus a quæstione, Fortunata, Victorinus, Victor, Herennius, Credula, Hereda, Donatus, Firmus, Venustus, Fructus, Julia, Martialis et Ariston, qui Deo volente in carcere fame necati sunt* [7]. Ces noms, si nombreux qu'ils soient, ne sont pas les seuls; on pourrait y ajouter plusieurs de ceux que nous a fait connaître l'épigraphie africaine [8], car il ne semble pas qu'il y ait lieu de classer tous ces martyrs parmi les donatistes.

En Gaule, contentons-nous de signaler l'omission des martyrs de Marseille au temps des Antonins (voir Marseille).

Manuscrits du martyrologe hiéronymien :

Adon, etc. — Extraits hiéronymiens, dans les martyrologes historiques.

Augsbourg. — Abrégé d'Augsbourg, du monastère de Saint-Ulrich; *Acta sanct.*, juin t. VII, part. 2, p. 15 sq.

Auxerre. — Deux abrégés, ms. de Venise, Marc. *1478*, et ms. de Saint-Germain-d'Auxerre, le *Bernensis 289*.

Barberini. — Abrégé, ms. Barberini, *XI, 64*.

Bedo-Florus. — Manuscrits martyrologiques désignés sous le nom de Bède-Florus.

Berne. — Ms. *Bernensis 289*, publié d'après la copie de W. Arndt, dans *Monum. German. histor.*, octobr., t. XIII, et qui occupe la première colonne dans l'édition de Rossi-Duchesne.

Corbie. — Abrégé, ms. Paris, *lat. 12260*.

Corbie. — Abrégé, ms. Paris, *lat. 13220*.

Dungall. — Ms. devenu la propriété des frères mineurs de Dublin.

Epternach. — Paris, *lat. 10837*; le manuscrit est daté de l'année 728, mais le calendrier porte la date de 702-706.

Einsiedeln 1. — Ms. d'Einsiedeln, n. *236*.

Einsiedeln 2. — Ms. d'Einsiedeln, n. *117*.

Escurial. — Ms. de la bibliothèque de l'Escurial, *lat. I. III, 13*.

Fulda. — Ms. de Fulda, aujourd'hui à Leyde, *Scalig. in IV*, 49.

Gall. 914. — Ms. de la bibliothèque de Saint-Gall, *914*.

Gall. 915, 453. — Ms. de la bibliothèque de Saint-Gall, *915* et *453*.

Gallican. — Abrégé, ms. d'origine inconnue, édité par Martène et Durand.

Gellone. — Abrégé de Gellone, à Paris, Bibl. nat., *lat. 12048*.

Kalendaria. — Calendriers tirés des ms. hiéronymiens; prolegom. De Rossi-Duchesne, c. III.

Labbe. — Abrégé, d'un ms. de Ph. Labbe.

Lucques. — Ms. de la bibliothèque capitulaire *618*, et de la bibliothèque publique *428*, édition Fiorentini.

Lorsch. — Fragment, ms. Vatic.-Palat. *238*, édit. De Rossi-Duchesne, col. 2.

Marc. — Ms. S. Marc, *673*, aujourd'hui Laurent. *151*.

Mayence. — Abrégé, ms. Vindob., Palat., *642*.

Morbach. — Abrégé, ms. édité par dom Martène.

Ottoboni. — Ms. Vatic. *Ottob., lat. 38*.

Paris. — Ms. Paris, *12410, 17767* (de Corbie), édit. par dom d'Achery, réimpr. par Vallarsi.

Paris. — Ms. Paris, nouv. acq. *lat. 1604* et Vat. Reg. *567*.

Paul. — Ms. de la bibliothèque de Saint-Paul-hors-les-murs.

Reichenau. — 1. ms. de Turin, *hist. 28*; 2. ms. *Augiensis* CXXVIII à Karlsruhe; 3. édité par du Sollier; 4. ms. Paris, *lat. 17189*.

Sens. — Saint-Martin de Sens, ms., Vat. *Reg. 435*.

Sens. — Abrégé, ms. Vat. *Reg., 567*.

Trèves. — Abrégé, ms. *1245*.

Trèves. — Abrégé du ms. de Saint-Maximin de Trèves.

Urbin. — Ms. Vat., *Urbin., 49*.

Vallombreuse. — Ms. de Vallombreuse, aujourd'hui *Laurent. (coventi soppressi) 331*.

Wolfenbüttel. — Ms. de Wissembourg, 3e colonne de l'édition De Rossi-Duchesne.

[1] Cf. Usener, *Acta S. Marinae et S. Cristophori*, in-8°, Bonnae, 1886, p. 5, 47, 48; le même, *Beiträge zur Geschichte der Legendenliteratur*, dans *Jahrbücher für protestantische Theologie*, 1887, p. 247 sq.; Rocchi, *Versi di Cristoforo Patrizio*, p. 6, 7; De Rossi, *Comment. de orig. bibl. Sedis apost.*, p. LXXXVI. — [2] Sozomène, *Hist. eccles.*, l. V, c. III. — [3] S. Irénée, *Adv. haereses*, l. II, c. XXXI. Cf. J.-P. Kirsch, *Das martyrologium hieronymianum und die römische « Depositio martyrum » im Chronographeron 354*, dans *Festgabe Ehrard*, Rom, 1922, p. 253-272. — [4] *Monumenta Germaniae historica, Chronica minora saec. IV, V, VI, VII*, édit. Theod. Mommsen, t. I, p. 196. — [5] De Rossi, *Bullettino di archeologia cristiana*, 1878, p. 94 sq.; 1883, p. 151 sq. — [6] Édit. Hartel, p. 583. — [7] Édit. Hartel, p. 534. — [8] *Bull. d'arch. crist.*, 1875, p. 162 sq.; 1876, p. 59 sq.; 1877, p. 109 sq.; 1878, p. 12 sq.; 1886, p. 26 sq.

4. *Les manuscrits pléniers.* — **1**. Le *codex Epternacensis*, aujourd'hui Paris, Bibl. nat., *lat. 10837* (olim *Suppl. lat. 1680*) comprend 45 feuillets qui se décomposent ainsi : fol. 1 et 45, arrachés à un livre de chœur du XIe siècle et à un commentaire sur des vers gnomiques du XIVe siècle; fol. 2 à 44, d'une date plus ancienne, ainsi répartis : fol. 2-32, contenant le martyrologe; fol. 33 qui, primitivement, était le dernier feuillet du manuscrit et ne portait pas d'écriture; fol. 34-41, soit huit feuillets sur lesquels on transcrivit un calendrier, chaque page contenant un mois, dans l'ordre suivant : fol. 34 r°, non écrit; fol. 34 v°, mois de janvier; fol. 40 r°, mois de décembre. Suivent trois feuillets sur lesquels on a écrit trois fois le cycle pascal des dix-neuf ans; le premier commence en 703, le troisième finit en 759. Ensuite, deux feuillets un peu plus larges, mais moins hauts et d'une écriture plus récente; le fol. 42 contient un *horologium* avec la rose des vents et les oraisons liturgiques; le fol. 43 continue la série des cycles avec deux nouveaux cycles conduisant jusqu'à l'année 797. Enfin, le fol. 44 contient un sixième cycle, qui ne fait pas suite aux précédents et qui s'étend sur la période 684 à 702. L'écriture de ce dernier cycle est la même que celle des trois premiers, et très différente de celle des fol.42 et 43. (Voir *Dictionn.*, t. III, col. 2603, pl. hors-texte, et t. VIII, col. 645-647.)

Le calendrier, écrit par une main anglo-saxonne, fut à l'usage de saint Willibrord, apôtre des Frisons, fondateur du monastère d'Epternach. Ce saint écrivit, en 728, de sa propre main, au XI des calendes de décembre, la mémoire de son ordination épiscopale en 695, à Rome; mais le manuscrit est antérieur d'une vingtaine d'années à cette note; le calendrier date donc de l'an 702-706. Quelque différence qui ait existé entre ce manuscrit et celui du martyrologe, ils furent de bonne heure réunis en un seul volume, ainsi qu'on peut s'en convaincre en observant que la lettre du pape Honorius, transcrite dans la première moitié du VIIIe siècle, occupe le dernier feuillet du manuscrit du martyrologe et a été terminée sur le premier feuillet du calendrier. D'où il ressort que les deux écrits : martyrologe et calendrier, furent rapprochés avant le milieu du VIIIe siècle. Le martyrologe est un peu antérieur pour la date au calendrier, puisqu'on lit le nom d'Oediwald dans les deux documents, mais sa transcription dans le martyrologe est de première main.

Le manuscrit d'Epternach, écrit par un Anglo-Saxon, procède d'une tradition anglique, ce qui n'a rien de surprenant. Bède le Vénérable avait à sa disposition un martyrologe hiéronymien [1], et c'est d'Angleterre que viennent les commémorations des saints du Kent et de la Northumbrie : Augustin (VII k. iun.), Paulin (prid. id. oct.), Oswald, roi (non. aug)., Cuthbert (XIII kal. apr.), Oediwald (XI kal. maii). Ces quatre derniers appartiennent à la Northumbrie, et le roi Oswald était en grande vénération chez les moines de Lindisfarn, dans le pays d'origine de Willibrord. Par ces mêmes origines angliques s'explique la mention fréquente, dans le manuscrit d'Epternach, de saints personnages appartenant à l'Italie et principalement à la Campanie. On a découvert les rapports liturgiques existant entre la Grande-Bretagne et la Campanie, rapports qui s'expliquent par l'envoi en Bretagne du moine napolitain Hadrien et de l'archevêque Théodore par le pape Vitalien, en 668, dans le but de réformer la liturgie bretonne [2]. Le martyrologe anglo-saxon confirme ce rapprochement, puisque, à côté des saints locaux dont nous venons de relever les noms et qui suffisent à établir l'origine du manuscrit, on rencontre une série de personnages dont les attaches campaniennes sont évidentes; ce sont :

VI id. ian., *In Brundi(sio) Leuci.*
III id. feb., *In Vulturno Castrensis.*
XIII k. mart., *In Camp(ania) Cumas nat. Iuliane.*
XIII k. aug., *In Casino Severi.*
XIII k. sept., *In Fabrileria Magni.*
K. sept., *In Apulia Felicis et Donati.*
K. sept., *In Casino Constanti.*
III non. sept., *In Caudis Vitaliani.*
VIII k. oct., *In Miseno Sossi.*
III k. nov., *In Comsa Maximi.*
Non. nov., *In Ecas Marci episcopi.*
XVI k. dec., *In Capua Augustini et Felicitatis.*

2. Le *codex Bernensis 289*, donné par Bongars à la bibliothèque de Berne (*olim* Metz); manuscrit oblong de la fin du VIIIe siècle, écrit sur deux colonnes. Le dernier quaternion manque, d'où une lacune de 33 jours, du 22 novembre au 24 décembre. Il est édité dans les *Acta sanctorum*, t. XIII d'octobre, d'après la copie de W. Arndt et par De Rossi-Duchesne, col. 1re. Ce manuscrit a été étudié avec une attention particulière par H. Reumont, *Le plus ancien martyrologe de la cathédrale de Metz*, dans *Revue ecclésiastique de Metz*, 1902; t. XIII, p. 183-192, 258-266, 305-313; il contient, dans les marges, quelques indications relatives à l'Église de Metz, telles que dépositions ou translations d'évêques et de saints, natalices, dédicaces, obituaire, aucune de ces indications n'est plus récente que l'année 855, ce qui permet de croire qu'un autre manuscrit lui fut substitué vers ce temps pour l'usage du chapitre, pour lequel, d'ailleurs, il n'avait pas été composé, mais pour le monastère de Saint-Hilaire, désigné sous le vocable de Saint-Nabor (Saint-Avold) dont les reliques y étaient conservées depuis que l'évêque de Metz, saint Chrodegand les y avait apportées de Rome, avec les corps des saints Nazaire et Gorgon, mais ces derniers furent laissés à Gorze et, peu de temps après, le corps de saint Nazaire fut donné au monastère de Lorsch. L'église fut donc dédiée au seul saint Nabor (765-766) et le martyrologe en conserva le souvenir : *III non. iul Adventus corporis SS. Naboris et Nazarii* et *XVI kal. octob. Translatio corporis S. Naboris et dedicacio ecclesiæ ipsius.*

Le manuscrit avait été composé à l'aide d'un manuscrit venu de Bourges ou rédigé à Bourges [3] comme le prouvent les fêtes suivantes :

VII kal. sept., *Beturico, translatio corporis S. Sulpitii et dedicatio ipsius basilicæ.*

X kal. oct., *Beturico, vico noncupante Libroso, S. Silvani et Silvestri.*

VIII kal. oct., *Beturicas, dedicatio basilicæ S. Desiderii episcopi et martyris.*

Kal. oct., *In Gallia, civitate Beturicas, dedicatio ecclesiæ S. Stephani protomartyris.*

XVII kal. nov., *Beturicas civitate, depositio S. Ambrosii episcopi et confessoris.*

VII kal. nov., *In territurio Beturico, monasterio Longoreto, translatio Siggeramni et dedi[ca]tio basilicæ ipsius.*

[1] Bède, *Retract. in Actus Apost.*, c. I : *Liber martyrologii qui beati Hieronymi nomine ac praefatione attitulatur, quamvis Hieronymus illius libri non auctor sed interpres, Eusebius autem auctor exstitisse videatur.* — [2] G. Morin, dans *Revue bénédictine*, 1891, t. VIII, p. 481; le même, *Anecdota Maredsolana*, t. I, *Liber comicus*, 1893, p. 436, cf. S. Berger, *Histoire de la Vulgate pendant les premiers siècles du Moyen Age*, in-8°, Paris, 1893, p. 39. — [3] Ce manuscrit pourrait venir du monastère de Saint-Symphorien de Bourges, car on y trouve au *XII kal. sept.* la vigile de ce saint : *Vigilia sancti ac beatissimi Simforiani martiris;* en ce cas on est surpris de ne pas voir la mention de S. Ursin au *V id. nov.*, puisque nous savons que la tombe dudit saint Ursin se trouvait au monastère de Saint-Symphorien, cf. Grégoire de Tours, *In gloria confessorum*, c. XIX.

Kal. nov., *In Beturio, Gorlonis castro, depositio Rumoli presbiteri.*

Dans ce manuscrit ou dans ceux qu'il a reproduits on trouve, en marge, quelques saints irlandais :

Kal. febr., *In Scottia Brigide, virg.*

XVI kal. apr., *Scocie depositio Patrici epi.*

VI id. mai., *In Scotcia Congilli abbatis.*

Enfin, le manuscrit de Berne est particulièrement précieux, parce qu'il a dû utiliser un manuscrit d'origine romaine, le martyrologe ou itinéraire étant plus complet que les autres manuscrits pléniers au point de vue des précisions topographiques, non seulement pour les fêtes qu'il mentionne ainsi que les autres manuscrits, mais pour plusieurs fêtes qu'il est seul à mentionner. Les voici :

Kal. ian., *Rom. via appia, coronæ et milites triginta et martini martyris* (i. e. *Martina*).

III non. ian., *Rom. Antheri pape.*

XI kal. febr., *Ad gemellas clementis, Anastasi martyris.*

X kal. febr., *Rome Emerentiani martyr* (i. e. *Emerentiana*).

III id. febr., *Rome Caloceri Partheni martyr.*

XVI kal. mart., *Rome Zenonis mar.*

II id. mart., *Rome Leonis epi et martyris.*

XV kal. apr., *Rome Pymeni epi.*

VIII kal. apr., *Rome Cyri marty.*

III id. apr., *Rome Leonis pape.*

IV kal. mai., *Rome Vitalis martyris.*

II id. mai., *Rome Isidori, Bonefacii.*

VII kal. iun., *Rome Simmetri martyris.*

VI kal. iun., *Romæ Restituti.*

II kal. iun., *Romæ Petronille virginis.*

III id. aug., *Rome, via Lavicana, inter duos lauros, Tiburti, Valeriani et Cecilie virginis et ad duas domus juxta duo clecinas.*

XV kal. sept., *Sci Martini pape urbis Rome et martyr.*

Peut-être pourrait-on encore proposer une distinction de deux sources dans cet apport romain, en s'appuyant sur le nombre d'additions entre février et juin pour s'arrêter brusquement en juin. Quant à la fête du *XV kal. sept.*, L. Duchesne en croit l'indication empruntée au *Liber pontificalis*, en tenant compte d'une erreur, il faut corriger *sept.* en *oct.*

3. Le célèbre fragment de Lorsch (*Laureshamense*) se compose de cinq feuillets reliés avec le manuscrit Vatic. *Palat., 238*, que Schelstraate désignait sous le n. *283* et qu'a retrouvé Enrico Stevenson [1]. Ce fragment paraît être un des témoins les plus rapprochés de l'archétype hiéronymien, mais il ne contient que peu de jours, depuis le *VIII kal. jan.* jusqu'au *prid. non ian.* et depuis le *VI kal. febr.* jusqu'au *prid. kal. febr.* Les caractères paléographiques de ce fragment le font placer au VIII-IXe siècle, il a dû faire partie d'un volume à l'usage du monastère de Lorsch.

Ce qui fait la valeur exceptionnelle du fragment de Lorsch, c'est la présence d'annotations historiques qui accompagnent la notice de plusieurs saints et qui sont empruntées à leurs actes; ces annotations ont fait partie de la rédaction originale. Dans l'état actuel du fragment, on rencontre quatre notices dont une a été retranchée (*prid. non. ian.*), elle avait pour objet les actes de sainte Cyzicène et on en retrouve trace dans ces mots du manuscrit de Wissembourg : *qui sub Licinio* qui ouvraient la notice historique et qui ont disparu de tous les autres exemplaires pour cause d'incohérence depuis que le reste du texte a été mutilé. On relève la même notation au *VII id. ian.*, dans le manuscrit de Corbie (Paris, *lat. 12410, 17767*) et dans le même manuscrit au *III non. ian.*, la formule *et reliqua*, témoignages de la présence de notices historiques.

Il semble bien que le texte original du martyrologe hiéronymien contenait une notice à la veille des nones de janvier et encore à d'autres jours, notices qui ont disparu des recueils pléniers. On trouve encore ailleurs la trace de ces notices historiques, par exemple dans les recensions de Rhaban et de Notker qui, faute de les comprendre, les ont déformées :

MARTYROLOGE HIÉRONYMIEN

Theogenes puer christianus filius episcopi.

RHABAN

Theogenes puer christianus Philum episcopum.

NOTKER

Theogenes puer christianus Titu episcopum.

Ces brèves notices historiques servaient probablement à la lecture de piété dans les monastères et le fragment de Lorsch expliquerait alors le conseil adressé aux moines par Cassiodore de lire les passions des martyrs qui ont germé par toute la terre, et particulièrement la letire de saint Jérôme à Chromace et à Héliodore. On sait que J.-B. De Rossi et L. Duchesne ne sont pas toujours d'accord, ils diffèrent entre eux notamment sur l'interprétation du texte de Cassiodore, *Instit.*, c. XXXII. Suivant J.-B. De Rossi, Cassiodore, en recommandant à ses moines la lecture des *passiones martyrum... quas inter alia in epistula S. Hieronymi ad Chromatium et Heliodorum procul dubio reperietis*, renvoie à un exemplaire plus développé du martyrologe, comprenant, outre les noms des saints, de brefs résumés de leurs actes. Le fragment de Lorsch donnerait un échantillon ou bien aurait gardé des traces de cette recension, qui serait bien la forme primitive. L. Duchesne suggère une autre explication. Selon lui, Cassiodore a eu entre les mains un recueil de *passiones martyrum* précédées du martyrologe et de la lettre apocryphe de Jérôme à Chromatius, peut-être précédées de la lettre seule. Cassiodore a pris celle-ci pour la préface de la collection et il s'en est servi pour la désigner. Quelles que soient les difficultés que soulève le fragment de Lorsch, il est difficile d'admettre que Cassiodore, conseillant la lecture des actes des martyrs, ait eu en vue les maigres résumés d'un martyrologe. Il parle d'un passionnaire qui portait en tête une lettre de saint Jérôme. D'autre part, lorsque saint Grégoire cite une liste de tous les martyrs qui ne contient pas autre chose que le nom, le pays et le jour de la mort de chacun d'eux, il désigne certainement un martyrologe rédigé sur le plan de notre hiéronymien; mais il semble ignorer absolument l'attribution à saint Jérôme.

Sans doute la lecture édifiante proposée aux moines de Vivarium par leur abbé, telle que nous l'a conservée le fragment de Lorsch, ne courait aucun risque de les congestionner, mais il se peut que ces bons cénobites n'eussent pas des réserves infinies d'attention et, qu'à leurs yeux, la lecture la plus édifiante fut la plus brève. Le jour des calendes de janvier, ils entendaient lire cette notice : *Nat[ale] alamachi qui iubente alypio urbis p[ræ]fecto cu[m] diceret hodie octavas dominicæ diei s[alvatoris] cessate a sup[er]stitionib[us] idoloru[m] et sacrificiis pollutis a gladiatorib[us] hac de causa occisus est.*

Ces brèves notices disparurent tout à fait dans l'édition adoptée par saint Grégoire le Grand, laquelle ne conserva que la mention du nom, la date et le lieu du martyre.

Enfin, ce fragment de Lorsch nous apprend que la rédaction primitive du martyrologe admettait des notes topographiques qui auront été éliminées pour ne laisser subsister que l'indication de la province ou de la ville dans laquelle les martyrs se sont illustrés. La veille des calendes de janvier, les martyrs Donata, Paulus,

[1] De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1882, p. 109.

Rogatia (i. e. Rogantina), Dominanda, Hilarina sont mentionnés comme appartenant au cimetière des Jordani, sur la voie Salaire [1]. Cette précision ne se retrouve plus sur les autres exemplaires, mais elle reparaît dans deux manuscrits du martyrologe de Bède. C'est ainsi qu'un vestige de la rédaction primitive se retrouve au XIe-XIIe siècle. Mais la topographie est un grave écueil et le fragment de Lorsch n'y a pas échappé. Au *VII kal. ian.* on nous dit que le pape Denis fut enseveli dans le cimetière de Priscille, quoique sa sépulture en soit à une longue distance, puisqu'elle se trouvait sur la voie Appienne.

4. Le martyrologe *Corbeiense maius* est aujourd'hui représenté par les manuscrits Paris, Bibl. nat., *lat. 12410, 17767*. Le n. *12410* fit partie du lot de manuscrits précieux transportés, au XVIIe siècle, de l'abbaye de Corbie à Saint-Germain-des-Prés; il a été écrit au début du XIIe siècle, et publié par dom d'Achery dont l'édition a été collationnée sur le manuscrit par J.-B. De Rossi. Nous avons dit plus haut quelles libertés le bénédictin avait prises avec le texte. Le manuscrit *12410* a été transcrit d'après un manuscrit de la même époque conservé à Paris, Bibl. nat., *17767* (ancien. *Fonds Corbie 5*). Ce manuscrit a été étudié et décrit au point de vue paléographique par L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, t. II, p. 118-119; *Histoire littéraire de la France*, t. VIII (1888), p. 590 sq.; *Catalogus codicum hagiograph. lat. Bibl. nat. Paris*, t. I, p. 486; De Rossi, *Martyrologium hieronymianum*, p. [XII]. Dans l'édition De Rossi-Duchesne le ms. *Wissemburgensis* qui fournit la 3e colonne a reçu les annotations d'après les deux manuscrits *12410* et *17767*.

Il me semble, écrit L. Duchesne, que le manuscrit de Corbie, qui est le plus récent des « pléniers », contient une copieuse moisson de commémorations tirées de partout : mais, par là, il s'écarte de la tradition hiéronymienne.

VI id. ian., *In Gallia civitate Belloacus passio SS. Luciani, Mariani atque Juliani.*

Id. ian., *Ambianis inventio S. Firmini episcopi et confessoris.*

III k. feb., *Cala monasterio depositio Badechildis reginæ. — Corbeia monasterio dedicatio basilicæ S. Johannis evangelistæ.*

V id. feb., *In Parrona nat. S. Fursei confessoris.*

Id. mar., *Obiit Ratoldus abbas* [Corbeiensis] *bonæ memoriæ.*

XVII k. apr., *Natale S. Gertrudis.*

K. apr., *Iganon monasterio depositio b. Ualarici confessoris.*

IIII non. apr., *Luxovio monasterio depositio Eustasii abbatis.*

Non. apr., *Et alibi* [Catalaunis] *Arulfi episcopi et confessoris.*

XII k. mai., *Everduno depositio S. Marcellini episcopi et confessoris.*

VI k. mai., *Centulo monasterio in Gallia depositio S. Richarii.*

K. mai., *Ambianis civitate nat. SS. Agii et Cioli martyrum.*

VIII id. mai., *Corbeia monasterio translatio corporis b. Gentiani martyris.*

Non. iun., *Corbeia translatio corporis S. Præcordii conf.*

V k. iul., *Octaviani pontificis* (?) *Ambianis civitate inventio SS. corporum Fusciani, Victorici atque Gentiani martyrum.*

K. iul., *Cinomannico Anisola monasterio depositio S. Karilefi presbyteri et confessoris.*

II non. iul., *Depositio S. Goaris presbyteri et confessoris.*

XIII k. aug., *Corbeia monasterio dedicatio basilicæ B. Stephani protomartyris.*

V k. aug., *Corbeia monasterio dedicatio basilicæ S. Petri apostoli.*

K. aug., *In territorio Parisiacensi, in ipso loco qui dicitur Lupera, passio S. Justini martyris.*

III id. aug., *Ebrocas civitate natalis S. Taurini episcopi et confessoris.*

Id. sep., *Ebrocas civitate natalis S. Landulfi episcopi et confessoris.*

K. sep., *Ambianis civitate depositio S. Firmini episcopi et confessoris.*

III non. sep., *Stabulans Remacli episcopi et confessoris — Corbeia monasterio dedicatio basilicæ S. Martini pontificis.*

Non. sep., *Passio SS. Thothahelis et sororis eius nomine Bebeæ.*

XI k. oct., *Corbeia monasterio dedicatio basilicæ domni Albini et Marcellini episcoporum.*

VII k. oct., *In Gallia Ambianis civitate passio S. Firmini episcopi et martyris.*

K. oct., *Treviris S. Nicetii.*

VII id. oct., *In Centulo monasterio translatio corporis B. Richarii conf. — Corbeia monasterio depositio Teofridi abbatis.*

V id. oct., *S. Nicasii et aliorum martyrum.*

XV k. nov., *Ebrocas civitate natalis S. Aquilini episcopi et confessoris.*

X k. nov., *In Gallia depositio S. Gratiani martyris* [non longe a Corbeia loci].

VIII k. nov., *In Gavalis depositio B. Hilarii episcopi et confessoris.*

K. nov., *Festivitas omnium sanctorum. — Baiocas civitate S. Vigoris episcopi et confessoris.*

XVII k. dec., *Depositio S. Machuti episcopi.*

V k. dec., *In civitate Regiensi depositio S. Maximi episcopi.*

III id. dec., *Victurici et Fusciani* (mart. Ambian.) *et Gentiani.*

On voit à quel point sont nombreux les saints originaires de Corbie et du diocèse d'Amiens, mais il s'en trouve d'autres aussi et même appartenant à des Églises assez éloignées, entre autres trois évêques d'Évreux.

5. Le martyrologe *Senonense* est représenté par le manuscrit Paris, Bibl. nat., nouv. acq., *lat. 1604*, et le manuscrit Vat. *Reg. 567*. Il subsiste un fragment d'un martyrologe plénier de Sens [2] et un autre fragment beaucoup plus considérable, puisqu'il s'étend depuis le début jusqu'au VI des ides de juin, dans un manuscrit qui appartint successivement à Fleury-sur-Loire jusqu'en 1798, puis à la bibliothèque d'Orléans (1798-1847). Ces 64 feuillets y furent reliés avec un traité d'Alcuin, *De virtutibus et vitiis*, et cela forma le volume *n. 274*, sur lequel Libri jeta son dévolu; il en détacha le martyrologe qu'il vendit à lord Ashburnham en 1847. Une copie du XVIIe siècle était demeurée à Orléans où J.-B. De Rossi l'étudia en 1884. L'année précédente, L. Delisle, dans *Notices sur plusieurs manuscrits de la bibliothèque d'Orléans*, dans *Notices et extraits des manuscrits de la Bibl. nat. de Paris*, t. XXXI, part. 1, p. 403, 424 sq., avait donné les quatre premiers et les quatre derniers jours du martyrologe et plusieurs autres morceaux relatifs à Sens. En 1884, le manuscrit volé rentrait en France et prenait place à la Bibliothèque nationale. J.-B. De Rossi, d'après une copie de L. Duchesne, donna les variantes de ce manuscrit dans la colonne 3e de son édition. — Le manuscrit du Vatican contient un fragment allant du *VIII kal. aug.* aux *non. sept.*

Ce manuscrit était relié avec un sacramentaire de

[1] Cf. De Rossi, *Roma sotterranea*, t. I, p. 176, col. 4, p. 207; *Bull. di arch. crist.*, 1873, p. 719. — [2] De Rossi, *Roma sotterranea*, t. II, p. XIII, XIV.

Sens [1], dont les marges portaient des *Notæ Senonenses* analogues à celles qui ont été ajoutées au martyrologe; ces notes du ms. Vat. *Reg. 567* ont été éditées par G. Julliot et M. Prou [2], elles sont étrangères au martyrologe et pas antérieures au xe siècle. A la fin de décembre, on lit cette note : *In Senones beatorum Saviniani et Potentiani episcoporum qui a pontifice romano ad prædicandum directi eandem metropolim martirii sui confessione illustrem fecerunt. Et in eandem urbem in villa qui vocatur Erdona, sanctæ Columbæ præclaræ virginis et magnæ constantiæ martiris quæ magni immensique superata valitudine rogi mucrone cesa et capite truncata quæ Aureliani spurcissimi imperatoris implever jussa* [3].

Un rapprochement des commémoraisons qui appartiennent à ce martyrologe où elles sont écrites par la première main (et non en marge ou sur un texte gratté, comme sont celles de Sens) permet d'attribuer ce manuscrit non à l'Église de Sens, mais à un diocèse de Normandie, comme Bayeux, Avranches, Valognes. On ne trouve pas la mention de saint Vigor qui jouissait d'un culte fervent à Bayeux, et où sa fête tombait le jour des *kal. nov.*, mais il faut se rappeler que le manuscrit finit en septembre.

K. mar., *in Dininse Davigisili.*

Id. mar., *Et in Carralis monte Rosario spinoso Regoli.*

XVI k. apr., *Patricii episcopi.*

VIII k. apr., *Hierosolymis crux portata in campo Salvatoris.*

VIII k. apr., *in Baiocassino ad duos Gemellis* [4] *depositio Magnovei abbatis et Iohannis episcopi.*

VI k. apr., *in Baiocassino Colonica vico depositio Honorinæ virginis.*

III k. apr., *Silvanectis depositio Reguli episcopi.*

IIII non. apr., *Luxodio monte* (i. e. Luxovio monasterio) *depositio Austasi abbatis.*

X k. mai., *Parisius inventio S. Dionisii episcopi cum Eleutherio presbytero et Rustico* (*diacono*, 2[e] main).

K. mai., *in Onellico Nanto monasterio depositio Marculfi abbati* [5].

Id. mai,, *in civitate Fausiana Rosolæ* [6].

XVII k. iun., *in Abrincatino Patricii abbatis.*

V k. aug., *in territurio Turonicæ civitatis, Lucas castro, depositio S. Ursicini abbatis et confessoris.*

K. aug., *Baiocas depositio Exsuperi episcopi.*

XV k. sept., *Mettis depositio Arnulfi episcopi.*

III k. sept., *in Mellizano Rausbace monasterio depositio Aghgli abbatis* [7].

K. sept., *in Parisiaco Noviente depositio S. Chlodoaldi regis.*

L'étude de ce manuscrit a permis de restituer au diocèse de Bayeux deux saintes dont le souvenir s'était presque complètement effacé. La première est sainte Honorine, mentionnée dans le fragment de Paris : *VI kal. aprilis, in Baiocassino, Colonica vico, depositio Honorinæ virginis.* Cette sainte vierge (le titre de martyre est omis ici, comme dans la plupart des martyrologes) n'est pas différente de sainte Honorine de Conflans, actuellement fêtée le 27 février et que plusieurs martyrologes placent au 27 mars. Le texte cité prouve qu'elle mourut au diocèse de Bayeux, dans un endroit qu'on incline à identifier avec Coulonces, près de Vire, dans le voisinage de deux communes qui portent le nom de Sainte-Honorine. (Cf. G. Morin, dans *Semaine religieuse du diocèse de Bayeux et Lisieux*, 1890, n. 28, p. 442-445; n. 31, p. 486-488.) Le fragment romain du même martyrologe conserve la mention d'une sainte Basilea : *XVII kal. septemb... et Baiocassino basiliaco vico depositio Basileæ virginis.* Cette sainte n'a guère laissé de traces historiques, mais du moins connaissons-nous son nom, le nom de son diocèse et le lieu de sa déposition. L'identification de *Basiliacus vicus* a été faite avec Couvert (*Coopertum*), hameau de la paroisse de Juaye-Mondaye. (Cf. *Semaine religieuse du diocèse de Bayeux et Lisieux*, 1890, n. 33, p. 518.)

6. Le martyrologe de Wissembourg, qui porte la désignation de *Blumanus*, du nom de son possesseur Henri-Jules de Blum, aujourd'hui à Wolfenbüttel : *Wissemburg., 23.* Ce manuscrit a appartenu au monastère de Saint-Pierre de Wissembourg, il fut utilisé par Fiorentini et par De Rossi, dans l'édition duquel il occupe la 3e colonne. Fiorentini porta de sa main sur l'exemplaire imprimé de son *Vet. occid. mart.* qui est conservé à la bibliothèque de Lucques (*VI. F. I*) les principales variantes du manuscrit *Blumanus*, le nécrologe et les fastes ainsi que tout ce qui concernait le monastère Saint-Pierre de Wissembourg. Il mourut en 1673 et, en 1691, son fils Marius envoya le *Blumanus* à Antoine Magliabechi, à Florence, pour qu'il le fit parvenir à Leibnitz, à qui H.-J. de Blum l'avait légué. Lancé sur cette piste, J.-B. De Rossi chercha le manuscrit à la bibliothèque de Brunswick, mais inutilement. Samuel Berger le reconnut dans le catalogue de la bibliothèque de Wolfenbüttel où L. Duchesne en fit, de sa main, une copie intégrale. Le manuscrit a été transcrit en l'année 772 et les annotations de Fontenelle qui y furent ajoutées sont d'une date rapprochée et firent corps avec lui. Le monastère de Saint-Wandrille de Fontenelle, au diocèse de Rouen, fut autrefois célèbre et il est encore connu par sa *Chronica* et ses *Gesta abbatum Fontanellensium* [8]. Fiorentini a donné les annotations propres à ce monastère [9], la dernière en date est la *depositio Wandonis abbatis*, le *XV kal. maias* de l'année 756. La *Chronique* de Fontenelle nous apprend que ce Wandon donna au monastère un martyrologe; c'est de celui-ci que dépend le manuscrit de Wissembourg écrit peu d'années après la mort de Wandon. Un moine de Wissembourg fit des additions qu'on ne retrouve dans aucun autre manuscrit; les voici :

III non. ian., *Et est transitus domni Ermberti episcopi* [10].

Non. ian., *An. DCCCX trans. Iustulfi episcopi.*

V kal. feb., *An. ab Incarnatione DCCCXIIII, V feb. domnus Karolus imperator obiit.*

IIII kal. feb., *Et est transitus domni David episcopi.*

VIII id. feb., *Et est transitus domni Ratfordi abbati.*

IIII id. feb., *Signum Domini.*

IIII non. mart., *Et est transitus domni Chrotgango archiepiscopo.*

XII kal. apr., *Bernharius episcopus obiit.*

IIII kal. apr., *Babo m. obiit.*

VI id. apr., *an. DCCXCVIIII, VI id. ap. luna XXVIII, feria II or*[*to*] *sol*[*e*] *terr*[*æ motu*]*s* [*in*] *Huuizenb.*

II id. mai., *Et est dedicatio basilicæ S. Petri in Uuizenb.*

Id. iun., *Commemoratio Bangulfim.*

III id. iul., *Et est dedicatio S. Diunisii ante porta in Huiuz*(*en*)*burgo.*

Id. aug., *an. DCCLXXXII* [11], *luna XXVIII, idus ag.*

[1] L. Delisle, *Mémoire sur d'anciens sacramentaires*, dans *Mém. de l'Acad. des inscr.*, t. XXXII, part. 1, p. 162-167. — [2] *Le livre des reliques de l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif de Sens*, in-8°, Sens, 1887, p. 149-152. — [3] Cf. L. Duchesne, dans *Bulletin critique*, 15 mars 1885, p. 188 sq. — [4] Deux-Jumeaux (Calvados). — [5] Saint-Marcouf (Manche). — [6] *Fausiana*, ville épiscopale de Sardaigne, S. Grégoire, *Registr.* IV, XXIX. — [7] Premier abbé de Rebais. — [8] *Monum. Germ. histor., Scriptores*, t. II, p. 271 sq. — [9] *Op. cit.*, p. 259, 370, 371, 391, 410, 437, 443, 447, 476, 602, 604, 676, 686, 889, 892, 994. — [10] Évêque de Worms, mort en 793. — [11] Le ms. porte par erreur *DCCXXXII.*

quasi hora sexta in die martis sic fuit terræ motus magnus in monasterio Huizunburgo.

III kal. sept., *Askarih obiit.*

XVIII kal. oct., *Et est dedicatio basilicæ S. Salvatoris in Uuizenb.*

III non. oct., *Dedicatio oratorii S. Remedii in oriente iuxta flumen Hlutra.*

XIII kal. nov., *Et est dedicatio secretarii... Andreæ et Martini in Uuiz.*

VII kal. nov., *Obiit Anghilhramnus archiepiscopus.*

VII id. nov., *Dedicatio oratorii S. Angeli in... uded.*

II id. nov., *Castro Huuizunburg mil. uno, via montana, dedicatio S. Crucis et S. Mariæ virginis an. DCCCIII*

IIII kl. dec., *Et commemoratio fratrum nostrorum qui in nostra congregatione obiti sunt.*

III kal. dec., *Castro Huuizunburgo miliario uno in monte dedicatio oratorii beati Pauli apostoli egregii prædicatoris.*

VIII id. dec., *Et est dedicatio S. Michahelis et S. Johannis baptistæ.*

III id. dec., *Et est obitus Frittamni.*

VII kal. ian., *Et est dedicatio ipsius basilicæ in Uuizenburgo.*

IIII kal. ian., *Et est dedicatio S. Johannis evangelistæ in Uuizen.*

7. Le martyrologe de Lucques a été publié par Fiorentini d'après deux manuscrits, l'un appartenant à la bibliothèque capitulaire, n. *618*, l'autre en grande partie détruit, en 1822, par un incendie, et conservé à la bibliothèque de la ville, n. *428*. Le manuscrit *618* a appartenu à la basilique suburbaine de Lucques, l'ancienne cathédrale; on y lit au début un calendrier arrangé pour cette basilique de Saint-Donat et la mention du décès de plusieurs officiers. Ensuite, vient un martyrologe d'Adon que suit le martyrologe hiéronymien. D'où on peut conclure que ce manuscrit fut composé pour l'usage de l'Église de Lucques. On a vu que le ms. *428* était en partie consumé, mais la partie du nécrologe et du calendrier qui a péri avait été publiée par Seb. Donati, dans ses *Diltichi antichi sacri e profani*, p. 257-272. Le martyrologe d'Adon est conservé presque en entier, une part minime de l'hiéronymien, le début et la fin des jours de l'année. Lors de son voyage en Italie, en 1686, Mabillon avait vu ce manuscrit qu'il estimait *octingentos annos superare* [1], ce qui reportait vers l'an 800. J.-B. De Rossi se prononçait pour le XIe siècle [2] et Zaccaria pour le XIIe [3].

Le manuscrit *618* est du XIe ou du début du XIIe siècle; le martyrologe y est précédé de plusieurs vies de saints, qui sont : Jacques l'Intercis, Paul, premier ermite, Augustin, Paule, saint Maur, abbé; puis le martyrologe métrique de Wandelbert, enfin l'hiéronymien, dans l'exemplaire de la basilique de Saint-Donat [4].

8. Ce martyrologe de Florence a appartenu au couvent de Saint-Marc, n. *673*, il est aujourd'hui à la bibliothèque Laurentienne, n. *151*. Le P. Zaccaria, en ayant collationné le texte avec l'édition de dom d'Achery, a publié les principales variantes, d'où il est aisé de conclure que ce manuscrit appartient à la famille de Fontenelle-Toscane. J.-B. De Rossi l'avait cherché longtemps, lorsqu'en 1884, Nic. Anziani le lui signala à la Laurentienne, d'où il put le faire venir à Rome pour l'étudier en 1890. C'est un manuscrit écrit à la limite du XIIe-XIIIe siècle, et en assez fâcheux état. Le premier feuillet qui contenait les *festa apostolorum* manque; le deuxième commence au *XII kl. ian.*, jour de la fête de saint Thomas l'Apôtre; le martyrologe commence au *VIII kal. iun.*, mais avec des feuillets intervertis et d'autres manquants. Depuis le *natale Domini* jusqu'au *IIII non. febr.* au complet; lacune depuis le *III non. febr.*, jusqu'au *XIII kal. mart.* A partir du *XIII kal. mart.* jusqu'au *XIII kal. oct.*, feuillets en désordre; lacunes depuis le *XIII kal. oct.*, jusqu'à la fin de l'année.

9. Le manuscrit de Vallombreuse, aujourd'hui à la bibliothèque Laurentienne de Florence (*conventi soppressi*) *331*, du XIIe siècle, contient un bon spécimen du martyrologe du type Fontenelle-Toscane, envoyé à J.-B. De Rossi, à Rome, en 1890; il en a pris copie et l'a collationné avec le précédent manuscrit, n. *8*, et a donné les variantes dans la colonne 3e de son édition. Le manuscrit commence, fol. 1, par un sermon de saint Jean Chrysostome sur la fête de l'Annonciation, fol. 2. les lettres qui servent de préface habituelle au martyrologe hiéronymien; fol. 2 v°, les fêtes des apôtres; puis le martyrologe depuis le *natale Domini*, mais toute la partie depuis cette fête jusqu'à la fin de décembre est rayée et se retrouve à la fin du martyrologe, fol. 22 v°; en sorte que le martyrologe commence aux calendes de janvier et finit la veille des calendes de janvier. Le *III non. febr.*, on lit au début, en lettres rouges : *In cappad. S. Blasii* qu'on ne trouve dans aucun autre manuscrit. Au *VII kal. sept.*, on a laissé un blanc après les mots *in cimit.*, blanc qui n'a jamais été rempli, tandis que dans le manuscrit n. *8* (ci-dessus) on lit en marge, en face du blanc, la lettre *r*, c'est-à-dire *r(eple)*.

10. Le manuscrit *Vat. Urb. 49* contient un martyrologe de la recension de Fontenelle. Ce manuscrit in-fol., du XVe siècle, orné de peintures, comme la plupart de ceux qui viennent de la bibliothèque de Frédéric, duc d'Urbin, contient un martyrologe hiéronymien, passionnaire, prologue au martyrologe d'Usuard à l'usage des frères prêcheurs, martyrologe d'Usuard et martyrologe attribué à Bède.

De ce qui précède on peut conclure à l'existence d'une double tradition issue du martyrologe de Fontenelle. Celle que nous donne le manuscrit de Wissembourg a pour elle l'antiquité; celle des manuscrits de Lucques, de Vallombreuse et d'Urbin est de date postérieure.

Nous donnons ici la recension de Fontenelle; dans la 1re colonne, le calendrier; dans la 2e colonne, le texte commun au ms. de Wissembourg et aux mss. toscans; dans la 3e colonne, le texte spécial au ms. de Wissembourg; dans la 4e colonne, le texte spécial aux toscans.

XVII kl. feb.,	In Fontanella depositio Landoni episcopi et confessoris.	In Fontanella depositio Landoni abbatis.
V id. feb.,	In Altomonte super Sambre, depositio S. Ansberti episcopi et confessoris.	

[1] Mabillon, *Museum italicum*, t. I, p. 188. — [2] De Rossi, *Martyrolog. hieronym.*, prol. p. [XVIII]. — [3] Zaccaria, *Iter litterarium per Italiam*, p. 35. — [4] Mansi a critiqué l'édition de Fiorentini, quoiqu'il n'eût jamais vu les deux manuscrits; naturellement il rêvait d'une nouvelle édition qu'il eût rembourrée de notes de sa façon, c'est ce qu'affirme Tiraboschi, *Storia della letteratura italiana*, éd. Rom., 1785, t. VIII, p. 112; J.-B. De Rossi a supposé, sans en trouver la preuve, que les notes de Mansi passèrent dans les mains de Zaccaria, cf. V. Cuccagni, *Elogio storico del Zaccaria*, Roma, 1796, p. 149; Cancellieri, *Delle sante Simplicia ed Orsa*, in-18, Roma, 1819, p. 98-100.

III in. feb.,	In Pauliaco monasterio depositio Ausbertanæ abbatissæ.		
VII id. mart.,			In territorio Rodomi in loco Paldiacro pausatio corporis S. Ansberti episcopi.
VI id. mart.,	In Fontanella monasterio transmigratio S. Ansberti episc. et confess.		Fontanella monasterio adventus et exceptio corporis S. Ansberti episcopi.
XIII kl. apr.,	In Fontanella monasterio depositio S. Uulframni epi et Benigno abbate.		
II kl. apr.,	In Fontanella monasterio transmutatio corpora sanctorum S. Uuandoni abbatis et S. Ansberti et Uulframni episcoporum.		
XVIII kl. mai.,	In Lugduno civitate depositio Landiberti episcopi.		
XVII kl. mai.,			Depositio S. Paterni episcopi et Scubilioni abbatis.
XV kl. mai.,			In Fontanella monasterio depositio Uuandoni presbyteri et abbatis.
II kl. mai.,	In Gallia Fontanella monasterio Ermberti episcopi et confessoris.		
Kl. mai.,			In Gallia Nanto monasterio transitus S. Marculfi.
III id. mai.,	In Treiecto depositio sanctissimi Servatii episcopi et confessoris.		Treiesto depositio S. Servasiæ presbyteri et confessoris et translatio et dedicatio basilicæ.
XI kl. iun.,		In civitate Treiecto dedicatio basilicæ S. Michahelis archangeli.	
Non. iun.,			In Austria passio S. Bonifatii epi. et mart.
VII id iun.,		Passio Bonifacii epi. qui passus est in Uuestrachia.	
XIII kl. iul.,	In Fiscamno monasterio Childomarcæ abbatissæ.		
XII kl. iul.,	In Fontanella monasterio depositio Baini episcopi et confessoris.		
VIII kl. iul.,			Inventio corporis S. Quintini martyris.
VIII id. iul.,			In Austria passio S. Kyliani et in eodem loco dedicatio basilicæ S. Petri apostoli ubi ipse venerabilis pater requiescit in corpore.
XI kl. aug.,	In Fontanella monasterio depositio S. Wandregisili abbatis.		
V kl. aug.,	Dolo monasterio depositio S. Samson abbatis.		
IIII kl. aug.,		In Fontanella monasterio depositio Gennardi presbyteri et confessoris.	In Fontanella monasterio dedicatio basilicæ b. Petri apostoli.
III id. aug.,	In Cameraco nat. S. Gaurici confessoris.		
XIII kl. sept.,	In Toronico Kainone castro depositio S. Maximi conf. In Aeri monasterio depositio Fileberti abbatis.		
VIIII kl. sept.,	Depositio b. Audoini episcopi Rodomaginsis urbis.		
IIII kl. sept.,			Translatio corporis Valentini episcopi. S. Reguli martyris.
kl. sept.,			In Fontanella dedicatio basilicæ S. Servatii et S. Landiberti episcopi. S. Vedasti, Remedii et S. Piatoni.
kl. oct.,	Remus civitate translatio corporis S. Remedii episcopi et confessoris. In Adravetis depositio B. Vedasti epi. et conf.		

v id. oct.,	In Gallia Turonus S. Venanti abbatis et confessoris.		
xiiii kl. nov.,	In Gallia Turonus depositio Columbani presbyteri.		
kl. nov.,		In Sidio monasterio depositio S. Audomaris confessoris.	Lugduno Galliæ civitate, depositio S. Genesi episcopi et confessoris.
viii kl. dec.,		In villa Sarchynio depositio B. Trudoni presbyteri et confessoris.	
ii non. dec.,		Longorito monasterio transitus S. Siramnis.	
xii kl. ian.,		In Pennante monasterio depositio S. Saiwoldi presbyteri atque abbatis.	

La *depositio* la plus récente dans ce calendrier est celle de l'abbé Wandon, *xv kal. mai.*, mort en 756, dont le manuscrit de Wissembourg ne fait pas mention. En effet, dans ce manuscrit, l'abbé Landon est le dernier en date des abbés de Fontenelle († 734) qui soit nommé (*xvii kal. febr.*). D'où il ressort que la recension de Fontenelle sortit de ce monastère vers le milieu du viiie siècle, se répandit dans la Hesbaye et produisit le manuscrit d'Utrecht, lequel fut introduit à Wissembourg vers la fin du viiie siècle. Dans l'intervalle qui s'écoula entre la mort des deux abbés, 734-756, le calendrier du monastère reçut quelques additions et donna naissance, peu après cette dernière date, au manuscrit duquel dérivera la famille toscane.

Le manuscrit de Lorsch nous avait amené à envisager l'emploi de la leçon brève historique dans les martyrologes; la recension de Fontenelle nous y ramène. En effet, quelques traces de cet usage subsistèrent dans les manuscrits de la famille du martyrologe compilé par un clerc d'Auxerre, lequel n'avait pas encore perdu l'habitude des notices, bien qu'il leur fît subir une notable réduction, par exemple : *vii id. ian. Eodem die octavas scæ Columbæ virginis et martyris*, et celle-ci : *prid. non. mai. Augustiduno, depositio beati Placidi presbyteri et abbatis basilicæ sci Symphoriani martyris.*

Une autre épave de ces notices a survécu dans le martyrologe de Sens, d'origine normande, la seule qui ait été maintenue sans altération. Au *vii id. ian.*, on lit : *in Nicomedia Luciani presbyteri* (et une 2e main en interligne : *Antiocenæ Ecclesiæ*) *qui quattuor partibus factus est et in mare missus alia die integer est inventus* (il faut, avec le ms. Laurent. *151*, lire *fractus* au lieu de *factus*). Dans les manuscrits de Berne et de Wissembourg et les autres types de la recension de Fontenelle, on lit à la même date : *in Nicomedia Luciani prb. qui quattuor partibus f(r)actus est et reliqua* et : *in Nicomedia Luciani prb. qui quattuor partibus f(r)actus est.*

Le manuscrit Laurent. *151* (n. *8*) est d'accord avec celui de Wolfenbüttel (Wiss. *23*) (n. *6*), pour donner des notices historiques, le *v id. iul.* le *vi kal. aug.*, le *vii kal. sept.* et le *pr. kal. sept.* Ces notices ont disparu dans les manuscrits de Lucques, du Vatic. Urb. *49* et de Paris, *lat. 12410*, transcrit trois siècles environ après le manuscrit de Wolfenbüttel, d'après une recension postérieure d'un siècle et demi environ à celle qui a servi pour le manuscrit de Wolfenbüttel. Ces dates nous permettent d'atteindre à une certaine précision concernant l'époque à laquelle les notices historiques disparurent.

Le manuscrit de Florence diffère du manuscrit de Wolfenbüttel au *vii kal. sept.* :

Florence

..... *Rom in cym* /////// (r) ///// *ntl sci, basselae martyris et via praenestina miliario XXII* /////////////// (r) ////////// *In Gall...*

Wolfenbuttel

.....*Rom. in cimit nal scorum baselemax imiliani quintini mar. In Gall...*

Les deux espaces laissés en blanc dans le manuscrit de Florence indiquent le projet d'y intercaler une annotation que le copiste n'avait pas alors sous la main, il a donc placé un *r* qui signifie *reple*, à remplir. Cette lacune du manuscrit de Florence nous pouvons la combler à l'aide du manuscrit de Berne.

Florence

..... *Rom in cym* /////// (r) ///// *ntl sci basselae martyris et via praenestina miliario XXII* /////////// (r) ///// ///////////. *In Gall...*

Berne

Romae, in cimit Basille. Maximiliani et via penestrina miliario XXII. Quintini martyris. In Gall...

Il faut donc rétablir la leçon du manuscrit de Florence : *Rom. in cym. Bassillæ, ntl sci Maximiliani martyris et via Prænestina miliario XXII Quintini martyris. In Gall...*

Cette lecture témoigne que le copiste du manuscrit de Florence apporta plus de soin à la transcription du texte qu'aucun des scribes des autres manuscrits de la même famille et, à ce titre, il a droit à plus de confiance que le copiste du manuscrit de Wolfenbüttel.

Nous trouvons un autre exemple de préoccupation analogue à celle dont témoigne le manuscrit de Florence, c'est dans le manuscrit de Vallombreuse qui représente peut-être un état intermédiaire entre le Florence et le Wolfenbüttel. Dans le manuscrit de Vallombreuse nous lisons : *...Rom in cimit* /////// (r) /////// *sci basilii maximiliani quintini mar. In Gall...*

Avec le temps et les suppressions progressives, la notice historique devient inintelligible jusqu'à ce qu'enfin, elle disparaisse tout à fait. Dans le martyrologe de Corbie, qui est le plus récent en date, les indications au *iii non. ian., et reliqua* et au *vii id. ian., qui sub Licinio* ont disparu.

On retrouve un dernier vestige des leçons historiques dans les compilations sous forme d'abrégé qui parurent dans le courant du ixe siècle. Rhaban, abbé de Fulda, vers le milieu de ce siècle, se servit d'un martyrologe originaire de la Grande-Bretagne, assez rapproché du texte du manuscrit d'Epternach, lequel ne présente aucune notice historique, tandis que Rhaban a eu sous les yeux un texte plus complet, car son abrégé est parfois voisin de la rédaction primitive hiéronymienne, avec notice :

Hiéronymien.

viii kl. oct. *in(coem) Priscillae Liberii episcopi*

Autre preuve plus certaine encore :

xi kl. aug. *In anquira galatiae nat. sci Platonis cuius gestae habentur et*

allusion évidente aux notices tirées des actes des martyrs.

MARTYROL. DE RHABAN
Romae natale Priscillae et Liberi episcopi
.....cujus gesta habentur.

5. *Les manuscrits abrégés.* — Ces extraits du martyrologe hiéronymien sont désignés par le nom de leurs auteurs : Adon, Notker, Rhaban; mais il est difficile de faire le départ des emprunts à l'hiéronymien.

Rhaban, abbé de Fulda, vers le milieu du IXe siècle, composa, à l'usage de son monastère, un martyrologe en vue duquel il consulta celui de Bède avec les additions de Florus et il l'enrichit de quelques extraits de passionnaires. J.-B. De Rossi a collationné l'abrégé de Rhaban avec les martyrologes pléniers hiéronymiens et il en a conclu que Rhaban s'est servi d'un manuscrit d'origine britannique, apparenté au manuscrit d'Epternach, plutôt qu'à celui de Berne et à la famille des manuscrits de Fontenelle.

Adon, archevêque de Vienne, contemporain de Rhaban dont il n'a pas connu la compilation, usa plus copieusement des actes des saints qu'il avait rassemblés de partout et qu'il résumait. Malgré les rapports apparents entre la compilation d'Adon et les plus vieux manuscrits de la recension hiéronymienne, J.-B. De Rossi n'a pas fait entrer les variantes d'Adon dans son commentaire du texte plénier. Adon a exploité le martyrologe désigné, depuis le P. du Sollier, sous le nom de « Petit romain », recueil étranger à la tradition hiéronymienne. Les actes des saints rassemblés par Adon *undecunque collecta* semblent nous mettre sur la piste d'un passionnaire liturgique composé sur le plan du martyrologe et se composant du texte intégral des passions dont le martyrologe ne contenait qu'un résumé. C'est ce qu'on peut conclure de ces lignes tracées sur un feuillet détaché du XIe siècle, portant au recto le calendrier d'une Église (le mois de décembre seulement) et au verso cette notice : *Quisquis ad legendum vitas vel passiones scorū quorū in anteriori pagina nomina taxavim(us) animum appulerit, noverit non sine causa nunc eadē iterato recapitulari, ibi na(m)q(ue) iuxta ordinem kalendarii diē natalicii sui singula legitime et ordinabiliter occupant, hic autē sepius intercisa s(e)c(un)d(u)m quod ex diversis undecu(m)q. collectis exemplarib(us) p(er)int(er)valla...* Cet avertissement semble trouver son commentaire dans une formule fréquemment répétée dans l'hiéronymien, par exemple *cod. Wissemb., XI kal. aug. nat. sci platonis cuius gestæ habentur.*

Usuard, moine de Saint-Germain-des-Prés, abrégea le recueil d'Adon et il semble avoir fait usage d'un martyrologe hiéronymien. On lit dans sa compilation au *XV kal. iul. : Romæ ad septem columpnas S. Diogenis*, annotation identique à celles données d'après les additions du ms. de Lucques par du Sollier et par Zaccaria dans l'édition du *cod. Pistoriensis*. Or, dans les manuscrits hiéronymiens, on lit *palumbas* au lieu de *columpnas* et l'ancien index du cimetière laisse la leçon douteuse.

A. Augsbourg. Abrégé venant du monastère de Saint-Udalric, ce manuscrit a été édité par le P. du Sollier, dans *Acta sanct.*, juin t. VII, part. 2, p. 15 sq. Ce manuscrit est perdu aujourd'hui; si on juge d'après l'édition qui vient d'être mentionnée, il est apparenté d'assez près au manuscrit du P. Labbe (ci-dessous : **O**) et tous deux à l'abrégé de Gellone (ci-dessous : **L**) mais plus complets que ce dernier. Ce recueil admet un assez grand nombre de personnages étrangers aux diverses recensions de l'hiéronymien.

B. Deux abrégés hiéronymiens d'Auxerre, l'un manuscrit d'origine inconnue du IXe-Xe siècle, l'autre d'un manuscrit de Saint-Germain-d'Auxerre du VIIIe siècle, dit-on. Au XVIIe siècle, Emmanuel de Schelstrate rassembla dans le ms. *Ven. Marc. XIV, 78* des *Excerpta martyrologiorum bibliothecæ Vaticanæ*, dont le fol. 70-72 est un *fragmentum martyrologii ante 800 facile annos conscriptum ex codice 1259*. L'original de ce fragment a été inutilement cherché par J.-B. De Rossi; quoi qu'il en soit, il représente un abrégé très condensé du martyrologe hiéronymien dans lequel on a introduit des fêtes gallicanes, principalement celles de l'Église d'Auxerre. Différents indices témoignent que ce recueil n'est qu'une copie faite sur l'exemplaire d'Auxerre avec une assez grande négligence. En outre, il y a lieu de signaler des additions de seconde main, en particulier le *V non. oct. natale S. Dionysii Areopagite.*

Le deuxième abrégé, provenant du monastère de Saint-Germain-d'Auxerre, n'a rien de commun avec le précédent. Il s'apparente d'assez près à l'abrégé de Gellone, mais il est plus étendu. Quelques noms semblent empruntés à l'abrégé de Reichenau.

Le martyrologe d'Auxerre, édité par Martène et Durand dans *Vet. script.*, t. IV, p. 686 sq. *ex codice Colbertino mutilo et ex alio Autissiodorensi*, n'a rien à voir avec l'hiéronymien.

C. L'abrégé Barberini, *cod. Barberin. XI, 64*, du IXe-Xe siècle (Bethmann), du XIe siècle (De Rossi) provient probablement d'un monastère de la Sabine. Il faut signaler dans le corps du manuscrit une lacune qui s'étend depuis *prid. non. maias* jusqu'à la mi-août. La condensation du texte a été obtenue aux dépens de l'exactitude.

D. Martyrologe Bède-Florus, édition de Henschen et Papenbroeck, dans *Acta sanctorum*, mars t. II, p. VIII sq., cf. *P. L.*, t. XCIV. Le P. du Sollier a donné l'édition du manuscrit *Barber. XIV. 19*, dans *Acta sanctorum*, juin t. VII, part. 2, p. XI; et celle du manuscrit *Vallicell. F. LXXXV*, dans *Acta sanct.*, juin t. VII, part. 2, p. XI. Dom Martène et dom Durand ont donné le martyrologe de Bède-Florus d'après un ms. de Saint-Maximin de Trèves du Xe siècle, dans *Veterum scriptorum ampliss. collectio*, t. VI, p. 638 sq., et dom Luc d'Achéry en a donné un résumé dans *Spicilegium*, in-fol., t. II, p. 23-24.

E. L'abrégé de Corbie, à Paris, Bibl. nat., *lat. 12260, olim* Saint-Germain *479*, de format in-4°, époque de Charlemagne; une main du XVe siècle a ajouté ces mots au début : *Lib(er) sci pet(ri) corbeiae*, et une autre main, au XVIe siècle, a écrit : *author huius martyro(logii) vid(etu)r autissiodorensis esse, q(ui)a dedicationes altarium et cetera eius urbis speciatim commemorat;* mais ces prétendues particularités sont communes à tous les martyrologes hiéronymiens. Dom Martène a décrit ce manuscrit dans le ms. Paris, *17189*, p. 343-351; il l'a édité dans le *Thesaurus anecdotorum*, t. III, col. 1571-1588, et du Sollier, d'une manière plus correcte, dans *Acta sanct.*, juin t. VII, p. 31 sq.; néanmoins, les deux éditions tombent dans l'erreur au *V* et au *VIII id. nov.* Du Sollier a cru le manuscrit postérieur à la mort de Fulcon, archevêque de Reims († 900), parce qu'on lit au *XV kal. iul. : Eodem die interfectus est venerabilis Fulco archiepiscopus ab iniquo*, mais Martène et Durand ont fait observer que cette mention était d'une seconde main.

Cet abrégé dépend du martyrologe plénier de Corbie, mais il a été tellement condensé que non seulement on y peut chaque jour relever des saints omis, mais, bien plus, ceux qui y sont inscrits sont parfois mentionnés sans l'indication du lieu de leur martyre. Si le copiste a fait usage du martyrologe de Corbie, il n'a eu toutefois devant les yeux ni le manuscrit Paris, *12410*, ni le *17767*. L'abrégé de Corbie est de mince importance, il semble tendre à se rapprocher du manuscrit de Wissembourg.

F. L'abrégé de Corbie, à Paris, Bibl. nat., *lat. 13220*, du IXe siècle, *olim S. Martialis Lemovicensis*. Comme le précédent, il semble apparenté au manuscrit de

Wolfenbüttel. Sa correction ne vaut pas celle du manuscrit précédent (**E**). J.-B. De Rossi pense que cet abrégé était à l'usage du monastère de Marmoutier, en Touraine.

G. On croit retrouver la trace d'un martyrologe, composé au moyen de tablettes de l'hiéronymien combinées avec des récits remplis de fables sur le compte des saints irlandais. Ainsi, le martyrologe de Tamlact ou de Dungall se retrouverait dans le livre intitulé : *The Book of Leinster sometime called the Book of Glendalough*, édité par R. Atkinson, Dublin, 1880. Le manuscrit se compose de six feuillets dépareillés; le feuillet 1 va du 25 décembre au 29 janvier; les feuillets 2-3, du 12 mars au 20 mai; les feuillets 4-5, du 1er avril au 30 octobre; le feuillet 6, du 17 au 24 décembre. Ces feuillets qui furent, au XVIIe siècle, la propriété de Colgan, sont déposés aujourd'hui au couvent des franciscains de Dublin. En outre, Colgan eut entre les mains un autre martyrologe trouvé en Irlande, la copie assez imparfaite dont il se servait se trouve aujourd'hui à la bibl. roy. de Bruxelles, n. *5095*. Ce martyrologe ne contient, en fait de supplément, que les saints d'Irlande ajoutés à la tablette de l'hiéronymien. Au dire de Colgan, ce martyrologe était joint à un *Martyrologium Aengussii et Moelruani*, qui ne se retrouve pas dans le *Book of Glendalough*. Oengus et Melruan vécurent au monastère de Tallaght [1] vers la fin du VIIIe siècle, où le premier rédigea un martyrologe métrique en langue celtique. Le martyrologe de Dungall est en relation étroite avec le manuscrit d'Epternach dans lequel nous avons déjà signalé la présence d'un férial northumbrien.

H. L'abrégé d'Einsiedeln 1, n. *236* de la bibliothèque d'Einsiedeln, du IXe siècle, renferme un abrégé hiéronymien qui est complet depuis le *VIII kal. ian.* jusqu'à la fin de l'année. Cet abrégé est apparenté aux abrégés de Reichenau et de Gellone, bien qu'il contienne plusieurs emprunts faits directement à des martyrologes pléniers et dont on ne trouve pas trace dans le Reichenau et le Gellone. Ce martyrologe est inédit ainsi que le suivant.

I. L'abrégé d'Einsiedeln 2, n. *117* de la bibliothèque d'Einsiedeln, XIIe siècle, commence aux *kal. ian.;* il est beaucoup plus condensé que le précédent avec lequel il est souvent d'accord.

J. L'abrégé de l'Escurial, ms. *lat. I. III. 13*, mentionné par Hartel, *Bibliotheca Patrum latin. Hispanicæ*, dans *Sitzungsberichte d. k. Akademie d. Wissenschaften zu Wien*, 1885, t. CXI, p. 495; manuscrit du Xe siècle contenant un *passionnarium* qui débute ainsi, fol. 1 : *In axiopoli. aurili. iulii* et finit au fol. 72, *stepani potiani et alior(um)*. Il s'agit non d'un passionnaire, mais d'un martyrologe abrégé, très condensé, puisqu'on ne trouve, chaque jour, guère plus d'un seul nom de lieu et trois ou quatre martyrs presque méconnaissables, car voici des confusions comme on en rencontre : *VI kal. maias. In axiopoli aurili iulii, vicluri, etc.* Or, si le premier saint se rapporte à Axiopolis, il se trouve que les autres saints sont des martyrs africains. Cet abrégé paraît dépendre de plusieurs manuscrits, ce qui est remarquable à raison de son origine espagnole. Or, on sait que l'Espagne est particulièrement délaissée au point de vue martyrologique. Un inventaire ancien de la bibliothèque d'Oviedo signale aux VIIe-VIIIe siècles la présence, en Espagne, d'un *martyrologium romense* qui doit s'entendre d'un recueil pseudo-hiéronymien, mais est-ce un manuscrit plénier ou abrégé? On l'ignore.

L'Espagne est d'ailleurs totalement oubliée dans la rédaction du martyrologe; les noms, très rares, des quelques martyrs espagnols qui s'y lisent ont été extraits du *Peri Stephanon* de Prudence et sont antérieurs au triomphe de l'Église; ce sont :

Cordubæ, Aciscli (XIII kal. dec.).
Cordubæ, Zoelli (V kal. iul.).
Cordubæ, Fausti, Martialis et Januarii (III id. oct., V id. nov.).
Tarracone, Fructuosi, Augurii et Eulogii (XII kal. feb.).
Gerundæ, Felicis (kal. aug.).
Calagurri, Emeterii et Chelidonii (V non. mart.).
Barcinone, Cucuphatis (XV, XIIII kal. mart.).
Emeritæ, Eulaliæ (IIII, III, II id. dec.).
Compluti, Justi et Pastoris (VIII kal. sept.).
Valentiæ, Vincentii (XI kal. febr.).
Cesaraugustæ, Martyrum XVIII (XI kal. feb., XVII kal. maii.).

En outre : Valère, évêque de Saragosse; Vincent, le compagnon de son martyre (XI kal. febr. et II kal. nov.). La commémoration de saint Vincent revient fréquemment (III id. ian; XIII kal. febr.; XII kal. sept.; cf. XIII kal. mai.). Le martyrologe a écarté les noms de la vierge Eucratia, de Caius et de Cremens qui furent confesseurs et non martyrs. Par places, on lit *in Spaniis*, par exemple : X kal. iun., IIII kal. iun.; IIII id iun.; XIIII kal. sept., il faut lire probablement *Hispalis* : Séville. L'abrégé de l'Escurial semble avoir fait accueil à des apports gotho-espagnols, qui sont absolument étrangers à la compilation hiéronymienne, par exemple : *die kal. mai. In Acci civit. sanctorum Torquati et comitum ejus.*

K. Le martyrologe de Fulda, à Leyde. — Ce martyrologe fait partie de la catégorie des abrégés de l'hiéronymien. Il se trouvait autrefois à l'abbaye de Fulda et comme livre de chœur, ce que prouvent les notations nécrologiques inscrites dans les marges, et qui contiennent les noms d'un assez grand nombre de moines de Fulda; en outre, le manuscrit contient une liste des abbés du monastère, mais il avait été composé pour l'Église de Vienne, en Dauphiné.

De Fulda, le manuscrit, après avoir passé dans la bibliothèque de Marquard Freher qui le donna à Scaliger, est venu à la bibliothèque de Leyde (voir ce mot) où il est classé parmi les livres de Joseph Scaliger; il est du format in-4° et porte le n° *49*. Il compte 80 feuillets de 0,230 × 0,175. Tout le manuscrit n'est pas de la même main, ni d'une même époque; mais la partie qui contient le martyrologe, fol. 1-49, est du Xe siècle. A la suite du martyrologe viennent différentes pièces dont nous n'avons à nous occuper ici.

Ern. Duemmler a édité le nécrologe, dans *Forschungen zur deutschen Geschichte*, 1876, t. XVI, p. 171-177; et il a cru avoir affaire à un martyrologe de Bède, ce qui n'est pas soutenable. Le texte a été publié pour la première fois, sans nom d'éditeur, dans *Analecta bollandiana*, t. I, 1882, p. 9-48 : *Martyrologium Fuldense e codice Leidensi nunc primum editum.*

Il existe un autre martyrologe de Fulda dans le manuscrit Vatic. *Reg. 141*, édité par Giorgi, en appendice à Adon, p. 656 sq.; il appartient à la catégorie des martyrologes historiques : c'est un exemplaire du martyrologe lyonnais augmenté de notices empruntées à la recension auxerroise du martyrologe d'Adon. C'est une recension tardive et sans influence.

L. L'abrégé de Gellone se trouve dans le manuscrit Paris, bibl. nat., *lat. 12048*. Il a été édité par dom d'Achery, *Spicilegium*, édit. in-fol., t. II, p. 25 sq.; nous avons décrit le sacramentaire de Gellone (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 784-794) qui ne paraît pas avoir été destiné d'abord au monastère dont il porte le nom. Le P. du Sollier faisait venir ce manuscrit de Rebais, au diocèse de Meaux (*Acta sanct.*, juin t. VII, part. 2, p. III), mais il paraît plus vraisemblable que le mar-

[1] Près de Dublin.

tyrologe fut copié à Gellone d'après un martyrologe de Rebais.

Ce manuscrit n'a pu être la souche de plusieurs autres qu'on avait voulu lui rattacher, car on y trouve des lectures fautives qui n'ont pas passé dans ces manuscrits. Les parties propres à ce martyrologe n'ont rien de commun avec la recension hiéronymienne.

M. L'abrégé de Saint-Gall, qui fut en usage dans ce monastère, est conservé à la bibliothèque de Saint-Gall, n. *914* et *453;* il date de la fin du VIIIe siècle. Le manuscrit offre plusieurs lacunes : du *VII kal.* aux *idus febr.*, du *IV non. mart.* au *III non. mart.*, des *kal. apr.* au *XVI kal. mai.*, du *XI kal. dec.* au *III non. dec.* En tête du martyrologe, on lit cette notice : *Breviarium de martyrologium circulum anni transcriptus de libris civitatibus lugdonensium, viennensium, acustodinensium et gratinopolitanæ urbis iuxta hieronymum, etc.* Malheureusement, tous ces manuscrits ou leurs représentants ont disparu. L'abrégé de Saint-Gall se rapproche du Gellone, mais il est plus complet et tous les deux semblent se rattacher à un manuscrit plénier disparu.

Le manuscrit *915* et le *453* offrent de temps en temps des indications que le Saint-Gall *914* et le Gellone n'ont pas et qu'on trouve dans l'abrégé de Reichenau d'où telle annotation se serait transmise par l'intermédiaire des manuscrits de Saint-Gall. Ce manuscrit semble assez rapproché de celui du P. Labbe, quoique plus étendu et apparenté, pour cette raison, aux martyrologes pléniers de Berne, de Wissembourg et d'Epternach, dont il aurait combiné les indications en une seule.

N. L'abrégé gallican dans un manuscrit d'origine inconnue, du XIe siècle, édité par Martène et Durand dans *Veter. script. ampl. coll.*, t. VI, p. 658, d'après un manuscrit *ab annis circiter septingentis conscripto bibliothecæ domini Chauvelin, regiorum sigillorum custodis.* L'appellation a été assez mal choisie par les premiers éditeurs : *non alia ratione Gallicanum appellatum concinimus, quam quia Gallicanos sanctos commemorare soleat*; or, c'est un pur abrégé hiéronymien, il dépend manifestement de manuscrits pléniers et ne peut apporter aucun éclaircissement à l'enquête générale.

O. Abrégé tiré d'un manuscrit du P. Labbe, d'origine inconnue, publié par le P. du Sollier, dans *Acta sanct.*, juin t. VII, part. 2, p. 22 sq. Il est probable que ce manuscrit aura appartenu à la bibliothèque du collège de Clermont, mais il n'a pas été retrouvé. Dans cette bibliothèque, achetée par Meermann, puis par Philipps, le manuscrit *734* porte la mention de *S. Hieronymi martyrologium*, mais ce n'est pas celui que Labbe a eu entre les mains. Ce manuscrit diffère peu de l'abrégé d'Augsbourg et de l'abrégé de Gellone; il offre des erreurs grossières.

P. Abrégé de Mayence (*Vindobon. Palat. 642*), de l'ancienne chartreuse de Mayence. Il contient un abrégé désigné dans le catalogue de cette bibliothèque, du Xe siècle, par cette indication *Rhinoviensi simillimum*. L. Duchesne croit que le manuscrit de l'abrégé est du IXe siècle. Tout ce qui allait du *VIII kal. ian.* au *XII kal. feb.* est effacé; le fol. 1 commence au *XI kal. feb.*, il finit au fol. 182 : *XIII kal. ian. In tracia iulii et iconia teclæ. Rome ci.* On ne peut dire que cet abrégé soit *simillimum Rhinoviensi*, il est plutôt un abrégé de celui de Reichenau.

REICHENAU

In sirmio rustici, et in oriente crescentiani et tiburtii. In Alexandria antonini. Rome dionisii episcopi, in urbe lemovicas martini

MAYENCE

In sirmio rustici. In *Alexandria antonini. Rome dionisii epi. In lemovicas martini*

Q. Abrégé de Murbach, au diocèse de Bâle, édité intégralement par dom Martène, *Thesaurus novus anecdotorum*, t. III, p. 1563 sq., qui promettait de distinguer, par un caractère typographique particulier, les noms écrits d'une autre main, et qui n'a pas tenu sa promesse. C'est un résumé très condensé de l'abrégé de Gellone, d'importance plus que médiocre.

R. L'abrégé du martyrologe hiéronymien contenu dans le manuscrit Ottob. Vatic., *lat. 38*, du IXe siècle, dépend du manuscrit de Berne dans ce qu'il a d'hiéronymien et, pour la partie historique, des abrégés de Bède, petit romain, etc. Édité par Giorgi, *ad Adonem*, p. 676 sq.; il manque le début jusqu'au *XII kal. feb.* Le P. Victor de Buck, dans ses *Recherches sur les calendriers ecclésiastiques*, dans *Précis historiques*, 1877, p. 17, fait plus de cas de ce manuscrit que de tous les autres abrégés hiéronymiens.

S. Abrégé du monastère de Saint-Paul-hors-les-murs, ms. *XVII. Miscellaneorum card. Tamburini*, non paginé. On y trouve des fragments *e codice scripta circa finem decimi et initium undecimi sæculi*. Provenance inconnue, présente plusieurs lacunes. Cf. I. Schuster, *Martyrologium Pharphense*, dans *Revue bénédictine*, 1909, t. XXVI, p. 433-463; 1910, t. XXVII, p. 363-385.

T. Abrégé de Reichenau, manuscrit de la bibliothèque publique de Zurich, *Hist. 28*, IXe siècle, fol. 154-209, édité par le P. du Sollier, dans *Acta sanct.*, juin t. VII, p. 5-15, à la suite se trouve un nécrologe de Reichenau édité par Keller, dans *Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft zu Zürich*, 1849, t. VI, p. 37 sq. J.-B. De Rossi, dans son édition, a introduit en annotation perpétuelle au manuscrit d'Epternach, les leçons de *Rich.* Chaque fois qu'il s'écarte des lectures de du Sollier, c'est après mûr examen.

U. Deuxième abrégé de Reichenau dans le manuscrit *CXXVIII* de la bibliothèque de Carlsruhe; ce manuscrit existait à Reichenau avant le milieu du IXe siècle, au témoignage de Regimbert qui rédigea le catalogue entre 832 et 842. Il contient l'abrégé du martyrologe hiéronymien de Reichenau, qu'a édité Alf. Holder, *Martyrologium Augiense nach der Urschrift herausgegeben*, dans *Römische Quartalschrift*, 1889, t. III, p. 205-249. Sa ressemblance avec le manuscrit précédent (**T**, ci-dessus) est telle qu'Holder ne fait pas de distinction entre eux; cette différence, comme l'a montré J.-B. De Rossi, existe cependant, en appendice au travail de Holder, *op. cit.*, p. 249 sq. En particulier, on n'y lit pas la *festivitas omnium sanctorum* le jour des *kal. nov.*, fête qui n'entra en Gaule qu'en 827 et qui se trouve dans l'abrégé précédent.

V. Abrégé de Rheinau, près Bâle, édité par le P. du Sollier, dans *Acta sanctorum*, juin t. VII, p. 1-5, qui ne dit rien sur la date du manuscrit, que J.-B. De Rossi n'a pu retrouver. Du Sollier a reparlé de ce martyrologe dans ses *Prolegomena ad Usuardum*, n. 27-28; il ne semble pas s'être aperçu que cet abrégé procède de celui de Reichenau qu'il condense encore un peu plus. J.-B. De Rossi a donné les variantes de l'abrégé de Rheinau dans la 2e colonne de son édition du martyrologe. Cf. *De breviario Rhenaugiensi martyrologii hieronymani;* dans *Analecta bollandiana*, 1896, t. XV, p. 271-275.

W. L'abrégé de Reims est conservé dans le manuscrit de Paris, *lat. 17189*, du XVIIe siècle contenant des *varia historica et ecclesiastica* rassemblés par dom Ursin Durand, et, entre autres pièces, plusieurs martyrologes. Du fol. 398 au fol. 412 est décrit le *martyrologium antiquum abbatiæ S. Remigii Remensis* qui commence au *XVIII kal. feb.* et finit le *VIII kal. dec.*; cf. U. Chevalier, *Sacramentaire et martyrologe de l'abbaye de Saint-Remy*, in-8°, Paris, 1900, p. 1-22. Dom d'Achery avait collationné le texte de Saint-

Rémi de Reims avec celui de Gellone, mais il n'en fait guère mention qu'une fois, le jour des *kal. nov.*, dans le *Spicilegium*, in-fol., t. II, p. 35. Le martyrologe abrégé de Reims est digne d'attention; il paraît dépendre d'un exemplaire de la recension de Fontenelle et, quoique fort abrégé, il donne des indications topographiques plus développées que dans les manuscrits majeurs. Par exemple, au *XIII kal. febr.*, la fête des saints Fabien et Sébastien est ainsi désignée : *Rom. in cimit. Calisti catacumbas passio sanctorum Fabiani et Sebastiani.* Si on compare cette notice avec celle du férial Philocalien où on lit : *Fabiani in Callisti, Sebastiani in catacumbas*, on voit de suite que le manuscrit de Reims a conservé des traces d'une annotation topographique ancienne, bien qu'altérée. Il y a lieu de distinguer le cimetière de Calliste du cimetière appelé *ad catacumbas* et de ramener Fabien à l'un et Sébastien à l'autre. On lit la même mention dans l'ancien prototype romain du calendrier de Compiègne édité par L. Delisle d'après deux manuscrits de Paris, du IXe siècle, dans *Mémoire sur d'anciens sacramentaires*, p. 314. On y lit au *XIII kal. febr. : Romæ passio sancti Fabiani episcopi, et in catacumbas passio sancti Sebastiani.* Il est clair que, après le mot *Romæ*, les mots *in cœmeterio Callisti* sont tombés.

X. Le martyrologe de Sens, partiellement hiéronymien, est conservé dans le manuscrit Vatic. *Regin., 435.* Ce manuscrit est célèbre et fut signalé par Papenbroeck comme tenant une place éminente parmi les manuscrits hiéronymiens ou parmi ceux qui dérivent de l'hiéronymien. J.-B. De Rossi lui a donné le nom de *S*[1]. *Bedæ*, non qu'il ait un droit absolu à cette désignation, mais parce que depuis Papenbroeck, l'usage s'est imposé de le rattacher aux manuscrits de Bède. Le manuscrit présente une lacune depuis le *VI id. sept.*, jusqu'à la fin de l'année. Il appartient sans contestation possible à l'Église de Sens dont il mentionne plusieurs martyrs, par exemple le *VII id. ian. : eodem die octavas scæ Columbæ virginis et martyris*, cette octave n'avait lieu qu'à Sens. Mais le *prid. non. maias*, on lit ces mots : *Augustiduno depositio beati Placidi prbi et abbatis basilicæ sci Simforiani martyris.* Cette notice ne peut venir d'ailleurs que d'Autun dont le martyrologe aura été utilisé dans la composition du martyrologe de Sens. Lucas Holsten fut le premier qui fit connaître ce manuscrit qu'il mentionne presque chaque jour dans ses *Animadversa ad martyrologium romanum* [1]. Depuis le *VIII kal. aug.* jusqu'au mois de décembre, il distingue deux manuscrits de la reine de Suède. L'un est le Vatic. *Regin. 435*, l'autre est celui dont nous avons parlé sous le n. *5*, parmi les manuscrits pléniers (Vatic. *Regin., 567*).

Y. Abrégé dans ms. Vatic. *Reg., 567*; peu important.

Z. Abrégé de la bibl. de Trèves *1245*, édit. dans *Anal. boll.*, 1883, t. II, p. 7-34; abrégé du Gellone.

AA. Abrégé différent du précédent; le mois de juillet a été édité par du Sollier, dans *Acta sanct.*, juin t. VII, part. 2, p. 47 sq.

BB. Abrégé hiéronymien de Dublin publié sous le titre de *Martyrologium hieronymianum Cambrense*, dans *Analecta bollandiana*, 1913, t. XXXII, p. 369-407. Le manuscrit a appartenu à William Bedell, évêque de Kilmore; il est aujourd'hui conservé à Trinity College de Dublin, *A. 4. 20*, écrit avant l'année 1082; il contient : fol. 2, la lettre apocryphe de saint Jérôme à Chromace et Héliodore qu'on lit en tête des martyrologes pléniers; fol. 3, catalogue des apôtres et des lieux où ils prêchèrent et moururent; fol. 5 v°.-25 v°. le martyrologe; fol. 25 v°.-30 v°., tables chronologiques; fol. 31, lettre de saint Jérôme à Sunia et Fretela; fol. 35 le psautier et, à la suite :

> *Ergo mihi, nostra qui dicor gente Ricemarch,*
> *Sulgeni genitus, nec non Johannis adelphus,*
> *Ithael asscripsit, studium cui nomen inaurat.*
> *Psalmorum proceres depinxit rite Johannes.*

Ricemarch ou Rhygyfarch (1056-1099) était fils de Sulgen, évêque de Ménévia ou Saint-David en Galles, de 1072-1078 et de 1080 à 1085; il eut un frère nommé Jean. Ce manuscrit est un des trois survivants qui conservent le nom de Ricemarch. L'écriture est la minuscule irlandaise.

Cet abrégé est de bonne source; l'auteur a dû disposer d'un exemplaire plénier du manuscrit d'Epternach. Pour le détail, on se reportera à la notice qui précède l'édition.

6. *Calendriers dérivés du martyrologe hiéronymien.* — La distinction entre calendriers et martyrologes est aisée à faire. Les calendriers (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 624-667), consignent les fêtes principales et les mémoires liturgiques. Le plus ancien calendrier chrétien est désigné sous le nom de férial de Furius Dionysius Philocalus, étroitement associé au martyrologe hiéronymien, mais sans toutefois en dépendre complètement [2]. Ensuite vient le calendrier du manuscrit de Vérone, mais il est incomplet de trois mois. Parmi les lectionnaires, qu'on désignait couramment sous le nom de *comites*, parce qu'ils étaient les compagnons assidus du prêtre [3], on trouvait au moins à Rome les noms des martyrs insignes avant les lectures liturgiques assignées aux jours fixés. Ces lectionnaires, d'ailleurs, n'étaient pas destinés à l'usage public de toute l'Église et aux stations solennelles, mais simplement à l'usage privé d'un prêtre ou bien, le plus souvent, d'une paroisse rurale. C'est le cas du *comes* que nous voyons mentionné dans la charte célèbre de l'Église de Corneto (*carta Cornutiana*), dans la banlieue de Tibur, en l'an 471 [4] (voir *Dictionn.*, t. III, col. 881-884). C'est encore le cas du *comes* édité par Vallarsi dans les œuvres de saint Jérôme [5].

Il arriva avec le temps que ces fastes liturgiques, extraits des lectionnaires et des évangéliaires subdivisés en capitules, furent rédigés en fériaux, ainsi que les calendriers proprement dits, et principalement au commencement des missels. Parmi ces fastes, les uns sont tenus pour apparentés à saint Jérôme, les autres à Bède, mais cette conjecture est purement gratuite [6].

Si étrangers qu'ils soient au martyrologe hiéronymien par leur origine, le férial philocalien, le manuscrit de Vérone, le calendrier de Carthage, les capitules d'évangiles doivent en être rapprochés. Quant au *Liber comes* de Vallarsi, composé à l'aide d'un exemplaire interpolé du martyrologe, il ne peut jeter aucune lumière sur la critique du texte de l'hiéronymien.

C'est tout le contraire à propos du calendrier de Compiègne [7], l'unique qui fournisse plusieurs indications, par exemple : les indications topographiques tant à Rome qu'en divers lieux. On peut contrôler celles qui concernent Rome au moyen du férial philocalien et du manuscrit liturgique de Vérone, mais on

[1] *Passio S. Bonifatii martyris, etc., accesserunt animadversaria ad martyrol. rom.*, Romae, 1663. Le manuscrit autographe de Holsten a été trouvé à la bibl. Barber., *B. IX*, 17; cf. Guérard, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. XIII, 1893, p. 155. — [2] De Rossi, *Roma sotterranea*, t. I, p. 116 sq. — [3] Voir *Dictionn.*, au mot LECTIONNAIRE. — [4] Bruzza, *Regesto della Chiesa di Tivoli*, p. 15 sq., dans *Studi e documenti di storia e diritto*, t. I; *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. I, p. 146 sq. — [5] *Opera sancti Hieronymi*, édit. Vallarsi, t. XI, p. 529 sq. — [6] Martène, *Thesaurus anecdotorum*, t. III, col. 1587, 1591 sq.; Zaccaria, *Anecdotorum Medii Aevi*, p. 182. — [7] L. Delisle, *Mémoires sur d'anciens sacramentaires* dans *Mémoires de l'Acad. des inscr. et belles-lettres*, t. XXXII, p. 314 sq.

peut démontrer à l'évidence que ce calendrier est profondément étranger, dans ses origines, aux exemplaires hiéronymiens tels qu'ils nous sont connus. En effet, le *VIII kal. jan.*, on lit dans les deux manuscrits du calendrier de Compiègne : *via Appia, depositio Urbani, papæ et martyris*, ce qui est exact et conforme aux monuments de l'histoire; tandis que tous les manuscrits du martyrologe hiéronymien, dans leur état actuel, marquent le martyre d'Urbain au VIIIe mille de la voie Nomentane. L'origine de cette erreur, introduite dans le martyrologe hiéronymien est connue [1]. Nous voyons ainsi que ce calendrier est indépendant de la recension interpolée du martyrologe hiéronymien. Mais cette conclusion s'appuie sur des faits analogues. Le martyrologe mentionne au *XIV kal. jul.*, les martyrs Marc et Marcellin qui furent, dit-il, déposés au cimetière de Balbine (entre l'Appienne et l'Ardéatine), sur la voie Ardéatine. Ici encore le calendrier de Compiègne s'accorde avec l'histoire et porte ces mots : *Rome in cimiterio Damasi, Marci et Marcelliani fratrum*. Le jour des nones d'octobre, le martyrologe annonce la déposition sur la voie Appienne du pape Marc; le calendrier dit, avec plus de précision, sur la voie Ardéatine et, en effet, le cimetière de Balbine, qui s'étend entre ces deux grandes voies, se rattache plutôt à la voie Ardéatine. Bref, ce calendrier présente une importance singulière, il est digne de soutenir un rapprochement avec le férial philocalien et le manuscrit de Vérone; son importance est grande pour la topographie de Rome.

Il existe d'autres calendriers apparentés à la compilation hiéronymienne. Le plus ancien est probablement inédit, il est écrit en onciales (VIIe-VIIIe siècle), se trouve à la Bibl. nat., Paris, *lat. n. 14086*, un férial de Luxeuil. Il y en a de plus récents : un ms. *Ottob. Vat. lat. 3*, du XIIe-XIIIe siècle contenant un martyrologe sous forme de calendrier à l'usage du Mont-Cassin, et un fragment de l'Église de Tours [2] qui, aux jours où manquent les fêtes de martyrs et de confesseurs les plus solennelles donne à la place quelques noms puisés au hasard dans le martyrologe hiéronymien.

Le type le plus notable de ces calendriers dérivés de l'hiéronymien se trouve dans le manuscrit du chapitre de Vérone, *CVI*, du IXe siècle, et le manuscrit d'Arezzo, *Fratern. S. Mariæ, VI. 3*, du IXe siècle; les lacunes provenant du manque de saints à certains jours sont remplies par deux ou trois noms tirés de l'hiéronymien.

Ce qu'on vient de lire suffit, croyons-nous, à établir l'importance capitale du martyrologe hiéronymien, centre de toute la littérature martyrologique. La *depositio martyrum* du Chronographe de 354 et l'abrégé syriaque de 411, édité par W. Wright, occupent le premier rang dans la série des calendriers ecclésiastiques, mais on peut craindre que leur importance exceptionnelle comme instrument de critique ne donne quelque peu le change sur leur valeur intrinsèque. Ni l'un ni l'autre ne sont, à proprement parler, les sources du martyrologe hiéronymien, mais ils représentent pour nous ces sources perdues, le férial romain et le martyrologe oriental, le martyrologe de Nicomédie, si l'on veut.

Du férial romain, nous possédons un exemplaire qui semble fort défectueux et qui est certainement incomplet; il n'y a pas moyen de le reconstituer, à une époque donnée, avec assez de précision, pour en faire la pierre angulaire d'un système. Nous ne voyons pas que l'on ait prouvé qu'il faille le considérer comme un « document officiel » de l'Église romaine. L'abrégé syriaque doit être considéré à un point de vue analogue. Il n'est pas démontré du tout qu'il ait été rédigé pour l'usage liturgique. Cela n'est certainement pas probable pour le martyrologe oriental dont il dérive. Aucune liturgie de cette époque ne comporte l'usage d'une sorte de martyrologe universel comme l'est celui-là; le culte des saints est essentiellement local et, s'il y a parfois communication de fêtes, c'est, en somme, à titre d'exception. Pour l'abrégé syriaque lui-même, on ne peut davantage lui reconnaître le caractère officiel; trop d'indices forcent à le reléguer au rang des compilations d'ordre purement privé. Sa place dans le manuscrit, entre le *De martyribus Palæstinæ* et la liste des martyrs persans, laquelle est dépourvue de tout cachet liturgique, ne fait pas songer précisément à un calendrier officiel, et sa composition ne révèle nullement ce caractère. Conçoit-on, par exemple, que dans un martyrologe rédigé pour une Église de Syrie, saint Babylas, évêque d'Antioche, soit simplement rattaché à Nicomédie? Un autre cas est plus instructif encore. L'abrégé syriaque donne le groupe Cosconius, Zeno, Melanippus à trois dates différentes. Au 19 janvier, il est rattaché à Nicée; au 23 février, à l'Asie, au 2 septembre à Nicomédie. On a tenté d'expliquer les répétitions du martyrologe d'Orient par l'usage de célébrer les fêtes des martyrs des Églises voisines ou amies; ces fêtes n'avaient pas toujours lieu à la même date; de là, les mentions distinctes des mêmes saints sous des rubriques topographiques diverses. Cette solution est très spécieuse. On ne peut nier le fait de la célébration de certaines fêtes de martyrs par des Églises étrangères. Mais il faut remarquer les exemples certains que nous en avons dans la *Depositio martyrum* et dans le calendrier de Carthage permettant de constater que l'anniversaire était le même. Les fêtes dont il s'agit d'expliquer la répétition ne sont point dans le même cas; ainsi, le groupe Cosconius occupe trois dates fort éloignées. Supposons toutefois que ces trois dates représentent trois fêtes distinctes. Si l'abrégé syriaque est, comme on le dit, le calendrier liturgique d'une Église de Syrie, d'Édesse par exemple, pourquoi mentionnerait-il la triple fête de Cosconius et de ses compagnons? En admettant que ce soient des martyrs nicéens, on concevrait une formule parallèle à celle de la *Depositio martyrum : Cypriani Africæ celebratur in Callisti*, et on serait peu étonné de lire *Cosconii*, etc., *Niceæ, celebratur Edessæ*; on admettrait encore que le dernier membre soit sous-entendu, et que, comme dans le calendrier de Carthage, on se contente de dire : *Sancti Syxti episcopi et martyris Romæ*. Mais que l'Église de Syrie mentionne dans ses fastes deux fêtes qui lui sont absolument étrangères et qui sont exclusivement locales, par leur nature même, telles que la mémoire du groupe Cosconius en Asie et à Nicomédie, c'est ce qu'on ne peut concevoir. D'autres répétitions appellent des remarques analogues, et en faisant même abstraction de celles-ci, il faut bien avouer que les saints étrangers à Edesse et à la Syrie sont représentés dans une trop forte proportion pour qu'il puisse être question d'un calendrier liturgique à l'usage d'une Église déterminée.

L'explication des commémoraisons doubles ou triples qui se rencontrent en si grand nombre dans le martyrologe d'Orient n'est donc pas pleinement satisfaisante. Dans le martyrologe hiéronymien, elles sont infiniment plus nombreuses, surtout à des dates assez voisines. Là, on les attribue, avec raison, à des accidents de transcription. Lorsqu'il s'agit des martyrologes anciens, il faudrait plutôt recourir à des accidents de composition. Ainsi, l'abrégé syriaque et le martyrologe oriental seraient des compilations et non

[1] De Rossi, *Roma sotterranea*, t. II, p. XXIII, XXV, p. 53, 151 sq.; *Liber pontificalis*, édit Duchesne, t. I, p. XLVI, XLVII, p. 144. — [2] Martène, *Thesaurus novus anecdotorum*, t. III, p. 1587 sq.

des sources originales et primitives, dont les rédacteurs ont souvent commis de grosses erreurs en fusionnant des catalogues de provenances diverses ou en les complétant maladroitement.

Cette constatation n'exclut pas le fait du développement des calendriers d'Églises par l'institution de nouvelles fêtes et l'admission de martyrs particuliers. Les relations hiérarchiques et amicales entre différentes Églises étendent le culte de leurs martyrs respectifs et donnent naissance aux martyrologes proprement dits par la compilation de différents calendriers. C'est le cas pour le martyrologe oriental qui se compose d'une partie se rapportant aux martyrs persans et d'une autre relative aux martyrs orientaux. La comparaison de cette seconde partie avec le martyrologe hiéronymien nous fait connaître un martyrologe grec perdu, qui, comme on l'a dit plus haut, doit avoir été composé à Nicomédie, dans la première partie de la seconde moitié du IVe siècle.

V. Le martyrologe oriental. — Une des premières choses qui frappent, en abordant l'étude du martyrologe, c'est la régularité et la précision avec lesquelles sont libellées les indications des fêtes des martyrs de l'empire oriental. On y trouve toujours le nom de la ville et celui de la province, celle-ci indiquée suivant la division établie par Dioclétien, puis les noms des martyrs. Cette partie du martyrologe tranche nettement sur les autres où la province n'est pas ordinairement indiquée, et on pourrait déjà, sur ce seul indice, être porté à y voir le fond primitif de la compilation hiéronymienne. Une telle conclusion, toutefois, serait insuffisamment justifiée par cette seule considération, mais il y a d'autres preuves, et on va les donner immédiatement.

W. Wright fit connaître, en 1866, un petit écrit contenu dans le manuscrit du Musée britannique, *add. 12150*, daté ainsi : « Ce volume a été terminé au mois de tišrî second, l'an 723 (novembre 411), à Édesse, ville de Mésopotamie. » Le manuscrit ne contient que des traductions d'ouvrages grecs, en particulier de trois écrits d'Eusèbe : la Théophanie, le livre sur les martyrs de Palestine et le discours des martyrs. A ce dernier, fait suite le martyrologe (fol. 251 v°-254 r°).

Le syriaque est une mauvaise traduction du grec. Cet original grec, antérieur à 411, est postérieur, disait-on, à 362, car il mentionne, au 19 juillet, à Synnada, Macédonius et Tatien, qui semblent devoir être identifiés avec Macédonius, Théodule et Tatien que fit brûler vifs, vers ce même temps, Amachius, gouverneur de la Phrygie Salutaire dont Synnada était le chef-lieu. En outre, au 15 juillet, on lit le nom de Jacques de Nisibe, mort en 361. Mais on croit que ces deux mentions ont été ajoutées plus tard par un Syrien. Elles sont, en effet, rattachées à une inversion assez étrange : on trouve aux 6, 7, 8, 10, 11, 12, 15, 19, 20, 22, 23, 24, 26, 30 juin, les martyrs des 6, 7, 8, 10, 12, 13, 15, 16, 17, 22, 23, 24, 28, 31 juillet du martyrologe hiéronymien. Il ne reste, en juillet, que Jacques de Nisibe († 361), au 15, les martyrs de Synnada († 362) au 19 et Adelphe et Caïus de Nisibe au 30. Cette anomalie n'a pas encore été expliquée. M. F. Nau croit pouvoir en rendre compte en supposant qu'une feuille de l'écrit primitif, contenant la fin de juin et le commencement de juillet a été perdue ou omise par un transcripteur, qui a soudé ainsi la fin juillet au mois de juin [1]. Par suite, le martyrologe ne renfermait plus de mention du mois de juillet. Pour combler cette lacune, on a ajouté, plus tard, le mois de juillet avec trois commémoraisons seulement aux 15, 19 et 30. Ce qui donne une grande probabilité à cette hypothèse, c'est que les martyrs des 15, 19 et 30 juillet figurent déjà auparavant (au mois de juin) et que les commémoraisons ajoutées au 15 et au 19 juillet (Jacques de Nisibe et martyrs de Synnada) sont bien les plus récentes du martyrologe (361, 362).

Ces trois mentions de juillet semblent avoir été ajoutées par un Syrien, car deux sont relatives à Nisibe; de plus, l'une manque dans le latin et une autre y figure de manière toute différente; il semble donc qu'elles ne se trouvaient pas dans le prototype du latin et du syriaque, mais qu'elles ont été ajoutées dans ce dernier. C'est donc un exemplaire syriaque (et non grec) qui a été tronqué d'une feuille et ensuite complété tant bien que mal par un scribe. Voici, en somme, l'histoire du document :

Le martyrologe original, écrit en grec, peut être antérieur à 360; il a été traduit avec assez de négligence en syriaque. Un copiste syrien a omis la fin de juin et le commencement de juillet, soit parce qu'il manquait une feuille dans le manuscrit qu'il copiait, soit parce qu'il a tourné deux feuilles par inadvertance. Un auteur syrien, postérieur à 362, a remarqué que le martyrologe ne renfermait plus de mention du mois de juillet, il a donc ajouté ce mois, avant le mois d'août avec trois mentions aux 15, 19 et 30. Il a ajouté aussi, à la fin, une liste des martyrs persans. C'est ce travail qui nous a été conservé dans une copie faite à Édesse, en novembre 411.

Le texte syriaque a été publié par W. Wright, dans *The Journal of sacred literature*, 1866, IVe série, t. VIII, p. 451 (syr), p. 423 (angl.); Em. Egli en a donné une traduction allemande dans *Martyrien und Martyrologien altester Zeit*, in-8°, Zurich, 1887, et un commentaire dans *Zeitschrift für wissenschaftliche Theologie*, 1891, t. XXXIV, p. 273-298. Le texte syriaque avec traduction latine (de Graffin) en regard dans J.-B. De Rossi et L. Duchesne, *Martyrologium hieronymianum* dans *Acta sanctorum* (1890) t. II, novembre, p. LII-LXV. H. Lietzmann, *Die drei ältesten Martyrologien*, dans *Kleine Texte für theologische und philologische Vorlesungen*, in-8°, Berne, 1911, avec trad. allem.; enfin texte syriaque et trad. française par F. Nau, *Un martyrologe et douze ménologes syriaques*, dans *Patrologia orientalis*, t. X (1915), p. 7-26 [2]. Le ménologe porte en tête ces mots : *Les noms de nos seigneurs les confesseurs* [3] *et vainqueurs et leurs jours, auxquels ils ont gagné leurs couronnes.* Suivent les noms des saints, divisés en deux grandes classes : la première contient les martyrs de l'empire romain, rangés par mois et par jour du mois, à partir du 26 décembre; la seconde comprend les saints de la Babylonie et de la Perse, groupés suivant leur situation hiérarchique, évêques, prêtres, diacres, sans égard à l'ordre du calendrier et sans que leurs anniversaires soient indiqués. Cette séparation est d'ailleurs accusée par les mots : « ici finissent les confesseurs de l'Ouest », par lesquels se termine la première partie. L'Ouest est indiqué par rapport à la province romaine d'Osrhoène et aux villes de Nisibe et d'Édesse, dans l'une desquelles a vraisemblablement été rédigé le ménologe de W. Wright.

Le P. Victor de Buck a le premier signalé l'étonnante concordance entre ce ménologe syriaque et le

[1] Ceci arrive quelquefois, dit-il, par exemple : le scribe du manuscrit de Berlin *syr. 186*, qui copiait le ms. *syr. 346* de Paris, a vu la lacune d'un feuillet qui se trouve fol. 48-49, mais il n'a pas vu celle qui se trouvait fol. 40-41, et il a soudé ensemble, ici, deux phrases qui se trouvaient séparées par deux pages. Cf. *Revue de l'Orient chrétien*, 1910, p. 239. — [2] Il y a très peu d'utilité à retirer, pour l'étude du martyrologe syriaque, de l'ouvrager écent de J. Fernhout, *De Martyrologi hieronymiani fonte, quod dicitur Martyrologium syriacum*, in-8°, La Haye, 1922. — [3] Quel que soit le sens exact du mot syriaque *modina* que Wright traduit toujours en anglais par *confessor*, il est clair qu'il signifie ici *martyr*. *Confessor* a, dans la langue ecclésiastique, un sens différent. (Voir *Diction.*, t. III, au mot *Confessor*.)

martyrologe hiéronymien. Plusieurs fois, dans le tome XII des *Acta sanctorum* d'octobre [1], il est revenu sur ce sujet, montrant par des exemples quel secours on pouvait tirer du texte syriaque pour corriger le document latin et laissant même entrevoir que, d'après lui, le compilateur Frank du martyrologe hiéronymien devait avoir eu sous les yeux, et employé, une traduction latine du ménologe syriaque. Après avoir attentivement comparé les deux textes, L. Duchesne est arrivé à une conclusion différente, qu'il formule ainsi : Le ménologe syriaque est un abrégé du martyrologe hiéronymien, pour la partie de celui-ci qui est relative aux saints de l'empire romain d'Orient.

Ce résultat, qui reporte à une si haute antiquité l'origine de la compilation hiéronymienne, est, dans son espèce, d'une gravité que ne méconnaîtra aucune personne initiée aux études d'hagiographie et en général à la science des antiquités chrétiennes. Il importe donc de le bien établir. A cet effet, et pour mettre le lecteur à même de juger de la concordance entre les deux textes, L. Duchesne place devant ses yeux le mois d'avril du ménologe syriaque et, en regard, les passages correspondants du martyrologe hiéronymien. Je transcris en latin, dit-il, le document syriaque; quant au martyrologe hiéronymien, le lecteur doit être prévenu que je restitue quelquefois le texte à l'aide des manuscrits et des indications fournies soit par le ménologe syriaque, soit par Eusèbe, soit par les actes des martyrs [2]. Si je le donnais tel qu'il a été publié jusqu'ici, avec toutes ses fautes et ses confusions, il serait difficile d'y comprendre quelque chose.

Ménologe syriaque	Martyrologe hiéronymien
Nizan	*Mensis aprilis*
II, secundum computum Graecorum, Thessalonica, Chionia et Agape martyres.	*IIII non. apr.*... In Thessalonica, Macedoniae, Chioniae, Agapes et Irenes.
III, In civitate Tomis, Chrestus et Pappus.	*III non. apr.*, In Scythia, in civitate Tomis, Chresti...
IIII, Martyres Theodolus et Agathopus.	*Prid. non. apr.*, Thessalonicae, Theodoli, Agathopi.
V, Alexandriae, Claudianus et Didymus.	*Non. apr.*, Nicomediae, Claudiani... In Alexandria, Dydimi presbyteri.
VI, In civitate Sirmio, episcopus Irenaeus, Nicomediae, Cyriacus.	*VIII. id. apr.*, Sirmii, Irenaei episcopi, Nicomediae, Cyriaci.
VII, Alexandriae, presbyter Pelusius.	*VII. id. apr.*, Alexandriae, Pelusi presbyteri.
VIII, Antiochiae, Maximus et Timotheus.	*VI. id. apr.*, Antiochiae Syriae, Timothei... Maximae.
VIIII, Sirmii, Demetrius.	*V. id. apr.*, Alexandriae, Apollonii presbyteri.
XI, Salonae, episcopus Domnio.	*III. id. apr.*, Salonae Dalmatiae, Domnionis episcopi.
XIII, In civitate Pergamo de antiquis martyribus, Cyrillus episcopus, Agathonice et Paulus.	*Id. apr.*, Pergami Asiae, Policarpi episcopi.... Agathonices... Pauli diaconi.
XVI, Corinthi in Achaia, Leonidas et octo alii martyres.	*XVI kal. mai.* [3], In Achaia, Corintho civitate, Calesti, Carissi, Lute, Leonidis, Tertiae, Christianae, Calle, Theodore, item Carissi, omnium in mare mersorum; Caritonis, Calestae cum alii V.
XVIII, Salonae, Septimius et Hermogenes.	*XIIII kal. mai.*, Salona civitate, Septimi diaconi, Victurici et alibi Hermogenis.
XVIIII, Rufus martyr.	*XIII kal. mai.*, In Armenia, Melitana civitate, ...Rufi...
XX, Antiochiae, Prosdocius, Veronica et Romanus.	*XII kal. mai.*, In Antiochia, Syriae, Prosdocii, Veronicae et Domninae filiae eius.
XXI, Alexandriae, Aristi presbyteri.	*XI kal. mai.*, In Alexandria... Aratoris presbyteri.
XXIIII, ... [4] Anthimus et quinque alii martyres.	*V kal. mai.*, In civitate Tarso Ciliciae, Castori. In Nicomedia Anthimi episcopi, Stephani episcopi, Antonini presbyteri, Lidie, Gen[er]osi, etc.
XXVIII, Nicomediae, Eusebius presbyter, Charalampus, et ducenti sexaginta octo alii martyres.	*IIII kal. mai.*, In Pannonia, Ciballis civitate, Eusebii episcopi. In Tarso [5] Ciliciae, Maline cum aliis, CCLXX, Afrodisii Carilippi presbyteri, Agapi lectoris in carcere requiescentium.
XXVIIII, Alexandriae, Germanus presbyter.	*III kal. mai.*, In Alexandria, Germani presbyteri.
XXX, Aphrodisiae in provincia Caria, Diodatus et Rodopianus martyres.	*Prid. kal. mai.*, In Aphrodisia (in provincia Caria [6]), Diodati et Ropiani diaconi.

Il n'est pas besoin d'une bien grande perspicacité pour reconnaître que les deux textes que nous avons mis en regard l'un de l'autre ont entre eux une relation étroite. Le plus complet est évidemment le martyrologe hiéronymien. Nous le voyons, en effet, indiquer la province (2, 3, 8, 11, 13, 19, 20), la ville (5, 19), la qualité de prêtre, d'évêque, etc. (5, 7, 10, 13, 18, 28, 30) en un grand nombre de cas où le texte syriaque ne contient pas de détails. Deux fois, au moins, dans ce seul mois d'avril, le ménologe syriaque se contente de marquer le nombre des martyrs (16, 24), tandis que le martyrologe hiéronymien donne leurs noms *in extenso*. Mais ces abréviations que notre spécimen permet de saisir au premier coup d'œil sont loin de représenter tout l'écart entre les deux textes. Le texte hiéronymien est bien plus complet; pour chaque jour du mois d'avril, et de tous les autres mois, il contient seul plusieurs autres indications de fêtes évidemment de même provenance que celles qui lui sont communes avec le syriaque. La rédaction en est la même ; les martyrs, tous originaires de l'empire oriental, sont indiqués régulièrement sous la rubrique de la province et de la cité. Il ne peut y avoir le moindre doute sur l'identité d'origine de ces indications de fêtes et de celles qui se retrouvent dans le ménologe de W. Wright.

Veut-on d'autres preuves? Seul entre tous les documents hagiographiques [7], le martyrologe hiéronymien contenait l'anniversaire d'Eusèbe de Césarée, indiqué nettement au 21 juin par les deux manuscrits d'Epternach et de Metz : *In Cæsarea Palestinæ, depositio Eusebii historiographi*. Ce même anniversaire se re-

[1] Voir notamment p. 185, cf. *Recherches sur les calendriers ecclésiastiques*, p. 7. Ces relations ont été étudiées par Enrico Stevenson dans les *Studi in Italia*, 1879, p. 439, 458, cf. De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1878, p. 102. — [2] Cette restitution ne comporte, bien entendu, aucune addition, même du plus petit mot, au texte fourni par les manuscrits; elle ne concerne que l'orthographe. — [3] Duchesne reproduit le texte hiéronymien (ms. de Berne) dans son désordre, au milieu duquel on peut cependant discerner les noms de huit martyrs que le ménologe syriaque indique seulement par un chiffre. — [4] Ici le texte syriaque est très confus : Wright n'a pas réussi à en donner l'équivalent en lettres latines. — [5] A partir d'ici, comme du reste à l'article du *V kal. mai.*, Duchesne conserve la leçon du manuscrit de Berne, sauf le chiffre CCLXX, qui a perdu un C. dans ce manuscrit, mais se trouve intact dans le ms. d'Epternach. — [6] Duchesne croit retrouver ces mots dans le groupe *prbidacari* que l'on partage dans les manuscrits et les éditions de manière à en faire *prbi Dacari (presbyteri Dacari)*. — [7] Cette fête est indiquée également dans Usuard et dans quelques martyrologes plus récents, mais tous l'ont empruntée au martyrologe hiéronymien.

trouve dans le ménologe syriaque, à un jour différent, il est vrai, le 31 mai : *Commemoratio Eusebii, Palestinæ episcopi.* — Constantinople est quelquefois appelée de son ancien nom de Byzance par le martyrologe hiéronymien; ainsi, au 7 juin : *In Byzantium quæ est Constantinopolis, Pauli*, etc. Il en est de même dans le texte syriaque; par exemple au 19 juin : *Constantin...*[1] *in Byzantium, Hesychius*, etc. Un dernier trait de ressemblance est fourni par la mention *de antiquis martyribus* jointe dans le ménologe syriaque aux noms d'un certain nombre de martyrs. Cette indication, sous la forme abrégée *de antiquis*, s'était déjà rencontrée dans le martyrologe hiéronymien, et Fiorentini [2], n'avait pas manqué de la rapprocher de la distinction établie par Eusèbe entre les martyrs des persécutions antérieures et les victimes des édits de Dioclétien.

De tout ceci il résultera, pour le lecteur, la conviction que le ménologe syriaque est tout simplement l'abrégé d'un document qui est entré sous une forme beaucoup plus complète dans le martyrologe hiéronymien. Dès lors, nous sommes amenés à conclure que ce document remonte à une date antérieure à l'année 412, puisqu'en cette année on l'avait déjà abrégé et traduit en syriaque. Plusieurs des confusions de lettres qu'on remarque dans l'abrégé de W. Wright semblent provenir plutôt d'un original syriaque que d'un original grec. Quoi qu'il en soit, nous avons la certitude que notre document remonte au moins aux premières années du ve siècle, et rien ne s'oppose à ce qu'on le reporte plus haut encore. L'année 412 ne peut être considérée que comme la limite inférieure extrême.

La limite supérieure nous est fournie par la persécution de Julien († 363) dont plusieurs victimes figurent au martyrologe hiéronymien et au ménologe syriaque. On citera le martyr Aemilianus de Dorostorum, au 18 juillet, mentionné seulement dans le texte latin [3] et les martyrs de Méros près Synnada, dont parle Sozomène [4]. Le ménologe syriaque contient leurs noms au 19 juillet; on les retrouve aussi, à ce même jour, dans le texte latin, mais très éparpillés et très défigurés. Le document relatif aux martyrs orientaux a donc été définitivement constitué entre les années 363 et 412. Pour simplifier le discours, on l'appellera désormais *martyrologe d'Orient*; il sera ainsi distingué des autres parties de la compilation hiéronymienne.

En proposant cette appellation nouvelle, je sens le besoin, écrivait L. Duchesne, d'en préciser davantage la signification. D'abord, il n'est pas rigoureusement exact que toutes les fêtes de notre martyrologe oriental soient afférentes à des Églises de l'empire d'Orient. Le texte syriaque en contient trois qui sortent de ces limites : la fête de saint Pierre et de saint Paul à Rome, indiquée, suivant l'usage oriental, au 28 décembre au lieu du 29 juin, la fête du pape saint Xystus II, et enfin celles des saintes Perpétue et Félicité. Mais ces exceptions sont de celles qui confirment la règle. Les deux saintes africaines sont les plus célèbres des martyrs de leur pays; Xystus II est de tous les anciens papes martyrs celui dont le supplice eut le plus d'éclat et dont la mémoire resta la plus vénérée; sur les apôtres, il n'est pas besoin d'insister. Peut-être y a-t-il, dans le texte hiéronymien, quelques autres indications de fêtes du même genre, qui proviennent du martyrologe d'Orient [5]; nous n'avons pas le moyen d'en juger; en tous cas, elles rentreraient dans la catégorie des trois autres. Ces exceptions mises à part, il est bon de tracer les limites géographiques de notre martyrologe.

Vers l'Orient, ce sont les limites de l'empire lui-même; l'énumération des saints mésopotamiens et persans que l'on trouve dans le ménologe syriaque, et qui n'a point d'analogue dans la réduction latine, est évidemment une particularité du texte syriaque. Elle est conçue d'après de tout autres idées que le reste de cet abrégé, et s'en sépare avec la plus grande facilité. Vers l'Occident, nous trouvons indiquée la province de Libye supérieure, ce qui suppose que le diocèse d'Égypte, dans toute son étendue, rentrait dans le champ du compilateur. Les mentions réitérées de Salone en Dalmatie et de Sirmium en Pannonie, nous permettent de croire qu'il comprenait l'Illyricum tout entier, occidental et oriental; on trouve même, dans le texte latin, une mention expresse de la province de *Noricum ripense*, ce qui nous amène exactement aux limites occidentales de l'Illyricum. Il en résulte que l'auteur ne s'est point borné à l'empire d'Orient tel que le posséda Licinius de 314 à 323, et Constance de 338 à 350, ni même à l'étendue qu'il acquit lors du partage de l'empire entre Arcadius et Honorius. Les limites qu'il se fixe laissent en dehors l'Occident depuis les diocèses d'Italie et d'Afrique; elles n'ont jamais coïncidé avec une frontière politique, si ce n'est aux premiers temps de Licinius, avant la bataille de Mardie (314) ou depuis le mariage de Valentinien III, c'est-à-dire depuis 437.

On a remarqué déjà que les saints de cette partie de l'empire sont rapportés chacun à la ville où ils étaient honorés et qu'avec la ville on indique aussi la province. La division provinciale est toujours celle de Dioclétien. Comme cette division fut retouchée à diverses reprises dans le courant du IVe siècle, on est autorisé à chercher, dans les dénominations employées, quelque indice sur l'âge de notre compilation. Un des changements les plus ordinaires était le dédoublement d'une province en deux provinces homonymes, distinguées par des numéros; ainsi *Cilicia I*[a] et *Cilicia II*[a], *Syria I*[a] et *Syria II*[a]; il en est de même pour la Palestine, la Galatie, la Cappadoce, la Macédoine, la Phrygie. Aucun de ces dédoublements, si l'on excepte celui de la Phrygie, n'était encore opéré en 381. Or, il n'y en a pas la moindre trace dans le martyrologe. De même, il emploie à diverses reprises le terme d'*Armenia minor*, qui disparut quand cette province fut scindée en deux : l'*Armenia I*[a] et l'*Armenia II*[a], en 386. On peut donc dire, d'une façon générale, que les dénominations de provinces employées dans notre martyrologe correspondent plutôt à l'usage de la première moitié du IVe siècle qu'à celui de la fin; entre les deux dates extrêmes, de 363 et de 412, nous devons songer beaucoup plus au voisinage de la première qu'à celui de la seconde. Il serait même possible de remonter au delà de 363; car si le martyrologe contient des victimes de la persécution de Julien, on ne peut oublier que les martyrologes et les calendriers sont des documents que l'on complète sans cesse; il est donc très possible que ces noms aient été ajoutés à la première rédaction.

On a déjà signalé deux faits qui semblent indiquer quelque lien entre Eusèbe de Césarée et l'auteur du martyrologe d'Orient : d'abord l'anniversaire de cet évêque, qui ne mourut pas en bonne renommée d'orthodoxie et n'a jamais été honoré comme saint, ni dans l'Église grecque, ni dans l'Église latine; en second lieu,

[1] On lit COSTNTHZ dans le texte syriaque, mais en syriaque le z et le N finals étant représentés par des caractères à peu près semblables il faut évidemment rétablir le N : la fin du mot a disparu. — [2] *Vetustius occidentalis Ecclesiae martyrologium*, Lucae, 1668, p. 252. — [3] Cf. Théodoret, *Historia ecclesiastica*, l. III, c. VII. — [4] Sozomène, *Historia ecclesiastica*, l. V, c. XI. Cf. Socrate, *Hist. eccl.*, l. III, c. VII. — [5] C'est probablement le cas des martyrs de Lyon sous Marc-Aurèle. Nous verrons plus loin comment ils ont pu figurer dans le martyrologe d'Orient.

la distinction entre martyrs *anciens* et martyrs ordinaires, c'est-à-dire entre les persécutions des trois premiers siècles et celles de Dioclétien. Ce dernier trait éveille aussitôt le souvenir du livre d'Eusèbe intitulé : Συναγωγή τῶν ἀρχαίων μαρτυρίων, dont il parle en plus d'un endroit de son *Histoire ecclésiastique*. Voyons d'abord quel rapport il peut y avoir entre lui et notre martyrologe; nous comparerons ensuite celui-ci à un second ouvrage d'Eusèbe, conservé et bien connu, le *De martyribus Palæstinæ*.

La Συναγωγή contenait certainement, dans son entier, la célèbre lettre des chrétiens de Lyon et Vienne, avec tout un recueil de documents relatifs au montanisme, adressés aux Églises d'Asie et de Phrygie, ainsi qu'au pape Eleuthère; on y trouvait aussi la passion de saint Pionius de Smyrne et celle du martyr Apollonius de Rome. A en juger par ces trois spécimens, les pièces de la collection d'Eusèbe étaient d'une certaine étendue : la passion de Pionius est fort longue; l'épître de Lyon et Vienne l'était aussi, à en juger par les extraits qu'en fait Eusèbe dans son *Histoire ecclesiastique* et les détails qu'il donne sur ses appendices; on peut en dire autant de la passion d'Apollonius, dans laquelle figurait *in extenso*, outre un long interrogatoire, tout un discours apologétique prononcé devant le Sénat. Il y a lieu de croire, quoique Eusèbe ne le dise pas expressément, que le *martyrium Polycarpi* et la passion des saints Carpus, Papylus et Agathonicé faisaient également partie de la collection. Pour peu qu'il y eût un bon nombre de documents de ces dimensions, la collection devait être considérable; c'est peut-être pour cela qu'on aura négligé de la copier intégralement et qu'elle ne nous est parvenue qu'en partie et par fragments.

Le martyrologiste dépend certainement de la passion de Pionius. En effet, il est raconté dans celle-ci que Pionius fut brûlé en même temps qu'un prêtre marcioniste appelé Métrodore [1]. Or, le nom de Métrodore se trouve dans le martyrologe en compagnie de celui de Pionius, au 12 mars : *Smyrnæ, Pionii presbyteri, Metrod(or)i presbyteri*. Comme une telle association ne peut provenir d'un calendrier d'Église, il faut bien en chercher la raison dans le seul document où elle puisse se trouver, c'est-à-dire dans la passion de Pionius. La fête de saint Polycarpe est marquée au 24 février avec la mention *de antiquis martyribus* dans l'abrégé syriaque, avec l'adjonction *cum aliis XII* dans le texte latin. Ces deux traits nous reportent au *martyrium Polycarpi*, qui figurait très probablement dans la collection eusébienne; il y est question de douze ou plutôt de onze autres martyrs qui furent suppliciés plusieurs jours avant Polycarpe. Leur groupement avec celui-ci est plus à sa place dans un récit historique que dans un calendrier, où chaque saint est nommé au jour de sa mort.

Les saints Carpus, Papylus et Agathonicé figurent aussi dans le martyrologe. Mais c'est surtout sur les martyrs de Lyon qu'on veut appeler l'attention. Eusèbe [2] raconte que, dans le document de la Συναγωγή qui était relatif à ces martyrs, on trouvait le catalogue de leurs noms, divisé en quatre catégories : 1° les décapités; 2° ceux qui avaient été livrés aux bêtes; 3° ceux qui étaient morts en prison; 4° les confesseurs survivants au moment où la lettre fut écrite. Or, que l'on ouvre le martyrologe au 2 juin [3], on y trouvera les noms des quarante-huit martyrs de Lyon, répartis sous quatre rubriques, dont les trois dernières sont ainsi conçues :

hii autem qui ad bestias traditi sunt;
hii sunt qui in carcere spiritum reddiderunt;
item alii Lugdunensium.

Il n'en manque qu'une : la première; encore est-il évident qu'elle n'a pas toujours fait défaut, car l'*auteur*, dans la rubrique des condamnés aux bêtes, en suppose une autre avant celle-ci. On voit d'ailleurs très bien pourquoi la première rubrique, *hii sunt qui decollati sunt*, ou quelque chose de ce genre, a disparu : c'est qu'on a voulu mettre en tête de la liste deux personnages qui n'y étaient pas d'abord : l'évêque Pothin, rangé dans la troisième catégorie et le prêtre Zacharie (Zacharie, père de saint Jean-Baptiste) transformé en martyr de Lyon par une bévue de Rufin.

Une autre preuve que nous avons affaire ici à la liste d'Eusèbe et non pas à un fragment de calendrier, c'est que, tandis que tous les noms des saints sont au génitif, les rubriques sont au nominatif. Dans la liste primitive, les noms devaient être au nominatif; en la transportant dans le martyrologe on les a mis, suivant l'usage, au génitif, en les faisant précéder de *natale*, exprimé ou sous-entendu; mais on a eu la maladresse de laisser subsister une différence de cas entre les rubriques et les noms. Cette inadvertance est à mettre au compte du compilateur latin, car le texte grec, à en juger par la version syriaque, avait partout le nominatif.

Il faut remarquer aussi que la quatrième catégorie de personnes mentionnées dans la liste n'avait pas les mêmes titres que les autres à figurer dans un calendrier martyrologique : ce ne sont pas des martyrs, ce sont des confesseurs survivants. Grégoire de Tours et Adon, qui ont pris cette liste pour l'insérer, l'un dans son *De gloria martyrum*, c. XLIX, l'autre dans son martyrologe, ont eu soin de faire la distinction et de s'arrêter après la troisième catégorie. Ceci est une nouvelle preuve que nous avons ici un simple extrait du *Martyrium Lugdunensium* tel qu'il figurait dans le recueil d'Eusèbe.

Ce catalogue, du reste, n'est pas isolé dans la compilation hiéronymienne. On en trouve d'autres qui ont tout à fait la même physionomie; par exemple, au 14 février, il y a une liste de martyrs alexandrins, subdivisée par les rubriques suivantes :

hii in mare missi sunt;
hii omnes igne combusti sunt;
. . . . . *decollati sunt.*

Outre sa collection d'anciens *martyria*, Eusèbe avait raconté, dans un recueil spécial, l'histoire de tous les martyrs de sa province qui avaient souffert pendant la persécution de Dioclétien. Ce recueil nous est parvenu sous deux formes, l'une abrégée, l'autre complète; sous la forme abrégée, il figure généralement en appendice à la fin du VIIIe livre de l'*Histoire ecclésiastique;* sous la forme plus étendue, il s'est conservé en syriaque, précisément dans le même manuscrit que notre abrégé du martyrologe d'Orient. Pour chaque martyr ou chaque groupe de martyrs, Eusèbe a eu soin de marquer la date, non seulement de l'année, mais aussi du mois et du jour. Or, en se rapportant à notre martyrologe, on y trouvera, aux jours indiqués, tous les martyrs palestiniens, enregistrés avec les expressions caractéristiques du *De martyribus Palæstinæ*. La vérification étant facile et à la portée de tout le monde, on s'abstient de citer des exemples.

Pour les autres théâtres de la persécution dioclétienne, notre auteur n'a pu recourir à Eusèbe. Aussi l'a-t-il complété par d'autres documents. On voit, en effet, qu'il manque tous les martyrs de cette persécution dont Eusèbe a conservé les noms, tous ceux dont il nous est resté des actes authentiques, en dehors des travaux d'Eusèbe ou dont le culte a fourni le thème à des homélies de Pères du IVe ou du Ve siècle. D'autres

[1] Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. IV, c. XV, n. 46. — [2] *Hist. eccl.*, l. V, c. IV. — [3] Texte latin; le syriaque très défectueux pour le mois de juin, n'a aucun anniversaire entre le 1 et le 4.

ont encore leurs fêtes dans les calendriers grecs, bien que les jours aient été souvent changés, ou sont connus par des histoires rédigées tardivement et plus ou moins fabuleuses. Mais il en reste beaucoup qui ne se rencontrent point ailleurs que dans le martyrologe. L'auteur de celui-ci a dû puiser à des sources maintenant taries, mais qui devaient être vives et accessibles au moment où il écrivit.

A défaut d'un relevé complet de ses documents, on voudrait pouvoir indiquer le pays où il a rédigé sa compilation.

De toutes les villes de l'empire oriental qui lui ont fourni des martyrs, les plus souvent nommées sont Nicomédie, Alexandrie et Antioche. On ne peut donner de chiffres précis, vu le mauvais état du texte, mais il est facile de voir que ces trois villes reviennent beaucoup plus fréquemment que toutes les autres, et même que Nicomédie et Alexandrie ont, à cet égard, le pas sur Antioche. Ce doit être dans une de ces trois villes que la compilation s'est formée et L. Duchesne dit qu'il pencherait pour une des deux premières plutôt que pour la troisième. Outre qu'elle est moins souvent nommée, Antioche est presque toujours désignée par les deux mots *Antiochia Syriæ*, c'est-à-dire que le nom de la province est joint au nom de la ville, comme cela se fait pour toutes les villes d'Asie Mineure et du diocèse de Thrace, tandis que Nicomédie est toujours désignée par son nom seul, celui de la province n'étant jamais indiqué ; il en est de même d'Alexandrie qui n'est que bien rarement appelée *Alexandria in Aegypto*. J'écarterais donc Antioche. Entre Alexandrie et Nicomédie, je choisirais Nicomédie. En effet, l'auteur paraît renseigné avec moins de détail sur la distribution géographique des martyrs d'Égypte; il les attribue presque toujours à Alexandrie. Au contraire, tous ceux de l'Asie Mineure et du diocèse de Thrace sont soigneusement rangés par villes et par provinces. En outre, par rapport aux limites extrêmes de l'empire d'Orient et de notre martyrologe, Nicomédie est un point central, ce qui n'est pas le cas d'Alexandrie. On peut même dire que les parties de l'empire dont les provinces figurent en plus grand nombre dans le martyrologe, c'est-à-dire le diocèse de Thrace et l'Asie Mineure, ont leur point de contact à Nicomédie; un peu plus tard, la grande situation, politique et religieuse, de cette ville passa à Constantinople. Mais Constantinople et Byzance, qui l'a précédée, n'a qu'une importance médiocre au point de vue chrétien et surtout martyrologique jusqu'au milieu du IVe siècle.

En arrêtant provisoirement ici ces recherches sur les origines de l'antique martyrologe d'Orient, je tiens, disait L. Duchesne, à ce que l'on n'attribue pas à mes conclusions plus de valeur que je ne leur en donne moi-même. Ce que je regarde comme certain, c'est : 1° que le ménologe syriaque dérive d'un document identique à celui qui s'est conservé dans le martyrologe hiéronymien d'une manière beaucoup plus complète; 2° que ce document est antérieur au Ve siècle; 3° qu'il a été extrait en partie des œuvres martyrologiques d'Eusèbe, c'est-à-dire de son recueil d'anciens *martyria* pour les temps antérieurs à Dioclétien, et de son *De martyribus Palæstinæ* pour les victimes de la persécution de Dioclétien, dans la province de Palestine. Quant à la patrie de notre compilation, je regarde seulement comme probable qu'elle doit être placée à Nicomédie. D'autre part, ce que j'ai dit des limites géographiques de la compilation ne peut évidemment s'appliquer aux indications qui lui ont été fournies par la Συναγωγή d'Eusèbe, cet ouvrage ayant été compilé sur un plan beaucoup plus large.

Je suis obligé, poursuit L. Duchesne, d'ajouter ici l'expression d'un soupçon, plus ou moins fondé, mais que je ne saurais dissimuler sans courir le risque d'être accusé de réticence intéressée; c'est que cette antique compilation des fastes martyrologiques d'Orient est peut-être l'œuvre d'une main arienne. Au 6 juin, l'abrégé syriaque enregistre la fête d'un prêtre Arius, célébrée à Alexandrie : *Alexandriæ, presbyter Arius.* La date doit être d'abord rectifiée et transportée au 6 juillet, car, depuis le 4 ou le 5, tout ce que l'abrégé syriaque marque au mois de juin concerne, en réalité, le mois suivant. Au 6 juillet, l'abrégé latin donne aussi la rubrique *In Alexandria*, puis un nom altéré qui commence par *Ar* ou *Ari*. Le nom d'Arius n'est pas un nom rare : au IVe siècle, il y avait des Arius dans les deux camps; on trouve un évêque Arius, de Palestine, parmi les défenseurs de saint Athanase. Cependant, la réunion des trois conditions exprimées par le nom d'Alexandrie, celui d'Arius et le titre de prêtre ne me paraît pas devoir être traitée légèrement de fortuite. Et cela d'autant moins que nous la rencontrons dans un document dont la rédaction primitive ne paraît avoir admis aucun des évêques orthodoxes du IVe siècle, mais seulement Eusèbe de Césarée, prélat fort connu pour ses tendances ariennes. De plus, autant qu'il est possible d'en juger, notre martyrologe a été rédigé dans l'Asie Mineure occidentale, du côté de Nicomédie, sinon à Nicomédie même, c'est-à-dire au milieu des forteresses de l'arianisme, dans le pays où il a occupé les situations ecclésiastiques officielles jusqu'au temps de Théodose et du second concile œcuménique (381).

Cette circonstance, du reste, ne peut avoir aucune influence sur l'exactitude du document qui nous occupe. Quelle que fût l'attitude de leurs évêques dans la question du consubstantiel, les Églises de tous les pays chrétiens, au IVe siècle, pratiquaient le culte des martyrs avec le même zèle et en vertu des mêmes traditions. Les martyrs des persécutions païennes étaient, au IVe siècle, communs à toutes les confessions; le sentiment qui s'est exprimé dans le martyrologe d'Orient n'est pas — sauf la mention d'Arius, encore incertaine — un sentiment spécifiquement arien, mais un sentiment universel, celui qu'inspirait à tous les chrétiens, sans distinction de sectes, le souvenir des héros des persécutions passées [1].

VI. Le calendrier romain. — J.-B. De Rossi fut, croyons-nous, le premier à signaler l'ancien calendrier romain, parmi les éléments les plus reconnaissables de la compilation hiéronymienne qui offre fréquemment la mention topographique *Romæ* accompagnée d'indications topographiques fort précises : le quartier de la ville, s'il s'agit d'une fête *intra muros*, la voie et le cimetière, pour les martyrs de la banlieue, quelquefois le nombre de milles, surtout pour des anniversaires afférents à des localités un peu éloignées. Ces indications sont parfois énigmatiques ou même erronées; néanmoins, en s'aidant des traditions conservées dans les livres liturgiques, dans les monuments, dans les actes des martyrs, on parvient, non sans peine, avec une approximation qui confine à la certitude, à y rattacher les noms des saints qu'elles concernent. J.-B. De Rossi l'a fait pour un grand nombre de fêtes : il n'est nullement impossible de dégager et de reconstituer à peu près intégralement tout le calendrier romain dont les *membra disjecta* sont dispersés à travers le texte du martyrologe. L. Duchesne a pris comme exemple le mois de janvier :

VIII k. ian., *Romæ, Jovini, Pastoris, Basilei, Victorianæ; et in cymiterio Aproniani, via Latina, S. Eugeniæ virginis.*

[1] L. Duchesne, *Les sources du martyrologe hiéronymien*, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. V, 1885, p. 121-137.

VII k. ian., *Romæ, dep. Dionysii episcopi.*

III k. ian., *Romæ, Bonifatii episcopi de ordinatione.*

III k. ian., *Romæ, in cymiterio Callisti, via Appia, Felicis episcopi.*

Pr. k. ian., *Romæ, via Salaria, in cymiterio Iordanorum, Donatæ, Paulinæ, Rogatæ, Dominandæ, Serotinæ, Saturninæ, Hilarinæ; et in cymiterio Priscillæ, depositio S. Silvestri episcopi.*

K. ian., *Romæ, via Appia, coronæ militum XXX.*

III id. ian., *Romæ, in cymiterio Callisti, via Appia depositio Miltiadis episcopi.*

Id. ian., *Romæ, via Lavicana, coronæ militum XL.*

XVII k. feb., *Romæ, via Salaria in cymiterio Priscillæ, depositio S. Marcelli episcopi.*

XV k. feb., *Romæ, via Salaria, Priscillæ.*

XIII k. feb., *Romæ, via Appia, in cymiterio Callisti, Fabiani episcopi; et in cymiterio (ad Catacumbas) S. Sebastiani; via Cornelia miliario VIIII...; miliario ab Urbe XII, Mariæ, Marthae, Audefax et Ambacum.*

XII k. feb., *Romæ, S. Agnæ virginis.*

X k. feb., *Romæ, via Salaria veteri (in cymiterio) Bassillæ, Maximi.*

VIII k. feb., *Romæ, translatio Pauli apostoli.*

V k. feb., *Romæ, Agnæ in genuinum.*

On peut se demander maintenant quel est approximativement l'âge de ce calendrier, ce qui revient à rechercher quand il a été établi et jusqu'à quel moment il a été prolongé.

En dehors des manuscrits hiéronymiens, dans une compilation dont nous avons parlé souvent et qui fut exécutée à Rome en 354, on trouve deux tables d'anniversaires disposées suivant l'usage de cette Église; l'une contient les anniversaires des papes non fêtés comme martyrs, l'autre ceux des martyrs avec quelques autres fêtes fixes. Ces deux tables intitulées, l'une *Depositio episcoporum*, l'autre *Depositio martyrum*, ont été souvent publiées et sont connues de tout le monde. Réunies, elles constituent un petit calendrier désigné communément sous le nom de « férial philocalien ». Bien qu'elles aient été prolongées jusqu'en 354, il est facile de s'apercevoir que l'une d'elles, au moins, la première, a d'abord été dressée en 336, et tout porte à croire que la seconde n'est pas moins ancienne.

Dans les deux tables du férial, les *depositiones* sont accompagnées de l'indication du cimetière où se célébrait l'anniversaire; outre les martyrs de la banlieue romaine proprement dite, on y trouve les saints d'Églises voisines : Ostie, Porto, Albano; deux fêtes de martyrs africains, celles des saintes Perpétue et Félicité et celle de saint Cyprien; de plus, deux fêtes fixes ne se rapportant pas aux martyrs : le *natale Petri de cathedra*, au 22 février, et la fête de Noël. Des dates consulaires se rencontrent en trois endroits, par exception.

Comparé avec le calendrier romain du martyrologe, ce férial trahit au premier coup d'œil sa parenté avec lui. Tous les traits qu'on vient de signaler s'y retrouvent, les indications topographiques en particulier, rédigées exactement dans le même style, avec les mêmes formules. Le calendrier, cependant, est beaucoup plus complet que le férial; il contient beaucoup plus de fêtes, embrasse un bien plus grand nombre de localités suburbicaires, développe plus largement ses formules; ainsi, les anniversaires des papes sont indiqués régulièrement suivant ce type : *Romæ, via Appia, in cymiterio Callisti, depositio N. episcopi.* Le férial écrit le mot *depositio* une fois pour toutes, en tête de la liste, et le sous-entend ensuite d'une façon constante, de même que le mot *cymiterio*; il omet aussi, presque toujours, d'indiquer la voie. Il en est de même dans la table des *depositiones martyrum;* ainsi, au 8 août, les noms des quatre martyrs d'Albano ne sont accompagnés, dans le férial, d'aucune indication topographique que le nom de cette localité, tandis que le martyrologe y joint les mots *via Appia, miliario ab Urbe XV;* au 10 août, le férial porte simplement *Laurenti in Tiburtina;* le martyrologe est beaucoup plus prolixe : *via Tiburtina, in cymiterio eiusdem natale sancti Laurentii archidiaconi.*

En somme, la parenté des deux documents est très étroite, mais le calendrier est, à tous égards, le plus considérable, le plus complet.

Cependant, ce privilège du calendrier ne s'étend pas, sauf une exception, aux additions qu'il a reçues postérieurement à l'époque où s'arrête le férial, c'est-à-dire à l'année 352. Dans le férial, en effet, le dernier pape inscrit est Jules; il mourut en 352; le martyrologe, lui, s'étend bien au delà; il contient les anniversaires de tous les papes, Zosime seul excepté, jusqu'à Boniface inclusivement († 422) et même il note quelquefois leur ordination, comme c'est le cas pour Libère, Innocent et Boniface. On l'a donc continué, et cela à diverses reprises; car, si un certain nombre d'anniversaires funèbres des papes ont pu être ajoutés en même temps, la mention de leur ordination n'a pu être introduite que du vivant de chacun d'eux; nous avons donc, dans ces mentions, des traces de modifications introduites à diverses époques. Or, il est remarquable que, dans les parties du texte ainsi ajoutées après 352, il n'y a pas la moindre indication topographique, sauf une seule fois, la dernière, à propos de la *depositio* de Boniface, qui est marquée, au 4 septembre, *in cymiterio Maximi, ad sanctam Felicitatem, via Salaria.* Mais, sauf cette exception, il n'y a aucune indication, ni de voie, ni de cimetière, pour les papes Libère, Damase, Sirice, Anastase, Innocent.

Ceci montre que les rapports entre le férial et le calendrier ne se bornent pas à une grande ressemblance dans la rédaction; non seulement les indications topographiques sont de même style, mais elles cessent dans le martyrologe juste au moment où le férial s'arrête. Cette coïncidence entre la limite inférieure de l'un des deux documents et un changement dans la rédaction de l'autre ne saurait être fortuite.

Mais on peut aller plus loin et, après avoir étudié la limite inférieure, remonter jusqu'à la limite supérieure, en s'attachant encore à la série pontificale, car, pour les martyrs, l'examen nécessiterait d'assez longues explications et ne comporterait pas autant de certitudes.

En réunissant les anniversaires pontificaux enregistrés dans les deux tables du férial, on peut former une liste qui ne remonte que jusqu'au commencement du IIIe siècle. Aucun pape du Ier ou du IIe siècle n'y figure, sauf peut-être saint Clément; il en est de même dans le calendrier du martyrologe. Pour le IIIe siècle, le férial omet les papes Zéphyrin, Urbain, Antéros et Corneille; encore l'omission de ce dernier paraît-elle être le résultat d'un accident, car il est très probable que le nom de Corneille doit être rétabli au 14 septembre, à côté de celui de Cyprien. En tout cas, le martyrologe marque à ce jour Corneille à côté de Cyprien; il omet aussi Antéros. En revanche, il enregistre l'anniversaire de Zéphyrin et aussi celui d'Urbain, au 19 mai. Il serait donc un peu plus complet que le férial. Encore est-il à remarquer que la mention d'Urbain n'est pas certaine et que celle de Zéphyrin (20 décembre), dépourvue d'indications topographiques et rédigée ainsi dans le style postérieur à 352, peut se rapporter à une translation de ce pape [1].

La coïncidence est donc, sinon absolue, au moins presque complète entre le commencement du férial et celui du calendrier; l'omission commune des anciens papes est un trait caractéristique bien autrement im-

[1] Cf. De Rossi, *Roma sotterranea*, t. II, p. 6-9, 37.

portant que les petites différences relatives à Zéphyrin et à Urbain.

Il serait, d'après ce que l'on vient de voir, difficile d'imaginer deux documents aussi étroitement apparentés. On peut même dire que leur parenté est trop étroite pour s'expliquer par le seul fait qu'ils ont été rédigés d'après les documents liturgiques officiels de l'Église romaine et suivant le style en usage à Rome pour ce genre de documents. La ressemblance dans les détails de la rédaction est telle que l'un des deux documents doit avoir été copié sur l'autre ou tous les deux sur un troisième. Il est sûr déjà que le calendrier hiéronymien, qui est le plus complet des deux, n'a pas été copié sur le férial; il ne reste donc que deux hypothèses : ou le férial a été copié sur le calendrier, ou tous les deux sur le même document. Ces deux hypothèses se ramènent à une seule, car le calendrier qui est entré dans le martyrologe n'est autre chose que le calendrier officiel de l'Église romaine [1], au milieu du IVe siècle, avec quelques compléments ajoutés plus tard et dans un autre style : ce calendrier et celui duquel dérive le férial ne peuvent être qu'identiques.

Ces considérations permettent de reporter jusqu'en 336 au moins, date de la première édition du férial, l'origine de notre calendrier. Nous atteignons ainsi le pontificat de Silvestre et rien n'empêche de remonter plus haut, pourvu toutefois qu'on reste en deçà de la persécution de Dioclétien ou mieux encore, de la restauration du culte chrétien et de la réorganisation des services ecclésiastiques après cette persécution. Cette restauration se produisit à Rome en 312, sous le pontificat de Miltiade (311-314). Or, il est à remarquer que la compilation chronographique de 354, d'où provient le férial, contient une table pascale qui a son point de départ en 312, sans que rien paraisse justifier le choix de cette date. De plus, le calendrier lui-même contient l'indication de l'ordination de Miltiade, ce qui est, comme il a été dit plus haut, un signe de retouche ou de rédaction contemporaine. Il y a donc tout lieu de croire que notre calendrier romain remonte jusqu'à la période de la réorganisation qui suivit immédiatement la grande persécution dioclétienne. Reste néanmoins à indiquer jusqu'où il avait été prolongé quand on le prit pour l'introduire dans la compilation hiéronymienne.

Ici, c'est encore la série des anniversaires pontificaux qui va nous servir de guide. On a déjà vu que, continuée au delà des limites du férial de 336-354, elle présente un arrêt à Boniface Ier (418-422) dont l'ordination et la sépulture sont marquées avec plusieurs indications topographiques. Au delà de Boniface, on ne rencontre plus d'autres anniversaires pontificaux, si ce n'est celui de la mort de saint Léon, au 10 novembre [2]. Cet anniversaire isolé d'un pape, dont le renom avait été si grand, peut fort bien avoir été ajouté par le compilateur du martyrologe lui-même ou par quelqu'un de ceux qui ont complété son œuvre entre son apparition et son remaniement à Auxerre; il n'est pas prouvé qu'il ait figuré sur le calendrier romain, tel qu'il était quand le compilateur s'en servit.

On ne saurait en dire autant d'un certain nombre de dédicaces d'églises fondées ou restaurées par le pape Xystus III (432-440) qui figurent dans le martyrologe hiéronymien : celle du baptistère de Latran, au 29 juin, de Saint-Pierre-ès-liens, au 1er août, de Sainte-Marie-Majeure, au 5 août, de l'église des Saints-Sixte-Hippolyte-et-Laurent (*basilica S. Laurentii maior*), au 2 novembre. Ces fêtes ont dû avoir d'abord un caractère spécial, être des fêtes tout à fait propres à l'Église romaine; il est difficile de croire qu'on les ait prises ailleurs que dans un calendrier romain et qu'on les ait ajoutées après coup. Il est du reste à remarquer que ce sont les seules dédicaces romaines mentionnées dans le martyrologe hiéronymien; celui-ci ne contient pas même celles des basiliques du Latran, de Saint-Pierre et de Saint-Paul, plus anciennes et plus importantes que celles de Xystus III. On peut donc voir ici un sérieux indice d'une addition faite, sous ce pape et à Rome, au calendrier préexistant; cette addition est d'autant plus remarquable que, quand elle a été faite, on avait déjà négligé de noter les anniversaires des papes dans l'exemplaire qui a servi au martyrologe. L. Duchesne la considérait volontiers comme la dernière retouche subie par cet exemplaire avant son adaptation à la compilation hiéronymienne [3].

VII. Les listes africaines. — L'Afrique est très largement représentée dans notre martyrologe. Fréquemment, la mention *in Africa* est suivie d'une longue liste de noms dépourvue d'indication précise. La province, la ville ne sont pas nommées, Carthage elle-même ne l'est qu'exceptionnellement. La désignation générale *In Africa* est ici le pendant exact du mot *Romæ*, qui précède tous les anniversaires extraits du calendrier romain, quand même il s'agit de saints d'Albano, de Nomentum ou de Terni. C'est évidemment le compilateur qui l'a inscrite en tête de chaque groupe de martyrs africains, quelle que fût leur province, simplement parce qu'il tirait d'un document africain l'indication de leurs anniversaires.

Maintenant, quel était ce document? Que doit-on penser de ses limites, de la date de sa rédaction et de son autorité?

En ce qui concerne la date, il faut signaler tout d'abord un fait qui a été relevé depuis longtemps, c'est que le martyrologe hiéronymien ne mentionne aucune des victimes de la persécution vandale. Ceci est une grave raison de croire qu'il a été compilé avant le règne de Hunéric (476-484) ou même avant les derniers temps de son prédécesseur Genséric. A plus forte raison en est-il ainsi du martyrologe africain qui est un de ses éléments. Celui-ci est donc, au plus tard, du milieu du Ve siècle. Il ne mentionne aucun des évêques de Carthage, si ce n'est saint Cyprien : on ne peut donc se servir de la série de ces évêques pour y reconnaître des retouches successives, comme nous avons pu le faire pour le calendrier romain.

La date de sa rédaction flotte ainsi entre le temps de Constantin et la première moitié du Ve siècle.

Comparons-le maintenant aux autres documents sur les fastes martyrologiques de l'Église africaine. Ces documents sont peu nombreux. Le plus important est un calendrier de l'Église de Carthage (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 642-645) qui ne présente aucun nom des victimes de la persécution vandale; mais il marque ceux des évêques de Carthage jusqu'à saint Eugène inclusivement († 505); ainsi, dans sa rédaction actuelle, il ne remonte que jusqu'à la première moitié du VIe siècle. On peut y joindre les indications hagiographiques contenues dans les homélies de saint Augustin et dans leurs rubriques, ainsi que les renseignements épars dans les livres des auteurs africains, quelques inscriptions mentionnant des martyrs, et surtout les onze ou douze passions africaines, publiées par Ruinart.

En prenant dans toutes ces pièces les noms de saints

[1] Ceci devient tout à fait clair quand on compare le texte du martyrologe hiéronymien avec les rubriques qui servent, dans les livres liturgiques officiels, à indiquer les différentes fêtes. — [2] Les manuscrits du martyrologe hiéronymien indiquent, au 10 septembre, l'anniversaire du pape Hilaire (461-468), mais cette date ne convient ni au jour de son ordination (19 nov.) ni à celui de sa mort (29 févr.) Elle doit, en dépit des apparences, se rapporter à un autre personnage que le pape. — [3] L. Duchesne, *Les sources du martyrologe hiéronymien*, dans *Mélanges d'arch. et d'hist*, t. V, 1885, p. 137-144.

qu'elles contiennent, on formerait un calendrier un peu plus développé que celui de Mabillon, mais qui resterait bien au-dessous du martyrologe hiéronymien. Celui-ci l'emporte donc beaucoup en étendue sur le calendrier de Carthage, même complété par les autres pièces africaines.

Mais, s'il est plus étendu, il est évidemment conçu d'après les mêmes idées et, proportion gardée, rédigé dans le même style. Le trait le plus caractéristique du calendrier de Carthage, c'est qu'il présente un assez grand nombre de désignations collectives où les martyrs sont indiqués par le nom de leur ville et non par les leurs propres; ainsi, on trouve les fêtes *sanctorum Timidensium*, *sanctorum Scillitanorum*, *Maxulitanorum*, *Valatinorum*, *Vagensium*, etc., sans que les noms de ces saints soient exprimés. Cette forme de langage se retrouve dans saint Augustin et jusque dans les inscriptions. La fameuse inscription de Constantine commence par les mots |||| NON. SEPT. PASSIONE MARTVRORVM HORTENSIVM, puis viennent dix noms de saints au génitif, comme dans le martyrologe. Ces désignations collectives se rencontrent aussi dans le texte hiéronymien; on y trouve, par exemple, au 17 juillet, la fête des martyrs maxulitains, au 17 octobre celle des Volitains; d'autres se découvrent moins facilement, à cause du mauvais état du texte, mais pourront être rétablies par une étude exacte des manuscrits.

Cette particularité de rédaction suffirait à démontrer l'origine africaine de notre document. On doit ajouter que des listes aussi étendues ne peuvent provenir d'ailleurs que des lieux mêmes où les martyrs étaient vénérés. Je dirai même que ce n'est pas dans un endroit quelconque de l'Afrique romaine qu'une telle quantité d'indications a pu être recueillie. C'est évidemment de Carthage que tout cela provient, de la métropole civile et religieuse de l'Afrique entière.

Un point reste à élucider, ou plutôt un soupçon à dissiper. Au IVe siècle, l'Afrique chrétienne était divisée en deux camps, catholiques et donatistes; elle avait deux personnels de clercs et d'évêques, tous deux pourvus d'un primat et d'un centre d'organisation à Carthage. Les donatistes ne le cédaient pas aux catholiques en fait de zèle pour les martyrs; ils se posaient même en champions, en continuateurs des héros de la foi. Si les catholiques ont pu tenir à se procurer des listes complètes des martyrs de chaque localité et à en célébrer l'anniversaire aux jours voulus, les donatistes n'ont pas dû montrer moins de sollicitude. Dès lors, on peut se demander de quelles mains le compilateur du martyrologe hiéronymien a reçu son calendrier africain. Et le doute augmente encore si l'on considère que nul des évêques catholiques de Carthage ne figure dans le martyrologe, sauf le martyr Cyprien, antérieur au schisme et honoré dans les deux confessions.

A cela, L. Duchesne répond d'abord que, si les évêques catholiques de Carthage ne sont pas mentionnés au martyrologe, il en est de même des primats donatistes, au moins de Parménien et de Primien, car pour Donat, son nom est si commun qu'on ne peut affirmer à priori qu'il ne doive pas être identifié avec l'un des nombreux saints Donat des listes africaines. Quant aux personnes que les donatistes seuls honoraient comme martyrs et dont deux, Donat de Bagaï et Marculus, ont fini par se glisser dans les martyrologes depuis le IXe siècle, on ne peut retrouver leurs noms dans les listes hiéronymiennes. Pour Donat de Bagaï, dont la date obituaire est inconnue, cela sera toujours impossible. On sait à peu près quel jour mourut Marculus, et il en est de même de deux autres pseudo-martyrs, Isaac et Maximien; or, leurs noms ne se retrouvent point aux jours indiqués, ni dans le voisinage; il semble même qu'il n'y ait aucun Isaac dans le martyrologe hiéronymien. Mais voici un indice plus grave : une inscription trouvée près d'Oran mentionne des martyrs de l'année 329 : *Rogati*, *Mateni*, *Enassei*, *Maximæ*, qui souffrirent le *XII kal. nov.* Or, le *XII kal. nov.*, au martyrologe on lit : *in Africa Modesti*, *Matheri*, *Dissei*. L'identité des noms est loin d'être complète, le fût-elle, il n'y aurait pas lieu d'affirmer que nous avons affaire à des martyrs donatistes. En effet, la date de l'année est séparée de l'expression *XII kal. nov.* par le monogramme du Christ. Duchesne n'est pas sûr qu'elle fasse corps avec elle et qu'elle se rapporte à la *passion* des martyrs, il y verrait plutôt la dédicace de la *memoria;* J.-B. De Rossi, sur l'estampage de l'inscription, distingue des traces de remaniement à l'endroit *Passi XII kal. nov.*

En somme, il n'y a aucun indice sérieux qui favorise l'attribution aux donatistes de cet important document sur les fastes martyrologiques africains et il y a tout lieu de croire qu'il dérive des documents officiels de l'Église catholique de Carthage.

On peut se demander maintenant si, malgré son étendue, cet immense calendrier est tout à fait complet, s'il contient les noms de tous les martyrs que l'on vénérait en Afrique au temps des empereurs chrétiens. L. Duchesne répond à cela qu'on y trouve tous ou à peu près tous ceux que le calendrier de Carthage, les *passiones martyrum*, les homélies de saint Augustin et autres documents analogues nous montrent avoir été l'objet de commémorations solennelles; mais que les inscriptions en indiquent parfois qui ne se retrouvent pas dans notr texte; par exemple les martyrs Nivalis et Matrona, des environs de Calama en Numidie, connus par une inscription où le jour de leur anniversaire est marqué, ou encore les saints Justus et Decurius, de Sétif. Ceci est d'autant plus remarquable que les documents épigraphiques sur les martyrs sont en petit nombre. Il y a donc lieu de croire que le calendrier africain, inséré dans le martyrologe hiéronymien, en représente encore un choix. Quels principes y ont présidé? A-t-on plus de renseignements sur une province, sur certaines Églises que sur d'autres? Ce sont là des questions qu'on ne pourra résoudre que quand le texte sera reconstitué [1].

CALENDRIER DE CARTHAGE	MARTYROLOGE HIÉRONYMIEN
XIII k. mai., martyris Mappalici.	Ce nom se lit le XV et le XIV kal. mai. S. Cyprien, *Epist.*, X. XXII, XXVII fait mention du martyr Mappalicus sous Dèce.
III k. mai., martyris Pudentis.	Ce nom se lit trois fois en ce jour sous les formes *Prudenti*, *Budenti*, *Pudenti*, à Nicomédie et à Alexandrie.
II k. mai., martyris Claud.	*Claudius* (in Africa).
III non. mai., depositio Grati episcopi.	
II non. mai., Marini et Jacobi martyris.	*In Africa Secundiani episcopi*, *Jacobi*, *Mariani*.
Non. mai., depositio Genecli episcopi.	
V id. mai,. S. Maiuli.	*In Africa Maiuli* et d'autres.
III id. mai., martyris Secundiani.	(II id.) *In Africa Secundiani* et d'autres.
II id. mai., S. Felicis, Cæcili et comitum.	...*Felicis*, *Rustici*...
XI k. ium., SS. Casti et Aemeli.	*In Africa... Casti*, *Emili*... (S. Cyprien, *de Lapsis*, c. XIII; S. Augustin, *Serm.*, CCLXXXV. 4.)
X k. ium., SS. Luci et Montani.	*In Africa Quinti*, *Luci*, *Juliani*, *Montanæ*, dont on a la passion.

[1] L. Duchesne, *Les sources du martyrologe hiéronymien*, dans *Mél. d'arch. et d'hist.*, t. V, 1885, p. 144-149.

Calendrier de Carthage	Martyrologe hiéronymien
VIII k. iun., S. Flaviani et Septimiæ.	
II k. iun., SS. Timidensium.	Le III kal. iun., on lit *In Numidia* (ou *Nicomedia*) *multorum sanctorum;* le II kal., 29 martyrs à Cirta, mais aucune mention de Timidi qui ne se trouvait pas en Numidie. Le jour des kal. iun. et le IIII non. iun., on trouve une liste interminable de noms africains, avec la mention *Tomathi, Thamati* ou *Thomoci* où on peut reconnaître *Thimidæ* ou *Thimidensium.*
III non. iun., S. Perseveranti martyris.	
Non. iun., S. Systi.	
III id. iun., S. Galloni.	
XIII k. iul., S. Gervasi et Protasi martyrum.	
VIII k. iul., S. Johannis Baptistae S. ... et Rogati martyris.	
III k. iul., SS. Petri et Pauli apostolorum.	
... iul ...	
Id. iul., S. Catulini martyris.	*In Africa, civitate Carthagine, Catalini diaconi et reliquorum martyrum qui requiescunt in basilica S. Faustæ* (cf. Possidius, *Vita S. Augustini*, c. IX).
XVI k. aug., SS. Scillitanorum.	*In Africa... Carthagine... Scillitanorum.* La passion est conservée, elle contient douze noms répartis entre aujourd'hui, le jour suivant et le XVI kal. oct.
XIII k. aug., depositio S. Aurili episcopi.	
XI k. aug., SS. Maxulitanorum.	*...Maxilitatorum* (cf. S. Augustin, *Serm.*, CCLXXXIII).
... k. aug., depositio S. Capreoli episcopi.	
III k. aug., SS. Tuburbitanorum et Septimiæ.	In Africa, Tuburtu Lucernariæ, Maximæ, Secundæ, Donatillæ... Septimiæ. (Passion conservée pour Max., Sec. et Don., en outre *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 1392.)
K. aug., Macchabæorum.	
VIII id. aug., S. Systi episcopi et martyris Romæ.	
IIII id. aug., S. Laurenti.	
II id. aug., de sanctos Marinus.	
Id. aug., S. Hippolyti.	
XV k. sept., S. Massæ Candidæ.	*Massæ Candidæ* (cf. S. Augustin, *Serm.*, CCCVI, CCCXI. *Enarration. in psalmos.* XLIX, CXLIV; Prudence, *Peristephanon.*, XIII).
XIII k. sept., S. Quadrati.	*Quadrati episcopi* (cf. S. Augustin, *Serm.*, VII; Possidius, *Vita S. Augustini*, c. IX).
XI k. sept., S. Timothei.	
VIII k. sept., S. Genesi mimi.	
IIII k. sept., depositio Restituti et Augustini episcopi.	
III k. sept., S. Felicis, Aevæ et Regiolæ mart.	(Mentionnés dans la passion des martyrs d'Abitine, *P. L.*, t. VIII, col. 689.)
II id. sept., S. Ampeli.	*In Pampilia* (martyr d'Abitine).
XVIII k. oct., S. Cypriani episcopi et martyris Carthag.	*In Africa, civitate Carthagine, S. Cypriani episcopi.*
XVI k. oct., S. Eufimiæ.	
XIII k. oct., S. Januarii mart.	

Calendrier de Carthage	Martyrologe hiéronymien
VIII k. oct., S. Sossi.	
VI id. oct., S. Quintasi.	*In Africa... Quintasi.*
III id. oct., S. Luce evangelistæ et martyris.	
XVI k. nov., SS. Volatinorum.	*In Mauritania Nini Victoris inbelitani* (var. *Nobilitani*), (suivent vingt et un noms, cf. S. Augustin, *Serm.*, CLVI; la ville de Volitanum est située en Proconsulaire et non pas en Maurétanie).
XV k. nov., S. Luci et Victurici martyrum.	*In Africa, Luci, Victoris, Dasi, Leuci, Victori*, etc.
VIII k. nov., S. Victuriæ.	*...Victoriæ...* (on trouve une sainte de ce nom dans la passion des martyrs d'Abitine).
IIII k. nov., S. Feliciani et Vagensium.	*...Feliciani... III k. nov. In Africa passio martyrum CCXX, item Felicis, Quinti... et Feliciani cum sociis suis* (certains veulent retrouver ces martyrs parmi ceux dont il est question dans la passion de saint Mammaire).
K. nov., S. Octavi.	*...Perseveranti, Octaviæ* (entre autres Africains).
Id. nov., SS. Capitanorum.	
Id. nov., S. Valentini.	*Ravenna civitate Valentini, Solutoris.*
VIII k. dec., S. Clementis.	
VIII k. dec., S. Chrysogoni martyris.	
III k. dec., S. Andreæ apostoli et martyris.	
Non. dec., SS. martyrum Bili, Felicis, Potamiæ, Crispinæ et comitum.	*In Africa, civitate Thagora, Iuli, Potamiæ, Crispinæ et aliorum VII... Felicis.*
IIII id. dec., S. Eulaliæ.	
III id. dec., SS. martyrum Eronensium.	*IIII id. dec... Erumentium.*
XVI k. ian., SS. martyrum, Felicis, Clementiane Honorate et Massariæ.	*XVI k. ian. In Africa... Honorati... Felicis, Vincenti et aliorum XXXIII.*
X. k. ian., S. Nemessiani.	
VIII k. ian., domini nostri Jesu Christi filii Dei.	
VII k. ian., S. Stephani primi martyris.	
VI k. ian., S. Johannis Baptistæ et Iacobi apostoli quem Herodes occidit.	
V k. ian., SS. infantum quos Herodes occidit.	
Non. ian., depositio S. Deogratias et Eugeni episcoporum.	
VIII id. ian., sanctum Epefania.	
VI id. ian,. depositio Quodvultdeus episcopi.	
III id. ian., S. martyris Salvi.	*...Salvi* (parmi des Africains).
XVIII k. feb., S. Felicis Nolensis.	
XVI k. feb., SS. Rubrensium.	*In Africa Muci, Victoris... Victoriæ. In Oriente natale Rubenti et Marturi.*
XIIII k. feb., SS. Tertullensium et Ficariensium.	*In Africa Pauli, Quinti... Tertulli et aliorum multorum... Carthagine Picarie, Piæ et aliorum XXXVIII.*
XIII k. feb., S. martyris Sivastiani.	
XII k. feb., S. martyris Agnes.	
XI k. feb., S. martyris Vincenti.	
VIII k. feb., S. martyris Agelei.	*Carthagiæ Agilei.*
K. feb., SS. Luciani et Vincenti martyrum.	*In Africa... Vincentiæ et aliorum XXIII... Luciani...*
IIII non. feb., SS. Carteriensium.	*In Africa Victoris... Privatulæ et aliorum XXXIIII.*

Calendrier de Carthage	Martyrologe hiéronymien
Non. feb., S. martyris Agatæ.	
v id. feb., SS. Filicis, Victoris et Januarii.	*III id. feb. In Africa, Felicis, Victoris, Januari.*
xiiii k. mart., SS. martyrum Macrobi et Lucillæ, Nundinari, Cæcilianæ et Petrensium.	*...Nundinari... Cicili... In Africa... Macrobi, Lucellæ* (et plusieurs autres).

VIII. L'Italie en dehors de Rome. — Les épîtres supposées qui servent de préface au martyrologe témoignent en faveur de l'origine italienne de l'auteur. Si on admet que le premier texte qui signale l'existence du martyrologe est celui de Cassiodore, on peut y trouver un indice favorable à la provenance italienne du martyrologe, provenance que confirmerait l'ensemble du recueil. Abstraction faite des apports dont on peut localiser la provenance à Nicomédie, à Carthage, à Rome et en Gaule, on constate que les commémoraisons italiennes sont de beaucoup les plus nombreuses; en outre, elles sont très précises, donnant l'indication de la province, la ville, et, en plus des martyrs illustres, on relève les noms des évêques les plus notables des IVe et Ve siècles, des translations, des dédicaces.

Certaines fêtes de saints sont entrées dans le martyrologe par l'intermédiaire et sous les rubriques du calendrier romain. D'autres ont été marquées directement, sans que l'auteur du martyrologe les ait trouvées groupées dans un texte préexistant.

Au point de vue de la distribution géographique, on relève un certain nombre d'indications de provinces, qui appartiennent toujours au diocèse méridional ou suburbicaire, tandis que les villes de l'Italie du nord, du diocèse annonaire, sont régulièrement marquées *In Italia*, c'est-à-dire sous la rubrique du diocèse et non sous celle de la province. Cette différence entre les deux parties de l'Italie s'observe aussi, au IVe siècle, dans les signatures épiscopales du concile de Sardique (343) et dans les écrits de saint Athanase. Elle correspond évidemment à un usage établi dont on n'a point ici à rechercher l'origine[1]. (Voir *Dictionn.*, t. IV, col. 1212-1219, au mot Divisions.)

Le nombre des fêtes ainsi indiquées est assez considérable, bien qu'il reste fort au-dessous de ce que nous trouvons pour l'Afrique et pour certaines régions de l'Orient. En dehors même des localités indiquées sous la rubrique *Romæ* et d'après le calendrier romain, une quarantaine de villes sont mentionnées. Quelques-unes comme Capoue et les deux grandes métropoles du Nord, Aquilée et Milan, ont des fastes assez étendus. Ils comprennent, outre les anniversaires des martyrs, ceux des évêques les plus célèbres du IVe siècle et même du commencement du Ve; par exemple, saint Denis et saint Ambroise de Milan, saint Valérien d'Aquilée, saint Eusèbe de Verceil, saint Sévère de Ravenne, saint Paulin de Nole[2].

Au milieu du VIe siècle, Cassiodore cite la préface du martyrologe; à la fin de ce siècle, saint Grégoire en indique le contenu. C'est vers ce même temps — fin du VIe siècle — que le martyrologe fut remanié à Auxerre et y reçut sa forme définitive par l'addition d'un grand nombre de saints de nos contrées et d'un système de fêtes et de commémoraisons conforme à l'usage gallican.

Il y a donc lieu de distinguer deux formes de cette compilation : l'une antérieure à Cassiodore, rédigée vraisemblablement en Italie vers le milieu du Ve siècle, maintenant perdue; l'autre, d'où dérivent tous les manuscrits existants, constituée à Auxerre un siècle et demi plus tard.

Si, comme on l'a soutenu, saint Grégoire parle d'un martyrologe différent de l'hiéronymien, on en sera surpris, car sa description concorde trait pour trait avec l'hiéronymien; et puis quel est cet autre martyrologe que personne n'a vu, ni rencontré? Il a d'autant plus de chance d'être introuvable que le compilateur a l'air de se présenter comme le premier qui, en Occident, ait eu l'idée d'une semblable compilation. Dans ce prétendu martyrologe, il n'est pas du tout prouvé que la liste des papes se soit poursuivie après Boniface († 422), car il n'est pas prouvé que tous les papes aient nécessairement figuré dans les calendriers liturgiques romains. D'ailleurs, ceux des deux premiers siècles et plusieurs de la première moitié du IIIe siècle y manquent également, et en outre Zosime, le prédécesseur de Boniface. Le martyrologe hiéronymien de saint Grégoire en mentionne pas saint Benoît, et cela va de soi, puisque ce document est antérieur d'un siècle à saint Benoît. Enfin, si saint Grégoire dit que l'évêque d'Alexandrie doit avoir un martyrologe semblable au sien, sa conjecture n'est pas aussi hasardée qu'elle le paraît d'abord. Le martyrologe hiéronymien, tel que nous l'avons et, à plus forte raison, tel que saint Grégoire pouvait l'avoir, était en grande partie la traduction d'un texte grec où, précisément, les martyrs d'Alexandrie sont nommés à chaque instant. Les épîtres-préfaces supposent d'ailleurs qu'il a été formé en Orient et sur des documents grecs.

Quant à Cassiodore, on a objecté qu'il a en vue la lettre de saint Jérôme à Chromace et Héliodore et qu'on ne saurait confondre une lettre avec un martyrologe; mais plus d'un ouvrage considérable de saint Jérôme se présente à nous sous la forme d'une lettre. Voici le texte de Cassiodore : *Et ideo, futuræ beatitudinis memores, vitas Patrum, confessiones fidelium, passiones martyrum legite constanter, quas inter alia in epistola S. Hieronymi ad Chromatium et Heliodorum destinata procul dubio reperietis, qui per totum orbem terrarum floruere; ut sancta imitatio vos provocans, ad cælestia regna perducat.* On dit communément que les *passiones martyrum* ici nommées ne peuvent être que des récits historiques. L. Duchesne a partagé cette opinion. Plus tard il s'est demandé : Est-ce bien sûr? Le texte de saint Grégoire, où tout le monde reconnaît la description d'un martyrologe et d'un martyrologe dépourvu de récits historiques, parle cependant des passions : *Nos autem pæne omnium martyrum distinctis per dies singulos passionibus collecta in uno codici nomina habemus.* Si les *passiones* étaient dans le martyrologe de saint Grégoire, bien qu'on n'y trouvât pas *quis qualiter sit passus*, pourquoi ne les aurait-on pas trouvées aussi dans le texte qui s'ouvrait par la lettre de Jérôme à Chromace et Héliodore? Si l'on dit que la lecture du martyrologe hiéronymien est trop sèche pour pouvoir produire des effets d'édification, on répondra qu'elle a pourtant servi à cette fin dans nombre de monastères transalpins, pendant plus de deux siècles, et qu'après tout, ce qui importe en ce genre, ce ne sont pas les détails plus ou moins circonstanciés de l'histoire de tel ou tel martyr, mais l'impression résultant du nombre des martyrs et de la diversité des pays où ils confessèrent la foi.

A quel autre texte qu'à l'hiéronymien pourrait-on rattacher la référence de Cassiodore? Il n'existe qu'une autre lettre de Jérôme à Chromace et Héliodore, apocryphe comme la nôtre et placée en tête d'un évangile fabuleux[3]. Ce n'est pas de ce côté qu'il faut chercher. Dans la correspondance authentique de saint Jérôme, on trouve des lettres à Chromace, évêque d'Aquilée, et

[1] Sur ce sujet, cf. L. Duchesne, *Division de l'empire romain au IVe siècle*, dans *Mélanges Graux, Recueil de travaux d'érudition classique*, in-8°, Paris, 1884, p. 138 sq. —
[2] L. Duchesne, *Les sources du martyrologe hiéronymien*, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. v, 1885, p. 149-150. — [3] *P. L.*, t. xx, col. 369.

Héliodore, évêque d'Altinum, ses amis, mais aucune adressée collectivement à tous les deux. Enfin, personne, en dehors de l'auteur de nos fausses lettres, n'a jamais parlé d'un travail quelconque de Jérôme, soit sur l'histoire des martyrs, soit sur les calendriers. Du moment où il est question d'une épître à lui attribuée sur ce sujet, l'esprit se porte naturellement vers celle qui nous occupe.

Il y a plus. Le martyrologe, on l'a dit et il est superflu d'insister, se présente à nous dans un désordre inexprimable et, le plus souvent, en l'absence d'un secours étranger, on ne peut savoir à quelle rubrique tel ou tel saint doit être rapporté. Ceci est la règle pour les martyrs d'Orient, de Rome, d'Afrique, d'Italie et des autres pays d'Occident sauf la Gaule. Les fêtes gallicanes sont toujours claires et correctes à la fin des listes de chaque jour. Autre particularité, en dehors de la Gaule, on ne nomme pas de saints postérieurs au IVe ou au Ve siècle [1] : en Gaule, on descend jusqu'à la fin du VIe siècle et on accueille beaucoup d'évêques de mince importance connus par les récits de Grégoire de Tours ou par les conciles du temps des fils de Clovis et de Clotaire. Or, ceci est contraire au programme du compilateur primitif, car les fausses lettres du début ne parlent que des martyrs et des apôtres.

IX. L'Occident transalpin. — La Gaule, l'Espagne et la Bretagne ont fourni aussi leur contingent à la compilation primitive. Mais il y a une différence à faire entre ces trois régions, c'est que l'Espagne n'est représentée que par ses martyrs les plus célèbres, tandis que les évêques et autres saints de la Gaule et même de la Bretagne sont marqués en grand nombre dans nos manuscrits. Pour la Bretagne, cependant, les fêtes de cette dernière catégorie n'atteignent que des manuscrits spéciaux, qui proviennent, eux ou leurs originaux, du pays d'outre-mer. En fait de saints bretons, communs à tous les manuscrits de la compilation auxerroise, le seul qui puisse être reconnu avec une entière certitude est le martyr saint Alban (22 juin). Si donc on néglige les interpolations postérieures au VIe siècle, la Bretagne et l'Espagne se trouvent dans la même situation. Les martyrs d'Espagne sont faciles à reconnaître; il n'y a guère que ceux dont nous avons les passions, ou qui ont été célébrés dans les hymnes de Prudence.

La Gaule est bien plus favorablement traitée, mais il est assez difficile de faire le départ entre les fêtes de ce pays, que le recenseur auxerrois a déjà trouvées dans le martyrologe, et celles qu'il y a ajoutées lui-même. On peut remarquer que certains martyrs illustres, comme saint Denis et ses compagnons, saint Victor de Marseille, saint Genès d'Arles, les saints Crépin et Crépinien de Soissons ont leur fête dans le corps des articles et non point à la fin. Ceci paraîtrait indiquer qu'ils figuraient déjà dans la compilation primitive. Mais L. Duchesne ajoutait : « Je ne veux pas m'avancer sur ce point avant d'avoir pu faire, à loisir, une étude comparative exacte de tous les manuscrits importants. »

Une observation plus facile à faire, c'est que les noms des villes d'Espagne, de Gaule et de Bretagne ne sont jamais accompagnés de l'indication de la province. Jamais on ne trouve nommées la Bétique, la Lusitanie, la Viennoise, la Lyonnaise, etc. Il y a cependant, avec les noms des villes, une indication générale de la région, *in Spania* ou *in Spaniis*, *in Gallia*, *in Brittannia*. C'est là un système tout différent de celui que nous avons rencontré jusqu'ici et suivant lequel les provinces d'Orient, celles de l'Italie, même quelquefois celles de l'Afrique, sont mentionnées à côté des noms de ville. Il est clair que les renseignements de notre auteur sur les fastes martyrologiques des pays transalpins n'étaient ni aussi complets, ni aussi précis, au point de vue topographique, que ceux qu'il possédait pour l'Italie [2].

1. Le martyrologe à Luxeuil. — Nous venons de relever l'indice d'une double rédaction, l'une où l'on n'avait admis que les martyrs et les apôtres, sans se préoccuper spécialement de la Gaule; l'autre où s'est introduite l'hagiographie gallicane tout entière, c'est-à-dire un petit nombre de martyrs et une énorme proportion d'évêques, moines et autres confesseurs. Il y a donc deux recensions à distinguer. Reste à assigner la date et la patrie de la recension gallicane. L. Duchesne opinait pour Auxerre vers l'an 600, B. Krusch se décidait pour Luxeuil vers 627-628 en s'autorisant du manuscrit d'Epternach. La raison c'est que trois abbés de Luxeuil y sont mentionnés : saint Colomban († 615), saint Attale († 627 ou 628), saint Eustase († 629). Or, les deux derniers ne figurent que sur un manuscrit et ne fournissent aucune indication sur la patrie de la recension commune et originale; il faut donc les éliminer. En ce qui concerne saint Colomban, même si son nom figurait dans l'original commun à tous les manuscrits, ce nom était assez célèbre en Gaule, et spécialement en Bourgogne, pour qu'on ait noté son anniversaire en cent endroits divers. Ce que nous avons esquissé de sa vie et de son activité (voir *Dictionn.*, t. IX, au mot Luxeuil) montre sa célébrité et ne met pas sur la voie d'une indication de lieu. S'il en était ainsi, cette indication n'acheminerait pas vers Luxeuil, puisqu'on lit : *In Italia monasterio Bobbio depositio Columbani abbatis.* Si cette annonce avait été rédigée à Luxeuil, n'eût-on pas trouvé le moyen de rappeler ce qu'était Colomban pour ce monastère, et au lieu du seul mot *abbatis* n'eût-on pas introduit *sancti patris nostri*, par exemple?

A défaut des trois abbés, il y a la martyre d'Augsbourg, sainte Afra, à qui le martyrologe assigne quatre [3] fêtes, les 5, 6, 7 août et le 8 ou 9 octobre. Or, saint Eustase, avant d'être abbé de Luxeuil, fit un séjour en Bavière d'où il aura rapporté le culte d'Afra. Cette conclusion relève de la divination et on a montré que nombre de fêtes étaient ainsi répétées dans le martyrologe à des jours voisins ou éloignés, sans qu'on puisse rien en conclure sur le lieu de la compilation [4]. Une de ces fêtes est celle des trois saints de Cordoue, Fauste, Martial et Janvier. A cela on répond que ce sont des saints d'Espagne et qu'il en faut citer de Gaule, car Afra appartient à la partie gallicane du martyrologe. Mais c'est précisément ce qui est en question. Outre qu'Augsbourg n'était pas en Gaule, mais en Rhétie, c'est un fait acquis et reconnu que les parties gallicanes du martyrologe se caractérisent par l'absence de répétitions, et que les répétitions provenant ou d'interpolations diversement intercalées, ou de fautes de transcriptions, caractérisent précisément les parties non gallicanes. Ce dernier cas est celui d'Afra. Et on ne serait en droit d'exiger des exemples analogues, tirés de la partie gallicane, qu'après la démonstration préalable que la fête d'Afra appartient à la rédaction gallicane.

2. Le martyrologe à Auxerre. — On vient de voir que ni les abbés de Luxeuil, Colomban, Attale, Eustase, ni sainte Afra d'Augsbourg ne favorisent l'opinion qui voudrait fixer à Luxeuil la patrie de la recension gal-

[1] Sauf quelques exceptions qui s'expliquent d'elles-mêmes. — [2] L. Duchesne, *Les sources du martyrologe hiéronymien*, dans *Mélanges d'archéol. et d'histoire*, t. V, 1885, p. 150-151. — [3] Quant à la cinquième fête découverte par B. Krusch, c'est celle du 7 août transposée, cf. *Anal. boll.*, t. XVII, p. 431-432. — [4] L. Duchesne, *Sainte Afra d'Augsbourg et le martyrologe hiéronymien*, dans *Bulletin critique*, 1897, p. 325-328.

licane du martyrologe. Il n'y a pas lieu de s'y attarder et il faut revenir à Auxerre où aura été établie la première recension. Le principal argument de L. Duchesne, c'est que, entre toutes les Églises de Gaule, Auxerre, Autun et Lyon sont de beaucoup les mieux représentées au martyrologe, et que, de ces trois églises, Auxerre, assurément la moindre en importance, est la plus favorisée; tous ses évêques, à l'exception peut-être d'un seul, y ont leurs obits. Mais avant d'exposer ce point en détail, remarquons que la recension gallicane du martyrologe se trouve insinuée par l'emploi de formules fériales particulières à l'usage gallican et presque entièrement étrangères à l'usage romain, ce sont :

Kl. ian., *Circumcisio Domini nostri Jesu Christi*, et non pas *Octavarum Domini* qui est romain.
xv kl. feb., *Depositio sanctæ Mariæ*, ignorée à Rome.
xv kl. feb., *Cathedra S. Petri in Roma.*
viii kl. apr., *Crucifixio Dni nri Jesu Christi.*
vi kl. apr., *Resurrectio Dni nri Jesu Christi.*
v non. mai., *Inventio sanctæ Crucis.*
iiii kl. sept., *Passio S. Johannis Baptistæ.*
vi kl. ian., *Adsumptio sci Johannis Evangelistæ et ordinatio Jacobi episcopi.*

Entre les villes de la Gaule, beaucoup sont représentées par un seul ou quelques noms, beaucoup plus sont omises; voici un relevé statistique d'après les manuscrits pléniers :

Ex prov. Arelatensi : Arelate 5; Massilia 1; Vapincum 2.
Ex prov. Narbonensi : Narbona 1; Tolosa 2; Nemansùs 1; Helena 1.
Ex prov. Elusana : Bigorra 1; Ausci 1; Vicus Julii. 1.
Ex prov. Burdigalensi : Aginnum 3; Santones 4; Pictavi 6.
Ex prov. Biturícensi : Biturigæ 6; Arverni 8; Ruteni 1; Lemovices 2; Gabalum 1.
Ex prov. Viennensi : Vienna 8; Genava 2; Gratianopolis 1; Valentia 2; Dea 1; Octodurus 1.
Ex prov. Lugdunensi : Lugdunum 26; Autissiodorum 30; Trecæ 3; Aureliani 8; Parisii 5.
Ex prov. Senonensi : Turones 7; Cenomani 1; Redones 2; Andecavi 2; Namnetæ 2.
Ex prov. Rotomagensi :
Ex prov. Remensi : Remi 4; Suessiones 3; Ambiani 1; Catalauni 1.
Ex prov. Trevirensi : Treveri 4.
Ex prov. Moguntina :
Ex prov. Coloniensi : Colonia 2.
Ex prov. Vesuntionensi : Vesuntio 1.

La part faite à Auxerre est d'autant plus remarquable que cette ville est rarement nommée par Grégoire de Tours qui n'y mentionne que la seule basilique de Saint-Germain et les deux évêques Germain et Aunachaire (ou Aunaise). Les évêques de Lyon sont mentionnés au nombre de 14 ou 15, ceux d'Autun sont 15, ceux d'Auxerre 17. A Lyon, il manque au moins dix noms entre saint Irénée et saint Just, et au ve siècle : Martin, Elpidius et Senator. A Autun, nous avons un catalogue épiscopal en trop fâcheux état pour dire avec certitude ce qui nous manque. La liste d'Auxerre est au complet, sauf l'évêque Droctoald de qui les *Gesta pontificum Autissiodorensium* avouent *nihil (de eo) memorabile reperisse*, sauf son décès le *VI id. nov.* On trouve trois fêtes en l'honneur de saint Germain; les églises ou oratoires, les translations ou les dédicaces, les anniversaires locaux sont mentionnés. Un trait particulier, ce sont les litanies mensuelles, inscrites au début de chaque mois, et dont on n'a pas d'autre exemple.

Nous donnerons ici les trois calendriers de Lyon, Autun et Auxerre; ce qui est en caractère romain se trouve dans les trois manuscrits pléniers : *Bern.*, *Eptern.*, *Wiss.;* l'italique désigne ce qui manque dans le ms. *Eptern.;* l'italique entre onglets, ce qui manque dans les mss. *Eptern.* et *Bern.*

Calendrier de Lyon

xiiii k. feb., *Lugduno ordinatio episcopatus S.* Niceti episcopi.
xiii k. feb., Lugduno *Galliæ* Clementis presbyteri [1].
iii non. feb., Lugduno depositio *B.* Lupicini *episcopi.*
Id feb., Lugduno depositio *B.* Stephani episcopi.
iiii non. apr., Lugduno Galliæ depositio Niceti episcopi.
iii id. apr., Lugduno Galliæ *depositio* Syagrii patricii [2].
x k. mai., Lugduno Galliæ *passio* S. Epipodi.
viii k. mai., Lugduno Gallia *passio* Alexandri et aliorum xxxiiii *et dedicatio criptæ ubi corpora eorum requiescunt.*
vii k. mai., Lugduno civitate *depositio* B. Rustici episcopi.
iiii non. iun., Lugduno Galliæ xlviii martyrum, hoc est Potini etc.
iiii k. iul., Lugduno Galliæ Hirenei episcopi cum aliis vii.
iiii id. iul., Lugduno Galliæ Viventioli episcopi.
xiiii k. aug., Lugduno Galliæ Rustici *presbyteri et confessoris* [3].
ii non. aug., Translatio S. Justi episcopi. *Lugduno Galliæ adventus corporis S. Justi episcopi de eremo.*
Id. aug., Lugduno *Galliæ* Antiochi episcopi.
x k. sept., Lugduno Galliæ Minervini Eleazari cum filiis viii [4].
iiii non. sept., Lugduno *Galliæ* depositio Justi episcopi [*et dedicatio basilicæ ipsius*].
iii id. sept., Lugduno Galliæ Patientis episcopi.
ii id. sept., Lugduno *B.* Sacerdotis episcopi.
xvii k. oct., Lugduno *Galliæ B.* Alpini episcopi [5].
viii k. oct., Lugduno *Galliæ* depositio Lupi episcopi.
ii id. oct., Lugduno *Galliæ* [*translatio corporis S.*] Justi episcopi.
xii k. nov., Lugduno *Galliæ* [6] Justi B. Victoris pueri *discipuli S. Justi episcopi.*
iii id. nov., Lugduno *Galliæ depositio* Verani episcopi [7].
xvi k. dec., Lugduno *Galliæ* Eucheri episcopi.
xviii k. ian., Lugduno Galliæ Victoris episcopi [8].

Calendrier d'Autun

K. ian., Augustoduno depositio *B.* Agrippini episcopi.
vi id. ian., Augustoduno depositio *B.* Egemoni episcopi.
Non. mai., Augustoduno depositio *B.* Placiti presbyteri.
Id. mai., Augustoduno Rheticii episcopi.
viii k. iul., *In civitate* Augustoduno depositio S. Simplicii episcopi.
K. iul., Augustoduno depositio Leontii episcopi.
ii non. iul., Augustoduno *depositio S.* Leontii episcopi.
ii *k. aug., Augustoduno dedicatio ecclesiæ senioris* [*et*

[1] Inconnu. — [2] Il y a plusieurs Syagrius à Lyon. Sidoine Apollinaire mentionne près de la basilique de Saint-Just un *conditorium Syagrii consulis.* — [3] Si la mention est exacte, ce doit être le *natale ordinationis* de Rusticus, dont la *depositio* est marquée le *VII k. mai.* — [4] Martyrs inconnus, peut-être les Macchabées. Adon ajoute : *quorum corpora in crypta, quae urbi ab occidente imminet, condita habentur.* — [5] Appini (*Eptern.*) Albini (*ceter.*). — [6] Il semble qu'il manque ici *in basilica* ou quelque chose d'analogue. — [7] Vinciensis. — [8] Siège inconnu.

S. *Nazarii*] *et translatio multorum sanctorum martyrum* [*in ipsa ecclesia*].

III non. aug., Augustoduno depositio Eufronii episcopi.

Non. aug., Augustoduno Cassiani episcopi.

XI k. sept., Augustoduno in Galliis S. Symphoriani *martyris*.

X k. sept., Augustoduno Flaviani episcopi.

VIIII k. sept., In territorio Edua civitate Cervidunensi [1] *dep. S. Eptadii presbyteri.*

VI k. sept., Augustoduno *natale domni* Syagrii episcopi.

[*IIII non. sept., Augustoduno depositio B. Syagrii episcopi.*]

II id. sept., Augustoduno *civitate* Evantii episcopi.

Id. sept., Augustoduno *B.* Nectarii episcopi.

VIII k. oct., In Gallia *civitate* Augustoduno *vico Sedeloco* natale *SS.* Andocii Thyrsi et Felicis martyrum.

V k. oct., [*In territorio*] Æduæ civitatis *castro Duisma* [2] natale Florentiani.

K. nov., *In Gallia* Augustoduno Pimini episcopi.

II non. nov., Augustoduno Proculi episcopi.

XIII k. dec., Augustoduno Simplicii episcopi.

X k. dec., Augustoduno Pragmatii episcopi.

VI k. dec., Augustoduno depositio S. Amatoris episcopi.

Calendrier d'Auxerre

XVII k. mai., In Autesiodero Galliæ dedicatio baptisterii qui est juxta basilicam S. Germani episcopi et confessoris [*ubi sunt conditæ reliquiæ S. Johannis evangelistæ. In eodem die dedicatio altaris S. Juliani martyris qui Brivate partibus est*].

[*XIIII k. mai., Autisiodero in Gallia dedicatio altaris senioris ecclesiæ.*

XII k. mai., In civitate Autisiodoro S. Meriani [3] presbyteri et confessoris.

K. mai., Autissiodoro civitate *depositio* S. Amatoris episcopi.

VI non. mai., Altiodoro translatio *corporum* SS. confessorum Optati episcopi, Memori presbyteri et Sanciani presbyteri.

V non. mai., *In* civitate Autisiodoro depositio et translatio sanctorum Eusebi presbyteri et Aviti diaconi.

IIII non. mai., Autisiodoro translatio et depositio S. Corcodomi diaconi *in basilica S. Amatoris.*

III non. mai., Autisiodoro passio S. Juviniani lectoris *et martyris* [*translatio in basilica S. Amatoris*].

II non. mai., Autisiodoro depositio Valeriani episcopi.

VIII id. mai., Autisiodoro depositio Elladi episcopi.

III id. mai., Autisiodoro depositio et translatio *corporis S.* Marcelliani episcopi.

XVII k. iun., Autisiodoro civitate S. Peregrini episcopi.

In territorio Autesiodorensi vico Baiaco passio S. Peregrini episcopi primi civitatis ipsius.

XII k. iun, *In* civitate Autisiodoro depositio *B.* Valentis presbyteri *et confessoris.*

XI k. iun., *In* civitate Autisiodoro depositio et translatio *corporis S.* Helenæ virginis.

VII k. iun., Autisiodoro civitate passio Prisci.

Autisiodoro loco Cociaco passio S. Prisci cum sociis suis innumera martyrum multitudine.

IIII id. iun., *In* Autisiodoro *depositio* Censuri episcopi.

XVI k. aug., Autisiodoro [*depositio*] *B.* Theodosii episcopi.

VI k. aug., Autisiodoro civitate depositio S. Etherii episcopi.

IIII k. aug., Autissiodoro civitate depositio *B.* Ursi episcopi.

II k. aug., Autisiodoro depositio *S.* Germani episcopi *et confessoris* et *natale* domni Aunarii [4] episcopi.

VII k. sept., Autisiodoro Eleutheri episcopi.

II k. sept., Autissiodoro Optati episcopi.

X k. oct., Autissiodoro Germani episcopi.

In Gallia civitate Autisiodero adventus et exceptio corporis S. Germani episcopi et confessoris ab Italia.

IIII k. oct., Autisiodoro Elodii episcopi.

III k. oct., Autesiodoro depositio Fraterni episcopi.

K. oct., S. Germani episcopi.

In Gallia civitate Autisioderinsium depositio S. Germani episcopi et confessoris.

IIII non. oct., Autisiodoro *depositio* Marsi presbyteri.

III non. oct., Autisiodoro Firmati diaconi et Flavianae virginis *Deo sacratæ.*

II non. oct., In Gallia civitate Autisiodoro Romani episcopi.

XIIII k. ian., Autisiodoro civitate B. Gregorii episcopi.

Ce calendrier auxerrois est impressionnant et semble donner une preuve suffisante que la recension du martyrologe a été faite à Auxerre. Mais non, car les vingt-huit ou trente fêtes auxerroises prennent toutes place entre le 28 avril et le 6 octobre; la période octobre-avril n'en possède aucune, ce qui prouve que le martyrologe a été rédigé par un clerc qui n'habitait pas Auxerre et qui ne disposait que d'un calendrier tronqué d'Auxerre, un calendrier de six mois environ (avril-octobre).

Il est vrai qu'il y a une fête auxerroise dans le martyrologe hiéronymien le 19 décembre, *XIV kal. ian.*, celle de l'évêque Grégoire, mais on l'expédie au *XIV kal. iun.*, parce que les *Gesta pontificum Autissiodorensium* le font mourir le *XIV kal. iun.* Mais ces *Gesta* sont une compilation de la fin du IXe siècle, conservée dans un unique manuscrit du XIIe siècle avancé. Pourquoi leur donner la préférence sur les manuscrits du martyrologe représenté par plusieurs manuscrits du VIIIe siècle ? Il y a donc toute présomption en faveur de la leçon *XIV kal. ian.* Mais cette présomption se renforce si l'on tient compte de la considération suivante : pour le rédacteur des *Gesta* ou le copiste du manuscrit du XIIe siècle, la transformation du *ian* en *iun* était l'affaire d'une confusion de lettres assez ressemblantes. Pour le martyrologiste, l'erreur était matériellement impossible. Il trouvait Grégoire, indiqué au 19 mai, au milieu d'autres saints auxerrois. Ceux-ci, il les laissait en place. Pourquoi aurait-il extrait Grégoire de cette compagnie? Pourquoi l'aurait-il transporté six mois plus loin, à l'autre bout de sa compilation? Mais dans un martyrologe compilé à Auxerre [5], au Xe siècle, toutes les fêtes hiéronymiennes et beaucoup d'autres sont marquées avec un soin minutieux. C'est un livre d'église et un livre usuel. C'est là que nous allons voir si réellement la fête de l'évêque Grégoire se célébrait en mai ou en décembre. Or, elle n'y est pas marquée en mai, mais, au 19 décembre, on y lit, comme dans le texte hiéronymien : *Autisiodoro, depositio B. Gregorii episcopi.* On y trouve aussi, comme dans les *Gesta*, la durée de l'épiscopat de Grégoire et le lieu de sa sépulture. Et voilà plus : Héric, moine de Saint-Germain d'Auxerre, qui compila, vers la fin du IXe siècle, les *Miracula sancti Germani*, reproduit (c. CXVIII-CXXII), pour quelques-uns des anciens évêques, le texte de *Gesta* qui les concerne. Il le fait avec une certaine autorité, car il avait lui-même pris part à la rédaction de cette histoire épiscopale. Grégoire est un des derniers

[1] Cernon (Nièvre). — [2] Duesme (Côte-d'Or). — [3] *Ita, cod. Ept.*, les autres *Martini*, vécut au Ve siècle. — [4] Aunacharii. — [5] Marténe et Durand, *Veterum scriptorum amplissima collectio*, t. VI, p. 735.

évêques dont il a ainsi copié la notice et il a écrit : *Gregorius XIIII kal. ian. humana deponens*, etc. [1]

Il est donc établi que les *Gesta*, dans leur texte original, plaçaient la fête en décembre, à la date où nous la retrouvons dans le martyrologe hiéronymien, dont il n'est pas vrai de dire qu'il ne contient pas de fêtes auxerroises dans la période octobre-avril. C'est d'ailleurs la seule. Le martyrologe d'Auxerre du xe siècle dont on vient de parler est dans le même cas. Ce qu'il a de plus, avant le 20 avril et après le 6 octobre, ce sont des anniversaires qui ne pouvaient être fêtés au vie siècle, comme ceux des évêques Pallade, Vigile et Didier (9 mars, 10 avril, 27 octobre, 28 novembre) postérieurs au martyrologe hiéronymien, ou encore des dédicaces d'églises et des translations de reliques, opérées au ixe siècle. Il est du reste vraisemblable que certains anniversaires, relatifs aux saints les plus anciens, ont été déterminés, non d'après les dates réelles des événements, mais d'après les commodités du culte. Les mois de mai et de juin ont été souvent choisis pour y placer des fêtes.

Ce qui ressort de tout ceci, c'est que le calendrier d'Auxerre, tel qu'il est entré dans le martyrologe hiéronymien, n'est nullement un calendrier mutilé, mais un calendrier complet.

Parmi les évêques d'Auxerre inscrits au martyrologe, le dernier dans l'ordre chronologique est Aunaire (ou Aunachaire) dont on fête non la *depositio*, mais l'ordination. La notoriété de ce prélat n'étant pas telle qu'on puisse croire à l'institution de deux fêtes en son honneur, on est en droit de conclure que la recension a eu lieu à Auxerre sous son épiscopat; ce qui nous reporte vers la fin du vie siècle. Mais ceci nous amènerait à aborder la question de la date de la recension du martyrologe, date qui fera l'objet d'une discussion séparée. Pour nous en tenir à ce qui concerne le lieu d'origine, nous avons vu que L. Duchesne et H. Achelis sont d'accord pour mettre le hiéronymien en Italie. De plus, H. Achelis met son origine après Boniface Ier, au second quart du ve siècle, dans une combinaison de calendriers occidentaux, et, vers 530, aux environs d'Aquilée, une fusion s'opère entre cet ouvrage et le martyrologe d'Orient.

On ne s'est pas tenu pour satisfait de ces résultats et on a tenté d'aller plus avant dans l'histoire de la recension gallicane. Le plus ancien manuscrit est *E*, apporté à Epternach par saint Willibrord et écrit probablement en Northumbrie, vers 710, par Leontius, compagnon du saint. C'est là qu'on a ajouté au texte original quelques saints anglais, Augustin de Cantorbéry, le pape Grégoire Ier, apôtre des Anglais, mais pas les compagnons d'Augustin, omission qui eût été impossible dans le Kent. Là aussi, on inséra les fêtes campaniennes introduites à Cantorbéry par l'abbé Hadrien en 669, Colomban, Atale de Bobbio et Eustase de Luxeuil.

L'original venait d'Autun. C'est l'ancêtre commun de tous nos manuscrits. Syogrius d'Autun est un des trois évêques français dont le martyrologe ait gardé la date d'ordination. On a supposé que le rédacteur gallican avait sous les yeux un calendrier d'Autun. Il est plus simple de dire que l'archétype a séjourné à Autun. La date de ce passage est fixée par l'ordination de Syagrius et surtout par la mort du dernier saint gallican mentionné : Avit de Clermont († vers 593). L'exemplaire qui a passé en Grande-Bretagne n'avait pas encore le nom du roi Gontran († 593), qui ne se lit pas dans le manuscrit d'Epternach. Donc, très peu après 593, a lieu le voyage de ce manuscrit. On peut préciser : vers la fin de 596, saint Augustin traverse la Gaule, est sacré évêque à Lyon ou à Arles par Aetherius de Lyon, est reçu par Syagrius d'Autun avec une bonté qui provoque les témoignages de la reconnaissance de saint Grégoire le Grand; et on conclut que le martyrologe est un présent de Syagrius à Augustin.

D'où était venu à Autun ce martyrologe? D'Auxerre? Il n'est pas douteux que notre texte actuel ne se soit grossi à une date ancienne d'un apport auxerrois. Les manuscrits ont une fête d'Auxerre qui ne se trouve pas dans le manuscrit d'Epternach, la dédicace du baptistère. La copie emportée d'Autun par Augustin était donc antérieure à cet événement; le texte a passé d'Auxerre à Autun, non inversement. L'addition de cette fête auxerroise ne prouve pas que la source de tous les autres manuscrits soit retournée à Auxerre. Cette dédicace a dû provoquer un concours de peuple et d'évêques. De plus, des fêtes d'Autun manquent dans *E;* elles ont été insérées après que l'original de *E* était parti, avant que ne fût écrit l'archétype d'autres manuscrits. Le séjour du martyrologe à Auxerre est, d'autre part, attesté pour cette époque par l'anniversaire de l'ordination de l'évêque Aunacharius.

Puisque les villes de Gaule : Autun, Auxerre et Lyon, sont représentées le plus honorablement dans le martyrologe, il faut supposer une étape à Lyon. Tous nos manuscrits donnent à la fois l'ordination et la *depositio* de Nicétius, évêque de Lyon. Les deux indications devraient s'exclure pour un personnage peu important. De plus, le successeur n'est pas nommé. Nos manuscrits ont donc parmi leurs ascendants un manuscrit perdu, écrit à Lyon après l'ordination de Nicétius (27 août 552) et avant sa mort (573). On y a ajouté postérieurement son *obit*, soit à Auxerre, soit à Autun, mais pas le *natale* du successeur qui importait seulement à l'Église de Lyon.

Il y avait, d'ailleurs, une autre raison à ne pas le nommer. L'Église de Lyon était divisée en deux parties : Nicétius et Aethérius en représentaient une; Priscus, successeur de Nicétius, l'autre. Priscus mort (585), Aethérius lui succède. Or, Nicétius était lié avec Aunacharius d'Auxerre, qui était lui-même disciple de Syagrius d'Autun, et Syagrius était ami de Nicétius. On avait donc de bonnes raisons à Auxerre et à Autun pour ne pas inscrire le nom de Priscus au martyrologe.

Il y a enfin six fêtes de Vienne et cinq d'Arles, d'où on conclut à un séjour du martyrologe à Arles. Ainsi le martyrologe vient de la haute Italie (d'Aquilée?) en Gaule par Arles. Il est à Lyon entre 552 et 573 et s'y trouve depuis plusieurs années déjà.

Tout ceci est ingénieux et, si la preuve accompagnait la conjecture, il faudrait admettre que la recension gallicane du martyrologe hiéronymien, au lieu d'avoir été composée dans un endroit déterminé, serait le produit d'une série d'accroissements successifs dont chacun signalerait une étape de l'ouvrage à travers la France. Lyon d'abord, avant 573; Auxerre ensuite, après 561; Autun enfin, vers 593-596; et même Arles et Vienne auraient quelques droits à le revendiquer entre 530 et 573. C'est d'Autun que serait parti, vers 596, offert par Syagrius à Augustin de Cantorbéry l'exemplaire *X* d'où dérive l'*Epternacensis*, tandis qu'un autre exemplaire *Y*, conservé à Autun le temps nécessaire pour y recevoir quatre nouvelles additions, aurait, à son tour, quitté cette ville avant 599-600, et après s'être frayé une route à travers la région poitevine, où il aurait reçu une dizaine d'additions, il serait venu aboutir probablement à Bourges. Là se serait produite une nouvelle bifurcation. Une copie *N*, aurait émigré vers la Neustrie, après avoir reçu seulement deux fêtes de Bourges, dont la plus récente correspondrait à l'année 624, et c'est de cette copie que dériverait toute la famille neustrienne de nos martyrologes, y compris la recension de Fontenelle et le *Wissembur-*

[1] Voir L. Duchesne, *Un dernier mot sur le martyrologe hiéronymien*, dans *Anal. boll.*, 1901, t. xx, p. 241-245.

gensis. Une autre copie, au contraire, serait demeurée à Bourges assez de temps pour y recevoir encore sept autres fêtes locales dont la dernière serait celle de saint Sulpice le Pieux, vers 647, et c'est de cette copie que dériverait le *Bernensis*. Nous sommes ainsi à peu près complètement renseignés sur les routes diverses suivies par les trois familles des manuscrits pléniers. Et le moins qu'on puisse dire, c'est que cette théorie a été mise au rebut et ne doit compter pour rien.

X. La compilation elle-même. — En résumé, L. Duchesne est parvenu à établir qu'il est entré dans la compilation hiéronymienne trois documents antérieurs à elle :

1° Un martyrologe oriental, spécialement consacré aux martyrs des Églises comprises dans l'empire d'Orient, y compris l'Illyricum oriental et occidental;

2° Un calendrier romain, avec adjonction de quelques martyrs des Églises voisines de Rome;

3° Un martyrologe africain.

Outre ces trois documents, l'auteur de la compilation a eu à sa disposition des renseignements nombreux sur les fêtes des Églises italiennes, beaucoup plus rares sur celles des Églises occidentales d'outre-monts. Pour les premières, il a indiqué la division provinciale avec assez de précision, pour les autres, il n'emploie que des termes fort vagues.

Il résulte de ce coup d'œil d'ensemble sur les éléments mis en œuvre par lui, qu'il a dû écrire en Italie. C'est du reste ce qu'on a toujours cru et il n'y a pas lieu d'en reprendre la démonstration.

Un point plus difficile à éclaircir, c'est la date de la compilation.

On a déjà remarqué que le calendrier romain, bien qu'il remonte, pour sa rédaction première, au temps de Constantin, porte cependant la trace de diverses retouches dont la dernière a dû avoir lieu sous le pape Xystus III (432-440). En y regardant bien, on trouve dans le martyrologe africain une indication chronologique en pleine concordance avec celle-ci. On a signalé plus haut la rubrique *In Africa* comme appliquée indifféremment à toutes les villes des provinces transmarines. Ceci, cependant, comporte une restriction. A plusieurs reprises, on trouve aussi la rubrique *In Mauritania*, isolée, tandis que la province de Numidie, mentionnée une seule fois, est accompagnée de la rubrique extraordinaire *In Africa*. Il semble que, dans le martyrologe des provinces africaines, on ait ménagé une catégorie à part pour la Maurétanie, que son rédacteur ait conçu l'Afrique comme divisée en deux grandes régions, comprenant, la première la province Proconsulaire, l'Afrique, la Byzacène et la Numidie; la seconde la Maurétanie ou l'ensemble des provinces situées à l'ouest de la Numidie. Or, au IVe ou au Ve siècle, une telle distinction n'a jamais correspondu à une division administrative, si ce n'est pendant la période de 435 à 455 où les provinces africaines furent partagées entre Genséric et l'empereur, de telle façon que le roi des Vandales exerçait son autorité depuis Carthage jusqu'à la Numidie, tandis que la région maurétanienne restait soumise à l'empire romain.

Ces indications, fournies par les documents antérieurs à la compilation hiéronymienne, sont confirmées par les limites chronologiques de celle-ci, en ce qui regarde les fastes ecclésiastiques de l'Italie. On a dit, en effet, que les saints italiens du IVe siècle y figurent en assez grand nombre. Au contraire, on y chercheraient en vain beaucoup de saints évêques du Ve siècle et, en particulier, de la fin de ce siècle; par exemple saint Pierre Chrysologue, de Ravenne, saint Eusèbe de Milan, saint Maxime de Turin, saint Epiphane de Pavie. Depuis Boniface Ier († 422), le seul pape du Ve siècle que l'on y trouve est saint Léon († 461); encore saint Léon est-il de ceux qu'une célébrité extraordinaire ont pu faire ajouter après coup.

Toutes ces données nous conduisent à la période qui s'étend depuis le pontificat de Xystus III (432-440) jusqu'à la fin du Ve siècle. En plaçant vers le milieu de ce siècle la compilation de notre martyrologe, nous ne nous trompons pas beaucoup. La citation qu'en fait Cassiodore, vers 541, suppose qu'il jouissait dès lors d'une certaine considération.

L. Duchesne expose alors la façon dont l'auteur a combiné les renseignements, écrits ou autres, dont il disposait, et la forme qu'il a donnée à son ouvrage.

La méthode à suivre lui était indiquée par la conception même de son livre; il n'avait qu'à grouper, jour par jour, tous les saints que lui fournissaient ses documents. L'auteur du martyrologe oriental en avait déjà agi ainsi; il lui offrait un cadre à moitié rempli, auquel il n'avait qu'à ajouter les anniversaires occidentaux. En certains cas seulement, les mêmes fêtes se reproduisant dans plusieurs calendriers, il y avait lieu de faire un choix entre les diverses rédactions. Dans ces cas-là notre auteur a suivi, comme cela était naturel, les textes occidentaux et, en particulier, le calendrier romain pour les fêtes occidentales, le martyrologe grec pour les fêtes orientales, le martyrologe africain pour les fêtes africaines. Ainsi, l'anniversaire des saintes Perpétue, Félicité et de leurs compagnons, qui figurait dans les trois textes, est marqué dans le style du martyrologe africain, avec l'ethnique *Tuburbitanorum;* le *natale* de saint Xystus II, indiqué aussi dans le martyrologe oriental et dans le calendrier de Carthage, est annoncé avec les indications topographiques propres au calendrier romain; la fête commune de saint Pierre et de saint Paul, marquée au 28 décembre dans le martyrologe d'Orient, est reportée au 29 juin, conformément à l'usage occidental, dans la compilation hiéronymienne et accompagnée d'indications topographiques spéciales, relatives aux sanctuaires romains.

Pour les grandes fêtes fixes de Notre-Seigneur et pour les autres communications d'un caractère général, notre auteur dut suivre l'usage italien en vigueur au moment où il écrivit. Mais, quand son travail devint l'objet d'une sorte de réédition au delà des monts, il était inévitable qu'on le mette d'accord avec l'usage gallican. Plus tard, sans doute, quand le rit romain s'introduisit en France, au temps de Charlemagne, et même auparavant, quand certains usages romains y pénétrèrent isolément, les manuscrits hiéronymiens furent retouchés à ce point de vue. Mais si l'on néglige ces retouches et ces divergences, qui sont nécessairement postérieures à la fin du VIe siècle, si l'on remonte à l'original commun de tous nos manuscrits actuels, on s'aperçoit aisément qu'ils étaient, pour les choses dont on parle ici, l'expression exacte des usages gallicans, On y retrouve tous les traits qui caractérisent ceux-ci et qui nous sont connus, soit en général par les écrits des temps mérovingiens, soit par les livres de la liturgie gallicane, soit surtout par le calendrier des principales fêtes de l'Église de Tours, tel qu'il fut établi au Ve siècle par l'évêque Perpetuus et tel que le reproduit Grégoire de Tours dans le dernier chapitre de son *Historia Francorum*. Ainsi, la Passion et la Résurrection de Notre-Seigneur sont des fêtes fixes, célébrées le 25 et le 27 mars, bien distinctes des solennités mobiles du vendredi-saint et du dimanche de Pâques; la fête du 1er janvier s'appelle *Circumcisio Domini* et non *Octava Domini*, comme dans les anciens livres liturgiques romains; le *natale sancti Petri episcopatus* se célèbre un autre jour que le 22 février, date observée à Rome et en Afrique, depuis le IVe siècle au moins. Tandis que les calendriers de Rome et de Carthage ne contiennent encore aucune fête de la sainte Vierge,

le martyrologe hiéronymien en a une au 18 janvier : la fête gallicane de la *Depositio B. Mariæ*.

Nous n'avons donc point ici, pour toute une catégorie de fêtes, la physionomie primitive de notre compilation. En passant en Gaule, elle s'est gallicanisée, non seulement par l'accession d'un grand nombre de saints locaux, mais encore par son adaptation à la disposition spéciale de l'année liturgique suivant le rit gallican.

Ce n'est pas le seul changement qu'elle ait subi depuis sa première origine. L'énorme quantité de fautes, de confusions, de répétitions de toute espèce, qui la défigurent si étrangement, provient d'accidents multiples, de remaniements successifs, forts différents de date et de cause. Il y en avait déjà un bon nombre dans le martyrologe d'Orient, avant qu'on ne le prît pour en faire le cadre de la compilation hiéronymienne, avant même que ne fût rédigé l'exemplaire grec d'où dérivent, chacun de leur côté, l'abrégé syriaque et le texte latin. Il est d'ailleurs impossible d'admettre que, du milieu du ve siècle à la fin du siècle suivant, la rédaction italienne primitive n'ait souffert aucun dommage, ni reçu aucun complément dans son pays d'origine. C'est ainsi, pour ne citer qu'un seul exemple, que le nom de l'apôtre saint Jacques a été adjoint, au 1er mai, à celui de l'apôtre saint Philippe. La rubrique topographique à cet endroit et le passage correspondant de l'*indiculus apostolorum*, placé en tête de la compilation, ne laissent aucun doute sur la teneur primitive; le 1er mai fut d'abord la fête de saint Philippe seul.

Pourquoi le souvenir de saint Jacques le Mineur est-il venu se joindre à celui de l'apôtre d'Hiérapolis? Ni dans leur histoire, ni même dans leurs légendes il n'y a aucun lien spécial entre ces deux saints. La seule raison que l'on ait eu de les réunir dans un même anniversaire, c'est la dédicace en leur nom commun d'une basilique romaine, sous les papes Pélage Ier et Jean III (vers 561).

Si nous avions des manuscrits vraiment italiens, exempts des retouches auxerroises, beaucoup de choses de ce genre s'expliqueraient, qui sont destinées à rester obscures. A défaut de ces manuscrits, nous pouvons au moins citer deux descriptions, brèves, il est vrai, et indirectes, de la rédaction qui circulait en Italie au vi^e^ siècle. Vers 541, Cassiodore exhortait des disciples à lire les vies des Pères, les témoignages et les passions des martyrs : *Passiones martyrum legite constanter, quas inter alia in epistola S. Hieronymi ad Chromatium et Heliodorum destinata procul dubio reperietis, qui per totum orbem terrarum floruere, ut sancta imitatio vos provocans ad coelestia regna perducat* [1]. On ne peut douter qu'il ne soit ici question de notre martyrologe, précédé qu'il est d'une lettre de saint Jérôme à Chromatius et Héliodore, dans laquelle il présente l'ouvrage comme sien; on ne trouverait nulle part ailleurs une lettre de saint Jérôme où, écrivant à ces personnages, il leur parle de martyrs et surtout de martyrs *qui per totum orbem terrarum floruere*. Répondant à une lettre du patriarche d'Alexandrie, Euloge, qui lui avait demandé si l'on ne trouverait point à Rome un exemplaire de la Συναγωγή τῶν ἀρχαιῶν μαρτυρίων d'Eusèbe, saint Grégoire le Grand commence par déclarer qu'il n'y en a aucun, puis il ajoute : *Nos autem pene omnium martyrum, distinctis per dies singulos passionibus collecta in uno codice nomina habemus, atque quotidianis diebus in eorum veneratione missarum solemnia agimus. Non tamen in eodem volumine quis qualiter sit passus indicatur, sed tantummodo nomen, locus et dies passionis ponitur; unde fit ut multi ex diversis terris atque provinciis per dies, ut prædixi, singulos cognoscantur martyrio coronati* [2]. Tous ces traits correspondent exactement à la physionomie de notre martyrologe, tel que nous le voyons dans les manuscrits actuels.

Cependant, entre ces deux descriptions, il y a une différence très grave et, en apparence, irréductible. Cassiodore dépeint et présente le martyrologe à ses moines comme un livre où on peut lire les passions des martyrs; saint Grégoire affirme qu'il ne disait pas *quis qualiter sit passus*. Si Cassiodore n'indiquait pas aussi expressément l'épître de saint Jérôme à Chromatius et Heliodore, qui est la préface de notre martyrologe, et si la disposition de celui-ci ne correspondait pas, trait pour trait, à la description de saint Grégoire, jamais on ne pourrait croire qu'ils ont eu en vue le même livre. Mais ces deux témoignages se concilient aisément en admettant deux éditions : l'une développée, où, pour certains martyrs au moins, on aurait donné un résumé de leurs passions, à peu près comme l'ont fait les martyrologistes saxons ou francs du viiie ou du ixe siècle, l'autre abrégée, restreinte aux indications topographiques. La première aurait été connue de Cassiodore, la seconde de saint Grégoire, et ce serait précisément celle-ci qui aurait trouvé le chemin de la Gaule et d'Auxerre.

Voici quelques observations qui donneront à cette solution un degré de probabilité très voisin de la certitude.

L'abrégé syriaque est extrêmement court; il ne représente qu'une réduction, en très petit, de la rédaction primitive du martyrologe grec. Cependant, il a conservé des traces d'indications historiques; outre la ville, la province, les fonctions hiérarchiques, la qualité d'ancien martyr, il donne quelquefois d'autres détails. Ainsi, au 26 juin, on y lit : *Laodiceæ in Phrygia... qui in persecutione... adunati sunt et ecclesiæ adheserunt et tunc confessi sunt, episcopus Theophilas, Philippus et quinque alii;* au 23 septembre, *Ancyræ, infantes qui martyres facti sunt ab uberibus matrum*. Même dans le martyrologe latin on peut découvrir, çà et là, de petites notes historiques du même genre. Ainsi, au 4 mai : *In Norico Ripense, loco Lauriaco, natale Floriani, principis officii praesidis, ex cuius iussu ligato saxo collo ejus, de ponte in fluvium Anisum missus est, oculis præcipitatoris eius crepantibus, videntibus omnibus circumstantibus.*

Il serait facile d'ajouter d'autres exemples, mais ceux-ci suffisent. Ils peuvent aussi servir à expliquer la provenance de certaines notes très précises, sans aucune apparence légendaire, que l'on rencontre çà et là dans le grand martyrologe d'Adon. Adon reproduit volontiers celles de ces petites notes qui se trouvent dans nos manuscrits du martyrologe hiéronymien; il peut se faire qu'il ait eu à sa disposition un manuscrit où elles étaient en plus grand nombre.

En somme, il y a tout lieu de croire que le martyrologe hiéronymien n'a pas été à l'origine un simple recueil de noms et de dates. Même dans ce que l'on pourrait appeler sa rédaction la plus ancienne dans le martyrologe du ive siècle, il contenait des détails historiques. Si l'on réfléchit à ce qui a été dit plus haut sur les sources de ce martyrologe grec et, en particulier, sur ses rapports avec le passionnaire d'Eusèbe, on se fera une idée de ce que nous avons perdu en perdant son texte original et même son remaniement italien du ve siècle.

L'auteur de ce remaniement, c'est-à-dire le véritable compilateur du martyrologe hiéronymien, a mis son travail sous la protection du nom de saint Jérôme. Ce procédé littéraire était fort usité au temps où il écrivait; l'auteur du *Liber pontificalis* s'en est servi et d'autres avec lui. Saint Jérôme, au dire de notre

[1] *De instit. divin. lect.*, c. xxxii, *P. L.*, t. lxx, col. 1147. — [2] S. Grégoire, *Epist.*, l. VIII, ép. xxix.

martyrologiste, n'aurait même été qu'un simple traducteur et abréviateur du férial d'Eusèbe. Après ce qui a été dit de ses documents et de leur antiquité, on accordera que la date indiquée par cette fiction n'est pas loin d'être supérieure à celle à laquelle on est autorisé à reporter les origines de la compilation hiéronymienne [1].

Nous ne préjugeons pas les conclusions auxquelles pourront aboutir de nouvelles études sur le martyrologe hiéronymien, elles pourront éclaircir les problèmes qu'il soulève et on s'en réjouira; il est permis de prévoir que, dans son ensemble, l'exposition qu'on vient de lire subsistera généralement, elle est l'œuvre de L. Duchesne dont nous avons cité une dissertation trop peu connue et très digne de l'être.

XI. — L'ÉTAT DU MARTYROLOGE. — Ce qu'on vient de nommer le « remaniement italien » du IVe siècle marquait déjà une étape dans la voie du développement toujours progressif de la littérature martyrologique. Ici, on doit noter deux opinions qui ne s'accordent pas. L. Duchesne estime que la *Depositio martyrum* est un extrait du calendrier romain pour 354, et que l'abrégé syriaque condense le martyrologe de Nicomédie; H. Achelis soutient que les deux sources se sont graduellement développées jusqu'à leur insertion dans le martyrologe hiéronymien [2]. Le nombre des saints s'est augmenté considérablement : depuis 350 surtout, les fêtes se multiplient; nous lisons, dans les histoires de l'époque, l'invention des reliques d'innombrables martyrs bientôt célèbres, dont les noms, de même que ceux des évêques et confesseurs, viennent enrichir calendriers et martyrologes. H. Achelis admet qu'un premier compilateur a réuni le calendrier romain de 422, une source orientale et quelques notices de la Gaule et de l'Espagne; un second a ajouté à ce premier travail, en l'année 520, dans le diocèse d'Aquilée, le martyrologe de Nicomédie, et, par deux lettres d'introduction, a attribué la paternité de l'ouvrage à saint Jérôme. Cassiodore, en 544, cite cette compilation, et saint Grégoire Ier, en 598, dans sa lettre à Euloge d'Alexandrie, atteste que l'usage en est très répandu. L. Duchesne avait montré que la source africaine est catholique et antérieure à la persécution vandale en Afrique; H. Achelis est d'une opinion opposée, il rapporte les martyrs qui s'y trouvent mentionnés à la persécution vandale, sans en donner une raison valable.

Une autre catégorie de sources, utilisées par les nombreux compilateurs et rédacteurs du martyrologe hiéronymien ou des martyrologes qui l'ont constitué, se trouve dans les passions et actes de martyrs d'époques et de contrées différentes. Ces passions examinées sont au nombre de soixante-huit; elles sont, en général, de valeur très diverse et datent d'époques différentes. On y trouve des extraits précieux d'actes authentiques des IIe, IIIe et IVe siècles, perdus pour la plupart, à côté d'une foule de légendes et d'actes faux des siècles suivants. Ces passions sont le trait d'union entre le martyrologe hiéronymien et ceux du Moyen Age. Le premier avait un caractère universel, les milliers de notices concentrées qu'il renfermait semblaient souvent obscures et suspectes; on ne tarda guère à le remplacer, pour la lecture à l'église, par des compositions nouvelles, moins riches en notices, mais mieux ordonnées et contenant plus de détails sur chaque saint en particulier. Ces martyrologes faisaient un choix dans le martyrologe hiéronymien, lui empruntaient surtout ses passions pour les compléter au moyen d'actes et autres documents de l'époque : ils ont un caractère plutôt particulier et accordent une large hospitalité aux saints des Églises pour lesquels ils sont composés. Le premier en date de ces ouvrages est le *Martyrologium romanum parvum*, qui paraît avoir été composé à Rome vers l'an 700 : il est encore sobre en détails historiques.

Quel jugement faut-il porter sur la valeur de la littérature martyrologique? Quels services peut-elle rendre à l'étude de l'histoire des martyrs? Pour une littérature qui se compose essentiellement de compilations effectuées par des mains et à des époques différentes, la solution de ces questions dépend naturellement de la valeur des sources, du soin apporté par les compilateurs à les bien conserver, et de leur époque d'origine; il faut examiner, en outre, ce qu'est devenu le texte dans de continuelles transcriptions. Ici encore, le martyrologe hiéronymien est le plus digne de l'examen des critiques, sa valeur est inappréciable; malheureusement, le texte est dans un état déplorable. Les manuscrits fourmillent de fautes : noms de personnes mal écrits, noms de villes changés et, surtout, noms des mêmes martyrs répétés plusieurs fois. Ces interpolations auraient été faites après la compilation d'Aquilée (entre 530 et 630). On se demande si les interpolateurs n'ont pas voulu systématiquement faire admettre l'existence, dans l'Église primitive, d'un grand nombre de martyrs qui n'ont jamais existé. Il semble difficile d'excuser de mauvaise foi l'interpolateur qui a inséré dans un manuscrit, au x des calendes de janvier, la liste à peu près complète des papes jusqu'à Marcel († 309) quand, au v des ides d'août, on trouve les noms de presque tous les papes qui ont régné de 222 à 314 et, au surplus, la plupart d'entre eux mentionnés à la date de leur mort. H. Achelis continue à penser qu'il faut mettre les interpolations sur le compte du hasard et résoudre ce problème littéraire du martyrologe hiéronymien par une autre série de dédoublements, ceux qui doivent leur origine à des confusions de dates et de mois. La véritable cause doit en être cherchée dans la collection des manuscrits et l'insertion de leurs variantes. Les manuscrits — comment pourrait-il en être autrement après des transcriptions continuelles? — renfermaient de nombreuses altérations dans les noms. Des correcteurs désireux de posséder un exemplaire complet, plus consciencieux que critiques, ne reconnaissent plus l'identité des noms, et ajoutent à leur exemplaire, en marge, ce qu'ils croient ne pas s'y trouver encore; plus tard, un copiste insère l'ajouté dans le texte, souvent à une date étrangère.

Le martyrologe hiéronymien est donc la première, la grande source pour l'histoire des martyrs, source de grande valeur à cause de l'origine de son contenu. Mais il n'est utilisable qu'après un examen critique où, sur bien des points, il faut corriger le texte, sur d'autres, savoir attendre des informations futures. Nous avons dit (col. 2536) que la promesse d'une édition nouvelle est en voie d'exécution.

XII. LA DATE DU MARTYROLOGE. — L'ensemble des additions gallicanes faites au martyrologe nous amène à une date très rapprochée de l'an 600. Il y a beaucoup de fêtes d'évêques et autres saints du VIe siècle, de la seconde moitié comme de la première. Cette série s'arrête, autant qu'on peut le voir, à l'évêque d'Auvergne Avitus, qui vivait encore au commencement de l'année 592. D'autre part, l'évêque d'Auxerre, Aunacharius (561-605) est inscrit au martyrologe pour son *natale ordinationis* (31 juillet) et non pour sa *depositio* (25 septembre), d'où on peut conclure que la recen-

[1] L. Duchesne, *Les sources du martyrologe hiéronymien*, dans *Mél. d'arch. et d'hist.*, t. v, 1885; p. 152-160. — [2] H. Achelis, *Die Martyrologien, ihre Geschichte und ihr Wert*, dans *Abhandlungen der königlichen Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen*, Philol.-hist. Klasse, Berlin, 1900, t. III, n. 3, p. 81.

sion, telle que nous la trouvons dans les manuscrits, date de son épiscopat. Il en est de même pour Syagrius d'Autun, ordonné à peu près la même année qu'Aunacharius et mort en 599 ou 600. Ainsi, la recension date de la fin du VIe siècle, dans la forme qui a servi d'archétype à tous les manuscrits que nous possédons. Il y a plus. A partir de l'an 600 environ, les divergences commencent entre les manuscrits. On y trouve la *depositio* du roi Gontran († 593), de l'évêque Syagrius († 599 ou 600), du pape saint Grégoire († 604), de saint Didier de Vienne († vers 611) et beaucoup d'autres fêtes moins anciennes encore; mais, ou bien elles ne figurent que dans une partie des manuscrits seulement, ce qui est le cas pour Syagrius, ou bien les formules diffèrent d'une classe de manuscrits à l'autre, ce qui est le signe de l'interpolation. Enfin, parmi les saints gallicans, dont tous les manuscrits présentent le nom, le plus récent en date est Avitus, cet évêque d'Auvergne dont nous venons de parler, précepteur et ami de Grégoire de Tours qui vivait encore en 590. Grégoire, qui a clos son *Historia Francorum* en 591, eût-il passé sous silence le souvenir de cet ami? C'est fort peu probable et puisqu'Avitus est mort un *XII k. feb.* (21 janvier), cela doit être en 592. Le manuscrit archétype d'Auxerre ne serait, en conséquent, pas antérieur à cette date; il ne lui serait pas non plus postérieur de beaucoup.

XIII. L'IMPORTANCE DU MARTYROLOGE. — C'est un des témoins fondamentaux de l'histoire du passé de l'Église, mais il nous a été conservé dans un si pitoyable état qu'il faudra de longues années encore pour restaurer le texte et le rendre utilisable dans l'ensemble. Jusque-là, il faudra classer les éclaircissements, contrôler les uns par les autres, préparer, jour par jour, ligne par ligne, et presque mot par mot le texte définitif qui, pour avoir été utilisé hâtivement et sans critique suffisante, a exercé sur la collection des *Acta sanctorum* une influence néfaste. Le P. Victor de Buck le reconnaissait de bonne grâce et convenait sans détour qu'une revision est nécessaire pour tous les passages auxquels ce document contaminé a servi de source. Les anciens bollandistes s'en sont servi pour dresser les listes des saints et leur assigner une répartition géographique qui n'a plus désormais aucune valeur [1].

XIV. LES FÊTES DES APÔTRES. — L'auteur inconnu de la lettre apocryphe par laquelle s'ouvre le martyrologe a cru bon, a jugé utile, après avoir réparti les fêtes des apôtres sur tout le cours de l'année, d'établir un catalogue unique de ces fêtes, catalogue qu'il justifie en ces quelques mots : *ut dies varii non videantur dividere quos una dignitas apostolatus in cælesti gloria fecit esse sublimes*. Dans les manuscrits les plus anciens du martyrologe, on rencontre ce catalogue suivant deux types distincts. Le premier est donné par le manuscrit de Berne et par le manuscrit de Wolfenbüttel, il porte cette suscription : *Breviarius apostolorum ex nomine vel locis ubi prædicaverunt, orti vel obiti sunt;* le deuxième est donné par presque tous les manuscrits; le voici d'après l'*Epternacensis* :

Noticia de locis SS. apostolorum.

III kl. iul., *Nat. apostolorum S. Petri et Pauli Rome.*

II kl. decemb., *Nat. S. Andreæ apostoli in civitate Patras provinciæ Achaiæ.*

VI kl. ian., *Nat. apos(tolorum) S. Jacobi fratris Domini et Johannis evangelistæ.*

VIII kl. iul., *Nat. Dormitionis S. Johannis apostoli et evangelistæ in Epheso.*

XII kl. ian., *Nat. S. Tome apostoli in India et translatio corporis in Edesa* (V kl. iul., 2^e^ main).

VIII kl. agus., *Nat. Jacobi apostoli fratris Johannis evangelistæ in Hieros(olimis).*

Kl. mai., *Nat. S. Philippi apostoli in civitate Hierapoli provinciæ Assiæ.*

VIII kl. *sept.*, *Nat. S. Bartholomei apostoli qui decolatus est in India iusu regis Astiagis.*

XI kl. oct., *Nat. S. Mathei apostoli qui passus est in Persida.*

V kl. novemb., *Nat. apos(tolorum) Simonis Cananei et Simonis Zelotis qui a templorum pontificibus occisi sunt in Suanis civitate Persarum.*

Dans les manuscrits de Berne et de Corbie, l'ordre des fêtes diffère, les *natalitia* des *VI kl. ian.* et *kl. mai.*, sont intervertis, la fête du *VIII kl. iul.* a disparu. Au *VI kl. ian.*, on trouve la propre notice de la tablette de ce jour : *Ordinatio episcopatus S. Jacobi apostoli fratris Domini qui ab apostolis primus ex Judaeis Hierosolimis est episcopus ordinatus, et adsumptio S. Johannis evangelistæ apud Ephesum civitatem, cuius corpus translatum est apud Efesum civitatem;* le manuscrit de Corbie remplace les derniers mots par ceux-ci : *cuius sepulcrum manna scaturit.* Au *XII kl. ian.*, ces mêmes manuscrits portent seulement : *qui passus est in India;* au *VIII kl. aug.*, ils omettent *in Hierosolimis;* au *VIII kl. sept.*, au lieu de *iussu regis Astiagis*, on lit : *interiore pro Christo.* Les deux dernières fêtes manquent dans le manuscrit de Berne, celui de Corbie porte au *XI kl. oct., Nat. S. Matthei ap. et evangelistæ qui pro Christi nomine passus est in Ethiopia civitate Tharrium;* au *V kl. nov., Nat... Judæ Zelotis... civitate magna apud Persida.*

Dans le manuscrit de Lucques on ne trouve que de légères variantes sur le ms. d'Epternach, au *VIII kl. iul.*, la fête est omise; au *VIII kl. aug.*, la fête est transportée après la fête de saint André.

Si on passe au corps du martyrologe, on remarque que toutes les notices concordent pour le récit et la date dans les manuscrits, ce qui permet de conclure que leur transcription est antérieure à la première recension d'Auxerre.

1. VI k. ian., *Adsumptio S. Johannis evangelistæ apud Ephesum et Ordinatio episcopatus S. Jacobi fratris Domini qui ab apostolis primus ex Judaeis Hierosolimis est episcopus ordinatus et in medio Paschæ martyrio coronatus* (*E.* add. : Hierosolimis, cuius passio VIII k. apr.).

2. V k. ian., *In Edessa translatio corporis S. Thomæ apostoli.*

3. VIII k. feb., *Romæ translatio Pauli apostoli.*

4. Non. feb., *In Patras civitate ordinatio episcopatus S. Andreæ apostoli.*

5. Id. mart., *Hierosolima Jacobi apostoli, Lucæ evangelistæ.*

6. VIII k. apr., *Hierosolima passio Jacobi iusti fratris Domini.*

7. X k. mai., *In Frigia civitate Hierapoli, Philippi apostoli.*

8. K. mai., *In Frigia Hierapoli provincia Asia nat. SS. apostolorum Philippi et Jacobi.*

9. *Nat. Mathei et Jacobi apostolorum.*

10. II non. mai., *In Persida nat. Mathei apostoli et evangelistæ.*

11. XII k. iun., *Nat. Mathei apostoli.*

12. VIII k. iun., *Epheso Johannis apostoli.*

13. III non. iun., *Nat. S. Thomæ apostoli.*

14. Id. iun., *In Persida nat. S. Bartholomei apostoli.*

15. X k. iul., *In Persida nat. S. Jacobi Alfei apostoli.*

[1] Victor du Buck, dans *Études religieuses, par les Pères de la Compagnie de Jésus*, 1868, série IV, t. II; L. Duchesne, dans *Analecta bollandiana*, t. XVII, 1898, p. 433, note 1. Cf. H. Delahaye, *Une page du martyrologe hiéronymien* dans *Bulletin de l'Académie royale de Belgique. Classe des lettres*, t. XV, 1929, p. 20-33.

16. VIII k. iul., *In Epheso receptio S. Johannis evangelistæ.*

17. III k. iul., *Romæ, nat. apostolorum Petri et Pauli, Petri in Vaticano, Pauli vero in via Ostiensi, utriusque in catacumbas, passi sub Nerone, Basco et Tusco consulibus* [258].

18. *In Persida Simonis et Judæ apostolorum.*

19. K. iul., *In Persida SS. apostolorum Symonis Cananei et Judæ fratris Jacobi.*

20. V non. iul., *Translatio Thomæ apostoli in Edessa.*

21. VIII k. aug., *Hierosolima passio Jacobi apostoli fratris Johannis evangelistæ.*

22. VIII k. sept., *Natale Bartholomei apostoli in India.*

23. XI k. sept., *In Persida civitate Tarrium, nat. S. Mathei apostoli et evangelistæ.*

24. *Et S. Lucæ evangelistæ* [alii : in Pirali; in Piralice civitate].

25. VIII k. oct., *In Alexandria Marci evangelistæ.*

26. XV k. nov., *Nat. Lucæ evangelistæ.*

27. V k. nov., *In Suanis civitate Persarum, Simonis et Judæ apostolorum.*

28. II k. dec., *In Achaia civitate Patras nat. S. Andreæ apostoli.*

29. XII k. ian., *Passio Thomæ apostoli in India.*

Dans ce catalogue on a exclu certains noms qui sont parfois admis parmi les apôtres, comme Timothée, Thècle, ainsi que les dédicaces d'églises, notamment à Milan et à Aquilée, de même qu'à Rome aux *kal. aug.* et les deux fêtes de la chaire de saint Pierre. Par contre, on a admis saint Luc et saint Marc.

Ce catalogue contient deux fêtes à Rome (n. 3, 17) qui appartiennent à la plus ancienne rédaction fériale, car il ne peut s'agir ici que de translations à Rome et celle qui est visée est la translation du corps de saint Paul du lieu *ad Catacumbas* à la basilique de la voie d'Ostie par ordre de Constantin. Au n. 8, autre vestige romain. Saint Jacques qui est associé ici à saint Philippe n'avait rien qui semblât le prédestiner à être destiné à la ville d'Hiérapolis de Phrygie. Le rapprochement de ces deux noms de saints dans le martyrologe s'explique par leur réunion opérée par les papes Pélage Ier et Jean III qui élevèrent dans Rome une basilique placée sous leur vocable (vers 581). Ceci est tout à fait accidentel et ne se retrouve pas ailleurs.

Pour les apôtres honorés en Perse et dans l'Inde, leur notice s'inspire de récits légendaires dont les sources légendaires sont encore saisissables. On rencontre quelques traces de la légende d'Abdias dans la double fête de saint Barthélémy. De l'ensemble des remarques faites, il ressort que le catalogue du manuscrit d'Epternach est le plus proche de la rédaction primitive dans la recension italienne du martyrologe.

XV. Les martyrologes historiques. — Nous avons écrit que les passions sont le trait d'union entre le martyrologe hiéronymien et ceux du Moyen Age. Le premier avait un caractère universel, les milliers de notices concentrées qu'il renfermait semblaient souvent obscures et suspectes; on ne tarda guère à le remplacer, pour la lecture à l'église, par des compositions nouvelles, moins riches en notices, mais mieux ordonnées et contenant plus de détails sur chaque saint en particulier. Ces martyrologes faisaient un choix dans le martyrologe hiéronymien, lui empruntaient surtout ses passions pour les compléter au moyen d'actes et d'autres documents de l'époque; ils sont groupés et désignés sous le nom de martyrologes historiques. Ceux-ci sont bien connus, mais pas depuis longtemps, car, en 1894, J.-B. De Rossi disait, dans la préface de son édition du martyrologe hiéronymien, son impuissance à utiliser les martyrologes historiques tant que la critique n'en aurait pas été faite. C'est que, en effet, les éditions données depuis le XVIIe siècle se ressemblaient par leur insuffisance et celle-ci pouvait s'expliquer par les difficultés de l'entreprise.

L'une des questions réunies par Réginon de Prüm, en tête du *De ecclesiasticis disciplinis*, pour servir de guide à l'évêque dans la visite de son diocèse, est celle-ci : « Le prêtre a-t-il un martyrologe pour annoncer au peuple les fêtes des saints à des jours bien déterminés? » On lit quelque chose de semblable dans les *Capitula* d'un certain Guillibert qui fut évêque dans la seconde moitié du IXe siècle. Même recommandation dans les *Statuta* du manuscrit *261* de la bibliothèque Ottoboni, récemment publiés. Le canon du concile d'Aix-la-Chapelle de 817, qui impose aux moines la lecture publique du martyrologe après Prime, est bien connu; très vraisemblablement il ne faisait que consacrer un usage déjà fort répandu, car, dès le commencement du IXe siècle, l'évêque de Liége, Ghaerbald, mettait le martyrologe au nombre des quelques livres que tout prêtre devait chercher à se procurer.

Ces ordonnances, que l'on ne retrouverait à aucun moment aussi nombreuses, expliquent l'extraordinaire fécondité de la littérature martyrologique au IXe siècle. Tous les martyrologes historiques ne datent pas de cette époque; mais le grand effort fut accompli alors, et c'est sur un espace d'à peine un demi-siècle que s'échelonnent les œuvres de Florus, d'Adon, de Rhaban Maur, d'Usuard, de Notker, de Wohlfard, sans parler d'autres auteurs moins connus ou dont les compilations sont demeurées anonymes.

Des rapports de dépendance existent entre ces divers martyrologes et compliquent cette littérature; en outre, le nombre des copies est grand, aucune n'est absolument pure, chaque église, chaque monastère, chaque copiste ayant eu toute liberté d'introduire des modifications, additions et retranchements dans les textes que rien ne protégeait contre l'arbitraire.

Lorsque le pape Grégoire XIII publia, en 1574, l'édition officielle du Martyrologe romain, les textes en cours, imprimés ou manuscrits, présentaient entre eux les plus grandes ressemblances. Quelles étaient l'origine et la valeur de ces textes? On n'avait sur ces deux points que des idées très confuses : on était porté à croire que l'on possédait là des témoins d'une tradition très ancienne, et c'est par l'effet de ce sentiment que le pape, au lieu de faire exécuter une refonte complète, qui eût d'ailleurs présenté probablement d'insurmontables difficultés, se borna à prescrire une revision. L'histoire de cette revision est connue dans ses grandes lignes, et a été plusieurs fois racontée. En somme, Grégoire XIII ne fit qu'adopter, en l'augmentant, le martyrologe d'Usuard, moine de Saint-Germain-des-Prés au IXe siècle. Usuard n'ayant fait lui-même que reprendre, sous forme d'abrégé, les travaux de ses prédécesseurs Florus et Adon, qui avaient eux-mêmes développé l'œuvre de Bède, il se trouve que le martyrologe romain actuel est l'héritier direct de cette série.

1. Le travail de la critique. — Le martyrologe d'Usuard a eu de nombreuses éditions, les plus anciennes connues sont celles de Lübeck, 1475; d'Utrecht 1480; de Florence, 1486; de Pavie, 1487, etc.; une plus complète énumération apprendrait peu de chose. Le martyrologe d'Adon se fit attendre jusqu'en 1554 où il parut par les soins de Aloïs Lipomano [1], et quelques années plus tard, en 1563, parut à Bâle un martyrologe attribué à Bède [2]. En 1581, Jacques Mosander, char-

[1] *Sanctorum priscorum Patrum vitae*, in-fol., Venetiis, 1551-1560, t. IV, p. 150-232. — [2] On le trouve dans les *Opera completa* de Bède, édition de Cologne, 1612, t. III, col. 277-362; et dans *P. L.*, t. XCIV, col. 799-1148, où ce précieux document a été inséré dans la partie supérieure des colonnes.

treux de Cologne, dans sa réédition des *Vitæ sanctorum* de Surius, fit entrer le martyrologe d'Adon dont, en véritable précurseur de ses compatriotes du XIXe siècle, il transporta le siège archiépiscopal de Vienne à Trèves [1]. Non content de cela, il fit d'Adon un contemporain de Grégoire VII et se dispensa de reproduire l'antique martyrologe romain qui avait servi à Adon et que Baronius croyait être celui dont parle saint Grégoire le Grand dans sa lettre à Eulogius [2].

Ce fut en 1613 que Héribert Rosweyde, jésuite, présenta au pape Paul V le *Vetus romanum martyrologium hactenus a cardinale Baronio desideratum et Adonis Vienn. archiepisc. Martyrologium ad mss. exemplaria recensitum, opera et studio Heriberti Rosweydi Ultraiectini, Societatis Jesu theologi*. L'édition sortait des presses de Plantin, et le texte d'Adon avait été revu sur deux manuscrits; Rosweyde le ramenait sur son siège de Vienne et l'y faisait vivre au IXe siècle. Le texte était amélioré, mais la faveur qui l'accueillit dura peu. Trente ans plus tard, Bollandus exposait que la description faite par saint Grégoire s'appliquait au martyrologe hiéronymien [3], et il proposait une modification qui était déjà une déchéance, au lieu de *Vetus romanum* le martyrologe porterait le nom de *Parvus romanum*.

L'observation était sage; d'autant plus sage que Adon et Usuard avaient pris soin d'avertir en tête de leurs martyrologes qu'ils avaient eu recours à des sources restant à découvrir. Voici les propres paroles d'Adon : *Ne putes me in hoc opere in vacuum laborasse, et rem non necessariam executum fuisse, breviter tibi causam facti aperiam. Primum fuit imperium ac iussio sanctorum virorum, ut supplerentur dies qui absque nominibus martyrum, in martyrologio quod venerabilis Flori studio in labore domni Bedæ accreverat, tantum notati erant* [4]. Voici ce que dit Usuard : *Præterea et venerabilium, Hieronymi scilicet ac Bedæ, presbyterorum, piis quamvis succinctis super hoc provocabar descriptis, quorum prior brevitati studens, alter vero quamplures dies intactos relinquens, multa inveniuntur huius operis præterisse necessaria. Quos tamen secutus, censui et Flori, viri memorabilis latiora iam in eo ipso negotio sequi vestigia, præsertim in secundo eiusdem libro : ibi enim multa quæ in priore omiserat, et correxit et addidit* [5]. Il avait donc existé un martyrologe de Bède, largement augmenté par Florus, sans que, toutefois, ces additions eussent comblé tous les jours vides qui caractérisaient cette compilation. Quant à Florus, on ne savait rien de plus que son nom. En somme, on n'était pas plus avancé sur Bède, car s'il ne manquait pas de manuscrits qui promettaient son martyrologe, aucun d'entre eux ne satisfaisait à la condition essentielle des jours vides.

Enfin, Henschenius et Papenbroeck découvrirent dans la bibliothèque de la reine de Suède un martyrologe répondant à la description, c'est-à-dire vide à certains jours et portant ces mots : *Explicit martyrologium Bedæ presbyteri* [6]. Mais le manuscrit était incomplet, ne commençant que le onze des calendes de septembre. Il fallait reprendre les recherches pour la partie manquante. Dans la bibliothèque du président Bouhier, à Dijon, on découvrit un manuscrit [7] qui offrait pour les quatre derniers mois de l'année les mêmes notices qu'on lisait dans le manuscrit incomplet; il n'avait pas de jours vides, mais il était aisé de constater que ces vides avaient été comblés par des noms inscrits de seconde main. On possédait maintenant l'œuvre martyrologique de Bède en entier et on en posséda bientôt trois autres exemplaires, trouvés dans des bibliothèques de Rome et qui existent encore. Ici encore des additions comblaient les jours vides, mais le fonds concordait avec le texte des manuscrits de Bouhier et de la reine. L'examen des martyrologes, conservés à la cathédrale d'Arras et dans les monastères de Saint-Martin de Tournai et de Saint-Lambert de Liessies, permit de reconnaître, une fois de plus, l'œuvre de Bède, avec des additions. Henschen et Papenbroeck en conclurent que ce martyrologe augmenté était celui dont parlaient Adon et Usuard, le martyrologe de Florus.

Ils en doutaient si peu qu'en tête du tome IIe du mois de mars des *Acta sanctorum*, ils imprimèrent un *Martyrologium venerabilis Bedæ presbyteri ex octo antiquis manuscriptis acceptum, cum auctario Flori ex trium codicum collatione discreto. Accedunt additiones ac supplementa ex prædictis omnibus manuscriptis collecta*. Ainsi, sans enquête critique et sans preuves suffisantes, les additions communes aux trois manuscrits belges étaient gratuitement attribuées à Florus; erreur contre laquelle la préface et le martyrologe d'Adon eussent dû mettre en garde. On vécut dans cette conviction depuis le IIe tome de mars (1668) jusqu'au VIe tome de juin (1714), lequel contenait le martyrologe d'Usuard accompagné d'une préface du P. du Sollier : *Martyrologium Usuardi monachi, hac nova editione ad excusa exemplaria quatuordecim, ad codices mss. integros decem et septem, atque ad alios ferme quinquaginta collatum, ab additamentis expurgatum, castigatum et quotidianis observationibus illustratum opera et studio Joa. Bapt. Sollerii, Societatis Jesu theologi*, in-fol., Antwerpiæ, 1714 [8].

Le P. du Sollier observe qu'Adon a travaillé sur le martyrologe de Bède, accru par Florus; par suite, on doit s'attendre à retrouver quelque chose de ces deux rédactions dans la sienne. Or, on constate qu'Adon a emprunté presque mot pour mot ce qui est mis sous le nom de Bède, mais qu'il n'a rien accepté de ce qu'on a publié sous le nom de Florus; d'où il faut conclure que ce qui a été attribué à Florus n'est pas ce qu'Adon connaissait sous le nom de cet auteur, et Florus restait à découvrir.

Le P. du Sollier ne s'en tint pas là; il voulut découvrir Florus et voici comment il s'y prit : Le *Spicilegium* de dom Luc d'Achery contient un calendrier en vers copié dans un manuscrit de Saint-Remi de Reims du IXe siècle [9]. L'opuscule est d'origine anglaise et présente presque tous les noms de saints contenus dans le martyrologe publié sous le nom de Bède, incomparablement plus riche de noms et de notices. Le calendrier en vers était attribué à Bède, et du Sollier prétendait qu'il représentait la rédaction primitive de Bède. Celui-ci avait enrichi ce calendrier de notices qui passèrent dans le martyrologe en prose où elles sont reconnaissables quand elles correspondent à certains noms inscrits au martyrologe poétique. Les autres notices qui se trouvent dans Adon doivent marquer l'apport personnel de Florus. En définitive, le martyrologe publié par Henschen et Papenbroeck, sous le nom de Bède, se trouvait être l'édition de Bède par Florus, mais, sur bien des points, le calendrier de Saint-Remi de Reims serait insuffisant pour faire le départ entre l'œuvre de Bède et les additions de Florus.

[1] *Tomus VI de probatis sanctorum historiis... opera atque studio F. Jacobi Mosandri carthusiani... Quibus subiunctum deinde est valde desideratum hactenus reverendiss. D. Adonis archiepiscopi Trevirensis martyrologium nunc primum integre editum*. Coloniae Agrippinae, in-fol., 1581. Le martyrologe d'Adon y occupe les pages 1083-1235. — [2] Baronius, *De martyrologio romano*, c. VIII. — [3] *Acta sanct.*, janvier t. I, p. XLVII. — [4] *P. L.*, t. CXXIII, col. 143. — [5] *P. L.*, t. CXXIII, col. 599-600. — [6] Aujourd'hui *Vatic. Ottobon. lat. 313*. — [7] Aujourd'hui, Montpellier, bibl. École de médecine, *H. 410*. — [8] *P. L.*, t. CXXIII-CXXIV. — [9] *Spicilegium*, t. X, p. 126-129; édit. in-folio, t. II, p. 23; cf. *P. L.*, t. XCIV, col. 603.

L'édition d'Usuard souleva la contradiction de dom Bouillart, mais la préface fut accueillie et ses conclusions furent admises pendant deux siècles. Entre autres choses, du Sollier y soutenait l'origine romaine du *Vetus romanum* à qui il imposa le vocable de *Parvum romanum* qui lui est resté, l'authenticité du texte d'Adon publié par Rosweyde, l'antériorité d'Adon par rapport à Usuard.

Il n'y a qu'un souvenir à donner à deux projets avortés vers le milieu du XVIIIe siècle pour la publication d'un *Corpus* des martyrologes. Le premier est du P. Antoine Zaccaria (1743), il ne reçut pas même un commencement d'exécution, car les notes amassées par l'auteur n'ont pas été retrouvées et on est en droit de douter de leur existence. Le deuxième projet (1744) avait pour auteur le P. Galland, de l'Oratoire, et sa *Bibliotheca martyrologica* aboutit à un prospectus et à des collations qui ne permettent pas de regretter l'échec de ce grand projet.

L'année suivante, 1745, Dominique Giorgi fit paraître un *Martyrologium Adonis archiepiscopi Viennensis, ab Heriberto Rosweydo S. J. theologo iam pridem ad mss. exemplaria recensitum, nunc ope codicum bibliothecæ vaticanæ recognitum et adnotationibus illustratum opera et studio Dominici Georgii SS. Domini nostri Benedicti XIV P. M., ab intimo sacello. Accessere martyrologia et kalendaria aliquot ex vaticana et aliis bibliothecis eruta, nunc primum in lucem edita*, Romæ, 1745. L'ouvrage était en préparation depuis seize ans; sans doute avec plusieurs autres. C'était, pour le fonds, l'édition de Rosweyde avec une collation des manuscrits *Vat. Reg. 511, 512, 514* et *Paris. lat. 12582*, et des notes dans lesquelles Giorgi se montrait l'érudit que nous avons maintes fois rencontré.

En 1884, Duemmler donna une édition critique du martyrologe de Wandelbert, dans *Monumenta Germaniæ historica, Poetæ carolini*, t. II, p. 569-603; et, en 1885, publia le martyrologe d'Hermann de Reichenau, dans *Forschungen zur deutschen Geschichte*, t. XXV, p. 195-220. En 1898, parut la description du martyrologe de Wohlfard de Herrieden, dans *Analecta bollandiana*, t. XVII, p. 5-23; et en 1902, J. Condamin et J.-B. Vanel donnèrent le *Martyrologe de la sainte Église de Lyon. Texte latin inédit du XIIIe siècle transcrit sur le manuscrit de Bologne et publié avec préface, appendices, notes et table onomastique*, in-8°, Lyon, 1902.

L'étude des martyrologes a été abordée à différentes reprises depuis le P. du Sollier, les exposés les plus importants sont ceux du P. Victor de Buck, *Recherches sur les calendriers ecclésiastiques* dans *Précis historiques*, Bruxelles, 1877, t. XXVI, p. 12, 65, 143; Ch. de Smedt, *Introductio generalis ad historiam ecclesiasticam critice tractandam*, in-8°, Gandavi, 1876, p. 127-158; H. Grisar, *Le origini del martirologio romano*, dans *Civiltà cattolica*, 1893, p. 292-305, 653-669 et réimprimé dans *Analecta romana*, in-8°, Roma, 1899, t. I, p. 231-258; R. Merlet et Clerval, *Le martyrologe de l'Église de Chartres*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1894, t. LV, p. 681 sq., 703 sq.; J. Veith, *Die kirchlichen Martyrologien*, dans *Historisch. Politische Blätter*, 1895, t. CXVI, p. 489-498, 629-643; 1896, t. CXVII, p. 469-482, 785-798; enfin dans les *Études d'histoire des dogmes et d'ancienne littérature ecclésiastique, Les martyrologes historiques du Moyen Age, Étude sur la formation du Martyrologe romain*, par H. Quentin, in-8°, Paris, 1908.

2. Le martyrologe de Bède. — Bède rédigea, nous apprend-il, un *martyrologium de nataliciis sanctorum martyrum diebus, in quo omnes quos invenire potui, non solum qua die, verum etiam quo genere certaminis vel sub quo indice mundum vicerint, diligenter annotare studui.* Adon et Usuard précisent un détail caractéristique : ce martyrologe conservait un certain nombre de jours vides. Cette particularité se retrouve dans l'édition procurée par Henschen et Papenbroeck; reste à savoir si cette édition représente le martyrologe de Bède ou celui de Florus qui, lui aussi, avait conservé des jours vides? Il faut, pour élucider cette question, recourir aux manuscrits, qui sont au nombre de quinze et se divisent en deux classes sensibles surtout sur le terrain des courtes mentions. L'une, représentée par le manuscrit de Saint-Gall *451*, se rapproche assez bien de l'archétype; l'autre a reçu déjà de nombreuses additions aux jours laissés vides dans le texte original. La première de ces recensions a été utilisée par Rhaban Maur, la seconde par le pseudo-Florus, dont les œuvres n'ont eu, ni l'une, ni l'autre, une grande diffusion.

Tous les manuscrits du martyrologe de Bède commencent l'année aux calendes de janvier, sans préface. Tous, également, sont d'accord pour nous donner un ensemble de 114 notices de caractère historique concernant les saints. A côté des notices historiques, tous les manuscrits présentent aussi un certain nombre de mentions brèves, mais sur ce point l'accord n'existe plus. Connaissant ainsi d'une façon concrète le contenu du martyrologe, on peut aborder l'analyse des notices historiques au point de vue de leur provenance et en subordonnant les notices martyrologiques à leurs sources réparties en trois catégories : les sources hagiographiques proprement dites (vies, passions, miracles, etc...), les sources littéraires (écrits des Pères, des auteurs ecclésiastiques), le martyrologe hiéronymien. On constate ainsi que, sur 114 notices historiques, Bède a eu recours à environ 50 passions et gestes et à 12 auteurs ecclésiastiques.

Il s'agit ensuite d'examiner la valeur des dates fournies par le martyrologe de Bède. Les simples mentions des manuscrits de la *première* classe reproduisent pour la plupart la date du martyrologe hiéronymien. Lorsque ce document fait défaut ou est contredit, il s'agit presque toujours de personnages de l'époque apostolique ou des saints orientaux : dans le dernier cas, c'est avec le synaxaire de Constantinople que l'accord se fait presque complet. Les mentions propres aux manuscrits de la *seconde* famille dérivent au contraire, principalement, de livres liturgiques : cet apport est le résultat d'une collation du martyrologe de Bède avec un sacramentaire du type grégorien. Pour les notices historiques, on peut constater le soin de Bède à ne rien innover et à placer les saints auxquels il consacre une notice à la date qui leur est assignée par les documents qu'il utilise. Toutefois, le martyrologe hiéronymien est le guide préféré de Bède.

Possédons-nous dans les manuscrits le texte authentique de Bède? Leur archétype n'a été copié qu'après la mort de saint Boniface (755), c'est-à-dire au moins vingt ans après la mort de Bède lui-même (735). Néanmoins, l'aspect extérieur de l'ouvrage, les noms des saints, les dates, les auteurs exploités, la méthode selon laquelle sont exécutés les extraits, tout concourt à faire reconnaître dans le texte étudié l'œuvre authentique de Bède. Celui-ci n'a-t-il pas utilisé comme fonds de son martyrologe un autre martyrologe préexistant? Ce n'est pas chose impossible, mais nous n'en avons pas la preuve, ni aucun moyen de répondre de façon certaine et précise. En définitive, tout porte à croire que nous avons dans la *première* classe de manuscrits l'œuvre de Bède, à très peu de chose près, telle qu'elle est sortie de ses mains.

3. Le martyrologe poétique de d'Achery. — Nous avons dit déjà que le P. du Sollier voulait transformer ce calendrier et en faire l'œuvre originale de Bède, au moyen de quoi on débarrassait celle-ci des additions reçues dans la suite. Ce calendrier est représenté par six manuscrits; celui qui servit à dom d'Achery n'a pas été retrouvé. Cette pièce est un simple calendrier obituaire de l'Église d'York ou du monastère de Ripon

et n'a aucun rapport avec Bède, ni avec son martyrologe. Encore moins pourrait-il servir à établir les limites du martyrologe de Florus.

4. Le martyrologe lyonnais, ms. lat. 3879. — Ce martyrologe dérive immédiatement de l'œuvre de Bède comme celui de Rhaban Maur et le pseudo-Florus publié par Papenbroeck. Le martyrologe de Rhaban Maur est resté sans influence sur la série des martyrologes historiques. Aucun des auteurs par lesquels Bède se rattache directement à Usuard ne l'a connu. L'ouvrage est fort inférieur à celui de Bède qui savait du moins se tenir en garde contre le merveilleux excessif, mais est-ce bien là une raison de son peu de succès? Le Moyen Age ne se montrait pas d'ordinaire si difficile. Quoi qu'il en soit, le martyrologe de Rhaban fut peu copié, peu répandu; on n'en signale guère plus de six de nos jours. Le martyrologe du pseudo-Florus jouit de moin :de réputation encore, quoiqu'il soit aussi intéressant que les autres martyrologes du IXe siècle, ses contemporains. Il a été un peu plus copié que le précédent et on en peut signaler six manuscrits dont deux ont disparu, mais le groupe bien nettement localisé, grâce à une série de particularités saillantes, provient de Saint-Quentin ou, tout au moins, il a été retouché et augmenté dans cette région. Malgré son intérêt, ce martyrologe, comme celui de Rhaban, est complètement en dehors de la ligne Bède-Usuard.

Tout autre est le cas du martyrologe lyonnais, représenté par le manuscrit *lat. 3879* de la Bibliothèque nationale, qui représente un stade totalement inconnu du développement martyrologique entre Bède et Florus.

Cette rédaction a pour base un manuscrit de Bède de la seconde famille, dont le texte, très exactement reproduit, a été considérablement amplifié; le nouveau rédacteur ne s'est pas contenté d'ajouter de nouvelles notices, il a tenu encore à développer les notices préexistantes, en sorte que le nombre de saints ou groupes de saints commémorés passe de 258 à 387. Tout l'effort a porté sur la partie historique du martyrologe, et notamment un passionnaire espagnol a été mis largement à contribution; des emprunts fort nombreux sont faits au martyrologe hiéronymien pour les simples mentions. Les manuscrits qui nous en sont parvenus se présentent sous trois recensions de plus en plus développées : la première est représentée par les fragments d'un manuscrit de Sainte-Croix au diocèse d'Embrun (Paris, *lat. 5554*); la seconde, qu'on retrouve notamment dans le manuscrit de Saint-Pierre de Mâcon (Paris, *lat. 5254*), renferme plus de quatre cents additions; la troisième, contenue dans le manuscrit d'Epternach (Paris, *lat. 10158*), ajoute plus de cinquante notices au texte précédent. Il est difficile de déterminer laquelle de ces rédactions est l'œuvre de Florus. Wandelbert, auquel il envoya un martyrologe, utilisa un manuscrit de la seconde classe, mais il ne dit pas que Florus en ait été l'auteur. D'autre part, Adon, qui se servit de la troisième recension, en attribue la composition au diacre de Lyon; attribution bien surprenante, si celui-ci n'était l'auteur que de quelques notices. Il y a donc lieu, ce semble, de ne pas prendre à la lettre le témoignage de Wandelbert et de désigner, sans prétendre à une précision absolue, sous le nom de Florus, l'une et l'autre rédactions.

La présence, dans le martyrologe, de notices concernant les saints espagnols s'explique par l'utilisation par le rédacteur d'un passionnaire espagnol. Après les notices des saints espagnols, les plus remarquables sont celles qui sont consacrées aux saints français, parmi lesquels ceux de la région lyonnaise sont les plus favorisés. Pour un saint italien (Paulin de Nole) et une sainte allemande (Afra), nous avons une trentaine de saints français dont plus des deux tiers appartiennent à Lyon et aux régions avoisinantes. Et ce serait là une raison suffisante de placer la composition du martyrologe à Lyon si nous n'en avions pas d'autres; mais celles-ci existent. Les deux seules notices qui contiennent la mention de particularités locales sont deux notices lyonnaises; ensuite deux fêtes différentes attribuées à saint Just et quelques autres particularités, en sorte qu'il ne semble pas que, devant cet ensemble de détails, parfaitement concordants, il y ait lieu de mettre en doute l'origine lyonnaise. Le manuscrit date de la première moitié du IXe siècle, mais ce n'est pas l'original, car il a déjà reçu des additions. Il reproduit la courte notice de Bède sur les martyrs Scillitains, dont la translation à Lyon est signalée dans la rédaction suivante. Le martyrologe du ms. *lat. 3879* est donc antérieur à cette translation, c'est-à-dire à l'année 806.

Nous voyons maintenant le martyrologe lyonnais s'augmenter, peut-être en une seule fois, de près du double, dans la région d'où il est originaire, puis continuer à s'accroître sans cesse jusqu'au jour où Adon le recueillera, le modifiera, l'augmentera encore pour enfin lui laisser son nom.

Le manuscrit Paris, *lat. 3879* ne contient plus de jours vides comme celui de Bède dont il dérive; ces vides ont été comblés par des additions hiéronymiennes. Un dérivé direct du *3879*, d'après le ms. *Vatic. Reg. 441*, a été publié par D. Giorgi sous le nom de *Martyrologium Fuldense*, en appendice à son édition d'Adon (1745, p. 656-675), parce qu'il avait pensé y reconnaître un composé d'Adon et d'Usuard. En réalité, c'est un exemplaire du martyrologe lyonnais augmenté de notices empruntées à la recension auxerroise du martyrologe d'Adon. Le *Fuldense* est une œuvre tardive, restée sans influence et placée en dehors de la ligne Bède-Usuard.

Les autres manuscrits, ceux qui ajoutent notablement au Paris, *lat. 3879*, sont au nombre de neuf. Tous ces manuscrits ont le même fonds, constitué par la reproduction intégrale du martyrologe lyonnais, augmenté d'un nombre très considérable de nouvelles notices [1]. Il ne s'agit toutefois pas d'un texte définitivement arrêté, mais d'un ouvrage en voie de formation. Comme la rédaction du ms. *lat. 3879* qu'elles complètent, les recensions contenues dans ces manuscrits sont originaires de Lyon, ou tout au moins de la région lyonnaise. Arrivé au point où l'ont amené les recensions dont on vient de parler, notre martyrologe ressemble singulièrement à l'ouvrage d'Adon de Vienne, et cette ressemblance, sauf un certain nombre d'additions et une série de changements de dates, va, on peut le dire, jusqu'à l'identité. Ceci est d'autant moins surprenant qu'Adon lui-même avoue que l'ouvrage de Florus a fourni le fonds du sien. Il s'est borné à combler les jours vides, à réformer les dates et à bourrer d'emprunts, faits aux passionnaires, certaines notices trop maigres à son gré. Or, ce sont là, précisément, les points sur lesquels portent les différences entre notre martyrologe et celui d'Adon.

Florus en serait-il l'auteur? Heureusement doué, sérieusement instruit, Florus fut, en son temps, une

[1] Un de ces manuscrits, le n. *925* de la bibliothèque de l'université de Bologne, a été publié avec beaucoup de soin par J. Condamin et J.-B. Vanel, *Martyrologe de la sainte Église de Lyon. Texte latin inédit du XIIIe siècle transcrit sur le manuscrit de Bologne et publié avec préface, appendices, notes et table onomastique*, in-8°, Lyon, 1902; cf. *Anal. boll.*, 1902, t. XXI, p. 93-94; *Rev. hist. et littér. rel.*, 1903, t. VIII, p. 602-603; malheureusement, les éditeurs insuffisamment préparés à leur tâche n'ont vu dans ce texte qu'un résumé du martyrologe d'Adon.

lumière de l'Église de Lyon. Nous ignorons les dates exactes de sa naissance et de sa mort, mais, d'après ce que nous savons de certaines de ses œuvres faciles à dater, on peut dire que sa période d'activité s'étend entre 830 environ et 852, en sorte que, faisant la part de ce qui nous échappe, on est en droit de fixer la rédaction d'un martyrologe entre 820 et 860, dates extrêmes. Or, le manuscrit Paris, *lat. 3879*, dont nous avons dit qu'il doit être antérieur à 806, ne peut être l'œuvre de Florus. De plus, ses caractères intrinsèques s'opposent à son attribution à Florus; on y remarque une ignorance à peu près absolue des Pères et de la littérature ecclésiastique dont Florus, dans ses ouvrages, fait un usage constant. Au contraire, les deux recensions du manuscrit Paris, *lat. 5254* et de Par., *lat. 10018* et *10158*, postérieures à 806 et antérieures à Adon, peuvent être facilement représentatives de la composition martyrologique de Florus. De plus, ces deux recensions, par la nature savante des sources employées dans leur composition, rappellent les œuvres érudites du diacre de Lyon.

Celui-ci ne dit nulle part, dans ses œuvres, qu'il ait composé un martyrologe, mais il aimait à placer en tête des ouvrages copiés ou corrigés par ses soins, des préfaces en vers destinées à rappeler son propre souvenir. Une de ces préfaces nous est conservée sous le titre de *Titulus libelli ad altare sancti Stephani oblati*, sans autre destination connue et n'a pu être composée que pour un livre consacré au cycle des fêtes des saints, c'est-à-dire pour un martyrologe ou pour un passionnaire. Nous pouvons croire que le *Titulus libelli* servait de préface à un martyrologe offert à la cathédrale de Lyon par un de ses chanoines qui n'était autre que Florus, mais il semble plus probable que sa dernière partie aura été destinée à servir de finale ou de conclusion au martyrologe.

Wandelbert de Prüm composa, en 848, un martyrologe en vers pour la rédaction duquel il consulta Florus, le priant de lui procurer un exemplaire. Florus acquiesça à sa demande et utilisa un manuscrit très voisin du Par., *lat. 5254*, à lui communiqué. Le prêt avait lieu avant 848. Wandelbert, en profitant du travail, ne paraît pas avoir eu l'idée que Florus lui-même pouvait en être l'auteur.

Adon de Vienne a séjourné à Prüm et à Lyon. Dans la première résidence, il a pu avoir connaissance des textes martyrologiques envoyés par Florus à Wandelbert, mais il n'en dit et n'en montre rien. A Lyon, il a rédigé son propre martyrologe et il a pu connaître personnellement Florus, à qui il attribue une augmentation du martyrologe de Bède : *martyrologium quod venerabilis Flori studio in labore domni Bedæ accreverat.* Adon a reproduit tout entière, et sans en rien omettre, l'œuvre de son prédécesseur. Or, nous retrouvons chez lui, non seulement tout le texte de Bède et tout celui du martyrologe lyonnais de Paris, *lat. 3879*, avec l ensemble des notices et des mentions ajoutées à ce fonds primitif par les mss. Par., *lat. 10018* et *10158*, mais aussi toutes les additions des manuscrits les plus avancés. Il est manifeste qu'Adon a connu et employé, sous le nom de Florus, un exemplaire de la recension des mss. Paris, *10018* et *10158*.

Quand à Usuard, il a suivi, dit-il, le martyrologe hiéronymien et celui de Bède, mais comme l'un abrège à l'excès et que l'autre a des jours vides, il s'est attaché à suivre principalement Florus, *Præterea et venerabilium, Hieronymi scilicet ac Bedæ presbyterorum, piis quamvis succinctis super hoc provocabar descriptis; quorum prior brevitati studens, alter vero quamplures dies intactos relinquens, multa inveniuntur huius operis præterisse necessaria. Quos tamen secutus, censui et Flori viri memorabilis latiora iam in eo ipso sequi vestigia, præsertim in secundo eiusdem libro. Ibi enim multa quæ in priore omiserat, et correxit et addidit.* Ainsi donc, Usuard a connu non pas un, mais deux martyrologes attribués à Florus, et le second réalisait un progrès notable sur le premier par ses additions et ses corrections. Mais Usuard est dans l'erreur, il s'est trompé sur l'origine de ce qu'il nomme le « second livre de Florus ». L'auteur qu'il désigne ainsi n'est pas Florus, mais Adon, ainsi que l'a fait observer le P. du Sollier; il s'ensuit que l'expression de « second livre de Florus » est erronée et que les deux martyrologes, celui d'Adon et celui de Florus qu'Usuard consultait, se ressemblaient à tel point qu'on pouvait les prendre pour deux éditions successives d'un même ouvrage. Cette ressemblance autorise à conjecturer que le martyrologe, désigné par Usuard sous le nom de « premier livre de Florus », est une des recensions mentionnées plus haut et la preuve a été donnée que c'est celle du manuscrit Paris, *lat. 5254*, peut-être a-t-il connu aussi la recension des deux mss. Paris, *lat. 10018* et *10158*. De tout ceci, on conclut que Florus connaissait certainement la recension du *5254* et que c'est seulement après l'introduction des additions propres à la recension *10018-10158* que le martyrologe fut connu et utilisé par Adon sous le nom de Florus.

5. Le Parvum romanum. — Dans la préface de son martyrologe, Adon déclare qu'il a employé, avec l'ouvrage de Florus, un autre martyrologe très ancien, envoyé autrefois de Rome à Aquilée par le pape à un saint évêque. Ce texte vénérable lui a été communiqué, à lui Adon, pour quelques jours, pendant un séjour à Rome, et il a profité de l'occasion pour le transcrire. Ce martyrologe, publié par Héribert Rosweyde en 1613, longuement défendu par le P. du Sollier en 1714, fut proclamé par le P. Victor de Buck, en 1877, un ouvrage d'origine romaine composé vers l'année 740. Attaqué par Du Saussaye, Fiorentini et Henri de Valois, défendu par les bollandistes, cet ouvrage était tiraillé de façon plaisante. Pendant que J.-B. De Rossi et H. Achelis le considéraient comme contemporain de Bède (fin du VIIe, début du VIIIe siècle), M. A. Dufourcq lui assignait le commencement du VIIe siècle (608-638) et L. Duchesne le repoussait entre la fin du VIIIe et le début du IXe siècle. En réalité, ce martyrologe a été rédigé tard dans le IXe siècle et il n'a aucune valeur historique. Sur les 595 mentions de saints qu'il contient, 475 sont empruntées à la rédaction la plus tardive de Florus, dont les expressions même ont souvent été reprises. Les cent vingt courtes notices qui y ont été ajoutées sont empruntées aux passions des martyrs romains, à l'Ancien et au Nouveau Testament, à l'*Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe, au *De viris illustribus* de saint Jérôme. On remarque, dans l'utilisation de ces sources, la préoccupation constante de donner un caractère d'ancienneté au document et d'accuser son origine romaine. Ainsi tout ce qui concerne les martyrs de Rome est circonstancié, soigneusement localisé et volontiers qualifié d'ancien; tandis que les noms de saints pris dans Florus ne sont cités qu'avec une courte indication topographique et ont été soigneusement choisis à l'exclusion de ceux dont le culte était trop récent ou trop régional. L'étude des changements de date injustifiés, opérés par le nouveau rédacteur, les sources qu'il exploite — elles se réduisent presque toutes aux *Gesta martyrum* romains — et la méthode qu'il suit ne permettent pas de mettre en doute que l'auteur du *Parvum romanum* est un faussaire. Il est, dès lors, incontestable qu'Adon, en présentant le *Parvum romanum* comme un martyrologe fort ancien qui lui avait été communiqué par un religieux de Ravenne, ou bien a été surpris dans sa bonne foi par un faussaire, ou bien a cherché lui-même à tromper. Cette seconde hypothèse est seule admissible. Déjà, dans l'usage qu'il avait fait d'autres sources histori-

ques, Adon s'était montré un travailleur peu scrupuleux. Quand on voit après cela le *Parvum romanum*, que personne n'a jamais connu que par lui, venir régulièrement et comme à point nommé confirmer toutes les assertions dont on chercherait vainement ailleurs une confirmation, on est obligé de conclure que ce martyrologe ne peut avoir d'autre auteur que celui qui en a fait un usage si avantageux. Une série d'anomalies viennent confirmer cette conclusion qu'Adon est non seulement le divulgateur, mais l'auteur du *Parvum romanum*.

La fabrication du *Parvum romanum* doit se placer, semble-t-il, entre le moment où Adon mit au jour la première édition de son martyrologe et celui où il donna une seconde édition légèrement augmentée. Ce faisant, Adon ne veut glorifier aucune Église aux dépens des autres : il s'agissait pour lui de soutenir les affirmations contenues dans son grand martyrologe et d'éclipser tous ses concurrents par l'impeccabilité dans le choix des dates, la relation des traditions les plus anciennes, l'insertion des particularités d'origine soi-disant romaine.

6. Le martyrologe d'Adon. — Le martyrologe d'Adon n'est qu'un développement du *Parvum romanum* et de Florus, auxquels ont été ajoutées quelques notices empruntées aux passions des saints. Il se présente sous trois formes différentes : la première, qui n'a été conservée dans aucun manuscrit connu, a inspiré Usuard; la seconde est précédée d'une préface d'Adon et du *Parvum romanum ;* la troisième est caractérisée par l'abolition de quelques saints viennois. Le martyrologe lui-même a été composé à Lyon entre 850 et 859-860, du moins la première édition. Il en existe trois éditions, la première, composée à Lyon et qui ne fut probablement pas signée; la seconde, contenant le nom d'Adon, une préface et le *Parvum romanum*, rédigée probablement à Vienne; la troisième, caractérisée par une longue liste de mentions d'origine viennoise, et à propos de laquelle on peut se demander si Adon lui-même s'en est personnellement occupé.

Tandis que Bède et l'auteur du martyrologe lyonnais ont pris un soin scrupuleux et généralement éclairé d'indiquer les fêtes des saints à leur jour traditionnel et méritent généralement confiance, Florus s'est souvent maladroitement servi du martyrologe hiéronymien; aussi rencontre-t-on chez lui des parties faibles à côté d'autres excellentes. Quant à Adon, il a contribué dans une mesure considérable à troubler les traditions des martyrologes, et on retrouve son influence néfaste dans presque toutes les questions qui ont le plus embarrassé les historiens. Cette influence, à laquelle n'a échappé aucun recueil postérieur, se prolonge par l'intermédiaire d'Usuard jusqu'au martyrologe romain.

L'étude des sources utilisées par les martyrologes a une importance considérable; car ils y ont eu chacun directement recours, et la valeur de leurs remaniements ne peut s'apprécier que par comparaison. Pour ne parler que des vies de saints, Bède en utilisa 54, l'auteur du martyrologe de Lyon 65, Florus 44, Adon 89 pour son martyrologe et 44 pour le *Parvum romanum*. Sans doute, certaines de ces passions ont été utilisées par plusieurs d'entre eux, mais c'est le petit nombre. Il s'ensuit que nous avons là une attestation d'existence et souvent un critère d'appréciation de ces textes à partir du VIIIe ou du IXe siècle. Un exemple suffira à la mettre en lumière. On s'est efforcé de prouver que la passion des saints Marcellin et Pierre était une œuvre du IXe siècle, postérieure à Einhard. Or, l'usage qu'en a fait Bède montre qu'elle existait déjà au commencement du VIIIe siècle. L'étude des passions et celle des martyrologes s'éclaire ainsi mutuellement [1].

7. Dérivés du martyrologe d'Adon. — Ces dérivés sont au nombre de cinq ; 1° le martyrologe d'Usuard; 2° le martyrologe d'Auxerre, attribué à Adon par Mabillon et Giorgi; 3° le martyrologe de Notker; 4° le martyrologe d'Hermann Contract; 5° le martyrologe de Wohlfard.

A. *Le martyrologe d'Usuard.* — Usuard, moine de Saint-Germain-des-Prés, est l'auteur d'un martyrologe qui peut être considéré comme une édition abrégée de celui d'Adon de Vienne. Le prologue est adressé à Charles le Chauve; il fut écrit vers 875. Usuard, dans sa préface, nomme ceux qui l'ont précédé dans la voie qu'il va suivre ; Jérôme, Bède et Florus; chose singulière, il ne souffle mot d'Adon. Son martyrologe a obtenu la plus large vogue au Moyen Age et le nombre des manuscrits conservés est considérable. Il peut être utile d'en mentionner plusieurs :

Angers : bibliothèque de la ville, mss. *279, 713, 714, 715.*

Brixen : bibliothèque du séminaire, ms. n. *44*, C. II.

Carlsruhe : bibliothèque grand-ducale, fonds Saint-George, ms. *VII.*

Florence : bibliothèque médicéenne, ms., *pl. XXI, Cod. 30;* Bibliothèque nationale, ms. *B. 4.734; D. 7.1158;* fonds Saint-Marc, ms. *1, IX, 24;* bibliothèque Riccardiana, ms. *298.*

Londres : Musée britannique, fonds Harléien, mss. *82, 2902, 2939, 2957, 2987, 2993, 3047, 3251;* fonds Arundel, ms. *68 ;* fonds Royal, ms. *2 A. XIII; 7. E. VI;* fonds Cottonien, mss. *Claud. D. III;* Iul. *B. VII;* Vit. *C. XII;* fonds Lansdown, ms. *366;* fonds Egerton, mss. *772 ;* mss. *Addit., 11443, 16918, 18028, 12495, 21362, 22285, 23935.*

Milan : bibliothèque ambrosienne, mss. *D. 273,* Inf; *E. 72,* Inf; *H. 5,* Inf; *H. 186,* Inf; *H. 230,* Inf; *M. 75,* Sup.; *N. 51,* Sup.; *I. 34,* Sup.; bibliothèque Brera, ms. *AG. XI, 28.*

Munich : bibl. dite royale, mss. *lat. 494, 646, 1021, 1026, 1031, 1032, 1033, 1035, 1043, 1048, 1077, 4684, 5509 a, 5519, 5595, 7390, 10170, 10171, 13081, 14810, 14868, 18947, 21556.*

Novare : bibliothèque du chapitre, ms. *CXIX.*

Oxford : bibliothèque bodléienne, *731, 821;* Canonici Lit. *301, 333;* Rawl. Lit. *A. 371; B. 328; B. 486; D. 1225; E. 42;* Laud. Misc. *240, 393, 425;* Gough. Lit. *4;* Jones *9;* Add. *A. 283;* Lat. Lit. *A. 6* (anc. Phillips, *3335*).

Padoue : bibliothèque du chapitre, ms. *A. 48; B. 30;* bibliothèque antonienne, ms. *XXIII, 700.*

Paris : Bibliothèque nationale, *lat. 1539, 1540, 5185 c. c., 5187 a, 5241, 5242, 5243, 5245, 5246, 5252, 5258 a, 5260, 5547, 5548, 5549, 5553, 5554, 9226, 9728, 9754, 9863, 9883, 9942, 9970, 10062, 10104, 10838, 10839, 10886, 11000, 11673, 12584, 12833, 12834, 12885, 13745, 13746, 13882, 13889, 14673, 15024, 15025, 15054, 16049, 17177, 17620, 17621, 17622, 17742, 17743, 18292, 18362;* Nouv. acquis., *lat. 213, 214, 429, 1540;* bibliothèque de l'Arsenal, mss. *372, 933, 959, 1069, 1070, 1159;* bibliothèque mazarine, mss. *1694, 1708* (extraits), *3356;* bibliothèque Sainte-Geneviève, ms. *566.*

Rome : bibliothèque vaticane, fonds Vatican, mss. *lat. 4773, 4849, 5415, 5416, 5417, 5418, 5743, 6827, 7658, 9304, 9417 ;* fonds Ottoboni, mss. *lat. 91, 163, 176, 575;* fonds Palatin, mss. *lat. 384, 835;* fonds de la Reine, mss. *lat. 249, 429, 513, 515;* bibliothèque Barberini (aujourd'hui au Vatican), mss. *lat. XI, 154, XI, 166 ;* Archives de la basilique de Saint-Pierre du

[1] H. Moretus, dans *Anal. boll.*, t. XXVII, 1908, p. 65-69; L. Van der Essen, dans *Rev. d'hist. eccl.*, t. XI, 1910, p. 338-344.

Vatican, mss. *H. 56*, *H. 57;* bibliothèque Angelica, ms. *397* (*D. 33*); bibliothèque Casanate, ms. *578 ;* bibliothèque Vallicelliane, ms. *E. 59;* bibliothèque Victor-Emmanuel, mss. *1190* (Sessoriana *155*), *1452* (Sessoriana *72*); archives de la basilique de Sainte-Marie du Transtévère, ms. non coté, conservé dans une armoire *A*.

Saint-Paul de Carinthie : bibliothèque de l'abbaye, fonds de Saint-Blaise, mss. Perg., *31* (*25.4.18*), *71* (*25.2.1*), Chart. *275* (*27.3.25*).

Stuttgart : bibliothèque dite royale, mss. Hofbibl. ascet., *64*, in-4°, et *163*, in-4°; Hofbibl., hist., *90* in-fol.; Brev.-liturg., *131*, in-4°; Phil. theol., *141*, in-4°; Wirtemb. *71*, in-4°.

Udine : bibliothèque de l'archevêché, mss. in-fol., *37*, in-4°, *22*.

Venise : bibliothèque de Saint-Marc, ms. Cl. *IX*, Cod. *XCI*.

Vérone : bibliothèque du chapitre, ms. *LXVI*.

Vicence : bibliothèque communale, ms. *246*.

Le martyrologe d'Usuard fut imprimé dès la fin du XVe siècle. Les plus anciennes éditions sont celles de Lübeck, 1475; d'Utrecht, 1480; de Florence, 1486; de Pavie, 1487; on trouvera l'énumération des éditions dans la préface du P. du Sollier : *Martyrologium Usuardi monachi, hac nova editione ad excusa exemplaria quatuordecim, ad codices mss. integros decem et septem atque ad alios ferme quinquaginta collatum, ab additamentis expurgatum, castigatum et quotidianis observationibus illustratum, opera et studio Joannis Baptistæ Sollerii Societatis Jesu theologi*, in-fol., Antverpiæ, 1714. (L'édition d'Usuard remplit les deux secondes moitiés des tomes VI et VII du mois de juin des *Acta sanctorum*. Elle a été reproduite dans *P. L.*, t. CXXIII, CXXIV.) Peu d'années après, dom Bouillart publia, en 1718, d'après le ms. *13745* (de la Bibl. nat.) qu'il tenait pour l'autographe d'Usuard, une nouvelle édition : *Usuardi San-Germanensis monachi, martyrologium sincerum ad autographi in San-Germanensi Abbatia servati fidem editum et ab observationibus R. P. Sollerii Societatis Jesu vindicatum, opera et studio D***, monachi benedictini e Congregatione S. Mauri*, Parisiis, 1718. Édition utilisée concurremment avec celle de du Sollier dans *P. L.*, t. CXXIII, CXXIV.

B. *La recension Adonienne.* — Ce texte est une combinaison perpétuelle du texte d'Adon (première édition) et du texte d'Usuard. Les additions, souvent fort longues, insérées par l'auteur lui assignent Auxerre comme lieu d'origine; mais il faut écarter de cette recension le nom de Névelon qui lui a parfois été attaché. L'édition de Giorgi est intitulée : *Martyrologium Adonis archiepiscopi Viennensis, ab Heriberto Rosweydo S. J. theologo iam ad mss. exemplaria recensitum, nunc ope codicum bibliothecæ vaticanæ recognitum et adnotationibus illustratum opera et studio Dominici Georgii SS. Domini nostri Benedicti XIV P. M. ab intimo sacello. Accessere martyrologia et kalendaria aliquot ex Vaticana et aliis bibliothecis eruta, nunc primum in lucem edita*, Romæ, 1745.

C. *Le martyrologe de Notker.* — Notker, moine de Saint-Gall (840-912), est l'auteur d'un martyrologe qui a été publié par H. Canisius, *Lectiones antiquæ*, t. VI, p. 761; édit. Basnage, t. III, part. 3, p. 89-184, d'après le ms. Saint-Gall *456*, du Xe siècle. Le seul qui nous soit parvenu est malheureusement incomplet du *II id. iun.* au *XIV kl. iul.*, du *VI non.* au *II non. iul.*, du *XIV kl.* au *VI kl. sept.*, et enfin du *VI kl. nov.*, au *II kl. ian.* Il arrive à Notker de copier intégralement ou d'abréger le texte d'Adon. Le nombre de ses additions s'élève à 431, un peu plus de 151 proviennent du martyrologe de Rhaban Maur, le reste est tiré du martyrologe hiéronymien, de quelques passions et vies de saints; composé après 895.

D. *Le martyrologe d'Hermann Contract.* — Ce moine de Reichenau, si laborieux, alors qu'il eût semblé avoir plus de droits qu'un autre à l'inertie monastique, composa un martyrologe, copié sur celui de Notker avec des additions très brèves; mais ce qui en fait l'originalité, c'est qu'Hermann, ayant devant les yeux Rhaban Maur et Adon qui avaient servi à Notker, s'est appliqué à transcrire intégralement les passages abrégés par Notker. Il existe trois manuscrits à la bibliothèque dite royale de Munich, *lat. 1071*, *5256*, *22058;* un à Stuttgart, Theol. philos. *209*, in-fol.

E. *Le martyrologe de Wohlfard.* — Ce moine de Herrieden a laissé un martyrologe conservé dans le manuscrit latin de Munich, n. *18100*, début du XIe siècle; il fut composé avant l'année 895. L'auteur s'est servi du martyrologe d'Adon qu'il a gonflé par des extraits de l'Écriture, des emprunts au martyrologe hiéronymien et des résumés de passions et de vies des saints. Wohlfard a eu entre les mains un exemplaire d'Adon muni de la série complète des notices additionnelles concernant les papes et rattachant ces additions au texte du martyrologe, les plaçant tantôt à la veille du jour où ils auraient dû figurer, tantôt au lendemain, ou encore au jour exact, mais à la suite d'une notice qui n'était pas celle du pape auquel se rapportait la note supplémentaire. Cf. *De martyrologio Wohlfardi*, dans *Analecta bollandiana*, t. XVII, 1898, p. 5-23; *De magno legendario austriaco*, dans *ibid.*, t. XVII, 1898, p. 24-96; *De legendario Windbergensi*, dans *ibid.*, 1898, t. XVII, p. 97-122.

XVI. Le martyrologe irlandais d'Oengus.— En 1880, Whitley Stokes publia dans *The transactions of the royal irish Academy, irish manuscript series*, t. I, part. 1, *On the calendar of Oengus*. Ce volume contient une préface de l'éditeur; trois leçons d'une préface irlandaise qui, dans les manuscrits, précède le texte du martyrologe; trois leçons du texte du martyrologe fournies par trois manuscrits du XIVe siècle et imprimées sur trois colonnes avec une traduction unique en anglais au bas des pages; les gloses de ce martyrologe, extraites du *Lebar Brecc*, ms. écrit vers la fin du XIVe siècle; des notes sur ce martyrologe extraites du même manuscrit et imprimées avec une traduction anglaise en regard; un index alphabétique du martyrologe et des notes; un index géographique; un index onomastique des notes. Un quart de siècle plus tard, en 1905, le même Whitley Stokes donna une seconde édition du même document sous ce titre : *Félire Oengusso Céli Dé. The martyrology of Oengus the Culdee critically edited from ten manuscripts, with a preface, translation, notes and indices* dans *Henry Bradshaw Society*, t. XXIX. En réalité, c'était la troisième fois que l'éditeur s'appliquait à faire connaître ce manuscrit, car, dès 1862, dans ses *Three irish glossaries*, p. 125-140, il avait publié, d'après le ms. *H. 3. 18* de Trinity College à Dublin, un recueil de gloses sur ce martyrologe dont il connaissait alors cinq manuscrits. Pour l'édition de 1880, W. Stokes n'en utilisa que quatre : le *Rawlison B. 512*, XIVe-XVe siècles; le *Rawlison B. 505*, XVe siècle; le *Laud. 610*, de 1453, à la Bodléienne d'Oxford, et le *Lebar Brecc*. Pour l'édition de 1905, il déclare que, ces quatre manuscrits étant « corrompus et incorrects », il a eu recours à six autres manuscrits dont : trois datant du XVe siècle appartenant à la bibliothèque de Cheltenham, à celle des franciscains de Dublin et à l'Académie d'Irlande *23. P. 3;* un quatrième, du XVIe siècle, au British Museum *Egerton 88;* un du XVIIe siècle, n. *5100-5104* de la bibliothèque royale de Bruxelles; enfin le *H. 3. 18* de Trinity College de Dublin.

Un autre progrès réalisé est la fixation du martyrologe non plus à la fin du Xe siècle, mais aux environs de l'an 800 et sa rédaction est non en moyen irlandais,

mais en vieil irlandais; la plupart des formes du moyen irlandais, signalées dans la première édition, sont le résultat d'altérations du texte primitif et l'œuvre des copistes.

Le martyrologe est écrit en vers de six syllabes. Le nombre des quatrains est de 591, savoir : prologue 85, martyrologe proprement dit (un pour chaque jour de l'année), épilogue 141. L'auteur, dans l'épilogue (quatrains 34, 35, 36) dit avoir tiré son travail du livre d'Ambroise, du *Sensus* d'Hilaire, de la copie de Jérôme, du martyrologe d'Eusèbe et des martyrologes irlandais. Les deux premières sources ne sont pas connues : la copie de Jérôme et le martyrologe d'Eusèbe sont le martyrologe hiéronymien.

Celui-ci, avec sa nomenclature interminable de noms d'individus et de noms de lieux, finit par sembler d'une lecture fastidieuse, et Bède, ou quelqu'un avant lui, prit l'initiative d'une réforme. Nous en avons parlé déjà, il suffit de rappeler qu'il supprima les noms de saints sur lesquels il n'avait aucune indication historique ou légendaire et il donna un résumé des actes des saints conservés. Mais il y avait des vides, par exemple pour le seul mois de janvier : le 2, le 4, le 5, le 7, le 8, le 9, le 15, le 19, le 27, le 30 et le 31. Cette circonstance nuisit au succès, le martyrologe ainsi élaboré ne pouvait répondre aux nécessités de l'office quotidien célébré dans les cathédrales et les monastères; aussi, au IXe siècle, Florus de Lyon fit une édition nouvelle où les vides étaient comblés; son exemple fut suivi, imité par Adon, Usuard et d'autres. Le martyrologe d'Oengus, s'étant maintenu en dehors de ce mouvement littéraire, conserva le type de l'hiéronymien.

La préface qui ouvre le martyrologe d'Oengus, le contenu même du martyrologe, sont d'accord avec cette donnée.

La préface le date du temps d'Aed Ordnige qui commença à régner en 898 [1]; elle ajoute qu'Oengus avait terminé son travail quand eut lieu l'assemblée de Don-Cuair qui, conformément à la décision arbitrale du chanoine Fothad, déchargea du service militaire le clergé d'Irlande. Cette assemblée eut lieu en 804 [2]. Oengus s'y trouva et présenta son œuvre au chanoine Fothad. Le martyrologe d'Oengus était donc terminé en 804. Mais on peut préciser davantage. Par inadvertance, l'auteur, oubliant qu'il n'avait à parler que des fêtes à date fixe, raconte, dans le quatrain du 15 février, que le lendemain on célébrera le dimanche, et cette indication, dans la période qui s'écoule de 798 à 804, ne peut convenir qu'à l'année 800. Il en résulte que le 15 février 800, Oengus avait déjà composé une partie de son poème didactique, probablement le prologue, le mois de janvier et le commencement de février, soit 131 quatrains sur 591.

L'étude du prologue donne des résultats d'accord avec cette donnée. L'idée développée dans ce prologue est que la gloire des saints et de l'Église, même en ce monde, est bien supérieure à la gloire menteuse des rois. Oengus fait application de cette doctrine à l'histoire d'Irlande. Sa pensée est à peu près celle de son contemporain le moine irlandais qui a glosé le saint Paul de Wurzbourg et qui, ayant à rendre le *vaniloqui et seductores* de l'apôtre, écrit : « Ceux qui sont fiers des histoires épiques dites *scél* et des traités de droit appelés *senchas* qui sont une invention des païens [3]. »

Oengus présente la même idée avec plus de développement : Ailill, époux de Medb, roi de Connaught, adversaire de Conchobar, roi d'Ulster, et du héros Cûchulainn, Ailill qui, dans l'*Enlèvement du Taureau* de Cuailngé, réunit dans son armée presque tous les guerriers d'Irlande, a disparu; Cruachan, sa capitale, est détruite, mais des chœurs de moines ne cessent de chanter des psaumes dans l'église monastique de Cluain-Maic-Nois (voir *Dictionn.*, t. III, col. 2012). Tara, résidence du roi suprême d'Irlande aux temps épiques et au début des temps historiques, n'existe plus, mais dans Armagh, métropole religieuse, habite une multitude de « champions de la sagesse ». Oengus fait plusieurs autres parallèles analogues. Parmi les exemples qui les lui fournissent, tous ceux que nous pouvons dater sont antérieurs à l'époque où son martyrologe a été composé. Les personnages les plus récents qu'il cite sont Donnchad, roi suprême d'Irlande, qui mourut en 797 [4], et saint Maelruain qui, après avoir fondé le monastère de Tallagh, mourut en 792 [5]. Quand Oengus éprouve de la tristesse, il va en vain chercher, sur le tombeau de Donnchad, des consolations qu'il trouve sur le tombeau de saint Maelruain. Si l'auteur du martyrologe attribué à Oengus l'avait composé à la fin du Xe siècle, il n'aurait vraisemblablement pas terminé au VIIIe siècle la liste de ces parallèles, il en aurait même vraisemblablement choisi d'autres. Vers l'année 800, on pouvait certainement citer comme types de la prospérité matérielle de l'Église les établissements religieux d'Armagh et de Cluain-Maic-Nois. A la fin du Xe siècle, ces établissements auraient bien plutôt dû être donnés comme exemples des tribulations du clergé, car, de 832 à 994, Armagh fut huit fois pillé par les Normands qui, deux fois, brûlèrent les églises de cette ville et qui, vers 832, forcèrent l'archevêque à se réfugier dans le midi de l'île avec la châsse de saint Patrice et qui, en 869, tuèrent ou emmenèrent prisonniers un millier d'habitants [6]. Quant à Cluain-Maic-Nois, de 816 à 968, ce monastère fut deux fois brûlé et sept fois pillé [7]. Le tableau des splendeurs matérielles de l'Église d'Irlande, telles que les dépeint Oengus dans son prologue, est antérieur aux dévastations des Normands, dont la première apparition sur les côtes d'Irlande date de 795 et dont les invasions sur le sol même de l'Irlande ne commencèrent qu'en 807 [8]. On sait que les Normands établirent des colonies sur plusieurs points de l'île et se la soumirent presque entièrement; or, dans le martyrologe d'Oengus, il n'est pas question d'eux, on n'y trouve pas même leur nom, *Gall*, en irlandais. Donc, ce martyrologe est antérieur à leur arrivée en Irlande, c'est-à-dire qu'il est de l'an 800 environ.

On trouve dans le *Felire Oengusso* [9] ou martyrologe d'Oengus, comme dans le martyrologe hiéronymien, plusieurs des caractères distinctifs de la liturgie gallicane. La Passion et la Résurrection de Jésus-Christ sont des fêtes fixes célébrées l'une le 25 et l'autre le 27 mars. Le 1er janvier, on célèbre la Circoncision de Jésus-Christ et non l'octave de Noël. Tandis que les calendriers de Rome et de Carthage ne contiennent aucune fête de la Vierge, le martyrologe hiéronymien a la fête de la *dormitio* au 18 janvier. La plus caractéristique peut-être est la fête fixe de la Résurrection, le 27 mars, que mentionne Grégoire de Tours dans l'abrégé qu'il donne du calendrier de son Église dans l'*Historia Francorum*, X, XXXI.

Le martyrologe hiéronymien avait dû pénétrer en Irlande vers la fin du VIe ou le début du VIIe siècle;

[1] O' Donovan, *Annals of the four masters*, t. I, p. 401. — [2] Id. *ibid.*, t. I, p. 407-408. — [3] Saint Paul de Wurzbourg, col. 31 *b*, lig. 15, dans *Grammatica celtica*, 2e édit., p. 1040. — [4] O' Donovan, *op. cit.*, t. I, p. 398-399. — [5] O' Donovan, *op. cit.*, t. I, p. 373, 393. — [6] *Chronicon Scotorum*, édit. Henneny, années 832, 852, 869, 898, 920, 932, 942, 994. — [7] Id. *ibid.*, années 816, 837, 842, 845, 921, 935, 941, 951, 958. — [8] *The war of the Gaedhil with the Gaill*, édit. Todd., p. XXXII, XXXV. — [9] Voir encore : J. Strachan, *Final vowels in the Felire Oengusso*, dans *Revue celtique*, t. XX, 1899, p. 191-198, 295-300; Wh. Stokes, *Notes on the martyrology of Oengus*, dans même revue, t. XXIII, 1902, p. 83-87.

avec cet exemplaire avaient pénétré certains saints français, tels que saint Agrippin, évêque d'Autun, mort en 558, et le roi Gontran, mort en 593. Or, ce martyrologe mentionnait deux saints Patrice. L'un était l'apôtre de l'Irlande, mort le 17 mars; l'autre était un certain abbé, inconnu d'ailleurs, mort le 24 août. Suivant une rédaction, ce serait à Nevers qu'aurait eu lieu son décès. De ce personnage obscur une leçon irlandaise en a fait deux : Patrice, abbé et évêque de Rosdalla, et Patrice, portier et abbé d'Armagh. Quant à Germain, la Gaule eut deux évêques de ce nom, tous les deux célèbres : un sur le siège d'Auxerre, mort en 448 (fêté le 31 juillet), l'autre sur le siège de Paris, mort en 576 (fêté le 28 mai). Nous ne pouvons dire en quels termes le martyrologe de Tallacht parlait de ces deux fêtes. Au milieu de ce martyrologe se trouve une lacune allant du 20 mai au 1er août. Le martyrologe de Tallacht mentionnait-il la fête de saint Germain d'Auxerre au 31 juillet? Nous n'en savons rien. Mais ce que nous pouvons considérer comme certain, c'est que le martyrologe de Tallacht parlait de saint Germain, évêque de Paris, à la date du 28 mai. En effet, le *Felire Oengusso* consacre à ce saint son quatrain du 28 mai : « Puisse nous protéger jusqu'au séjour des anges, de cette troupe si aimable et si heureuse, Germain, soleil de nos sages, père nourricier de Patrice d'Armagh. » Ce qu'il y a de curieux ici et qui montre combien les savants irlandais du haut Moyen Age connaissaient mal l'hagiographie, c'est que l'auteur du *Felire* confond ici saint Germain de Paris avec saint Germain d'Auxerre. C'est de saint Germain d'Auxerre que Patrice a pu recevoir des leçons, il n'a pas reçu celles de saint Germain de Paris, mort plus d'un siècle après lui. Quant à la fête de saint Germain d'Auxerre, le 31 juillet, le martyrologe d'Oengus ne la mentionne même pas.

XVII. Martyrologe de Rabban Sliba. — « Ce martyrologe a été publié par les Assémani, au tome II de leur catalogue des manuscrits de la bibliothèque vaticane [1]. Dissimulé dans ce monument inaccessible, il y est demeuré à peu près inconnu [2], et c'était, il faut le reconnaître, le meilleur sort qui pût lui advenir dans l'état où il se trouvait accommodé. Quelques lexicographes y ont butiné à l'aventure des curiosités assez suspectes [3], trompés sans doute moins par le texte [4] que par la traduction trop intrépide dont il est accompagné; celle-ci eût attiré dans de bien autres pièges les hagiographes qui auraient eu l'imprudence de s'y fier.

« Comme œuvre d'ensemble, le martyrologe ne nécessite, ni ne suggère des réflexions bien profondes. On voit du premier abord où, par qui et avec quels matériaux il a été fabriqué. Le nom de Jacques d'Édesse figure sur le titre, uniquement pour la raison que le calendrier composé, semble-t-il, par cet écrivain [5], subsistait plus ou moins altéré dans le texte qui a servi de canevas au compilateur. Ce dernier s'appelle Rabban Sliba, père de Rabban Josué [6]. Comme il a enregistré la mort de Barhebraeus [7], il écrivait au plus tôt vers la fin du XIIIe siècle. Or, précisément en l'année 1331-1332, un moine de Sa'bâ, près de Mardin [8], insérait dans le manuscrit *173* de la Bodléienne une mention de ses maîtres, Rabban Sliba et son fils Rabban Josué [9]. Quelque trente ans plus tard, le manuscrit du British Museum, *Orient. 1017*, était exécuté au couvent de Kartamin par le moine David. Il porte au fol. 91 v. une apostille certifiant que la copie a été collationnée par Rabban Sliba et Rabban Josué, son fils. Et comme à l'effet de lever toute équivoque, un second correcteur a pris soin d'ajouter auprès du nom de Sliba le mot « de Hâh » [10]. Ce simple ethnique nous livre à la fois la date approximative du martyrologe et sa provenance exacte [11]. »

L'étude de ce martyrologe oriental, malgré sa date tardive, nous paraît devoir prendre place dans le présent travail. Cette étude a été faite déjà par un orientaliste éminent, le P. Paul Peeters, que nous citons textuellement [12].

Hâh ou Hâch, comme nous écrirons de préférence, est aujourd'hui un misérable hameau de la Mésopotamie, situé à l'est de Mardin, au cœur de la contrée jadis fameuse dans tout l'Orient chrétien sous le nom de Tûr-'Abdîn ou Mont des serviteurs (de Dieu). Au XIIe siècle, plus tôt encore peut-être, elle avait rang de résidence épiscopale et devait jouir d'une prospérité dont témoigne encore le vaste champ de ruines qui entoure le village actuel. Pourtant, son histoire et ses légendes locales, sa topographie, ses fastes religieux, ne pouvaient avoir qu'aux yeux de ses propres habitants l'importance et la notoriété que leur suppose notre martyrologe. Dans la sèche nomenclature qui s'égrène jour par jour, le nom de Hâch retentit à chaque instant, comme qui dirait Antioche, Édesse ou Martyropolis. A cela près, il ne semble pas que Rabban Sliba ait écrit spécialement pour les gens de son lieu natal. L'usage liturgique qu'il enregistre doit être, quant au fond, celui du couvent qui vient d'être nommé, le célèbre monastère de Kartamin [13], situé un peu au-dessus du village de même nom; à quelques heures au sud de Hâch [14], où il existe encore aujourd'hui sous le nom de Deïr al-'Amr, corruption du syriaque « le monastère du couvent », autrement dit : le monastère par excellence.

Il n'entre pas dans notre plan de retracer, ni même d'esquisser, l'histoire de cette vraie capitale monastique, qui fut certainement le principal centre religieux du Tûr-'Abdîn jacobite, en attendant de devenir un des foyers du schisme, qui enleva pour longtemps cette province à l'obédience des patriarches de Mardin, précisément en cette année 1364, où la copie du moine David se trouvait prête à passer par le grattoir de maître Sliba. Gouverné par un évêque, représenté par ses religieux sur bon nombre de sièges épiscopaux et souvent même sur le trône patriarcal d'Antioche, soutenu par un parti puissant, Kartamin paraît avoir constitué de bonne heure une sorte d'unité quelque peu réfractaire, avec laquelle il fallait compter. Naturellement, comme tous les grands monastères, il avait son cycle de légendes à tendances; nous allons voir qu'il avait de plus son martyrologe spécial.

Une recherche intéressante, si elle était possible, serait de déterminer exactement quels éléments nouveaux y ont été introduits par l'auteur de la rédaction qui fera l'objet de la présente étude. Ces apports doi-

[1] Pages. 250-272. — [2] N. Nilles l'a utilisé d'après une copie de Mösinger faite sur le même manuscrit, *Kalendarium utriusque Ecclesiae orientalis et occidentalis*, Oeniponte, 1896, t. I, p. XXXVIII. — [3] Voir à la date du 30 septembre. — [4] Nous nous empressons d'ajouter que, en général, le texte reproduit fidèlement celui du manuscrit. — [5] Wright, *Catalogue of the syriac manuscripts in the British Museum*, London, 1870, p. 337. — [6] Colophon du ms. fol. 188 v°. — [7] † 1286. — [8] La situation exacte de ce village n'est pas connue. Il devait se trouver entre Dara et Nisibe; cf. Socin, *Zur Geographie und Geschichte des Tûr-'Abdîn*, dans *Zeitschrift der deutschen-morgenlaendischen Gesellschaft*, t. XXXV, p. 237-269. Sa'bâ appartenait certainement au Tûr-'Abdîn. — [9] R. Payne Smith, *Catalogus codicum bibl. Bodleianae Syriac.*, Oxorici, 1864, col. 565. — [10] W. Wright, *op. cit.*, p. 899. — [11] P. Peeters, dans *Anal. boll.*, t. XXVII, 1908, p. 129-130. — [12] P. Peeters, *Le martyrologe de Rabban Sliba*, dans *Analecta bollandiana*, t. XXVII, 1908, p. 129-200; F. Nau, *Un nouveau manuscrit du martyrologe de Rabban Sliba*, dans *Revue de l'Orient chrétien*, 1910, nouv. série, t. V, p. 327-329. — [13] Plus exactement *Qartamîn*. — [14] A l'E.-N.-E., sur l'emplacement d'un ancien temple païen.

vent être considérables, pour avoir coûté au compilateur, comme on nous le dit, sans doute avec un peu d'hyperbole orientale, de longues recherches et un travail immense. Il est donc permis de supposer qu'avant d'avoir reçu ce développement laborieux, le martyrologe de Kartamin était, comme la plupart des anciens calendriers orientaux, un catalogue rudimentaire, où un assez grand nombre de jours étaient laissés en blanc. Mais, pour le moment, il serait téméraire d'en dire davantage et de prétendre discerner, même en gros, ce qu'il renfermait et ce qu'il ne renfermait pas. A défaut de pouvoir préciser, dans leur ordre réel et successif, les accroissements qu'il a subis, essayons au moins de classer les matériaux qu'on y reconnaît en le supposant fabriqué d'une seule venue, c'est-à-dire en chargeant Rabban Sliba des méfaits de tous ses prédécesseurs.

D'abord, cela va de soi, les saints communs à toute l'Église d'Orient : apôtres, anciens martyrs, docteurs de la primitive Église, plus les grands hommes universellement honorés dans l'Église jacobite, comme Dioscore d'Alexandrie, Philogène de Mabug, Jacques d'Édesse et autres. Ce premier fonds naturellement ne représente rien d'original.

En second lieu, les saints locaux, non seulement ceux de Hâch et de Kartamin, mais encore ceux dont l'histoire ou la légende avait illustré tant et tant de points de la contrée : titulaires des églises, patrons des deux cent quarante-sept villes, bourgs et villages du Tûr-'Abdîn, éponymes ou fondateurs de monastères, thaumaturges des lieux de pèlerinage, martyrs, anachorètes, dont le nom était demeuré attaché à quelque affreuse solitude de la montagne. Cette partie du martyrologe, de beaucoup la plus intéressante, est considérable. On pourrait toutefois s'attendre qu'elle le fût plus encore, notamment en ce qui concerne les saints de Kartamin. Un assez long catalogue de ceux-ci est inséré dans une façon d'homélie historique sur les gloires des monastères, qui malheureusement ne nous est connue que par un manuscrit de basse époque. Pour ajouter à l'effet de son énumération grandiloquente, le narrateur affirme à plus d'une reprise que tous les personnages qu'il vient de mentionner et d'autres encore qu'il passe sous silence, ont chacun leur page dans les fastes du couvent, voire même leur biographie spéciale. Or, en dépit d'une si éclatante notoriété, beaucoup de ces noms manquent au martyrologe Sliba. Mais leur absence comporte une explication assez satisfaisante. Vers le XIIe siècle, à la suite des invasions turques, le Tûr-'Abdîn subit une décadence religieuse autant que matérielle. Lorsque Jean de Mardin, mort en 1165, devint évêque, nous dit son panégyriste, il ne restait plus un seul moine dans toute la sainte montagne. On y avait même oublié le rite de la profession monastique. Kartamin, qui avait été razzié une première fois par les Turcs en 1075, reçut, en 1146, une seconde visite des pillards et quatre moines y furent tués. Si, dans la suite, le monastère ne fut pas entièrement abandonné comme tant d'autres, on dut, en ces temps malheureux, y végéter fort à l'étroit, dans des soucis qui reléguaient à l'arrière-plan l'hagiographie domestique. Quand vint la renaissance, les « traditions » aussi se prirent à revivre. Il est assez dans l'ordre qu'en pareil cas l'ancienne légende renaisse de ses cendres, plus belle qu'autrefois. En fait, c'est du XIIIe siècle environ que Wright incline à dater le manuscrit du Musée britannique *Add. 17265* qui contient les vies des saints Samuel, Siméon et Gabriel de Kartamin, c'est-à-dire les trois mêmes pièces qui ont été cousues bout à bout pour former l'histoire de Deïr al-'Amr, dont nous parlions plus haut. Il n'est pas sûr que la nomenclature des saints mentionnés dans cette dernière se trouve déjà dans le manuscrit de Londres, dont le contenu n'est pas détaillé. En tout cas, Sliba était si bien en situation de connaître la dernière édition de la légende, qu'on peut frapper de suspicion les noms qui manquent à son catalogue. Un autre fait digne de remarque, c'est le peu de place que tient dans son martyrologe le cycle de Mâr Augin, bien que le mont Izlâ, où ces récits fabuleux se sont formés, confond presque ses limites avec celles du Tûr-'Abdîn.

Viennent en troisième lieu une série de notices fournies par les obituaires d'Antioche, de Hârran, d'Édesse et d'autres Églises ou monastères. Plusieurs de ces mentions ont sans doute leur prix, à raison de la date dont elles sont accompagnées. Le chiffre des années, qu'une simple distraction de copiste peut avoir altéré, demande contrôle, évidemment. Mais pour le mois et le jour du décès, garantis par la place où l'anniversaire se trouve enregistré, une simple méprise ne suffit pas à les brouiller, du moins tant que la notice demeure encadrée dans le même ensemble. La chronologie de Sliba n'est pas toujours en harmonie avec celle des annalistes; ce n'est pas une raison pour qu'on la rejette comme non avenue, sans autre forme de procès, et l'histoire doit en tenir note provisoirement. Il est même telle de ces dates qu'on ne pourrait négliger ou contester raisonnablement : par exemple la commémoraison annuelle du malheureux patriarche Athanase Sandalaia, qui jouissait à Kartamin d'un véritable culte.

Ici encore, on serait tenté de trouver étrange que la contribution fournie par les obituaires ne soit pas plus abondante. Mais, réflexion faite, on peut voir là plutôt un indice que ces mentions n'ont pas été fabriquées artificiellement avec des noms relevés dans les chroniques et distribués dans le calendrier à des dates arbitraires. La liste des patriarches d'Antioche par exemple, que Sliba avait à portée de la main dans Barhebraeus, lui aurait fourni un moyen de grossir considérablement sa nomenclature.

A ces trois premières classes, s'en joint une quatrième plus importante encore, pour la quantité, sinon pour la qualité des mentions; celle des noms empruntés à l'hagiographie byzantine. Sans aucun intérêt par eux-mêmes, ces emprunts ont pour nous, au point de vue de la méthodologie, une importance sérieuse. Ils donnent un démenti péremptoire au postulat plus ou moins avoué d'après lequel certains supposent parfois que les confessions hétérodoxes d'Orient n'ont rien emprunté à l'Église orthodoxe après leur séparation. Dira-t-on que notre jacobite n'emprunte pas? Alors il pille! Rabban Sliba a, par devers lui, une ou plusieurs recensions des menées syriaques à l'usage des melkites; on peut même spécifier que ses exemplaires sont apparentés à la classe *M* des manuscrits du synaxaire byzantin. Il biffe consciencieusement les saints qu'il reconnaît pour Chalcédoniens. Parmi les autres, il pratique, à vue de pays, une sélection capricieuse. Des noms qu'il retient, son calame improvise à volonté des groupes nouveaux ou tirés de vocables inouïs. Le paradis monophysite se meuble ainsi d'une pléiade de bienheureux inconnus dont on peut voir le défilé hybride dans les pages d'Anemain. Il y en a long.

Enfin, le compilateur a puisé dans un certain nombre de vies et de passions syriaques, originales ou traduites. Sa bibliothèque, où figuraient plusieurs pièces qui nous manquent, présentait les plus étranges lacunes. Si invraisemblable que paraisse la chose, c'est d'après des notices retraduites du grec qu'il enregistre, quand il ne les omet pas, les illustres martyrs de la Perse mis à mort presque à la frontière du Tûr-'Abdîn. La plupart des noms qui se présentent au naturel, sous leur forme iranienne ou chaldéenne — tel celui de saint Sahdast au 1er février — font double, triple

ou quadruple emploi avec des contrefaçons grecques. Où Sliba a-t-il pris la forme originale? Là sans doute où il a trouvé les rares mentions de martyrs persans, qui ne lui sont pas revenues de l'étranger, celle du diacre Habdešabâ par exemple, au 20 juillet, je veux dire dans des notices ou passions isolées. Mais, dans l'ensemble, la manière dont il annonce les victimes des persécutions de Sapor II et de ses successeurs est d'un homme qui n'a pas entre les mains la collection complète de leurs actes. Nouvelle présomption contre l'existence du recueil attribué à Maratha de Maiperkat.

Par compensation, Sliba est renseigné sur différents personnages que les hagiographes byzantins ont traité un peu comme il a traité lui-même les saints d'Occident. Il désigne, par une qualification vraie ou fausse, mais précise, les saints Sabellius et Saphira, parents de saint Talia (5 août), saint Euthal de Magdala (3 juin), saint Mallus (16 octobre) et quelques autres, dont les noms plus ou moins déformés sont tombés comme des aérolithes dans les synaxaires grecs. Évidemment, il faut renoncer à savoir en détail quelles sont ces mentions qui ont une origine littéraire. Pourtant, certains cas sont assez clairs par eux-mêmes.

Quand, par exemple, un saint est formellement identifié avec un personnage anonyme qui figure dans la légende d'un autre saint, il faut bien croire que Rabban Sliba avait feuilleté cette dernière ou quelqu'une de ses contrefaçons : telle la vie de saint Eusèbe de Samosate, dont un épisode est rappelé à propos de saint Platonius (1er octobre), celle de Mâr Salitâ, impliquée de même dans la mention d'Ahudemmeh (2 juin), etc.

Traditions locales, martyrologes indigènes et étrangers, documents hagiographiques, annales, obituaires, chroniques, toutes ces sources déjà troublées qui ont conflué dans les notes de notre auteur, ne sont point, par leur mélange, devenues plus limpides. Parfois, en essayant de les clarifier, Sliba les dénature par de nouvelles confusions. Certains de ses procédés apparaissent à découvert. En reportant l'un dans l'autre plusieurs calendriers congénères, il se voit nécessairement amené à transcrire deux ou trois fois de suite une même mention, dont la place oscille autour d'une date déterminée. Après l'avoir ainsi dédoublée sans le vouloir, il se croit en présence d'une série de saints homonymes qu'il différencie à tout hasard. De là ces juxtapositions qui abondent : Daniel de Habsus (20 octobre) et Daniel le Prophète (22 octobre); Ignace de Mélitène (15 octobre) et Ignace d'Antioche (17 octobre); Jacques l'Intercis (27 novembre), Jacques, frère du Seigneur (28 novembre), Jacques de Sarug (30 novembre); Thomas, apôtre (3 juillet), Thomas de Harran (5 juillet), etc. C'est, on le voit, un cas analogue à l'attraction des homonymes constatée ailleurs.

La méthode et les procédés de notre martyrologiste pourraient donner lieu à d'autres observations instructives. Ce n'est pas qu'ils aient rien de très original, tout au contraire. Mais en voyant, au fond de la Mésopotamie, un honnête savant de village imiter, à son insu, les clercs d'Europe qui ont arrangé de la manière que l'on sait le martyrologe hiéronymien, plus d'un lecteur conclura peut-être que certains accidents sont dans la nature même d'un tel travail, et qu'en hagiographie, non plus qu'ailleurs, rien n'est nouveau sous le soleil.

H. Leclercq.

MARUCCHI (Orazio). — I. Biographie. II. Bibliographie.

I. Biographie. — Orazio Marucchi naquit à Rome le 10 novembre 1852 et y mourut le 21 janvier 1931, dans la maison même de la rue Santa Maria in Via, 7 *a*, où il était né. On se trouvait là en terre classique car Horace avait pour père Thémistocle et pour mère Virginie. Thémistocle était architecte de talent. Virginie Ceccaldi étant née à Palestrina se devait d'être musicienne et le jeune Horace parut d'abord s'orienter vers les mathématiques. Mais un bon génie l'en préserva, il avait pris les traits du P. Giuseppe Marchi (voir ce nom) qui l'entraîna vers l'archéologie. Ayant levé des plans et tracé des épures avec Thémistocle, le P. Marchi avait gagné sa confiance ombrageuse et obtenu la permission d'entretenir Horace de catacombes, d'ambulacres et de martyrs. Le 22 novembre 1869, en la fête de sainte Cécile, et dans la crypte de sa basilique sur la voie Appienne, Jean-Baptiste De Rossi, alors en pleine célébrité, commenta, ainsi qu'il savait le faire, l'inscription damasienne de la crypte des papes au cimetière de Calliste; Horace Marucchi, âgé de dix-sept ans, qui se trouvait dans l'auditoire, reçut le coup de foudre et, de ce moment, les mathématiques eurent tort; mais Thémistocle ne badinait guère, et cette fois moins que jamais, lorsque l'avenir de son fils était en jeu; il vit De Rossi qui consentit à se montrer peu accueillant pour le jeune homme et finalement lui avoua tout. Horace Marucchi n'hésita plus, se lia avec trois camarades : Mariano Armellini, Enrico Stevenson et, pour peu de temps, Raffaele Santambrogio, tous déterminés à devenir archéologues. Il y avait dans la vocation de ces jeunes gens quelque chose qui ressemblait à un apostolat, et Marucchi garda toute sa vie, plus même que De Rossi, une préoccupation apologétique et on pourrait dire, si le mot n'était si laid, convertisseuse. A ses yeux, l'archéologie chrétienne devait rehausser la foi religieuse et pourfendre l'hérésie protestante; volontiers il s'échauffait à la pensée de ce que saint Philippe Néri avait espéré obtenir de l'argument des catacombes dans la polémique théologique, mais cette chaleur ne l'entraînerait jamais au delà des limites du bon goût et de la charité.

Au mois d'avril 1870, Marucchi et Armellini, apprentis archéologues, sortant d'une exploration au cimetière de Sainte-Agnès sur la voie Nomentane, se trouvèrent un peu brusquement en présence de Pie IX qui s'amusa de leur entrain, loua leur enthousiasme, admira leur malpropreté et les encouragea vivement à suivre le sillon ouvert par le P. Marchi. Désormais, la ferveur des deux jeunes gens fut sans bornes.

En 1871, ils se formèrent en association. L'ancienne *Schola Saxonum* ou *Xenodochium Teutonum ad sanctum Petrum*, située à peu de distance de la basilique vaticane, près du cirque de Néron, abrita les premières réunions de quelques âmes pieuses désireuses de s'unir dans la célébration des *natalicia martyrum* aux catacombes et dans les basiliques. Ils étaient là quatre inséparables : Marucchi, Armellini, Stevenson et Adolfo Hytreck. En 1879, l'association prit le nom de *Collegium cultorum martyrum*, pour lequel Enrico Stevenson composa une *Lex collegii* décrivant le but à atteindre : *Cum in collegium coire decreverimus ad confrequentandas memorias martyrum cultumque sacræ antiquitatis augendum et universi consentire debeamus ut longo tempore inveterascere possimus, ita in hanc legem omnes convenimus... Item placuit ut per collegium natalia martyrum obsoleta excitentur rediviva stationesque sive in cæmeteriis, sive in basilicis eorum quando fieri poterit oportueritve secundum morem antiquum observentur.* Ainsi qu'il est d'usage dans les cénacles, on prodigua les titres, les associés furent gratifiés de celui de *cultores martyrum*, le président fut *magister*, le secrétaire *ab epistolis*, le chapelain *sacerdos*, les conseillers *curatores*, le trésorier *arcarius*, le dépensier *tricliniarcha*. Cette inoffensive récréation se tenait à tels jours prévus au *kalendarium* où, après la messe et le discours, on se congratulait sur les admirables résultats obtenus pour secouer l'apathie et restaurer la dévotion aux

martyrs. De cette préoccupation naquirent deux ouvrages utiles de vulgarisation, les *Lezioni popolari di archeologia cristiana* d'Armellini en 1883 et les *Éléments d'archéologie chrétienne* de Marucchi, en 1905, dont nous reparlerons.

En 1874, Marucchi avait débuté par une bonne notice historique sur saint Agapit, martyr de Palestrina; elle lui donnait un titre à remplir le poste de secrétaire dans la *Società dei cultori di archeologia cristiana*, fondée par J.-B. De Rossi en 1875 et que présidèrent successivement, après lui, le P. Cozza-Luzi et Louis Duchesne. Marucchi s'y montrait d'une assiduité méritoire et presque toujours nanti de quelque communication dont il faisait valoir les aspects nouveaux ou curieux avec cette modération que l'on remarquait dans sa parole et dans ses écrits.

En 1877, Marucchi retrouva et identifia la crypte historique du martyr Valentin dans la *vigna Tanlongo* sur la voie Flaminienne; en 1881, il découvrait les graffites de la basilique de Saint-Hippolyte sur la voie Tiburtine, et il retrouvait avec d'autres disciples de De Rossi les vestiges du cimetière de Saint-Hermès sur la voie Salaire ancienne, exploré par le P. Marchi et puis abandonné; en 1888, Marucchi étudiait avec Armellini l'épigraphie et les martyrs du cimetière de Saint-Alexandre sur la voie Nomentane.

L'affection qui unissait J.-B. De Rossi à Horace Marucchi était réciproque avec, de la part du second, une déférence qui marquait les rangs. De Rossi était l'inspirateur génial, Marucchi l'exécuteur méthodique; il semblait qu'en les créant et en les rapprochant la Providence avait pris plaisir à montrer le maître et le disciple. Un sentiment de modestie remplissait l'âme de Marucchi de façon si complète qu'il ne lui arriva probablement jamais de souffrir de cette disproportion; il mettait sa conscience et sa joie à s'employer pour le service et pour la gloire de J.-B. De Rossi qui trouvait cela conforme au plan divin. Le culte des martyrs et l'admiration de De Rossi suffirent ainsi à occuper et à remplir les puissances de Marucchi. Il n'en pouvait aller autrement, car les martyrs sont hors d'atteinte et De Rossi ne se fût laissé rien ravir de sa réputation dont l'éclat devait suffire à combler ceux qui approchaient de lui. Après qu'il eut disparu, on distribua son héritage et Marucchi y eut sa part de titres, de fonctions, d'espérances et de décorations. A très peu de temps de là, Armellini et Stevenson furent enlevés prématurément et Marucchi prit figure de successeur de De Rossi. Ce n'était pas une sinécure. Il fallait s'interrompre d'écrire pour parler, faire les honneurs des catacombes, des musées à une multitude insatiable de conférences, de projections. Ceci demanda beaucoup de temps à Marucchi, étendit considérablement ses relations, lui attira des éloges dont sa candeur savait mal se défendre. Sa modestie demeura entière mais s'estompa un peu. On lui parlait si effrontément de sa science, de son talent qu'il commença à y croire ou du moins à le laisser voir un peu, mais avec tant de grâce qu'on désarmait, en souriant : « Je prends occasion, m'écrivait-il, pour vous prier de prendre un peu plus de considération de mes articles... Je espère que vous me ferez l'honneur de lire et citer dans le *Dictionnaire*. »

A partir de 1894, Marucchi devint la cheville ouvrière du *Nuovo bullettino di archeologia cristiana* où son nom voisine avec ceux de Duchesne, Kanzler, Wilpert, Franchi de Cavalieri, Grossi-Gondi et Bonavenia; mais c'est un voisinage qui déborde souvent sur la prose de ses collaborateurs intermittents. D'ailleurs, l'activité est alors très intense dans le domaine de l'antiquité chrétienne et Marucchi en prend sa large part. Des lieux insignes dans la topographie catacombale reparaissent : région du cimetière de Priscille, crypte des saints Pierre et Marcellin, crypte des saints Félix et Adauctus, hypogée des sarcophages sous la basilique du cimetière de Domitille, sépulture des saints Nérée et Achillée. La connaissance approfondie qu'avait Marucchi de la topographie romaine l'engageait dans des discussions longues et ardues sur les souvenirs de l'apôtre Pierre, sur la fixation de l'*Ostrianum*, celui *ubi Petrus baptizabat* ajouté par des apocryphes et la *sedes ubi prius sedit sanctus Petrus*.

Plus tard, ce fut la découverte de la *memoria apostolica* sur la voie Appienne, sous Saint-Sébastien, la discussion soulevée en vue de déterminer l'emplacement exact du tombeau des saints Pierre et Paul, soutenant qu'ils devaient se trouver *dalla banda dei sepolcri a stucchi*. Une dernière controverse l'occupa, celle de l'emplacement de la crypte des martyrs grecs au cimetière de Calliste, soutenant par de bonnes raisons qu'elle doit être identifiée avec la *cripta delle colonne* sous le monastère des trappistes. Nous devons encore rappeler l'excellente étude sur l'inscription d'une pseudo-sainte Philomène (voir *Dictionn.*, t. v, col. 1600-1606). Une connaissance très étendue et approfondie de l'épigraphie catacombale permit encore à Marucchi de récupérer des inscriptions égarées, des groupes d'inscriptions et d'obtenir leur restitution sur l'emplacement primitif. Il faut lui rendre tout le mérite qui lui est dû pour des restitutions faites au cimetière de Cyriaque à l'*agro Verano*, des reclassements opérés à la basilique de Domitille, à Sainte-Félicité, à Saint-Hippolyte. Grâce à lui, telle inscription fragmentée comme celle d'Agape vit rapprocher ses débris dont un fut rapporté de Rocca di Papa au cimetière de Priscille. Il serait facile de prolonger beaucoup cette nomenclature.

Archéologue des musées pontificaux, directeur du musée de Latran, Marucchi y a laissé sa trace par des achats, des restaurations, des classements qui sont presque toujours marqués au coin d'une science précise; *scriptor* de la bibliothèque vaticane, il a exécuté l'inventaire des notes laissées par De Rossi et par Stevenson. Marucchi ne se spécialisait pas, il menait de front l'archéologie égyptienne et l'archéologie romaine qui remplissent une portion considérable de son œuvre. Nous n'avons à parler ici que de sa collaboration à l'archéologie chrétienne qui, semble-t-il, lui tenait le plus à cœur. Son œuvre appelait certaines réserves qu'il ne se dissimulait pas. Le jour de la célébration de ses soixante ans, il disait en réponse à quelques flagorneries : *Io sono il primo a riconoscere i difetti dei miei lavori e so bene che in essi molto vi sarebbe da migliorare*. Ce que Marucchi aura laissé c'est, peut-être, moins une doctrine qu'une influence. Son œuvre comme archéologue chrétien n'a pas ouvert de perspectives nouvelles; elle offre plus d'intérêt par sa clarté que par sa profondeur. Instruit, jusque dans le détail, du passé chrétien autant qu'un érudit puisse l'être, Marucchi ignorait ces intuitions, ces « coups d'œil » qui firent la grandeur et la fécondité de l'enseignement de De Rossi. Il s'en fallait de beaucoup que l'histoire de l'Église fût pour Marucchi un livre fermé, mais fût-il grand ouvert il lui arrivait de le parcourir sans y reconnaître au passage les idées générales, peut-être sans les y apercevoir.

Cependant, les ouvrages se succédaient, se multipliaient; de toutes les épaisseurs, de tous les formats, depuis l'in-folio atlas jusqu'à l'in-16; les articles, les notes, les recensions envahissaient les revues et l'œuvre totale reste compacte, utile, honorable, mais un peu inégale. Le *Nuovo bullettino* représente peut-être ce qu'il y a de plus original dans cette production incessante qui va de 1894 à 1921. La mort de De Rossi fit confier la continuation de la *Roma sotterranea cristiana* à Marucchi qui fit paraître *Il cimitero di Domi-*

tilla en 1909-1914, sur le plan et suivant le format des volumes précédents, travail estimable. Entre temps avaient parus *I monumenti del museo cristiano Lateranense descritti ed illustrati*, in-fol. atlas, Milano, 1910, recueil de planches excellent que précède un commentaire superficiel et où on sent la fatigue. Les planches auraient dû recevoir une transcription avec traduction, commentaire, bibliographie dans un format maniable, au lieu de cela point de table des matières, point de table onomastique; on sent trop la précipitation. Celle-ci était devenue l'écueil d'une production qui envisageait toujours l'utilité apologétique et édifiante. Les *Éléments d'archéologie chrétienne*, en 3 volumes in-8°, Paris, 1905, sont des conférences données à Saint-Sulpice et qui font vraiment la part trop large à la vulgarisation. Marucchi connaît à fond le sujet dont il traite, mais il se contente de l'effleurer. Des textes fragmentés, une illustration médiocre, des inscriptions qui rappellent les temps de Marangoni et Zaccaria, mettant entre les mains de ceux qui voudraient s'instruire un matériel scientifique avarié. Le *Manuale di epigrafia cristiana*, in-16, Milano, 1910, donnant les textes étudiés, traités avec un sans-gêne inexcusable.

Ces réserves indiquées, nous ajouterons que si le savant n'a pas la taille de Bosio et de De Rossi, ces « caryatides », les *inventeurs* de la « Rome souterraine », si l'archéologue, nonobstant la prodigalité tout italienne des superlatifs, n'occupe pas le premier rang, il mérite une place encore honorable dans la phalange de ses compatriotes. Il symbolise l'essor d'une génération, conquise à l'antiquité chrétienne par De Rossi, pour étendre les résultats acquis avec une probité scientifique, une politesse mondaine et une piété fervente qui n'ont que des droits à notre respect. La piété, qui fut l'animatrice de la vie entière d'Horace Marucchi, ne l'abandonna pas à l'heure où les réalités éternelles lui parurent prochaines et ce fut entre les saints intercesseurs, Sébastien et Agnès, qu'il remit son âme à la justice de Dieu, ayant prescrit que, sur sa tombe, on n'écrivît que ces simples mots :

ORAZIO MARUCCHI
CULTORE DEI MARTIRI

II. Bibliographie. — La bibliographie d'O. Marucchi a fait l'objet de travaux successifs : 1° *Albo delle pubblicazioni del comm. prof. Orazio Marucchi*, edito a cura del comitato per le onoranze nel 60° compleanno, Roma, tip. poligl. vaticana, 1913; 2° *Omaggio del Collegium cultorum martyrum al magister comm. prof. Orazio Marucchi*, per il compimento del 70 anno, Roma, tip. poligl. vaticana, 1923; 3° C. Cecchelli, *Scrittori contemporanei de cose romane : Orazio Marucchi*, dans *Archivio della reale Societa romana di storia patria*, 1929 (publié en 1931), t. LII, p. 407-452, avec les corrections nécessaires aux deux précédentes publications et les compléments de 1923 à 1931. C'est à l'extrême bienveillance de M. Carlo Cecchelli que nous devons la communication de cette bibliographie et nous l'en remercions chaleureusement.

Nous avons dit que l'œuvre scientifique de O. Marucchi embrassait, outre l'antiquité chrétienne, l'archéologie égyptienne et l'archéologie romaine; dans ces différentes disciplines nous relevons seulement les cinq premiers numéros :

1. *Di una stela copta*, dans *Römische Quartalschrift*, 1896, p. 380 sq.
2. *Il museo egizio vaticano descritto e illustrato*, Rome, 1899, avec 5 planches; 2e édit., 1902.
3. *I monumenti egizi ed i monumenti cristiani recentemente sistemati nel museo Capitolino*, dans *Bullettino della commissione archeologica comunale*, 1912, fasc. 1-3, p. 3-14, pl. I-II.
4. *I lavori ad intarsio della basilica di Giunio Basso sull'Esquilino*, dans *Bullettino della commissione archeologica comunale*, Rome, 1893, fasc. 2, p. 1-18, pl. II-V incl.
5. *Le forum romain et le Palatin d'après les dernières découvertes*, avec deux plans et plusieurs illustrations dans le texte, Paris — Rome, 1903, in-8°, de 398 pages.

Antiquité chrétienne.

6. *Santa Cecilia*, dans *Strenna del circolo di S. Pietro*, nov. 1872, p. 114-118.
7. *Notizie storiche sul martire S. Agapito prenestino, raccolte in occasione del suo centenario*, Rome, 1874, p. 1-31.
8. *Iscrizioni del palazzo Rondinini. — Insigne scoperta nel Monte della giustizia*, dans *Cronachetta mensuale* d'Armellini, Rome, août 1876.
9. *La cripta sepolcrale di S. Valentino sulla via Flaminia rinvenuta e descritta*, dans *Studi in Italia*, Rome, 1878, p. 1-70, pl. III.
10. *Di una rarissima epigrafe cristiana di magistrato municipale*, dans *Cronachetta mensuale* d'Armellini, avril, 1878, p. 1-8.
11. *Di un ipogeo recentemente scoperto nel cimitero di S. Sebastiano*, dans *Studi in Italia*, an. II, t. I, Rome, 1879, p. 1-27, avec deux planches.
12. *Il matrimonio cristiano sopra un antico monumento inedito*, dans *Studi in Italia*, an. V, t. I, fasc. 3, Rome, 1882, p. 1-15, avec une figure, publié à part pour le mariage Ceccarelli-Marucchi.
13. *Di una pregevole ed inedita iscrizione cristiana*, dans *Studi in Italia*, an. VI, t. II, fasc. 2, Rome, 1883, p. 1-10.
14. *Le catacombe romane a proposito della recente opera del Roller*, dans *Nuova antologia*, 1er décembre 1883, p. 1-24.
15. *Iscrizioni del cimitero di S. Ippolito*, dans *Cronachetta mensuale* d'Armellini, octobre 1883, p. 156-157.
16. *Difesa del pontificato di S. Damaso contro un nuovo attacco dei protestanti*, dans *Rassegna italiana*, Rome, 1883, p. 1-13.
17. *L'antichità del culto della beata Vergine*, Rome, tipografia poliglotta di Propaganda Fide, 1883.
18. *Di un nuovo cimitero giudaico*, dans *Rassegna italiana*, Roma, 15 juillet 1884, p. 1-20.
19. *Breve guida del cimitero giudaico di vigna Randanini*, Rome, 1884, p. 1-30.
20. *Gli errori della scuola protestante intorno alle catacombe romane.* (Discours lu à l'Académie de religion catholique, le 29 mai 1884), dans *Rassegna italiana*, t. IV, novembre 1884.
21. *La galleria di piazza Colonna e la distruzione di una chiesa storica* (S. Maria in Trivio), dans *Nuova antologia*, 1er avril 1885, p. 1-7.
22. *Il Laterano e i nuovi restauri*, dans *Nuova antologia*, Rome, 1886, fasc. 12, p. 1-19.
23. *Una eroina cristiana sotto il regno di Marco Aurelio e la scoperta del suo sepolcro*, dans *Nuova antologia*, 1er février 1886, IIIe série, t. I, p. 1-15.
24. *Sui carmi di S. Damaso*, dans *Rassegna nazionale*, octobre 1887.
25. *Eine Medaille und eine Lampe aus der Sammlung Zurla*, dans *Römische Quartalschrift*, 1887, t. I, p. 316-329, pl. X.
26. *Di un nuovo cimitero giudaico scoperto sulla via Labicana*, dans *Atti della pontificia Accademia romana di archeologia*, IIe s., *dissertaz.*, Rome, 1884, éd. de 1887, p. 497-532, avec une planche.
27. *Le recenti scoperte presso il cimitero di S. Valentino sulla via Flaminia*, dans *Bullettino della commissione archeologica comunale*, Rome, 1888, fasc. 7, p. 240.

28. *Le recenti scoperte presso il cimitero di S. Valentino sulla via Flaminia*, *Ibidem*, 1888, fasc. 12, p. 429, pl. XIX, XX.
29. *Le nuove scoperte nel cimitero di Priscilla*, Rome, 1888, p. 1-14.
30. *Resoconto delle conferenze dei cultori di archeologia cristiana in Roma dal 1875 al 1887*, Rome, 1888.
31. *La chiesa di S. Patrizio d'Irlanda in Roma*, Rome, 1888, p. 1-3.
32. *Un antico busto del Salvatore trovato nel cimitero di S. Sebastiano*, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 1888, t. VIII, p. 403.
33. *Antiche iscrizioni cristiane*, dans *Nuova antologia*, IIIe série, fasc. 16, mars 1889, p. 1-13.
34. *Una memoria di Belisario e la distruzione di una chiesa storica*, Rome, 1889.
35. *Das Cemeterium und die Basilica des heil. Valentin zu Rom*, dans *Römische Quartalschrift*, 1889, t. III, p. 15-30; 114-133; 305-342.
36. *Le memorie degli apostoli in Roma*, Rome, 1890, p. 1-11.
37. *Nachtrag zur Beschreibung des Cemeterium S. Valentini*, dans *Römische Quartalschrift*, 1890, t. III, p. 149-152.
38. *Il cimitero e la basilica di S. Valentino. Guida archeologica della via Flaminia dal Campidoglio al ponte Milvio*, Rome, 1890, p. 1-140, avec 3 planches.
39. *La basilica di S. Silvestro nel cimitero di Priscilla*, Rome, 1890, p. 34, avec 3 planches.
40. *Sant'Agata dei Goti*. (Discours lu pour le centenaire de saint Grégoire le Grand, le 14 avril 1891), Rome.
41. *Osservazioni intorno al cimitero delle catacombe sulla via Appia*, dans *Römische Quartalschrift*, 1892, t. V, p. 275-309.
42. *Il sepolcro apostolico delle catacombe*, dans *Archäologische Ehrengabe zum Siebenzigsten Geburgstage De Rossi's herausgegeben von A. De Waal, rector der deutschen Campo Santo*, 1892, p. 294-304.
43. *Scavi nella Platonia presso il cimitero di S. Sebastiano sulla via Appia*, dans *Notizie degli scavi*, Rome, mars 1892, p. 1-9.
44. *La regina delle iscrizioni cristiane venutaci dall' Asia*, dans *Nuova antologia*, t. XLIV, IIIe série, fasc. du 15 juin 1893, p. 1-10.
45. *Un nuovo monumento della persecuzione di Diocleziano*, dans *Nuova antologia*, t. XLIV, IIIe série, fasc. du 15 juin 1893, p. 1-11.
46. *Di un' iscrizione onoraria di Faltonia Proba rinvenuta presso la chiesa di S. Maria in Monterone*, dans *Römische Quartalschrift*, 1894, t. VII, p. 130-137.
47. *Le memorie dei SS. apostoli Pietro e Paolo nella città di Roma con alcune notizie sul cimitero apostolico di Priscilla*, Rome, 1894, p. 130, avec une pl. en couleurs.
48. *Le ultime scoperte nelle catacombe romane*, dans *Nuova antologia*, 1er juin 1894, p. 506-521.
49. *Monumenta papyracea latina bibliothecae vaticanae*, Rome, 1895, p. 32, avec deux planches.
50. *Descrizione delle catacombe di S. Sebastiano, pubblicata in occasione del 3° centenario du san Filippo Neri*, Rome, 1895, p. 87.
51. *Nuove osservazioni sulla iscrizione di Abercio*, dans *Nuovo bullettino di archeologia cristiana*, 1895, p. 17-41, pl. III-VI et VII.
52. *Miscellanea archeologica*, dans *Römische Quartalschrift*, 1896, t. IX, p. 85-94.
53. *Le recenti scoperte nel duomo di Parenzo*, dans *Nuovo bull.*, 1896, p. 14-26, pl. I-II, III; p. 122-138, pl. X.
54. *Le tombe dei martiri nelle catacombe romane*, Rome, 1896.
55. *Un frammento di sarcofago cristiano inedito del museo Lateranense*, dans *Nuovo bull.*, 1896, p. 180-185, pl. XII.
56. *Un ricordo della prima Crociata in Roma*, au sujet de la mosaïque de S. Clément, Rome, 1896, dans *L'Arcadia*, p. 1-10.
57. *Una nuova scena di simbolismo sepolcrale cristiano*, dans *Nuovo bull.*, 1897, p. 103-112, pl. II.
58. *Nuove scoperte a Madaba (Palestina)*, dans *Nuovo bull.*, 1897, p. 147-149.
59. *Di un frammento di sarcofago cristiano con nuove rappresentanze simboliche*, dans *Nuovo bull.*, 1897, fasc. 1, p. 35, pl. II.
60. *L'iscrizione di Quirino nel museo Lateranense ed il censo di S. Luca*, dans *Bessarione*, 1897.
61. *La supremazia della Sede romana considerata nei monumenti dei primi secoli*, dans *Bessarione*, 1897, p. 1-15, avec 2 figures.
62. *Il sepolcro gentilizio di S. Ambrogio nelle catacombe di Roma e le cripte storiche dei martiri*, dans *Ambrosiana*, Milano, 1897, p. 1-20, avec 2 planches.
63. *Guida del museo cristiano Lateranense*, Rome, 1898, avec six planches.
64. *Un nuovo frammento di sarcofago cristiano recentemente collocato nel museo Pio-Lateranense*, dans *Nuovo bull.*, 1898, p. 24-30, pl. I.
65. *Breve compendio degli atti e delle memorie del martire S. Agapito prenestino in occasione del millenario dalla traslazione delle reliquie all'interno della città*, Rome, 1898, avec 2 gravures dans le texte.
66. *Scavi nell'antica basilica suburbana di S. Agapito presso Palestrina*, dans *Nuovo bull.*, 1898, p. 97-98.
67. *Il mosaico di Santa Maria di Ganagobia*, dans *Nuovo bull.*, 1898, p. 113-117, pl. VII.
68. *La cripta storica dei SS. Pietro e Marcellino, recentemente scoperta sulla via Labicana*, dans *Nuovo bull.*, 1898, p. 137-193, pl. XII-XVI.
69. *Miscellanea archeologica*, dans *Römische Quartalschrift*, 1898, t. XI, p. 280-288.
70. *Il terreno della dormizione della beata Vergine in Gerusalemme*, dans *Nuovo bull.*, 1898, p. 227-230.
71. *Il dogma dell'Eucaristia nei monumenti dei primi secoli*. — Discours lu au Congrès eucharistique de Venise, le 10 août 1897.
72. *Scavi nelle catacombe romane. Scavi nel Foro romano. Restauri nel duomo di Parenzo nell' Istria. Compimento dell' opera dei mosaici cristiani delle chiese di Roma anteriori al secolo XV*, dans *Nuovo bull.*, 1899, p. 279.
73. *La memoria dei SS. Marco e Marcelliano nel cimiterio di Domitilla e probabile attribuzione a questi martiri di un carme del papa Damaso*, dans *Nuovo bull.*, 1899, p. 5-19.
74. *Di alcune iscrizioni recentemente trovate o ricomposte nelle basiliche di S. Petronilla e dei SS. Nereo ed Achilleo sulla via Ardeatina*, dans *Nuovo bull.*, 1899, p. 21-36.
75. *La pianta di Gerusalemme nel mosaico di Madaba*, dans *Nuovo bull.*, 1899, p. 43-50, pl. I.
76. *Iscrizioni cristiane copte recentemente scoperte nella Nubia. Nuove esplorazioni epigrafiche a Gerasa in Palestina. Avanzi di un'antica chiesa ad Oumm-er-Roûse in Palestina. Scavi di Gerusalemme. Lavori nelle catacombe romane. Raccolta delle iscrizioni cristiane*, dans *Nuovo bull.*, 1899, p. 95-110.
77. *La vestale cristiana del IV secolo e il cimitero di Ciriaca*, dans *Nuovo bull.*, p. 199-215.
78. *Relazione dei lavori di scavo eseguiti recentemente nell'antica basilica di S. Agapito presso Palestrina*, dans *Nuovo bull.*, 1899, p. 225.
79. *Di due codici epigrafici venuti recentemente nella biblioteca vaticana*, dans *Nuovo bull.*, 1899, p. 245-256.

80. *Di alcune recenti pubblicazioni nelle quali si accenna alla questione del luogo del martirio dell'apostolo S. Pietro in Roma*, dans *Nuovo bull.*, 1899, p. 113-118.
81. *La passione e la risurrezione di Cristo in una scultura del IV secolo*, dans *Catholicum*, t. I, n. 25, mars 1899.
82. *I precursori dei « Cultores martyrum ». Discorso letto nell'adunanza solenne dei vicennali del « Collegium cultorum martyrum » nell'Ospizio teutonico al Vaticano il 2 febbraio 1899*, dans *Römische Quartalschrift*, t. XIII, p. 1-7.
83. *Petit guide du cimetière de Domitille*, in-12, Rome, 1900, p. 46.
84. *Di una iscrizione recentemente scoperta, ove è ricordata la tomba del martire S. Lorenzo*, dans *Nuovo bull.*, 1900, p. 127-142, pl. III.
85. *S. Pietro e S. Paolo in Roma*, Rome, 1900, p. 293.
86. *Éléments d'archéologie chrétienne.* — t. I : *Notions générales;* t. II : *Itinéraire des catacombes;* t. III : *Basiliques et églises de Rome*, Rome, 1900-1903.
87. *Il II congresso internazionale di archeologia cristiana in Roma. Lavori nelle catacombe in occasione del congresso. Nuove iscrizioni dell'Agro Verano. Scavi sotto la chiesa di S. Maria Liberatrice. Scoperte nell'antica chiesa di S. Saba*, dans *Nuovo bull.*, 1900, p. 161-176.
88. *La iscrizione monumentale di Leopoli presso Civitavecchia*, dans *Nuovo bull.*, 1900, p. 195-203, pl. VI.
89. *Come lo studio dell'archeologia cristiana giovi grandemente a rinvigorire e nobilitare la cultura religiosa ed il sentimento cristiano.* — Discours lu au congrès catholique italien de Rome, le 3 septembre 1900, p. 1-5.
90. *La chiesa di S. Maria Antiqua nel foro romano*, dans *Nuovo bull.*, 1900, p. 285-320.
91. *Lavori nelle catacombe romane*, dans *Nuovo bull.*, 1900, p. 337-344.
92. *L'église de « S. Maria Antiqua » découverte au forum romain*, dans *Cosmos catholicus*, 1901, n. 9, p. 257-269.
93. *Di un antico battistero recentemente scoperto nel cimitero apostolico di Priscilla e della sua importanza storica. Studio relativo ad un' insigne memoria dell' apostolo S. Pietro in Roma, con lettera di mons. L. Duchesne*, dans *Nuovo bull.*, 1901, p. 71-118, avec trois planches.
94. *Osservazioni sugli scavi delle catacombe romane. Scavi nella chiesa di S. Maria Antiqua nel foro romano. Scoperta nella basilica dei SS. Giovanni e Paolo sul Celio*, dans *Nuovo bull.*, 1901, p. 165-175.
95. *Di un pregevole monumento di antica scultura cristiana rinvenuto negli scavi del foro romano*, dans *Nuovo bull.*, 1901, p. 205-216, pl. VI.
96. *Un'antichissima testimonianza del martirio di S. Pietro in Roma. Scavi nella basilica di S. Agnese sulla via Nomentana. Lavori nelle catacombe romane. Indagini nella chiesa dei SS. Giovanni e Paolo sul Celio*, dans *Nuovo bull.*, 1901, p. 224-226.
97. *Di un gruppo di antiche iscrizioni cristiane spettanti al cimitero di Domitilla e recentemente acquistate dalla Commissione di archeologia sacra*, dans *Nuovo bull.*, 1901, p. 233-255.
98. *Ulteriori osservazioni sulla memoria della sede primitiva di S. Pietro*, dans *Nuovo bull.*, 1901, p. 277-290.
99. *Scavi nelle catacombe romane. Scavi nella basilica di S. Agnese sulla via Nomentana. Iscrizione consolare rinvenuta fra i muri della basilica di S. Valentino sulla via Flaminia*, dans *Nuovo bull.*, 1901, p. 295-300.
100. *Di un importante sarcofago cristiano rinvenuto nella chiesa di S. Maria Antiqua nel foro romano*, dans *Notizie degli scavi*, 1901, p. 272-278.
101. *Scavi nelle catacombe romane*, dans *Notizie degli scavi*, 1901, p. 484-495.
102. *The church and house of S. Cecilia in Trastevere*, dans *Journal of the british and american archaeolog. society in Rome*, t. III, 1901, 5.
103. *S. Maria Antiqua*, dans *Journal of the british and american archaeological society in Rome*, t. III, 1901, 3.
104. *Une page d'histoire. — Introduction historique et archéologique au « Quo Vadis? » de Henry Sienkiewicz*, Paris, 1901, p. 77, avec un plan.
105. *Le catacombe di Albano*, dans *Nuovo bull.*, 1902, p. 89-111, avec cinq planches.
106. *Scavi ed esplorazioni nelle catacombe romane Scavi nel cimitero di Priscilla. Scoperta di una grandiosa cripta presso la via Ardeatina. Esplorazione sulla via Latina. Iscrizione del collare di un servo fuggitivo*, dans *Nuovo bull.*, 1902, p. 113-127.
107. *La scultura nuziale cristiana di Villa Albani* (voir n. 12), dans *Nuovo bull.*, 1902, p. 183-196, pl. X.
108. *Di un frammento di condottura antica con il nome di un papa*, dans *Nuovo bull.*, 1902, p. 197-203.
109. *Nuovi scavi e nuovi studi nel cimitero di Priscilla*, dans *Nuovo bull.*, 1902, p. 217-232.
110. *Lavori e scavi nelle catacombe romane. Scoperta di altre gallerie cimiteriali cristiane sotto il Gianicolo. Scoperta di gallerie cimiteriali della via Nomentana*, dans *Nuovo bull.*, 1902, p. 247-258.
111. *Catacombe di S. Vittorino in Amiterno presso Aquila. Dono di un pregevole cimelio al museo sacro della biblioteca vaticana*, dans *Nuovo bull.*, 1902, p. 259-260.
112. *Scavi nelle catacombe romane*, dans *Notizie degli scavi*, 1902, fasc. 7, p. 359-369.
113. *Guida del cimitero di Domitilla*, Rome, 1902, p. 43, avec illustrations dans le texte.
114. *Guida del cimitero di Callisto*, Rome, 1902, p. 1-60.
115. *Le memorie della fondazione di Roma cristiana nel cimitero di Priscilla ove puo riconoscersi la sede primitiva di S. Pietro*, dans *Atti della pontificia Accademia romana d'archeologia*, IIe s., dissert., t. VIII, 1903, p. 219-252, pl. IV-V.
116. *The crypt of S. Peter*, dans *Journal of the british and american archaeological society in Rome*, IV, 1. 1902, p. 93-97.
117. *Di una cripta con importanti pitture scoperta nel cimitero di Domitilla*, dans *Atti del II congresso internazionale di archeologia cristiana tenuto in Roma nell'aprile 1900*, Rome, 1902, p. 93.
118. *Osservazioni storiche ed epigrafiche sulla iscrizione recentemente scoperta della madre del papa Damaso*, dans *Nuovo bull.*, 1903, p. 59-108.
119. *Breve aggiunta all'articolo sulla iscrizione della madre del papa Damaso*, dans *Nuovo bull.*, 1903, p. 196-198.
120. *La recente controversia sul cimitero Ostriano e sulla sede primitiva di S. Pietro in Roma*, dans *Nuovo bull.*, 1903, p. 199-273, pl. IV-V.
121. *Scavi nelle catacombe romane. Scoperta di un cimitero anonimo sulla via Latina. Africa : affresco cimiteriale scoperto a Tripoli. Palestina : scoperta di un antico pavimento a mosaico di Madaba*, dans *Nuovo bull.*, 1903, p. 275-288.
122. *Osservazioni sopra il cimitero anonimo recentemente scoperto sulla via Latina*, dans *Nuovo bull.*, 1903, p. 301-314.
123. *Il valore topografico della silloge di Verdun e del papiro di Monza*, dans *Nuovo bull.*, 1903, p. 321-368.
124. *Le catacombe e il protestantesimo*, dans la collect. *Fede e scienza*, n. 19, IIe série, Rome, 1903, p. 89.

125. *Le memorie degli apostoli Pietro e Paolo in Roma*, Rome, 1903, 2e édit, p. 195.
126. *Guida delle catacombe di Albano con una pianta del sotterraneo*, Rome, 1903, p. 23.
127. *Scavi nelle catacombe romane dal novembre 1902 al maggio 1903*, dans *Notizie degli scavi*, 1903, fasc. 7, p. 279-288.
128. *La memoria della sede primitiva di S. Pietro in Roma*, dans *Miscellanea di storia ecclesiastica e di studi ausiliari*, anno I, 1902-1903, p. 34-43.
129. *Guida del cimitero di Priscilla contenente uno studio sulla primitiva sede di S. Pietro in Roma*, Rome, 1903.
130. *Osservazioni archeologiche sull'iscrizione di Santa Filomena*, dans *Miscellanea di storia ecclesiastica e di teologia positiva*, t. II, n. 12, Rome, octobre 1904, p. 365-386.
131. *Il cimitero di Commodilla e la basilica cimiteriale dei SS. Felice e Adautto, ivi recentemente scoperta*, dans *Nuovo bull.*, 1904, p. 41-160, pl. I-VII.
132. *Di alcune iscrizioni recentemente scoperte nel cimitero di Priscilla*, dans *Nuovo bull.*, 1904, p. 205-220, avec une gravure.
133. *Notizie : Roma, Palestrina, Albano Laziale, Abruzzo, Dalmazia, Africa, Palestina, Gerusalemme*, dans *Nuovo bull.*, 1904, p. 267-286.
134. *Il cimitero e la basilica di S. Valentino e guida archeologica della via Flaminia dal Campidoglio al ponte Milvio* (2e édit.), Rome, 1904, p. 140 avec 4 pl.
135. *Osservazioni storiche ed archeologiche sulla narrazione evangelica della natività di Cristo*, dans *Giornale Arcadico*, janvier 1904, p. 1-20.
136. *Di alcune recenti scoperte di antichità cristiane sulla via Flaminia*, dans *Notizie degli scavi*, 1905, fasc. 4, p. 300, pl. IX.
137. *Ulteriori osservazioni sulle tombe dei martiri nel cimitero di Commodilla ed ultime scoperte ivi fatte*, dans *Nuovo bull.*, 1905, p. 5-66, avec 4 illustrations dans le texte.
138. *Di una sconosciuta iscrizione damasiana in onore del martire S. Valentino*, dans *Nuovo bull.*, 1905, p. 103-122, pl. II.
139. *La crocifissione di S. Pietro nel Vaticano*, dans *Nuovo bull.*, 1905, p. 135-179.
140. *Discussione critica sul luogo recentemente attribuito ai sepolcri del papa Damaso e dei martiri Marco e Marcelliano presso la via Ardeatina*, dans *Nuovo bull.*, 1905, p. 191-230, avec 2 illustrations dans le texte.
141. *Importante aggiunta all'articolo sulla crocifissione di S. Pietro*, dans *Nuovo bull.*, 1905, p. 269-272.
142. *Il pontificato del papa Damaso e la storia della sua famiglia secondo le recenti scoperte archeologiche*, dans la collect. *Fede e scienza*, Rome, 1905, p. 129.
143. *Le catacombe romane secondo gli ultimi studi e le piu recenti scoperte. Compendio della « Roma sotterranea » con molte piante parziali dei cimiteri e riproduzioni di monumenti*, Rome, 1905.
144. *Scavi nelle catacombe romane* (1904-1905), dans *Notizie degli scavi*, 1905, fasc. 5, p. 102-120.
145. *Notizie : Roma, Anagni, Grecia, Africa romana, Palestina*, dans *Nuovo bull.*, 1905, p. 299-321.
146. *Scavi nelle catacombe romane degli anni 1905-1906*, dans *Notizie degli scavi*, 1906, fasc. 8, p. 304-312.
147. *Manuel d'archéologie chrétienne. Résumé des éléments d'archéologie chrétienne*, Bruges, 1906.
148. *Relazione degli scavi eseguiti nel cimitero di Priscilla dal gennaio al giugno 1906*, dans *Nuovo bull.*, 1906, p. 5-65, pl. I-II.
149. *Notizie. — Scavi nelle catacombe romane. Africa : Scavi nella basilica cristiana di Appenna. Nuovi scavi nelle catacombe di Adrumeto*, dans *Nuovo bull.*, 1906, p. 145-150, 175-179.
150. *Di un sarcofago cristiano recentemente scoperto ed ora collocato nel museo delle Terme*, dans *Nuovo bull.*, 1906, pl. V-VI, p. 199-205.
151. *Studio archeologico sulla celebre iscrizione di « Filumena », scoperta nel cimitero di Priscilla*, dans *Nuovo bull.*, 1906, p. 253-300, avec 3 illustrations dans le texte.
152. VII edizione della *Guida di Roma* di Bleser Roger, avec le concours de H. M. Louvain, 1906.
153. *Notizie. — Scavi nelle catacombe romane. Africa*, dans *Nuovo bull.*, 1906, p. 301-303, 311-316.
154. *Éléments d'archéologie chrétienne*. T. I, *Notions générales* (2e édit. revue et augmentée), Rome, 1906.
155. *Il sepolcro del papa Marcellino nel cimitero di Priscilla*, dans *Nuovo bull.*, 1907, p. 115-145, pl. II-V et 2 figures dans le texte.
156. *Di un ulteriore indizio per attribuire al cimitero di Priscilla il celebre carme battesimale della silloge di Verdun*, dans *Nuovo bull.*, 1907, p. 169-189, pl. VI.
157. *Notizie. — Roma, Barcellona*, dans *Nuovo bull.*, 1907, p. 227-240, 247.
158. *Notizie. — Scavi nelle catacombe romane. Cartagine*, dans *Nuovo bull.*, 1907, p. 311-313, 331-334.
159. *Ancora l'iscrizione di « Filumena »*, dans *Scuola cattolica* de Milan, avril 1907, p. 1-7.
160. *Guide abrégé du cimetière de Priscille sur la voie Salaria*, Rome, 1907, p. 32.
161. *Manuale di archeologia cristiana*, Rome, 1908 2e édition.
162. *Le premier siège de saint Pierre à Rome*, dans *Semaine de Rome*, avril 1908, an I, n. 2.
163. *La via Appia à l'époque romaine et de nos jours. — Partie chrétienne*, Rome, 1908, p. 273-372. (Ce qui concerne l'antiquité profane est de Ripostelli.)
164. *Guida del cimitero di Priscilla contenente uno studio sulla primitiva sede di S. Pietro in Roma*, 2e édit., Rome, 1908, p. 110.
165. *La basilica papale del cimitero di Priscilla, ritrovata ed in parte ricostruita dalla Commissione di archeologia sacra*, dans *Nuovo bull.*, 1908, p. 5-125 avec 10 figures et pl. I-VIII.
166. *Osservazioni sopra una pittura biblica del cimitero di Pretestato (la cosiddetta « Coronazione di spine ») a proposito di una recente controversia*, dans *Nuovo bull.*, 1908, p. 131-142, avec une illustration.
167. *Esplorazioni nelle catacombe. Scoperta dell'antica basilica di S. Crisogono in Trastevere. Scoperta di un mosaico cristiano* (avec une figure dans le texte) dans *Nuovo bull.*, 1908, p. 143-152.
168. *Nota bibliografica all'articolo sulla basilica del cimitero di Priscilla*, dans *Nuovo bull.*, 1908, p. 153-156.
169. *La cella tricora detta di santa Sotere ed il gruppo topografico di Marco, Marcelliano e Damaso*, dans *Nuovo bull.*, 1908, p. 157-195, pl. IX, 6 illustrations dans le texte.
170. *Lavori nelle catacombe. Iscrizione di un preposito dell'antica basilica di S. Paolo fuori le mura. Lavori in alcune antiche chiese di Roma. — Verona. Restauri nella chiesa di S. Lorenzo. — Teano. Scoperta di un antico mosaico cristiano. — Sardegna. Nuovi studi sopra un antico cimitero. — Cartagine. Ulteriori scoperte nella « Basilica maiorum » presso Cartagine*, dans *Nuovo bull.*, 1908, p. 253-266.
171. *Osservazioni sull'iscrizione del papa Ponziano recentemente scoperta e su quelle degli altri papi del III secolo*, dans *Nuovo bull.*, 1909, p. 35-50, avec une planche et 3 illustrations dans le texte.
172. *Breve nota sulle scoperte di S. Sebastiano*, dans *Nuovo bull.*, 1909, p. 63-65.
173. *Scavi nelle catacombe romane. Scoperta di un*

antico altare nella chiesa di S. Marcello. Scoperta di una antica iscrizione presso la chiesa di S. Cecilia in Trastevere. — Scavi nell'antica chiesa di S. Crisogono. Recentissime scoperte avvenute sotto la basilica dei SS. Giovanni e Paolo al Celio, dans *Nuovo bull.*, 1909, p. 137-146.

174. *Di una pittura del cimitero di Pretestato, la cosiddetta « Incoronazione di spine » in cui puo riconoscersi « Il testimonio di Giovanni Battista ». Contributo allo studio del quarto Vangelo*, dans *Nuovo bull.*, 1909, p. 157-185, pl. VII-IX.

175. *Scavi nelle catacombe. Scoperta di un graffito presso le catacombe di S. Sebastiano. — Indizi di un antico cimitero cristiano scoperto presso Civitanova nel Piceno*, dans *Nuovo bull.*, 1909, p. 217-220.

176. *Esame di un opuscolo di mons. G. Wilpert risguardante alcuni miei studi sulle catacombe romane*, Rome, 1909, p. 1-94.

177. *Roma sotterranea cristiana.* — (Nouv. série). Rome, 1909, in-fol., t. I, fasc. 1, avec 25 pl. — *Vestibolo dei Flavi nel cimitero di Domitilla.*

178. *Éléments d'archéologie chrétienne. — Basiliques et églises de Rome*, t. III, 2e édit. revue et augmentée, Rome, 1909.

179. *A proposito dei cimiteri dei santi Marco e Marcelliano e di papa Damaso*, dans *Rivista storico-critica delle scienze teologiche*, 1910, t. VI, fasc. 4, p. 1-7.

180. *Breve nota sopra un sarcofago cristiano testè riconosciuto nel giardino Vaticano*, dans *Nuovo bull.*, 1910, p. 15-16, pl. I.

181. *Studio critico sulla nuova silloge di Cambridge e sulla iscrizione « Sumite perpetuam » in relazione alla memoria di S. Pietro nel cimitero di Priscilla*, dans *Nuovo bull.*, 1910, p. 69-129, avec une figure.

182. *Continuazione dei lavori nelle catacombe romane : cimitero di Callisto; cimitero di Domitilla. Scoperta di alcune tracce dei sepolcri primitivi di S. Petronilla e dei SS. Nereo e Achilleo. Scoperta di un frammento di antico pluteo nel Vaticano* (pl. VI). *Chiesa di S. Crisogono in Trastevere : nuove scoperte nell'antica basilica sotterranea. — Bologna : restauro della cripta di S. Zama. Aquileia : scoperta di un'antica basilica cristiana* (pl. IV-V). *— Sicilia : nuove esplorazioni nelle catacombe di S. Giovanni a Siracusa*, dans *Nuovo bull.*, 1910, p. 155-168.

183. *La questione del sepolcro del papa Zeffirino e del martire Tarsicio, in seguito ad un'ultima scoperta*, dans *Nuovo bull.*, 1910, p. 205-225, pl. VII et VIII et 4 figures dans le texte.

184. *Breve nota risguardante il sarcofago del giardino Vaticano pubblicato nel precedente fascicolo*, dans *Nuovo bull.*, 1910, p. 263-265.

185. *Scavi nelle catacombe romane. — Pisa : scoperta di un sarcofago cristiano*, dans *Nuovo bull.*, 1910, p. 265-270.

186. *Le dogme de l'Eucharistie dans les monuments des premiers siècles*, dans *Science et foi*, Bruxelles, 1910, p. 1-30.

187. *L'iscrizione sepolcrale di un papa del III secolo, scoperta recentemente nelle catacombe romane*, dans *Scuola cattolica*, Monza, 1910, p. 1-14.

188. *I monumenti del museo cristiano Pio-Lateranense.* In-fol. avec atlas de XCVI planches et texte illustré, Milan, 1910.

189. *Epigrafia cristiana* (Manuali Hoepli). Milan, 1910.

190. *Osservazioni topografiche sulla questione della tomba del papa Damaso a proposito del grande sarcofago bacchico rinvenuto nelle catacombe ed illustrato dal prof. Walter Amelung*, dans *Atti della pontificia Accademia romana d'archeologia*, 1910, p. 1-26, pl. XV, avec 7 figures.

191. *L'antica basilica di S. Crisogono in Trastevere, recentemente scoperta sotto la chiesa attuale*, dans *Nuovo bull.*, 1911, p. 5-21, pl. I-VII et une figure.

192. *Scavi nelle catacombe romane. Scoperta di un ipogeo sulla via Latina. Basilica e cimitero di S. Pancrazio sulla via Aurelia antica. Chiesa di S. Martino ai Monti. — Palestina (Madaba). — Egitto : scoperte presso Sakkara. — Africa romana (Cartagine)*, dans *Nuovo bull.*, 1911, p. 101-115.

193. *L'ipogeo sepolcrale di Trebio Giusto recentemente scoperto sulla via Latina e proposta di spiegazione gnostica delle sue pitture*, dans *Nuovo bull.*, 1911, p. 209-235, pl. IX-XV.

194. *Lavori nelle catacombe romane. Aumenti nella collezione del museo cristiano Lateranense. — Morlupo-Leprignano : scoperta di un antico cimitero cristiano. — Aquileia : ulteriori scoperte nel Duomo. — Gerusalemme*, dans *Nuovo bull.*, 1911, p. 237-241.

195. *Le catacombe e il protestantesimo*, Rome, 1911, 2e édition augmentée, p. 132.

196. *I sepolcri dei martiri nelle catacombe romane*, dans la collection *Scienza e religione*, Rome, 1911, p. 1-112.

197. *Christian epigraphy*, Cambridge, 1912.

198. *Handbuch der christlichen Archäologie*, Einsiedeln, 1912 (trad. de F. Segmüller).

199. *Ulteriori osservazioni sull'ipogeo di Treibo Giusto in conferma dell'ipotesi sulla natura gnostica del monumento*, dans *Nuovo bull.*, 1912, p. 83-99, avec 2 figures.

200. *Di alcune iscrizioni del cimitero di Domitilla poste in relazione con i cristiani di Roma nominati da S. Paolo*, dans *Nuovo bull.*, 1912, p. 111-121, avec une figure.

201. *Lavori nel cimitero di Domitilla. I frammenti dell' iscrizione damasiana di S. Ippolito nel museo cristiano Lateranense* (tav. XI). *— Morlupo-Leprignano : altre iscrizioni dell'antico cimitero cristiano*, dans *Nuovo bull.*, 1912, p. 169-177, 180-184.

202. *Il sepolcro primitivo dei SS. Vittore e Satiro in Milano*, 1912, p. 1-16.

203. *Il singolare cubicolo di Trebio Giusto-spiegato nelle sue pitture e nelle sue iscrizioni come appartenente ad una setta cristiana eretica di derivazione egizia*, dans le volume de Dölger, *Konstantin der Grosse und seine Zeit*, Rome-Fribourg, 1913, p. 314-397, n. 14.

204. *I monumenti egizi e i monumenti cristiani recentemente sistemati nel museo Capitolino (collezione cristiana)*, dans *Bullettino della commissione archeologica comunale*, 1912, n. 4, avec planche.

205. *Roma sotterranea cristiana* (nouv. série), 1913, in-folio avec 15 pl., fasc. 2 *(Centro storico del cimitero di Domitilla).*

206. *Le basiliche costantiniane in Roma : Basilica Lateranense* dans *Nel XVI centenario, della pace e della liberta della Chiesa*, numéro spécial de *L'Osservatore romano*, Rome, avril-mai 1913.

207. *Il cimitero di Priscilla in cui fu sepolto il papa Silvestro è quello stesso dove battezzo l'apostolo Pietro e che occasionalmente fu chiamato « Cimitero Ostriano »*, dans *Nuovo bull.*, 1913, p. 77-108, avec 2 planches.

208. *I sepolcri dei papi Costantiniani nell catacombe romane* dans *XVI centenario della pace della Chiesa 313-1913. Bollettino dei festeggiamenti*, n. 12-13, sept.-oct. 1913, p. 35-38.

209. *Le catacombe e la basilica Costantiniana di Albano* dans *XVI centenario della pace della Chiesa*, n. 12-13, sept.-oct. 1913.

210. *Scavi nelle catacombe romane : Grottaferrata : scoperta di un antico cimitero cristiano; Albano Laziale : lavori nella chiesa cattedrale e scoperta di alcuni avanzi che possono attribuirsi alla basilica costan-*

tiniana di S. Giovanni Battista, dans *Nuovo bull.*, 1913, p. 209-239.

211. *Il culto dell'antica Chiesa per la Vergine*, dans *Arte cristiana*, t. I, n. 5, 15 mai 1913.

212. *Una nuova esplorazione ora compiuta nel cimitero di Priscilla ed una nuova conferma dell'identificazione di Priscilla con « l'Ostriano »*, dans *Nuovo bull.*, 1914, p. 95-123, pl. VI-VII.

213. *Osservazioni storiche ed archeologiche sulle donazioni di Costantino alle basiliche romane* dans *Letture Costantiniane*, prémices du Conseil supérieur et du Comité romain des fêtes commémoratives du 16e centenaire de la proclamation de la paix de l'Église, Rome, 1914, p. 191-223.

214. *Osservazioni su i sepolcri primitivi dei SS. Vittore e Satiro in Milano*, dans *Nuovo bull.*, 1914, fasc. 1-2, p. 37-50. — *Nota al precedente articolo*, dans *Nuovo bull.*, 1914, fasc. 3-4, p. 21-22.

215. *Il simbolismo egiziano nelle pitture sepolcrali dell'ipogeo di Trebio Giusto sulla Latina*, dans *Atti pont. Acc. arch.*, IIe série, dissert.., t. XI, 1914, p. 141-168.

216. *Riconoscimento di una pittura nel cimitero di Callisto. Iscrizione metrica del cimitero di S. Felicita. Sarcofago cristiano scoperto sulla via Tiburtina. Iscrizioni cristiane rinvenute nei lavori di restauro della chiesa dei SS. Quattro Coronati. Lavori nella chiesa sotterranea di S. Crisogono in Trastevere. Scoperta di un antico cimitero cristiano al miglio 36° della via Prenestina*, dans *Nuovo bull.*, 1914, fasc. 1-2, p. 125-136.

217. *Roma : Le catacombe. Le chiese e le basiliche*, chapitres « *Roma contemporanea* », dans *Sovremennij Rim*, Moscou, 1914, p. 124-143.

218. *Guida del cimitero di Domitilla, pubblicata a cura della Commissione di archeologia sacra*, Rome, 1915.

219. *La basilica di Aquileia e si suoi monumenti*, dans *Arte cristiana*, 1915, p. 202-207.

220. *Osservazioni sulla cripta storica recentemente scoperta nel cimitero dei SS. Marcellino e Pietro sulla via Labicana*, dans *Nuovo bull.*, 1915, p. 5-11, pl. I.

221. *Catacombe romane. Le tracce della tomba primitiva dei martiri Giovanni e Paolo ritrovate recentemente nella loro casa al Celio. Scavi nella basilica sotterranea di S. Crisogono in Trastevere (Riconoscimento del più antico stemma; scoperta di un'importante tavola arvalica). Scoperta di antiche pitture nella chiesa di S. Giovanni a porta Latina. Scavi nella chiesa di S. Sabina sul monte Aventino. Palestrina : nuovo scavo della basilica suburbana di S. Agapito martire*, dans *Nuovo bull.*, 1915, p. 57.

222. *Breve nota sopra un'ultima esplorazione fatta nel cimitero di Priscilla presso la cripta liturgica detta « Cappella greca »*, dans *Nuovo bull.*, 1915, p.161-165.

223. *Annunzio di un'importante pubblicazione*, dans *Nuovo bull.*, 1915, p. 167-171.

224. *Notizia sulle recenti scoperte nelle catacombe di S. Sebastiano*, dans *Bullettino della commissione archeologica comunale*, 1915, p. 249-278, pl. XI.

225. *Osservazioni storiche e archeologiche sulla passione del Redentore.* — Lettura tenuta in Arcadia in 21 aprile 1916, dans *Giornale Arcadico*, 1916.

226. *Le recenti scoperte presso la basilica di S. Sebastiano*, dans *Nuovo bull.*, 1916, p. 5-61, pl. I-V.

227. *Una singolare scena di simbolismo dommatico sopra un marmo del cimitero di Domitilla*, dans *Nuovo bull.*, 1916, p. 95-99.

228. *Una riproduzione del più antico monumento cristiano della Cina, collocata nel museo cristiano Lateranense*, dans *Nuovo bull.*, 1916, p. 103.

229. *Il più antico monumento cristiano della Cina (una riproduzione inviata in dono al pontefice)*, dans *Osservatore romano*, 7 janvier 1916.

230. *Nuove osservazioni sulla questione testè ridestata della memoria di S. Pietro nella regione Salario-Nomentana*, dans *Nuovo bull.*, 1916, p. 159-191, pl. IX.

231. *Per il quarantesimo delle conferenze di archeologia cristiana*, dans *Nuovo bull.*, 1916, p. 223-230.

232. *Importante nota all'articolo sulla memoria di S. Pietro nella regione Salario-Nomentana*, dans *Nuovo bull.*, 1916, p. 231-232.

233. *Continuazione degli scavi nel cimitero di S. Ciriaco sulla via Ostiense* (pl. X). *Continuazione degli scavi nella basilica di S. Sebastiano. Restauri nella basilica di S. Sabina*, dans *Nuovo bull.*, 1916, p. 233-240.

234. *L'iscrizione commemorativa dei martiri nel cimitero maggiore di S. Agnese*, dans *Bullettino della commissione archeologica comunale*, 1916, p. 78-94, pl. IV.

235. *Ulteriori osservazioni storiche e tecniche sulle scoperte di S. Sebastiano*, dans *Bullettino della commissione archeologica comunale*, 1916, p. 145-160.

236. *Alcune osservazioni sui recenti scavi nella basilica di S. Sebastiano sulla via Appia.* — Communication de l'Académie romaine d'archéologie, dans *Atti pontif. Accad. rom. archeol.*, IIe série, dissertat., t. XIII, p. 263-271.

237. *Nota all'articolo del prof. R. Lanciani sulle scoperte fatte nel 1838-1850 presso il sepolcro di Paolo apostolo*, dans *Nuovo bull.*, 1917, p. 28-29.

238. *Ulteriore studio storico e monumentale sulla memoria apostolica presso le catacombe della via Appia*, dans *Nuovo bull.*, 1917, p. 47-88, pl. II-VII, et *Nota al detto articolo*, dans *Nuovo bull.*, 1917, p. 129.

239. *Scoperte nel cimitero di Ponziano sulla via Portuense*, dans *Nuovo bull.*, 1917, p. 111-115.

240. *Scavi nel cimitero di S. Sebastiano. Lavori ordinari della Commissione nelle catacombe. Cimitero di S. Ciriaco al settimo miglio della via Ostiense*, dans *Nuovo bull.*, 1917, p. 111-120.

241. *Memorie storiche della cattedrale di Palestrina raccolte in occasione dell'ottavo centenario della consacrazione*, Roma, tipografia vaticana, 1918.

242. *Scavi nelle catacombe romane : cimitero di S. Sebastiano; cimitero di Callisto*, dans *Nuovo bull.*, 1918-1919, p. 73-78.

243. *Importante dono del pontefice Benedetto XV al museo cristiano Lateranense*, dans *Nuovo bull.*, 1918-1919, p. 95-97, pl. III.

244. *Il gruppo monumentale al Laterano*, dans *Conferenze al Laterano*, 1919.

245. *La memoria sepolcrale degli apostoli sulla via Appia attestata dal Feriale del IV secolo e dall'iscrizione del papa Damaso.* Communication de l'Académie romaine d'archéologie, dans *Atti accademici*, cit., IIe série, dissertat., t. XIV, 1920, p. 247-260.

246. *Il più antico cimitero cristiano di Roma : il cimitero di Priscilla*, dans *Conferenze al Laterano*, 1920.

247. *La memoria sepolcrale degli apostoli sulla via Appia secondo il risultato delle ultime ricerche*, dans *Nuovo bull.*, 1920, p. 5-31, pl. I-IV.

248. *Esplorazione di una cisterna nell'orto di S. Sebastiano. Scoperta di un ipogeo sepolcrale con pitture singolarissime, in parte cristiane, presso il viale Manzoni. Scoperta di un nuovo cimitero giudaico sulla via Nomentana. Ritrovamento di un cubicolo dipinto sulla Salara Vecchia che fu attribuito dal De Rossi al cimitero di Panfilo*, dans *Nuovo bull.*, 1920, p. 51-59.

249. *L'ipogeo con i graffiti degli apostoli Pietro e Paolo scoperto sotto la basilica di S. Sebastiano*, dans *Nuovo bull.*, 1921, p. 3-14, pl. I-IV.

250. *L'ipogeo del viale Manzoni*, dans *Nuovo bull.*, 1921, p. 44-47.

251. *Di un'iscrizione storica che puo attribuiti alla*

« *Basilica apostolorum* » *sulla via Appia*, dans *Nuovo bull.*, 1921, p. 61-69.

252. *Scavi nella basilica di S. Sebastiano. Scoperta del cimitero dei Giordani*, dans *Nuovo bull.*, 1922, p. 113-119.

253. *Dono di un'iscrizione onoraria romana al museo cristiano Lateranense*, dans *Nuovo bull.*, 1921, p. 117-118.

254. *Un singolare gruppo di antiche pitture nell'ipogeo del viale Manzoni le quali possono spiegarsi con il Libro di Giobbe*, dans *Nuovo bull.*, 1921, p. 83-93, pl. XI-XIV et 1922, p. 128-131.

255. *Il cimitero e la basilica di S. Alessandro al VII miglio della via Nomentana*, avec 16 pl., Rome, 1922.

256. *L'Eucaristia e l'archeologia cristiana*, dans *Conferenze al Laterano*, 1922.

257. *Guida del museo Lateranense profano e cristiano*, Rome, 1922.

258. *Gli ultimi scavi nella basilica di S. Sebastiano e la memoria sepolcrale degli apostoli Pietro e Paolo Riepilogo*, dans *Nuovo bull.*, 1922, p. 3-26, pl. I-III.

259. *Palestina : scoperta del sepolcro di S. Stefano; nota sugli scavi di S. Sebastiano*, dans *Nuovo bull.*, 1922, p. 138-146.

260. *Manuale di archeologia cristiana. Terza edizione migliorata secondo i piu recenti studi*, Rome, 1923.

261. *Nota sulle memorie cristiane esplorate nello scavo di S. Sebastiano dalla commissione di archeologia sacra. Appendice alla relazione ministeriale su gli scavi di S. Sebastiano*, dans *Notizie degli scavi di antichità*, 1923, p. 80-103, pl. XVII-XVIII.

262. *L'ipogeo sepolcrale dei martiri greci nel cimitero di Callisto. Contributo alla topografia della Roma sotterranea*, dans *Memorie della pont. Accademia romana di archeologia; Misc. in onore di G. B. De Rossi*, t. II, 1924.

263. *Saluto ai congressisti del XXVI congresso Eucaristico internazionale* (il 25 maggio 1922) dato dal comm. prof. O. M. Magister Collegii cultorum martyrum. — *Conferenza per i protomartiri romani* (dite à la Schola Saxonum au Camposanto teutonico, le 1er juillet 1923), dans *Omaggio del Collegium cultorum martyrum al magister comm. prof. Orazio Marucchi*, Rome, 1923.

264. *In memoria del nostro Maestro G. B. De Rossi* (discours dans *Atti pontif. Accad. ro. archeol.* série *Rendiconti*, t. I, 1923, p. 52).

265. *Di una importante scultura cristiana di arte sassone esistente in Inghilterra* dans *Rivista di archeol. crist.*, t. I, fasc. 1-2, 1924, p. 149 sq.

266. *Nel XVI centenario del Laterano : l'arcibasilica « Caput urbis et orbis » e l'antica residenza papale*, dans *Il Corriere d'Italia*, 9 novembre 1924.

267. *La basilica di S. Paolo*, dans *Il secolo XX*, Milan, décembre 1924, p. 905-910.

268. *Le vicende topografiche della residenza episcopale romana*, contenuto nel numero unico intitolato : *Nel XVI centenario della dedicazione della arcibasilica Lateranense del SS. Salvatore. IX novembre CCCXXIV — IX novembre MCMXXIV*, Rome, 1925, p. 21-25.

269. *Riassunto di un recente studio topografico sulla ubicazione del santuario dei martiri greci nel cimitero di Callisto*, dans *Rivista di archeol. crist.*, t. II, 1925, p. 19 sq.

270. *Di un insigne sarcofago cristiano con scene relative al primato di S. Pietro ed agli edifizi del Calvario e del Laterano*, dans *Le conferenze al Laterano* (mars-avril 1925), Rome, 1925, p. 37-59.

271. *Un insigne sarcofago cristiano Lateranense relativo al primato di S. Pietro e al gruppo dell'antico Laterano*, dans *Rivista di archeol. crist.*, t. II, 1925, p. 84 sq.

272. *Guida del cimitero di Domitilla*, 2e édit., Rome, 1925.

273. Préface au vol. de L. Nolan, *The basilica of S. Clemente in Rome*, 3e édit., Rome, Grottaferrata, 1925.

274. *La liberazione degli schiavi ricordata da una iscrizione delle catacombe*, dans *L'Antischiavismo*, t. XXXIX, mars 1926, nouv. série, n. 3.

275. Préface au vol. de P. Fremiotti, *La riforma cattolica del secolo decimosesto e gli studi di archeologia cristiana*, Rome, 1926.

276. *Nuovi studi sulla iscrizione storica dei martiri greci*, dans *Atti della pontif. Accad. rom. di archeolog.* série *Rendiconti*, t. IV, 1926, p. 247-260.

277. *Una iscrizione classica del secondo secolo con la invocazione del nome di Cristo*, dans *Corriere d'Italia*, 23 janvier 1927.

278. *L'iscrizione damasiana dei diaconi di Sisto II scoperta nel pavimento di una chiesa*, dans *Corriere d'Italia*, 25 février 1927.

279. *Il recente scavo sotto il monastero dei trappisti al primo miglio dell'Appia ed ulteriori indizi per riconoscervi il santuario dei martiri greci*, dans *Rivista di archeologia crist.*, t. IV, 1927, p. 103 sq.

280. *Osservazioni sulle scoperte nelle catacombe di S. Sebastiano*, dans *Athenaeum urbanum*, 1927.

281. *Scoperta di antichità cristiane nell'area della basilica suburbana di S. Valentino* (1 pl.) dans *Bull. comm. archeol. comun. di Roma*, t. LV, 1927, p. 261 sq.

282. *Nuove osservazioni sulla iscrizione greca di Euprosdectos al Ier miglio dell'Appia e altri indizi per il sepolcro dei martiri greci*, dans *Rivista di archeologia cristiana*, t. V, 1928, p. 123-134.

283. *Compendio storico e topografico delle catacombe romane con carta dimostrativa della loro posizione*, Albano Laziale, Strini, 1928.

284. *Ulteriori osservazioni sulle antichità cristiane scoperte al primo miglio della via Flaminia*, dans *Bull. della comm. archeol. comun. di Roma*, t. LVI, 1928, p. 119-132, 1 planche.

285. *Di due importanti antiche iscrizione cristiane recentemente, scoperte* dans *Le Conferenze al Laterano* (mars-avril 1927), Città di Castello, 1929.

286. *Il simbolismo della cattedra negli antichi monumenti cristiani ed una scena relativa a questo simbolo in un monumento ora entrato nel museo cristiano Lateranense* dans *Rivista di archeol. crist.*, t. VI, 1929, p. 359-367.

287. *Il terzo centenario di Antonio Bosio, lo scopritore della Roma sotterranea* (*6 settembre 1629 — 6 settembre 1929*) dans *Corriere d'Italia*, 5 settembre 1929.

288. *Alcuni pensieri sulla grande importanza dei sacri edifici consacrati al culto cristiano*, dans *Il Sangue Prezioso della nostra Redenzione*, 11 novembre 1929, fasc. 119, p. 405 sq.

289. *I piu importanti monumenti della collezione cristiana Capitolina*, dans *Bullettino della commissione archeol. com. di Roma*, t. LVII, 1929, édité en 1930, p. 269 sq., avec 6 planches.

290. *Brevi osservazioni archeologiche sulla nuova pianta della cripta detta delle Colonne*, dans *Rivista di archeol. crist.*, t. VII, 1930, p. 16-23.

291. *Frammenti di due sarcofagi cristiani recuperati nei lavori di scavo dei Mercati Traianei*, dans *Bull. della comm. archeol. com. di Roma*, t. LVIII, 1930, p. 105 sq.

292. *Il santuario dei martiri greci sulla via Appia riconosciuto con argomenti topografici e con i monumenti locali nell'ipogeo sotto l'antico monastero dei trappisti*, dans *Roma*, t. VIII, sept.-oct. 1930, réimprimé dans *Atti del II congr. naz. degli studi romani*.

293. *La nascita di Cristo degli antichi monumenti cristiani*, dans *L'Illustrazione vaticana*, t. I, déc. 1930, p. 44-47.

294. *Catacombe*, pour le tome IX de l'*Enciclopedia italiana*.
295. *Palestrina : Sistemazione del primitivo sepolcro del martire S. Agapito*, dans *Notizie degli scavi*, 1930, p. 536-541.
296. *Solenne festa in honore del comm. G. B. De Rossi*, dans *Rassegna italiana*, Rome, 1883, p. 1-9.
297. Sonnet : *Il busto del De Rossi tra i monumenti della via Appia*, dans *Albo dei sottoscrittori pel busto marmoreo del comm. G. B. De Rossi e relazione dell' inaugurazione fattane nel dì XX e XXV aprile MDCCCXCII sopra il cimitero di Callisto per festeggiare il settantesimo anno del principe della sacra archeologia*, Rome, 1892, p. 134-138.
298. *Giovanni-Battista De Rossi*, dans *Nuova antologia*, 1er oct. 1894, t. LIII.
299. *Giovanni-Battista De Rossi*, Rome, 1894, p. 272.
300. *Giovanni-Battista De Rossi*, discours lu à l'Académie de Saint-Luc, le 2 décembre 1894, dans *Bullettino comm. archeol. comun.*, 1894.
301. *Giovanni-Battista De Rossi*, dans *Jahresbericht über die Fortschritte der klassischen Altertumswissenschaft*, 1898, p. 1-17.
302. *Michele Stefano De Rossi*, dans *Nuovo bull.*, 1898, p. 258-260.
303. *Enrico Stevenson*, dans *ibid.*, 1898, p. 107-110.
304. *Giovanni-Battista De Rossi, Cenni biografici*, Rome, 1903.
305. *Luigi Duchesne*, dans *Nuovo bull.*, 1921, p. 121-122.
306. *Appendice alla Guida del museo Lateranense profano e cristiano*, Rome, 1927.
307. *La gloria del nome di Roma nelle iscrizioni di papa Damaso*, dans *Atti del Iº congresso nazionale di studi romani*, Rome, 1929, p. 329-338.

H. LECLERCQ.

MARUSINAC. — Nous avons déjà fait connaître le cimetière de Marusinac ou de Saint-Anastase (Voir *Dictionn.*, t. IV, col. 74-78, fig. 3524), plus éloigné des murs de Salone que celui de Manastirine (voir ce nom, *Dictionn.*, t. X, col. 1361-1387). (Fig. 7802.)

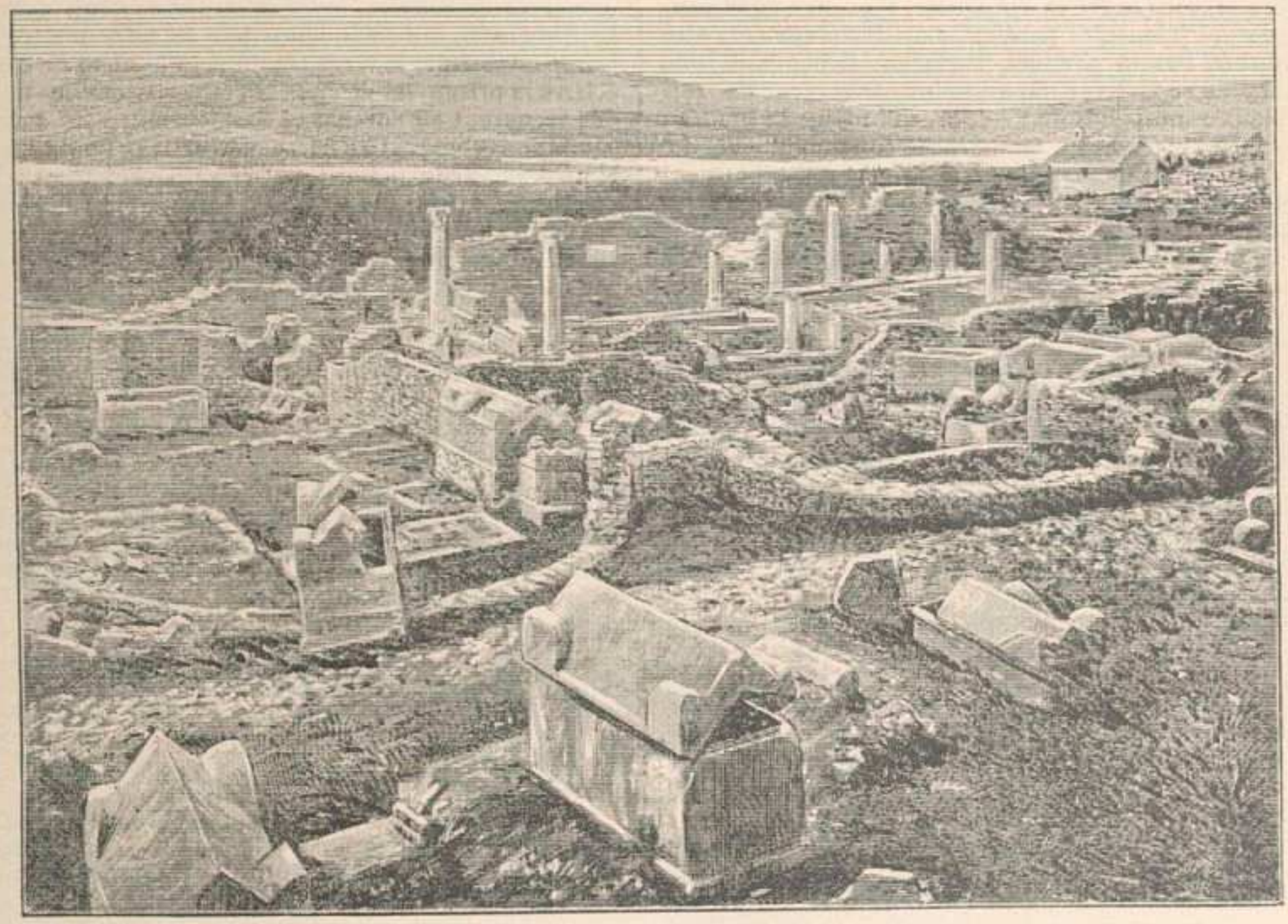

7802. — Vue du cimetière de Marusinac.

H. LECLERCQ.

MARW. — Il s'agit de l'Asie centrale, des anciennes chrétientés du Khorasan et du Turkestan. Un des centres, d'où le christianisme rayonna à travers les steppes de l'Asie intérieure, fut cette oasis de Marw qui, aux Xe-XIe siècles, était encore le siège d'un métropolitain melkite [1]. L'Évangile y aurait été annoncé dès le IIIe siècle par le prêtre saint Barachie [2]. Elle eut ses martyrs, ses thaumaturges et ses docteurs; tel le patriarche saint Élie, dont le rôle paraît avoir été considérable au VIIe siècle [3]. Il était donc assez naturel de se demander si, peut-être, les traditions locales de Marw n'auraient pas laissé quelque trace dans les commentaires évangéliques de Iso'dâd de Marw, évêque de Hadatha, en 852 [4]; mais Iso'dâd était devenu complètement étranger à sa lointaine patrie depuis qu'il vivait en Assyrie [5].

H. LECLERCQ.

[1] Al. Biruni, *Chronologie*, édit. Sachau, t. II, p. 289. — [2] Id. *ibid.*, t. II, p. 299. — [3] *Chronica minora*, édit. I. Guidi, dans *Corpus scriptorum christianorum orientalium, script. syr.*, t. III, fasc. 4, p. 34; cf. Nöldeke, dans *Sitzungsberichte der philos. histor. Kl. der kais. Akad. des Wissenschaften*, Wien, t. CXXVIII, 1883, p. 39-40. — [4] M. D. Gibson, *The commentaries of Isho'dad of Merv, bishop of Hadatha*, 3 vol. in-8°, Cambridge, 1911, dans les *Horae semiticae*, t. V-VII. — [5] Paul Peeters, dans *Analecta bollandiana*, t. XXXI, 1912, p. 90-91.

MAS D'AIRE. — I. Époque païenne. II. Légendes chrétiennes. III. Liste épiscopale. IV. Archéologie.

I. Époque paienne. — S'il exista une agglomération sur l'emplacement actuel de la ville d'Aire-sur-l'Adour, nous sommes très peu instruits sur son compte, si peu même que nous pourrions dire que nous n'en savons rien. Une peuplade, portant le nom de Tarusates, occupait un territoire sur l'étendue duquel ni Strabon, ni Pline, ni Ptolémée ne connaissent et ne nomment une ville quelconque. Le pays n'avait pas de route et, sous le règne d'Auguste, il parut que la peuplade des Tarusates pouvait, sans inconvénient, être absorbée par la cité des Tarbelles. Cependant, une bourgade se trouvait là, au point convergent de trois coteaux rapprochés de l'Adour, qui attira l'attention des Romains [1]. Dans ces parages se trouvait localisé le culte de Lelhunnus dont on a retrouvé vingt-neuf autels votifs, divinité assez puissante pour que les Romains l'aient associée à leur dieu Mars [2]. La bourgade devenait assez importante pour qu'on la désignât autrement que par le nom de la rivière voisine *Atura* ou *Adura*, elle reçut le nom de *Vicus Julii*, qui n'apparaît que dans les textes du VIe siècle, mais qu'on peut faire remonter au temps de la dynastie des Jules. Comme nous l'avons raconté, à l'occasion de Limoges (*Lemmovix*), le nom indigène persista et finalement prévalut sur ce vocable artificiellement créé. Vers l'an 400, la *Notitia provinciarum* fait mention d'une *civitas Aturensium*. Comme toutes les cités mentionnées dans la *Notitia* sont devenues le siège d'évêchés, il est permis de croire qu'elle existait quand le siège épiscopal d'Aire fut créé.

Dans un pays généralement aride et de population clairsemée, la civilisation romaine s'infiltra et produisit d'heureux résultats. Des routes furent tracées, des échanges se firent, on s'initia à l'usage de la monnaie et les mœurs s'en ressentirent. Vers le IIIe siècle principalement, on vit s'élever des villes dont les vestiges permettent de préjuger l'importance et la richesse si on en juge par les ruines découvertes à Saint-Cricq, Sarbazan et Saint-Sever. C'est alors qu'auront dû se multiplier les autels au dieu Mars-Lelhunnus qui nous apprennent au moins une chose : la persistance du paganisme parmi les classes aisées du pays.

Les croyances païennes étaient si profondément et si généralement implantées qu'il semble que le christianisme ne se soit pas aventuré à lui disputer la place. Du moins l'histoire, celle qui a droit à ce nom, n'apporte ni un témoignage, ni un indice quelconque à retenir. Ce n'est probablement qu'à une date tardive que la foi chrétienne pénétra et réussit à s'établir chez les Tarusates; ceux-ci suppléèrent à l'histoire par la légende.

II. Légendes chrétiennes. — Comme une seule ne leur suffisait pas, ils en eurent plusieurs, celle de sainte Quitterie, celle de saint Sever et celle de saint Girons, qui ne valent pas plus l'une que l'autre.

Sainte Quitterie est la plus favorisée, puisque sa légende a produit cinq recensions, diversement inептes. La plus concise, parce que c'est probablement la plus ancienne, fait de sainte Quitterie, la fille du roi Catilius, descendant de Julien l'Apostat (qui n'en eut aucun). Quitterie voue au Christ sa virginité et repousse, en conséquence, le fiancé que ses parents lui destinent et qu'on nomme Germain. Pour couper court aux explications, Quitterie décampe la nuit avec trois amies, huit serviteurs et un ange, gagne une vallée qu'on nomme Euphragie, gravit une montagne qui s'appelle Columbienne, y trouve une fontaine et un deuxième ange. Elle se trouve là chez un chef local, une sorte de roitelet, apostat et persécuteur, nommé Leutimansus, qui commence par la faire mettre en prison. Aussitôt, la terre tremble, la lumière de gloire éclaire la prison, les geôliers se convertissent, les malades accourent en nombre et sont guéris, le roi devenu sourd et aveugle est guéri, se convertit et rend tous les trésors mal acquis. Survient Germain qui fait trancher la tête à Quitterie, laquelle la ramasse aussitôt et se rend au tombeau de marbre que Dieu lui a préparé sur le mont Columbien. Et cela nous suffit, sans qu'il soit nécessaire de détailler les broderies des cinq recensions.

Celles-ci se trouvent : 1° dans le ms. Paris, *lat. 12771*, p. 173, copié à Eysses par dom Estiennot; 2° dans le *Sanctoral* de Bernard Gui, ms. *481*, fol. 128-129 de la bibliothèque de Toulouse; 3° dans le Bréviaire de Dax (non folioté), conservé au séminaire d'Aire et à la bibliothèque de Toulouse, n. *76*, fol. 393 sq. [3]; 4° dans le Bréviaire de Bayonne, ms. *lat. 12778*, fol. 110 sq., à la Bibl. nat.; 5° dans les Bréviaires de Siguenza et Palencia, d'après Tamayo de Salazar, résumé dans *Acta sanct.*, mai t. v, p. 172-173, et dans le *Chronicon Dextri*, *P. L.*, t. XXXI, col. 325.

Il existe un tombeau de sainte Quitterie, c'est un sarcophage chrétien antique dont nous avons déjà parlé et qui est conservé dans l'église du Mas d'Aire, église dont le titulaire est saint Pierre, depuis un temps immémorial (voir *Dictionn.*, t. VIII, col 2513-2517, fig. 7036, 7037).

Et, cependant, il a existé un personnage qui porta le nom de Quitterie, dont la réputation était assez bien établie au VIe siècle pour que Grégoire de Tours ait formé le projet d'écrire sa vie. Il savait dès lors que la ville d'Aire avait été le théâtre de miracles. « Sur les confins d'Aire, dit-il en substance, sont ensevelis trois prêtres entre lesquels n'existe aucun lien de parenté. Au cours des siècles, bien que le pavement qui les recouvrait fût formé d'une couche de chaux et d'argile dure comme du silex, leurs tombeaux émergèrent peu à peu à des hauteurs inégales au-dessus du sol et plusieurs miracles s'y accomplirent [4]. » Parmi les confesseurs, Grégoire se proposait de faire une place à Quitterie : c. CV : *De Tetrico episcopo;* c. CVI : *De sancto Orientio episcopo;* c. CVII : *De Quitteria virgine;* c. CVIII : *De sancto Paulino episcopo* [5]; ce n'était donc pas une martyre, et il n'acceptait pas la légende qu'on vient de lire pour la bonne raison que, sans doute, elle n'existait pas encore. Rien ne permet de dire si le chapitre relatif à sainte Quitterie fut rédigé, on serait porté à croire qu'il ne le fut pas [6].

[1] On a trouvé à Aire des monnaies romaines parmi lesquelles les plus anciennes sont de Jules César. Cf. C. Daugé, *Numismatique*, collection du Dr Lévrier, in-8°, Dax 1902, p. 5; Dr L. Sorbets, *Oppidum des Tarusates*, in-8°, Dax, 1886, p. 6. *Histoire d'Aire-sur-l'Adour, ancienne capitale des Tarusates, centre de la législation wisigothique et berceau du christianisme dans le département actuel des Landes*, in-8°, Paris, 1895 — [2] Ces vingt-neuf autels furent découverts, en 1884, sur le coteau appelé le « camp de Pompée », emplacement probable du temple de Mars-Lelhunnus. Cf. E. Taillebois. *Le temple de Mars-Lelhunnses à Aire-sur-l'Adour*, 1885; L. Sorbets, *Mars-Lelhunnus et les vingt-neufs autels votifs découverts à Aire-sur-l'Adour*, dans *Revue de Gascogne*, 1885, p. 541; A. Lavergne, *Le dieu Lelhunnus*, dans même revue, 1886, p. 31; *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, p. 55. — [3] Cette légende contient une importante lacune, ce qui ne l'a pas empêchée d'être publiée telle quelle avec ses dérivés par Breuils, *Les légendes de sainte Quitterie dans les antiques bréviaires de Lescar, Dax et Agen*, in-8°, Paris, 1892; M. Cazauran, dans *Bulletin de la Société de Borda*, 1893, p. 67-68; du même, *Basilique de sainte Quitterie au Mas d'Aire*, in-8°, Paris, 1888. — [4] Grégoire de Tours, *De gloria confessorum*, c. LI, édit. Arndt et Krusch, dans *Monum. Germ. hist., script. aevi merov.*, t. II, p. 778. — [5] Id. *ibid.*, p. 747. — [6] M. Br. Krusch croit que la vie de sainte Quitterie ne fut jamais composée parce que celle de Tetricus, annoncée ailleurs, *Hist. Franc.*, IV, XVI, ne se trouve nulle part non plus. *Ibid.*, p. 815, n. 1.

Après Grégoire de Tours, on retrouve mention de sainte Quitterie dans le martyrologe de Chamalières, près Clermont, en ces termes : *XI kal. (iun.). In pago Arvernico sanctæ Quitteriæ virginis;* c'est, on le voit, encore une vierge non martyre qui, cette fois, appartient non plus aux confins d'Aire, mais à l'Auvergne [1]. C'est le martyrologe de Saint-Sever, daté des premières années du XIIe siècle [2] qui, le premier, signale le martyre de sainte Quitterie en ces termes : XI kal. (iun), *Natale sce Quitterie mis*, sans rien nous apprendre de son origine, de son époque, de son culte [3]. Depuis cette époque, le culte se répand et, au XVe siècle, sainte Quitterie est vénérée en France, en Espagne, au Portugal, en Italie, en Allemagne; elle possède dès lors un état civil en règle et les liturgies locales se font l'écho de la crédulité populaire [4].

C'est vers le Xe siècle que saint Sever se trouva pourvu, lui aussi, d'un état civil qui n'a rien à envier au précédent. Ce roi scythe du pays d'Amblicania est contemporain de Julien l'Apostat. Il abdique, se fait chrétien, missionnaire, aboutit à Rome, d'où un certain pape Eugène l'expédie sur les bords de l'Adour où il convertit un roi nommé Hadrien [5]. Tout cela est si parfaitement inepte qu'on se demande comment L. Duchesne parvenait à découvrir dans cette rapsodie du XIe siècle une légende qui « fait honneur à l'imagination gasconne [6] ».

A la suite de saint Sever vient saint Girons, personnage fort effacé et qui semble appartenir si peu à la Gascogne que, dans une des légendes, il meurt avant d'y mettre le pied; une autre légende le mentionne comme par grâce. Il est mieux traité par d'autres légendes qui se développèrent autour des églises où était honoré un saint de ce nom; celles-ci ne manquent pas d'insister sur son apostolat et son martyre. Or, il se trouve, par une de ces bizarreries fréquentes dans l'histoire, que ce saint, dont les légendes placent l'apostolat en dehors du diocèse d'Aire [7], est cependant un de ceux qui aient le plus anciennement reçu un culte dans la ville d'Aire. Le manuscrit de Berne du martyrologe hiéronymien le mentionne au 6 mai en ces termes : *Pridie nonas maii, in Galleis, Vico Juli civitate, natale beatissimi Gerontii presbyteri et confessoris* [8] et cette mention supprime le titre de martyr, titre qu'ignorent de même, au XIe siècle, le rédacteur du martyrologe de Saint-Sever [9] et le rédacteur de la légende sévérienne [10].

Ce dernier fait mourir le premier compagnon de saint Sever de mort naturelle avant d'arriver en Gascogne. Un peu plus tard, au XIIe ou au XIIIe siècle, une confusion s'établit entre saint Girons d'Aire et un autre saint Girons, honoré le 9 décembre. Dans le Bréviaire de Dax, à la fin du XIIIe siècle, la confusion est chose faite, saint Girons y est vénéré comme martyr le 9 décembre; mais ce n'a pas été sans résistance et sans hésitation comme en témoigne l'exemplaire de ce Bréviaire conservé à la bibliothèque de Toulouse, n. *76* et qui offre cette singulière notice : *Incipit vita vel passio sancti Geroncii confessoris et martyris Christi.* Comme il y avait un Geroncius martyr le 9 décembre, son homonyme d'Aire reçut, lui aussi, le titre de martyr; la confusion était grossière, puisque le martyr Geroncius avait souffert à Antioche, d'après le martyrologe hiéronymien; il semblait donc devoir être distingué du Geroncius, confesseur à Aire. Dom Du Buisson, au XVIIe siècle, avait signalé l'existence des deux Girons, sans bien la comprendre [11], et dom Claude Estiennot remarquait que « 1° il y a eu un saint Girons confesseur, qui est mort à Aire, différent de celui qui est patron de l'abbaye qui porte son nom et qui est martyr. En voici une preuve qui me paroist hors d'atteinte et que je tire du *Martyrologe de Saint-Sever*, escrit l'an MCX, comme il y est marqué, et qui parle de votre saint confesseur en ces termes : 2° *Non. maii in Galliis vico julii depositio S. Geruntii confessoris et Eventii.* » Que ce saint soit différent du patron de l'abbaye qui porte son nom, il y en a une preuve convaincante dans le même *Martyrologe de Saint-Sever*, qui parle du martyr en ces termes : *V id. decemb. festivitas S. Geruntii martyris* [12]. Mais dom Estiennot, pas plus que dom Du Buisson, ne paraît connaître la vraie cause de la confusion des deux saints et il a tort de croire que le monastère de Saint-Girons ait un patron différent de saint Girons d'Aire [13]. Le titre de *prêtre* que porte celui-ci n'empêche nullement de faire de lui un des premiers évangélistes du christianisme à Aire. Prêtre et confesseur, c'est tout ce qu'on peut dire sur saint Girons, mais c'est déjà quelque chose et il semble possible qu'il ait parcouru le pays qui garda sa sainte mémoire vers la fin du IVe siècle.

De tout ce qui précède, il est impossible de tirer, nous ne disons pas une preuve, mais un indice de la présence du christianisme à *Vicus Julii* et dans les environs à l'époque des persécutions. L'époque à laquelle l'Évangile pénétra dans ces contrées est probablement celle où nous le voyons s'infiltrer dans les villes de la Novempopulanie et même un peu plus tard à raison de la rareté des communications. Une fois pour toutes, il faut renoncer à dire, ainsi qu'on l'a fait trop longtemps, que « les évêques d'Aire eurent dès les dernières années du Ier siècle de l'ère chrétienne leur demeure au Mas [14] ».

La présence au concile d'Arles, en 314, de Mamertinus, évêque d'Eauze, ne nous apprend pas l'existence d'un métropolitain et de circonscriptions diocésaines à cette date dans la Novempopulanie. Rien n'indique que Mamertinus eut alors le titre de métropolitain et les prérogatives hiérarchiques que suppose ce titre. On ne rencontre pas de mention certaine d'un évêque d'Aire avant le concile d'Agde, en 506. Sans doute, on peut apporter quelques bonnes raisons en faveur de la présence d'un évêque à Aire avant cette date: les canons de ce concile supposent les Églises déjà pourvues d'une hiérarchie complète et en possession, depuis un temps plus ou moins long, du principal organe de toute hiérarchie ecclésiastique : l'évêque; une inscription découverte à Andernos atteste, vers le milieu du Ve siècle, l'existence d'un évêque dans la cité des Boïens (voir

[1] Bibl. nat., *lat. 12587*, p. 857, copie de dom Estiennot d'après un *Kalendario Kamalarien. Claromont.* — [2] Au fol. 9, une inscription porte la date de 1139. — [3] Arch. départem. des Landes, *H. 1*, fol. 25. — [4] Dom Brugèles, *Chroniques ecclésiastiques du diocèse d'Auch;* Preuves de la 3e partie, p. 84; *Semaine religieuse d'Aire*, 1892, p. 213, 289, 305, 322, 337, 356; 1894, p. 309, 343, 357; 1895, p. 345, 361, 376, 393, 412, 460; *Revue de Gascogne*, 1893, p. 348, 473; Légé, *Les Castelnau-Tursan*, in-8°, Aire-sur-l'Adour, t. I, 1887, p. 19; t. II, p. 18; V. Dubarrat, *Le missel de Bayonne de 1543*, p. CCCXII sq.; A. Degert, *Les reliques de sainte Quitterie*, dans *Revue de Gascogne*, 1903, p. 193 sq.; 1904, p. 464 sq. — [5] Du Buisson, *Historia monasterii sancti Severi libri X*, in-8°, *Vico Julii ad Aturem*, t. I, 1876, p. 109; P. Labat, *Légende et histoire: essai critique sur la vie de saint Sever, martyr et ses compagnons*, dans *Revue de Gascogne*, 1877, p. 5, 63, 166, 259, 270. — [6] L. Duchesne, dans *Bulletin critique*, 1888, p. 232; ou bien il se faisait une assez piètre idée de l'imagination gasconne. — [7] Du Buisson, *op. cit.*, t. II, p. 358-361. — [8] *Martyrologium hieronymianum*, édit. De Rossi-Duchesne, in-fol., Bruxelles, 1894, p. 55. — [9] Arch. départ., Landes, *H. 1*, fol. 24. — [10] Du Buisson, *op., cit.*, t. I, p. 12. — [11] *Op. cit.*, t. I, p. 38. — [12] Ph. Tamizey de Larroque, *Cinq lettres bénédictines inédites, D. Brial du Laura, Estiennot*, dans *Annales du Midi*, 1890, p. 90. — [13] A. Degert, *Histoire des évêques d'Aire*, in-8°, Paris, 1908, p. 13, note 2. — [14] Légé, *Les Castelnau-Tursan*, in-8°, Aire-sur-l'Adour, t. II, 1887, p. 338.

Dictionn., t. IX, col. 1405), la plus pauvre cité de la Novempopulanie pour laquelle on n'en connaissait pas jusqu'ici. A plus forte raison, est-il permis de croire que d'autres cités, Aire notamment, en étaient pourvues, mais on n'en a pas la preuve.

On peut croire que l'Église d'Aire connut les mêmes épreuves que le reste de la Novempopulanie. Elle eut à subir les invasions des Vandales, des Alains, des Suèves en 407, et des Wisigoths. Le roi arien, Euric, passa au moins une fois à Aire, où il reçut Seronatus, fonctionnaire gallo-romain, et il est assez probable que ce roi sectaire n'aura pas épargné l'Église d'Aire, quoique, en définitive, on n'en sache rien et que tout ce qu'on puisse dire c'est qu'Aire n'est pas désignée au nombre des villes où la succession épiscopale fut alors interrompue.

Sous le règne d'Alaric II, successeur d'Euric, Aire fut quelque temps le siège de la commission juridique chargée de la rédaction de la *Lex romana Wisigothorum* destinée à conserver le nom de « Bréviaire » d'Alaric [1].

III. Liste épiscopale. — Il n'existe pas de liste bien ancienne des évêques d'Aire. On sait qu'il n'en figure pas parmi celles qu'a publiées naguère Léopold Delisle. Cette liste a dû être reconstruite pièce à pièce, à l'aide de souscriptions de conciles et d'autres documents. Pour le siège d'Aire, comme pour la plupart des autres sièges de Gascogne, le premier essai de reconstitution remonte à Claude Robert, puisque Chenu dans son *Archiepiscoporum et episcoporum Galliæ chronologica historia* donne à peine quelques noms d'évêques d'Auch, de Bazas, de Lectoure et de Tarbes. Les résultats acquis par Claude Robert, dans son *Gallia christiana*, en 1626, p. 195 sq., furent modestes puisqu'il ne put recueillir que neuf noms antérieurs à Sébastien Bouthillier qui occupait alors le siège d'Aire. Douze ans plus tard, dans la première édition de sa *Notitia utriusque Vasconiæ tum Ibericæ tum Aquitanicæ*, 1638, p. 462-466, Oïhénart réussit à mettre sur pied une véritable liste épiscopale allant de Marcellus à Gilles Boutaut et comptant quarante-trois noms, dont quelques-uns pourvus d'une courte notice. Mais, trop souvent, Oïhénart avait été réduit à faire suivre le nom des évêques des années où ils figuraient dans des documents qu'il ne mentionnait même pas.

Dans le *Gallia christiana* de Scevole et Louis de Sainte-Marthe, en 1655, la liste épiscopale passe de quarante-trois à cinquante noms; en outre, chacun était pourvu d'une brève notice, rédigée d'après des documents indiqués d'une façon générale. La deuxième édition du *Gallia*, en 1716, en ajoute de nouveaux, ce qui porte leur nombre à soixante-deux. En ajoutant à cette liste les noms de quatre autres évêques d'Aire, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, et divers autres découverts depuis, on a réussi à dresser une liste épiscopale depuis 506 jusqu'à 1791 contenant quatre-vingt-cinq noms.

Cette liste était déparée par beaucoup d'erreurs qui se transmettaient du *Gallia* dans Monlezun, *Histoire de la Gascogne;* Cazauran, *Pouillé du diocèse d'Aire*, Paris, 1886, p. 1-15, 151-153; Ch. Sorbets, *Histoire d'Aire-sur-l'Adour*, in-8°, Paris, 1895-1899; elles eussent continué sans doute à faire leur chemin si M.-A. Degert n'y avait coupé court, d'abord par une *Liste critique des évêques d'Aire*, dans *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1901, p. 331-346, travail repris et développé par le même auteur dans *Gallia christiana novissima, Histoire des évêques d'Aire*, in-8°, Paris, 1908.

1. *Marcellus* (506-533). — Il fut représenté au concile d'Agde, en septembre 506, présidé par saint Césaire d'Arles. La liste des souscriptions au concile porte le nom du prêtre Pierre : *Petrus, presbyter missus a domino meo Marcello episcopo de civitate Vico Juli subscripsi* [2]. Au concile tenu à Orléans, le 23 juin 533, par les soins des rois Childebert Ier, Clotaire Ier et Thierry Ier, assistent plusieurs évêques de Novempopulanie, mais tous les évêques présents ne donnent pas le nom de leur siège, néanmoins Maassen (voir ce nom) n'hésite pas à identifier *Marcellus episcopus subscripsit* [3] avec notre évêque d'Aire. Cette identification peut se soutenir, puisqu'on remarque parmi les Pères de ce concile les évêques d'Eauze, d'Auch et de Comminges et Chronopius de Périgueux.

2. *Rusticus* (584-585). — Maassen a imaginé un Rusticus Ier et un Rusticus II; il fait siéger le premier au concile de Vaison, tenu le 5 novembre 529, et le fait venir ensuite au concile de Marseille, le 26 mai 533 [4]. Ceci entraîne une combinaison inacceptable puisqu'il faut recourir à un Marcellus Ier en 506, un Rusticus Ier en 529, 533, et un Marcellus II, en 533. Le seul manuscrit des actes du concile de Vaison, qui donne le nom de ce Rusticus, ne le désigne pas comme évêque d'Aire, il ne le présente d'ailleurs que comme une addition à laquelle une indication chronologique erronée enlève toute valeur [5]. Nous savons, par Grégoire de Tours, que Rusticus d'Aire était frère de Nicétius, évêque imposé à Dax par Chilpéric [6]. Pour soutenir la cause de son frère, Rusticus se rendit au concile de Mâcon, en 585, dont il signa les actes avec quelques autres évêques de la province qui s'y trouvaient avec lui [7].

3. *Palladius* (614). — Omis par le *Gallia christiana;* souscrivit les actes du concile de Paris, le 10 octobre 614 [8].

4. *Philibaudus* (vers 620-630). — Ancien fonctionnaire royal, fut père de saint Philibert, né au terroir d'Eauze et élevé à Aire; peut-être la femme de Philibaudus vivait encore puisqu'après 636 la *Vita Philiberti* mentionne encore ses *parentes* [9].

5. *Ursus* (vers 663-675). — Vers 670, il siège à un concile de *Garnomo castro*, sur la Garonne, diocèse de Bordeaux; on a proposé d'identifier cette localité avec Langoiran [10] et on a proposé les dates 663-675 [11] et 675 [12].

6. *Asinarius* (vers 788). — Souscrit au faux concile de Narbonne.

« Les rares lueurs qui nous avaient livré au moins quelques noms d'évêques finissent par s'éteindre absolument. Pendant deux siècles l'obscurité se fait complète autour du siège d'Aire. Pas un nom d'évêque, pas une mention de concile, pas une ligne de chroniqueur n'atteste l'existence de cette Église. On n'a que trop de raisons de supposer que son sort ne fut ni meilleur, ni pire que celui de ses voisins. Fortement éprouvée par les incursions des bandes sarrasines d'Ad-el-Rhaman, saccagée peut-être par les princes francs en lutte contre leurs peu fidèles vassaux gascons, puisque à la fin du Xe siècle survivait encore le souvenir de la destruction du monastère de Saint-Sever par des gens venus de France, elle dut respirer un moment avec Charlemagne et Louis le Débonnaire. Sans doute, elle eut sa part dans les mesures réparatrices dont l'Aqui-

[1] Édit. G. Haenel, Lipsiae, 1849, p. 4; Savigni, *Gesch. des römischen Rechts im Mittelalter*, t. II, part. 2, p. 40; A. Degert, *Histoire des évêques d'Aire*, 1908, p. 14-15. — [2] Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. VIII, col. 338. — [3] Maassen, *Conc. aevi merovingici*, 1893, p. 65. — [4] Id. *ibid.*, p. 58, 61. — [5] Id. *ibid.*, p. 58; A. Degert, *op. cit.*, p. 17. — [6] *Historia Francorum*, l. VII, c. VII. — [7] Maassen, *Concilia aevi merovingici*, in-4°, Hannoverae, 1893, p. 172. — [8] Id. *ibid.*, p. 191. — [9] *Acta sanct.*, aug. t. IV, p. 75. — [10] C. Jullien, *Inscriptions de Bordeaux*, t. II, p. 147. — [11] Maassen, *op. cit.*, p. 215. — [12] Duchesne, *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, in-8°, t. II, Paris, 1910, p. 20.

taine fut redevable à leur pieuse munificence. Mais ces jours de bonheur furent de courte durée. Bientôt apparurent les invasions normandes et, pendant près de deux siècles, elles se succédèrent avec une désespérante périodicité, traînant après elles leur cortège habituel de massacres, de pillages, de destructions et de misères. Sous le retour incessant de ces bandes pillardes et incendiaires, toute sécurité disparaît dans les plaines voisines de l'Adour ou de la Garonne; il ne se trouve plus personne en ce pays qui ait le talent ou le souci d'écrire. Tous les souvenirs se confondent et se troublent, toutes les traditions s'oblitèrent dans ces esprits hébétés par une terreur sans cesse accrue. C'est dans ce milieu, oublieux de tout passé, étranger à toute culture intellectuelle, que s'élaborent les éléments hétéroclites de ces légendes invraisemblables que les hagiographes de l'âge suivant vont associer aux noms toujours vénérés de sainte Quitterie, de saint Sever, de saint Girons et de saint Justin [1]. Quand nous sortons de cette nuit ténébreuse, Aire a oublié son antique nom de *Vico Julii* et perdu son siège épiscopal [2]. »

IV. Archéologie. — (Voir *Dictionnaire*, t. VIII, col. 2513-2517.)

H. Leclercq.

MASCLIANAE. — La nécropole de *Masclianae* est située au Sud des ruines de l'ancienne ville, sur le bord même du plateau où s'élèvent maintenant le bordj et le village d'Hadjeb-el-Aïoun. (Voir *Dictionn.*, t. VI, col. 1954-1961.)

L'ensemble des tombes du cimetière ou plutôt des cimetières, car il y en a plusieurs juxtaposés, occupe une étendue de plus de 500 mètres de longueur, comptés sur une ligne demi-circulaire; la largeur est plus difficile à apprécier à raison des tombes isolées, mais des sondages permettent de supposer que la nécropole était plutôt étroite et se limitait à quelques dizaines de mètres en arrière du bord du plateau. Au premier aspect, la nécropole de *Masclianae* présente une physionomie assez confuse. Cependant, en reportant sur le plan les résultats donnés par les fouilles, on voit (fig. 7806) se dessiner des divisions nettement marquées, qui permettent de faire une classification par espèces des sépultures. Cette classification peut s'établir ainsi :

Au Nord et au centre, tombes païennes à incinération;

A l'Ouest, les mausolées;

Au Sud, les sépultures païennes à inhumation;

A l'Est, enfin, les tombes chrétiennes.

Nous n'avons à parler que de ces dernières. — Près des tombes simples, on a découvert un groupe de sarcophages fort curieux par la manière dont il est disposé.

A 4 mètres de profondeur, on a d'abord trouvé un superbe cercueil monolithe, orienté du Nord au Sud; rectangulaire à l'extérieur et à coins arrondis à l'intérieur, il contenait les restes d'un homme d'une taille extraordinaire, qui avait sensiblement plus de 2 mètres. Près du mort, on a recueilli plus de quatre-vingts pièces de monnaie fort petites et les fragments d'une lampe chrétienne. Comme ces pièces de monnaie étaient très petites, que, de plus, elles étaient décomposées entièrement et toutes par le vert-de-gris, on peut se demander si c'étaient bien là des pièces de monnaie et non des plaquettes de cuivre provenant de quelque collier ou ornement.

Tout contre l'extrémité sud du sarcophage et un peu sur le côté, deux colonnes surmontées d'un linteau, formaient comme la porte d'un caveau. En arrière de cette porte, vers le Sud, les fouilleurs se heurtèrent d'abord à une masse d'énormes blocs éboulés et amoncelés, provenant sans doute du caveau dont la porte seule subsiste.

En appuyant un peu à gauche, on dégagea tout de suite un second sarcophage, rectangulaire à l'intérieur et à l'extérieur : il était orienté du Nord au Sud. Immédiatement au-dessous, apparut bientôt un troi-

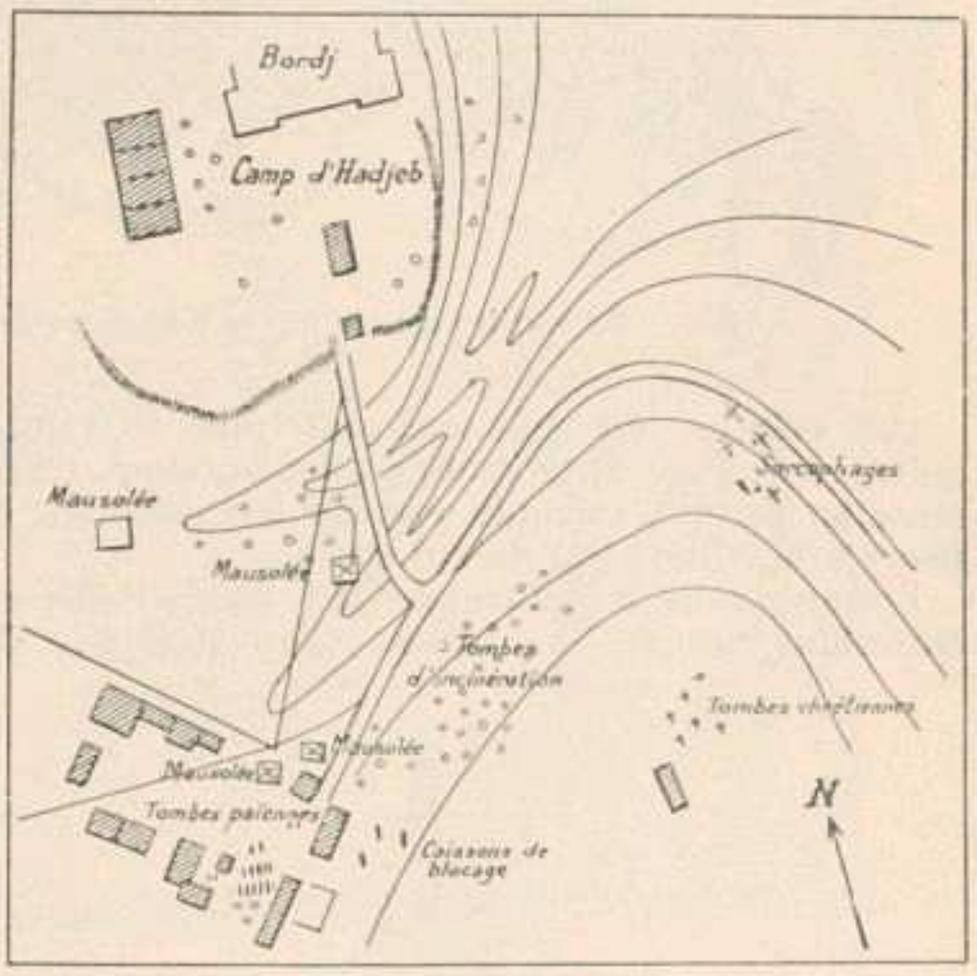

7803. — Plan des fouilles,
d'après *Bull. arch. du Comité*, 1905, p. 271.

sième sarcophage en croix par rapport au deuxième, et, en dessous, un quatrième tourné comme les deux premiers du Nord au Sud. Il y avait donc là trois cercueils, placés successivement et perpendiculairement les uns par rapport aux autres. Dans ces tombeaux, il n'existait aucun mobilier funéraire, à peine y a-t-on trouvé quelques grains de collier en verre et une bague en bronze.

Sur le plus élevé des tombeaux superposés, qui, seul, était recouvert de dalles, reposait un gros fragment sculpté. Ce fragment, qui était placé la face vers l'intérieur du tombeau, représente une tête d'un travail très grossier.

Non loin et au Nord du groupe de sarcophages que nous venons de décrire, on a trouvé, à même le sol, des séries de deux ou trois squelettes, superposés en croix, tout comme les cercueils; la disposition spéciale de ceux-ci paraît donc indiquer une coutume funéraire [3].

H. Leclercq.

MASCULA. — (Voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 741-748, au mot Khenchela.)

MASQUES SCÉNIQUES. — Ce sujet appartient à l'antiquité profane et nous le lui laissons [4]. On connaît le caractère funéraire des masques scéniques dans le symbolisme païen [5], aussi les voit-on souvent figurés sur les sarcophages. Le christianisme toléra cette image dépourvue de toute signification religieuse; le théâtre était si profondément entré dans les

[1] Cf. Labbe, *Nova bibliotheca manuscript. libr.*, t. II, p. 579. — [2] A. Degert, *op. cit.*, p. 21-22. — [3] Godin, *Note sur la nécropole de Masclianae*, dans *Bull. arch. du Comité*, 1905, p. 270-279. — [4] Mongez, *Mémoire sur les masques des anciens*, dans *Hist. et mém. de l'Institut royal de France, Classe d'hist. et de littér. anc.*, t. I, 1815, p. 256 sq.; *Supplément*, dans *ibid.*, t. VII, 1824, p. 85. — [5] J. J. Ampère, *L'histoire romaine à Rome*, t. IV, p. 172.

mœurs que les accessoires ne scandalisaient plus. C'est ainsi que nous voyons le masque représenté sur quelques monuments chrétiens. Cf. E. Le Blant, *De quelques sujets représentés sur des lampes en terre cuite à l'époque chrétienne*, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 1886, t. VI, pl. II, n. 2, p. 229 (fig. 7805).



7804. — Peinture du cimetière de Sainte-Sotère, d'après De Rossi, *Roma sotterr.*, t. III, pl. VI.

Une peinture du cimetière souterrain de Sainte-Sotère, au milieu de la voûte d'un arcosolium, représente un masque scénique posé sur une guirlande de fleurs [1] (fig. 7804) (fin du IIIe siècle).

Fresque dans la catacombe des Saints-Pierre-et-Marcellin; masques des saisons (Voir Saisons). Cf.

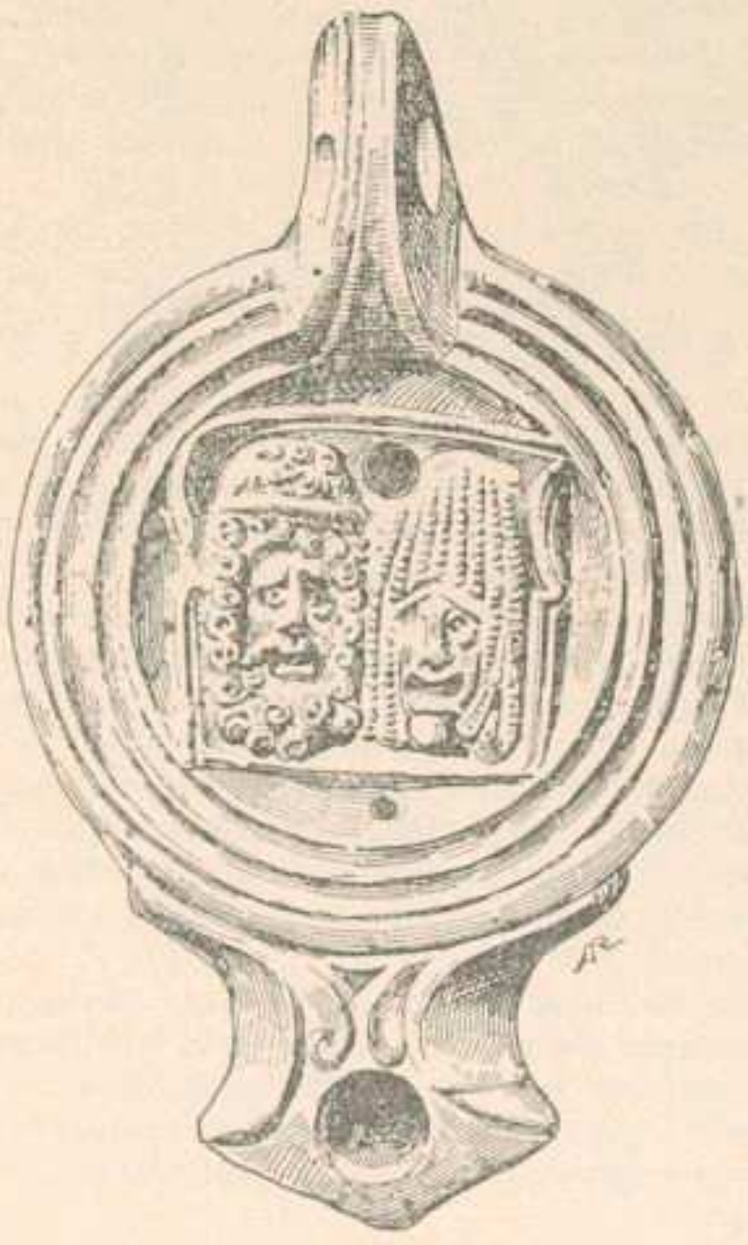

7805. — Lampe,
d'après *Mélanges d'archéol. et d'hist.*,
1886, t. VI, pl. II, n. 2.

Rivista di archeologia cristiana, 1930, p. 231-234, fig. 18-21.

Une lampe en terre cuite conservée au Cabinet de France, sur le disque, masque de théâtre de grandes dimensions. Au-dessous, sur le col, vase à deux anses. De chaque côté du masque, mais à la partie inférieure, un dauphin. Bordure composée d'une rangée de disques formés de deux cercles concentriques et d'un macaron; embouchure brisée, anse non percée, sans marque au revers [2].

Un masque en marbre blanc, en trois pièces, qui semble n'avoir pu servir que de jouet d'enfant [3] (fig. 7806).

Une tessère d'ivoire ou d'os figurant un masque tragique [4], ayant servi de dé à jouer (voir au mot Dés) (fig. 7807).

Sarcophage chrétien représentant des amours nus qui jouent, l'un d'eux se cache à l'abri d'un masque dans lequel il entre presque entier. Ce sarcophage a été trouvé dans un terrain situé entre Sainte-Monique et La Marsa, à Carthage, et planté d'oliviers, sur l'emplacement d'un ancien cimetière chrétien, fouillé en 1906. On rencontra une abside large de 7 mètres et profonde de 4 m. 72 dans l'angle qui regarde Sidi-Bou-Saïd. Au milieu de cette abside, on mit à découvert

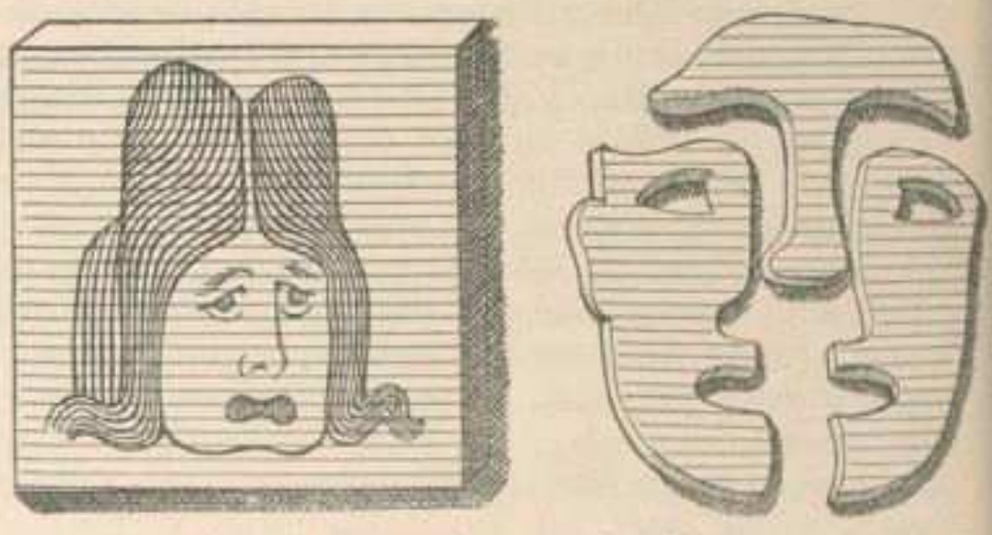

7806. — Masque en marbre blanc.

7807. — Tessère figurant un masque,
d'après Boldetti, *Osservazioni sopra i cimiteri cristiani*
1720, p. 514, n. 71; p. 506, n. 42.

une maçonnerie rectangulaire, longue de 2 m. 30 et large de 1 m. 30, qui paraissait l'emplacement d'un autel. On creusa plus avant et, à 1 m. 30 de profondeur, on rencontra une plaque de marbre. C'était le couvercle d'un tombeau d'enfant, long de 1 m. 05 et large de 0 m. 45. La partie longitudinale antérieure se relevait à angle droit sur une hauteur de 0 m. 20. On y voyait, sculptée à chaque extrémité, une guirlande au-dessous d'une rosace. L'épitaphe n'avait pas été gravée, mais sa place et la hauteur des lettres étaient indiquées par des traits entre les deux guirlandes (fig. 7808).

Ce décor paraissait d'art païen et faisait pressentir que le sarcophage qu'il fermait serait aussi orné de sculptures. En effet, la face de la cuve est entièrement occupée par une suite d'Éros, au nombre de six. Le

[1] De Rossi, *Roma sotterranea*, t. III, pl. VI, n. 1. — [2] G.-M. Tourret, *Lampes chrétiennes antiques du Cabinet de France*, dans *Revue archéologique*, t. II, 1884, p. 200, n. 11. — [3] Boldetti, *Osservazioni sopra i cimiteri cristiani*, in-4°, Roma, 1720, p. 514, pl. VII, n. 71. — [4] Boldetti, *Osservazioni sopra i cimiteri cristiani*, in-4°, Roma, 1720, p. 506, n. 42; De Rossi, *Roma sotterranea*, t. III, pl. XL; cf. P. Allard, *Rome souterraine*, 1re édit., p. 377-379.

plus remarquable est en grande partie caché dans un masque de philosophe et passe sa main droite dans la bouche en guise de langue. Un Éros recule épouvanté, tandis qu'un de ses compagnons le soutient et le rassure. Ces trois personnages occupent à droite la moitié du sarcophage. L'autre moitié montre d'abord

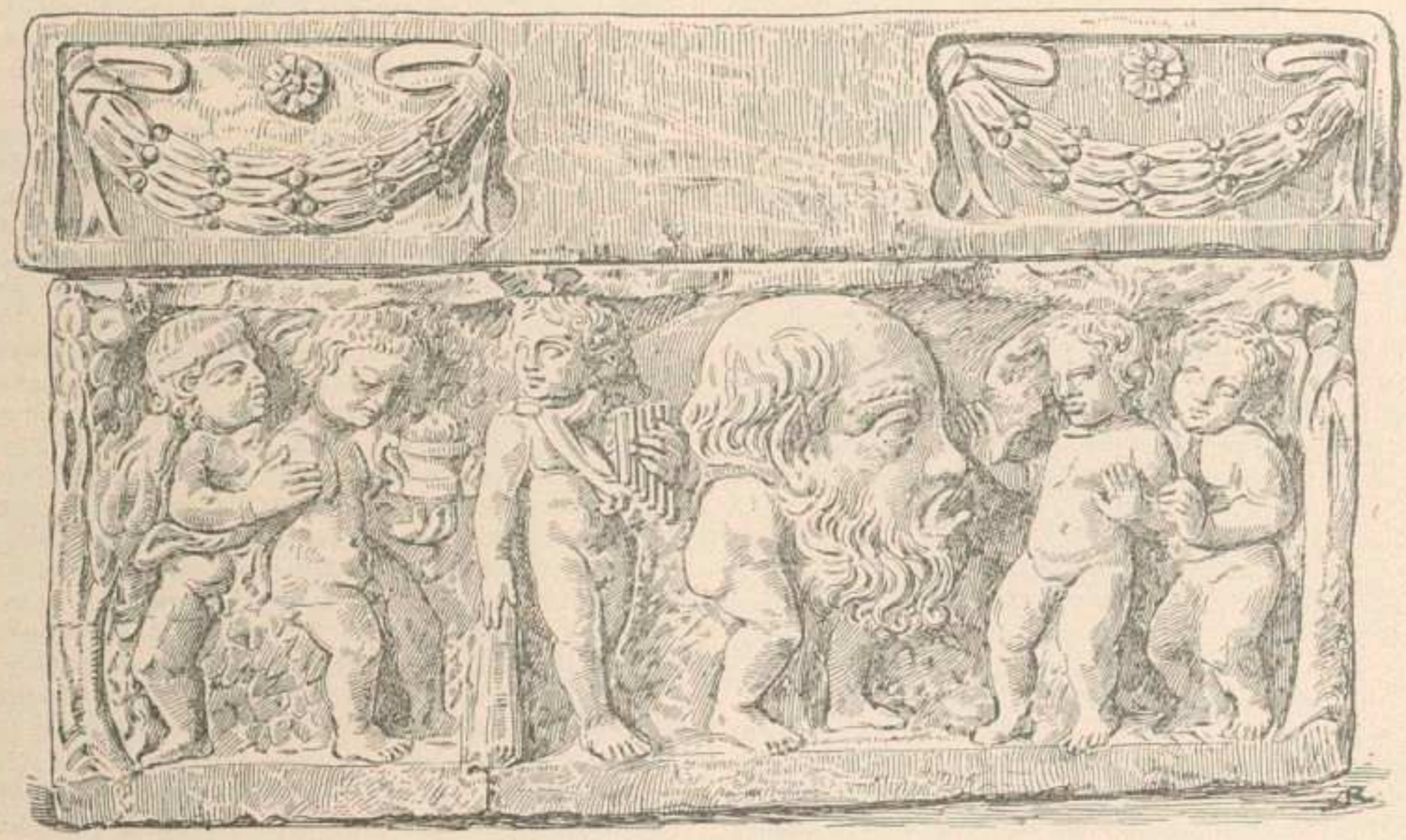

7808. — Sarcophage d'enfant, trouvé à Carthage, d'après une photographie.

un Éros tenant de la main droite une flûte de Pan et de la main gauche abaissée une torche renversée. Enfin, le dernier groupe représente deux Éros, l'un tenant de la main gauche un canthare et de l'autre une couronne, tandis que son compagnon l'empêche de céder à l'impression de l'ivresse. Cette scène est encadrée aux deux extrémités par un arbuste. Dans ce travail, les personnages seuls sont sculptés, le champ est demeuré brut. C'est une sculpture païenne



7809. — Sarcophage juif, d'après Garrucci, *Storia dell'arte*, t. VI, pl. 491, n. 17.

et inachevée, dans laquelle on reconnaît la main d'un véritable artiste. Il n'est pas douteux que ce sarcophage renfermait les restes d'un enfant chrétien : on n'y trouva que des ossements enveloppés d'une matière noire [1].

Sarcophage juif, avec trois masques, une épitaphe de Faustina, le chandelier à sept branches [2] (fig. 7809).

Sarcophage du pape Miltiade (voir ce mot), acrotères en forme de masques.

H. Leclercq.

MASSA CANDIDA. — Sous ce vocable, d'apparence énigmatique, il s'agit de martyrs chrétiens sur le supplice desquels nous ne possédons aucun document contemporain. Un poète : Prudence; un prédicateur : saint Augustin; des anonymes, auteurs de martyrologes, nous apprennent le peu que nous savons; les uns et les autres sont postérieurs de plus d'un siècle à l'événement.

Prudence a pris occasion de l'hymne qu'il consacrait dans le *Peri Stephanon* à saint Cyprien, pour nous raconter ce qui se disait de son temps, vers la fin du IVe siècle, d'un fait qui avait précédé de quelques semaines (août 258) le martyre de saint Cyprien. « On fit, dit-il, creuser une fosse au milieu d'un champ; on la remplit, presque jusqu'aux bords, avec de la chaux vive. Les pierres calcinées vomissent le feu; on voit étinceler une poussière blanche comme la neige. Si on la touche, elle brûle; il en sort une vapeur fétide aux exhalaisons mortelles. Au bord de la fosse fut dressé, dit-on, un autel. On imposa aux chrétiens cette loi : ou bien offrir aux dieux un grain de sel ou le foie d'une truie; ou bien se précipiter volontairement au milieu de la fosse. Avec allégresse, d'un prompt élan, ensemble, trois cents chrétiens sautèrent; ils plongèrent dans la poussière du gouffre, où les dévora le feu liquide; et l'amas de corps, en tombant, s'enfonça jusqu'au fond. Les cadavres des chrétiens s'enveloppent de

[1] Delattre, *Le cimetière chrétien de Meidla, à Carthage*, dans *Compte rendu de l'Académie des inscriptions*, 1906, p. 422. — [2] Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, t. VI, pl. 491, n. 17.

blancheur: la blancheur de leurs âmes les transporte au ciel. Par là, ils ont mérité, pour toujours, d'être appelés la *Masse blanche.* » Ce récit a été accueilli dans les martyrologes historiques d'Adon, d'Usuard et Romain qui n'ont fait que paraphraser, avec quelques enjolivements, le récit de Prudence.

Que peut-il y avoir de réel dans ce récit? D'abord le fait lui-même d'une hécatombe de martyrs dont on conservait le souvenir dans l'Église d'Afrique. L'ancien calendrier de Carthage, retrouvé et publié par Mabillon, nous fait lire au *XV kal. sept. SS. Massæ Candidæ* [1]; plusieurs sermons de saint Augustin font une mention expresse de ce groupe de martyrs [2], et nous connaissons l'existence, à Utique, d'une basilique dédiée à ces mêmes martyrs de la *Massa Candida* [3]; enfin un dernier monument trouvé à Guelma, conservé au musée du Louvre, et dont nous avons déjà eu occasion de parler (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 1870, fig. 5499), consiste en une table d'autel carrée en marbre blanc de 0 m. 54 × 0 m. 54, et 0 m. 15 d'épaisseur, ouvrage d'époque byzantine, qui énumère la liste des reliques enfermées dans le « tombeau » de l'autel [4].

† SVB HEC SACRO
SCO BELAMINE ALTA
RIS SVNT MEMORIAE
SCORMASSAE CANDI
DAE SCI HESIDORI
SCOR TRIV PVERORV
SCI MARTINI SCI ROMANI †

Le lieu du martyre est certainement Utique, quoique dom Ruinart ait hésité entre Utique et Carthage [5]. Il a dû se laisser impressionner par le récit de Prudence qui semble placer la scène qu'il raconte dans la capitale de la province d'Afrique et voit dans les martyrs de la *Massa Candida* des disciples de saint Cyprien, de qui, dit-il, la vaillance soulevait toute l'Église de Carthage [6] :

influebat inde
Spiritus in populum Carthaginis

et comme preuve, il rapporte, aussitôt après, l'hécatombe de la *Massa Candida.*

Les martyrologes historiques étaient tombés dans la même erreur. Adon écrivait au IX des cal. de sept. : *eodem die apud Carthaginem sanctorum martyrum Massæ Candidæ*, et le Romain, à la même date : *Massæ Candidæ Carthagini.*

Des documents plus graves : le calendrier de Carthage et le martyrologe hiéronymien, mentionnent l'anniversaire, mais ne disent rien de l'endroit, ce qui n'a pas grande importance du moment que nous possédons cette attestation formelle de saint Augustin : *Uticensis Massa Candida* [7], la « Masse blanche d'Utique »; un autre de ses discours a été prononcé « à Utique, dans la basilique de la Masse blanche [8] ».

Devant ce témoignage, aucune hésitation n'est possible et c'est à Utique qu'il faut placer la scène du martyre; cette conclusion se trouve en parfait accord avec un fait attesté par la dernière lettre de saint Cyprien, à savoir que le proconsul séjournait à Utique peu de temps avant la promulgation du second édit de Valérien [9].

La date précise du martyre laisse place à une légère incertitude entre le 18 et le 24 août. Les martyrologes dits historiques, dont l'autorité est si faible, se prononcent pour le 24 août et les bollandistes adoptent cette date. Au contraire, le martyrologe hiéronymien préfère le 18 août (*XV kal. sept.*) et on sait que ses informations relatives à l'Afrique sont généralement exactes. Quant à l'ancien calendrier de Carthage, dont l'autorité eût suffi à faire pencher la balance, il présente une lacune à cet endroit, mais du moins nous apprend-il que le martyre a précédé les calendes de septembre.

L'année est certaine puisque, dans un de ses sermons, saint Augustin place l'exécution de la *Massa Candida* peu de temps avant le supplice de saint Cyprien (258) : *Modica qualiscumque ventilatio fuit tempore persecutionis : quæ inde grana processerunt? Inde floruit Uticensis Massa Candida; inde tam magnum et electum granum hic beatissimus Cyprianus* [10]. Nous venons de voir que le proconsul Galérius Maximus revint d'Utique pour instruire à Carthage le procès de saint Cyprien. Le récit de Prudence s'accorde avec ces données. D'après le poète, l'évêque exilé à Curubis demande à Dieu de lui accorder la grâce du martyre et d'affermir le courage des fidèles [11]; il est exaucé, comme le prouve d'abord la vaillance des confesseurs [12], par exemple, l'épisode de la *Massa Candida* qui est narré en détail [13], puis Cyprien est mandé par le proconsul, interrogé et décapité [14]. La tradition espagnole se trouve donc d'accord avec la tradition africaine.

Le supplice de Cyprien prend place le 14 septembre 258, celui des martyrs d'Utique, le 18 ou le 24 août 258.

Le chiffre de l'hécatombe (trois cents) n'est attesté que par Prudence — car Adon n'a fait que le copier. Saint Augustin, dans un de ses discours s'exprime ainsi : *Attendite martyrum numerositatem, sola in proximo quæ dicitur Massa Candida, plus habet quam centum quinquaginta tres martyres* [15] : « Faites attention au nombre des martyrs : à elle seule, la troupe immolée tout près d'ici, et qu'on appelle *Massa Candida*, compte plus de cent cinquante-trois martyrs »; allusion à la pêche miraculeuse de l'Évangile, mais qui ne contredit en rien le chiffre de trois cents.

Il reste le récit du martyre : la fosse remplie de chaux ardente, l'autel, les chrétiens, hommes, femmes et enfants qui font le saut dans le gouffre. On a mis en doute la réalité du récit pour cette raison que le proconsul devait avoir une « âme de fonctionnaire » et « n'était point homme à imaginer la fosse de chaux vive ». Le moins que nous puissions dire, c'est que nous n'en savons absolument rien; et puisqu'on pouvait imaginer et accomplir l'étang glacé des martyrs de Sébaste, on pouvait aussi imaginer une fosse de chaux vive.

De ce supplice, il est vrai que saint Augustin ne dit rien dans les deux sermons prononcés : l'un à Utique, dans la basilique de la *Massa Candida;* l'autre, probablement à Carthage, en l'anniversaire des martyrs. Aucune allusion, dans deux autres sermons du même Père, au récit dramatique, vulgarisé par le poème de Prudence. Ce qui est plus frappant, c'est que saint Augustin s'acharne à découvrir l'étymologie de ces mots : *Massa candida* et aboutit à cette explication : « Voilà, dit-il, ce qu'est la Masse blanche des martyrs. Si leur cause est blanche, leur masse aussi est blanche, d'où le nom : *Masse*, en raison de leur multitude;

[1] *Kalendarium Carthaginense*, voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 642-645. — [2] S. Augustin, *Sermones*, CCCVI, CCCXI, 10; *Enarrationes in psalmos*, XLIX, 9 et CXLIV, 17. — [3] *Uticae, in basilica Massae Candidae*, cf. S. Augustin, *Enarr. in psalm.*, CXLIV. — [4] Papier, dans *Comptes rendus de l'Acad. d'Hippone*, 1893, p. XXXII; L. Duchesne, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1893, p. 238-241; P. Monceaux, *Enquête sur l'épigraph. chrét. d'Afrique*, dans *Mém. présentés par divers savants*, t. XII, part. 1, p. 223, n. 261. — [5] *Acta martyrum sincera*, 1713, p. 202-203. — [6] *Peri Stephanon*, hymn. XIII, vs. 70-71. — [7] S. Augustin, *Sermon.*, CCCXI, 10. — [8] *Enarr. in psalm.*, CXLIV, *P. L.*, t. XXXVII, col. 1869. — [9] S. Cyprien, *Epist.*, LXXXI. — [10] S. Augustin, *Serm.*, CCCXI, 10. — [11] *Peri Stephanon*, hymn. XIII, vs. 59-69. — [12] Id. *ibid.*, vs. 70-75. — [13] Id. *ibid.*, vs. 76-87. — [14] Id. *ibid.*, vs. 88-95. — [15] *Enarr. in psalm.*, XLIX, 9

blanche, en raison de l'éclat de leur cause [1]; » et il ajoute : « Célébrons donc avec une conscience blanche la solennité de la Masse blanche [2]. » Pas un mot qui rappelle la circonstance du supplice décrit par Prudence.

Un autre sermon latin, qui n'est probablement pas de saint Augustin [3], mais qui paraît d'origine africaine, aborde le même sujet et aboutit à une explication différente : « Mes très chers frères, nous célébrons l'anniversaire de ces martyrs dont leur multitude a fait une *masse* et dont leur gloire a fait une *masse blanche*. En effet, on a dit *masse* à cause de leur nombre, et *masse blanche* à cause de leur mérite. Ce nom de « masse blanche » ne désigne-t-il pas une multitude blanchie par le martyre?... Cette masse, mes frères, ...comprenait des chrétiens de tout sexe et de tout âge. Le vieillard brisé par les ans, à la gorge flétrie, n'a pas retiré son cou tremblant. La vieille femme, épuisée par l'âge, n'a pas voulu éviter la main ensanglantée du bourreau... Et si, peut-être, quelques enfants attachés au sein de leur mère ont pu échapper au fer qui les poursuivait, ils ont été étouffés par la chute des cadavres et ils sont morts au milieu des embrassements de leur mère [4]. » D'après ce récit, les martyrs auraient été décapités, genre de supplice ordonné par le second édit de Valérien, et nous voyons en Afrique plusieurs martyrs de cette persécution : Cyprien, Jacques, Marien, etc., condamnés à être décapités.

Il serait fort possible qu'il fallût donner la préférence au prédicateur sur le poète et se ranger à ce que nous apprend le sermon populaire. Même en admettant que « trois cents » soit un chiffre rond, il est bien entendu qu'on peut admettre quelque chose d'approchant. Des hécatombes de cette ampleur n'étaient pas inconnues parmi les Romains, comme nous l'avons montré à l'occasion du supplice de saint Maurice (voir ce nom) et de ses compagnons. Un proconsul ayant à se défaire d'un nombre si élevé de prévenus a pu rechercher le moyen le plus rapide de s'en débarrasser et les faire décapiter ou égorger. Il ne s'agissait plus que de faire disparaître les cadavres qu'on jeta pêle-mêle dans une fosse remplie de chaux. C'est l'explication la plus vraisemblable.

H. Leclercq.

MASSARIUS. — Une inscription du cimetière de Cyriaque, trouvée sous la *vigna Viscardi*, acquise par le cardinal Zelada, se composait d'une table de grandes dimensions portant ces mots tracés au charbon [5] :

† LOCVS MARCIANI
MASSARI SI BIVO †
FECET SIBI

Le mot *massarius* ne se trouve ni dans Forcellini, ni dans Quicherat, ni dans Saglio; on le rencontre dans Du Cange, qui l'interprète ainsi : *Villicus, massæ custos, colonus*. Une *massa*, à l'époque du Bas-Empire, est un domaine généralement étendu : *conglobatio ac collectio quædam possessionum ac prædiorum;* on rencontre fréquemment ce mot pour désigner, dans le *Liber pontificalis*, les domaines de l'Église romaine, et dans le *Registrum* de saint Grégoire le Grand. Chez Cassiodore, il est question d'une *casa massarii* [6], dans la loi des Lombards, d'un *servus qui sub massario est* [7], dans un capitulaire de Charlemagne, en 773, des *villis, mansis, mancipiis, massariis* [8]. (Voir *Dictionn.*, t. IV, col. 1332-1339.)

H. Leclercq.

MASSUET (Dom René). — I. De 1666 à 1708. II. L'édition de saint Irénée. III. La suite des *Annales*. IV. Dernières années. V. La mort.

I. De 1666 a 1708. — Le manuscrit *19664*, du *fonds français* de la Bibliothèque nationale, renferme l'extrait suivant des registres de baptêmes faits en l'église paroissiale de Saint-Ouen de Mancelles, près de Bernay, au diocèse d'Évreux : « Le premier jour de septembre 1666, par nous Hesbert, prêtre-curé de Saint-Ouen de Mancelles, a été baptisé un fils de M. Louis Massuet, advocat au parlement de Rouen et de damoiselle Magdeleine Legrand, ses père et mère, de cette paroisse. Son parrain a été René Massuet de cette dite paroisse, sa marraine Magdeleine Massuet, épouse du sieur des Aubrets, de la paroisse de Viel. »

René Massuet reçut de ses parents une éducation soignée; il fit sa philosophie à Bernay, chez un prêtre, et soutint, à l'âge de quinze ans, des thèses qui firent bien préjuger de sa facilité, de sa mémoire et de sa présence d'esprit. Aussitôt après, il manifesta le désir d'entrer au noviciat de Notre-Dame de Lyre et, le 20 octobre 1682, fit profession, à l'âge de seize ans et deux mois. Dès lors, il se fit remarquer par l'exactitude qu'il apportait à suivre tous les exercices de l'observance régulière, par la piété, la pureté de ses mœurs. Il était naturellement doux et honnête, sachant joindre à une grande modération une égale fermeté, lorsqu'il était question de défendre la vérité qui fut toujours pour lui comme une amie particulière.

Deux ans après sa profession, il fut envoyé à l'abbaye de Saint-Evroult pour y étudier la philosophie; il se distingua par son application à l'étude et la maturité de son travail. Mais une paralysie du bras droit, causée par l'air marécageux et humide du lieu, l'obligea d'interrompre son cours pour aller prendre les eaux de Bourbon; il en reçut un véritable soulagement, mais non la guérison complète, car il lui resta toujours une grande faiblesse et un tremblement dans ce bras. Après avoir terminé son cours à Saint-Evroult, il fut envoyé suivre la théologie à Bonne-Nouvelle d'Orléans, se distinguant toujours d'entre ses confrères et se faisant aimer et estimer de tout le monde. Les notes qui l'avaient suivi partout décidèrent ses supérieurs à lui confier une chaire d'enseignement, « le portefeuille », comme disaient les mauristes; il professa son premier cours de philosophie à Fécamp, et un autre ensuite à l'abbaye du Bec, depuis 1691 jusqu'à 1695, où il fut envoyé à Saint-Étienne de Caen pour y professer la théologie.

Il y demeura environ trois ans pendant lesquels non content de donner son cours, il sollicita la permission de subir devant l'Université les épreuves de la licence en droit canonique. Autorisé par la diète, en mai 1697, il passa son examen avec le plus brillant succès, en présence de l'intendant et de toutes les personnes de considération de la ville. On fut si satisfait de ses réponses et si prévenu en sa faveur que ses juges et les membres de la Faculté lui proposèrent de s'agréger à leur corps avec promesse de l'excepter de tout ce qui ne paraîtrait pas compatible avec sa profession monastique; mais les supérieurs ne jugèrent pas à propos de le permettre. Ayant achevé son cours à Caen, le jeune profès enseigna encore une année à Jumièges, trois ans à Fécamp et, en 1702, il fut envoyé à Saint-Ouen de Rouen où il s'appliqua d'une façon particulière à l'étude de la langue grecque. Dans une lettre du supérieur général, dom de L'Hostellerie, à dom Ruinart, datée de Séez, 23 septembre 1702, on lit ces mots : « Je rencontre de bons esprits en Nor-

[1] S. Augustin, *Serm.*, CCCVI, 2. — [2] Id., *ibid.*, CCCVI, 11. — [3] *Appendix, Serm.*, CCCXVII, *P. L.*, t. XXXIV, col. 2352. [4] S. Cyprien, *Epist.* LXXX. — [5] *Corpus inscriptionum latinorum*, t. VI, n. 9560. — [6] Lib. XII, epist. V. — [7] Lib. I, tit. VIII, n. 29. — [8] Marténe, *Amplissima collectio*, t. I, col. 37.

mandie, capables de faire des merveilles dans les sciences. Dom René Massuet s'y distingue d'une manière fort singulière; il n'en est pas pour cela moins modeste, il a beaucoup d'honnêteté et de religion[1]. » Ce fut pendant ces années qu'il donna un écrit anonyme et sans privilège intitulé : *Lettre d'un ecclésiastique au R. P. E. L. J. sur celle qu'il a écrite aux Révérends Pères de la congrégation de Saint-Maur, touchant le dernier tome de leur édition de saint Augustin.*

En 1703, le P. Massuet vint résider à Saint-Germain-des-Prés, où il continua l'étude du grec et fut appliqué pendant un an à une histoire des patriarches; ensuite il reprit, pendant trois ans, son cours de théologie. Ce travail ne le détourna pas de son histoire pendant quelque temps, mais il la délaissa ensuite pour d'autres recherches et le manuscrit en est conservé à la Bibliothèque nationale, *fonds français, 17260.*

La réputation de dom Massuet était maintenant si bien établie qu'on le regardait comme un des maîtres les plus instruits de la congrégation. Une circonstance inattendue vint servir à faire de lui, devant le public, le représentant le plus qualifié de l'enseignement et des opinions des bénédictins de Saint-Maur.

Le siège de Bayeux était occupé depuis 1662 par François Nesmond, d'un esprit peu étendu et manœuvré par les jésuites; il remplissait ses fonctions épiscopales avec zèle, s'astreignait à la résidence et aux visites diocésaines, montrait à l'occasion une bienveillance plus que mesurée aux bénédictins qu'il tenait pour d'abominables jansénistes. Invité par dom Louis Clouet, de l'abbaye de Saint-Étienne de Caen, à une soutenance solennelle de thèses théologiques, le jeudi 20 mai 1706, l'évêque reçut à son arrivée l'affront de voir le recteur de l'Université se lever et sortir de la salle. Mal disposé, le prélat ne cacha plus son mécontentement, lorsqu'il entendit soutenir des propositions qui le choquèrent au point de le décider a faire un éclat. Il ne s'agissait de rien moins à ses yeux que du salut de l'Église de Dieu.

Dès le lendemain, dom Clouet écrivait à dom Massuet : « L'évêque se plaint de ce que nous lui avons refusé la préséance qui lui appartenait; les jésuites disent que je les fais passer pour semi-pélagiens; ainsi voilà bien du trouble, nous aurions eu besoin en cette conjoncture d'un supérieur qui ait eu un peu de tête, car je vous assure que le nôtre en a bien peu. L'évêque nous a insultés en toutes manières, il dit que notre abbé étoit un ignorant et, comme on le reprit, il tâcha de radoucir un peu ce qu'il avoit dit, il n'y eut point d'invective qu'il ne vomit contre nous; il frappa même quelques religieux, mais légèrement. Les jésuites en firent encore plus que lui pour les injures; comme on avait parlé de l'ordonnance de Mgr de Reims contre eux, un jésuite dit que c'étoit un menteur et qu'il étoit suspect; un autre jésuite dit incontinent : *non mentitus est, sed falsum dixit.* Il me faudroit plus de huit jours pour vous écrire tout ce qui s'est passé. » Toute la ville avait pris parti, non dans la question de doctrines, mais dans celle de personnes; les uns tenaient pour les jésuites et pour l'évêque, les autres pour les moines et l'Université. Le P. Clouet fut blâmé et obtint de l'amitié de dom Massuet d'être envoyé à Saint-Pierre de Conches où, disait-il, « si j'avais des livres, je passerois mon temps fort à mon aise, mais il n'y en a point du tout ».

L'évêque de Caen ne se tint pas pour satisfait. Au mois de mai de l'année suivante, la réunion du synode diocésain lui offrit l'occasion de promulguer une censure publique des thèses du mois de juin précédent et encore d'autres des années antérieures qu'il qualifiait des expressions les plus fortes; la congrégation de Saint-Maur tout entière était visée et se reconnut atteinte. Nous ne pouvons ici raconter les scènes et les phases de ce conflit dont la correspondance de dom Louis Fillastre, prieur de Saint-Vigor de Bayeux, nous conserve une peinture passionnée. « Vous saurez donc, mon R. P., écrivait-il à dom Massuet, qu'il y a douze propositions de censurées, dont quatre de la thèse du P. Clouet et les huit autres de deux autres, soutenues en divers temps. Je ne sais rien davantage, mais peut-être que vous serez compris dans la censure; je le souhaite, afin de vous engager à ramasser à coups de plume ces ignorants. Tous les honnêtes gens attendent des réponses dignes de l'érudition de la congrégation. »

Deux mois plus tard, dom Fillastre revient à la charge, car « je ne doute pas, dit-il, que vous n'écriviez sur cette fameuse censure » et il avertit dom Massuet « que le meilleur est de répondre fortement, mais simplement, sans déclamer contre le prélat, ni contre son conseil. Vous savez, quoique M. de Bayeux passe pour une beste usée, que les évêques prennent aisément parti quand on avilit et qu'on choque le caractère épiscopal. » Et à la suite de ces bons conseils il lui annonce l'envoi d'une douzaine et demie de nos plus belles anémones « dont je me prive pour vous les donner ».

Dom Massuet laissa ses pétulants confrères le conseiller à tort et à travers; chargé de répondre, il ne voulut triompher qu'au nom de la raison et de l'équité, il s'interdit tout ce qui aurait senti l'invective, la colère ou la raillerie, il s'impose de ne s'écarter en rien des égards dus à un vieillard et du respect que commande le caractère épiscopal. Si mesurée que fût sa lettre, elle n'obtint pas, cependant, le privilège du chancelier pour l'impression et parut, comme une pièce clandestine, sous ce titre : *Lettre à M. l'évêque de Bayeux sur son mandement du 5 mai 1707 portant condamnation de plusieurs propositions extraites de thèses soutenues par les religieux bénédictins dans l'abbaye de Saint-Étienne de Caen*, in-12, à la Haye, 1708. L'auteur n'avait pas eu trop de peine à défendre certaines propositions incriminées par l'évêque de Bayeux qu'on ne peut s'empêcher d'être surpris d'entendre taxer d'hérésie, celles-ci par exemple : certains scolastiques ont rendu la théologie méprisable; dans les démonstrations philosophiques, les textes de l'Écriture sainte ne sont pas un argument à invoquer, ni une cause d'évidence qui supplée à toutes les autres; l'opinion sur l'usage de la Salutation angélique, dont la récitation ne serait devenue commune qu'au XIIe siècle (voir *Dictionn.*, t. x, col. 2056). Il n'y avait rien à répondre à la *Lettre* et les supérieurs de la congrégation en surent beaucoup de gré à dom Massuet, qui, s'il ne réussit pas à faire retirer les condamnations publiquement portées, eut le mérite d'en montrer l'exagération et la partialité et d'en affaiblir, aux yeux du public, l'autorité.

II. L'ÉDITION DE SAINT IRÉNÉE. — Une histoire des patriarches, des cours de théologie, la pratique de l'observance régulière laissaient à dom Massuet des loisirs qu'il employa à la préparation d'une des éditions les plus estimées parmi toutes celles des bénédictins de Saint-Maur. La congrégation avait d'abord tourné principalement son application vers les ouvrages des Pères de l'Église latine; des éditions s'étaient succédées et le nombre de ceux qui provoquaient l'effort des travailleurs se trouvait réduit; en outre, dom Bernard de Montfaucon avait jeté son dévolu sur les ouvrages grecs et son prestige, son influence, ses conseils tournaient maintenant vers l'étude du grec plusieurs des plus capables parmi ses confrères. Dom Massuet fut du nombre de ceux à qui une solide préparation scolaire permettait d'envisager l'étude du grec, poussée au point où elle doit l'être pour permettre

[1] Bibl. nat., n.s. *fr. 19666*, fol. 110. *Cf. Revue Mabillon*, t. v, 1909-1910, p. 23.

l'établissement d'un texte. Celui qui nous était parvenu des écrits de saint Irénée, évêque de Lyon, au IIe siècle, comptait une forte proportion d'une version latine ancienne et d'importantes lacunes; le reste appelait avec d'autant plus d'instance un éditeur que la réputation de saint Irénée était plus compromise.

Son dernier éditeur, l'anglican Ernest Grabe, l'avait incriminé et il ne s'en fallait pas de beaucoup que certains ne vissent dans le grand docteur de la foi catholique un précurseur de Luther. Tout ce qui constituait les titres capitaux de saint Irénée était mis en question : son martyre, sa foi à la primauté de l'Église romaine, ses vues sur la tradition ecclésiastique. Dom Massuet aborda tous ces sujets dans les dissertations préliminaires à son édition et c'est encore à elles qu'on a recours aujourd'hui pour trouver ce qui a été écrit de plus solide, de plus mesuré et de plus décisif.

Pour l'établissement du texte, le bénédictin de Saint-Germain disposa de trois manuscrits : le *codex Claromontanus*, prêté par le bibliothécaire du collège Louis-le-Grand; le *codex Passeratianus*, propriété des dominicains du couvent de Saint-Honoré; le *codex Romanus* que dom de la Parre et dom Devic collationnèrent dans la bibliothèque du cardinal Ottoboni. D'autres dépôts furent sondés, Sens, Saint-Gall, mais sans résultat. Vers la fin de l'année 1710, le livre parut sous ce titre : *Sancti Irenæi episcopi Lugdunensis et martyris detectionis et eversionis falso cognominatæ agnitionis, seu contra hæreses libri quinque, post Francisci Feuardentii et Joannis Ernesti Grabe recensionem castigati denuo ad mss. codices romanos, gallicanos et anglicanos, necnon ad antiquiores et a multis, quibus adhuc scatebant, mendis expurgati : aucti novis fragmentis græcis; observationibus ac notis, copiosissimisque glossariis et indicibus illustrati et locupletati; quibus omnibus præmittantur tres dissertationes, in quibus hæreses ab Irenæo memoratæ et loci difficiles explicantur, ejusque vitæ ac gestorum historia discutitur, studio et labore domni Renati Massuet, presbyteri et monachi e congregatione Sancti Mauri*, in-fol., Parisiis, sumptibus Joan-Bapt. Coignard, 1710.

Le livre reçut partout le meilleur accueil; mais à peine paru, on apprit qu'un certain Mathieu Pfaff, docteur de Tubingue avait découvert de précieux manuscrits à Turin. Outre un ouvrage de Lactance, de longs passages de saint Athanase, de saint Basile, de saint Grégoire de Nazianze, enfin de saint Irénée. En ce qui regardait ce dernier, dom Massuet eut bientôt fait de reconnaître que les fragments ne contenaient rien de nouveau; quant aux autres, quatre en tout, qui parurent en 1715, les deux premiers ont vingt lignes, les deux autres en ont cinq et leur attribution à saint Irénée fut immédiatement contestée. Ces morceaux connus sous le nom de « fragments de Pfaff » ont fait assez parler d'eux depuis deux siècles pour que nous leur accordions ici quelques lignes.

En 1715, après les avoir communiqués à Scipion Maffei, qui les avait publiés, dès 1713, dans le *Giornale de' letterati d'Italia* [1], un professeur protestant de Tubingue, C. M. Pfaff, édita sous le nom de saint Irénée [2], d'après, disait-il, des Chaînes des Pères de la bibliothèque de Turin, quatre fragments assez courts, mais non sans importance, surtout le deuxième, qui concerne l'épiclèse eucharistique, et le quatrième, qui se rapporte au salut univérsel [3]. L'authenticité de ces fragments fut combattue par Maffei et le conventuel Maria Leoni; Pfaff la défendit énergiquement. L'opinion lui fut plutôt favorable [4]. Quelques-uns hésitèrent; ce qui les décida à se tenir sur la réserve, c'est que les manuscrits allégués par Pfaff demeurèrent introuvables. Puis, d'autres [5] jugèrent que ces fragments ne sont pas d'Irénée dont ils portent le nom, mais peuvent remonter au IIe siècle et sont dans la nuance doctrinale d'Irénée [6]. Un examen nouveau, sous prétexte d'approfondir la question, aboutit à cette conclusion que l'authenticité du premier fragment est probable, celle du troisième douteuse, que le quatrième ne soulève aucune objection et que le deuxième est du Ve siècle [7]. On en était là quand une étude de M. A. Harnack vint démontrer que les fragments sont l'ouvrage d'un faussaire, que ce faussaire est Pfaff lui-même et que la tendance théologique des quatre fragments en question est piétiste et antiorthodoxe, c'est-à-dire conforme à la position religieuse de Pfaff [8].

III. La suite des *Annales*. — Pendant qu'il était encore occupé à cette édition, dom Thierry Ruinart étant mort à l'abbaye d'Hautvilliers, le 27 septembre 1709, dom Massuet fut chargé par le R. P. général dom Simon Bougis de la continuation des *Annales ordinis sancti Benedicti* commencées par dom Mabillon et continuées par dom Thierry. Quatre volumes in-folio avaient paru, les matériaux pour le cinquième avaient été en partie rassemblés, mais il restait à les mettre en œuvre. Dom Massuet rédigea la préface qui contenait un abrégé de la vie de ses deux illustres devanciers et, avec une soumission d'autant plus méritoire qu'il lui fallait renoncer à des études dirigées d'un autre côté et déjà poussées assez loin, il commença par l'abandon définitif de son *Histoire des patriarches*, dont certaines parties étaient pour ainsi dire terminées et les autres eussent demandé peu de temps pour l'être. Comme il comprenait l'étendue et la difficulté du nouvel ouvrage qu'on lui confiait, il donna tout son temps et tous ses soins à feuilleter les livres imprimés et manuscrits qui pourraient le mettre en état de continuer. Il lui fallut pour cela dévorer, pendant six années pleines, une matière immense et des plus ingrates, ce qui ne l'empêchait pas, cependant, de faire en même temps divers factums et plusieurs mémoires, soit pour obéir aux supérieurs qui avaient beaucoup de confiance en ses lumières, soit pour répondre à diverses personnes qui le consultaient. Sa correspondance conserve les traces nombreuses des recherches qu'il sollicita, surtout à l'étranger. Ainsi, pour l'Espagne, il est en relations avec le supérieur général des bénédictins, Melchior de Moralès, et avec un professeur de l'université de Salamanque, Emmanuel Navarro; pour la Suisse et l'Allemagne avec Maurice Müller de Saint-Gall, Gérold Zurlauben, abbé de Rheinau et Adalbert de Tuni; Anselme Schramb, son cousin Clément, Bernard Pez de Moelk et Ildefonse Ruikens pour l'Autriche; Martin de Pelsendre le renseigne sur les Flandres.

[1] S. Maffei, dans *Giornale de' letterati d'Italia*, Venezia, 1713-1716, t. XVI, p. 229; t. XXVI, p. 51. — [2] C. M. Pfaff, *S. Irenaei fragmenta anecdota quae... duabus dissertationibus de oblatione et consecratione eucharistiae illustravit*, in-4°, La Haye, 1715; Tubingue, 1718; Leyde, 1743. — [3] *P. G.*, t. VII, col. 1255, 1256-1257. — [4] R. Ceillier, *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, Paris, t. II, 1730, p. 178. — [5] A. Harnack, *Geschichte der altchristlichen Literatur bis Eusebius*, in-8°, Leipzig, t. I, 1893, p. 760. — [6] P. Batiffol, *La littérature grecque*, 2e édit. in-12, Paris, 1898, p. 105. — [7] F. X. Funk, *Die Pfaffschen Irenäusfragmente*, dans *Kirchengeschichtliche Abhandlungen und Untersuchungen*, in-8°, Paderborn, t. II, 1897, p. 198-208; cf. D. Lenain, dans *Revue d'hist. et de littér. relig.*, t. V, 1900, p. 560-561. — [8] A. Harnack, *Die Pfaffschen Irenäusfragmente als Fälschungen Pfaffsnachgewiesen*, in-8°, Leipzig, 1900; H. Achelis, dans *Theologische Literaturzeitung*, Leipzig, 1901, col. 267 sq.; P. Batiffol, *Le cas de Pfaff, d'après des pièces nouvelles*, dans *Bulletin de littérature ecclésiastique*, Paris, 1901, p. 189-200; E. Preuschen, dans *Realencyklopädie für protestantische Theologie*, 3e édit., Leipzig, t. XV, 1904, p. 234-235.

Les Français ne lui sont pas moins dévoués : du Bec, de Saint-Evroult, de Corbigny, de Josaphat, de Saint-Sever, de Cap et de vingt autres lieux affluent les chroniques et les transcriptions.

Enfin, en 1713, dom Massuet fit paraître les *Annales ordinis sancti Benedicti occidentalium monachorum patriarcha,... tomus V, ab anno 1067, ad ann. 1116*, in-fol., Paris, Charles Robustel. Ce volume, chacun se plut à le reconnaître, n'était inférieur en rien à ceux qui l'avaient précédé.

Entre temps, dom Massuet s'était chargé de la préparation d'une nouvelle édition de saint Bernard, qui se trouvait assez avancée, et il entretenait une correspondance assez étendue sur les questions théologiques qui passionnaient ses contemporains.

IV. Dernières années. — De divers côtés on ne cessait de recourir à l'expérience et à la science reconnues de dom Massuet. On sollicitait ses conseils dans les conflits nouveaux que soulevaient les discussions de thèses suspectes : ainsi dom Pierre Gaubert à Saint-Martin d'Autun, dom Éloi le Doux au Bec, dom Thomas Billouet à Saint-Martin de Séez; l'évêque de Châlons-sur-Marne, Gaston de Noailles l'associaient à la rédaction et à l'examen du bréviaire dont les moines de Hautvilliers avaient élaboré les leçons; lui-même, avec la prudence qui était dans son caractère, s'informait de tout ce qui touchait aux questions religieuses et exprimait son opinion sans faux-fuyants et sans timidité; il était un partisan inconvertissable de la doctrine de saint Augustin, expliquée par Jansénius et par Arnault, réduite par Quesnel en réflexions morales. Il ne s'en cachait pas, même en écrivant à Rome, soit à dom Claude Devic, qui pensait de même, soit au P. Procureur ouvertement hostile aux doctrines nuancées de jansénisme. Le 26 avril 1714, dom Massuet écrivait à dom Devic : « Je n'ose rien vous dire du fracas horrible que la constitution [*Unigenitus*] fait ici. Si vous le voyiez, vous verseriez avec nous des larmes de sang. Le feu est allumé et Dieu sait quand et comment il s'éteindra. Si le pape sait tout ce qui se passe, il n'a pas trop sujet de rire et il est à craindre que, tôt ou tard, Rome ne soit fort mauvaise marchande de toute cette affaire ici, car les esprits sont furieusement aigris. Prions bien, mon Révérend Père, qu'il donne la paix à son Église. Jamais elle n'en a eu plus grand besoin. » On entend le ton, on pourrait dire le grondement.

Il y avait de l'âpreté dans cette nature franche à laquelle déplaisait tout ce qui ressemblait à une concession. L'échine était roide et c'est lui-même qui nous dit qu' « il n'a pas jugé à propos de dédier [le saint Irénée] à personne, persuadé que les épîtres dédicatoires sont pour la plupart fort inutiles et ne se font guère sans blesser la vérité et la conscience par des flatteries basses et indignes d'un prêtre et d'un religieux ».

Dom Massuet n'accordait pas moins aux exercices de la piété qu'aux disciplines de l'érudition. Nous savons qu'il remplit pendant assez longtemps les fonctions de maître des cérémonies; il avait demandé au chapitre général l'introduction de quelques usages destinés à rehausser l'éclat des solennités et c'est à lui que fut dû le rétablissement de la pratique d'administrer aux moribonds le sacrement de l'extrême-onction avant le saint viatique. Le cardinal de Noailles l'avait ordonné pour le diocèse, il démontra qu'il était convenable de se conformer à cette coutume autorisée par toute l'antiquité. Dom Mabillon eût désiré la suivre; mais il n'avait osé le demander de peur qu'on ne l'accusât de singularité.

Dom Massuet fut chargé, pendant six années, de la rédaction du *Livre des choses mémorables;* on y lit, parmi beaucoup de remarques sans intérêt de nos jours, de curieuses appréciations sur les événements et sur les disputes du temps, sur la situation de l'Église et de l'État. Le chroniqueur n'y dissimule pas ses opinions favorables aux adversaires les plus déclarés de la bulle *Unigenitus.* Il y a tout lieu de présumer que, s'il eût vécu quelques années de plus, on le rencontrerait parmi les « appelants ». Les dernières lignes, sorties de sa plume, au début de l'année 1716, étaient pour se féliciter du changement amené par la politique religieuse du Régent dans les affaires ecclésiastiques; il s'applaudissait surtout de la liberté rendue à plusieurs de ses confrères disgraciés, exilés, ou emprisonnés.

V. La mort. — Le samedi 11 janvier 1716, nous apprend le *Nécrologe*, dom Massuet fut attaqué d'apoplexie; « elle avoit été annoncée par un mal de tête assez violent qu'il attribuoit à la nuit précédente qu'il avoit passée sans dormir, à cause du froid. Il sortit en ville après le dîner, mais le mal de tête ayant augmenté, sa vue s'obscurcit considérablement et son compagnon fut obligé de le ramener au monastère sur les trois heures. S'étant ensuite retiré à sa chambre pour s'y reposer, l'apoplexie se forma et dégénéra en paralysie sur tout le côté gauche et tous les muscles du col et de la tête, de sorte qu'il fallut le porter le soir à l'infirmerie sans qu'il pût s'aider en aucune manière. On le saigna sur-le-champ au bras, le lendemain matin à la gorge, ensuite deux fois au pied et une seconde fois au bras, on lui donna diverses prises d'émétique et on employa toutes sortes de remèdes. Ils opérèrent tout ce qu'on en pouvait attendre, mais le malade n'en reçut aucun soulagement. Il a toujours eu connaissance, mais d'une manière imparfaite et si enveloppée qu'il n'a jamais bien senti le danger et l'importance de sa maladie. Le mal ayant augmenté et les forces paroissant diminuer, on lui fit recevoir l'extrême-onction et le saint viatique, le 14. Il les reçut avec toute la religion et la piété dont son accablement et l'embarras de son cerveau le rendaient capable. L'appareil de cette cérémonie sembla le réveiller un peu et on conçut le soir quelque raison d'espérance. Mais elle ne fut pas de longue durée, il tomba peu après dans un assoupissement presque continuel durant lequel, néanmoins, il prit toujours avec docilité la nourriture et les remèdes qu'on lui donnait et répondit avec ses sentiments ordinaires de piété à tout ce qu'on lui disait pour l'édifier et l'aider à s'élever à Dieu. Enfin après avoir été près de deux jours et deux nuits dans une espèce d'agonie que la force de son tempérament rendit longue et douloureuse, il mourut en présence d'une partie de la communauté qui avait été appelée. Il a été enterré dans le cloître, du côté de l'église, à la descente du degré par lequel on rentre les dimanches dans l'église au retour de la procession et on a mis sur son tombeau une pierre carrée sur laquelle est gravé : 19 janvier 1716 [1]. »

H. Leclercq.

MATAL. — I. Le rite du matal. II. Église arménienne. III. Églises occidentales.

I. Le rite du matal. — C'est une opinion généralement admise que les sacrifices d'animaux offerts à Dieu ont pris fin avec l'Ancien Testament. L'opinion est fondée — sauf quelques survivances sur lesquelles il faut appeler l'attention. La plus connue et la mieux étudiée nous conduit jusqu'en Arménie, dont les anciens rituels mentionnent un sacrifice désigné sous le nom de *matal*. Il s'agit de l'immolation d'un animal dont la chair devient la nourriture du clergé et des

[1] J.-B. Vanel, *Nécrologe*, p. 108-110; *Les bénédictins et les savants lyonnais*, p. 289-375; Poiré, *Un bénédictin du pays d'Ouche. Dom Massuet et ses correspondants*, dans *Lecture de la Société libre de l'Eure*, 9 septembre 1894.

indigents, immolation qui est désignée par le mot de *patarag* dont on se sert également en parlant du sacrifice eucharistique. Enfin, la manducation de la victime s'accomplissait au cours d'un repas fait en commun, réservé aux pauvres, et qu'on nommait *agape* [1].

II. Église arménienne. — On sait avec quelle rapidité l'Arménie se convertit à la foi chrétienne [2]. Les longues et sanglantes épreuves traversées par les provinces de l'empire romain furent épargnées à ce royaume qui devait, dans la suite, être appelé tant et tant de fois à confesser sa croyance dans les plus cruelles épreuves. Le bienfait de l'Évangile se propagea de manière si rapide que la nation entière, entraînée par la prédication de saint Grégoire l'Illuminateur et l'autorité du roi Tiridate, sembla n'avoir pas même pris le temps de calculer certains intérêts et de pourvoir à d'évidentes nécessités. Jusqu'au jour de la conversion, les idoles avaient reçu un culte dont les bénéfices matériels assuraient l'existence de leurs prêtres. Ceux-ci vivaient, avec leurs familles, de la chair des victimes sacrifiées et des fruits offerts aux idoles qu'ils desservaient. A défaut de ces ressources, eux et leurs fils, se voyaient acculés à une misère que leur ignorance et leur incapacité faisaient sans remède. En Arménie, comme dans plusieurs autres provinces d'Asie Mineure, le sacerdoce avait une tendance, à l'époque des origines, à être la propriété de quelques familles, assez jalouses de la conserver pour elles seules, mais encore fallait-il qu'elles pussent en vivre. Le katholikos Sahag le Grand (390-441) a pris soin de raconter [3] comment cette difficulté fut résolue.

Les fils des prêtres païens, entrés dans le clergé chrétien, vinrent exposer à Grégoire et à Tiridate leur indigence. Grégoire trouva sur l'heure une solution : il observa que la loi mosaïque prescrivait l'offrande à Dieu des prémices en fruits, en vin, en grains, en récoltes de tout genre; en outre, le peuple devait payer la dîme aux lévites et aux prêtres; enfin, elle imposait la consécration à Dieu du premier-né, homme ou animal, et son rachat ou son immolation. La solution était, à la fois, habile et juridique puisqu'elle appliquait la loi de Dieu à un cas particulier. Ce fut ainsi que l'Église primitive d'Arménie appliqua simultanément l'Ancien et le Nouveau Testament et apporta son intéressante contribution à l'histoire des origines de la dîme (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 995-998). La répartition des prémices ne pouvait guère soulever d'objections, quant aux victimes sacrifiées, la doctrine de saint Paul sur les idolothytes (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 63-66) précisait la conduite à tenir. Ce fut ainsi que l'Église chrétienne d'Arménie introduisit les sacrifices d'animaux dans le culte liturgique.

Le sacrifice (*matal*) était offert assez fréquemment. Outre l'agneau pascal qu'on immolait le jour de Pâques, le rite sanglant se renouvelait chaque dimanche, en la fête des principaux saints, le jour de la consécration d'un autel et le troisième, le neuvième et le quarantième jour après le décès d'un fidèle.

La victime devait satisfaire à certaines conditions. Celui qui l'offrait à Dieu la lui avait ordinairement vouée à l'avance, et les prêtres devaient la recevoir de ses mains, ne pouvant ni la choisir, ni la garder vivante quelque temps, afin de la rendre plus grasse et plus avantageuse [4]. Toutefois, pour être admise à l'honneur du sacrifice, la victime devait satisfaire à certaines conditions rigoureuses. Les Arméniens avaient adopté la distinction judaïque entre animaux purs et impurs, cependant ils avaient consenti une concession en faveur du porc qui avait pris rang parmi les animaux purs; quant aux animaux impurs ils étaient repoussés impitoyablement [5]. Parmi les animaux qu'on poursuit à la chasse, la colombe et les oiseaux purs étaient seuls admis [6]. Les animaux malades, estropiés ou injustement acquis [7] étaient rejetés, ainsi que le mouton troqué contre un chien; par contre, l'âne échangé contre des moutons était accepté, «parce qu'il a été sanctifié par le Seigneur qui s'est assis sur lui». Cependant — ce qui ne nous surprend pas — on ne mangeait pas sa chair [8], mais alors, à quoi bon l'immoler?

La victime du dimanche devait être née dans le courant de l'année [9].

En somme, le clergé arménien recevait une nourriture saine, abondante et variée, ce qui le dispensait des besognes matérielles et lui laissait tout son temps pour le service spirituel des âmes qui lui étaient confiées.

Sauf l'âne, vraiment trop coriace, il avait jeté son dévolu sur le bœuf, le taureau, la brebis, le bélier, le porc et, en fait de volatiles, les colombes et les pigeons. Point de gibier; quant aux produits de basse-cour, les prémices du grain lui permettaient de l'entretenir.

La cérémonie de l'immolation de la victime comprenait des prières et des rites. Les prières étaient adaptées au jour et à la circonstance du sacrifice; les rites ne variaient guère, sauf en ce qui concernait les quadrupèdes ou les oiseaux. Nous connaissons, grâce à l'évêque Nersès Shnorhali (XIIe siècle), le rite du sacrifice dominical, le voici [10] :

La victime était amenée à la porte de l'église, devant la croix. On ornait sa tête de bandelettes et on jetait sur elle une couverture d'écarlate, en même temps que l'on tenait prête, à côté de la croix, une étoffe également écarlate dont la destination n'est pas connue [11]. Après que le prêtre avait béni le sel [12], commençait la récitation de quatre psaumes (Ps. XXXII, XXXIV, LI, XX) et de quatre leçons tirées du Lévitique (I. 1-13), du IIe livre des Rois (VII, 17-19), d'Isaïe (LIV, 6-7) et de l'Épître aux Hébreux (XIII, 10-16). Enfin on lisait quelques versets de l'évangile selon saint Luc (XIV, 12-15), et le prêtre récitait une longue prière, dans laquelle, rappelant les sacrifices anciens et le sacrifice suprême de Jésus-Christ, il suppliait Dieu de recevoir favorablement celui qu'il offrait, de remettre les péchés de son peuple et de multiplier, en particulier, ses dons spirituels et temporels sur ceux qui présentaient la victime par ses mains. A ce moment [13] on faisait manger du sel bénit à la victime et

[1] J. Tixeront, *Le rite du matal*, dans *Bulletin d'ancienne littérature et d'archéologie chrétiennes*, t. III, 1913, p. 81-94, réimprimé dans *Mélanges de patrologie et d'histoire des dogmes*, in-12, Paris, 1921, p. 261-278. — [2] F. Tournebize, *Étude sur la conversion de l'Arménie*, dans *Revue de l'Orient chrétien*, 1906-1907. — [3] F. C. Conybeare, *Rituale Armenorum*, in-8°, Oxford, 1905, p. 67 sq. — [4] Canons du katholikos Nersès et de l'évêque Nersapho, de 555, can. 28; Conybeare, *op. cit.*, p. 75. — [5] Canon 4 de saint Philippe. Lettre de Nersès Shnorhali; Conybeare, *op. cit.*, p. 77, 80, 81. — [6] Canons de Basile, 198; Conybeare, *op. cit.*, p. 72. — [7] *Ibid.*, p. 199. — [8] Canons 2 et 3 de saint Philippe; Conybeare, *op. cit.*, p. 77. Cf. *Lex canonica SS. apostolorum*, X, dans F. X. Funk, *Didascalia et constitutiones apostolicae*, t. II, p. 152, et Deut., XXIII, 18. — [9] Canon de la bénédiction dominicale; Conybeare, *Rituale Armenorum*, in-8°, Oxford, 1905, p. 54. — [10] Texte contenu dans le manuscrit *457, VIII, 6*, de la bibliothèque de Saint-Lazare à Venise (IXe-Xe siècle); Conybeare, *op. cit.*, p. 54 sq., 83 sq. — [11] D'après Cappelleti, cette étoffe servait à couvrir ou essuyer la croix si le sang de la victime l'éclaboussait. — [12] Conybeare, *op. cit.*, p. 57, donne le texte de la bénédiction. — [13] Le rituel ne précise pas l'instant, mais Nersès, dans sa description du sacrifice pour les morts (p. 84), place la manducation du sel et l'immolation après les leçons et prières.

on l'égorgeait [1]. On n'en devait point recueillir, ni manger le sang, chose absolument interdite par Dieu et par les apôtres [2]. Quant à la chair de l'animal, le clergé prélevait la part qui lui revenait, les indigents recevaient le reste. On n'en devait pas garder à la maison parmi les aliments ordinaires [3].

On vient de voir que la chair de la victime était distribuée aux indigents. Toutefois, il semble que cette coutume soit la simplification d'un usage plus ancien, car on trouve, dans certains canons, l'indication évidente d'un repas en commun, d'une agape (voir ce mot) dont celui qui offrait la victime faisait les frais, et à laquelle seuls devaient être invités les indigents. C'est là, bien probablement, la pratique primitive, comme le fait entrevoir le choix de la péricope évangélique de saint Luc qui rappelle la recommandation faite par Jésus au pharisien, de qui il était l'hôte, de ne pas inviter, quand il donnerait à dîner, ses parents et ses amis, ni ses voisins riches, mais les pauvres, les estropiés, les boiteux, les aveugles qui ne sont pas en mesure de lui rendre la pareille. Le katholikos Jean Mandakuni, vers 480, insiste sur cette recommandation [4]. Le katholikos Nersès, vers 555, défend aux prêtres d'emporter les portions de la victime qu'ils doivent donner aux pauvres en présence du « maître de l'agape [5] ». Cette agape suivait régulièrement l'offrande du sacrifice eucharistique, et c'est pourquoi il était expressément interdit à ceux qui devaient y participer de manger avant d'y venir [6].

L'usage que nous venons de décrire offre sans doute un vif intérêt au point de vue archéologique, mais il inspirait des sentiments très différents à la plupart de ceux qui en prenaient connaissance et dont le premier mouvement était d'accuser les Arméniens d'hérésie. Il est probable qu'on n'attendit pas le xe siècle pour formuler cette accusation, mais, en tout cas, à cette époque, on attaqua la légitimité des sacrifices d'animaux. Aristacès de Lastivert, au chapitre XXII de son Histoire, écrite vers l'an 1080, rapporte les moqueries qu'en avait faites, vers l'an mille, Jacques, évêque hérétique de Harq [7]. Combefis, dans ses notes aux *Constitutions apostoliques* (II, XXIV), a cité un fragment d'un ouvrage attribué à saint Nicon (1059-1067), où les Arméniens sont accusés d'impiété judaïque, de s'astreindre par les matals (ματάλια) à des observances périmées, et de croire qu'il n'y a de salut pour leurs morts que si l'on offre pour eux des sacrifices de ce genre [8]. Même reproche dans le discours de condamnation du katholikos arménien renégat, Isaac [9]. On les retrouve même dans les manuscrits qui contiennent le texte du rite. Le manuscrit de Paris, *fonds arménien, 26*, de la Bibliothèque nationale, écrit en 1331, porte à la marge inférieure du fol. 117 v°, cette note de première main : « Ceci rappelle l'ancienne Loi que le Seigneur a abolie à l'heure de son crucifiement »; et au fol. 118 v° : « Le Christ a été offert sur la croix et a supprimé tout cela. »

Ces attaques, dit J. Tixeront, finirent par troubler la foi même de certains fidèles arméniens, et des discussions s'élevèrent entre chrétiens de la même Église sur la valeur et la légitimité des pratiques du matal. Elles amenèrent l'évêque des prêtres arméniens de la province d'Hamayk, dans la Syrie mésopotamienne, Nersès Shnorhali, à écrire, vers 1165, pour défendre son frère, le katholikos Grégoire et ses coutumes, une lettre fort habile, que nous avons encore et qui est un des plus précieux documents sur la question [10].

Le plaidoyer se divise en deux parties. Dans la première, Nersès s'adresse aux adversaires du matal et résout leurs objections. Ils prétendent d'abord qu'accomplir le matal, c'est judaïser et faire injure au sang de Jésus-Christ. Nullement. Dieu avait institué dans l'ancienne Loi des sacrifices, légitimes sans doute, mais qui valaient surtout parce qu'ils figuraient celui de Jésus-Christ. Par sa mort, Jésus-Christ les a rendus superflus et, par conséquent, quiconque offrirait actuellement des sacrifices dans un esprit juif, avec les cérémonies juives, comme si le Rédempteur n'avait pas paru, se rendrait coupable de mépris vis-à-vis de son sang. Mais ce n'est pas le cas des Arméniens. S'ils immolent et mangent l'agneau pascal, ils ne s'astreignent nullement, dans cette circonstance, au cérémonial prescrit par Moïse, et ne le font pas dans l'esprit des juifs. On objecte, en second lieu, que les autres Églises ne connaissent pas de sacrifices de ce genre. Quand cela serait, les Arméniens ne devraient pas, pour autant, abandonner leurs traditions. Chaque Église a les siennes qu'elle tient de son fondateur et qu'elle doit conserver. Celle d'Arménie tient la coutume du matal de saint Grégoire l'Illuminateur, qui n'était en rien inférieur aux apôtres. Mais, du reste, il est faux que l'on ne trouve rien de semblable dans les autres Églises. C'est de l'Église romaine que saint Grégoire l'Illuminateur a reçu l'usage de sacrifier à Pâques l'agneau pascal et cet usage est encore pratiqué dans l'Église des Francs. L'agneau, une fois rôti, est renfermé dans le tabernacle avec le sacrifice du jour de Pâques et, après la communion, est partagé entre les fidèles qui le mangent dans l'église même avant de prendre toute autre nourriture. — Et, après tout, où est le mal de cette pratique? Qu'on le montre par les Écritures! Les Arméniens n'immolent et ne mangent que des animaux purs; le sel qu'on leur donne et les prières que l'on fait sur eux les rendraient-ils impurs? Les vrais coupables ne sont-ils pas plutôt les évêques et prêtres syriens qui enseignent à leur peuple que l'on peut manger indifféremment de toute espèce d'animaux même étouffés, ou souillés par les reptiles?

Dans la seconde partie de son apologie, Nersès se retourne vers les fidèles pour les édifier et les instruire. Il décrit brièvement d'abord le sacrifice de l'agneau pascal et remarque que l'on n'en doit point recueillir et manger le sang, et que c'est judaïser que d'oindre avec ce sang, comme font quelques chrétiens, les linteaux de sa porte. Suit la description du *matal* dominical. Nersès y condamne, comme une superstition et un reste de judaïsme encore, l'usage d'orner la victime de bandelettes et de la couvrir d'une étoffe d'écarlate [11]. Puis, venant au matal offert pour les morts, il déclare que c'est folie de croire que l'on ne puisse, sans matal, offrir pour eux à Dieu le sacrifice du Christ. Ce n'est point comme sacrifice que le matal est utile aux vivants ou aux morts : « De fait, les sacrifices d'animaux profitent et font du bien aux vivants ou aux défunts

[1] Nos documents ne disent pas par qui la victime était égorgée, ou plutôt Nersès suppose qu'elle ne l'est pas par le prêtre. Dans l'Église actuelle de Géorgie, qui a conservé le *matal* suivant le rite arménien, le peuple désigne un diacre qui immole l'animal. Conybeare, *op. cit.*, p. 84, note *d*. — [2] Actes, XV, 20; *Lex canonica SS. apostolorum*, XIII. — [3] Canons de Basile, 202; Conybeare, *op. cit.*, p. 72. — [4] *Homélie*, VI, dans Conybeare, *op. cit.*, p. 73, 74. — [5] Conybeare, *op. cit.*, p. 74, 75. — [6] Canons de saint Sahag, cap. 3; canon 24 du katholikos Nersès; Conybeare, *op. cit.*, p. 68-75. — [7] Conybeare, *op. cit.*, p. 75. — [8] Cf. *Invectiva in Armenos*, dans Combefis, *Historia monothelitarum*, l. I, c. IX, col. 352; c. X, col. 356. — [9] *Ibid.*, col. 416; Conybeare, *op. cit.*, p. 76. — [10] Cette lettre se trouve dans le manuscrit, *fonds arménien 93*, de la Bibliothèque nationale, écrit en 1232 et dans le *Codex Bodleian. armen. d. 20* du XVIIIe siècle. Cappelleti en a publié une traduction latine en 1833; Conybeare n'en a donné qu'une traduction anglaise partielle, *op. cit.*, p. 77 sq.; nous suivons le résumé de J. Tixeront. — [11] C'était, en effet, un reste d'usage juif. Cf. Ps.-Barnabé, *Epist.*, VII, VIII, surtout VII, 8, 9.

en tant que dons et aumônes... Nous devons donner nos animaux comme nous donnons nos fruits et nos récoltes. » Quant à l'emploi du sel dans les sacrifices, il se justifie aisément. Le sel purifie : il est le symbole de la sanctification; et en en faisant manger aux animaux qui vont être immolés, on veut les affranchir de la malédiction qui pèse sur eux depuis la chute originelle et qu'ils partagent avec l'homme.

L'argumentation est ingénieuse, certes, et elle nous révèle le fond de la pensée de Nersès ainsi que du clergé éclairé d'Arménie. Celui-ci ne donnait pas au matal la gravité d'un rite religieux nécessaire, il y voyait plutôt une coutume locale facile à justifier et qu'on ne prétendait pas imposer aux autres Églises. Surtout, il ne prétendait pas l'égaler ou même le comparer au sacrifice de Jésus-Christ, ni lui reconnaître, à proprement parler, une vertu sacrificielle capable de rendre honneur à Dieu, ni d'attirer sa grâce ou ses faveurs sur les chrétiens. C'était une aumône en nature et qui avait les mérites de l'aumône. De même qu'on s'imposait une privation en donnant un boisseau d'orge ou de blé, ou la dîme des récoltes, de même on se privait en donnant un bœuf, un mouton ou un porc. Il est vrai que le blé ou les céréales pouvaient être utilisés, après une simple bénédiction [1], et distribués aux ayants droit, les animaux devaient être immolés conformément à un rite déterminé, d'apparence liturgique, et il semblait impossible, dès lors, de n'y pas voir un sacrifice.

C'était là le grave reproche qu'on adressait à cette pratique, reproche auquel, semble-t-il, on aurait pu se soustraire en se contentant d'une bénédiction et en évitant l'immolation, sauf à surveiller la destination prévue des animaux; mais, ou on ne le voulut pas ou on ne l'accepta pas, et l'aspect mosaïque de ce rite était d'autant plus choquant que l'Église arménienne n'avait pas retenu seulement ce trait du légalisme juif.

III. Églises occidentales. — L'influence de l'Église arménienne explique suffisamment la présence de rites analogues en Géorgie, en Ibérie et dans la Syrie orientale. On se trouvait assez disposé, dans ces parages, à des offrandes abusives; c'est ainsi que le 2e des Canons apostoliques prenait soin d'interdire la présentation à l'autel du miel, du lait, des boissons fermentées autres que le vin, des oiseaux, des animaux et des légumes; le canon 3e ne fait exception que pour les épis et les raisins.

Du moins, les Églises d'Occident ne pratiquaient rien de semblable. Nous venons d'entendre Nersès Shnorhali prononcer le nom de l'Église romaine et celui de l'Église des Francs, ce qui doit être examiné de plus près.

Une lettre du pape Zacharie à saint Boniface, datée du 1er mai 748, répond à une question adressée relativement à des prêtres chrétiens qui immolaient aux divinités païennes des taureaux et des boucs dont ils mangeaient la chair : *qui tauros et hircos diis paganorum immolabant, manducantes sacrificia mortuorum* [2]; mais ceux qui agissaient de la sorte ne méritaient plus le nom de chrétiens, puisque leurs sacrifices étaient offerts aux idoles. Il est impossible de rien trouver ici qui soit comparable au matal chrétien.

Chez les Anglo-Saxons, c'était un usage antérieur à leur conversion d'immoler aux dieux des bœufs en grand nombre qu'on mangeait ensuite joyeusement. Devenus chrétiens, ils ne pouvaient se résoudre à renoncer à ces bombances, en sorte que la question fut posée au pape sur la conduite à tenir. Saint Grégoire le Grand répondit, le 10 juillet 601, à l'abbé Mellitus de se contenter d'une légère modification à cet usage : *Et quia boves solent in sacrificio dæmonum multos occidere, debet his etiam hac de re aliqua solemnitas immutari, ut die dedicationis vel natalitiis sanctorum martyrum, quorum illic reliquiæ ponuntur, tabernacula sibi circa easdem ecclesias, quæ ex fanis commutatæ sunt, de ramis arborum faciant, et religiosis conviviis solemnitatem celebrent. Nec diabolo jam animalia immolent, sed ad laudem Dei in esum suum animalia occidant, et donatori omnium de satietate sua gratias referant... Sic israelitico populo in Aegypto Dominus se quidem innotuit; sed tamen eis sacrificiorum usus, quos diabolo solebant exhibere, in cultu proprio reservavit, ut eis in sacrificio suo animalia immolare præciperet; quatenus, cor mutantes, aliud de sacrificio amitterent, aliud retinerent, ut etsi ipsa essent animalia quæ offerre consueverant, verumtamen Deo hæc et non idolis immolantes, jam sacrificia ipsa non essent* [3].

Ainsi donc, le jour où on célèbre la dédicace de l'église, ou bien la fête des martyrs dont les reliques y sont conservées, les nouveaux chrétiens organiseront un banquet autour de l'ancien temple païen transformé en église et, sous des tentes de feuillage, ils célébreront la solennité par des repas religieux. Au lieu de sacrifier des animaux aux démons, ils les immoleront à la gloire de Dieu et, rendant grâce à l'auteur de tout don, ils mangeront leur chair. C'est ainsi qu'autrefois Dieu a réservé pour son propre culte les sacrifices que les Hébreux offraient au démon, leur enjoignant d'immoler au vrai Dieu leurs animaux. De cette façon, changeant d'esprit, les Israélites perdaient et retenaient à la fois du sacrifice quelque chose. Ils immolaient les mêmes animaux qu'auparavant; mais, les immolant à Dieu et non plus aux idoles, ce n'était plus les mêmes sacrifices.

Dans tout ceci, saint Grégoire se montrait disposé à pousser la condescendance le plus loin possible; il autorise l'immolation des bœufs, mais ne prescrit aucun rite liturgique. Somme toute, il supprime le sacrifice au démon et met à la place un repas plantureux où l'on rendra louange à Dieu, le rite païen sera escamoté sans qu'on s'en aperçoive et les nouveaux convertis, qui tiennent à leurs anciens usages, ne songeront plus à les réclamer. L'exemple des anciens Hébreux vient là pour montrer qu'il est permis de recourir à des tempéraments.

Un poème, consacré par saint Paulin à saint Félix de Nole, nous met au courant d'un usage en vigueur dans cette localité. Le jour de la fête du martyr, les paysans des environs se rendaient à Nole, poussant devant eux un porc qu'ils égorgeaient et dont ils distribuaient la chair aux indigents et saint Paulin était le premier à se réjouir pour eux de cette aubaine. Il semble vraiment impossible de voir là un sacrifice, encore que ces paysans eussent peut-être l'habitude de prononcer quelques formules. Mais ici non plus aucun rituel liturgique et, somme toute, il ne s'agissait guère d'autre chose que d'une aumône en nature.

Quant aux offrandes faites aux sanctuaires ou aux tombeaux des saints et quant aux repas funèbres célébrés sur la tombe des défunts, c'étaient des abus qui, en dégénérant, pouvaient prêter aux accusations des mal intentionnés. Fauste les dénonçait comme de vrais sacrifices offerts aux morts : *Sacrificia vero eorum (gentilium) vertistis in agapes, idola in martyres, quos votis similibus colitis*, disait-il ; *defunctorum umbras vino placatis et dapibus; solemnes gentilium dies cum ipsis celebratis ut calendas et solstitia, de vita certe mutastis nihil* [4]. Cette pratique des agapes funéraires entraînait de tels inconvénients qu'à Milan, en Afrique, on s'employait à amener leur disparition, mais

[1] La formule de bénédiction dans Conybeare, *op. cit.*, p. 61 sq. — [2] *P. L.*, t. LXXXIX, col. 943; Jaffé, *Registr. pont. rom.*, n. 2286. — [3] S. Grégoire, *Epist.*, l. XI, a. 16; Jaffé, *Registr. pont. rom.*, n. 1848. — [4] S. Augustin, *Contra Faustum*, XX, 4.

saint Augustin, qui travaillait à leur suppression, n'en protestait pas moins énergiquement contre des accusations sans fondement.

On n'offre de sacrifices qu'à Dieu; quant aux martyrs, les mets qu'on dépose sur leur tombeau doivent seulement être sanctifiés par Dieu avant d'être répartis entre les indigents qui savent bien que ce ne sont pas des sacrifices, mais de simples offrandes.

Nersès Shnorhali parle spécialement de l'agneau pascal, comme si Grégoire l'Illuminateur avait emprunté cette coutume à l'Église de Rome. L'agneau rôti était, dit-il, enfermé dans le tabernacle pour le jour de Pâques et, après la communion eucharistique, les prêtres distribuaient à chaque fidèle un morceau de cette viande qu'on mangeait immédiatement, avant de quitter l'Église. Cet usage paraît confirmé par les témoignages de Énée de Paris († 870) et de Walafrid Strabon († 849). Énée rapporte l'accusation portée par les Grecs contre les Latins de mettre sur l'autel l'agneau à côté du corps du Christ, et de l'offrir à la manière des juifs : *quare agnum simul cum corpore Christi super altare ponamus, et more judæorum offeramus*, accusation qu'il traite d'inepte [1]. Walafrid s'exprime ainsi : Il rappelle les Canons apostoliques, dont nous avons parlé, qui interdisent de placer sur l'autel des oiseaux ou des animaux quelconques, et il ajoute que la consécration eucharistique ne s'applique qu'au pain et au vin d'un sacrifice unique; puis il ajoute : *Unde quorumdam simplicium error de judaicarum superstitionum seminario natus, et ad nostra usque tempora quædam vetustatis extendens vestigia, jam ex magna parte sapientium studio compressus est... Illum dico errorem quo quidam agni carnes in Pascha, juxta vel sub altari eas ponentes, benedictione propria consecrabant, et in ipsa resurrectionis die ante cæteros corporales cibos de ipsis carnibus percipiebant. Cuius benedictionis series adhuc a multis habetur* [2]. Il est possible que, parmi les simples, il s'en trouvait qui ne savaient pas très bien à quoi s'en tenir et croyaient offrir un sacrifice; c'est regrettable, mais l'erreur de quelques ignorants ne peut être prise pour la croyance du grand nombre. Nulle allusion à l'introduction des chairs de l'agneau dans le tabernacle, ce qui a pu être fait parfois. Il reste que ces pratiques n'étaient ni encouragées en haut lieu, ni probablement très bien vues généralement, mais qu'on n'avait pu arriver à les supprimer.

J. Tixeront suppose qu'elles existaient encore au XIIe siècle et que Nersès Shnorhali en a eu connaissance à l'occasion des croisades. A cette époque, l'usage de manger l'agneau pascal existait à la cour pontificale. L'*Ordo XI* et l'*Ordo XII* de Mabillon, qui datent, le premier d'avant 1143, le second de 1193 environ, exposent [3] comment le pape et sa cour mangent l'agneau pascal après la messe de Pâques. La cérémonie se passant dans une chambre de la basilique léonine appelée *Casa major*. Douze sièges y étaient préparés, l'un pour le pape, les onze autres pour cinq cardinaux, cinq diacres et pour le primicier. L'agneau, cuit d'avance, était d'abord béni par le pape ou par le plus jeune des cardinaux-prêtres. Le pape en prenait des morceaux et les présentait au prieur de la basilique, aux convives et enfin aux assistants comme il lui plaisait. Au milieu du repas, un cardinal-diacre faisait une lecture et, à la fin, les chantres attaquaient une prière pascale [4]. La cérémonie s'achevait par des largesses faites aux chantres. En tout ceci d'ailleurs et bien entendu, nulle mention d'un sacrifice de l'agneau, ni de son offrande sur l'autel [5].

En somme, conclut J. Tixeront, dont nous n'avons fait que résumer et citer l'étude, le matal-agape trouve largement ses équivalents en Occident. Dans l'Église latine aussi, on immole des animaux dont la chair, préalablement bénite, doit servir à des repas religieux, ou à nourrir le clergé et les pauvres. Mais ce qui n'y paraît nulle part, au moins clairement, c'est l'idée que cette immolation et cette offrande constituent un vrai sacrifice à côté du sacrifice eucharistique, c'est-à-dire l'idée même qui faisait du matal arménien une pratique en opposition avec la foi chrétienne.

H. Leclercq.

MATEUR. — I. Situation. II. Liste épiscopale. III. Épigraphie.

I. Situation. — Mateur serait, au dire de Shaw, l'ancien *oppidum liberum Materense* dont parle Pline. Cette opinion a été généralement admise et probablement à tort, si l'*oppidum* en question doit être identifié avec la ville désignée sous le nom de *Matharensis* dans la Conférence de 411, c. CXX, et la Notice de 484, n. 38. Celle-ci se trouvait située en Numidie, alors que Mateur appartient sans hésitation possible à la Proconsulaire. Le nom de *Mateur* signifie pour les Arabes : une plaine parmi les collines, ce qui s'applique parfaitement à Mateur de la Proconsulaire.

Mateur est située sur une colline dont elle occupe tout le plateau et une partie des pentes. Environnée d'un mur d'enceinte, elle est percée de trois portes. La ville a été construite avec les matériaux de la ville antique qu'elle a remplacée. De tous côtés, en effet, dans les bâtisses modernes et assez grossières, on remarque de belles pierres de taille et même, çà et là, quelques tronçons de colonnes, mutilés, enlevés à d'anciens édifices. A l'époque de l'établissement du christianisme en Afrique, cette ville devint le siège d'un évêché.

II. Liste épiscopale. — On trouve un *Antigonus*, en 348, à Matera (*Matirensis*), mais d'autres variantes plus nombreuses font pencher pour Madaure.

Cultasius, episc. plebis Mataritanæ, qui avait pour adversaire *Rusticanus*, mort peu avant la Conférence de 411 (I, 133).

III. Épigraphie. — Pierre mesurant 1 m. 75 de long, 0 m. 27 de haut, et haut. des lettres : 0 m. 18; sur un linteau qui fait partie de l'encadrement d'une porte dans une rue à l'est de la ville, près de la Zaouia des Aïssaoua :



PAX DEI PATRIS

Bibl. — V. Guérin, *Voyage archéologique dans la région de Tunis*, in-8°, Paris, 1862, t. II, p. 34, n. 214; Barry, *Renseignements sur le territoire entre Mateur et Béjà*, dans *Bull. arch. du Comité*, 1886, p. 482.

J. Mesnage, *L'Afrique chrétienne*, 1912, p. 107, mentionne une épitaphe chrétienne : *Romulus in pace* et renvoie au *Bull. du Comité*, 1886, p. 482, où il n'en est pas question.

V. Guérin signale un monogramme du Christ qui n'a pu être retrouvé.

Une dalle de marbre, trouvée près d'Outetta et

[1] Énée de Paris, *Liber adversus Graecos*, praef., *P. L.*, t. CXXI, col. 690. — [2] Walafrid Strabon, *De rebus ecclesiasticis*, c. XVIII, *P. L.*, t. CXIV, col. 938, 939. — [3] *P. L.*, t. LXXVIII, col. 1044, 1079. — [4] Et non pas précisément le Πάσχα ἱερόν, comme on lit dans *Dictionnaire*, t. I, col. 905. — [5] Durand de Mende, qui écrivait son *Pontifical* en 1286-1296, y insérait une bénédiction pour l'agneau pascal : *De benedictione agni et aliarum carnium, casei et lactis et mellis in Pascha.* Cette bénédiction a disparu du texte imprimé. Les Grecs ont conservé quelque chose de la coutume de bénir et de manger l'agneau pascal. Leur *Euchologe* contient une formule spéciale pour bénir, le jour de Pâques, les morceaux de l'agneau que les fidèles portent à l'église et qu'ils mangent ensuite chez eux en signe de réjouissance. L'Église romaine, ajoute Goar, ne désapprouve pas cet usage.

provenant du voisinage de l'Henchir Djulta, à 12 kil. environ de Mateur, mesure 0 m. 60 sur 0 m. 70, épaisseur 0 m. 12, hauteur des lettres 0 m. 04 à 0 m. 05, au Ve-VIe siècle :

☧ IC ABENTVR
RELICVIE
SCS MAR
TIRIS ESI
DORI POSI
TSSBDXϩK
NOBRS I D XI †

(h)ic (h)abentur reliquie s(an)c(ti) martiris Isidorsi posit(u)s, s(u)b d(ie) XVI k(alendas) no(vem)br(e) i(n)d(ictione) XI.

Bibl. — Delattre, *Iscrizione di un monumento per le reliquie di un martire*, dans *Rivista di archeol. cristiana*, 1928, p. 365-366.

H. Leclercq.

MATHEMATICI. — C'est ce que nous nommons « astrologues ». Au début de notre ère, le mot est employé par Juvénal [1] : *Nota mathematicis genesis tua*, par Tacite [2] et par Suétone [3]. Ce dernier emploie *mathematica* pour désigner l'astrologie : *Circa deos et religiones negligentior, quippe addictus mathematicæ* [4]. Un peu plus tard, Sextus Empiricus, vers 220, traite : *de astrologia aut mathematica* [5]. Aulu-Gelle, vers l'an 160, explique le vrai sens du mot : « quelqu'un qui se consacre à l'étude des sciences et des arts », mais la foule les appelle *Mathematici* pensant que c'est le nom de quelque nation chaldéenne [6]. Ailleurs, il parle de ceux qui s'appellent Chaldéens et généthliaques et qui se disent capables de lire l'avenir dans les étoiles [7]. Quoique Aulu-Gelle et plusieurs autres disent expressément que le vulgaire imposa le nom d'astrologues à ceux qui l'ont porté, il n'est pas douteux qu'ils l'ont choisi et adopté eux-mêmes. Firmicus Maternus qui décrit l'astrologie judiciaire, sous le nom de *mathesis*, revendique ce titre pour ses confrères [8].

Chez les auteurs chrétiens, saint Augustin parle de ceux qui étaient appelés généthliaques, et cela d'après leurs observations sur les jours de naissance, mais qu'on appelle depuis vulgairement *mathematici* [9]. « Les anciens, dit-il avec Aulu-Gelle, ne les appelaient pas *mathematici*, ainsi qu'on fait de nos jours [10] ; et ce dernier terme était probablement seul compris [11]. » L'usage populaire de ce mot est également attesté par saint Jérôme [12], qui dit encore que « les astrologues du firmament, qu'on nomme ordinairement *mathematici*, croient que les affaires humaines sont réglées par le cours des étoiles [13] ». Le concile de Laodicée, vers 365, semble établir une distinction entre *mathematici* et *astrologi*, lorsqu'il interdit à ceux qui ont reçu les ordres sacrés d'être *magi sive incantatores, sive mathematici, sive astrologi* (can. 36). Balsamon explique, à ce propos, que les *mathematici* sont ceux qui croient que les corps célestes exercent une domination sur l'univers et que toutes nos affaires sont dirigées par eux. Les *mathematici* sont condamnés par les lois de Constance en 357 et 358 [14], de Valence en 370 [15] et d'Honorius en 409 [16].

MATIFOU. — I. Historique. II. Évêques. III. Basiliques : 1. Cella. 2. Basilique romaine. 3. Basilique byzantine. IV. Épigraphie.

I. Historique. — Matifou est le nom moderne de l'ancienne *Rusguniæ*. Le mot *rus* est phénicien et désigne un cap, cependant on n'a trouvé à *Rusguniæ* que des ruines d'époque romaine et le nom nous a été conservé par des textes littéraires et épigraphiques [17] : *Ruthisia* [18] ; *colonia Augusti Rusguniæ* [19] ; Ῥουσγονίον [20] ; *Rusguniæ colonia* [21] ; *Rusguniæ* et *Ruguniæ* [22].

Auguste y établit une colonie, et nous connaissons plusieurs magistrats municipaux. A l'époque de la domination byzantine, la ville conservait son siège épiscopal et sa garnison [23]. Au XIIe siècle, Edrisi décrit en ces termes les ruines de Tamedfos (Matifou) : « Tamedfos est un beau port auprès d'une petite ville ruinée. Les murs d'enceinte sont à demi renversés..., on n'y voit, pour ainsi dire que des débris de maisons, de grands édifices et d'idoles en pierre. On dit que c'était autrefois une grande ville [24]. » Au XVIe siècle, Fr. Lopez de Gomara [25] parle « de maisons, temples et aqueducs antiques, qui sont nombreux, grands et beaux ». Depuis cette époque, et peut-être plus tôt, les habitants d'Alger ont fait de *Rusguniæ* une carrière où ils ont puisé des matériaux pour leurs constructions [26]. L'ethnique est *Rusguniensis* [27].

II. Évêques. — *Numerianus* désigné au concile de Carthage de 419 comme *legatus provinciæ Maurit. Cæsar.*, le nom de son siège est orthographié de différentes façons [28] qui se ramènent toutes à *Rusguniæ* ; le reste n'est qu'ignorance de copiste [29] et peut être négligé. *Bonifacius Rusguniensis*, en 484 [30].

Lucius dont la tombe a été retrouvée dans la basilique, face à la porte donnant accès au baptistère. L'inscription, dont le champ correspond aux dimensions de la tombe, mesure 1 m. 80 de largeur sur 2 m. 40 de longueur. Les lettres, très grandes, sont tracées à l'aide de cubes noirs et blancs, fixés dans le ciment encore frais et sans former un travail de mosaïque, c'est un travail de pleine décadence de l'époque byzantine [31] :

NOSTRI
LVCI EPSC · I·
DVRAB · T · N
EPSC · PATV
5 ANNIS XXII
ETMENSIBVS V
IN PACE

[Mem(oria) patris] nostri Luci ep(i)sc(op)i ; durab(it) (i)n ep(i)sc(o)patu annis XXII et mensibus V. In pace.

Les restes trouvés dans la tombe ont été transférés à Jean-Bart, dans l'église.

Il se pourrait qu'au commencement du VIIIe siècle, *Rusguniæ* possédât encore son siège épiscopal, car

[1] Juvénal, VI, 562 ; XIV, 248. — [2] Tacite, *Histor.*, I, XXII. — [3] Suétone, *Tiberius*, 14. — [4] Suétone, *Tiberius*, 69. — [5] *Adv. Mathem.*, 21. — [6] Aulu-Gelle, *Noct. Att.*, I, 9. — [7] Id. *ibid.*, XIV, 1. — [8] *Mathesis*, I, praef., c. II. — [9] S. Augustin, *De doctr. christ.*, II, XXI, 32. — [10] S. Augustin, *De divers. quæst.*, XLV, 2. — [11] S. Augustin, *De Genesi ad litt.*, II, XVII, 36. — [12] S. Jérôme, *Comment. in Daniel*, II, 2. — [13] *Com. in Isaiam*, l. XIII. — [14] *Code Théodosien*, IX, XVI, *De malef.*, 4, 6. — [15] *Ibid.*, 8. — [16] *Ibid.*, 12. — [17] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 9247, 9250. — [18] Mela, I, VI, 31. — [19] Pline, *Hist. nat.*, V, II, 20. — [20] Ptolémée, IV, II, 2. — [21] *Itiner. Antonini*, p. 7. — [22] Ravenn., *Géogr.*, p. 155, 346. — [23] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 9248 ; *Bull. arch. du Comité*, 1900, p. 143-146. — [24] Edrisi, *Géographie*, trad. Joubert, t. I, p. 235. — [25] *Cronica de los Barbarrojas*, p. 107. — [26] Léon l'Africain, *Description de l'Afrique*, trad. Temporal, p. 258 ; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 9247-9250 ; S. Gsell, *Atlas archéologique*, feuille 5, p. 6, n. 36. — [27] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 9247 ; *Notit. epis.* 484, *Mauret. Caesar.*, n. 63. Cf. A. Berbrugger, *De la nécessité de coloniser le cap Matifou*, in-8°, Paris, 1845 ; Chardon, *Fouilles de Rusguniae*, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1900, p. 129-149 ; et dans *Bull. de la Soc. de géogr. d'Alger*, 1900, p. 157-184. — [28] Mesnage, *Afrique chrét.*, p. 458. — [29] Hardouin, *Concilia*, t. I, col. 1250. — [30] *Notit. episcop.*, *Maur. Caes.*, n. 63 ; Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. IV, col. 433, 437, 508, 511. — [31] A. Héron de Villefosse, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, séance du 9 février 1900 ; Chardon, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1900, p. 145, pl. V.

dans la liste du Θρόνος τ' Ἀλεξανδρῖνος on lit encore Ραιστονία [1].

III. Basiliques. — Dans la partie septentrionale de la ville antique est située la basilique orientée approximativement de l'Ouest à l'Est. Il ne subsiste que le bas des murs, la plupart des pierres ont été transportées par les Turcs à Alger. Les ruines ont été fouillées en 1900 et décrites par M. Chardon [2].

a) Cella. — La basilique mesure intérieurement 34 m. 80 de longueur (sans l'abside) sur 19 m. de largeur. Les murs sont en maçonnerie de blocage avec des harpes en pierre de taille aux angles et de distance en distance, pour consolider l'appareil. L'épaisseur moyenne des murs est de 0 m. 65. Cette basilique a dû remplacer un édifice plus ancien, car, sous la mosaïque qui sert de pavement, on a découvert, çà et là, des vestiges de constructions plus anciennes. Autour de l'emplacement des deux tombes de Constantina et de Patricia, dans le collatéral de gauche, on a constaté la présence d'une aire cimentée à 0 m. 70 environ au-dessous du niveau de la mosaïque. Devant l'abside, une tranchée profonde mit à découvert, à peu près dans l'axe de la basilique, un bloc de maçonnerie semi-cylindrique surmonté d'une table semi-circulaire légèrement creusée et en ciment très dur, large de 1 m. 30, haute de 0 m. 70. La surface de cette cuvette était polie et bordée d'une feuillure de 0 m. 07 de hauteur. Le bloc entier, jusqu'à la tablette de ciment, était entouré d'un massif épousant ses formes, mais ne l'élevant pas aussi haut; la maçonnerie de ce mur était composée de pierres plates reliées entre elles par un mortier assez friable de couleur rouge. La feuillure émergeait seule au-dessus du mur d'enveloppe. Le sol sur lequel reposait cette construction est de quelques centimètres seulement inférieur au niveau de l'aire cimentée dans le voisinage des tombes de Constantina et de Patricia. On a supposé, avec toute vraisemblance, qu'on se trouvait ici en présence d'une table d'agapes de la basilique primitive. Enfin, différents sondages, exécutés dans le sous-sol, établissent l'existence d'un pavement de ciment à 0 m. 32 au-dessous du niveau de la mosaïque. Ce pavement vient affleurer la base de la feuillure de la table d'agapes. La partie supérieure du mur d'enveloppe paraît s'arrêter à quelques centimètres au-dessus du plan tangent au fond de la cuvette. Tels sont les vestiges de la *cella* primitive.

b) Basilique romaine. — La *cella* pourrait remonter au IIIe siècle; elle disparut à une date que nous ne connaissons pas et fut remplacée par la basilique de 34 m. 80 sur 19 mètres. A l'origine, il existait sans doute une porte au milieu de la façade et l'intérieur était partagé en trois nefs par deux colonnades, dont les éléments avaient été probablement tirés d'autres édifices (on a retrouvé un chapiteau d'ordre corinthien), les bases reposaient sur des dés.

L'abside, voûtée en cul-de-four, était surélevée de 0 m. 95 et de forme semi-circulaire; elle était étayée en arrière par un puissant contrefort s'élevant, comme le mur même du *presbyterium*, sur un empattement courbe. Deux sacristies flanquaient l'abside: celle de droite, de plain-pied avec le sol de l'abside et communiquant avec elle, c'est le *diaconicum*; celle de gauche, au même niveau que la mosaïque du collatéral voisin qu'elle prolongeait. La forme courbe que présente le mur du fond de ces sacristies ne date probablement pas de l'époque romaine, ce tracé aura été remanié. Deux escaliers latéraux, dont quelques gradins ont été relevés, mettaient en communication la nef avec l'abside. Entre les escaliers, le mur de rebord était orné de plaques de marbre et surmonté d'une corniche, empruntée peut-être à un édifice plus ancien; au-dessus se dressait un cancel de marbre.

La voûte de l'abside s'était effondrée et sa chute avait sérieusement dégradé la grande inscription. Cette voûte avait été construite au moyen de grandes jarres, hautes de 0 m. 60 et larges de 0 m. 50 en moyenne, disposées à la commande des formes de la partie à édifier, rangées par couches et remplies, ainsi que les intervalles qui les séparaient des pierres, de gros cailloux et de mortier; ce dernier dans la proportion de 2 pour 1 des matériaux employés.

Nous ne savons pas si c'est à cet édifice que se rapporte une inscription sur pierre, trouvée dans les ruines d'une basilique et aujourd'hui perdue, mais connue par d'anciennes copies. Elle mentionne la dédicace d'une église qui contenait une relique de la vraie croix et remonte vraisemblablement au IVe ou au début du Ve siècle :

D SANCTO LIGNO CRVCIS CHRISTI SALVATORIS ADLATO
ADQ HIC SITO FLAVIVS NVVEL · EX PRAEPOSITIS EQITV
M ARMICERORVM VVNIoR FILIVS SATVRNINI VIRI
PERFECTISSIMI EX CoMITIBVS ET COLLCIAL HONESTISSIMA
CFEMINAE PRIMEPoS ELVRI LACoNIQ BASILICAM VOTO
PROMISSAM ADQ oBLATAM CVM CONIVGE NONNI
CA AC SVIS OMNIBVS DEDICAVIT

⁂ (?) *Sancto ligno crucis Christi Salvatoris adlato adq(ue) hic sito, Flavius Nuvel ex præpositis eq(u)itum armigerorum [i]unior(um), filius Saturnini, viri perfectissimi ex comitibus, et Col[i]ciæ, honestissimæ feminæ, pr[on]epos Eluri Laconi[ci] basilicam voto promissam adq(ue) oblatam cum conjuge Nonnica ac suis omnibus dedicavit.*

J. Cornide, ms. de la *Bibl. de l'acad. de l'histoire* à Madrid, *Estante* 18, n. 40 : *copia de huma inscripciõo que se achou na excavação que se fez na antigua cibdade de Monte Juy* (ou *Tuy*) (= Matifou) *a bahia de Argel em Agosto de 1777*. Renaudot, « découverte pendant mon séjour à Alger », *Tableau du royaume d'Alger* (édit. 1830), p. 13; E. Huebner, dans *Hermès*, t. II, p. 154, d'après la copie de Cornide; omise par L. Renier; C. I. L., t. VIII, n. 9255; Chardon, dans *Bull. arch. Comité*, 1900, p. 147; P. Monceaux, *Enquête* dans *Mém. prés. par div. savants*, t. XII, 1907, p. 143, n. 319.

Lign. 1 : D, c'est probablement la boucle d'un chrisme.

Lign. 2 : *hic sito*, évidemment la relique de la vraie croix reposait sous l'autel. Flavius Nuvel est inconnu, on a proposé de l'identifier avec Nubel, père de Firmus (Gsell, *Observations géographiques sur la révolte de Firmus*, in-8°, Constantine, 1903, p. 3-5, cf. Amm. Marcellin, XXIX, 5, 2), ou bien avec Nubel qui figure sur la dédicace métrique d'un château fort, voisin de Ménerville *Corp. insc. lat.* (n. 9011; Gsell, *op. cit.*, p. 7-9). Les *equites armigeri juniores* sont mentionnés par la *Notitia dignitatum* parmi les *vexillationes* africaines et placées sous les ordres du comte d'Afrique (*Notit. dign., Occid.*, VI-VII; R. Cagnat, *Armée romaine d'Afrique*, p. 730): Fl. Nuvel y était commandant ou bien l'avait été.

Lign. 3 : Saturninus, Colicia, Elurius Laconicus et Nonnica sont tous inconnus.

Lign. 6 : *Voto promissam adq(ue) oblatam*. Formule unique.

Les trois vaisseaux et l'abside étaient pavés en mosaïque. Dans les bas-côtés, il n'y avait que des motifs ornementaux; dans la nef centrale, les sujets et ins-

[1] H. Gelzer; dans *Byzant. Zeitschrift*, t. II, 1893, p. 26. — [2] S. Gsell, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1900, p. 48-52; Chardon, *Fouilles de Rusguniae*, dans *Bull. archéol. du Comité des trav. historiques*, 1900, p. 129-149; le même, dans *Bulletin de la Société de géographie d'Alger*, 1900, p. 157-184; Grandidier, *Une basilique chrétienne à Rusguniae*, extrait de la *Semaine religieuse du diocèse d'Alger*, 1900, Alger, 46 p.; S. Gsell, *Monuments antiques de l'Algérie*, in-8°, Paris, t. II, 1901, p. 222-227, n. 79; *Dict. d'arch. chrét. et de liturgie*, t. I, col. 697, fig. 140; col. 823, fig. 176.

criptions dont nous allons parler. La superficie totale de la mosaïque est de 700 mètres carrés. Dans l'ensemble, la technique est encore bonne et certains morceaux ont un intérêt artistique; les oppositions de couleurs sont des plus harmonieuses. La mosaïque eut à souffrir quelques réparations à l'époque byzantine et, depuis l'abandon, les racines des palmiers nains et des lentisques ont désagrégé les cubes, surtout dans la nef centrale (*Bull. archéol. Comité*, 1900, pl. v).

Dans l'abside, une modification architectonique dont nous parlerons plus loin a dû entraîner la réfection d'une partie du pavement qui figure une répétition des nervures des trois absidioles. Au centre, un motif semi-circulaire dont il reste de rares vestiges : des plantes, un agneau couché, à gauche la tête et les oreilles d'un animal, plus bas et au-dessous :

ARA[*Deo aet*]ERNO

Technique d'une finesse remarquable (Chardon, *op. cit.*, 1900, p. 140; Gsell, dans *Mél. arch. hist.*, t. XXI, 1901, p. 232).

Deux rangées d'amphores aux beaux tons roses et rouges, habilement dégradés, allant jusqu'au bema. Ensuite, une inscription entourée d'une grecque. Dimensions du champ : 5 m. 20 sur 2 m. 85; haut. des lettres : 0 m. 18, cubes blancs et bleus, technique soignée :

////////////////////VO SVMP.v////////////////////////////
////////////////////RCVMDAT////////////////////////////
////////////////////SIM FALENTE R////////////////////////
/////////MPAVCI PENETRALIA CONDERE/////////////////////
5 ////VÆ COEVN//////TERE EX VTROQVE DECENTE//////
////RAESCRIPS////////METIS FINIS ORSA DEDISSE//////
///MEN MEMO////////DE MIHI CAVTABERE SEM/////////
///VTE//////////////'EBIS ATQVE O//////////////////
////////////////////NE PROV////////////////////////////
10 //ACORONA

. . . . . .[*s*]*uo sumptu* . . . . . .
. . . . . [*ci*]*rcumdat*. . . . . .
. . . . . *sim fal*[*l*]*ente r* . . . . . .
. . . . . *m pauci penetralia condere* . . . . . .
. . . [*q*]*uae coeunt* [*la*]*tere ex utroque decente*[*s*] . .
. . . [*p*]*raescrips*. . . . *metis finis orsa dedisse* . .
. . . *men, memo*[*ran*]*de mihi, cantabere sem*[*per*] . .
. . . *te* . . . . [*v*]*alebis atque o* . . . . . .
. . . . . *ne prov* . . . . . .
. . . . . *a corona* . .

Chardon, dans *Bull. arch. du Comité*, 1900, p. 141, pl. v; P. Monceaux, *Enquête*, dans *Revue archéologique*, 1906, p. 140, n. 213.

Au-dessous commence une frise d'encadrement composée de carrés avec des tresses enlacées et des croix au centre. Elle se continue jusqu'au mur de façade en formant quatre grands tableaux remplis de compositions différentes.

1er tableau. — Scène champêtre : moutons, chèvres, béliers au pâturage sous la garde de deux pâtres, l'un debout, au centre, le vase de lait à la main; l'autre assis dans un angle, trayant une brebis, celui-ci est nimbé. Tous deux ont le vêtement habituel des gens de leur profession. Au centre de la composition, une hutte de branchages abrite un mouton blanc nimbé devant un vase de lait. Au-dessous de la hutte, trois rubans terminés par des boucles. Fleurs, herbes, asphodèles.

2e tableau. — Un vivier avec sept rangées de poissons alternantes; poissons de tailles variées, langoustes, coquillages.

3e tableau. — Garni d'écailles de poissons dont les intervalles sont laissés en blanc. Les teintes sont légères, il y a là une série de gammes roses du plus joli effet. Cette partie a beaucoup souffert.

4e tableau. — Inscription plus soignée que celle du sanctuaire; il ne reste qu'une vingtaine de lettres fort élégantes, en particulier la lettre S dont les pointes sont bien effilées et l'O parfaitement rond. Les marbres sont d'une qualité supérieure à ceux du reste du pavement. Dimensions du champ 37 m. sur 3 environ, haut. des lettres 0 m. 19 sur 0 m. 25 environ :

////////////////////////M(F////ESM ?////////
////////////////////////////////////TEC////////
////////////////////////////////////G/////////
D////////////////////////////////////VL////////
5 IS'A'//
//////T//////////CV////////////////////////////
DAMENIISC AMO////////////////////////////////
ITORVMPERFECIT////////////////////////////////
//////CHRIST ////////////////////////////////////

H. Chardon, dans *Bull. arch. du Comité*, 1900, p. 138, 142, pl. v.

« Somme toute, malgré la gaucherie de ces compositions, le dessin est assez vrai dans sa naïveté, les oppositions de couleurs sont des plus harmonieuses. (*Ibid.*, p. 143.)

Aucun indice ne permet d'assigner une date exacte à la fondation de l'église. Les données épigraphiques la reportent avant l'invasion des Vandales (429). C'est au cours de la domination de ces barbares que l'église aurait été détruite.

c) Basilique byzantine. — Les travaux de restauration de la basilique furent exécutés, du moins en partie, par les soins de Maurice, commandant d'un corps de troupe qui tenait garnison à Rusguniæ. L'épitaphe d'une de ses filles nous apprend qu'il restaura des constructions tombées depuis longtemps :

. . . . . QVI EDIFICIA
CIRCVMLAPSA·DIV·IN·HANC·SCA·BASI
LICA RESTAVRAVIT. . . . .

Les parties qui paraissent dater de cette réfection sont d'une maçonnerie beaucoup plus barbare que celles de la première époque. La plupart des colonnes et des chapiteaux proviennent d'anciens édifices païens; les éléments les plus disparates s'y rencontrent. Car on recourut à un expédient qui nous en apprend long sur l'indigence du moment; comme on ne disposait plus sans doute de poutres assez longues pour couvrir la portée de la nef primitive de 8 m. 60 de largeur, on établit, à la place de la colonnade, quatre rangées de piliers rectangulaires ce qui réduisit la portée de moitié, 4 m. 30. Les piliers furent posés directement sur la mosaïque dans un pâté de mortier; ils mesurent 1 m. de longueur sur 0 m. 50 de largeur, presque toutes les pierres d'assises subsistent encore. Les dés qui supportaient les bases des colonnes de la basilique romaine sont carrés (0 m. 50 de côté), il en reste quelques débris. Leur place demeurait visible sur la mosaïque par une ligne noire encadrant leur base.

La nouvelle basilique eut des tribunes. Au pied du mur de façade, dans l'angle qu'elle forme avec les murs latéraux, on a découvert des restes en blocage qui ont appartenu aux escaliers. Nous ignorons si ces galeries s'étendaient de chaque côté sur les deux collatéraux ou seulement sur le vaisseau le plus rapproché de la nef centrale. L'abside fut remaniée, on y établit cinq lobes précédés de colonnes torses tirées d'édifices plus anciens et on orna ces absidioles de mosaïques représentant des conques. Sur la face occidentale de la basilique, on aménagea une contre-abside dont le niveau est à 0 m. 45 au-dessous de celui de la nef et n'a pas de mosaïque. L'ancienne porte d'entrée fut alors obstruée et remplacée probablement par une étroite ouverture; on pénétra désormais dans l'église par des portes latérales, qui paraissent avoir été percées près

des escaliers conduisant aux tribunes. Quatre tombeaux ont été trouvés dans cette contre-abside, tous violés, les sarcophages recouverts à l'intérieur d'un enduit de plâtre étaient comblés.

Au centre de la basilique, à une dizaine de mètres du *presbyterium*, on trouva les bases d'une construction large de 1 m. 80, haute de 0 m. 50, dont le côté arrondi fait place à l'autel. C'était peut-être l'ambon, bâti avec des matériaux tirés des débris de l'ancienne basilique.

La basilique était couverte de tuiles plates dont quelques-unes ont été retrouvées portant un chrisme tracé avec les doigts avant la cuisson. Quelques chapiteaux de différentes provenances ont été rencontrés; certains, en pierre dure, sont décorés avec soin, deux, en particulier, montrent des branches de lierre entrelacées, sculptées avec finesse (disparus pendant les fouilles). En arrière de l'inscription voisine de l'ancienne entrée, on construisit deux murs pleins sur l'alignement des derniers piliers de la nouvelle nef centrale. Divers débris de colonnes torses en marbre gris, d'un tombeau de pierre, de clous de cuivre, des garnitures de même métal et une lampe brisée en terre blanche ont été trouvés sur ce point.

Les deux collatéraux extrêmes contiennent quelques sépultures.

A droite, Maurice, restaurateur de la basilique, dans un sarcophage recouvert d'une inscription en mosaïque, long. 2 m. 30, larg. 0 m. 95.

MEMORIA
MAVRICIVS
MAG · ML · VI
·X·IT ANNIS
LV . R · EQVIE
BIT IN PA
CE TERTIV
KALENDAS
APRILES
INDICTI
ONE XIIII

Memoria Mauricius, mag(ister) m(i)l(itum) ; vixit annis LV ; requiebit in pace tertiu(m) kalendas apriles indictione XIIII.

Héron de Villefosse, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, séance du 9 février 1900; H. Chardon, dans *Bulletin archéol. du Comité*, 1900, p. 144, pl. v.

La tombe a été ouverte. Elle était formée de deux rangs de pierres de taille posées de champ et couvertes par de grandes dalles. Un enduit de mortier recouvrait l'intérieur. Le squelette était entier et, lors de l'ouverture, une très forte odeur d'aromates se fit sentir. Près du crâne se trouvait une petite fiole de verre contenant un dépôt de couleur brune. Aucune trace de cercueil.

Même collatéral, plus bas, deux autres tombes.

La première porte une simple croix de cubes de couleur (smalts) noyés dans le ciment. Les pierres de ce caveau se sont affaissées. Débris de cercueil en bois et quelques clous en cuivre et en fer.

La deuxième porte une inscription en mosaïque, presque complètement disparue :

MEMORIA
////S////////BA
////////////////////
////////////////////
////////////////////
////////////////////
////////////////////
////////////////////
////////////////////
////////////////////
////IN PACE////

H. Chardon, dans *Bull. arch. du Comité*, 1900, p. 145, pl. v.

A gauche, trois tombeaux. Dans le premier, qui se trouvait face à la porte conduisant au baptistère, reposait l'évêque Lucius (voir plus haut, col. 2670).

A un pas de distance de la tombe de Lucius, ceux des deux filles de Mauricius. Celui de Constantina porte une épitaphe gravée sur une dalle de marbre affectant la forme d'un couvercle de cercueil renversé, 1 m. 25 sur 0 m. 60 :

† MEM CONSTANTINAE FILIAE DOM
GL·MAVRICI MAG·ML QVI EDIFICIA
CIRCVMLAPSA·DIV·IN·HANC·SCA·BASI
LICA RESTAVRAVIT DEPOSITA EST IN
PACE·ANN·III·DIE·KL·NOBR.IND·VIIII



Mem(oria) Constantinæ, filiæ dom(ni) gl(oriosi) Maurici, mag(istri) m(i)l(itum), qui edificia circumlapsa diu in ha(n)c s(an)c(t)a basilica restauravit. Deposita est in pace ann(o) III, die k(a)l(endas) nob(emb)r(es) in-d(ictione) VIIII.

Héron de Villefosse, *op. cit.;* H. Chardon, dans *Bull. arch. du Comité*, 1900, p. 146, pl. v.

La tombe se compose d'une auge en pierre recouverte d'une dalle; ses dimensions indiquent qu'elle renferme un enfant; la tombe de sa sœur est un peu plus grande, en mosaïque, 1 m. 40 sur 0 m. 60 :

MEM:PATRICIAE
FILIAE DOMNI G·L·
MAVRICI MG·MIL.

Mem(oria) Patriciæ, filiæ domni gl(oriosi) Maurici, m(a)g(istri) mil(itum).

Héron de Villefosse, *op. cit.;* H. Chardon, dans *Bull. arch. du Comité*, 1900, p. 146, pl. v.

Une porte s'ouvrant dans le mur gauche de l'église conduit au baptistère, petite salle rectangulaire qui présente une cuve cimentée de même forme, profonde de 0 m. 65, entourée sans doute de deux degrés. Dans la pièce qui précède le baptistère, exactement contre le mur de l'église, une colonne est placée dans le rentrant de la porte. Une autre chambre, à gauche du baptistère est voûtée et son pavement est à 0 m. 80 au-dessous du niveau de la mosaïque, on y descendait par plusieurs marches.

Contre le mur de droite de la basilique, une série de chambres comprises entre celui-ci et un mur parallèle distant de 7 mètres; ces appartements ont des niveaux différents et on y a noté plusieurs niches en maçonnerie, des contreforts (?).

IV. Épigraphie. — Colonne, « dans le nouveau village de Lapérouse et actuellement devant le fort turc » (Gsell).

DDNN
VALEN
TINIANO
ET VALENTI
PIIS FELICIBVS
SEMPER AVGG
L
P////ORN
BRPN

Gsell, dans *Bull. arch. du Comité*, 1897, p. 570; Waille, dans *Revue afric.*, t. XLI, 1897, p. 287; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 22551.

L'épitaphe suivante a été trouvée en 1856, à Alger, dans l'ancienne rue Genséric, mais il est évident qu'elle a dû y être apportée de Rusguniæ avec des matériaux

de démolition. Dalle de marbre, haut. 0 m. 30, larg. 0 m. 46, haut. des lettres 0 m. 04.

+ MEM·FL·ZIPERIS
TRIBN·N·PRM· FEL·
IVST·DEPOSITVS EST
IN·PC·AGENS TRIBV
NATV·RVSG·ANN·XII·

Mem(oriæ) Fl(avii) Ziperis, trib(u)n(i) n(umeri) Pr(i)m(anorum) Fel(icium) Just(inianorum). Depositus est in p(a)c(e) agens tribunatu(m) Rusg(uniis) ann(os) XII.

Berbrugger, dans l'*Akhbar*, 7 sept. 1856; *Rev. afric.*, 1856, t. I, p. 59; *Catal. de la bibl. musée d'Alger*, p. 99, n. 102; L. Renier, *Rec. des inscr. rom. de l'Algérie*, n. 4066; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 9248.

H. LECLERCQ

MATINES. — I. DE L'OFFICE APPELÉ « MATINES ». — Il est à présumer que, si les anciennes générations chrétiennes revenaient habiter la terre, elles éprouveraient bien des surprises et il leur faudrait quelques explications pour entendre notre langage liturgique et se faire à nos habitudes. La moindre de ces surprises ne serait sans doute pas de nous voir anticiper la vigile pascale de plus de douze heures et de nous entendre chanter l'alleluia dès la matinée du samedi sans attendre l'aube du dimanche. Pendant quelque temps, un malentendu surgirait entre elles et nous chaque jour à l'occasion de matines. L'office auquel nous donnons ce vocable tient, dans notre *cursus* liturgique, la place qu'occupaient jadis les vigiles. La prière du matin est devenue celle de la nuit et même celle de la veille [1], ce qui, après tout, est encore une façon de reprendre son nom de *vigiliæ*. La vigile qui, étymologiquement, est le temps qui s'écoule à veiller, *vigilare*, s'entend couramment de nos jours de la journée qui précède une fête solennelle et pendant laquelle chacun va à ses affaires sans fournir aucun effort pour « veiller ». Une fois données ces explications, les revenants des siècles passés observeraient probablement que nous employons la langue latine comme feraient des gens qui ne l'entendent pas très bien, et nous continuerions à dire « matines » au lieu de « vigiles ».

II. JUSQU'AU IVe SIÈCLE. — Dans la primitive Église, quand les fidèles vivaient au milieu d'une insécurité menaçante, la pensée devait leur venir naturellement de dissimuler leurs allées et venues dans l'ombre et de tenir leurs assemblées la nuit; mais ces réunions n'étaient pas quotidiennes, elles n'avaient lieu que le dimanche pour commémorer la résurrection du Christ et ensuite pour célébrer les anniversaires des martyrs; c'était ce qu'on appelait les jours marqués *statuto die*. Pendant tout le Ier siècle, il est fort probable que les anniversaires de martyrs étaient fort rares et qu'on se contentait de l'assemblée hebdomadaire, de laquelle la *Didaché* fait mention, c. XIV : *Die dominica autem convenientes frangite panem et gratias agite*. Mieux vaut avouer que nous ne savons rien touchant la prière officielle pendant le IIe siècle, les réunions, les jours, les heures. C'est tout à la fin de ce siècle que Clément d'Alexandrie loue la coutume de prier le soir, mais on ne saurait dire s'il s'agit de prière individuelle et privée ou bien d'un office public quotidien, en vue duquel se réunit toute la communauté. Cependant, on voit dans le même temps et chez le même écrivain des réunions matinales qui sont peut-être employées à célébrer l'eucharistie, à lire, à chanter, à prier.

Clément d'Alexandrie parle de la prière nocturne dans quelques passages de son *Pédagogue* et des *Stromates*, mais de façon à laisser entendre qu'il ne parle que de la seule prière privée. Si, dès lors, des réunions se tenaient la nuit d'une manière régulière pour la célébration d'offices en commun, nous en sommes réduits à tout conjecturer à leur sujet.

Contemporain de Clément, Tertullien parle d'une prière liturgique le matin et le soir, *laudes* ou *matutinæ* et *vesperæ;* voilà notre mot de « matines » qui surgit; on remarquera qu'il n'est pas question de prière nocturne, mais bien de prière matinale, c'est-à-dire les *cœtus antelucani* dont parle la lettre de Pline à Trajan. Tertullien, dans son *Apologeticum*, c. XXXIX, dit que les chrétiens, dans les agapes, doivent manger modérément de façon que la prière nocturne n'ait pas à en souffrir : *Ita saturantur ut qui meminerint etiam per noctem adorandum Deum sibi esse*, ce qui doit s'entendre de la prière privée. Dans le livre II, ch. V, *Ad uxorem*, il est question de prière publique nocturne et d'assemblée de nuit dans les églises : *Quis nocturnis convocationibus, si ita oportuerit, a latere suo adimi libenter feret? Quis denique solemnibus Paschæ abnoctantem securus sustinebit?* Ainsi, au début du IIIe siècle, dans l'Église d'Afrique, il n'y avait pas de *Vigiliæ* ou offices nocturnes, sauf pour Pâques, offices qui occupaient la nuit entière. En dehors de l'office nocturne de Pâques, il pouvait sans doute y avoir une réunion extraordinaire la nuit; mais il n'existait d'heures liturgiques officielles que *laudes* ou *matutinæ*, l'office du matin; *vesperæ*, l'office du soir; et les heures de tierce, sexte et none.

Le témoignage d'Origène confirme celui de Tertullien et n'ajoute rien; lui aussi reconnaît que la prière du matin, celle du soir et la prière de midi est une dévotion privée; quant à la prière durant la nuit, elle est dans le même cas.

Enfin, saint Hippolyte, dans le 21e des *Canones*, prescrit que « chaque jour les prêtres, les sous-diacres et les lecteurs et tout le peuple se réunissent à l'heure du chant du coq *(gallicinium)* et s'adonnent à la prière, au chant des psaumes et à la lecture des Écritures avec oraison, selon le précepte des apôtres : « Lorsque je viens, appliquez-vous à la lecture; que le clergé qui, n'ayant pas le prétexte de la maladie ou d'un voyage, néglige de venir à la réunion, soit excommunié. » Le *gallicinium* est une réunion matinale qui devance, en toute saison, le lever du soleil. Ceci est présenté, comme une chose établie, une réunion quotidienne obligatoire; mais les canons 25 et 26, au contraire, en parlent comme si elle était incertaine et facultative : *Omnes qui ad ordinem christianorum pertinent, primum eo tempore, quo a somno surgunt matutino... Si est in ecclesia conventus propter verbum Dei, singuli quique cum festinatione properent, ut ad illud congregentur...* Ainsi donc un office matinal à l'église, *laudes* ou *matutinæ;* s'il n'a pas lieu, les fidèles récitent chez eux une prière du matin, analogue à la prière liturgique.

C'est au milieu du IIIe siècle que nous rencontrons une première attestation de l'office public de la nuit. Dans son traité intitulé *De dominica oratione*, au chapitre XXIX, saint Cyprien de Carthage conseille la prière nocturne et il semble peu contestable qu'il ait en vue la prière en commun, lorsqu'il dit, au chapitre XXXVI : *Nulla sint horis nocturnis precum damna, nulla orationum pigra et ignara dispendia. Per Dei indulgentiam recreati spiritualiter et renati mitemur quod futuri sumus : habituri in regno sine interventu noctis solum diem, sic nocte quasi in lumine vigilemus; oraturi semper et acturi gratias Deo, hic quoque orare et gratias agere non desinamus.*

Dans le récit que le diacre Pontius laissa du martyre de Cyprien, on lit que, dans la nuit qui précéda le

[1] Suivant les saisons, il est permis d'anticiper la récitation des matines et laudes dès la veille à partir de 2 heures de l'après-midi, ou à partir de 4 heures.

supplice, les fidèles de Carthage se réunirent pour célébrer par anticipation sa vigile : *Concessit ei tunc divina bonitas, vere digno, ut Dei populus etiam in sacerdotis passione vigilaret.*

III. Au IVe siècle. — Le IVe siècle, en apportant la paix à l'Église, permit une organisation là où, jusqu'alors, l'improvisation en avait tenu la place. L'expansion rapide du monachisme développa ce qui existait, mais ne le créa point. La prière publique, le chant des psaumes en commun prit quelque chose de régulier, de méthodique, mais les Églises ferventes comptaient dans leurs rangs au moins autant de laïques que de moines qui célébraient l'office de nuit, les *vigiliæ ante pullorum cantum usque ad lucem*. Le reste du peuple, ainsi que le clergé ne prenaient part à cet office qu'à certains jours, tandis qu'ils assistaient, quotidiennement, aux prières du matin et du soir. Etheria, qui nous donne ces détails dans le récit de sa *Peregrinatio ad loca sancta*, ne mentionne, parmi les heures canoniales célébrées par l'Église de Jérusalem, que les vigiles *(vigiliæ nocturnæ)*, les matines *(hymni matutini cum luce)*, les heures de tierce, sexte, none et vêpres *(lucernare)*.

Saint Épiphane de Chypre parle formellement de prières du matin et du soir, d'hymnes du matin et de psaumes du soir et de prières, et saint Hilaire de Poitiers témoigne, lui aussi, pour le IVe siècle de la célébration quotidienne de prières matinales : *Progressus Ecclesiæ in matutinorum et vespertinorum hymnorum delectationes maximum misericordiæ Dei signum est. Dies in orationibus Dei inchoatur...* Ces textes et bien d'autres du même temps aboutissent à prouver l'existence d'une prière qui, comme on vient de le voir, porte tantôt le nom de *laudes*, tantôt celui de *matutinæ*, parce qu'on récite au lever du jour un office dans lequel se trouvent insérés les trois psaumes désignés sous le nom de *laudes* (ps. CXLVIII, CXLIX, CL). C'est ce que nous avons eu déjà l'occasion d'exposer (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 1887-1898, au mot Laudes). De ce qu'on appelle aujourd'hui « matines », nous traiterons au mot Vigiliae.

H. Leclercq.

MATRICE. — Le petit monument que nous allons décrire a été trouvé, au mois de mars 1910, en labourant une pièce de terre située au village de Roussent (Pas-de-Calais), situé sur la rive droite de l'Authie. Il s'agit d'une plaque de bronze, épaisse de neuf millimètres, haute de huit centimètres, large de neuf et dont la destination paraît avoir été de servir à estamper, sur des feuilles de métal (or, argent, cuivre, étain), les scènes figurées en creux sur chacune de ses faces. L'objet est d'une conservation parfaite (fig. 7810).

Les scènes représentées sont : la tentation d'Adam et d'Ève et l'épreuve du prophète Daniel. La tentation n'offre rien de nouveau et la naïveté de l'exécution n'excède pas ce qu'on est convenu d'accorder aux artistes mérovingiens. Au centre, un arbre aux feuilles lancéolées, couvert de fruits; sur le tronc est enroulé un serpent qui, se trompant d'interlocuteur, s'adresse à Adam au lieu de s'en prendre à Ève et semble ouvrir la gueule pour lancer ou recevoir un corps rond, évidemment la pomme. Quoiqu'à ce moment le péché ne soit pas encore consommé, Adam et Ève éprouvent déjà la honte de leur nudité et se couvrent d'une feuille. Le nom de chacun se lit dans le champ, à la hauteur de la tête : ADA et EVA.

Au revers (fig. 7811), le prophète Daniel, debout, la tête nimbée, le corps vêtu, les jambes écartées, les bras relevés dans l'attitude de la prière. Sa chevelure retombe sur ses épaules; un manteau l'enveloppe à la façon d'une chape, tombant plus bas que sa tunique. De chaque côté, deux lions prosternés lèchent les pieds du prophète. La figure d'Habacuc a été remplacée par deux corbeaux qui apportent des pains. Dans le champ : DANIHL IN LACV Leonum.

Ce petit monument est intéressant par lui-même, car on possède des moules en assez grand nombre, mais les matrices sont beaucoup plus rares. De plus, les

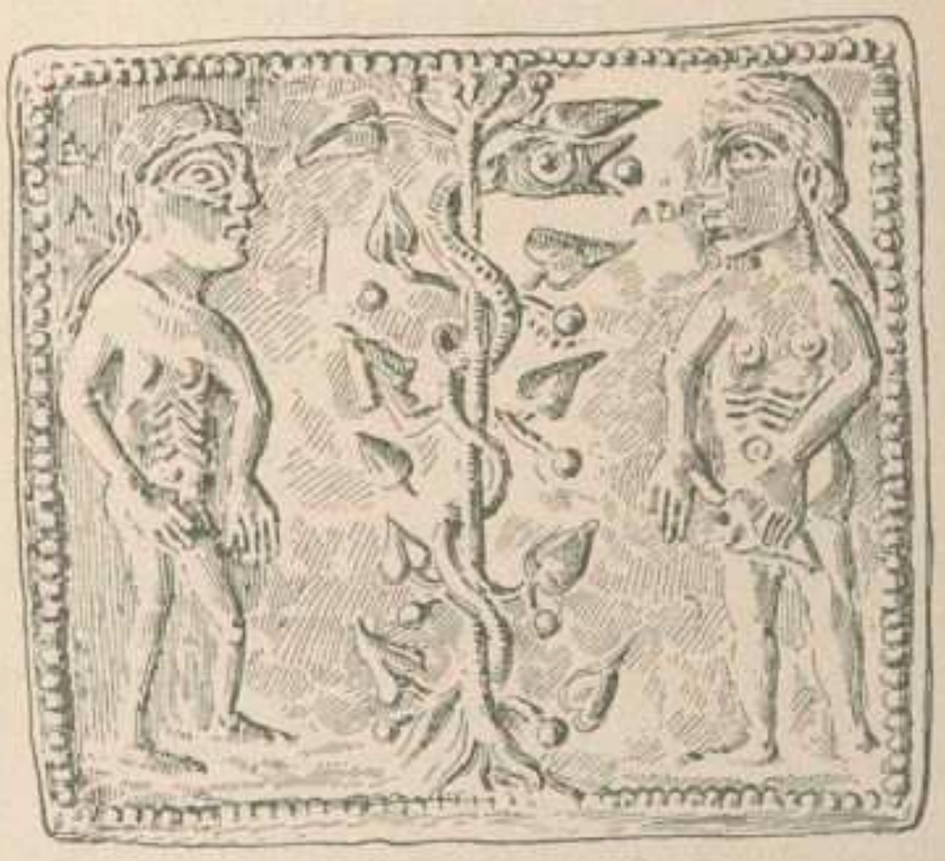

7810. — Matrice de Roussent,
d'après *Bull. de la Soc. des antiq. de Picardie*, 1913, 2e trim., p. 88, pl.

sujets représentés rappellent ceux que nous voyons sur un objet que nous avons déjà fait connaître (voir *Dictionn.*, t. II, au mot Bénitier, col. 770, fig. 1506) : la seille funéraire trouvée à Miannay (arrond. d'Abbeville, Somme). L'estampage repoussé sur cuivre qui décorait la seille de Miannay représentait d'une part



7811. — Matrice de Roussent, revers,
d'après *Bull. de la Soc. des antiq. de Picardie*, 1913, 2e trim., p. 88, pl.

Adam, Ève et le serpent, d'autre part Daniel dans la fosse aux lions.

L'estampage fut, à n'en pas douter, pilé au marteau sur des moules du genre de ceux de notre plaque de bronze. La destination variait sans doute suivant la fantaisie du propriétaire. Tel voulait décorer une plaque de ceinturon, tel autre le plat d'une reliure ou tout autre chose.

Les scènes figurées sur la matrice de Roussent ne nous apportent rien de nouveau touchant les deux

symboles chrétiens dont nous avons déjà signalé bien d'autres monuments (voir ADAM, DANIEL, ÈVE); à ce point de vue elles ne font guère que nous apporter une pièce de plus dans une série.

La plaque de Roussent montre qu'au VIIe siècle on associait encore, au point de vue symbolique, le péché d'Adam et d'Ève à la foi dans la résurrection promise; c'est, en effet, la date qu'on peut attribuer approximativement à cette matrice, c'est donc un objet d'époque mérovingienne. On peut rapprocher du type d'Adam, d'Ève et de Daniel, des monnaies du temps, celles notamment frappées à Limoges et à Trèves [1].

MATRICULE. — Ce nom s'applique à une liste, à un registre qui porte les noms d'une catégorie d'individus. L'épigraphie païenne conserve des séries de noms, tels que soldats, fonctionnaires; l'épigraphie chrétienne paraît n'en point avoir. Cependant, nous savons que certaines listes ont existé, notamment celle des pauvres dont les Églises prenaient l'entretien à leur charge, c'étaient les *matriculæ pauperum* qui, dans les grandes villes comme Rome, étaient disposées par régions. L'auteur de la passion de saint Clément le Romain place cette institution au Ier siècle : καθ' ἕκαστον ῥεγεῶνα κατ' ὄνομα εἶχεν γεγραμμένους, il y a là une forte exagération; toutefois, il semble que, dès le IIe siècle, l'institution a dû être esquissée et assez généralement en vigueur au IIIe siècle.

La passion de saint Laurent nous le montre convoquant les pauvres gens dont, en sa qualité de premier diacre, il avait à soulager l'indigence. Des listes matricules eussent-elles été conservées, elles ne nous

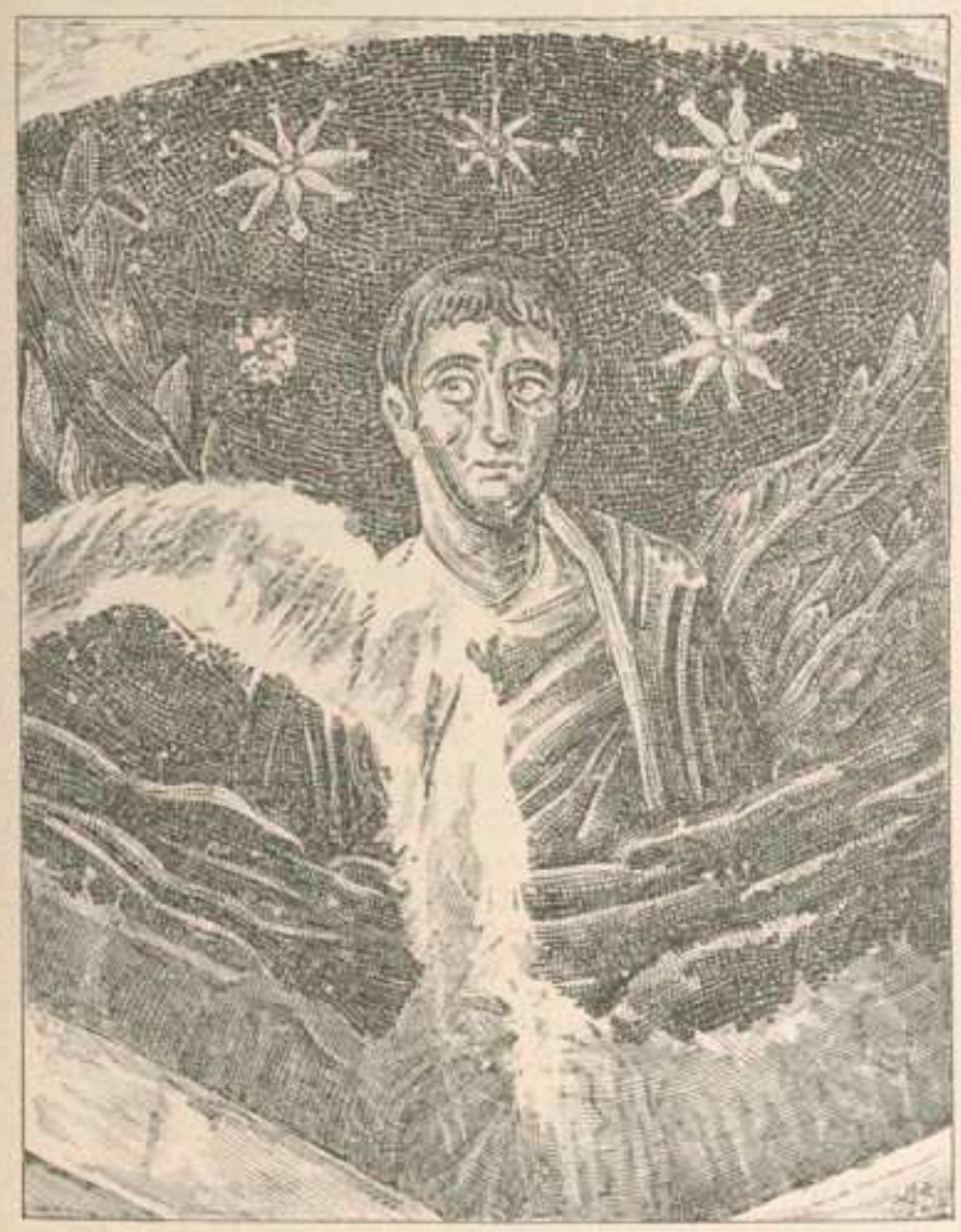

7812. — Mosaïque du baptistère San Giovanni in fonte, d'après *Atti del II congresso intern. di arch. crist.*, 1902, p. 273.

apprendraient pas grand'chose si elles n'étaient complètes : des noms, peut-être des professions, le nombre des membres de chaque famille, mais nous ne possédons rien de tout cela; il faut donc y renoncer. A défaut de ces listes, il est un renseignement qu'on pourrait rencontrer, le chiffre des pauvres assistés par une Église. Nous l'ignorons.

H. LECLERCQ.

MATTHIEU (Saint). — NOTICE. — Après avoir consacré des notices aux symboles des évangélistes (voir *Dictionn.*, t. V, col. 845, fig. 4223-4229) et aux évangélistes Jean (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 2165), Luc (voir

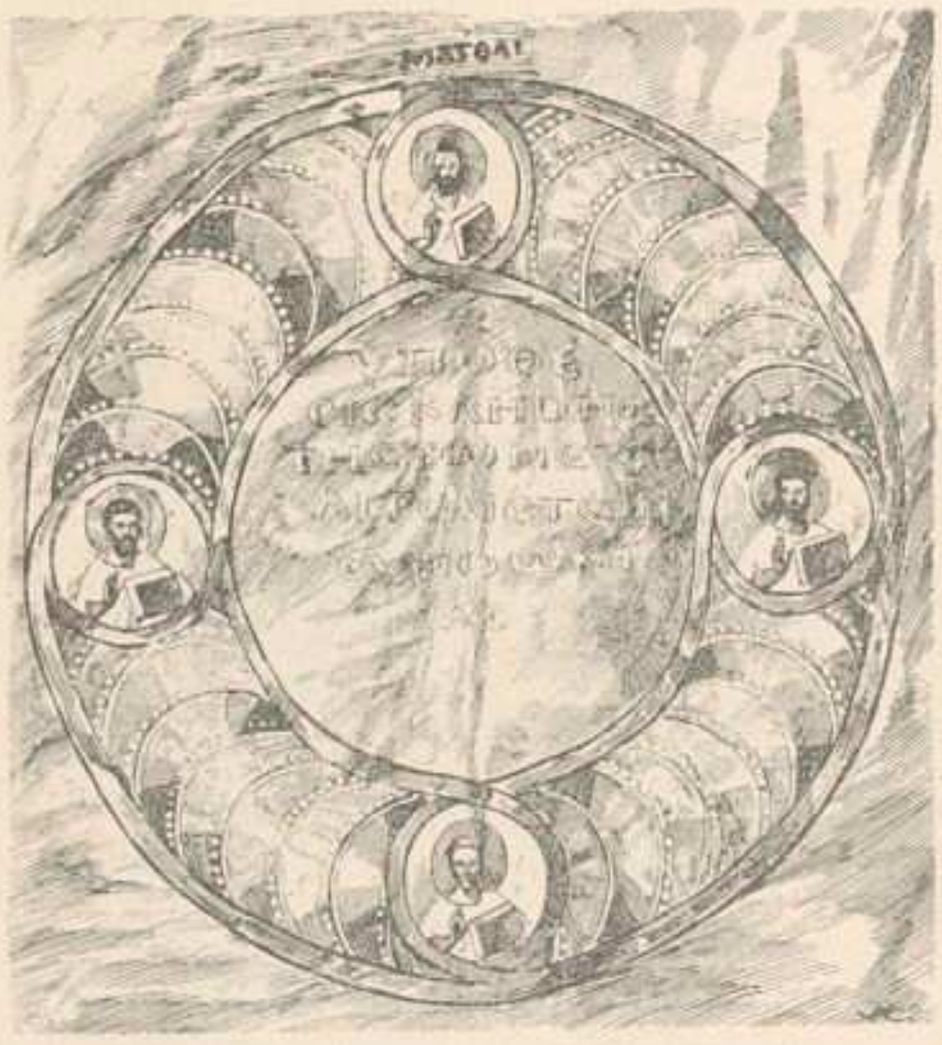

7813. — Les quatre évangélistes. Miniature de l'évangéliaire de Rossano, d'après A. Haseloff, *Codex purpureus Rossanensis*, 1898, pl. XIII.

Dictionn., t. IX, col. 2611) et Marc (voir *Dictionn.*, t. X, col. 1738), nous avons peu de chose à dire de saint Matthieu.

Μαθθαῖος a appartenu au collège apostolique où saint Marc, III, 18, lui assigne le septième rang entre Barthélemy et Thomas. Matthieu lui-même transpose Matthieu et Thomas et qualifie Matthieu de ὁ τελώνης, collecteur de taxes ou « publicain ». Le sens du nom « Matthieu » n'a pas été établi d'une façon certaine et c'est là un sobriquet, car l'apôtre-évangéliste, ainsi désigné par l'histoire, s'appelait Lévi, fils d'Alphée. Dans la liste des apôtres dressée par saint Luc (VI, 15), Matthieu occupe de même le septième rang, mais, dans les Actes, I, 13, comme dans Matth., IX, 9, il n'est plus qu'au huitième rang.

Nous lisons dans Marc, II, 15; Luc, V, 29; Matth., IX, 10, un fait qui concerne Matthieu; à savoir qu'il reçut Jésus dans sa maison.

Les années qui suivirent la mort du Sauveur virent sans doute Matthieu se livrer à l'apostolat, mais cette partie de sa vie a été uniquement la proie des apocryphes; ni ses missions, ni sa mort ne sont rapportées dans des documents authentiques. Ce qui lui appartient en propre, c'est l'évangile qui porte et qui conservera son nom jusqu'à la consommation des siècles. La date à laquelle on peut placer la composition de cet évangile est probablement peu avant l'année 63-64.

ICONOGRAPHIE. — Nous avons eu l'occasion de donner plusieurs fois déjà la représentation de saint Mat-

[1] De Calonne, *Note sur une matrice mérovingienne en bronze trouvée à Roussent (Pas-de-Calais)*, dans *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie*, 1913, p. 88-93.

thieu dans les monuments de l'antiquité chrétienne; ici nous rappellerons seulement quelques exemplaires dont plusieurs offrent un intérêt particulier.

Le baptistère de San Giovanni in fonte, au dôme de Naples, désigné communément sous le nom de Santa Restituta, nous offre un exemple de décoration inspirée par le symbolisme primitif. Nous aurons l'occasion de décrire cette décoration en mosaïque, nous mentionnerons seulement ici le tétramorphe dont il ne reste que trois figures disposées sous les voûtes des angles; on voit encore l'ange de saint Matthieu (fig. 7812), le lion et, en partie, le bœuf [1].

L'évangéliaire de la cathédrale de Rossano, écrit en onciales d'argent sur parchemin pourpré, contient en entier l'évangile de saint Matthieu, une partie de celui de saint Marc et la lettre d'Eusèbe à Carpianus.



7814. — Saint Mathieu. Miniature de l'évangéliaire de Lindisfarne, d'après une photographie.

Le feuillet IX présente les images des quatre évangélistes dans un double cadre circulaire composé de filets parallèles dorés, sur lesquels se détachent quatre médaillons offrant les images des évangélistes: au sommet saint Matthieu, au pied saint Jean, à gauche saint Marc, à droite saint Luc. Chaque saint est nimbé, tient le livre des Évangiles dans la main gauche et, de la main droite, bénit à la manière latine [2] (voir fig. 7813).

On peut se reporter à ce que nous avons dit au sujet de l'évangéliaire dit de Charlemagne conservé à Vienne (voir *Dictionn.*, t. III, col. 743-747) et à la miniature de ce manuscrit représentant saint Matthieu (fig. 2633) avec un air de jeunesse frappante.

Nous rappellerons aussi l'évangéliaire de Lindisfarne (voir *Dictionn.*, t. IX, col. 1186) où se voit la figure de saint Matthieu, bon spécimen d'art irlandais (fig. 7814) dont nous avons signalé assez souvent les défauts pour n'avoir pas à y revenir.

H. LECLERCQ.

[1] *I musaici del battistero di S. Giovanni in fonte nel duomo di Napoli*, dans *Atti del II congresso internazionale*, 1902, p. 273, fig. 3. — [2] A. Haseloff, *Codex purpureus Rossanensis*, Leipzig, 1898, pl. IX.

MAUR-DES-FOSSÉS (SAINT-). — I. La localité ancienne. II. Le camp des bagaudes. III. Le monastère. IV. Diplôme de Clovis II. V. Diplôme de Childebert III. VI. Chartes de l'abbé Waldomar. VII. Restauration en 816. VIII. Union des Fossés et de Glanfeuil. IX. Insigne de pèlerinage. X. Bibliographie.

I. LA LOCALITÉ ANCIENNE. — Saint-Maur-des-Fossés est aujourd'hui un chef-lieu de canton du département de la Seine, arrondissement de Sceaux, sur une colline qui est l'isthme d'une grande boucle de la Marne. Cette commune a été formée des territoires de deux paroisses : Saint-Nicolas de Saint-Maur et Saint-Hilaire-de-la-Varenne. Une chapelle, placée sous l'invocation de saint Nicolas, fut transformée en paroisse au XIIIe siècle pour l'agglomération qui s'était formée autour des murailles de l'abbaye de Saint-Maur : le bâtiment, en partie du XIIe siècle, a été terminé vers 1400, et remanié en partie au XVIIe siècle.

Saint-Maur dut sa célébrité à son monastère, dont nous parlerons dans un instant et à son château. Depuis 1533, les évêques de Paris étaient seigneurs de Saint-Maur; ce fut l'un d'eux qui fit construire le château par Philibert Delorme et, en 1563, la reine Catherine de Médicis en fit l'acquisition, ainsi que de la seigneurie. La terre et baronnie de Saint-Maur devint ensuite la propriété des Condé et le château fut célèbre par sa magnificence. La Révolution française amena sa ruine, il n'en subsista que les communs, appelés le « Petit-Bourbon ».

Saint-Maur devait une bonne partie de sa notoriété à son pèlerinage. Le monastère étant abondamment pourvu de reliques, la foule s'y porta pour solliciter des grâces et ce fut l'origine de la chapelle désignée sous le nom de Notre-Dame des Miracles, dont la réputation fut grande, surtout au XIVe siècle. Saint-Maur possédait également une célèbre confrérie de la Passion, érigée sous le règne de Charles V.

En 1533, l'abbaye fut rattachée au diocèse de Paris et fut transformée en chapitre. On dit que ce fut à Saint-Maur que Rabelais écrivit son *Pantagruel*. En 1735, la fête du cours de Saint-Maur, qui entraînait de vrais désordres, fut ramenée à de plus modestes proportions. En 1750, les chanoines furent réunis à ceux de Saint-Louis et de Saint-Thomas du Louvre, et on commença la destruction des bâtiments de l'abbaye, qui acheva de disparaître sous la Révolution. En 1792, la Varenne-Saint-Hilaire fut réunie à Saint-Maur pour former une seule commune.

II. LE CAMP DES BAGAUDES. — Le site où se trouve Saint-Maur passe pour s'être appelé primitivement *castrum bagaudarum* et *Fossatus*. Comme cela ne suffisait pas, on a dit que le cours de la Marne était bordé, à l'intérieur de la péninsule qu'elle forme, d'un fossé continu, ce qui explique le mot *Fossati* qui se lit dans quelques anciens textes; on a dit encore, avec plus de vraisemblance, que le fossé tracé était destiné à joindre les points les plus rapprochés de la boucle et à défendre l'intérieur de la presqu'île devenue, artificiellement, une île. Cette explication s'appuierait sur le mot *Fossatus* au singulier qui est le plus anciennement employé.

L'auteur de la *Vita S. Babolini* a vécu assez longtemps après le personnage dont il raconte l'histoire et il s'en faut qu'il puisse être cru comme on ferait d'un contemporain; mais, en admettant même qu'il ait écrit au XIe siècle, on peut croire ce qu'il dit au sujet du château et du fossé qu'il prétend avoir eu devant les yeux : *Usque hodie inveniuntur lapides magni optimo opere romano quadrati, qui in fundamento ipsius*

ædificii tunc fuerunt positi. Et plus loin : *Ad Occidentis vero partem quæ Parisius respicit urbem, antiquis paganorum operibus ex petrosa terra ædificatus erat murus firmissimus cum altitudine magnorum Fossatuum, qui ab aqua in aquam, id est, a parte meridiei usque ad septentrionis plagam protendi videtur.*

Quant à ce que raconte cet hagiographe sur les bagaudes à qui Jules César avait confié la garde de ce camp, il est superflu d'en discuter, de même sur ce qu'il raconte que ce *castrum* était occupé, au temps de Maximien Hercule, par deux chrétiens nommés Amand et Aelien, dont il fait les chefs des bagaudes, en 285 (voir MAURICE).

Les chartes qui confirment l'assertion de l'hagiographe n'ont pas plus d'autorité que lui, parce qu'elles ont été retouchées.

L'abbé Lebeuf (voir ce nom) estime que ce qu'on peut dire de plus certain, c'est que l'emplacement de Saint-Maur était primitivement couvert de bois et faisait partie de la forêt de Vincennes *(Vilcenia)*; après qu'on en eut abattu une partie, on éleva un temple au dieu Silvanus et un logement pour ceux qui le desservaient. Une inscription romaine trouvée à Saint-Maur et conservée à Saint-Germain-des-Prés [1], était un souvenir de ce collège silvain, dont le premier curateur était un affranchi de Marc-Aurèle (161-180). Ce sont, apparemment, les restes des fondations de ce temple et des bâtiments annexes que l'auteur de la vie de saint Babolein a cru être les vestiges d'un château des Bagaudes.

III. LE MONASTÈRE. — L'histoire du monastère commence par un diplôme royal de l'année 639, dans lequel on voit le roi Clovis II, assisté de sa mère Nandéchilde, faire don à l'archidiacre de l'Église de Paris, nommé Blidégisile, *quendam virum diaconum, carnis generositate pollentem ac in Christo venerabilem valdeque a nobis per omnia dilectum, nomine Blidegisillum*, du petit château des Fossés, vulgairement appelé des bagaudes, contenant douze bonniers de terre et toute la garenne dont il était entouré, pour y construire un monastère : *quandam terram in Parisiacensi pago consistentem, illum videlicet castellionem qui Fossatus dicitur, et quem vulgaris lingua Castrum bagaudarum appellat, super fluvium Maternæ situm, habentem ab introitu suo usque in alveum ipsius Maternæ buinaria duodecim cum tota terra vocabulo Varenna, quæ est in circuitu ipsius castellionis, et quam Maternæ fluvius gyrat et fossatus aquæ concludit.*

C'est à tort que les éditeurs ont écrit *varenna* et *fossatus* avec des majuscules, comme si c'étaient des noms de lieux. Pour *fossatus* cela est évident. Quant à cette terre qui, suivant le diplôme, entourait le château des bagaudes, et qui, elle-même circonscrite par la Marne, était limitée par un fossé fermant en ligne droite l'anneau formé en cet endroit par le cours circulaire de la rivière, son nom *varenna* ne désigne pas le petit hameau de la Varenne existant aujourd'hui à une lieue au delà de Saint-Maur, mais qui n'existait peut-être pas alors. Le mot *varenna* s'applique au terrain seul, conformément aux expressions du diplôme : *tota terra vocabulo varenna : ...ipsum castellionem cum prædicta varenna quam fluvius Maternæ circundat.* Ce lieu fort considérable, car il a plus de trois lieues de tour, était une terre royale mise en garenne, c'est-à-dire réservée à la chasse du roi; et l'on voit, dans la pièce, que Clovis II ne se départit en rien de son droit de chasse en faveur de Blidégisile et de la future abbaye. Cette circonstance explique la concession d'un si vaste territoire; car la possession d'une terre continuellement exposée au ravage par la mise en garenne avait peu de valeur, et elle explique très bien aussi pourquoi l'acte distingue avec grand soin la donation des douze bonniers de terre, joints au *castellio* et exempts de garenne, du reste de la donation consistant en *tota terra vocabulo varenna.*

L'archidiacre Blidégisile n'avait eu d'abord d'autre intention que de bâtir une église dédiée aux saints Félix et Quentin, martyrs, et à Saint-Germain (de Paris ou d'Auxerre); mais il se ravisa et éleva un monastère dédié à la « très sainte vierge Marie et aux saints apôtres Pierre et Paul ».

IV. DIPLÔME DE CLOVIS II. — Clodoveus, rex Francorum, vir illuster, duci Archevaldo, vel omnibus præsentibus ac futuris fidelibus. Quicquid sacerdotibus ac religiosis ecclesiasticis viris, ad opus Dei construendum, concedimus, hoc et ad regni nostri stabilitatem, et ad animæ salutem pertinere non diffidimus. Proinde omnibus sanctæ Dei Ecclesiæ tam præsentibus quam et futuris utriusque sexus fidelibus notum fieri cupimus, quendam virum diaconem, carnis generositate pollentem, ac in Christo venerabilem, valdeque a nobis per omnia dilectum, nomine Blidegisillum, ad nostræ sublimitatis præsentiam advenisse, et humiliter deprecasse quatinus, ad ecclesiam Dei funditus ædificandam, in honore scilicet sanctæ Dei genitricis Mariæ ac sanctorum Petri et Pauli principum apostolorum, et monachos sub regula S. Benedicti, pro Christi amore in illo ibi congregandos, quandam terram ex jure nostræ proprietatis, in Parisiacensi pago consistentem illum videlicet castellionem qui Fossatus dicitur, et quem vulgaris lingua Castrum bagaudarum appellat, super fluvium Maternæ situm, habentem, ab introitu suo usque in alveum ipsius Maternæ, buinaria duodecim, cum tota terra vocabulo varenna, quæ est in circuitu ipsius castellionis, et quam Maternæ fluvius gyrat, et fossatus aquæ concludit, sibimet concederemus, Cujus sacræ petitioni, ob id quia pro æternæ vitæ compendio tali accensus ardore, libenter assensum præbuimus. Quapropter per præsentem auctoritatem atque præceptionem jubemus ut hanc prædictam terram, quam ei tali firmitate ex jure nostræ proprietatis in suum jus ad opus Dei perficiendum transponimus, per nostram transignationem et revestionem firmiter recipiat; ita ut quod post modum jam dictus vir præclarissimus ac nobis charissimus Blidegisillus diaconus ipsum castellionem cum prædicta varenna, quam fluvius Maternæ circundat, sicut jam dictum est, et fossatus castellionis in introitu suo ab aqua in aquam totam terram concludit ad integrum, quod fiscus noster ibidem ad præsens tenere vel dominare videtur, una cum manentibus illis qui ibidem super terram fisci nostri commanent, et ad fiscum nostrum usque nunc aspexerunt, totum et ad integrum cum pratis et pascuis, garricis et ulmis, cum aqua et omni piscatione fisci nostri, insulis quoque ac molendinis seu piscatoriis, cum portis etiam et cunctis etiam ipsius aquæ transitoriis, vel cum omnibus adjacentiis, cultis et incultis, ex nostra munificentia ad locum sanctum, ut dictum est, regulariter construendum ac funditus ædificandum, plenissime ac firmissime habeat concessum : et ibidem juxta hoc, quod sua devotio locum sanctum vel cellulam ad servos Dei, sub S. Benedicti exemplo inhabitando, Deo adjuvante, ædificet. Et sicut ex fisco nostro processit, ita ipsum locum cum præfatis rebus et cæteris omnibus ad se pertinentibus, atque cum omni ædificio quod abhinc facere poterit, firmiter absque ulla redibitione fisci nostri, vel judicis publici requisitione, sæpedictus

[1] Montfaucon, dans *Mém. de l'Acad. des inscript.*, t. XIII, 1734, p. 429; J. Lebeuf, *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, édit. 1883, t. II, p. 422; ce texte manque dans le *Corp. inscr. lat.*, Cf. Em. Lambin, *Origines de Saint-Maur-des-Fossés. Où était le camp des bagaudes et le fossé qui a donné son nom à ce pays* ? in-16, Paris, 1873.

Blidegisillus, et qui ab illo constituendi sunt, imperpetuum valeant possidere. Denique etiam et jam regio jure decernimus, quod jubendo multum observare præcipimus, ut nullus judex publicus, neque episcopus, neque quælibet judiciariæ potestatis persona, in eundem locum, aut infra prædictam terram, quam sæpefatus circundat fluvius et fossatus aquæ concludit, ad causas audiendas, vel injusta freda tollenda, aut transitum publicum faciendum, aut mansionaticos vel paratas faciendas, aut fidejussores tollendos, aut telones exigenda, aut homines ejus tam ingenuos quam servos super ipsam terram commanentes distringendos, nec ullas redibitiones vel inlicitas occasiones requirendas, ullo unquam tempore ingredi audeat, aut exactare præsumat; sed ipsi servi Dei præsentes ac futuri, nullam ibidem a quacumque occasione patiantur inquietudinem; ut semper sub sancto proposito ibidem Deo serviant, et pro nobis ac genitrice nostra, vel conjuge, sive prolis, nec non et totius regni statu, Domini misericordiam devotius exorare delectet. Ut autem hæc præceptio nostræ cessionis firmior habeatur, vel per futura tempora, Deo propitio, inviolabilis conservetur, nos et præcelsa genitrix nostra Nandechildis, manuum nostrarum signaculis adumbravimus.

Dato anno primo regni nostri.

Bibliographie. — J. du Breul, *Antiquitez de Paris*, l. IV, p. 877; *Suppl.*, p. 141; Malingre, *Antiq. Paris.*, l. I, p. 58; Le Cointe, *Annal.*, t. III, p. 82; Gérard Dubois, *Hist. Eccl. Paris.*, t. I, p. 171; Félibien, *Hist. Paris*, t. III, p. 20; A. Duchesne, *Script. rer. franc. coll.*, t. IV, p. 633; Bouquet, *Recueil*, t. VII, instr. col. 2, instr. XI; Pardessus, *Diplomata, chartæ*, 1849, t. II, p. 58-60, n. 291.

Dans une deuxième charte, postérieure de deux années, nous voyons Blidégisile tenir parole et donner une prompte exécution aux projets pour lesquels il avait sollicité la générosité de Clovis II. Le 9 mai 640, le monastère était construit et avait un abbé dans la personne de Babolein, disciple de saint Colomban de Luxeuil. C'est du moins ce qu'on est autorisé à croire, d'après le témoignage de l'auteur de sa vie qui nous le montre fort empressé à visiter dès lors les monastères qui observaient la règle de saint Colomban, ce qui convient à l'époque où on le fait vivre. Dès que le monastère fut construit, Blidégisile transporta aux moines qui l'habitaient tous les biens que le roi lui avait conférés par son diplôme de l'an 638.

Ces deux pièces de 638 et 640 furent publiées pour la première fois par dom Jacques Du Breul, dans ses *Antiquitez de Paris*, et réimprimées depuis par Malingre, le P. Le Cointe, Gérard Dubois, Félibien, dom Bouquet, les auteurs du *Gallia christiana* et Bréquigny. Ce fut le P. Le Cointe, le premier, qui conçut des doutes sur deux passages et Mabillon, parlant de la deuxième charte, avoua ne pas oser soutenir qu'elle fût *omnino sinceram*. Les observations du P. Le Cointe portaient principalement sur ce que Clovis II, puis Blidégisile annoncent le nouveau monastère comme devant suivre, à l'exemple de celui de Luxeuil, dont Babolein était originaire, la règle de saint Benoît, lorsqu'on sait que la règle de saint Colomban était en vigueur à Luxeuil et le fut également à Saint-Maur jusqu'au Xe siècle.

Le monastère avait, dès son origine, joui de l'immunité accordée par Clovis II et qui fut confirmée par Clotaire III, le 27 avril 658. Audebert, évêque de Paris, lui accorda, le 15 mai 643, l'exemption de l'ordinaire et la liberté des élections abbatiales.

V. Diplôme de Childebert III. — Au VIIIe siècle, le monastère fut gratifié de l'immunité générale par un diplôme de Childebert III qui a échappé à l'attention des historiens jusqu'en 1849. Il fut cependant connu au XVIIIe siècle, car une main de cette époque en a écrit l'intitulé au dos en ces termes : « Immunités accordées à l'abbaye par le roy Childebert vers l'an 700, sous l'abbé Waldomar, quatrième abbé. » Cet intitulé est exact et notre diplôme est, en effet, une concession d'immunité du roi Childebert à Saint-Maur-des-Fossés.

Cette pièce semble, au premier abord, apporter un argument décisif à ajouter aux soupçons de Mabillon et du P. Le Cointe, et justifier l'excessive sévérité de Bréquigny à l'égard des deux chartes de Blidégisile [1].

En effet, Childebert n'y fait aucune mention d'immunités précédemment accordées à Saint-Maur, tandis que le monastère n'eût pas manqué de se prévaloir des chartes de Blidégisile qui attestaient son immunité depuis un demi-siècle. Mais l'immunité de Childebert s'étendant à tous les biens n'a point à rappeler la charte de 638, où l'immunité est restreinte au territoire du Château du Fossé. Suivant une opinion aujourd'hui généralement admise, le diplôme de Childebert III n'a pas été rédigé dans la chancellerie royale, mais dans le monastère des Fossés, et il a été présenté à la chancellerie où il a été reconnu par le service compétent et où il a reçu les signes de validation. Évidemment, son origine diminue dans une certaine mesure l'autorité que lui confère sa qualité de titre original.

Il est écrit sur un feuillet de parchemin dont on a rogné le bord, de telle façon qu'il y manque le haut, le bas et quelques lettres du commencement et de la fin de chaque ligne. Cette mutilation n'a cependant pas fort altéré le texte; au moyen de restitutions faciles, on peut le donner presque en entier. Au dos de l'acte, on lit dans un des angles inférieurs *Emunitas*, et à l'autre angle : *Ualdemari abbatis fossatensi...*; ces mots sont d'une main qui paraît appartenir au temps même de la charte; et plus haut, c'est-à-dire au milieu de la feuille, on lit en écriture un peu moins ancienne : *Chil de berti imunitas.*

Le préambule offre des lacunes qui peuvent être suppléées. Nous possédons un diplôme de Dagobert III (de l'an 713) qui commence précisément par la même formule, en sorte qu'en changeant le nom du prince, on peut être à peu près assuré que la charte commençait ainsi sauf le premier mot : *Dagobertus rex Francorum, vir illuster. Tunc regalis celsitudo fundamenta sui culmenis corroborat quando petitionibus sacerdotum aut pontificum quod pro opportunitate pertineat obauditur et ad effectum in Dei nomine mancipatur. Ideo*, etc. La similitude des deux pièces s'arrête là, pour reparaître dans les expressions de la dernière phrase et dans le nom du référendaire qui, dans le diplôme de Dagobert, est appelé Ingobaldus. Cet acte de Dagobert est regardé comme faux, il fait partie des actes des évêques du Mans, condamnés comme faux à l'assemblée de Verberie. Si la condamnation est méritée, on voit, par la comparaison avec le diplôme de Childebert, que la fausseté ne s'étend pas au texte entier et les formules protocolaires avaient été empruntées à des pièces authentiques.

Le préambule du diplôme de Childebert III n'est qu'imparfaitement adapté à l'objet du document; du moins, il laisse entendre que l'acte fut rendu sur requête présentée au roi : *tunc regalis celsitudo fundamenta sui culmenis corroborat, quando petitionibus sacerdotum aut pontificum, quod pro oportunitate pertineat, auditur et ad effectum in Dei nomeni mancipatur.* Cependant, l'exposé du diplôme, réduit à la seule notification, ne fait pas mention de cette requête.

Cette notification est parfaitement claire : *Idioque cognuscat magnetudo seu utilitas vestra, quod nus integra*

[1] Bréquigny, *Diplomata, chartæ*, édit. Pardessus, t. I, prolog., p. 75, 85.

tmmonitate venerabili viro Vualdomaro, abbade de monestirio quod est in onore sancti Petri et sancti Marie vel citerorum domnorum sanctorum, super fluvium Matrena, in pago Parisiago, constructus, ubi ipsi abbas cum turma plurima monachorum sub sancta regola conversare veditur, de omnis vilas vel curtis suas vel de ipsius monisterio in quibuslibit locis adque terraturiis, quicquid presente possedire veditur aut adhuc in antia fuerat adetum visi fuimus concessisse.

La concession est faite à un personnage désigné nommément pour ses biens fonciers personnels et pour ceux de son monastère; et le dispositif qui interdit aux fonctionnaires royaux d'entrer *in curtis vel vilas ipsius abbati vel ipso monasterio* répond très exactement à la modification.

Le diplôme pour Saint-Maur présente ensuite cette clause qui concerne la possession *sub integra emunitate: Nisi memoratus abbas Vualdmarus vel successoris sui aut congregacio* [*que*] *in ipso monesterio conversare viditur, ho... te eorum in quibuslibit partes adque terraturiis, sub immunitatis nomeni, cum omnis fredus concessus, tam ipsi quam et successores sui omni tempore valiant possedire vel domenare.*

Ceci n'est pas en contradiction avec la notification, du moment que la concession de l'immunité consentie à l'abbé Waldomar pour ses biens propres et pour ceux du monastère est celle d'un droit réel, attaché pour toujours aux biens qui seront possédés par les ayants droit, comme ils le sont par l'actuel propriétaire.

Alors, la clause possessoire assimile le diplôme d'immunité à l'acte de donation royale *sub integra emunitate*, et Waldomar ne paraît nommément, dans le diplôme des Fossés, que comme la personnification actuelle d'un être de raison qui est le propriétaire perpétuel des biens propres de cet abbé et comme l'incarnation de la personne morale qui est le monastère des Fossés.

celsitudo fundamenta sui culmenis conroborat qua dei nomine mancipatur; idioque cognuscat magnetudo seu utilitas vestra q*uod nus*, integra inmonitate venerabili viro Vualdomaro abbade de monest[irio] q*uod* est in onore s*ancti* Petri et s*ancti* Marie vel citerorum domnorum s*anct*orum sup*er* fluvium Matrena in pago Parisiago constructus, ubi ipsi abba*s* cum turma plurima [monachoru]m sub s*ancta* regola conversare veditur, de omnis vilas vel curtis suas vel de ipsius monestirio in quibus libit locis adque terraturiis, qui quid presente [possidire] viditur aud adhuc in antia ibidem fuerat adetum, visi fuemus concessisse; idio, per presente precepcione decernemus urdenandum q[uod in perpetuum] volomus esse mansurum ut neque vus neque junioris seu subcessoris vestri nec quis libit, in curtis vel vilas ipsius abbati vel ipso monestirio, q[uod est in onore] s*ancti* Petri et s*ancti* Marie vel citerorum domnorum s*anct*orum in ipso loco Fossatus constructum ubi et ubi insigna deo propicio nostra quoque tempore ex munere... populi seu de comparato aut de qualibit adtracto possedire vedítur aut adhuc in antea ibidem fuerat adetum aut meliorare potib[et] jud [ex] publicus ibidem ad causas audiendum, freda exegendum, fediessoris tollendum, nec mansionis aut paratas faciendum, nec ho[mines] tam ingenuos quam servientis distrimendum, nec nulas redibucionis requerendum nec exactandum, judiciaria potestas ibidem quoq[ue tempore]... ingredere non presumat nisi memoratus abba Vualdmarus vel successoris sui aut congregacio in ipso monestirio conversare viditur ho... ... te eorum in quibus libit pa[rt]es adque terraturiis sub inmunitatis nomeni cum omnis fredus concessus tam ipsi quam et succ[essores omni] tempore valiant possedire vel domenare. Et ut haec auctoritas firmior habiatur et in omnibus conservitur manus nostra subescri[ptionibus subte]r eam decrevimus adfirmare

Ygobaldus jussus optoli

....DEBER THEVS REX

Les mots *optoli* et *rex* sont suivis, le premier d'une petite et le second d'une grande « ruche » ou paraphe en partie enlevées par la mutilation que le bas du parchemin a subie. Le commencement du nom de Childebert a disparu aussi, mais on voit encore la fin des longues courbes des lettres *h* et *l* qui s'y trouvaient.

Bibliographie. — Archiv. nat., *K 3*, n. *12*[3]. Parchemin 0232 × 0359; le sceau est perdu; la date manque, elle se place entre le 2 mars 695 et le 14 avril 711. Acte retrouvé par H. Bordier, aux Archives nationales, en 1849; il l'a publié dans *Deux chartes inédites du VIII*[e] *siècle, relatives à l'abbaye de Saint-Maur-des-Fossés*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1849, IIIe série, t. I, p. 59. Le même, *Du recueil des chartes mérovingiennes, notice suivie de pièces mérovingiennes inédites*, 1850, p. 52, n. 6; J. Tardif, *Fac-similés de chartes et diplômes mérovingiens*, in-fol., Paris, 1866, pl. XLI; *Cartons des rois*, p. 34; K. Pertz, *Diplomata imperii*, p. 64, n. 72; Lauer et Samaran, *Les diplômes originaux des Mérovingiens*, 1908, p. 23, pl. XXXIII; L. Levillain, *Note sur l'immunité mérovingienne*, dans *Nouvelle revue historique de droit français et étranger*, 1927, IVe série, t. VI, p. 44-48.

Vers le milieu de ce diplôme, on lit une phrase extrêmement embarrassée et incomplète : *Monasterium in loco fossatus constructum ubi insign(ī)a, Deo propitio, nostra.* Cette phrase n'a besoin que d'une légère correction pour être satisfaisante; on pourrait la lire ainsi : *Ideo per presentem precepcionem decernimus ordinandum... ut neque vos neque... successores vestri... in curtes vel villas ipsius... monasterii, quod in... loco Fossatus constructum* est *et ubi insignia* dona, *deo propicio, nostra, quoque tempore, ex munere* nostro aut *populi seu de comparato aut de quolibet adtracto possidere videtur aut adhuc in antea eidem fuerat additum aut quod meliorare poterit, judex publicus... ingredi non presumat.*

Comme l'abbé Waldomar survécut plusieurs années à Childebert III, on ne peut dater ce diplôme après le 14 avril 711.

VI. Chartes de l'abbé Waldomar. — Cet abbé Waldomar semble reparaître sur un document relatif à un échange de terres passé à Bougival, près Paris, entre *illustrem virum Adabricum nec non et venerabilem virum Vualdomarum abbatem*, seules qualifications par lesquelles soient désignées les parties contractantes. Le document signalé jadis par les bénédictins fut publié pour la première fois par A. Teulet : *Charte inédite du VII*[e] *siècle*, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1840-1841, t. II, p. 568 et reproduit par J.-M. Pardessus, *Diplomata, chartæ*, 1849, t. II, p. 428, ainsi que par B. Guérard, *Prolégomènes* au *Polyptyque d'Irminon*, p. 78, n. 7, et p. 941.

Ces auteurs se sont fiés à l'autorité du *Gallia christiana*, t. VII, col. 421, dont les auteurs s'en sont rapportés à dom Bouillart, auteur d'une *Histoire de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés* (1724). En conséquence, on a fait de ce Waldomarus un abbé de Saint-Germain. Celui-ci n'était donc connu aux auteurs du *Gallia* d'une manière certaine que par la citation d'un nécrologe de Saint-Germain, du XIe siècle; quant à l'attribution au même personnage de l'échange fait avec Adalric en 697, c'est une simple conjecture de Bouillart. Mais nous venons de voir que, sous Childebert III, l'abbé des Fossés portait ce même nom de Waldomarus et rien dans la charte de 697 ne permet de dire s'il s'agit d'un abbé de Saint-Germain ou d'un abbé des Fossés, en sorte que la conjecture peut être

mal fondée. Comme le diplôme de Childebert III peut remonter à la période 695-711, rien ne s'oppose à ce que l'abbé Waldomarus, qui aurait bénéficié de l'immunité en 695, soit le même qu'on retrouve en 697.

On possède, en outre, une charte non datée, n. 6 des pièces justificatives de dom Bouillart, qui mentionne un abbé de Saint-Germain, vivant le 6 avril 697 et nommé Autharius. Or, la pièce entre Waldomarus et Adalric est datée du 25 du même mois et de la même année, il devient, dès lors, infiniment probable que le Waldomarus qui figure dans l'échange du 25 avril 697 n'est pas l'abbé de Saint-Germain, mais l'abbé des Fossés.

On trouvera le texte dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1840-1841, t. II, p. 570; J.-M. Pardessus, *Diplomata, chartæ*, t. II, p. 428, n. 9.

Il existe un cartulaire de l'abbaye de Saint-Maur, petit volume en papier, de format in-4°, écrit au XVe siècle par un scribe fort négligent qui a introduit une foule de fautes dans ses transcriptions. Un des textes qu'il a recueillis est une confirmation accordée par un roi du nom de Thierry à l'abbaye des Fossés d'une donation de terres qui lui avait été faite par un personnage nommé le comte Ratmond. La date est facile à établir. De tous les rois qui portèrent le nom de Thierry, celui qui succède au mois de décembre 720 à Chilpéric II, sous le nom de Thierry IV, est le seul avec le règne duquel s'accordent les notes chronologiques de la pièce. Elle est du 2 mars 722. La seule particularité qu'elle offre, c'est que l'abbé des Fossés est encore Waldomar. On y voit paraître des personnages nommés Ratmundus et Berte, qu'on ne peut identifier; quant aux noms de localités, ils sont tellement défigurés que, sauf Montreuil, on n'y voit de reconnaissable que *Curtecella*, *Courcelles*, hameau de la commune de Neuilly-sur-Marne.

On trouvera ce *Præceptum Teoderici regis de Monasteriolo*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1849, t. XI, p. 64-65.

VII. Restauration en 816. — Moins de deux siècles après sa fondation, le monastère avait fléchi, l'observance et les bâtiments étaient en ruines. Bégon, comte de Paris, s'appliqua à les relever au début du règne de Louis le Débonnaire; il vint trouver l'empereur avec l'abbé Benoît et présenta requête en son nom : *Obsecrans ut deinceps sub nostra defensione et immunitatis tuitione, quemadmodum ceteros abbates monachorum per imperium a nobis divinitus concesso* (= per imperium nobis divinitus concessum) *consistunt, ita et illum* (abbatem Benedictum) *una cum monasterio vel monachis et rebus vel hominibus eidem monasterio juste subjectis consistere faceremus.* Le dispositif met l'abbé, ses moines et tous les biens de la maison sous sa protection, et leur permet, en cas de vacance du siège abbatial, d'élire le religieux qui leur sera agréable en qualité d'abbé, conformément à la règle de saint Benoît [1].

Le monastère devait être assez modeste à cette époque, puisqu'on lui donne le nom de *cœnobiolum;* il est dit situé *in pago Parisiaco in loco qui dicitur Fossatus.* Le même sobriquet de *Fossatus* lui est donné dans le Catalogue des monastères, dressé l'an 817, qui ne devaient au roi autre chose que des prières. Cette année même, le monastère obtenait l'exemption de tout service militaire et, en 823-824, Louis le Débonnaire accorda plusieurs nouveaux privilèges et renouvela l'immunité, d'accord avec son fils Lothaire. D'année en année, les moines arrondissaient leur domaine, acceptant des terres dans l'Ile-de-France, le Maine, l'Anjou. En 829, Pépin Ier, roi d'Aquitaine, donnait au même abbé Benoît *ex Fossati monasterio*, des biens sis dans son royaume. Le monastère du Fossé ou des Fossés acquit, en peu d'années, une réputation si avantageuse qu'un certain comte Rorigon et sa femme Blé-childe, après avoir réparé le monastère de Glanfeuil-sur-Loire (voir ce nom, t. VI, col. 1283-1319), où reposait le corps d'un saint personnage nommé Maur, s'avisa d'y appeler les moines des Fossés (vers 831), alors gouvernés par l'abbé Ingelbert.

Ce fut pendant cette période que l'église des Fossés fut rebâtie, les abbés Benoît et Ingelbert y concoururent et l'archevêque de Sens, Aldric, en fit la dédicace le 7 décembre 839 [2]. On dit que le corps de saint Babolein, premier abbé des Fossés, qui avait été inhumé dans l'église de la Sainte-Vierge, située au Nord, fut transféré dans cette nouvelle église qui dura à peine un siècle.

VIII. Union des Fossés et de Glanfeuil. — Odon de Glanfeuil, chroniqueur et hagiographe dont nous avons apprécié l'autorité en matière historique (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 1288-1314), rapporte dans son *Historia translationis* la destruction de Glanfeuil vers 780 et sa réédification vers 830. Son récit se termine après la translation du 13 novembre 868 dans le monastère des Fossés; il a écrit probablement l'année suivante, 869. C'est par Odon que nous savons de quelle manière barbare Gaidulfe de Ravenne avait traité Glanfeuil; après lui, le comte Rorigon, gendre de Charlemagne, trouva ce monastère en ruines dans son comté d'Anjou qu'il joignit quelques années au comté du Maine; il visita Glanfeuil, y fit venir de Tours deux moines, puis n'y pensa plus. L'abbé de Cormery l'en fit souvenir. Rorigon fit reprendre les travaux de réfection et les oublia encore. Alors, on lui fit observer que, si Louis le Débonnaire venait à mourir, tout serait remis en question, et les bâtiments furent, tant bien que mal, terminés. Ce fut alors que, pour peupler la maison, le comte s'adressa au monastère des Fossés, où son frère Gosbert était moine. L'abbé Ingelbert, avons-nous dit, envoya une colonie monastique à Saint-Maur de Glanfeuil, vers 831.

Peu de temps après, on trouve un diplôme de Louis le Débonnaire, daté d'Aix-la-Chapelle, en la 20e année de son règne, XIe indiction (soit 833). Cet acte, mentionné par Odon, soumet définitivement Glanfeuil au monastère des Fossés, dont on devra suivre l'observance [3]. Il en résulta, entre les deux monastères, une union de courte durée, car, en 835, un nouveau partage, survenu entre les héritiers de Charlemagne, transféra à Pépin Ier, roi d'Aquitaine, « le comté d'Anjou, avec tous les revenus, abbayes et fiscs qui en dépendent ». Le comte Rorigon exposa à Pépin la situation particulière de Glanfeuil et le pria de le donner à Ébroïn, clerc qui lui était apparenté et dont la piété lui était connue. Pépin acquiesça et Ébroïn reçut Glanfeuil en 836; devenu évêque de Poitiers vers le même temps, il s'empressa de rompre l'union avec les Fossés, jeta au feu le diplôme impérial de 833 et demanda aux moines des Fossés de lui montrer la pièce qui témoignait de leur droit sur Glanfeuil; ceux-ci ne le pouvant plus, à défaut du diplôme, furent invités à réintégrer les Fossés.

En 847, Ébroïn obtint de Charles le Chauve que tous ses droits sur Glanfeuil passeraient au moine Goslin,

[1] Arch. nat., *K 8*, n. *3* [2], diplôme daté d'Aix-la-Chapelle, 20 juin 816, dans Tardif, *Monuments historiques*, p. 78, n. 108. — [2] Lebeuf, *op. cit.*, t. II, p. 425, réclame pour que Erkenrad, évêque de Paris, s'y soit trouvé, « il était, dit-il, plein de vie ». Sans doute, mais l'histoire doit admettre ces indispositions, qui, sans être mortelles, vous interdisent les déplacements. — [3] Arch. nat., *K 9*, n. *8* [2], cf. Baluze, *Capitularia*, t. II, col. 1436; Le Cointe, *Annal.*, t. VIII, 1683, p. 225-226; Bouquet, *Recueil*, t. VI, col. 951, *P. L.*, t. CIV, col. 1230; Sickel, *Acta reg. et imper. Karol.*, Wien, 1886, p. 409.

fils de Rorigon, ce qui était la négation tacite de l'accord conclu, en 833, par Rorigon et Ingelbert. Au monastère des Fossés, loin de s'en plaindre, on l'approuvait, même on choisissait pour succéder à Ingelbert, le moine Godefroy de Glanfeuil, puis Odon abandonna la crosse de Glanfeuil pour celle des Fossés et, en 868, les fugitifs de Glanfeuil seront reçus à bras ouverts aux Fossés.

Jusqu'à cette époque (dernier quart du IXe siècle), le monastère des Fossés était placé sous le vocable de saint Pierre; mais l'abbé Lebeuf à recueilli plusieurs témoignages qui paraissent indiquer qu'on nommait couramment cette maison *Fossatis* ou bien *cœnobii Fossatensis*. En 835 ou 836, dans un diplôme en original par lequel Pépin Ier, roi d'Aquitaine, confirme le don que veut faire Gosbert à l'abbaye des Fossés d'une terre appelée Mairé, en Anjou, on lit *eodem loco qui vocatur Fossatis*. L'empereur Lothaire, donnant au monastère des Fossés différentes terres et voulant marquer qu'il y était venu récemment, s'exprime en ces termes, dans sa charte datée de Bonneuil, qui n'en est qu'à une lieue, l'an 842 : *Nos monasterio Fossatis venientes*. Enfin, Charles le Chauve, confirmant par un diplôme daté de Compiègne, en 846 ou 847, la charte de son père qui accordait à l'abbaye des Fossés la terre de Mairé en Anjou s'exprime ainsi : *Venerabilis Einhardus abba monasterii Fossatus*. Ce n'est donc que depuis ce temps-là, que l'on forma le mot *Fossatensis*, lequel fut usité avec le nom de saint Pierre, même depuis que le corps de saint Maur y fut apporté; encore le terme *Fossatus* ou *Fossatis* subsista-t-il toujours. L'auteur des *Annales Bertiniani* dit, en l'an 861, que les Normands se saisirent alors avec leur chef, nommé Veland, du monastère *Fossatis*.

A cette date de 861, les Fossés et Glanfeuil pouvaient associer leurs infortunes. Leurs moines avaient été obligés de fuir leurs monastères. Une troupe de Danois ou de Normands s'établit aux Fossés en 861, s'y installa et y résida environ une année. En 862, Odon dut quitter Glanfeuil et emporter le corps de saint Maur, et après diverses pérégrinations, dont une assez prolongée en Bourgogne, *per tres semis annos*, sans qu'on puisse suivre la trace de ces moines, on les voit arriver, avec leur relique, à Saint-Pierre-des-Fossés, le 13 novembre 868. D'où venaient-ils ? On l'ignore, mais ils obéissaient à l'invitation de Charles le Chauve qui leur avait désigné comme abri, pour eux et pour leur relique, le monastère des Fossés.

Énée, évêque de Paris, se rendit en ce lieu et porta le corps de saint Maur sur ses épaules jusqu'à l'autel des Saints-Apôtres, en présence d'un grand nombre de chanoines et de moines, et le déposa dans un coffre de fer, le 13 novembre 868. Cette date est certaine, elle se trouve à deux reprises dans l'*Historia translationis* de l'abbé Odon, témoin oculaire. A son retour de Bourgogne, le 5 février 869, Charles le Chauve vint prier devant le corps de saint Maur, et quelques jours plus tard, se trouvant à Saint-Denis, il envoya deux pièces d'étoffes précieuses dont on usa pour couvrir la châsse les jours de procession et en d'autres solennités. En même temps, Charles replaça Glanfeuil sous la juridiction des abbés des Fossés.

Odon, qui rapporte ces faits, aurait dû parler ici du présent que l'évêque Énée fit alors d'une prébende de sa cathédrale au monastère des Fossés, pour en jouir à perpétuité, comme aussi de l'établissement qu'il fit d'une procession : cependant il n'en dit pas un seul mot. On est instruit de ces deux circonstances par une charte qui porte le nom de cet évêque, dans laquelle il raconte la cérémonie qu'il a pratiquée à la réception du corps de saint Maur; parlant ensuite de la procession qui sera faite par le clergé de Notre-Dame chaque année en ce lieu, en mémoire de celle de la réception du corps saint, il la fixe au mercredi de la semaine d'après le dimanche de la passion; il choisit ce temps exprès, tout différent qu'il était de celui de la réception faite au mois de novembre; et, afin qu'il y eût plus de mérite à assister à cette procession, il prescrivit que l'on irait et reviendrait à jeûn, sans rien exiger des moines des Fossés. Cette station, à l'instar de celles du clergé de Rome, dont on venait de recevoir la plupart des usages en France, se faisait en carême, dans différentes églises. On regarde la concession de cette prébende cléricale ou canoniale à une communauté, comme le premier exemple de ces sortes de démembrements dans l'Église de Paris; de même que l'établissement de la vicairie des Fossés est le premier exemple de ces sortes de vicairies dans la même Église : car les chanoines de Paris se lassèrent de voir que l'abbaye des Fossés ne fût tenue à aucune charge pour cette prébende.

Les Normands reparurent aux environs de Paris en 878 et les moines des Fossés s'éloignèrent, emportant le corps de saint Maur. Aurélien, archevêque de Lyon, les reçut dans son monastère de Sessieu. Ce n'est qu'en 921 qu'on put réintégrer le monastère des Fossés qui avait été détruit par les envahisseurs et venait d'être rebâti par Abbon, évêque de Soissons, par un comte, nommé Haganon, parent d'Adélaïde, mère du roi, et par l'abbé Rumald. C'est ce que nous apprenons d'un diplôme de Charles le Simple daté de Compiègne, l'an 920, dont l'original emploie les termes de *monasterium Fossatense*. On ne voit pas qu'il y ait eu alors une nouvelle dédicace d'église, qui aurait été la troisième.

Les moines s'occupaient davantage d'accroître leur domaine foncier que d'entretenir l'observance; à l'époque de l'avènement de la dynastie capétienne, la décadence était complète.

Gérard Dubois [1] a avancé que ce fut à partir de la translation du corps de saint Maur que le monastère changea son ancien vocable qui était de saint Pierre pour prendre celui de saint Maur; ceci n'est pas conforme à ce que les documents nous apprennent; les premiers titres, où l'on trouve *monasterium sancti Mauri* ou *ecclesia sancti Mauri*, sont du XIIIe siècle.

A la période dont nous venons de parler se rapportent plusieurs diplômes de Charles le Chauve, en faveur de l'abbaye des Fossés; un, entre autres, par lequel le roi, sur le rapport de l'abbé Gozlin, « protonotaire » royal, ratifie un échange conclu entre l'abbé de Lagny et l'abbé des Fossés, Ingelbert, au nom de leurs monastères. L'original de ce document, malheureusement mutilé, s'est conservé; il n'y manque que la partie supérieure, qu'on peut évaluer, d'après le formulaire, à un peu moins de la moitié de l'acte. Cette mutilation existait déjà au XVIIe siècle. Arch. nat., *K 11*, n. 2[3], largeur 0 m. 486, hauteur 0 m. 367, la date a subi des remaniements; copie de A. Duchesne, dans coll. Baluze, t. XLI, fol. 129, édité par J. Tardif, *Monuments historiques*, n. 150, sous l'année 846, et par A. Giry, *Dates de deux diplômes de Charles le Chauve pour l'abbaye des Fossés*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1895, t. LVI, p. 515, sous la date de Senlis, 15 mars 868.

Charles le Chauve, sur le rapport de l'abbé Gozlin, « protonotaire » royal, ratifie un échange conclu entre l'abbé de Lagny et Ingelbert, abbé des Fossés, par lequel ce dernier, avec le consentement de ses moines, donne à l'abbaye de Lagny des biens en Mulcien, à Chèvreville, canton de Nanteuil-le-Haudouin, arrondissement de Senlis (Oise) et des terres en Parisis, aux lieux dits *Luciacum* et *Tercicum*.

Le second diplôme ne nous est parvenu qu'en copie. C'est la ratification par Charles le Chauve d'un échange de terres en Parisis, conclu entre Hilduin, archichape-

[1] *Hist. Eccles. Paris.*, t. I, p. 451.

lain du palais, abbé de Saint-Germain-des-Prés, et Einard, abbé des Fossés, au nom de leurs monastères respectifs. Hilduin donne le domaine d'Ozouer-en-Parisis, aujourd'hui Ozouer-la-Ferrière, canton de Tournan, arrondissement de Melun (Seine-et-Marne), et Einard donne des biens situés dans le même pays, *in arce qui dicitur Villa Porcorum*, peut-être Porcheville, canton de Limay, arrondissement de Mantes (Seine-et-Oise); l'acte a été peut-être donné à Quierzy le 18 décembre 858-863 [1].

C'est pour nous conformer à l'usage que nous avons employé le nom de Saint-Maur-des-Fossés, mais, pendant la période chronologique à laquelle nous limitons nos recherches, le monastère n'a jamais été désigné autrement que sous le nom de Saint-Pierre-des-Fossés ou plus ordinairement *le Fossé* ou *les Fossés*. Son histoire devait connaître au Moyen Age une certaine notoriété; néanmoins, on ne peut dire que ce monastère ait compté parmi ceux qui ont illustré l'ordre de Saint-Benoît.

IX. Insigne du pèlerinage. — Quoique nous nous arrêtions au seuil du Moyen Age, nous mentionnerons ici un petit monument qui se rattache au pèlerinage de Saint-Maur-des-Fossés, et qui a été trouvé à Carthage. C'est une plaque de plomb, à base rectangulaire et à sommet en fronton, haute de 0 m. 045, large de 0 m. 027. On y voit l'image d'un évêque debout, la tête nimbée, la main droite sur la poitrine, tandis que la gauche tient la crosse. Dans le champ, du côté opposé à la crosse, un personnage est à genoux et prie. C'est un pèlerin que l'on peut reconnaître à son bourdon. Le saint et celui qui l'invoque sont représentés dans une sorte de niche de style gothique. Sous les rampants du fronton, on lit :

+ S MOR DES FCCES

C'est donc saint Maur des Fossés qui est représenté sur cette applique. Quatre appendices en forme d'anneau permettaient de coudre sur une étoffe cet insigne de pèlerinage. Au revers, la lamelle est entièrement couverte de lignes obliques qui se croisent en forme de résille [2].

Quoique ce petit monument n'appartienne pas, à proprement parler, à la période de nos recherches, il nous a semblé assez curieux par le lieu de la trouvaille pour n'être pas passé sous silence.

X. Bibliographie. — L. Auvray, *Documents parisiens tirés de la bibliothèque du Vatican*, dans *Mém. de la Soc. d'hist. de Paris et de l'Ile-de-France*, 1892, p. 2-17. — M. Baudot, *Histoire de l'abbaye des Fossés, des origines à l'année 925. Examen critique des sources narratives et diplomatiques*, dans *École nationale des Chartes. Position des thèses soutenues par les élèves de la promotion de 1925*, in-8°, Paris, 1925. — H.-L. Bordier, *Deux chartes inédites du VIIIe siècle relatives à l'abbaye de Saint-Maur-des-Fossés*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1849, IIIe série, t. I (t. XI), p. 56-65; *Du recueil des chartes mérovingiennes, notice suivie de pièces mérovingiennes inédites*, 1850, p. 52, n. 6. — J. Du Breul, *Supplementum antiquitatum urbis Parisiacæ, quoad sanctorum Germani a Pratis et Mauri Fossatensis cœnobia*, in-4°, Parisiis, 1614. — *Bulletin de la Société historique et archéologique de Saint-Maur-des-Fossés*, 1923, t. I. — Cartulaire sde l'abbaye de Saint-Maur-des-Fossés, ms. du XIIIe siècle, Paris, Arch. nat., *L. L., 112-116.* — *Catalogue des cartulaires des arch. départ.*, 1847, p. 110. — *Chartularium Sancti Mauri Fossatensis ordinis Sancti Benedicti, ex exemplario in archivis Ecclesiæ Parisiensis, describi curavit* Roger de Gaignières, ms. du XVIIIe siècle, Paris, Bibl. nat., *lat. 5416.* — L. Delisle, *Catalogue des actes de Philippe Auguste*, 1856, p. 562; *Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, in-4°, Paris, 1874, t. II, p. 74-78. — *Fragmenta historiæ Fossatensis* (sæc. IX-XIII), édit. Waitz, dans Pertz, *Monum. German. histor., Scriptores*, 1851, t. IX, p. 370-374, cf. p. 340; *P. L.*, t. CLXIII, col. 863-872. — *Gallia christiana*, 1re édit., 1656, t. IV, col. 626-628; 2e édit., 1744, t. VII, col. 283-302. — A. Giry, *Dates de deux diplômes de Charles le Chauve pour l'abbaye des Fossés*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1895, t. LVI, p. 509-517. — A. Héron de Villefosse, *Communication*, dans *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1913, p. CCLIV. — Em. Lambin, *Origines de Saint-Maur-des-Fossés. Où était le camp des Bagaudes et le fossé qui a donné son nom au pays?* in-16, Paris, 1873. — Ph. Lauer et C. Samaran, *Les diplômes originaux des Mérovingiens*, in-4°, Paris, 1908, pl. XXXIII, p. 23. — J. Lebeuf, *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, in-8°, Paris, 1883, t. II. — L. Levillain, *Note sur l'immunité mérovingienne*, dans *Nouvelle revue de droit français et historique*, 1927, IVe série, t. VI, p. 44-48. — A. Molinier, *Les obituaires français*, in-8°, Paris, 1890, p. 171. — Pagi, *Crit. Annal. Boronii*, in-fol., 1689, ad ann. 662, n. 4. — J.-B. E. Pascal, *Saint-Maur-des-Fossés*, in-8°, Paris, 1858. — K. Pertz, *Diplomata imperii*, dans *Monum. Germ. hist.*, p. 64, n. 72. — Z.-J. Pierart, *Histoire de Saint-Maur-des-Fossés, de son abbaye, de sa péninsule et des communes des cantons de Charenton*, etc., in-8°, Paris, 1875. Ouvrage inepte et que nous mentionnons pour dispenser d'y recourir. — M. Prou, voir Ph. Lauer, *op. cit.*, préface, p. II; *Fragment d'un obituaire de Saint-Maur-des-Fossés*, dans *Mémoires de la Société hist. de Paris et de l'Ile-de-France*, 1886-1887, t. XIII, p. 209-238; *Mélanges d'archéol. et d'hist.*, 1888, t. VIII, p. 27-28. — Rivet, *Histoire littéraire de la France*, 1747, t. VIII, p. 82-83. — P. Séjourné, *Babolein.* dans *Dict. d'hist. et de géogr.*, t. VI, col. 24-27. — J. Tardif, *Fac-similés de chartes et diplôme des mérovingiens*, in-fol. Paris, 1866, pl. XLI. — A. Teulet, *Charte inédite du VIIe siècle*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1849, t. II, p. 426-428. — H. Travers, *Recherches sur l'histoire de l'abbaye de Saint-Maur-des-Fossés jusqu'à la réunion du prieuré de Saint-Éloi*, 639-1108, dans *École des Chartes. Positions des thèses*, 1890, p. 159-166.

H. Leclercq.

MAURIAC. — Sur l'emplacement du *campus Mauriacus*, et la bataille livrée par Aétius à Attila (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 2820-2823).

Bibliographie. — Angelini, *Del campo d'Attila tra il Po ed il Mencio*, dans *Bibliot. Ital.*, Milano, 1822, t. XXVIII, p. 22. — Anonymes, *Dissertation historique et critique sur l'invasion d'Attila où l'on prouve que ce prince n'a combattu qu'une fois en bataille rangée, que cette bataille s'est donnée dans la plaine de Merry-sur-Seine*, dans le *Mercure de France*, avril et mai 1753; *Attila dans les Gaules*, par un ancien élève de l'École polytechnique, Paris, 1833; Plan du camp d'Attila, établi à douze kilomètres de Châlons-sur-Marne, près du village de la Cheppe, Châlons-sur-Marne, s. d. — H. d'Arbois de Jubainville, *Nouvelle hypothèse sur la*

[1] Nous laissons ce qui précède, mais nous croyons utile de mentionner deux corrections dont la première a pour résultat de retirer la charte en question à Saint-Maur-des-Fossés. La mauvaise copie du XVe siècle qui a conservé cette charte semble devoir être corrigée dans un passage capital; au lieu de *villa Fossatensis que nuncupatur Oratorium*, il faut lire *Villa Ferrariensis* qui est l'ancien nom d'Ozouer-la-Ferrière; la *villa Porcorum* doit peut-être se changer en *Villa Pastorum*, actuellement Villepatour, comm. de Coubert, arrond. de Melun (Seine-et-Marne). — [2] A. Héron de Villefosse, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1913, p. CCLIII-CCLIV.

situation du « campus Mauriacus » [Moirey], dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. I, 1860, Ve série, p. 370-373; *Encore un mot sur la bataille de Mauriacus*, dans même revue, t. XXXI, 1870, p. 211-216; *Examen de la notice... de G. Lapérouse...*, dans *Mémoires lus à la Sorbonne*, Hist.-phil., 1863-1864, p. 271-274; *Recherches philologiques sur l'anneau sigillaire de Pouan*, dans *Revue des questions historiques*, 1er octobre 1869, p. 610; *Comptes rendus de la Société française d'archéologie et de numismatique*, t. II, p. 258; *Mémoire de la Société académique de l'Aube*, t. VII, 1870, IIIe série, p. 109-119. — E. Babelon, *Attila dans la numismatique*, dans *Revue de numismatique*, 1904, p. 297-328. — C. Baronius, *Annales ecclesiastici*, notes de Pagi, t. VIII, p. 76-86. — A. de Barthélemy, *La campagne d'Attila, invasion des Huns dans les Gaules en 451*, dans *Revue des questions historiques*, t. VIII, 1870, p. 337-404. — H. de Bornier, dans *Le correspondant*, t. LXXXII, 1880, IIe série, p. 486-503; cf. H. Cochin, dans même revue, t. LXXXIII, 1880, IIe série, p. 344-363; G. Boglietti, dans *Nuova antologia*, t. XXI, 1880, IIe série, p. 471-491. — Vict. de Buck, dans *Acta sanct.*, octob. t. IX, 1858, p. 99-137. — L. Cahun, *Le véritable Attila*, dans *Nouvelle revue*, t. III, 1880, p. 864-882. — Camut-Chardon, *Notice sur la bataille d'Attila en 451*, dans *Mémoires de la Société académique de l'Aube*, t. V, 1854, IIe série, p. 361. — Arc. de Caumont, *Sur le camp d'Attila ou de la Cheppe*, dans *Congrès archéologique de France*, 1855-1856. — De Caylus, *Sur le prétendu camp d'Attila*, dans *Recueil d'antiquités*, t. IV, p. 332. — Général Chanoine, *Note relative à l'invasion d'Attila dans les Gaules*, c. XI des Éphémérides de Grosley, dans *Mémoires de la Société académique d'agric., sciences, arts et belles-lettr. du départ. de l'Aube*, t. LXVI, 1902, p. 143-147. — F. Combes, *Deuxième leçon sur les invasions germaniques en France, Attila et la bataille de Châlons-sur-Marne*, in-8°, Bordeaux, 1871; *Histoire des invasions germaniques en France depuis les origines de la monarchie jusqu'à nos jours*, in-8°, Paris, 1873. — H. Crouzet, *Essai géographique et historique sur la bataille catalaunique, 21 juin 451*, in-8°, Nevers, 1861. — Ch. Cuissard, *La bataille de Mauriac, 451*, dans *Revue de Champagne et de Brie*, t. XXIII, 1887, p. 5-12, 89-108. — Faron, *Dissertation au sujet de la bataille d'Attila dans les Gaules et du lieu où elle s'est donnée...*, Paris, 1725, in-12, Châlons, 1791. — Fauchet, *Les antiquités gauloises et françaises*, édit. de 1611, p. 97-98. — Fr. Chr. Jo. Fischer, *De prima expeditione Attilæ, regis Hunnorum, in Gallias, ac de rebus gestis Waltharii, Aquitanorum principis*, in-4°, Lipsiae, 1780; *...continuatio*, in-4°, Lipsiae, 1792. — Fréret, *De l'origine des Français*, édit. Guignault, dans *Hist. et mém. de l'Acad. des inscr. et bell.-lettr.*, t. XXIII. — J. Garinet, *Étude sur l'invasion des Gaules par Attila*, dans *Mémoires de la Soc. d'agr., sciences et bell.-lettr. de la Marne*, 1866, p. 211-286; *Note* dans *Congr. archéol. de France*, 1875-1876, t. XLII, p. 192; cf. p. 60. — E. Gibbon, *Leben Attila's Königs der Hunnen*, trad. de l'angl. par A. H. v. Wallerstein, in-8°, Lüneburg, 1787. — Girard, *Le « campus Mauriacus », Nouvelle étude sur le champ de bataille d'Attila*, dans *Revue historique*, t. XXVIII, 1885, p. 321-331. — J. Grangier, *De loco ubi victus Attila fuit olim dissertatio...*, in-8°, Parisiis, 1641; in-4°, Lipsiae, 1746. — Grosley, *Recherches qui fixent en Champagne, à quatre lieues de Troyes, le lieu de la grande défaite d'Attila*, dans *Mémoires historiques et critiques pour l'histoire de Troyes*, 1774-1812. — Haage, *Geschichte Attilas*, in-4°, Celle, 1862. — Hain, *Rep. bibl.*, t. I, 1826, p. 1909-1912, 1912; cf. Copinger, *Suppl.*, t. I, 1895, 1912. — G. A. Heinrich, *Les invasions germaniques en France*, in-8°, Paris, 1871. — G. Hille, *Prosperi Aquitani chronici continuator Havniensis*, p. 16. — H. Kematmüller, *Historischer Vergleich zwischen Attila und Napoleon I.*, in-8°, Rathenau, 1890. — G. Klemm, *Attila* [*und Walther von Aquitanien*], *nach der Geschichte, Sage und Legende*, in-8°, Leipzig, 1827. — Kosegarten, *Die Schlacht in den katalaunischen Felden*, dans *Hormayr's Archiv*, 1811, n. 82. — G. Lapérouse, *Étude sur le lieu de la défaite d'Attila dans les plaines de la Champagne*, dans *Mémoires de la Société académique de l'Aube*, t. XIII, 1862, IIe série, p. 127, carte; in-4°, Troyes, 1862. — H. Leclercq, dans *Dictionn.*, t. VI, col. 2792-2826, au mot Huns. — L. Le Clert, *Étude sur l'emplacement du « campus Mauriacus », lieu de la défaite d'Attila par les Romains*, dans *Mém. de la Soc. acad. de l'Aube*, t. XXII, 1885, IIIe série, p. 209-225. — J. Lelong, *Bibl. hist. de la France*, édit. Fevret de Fontette, t. I, 1768, n. 502-506. — P. H. Letaudin, *Étude historique sur la Cheppe et le camp d'Attila*, in-8°, Châlons, 1869. — Liénard, dans *Travaux de l'Académie de Reims*, t. XII, 1850, p. 188. — G. C. C. Link, *Ueber Attila, König der Hunnen*, in-4°, Altorf, 1880. — A. Longnon, *Géographie de la Gaule au VIe siècle*, in-8°, Paris, 1878, p. 344-340; *Dictionn. topogr. du dép. de la Marne* à *Camp d'Attila*. — Ch. Loriquet, *Observations critiques*, dans *Travaux de l'Académie impériale de Reims*, 1859-1860. — G. A. Meerheim, *Dissertatio de moribus Attilæ*, in-4°, Witteburgi, 1778. — J. J. Oberlin, *Mémoire sur les monuments d'Attila*, dans *Mém. de la Soc. des sciences de Strasbourg*, t. II, 1823, p. 98-112. — N. Olahy, *Hungaria et Attila seu de originibus gentis Hungaricæ, situ, habitu, opportunitatibus et rebus bello paceque ab Attila gestis libri II*, in-8°, Vindobonae, 1763. — Paillard, *L'armée d'Attila en Champagne, relations entre saint Loup et le roi des Huns*, dans *Congrès archéologique de France*, 1853-1854, t. XX, p. 403-410. — Parat, *Attila ou recueil des traditions de l'Aube et des traditions étrangères sur le roi des Huns*, in-8°, Bar-sur-Aube, 1869. — Peigné-Delacourt, *Recherches sur le lieu de la bataille d'Attila en 451*, ornées d'une carte géographique et de planches chromolithographiques représentant : 1° les armes et ornements attribués à Théodoric; 2° les armes et ornements du roi Childéric; 3° les couronnes du roi Reccesvinthus, in-4°, Paris, 1860; *Supplément aux Recherches*, dans *Mémoires de la Société académique de l'Aube*, t. III, 1866, IIIe série, p. 353-372. — C. C. Pierquin de Gembloux, *Attila défendu contre les iconoclastes*, in-8°, Paris, 1843. — G. B. Pittoni, *Historia della vita, azioni e guerre crudeliss. del fiero re Attila fatte nell' Italia e specialmente nella Lombardia*, 2e éd., Venezia, 1702. — D. Plancher, *Histoire générale de Bourgogne*, t. I, 1839, p. 33. — J. G. Rabener, *Programma de Attila*, in-4°, Freibergae, 1688. — Rauschnick, *Attila, König der Hunnen*, dans ses *Denkwürdigkeiten*, t. I, 1822, p. 194; t. II, p. 223. — *Recueil des chroniques de Flandre occidentale*, chron. Aldenb., 1840, p. 79-92. — *Relazione della sepoltura del gran Attila, re degli Hunni...*, in-4°, Vicenza, 1690. — R. Roth, *Dissertatio de Attila Hunnorum rege*, in-4°, Ienae, 1671, 1679. — Sabbathier, *Mémoire manuscrit sur le lieu où Attila fut défait par l'armée d'Aétius*, lu le 5 septembre 1764, dans le *Mercure de France*, avril 1765, p. 163-167; et dans *Recueil de dissertations sur l'hist. de France*, 1770, p. 150-176. — A. Savy, dans *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et belles-lettres de la Marne*, 1859, p. 100; 1860, p. 10. — A. Scarinus, *Attilæ regis gentisque Hunnorum vindiciæ*, in-8°, Aboae, 1729. — J.-J. Scaliger, *Notitia Galliarum*, in-8°, Parisiis, 1641. — E. Secrétan, *Le premier royaume de Bourgogne*, dans *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande*, 1868, t. XXIV; *La tradition des Niebelungen*, dans *Bibliothèque universelle* et *Revue suisse*, 1865. — A. Theiner, *Saint Aignan ou le siège d'Orléans par*

Attila, in-8°, Paris, 1832. — Am. Thierry, *Histoire d'Attila et de ses successeurs jusqu'à l'établissement des Hongrois en Europe, suivie de légendes et de traditions*, 2 vol. in-8°, Paris, 1856; nouv. édit., 1864, 1865, 1873, 1874. — Tillemont, *Histoire des empereurs*, t. VI, 1738, p. 133-177, 615-620. — [Tourneux], *Attila dans les Gaules en 451*, par un ancien élève de l'école polytechnique, Paris, 1834. — Nic. Trasse, *Dissertation historique et critique sur l'invasion d'Attila... dans les Gaules*, dans *Mercure de France*, avril 1753, p. 16-47; mai 1753, p. 14-35. — Emm. Tripault, *Discours du siège d'Attila, roi des Huns, dit le Fléau de Dieu, devant la ville d'Orléans*, in-8°, Orléans, 1635. — De-vic et Vaissete, *Histoire générale de Languedoc*, t. I, 1730, p. 653; t. IV, preuves p. 15 4sq., 3e édit.; t. II, p. 113. — G. Wurm, *De rebus gestis Aetii, dissertatio historica*, in-8°, Bonnae, 1844.

H. Leclercq.

MAURICE D'AGAUNE (Saint-). — I. Les circonstances. II. Une légion thébaine. III. L'expédition. IV. Le refus et le martyre. V. Le récit. VI. Autres récits. VII. Manuscrits, auteurs, date. VIII. Caractères et sources. IX. Les deux rédactions. X. Examen critique des sources. XI. Quelques objections. XII. Données acquises. XIII. Historicité du récit : 1. Saint Maurice d'Apamée. 2. *Revelata traduntur*. 3. Les interpolations. 4. Les pseudo-Thébains. XIV. Conclusion. XV. Archéologie et liturgie. XVI. Bibliographie.

I. Les circonstances. — L'empereur Dioclétien eut ce rare mérite de comprendre les limites de son action utile et de s'y tenir. L'empire romain, tel que l'avaient fait une longue suite de victoires, de conquêtes et d'annexions, dépassait la capacité administrative du souverain le mieux doué et le mieux servi. Quittant Rome pour Nicomédie, il y mûrit une grave décision et, le 1er avril 286, il s'associa un collègue qui revêtit la dignité d'auguste; son choix s'était porté sur un compatriote, le Pannonien M. Aurelius Valerius Maximianus.

Maximien était un soldat actif, énergique jusqu'à la brutalité, brutal jusqu'à la cruauté. Il devait son élévation à Dioclétien et lui conserva une fidélité à toute épreuve; mais il fut volontiers le glaive et la hache du collègue qui hésitait parfois et répugnait à en faire usage. Ainsi se fit entre eux une entente et un partage. Ces deux officiers de fortune, sans naissance, sans instruction, sans culture se répartirent l'univers. Dioclétien, estimant qu'une longue série de violences et de meurtres avait livré l'empereur à trop de chances funestes et l'avait si fort rapproché du peuple et des soldats que sa vie et son pouvoir étaient sans cesse menacés, ne découvrit rien de plus efficace pour le rendre désormais inviolable que de se faire en quelque manière participant de la majesté divine. Il s'affubla du nom de Jupiter et décora son collègue du vocable d'Hercule. En même temps, il s'entoura d'un luxe emprunté aux usages asiatiques et se déchargea volontiers sur Maximien du soin de défendre les frontières de l'empire qui étaient plus particulièrement menacées en Occident. Hercule allait trouver l'occasion de faire valoir ses talents.

La Gaule était troublée par une révolte de paysans poussés à bout par les rigueurs de la fiscalité impériale et par l'avidité des riches. Ces désespérés, qu'on désigna sous le nom de *bagaudes*, étaient prêts au sacrifice de la vie, seul bien qu'on ne leur eût pas arraché, afin de tenir tête à leurs adversaires. La multitude disséminée sur le sol des grands domaines faisait cause commune avec eux, elle s'organisa, prit des armes, s'imposa des habitudes militaires. Pour en être surpris, il faudrait ignorer ce qui se vit, en 1789 et pendant les années qui suivirent, lorsque valets de charrue, garçons d'écurie improvisèrent une armée destinée à égaler les plus fameuses[1]. Ces soldats se donnèrent des chefs qui prirent le titre d'augustes : Aelianus et Amandus. On imagina, beaucoup plus tard, de faire d'eux des chrétiens. Au XIe siècle, l'auteur de la *Vita Baboleni* ne cesse de présenter les bagaudes comme des chrétiens soulevés contre le paganisme et résolus à combattre les adorateurs des démons. Telle pouvait être l'opinion courante au XIe siècle, mais il est impossible de s'y rallier. Qu'il se soit trouvé des chrétiens parmi les bagaudes, on n'est pas plus en mesure de l'établir que de le nier, mais, eu égard à la date récente de l'introduction du christianisme en Gaule, à la lenteur de ses progrès dans les campagnes, on est en droit de réduire le nombre des chrétiens insurgés à une minorité si humble qu'on peut, sans commettre d'injustice, n'en pas tenir compte[2].

En peu de temps, la révolte fut assez menaçante pour attirer l'attention des empereurs. Maximien quitta Nicomédie et, par les provinces danubiennes, gagna le nord de l'Italie. Arrivé là, Hercule organisa un corps expéditionnaire, sachant qu'il trouverait peu de troupes en Gaule et qu'il ne pourrait les déplacer sans inconvénient. On parle sans cesse, pour le dire en passant, de l'influence exercée par les légions romaines sur l'expansion de la foi chrétienne. A en croire certains historiens-apologistes, les dites légions comprenaient un nombre considérable de fidèles, tous zélés, tous éloquents, tous capables de propager leur croyance. Une fois incorporés, ils devenaient d'infatigables prédicateurs et s'insinuaient partout, dans les villes, dans les campagnes, afin d'y annoncer leur religion. A cette conception vraiment par trop arbitraire d'une situation imaginaire, il suffirait d'opposer les faits qui se passent chaque jour sous les yeux de ceux qui appartiennent à l'armée, le lieu du monde où on fasse le moins de prosélytisme. En outre, ces soldats si actifs qu'on les prendrait pour des missionnaires envahissant les villes et les campagnes, nous savons que leur nombre total pour une région correspondant à la France, la Suisse, la Belgique, une partie de la Hollande, de la Prusse et de la Bavière, s'élevait alors à 3 000 hommes environ[3].

C'était même ce nombre dérisoire de troupes romaines, installées dans leurs garnisons de Narbonne, de Bordeaux, de Belgique, de Lyon et des Alpes-Maritimes, qui explique la facilité et la rapidité du succès remporté par les bagaudes. Il est vrai que dix légions étaient massées à la frontière[4], dans les camps permanents des deux Germanies, mais on ne pouvait ni les en retirer, ni amoindrir leurs effectifs. On s'explique alors que Maximien Hercule se garda bien d'aggraver une situation déjà difficile en désorganisant la garde du Rhin et en attirant les barbares sur la Gaule où il lui suffisait de rencontrer les bagaudes. Il s'agit pour lui d'organiser, au moyen de regroupements, une nouvelle armée, qui serait entièrement disponible entre ses mains. Le rendez-vous assigné à ces corps paraît avoir été l'Italie: un document de mince valeur leur assigne Rome comme point de concentration[5].

[1] On voudra bien m'accorder que je n'ignore pas *Les Volontaires*, de Camille Rousset, aussi je ne dis pas que les armées de la Révolution ne comptaient que des goujats de ferme improvisés soldats, mais que, dans les cadres élus alors et tirés en grande partie des rangs des sous-officiers de carrière, on coula une troupe dont on peut étudier l'origine et la valeur dans les souvenirs de Fricasse, de Bourgogne, de Coignet et plusieurs autres. — [2] Voir A. Lambert, *Bagaudes*, dans *Dictionn. d'hist. et de géogr.*, t. V, col. 192-198. — [3] E. Desjardins, *Géographie historique de la Gaule romaine*, t. III, p. 403. — [4] E. Desjardins, t. III, p. 404. — [5] Surius, *Vitæ sanct.*, t. IX, p. 221.

II. Une légion thébaine. — Parmi les troupes concentrées par les soins d'Hercule, se serait trouvée une légion thébaine destinée à la célébrité, c'est de cette légion qu'il faut s'occuper d'abord.

Au IVe siècle, l'armée romaine a compté plusieurs légions thébaines : une en Égypte, la *Secunda Flavia Constantia Thebaeorum* [1], en garnison à *Cusae*, et qui — son nom l'indique — datait de Constance; une autre, quelque part en Orient, la *Secunda Felix Valentis Thebaeorum* [2], qui ne forme peut-être qu'un corps avec la *Secunda Valentiniana* d'Égypte; deux en Thrace, la *Prima Maximiana Thebaeorum* et la *Tertia Diocletiana Thebaeorum* [3]; une en Italie, désignée sous le nom de *Thebaei* [4]. Un nom était généralement employé pour les désigner, on disait simplement les *Thebaei;* Ammien Marcellin désigne les deux légions de Thrace sous le nom de *Thebeae legiones*. Ce nom devait jouir d'une certaine notoriété dans l'empire, puisque différents empereurs y associaient leur nom particulier, entre autres Maximien et Dioclétien, comme nous venons de le voir pour les deux légions de Thrace qui, leurs surnoms l'indiquent, avaient été créées par ces deux empereurs. On remarquera à ce sujet qu'elles portent les noms civils au lieu des noms divins de ces princes, la règle étant que les corps de troupes créés par eux se soient appelés *Jovii* et *Herculii* ou *Joviani* et *Herculiani*. Il existait en Égypte deux cohortes auxiliaires, *cohortes Thebaeorum I*a et *II*a dont la première, au moins, était pourvue de cavalerie; ces cohortes cessent d'être mentionnées dès que les légions thébaines apparaissent; elles s'y seront fondues et on sait que ces sortes de transformations n'étaient accordées qu'à des corps d'élite, ce qui était le cas des cohortes thébaines [5].

III. L'expédition. — Quand la concentration fut terminée, au mois de septembre, Hercule se dirigea vers la Gaule par le Nord de l'Italie, suivant un itinéraire très fréquenté au IIIe et au IVe siècle et dont les étapes franchissent les Alpes au Grand-Saint-Bernard (*Summus Penninus*). Il comptait sans doute arriver par la Bourgogne jusque dans le bassin de la Seine où la révolte paraît avoir eu son foyer principal. Maximien s'arrêta, peut-être pour laisser souffler ses troupes, dans la principale ville du Valais, sur les bords du Rhône, à mi-chemin entre le Grand-Saint-Bernard et le lac Léman. La ville s'appelait Agaune, située dans une vallée, entre les chaînes des Alpes. Ici se place l'événement, devenu fameux, du massacre de toute une légion : la légion thébaine.

Qu'après une marche pénible et prolongée, Agaune ait été désigné comme gîte d'étape à une troupe appelée d'Orient, rien de plus naturel. « Un transfert de troupes de ce genre, entre Orient et Occident, fut chose constante sous l'empire, aux derniers siècles comme aux premiers. Les preuves en sont trop nombreuses pour que nous ayons à les invoquer ici. Vers l'an 400, nous trouvons en Italie, une légion de Thébains, laquelle a dû venir, à un moment donné et peut-être sous Maximien, d'Orient en Occident. L'envoi de troupes orientales en Gaule, au moment de l'avènement de Maximien, en 286, était d'ailleurs d'absolue nécessité.

« Quant au passage des Thébains par le Valais, c'est le trajet normal d'Orient et d'Italie à destination du Nord; ils viennent sans doute d'Aquilée et de Milan, ont franchi les Alpes par la voie militaire des Alpes Pennines au Grand-Saint-Bernard, et ensuite, par Martigny et Saint-Maurice, se dirigent vers la fourche de Vevey; et, de là, soit vers Avenches et le Rhin, soit vers Besançon et la Gaule. L'arrêt à Agaune est également normal; c'était une station importante de la grand'route [6], la dernière bourgade avant le carrefour de Vevey.

« Ces déplacements de troupes n'étaient point toujours très bien accueillis, et les soldats savaient s'y soustraire ou s'en plaindre au moment favorable. Lorsque Constance appela en Orient quelques corps de l'armée gauloise, ils proclamèrent Julien empereur pour n'avoir pas à partir. Lorsque le même Constance, en 361, donna aux troupes de Sirmium en Pannonie l'ordre de se rendre en Gaule, elles firent tout au monde pour échapper au voyage, redoutant à la fois la longueur de la route et les rudes et éternelles batailles contre les Germains.

« Les Thébains, arrivés à Saint-Maurice, ont pu se révolter pour un motif de ce genre. Au delà de Saint-Maurice, à Vevey, la route des Alpes Pennines bifurquait : à gauche, c'était la direction de la Gaule où ils auraient eu à combattre les bagaudes; à droite, c'était celle du Rhin et des batailles contre les Germains. Il est possible qu'ils aient appris, lors de l'arrêt à Saint-Maurice, la direction et l'ennemi qu'on leur destinait, et que, cette direction et cet ennemi leur déplaisant, ils aient violemment protesté contre l'ordre de l'empereur. Le mouvement a pu d'ailleurs se limiter à un détachement ou à quelques officiers et la répression se borner aux exécutions nécessaires.

« Il n'est donc pas téméraire d'accepter le fait d'histoire politique : une légion thébaine amenée par Maximien à Saint-Maurice et le refus de quelques séditieux [7]. »

Reste à voir comment cet épisode a pénétré dans l'hagiographie légendaire. Il ne s'agit plus d'une révolte, assez peu honorable assurément, puisqu'elle n'est que couardise de soldats qui ne veulent pas se battre, mais d'un refus, le plus glorieux de tous, puisqu'il s'inspire de la fidélité à la foi religieuse même au prix de la mort.

IV. Le refus et le martyre. — Parmi les troupes campées à Agaune, un contingent, qu'on est incapable d'apprécier numériquement et qu'on a pris l'habitude d'appeler « légion », se composait entièrement de chrétiens. L'effectif complet d'une légion s'élevait à 6 600 hommes, et on pourra se demander si vraiment le christianisme avait réalisé de tels progrès en Haute-Égypte (voir ce nom) pour qu'on y pût recruter un pareil nombre de soldats chrétiens. P. Allard écrit que ce fait « n'étonnera pas, si l'on veut bien se souvenir que le christianisme était alors très florissant en Égypte [8] », mais il prend la sage précaution de renoncer au mot « légion », il se contenterait d'une *vexillatio*, d'une cohorte auxiliaire [9], tant et si bien que, de réduction en réduction, on en arriverait peut-être à une compagnie ou une escouade.

« Placés tout à coup entre leur religion et leur devoir militaire, les Thébains commirent une faute grave contre la discipline, car, pour obéir à leur conscience, ils désobéirent aux ordres de l'empereur. Hercule venait d'ordonner à toute l'armée de se concentrer à Octo-

[1] *Notitia dignitatum, Orient.*, XXXI, 32. — [2] *Not. dign., Or.*, VII, 46. — [3] *Not. dign., Or.*, VIII, 36, 37. — [4] *Not. dign., Occid.*, V, 154 et 11; VII, 29. — [5] C. Jullian, *La légion thébaine*, dans *Revue des études anciennes*, 1920, t. XXII, p. 41-47. — [6] Les stations étaient *Summus Penninus*, qui est le sommet du col; puis, à 25 milles, à la fin de la descente, *Octodurus* ou Martigny; puis, à 12 milles, *Tarnaiæ*, qui est Saint-Maurice (*Agaunus* ou *Acaunus* n'en est qu'un quartier); puis, à 14 milles (table de Peutinger; 13, d'après l'Itinéraire), *Pennelocus*, « la tête du lac », puis, à 9 milles, *Vibiscus*, Vevey; Eucher (§ 2-3) indique les stations *Octodurus*, *Acaunus*, et, à 14 milles, *caput Lemanni lacus*. Au surplus, sa *Passio*, comme celle qu'a recueillie Surius, œuvres de visiteurs ou de connaisseurs du pays, sont d'une exactitude topographique rigoureuse. — [7] C. Jullian, dans *Revue des études anciennes*, t. XXII, 1920, p. 43-45. — [8] P. Allard, *Histoire des persécutions*, in-8°, Paris, t. IV, 1890, p. 27. — [9] Id. *ibid.*, p. 26.

dure, pour prendre part, avec lui, à un sacrifice solennel destiné à appeler la faveur des dieux sur l'expédition périlleuse qu'on allait entreprendre. On croira sans peine que le grossier Maximien ait voulu contraindre tous les corps de troupes enrôlés sous ses drapeaux à se souiller par des cérémonies idolâtriques. Il semble aussi avoir obligé les soldats à se lier par un serment spécial avant d'entrer en campagne contre les bagaudes. En soi, l'engagement demandé n'aurait rien eu de contraire à la conscience chrétienne. Mais ce serment, distinct du *sacramentum* prêté par tous les soldats lors de leur incorporation dans l'armée, devait sans doute être mêlé d'imprécations idolâtriques et d'imprécations sacrilèges. Aussi, les Thébains refusèrent-ils d'accomplir les ordres d'Hercule, et non seulement de participer au sacrifice, mais même de prêter le serment. Au lieu de se mettre en marche vers Octodure, ils demeurèrent à Agaune. Dès que l'empereur connut leur désobéissance, il fut saisi d'une violente colère. Il vit probablement, dans le refus des Thébains, autre chose qu'une résolution inspirée par la conscience : de bonne foi il put se figurer d'abord que ceux-ci faisaient alliance avec les rebelles. Recourant tout de suite à la plus terrible des peines inscrites dans le code militaire, Hercule commanda de décimer les Thébains. On sait comment cette peine s'exécutait : en présence du reste de l'armée comparaissaient les soldats coupables de désobéissance ou de désertion. On tirait au sort, et chaque dixième, après avoir été battu de verges, était décapité devant ses camarades [1]. Mais, l'exécution accomplie, les survivants ne se montrèrent pas plus traitables. Mis de nouveau en demeure de suivre l'injonction sacrilège du tyran, les Thébains protestèrent de leur attachement au Christ et de leurs résolutions de ne rien faire contre sa loi. Hercule les fit décimer une seconde fois.

« Trois officiers soutenaient par leurs exhortations le courage de ces soldats chrétiens : c'étaient Maurice, Exupère et Candide [2]. Sommés une dernière fois de se soumettre, les Thébains, dociles aux conseils de ces généreux chefs, refusèrent unanimement de trahir leur Dieu. On leur fait tenir un admirable langage, qui traduit bien, sinon leurs paroles exactes, du moins les sentiments dont ils étaient animés. « Nous avons vu égorger, dirent-ils, les compagnons de nos labeurs et de nos périls; nous avons été couverts de leur sang. Cependant, nous n'avons point pleuré la mort de ces très saints camarades; nous les avons estimés heureux de souffrir pour Dieu. Et maintenant même, l'extrême danger ne fait pas de nous des rebelles; le désespoir ne nous arme pas contre toi, ô empereur! Nos mains tiennent des armes et nous ne résistons pas; nous aimons mieux mourir que tuer, mourir innocents que vivre coupables. Tout ce que tu ordonneras contre nous : le feu, les tourments, le glaive, nous sommes prêts à le souffrir. » Maximien n'ordonna pas de décimer une troisième fois les héros chrétiens, il commanda de massacrer la troupe entière. « On vit ces soldats, frappés à coups d'épée, sans se défendre, déposant leurs armes, jetant casque, bouclier, cuirasse, pour offrir leur gorge et leur poitrine au glaive des exécuteurs. Ni le nombre, ni les armes ne leur inspirèrent la pensée de venger par le fer la justice de leur cause; ils se souvinrent seulement qu'ils représentaient celui qui se laissa mener à la mort sans protester, l'agneau divin qui n'ouvrit pas la bouche pour se plaindre. Brebis du Seigneur, ils se laissèrent déchirer par les loups. La plaine fut bientôt couverte des cadavres des saints, et leurs sang ruissela sur le sol. »

« On dit que quelques-uns, ayant pu s'échapper, furent rejoints ou immolés en diverses villes; mais deux seulement sont connus avec certitude : Ursus et Victor, tués à Soleure. Un émouvant épisode marqua, dans la plaine d'Agaune, la fin du massacre. Les exécuteurs venaient de se partager les dépouilles de leurs camarades égorgés, joyeux du butin qu'ils avaient recueilli, [ils] s'assirent par groupes et commencèrent un bruyant repas. A ce moment, un vétéran, nommé Victor, retiré du service militaire, fut amené par les hasards d'un voyage au lieu où s'était passée la scène sanglante, remplacée maintenant par l'orgie. Les soldats l'engagèrent à manger avec eux, mais il se retira plein d'horreur. Ivres de sang et de colère, les meurtriers le poursuivirent, lui demandant s'il était chrétien. « Je le suis et le serai toujours », répondit le vétéran. Aussitôt l'on se jeta sur lui : le cadavre d'un nouveau martyr tomba près de ceux qui couvraient déjà la plaine ensanglantée. »

Tel est le récit qu'on peut appeler « conservateur » du martyre de la légion thébaine, un des faits les plus discutés de l'histoire des persécutions. Certains ont omis d'y faire allusion, d'autres l'ont ramené à des proportions insignifiantes et d'autres encore ont prétendu conférer au récit une valeur indiscutable; mieux inspirés, il s'est rencontré des historiens qui ont étudié la valeur des sources et qui n'ont retenu de l'épisode que ce qui, historiquement, devait l'être.

V. Le récit. — Le récit dont on vient de lire le résumé est consigné dans la *Passio martyrum Acaunensium* souvent transcrite du Moyen Age et souvent imprimée depuis la Renaissance. Il sera utile d'en donner le détail, afin de n'avoir plus à y revenir; nous parlerons plus loin des manuscrits, voici ce qui regarde les éditions :

Mombritius, *Sanctuarium*, t. II, p. 153 v°-155. — P. F. Chiffletius, *Paulinus illustratus*, Divione, 1662, p. 86-92. — C. Le Cointe, *Annal. eccles. Francor.*, t. III, p. 78-80. — *Biblioth. Patrum Lugdun.*, 1677, t. VI, p. 866-868. — Th. Ruinart, *Acta sincera*, 1689, p. 289-294; 1713, p. 274-278; 1731, p. 241-244; 1802, t. II, p. 156-165; 1859, p. 317-320. — J. Dubourdieu, *Dissertation historique et critique sur le martyre de la légion thébéenne*, Amsterdam, 1705, p. 242-268. — J. de l'Isle, *Défense de la vérité du martyre de la légion thébéenne*, Nancy, 1737, p. 293-303. — *Acta sanctor.*, sept. t. VI, p. 342-343. — *Gallia christiana*, t. XII (1770), col. 765-769. — P. de Rivaz, *Éclaircissements sur le martyre de la légion thébéenne*, Paris, 1779, p. 314-322. — Lovera, *Gestorum ab episcopis Salutiensibus ἀναχεφαλαίωσις*, Parmae, 1783, p. 119-130. — Zaccaria Carminati, *Della passione e del culto de' SS. mm. Solutore, Avventore ed Ottavio*, Torino, 1844, p. 156-182. — Migne, *P. L.*, t. L, col. 827-832. — Surius, *Vit. sanct.*, t. IX (1878), p. 518-522. — Ducis, *Saint Maurice et la légion thébéenne*, Annecy, 1882 et 1887, p. 189-194. — J. Bernard de Montmélian, *Saint Maurice et la légion thébéenne*, Paris, 1888, t. II, p. 370-375. — Fr. Stolle, *Das Martyrium des thebaischen Legion*, Münster [1890], p. 101-106. — C. Wotke, *S. Eucherii Lugdunensis opera I.*, dans *Corpus script. eccles. latin.*, Vindobonae, t. XXXI, p. 165-173. — R. Berg, *Der heilige Mauricius und die thebaische Legion*, Halle a. S., 1895, p. 15-19, note 3. — Br. Krusch, dans *Monum. Germ. hist., Script. rer. merov.*, t. III, p. 32-41. — M. Besson, *Monasterium Acaunense*, Fribourg, 1913, p. 39-45. — Br. Krusch et Levison, *Passiones vitæque sanctorum*, t. VII, 1919, p. 322-336.

Ce fut le P. Chifflet qui, le premier, en 1662, donna

[1] Cf. J. Marquardt, *Römische Staatsverwaltung*, t. II, p. 553, note 9, donne de nombreux exemples. — [2] Les titres de *primicerius* et de *senator militum* donnés par saint Eucher à Maurice et à Candide ne paraissent pas des titres légionnaires; sur l'emploi attribué à Exupère, *campidoctor* ou *campiductor*, voir Beurlier, dans *Mélanges Graux*, p. 297-303.

un texte non retouché, trouvé par lui au monastère de Saint-Claude. Depuis lors, on a utilisé deux *passiones* dont l'une était l'ouvrage de saint Eucher, évêque de Lyon († 449), et l'autre aurait été remaniée à Agaune par un inconnu. Ce point de vue a été modifié depuis les travaux de M. Br. Krusch qui a montré que le récit de l'évêque Eucher avait subi les retouches de plusieurs copistes qui ont laissé la preuve de leur sansgêne. Avant que ces conclusions ne fussent établies, des historiens n'avaient pas hésité à soutenir que le martyre de la légion, affirmé par des témoignages si anciens et si autorisés, paraît ne pouvoir être révoqué en doute par aucun esprit sincère [1].

Y a-t-il lieu de soutenir une opinion différente? C'est ce que nous allons voir. Nous ne disons pas une opinion nouvelle, car il semble bien que, sur cette question, toutes les hypothèses aient été proposées, discutées, défendues et combattues avec surabondance, et qu'il soit superflu de retracer les phases successives de la controverse.

En 1888, P. Allard soumit les sources à une critique rigoureuse d'où il retint la conviction de l'historicité de l'épisode d'Agaune. Deux ans après, Fr. Stolle reprit l'étude de la question avec beaucoup de soin et une vaste érudition. Après avoir résumé les controverses soutenues depuis la Réforme sur le pour ou le contre du caractère historique, examiné la double rédaction ainsi que les formules des calendriers et des martyrologes, discuté les allusions qu'on rencontre dans les auteurs avant 450, date de la rédaction d'Eucher, utilisé ce qu'on peut retenir des passions des Thébains échappés au massacre et atteints en Germanie ou en Italie, l'auteur arrive à conclure que le fonds historique de la légende se restreint aux données des martyrologes, savoir la mention des martyrs Maurice, Exupère, Candide, peut-être aussi du vétéran Victor et des deux martyrs de Soleure, Ursus et Victor. Lorsque, en 380, l'évêque Théodore découvrit les ossements des martyrs et inaugura leur culte à Agaune, il ne savait rien de plus que cela. Mais la légende s'en mêla. Les martyrs étaient officiers, or il n'y a pas d'officiers sans soldats et les soldats avaient dû partager le sort des officiers. Et personne n'en doutait; si Eucher vint de Lyon à Agaune, il se fit raconter l'histoire et la consigna dans un récit qui fit fortune [2].

L'explication sembla trop conservatrice à plusieurs, notamment E. Egli [3], qui proposa de transformer les Thébains en quelques braves gens de la vallée Pennine, mis à mort à Agaune, en l'an 56, par les soldats de Galba, canonisés quelques siècles plus tard sans qu'on ait jamais pu dire par qui et pourquoi. Cette explication faisait honneur à l'ingéniosité de l'auteur; il se trouva des gens pour la réfuter et bientôt on n'en parla plus [4].

Pour ceux qui tenaient à l'historicité, il fallait faire rentrer l'événement dans une chronologie. Saint Eucher, comme la plupart des hommes de son temps, se contentait d'une appellation un peu vague; pour eux, du moment qu'on parlait de « persécution », les souverains, les traditions évoquaient celle de Dioclétien, la plus récente et la plus sanglante de toutes [5]. C'était donc l'année 302-303; mais Tillemont [6], toujours si fin, avait bien vu que le martyre de saint Maurice était mis en rapport avec la guerre des bagaudes, et cette vue très juste avait été suivie par Lutolf [7] et par Paul Allard [8] qui placent le martyre à l'automne 286-287. Peu après, M. Berg revint au martyre des officiers supérieurs [9], tandis que M. Br. Krusch, non content d'établir le texte de la *passio*, expliquait comment, sous l'évêque Théodore, on découvrit un cimetière gallo-romain fort peuplé et on décida d'en faire les reliques d'une légion martyrisée pour la foi; il ne s'agissait plus que de trouver une légion, et, comme la Thébaïde était en grande réputation de sainteté, on décida que la légion en serait originaire [10].

On n'a pas renoncé depuis lors à discuter sur la *passio*, et, en général, on semble lui être assez peu favorable. « Sur la réalité même du fait, dit l'un [11], on a beaucoup discuté; les arguments négatifs semblent jusqu'ici prévaloir ». Un autre [12] assure que « les arguments apportés de part et d'autre, pour et contre la valeur historique de ce récit, laissent toujours place à une démonstration définitive, quelles qu'en doivent être les conclusions ». Tel classe la *passio* parmi les romans historiques [13], tel autre y voit une pure légende [14] et un troisième une mutinerie militaire où, « sans rien accepter de l'élément religieux, on peut, en revanche, adopter presque en entier tous les faits d'ordre politique et militaire [15] ». Enfin, on nous dit que, vers 360, l'évêque Théodore transféra un grand nombre de corps saints, réputés ceux de soldats martyrisés moins d'un siècle auparavant et dont on connaissait les principaux; rien n'infirme la valeur de cette croyance consignée dans la *passio* écrite par saint Eucher de Lyon [16].

VI. Autres récits. — Le récit du martyre de saint Maurice et de ses compagnons ne nous est pas conservé seulement par la *passio Acaunensium martyrum*, à laquelle nous allons revenir. Il faut, auparavant, mentionner d'autres pièces, ne fût-ce que pour les exclure du bénéfice que pourrait leur valoir leurs titres.

1. *Passio retractata*. A. Inc. *Diocletianus quondam romanæ reipublicæ princeps...* Des. *inclita passio et gloriosa suscepit in saec. saec. Amen* (et quatre fins différentes).

Cf. *Acta sanct.*, sept. t. VI, p. 345-349; P. de Rivaz, *Éclaircissements*, 1779, p. 323-332; J. Bernard de Montmélian, *S. Maurice*, t. II, 1888, p. 377-383; *Biblioth. hagiogr. lat.*, n. 5741-5745.

B. *Incip. epist. Eucherii*, comme au n. 1.

Cf. Surius, *Vit. sanct.*, t. V, 1574, p. 325-330; 1580, p. 356-360; t. IX, 1618, p. 220-223; P. Stevartius, *D. Mauricius thebeæ legionis dux*, Ingolstadii, 1617, p. 1-54; Krusch, *op. cit.*, p. 29, X, 6 et X, 7; *Bibl. hag. lat.*, n. 5746.

C. Inc. prol. : *Gloriosa beatorum gesta*. Des. *et laudibus frequentamus*.

Cf. *Cat. cod. hagiogr. lat. Paris.*, t. II, p. 307, 29°;

[1] Ainsi parlait Ruinart, suivi par P. Allard et *Anal. boll.*, t. X, p. 370. — [2] P. Batiffol, dans *Revue des questions hist.*, t. LI, p. 360-364, et G. Tobler, dans *Jahresbericht der Geschichtswissenschaft*, Berlin, t. XIV, 1893, part. 2, p. 125, l'adoptèrent: *Anal. boll.*, t. X, 1891, p. 369, se montra plus réservé. — [3] E. Egli, *Kirchengeschichte der Schweiz bis auf Karl den Grossen*, in-8°, Zurich, 1893, p. 21, 117, 133. — [4] *Anal. boll.*, t. XII, 1893, p. 300; F. X. Funk, dans *Theologische Quartalschrift*, 1893, p. 176; J. Schmid, *Der heilige Mauritius und seine Genossen, Festschrift zur Eröffnung des neuen Kantonsschulgebäudes in Luzern*, 1893, p. 3 sq. — [5] Ducis, *Saint Maurice et la légion thébaine*, Annecy, 1893; J. de Montmeillan, *op. cit.*, Paris, t. I, 1888, p. 168. — [6] Tillemont, *Mémoires pour servir à l'hist. eccles.*, t. IV, 1696, p. 698, note 1. — [7] A. Lutölf, *Die Glaubensboten der Schweiz*, 1870, p. 141. — [8] P. Allard, *Hist. des persécutions*, t. IV, p. 21-36; t. V, p. 348-355. — [9] R. Berg, *Des heilige Mauricius und die thebaische Legion*, Halle, 1895; cf. *Anal. boll.*, t. XV, 1896, p. 339; G. Tobler, dans *op. cit.*, t. XVIII, 1897, p. 117. — [10] Br. Krusch, *Script. rerum merovingicarum*, t. III, 1896, p. 32-40. — [11] A. Molinier, *Les sources de l'histoire de France*, Paris, 1900, t. I, p. 31. — [12] H. Leclercq, *Les martyrs*, Paris, t. II, 1903, p. 170. — [13] H. Delehaye, *Les légendes hagiographiques*, Bruxelles, 1905, p. 135. — [14] A. Dufourcq, *Les Gesta martyrum romains*, Paris, t. II, 1907, p. 20. — [15] C. Jullian, *La légion thébaine*, dans *Revue des études anciennes*, t. XXII, 1920, p. 41-47. — [16] M. Besson, *Monasterium Acaunense*, Fribourg, 1913.

Krusch, *op. cit.*, p. 28, x, 2 *g*: *Bibl. hag. lat.*, n. 5747.

2. *Passionis ejusdem epitome.* A. Inc. *In Galliis civitate Seduno... Ut igitur... loquamur, sub Maximiano.* Des. *sepultura venerabiliter sociaretur.*

Cf. Adon, *Mart.*, 22 sept.; *Acta sanct.*, sept. t. VI, p. 320-321, n. 71-78; *Bibl. hag. lat.*, n. 5748.

B. Inc. *Sub Dioclitiano et Maximiano imp. cum per diversas provincias.* Des. *præstantur beneficia, regnante.* Cf. Krusch, *op. cit.*, p. 23-24; *Bibl. hag. lat.*, n. 5749.

3. *Carmen auct. Walalfrido Strabo.* Inc. *Felix Gallia, fortibus trophæis.* Des. *semper nos prece martyrum coronet. Amen.* Cf. Canisius, *Antiq. lect.*, t. VI, p. 609-612; *Acta sanct.*, sept. t. VI, p. 895-896, *P. L.*, t. CXIV, col. 1085-1090; *Bibl. hag. lat.*, n. 5750.

4. *Passio metrica.* Inc. prol. : *Quisquis nauta maris.* Inc. *Imperiis cum regna.* Des. *pontumque gubernat;* cf. Huemer, *Mittellateinische Analecten*, dans *Jahresbericht des k. k. Staatsgymnasium in Wien*, 1881-1882, Wien, 1882, p. 5-11.

5. *Passio metrica auctore Marbodo.* Inc. *Dum cohibere parat Gallos quos conglomerarat.* Des. *palma decoratur eadem.* Cf. *Acta sanct.*, sept. t. VI, p. 896-898, *P. L.*, t. CLXXI, col. 1625-1630; H. Hagenus, *Carmina Medii Ævi*, Bernæ, 1877, p. 152-160.

6. *Passio metrica auct. Sigeberto Gemblacensi*, lib. III. Inc. prol., *Martyribus roseas Thebeis.* Cf. E. Duemmler *Sigeberti von Gembloux Passio sanctæ Luciæ und Passio sanctorum Thebæorum*, dans *Abhandlungen der königl. Preuss. Akad. der Wissenschaften*, Berlin, 1893, p. 44-125; cf. *Anal. boll.*, t. XIII, 1894, p. 167-168.

7. *Passio metrica auctore Reinero.* Inc. *Postquam salvator mundi.* Des. *cum sanctis omnibus. Amen.* Cf. *Cat. cod.-hag. Brux.*, t. II, p. 368, n. 7.

VII. Manuscrits, auteurs, date. — Le ms. *Paris. lat. 9550 (Suppl. lat. 839)* se compose de 93 feuillets en onciale, du VIIe siècle, contient plusieurs écrits de saint Eucher : *Formulæ, Instructiones;* lettres de Salvien et d'Hilaire à Eucher; et au fol. 81 la *Passio Acaunensium martyrum*, que suit la lettre d'Eucher à Salvius, autrefois à Saint-Claude. Dans ce monastère, le P. Chifflet avait copié une autre *passio* dont le manuscrit est perdu aujourd'hui.

Le ms. *Paris. lat. 17002*, autrefois à Moissac, contient la *passio* aux fol. 272r°-272 v° (Xe siècle).

Le ms. *Paris. lat. 5293* (XIIIe siècle).

La lettre d'Eucher à Salvius revendique pour lui la composition de la *passio* et le ms. *5293* donne à cette même lettre le titre suivant : *Incipit prologus beati Eucherii Lugdunensis episcopi in passione sanctorum martyrum thebæorum.*

Nous avons rencontré saint Eucher (voir Lyon, col. 194, n. 19) qui mourut en 449; son ouvrage est donc de 449 au plus tard. Or, nous rencontrons une passion des martyrs d'Agaune dès le début du VIe siècle, mentionnée à deux reprises. Le 22 septembre 515, saint Avit, de Vienne, prêchant à Agaune, s'exprime ainsi : *Præconium felicis exercitus... ex consuetudinis debito series lectæ passionis explicuit.* La *Vie des Pères du Jura*, postérieure de peu d'années seulement, contient ce passage : *Basilicam sanctorum in Agaunensium locum, sicut passionis ipsorum relatio digesta testatur, quæ sex milia sexcentos viros non dicam ambire corpore in fabricis, sed nec ipso ut reor campo illic potuit consepire, fidei ardore succensus deliberavit expetere.* Ces attestations suffisent.

Quant à la date où fut rédigée la *passio*, on peut, avec toute vraisemblance, adopter la période de 425-449.

VIII. Caractère et sources. — Demandons à l'auteur ce qu'il a voulu faire et lisons le court prologue qu'est sa lettre à Salvius : *Verebar namque ne per incuriam tam gloriosi gesta martyrii ab hominum memoria tempus aboleret. Porro ab idoneis auctoribus rei ipsius veritatem quæsivi, ab his utique qui adfirmabant se ab episcopo Genavensi sancto Isaac hunc quem prætuli passionis ordinem cognovisse, qui, credo, rursum hæc retro a beatissimo episcopo Theodoro viro temporis anterioris acceperit. Itaque cum alii ex diversis locis adque provinciis, in honorem officiumque sanctorum auri adque argenti diversarumque rerum munera offerant, nos scripta hæc nostra, si vobis suffragantibus dignantur, offerimus...*

L'évêque de Lyon tient son récit de ceux qui disaient, *adfirmabant*, l'avoir appris d'Isaac, lequel avait dû être renseigné par Théodore. Tout cela n'est pas très affirmatif et il y a bien des intermédiaires. Eucher a voulu ressaisir la suite des faits, *passionis ordinem*, plutôt que le fait lui-même qu'il ne met pas en doute, semblable en cela à ses contemporains. Ceux-ci croyaient à l'histoire du massacre d'une légion, mais il y avait sans doute ceux qui n'en savaient pas plus et ceux qui paraissaient en savoir plus; en un mot, il y avait l'événement et les épisodes. Les épisodes pouvaient s'altérer, s'oublier, se perdre et c'est ce qu'il ne fallait pas; pour éviter ce déchet, il était nécessaire de conserver un récit circonstancié, appuyé sur des témoignages dignes de foi, celui d'Isaac et celui de Théodore.

Témoignages et non pas documents. On a dit [1] qu'Eucher avait utilisé un écrit de l'évêque Théodore et on lit dans un bréviaire ancien [2] : *[Theodorus] passionem sanctorum Thebæorum martyrum Agaunensium Mauricii et sociorum ejus episcopo Genavensi transmisit communicandum omnibus episcopis Galliæ, quam Eucherius episcopus Lugdunensis pro fragrantia sui styli omnibus communem fecit.* D'où on a conclu [3] qu'Eucher avait eu entre les mains *veterem quemdam librum quem fortasse ab episcopo Gennavensi accepit.* C'est ainsi qu'on a donné aux phrases de la lettre à Salvius une consistance qu'elle n'autorisait pas. Eucher nous y fait savoir qu'il a consulté non des documents, mais une tradition verbale *ab his qui adfirmabant.* Il ne compose son récit que pour suppléer à l'absence de récit; s'il existait un document mis entre ses mains, son écrit serait sans objet.

Ces témoignages qu'il invoque et dont il se réclame où les a-t-il recueillis? A Agaune? Mais nous n'avons ni preuve, ni indice qu'il y soit jamais venu. On serait en droit de s'étonner qu'Eucher, y étant venu, n'ait pas pris soin de le dire et d'ajouter ainsi à l'autorité de son rang celle de l'enquête conduite par lui sur les lieux. Il décrit ceux-ci avec justesse et clarté, mais ce n'est pas chose impossible de dire quelques phrases descriptives sans en avoir recueilli les éléments sur place. L'évêque de Lyon était un personnage assez important pour pouvoir charger un prêtre ou un laïque de lui tracer une brève description à l'issue d'un pèlerinage à Agaune.

En définitive, saint Eucher a composé un récit d'intention historique et de tour littéraire, ce qui ne peut passer rigoureusement pour de l'*histoire*, mais où une histoire fournit le thème et où la littérature proprement dite, les impressions des témoins, procurent les développements qui ne s'élèvent pas au-dessus de la banalité des lieux communs.

IX. Les deux rédactions. — Le document principal, pour ainsi dire unique, concernant les martyrs thébains, est donc la *Passio Acaunensium martyrum* parvenue jusqu'à nous en deux rédactions, l'une plus courte, que nous nommerons A, l'autre plus longue, B.

[1] Briguet, *Vallesia sancta*, Sion, 1744, p. 48; De Rivaz, *Éclaircissements*, p. 37, 53. — [2] *Acta sanct.*, août t. V, p. 814-815. — [3] C. Wotke, *Eucherii opera*, dans *Corp. script. eccl. lat.*, t. XXXI, p. XXII.

Avant la découverte de A, on attribuait B à Eucher de Lyon. Ce récit se trouvait dans le manuscrit qu'on connaissait, précédé de la lettre à Salvius qui en est le destinataire; la lettre et la rédaction B furent éditées ensemble, comme provenant d'un même auteur. Cependant B contenait des faits postérieurs à la mort d'Eucher, par exemple : la mention de l'abbé Ambroise et du roi Sigismond. On se contenta de dire que le texte avait été interpolé, jusqu'au jour où le P. Chifflet trouva et publia (1662) la rédaction plus courte A. Dom Ruinart découvrit d'autres manuscrits, les compara et donna l'édition critique, telle qu'on pouvait la concevoir de son temps (1689).

L'auteur de A et de la lettre à Salvius est, nous l'avons dit, Eucher de Lyon († 449). On a suggéré l'existence d'un autre Eucher, parce qu'on s'obstinait à attribuer A et B à un écrivain unique. Le pasteur Jean-Armand du Bourdieu, entre autres, prétendait qu'A n'était qu'une édition abrégée de B. Or, le récit de B ne peut être placé avant 523, puisqu'il mentionne la mort de Sigismond, survenue à cette date. On recourut à deux évêques de Lyon, portant tous deux le nom d'Eucher (voir au mot LYON). Rettberg fit choix du second, mais son hypothèse est dénuée de fondement. Il prétend que son *Eucherius* assiste au concile d'Orange, en 529, mais les actes du concile ne mentionnent le siège épiscopal ni de l'un, ni de l'autre des deux évêques *Eucherius* et, d'ailleurs, la liste épiscopale de Lyon ne donne qu'un seul Eucher. L'épître à Salvius convient tout à fait à l'époque de celui-ci, milieu du Ve siècle; en outre, elle s'adapte parfaitement au récit de A. Le latin de A est bien le latin de cette époque, le style également est celui d'Eucher dans ses autres écrits; nous retrouvons même quelques pensées qui lui sont familières [1].

Ce qui confirme dans l'opinion qu'Eucher est l'auteur de la *Passio*, c'est que nous possédons des documents qui nous attestent que, avant l'année 500, il existait des actes de nos martyrs. La biographie de saint Romain, abbé de Condate († 460), écrite vers 510, nous affirme l'existence d'une basilique et d'une passion écrite [2]; un fragment de l'homélie, prononcée en 515 par saint Avit de Vienne [3], nous atteste non seulement l'existence d'une passion écrite, mais aussi sa lecture dans l'église, la double décimation suivie du massacre général, ce qui s'accorde avec le récit A [4].

Que faut-il penser de la narration plus longue B? C'est évidemment une seconde édition de A, mais remaniée et augmentée; elle emprunte littéralement la substance du premier récit, mais elle l'orne davantage, elle l'amplifie en ajoutant des détails, des faits supposés, comme le discours de Maximien apprenant la résistance des Thébains, des faits aussi qu'Eucher ne pouvait connaître, puisque, même à les supposer réels, ils se seraient produits après sa mort : par exemple, la découverte du corps de saint Innocent dans les eaux du Rhône vers 460, la reconstruction de l'église d'Agaune sous l'abbé Ambroise vers 520, l'introduction dans le monastère d'Agaune de la psalmodie perpétuelle, etc. (voir *Dictionn.*, t. I, col. 858). Trois faits surtout, évidemment inventés, donnent à B un aspect bien différent de A : 1° Les Thébains ont reçu la foi d'un évêque de Jérusalem; 2° à leur passage à Rome, ils furent confirmés dans leur croyance par le pape Marcellin; 3° ils suivent Maximien à Agaune, où ils refusent de faire campagne contre les bagaudes. Le premier fait est légendaire, le deuxième et le troisième sont en contradiction, puisque la campagne contre les bagaudes est de l'année 286, et l'épiscopat de Marcellin de 296 à 304. Mais il ne s'ensuit pas que B, comme source, n'ait, en comparaison de A, aucune valeur. Sans doute, B contient des détails qui trahissent la légende, mais il ne s'ensuit pas que tout le récit soit fabuleux. On n'a pas de bonne raison à apporter pour nier que, sous l'abbé Ambroise, la basilique ait été rebâtie; que le roi Sigismond ait institué à Agaune la *laus perennis*. Pour ce qui regarde la partie presque littéralement empruntée à la relation A, il faut lui accorder le faible mais réel mérite de nous en donner une copie fidèle; pour qui s'impose la comparaison de A avec B, il ressort que le moine d'Agaune, auteur de B, avait le récit A devant les yeux. A quelle époque écrivait-il, nous avons déjà dit : vers le VIIe siècle, Rivaz le vieillit d'un siècle, mais ne peut le faire écrire avant 520.

C'est donc le récit A qui doit servir de base à l'étude du martyre, sauf pour quelques détails sur lesquels B mérite créance.

Ici se pose la question : ce récit A nous est-il parvenu tel qu'il est sorti de la plume d'Eucher? On l'a affirmé longtemps, on en a douté depuis, et la critique textuelle du texte a permis de constater que nous n'avons plus le texte intégral d'Eucher qui a subi des modifications successives [5]. Cette constatation est essentielle au moment d'aborder la critique des sources.

X. EXAMEN CRITIQUE DES SOURCES. — Mais la lettre d'Eucher n'en doit pas moins être traitée avec le soin qu'on apporte à l'étude d'un morceau d'histoire. L'auteur vivait moins d'un siècle et demi après l'événement qu'il rapporte et il en avait eu connaissance par des fidèles qui le tenaient d'Isaac, évêque de Genève, lequel en avait été instruit par Théodore, évêque d'Octodure. Celui-ci, selon la remarque de Tillemont, « pouvoit avoir appris le martyre de saint Maurice de ceux-mêmes qui en avoient été témoins ». Théodore siégea au concile d'Aquilée en 381, il occupait le siège épiscopal d'Octodure depuis l'an 349. S'il comptait ses années à peu près avec celles du siècle, il était né quinze ou vingt ans après le martyre de saint Maurice, il devait certainement en avoir entendu parler dans son enfance. Eucher a donc raison de l'appeler « un homme du temps passé », *vir temporis anterioris*, et, par lui, l'écrivain peut se flatter de rattacher son témoignage à celui des contemporains. La tradition qu'il rapporte est ininterrompue : *Per succedentium relationem rei gestæ memoriam nondum intercepit oblivio*, dit-il justement.

La lettre d'Eucher, ainsi autorisée, n'est ni une pièce d'archive, ni l'écho d'un texte authentique; elle offre tous les inconvénients d'une transmission orale, mais il ne s'ensuit pas qu'elle soit une légende ou une fable inventée à plaisir, en vue de l'édification des lecteurs. Elle s'appuie sur des souvenirs dont elle désigne les auteurs, elle combine, elle rejoint, elle comble les faits pour les faire concourir à un récit continu.

A l'époque où écrivait Eucher, le pèlerinage d'Agaune était dans sa grande vogue : la basilique, élevée sur l'emplacement du supplice par l'évêque Théodore, était encore debout, adossée aux rochers; on y accourait en foule, on y faisait des présents somptueux, on colportait des récits de miracles indispensables à la prospérité, et les chapelains du lieu ne se faisaient sans doute pas faute de dire, de redire à qui la voulait entendre l'histoire des martyrs. Ceux-là, en général, y mettent un peu du leur, mais ils paraissent si assurés qu'on les croit sur parole et on répète avec confiance ce qu'ont dit des gens si bien placés pour savoir et si sûrs d'eux-

[1] Stolle, *Das Martyrium der thebaischen Legion*, 1891, p. 10, note 2. — [2] *Acta sanct.*, févr. t. III, p. 738 sq. — [3] Voir *Dictionn.*, t. I, au mot AGAUNE. — [4] *Acta sanct.*, sept. t. VI; Stolle, *op. cit.*, p. 11, notes 1, 2; *Gallia christiana*, t. XII, p. 771. — [5] Br. Krusch, *Scriptores rerum merovingicarum*, t. III, p. 20-32.

mêmes. Peut-être est-ce l'écho de leurs palabres qui est revenu à saint Eucher, tout fier d'un savoir tiré de si bon lieu qu'il nous dit : « J'ai demandé la vérité sur ces faits à des hommes capables de me l'apprendre », *ab idoneis auctoribus rei ipsius veritatem quæsivi*.

Et tout cela, il faut le reconnaître, ne donne qu'un résidu historique presque infinitésimal. Même en supposant un pèlerinage personnel d'Eucher à Agaune, des entretiens avec le sacristain du lieu, la présence de tableaux dans le sanctuaire, l'audition de panégyriques ou d'homélies, il pouvait revenir aussi démuni de renseignements qu'il semble l'avoir été en réalité.

Une lecture attentive de la lettre montre, en effet, à combien peu de chose se réduit l'apport historique qu'elle contient : un détachement de soldats chrétiens avec ses trois officiers : Maurice, Exupère, Candide, refuse l'obéissance à l'empereur qui ordonne, à deux reprises, la décimation, puis, finalement, le massacre des survivants. C'est tout. Ce qu'Eucher, on l'a bien dit, dut ajouter de lui-même pour transformer ce canevas en œuvre littéraire se voit sans peine. Les exercices d'école, auxquels l'évêque de Lyon avait été astreint dans sa jeunesse, lui traçaient le cadre à remplir, il n'avait qu'à s'y conformer, ce qu'il fit. C'est ainsi que nous lisons dans sa composition tout ce qu'un lecteur ou un auditeur du ve siècle était assuré d'y lire; à savoir : un rapide tableau de la persécution de Dioclétien, la réponse des Thébains aux sommations du persécuteur. Dans ces développements qu'il a tout droit de revendiquer, Eucher n'a pas été également heureux. La littérature était son véritable terrain, la chronologie ou l'histoire le fourvoyaient fâcheusement. Dans sa description de la persécution, il imagine un empereur qui envoie une légion en Gaule, non pour combattre des bagaudes ou des barbares, mais pour marcher contre les chrétiens. « Sous Maximien, dit-il, avare, débauché, perdu de vices, livré aux rites exécrables des païens, blasphémateur de Dieu et qui se proposait pour but de son impiété l'extinction du nom chrétien, s'il arrivait que plusieurs osassent professer le culte du vrai Dieu, des troupes de soldats, répandues partout, les saisissaient pour les mener au supplice ou à la mort; on laissait en repos les barbares pour tourner seulement les armes contre la religion. » Après avoir fait de la légion une description élogieuse, Eucher ajoute que, « quand les soldats se virent destinés à poursuivre la multitude des chrétiens, seuls ils osèrent refuser ce cruel service et déclarer qu'il n'obéiraient pas à cet ordre ».

Or, à l'époque de la persécution générale ainsi décrite, en 303 et dans les années qui suivent, Maximien Hercule ne peut avoir joué en Gaule — dont le Valais faisait alors partie — le rôle qu'on lui prête. Depuis 293, les pays d'Agaune et d'Octodure relevaient du césar Constance Chlore, comme le reste de la Gaule et la Bretagne. Maximien y était compté pour rien, et, en 303, Constance Chlore n'exécute pas l'édit de persécution; il se contente de démolir quelques églises. En 303, Maximien se trouve à Rome, il passe l'année 304 en Italie et il abdique à Milan au début de 305. A la fin de 306 seulement, il reprend à Rome le titre d'empereur. En 307, Maximien se rend en Gaule deux fois, la première fois pour assister aux noces de sa fille avec le césar Constantin; la seconde fois, pour solliciter de celui-ci des secours. En 308, Maximien reparaît en Gaule, abdique une fois de plus, puis veut reprendre la pourpre et se fait mettre hors d'état de nuire désormais. Il faut donc renoncer à utiliser Maximien à Agaune en 303 et depuis.

On y renonce, mais on se rabat sur une date plus ancienne, les environs de l'an 286, suivant en cela la version proposée par un interpolateur d'Agaune. Précisément, de nombreux documents hagiographiques font allusion à une persécution partielle suscitée dans la Gaule par Maximien Hercule après son élévation au rang d'auguste, vers l'année 286 ou les années suivantes. Cette époque peut convenir à l'épisode d'Agaune. Cependant, on s'expliquera mal, en dehors d'une persécution générale ordonnée par édit et déchaînée dans tout l'empire, un fait aussi considérable et aussi exceptionnel que le massacre d'une légion entière. On est conduit à soupçonner quelque circonstance tout à fait particulière, sans laquelle un tel acte serait inadmissible. Celle-ci est indiquée dans une *passio*, postérieure d'environ deux siècles à la lettre de saint Eucher, mais qui, écrite par un religieux du monastère de Saint-Maurice, peut s'appuyer soit sur une tradition locale inconnue de l'évêque de Lyon, soit sur un document qui lui est resté inconnu. Cette passion, publiée par Surius, au 22 septembre, dit que Dioclétien, ayant pris Maximien pour collègue, l'envoya combattre en Gaule la révolte des bagaudes; qu'il fit venir d'Orient la légion thébaine pour prendre part à l'expédition et ordonna son massacre en entrant dans la Gaule.

C'est chose si rare qu'une *passio* serve à redresser historiquement une *passio* parallèle qu'on est tenté de manifester de la surprise, mais le religieux de Saint-Maurice n'est pas à l'abri de tout reproche. D'abord, il a commis une erreur manifeste en rapportant que la légion, traversant Rome pour rejoindre l'armée de Maximien, y fut accueillie par le pape Marcellin (voir ce nom) dont le pontificat ne commence que dix ans plus tard (30 juin 296). Il se trompe probablement encore en disant que Maximien, s'étant arrêté à Octodure, assembla ses troupes, non seulement pour leur faire célébrer des sacrifices profanes, mais encore pour leur faire jurer de combattre contre les bagaudes et de poursuivre les chrétiens comme ennemis des dieux. On ne comprend pas que l'empereur ait pu demander ce dernier serment en un temps où la persécution n'était pas encore ouverte; quant au premier, il pouvait se justifier, puisque les légions avaient plus d'une fois, en Gaule, fait cause commune avec les rebelles et avaient naguère soutenu, pendant quatorze ans, l'empire de Posthumius et de ses successeurs. Il faut donc retenir l'indication chronologique très précise et très vraisemblable que donne la *passio*. Elle résout les difficultés soulevées par le récit d'Eucher et permet, comme nous l'avons montré au début de ce travail, d'encadrer l'épisode d'Agaune dans l'histoire générale. Le moine de Saint-Maurice du viie siècle, à qui nous devons cette indication, n'a pu que l'emprunter à un récit ancien qui conservait, sur ce point, la vraie tradition.

Si, comme on vient de le voir, l'histoire sort assez maltraitée de la lettre d'Eucher, il faut y faire une part considérable à la rhétorique et à l'amour du style. « Tandis que les fidèles viennent de diverses provinces offrir l'or et l'argent en l'honneur et au service des saints, souffrez que je leur offre cet écrit, et en retour demandez-leur pour moi le pardon de mes péchés et leur perpétuel secours et patronage à l'avenir... » Ainsi débute l'auteur, et tout son dessein est de mettre la passion des martyrs d'Agaune en beau langage : *Sanctorum passionem pro honore stylo explicamus*. Le procédé apparaît dès l'exorde; il montrera toutes les ressources du métier. — Le paysage : « Agaune est à quatorze milles de la tête du Léman, dans une vallée resserrée; on y arrive par un chemin âpre et étroit, car le Rhône, qui ronge à leur base les rocs de la montagne, laisse à peine un étroit défilé; mais, les gorges franchies, soudain la vallée s'élargit, et, entre les pentes rocheuses, s'ouvre une plaine... » — Le discours direct : « Empereur, nous sommes soldats et nous t'appartenons : mais nous sommes aussi esclaves, nous le

disons librement, de Dieu; à toi, notre service; à Dieu, notre innocence; de toi, nous recevons la solde; de Dieu, la vie... » Et ce développement d'antithèses artificielles se poursuit trente-quatre lignes d'affilée. — Ailleurs, le discours indirect : *Vociferatio passim ac tumultus in castris exoritur affirmantium nunquam se ulli in hæc tam sacrilega ministeria cessuros*, etc. — Plus loin enfin, dans le récit de la décimation des soldats chrétiens, un passage des récits classiques de batailles : *Qui cum missi ad beatissimam legionem venissent, stringunt in sanctos impii ferrum mori non recusantes vitæ amore, cædebantur itaquæ*, etc. Tout le morceau est ainsi et cette façon n'est pas pour nous inspirer confiance.

Que ce morceau ait été « évidemment composé dans le silence du cabinet, par un écrivain familier avec toutes les ressources de la rhétorique », on l'accordera bien volontiers; qu'il « exprime admirablement les sentiments de soldats chrétiens qui veulent être fidèles, tout ensemble, à leur Dieu et à leur empereur », on hésitera peut-être à en convenir; mais que ce soit « de l'histoire, si l'histoire consiste, comme le croyaient les anciens, à exprimer sous une forme dramatique et vivante, les sentiments dont les héros furent animés », on y consentira sous cette réserve que l'histoire ainsi entendue est de la rhétorique et non de l'histoire. Peu importe qu'Eucher se soit montré plus discret que beaucoup d'auteurs de passions, que les paroles qu'il attribue à ses héros soient simples et belles; c'est affaire d'appréciation qui relève de ceux-là seuls qui se sont trouvés dans une situation analogue et on peut bien assurer que cette situation n'est pas commune.

Assurément un évêque, lorsqu'il touche à l'histoire, n'est pas plus dispensé qu'un homme du monde, de l'exactitude et de la précision, mais l'évêque Eucher paraît se placer au-dessus des lois. « Il y avait, dit-il, une légion... une légion comptait alors 6 600 hommes... » *Erat eodem tempore in exercitu legio militum, qui Thebæi appellabantur. Legio autem vocabatur, quæ tunc sex millia ac sexcentos viros in armis habebat.* Quel besoin de donner ce chiffre de 6 600, sinon pour préparer les esprits à l'horreur que leur inspirera le massacre d'une pareille multitude. On a dit que cette précision avait été ajoutée plus tard, ce qui n'est pas impossible, mais ce qui semble contredit par les manuscrits. On a dit aussi qu'Eucher ne dit pas que la légion comptait 6 600 Thébains, mais bien qu'une légion à cette époque comptait 6 600 hommes; en quoi il se trompe, car, pas plus au début du IVe siècle qu'au milieu du Ve, plus aucune légion ne comptait un semblable effectif. Ce qu'on pourrait dire de plus avantageux à sa décharge, c'est qu'on employait *légion* au sens générique, comme nous disons : « Voilà le régiment qui passe » pour désigner un bataillon ou une compagnie qui défile. Eucher n'entendait rien aux choses de l'armée, il va nous en donner une autre preuve : Maurice, dit-il, avait rang de *primicerius*, Exupère était *campiductor* et Candide *senator militum*, et c'est jouer de malheur, car les titres de *primicerius* et de *campiductor* ne sont pas des titres légionnaires, mais des titres d'officier de cohorte; enfin, le titre de *senator militum* ne se retrouve pas dans l'armée romaine au IIIe siècle [1].

Enfin, on a objecté que si la persécution, et le martyre qui en fut la conséquence, se placent en 286, contrairement à l'opinion de saint Eucher, il n'y avait pas alors de *Legio Thebæorum*, ces légions, d'après les titres que leur donne la *Notitia dignitatum* au Ve siècle, étant des créations contemporaines de la tétrarchie et postérieures à 286. L'objection est ingénieuse, mais Eucher n'en sera pas, à titre d'historien, réhabilité. De ce que la *Notitia* nomme une *Tertia Diocletiana Thebæorum*, une autre *Diocletiana Thebaidos*, et une *Prima Maximiana Thebæorum*, on déduit l'existence de six légions levées par les deux augustes, Dioclétien et Maximien, en Thébaïde, et l'on tire de la disparition de trois d'entre elles le massacre à Agaune de la *Secunda Maximiana Thebæorum*. Mais l'existence de ces trois dernières légions, qui ne sont nommées nulle part, ne résulte aucunement de la *Notitia*. Il peut y avoir eu une *Prima Maximiana Thebæorum*, comme elle l'indique, sans qu'il y ait eu nécessairement une *Secunda* et une *Tertia*. De même, de ce qu'elle nomme une *Tertia Diocletiana Thebæorum* et une *Diocletiana Thebaidos* (dont le chiffre est incertain), il ne suit pas nécessairement qu'il ait existé une *Prima Diocletiana Thebæorum*. La vraisemblance conduit plutôt à reconnaître l'existence des seules légions thébaines dont parle la *Notitia*, une *Prima Maximiana*, une (*Secunda*) *Diocletiana* et une *Tertia Diocletiana*. La levée de six légions en une seule année, dans la même province, est un fait peu croyable et ne résulte pas des textes historiques. C'est pourtant sur cette hypothèse qu'on est contraint de s'appuyer pour établir que trois *legiones Thebæorum* ont été atteintes par la persécution, dont une, la *Secunda Maximiana* aurait été entièrement détruite à Agaune. Les deux autres, d'après le système présenté par Ducis, *Saint Maurice et la légion thébéenne*, Annecy, 1887, seraient la *Tertia Maximiana*, persécutée en Germanie, et la *Prima Diocletiana* très éprouvée en Italie.

La persécution contre les soldats, à laquelle on essaie de rattacher l'épisode d'Agaune et les nombreux martyrs de Germanie et d'Italie, est postérieure de plus de dix ans à l'année 286, puisque c'est en 297, au plus tôt, que Galère, victorieux des Perses, en donna le signal en Asie. C'est de là qu'elle gagna ses États, puis ceux de Maximien et, en 302, ceux de Dioclétien. Au témoignage d'Eusèbe et de Lactance, cette persécution fit couler peu de sang, ce qui ne semble pas s'accorder avec l'anéantissement d'une légion et l'amoindrissement notable de deux autres. Il faut donc en revenir à l'opinion de Tillemont qui est que, sur leur refus de sacrifier, les Thébains furent immolés à Agaune par Maximien Hercule, en 286, au cours de sa traversée des Alpes pour atteindre la Gaule et y combattre les bagaudes.

Le chiffre de 6 600 soldats martyrs ne pouvant être retenu, il y aurait lieu d'être surpris que Maximien, à la veille d'une expédition assez importante pour l'avoir obligé à la concentration d'une armée, se fut, de gaîté de cœur et pour satisfaire son orgueil ou sa cruauté, privé de plusieurs milliers de soldats. Maximien Hercule pouvait avoir de graves défauts, on ne lit nulle part qu'il fut incapable, et il savait qu'on ne s'affaiblit pas impunément d'une légion la veille d'une entrée en campagne. Ce qu'il n'a pas dû hésiter à faire, c'est châtier une petite troupe, commandée par trois officiers seulement, quelque chose comme une *vexillatio* ou une cohorte auxiliaire tirée de la Thébaïde.

Voilà bien assez de griefs contre le récit d'Eucher. Faudra-t-il encore mettre en doute l'intégrité de son récit? On l'a fait, ou du moins on l'a essayé pour le chapitre VI qui contient le martyre du vétéran Victor, les noms des chefs thébains : Maurice, Exupère et Candide [2], les noms des deux martyrs de Soleure, Ursus

[1] P. Allard, dans *La controverse et le contemporain*, 1888, p. 183, 184. Saint Jérôme, *Liber contra Joannem Jerosolymit.*, c. XIX, nomme le *senator* après le *primicerius*; il semble dans ce passage que ces deux titres ne sont pas des grades de chefs, commandant un corps de plusieurs milliers d'hommes. Après le *senator* vient immédiatement le *ducenarius*. — [2] On sait que ces trois noms se lisent en outre au chapitre IV.

et un autre Victor. L'argumentation est loin d'être apodictique. C'est d'abord la deuxième partie du chapitre VI qu'il faut sacrifier, parce qu'il y est question des martyrs de Soleure, alors qu'Eucher avait, au chapitre Ier, marqué le projet de ne s'occuper que des martyrs d'Agaune; mais comme les martyrs de Soleure avaient appartenu à la troupe massacrée à Agaune, il était logique de ne pas faire le silence sur eux. Eucher croit évidemment que toute la légion périt à Agaune, mais il n'en excepte pas ceux qu'on rapporte en avoir fait partie : *ex hac eadem legione fuisse* dicuntur *etiam illi martyres Ursus et Victor, quos Salodoro passos* fama *confirmat*. Ces deux derniers noms, Eucher les accepte parce qu'on rapporte qu'ils appartiennent à la troupe des martyrs.

L'objection soulevée, d'après laquelle, la narration étant achevée avec le chapitre V, le chapitre VI aurait dû se trouver avant la fin du chapitre V, où le narrateur, en une sorte d'épiphonème, résume son récit. — En effet, le récit du martyre des Thébains est terminé. Or, c'est précisément ce martyre qu'Eucher veut raconter; il est donc naturel que le narrateur termine par une proposition générale : *sic interfecta est illa plane angelica legio*... Suit alors, au chapitre VI, le martyre du vétéran Victor : puisqu'il n'est pas de la légion thébaine et n'arrive à Agaune qu'après le massacre, il est dans l'ordre que le récit de sa mort suive le récit du massacre général. — Quant à Ursus et à Victor, Eucher n'était certain ni de leur qualité de soldats thébains, ni de leur martyre à Soleure; il ne paraît donc pas étrange que ce fait soit placé après le récit du carnage à Agaune. On le voit, il n'y a rien que de très naturel dans la narration tout entière.

Mais il existe, dans le *Missale gothicum*, une *missa Mauricii* qu'on peut vieillir tant qu'on voudra et même faire remonter à la limite du Ve-VIe siècle, par conséquent un demi-siècle environ après saint Eucher. Cette messe contient une préface (*immolatio*) où est inséré un récit sommaire du massacre d'Agaune; les autres pièces font mention de saint Maurice et des 6 600 martyrs. Pour qui compare la messe à la relation A, l'analogie est si évidente qu'on ne peut que se ranger à l'opinion de dom Ruinart, à savoir que la messe a été rédigée d'après le texte d'Eucher. Or, la légende du vétéran Victor est totalement inconnue; l'auteur de la messe ne connaît pas de soldats thébains martyrisés ailleurs qu'à Agaune: *Tanta enim fuit constantia populi, et... inimici, ut nec furor invenerit postmodum quod occideret, nec gloriosum remanserit quod periret*. C'est ce qui ressort aussi de la *prosa in honorem martyrum Thebæorum*. Nous remarquons tout d'abord que la messe et la prose sont composées *in honorem Mauricii et sociorum ejus*. Il n'est donc pas surprenant à priori que l'épisode du vétéran Victor soit passé sous silence. D'ailleurs, puisque Maurice est seul nommé, que sont devenus Exupère et Candide? à quoi on répond que dans les messes en l'honneur d'un groupe on simplifie volontiers pour ne retenir que le nom principal, et alors on devra accorder que : ou bien l'auteur de la messe a voulu écrire uniquement en l'honneur des martyrs thébains proprement dits d'Agaune, et alors il ne devait parler ni du vétéran Victor, ni des deux martyrs de Soleure; ou bien il a voulu comprendre ces derniers dans le groupe des martyrs thébains, et alors il lui suffisait de nommer le chef et de raconter l'épisode principal du massacre en masse.

Il résulte, croyons-nous, de ceci que le chapitre VI n'a pas été interpolé.

XI. Quelques objections. — Nous avons dit que le chiffre de 6 600 légionnaires était indéfendable et réductible dans une forte proportion, à s'en tenir aux vraisemblances historiques. Néanmoins, on a mis en question qu'un gouvernement régulier ait pu ordonner le massacre d'une troupe aussi nombreuse, admettons donc un instant cette tuerie de plusieurs milliers de soldats et cherchons si l'histoire ne nous offre rien d'analogue.

Sous la république, une légion entière, à l'effectif de 4 000 soldats, fut tuée à coups de hache au forum romain, l'attestation nous en est donnée par Tite-Live [1]. Sous l'empire, Galba, lors de son entrée dans Rome, fit décimer, puis massacrer plusieurs milliers de soldats de la flotte, dont Néron avait formé une légion; l'abréviateur de Dion écrit le chiffre de 7 000, Tacite se contente de plusieurs milliers [2]. Voici des précédents dont Maximien Hercule pouvait s'autoriser. Le chiffre de 6 600 hommes ne l'eût pas retenu, mais, à la fin du IIIe siècle, on conservait des légions squelettes, dans lesquelles on n'avait pas pris soin de remplacer les hommes libérés et les hommes en congé; on ne s'occupait pas davantage des vides causés par les décès, la désertion, et, à ce régime, un siècle plus tard (fin du IVe), certaines légions ne comptaient plus que 1 200, d'autres que 700 hommes [3]. S'il s'agissait non d'une légion, mais d'une cohorte ou d'une *vexillatio*, le massacre aura pu atteindre quelques centaines d'hommes tout au plus [4].

Une autre objection a été soulevée à raison du silence des écrivains contemporains : Eusèbe, Lactance, saint Ambroise, Sulpice-Sévère, Orose, n'ont rien dit de l'épisode d'Agaune [5]. Mais on se demande pourquoi saint Ambroise, qui n'a point écrit sur les persécuteurs et les persécutions, qui n'a jamais parlé des martyrs qu'incidemment et par occasion, aurait fait une allusion quelconque aux Thébains, étrangers à son Église de Milan, à laquelle ne les rattachait aucun souvenir. Quant à Sulpice-Sévère et Orose, ce sont bien, eux, des historiens; mais le récit d'un fait accidentel, arrivé hors des temps de persécution, à une époque de paix officielle pour les chrétiens, n'entrait pas dans le cadre de leur histoire tel qu'ils l'ont compris et tracé. Sulpice-Sévère déclare avoir omis volontairement de parler des martyrs; Paul Orose n'en nomme aucun.

On s'étonnera moins encore du silence gardé par le poète espagnol Prudence : son recueil d'hymnes en l'honneur des martyrs n'a rien de méthodique et ne prétend aucunement à être complet : un très petit nombre d'entre eux y sont célébrés en dehors des martyrs d'Espagne et des plus illustres parmi les Romains.

Restent deux contemporains, Eusèbe et Lactance. Tous deux ont assisté à la persécution et en ont écrit l'histoire. Mais Eusèbe n'est pas ici un témoin des choses de l'Occident. Racontant les persécutions précédentes, il s'était servi des documents rassemblés par lui, avait mis à profit sa riche collection d'Actes des martyrs et donné sur ceux des contrées occidentales des renseignements trop peu nombreux, mais parfois du plus haut prix. On ne saurait, cependant, écrire l'histoire d'aucune persécution si l'on n'avait sous les yeux que le livre d'Eusèbe : beaucoup des martyrs les plus célèbres et des plus avérés n'y sont même point nommés. Pour la dernière persécution, celle dont

[1] Tite-Live, XXVIII, 28. *Propter quod facinus, tota legio, millia hominum quatuor, in foro romano securi percussi sunt.* — [2] Tacite, *Hist.*, I, 6, cf. 31-37; Suétone, *Galba*, 12; Plutarque, *Galba*, 12. — [3] Zosime, V, 45; Ammien Marcellin, XVII, IX, 3; XIX, II. 14, XXVII, XII, 16. Tillemont, *Histoire des empereurs*, t. V, p. 532; Duruy, *Histoire des Romains*, t. VII, p. 198, note 1; J. Marquardt, *Röm. Staatsverwaltung*, t. II, p. 588. — [4] J. Marquardt, *Römische Staatsverwaltung* t. II, p. 455. On peut rappeler des exemples de tueries en masse plus voisins de nous et dont les chiffres ne sont guère contestables : en 1698, supplice de 2 000 strélitz; à Ouiberon, massacre de 700 émigrés; en juin 1826, à Constantinople, massacre de 4 000 janissaires. — [5] V. Duruy, *Hist. des Romains*, t. VI, p. 538, note 6.

il fut témoin, les lacunes sont plus grandes encore et comme systématiques; ce n'est plus une histoire, ce sont en quelque sorte des souvenirs personnels : les huitième et neuvième livres de son ouvrage ont trait aux événements qui se passèrent en Orient. Eusèbe ne parle pas des Thébains, mais il ne parle de martyrs contemporains de Dioclétien ni pour l'Italie, ni pour la Gaule, ni pour l'Afrique, ni pour l'Espagne, ni pour la Bretagne, ni pour la Germanie : on croirait, en le lisant, qu'à la fin du IIIe siècle et au commencement du IVe des fidèles d'Asie ont seuls versé leur sang pour le Christ.

L'absence de toute allusion dans Lactance surprendra davantage, car Lactance a vécu en Occident, mais, au moment où périrent les Thébains, il était encore soit en Afrique, soit à Nicomédie, il ne vint à Trèves qu'en 315. Le dessein de son livre sur la mort des persécuteurs exclut du reste les détails : il peint à grands traits les souverains qui ont attaqué l'Église, marque les événements politiques, au milieu desquels se sont développées les persécutions, plutôt qu'il n'en raconte les touchants ou terribles épisodes. Si l'on persiste à s'étonner que Lactance, qui vécut en Occident, n'ait point conservé le souvenir du massacre d'un corps de soldats chrétiens dans les Alpes, on s'étonnera sans doute que ni le même historien, qui vécut aussi en Orient, ni Eusèbe qui y séjourna pendant toute la persécution, n'aient songé à nous apprendre le nom d'une ville asiatique à laquelle tous deux font allusion, et qui fut brûlée avec tous ses habitants parce qu'ils étaient chrétiens [1].

XII. Données acquises. — En plus de ce que nous apprennent les récits A et B, nous trouvons, au VIe siècle, dans les textes où il est question d'Agaune et de ses martyrs, des indications indépendantes de ces deux sources.

1° Fortunat, dans son petit poème *De martyribus Acaunensibus*, parle de Maurice et de ses quatre compagnons, comme le fait Eucher, mais il ne les qualifie pas de Thébains :

Ecce, triumphantum ductor fortissime, tecum
Quattuor hic procerum pignora sancta jacent...
Tali fine polos felix exercitus *intrans*
Junctus apostolicis plaudit honore choris

2° Le martyrologe hiéronymien, dans la recension auxerroise du VIe siècle, enregistre au 22 septembre les martyrs d'Agaune : Maurice, Exupère, Candide, Victor, Innocent, Vital et leurs 6 585 compagnons anonymes, un nombre qui fait penser au chiffre de l'effectif des anciennes légions, sans que cependant le martyrologe parle soit de légion, soit de Thébains.

3° Grégoire de Tours, dans son *De gloria martyrum*, composé en 590, parle de la basilique d'Agaune; des *sepulchra beatissimorum martyrum legionis felicis* qu'on y vénère; du roi Sigismond, qui a voulu y être enterré *in consortio sanctorum* (ceci vers 523); de saint Maurice, qui paraît être le premier de ces martyrs et celui qui parle en leur nom dans de miraculeuses apparitions; enfin du roi Gontran, qui envoie demander aux moines *qui sanctis Agaunensibus deserviunt* des reliques ou *pignora* de ces martyrs. Ici encore point de Thébains.

4° Ailleurs, à la fin du Xe livre de l'*Historia Francorum*, achevé en 592, Grégoire de Tours parle de la basilique de Saint-Martin, qu'il vient de rebâtir : il a tenu à retrouver le coffret d'argent où ont été déposés les *pignora sanctorum* qui ont servi à consacrer l'ancienne basilique, ce coffret renfermant, au dire de quelques vieux prêtres *(sicut a longævis ævo presbiteris comperi)* des reliques des saints d'Agaune. On a fait des recherches; on a retrouvé la pierre scellée qui renfermait les reliques consécratoires, et, quand elle a été ouverte, on y a trouvé une cassette ou capsule d'argent renfermant des *pignora* de nombre de saints, soit martyrs, soit confesseurs, y compris des légionnaires d'Agaune (*beatæ legionis*). Or, nous savons que ladite basilique de Saint-Martin avait été consacrée par saint Perpetuus vers 472. Toutefois, le recueil des inscriptions de la basilique de Saint-Martin, recueil compilé dans la première moitié du VIe siècle, renferme une liste épigraphique des reliques de l'autel de la basilique consacrée par Perpétuus. Cette liste donne cinq noms : saint Jean-Baptiste, saints Gervais, Protais, Félix et *Victor*, aucune précision touchant ce dernier nom.

5° Nous possédons le sermon prononcé par Avit, évêque de Vienne, le 22 septembre 515, dans la basilique d'Agaune, *in basilica sanctorum Acaunensium*, à l'occasion de l'inauguration du monastère qui la dessert; et, dans son exorde, Avit rappelle que, au cours de l'office, on a lu la passion des saints de la légion heureuse, *felicis exercitus*, sans que l'on puisse dire que cette passion soit le récit déclamatoire d'Eucher, puisque saint Avit, non plus que Grégoire de Tours, ne parle de Thébains.

Ainsi, le martyrologe hiéronymien, Avit, Fortunat, Grégoire de Tours témoignent ensemble de l'existence de la basilique d'Agaune, de la présence de corps de martyrs enterrés et vénérés dans cette basilique, enfin de la qualité de soldats donnée à ces martyrs. Avit et Fortunat parlent tous deux du *felix exercitus* auquel appartenaient ces soldats; Grégoire de Tours parle de *legio felix*. Est-ce là un terme mystique ou une évocation historique, c'est un point remis aux préférences de chacun; ce qui est certain, c'est que ni Grégoire, ni Avit, ni Fortunat, ni le martyrologe hiéronymien ne donnent aux martyrs d'Agaune le nom de Thébains.

Au VIe siècle, on connaissait des Thébains, ceux de Cologne. Il y avait, là aussi, des martyrs dont la légende faisait des soldats : on avait représenté leur passion dans une mosaïque dorée, qui leur avait valu le nom de *sancti aurei*. On montrait le puits où leurs cadavres avaient été, dit-on, entassés et où leurs ossements étaient encore. On disait qu'ils étaient cinquante et qu'ils appartenaient à la *legio sacra Thebæorum*. C'est Grégoire de Tours qui nous l'apprend dans son *De gloria martyrum;* mais il ne fait aucun rapprochement entre ces martyrs de Cologne et les martyrs d'Agaune, et il ne s'associe même pas à l'opinion qui en fait des membres d'une *legio sacra Thebæorum : ...dicuntur L viri ex illa legione sacra Thebæorum pro Christi nomine martyrium consummasse*. La *Notitia dignitatum*, au Ve siècle, nous parle de *Thebæi* servant en Italie et sur le Rhin : dans l'imagination populaire, semble-t-il, ces *Thebæi* devinrent les derniers représentants de l'armée impériale. Les soldats martyrs de Cologne furent pour elle des Thébains; puis ce fut le tour de ceux d'Agaune; on en retrouvera à Trèves, à Bonn, à Xanten, à Soleure, à Zurich, à Turin, à Bergame... En sorte qu'on semble avoir, à un moment donné, appelé « Thébains » tous les saints dont les faits et gestes étaient inconnus.

XIII. Historicité du récit. — Certains auteurs se sont complus à entourer le châtiment des soldats d'un appareil de grandeur tragique; il ne s'agit, à les entendre, que du *massacre de la légion thébaine* suivi d'une orgie des bourreaux. Il y a là une exagération non moins évidente que dans le récit de la prétendue découverte d'un cimetière abandonné qu'un évêque désinvolte transforme, pour le besoin de la cause, en un véritable « champ des martyrs ». L'histoire sincère ne peut s'accommoder de semblables licences et, là

[1] Eusèbe, *Hist. eccles.*, l. VIII, c. XI; Lactance, *Divin. Instit.* l. V, c. XI; P. Allard, *Hist. des persécutions*, t. V, 1890, p. 360-362.

où les faits certains et précis sont rares, elle ne tolère pas qu'on mette à la place des affirmations gratuites qu'on serait en droit de qualifier de facéties. Nier l'historicité de l'affaire des Thébains, sous prétexte que la nouvelle de leur supplice ne se répandit qu'après la découverte de leurs ossements, est une prétention inacceptable, parce qu'il est possible qu'avant cette découverte des éléments de la population locale aient entretenu le souvenir de l'événement, bien qu'on n'en puisse faire la preuve.

Ce qui est prouvé, c'est que l'évêque Théodore — nous ne pouvons pas remonter plus haut — découvrit un nombre de corps assez important pour autoriser le récit de la sépulture d'une *légion* chrétienne en cet endroit. Théodore devint évêque en 349 et nous savons que son attention fut éveillée sur l'événement qui le conduisit à la découverte, mais nous ignorons dans quelles circonstances. Toutefois, nous pouvons admettre que ce ne fut pas un document écrit, car celui-ci aurait donné au récit une fixité qui lui manquait encore longtemps après, puisque, un siècle plus tard environ, saint Eucher de Lyon appréhendait que le souvenir s'altérât ou disparût. C'est la raison qui le décida, dit-il, à s'enquérir de ce qu'en pouvaient savoir des gens en position d'être instruits, *auctores idonei*, et il s'est appliqué à recueillir et à consigner ce qu'il avait appris d'eux. Orateur en renom, écrivain habile, Eucher a voulu écrire un récit qui fût digne de passer à la postérité, et il y a réussi; il a présenté les faits dans un style tel que le goût de son époque le prescrivait pour ces matières, il a respecté ces faits et s'est interdit d'ajouter, ce qui lui eût été facile. S'il a été moins scrupuleux en traçant un cadre historique mal adapté, du moins ne peut-il être accusé ni de falsification, ni d'erreur.

Les garants d'Eucher de Lyon sont ceux qui tenaient ce qu'ils savaient d'Isaac de Genève, celui-ci instruit par l'évêque Théodore à qui s'arrête la tradition. Théodore vint occuper le siège épiscopal en 349, par conséquent une soixantaine d'années après l'événement d'Agaune. Reste à savoir comment il put être mis sur la voie qui aboutit à la découverte du cimetière? Nous n'avons aucun texte, aucun indice qui nous aide à le dire et ceci n'est que conjectures, mais assez prudentes, croyons-nous, pour pouvoir être proposées.

Les fouilles ont attesté qu'Agaune était une ville assez importante, mais il ne s'ensuit pas que, à l'occasion d'un passage de troupes, les soldats fussent logés dans la ville, chez l'habitant. Suivant l'usage, ils campaient sous la toile à proximité de la localité. Or, si une unité refusa l'obéissance, elle dut être immédiatement cernée, désarmée par une troupe fidèle et mise hors d'état de communiquer avec la population civile. Celle-ci était alors entièrement païenne et, si elle apprit quelque chose de ce qui se passait au camp, ce fut qu'une sédition, un refus d'obéissance, une trahison — car tous ces termes auront été employés — avait eu lieu et que l'empereur avait ordonné des exécutions. Les coupables, personne ne les connaissait dans le pays, personne ne s'intéressait à eux, étrangers venus on ne sait d'où, d'Égypte ou de la Thébaïde! C'était un épisode qui laissait les Agauniens assez indifférents. Quand les corps d'armée eurent repris leur marche, quelques habitants curieux s'enquirent peut-être de ce qui s'était passé. La disparition d'une *vexillatio* ou même d'une cohorte auxiliaire était un événement qui pouvait tenir tout entier dans quelques tranchées recouvertes de terre, nivelées et gazonnées. Les curieux, s'il s'en trouva, regardèrent et s'éloignèrent. Il est possible que l'emplacement ait été regardé comme une terre maudite, le champ des suppliciés coupables de révolte contre l'empereur, ce qui en aucun temps et en aucun pays n'a jamais attiré des honneurs spéciaux. Savait-on même pourquoi les séditieux avaient péri? Ils se disaient « chrétiens ». Mais se trouvait-il alors dans cette ville isolée de la Suisse quelqu'un qui connût ce que ce mot voulait dire? Si le souvenir d'une exécution et d'une sépulture se conservait, c'était, sans doute, sans qu'on y attachât d'importance. Cependant, quelques esprits avaient pu être éveillés, retenir ce qui s'était passé, s'en souvenir lorsque, à quelques années de là, on recueillit les échos de la grande persécution qui s'abattait, en Orient et en Occident, par ordre des empereurs, sur les « chrétiens ». Un jour même, on apprit que l'empereur abandonnait le culte des dieux et se faisait lui-même « chrétien ». Mais c'était en 313, et, depuis 286, plus d'un quart de siècle s'était écoulé, une génération avait disparu; combien gardaient le souvenir de l'exécution et de la sépulture des soldats révoltés, combien savaient quelque chose de précis sur ce qui s'était passé et étaient capables de dire que les suppliciés étaient « chrétiens »? Ainsi, l'oubli gagnait, mais la religion nouvelle s'étendait sans cesse; un jour, elle eut des fidèles à Agaune, des âmes de bonne volonté qui s'attendrirent au récit du drame ordonné par Hercule, qui gagnèrent d'autres âmes à la foi jusqu'au moment où leur nombre fit nommer un évêque à Octodure, en 349; c'était Théodore. Entre 313 et 349, une deuxième génération s'en était allée et le souvenir de 286 ne se conservait peut-être que chez quelques vieillards qu'on interrogea. On vérifia leurs dires, l'évêque ordonna des fouilles, on découvrit quantité d'ossements (peut-être quelques noms) on releva les corps et on construisit la basilique; celle qui existait au temps de saint Eucher.

1° *Saint Maurice d'Apamée.* — Il a paru que rien ne subsisterait de l'historicité du récit, si on pouvait dissoudre le Maurice d'Agaune dans un autre Maurice, vénéré à Apamée, en Syrie. « Il y avait, a-t-on écrit [1], à la fin du IVe et au début du Ve siècle, un martyr grec fort célèbre qui s'appelait Maurice. » Théodoret l'atteste : « Nous vénérons les martyrs, dit-il, non comme des dieux, mais comme les témoins de Dieu. C'est ainsi que nous honorons Pierre, Paul, Thomas, Serge, Marcel, Léonce, Pantélémon, Antonin, Maurice. » Le synaxaire de Constantinople, résumant un texte grec, dont nous n'avons plus qu'une traduction latine, nous apporte quelques renseignements sur ce saint fameux : « C'était un soldat qui avait été martyrisé à Apamée, avec soixante-dix de ses camarades par ordre de l'empereur Maximien. » La légende grecque n'aurait-elle pas inspiré la légende d'Agaune? Sans doute, nous ne pouvons la dater avec exactitude, mais, selon toutes les vraisemblances, elle est antérieure à Théodoret; elle rappelle, par certains détails, Sergius Bacchus et Blaise et d'autres textes rédigés à la fin du IVe siècle; il y a beaucoup à parier qu'elle date de ce temps. Au début du Ve siècle, voici précisément que s'établit dans le midi de la Gaule un ascète qui a longtemps vécu en Orient... Cassien a proposé aux moines d'Occident l'exemple des Pères du désert; est-il vraisemblable qu'il n'ait rien dit à ses disciples des martyrs dont le culte florissait là-bas? A défaut d'autre personne, Cassien a pu faire connaître dans la vallée du Rhône l'histoire de saint Maurice d'Apamée. L'identité du nom du martyr d'Agaune et du martyr d'Apamée n'a-t-elle pas déterminé la patrie (l'Orient), l'époque (Maximien) et le cadre militaire de la légende qui tendait à se former ? »

[1] A. Dufourcq, *Les Gesta martyrum romains*, t. II, p. 24; cf. Rettberg, *Kirchengeschichte Deutschlands*, in-8°, Göttingen, 1846-1848, t. I, p. 100; *Encyclopédie des sciences religieuses*, in-8°, t. VIII, Paris, 1880, p. 90.

On pourrait relever les différences qui existent entre les deux récits et qui suffiraient presque à montrer l'impossibilité de les ramener à un seul : « Les martyrs d'Apamée comparaissent, en un jour de fête, devant une grande foule; à Agaune, la scène se passe simplement en présence de soldats. Les martyrs d'Apamée sont arrêtés à la demande des idolâtres, parce qu'ils professent le christianisme; ceux d'Agaune sont condamnés pour n'avoir pas voulu poursuivre leurs coreligionnaires. Les martyrs d'Apamée, après trois jours de prison, doivent endurer des supplices longs et variés; — le massacre des Agaunois est simple et rapide. Enfin, la légende syrienne contient tel détail auquel l'hagiographe occidental n'aurait pas renoncé, s'il l'avait connu et s'il avait voulu l'imiter, par exemple l'entrée en scène du petit Photin, fils de Maurice, arrivé là, semble-t-il, tout juste pour attendrir le lecteur, et qui, du reste, s'acquitte à merveille de sa tâche. Ajoutons que, sauf celui de Maurice, les noms des soldats sont différents de part et d'autre. Les dates même ne concordent point. La fête des martyrs d'Agaune est unanimement célébrée le 22 septembre; celle des saints d'Apamée est rapportée à plusieurs jours : 21 ou 22 février, 18 juillet, 27 décembre [1]. »

Si on passe à l'examen de la valeur de la légende orientale, on voit que la vie grecque a été publiée par les *Acta sanctorum* [2], *ex ms. codice perantiquo;* cette vie, sauf quelques changements, a été insérée au xe siècle par Siméon Métaphraste dans ses vies de saints [3], et il est impossible de déterminer exactement l'âge de cette vie grecque, si l'on remonte au delà du xe siècle. Une autre notice sur le même saint, plus brève, se trouve dans le synaxaire où elle ne paraît pouvoir se réclamer de manuscrits antérieurs au xiie siècle [4]. Il est bien vrai que Théodoret, écrivant au ve siècle, mentionne un Maurice, dans son Ἑλληνικῶν θεραπευτικὴ παθῶν [5], mais il resterait à faire la preuve qu'il parle bien de Maurice d'Apamée, ce qui est seulement probable; si cela était certain, le culte du Maurice occidental et celui du Maurice oriental nous seraient attestés pour le même temps environ, puisque Théodoret écrivit cette apologie vers 427-437 [6]. Dès lors, les auteurs étant contemporains, on ne comprend pas pourquoi ce serait Eucher de Lyon qui emprunte Maurice d'Apamée à Théodoret et pourquoi ce ne serait pas Théodoret qui emprunte Maurice d'Agaune à Eucher de Lyon. L'erreur commise tient à ce qu'il a existé quelque temps deux Eucher, le deuxième au vi[e] siècle, lequel a reçu un congé définitif.

2° *Revelata traduntur.* — Nous avons dit que l'évêque Théodore fit son affaire d'interroger et de débrouiller le mystère qui enveloppait la sépulture des Thébains. Le texte nous dit que : *beatissimorum Acaunensium martyrum corpora post multos passionis annos sancto Theodoro ejusdem loci episcopo revelata traduntur.* Qu'est-ce à dire ? S'agit-il d'un moyen naturel comme une enquête bien conduite, ou bien d'une communication surnaturelle? Le texte ne dit rien qui favorise une explication plutôt que l'autre. En terrain hagiographique, on est si fort habitué à des visions, des révélations, que cette explication se présente la première à l'esprit. Si, cependant, le procédé en honneur s'était produit pour la découverte des corps des martyrs d'Agaune, il serait très surprenant que saint Eucher ait négligé le récit de cette manifestation. Elle ne pouvait qu'embellir son récit et accréditer le pèlerinage. Quoi de plus simple qu'un évêque endormi à qui un soldat apparaît lui commandant de rendre honneur à sa dépouille, ou bien une bête de somme s'agenouille sur le sol embroussaillé, ou encore une lumière s'allume mystérieusement. Rien de pareil dans la *passio* composée par Eucher et, si rien de semblable ne s'y trouve, c'est qu'il était impossible de l'y introduire. Il n'y avait eu ni évêque, ni bête de somme, ni flambeau dans l'affaire, c'était beaucoup plus simple, beaucoup plus sûr aussi; il y avait eu quelque vieil Agaunois qui raconta ses souvenirs et ces souvenirs avaient mis sur la voie de la fosse commune des martyrs, hors de la ville et, vu l'étroitesse de la vallée, assez près du Rhône. Ou bien encore, à défaut de ces survivants du passé, quelque circonstance avait brusquement révélé ce qu'on désirait savoir : une forte crue du fleuve avait emporté des terres, mis à nu les ossements : *revelata traduntur.*

Il y a un rapprochement à faire entre le texte qui nous occupe et l'interpolation relative à saint Innocent, qui fut faite à Agaune même, vers 500. Le parallélisme est frappant et le plus obscur des deux passages est expliqué par le plus clair :

Passio Acaunensium, 16	Inventio Innocentii.
Post multos passionis annos beatissimorum Acaunensium martyrum corpora, sancto Theodoro ejusdem loci episcopo revelata traduntur.	*Per longum temporis tractum beati Innocentii martyris membra Rhodanus revelavit.*

On remarquera que le mot *revelare* signifie ici non une manifestation surnaturelle, mais la simple mise au jour des reliques par les eaux du Rhône. Rien n'empêche de supposer que la *revelatio* faite à Théodore fut du même genre [7].

3° *Les interpolations.* — Nous avons écrit que le texte de saint Eucher a été peu à peu modifié par divers copistes dont les retouches sont encore reconnaissables sur la nombreuse collection de manuscrits qui nous ont conservé la *Passio Acaunensium martyrum.*

Travaillant sur le texte A, un premier interpolateur B trouva bon de remplacer le temps présent *circumfert* par le passé *circumtulit*, ce qui montre qu'au temps où il écrivait, la miraculée dont on parle était morte. C'est le même B qui, à la fin de la *Passio*, ajouta un passage d'où nous avons tiré la citation : *Per longum... revelavit* (ci-dessus).

L'interpolateur C reproduit B à une date où la basilique a subi une importante modification, et il ne manque pas de nous en instruire : *sed nunc, jubente... biclinis esse dinoscitur.*

L'interpolateur D ne se contente pas de transcrire le texte deux fois remanié, il intervertit l'ordre des parties et modifie la finale.

Enfin, il existe une quatrième classe de manuscrits qui utilise les interpolations précédentes et donne un récit notablement différent de la passion primitive. Il en existe de nombreuses copies qui se distinguent entre elles par d'assez fortes divergences. Toutes s'accordent, néanmoins, à rattacher l'épisode du martyre à la guerre des bagaudes. Voici, d'après le ms. *256* d'Einsiedeln (ix-xe siècle) fol. 367, les passages qui les concernent :

Diocletianus... Herculium Maximianum cæsarem fecit, eumque contra Amandum et Aelianum qui in bagaudarum nomen, præsumptione servili arma commoverant, ad Gallias destinavit... Transcensis igitur Alpibus, Maximianus Cæsar Octodorum venit, ibique sacrificaturus idolis suis, evenire exercitum jussit, atroci proposita passione ut per aras dæmonibus consecratas

[1] M. Besson, *Monasterium Acaunense*, Fribourg, 1913, p. 25. — [2] *Acta sanct.*, févr. t. III, p. 238. — [3] *P. G.*, t. CXV, col. 365-375. — [4] H. Delehaye, *Synaxarium Eccl. Const.*, 1902, p. 481; préf., p. VII. — [5] Théodoret, *Græcorum affectionum curatio*, *P. G.*, t. LXXXIII, col. 1033. — [6] P. Batiffol, *La littérature grecque*, in-12, Paris, 1898, p. 306. — [7] M. Besson, *Monasterium Acaunense. Étude critique sur les origines de l'abbaye de Saint-Maurice en Valais*, p. 39.

jurarent æqualibus sibi animis contra bagaudarum turbas esse pugnandos.

Ces diverses interpolations remontent à différentes dates successives. B utilise le texte de saint Eucher, C copie B, D reproduit C, X vient le dernier de tous. Or, X est représenté par des manuscrits nombreux dont plusieurs datent du xe siècle et, même, il se peut que la recension X ait été connue et modifiée par Walafrid Strabon, mort en 849. Donc B, C, D, prennent place entre 449 et 849; on a assigné à chacun d'eux une date probable, c'est-à-dire qu'on a essayé de donner la chronologie des interpolations et de déterminer la valeur de chacune d'elles [1].

4. *Les pseudo-Thébains.* — Il existe en Piémont un nombre considérable d'églises et d'abbayes qui honorent d'un culte spécial des saints qu'elles prétendent avoir appartenu à la légion thébaine. Sur quarante-quatre martyrs dits Thébains, vénérés en Piémont, il n'en est guère qui ait pu faire valoir ses droits à figurer à l'effectif de la célèbre légion. En voici un exemple parmi beaucoup d'autres : Saluces vénère le soldat thébain Chiaffredus, Jafredus ou Theofredus. En fait, ce saint est un abbé bénédictin du Puy-en-Velay, massacré par les Sarrasins entre 728 et 732 [2]. Ainsi des autres.

XIV. Conclusion. — A une date antérieure à la grande persécution de Dioclétien, date qui ne peut être fixée avec une certitude absolue, mais avec une extrême vraisemblance vers 286, époque de l'expédition de Maximien Hercule contre les bagaudes, un corps de troupes romaines dont l'effectif ne semble pas avoir été celui d'une légion, mais plutôt celui d'une cohorte auxiliaire, refusa sa participation au sacrifice idolâtrique prescrit avant l'entrée en campagne et fut soumise deux fois à la décimation, puis exécutée jusqu'au dernier soldat. Le chef de cette troupe portait le nom de Maurice.

Dans la deuxième moitié du IVe siècle, lorsque le christianisme fut établi dans la contrée, l'évêque de Martigny, saint Théodore, fut instruit du fait, connut l'endroit où les martyrs avaient été inhumés et transporta leurs ossements dans une basilique construite par lui en leur honneur. Cette basilique était adossée au rocher, une autre la remplaça vers 520.

On ne possédait, semble-t-il, ni relation écrite, ni rien qui assurât le respect de cet événement dans la mémoire des peuples; ce fut pour obvier à cet inconvénient qu'un évêque de Lyon, Eucher, réunit tout ce qu'il put apprendre sur les circonstances historiques du fait et rédigea une *Passio* qu'il adressa, avant 450, à Salvius, successeur de Théodore sur le siège épiscopal de Martigny.

Vers 470, après la découverte des reliques d'un inconnu, réputé compagnon des martyrs et désigné, on ne sait pas exactement pour quelle raison, sous le nom d'Innocent, ses restes furent transférés en présence des évêques Protais de Martigny, Domitien de Genève et Gratus d'Aoste.

Puis ce fut au tour de saint Vital de recevoir le même honneur.

Au temps d'Eucher, on associait les patrons de Soleure, Ours et Victor, à la troupe des martyrs d'Agaune.

Au temps de Grégoire de Tours, des martyrs vénérés à Cologne participaient à cet honneur.

XV. Archéologie et liturgie. — L'histoire du culte de saint Maurice et de ses compagnons n'entre pas dans le cadre chronologique de nos études, nous devons cependant mentionner quelques-unes des pièces les plus anciennes composées en l'honneur des martyrs d'Agaune. Le *Missale gothicum* (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 1394-1425) nous a conservé la plus ancienne messe connue en l'honneur de saint Maurice; la voici :

MISSA SANCTI AC BEATISSIMI MAURICII CUM SOCIIS SUIS.

Omnipotentis Domini misericordiam in huius diei sex milium sexcentorum martyrum sollemnitate, fratres karissimi, depraecemur; ut qui tante plebi suae gloria [3] martyrii contuiit, ita nobis diei immensa peccaminum misericordae suae largitate laetefecit [4]. Per Dominum nostrum Ihesum.

Collectio sequitur.

Deus qui sanctis tuis Acauninsebus pro tuicione christiani nominis persecutionis audaciam sustulisti, eorumque animum ad episcendam [5] dignetatis tuae martyria [6] perfulgentem gratia [7] incetasti, exaudi supplecis tuos, et praesta ut, sicut illi tuo munere meruerunt beatifece coronari, ita eorum suffragiis, ab omni coniuvione peccati, te auxiliante, reddamur innoxii. Per Dominum.

Collectio post nomina.

Auditis nominibus karorum nostrorum, omnipotentem Dominum depraecemur, ut plebis suae ministrorum que vota suscipiens, oblationis [8] nostras quas in commemorationem sanctorum Acauninsium ac pro spiritebus karorum nostrorum offerimus, in odorem bonae suavitatis accepiat, unde supplecis [9] simus, ut beatissimorum patriarcharum, prophetarum, apostulorum ac martyrum omniumque sanctorum piis praecibus adiuvemur. Per.

Collectio ad pacem.

Deus cui acceptissimum ac iocundissimum sacrificium esse [10] sanctorum tuorum fides atque devocio, adesto familiae tuae tibi supplici, misericordia [11] tuam per sanctorum tuorum Acaunensium suffragia postolanti; et da ut qui te peccatorum suorum errore laeserunt, placere tibi per sanctorum tuorum intercessione mereantur. Per.

Immolatio missæ.

Dig[num] et iustum est, uere aequum et iustum est, nos tibi gratias agere, Domine sancte, pater omnipotens, aeternae Deus. Tu enim, Domine, Thebeorum exercitum ad populi tui supplicium distinatum, ita subita iussionis tuae gratiam [12] revocasti, ut plus elegerent sedola devocione interfice [13], quam de christianorum sanguinem [14] sociari [15], nec cum tantis [16] ut te auxiliante persecutiones [17] onus excepere, cervices suas persequentibus inclinare. Et cum rabies inimici decernerit ut Dei populus denummerationis instantia deperirit, ille reptus [18] est decemus qui antecepatione martyrii fierit primitivos [19]. Clamur in castris orietur [20], virtus demigandi [21] contemnetur, de adsummatione martyrii contentio ardua commonetur. Dei populus ferro confodetur, sanguis innocentum effundetur, fides inlibata seruatur. Sic, Domine, militis proteges [22] tuos, ut nec defuerit in passione pacientia, nec in fesione [23] constantia; inter beatorum bella et beata certamena, plus metuit gloriosa confessio de cummiletonum consortio diuidi quam mano [24] carnefecis gloriari. Totus namque Dei populus tante ardoris fidei alacretate flagrabat, ut se [25] tardaretur persecutio

[1] M. Besson, *op. cit.*, p. 50-57. — [2] F. Savio, *Il monastero di S. Teofredo di Cervere e il culto di S. Teofredo in Piamonte*, dans *Miscellanea di storia italiana*, t. III, 1896. — [3] *Lire* gloriam. — [4] lætificet. — [5] ad adipiscendam. — [6] martyrio. — [7] præfulgentem gratiam. — [8] oblationes. — [9] supplices. — [10] est. — [11] misericordiam. — [12] gratia. — [13] interfici. — [14] sanguine. — [15] sanciari. — [16] nec cunctantes (*Mabillon*). — [17] persecutionis. — [18] raptus. — [19] fieret primitivus. — [20] oritur. — [21] dimicandi. — [22] milites protegis. — [23] confessione. — [24] manu. — [25] si.

corporis, praecederit deuocio passionis. Tanta enim fuit constantia populi et... inimici ut nec furor inuenerit postmodum quod occiderit, nec gloriosum remanserit quod peririt. Factus est sacer ille Agauninsium locus per suffragia martyrum salus praesentium, praesidium futurorum. Quam [1] sanguis unda perfudit praeciosorum corporum societas consecravit. Unde merito tibi, Domine, inter chorus martyrum et uocebus [2] angelorum, laudis tibi debitas agemus cum exultatione dicentis [3] : Sanctus.

Collectio post sanctus.

Oremus, fratres dilectissimi, ut Dominus ac Deus noster speciem istam suo ministerio consecrandam caelestis gratiae inspiratione sanctifecet et humanam benediccionem plenitudinem diuini fauoris adcomolit [4]. Per Dominum nostrum Jhesum.

Une stèle trouvée à Bellegarde et conservée au musée d'Avignon nous donne le texte suivant [5] :

N VNO
TOBRESAI
O SANCTO
VM MARVM A
ANIMSIVM ET
T OCTABO KL
VALERIO CC

Ce texte semble pouvoir être complété comme on va voir :

[loco tumulantur ? i]n uno
[X k(a)l(endas) oc]tobres an
[niversario sanctor]um mar(tyr)um A
g]animsium et
obii]t octabo k(a)l(endas)
.....] Valerio c(lar.) c(ons.)

Ces compléments, proposés par Deloye, ont été acceptés par O. Hirschfeld. L'inscription est datée de 521. En 515, saint Avit de Vienne prononçait un sermon le jour de la fête des saints d'Agaune : *in passione martyrum*. C'était l'anniversaire de la mort des martyrs dont la passion était lue chaque année en cette circonstance : *ex consuetudinis debito series lectæ passionis explicuit*. Le jour est donc bien déterminé : la fête de saint Maurice et de ses compagnons se célèbre le 22 septembre. L'antiquité de cette date est attestée avant la fin du VIe siècle par l'accord des plus anciennes copies du martyrologe hiéronymien et par l'inscription que nous venons de transcrire.

XVI. Bibliographie. — F. Alessio, *I martiri Tebei in Piemonte*, dans *Biblioteca della Società storica subalpina*, 1902, t. XVII. — P. Allard, *Le martyre de la légion thébéenne, Mémoire*, dans *Comptes rendus du Congrès scientifique des catholiques ; archéologie*, 1888, app., p. 527; réimprimé dans *La controverse et le contemporain*, t. XIV, 1888, p. 161-195; et dans *Histoire des persécutions*, t. V (1890), app., p. 335-364; cf. *op. cit.*, t. IV, p. 17-34. — A. Allègre, *Le culte de saint Maurice à Caromb (Vaucluse)*, in-8°, Avignon, 1881. — Antoine-Marie, *Notice historique sur saint Maurice et sa légion*, dans *Revue suisse catholique*, 1881, t. XII. — H. d'Arbois de Jubainville, *Étymologie d'Agaunum, nom latin de Saint-Maurice en Valais*, dans *Revue archéologique*, t. II, 1869, p. 188. — E. Aubert, *Trésor de l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune*, in-4°, Paris, 1872. — G. Baldessano, *La santa historia di S. Mauritio, arciduca della legione Thebea, e de' suoi valorosi campioni*, in-8°, Torino, 1589; 2e édit., *ibid.*, 1604; *La sacra historia Thebea, divisa in due libri, ne quali si narra la persecuzione e martirio di tutta la illustrissima legione thebea e de suoi invitti compagni, l'infelice esito e vituperosa morte de loro persecutori, e l'esaltazione della istessa legione in tutte le parti del mondo*, in-8°, Torino, 1589; trad. espagn. par Fr. Portocarrero, ms.; autre par Fern. de Sotomayor, *Historia sacra de la ilustrissima legion tebea*, in-4°, Madrid, 1594; *ibid.*, 1596. — Fel. v. Balthasar, *Schutzschrift für die thebäische Legion oder den heil. Mauritius und seine Gesellschaft gegen Sprengen*, Luzern, 1760. — X. Barbier, *Œuvres complètes*, t. XIII (1899), p. 309-390. — P. Batiffol, recension du livre de F. Stolle, dans *Revue historique*, t. LI, 1893, p. 360-364. — L. Baulacre, *Du martyre de la légion thébaine*, dans *Œuvr. hist.-litt.*, t. II, 1857, p. 47-88. — J. Becker, *Zur Geschichte der thebäischen Legion*, dans *Jahrb. Ver. Alt. Rhein.*, t. XXVI, 1857, p. 13. — R. Berg, *Der heil. Mauricius und die thebäische Legion, kirchengeschichtliche Studie*, in-8°, Halle a. S., 1895. — C. Berlioz, *Légende de saint Maurice à Lornay*, dans *Revue savoisienne*, t. XXIV, 1883, p. 77-78. — J. Bernard de Montmélian, *Saint Maurice et la légion thébéenne*, 2 vol. in-8°, Paris, 1888. — G. Berodi, *Vie et passion de saint Maurice et ses compagnons*, Fribourg, 1618. — M. Besson, *La Vita abbatum Acaunensium* avec une note spéciale sur l'institution du *Psalmisonum solemne à Saint-Maurice*, dans *Anzeiger für schweizerische Geschichte*, 1904, n. 2; *Saint Séverin a-t-il été abbé de Saint-Maurice ?* dans *Revue d'histoire ecclésiastique suisse*, t. V, 1911, p. 205-219; *Monasterium Acaunense ; Études critiques sur les origines de l'abbaye de Saint-Maurice en Valais*, in-8°, Fribourg, 1913. Voici un sommaire de ce livre : chap. I, *Les martyrs d'Agaune ;* chap. II, *Le Valais du IVe au VIe siècle ;* chap. III, *La date de la fondation de l'abbaye de Saint-Maurice* (30 avril 515); chap. IV, *Les personnages illustres de l'abbaye au VIe siècle* (saint Sigismond, les premiers abbés, saint Aimé); *Nos origines chrétiennes. Études sur les commencements du christianisme en Suisse romande*, in-8°, Fribourg, 1921, p. 78-104; pl. I, XI, XIV, XXIII (voir *Dictionn.*, t. I, fig. 192 donnée en couleurs), XXVII, XXVIII, XXXI. — *Bibliotheca hagiographica latina*, 1900, p. 841-844, n. 1372 sq. — E. Binding, *Das burgundisch-römanische Königreich von 443-532*, in-4°, Leipzig, 1868. — A. Bonnet, *Intorno al martirio ed al culto del glorioso Maurizio e suoi compagni*, in-16, Torino, 1899. — R. de Bons, *Un grand souvenir*, dans *Revue catholique suisse*, t. XVI, 1885, p. 269-276. — P. Bourban, *L'archevêque saint Vultchaire et son inscription funéraire; le tombeau de Nitonia Avitiana aux fouilles de Saint-Maurice*, dans *Comptes rendus du IVe congrès international des catholiques*, Fribourg, 1897, section VI-X, p. 19-37 ; *Saint-Maurice d'Agaune en Suisse et ses fouilles*, dans *Nuovo bull. d'arch. crist.*, 1898, 1899. *La tour de Saint-Maurice en Suisse et ses antiques basiliques de martyrs* dans *Nuovo bullettino d'archeologia cristiana*, t. XXII, 1916, p. 105-157; *L'enseignement à Saint-Maurice du Ve au XIe siècle*, dans *Revue suisse catholique*, t. XXVII, 1896, p. 321-349, 417-430, 490-504, 549-567, 611-632, 665-669, 718-726. — J. du Bourdieu, *Dissertation critique sur le martyre de la légion thébéenne, avec l'histoire du martyre de cette légion attribuée à saint Eucher, évêque de Lyon*, en lat. et franç., in-12, Amsterdam, 1705. — J.-G. Braun, *Zur Geschichte der thebäischen Legion*, in-4°, Bonn, 1855. — Burgener, *Helvetia sancta*, t. II, 1860, p. 68-73; *Der heil. Mauritius, Oberster der thebäischen Legion, geschichtliche Erläuterung aus den besten Quellen zu dessen Helden-*

[1] quem. — [2] voces. — [3] dicentes. — [4] adcumulet. — [5] Deloye, dans *Congrès archéologique de France*, t. XLIX, 1882, p. 377; *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 4083; E. Egli, *Kirchengeschichte der Schweiz*, p. 21, note; M. Besson, *Monasterium Acaunense. Étude critique sur les origines de l'abbaye de Saint-Maurice en Valais*, 1913, p. 122.

tode in Agaunum, in-8°, Einsiedeln, 1881. — A. Burri, *Une nouvelle division d'un sou d'or mérovingien, quadrans inédit d'Agaune*, dans *Revue suisse de numismatique*, t. I, 1892, n. 2. — P. Canisius, *Historia von Sanct Mauritio, des Keyser's Maximiani obersten Feldhauptmann, und seiner thebäischen Legion, so im Walliser Landt umb Christi willen gemartert, auch von Sanct Urso, dem löblichen Hauptmann, und andern thebäischen Christi Blutzeugen, die in der alten Statt Solothurn gelitten und noch alda ruhen*, in-4°, Fryburg in Uchtlandt, 1594; *Kriegsleut Spiegel das ist Wahrhaffte Beschreibung eines christlichen Kriegsmanns, wie er in allem seinem Thun nachfolgen solle dem herrlichen Ebenbild Sanct Moritzen, so zur Zeit des Kaisers Maximiani oberster Feldhauptmann gewesen, auch S. Gereons, S. Thyrsen, S. Ursen, S. Victors and anderer seiner thebäischen Kriegsleuten welche in Walliserland, zu Cölen, zu Trier, zu Solothurn und anders wo, wegen ihrer Dapfferen Bestendigkeit im christlichen Glauben, die selige Martyrkron erlanget haben...*, in-4°, Fryburg in Uchtlandt, 1596. — [A. Catena], *La legione tebea e il suo secolo, 170-290*, in-8°, Milano, 1895. — R. Ceillier, *Histoire des auteurs ecclésiastiques*, t. III, 1732, p. 356-361; 2e édit., t. II, p. 471-474. — Cleus, *De SS. Mauritio primicerio, Exuperio senatore, Candido campiductore, Victore milite veterano, Innocentio, Vitale aliisque legionis thebeæ militibus, mart. Agauni in Vallesia, comment. prævius*, dans *Acta sanct.*, sept. t. VI, 1757, p. 308-341, 349-403, 895-926. Cf. *Catalogus codd. hagiogr. bibl. Bruxell.*, t. II, 1889, p. 67-68; *Catal. codd. hagiogr. Bibl. nat. Paris*, t. II, 1890, p. 307. — Colonia, *Hist. littér. de Lyon*, t. I, part. 2, 1728, p. 265-271. — A. Coville, *Recherches sur l'histoire de Lyon du IVe au IXe siècle (450-800)*, in-8°, Paris, 1928, p. 311-312. — L. Delisle, *Notice sur un feuillet de papyrus récemment découvert à la Bibliothèque impériale relatif à la basilique que Maxime, évêque de Genève, substitua vers l'année 516 à un temple païen*, voir A. Rilliet. — *Discorso storico sul martirio di S. Maurizio*, in-8°, Venezia, 1796. — Douhet, *Dictionn. des légendes*, p. 853-854. — Ducis, *Saint Maurice et la légion thébéenne*, dans *Mémoires et documents de l'académie Salésienne*, t. III, 1881, p. 268-300; t. III, 1886, p. 98-126; t. X, 1887, p. 173-308. — A. Dufour et F. Rabut, *Notice sur l'anneau de saint Maurice*, dans *Mém. et doc. de la Soc. savoisienne d'hist. et d'archéol.*, t. XII, 1870, p. XXVII-XXXIII. pl. — A. Dufourcq, *Lérins et la légende chrétienne*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1905, p. 415-423; *Les Gesta martyrum romains*, t. II. — E. Egli, *Eine Grabschrift aus Agaunum*, dans *Anzeiger für schweiz. Alterthumskunde*, 1890, p. 315 sq.; *Die christlichen Inschriften der Schweiz von IV-IX. Jahrhundert*, dans *Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft für vaterländische Alterthümer*, t. XXIV, 1895; *Kirchengeschichte der Schweiz bis auf Karl den Grossen*, Zürich, 1893. — J. A. Gal, *Recherches sur le chef de saint Maurice d'Agaune*, dans *Mém. acad. Salés.*, t. X, 1887, p. 309-319. — D. L. Galbreath, *Sigilla Agaunensia, Les sceaux des archives de l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune en Valais, antérieurs à 1500*, dans *Archives héraldiques suisses*, 1925-1926. — Gallizia, *Santi di Savoia*, t. I, 1756, p. 1-42. — C. F. Gelpke, *Kirchengeschichte der Schweiz*, in-8°, Bern, 1856-1861. — Genoa di Revel, *La legione Tebea*, dans *Rassegna nazionale*, t. LXXXI, 1895, p. 675-683. — J. Germes, *Historia dels glor. martyrs S. Maurici, santa Agnes y S. Fructuos ab sos diaques Anguri y Eulogi y de la traslacio dels seus cossos sants à la ciutat de Manresa*, in-4°, Barcelona, 1607. — F. Ging'nsla Sarraz, *Note sur une charte de Saint-Maurice d'Agaune, datée de la 14e année du règne de Pépin le Bref (766)*, dans *Anzeig. schweiz. Geschichte*, 1859; *Mémoires et documents de la Société historique de la Suisse romande*, t. XX, 1865, p. 379-383. — Græsse, *Trésor*, VI, I, n. 338. — F. Gremaud, *Origines et documents de l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune*, dans *Mémorial de Fribourg*, t. IV, 1857. — P. G. Grœnen, *Het Thebaansche legioen*, dans *Geschiedkundige Bladen*, t. I, 1905, p. 169-192; p. 339-372; t. II, p. 299-322. — Haller, *Bibl. Schweiz*, t. III, 1786, p. 1544-1581. — A. Hirschmann, *Die neueste Literatur ueber das Martyrium der thebäischen Legion*, dans *Historisches Jahrbuch*, t. XIII, 1892, p. 783-798. — *Histoire littéraire de la France*, t. III, 1735, p. 576; 2e édit., not. 787-788. — R. Höfken, dans *Zeitschr. Ver. Thüring. Gesch.*, t. VI, IIe série, 1889, p. 499, fig. — J. de l'Isle, *Défense de la vérité du martyre de la légion thébaine, autrement de saint Maurice et de ses compagnons, pour servir de réponse à la Dissert. crit. d... Dubourdieu, avec l'histoire détaillée de cette légion*, in-12, Nancy, 1737. — C. Jullian, *La légion thébaine*, dans *Revue des études anciennes*, t. XXII, 1920, p. 41-47. — H. Leclercq, AGAUNE, dans *Dictionn.*, t. I, col. 850-871. — *Leidengeschichte (Die) des heil. Mauritius und seiner Genossen*, dans *Das Katholik*, t. I, 1888, p. 618-638; t. II, p. 70-94, 156-178. — J. Lelong, *Biblioth. histor. de la France*, t. I, 1768, n. 4578-4580; t. IV. — Luchini, *Atti sinceri*, t. II, 1778, p. 453-457. — A. Lütolf, *Die Thebäer zu Agaunum*, dans *Glaubensboten d. Schweiz*, 1871, p. 125-130; cf. 207-218, 307-309. — J. M[ahieu], *L'epistola Eucherii et le martyre de la légion thébéenne*, dans *Museon, La revue des religions*, t. XVII, 1898, p. 313-322, 418-433; cf. *Rev. d'hist. et de littér. relig.*, t. XI, 1906, p. 264-265. — G. Maletti, *Breve notizia della legion Tebea e sua decimazione, estratta dall' istoria e tradizione di S. Valeriano, martire tebeo*, in-8°, Torino, 1846. — Meyer von Konau, *Zür Geschichte von S. Maurice, Historia abbatum Acaunensium*, dans *Anzeiger für schweizerische Geschichte*, in-8°, Zurich, 1871. — F. de Mély, *Visite aux trésors de Saint-Maurice d'Agaune et de Sion*, dans *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1890, p. 375-392; cf. *Revue de l'art chrétien*, 1890, p. 8-9. — J. Michel, *Un autel mérovingien à Saint-Maurice. Deux stèles romanes inédites*, in-8°, Fribourg, 1900 (cet autel serait la pierre tombale de Vultcharius, évêque de Sion, abbé d'Agaune); *Les fouilles sur l'emplacement des anciennes basiliques de Saint-Maurice*, in-8°, Fribourg, 1897; *Contribution à l'histoire de l'abbaye de Saint-Maurice*, in-8°, Fribourg, 1899; *Inscription chrétienne découverte à Saint-Maurice en Valais*, dans *Bulletin de la Société archéologique de Lens*, t. XX, 1903, p. 300. — B. Mombritius, *Sanctuarium*, t. II, vers 1479, p. CLIII-CV. — F. J. Mone, *Hymni latini Medii Ævi*, t. III, 1855, p. 435-443. — *Mystère (Le) de saint Maurice et de la légion thébéenne*, dans *Revue suisse catholique*, t. XXIII, 1892, p. 673-692, 737-758. — N. Peissard, *La découverte du tombeau de saint Maurice, martyr d'Agaune à Saint-Maurice en Valais*, in-8°, Saint-Maurice, 1922. — Phileleutherio, *Der Christe, ein Soldat unter den heydnischen Kaysern, in der Geschichte des Kriegsobersten Moritz und der thebäischen Legion, der vermeynten Märtyrer beleuchtet*, in-8°, Frankfurt, Leipzig, 1765. — Ponnat, *Réponse à M. l'abbé Ducis sur le martyre de la légion thébaine*, dans *Mém. et docum. de la Soc. sav.*, t. XIX, 1881, p. 267-275; t. XX, 1882, p. 273. — W. Rein, *Der heil. Mauritius und die Eisenacher Stadtsiegel*, dans *Zeitschrift Ver. thüring. Gesch.*, t. I, série I, 1854, p. 347-354, pl. — M. Reymond, *La charte de saint Sigismond pour Saint-Maurice d'Agaune*, dans *Zeitschrift für schweizerische Geschichte*, t. VI, 1926, p. 1-60. — A. Rilliet, *Études paléographiques et historiques sur des papyrus du VIe siècle*, in-4°, Genève, 1866. — J. de Rivaz, *Éclaircissements sur le martyre de la légion thébéenne à Saint-Maurice en Valais et sur l'époque de la persécution des*

Gaules sous les empereurs Dioclétien et Maximien, in-8°, Paris, 1779; cf. *Journal des sçavans*, 1780, p. 515-521. — Th. Ruinart, *Acta martyrum sincera*, in-4°, Lutet. Paris., 1689, p. 285-289. — P. S., *Tribus de Saint-Maurice*, dans *Bulletin de la Société suisse de numismatique*, t. IX, 1890, p. 164-165. — I. D. C. Schmid, *Thebäische Marterlegende*, in-4°, Ingolstadt, 1760. — J. Schmid, *Der heil. Mauritius und seine Genossen*, dans *Festschrift zur Eröffnung des neuen Kantonschulgebäudes in Luzern*, in-4°, Luzern, 1893, p. 1-31. — Sigismundus à Sancto Mauricio, *Vita S. Mauritii et sociorum martyrum, et de eorum SS. ossium miraculosa inventione et magnifica translatione*, in-8°. — M. Simonnet, *Saint Maurice et la légion thébéenne*, dans *Revue du Lyonnais*, t. I, 1866, IIIe série, p. 198-215, 310-326. — Ch. de Smedt, *Vitæ primorum abbatum Acaunensium*, dans *Acta sanct.*, nov. t. I, p. 546-550. — Fr. Stolle, *Das Martyrium der thebäischen Legion*, in-8°, Breslau, 1890. — L. Surius, *Vitæ sanctorum*, t. IX, 1618, p. 220-224. — Tillemont, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, in-4°, Paris, t. IV, 1696, p. 421-432, 695-699. — J. Vuy, *Martyre de la légion thébéenne*, dans *Compte rendu de la IIIe section du Congrès des Sociétés savantes de Savoie*, t. III, 1881, p. 142-150; *Revue savoisienne*, t. XXII, 1881, p. 1-3. — Y., *Le vase en sardoine ou le vase de saint Martin à Saint-Maurice en Valais*, dans *Revue suisse catholique*, t. XXVI, 1895, p. 513-517.

H. Leclercq.

MAURIENNE. — I. Le royaume de Cottius. II. La Maurienne conquise par les Francs. III. Création de l'évêché de Maurienne. IV. Limites de l'évêché de Maurienne. V. Liste épiscopale. VI. Bibliographie.

I. Le royaume de Cottius. — Vers le commencement de notre ère, un personnage nommé Donnus fait figure de roi sur un petit territoire situé sur les deux versants des Alpes, partie dans la vallée de la haute Durance en France, partie dans la vallée de la Doire en Italie. Le roi gaulois Donnus eut pour successeur son fils Cottius, dont le nom s'est conservé dans la province dite des Alpes cottiennes ou la vallée cottienne. Cottius connut deux situations très différentes et son royaume s'en ressentit : il fut roi indépendant et, plus tard, roi allié du peuple romain, bien traité par Auguste.

Le royaume, au temps de l'indépendance, se composait de la Maurienne et du Briançonnais actuel, délimité par la barrière montagneuse que coupent les cols du Lautaret et Agnel et le Pertuis-Rostang; il s'étendait de l'autre côté des Alpes, sur une partie du petit territoire cédé au Piémont en 1713 par le traité d'Utrecht, c'est-à-dire sur les vallées de Cézanne, d'Oulx, de Bardonnèche et d'Exilles, et enfin sur le marquisat de Suze, dont la limite était à mi-chemin entre Suze et Turin. Ce petit État avait pour capitale Suze et pour villes principales Exilles et Briançon.

Cottius vit les Romains conquérir les pays occupés par ses voisins, il comprit l'inutilité de la lutte, fit sa soumission, réussit même à entrer dans les bonnes grâces d'Auguste et, sous son nom nouveau de Julius Cottius, se trouva doté d'un royaume fort agrandi. Non seulement il ne perdit rien, mais on lui ajouta beaucoup : l'Embrunais, le Gapençais, l'Oisans, la vallée de Barcelonnette et encore tous les petits peuples perchés le long de la chaîne des Alpes jusqu'au comté de Nice. C'était trop beau pour durer et cela ne dura guère. A la mort de Cottius, ce royaume éphémère devait être absorbé par l'empire romain, ce qui arriva l'an 66 de Jésus-Christ.

Alors, sinon tout de suite, du moins au cours des années qui suivirent, on forma de ces territoires une province procuratorienne qui dura quelque temps, mais qui avait disparu dès le temps de Trajan. A cette date, la province cottienne était coupée en deux tronçons. Tout ce qui se trouvait à l'ouest des Alpes (sauf le Briançonnais) avait été annexé à la province des Alpes maritimes dont cette expansion fit transférer le chef-lieu administratif à Embrun [1].

L'ancien royaume indépendant de Cottius : pays de Suze, Briançonnais, Maurienne, fut annexé à la Ligurie, dont Turin était la capitale.

Dès lors, comme les divisions ecclésiastiques (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 1212-1219) furent, au début, absolument calquées sur les divisions administratives romaines, le pays de Suze, le Briançonnais et la Maurienne auront fait partie, dès le IVe siècle, du diocèse de Turin.

II. La Maurienne conquise par les Francs. — Ces pays arides nourrissaient une population peu nombreuse, néanmoins la paix n'y put régner à partir du jour où les Lombards voulurent s'en emparer. Après une cruelle défaite en 571, le roi Gontran réussit, en 574, à infliger deux déroutes aux Lombards qu'il rejeta définitivement de l'autre côté des Alpes. Alors, en 574 ou 575, Amon, Zaban et Rhodanus, ducs lombards, envahirent la Provence. Zaban pénétra dans la vallée de Barcelonnette où il se fit battre, nous dit Grégoire de Tours, à *Mustias* ou *Murcias Calmes;* il repassa les monts et se jeta dans Suze où commandait Sisinnius, maître de la milice. Celui-ci, qui devait se connaître en Italiens, pensa qu'il n'avait pas même à prendre les armes pour se débarrasser de ces Lombards fugitifs; il feignit de recevoir une lettre des Bourguignons annonçant leur arrivée prochaine. A cette nouvelle, Zaban et ses soldats, pris d'épouvante, disparurent [2].

La lâcheté des Lombards eut ce résultat que Gontran les contraignit à lui céder la vallée d'Aoste, la Maurienne, toute une bande de terrain sur le versant méridional des Alpes [3]. Procope ajoute ce détail que le roi Gontran traita à cette occasion avec Justin II, empereur de Constantinople, duquel il obtint l'investiture de tout ce qu'il avait conquis. « Les Francs ne pensaient pas, dit-il, que ces territoires leur fussent assurés si l'empereur ne les leur confirmait pas, et Justin les leur confirma, jugeant impossible d'échapper à cette nécessité [4]. » Non content de cela, il leur donna ou leur vendit Suze et le territoire qu'il possédait autour de cette ville. Frédégaire assure que ce fut à la suite de la déroute des Lombards que Gontran acquit Suze et Aoste et nous lirons plus loin, dans un document du VIIe ou du VIIIe siècle, ces mots : *Seusiam civitatem jamdudum* (*a Gontramno*) *ab Italis acceptam ;* ce qu'il faut retenir, c'est qu'en 574 ou 575, le roi Gontran acquit, partie des Lombards, partie des Byzantins, les vallées de Suze et de la Maurienne, c'est-à-dire l'ensemble du royaume primitif de Cottius.

III. Création de l'évêché de Maurienne. — Le premier soin de Gontran fut de soustraire sa conquête à la juridiction de l'évêque de Turin. Grégoire de Tours raconte dans quelles circonstances fut fondé le sanctuaire de Saint-Jean de Maurienne. Une femme de cette localité, nommée Tygris, se rendit [en Orient] où se conservaient les reliques du Précurseur et réussit à se faire donner un pouce du saint. A son retour, elle fit construire une église pour abriter ce doigt au chef-lieu même de la Maurienne; mais Rufus, évêque de Turin, prétendit s'en saisir et l'envoya prendre par un de ses prêtres qui, à l'instant où il le prenait en

[1] Ce chef-lieu se trouvait probablement auparavant à Cimiez, cf. *Revue des Sociétés savantes*, t. VI, 1877, p. 74. — [2] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. IV, c. XLV, — [3] Frédégaire, *Chronicon*, c. XLV. — [4] Procope, l. III, c. XXXIII.

main, fut frappé de mort. Cela fit grand bruit, Gontran l'apprit, fit faire une enquête sur place, et obtint du pape l'érection de Maurienne en évêché suffragant de Vienne. A la même époque, ce souverain rattacha l'évêché d'Aoste à la province viennoise.

Il existe un récit plus circonstancié qui nous fait connaître les motifs de Gontran en créant l'évêché de Maurienne. Ce récit est contenu dans le ms. *lat. Paris, 1452* (olim *3887*), p. 202 : *Audiens autem gloriosus Gontramnus rex de reliquiis beati Johannis et de miraculis quæ ibi dominus ostendebat, legatos suos Morienna direxit, qui ecclesiam ibi fabricarent cum circumjacentibus episcopis et comitibus, ubi reliquias beati Johannis Babtistæ reponerent, eam que perfectam episcopo Viennensi, ad cujus diocesim pertinebat locus, sancto Isychio sacrare præcepit. Sinodum vero postmodum in civitate Cabillonis congregare sanctorum episcoporum fecit et ibidem sanctum Felmasium episcopum Morigenne ab episcopo Viennensi ordinatum primum constituit et civitati Viennensi ipsam Moriennæ ecclesiam, consensu episcoporum subjectam fecit. At quam ecclesiam Moriginensem, ubi beati Johannis Babtistæ reliquias posuerat, Seusiam civitatem, jamdudum ab Italis acceptam, cum omnibus pagensibus ipsius loci subjectam fecit, et consensu etiam romani pontificis Viennensi Ecclesiæ jure perenni episcopum civitatis et vici Maurigenne subditum esse decrevit* [1]. La composition de ce récit ne peut être fixée à une date postérieure au VIIIe siècle, car il ne donne pas à l'évêque de Vienne le titre archiépiscopal qu'il possédait déjà au IXe.

Il en résulte que Gontran fonda l'évêché de Maurienne et le rattacha à la métropole de Vienne; que l'évêque de Vienne, Isychius, consacra la cathédrale; que le concile de Chalon-sur-Saône approuva la création de l'évêché dont le premier titulaire, Felmacius, fut consacré par l'évêque de Vienne; que Suze en faisait partie; que le pape approuva tout.

Ce récit contient trois inexactitudes : 1° la Maurienne dépendait de Turin et non de Vienne avant d'être érigée en évêché; 2° l'évêque consécrateur de l'église de Saint-Jean-de-Maurienne ne fut pas Isychius, mais Philippe, lequel fut évêque de Vienne de 567 à 580 environ. Il y avait un Isychius, mais sur le siège de Grenoble (573-585) et qui peut-être fut délégué par Philippe de Vienne; 3° le pape n'approuva rien, il blâma et maintint sa protestation jusqu'à la fin du VIe siècle.

Un deuxième document, postérieur, car il ne doit pas dater d'avant le XIe siècle, donne quelques détails supplémentaires [2]; il nous apprend que la Maurienne et la vallée cottienne faisaient partie, avant la création de l'évêché de Saint-Jean-de-Maurienne, de l'évêché de Turin; que cet évêché de Maurienne s'étendait par la cité de Suze et sur les vallées cottiennes, et enfin qu'à deux reprises, d'abord sous Gontran, c'est-à-dire avant 593, année de la mort de ce prince, et vers 650, époque où vivait Leporius, évêque de Maurienne, on délimita cet évêché d'avec les diocèses voisins.

Nous retrouvons dans ce deuxième document les inexactitudes signalées dans le document plus ancien, à savoir la consécration par Isychius de Vienne, l'approbation du pape, le don de la ville de Suze et des vallées voisines à l'évêque de Maurienne par le roi Gontran, avec suprématie sur les leudes et nobles qui y résidaient.

La fondation de l'évêché de Maurienne par Gontran et le rattachement à la Viennoise des vallées de Maurienne, de Suze et de Briançon est un fait indéniable. Nous en trouvons une preuve supplémentaire dans une bulle du pape Serge III, en 904, où on lit ceci : *Utque largiter admodum Guntramnus Ecclesiam Maurianensem, per concessum apostolicæ Sedis, cum omnibus pagis suis subjectam, jure perenni, sanctæ Viennensi fecit Ecclesiæ, ita una cum Ecclesia Secusina et Ecclesiis de eodem valle ad eam pertinentibus, cum omnibus pagis, integram eam illi subjectam esse firmamus.* Une autre bulle de Lucius III à l'évêque Lambert de Maurienne, en 1184, contient les mêmes affirmations.

Quant à l'approbation du pape, elle se faisait attendre. L'évêque de Turin trouvait mauvais de perdre les revenus de la Maurienne, et le pape Grégoire Ier pensait de même, comme le montrent deux de ses lettres adressées, en 599, à Thierry et à Théodebert, roi des Francs, et à Syagrius, évêque d'Autun.

IV. Limites de l'évêché de Maurienne. — Il se composait de la Maurienne; puis de Suze et de son territoire; puis des deux vallées de San Martino, non loin de Pérouse et de Pignerol, enfin de la vallée cottienne qui ne peut être que le Briançonnais. Ses limites sont suffisamment décrites par la vie de sainte Tygris : *Est autem unus terminus in partibus Italiæ in loco qui dicitur Vologia; usque in partes provinciæ, uno distans milliario a civitatula nomen illi impositum Rama (qui terminus constitutus propter altercationem Ebredunensis archiepiscopi et domini Leporii, Maurianensis episcopi. Propter hanc altercationem distruendam missus est a rege Mero dux ut ibidem conventum haberet. Beatus Leporius cum Ebredunensi archiepiscopo, laudante duce, plantaverunt crucem unam in supradicto spatio milliario distante a civitatula paulo ante memorata, ut nullus præsumeret alterius invadere parochiam); a supradicto autem termino, id est milliario distante a civitatula usque ad flumen quod dicitur Baydra. Est autem aliud a flumine Baydra, quod intrat in Isaram flumen, usque ad Brigantium castrum, quod Sabaudio vocatur.*

En Italie, les limites de l'évêché de Maurienne étaient donc, entre Suze et Turin, la ville de Vologia, et, au midi, les vallées de San-Martino non loin de Pignerol.

Du côté de la Gaule, trois limites seulement sont spécifiées.

La première est placée au château de Briançon qui est dit de Savoie. Ce n'est pas le Briançon des Hautes-Alpes, mais un château de Briançon situé à l'entrée de la vallée de Maurienne et représenté aujourd'hui par quelques ruines et le nom d'un lieudit.

La deuxième est la rivière Baydra, le Bréda, torrent de la commune d'Allevard, qui se jette dans l'Isère et qui départageait deux diocèses : la rive droite, Maurienne, la rive gauche, Grenoble.

La vallée de l'Oisans appartenait au diocèse de Grenoble; celui de Maurienne suivait la crête des montagnes qui séparent la Maurienne de l'Oisans. Vers la hauteur du col du Galibier, il gagnait le Lautaret et le Briançonnais.

De là, où passait la ligne frontière? Englobait-elle la Vallouise ou bien suivait-elle la crête des montagnes qui séparent cette vallée de celle de la Guisane? On ne sait pas.

On arrive à la Durance. Ici, la limite fut placée à la suite d'une discussion, née entre l'archevêque d'Embrun et l'évêque Leporius de Maurienne. Le roi envoya vers eux le duc Mero pour les mettre d'accord et on planta avec l'approbation du duc une croix à un

[1] Labbe, *Concilia*, t. VI, col. 904; Haureau, *Gall. christ.*, t. XIV, p. 613; Cibrario, *Documenti*, p. 323; J. Roman, *Briançonnais*, p. 209. — [2] Ce texte est inséré dans une vie de sainte Tygris, dans *Acta sanct.*, juin t. V, p. 72-75. Quoi qu'en dise Billiet, *Mémoire sur les premiers évêques de Maurienne*, p. 31-32, cette vie ne se trouve pas dans le ms. *Paris, lat. 3887*. L'auteur n'attachait à ces précisions qu'une importance secondaire.

milliaire de la petite ville de Rama pour éviter désormais les empiètements.

Ce fut donc vers 650 seulement que fut tracée la limite séparative entre les diocèses d'Embrun et de Maurienne. Or, Gontran était mort en 593. Depuis ce temps, rien n'avait été déterminé. Quant à la *civitatula* de Rama, elle a disparu, remplacée par un lieu-dit; c'est vraisemblablement le Pertuis-Rostan.

A partir de là, on ignore le trajet suivi par la frontière du diocèse de Maurienne pour aller rejoindre les vallées de San Martino, près de Pignerol (fig. 7815).

V. Liste épiscopale. — 1. *Felmasius.*

2. *Hiconius* assiste aux conciles de Mâcon en 581 et 585. En 599, saint Grégoire Ier insiste sur les réclamations de l'évêque de Turin, réclamations confiées à l'évêque d'Autun qui se chargea de leur faire un sort.

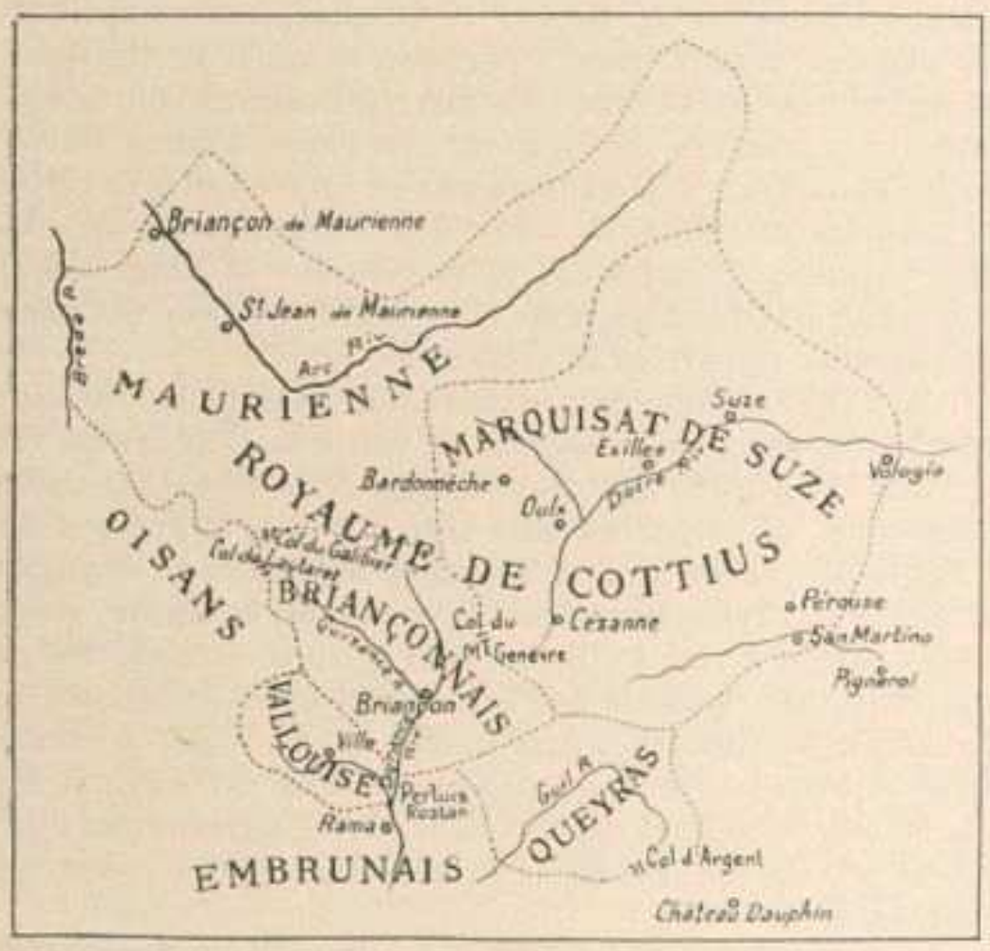

7815. — Limites de l'évêché de Maurienne, d'après *Mém. de la Soc. nat. des Antiq. de France*, t. LVII, 1896, VIe série, t. VII, p. 218.

En 601 ou 602, il préside à la translation des saints Ours et Victor.

3. *Leporius* assiste au concile de Chalon-sur-Saône, en 650; fait un accord avec l'archevêque d'Embrun.

4. *Walchunus*, mentionné en 726 et en 739 dans deux chartes du patrice Abbon, relatives à l'abbaye de Novalaise.

5. *Mainardus.* Le chroniqueur de Novalaise, vers 1060, cite, à propos d'un usage observé dans son monastère, les noms de quatre anciens évêques de Maurienne dont il dit avoir vu souvent les épitaphes, leurs tombeaux se trouvant à l'abbaye. Ce sont : *Mainardus, Joseph, Willelmus* et *Benedictus.* Joseph et Guillaume sont connus, et le chroniqueur ne les a pas intervertis. Mainard doit être placé avant, probablement vers le temps où nous nous arrêtons, puisque Joseph se place en 853.

Les destinées postérieures de l'évêché de Maurienne ne nous appartiennent plus.

VI. Bibliographie. — E. d'Albane, *Documents pour servir à l'histoire de la Maurienne, extraits d'un inventaire des archives de l'évêché de Saint-Jean-de-Maurienne, dressé en octobre 1756 par Me Buisson et annotés*, dans *Travaux de la Société histor.-archéol. de Maurienne*, t. II, 1868, p. 221-262. — A. Angley, *Histoire du diocèse de Maurienne*, in-8°, Saint-Jean-de-Maurienne, 1846. — *Art de vérifier les dates*, t. XVII, 1819, p. 157-210. — *Auctoritas quod ex antiquo Maurienensis Ecclesia Viennensi metropoli subdita fuit circa 588*, dans Labbe, *Concilia*, t. V, 1672, col. 963-964; Troya, *Codice diplomatico*, t. I, 1845, p. 79-83; *P. L.*, t. LXXI, col. 1169-1170; Billiet, *Chart. dioc. Maurienne*, 1861, p. 8-10; Br. Krusch, dans *Monum. Germ. hist., Script. rer. merov.*, t. III, 1896, p. 533-534; Chevalier, *Coll. cart. Dauph.*, t. I, 1869, p. 211. — Besson, *Mémoires sur l'histoire ecclésiastique des diocèses de Genève, Tarantaise, Aoste et Maurienne et du décanat de Savoye, recueillis et dressés*, in-4°, Nancy [Annecy], 1759; nouv. édit. Moutiers, 1871. — A. Billiet, *Mémoire sur les premiers évêques du diocèse de Maurienne*, dans *Mémoires de l'Académie des sciences de Savoie*, t. IV, IIe série, 1861, p. 277-340; A. Billiet et Albrieux, *Chartes du diocèse de Maurienne, documents recueillis*, dans *Docum. acad.*, cités, t. II, 1861, p. 1-446. — Ch. Buet, *Armorial des évêques de Maurienne, princes souverains depuis le VIe siècle jusqu'au XVIe*, dans *Revue nobiliaire*, t. III, IIe série, 1867, p. 121-127; *Études sur les droits seigneuriaux des évêques de Maurienne*, dans *Travaux de la Société hist.-archéol. de Maurienne*, t. II, 1867, p. 71-97. — E. Combet, *Sur l'ancienneté, les noms et la situation du diocèse de Maurienne*, édit. Mart. d'Arve, dans *Mém. doc. de la soc. savois. hist.-archéol.*, t. II, 1858, p. 217-248. — J. Damé, *Historia Ecclesiæ, episcoporum et dioecesis Maurianensis*, ms., in-4°, 1680. — L. Duchesne, *Fastes épiscopaux de la Gaule*, in-8°, Paris, t. I, 2e édit., 1907, p. 239-242. — C. A. Ducis, *La Maurienne*, dans *Revue savoisienne*, t. XI, 1870, p. 87-89, 95-97; *Quest. archéol.-hist. Alpes Savoie*, 1871, p. 153-178, 256. — H. Ferraud, *Itinéraire descriptif historique et archéologique de la Maurienne et de la Tarentaise*, dans *Bulletin de l'acad. delphinale*, t. XIV, IIIe série, 1878-1879, p. 257-334, 365-368. — C. G. Foray, *Monographie historique de la basse Maurienne en Savoie*, dans *Trav. soc. hist.-arch. Maurienne*, t. I, 1860, p. 73-157. — B. Haureau, *Gallia christiana*, t. XVI (1865), col. 611-652, instrum. 289-322. — A. Longnon, *Atlas historique de la France*, p. 142; *Géographie de la Gaule au VIe siècle*, in-8°, Paris, 1877, p. 430-431. — L. Ménabréa, *Note sur les origines de l'évêché de Maurienne*, dans *Chron. Enguerrand de Monstrelet*, t. I, 1857, p. 401-407. — Mottard, *Anciennes limites du diocèse de Maurienne*, dans *Travaux soc. hist-archéol. Maurienne*, t. V, 1881, p. 171-182. — Robert, *Gallia christiana*, 1626, p. 411-412. — J. Roman, *Le Briançonnais, sa formation et son rattachement à l'archevêché d'Embrun*, dans *Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France*, t. LVII, 1898, p. 197-228. — R. Savey, *Brève notice du diocèse de Maurienne*, annotée par Mottard, dans *Travaux de la société d'histoire et d'archéologie de la province de Maurienne*, t. III, 1871, p. 37-83. — Fl. Truchet, *Histoire hagiologique du diocèse de Maurienne*, in-8°, Chambéry, 1867; *Documents pour servir à l'histoire de la domination des évêques de Maurienne*, dans *Travaux*, cités, t. II, 1869, p. 263-356; *Documents pour servir à l'histoire de Maurienne, recueillis et copiés*, dans *Travaux*, cités, t. III, 1876, p. 199-248. — G. Vallier, *Numismatique mérovingienne de la Maurienne*, dans *Travaux*, cités, t. IV, 1878, p. 85-103, pl.

H. Leclercq.

MAURY (Alfred). — I. Biographie. II. Bibliographie.

I. Biographie. — S'il venait à quelqu'un la fantaisie de soutenir que l'œuvre scientifique d'Alfred Maury ne se rattache à l'antiquité chrétienne que par un lien trop fragile pour expliquer la présence de son nom dans ce *Dictionnaire*, il suffirait de citer ces lignes extraites de ses *Mémoires* encore inédits : « Depuis ma rentrée à la bibliothèque royale, j'avais redoublé d'assiduité au travail, et mon besoin d'activité intellectuelle ne trouvait jamais assez à se satisfaire. J'avais d'abord songé à écrire une histoire de l'art ancien... Je

me plongeai dans la lecture de la *Rome souterraine* de Bottari, dans celle des mémoires de Raoul-Rochette, *Sur les antiquités des catacombes de Rome*... Je traduisais de l'allemand les livres du savant danois Muenter sur les symboles des premiers chrétiens. Ces études me conduisirent à chercher dans les monuments l'explication de diverses légendes chrétiennes. Je fus amené de la sorte à examiner, au point de vue critique, les *Vies des saints*, j'abordai la lecture du vaste recueil des bollandistes, des *Actes des martyrs* de dom Ruinart. Je compulsai les Pères de l'Église et une foule de livres de théologie... » C'était là, pour un débutant et un autodidacte, une formation excellente et, à une époque où personne en France ne songeait à des études de ce genre, une intuition remarquable. La science du passé ecclésiastique n'attirait plus alors que deux catégories de lecteurs également superficiels et préoccupés de tout dénigrer ou de tout défendre dans les institutions, les idées et les représentants d'une société évanouie. Moquerie d'une part, apologie d'autre part, sans aucune préoccupation, dans un camp comme dans l'autre, de donner à la discussion, pour base scientifique, l'examen des textes.

Alfred Maury eut le mérite de s'apercevoir que la voie suivie conduisait à une impasse et, courageusement, il rebroussa chemin sans invectives comme sans amertume à l'adresse de ceux qui ne l'imitaient pas. Il leur disait poliment qu'à côté de l'histoire existe la légende qui se forme peu à peu, s'alourdit d'acquisitions, empiète sur le domaine de la vérité, la recouvre de sa stérile végétation, qu'il faut élaguer sans cesse, mais observer et décrire à mesure qu'on la refoule et qu'on la contient, afin d'en connaître la nature et d'en combattre le progrès.

Alfred Maury était né à Meaux, le 23 mars 1817, dans une maison de la rue du Grand-Cerf, située en face de l'ancienne église Saint-Christophe. Par son ascendance paternelle, il venait des Cévennes où sa famille avait embrassé quelque temps la religion protestante et s'était ensuite établie en Avignon. C'étaient d'humbles artisans apparentés à un savetier dont le fils, Jean-Siffrein, devint le cardinal Maury. Mais Avignon n'avait été qu'une étape vite franchie, le grand-père d'Alfred Maury était homme d'affaires, établi à Paris à l'époque de la Révolution; son père était ingénieur des ponts et chaussées, à Meaux, après avoir appartenu à la première promotion de l'École polytechnique. Sa mère, femme de grande piété, lui prodigua les soins les plus attentifs. Le père et la mère furent les premiers maîtres de l'enfant, mais ils firent appel à des collaborateurs; les leçons d'écriture étaient données par un soldat de Marengo, les leçons de fleuret par un grenadier de Waterloo. Quand il s'agit des langues anciennes, l'embarras fut grand. Le principal du collège de Meaux, mécontent de voir que M. l'ingénieur des ponts et chaussées parût faire peu de cas de son personnel enseignant, interdit à celui-ci toute complaisance jugée humiliante pour le corps universitaire; M. Maury s'adressa à un ecclésiastique et l'élève y gagna sans doute plus qu'il n'y perdit. Quant aux mathématiques, il n'était pas besoin de chercher le professeur au dehors, mais la mort devança les calculs et emporta le père de famille, le 21 juin 1831.

Des trois fils qu'il laissait, Alfred, âgé de quatorze ans, était doué d'un esprit vif et curieux. Dans les promenades et les excursions, il retenait les noms de tous les cantonniers; dans la lecture de l'*Almanach royal*, il apprenait les noms des fonctionnaires; dans les journaux quotidiens, il se bourrait la mémoire de noms propres. Ce gamin avait, décidément, le don des nomenclatures. A force d'instances, il s'était fait acheter le *Discours sur les révolutions du globe* de Cuvier, et, après avoir vu à la bibliothèque de Meaux le grand ouvrage de la Commission d'Égypte, intrigué par les figures tracées sur les monuments que reproduisait ce recueil, il réussit à faire entrer dans la bibliothèque de son père le *Précis du système hiéroglyphique* de Champollion, et en fit, beaucoup plus que son père, l'objet de ses lectures. Il trouva le temps de s'initier à l'archéologie et à la numismatique, grâce à son jeune camarade, Adrien de Longpérier (voir ce nom), qui collectionnait les vieux sous.

Ce ne sont là que des « enfances », comme disaient nos aïeux, et il ne faudrait pas y attacher une signification trop précise. Ce jeune garçon était à la fois curieux et impressionnable. Son premier voyage dans la diligence de Meaux à Paris l'enthousiasma; ce fut mieux, quand, après trois jours de patache, il arriva à Rouen; enfin le bateau à voiles de la Bouille au Havre le transporta, sans calembour, il venait de découvrir l'embouchure de la Seine! A ce prix, on s'explique un peu son attrait pour l'Angleterre qu'il devinait, et sa ferveur pour tous les voyages qu'il imaginait. D'ailleurs, en manière de calmant, le jeune Maury dévorait des catalogues de libraires et apprenait par cœur la liste des membres de l'Institut. Depuis qu'il se sentait capable d'assembler trois syllabes et deux idées, il pensait à l'Institut, il en vivait et s'y voyait, piaffant et superbe, parmi les immortels.

Vers 1832, Maury éprouvait du goût pour les mathématiques, pour la médecine et pour la littérature; il n'avait de dégoût que pour Hugo et *Hernani*. Il lisait beaucoup, et même un peu trop : à la préparation de l'École polytechnique, il associait les livres de voyages et les livres religieux, achetés et lus en cachette, dont l'effet funeste fut d'effacer, à la grande douleur de sa mère, les impressions de l'éducation chrétienne qu'elle lui avait donnée. Il avait même conçu l'idée d'écrire une histoire du christianisme dont il est permis de juger, par les traces que ces études ont laissées dans ses premiers écrits, et qui eût été regrettable pour sa mémoire.

Au mois de juillet 1833, Mme Maury quitta Meaux dans l'intérêt des études de son fils et vint habiter à Paris, rue Hautefeuille, dans la maison où demeurait Silvestre de Sacy, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. A cette époque et dans ce quartier, on se faisait encore, à Paris, des visites de voisinage; Mme Maury et son fils entretinrent quelques relations avec leur voisin qui les combla d'aise en leur offrant des cartes d'entrée aux séances publiques annuelles de l'Institut. Le jeune Maury s'y délecta, y revint, s'y incrusta, toujours avec un goût plus vif et une satisfaction plus débordante. Il y a de ces perversions, mais combien inoffensive est celle-ci!

Entre temps, la préparation à l'École polytechnique subissait de sérieux accrocs. Échec en 1834; échec en 1835. Ces deux essais suffirent, Maury ne s'obstina pas et, changeant de voie, il entra comme surnuméraire à la Bibliothèque royale (25 mai 1836).

Les surnuméraires de la Bibliothèque royale ne différaient des gens de service que par le costume et les appointements; ils n'avaient ni uniforme, ni honoraires, cependant, il leur fallait courir pour servir les clients à leurs tables, comme des garçons de restaurant. A dire vrai, ils couraient le moins possible ou même pas du tout. Lorsqu'après une interminable attente, des réclamations successives, des objurgations multipliées, le lecteur tenait enfin dans ses mains le volume tant et si longuement convoité, il pouvait se réjouir sans remords à l'idée que le chercheur, abrité au fond du dépôt, dans quelque embrasure de fenêtre propice au silence et à l'oubli, avait eu le temps de parcourir ou de lire en entier le précieux bouquin dont il consentait enfin à se séparer.

Ces fonctions de tout repos mirent Alfred Maury en relations avec des écrivains, des publicistes qui consentirent à partager avec lui quelques modestes aubaines dans les librairies où ils picoraient : articles de revues et notices de dictionnaires. L'*Encyclopédie du XIXe siècle* touchait à la fin de sa carrière. Alfred Maury sut cependant y découvrir et se faire adjuger un lot d'empereurs chinois dont les noms commençaient par les dernières lettres de l'alphabet. A la Bibliothèque royale, il sut conquérir la bienveillance de son collègue Dubeux qui eut la puissance d'entrebâiller les portes du *Magasin universel* et de l'*Encyclopédie des gens du monde*, où Maury se glissa, se tapit et se chargea de conter la mythologie et l'histoire naturelle; même Capefigue accepta une *Nouvelle orientale* qu'il logea dans son *Europe monarchique!*

Toutes ces choses eussent absorbé un homme si, à vingt ans, on pouvait vivre sans dîner. Pour dîner, ou plus simplement encore, pour souper seulement, Maury donna des leçons dans une institution de demoiselles, rue de Clichy. Son âge faillit le faire évincer : vingt ans! mais il portait lunettes. Il professa tout ce qu'on lui demandait : grammaire, géographie, physique, mathématiques, sciences naturelles, etc., etc. C'était l'Institut fait homme, la séance annuelle des cinq classes quotidienne! Et il plaisait, il enchantait, grâce à un lot d'historiettes tirées, on ne sait d'où et on ne sait comment, des *Mille et une Nuits*, des *Fabliaux*, des *Légendiers* auxquels son imagination suspendait avec discrétion et élégance quelque épisode touchant ou comique. Il ne fallait rien moins que l'insistance de la cloche pour l'obliger à se séparer de son jeune auditoire.

De Clichy, le professeur ne faisait qu'un saut jusqu'au Collège de France, où il redevenait élève au cours de chinois de Stanislas Julien et se faisait admettre à la Société asiatique. Peu de mois après, il suivait, à la Bibliothèque, le cours de Raoul-Rochette et s'éprenait d'archéologie, puis il se consacrait aux langues modernes de l'Europe et, renonçant au surnumérariat, vraiment trop peu rémunérateur, de la Bibliothèque royale, Alfred Maury s'inscrivit à l'École de Droit (avril 1838).

Sa position était des plus précaires. Sa mère avait la meilleure partie de sa fortune en actions de sociétés industrielles, fort compromises par le contre-coup de la révolution de juillet. Il voulut prendre en main ses intérêts, assista à l'assemblée générale d'une de ces compagnies, et fut nommé secrétaire. Or, la société fit faillite et un jugement par défaut le déclara solidaire en raison des signatures qu'il avait données. Il se tint coi, mais ce cauchemar pesa sur lui pendant deux ans. Avec le peu qu'il gagnait il réussit à faire quelques économies, non pour thésauriser, mais pour voyager et étendre ses connaissances. En 1837, il visita la Suisse; en 1838, l'Italie; en 1839, l'Allemagne; en 1840, la Bretagne.

Le plus sérieux inconvénient de cette situation, c'est qu'elle obligeait une intelligence vive et étendue à se disperser dans des besognes secondaires, à éparpiller son temps en une multitude de travaux où il n'apprenait guère. Il aimait les beaux-arts; il fréquentait les musées; il se montrait assidu au Museum d'histoire naturelle, où il s'était fait des relations précieuses par les leçons qu'il donnait au fils de M. Cordier; il s'était épris d'un goût tout particulier pour la botanique avec Brongniart, Auguste Saint-Hilaire, Jussieu et Decaisne, mais, l'emploi du microscope fatiguant sa vue, il dut y renoncer. La botanique, la géographie allèrent rejoindre le chinois et l'archéologie.

Étudiant en droit, Maury prenait part aux exercices, aux conférences : d'abord la conférence Bailly, d'où Frédéric Ozanam tira la première conférence de Saint-Vincent-de-Paul. Elle se divisait en deux camps : les catholiques et les philosophes. Maury fut le chef des philosophes et enterra la conférence. Puis ce fut la conférence d'Orsay où l'on jouait à la Chambre des députés et le temps s'écoulait en projets de lois, rapports, discussions. Le Parlement, Maury n'y songeait guère; il avait ses quatre inscriptions, il touchait à la licence et allait être avocat.

Ce fut le moment qu'il choisit pour rentrer (1840) à la Bibliothèque royale aux appointements de 1200 francs, employé au catalogue, au fonds de musique, puis aux achats. Sur ces entrefaites, une place de sous-bibliothécaire à l'École de médecine devint vacante, réservée à un docteur de la Faculté. Ce n'était qu'un jeu pour lui, Maury prit sa première inscription en médecine. Le jeu dure cinq ans au moins avec ses seize inscriptions; Maury songea à autre chose... plus rapprochée.

Ce qui valut mieux, la « chose providentielle » pour lui fut le choix du comte de Clarac qui se fixa sur Maury pour l'achèvement, en collaboration, des deux grands ouvrages auxquels il avait consacré sa vie et attaché son nom : le *Musée de sculpture antique et moderne* et le *Manuel de l'histoire des arts*. Clarac se prit d'affection pour ce collaborateur intelligent et laborieux, de qui il ne se sépara plus (1841-1847), il lui offrit une rémunération convenable et lui procura, dans une circonstance décisive, une recommandation qui décida de l'avenir de Maury. Une vacance s'était produite pour le poste de sous-bibliothécaire de l'Institut. Maury fut présenté en première ligne, fit les deux cents et quelques visites réglementaires et fut élu (18 janvier 1844).

Dès l'année précédente, Maury avait publié son *Essai sur les légendes pieuses du Moyen Age, ou Examen de ce qu'elles renferment de merveilleux d'après les connaissances que fournissent de nos jours l'archéologie, la théologie, la philosophie et la physiologie médicale*, in-8°, Paris, 1843, et encore *Les fées du Moyen Age, recherches sur leur origine, leur histoire et leurs attributs, pour servir à la connaissance de la mythologie gauloise*, in-12, Paris, 1843.

Les fées, petit livre plein de science, où il rattache au culte primitif des fleuves, des forêts, des lacs, des fontaines et des pierres, que le druidisme ne détruisit pas dans la Gaule et que la religion chrétienne combattait encore, les divinités de second ordre qui avaient été les *Moirai* ou les Parques chez les Grecs et les Romains, les nymphes des fontaines et des forêts, et qui, sous divers noms, en France, en Allemagne, en Scandinavie, deviennent les fées du Moyen Age; ces fées dont la tradition a survécu dans les contes recueillis pour l'amusement de notre enfance. L'*Essai sur les légendes*, livre plus dogmatique, où il a entrepris, dit-il, de frayer dans l'histoire des saints une voie nouvelle à ceux qui viendront après lui. C'est un travail très condensé, d'une lecture colossale, L'auteur a compulsé toutes les vies des saints; il n'a pas reculé devant l'immensité des bollandistes, voulant élucider ce qu'il y a de vrai, ce qu'il y a de légendaire dans ces volumineuses compositions. Pour y mettre un peu d'ordre, il range les faits en trois catégories qui, de son aveu même, parfois se confondent. Mais quel est le *criterium* qu'il leur applique? C'est que tout ce qui est surnaturel est faux. Voilà un procédé bien radical en matière de vie des saints. En bonne critique historique, la première chose à faire est d'estimer l'autorité des témoignages. Évidemment, c'est une tâche que l'auteur, sur un sujet si étendu et dans un cadre si restreint, ne pouvait point aborder.

Mais ce qu'il ne pouvait entreprendre à vingt-six ans, il pouvait l'accomplir au cours d'une longue existence, toujours laborieuse, en sorte que ce fruit de

jeunesse (on pourrait dire : ce péché de jeunesse) gagnât en saveur et en maturité. Il n'en fut rien. Maury ne retoucha point son œuvre précoce et laissa à d'autres le soin de l'améliorer, ce qui fut exécuté de façon si discrète et, pour tout dire, si insuffisante, que l'ouvrage garda tous ses défauts et ne s'améliora d'aucune correction. Dans l'espace de plus d'un demi-siècle, de 1843 à 1897, d'innombrables travaux d'hagiographie et de folk-lore avaient, sur presque tous les points, renouvelé les questions et élargi les points de vue. Ni l'auteur, ni ses nouveaux éditeurs ne semblent s'en être douté dans le volume nouveau intitulé : *Croyances et légendes du Moyen Age. Nouvelle édition des fées du Moyen Age et des légendes pieuses, publiée d'après les notes de l'auteur* par Aug. Longnon et G. Bonet-Maury, avec une préface de Michel Bréal, in-8°, Paris, 1896.

L'*Essai*, qui avait tant besoin d'être refondu, reparut dans sa forme primitive, avec quelques appendices déjà vieillis, sa bibliographie démodée depuis cinquante ans, et toutes les bévues capables de mettre en gaieté les critiques les plus austères. Dans la première édition (p. 32), Maury renvoie son lecteur à Moschus, édit. Limon; il en est de même dans la deuxième édition (p. 120) et, dans un cas comme dans l'autre, il s'agit de l'ouvrage de Jean Moschus, appelé *Limonarion* (= Λειμωναρτον), assez connu sous le nom de *Pré spirituel*. Pareille malchance, lorsqu'il s'agit du *Promptuarium Argentinæ* (p. 223) qui n'est autre que le *Promptuarium* de Jean Hérolt, dans l'édition de Strasbourg (= *Argentoratum*). Ce n'est pas tout, puisqu'on lit ce renvoi à dom Ruinart : *Acta martyrum sincera martii* (p. 184) qui montre une regrettable confusion entre Ruinart et Bollandus, et ce ne serait encore que faute vénielle en comparaison de celle-ci (p. 93) : « Déjà dans saint Jérôme, il est parlé des faux actes de sainte Thérèse, composés par un prêtre d'Asie et dont faisait mention Tertullien. » Donner sainte Thérèse pour sainte Thècle dépasse vraiment la permission.

Aug. Longnon et G. Bonet-Maury ont pris peu de soin pour améliorer le texte; parfois ils ont abouti à un résultat tout différent, lorsque, par exemple, ils ont transformé ces références un peu sibyllines à Baronius et à Du Saussay : (p. 57) Baronius, *Martyr.*, et (p. 93) *Martyr. Gall.;* de la manière suivante : (p. 145) Baronius, *Martyres*, et (p. 183) *Martyres Gallici;* où on reconnaîtrait difficilement deux martyrologes.

Ces réserves faites, il faut parler du fond de l'ouvrage [1]. On ne peut pas nier qu'il ne renferme quelques bons passages et qu'il ne témoigne d'une lecture relativement vaste. Mais l'érudition qui s'y étale est peu sûre et mal digérée. Maury cite à propos et hors de propos les livres les plus disparates. C'est ainsi que, pour l'institution de l'ordre des acolytes dans l'Église (p. 357), on est renvoyé à la « Bibliothèque populaire de Claudius, *Maladies mentales* ».

L'auteur, du reste, n'avait pas été habitué à aller aux sources, et il va chercher ses matériaux tour à tour dans les bollandistes, dans Ruinart, dans la Légende dorée, dans Ribadeneira et Giry, c'est-à-dire qu'il mêle les textes originaux avec les adaptations les plus tardives. Il n'y a, chez lui, aucune idée du développement des légendes. L'idée même de légende paraît très confuse dans son esprit, et il la confond couramment avec celle de symbole. Ainsi, à propos de la balance, qui est l'attribut de la justice, et de la représentation si parlante du jugement dernier que nos ancêtres aimaient à faire figurer dans les cathédrales, il écrit (p. 170) : « Prenant ces comparaisons à la lettre, le peuple se figura le jugement dernier comme le moment où aurait lieu un solennel jugement des âmes. » Il n'est pas plus sérieux, lorsque, parlant du tableau d'Alonzo Cano, représentant sainte Thérèse le cœur percé d'une flèche, il ajoute (p. 297) : « Le vulgaire prit la représentation au pied de la lettre, et les légendaires racontèrent que sainte Thérèse était morte martyre, percée d'une flèche. » Les légendaires, c'est bientôt dit, mais Maury eût été dans l'impossibilité de citer un auteur et un ouvrage contenant pareille assertion du miracle dit de la transverbération.

C'est qu'il se contentait non seulement de la première explication venue, sans s'inquiéter de savoir si elle était vraie, mais qu'il se substituait aux sources qu'il évoquait sans les désigner autrement. Le procédé est plus facile que loyal. Nous ne voudrions pas mettre en question la probité scientifique de Maury, nous croirions plus volontiers qu'il était le jouet d'une imagination effervescente. C'est le cas, lorsque, par exemple, il se demande (p. 218) comment « l'Église accepta le serpent comme l'emblème du démon », et, sans même songer au premier chapitre de la Genèse, il répond gravement : « Celui des livres canoniques chrétiens qui porte empreinte davantage la trace des mythes de la Perse et de l'Inde (?), l'Apocalypse, transporta dans la religion nouvelle l'antique symbole du serpent. » A propos des trois Maries de l'Évangile, sur lesquelles nous possédons tout un cycle de légendes, voici ce que Maury a découvert (p. 124) : « Il y avait trois personnes en Dieu, on voulut avoir trois Marie, comme le rappellent ces vieux vers qu'on lit sur un manuscrit du temps de Henri VII [2] :

Anna solet dici tres concepisse Marias
Quas genuere viri Joachimi, Cleophas Salomeque
Ut ductere vivi Joseph, Alpheus, Zebedeus.
Prima parit Christum, Jacobum secunda minorem,
Et Joseph justum peperit, cum Simone, Judam ;
Tertia majorem Jacobum volucremque Johannem.

Ces vers ne disent rien de ce que Maury avance, mais il n'y regarde pas de si près.

L'intrépidité de ses affirmations n'a d'égale que leur inexactitude, mais les lecteurs se laissent facilement éblouir par une gravité de langage au service d'une érudition toujours prête. S'agit-il d'expliquer la formation des légendes hagiographiques, l'auteur n'éprouve ni hésitation, ni incertitude, il formule une règle valable pour tous les cas : « La manière dont la plupart de ces vies ont été composées, dit-il (p. 323), explique parfaitement combien de faits mensongers ont dû s'y glisser. Primitivement, on se bornait à inscrire sur des tablettes ou dans des registres le nom de ceux qui avaient souffert le martyre pour la foi; plus tard, on y joignit celui des confesseurs, des vierges, sans mettre souvent d'autres détails que le lieu de la naissance et le genre de supplice qu'on leur avait fait subir. Le besoin éprouvé par les âmes pieuses de posséder des détails sur la vie des martyrs fit composer des biographies tout entières, pour lesquelles le rédacteur dut naturellement se montrer peu sévère sur les documents qu'il employait, à raison du petit nombre de ceux qu'il avait à sa disposition. Ce ne fut qu'aux VIIe, VIIIe et IXe siècles que parurent les véritables hagiologies qu'écrivirent Bède le Vénérable en Angleterre, Florus en France, Raban Maur, Notker et Wandelbert en Allemagne, chacun pour les saints de leur patrie respective, et Adon et Usuard pour ceux de toute la chrétienté. » Ce sont là des aperçus qui ne sont possibles qu'à la condition de n'avoir pas lu les documents dont on parle.

Maury n'est pas plus heureux, lorsqu'il touche à la question des évangiles. Tout ce qui, vingt-deux ans

[1] *Anal. boll.*, t. XXVI, 1897, p. 508-509. — [2] Wright et Halliwell, *Reliquiæ antiquæ*, in-8°, Londini, t. II, 1841, p. 291.

plus tard, en un livre célèbre, la *Vie de Jésus* d'Ernest Renan, parut d'une hardiesse extrême, existe en germe dans les *Légendes pieuses*. « Je trouvai dans cette publication, disent les *Mémoires* de Maury, la satisfaction de produire mes idées en matière religieuse. » Heureusement pour son repos, ajoute Michel Bréal, ces idées étaient trop en avance sur l'esprit général. Elles passèrent sans provoquer ni contradictions, ni anathèmes [1]. Elles soulevèrent une réprobation, la plus douloureuse qui pût atteindre l'auteur : sa pieuse mère, c'est lui qui nous l'apprend, refusa de lire son livre.

Sous-bibliothécaire de l'Institut, Maury garda pendant près de quatorze années ces fonctions honorables et s'enfonça dans ses études préférées. Il en finit alors avec le droit, en passant sa thèse et se faisant inscrire au tableau des avocats ; ensuite il se détacha, à regret, de la médecine. A l'Institut, dans le poste d'attente qu'il occupait, Maury humait l'air du lieu, se dépensait en menus services et s'instruisait merveilleusement dans le commerce des académiciens dont il soutenait les pas chancelants et ravivait la mémoire branlante. Ce fut une période de grande et féconde activité dans sa vie. La *Revue archéologique* venait de se fonder sous la direction de Leleux ; presque dès la première heure, Maury en fut un des piliers. Son début fut marqué par une dissertation utile sur le pèsement des âmes : *Recherches sur l'origine des représentations figurées de la psychostasie et sur les croyances qui s'y rattachent*, dans *Revue archéologique*, t. I, 1845, p. 235, 291 ; t. II, p. 707 ; suivie d'une autre sur *Les divinités psychopompes* (qui escortent les âmes des morts) *dans l'antiquité et au Moyen Age*, dans *ibid.*, t. I, 1845, p. 501, 581, 657 ; t. II, p. 229, 289. Nous donnerons plus loin la liste des articles de Maury parus dans la *Revue archéologique* et relatifs à l'antiquité chrétienne.

A l'occasion de la querelle soulevée par la découverte d'un cœur à la Sainte-Chapelle, devant l'autel, et qu'on prétendait être celui de saint Louis, Alfred Maury résuma la controverse et se rangea aux côtés de Letronne (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 2671) (1843-1844). Peu de temps après, Ad. Regnier lui confiait la rédaction d'un *Manuel d'archéologie* à l'usage du comte de Paris, âgé de neuf ans. L'ouvrage fut terminé en 1847 et périt, l'année suivante, dans le pillage des Tuileries. En cette année 1847, la mort du comte de Clarac (20 janvier) laissait à Maury toute la charge des publications à poursuivre et à terminer. Il n'en était pas accablé, trouvant des loisirs pour l'étude, pour les voyages, même pour la chasse. Les voyages n'étaient qu'une manière de tromper sa fringale d'apprendre : Suisse, Italie, Espagne, Angleterre, Hollande, Allemagne, Grèce et Turquie lui étaient des stimulants à l'étude des langues qu'il croyait savoir lorsqu'il en possédait quelques substantifs agrémentés de plusieurs verbes. Il ne manque pas de gens qui, comme Maury, trouvent dès le buffet de la première station la limite de leur hollandais et à qui leur connaissance du bas-breton procure de mortifiantes leçons.

Dès son retour à Paris, Maury reprenait la plume, fournissait les revues d'articles, parfois un peu bâclés, et semblait trop satisfaire un prurit d'écrire. Il y avait les ouvrages qui l'intéressaient et qu'il voulait faire connaître, il y avait ceux qu'il voulait recommander pour faire plaisir aux auteurs, enfin il y avait ce qu'on pourrait nommer ses « dadas » qui lui offraient l'occasion recherchée de rappeler qu'il avait fréquenté les amphithéâtres [2]. Un moment, Alfred Maury prit la direction de la *Revue archéologique*, et il rédigea les *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, ainsi que ceux de l'*Académie des sciences morales ;* enfin il donna, de 1852 à 1855, ceux de l'*Académie des inscriptions et belles-lettres*. Et ce n'est pas tout : Maury collabore à l'*Athenæum* de Lud. Lalanne, dirige le *Bulletin de la Société de géographie*, accepte le rôle assez effacé d'auxiliaire auprès de Guigniaut, de 1847 à 1851, pour la rédaction des notes et commentaires destinés à accompagner la traduction française de la *Symbolique* de Frédéric Creuzer. Entre temps, on voyait Maury s'insinuer dans l'*Encyclopédie moderne* dite de Didot et s'y faire une place, traitant sans ménagements les théories historiques ou sociales qui choquaient les siennes, les utopies de Cabet et de Louis Blanc, les apologies de la terreur, introduites dans ce recueil inoffensif d'intention, sous l'inspiration de Philippe Le Bas [3].

Nonobstant sa foi en l'Institut de France, la fréquentation de ses membres et la lecture de leurs ouvrages ébranlait quelque peu sa confiance en eux, au point de découvrir des erreurs dans leurs écrits. Il arriva que ses connaissances géographiques lui permirent de redresser des identifications de lieux qui, présentées par l'académicien Reinaud à propos de la relation laissée par deux voyageurs arabes dans l'Inde, ne prouvaient irréfutablement que l'ignorance du commentateur. Reinaud soutenait que les Arabes suivaient les côtes comme l'auraient fait des caboteurs, au lieu de chercher dans la mousson la clef de leur itinéraire. Maury eut raison contre lui et Reinaud, qui pourtant n'aimait pas à être pris en défaut, fournit à son contradicteur et correcteur quelques textes à l'appui de ces corrections. Bien plus, il lui demanda de rédiger deux notes relatives à l'hydrographie pour l'introduction à l'ouvrage d'Abulféda qu'il allait publier.

Après Clarac, Guigniaut et Reinaud, Alfred Maury, qui, décidément, devenait indispensable, donna son concours à Dureau de la Malle pour une *Histoire de la climatologie* et à Eug. Pelletan pour une *Histoire du brahmanisme*. Ces besognes secondaires étaient néanmoins profitables à un esprit toujours éveillé et Maury ne cessait, soit qu'il lut, soit qu'il se fît faire la lecture afin de ménager sa vue, d'acquérir des notions dont il devait un jour tirer parti. Ce fut en écoutant le *Voyage aux régions équatoriales* d'Alexandre de Humboldt, que lui lisait sa mère, qu'il eut la première idée de son *Histoire des forêts de la Gaule*. Il s'engageait alors sur la piste des concours académiques et l'Institut allait mettre la fidélité de son adorateur à une pénible épreuve. Ses *Recherches sur la divinité mentionnée dans les inscriptions latines sous le nom de Camulus* et son *Essai historique sur les grandes forêts de la Gaule et de l'ancienne France* n'obtinrent, en 1849, qu'une simple mention au concours des *Antiquités nationales*. Son mémoire sur la *Chute du paganisme dans l'empire d'Orient à partir de Constantin* n'obtint pas même l'honneur d'une mention. C'étaient, cependant, des travaux dignes d'attention et pouvant lutter, à mérite égal, avec les productions des concurrents ; leur insuccès s'explique par des considérations personnelles et sentimentales auxquelles le point de vue scientifique demeurait étranger.

Peu après, Maury épousa Miss Anna Smith et perdit sa mère (1851).

Maury n'était pas homme à souffrir un échec devant l'Institut, et encore moins trois échecs. Il redoubla de travail, remania l'*Essai historique* qui devint une

[1] Michel Bréal, *Avant-propos*, p. III. — [2] Quelle mortification il eût ressenti de ne pas trouver son nom parmi *Les évadés de la médecine* de Cabanis, in-12, Paris, 1931. — [3] On sait que le savant Philippe Le Bas était fils de Le Bas, qui se suicida le 10 thermidor, et petit-fils du menuisier Duplay.

Histoire des forêts de la Gaule et de l'ancienne France et obtint la deuxième médaille au concours des Antiquités nationales, en 1854. Il continua avec F. Bourquelot la *Littérature française contemporaine* de Quérard (t. IV et V, 1852, 1854).

Entre temps, les événements se précipitaient et les gouvernements se succédaient : après la monarchie de juillet, la République et la présidence de Louis-Napoléon. Alfred Maury avait voté pour le général Cavaignac, et s'était, petit à petit, convaincu que le prince-président conduisait le pays à l'empire. Il blâmait le coup d'État qu'il sentait prochain et inévitable; cependant, il reconnaissait que le mouvement général en France, par soif de sécurité et par peur du socialisme, favorisait l'empire. Comme tous les opposants, il s'amusait des mésaventures du prétendant comme de succès véritables. Il racontait avec joie un incident survenu lors du voyage de Louis-Napoléon à Bordeaux. Le préfet avait fait dresser, à l'entrée de la ville, un arc de triomphe d'où une couronne, suspendue à une corde, devait descendre sur la tête impériale au passage de la voiture. Sur l'arc on lisait ces mots : *Il l'a bien méritée.* Mais un coup de vent intelligent enleva la couronne, il ne resta que la corde... et l'inscription : *Il l'a bien méritée!*

Quoi qu'il en soit, l'empire étant fait, il fut proclamé et Maury se sentit fort désemparé. Comme il ne manquait pas de gens que l'obligation du serment avait amenés à démissionner, il s'attacha deux secrétaires qui soulagèrent sa vue très affaiblie. Il dictait et s'indignait des mesures décrétées contre la presse, sans prévoir que le *Moniteur* lui refuserait un article sur Abel Rémusat! Pour quelle raison? Le grand sinologue n'avait rien dit, rien fait qui expliquât les susceptibilités de la censure; sans doute, mais ce nom de Rémusat sonnait mal et, fût-on Abel en personne, on ne pouvait se laver du crime d'être l'homonyme de Charles de Rémusat.

Faute de mieux, Maury écrivit un article sur la *Mécanique analytique* de La Grange et composa, à la demande de Victor Duruy, un livre intitulé : *La terre et l'homme, ou Aperçu historique de géologie, de géographie et d'ethnologie générales, pour servir d'introduction à l'histoire universelle* (1854).

C'était une sorte de résumé des sciences géographiques et anthropologiques destiné à servir d'introduction à la collection de l'*Histoire universelle*. La terre dans son origine et son état actuel, son atmosphère et ses mers, ses montagnes et ses fleuves, avec la distribution des minéraux, des végétaux et des animaux à sa surface; l'homme dans ses races diverses, et Maury incline à les ramener à une même souche; les langues et leur distribution géographique; les croyances religieuses, la famille, la société, le travail aux époques primitives ou chez les peuples qui sont restés à l'état voisin du premier âge de l'humanité.

Maintenant, Alfred Maury allait commencer à recueillir les fruits de l'abnégation avec laquelle il avait consenti à travailler sous la direction d'autrui. La préparation de l'édition française de Creuzer pour Guigniaut l'avait amené à écrire, pour son compte, une *Histoire des religions de la Grèce antique depuis leur origine jusqu'à leur complète constitution*. Trois volumes parus en 1857 et 1859. Ce n'est pas un ouvrage de théorie, mais d'histoire. Le lecteur voit défiler les populations primitives de la Grèce, Pélasges, Hellènes, avec leurs divinités, dieux d'Homère, théogonie d'Hésiode; puis il voit l'anthropomorphisme dominant, les mythes devenant de moins en moins symboliques et faisant place aux fables et aux légendes; enfin, après l'épanouissement de la religion hellénique, avec ses temples, ses sacrifices, ses oracles et ses mystères, l'influence qu'exercèrent sur elle les mythes et les idées religieuses de l'Asie Mineure, de la Syro-Phénicie, de l'Égypte; et, à côté, les doctrines philosophiques si nobles, si élevées dans Platon, aboutissant à l'athéisme, mais laissant subsister les superstitions dans les masses, jusqu'au jour où une doctrine plus pure répondit au besoin que l'homme a de croire en Dieu. Ce livre témoignait d'un sérieux effort et d'un progrès réel de la pensée scientifique chez Maury, mais, ainsi qu'on pouvait s'y attendre, il concluait que « le polythéisme hellénique fut, à certains égards, une préparation, une introduction à la religion sortie de l'Évangile qui devait pourtant le combattre et en triompher ». L'esprit de système qui guidait Maury en lui cachant les lacunes de son information explique comment le parti pris qu'il apportait à chercher les origines ailleurs que là où elles se trouvaient lui faisait omettre de chercher la préparation de l'Évangile dans l'Ancien Testament.

Le premier volume seul était imprimé en 1856. On pouvait, dès lors, prévoir ce que seraient les autres, et l'Académie des inscriptions semblait entre-bâiller sa porte devant le sous-bibliothécaire de l'Institut, à qui ce titre donnait un pied dans la place. Maury posa sa candidature, en 1856, mais il se désista plutôt que de soutenir la concurrence d'Ernest Renan et de Léon Renier; l'année suivante, énergiquement soutenu par Guigniaut, il fut élu au fauteuil que rendait vacant la disparition de Dureau de la Malle (13 novembre 1857). Maury y gagnait de réaliser son rêve d'enfant, il y perdait ses moyens d'existence et sacrifiait les 4000 francs du sous-bibliothécaire aux 12 ou 1500 francs de l'académicien. Volontiers il eût passé à la bibliothèque mazarine, mais point de vacance; à la bibliothèque impériale, mais il y avait Taschereau! Faute de mieux, une sinécure eût fait son affaire. Maury présenta ses deux volumes, bien reliés, au prince Jérôme Napoléon qui lui offrit en échange la relation de son *Voyage dans les mers boréales*. Cependant, il fallait vivre. Maury s'adressa à la *Revue des Deux-Mondes* qui payait ses collaborateurs avec une sorte de libéralité. Bientôt, les circonstances ouvrirent à la carrière d'Alfred Maury un nouveau champ d'activité.

Dès qu'il fut monté sur le trône, Napoléon III se préoccupa d'exposer ses principes et ses vues sur le gouvernement et les hommes dans un grand ouvrage historique; il choisit l'histoire de Jules César. Mais un souverain n'a que peu de loisirs et celui-ci possédait une excellente amie, intelligente, honnête, désintéressée et, par-dessus tout, désireuse de procurer la réalisation du désir de l'empereur. Mme Cornu, sa filleule, moins âgée que lui de trois ans, avait le goût et le sens de l'érudition historique; elle se chargea de découvrir les hommes indispensables à la préparation de l'histoire envisagée. Le premier besoin à satisfaire était la levée d'une carte de l'ancienne Gaule; une commission fut chargée de la préparer, avec Saulcy comme président et Maury pour secrétaire (17 juillet 1858). La commission obtint une audience de l'empereur et Maury consigna l'impression qu'il en recueillit :

« Dès cette entrevue, dit-il, j'admirai chez Napoléon III la douceur de commerce et la facilité de rapports qui lui ont valu l'attachement de son entourage et qui faisaient aimer l'homme même à ceux qui, comme moi, n'approuvaient pas le souverain. En revanche, je pus, dès ce moment, constater en lui une disposition d'esprit fâcheuse : c'était de se faire à l'avance des idées arrêtées sur des sujets qu'il n'avait point encore approfondis. Cette tendance fut un des caractères les plus saillants de ce qu'on pourrait appeler sa constitution intellectuelle. Napoléon cherchait dans l'histoire, non la connaissance des faits en eux-mêmes, mais la démonstration d'une thèse qu'il avait conçue, avec la confiance que lui donnait la mission

napoléonienne à laquelle il se croyait appelé. Il est manifeste qu'il avait pour Jules César une faiblesse qui tenait à l'origine même de sa propre famille... »

Le secrétaire de la commission fut appelé à collaborer activement à l'œuvre entreprise; à lui incomba le soin de découvrir les travaux anciens, de se procurer les travaux récents, d'élucider les points douteux. Dans un commerce fréquent, parfois quotidien et même prolongé, Maury, tout en gardant ses opinions politiques sur l'empire, atténua peu à peu la rigueur de son jugement sur l'empereur, dont les qualités réelles de simplicité, d'affection, le touchèrent, mais lui laissèrent toujours distinguer la faiblesse et les lacunes du caractère.

Obtenir le « travail » avec le souverain passe toujours pour une grande faveur. Maury y était parvenu du premier coup et il apprit de la bouche du ministre Fould sa situation officielle : « Monsieur, vous êtes nommé bibliothécaire des Tuileries; il n'y a pas de bibliothèque; vous serez attaché à la personne de l'empereur. » Il fut donc bibliothécaire ambulant, tantôt à Saint-Cloud ou à Compiègne, tantôt à Fontainebleau, à Biarritz ou a Vichy. Quant à la *Vie de César*, Maury était appelé à en fournir les matériaux, à étudier des points de détail, mais il restait étranger à la composition, même à la mise au point que se réservait l'empereur qui dictait à Mocquart, son secrétaire, et désirait fort qu'on lui trouvât les textes qui confirmeraient ses idées; il voulait notamment disculper Catilina jusqu'à le blanchir à peu près complètement et se résignait à peine à ne pas insinuer ce dont il était hors d'état de donner la preuve [1]. Grâce à cette collaboration, Maury était entré dans l'intimité de l'empereur presque autant que M. Mocquart et il eut à relire, avec le secrétaire en titre, les discours d'ouverture des sessions du corps législatif de 1862 et de 1863.

Tout cela était fort absorbant sans doute, et cependant Maury trouvait le temps de publier, en 1860, *La magie et l'astrologie dans l'antiquité et au Moyen Age ou Étude sur les superstitions païennes qui se sont perpétuées jusqu'à nos jours*. « Présenter, dit-il, en aperçu l'histoire de ce grand mouvement qui nous éleva graduellement des ténèbres de la magie et de l'astrologie aux lumineuses régions de la science moderne, tel est le but de ce petit ouvrage », et pour l'atteindre, l'auteur nous montre la magie, qui, encore souveraine dans les tribus sauvages, se produisait, soit seule, soit avec l'astrologie, dès la plus haute antiquité, chez les Chaldéens, les Perses, les Égyptiens, en Grèce, à Rome; combattue par le christianisme, et revêtant au Moyen Age la forme de la sorcellerie où elle fit encore bien des dupes et bien des victimes.

En 1861, *Le sommeil et les rêves, études psychologiques sur ces phénomènes et les divers états qui s'y rattachent, suivies de recherches sur le développement de l'instinct et de l'intelligence dans leurs rapports avec le phénomène du sommeil*, in-8°, Paris, 1861.

En 1863 : *Croyances et légendes de l'antiquité, essais de critique appliquée à quelques points d'histoire et de mythologie; les religions de l'Inde et de la Perse; traditions de la Grèce et de la Gaule; les premiers historiens et les anciennes légendes du christianisme; rapports de l'Occident avec l'Extrême-Orient*, in-8°, Paris, 1863; recueil de morceaux d'histoire religieuse, déjà publiés et reliés entre eux d'après une méthode dont l'auteur expose les principes dans sa préface.

En 1864, *Les anciennes académies d'autrefois : l'ancienne Académie des sciences* et *l'ancienne Académie des inscriptions* [2], in-8°, Paris, 1864; c'est un tableau des progrès que la science proprement dite et les sciences historiques, philosophiques ou morales ont accomplis jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, par le travail et par l'influence de ces deux académies, sacrifiant résolument le beau au vrai, pour soutenir la prééminence des œuvres de la raison sur celles de l'imagination.

En 1867, *Les forêts de la France dans l'antiquité et au Moyen Age*, 3e édit., in-8°, Paris, 1867.

Académicien, Maury s'adonna aux broutilles académiques, rédigea — quatre années de suite — le rapport de la commission des antiquités nationales (1860-1863), publia divers mémoires, prit la parole dans les discussions, jeta des fleurs sur les tombes de plusieurs collègues, enfin présida l'Académie (en 1875). A ces obligations, dont il s'acquittait sans paraître en sentir le poids, était venue s'ajouter la suppléance du cours d'histoire et de morale au Collège de France. Cette chaire, dont Michelet avait été évincé, était occupée par Guigniaut qui avait prétendu garder sa chaire de géographie à la Sorbonne. En réalité, c'était trop d'une pour ses forces, Guigniaut fit choix d'un suppléant, ce fut Maury (1860), qui devint chargé de cours en 1861 et professeur titulaire le 23 novembre 1862.

La collaboration assidue de Maury à la préparation de la *Vie de Jules César* lui avait procuré une situation plus enviée qu'elle n'était enviable; il approchait le maître, recevait parfois ses confidences et entendait assez de choses sur le présent pour redouter l'avenir. Malgré le prestige qu'exerce presque fatalement la confiance des grands sur ceux qui en sont l'objet, Maury gardait assez de lucidité d'esprit et d'indépendance de caractère pour comprendre la ruine de la politique étrangère de l'empereur et le déclin de sa popularité à l'intérieur. Le tome Ier parut en 1865, le tome IIe en 1866, mais, à la fin de 1867, la situation générale était assez compromise pour qu'il ne fût plus question d'histoire romaine. Maury ayant remis un mémoire érudit, le secrétaire de l'empereur lui dit : « L'empereur n'a actuellement pas le temps de le regarder. »

C'était l'abandon [3], et cela méritait un dédommagement. Victor Duruy proposa la direction littéraire de l'école des Hautes-Études, que Maury refusa. L'empereur nomma son ancien collaborateur à la direction des Archives, devenue vacante par l'entrée du marquis de Laborde au Sénat. C'était plus qu'un dédommagement, c'était presque une faveur que Maury n'avait ni souhaitée, ni sollicitée. Cette nomination n'en fut pas moins bien accueillie par le personnel de l'hôtel Soubise qui appréhendait le candidat du prince Jérôme Napoléon. D'ailleurs, si Maury n'avait aucune préparation technique pour ce poste, on savait que son intelligence rapide et nette aurait vite fait de s'initier à la connaissance des trésors et aux nécessités administratives de l'institution qui lui était confiée (avril 1868).

Vint le 4 septembre 1870 et la situation d'Alfred Maury sembla compromise. Il tenait sa chaire d'histoire et de morale au Collège de France d'une façon légale, mais l'ancien titulaire, Jules Michelet, évincé

[1] On lit dans la *Vie de Jules César*, t. I, p. 274 : « On lui reprochait d'avoir, au temps de sa jeunesse, trempé dans les meurtres de Sylla, de s'être associé aux hommes les plus mal famés et rendu coupable d'incestes et d'autres crimes; il n'y aurait aucune raison de l'en disculper, si l'on ne savait combien les partis politiques qui triomphent sont prodigues de calomnies envers les vaincus. » — [2] A la date où Maury arrête son exposition, l'Académie des sciences morales et politiques n'existait pas encore et les études qui ont, depuis, formé sa spécialité rentraient alors dans le champ exploité par l'Académie des inscriptions. — [3] La *Vie de Jules César* fut continuée par le colonel Stoffel, qui ajouta deux volumes : t. I. Du passage du Rubicon à la bataille de Pharsale (1887); t. II. De la bataille de Pharsale à la mort de César (1888). L'ouvrage demeure, dans l'ensemble, une œuvre historique très estimable.

pour refus de serment, vivait encore et pouvait faire valoir ses droits; il se borna à faire valoir ses droits à la retraite. Quant aux Archives, c'était une nomination due à la faveur et, en quelques jours, plus de cent candidats sollicitèrent le poste. Les Archives étaient revenues au ministère de l'Instruction publique, dont le titulaire, Jules Simon, ajourna toute décision après la délivrance de Paris. Ce ne fut pas la délivrance, ce fut l'insurrection qui suivit. Maury avait gardé son poste pendant le siège, il n'était pas homme à le déserter devant les communards. Un délégué de la Commune vint inspecter la maison, Maury l'y promena et le reconduisit poliment à la porte, au-dessus de laquelle ne cessa pas de flotter un seul jour le drapeau tricolore. Quand vint la lutte suprême, le drapeau fut retiré, mais on ne vit pas à sa place le drapeau rouge. Dans la cour de l'hôtel Soubise campait une compagnie dont le capitaine, assez tiède, proposa de garder l'édifice moyennant deux francs de solde par jour à ses hommes. Maury acquiesça, ajouta même la nourriture et les archives furent indemnes pendant que les soldats furent saufs.

On ne songea plus à retirer les Archives à Maury qui gouverna avec sagesse et dirigea avec tact la vieille maison d'où, le 29 janvier 1888, une note parue au *Journal officiel* lui apprit qu'il fallait déguerpir pour faire place à un successeur. Il quitta, la tête haute, accompagné des regrets unanimes de son personnel, ce musée des Archives qu'il administrait depuis vingt ans. Maury redevint donc exclusivement professeur au Collège de France et s'adonna avec une ardeur nouvelle à cet enseignement qu'il avait toujours aimé plus que tout le reste. D'ailleurs, il ne témoignait aucun regret de la haute situation si brutalement ravie, et sa vigueur physique semblait lui promettre de longues années. Le 1er août 1889, il fut frappé d'insolation aux funérailles du baron de Witte et, dès lors, mena une existence languissante et confia sa chaire à Auguste Longnon (voir ce nom). Spiritualiste pendant toute sa vie, inclinant vers le protestantisme après son mariage, il avait fini par se rapprocher de l'Église au sein de laquelle il était né, dont il avait reçu les enseignements durant son enfance [1]; et, par son testament (1884), il exprima la volonté d'être inhumé en catholique, comme sa pieuse mère l'aurait voulu. Il mourut le 12 février 1892.

On rapporte que le cardinal Mazarin, arrivé au terme de sa carrière, disait à Louis XIV : « Sire, je vous dois tout, mais je crois m'acquitter en quelque façon en vous laissant Colbert. » Alfred Maury aurait pu reprendre cette phrase et, s'adressant à l'Institut, lui dire : Je crois m'acquitter en vous laissant Longnon.

Nous avons raconté la découverte de ce jeune homme et l'espèce d'adoption que Maury exerça envers lui (voir *Dictionn.*, t. IX, col. 2416) avec une bonté paternelle. Son intuition ne l'avait pas égaré et Longnon disait, en parlant de son protecteur : « Ma reconnaissance personnelle peut s'exprimer d'un seul mot : je lui dois tout. » Et dans l'éloge qu'il consacrait à sa mémoire, loin de s'égarer en vaines exagérations, il marquait loyalement la nature du véritable mérite d'Alfred Maury qui « ne s'enorgueillissait pas d'un faisceau d'œuvres réellement importantes, mais oubliant, dans une modestie qui n'avait rien d'affecté, les services qu'il avait plus d'une fois rendus à la science en frayant des voies nouvelles, il prétendait que ses travaux seraient tôt oubliés. Il avait, disait-il volontiers, l'esprit de curiosité et de recherche plutôt que l'esprit d'invention, et, par un effet de cette tendance naturelle, il prenait un véritable plaisir à faire part au grand public des dernières découvertes de l'érudition, au lieu de poursuivre la résolution des problèmes d'archéologie ou d'histoire qui sollicitaient son attention.

« Plusieurs des sujets qu'il exposa au Collège de France se rapportent à l'histoire générale, en même temps qu'à l'histoire du développement moral et intellectuel de l'humanité : tels, par exemple, l'étude des phases successives de la civilisation, l'histoire comparative de la civilisation morale et matérielle dans l'antiquité et dans les temps modernes, auxquelles se rattachent, par un lien assez étroit, l'histoire de l'écriture chez les populations de l'Europe et son influence sur la marche de la civilisation, l'histoire de la civilisation européenne dans ses rapports avec le progrès des connaissances géographiques, et, même, l'examen des données historiques que renferment les noms propres. L'ethnographie, qui l'avait captivé dès son début dans la carrière de l'érudition, lui fournit à plus d'une reprise la matière de ses leçons : on le vit alors, utilisant les découvertes de l'archéologie et celles de la philologie comparée, étudier les origines et les premières migrations des races qui ont peuplé l'Europe, et porter ensuite son attention sur les migrations qui, depuis la haute antiquité jusqu'au XVe siècle de notre ère, conduisirent les populations asiatiques dans l'Asie occidentale, l'Europe et l'Afrique. L'histoire ancienne, proprement dite, fut encore plus largement représentée dans l'enseignement de Maury. Dans ce vaste champ d'investigations, il s'attachait de préférence à l'antiquité la plus reculée, à la plus ancienne histoire de l'homme dans la partie du monde que nous habitons. Son programme comportait, dans ce dernier ordre d'études, tantôt des questions aussi étendues que les origines de la civilisation en Europe et en Asie, considérées dans leurs rapports avec l'archéologie, ou les informations que les découvertes archéologiques fournissent sur l'histoire de l'antiquité grecque et romaine, tantôt des sujets plus particuliers, mais non moins intéressants, comme l'histoire primitive de la Grèce étudiée dans ses relations avec les monuments, les traditions héroïques de la Grèce et de l'Italie envisagées au point de vue de l'histoire primitive de ces contrées, ou l'histoire et les antiquités des populations italiques. Il ne délaissait pas cependant la période réellement historique des temps anciens, car, non content de traiter de l'une des époques les plus douloureuses de l'histoire de la Grèce — je veux dire son asservissement par les rois de Macédoine — il étudia les agrandissements du territoire romain et, à l'occasion des progrès de la domination romaine, le principe des nationalités dans l'antiquité; il retraça aussi l'histoire et la géographie de la Gaule et, comprenant à merveille l'importance de cette partie de la critique littéraire qu'on appelle assez improprement l'historiographie, il tenta de déterminer le caractère des principaux historiens de l'antiquité et les sources auxquelles ils ont puisé. Ces nombreux sujets de cours, empruntés à l'histoire ancienne, furent développés à tour de rôle, avec le renouveau que leur apportaient les résultats de l'érudition moderne, devant un auditoire qu'émerveillait la science si sûre et si variée du professeur. »

Le Moyen Age n'obtint de Maury qu'un rapide coup d'œil; il se complut, par contre, dans le récit des temps modernes, principalement le XVIe et le XVIIe siècles passant de là jusqu'à nos jours et accordant une attention toujours en éveil à l'histoire politique, comme à l'histoire de la civilisation et des institutions administratives en France, en Allemagne et en Angleterre.

[1] M. Dupanloup, dans son *Avertissement aux pères de famille*, avait dénoncé Maury, avec Renan et Taine, comme corrupteur de la jeunesse et avait infligé à cet homme de bien une profonde douleur.

II. Bibliographie : — Sous ce titre nous ne faisons figurer que les écrits qui peuvent servir aux études du *Dictionnaire*. La bibliographie complète d'Alfred Maury a été donnée par G. Bonet-Maury, dans *Croyances et légendes*, 1896, p. XXXI-LV.

1. *Les fées du Moyen Age, recherches sur leur origine, leur histoire et leurs attributs*, in-12, Paris, 1843.

2. *Essai sur les légendes pieuses du Moyen Age ou examen de ce qu'elles renferment de merveilleux*, in-8°, Paris, 1843. [Ces deux ouvrages sont réunis dans *Croyances et légendes du Moyen Age*, in-8°, Paris, 1896 (voir col. 2739).]

3. *Recherches historiques et géographiques sur les grandes forêts de la Gaule et de l'ancienne France*, in-8°, Paris, 1848.

4. *Histoire des grandes forêts de la Gaule et de l'ancienne France, précédée de recherches sur l'histoire des forêts de l'Angleterre, de l'Allemagne et de l'Italie*, in-8°, Paris, 1850; 2e édit., avec titre modifié : *Les forêts de la France dans l'antiquité et au Moyen Age*, in-4°, Paris, 1856; 3e édit., in-8°, Paris, 1867.

5. *La magie et l'astrologie dans l'antiquité et au Moyen Age ou Étude sur les superstitions païennes qui se sont perpétuées jusqu'à nos jours*, in-8° et in-12, Paris, 1860.

6. *Croyances et légendes de l'antiquité, essais de critique appliquée à quelques points d'histoire et de mythologie*, in-8°, et in-12, Paris, 1863.

7. *Les académies d'autrefois. L'ancienne Académie des sciences*, in-8° et in-12, Paris, 1864.

8. *Les académies d'autrefois. L'Académie des inscriptions et belles-lettres*, in-8° et in-12, Paris, 1864.

9. *Souvenirs d'un homme de lettres*, 5 vol. in-folio manuscrits, à la bibliothèque de l'Institut de France. [Cf. H. Wallon, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1894, p. 578-579.]

10. *Topographie des anciennes forêts de la Gaule, essai sur leur histoire et la législation qui les régissait*, dans *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des inscr. et bell.-lettr.*, IIe série, *Antiquités de la France*, in-4°, Paris; cet essai a été publié en un volume à part, in-8°, Paris, 1860.

11. *Les mystiques extatiques et les stigmatisés*, dans *Annales médico-psychologiques*, t. I, 1855, p. 181.

12. *Lettres sur la date de la naissance et de la mort du Christ*, par F. de Saulcy et Alf. Maury, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscript.*, t. IV, 1855, p. 485 et 513.

13. *Le jour de la préparation. Lettre sur la chronologie pascale* par H. Lutteroth, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscript.*, t. IV, 1855, p. 582-583.

14. *Examen de la route que suivaient au IXe siècle de notre ère les Arabes et les Persans pour aller en Chine*, d'après la relation arabe, traduite successivement par Renaudot et par Reinaud, dans *Bulletin de la Société de géographie de Paris*, 1846. [Il replace dans la Malaisie des localités que Reinaud situait sur la côte de Coromandel et du Bengale.]

15. *L'encyclopédie moderne. Dictionnaire abrégé des sciences, lettres, arts, de l'industrie, de l'agriculture et du commerce*, sous la direction de Léon Renier (1846-1851); contient dans presque chacun des vingt-sept volumes quelques articles d'Alfred Maury, et certains d'entre eux sont relatifs au christianisme; toutefois, leur brièveté et leur insignifiance permettent de les négliger.

16. Compte rendu de l'*Histoire de la divination dans l'antiquité*, par A. Bouché-Leclercq, dans le *Journal des savants*, 1881, juin, p. 347-362; juillet, p. 439-450; septembre, p. 517-528.

17. *Recherches sur l'origine des représentations figurées de la psychostasie ou pèsement des âmes et sur les croyances qui s'y rattachaient dans l'antiquité et au Moyen Age*, dans *Revue archéologique*, t. I, 1844, p. 235, 295; t. II, p. 707.

18. *Sur une ancienne peinture symbolique de l'annonciation (Bibliothèque de Weimar)*, dans *ibid.*, t. I, 1844, p. 462.

19. *Des divinités et des génies psychopompes dans l'antiquité et au Moyen Age*, dans *ibid.*, t. I, 1844, p. 501, 581, 657; t. II, p. 229, 289.

20. *Sur l'arbre de Jessé, à propos d'une boiserie provenant de l'abbaye Saint-Sauveur (Nevers) et d'un vitrail de l'abbaye de Saint-Denis*, dans *ibid.*, t. I, p. 755; t. II, p. 742.

21. *Des nouvelles idées émises par M. Guilbery, touchant la nature de l'ogive*, dans *ibid.*, t. II, 1845, p. 30.

22. *Des personnages de la mort et de ses représentations dans l'antiquité et au Moyen Age*, dans *ibid.*, t. IV, 1847, p. 305, 686, 737, 784; t. V, p. 287.

23. *Légende de saint Nicolas (iconographie chrétienne)*, dans *ibid.*, t. IV, 1847, p. 613.

24. *Lettre à M. Raoul-Rochette sur l'étymologie du nom de Véronique et l'origine de son culte*, dans *ibid.*, t. VII, 1850, p. 484.

25. *Note sur un nouvel examen de la partie de la carte de Peutinger, où est située la Gaule*, dans *ibid.*, t. IX, 1864, p. 60-63.

26. *Des hallucinations du mysticisme chrétien; les stigmates et les stigmatisés depuis saint François d'Assise*, dans *Revue des Deux-Mondes*, 1er novembre 1854.

27. *Les voies romaines en Italie et en Gaule, d'après les derniers travaux de l'archéologie*, dans *ibid.*, 1er juill. 1866.

28. *Une nouvelle science auxiliaire de l'histoire : la sigillographie*, dans *ibid.*, 15 oct. 1874.

29. *Le culte de Mithra*, d'après Windischmann, dans *Revue germanique*, t. III, 1858, p. 347.

30. *Essai d'un examen critique de l'Histoire ecclésiastique d'Eusèbe, évêque de Césarée*, dans *Revue de philologie, de littérature et d'histoire anciennes*, t. II, 1847, p. 140-155.

31. *L'évangile de Nicodème. Date de cet ouvrage et circonstances auxquelles on peut en attribuer la rédaction*, dans *ibid.*, t. II, p. 428-449.

32. *Observations sur les origines du Mont-Saint-Michel et en particulier sur l'existence de la forêt de Scissy*, dans *Mémoires de la Société des antiq. de France*, t. XVII, 1844, p. 378-403.

33. *Les grandes forêts de la Gaule et de l'ancienne France*, dans *ibid.*, t. XIX, 1849, p. 263-380.

34. *Nouvelles recherches sur l'époque à laquelle a été composé l'évangile de Nicodème*, dans *ibid.*, t. XX, 1850, p. 341-392.

H. Leclercq.

MAUSOLÉE. — Nous avons déjà décrit plusieurs mausolées chrétiens, ceux de Constance (voir *Dictionn.*, t. III, col. 2609-2622, fig. 3225-3228), ceux désignés sous le nom de Djedar (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 1222-1226, fig. 3787-3789), celui d'Hadrien d'origine païenne et dont le christianisme a pris possession (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 1975-1981, col. 5524-5525), celui de Blad Guitoun (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 619-623, fig. 6441-6443); nous aurons, plus tard, à revenir sur le mausolée de Galla Placidia, déjà figuré et décrit (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 266-274, fig. 4853-4858), sur celui de Théodoric et le monument africain désigné sous le sobriquet de « Tombeau de la chrétienne ». Nous avons déjà parlé des *martyria* (voir ce mot); ici nous ne traiterons que d'un mausolée africain, situé à Beni-Melek, au-dessus de la route de Philippeville à Stora.

« Bâti en blocage et en briques, il forme un carré de 6 m. 50 de côté. Une porte s'ouvre au milieu du mur du Nord. A l'intérieur, les trois autres parois offrent de grands renfoncements pourvus de saillies, sortes

d'étagères qui devaient soutenir deux sarcophages superposés. On pouvait, en outre, placer un troisième sarcophage sur le sol même de chaque recoin. Des consoles servaient peut-être à porter des lampes. La salle était surmontée par une voûte d'arêtes, dont il ne reste plus que les amorces. Une clôture assez haute entourait ce mausolée. Par derrière, elle formait un obstacle contre l'invasion des terres et la pénétration de l'humidité, l'édifice que nous venons de décrire ayant été établi sur une très forte pente. Le mur postérieur de l'enceinte est relié au mausolée par une voûte consolidant la bâtisse et couvrant une sorte de boyau, qui pouvait être utilisé comme lieu de dépôt [1]. » En outre, « il y a une porte à l'entrée du couloir; les trous de scellement des gonds sont parfaitement visi-

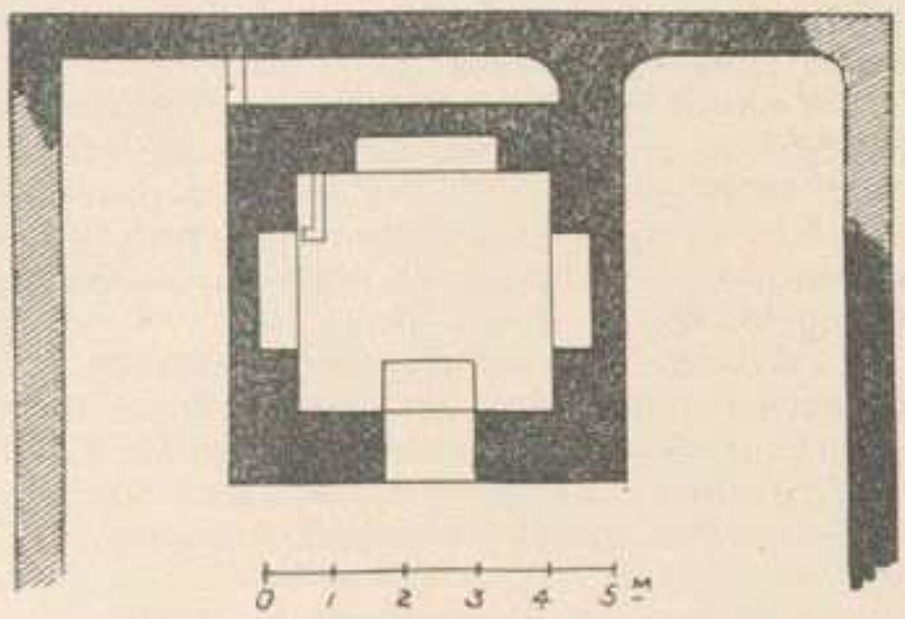

7816. — Mausolée africain de Beni-Melek, d'après S. Gsell, *Les monuments antiques de l'Algérie*, t. II, 1901, p. 85, fig. 106.

bles à droite et celui du pivot existe encore sur la marche de grès dur qui sert de seuil et qui est restée en place. Le couloir, cintré, n'a, à l'entrée, que 1 m. 40 de hauteur et, à l'intérieur, 1 m. 80; il faut donc se baisser pour y pénétrer. Il est encore presque entièrement pavé d'une mosaïque simple, sans dessins, ni ornements, à cubes alternativement blancs et noirs. Au-dessus se trouve une terrasse de 6 m. 50 de longueur sur 1 m. 25 de largeur, recouverte d'un béton presque intact supportant une mosaïque à petits cubes blancs et verts, détruite en grande partie. Un escalier conduisait, du sol supérieur est, à la terrasse [2]. »

La présence de petits cubes de marbre sur le sol témoigne de l'existence d'un pavement de mosaïque entièrement bouleversé. Les parois étaient encore couvertes de stuc sur lequel se voyaient des graffites d'un déchiffrement difficile; quelques-uns sont de simples dessins : deux d'entre eux représentent des bateaux, le premier tracé à la pointe, le second au fusain. Les autres offrent des noms ou des fragments de mots. Les quelques vestiges relevés sont :

A l'extérieur du mausolée : + PA (à la pointe).
A l'intérieur 1° CAXAN (à la pointe),
2° M M M (au fusain et à la pointe),
3° IOANNES (au fusain).
4° AEΘ.... (à la pointe).

Dans tout cela il y a à retenir la croix, le nom *Joannes*, juif ou chrétien.

Les sarcophages en marbre ont été brisés et dispersés de propos délibéré; certains fragments sont encore d'un assez fort volume. Ces sarcophages étaient façonnés en beau marbre, leur épaisseur moyenne était de 0 m. 07 à 0 m. 12; ils avaient reçu des inscriptions d'un travail soigné. Un de ces fragments donne les lettres ORNE, qui font penser au gentilice *Cornelius* ou *Cornelia*. Or, le commandant Delamare avait recueilli d'autres débris dans les environs de ce mausolée ou d'un mausolée voisin et avait lu sur un d'entre eux CORNE, sur un autre FRONTO; ce qui invite à voir les noms de *Cornelius Fronto* ou quelque chose d'approchant.

Près de l'entrée du monument on a recueilli une monnaie de Faustine; ce détail peut étayer une conjecture tirée du soin avec lequel la construction et la gravure des lettres ont été faites; il inclinerait à faire remonter ce mausolée à la fin du IIe ou au début du IIIe siècle.

L'espace qu'il occupe formait un petit enclos muré avec, au Nord, une porte à laquelle on accédait par un escalier large de 1 m. 10. Cet escalier était encadré à chaque extrémité par deux piliers; ceux qui étaient accolés au mur de clôture portaient un monogramme du Christ, sculpté à relief plat dans un cercle, ce qui, à raison de l'absence de *alpha* et *oméga*, nous reporte au IVe siècle.

C'est, suivant la juste observation de M. R. Cagnat, le type d'une *area* chrétienne d'Afrique (voir AREA).

Les tombes qui y ont été déblayées offrent les caractères des sépultures chrétiennes. La plupart sont établies avec des briques posées de champ et formant sarcophage, le toit étant fait de briques posées à plat ou de briques inclinées en dos d'âne. On trouve aussi des sépultures en jarres. (Voir ce mot, *Dictionn.*, t. VII.)

Pas d'inscription, sauf trois lettres tracées à la main, après cuisson, sur une des briques employées dans la construction de la tombe : P A B; peu ou point de monnaies et de mobilier funéraire, cinq médailles de Constance II, deux lampes chrétiennes brisées. Tout cela est caractéristique [3].

L'enclos est rempli de tombes comme on le voit sur la figure 7817. Celles-ci sont tellement nombreuses, qu'on a creusé des fosses contre les murs du mausolée vide; il y en a dehors, tout autour et en avant des murs de clôture. Cette accumulation semble indiquer une piété très vive à se rapprocher du mausolée, afin de participer aux avantages que les fidèles se promettaient du voisinage des saints.

Il résulte de tout ceci que le mausolée, construit à l'époque païenne, aura reçu dans la suite les restes d'un martyr ou d'un confesseur en grande vénération; dès lors on vint visiter son tombeau, on y traça sur les murailles des inscriptions du type appelé graffite (voir ce nom) et on rechercha l'honneur de sa protection après la mort.

H. LECLERCQ.

MAXENCE. — I. Abdication de Dioclétien. II. Avènement de Maxence. III. Politique de Maxence. IV. Sa politique religieuse. V. Le conflit entre Constantin et Maxence. VI. La campagne d'Italie en 312. VII. Les monuments.

I. ABDICATION DE DIOCLÉTIEN. — Lorsque Dioclétien avait pris un collègue à l'empire, ensuite lorsqu'il avait institué la tétrarchie, il avait envisagé l'utilité de l'État; il se trouva qu'il avait comme pressenti son cas individuel. L'âge et la maladie ne l'avaient pas épargné; vers la fin de l'année 304, comme il allait atteindre la vingtième année de son règne, il tomba dans une si grande faiblesse qu'on eut des craintes pour sa vie. Le jour des ides de décembre (13 déc.) la rumeur de sa mort courut dans Nicomédie où il résidait; ce fut pour un grand nombre l'occasion d'étaler une

[1] S. Gsell, *Les monuments antiques de l'Algérie*, in-8°, Paris, t. II, 1901, p. 85. — [2] L. Bertrand, dans *Bulletin archéologique du Comité*, 1903, p. 524 sq. — [3] R. Cagnat, *Le mausolée de Beni-Melek, près de Philippeville (Algérie)*, dans *Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France*, 1904, p. 199-206.

tristesse feinte, mais qui aurait eu raison d'être vraie, car le vieil empereur, nonobstant ses défauts et ses vices, serait probablement remplacé par des successeurs qui le feraient regretter. Cette rumeur ne fut qu'une alerte qui se dissipa le lendemain, mais il ne manqua pas de gens pour hocher la tête et insinuer qu'on ne disait pas tout, qu'on n'apprendrait la mort de l'auguste qu'à l'instant où le césar Galère serait arrivé et tiendrait en mains l'héritage. Ils s'abusaient. Dioclétien qui devait prendre sa retraite, Maximien Hercule, son collègue, s'était engagé à l'imiter; ainsi l'empire allait changer de maîtres. Galère avait commencé par s'assurer du désistement de Maximien Hercule, son chef hiérarchique [2]; il se rendit alors à Nicomédie, ignorant la résistance qu'on lui opposerait, mais déterminé à en triompher.

Galère aborda son supérieur *molliter et amice*, nous dit Lactance, il s'attendrit sur la vieillesse qui lui

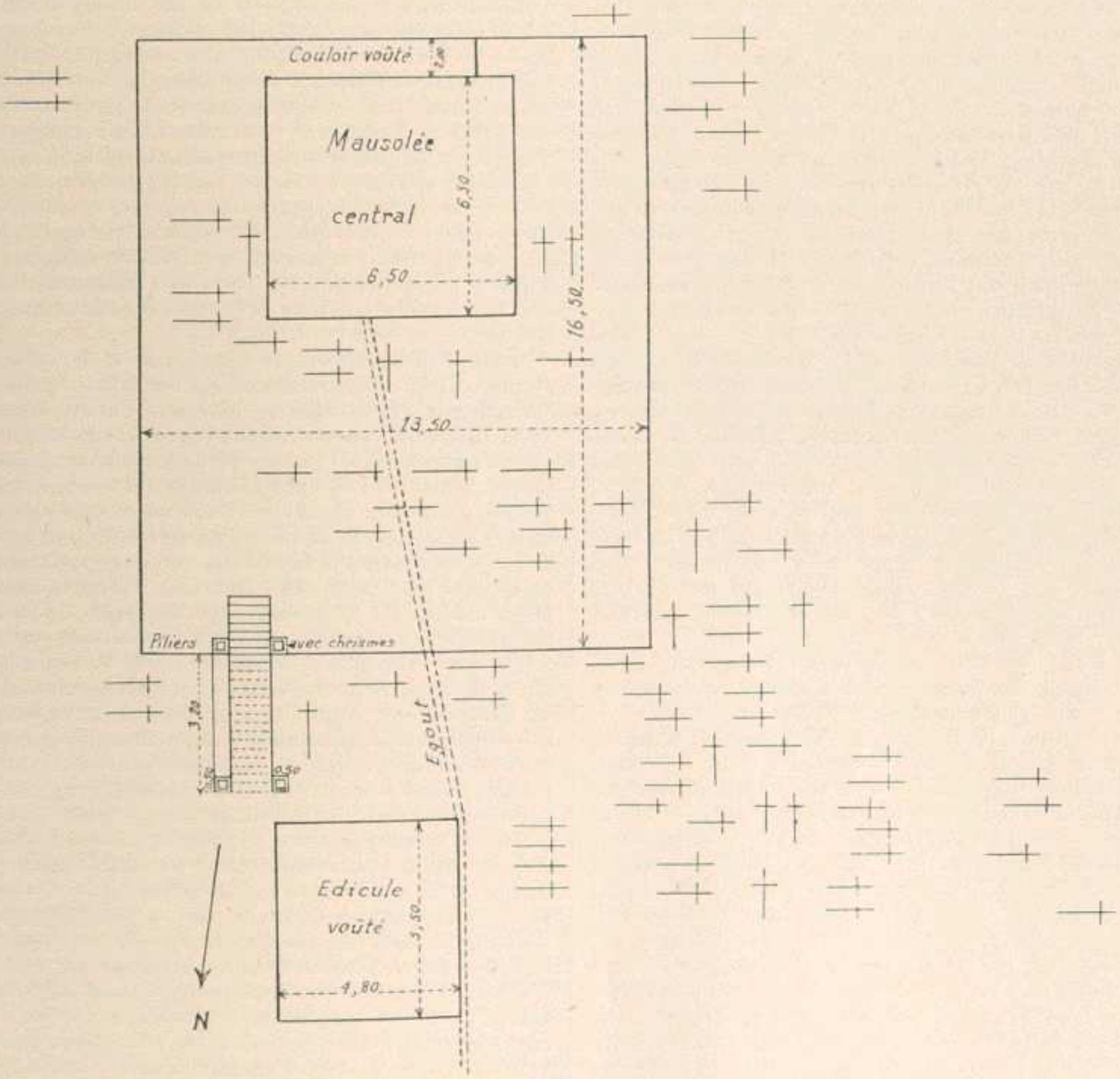

7817. — Cimetière chrétien de Beni-Melek, dans *Mém. de la Soc. des antiquaires de France*, 1902, pl. en regard de la p. 200.

Dioclétien reprit assez de forces pour se montrer en public (1er mars 305); mais il fut, dès lors, impossible de dissimuler sa fin prochaine, les forces physiques s'en allaient, la raison affaiblie n'avait plus que des intervalles lucides [1]. Galère, instruit de cette situation, comprit la nécessité de sa présence au moment où l'avenir s'ouvrait à son ambition. L'événement qu'il s'agissait de précipiter réclamait toute l'audace d'un homme sûr de sa force, car ce n'était pas seulement enlevait les forces indispensables au gouvernement d'un vaste empire et lui créait des droits au repos gagné par tant de fatigues et il rappela l'abdication de Nerva qui transmit l'empire à Trajan. Mais Dioclétien, qui s'était complu dans les projets d'abdication au temps où elle était lointaine, qui s'était préparé pour y prendre sa retraite un palais grandiose (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 1003-1034), n'en voulait plus entendre parler depuis qu'elle était inévitable et imminente

[1] Lactance, *De mortibus persecutorum*, c. XVII, nous a conservé ces détails; Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. VIII, c. XIII, 11, confirme le fait de la déchéance physique de Dioclétien, de même que Constantin, *Orat. ad sanctor. cœtum*, XXV, 2; Eumène, *Paneg. Max. et Const.*, 9; Eutrope, *Brev.*, X, et Julien, *Cæsares*. — [2] C'est encore le témoignage de Lactance, *op. cit.*, c. XVIII, contemporain, tandis qu'Eutrope, *Brev.*, IX, 27, et Aurelius Victor, *De cæsaribus*, 39, 48, disent que Maximien céda à l'ordre de Dioclétien. Si leur témoignage doit être pris en considération, il peut vouloir dire que Galère arracha le consentement de Maximien en invoquant le nom et l'autorité de Dioclétien.

Il ne saurait, disait-il, se résoudre à une pareille humiliation et il appréhendait les périls qu'elle lui ferait courir, car ce n'est pas impunément qu'on a été pendant vingt ans le maître du monde et qu'on s'est attiré des haines inexpiables. Et qu'on ne lui parle pas de Nerva à qui un règne d'une année n'avait pu faire oublier le rang où il allait rentrer. Si Galère ambitionne le titre d'empereur, eh bien, qu'il le soit; désormais il ne sera plus question de césars, l'empire sera gouverné par quatre augustes! Galère répondit qu'il ne fallait rien modifier de ce qui était établi, mais maintenir éternellement le partage entre deux augustes ayant pour les aider deux césars. L'accord est possible entre deux maîtres, il ne le serait pas entre quatre. Alors, il haussa le ton et dit : « Si tu t'obstines, je prendrai mon parti afin de n'être plus le moindre et le dernier de tous. Voilà quinze ans que je végète en Illyrie et sur les rives du Danube, tenant tête aux barbares, alors que les autres jouissent d'une existence aimable au sein de vastes et paisibles états. » Dioclétien avait été averti par une lettre de Maximien que Galère avait augmenté son armée : toute résistance devenait inutile, dangereuse peut-être, le vieil empereur se résigna et dit : « Fais ce qui te plaira. »

La retraite de Dioclétien et de Maximien entraînait après elle une formalité : la nomination de leurs successeurs. Les deux augustes étaient automatiquement remplacés par les deux césars : Galère et Constance Chlore; et Dioclétien reportait sa pensée vers les deux nouveaux césars. La convenance, à défaut d'un précédent, demandait que ceux-ci fussent désignés par les quatre augustes. « Pourquoi ? interrompit Galère, les autres n'ont qu'à approuver notre décision... » — « Soit, opina Dioclétien qui ne luttait plus, ne discutait plus, au reste nous devons nommer leurs fils. »

Leurs fils, c'étaient Maxence et Constantin. L'un autant que l'autre déplaisaient à Galère qui dut le montrer, car Dioclétien insista : « Qui élirons-nous? — Sévère. — Quoi! ce sauteur, ce débauché, cet ivrogne, qui fait de la nuit le jour et du jour la nuit! — Bon, je l'en trouve digne moi, il sait conduire mes soldats. Au reste, je l'ai envoyé à Maximien qui lui donnera la pourpre. — Va! Et l'autre qui sera-t-il? — Celui-ci », dit Galère, montrant Daïa, un tout jeune homme, le fils de sa sœur, un demi-barbare à qui, récemment, il avait donné son nom de Maximin [1]. Abasourdi, Dioclétien ajouta : « Qui ça ? — Mon parent. — Mais, reprit-il en gémissant, on ne confie pas l'État à de pareilles gens. — Je les ai vus à l'œuvre. — Cela te regarde! C'est toi qui seras le maître. J'ai pris assez de peine pour que, sous mon règne, l'empire fût bien gardé, si malheur arrive, je n'y serai pour rien. »

Le 1er mai, au lieu même où, à trois milles de Nicomédie, Maximien Hercule avait, vingt ans plus tôt, reçu la pourpre, l'armée rassemblée attendait la proclamation de Maxence et de Constantin. On vit Dioclétien prendre place sur son trône et d'une voix affaiblie et larmoyante annoncer sa retraite; il nomma les nouveaux césars : Sévère et Maximin. Il y eut un moment d'incertitude. Tous regardaient vers Constantin, connu, estimé, aimé de tous et déjà tribun du premier ordre; déjà on se demandait s'il ne portait pas un nom nouveau, lorsque Galère s'avança poussant devant lui le jeune Daïa, qui, pour avoir gagné en peu de temps tous ses grades dans la garde des empereurs, n'en était pas moins inconnu. En ce moment, Dioclétien jette son manteau de pourpre sur ce nouveau venu, remonte en voiture et se fait conduire au port. Son collègue Maximien avait, le même jour, à Milan, donné l'investiture à Sévère [2].

Comme Dioclétien, Maximien avait pris sa retraite dans une de ses villas de Lucanie, laissant son fils Maxence se consoler comme il l'entendrait de sa mésaventure.

II. Avènement de Maxence. — Il paraissait homme à s'en consoler très vite. Fils de Maximien, gendre de Galère, il les méprisait également, ne plaçant dans son orgueil personne au monde au-dessus de lui-même et ne refusant rien à ses plaisirs. Galère pouvait croire qu'il aurait peu à surveiller ce candidat si facile à évincer et si différent de Constantin. Celui-ci avait réussi à fuir Nicomédie et à gagner la Gaule et l'île de Bretagne où il retrouva Constance Chlore qui mourut à York, le 25 juillet 306, après avoir désigné son fils à l'armée comme héritier de son titre et de son pouvoir. Constantin fut proclamé auguste, et en avertit Galère qui ne consentit à lui reconnaître que le titre de césar. Il fallut remanier la tétrarchie et Galère fut auguste ainsi que Sévère; Daïa et Constantin furent césars (25 juillet 306). De Maxence, il ne fut pas question.

Celui-ci vivait dans une villa située à six milles de Rome, sur la voie Labicane; il y entendait l'écho des événements et, lorsque la curiosité l'attira dans la ville, il aperçut un jour, dans les rues, sur les places, sur les monuments, l'image laurée de Constantin. Cette vue le transporta. Il sut, il s'indigna d'apprendre que les augustes Galère et Sévère avaient nommé des agents pour soumettre le peuple de Rome à la capitation, qu'ils avaient ordonné aux cohortes prétoriennes de quitter leur camp. Les Romains, indignés, étaient prêts à tout. Le 28 octobre 306, le préfet de la ville fut massacré et Maxence fut proclamé empereur [3].

III. La politique de Maxence. — Si Maxence avait envisagé le pouvoir impérial comme une jouissance et un délassement, il put, sans tarder, se convaincre de son illusion. Ils étaient maintenant six empereurs pour faire la besogne de quatre, et jamais les uns et les autres n'eurent tant à faire. Maximien Hercule, retraité par persuasion mais sans conviction, avait repris goût au métier et prenait la place de Sévère dans les lambeaux d'États qu'il avait réussi à lui arracher; mais voici que le lot de son propre fils Maxence lui faisait envie et Maxence, qui ne badinait pas en pareille matière, ordonna de faire disparaître le nom de son père des formules officielles. En 307, c'est Sévère qui s'efforce d'arracher Rome à Maxence; mais, abandonné de ses soldats, il tombe au pouvoir d'Hercule qui, pour montrer son savoir-vivre, permet à son successeur de s'ouvrir les veines [4]. Alors, Hercule passe en Gaule, marie sa fille Fausta à Constantin à qui il confère le titre d'auguste, et revient en Italie d'où Galère vient de déguerpir sans l'attendre. Maxence revit son père sans satisfaction et celui-ci n'en éprouvait aucune à partager le pouvoir, fût-ce avec son fils; il essaya de soulever le peuple contre Maxence, qui, plus adroit, réussit à tourner sa fureur contre le vieil auguste, obligé de fuir une fois de plus. Il reparut en Gaule où Constantin refusa de l'écouter et de prendre parti contre Maxence.

Celui-ci faisait un empereur passable, à une époque où on n'avait pas le droit de se montrer difficile. Personnellement, Maxence était-il sympathique ou tolérant à l'égard des chrétiens? Il semble qu'il ne leur voulait pas de mal et d'ailleurs sa conduite politique était toute tracée, il n'avait d'autre alternative que de

[1] Galère portait les noms de Galerius Valerius Maximianus, et Daïa, ceux de Galerius Valerius Maximinus. — [2] Lactance, *De mortibus persecutorum*, c. XVIII, XIX. Sur l'auteur de cet écrit, voir *Dictionn.*, t. VIII, au mot Lactance. — [3] Lactance, *op. cit.*, c. XXVI, XLIV. — [4] Lactance, *op. cit.*, c. XXVI.

s'appuyer sur Constantin qui continuait le système de Constance Chlore et s'interdisait les rigueurs. Brouillé avec Hercule, avec Galère et avec Daïa, tous trois persécuteurs, Maxence devait se montrer le soutien d'un système différent et il semble qu'il le comprit. Ses états d'Italie comptaient assez de chrétiens pour qu'il eût ses raisons de les ménager, ne pouvant dédaigner aucune bonne volonté. Mais ce n'était pas d'un prince de cette humeur qu'on pouvait attendre une conduite suivie et loyale. Au dire d'Eusèbe[1], il commença à feindre d'avoir la foi chrétienne pour complaire au peuple de Rome et le flatter probablement par quelque attitude hypocrite, « c'est pourquoi, ajoute Eusèbe [2], ses officiers reçurent l'ordre de s'abstenir de persécuter les chrétiens. Avec les dehors de la religion, il parut l'emporter en bienveillance et surtout en douceur sur ses prédécesseurs. Cependant, par ses actes, il trompa les espérances placées sur lui; il en vint à toutes les scélératesses, ne se priva d'aucune souillure, d'aucune impudence et s'adonna aux adultères et à toutes sortes d'infamies. Il séparait les maris de leurs femmes légitimes et, après avoir fait subir à celles-ci les derniers outrages, il les renvoyait ensuite à leurs époux; il avait soin que ces entreprises ne s'adressassent pas à des gens obscurs et inconnus, mais c'était surtout avec ceux qui tenaient les premiers rangs parmi les sénateurs qu'il se conduisait de cette ignoble façon. Tous ses subordonnés, peuples et magistrats, illustres ou ignorés, étaient excédés de cette terrible tyrannie; mais nul ne remuait et ne secouait l'odieuse servitude, quoique cette patience n'amenât aucun changement dans sa cruauté sanguinaire. On le voyait, au moindre prétexte, lancer ses gardes sur le peuple dont ils faisaient carnage, ou bien faire massacrer nombre de Romains en pleine ville, non avec les armes des barbares, mais avec celles de leurs concitoyens. Il est impossible d'énoncer un chiffre en parlant du nombre des sénateurs qu'il fit mettre à mort pour confisquer leur fortune; de temps à autre, pour des motifs imaginaires, quelques milliers de gens étaient mis à mort. L'excès des maux amena le despote à la magie; en vue d'opérations magiques, tantôt il faisait éventrer des femmes enceintes, tantôt il faisait fouiller les entrailles des nouveau-nés et égorger des lions; puis il organisait d'abominables évocations de démons et prescrivait une cérémonie pour conjurer la guerre. Par ces procédés, il se flattait de fixer la victoire. Tant que régna Maxence, on ne saurait exprimer à quel point sa conduite inspira de lâcheté à ses sujets; à ces maux se joignit une disette de toutes choses telle qu'à Rome ni ailleurs les contemporains n'en connurent pas de comparable. »

Au mois d'avril 308, Maxence se déclara seul auguste et éleva son jeune fils Romulus au rang de césar. Mais en Afrique, Alexandre, vicaire du préfet du prétoire, refusa de reconnaître Maxence et prit la pourpre. En même temps, Galère élevait Licinius au rang d'auguste et Maximin Daïa, jaloux de cette préférence, se faisait proclamer auguste par son armée. Maximien Hercule, revenu en Gaule, se donnait lui-même ce titre d'auguste que Constantin le contraignait peu après à abandonner, lui-même étant devenu auguste par le choix de Galère. L'empire n'avait pas eu souvent le spectacle de ces ambitions effrénées.

Maxence continuait sa politique de tolérance en Italie et la paix religieuse y semblait assez affermie pour que le clergé et le peuple fidèle de Rome songeassent à faire cesser la vacance du Siège apostolique qui durait depuis quatre ans (voir MARCELLIN). Vers le mois de mai 308, le pape Marcel (voir ce nom) fut élu, mais un parti se forma pour lui refuser le droit d'imposer une règle de discipline à ceux qui avaient failli dans la foi. Les passions s'émurent, les dissidents recoururent à la violence, le sang coula et l'autorité publique intervint pour rétablir la paix; toutefois, les rebelles parvinrent à incriminer la conduite des orthodoxes et à faire rendre le pape Marcel responsable des désordres; Maxence le condamna à l'exil.

IV. SA POLITIQUE RELIGIEUSE. — Dioclétien et Maximien avaient transmis à Galère une politique religieuse persécutrice sous laquelle ce dernier succombait à la tâche. Enfin, il se décida à promulguer une rétractation hypocrite, un édit de tolérance qui fut affiché à Nicomédie le 30 avril 311 et mis sous les noms de Galère, de Constantin et de Licinius. Le nom de Maxence ne s'y lisait pas, puisque son autorité n'était pas reconnue par Galère, dont l'édit (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 2201) n'eut pas force de loi dans l'Italie, ni dans l'Afrique que Maxence venait de reconquérir sur Alexandre.

Dans les états de Maxence, l'Église chrétienne jouissait d'une paix précaire et souvent troublée. Nous avons dit que le pape Marcel fut exilé, il mourut peu après, et son successeur, Eusèbe, rencontra les mêmes adversaires qui avaient troublé le pontificat précédent. La querelle s'envenimait, on en venait aux mains, le sang était répandu; une fois encore, Maxence intervint et condamna à l'exil le pape Eusèbe et le chef de ses adversaires, Héraclius. En Afrique, Maxence semble avoir confondu les chrétiens avec les partisans de l'usurpateur Alexandre. Il réclama à Mensurius, évêque de Carthage, un diacre à qui l'on imputait la rédaction d'un libelle diffamatoire; sur le refus de l'évêque, il fut mandé à Rome, s'y rendit et, à sa grande surprise, réussit à se justifier et obtint la permission de regagner Carthage; il mourut en chemin, mais après sa mort, dit Optat de Milève, Maxence laissa en repos les chrétiens d'Afrique [3].

A Rome, la tolérance de fait dont l'Église jouissait depuis quelques années reçut, en 311, une sorte de consécration, par un acte de Maxence dont les motifs ne nous sont pas connus et qui ne paraît pas avoir été étendu hors des limites de la ville. Le pape Eusèbe, mort exilé en Sicile après un épiscopat de quatre mois, avait eu pour successeur le pape Miltiade qui, peu après son élection, fut autorisé par Maxence à reprendre possession des propriétés ecclésiastiques, demeurées depuis 303 entre les mains du fisc. Maxence accorda au pape un rescrit l'autorisant à réclamer au préfet urbain la remise des *loca ecclesiastica*. Une lettre adressée au même magistrat par le préfet du prétoire accréditait près de lui le chef de l'Église. Cet acte de Maxence équivalait à une reconnaissance régulière de Miltiade comme chef de la communauté chrétienne de Rome et à une reprise des relations qui avaient existé entre l'autorité ecclésiastique et l'autorité civile. Le préfet urbain, dont nous venons de parler, était probablement le même qui, un jour, vit sa maison envahie par les gens de Maxence réclamant la femme du magistrat pour les plaisirs de l'empereur. Le préfet, consterné, se tut, sa femme Sophronie, qui était chrétienne, demanda un instant pour se parer. Seule dans sa chambre, elle se tua, laissant son cadavre à ceux qui devaient la livrer à la prostitution [4].

V. LE CONFLIT ENTRE CONSTANTIN ET MAXENCE. — Il ne suffisait pas à Maxence de gouverner l'Italie et l'Afrique, le lot de Constantin lui faisait envie, d'autant plus que la réputation de bravoure et de sagesse de celui-ci provoquait une comparaison entre les deux beaux-frères qui n'était pas à l'avantage de Maxence.

[1] Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. VIII, c. XIV, n. 1. — [2] Id. *ibid.* l. VIII, c. XIV. — [3] S. Optat, *De schismate donatistarum*, I. — [4] Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. VIII, c. XIV, 17; c'est Rufin qui donne le nom de Sophronie.

Pour tenter l'aventure périlleuse, il fallait à Maxence une armée et un prétexte; il avait l'un et l'autre. Un accord conclu avec Maximin Daïa avait amené en Italie des troupes nombreuses. Quant au prétexte, il était trouvé. Maximien Hercule avait tenté une première fois, à Arles, de soulever l'armée contre Constantin qui avait pardonné; une deuxième tentative le trouva moins indulgent, il invita le vieil auguste incorrigible à choisir un genre de mort. Hercule se pendit et Maxence, son fils, le trouva mauvais. Il rompit avec Constantin et fit abattre dans tous ses États les statues de son beau-frère. C'était la rupture et, prochainement, le conflit armé.

Constantin s'y attendait et s'y préparait. Dans cette vue, il avait fait alliance avec Licinius à qui, pour s'en mieux assurer peut-être, il avait donné en mariage sa sœur Constantia. Placé entre Maxence et Maximin Daïa, Licinius pouvait se charger de contenir ce dernier de façon que Constantin n'eût affaire qu'au seul Maxence dont l'armée était beaucoup plus forte que la sienne et qui possédait Rome dont le nom valait, à lui seul, une armée.

Pour apprécier exactement la situation, il est utile de se représenter l'état d'esprit des habitants de Rome, chrétiens ou païens, à l'heure où éclatait le conflit.

« Quelles que fussent leurs dispositions religieuses, une chose, pour eux, caractérisait la situation politique, c'est que Maxence n'était pas empereur légitime, mais un intrus, un usurpateur, un « tyran », comme on disait alors. Il s'était mis en révolte contre la constitution fondamentale de l'empire, la tétrarchie, et contre ses représentants officiels, Galère, Sévère, Licinius.Constantin et Maximin lui-même, jusque dans les derniers mois, l'avaient traité en révolté. L'armée, dont il se disait *imperator* n'était qu'une *factio*, à laquelle s'opposaient les « justes armes » de Constantin, en règle, lui, avec la légalité tétrarchique.

« Malgré cette situation incorrecte, Maxence était soutenu à Rome par l'ensemble de l'opinion. Sa conduite privée donnait lieu, cela est sûr, à beaucoup de critiques. Il était jeune et, quand ses passions étaient en jeu, il ne regardait guère au moyen de les satisfaire. Il lui fallait de l'argent, beaucoup d'argent, pour faire face à ses dépenses militaires et édilitaires, car c'était un grand bâtisseur, et, quand ses coffres se vidaient trop rapidement, il recourait à la confiscation pour les remplir. Mais ces choses-là se voyaient souvent à Rome : les empereurs les plus échevelés n'avaient pas été les moins populaires. Sûrement les maris à qui on prenait leurs femmes n'étaient pas contents : il en était de même des riches que, par des procédés expéditifs, on débarrassait de leur fortune. Mais ce n'était que le petit nombre; Maxence paraît bien être resté populaire.

« Il représentait, pour toutes les classes de la société, la résistance de Rome aux combinaisons imaginées par Dioclétien pour assurer, il est vrai, le salut de l'empire, mais pour l'assurer par le sacrifice de sa capitale. La tétrarchie n'était autre chose qu'une meilleure répartition de l'effort défensif opposé par l'empire à la poussée barbare, le long d'une frontière très étendue et partout menacée. Dans cette organisation nouvelle, les quartiers généraux de Trèves, Milan, Sirmium, Nicomédie, prenaient le pas sur la vieille métropole de Rome, sur le berceau traditionnel, sur le sanctuaire de l'empire. Rome était décapitalisée. Il ne s'y passait rien d'important. Le sénat existait sans doute, mais ce n'était plus qu'une ombre. Les empereurs résidaient au loin, en des villes de troisième ou quatrième ordre. Rome avait cessé d'être le siège de l'empire. Aussi, n'était-elle pas contente.

« Maxence avait le sentiment de cette situation et des regrets qu'elle inspirait. Il en profitait : les Romains avaient en lui un empereur présent, un empereur dévoué. Il soignait les monuments de l'ancienne gloire. Sur le forum, sur la Voie sacrée, ce n'étaient que restaurations et fondations nouvelles, depuis le Comitium, avec ses vestiges du temps des rois, jusqu'à l'imposante basilique dont les trois arceaux subsistants dominent encore toutes les ruines d'alentour (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 2330, fig. 3988). Les inscriptions, les monnaies témoignaient de son culte pour les souvenirs des origines lointaines et pour les vieilles traditions religieuses. D'autres empereurs, Alexandre Sévère, Héliogabal, Aurélien, avaient essayé des combinaisons entre des cultes exotiques et l'ancienne religion romaine. Maxence s'attachait spécialement à celle-ci et s'efforçait de la restaurer. »

Nous avons vu que, malgré son zèle, il ne fut pas persécuteur des chrétiens; au contraire, la promulgation de l'édit de Galère lui fournit l'occasion de rendre par la préfecture urbaine les lieux et objets confisqués huit ans auparavant. Il est vrai que les papes Marcel et Eusèbe avaient été exilés, mais ce n'était qu'une mesure de police, fâcheuse sans doute, mais, somme toute, non sanglante, qui frappait ces deux papes, non comme chrétiens, mais comme responsables de bruyants désordres.

« Maxence semble donc tout d'abord assez mal choisi pour représenter l'État persécuteur. Mais, si nous voulons apprécier exactement l'opinion qu'en pouvait avoir, en l'année 312, un chrétien de Rome, il faut tenir compte, non seulement de ce qu'on lui avait vu faire, mais aussi de ce que l'on pouvait craindre de lui et attendre de son compétiteur.

« D'abord, si correct qu'il se fût montré récemment à l'égard du pape Miltiade, on ne pouvait oublier qu'avec ses prédécesseurs Marcel et Eusèbe, il avait été dur, sinon brutal. On sait que les querelles entre chrétiens n'étaient pas toujours faciles à résoudre, même pour un empereur bienveillant. Constantin lui-même, avec toute sa patience et sa bonne volonté, employa, dans les conflits de l'arianisme et du donatisme, des procédés qui ressemblaient beaucoup à ceux de Maxence. Ceci, pourtant, n'empêche pas que la façon dont avaient été traités Marcel et Eusèbe ait pu laisser aux chrétiens de Rome une impression très fâcheuse.

« Du reste, le zèle de Maxence pour les antiquités religieuses de Rome ne pouvait manquer de causer des appréhensions. Qui pouvait dire qu'un jour il ne lui prendrait pas fantaisie de molester quiconque montrerait peu de zèle pour Jupiter, Mars ou Quirinus? Au temps de l'empereur Dèce, c'est ainsi que l'on avait commencé. Aurélien allait persécuter au nom du syncrétisme solaire quand la mort l'avait arrêté. C'est par piété païenne que Galère avait persécuté, que Maximin persécutait encore. Et celui-ci, on avait tout lieu de s'en douter et on allait le savoir bientôt, était de cœur et d'entente avec le « tyran » de Rome contre Constantin et Licinius.

« Ceux-ci, et surtout le premier d'entre eux, le seul qui fût engagé personnellement dans la lutte contre Maxence, se présentaient sous un tout autre jour. Constantin sortait d'une famille où le christianisme était vu d'un bon œil; son père, Constance, n'avait donné, dans son domaine spécial, qu'une application aussi réduite que possible aux édits de persécution publiés à Nicomédie; une de ses sœurs, Anastasie, portait un nom d'apparence chrétienne; il semble bien que, dans cette famille, comme dans celle de Dioclétien, on eût quelques accointances avec la religion du Christ. Constantin lui-même prenait à cet égard une attitude de plus en plus visible et cette attitude était d'autant plus remarquable qu'elle ne lui était nullement imposée par l'opinion publique des pays d'où il venait : ni en

Bretagne, ni en Gaule, ni dans l'Italie du Nord, les chrétiens n'étaient encore très nombreux. Les soldats de son armée, originaires des mêmes pays et de la Germanie indépendante, ne devaient guère être passionnés pour ou contre les anciens dieux de Rome.

« En somme, Maxence ne représentait pas l'État persécuteur. Depuis 311, depuis les derniers moments de Galère, l'empire ne persécutait plus. En Orient, il est vrai, on souffrait encore, mais de violences illégales nées du caprice de Maximin, non de l'application des lois. Cependant, si Maxence ne représentait pas l'État persécuteur, il représentait l'État païen, et païen dans les lignes de la vieille tradition romaine. Outre les craintes, assez justifiables, d'un retour au système persécuteur, il avait contre lui l'attitude notoire de Constantin. Entre les deux, le choix d'un chrétien ne pouvait être douteux. Maxence, c'était l'empire s'ancrant de plus en plus dans sa tradition païenne; Constantin, c'était l'empire décidément favorable au christianisme et ouvert à son influence [1]. »

VI. La campagne d'Italie, en 312. — Nous avons exposé déjà tout ce qui a trait à la crise religieuse traversée par Constantin et à l'épisode fameux de sa vision et de la création du labarum (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 932-954), nous n'y reviendrons donc pas. Pendant que Constantin entraînait son armée de la frontière du Rhin vers les Alpes, un sentiment d'inquiétude, une vague appréhension envahissait les esprits, étreignait les cœurs, à la pensée de s'attaquer à Rome elle-même dont le prestige demeurait intact malgré qu'elle eût cessé d'être capitale. Les généraux n'étaient pas plus rassurés que leurs soldats à l'idée de combattre non plus des barbares, mais les prétoriens de Maxence. On devait aussi savoir quelque chose de la disproportion énorme existant entre les effectifs qui se trouveraient en présence. Maxence passait pour commander une armée de 170 000 fantassins et 18 000 cavaliers, alors que Constantin n'arrivait pas à réunir 100 000 hommes, dont 88 000 de troupes régulières et 10 000 auxiliaires; encore, ces derniers valaient-ils assez peu de chose.

Constantin traversa les Alpes par le mont Cenis et parut devant Suze dont le gouverneur, croyant n'avoir affaire qu'à une avant-garde, manifesta l'intention de défendre la place. On ne lui en laissa pas le temps, car elle fut enlevée d'assaut pendant qu'on brûlait une des portes. Les vainqueurs eurent plutôt à empêcher que l'incendie ne détruisît la ville, qu'à combattre ses défenseurs. On ne s'arrêta point d'ailleurs et Constantin se dirigea vers Turin; il rencontra en chemin un corps de cavalerie considérable, tout bardé de fer, qui entreprit de le charger, mais il le prévint, lança le gros de sa cavalerie à lui sur les deux flancs de l'ennemi et le mit en déroute. Les fuyards se dirigèrent vers Turin dont les habitants leur fermèrent les portes. Les villes des environs s'empressèrent d'envoyer des représentants à Constantin et de lui offrir les vivres nécessaires à son armée. Sans s'attarder, il se dirigea vers Milan où il fit une entrée triomphale. A Brescia, une troupe de cavalerie qui s'opposait à l'avance des vainqueurs fut bousculée et rejetée sur Vérone, dont l'imposante garnison, la vaste et solide enceinte et le cours de l'Adige semblaient dresser un obstacle infranchissable. Mais Constantin remonta l'Adige qu'il passa à gué près de sa source et enveloppa la ville de toutes parts, refoulant en désordre les sorties de la garnison. Pompeianus, préfet du prétoire de Maxence, eut le temps de sortir de Vérone avec une partie de la garnison avant que la place fût entièrement bloquée, il comptait réunir une grosse armée et revenir disputer cette position stratégique d'une importance capitale à qui veut être maître de l'Italie. Constantin laissa une partie de son armée à la garde des retranchements qui enveloppaient la ville et conduisit le reste contre Pompeianus. Prenant le contact avec l'ennemi, il disposa ses troupes parallèlement à celles de son adversaire afin de n'être pas tourné. A la chute du jour, la bataille s'engagea et dura une grande partie de la nuit avec de grandes pertes pour l'armée de Maxence dont le chef fut tué, tandis que Constantin pénétrait dans les lignes de l'ennemi si avant que son armée le perdit de vue. Quand il reparut, souillé de sang et sans blessure, il fut acclamé avec frénésie, mais affectueusement grondé par les chefs qui le supplièrent de ne plus exposer ainsi une vie dont dépendait le salut de l'armée et l'avenir de l'Italie. Sans prendre un moment de repos après sa victoire, Constantin courut inspecter les ouvrages construits en vue du siège de Vérone et commença aussitôt le blocus d'Aquilée; mais ces deux villes se rendirent sans une plus longue défense. Cela fait, Constantin s'empara de Modène et de plusieurs autres villes qui résistèrent plus ou moins. Un échec subi alors ne retarda pas et sembla plutôt stimuler son ardeur, il traversa rapidement l'Étrurie et se porta sur Rome à marches forcées.

Maxence laissait faire, les généraux combattaient pour lui pendant qu'il n'interrompait en rien ses honteux plaisirs et s'apprêtait à célébrer le sixième anniversaire de son avènement. Tout ce qui l'entourait avait trop intérêt à l'aveugler pour qu'il pût comprendre la gravité de la situation; les oracles, les sacrifices ne parlaient que de victoire et il négligeait les dispositions tactiques les plus élémentaires. Le Tibre lui permettait d'en disputer le passage à son adversaire, il préféra envoyer son armée à la rencontre de celle de Constantin sur la voie Flaminienne, avec ordre de franchir le fleuve et d'appuyer l'arrière-garde à la rive droite, sans autre ligne de retraite que le pont Milvius, flanqué d'un pont de bateaux. Constantin ne pouvait que se réjouir de fautes si grossières qui lui facilitaient la besogne. Il rencontra l'avant-garde ennemie à deux heures de marche environ en deçà du Tibre, vers les Rochers Rouges (*Rubra Saxa*), non loin de l'ancienne villa de Livie [2]; on sentait que l'heure de la décision était proche et ce fut peut-être sous cette impression que Constantin crut entendre le Christ lui ordonner de tracer sur les boucliers des soldats le même monogramme qui brillait sur les étendards [3].

Le lendemain, 28 octobre, jour de bon augure, puisque c'était celui de l'anniversaire de Maxence, la journée s'engagea. Dans la loge impériale, l'empereur regardait les jeux célébrés en son honneur pendant que son armée livrait bataille. Une huée immense monta vers lui, il se retira et, pour se tranquilliser, fit consulter les oracles qui répondirent que l'ennemi de Rome périrait. Constantin était donc perdu; cependant, soit inquiétude, soit superstition, Maxence rejoignit son armée, franchit le pont de bateaux qui, mal construit, se rompit peu après son passage, et arriva dans la plaine où l'on se battait. A sa vue, la mêlée devint furieuse; mais Constantin commençait à enfoncer et à refouler les prétoriens qui se sentirent acculés au fleuve, sans ligne de retraite. A l'instant, ce fut la fuite, la débandade, des milliers d'hommes se pressaient vers le pont Milvius et s'y écrasaient, pendant que ceux qui avaient couru au pont de bateaux disparaissaient avec lui dans la rivière. La garde qui enveloppait Maxence essayait de le protéger; elle céda, disloquée, enfoncée, et on vit l'empereur tomber dans le fleuve

[1] L. Duchesne, *Constantin et Maxence*, dans *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1913, p. 29-35. — [2] De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1863, p. 40. — [3] Lactance, *De mort. pers.*, c. XLIV; Prudence, *Contra Symmachum*, I, vs. 486-488.

où sa pesante cuirasse l'entraîna comme une masse. On crut voir se reproduire le récit fameux du pharaon, englouti dans la mer Rouge.

VII. Les monuments. — Il y en eut plusieurs. Le trophée de la croix au forum, l'arc triomphal de Constantin, la basilique de Junius Bassus élevée en 317, et diverses monnaies.

Le monument élevé à la croix au forum romain, aussitôt après l'occupation de Rome par Constantin, consistait non en une simple statue avec une inscription, mais en une colonne (probablement deux colonnes accolées) surmontée de la statue du vainqueur, tenant dans la main la croix hastée. Ce n'est là, il faut le dire, qu'une conjecture, mais qui satisfait à certaines vraisemblances [1]. (Voir *Dictionn.*, t. v, col. 2059-2060.)

L'arc triomphal a déjà été étudié dans le *Dictionnaire*, t. iii, col. 2674-2676, fig. 3250; t. v, col. 2057-2059, fig. 4603-4605; cf. t. i, fig. 1060-1061. (Voir le « congiaire », t. v, fig. 4605; les « concelli », t. ii, fig. 2000.) Sur la face sud de l'arc nous voyons représentée la prise de Suze (fig. 7818). Il est clair que l'artiste ne se faisait pas une idée très nette du sujet et sa prise d'assaut manque de mouvement. Dans une place dont les murailles sont intactes, les défenseurs semblent pacifiquement occupés à regarder ce qui se prépare, et ce qui se prépare est un peu ridicule : un homme, protégé et dissimulé par son bouclier se glisse le long de la muraille, un autre qui a tenté de grimper par ses propres moyens tombe à la renverse, les autres assaillants ressemblent tout à fait à des figurants de théâtre, le bouclier en avant, le bras levé. C'est sans doute l'interprétation du chapitre v du *Panégyrique ix : Neque enim vallo fossaque obsessio inchoata est, nec cuniculis agendis, nec machinis admovendis, nec incutiendo ariete tentati quassatique sunt muri, sed statim injectæ faces portis, scalæ propugnaculis; nec solum fundis emissus telisque missilibus, sed hastis, gladiis.*

Il paraît certain qu'on a voulu représenter Constantin. Si on va de gauche à droite, on voit un cheval sans cavalier, deux soldats vus de profil au-dessus desquels plane une Victoire ailée dont le geste est visiblement celui de placer une couronne sur la tête d'un personnage de taille gigantesque qui pose la main sur le bouclier d'un soldat, mais dont le buste, la tête et les bras ont été brisés. Évidemment, la taille surhumaine donnée au personnage rappelle l'habitude de donner aux *divi* une prestance très supérieure à celle des simples humains.

Le deuxième bas-relief nous reporte à la bataille du pont Milvius; on a voulu rappeler le premier et le dernier épisode de la campagne de 312. Ici encore, le talent a manqué à l'artiste qui a exprimé un grouillement de corps parmi les flots; mais, somme toute, le résultat n'est ni meilleur, ni pire que celui auquel aboutissent les sculpteurs qui ont représenté le passage de la mer Rouge (fig. 7819).

Un autre monument commémora la victoire du 28 octobre 312 et la défaite de Maxence, c'est la basilique de Junius Bassus sur l'Esquilin. Il faut, à son sujet, entrer dans quelques détails.

En l'an 317, le consul Junius Bassus (voir *Dictionn.*, t. ii, col. 608, fig. 1460; t. viii, col. 426), alors certainement païen, fit construire une somptueuse basilique dont les parois intérieures furent revêtues d'incrustations de marbres de diverses couleurs. Ce n'était pas une simple décoration ornementale, mais il y avait aussi de grandes scènes historiques. La marqueterie eut là ses meilleurs modèles. Les anciens, qui cultivaient fort ce genre, lui donnaient le nom d'*opus sectile*. La basilique de Bassus devait subir un changement de destination dont nous allons parler à l'instant; cependant l'*aula* construite et décorée par ses ordres conserva, pendant treize siècles, son caractère primitif; devenue basilique chrétienne, l'autel demeura environné de ces marbres éclatants qui figuraient des jeux publics et des combats d'animaux. (Voir *Dictionn.*, t. viii, col. 518, fig. 5829, 5830.) Les portraits de Titus, de Domitien, d'autres empereurs y apparaissaient au milieu de trophées guerriers. Les grandes fenêtres cintrées étaient accostées, à droite et à gauche, de plaques de marbre figurant des *vela alexandrina;* au-dessus de ces plaques s'en trouvaient d'autres avec des scènes figurées; et, tout en haut, d'autres tableaux en rectangles allongés étaient animés de scènes analogues. L'élément mythologique n'en était pas absent, à preuve qu'on y voyait la scène d'Hylas enlevé par les nymphes.

Or, sous le pontificat de Simplice, vraisemblablement sous Ricimer, entre 471 et 483, l'*aula* de Bassus fut transformée en église (aujourd'hui disparue) et prit le nom de Saint-André *Catabarbara* ou *Catabarbara patricia*. Le fondateur de la basilique fut le général goth Flavius Valila, autrement dit Theodovius, un barbare aux yeux des Romains et aussi un patrice, ce qui explique l'étrange sobriquet donné à l'édifice. Au temps de Simplice, le *Liber pontificalis* parle encore d'une *basilica beati Andreæ juxta basilicam sanctæ Mariæ*, mais, sous Grégoire II, le même *Liber* parle déjà d'un *monasterium S. Andreæ apostoli quod Barbara nuncupatur* et, sous Léon III, il nous parle des *tecta basilicæ beati Andreæ apostoli quæ appellatur cata Barbara patricia*. Ce fut Valila qui « fiança », ce sont les termes mêmes de la dédicace, sa fortune au Christ et donna ses possessions — l'*aula* et le terrain adjacent — au pape Simplice. Celui-ci, toujours aux termes de l'inscription, dédia la salle à l'apôtre André, qui n'était encore honoré à Rome par aucune église. Voici le texte conservé par Platina [2] :

Hæc tibi mens valide decrevit prædia Christe
Cui testator opes detulit ille suas.
Simplicius que pape sacris cælestibus aptans
Effecit vere muneris esse tui.
Et quod apostolici deessent limina nobis
Martyris Andreæ nomine composuit.
Utitur hæc heres titulis ecclesia justis
Succedensque domo mystica jura locat.
Plebs devota veni, perque hæc commercia disce
Terreno censu regna superna peti.

Au premier distique il faut corriger : VALILAE au lieu de *valide*, et au deuxième il faut lire *Simplicius quæ*.

Valila est un diminutif du vocable goth Wallia. Nous avons déjà rencontré ce personnage, à propos de la célèbre *Charta cornutiana* (voir *Dictionn.*, t. iii, col. 881), nous n'y reviendrons pas ici pour ne parler que de l'édifice qui fut conservé à peu près tel qu'il était; on n'ajouta point de colonnades à l'intérieur; quant à l'abside qui existait déjà, on la décora d'une mosaïque représentant le Christ entre les douze apôtres.

L'inscription dédicatoire, exécutée en mosaïque qui se trouvait dans l'abside, se conserva jusqu'au xvie ou, xviie siècle; elle fut copiée par Platina, par Philippe de Winghe et par Petrus Sabinus de façon plus

[1] C. Maes, *Il primo trofeo della croce eretta da Costantino il grande nel foro romano*, Roma, 1901. — [2] Platina, *Vita pontificum romanorum, Simplicius;* Baronius, *Annales ecclesiastici*, ad ann. 483, édit. Lucques, t. viii, p. 419; Ciacconio, *Vitæ pontificum*, t. i, p. 320; Severano, *Memorie sacre delle sette chiese*, p. 685; Martinelli, *Roma ex ethnica sacra*, p. 338; Ciampini, *Vetera monimenta*, t. i, p. 243; Marini, dans Mai, *Scriptorum veterum nova collectio*, t. v, p. 114, n 1; De Rossi, *Bull. di arch. cristiana*, 1871, p. 8, 23.



7818. — Prise de Suze. Frise de l'arc de triomphe de Constantin, d'après photographie.



7819. — Bataille de pont Milvius. Frise de l'arc de triomphe de Constantin, d'après une photographie.

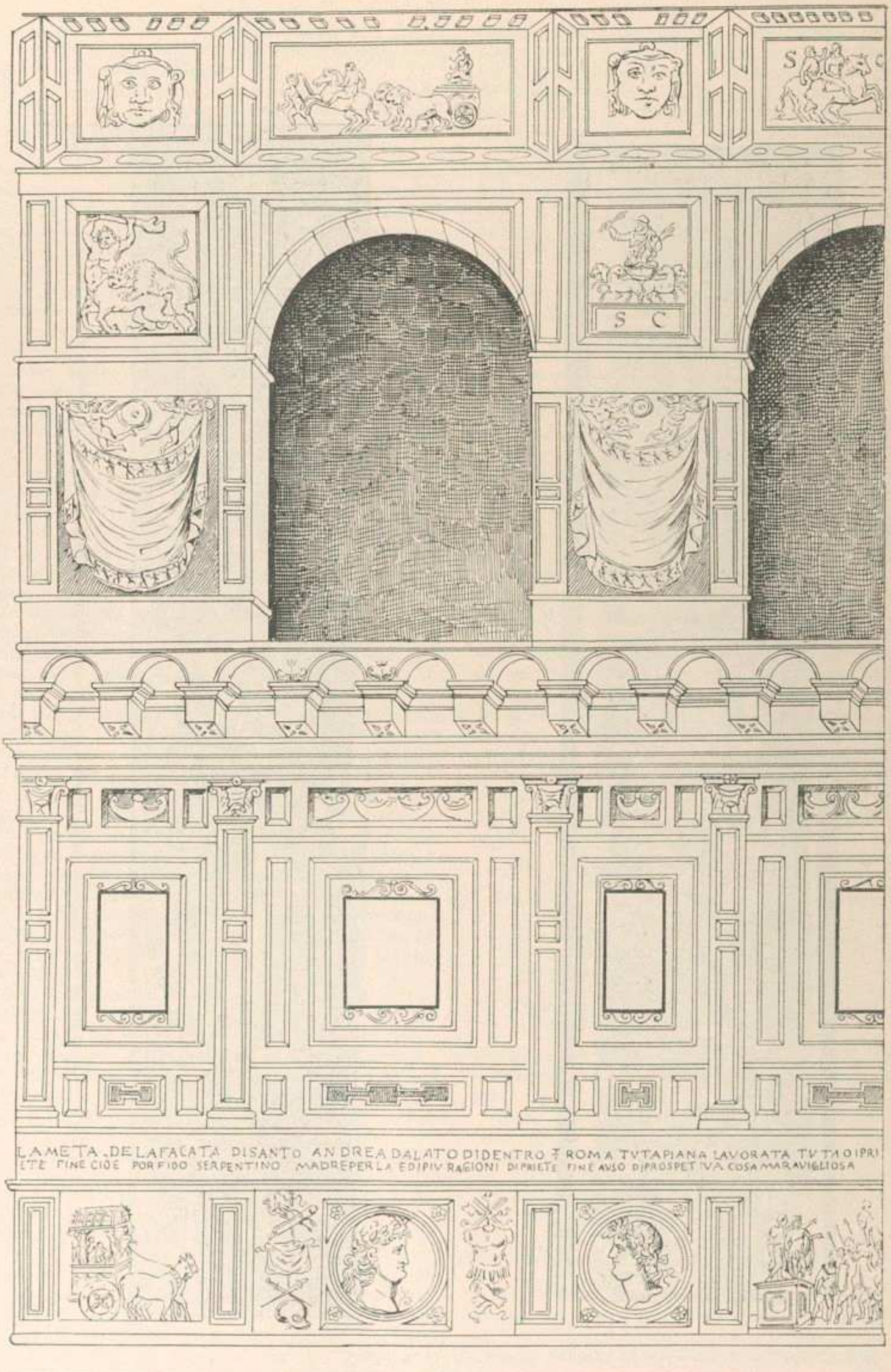

7820. — Décoration en marbre et mosaïque de la basilique de Junius Bassus, d'après Grisar, *Histoire de Rome et des papes au Moyen Age*, t. I, p. 463, fig. 120.

exacte. L'inscription classique, bien plus ancienne, écrite à la mémoire de Junius, est aussi parvenue jusqu'à nous, grâce à un manuscrit épigraphique de la bibliothèque de Sienne (*K. X. 135*, p. 139) : *Junius Bassus V. C. consul ordinarius propria impensa a solo fecit et dedicavit feliciter*. En 1686, le bâtiment, fort endommagé déjà et privé de sa décoration, fut victime d'une destruction presque totale, et ce qui avait été épargné disparut après 1871. Nous ne connaissons plus ce chef-d'œuvre que par les dessins de Giuliano de San Gallo et de Giovanni Ciampini, et par quelques débris de la décoration. Le pape Simplice avait laissé en place les mythologies qu'on recouvrit probablement de tentures. Mais un des tableaux n'en avait pas besoin, car il représentait le triomphe de Constantin sur Maxence. Les dessins de San Gallo nous permettent d'en juger (fig. 7820). Devant l'empereur debout sur une tribune élevée, des soldats, lances hautes, l'acclament de leurs cris de joie; un char triomphal, le *carpentum*, s'avance. Selon la coutume, un triomphe doit célébrer publiquement à Rome la révolution. En 315, le Sénat avait élevé au vainqueur l'arc de triomphe dont nous avons parlé; en 317, le consul Junius Bassus rappelait encore ce triomphe.

Les seuls fragments qui subsistent de cette décoration nous représentent : le ravissement d'Hylas et, au-dessous, une draperie égyptienne; l'entrée solennelle en charge d'un consul, peut-être Junius Bassus; deux combats de tigres avec une vache et un taureau. Les deux premières de ces marqueteries se trouvent conservées au palais Alboni (del Drago), les deux autres au musée du Capitole.

Bibliographie. — P. Adinolfi, *Roma nell' età di mezzo*, in-8°, Roma, 1881-1882, t. II, p. 219. — F. Bock, dans *Christliche Kunstblätter*, mars, 1869. — Bruzza, dans *Studi e documenti di storia e diritto*, t. I, p. 15. — Cancellieri, *De secretariis basilicæ Vaticanæ*, t. III, p. 1541. — Ciampini, *Vetera monimenta*, t. I, p. 242. — Corvisieri, dans *Il Buonarroti*, 1870, p. 47. — L. Duchesne, dans *Liber pontificalis*, t. I, p. 410, note 7; t. II, p. 44, note 84. — Ferri, dans *Archivio della reale Società romana di storia patria*, t. XXVII, p. 161. — Grimaldi, dans *Cod. Vatic. lat. 6437*, fol. 36-37. — H. Grisar, *Histoire de Rome et des papes au Moyen Age*, trad. Ledos, in-8°, Paris, 1906, t. I, p. 402-404. — C. Huelsen, *Il fondatore della basilica di S. Andrea sull' Esquilino*, dans *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1899, p. 171-176. — O. Marucchi, *I lavori ad intarsio della basilica de Giunio Basso sull' Esquilino*, dans *Bull. della comm. arch. com.*, 1893, col. II-III. — A. Nesbitt, dans *The archæologia*, t. XL, p. 267-296. — J.-B. De Rossi, *La basilica profana di Giunio Basso sull' Esquilino dedicata poi a S. Andrea ed appellata cata Barbara patricia*, dans *Bull. di archeol. crist.*, 1871, p. 5-29, 41-64.

En ce qui concerne les monnaies, nous renvoyons à ce que nous avons dit dans *Dictionn.*, t. VIII, col. 940 sq. fig. 654 *a*.

H. Leclercq.

MAXIMA, DONATILLA et SECUNDA. — Pierre calcaire mesurant 0 m. 69 de long, sur 0 m. 78 de haut et 0 m. 13 d'épaisseur; elle provient du dallage de la cour dans la mosquée de Testour (Tichilla) et fait partie des collections du musée Alaouï, à Tunis. Cette dalle, signalée par Ximenès, avait disparu depuis, elle fut retrouvée en 1889 (fig. 7821). Voici le texte[1] que sa paléographie invite à placer au Ve siècle :

SANTAS TREƧ
MAXIMA
ET ΔONATILLA
ƧECVNΔA
BONA PVELLA
ƑTEFANCIƑ

Santas tres Maxima et Donatilla Secunda **bona** *puella Stefanus.*

Le début permet de penser que cette inscription faisait suite à une autre qui se trouvait sur une plaque aujourd'hui perdue. *Santas*, paraît être le complément direct d'un verbe sous-entendu ou plus probablement gravé sur l'autre plaque, et exprimant l'idée d'invocation. Après l'accusatif *santas* trois noms au nominatif; nous parlerons à l'instant des trois martyrs de Thubarbo. La dernière des trois, *Secunda*, est qualifiée *bona puella*, ce qui s'explique par la relation du martyre qui nous apprend que la jeune fille s'était consacrée à Dieu. Le nom de *Stefanus*, sans autre explication, doit peut-être s'entendre du proto-martyr Étienne dont les reliques auraient été réunies à celles des trois vierges.

Ces saintes sont connues par plusieurs documents :

1° Les actes de sainte Crispine, décapitée en Afrique, vers l'année 304, contiennent cette question posée par le juge à la martyre : « Désires-tu mourir dans les supplices comme tes compagnes Maxima, Donatilla et Secunda ? »

2° Le *Kalendarium Ecclesiæ Carthaginensis* porte au 30 juillet : *III kal. aug. sanctarum Tuburbitanarum et Septimiæ*.

3° La passion des trois martyres contenue dans un manuscrit de la Bibl. nat., *fonds latin 5306*, fol. 190 v°-191 v°, publiée par C. de Smedt, dans *Anal. boll.*, t. IX, 1890, p. 110-116. (*Bibl. hagiogr. lat.*, n. *5809*.)

4° La notice du martyrologe de Florus : *III kl. aug. Apud Africam, civitate Tuburbo Lucernariæ, natale sanctarum virginum Maximæ, Donatillæ et Secundæ, quæ persecutione Gallieni, sub Anulino iudice primum aceto et felle potatæ, deinde plagis acerrimis cæsæ et equulei extensione cruciatæ, postmodum etiam craticulis exustæ, necnon ad bestias proiectæ, sed ab his intactæ, novissime gladio jugulatæ sunt.* A part l'indication topographique du début, fournie par le martyrologe hiéronymien : *III kl. aug.... In Africa. Tuburtolo. Cernariæ* (cod. W. : tiburtu lucernariæ), *Maximæ, Secundæ, Donatelle...;* cette notice concorde dans l'ensemble avec la seule *passio* qui soit publiée (ci-dessus, n. 3), sauf toutefois pour le détail *craticulis exustæ*, à la place duquel la *passio* donne : *carbones igneos super comam capitis aspergite.* On remarquera aussi que la date donnée par la *passio*, le *IV kl. aug.* est légèrement différente de celle de notre texte, mais celui-ci dépend sur ce point du martyrologe hiéronymien.

5° La notice du martyrologe d'Adon, au 30 juillet. Déjà la notice de Florus qu'on vient de lire permettait d'induire l'existence d'un texte de la *passio* différent de celui qui a été publié (ci-dessus, n. 3). L'existence de ce texte est mise hors de doute par la notice d'Adon qui en a fait usage, et vraisemblablement aussi Florus. Dans la notice d'Adon, qui va suivre, on relève par

[1] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, p. 217, n. 1392, n. 14902 ; *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1879, p. 373; C. de Smedt, dans *Analecta bollandiana*, 1890, t. IX, p. 107; Du Coudray de La Blanchère et Reinach, dans *Revue de l'art chrétien*, 1890, p. 399; *Ephemeris epigraphica*, t. V, p. 539; *Analecta bollandiana*, t. X, 1891, p. 59; E. Le Blant, *Monument des saintes Maxima, Donatilla et Secunda provenant de Tichilla (Testour)*, dans R. de La Blanchère, *Collections du musée Alaouï*, in-4°, Paris, 1890, Ire série, p. 97-100 et fig.; La Blanchère et P. Gauckler, *Catalogue du musée Alaouï*, p. 106, *D. 556*, pl. XXV; P. Monceaux, *Enquête sur l'épigraphie chrétienne d'Afrique*, in-8°, Paris, 1907, p. 38, n. 245, extrait des *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des inscriptions*, t. XII, part. 2; le même, *Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne*, t. V (1920), p. 51-52.

l'emploi du caractère romain les passages qui n'ont pas d'équivalent dans la *passio* imprimée.

III kl. aug. Apud Africam, civitate Tuburbo Lucernariæ, natale sanctarum virginum Maximæ, Donatillæ et Secundæ, quæ persecutione Gallieni, sub Anulino iudice passæ sunt. Qui, interrogatione facta distulit audientiam et beatas virgines et sorores, Maximam et Donatillam, ad civitatem Tuburbitanam perduci iussit, quibus nec panem nec aquam subministrari præcepit, sed aceto et felle potari. Videns autem beatissimarum fiduciam, exarsit in iram, et iussit ut urgeréntur am-

7821. — Dalle provenant de la mosquée de Testour, d'après R. de la Blanchère, *Collect. du musée Alaoui*, 1890, p. 98.

bulare. Erat quædam puella, in superioribus domus suæ constituta, *annorum duodecim, nomine Secunda : cui dum multæ nuptiarum conditiones offeruntur, omnes contempsit, et unum Deum dilexit.* Hæc accensa spiritu Dei, *cum videret martyres suas, Maximam et Donatillam transeuntes, fuit enim in superioribus domus eius moenianum ubi stabat*, et sanctarum virginum pulchritudinem fidei oculis consideraret, cogitavit et decrevit ad similem gratiam pervenire, et, ne aliquis prohiberet, *honeste descendere*, ut impedimenta vitaret. *Hæc nec opes*, nec nationem suam *contemplata est*, nec *patrem* carnalem curavit, *sed*, relictis omnibus, unum auctorem castitatis Deum *quæsivit, quem in æternum possedit et tenuit. Cum ergo egrederentur beatæ martyres et procederent, Secunda* festina *clamabat* post eas : *Nolite me dimittere*, veniam vobiscum. *Et simul cum illis civitatem Tuburbitanam ingressa est. Alia die, hora tertia, Anulinus proconsul pro tribunali consedit, et Maximam et Donatillam sibi præsentari præcepit, et ad tormenta elidi. Et cum coederentur, iussit calcem super plagas earum spargi* et fricari, *deinde in equuleo extendi et torqueri, et stativam ad bibendum offerri*, deinde in craticulam et ad carbones igneos sterni, *et prunas ardentes super comam capitis earum adici, post modum in theatro* ad delubrum *deponi* et ab omnibus conculcari. Tunc ex officio dictum est esse cum eis puellam aliam, nomine Secundam; quam suo iudicio Anulinus proconsul applicari præcepit. Cumque adesset, ait : Christiana es, an pagana? Secunda dixit : Christiana sum. Statim *Anulinus ipsam cum Maxima et Donatilla ad bestias damnavit*, et eas ferro vinctas ad spectaculum populi adduci præcepit. Quæ cum inducerentur, in media arena osculatæ sunt se invicem, ut martyrium pace complerent. *Ursus autem ferocissimus ac sævissimus illico eis laxatus, in mansuetudinem versus, earum vestigia linxit potius quam momordit.* Iratus *Anulinus*, quia, se furente, bestias mites vidit, locutus cum consilio, *sententiam ex tabella recitavit : Maximam, Donatillam et Secundam* in superstitione sua perdurantes, quæ diversas pœnas pertulerunt et bestiis obiectæ sunt, et diis nostris sacrificare noluerunt, *gladio animadverti placet. Maxima, Donatilla et Secunda dixerunt : Deo gratias. Et consummatæ sunt III kl. Augusti.*

La *passio* du ms. *lat. 5306* et la notice d'Adon ne procèdent pas d'une même source. Le récit, toutefois, nous apprend qu'à *Tuburbo Lucernariæ* dans l'Afrique proconsulaire, deux sœurs, jeunes et belles, Maxima et Donatilla, avaient comparu devant le proconsul Anulinus qui les somma en vain de sacrifier aux dieux. Au moment où le juge païen les faisait reconduire en prison, une très jeune fille, nommée Secunda, âgée de douze ans, la *bona puella* de l'inscription, les vit de sa fenêtre et, frappée d'admiration pour leur foi et leur courage, elle cria : « Attendez-moi, voici que je viens avec vous. » Torturées, livrées à un ours farouche qui refusa de les toucher, elles furent décapitées.

Le texte d'Adon place cet événement sous Gallien; la *passio* du ms. *5306*, sous Maximien et Gallien. Le nom de Maximien est le seul qu'il faille retenir si, comme le marquent les deux récits, les martyres furent jugées par Anulinus, proconsul d'Afrique sous Dioclétien, et si le nom de ce magistrat n'a pas été mis ici au hasard, comme celui du persécuteur typique.

Assurément, la *passio* du ms. *lat. 5306* et la *passio* tranparente à travers la notice d'Adon ne sauraient prétendre à une valeur d'original. Le rapprochement des noms de Gallien et de Maximien est un anachronisme grossier qui ne saurait être contemporain de l'époque des persécutions; la présence du mot *pagani* sur les livres d'Anulinus est un autre anachronisme. Il se pourrait que la mention de l'ours qui lèche l'empreinte des pas des martyres soit un de ces contes qui avaient leur place marquée dans les *passiones* et qu'un légendaire n'hésitait pas à introduire dans sa rédaction. Le fait d'une interpolation est d'autant plus certain que, d'après le ms. *lat. 5306*, les saintes sont livrées à cet ours avant le prononcé de la sentence.

Il y a d'autres traits où l'original a été mieux respecté. Les réponses, les acclamations des chrétiennes, les interrogations du juge ont la saveur de ce qu'on lit dans les Actes sincères; le rôle de l'*officium* est également celui qu'il a à remplir et le prononcé de la sentence peut figurer dans une pièce irréprochable. Les mots : *Quid desesperas?* adressés par Anulinus à Maxima, qui se déclare prête à mourir pour le Christ, rappellent le reproche adressé par les païens aux fidèles d'agir en désespérés. L'avertissement donné par les deux sœurs à Secunda qui veut se joindre à elles : *Numquid poteris sufferre?* répond à une préoccupation constante chez les anciens fidèles, la crainte de voir leurs frères faiblir dans le supplice.

A ces textes est venu se rattacher un monument. C'est une petite basilique découverte au mois de mars 1906 et située sur le versant nord d'un mamelon appelé *Rouis*, dans la partie ouest du Bahiret-el-Arneb, à 28 kilomètres environ de Tébessa. Ce qui donne un intérêt particulier à cette découverte, c'est la présence dans cette basilique d'une inscription mentionnant nos martyres de Thuburbo.

Cette inscription se lit sur une dalle mesurant

0 m. 50 de côté. La pierre paraît avoir reçu d'abord un premier texte gravé avec un soin particulier :

MEMORIA·SANCTAE MAXIME
*don*ATIKKÆ·ET·SECVNDÆ

La première de ces deux lignes est formée de grands caractères très réguliers, tracés entre deux barres parallèles, dans un compartiment rectangulaire servant, pour ainsi dire, de support à un grand chrisme en relief qui mesure 0 m. 37 de diamètre et qui occupe la plus grande partie de la pierre. Le monogramme se compose d'une croix grecque à branches égales, surmontée d'un P et accostée d'un A et d'un ω, le tout en relief. Sur le cercle, également en relief, qui entoure le chrisme, court en caractères plus petits la phrase suivante :

+ POSITA A DMO PATRE FAVSTINO EPISCOPO
VRBIS TEBESTINÆ SVB DIE V IDVS AR INDICT XIII

Telle est la partie primitive de l'inscription. On voit qu'il s'agit d'une *memoria* en l'honneur de nos trois martyres Maxima, Donatilla et Secunda.

D'autres inscriptions ont été ajoutées postérieurement sur la pierre pour occuper l'espace resté libre autour du cercle qui entoure le chrisme. On y lit, en commençant à la partie supérieure et en continuant vers la droite :

+ AR CANGEIKV
SMIKA
EIKET
GAB
RIE
IK

Après les noms des archanges Michel et Gabriel, qui apparaissent sur un assez petit nombre d'inscriptions principalement en Syrie, mais qu'on ne rencontrait pas encore en Afrique, on trouve en se reportant à gauche :

*mem*ORI
A
SCI
BI
N
CE
N
TI
MAR
TIRIS

Cette mention se rapporte à l'un des confesseurs d'Abitène, Vincentius, dont les inscriptions d'Afrique nous ont déjà fourni d'autres souvenirs, notamment à Guelma et au Mesloug, près de Sétif. Les *Acta* des martyrs d'Abitène sont connus; on sait que ce groupe de confesseurs se composait de cinquante chrétiens qui comparurent devant le proconsul Anulinus, le 12 février 304, mais qui paraissent avoir souffert le martyre à des dates différentes. Vincent était un de ceux dont la mémoire était restée populaire en Afrique.

En se reportant à droite du cercle qui entoure le chrisme, on lit encore ces mots :

SCE
CRI
SPI
NE
MAR
TIRI
S

Cette dernière mention se rapporte à Crispine de Thagora, martyrisée à Théveste, le 5 décembre 304.

Ainsi, ce nouveau texte épigraphique mentionne cinq martyrs africains qui ont tous subi le martyre en l'année 304, sous le proconsulat d'Anulinus.

L'évêque de Théveste, *Faustinus* était inconnu sur la liste épiscopale de cette ville; il est qualifié *dominus pater*.

Le mot *d(o)m(in)o*, écrit en abrégé, est surmonté de trois points; on trouve le même signe d'abréviation au dessus du T du mot *indict(ione)*. Au contraire, dans la seconde partie de l'inscription, qui semble avoir été gravée postérieurement, le signe d'abréviation qui se rencontre au-dessus de SCI et de SCE, consiste en un trait horizontal.

L'inscription est de l'époque byzantine [1].

H. LECLERCQ.

MAXIME (CATACOMBE DE). — Ce cimetière, situé sur la voie Salaire neuve, a été décrit dans le *Dictionn.*, t. v, col. 1274-1280, et les fresques, *Dictionn.*, t. v, col. 2632-2634.

1° *Sépulture de Marciana.* Fin du IIIe siècle. Quatre rangs de *loculi* tous violés; un d'eux contenait encore un squelette.

Bandeau supérieur, panneau gauche : le Christ ressuscite Lazare; panneau central, détruit probablement par un essai d'enlèvement; panneau droit : Daniel nu, orant, entre deux lions accroupis.

Bandeau au-dessous du précédent : le bon Pasteur appuyé sur son *pedum* qui n'est guère plus haut qu'une canne; à ses pieds, deux brebis, fond de paysage; le Pasteur porte la syringe à ses lèvres.

Intervalle entre le premier et le deuxième rang de tombes, épitaphe de Marciana; son nom décliné : *Marcianeti in pace*, entre deux paons soutenant avec leur



7822. — Épithaphe de Marciana,
d'après De Rossi, *Bullet. di arch. crist.*, 1873, pl. 1-2.

bec une banderolle; un des deux paons subsiste, c'est, pour le dessin, un des mieux campés qu'on rencontre dans les catacombes (fig. 7822).

Paroi à côté de la tombe précédente. Un graffite représentant Jonas jeté à la mer; nous l'avons déjà figuré et décrit (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 1478, fig. 5362).

2° *Sépulture de Metilenia Rufina.* Fin du IIIe ou début du IVe siècle.

Bandeau inférieur : dans un cartel, épitaphe de RVFINA tracée au minium, soutenue par deux génies.

Bandeau supérieur : cinq compartiments, le premier détruit; le deuxième, les trois jeunes Hébreux (il ne subsiste qu'un seul personnage); le troisième, Moïse frappant le rocher; le quatrième, Daniel entre deux lions; le cinquième, la multiplication des pains (fig. 7823).

Plafond de la galerie : ornements à écailles et à palmettes.

Bibliographie. — De Rossi, *Bullettino di archeologia cristiana*, 1873, p. 19; Le Fort, *Peintures chrétiennes*,

[1] Héron de Villefosse, *Basilique des environs de Tébessa; inscription mentionnant des martyrs africains*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1906, p. 141-144.

p. 50, n. 47; G. Wilpert, *Le pitture delle catacombe*, pl. cxx.

3° *Sépulture des grandes orantes*. Première moitié du IVe siècle.

Paroi à gauche : orante vêtue de pourpre, dont il ne reste que la tête couverte d'un voile, le col orné d'un fil d'or, le vêtement ou corsage bordé d'un collier de perles blanches et la main droite avec l'avant-bras. Coiffure abondante, boucles d'oreilles formées de deux perles suspendues. Autre orante, celle-ci conservée des pieds à la tête et richement parée. Les visages sont si peu différents qu'on pourrait penser que l'artiste a été préoccupé de la ressemblance. Chevelure abondante et voile blanc qui semble d'étoffe transparente. Aux oreilles, les boucles semblables à la figure précédente. Le cou est orné d'un collier à deux rangs posé sur le haut du corsage, à moins que ce soit un galon brodé. La robe tombe, sans plis, ni ceinture, de la gorge aux pieds qu'elle recouvre complètement. De chaque



7823. — Multiplication des pains, fresque du tombeau de Rufina, d'après Wilpert, *Le pitture delle catacombe*, pl. 120, n. 1.

épaule tombe une large broderie dont la figure 7824, rend la description superflue. A chaque bras, un bracelet d'or.

Bandeau entre les *loculi* : ornements, festons, oiseaux, fleurs.

Plafond, à gauche : le monstre vomissant Jonas; à droite, Jonas endormi sous la treille de cucurbites; à l'extrême droite : Moïse frappant le rocher.

Bibliographie. — Séroux d'Agincourt, *Histoire de la décadence de l'art*. Peinture, pl. VIII, n. 1, 2; L. Perret, *Catacombes de Rome*, t. III, pl. II-VI; Garrucci, *Storia dell' arte cristiana*, pl. LXXII, n. 1; Le Fort, *Peinture chrétienne*, p. 62, n. 73; G. Wilpert, *Le pitture delle catacombe*, pl. 122, n. 1; pl. 174, 175, 176.

4° *Crypte du cocher*. Première moitié du IVe siècle.

Arcosolium, paroi de face, dans les tympans : deux Victoires tenant des couronnes et des palmes.

Voussure. Cocher avec son quadrige : canéphores entre deux chevaux ailés, couronnés; un coureur avec un bâton et une cruche, escorté par un chien.

Lunette : Buste du défunt entre deux muses.

Bibliographie. — G. Wilpert, *Pitture*, pl. 145, n. 2; pl. 146, n. 1; *Dictionn.*, t. III, col. 2097, fig. 3088; col. 3018, fig. 3340.

5° *Arcosolium du soldat*. Première moitié du IVe siècle.

Voussure : mère avec son enfant; buste d'un homme de guerre; homme de guerre, l'épée dégainée; soldat armé de la lance et du bouclier; à ses côtés, un enfant.

Bibliographie. — G. Wilpert, *Pitture*, pl. 145, n. 1-3.

6° *Arcosolium près de la crypte du cocher*. Première moitié du IVe siècle. Paroi de face : deux amours avec des guirlandes; voussure : sacrifice d'Abraham;



7824. — Les grandes orantes, fresques de la catacombe de Maxime, d'après Wilpert, *Pitture delle catacombe*, pl. 174.

Bon Pasteur; Moïse frappant le rocher; lunette orante non voilée entre deux ornements étoilés.

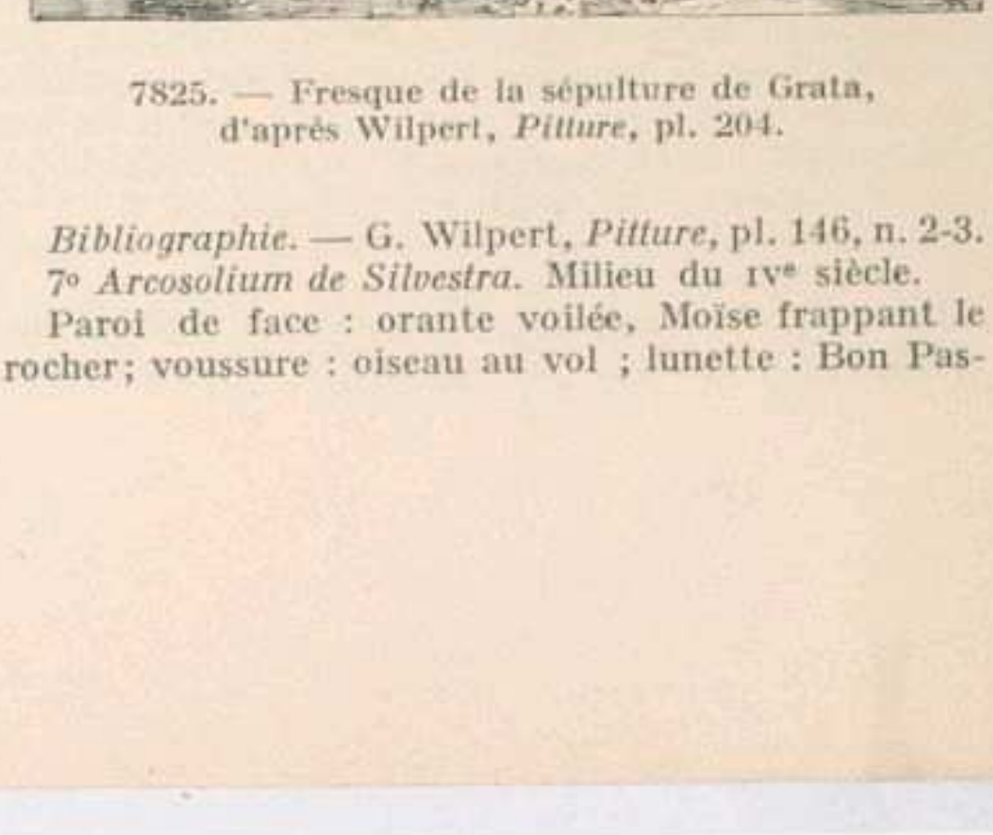

7825. — Fresque de la sépulture de Grata, d'après Wilpert, *Pitture*, pl. 204.

Bibliographie. — G. Wilpert, *Pitture*, pl. 146, n. 2-3.

7° *Arcosolium de Silvestra*. Milieu du IVe siècle.

Paroi de face : orante voilée, Moïse frappant le rocher; voussure : oiseau au vol ; lunette : Bon Pas-

teur, à sa gauche un jeune homme, jambes nues, vêtu d'une tunique dont l'encolure est ornée de broderies, ainsi que les poignets et le bord inférieur; il tient de la main droite un *calamus* et de la main gauche deux feuillets d'un livre sur lequel on lit ces mots : RORMITIO SILVESTRE.

Bibliographie. — Perret, *Catacombes de Rome*, t. III, pl. IX-XI; Le Fort, *Peinture chrétienne*, n. 65; Garrucci, *Storia*, pl. LXX, n. 2; G. Wilpert, *Pitture*, pl. 120, n. 2, 3; pl. 183, n. 1.

8° *Sépulture de Grata.* Milieu du IVe siècle.

Résurrection de Lazare, orante, les trois jeunes Hébreux, Daniel, orante. Les deux fois l'orante représente la même défunte, désignée sous le nom de GRATA et de GR... BENEMERENTI : robe brun rouge avec laticlaves (fig. 7825). Si on rapproche *Grata* des « grandes orantes », on verra combien le mouvement des bras diffère, et aussi les vêtements, celle-ci vêtue le plus simplement possible.

Bibliographie. — Séroux d'Agincourt, *Hist. de la décad. de l'art*, pl. XI, n. 6; Perret, *Catac. de Rome*, t. III, pl. VIII; Garrucci, *Storia*, pl. LXIX, n. 2; Le Fort, *Peint. chrét.*, p. 42, n. 36; G. Wilpert, *Pitture*, pl. 62, n. 1, pl. 204.

9° *Sépulture;* milieu du IVe siècle. Ce panneau offre un assez grand intérêt par l'ensemble de sa décoration, fort abondante et même riche en vue du *loculus* central qui était entouré d'une sorte de cadre de couleur rouge dont la trace s'aperçoit encore aux deux extrémités (fig. 7826). Lorsque, dans la suite, on creusa deux autres *loculi*, on parut se préoccuper de n'entamer en rien la décoration; ces deux *loculi* étaient destinés à des défunts d'humble condition qui ne pouvaient se procurer qu'une fermeture faite de pièces et morceaux. Enfin, on creusa deux niches : une carrée et une en forme d'*arcosolium* dont on n'aperçoit pas la destination.

La décoration forme deux registres : en haut, à gauche, Moïse frappant le rocher, faisant réplique à Noé dans l'arche recevant la colombe portant le rameau d'olivier; à un niveau un peu inférieur, la multiplication des pains, l'adoration des mages et une orante entre deux petits enfants. On a profité d'un espace libre pour figurer la résurrection de Lazare. Enfin, au niveau inférieur, Daniel entre les lions; il est jeune, souple, élancé comme un bel adolescent et entièrement nu, tandis que les lions sont de véritables magots. Ensuite, l'ange Raphaël et le jeune Tobie, nu, avec une ceinture autour des reins, il sort du fleuve et apporte un poisson; puis, encore Tobie et l'ange marchant de conserve sur les bords du Tigre, figuré par une divinité fluviale de type classique.

Voûte de la galerie : Jonas sous le cucurbite desséché, Jonas jeté au monstre et Jonas reposant à l'ombre du cucurbite.

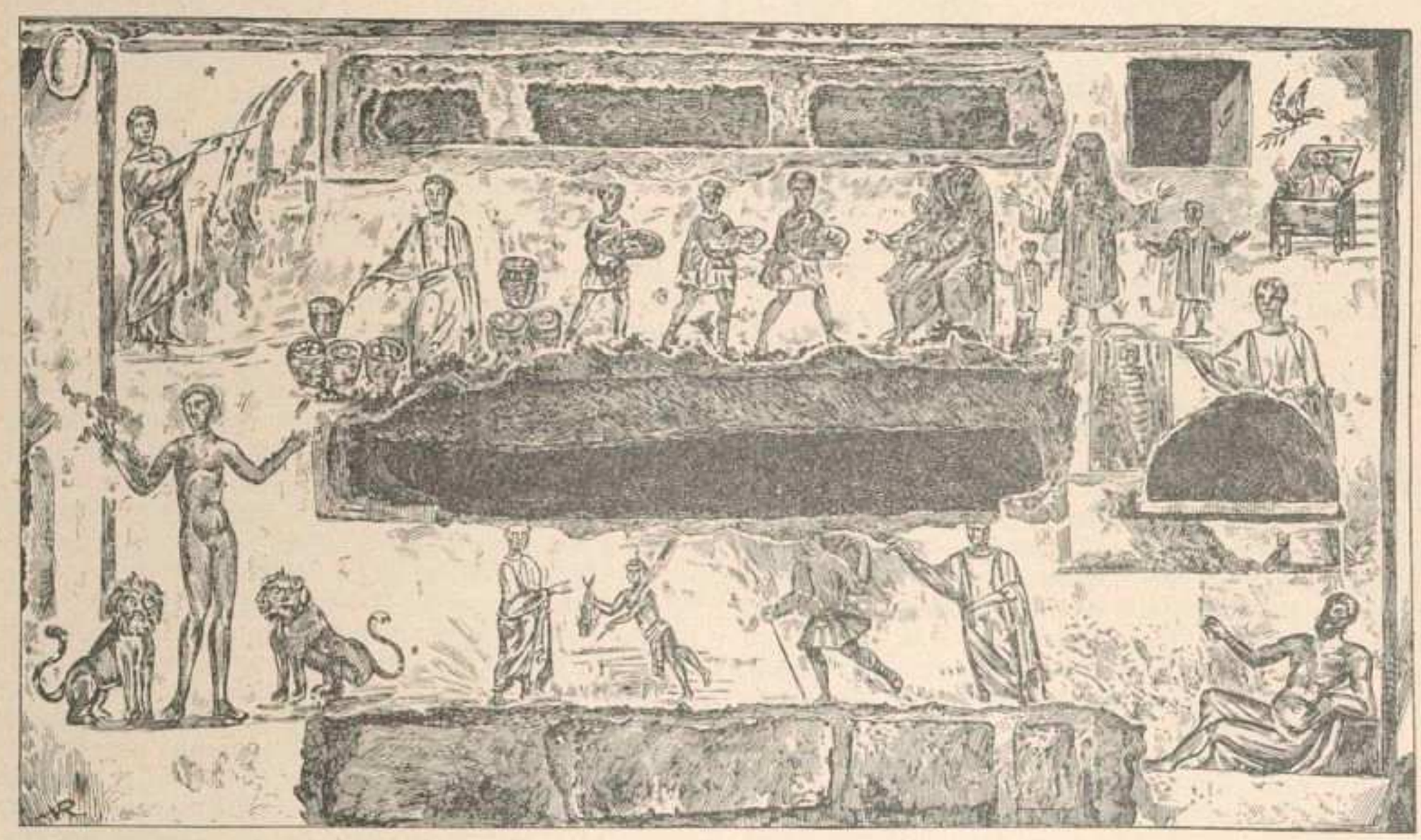

7826. — Fresque du cimetière de Maxime, d'après Wilpert, *Pitture*, pl. 212.

Bibliographie. — G. Wilpert, *Pitture*, pl. 212.

L'épigraphie du cimetière de Maxime est représentée par un fragment de pierre (fig. 7827) dont l'original est conservé au musée du Capitole et qui est représenté par un moulage au musée de Latran[1] (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 1847, n. 455); le texte conservé est inintelligible; mais le symbole représente deux saints intercesseurs assis de chaque côté du trône de Dieu dont il ne reste que la partie supérieure du dossier et il semble que les bras du trône étaient faits avec des dauphins comme sur certains sarcophages, celui de Rigneux-le-Franc.

H. LECLERCQ.

MAXIMIEN HERCULE. — I. Biographie. II. Chronologie. III. Persécution.

I. BIOGRAPHIE. — Dioclétien, ayant compris que l'étendue de l'empire excédait la capacité gouvernementale et administrative de l'homme le mieux doué, établit le système de la dyarchie, c'est-à-dire qu'il se donna un collègue à qui il confia une part de son autorité. Celui qu'il choisit pour cette fonction y pa-

[1] O. Marucchi, *I monumenti del museo Pio-Lateranense*, pl. LVII, n. 48.

raissait mal préparé par son origine et par ses capacités, mais Dioclétien lui-même n'avait pas à se montrer difficile sous le rapport de la naissance et, pour le reste, son choix pouvait se justifier. Maximien était fils d'un colon pannonien de Sirmium, soldat brave, ignorant et grossier. Dioclétien, qui portait le titre d'auguste, conféra à Maximien un titre sur la nature duquel nous ne sommes pas fixés (17 septembre 285);

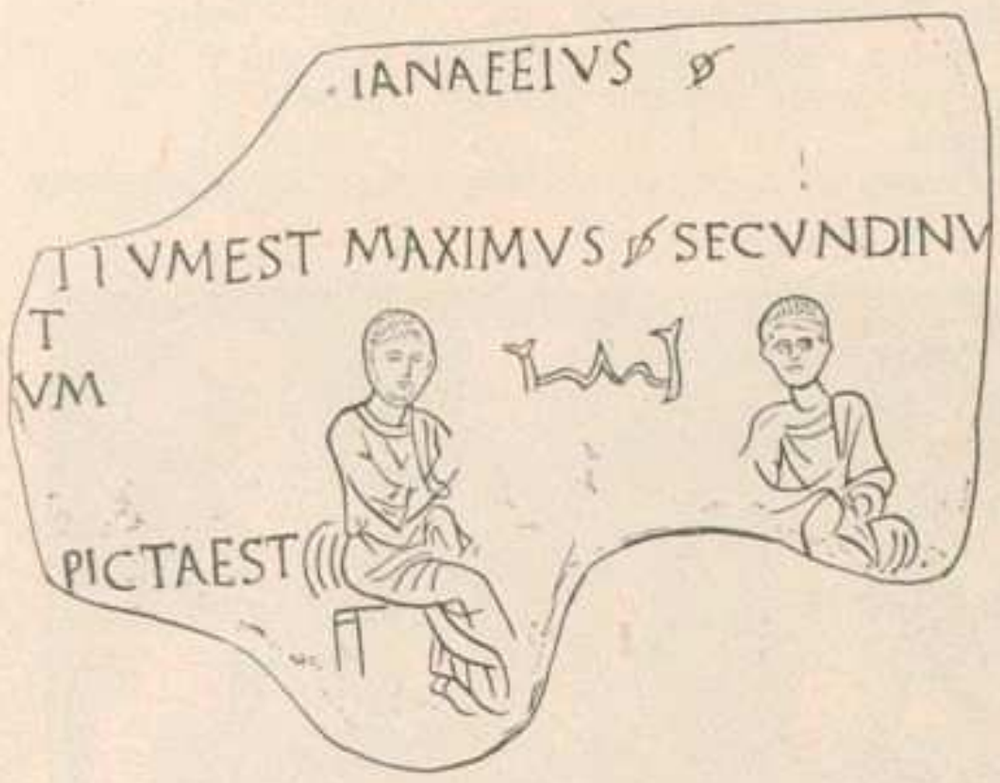

7827. — Inscription, d'après O. Marucchi, *I monumenti del museo Pio-Lateran.*, pl. LVII, p. 48.

plus tard, comme il justifiait la confiance mise en lui, il fut déclaré frère de l'empereur, prit les noms de M. Aurelius Valerius Maximianus et fut proclamé auguste à Nicomédie (1er avril 286). Dioclétien trouva dans son collègue l'instrument souple et docile qu'il souhaitait et dont il usa à son gré. Envoyé en Gaule, pour y réprimer l'insurrection des bagaudes, il marcha contre les deux empereurs, Amandus et Elianus, que ces révoltés venaient d'élire, et il les écrasa dans leur camp de refuge situé au confluent de la Seine et de la Marne. Ce succès fut récompensé par le titre d'auguste, mais accordé sous certaines conditions, celle notamment de déposer la pourpre le jour où il plairait à Dioclétien d'y renoncer lui-même. Collègue sans être tout à fait égal, Maximien avait son armée, son préfet du prétoire, il signait des rescrits, mais son nom était toujours précédé de celui de Dioclétien.

Après la répression des bagaudes, Maximien reçut la mission de garder le passage du Rhin contre la menace d'invasion des Hérules et des Chaves au Nord, des Burgondes et des Alamans au Sud. Il remporta un succès sur les Hérules, la misère et l'épidémie se chargèrent de réduire à presque rien les Burgondes et les Alamans; nonobstant ces avantages, il fallut évacuer la rive droite du Rhin et, au mois de janvier 288, un *raid* de cavaliers germains faillit enlever Maximien dans Trèves. Il recueillait un égal insuccès en Bretagne où, malgré tous ses préparatifs, il lui fallut abandonner cette province à Carausius, qui s'était proclamé auguste.

Pendant les années 289 et 290, l'activité de Maximien est à peu près inconnue; on sait qu'en 291, il établit comme colons chez les Nerviens des prisonniers francs.

Malgré la mesure adoptée par Dioclétien, la sécurité des frontières de l'empire paraissait de plus en plus compromise: à la suite d'une conférence entre les deux augustes à Milan, ils reconnurent la nécessité de se donner chacun un collègue, qui porta le nom de césar, et firent choix, pour cette dignité, de Constance Chlore et de Galère. On y mit pour condition le renvoi de la femme de Constance Chlore, Hélène (voir ce nom), afin de permettre le remariage de Constance Chlore avec Théodora, belle-fille de Maximien. L'Occident devint le lot de Maximien qui gouverna l'Italie, l'Espagne et l'Afrique, tandis que Constance recevait la Gaule et la Bretagne. Dès lors, les invasions barbares marquèrent un point d'arrêt. Constance se chargea de guerroyer contre Carausius, pendant que Maximien montait la garde sur la frontière du Rhin et veillait à la construction de travaux de défense qui couvrirent le Rhin supérieur, du lac de Constance au Jura; au retour de Constance Chlore, ce fut au tour de Maximien de se rendre en Afrique pour y rencontrer Mauri, Bavari, Quinquegentani, pillards insaisissables qu'il poursuivit jusqu'au désert; ceux qu'il réussit à atteindre furent déportés dans d'autres provinces; enfin, l'usurpateur Julianus vaincu, pourchassé, se donna la mort. Maximien prolongea son séjour en Afrique jusqu'en mars 298.

L'empire connut alors quelques brèves années de paix et les deux augustes vinrent à Rome, en 303, célébrer un triomphe, prélude de revers prochains. Le 1er mai 305, Dioclétien abdiqua et livra l'empire d'Orient à Galère comme auguste, avec Maximien Daïa, comme césar. De son côté, Maximien abdiqua à Milan et eut pour successeur Constance Chlore comme auguste, avec Sévère, comme césar.

Dès lors, la vie de Maximien n'est plus qu'une suite d'infortunes. Son abdication, peut-être contrainte, certainement non volontaire, fut considérée par lui-même comme inexistante, les textes et les monnaies en donnent la preuve. Il avait un fils nommé Maxence, gendre de Galère, qui, après l'élévation de Constantin au rang d'auguste et la révolte de Rome contre Galère, fut proclamé empereur en Italie (28 octobre 306). Mais l'insignifiance de Maxence fit appeler Maximien pour le doubler de son expérience. On vit alors Sévère s'avancer en Italie et Maximien s'en défaire en l'enfermant dans Ravenne où il l'obligea à capituler. Redoutant l'intervention de Galère, Maximien donna sa fille Fausta à Constantin qu'il reconnut comme auguste. L'ambition dépassait de beaucoup chez lui le talent, toute sa capacité s'arrêtait à l'intrigue. Tour à tour on le voit passer du parti de Maxence, son fils, à celui de Constantin, son gendre, reprenant l'empire et s'établissant à Arles, puis à Marseille où il fut livré à Constantin qui l'épargna d'abord. Maximien ne sut pas profiter de cette indulgence, il intrigua de nouveau et Constantin le fit périr par le suicide[1] ou autrement. Ses statues et les inscriptions élevées en son honneur furent abattues (310).

II. Chronologie. — Les papyrus d'Égypte sont datés ordinairement par les consuls dont ils nous donnent le plus souvent les gentilices, tandis que les fastes ne nous indiquent que les surnoms et les années de règne des augustes et des césars comptées, selon la coutume égyptienne, à partir du 1er thoth (29 août). Or, il y avait une année égyptienne de différence entre Dioclétien et Maximien Hercule, 7 entre ce dernier et les césars Constance Chlore et Galère, 12 entre Galère et Maximien Daïa ou Sévère, 14 entre Galère et Constantin, 16 entre Galère et Licinius, 2 entre Maximin Daïa et Constantin, 2 entre Constantin et Licinius.

A l'aide de ces données nouvelles et en prenant pour base la date de l'avènement de Dioclétien (17 septembre 284) ou la date de son abdication (1er mai 305), toutes les deux également certaines, on peut arriver, par un calcul très simple, à établir d'une façon certaine les données chronologiques suivantes : 1° Maximien Hercule n'a été officiellement associé à l'empire

[1] On dit que le choix lui étant laissé, il se pendit.

que le 1er avril 286 (année égyptienne 285/286); 2° que Constance Chlore et Galère ont été nommés césars le 1er mars 293 (année égyptienne 292/293); 3° que la première année du règne de Constantin, proclamé *imperator* le 25 juillet 306, par l'armée de Bretagne, n'est comptée qu'à partir de 306/307; 4° que Licinius n'a été proclamé auguste que le 11 novembre 308, sa première année égyptienne étant celle de 308/309.

Les inscriptions les plus correctes et les plus sûres nous apportent sur Dioclétien les données chronologiques que voici :

trib. pot. II, *Cos.* II, 285. (*Corp. inscr. lat.*, t. XIV, n. 128; t. VIII, col. 22432; cf. n. 22111, 22147; t. VI, n. 1116.)

trib. pot. IV, *Cos.* III, 287. (*Corp. inscr. lat.*, t. IX, n. 1594.)

trib. pot. V, *Cos.* III. (*Corp. inscr. lat.*, t. III, n. 6626; t. III, n. 13578.)

trib. pot. VII, *Cos.* IV, 290. (*Corp. inscr. lat.*, t. III, n. 5810.)

trib. pot. VIIII, *imp.* VII. (*Corp. inscr. lat.*, t. VI, n. 31381.)

trib. pot. XI, *Cos.* V, 293. (*Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 3249.)

trib. pot. XII, *Cos.* V. (*Ann. épigr.*, 1895, n. 17.)

trib. pot. XIIII, *Cos.* VI, 296. (*Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 21447 *a*.)

trib. pot. XVIII, *Cos.* VII, 299. (*Corp. inscr. lat.*, t. III, p. 807.)

trib. pot. XVIIII, *Cos.* VII. (*Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 21923; t. X, n. 3343.)

On voit par ce tableau que les puissances tribunitiennes de Dioclétien s'accroissent régulièrement d'une unité chaque année, car la 2e est datée par le consulat de 285 et la 18e tombe en 301, date de l'édit *de pretiis*.

Pour Maximien Hercule nous avons les données épigraphiques suivantes :

trib. pot. pont. max. pater patriæ procos. avant le 1er consulat qui est de 287. (Cohen, t. V, p. 75; *Rev. archéol.*, 1908, p. 318).

trib. pot. II, *Cos.*, 287. (*Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 22187.)

trib. pot. III, *Cos.* II, 288. (*Corp. inscr. lat.*, t. III, n. 6626, 13578.)

trib. pot. V, *Cos.* III, 290. (*Corp. inscr. lat.*, t. VI, add. n. 1128, p. 845.)

trib. pot. V... (probablement VIII). (*Corp. inscr. lat.*, t. II, n. 6198.)

trib. pot. VIII, *Cos.* IV (au lieu de VI). (*Corp. inscr. lat.*, t. II, n. 1439.)

trib. pot. XVII, *Cos.* VI, 299, *imp.* XVII. (*Corp. inscr. lat.*, t. III, p. 807.)

De plus, une monnaie de Maximien, frappée à Lyon, porte au revers : *trib. pot. VIII, Cos. IV;* il est vrai qu'on retrouve cette légende sur une monnaie de Dioclétien, mais elle se réfère certainement à Maximien qui comptait l'atelier de Lyon dans ses États et parce que la pièce est de l'année 293 où Maximien est consul pour la 4e fois avec la 8e puissance tribunitienne. L'attribution de cette monnaie à Maximien justifie les restitutions proposées pour les deux inscriptions d'Espagne (*Corp. inscr. lat.*, t. II, p. 1439, 6198) qui offrent la même légende.

La comparaison des exemples cités plus haut fait voir que les puissances tribunitiennes de Maximien présentent au début un écart de deux unités avec celles de Dioclétien; à la fin, cet écart se réduit à une seule unité.

La monnaie de Lyon et les deux inscriptions d'Espagne prouvent que la même règle a été suivie jusqu'en 293. Mais l'inscription de Winterthur (*Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 3249) montre qu'en 294 un changement s'est produit, puisque Dioclétien a la XIe puissance tribunitienne et Maximien la Xe. Dès lors, à partir de 294, l'écart entre les deux empereurs n'est plus que d'une puissance tribunitienne, et cet écart s'est maintenu pendant les années suivantes. En 294, Maximien aura passé de la VIIIe à la Xe puissance tribunitienne, et on ne rencontre mention nulle part de la IXe. L'explication suggérée ne résout rien, elle se borne à constater que, jusqu'en 294, on a compté les puissances tribunitiennes de Maximien d'une certaine façon et, après cette date, on les a comptées d'autre façon; toutefois, on ne saurait prouver qu'à un moment quelconque, on ait adopté simultanément les deux méthodes.

Les monnaies d'Alexandrie mettaient sur la voie de la solution. Jusqu'à la réforme monétaire, elles donnent les années de Dioclétien de LA à LIB (de 1 à 12), celles de Maximien de LA à LIA (de 1 à 11), celles des césars de LA à LΔ (de 1 à 4). Les papyrus sont venus compléter l'explication, puisqu'une longue série de documents nous donnent pour Dioclétien et Maximien respectivement les années suivantes : 5 et 4, 8 et 7, 9 et 8, 11 et 10, 14 et 13, 15 et 14, 16 et 15, 17 et 16, 18 et 17, 19 et 18, 21 et 20. Ainsi, pendant la durée des deux règnes, il y a eu en Égypte une année d'écart entre les deux empereurs; ce qui démontre que l'association de Maximien à l'empire n'est pas du 1er avril 285, mais du 1er avril 286.

Cependant, cette date de 285 se lit chez certains auteurs anciens dont le témoignage semble digne de foi, tels que les panégyristes qui accordent à Maximin 20 ans de règne, et Lactance qui mentionne la célébration de ses vicennales. C'est pourquoi on admet généralement que Maximien fut césar en 285 avant d'être proclamé auguste l'année suivante. Eutrope et Orose sont seuls à donner à Maximien le titre de césar, on a cité des inscriptions d'Afrique [1], certainement fautives, et des monnaies dont une [2] aujourd'hui attribuée à Galère sans contestation possible.

Le plus sûr, qui est aussi le plus sage, est d'ignorer le titre accordé à Maximien, en 285, par Dioclétien qui le prit pour ainsi dire *à l'essai* et l'associa à l'empire en fait, mais non en droit. On comprend dès lors que Dioclétien, en 293, se soit décidé, peut-être sur les instances de son collègue, à compter pour l'avenir cette première année de règne. Au moment où il fondait la tétrarchie, Dioclétien aura pu juger opportun, par une concession honorifique, de dédommager Maximien de la restriction qu'il apportait à ses pouvoirs en lui adjoignant un césar. Désormais, ils ne furent distants l'un de l'autre que de l'espace d'une puissance tribunitienne, ainsi que de l'espace d'un consulat. Il n'y eut plus entre eux qu'un écart d'une salutation impériale, alors qu'il semble avoir été de deux jusque-là. Cette rectification de date, sans effet rétroactif, ne fut pas opérée en Égypte, soit sur les monnaies d'Alexandrie, soit dans les documents privés ou administratifs qui maintinrent, comme dans le passé, une année égyptienne d'écart entre les deux empereurs [3].

III. Persécution. — M. Aurelius Valerius Maximianus demeura toujours reconnaissant à Dioclétien de lui avoir ouvert la voie des honneurs impériaux; ce sentiment est le seul qui honore sa mémoire. Les historiens nous le représentent non seulement ignorant et grossier, mais débauché, brutal et cruel, tout à la fois avare et dissipateur. Maximien était hors d'état de sentir le ridicule ineffable dont le couvrait Dioclétien

[1] *Corp. inscrip. lat.*, t. III, n. 10229, 10259. — [2] Eckhel, *Doctr. num veterum*, t. VIII, p. 16. — [3] J.-B. Mispoulet, *Chronologie de Maximien Hercule*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1908, p. 455-465.

en lui imposant le sobriquet d'Hercule, alors qu'il se réservait celui de Jupiter, mais ce païen croyait aux dieux, les honorait et entendait ne rien négliger pour leur témoigner sa ferveur. Sous des maîtres tolérants, peut-être se fût-il gardé de la violence, mais il n'était pas possible d'attendre de lui cette vertu du moment que ses instincts féroces avaient permission de s'assouvir.

A son départ de Nicomédie, lorsqu'il gagne la Gaule pour refouler les bagaudes, on le voit traverser les provinces danubiennes et le nord de l'Italie et on lui attribue, en passant à Aquilée, le martyre des trois chrétiens Cantius, Cantianus et Cantianilla. Nous avons parlé déjà des martyrs d'Agaune dont on impute le supplice à Maximien (voir au mot MAURICE) et du martyr saint Victor, à Marseille (voir ce nom). C'est encore sur Maximien que retombe la responsabilité de la persécution dans l'armée, à Rome et en Afrique, en 303 et les années suivantes. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

H. LECLERCQ.

MAXIMIEN DE RAVENNE. — I. Le personnage. II. La chaire dite de Maximien. III. Bibliographie.

I. LE PERSONNAGE. — L'archevêque Victor mourut à Ravenne en 546, après un épiscopat de courte durée. Maximien lui succéda. Il était né à Pola en 498 et s'était destiné à la carrière ecclésiastique, lorsqu'un jour il lui arriva, étant diacre, de remuer un champ avant les semailles; il y mit au jour un trésor dont il cacha une partie et présenta le reste à l'empereur Justinien qui l'interrogea sur la somme totale et se fit berner par un jeu de mots. Justinien se demandait comment il récompenserait un désintéressement si rare quand il apprit la mort de l'archevêque de Ravenne; sur-le-champ il désigna Maximien pour lui succéder, et le pape Vigile lui donna la consécration épiscopale, le 14 octobre 456. Mais son troupeau ne voulait pas d'un chef si obscur et lui refusa l'entrée de la ville. Maximien en prit son parti et s'installa dans la banlieue, près de l'église Saint-Eusèbe construite sous le règne de Théodoric. Des gens s'entremirent pour faire la paix entre Maximien et les Ravennates; l'archevêque ne se pressa point, déconseilla ces démarches et préféra conduire cette affaire lui-même par des méthodes de son choix qui aboutirent rapidement à une réconciliation.

Peu de temps après son entrée à Ravenne, Maximien fit la dédicace de la rotonde de Saint-Vital qui, comme nous aurons plus tard l'occasion de le faire remarquer, apporta dans l'architecture chrétienne un élément original et nouveau. C'est un monument absolument byzantin, antérieur à Sainte-Sophie de Constantinople et à l'église des Saints-Serge-et-Bacchus, moins audacieux sans doute, moins génial aussi, mais qui, par son plan, par ses méthodes de construction, par sa décoration, révèle cependant une belle maîtrise et attache le nom de Maximien à une œuvre d'un intérêt supérieur. Maximien dédia l'autel majeur à la très sainte Vierge. La construction avait été commencée par l'évêque Ecclesius, elle fut achevée par Maximien et tous les deux furent figurés en mosaïque. Le portrait de Maximien est inséparable de la grande composition qui représente Justinien et sa cour (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 517, fig. 5422). Très grand, vêtu de la tunique que recouvre en partie la chasuble, tenant en main la croix de bénédiction (voir *Dictionn.*, t. III, col. 1186, fig. 2717, col. 3107, pl. hors-texte), suivi de son clergé tenant livre et encensoir, il tient, dans la sobriété de son vêtement et l'austérité de son visage, une place égale à celle de Justinien. Pour ne rien sacrifier de sa haute taille, on l'a représenté plus proche du spectateur que tous ceux qui remplissent la composition et, afin que personne n'en ignore, on lit au-dessus de son front MAXIMIANVS (fig. 7828).

Ce visage, dont la ressemblance semble s'imposer de façon criante, est un magnifique portrait d'un mosaïste resté inconnu, mais qui a su faire passer la flamme de la vie dans ces traits vigoureux, émaciés, dans ce regard étincelant qu'il suffit de regarder et qu'on renonce à décrire.

La dédicace de Saint-Vital fut célébrée en présence de Justinien et de Théodora. Sur le portique de l'église, appelé *Ardica*, on posa l'inscription suivante : *Beati Vitalis basilicam, mandato Ecclesii episcopi, Julianus argentarius ædificavit, ornavit, atque dedicavit; consecrante vero Reverendissimo Maximiano episcopo sub die XIIII kalendas maii, sexies P. C. Basilii Jun. V. C. indictione X.*

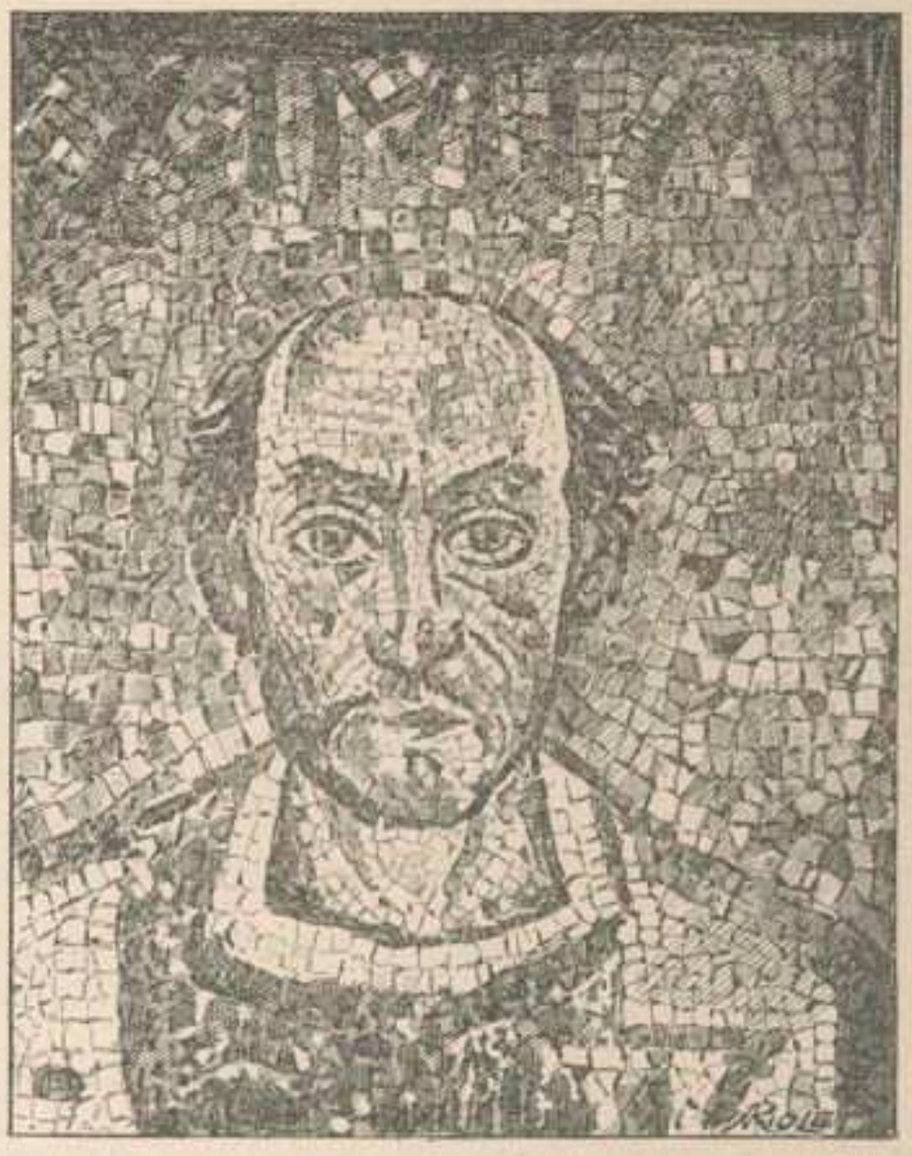

7828. — Maximianus, évêque de Ravenne, d'après Dalton, *Byzantine art and archeology*, Oxford, 1911, p. 359, fig. 214.

Aucune mention de l'empereur et de l'impératrice; aucune non plus dans le traité *De ædificiis Justinianeis* de Procope, omission d'autant plus surprenante que Justinien fit certains présents à l'église. Peut-être les deux grandes mosaïques (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 517, 521, fig. 5422, 5423) tinrent-elles lieu de tout le reste; il est vrai qu'elles nous en apprennent plus qu'une inscription dédicatoire bien louangeuse et bien banale.

Maximien construisit d'autres églises, à Pola notamment, et il eut encore cette satisfaction de faire la dédicace de la basilique de Saint-Apollinaire-in-Classe, que l'évêque Ursicinus avait construite. Une inscription en conserve le souvenir dans l'église sur le portique de laquelle on lit ces mots: *Beati Apollinaris sacerdotis basilicam, mandato beatissimi Ursicini episcopi, a fundamentis Julianus argentarius ædificavit, ornavit, atque dedicavit : consecrante vero beato Maximiano episcopo, die nonarum maii, indictione duodecima, octies P. C. Basilii;* ce qui nous reporte à l'année 549.

Maximien fit placer les restes de son prédécesseur Probus avec ceux des autres évêques et fit orner le frontispice de l'église, proche du port et depuis longtemps

disparue, des portraits en mosaïque de Probus, Elocadius et Calocerus.

Maximien fit encore bâtir hors de la ville une basilique en l'honneur de saint Jean-Baptiste qui a reçu, dans la suite, le nom de Saint-Jean *in marmorario*. Cet édifice, comme son surnom l'indique, était également d'une grande richesse et orné des portraits en mosaïque de Maximien et de plusieurs de ses prédécesseurs, comme nous l'apprend une inscription utile pour la liste épiscopale :

Hic Petrus junior Christi præcepta secutus,
Ut decuit, sacris moribus exiliit :
Hic quoque fundavit mirandis molibus arcem,
Nominis ipse sui hæc monumenta dedit.
Hujus post obitum Aurelianus gessit honores,
Post hunc antistes, extitit Ecclesius :
Hinc fuit Ursicinus, sequitur post ordine Victor,
Temporibus junior Maximianus adest.
Is Polensis erat, Christi levita profundus,
Lege Dei miserans, et pietate bonus :
Quem Deus ipse virum decoravit culmine sacro,
Ecclesiæque suæ Pontificem statuit :
Ipse autem factis propriis se non meruisse
Culmen apostolicum, sed pietate Dei.

Ce n'en était pas encore assez, car Maximien fit bâtir à Ravenne une basilique dédiée à saint Étienne, non loin de la poterne d'Opilion; il l'orna de mosaïques et y prodigua les reliques. On lisait sur le portique cette inscription : *In honorem sancti protomartyris Stephani, servus Christi Maximianus episcopus hanc basilicam ipso juvante, a fundamentis construxit et dedicavit die tertia idus decembris, indictione XIIII, novies P. C. Basilii Jun. V. C.* Sur l'arc principal on lisait ces vers :

Templa micant Stephani martyris et nomine sacra,
Qui prius eximium martyris egit opus.
Omnibus una datur sacro pro sanguine palma,
Plus tamen hic fruitur, tempore quo prior est.
Ipse fidem, votumque tuum nunc, magne Sacerdos
Maxime, te juvans, hoc opus explicuit.
Nam talem subito fundatis molibus aulam
Sola arte hominum facere non poterat.
Undecimum fulgens renovat dum luna recursum,
Et cœpta, et pulchro condita fine nitet.

Cette dédicace nous reporte à l'an 550.

Maximien était aussi généreux que grand bâtisseur. A l'époque où Agnellus écrivait le *Liber pontificalis Ravennatensis* (voir *Dictionn.*, t. IX, col. 466-474), l'Église de Ravenne conservait le souvenir de deux vases en or du poids de 28 livres offerts par l'archevêque pour servir à la conservation des saintes huiles; un d'eux avait péri (?), sur l'autre on lisait ces mots : *Servus Christi Maximianus archiepiscopus hoc chrismatarium ad usus fidelium fieri jussit.* Maximien donna encore une tenture sur laquelle était représentée toute l'histoire du Sauveur et dont on se servait le jour de l'Épiphanie pour draper le maître-autel; une sorte d'*antependium* probablement. Une autre tenture offrait en broderie d'or les portraits de tous ses prédécesseurs. Puis encore deux autres sur lesquelles on lit ces mots rehaussés de gemmes ou de perles : *Parce Domine, parce populo tuo, et memento mei peccatoris, quem de stercore exaltasti in regno tuo.* L'archevêque fit fabriquer une grande croix en or ornée de pierres précieuses, et qui contenait, à la croisée, un fragment de la vraie croix. Enfin, une bibliothèque de soixante-douze volumes, écrits avec soin et revus attentivement par lui-même.

Maximien laissa tout ce qu'il possédait personnellement à l'Église de Ravenne et mourut dans cette ville le 22 février de l'année 553. Il fut inhumé près de l'autel majeur de la basilique de Saint-André. On l'a parfois confondu avec un homonyme, Maximien d'Istrie, mais Ravenne n'a jamais fait partie de l'Istrie et l'orthodoxie comme la sainteté de Maximien ont fait assigner sa fête au 22 février.

Vers l'année 831, l'archevêque Petronax releva les restes de Maximien. Quand on eut retiré la pierre qui les couvrait, on vit que des infiltrations avaient rempli d'eau la tombe. On retira les ossements qu'on fit sécher et qu'on enveloppa dans un suaire. Le squelette était entier et aussi net que si la chair avait disparu depuis moins d'un an; il ne manquait qu'une dent à la machoire droite. On lava ces ossements dans du vin parfumé d'aromates et on plaça ces saintes reliques dans un tombeau, parmi les manifestations lacrymatoires auxquelles les Italiens de ce temps étaient fort sujets. Ces faits ont été rapportés par Agnellus [1].

II. La chaire dite de Maximien. — On conserve à Ravenne, dans la sacristie de l'église métropolitaine, un monument d'une beauté incomparable au point de vue de l'art et d'une importance capitale au point de vue archéologique. C'est le trône épiscopal que l'archevêque Maximien fit exécuter pour lui et dont l'identification peut être difficilement contestée, puisque, parmi des ornements d'une exquise beauté, Maximien ordonna que son monogramme fût sculpté sur la face antérieure de ce siège liturgique. On a contesté cependant la lecture *Maximianus episcopus* et on a proposé à la place : *Maximus Salonæ eps;* nous croyons cette lecture, si ingénieuse qu'elle soit, moins vraisemblable que celle qui est généralement admise (voir *Dictionn.*, t. III, col. 64-67). La présence à Ravenne est à elle seule un argument qui a sa valeur; de plus, cette présence semble remonter à une date si reculée qu'on est en droit de la tenir pour voisine et contemporaine de l'épiscopat de Maximien; enfin, nous connaissons un peu ce prélat; nous venons de dire son goût artistique manifesté par les œuvres qui embellissaient sa ville épiscopale et c'est là encore une vraisemblance dont il y a lieu de tenir compte pour lui attribuer la merveilleuse chaire.

Ce siège se compose d'un grand panneau antérieur accompagné de deux montants verticaux à section rectangulaire, dont les parties inférieures forment les pieds, et les parties supérieures, les bras; de deux grands panneaux verticaux disposés à droite et à gauche, formant un angle droit avec la partie antérieure; enfin d'un dossier demi-circulaire, cintré à sa partie supérieure, divisé en compartiments rectangulaires, sur ses deux faces, par de larges bandes d'ornement. Le siège mesure 1 m. 24 en hauteur et 0 m. 63 en largeur. Le dossier était primitivement décoré de vingt-quatre bas-reliefs, sept seulement sont encore en place aujourd'hui, quatre à l'intérieur, trois à l'extérieur. Quelques autres, arrachés à des époques indéterminées, font aujourd'hui partie de diverses collections publiques ou privées.

La partie antérieure du siège, la plus connue, est aussi la plus belle au point de vue artistique (voir *Dictionn.*, t. III, col. 59, fig. 2409). Cette partie antérieure se compose de cinq panneaux où sont représentés autant de personnages, debout sous des arcades en plein cintre, dressées sur des colonnes cannelées en spirales et inscrivant des coquilles. Le panneau central est occupé par saint Jean-Baptiste, debout, barbu, un peu rude à vrai dire, vêtu d'une tunique et d'une peau de bête nouée sur la poitrine comme un manteau. De la main gauche, il supporte un disque chargé d'une représentation de l'agneau mystique; de la main droite, il fait un geste de bénédiction à la manière grecque. Cette figure, d'une vigueur et d'une robustesse grandioses, est d'une exécution absolument supérieure. L'attitude est correcte, la draperie bien dessinée et largement traitée. Le type diffère tellement de celui

[1] *Acta sanct.*, fév. t. III, p. 297-301.

que l'imagerie a vulgarisé qu'on s etonne de rencontrer ici un Précurseur énergique, nullement émacié, ni farouche et qui peut être placé pour l'intelligence du personnage à côté du saint Jean-Baptiste de Rodin.

Les quatre personnages qui flanquent cette figure centrale sont les quatre évangélistes. Tous portent un livre orné d'une croix et font le geste de bénédiction ou d'enseignement. Ces personnages sont de la même main que la figure centrale (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 2165, fig. 6152, 6154). Ces cinq figures, réunies à une époque où la sculpture monumentale était en pleine décadence, constituent à elles seules un monument d'une importance unique; malheureusement, le trône de Maximien est une exception ; il ne manque pas de monuments byzantins, créés vers la même époque, dans lesquels on retrouve les mêmes types iconographiques, mais dont l'exécution, peu soignée, atteste au contraire une réelle décadence par comparaison avec l'art que nous font connaître les diptyques consulaires.

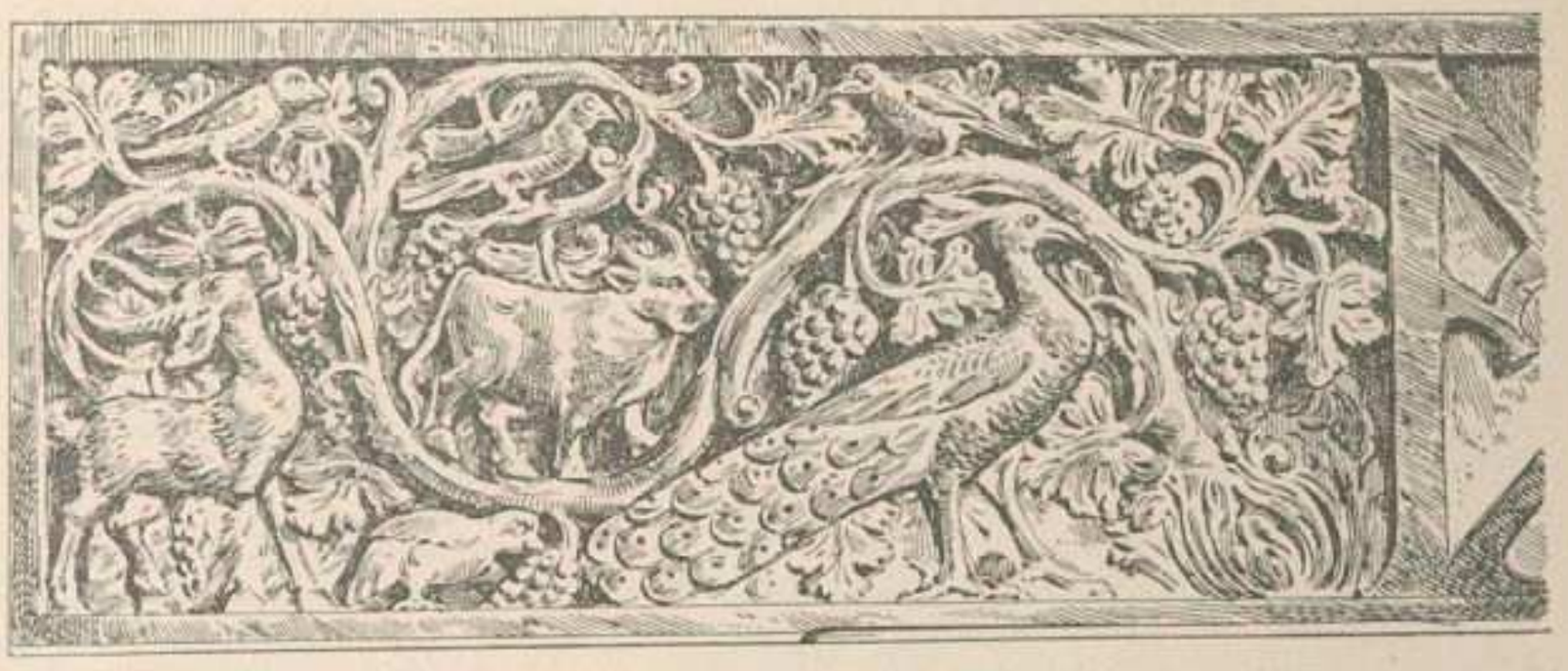

7829-7830. — Frise ornementale de la chaire

Les frises d'ornement qui décorent la partie antérieure du siège méritent un instant d'attention. Aucun monument d'ivoire de l'époque antérieure ne nous montre une pareille entente de la décoration, jointe à une habileté technique au-dessus de tout éloge; franchement, en face de ces tiges de pampres profondément refouillées et au milieu desquelles s'agite tout un monde, on est bien obligé d'admettre que, dans divers centres, l'art de l'ivoirie, au VIe siècle, avait déjà fait de réels progrès; il était décidément sorti de l'ornière où l'avait précipité la décadence romaine. Sur cette chaise de Ravenne, un art nouveau s'affirme en réalité, rempli encore des souvenirs de l'art classique, mais inspiré aussi par des formes provinciales de l'art grec. Ces paons ne sont-ils pas la copie presque textuelle, mais une copie supérieure à l'original, d'une frise de linteau de porte que Vogüé a reproduite, la porte de Dana en Syrie? Mais ce motif d'ornement, vieux au VIe siècle, qui à ce moment est déjà parvenu jusqu'en Gaule depuis de longues années, prend une nouvelle forme sous les mains de l'habile sculpteur qui sait lui imprimer une tournure personnelle. On peut en dire autant de la frise inférieure, où l'artiste a su vivifier une formule nullement nouvelle : les lions sont proches parents de ceux qui figurent sur certains sarcophages chrétiens (voir *Dictionn.*, t. I, col. 735, fig. 165), mais les lièvres, les canards, les oiseaux de toute sorte, qui circulent au milieu d'une végétation exubérante, appartiennent à un autre art, moins encore à l'art syrien qu'à l'art alexandrin mélangé d'éléments orientaux (fig. 7829-7832).



7831-7832. — Frise ornementale de la chaire

La chaire de Maximien a déjà été étudiée dans le *Dictionn.*, t. III, col. 55-67; ici nous voulons seulement, en quelques mots, énumérer les sujets qui composent la décoration. On remarquera que les sources d'inspiration sont l'Ancien et le Nouveau Testament et les évangiles apocryphes : l'histoire de Joseph et celle de Jésus-Christ fournissent les épisodes représentés. Nous n'insistons pas sur le rapprochement établi entre le Précurseur et les évangélistes, nous passons tout de suite

aux cadres des faces latérales et du dossier. Ici, comme dans les mosaïques de la nef de Sainte-Marie-Majeure, on voit un artiste qui se dégage des modèles connus et pratiqués en série, qui cherche des scènes et qui les interprète à sa manière. Il réussit parfois à atteindre des effets très heureusement exprimés.

Un des tableaux les plus heureux de la série de la vie de Joseph est la scène de douleur de Jacob déchirant ses vêtements à la nouvelle de la mort de



de Maximien, d'après une photographie.

son fils. Le désespoir se comprend sans peine à la vue des bras nus élevés au-dessus de la tête (voir *Dictionn.*, t. III, col. 63, fig. 2411,) tandis que Rachel laisse le chef de famille faire le *vocero;* elle se tient résignée, silencieuse, écoutant les imprécations et l'éloge du fils chéri.

Le jeune Benjamin, amené devant Joseph, est également une heureuse et curieuse composition (fig. 7833). Joseph assis, les jambes croisées avec aisance, parlant



de Maximien, d'après une photographie.

et coiffé du *modius* égyptien, est entouré de personnages barbus d'une gravité superbe. Un chambellan amène le jeune Benjamin, lui pose familièrement la main sur l'épaule et attire ce grand garçon timide et embarrassé, son bâton de berger à la main. La scène du songe du pharaon n'était pas d'une interprétation aisée. La couche est magnifique avec ses tapis, le geste est celui du dormeur qui place le bras relevé par-dessus sa tête; à côté du pharaon, un génie ailé tient une torche, symbole de la nuit, tandis que les sept vaches grasses et les sept vaches maigres sont bien sagement couchées à la rangette, de façon à encombrer le moins possible (fig. 7834). — La scène suivante est mieux ordonnée. Le pharaon, qui a une garde byzantine, est assis sur son trône et interroge Joseph dont tous les assistants écoutent les paroles (fig. 7835). Ici encore, ce sont des influences classiques qui ont inspiré le compositeur de ce tableau si adroitement balancé.

Les sujets du Nouveau Testament nous offrent l'Annonciation (fig. 7836) qui se rattache à tant d'autres représentations analogues que nous avons déjà étudiées (voir *Dictionn.*, t. I, au mot ANNONCIATION; t. VI, au mot GABRIEL; t. X, au mot MARIE). Sous un portique à fronton, la Vierge est assise sur un siège de paille tressée, sa corbeille à ouvrage à ses côtés (emprunt aux apocryphes). L'ange ailé, portant la longue canne, lui adresse la parole. L'épreuve des eaux amères (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 1691, fig. 3895) est un autre emprunt aux apocryphes. La scène de la Nativité est assez encombrée. Au premier plan, Marie étendue sur une sorte de chaise longue et, à ses côtés l'accoucheuse Salomé; la crèche, saint Joseph, les animaux et l'étoile superposés (fig. 7837).

Nous avons donné au mot CANA (voir *Dictionn.*, t. II, col. 1815, fig. 1993) une figure suffisamment exacte, mais nous avons dit à tort qu'elle faisait partie de la chaise des exarques de Ravenne. Une scène, qu'on désigne sous le nom d'entrée à Jérusalem, nous montre le Sauveur sur un âne marchant sur les étoffes qu'on étend sous ses pieds, des enfants agitent des palmes et un homme barbu, de taille minuscule, est juché dans un arbre, c'est Zachée (fig. 7838).

Nous arrivons ainsi à des tableaux qui se suivent et se complètent. Le premier nous montre le Christ entre deux apôtres qui lui présentent chacun, dans une corbeille, l'un des pains, l'autre des poissons; en arrière, deux autres apôtres manifestent leur surprise (fig. 7839). C'est, sans hésitation possible, la bénédiction qui précéda le miracle de la multiplication des pains. Le tableau suivant, dans lequel on a cru voir le repas de Cana, est le repas au désert, les apôtres distribuent des pains aux convives, trois de ceux-ci sont attablés devant trois pains et un poisson coupé en deux (fig. 7840).

Enfin, une dernière scène nous montre le Sauveur au puits de Jacob, son entretien avec la Samaritaine et un apôtre qui s'approche (fig. 7841).

Nous avons déjà donné dans le *Dictionnaire* la figuration d'un certain nombre de sujets empruntés à la chaire de Maximien; mais, vu leur dispersion, il est



7833. — Benjamin amené devant Joseph. Panneau de la chaire de Maximien.

indispensable de les rassembler ici avec les références qui permettront de les retrouver facilement. Pour chaque sujet, nous ajouterons quelques renvois à des ouvrages d'accès facile.

1. La chaire, face antérieure, *Dictionn.*, t. III, fig. 2408, 2409; t. VII, col. 2182, fig. 6154; col. 2165, fig. 6152; Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, t. VI, pl. 414-416; Venturi, *Storia dell' arte italiana*, t. I, p. 294, fig. 278; p. 301-303, fig. 283-285; Ch. Diehl, *Ravenne*, p. 95; *Manuel d'art byzantin*, t. I, p. 297, fig. 148; E. Molinier, *Hist. des arts industr.*, t. I, pl. VII; *Gazette des Beaux-Arts*, IVe série, t. II, 1909, p. 390.

2. La chaire, faces latérales et postérieure, *Dictionn.*, t. III, col. 57, fig. 2407; Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 414-415; Diehl, *Ravenne*, p. 95.

3. Frises de la partie antérieure, *Dictionn.*, t. III, col. 59, fig. 2409; t. VII, col. 2166, 2182, fig. 6152, 6154; Venturi, *Storia*, t. I, p. 296, fig. 279; p. 297, fig. 280; p. 298, fig. 281; p. 299, fig. 282.

4. Joseph descendu dans la citerne, *Dictionn.*, t. VII, col. 2655, fig. 6323; Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 420, n. 1; Venturi, *Storia*, t. I, p. 305, fig. 287; Diehl, *Ravenne*, p. 96.

5. Jacob déchire ses vêtements, *Dictionn.*, t. III, col. 63, fig. 2411; Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 420, n. 2; Venturi, *Storia*, t. I, p. 304, fig. 286; Diehl, *Manuel*, t. II, p. 299, fig. 149.

6. Joseph vendu par ses frères, *Dictionn.*, t. III, col. 161, fig. 2449; Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 420; n. 3; Venturi, *Storia*, t. I, p. 306, fig. 288.

7. Joseph vendu à Putiphar, *Dictionn.*, t. III, col. 161, fig. 2450; Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 420, n. 4; Venturi, *Storia*, t. I, p. 307, fig. 289.

8. Joseph et la femme de Putiphar, *Dictionn.*, t. VII, col. 2655, fig. 6323; Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 421, n. 1; Venturi, *Storia*, t. I, p. 308, fig. 290; Diehl, *Ravenne*, p. 96.

9. Le songe du pharaon, *Dictionn.*, t. X, col. 2793, fig. 7834; Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 421, n. 2; Venturi, *Storia*, t. I, p. 313, n. 295.

10. Joseph explique le songe du pharaon, *Dictionn.*, t. X, col. 2793, fig. 7835; Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 421, n. 3; Venturi, *Storia*, t. I, p. 311, fig. 393.

11. Joseph fait distribuer du blé à ses frères, *Dictionn.*, t. III, col. 61, fig. 2410; Garrucci, *Storia*, t. VI pl. 421, n. 4; Venturi, *Storia*, t. I, p. 310, fig. 292; A. Michel, *Hist. de l'art depuis les premiers temps chrétiens*, t. I, p. 265, fig. 142.

12. Benjamin présenté à Joseph, *Dictionn.*, t. X, col. 2791, fig. 7833; Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 422, n. 1; Venturi, *Storia*, t. I, p. 309, fig. 291; Diehl, *Manuel*, t. II, p. 299, fig. 149.

13. Rencontre de Jacob et de Joseph, *Dictionn.*, t. III, col. 65, fig. 2412; Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 422, n. 2; Venturi, *Storia*, t. I, p. 312, fig. 294.

14. Annonciation, *Dictionn.*, t. X, col. 2795, fig. 7836; Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 417, n. 1; Venturi, *Storia*, t. I, p. 314, fig. 296.

15. Épreuve des eaux amères, *Dictionn.*, t. I, col. 2560, fig. 834; t. IV, col. 1691, fig. 3895; Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 417, n. 2; Venturi, *Storia*, t. I, p. 315, fig. 297.

16. Voyage à Bethléem, *Dictionn.*, t. I, col. 2059, fig. 600; Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 417, n. 3; Venturi, *Storia*, t. I, p. 317, fig. 298; Diehl, *Ravenne*, p. 97.

17. Nativité de Jésus, *Dictionn.*, t. X, col. 2796, fig. 7837; Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 417, n. 4; Venturi, *Storia*, t. I, p. 319, fig. 299.

18. Présentation des mages, *Dictionn.*, t. III, col. 31, fig. 2392; Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 418, n. 1; Venturi, *Storia*, t. I, p. 321, fig. 300.

19. Baptême de Jésus, *Dictionn.*, t. II, col. 369

fig. 1303; Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 418, n. 2; Venturi, *Storia*, t. I, p. 323, fig. 301; Diehl, *Ravenne*, p. 99.

20. Entrée de Jésus à Jérusalem, *Dictionn.*, t. X, col. 2797, fig. 7838; Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 418, n. 3; Venturi, *Storia*, t. I, p. 325, fig. 302; Diehl, *Ravenne*, p. 98.

21. L'eau changée en vin à Cana, *Dictionn.*, t. II, col. 1815, fig. 1993 ; Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 418, n. 4; Venturi, *Storia*, t. I, p. 327, fig. 303.

22. Multiplication des pains et des poissons, *Dictionn.*, t. X, col. 2798, fig. 7839; Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 419, n. 1; Venturi, *Storia*, t. I, p. 329, fig. 304.



7834. — Le songe du pharaon. Panneau de la chaire de Maximien.

23. Distribution du pain et des poissons, *Dictionn.*, t. X, col. 2799, fig. 7840; Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 419, n. 2; Venturi, *Storia*, t. I, p. 330, fig. 305.

24. Jésus et la Samaritaine, *Dictionn.*, t. X, col. 2800, fig. 7841; Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 419, n. 3; Venturi, *Storia*, t. I, p. 331, fig. 306; Dalton, *Byzantine art and archæology*, 1913, p. 205, fig. 123.

25. Guérison d'un aveugle, *Dictionn.*, t. III, col. 1196, fig. 2721; Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 419, n. 4; Venturi, *Storia*, t. I, p. 332, fig. 307.

L'archevêque Fabio Guinisio, de Ravenne (1674-1691), découvrit un meuble ancien, relégué dans un coin de la sacristie de l'église métropolitaine et voulut lui rendre sa splendeur d'autrefois ; il chargea Ciampini de le faire connaître, mais celui-ci ne lui accorda que quelques lignes et mourut peu après [1]. Ce fut Bacchini qui en parla plus longuement et, le premier, donna une gravure sur bois, dans son édition d'Agnellus [2], toutefois, il en était encore à croire que les sculptures étaient en bois blanc imitant l'ivoire : *ea lignea est, ejus materiæ quæ facile ebur imitatur albicans.* Olivieri [3], induit en erreur par cette affirmation, en conclut que la plaque d'ivoire, qui faisait partie de son cabinet, provenait d'une chaire épiscopale aussi supérieure à celle de Ravenne que l'ivoire est supérieur au bois. Paciaudi [4] fut assez avisé pour déclarer que la partie antérieure de la chaire était en ivoire, mais il tint la



7835. — Le pharaon interroge Joseph. Panneau de la chaire de Maximien.

[1] Ciampini, *Vetera monimenta*, t. II, p. 169. — [2] *Liber pontificalis Ravennatensis*, append., pl. E., H., p. 138. — [3] *Alcune antich. crist.*, p. XXX, pl. VII. — [4] Gori, *Symb. litter. Flor.*, t. III (1749), p. 235.

partie droite pour du bois. Cortenovis soutint que cette chaire avait d'abord été à Grado sous le nom de « chaire de saint Marc », était venue d'Alexandrie où elle avait servi à saint Jean l'Aumônier, au VIIe siècle.

Aujourd'hui, l'attribution à Maximien de Ravenne est admise et la répartition des ivoires est connue. La face antérieure (bas) et les faces latérales (dr. et g.)



7836. — L'Annonciation.
Panneau de la chaire de Maximien.

sont intactes; le dossier est réduit à douze scènes qui sont dispersées à Ravenne et dans diverses collections :

1° Annonciation. (Musée Olivieri à Ravenne.)
2° Eaux amères. (En place.)
3° Voyage de Bethléem [1]. (Ravenne, détachée.)
4° Nativité. (Coll. Trivulzio, puis Trotti [2], puis Stroganoff, à Rome.)
5° Présentation des mages. (En place.)
6° Baptême de Jésus.
7° Entrée à Jérusalem. (Coll. Trotti, puis Stroganoff.)
8° Miracle de Cana. (Ravenne, détachée.)
9° Multipl. des pains. (En place.)
10° Distrib. des pains. (Musée Olivieri, Pesaro.)
11° Jésus et la Samaritaine. (Musée de Naples.)
12° Guérison d'aveugle. (Musée Brera à Milan.)

III. Bibliographie. — J. Ciampini, *Vetera monimenta*, in-fol., t. II, Romæ, 1747, p. 169 (ouvrage posthume. Ciampini mourut en 1698). — B. Bacchini, *Agnelli liber pontificalis*, part. II, avec un *Appendix monumentorum*, in-4°, Modena, 1708; première représentation gravée sur bois; pl. E, F, G, H, vues de la chaire prises de différents côtés, p. 138 sq. — A. M. Bandini, *In antiquam tabulam eburneam D. N. J. C. mysteria anaglypho opere exhibentem observationes*, in-8°, Florentiæ, 1746; miracle de Cana; voyage à Bethléem. — Ann. degli Abati Olivieri Giordani, *Lettere sopra alcune antichita cristiane conservate in Pesaro nel museo Olivieri*, Pesaro, 1787, p. XXX, pl. VII; l'annonciation et le repas dans le désert. — Mamachi, *Origines et antiquitates christianæ*, in-4°, Romæ, 1749-1755; 2e édit., 1841-1851, t. I, pl. III. — G. M. Paciaudi, *De veteri Christi crucifixi signo*, dans A. Gori, *Symb. litter. Florent.*, in-4°, t. III, Florentiæ, 1749, p. 235. — G.-B. Passeri, *Thesaurus gemmarum antiquarum*, in-4°, t. III, Florentiæ, 1750, p. 226. — Bottari, *Roma sotterranea, sculture e pitture sagre estratte di cimiteri di Roma*, in-fol., t. II, Roma, 1737, p. XV. — F. Muenter, *Sinnbilder und Kunstvorstellungen der alten Christen*, in-4°, Altona, 1825, pl. X, 53; pl. XI, 64. — A. Du Sommerard, *Les arts au Moyen Age*, atlas, t. I, pl. XI, vue d'ensemble de la chaire. — R. Rahn,



7837. — La Nativité.
Panneau de la chaire de Maximien.

Ein Besuch in Ravenna, dans *Jahrbücher für Kunstwissenschaft*, t. I, 1868, et séparément : *Ravenna, Eine Kunstgeschichtliche Studie*, Leipzig, 1869, p. 177, fig. 3. — W. Lübke, *Geschichte der Plastik*, t. I, p. 383,

[1] Diehl, *Ravenne*, p. 97, y voit la Fuite en Égypte; or, il n'y a pas d'enfant Jésus et la grossesse de Marie est apparente. — [2] A. Legnano.

fig. 252. — R. Garrucci, *Storia dell' arte cristiana*, t. VI, pl. 414-419. — Ch. Rohault de Fleury, *La messe*, 8 vol. in-4°, Paris, 1883-1889; t. II, pl. 154-155; *La sainte Vierge*, t. I, pl. IX; *L'Évangile*, t. II, pl. XXXII, n. 2; pl. LVI, n. 2. — H. Holtzinger, *Die altchristliche Architektur in systematischer Darstellung*, in-8°, Stuttgart, 1889, p. 168, fig. 114. — E. Molinier, *Histoire générale des arts appliqués à l'industrie*,. in-fol., t I, Paris, 1896, p. 68-75, pl. VII. — G. Stuhlfauth, *Die altchristliche Elfenbeinplastik*, in-8°, Leipzig, 1896, p. 86-90, p. 200. — C. Ricci, dans *Arte italiana decorativa e industriale*, t. VII, 1898, p. 42 sq. — A. M. Dalton, *Byzantine art and archaeology*, in-8°, Oxford, 1911, p. 204-205, fig. 122-123. — Ch. Diehl, *Ravenne, étude d'archéologie byzantine*, in-8°, Paris, 1886, p. 71-73; *Ravenne*, in-8°, Paris, 1903, p. 93 ; *Manuel d'art byzantin*, 1re édit., p. 279-281, fig. 144-145; 2e édit., t. I, 1925, p. 296-300, fig. 148-149. — A. Venturi, *Storia dell' arte italiana*, in-8°, t. I, Milano, 1901, p. 295-299, 301-315. 317, 321, 327, 329-332, 466-



7838. — Entrée triomphale de Jésus à Jérusalem.
Panneau de la chaire de Maximien.

475, 509, fig. 278-307. — H. Delehaye, *Les origines du culte des martyrs*, 1912, p. 57-58. — Fr. Bulić, *La cattedra di avorio di sen Massimiano, arcivescovo di Ravenna, e Massimo, arcivescovo di Salona*, dans *Bullettino di archeologia e storia dalmata*, t. XXXVIII, 1915, p. 3-23. — H. Leclercq, dans *Dictionn.*, t. III, col. 55, fig. 2407-2408.

H. LECLERCQ.

MAXIMIN (SAINT-), — I. Une question d'origine. II. Saint-Maximin et la Sainte-Baume. III. Découverte à Saint-Maximin. IV. L'ancienne crypte. V. Les sarcophages. VI. Les dalles gravées. VII. Conclusion.



7839. — Bénédiction des pains.
Panneau de la chaire de Maximien.

I. UNE QUESTION D'ORIGINE. — La petite ville de Saint-Maximin (arrondissement de Brignoles, département du Var) possède une église dont la crypte renferme divers tombeaux qui passent, au jugement de quelques-uns, pour avoir contenu les corps de sainte Marie-Madeleine, de saint Maximin, premier évêque d'Aix, de saint Sidoine, successeur du précédent, et de sainte Marcelle, en son vivant servante de saint Maximin; enfin deux saints Innocents.

Le vocable de l'église qui abrite ces tombes remonte au moins au 15 décembre 1038, puisqu'on peut le lire dans une charte datée de ce jour [1]; une deuxième charte, datée du 5 juillet 1093, mentionne la présence d'un autel dédié à saint Sidoine [2]. Mais ce n'est pas la première mention de Sidoine qu'on rencontre en 1060 sur une charte de l'abbaye de Saint-Victor, et en 1068, à l'occasion d'une église au Val, près de Brignoles [3]. Marcelle et les deux Innocents sont moins favorisés et demeurent inconnus jusqu'au temps où des légendes s'occupèrent d'eux. Dès avant l'époque où ces légendes circulèrent, il y a eu à Saint-Maximin deux personnages honorés en qualité de saints : Maximin et Sidoine.

[1] Faillon, *Monuments inédits sur l'apostolat de sainte Marie-Madeleine en Provence*, in-8°, t. II, Paris, 1848, col. 665. — [2] Id., *ibid.*, t. II, p. 685 sq. — [3] J.-H. Albanès, *Gallia christ. novis.*, in-4°, t. I, Valence, 1899, col. 24.

Qui sont-ils? D'où viennent-ils? En 1514, une bulle du pape Léon X mentionne les reliques de trois saints conservées dans la collégiale de Billom, en Auvergne. Un siècle plus tard, André du Saussay inscrit dans son *Martyrologium gallicanum*, au 23 février, un évêque et confesseur ayant nom Maximin et vénéré à Billom. Bollandus inscrit Maximin parmi les *prætermissi* du même jour dans les *Acta sanctorum* et Claude Chastelain lui donne une place, le 2 janvier, « à Billom, en Auvergne, saint Maximin confesseur ». Jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, Maximin jouit d'un culte à Billom, en



7840. — Multiplication des pains.
Panneau de la chaire de Maximien.



7841. — Jésus et la Samaritaine.
Panneau de la chaire de Maximien.

qualité d'évêque et de confesseur, mais la Révolution française dispersa ses reliques, abolit son souvenir dont il ne reste pas le moindre vestige, de nos jours, dans le clergé auvergnat [1].

A quelques lieues à l'ouest de Billom, se trouve le village d'Aydat, jadis *Avitacum*, ancienne résidence de Sidoine Apollinaire qui s'y sanctifia, puis fut, au Moyen Age, l'objet d'un culte très vivace qui dura jusqu'à la Révolution. Plus favorisé que Maximin, une partie de ses reliques et le coffret de pierre qui les renfermait se conservent encore de nos jours dans l'église d'Aydat. Ainsi, dans la même région nous rencontrons les traces du culte de deux saints que nous cherchions en Provence et, par une coïncidence digne d'attention, ils sont fêtés le 23 août. Mais voici une autre coïncidence remarquable. Nous signalions dans la crypte de Saint-Maximin, en plus des sarcophages de Maximin et de Sidoine, la tombe de deux Innocents; or, l'église d'Aydat présente depuis des siècles à la vénération des fidèles saint Sidoine et deux Innocents.

Ce n'est pas tout. Un des cinq sarcophages de Saint-Maximin passe pour avoir contenu le corps d'une vierge nommée Marcelle; or, sans nous écarter de l'arrondissement de Clermont, dans les limites de l'ancien archiprêtré de Billom et à six kilomètres seulement au nord-ouest de cette dernière ville, nous rencontrons une localité nommée Chauriat où, au Xe siècle le prieuré bénédictin reçut dans sa charte de fondation une église *quæ est in honore sancte Marcelle*. Cette Marcelle est mal connue, mais on s'accorde à la représenter comme vierge et bergère, c'est-à-dire une personne de condition modeste. Son souvenir et même son culte se sont conservés à Chauriat.

De ce qu'on vient de dire, il ressort que, sauf Marie-Madeleine, tous les personnages de la crypte de Saint-Maximin de Provence se retrouvent en Auvergne, dans l'arrondissement de Clermont. Ces personnages portent des noms dont l'emploi est peu fréquent et il y a lieu de penser que nous nous trouvons ici en présence d'un transfert de reliques et de culte d'Auvergne en Provence. Mais on se demandera si ce n'est pas l'inverse et s'il ne s'agit pas d'un transfert de Provence en Auvergne? Le doute n'est pas possible, à raison de saint Sidoine. Il n'est pas possible d'assigner au culte qui lui était rendu à Aydat une origine exotique; Aydat, l'ancien *Avitacum*, est le point de départ. Et ce qui vaut pour Sidoine vaut également pour Maximin, Marcelle et les deux Innocents.

A quelle date et à la suite de quel concours de circonstances ces saints auvergnats ont-ils quitté leur terroir pour jeter leur dévolu sur la Provence? On

[1] G. Morin, *Saint Lazare et saint Maximin, données nouvelles sur plusieurs personnages de la tradition de Provence*, dans *Mém. de la Société nat. des antiq. de France*, 1895, VIe série, t. VI, p. 41-42.

l'ignore et les conjectures qu'on peut émettre n'apprennent presque rien; mais il faut retenir ce fait que le rang et le rôle principal dans cette émigration doit avoir appartenu à saint Maximin de Billom, puisque son vocable a été affecté de préférence à l'église qui abritait le culte et les reliques du groupe entier.

Le 9 décembre 1279, une reconnaissance officielle fit constater la présence, dans la crypte de Saint-Maximin, d'un corps saint, celui de Sidoine. Mais, à cette date, celui qui portait ce nom avait, depuis près d'un siècle (1190), rompu toute attache avec l'Auvergne et Clermont pour revêtir une personnalité fictive, celle de l'aveugle-né, devenu deuxième évêque d'Aix en Provence. Et ce n'était même pas son début, car, dès le XIe siècle, Sidoine était titulaire de plusieurs églises en Provence. En 1060, on voit apparaître, dans un acte de donation, l'église Saint-Sidoine du Puget [1]; en 1068-1069, on consacre une église dédiée à Notre-Dame, saint Jean-Baptiste, saint Jean l'Évangéliste, saint Étienne et saint Sidoine à la limite de la viguerie de Brignoles [2]; enfin, en 1093, saint Sidoine devient titulaire d'un autel secondaire dans l'église Saint-Maximin. Cette dédicace d'un autel secondaire a pu suggérer, en 1279, la pensée de localiser le corps de saint Sidoine dans le deuxième sarcophage de la crypte. L'identification du titulaire de l'autel de Saint-Maximin et du titulaire de l'église du Val-du-Puget avec l'évêque Sidoine de Clermont s'impose. La fête du Sidoine provençal se célèbre le 23 du mois d'août, le Sidoine auvergnat, mort le 21 août 479, fut inhumé le 23, date de sa fête dans le martyrologe hiéronymien [3].

Nous avons dit que ce Sidoine était titulaire de plusieurs églises en Provence dès le XIe siècle. Parmi les cinq églises élevées sur le plateau de Vernègues et ses dépendances, la plus ancienne ou la plus importante, après celle de Notre-Dame, était la chapelle de Saint-Sens *(Sidonius)* dont le patron réel était déjà oublié au XIe siècle [4], on doit en conclure que le transfert du culte de Sidoine d'Auvergne en Provence est antérieur au XIe siècle [5].

Ce culte, d'après les indices topographiques qu'on vient de relever, semble ainsi avoir été transféré dans la Provence austrasienne à l'époque où elle se trouvait sous l'influence de l'Auvergne. Parmi les patrices de la Provence austrasienne, on rencontre un Auvergnat, le patrice Bonnet, homme pieux, qui devint évêque de Clermont, renonça à l'épiscopat et mourut à Lyon où il fut vénéré le 15 janvier. Que ce saint homme, au temps où il était patrice de la Provence austrasienne, se soit employé à y introduire le culte de saint Sidoine, son compatriote, c'est, à tout le moins, assez probable.

II. Saint-Maximin et la Sainte-Baume. — D'assez bonne heure, le site qui a pris le nom de Saint-Maximin attira l'attention des hommes amis de la solitude. Jean Cassien avait fondé, à Marseille, un monastère dédié à saint Victor et qui s'éleva rapidement à une grande prospérité: Celle-ci s'affirma sous la forme du recrutement qui, s'il fallait en croire des attestations postérieures de plusieurs siècles [6], attira un moment jusqu'à cinq mille moines. Une semblable agglomération demandant un espace assez large et imposant le choix d'établissements séparés, il est probable que plusieurs groupes s'établirent dans la vallée de l'Huveaune, d'autres trouvèrent leur convenance dans les montagnes qui bordent au Levant le bassin de Marseille. Un site montagneux a conservé le nom de Saint-Cassien, il y eut là, jadis, une église, représentée par quelques ruines, qui porte le même nom, ainsi qu'une source et une ferme dans le voisinage. Ce nom de Cassien est le seul connu pour désigner ces lieux dans les actes les plus anciens. Faut-il en conclure que nous nous trouvons ici devant une fondation si primitive que tous ses titres historiques sont perdus? C'est là une prétention qu'on hésite à adopter et qu'on répugne à contredire.

S'il y eut dans ces parages, vers le Ve siècle, un ermitage rattaché au monastère de Marseille, on n'a aucun indice qu'il ait connu un certain développement et s'il fut envahi, souillé et détruit par des Sarrasins, ce fut probablement pour ceux-ci un maigre butin. Ceux qui chassèrent les Sarrasins s'emparèrent des propriétés désertes et dédaignèrent cet ermitage désertique qui fit retour sans contestation à Saint-Victor, quand le monastère reconstitua son patrimoine dévasté. Après le patrimoine, on se préoccupa des souvenirs et du prestige qu'ils exercent. Un moine s'avisa que l'ermite Cassien avait eu la faveur d'assister aux extases de sainte Marie-Madeleine, sa voisine de campagne, puisqu'elle habitait la Sainte-Baume. Il est vrai qu'un intervalle de quatre siècles séparait les deux personnages, mais c'est si peu de chose que quatre siècles!

L'ermitage de Saint-Cassien se trouve placé presque à égale distance de la Sainte-Baume et de Saint-Maximin, on en a conclu que l'illustre cénobite avait fondé dans ces deux sites « deux prieurés de son ordre qui, pendant huit siècles, furent fidèles à la mission que Dieu leur avait confiée, d'honorer sainte Madeleine [7]. Le prieuré de Saint-Maximin est attesté par une bulle de Pascal II, en 1113.

Le pèlerinage aux reliques de sainte Madeleine et à la grotte que cette sainte aurait habitée, à peu de distance de Saint-Maximin, dans les montagnes pittoresques de la Sainte-Baume, avait déterminé de bonne heure la fondation de ce prieuré. Le premier écrivain qui ait parlé avec quelque détail de ce pèlerinage est le célèbre frère mineur Salimbene, de Parme, qui visita la Provence en 1248. Sa description est précise, pittoresque et donne une idée parfaitement exacte de l'état actuel.

« La caverne où sainte Marie-Madeleine a fait pénitence pendant trente ans, dit Salimbene, est à quinze milles de Marseille. J'y ai couché une nuit, le soir de la fête de cette sainte. Le rocher où elle se trouve est très élevé, et, à mon avis, elle est assez vaste pour contenir mille personnes. Il y a trois autels, et une source pareille à la fontaine de Siloé. Il y a un très beau chemin pour y arriver. En dehors, près de la grotte, est une église desservie par un prêtre. Au-dessus de la grotte, la montagne est encore aussi élevée que le baptistère de Parme, et la grotte elle-même se trouve à une telle hauteur dans le rocher que les trois tours des Asinelli de Bologne ne pourraient y atteindre. Les grands arbres de la forêt semblent, d'en haut, de l'ortie ou de la sauge. Et comme toute la contrée est inhabitée et déserte, les femmes et les nobles dames de Marseille, quand elles y viennent par dévotion, ont soin de conduire avec elles des ânes, qui portent du

[1] B. Guérard, *Cartulaire de Saint-Victor*, t. I, p. 473, n.470; cf. t. II, p. 923. — [2] D. Chantelou, *Histoire de Montmajour*; cf. *Rev. hist. de Provence*, t. I, p. 187-188. — [3] De Rossi-Duchesne, *Martyrologium hieronymianum*, p. 109. — [4] Reynaud, *Le Vernègues et la chapelle de Saint-Césaire*, dans *Congrès archéologique de France*, LXIIIe session, Arles, 1877, p. 657-671. — [5] R. de Manteyer, *La Provence du Ier au XIIe siècle*, in-8°, Paris, 1908, p. 45-46. — [6] *Cartul. de Saint-Victor*, n. 532, ann. 1073; Bibl. vatic., *Reg. 540*, fol. 93 : « Martyrologe de Toulon » en 1140; Urbain V, bulle *Romanus pontifex*, 2 janvier 1363; R. de Manteyer, *Les légendes des saints de Provence et le martyrologe de Toulon*, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire* 1897, p. 467 sq. — [7] J.-H. Albanès, *Le couvent royal de Saint-Maximin en Provence de l'ordre des frères prêcheurs. Ses prieurs, ses annales, ses écrivains, avec un cartulaire de 85 documents inédits*, in-8°, Marseille, 1880, p. 9.

pain, du vin, des pâtés, des poissons et autres comestibles dont elles peuvent avoir besoin [1]. »

Six ans plus tard, vers la fin de juillet 1254, ce fut, en ces mêmes lieux, une visite de saint Louis: «Li roys, dit Joinville [2], s'en vint par la contrée de Provence jusques à une citei que on appèle Ays en Provence, là où l'on disoit que li cors à Madeleinne gisoit; et fumes en une voute de roche mouit haute, la ou l'on disoit que la Madeleine avoit esté en hermitaige dix-sept ans. » La Sainte-Baume est certainement indiquée dans ces deux textes, il semble de plus que c'est Saint-Maximin qui est visé à l'endroit de cette dernière citation où il est question du corps de Madeleine. Ce texte prouverait que, dès l'année 1254, les Provençaux revendiquaient l'*hermitaige* de la sainte et ses reliques. Toutefois, dans la première moitié du XIIIe siècle, les reliques de la Madeleine étaient tirées de la Sainte-Baume et non de Saint-Maximin. Une inscription, datée de 1518, copie d'une inscription de l'an 1220, conservée dans l'église de la Nunziatella, près de Rome, mentionne le dépôt dans l'autel entre autres reliques : *de lapide speluncæ ubi Maria Magdalena fecit penitentiam* [3].

III. Découverte a Saint-Maximin. — En 1279, Charles, prince de Salerne, fils aîné de Charles d'Anjou, roi de Naples, fit pratiquer des fouilles dans la crypte de l'église de Saint-Maximin. Le résultat de ces fouilles fut la découverte de cinq sarcophages, dont un prétendu d'albâtre et quatre de marbre, que leur style ne permet pas de faire remonter plus haut que le IVe ou le Ve siècle de l'ère chrétienne. Une tablette de cire portant la date de 710 [4] fut trouvée avec les ossements. Cette tablette, qui était déjà illisible du temps de Pagi, l'un des annotateurs de Baronius, semble aujourd'hui perdue; mais le célèbre dominicain Bernard Gui l'avait transcrite et nous en a conservé le texte dans un ouvrage terminé en 1320 [5]. Ce texte, sur lequel on s'appuie surtout pour établir l'authenticité des reliques de la Madeleine provençale est ainsi conçu [6] : *Anno Nativitatis dominicæ septingentesimo decimo sexto, mense decembri, in nocte, secretissime, regnante Odoino piissimo Francorum rege, tempore infestationis gentis perfidæ Sarracenorum, translatum fuit hoc corpus carissimæ et venerandæ Mariæ Magdalenæ de sepulchro suo alabastri in hoc marmoreum, ex metu dictæ gentis perfide Sarracenorum, quia securius est hic, amoto corpore Sidonii.*

Il n'est pas besoin de se livrer à un examen fort approfondi pour concevoir des doutes sur l'authenticité de ce document. Odoin, ou, pour employer la forme de l'ancien français, Ouen, roi des Francs, en 716, est un personnage purement imaginaire. Pour tourner la difficulté, quelques savants des XVIIe et XVIIIe siècles avaient voulu retrouver, dans *Odoinus rex Francorum*, le fameux *Eudo dux Aquitanorum* des chroniques de l'époque carolingienne. Mais, outre qu'un roi des Francs n'est pas précisément le même personnage qu'un duc des Aquitains, l'assimilation d'*Odo* ou de son dérivé *Odoinus* et d'*Eudo* ne se peut plus admettre depuis qu'Aug. Longnon a démontré la différence radicale entre ces deux noms, dont le premier a donné en français *Eude* et son dérivé *Odoinus* (Ouen), comme dans Saint-Ouen, formé de *Sanctus Odoinus*, tandis qu'*Eudo* fléchissait toujours en *Ion* et en *Eon* [7]. En outre, la tablette de Saint-Maximin assigne à l'apparition des Sarrasins, dans le pays situé au nord des Pyrénées, une date inexacte. Deux témoins contemporains, Isidore de Béja [8] et l'annaliste de Moissac [9] rapportent à l'année 720 seulement la première incursion des bandes musulmanes dans la Gaule narbonnaise. Par conséquent, la panique dont cette incursion frappa les populations dans un des recoins les plus retirés de la Provence doit être postérieure à cette date et n'a pu se déclarer vers 716. Enfin, tous les diplomatistes savent que ces mots *anno Nativitatis dominicæ* employés comme formule de datation n'étaient pas encore en usage au VIIIe siècle. Aussi l'authenticité du texte relatif aux reliques de la Madeleine de Saint-Maximin a été révoquée en doute, au XVIIe siècle, par Jean de Launoy, à la fin du siècle suivant par l'oratorien Papon [10], l'un des meilleurs historiens de la Provence, et de nos jours par Edm. Le Blant qui n'a pas admis l'inscription ou plutôt la mention tumulaire qui accompagnait les reliques découvertes en 1279.

Le pénétrant critique que fut Launoy, à qui restera toujours l'honneur d'avoir, le premier de tous, dénoncé l'imposture du fabuleux débarquement de Madeleine et de ses compagnons sur le rivage de Provence [11], a certainement commis une erreur, lorsqu'il a cru reconnaître, dans une invention de reliques remontant au 9 décembre 1279, une supercherie des dominicains, qui ne s'établirent à Saint-Maximin et à la Sainte-Baume qu'en 1295. Cette erreur ne justifie pas les violences de langage que J.-H. Albanès s'est permises à l'égard d'un critique excellent dont la dissertation sur ce point historique a rétabli l'histoire dans ses droits.

Nous avons déjà exposé toute cette légende et nous n'y sommes revenu ici qu'à l'occasion et pour servir en quelque manière de préface aux sarcophages chrétiens que nous avons à décrire et qui appartiennent, depuis des siècles, à l'église de Saint-Maximin. Les pèlerins et les touristes qui ont visité la basilique de Saint-Maximin savent que c'est incontestablement la plus belle église de Provence et l'une des plus belles de France. La partie de cette église qui date des premières années du XIVe siècle est une merveille de simplicité et de légèreté. L'auteur de ce chef-d'œuvre est aujourd'hui connu, c'est Jean Baudici. Quant à l'édifice primitif, on peut penser qu'il avait été bâti vers le VIe siècle et qu'on y a transporté soit immédiatement, soit successivement quatre sarcophages du IVe siècle, sortis d'un atelier arlésien, et que peut-être on aura fabriqué pour la décoration de l'église les quatre dalles dont nous allons parler à l'instant.

IV. L'ancienne crypte. — Une légende du XIe siècle raconte comment, après la passion du Sauveur, les Juifs se saisirent de Lazare le Ressuscité, de Madeleine la Pécheresse, de Marthe qui, pour la circonstance, devient sa sœur, de Sidoine, jadis aveugle de naissance guéri par Jésus, et de Maximin, un des soixante-douze disciples. Ils les firent monter sur une

[1] Bibl. vatic., ms. *7260*, fol. 223 v°, *Chronica fr. Salimbene de Parma*, 1168-1287, trad. fr. dans J.-H. Albanès, *op. cit.*, p. 15-16 ; cf. *Monumenta historica ad provincias Parmensem et Placentinam pertinentia*, Parma, 1857, p. 292. — [2] Édit. Nat. de Wailly, p. 238, c. CXXXIV. — [3] J.-H. Albanès, *op. cit.*, p. 20-21, dit 1200, et Duchesne, *Fastes*, t. I, p. 348, dit 1220. — [4] Et non en 706 comme dit, par erreur, J.-H. Albanès. — [5] Cet ouvrage est intitulé : *Catalogus seu chronicon summorum pontificum a Jhesu Christo domino nostro ad Joannis XXII annum tertium completum scilicet MCCCXIX.* Bernard Gui affirme qu'il avait vu et lu lui-même la tablette dans le trésor de l'église de Saint-Maximin, *Acta sanct.*, julii t. V, p. 215. — [6] Bouquet, *Recueil*, t. III, p. 640; cf. Papon, *Hist. de Provence*, t. II, p. 75, note 1. On ignore ce que veut dire J.-H. Albanès, *op. cit.*, p. 43, quand il parle d'une inscription plus ancienne et plus courte, qu'il ne publie pas. — [7] A. Longnon, *Les quatre fils Aymon*, 1879, p. 16, note 1; J.-F. Bladé, *Eudes, duc d'Aquitaine*, dans *Annales du Midi*, t. IV, 1892, p. 158-160. — [8] Bouquet, *Recueil des historiens de la Gaule*, t. II, p. 720. — [9] Id., *ibid.*, t. II, p. 654. — [10] *Hist. génér. de Provence*, t. II, p. 75, note 1.— [11] *De commentitio Magdalenae in Provinciam appulsu*, 1641.

barque sans agrès qui, le lendemain, débarqua les voyageurs sains et saufs sur la côte de Provence. C'était le cas de dire qu'ils avaient eu « bon vent ». A Marseille, ils reçurent bon accueil et s'y établirent; or, tandis que Marthe remontait jusqu'à Tarascon, ses quatre compagnons mouraient saintement et recevaient la sépulture à Saint-Maximin dans de riches sarcophages.

Nous savons du reste ce qu'il faut penser de la légende, dès lors il n'y a plus qu'à s'occuper des monuments. Avant tout, il faut observer que les sarcophages de Saint-Maximin n'appartiennent pas au Ier siècle, mais au IVe, ce que démontre suffisamment leur style, sans parler de la croix et du monogramme constantinien qui ornent deux de ces tombeaux. Lorsque Edm. Le Blant (voir ce nom) entreprit son travail sur les *Sarcophages chrétiens de la Gaule*, il fut autorisé, afin d'en prendre une vue photographique, à faire extraire temporairement de la crypte les tombes qui s'y trouvent depuis tant d'années. Cette opération dégagea la chapelle, chambre longue et étroite dont quatre sarcophages occupent à droite et à gauche les côtés; elle en a découvert les murs décorés de grands losanges en grossières incrustations de marbres multicolores, débris de vieux revêtements, dont plusieurs portent des moulures au revers. A droite et à gauche, les restes d'une corniche de marbre blanc, offrant sur l'une de ses faces une moulure, recouvraient une cavité ménagée sous le dernier sarcophage de droite et, dans cette cavité que masquait un enduit, se trouvait une caisse de bois, vieille seulement d'une centaine d'années et contenant divers ossements humains.

Quatre dalles presque cachées jusqu'alors par les tombes, et qu'on avait encore mal vues, sont fixées aux parois. Nous en parlerons plus loin. Comme les sarcophages, ces dalles remontent à une époque antique.

Tel est l'état actuel de la crypte, si hautement vénérée par nos pères que, d'après un manuscrit du XIIe siècle, les princes, les rois eux-mêmes n'auraient osé venir y prier sans déposer leurs armes et que l'entrée en était interdite aux femmes, de quelque rang qu'elles fussent : *Qui locus postea tantæ religionis est habitus ut nullus regum ac principum, nec aliquis sæculari pompa præditus æcclesiam illorum beneficia petiturus ingredi audeat, donec prius depositis armis animique beluina posthabita ferocitate, sic demum cum omni humilitatis devotione introeat. Femina nulla enim unquam temeritatis audatia in illud sanctissimum templum ingredi praesumpsit, cujuscunque ordinis ac dignitatis religionisque habeatur* [1]. Le livre du P. Gavoty nous a conservé des vers provençaux tracés sur les murs de la chapelle et faisant mention des mêmes défenses :

Aquest luce glorioux d'esta confession
Es de tant grand vertu et devotion
Que nuls comtes, ni reis, ni autres principats,
Ame nullas armas, trop que sie desarmat :
Nulla Dona que sia, per ninguna Santessa
Per riches que y a, ni per nulla noblessa
Ni petite ni grand, cian non deou intrar.

« C'est ainsi, ajoute l'auteur, qu'on l'a pratiqué jusqu'en l'an 1516, que l'on porta le chef de sainte Magdelaine dans la chapelle des reliques, pour le faire voir aux sérénissimes reines mère et épouse de François Ier, pour ne rien faire contre cette pieuse coutume; mais, depuis, on a changé de conduite. » Le P. Gavoty rappelle qu'au temps où Louis XIV vint visiter la crypte de Saint-Maximin, les personnes de sa suite quittèrent leurs armes avant d'y pénétrer [2].

Un portail en arceaux, construit vers 1540, donne accès dans ce lieu. A une époque qu'on ne saurait préciser, l'hypogée a été remanié et fort diminué d'étendue, car il a fallu, à droite et à gauche de l'entrée, entailler profondément les murs pour loger les tombeaux dans le sens de leur longueur.

Il faudrait rechercher le périmètre de l'ancienne crypte, examiner les parois qui portent sans doute, comme les montants de l'entrée moderne, de nombreuses signatures de pèlerins. Tout porte ici la marque d'un âge reculé; les remplissages sur lesquels sont posés verticalement les losanges d'incrustations et les plaques gravées se composent de débris antiques et de tuiles à rebords; en 1859, une fouille dans le sol a rendu un couvercle de sarcophage de pierre à double versant et à oreilles saillantes du type des tombes des Aliscamps (voir ce mot), et deux sépulcres de pierre, ainsi qu'un troisième formé de tuiles à rebords [3].

V. Les sarcophages. — 1. Le premier sarcophage de gauche était autrefois désigné comme celui de sainte Marcelle. L'abbé Faillon imagina de l'attribuer à saint Maximin. Le P. Cahier se rebiffa. « Malgré les explications chrétiennes qu'on donne aux bas-reliefs, dit-il, il n'est pas extrêmement certain qu'on ne puisse y lire un sujet profane (fig. 7842). Je sais bien que ces cannelures ondées, strigiles, comme on dit, passent pour être propres à la sculpture chrétienne dans les sarcophages. On a même proposé d'y voir quelque emblème de bain, faisant allusion au baptême, ou encore un souvenir de palestre, comme pour dire que la vie du fidèle doit être une lutte [4]; ces aperçus ne me semblent pas convaincants. Il paraît beaucoup plus simple d'y chercher un moyen de diminuer le coût du sarcophage, en réduisant la représentation générale à quelques groupes de figures séparés par des panneaux ornementés le moins possible. La composition était facilitée d'autant, et le simple praticien y avait plus de surface à décorer que le sculpteur. Ce dernier, en représentant deux ou trois personnes, quelquefois une seule, bornait à peu de chose ses frais d'imagination. Ces dauphins qui, sur la frise, paraissent poursuivre des poulpes et autres habitants de l'eau salée, prêteraient absolument au souvenir du poisson, figure de Jésus-Christ ou du chrétien régénéré dans l'eau. Mais ces deux tritons en manière de centaures marins, qui soutiennent le cartouche destiné à l'inscription, nous mettent beaucoup plus sur la voie des îles Fortunées où le paganisme envoyait les âmes, au lieu de leur faire traverser le Styx ou l'Achéron. Que la figure à cheveux bouclés et tombant sur le cou qui se voit sur le panneau central soit « manifestement » une représentation du Sauveur, je ne le vois pas comme chose précisément indubitable. Bien des sculptures antiques nous montrent la femme chaussée de sandales ou coiffée en cheveux assez courts; il ne serait donc pas contestable absolument qu'on ait prétendu montrer ici un adolescent [5] et une jeune fille qui s'accordent pour unir leurs vies désormais. En ce cas, les témoins qui assistent à ces fiançailles (voir ce mot) ou noces pourraient être des amis qui applaudissent à cet accord des futurs époux. [Toutefois, un de ces futurs époux se trouvant dans le sarcophage, leurs applaudissements ne sont guère de saison.] Mais que ce soit Jésus-Christ donnant à saint Maximin (portant la chasuble épiscopale — la

[1] Bibl. nat., ms. *lat. 17627*, fol. 95 v°. — [2] Gavoty, *Histoire de sainte Marie-Magdeleine par un religieux du couvent royal de Saint-Maximin*, in-32, Marseille, s. d., p. 66-67. — [3] E. Le Blant, *Sarcophages chrétiens de la Gaule*, 1886, p. 147-149. — [4] Job, VII, 1. — [5] La photographie et les dessins de Faillon et du P. Martin montrent au cou du jeune homme la bulle (voir ce mot), ce qui indiquerait un âge bien jeune pour se fiancer. Le P. Cahier pense que ce n'est pas la bulle, mais le bouton qui ferme la fente de la *panula*.

pænula) sa mission pour évangéliser la Provence, il n'y a pas moyen de trouver cela convaincant. Ajoutez que, si ce tombeau eût été vraiment fait dès l'origine pour le corps de saint Maximin lui-même, il y aurait de quoi s'émerveiller de ne pas voir la moindre lettre en donner un indice quelconque sur la tablette qui devait recevoir les noms et qualité du défunt.

« Il est encore moins clair que les profils de grands masques aux deux angles extrêmes de la frise, où ils remplissent la fonction de faux acrotères, rappellent le soleil et la lune, comme indices de la vie et de la mort. Beaucoup de sarcophages se terminent ainsi par des espèces d'antéfixes bacchiques qui rentrent dans la donnée générale d'une initiation au mystère de l'avenir. J.-B. De Rossi a fait observer qu'avec le temps, on y introduisit des souvenirs chrétiens locaux, si donc la tête du martyr saint Genès avait été adoptée pour cette fonction dans les ateliers arlésiens, notre sarcophage provençal y trouverait un moyen de date approximative (voir *Dictionn.*, t. I, au mot ARLES, fig. 983; t. VI, au mot GENÈS, col. 903). Ce saint ayant subi le martyre au début du IVe siècle, son culte aura dû un grand développement local à diverses circonstances, telles que la paix de l'Église et le rang considérable que les évêques d'Arles durent à la faveur de Constantin, ensuite à celle du pape Zosime. »

Edm. Le Blant, qui avait certainement lu cette dissertation d'un érudit qu'il estimait, n'en a tenu aucun compte et, selon lui, « la figure d'homme dans laquelle on a voulu reconnaître celle d'un disciple du Seigneur représente un défunt inconnu, priant, les bras en croix, et que le Christ accueille. Aux extrémités sont deux personnages levant la main vers le sujet central et qui doivent être des saints de l'ancienne ou de la nouvelle loi. » Ce qui est le bon sens même.

Le couvercle n'a pas appartenu à la tombe, il est plus étroit en profondeur et d'un marbre différent; la tête de droite a disparu.

Bibliographie. — Faillon, *Monuments inédits de l'apostolat de sainte Marie-Madeleine en Provence*, t. I, p. 437-445; Rostan, *Monuments iconographiques de l'église de Saint-Maximin*, p. 12, pl. VII; Ch. Cahier, *Nouveaux mélanges d'archéologie, d'histoire et de littérature sur le Moyen Age*, t. III; *Décoration d'églises*, 1875, p. 83-86; R. Garrucci, *Storia dell' arte cristiana*, pl. 103, 368, n. 3; E. Le Blant, *Les sarcophages chrétiens de la Gaule*, in-fol., Paris, 1886, p. 149-150; pl. LIII, n. 1.

2. Le tombeau voisin est celui qui est dit avoir contenu sainte Madeleine.

Nous avons exposé (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 2044-2081) que la légende de la Madeleine provençale fut l'œuvre des moines de Vézelay ayant pour but d'authentiquer les reliques de la sainte qu'ils prétendaient posséder. M. d'Ozouville en avait eu l'intuition en 1855 et L. Duchesne en donna la démonstration en 1892. Toutefois, celui-ci laissa un point dans l'ombre : les premiers auteurs de la légende eurent-ils l'esprit de comprendre qu'une femme de Palestine ne pouvait reposer à Vézelay en Bourgogne qu'à la condition d'avoir abordé au rivage de Provence? Cela admis, le plus fort était fait, mais pourquoi ces moines bourguignons fixèrent-ils le séjour et la sépulture de Madeleine dans une bourgade obscure nommée Saint-Maximin?



7842. — Sarcophage, d'après E. Le Blant, *Sarcophages chrét. de la Gaule*, pl. LIII, 1.

C'est ce qu'il importe de savoir et, pour cela, d'apprendre par l'étude combinée des textes et des monuments [1].

La relation de la vie de Madeleine et du transfert de son corps à Vézelay se trouve dans le ms. *lat. 17627*, de la Bibliothèque nationale, de la fin du XIe siècle, postérieur de quelques années à peine à cette double relation sortie d'une même main, celle de quelque moine de Vézelay. L'auteur ou l'inspirateur du récit avait visité Saint-Maximin, ainsi qu'on peut en juger par ces phrases : *miræ architecturæ basilicam... monstratur sepulcrum ex candido marmore.* A la fin du XIe siècle, le prieuré de Saint-Maximin dépendait, depuis 1038, de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille; un moine de Vézelay a pu y venir et admirer à son aise la basilique romane alors toute récente ou fraîchement restaurée et qui a fait place au grand édifice gothique qui existe encore.

Cette basilique romaine était placée sous le vocable de saint Maximin et possédait un autel dédié à saint Sidoine, dont les moines victorins devaient croire posséder les reliques. Mais la grosse surprise des visiteurs devait être la crypte avec ses sarcophages encore existants. Ces tombes, exécutées dans quelque atelier arlésien, n'avaient rien qui ne fût familier aux gens du pays qui en avaient rencontré bien d'autres, car de pareils tombeaux se trouvaient encore à profusion dans le pays de Provence. Les étrangers contenaient diffi-

[1] G. Doncieux, *Les sarcophages de Saint-Maximin et la légende de Marie-Madeleine*, dans *Annales du Midi*, t. VI, 1894, p. 351-360.

cilement l'expression de leur surprise et de leur curiosité. Mais les interrogations leur réservaient bien d'autres surprises, car ces sarcophages ne portaient aucune inscription, ce qui offrait l'avantage de pouvoir y loger qui bon semblait. On n'y manquait pas et, par suite d'une tradition complètement formée au XIIIe siècle, ces quatre sarcophages furent assignés à : saint Maximin, saint Sidoine, sainte Madeleine et sainte Marcelle.

Considérant les sculptures de l'un des sarcophages, le moine de Vézelay y distingua, et tout le Moyen Age après lui, une scène de la vie de Marie-Madeleine (la Madeleine identifiée à Marie de Béthanie et à la pécheresse de saint Luc). Cette scène est unique et nettement définie. Le tombeau, dit-il, représente en sa sculpture Vézelay, l'histoire évangélique de Madeleine se déroulerait tout entière sur les parois du sarcophage, traitée en six sujets distincts : Madeleine chez le pharisien, pleurant aux pieds du Seigneur; — l'onction de Béthanie; — Madeleine interrogeant Jésus ressuscité, qu'elle prend pour un jardinier; — le *noli me tangere;* — la

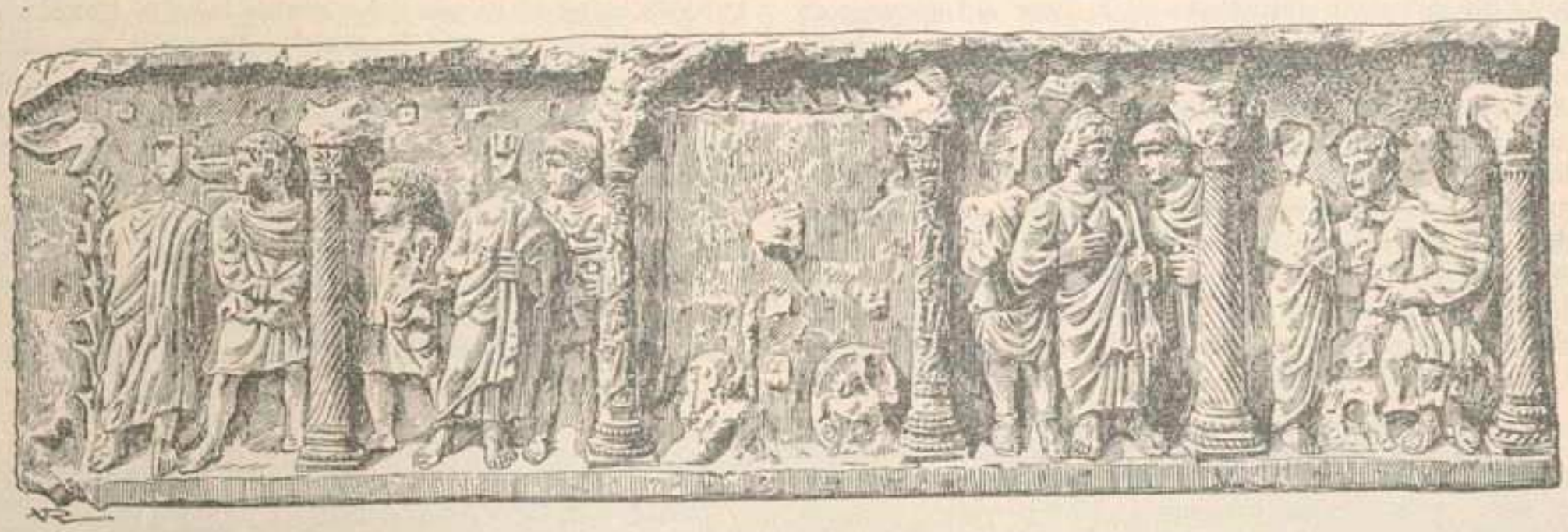

7843. — Sarcophage, d'après E. Le Blant, *Sarcophages de la Gaule*, pl. LIV, n. 1.

rencontre de Madeleine avec les anges près du sépulcre; — enfin Madeleine annonçant la résurrection aux apôtres. Mais tout ceci n'est que fantaisie d'amplificateur. Si l'on s'en tient au plus ancien témoignage, comme au plus constamment allégué par les hagiographes, l'épisode de la vie de Madeleine retracé par le sculpteur est l'onction de Béthanie et c'est le seul.

Cependant, les sarcophages sont tous en place et aucun d'eux n'offre rien qui se rapporte à l'onction



7844. — Face latérale gauche du sarcophage.



7845. — Face latérale droite du sarcophage.

qualiter [*Maria*] *ad dominum in domum Simonis venerit, et officium humanitatis unguentique quod ei inter convivantes, flere non erubescens, obtulit.* Les *Actes* de Marthe et de Madeleine ont reproduit textuellement cette phrase, et, dans la *Vie* de Marthe et Madeleine du pseudo-Rhaban, elle se lit encore, légèrement modifiée par une allusion à l'évangile de Marc (XIV, 8) ou de Matthieu (XXVI, 12) : *qualiter in domo Simonis delictorum veniam promeruit, simulque officium humanitatis quod circa ejus (= Domini) sepulturam devota exhibuit.* Ces textes désignent le repas de Béthanie, chez Simon le Lépreux, tel que nous le lisons dans Matthieu et dans Marc. A la vérité, d'autres hagiographes mentionnent dans leur description du monument deux ou plusieurs épisodes de la vie de la sainte. Même, d'après une seconde version du transfert de ses reliques, rédigée aussi vers la fin du XIe siècle, par les religieux de de Béthanie, ni à Marie de Magdala, ni à la pécheresse de saint Luc. Faillon qui, comme tout le monde, ne découvrait rien, proposa du moins une explication. Se fondant sur la variante isolée d'un manuscrit *(qualiter, etc...) eminens sepulcri sculptura demonstrat,* il observa que le couvercle du sarcophage est brisé et suggéra que l'histoire de Madeleine se voyait sur la façade de ce couvercle aujourd'hui détruit. Mais il y a un contre-sens, car *eminens sculptura* n'a jamais voulu dire « la sculpture de dessus », cela veut dire la sculpture en relief. De plus, ledit couvercle est non seulement raclé et mutilé, comme sont les parois du sarcophage, mais il est rompu dans toute son épaisseur par un accident sûrement très ancien, et il y a apparence que les gens du Moyen Age aient jamais connu ce fragment dans un autre état que celui où nous le voyons nous-mêmes. Enfin, les vestiges qui subsistent

au bord inférieur du couvercle ont permis la restitution des sculptures disparues. On discerne encore la scène de la prédiction du reniement de saint Pierre et le cerf se désaltérant aux quatre fleuves; mais nulle trace de ce qui se rapporte à Marie-Madeleine.

Où donc se trouve figurée l'onction de Béthanie? Elle se trouve sur le sarcophage dit de la Madeleine et dans un des compartiments de la face antérieure; ce compartiment nous présente un sujet traité à satiété par les artistes chrétiens du IVe et du Ve siècle, à savoir : Pilate se lavant les mains de la mort de Jésus. Le procurateur est assis, tourné à gauche, à droite une figure debout ou agenouillée présente l'aiguière, entre eux la cuvette posée sur un escabeau. Pour un archéologue chrétien la scène est aussi claire que serait, sur un tableau de la Renaissance, une nativité ou une crucifixion, mais pour un moine fort peu au fait de la sculpture en bas-relief du IVe siècle, la confusion est explicable. L'individu assis c'est le Christ, l'escabeau c'est une table servie, l'aiguière c'est l'*alabastrum* dont parle l'Évangile et le personnage figuré dans le fond, c'est l'hôte du Christ, Simon le Lépreux.

C'était peut-être ingénieux, cela passa pour vrai, et le moine dut être ravi de sa trouvaille. D'autant plus ravi qu'il en tira une conclusion à son gré. Entre le contenu du tombeau et sa décoration extérieure *il* établit ou bien *on* établit un rapport. Dans la crypte, le sarcophage de saint Sidoine offrait la représentation du miracle d'un aveugle, ce qui fit imposer à Sidoine lui-même la qualité d'aveugle-né de l'Évangile. Le sarcophage de saint Maximin avait un couvercle présentant le massacre des Innocents, on en conclut que la tombe contenait quelques-uns de leurs ossements. Le sarcophage qui représentait l'onction de Béthanie ne pouvait contenir que Madeleine. Toute la légende sortit de là.

Madeleine vivait en Judée au lendemain de la résurrection du Sauveur, son corps se trouvait à Vézelay; il fallait dès lors supposer un itinéraire qui la conduisit de la Palestine en Provence où une tombe révélait le lieu de sa sépulture, puisque cette tombe était décorée d'une scène empruntée à la vie de Madeleine que nous rapportent les évangiles. Dès lors, l'humble bourgade de Saint-Maximin devenait illustre et Maximin, Sidoine, Marcelle voyaient, grâce à la même méthode d'exégèse des bas-reliefs, leur état civil se transformer, et ce ne dut pas être pour ces bons Auvergnats une légère surprise que de se voir mués en personnages apostoliques.

Nous pouvons maintenant aborder la description du sarcophage. C'est d'abord la face antérieure (fig. 7843).

Le premier bas-relief de gauche représente le martyre de saint Paul qui a les mains liées et l'exécuteur à côté de lui, tenant le glaive. Au fond, un roseau rappelle le lieu de l'exécution nommé *Ad Aquas Salvias*. L'usage voulait qu'on indiquât la proximité des fleuves ou des sources par une tige de roseau. Sur un sarcophage de Marseille (voir *Dictionn.*, t. X, col. 2282, n. 10) nous avons vu ce même emblème, ainsi que la proue d'une barque qui a pour objet de rappeler que le lieu du supplice était situé dans le voisinage du Tibre.

Le sujet suivant nous montre une scène qui se



7846. — Sarcophage, d'après E. Le Blant, *Sarcophages de la Gaule*, pl. LV, n. 1.

retrouve plusieurs fois ailleurs, aussi bien en Gaule qu'à Rome. Simon le Cyrénéen porte la croix du Sauveur, cette croix est brisée, mais les tenons d'attache sont encore visibles sur le marbre; devant lui, le Christ et, en arrière, un homme tenant un bâton. Ce mode de représentation du portement de la croix était une concession faite à l'histoire évangélique, tout en tenant compte de la répugnance des fidèles à voir figurer les dernières humiliations et souffrances du Fils de Dieu.

Le panneau central n'offre plus rien au premier aspect. Sur les colonnes qui lui servent d'encadrement sont sculptés des génies vendangeurs (comme sur le sarcophage de Junius Bassus, voir *Dictionn.*, t. I, fig. 386-387). Le sujet représenté était familier aux sculpteurs chrétiens : une couronne tenue par un aigle encadrait, ainsi que l'indiquent les points d'attache des images disparues, le monogramme supporté par une longue croix; au pied se trouvaient deux soldats préposés à la garde du tombeau, tous deux armés de la lance, du bouclier et assis, l'un à terre, l'autre sur un siège (voir *Dictionn.*, au mot LABARUM, t. VIII, col. 955, fig. 6544). A droite figure, dans la forme ordinaire, le Christ mené devant Pilate, qui se lave les mains du sang innocent, c'est la scène qui est devenue l'*onction de Béthanie* et qui a entraîné les conséquences légendaires qui ont été exposées.

Sur la face latérale de gauche se voit un bas-relief dont la signification est peu claire : le Christ assis sous

une porte de ville et parlant à deux soldats (fig. 7844); sur la face latérale droite, Judas (voir ce nom) tenant de la main gauche un pan de son manteau et s'approchant du Seigneur pour l'embrasser (fig. 7845).

Sur chacune de ces faces, on remarque la présence de deux tenons brisés dont la destination nous échappe.

On a posé sur cette tombe, nous l'avons dit, un fragment de couvercle de forme antique, c'est-à-dire composé d'une dalle sur l'extrémité de laquelle s'élevait, à angle droit, une façade sculptée. Cette dernière a disparu, sauf un débris du bord inférieur sur lequel on reconnaît le bas du corps d'un coq, la jambe d'un cerf et les traces de trois autres, plus le reste d'un filet d'eau, par conséquent : le reniement de saint Pierre et le cerf se désaltérant au fleuve du Paradis.

Honoré Bouche parle de ce sarcophage en ces termes : « J'ai dit que ces figures représentoient anciennement la vie de sainte Magdeleine, parce qu'aujourd'huy par le zèle indiscret des peuples de vouloir emporter des choses appartenant à cette sainte, comme des reliques, il ne reste plus de ces figures taillées sur le sépulcre d'albastre que de petites figures de quelques anges; les autres, qui représentoient la vie de cette sainte, ayant été arrachées, brisées ou coupées à coups de pierres ou de cizeaux, et les débris emportés comme des reliques de cette sainte. » Que veut-il dire par de petites figures d'anges? On ne sait, car il n'existe rien qui nous les rappelle. Quant à l'albâtre dont parle Honoré Bouche, on sait que l'abbé Faillon y voyait un choix intentionnel pour honorer Madeleine pénitente. L'examen qui a été fait d'un fragment du sarcophage a permis d'y reconnaître non de l'albâtre, mais un marbre calcaire cristallin (calcaire lamellaire) d'un grain fort grossier.

Bibliographie. — *Récit des anciens monuments qui paroissent encore dans la Première et Seconde Gaule narbonnaise*, par Anne Rulman, conseiller du roy et assesseur du grand prévôt de Languedoc, Bibl. nat., ms. *fr. 8648*, fol. 41; H. Bouche, *La défense de la foi et de la piété de Provence pour les saints tutélaires, Lazare et Maximin, Marthe et Madeleine*, Aix, 1663, p. 143; Faillon, *Monuments inédits*, t. I, p. 455; Rostan, *Documents iconographiques de l'église de Saint-Maximin*, p. 8, pl. IV, V, VI; Garrucci, *Storia dell' arte cristiana*, t. V, p. 78, pl. 352, p. 2, 3, 4; E. Le Blant, *Sarcophages chrétiens de la Gaule*, p. 150-152, pl. LIV, n. 1, 2, 3; G. Doncieux, *Les sarcophages de Saint-Maximin et la légende de Marie-Madeleine*, dans *Annales du Midi*, t. VI, 1894, p. 351-360.

3. Le premier des deux sarcophages de droite est attribué à saint Sidoine l'Aveugle-né. Les dimensions en sont remarquables, puisqu'il mesure 0 m. 78 de hauteur et 1 m. de côté; il a donc été fait pour recevoir deux corps; sa cuve, arrondie par un bout, carrée par l'autre, est de forme exceptionnelle. La face antérieure, sculptée, est divisée, par des colonnes torses, en cinq compartiments (fig. 7846). Le premier bas-relief nous offre le centurion de l'Évangile, la main couverte de son manteau en signe de respect, et s'inclinant devant le Seigneur, qui lui parle; vient ensuite un sujet des plus fréquents sur les tombes chrétiennes : la guérison d'un aveugle; c'est ce détail partiel et perdu dans l'ensemble qu'Honoré Bouche invoque pour attribuer le sarcophage à l'aveugle-né. Au milieu se voyait une couronne à lemnisques flottants tenue par un aigle aux ailes éployées, et dans laquelle se détachait le monogramme constantinien; elle reposait sur une grande croix gemmée, accostée des deux soldats gardiens du sépulcre de Jésus.



7847. — Sarcophage, d'après E. Le Blant, *Sarcophages de la Gaule*, pl. LVI, n. 1.

Les deux derniers tableaux représentent, dans la forme ordinaire, la prédiction du reniement et la Chananéenne ou l'hémorrhoïsse aux pieds du Sauveur. Dans les retombées des arcades qui surmontent les colonnes sont des dauphins accostant une coquille, puis un autre sujet familier aux sculpteurs païens : la colombe becquetant des fruits dans une corbeille.

Sur la face latérale de gauche, nous voyons la résurrection de Tabithe (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 1190, fig. 5932).

Sur la face latérale de droite, une âme dans le paradis (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2693, fig. 885).

Tandis que le bas-relief principal a subi des mutilations, les faces latérales semblent sortir des mains du sculpteur, il était donc placé de façon à ne pouvoir être atteint par le public.

Le couvercle ne lui appartient pas, il est plus large; nous l'avons figuré et décrit déjà (voir *Dictionn.*, t. II, col. 1135, fig. 1618, 1619).

Bibliographie. — Faillon, *Monuments inédits de l'apostolat de sainte Madeleine*, t. I, p. 761, 765, 766; Rostan, *Monuments de Saint-Maximin*, p. 19, pl. X, XI, XII; Garrucci, *Storia dell' arte cristiana*, t. V, p. 80, pl. 353, n. 1, 2, 3; E. Le Blant, *Sarcophages chrétiens de la Gaule*, p. 152-154, n. 213, pl. LV; n. 1, 2, 3, pl. LIII, fig. 2.

4. Faillon attribuait ce sarcophage aux saints Innocents, et auparavant il passait pour celui de saint Maximin. On y voit représentés les sujets suivants : sur la cuve, Moïse recevant les tables de la loi que tient une main divine de grandeur surhumaine (fig. 7847); le Christ prédit le reniement de saint Pierre; le Christ debout, sur la montagne des quatre fleuves, parle à saint Paul et donne la loi nouvelle à saint Pierre qui la reçoit dans un pan de son manteau; auprès du Christ, un agneau, image du défunt; sur sa tête se dressait une croix, brisée aujourd'hui, mais dont la base est visible. Près de saint Paul, on voit un palmier sur lequel l'artiste a figuré le coq, attribut de saint Pierre, au lieu du phénix. Saint Pierre porte la croix



7848. — Daniel entre les lions,
d'après E. Le Blant, *Sarcophages de la Gaule*, pl. LVII, n. 2.

qui le caractérise sur les monuments antiques; derrière lui un portail qui figure peut-être l'Église. Le bas-relief est terminé par la remise des clefs symboliques et le sacrifice d'Abraham.

Surfaces latérales : des imbrications.

Couvercle. Par une rencontre rare, ce couvercle est celui qui fut préparé pour le sarcophage. Il est terminé par deux grandes têtes juvéniles qui semblent caractériser l'école de sculpture arlésienne. Au centre, une tessère sans inscription; à droite, les mages apportent leurs offrandes au Christ emmailloté et couché dans la crèche entre le bœuf et l'âne; la Vierge voilée est assise au chevet; près de sa tête on voit l'étoile en forme de roue qui a la même valeur que le monogramme du Seigneur. L'enfant Jésus emmailloté, Lazare au tombeau, le fils de la veuve de Naïn, la fille de Jaïre sont absolument identiques dans une gaine en forme de carotte. En regard de la crèche, le massacre des Innocents. Cette représentation, exceptionnelle en Gaule, s'explique peut-être par les reliques des Innocents apportées de Bethléem par Cassien et conservées à Saint-Victor [1].

Bibliographie. — Faillon, *Monuments de l'apostolat de sainte Marie-Madeleine*, t. I, p. 735; Rostan, *Monuments de Saint-Maximin*, pl. VIII, p. 15; Martigny, *Dictionnaire des antiquités chrétiennes*, 2e édition, p. 353; G. Rohault de Fleury, *L'Évangile*, pl. XXVII; Garrucci, *Storia dell' arte cristiana*, t. V, pl. 334, n. 3, p. 59; E. Le Blant, *Sarcophages chrétiens de la Gaule*, p. 155-156, n. 214, pl. LVI, fig. 1.

VI. LES DALLES GRAVÉES. — Lorsqu'on retira les sarcophages afin de les photographier, on découvrit quatre dalles presque cachées jusqu'alors par les tombes et qui étaient fixées aux parois. Ces dalles de marbre portent des images gravées au trait, peut-être le trait fut-il empli de minium? Mais de cela il ne reste aucune trace. Ces dalles sont du Ve-VIe siècle.

1. La plus intéressante est celle que nous avons déjà fait connaître (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2558-2559, fig. 831, 832). Cette dalle représente la vierge Marie enfant, vouée au service du Temple. La figure est vue en pied et le visage est incontestablement ce qu'il y a de meilleur. Les traits offrent une régularité et une douceur qu'on ne s'attend pas à trouver sur un ouvrage d'une si grande maladresse; les mains et les pieds semblent atrophiés, le vêtement est un fouillis de lignes tracées comme au hasard. L'inscription est intéressante et nous montre la très sainte Vierge dans l'exercice de son rôle d'intercession en faveur des hommes. *Eia ergo advocata nostra*, lui disons-nous dans le *Salve regina* et, bien des siècles auparavant, saint Irénée, établissant un parallèle entre Ève et Marie, donnait à celle-ci le titre d'*advocata*. Les fresques des catacombes et les sarcophages anciens représentent ordinairement Marie dans la dignité de sa fonction maternelle, cependant les fonds de coupes (voir *Dictionn.*, t. V) nous ont offert quelques exemplaires sur lesquels se lit le nom de *Maria* et il est permis de supposer qu'on a voulu ici représenter la Mère de Dieu. Toutefois, c'est la dalle de Saint-Maximin qui offre le premier monument sur lequel la Vierge est, sans contestation possible, représentée en prières.

En publiant cette image, E. Le Blant écrivait que le marbre se trouvait autrefois à Berre [2], c'était une inexactitude commise pour avoir suivi sans examen le carnet de voyage de Jacques Spon, dans lequel on lit : « Présentement, en l'église de Saint-Estienne, terroir de Berre [3]. » Spon avait été lui-même induit en erreur par un correspondant, car Peiresc, qui lui est antérieur, mentionne l'existence de la dalle « dans la chapelle soubsterraine de Saint-Maximin [4] ».

Le sujet, emprunté aux apocryphes est unique et l'inscription ne laisse place à aucun doute : (voir fig. 7697-7698).

MARIA VIRGO
MINESTER DE
TEMPVLO GEROSALE

A défaut d'une image traditionnelle, dont saint Augustin a constaté l'absence : *Neque enim novimus faciem virginis Mariæ* [5], nous retrouvons ici le type idéal qui prête à Marie des traits dont la candeur semble être la sublime expression de son âme. Ce n'est pas encore celle qu'a ennobli la maternité divine, c'est la jeune fille, presque l'enfant consacrée à la prière dans le Temple où elle vécut jusqu'à l'âge de douze ans pour accomplir le vœu de ses parents.

De tout ceci, l'Évangile ne dit rien, Marie ne s'y montre à nous qu'au jour de l'annonciation, et cependant la piété chrétienne s'est efforcée de bonne heure,

[1] *Acta sanct.*, sept. t. VI, p. 738, *Vita S. Ysarni*, c. I, n. 7. — [2] E. Le Blant, *Inscript. chrét. de la Gaule*, t. II, p. 277, n. 542 *a*, pl. LXXII, n. 433. — [3] Bibl. nat., suppl. *lat.*, n. *1466*, fol. 70. — [4] Bibl. nat., ms. *lat. 8958*, fol. 330. — [5] S. Augustin, *De Trinitate*, l. VIII, v. VII. *Utrum autem illa facies Mariæ fuerit quæ occurrerit animo quum ista loquimur aut recordamur, nec novimus omnino, nec recordamur. Itaque, salva fide licet dicere, forte talem habebat faciem, forte non talem.*

sinon de percer le mystère des premières années, du moins de suppléer respectueusement au silence qui l'enveloppe. La littérature apocryphe si abondante et, parfois, si sujette à caution, a exploité cette veine de l'enfance de Marie et de l'enfance de Jésus, mais avec un succès inégal. En ce qui concerne Marie, un sentiment de respect semble avoir inspiré les récits où elle figure. C'est ainsi que l'*Historia de nativitate Mariæ et de infantia Salvatoris* [1] s'est complu dans un tableau dont s'est inspiré le fidèle qui grava la dalle de Saint-Maximin.

« Anne, dit-il, donna le jour à un enfant, qu'elle appela Marie. Lorsque celle-ci eut trois ans, Joachim



7849. — Sacrifice d'Abraham,
d'après E. Le Blant, *Sarcophages de la Gaule*, pl. LVIII, n. 1.

et sa femme se rendirent au Temple du Seigneur, offrirent des victimes et placèrent leur fille parmi les vierges qui, nuit et jour, y louaient Dieu. Marie monta les quinze degrés du Temple rapidement et sans regarder en arrière pour chercher ses parents, comme les enfants ont coutume de le faire. Tous et les prêtres eux-mêmes en demeurèrent frappés d'étonnement... Or, Marie était admirée de tout le peuple; à trois ans, sa démarche était grave, et chacun s'étonnait de son recueillement dans la prière; elle ne semblait pas une jeune enfant, mais une fille déjà grande et pleine d'années. Sa face resplendissait comme la neige; on avait peine à en soutenir l'éclat. Elle filait de la laine et ce qu'une femme âgée n'aurait pu accomplir, elle le faisait dans l'âge le plus tendre. Depuis le matin jusqu'à la troisième heure, elle s'imposait de demeurer en prière; de la troisième à la neuvième, elle tissait des étoffes; elle se remettait alors en oraison, jusqu'à ce que l'ange du Seigneur apparût lui apportant sa nourriture, afin que l'amour de Dieu s'accrût chaque jour dans son âme. De toutes les vierges, ses aînées, qui s'exerçaient à prier avec elle, nulle n'était plus assidue aux veilles, plus habile à dire les chants de David, plus charitable, plus pure, plus parfaite. Elle était constante, ferme, persévérante, et grandissait sans cesse dans le bien. On ne l'entendit jamais médire, jamais on ne la vit s'irriter. Sa parole était pleine de grâce, et la vérité de Dieu se manifestait par sa bouche. Elle occupait ses heures à la prière ou à l'étude de la loi divine. Sa sollicitude veillait sur ses compagnes; elle craignait de les voir pécher par d'imprudentes paroles, rire en élevant la voix, offenser ou mépriser leurs parents. Sans cesse elle bénissait le Seigneur, et, pour ne rien dire sans lui offrir ses louanges, elle répondait : « Grâce à Dieu », lorsqu'on lui adressait un salut. C'est d'elle que les hommes vénérables tiennent cette pieuse coutume. Sa seule nourriture était celle qu'elle recevait de l'ange; elle partageait entre les pauvres ce que les prêtres lui donnaient. On l'entendait souvent converser avec les anges, qui lui montraient un tendre respect... »

En Orient, ce récit, quoique apocryphe, fut accueilli par beaucoup d'auteurs qui admirent comme historique le séjour de Marie dans le Temple. L'Occident parut ignorer cette circonstance et le marbre de Saint-Maximin — qui en est l'unique témoin — acquiert ainsi une plus haute valeur.

Dès 1143, une constitution de l'empereur Emmanuel nous apprend que l'Église grecque honorait, le 21 novembre, le souvenir de la présentation de Marie au Temple. Deux siècles plus tard, Philippe de Maizières, ambassadeur de Chypre, décrivait la pompe de cette cérémonie au pape Grégoire XI qui l'adopta et la fit célébrer en Avignon pour la première fois le 21 novembre 1374.

Au XVIIe siècle, Peiresc et Spon admettaient que la dalle pût remonter au XIIIe siècle et représenter Marie-Madeleine; il n'y a pas d'hésitation possible et les caractères assignent ce monument à la fin du Ve ou au début du VIe siècle.

Bibliographie. — Note anonyme dans le ms. de Peiresc, Bibl. nat., suppl. *lat.*, n. *101*, fol. 104; Spon,



7850. — Orante,
d'après E. Le Blant, *Sarcophages de la Gaule*, pl. LVIII, n. 2.

Brouillard, dans ms. suppl. *lat. 1466*, fol. 70; Faillon, *Monuments inédits sur l'apostolat de sainte Madeleine*, t. I, p. 777; Rostan, *Notice sur l'église de Saint-Maximin*, 1re édit., p. 59; 2e édit., p. 109; Macarius, *Hagioglypta*, édit. Garrucci, p. 36 et 238 (dessin du P. A. Martin); C. Cavedoni, *Giunta alla dichiarazione della sacra imagine di Maria santissima intercedetrice*, dans *Messagiere di Modena*, 1856; Aug. Nicolas, *La vierge Marie*, IIIe partie, t. II, p. 61; E. Le Blant, *Inscript.*

[1] Thilo, *Codex apocryphus Novi Testamenti*, t. I, c. IV et VI, p. 349 sq.

chrét. de la Gaule, t. II, 1865, p. 277, n. 542 *a*, p. 72, n. 433; E. Le Blant, *Tête de la vierge de Saint-Maximin (Var)*, dans *Gazette archéologique*, t. III, 1877, p. 153 sq., pl. XXII; E. Le Blant, *Sarcophages chrétiens de la Gaule*, 1886, p. 149, note 4; *Corp. inscript. lat.*, t. XII, n. 649.

2. Une deuxième plaque nous montre Daniel entre les lions (fig. 7848). Nous avons montré dans l'étude du symbole de Daniel que, seuls, les anciens monuments le montrent entièrement nu, ensuite on le représente vêtu; sur le sarcophage de Junius Bassus, Daniel était primitivement nu; la statuette fut détériorée, on la remplaça par un Daniel vêtu. En Gaule, la nudité complète est conservée sur des sarcophages, à Soissons, à Lucq de Béarn (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 229-230, fig. 3578-3579); la plaque de Saint-Maximin nous montre Daniel en orant, entièrement nu, entre deux animaux à qui une crinière donne un aspect quelconque de lions.

Bibliographie. — Rostan, *Monuments iconographiques de l'église de Saint-Maximin*, Chalon-sur-Saône, 1862, pl. II; Ch. Cahier, *Caractéristiques des saints*, p. 507; Garrucci, *Storia dell' arte cristiana*, t. VI, p. 134, pl. 682, n. 20; E. Le Blant, *Sarcophages chrétiens de la Gaule*, p. 148, pl. LVII, n. 2.

3. Une troisième plaque nous montre le sacrifice d'Abraham (fig. 7849). Abraham a saisi son fils par les cheveux et s'apprête à le frapper du glaive. L'autel sur lequel la flamme s'agite et le bélier sont là, prêts à servir. La partie supérieure manque, on ne voit pas si c'est la main divine qui arrête le bras du patriarche.

Bibliographie. — Ch. Cahier et A. Martin, *Nouveaux mélanges d'archéologie*, t. III, p. 104; E. Le Blant, *Sarcophages chrétiens de la Gaule*, in-fol., Paris, 1886, p. 148, pl. LVIII, n. 1.

4. Une quatrième plaque nous montre une orante (fig. 7850). Le dessin rappelle, de près, celui de la dalle n. 1, mais il est meilleur. Malheureusement, le visage manque. Il était peut-être surmonté d'une inscription.

Bibliographie. — E. Le Blant, *Sarcoph. chrét. de la Gaule*, p. 148, pl. LVIII, n. 2.

VII. Conclusion. — Les monuments que nous venons d'énumérer et de décrire consistent en quatre sarcophages et quatre dalles gravées. Deux de ces sarcophages mesurent : l'un 2 m. 50 et l'autre 2 m. de long. Celui-ci est surmonté d'un couvercle qui n'a pas été fait pour lui, long de 2 m. 12, sur le milieu duquel est percée une *fenestella*. Muni de ce couvercle, le sarcophage mesure 1 m. 28 de haut. Le plus grand sarcophage, qui mesure en longueur 2 m. 50, a perdu son couvercle, en sorte qu'on ne peut dire s'il était pourvu jadis d'une *fenestella;* récemment, on a cru découvrir sur une face latérale l'emplacement d'une *fenestella* bouchée. Les deux derniers sarcophages mesurent l'un 2 mètres, l'autre 2 m. 20 de long; ils ont encore leurs couvercles qui n'eurent jamais de *fenestella*, en sorte que le premier étant un couvercle rapporté, on peut dire qu'aucun des quatre sarcophages n'a été muni de *fenestella*, au moins à l'origine; on les aura établies plus tard.

Passons aux dalles gravées. La première et la quatrième éveillent l'idée de la prière, la seconde et la troisième l'idée d'obéissance à la loi divine. Rien dans les unes, ni dans les autres ne présente la plus lointaine relation avec les épisodes de l'histoire évangélique où on rencontre Madeleine, Marie de Béthanie ou la pécheresse de saint Luc. On ne trouve même pas la résurrection de Lazare, sujet favori des sculpteurs chrétiens de ce temps.

Ces quatre dalles ne peuvent être que les quatre parois verticales de la chambre d'un autel, encastrées sans doute, au début, dans quatre colonnettes d'angle. Le réduit ainsi formé devait mesurer environ 1 m. de long, 0 m. 80 de large et 1 m. 20 de haut, sans compter la table supérieure de l'autel qui débordait. Au-dessus de l'une de ces parois, probablement celle du sacrifice d'Abraham, devait être ménagée une *fenestella*.

Si, à une date que nous ignorons, VIe siècle ou depuis, on a établi une *fenestella* dans un couvercle rapporté et on en a creusé une autre dans une face latérale, il s'ensuit qu'il y avait dans la crypte trois autels, consacrés à saint Michel, à saint Sidoine et au patron principal, saint Maximin.

H. Leclercq.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE IMPRIMÉS R F

DICTIONNAIRE
D'ARCHÉOLOGIE CHRÉTIENNE
ET
DE LITURGIE

TOME DIXIÈME

DEUXIÈME PARTIE

MANS (LE) — MAXIMIN (SAINT-)

DICTIONNAIRE
D'ARCHÉOLOGIE CHRÉTIENNE
ET
DE LITURGIE

PUBLIÉ PAR

Le R^me^ dom Fernand CABROL

ABBÉ DE SAINT-MICHEL DE FARNBOROUGH (ANGLETERRE)

Et dom Henri LECLERCQ

AVEC LE CONCOURS D'UN GRAND NOMBRE DE COLLABORATEURS

TOME DIXIÈME

DEUXIÈME PARTIE

MANS (LE) — MAXIMIN (SAINT-)



PARIS-VI
LIBRAIRIE LETOUZEY ET ANÉ
87, Boulevard Raspail, 87

1932

TOUS DROITS RÉSERVÉS

TABLE DES ARTICLES

DU

DIXIÈME VOLUME

col.

Lyon. — I. Avant l'histoire. II. La fondation de la ville. III. L'étymologie du nom de Lyon. IV. Premier aspect de Lyon. V. Les rues et les ponts de Lyon. VII. Aqueducs. VIII. Le quartier de Trion. IX. Le territoire de Lyon. X. Antoine et Auguste. XI. L'autel de Rome et d'Auguste. 1. L'autel. 2. Le temple. 3. L'amphithéâtre. 4. Les statues. 5. Le *pagus* de Condate. XII. Fin du règne d'Auguste. XIII. Depuis Auguste jusqu'à Marc-Aurèle. XIV. L'amphithéâtre de Lugdunum. 1. Le monticule de Fourvière. 2. Le Forum et ses environs. 3. Les fouilles de Fourvière, 1911 à 1914. 4. Emplacement de l'amphithéâtre. *a*. Le plateau des Minimes. *b*. L'ancien Jardin-des-Plantes. *c*. Ainay. *d*. La place Saint-Jean. *e*. Fourvière. XV. L'Église de Lyon-Vienne. XVI. Époque, nombre, observances. XVII. Le montanisme à Lyon. XVIII. Le style de la Lettre. XIX. L'authenticité de la Lettre. XX. Le texte de la Lettre. XXI. La liste des martyrs. 1. Les noms cités par Eusèbe. 2. Les noms du martyrologe hiéronymien. 3. Les noms des martyrologes historiques. 4. Les noms dans les passionnaires. 5. Les noms chez Grégoire de Tours. 6. Critique des formes diverses de la liste. 7. Le cas de Vettius Zacharias. 8. Le médecin Alexandre. 9. Essai de restitution de la liste. XXII. La prison. XXIII. Épipode, Alexandre, Marcel, Valérien. XXIV. Lyon vers la fin du IIe siècle. 1. Commerce. *a*. Négociants en vin. *b*. *Nautes*. *c*. Fabricants d'outres. *d*. Négociants cisalpins et transalpins. *e*. Dendrophores. *f*. Charpentiers entrepreneurs. *g*. Ouvriers en bâtiments. *h*. Fabricants de bâches et pompiers. *i*. Fabricants de savons. *k*. Sévirs augustaux. 2. Culture des lettres. 3. Les beaux-arts. 4. Forme municipale. 5. Garnison. 6. Fonctionnarisme. 7. Civilisation. XXV. Saint Irénée. *a*. L'*Adversus haereses* et le gnosticisme dans le Lyonnais. *b*. La « démonstration de la prédication apostolique ». *c*. Les ouvrages perdus. *d*. Les ouvrages douteux ou apocryphes. *e*. Le martyre. *f*. Le souvenir. XXVI. Septime-Sévère et la bataille de Lyon. XXVII. Le IIIe siècle. XXVIII. Le IVe siècle. XXIX. L'apparition de la nation burgonde. XXX. Conversion des Burgondes. XXXI. Le royaume burgonde à Lyon. XXXII. Les Burgondes sous Gondebaud. XXXIII. Les Burgondes dans le Lyonnais. XXXIV. Établissement de la monarchie tempérée à Lyon. XXXV. Une famille burgonde. XXXVI. Lyon, capitale du royaume burgonde. XXXVII. La conquête franque. XXXVIII. Catastrophes. XXXIX. Liste épiscopale. XL. Les évêques, de saint Pothin à saint Sacerdos. XLI. L'épiscopat de saint Nizier. XLII. L'épiscopat de Priscus. XLIII. De l'épiscopat d'Ætherius à celui de Leidrade. XLIV. Les Sarrasins dans le Lyonnais. XLV. Le prédécesseur de Leidrade. XLVI. L'épiscopat de Leidrade. Observations sur la liste épiscopale. XLVII. Les croyances à Lyon. XLVIII. Basiliques et cryptes. 1. Saint-Étienne. 2. Sainte-Croix. 3. Saint-Jean. 4. Saint-Jean et depuis Saint-Irénée. 5. Sainte-Marie. 6. Saint-Hélie. 7. Saint-Just. 8. Saint-Paul 9. Saint-Nizier. 10. Saint-Romain et Saint-Pierre-le-Vieux. 11. Sainte-Marie et les Saints-Apôtres. 12. Tombeau. 13. Monastères. 14. L'hôpital de Notre-Dame de Lyon. XLIX. Culte. L. Temporel. LI. Épigraphie. 1. Les chrétiens secrets. 2. Inscriptions datées. 3. Inscriptions non datées. 4. Populations. Climat. Longévité. 5. Bibliographie spéciale. 6. Quelques inscriptions non lyonnaises. LII. Sarcophages. LIII. Sculptures. LIV. Objets chrétiens. LV. Le *Scriptorium*. LVI. Bibliothèque. 1. Manuscrits liturgiques. 2. Livres offerts. 3. Manuscrits juridiques. LVII. Résumé chronologique. LVIII. Bibliographie, par H. LECLERCQ ..... 1 à 402

Lyre, par H. LECLERCQ ..... 402 à 403

Lys. I. Héraldique. II. Symbolique. III. Monuments, par H. LECLERCQ ..... 403 à 405

Lysanias d'Abilène. — I. Lysanias d'Abilène. II. Textes historiques. III. Numismatique. IV. Épigraphie, par H. LECLERCQ ..... 405 à 411

Lystres, par H. LECLERCQ ..... 411 à 414

M. par H. LECLERCQ 415

Maassen (Frédéric). — I. Biographie. II. Bibliographie, par H. LECLERCQ ..... 415 à 422

Maatria (El), par H. LECLERCQ ..... 422 à 424

Maatria (Henchir el). — I. Numluli. II. Liste épiscopale. III. Vestiges païens. IV. Basilique. V. Épigraphie, par H. LECLERCQ ..... 424 à 427

Mabillon. — Note préliminaire. I. Le village de Saint-Pierremont. II. L'Église. III. La maison. IV. La famille. V. Enfance et jeunesse. VI. Études et vocation. VII. Noviciat et profession. VIII. A Saint-Germain-des-Prés. IX. L'édition de saint Bernard (1667). X. Les Actes des saints bénédictins (1668). XI. L'édition de Pierre de Celle (1671). XII. Le voyage de Flandre (1672). XIII. La *Disquisitio de azymo et fermentato* (1674). XIV. Les *Vetera analecta* (1675). XV. Le « Mémoire justificatif des Actes des saints » (1677). XVI. L'auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ* (1677).

col.

XVII. La société de l'Abbaye. XVIII. Le traité *De re diplomatica* (1681). XIX. Voyages de Lorraine et de Bourgogne (1682). XX. Le voyage d'Allemagne et l'*Iter germanicum* (1683). XXI. Le *De liturgia gallicana* (1685). XXII. Le voyage en Italie et l'*Iter italicum* (1685-1686). XXIII. Le *Traité des Études monastiques* (1691-1693). XXIV. Les *Réflexions sur les prisons* (1694). XXV. La généalogie de la Maison d'Auvergne (1695). XXVI. Le voyage en Lorraine (1696). XXVII. Le culte des saints inconnus (1698-1705). XXVIII. L'édition bénédictine de saint Augustin (1699). XXIX. Derniers voyages d'érudition (1698-1701). XXX. La sainte Larme de Vendôme (1700). XXXI. Mabillon à l'Académie des Inscriptions (1701). XXXII. Les *Annales Ordinis sancti Benedicti* (1703). XXXIII. Le *Supplementum* au *De re diplomatica* (1730). XXXIV. Les dernières années. XXXV. Les disciples. XXXVI. Les amis. XXXVII. Les correspondants de Mabillon. XXXVIII. Caractère de Mabillon. XXXIX. Les derniers mois de Mabillon. XL. La vieillesse et la mort. XLI. Les éloges. XLII. L'exemple et l'intercession de Mabillon. XLIII. Les portraits. XLIV. Épitaphe. XLV. La « Vie de Mabillon ». XLVI. Translation (1799). XLVII. Translation (1819). XLVIII. Bibliographie. 1. Ouvrages imprimés de Mabillon. 2. Travaux manuscrits. 3. Correspondance. 4. Ouvrages relatifs à Mabillon (d'après l'ordre chronologique), par H. LECLERCQ. ..... 427 à 724

Macchabées, par H. LECLERCQ ..... 724 à 727

Macédoine. — I. Géographie. II. Premiers habitants. III. Conquête romaine. IV. Province romaine. V. D'Auguste à Trajan. VI. Saint Paul en Macédoine. VII. De Trajan à Justinien, par H. LECLERCQ ..... 727 à 743

Machecoul, par H. LECLERCQ..... 743 à 747

Macho, par H. LECLERCQ ..... 747 à 748

Mâcon. — I. Temps préhistoriques. II. *Oppidum* et *Castrum*. III. Voies romaines. IV. Christianisme. *a*. Catalogue épiscopal. *b*. Concile. V. Archéologie, par H. LECLERCQ..... 748 à 753

Maçon, maçonnerie. — I. Caractère de la première période. II. Maçonnerie par compression. III. Construction pilonée. IV. Les parements et les charpentes enclavées. V. Les voûtes en maçonnerie. VI. Voûtes sur armature. VII. Armature en carrelages. VIII. Voûtes d'arêtes. IX. Voûtes sphériques. X. Les contreforts. XI. Les constructions appareillées. XII. La seconde période, ses caractères. XIII. Les massifs. XIV. Les parements. XV. La colonne byzantine. XVI. Voûtes sur cintres. XVII. Voûtes sans cintre. XVIII. Voûtes d'arête. XIX. Coupoles. XX. Niches sphériques. XXI. Voûtes sphériques sur trompes. XXII. Voûtes sur pendentifs. XXIII. Les tassements. XXIV. Les chaînages. XXV. Les contreforts. XXVI. Maçons, par H. LECLERCQ... 753 à 795

Mactar. — I. Nécropoles. II. Basilique. III. Oratoire. IV. Liste épiscopale. V. Épigraphie, par H. LECLERCQ ..... 796 à 806

Mâdabâ. — I. Le site et le nom. II. L'histoire. III. Situation. IV. Topographie. V. Les églises : n. 1 et la carte géographique en mosaïque ; n. 2 ; n. 3 ; n. 4 ; n. 5 ; n. 6 ; n. 7 ; n. 8 ; n. 9 ; n. 10. VI. Liste épiscopale. VII. Épigraphie. VIII. Croix byzantine. IX. Environs de Mâdabâ. X. Bibliographie, par H. LECLERCQ ..... 806 à 885

Madaure. — I. La ville. II. Les thermes. III. La rue voisine. IV. La basilique. V. La liste épiscopale. VI. Épigraphie, par H. LECLERCQ.... 886 à 913

Madonna del Castello. — I. Situation. II. Description. III. Confession. IV. Ambon. V. Date de la construction, par H. LECLERCQ..... 914 à 919

Madrid, par H. LECLERCQ ..... 919 à 921

col.

Maeseyck, par H. LECLERCQ 922

Maestricht. — I. Sous la domination romaine. II. Destruction par les barbares. III. Période des invasions. IV. A l'époque mérovingienne. V. Le siège épiscopal. VI. La liste épiscopale. VII. Saint Servais. VIII. Les successeurs de saint Servais. IX. Les successeurs de saint Monulphe. X. Saint Lambert. XI. De l'évêque Candide. XII. Crosse. XIII. Coupe. XIV. Tissus. XV. Anneau. XVI. Clef. XVII. Inscriptions. XVIII. Abrasax, par H. LECLERCQ ..... 922 à 977

Maffei (Scipione), par H. LECLERCQ..... 977 à 979

Mages. — I. Le symbole. II. L'histoire. III. L'interprétation. IV. La signification. V. Les explications des Pères. VI. L'intention des artistes. VII. Essai de classement. A. Fresque. B. Haut-relief. C. Bas-relief. D. Gravure. E. Sculpture méplate. F. Mosaïque. G. Miniature. H. Or. I. Argent. K. Bronze. L. Ivoire. M. Terre cuite. N. Bois. O. Os. P. Fonds de coupe. Q. Gemme. R. Tissu. VIII. Les noms des mages, par H. LECLERCQ ..... 980 à 1067

Magie. — I. Le mot et la chose. II. Les pratiques magiques. III. Astrologie et magie. IV. Historique. V. Les juifs. VI. Les chrétiens. VII. Origène et la magie. VIII. L'accusation de magie. IX. La baguette magique. X. La magie au IVe siècle. XI. La magie chez les coptes. XII. Persistance de la magie. XIII. Formules magiques, par H. LECLERCQ ..... 1067 à 1114

Magistère du Christ, par H. LECLERCQ... 1114 à 1121

Magistrianus, par H. LECLERCQ 1121

Magistri comacini, voir LOMBARDE (*Architecture*).

Magnétisme, par H. LECLERCQ..... 1121 à 1125

Magnificat. — I. Attribution. II. Bibliographie, par H. LECLERCQ ..... 1125 à 1129

Maguelonne. — I. Maguelonne. II. Vestiges archéologiques. III. Le catalogue épiscopal. IV. Bibliographie, par H. LECLERCQ ..... 1129 à 1133

Magus, puer, par H. LECLERCQ..... 1133

Mahomet. — I. L'Arabie. II. L'Arabe. III. La religion. IV. La civilisation. V. Le christianisme. VI. Juifs et chrétiens. VII. Famille de Mahomet. VIII. Essais de réforme religieuse. IX. Le mahométisme. X. Le Coran. XI. La tradition. XII. Les biographies. XIII. Sa vie. 1. Période mecquoise. 2. Période médinoise. 3. Conquête de la Mecque. 4. La mort. XIV. La bonne foi de Mahomet. XV. Les mœurs privées. XVI. La pensée religieuse. XVII. Légende de Mahomet. XVIII. L' « image Mahom ». XIX. Conclusion. XX. Bibliographie, par H. LECLERCQ ..... 1133 à 1194

Mahrine (El), par H. LECLERCQ..... 1194 à 1195

Mahroum, par H. LECLERCQ..... 1196

Mai (Angelo), par H. LECLERCQ..... 1196 à 1202

Maillet, par H. LECLERCQ ..... 1202 à 1203

Maimalla ou **Ismaimalla,** par H. LECLERCQ. ..... 1203 à 1205

Main. — I. Chez les païens. II. Main divine. III. Mains voilées. IV. Mains élevées vers le ciel. V. Mains ouvertes devant la poitrine. VI. Mains croisées. VII. Mains jointes. VIII. Main en fer. IX. Imposition des mains, par H. LECLERCQ ..... 1205 à 1219

Maire du Palais, par H. LECLERCQ..... 1219 à 1222

Maison. — I. Le sens de *Domus*. II. Les villes antiques. III. Athènes. IV. Rome. V. Pompéi. VI. Égypte. VII. Syrie centrale. VIII. Constantinople. IX. En Afrique. X. Timgad. XI. Portus Magnus. XII. Henchir Touta. XIII. Gaule, par H. LECLERCQ ..... 1222 à 1251

Maître d'école, par H. LECLERCQ..... 1251 à 1252

col.

Maître-queux, par H. LECLERCQ..... 1252 à 1253

Maîtrise et **manécanterie,** par H. LECLERCQ. ..... 1253 à 1254

Majesté, par H. LECLERCQ..... 1254 à 1257

Majorité des rois mérovingiens, par H. LECLERCQ ..... 1257 à 1259

Majorque, par H. LECLERCQ 1259

Malabar. — I. Évangélisation. II. Liturgie, par H. LECLERCQ..... 1260 à 1277

Malaga. — I. Historique. II. Christianisme. III. Épigraphie, par H. LECLERCQ ..... 1277 à 1281

Malc. — I. Les débuts du monachisme. II. Saint Jérôme hagiographe. III. La vie de saint Malc. IV. Bibliographie, par H. LECLERCQ..... 1281 à 1288

Maléfice, par H. LECLERCQ ..... 1288 à 1292

Malekat'ha, par H. LECLERCQ..... 1292 à 1293

Malga et **Marsa,** par H. LECLERCQ..... 1293

Malo (Saint). — I. La légende. II. Les textes. III. La critique. IV. Le fonds historique. V. Le personnage. VI. Bibliographie, par H. LECLERCQ. ..... 1293 à 1318

Malte. — I. Géographie. II. Histoire. III. Saint Paul à Malte. IV. L'Église de Malte. V. Les catacombes. VI. Épigraphie. VII. Terre-cuite. VIII. Peinture. IX. Mosaïque. X. Bibliographie, par H. LECLERCQ. ..... 1318 à 1342

Mamachi (Tommaso Maria). — I. Biographie. II. Bibliographie. III. Les *Origines* et *Antiquitates,* par H. LECLERCQ ..... 1342 à 1347

Mambré. — I. Mambré dans la Genèse. II. Témoignages des Pères. III. Le décret de Constantin. IV. Emplacement de la basilique. V. Dispositions de la basilique. VI. Autres souvenirs. VII. Dimensions. VIII. Conclusions. IX. Mosaïque de Ravenne, par H. LECLERCQ ..... 1347 à 135

Mamertine (Prison). — I. L'emplacement. II. La destination. III. La légende. IV. Bibliographie, par H. LECLERCQ..... 1356 à 1360

Manassé, par H. LECLERCQ..... 1361

Manastirine. — I. Les environs de Salone. II. Cimetière *legis sanctae christianae.* III. La basilique à absides. IV. Sarcophages. V. Mosaïque. VI. Inscriptions, par H. LECLERCQ..... 1361 à 1387

Mandatum, par H. LECLERCQ ..... 1387 à 1388

Mandourel, voir t. VI..... 1179

Manche de couteau, par H. LECLERCQ..... 1389

Mandragore, par H. LECLERCQ ..... 1389 à 1390

Manichéisme. — I. Les sources. II. Raisons de la diffusion du manichéisme. III. Le manichéisme et l'Église. IV. Le manichéisme et l'État. V. Le manichéisme en Orient : 1. Syrie ; 2. Asie Mineure ; 3. Judée ; 4. Égypte. VI. Les manichéens en Occident : 1. Dalmatie ; 2. Espagne et sud de la Gaule ; 3. Afrique ; 4. Rome, par H. LECLERCQ ... 1390 à 1411

Manipule. — I. Textes et monuments. II. Bibliographie, par H. LECLERCQ ..... 1411 à 1416

Manne. — I. Fresque. II. Peinture. III. Reliquaire, par H. LECLERCQ ..... 1416 à 1423

Manosque, par H. LECLERCQ ..... 1423 à 1426

Mans (Le). — I. Le nom de la ville. II. Le site. III. Enceinte gallo-romaine. IV. Introduction du christianisme. V. Les *Actus* et les *Gesta.* VI. Les *Gesta Aldrici.* VII. Les *Actus pontificum.* VIII. La liste épiscopale. IX. Les Vies des saints. X. Saint Julien. XI. Saint Pavace et saint Liboire. XII. Saint Victeur. XIII. L'évêque Turibe. XIV. Principius. XV. Saint Innocent. XVI. Saint Domnole. XVII. Testament de saint Domnole. XVIII. L'épiscopat de Baldegisilus. XIX. L'épiscopat de saint Bertrand. XX. Testament de saint Bertrand. XXI. Saint Hadouin. XXII. Testament de saint Hadouin. XXIII. Saint Béraire. XXIV. L'épiscopat d'Aiglibert. XXV. L'aumônier saint Flaceau. XXVI. Le monastère, l'école et la chapelle de Saint-Pavin. XXVII. Suite de la liste épiscopale. XXVIII. Le moine Léthald. XXIX. Menhir ou Peulvan. XXX. Fontaine Centonomius. XXXI. Église Saint-Julien-du-Pré. XXXII. Église Saint-Victeur. XXXIII. « Cimetière des chrétiens. » XXXIV. Manuscrits liturgiques. XXXV. Numismatique. XXXVI. Le suaire de saint Bertrand. XXXVII. Ampoule de verre, par H. LECLERCQ. ..... 1433 à 1553

Manse. — I. Le mot *mansus.* II. Ce qu'était le manse. III. Le manse seigneurial. IV. Les manses tributaires. V. Différences entre les manses tributaires. VI. Le manse censile. VII. Le manse vêtu et le manse nu. VIII. Les manses entiers et les demi-manses. IX. Les manses héréditaires et les manses amovibles. X. Les manses à redevances. XI. Les manses ecclésiastiques. XII. Les manses ministériels. XIII. Autres espèces de manses. XIV. La constitution des manses. XV. L'habitation. XVI. La contenance des manses. XVII. Nombre de manses des églises. XVIII. Quelques acceptions du mot *curtis.* XIX. De la « cour » proprement dite. XX. Le gynécée. XXI. La colonie. XXII. Les hospices. XXIII. De trois autres tenures. XXIV. Les jardins. XXV. Les moulins. XXVI. Les églises et chapelles. XXVII. L'agriculture, par H. LECLERCQ ..... 1553 à 1565

Mansi (Jean-Dominique). — I. Biographie. II. Le *Supplementum.* III. L'*Amplissima.* IV. *Sacrorum conciliorum nova et amplissima collectio,* par H. LECLERCQ ..... 1565 à 1582

Mansionarius, par H. LECLERCQ..... 1582 à 1585

Mantoue, par H. LECLERCQ..... 1585 à 1586

Manuel de Dhuoda. — I. Renaissance carolingienne. II. Dhuoda. III. Le manuscrit. IV. Le *Manuale.* V. Bibliographie, par H. LECLERCQ. ..... 1586 à 1603

Manuscrits. — I. Notions générales. II. Le papyrus et le parchemin. III. Les volumes et les livres. IV. Le *Virgile* du Vatican. V. La miniature et l'écriture. VI. Traces de l'antiquité. VII. Le Psautier de Paris. VIII. Aspect des manuscrits grecs. IX. Le manuscrit de Bérat. X. Les manuscrits mérovingiens. XI. Les manuscrits carolingiens. XII. Essai de classement de quelques manuscrits. XIII. De l'usage et de la conservation des manuscrits. XIV. Lexique paléographique, par H. LECLERCQ ..... 1603 à 1714

Manzoni (Viale), par H. LECLERCQ..... 1714 à 1717

Mappa, par H. LECLERCQ..... 1717 à 1719

Mappae clavicula (*Clef de la peinture*). — I. Les *Compositiones.* II. Le papyrus X de Leyde. III. La *Mappae clavicula.* IV. Bibliographie, par H. LECLERCQ ..... 1719 à 1729

Maraîchers, par H. LECLERCQ..... 1729

Maranatha, par H. LECLERCQ..... 1729 à 1730

Marangoni (Jean). — I. Biographie. II. Bibliographie, par H. LECLERCQ..... 1730 à 1735

Marbrier, par H. LECLERCQ..... 1735 à 1738

Marc (Saint). — I. Le personnage. II. Les monuments, par H. LECLERCQ..... 1738 à 1740

Marc (Procession de Saint-), par H. LECLERCQ. ..... 1740 à 1741

Marc de Vico Pallacine (Saint-), par H. LECLERCQ ..... 1741 à 1749

Marc et Marcellin. — I. Crypte. II. Récit légendaire. III. Vestiges. IV. Bibliographie, par H. LECLERCQ ..... 1749 à 1753

Marcel (pape), par H. LECLERCQ..... 1753 à 1760

Marcella, par H. LECLERCQ..... 1760 à 1762

col.

Marcellin, par H. LECLERCQ..... 1762 à 1773

Marcellin (Ammien). — I. Biographie. II. Caractère. III. Esprit. IV. Le christianisme. V. Bibliographie, par H. LECLERCQ..... 1773 à 1777

Marché et Foire. — I. Origines. II. Occasions. III. Étymologie. IV. Chez les Grecs. V. Chez les Romains. VI. Chez les Irlandais. VII. Chez les Germains. VIII. Chez les Francs. IX. Bibliographie, par H. LECLERCQ ..... 1777 à 1799

Marche germanique, par H. LECLERCQ.. 1799 à 1803

Marchélepot. — I. Les fouilles. II. Marchélepot. III. Coup d'œil d'ensemble, par H. LECLERCQ. ..... 1803 à 1821

Marchi (Le P. Joseph). — I. Biographie. II. Bibliographie, par H. LECLERCQ ..... 1821 à 1825

Marcia. — I. Les monuments. II. Les textes. III. Bibliographie, par H. LECLERCQ ..... 1825 à 1831

Marcia Otacilia Severa, par H. LECLERCQ. 1831 à 1833

Marcionites. — I. Le marcionisme. II. Marcion. III. La doctrine. IV. L'Église. V. L'expansion. VI. Épigraphie, par H. LECLERCQ..... 1833 à 1840

Marculf, par H. LECLERCQ..... 1840 à 1842

Mariage. — *Textes* : I. Le mariage d'après la morale universelle. II. Formes du mariage. III. Conditions du mariage. IV. Effets du mariage. V. La juridiction disciplinaire de l'Église. VI. Les mésalliances et l'Église. VII. L'interdiction du mariage et du remariage. VIII. Le christianisme : contrat et sacrement. IX. Législation impériale. X. Le mariage chez les barbares. XI. Le mariage des non libres : 1° Mariages purs ; 2° Mariages mixtes ; 3° Condition des époux. XII. Mariage spirituel. XIII. Rites et prières liturgiques. XIV. La couronne nuptiale. XV. L'anneau nuptial. XVI. Le baiser de fiançailles. XVII. La jonction des mains. XVIII. La pièce de mariage. XIX. Le poêle ou voile. XX. Rites. XXI. Prières.
Monuments : I. Mosaïque. II. Fresques. III. Sarcophages. IV. Graffite. V. Orfèvrerie. VI. Monnaies. VII. Fonds de coupes. VIII. Ivoire. IX. Anneaux.
Épigraphie : Bibliographie particulière. I. Désignations. 1° Le mariage. 2° Les époux. II. Les épithètes. III. L'expression de la douleur. IV. La continence dans le mariage. V. L'âge nubile. VI. Le mariage des clercs. VII. Les mésalliances. VIII. Les secondes noces. IX. Sur des questions de mariage. X. Le mariage et la famille, par H. LECLERCQ ..... 1843 à 1982

Marie, sœur de Moïse, par H. LECLERCQ..... 1982

Marie, Mère de Dieu. — I. Nativité de Marie. II. Marie présentée et élevée au Temple. III. La prophétie d'Isaïe. IV. L'Annonciation. V. Mariage et soupçons. VI. Visitation. VII. Voyage à Bethléem. VIII. Nativité. IX. Adoration des bergers et des mages. X. Maternité divine. XI. Présentation de Jésus au Temple. XII. Fuite en Égypte. XIII. Jésus parmi les docteurs. XIV. Noces de Cana. XV. Crucifiement. XVI. Ascension. XVII. Pentecôte. XVIII. Descente de Marie aux enfers. XIX. Mort de Marie. XX. Le lieu de la dormition de Marie. XXI. Assomption de Marie. XXII. La Vierge au ciel. XXIII. Le nom de Marie. XXIV. Culte liturgique. XXV. Bibliographie, par H. LECLERCQ ..... 1982 à 2043

Marie (Je vous salue), par H. LECLERCQ. 2043 à 2062

Marie ad Martyres (Sainte-), par H. LECLERCQ. ..... 2062 à 2068

Marie du Transtévère (Sainte-), par H. LECLERCQ ..... 2068 à 2075

col

Marie in Ara Cœli (Sainte-), par H. LECLERCQ. ..... 2075 à 2077

Marie Antique (Sainte-), par H. LECLERCQ. 2077 à 2078

Marie in Cosmedin (Sainte-), par H. LECLERCQ. ..... 2078 à 2084

Marie in Domnica (Sainte-), par H. LECLERCQ. ..... 2084 à 2091

Marie-Majeure (Sainte-). — I. Topographie. II. Légende. III. Vocable. IV. Histoire. V. Les tuiles du toit. VI. Mosaïques de l'arc triomphal et des parois latérales. VII. L'arc triomphal. VIII. Les parois latérales. IX. L'oratoire de la Crèche. X. Les reliques. XI. Bibliographie, par H. LECLERCQ. ..... 2091 à 2119

Marie (Le nom de), par H. LECLERCQ..... 2119

Maries-de-la-Mer (Les saintes-). — I. Les déesses augustes. II. Notre-Dame de Ratis. III. Témoins archéologiques. IV. Conclusion, par H. LECLERCQ ..... 2119 à 2128

Marie l'Égyptienne. — I. La Vie. II. L'auteur. III. La date. IV. La source. V. Les emprunts. VI. Conclusion. VII. Bibliographie, par H. LECLERCQ ..... 2128 à 2136

Marie, fille de Stilicon, par H. LECLERCQ. 2136 à 2141

Marilles, par H. LECLERCQ..... 2142 à 2145

Marini (Gaëtano). — Biographie et bibliographie, par H. LECLERCQ ..... 2145 à 2163

Marionnettes, par H. LECLERCQ..... 2163 à 2167

Marius d'Avenches. — I. Chronologie. II. Premières années. III. La *Chronique*. IV. Le concile de Mâcon. V. L'épiscopat. VI. L'épitaphe. VII. Le culte. VIII. Bibliographie, par H. LECLERCQ. ..... 2167 à 2177

Marmites, par H. LECLERCQ..... 2177 à 2178

Maroc. — I. Période préhistorique. II. Période phénicienne. III. Domination romaine. IV. Donatisme et indépendance. V. Établissement vandale. VI. Conquête byzantine. VII. Fin de la domination byzantine. VIII. Invasion arabe, par H. LECLERCQ ..... 2178 à 2188

Maron. — I. Maron l'Anachorète. II. Le monastère de Saint-Maron. III. Maron l'Higoumène. IV. Les témoignages sur Jean Maron. V. Beth Maron au VIIe siècle. VI. Derniers temps de Beth Maron, par H. LECLERCQ ..... 2188 à 2203

Maroquinerie, par H. LECLERCQ..... 2203 à 2204

Marseille. — I. L'origine de Marseille. II. Le christianisme. III. Saint Victor, martyr. IV. Vicissitudes politiques. V. Liste épiscopale. VI. La culture des lettres à Marseille : 1. Cassien ; 2. Musée ; 3. Claudius Marius Victor ; 4. Salvien ; 5. Gennade ; 6. Paulin de Pella. VII. Le polyptyque de l'Église de Marseille : 1. Le gérant du colonnage ; 2. La famille du gérant ; 3. Les alliés ; 4. Les auxiliaires. VIII. Les églises de Marseille. IX. Les juifs à Marseille. X. La légende à Marseille. XI. La crypte de Saint-Victor. XII. Baptistère de la Major. XIII. Le musée de Château-Borély. XIV. Épigraphie. XV. Autels. XVI. Sarcophages. XVII. Débris sculptés. XVIII. Lampes. XIX. Disques. XX. Ampoule. XXI. Fibules, par H. LECLERCQ ..... 2204 à 2293

Marses. — I. Notice. II. Bibliographie, par H. LECLERCQ ..... 2293 à 2297

Martène (Dom Edmond). — I. Premières années. II. A Marmoutiers. III. Dom Martène et dom Martin. IV. Rouen et Marmoutiers. V. Premiers voyages. VI. Nouveaux voyages. VII. La corres-

col.

pondance. VIII. L'*Amplissima collectio*. IX. Derniers travaux. X. La mort, par H. LECLERCQ. ..... 2297 à 2322

Martigny (Jean-Alexandre), par H. LECLERCQ. ..... 2322 à 2334

Martin (Art.) et **Cahier (Ch.)**. — I. Le P. Arthur Martin. II. Le P. Charles Cahier. III. Bibliographie du P. A. Martin. IV. Bibliographie du P. C. Cahier, par H. LECLERCQ ..... 2334 à 2354

Martos, par H. LECLERCQ 2354

Martot, par H. LECLERCQ..... 2354 à 2356

Martroy. — I. Expansion du vocable. II. Formes anciennes du vocable. III. Étymologie. IV. Autres formes françaises. V. Sens primitif. VI. Formes provençales. VII. La forme martre, par H. LECLERCQ ..... 2357 à 2359

Martyr. — I. Le mot. II. *Nomen* et *nomina martyrum*. III. La dignité. IV. La séduction du martyre. V. Les martyrs aux yeux des païens. VI. Conditions sociales des martyrs. VII. La préparation au martyre. VIII. La condamnation du martyre. IX. Promulgation de l'édit. X. Le zèle téméraire chez les martyrs. Règle générale. Fanfarons. Le martyr typique. Ceux dont la fuite expose le prochain ; ceux qui détruisent les idoles. Les fanfarons apostats et repentants. Les débiteurs insolvables. XI. La fuite du martyre. Thèse soutenue par Tertullien. Multitude et infortune des fugitifs. Leur situation légale. Règles pour la fuite concernant le clergé. XII. L'apostasie des confesseurs. XIII. L'arrestation des confesseurs. XIV. L'incarcération. XV. Épreuves morales des martyrs. XVI. Les martyrs en prison. XVII. L'endurance des martyrs. XVIII. Le droit appliqué aux martyrs. XIX. L'information préalable contre les martyrs. XX. L'audience des martyrs. XXI. L'acte d'accusation. Le non-lieu. XXII. La dégradation. XXIII. L'interrogatoire des martyrs. XXIV. Un procès criminel romain. XXV. Les voies d'exception contre les martyrs. XXVI. L'emploi de la torture. XXVII. Le jugement des martyrs. XXVIII. La confiscation. XXIX. Les supplices des martyrs : Bannissement. Déportation. Travaux forcés. Décollation. Supplice du feu. Exposition aux bêtes. Crucifiement. Flagellation. Noyade. Autres supplices. XXX. L'anniversaire des martyrs. XXXI. Le tombeau des martyrs. XXXII. Translations de martyrs. XXXIII. Division des reliques. XXXIV. Invention de corps saints. XXXV. Expansion du culte. XXXVI. Invocation des martyrs. XXXVII. Vertus des reliques des martyrs. Les possédés. Les miraculés. Les constatations. Proximité de la sépulture. Emploi du nom. XXXVIII. Les banquets des martyrs. XXXIX. Songes et visions des martyrs. XL. Pouvoir pénitentiel des martyrs. XLI. Attitude envers les martyrs. XLII. Le martyr associé au clergé. XLIII. Nombre des martyrs. XLIV. Les sources des Actes des martyrs. XLV. Les Actes et Passions des martyrs. XLVI. La couronne du martyre. XLVII. Épigraphie : 1° Rome et Italie. 2° Gaule. 3° Espagne. 4° Afrique, par H. LECLERCQ ..... 2359 à 2512

Martyrium. — I. Épigraphie. II. Textes. III. Monuments, par H. LECLERCQ ..... 2512 à 2523

Martyrologe. — I. La signification du mot. II. Les martyrologes locaux. III. Les martyrologes généraux. IV. Le martyrologe hiéronymien. 1. Vue d'ensemble de J.-B. De Rossi. 2. Les éditions du martyrologe. 3. Inventaire des manuscrits. 4. Les manuscrits pléniers : a. *Epternacensis* ; b. *Bernensis* ; c. *Laureshamense* ; d. *Corbeiense maius* ; e. *Senonense* ; f. *Wissemburgensis* ; k. *Luccensis* ; h. *Marcianus* ; i. *Vallombrosensis* ; j. *Vatic. Urb. 49*. 5. Les manuscrits abrégés. 6. Calendriers dérivés du martyrologe hiéronymien. V. Le martyrologe oriental. VI. Le calendrier romain. VII. Les listes africaines. VIII. L'Italie en dehors de Rome. IX. L'Occident transalpin. 1. Le martyrologe à Luxeuil. 2. Le martyrologe à Auxerre. X. La compilation elle-même. XI. L'état du martyrologe. XII. La date du martyrologe. XIII. L'importance du martyrologe. XIV. Les fêtes des apôtres. XV. Les martyrologes historiques. 1. Le travail de la critique. 2. Le martyrologe de Bède. 3. Le martyrologe poétique de d'Achery. 4. Le martyrologe lyonnais, ms. *lat. 3879*. 5. Le *Parvum romanum*. 6. Le martyrologe d'Adon. 7. Dérivés du martyrologe d'Adon : *a*. Le martyrologe d'Usuard. *b*. La recension adonienne. *c*. Le martyrologe de Notker. *d*. Le martyrologe d'Hermann Contract. *e*. Le martyrologe de Wohlfard. XVI. Le martyrologe irlandais d'Oengus. XVII. Le martyrologe de Rabban Sliba, par H. LECLERCQ..... 2523 à 2619

Marucchi (Orazio). — I. Biographie. II. Bibliographie, par H. LECLERCQ ..... 2619 à 2638

Marusinac, par H. LECLERCQ..... 2638

Marw, par H. LECLERCQ..... 2638

Mas d'Aire. — I. Époque païenne. II. Légendes chrétiennes. III. Liste épiscopale. IV. Archéologie, par H. LECLERCQ..... 2639 à 2645

Masclianae, par H. LECLERCQ..... 2645 à 2646

Mascula, voir KHENCHELA.

Masques scéniques, par H. LECLERCQ... 2646 à 2649

Massa Candida, par H. LECLERCQ..... 2649 à 2653

Massarius, par H. LECLERCQ 2653

Massuet (Dom René). — I. De 1666 à 1708. II. L'édition de saint Irénée. III. La suite des *Annales*. IV. Dernières années. V. La mort, par H. LECLERCQ ..... 2654 à 2660

Matal. — I. Le rite de Matal. II. Église arménienne. III. Églises occidentales, par H. LECLERCQ. 2660 à 2668

Mateur. — I. Situation. II. Liste épiscopale. III. Épigraphie, par H. LECLERCQ ..... 2668 à 2669

Mathematici, par H. LECLERCQ..... 2669 à 2670

Matifou. — I. Historique. II. Évêques. III. Basiliques : 1. Cella. 2. Basilique romaine. 3. Basilique byzantine. IV. Épigraphie, par H. LECLERCQ. ..... 2670 à 2677

Matines. — I. De l'office appelé *Matines*. II. Jusqu'au IVe siècle. III. Au IVe siècle, par H. LECLERCQ ..... 2677 à 2679

Matrice (de Roussent), par H. LECLERCQ.. 2679 à 2681

Matricule, par H. LECLERCQ..... 2681 à 2682

Matthieu (Saint), par H. LECLERCQ..... 2682 à 2683

Maur-des-Fossés (Saint-). — I. La localité ancienne. II. Le camp des bagaudes. III. Le monastère. IV. Diplôme de Clovis II. V. Diplôme de Childebert III. VI. Chartes de l'abbé Waldomar. VII. Restauration en 816. VIII. Union des Fossés et de Glanfeuil. IX. Insigne de pèlerinage. X. Bibliographie, par H. LECLERCQ..... 2684 à 2696

Mauriac, par H. LECLERCQ ..... 2696 à 2699

Maurice d'Agaune (Saint-). — I. Les circonstances. II. Une légion thébaine. III. L'expédition. IV. Le refus et le martyre. V. Le récit. VI. Autres récits. VII. Manuscrits, auteurs, date. VIII. Caractères et sources. IX. Les deux rédactions. X. Examen critique des sources. XI. Quelques objections. XII. Données acquises. XIII. Historicité du récit : 1. Saint Maurice d'Apamée. 2. *Revelata traduntur*. 3. Les interpolations. 4. Les pseudo-Thébains. XIV. Conclusion. XV. Archéologie et liturgie. XVI. Bibliographie, par H. LECLERCQ. 2699 à 2729

col.

Maurienne. — I. Le royaume de Cottius. II. La Maurienne conquise par les Francs. III. Création de l'évêché de Maurienne. IV. Limites de l'évêché de Maurienne. V. Liste épiscopale. VI. Bibliographie, par H. LECLERCQ ..... 2729 à 2734

Maury (Alfred). — I. Biographie. II. Bibliographie, par H. LECLERCQ ..... 2734 à 2750

Mausolée, par H. LECLERCQ ..... 2750 à 2752

Maxence. — I. Abdication de Dioclétien. II. Avènement de Maxence. III. Politique de Maxence. IV. Sa politique religieuse. V. Le conflit entre Constantin et Maxence. VI. La campagne d'Italie en 312. VII. Les monuments, par H. LECLERCQ. ..... 2752 à 2767

col.

Maxima, Donatilla et **Secunda,** par H. LECLERCQ. ..... 2767 à 2774

Maxime (Catacombe de), par H. LECLERCQ. ..... 2774 à 2778

Maximien Hercule. — I. Biographie. II. Chronologie. III. Persécution, par H. LECLERCQ. 2778 à 2783

Maximien de Ravenne. — I. Le personnage. II. La chaire dite de Maximien. III. Bibliographie, par H. LECLERCQ ..... 2783 à 2798

Maximin (Saint-). — I. Une question d'origine. II. Saint-Maximin et la Sainte-Baume. III. Découverte à Saint-Maximin. IV. L'ancienne crypte. V. Les sarcophages. VI. Les dalles gravées. VII. Conclusion, par H. LECLERCQ .... 2798 à 2820

LIBRAIRIE LETOUZEY & ANÉ, 87, Boulevard Raspail, PARIS-VI

VIENT DE PARAITRE :

MOBILIER
VASES, OBJETS ET VÊTEMENTS
LITURGIQUES

ÉTUDE HISTORIQUE

par l'abbé D. DURET

Professeur au petit séminaire de Chavagnes-en-Paillers

In-8° de 400 pages environ, orné de 360 gravures . .. . Prix : 25 francs

EXTRAIT DE LA PRÉFACE

Ce travail est partagé en cinq chapitres, correspondant aux grandes périodes qui ont marqué les développements de l'art chrétien à travers les âges : 1° périodes *latine*, *mérovingienne* et *carolingienne*, des origines au XIe siècle ; 2° période *romane*, du XIe au XIIIe siècle ; 3° période *gothique*, du XIIIe au XVIe siècle ; 4° période *moderne*, du XVIe au XIXe siècle ; 5° période *contemporaine*, du XIXe siècle à nos jours.

L'illustration abondante qui accompagne le texte n'a pas seulement pour but d'égayer une matière un peu aride, mais, avant tout, de révéler et de tirer de l'oubli des œuvres admirables, qui se cachent dans nos musées, et les trésors de nos églises.

Nous ne pensons pas, en effet, comme certains modernes, que l'artiste, pour demeurer original, doive nécessairement oublier les leçons du passé. Dans les arts liturgiques, en particulier, il est des règles et des traditions consacrées par l'autorité de l'Église, qui s'imposent à tous les artisans de l'Autel.

L'artiste a le devoir de les connaître, d'apprendre comment elles ont été comprises et interprétées au cours des siècles.

Nous oserions dire également que cette étude est un devoir d'état pour le prêtre, chargé de protéger, de restaurer, de défendre au besoin, les émouvantes reliques dont la garde lui est confiée. Non seulement il y trouvera une source de jouissances délicates, mais il y puisera un goût très sûr, qui le rendra capable, à son tour, de diriger, d'une façon judicieuse, la décoration ou l'ameublement de son église, en condamnant sans pitié tout ce qui sentirait le luxe de mauvais aloi ou la pacotille.

Nos vœux seraient satisfaits si, pour notre faible part, nous pouvions être de quelque secours à nos confrères et aux artistes dans cette éducation du sens chrétien et liturgique, en leur rappelant des traditions vénérables, en leur faisant connaître et admirer davantage tant de chefs-d'œuvre oubliés ou inconnus.

DU MÊME AUTEUR

NOTIONS ÉLÉMENTAIRES
D'ARCHITECTURE RELIGIEUSE

Volume in-8° de 368 pages, orné de 460 gravures.. .. .. Prix : 25 francs

LIBRAIRIE LETOUZEY ET ANÉ, 87, boulevard Raspail, PARIS-VI

LES ÉGLISES DE FRANCE

RÉPERTOIRE HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE PAR DÉPARTEMENT

On a maintes fois déploré l'absence d'un inventaire des richesses artistiques de la France. Tandis que dans d'autres pays, des dépouillements détaillés commencés depuis de longues années sont aujourd'hui très avancés, nous n'avons encore rien de pareil. Des dictionnaires géographiques forcément très sommaires, quelques trop rares statistiques départementales, çà et là, des inventaires généralement manuscrits, sont les seuls instruments de travail que nous possédions. L'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques, exécuté en vertu de la loi du 31 décembre 1913, restera une liste énumérative.

Nous avons entrepris, avec l'aide de M. Jean Verrier, inspecteur général des Monuments Historiques professeur à l'École du Louvre, et de M. René Planchenault, inspecteur des Monuments Historiques, de publier cet inventaire des richesses d'art, en nous limitant aux édifices religieux.

Forts des bienveillants encouragements du Ministère de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts, des Corps savants, des Autorités civiles et religieuses, forts de l'appui du Comité des Travaux Historiques, de la Commission des Monuments Historiques, de la Société française d'archéologie et du Touring Club de France, nous espérons réaliser d'ici quelques années ce projet, à l'exécution duquel nos éditeurs donnent tous leurs soins.

Nous ne pouvions faire ce travail seuls. Une publication sur les églises de France doit être l'œuvre collective de tous les savants de France. Nous avons demandé aux archivistes, aux conservateurs des antiquités et objets d'art, aux archéologues, aux historiens d'art connus par leurs travaux d'érudition, de centraliser les recherches dans un département donné. De tous côtés, nous avons reçu le meilleur accueil, et, par toute la France, nos collaborateurs sont occupés à la préparation de ce grand ouvrage.

Nous avons pris comme base de publication le département. Dans chaque département, les églises — toutes les églises et les chapelles, anciennes ou modernes, grandes ou petites, encore en usage, désaffectées ou en ruines — sont étudiées dans l'ordre alphabétique des communes. Chaque notice comprend un historique, avec l'indication des textes qui permettent d'établir les dates de la construction, puis une description succincte, enfin une étude du mobilier, des vitraux, des objets d'art que renferme l'édifice, et une bibliographie sommaire. Une table des noms de lieux, des vocables, des monuments étudiés et une table des noms d'artistes cités terminent chaque volume.

L'illustration comprend, dans chaque volume, outre une carte où sont indiqués les communes, abbayes, prieurés et chapelles du département, les plans des principaux monuments avec l'indication des campagnes de construction et des photographies montrant les particularités les plus notables et les objets les plus remarquables du mobilier du monument décrit. Tous les plans ont été ramenés à la même échelle de 0 m. 02 par mètre, ce qui en simplifie la consultation. Les photographies ont été reproduites en noir, quelques-unes en couleurs. Nous avons voulu que cet ouvrage, qui présente toutes les garanties scientifiques et qui restera un des monuments les plus considérables de l'érudition française au XXe siècle, soit abondamment illustré de gravures exécutées par les procédés les plus modernes.

Nous espérons qu'en faisant connaître ainsi les richesses d'art de la France, nous réussirons à les faire aimer et à y intéresser tous ceux qui sont sensibles à la vie du passé et à la beauté des choses, et qu'ainsi nous contribuerons à les sauver.

MARCEL AUBERT,
Professeur à l'École des Chartes et à l'École des Beaux-Arts.
Directeur de la Société française d'archéologie.

Volumes parus :

Le **MORBIHAN,** par G. DUHEM, ancien archiviste du département, archiviste départemental de l'Aube. In-4° carré, de VIII-228 pages, tiré sur vélin du Marais, orné de 208 gravures, dont 12 hors texte et 2 en couleurs et une carte. Prix .. .. 80 francs.

Le **CHER,** par F. DESHOULIÈRES, directeur adjoint de la Société française d'archéologie. Vol. in-4° carré, de 300 pages, tiré sur vélin du Marais, orné de 248 gravures, dont 12 hors texte et 4 en couleurs et une carte. Prix .. .. 100 francs.

Sous presse :

La **CHARENTE,** par Jean GEORGE. — La **SEINE,** par Maurice DUMOLIN et Georges OUTARDEL.

En préparation :

L'**ALLIER,** par GÉNERMONT et Pierre PRADEL. — La **CREUSE,** par L. et H. LACROCQ. — Le **FINISTÈRE,** par H. WAQUET.

1932. — Imprimé en France — LETOUZEY ET ANÉ, 87, boulevard Raspail, Paris

DICTIONNAIRE
D'ARCHÉOLOGIE CHRÉTIENNE
ET
DE LITURGIE

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION

du R^me^ Dom Fernand CABROL
ABBÉ DE FARNBOROUGH

et de Dom Henri LECLERCQ

AVEC LE CONCOURS D'UN GRAND NOMBRE DE COLLABORATEURS

FASC. CXIV-CXV. MARTIGNY - MAXIMIN (SAINT-)

112-113 - Voir page suivante



PARIS-VI
LIBRAIRIE LETOUZEY ET ANÉ
87, BOULEVARD RASPAIL, 87

1932

ARTICLES CONTENUS DANS LES FASCICULES CXIV-CXV

MARTIGNY (Jean-Alexandre) par H. LECLERCQ, col. 2322-2334.

MARTIN (Art.) et CAHIER (Ch.). — I. Le P. Arthur Martin. II. Le P. Charles Cahier. III. Bibliographie du P. A. Martin. IV. Bibliographie du P. C. Cahier. par H. LECLERCQ, col. 2334-2354.

MARTOS, par H. LECLERCQ, col. 2354.

MARTOT, par H. LECLERCQ, col. 2354-2356.

MARTROY. — I. Expansion du vocable. II. Formes anciennes du vocable. III. Étymologie. IV. Autres formes françaises. V. Sens primitif. VI. Formes provençales. VII. La forme martre, par H. LECLERCQ, col. 2357-2359.

MARTYR. — I. Le mot. II. *Nomen* et *nomina martyrum*. III. La dignité. IV. La séduction du martyre. V. Les martyrs aux yeux des païens. VI. Conditions sociales des martyrs. VII. La préparation au martyre. VIII. La condamnation du martyre. IX. Promulgation de l'édit. X. Le zèle téméraire chez les martyrs. Règle générale. Fanfarons. Le martyr typique. Ceux dont la fuite expose le prochain; ceux qui détruisent les idoles. Les fanfarons apostats et repentants. Les débiteurs insolvables. XI. La fuite du martyre. Thèse soutenue par Tertullien. Multitude et infortune des fugitifs. Leur situation légale. Règles pour la fuite concernant le clergé. XII. L'apostasie des confesseurs. XIII. L'arrestation des confesseurs. XIV. L'incarcération. XV. Épreuves morales des martyrs. XVI. Les martyrs en prison. XVII. L'endurance des martyrs. XVIII. Le droit appliqué aux martyrs. XIX L'information préalable contre les martyrs. XX. L'audience des martyrs. XXI. L'acte d'accusation. Le non-lieu. XXII. La dégradation. XXIII. L'interrogatoire des martyrs. XXIV. Un procès criminel romain. XXV. Les voies d'exception contre les martyrs. XXVI. L'emploi de la torture. XXVII. Le jugement des martyrs. XXVIII. La confiscation. XXIX. Les supplices des martyrs. Bannissement. Déportation. Travaux forcés. Décollation. Supplice du feu. Exposition aux bêtes. Crucifiement. Flagellation. Noyade. Autres supplices. XXX. L'anniversaire des martyrs. XXXI. Le tombeau des martyrs. XXXII. Translations de martyrs. XXXIII. Division des reliques. XXXIV. Invention de corps saints. XXXV. Expansion du culte. XXXVI. Invocation des martyrs. XXXVII. Vertus des reliques des martyrs. Les possédés. Les miraculés. Les constatations. Proximité de la sépulture. Emploi du nom. XXXVIII. Les banquets des martyrs. XXXIX. Songes et visions des martyrs. XL. Pouvoir pénitentiel des martyrs. XLI. Attitude envers les martyrs. XLII. Le martyr associé au clergé. XLIII. Nombre des martyrs. XLIV. Les sources des Actes des martyrs. XLV. Les Actes et passions des martyrs. XLVI. La couronne du martyre. LXVII. Épigraphie : 1° Rome et Italie; 2° Gaule; 3° Espagne; 4° Afrique, par H. LECLERCQ, col. 2351-2512.

MARTYRIUM. — I. Épigraphie. II. Textes. III. Monuments, par H. LECLERCQ, col. 2512.

MARTYROLOGE. I. La signification du mot. II. Les martyrologes locaux. III. Les martyrologes généraux. IV. Le martyrologe hiéronymien. 1. Vue d'ensemble de J.-B. De Rossi. 2. Les éditions du martyrologe. 3. Inventaire des manuscrits. 4. Les manuscrits pléniers : a. *Epternacensis*; b. *Bernensis*; c. *Laureshamense*; d. *Corbeiense maius*; e. *Senonense*; f. *Wissemburgensis*; g. *Luxcensis*; h. *Marcianus*; i. *Vallombrosensis*; j. *Vatic. Urb. 49*. 5. Les manuscrits abrégés. 6. Calendriers dérivés du martyrologe hiéronymien. V. Le martyrologe oriental. VI. Le calendrier romain. VII. Les listes africaines. VIII. L'Italie en dehors de Rome. IX. L'Occident transalpin. 1. Le martyrologe à Luxeuil. 2. Le martyrologe à Auxerre. X. La compilation elle-même. XI. L'état du martyrologe. XII. La date du martyrologe. XIII. L'importance du martyrologe. XIV. Les fêtes des apôtres. XV. Les martyrologes historiques. 1. Le travail de la critique. 2. Le martyrologe de Bède. 3. Le martyrologe poétique de d'Achery. 4. Le martyrologe lyonnais, ms. *lat. 3879*. 5. Le *Parvum romanum*. 6. Le martyrologe d'Adon. 7. Dérivés du martyrologe d'Adon : *a*. Le martyrologe d'Usuard; *b*. La recension adonienne; *c*. Le martyrologe de Notker; *d*. Le martyrologe d'Hermann Contract; *e*. Le martyrologe de Wahlfard. XVI. Le martyrologe irlandais d'Oengus. XVII. Le martyrologe de Rabban Sliba, par H. LECLERCQ, col. 2523-2619.

MARUCCHI (Orazio). — I. Biographie. II. Bibliographie, par H. LECLERCQ, col. 2619-2638.

MARUSINAC, par H. LECLERCQ, col. 2638.

MARW, par H. LECLERCQ, col. 2638.

MAS D'AIRE. — I. Époque païenne. II. Légendes chrétiennes. III. Liste épiscopale. IV. Archéologie, par H. LECLERCQ, col. 2639-2645.

MASCLENIANAE, par H. LECLERCQ, col. 2645-2646.

MASCULA, voir KHENCHELA.

MASQUES SCÉNIQUES, par H. LECLERCQ, col. 2646-2649.

MASSA CANDIDA, par H. LECLERCQ, col. 2649-2653.

MASSARIUS, par H. LECLERCQ, col. 2653.

MASSUET (Dom René). — I. De 1666 à 1708. II. L'édition de saint Irénée. III. La suite des *Annales*. IV. Dernières années. V. La mort, par H. LECLERCQ, col. 2654-2660.

MATAL. I. Le rite du Matal. II. Église arménienne. III. Églises occidentales, par H. LECLERCQ, col. 2660-2668.

MATEUR. — I. Situation. II. Liste épiscopale. III. Épigraphie, par H. LECLERCQ, col. 2668-2669.

MATHEMATICI, par H. LECLERCQ, col. 2669-2670.

MATIFOU. — I. Historique. II. Évêques. III. Basiliques : 1. Cella. 2. Basilique romaine. 3. Basilique byzantine. IV. Épigraphie, par H. LECLERCQ, col. 2670-2677.

MATINES. — I. De l'office appelé *Matines*. II. Jusqu'au IVe siècle. III. Au IVe siècle, par H. LECLERCQ, col. 2677-2679.

MATRICE (de Roussent), par H. LECLERCQ, col. 2679-2681.

MATRICULE, par H. LECLERCQ, col. 2681-2682.

MATTHIEU (Saint), par H. LECLERCQ, col. 2682-2683.

MAUR-DES-FOSSÉS (Saint-). — I. La localité ancienne. II. Le camp des bagaudes. III. Le monastère. IV. Diplôme de Clovis II. V. Diplôme de Childebert III. VI. Chartes de l'abbé Waldomar. VII. Restauration en 816. VIII. Union des Fossés et de Glanfeuil. IX. Insigne de pèlerinage. X. Bibliographie, par H. LECLERCQ, col. 2684-2695.

MAURIAC, par H. LECLERCQ, col. 2696-2699.

MAURICE D'AGAUNE (Saint-). — I. Les circonstances. II. Une légion thébaine. III. L'expédition. IV. Le refus et le martyre. V. Le récit. VI. Autres récits. VII. Manuscrits, auteurs, date. VIII. Caractères et sources. IX. Les deux rédactions. X. Examen critique des sources. XI. Quelques objections. XII. Données acquises. XIII. Historicité du récit : 1. Saint Maurice d'Apamée. 2. *Revelata traduntur*. 3. Les interpolations. 4. Les pseudo-Thébains. XIV. Conclusion. XV. Archéologie et liturgie. XVI. Bibliographie, par H. LECLERCQ, col. 2699-2729.

MAURIENNE. — I. Le royaume de Cottius. II. La Maurienne conquise par les Francs. III. Création de l'évêché de Maurienne. IV. Limites de l'évêché de Maurienne. V. Liste épiscopale. VI. Bibliographie, par H. LECLERCQ, col. 2729-2734.

MAURY (Alfred). — I. Biographie. II. Bibliographie, par H. LECLERCQ, col. 2734-2750.

MAUSOLÉE, par H. LECLERCQ, col. 2750-2752.

MAXENCE. — I. Abdication de Dioclétien. II. Avènement de Maxence. III. Politique de Maxence. IV. Sa politique religieuse. V. Le conflit entre Constantin et Maxence. VI. La campagne d'Italie en 312. VII. Les monuments, par H. LECLERCQ, col. 2752-2767.

MAXIMA, DONATILLA et SECUNDA, par H. LECLERCQ, col. 2767-2774.

MAXIME (Catacombe de), par H. LECLERCQ, col. 2774-2778.

MAXIMIEN HERCULE. — I. Biographie. II. Chronologie. III. Persécution, par H. LECLERCQ, col. 2778-2783.

MAXIMIEN DE RAVENNE. — I. Le personnage. II. La chaire dite de Maximien. III. Bibliographie, par H. LECLERCQ, col. 2783-2798.

MAXIMIN (Saint-) — I. Une question d'origine. II. Saint-Maximin et la Sainte-Baume. III. Découverte à Saint-Maximin. IV. L'ancienne crypte. V. Les sarcophages. VI. Les dalles gravées. VII. Conclusion, par H. LECLERCQ, col. 2798-2820.

LIBRAIRIE LETOUZEY ET ANÉ, 87, Boulevard Raspail, PARIS-VI

SAINT AUGUSTIN

ET LES DOGMES DU PÉCHÉ ORIGINEL ET DE LA GRACE

ANALYSES DÉTAILLÉES DE SES OUVRAGES SUR CES MATIÈRES
COMPLÉTÉES PAR D'IMPORTANTES EXPLICATIONS DE SA PENSÉE ET SUIVIES DE CONCLUSIONS THÉOLOGIQUES

PAR LE **P. Nicolas MERLIN**
DE L'ORDRE DES ERMITES DE SAINT AUGUSTIN

Un volume in-8 de 454 pages. . . . . . *prix :* **40** francs

---

L'idée fondamentale de cet ouvrage, outre la glorification du Docteur de la grâce en son XVe centenaire, consiste surtout à donner une notion précise et complète des principes et des théories qui ont guidé l'évêque d'Hippone depuis la première éclosion des erreurs pélagiennes jusqu'à sa mort.

En conséquence, l'auteur s'attache, par une sobre narration historique, à replacer d'abord dans son vrai cadre chaque traité de saint Augustin, puis à donner de ces traités une analyse telle que l'on puisse suivre pas à pas toute l'argumentation du saint docteur, sans être importuné par les redites inséparables d'une œuvre tout occasionnelle. De la sorte, nous voyons défiler tour à tour Cœlestius, premier disciple de Pélage, avec ses interrogations souvent captieuses, Pélage si habile à donner le change sur ses véritables opinions, Julien d'Eclanes avec sa dialectique fougueuse de méridional et, dans un ordre d'idées différent, les tergiversations des moines d'Hadrumète, ainsi que les protestations respectueuses de ceux que plus tard on appela les semi-pélagiens. A tous l'évêque d'Hippone oppose une réponse appropriée, appuyée avant tout sur la révélation, et qui reste encore de nos jours l'un des plus clairs exposés du dogme de la grâce en ses plus lointaines ramifications.

D'autre part, comme certaines expressions du Docteur africain semblent revêtir de nos jours un sens autre que celui envisagé par ses contemporains, l'auteur a soin d'ajouter plusieurs dissertations critiques, ainsi qu'une mise au point importante de la doctrine augustinienne en rapport avec la théologie contemporaine. Cette dernière partie, nécessairement plus personnelle, attirera l'attention des théologiens professionnels, par suite d'aperçus parfois originaux et déduits de l'interprétation objective des textes.

Le tout forme un travail consciencieux, de bonne tenue critique, digne d'être lu et approfondi, non seulement par les spécialistes, mais encore par tous les gens cultivés qu'intéressent les éternels problèmes du Péché originel, de la Grâce et de la Prédestination.

LIBRAIRIE LETOUZEY ET ANÉ, 87, Boulevard Raspail, PARIS-VI

LE BIENHEUREUX URBAIN V

ET LA CHRÉTIENTÉ AU MILIEU DU XIVe SIÈCLE

PAR **E. de LANOUVELLE**

Un volume in-8 carré de 417 pages. . . . . prix : **35** francs

---

Revue des Études historiques. — 1er septembre 1929. Sous ce titre, M. E. de Lanouvelle a publié une monographie d'un réel intérêt où il étudie le monde occidental du XIVe siècle que domine la figure de ce pape, originaire du Gévaudan, un des plus nobles cœurs et un des plus grands esprits de son temps, politique réalisateur, sage réformateur de l'Église, pacificateur universel, le premier pape français qui ait reçu les honneurs de la béatification.

Larousse mensuel. — 1er juin 1930. Sur le bienheureux Urbain V et la chrétienté au milieu du XIVe siècle, E. de Lanouvelle publie une copieuse et intéressante étude. L'auteur présente en premier lieu l'entourage familial de Guillaume de Grimoard — le futur Urbain V — puis il étudie successivement sa formation religieuse et son attachement à la règle de saint Benoît, son rôle diplomatique en Italie, son élection au trône pontifical. Plusieurs chapitres sont consacrés à l'étude de la France sous Jean le Bon et Charles V, à l'époque du traité de Brétigny et des ravages commis par les Grandes compagnies. Hors de France, nous sont présentés Jeanne de Naples et ses quatre maris, l'inquiétant Bernabo Visconti, Amédée de Savoie, Pèdre le Cruel, tous ceux enfin avec lesquels un pape du XIVe siècle devait compter. Nous voyons comment, à propos de la croisade qu'il suscita, Urbain V fut le premier qui posa la fameuse « question d'Orient », comment, enfin, ayant tenté de rétablir le Saint-Siège à Rome, il revint mourir à Avignon, universellement vénéré.

Le Moyen Age. — Mars 1930. En écrivant cette vie d'Urbain V, M. de Lanouvelle a fait preuve de beaucoup d'érudition et de talent; son éloge du pontife, s'il manque un peu de nuances, n'en est pas moins exact dans ses grandes lignes; en appréciant avec beaucoup de sympathie la papauté d'Avignon (qui ne fut pas asservie à la France, c'est entendu, mais qui fut tout de même entraînée par la force des choses dans l'orbite de la politique française), il ne s'est pas écarté de la vérité historique.

Revue historique. — 1er octobre 1929. Dans l'ensemble, la politique du pape a été bien caractérisée, avec beaucoup de sympathie pour un homme qui, s'il n'a guère conduit les événements, a eu du moins des intentions droites et des vertus personnelles.

Polybiblion. — 1er avril 1930. Le pape Urbain V n'appartient-il pas à cette lignée de pontifes pour lesquels on ne professe encore que d'injustes préventions? M. de Lanouvelle a tenu à réagir, une fois de plus, contre un état d'esprit qui persiste, en dépit des nombreux travaux parus depuis quelque cinquante ans. Afin de juger sainement l'œuvre accomplie par Urbain V, il a décrit le milieu où il vécut, milieu singulièrement agité par des guerres calamiteuses.

Revue des Questions historiques. — 1er octobre 1929. Comme en témoigne le titre même qu'il a donné à son livre, c'est, autant que l'histoire d'Urbain V, celle de la chrétienté à son époque que nous expose M. de Lanouvelle. Son livre intéressant, agréablement écrit, est plutôt à l'adresse du grand public qu'à celle des érudits.

Revue d'Histoire ecclésiastique. — Octobre 1929. L'ouvrage se présente comme un bon travail de vulgarisation.

Les Cahiers thomistes. — 25 mars 1930. Écrit dans un style simple et clair, présentant les faits d'une manière très nette, ce livre trace un tableau d'ensemble du monde catholique au XIVe siècle, dominé par la grande et belle figure du pape Urbain V.

Revue des Lectures. — 15 juillet 1929. Ce livre savant nous raconte très au long la vie du bienheureux Urbain V et toute l'histoire de la chrétienté au milieu du XIVe siècle. Il édifie et il nous instruit sur l'action et les vertus de celui qui fut le plus grand pape d'Avignon et l'une des figures pontificales les plus attachantes.

Les Études. — 5 janvier 1930. Bon ouvrage de haute vulgarisation. M. de Lanouvelle reconnaît combien fâcheuse fut la rencontre de circonstances qui conduisit les pontifes romains à émigrer en terre avignonnaise. Mais il montre avec évidence que la cause essentielle de ce malheur doit être cherchée dans les mœurs ingouvernables de la population romaine à cette époque. Quant aux papes d'Avignon eux-mêmes, et surtout Urbain V, ils n'ont rien à redouter de la comparaison avec leurs prédécesseurs et leurs successeurs immédiats sur le siège pontifical, au milieu des mêmes conjonctures morales et historiques.

Imp. Letouzey et Ané, 87, boulevard Raspail, Paris-VI. — 00-1931

DICTIONNAIRE

D'ARCHÉOLOGIE CHRÉTIENNE

ET

DE LITURGIE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
RÉGIE DU DÉPÔT LÉGAL
DÉPÔT D'IMPRIMEUR
27 JAN 1932
N° 0239

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION

du R^me^ Dom Fernand CABROL

ABBÉ DE FARNBOROUGH

et de Dom Henri LECLERCQ

AVEC LE CONCOURS D'UN GRAND NOMBRE DE COLLABORATEURS

FASC. CXII-CXIII. MARIAGE - MARTIGNY



PARIS-VI
LIBRAIRIE LETOUZEY ET ANÉ
87, BOULEVARD RASPAIL, 87

1932

Ce fascicule contient deux gravures en couleurs hors-texte.

ARTICLES CONTENUS DANS LES FASCICULES CXII-CXIII

MARIAGE. — *Textes :* I. Le mariage d'après la morale universelle. II. Formes du mariage. III. Conditions du mariage. IV. Effets du mariage. V. La juridiction disciplinaire de l'Église. VI. Les mésalliances et l'Église. VII. L'interdiction du mariage et du remariage. VIII. Le christianisme : contrat et sacrement. IX. Législation impériale. X. Le mariage chez les Barbares. XI. Le mariage des nonlibres : 1° Mariages purs ; 2° Mariages mixtes ; 3° Condition des époux. XII. Mariage spirituel. XIII. Rites et prières liturgiques. XIV. La couronne nuptiale. XV. L'anneau nuptial. XVI. Le baiser de fiançailles. XVII. La jonction des mains. XVIII. La pièce de mariage. XIX. Le poêle ou voile. XX. Rites. XXI. Prières.

Monuments : I. Mosaïque. II. Fresques. III. Sarcophages. IV. Graffite. V. Orfèvrerie. VI. Monnaies. VII. Fonds de coupes. VIII. Ivoire. IX. Anneaux.

Épigraphie : Bibliographie particulière. I. Désignations. 1° Le mariage. 2° Les époux. II. Les épithètes. III. L'expression de la douleur. IV. La continence dans le mariage. V. L'âge nubile. VI. Le mariage des clercs. VII. Les mésalliances. VIII. Les secondes noces. IX. Sur des questions de mariage. X. Le mariage et la famille, par H. LECLERCQ, col. 1843-1982.

MARIE, sœur de Moïse, par H. LECLERCQ, col. 1982.

MARIE, Mère de Dieu. — I. Nativité de Marie. II. Marie présentée et élevée au Temple. III. La prophétie d'Isaïe. IV. L'Annonciation. V. Mariage et soupçons. VI. Visitation. VII. Voyage à Bethléem. VIII. Nativité. IX. Adoration des bergers et des mages. X. Maternité divine. XI. Présentation de Jésus au Temple. XII. Fuite en Égypte. XIII. Jésus parmi les docteurs. XIV. Noces de Cana. XV. Crucifiement. XVI. Ascension. XVII. Pentecôte. XVIII. Descente de Marie aux enfers. XIX. Mort de Marie. XX. Le lieu de la dormition de Marie. XXI. Assomption de Marie. XXII. La Vierge au ciel. XXIII. Le nom de Marie. XXIV. Culte liturgique. XXV. Bibliographie, par H. LECLERCQ. col. 1982-2043.

MARIE (Je vous salue), par H. LECLERCQ, col. 2043-2062.

MARIE AD MARTYRES (Sainte-), par H. LECLERCQ, col. 2062-2068.

MARIE DU TRANSTÉVÈRE (Sainte-), par H. LECLERCQ, col. 2068-2075.

MARIE IN ARA CŒLI (Sainte-), par H. LECLERCQ, col. 2075-2077.

MARIE ANTIQUE (Sainte-), par H. LECLERCQ, col. 2077-2078.

MARIE IN COSMEDIN (Sainte-), par H. LECLERCQ, col. 2078-2084.

MARIE IN DOMNICA (Sainte-), par H. LECLERCQ, col. 2084-2091.

MARIE-MAJEURE (Sainte-). — I. Topographie. II. Légende. III. Vocable. IV. Histoire. V. Les tuiles du toit. VI. Mosaïques de l'arc triomphal et des parois latérales. VII. L'arc triomphal. VIII. Les parois latérales. IX. L'oratoire de la Crèche. X. Les reliques. XI. Bibliographie, par H. LECLERCQ, col. 2091-2119.

MARIE (Le nom de), par H. LECLERCQ, col. 2119.

MARIES-DE-LA-MER (Les saintes-). — I. Les déesses augustes. II. Notre-Dame de Ratis. III. Témoins archéologiques. IV. Conclusion, par H. LECLERCQ, col. 2119-2123.

MARIE L'ÉGYPTIENNE. — I. La Vie. II. L'auteur. III. La date. IV. La source. V. Les emprunts. VI. Conclusion. VII. Bibliographie, par H. LECLERCQ, col. 2123-2136.

MARIE, fille de Stilicon, par H. LECLERCQ, col. 2136-2141.

MARILLES, par H. LECLERCQ, col. 2142-2145.

MARINI (Gaetano). — Biographie et bibliographie, par H. LECLERCQ, col. 2145-2163.

MARIONNETTES, par H. LECLERCQ, col. 2163-2167.

MARIUS D'AVENCHES. — I. Chronologie. II. Premières années. III. La *Chronique*. IV. Le concile de Mâcon. V. L'épiscopat. VI. L'épitaphe. VII. Le culte. VIII. Bibliographie, par H. LECLERCQ, col. 2167-2177.

MARMITES, par H. LECLERCQ, col. 2177-2178.

MAROC. — I. Période préhistorique. II. Période phénicienne. III. Domination romaine. IV. Donatisme et indépendance. V. Établissement vandale. VI. Conquête byzantine. VII. Fin de la domination byzantine. VIII. Invasion arabe, par H. LECLERCQ, col. 2178-2188.

MARON. — I. Maron, l'anachorète. II. Le monastère de Saint-Maron. III. Maron, l'higoumène. IV. Les témoignages sur Jean Maron. V. Beth Maron au VIIe siècle. VI. Derniers temps de Beth Maron, par H. LECLERCQ, col. 2188-2203.

MAROQUINERIE, par H. LECLERCQ, col. 2203-2204.

MARSEILLE. — I. L'origine de Marseille. II. Le christianisme. III. Saint Victor, martyr. IV. Vicissitudes politiques. V. Liste épiscopale. VI. La culture des lettres à Marseille : 1. Cassien ; 2. Musée ; 3. Claudius Marius Victor; 4. Salvien ; 5. Gennade ; 6. Paulin de Pella. VII. Le polyptyque de l'Église de Marseille : 1. Le gérant du colonage; 2. La famille du gérant ; 3. Les alliés ; 4. Les auxiliaires. VIII. Les églises de Marseille. IX. Les juifs à Marseille. X. La légende à Marseille. XI. La crypte de Saint-Victor. XII. Baptistère de la Major. XIII. Le musée de Château-Borély. XIV. Épigraphie. XV. Autels. XVI. Sarcophages. XVII. Débris sculptés. XVIII. Lampes. XIX. Disques. XX. Ampoule. XXI. Fibules, par H. LECLERCQ, col. 2204-2293.

MARSES. — I. Notice. II. Bibliographie, par H. LECLERCQ, col. 2293-2297.

MARTÈNE (Dom Edmond). — I. Premières années. II. A Marmoutiers. III. Dom Martène et dom Martin. IV. Rouen et Marmoutiers. V. Premiers voyages. VI. Nouveaux voyages. VII. La correspondance. VIII. L'*amplissima collectio.* IX. Derniers travaux. X. La mort, par H. LECLERCQ, col. 2297-2322.

MARTIGNY (Jean-Alexandre), par H. LECLERCQ, col. 2322-2334.

CONDITIONS ET MODE DE PUBLICATION

Le *Dictionnaire d'archéologie chrétienne* est publié par fascicules in-4° de 256 colonnes, contenant la matière d'un volume in-8° de 500 pages (1 000 000 de lettres environ). Une gravure hors-texte tient lieu de 16 pages de texte. Le prix du fascicule est de 30 francs. La vente des fascicules est réservée aux souscripteurs. — Les volumes formés de six fascicules se vendent séparément 180 francs.

Pour les souscripteurs à l'ouvrage complet, le prix du fascicule est réduit à 20 francs (port en plus) payable à la réception ; mais ils devront faire un versement préalable de 100 francs, à valoir sur les derniers fascicules à paraître. Ce versement restera acquis aux éditeurs en cas de cessation de souscription. — En cas de retard dans le paiement, le recouvrement en est fait par la poste aux frais du souscripteur.

LIBRAIRIE LETOUZEY ET ANÉ, 87, boulevard Raspail, PARIS-VI

TRAITÉ COMPLET

DE

MÉDECINE PRATIQUE

A L'USAGE

DES GENS DU MONDE

PAR LE

Docteur H. VIGOUROUX

Médecin inspecteur des écoles de la Ville de Paris, Membre de la Société française d'hygiène,
Officier d'Académie, Chevalier de l'Ordre de Charles III d'Espagne.

NOUVELLE ÉDITION ENTIÈREMENT REFONDUE ET MISE A JOUR

PAR LE

Docteur J. VIGOUROUX

Chevalier de la Légion d'honneur, Croix de guerre.

Quatre beaux volumes in-8° carré, formant plus de 2 200 pages, ornés de plus de 500 gravures, dont un grand nombre en plusieurs couleurs . . . . . *Prix franco :* **200** *francs*

Le titre seul de l'ouvrage indique clairement le but de l'auteur. Le Dr H. Vigouroux a voulu mettre entre les mains des gens du monde un ouvrage qui leur permette non seulement de s'instruire, mais encore de conserver leur santé. Le travail n'était pas sans difficultés: certaines matières sont, en effet, fort abstraites, d'autres fort peu intéressantes par elles-mêmes, mais cependant nécessaires à connaître. Il fallait donc faire un tout d'une lecture facile, sans négliger aucun détail. Le but est-il atteint? Nous croyons pouvoir l'affirmer, car l'ouvrage du docteur Vigouroux est un travail sérieux, au courant de toutes les découvertes modernes, et cependant intéressant, facile à lire, et par dessus tout très utile. En effet, grâce à lui, on possédera les notions suffisantes pour pouvoir agir dans les cas pressants, pour sauver même des malades qui succomberaient nécessairement si on n'intervenait pas sans retard, en attendant le médecin. Dans les cas moins urgents, il sera tout aussi utile, car il permettra de comprendre le médecin et par conséquent de mieux exécuter ses prescriptions.

Le *Traité complet de médecine pratique*, est ainsi divisé :

T. I (VIII-472 pages, 247 grav. dont 95 en couleurs). — Anatomie *du corps humain*, c'est-à-dire structure du corps à l'état inerte, ou descriptions des *os*, des *muscles*, des *articulations*, des *organes* (187 grav.). — 2. Physiologie, ou étude du corps humain à l'état d'activité, c'est-à-dire comment les organes fonctionnent.

T. II (600 pages, 57 grav.). — Hygiène, c'est-à-dire les règles nécessaires pour le maintenir en bonne santé.

T. III (780 pages et 144 grav. dont 50 en coul.). — Pathologie et Thérapeutique, c'est-à-dire études des maladies et des médicaments qu'on doit prendre pour les guérir.

T. IV. *Anatomie*, *Physiologie*, *Hygiène*, *Pathologie* et *Thérapeutique* des organes de reproduction. L'auteur a cru qu'il était préférable de réunir en un volume l'étude de ces parties, afin que le reste de l'ouvrage pût être mis sans inconvénient entre les mains de tout le monde.

Un prospectus spécial illustré est envoyé à toute personne qui en fait la demande.

LIBRAIRIE LETOUZEY ET ANÉ, 87, boulevard Raspail, PARIS-VI

HISTOIRE DU DÉCLIN ET DE LA CHUTE DE LA MONARCHIE FRANÇAISE

PAR

dom Henri LECLERCQ

Dom Leclercq a entrepris l'*Histoire du déclin et de la chute de la monarchie française* de 1715 à 1792. Après avoir commencé par la période de la *Régence* (1715-1723) il a couru à la période de la *Révolution* qui l'attirait. Ces trois volumes, dont on vient de lire les titres, ont obtenu la plus enviable récompense : le *Grand Prix Gobert* décerné par l'Académie française, en 1930. « L'historien, disait M. René Doumic, ne s'attache pas à une démonstration et ne paraît en rien servir une thèse. Il se soucie uniquement de mener une enquête serrée, copieuse, extraordinairement détaillée et précise, sur tous les événements petits ou grands de la Révolution à ses premiers pas. On ne peut qu'admirer tout à la fois la haute conscience avec laquelle cette enquête est menée et l'aisance avec laquelle, de cette écrasante documentation, dom Leclercq fait jaillir tantôt des scènes saisissantes de vie et de mouvement, tantôt des tableaux dont le détail ne nuit nullement à l'ensemble, tantôt des portraits sans prétention littéraire, mais qui paraissent tracés d'une main très assurée. Sans doute, dom Leclercq n'apporte à notre connaissance aucun événement qui n'ait déjà été étudié, mais la méthode qu'il a suivie — et c'est celle qui a rendu célèbre l'Ordre bénédictin auquel il appartient — est si scrupuleuse que le résultat en donne, chose rare, l'impression de quelque chose de définitif. »

LES JOURNÉES D'OCTOBRE & LA FIN DE L'ANNÉE 1789

Un volume in-8° raisin de 456 pages, 2 planches . . . . . Prix : **50** *francs*

VERS LA FÉDÉRATION

Un volume in-8° raisin de 496 pages . . . . . Prix : **50** *francs*

LA FÉDÉRATION

Un volume in-8° raisin de 552 pages . . . . . Prix : **50** *francs*

L'œuvre historique se poursuit avec un nouveau volume qui vient de paraître :

LA PROPAGANDE RÉVOLUTIONNAIRE

(Juillet-décembre 1790)

Un volume in-8° raisin de 662 pages . . . . . Prix : **50** *francs*

Ce volume continue, au cours d'une période de six mois, le récit interrompu au lendemain de la Fédération. Au cours de cette période les institutions de l'ancienne France succombent, les unes après les autres, et l'esprit nouveau fait, dans l'opinion, de rapides progrès. L'opinion se façonne et s'affermit suivant les idées nouvelles, elle s'organise ; en sorte qu'à défaut d'événements fameux, nous assistons au triomphe durable d'une façon de concevoir l'État d'après les méthodes vulgarisées par la *Propagande révolutionnaire*. D'où le titre donné à ce livre.

A défaut de scènes tragiques ou de manifestations grandioses, on y verra l'infiltration continue des idées et l'application infatigable des méthodes prônées et appliquées par une société nouvelle, qui s'acharne à la destruction de l'édifice où elle a vécu et s'apprête à en arracher les fondations, ce qui fera l'objet d'un volume suivant.

Imprimé en France. — LETOUZEY ET ANÉ, 87, boulevard Raspail, PARIS-VI. — 1932



3 7531 00365996 9
BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE